INVENTAIRE DES ARCHIVES ANCIENNES DU CHATEAU DE CHANTILLY

SOMMAIRE

SÉRIE A
PAPIERS DE FAMILLE – SUCCESSIONS

1-A-001 Papiers relatifs aux familles d'Orgemont, Pot et Montmorency.

• Hôtel d'Orgemont, rue Saint-Antoine, titres de 1360 à 1371.

• Donation par Jean de Montmorency à sa fille Philippe des terres et seigneuries de Vitry et de Feularde en Brie, 1460.

• Hôtel de Gaspard Bureau, rue Saint-Antoine, acquis en 1446 par Gui Pot, comte de Saint-Pol, beau-père de Guillaume de Montmorency ; titres de cet hôtel depuis 1460.

• Acquisition par Gui Pot de l'hôtel du Tigre, rue Saint-Paul, en 1486 ; titres de cet hôtel, 1449, 1453, 1458

• Acquisition par René Pot, seigneur de la Roche, de l'hôtel du Papegault, rue Saint-Paul, en 1497 ; titres de cet hôtel de 1457 à 1484.

• Commission de François Ier à M. de La Rochepot (Anne de Montmorency) pour la répression du brigandage des gens de guerre, 1522.

• Hôtel de Montmorency, rue Sainte-Avoye, confisqué sur Lambert Meigret et donné à Anne de Montmorency en 1535 ; titres de cet hôtel de 1516 à 1534 ; acquisitions complémentaires, documents de 1534 à 1558.

• Inventaires de l'hôtel de Montmorency en 1556, 1560, 1568.

• Vente de l'hôtel de Montmorency, 1634.

• Documents relatifs à l'entrée en religion de trois filles du connétable Anne de Montmorency : Anne en 1547, Louise en 1550, Madeleine en 1554.

• Extrait de l'acte de partage des biens du connétable entre ses fils, 1563.

• Acquisition de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris par le connétable Anne en 1554 et en 1566.

• Quittance de la somme de 1 568 écus d'or versée par le connétable à Georges de Clermont, seigneur de Clermont et de Gallerande, sur la somme de 6 447 écus d'or due à celui-ci à cause d'Anne d'Alègre, sa femme, naguère veuve d'Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, prévôt de Paris, 10 octobre 1561.

• Arrêt condamnant les héritiers du connétable à payer à Claude de Lespine et Françoise Lempereur, sa femme, la somme de 5 587 1. 13 s. 10 d. (douaire de Bernarde de Salezard sur la terre et seigneurie de Marigny depuis la mort de son premier mari, Jean de Sains, seigneur de Marigny, 26 juin 1544, jusqu'au décès de son second mari, René de Pocaire, 10 septembre 1557, et arrérages depuis

la mort de Pocaire jusqu'au décès de Bernarde de Salezard, 12 octobre 1558) ; 12 mai 1570.

• Accord par lequel Anne de Laval, dame de La Rocheguyon, quitte son oncle le connétable Anne de l'administration de sa tutelle, de sa part dans la dot de sa mère Anne de Montmorency, femme de Gui de Laval, et de tous les droits qu'elle pouvait prétendre dans les successions de son aïeule, Anne Pot, et de son oncle, Philippe de Montmorency ; 27 mai 1567.

• Certificat du banquier Chappelle que le paquet contenant la demande de dispense pour le mariage de Charles de Montmorency et de Renée de Cossé doit arriver à Rome le 19 mai ; Paris, 16 mai 1571.

• Transmission du certificat par Pierre de Gondi, évêque de Paris, au curé d'Ecouen, avec permission de célébrer le mariage, 18 mai ; contrat du mariage, 29 avril.

• Procuration par Henri de Montmorency pour récuser le premier président du Parlement de Paris dans un procès avec M. de Méru ; 5 mars 1582.

• Protestation du connétable Henri de Montmorency contre le mariage de sa nièce, Marguerite de Montmorency-Thorey, avec M. de Ligny, 1597.

• Accord au sujet de la succession de François de Montmorency, 1599.

• Brevet du don et remise faite par le Roi en faveur du connétable de Montmorency des droits féodaux dus à S. M. sur les terres de la succession du duc de Damville, 30 septembre 1612 (Damville, Méru, Maintenay, Wailly, Waben, Buire et Tancarville, vicomté de Melun, Châteauneuf en Bourgogne, Thorey, Nesle et Bissey).

• Pension de conseiller d'Etat accordée par Louis XIII au duc de Montmorency en 1629.

1-A-002 Maison de Montmorency ; résidu de pièces de comptabilité.

• Dépenses de maison en 1524.

• Dépenses de 1527 à 1534.

• Verrière pour l'église de Villiers-le-Bel, 1534.

• Feuille de dépenses en 1561 : Jean Bullant, Pierre Desilles, le peintre d'Ecouen.

• Jacques Patin, peintre : marché pour des peintures à Ecouen en 1564.

• Dépenses de maison, 1545-1564.

• Langloix, fondeur, 1564.

• Fauconniers, 1564.

- Compte de maison à Mello, 1565.
- Dépenses pour Saint-Liébault, pour Préaux, pour le logis de Compiègne, 1572 à 1611.
- Constitutions de rente à Simon Goille, 1564, à Jean de Bousseau de la Boutelays, 1571.
- Pièces comptables de 1567 à 1581.
- Deux reçus de Barthélemy Prieur pour le tombeau du connétable Anne, 1582.
- Pièces comptables de 1583 à 1588.
- Fragment d'un compte de dépenses de maison à Chantilly (Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne, ses fils Damville, Méru, Thorey).
- Dépenses de maison du duc Henri de Montmorency en Languedoc, 1574 à 1582.

1-A-003
- Dépenses de maison du duc de Montmorency en Languedoc de 1583 à 1594.
- Pièces comptables de 1597 à 1604.

1-A-004
- Pièces comptables de 1605 à 1612 (Benjamin Foullon, peintre, 1605 ; Jean Doubin, peintre, 1608 ; Pierre Aberlenc, archiviste, 1611).
- Amirauté de France, droit de dixième sur les prises, 1615 (Henri II de Montmorency).
- Pièces comptables de 1615 à 1633.
- Le poète Mairet, trois quittances de 1630.
- Bail de la terre de Méru par Laurence de Clermont, duchesse douairière de Montmorency, à Nicolas Gentil, 1637.

1-A-005 Maison de Condé.
- Contrat de mariage de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, et d'Eléonore de Roye, juin 1551.
- Donations par le cardinal de Bourbon à son frère le prince de Condé : de la terre d'Epargnon, 28 mars 1552, du tiers et danger de la verte forêt dépendant de l'abbaye de Saint-Ouen, 7 mars 1558.

Donation de la terre de Châlons au prince de Condé par Nicolas Le Vergeur, vicomte de Bouilly, 1557.
- Donation de biens par Madeleine de Mailly à sa fille, la princesse de Condé, 1558-1565.

- Partage des biens de Charles de Roye entre ses gendres le prince de Condé et le comte de La Rochefoucauld, 1561.
- Transactions entre Jeanne d'Albret, veuve d'Antoine de Bourbon, le cardinal de Bourbon et le prince de Condé, 1564-1566.
- Etat des biens de Henri Ier de Bourbon, prince de Condé, 1570.
- Papiers de Françoise d'Orléans, seconde femme de Louis Ier, prince de Condé, 1581-1598.
- Transaction assignant le douaire de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, sur le marquisat d'Isles, 1582.
- Partage de la succession de Louis, prince de Condé, et d'Eléonore de Roye, entre Henri, prince de Condé, et François, prince de Conti, 1584.
- Emprunts et dettes du prince de Condé, 1582-1586.
- Contrat de mariage du prince de Condé avec Catherine-Charlotte de La Trémoille, 1586.
- Partage des biens de Catherine de Bourbon, fille de Henri de Bourbon, prince de Condé, et de sa première femme, Marie de Clêves, 1596 ; accord en 1607 ; transaction en 1613.
- Partage des biens de M. et de Mme de La Trémoille entre leur fils Claude et leur fille, princesse de Condé, 1597.
- Accord entre les Condé et les La Rochefoucauld au sujet de la succession de Madeleine de Mailly, dame de Roye, 1603.
- Transaction entre le prince de Condé et le comte de Soissons, d'une part, comme héritiers du cardinal de Bourbon, et le syndic général des états de Dauphiné, 1606.
- Mariage du prince Henri II de Condé avec Charlotte-Marguerite de Montmorency, 1609.
- Donation de biens par Catherine-Charlotte de La Trémoille à son fils le prince de Condé, 1612.
- Accords entre Charlotte de Nassau, duchesse de La Trémoille, et le prince de Condé, 1612-1614.
- Meubles, joyaux et diamants du prince de Condé, 1612.
- Mariage du prince d'Orange et d'Eléonore de Bourbon, 1606.
- Testament de la princesse d'Orange, 1619 ; affaires de sa succession.
- Succession de Charlotte-Catherine de La Trémoille, princesse douairière de Condé, 1629.

• Résidu d'un dossier intitulé « Affaires de M. de Sully » ; accords entre le prince de Condé et le duc de Luynes, 1620 et années suivantes.

• Mémoire de terres vendues et adjugées sur le prince de Condé de 1620 à 1626.

1-A-006

• Donation des biens du duc de Montmorency à ses sœurs (à la réserve de Chantilly), 1633.

• Transaction entre la princesse de Condé et ses sœurs, 1633.

• Rachat d'une rente due par le duc de Montmorency, 1636.

• Mémoire sur les prétentions des Luxembourg à la succession du duc de Damville, oncle du dernier Montmorency.

• Testament de Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, 1650.

• Mariage de Louis de Bourbon, duc d'Anguien, avec Claire-Clémence de Maillé-Brézé ; dot ; pensions ; 1641-1646.

• Donation faite par le cardinal de Richelieu aux Brézé, 1632 ; donation de l'hôtel de Richelieu au Roi, 1636.

• Testament du cardinal de Richelieu, 1642 ; transactions, 1643.

• Procès entre le prince de Condé et les autres héritiers du cardinal, 1643-1646.

• Cession du douaire de Marie-Félice des Ursins, duchesse de Montmorency, au prince de Condé, 1642 ; quittance du prix, 1644.

• Transactions entre Charlotte de Montmorency, veuve du prince Henri II de Condé, et ses fils, 1647.

• Déclaration du Roi en faveur des officiers du prince de Condé (Louis II), 1647.

• Pièces relatives à la succession de Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, morte en 1650.

• Pièces relatives à la succession du maréchal de Brézé, 1663-1665.

• Donation faite par Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé, à son fils Henry-Jules, duc d'Anguien, 1671.

• Transaction mettant fin aux difficultés, soulevées par la succession du cardinal de Richelieu, 1674.

1-A-007

• Lettres du Roi concernant l'emploi des revenus du prince de Condé, 1655.

• Partages et transactions entre le prince de Condé et le prince de Conti, 1651-1664.

1-A-008 • Mariage de Henry-Jules de Bourbon, duc d'Anguien, avec Anne de Bavière, fille d'Anne de Gonzague, princesse Palatine, et nièce de Marie de Gonzague, reine de Pologne, 1663.
• Recouvrement des sommes dues par l'Espagne au Grand Condé, 1660-1679.
• Succession de la duchesse de Longueville, sœur du Grand Condé, morte en 1679.
• Résidu de papiers concernant les Longueville.
• Succession du dernier Longueville, 1695-1778.

1-A-009 • Baptêmes et morts de princes et de princesses, XVIe et XVIIe siècles.

1-A-010-011 • Succession des princes de Condé Henry-Jules, mort en 1709, et Louis III mort en 1710 ; contestations entre les héritiers, nombreux états et mémoires, manuscrits et imprimés.
• Succession de Mlle de Montpensier, 1693-1694 (la Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans).

1-A-012-013 • Succession de Marie de Lorraine, duchesse de Guise, morte en 1688.

1-A-014-017 • Résidu des papiers de la maison de Guise aux XVIe et XVIIe siècles ; mémoires de dépenses, ordonnances, pièces de comptabilité.

1-A-018 • Succession de Françoise-Marie de Valois, duchesse de Joyeuse, petite-fille de Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, 1686-1704.
• Résidu des papiers de la maison de Valois-Angoulême, 1633-1676.

1-A-019 • Papiers relatifs à des biens de la maison de Valois-Angoulême : Préaux, Ecouen, Coucy, Sézanne, Montigny, Laucoup, Chastenay et Antilly.
• Papiers de la maison de Boulogne et d'Auvergne du XIVe au XVIe siècle, venus aux Valois-Angoulême avec l'Auvergne : Comptes de l'hôtel du comte de Boulogne et d'Auvergne pour les cinq premiers mois de 1362 ; autre compte de 1383 ; pièces diverses de 1332 à 1541 (terres de Claviers, de La Ferté-Chaudron, de Saint-Saturnin, de Cremps, etc.) ;
• mariage de Jean de Créqui avec Louise de La Tour, fille de Bertrand, comte de Boulogne et d'Auvergne. 1446, papiers jusqu'en 1476 ; leur fils Jean de

Créqui, 1486-1495 ; terre de Brios en Picardie ;

• mariage des sœurs et des filles du comte de Boulogne et d'Auvergne avec : Louis de Chalençon, 1428-1437, Armand de Polignac, 1449-1451, Amanieu d'Albret, seigneur d'Orval et de Lesparre, 1461, Louis de La Chambre, 1489, le comte de Montpensier, 1476, Gilbert de Chabannes, 1469 ;

• papiers relatifs à Donzenac, Boussac et Corrèze, appartenant à Bertrand de La Tour par son mariage avec Louise de La Trémoille.

1-A-020 • Résidu des papiers de la maison de Boulogne-Auvergne (suite).

• Procès pour la succession de Jean de La Tour, 1503 ; procès entre Mlle de Boulogne et d'Auvergne et la comtesse de Montpensier ; ordonnance du comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, 1503 ; procès entre Mlles de Boulogne et d'Auvergne et Jean d'Albret, comte de Rethel et seigneur d'Orval, 1511 ; duc d'Albanie, 1514 ; ducs d'Albanie et d'Urbin, procès contre le duc de Bourbon, 1518 ; acquits du trésorier Vayssière, trésorier du duc d'Albanie, 1530-1531 ;

• Comté de Lauraguais, appartenant à la maison de Boulogne et d'Auvergne par échange avec le comté de Boulogne en 1477 ; La Tour, 1309 ; Vic, 1359 ; registre censier de Cremps, XIVe siècle ; pièces diverses.

1-A-021 • Marie de Gonzague, reine de Pologne, et sa sœur Anne, princesse Palatine.

• Succession de Charles Ier, duc de Mantoue, pièces de 1638 à 1679.

• Hôtel de Nevers à Paris, 1612-1648.

• Duché de Mantoue, 1691-1697.

1-A-022 • Succession de Marie de Gonzague, reine de Pologne, morte en 1667.

• Succession d'Anne de Gonzague, princesse Palatine, morte en 1684.

• Maison d'Anne de Gonzague, 1658-1684.

• Affaires de la princesse Palatine, pièces de procédure.

1-A-023 • Papiers relatifs à la succession de Jean-Casimir, roi de Pologne, mort à Nevers en décembre 1672.

• Papiers du roi de Pologne de 1623 à 1657.

• Papiers de Pologne, première moitié du XVIIe siècle .

• Traités, contrats, mémoires, 1663-1673.

• Pièces de 1677 à 1686.

1-A-024 • Papiers relatifs aux biens et revenus du roi de Pologne dans le royaume de Naples, dont l'origine est un contrat passé entre Philippe II, roi d'Espagne, et Bonne Sforza, duchesse de Bari, reine de Pologne. Documents de 1556 à 1679.

1-A-025 • Documents relatifs aux biens de la succession de Pologne dans le royaume de Naples, fin du XVIIe et début du XVIIIe siècle.

1-A-026 • Affaires de Naples ; correspondances entre le prince de Condé, le cardinal d'Estrées, M. Dupin, M. Bernardo et autres ; comptes de M. Bernardo, 1703-1706.

1-A-027 • Correspondance et mémoires des années 1706-1708, 1711 à 1719.

• Mémoires pour la princesse douairière de Condé, Anne de Bavière, fille adoptive et héritière de Jean Casimir, roi de Pologne ; lettres à elle adressées de Naples par Ferdinando de Franco, 1718-1721.

• Mémoires pour les héritiers de la princesse de Condé, 1723-1724.

1-A-028 • Lettres de Ferdinando de Franco à la princesse de Conti, 1723-1725.

• Correspondance de l'abbé d'Hugues avec la princesse de Conti, 1724 à 1733.

1-A-029 • Correspondance de l'abbé d'Hugues avec le duc de Bourbon, 1723-1729.

• Mémoires, lettres, bordereaux de 1725 à 1741.

1-A-030 • Lettres écrites de Naples par le marquis de L'Hôpital et le marquis Rota ; mémoires imprimés ; 1743-1752.

• Notes, mémoires, lettres et renseignements, 1754-1757.

• Partage de la rente de Naples entre les Condé et les Conti, 1759.

• Lettres et mémoires de 1760 à 1767.

1-A-031 • Lettres, mémoires et documents relatifs à la rente de Naples, de 1773 à 1783.

1-A-032 • Succession d'Anne de Bavière, princesse de Condé, morte en 1723.

• Papiers du duc et de la duchesse du Maine, née Condé (résidu).

1-A-033 • Succession de la duchesse de Vendôme, née Condé, morte en 1718.

• Succession du duc de Vendôme, mort en 1712.

1-A-034-036 Résidu des papiers de la maison de Vendôme.

1-A-034 • Dépenses de maison, pièces de comptabilité, 1602 à 1620.

1-A-035 • César, duc de Vendôme, mort en 1665, et sa femme, Françoise de Lorraine-Mercœur, morte en 1669 ; Louis, cardinal, duc de Vendôme, mort en 1669 ; résidu de papiers ; dépenses de maison, pièces de, procédure, etc.

1-A-036 • Papiers de la maison du duc de Beaufort, mort en 1669 ; d'Elisabeth de Vendôme, duchesse de Nemours, morte en 1664 ; maison des ducs de Vendôme de 1669 à 1714.

• Quelques papiers du grand-prieur Philippe.

• Maison de Louise de Lorraine, reine douairière de France, à Ancenis, de 1593 à 1600 (papiers retirés du château d'Ancenis le 29 août 1686 et remis au duc de Vendôme).

1-A-037 • Papiers provenant du duc de Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine), beau-père de César, duc de Vendôme.

• Curatelle de Jean de Brosse, dit de Bretagne, fils de René, comte de Penthièvre, 1517.

• Saisie des biens de feu René de Brosse, placés sous le gouvernement de l'amiral de Brion, décembre 1523 et août 1530.

• Maison de Laval ; succession de Jean de Bretagne, duc de Penthièvre, et de Louise de Laval, 1499-1546.

• Charlotte de Bretagne, femme de François de Luxembourg, vicomte de Martigues ; terre de Renescure en Flandre.

• Procès entre le vicomte de Martigues et Marin de Monchenu, 1543.

• Obligation de 4.000 écus donnée au banquier Dato par Jean de Bretagne, duc d'Etampes et comte de Penthièvre, et engagement de vaisselle d'argent, 1547.

• Terre de Vaires près de La Ferté-Alais (arr. d'Etampes), engagée par Germaine de Foix à Philippe de Croy ; reprise de possession au nom des enfants de

M. de Lautrec, 1536.

• Succession de Gui, comte de Laval, et de Claude de Foix, de Lautrec, douairière de Laval, 1547-1551.

• Assignation sur le prix de la terre de Coulommiers, vendue par Claude de Poix, dame de Martigues, à Jean de Bretagne, duc d'Etampes, des gages et salaires des serviteurs de Claude, et en particulier des sommes dues à Joachim de Sallon, médecin de Claude et de son premier mari, le seigneur de Laval ; quittance donnée par Joachim de Sallon au duc d'Etampes, 10 mai 1549.

• Donation par Claude de Poix à son second mari, Charles de Luxembourg, vicomte de Martigues, des terres de Chaumont-en-Bassigny, Ervy-le-Châtel, Saint-Florentin, etc. ; 1548.

• Procès entre Jean de Bretagne, duc d'Etampes, et Jeanne de Malestroit, veuve de Jean de La Roche, seigneur du Ponceau, au sujet du bois de la Poucaudière, 1541-1555.

• Attribution au duc d'Etampes des biens confisqués sur Louis Jupille, 1551.

• Assignation donnée de la part de Jean de Bretagne, duc d'Etampes, à François d'Aydie, co-seigneur de Ribérac, 1547.

• Intervention de Jeanne de Bretagne, dame de Bressuire, au sujet des joyaux engagés par le duc d'Etampes, janvier 1559.

• Créances de Jacques et Albert Magauze, marchands milanais à Paris, sur Charles et Sébastien de Luxembourg, vicomtes de Martigues, 1551-1559.

• Pièces de procédure pour Marie de Beaucaire, veuve de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, tutrice de sa fille Marie, 1559-1568.

• Provisions de gouverneur de Bretagne pour le vicomte de Martigues par la démission du duc d'Etampes, 1564.

• Extrait du testament de Jean de Bretagne, duc d'Etampes, 26 janvier 1565.

• Rente due par Jean de Bretagne, duc d'Etampes, à Guillaume du Prat, évêque de Clermont, et par celui-ci léguée au collège de Clermont, 1560, 1567.

• Procès entre Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, et le vicomte et la vicomtesse de Martigues (Marie de Beaucaire), 1565-1580.

• Jugement dans un procès entre Gui, comte de Laval, et le vicomte de Martigues, héritier du duc d'Etampes, au sujet des terres de Belle-Isle et Beaufou en Bretagne, 12 avril 1573.

• Deux lettres de Madeleine de Luxembourg, dame de Royan, au secrétaire de M de Martigues, 1578.

• Testaments de Jeanne de Bretagne, veuve de René de Laval, dame de

Bressuire, 1571, 1581, 1583.
• Pièces d'un procès intenté par le duc de Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine) et sa femme (Marie de Luxembourg) à Georges Robin, à Angers, 1578.
• Résidu de papiers du duc et de la duchesse de Mercœur, 1586-1608.
• Duché de Mercoeur, saisie des biens des fermiers, 1599 ; recouvrement des revenus, dépenses à cet effet, pièces comptables, 1599.

1-A-038 • La Ligue en Bretagne et en Normandie ; comptes de l'entretien des garnisons de Fougères, Mont-Saint-Michel, etc., de 1595 à 1598.
• Le duc de Mercœur en Hongrie ; mémoires de sa main et correspondance, 1600-1602.
• Exécution du contrat de mariage de Françoise de Lorraine-Mercœur avec César, duc de Vendôme (16 juillet 1608). Délivrance de bagues et joyaux par la duchesse de Mercœur, 13 juin 1609.
• Vente du logis de Briord à Nantes par Claude de Bouille, baronne de Septforges, dame de la Bonnardière, à Marie de Beaucaire, vicomtesse de Martigues, 1588-1590.
• Acquisition par le duc de Mercœur de deux maisons près des ponts de Nantes, 1590.
• Vente de prés vis-à-vis la Fosse de Nantes par la duchesse de Mercœur à Mathurin-Prançois Marchant, 1598.
• Vente par la duchesse de Mercœur à Lucas Rapion et Jeanne de Bourboulon des lieux du Verger et de la Valdaisière dans la paroisse de Doulon près Nantes, 1599.
• Bail à ferme de la maison de la Muette près la Roquette (Paris), consenti par la duchesse de Mercœur à Michel Prévost, Léonard Guignard et Michel Bordier, 2 septembre, 1599.
Acquisition des trois-quarts de la Muette par le duc de Mercœur, 15 novembre 1599.
• Acquisition d'une pièce de terre à la Roquette, 25 février 1600 (copie de 1609).
• Acquisition d'une maison à Nancy par Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, comte de Vaudémont, 5 octobre 1570.
Aliénation de l'hôtel de Mercœur à Nancy, 1607.
• Inventaire du château de Nomeny en Lorraine après la mort du duc de Mercœur, 1602.

• Hôtel de Mercœur, puis de Vendôme, à Paris, faubourg Saint-Honoré, 1602-1685.

• Réception, par le chapitre de l'église collégiale Saint-Honoré, pour l'acquisition faite, le 3 décembre 1602, par Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, de l'hôtel de Rambouillet, rue Saint-Honoré, recueilli dans la succession de l'évêque du Mans par Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, et son frère Louis, seigneur de Maintenon, vendeurs ; 8 janvier 1603.

• Vente par le duc de Vendôme à Michel-Antoine Scarron, sieur de Vanves, et de Vaujours, d'une grande maison sise rue Proidmanteau, paroisse Saint-Germain-l'Auxeirois, par lui acquise, le 10 décembre 1609, de François de Daillon, comte du Lude, et de Françoise de Schomberg, sa femme ; 11 mai 1635 ; en échange d'un contrat de 5.000 livres de rente sur les failles de Paris, du 2 janvier 1635 ; mainlevée de toute taxe sur cette rente, 1664.

Pièces relatives à l'acquisition par le duc de Vendôme de la maison à l'enseigne du Sauvage, faubourg Saint-Honoré, 1623-1672.

Acquisition d'une pièce de terre attenant le manège de l'hôtel de Vendôme, 1654-1672.

Procédures concernant les criées de l'hôtel de Vendôme, 1672-1675.

Inventaire des titres de l'hôtel de Vendôme (1578-1618), remis le 25 avril 1686 à Charles Manessier, trésorier-général des Bâtiments du Roi, l'hôtel ayant été « vendu à Sa Majesté, le 4 juillet 1685, par le duc de Vendôme et par Me Simon Duison, curateur a la succession vacante de défunt Monseigneur César, duc de Vendôme ».

• Martigues (Bouches-du-Rhône). Arrêt du 16 juillet 1493 qui donne la propriété de Martigues aux enfants de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, et enjoint à François de Luxembourg d'en quitter la possession.

Consultation et avis en faveur du duc de Guise, 1550.

Transaction entre Charles IX et Sébastien de Luxembourg, 3 mai 1568.

Procès entre le seigneur et les habitants des Pennes (XVIe siècle).

Un certificat et cinq pièces comptables délivrés à l'agent du duc de Mercœur, 1599.

Dépenses faites par le sieur Hotman pour l'établissement du siège d'appeaux à Martigues, 1670.

1-A-039 • Résidu des papiers des Brézé, comtes de Maulevrier, grands sénéchaux de Normandie, et de Diane de Poitiers, provenant du château d'Anet et venus aux

princes de Condé par la succession de la duchesse de Vendôme.

• Dépenses de maison et autres, pièces de comptabilité, etc.

• Compte de Jean Le Prince pour les navires de Pierre de Brézé, 1455-1457.

• Procès de Jacques de Brézé avec les habitants de Mauny, 1466.

• Compte de la dépense de l'hôtel du grand-sénéchal en 1472-1473.

• Dépenses en la maison de Mauny, 1477.

• Terrier de Berville, Mauny, Touberville, etc., en 1480.

• Compte de dépenses en 1486.

• Mauny, 1488.

• Enquête contre Jean Baucher, roi d'Yvetot, capitaine du pont de Rouen, 1488.

• Louis de Brézé, 1492.

• Compte de dépenses en 1497.

• Quittances de sommes reçues pour la dépense de Mlle de Brézé, 1507.

• Comptes de la dépense de Madame et de son train à Anet en 1509.

• Fragment d'un compte du receveur de Maulevrier, 1510.

• Recettes faites par Colin Chapperont, 1516-1518.

• Recette faite en 1520 par le maître d'hôtel Jean de Coysse, sieur de Terrenoire.

• Comptes de la dépense de l'hôtel du comte de Maulevrier en mai, juin, juillet, août, octobre 1520.

• Pièces comptables de 1520 et 1521.

• Pièces du procès intenté par le grand-sénéchal à son trésorier Etienne Alleaume pour la révision de ses comptes, 1520.

• Fragments de comptes de 1523 et 1524.

1-A-040 • Fragments de comptes de 1525 à 1527.

• Fragments de comptes de la dépense de Diane de Poitiers, de 1531 à 1566.

• Pièces visées par Philibert de l'Orme, 1548-1564.

1-A-041 • Le duc de Bourbon (Louis-Henry de Bourbon-Condé) ; constitutions de rentes, 1720 ; testament et mort, 1740 ; tutelle de son fils Louis-Joseph, prince de Condé, 1740.

• Extrait du contrat de mariage d'Henriette de Bourbon, Mlle de Verneuil, fille naturelle du duc de Bourbon, 1740.

• Testament et succession de Caroline de Hesse-Rhinfeld, duchesse de Bourbon, deuxième douairière, 1741.

• Succession de Mlle de Clermont (Marie-Anne de Bourbon), 1741.

•Succession de la duchesse de Bourbon première douairière, Louise-Françoise de Bourbon, veuve du prince Louis III, dite aussi la Grande-Duchesse, morte en 1743.

• Charlotte de Rohan-Soubise, princesse de Condé ; contrat de mariage, 1753 ; testament, 1759 ; succession, 1760-1779 ; tutelle de ses enfants, 1763.

1-A-042 • Succession du comte de Charolais, mort en 1760.

• Résidu de pièces comptables de la maison du comte de Charolais.

• Légitimation et mariage des filles du comte de Charolais, comtesses de Puget et de Lowendal, 1769-1772.

• Succession du comte de Clermont, mort en 1771 ; testament, partage, etc. ; maison à Rougis près Fresnes ; gouvernement de Champagne et Brie ; compagnies de l'arquebuse ; résidu de pièces comptables.

1-A-043 • Papiers de la succession de Mlle de Sens (Elisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé), morte en 1765.

1-A-044 • Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, testament et mort, 1806, 1818.

• Papiers de la princesse de Monaco, princesse de Condé en 1808, morte en 1813.

• Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon ; mariage, 1770 ; papiers divers ; testament et mort, 1829-1830.

• Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon ; séparation d'avec son mari, décembre 1780 ; revenus, diamants, etc. ; papiers sous la Restauration, testament, mort en 1822.

• Papiers relatifs à la succession du duc d'Enghien, mort en 1804.

• Exhumation des restes du duc d'Enghien, 18 mars 1816.

• Restauration de la sépulture des princes de Condé à Vallery, 1822.

• Protocole.

1-A-045 • Quelques papiers de la maison de Conti au XVIIe et au XVIIIe siècle.

• Mlle de La Roche-sur-Yon (Louise-Adélaïde de Bourbon-Conti), 1719-1751.

• Succession de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, duchesse d'Orléans, morte

en 1759.

• Succession de Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, princesse de Conti, morte en 1775.

• Le dernier prince de Conti, mort à Barcelone en 1814, exhumé en 1844.

• Urne déposée à Dreux.

1-A-046 • Succession du comte d'Eu (Louis-Charles de Bourbon), mort en 1775.

• Succession de Louis-Philippe, duc d'Orléans, mort en 1785.

• Succession de Colbert, duc d'Estouteville, mort en 1756.

Inventaires après décès ; quittances sur la succession, 1759. Hôtel de Torcy, 1715-1718. Hôtel Colbert. Hôtel de Créqui. Sceaux.

1-A-047-057. • Succession du maréchal-prince de Soubise (Charles de Rohan), père de la princesse de Condé morte en 1763, mort lui-même en 1787.

1-A-047• Inventaires des titres de la succession et documents généraux.

• Testament de la duchesse de Mazarin (Louise-Françoise de Rohan), 1754.

• Testament de la duchesse de Tallard (Marie-Louise de Rohan), 1753.

Pièces de la succession de la duchesse de Tallard.

• Inventaires faits à Strasbourg après le décès du cardinal de Rohan, 1749.

• Compte d'exécution testamentaire de la duchesse de Mazarin, 1757.

• Oppositions au bureau des hypothèques de Carentan, 1786.

• Quittances de pensions, de marchands, etc., 1785-1787.

• Pièces relatives à la succession de Henri-François de Bretagne, comte de Vertus, mort en 1746.

• Billets de différents particuliers au profit du prince de Soubise, 1739-1781.

• Projet de convention pour les réparations de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

• Etat général de la maison du prince de Soubise.

• Fonds de caisse au 1er juillet 1788.

• Testament du maréchal-prince de Soubise, 1787.

• Procurations du duc de Bourbon et de la princesse Louise, 1788-1790.

• Inventaire après décès du prince de Soubise.

• Contrats du prince avec des particuliers.

• Etat des dettes du prince de Rohan au 21 décembre 1748.

• Liquidation de la succession d'Anne-Geneviève de Lévis de Ventadour, princesse de Rohan, 1728.

• Contrat du second mariage de Charles de Rohan, prince de Soubise, avec la

princesse Anne-Thérèse de Savoie-Carignan, 1741.

• Contrat du mariage du comte de la Ribeyra avec Constance-Emilie de Rohan, 1683.

• Contrat du mariage du comte de Calheta avec Emile-Sophonie de Rohan, 1694.

• Contrat de mariage du duc de Bourbon, 1770.

• Renonciation du cardinal de Soubise à la succession de la princesse d'Epinoy, 1748.

• Vente par le prince de Soubise de la terre d'Herment près Riom au comte de Rosrédon, 1783.

• Acte de décès du prince de Soubise, 1787.

• Partage de la succession du comte de Tournon, 1748.

• Mémoire de M. Bouret de Vézelay contre le prince et la princesse de Guémenée (1788, imprimé).

• Procuration donnée par la princesse de Guémenée, le 12 frimaire an IV.

1-A-048• Procès au sujet de la succession de Henri-François de Bretagne d'Avaugour, comte de Vertus, mort en 1746 ; plusieurs mémoires imprimés.

• Pensions accordées par les héritiers du prince de Soubise, 1787.

• Etat des dettes de la succession Soubise, état des créances, état des pensions viagères, 1793.

• Lois et décrets, 1793-1813.

• Etat général des rentes viagères, pensions, appointements et gages.

• Dépouillement de l'inventaire fait après le décès du prince de Soubise ; renseignements sur les titres de propriété des terres.

• Notes sur la consistance du domaine de Saint-Pol ; mémoires sur la terre de Saulty en Artois, sur le comté de Tournon.

• Constitutions de rentes, 1739-1750.

• Liquidation entre le prince de Soubise et ses enfants après la mort de sa femme, Anne-Marie-Louise de La Tour d'Auvergne de Bouillon, 1740.

• Hôtel de Soissons, 1768.

• Mémoires sur les terres du Vivarais, sur le comté de Saint-Pol en Artois.

• Vente de la terre de Viviers, faite au Roi par le prince de Soubise en 1784.

• Remboursement du prince de Soubise à la duchesse de Rohan-Chabot, 1741.

• Procuration donnée par le duc de Bourbon, 1816.

• Notes sur les titres des propriétés des Soubise et des Rohan-Rohan.

• Liquidation des reprises de la princesse de Soubise, 1788.

• Mariage de la princesse de Soubise, Anne-Victoire-Marie-Christine de Hesse-Rhinfeld, âgée de 66 ans, avec le citoyen Jean-François Morel, âgé de 40 ans ; 11 pluviôse an III.

• Obligation par la citoyenne Morel au citoyen. Demailly, 23 brumaire an IV.

1-A-049• Convention entre les héritiers Soubise, 28 septembre 1790.

• Testament de la princesse de Condé, 1759.

• Liquidation des reprises de la princesse de Soubise, 1788.

• Etats des dettes de la succession Soubise.

• Masse de la succession.

• Etat des ventes faites par le prince de Soubise.

• Etat par départements des biens de la succession.

• Domaines de Cognac.

• Substitutions de la maison de Rohan.

• Etat des biens de la succession Soubise.

• Coutumes qui régissent les biens.

• Droits des héritiers d'après les dispositions des coutumes.

• Notes sur l'origine de la majeure partie des biens.

• Aperçu de la succession.

• Etat des créances et liste alphabétique des créanciers.

• Consultation sur le partage des biens, 1788.

• Consultation de M. Collet sur la substitution d'Anne de Lévis, archevêque de Bourges, du 20 janvier 1662 ; 28 février 1789.

• Autres consultations.

• Etat des pièces de l'inventaire de 1787 prises en communication par Mme de Guéménée.

• Arrêté de 1821 dans le procès entre le duc de Bourbon et les dames de Rohan.

• Mémoires pour le duc de Bourbon sur la liquidation de la succession, sur la demande en compte de liquidation et partage, sur l'administration de la succession, sur la qualité d'héritiers bénéficiaires.

Arrêts de 1815 à 1821.

• Droits de la princesse Louise de Condé ; projets de partage ; lot de la princesse.

1-A-050• Contrat de mariage de la princesse de Guémenée (Armande-Victoire-Josèphe de Rohan-Soubise), 1761.

Sa requête au Gouvernement en l'an X.
Sa mort en 1807.
• Testament de Marie-Louise de Rohan-Soubise, comtesse de Marsan, 1793 et 1802 ; rentes par elle données à la princesse Louise de Condé.
• Testament d'Anne de Lévis-Ventadour, archevêque de Bourges, 1662.
Donation faite par Anne-Geneviève de Ventadour, femme d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Maubuisson, à son fils Louis de Rohan, prince de Soubise, 1707.
• Testament de François de Rohan, prince de Soubise, et d'Anne Chabot de Rohan, sa femme, 1708.
• Testament et codicille de Charlotte-Eléonore-Madeleine de La Mothe-Houdancourt, duchesse de Ventadour, 1727 et 1744 ; renonciation du prince de Soubise, 1745.
• Testament du duc de Bouillon (Godefroy-Charles-Henri de La Tour d'Auvergne), 1769 ; codicille du 4 mai 1791 (imprimé).
Transaction entre le duc de Bouillon et le prince et la princesse de Soubise, 1735.
Pièces, mémoires, arrêts relatifs à la succession du duc de Bouillon, 1821-1825.
Pièces annexes, parmi lesquelles le contrat de mariage d'Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret, 1696.
• Etat des biens de la succession du prince de Rohan, dont le partage doit être fait entre le prince de Soubise et la comtesse de Marsan.
Etat des dettes passives de la succession du prince de Rohan, 1749.

1-A-051• Consistance du marquisat d'Annonay, de la terre d'Aubepierre.
• Pièces relatives à la terre de Brain en Anjou.
• Procès contre M. Declercq, cessionnaire des droits des Rohan.
• Compte de Dutertre, administrateur de la succession Soubise, 1793.
• Biens de la succession, bordereaux d'indemnité, 1825.
• Terre de Pleckenstein en Alsace.
• Terre de Fougerolles, près Luxeuil.
• Domaine de La Voulte dans l'Ardèche.
• Terres de Louppy et Revigny dans le Barrais, pièces du XVIIe et du XVIIIe siècle.
• Hôtel à Versailles, 1685-1739.
• Maison à Paris, rue des Quatre-Fils, 1656-1790.
• Bois de Malaunay, 1548, 1576.

• Baronnies de Montguyon et de Montlieu en Saintonge.

1-A-052• Baronnie de Préaux en Normandie, mémoire historique.
• Comté de Sainte-Aulaye.
• Domaine de Sainte-Marie-du-Mont (Manche).
• Terre et principauté de Soubise, XVIIIe siècle.
• Domaine de Ventadour en Limousin.
• Historique et consistance du comté de Vertus en Champagne.
Adjudication par décret, 1713.
Droit d'usage, domanialité, mémoires imprimés.

1-A-053• Procès entre les héritiers du prince de Soubise et les héritiers du sieur Poulain, régisseur de la terre de Préaux.
• Emprunt fait à Gênes par le prince de Soubise, 1781-1786.
• Billets et obligations, de particuliers au profit du prince de Soubise, XVIII[e] siècle.

1-A-054• Etats de la trésorerie du prince de Soubise, 1783-1787.

1-A-055-056 • Dépenses de la maison du prince de Soubise de 1783 à 1787 ; pièces comptables.

1-A-057• Comptes de la succession Soubise après 1814.

1-A-058• Résidu de papiers de la maison d'Elbeuf (des princes de Lorraine), au XVII[e] et au XVIII[e] siècle ; du comte de Toulouse, du duc de Penthièvre et de la maison d'Orléans, XVIII[e] siècle.

SÉRIE A Registres

2-A-001 Inventaire des titres et papiers d'Amaury d'Orgemont.
In-4° de 137 f. de papier, écrits vers l'année 1400 (manque 2 f. écrits qui étaient chiffrés CLV, et plusieurs blancs). Toile grise (la vieille couverture en vélin blanc a été conservée à l'intérieur de la nouvelle reliure ; elle porte un titre écrit de la main de Pierre Aberlenc, archiviste de Chantilly de 1596 à 1640).
•F. 1. « Viconté de Paris. Ce sont les lettres touchans ma personne et les rentes et héritages que j'ay à Paris, à Laigny, à Thorigny, au Pin, à Chennevières et en touz les terrouers d'environ lesditz lieux ».

• F. 26 « Veuquecin. Ce sont les lettres touchans les héritages, cens, rentes et autres possessions appartenans à mes sire Almaury d'Orgemont estans en la ville de Pontoise, de Marines, de Génicourt et en plusieurs autres villes et terrouers d'environ ».
• F. 55. « Chantilly. Ce sont les lettres touchans les héritages, cens, rentes et autres possessions appartenans à messire Almaury d'Orgemont estans es villes, terrouers et es environs de Senliz, de Chantilly, de Montmélian, de Moncy, de Chavercy, et de toutes les appartenances d'iceulx, lesquelles lettres sont toutes ensemble en un coffre ».
• F. 81. « Adveuz de Chantilly. Ce sont les adveuz et dénombremens que on treuve des fiez tenuz des terres de Chantilly, de Montmélian et de Moncy » (Moussy).
• F. 88. « Adveuz de Chavercy. Ce sont les adveuz et dénombremens que on treuve des fiez tenuz du chastel et terre de Chavercy ».
• F. 92. « Montjay. Inventaire des lettres touchans la chastellerie, terre et baronnie de Montjay ».
• F. 107. « Adveus ».

2-A-002 Maison de Condé.

« Récolement des titres et papiers concernans les privilèges, charges et honneurs, etc. ».

« Récolement des titres et papiers des anciennes et nouvelles successions ».

2 parties de 14 et 18 f., XVIII[e] siècle (vers 1720), in-folio, cartonné.

2-A-003 Etat des pièces comprises dans l'inventaire des papiers concernant les personnes, privilèges, dignités, etc., des princes de la maison de Condé ».

Petit in-folio, XVIII[e] siècle (vers 1780), 205 pages, demi-maroquin grenat.

Le titre ci-dessus ne s'applique qu'aux titres inventoriés dans les pages 1 à 34, suivies de 5 f. blancs.

•P. 45, « supplément aux honneurs et dignités », suivi des extraits baptistaires, contrats de mariage, testaments, donations, partages, transactions.
• P. 82. « Successions », de Roye, de la princesse d'Orange, de La Trémoille, de Maillé-Brézé, de Longueville, de Montmorency, d'Angoulême et de Joyeuse, de Mlle de Montpensier, de Gonzague-Mantoue-Bavière ; de la duchesse de Vendôme, née Condé, de la duchesse de Bourbon, née Conti, de Mlle de Clermont, de Charolais et de Sens, des comtes de Charolais et de Clermont, de la duchesse d'Orléans, née Conti, de la princesse de Conti, née Condé, et du

comte d'Eu.

• P. 107, brevets de pensions.

• P.109, donations faites par les princes de la maison de Condé.

• P. 113, lettres de légitimation.

•P. 115, lettres de bénéfice d'inventaire.

•P. 117, substitutions.

•P. 132, tutelles.

• P. 146, cérémonies, rangs.

• P. 154, maison, officiers, bâtiments.

• P. 158, duché de Montferrat.

• P. 161, affaires de Naples.

• P. 166, Espagne.

• P. 167, committimus, attributions, etc., et privilèges des princes du sang.

• P. 172, rentes.

•P. 175, comte de Charolais.

• P. 176, comte de Clermont.

• P. 202, comte de La Marche.

• P. 203, princesses de la maison de Condé.

2-A-004 « Inventaire des titres et papiers qui concernent les anciennes et nouvelles successions échues dans les maisons de Messeigneurs les princes de Condé depuis Louis Ier du nom, prince de Condé, qui a commencé cette branche, jusques a présent. Fait par M. Luillier en l'année 1703. Na que cet inventaire fut commencé en 1688 et fut souvent interrompu, parce que S. A. S. Monseigneur le Prince faisoit souvent changer quelque chose aux papiers de Pologne, dont Sad. Alt. Sme en gardoit souvent plusieurs et vouloit qu'on les inventoriasse suivant son idée; c'est la raison pourquoy cet inventaire ne fut achevé d'estre mis au net que l'année 1703, et dans la suite fut relié en veau marbré avec les armes de S. A. S.. Luillier ».

In-folio de 381 f. dans sa reliure originelle.

« Table des chapitres.

• F. 1, Mémoire pour l'intelligence des successions.

• F. 2, Anciennes successions, contrats de mariage.

• F. 6, Donations de Madame de Roye.

• F. 10, Partages.

• F. 14, Donation du cardinal de Bourbon.

• F. 15, Cardinal de Bourbon tuteur.

- F. 16, Bénéfice d'inventaire.
- F. 18, Succession de Monseigneur le prince de Conty.
- F. 27, La Ferté-sous-Jouarre.
- F. 35, Champrond.
- F. 42, Le Plessis-de-Roye.
- F. 44, Anisy.
- F. 47, Ruel, Pourcy et Gourton.
- F. 49, Ailly, Surdon, Broyé, etc.
- F. 54, Buière-au-Bois, Hérambaucourt et la Bazeque.
- F. 64, Transports de Flandre.
- F. 66, Talmas. 67, La Falaise, Breteuil, Francastel.
- F. 73, Laz, Meaux et Conty.
- F. 82, Nogent, Montigny, Vitray.
- F. 88, Soissons et Muret.
- F. 98, Succession de Mlle Catherine de Bourbon (morte en 1595).
- F. 101, Successions d'Henry de Bourbon, Catherine de Bourbon, etc.
- F. 105, Bagues vendues à La Rochelle.
- F. 108, Blancs signés de Louis et Henry de Bourbon.
- F. 109, Bénéfice d'inventaire.
- F. 110, Commissions et lettres d'Etat.
- F. 111, Succession de Madame la Princesse d'Orange (morte en 1619).
- F. 114, Princesse de Conty, marquise d'Isles.
- F. 115, Don à Monseigneur le Prince par Madame sa mère de tous ses biens.
- F. 116, Aquitement des dettes de feue Madame Charlotte-Catherine de la Trimouille et de feu Monseigneur le Prince Henry 2e de Bourbon.
- F. 137, Compte et pièces justificatives de la succession de Madame la Princesse Charlotte-Catherine de la Trimouille.
- F. 139, Testament, funérailles et meubles de cette princesse.
- F. 140, Châteaubardon.
- F. 141, Succession de Mr de Laval.
- F. 142, Succession de Mr de Montmorency.
- F. 145, Baux de Mr Vignier.
- F. 146, Diverses affaires.
- F. 149, Comptes de plusieurs fermiers.
- F. 150, Compte de la Poissonnière.
- F. 150, Affaires de Mr de Sully (avec le prince Henri II de Condé).

- F. 153, Pierreries et bagues retirées.
- F. 156, Hôtel de Condé.
- F. 166, Petit Luxembourg.
- F. 176, Fontainebleau, Saint-Germain et Versailles.
- F. 182, Inventaires de meubles.
- F. 191, Duc de Brunswick, Clermont (en Beauvoisis).
- F. 193, Mesdames d'Angoulesme et de Mailly.
- F. 194, Succession du cardinal de Lyon (frère de Richelieu).
- F. 195. Transaction partage de la succession de feu Monseigneur le prince Henry 2e et de Madame la Princesse de Condé, son épouse.
- F. 200, Journal, états et mémoires de feue Madame la Princesse.
- F. 202, Décharges de Monseigneur le prince de Conty et de Madame de Longueville.
- F. 205, Monseigneur le duc de Longueville.
- F. 209, Succession de Monsieur le duc de Brézé.
- F. 219, Poids de Normandie ».
- Les f. 229-232 sont blancs.
- F. 223, « Nouvelles Successions. Les nouvelles successions commencent par les papiers de Pologne et par le mariage de S. A. S. Monseigneur le prince Henry-Jules de Bourbon avec Madame la princesse Anne, Palatine de Bavière, fille de Madame Anne de Gonzague de Clèves, princesse de Mantoue et de Montferrat, veuve de Monseigneur le prince Edouard de Bavière, comte Palatin du Rhin, duc de Bavière, sœur de Madame la princesse Marie, duchesse de Nevers et de Mantoue, épouze en première noce de Sigismond 3e roy de Pologne, et en seconde noce du roy Jean-Casimir, lesquels roy et reine ont adopté mondit seigneur le prince et Madame la princesse pour leurs enfans et héritiers universels. Outre les grands biens qui sont parvenus de cette adoption, madite dame la princesse a encore hérité de Madame sa mère, et de Mademoiselle de Guise, sa cousine, comme sa plus proche héritière.
- F. 235, Papiers de Pologne.
- F. 267, Affaires de Naples, qui est la suite des papiers de Pologne.
- F. 287, Succession de Madame la princesse Palatine ; affaires de Mantoue.
- F. 319, Curatelle et succession de l'abbé duc de Longueville.
- F. 325, Succession de feu M. le chevalier de Longueville.
- F. 330, Partage de la succession maternelle de Monsieur le duc de Longueville entre Monseigneur le prince et Monseigneur le prince de Conty.

• F. 332, Succession de Mademoiselle de Guise.
• F. 334, Succession de S. A. R. Mademoiselle de Montpensier.
• F. 341, Papiers d'Espagne ».
• F. 351. Supplément ajouté par Mathieu Luillier en 1704. « Succession de Madame la duchesse de Joyeuse. Mémoire historique fait par le Sr Luillier concernant la succession de Madame Diane de France, duchesse d'Angoulême » (fille naturelle du roi Henri II).
• F. 353 à 370, inventaire de papiers.
• F. 371-378, blancs.
• F. 379-381, table.

2-A-005 Autre copie du volume précédent, moins le supplément.
In-folio de 224 pages, toile grise.

2-A-006 Biens et affaires de Henri II de Bourbon, prince de Condé.
Registre d'inventaires de titres rédigé vers 1640. In-folio de 180 f. dans sa couverture originelle en vélin blanc.
• F. 1, table des inventaires.
• F. 2, blanc.
• F. 3. Don des biens du dernier Montmorency à ses soeurs, la princesse de Condé, les duchesses de Ventadour et d'Angoulême, mars 1633.
• F. 6. Acquittement des dettes de Montmorency, règlement des affaires de sa succession, comptes, paiement et rachat de rentes.
• F. 35. Papiers relatifs à la terre d'Offémont.
• F. 39. Bois de Fère-en-Tardenois et de Montmorency.
• F. 43. Inventaire d'aveux et dénombrements et d'actes de foi et hommage.
• F. 49. Fief de La Fage en Languedoc.
• F. 51. Débets de comptes dus à la succession de Montmorency d'après les avis du s^r^ Roste.
• F. 57. Affaires relatives aux maisons et domaines de la succession de Montmorency, 1634-1636.
• F. 71. Affaires en Languedoc.
• F. 76. Affaires de Bretagne, officiers de Bretagne, 1636-1638.
• F. 84. Pièces concernant des affaires faites avec défunt M. Vignier (terres de La Falaise, Breteuil et Francastel, etc.).
• F. 100. « Inventaire du sac escript Picot. Monsieur Picot estoit receveur général des tailles en la généralité de Moulins, que Monsieur employoit en plusieurs

de ses affaires, notamment à la recepte de ses assignations, et appointements. Au présent sac sont une partie des affaires qu'il a faictes pour mondit seigneur » le prince de Condé de 1626 à 1634 (dont le tombeau de la princesse douairière de Condé, exécuté en 1630-1631 à l'Ave-Maria de Paris par le sculpteur Simon Guillain).

• F. 121. « Inventaire des titres et papiers du sac cotté dessus : Mailly » (titres de Mailly-la-Ville et de Mailly-le-Château, confisqués sur le s[r] de Suffertes et donnés par le Roi au prince de Condé le 22 novembre 1631).

• F. 134. « Inventaire du sac escript : Venisy » (terre acquise par le prince de Condé de 1627 à 1637).

• F. 142. « Inventaire du sac escript : Parlement de Dijon, édictz » (1637).

• F. 149. « Inventaire des tiltres et papiers du sac escript : Sancerre, contenant cinq liasses ».

• F. 158. Titres des fiefs de Sancerre, 103 pièces.

2-A-007 Inventaire des biens du Grand Condé, dressé après sa condamnation en 1654 (20 avril-14 juillet).

In-folio de 605 f. recouvert en vélin blanc.

• Premier volume d'un inventaire dont les autres ne se trouvent plus dans les archives de Chantilly, consacré surtout à la description du mobilier de l'hôtel de Condé à Paris.

2-A-008 Inventaire dressé après le décès du prince de Condé Henry-Jules, mort en 1709.

Second volume (le premier a disparu), terminé le 19 septembre 1709.

In-folio de 665 f., veau ancien, dos orné.

(Chantilly, Ecouen, La Versine, Versailles, Marly, Fontainebleau, Dijon).

2-A-009 Procès-verbal pour parvenir au partage des biens de la succession du prince Henry-Jules, 20 janvier 1714.

In-folio de 304 f., veau ancien aux armes de Condé.

2-A-010 Inventaire des biens de la succession et communauté d'Edouard de Bavière, prince Palatin (beau-père du prince Henry-Jules), 5 novembre 1663.

In-folio de 173 f., vélin blanc.

2-A-011 Inventaire fait après le décès de la princesse Bénédicte de Bavière, duchesse de Brunswick et de Lunebourg (belle-sœur du prince Henry-Jules), 3 août 1684-27

mai 1685.
In-folio de 461 f., vélin blanc.

2-A-012 Procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés et de confection d'inventaire après le décès d'Anne de Bavière, princesse de Condé, veuve du prince Henry-Jules ; 23 février-27 août 1723.
In-f de 285 f., veau ancien, dos orné.

2-A-013 Inventaire dressé après le décès d'Anne de Bavière, princesse de Condé ; 10 mars-27 août 1723.
In-folio de 1023 f., veau ancien, dos orné.
• F. 7, Petit-Luxembourg.
• F. 82, Ecouen.
• F. 149, Petit-Luxembourg.
• F. 419, Anet.
• F. 643, Petit-Luxembourg.
• F. 711, inventaire des livres apportés d'Anet.
• F. 757, bibliothèque du Petit-Luxembourg.
• F. 784, inventaire des papiers.
• F. 833, inventaire des titres du duché de Guise.

2-A-014 « 80 Inventaires des papiers de Mantoue tirés de l'hôtel de Condé en 1719».
Inventaires dressés au XVIIe siècle, comprenant ensemble 246 f. en un vol. in-folio recouvert de toile grise.
• F. 1. « Premier inventaire de pièces concernans plusieurs affaires de Charleville et de la souveraineté d'Arches ».
• F. 10. « Second inventaire des réglemens, exemptions, immunités et concessions accordées aux habitans de Charleville, avec des comptes des deniers communs et autres de ladite ville ».
• F. 14. « Troisiesme inventaire concernant la recepte faite par le sr Collart, receveur général de S. A. S. de Mantoue à Charleville, en ses comptes de 1660, 1661, et l'année 1662 ».
• F. 20. « Quatriesme inventaire dans lequel sont deux inventaires de pièces, le contrat de la vente de Senonche, celuy du duché de Mayenne, les payemens faits en conséquence, et vente des places de l'hostel de Nevers pour acquitter les arrérages de rentes ».
• F. 26. « Cinquiesme inventaire concernant un extrait d'une liasse où sont

plusieurs copies de contracts et baux à fermes des pavillons et maisons de Charleville donnés à rentes, apartenans à S. A. S. ».

• F. 30. « Sixiesme inventaire concernant les souverainetés d'Arches et Charleville et leurs dépendances ».

• F. 36. « Septiesme inventaire concernant les affaires contre Madame la princesse Palatine ».

• F. 42. « Huitiesme inventaire concernant les terres souveraines de la principauté d'Arches et Charleville et lieux en dépendans comme Novion-sur-Meuze, Lûmes, Manicourt, Bréhemonf, Brieulles et autres ».

• F. 54. « Dixiesme inventaire concernant un contrat de vente de terres et bois, sur les payemens des rentes, ensemble le contract de mariage de François de Clèves, partage d'Henriette de Clèves, et extrait de testament touchant les 20.0001. de douaire de Marie de Touteville ».

• F. 58. « Uinziesme inventaire concernant les rentes assignées par le roy au profit de S. A. S. sur plusieurs généralités et eslections du royaume ».

• F. 64. « Douziesme inventaise concernant les pièces contre Mr le marquis de la Viéville touchant la terre de Sey, Armoise, Domaincourt en Champagne et autres ».

• F. 66. « Treiziesme inventaire concernant les criées, vente et adjudication du duché de Rethelois faite à la requeste de Madame la princesse Palatine poursuivante criées ».

• F. 68. « Quatorziesme inventaire. Les pièces et l'inventaire manquent, ayant esté emportés en Italie par le marquis Striggy suivant le récépissé dy premier novembre 1665 ».

• F. 70. « Quinziesme inventaire concernant les rentes deues par le roy à S. A. S. sur les généralités, eslections; et hostel de ville de Paris ».

• F. 74. « Seiziesme inventaire concernant le procès pour S. A. S. de Mantoue contre Mr Tévesque d'Auxerre ».

• F. 80. « Dix-septiesme inventaire concernant plusieurs papiers de diverses affaires ».

• F. 84. « Dix-huitiesme inventaire. Les pièces et l'inventaire manquent, ayant esté emportés en Italie par le marquis Striggy ».

• F. 86. « Dix-neufviesme inventaire concernant plusieurs affaires de Senonches, de Rethelois, Charleville et Nevers ».

• F. 90. « Vingtiesme inventaire. Des pièces concernant la cause d'Aspremont ».

• F. 96. « Vingt uniesme inventaire. Pièces concernant le duché de Sommarie

en Italie ».

• F. 100. « Vingt deuxiesme inventaire, concernant la légitime d'Armagnac ».

• F. 102. « Vingt troisiesme inventaire, concernant Novion et autres terres souveraines ».

• F. 106. « Vingt quatriesme inventaire, concernant Senonches, Bresolles, Beaussart, et autres près d'iceux ; généalogies de Clèves, Touteville, Nevers ; l'évesque d'Auxerre ; Bellinzani, pièces de conséquence de luy et autres, ensemble une liasse de lettres ».

• F. 110. « Vingt cinquiesme inventaire, concernant des contracts de ventes de l'hostel de Nevers, marquisat d'Isles, vicomte de Saint-Fleurentin, baronie d'Ervy, terres et chastellenies de Saint-Vallery et du Puys, de Roch et bourg de Cayeux, leurs apartenances et dépendances, et les quittances des sommes receues sur le prix de l'hostel de Nevers par les mains de Mons[r] de Guénégault, acquéreur d'iceluy, ou de ceux ayant charge de luy ».

• F. 124. « Vingt sixiesme inventaire, concernant des comptes présentés en la Chambre des Comptes de Nevers par les receveurs généraux du duché de Nivernois, commençant en l'année 1638 ».

• F. 128. « Vingt septiesme inventaire, concernant la Monnoye de Charleville, la ferme et moulins dudit lieu ».

• F. 130. « Vingt huitiesme inventaire, concernant les comptes des terres souveraines rendus par Mr Collard ».

• F. 132. « Vingt neufviesme inventaire, contenant plusieurs pièces diverses, et notamment le registre des conseils de Son Altesse Sérénissime depuis l'année 1645 jusques en 1655, plus un autre registre contenant l'ordre des créanciers de la maison de Nevers, plus deux comptes et pièces justifficatives d'iceux présentés à Son Excellence par, Mr Collard, receveur général de Charleville, et autres pièces qui sont de conséquence ».

• F. 136. « Trentiesme inventaire, dans lequel sont encore les copies des rentes de l'hostel de Nevers, et celle de l'affaire des 6.000 1. de Mr Priandy et Le Camus ; Mr l'évesque d'Auxerre ; le don fait par S. A. S. à Madame la Princesse Palatine ; les srs Thomas et Savary ».

• F. 140. « Trente uniesme inventaire, contenant les pièces concernant les droits de la chancellerie de Mantoue, emportées en Italie par le comte Brondoly, suivant ses récépissés des 15 novembre 1666 et 7 janvier 1667 ».

• F. 142. « Trente deuxiesme inventaire, concernant les canons et munitions qui ont esté tirés par ordre du roy du chasteau de Desise ; avec treize pièces contenues audit inventaire touchant les neuf cent mil livres prétendues par les srs

Cantariny et Sarantony comme prétendus cessionnaires de la reyne de Pologne ; avec un arrest du Parlement imprimé confirmatif des saisies réelles des duchés de Nivernois, Donziois et Rethelois, etc. ».

• F. 146. « Trente troisiesme inventaire, concernant des pièces mises es mains de Monsieur le marquis Striggy, ambassadeur de S. A. S. de Mantoue, par Monsieur le comte Sannazary ».

• F. 150. « Trente quatriesme inventaire, concernant les terres de Flandre appartenantes à Monseigneur le duc de Nivernois ».

• F. 152. « Trente cinquiesme et dernier inventaire dont feu Monsieur le marquis Balliani avoit esté chargé par Monsieur le marquis Striggy. Les pièces ont esté données au comte Brondoly, et ont esté laissées entre les mains de feu Monsieur Colbert ».

• F. 154. « Trente sixiesme inventaire, contenant quatorze cottes concernans les instances contre Madame la princesse Palatine et Monsieur le duc d'Anguyen, en requeste civille ».

• F. 156. « Trente septiesme inventaire, contenant quarante deux cottes qui sont quittances et pièces justifflcatives des remboursemens et payemens faits sur le prix du duché de Mayenne ».

• F. 160. « Trente huitiesme inventaire, contenant dix-neuf cottes qui sont quittances de payemens faits par Monsieur Mazarin sur le prix du duché de Rethelois.

• F. 162. « Trente neufviesme inventaire, contenant treize cottes de diverses pièces retirées par le comte Brondoly pendant son séjour en France ».

• F. 164. « Quarantiesme inventaire, concernant des papiers rendus par le Sr Bellinzani, contenant trente-deux cottes ; dans ledit inventaire se trouve quelques papiers concernans aussy l'affaire des chouets pour les forges ».

• F. 166. « Quarante uniesme inventaire, contenant 15 cottes, dont la première est le compte du sieur Bellinzani rendu au Conseil de S. A. S. en France en 1669, et les autres les pièces justiffcatives dudit compte ».

• F. 168. « Quarante deuxiesme inventaire, concernant les rentes, deues sur la ville de Paris, contenant cinq cottes ».

• F. 170. « Quarante troisiesme inventaire, contenant quatorze cottes concernant la souveraineté, justice, monnoye, sel et bois de Charleville ».

• F. 172. « Quarante quatriesme inventaire, contenant douze cottes concernans les droits, privilèges et autres affaires de Charleville, dont la dernière cotte comprend les pièces du voyage fait audit Charleville en 1677 et 1688 par le marquis Balliani et Mr Comeau et Savary ».

• F. 174. « Quarante cinquiesme inventaire, contenant seize cottes concernans les droits, privilèges et affaires de Charleville ».
• F. 176. « Quarante sixiesme inventaire, contenant 57 cottes concernans plusieurs affaires particulières de Charleville ».
• F. 180. « Quarante septiesme inventaire, concernant les domaines et privilèges de Charleville, contenant quinze, cottes ».
• F. 182. « Quarante huitiesme inventaire, contenant vingt-deux cottes, concernant la succession de France ».
• F. 184. « Quarante neuviesme inventaire, concernant des pièces qui ont servy pour l'instruction contre le duc Mazarin au sujet de Lûmes, Rommery, Nouvion, etc. ».
• F. 186. « Cinquantiesme inventaire, contenant huit cottes, concernant les droits de Son Altesse Sérénissime sur la succession de Mademoiselle de Guise, dont quatre regardent la vente du duché de Nevers ».
• F. 188. « Cinquante uniesme inventaire, contenant trois cottes, concernant le papier terrier de Charleville fait en 1694.
• F. 190. « Cinquante deuxiesme inventaire, contenant quatorze cottes, concernant diverses affaires de la succession de France, et entre autres l'arrest d'enregistrement des lettres de naturalité de S. A. S. ».
• F. 192. « Cinquante troisiesme inventaire, contenant quatorze cottes, la pluspart concernans Charleville et les autres la princesse Palatine ».
• F. 194. « Cinquante quatriesme inventaire, contenant unze cottes concernant divers traités pour les rentes et autres affaires de la succession ».
• F. 196. « Cinquante cinquiesme inventaire, contenant 17 liasses concernans les droits de souveraineté, droits de pancarte de Charleville, dégradation faite à Lûmes par les fermiers du duc de Mazarin, monnoye et sel de Charleville ».
• F. 198. « Cinquante sixiesme inventaire, contenant 23 cottes concernant la police de Charleville et la culture du tabac ».
• F. 200. « Cinquante septiesme inventaire, contenant douze cottes qui sont anciens titres de la maison de Nevers ».
• F. 202. « Cinquante huitiesme inventaire, contenant douze cottes concernant Charleville et entre autres le sel ».
• F. 204. « Cinquante neufviesme inventaire, contenant treize cottes concernant Charleville ».
• F. 206. « Soixantiesme inventaire, contenant cinq cottes dont la dernière

concerne l'affaire contre Madame la princesse Palatine, et la quatriesme contre Madame de Sforce ».

• F. 208. « Soixante uniesme inventaire contenant huit cottes concernans la substitution de François, duc de Clèves ».

• F. 210. « Soixante deuxiesme inventaire, contenant neuf cottes concernans les privilèges de Charleville, dont deux regardent l'affaire des Jésuites pour le droit sur le domaine de Son Altesse Sérénissime, et les prétentions du sieur Canet pour le consulat ».

• F. 212. « Soixante troisiesme inventaire, contenant sept cottes concernant l'affaire d'Aspremont, peu importante ».

• F. 214. « Soixante quatriesme inventaire, contenant trois liasses : procédure de l'affaire d'Aspremont, procédure pour Monsieur le duc de Mantoue contre Monsieur d'Armagnac, instance contre le duc de Mazarin au sujet de ses entreprises sur la souveraineté de Charleville ».

• F. 216. « Soixante cinquiesme inventaire, contenant deux liasses : contre la prétention du duc de Mazarin sur Lûmes et Rommery, procédure contre le sieur abbé Le Normand ».

• F. 218., « Soixante sixiesme inventaire, contenant trois liasses ; la première, cottée A, contenant vingt pièces qui sont mémoires, consultations, copies de testament et contract de mariage, concernant le droit de reversion de la dot de la reyne de Pologne, et un arrest pour l'hostel de Nevers ; la deuxiesme, cottée B, concernant la rente sur la vicomte de Rouen, contenant plusieurs extraits de la Chambre des Comptes, lettres et mémoires ; la troisiesme, cottée C, sont des mémoires d'anciens procès de la maison de Nevers ; cette liasse n'est d'aucune utilité et ne se conserve que par curiosité ».

• F. 220. « Soixante septiesme inventaire, contenant une liasse de factums et autres pièces imprimées qui ont servy dans les affaires de la succession de France ».

• F. 222. « Soixante huitiesme inventaire, Pièces concernans les dégradations de la forest de Senonches par les sieurs Lignages et Lombart ».

• F. 224. « Soixante neufviesme inventaire, contenant trois pièces : procès-verbal de la prise de possession des terres de la légitime d'Armagnac, aliénations de la maison de Mantoue des terres escheues en partage en Italie, compte du trésorier du chasteau de Mélian en 1506 ».

• F. 226. « Soixante dixiesme inventaire, contenant deux pièces : érection du comté de Rethel en duché, comptes du duché de Rethelois des années 1627-1629».

• F. 228. « Soixante unziesme inventaire, contenant quatre registres : contracts du Rethelois, 1573 ; foys et hommages rendus à LL. AA. SS. de 1572 à 1578 ; délibérations de la cour souveraine d'Arches de 1660 à 1663 ; registre de la cour souveraine de Charleville de 1655 à 1657 ».

• F. 230. « Soixante douziesme inventaire ; mémoires, instructions et autres pièces envoyées de Mantoue ou recouvrées d'ailleurs, qui ont servi au marquis Balliany, envoyé extraordinaire de Son Altesse Sérénissime, aux conférences de Riswick en 1697 concernant les prétentions de Sadite Altesse Sérénissime contre le duc de Savoye ».

• F. 232. « Soixante treiziesme inventaire, contenant trois liasses ; la première concernant les lettres avocatoires de l'Empereur au sujet de l'entrée des troupes des deux couronnes dans Mantoue en 1701 ; la troisiesme un exemplaire de l'ouvrage du comte François Perroni, auditeur de S. A. S., au sujet desdites lettres avocatoires... ; la seconde concernant l'investiture du duché de Guastalle donné par l'Empereur à Don Vincent de Gongazue, les protestations de S. A. S., etc., de l'année 1691 ».

• F. 234. « Soixante quatorziesme inventaire, contenant les comptes de la souveraineté d'Arches et terres en dépendantes des années 1502, 1504 et 1505, 1520 à 1523, 1541, 1543, 1544 et 1593 ».

• Inventaires 75 à 79 : comptes de la souveraineté de Charleville de 1636 à 1702.

• F. 246. « Quatre vingtiesme inventaire, contenant : quatre grandes liasses de vieux papiers presque inutiles ; une autre grande liasse de six registres de lettres escrites à S. A. S. de 1665 à 1674 ; une autre liasse de trois registres des conseils de S. A. S. de 1662 à 1686 »

2-A-015 Compte rendu par Charles-Gabriel Bory, trésorier général des revenus de la succession de Madame la Princesse (Anne de Bavière), à cause des paiements par lui faits en conséquence du partage de la succession arrêté le 29 mars 1734, et ce pour l'année 1734.

In-folio de 19 f., toile grise.

2-A-016 **(94 A 15).** Biens de Naples (succession d'Anne de Bavière). Comptes des recettes et dépenses des années 1758 à 1779.

In-folio de 167 p., exemplaire dressé pour le prince de Condé, cohéritier.

Reliure en maroquin rouge à ses armes, filets, tranches dorées, dos orné.

2-A-017 Autre exemplaire, 170 p., toile grise.

2-A-018 Comptes de la succession d'Anne de Bavière, princesse de Condé, morte en 1723, et de sa fille la duchesse de Vendôme, morte en 1718 ; années 1775 à 1783.
In-folio de 35 f., toile grise.

2-A-019 (96 C 5). Compte rendu au duc du Maine par Michel Racine, son trésorier général, pour la recette et la dépense de l'année 1719.
In-folio de 628 p., maroquin rouge aux armes de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, grand-maître de l'artillerie, filets, dos orné, tranches dorées.

2-A-020 Rentes dues par la succession de Mlle de Guise (morte le 3 mars 1688) ; rachats faits jusqu'à la transaction du 19 avril 1701 ; ce qui en reste dû tant en principal qu'en arrérages annuels.
In-folio de 24 f., toile grise.

2-A-021 « Inventaire des pièces, tiltres et enseignemens apartenans à Monseigneur le duc de Guise qui ont esté mis en son hostel près la chappelle de Bracque à Paris... 1566 ».
In-f" de 126 f., toile grise (couverture originelle en vélin blanc conservée à l'intérieur).

2-A-022 « Inventoire des lettres, tiltres et enseignemens des terres et seigneuries appartenans à monseigneur de Guise, et lettres des estatz, charges et commissions pour les affaires de la République et defence d'icelle, dons, mariage, successions, partages, douaires, hommaiges, adveuz, censiers... (etc., etc.). Faict (par Dardel) en may et juin 1575 ».
In-folio de 198 f., toile grise.

2-A-023 « Inventaire général des tiltres de la maison de Guise; ensemble des comptes et acquits des trésoriers, argentiers, receveurs des terres et) autres comptables de ladite maison estant dans le trésor, commencé en l'année 1615 ».
In-folio de 174 f., vélin blanc (reliure originelle).

2-A-024 « Inventaire des titres du duché de Guise, principauté de Joinville, comté d'Eu, baronnie d'Ancerville et Moustier-sur-Saulx et des autres terres et

seigneuries de Monseigneur le duc de Guise ; ensemble plusieurs autres titres et papiers de sa maison estans dans le trésor en son hostel de Guise de ceste ville de Paris. Commencé en l'année 1615 ».

In-folio de 505 f., vélin blanc (reliure originelle).

2-A-025 « Inventaire général des titres de la maison de Guise» principautez, duchez-pairies, comtez, baronnies et seigneuries... » etc., 1666.

In-folio de 404 f., vélin blanc (reliure originelle).

2-A-026 Administration des domaines de Charles de Lorraine, duc de Guise. Registre d'ordonnances, décisions, commissions du duc de Guise et de la duchesse, Henriette-Catherine de Joyeuse, 1603-1612.

In-folio de 200 f., vélin blanc.

2-A-027 Compte de la dépense du duc de Guise et de son train pendant le mois de décembre 1606.

ln-folio de 31 f., toile grise.

2-A-028 « Registre commencé en l'année 1614 par François d'Autemar, sieur de Vires », intendant des maison et finances de Charles de Lorraine et de Henriette-Catherine de Joyeuse, duc et duchesse de Guise, « de tous les titres, contrats, transactions et partages, arrêts, dons du roy, et autres papiers et enseignemens qui ont esté traités et expédiés pendant le temps que led. s[r] de Vires a eu le maniement des affaires de lad. maison, comme aussy de tous autres et semblables actes plus anciens qu'il a pu recouvrer concernans les rentes et biens de lad. maison ».

In-folio de 216 f., ancienne couverture en vélin blanc.

2-A-029 Compte de recettes et dépenses pour l'année 1630, présenté par le sr Passart, trésorier du duc de Guise.

In-folio de 36 f., toile grise.

2-A-030 Compte de recettes et dépenses pour l'année 1608, présenté à Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse douairière de Montpensier, par François Peyrat, son trésorier.

In-folio de 32 f. de parchemin, couverture en vélin blanc moderne.

2-A-031 « Inventaire général des tiltres et papiers de Madame la duchesse de Guise qui sont dans les grandes armoires avec les comptes des trésoriers tant de mad. dame que de feu Monseigneur le cardinal de Joyeuse, fait à Paris en l'année 1654 ».

In-folio de 57 f. écrits, reliure originelle en vélin blanc.

2-A-032-033 Registres du conseil de Mlle de Guise de 1675 à 1683.

2 vol. in-folio de 64 et 342 f.

2-A-034 Inventaire et prisée pour le partage des biens de Charles de Valois et de Charlotte de Montmorency, duc et duchesse d'Angoulême, et de leurs fils Louis, duc d'Angoulême et comte d'Alais, et Henri, comte de Lauraguais, dont l'unique héritière est Anne-Marie-Françoise de Valois, veuve de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse ; juin-septembre 1668.

In-folio de 276 f., ancienne couverture en vélin blanc.

• Ecouen, Villiers-le-Bel, Le Mesnil-Aubry et Ezanville en France, Maintenay, Buire et Tancarville en Picardie, le comté d'Alais en Languedoc, biens en Brie près Grosbois (Préaux en Normandie avait été vendu en 1654).

2-A-035 « Inventaire de quelques titres et papiers provenans de la succession de Madame la duchesse d'Angoulesme, qui ont esté envoyés au trésor de S. A. S. Monseigneur le prince (de Condé) par Mr Gougenot en 1704, lesquels ont esté divisés par liasses et réduits en chapitres par M. Luillier. Mis au net par Jean Christallin en 1705 ».

In-folio de 85 f., ancienne couverture en vélin blanc.

• Domaine du duché d'Orléans, terres de Coucy et de Folembray, etc. ; papiers provenant de Diane de France, duchesse de Montmorency, puis d'Angoulême, fille naturelle du roi Henri II.

2-A-036 « Estât au vray de la recepte et despence actuelles faicte par Pierre Chappellain, conseiller, trésorier et recepveur général de la maison et finances de Madame la duchesse de Mercueur (Mercœur, Marie de Luxembourg), des deniers de sa charge durant les années 1603 et 1604 ».

In-folio de 48 f., reliure moderne en vélin blanc.

• A mentionner l'acquisition des terres et seigneuries de la Roquette et Chenonceaux, de l'hôtel du Perron et autres maisons joignant au

faubourg Saint-Honoré pour la construction tant du couvent des Capucins que de l'hôtel neuf de Mercœur audit faubourg. Marché avec le maçon Jean Coing. Première pierre du couvent posée, au nom de Madame, fille de Henri IV, le 29 juin 1604. Tableaux pour l'église du couvent, exécutés à la Roquette par les peintres Georges Loret et Jacques Juneau.

2-A-037 Inventaire fait après le décès de Louis, duc de Vendôme, de Mercœur, de Penthièvre, de Beaufort et d'Etampes, mars-avril 1670, continué en février 1671.

In-folio de 275 f., ancienne couverture en vélin blanc.

• Mobilier de l'hôtel de Vendôme à Paris et du château de Chenonceaux. Les f. 80 à 275 sont occupés par l'inventaire des papiers.

2-A-038 Etat de la dépense de la maison du duc de Vendôme à l'armée du Roi en Flandre pendant le mois de mars 1678, fait par Boissaullais, contrôleur de sa maison.

In-f de 15 f., toile grise.

2-A-039 Registre des lettres écrites au Roi par le duc de Vendôme du 6 avril au 12 octobre 1703.

In-folio de 40 f., toile grise.

2-A-040 Inventaire fait après le décès de Louis III, duc de Bourbon, prince de Condé, du 26 avril au 7 juin 1710.

Petit in-folio de 348 f., reliure originelle en veau fauve.

• Hôtels de Condé et de Bourbon à Paris, appartement au château de Versailles, mémoires de quelques meubles de Fontainebleau, Vallery et Chantilly. La description du mobilier du château de Saint-Maur occupe la principale partie du volume (f. 110 à 307) ; elle est suivie de l'inventaire des papiers concernant le prince défunt.

2-A-041 Procès-verbal par l'huissier Nicolas Cabaille de la vente des meubles de la succession de Louis III, duc de Bourbon, selon l'inventaire dressé en 1710 ; de septembre 1717 à octobre 1718.

Petit in-folio de 181 f., veau ancien.

2-A-042 Procès-verbal de l'estimation et du partage des biens de la succession du prince Louis III entre ses enfants, Louis-Henry, duc de Bourbon, prince de Condé, Charles, comte de Charolais, Louis, comte de Clermont, Louise-Elisabeth, princesse de Conti, Mlle de Charolais (Louise-Anne), Mlle de Clermont (Marie-Anne), Mlle de Sens (Elisabeth-Alexandrine), Mlle de Vermandois, abbesse de Beaumont-les-Tours (Louise-Henriette-Gabrielle Marie-Françoise) ; 17 septembre 1727.

In-folio de 92 f., ancienne couverture en vélin blanc.

2-A-043 Registre des états présentés à l'appui du précédent partage.

In-folio de 216 f., vélin blanc.

2-A-044 Inventaire fait après le décès de Louise-Françoise de Bourbon, veuve du prince de Condé Louis III, dite madame la Grande Duchesse ou Madame la Duchesse première douairière ; juin-septembre 1743.

In-folio de 416 f., reliure originelle en vélin blanc.

• Inventaire du mobilier du Palais-Bourbon, de l'appartement du château de Versailles, et du château de Saint-Maur.

2-A-045 Autre exemplaire du précédent inventaire.

In-folio de 401 f., veau ancien.

2-A-046 Premier volume des effets de Madame la Duchesse (Louise-Françoise de Bourbon), juin-juillet 1743.

In-folio de 638 f., veau ancien.

2-A-047 Expédition du partage des biens de la succession de Madame la Duchesse, 21 décembre 1745.

In-folio de 47 f., ancien vélin blanc.

2-A-048 Comptes de la succession de Madame la Duchesse ; années 1764 à 1783.

Trois registres donnant ensemble 92 f., reliés en un volume couvert de toile grise.

2-A-049 « Acte contenant partage de fruits des successions de Monseigneur le Prince (Henry-Jules) et Monseigneur le Duc (Louis III), subdivision de partage des fonds et fruits de Madame la Princesse (Anne

de Bavière), comptes et liquidation en résultant », entre le prince de Condé Louis-Joseph et ses oncles les comtes de Charolais et de Clermont ; 11 avril 1743.
In-folio de 258 f., veau ancien.

2-A-050-052 Compte et liquidation entre le prince de Condé et ses oncles, 1743-1750.
3 vol. in-folio de 57, 55 et 47 f., veau ancien.

2-A-053 Inventaire fait après le décès de Marie-Anne de Bourbon-Conti, duchesse de Bourbon, morte à l'hôtel de Condé, à Paris, le 21 mars 1720 ; dressé à la requête de son mari, Louis-Henry, duc de Bourbon, de sa mère, Marie-Thérèse de Bourbon-Condé, veuve de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, de son frère, Louis-Armand, prince de Conti, et de sa sœur, Louise-Adélaïde, dite Mlle de La Roche-sur-Yon ; 29 avril 1720 au 11 janvier 1721.
Petit in-folio de 608 f., veau ancien.

• F. 3, hôtel de Condé.
• F. 84, Vanves.
• F. 116, Chantilly.
• F. 262, tableaux à Chantilly.
• F. 285, tables de marbre, porcelaines et curiosités à Chantilly.
• F. 302, marbres à l'hôtel de Condé.
• F. 304, papiers trouvés dans l'appartement de Monseigneur le Duc aux Tuileries.
• F. 311, prisée des pierreries rapportées de l'appartement des Tuileries à l'hôtel de Condé. Mention spéciale pour le diamant rose qui fait aujourd'hui partie des collections du Musée Condé ; ce diamant avait été donné par Anne de Bavière, princesse de Condé, à son petit-fils, le duc de Bourbon au moment de son mariage, en 1713, à condition qu'il appartînt toujours à l'aîné mâle de la maison de Condé.
• F. 320, porcelaines et bijoux de la feue duchesse.
• F. 330, vaisselle d'argent trouvée au château de Chantilly.
• F. 335, chevaux.
• F. 342, vaisselle d'argent rapportée des Tuileries à l'hôtel de Condé.
• F. 343, voitures et équipages dans la remise du Jeu de Paume à Paris.
• F. 351, suite de l'inventaire de l'appartement des Tuileries.

• F. 374, curiosités trouvées dans le cabinet de Mgr le Duc.

• F. 394 v°, inventaire des papiers : contrat de mariage, acquisition des bois d'Hérivaux, des terres de Vanves, Marchais, Breuillevert, Rotheleux, Malassise, registres de comptes et pièces comptables.

• F. 455, inventaire de la bibliothèque de l'hôtel de Condé.

• F. 565, état des dettes.

2-A-054 Etat des titres et papiers compris dans l'inventaire dressé après la mort de Louis-Henry, duc de Bourbon, en février et mars 1740.

In-folio de 108 f., ancienne couverture en vélin blanc.

2-A-055 Inventaire dressé après le décès de Louis-Henry, duc de Bourbon, mort le 27 janvier 1740 à Chantilly, dans la petite chambre qui se trouve entre la Grande Singerie et le Cabinet des Livres.

In-folio de 674 f., veau ancien aux armes de Condé, dos orné, filets, tranches dorées.

• F. 1, table.

• F. 2, Paris, hôtel de Condé.

• F. 90, Vanves.

• F. 112, bibliothèque de l'hôtel de Condé.

• F. 150, Versailles : appartement au château, hôtels de Bourbon et de Condé, pavillon du Grand-Maître.

• F. 166, hôtel de Condé à Paris, papiers présentés par le sr Dardet, garde des archives.

• F. 346, appartement aux Tuileries.

• F. 348, hôtel de Condé, suite de la bibliothèque.

• 351, Ecouen.

• F. 360, tableaux dans la chapelle.

• F. 363, la table du cep de vigne (aujourd'hui à Chantilly).

• F. 386, Chantilly. Mobilier garnissant toutes les pièces du grand et du petit château et des autres bâtiments ;

• F. 436, estampes ;

• F. 488, tapisseries ;

• F. 501, tableaux ;

• F. 558, buste de Henri IV en cire (aujourd'hui à Chantilly) ;

• F. 586, coffre japonais (aujourd'hui dans une salle de la maison de Sylvie) ;

- F. 618, bibliothèque ;
- F. 623, médailles ;
- F. 636, armes.
- F. 640, Laversine.
- F. 643, papiers.

2-A-056 Partage des biens de la succession de Mlle de Clermont (Marie-Anne de Bourbon) entre Madame la Duchesse, sa mère, et les princes et princesses, ses frères et sœurs, 29 décembre 1742.

In-folio de 38 f., couverture originelle en vélin blanc.

2-A-057 (XVIII-A-015). Comptes des recettes et dépenses de Mlle de Clermont de 1726 à 1730.

In-folio de 275 f., veau brun aux armes de la princesse.

2-A-058 Compte des recettes et dépenses de la succession de Mlle de Clermont de 1775 à 1778.

In-folio de 72 pages, reliure moderne en toile grise.

2-A-059 Etat des papiers de Mlle de Sens (Elisabeth-Alexandrine de Bourbon) ; extrait de l'inventaire fait après son décès, du 23 avril au 22 mai 1765.

In-folio de 70 f., toile grise.

A mentionner. Acquisitions faites par Mlle de Sens :

- 1734, hôtel de Noirmoutier, rue de Grenelle, de Marie-Thomas-Auguste, marquis de Matignon, et d'Edmée-Charlotte de Brenne, sa femme.
- 1736, maison rue de Grenelle, où pendait pour enseigne le Grand-Saint-Martin, de Dominique Bourbonne de Beaufort et de Marie-Anne Hardouin, sa femme.
- 1737, terrain rue de Bourgogne, de Marie-Anne Sachot, veuve de Charles-Gaspard Gaudon, marquis d'Hervaut.
- 1739, partie d'un terrain, rue de Grenelle, acquis de Mme de Monastrolles par Benoît Hénard, seigneur de Ravannes.
- 1734, droit de coche par eau de Paris à Sens. 1744, seigneurie de Villegénis dans la paroisse de Massy. Titres d'Igny et de Villegénis.
- 1749, seigneurie d'Aimblainvilliers en la paroisse de Verrières.
- 1760, le Roi cède à Mlle de Sens la seigneurie de Palaiseau en échange du comté de Charolais, avec jouissance à dater de 1758.
- 1760, hôtel de Bourbon-Clermont à Fontainebleau.

• 1760, bail de l'hôtel de Gamache à Versailles, avenue de Saint-Cloud, au coin de la rue Saint-Pierre.

2-A-060-061 (94-D-019-020). Succession de Mlle de Sens. Compte, partage et liquidation entre ses héritiers, 1782.
Deux exemplaires de 249 et 250 p. in-folio, reliés en veau brun aux armes de Philippe d'Orléans, duc de Chartres, et de sa sœur la duchesse de Bourbon.

2-A-062 Etat de la contribution du prince de Condé dans les pensions accordées aux officiers et domestiques de Mlle de Sens, 1788.
In-folio de 5 f., cartonnage.

2-A-063 Compte de la succession de Charles de Bourbon, comte de Charolais, pour les années 1766-1775.
In-folio de 57 f., toile grise.

2-A-064 Registre de 370 quittances notariées délivrées à la décharge de la succession du comte de Charolais de 1761 à 1766. Petit in-folio de 503 f., ancienne reliure en vélin vert.

2-A-065 Compte de la succession de Louis de Bourbon, comte de Clermont, mort en 1771, ledit compte dressé en 1784.
In-folio de 91 p., toile grise.

2-A-066-067 Inventaire des titres et papiers des biens donnés en mariage à Charlotte-Elisabeth-Godefride de Rohan-Soubise, princesse de Condé, en 1753, lesdits titres retirés des archives de l'hôtel de Soubise et remis à M. Dardet, garde des archives du prince de Condé.
Minute et mise au net, 2 vol. in-folio de 623 et 666 pages, reliure originelle en vélin vert.
Pièces de la succession d'Anne-Marie-Thérèse de Simiane de Gordes, marquise de Rhodes, et de la princesse de Soubise, grand'mère et mère de la princesse de Condé. Titres des terres de Guignen et du Breffe en Bretagne, de Laval en Dauphiné, du comté de Carces en Provence et dépendances, Cotignac, Plassans, Tavernes, Châteauneuf, etc. ; du marquisat de Gordes et dépendances, Gargas, Cazeneuve, etc..

Inventaire des titres des familles de Simiane et de Ponteyès de 1222 à 1734, occupant 210 pages.

2-A-068 Inventaire dressé après le décès de Charlotte-Elisabeth-Godefride de Rohan-Soubise, princesse de Condé, morte le 5 mars 1760. Etat général de ce qui était dû au prince de Condé et ce qui était dû par le prince au jour du décès de la princesse.

In-folio de 785 f., reliure originelle en vélin blanc.

•F. 17, diamants et bijoux.

•F. 39, dentelles, linges, ajustements, robes et habits.

•F. 57, carrosses et voitures, selles, harnais, chevaux, mobilier de l'écurie (à l'hôtel de Condé à Paris).

•F. 78, mobilier de l'hôtel de Condé.

•F. 178, mobilier du château de Vanves.

•F. 185, mobilier du château de Saint-Maur.

•F. 223, Versailles : appartement au château, hôtel de Condé, hôtel de Bourbon.

•F. 261, Chantilly.

•F. 307, Laversine.

•F. 311, Ecouen.

•F. 353, Paris, bibliothèque.

•F. 413, titres et papiers.

• F. 543, Inventaire fait aux forges de Moisdon-Gravotel et à Nort, Nantes et Châteaubriant en Bretagne, le 1" juillet 1764 et jours suivants.

• F. 616. Inventaire à Fontainebleau, fait le 1er août 1764 et jours suivants (hôtel de Condé et pavillon du Grand-Maître).

• F. 661. Etat des créances et état des dettes à la date du 5 mars 1760.

2-A-069 Etat général de ce qui était dû par le prince de Condé au jour du décès de la princesse, 5 mars 1760.

In-folio de 118 f., toile grise.

2-A-070-073 Conseil de tutelle de Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, et de sa sœur Louise-Adélaïde. Décisions prises du 28 avril 1760 au 17 mars 1784.

4 registres in-folio recouverts de veau brun fleurdelisé, filets, tranches dorées.

2-A-074-076 Comptes de la tutelle du duc de Bourbon et de sa sœur pendant les années 1767 à 1783.

3 vol. in-folio, toile grise.

2-A-077-079 (94-D-016-018). Tutelle du duc de Bourbon et de la princesse Louise de Condé, sa sœur. Compte général et final de la gestion des biens et revenus leur appartenant du chef de la princesse de Condé, leur mère, du 1er mars 1760 au 1er janvier 1783, jour convenu pour la cessation de la minorité de la princesse Louise de Condé.

Trois exemplaires de 155, 161 et 203 pages, reliés en veau brun aux armes du prince de Condé, du duc de Bourbon et de la princesse Louise, abbesse de Remiremont.

2-A-080 Compte de la tutelle de la princesse de Condé en 1784.

In-folio de 92 p., cartonné.

2-A-081 Recette et dépense de la maison du duc d'Enghien en 1803-1804.

In-folio de 73 f., vélin vert.

2-A-082-086. Inventaire fait après le décès de Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon, prince de Condé, septembre-décembre 1830.

5 vol. petit in-folio de 379 f., 758, 754, 760 pages et 216 f., quatre reliés en demi-maroquin grenat, le cinquième en demi-veau fauve.

2-A-082 Inventaire du Palais-Bourbon et de Saint-Leu-Taverny.

2-A-083 Fin de l'inventaire de Saint-Leu ; description des papiers.

2-A-084-085 Suite de l'inventaire des titres et papiers.

2-A-086 Inventaire de Chantilly.

2-A-087 Succession du duc de Bourbon.

Extrait du registre-sommier des rentes et pensions viagères.

Rentes et pensions payables au bureau de Nanteuil et Dammartin, 1830 à 1841.

In-folio de 64 f., cartonné.

2-A-088 (95-A-001). Maison de Conti.

Compte rendu à François-Louis de Bourbon-Conti, prince de La Roche-sur-

Yon, par Pierre Bauger, trésorier général de ses maison et finances, pour la recette et la dépense faite pendant l'année 1684.

In-folio de v-149 f., maroquin rouge aux armes du prince, filets, fleurons, tranches dorées.

2-A-089 Partage de la succession de Marie-Thérèse de Bourbon-Condé, veuve de François-Louis, prince de Conti, décédée le 22 février 1732; 10 juillet 1734.

In-folio de 59 f., vélin vert.

2-A-090-091 (96-C-003-004). Huit comptes rendus à Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, veuve de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, par Pierre-Claude Rousseau, trésorier général de ses maison et finances, pour les années 1727 à 1734, en 2 vol. in-f de 141 et 149 f., reliés en maroquin rouge aux armes de la princesse, large bordure dorée, filets, dos orné, tranches dorées.

2-A-092 Inventaire des titres et papiers compris dans l'inventaire dressé après le décès de Charles de Rohan, prince de Soubise, lesdits papiers inventoriés de décembre 1787 à mars 1788 (troisième volume de l'inventaire général commencé le 10 juillet 1787).

In-f de 412 f., vélin vert.

2-A-093 Autre expédition de l'inventaire des papiers dressé après le décès du prince de Soubise.

In-f de 288 f., toile grise.

2-A-094 Inventaire dressé après le décès d'Anne Chabot de Rohan, princesse de Soubise, morte à Paris en son hôtel, rue de Paradis, le 4 février 1709 ; femme de François de Rohan, prince de Soubise, mère d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan, gouverneur de Champagne, et d'Armand-Gaston, évêque et prince de Strasbourg.

In-folio de 201 f., vélin blanc.

2-A-095 « Liquidation entre Monseigneur le prince de Rohan d'une part (Hercule-Mériadec) et messeigneurs et damoiselle les princes et princesse de Soubise d'autre, de leurs droits et actions dans la succession de Madame Anne-Geneviève de Lévy de Vantadour, princesse de Rohan, receue par Foucault, notaire à Paris, le 4 septembre 1728 ».

(Anne-Geneviève; de Lévis de Ventadour, femme d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan, morte le 20 mars 1727, était la grand-mère paternelle de Charles de Rohan, prince de Soubise, Armand de Rohan, comte de Tournon, Marie-Louise de Rohan, René de Rohan, baron de Préaux, enfants mineurs de défunts Jules-François-Louis de Rohan, prince de Soubise, et Anne-Julie-Adélaïde de Melun).

In-folio de 73 f., couverture moderne en toile grise, à l'intérieur de laquelle les plats en veau de l'ancienne reliure ont été conservés.

2-A-096 Inventaire dressé après le décès d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan, mort à l'hôtel de Soubise, à Paris, le 26 janvier 1749.

In-folio de 321 f., toile grise.

2-A-097 Inventaire dressé après le décès d'Armand-Gaston, prince de Rohan, cardinal, évêque et prince de Strasbourg, mort à Paris, dans son appartement au château du Louvre, le 19 juillet 1749. (Son exécuteur testamentaire était son petit-neveu le cardinal Armand de Rohan-Soubise, prince-évêque de Strasbourg ; l'inventaire était aussi dressé à la requête de Louise-Françoise de Rohan, duchesse de Mazarin, de Marie-Joseph, duc d'Hostun, comte de Tallard, et de Marie-Elisabeth-Angélique-Gabrielle de Rohan, sa femme, et enfin de Julie-Louise-Gabrielle de Rohan, femme et curatrice honoraire d'Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guémenée et duc de Montbazon ; ces trois dames, sœurs, étaient uniques héritières du cardinal, leur oncle).

In-f de 221 f., reliure originelle en veau marbré.

2-A-098 Inventaire dressé après le décès de Marie-Louise-Françoise de Rohan, veuve de Guy-Paul-Jules, duc de Mazarin, décédée en son hôtel de la rue des Blancs-Manteaux, à Paris, le 27 juillet 1755.

In-folio de 204 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-A-099-103 Comptes rendus au prince de Soubise par Jacques Larceneux, son trésorier général, de la recette et de la dépense faites pendant les années 1748 à 1755.

5 vol. in-folio de 104, 199, 209, 248 et 255 f., reliure originelle en veau brun.

2-A-104-108 Comptes rendus au prince de Soubise par Louis-Edme-Charles Rivet, son

trésorier général, de la recette et de la dépense faites pendant les années 1766-1769 et 1772-1777.

5 vol. in-folio de 196; 184, 153, 155 et 173 f., reliure originelle en veau brun.

2-A-109 « Compte en deux parties que rendent devant le Tribunal civil de la Seine Marie-Louise-Joséphine de Rohan-Guéménée, épouse séparée quant aux biens de Charles-Louis-Gaspard de Rohan, prince de Rochefort, et Berthe-Antoinette-Aglaé, princesse de Rohan, en leur qualité d'héritières chacune pour moitié d'Armande-Victoire-Josèphe de Rohan-Soubise, leur mère et aïeule, décédée épouse non commune en biens de Henri-Louis-Marie de Rohan, prince de Guémenée, laquelle était elle-même héritière bénéficiaire par moitié de Charles de Rohan, prince de Soubise, son père, décédé maréchal de France le. 2 juillet 1787,

1° des recettes faites par les princesses de Rohan jusqu'au 1er janvier 1815, ainsi que des dépenses faites à partir de l'an V (1796) jusqu'au dit 1er janvier 1815, époque à laquelle l'administration des biens dépendant de la succession a été rendue commune avec Monseigneur le duc de Bourbon, prince de Condé, et Madame la princesse de Bourbon-Condé, sa sœur, héritiers ensemble pour l'autre moitié (du chef de leur mère), et à l'égard desquels le séquestre subsistant pour cause d'émigration a été levé le 28 janvier 1815 ;

2° et de la gestion desdites dames princesses de Rohan communes avec leurs co-héritiers, mais ne comprenant réellement que toutes les recettes et dépenses depuis le 1er janvier 1815 jusqu'au 31 décembre 1822 ».

Présenté le 29 janvier 1823.

In-f de 354 p., cartonné.

2-A-110 Succession Soubise. Rapports au Conseil du duc de Bourbon et délibérations, 1822-1829.

In-folio de 42 pages écrites, le reste du volume en blanc, mouton vert.

2-A-111-112 Succession Soubise. Registres de correspondance, 1821-1834.

2 vol. in-folio de 194 et 57 f. écrits, toile grise.

2-A-113 Succession Soubise. Registre de recettes et dépenses, 1821-1827.

In-folio de 48 pages écrites, le reste du volume en blanc ; toile grise.

2-A-114 Succession Soubise. Compte administratif et compte de caisse concernant la

gestion de M. Lemoyne de Gatigny, intendant général du duc de Bourbon, du 1er mai 1821 au 14 avril 1828.

In-folio de 40 pages, cart.

2-A-115 Etat des créances liquidées sur le duc de Bourbon et sa sœur.

In-folio de 160 f., toile.

2-A-116-117 Liquidation et partage de la succession Soubise pendant la minorité du duc d'Aumale.

2 vol. in-f de 494 et 300 pages, vélin vert.

2-A-118 Etats des comptes, liquidations et partages partiels de la succession Soubise pendant la minorité du duc d'Aumale.

In-folio de 1385 pages, demi-maroquin violet, dos orné.

2-A-119 Succession Soubise. Journal général, 1828-1844.

In-folio de 19 pages écrites, le reste du volume en blanc ; toile grise.

SÉRIE AB
ADMINISTRATION GENERALE DE LA MAISON DE CONDE

1-AB-001-007. Résidu des pièces comptables, ordonnances et quittances.

1-AB-001 XVIe siècle à 1677.

1-AB-002 1678 à 1686 (le Grand Condé).

1-AB-003 Les princes Henry-Jules et Louis III, 1687-1710.

1-AB-004 La princesse veuve de Louis III, 1729 ; Henry-Louis, duc de Bourbon, 1711-1740.

1-AB-005 Le comte de Charolais ; maison personnelle ; tutelle de son neveu le prince de Condé, 1728-1760.

1-AB-006-007 Dépenses de la maison de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, 1747-1779. Documents relatifs à la charge de grand-maître de France.

1-AB-008 Documents généraux sur l'administration de la maison et des biens des derniers princes de Condé.

• Biens substitués.

• Service des archives.

• Diamants, argenterie, 1753-1780.

• Actions de la Compagnie des Indes, 1740-1771.

• Impositions, capitation, etc.

• Tutelle du duc de Bourbon et de sa sœur la princesse Louise, 1767-1789.

• Maison des princes après 1770.

1-AB-009• Emprunt de Gênes, 1770.

• Débours és de M. Joly, secrétaire du Conseil, 1768-1775.

• Dépenses de M. Lorrain, architecte, 1781-1782.

• Honoraires de notaires, > d'avocats et frais de procédure après 1770.

• Administration générale, 1779-1790.

• Approbation des comptes généraux, 1779-1789.

1-AB-010 Emprunts.

1-AB-011 Etats des rentes viagères, 1762-1783, et des rentes perpétuelles ordinaires, 1768-1778.

1-AB-012 Etats des rentes sur le Palais-Bourbon : rentes perpétuelles, 1772-1783 ; rentes viagères, 1766"-1778.

1-AB-013 Contrats de rentes perpétuelles, 1737-1778.

1-AB-014• Contrats de rentes perpétuelles, 1776-1791.
• Arrérages de rentes, 1781.
• Remboursement d'obligations et de rentes perpétuelles, 1768-1783.

1-AB-015-018 Contrats de rentes viagères, 1736-1789.

1-AB-019• Contrats de rentes sur les aides et gabelles.
• Rentes, documents divers.
• Pensions, charités, 1780-1789.

1-AB-020-023 Reçus de rentes, 1790-1791.

1-AB-024 Maison et dépenses du duc de Bourbon, 1767-1789.

1-AB-025 Maison et dépenses de la princesse Louise de Condé, 1767-1783.

1-AB-026• Pensions.
• Personnel de la maison de Condé, 1753-1791.
• Dépenses de maison, états d'appointements et gages, 1784-1786.

1-AB-027 Etats d'appointements et gages, 1787-1791.

1-AB-028 Reçus de pensions, 1790-1791.

1-AB-029-032 Comptes du trésorier, 1772-1792.

1-AB-033• Papiers de M. Chodron, secrétaire du prince de Condé.
• Dépenses de l'année 1790.

1-AB-034-045 Dépenses de la maison du prince de Condé de 1790 à 1814.

1-AB-046• Pouvoirs et lettres, de M. André-Joseph Antheaume, 1793-1794.
• Notes de M. Chodron sur la livrée.
• Emprunt de Hollande, engagement des diamants.
• Maison du prince de Condé à Wanstead House, 1804, à Wimbledon, 1810-1813.
• Dépenses personnelles de la princesse de Monaco, princesse de Condé, morte en 1813.
• Travail de M. Chodron sur les finances du prince de Condé.

1-AB-047• Maison et dépenses du duc de Bourbon, 1790-1811.

1-AB-048• Restauration.
• Ordonnance royale du 24 mai 1814 ; rentrée du prince de, Condé dans ses biens ; renseignements sur les anciennes propriétés.
• Frais du retour d'Angleterre, 1814.
• Décisions du prince de Condé, 1814-1818.
• Règlements pour la maison des princes.
• Composition du Conseil, 1814-1826.
• Remboursement au duc de Bourbon par l'Administration des Domaines.
• Contre-seing, 1814. Impositions relatives au duc de Bourbon, 1815. Emprunt de 100 millions par le prince de Condé, 1815. Contributions de 1816.
• Service de la bouche : argenterie, porcelaines, verrerie, lingerie, etc..
• Mlle de Pontdelaube, intendante de la lingerie, 1816.
• Demandes de pensions, réclamations de personnes en service.

1-AB-049 Restitutions faites aux princes de 1815 à 1823 : mobilier, objets d'art, etc..

1-AB-050-051 Archives, bibliothèque, anciens répertoires ; notes de M. Legris, 1815 à 1850.

1-AB-052• Réclamation des héritiers de Josset de Saint-Laurent, guillotiné en 1794 pour avoir caché les manuscrits du prince de Condé.
• Décisions du duc de Bourbon : cérémonies d'église, bâtiments, jardins, secours, etc..
• Mémoires de pharmacie, 1824-1830.
• Bâtiments et jardins, marchés d'entretien, 1815-1830.

• Etats de biens vendus sous la Révolution et rachetés par le duc de Bourbon, 1825.

• Indemnité des Emigrés, 1825.

1-AB-053• Permission de chasse accordée par la duchesse d'Orléans au duc de Bourbon en 1814.

• Administration de M. de Mainville, 1815-1818.

• Lettres de M. de Mainville à M. Potonié, inspecteur-général des forêts, 1814-1815.

• Correspondance de M. de Mainville avec M. de Gatigny, 1816-1817.

• Lettres diverses, 1815-1818.

• Documents administratifs de 1814 à 1823.

1-AB-054• Extraits de la correspondance administrative de M. de Gatigny, 1818-1819.

• Lettres de M. de Gatigny au duc de Bourbon, 1818-1828.

• Récépissés du trésorier général, 1824-1828.

• Ecurie et Vénerie du duc de Bourbon.

• Habillement de la livrée.

1-AB-055• Pouvoirs et lettres de M. Hugues-Achille Antheaume de Surval, 1815-1847.

•Régie, de M. Antheaume, 1814-1823, délibérations du Conseil des princes.

• Lettres diverses à M. Antheaume, 1814-1821.

• Lettres de M. de Gatigny à M. Antheaume, 1819-1822.

1-AB-056• Lettres de M. de Gatigny à M. Antheaume, 1824-1827.

• Lettres de divers à M. Antheaume, et documents relatifs à son administration, 1815-1830.

1-AB-057• Lettres adressées à M. Antheaume par divers fonctionnaires, 1816-1830.

• Administration, lettres et documents divers après 1818.

1-AB-058• M. Leroy, architecte, 1817-1818.

• M. Victor Dubois, architecte, 1817-1821.

• Lettres adressées à M. Antheaume par M. Lejeune, contrôleur-général, 1814-1816, par M. Cayeux, trésorier-général, 1814-1819, par M. Fort, contrôleur-général, 1818 à 1824.

• Crime et condamnation de M. Fort, 1824.

• Lettres adressées à M. Antheaume par M. Cluzel, secrétaire-archiviste, 1814-1817, par M. Bladier, 1824-1828, par le baron de Saint-Jacques et M. Dugied, 1819-1826, par les régisseurs de Clermont, Guise et Nanteuil, 1818-1826. Lettres de Senlis, 1815-1826 ; lettres du sous-préfet de Senlis, des maires des communes et autres autorités, 1824-1828.

1-AB-059• Oppositions, assignations, contributions, 1814-1823.

• Baux de chasse consentis au duc de Bourbon par des particuliers.

• Succession du duc de Bourbon : déclarations à l'enregistrement ; legs des meubles aux fonctionnaires logés.

• Comptes de la régie d'Enghien, Ecouen et Chantilly.

1-AB-060• Comptes de M. Pourcelt de Montigny, receveur-général, 1829-1832.

• Séquestre et administration des biens du duc d'Aumale de 1849 à 1852.

SÉRIE AB REGISTRES

2-AB-001 « Despance que Monseigneur le Prince, accompagné des seigneurs et gentilshommes de sa suite, a faicte durant le moys de juillet 1614 ».

Petit in-folio de 84 f., toile grise.

2-AB-002-187 Administration de la maison et des domaines des princes de Condé. Registres des délibérations du Conseil des princes de 1669 à 1788.

186 vol. in-folio reliés en parchemin blanc.

2-AB-188-291 (94-95-96)

Comptes de la maison de Condé, recettes et dépenses ; registres annuels dressés, par le trésorier, approuvés par le Conseil et par les princes.

104 vol. in-folio, reliés en maroquin rouge, en maroquin citron ou en veau, aux armes de Condé.

I. Le Grand Condé.

• Année 1676, XII-274 f. ;

• 1677, XV-318 f. ;

• 1678, XVIII-311 f. ;

• 1679, XIX-339 f. ;

• 1680, 291 f. ;

• 1681, deux exemplaires, 314 et 220 f. ;

• 1682, XVII-299 f. ;

• 1683, deux exemplaires, XVI-257 et XIV-239 f. ;

• 1684, deux exemplaires, XV-214 et XV-212 f. ;

• 1685, premier semestre, deux exemplaires, XVI-192 et XVI-231 f. (manque le compte du second semestre) ;

• 1686, deux exemplaires, XII-176 et XII-174 f.

II. Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé.

• Année 1686, XI-124 f. ;

• 1687, deux exemplaires, XVI-286 et XVII-296 f. ;

• 1688, XVI-272 f. ;

• 1689, deux exemplaires, XVII-269 et XV-271 f. ;

• 1690, deux exemplaires, XVII-316 et XVIII-325 f. ;

• 1691, deux exemplaires, XVIII-355 et XVIII-350 f.

• Le compte de l'année 1692 manque.

• 1693, deux exemplaires, XV-244 et XV-244 f. ;

• 1694, XIV-263 f. ;

• 1695, XII-214 f. ;

• 1696, XIV-211 f. ;

• 1697, XI-204 f.

• Les comptes des années 1698 et 1699 manquent.

• 1700, XIII-221 f.

• Le compte de l'année 1701 manque.

• 1702, XIII-397 f. ;

• 1703, XV f. et 533 p. ;

• 1704, XV f. et 594 p. ;

• 1705 (manque le compte du premier semestre), second semestre, XVII f. et 544 p. ;

• 1706, XX f. et 945 p. ; 1707, XX f. et 883 p. ;

• 1708 et premier trimestre de 1709, XXXI f. et 1354 p.

III. Louis III de Bourbon, duc de Bourbon, prince de Condé, dit M. le Duc.

• Compte de l'année 1686, VIII-135 f.

• Les comptes des années 1687 à 1696 manquent.

• 1697, VII-161 f. ;

- 1698, VI-134 f. ;
- 1699, VI-124 f.
- Les comptes des années 1700-1701 manquent.
- 1702, VIII-156 f. ;
- 1703, IX-168 f. ;
- 1704, VIII-152 f. ;
- 1705, VI-186 f.;
- 1706, VI-173 f.;
- 1707, VI-189 f.;
- 1708, VI-139f.;
- 1709 et janvier-février 1710, XVI f. et 438 p.

IV.Comptes de la succession de Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé.

- 1709, avril-décembre, XV f. et 378 p. ;
- 1710, XVI f. et 299 p. ;
- 1711, XIII f. et 389 p. ;
- 1712, XIV f. et 303 p. ;
- 1713, XVI f. et 438 p. ;
- 1714, XX f. et 594 p. ;
- 1715, XXIV f. et 891 p. ;
- 1716, 1717 et premier semestre de 1718, XV f. et 581 p. ;
- 1718, second semestre, 1719 à 1722, XX-393 f.
- Les comptes des années 1723-1726 manquent.
- 1727, XIV f. et 457 p.

V. Comptes de la succession de Louis III de Bourbon.

- Année 1711, XIV f. et 420 p. ;
- 1712, XII f. et 315 p. ;
- 1713, XII f. et 387 p. ;
- 1714, XVII f. et 435 p. ;
- Années 1715-1722, XVI-586 f., maroquin rouge aux armes de Louise-Françoise de Bourbon, veuve du prince Louis III.
- Années 1723-1726, deux exemplaires de 341 et 344 f.

VI. Louis-Henry de Bourbon, prince de Condé, duc, de Bourbon, dit M. le Duc, 1710-1740.

- Les comptes de 1710 à 1736 manquent.

• Années 1737, 1738 et 1739, registre des recettes, registre des dépenses, 1740 p. en 2 vol. reliés en maroquin citron aux armes du prince.

VII. Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé.

• Années 1740 à 1743, registre des recettes, registre des dépenses, 1921 p. en 2 vol. in-folio, reliés en maroquin citron aux armes du prince.

  • Années 1744-1745, 1256 p.
  • Année 1746, 815 p.
  • Année 1747, 907 p.
  • Année 1748, 825 p.
  • Année 1749, 925 p.
  • Année 1750, 1066 p.
  • Année 1751, 914 p.
  • Année 1752, 771 p.
  • Année 1753, 742; p.
  • Année 1754, 655 p.
  • Année 1755, 620 p.
  • Année 1756, 841 p.
  • Année 1757, 833 p.
  • Année 1758, 762 p.
  • Années 1759-1760, 993 p.
  • Année 1761, 613 p.

• Années 1762-1765, 1480 p., maroquin rouge aux armes du prince, large bordure dorée, dos semé de fleurs de lis, tranches dorées.

• Années 1768-1772, recettes, 1205 p., dépenses, 1903 p., 2 vol. richement reliés en maroquin rouge aux armes du prince.

• Années 1773-1775, deux exemplaires, 1.518 p. chacun, reliés en veau aux armes du prince.

  • Année 1776, 140 p., veau.
  • Année 1777, 136 p., veau.
  • Année 1778, deux exemplaires, 651 et 681 p., veau aux armes, dos orné.
  • Année 1779, deux exemplaires, de 612 p. chacun, veau.
  • Année 1780, deux exemplaires, de 633 p. chacun, veau.
  • Année 1781, 596 p., veau.

2-AB-292 Registres des ordonnances de paiement délivrées par la duchesse de Bourbon et le comte de Charolais, tuteurs du prince de Condé, en 1740 et 1741.

In-4° de 139 f. écrits, vélin blanc.

2-AB-293 Registre des paiements faits en 1744, 1745 et 1746.

In-4° de 149 f., vélin vert.

2-AB-294 Plusieurs mémoires de dépenses faites par M. Peyrard, concierge de Chantilly, en 1736-1738 et 1745-1747 ;

Reliés ensemble en un vol. in-folio de 40 f. recouvert de toile grise.

2-AB-295-311 Registres des paiements faits par le trésorier du prince de Condé de janvier 1740 à mars 1791.

17 vol. In-folio de 149, 200, 201 f., 281, 302, 297, 302, 298, 302, 271, 292, 283, 282, 266 et 301 p., reliés en veau ancien.

2-AB-312 Table des précédents registres.

In-folio de 350 f., cartonné.

2-AB-313 Etat des dépenses faites par le prince de Condé en 1771 et 1772.

In-folio de 194 f., toile grise.

2-AB-314 Etat des dettes et charges annuelles, 1773.

In-folio de 148 f., toile grise.

2-AB-315 Etat des dettes exigibles de toute nature, I[er] juillet 1773.

In-folio de 12 f., toile grise •

2-AB-316 Etat général sommaire des rentes viagères et perpétuelles, intérêts de sommes empruntées par obligations et pensions, dus par le prince de Condé, 1773.

In-folio de 80 f., toile grise.

2-AB-317 Opérations de finances de la maison du prince de Condé de 1772 à 1783.

In-folio de 172 p. écrites, le reste du vol. en blanc, mouton vert.

2-AB-318-319 Relevés généraux des dépenses de la maison du prince de Condé de; 1771 à 1790 inclus.

2 vol., in-folio de 121 f. et 102 p., vélin vert.

2-AB-320 Etat des domaines et biens affermés, 1762-1770.
In-folio de 124 f., toile grise.
(Domaine de Chantilly, Ëcouen, duché d'Anguien et dépendances).

2-AB-321 Minute du sommier des domaines du bail commencé au 1" janvier 1771.
In-folio de 174 f., toile grise. (Chantilly, Ecouen, duché d'Anguien et dépendances).

2-AB-322 Sommier des domaines du bail commencé au 1er janvier 1789.
In-folio de 180 p., toile grise.

2-AB-323 Tableau général de toutes les juridictions dépendant des terres et domaines du prince de Condé, des noms, qualités et demeures de tous les officiers des dites juridictions, des lieux qui forment leurs arrondissements, des coutumes qui régissent les dits lieux, du nombre des feux et habitants de chacun des dits lieux, et de tous les droits relatifs aux dites juridictions; s. d. (XVIII[e] siècle).
In-folio de 358 p., toile grise.

2-AB-324-325 Feuilles du Conseil du prince de Condé pour la taxation des offices de ses terres et domaines, 22 mai 1762-6 août 1777 ;
2 vol. in-folio de 846 et 844 p., vélin blanc.

2-AB-326-331 Rapports présentés au Conseil du prince de Condé par M. Michel, administrateur général, du 25 janvier 1772 au 22 décembre 1784.
Six registres in-folio de 710, 632, 517, 578, 421 et 604 p., recouverts en vélin vert.

2-AB-332-333 Registres, de la correspondance administrative de M. Michel, 1771-1784.
2 vol. in-folio de 173 et 191 f., toile grise.

2-AB-334 Correspondance administrative de M. Michel, 1777-1783 ; copie des lettres expédiées par lui, ou en son nom par M. Rolin de Main ville.
In-folio de 236 f., toile grise.

2-AB-335-338 Registres des lettres expédiées par M. de Saint-Alban, chef du Conseil, du prince de Condé, 1771-1775.
4 vol. in-folio de 97, 133, 40 et 160 f., toile grise.

2-AB-339 Dettes antérieures à l'administration de M. Michel.

In-folio de 38 f., vélin vert.

2-AB-340 Registre des recettes casuelles de M. Michel, 1771-1780.

In-folio de 72 p., vélin.

2-AB-341 Registre des lettres écrites par André-Joseph Antheaume, régisseur du duché d'Anguien, 1781-1783.

In-folio de 108 f., toile, grise.

2-AB-342 Inventaire général de la vaisselle d'or et d'argent et de toute l'argenterie appartenant au prince de Condé, 1773.

In-folio de 53 f., toile grise.

2-AB-343 Même inventaire dressé en 1779.

In-folio de 63 p., vélin vert.

2-AB-344 Inventaire général des voitures, équipages, harnais, selles et équipements pour les chevaux, 1771.

In-folio de 66 f., toile grise.

2-AB-345 Inventaire général de la batterie de cuisine.

In-folio de 15 f., toile grise.

2-AB-346 Inventaire général du linge de table et de cuisine, 1782.

In-folio de 43 f., toile grise.

2-AB-347 Tableau général des revenus, dettes et charges annuels du prince de Condé au 1er janvier 1778.

In-folio de 9 f., vélin vert.

2-AB-348 Situation de la maison et des finances du prince de Condé au 1er janvier 1778.

In-folio de 35 f., vélin vert.

2-AB-349 Déboursés du premier valet de chambre du prince de Condé du 23 août 1779 au 23 août 1793.

In-folio de 164 p., toile grise.

2-AB-350 Etat des biens et revenus du duc et de la duchesse de Bourbon, 1782.
In-folio de 34 p., toile grise.

2-AB-351 Etat des dépenses et recettes tant ordinaires qu'extraordinaires concernant la maison du prince de Condé, 1782.
In-folio de 86 f., toile grise.

2-AB-352 Même état pour l'année 1783.
In-folio de 60 f., toile grise.

2-AB-353 Dépenses des domaines. Registre des envois et mandements de 1782 à 1788.
In-folio de 163 p. écrites, vélin blanc.

2-AB-354 Saint-Germain. Recette du bureau des Messageries, février 1783.
In-folio de 36 f.

2-AB-355 Journal des recettes et dépenses ordinaires faites par Nicolas-Pierre-Jean Cayeux, trésorier général, du 24 novembre 1783 au 31 décembre 1785.
In-folio de 374 p., cartonné.

2-AB-356 Etat des rentes viagères dues au 1er janvier 1783.
In-folio de 45 p., toile grise.

2-AB-357 Etat des intérêts à différents deniers dus par le prince de Condé pour raison des sommes par lui empruntées, 1783.
In-folio de 11 f., cartonné.

2-AB-358 Compte rendu au prince de Condé par M. Cayeux des recettes et dépenses de la caisse d'amortissement pendant l'année 1785.
In-folio de 66 p., vélin vert.

2-AB-359 Même compte pour l'année 1786.
In-folio de, 46 p., toile grise.

2-AB-360 Même compte pour l'année 1787.

In-folio de 20 p., toile grise.

2-AB-361 Etat des revenus du prince de Condé et du duc de Bourbon, des charges, de la maison du prince de Condé et de la situation de ses finances au 1" janvier 1786.

In-folio de 116 p., vélin vert.

2-AB-362 Journal des recettes et des dépenses en 1786-1788.

In-folio de 362 p., cartonné.

2-AB-363 Journal de la dépense pour la bouche des pages du prince de Condé, 1786-1789.

In-folio de 68 f., vélin blanc.

2-AB-364 Intérêts dus pour raison des sommes reçues à compte sur l'emprunt d'un million de livres, argent de France, fait par le prince de Condé à Gênes, 1787.

In-folio de 5 f., cartonné

2-AB-365 Registre des ordonnances envoyées aux régisseurs des domaines de 1788 à 1792.

In-folio de 198 f., vélin blanc.

2-AB-366 Registre des décisions du prince de Condé pour l'administration de ses domaines, 1772-1789.

In-folio de 144 f. écrits, vélin, vert.

2-AB-367 Registre des oppositions et transports sur les marchands et entrepreneurs, 1777-1792.

In-folio de 74 f. écrits, vélin blanc.

2-AB-368 Etat de comparaison des gages attribués aux charges et emplois des maisons du Roi, de la Reine, de Monsieur, de Madame, de Monseigneur le comte d'Artois, de Madame la comtesse d'Artois et de Mesdames, avec la capitation fixée pour chaque charge ou emploi et le total de ce que

chaque trésorier aura à retenir.

In-folio de 54 f., vélin blanc.

2-AB-369 Registre des règlements de la maison du prince de Condé, 1771-1779, 1814-1817.

In-folio de 101 f. écrits, mouton vert.

2-AB-370 Registre contenant les marchés passés de 1771 à 1790 pour l'entretien des bâtiments, parcs, jardins du prince de Condé à Chantilly, Paris, Vanves, Villegénis et Palaiseau, Fontainebleau, Nanteuil, Dammartin, Ecouen, Verneuil et Clermont.

In-folio de 189 f. écrits, le reste du volume en blanc, ancienne reliure en veau, dos orné.

2-AB-371 Registre des lettres expédiées de 1786 à 1792 par M. Lambert, administrateur général des maisons et domaines du prince de Condé.

In-folio de 256 pages écrites, toile grise.

2-AB-372 Registre des actes relatifs à l'administration des domaines de Bourgogne, Provence et Poitou, 1772-1790.

In-folio de 26 f. écrits et 126 blancs, toile grise.

2-AB-373-380 Registres du Conseil de Louis-Joseph, prince de; Condé, et de Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon. Délibérations et décisions du 6 juillet 1814 au 24 août 1830.

8 vol. in-folio de 234, 222, 288, 261, 272, 238, 223 et 242 f., vélin vert.

2-AB-381-385 Autre expédition des mêmes délibérations.

5 vol. In-folio de 182, 178 p., 181, 100 et 73 f., mouton vert.

2-AB-386 Autre registre des délibérations du Conseil du duc de Bourbon du 3 mars 1819 au 24 août 1830.

In-folio de 117 p., dos de mouton vert.

2-AB-387-388 Rapports présentés au Conseil par M. Rolin de Mainville, administrateur: général, puis par son successeur, M. Lemoyne de Gatigny, du 6 juillet 1814 au 15 juin 1825.

2 vol. In-folio de 372 p., mouton vert.

2-AB-389 Comptes généraux des recettes et dépenses pour les années 1816 à 1828, présentés au prince de Condé et au duc de Bourbon par leur intendant général, Jean-Benoît Lemoyne de Gatigny (donnés au Musée Condé, en mai 1912, par son petit-neveu, M. Robert de Laporte, de Senlis).
Reliés ensemble en un vol. in-folio, toile grise.

SÉRIE AC HOTELS ET MAISONS DE LA MAISON DE CONDE

1-AC-001• Titres de propriété du Palais-Bourbon.

• Acquisition de terrains par Louise-Françoise de Bourbon, duchesse douairière de Bourbon, en 1719.

• Anciens titres de 2520 toises acquises le 22 juin et le 1er juillet 1719, 1584 à 1719.

• Echange de terrains entre le Roi et la duchesse de Bourbon ; lettres patentes pour la construction de l'hôtel des Mousquetaires, 1719.

• Ventes et échanges de terrains entre la duchesse de Bourbon et le comte de Lassay, 1725-1726.

• Droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

• Acquisition de terrains par la duchesse de Bourbon en 1727, 1738 et 1743.

• Mise en vente du Palais-Bourbon en 1749 ; acqui sition par la princesse de Conti et Mlle de Charolais en 1751 ; acquisition par Louis XV en 1756.

• Vente du palais par Louis XV au prince de Condé en 1764.

1-AC-002• Vente par le sr Gueffier au prince de Condé, en 1769, de huit maisons sises rue de Bourgogne, dont l'emplacement a été compris dans la place du Palais-Bourbon ; titres de propriété et baux de ces maisons.

•Vente par les sieurs Goupy et Lemonnier au prince de Condé, en 1782, de terrains compris dans la place du palais,

• Dépenses pour la reconstruction du Palais-Bourbon.

1-AC-003• Hôtel de Lassay ou Brancas.

• Acquisition de terrains par le comte de Lassay en 1720, 1726, 1741 et 1743.

• Donation par la marquise de Lassay au comte de Lauraguais (Louis-Félicité de Brancas), 1755.

• Vente de l'hôtel par le comte de Lauraguais au prince de Condé, 1768.

• Estimation de l'hôtel et du marquisat de Lassay, 1768.

• Quittances et actes consécutifs à l'acquisition de l'hôtel de Lassay.

1-AC-004• Construction du Palais-Bourbon. Architectes et entrepreneurs.

• Travaux de 1765 à 1780.

• Maçonnerie : Goupy et Lemonnier.

• Charpenterie : Denizard, Brûlé, Lherbette, Rabiant.

• Couvertures : Manufacture de plomb laminé ; Bellon et Grognet, plombiers ; Ferrand, ardoises ; Nette et Leblond, couvreurs.

1-AC-005• Vitel et Monplé, plombiers ; Vîbert, carreleur ; Lombart et Lemonnier, paveurs ; Courcier, Montigny, Ernault, vitriers ; Deumier, Guisy, Marguerit, Andelle, Leignadier, Guyollet, serruriers ; Dropsy, Gorbet, Lefranc, marbriers ; Hanot et Chevallier, marchands de fer ; Pelicier, treillageur ; Pirotte, ferblantier et lustrier ; Chevalier, quincailler ; Guilbault, chaudronnier ; Pirotte et Daire, ferblantiers ; Maurice, Deville, Labé, Féron, frotteurs ; Cottini, Kropper, Bertolïni, Cagnon, poëliers et fumistes ; Hérisson, jardinier ; Audens, matériel d'incendie.

1-AC-006• Sculpteurs : Pigalle, Pajou, Dejoux, Lagrelet, Clodion, Boiston, Mouchy, Martin, Dessart, Guibert, Albert, Cardon, Boizot ; Hermand, sculpteur stucateur ; Lachenait, sculpteur en meubles ; achat de la Vénus pudique.

• Peintres : Le Paon, Casanova, Boucher, Drouais, Boguet, Duplessis, Calais, Briard, Tardif, Laquereaux.

• Peintres-décorateurs : Dussaux, Restout, Deleuze, Prévôt, Lamy.

• Peintres en bâtiment : Vallée, Wattebled, Passinge, Cietti, Prudhomme, Charpentier, Thibault.

1-AC-007• Philippe Gaffleri l'aîné, sculpteur-ciseleur ; Maravaut, ciseleur ; Magnien, Forestier, Prieur, Bureau, Tournu, fondeurs-ciseleurs ; Thury et Chéron, fondeurs.

• Lepaute, horloger. Poupart, miroitier.

• Travers, Chaize, Delaporte, Vincent, doreurs.

• Samuseau, vernis sur métaux.

• Garde-meuble : étoffes de Chine, fournitures d'ameublement.

• Leleu, ébéniste ; Carpentier, menuisier en meubles.

• Menuisiers : Pinchon, Prégé et Guerné, Lissajoux, Maréchal, Rezé, Gréhome, Boully, Clavel, Corbillet, Delormel, Senturel, Pasquier, Truchot, Bajot, Clier.

1-AC-008• Travaux au Palais-Bourbon de 1788 à 1791 : Gingault, maître-maçon ; Leblond, couvreur ; Allard, entrepreneur de terrasse ; Lécluze, paveur ; Lemonnier, paveur ; Goblet, carreleur ; Gilet et Leroy, sculpteurs-marbriers ; Lamy, peintre-doreur ; Courcier, vitrier ; Corbel, sculpteur-marbrier ; veuve Portier,

épinglière ; Heussée, mécanicien ; Cognon, poëlier ; Deumier, serrurier ; Leguay, coffretier-gaînier ; Goutheinze, stucateur ; Thury, fondeur ; Cottini, poëlier ; Boiston fils, sculpteur ; Reinaud, menuisier ; Reinaud, sculpteur ; Audens, matériel d'incendie ; Hérisson, jardinier ; Blin, plombier ; Rabiant, charpentier ; Pélicier, treillageur ; Wibert, potier de terre ; Mézières, sculpteur ; Ridon, cordier ; Baup, concierge.
• Police et garde du Palais-Bourbon, 1785-1792.
• Travaux, logements, 1814-1818.
• Inventaires du palais, 1815 et années suivantes.
• Marchés d'entretien des jardins, 1815-1821.
• Contributions, 1815-1817.
• Marchés pour l'éclairage du palais, 1815-1832.
• Pièces relatives à la partie du Palais-Bourbon occupée par la Chambre des Députés, 1815-1826.

1-AC-009-010 • Vente par le duc de Bourbon à l'Etat de la partie du Palais-Bourbon occupée par la Chambre des Députés, 1827.
• Vente de l'autre partie et de l'hôtel Lassay à l'Etat par le duc d'Aumale en 1843.
• Pièces relatives au palais de 1827 à 1844.

1-AC-011 **Hôtel de Condé**, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince.
• Titres, XVIIe siècle.
• Travaux, 1650-1775.
• Vente d'une portion du terrain au Roi pour servir à l'emplacement et à la construction d'une nouvelle salle de comédie (l'Odéon), 1771.
• Vente au Roi de l'hôtel de Condé et dépendances, 1773.
• Remise des titres, 1774 ; inventaires de ces titres.

1-AC-012 **Petit-Luxembourg**.
• Inventaire de titres et note sur la propriété.
• Donation par Marie de Médicis au cardinal de Richelieu de l'hôtel de Luxembourg, 1627.
• Donation faite par le cardinal à la duchesse d'Aiguillon, 1639.
• Testament du cardinal, 1642 (imprimé).
• Transaction sur le testament du cardinal, 1643.
• Transaction entre le duc de Richelieu et le prince de Condé, assurant au prince la

propriété du Petit-Luxembourg, 1674 ; actes consécutifs en 1674, 1675 et 1676 ; arrêt du 10 février 1676 qui adjuge au prince le Petit-Luxembourg.
• Titres des eaux du palais, 1632, 1640, 1715.
• Déclarations aux terriers des abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés, 1647 à 1766.
• Acquisition par la princesse de Condé, en 1710, d'une maison annexée au Petit-Luxembourg ; titres de cette maison depuis 1615.
• Titres de propriété de la place située devant l'hôtel du Petit-Luxembourg, anciennement appelée la Glacière, 1612-1680.
• Agrandissement de cette place, 1709-1710.
• Déclaration de cette place au terrier de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 1678.
• Etat des logements de l'hôtel du Petit-Luxembourg.
• Baux de l'hôtel, 1741-1788.

1-AC-013• Mémoires de travaux exécutés dans l'hôtel du **Petit-Luxembourg**, 1779-1782, 1787-1791.
• Reprise du Petit-Luxembourg par le prince de Condé en 1814; location à la Chambre des Pairs ; correspondance ; travaux, 1814-1820.
• Vente du Petit-Luxembourg par le duc de Bourbon à l'Etat, 1825.

1-AC-014 **Palais de l'Elysée (Hôtel d'Evreux)**.
• Louis de La Tour d'Auvergne, comte d'Evreux : brevets accordés par le Roi sur la charge de colonel-général de la cavalerie, 1705-1707 ; arrangements, substitutions, 1740-1766.
• Acquisition de l'hôtel d'Evreux par Mme de Pompadour, 1753. Délégations des créanciers du comte d'Evreux.
• Acquisition de la propriété de Mme de Thorigny en 1755 par Mme de Pompadour ; titres de cette propriété depuis 1645.
• Autres acquisitions de maisons et terrains par Mme de Pompadour de 1755 à 1758.
• Legs de l'hôtel d'Evreux au Roi, et délivrance du legs en 1765.
• Hôtel des Ambassadeurs.
• Vente de l'hôtel par Louis XV à Nicolas Beaujon en 1773, par Beaujon à Louis XVI en 1786, par Louis XVI à la duchesse de Bourbon en 1787.

1-AC-015• Travaux à l'appartement de la princesse Louise de Condé au couvent de Penthémont

à Paris, 1779-1782.
• Hôtel de Mlle de Condé, rue Monsieur ; marché pour la construction avec l'architecte Brongniart en 1780 ; réception en 1782 ; créances Brongniart, 1781-1790.
• Travaux dans la chapelle des cœurs des Condé aux Grands-Jésuites de la rue Saint-Antoine, 1778.
• Hôtel de Condé à Fontainebleau ; titres de 1600 à 1661 ; travaux au XVIII[e] siècle ; plans. Réclamation de l'emplacement de cet hôtel par le duc de Bourbon ; correspondance de 1827 à 1834.
• Hôtel de Bourbon-Clermont à Fontainebleau. Titres de 1534 à 1731. Adjudication à Mlle de Sens en 1750.
• Hôtel d'Aligre à Fontainebleau ; bail au comte de Clermont en 1750.

1-AC-016• Hôtel de Condé à Versailles (ancien hôtel de Longueville), 1673-1746.
• Hôtel de Bourbon à Versailles (ancien hôtel d'Alluye), 1685-1693.
• Mémoires de travaux exécutés dans ces hôtels de 1765 à 1790.
• Hôtel de La Roche-sur-Yon à Versailles, 1751.
• Hôtel de Condé à Saint-Germain, 1639-1789.
• Déclaration au terrier du Roi des hôtels de Bourbon et de Condé à Versailles et Saint-Germain, 1738.

Série AC REGISTRES

I. MAISONS DIVERSES.

2-AC-001 « Inventaire des titres et papiers concernant les acquisitions et échanges faits par LL. AA. SS. Messeigneurs (les princes de Condé) des hôtels, maisons et places acquises depuis 1612 jusqu'en 1676 ».
In-folio de 283 p. écrites, veau ancien, dos orné.

2-AC-002 Même inventaire, rédigé par l'archiviste Mathieu Luillier en 1704.
In-folio de 178 f., frontispice dessiné par T. Gaudeloup, veau ancien aux armes de Condé.

2-AC-003-004 Deux états des meubles de l'hôtel de Condé à Paris, 1746.

2 vol. in-folio de 137 et 145 pages écrites, vélin blanc.

2-AC-005 Mémoire des ouvrages de menuiserie exécutés dans les six premiers mois de 1756 à l'hôtel de Condé par Boully, maître menuisier.

In-folio de 85 f., toile grise.

2-AC-006 « Etal dans lequel Mgr le Duc a cédé à Mlle de Clermont le Petit-Luxembourg et généralement tout ce qui en dépend, fait le 16 juillet 1735 ».

In-folio de 213 f., vélin blanc.

2-AC-007 « Etat général des lieux qui composent et qui dépendent de l'hôtel du Petit-Luxembourg, avec leurs destinations d'arrangement et d'ajustement, le tout appartenant à Mgr le prince de Condé, ledit hôtel loué à Mme la princesse de Garignan par Mgr le comte de Charolais comme tuteur honoraire dudit seigneur prince de Condé, et le sr Gougenot comme tuteur onéraire » ; janvier 1742.

In-folio de 252 f., vélin blanc.

2-AC-008 Inventaire des meubles et effets appartenant au prince de Condé dans les appartements du château de Versailles, 1778.

In-folio de 54 f., vélin vert.

2-AC-009 Inventaire des meubles et effets appartenant au prince de Condé dans le château de Fontainebleau, 1778.

In-folio de 63 f., vélin vert.

2-AC-010 Inventaire des meubles et effets appartenant au prince de Condé dans les appartements occupés par Mlle de Condé à l'abbaye de Penthémont, 1778.

In-folio de 27 p. écrites, vélin vert.

2-AC-011 Mémoire des ouvrages de serrurerie de meubles faits par le sr Guyostel dans l'hôtel de Mlle de Condé, rue Monsieur, 1782.

In-folio de 164 f., toile grise.

2-AC-012 Inventaire général des meubles et effets qui sont dans le nouvel hôtel de

Mlle de Condé, à Paris, rue Monsieur, sur les nouveaux boulevards.
In-folio de 16 f., toile grise.

II. PALAIS-BOURBON.

Généralités.

2-AC-013 Procès-verbal de visite et estimation du Palais-Bourbon et des hôtels de Fontainebleau faisant partie de la succession de Louise-Françoise de Bourbon, duchesse de Bourbon, 11 août 1745-5 janvier 1746.
In-folio de 532 f., vélin blanc.
• La description du Palais-Bourbon est faite par Brice Le Chauve et Pierre Caqué, architectes experts (f. 1 à 507).

2-AC-014 « Inventaire général des plans, dessins et modèles de toute nature existant dans les bureaux du sieur Bellisard, architecte du Roy et de Mgr le prince de Condé, concernant le Palais-Bourbon, les hôtels à Paris et aux environs, et les bâtiments des différentes terres de son département », 1778.
In-folio de 8 f., toile grise.

2-AC-015-024 (94-A-005-014) Comptes des travaux exécutés au Palais-Bourbon et des rentes inscrites sur le palais, 1766-1783.
10 vol. in-folio reliés en veau brun aux armes du prince de Condé.
• Années 1766-1775, 384 p. ;
• 1776, 70 p.
• 1777, 60 p.
• 1778, 77 p.
• 1779, 67 p.
• 1780, deux exemplaires, 69 et 71 p.
• 1781, 63 p.
• 1782, 59 p.
• 1783, 65 p.

2-AC-025 Dépenses pour les travaux du Palais-Bourbon ; registre des ordonnances de paiement, de mai 1769 à mars 1791.
In-folio de 139 p. écrites, veau ancien, dos orné.

2-AC-026 Etat des recettes et dépenses faites pendant l'année 1782 relativement à la construction du Palais-Bourbon.

In-folio de 64 f., toile grise.

2-AC-027 Inventaire général des meubles et effets appartenant au prince de Condé tant dans les appartements du Palais-Bourbon que dans les différents garde-meubles ; 1779.

In-folio de 169 p., vélin vert.

2-AC-028 Inventaire du mobilier des Petits-Appartements, 1779.

In-folio de 61 p., vélin vert.

2-AC-029 Etat des rentes viagères inscrites sur le Palais-Bourbon, 1783-1784.

In-folio de 197 f., cartonné.

2-AC-030 Etat des lieux d'une portion du Palais-Bourbon louée à la Chambre des Députés, 1816.

In-folio de 611 f., toile grise.

2-AC-031-035 Etat général du Palais-Bourbon.

- Cour des Bureaux, 2e division.,
- Cour de la Noblesse et cour des Cuisines, 3e division.
- Cour de la Noblesse, 4e division.
- Cour adjacente à là principale cour du Palais, 5e division.
- Cour des Grandes Ecuries, 6e division, 1815.

5 vol. in-folio de 275, 133, 213, 152 et 175 f., toile grise.

2-AC-036 Inventaire des meubles de l'hôtel Lassay, 1835.

In-folio de 83 f., toile grise.

2-AC-037 Etat général du mobilier au 1er mai 1841.

In-folio de 78 p., toile grise.

Construction du Palais-Bourbon.
Mémoires des ouvrages de maçonnerie exécutés par Goupy, entrepreneur de bâtiments.

2-AC-038-039 Travaux de l'année 1766.

2 vol. In-folio de 940 et 1.068 p., toile grise.

2-AC-040-41 Travaux exécutés en 1767.
2 vol. in-folio de 672 et 868 p., toile grise.

2-AC-042-43 Travaux exécutés en 1768.
2 vol. in-folio de 694 et 638 p., toile grise.

2-AC-044-49 Travaux exécutés en 1769.
6 vol. in-folio de 632, 620, 380, 562, 622 et 216 p., toile grise.

2-AC-050-51 Travaux exécutés en 1770.
2 vol. in-folio de 1.020 et 1.026 p., toile grise.

2-AC-052 Travaux exécutés en 1771, 1772 et 1773.
In-folio de 776 p., toile grise.

2-AC-053 Travaux exécutés à l'hôtel Lassay en 1769-1771.
In-folio de 642 p., toile grise.

2-AC-054 Travaux des Petits-Appartements en 1772-1775.
In-folio de 566 p, toile grise.

2-AC-055 Travaux à l'hôtel Lassay en 1773-1775.
In-folio de 884 p., toile grise.

2-AC-056 Mémoire des travaux exécutés au Palais-Bourbon en 1774-1775, autre mémoire de travaux exécutés en 1777.
In-folio de 410 p., toile grise.

Mémoires des ouvrages de maçonnerie exécutés par Lemonnier, entrepreneur de bâtiments.

2-AC-057-058 Travaux des fondations et caves.
2 vol. in-folio de 320 et 998 p., toile grise.

2-AC-059-063 Ouvrages en élévation des bâtiments en 1767 et 1768.
5 vol. in-folio de 586, 720, 626, 530 et 539 p., toile grise.

2-AC-064-069 Travaux en 1769 et le premier semestre de 1770.
6 vol. in-folio de 554, 600, 698, 818, 780 et 668 p., toile grise.

2-AC-070 Travaux pendant le second semestre de 1770, en 1771, 1772 et 1773.
In-folio de 582 p., toile grise.

2-AC-071 Travaux de l'Orangerie, 1770-1772.
In-folio de 340 p., toile grise.

2-AC-072 Travaux en 1774-1776.
In-folio de 626 p., toile grise.

2-AC-073 Travaux en 1776-1778.
In-folio de 626 p., toile grise.

2-AC-074 Travaux en 1779-1780.
In-folio de 93 f., toile grise.

Mémoire des charpentiers.

2-AC-075 Travaux exécutés par Lherbette de 1766 à 1775.
In-folio de 684 p., toile grise.

2-AC-076 Travaux exécutés par Brullée de 1765 à 1772.
In-folio de 690 p., toile grise.

2-AC-077 Travaux exécutés par Nizard en 1772-1773.
In-folio de 126 p., toile grise.

Mémoires des menuisiers.

2-AC-078-083 Travaux exécutés par Pinchon de 1768 à 1775.
6 vol. de 678, 896, 782, 655, 180 p. et 88 f., toile grise.

2-AC-084 Travaux exécutés par Clavelle en 1770-1773.
In-folio de 776 p., toile grise.

2-AC-085-086 Travaux exécutés par Pasquier de 1772 à 1782.
2 vol. in-folio de 434 et 586 p., toile grise.

2-AC-087 Travaux exécutés par Maréchal en 1772.
In-folio de 718 p., toile grise.

2-AC-088 Travaux exécutés par Carbillet en 1773-1775.
In-folio de 238 p., toile grise.

Mémoires des serruriers.

2-AC-089 Travaux exécutés par Guisy de 1768 à 1773.
In-folio de 1222 p., toile grise.

2-AC-090-091 Travaux exécutés par Deumier de 1772 à 1780.
2 vol. in-folio de 1.077 p. et 191 f., toile grise.

2-AC-092-094 Travaux exécutés par Andelle de 1770 à 1775.
3 vol. In-folio de 740, 702 et. 470 p., toile grise.

Mémoires des peintres-doreurs.

2-AC-095 Travaux exécutés par Prudhomme de 1765 à 1775.
In-folio de 292 p., toile grise.

2-AC-096 Travaux exécutés par Cassinge de 1770 à 1774.
In-folio de 622 p., toile grise.

2-AC-097-099 Travaux exécutés par Vallée de 1770 à 1775.
3 vol. de 1.056, 845 et 772 p., toile grise.

2-AC-100 Travaux exécutés par Charpentier et Thibaut en 1772-1774.
In-folio de 368 p., toile grise.

Mémoire des vitriers.

2-AC-101 Travaux exécutés par Montigny de 1765 à 1771.
In-folio de 80 f., toile grise.

2-AC-102 Travaux exécutés par la veuve Ernault en 1772.

In-folio de 248 p., toile grise.

2-AC-103 Travaux exécutés par Courcier en 1776-1778.
In-folio ° de 556 p., toile grise.

2-AC-104 Mémoire des ouvrages de pavé exécutés de 1769 à 1775 par Lemonnier et Sainte-Croix.
In-folio de 236 p., toile grise.

Salle de spectacle des Petits-Appartements.

2-AC-105 Mémoire des travaux exécutés en 1775-1776 par Rezé, maître menuisier.
In-folio ° de 152 p., toile grise.

2-AC-106 Mémoire des travaux exécutés en 1775 par Cliet, menuisier des bâtiments du Roi.
In-folio de 172 p., toile grise.

2-AC-107 Mémoire de Leignadier, serrurier.
In-folio de 270 p., toile grise.

Travaux au Palais-Bourbon de 1777 à 1790.

2-AC-108 Mémoire des travaux exécutés en 1777 par Pasquier, menuisier.
In-folio de 144 f., toile grise.

2-AC-109 Mémoire des travaux exécutés en 1777 par Vallée, peintre et doreur.
In-folio de 129 f., toile grise.

2-AC-110 Mémoire des travaux exécutés en 1777 par Leignadier, serrurier.
In-folio de 270 p., toile grise.

2-AC-111 Mémoire des travaux exécutés en 1778 par Leignadier, serrurier.
In-folio de 90 f., toile grise.

2-AC-112 Mémoire des ouvrages de sculpture faits par le sieur Roiston, maître-sculpteur à Paris, pour la principale porte d'entrée du Palais-Bourbon en 1778, 1779 et 1780.
In-folio de 76 f., toile grise.

2-AC-113 Mémoire des ouvrages de maçonnerie faits en réparations journalières en 1787

par Simon, entrepreneur.

In-folio de 140 p., toile grise.

2-AC-114 Mémoire des travaux de maçonnerie exécutés par Berthault, entrepreneur de bâtiments, en 1789-1790.

In-folio de 128 f., toile grise.

2-AC-115 Mémoire des travaux de maçonnerie exécutés en 1789-1790 par Gingot, entrepreneur de bâtiments.

In-folio de 280 f., toile grise.

2-AC-116 Mémoire des ouvrages de charpente exécutés en 1789 au Palais-Bourbon par Rabiant, maître charpentier.

In-folio de 73 f., toile grise.

2-AC-117 Mémoire des ouvrages de peinture exécutés en 1790 par Lami, peintre et doreur.

In-folio de 55 f., toile grise.

2-AC-118 Registre des actes relatifs à la régie des immeubles du prince de Condé à Paris, 1771-1789.

In-folio de 19 f. écrits, le reste du vol. en blanc, ancienne reliure en veau, dos orné.

SÉRIE B

I. CHANTILLY

1-B-001• Notice historique sur Chantilly, XVIIIe siècle (trois copies du temps).

• Extraits des principaux titres de Chantilly, XVIIIe siècle (20 f. in-folio).

Inventaire des titres principaux, de 1355 à 1466.

Inventaire des actes de foi et hommage, des aveux et dénombrements de 1360 à 1709 (XVIIIe siècle).

• Sentence rendue à Senlis entre Gui Le Bouteiller, seigneur d'Ermenonville, et Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, au sujet de la chasse: dans les bois d'Ermenonville et dans ceux de Chantilly ; 1345, mardi avant la Madeleine.

• Donation de biens mutuelle entre Guillaume de Chantilly, seigneur de Courteuil, et Marguerite de Cugnières, sa femme ; 11 février 1349 [1350] (vidimus du 23 juillet 1366).

Du consentement de Guillaume Le Bouteiller l'aîné, seigneur de Chantilly, sa sœur Isabelle, remariée à Simon du Hamel, dit Tournelle, seigneur de Lignières, et les enfants qu'elle avait eus de son premier mariage avec Jean de La Tournelle, prévôt de Saint-Just, renoncent à leurs droits à la succession dudit Guillaume en faveur de Guillaume Le Bouteiller le jeune, seigneur de Courteuil ; 20 août 1355.

Deux autres actes de la même renonciation, l'un au nom de Simon du Hamel et de sa femme, l'autre au nom des enfants de celle-ci et de son premier mari ; 2 septembre.

• Lettres du roi Jean au bailli de Senlis, lui ordonnant de recevoir l'opposition faite par Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, par son neveu Guillaume de Chantilly, seigneur de Courteuil, et par le prieur de Saint-Nicolas d'Acy, aux prétentions de Jean de Clermont, maréchal de France, soi-disant seigneur de Chantilly, avec commission d'ajourner les parties en la cour de Parlement ; 20 juin 1355.

Commission donnée par Bertrand des Baux, bailli de Senlis, à Mathieu Le Marchant, sergent, pour l'exécution des lettres précédentes, 27 juin, avec la lettre de Mathieu certifiant qu'il a fait l'assignation, 30 juin.

Arrêt du Parlement promulguant l'accord intervenu entre les tuteurs de Jean de Clermont, fils et héritier du maréchal de Clermont, à qui le roi Jean, du vivant de son père, avait donné Chantilly que lui avait remis Guillaume Le Bouteiller, et les religieux de Saint-Nicolas, que Guillaume avait choisis comme donataires après la mort de son neveu le seigneur de Courteuil, dont il était

l'héritier ; les religieux abandonnent leurs droits à Jean de Clermont moyennant 300 francs d'or et dix livres de rente sur la forêt ; 7 juin; 1364.

• Charles, régent du royaume, permet à Guillaume Le Bouteiller de transporter ses biens à son cousin-germain Jacques Herpin, seigneur d'Erquery ; avril 1360 (vidimus donné par arrêt du Parlement le 20 juin 1366).

Contrat de la vente et cession, 26 avril 1360 ; autre copie du contrat délivrée en Parlement le 30 juin 1366.

Lettres du régent Charles faisant remise du quint denier à Herpin d'Erquery ; Melun, 7 juin 1360.

Testament de Jacques Herpin d'Erquery, par lequel il lègue Chantilly et Moussy-le-Neuf à son cousin Jean de Laval, seigneur d'Attichy ; 13 août 1361 (copie délivrée en Parlement le 30 juin 1366).

Ratification de Louis d'Erquery, évêque de Coutances, oncle de Jacques ; 31 août 1361.

• Copie, délivrée en Parlement le 30 juin 1366, des pièces suivantes : Isabelle Le Bouteiller, sœur de Guillaume, ses enfants et son second mari cèdent leurs droits à Guillaume, seigneur de Courteuil, 20 août, et 2 septembre 1355 ; lettres du régent Charles recevant Jacques Herpin d'Erquery en foi et hommage et lui faisant remise des droits de quint, 7 juin 1360 ; approbation du testament de Jacques par son oncle l'évêque de Coutances, 31 août 1361.

• Aveu et dénombrement de Chantilly, Montmélian, fiefs et arrière-fiefs, présenté au Roi par Guy de Laval le 8 juin 1376 (copie du temps sur papier).

• Guy de Laval, seigneur d'Attichy, vend à Pierre d'Orgemont, seigneur de Méry-sur-Oise, la terre de Chantilly, la tour de Montmélian, le fief de Moussy-le-Neuf, et leurs appartenances et dépendances, 28 mai 1386 (deux expéditions de cet acte sur parchemin).

Jeanne de Lambersart, dame de Nédonchel, donne quittance à Pierre d'Orgemont d'une rente de 200 livres tournois constituée sur Chantilly à son défunt mari, Gilles de Nédonchel, par Guy de Laval le 16 février 1380 [1381], laquelle rente a été rachetée par Guy ; 14 août 1386.

• Aveu et dénombrement de Chantilly par Amaury d'Orgemont, fils de Pierre ; 20 septembre 1389 (copie de 1691).

• Aveu et dénombrement de Chantilly par Pierre II d'Orgemont, fils d'Amaury ; 10 mars 1400 [1401] (copie du 26 septembre 1577, et copie de 1691. Les termes de cet aveu reproduisent ceux de l'aveu de 1376, qui ne sont plus exacts en 1401).

• Etat du revenu et des charges des terres de Chantilly et de Chavercy en

1415, suivi de la Déclaration de la terre et seigneurie de Valprofond près Saint-Léonard (copie originale sur papier, 8 f.).
• Aveu et dénombrement de Chantilly par Pierre III d'Orgemont, 1426.
• Lettres de souffrance accordées à Pierre d'Orgemont pour la production de son aveu, 19 septembre 1444, entérinées à Senlis le 12 juin 1445.
Aveu et dénombrement de Chantilly, 15 décembre 1445 (copies de 1672 et de 1691).
• Arrêt des Requêtes du Palais terminant un procès intenté à Pierre d'Orgemont par Michel d'Estouteville et sa femme comme héritiers de Guy de Laval, et condamnant ceux-ci à « entretenir le contrat de la vendicion » faite par Guy en 1386.
• Quittance des droits de relief donnée par le receveur du bailliage de Senlis à Guillaume de Montmorency le 4 août 1492, en vertu des lettres de Charles VIII (rapportées dans l'acte) recevant Guillaume en foi et hommage après la mort de Pierre d'Orgemont, son oncle, et lui faisant remise des droits, lesdites lettres données à Longchamp le 23 mai et à Paris le 24 mai 1492.
• Déclaration des fiefs, terres et seigneuries assis au bailliage de Senlis que tient Guillaume, baron de Montmorency, seigneur de Chantilly, Montépilloy et Chavercy, conseiller et chambellan ordinaire du Roi et capitaine de la Bastille à Paris ; 1503 (minute originale sur papier et copie du temps).
• Avis du Conseil du Roi sur les lettres patentes du 16 janvier 1522 [1523] ordonnant d'informer sur l'intérêt et commodité de l'érection de Chantilly en châtellenie ; 21 septembre 1523.
Nouvelles lettres patentes ordonnant l'information, 12 septembre 1529 ; lettres des trésoriers de France, 24 novembre. Nouvelles lettres patentes ordonnant une dernière information, données à Guise le 26 novembre 1531.
• Commission de Nicole Morel, lieutenant général au bailliage de Senlis, donnée le 18 août 1534 en exécution des lettres patentes du 4 juillet précédent obtenues par Anne de Montmorency pour la recherche et saisie des fiefs appartenant à ses domaines.
• Lettres d'érection de la baronnie de Montmorency en duché-pairie, avec incorporation d'Ecouen, Chantilly, Montépilloy, Chavercy et autres terres ; juillet 1551 (copie sur parchemin de 1569 et copie sur papier de 1687).
• Publication et affichage des lettres de terrier obtenues par Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency et dame de Chantilly,
1° à l'auditoire de Chantilly le 16 et le 21 décembre 1578,
2° à l'église de Saint-Léonard, paroisse de Chantilly, le 21 décembre 1578, les 4

et 18 janvier, 1er et 15 février 1579.
• Exemplaire imprimé des lettres patentes de mars 1633 par lesquelles Louis XIII donne lés biens du duc de Montmorency à ses sœurs, à l'exception de Chantilly, Gouvieux et Dammartin ; avec les arrêts de vérification du parlement, de la chambre des Comptes de Bretagne, les lettres d'attache des trésoriers de France en ladite province, etc. (A Nantes, par Hilaire Mauclerc (s. d.). In-4° de 16 p.).

Lettres patentes par lesquelles Louis XIII unit et incorpore à la justice ordinaire de Chantilly les justices particulières de Gouvieux, Apremont, Pontarmé, Montépilloy, Tournebus, Thiers et Neufmoulin, avec érection d'un bailliage à Chantilly ; 21 avril 1633.
Autres lettres patentes supprimant le titre de bailli de Chantilly et créant un prévôt qui exercera la justice de Chantilly au siège du fief Tournebus à Senlis ; 23 juillet 1633 (copie du XVIIIe siècle).
• Proclamations faites à Chantilly et villages en dépendant pour les déclarations à faire au terrier, 1634.
• Lettres patentes faisant don et remise au prince et à la princesse dé Condé des terres et seigneuries de Chantilly, Gouvieux et Dammartin, octobre 1643 (original sur parchemin, deux exemplaires de l'imprimé par Pierre Rocolet, 12 p. in-8°, copies de 1780, 1829).
Lettres ordonnant la remise des biens, 7 octobre. Procès-verbal de la prise de possession au nom du prince de Condé, 9 octobre.
• Etat des cens et rentes dus à Chantilly, Vineuil, Saint-Firmin, Montgrésin, la Chaussée de Gouvieux, 1658.
• Procès-verbal de la reprise de possession de Chantilly au nom du prince de Condé, 22 février 1660.
• Lettres patentes unissant à la seigneurie et justice de Chantilly les terres et seigneuries du voisinage acquises depuis l'érection du duché de Montmorency, c'est-à-dire Apremont, Thiers et Neufmoulin, Pontarmé et la Muette, Commelles, Lamorlaye, Gouvieux, etc. ; mars 1687 (original sur parchemin, copie du temps, et imprimé).
Arrêt du Parlement ordonnant l'exécution de ces lettres patentes sans avoir égard à l'opposition des officiers du bailliage et siège présidial de Senlis ; 6 septembre 1687.
Lettres patentes portant distraction de 635 arpents de bois dépendant de la gruerie de Dammartin en la forêt de Coye et union d'iceux à la gruerie et justice de Chantilly ; mars 1687 (original sur parchemin et imprimé).

• Minute de l'aveu et dénombrement de Chantilly présenté en 1692.
• Acquisition faite par le prince de Condé des droits d'échange dans ses terres d'Anguien, Ecouen, Chantilly et Dammartin, 14 juin 1700 (ms. et imprimé).
« Edict et arrest du Conseil d'Estat du Roy portant règlement général pour les contracts d'eschange aux contracts de ventes, et pour les lots et ventes à cause des eschanges des mois de février 1674 et mars 1676 » (impr. de 7 p. in-4°).
• Foi et hommage au Roi par Louis de Bourbon, donataire entre vifs de son père Henry-Jules, prince de Condé, 25 mars 1709.
Extraits de différents actes : donation par Henry-Jules à son fils, 15 mars 1709, contrats de partage, de substitution, d'acquisition, 1727-1765.
Procuration donnée par le prince de Condé Louis-Joseph à François-Nicolas-Pierre Dardet de Minerais, secrétaire de son Conseil et garde de ses archives, pour faire la foi et hommage, 4 février 1774.
Acte de foi et hommage, 26 mars 1776 (imprimé sur parchemin, in-folio de 8 p., Paris, impr. de Cl. Simon, 1778).
• Procès intenté par l'Etat au duc d'Aumale en revendication de la propriété de Chantilly.
Rapport au Conseil de famille, 1840.
« Mémoire pour M. Laplagne-Barris, administrateur des droits et actions de Monseigneur le duc d'Aumale, intimé, contre M. le Préfet de l'Oise, agissant au nom de l'Etat, appelant » (signé : Deberly, Creton). Amiens, impr. de Duval et Herment, s. d. (Cour Royale d'Amiens, audience du 22 décembre 1842) ; in-4° de 42 p.
• Vente du domaine de Chantilly à une société anglaise, octobre 1852.

1-B-002• Chapelle du château.
Lettres de fondation par Guillaume Le Bouteiller, 1er mai 1333.
Engagement des Cordeliers de Senlis pour la célébration des messes, 20 décembre 1392.
Bulle de Benoît XIII unissant les revenus de la chapelle détruite de Chavercy à ceux de la chapelle du château de Chantilly, 1394.
Bulle de Léon X autorisant le service divin dans la chapelle, 21 décembre 1515.
Notice historique sur la chapelle, rédigée par l'archiviste Jean Paugère en 1641.
Baux du domaine de la chapelle ou du fief du Champ-Renaud au terroir de Fosses près Survilliers, 1498-1686.
Institution d'un chapelain résidant ; mémoire du prince de Condé ; décision de

l'évêque de Senlis, 29 mai 1700.
Acte notarié par lequel les héritiers du chapelain Lavocat attribuent aux pauvres de Chantilly, de Survilliers et de Marly-la-Ville les arrérages de la rente duel au défunt par l'abbé d'Hérivaux, 17 décembre 1700.
Union des revenus du prieuré de Saint-Paul-les-Bourges aux revenus de la chapelle du château de Chantilly, 1708-1711.
• **Les Cœurs des princes de Condé**.
Notes sur la fondation du président Perrault dans l'église des Jésuites de Paris (église Saint-Paul-Saint-Louis), et notes diverses.
Translation des cœurs dans l'église paroissiale de Chantilly, 4 février 1791.
Erection d'un monument dans l'église en 1852-1853 ; procès-verbal du dépôt des cœurs, 13 mai 1854.
Dépôt du cœur de Louis d'Orléans, prince de Condé, 26 juin 1876.
Translation des cœurs dans la chapelle du château, 18 septembre 1883.
Baptême des cloches de la chapelle, 11 mai 1879.
Bénédiction de la chapelle du château, 18 septembre 1883.
Service de la chapelle ; règlement du 1er août 1889 ; tableaux de service, 1897-1914.
• Bulle de Jules III confirmant les indulgences attachées par son prédécesseur Paul III à la visite des sept chapelles édifiées à Chantilly, trois dans l'enclos du château et quatre hors de l'enclos, par Anne de Montmorency et Madeleine de Savoie, sa femme ; 28 août 1553 (quatre copies).
• **Bucamp.** Les religieux de Saint-Leu-d'Esserent cèdent à Guillaume de Montmorency, moyennant six livres de rente annuelle, leur ferme ruinée appelée la tour Saint-Leu ou Bucamp, avec les prés et les terres, située près du château de Chantilly, 1494.
Ratification de l'abbé de Cluny, 12 juillet 1496.
Quittance d'un terme de la rente, 7 janvier 1529 [1530].
Rachat de la rente par Anne de Montmorency, 13 octobre 1537.
• Actes d'acquisition des terrains où le connétable fit édifier l'hôtel de Beauvais (en face de l'église de Chantilly), 18 juin et 1er juillet 1539.

Fiefs de Quinquempoix à Chantilly.

• Inventaire des titres.
• Aveu et dénombrement présenté par Philippe de Précy à Pierre d'Orgemont, 12 mai 1388.
Autre aveu, 26 février 1402 [1403].
Arrêt du Parlement qui condamne Guillaume de Saint-Simon, seigneur de

Précy, à donner à Guillaume de Montmorency l'aveu de son fief de Quinquempoix, 1er mars 1496 [1497].

Louis de Saint-Simon et Antoinette de Mailly, sa femme, vendent leur fief noble de Quinquempoix à Anne de Montmorency, ledit fief consistant en une maison tenue à rente par Jean Burillon et en 168 arpents de bois ; 14 avril 1534.

• Autre fief. Bail à cens fait par Jean Maquille, avocat à Senlis, à Thomas de Caiz et à Jeanne, sa femme, d'un hôtel et manoir à Quinquempoix, avec terres et prés ; 2 avril 1369 [1370] (copie du 18 octobre 1393).

• Autre fief. Aveu et dénombrement présenté à Pierre d'Orgemont par Jean Le Charon le jeune, de Senlis, d'un fief qui fut jadis à madame du Liz, et depuis à feu Guillaume de Faigne, prévôt de Gouvieux, consistant en bois et en terres près de Chantilly ; 15 mars 1407 [1408].

Le Charon vend la moitié indivise du fief à Marie de Paillart, veuve d'Amaury d'Orgemont ; 16 décembre 1413.

• Six baux à cens et rente des terres de Quinquempoix consentis par Pierre d'Orgemont en 1491 et Guillaume de Montmorency de 1496 à 1515.

• Bail à rente d'une maison et de 53 arpents de terre aux Bruyères, 20 décembre 1513.

• Contrat entre particuliers portant sur des prés à Quinquempoix et des terres à Saint-Firmin, 19 septembre 1550.

Autres contrats entre particuliers portant sur des héritages situés près de Chantilly, 1551-1569 (six pièces).

• Sentence de la justice de Chantilly condamnant Jean Guerlain à acquitter des droits de cens et rente pour des héritages sis à Quinquempoix, 21 juillet 1578.

• Acquisition d'une maison à Quinquempoix par le duc de Montmorency, 18 juin 1605.

Autre achat de 10 arpents de terre, 1610 (cinq pièces de 1608 à 1615).

• Treize pièces relatives à la rente léguée à l'église de Gouvieux en 1569 par Jeanne Langlois, veuve de Pierre Burillon, sur une pièce de terre de sept arpents sise à Quinquempoix, et à la rente léguée à la même église par Guillaume Burillon le 31 décembre 1654, à prendre sur sa maison et ses biens de Quinquempoix ; les deux rentes, fondues en une seule de 10 livres, finalement assises sur une maison sise aux Fontaines, acquise par le Grand Condé, le 15 mai 1673, de Jean Lamarche, Anne Duludde et consorts ; 1569-1676.

• Déplacement et reconstruction de la chapelle Saint-Germain de Quinquempoix, 1670. Lettres et mémoire relatifs à la démolition de la

chapelle, 1786-1787.

• Documents relatifs à l'érection de la paroisse de Chantilly en 1692 ; démembrement des paroisses de Saint-Léonard et de Gouvieux.

Union des revenus du prieuré de Rocheservière en Bretagne aux revenus de la cure de Chantilly. Agrandissement du cimetière de Chantilly en 1726 et 1737.

Union des revenus du prieuré de Saint-Sulpice de Pierrefonds aux revenus de la cure de Chantilly, 1726.

Droits honorifiques accordés aux officiers de la justice de Chantilly dans l'église de la paroisse, 1777.

Requête des abbés Pion et Bonnaire, vicaires de Chantilly, 1792.

1-B-003• Chantilly sous les Montmorency ; travaux et vie ; résidu des pièces de comptabilité de 1507 à 1625.

1-B-004• Formation du parc et des jardins.

• Registre des acquisitions faites de 1682 à 1709.
• Agrandissement du parc sur Quinquempoix, 1662-1675.
• Jardin de Mouret, allée de Beauvais, 1683.
• Potager haut, 1663.
• La Pelouse, 1680-1685.
• Agrandissement du parc sur les Fontaines, 1662-1686.
• Remise aux Fontaines, 1663.
• Prairie du Gril, Canardière (ancien étang et marais de Gouvieux), 1666-1685.
• Pavillon et jardin des Eaux minérales, 1751.
• Les Usines, 1799-1824.
• Ancien parc agrandi sur Saint-Firmin et Avilly, 1392-XVIIIe siècle.

1-B-005• Vineuil : la Ménagerie, maison Narcisse, maison de la Charité, maison Bocher; titres de propriété, du XVIe au XIXe siècle.

1-B-006• Vineuil : maison Saint-Pierre, titres de propriété, du XVIe au XIXe siècle.

• Projet de concession de la côte Grognon (dans le parc, entre Vineuil et Saint-Firmin), 1787-1788 ; lettres de Beaumarchais.

• Procès-verbaux d'adjudication sous la Révolution (vente du château et de parties du parc).

• Reconstitution du parc sous la Restauration : Bucamp, l'Orangerie, les petits Parterres, l'île d'Amour, Jeu-de-Paume et terrains voisins, ancien pavillon du

Mail, ancienne chapelle Saint-Sébastien, allée des Morfondus, Tête du canal près le grand Rond, parc d'Avilly, pièces concernant les berges du Grand Canal. Compte de location de M. Richard de 1807 à 1817 (machine élévatoire des eaux, etc.).

1-B-007 • Formation du grand parc.
• Acquisitions sur le terroir de Vineuil (grand parc et prairie du Gril), 1662-1686.
• Acquisition au-dessous de la Coharde, 1787.
• Acquisitions sur les terroirs de Saint-Firmin et de Vineuil, 1662-1663.
• Acquisition de quatre arpents en 1686.
• Acquisitions sur le terroir d'Apremont, 1662-1685.
• Chemin de Senlis, 1690.
• Bois Bonnard en la petite Vidamée, 1513.
• Bois de la Vidanïée (bois du Lieutenant) acquis en 1558.
• Achats et échanges avec le prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, 1649-1669.
• Acquisition du bois de la Basse-Pommeraye, 1662.
• Acquisitions sur les terroirs de Saint-Maximin, 1662-1663, et de Courteuil, 1663-1684.

1-B-008-010• Chantilly sous les Condé ; travaux dans le château et les parcs, XVIIe, XVIIIe siècles, 1814 à 1830.

1-B-011• Formation de la ville de Chantilly, dossiers par rues et maisons.
• Documents généraux : liste des censitaires, XVIIe siècle ; autre liste, 1762 ; état des chambres et lits vacants en 1774 ; cadastre de 1791.
• Titres des maisons de la rue du Connétable, côté nord ; manufacture de porcelaines ; rue de la Machine ; rue de Creil ; quai de la Canardière ; rue des Fontaines.

1-B-012 • Les grandes Fontaines, propriété Berthault, place de l'Hôpital, rues de Paris, de l'Hôpital et de Gouvieux ; place et impasse Versepuy, ruelle Briolat, rue Saint-Laurent, avenue de la Gare ; rue du Connétable, maisons n° 1 à 15.

1-B-013 • Rue du Connétable, maisons n° 21 et suivantes jusqu'à la place de l'Hôpital et la rue de Paris.
• Documents relatifs à l'Hôpital, à l'école de dessin, à l'établissement

d'enseignement secondaire établis à Chantilly au XVIIIe siècle.

1-B-014• Pièces diverses intéressant l'histoire et l'administration du domaine et de la ville.

• Mémoires historiques, ordonnances pour la police, charités et gratifications, malversations, droits de péage et autres, nettoyage des rues, baptême de cloches, pâturage sur la Pelouse, enfants trouvés.

• Entretien de la machine des eaux, des canaux, etc.

• Etats des charges foncières, 1726 et 1732.

• Fête de Chantilly, 1774.

• Jeu de l'Arc.

• Voyage du comte de Provence à Chantilly en 1786.

• Gratifications à la sage-femme de Chantilly.

• Messageries établies en 1778.

• Création de commissionnaires ou conducteurs, 1786.

• Marché, 1778.

•: Extraction de tourbe, 1788.

• Projets pour la création d'un marché à farines, l'établissement d'une brigade de maréchaussée, l'éclairage des rues, 1788.

• Documents relatifs à Chantilly sous la Révolution : enlèvement des canons en 1789, perquisitions en 1792, inventaires du mobilier et des collections, arrestations.

Projet d'établissement d'une école d'arts et métiers dans le château.

Etablissement militaire, 1806-1814, etc.

Lettre de 1815 sur l'occupation étrangère.

• Lettres d'habitants de Chantilly en 1814 ; pétitions diverses sous la Restauration.

• Difficultés avec les possesseurs de prises d'eau.

• Pièces diverses, XIXe siècle.

1-B-015• Droits de gabelles ; droits sur les amidons ; lettre de Necker au sujet des droits sur les ouvrages d'or et d'argent.

• Franchise de l'eau-de-vie, 1777-1790.

• Rôles de la taille, 1740-1779.

• Successions en déshérence, droit d'aubaine, 1785-1788.

1-B-016• Justice de Chantilly.

• Documents des XVe et XVIe siècles.

• Lettres patentes et documents de 1633 à 1768 ; le siège de la justice au fief de Tournebus à Senlis.

• Lettres patentes et documents relatifs à la réunion des justices à Chantilly en 1776 ; inauguration du tribunal de Chantilly, 1777.
• Inventaires de titres.
• Bail des greffes en 1783.
• Actes de justice, 1779-1788.
• Contestations avec les notaires du bailliage de Senlis, 1789.
• Feuilles d'offices, 1773-1789.
• Lettres de M. Lambert, intendant général, 1786-1789.
• Braconnage, 1788-1790.
• Séjour à Chantilly de détachements des régiments de Bourgogne et de Berry pour la répression des délits, 1790-1791.
• Frais de prison, 1789-1791.
• Délits forestiers portés au tribunal de Senlis, 1791.
• Frais de procédure et d'exploits, 1792.

1-B-017• Baux généraux du domaine de Chantilly, 1615-1742.

1-B-018• Baux généraux à partir de 1751.
• Visites du domaine.
• Baux particuliers.
• Pêche des étangs.
• Ruine des lapins.

1-B-019-020• Régie de M. Antheaume de Surval (André-Joseph). Ensaisinements, lods et ventes, 1769-1791.

1-B-021• Correspondance de M. Antheaume, 1777-1791.
• Comptes, pièces diverses, dépenses de Chantilly de 1777 à 1791.

1-B-022• Ferme, métairie, ménagerie de Chantilly, dépenses de 1786 à 1792.

1-B-023 • Oppositions, gages, XVIIIe siècle.

1-B-024 Forêts.
• Gruerie ; cahier du XVe siècle contenant copie des chartes de Saint-Nicolas d'Acy, de l'abbaye de Chaalis, du prieuré de Saint-Leu, de Saint-Remi de Senlis, de 1081 à 1451.

• Acquisition de bois par Amaury d'Orgerrtont, seigneur de Chantilly, 1392-1395.

• Etat de la forêt de Chantilly, 1395.

• Accord entre Pierre d'Orgemont et l'abbaye de Saint-Denis pour la garenne des bois de Gouvieux, 1401.

• Inventaire des titres produits par le comte de Dammartin en 1480 dans le procès au sujet de la gruerie.

• Acquisition de bois par Guillaume de Montmorency, 1496, 1514.

• Pièces relatives à la justice de la gruerie et au personnel forestier au XVIe siècle.

• Procès-verbaux de bornage entre les bois du connétable de Montmorency et ceux de ses voisins, 1539.

• Acquisition d'une partie des bois du prieuré de Saint-Nicolas par Anne de Montmorency ; titres de ces bois depuis 1181.

• Bois de l'abbaye de Saint-Remi acquis en 1670.

• Acquisition des bois des abbayes de Royaumont et de Maubuisson dans la forêt de Chantilly en 1683.

• Bois du prieuré de Saint-Leu acquis en 1663.

• Acquisition au canton des Houis, 1688.

• Percement de routes dans les forêts de Chantilly ; plantation de remises ; XVIIe et XVIIIe siècles.

1-B-025• Pièces relatives à la gruerie de Chantilly, XVIIIe siècle.

• Inventaires des papiers trouvés chez les gruyers Peyrard après leur mort en 1758 et 1791.

• Acquisition des bois de Notre-Dame et de Saint-Nicolas en 1819, du bois Mousseron en 1824, de bois près du poteau de l'Entonnoir en 1825.

1-B-026• Capitainerie royale d'Halatte. Création de routes dans la forêt d'Halatte.

1-B-027-028• Forêts ; généralités ; exploitation et arpentages au XVIe et au XVIIe siècle.

• Arpentages au XVIIIe siècle.

1-B-029-056• Exploitation des bois de 1663 à 1792.

1-B-057• Reconstitution des forêts à la fin du XVIIIe siècle.

1-B-058-059• Exploitation de bois pour les réparations de Chantilly et pour la Fourrière.

1-B-060-066• Bois en gruerie.

1-B-060-062• Bois de Saint-Nicolas d'Acy.

1-B-063• Bois de Saint-Martin, bois du Ministre de Pontarmé, bois de Châtelux ou Nibert, bois Le Tourneur, bois d'Amfreville, bois du prieur de Fosses, bois Beuré.

1-B-064• Bois Touret, bois de la Valette, gruerie des Essarts, bois de la seigneurie et de l'hôpital de Marly-la-Ville.

1-B-065-066• Bois de divers particuliers. Exploitation au XVIIIe siècle.

1-**B-067•** Gruerie. Procès-verbaux de délits ; modération d'amendes ; XVIIIe siècle.

1-B-068• Administration des bois sous l'Empire et la Restauration.

1-B-069• Procès entre le duc d'Aumale et la commune de Gouvieux au sujet d'un prétendu droit de pâturage sur la Pelouse, 1885.

• La Pelouse et les Courses, XIXe siècle.

II. DÉPENDANCES DE CHANTILLY

1-B-070 **VINEUIL**.

• Aveu présenté par Jean de La Oultre à l'abbé de Saint-Denis. 28 avril 1367.

Philippe de Taverny, écuyer, héritier de Catherine de La Oultre, sa cousine, vend à Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly, tout ce qu'il possède à Vineuil et à Villers-sous-Saint-Leu ; 24 juin 1390.

Philippe de Taverny et Guillaume de Cramoisy, qui étaient en procès au sujet de la terre et seigneurie de Vineuil, s'accordent pour la vendre à Amaury d'Orgemont, 8 juillet 1390.

Acte de vente passé au nom de Guillaume de Cramoisy et de sa femme, Jeanne, fille de Colart Le Sellier et de défunte Catherine de La Oultre, 10 juillet 1390.

Aveu rendu à l'abbé de Saint-Denis par Pierre d'Orgemont, 20 mars 1400 [1401].

• Baux de la ferme de Vineuil, 1393, 1506, 1516.

• Acquisition par Anne de Montmorency d'une maison attenant à la ferme, 1542.

Acquisition de prés sous Vineuil (enclos dans le parc actuel), 1542 à 1556 (dix pièces).

• Trois déclarations du greffier de la justice de Chantilly certifiant que la carrière de Vineuil n'a pas été louée à bail de 1571 à 1574.

• Bail de la ferme, 1581.

• Arpentage de prés dépendant de la ferme, 1617.

Fief du Buisson de Vineuil ou de la Touffe Mennessier.

• Inventaire des titres de 1405 à 1690.

Aveu rendu à Pierre d'Orgemont par Florens Brunel, conseiller du Roi, 8 janvier 1404 [1405].

Aveu de Pierre Martin, lieutenant des eaux et forêts au bailliage de Senlis, 5 mai 1579.

Aveu de Pierre Martin, conseiller en l'élection de Senlis, 23 août 1617.

Aveu d'Alexandre Martin, avocat au bailliage et siège présidial de Senlis, 18 juin 1631. (Réunion du fief au domaine de Chantilly en 1690).

Héritages en censive à Vineuil, baux à cens et rente, contrats entre particuliers ; 1471-1582 (42 pièces).

• Déclarations au terrier, 1579-1580 (46 pièces).

• Etat des droits seigneuriaux advenus en l'année 1573.

• Déclarations au terrier au XVIIe et au XVIIIe siècle ; titres des maisons et héritages, classés par rues.

1-B-071• Autres déclarations d'héritages en censive de 1619 à 1713.

• Carrières ; acensements, déclarations, 1642 à 1763.

• Autres déclarations au terrier, 1761-1767.

• Bail du jardin de la ferme, 1717.

• Donation entre particuliers, 1738.

• Etat du logement de la barrière de Vineuil, 1737.

• Baux à cens, concessions de terrains, 1766-1790.

1-B-072 **SAINT-FIRMIN.**

• Laurens Lespert, bourgeois de Senlis, avoue tenir d'Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly, un fief de 24 arpents de bois es bois de la Fontaine-Saint-Firmin ; 28 mai 1390.

• Laurens Lespert et Isabelle, sa femme, vendent à Nicolas d'Orgemont, doyen de Saint-Martin de Tours, grand archidiacre d'Amiens et chanoine de Paris, la terre et seigneurie de Saint-Firmin, maison, bois, terres et prés, mouvant de la seigneurie de Vineuil ; 13 juin 1390.

• Baux de la ferme de Saint-Firmin, 1402, 1489, 1532. Bail de 36 arpents de

terre, 1583. Arpentage des terres, 1584.
• Arrentement de la grande maison de Saint-Firmin par Amaury d'Orgemont à Rasse Dumont, 17 septembre 1393.
• Jean Loron, sergent et serviteur de Pierre d'Orgemont, demeurant en son hôtel de Chantilly, vend sa maison de Saint-Firmin à Jean Jolly, laboureur, demeurant à Commelles, et celui-ci cède son acquisition à Jean Fronteau, manouvrier, demeurant à Commelles ; mai-octobre 1471.
• Cinq baux à cens et rente consentis par Pierre d'Orgemont de 1472 à 1491.
• Contrat entre particuliers portant sur une pièce de pré, 6 septembre 1522, ensaisiné le 2 décembre par Pierre de Garges, receveur de Chantilly.
• Titres des biens de la famille Darmerie à Saint-Firmin, 1495-1535, et 1570 (14 pièces).
• Déclaration d'héritages tenus à titre de cens et rente du seigneur de Chantilly, 1572-1582.
Moulins de Saint-Firmin, acquis par Anne de Montmorency en 1533 et compris dans le parc du château au XVIIe siècle. Emplacement : octogone ou tête du Grand Canal.
• Arrentement par Laurens Ringart, marchand à Senlis, à Pierre Auvray, dit Montiviller, aussi marchand à Senlis, d'un arpent de pré faisant partie d'une pièce de huit arpents dans la prairie de Chantilly, dans la censive du seigneur de Brasseuse ; 21 octobre 1514.
Arrentement par Baudechon Allart, de Saint-Firmin, à Pierre Auvray d'un arpent de pré avec obligation d'y construire une maison, 30 décembre 1514.
Lettres du bail à rente fait, le 5 septembre 1514, par Guillaume de Montmorency à Pierre Auvray de trois arpents en la prairie de Chantilly, à la charge d'y édifier un moulin à blé, un moulin à drap et une maison manable ; 1er mars 1515 [1516].
Emprunts faits par Pierre Auvray à Martin Débonnaire, marchand à Senlis, 19 février et 10 mai 1515, et à Henri Thourée, marchand et bourgeois de Senlis, 19 mai 1516, avec assignation de rentes sur les moulins de Saint-Firmin, emprunts remboursés en 1520.
• Toussaint Lemoine, manouvrier à Saint-Firmin, vend un quartier de terre à Pierre Auvray, foulon de drap demeurant à Saint-Nicolas lez Senlis, 29 janvier 1521 [1522].
• Pierre Auvray, dit Montiviller, marchand foulon de drap demeurant à Saint-Firmin, vend sa maison de Saint-Firmin, les moulins et les prés à Jean Courtaurel, vendeur de bétail à pied fourché au marché de Paris ; 31 décembre

1520 (au dos du contrat, ensaisinement par Pierre de Garges, receveur de Chantilly, et par Arnaud Desfriches, seigneur de Brasseuse).
Procès-verbal des criées faites à la requête de Julien Courtaurel, 26 février 1521.
• Julien Courtaurel achète une pièce de pré de Pierre Lemoine le jeune, 14 avril 1523.
• Bail des moulins par Julien Courtaurel à Jean Nicolas, foulon de drap à Saint-Léonard, Raoulin Malatire, foulon de drap à Saint-Firmin, et Thomas Arnoul, foulon de drap à Avilly ; 16 février 1523 [1524].
• Acquisitions de terres par Courtaurel, 1525.
• Sentence par laquelle Courtaurel est condamné à payer au seigneur de Chantilly 20 s. p. de cens et 10 1. p. de rente annuelle pour les deux moulins à drap et trois arpents de pré, 16 septembre 1530.
• Acquisition par Anne de Montmorency des moulins de Saint-Firmin, 23 janvier 1532 [1533].
Acquisition de la rente grevant l'arpent de pré qui fait partie de la pièce de huit arpents tenue en censive du seigneur de Brasseuse, 16 janvier 1538 [1539] ; titres de cette rente, 1514-1528.
• Bail du moulin à blé et du moulin à drap à Nicolas Culembourg, 5 juin 1548 ; transport du bail à Nicolas Puyron, meunier à Saint-Firmin, et à Gervais Poirée, meunier à Courteuil, 18 février 1549.
Bail des moulins à Jean Levasseur, 17 mai 1574. Bail à Nicolas Martel, 20 juin 1638.

Liste alphabétique des déclarations passées au terrier de 1619 à 1700.

Déclarations d'Auguste Dathie, de Guillaume Dhuy et de Jean Blanchet, 1642.
• Pierre Bougrand, brodeur du duc d'Orléans, vend au prince de Condé 95 arpents de terre sis à Saint-Firmin, que le prince fait comprendre et enclore dans son parc ; sur le prix d'achat, 3.000 livres sont versées à Jean Testelin, sergent au régiment de Champagne, par Louis Le Laboureur, seigneur de la Motte-Hugot et de Maurée, bailli du duché de Montmorency, conseiller du prince, 29 décembre 1668.
Transaction entre Bougrand, Jean Testelin, lieutenant au régiment de Champagne, et les héritiers de Jacques Colas, au sujet du remboursement d'une rente de 25 livres constituée au profit de ce dernier par Jacques Testelin, père de Jean ; 15 avril 1674.
• Déclaration du Roi concernant l'aliénation des droits d'échange dus à Sa Majesté, 4 septembre 1686 (imprimé).

• Baptême d'une cloche dont le parrain et la marraine sont le prince de Condé (Louis-Joseph) et la princesse de Conti (Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé), 1750.
• Rôle de la taille à Saint-Firmin-Vineuil, 1763.

Constitution de la propriété du château de Saint-Firmin et dépendances ; titres de 1634 à 1828, date de l'acquisition par le duc de Bourbon ; enclose dans le parc du château de Chantilly.
• La côte Grognon, 1787-1828.
• Prairie du Hameau ; aliénation, 1799 ; rachat, 1828.
• Constitution de la propriété de la maison de la Nonette. Partie occidentale dans la censive de Chantilly ; partie orientale dans la censive du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy ; titres du XV[e] siècle à 1875, date de l'acquisition de la propriété par le duc d'Aumale ; enclose dans le parc du château de Chantilly.
• Maison Dulude, titre de l'an III. -
• Maison voisine, dans la censive de Chantilly, titres de 1472 à 1775.
• Autres maisons ayant formé la propriété Renouard, dans la censive de Chantilly ; titres de 1482 à 1788.
• Maison non identifiée, dans la censive de Saint-Nicolas, acquise par le prince de Condé le 22 novembre 1707, puis aliénée ; titres de 1673 à 1707.

1-B-073 **AVILLY.**

• Donation faite par Gui Le Bouteiller aux religieux de Saint-Nicolas d'Acy, 1181 (copie du XVI[e] siècle) ; approbation de Guillaume, archevêque de Reims (copie du XVIII[e] siècle).

Arrentement du moulin, 4 janvier 1376 [1377] (copie du XVI[e] siècle).

Acquisition du moulin par Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly, 21 février 1410 [1411] ; retrait féodal exercé par le prieur de Saint-Nicolas et remboursement du prix à Pierre d'Orgemont, 20 août 1412 (copie du XVI[e] siècle).

Arrentement de l'emplacement du moulin, alors en masure, et de la pêche de la rivière, 22 février 1426 [1427].

Autre arrentement de l'emplacement du moulin, sis entre Courtillet et Avilly, 23 mars 1473 [1474] (copie du XVI[e] siècle).

Gilon de Bray donne le bois Giraud au prieuré de Saint-Nicolas, 1179, et Raoul Le Bouteiller donne au prieuré la gruerie de ce bois, septembre 1405 (copie du XVI[e] siècle).

• Projet d'échange de la seigneurie d'Avilly, appartenant au prieuré de Saint-

Nicolas, avec la seigneurie de Chavercy, appartenant à Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly ; procès-verbal de l'enquête et prisée faite par les commissaires de la Chambre des Comptes à Chantilly le 26 décembre 1397.

• Pâturage accordé aux habitants d'Avilly dans les bruyères de la garenne de Chantilly, 1603-1624.

• Moulins.

Les tanneurs de Senlis vendent au Grand Condé leur moulin à tan, 2 août 1668.

Isaac Perel lui vend son moulin à huile, naguère moulin à tan, 18 septembre 1668.

Bail du moulin « où se perçoient et façonnoient autrefois les tuyaux en bois qui servoient à la conduite des eaux de Chantilly », 10 octobre 1764.

Autre bail du moulin, 13 décembre 1782.

• Mémoire de réclamations faites par les religieux de Saint-Nicolas (vers 1736).

• Projet d'échange des seigneuries de Saint-Firmin et d'Avilly avec celle de Chavercy et autres objets, 1787. •

• Rachat de biens à Avilly par le duc de Bourbon en 1822.

VALPROFOND.

• Jean Le Charon, de Senlis, gruyer de la forêt d'Halatte, vend à Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly, son fief de Valprofond; 18 juillet 1476.

• Guillaume Briseville, bourgeois de Senlis, cède par échange à Lubin Laisant, aussi bourgeois de Senlis, le grand hôtel de Valprofond et tout ce qui en dépend, terres et prés, chargé de 100 sols par. de rente annuelle envers le seigneur de Chantilly et de 5 sols envers le prieuré de Saint-Nicolas d'Acy ; 27 février 1499 [1500].

• Sentence du prévôt de Senlis condamnant Lubin Laisant à payer à Jean Dolé, marchand à Senlis, la somme de 32 s. p. de rente annuelle tant qu'il sera détenteur des biens que lui.a cédés Guillaume Briseville ; 27 février 1500 [1501].

• Lubin Laisant vend Valprofond à Pierre de Garges, capitaine de Chantilly, 20 mai 1531.

• Nicolas Demoncy, charpentier à Apremont, vend à Nicolas Barbette, son beau-frère, demeurant à Vineuil, la part qui lui appartient, du chef de sa femme sur une maison sise à Saint-Léonard, lieu dit Valprofond ; 31 octobre 1531.

• Bail à ferme de la maison de Valprofond, terres et prés, consenti par Pierre de Garges à Lionnette Bernard, veuve de Jean Salé, laboureur à Valprofond ; 3 octobre 1534.

• Retrait féodal exercé par Anne de Montmorency sur les héritiers de Pierre de

Garges et réunion de Valprofond au domaine de Chantilly ; 6 octobre 1538.
Rachat des rentes dues aux héritiers Briseville, 1541.

• Entretien de la ferme de Valprofond, labour des terres et fauchage des prés en 1573. Bail à ferme en 1574.

• Proclamations en vue de la confection du papier terrier, 1578.

• Bail de la ferme, 1660.

• Le Grand Condé cède Valprofond au prieuré de Saint-Nicolas d'Acy en échange du bois Bonnart et autres biens compris dans l'enclos du grand parc de Chantilly ; 6 novembre 1662.

• Cinq déclarations au terrier, 1670-1696.

SAINT-LEONARD.

• Acquisition de terres et prés faite par le Grand Condé de 1674 à 1688 pour former les canaux qui amènent l'eau dans l'aqueduc créé de 1623 à 1627 entre Valprofond et le château de Chantilly (seize pièces et un plan).
Etat des prés de Saint-Léonard, 1737.
Entretien des ponts des canaux, 1750.
Curement des canaux, 1789.

• Rente constituée envers le curé et la fabrique de Saint-Léonard en dédommagement de la distraction faite pour la création de la paroisse de Chantilly ; 21 février 1692.
Titre nouvel, 7 novembre 1739.
Compte de la fabrique, 1773-1774.

• Projet d'acquisition de la seigneurie de Saint-Léonard, appartenant au Chapitre de Notre-Dame de Senlis, 1787-1789.

• Acquisition du domaine de Saint-Léonard par le duc de Bourbon, 24 janvier 1830.

SAINT-NICOLAS D'ACY.

• Déclaration des biens et domaines du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, 10 octobre 1444.

• Les religieux prennent d'Anne de Montmorency, à titre de cens annuel, une portion de rivière et cours d'eau procédant des eaux et fontaines de Valprofond appelée la vieille rivière, pour alimenter l'étang qu'ils ont fait creuser ; 9 mars 1542 [1543].
Sentence du bailliage de Senlis qui les condamne à payer le cens et surcens de 20 sols par. ; 10 mai 1582.

• Baux du moulin de Saint-Nicolas, 1475 et 1590. Baux de la ferme, 1579-1605.

• Paiement par le prince de Condé aux religieux d'arrérages de cens pour des

pièces de terre sises à Saint-Firmin et Avilly, 1790.
• Projet d'acquisition pour le prince de la ferme de Courtillet et autres biens du prieuré, novembre 1790.
• Citation adressée au prince par le tribunal de Senlis pour justifier de son droit sur l'eau de la rivière avant de procéder à la vente du moulin ; 6 avril 1791.

LA GATELIERE (domaine de).

• Henri-Pierre de Tourmont, conseiller du Roi en son Grand-Conseil, et Marie-Françoise Malézieux de Menneville, sa femme, vendent à Christophe Pigeaux, meunier, demeurant à la ferme de la Gatelière, ladite ferme de la Gatelière près Senlis, avec 118 arpents de terre, le moulin de la Gatelière, et la maison appelée Gournay ; 30 juillet 1741.
• Accord entre les religieux de Saint-Nicolas et Charles Pigeaux au sujet de la fontaine de la Gatelière, 9 octobre 1788.
• Les religieux baillent à ferme à Charles Pigeaux le parc de la mense abbatiale, 3 février 1790.

1-B-074 **COURTEUIL.**

• L'évèque de Senlis donne quittance au comte de Dammartin de la somme de 40 écus d'or, montant des droits de quint et requint dus pour l'acquisition qu'il a faite de la terre et seigneurie de Courteuil et d'une maison à Brasseuse ; 3 décembre 1479. -
• Louis XII remet à Guillaume de Montmorency les droits qui étaient dus à cause de l'acquisition, faite du comte de Dammartin, de la terre de Courteuil, mouvant de l'évêché de Senlis vacant ; 23 janvier 1499 [1500].
• Déclaration de la terre et seigneurie de Courteuil, s. d. (fin du XVe siècle ou début du XVIe).
• Procès-verbal de l'arpentage du bois de Grandchamp et d'une pièce de pré ; 22 février 1501 [1502].
• Registre contenant la déclaration des maisons, terres et prés tenus en censive de Guillaume de Montmorency, seigneur de Chantilly ; s. d. (vers 1520).
• Titres des cens et rentes dus au seigneur sur les maisons, prés, terres et bois ; baux à cens et rente, contrats d'acquisition, etc. ; 1468-1586 (50 pièces).
• Registre de déclarations, 1586.
• Titres des biens de l'église et fabrique, 1474-1698.
• Trois déclarations du greffier de la justice de Chantilly certifiant que la pêche de la rivière de Courteuil n'a pas été louée de 1570 à 1573.
• Assiette de Courteuil, 1573.

• Acquisition de biens par Pierre Gassen, bourgeois de Paris, 1572 ; aliénation par ses héritiers, 1603 (moulin et autres héritages).
• Déclarations au terrier, 1619-1643, 1675-1708.
Condamnations et saisies d'héritages pour cens impayés, 1698-1699, 1738.

1-B-075• Déclarations au terrier, 1762-1763.
• Contrat de vente d'une maison par Louis Dupille, 1763.
• Propriété de Jean-Baptiste Savaton de Martinière.
Permission à lui accordée de construire un mur, 1752, de faire écouler les eaux des canaux de ses jardins dans le marais de Courteuil, 1759 ; déclaration de ses maisons et biens, 1763.
• Ferme de Louis Lerouge. Bail à ferme à Pierre Poirée, 1781, à Louis Lefèvre, 1788, plan des terres, 1789.
• Vente d'une pièce de bois par Louis Blanchet à Jean Blanchet, 1784.
• Remise de droits accordée au sr Mathieu pour l'acquisition de la burie du sr Parcot et de plusieurs pièces de pré, 1786, 1788.
• Moulin à fouler le drap, Jean Chastellain prend à cens et rente une petite île et marais près de la fontaine de Cramailly, où il y a un moulin à fouler le drap ; 11 janvier 1517 [1518].
Jean Chastellain s'engage, si son moulin fait tort aux deux moulins situés au-dessus et s'il s'en ensuit procès, à supporter seul les poursuites et les frais ; même jour.
Transaction par laquelle le moulin à fouler le drap que Simon Delavallée a fait construire près de Courtillet sera abattu ; le prieur de Saint-Nicolas ne pourra faire faire sur la rivière aucun moulin qui puisse préjudicier à celui que Guillaume de Montmorency a fait construire par Jean Chastellain et sur lequel les religieux prendront une rente de 32 sols parisis ; 8 février 1519 [1520] ; accord ratifié par le prieur Jean d'Epinay le 6 novemore 1523 et par le chapitre de Saint-Martin-des-Champs le 11 mars 1524.
• Criées des biens de la succession de Pierre et Robert Turbet : moulin à drap ruiné et brûlé, maison à Courteuil ; adjudication à Pierre Nivelle, bourgeois de Paris, 31 mars 1605.
Arrentement du moulin brûlé à Pierre Nivelle, 28 mars 1605.
• Pièces relatives à la redevance due au prieuré de Saint-Nicolas : accords de 1520 et de 1545, adjudication de 1605.
• Le duc de Montmorency permet à Pierre Nivelle de faire rétablir une anguillère au dessous du moulin de la fontaine, 4 mars 1628.

Vente par les héritiers de Nivelle à Antoine Richard, avocat aux conseils du Roi, 10 janvier 1647, par les héritiers de Richard à Christine Le Roux, veuve d'Antoine de Saint-Gobert, président en l'élection de Senlis, 10 juillet 1670, par celle-ci à Isaac de Londy, marchand demeurant à Valprofond, et à Charlotte Brûlé, sa femme, moyennant une rente foncière de 200 livres, 4 décembre 1673.

Acquisition par le Grand Condé du moulin brûlé et de la rente de 200 livres sur le moulin de la fontaine, 20 avril 1676.

Arrêt du Parlement au sujet de la vente des biens de la succession de Londy, 21 mai 1706.

Anne Le Monnier du Quesne donne ses biens à François Brunet, avocat au parlement d'Orange, 13 mai 1721.

Transaction entre le prince de Condé, propriétaire du moulin à blé, et François Brunet, propriétaire du moulin de la fontaine, devenu moulin à toile, 11 septembre 1730.

Autre transaction entre les mêmes, et titre nouvel de la rente de 200 livres, 5 octobre 1737 ; autre titre nouvel à faire passer par le sr Guérin, gendre de Brunet, 14 janvier 1745.

Corneille-Christophe Guérin, valet de chambre de la Dauphine, et Marie-Thérèse Brunet, sa femme, vendent à Nicolas Farcot, marchand blanchisseur, la blanchirie de toile, moulin à foulon, maison et dépendances, sis près de la fontaine de Courteuil, et leurs autres biens de Courteuil, 2 juin 1753.

• Moulin à blé. Bail à cens et rente par Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, à Martin François, meunier, d'une place en ruine où était anciennement un moulin et où il a fait rebâtir un moulin à huile ; 11 juillet 1476.

Moulin à blé : Nicolas Bacouel, propriétaire, 21 novembre 1505; Nicolas Arnot, 24 mars 1508 [1509].

Délibération du Conseil du prince de Condé sur la banalité du moulin de Courteuil, 1er août 1708; sentence du 7 décembre 1713.

Baux du moulin consentis par les princes de Condé à Jacques Legente, 1716, à Louis Pasquel, 1724, à Jacques Legente et à Pierre Roussel, 1734 ; Pierre Roussel passe son bail à Michel Goy, 1735 ; bail à Marie-Anne Hébert, veuve de Goy, 1742 ; à Jean Joly, 1769 et 1777.

Bail à cens et rente du moulin à Pierre-François Fasquel, marchand farinier à Montgrésin, 6 mai 1783.

Concession du petit marais de Courteuil à Fasquel, 11 juillet 1788.

• Documents relatifs au marais de Courtillet et au cens dû au prince de Condé à cause de la portion de rivière et cours d'eau cédée aux religieux de Saint-Nicolas en 1542 ; 1727-1760.
• Curage de la rivière à Courteuil ; conflit avec la maîtrise de Senlis, 1781-1783.
• Conflit entre les religieux de Saint-Nicolas; et les meuniers Lefèvre et Pigeaux au sujet du cours de la Nonette, 1786-1791.
• Gratification aux habitants de Courteuil pour la construction d'une maison destinée à loger le maître d'école, 27 février 1788.

1-B-076 **APREMONT.**

• Déclaration de la terre et seigneurie d'Apremont tenue par Antoine du Petit-Cambray à cause de sa femme et dont la moitié appartient aux enfants de feu Guillaume Le Fruitier; 31 août 1448 (copie du XVIIe siècle).
• Antoine du Petit-Cambray, Jacqueline de Belloy, sa femme, et Jean du Croq, seigneur du Hamel, vendent à Pierre Quatrelivres, notaire du Roi au Châtelet de Paris, 16 livres de rente sur la moitié de la terre et seigneurie d'Apremont, acquise par Jacqueline et son premier mari, Guillaume Le Fruitier, sur la terre et seigneurie des Hayes près Creil, acquise par Antoine et Jacqueline, sur la terre de Survilliers, sur la terre d'Orcheux sous Dammartin, sur les terres de Chennevières et de Vémars, acquises par ladite Jacqueline et son premier mari, sur les terres du Hamel et de Wancourt près Arras, appartenant à Jean du Croq ; 18 janvier 1466 [1467].
• Déclaration des héritages tenus en censive de la seigneurie d'Apremont, s. d. (vers 1530).
• Charles du Croq, veuf de Marguerite de Champluisant, et ses enfants vendent au connétable de Montmorency les trois quarts de la seigneurie d'Apremont, dont l'autre quart appartient aux héritiers de sa défunte sœur Isabeau du Croq, femme de Charles Rapine ; Senlis, 3 décembre 1559.
• Claude Feullette, laboureur aux Hayes, et Madeleine Rapine, sa femme, vendent au connétable leur part, un vingt-quatrième ; 31 mai 1566.
• Martin Rapine, praticien, demeurant à Clermont, et Barbe de Condé, sa femme, vendent aussi leur part; 31 janvier 1571.
• Décret des cinq sixièmes du quart de la seigneurie d'Apremont, 20 juin 1576.
• Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, acquiert le reste de la seigneurie d'Apremont le 26 novembre 1584.
• Cinq sentences concernant des héritages tenus en censive de la seigneurie d'Apremont, 1570.

• Six contrats de vente d'héritages en censive, 1532, 1535, 1538, 1595, 1618.
• Arpentage des bois composant le fief de Montardier, faisant partie de la seigneurie d'Apremont, 1583.
• Deux actes d'arrentement, 1601.
• Baux de la ferme d'Apremont, 1615, 1624.
• Sentence des Eaux-et-Forêts au sujet de la limite de la forêt de la Pommeraye et des bois d'Apremont, 6 septembre 1623.
• Etat de la terre et seigneurie d'Apremont, rédigé par le garde d'archives Pierre Aberlenc en 1633.
• Droit d'usage des habitants ; acte de reconnaissance du 21 mai 1634; réclamation adressée par la commune au prince de Condé en 1817.
• Assujettissement des habitants à la banalité du moulin de Saint-Firmin, 21 mai 1634.
• Bail de la ferme d'Apremont, 1648.
• Bail à rente d'une pièce de terre appartenant à l'église, 18 avril 1650. Bail à ferme des terres de l'église, 1740.
• Décision du Conseil du prince de Condé au sujet de la rente due aux religieux de Saint-Maurice de Senlis sur la terre d'Apremont, 6 mai 1676.
• Lettres patentes et actes relatifs au nouveau chemin d'Apremont à Verneuil, 1681.
• Application à la seigneurie d'Apremont de la Déclaration du Roi concernant l'aliénation des droits d'échange dus à Sa Majesté, 1697.
• Baux de la ferme d'Apremont (1717-1786).

1-B-077• Registre cueilleret, 1579.
Déclarations au terrier, 1579, 1599-1605, 1619, 1634-1642, 1670-1709, 1762.
Contrats particuliers, 1763-1779.
Concessions de terrains par le prince de Condé, 1780-1788.
Quelques pièces administratives de 1780 à 1791.

1-B-078 **PONTARME.**
• Jean de Tournebus et Isabelle de Beaumont, sa femme, vendent à Renaud de Nanteuil, évêque de Beauvais, la moitié de la seigneurie de Pontarmé et 1100 arpents de bois ; juin 1278 (en latin).
• Raoul Le Bouteiller et Marguerite de Courtenay, sa femme, cèdent par échange à Robert de Lorris, seigneur d'Ermenonville, tout ce qu'ils possèdent à Pontarmé, 28 juin 1353 (copie de 1777).

• Jean de La Porte, dit Amouriaux, demeurant à Villers-Saint-Paul, vend à Jacques de Rully, avocat au Parlement, deux arpents et demi de pré au terroir de Senlis ; 3 juillet 1383.
• Titres du fief Saint-Martin lez Senlis, uni à la seigneurie de Pontarmé. Pierre du Ruissel, demeurant à Baron, et Saintisme, sa femme, sœur et héritière de Pierre Le Chat, bourgeois de Senlis, vendent à Pierre Lorfèvre, chancelier d'Orléans, le fief Saint-Martin, tenu de Pierre de Pacy à cause de sa seigneurie de Pontarmé ; 7 juin 1398.
Aveux de Pierre Lorfèvre, licencié en lois, baillés à Lancelot de Chennevières, seigneur de Pontarmé, 2 octobre et 3 novembre 1414.
Aveu de Pierre Lorfèvre, seigneur de Ver-sous-Dammartin et de Montreuil sur le Bois de Vincennes, 12 avril 1442.
• Lancelot Choisel, seigneur de Chennevières, et ses sœurs, mariées à Jacques de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel, à Pierre des Prez, à Jean de La Grange, avocat, et à Guillaume Le Fruitier, bourgeois de Senlis, héritiers de leur mère, Jeanne de Lorris, jadis femme de Guy Choisel de Chennevières, puis de Pierre de Pacy, vendent la terre et seigneurie de Pontarmé à Maurice de Rully, échanson du Roi ; 28 mai 1415.
• Pierre de Chamigny, seigneur de Sautour et de Saintry, seigneur de Pontarmé après ses oncles Maurice, échanson du Roi, et Philippe, conseiller au Parlement et trésorier de la Sainte-Chapelle, vend Pontarmé à Jean de Châlon, bâtard de Tonnerre, seigneur de Ligny-le-Châtel, chambellan du Roi ; 25 janvier 1451 [1452].
Marguerite de Châteauneuf, femme de Pierre de Chamigny, renonce à son droit de douaire sur Pontarmé, 27 juin 1452.
• Copie, faite au XVe siècle, des actes suivants.
1° Traité du mariage de Jean de Châlon, seigneur de Valençay en Berry, avec Jeanne Lorfèvre, fille de Pierre, seigneur d'Ermenonville, et de Jeanne de Lallier ; 23 février 1447 [1448].
2° Acquisition de Pontarmé par Jean de Châlon, 25 janvier 1451 [1452].
3° Sentence adjugeant 300 liv. tournois de rente viagère ou douaire à Jeanne Lorfèvre, veuve de Jean de Châlon, remariée à Thomas de Lalande dit Boutin, seigneur de Victot ; 24 janvier 1459 [1460].
• Partage des biens de Pierre Lorfèvre, seigneur de Ver-sous-Dammartin, entre ses trois enfants, Jeanne, femme de Jean de Châlon, Pierre, bachelier en lois, et Jean, mineur (représenté par sa mère, Jeanne de Lallier), 7 mai 1453.
• Guillaume Leroy, manouvrier à Pontarmé, vend sa maison à Thomas de

Lalande, seigneur de Pontarmé, 4 janvier 1471 [1472].

• Sentence du prévôt de Senlis condamnant Oudin Le Barbier à laisser jouir Pierre de Fresnes, seigneur de Pontarmé, de jardins contentieux entre eux ; 23 juin 1492.

•Les exécuteurs testamentaires de Jean de Châlon abandonnent à Thomas de Lalande et à Jeanne Lorfèvre, sa femme, la moitié indivise de la terre et seigneurie de Pontarmé, 6 février 1492 [1493].

• Pierre de Fresnes et Jeanne Lorfèvre, sa femme, auparavant femme de Jean de Châlon, puis de Thomas de Lalande, cèdent à Pierre Lorfèvre, seigneur d'Ermenonville, et à Geuffrine Baillet, sa femme, la terre et seigneurie de Pontarmé, le fief de la Guesdière à Saint-Leu-d'Esserent, les terres et seigneuries de Rully et Chamicy, les maisons de Paris assises es rues de Béthisy et Charpenterie devant la rue de Tirechappe, avec réserve d'usufruit ; 11 août 1493.

• Massé Grossier, laboureur à Senlis, vend à Pierre Lorfèvre une pièce de terre au terroir de Senlis, lieu dit l'île Notre-Dame, 28 juin 1494.

• Le chapitre de l'église de Senlis baille à cens à Pierre Lorfèvre une pièce de terre de 24 arpents au lieu dit l'île Notre-Dame, 18 juillet 1494.

• Pierre de Cerisay, baron de La Rivière, président de la justice des Aides, et Jeanne Lorfèvre, sa femme, consentent que Geuffrine Baillet, veuve de Pierre Lorfèvre, jouisse, sa vie durant, de la terre et seigneurie de Pontarmé ; 17 avril 1507 [1508].

• Baux à cens et rente d'héritages dépendant de la seigneurie de Pontarmé, 1445-1494 (51 pièces).

• Déclaration des terres, prés, bois et droits appartenant à la seigneurie, s. d. (XVIe siècle). Estimation de ces biens, s. d. (XVIe siècle).

• Charles de L'Hôpital, seigneur de Vitry, et Jeanne Lorfèvre, sa femme, François Juvenel des Ursins, seigneur de La Chapelle et baron de Trainel, et Anne Lorfèvre, sa femme, Gilbert de Bigny, seigneur d'Ainay, et Charlotte Lorfèvre, sa femme, Jean Girard, seigneur de Bazauges, et Valentine Lorfèvre, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Pontarmé au connétable de Montmorency ; quatre actes des 2 mai, 5 août 1543, 17 mars 1544 et 25 novembre 1545.

1-B-079• Quittances de droits payés par le connétable à l'église de Senlis pour une pièce de terre de 24 arpents sise hors la porte de Paris, au lieu dit l'île Notre-Dame, près de la muette et garenne de Pontarmé, et pour deux pièces de terre provenant

des Bonshommes de Senlis ; 1549-1555 (cinq pièces).
• Le connétable acquiert par échange des Bonshommes de Senlis 8 arpents de terre près de la Muette, 16 janvier 1560 [1561].
• Service féodal dû par le seigneur de Pontarmé à l'évêque de Senlis : procès-verbal de l'entrée de l'évêque Guillaume Rosé à Senlis le 13 mai 1584 ; soumission au devoir féodal faite à l'entrée de Jean-François Chamillart, évêque de Senlis, par les représentants des seigneurs barons de Pontarmé, Raray, Brasseuse et Survilliers, 10 février 1703.
• Etat de la terre et seigneurie de Pontarmé, 1632 (minute de la main de Pierre Aberlenc, garde des archives de Chantilly).
• Arpentage des terres de la Muette, XVI[e] siècle et 1632.
• Arpentage des terres et prés dépendant du château de Pontarmé, 1686.
• Acquisition de 65 arpents de terre et bois sur les terroirs de Pontarmé et de Thiers, faite par le; prince de Condé le 27 mars 1664.
• Transaction entre le prince et Louis des Chenetz, seigneur des Gressets, pour l'échange d'un arpent et demi de terre, 2 février 1672.
• Acquisition par le duc de Bourbon de plusieurs pièces de pré, 22 janvier 1731.
• Baux du château et des terres et prés de Pontarmé, 1716-1786.
• Procès-verbal de limites et bornage entre la seigneurie de Pontarmé et celle de La Chapelle-en-Serval, celle-ci appartenant au comte de Franclieu ; 29 mars 1783.
• Concession du moulin de Pontarmé à Jean-Baptiste-Jules Dupuis, marchand farinier et meunier demeurant à Montgrésin, et à Marie-Louise-Françoise Fasquel, sa femme ; 6 mai 1787.
• Travaux de réparations à l'église, 1756.
• Rôle des impositions pour la construction de l'école ; part contributive du prince de Condé, 1790-1792.
• Déclarations au terrier, 1579, 1608, 1673-1697, 1767.
• Six contrats d'héritages en censive, 1711-1787.
• Concession d'un terrain, 1786.
• Signification au régisseur du prince de Condé de l'offre de rachat de droits féodaux dus sur des héritages à Pontarmé, Montgrésin, les Essarts, par la famille Da ; 24 mars 1792.

FORET.

• Guillaume de Pacy, écuyer, demeurant à Macquelines, vend à Laurent Lespert, de Senlis, une pièce de bois de 80 arpente sise au lieu dit le Jariel, vers la Justice de Senlis, tenue en fief de Perrenelle des Essars, dame de Pontarmé et

d'Ermenonville ; 19 novembre 1381.
• Lespert la cède à Pierre Lorfèvre, avocat en Parlement, 28 décembre 1381.
Démission de féauté de Guillaume de Pacy, 7 février 1382.
Foi et hommage de Pierre Lorfèvre, même jour.
Foi et hommage de Pierre Lorfèvre, licencié en lois, à Lancelot de Chennevières, seigneur de Pontarmé, 3 novembre 1414.
• Jean de Pacy dit Hutin, seigneur du Plessis-Pomponne, son frère Nicolas de Pacy, dit Choisel, madame Isabel Lange et demoiselle Jacqueline de Nanteuil, leurs femmes, vendent à Pierre Lorfèvre une pièce de bois de 73 arpents et demi sise au lieu dit le Jariel, devant la Justice de Senlis, 29 juin 1381.
Foi et hommage à Lancelot de Chennevières, 3 novembre 1414.
• Chasse. Pierre de Pacy, seigneur de Fleury-en-Bière et de Pontarmé, en procès avec Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly, au sujet de la chasse, consent à supprimer une haie qu'il a fait faire pour chasser le cerf, mais sans préjudice de ses droits ; 7 septembre 1395.
Lettre de Pierre d'Orgemont déclarant nulle et non avenue une action de chasse faite par ses garenniers en une pièce de bois appelée la haie Messire Ancel, dans laquelle Pierre de Pacy prétend avoir seul le droit de chasser ; 28 février 1407 [1408].
Mention du droit de garenne dans les titres de Pontarmé de 1409, 1415, 1451 et 1493, relevée par Faugère, garde des archives de Chantilly, le 16 septembre 1670.
Pierre de Fresnes et Jeanne Lorfèvre, sa femme, seigneurs viagers de Pontarmé, promettent à Pierre Lorfèvre, seigneur d'Ermenonville, et à Geuffrine Baillet, sa femme, de ne rien vendre des bois de Pontarmé et leur abandonnent la chasse ; 18 novembre 1493.
Commission donnée à la requête de Pierre Lorfèvre pour; informer au sujet des délits et excès commis dans la garenne et les bois de Pontarmé, 29 janvier 1493 [1494].
• Lettres royales ordonnant l'élargissement de la grande route dans la traversée de la forêt de Pontarmé, 14 février 1529 [1530].
• Pièces relatives à l'administration de la forêt, 1544-1562.
• Jean-François Chamillart, évêque de Senlis, vend au prince de Condé le Boquet de Senlis ou bois du Reposoir, appartenant à l'évêché; 30 septembre 1707 ; pièces relatives à cette vente, octobre-décembre.
• François Savy, religieux de l'ordre de la Très-Sainte Trinité et Rédemption des Captifs, ministre et supérieur de Saint-Nicolas de Pontarmé, vend au prince de

Condé le bois de la Ministrerie de Pontarmé, contenant 40 arpents ; 10 novembre; 1707.
Copie du titre de donation de ce bois par Gautier de Villers-Saint-Paul en 1243, et de l'approbation de Mathieu de Chaumontel en 1253.
Sentence de 1591 au sujet de la gruerie de ce bois.
• Les religieux augustins de l'abbaye de Sainte-Geneviève du Mont vendent au prince de Condé le bois du But dans la forêt de Pontarmé, contenant 80 arpents; 29 novembre 1698.
• Lettres du géographe Troussu sur l'étendue des friches de Thiers et de Pontarmé ; Luzarches, 11 avril 1791.
• La ville de Senlis vend ses bois et bruyères au duc de Bourbon, 26 avril 1824.
• Acquisition par le duc de Bourbon des remises de Tirlet et de la Vieille Muette, provenant du domaine extraordinaire de l'Etat, 4 décembre 1819.

THIERS ET NEUFMOULIN.

• Ursion de Bercy, chevalier, et Isabelle, sa femme, donnent à leur parent Jean de Beaumont, chambrier de France, et à Isabelle, sa femme, ce qu'ils ont à la motte de Moncel à Neufmoulin ; fait à Plailly, en avril 1241 (en latin).
• Jean de Tilly le jeune, chevalier, et sa femme Jeanne, fille de feu Thibaut de Beaumont, chevalier, vendent à Renaud de Nanteuil, évêque de Beauvais, leur maison de Thiers et tout ce qu'ils possèdent à Thiers et à Neufmoulin ; août 1276 (en latin ; lettres de Jean de Tilly, lettres de l'official de Senlis ; lettres en français de Jean Le Saunier, garde de la prévôté de Senlis ; traduction française des lettres de Jean de Tilly, XVIIe siècle).
• Manessier, maire de Laversine, sa belle-mère Aelis, veuve de son père Philippe, et Guillaume, fils d'Aelis, vendent à l'évêque Renaud cent soudées de terre et tous les droits seigneuriaux qu'ils possèdent à Thiers et à Neufmoulin, tenus en fief dudit évêque; 1278, mercredi après l'Assomption (en latin).
• Jean, seigneur de Montgrésin, du consentement de son fils aîné, Jean, vend à l'évêque les terres et bois qu'il a achetés de Jean de Ver, chevalier,et de Saintisme, sa femme, à savoir 1e bois Bourdon, contenant 70 arpents, le champart du terroir de Thiers, 6 arpents de pré à la saussaie de Crèvecœur entre Thiers et Neufmoulin, et 24 sous de cens sur le terroir de Neufmoulin ; février 1269 [1270] (lettres de Jean de Montgrésin en français, lettres de l'offlcial de Senlis en latin).
• Lettres d'Anseau Le Bouteiller, seigneur de Pontarmé, notifiant l'accord intervenu entre lui et l'évêque de Beauvais au sujet de la chasse dans le bois des Fosses, contigu à son bois de Jariel de Pontarmé ; 1299, vendredi après

la Trinité (en latin).
• Sentence de Guillaume Thibout, bailli de Senlis, condamnant Anseau Le Bouteiller à restituer les filets et les chiens saisis dans le bois des Fosses sur les gens de l'évêque de Beauvais, Simon de Clermont-Nesle ; jeudi après les Cendres 1307 [1308].
Mandement de Guillaume Thibout aux sergents de la baillie pour l'exécution des lettres du Roi au sujet de ce procès ; septembre 1308.
Compte rendu adressé par le bailli aux « seigneurs et mestres tenanz le pallement à Paris » ; 1308, samedi après Noël.
• Acquisition des terres et seigneuries de Thiers et de Neufmoulin par le connétable de Montmorency, 10 octobre 1564.
Quittance du prix donnée par le chanoine Antoine Blicot, commis par le clergé du diocèse de Beauvais, 14 octobre.
• Arrentement du château de Thiers à Etienne Chanterel, garde des bois d'Offémont, 29 janvier 1624.
• Bail à ferme de 40 arpents de pré sis à Thiers, 3 février 1657.
• Travaux de réparation à la maison du garde de Thiers, 1787.
• Contribution du prince de Condé aux travaux de réparation de l'église, 6 août 1783.
Dépense faite par la fabrique pour la confection des bancs du choeur, 1785.

1-B-080 **Moulin de Neufmoulin.**
• Lettres du parlement de Paris enregistrant la requête par laquelle l'évêque de Beauvais demande que le moulin que l'abbé de Saint-Denis a fait construire à Montmélian soit abattu comme portant préjudice au moulin que lui-même a fait édifier à Neufmoulin et auquel certaines gens de Montmélian et de Plailly sont banniers ; février 1290 [1291].
• Bail à ferme du moulin à Denis Malice, 11 août 1579.
• Transaction par laquelle Lucrèce Grangier, veuve de François Hotman, dame de Montmélian, Plailly et Mortefontaine, constitue au profit du duc de Montmorency une rente de 800 livres pour tenir lieu du bois de chauffage que son meunier de Neufmoulin a le droit de prendre dans le bois de Géni et Morières, appartenant à ladite dame de Mortefontaine à cause de sa châtellenie de Montmélian ; 5 février 1620.
Titre nouvel de cette rente demandé à Mme Le Peletier, dame de Mortefontaine, le 15 mars 1742.
Correspondance relative à cette rente, 1780-1782.

• Bail à ferme du moulin à Jean Couppy, 3 février 1657.
• Bornage entre les seigneuries de Chantilly et de Mortefontaine du côté du bois Charlet, 12 octobre 1665 (le seigneur de Mortefontaine était Jacques Le Coigneux).
• Baux du moulin de Neufmoulin, 1716-1778.
• Concession du moulin à titre de rente perpétuelle à Louis-André Legrand et à Marie-Victoire Bécu, sa femme, demeurant audit moulin, paroisse de Plailly, 20 août 1783.
Concession à Legrand de 11 arpents de pré et d'un quartier et demi de bois, juillet 1786.
Correspondance à ce sujet, 1783-1788.
Proclamations à Thiers, Neufmoulin et Plailly pour les déclarations à faire au terrier, 1578.
Déclarations au terrier, 1619-1642.
• Titre nouvel du droit de pâturage des habitants de Neufmoulin dans les bois du président Le Coigneux, seigneur marquis de Montmélian, Plailly et Mortefontaine ; 25 novembre 1657.
• Déclarations au terrier, 1668-1700, 1764.
• Jeanne Landry, veuve de Charles Jouard, demeurant à la ferme de Saint-Sulpice, paroisse de Ver, vend à Louis Bécu, meunier à Neufmoulin, une maison sise à Neufmoulin, lieudit le Bout-d'en-haut, 12 juin 1770.
• Adjudication de la chapelle Saint-Fiacre, sise à Neufmoulin, à Nicolas Duval, marchand demeurant à Chaumont ; 3 messidor an VI (21 juin 1798).
MONTGRESIN.
• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Montgrésin baillé à Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly, par Jean de Montgrésin, dit le Borgne, écuyer ; 5 août 1396.
• Jean de Montgrésin vend la seigneurie à Pierre d'Orgemont, fils d'Amaury, 22 novembre 1396.
• L'abbaye d'Hérivaux vend à Amaury d'Orgemont cinq arpents de pré en la prairie de Montgrésin, 4 septembre 1398.
• Amaury d'Orgemont prend a titre de rente annuelle et perpétuelle le moulin d'Orry du Chapitre de Senlis, 22 février 1398 [1399].
• Jean Marcouin, serrurier à La Chapelle-en-Serval, vend à Amaury d'Orgemont une pièce de pré en la prairie de Montgrésin, 2 mai 1399.
• Transaction entre Pierre d'Orgemont et l'abbaye d'Hérivaux au sujet d'une rente annuelle que l'abbaye a droit de prendre sur un vivier de cinq arpents situé près

de Pontarmé et appartenant à Pierre ; 5 mai 1454.
• Cinq baux à rente de maisons et héritages à Montgrésin, consentis par le seigneur de Chantilly en 1407, 1448, 1499 et 1500.
• Deux baux à ferme des carrières de Montgrésin, 4 et 11 février 1513 [1514].
• Bail du four à chaux, 1er décembre 1521.
Trois certificats du greffier de la justice de Chantilly attestant que le four à chaux n'a pas été affermé de 1570 à 1573.
• Pierre de Garges, receveur et capitaine de Chantilly, baille à ferme à Jean Promajot la maison dite le château de Montgrésin, avec 32 arpents de terre et 5 arpents de pré ; 18 janvier 1527 [1528].
• Devant Jean Fromajot, prévôt et garde de la justice de Montgrésin, Laurent Brûlé, de Pontarmé, déclare que c'est par erreur qu'il a labouré et ensemencé 18 pieds de terre en largeur au long du grand étang de Montgrésin, et reconnaît que cette terre appartient au seigneur de Chantilly ; 10 juillet 1531.
• L'abbaye d'Hérivaux vend à Anne de Montmorency une pièce de pré autrefois en vivier, avec les chaussées, contenant quatre arpents, située entre les étangs de Montgrésin et Pontarmé ; 7 septembre 1534.
• Quatre contrats d'acquisition de maisons et héritages à Montgrésin par Pierre de Garges, capitaine de Chantilly, 1526-1527.
Rétention de ces héritages par droit de seigneurie et union au domaine de Chantilly, effectuée par Anne de Montmorency sur les enfants mineurs de Pierre de Garges, représentés par Jean de Garges, seigneur de Macquelines, tuteur et curateur, et par leur mère Marie de Saint-Benoît, remariée à François de Braque, seigneur du Luat ; 6 août 1538.
• Bail de la ferme de Montgrésin, 10 janvier 1581.
• Arpentage d'un fossé situé au long de l'étang, acquis de Jean Sallentin en échange d'un morceau de terre, 24 mars 1604.
• Bail des terres et prés de Montgrésin, 19 août 1617.
• Acquisition de deux pièces de terre par le prince de Condé, 1678, 1681.
• Arpentage des terres de la ferme, 3 octobre 1686.
• Bail et état des terres, 1732.
• Concessions de terrains, 1780-1788.
• Vingt contrats entre particuliers, portant sur des maisons et héritages tenus en censive du seigneur de Chantilly, 1500-1526.
• Déclarations au terrier, 1579, 1621 à 1644, 1670 à 1699.

Moulin de Montgrésin.

• Pierre d'Orgemont baille et délaisse à titre de cens et charge foncière à Jean

Boquillon, meunier demeurant à Villemétrie; près Senlis, « la place et lieu qui puis naguères nous a esté délivré et dont nous avons obtenu provision du maistre des eaues et forestz du Roy à Senlis et du procureur du Roy audit lieu pour faire construire et édiffier de nouvel un moulin à blé sur le cours de l'eaue et rivière passant parmy nostre terre et seigneurie dudit Montgrésin, au dessoubz d'un lieu où anciennement souloit avoir un moulin » ; 28 avril 1482.
Provisions données, par le lieutenant particulier de Senlis au nom d'Antoine des Essars, maître général des Eaux et forêts, 1er août 1482.
Visite des lieux ordonnée par le prévôt de Senlis, 8 septembre.
• Jean Boquillon emprunte 12 liv. par. à Pierre Delaistre, marchand à Senlis, moyennant une rente de 24 s. p. assise sur le moulin de Montgrésin ; 9 mars 1482 [1483].
• Ratification par Jean Boquillon du bail à cens et rente foncière à lui consenti par Pierre d'Orgemont le 28 avril 1482 ; 18 novembre 1483.
• Jean Boquillon emprunte 18 liv. tournois à Jean Martine, marchand drapier à Senlis, moyennant une rente de 29 s. par. assise sur le moulin ; 23 janvier 1487 [1488].
Martine transporte cette rente à Pierre Delaistre, piège et caution de Boquillon, 24 juin 1490.
• Jean Boquillon emprunte 45 1. t. à Pierre d'Orgemont, moyennant une rente rachetable de 64 s. p. ; 23 avril 1491.
• Jean Boquillon loue son moulin pour dix ans à Çasot Fromajot, meunier à Valmondois ; 27 février 1495 [1496]. Lettres faisant mention de la prisée, 27 février 1496 [1497].
• Jean Boquillon cède son moulin à Guillaume de Montmorency, seigneur de Chantilly ; 31 mai 1499.
• Baux à ferme du moulin à Jean Fromajot, 13 septembre 1505 et 3 décembre 1524.
• Le greffier de la justice de Chantilly certifie qu'il n'a été fait aucun bail du moulin de Montgrésin en 1573 « pour ce que le jour d'huy et dès long temps a il n'y a plus de moslin » ; 15 janvier 1574.
• Adjudication pour six; ans à Pierre de Belloy de « la maison où souloit estre le moslin du village de Montgrésin, de la place où souloit estre l'estang, avec les prez qui souloient estre de la prinse dudict moslin » ; 11 novembre 1579.
Bail renouvelé à Jeanne Poisson, veuve de Pierre de Belloy, le 24 février 1581.

Bail de dix-huit ans à Pierre Doutreleau, laboureur à La Chapelle-en-Serval, avec obligation de rétablir le moulin et de remettre les lieux en état ; 28 octobre 1582.

Bail à Cléophas Porquet, seigneur de Saint-Martin, 30 novembre 1601, à Jean Pérou, pourvoyeur du duc de Montmorency, 29 avril 1620, à Michel Morand, 29 novembre 1656.

• Autres baux du moulin de 1716 à 1771.

• Concession du moulin, à titre de cens et rente seigneuriale, à Marie-Louise Bécu, veuve de Pierre-François Fasquel ; 13 mai 1772.

Remboursement de 1.000 livres aux héritiers de la veuve Fasquel pour avance sur le bail commencé en 1771 ; 27 février 1782.

1-B-081 **COMMELLES.**

• Gui II Le Bouteiller donne à l'abbaye de Chaalis, entre autres biens, les prés et aunaies qu'il possède sur le terroir de Commelles, le pâturage et la glandée dans les bois où il a le droit de gruerie, excepté dans le bois Luton appartenant au prieuré de Saint-Nicolas d'Acy ; s. d. (vers 1160) (vidimus du 6 février 1479 [1480]).

• Hugues, maire de Luzarches, avec le consentement de son père Eudes, de son frère Robert, de sa femme Constance et de leurs enfants Baudouin et Richilde, donne à l'abbaye son bois appelé la Hante Beauvoisine; 1175.

• Guillaume IV de Garlande renonce aux prétentions qu'il avait élevées sur les prés de l'abbaye à Géni et les lui abandonne, avec le consentement de sa femme Idoine de Trie, de leurs fils Guillaume, Anseau, Robert, Thibaud, de la femme du premier, Clémence, en présence de ses neveux Gautier et Drogo, fils de Robert de Compans, et de ses familiers André Le Queux, Alexandre, Herbert, Robert, « hii omnes de familia mea » ; 1185.

• Robert de Garlande concède à l'abbaye de Chaalis, dans la traversée de sa terre, l'usage du chemin qui, de la route royale (via regali) de Paris à Senlis, conduit à la grange de Commelles ; s. d..

• Clément de Luzarches abandonne à l'abbaye les droits qu'il pouvait avoir sur le bois de la Hante Beauvoisine, juin 1201.

• Raoul Cocatrix et Cécile; sa femme, donnent à l'abbaye quinze arpents de bois au « Chêne percié », et lui vendent un autre bois nommé « li Cormiers », le tout situé près des bois de l'abbaye voisins de la grange de Commelles ; 1203.

• Jean de Beaumont, seigneur de Luzarches, notifie que Hugues Maillecoc, de Luzarches, et Gile, sa femme, ont vendu à l'abbaye le champart qu'ils possédaient

sur des terres du domaine de Commelles, avec l'assentiment d'Adeline de Thimécourt, de son fils Robert, et de son second mari, Ansoud de Champagne, de qui ce champart était tenu en fief ; 1204.

• Guillaume de Mello, fils de Renaud, donne à l'abbaye la partie de sa terre prise par le vivier que font faire les religieux à Commelles ; il y ajoute la futaie située entre Senlis et Commelles et 8 à 9 arpents de taillis adjacents ; 1204.

• Pierre de Chavercy, frère aîné de Renaud de Montgrésin, donne à l'abbaye 76 arpents de bois touchant aux bois de Commelles, avec le consentement de son fils Nivelon et de ses filles ; 1207 (original et copie de 1480).

Confirmation de cette donation par Nivelon, 1214.

Ratification par Renaud de Montgrésin, son fils Eudes, et son neveu Renaud d'Ognon, 1208.

Renaud de Montgrésin vend à l'abbaye 94 arpents de terre et bois des deux côtés du chemin de Commelles à Senlis, 1208.

Confirmation de cette vente par Nivelon de Chavercy, mai 1235.

• Accord entre Jean de Beaumont, seigneur de Luzarches, et l'abbaye au sujet de la création du vivier de Commelles, 1208.

• Raoul, vidame de Senlis, confirme la vente faite à l'abbaye en 1204 par Hugues Maillecoc, de Luzarches ; juillet 1229 (lettres de Raoul et de l'évêque de Senlis).

• Accord entre l'abbaye et Raoul de Senlis, seigneur de Luzarches, fils de Gui IV Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, au sujet de la gruerie et de la chasse dans les bois de Commelles ; septembre 1231.

Charte de Guillaume III d'Auvergne, évêque de Paris, consacrant l'engagement pris par Raoul et par sa femme, Jeanne de Rougemont, 10 novembre 1231.

Confirmation de cette convention par Philippe, comte de Boulogne et de Dammartin, de qui les droits de gruerie sont tenus en fief, décembre 1231.

Philippe et Mathilde, sa femme, abandonnent aux religieux l'herbage et la glandée dans les bois de l'abbaye où ils ont la gruerie, décembre 1231.

• Guillaume II Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, approuve l'accord conclu entre l'abbaye et son frère Raoul de Luzarches, et renonce en même temps aux prétentions que lui-même avait élevées sur la gruerie ; il abandonne aussi ce qu'il réclamait dans un autre bois dit le bois l'Abbé (forêt de Coye) ; juillet 1232 (original avec sceau, et copie de 1480).

• Le même Guillaume et sa femme, Alix de Mauvoisin-Rosny, donnent à l'abbaye cinq quartiers de bois situés entre le bois l'Abbé et Pineval, près du chemin de Commelles à Coye ; août 1232.

• Eudes de Montgrésin, fils de Renaud, abandonne le droit de pâturage qu'il pouvait avoir dans les bois vendus par son père à l'abbaye et dans les autres bois de Commelles ; février 1233 [1234].

• Simon de Poissy, dit le Jeune, et Elisabeth de Meullent, sa femme, renoncent au procès qu'ils avaient intenté à l'abbaye au sujet du droit de gruerie ; avril 1234.

• Guillaume Le Bouteiller et Alix, sa femme, renoncent au procès qu'ils avaient intenté à l'abbaye au sujet du bois contigu à leur bois dit Bus Ysembart (forêt de Chantilly) ; ils accordent à l'abbaye l'usage de tous les chemins qui traversent leurs terres et bois ; toutes contestations sont éteintes, excepté celle qui s'est élevée au sujet de la route qui mène à Montmélian, dont Guillaume entend jouir aux mêmes conditions que ses ancêtres ; mai 1234 (original avec sceau).

• Raoul de Luzarches abandonne le procès qu'il avait intenté à l'abbaye au sujet des nouvelles bornes du fief de Mello plantées par l'ordre du feu comte de Boulogne et de Dammartin, Philippe Hurepel reconnaît aux religieux le droit de pâturage dans les friches entre les bois de Commelles et Senlis ; il les autorise à jouir de l'arche à poisson qu'ils ont fait construire en tête de leur vivier, dont le fonds appartient au fief de Mello ; octobre 1234 (original et copie de 1480).

• Jean de Nantouillet renonce au droit de gruerie qu'il prétendait avoir dans les bois de Commelles du chef de Marguerite, sa femme ; avril 1237.

• Renaud, fils de Florie de La Chapelle, et Mélisende, sa femme, vendent à l'abbaye 4 deniers parisis de cens annuel sur un pré sis à Géni ; avril 1240.

• L'abbaye rachète de Renaud de Roquemont, dit Cocatrix, du consentement de son frère Pierre, une rente de 15 sols 2 deniers parisis ; octobre 1244.

• Raoul de Luzarches donne en pure aumône à l'abbaye son bois appelé l'Alleu, situé entre le bois de l'abbaye et le bois des Quatre-Seigneurs (forêt de Coye) ; juin 1250.

• Raoul de La Chapelle, dit Mathias, et Pétronille, sa femme, donnent à l'abbaye deux arpents de terre à Saint-Rîeul, près du cimetière d'Orry ; ils confirment les acquisitions de terres, prés, bois ou vignes que l'abbaye a faites jusqu'alors dans les fiefs de leur mouvance ; février 1250 [1251].

• Jean de Chantilly renonce au procès intenté à l'abbaye au sujet de l'étang creusé par les frères de Commelles, sous prétexte d'une emprise sur sa terre et son bois ; il reconnaît et confirme la charte octroyée en 1204 par Gui Le Bouteiller, son aïeul, exigeant seulement l'apposition de bornes pour délimiter nettement les propriétés; janvier 1254 [1255].

• Transaction passée entre les religieux de Chaalis et les habitants d'Orry au

sujet du pâturage dans les bois de l'abbaye situés vers Orry ; décembre 1258.
• Jean de Montgrésin et Comtesse, sa femme, reconnaissent à l'abbaye la propriété d'une lisière de bois contestée et lui vendent une pièce de terre tenant aux terres de la grange de Commelles ; septembre 1270.
Jean de Ver, sire de Chavercy, de qui relève le bien vendu, l'amortit par une charte spéciale (la première du dossier qui soit rédigée en français), s. d..
• Robert Jeslent, d'Orry, et Roès, sa femme, vendent à l'abbaye un pré situé entre la grange de Commelles et le moulin d'Orry, chargé d'un cens envers le seigneur de Montgrésin ; janvier 1270 [1271].
Confirmation par Jean de Montgrésin et Comtesse, même date (en latin).
• Jeanne du Chardonnet, veuve de Guillaume du Chardonnet, vend à l'abbaye le bois de la Montangle, entre Orry et Luzarches, tenu en fief de Pierre Choisel de Chennevières.
Confirmation de la vente par Pierre et Gilet Choisel ; juin 1271 (quatre chartes en latin).
• Oudard de La Chapelle et Agnès de Pontarmé, sa femme, vendent à l'abbaye un demi-arpent de terre à La Chapelle-en-Serval, février 1271 [1272] (en latin).
• Anseau Le Bouteiller, seigneur de Luzarches, Jean de Tilly, co-seigneur de Luzarches, Mathieu de Trie, comte de Dammartin, font donation de leurs droits de gruerie dans les bois de l'abbaye ; janvier-mars 1271 [1272] (sept chartes en latin).,
• Le comte de Dammartin confirme un échange de bois entre Jean de Tilly et l'abbaye ; octobre 1272 (en latin).
• Sentence de l'abbé de Saint-Symphorien de Beauvais, choisi comme juge parles parties, rendue contre Jean de Montgrésin pour action de chasse dans la carrière de Commelles appartenant à l'abbaye ; mai 1274 (en latin).
• Accord entre Jean Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, et l'abbaye de Chaalis, au sujet d'une fondation faite par Gui, frère de Jean, et au sujet de la chasse dans les bois de Commelles ; février 1274 [1275] (en français).
• Deux chartes de Jean de Tilly relatives à la délimitation de ses bois d'avec ceux de l'abbaye dans la forêt de Coye ; juillet 1278 (en français).
• Accord entre le chapitre de Notre-Dame de Senlis, propriétaire du moulin d'Orry, et l'abbaye de Chaalis au sujet du cours de l'eau entre le moulin et l'étang de Gommelles ; juin 1296 (en latin).
• Jeanne de Beaumont, dame de Luzarches, abandonne ses droits de garenne, justice et seigneurie sur une vigne appartenant à l'abbaye devant la maison de Commelles ; 4 février 1304 [1305] (en français).

• Sentence d'arbitrage entre l'abbaye de Chaalis et Jeanne de Macheau, dame de Viarmes, veuve de Pierre de Chambly, et mère de Pierre de Chambly, archidiacre de Thérouanne, de Philippe, Marguerite et Marie de Chambly, au sujet de la propriété et du bornage du terrain séparant l'étang de Commelles de l'étang de la loge de Viarmes ; 1326, lundi après la Toussaint.

• Les moines de Chaalis vendent à Lorin de Lodun, pour une année, la paisson et panage de leurs bois de Commelles dans la forêt de Chantilly ; 15 novembre 1350.

• Désistement d'Amaury d'Orgemont, dont les gens avaient saisi des bestiaux de Commelles pâturant dans les bois ; i3 mai 1394.

• Extrait, fait en 1671, de l'aveu et dénombrement baillé au Roi par l'abbé de Chaalis le 28 janvier 1400 [1401] ; consistance du domaine de Commelles.

• Pièce d'un procès intenté à l'abbaye par Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly, pour revendiquer la gruerie de toute la forêt ; 1473.

• Accord entre l'abbaye de Chaalis et le chapitre de Senlis au sujet d'une pièce de terre et d'une pièce de bois ; 12 août 1505.

• Catherine Pluyette, veuve de Jean Lecointe, marchand et bourgeois de Paris, vend à l'abbaye de Chaalis 400 arpents de bois dans la forêt de Coye, provenant du fief de Tilly aliéné en 1493 par Jean d'Aunay ; 12 décembre 1508.

• Titre nouvel de cens et rente donné à l'abbaye par Jean Grave, possesseur de deux maisons, terres et pré à la Charmée, paroisse de Coye ; 11 juillet 1528.

• Procès entre Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, et l'abbaye de Chaalis au sujet de la gruerie des bois du fief de Tilly ; arbitrage du 17 décembre 1527, sentence arbitrale du 13 février 1527 [1528], accord et transaction du 10 juillet 1536.

• Procès entre Anne de Montmorency, seigneur de Chantilly, et l'abbaye de Chaalis au sujet de deux pièces de bois et terre situées entre Commelles et Montgrésin.

• Copie faite en 1537 de chartes de l'abbaye : actes de donation des seigneurs de: Montgrésin en 1207, 1208 et 1270, accords de 1275 et 1394 au sujet de la chasse. Transaction entre Anne de Montmorency et l'abbaye, 20 novembre 1537. Bornage de deux pièces, 5 janvier 1538.

1-B-082• Bail du four à chaux de Commelles, 9 septembre 1538.

• Baux de la maison et ferme de Commelles, terres et prés, 30 novembre 1551, 10 décembre 1655.

• Acquisition par le Grand Condé du domaine de Commelles en échange de la

terre et seigneurie de Longpérier près Dammartin, acquise de Pierre Gangnot, surintendant des camps, armées et garnisons de France ; 4 octobre 1666.
Echange ratifié par l'assemblée des religieux de Chaalis le 30 janvier 1667.
Lettres patentes du Roi, 28 février 1667. Arrêt du Parlement ordonnant la visite et l'estimation des domaines échangés, 9 mars, et procès-verbaux de la visite, mars.
Pièces annexes.
• Baux des étangs, terres et prés de Commelles, XVIIIe siècle.
• Aliénation de Commelles, 6 février 1795.
• Rachat de la maison et de l'enclos par le duc de Bourbon, 4 mai 1823.

1-B-083 **ORRY, LA CHAPELLE-EN-SERVAL, LES ESSARTS.**
• Gui II Le Bouteiller, avec le consentement de sa femme Marguerite (de Clermont) et de ses fils Gui et Guillaume, pour le repos de l'âme de son frère Pierre l'Ermite, prévôt et archidiacre de Soissons, donne à l'église de Notre-Dame de Senlis la terre d'Orry et de La Chapelle, que possédait ledit Pierre ; s. d. (avant 1186).
• Jean de Villers, seigneur de Domont, et Nicole d'Ivors, sa femme, vendent au Chapitre de Senlis leur fief de La Chapelle-en-Serval, provenant de l'héritage de Nicole et comprenant : 63 arpents de bois en la forêt de Coye, tenus de Guillaume de Dormans, archevêque de Sens, à cause de son hôtel de Coye, 60 tenus de Jacques de Pacy, seigneur du Plessis-Choisel, 10 tenus de Gaucher de Châtillon à cause de sa maison de Survilliers, etc. ; 19 février 1393 [1394].
L'archevêque Guillaume de Dormans accorde l'amortissement des 63 arpents, 15 novembre 1395 (copies du XVIIe siècle).
• Bail à cens de 9 arpents de terre au terroir de La Chapelle, 26 juin 1497.
Sentence du bailliage de Senlis condamnant Antoine Vaudier, de La Chapelle, et consors, à payer des cens au Chapitre de Senlis pour une pièce de 12 arpents de terre, 13 octobre 1574.
• Le Chapitre cède par échange à Claude Loisel, président en la Cour des Aides, les droits de seigneurie des villages de La Chapelle et d'Orry, consistant en voirie, cens, surcens, rentes foncières et justice ; 14 novembre 1622.
• Le Chapitre vend à Nicolas-Charles-César, marquis de Costentin, seigneur baron de Survilliers, La Chapelle et Orry, une maison et ferme à La Chapelle, avec les terres et prés qui en dépendent ; 10 septembre 1707.
Bail à rente foncière de la ferme, terres et prés, consenti par Marie Fraguier, veuve de Pierre Catinat, seigneur de Saint-Gratien, dame de la baronnie de Survilliers, à Louis Gouffé, laboureur à La Chapelle-en-Serval ; 18 septembre

1750.
Aveu et dénombrement présenté au prince de Condé par Louis Gouffé, 20 octobre 1764.
• Devoir féodal demandé au marquis d'Hérouville pour sa terre et seigneurie d'Orry, mouvant en plein fief du prince de Condé à cause de sa seigneurie de Coye ; 11 mars 1778 (Jean Oursin avait présenté foi et hommage en 1727 ; sa fille Jeanne avait épousé Jacques-Antoine de Ricouart, marquis d'Hérouville).
• Documents relatifs au droit de pâturage de la commune d'Orry dans la forêt de Coye, 1258-1791.
• Titres d'une maison d'Orry acquise, avec quelques terres et prés,, par le duc de Bourbon en 1737 pour y loger un garde ; 1662-1782.

LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

• Etat des biens dont la vente et adjudication par décret est poursuivie sur Nicolas-Charles-César, fils mineur de défunt Nicolas-Gilles de Costentin, seigneur de Tourville, et de Marie-Geneviève de Briou.
Extrait des registres des Requêtes du Palais du 19 septembre 1699, imprimé de 19 p. in-folio (château et seigneurie de La Chapelle-en-Serval, seigneurie d'Orry, château et baronnie; de Survilliers, fief de la Falaise à Neufmoulin, biens à Pontarmé, Plailly, etc...).
Adjudication à Nicolas-Charles-César le 5 février 1701 ; sentence qui le condamne à payer au prince de Condé des rentes annuelles et perpétuelles pour les terres des Essarts, 8 juin 1703.
• Droits dus au duc de Bourbon par Jean Oursin, receveur général des finances de la généralité de Caen, pour l'acquisition des terres de La Chapelle, Orry, et fief de la Falaise ; 6 avril 1728.
On lui demande la déclaration des avenages qui sont dus par la terre de La Chapelle, 8 décembre 1728.
• Décision de faire saisir ces biens faute d'homme, droits et devoirs non faits et non payés, 9 mars 1752.
• Acquisition de la terre et seigneurie de La Chapelle-en-Serval par Jean-François-Anselme de Pasquier, comte de Franclieu, écuyer cavalcadour du prince de Condé, commandant de ses équipages ; 10 février 1768.
Liquidation des droits de quint et requint, 5 mai 1768, 16 septembre 1775.
Documents relatifs à la réclamation faite aux héritiers Oursin par le prince de Condé d'anciens droits de mutation non encore acquittés, 1769-1771.
• Le prince de Condé est prié de ratifier, en qualité de capitaine de la capitainerie royale d'Halatte, une transaction passée entre le comte de Franclieu,

seigneur de La Chapelle, et Louis Le Peletier, seigneur de Plailly ; 3 mars 1779.

FIEF DES ESSARTS, canton défriché faisant partie de la gruerie de la forêt de Coye et chargé de cens et d'avenages envers le prince de Condé comme comte de Dammartin.

• Extraits de déclarations et d'actes de 1579 à 1605 ; inventaires de titres, mémoires et états des cens, xviiie siècle.

• Plusieurs titres des censives de la seigneurie des Essarts, déclarations, contrats de vente, baux à cens, baux à ferme ; 1508 à 1771.

• Baux des droits seigneuriaux de la gruerie des Essarts, 1687-1786.

• Contestations entre le prince de Condé et M. Oursin, seigneur de La Chapelle, au sujet des avenages des Essarts, 1738-1744.

• Transaction entre le prince de Condé et le comte de Franclieu au sujet du bornage du canton des Essarts, 1er décembre 1773.

• Bornage des seigneuries de La Chapelle et de Pontarmé, février 1783.

1-B-084 **COYE.**

• Judocus Morin et sa femme Engerburde vendent à Guillaume d'Aunay tout ce qu'ils possèdent à Coye et à La Morlaye, terres, vignes, bois, prés, cens, sauf ce qu'ils tiennent de Raoul et de Manassès, seigneurs de Coye ; mai 1234 (en latin).

• Note du XVe siècle sur les seigneurs de Coye au XIVe. Copie (incomplète) du dénombrement de la terre de Coye en 1413.

• Pièces d'un procès entre Philippe de Suze, seigneur de Coye, et Jacques de Gallaix, seigneur de La Morlaye, au sujet de la propriété de terres et bois, 1519-1521 ; transaction du 25 septembre 1521.

• Jean Charrier, chapelain de la chapelle Saint-Martin de Coye, cède à Philippe de Suze un moulin à blé assis sur la rivière de Coye, 18 avril 1532.

• François Ier fait don à Claude de Villiers de L'Isle-Adam, veuve de Philippe de Suze, et à ses filles mineures Marie et Madeleine, des droits de rachat et autres droits seigneuriaux à lui dus à cause de la mort de Philippe sur la terre et seigneurie de Coye, relevant du Châtelet de Paris ; 10 mai 1534.

• Même don fait par Charles IX à Jean de Monchy, sr de Senarpont,, à cause de son mariage avec Madeleine de Suze, 28 décembre 1563.

• Baux a cens et rente consentis par les seigneurs de Coye de 1406 à 1542 (31 pièces).

• Contrats d'héritages en censive de 1412 à 1664 (16 pièces).

• Bail de la terre et seigneurie de Coye, consenti par Pierre de Gruel, seigneur de

La Frette, à Antoine Brunet, marchand à Evreux, 26 novembre 1654.
• Le marquis de La Frette vend la terre et seigneurie de Coye à Toussaint Rosé, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, 24 mai 1655.
Le Roi lui fait remise des droits, 26 mai 1656.
Mémoire de la consistance de la terre et seigneurie de Coye. Décret de la terre de Coye, 21 avril 1657.
• Acquisitions d'héritages par Toussaint Rosé, 1666-1668.
Procès avec un nommé Meunier au sujet d'un quartier de terre, 1667-1673.
Rachat des droits seigneuriaux par Toussaint Rosé, 7 août 1671.
Baux de la terre de Coye à Jacques Lecerf, 1670-1692.
Baux particuliers de pièces de terre, 1695, 1698.
Bail du château et du domaine de Coye à Pierre Le Menand, sr de La Fontaine, bourgeois de Paris, 30 décembre 1698.
• Baux des greffe et tabellionnage, 1696-1704.
• Lettres d'érection de la terre de Coye en marquisat, janvier 1697.

1-B-085 **Fief de Tilly.**
• Guillaume de Dormans, archevêque de Sens, donne à Jean de Trie, chambellan du Roi, son hôtel de Coye et tout ce qui en dépend ; 20 février 1396 [1397] (vidimus du 17 février 1415 [1416]).
• Jean d'Aunay, seigneur de Silly, vend le fief de Tilly à « Jean de Seure, dit Portingal, seigneur de Saint-Mesmin » ; 3 décembre 1496.
• Deux baux à cens par les religieux de Chaalis de terres appartenant au fief de Tilly, 1511.
• Les religieux de Chaalis vendent le fief de Tilly à Philippe de Suze, seigneur de Coye, 21 novembre 1519.
• Deux pièces d'un procès entre Philippe de Suze et Germain Le Flament, orfèvre à Paris, au sujet de 100 arpents de bois faisant partie du fief de Tilly, 1513, 1516. Transaction entre Philippe de Suze et Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, au sujet de cette pièce de bois, 14 mars 1519 [1520].

Fief de Malépargne et bois Allegrin.
• Jean de Ronchault, seigneur de Luzarches, reçoit la foi et hommage d'Eustache Allegrin, avocat au Parlement, pour un fief qu'il a eu par transport de son père Guillaume Allegrin, conseiller au Parlement, et qui comprend deux pièces de bois en la forêt de Coye ; 5 février 1487 [1488].
• Cinq pièces d'un procès entre Eustache Allegrin el ses héritiers d'une part, Jean

Lasnier et ses héritiers d'autre part, au sujet du cens dont était chargée une pièce de 14 arpents de bois située au-dessus du Crochet de Coye et nommée le bois Allegrin, 1525-1542.

• Eustache Allegrin, conseiller du Roi et général sur le fait de la justice de ses Aides, baille à titre de cens à Pierre Jullien, laboureur à Coye, 70 arpents de terres, prés et bois au lieudit Malépargne ; 7 janvier» 1510 [1511].

• Eustache Allegrin, sr d'Herblay, correcteur en la Chambre des Comptes, vend le fief de Malépargne à Nicolas de Valée, seigneur de La Grange-Hardi en Poitou ; 3 novembre 1546. Jacques Gleteraye, détenteur de la moitié du fief acensé à Pierre Jullien en 1511, la vend à Nicolas de Valée, 22 novembre 1541.

• Nicolas de Valée paie les droits de quint et requint à Suzanne de Mainemares, femme de François de Cénami, seigneur de Luzarches, 16 juillet 1549. Il est reçu en foi et hommage par François de Cénami le 9 janvier 1550. Il donne son aveu et dénombrement le 22 février 1552 [1553].

• L'autre moitié foncière du fief de Malépargne est acquise, le 4 juillet 1562, par Marguerite Chauvet, veuve de Nicolas de Valée, qui, le 3 août, fait déclaration au profit d'André de La Barre, procureur en la Chambre des Comptes.

• André de La Barre acquiert le fief de Malépargne des héritiers de Nicolas de Valée, 6 mai 1563.

Il présente son aveu et dénombrement à Suzanne de Mainemares, veuve de François de Cénami, 2 juin.

• Bornage entre les bois du fief dans la Charmée et ceux de l'abbaye de Chaalis, 4 janvier 1564.

• Titre nouvel d'une pièce de pré de 11 arpents tenue en censive par Jean Langlois, marchand à Luzarches, 25 juin 1569.

• Requêtes adressées par M. de La Barre à la duchesse de Montmorency en 1573, puis au duc en 1598, au sujet du bois Allegrin.

Fiefs de La Barre et de Malépargne.

• Acquisition par Nicolas de Valée et par André de La Barre de biens en roture sur le terroir de Coye, 1536-1567 (douze pièces).

Ces biens sont érigés en fief en faveur de Claude de La Barre, trésorier-général de France à Rouen, 4 novembre 1598.

• Claude de La Barre cède par échange les fiefs de La Barre et de Malépargne, le 24 mars 1634, à Marguerite de Marbeuf, femme de Jacques Talon, qui présente l'aveu et dénombrement du fief de Malépargne à Anne de Montafié, comtesse de Soissons, et à Claude du

Bec, marquis de La Bosse et de Galleras, co-seigneurs de Luzarches, le 1er février 1636, et l'aveu du fief de La Barre à Pierre de Gruel, seigneur de Coye, le 27 février 1644.
• Elle vend les fiefs à Jean de Thurin, seigneur de Latlache, le 23 mars 1645.
Décret des fiefs, 3 avril 1648.
Foi et hommage par Jean de Thurin, pour le fief de Malépargne, aux seigneurs de Luzarches, Henri-Louis de Bourbon, chevalier de Soissons, et Louis-Hector de Marie ; 27 août 1648.
Aveu et dénombrement du fief de La Barre, 5 novembre 1648.
Bail à ferme du domaine des deux fiefs à Jacques Parisis, demeurant à la Grange-du-Bois, 5 juin 1654.
• Louis de Thurin, seigneur de Thimécourt, au nom de Jean de Thurin, son frère, vend les fiefs à Toussaint Rosé, seigneur de Coye, 15 janvier 1658.
Foi et hommage du fief de Malépargne aux seigneurs de Luzarches, 14 mai 1658.

Procès-verbal de prisée dés deux fiefs, 11 février 1659.
Adjudication par décret à Toussaint Rosé, seigneur de Coye, des fiefs de La Barre et de Malépargne, et d'une maison, terres et rentes à Asnières, acquises, le 24 mars 1657, de Charles Martin, charpentier du Roi à Chantilly ; 23 août 1659.
• Acte de l'acquisition de la maison et des biens d'Asnières par Toussaint Rosé, 24 mars 1657. Titres de ces biens, 1591-1652 (soixante pièces).

1-B-086• Jean Aubin, seigneur de Malicorne et de Coye, baille à titre de rente à Jean Boulie, Gillet Milon et Robin Raulant, le lieu où était autrefois le moulin à tan de Coye ; 25 mai 1454.
• Bail à ferme du moulin à tan consenti à Antoine Houlsaie, laboureur à Coye, par Charles de Fontaines, commissaire ordinaire de l'artillerie du Roi, mari d'Antoinette Le Poulailler, demeurant à Warty près Clermont, au nom de Simon de Fontaines, son fils, légataire de Jacqueline Le Poulailler, sa tante, en son vivant femme de Simon Rousseau, avocat et bailli de Luzarches ; 15 avril 1592.
Autre bail du moulin consenti par Charles de Fontaines le 18 septembre

1606.
Autre bail consenti par Josias Caron, valet de garde-robe ordinaire du Roi, le 25 septembre 1635.
Transaction entre les enfants de Josias Caron et de Jeanne Legay, par laquelle la propriété du moulin est attribuée à Claude Caron, secrétaire du duc de Chevreuse ; 1er mars 1646.
Claude Caron reconnaît devoir 1785 livres tournois à son frère Nicolas, aumônier ordinaire du Roi, 21 mai 1659.
Echange de prés entre Nicolas Caron et Madeleine de Villiers, femme de Toussaint Rosé, seigneur de Coye ; d8 décembre 1659.
Bail du moulin, 15 janvier 1661.
Toussaint Rose acquiert le moulin de Nicolas, Jean et Marie Caron, 16 avril 1662.
• Bail à ferme des deux moulins à blé, l'un dit le moulin de Coye, l'autre le moulin de Bonnes ; 8 janvier 1694.
Procès-verbal de prisée, 11 février.
• Déclarations d'héritages tenus en censive du seigneur de Coye, 1565, 1621-f622, 1642, 1654 ; registre cueilleret, 1696.
• Mémoire de la terre et seigneurie de Coye, s. d. (XVIIe siècle).
• Liasse des titres des biens de Jacques Lecerf, receveur; de la terre et seigneurie de Coye, situés à Coye, Orry, Fosses, Bellefontaine et autres lieux, par lui vendus à Toussaint Rosé, seigneur de Coye, le 21 octobre 1691.
• Le prince de Condé acquiert le marquisat de Coye des héritiers de Toussaint Rosé, avril-mai 1701.
• Inventaires des titres des cens et rentes dus à la seigneurie de Coye, XVIIIe siècle.
• Echange de prés entre le duc de Bourbon et Louis-Jérôme Anglard, avocat au Parlement, 5 septembre 1724.

1-B-087• Baux de la seigneurie de Coye, 1704-1785.
• Baux à rente et acensements, 1726-1749.
• Contrats entre particuliers, 1745-1778.
• Documents relatifs à la rivière et aux marais de la Thève, XVIIIe siècle.
• Rente de 50 livres accordée à la cure de Coye pour l’indemniser du droit de dîme sur les terres plantées en bois par ordre du duc de Bourbon, 23 mai 1723.

• Rente de 35 sols due à l'église de Fosses sur une maison sise audit lieu et appartenant au duc de Bourbon, 1738.
Plan d'un jardin à Fosses appartenant au prince de Condé, 1779.
• Moulin du Bois ou de Bonnes. Bail consenti à Antoine Picque en 1777, et concession à titre de cens et rente, 1784.
Protestation du meunier contre des travaux effectués dans la rivière par Jacques-Guillaume Mandrou de Villeneuve, propriétaire du château de Coye, 1789.
• Baux du château de Coye et du moulin voisin, transformés en manufacture de toiles peintes et indiennes, 1768-1785.
Acquisition du château par M. Mandrou de Villeneuve, 18 février 1787.
• Trois baux à loyer des biens de la chapelle Saint-Martin de Coye, 1523.
• Pièces diverses relatives à la régie, XVIIIe siècle.

1-B-088 **La Loge de Viarmes** (dit aujourd'hui le château de la Reine-Blanche).
• Accord entre Geoffroy Le Bouteiller, seigneur de Coye, et Pierre de Chambly, seigneur de Viarmes, terminant un différend au sujet de la rivière de Coye et des viviers de la Loge de Viarmes, mai 1297.
• Jean de Bouconvillers, dit Huet, et Jeanne de Belloy, sa femme, vendent le domaine de la Loge de Viarmes à Louis de France, duc d'Orléans, moyennant 2.000 livres tournois ; 27 mai 1406.
Le duc d'Orléans le donne aux Célestins de Paris, 22 juin.
Vidimus, de l'année 1408, de la fondation faite dans l'église des Célestins en 1404 par le duc d'Orléans à la mémoire de la reine Jeanne de Bourbon, sa mère.
Les Célestins vendent le fief de la Loge de Viarmes, maison, étangs et bois, à l'abbaye de Royaumont, 14 novembre 1412.
Charte contenant les lettres d'amortissement d'août 1405 et du 25 septembre 1413, suivies de la déclaration du fief.
Accord entre les Célestins et les religieux de Royaumont au sujet de l'assiette de la rente de 100 livres stipulée par le contrat du 14 novembre 1412.
• Deux pièces d'un procès intenté par les religieux de Royaumont aux habitants de Coye, qui ont coupé des arbres dans leurs bois, 1507.
• Deux déclarations produites en faveur des religieux de Royaumont pour la propriété d'une pièce de 20 arpents de bois au Porchêne, décembre 1508.
• Sentence qui maintient les religieux dans la possession de la rivière appelée le rû de la Loge et défend à Philippe de Suze, seigneur de Coye, d'empêcher le cours de l'eau par les travaux de son moulin à tan ; 20 août 1518.
• Autre sentence du 5 mars 1519 [1520].

• Sentence qui déboute Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, des droits prétendus par lui sur les bois de la Loge de Viarmes ; 9 septembre 1521. Accord entre le comte et les religieux, 3 juillet 1527.
• Procès entre l'abbaye de Royaumont et Philippe de Suze au sujet du cours de la rivière ; deux sentences préparatoires de 1523, un plan, une sentence du 16 janvier 1533, et un procès-verbal de visite des lieux, juin 1533.
• Bail à ferme de la loge de Viarmes, avec les prés et le moulin à fouler le drap ; 20 mars 1548 [1549].
Bail de la carrière, 2 août 1579.
Procès-verbaux pour coupe de bois sans autorisation du gruyer de Dammartin, 1580.
Philippe Hurault, abbé commendataire de Royaumont, donne l'étang de la Loge à ses religieux pour leur provision et nourriture, 20 avril 1596.
• L'abbaye de Royaumont vend le domaine de la Loge de Viarmes à Toussaint Rosé, seigneur de Coye, 21 janvier 1658.
Titre nouvel de la rente de 300 livres due à l'abbaye pour cette acquisition, 1709.
• Baux et plans du moulin de la Loge, 1765-1776.
Vente du moulin et du cours de l'eau à Mandrou de Villeneuve pour en faire un moulin à papier, 12 novembre 1788.
• Acquisition du moulin par Abraham-Charles Rougemont, 5 ventôse an X [24 février 1802].
• Quelques papiers relatifs aux étangs, qui, sous l'Empire, sont affectés à la dotation de la Légion d'Honneur, puis à l'apanage de la reine Hortensei ; 1810-1815.
• M. Rougemont vend le moulin de la Loge à Alexandre Sagniel, 30 mars 1808, M. Sagniel à Alexandre Andryane, 24 septembre 1823, M. Andryane au duc de Bourbon, 24 avril 1825.
• Procès entre le duc de Bourbon et M. Andryane au sujet des berges et du cours de la Thève, 1819-1825.

1-B-089 **FORET DE COYE.**
• Aveux de deux pièces de bois, tenues en fief de Chantilly, présentés à Guy de Laval par Jean Maquille, 1er mai 1376, et à Pierre d'Orgemont par Guillaume de Senlis, écuyer de cuisine du Roi, 5 septembre 1386.
• Acquisition de petites pièces de bois par Pierre d'Orgemont, 10 février 1410 [1411], et par Jacqueline Paynel, sa veuve, 11 juin 1416.
• Jean de Chabannes, comte de Dammartin, cède ses droits de gruerie dans la

forêt de Chantilly à Guillaume de Montmorency en échange des bois et des droits que celui-ci possède dans la forêt de Coye ; 19 mars 1495 [1496].

Jean de Chabannes revend à Guillaume de Montmorency la pièce de bois dite les Grandes Ventes, située dans la forêt de Coye et contenant 334 arpents ; 25 mars 1495 [1496].

• Philippe de Boulainviller et Françoise d'Anjou, comtesse de Dammartin, sa femme, vendent à Philippe Chesneau, mandataire d'Anne de Montmorency, tous leurs droits en la forêt de Coye, avec faculté de rachat ; 29 juin 1528. Ils exercent leur droit de rachat le 30 juin 1530.

• Acquisition du comté de Dammartin et de tout ce qui en dépend par Anne de Montmorency, 2 novembre 1554.

• Gruerie de la forêt appartenant au comté de Dammartin.

Cahier de la copie de titres.

Dénombrements et déclarations de la forêt, 1483 et 1519.

• Accord entre Philippe de Suze, seigneur de Coye, et Jacques de Gallaix, seigneur de La Morlaye, au sujet du bois du Moulin, 25 septembre 1521.

• Bornage des bois du chapitre de Notre-Dame de Senlis, 1534.

• Bornage du bois des Grandes-Ventes, appartenant au connétable de Montmorency, 1540.

• Vente de bois dans la gruerie de Dammartin, 1567.

• Déclaration des Usages de Coye par les habitants, 1664-1665.

• Bornage du bois de la Troublerie, appartenant au seigneur de, Coye, 1695.

• Lettres patentes de mars 1687 ordonnant la distraction de la forêt de Coye de la gruerie de Dammartin pour être unie à la gruerie de la forêt de Chantilly.

• Visite et estimation de la pièce dite de Dammartin et de l'enclave du Chesnoy, 1688.

• Etat du revenu des bois de La Chapelle-en-Serval, XVIIe siècle.

• Bois de Saint-Ladre de Luzarches. Coupe de bois en 1587. Acquisition du bois par le prince de Condé, 1705.

• Bois de l'hôpital de Marly.

Projet d'acquisition par le prince de Condé en 1780 (non réalisé ; acquisition par Nicolas Brunard le 17 novembre 1780, par le duc de Bourbon le 15 mai 1819).

• Bois de la seigneurie de Marly. Jacques Danès, évêque de Toulon, vend la seigneurie de Marly à Jacques Jubert, seigneur du Thil et d'Aveny, maître des Requêtes, 25 septembre 1643.

Jacques Jubert vend à Pierre de Hodic, maître des Requêtes, 13 septembre 1647.

Le prince de Condé achète de Pierre-Claude de Hodic le terrain pris par les routes qui sont ouvertes dans le bois de Marly; 18 décembre 1671.
Extrait des titres relatifs aux 32 arpents de bois qui relèvent de la seigneurie de Marly, 1519-1745.
Droit de quint sur des bois vendus, 21 décembre 1747.
Bornage des bois de la seigneurie de Marly, 1748.
Service féodal demandé au seigneur de Marly pour 50 arpents de bois, 9 mai 1787.
• Bois de l'abbaye d'Hérivaux. Actes du gruyer de Dammartin dans les bois de l'abbaye, 1487-1489 (cinq pièces).
Accord entre Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, et l'abbaye, 7 avril 1527 [1528].
Documents relatifs à l'acquisition, par le duc de Bourbon, de 445 arpents des bois de l'abbaye, faite le 15 décembre 1716.
• Bois du prieuré de Fosses, démembré des bois de l'abbaye d'Hérivaux en 1308, acquis par le duc de Bourbon le 19 novembre 1732.

Bois du Chapitre de Notre-Dame de Senlis.

•. Pièce de 50 arpents sous La Chapelle-en-Serval, tenue en fief de Chantilly ; aveu de Mahault de Pacy, veuve de Jacques Le Flament, 7 mars 1387 [1388] ; aveu de Guillaume Mauduit, bourgeois de Paris, 5 mai 1406.
• Jean de Villers, seigneur de Domont, et Nicole d'Ivors, sa femme, vendent au Chapitre leurs bois de la forêt de Coye, sis au terroir de La Chapelle-en-Serval, 19 février 1393 [1394].
• Sentence du siège de La Chapelle-en-Serval prononçant pleine et entière délivrance au Chapitre du bois dit le Grand Chesnoy, 5 février 1481 [1482].
• Sentence du gruyer de Dammartin pour le droit de quint dû par Jean Vachet à cause de l'acquisition qu'il a faite de 10 arpents de bois du Chapitre de Senlis, 23 janvier 1503 [1504].
• Vente d'une coupe de bois de 14 arpents, 22 septembre 1524.
• Transaction entre le Chapitre et Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, qui reconnaît la propriété des bois du Chapitre et ne retient que le droit de gruerie et le droit de quint ; 24 mars 1533 [1534].
• Bornage des bois du Chapitre, mai 1534.
• Adjudications de coupes de bois, 1544-1576.
• Sentence du bailliage de Senlis en faveur du Chapitre au sujet d'une pièce de terre revendiquée par Mathieu de Verdelot, seigneur de Survilliers, 8 avril 1603.
• Arpentage des bois du Chapitre situés près de La Chapelle-en-Serval, 12 octobre

1605.
• Plan des bois du Chapitre, 16 juin 1628.
• Adjudications de coupes de bois, 1654-1655.
• Documents relatifs à la vente faite par le Chapitre au prince de Condé, le 30 septembre 1698, de 273 arpents de bois sis à la Queue de la forêt de Coye et au Crochet de Coye.

1-B-090• Acquisitions de bois par le duc de Bourbon dans la forêt de Coye, 1818-1830.

1-B-091 **LA MORLAYE.**
• Vente par le comte de Dammartin au roi Charles V de sa part de la seigneurie de La Morlaye, et de l'étang et chaussée de Gouvieux, 1375.
• Aveux de Guillaume Le Bouteiller, 1398, et de Jean de Chabannes, comte de Dammartin, 1494.
• Contestations entre Antoine de Gallaix, seigneur usufruitier de La Morlaye, et ses voisins : l'abbaye de Royaumont (1482), le comte de Dammartin (1488), l'abbaye de Saint-Denis, etc. ; requête présentée au Parlement par Antoine de Gallaix, pièces justificatives (1481-1491) ; registres censiers du XIVe et du XVe siècle, bornage de la seigneurie, procès-verbaux, action judiciaire (les documents concernent aussi les seigneuries de Coye et de Gouvieux ; aveu de Coye en 1413, etc.).
• Acquisition d'héritages par Jacques de Gallaix et Antoine de Bussy, 1491-1532.
• Fief de Beauvouloir, 1485-1524.
• Donations de Jacques de Gallaix à René de Bussy, 1522-1527.
• Déclaration du revenu de La Morlaye, cens et rentes, 1520.
• Constitution d'une rente par Jacques de Gallaix sur le fief de Rocquemont à La Morlaye, 1523.
• Don de la seigneurie de La Morlaye à Antoine de Bussy par François Ier en 1535, confirmé en 1547 et en 1565.
• Aveu et dénombrement de La Morlaye en 1549.
• Lot de M. de Magnanville et d'Aliénor de Bussy, sa femme, dans le partage des biens faits en 1557.

1-B-092 **LA MORLAYE** (suite).
• Baux à cens et rente, 1480-1542.
• Contrats d'acquisition d'héritages en censive, 1498-1533.

• Acquisition de la seigneurie par André de Hacqueville, 1564-1568.
• Baux, 1564-1573.
• Arpentage des terres, 1569.
• Arpentages de biens particuliers, 1573-1613.
• Rentes hypothéquées sur la terre de La Morlaye, 1582-1601.
• Bail particulier, 1585.
• Contrats entre particuliers, 1550-1632.
• Baux de la seigneurie par le Grand Condé, et vente par lui du château, des terres et des prés à François Seroux de Commodelle, 1679.
• Acquisition de l'enclos Saint-Martin par le duc de Bourbon en 1723, et rente à la cure.
• Documents d'information à propos de la reconstruction du presbytère, 1743.
• Réunion de terres à là seigneurie, 1734.
• Affaires avec M. Seroux de Bienville, seigneur de La Morlaye, 1769-1785.

1-B-093 **LA MORLAYE** (suite).
• Contrats entre particuliers, 1550-1568.
• Déclarations au terrier, héritages en censive, 1551 à 1762.
• Contrats entre particuliers, 1733-1788.
• Concessions à titre de cens et rente, 1735-1787.
• Pièces diverses, XVIIIe siècle.

1-B-094 **LE LYS.**
• François Le Maire, seigneur de Parisis-Pontaine, Longueil, Morangle en partie et du Lys, et Jeanne de Belloy, sa femme, vendent à leur gendre Charles de Marc, seigneur de Montcrépin, demeurant au Lys, la ferre et seigneurie du Lys située près de l'abbaye de Royaumont ; 13 novembre 1599.
• Copie de l'aveu et dénombrement présenté par Charles de Marc à Jean Nicolay à cause de sa seigneurie de Goussainville, s. d. (1600).
• Foi et hommage offert à Antoine Nicolay par Henri de Marc, fils de Charles et de Françoise Le Maire de Boullan ; 7 mai 1638.
• Foi et hommage de Jean de Saint-Leu, intendant de la ville de Senlis, demeurant à Coye, au nom et comme procureur de Louise de Boullan, veuve de Henri de Marc et tutrice de sa fille Madeleine ; 2 août 1648.
• Extrait de l'aveu de 1600, délivré par Nicolas Nicolay, marquis de Goussainville, à Louise de Boullan, remariée à Henri de Belloy; 3 février 1665.

Foi et hommage de Louise, 29 septembre 1665.

• Bail à ferme de la terre et seigneurie du Lys, consenti par Antoine Le Maire de Boullan à Guillaume Quinepeult et autres, 13 juin 1686.

• Acquisition de la terre et seigneurie du Lys par Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, 30 septembre 1688.

Adjudication par décret, 10 mars 1689.

• Rachat des droits d'échange dus au Roi, 14 septembre 1697.

• Bail de la ferme du Lys, 20 septembre 1716.

• Note sur un échange proposé par les religieux de Royaumont.

• Le duc de Bourbon vend la ferme-manoir du Lys, avec obligation de la détruire, et quelques terres et prés à Firmin de Monsure et à Catherine-Agnès Giboust de Lamaury, sa femme, demeurant à Senlis ; 17 novembre 1735.

• Note sur la nécessité d'un nouveau terrier, 15 octobre 1740.

• Foi et hommage du prince de Condé à Aymard-Jean Nicolay, marquis de Goussainville, pour la terre du Lys et le fief du Colombier à Chaumontel, 21 août 1772.

• Maisons et héritages de la partie occidentale du village du Lys, tenus en censive de l'abbaye de Royaumont.

Déclaration de ce qui appartient à Antoine Le Maire de Boullan, seigneur de Parisis-Fontaine, de Bercourt et du Lys, comme héritier de Louise de Boullan, 15 novembre 1683.

Quittances des cens et rentes payés par le prince de Condé, 1735, 1738.

Déclaration des biens en censive appartenant au prince, 27 décembre 1738.

Bornage entre la seigneurie du Lys et celle de Royaumont, 1685, 1739.

• Cure et fabrique du Lys. Titres de la rente de 80 fr. 50 transportée en 1819 à la cure de La Morlaye.

• Récapitulation des héritages tenus par les censitaires de la seigneurie du Lys au XVIIe siècle (état dressé vers 1780).

• Acquisitions particulières d'héritages sur les terroirs du Lys, de Gouvieux et de La Morlaye, faites par le duc de Bourbon pour la création de la forêt du Lys ; trente-trois contrats de 1723 à 1738.

1-B-095• Trente-sept contrats d'acquisition de pièces de bois dans la forêt du Lys par le prince de Condé, 1752-1790.

1-B-096• Documents relatifs à 29 arpents de bois appartenant au sr Vattier dans la forêt du Lys, 1739-1771 ; acquisition de ces bois par le prince de Condé, 18 janvier

1775.
• Réclamation par le sr Thomassin de la propriété d'une pièce de bois de 2 arpents et demi près du poteau du Blanc-Champ, 1752.
• Documents relatifs à des bois de particuliers dans la forêt du Lys, XVIIIe siècle.
• Contestation au sujet de la propriété d'une pièce de bois de deux arpents, 1752-1791.
• Arpentages et recépages dans la forêt du Lys, XVIIIe siècle.
• Acquisition par le duc de Bourbon de l'ancienne ferme de l'abbaye de Royaumont au Lys, 5 avril 1829.

1-B-097 **GOUVIEUX.**
• Charte déterminant la propriété de l'eau de Gouvieux (la rivière de Nonette) entre Gui Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, et Richard de Vernon, seigneur de Gouvieux, depuis la chapelle de Saint-Germain de Quinquempoix jusqu'à Avilly ; 1219 (en latin).
• Vidimus, délivré par le roi Philippe le Hardi en 1286, de la charte du mois d'avril 1231 par laquelle Jean de Vernon et sa femme Elisabeth ont affranchi leurs serfs de Gouvieux moyennant une redevance annuelle de 73 livres parisis et autres droits (en latin).
• Accord entre Guillaume Kaletot, devenu châtelain de Montmélian et seigneur de Gouvieux par échange avec Guillaume de Vernon, et la veuve de celui-ci, Alix de Meullent, au sujet de son douaire, fixé à 450 1. par charte d'Alix, datée du jeudi en la fête saint Pierre-aux-liens 1280, et charte de Guillaume Kaletot, datée du mardi devant cette fête, enregistrée par la chancellerie royale à Paris, juillet 1280.
• Guillaume Kaletot demande l'approbation royale pour l'échange qu'il veut faire de ses terres de France contre celles que possède en Normandie l'abbaye de Saint-Denis, 14 septembre 1283 (en latin).
Le Roi donne son approbation, avec sûreté pour le douaire d'Alix de Meullent et le douaire futur de Marie, femme de Guillaume Kaletot, 1er novembre 1283 (en latin).
Quatre chartes (en latin) du mois de juin 1284 portant arrangements entre l'abbaye de Saint-Denis, Guillaume Kaletot et Alix de Meullent au sujet du douaire de celle-ci et du paiement des dettes de Guillaume.
Engagement de Guillaume Kaletot, 4 juillet (charte de Raoul de Bruli, bailli de Gaux, en français).

• Nomination d'arbitres dans un différend entre Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et Jean de Trie, comte de Dammartin, au sujet de la justice de la chaussée et de l'étang de Gouvieux, janvier 1284 [1285] (en latin).

• Arrêt qui attribue toute la justice de Gouvieux à l'abbaye de Saint-Denis et déboute le bailli du Roi à Senlis, février 1287 [1288].

• Accord entre l'abbaye de Saint-Denis et le prieuré de Saint-Leu-d'Esserent, au sujet des possessions du prieuré à Gouvieux, septembre 1288.

• Pierre de Tiverny, chevalier, et Isabeau, sa femme, vendent à l'abbaye leurs biens de Gouvieux ; février 1293 [1294].

• Bail à rente de terres à Jean Jombart, novembre 1327.

• Aveu et dénombrement donné à l'abbaye par Jeanne Thyais, dame de Villeron et de Marly, au nom de ses enfants Jean et Robert de Chennevières, d'un fief de quatre muids d'avoine de rente sur la prévôté de Gouvieux, mouvant de l'abbaye à cause de son château de Montmélian ; 1352, lundi après la Saint-André.

• Jeanne Thyais assigne à Jeanne Le Vicomte, veuve de son fils Robert de Chennevières, pour son douaire, plusieurs fiefs et héritages et les quatre muids d'avoine de rente sur la prévôté de Gouvieux ; 7 novembre 1364.

• Factum juridique présenté au conseil des religieux de Saint-Denis sur les moyens de faire rentrer les termes en retard de la redevance de 73 livres due par les habitants de Gouvieux ; s. d. (1371).

• Accord entre l'abbaye et Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly, qui se désiste des prétentions élevées par son père Amaury sur la chasse dans les bois de l'abbaye ; 10 janvier 1400 [1401].

• Factum pour l'abbaye contre les prétentions de Pierre d'Orgemont sur le pâturage dans les Usages de Gouvieux ; s. d. (vers 1410).

• Deux contrats particuliers d'héritages dans la censive de l'abbaye, 12 avril 1450 et 9 août 1549.

• Emprunt de 1.500 livres fait par la commune de Gouvieux, 25 août 1652.

Chapelle Saint-Germer.

• Charte de Louis VI donnant cette chapelle à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, 1130.

• Sentence condamnant le titulaire Michel Millet à faire réparer et entretenir la chapelle, 14 avril 1692.

• Déclaration du domaine de la chapelle par le titulaire Charles Boullemer de Lamartinière, 12 août 1752.

Etat de la terre et seigneurie de Gouvieux, 16 avril 1663.

• Le cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis, vend Gouvieux au prince de

Condé, 7 juin 1663, et reçoit en échange la ferme du Tremblay, acquise par le prince, le 4 juin, de Jean-Baptiste et Martin de Bermond (plusieurs expéditions de ces actes).
Inventaire des titres de Gouvieux, délivrés au sr Faugère, garde des archives du trésor de Chantilly, le 4 juillet 1663.
• Acquisitions partielles d'héritages situés sur le terroir de Gouvieux, faites par le connétable de Montmorency en 1544 et 1550 (deux pièces), par son fils en 1609 (une pièce), par le Grand Condé de 1663 à 1685 (vingt-deux pièces), par son fils de 1688 à 1695 (six pièces), par le duc de Bourbon en 1730 (une pièce).
• Charles-Guillaume Le Normand, chevalier d'honneur au siège présidial de Blois, et Marie-Anne-Etienne Matha, sa femme, vendent à Etienne-Honoré-Elisabeth Hardy du Plessis de Mongelas, consul général de France en Andalousie, Ja terre et seigneurie-de Baillon près Royaumont, avec des terres et bois sur le terroir de Gouvieux, 2 mai 1785.
Mme de Mongelas (Joséphine-Valentine-Marie de l'Isle) vend au prince de Condé ses bois situés sur le terroir de Gouvieux, 25 août 1786.

1-B-098• Héritages tenus à cens et rente de la seigneurie de Gouvieux ; déclarations au terrier, 1620 à 1748.

1-B-099• Suite des déclarations au terrier, 1748-1762.

1-B-100 **Fief de LA CAVE à Gouvieux. -**
• Jean de Sovenart, écuyer, et Jeanne du Bosq, sa femme, fille et héritière de Jean du Bosq et de Guillemette de Bordeaux, vendent le fief à Oudin Quéruel (ou Karuel), écuyer, sieur de Martainville ; 10 mars 1457 [1458].
• Oudard Quéruel, par la main de son fils Jean, baille à titre de cens et rente perpétuels le chef-lieu du fief, alors en masure, à Guillaume Vinant, demeurant à Précy ; 2 juillet 1474.
• Héritages sur le terroir de Gouvieux tenus à cens et rente du fief de Boran ou de la Cave ; cahier de déclarations dressé en 1518 pour Jean Karuel, seigneur de Boran, de Méré et de Martainville (original, et copie de 1699).
• Trois déclarations d'héritages en censive, 1515, 1524, 1553.
• Guy Karuel et Pernelle de Refuge, sa femme, vendent le fief à Jean Potart, écuyer, seigneur de Brizemont et de Morancy; 16 juillet 1530. Jean Potart rétrocède, en 1538, son acquisition à Guy Karuel, qui, le 15 avril 1543, vend le fief à Mathurin du Pont, seigneur de la Cave, gentilhomme de la

fauconnerie du Roi, et à Françoise; de Belloy, sa femme, se réservant la souveraineté et relief du fief.

• Registre cueilleret des héritages tenus à cens et rente du fief de la Cave, 1544.

• Aveu et dénombrement du fief présenté à Guy Karuel, seigneur de Boran, par Marcolin Pupal, gentilhomme de la fauconnerie du Roi, gendre de Mathurin du Pont ; 3 octobre 1560.

• Registre cueilleret, 1566.

• Contrat du second mariage de Marcolin Pupal avec Claude de La Mare, demoiselle d'Essuilles, 14 novembre 1573.

• Accord entre Marcolin Pupal et son gendre Balthazar Hourier, sr de la Boissière, au sujet de la succession de Françoise du Pont et de César Pupal, belle-mère et beau-frère de Balthazar ; 7 février 1574.

Ratifié par Léonore Pupal le 7 novembre 1580, avec vente à ses neveux Henri et Emery Pupal des droits successifs qui pouvaient lui appartenir par le décès de son frère François.

• Foi et hommage de Marcolin Pupal à Catherine de Karuel, dame de Bellebrune et de Boran, 7 août 1577, 21 mai 1580, de Henri Pupal et de Balthazar Hourier, 27 et 29 juillet 1587.

• Henri Pupal vend le fief à Antoine de Joigny, seigneur du Plouy, et à Marie de Savary, sa femme, 6 novembre 1590.

• Rentes constituées par Henri Pupal et rachetées par Antoine de Joigny, 1590-1591.

• Foi et hommage d'Antoine de Joigny à Catherine de Karuel, 6 avril 1598.

• Arpentage de terres et prés situés près du château de la Cave, 7 mars 1605.

• Déclaration des terres du fief tenues en censive de l'abbaye de Saint-Denis, 1er mai 1613.

• Papier cueilleret des héritages tenus en censive du fief, XVIIe siècle.

• Titre nouvel donné par la famille Vachette pour sept arpents de pré tenus en censive de Marie de Savary, veuve d'Antoine de Joigny, 31 mars 1631.

• Liasse de contrats d'acquisition ou d'échange conclus entre Henri de Joigny, seigneur du Plouy, de Bellebrune et de la Cave, et les habitants de Gouvieux ; 1631 à 1663.

• Bail de prés, 1661.

• Henri de Joigny, dit Blondel, fils du précédent, fait foi et hommage à Claude-Barbe d'Ernecourt, veuve d'Henri d'Hardancourt, marquis de Rosières, seigneur de Boran et de la Tour de Morancy, 11 juin 1664.

• Aveu et dénombrement du fief de la Cave, 24 juillet 1669.
• Echange entre Jean Laversin et Alexandre-François Simon, second mari de la fille d'Henri de Joigny, qui avait épousé en premières noces François de Braque, seigneur du Luat ; 19 septembre 1683.
• Partage de la succession de Louise de Joigny et du fief de la Cave entre ses enfants : François de Braque, Jeanne de Braque, qui épousa Charles de Mondésir, seigneur de Chauleney, Louise-Elisabeth de Braque, femme de Pierre Giboust, sieur de Lamaury, et Alexandre
• Louis Simon, sieur de Brunville ; 15 février 1705.
• M. de Brunville vend sa part de la Cave à Guillaume Mennessier, laboureur à Courteuil, qui la cède par retrait féodal à François et Jeanne de Braque, 1er et 23 mai 1712.
• Firmin de Monsure et Catherine Giboust de Lamaury, sa femme, Jeanne de Braque, veuve de Charles de Mondésir, François-Henri, marquis de Braque, et Elisabeth-Adélaïde de Chaulcez de Plumault, sa femme, vendent au duc de Bourbon la terre et seigneurie de la Cave ; 2, 14 et 16 septembre 1720. Inventaire des titres remis au prince.
• Droits féodaux payés par le prince à la fermière de Mme de Parabère, dame de Boran, 1731.
• Baux de la maison et des terres et prés du fief de la Cave, 1732-1786.

1-B-101• Liasses de déclarations d'héritages tenus en censive du fief de la Cave, 1600-1748.
• Fief de Villargennes à Gouvieux, mouvant du fief de la Cave :
1647, Louis d'Eaubonne, seigneur des Tournelles, de Villargennes et de Thoury.
1658, Charles Budé, sr de Baigneaux.
1670, François Guillory, sr de Saveuse.
1679, Hector de Guiry et Claire Guillory, sa femme.
1688 à 1736, Jean-Louis Guillemin de Kercadou, comte d'Igny, et Claire-Madeleine de Guiry, sa femme.
Leur petit-fils, Jean-Louis, vend le fief de Villargennes (ferme à Gouvieux) à Antoine Doisy, bourgeois de Paris, 28 février 1767.
Aveu et dénombrement, 15 mars.

Fief du Saussay à Gouvieux.

• Aveux présentés à l'abbé de Saint-Denis par Noël Jambart et Guillot Gourdant d'une « place où souloit avoir une maison avec jardin et terre derrière, séant à Gouvieux en la rue du Saussoy, tenant à Etienne de Jouy d'une part et à la rue de Villergennes d'autre part » ; 11 février 1365 [1366].

• Aveu par Louis Muzart, vigneron, du fief du Saussay, autrement dit Saint-Denis, 15 avril 1655.

• Aveux de François Muzart, fils de Louis, 12 septembre 1680, 8 janvier 1689.

• Aveu de Martin Quinepeut, 6 juillet 1694.

• Foi et hommage de François Muzart et de Martin Quinepeut, 22 novembre 1710.

• Etat du principal manoir du fief de Saint-Denis (maison d'un garde), 4 février 1738.

Fief du Colombier à Gouvieux.

• Aveu présenté à l'abbé de Saint-Denis par Jean de Cramoisy, octobre 1318.

• Autre aveu de Jean de Cramoisy, clerc, demeurant à Gouvieux ; terres, cens et rentes ; mardi après l'Assomption 1326 (en latin).

• Aveu de Louis de Cramoisy, demeurant à Morancy-la-Ville, 7 avril 1342 (deux pièces de terre de 7 quartiers au lieu dit le mont de Chaumont et un arpent et demi au Dosey).

• Délibération du Conseil du prince de Condé demandant le service du fief du Colombier, consistant en deux arpents de terre et quelques censives, 13 mars 1776.

Fief Choisel.

• Aveu de Jean Choisel, présenté à l'abbé de Saint-Denis le dimanche avant la Saint-Michel 1327.

• Aveu de Jean Choisel, écuyer, mardi après la Saint-Mathieu 1343 : maison, terres, prés, cens.

Fiefs en la rue de Villargennes.

• Aveux de Pierre Gourdaut (maison tenant à Robert Soutilg d'une part et à Nicolas Jossiaume d'autre part), 22 septembre 1343 et 31 juillet 1351.

Aveu de Guillot Gourdaut, 14 février 1398 [1399].

• Aveu de Robert Soutilg (maison), 31 juillet 1351.

Aveu de Colart Jossiaume (maison), 31 juillet 1351.

Aveu de Jean Texon (Tesson), 22 juillet 1376.

• Déclaration des héritages appartenant à Florence Foyen, femme d'Alexandre Mullot, 5 mars 1648.

Fief de la Couture à Gouvieux, appartenant au prieuré de Saint-Leu-d'Esserent.

• Déclaration des héritages tenus en censive du fief, 1578-1587, 1628-1645 (deux cahiers).

1-B-102• Baux de la terre et seigneurie de Gouvieux, 1623-1786.

• Vente de terres par Jean Cresson à Antoine de Joigny, seigneur du Plouy et de la Cave, 10 avril 1591.

• Vente de prés par François Gervaise, seigneur de Laversine, à Domingue Bideguain, valet-de-pied du Roi, demeurant à la Chaussée de Gouvieux, 19 juin 1628.

• Liasse de contrats entre particuliers, 1660-1787.

• Concessions de terrain par le prince de Condé, 1776-1784.

• Contestation entre le prince et le Chapitre de Senlis au sujet de la mouvance de certaines terres, 1770.

• Biens communaux de Gouvieux, marais et bois.

Enquête sur le pâturage et la pêche des marais communs aux habitants de Gouvieux, Précy et Morancy, et sur les entreprises du seigneur de Précy ; 7 juillet 1573.

Déclaration des Usages de Gouvieux, 1679, 1692, 1700,1753.

Acquisition de 15 arpents par le prince de Condé, 1704.

Mémoire des habitants sur les usages des Bruyères, 1776.

Lettre du Conseil municipal au Conseil du prince de Condé sur les éboulures du bois des Bruyères, 13 août 1790.

Adjudication des élagages des routes de ce bois, faite par les officiers du prince, 5 janvier 1815.

Procès entre la commune et le duc de Bourbon au sujet de la propriété de: ce bois ; jugement du 23 août 1822, arrêt du 29 juin 1824 ; projet de transaction, 1827 ; transaction, 5 juillet 1834 ; acquisition du bois des Usages par le duc d'Aumale, 25 février 1837 ; rapport au Conseil du prince sur une réclamation de fruits du bois faite par la Commune, 22 juin 1838 ; quittance donnée par la Commune, 10 avril 1842.

• Documents relatifs à l'entretien des routes, chemins et fossés, 1767-1790.

• Charges foncières.

Rente de 30 1. à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, titre nouvel du 14 novembre 1739 d'après le titre du 7 mai 1659.

Rente d'une mine de blé au prieur de Sainte Marie-Madeleine de Mello, de six mines de bon méteil et de six mines d'avoine au curé de Cramoisy, 1731.

Extrait d'arrêts de 1671 et 1672 en faveur de l'église de Cramoisy.

Domaine du fief Saint-Denis à Gouvieux, dont la quatrième partie des dîmes inféodées, à percevoir sur le terroir de Cramoisy, est indivise avec le chapitre

de Notre-Dame de Senlis, celui de Saint-Evremond de Creil et le duc de Luxembourg ; bail de 1735 ; état du 19 juillet 1737.

Rente de 13 livres aux religieux de Saint-Martin des Champs ; titres du 4 juillet 1473 et du 28 mars 1562: arrêt du 19 décembre 1679 ; délibération du Conseil du prince de Condé du 22 juin 1695.

• Plan des terres glaises de Gouvieux, partie acquise par le prince de Condé, et l'autre à acquérir, juin 1688.

• Décision du Conseil du prince sur le bornage à faire entre la seigneurie de Gouvieux et les seigneuries de Boran et de Morancy, 8 août 1765.

• Clef du plan du terroir de Gouvieux, 1775.

• Pièces diverses.

CRAMOISY.

• Réparations à faire à l'église ; notes sur la contribution du prince de Condé et sur celle de la duchesse de Mecklembourg, 1676-1677.

Déclaration au terrier de Gouvieux d'une maison sise à Gramoisy, 1750.

Droits dus pour la mutation, de la terre de Cramoisy, relevant de la châtellenie de Creil, appartenant, avec la baronnie de Mello, au marquis de Royan (Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg), qui vend le tout, le 31 mai 1769, à André-Claude Patu ; délibérations du Conseil du prince de Condé du 27 avril et du 3 août 1769.

1-B-103 **MOULINS DE GOUVIEUX établis sur la Nonette.**

• Titres anciens. Accord entre le chapitre de Notre-Dame de Senlis et l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis au sujet de leurs possessions à Gouvieux ; le chapitre impose à ses hôtes ou vassaux de Gouvieux l'obligation de faire moudre leurs grains aux moulins de Saint-Vincent ; charte de Robert, doyen du chapitre, 1219 (copie délivrée en janvier 1284 [1285] par Adam Halot, bailli de Senlis).

• Charte d'Adam, abbé de Saint-Vincent, promulguant l'accord conclu avec Guillaume de Vernon, seigneur de Gouvieux, au sujet des travaux de réparation et consolidation effectués au canal et aux écluses des moulins ; février 1273 [1274] (en latin).

• L'abbaye de Saint-Vincent vend à l'abbaye de Saint-Denis son domaine de Gouvieux, moulins, cens, rentes, justice, terres et prés ; décembre 1284 : charte d'Adam, abbé de Saint-Vincent ; charte d'approbation de Robert, évêque de Senlis ; charte de Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis ; lettres du roi Philippe promulguant celles d'Adam.

• Prise à titre de bail à rente, par Oudin Le Cervoisier, demeurant à Cires-les-

Mello, de l'emplacement du moulin à tan de Gouvieux, appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, 5 février 1406 [1407]. (Les documents précédents concernent les moulins dits ensuite de la Ville et à Huile.)

Moulin de Tousac.

• Pierre Le Queux, avec le consentement de sa femme et de ses enfants, cède le moulin à Achard et à ses héritiers, à certaines conditions et moyennant une redevance annuelle constituant un fief tenu en foi et hommage de la seigneurie de Gouvieux, 1188.

• Aveu et dénombrement donné aux religieux de Saint-Denis par Arnoul Sans-Raison, demeurant à Creil, d'un fief de dix-huit mines de blé sur le moulin de Tousac ; dimanche après la Saint-Nicolas d'hiver 1326.

• Aveu et dénombrement de Jean Bonnart à cause de Marguerite, sa femme, demeurant à Creil ; 18 février 1365 [1366].

Moulin de la Couture à Chaumont, paroisse de Gouvieux.

• Les religieux de Saint-Leu d'Esserent vendent le moulin au prince de Condé, avec le droit de dîme sur 250 arpents de terre situés sur le terroir de Saint-Maximin, 27 septembre 1663.

• Procès-verbal de prisée du moulin, 2 janvier 1711.

• Bail à ferme du moulin, d3 septembre 1778.

•Vente du moulin à titre de cens et rente à Martin Pigeaux, 27 décembre 1782.

Moulin de la Ville (à l'entrée de Chaumont).

• Le prince de Condé loue les moulins de la Ville et de la Couture à Henry de Maerle, Hollandais, conducteur des ouvrages des eaux du château de Chantilly, et à Jean Hautemulle, meunier à Creil ; 9 juillet 1690.

• Bail des deux moulins à Etienne Pigeaux, 11 mai 1715.

• Mémoire de réparations, 1724.

• Sous-bail du moulin de la Ville par Martin Pigeaux à Pierre Foyen, 11 décembre 1737.

• Bail consenti à Jean-François Goriot, 20 novembre 1786.

• Vente du moulin de la Ville à titre de cens et rente non rachetable, 5 août 1788.

Moulin à Huile (situé au-dessous du moulin de la Ville).

• Jacques Duquesne, doyen de la faculté de Théologie de Paris, vend le moulin à Pierre Foyen, laboureur à Chaumont, 25 septembre 1725.

Foyen le cède à Martin Pigeaux, 27 juillet 1737.

Le prince de Condé achète le moulin, devenu moulin à blé, 17 août 1744, et le loue à Martin Pigeaux.

Titre nouvel de la rente de 400 livres due aux héritiers Foyen, 5 août 1756.
Location à Claude Lemaignan, puis (1769) à Claude Pigeaux, fils de Martin.
Le 2 juillet 1780, Antoine Doisy de Villargennes, fermier et receveur de la seigneurie de Gouvieux, loue le moulin à Louis Bénard.
Le 22 décembre 1782, le prince de Condé vend le moulin à Bénard, à titre de rente non rachetable.
• Bail d'ensemble des moulins, 1769.
Soumission des Pigeaux pour prendre les moulins à rente, 1774.
Mémoire de Doisy de Villargennes au sujet des moulins retirés de son bail et concédés à Pigeaux et à Bénard, 11 mars 1783.

Moulin Languedoc.

• Protestations de Louis Bénard et opposition de M. Antheaume de Surval, régisseur du prince de Condé, au sujet du moulin établi à Gouvieux par Bon Languedoc en 1791.

Moulin de Toutevoie.

• Philippe, abbé de Saint-Denis, vend le moulin, à titre de bail à rente, à Henri Mullot, de Précy, moyennant 6 livres parisis à payer chaque année au maître des charités de l'abbaye, 11 octobre 1445.
• Jacques Delamotte, laboureur à Gouvieux, déclare qu'il est propriétaire, avec sa sœur Jeanne, des trois quarts par indivis du moulin ; 13 janvier 1568.
• Vente du moulin par sentence de licitation au bailliage de Senlis et adjudication à Nicolas de Brons, seigneur des Bordes, capitaine de la marine du Ponent, lieutenant du comte de Lusse au gouvernement de Senlis, 8 mai 1618.
Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Nicolas de Brons à communiquer son titre de propriété aux religieux de Saint-Denis et à payer les lods et ventes du prix d'acquisition, 12 mars 1625.
Titre nouvel délivré par Nicolas de Brons, avec déclaration de la charge de 6 1. p. ou 7 1. 10 s. t.
• (En 1662, le propriétaire du moulin est le sr Lumague, seigneur de Villers-sous-Saint-Leu ; Paul de Mascrany lui succéda).
• L'abbaye de Saint-Denis vend au prince de Condé le fief et rente seigneuriale de 6 1. p., 25 septembre 1666.
• Sentence du juge de Chantilly condamnant Paul de Mascrany à payer au prince la rente de 7 1. 10 s. t. et 67 1. 10 s. pour neuf années échues ; 17 mai 1681.
• Difficultés entre le duc de Bourbon et le marquis de Mascrany au sujet d'un

second moulin que celui-ci avait fait construire à Toutevoie et qu'il fut condamné à démolir, 1724-1746.

• Déclaration passée au terrier de Gouvièux au nom de Louis de Mascrany, marquis de Mascrany, comte de Chàteau-Chinon, seigneur de Villers-sous-Saint-Leu, 10 mars 1753.

• Son fils, comte de Chàteau-Chinon, demande vainement au prince de Condé la permission de rétablir le second moulin ; 1769, 1773, 1782.

1-B-104 **ETANG ET CHAUSSEE DE GOUVIEUX.**

• « Visitation du vivier et estang de Gouvieux et ses appartenances, faicte par Aignan Viole, lieutenant de Philippe de Melun, maistre et enquesteur des eaues et forestz es pays de France, Champagne et Brie, le 8 mars 1452 [1453] et les jours ensuivans, et la prisée des réparacions qui audit vivier et appartenances (dont Jehan Houel, escuyer, est de présent possesseur) sont à faire de par nécessité, faicte par Philippe Le Riche, maistre des œuvres de charpenterie du Roy en la ville et bailliage de Senlis, et Simon de Saint-Martin, musnier et pionnier demeurant à Senlis, en présence de Jehan Le Charon, lieutenant général du bailli de Senlis, Pierre Morin, huissier du trésor du Roy à Paris, Pierre de Rousseyille, concierge et garde dudit estang, et Jehan Mannessier, clerc des eaues et forestz au bailliage de Senlis... ».

• Rempoissonnement de l'étang de Gouvièux par Jean Houel, 10-22 mars.

Bail de la Chaussée et de l'étang, passé par la Chambre des Comptes à l'abbaye de Saint-Denis, 27 mars.

• Louis XI donne la Chaussée et l'étang à l'abbaye, août 1465.

Enregistrement des lettres de don par la Chambre des Comptes après itératifs commandements du Roi, 4 septembre 1467.

• Mandement d'Anne de France, duchesse de Bourbon, à son receveur de Creil de payer aux religieux de Saint-Denis la somme annuelle de 200 livres tournois pour le droit qu'ils prétendent leur appartenir sur l'étang de Gouvièux, qui fait partie de la seigneurie de Creil ; Moulins, 4 septembre 1497.

• Baux de l'étang, 1528, 1530, 1534.

• Don de la jouissance de l'étang à Anne de Montmorency par François Ier, 12 janvier 1534 [1535], et par Henri II, 12 juin 1550 et 5 janvier 1558 [1559].

• Extrait du compte du receveur de Creil pour l'année 1552-1553, relatif à la Chaussée et à l'étang (copie faite par Pierre Aberlenc, garde des archives de Chantilly, le 25 juillet 1621).

• Charles IX donne la Chaussée et l'étang à Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne de Montmorency, en échange de la seigneurie du Mesnil-Paviot, 15 février 1573. Ratification du duc François de Montmorency, 11 avril ; confirmation par Charles IX, 19 septembre.

Arrêt du Parlement ordonnant enquête, 2 novembre.

Ratification de l'échange par Henri III, 3 juin 1576.

Opposition du duc de Brunswick, seigneur engagiste de la châtellenie de Creil.

Lettres patentes de Henri III ordonnant la jouissance par le duc de Montmorency à dater du 1er janvier 1578, 10 décembre 1577.

Arrêt dilatoire de la Chambre des Comptes, 18 décembre.

Lettres de jussion, 27.

Enregistrement provisoire à la Chambre des Comptes, 8 janvier 1578.

Prise de possession par les agents du duc de Montmorency, 7 février 1578.

Arrêt du Parlement portant homologation du contrat d'échange, 14 mars 1579.

Arrêts de la Chambre des Comptes ordonnant la vérification de la valeur de la terre et seigneurie du Mesnil-Paviot, 1580-1583.

Arrêt du Parlement condamnant le duc de Montmorency à rendre au duc de Brunswick la Chaussée et l'étang, 5 août 1589.

Lettres patentes ordonnant l'exécution de cet arrêt, 23 juillet 1594. (Le duc de Montmorency garde la Chaussée et l'étang moyennant une compensation assignée sur la recette générale de Tours aux ayants-droit du duc de Brunswick).

• Droits des habitants de Gouvieux sur l'étang, reconnus par le comte de Dammartin en 1351.

Contestation avec le connétable, 1601 ; accord du 4 juin 1603.

• Bail des bâtiments et forges de la Chaussée à Etienne Doyart, 10 décembre 1643.

• Ruine de l'étang de Gouvieux, effondrement de la chaussée; procès-verbaux des 22 et 25 février 1658.

Visite de Mathurin Dury, architecte des Bâtiments du Roi, 6 mars ; plan et figure des lieux sinistrés.

• Baux du domaine de la Chaussée, 1665-1788.

• Droit de travers de la chaussée de Gouvieux, et de la chaussée de Chantilly ou des Fontaines (à la queue de l'ancien étang).

Sentence du lieutenant particulier de Chantilly portant contrainte du paiement du droit de travers qui se doit et lève à la chaussée de Gouvieux, avec la pancarte des droits, 10 avril 1615.

Autre sentence du 14 octobre 1645, avec le tarif des droits perçus au passage de la chaussée de Gouvieux et de la chaussée de Chantilly (copie collationnée en 1674 et en 1711).
Autre sentence et tarif du 11 juillet 1739.
• Trois contrats entre particuliers portant sur des maisons tenues en censive à la Chaussée, 1598, 1628.
• Treize déclarations passées au terrier de la Chaussée, 1690, 1698-1699. Six déclarations passées en 1747-1748, une en 1761.
• Bail à cens et rente de la ferme de la Chaussée de Gouvieux, emplacement d'une ruine qui servait anciennement de forge à canons, d'un colombier, d'une partie de marais, le tout contenant trois arpents, et du cours d'eau de la Nonette, pour y établir un moulin à blé, consenti par M. Antheaume de Surval, au nom du prince de Condé, à Martin Pigeaux, moyennant 600 livres de cens et rente et une somme de 4.000 livres une fois payée ; 21 décembre 1782.
Mémoires relatifs à cette concession, juin-décembre 1782.
Lettres et procès-verbal relatifs à l'inondation causée dans la prairie de Gouvieux par la construction du nouveau moulin, juin 1783.
Sommation par huissier faite au sr Marquis, fermier du moulin, de se conformer aux obligations de l'acte de 1782, 13 octobre 1788.
• Moulin de la Canardière. Concession faite par le prince de Condé à Louis-Maximin Pigeaux de cinq quartiers de pré et du cours d'eau de la Nonette près du pont de l'Ecluse à l'extrémité de la Canardière pour y édifier un moulin à blé, 20 août 1788.
Notes et mémoires relatifs à cette concession. Sommation faite à Pigeaux de lever les vannes de décharge de son moulin pour donner l'écoulement des eaux des canaux de la Canardière pendant la pêche du poisson, 17 mars 1791.
Procès entre Nicolas-Maximin Pigeaux et l'Administration du domaine de Chantilly, 1840-1841.
Renseignements sur le moulin et plusieurs plans, 1855.

1-B-105 **LAVERSINE.**

• Aveu et dénombrement de la seigneurie de Laversine, présenté au Roi, à cause de sa châtellenie de Creil, par Aubry de Laversine, 23 octobre 1376 (copie de 1605 d'après une copie de 1505).
• Aveu de Tristan de Champigny, 1389 (copie de même date que la précédente).
• Pierre de Champigny, dit Tristan, eut pour héritière sa nièce, Blanche de Versailles, qui épousa X. de Perchancourt (Préchencourt).

Leur fils, Mahieu de Perchancourt, seigneur de « Ynaucourt lez Corbie » (Ignaucourt), vend Laversine à Simon Binaille et à Jeanne Romain, sa femme ; 15 octobre 1413.

• Lettres de souffrance de foi et hommage accordées à Jean Romain comme ayant le gouvernement de sa fille Jeanne, mineure, et de sa sœur Jeanne, veuve de Simon Binaille, 23 septembre 1415 ; lettres des gens des Comptes, 29 septembre (copie de 1605).

• Lettres des gens des Comptés aux bailli et receveur de Senlis au sujet de l'aveu et dénombrement donné par la veuve de Simon Binaille de la moitié de la terre et seigneurie de Laversine; 13 novembre 1416 (original et copie de 1605).

• Etat de la consistance du domaine de la terre de Laversine, s. d. (XVe siècle).

• Foi et hommage de Bourgeois Romain, frère et héritier d'Henri, 23 octobre 1461.

• (Philippe Romain vend Laversine à Vasco de Souza, capitaine de Creil, 18 février 1480).

• Colin et Ancelet de Chennevières vendent à Jean de Suze, seigneur de Laversine, une rente qu'ils tenaient de Jean du Passage, leur oncle, sur une maison aux Hayes sise devant l'hôtel de M. de Suze ; 21 janvier 1493 [1494].

• Premier cahier d'un compte rendu à Philippe de Suze par le receveur de ses terres de Laversine, Coye et « Aultreffontaine » (Haute-Fontaine, canton d'Attichy) pour l'année 1528-1529 (ce premier cahier ne concerne que la terre de Haute-Fontaine).

• Lettres de François Ier aux gens des Comptes après la réception en foi et hommage de Claude de La Fayette, seigneur de Saint-Romain, mari de Marie de Suze ; 3 juillet 1540.

Mandement des gens des Comptes, 9 mars 1540 [1541].

• Affiche et publication faite au parc civil du Châtelet de Paris sur la vente et adjudication par licitation de la terre et seigneurie de Laversine, 23 août 1578.

• Marie de La Fayette, veuve de Jean Le Clerc, conseiller au Parlement, président aux Requêtes du Palais, demeurant au Tremblay près Montfort l'Amaury, vend Laversine à Nicolas Regnard, trésorier général de France en la charge et généralité d'outre Seine et Yonne établie à Paris, 21 mars 1594.

Foi et hommage de Nicolas Regnard, 28 mars ; lettres de Henri IV aux gens des Comptes et au bailli de Senlis, 31 mars ; lettres d'attache de la Chambre des Comptes, 1er avril ; envoi en possession par le lieutenant du bailli de Senlis à Creil, 6 avril.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Laversine, novembre 1601 ; acte de réception, 29 novembre 1602.
• Acquisition de la maison de Henri Ladam et Françoise Haniel à Laversine, 12 février 1604.
• Acquisition d'une pièce de terre près du boquet de Laversine, faite d'Anne de Pintelant, veuve de George de Ramsay, 19 juin 1606.
• Acquisition de la masure de Claude Haniel sise à Laversine près de la chapelle Saint-Eustache, 3 octobre 1611.
• Nicolas Regnard, trésorier de France en la généralité de Paris, et Catherine Jacquart, sa femme, cèdent la terre et seigneurie de Laversine, Saint-Maximin, Trossy et les Hayes à François Gervaise, receveur général des finances de la généralité de Bourges, 30 janvier 1612.
• Affiche pour la vente aux enchères (non effectuée) de la terre de Laversine, saisie sur François Gervaise à la requête de Jérôme Le Bossu, créancier, le 4 février 1613.
• Etienne Masson vend à François Gervaise une maison à Creil et des terres aux environs, 7 novembre 1616.
• (Criées, vente et adjudication par décret des terres et seigneuries de Laversine, Caneville et autres lieux, à la requête des héritiers bénéficiaires de François Gervaise et Marie Favre, sa femme, juin 1633.
Adjudication prononcée en faveur de Charles de Rouvroy, marquis de Saint-Simon, 29 mars 1635).
• Donation entre vifs faite par Charles de Saint-Simon à sa nièce Louise, duchesse de Brissac, 11 mai et 26 août 1675 (la duchesse mourut le 28 février 1684 et son oncle le 25 janvier 1690).
• Renonciation du duc Claude de Saint-Simon à la succession de son frère, 21 avril 1690.
Contrat d'union des créanciers, 5 mai.
Ordre de priorité et postériorité des créanciers du marquis de Saint-Simon, 7 juillet 1691 (imprimé de 31 p. in-folio).
• Acquisition de Laversine par Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé, 1er avril 1694.
Décret de la terre de Laversine, 15 juin 1695.
Contrats de constitution de rentes pour le paiement du prix d'acquisition, 1694-1695.
• Acquisition de terres pour l'agrandissement du parc, 1584 et 1688.
Travaux de réparations au château, 1726, 1746.

Location du château pour l'établissement d'une manufacture de teinture de draps, 1769-1771.
Démolition du château et achat des matériaux par Jacques Berthault, entrepreneur de bâtiments à Paris, « à la réserve des objets de sculpture et figures et des tables de pierre en bas-relief » ; contrat du 25 mai 1782.
• Baux des terres du parc, 1736-1786.
• Division des bois du parc en coupes, 1787.
• Transaction entre Jean de Suze et les religieux de Saint-Leu d'Esserent au sujet des droits de justice, dîmes, cens, rentes, etc., appartenant au prieuré de Saint-Leu dans l'étendue de la seigneurie de Laversine, 24 avril 1497.
• Chapelle Saint-Eustache de Laversine. Bail du revenu de la chapelle, 1613.
Démolition de la vieille chapelle, située dans les jardins devant le château ; construction d'une nouvelle chapelle accolée au côté méridional du château, 1614 : procès-verbaux d'enquête, permission de l'évêque de Beauvais, etc.. Bail du revenu de la chapelle, 1637.
• Documents relatifs à une rente de 36 livres due au seigneur de Laversine sur la terre de Noisy près Beaumont-sur-Oise, 1600.
• Procès-verbal de reconnaissance de bornes entre la forêt de la Pommeraye appartenant au Roi et les bois dépendant de la seigneurie de Laversine, 20 octobre 1526.
Sentence du grand-maître des Eaux-et-Porêts prononçant mainlevée, en faveur du seigneur de Laversine, du bois de Buissonval tenant à la côte Laurent et joignant la forêt de la Haute-Pommeraye ; 23 janvier 1532 [1533].
Procès-verbal d'arpentage de ce bois, 11 février. Jean Thierry, marchand sellier à Creil, et Clairette Eve, sa femme, auparavant veuve de Philippot Laurens, cèdent leurs droits sur le bois des Broulards à Claude de Villiers, veuve de Philippe de Suze, 11 juin 1537.
• Droit de passage et droit de pêche sur la rivière d'Oise, 1738-1776.

1-B-106• Baux à cens et rente ; contrats entre particuliers portant sur des biens en censive ; concessions seigneuriales, etc..
• Jeanne Ferret et Perrin Perret, son fils, demeurant à Saint-Mesmin (Maximin), vendent à Jean Binaille une pièce de terre, partie plantée en vigne et partie semée en blé, au terroir de Saint-Mesmin, mouvant du seigneur de Laversine et des religieux de Royaumont, au prix de 18 florins d'or à l'écu, du coin du roi Jean ; 16 février 1360 [1361].
• Trente-deux baux à cens et rente et contrats d'héritages en censive, 1489-1565.

• Jean Haniel, manouvrier demeurant à Laversine, prend à titre de droit cens et rente foncière de Jean de Suze « une place, terre et lieu et pourprins contenant plusieurs masures, aud. escuier appartenant à cause de sa terre et seigneurie de Laversine et estans dès long temps a demourez en sa main par deffaulte d'éritiers et de posseusseurs, séant aud. lieu de Laversines au dessoubz de la chappelle et à l'opposite d'icelle, joingnant d'une part au chemin qui maine de la Croix des Hayes à la rivière d'Oize et d'autre part au pré dudit bailleur, aboutant d'un bout à la rivière et d'autre bout au chemin qui maine de ladicte chappelle à la justice et à la croix dame Ameline »; 6 mai 1486.

• Thomas Naze, vigneron, demeurant aux Hayes, prend à titre de droit cens et rente foncière de Jean de Suze « une maison avec plusieurs masures tout entretenant ensemble, jardin et lieu airisy que ce tout se comporte, séant à Laversine devant le port, joingnant d'une part à la grange de l'ostel de Laversine et d'autre part à ung jardin cy après déclaré, d'une autre part au chemin qui maine aud. port et de l'autre part au rocq, dedens lequel rocq y a une cave qui est des appartenances de ladite maison.... ; ung jardin qui souloit estre fermé de murs, que l'on dit estre des appartenances de Caneville, séant à Lavercines, joingnant d'une part aux masures cy dessus déclairées, d'une autre part au rocq, d'une autre part au port, et de l'autre part au chemin de l'abreuvoir des Hayes... » ; 6 mai 1486.

• Les héritiers Havy, enfants d'Isabeau Haniel, vendent à Mathurin Aumaillon, maître d'hôtel du vicomte d'Argeville, une maison sise à Laversine près de la chapelle, 24 septembre 1587.

Vente de la maison par Claude Aumaillon, fille de Mathurin, à Jean Regnault, carrier à Saint-Maximin, 10 mars 1604.

• Titres des biens de Pierre de Rieux à Saint-Maximin, Trossy et les Hayes, 1545-1558 (neuf pièces). Pierre de Rieux, homme d'armes des ordonnances du Roi, et Jeanne de Bucourt, sa femme, demeurant à Nogent-les-Vierges, vendent 21 arpents de terre à François Gervaise, seigneur de Laversine, 23 septembre 1614.

• Contrats d'héritages en censive, baux et concessions à cens et rente, XVIIe et XVIIIe siècle (24 pièces).

• Baux de la ferme de la Pierre, située derrière l'église de Saint-Maximin, 1627-1644.

Arrentement de la maison et du clos de la Pierre, 1668-1737.

• Assises des habitants de Saint-Maximin au bac de Saint-Eeu d'Esserent, 1780-1788.

• Baux à ferme de pièces de terre détachées, 1624-1639.

• Baux entre particuliers : ferme de M. Tricot devant l'église de Saint-Maximin, 1644, Terres de M. Devouge, 1639.

• Baux du moulin de la seigneurie de Laversine à Saint-Maximin, 1617-1762.

LES HAYES (seigneurie, justice et mairie, dépendant de la châtellenie de Creil).

• Bail à Nicolas Pansehardie, 19 octobre 1577 ; transport à Nicolas Lemaître, laboureur à Trossy, 27 octobre.

Acquisition de la mairie des Hayes par Nicolas Regnard, seigneur de Laversine ; envoi en possession, 7 août 1596.

• Anne de Gresme, au nom de son mari George de Ston, capitaine des Gardes Ecossaises du Roi, demeurant au village des Hayes, vend à Nicolas Regnard un demi-arpent de bois taillis au terroir des Hayes, 24 juin 1596.

• Procès intenté par le procureur du Roi en la châtellenie de Creil aux habitants des Hayes au sujet de la redevance par eux due pour le droit d'usage en la forêt de Pommeraye ; 1534-1537.

• Contrats d'héritages, baux à cens et rente de maisons, terres, etc., sises aux Hayes et sur le terroir des Hayes, 1514-1660 (41 pièces).

• Hôtel et ferme du seigneur de Laversine aux Hayes, acquis par Vasco de Souza, capitaine de Creil, en 1472 (six pièces).

• Baux de la ferme des Hayes, 1508-1743 (14 pièces).

• Ferme de Pintelant aux Hayes.

Acquisition faite par Nicolas Regnard d'Anne de Gresme, femme de George de Ston, auparavant veuve de Jean de Pintelant, seigneur de la Rouge-Chambre près Calais, agissant tant en son nom que comme procuratrice d'Absalon et de Géraud de Pintelant et d'Anne de Pintelant, veuve de George de Ramsay, capitaine des mines et sapes du Roi, enfants de Jean de Pintelant et d'elle ; 15 novembre 1596.

Décret d'une moitié indivise de la maison et ferme de Pintelant, adjugée à Nicolas Regnard, 25 septembre 1597.

Baux de la ferme, 1627-1761.

• Baux des fermes des Hayes et de Pintelant réunies, 1762-1791.

• Bail de la vigne des Hayes, 1670.

1-B-107 **TROSSY.**

• Fief des Raddez ou Radais à Trossy et Saint-Maximin, relevant de l'évêque de Beauvais.

Quittance du droit de relief payé par Jean de Champigny, héritier d'Aubriet de Laversine, 4 juillet 1387.

Souffrance accordée à Jean de Champigny, dit Tristan, pour bailler aveu du fief, 21 juillet 1403.

Réception de l'aveu, 28 juin 1404.

Titres de la seigneurie de Trossy ou fief d'Ercuis, mouvant de la châtellenie de Creil.

• Aveu de Jean de Trossy, dit le Borgne, 14 avril 1399 (copie du XVIIe siècle et copie de 1751).

• Jean de la Landre et Jeanne, sa femme, demeurant à Trossy, cèdent à Jean de Trossy, dit le Borgne, en échange d'une pièce de terre, un clos de vigne d'un arpent, sis audit Trossy, venu à ladite Jeanne par la succession de Jean de Trossy, dit Malespine, et mouvant de Tristan de Champigny à 6 deniers de cens ; 9 mai 1397.

• Adjudication faite à Jean de Trossy (fils du Borgne de Trossy) des biens laissés, vacants par la mort de Porrus de Laversine, chevalier, de sa femme, et de Geoffroy Gaulier, qui avait épousé la veuve de Porrus ; 6 février 1406; [1407].

• Pierre Binaille le jeune, demeurant à Saint-Leu, vend deux pièces de terre à Jean de Trossy, écuyer, gruyer de Pommeraye, mouvant du Roi à cause de la terre qui fut à Geoffroy Gaulier ; 16 juin 1408.

• Jean Rabâche et Marguerite, sa femme, vendent à Jean de Trossy deux pièces de pré, deux pièces de terre et une pièce de vigne à Trossy, 25 mars 1412 [1413].

• Eustache de Trossy, seigneur d'Ercuis, cède à Jean Genffroy un jardin à Trossy en échange d'un autre jardin faisant partie du fief Bourdon, et relevant du seigneur de Laversine, 28 mars 1426 [1427].

• Pierre Pesquelocque de Trossy, prend à ferme et loyer d'argent d'Eustache de Trossy, seigneur d'Ercuis, agissant par la main de son fils Louis de Trossy, une pièce de 24 arpents de terre en la montagne au-dessus des carrières de Trossy, 15 juin 1596.

• Pierre Pesquelocque cède à Jean de Trossy, seigneur de Trossy, des maisons et plusieurs pièces de terre, 17 décembre 1505.

Il renonce au bail des terres qu'il tenait à ferme du seigneur de Trossy, même jour.

Lui et ses fils renoncent, en faveur de Jean de Trossy, aux biens de la succession de Perrette, leur femme et mère, 21 avril 1506.

Ratification des enfants de feu Pierre Pesquelocque, 3 mai 1508.

• Les héritiers de Guillaume Rétoré vendent à Jean de Trossy, homme d'armes en la compagnie de M. de Piennes, les droits de cens et rente que Guillaume avait acquis de Jean de Trossy, dit Morelet, oncle du père dudit Jean, sur des granges à Crouy (Crouy-en-Thelle), « mouvant en plein fief dudit Jean à cause d'un certain fief qu'il tient de maistre Claude de Fresnoy à cause des fiefs et seigneuries par lui acquis de Philippe Romain à Crouy », 22 janvier 1505 [1506].

• Jean et François Haremoire prennent à bail de Jean de Trossy une pièce de 22 arpents de terre en la vallée de Trossy, 3 mai 1508.

• Jean Pesquelocque l'aîné vend à Jean de Trossy un arpent de terre en la vallée, 25 octobre 1509.

• Jean Pesquelocque dit Jean-Jean vend à Jean de Trossy une rente de 12 s. p. sur une maison de Trossy, 21 juin 1510.

• Jean Pesquelocque vend à Jean de Trossy une maison et plusieurs pièces de terre et pré à Trossy, 13 décembre 1515.

• Vidimus délivré le 6 janvier 1525 [1526] à Jean de Dampont, seigneur d'Us, de l'acte par lequel Jean de Trossy, lors du traité du mariage de sa fille Louise avec ledit Jean de Dampont le 13 avril 1520, s'est engagé à ne pas aliéner les biens que lui a donnés Robert de Foùcray, seigneur des Aubins, Bruyères et Noisy en partie, le 11 octobre 1501.

• Bail à ferme de la terre et seigneurie de Trossy, consenti par Isabeau de Dampont, veuve de Louis de Caillot, seigneur du Mesnil-Renard, 30 juin 1584. Autres baux consentis par son fils Louis de Caillot, seigneur du Mesnil-Renard, 1595 et 1603, et par Charlotte d'Achy, veuve de Louis, 1612.

• Extrait de l'aveu et dénombrement donné par Louis de Caillot en 1604, concernant l'arrière-fief nommé le fief des Quatre-Fils-Aymon, faisant partie de l'hôtel de Bourbon à Creil (copie de 1614).

• Aveu et dénombrement du fief de Trossy-Ercuis, donné par Salomon de Caillot, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, enfants de feu Louis de Caillot et de Charlotte d'Achy, demeurant au Mesnil-Renard, 15 décembre 1617 (trois exemplaires en parchemin et une copie sur papier).

• Philippe de Caillot, sr de Bonnières, Salomon, sr du Mesnil-Renard, et Louis, sr d'Achy, vendent le fief de Trossy à Charles de Saint-Simon, seigneur de Laversine, 9 avril 1639.

Original de la promesse de vente faite le 13 septembre 1638.

• Baux du domaine du fief, juillet 1639.

Héritages tenus en censive de la seigneurie de Trossy.

• Baux à cens et| rente consentis par Jean de Trossy, dit Morelet, 19 décembre 1415, 24 avril 1457 ; par Pierre de Trossy, 14 février 1457 [1458] ; par Eustache de Trossy, 1473-1493 (six pièces, dont deux passées au nom d'Eustache par ses fils Pierre et Louis) ; par Jean de Trossy, et déclarations à lui faites, 1505-1525 (38 pièces) ; par Jean de Dampont à cause de Louise de Trossy, sa femme, et sentences en sa faveur, décembre 1536 (cinq pièces).

• Jean Hazart vend un arpent de terre en la vallée de Trossy à Claude de Villiers, veuve de Philippe de Suze, dame dé Laversine, Coye et Haute-Fontaine, 22 mars 1540 [1541].

• Titre de cens et rente en faveur de Jean de Dampont, 23 février 1546 [1547].

• Quatre actes d'acquisition de terres en la censive de Trossy par Pierre de Rieux, écuyer, demeurant à Saint-Maximin, 1546-1547.

• Titre des cens et rentes dus à Jean de Dampont sur une maison dite le fief de la Bove, 26 février 1549 [1550].

• Vente d'une masure sise à la croix de Trossy, faite par Thierry Adam, vigneron, à Jean Mallière, carrier, 18 avril 1605.

• Vente et adjudication par décret en la châtellenie de Creil de la maison et héritages de la succession de Philippe Alix et Marie Mérien, sa femme, 4 décembre 1624.

• Déclarations au terrier du fief d'Ercuis à Trossy, 1634-1643.

Biens dans la censive du prieuré de Saint-Leu d'Esserent.

• Jean Lecras, de Senlis, vend à Pierre Godart, marchand demeurant aux Hayes, une maison située devant l'église de Saint-Maximin, 25 juin 1485.

Jean Leblanc prend à surcens et rente annuelle de Pierre Pesquelocque une masure et jardin à Trossy en la rue qui mène de Creil à Saint-Leu, avec un arpent de terre derrière, tenant au fief du Roi qui fut à Jean de Trossy et aboutant au clos de M. d'Ercuis, 18 juillet 1486.

Pierre Pesquelocque vend à Pierre Foucart une maison lui appartenant de son conquêt à cause de ce qu'il tient du prieur de Saint-Leu, sise en la grand'rue de Trossy, 21 juin 1497.

• Biens dans la censive du chapitre de Saint-Evremond de Creil. Déclaration des héritages, s. d. (début du XVe siècle, 2 exemplaires de 12 et 24 pages).

Le chapitre vend à Vasco de Souza, chambellan du Roi et capitaine de Creil, tout ce qu'il possède à Trossy et en la paroisse de Saint-Maximin moyennant 32 s. p. de rente annuelle et perpétuelle, 4 avril 1480 [1481].

Tassin de Fasquelle prend à titre de rente de Jean de Suze une masure sise à Trossy à l'opposite de la grange dîmeresse, devant le gué du ruissel, 6 mai 1486. Tassin le Tourbier, carrier, prend à titre de rente de Jean de Suze une masure à Trossy, au ruissel près l'abreuvoir, 4 octobre 1486. Le chapitre de Saint-Evremond vend à Michel de Gaillart le jeune, seigneur de Longjumeau, et à Pierre Desfriches, seigneur de Brasseuse, la renie annuelle de 32 s. p. qui leur est due par les héritiers de Vasco de Souza, 7 décembre 1577.

• Fief de Jean de Trossy. Pierre Pesquelocque, laboureur à Trossy, vend à messire François Le Mesle, prêtre, demeurant à Trossy, une masure appelée le fief de Jean de Trossy, étant dans la censive du Roi à cause de son château de Creil, sise à Trossy au-dessus de la croix, avec dix arpents de terre ; 11 décembre 1492.

François Le Mesle vend le fief à Antoine Lemoine, demeurant à Vineuil, 31 août 1499.

Jean Pesquelocque, qui avait racheté le fief de Lemoine en 1502, le vend à Jean de Suze, seigneur de Laversine, 2 octobre 1503.

Biens du seigneur de Laversine à Trossy.

• Philippe Romain, seigneur de Laversine, baille à cens et rente à Guillaume Leblond, manouvrier à Trossy, une masure, vivier et lieu séant à Trossy à la fontaine Saint-Mesmin, avec cinq arpents et demi de terre derrière, 5 septembre 1474,

• Jean de Suze baille à cens et rente à Pierre Pesquelocque, laboureur à Trossy, une masure et vigne en friez devant la croix de Trossy, deux arpents de pré et 66 arpents de terre en deux pièces ; 3 février 1486 [1487].

• Bail à cens et rente à Martin Lemonnier de deux masures et jardin à Trossy en la rue qui mène de l'hôpital à la croix, 16 novembre 1487.

• Bail à cens et rente à Guillaume Lemoine, manouvrier aux Hayes, de trois masures en ruine sises sur le ruissel à l'opposite de la grange dîmeresse, 27 juin 1489.

• Bail à cens et rente à Jean Mathieu dit Champagne d'une maison à Trossy sise devant la maison du seigneur d'Ercuis, 11 octobre 1489.

• Pierre Pesquelocque vend à Jean de Suze 30 s. p. de rente sur une maison sise à Trossy, rue de Saint-Leu, tenue du seigneur d'Ercuis, et sur une maison devant l'abreuvoir du ruissel, tenue du chapitre de Saint-Evremond de Creil, 3 mai 1493.

• Jean de Suze baille à cens et rente à François Hermoise, laboureur à Trossy, une maison dans la rue de Saint-Leu, « aboutant sur la rue qui aboute sur M.

d'Ercuis », 2 novembre 1500.

• Jean de Suze baille à ferme pour, neuf ang à Jean Hermoise une pièce de pré de sept arpents en la prairie de Trossy, 2 novembre 1500.

• Nicolas Lenoir vend à Jean de Suze 3 s. p. de rente sur une maison sise au ruissel de la fontaine, 29 juillet 1504 ; titre de la rente, 15 mai 1498.

• Pierre Pesquelocque, âgé de 95 ans, reconnaît qu'il tient depuis quatre ou cinq ans une maison chargée de 8 d. p. de cens envers Jean de Suze, seigneur de La Roche-Suze dite Laversine, 2 décembre 1507.

• Jean de Suze baille à cens et rente à Raoulequin Pesquelocque une pièce de terre sur les carrières de Trossy, 6 octobre 15Q9.

• Bail à cens et rente à Jean Pesquelocque de la maison qui fut à Jean Quatrehommes et de trois pièces de terre, 6 octobre 1509.

• Bail à cens et rente à Denis Pesquelocque d'une pièce de terre sur les carrières de Trossy, 6 octobre 1509.

• Huit contrats entre particuliers, 1532-1552.

• Mari» de La Fayette, veuve du président Le Clerc, baille à titre de cens à Guillaume Désoles, maître maçon demeurant au faubourg Saint-Honoré près les Tuileries à Paris, une pièce de terre servant de voirie sise à Trossy, 2 août 1588.

• Nicolas Regnard baille à cens à Nicolas Gaulier une maison en la rue qui mène de la croix de Trossy à Saint-Maximin, 28 mars 1598.

• Treize titres de cens et rente ou de contrats d'héritages à Trossy tenus en censive, 1596-1644.

• Echange entre le marquis de Saint-Simon et Charles Coignet, sr de l'Isle, 1673.

• Opposition par le conseil du prince de Condé au décret d'une grande maison à Trossy et autres biens saisis sur Joseph Roche dit Silvain, soldat aux Gardes françaises, 8 mai 1749.

• Concessions de terrains à Trossy faites par le prince, 1775-1783 (sept pièces).

1-B-108• Concessions de carrières à Saint-Maximin, accordées à des particuliers, 1603-1674 (sept pièces).

• Carrières de la seigneurie de Laversine à Saint-Maximin et Trossy ; baux, 1637-1786.

• Baux de, la ferme de Trossy, 1584-1782.

• Déclarations d'héritages tenus en censive de la châtellenie de Creil, XVIe.

• Registres censiers de la seigneurie de Laversine, 1499-1560, 1638-1677.

• Déclarations au terrier de Laversiae, 1579, 1599 à 1611, 1613 à 1626, 1638 à

1700.

1-B-109• Procès-verbal de l'état des fermes des Hayes et de Trossy et du moulin à vent, 1744. Indemnité aux fermiers du parc, 1778. Concession, d'un terrain à Saint-Maximin, 1789.

• Domaine particulier de Saint-Maximin, ayant appartenu à MM. Giroust, Leclerc et de La Rivallière, 1780-1814.

• Donation de terres par Mme de La Rivallière au prince de Condé, 1814.

• Charles, comte de La Rivallière-Prauendorf, demande à rentrer en possession du petit parc de Saint-Maximin, 1837.

• Bail de la ferme de Pintelant aux Hayes par M. Chalot, maître de la Poste aux chevaux de Chantilly, 1844-1847.

CANEVILLE (entre Laversine et Creil).

• Hugues de Villotran, avec le consentement de sa mère Mathilde et de ses frères et sœurs, confirme la donation faite par son père aux religieuses de Gomerfontaine d'un tonneau de vin à prendre chaque année dans le clos de Caneville ; 1226 (original, fragment de sceau en cire verte).

• Thibaud de Champagne, chevalier, confirme la donation faite par Hugues de Saingnes, dit Blanc-Vilain, de ses biens de Caneville à l'église de Saint-Leu-d'Esserent, moyennant une redevance annuelle de 40 d. p. ; 1253 (copie de 1580).

• Le prévôt de Creil, Jean Cahours, enregistre la vente faite par Thomas de Mitteri et sa femme Marie à l'abbaye de Royaumont de 30 arpents de terre sur la montagne de Creil, de la maison qu'ils possèdent en cette ville, et d'un cens annuel de 35 s. p. sur une maison voisine ; avril 1261 (original avec sceau en cire brune).

• Colard de Vineuil et Aelidis, sa femme, permettent à Guillaume, maire de Baron, et à Emmeline, sa femme, d'aliéner les biens qu'ils tiennent d'eux en foi et hommage à Laversine, renonçant à tout droit de suzeraineté si l'acquéreur est d'église ; avril 1263 (copie de 1580).

• Jean de Champagne, chevalier, et ses frères Henri et Robert, écuyers, neveux de Thibaud de Champagne, vendent à l'abbaye de Royaumont leur domaine de Caneville ; juillet 1263 (original avec trois sceaux de cire verte).

• Quatre autres neveux de Thibaud de Champagne, Gui le Vidame et ses frères Pierre, Renaud et Jean (fils de Raoul, vidame de Senlis, et d'Hélisende d'Ambelle, et petit-fils du vidame Robert, dont la veuve, Adeline de Thimécourt, s'était remariée avant 1204 avec Ansoud de Champagne, qui eut d'elle deux

fils), approuvent la vente faite à l'abbaye par leurs cousins et renoncent à toutes prétentions sur le domaine de Ganeville ; juillet 1263 (sceau de cire verte).

• Colin de Mauni, Philippe Chaudet.et sa femme Saintine vendent à l'abbaye tout ce qu'ils possèdent par indivis, terres, vignes, cens, maisons, etc., à Laversine, aux Hayes et dans toute la châtellenie de Creil ; janvier 1263 [1264] (copie de 1580).

• Jacques du Change, de Senlis, et sa femme Héloydis vendent à l'abbaye la maison avec pressoir, trois arpents de vigne et cinq quartiers de terre qu'ils possèdent à Caneville ; octobre 1281 (en latin, original, et copie de 1580).

• Robert de Hérouville, héritier d'Agnès, veuve de Colard de Campremy, vend à l'abbaye une redevance annuelle de 3 s. p. qui grevait la vigne donnée au prieuré de Saint-Leu en 1253 par Hugues de Saingnes et depuis achetée par l'abbaye ; 30 avril 1289 (en français, copie de 1580).

• Lettres de la même vente promulguées par l'offlcial de Beauvais, 30 avril 1289 (en latin, copie de 1580).

• Les religieuses de Gomerfontaine vendent à l'abbaye de Royaumont la redevance en vin qu'elles prenaient sur Caneville, 1er juin 1298 (en français).

• Jean de Cauffry, bailli du comte de Clermont, reconnaît le droit de l'abbaye sur la propriété et la justice d'une « voierie et herbeuse qui va de l'hostel de Caneville au Plessié dessus Creil (Le Plessis-Pommeraye), qui se aboute au grant chemin de Paris » ; 31 juillet 1322 (copie de 1580).

• Robert Souchet, maire de Verneuil, qui avait fait saisir et emprisonner à Verneuil un des serviteurs de Caneville, se désiste de ses prétentions et reconnaît que les religieux ont seuls droit de justice sur leurs hôtes et sujets ; 15 novembre 1385.

• Pierre des Prez, chanoine de Saint-Evremond de Creil, donne à l'abbaye de Royaumont un fief situé en la ville et au terroir de Creil ; 4 décembre 1419 (copie de 1580).

• Deux registres terriers de Caneville, 1426 et 1465.

Trois déclarations au terrier, 1603-1604.

• Bail emphytéotique de Caneville, consenti par les religieux de Royaumont à Jean Le Clerc, seigneur de Laversine, et à Marie de La Fayette, sa femme, 28 juin 1579.

• Bail du domaine de Caneville, par Nicolas Regnard, seigneur de Laversine, à Jean Lesueur, 29 janvier 1598.

• Sentence ordonnant qu'il sera passé outre à l'adjudication du décret de Laversine,

Caneville et autres lieux, 16 juin 1633.
• Bail à ferme de Caneville, 12 février 1644.
• Baux des terres de Caneville situées au-delà de la rivière d'Oise, 1616-1641.
• Etat du domaine de Caneville, 9 février 1683.
Bail emphytéotique passé au marquis de Saint-Simon, 14 janvier 1685.
• Acquisition de Laversine, Caneville, etc., par le prince de Condé, 1er avril 1694.
• Reçu donné par le procureur de Royaumont de la somme de 300 livres, montant d'une année de la rente du bail emphytéotique, 31 mai 1724.
• Réunion de terres au domaine, baux, 1738.
• Dossier relatif à l'acquisition de Caneville par le prince de Condé, 1778-1779 ; acte d'acquisition, 29 mars 1780.
• Projet de l'établissement d'une garenne à Caneville, 1786.

1-B-110 **MALASSISE.**
• Procès-verbal de la délimitation des bois de la seigneurie de Malassise dans la forêt d'Halatte, appartenant à Jean de Bouconvillers, écuyer, à cause de Jeanne de Belloy, sa femme, fille de feu Rigault de Belloy ; 26 juillet 1412.
• Jean de Bouconvillers, dit Huet, fait mesurer une coupe de bois de 27 arpents vendue à Guillaume Buffet, procureur du Roi au bailliage de Senlis, 4 mars 1413 [1414].
• Jean de Bouconvillers et Jeanne de Belloy passent procuration à Jean de Belloy, dit Morelet, à Jean de La Barre, Jean de Sacy, Jean Le Charon et Honoré Grileu, pour vendre la terre et seigneurie de Malassise, 3 novembre 1414.
Acquisition par Guillaume Buffet, 8 novembre.
• Pierre de Feux, écuyer, et Jeanne de Marolles, sa femme, vendent à Buffet une petite pièce de bois provenant de Regnault de Marolles, 16 novembre 1416.
• Regnault d'Estrées, dit Maillart, avoue tenir de Rigault de Belloy un fief en la forêt d'Halatte, dit Chastrée, contenant 60 arpents de bois, 24 avril 1392.
• Fief de Jean. Maquille.
Le vicomte Guillaume de Melun, grand-maître des Eaux-et-Forêts, ordonne au gruyer de la forêt d'Halatte de laisser jouir Jean Lorfèvre de Chambly des droits et des bois qu'il possède du chef de sa femme, fille de feu Jean Maquille ; 15 février 1394 [1395].
Vidimus, délivré le 18 février 1394 [1395], d'un acte de 1354, dimanche avant la fête des saints Simon et Jude, par lequel Jean Flourence, écuyer, et Jeanne, sa femme, demeurant à Verneuil, vendent à Jean Maquille, avocat à Senlis, leurs biens de Malassise, consistant en maison, terres, bois, usage en la forêt,

justice, etc., tenus en fief des héritiers de feu Pierre Latimier, écuyer.
Le 18 mai 1426, Antoine d'Estellant, écuyer, demeurant à Paris, et Marie de Coquelet, sa femme, vendent à Guillaume
Buffet deux fiefs assis en la ville et terroir de Malassise, l'un qui fut à Jean Maquille, l'autre tenu en foi et hommage du seigneur de Bazicourt et de Cramoisy.
• Procès-verbal du mesurage d'une coupe de bois en la forêt d'Halatte au lieu dit Chastrée, appartenant à Guillaume Buffet, élu sur le fait des aides à Senlis et seigneur de Malassise, 2 août 1428.
• Contrat du mariage de Marie Giron, fille d'Ameline Buffet, avec Baudechon de Croix, écuyer, 28 janvier 1455 [1456].
Ensaisinement au profit de Marie d'une maison à Senlis, 2 septembre 1456.
Jean de Ligny, seigneur de Raray, reçoit en foi et hommage Baudechon de Croix et Marie Giron pour leurs biens sis à Raray, provenant d'Ameline Buffet, 6 janvier 1473 [1474].
Jean de Buenfotte (dit de Bienfre), seigneur de Bazicourt et Cramoisy, les reçoit en foi et hommage pour un fief sis à Malassise, 18 janvier 1473 [1474].
Foi et hommage de la terre et seigneurie de Malassise, 17 décembre 1473.
• Baudechon de Croix et Marie Giron constituent 24 s. p. de rente à Robert de la Place, receveur de Senlis, 4 novembre 1794; une autre rente de 48 s. p. à Philippe de Boulainviller, seigneur de Verneuil, 29 avril 1475.
• Donation entre vifs de la terre et seigneurie de Malassise, faite par Marie Giron à ses deux fils Andry et Nicolas de Croix, et partage entre eux ; 22 mai 1501.
• Philippe de Boulainviller abandonne à André de Croix l'usufruit de Malassise, 13 mai 1505.
• Transaction par laquelle les héritiers de Guillaume Angot, sellier à Paris, abandonnent à Charles de Boulainviller une pièce de terre de 60 arpents que Marie Giron avait baillée à cens et rente audit Angot en 1499 ; 22 mai 1508.
• Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, vend la terre et seigneurie de Malassise à Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, avocat au Parlement ; 4 octobre 1532.
• Claude de Lorraine, duc de Guise, cède à Jean-Jacques de Mesmes, lieutenant civil de la prévôté de Paris, la maison dit le Séjour d'Orléans au faubourg Saint-Marceau, en échange de Malassise, qu'il vend en même temps à François de Connan, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et François de Connan déclare devoir à Jean-Jacques de Mesmes la somme de 2.100 écus, que

M. de Mesmes lui a prêtée pour acheter la terre et seigneurie de Malassise, en prévision de la faculté de rachat dont peut user la comtesse de Dammartin ; 18 février 1540 [1541].

• La comtesse demande que la faculté de rachat soit prorogée jusqu'au 1er octobre 1543 ; 12 août 1541.

Procuration donnée par elle pour retirer la terre de Malassise, 20 août.

• Sept contrats d'acquisition de terres par M. de Mesmes, 1548-1556.

• Certificat de l'arpentage des bois de Malassise, 30 novembre 1571.

• Trois pièces concernant la propriété de 82 arpents de terre en roture, relevant de la seigneurie de Verneuil et dépendant de la ferme de Malassise, 1601-1602.

• Acquisitions faites par Henry de Masparault, seigneur de Malassise, 1609-1621.

Autres acquisitions faites par son gendre et successeur, Emmanuel-Philibert de Bonvoust, 1636-1637.

• Sentence de la Table de Marbre ordonnant qu'il sera délivré au seigneur de Malassise 6 arpents de bois pour son chauffage, 14 avril 1614.

Arpentage des bois de Malassise, 27 avril 1617, 11 mai 1622.

• Déclaration des terres dépendant de la seigneurie de Malassise, 8 février 1621. Baux de la terre de Malassise, 1631, 1639, 1648, 1656.

Procès-verbal d'estimation des revenus de la terre de Malassise, 1659.

• Baux à cens et rente, 1425, 1483, 1484, 1487 et 1488 (cinq pièces, copies du XVIe siècle).

Registre des baux à cens et rente accordés de 1481 à 1496.

Autre registre contenant la copie de baux à cens et rente accordés de 1482 à 1501.

« Papier des cens, rentes et revenues de Malasize appartenans à noble et puissant seigneur Charles de Boulainviller, seigneur dudit Malasize, de Verneeul sur Oize, et gouverneur de la conté de Clairemont ; fait le XV jour de mars M. CCCCC et cincq » [1506].

Registre des cens et rentes, s. d. (vers 1533, original et deux copies).

Bail à titre de cens et rente par Henri de Masparault, seigneur de Malassise, à François de Tristan, seigneur de la Maison-Blanche, d'une maison à Malassise dite la maison Cyprien Destrées, 17 février 1598.

Autres baux à cens et rente, 1598-1609.

• Contrats entre particuliers portant sur des héritages en censive de la seigneurie, 1557-1626 (quatorze pièces).

• Titres nouvels et déclarations d'héritages en censive, 1587-1631 (vingt

pièces) ; à citer, Rachel de Bucourt, veuve de Jacques Diargent, écuyer, 1609 ; François de Tristan, écuyer, seigneur de la Maison-Blanche, 1598 ; Jean Crochet, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, 1613 ; Salomon de Brosse, architecte des bâtiments du Roi et de la Reine-mère, demeurant à Saint-Germain-les-Paris, rue de Vaugirard, 1620 ; Jean de Rameru, seigneur de la Maison-Blanche, Rachel de Bucourt, demeurant au Plessis-Pommeraye, 1623 ; Antoine de Meaulx, écuyer, sr de Vallière, 1630; Michel du Mont, écuyer, sr du Plessis-Pommeraye, 1631.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Malassise, baillé au Roi à cause de son comté de Senlis, par Claude de Bonvoust, seigneur baron de Pruslay et de Malassise, tant en son nom que pour ses frères et sœurs mineurs, enfants de défunt Emmanuel-Philibert de Bonvoust ; 23 décembre 1664.

• Marie de Mouy, veuve de François de Bonvoust, et son fils aîné, Henri-Philippe, marquis de Pruslay, vendent Malassise au duc de Bourbon, 1er février 1720. Pièces justificatives du paiement, parmi lesquelles des contrats de constitution de rentes passés par Charles de Bonvoust en 1697, et par Marie de Mouy en 1715 et 1717.

• Terrier de la seigneurie, 1729.

• Etat des charges foncières, 1734.

• Baux du domaine de Malassise et états de la ferme, 1733-1786.

1-B-111 **LA MAISON-BLANCHE, fief de Malassise.**

• Bail à titre de cens et rente de plusieurs pièces de terre fait par Philippe Tristan, docteur en médecine, seigneur de la Rue-Prevost (et de la Maison-Blanche), à Regnault Bouraine, laboureur à Malassise ; 22 mai 1540.

• Philippe Tristan promet à Jean-Jacques de Mesmes de lui vendre une pièce de bois de dix arpents en la forêt d'Halatte ; 15 juillet 1540.

• Saisie, faite à la requête de Pierre de Masparault, veuf de Marguerite de Mesmes et curateur de Henri et Marie de Masparault, ses enfants, du fief de la Maison-Blanche et des biens en roture possédés par François de Tristan ; 23 et 30 mai 1575.

• Aveu et dénombrement du fief de la Maison-Blanche, donné au seigneur de Malassise par François de Tristan ; 23 et 30 mai 1575.

• Aveu et dénombrement du fief de la Maison-Blanche, donné au seigneur de Malassise par François de Tristan, héritier de son frère Claude et acquéreur de son frère Jean ; 10 mai 1575.

Autre aveu, 9 septembre.

• [François de Tristan vend le fief à Josias d'Achisson et à Charlotte de Lescout, sa femme, qui en font foi et hommage le 9 janvier 1607].

• Jacques de Bidache, seigneur du fief de la Boissière, second mari de Charlotte de Lescout, présente au seigneur de Malassise, Henri de Masparault, l'aveu et dénombrement du fief de la Maison-Blanche, 13 décembre 1614.

• Déclaration des héritages tenus en roture par Jacques de Bidache à cause de sa femme, 11 janvier 1621.

• Jean de Rameru, écuyer, sr du Coulombier, achète le fief de la Maison-Blanche le 8 avril 1622 et en donne l'aveu le 5 mai.

• Aveu de Nicole Pierrau, veuve de Jean de Rameru, 10 janvier 1626.

• Acquisition du fief par Louis de Meaulx, 6 mai 1633 ; son aveu et dénombrement, 12 février 1634.

• Louis de Meaulx, sr de Vallière, vend le fief et le .domaine de la Maison-Blanche, le 12 avril 1717, à Thomas Montaudouin, bourgeois de Paris, qui baille son aveu, le 25 mai, à Marie-Françoise de Mouy, veuve de François de Bonvoust. Autre aveu donné au duc de Bourbon, 27 octobre 1729.

• Thomas Montaudouin vend à Jean-Jacques Gras, qui donne son aveu le 7 juin 1731.

• Acquisition de la Maison-Blanche par Charles Giloton de Beaulieu, 30 mars 1768.

• M. de Beaulieu et sa femme, Rose-Alexis-Hermann de Kercado, dite de Cotte, vendent à Louis-François Lhuillier de la Chapelle de la Villette, 7 novembre 1772.

Liquidation des droits féodaux, 1er juillet 1773.

• Retour à Jean-Jacques Gras, septembre 1778.

Liquidation des droits féodaux, 28 avril et 7 juillet 1779.

Acquisition par Jean Régnier, 7 mai 1779, puis par Jean-Accar Nainville, 6 mars 1780 ; liquidation des droits féodaux, 5 avril, 19 juillet et 13 décembre 1780 (correspondance, et délibérations du Conseil du prince de Condé).

Extrait de titres justifiant que le puits qui est au devant de l'hôtel seigneurial sur la rue appartient à M. Nainville comme faisant partie de son fief, 1784.

Autorisation aux officiers de Chantilly de recevoir foi et hommage de M. Nainville, 4 juillet 1787.

Biens en roture dans la censive de Malassise.

• Déclarations fournies par François de Tristan à M. de Masparault, 10 mai et 9 septembre 1575, 1er septembre 1602.

Arrêt du Parlement au sujet de la rente de 24 arpents de terre, 17 février 1607.

Arpentage des terres en censive, 1607.
• Déclaration des héritages que Françoise de La Warde, veuve de Jean de La Salle, écuyer, demeurant à Malassise, tient en censive du seigneur de Malassise, 1575.
Déclaration passée au terrier de Malassise par Antoine de Meaulx, sr de Vallière, mari et bail de Marie Parant, des maison, terres et héritages qu'il tient en censive, 1er septembre 1602.
Antoine de Meaulx promet à Henri de Masparault de lui bailler titre nouvel de ce qu'il tient en censive, 6 juillet 1603.
Déclaration d'Antoine de Meaulx, 18 février 1604.
Compte des arrérages des cens, surcens et rentes, passé entre Antoine de Meaulx et Anne d'Argouges, veuve de Henri de Masparault, 11 janvier 1626.
Autre compte, 22 décembre 1628, avec vente de pièces de terre par Antoine de Meaulx ; quittance, mars 1631.
• Bail à titre de rente d'une maison à Malassise, fait par Louis de Meaulx à Jean Voilant, vigneron, 23 février 1650.
Sentence du Châtelet de Paris fixant les cens et rentes dus par Louis de Meaulx au seigneur de Malassise, 29 avril 1661.
Déclaration passée au terrier par Thomas Montaudouin, 30 août 1729.
Correspondance et pièces relatives aux censives, 1769-1790.
• Bois du fief de la Maison-Blanche. Acquisitions de parties par les princes de Condé pour la création de routes dans la forêt d'Halatte, 1699 et 1750.
• Acquisition par le duc de Bourbon de la Maison-Blanche et d'une pièce de bois, 19 octobre 1828, de la ferme (ancien hôtel seigneurial) et des terres de Malassise, 19 octobre, 17 et 23 novembre 1828, 24 janvier 1830.

1-B-112 **SENLIS.**

Fief de TOURNEBUS.

• Registre des revenus, cens et rentes, du fief de Tournebus, séant devant le Lion d'Or à Senlis, de la terre et seigneurie de Courteuil, de Monceaux et Cinqueux, et déclaration de certaines pièces de bois en la forêt de Chantilly, appartenant à Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier, de Courteuil et de Saintines ; 1395 (copie faite le 15 octobre 1500 d'après l'original étant entre les mains d'Arnaud Desfriches, bailli de Dammartin).
• Etat des maisons de Senlis dans la censive du fief de Tournebus, d'après l'aveu donné au Roi par Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, en 1476 (copie du XVIIIe siècle).

• Aveu du fief de Tournebus par Jean de Chabannes, 17 juin 1491.
• Etats des cens dus au connétable Anne de Montmorency à cause de son fief de Tournebus, 1536 à 1540, et 1553.
• Etat du fief de Tournebus, 1634.
• Etats des maisons et héritages dans la censive du fief, s.d. (vers 1660).
• Adjudication à Jean Le Charon de l'hôtel du Lion d'Or, à la charge d'entretenir le siège à tenir les plaids du fief de Tournebus, 13 février 1485 [I486].
• Arrentement de la maison dite l'hôtel de l'Epée, consenti par Pierre Lorfèvre, licencié en lois, à Pierre Cappin, couvreur, 13 avril 1415.
Autre arrentement de cette maison, consenti par Jeanne de Sens, veuve de Pierre Lorfèvre, à Jean Maillart, 4 novembre 1424.
• Arrentement de trois quartiers de pré en la prairie de Senlis, consenti par Bertrand de La Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne et seigneur de Courteuil, à Jean Bazin, sergent à cheval au bailliage de Senlis, 11 février 1468 [1469].
• Maison de l'Echiquier, appartenant à Jean Prudhomme en 1477, à Gobert Cholet en 1683.
• Maison de l'Image Saint Martin, appartenant à Denis Chappotel, 1508.
• Pièce de pré de 2 arpents 3 quartiers en la prairie de Senlis, appartenant à Denis Pourfour et à Paul de Cornoailles à cause de leurs femmes, 1518, 1525.
• Cens et rentes dus par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu pour le corps d'hôtel nommé la Salle, 1520, 1525.
• Déclarations d'héritages en censive, 1627, 1671, 1672, 1698.
• Mémoire sur le fief de Tournebus, 1670.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits féodaux dus pour des contrats de maisons tenues à cens et rente, 25 novembre 1778, 26 février 1785, 12 juillet 1786.
• Maison dite le fief de Tournebus, touchant à l'Hôtel-Dieu et attenant au mur où est incorporée une chaire dans laquelle se rend la justice du fief, ladite maison dans la censive de l'abbaye de Chaalis ; acquise par Louis XIII le 5 juin 1636.
Déclaration faite par le prince de Condé à l'abbé de Chaalis, 18 novembre 1682.
• Baux de l'hôtel du fief de Tournebus et des cens et rentes du fief, 1716-1778.

• Bois du fief de Tournebus dans la forêt d'Halatte, procès-verbal d'arpentage et de bornage, 4 décembre 1540.

SENLIS (suite).

• Titres d'une maison de la rue Saint-Aignan, acquise en 1748 par Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, 1612-1788.

• Acquisition par le Grand Condé du moulin de Cintron à Villevert, 1678. Rentes sur ce moulin, 1697-1770.

• Acquisition d'une pièce de terre au terroir de Senlis, 1685.

• Maison au Plessis-Chamant, acquise par le duc de Bourbon en 1726 ; titres de cette maison, 1640-1734.

• Maison à Loisy, 1729-1737.

• Arrêt relatif aux moulins de la Nonette, 1768.

• Aumont : déclaration d'héritages, 1578, 1579, 1634 ; bail à rente d'une maison par l'évêque de Senlis au duc de Bourbon, 1739 ; contestation au sujet de la sablonnière.

• Fondation d'une lampe d'argent en l'abbaye de la Victoire par le duc de Montmorency, 27 mai 1612 ; translation de cette fondation en l'église Notre-Dame de Senlis, 1783-1789.

Supplique des religieux de la Victoire, 1723.

• Projet d'acquisition du comté de Senlis par le prince de Condé en 1789 ; documents réunis à cet effet : consistance du comté, etc..

III. FIEFS DE CHANTILLY

1-B-113• Etat général des fiefs, terres et seigneuries tenus et mouvant en plein fief, foi et hommage de la châtellenie de Chantilly, et terres en dépendant et y annexées, XVIIIe siècle (vers 1740).

Autre état des fiefs par feuilles séparées, XVIIIe siècle.

BALAGNY-SUR-AUNETTE.

• Aveu et dénombrement donné par Guillaume de Balagny à Jean de Laval, seigneur de Chantilly, 25 août 1374.

• Aveu de Gilles Malet, conseiller et maître d'hôtel du Roi, seigneur de Villepésque et de Balagny, s. d. (vers 1376).

• Aveux de Philippe Malet, panetier du Roi, à Amaury d'Orgemont, 25 septembre 1394, à Pierre d'Orgemont, 19 novembre 1403.

• Aveu de Philippe Malet, chambellan du Roi, seigneur de Balagny et de

Chatou, 9 octobre 1439.
• Aveu de Louis de Pontaillier, seigneur de Vaux, Juilly, Seneux, Chatou, Balagny, Noë-Saint-Martin, etc. ; 1543.
• François de Pontaillier vend Balagny à Antoine de Brouilly, seigneur de Mesvillers près Montdidier, 19 mai 1575.
• Aveu et dénombrement donné par Jacques de Pleurre, 2 janvier 1602 (copie de 1723).
• 1641, Jérôme Lescuyer. 1664, Jean-François Lescuyer. 1678, M. Lescuyer de Montifault, qui meurt en 1688 et a pour héritier son neveu le comte de Muret (Jérôme-François Lescuyer).
Correspondance et mémoires au sujet des droits féodaux dus à cause des mutations de la terre de Balagny, 1676-1695.
Foi et hommage par le comte de Muret, 21 octobre 1695.
• Bail à rente du moulin banal de Balagny fait par le comte de Muret à Georges Galois, 21 juin 1724.
• 1742, Louis-Jérôme Lescuyer, comte de Muret ; foi et hommage par procuration, 1743 ; demande d'aveu, 1767.
• Les syndics des créanciers de François Lescuyer de Montifault, de Jérôme-François et Jérôme-Louis Lescuyer, comtes de Muret, père et fils, constitués en 1766, baillent à ferme pour neuf ans la terre et seigneurie de Balagny, 4 mai 1777.
• Jérôme-Louis Lescuyer, comte de Muret, fait donation de ses biens à Marc-Antoine de Raffay de Chassin, écuyer de la comtesse d'Artois, 5 mars 1789 ; délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits féodaux dus pour la terre de Balagny, 1789-1791.

BRASSEUSE.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Brasseuse, donné à Amaury d'Orgement par Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier et de Brasseuse, 10 novembre 1398.
• Foi et hommage par Antoine de Sorbies, gouverneur de Dammartin, au nom de Jean de Chabannes, comte de Dammartin, 14 mai 1492.
• Aveu et dénombrement donné au duc de Montmorency par Arthus Desfriches, seigneur de Brasseuse, 3 mars 1618.
Autre aveu présenté à Louis XIII, 1er décembre 1637.
• Aveux donnés au prince de Condé par Henri-Charles Desfriches, baron de Brasseuse, 9 juillet 1696; par Jean-Augustin de Riencourt, marquis d'Orival, à cause de Marie-Anne Desfriches, sa femme, 11 avril 1705 ; par

Alphonse-Théodoric de Riencourt, comte d'Orival, 1751.
• [Celui-ci meurt en 1778 et a pour héritier son petit-neveu Charles-Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac].
• Le marquis de Vérac, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, vend la terre et seigneurie de Brasseuse à Charles-Armand-Augustin Pons, vicomte de Pons, et à Pulchérie-Eléonore de Lannion, sa femme, 9 juillet 1783.
Liquidation des droits, 16 et 30 juillet.
Demande de foi et hommage, 9 mai 1787.
Le vicomte et la vicomtesse de Pons demandent au prince de Condé la permission d'acenser une partie de leur domaine, 28 avril 1788.
• Arnaud Desfriches, seigneur de Brasseuse, vend 120 arpents de terre à Toussaint Puleu, bourgeois de Senlis, 22 février 1516 [1517].
Retrait féodal par Guillaume de Montmorency, 26 janvier 1525 [1526] ; arrêts confirmatifs du Parlement, 9 juin 1526, 7 septembre 1528 ; remise des 120 arpents au baron de Montmorency par Adam et Nicolas Puleu, fils de Toussaint, 9 décembre.
Bail des 120 arpents à Pierre Lavoisier et Jacques Dubois, laboureurs à Brasseuse, 13 février 1528 [1529].
Anne de Montmorency cède ces terres aux religieux de Saint-Nicolas d'Acy avec d'autres biens en échange du bois Luthon dans la forêt de Chantilly, 8 juillet 1553. Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la mouvance de ces 120 arpents, 31 mai 1770 et 1er avril 1778.
• Titres des biens de l'abbaye du Parc-aux-Dames sur le territoire de Brasseuse : donation de Gui de Senlis, bouteiller, avril 1213 ; charte de Marie, comtesse de Grandpré, au sujet d'une donation faite à l'abbaye par sa sœur Jeanne, comtesse de Beaumont, novembre 1233 (copies de 1650) ; charte de Guillaume de Brasseuse, chevalier, mai 1241 (original, et copie de 1650) ; charte de Jean de Saint-Germain, chevalier, certifiant que Guillaume de Brasseuse a vendu à l'abbaye des terres qu'il tenait de lui à cens, août 1241 (copie de 1650.
Dossier donné à M. Macon, le 25 juillet 1905, par le chanoine Eugène Muller, aumônier de l'Hospice Condé à Chantilly et chapelain de l'oratoire Saint-Louis au Musée Condé).
SOTTEMONT (fief de) à Senlis.
• Aveu de Guillaume de Saint-Jean, panetier du Roi, 25 mai 1390.
• Aveu de Regnault de Versailles au nom d'Ameline du Bois, veuve de Guillaume de Saint-Jean, 7 juillet 1402.
• Aveu de Marguerite, veuve de Jean Truyart, 31 août 1490.

• Aveu de Pierre Gourlain, marchand boucher, 10 mai 1494.

• Aveu de Nicole Truyart, chanoine de Senlis (partie du fief), 1er septembre 1539.

• Aveu de Simon Dupont et Jean Guillot, marchands à Senlis (partie du fief), 15 octobre 1541.

• Aveu de Louis Crochet, receveur du domaine de Senlis, 24 juillet 1618.

• Aveu, de Jean, Nicolas et Antoine Lebel, 6 septembre 1684.

• Foi et hommage au nom de Renée-Madeleine Lebel, fille mineure de défunt Antoine Lebel, conseiller en la cour des Aides, 21 mars 1697.

• Foi et hommage de Nicolas-François Baudrand, sr de La Comble, seigneur de Valgenseuse, à cause de sa femme, Elisabeth-Charlotte Lebel, fille d'Antoine, 10 septembre 1705.

• Celle-ci vend à Thomas Malherbe, 31 décembre 1712.

Foi et hommage d'Anne Bourgoin, veuve de Thomas Malherbe, et de Benoît Ganteille, receveur des tailles en l'élection de Senlis, à cause de Marie-Anne Malherbe, sa femme, 31 décembre 1734.

• Foi et hommage de Marie-Marguerite-Louise Ganteille, femme séparée de corps et de biens de Jacques-Louis de Roufiac, écuyer, 17 juin 1778.

MONT-L'EVEQUE (fief de terres à) près Senlis.

• « C'est le fief que Pierre Lorfèvre tient de monsr de Chanteilly, lequel fu Jehan de Sotemont, séant ou terrouer de Mons... »; s. d. (fin du XIVe siècle).

• Aveu de Guillaume de Gournay, chambellan du Roi, 7 mars 1402 [1403].

• Pierre d'Orgemont, à qui le fief appartient par faute d'homme, baille à loyer le fief à l'Hôtel-Dieu de Senlis, 8 novembre 1426.

• Aveu de Polet Canterel, sergent à cheval au bailliage de Senlis, 8 mars 1450 [1451].

• Guillaume de Montmorency baille à loyer le fief à Jean Duicque, 19 janvier 1506 [1507].

1-B-114 **BEAUREPAIRE.**

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveux et dénombrements donnés aux seigneurs de Chantilly par Colart de Pont, chevalier, 1349, vendredi après la Toussaint ; par Jean de Pont, écuyer, 4 novembre 1374, 16 septembre 1405; par Charles de Lameth, capitaine d'une compagnie de 500 hommes de pied au régiment de Picardie, fils et héritier de Pierre de Lameth, 6 juin 1618, 3 décembre 1634 ; par son fils aîné Augustin de Lameth, marquis de Baulle, lieutenant général des armées du Roi, 25 août 1664 ; par

Armand de Béthune, duc de Charost, pair de France, maréchal-de-camp des armées du Roi, lieutenant-général en Picardie, Boulonnois, places de Hainaut et pays reconquis, gouverneur de Doullens, mari de Catherine de Lameth, fille d'Augustin, 2 mars 1696.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de relief dus à cause des mutations de la seigneurie de Beaurepaire, 19 juin 1749, 26 novembre 1767, 9 mai 1787 : donation par la marquise de Lameth au prince et à la princesse de Courtenay en 1719 ; foi et hommage par Henri-François de Bretagne, comte de Vertus, 2 août 1748 (il était héritier de la princesse de Courtenay, sa sœur, décédée le 24 octobre 1740) ; mort du comte de Vertus, 2 septembre 1746 ; il a pour héritiers le procureur-général Joly de Fleury et le marquis de La Grange.

PONT-SAINTE-MAXENCE.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Liste des aveux fournis du XIVe siècle à 1622.

• Trois aveux sans date fournis au seigneur de Chantilly dans la première moitié du XIVe siècle par les châtelains et seigneurs de Pont :

1° « Cest ce que li chastelains de Pont Sainte Massence tient de monsr de Chantelly » (vers 1300) ; rentes sur le travers par eau appartenant à Colart de Beaurepaire, Auffons de la Motte, les enfants de Renaud d'Ognon, Jean de Saisy et sa mère, les nonnains de Wariville, la fille de Pierre de Balagny, Jean du Ru, Pierre des Vignes, Gilles de Longueau.

2° « Cest ce que tuit li seigneur de Pont tiennent en foi et en hommage du seigneur de Eschanteilly », dont la huitième partie appartient à Philippe de Pont ; arrière-fiefs tenus par le sire de Mello, Raoul Mauvoïsin, la fille de Simon de Bri, Renaud d'Ognon, Jean de Houdancourt, madame de Beaurepaire, le seigneur de Tournebus, Henri Troncel, Simon Sachet, Pierre de Brenouille, Robert d'Espineuse, etc. ; vers 1300.

3° « Veci ce que les seigneurs de Pont tiennent en foy et en hommage de haut homme et noble monsr Guillaume le Bouteillier, sire de Chantilly » ; arrière-fiefs tenus par les enfants de Mahieu de Mello à Pont, madame de Varennes à Silly, Pierre Vaillant à Silly, Renaud d'Ognon à Pont, Jean de Sottemont à Pont, Colinet de Beaurepaire à Pont, sa sœur Marotte à Pont, le sire de Tournebus et Pierre de Balagny à Nogent-les-Vierges, Simon Sagnet à Rieux, Guiot de Brenouille à Brenouille, Robert d'Espineuse à Pont, Jacques de Boullenois à Pont et Brenouille, Guiart de « Monleheri » à Pont, Pierre de Lille à Pont et à Sacy-le-Petit, Pierre le Pêvre de Presnoy à Pont, Jacques

Roucel à Pont, Jean de Romescamps à Pont et à Bazicourt, les enfants de Pierre de Romy à Brenouille, Jeannet de Houdancourt à Brenouille, les hoirs d'Oudart du Creys à Pont ; (vers 1340).

• « Cest ce que Jehan de Romescamps, Jehan d'Ongnon et Jehan de Pont, escuiers, chastellains de Pont Sainte Maxence, tiennent et adveuent à tenir en foy et hommage de haut homme et puissant renons Guillaume le Boutellier, chevalier, sires d'Eschantilly. De toutez lesqueles choses madame de Pont y prent la moitié pour son douaire, et en l'autre moitié Girart de Romescamps, escuier, a la moitié ; et en l'autre moitié d'icelle moitié Jehan d'Ongnon y a les trois pars et Jehan de Pont le quart, lequel douaire revenrra as diz chastellains ou à leurs hoirs aprez le trespassement de la dite dame et se partira en la manière que l'autre moitié dessus dite est partie... » ; décembre 1349.

• « Veci ce que les chastelains de Pont, c'est assavoir messire Philippe de Pont, chevalier, Guérart de Romescamps et Jehan d'Ongnon, tiennent en foy et hommage de haut homme et puissant monsieurGuillaume le Boutelier, seigneur de Chanteli Et en toutes les choses et appartenances dessus dites Guérart de Romescamps, escuier, en emporte la moitié ; en l'autre moitié Jehan d'Ongnon en emporte les trois pars, et messire Philippe de Pont, chevalier, le quart... » ; s. d..

• Lettres de Colart d'Epagny, bailli de Senlis, « commissaire du Roy à garder et gouverner le chastel, terres, hommages et quelconques pourffls du chastel de Chantelly », notifiant que Macé Mauguy et Perronnelle, sa femme, ont vendu à Gautier d'Arzillières, chevalier, leur part de la châtellenie et seigneurie de Pont ; 2 mars 1365 [1366].

• Etienne du Change, bourgeois de Senlis, et Jean de Cormeilloles, gardes des sceaux de la baillie de Senlis, font savoir que devant eux Regnaud d'Ognon, écuyer, a déclaré tenir de Jean de Laval, seigneur de Chantilly, la moitié de la terre des châtelains de Pont, que tenait Jean d'Ognon, son père, excepté que Jean de Pont, chevalier, a un quart en cette moitié qu'il tient aussi du château de Chantilly, exceptées aussi 45 1. p. de rente par an que ledit Regnaud doit prendre sur le travers par terre et les coutumes de Pont, qu'il tient de la communauté des châtelains et en arrière-fief de Chantilly ; 3 septembre 1374.

• Jean de Pont, seigneur de Beaurepaire et de la Mabonnerie, avoue tenir de Jean de Laval les héritages qui furent à Colart de Beaurepaire, savoir : 15 1. p. de rente sur le travers par eau de Pont-Sainte-Maxence, et le tiers es fours de Pont ; 4 novembre 1374.

• Jeanne, dame de Dormans et de Silly, avoue tenir des seigneurs de Pont 28

arpents de terre en plusieurs pièces au terroir de Silly, 100 sols de menus cens sur plusieurs masures à Silly, et un autre fief de dix arpents de terre au terroir de Silly qui fut jadis à Jean Vaillant ; 28 mars 1375 [1376].

• Aveu donné à Guy de Laval, seigneur de Chantilly, par Gilles Malet, valet de chambre du Roi, des parts de la châtellenie de Pont qu'il a achetées de Jean de Pont et de Huitasse de Saint-Aubin ; 8 juillet 1378.

Autres aveux de Gilles Malet donnés à Amaury et Pierre d'Orgemont, 30 mai 1393 et 8 mai 1402.

• Aveu de Pierre Lorfèvre, licencié en lois, châtelain seul et pour le tout et seigneur en partie de Pont ; 21 juillet 1416.

• Copie, faite en 1692, d'actes relatifs à Pont-Sainte-Maxence, parmi lesquels : vente par Hugues de La Vallée et Sollaye de Romescamps, sa femme, à Gautier d'Arzillières, 13 avril 1366 ; vente par Regnaud d'Ognon à Gilles Malet, 14 décembre 1381 ; vente à Pierre Lorfèvre et Jeanne de Lallier par Philippe Malet, seigneur de Balagny-sur-Aunette, Jean Malet, seigneur de Villepostelle, et Charles Malet, seigneur de Rutel, et Catherine de Sens, sa femme, 12 juillet 1415 ; aveu du fief d'Arzillières, donné par Jean d'Arzillières aux châtelains de Pont, 28 avril 1387 (le fief fut acquis avant 1416 par Pierre Lorfèvre de Roch de Hang-est et de sa femme, fille de Jean d'Arzillières) ; extrait des aveux et dénombrements rendus au Roi par Amaury d'Orgemont, 20 septembre 1389, par Pierre II d'Orgemont, 10 mars 1400 [1401], et par Pierre III d'Orgemont, 15 décembre 1445.

• Lettres de François Ier au bailli de Senlis, données à la requête de Philippe de Suze, seigneur de Laversine, que le Roi avait gratifié de la jouissance des revenus de la châtellenie de Pont ; 4 juillet 1528.

• Aveu et dénombrement de la terre, seigneurie et châtellenie de Pont-Sainte-Maxence, fourni par Pierre Lorfèvre à Anne de Montmorency, 21 novembre 1531.

• Aveu donné par Jean de Madaillan, seigneur de Montataire, et Jean de Pippemont, seigneur de Couvron-en-Laonnois ; 30 avril 1622.

• Inféodation sur la seigneurie de Pont d'un contrat de rente passé par Charles de Saint-Simon, seigneur de Pont, au profit de Jacques Chastellain, sr de Vaulieu, 3 juillet 1638.

• Ventilation de la chàtellenie, terre et seigneurie de Pont-Sainte-Maxence en ce qui relève de Chantilly ; état détaillé des sous-fermes ; fin du XVIIe siècle.

• Aveu et dénombrement donné au prince de Condé par Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, héritier de sa grand'tante Louise de Crussol, marquise de Saint-

Simon, 18 juillet 1705.
• Note sur les bois enclavés dans la capitainerie d'Halatte, vers 1730.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal de la seigneurie de Pont, 26 novembre 1767 et 9 mai 1787 ; rappel de la foi et hommage présentée le 24 août 1735 par Louis-César de La Baume de La Vallière, duc de Vaujours, à cause d'Anne-Julie-Françoise de Crussol d'Uzès, sa femme.
• Bail du moulin Neuf, situé au bout de la chaussée de Pont, chemin de Flandre, nouvellement bâti sur le terroir de Sarron ; 2 avril 1773.

1-B-115 **Fief de LA FALAISE au hameau de NEUFMOULIN, paroisse de Plailly**.
• Maison entourée de fossés, avec dix arpents de pré et douze arpents de terre, érigée en fief le 16 octobre 1620 en faveur du président Loisel.
• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• Acte de foi et hommage par Claude Loisel, seigneur du fief et des villages de La Chapelle et Orry, président en la cour des Aides à Paris, 16 avril 1633. Aveu et dénombrement.
• Foi et hommage par le président de Brion au nom d'Elisabeth de Brion, veuve du président Loisel, 26 septembre 1638.
• Aveu et dénombrement au nom de Nicolas-Charles-César, marquis de Costentin, fils mineur de Mcolas-Gilles de Costentin, marquis de Tourville, et de Marie-Geneviève de Brion, 12 juillet 1698.
• Souffrance accordée à Lucie-Charlotte de Costentin, fille mineure de feu Nicolas-Charles-César, 25 avril 1711.
• Foi et hommage de Jean Oursin, à qui les biens de défunte Lucie-Charlotte ont été adjugés par jugement du 26 août 1726 ; 3 avril 1727.
• Saisies féodales du fief, 1752, 1755, Procès-verbal et figure d'arpentage du fief, 3 janvier 1756.
• Jeanne Oursin, fille de Jean, veuve de Jacques-Antoine de Ricouart, marquis d'Hérouville, fait donation du fief à Antoine-Mathieu de Ricouart, marquis d'Hérouville, ancien colonel d'infanterie, 17 février 1769.
Délibération du Conseil du prince de Condé sur le droit de relief qui reste dû, 7 août 1776.
• Correspondance relative à un procès entre le marquis d'Hérouville et le fermier de Neufmoulin, 1786.
• Le marquis vend la Falaise à Charles Oges, fermier du fief, 20 février 1789 (Antoine-Mathieu était seigneur d'Orry-la-Ville et du fief de la Falaise comme héritier de sa mère, Jeanne Oursin, et de ses frères Jacques-Antoine et Antoine-

Jean). Appréciation du droit de relief, 11 mars.

MAREIL et FONTENAY.

I. Seigneurie de MAREIL.

• Aveu et dénombrement présenté par Philippe de Trie, seigneur de Mareil, à Amaury d'Orgemont, chancelier du duc d'Orléans, seigneur de Chantilly ; arrière-fiefs tenus par le Bègue de Villaines, chambellan du Roi, à Fontenay, par Jean de Passy à cause de sa femme à Fontenay, par Thibaut et Robinet de Gacourt à Fontenay, par Hutin d'Aumoni, chambellan du Roi, à Courcelles, par Pierre de Lihus à Mareil et à Jagny, par Cordelier de Giresme à Mareil, par Guiot de Jagny à Mareil, par les hoirs Raoul de Garges à Mareil, par Perrinet de Berchières à Mareil, par Guillaume de Passy à Fontenay, par Guillaume d'Aunay à Mériel, par Bénédic du Gai, général des Monnaies, à Bertinval, par Jean de Trie à Boissy, par Jean de Sincy en Maneuvre ; 23 juillet 1394 (original).

• Philippe de Trie et Agnès de Goussainville, sa femme, qui avaient acquis la seigneurie de Mareil en échange de la seigneurie d'Attainville, laquelle provenait du propre d'Agnès, la vendent, ainsi que le clos de Trie à Montmorency, qui est du propre héritage de Philippe, à Regnault de Trie et à Jeanne de Bellengues, sa femme ; 17 septembre 1395 (copie de 1760).

• Jean Malet, seigneur de Montagu, et Jeanne de Bellengues, sa -femme, vendent à Jacques de Trie, seigneur de Rolleboise, la moitié de la propriété de la terre et seigneurie de Mareil, la moitié d'un autre fief noble nommé Chantilly, et une rente de 32 1. p. sur la recette de Chaumont en Bassigny et sur la recette de Troyes en Champagne ; 24 février 1408 [1409] (copie de 1760).

• Jean Malet de Graville et Jeanne de Bellengues, sa femme, jadis femme de l'amiral Regnault de Trie, vendent à Arnaud de Corbie, chancelier de France, la moitié de la terre et seigneurie de Mareil (liste d'arrière-fiefs sis à Eaubonne, Soisy et Andilly) ; 18 janvier 1410 [1411] (copie de 1760).

• Aveu et dénombrement de la moitié indivise de Mareil par Jacques de Trie, seigneur de Rolleboise et de Villarceaux, chambellan du Roi, 8 mai 1415 (original) : arrière-fiefs tenus par les hoirs de Philippe de Jagny, par Adam de Jagny, par Jean Day, par Raoul de Garges, par Nicolas Braque à Nanteuil-le-Haudouin, par Raoul Joie à Bertinval, par Vincent Chartre et Perrinet de Gacourt à Fontenay.

• Pierre Rolin, fils de Girard et de Catherine de Trie, cède à Guillaume de Corbie la moitié de Mareil en échange du fief Prudhomme ; 27 mars 1454 [1455] (copie de 1760).

• Nicolas du Val, abbé commendataire de Saint-Vincent de Senlis, cède à son frère Germain, capitaine du château du Louvre, la moitié par indivis de la terre de Mareil, provenant de la succession de M. de Fontenay, leur père ; 10 mai 1582 (copie de 1760).
• Aveu et dénombrement de la terre de Mareil par François du Val, seigneur de Fontenay, Mareil, Villiers-le-Sec, etc. ; 11 janvier 1619.
Arrière-fiefs : terre de Bertinval et bois de Bonnes, appartenant à Nicolas Le Camus, terre et seigneurie de Mériel appartenant à Antoine de Saint-Chamans, sr du Pesché.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la mouvance de Mareil, qui (ainsi que Fontenay) appartient au duc de Gesvres, 17 février et 18 juillet 1674.
• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Mareil par Léon Potier, duc de Gesvres, marquis de Fontenay, gouverneur de Crépy-en-Valois, etc., mari de Marie-Françoise-Angélique du Val, fille et héritière de François du Val, marquis de Fontenay et seigneur de Mareil ; 20 février 1696. Arrière-fiefs : le marquisat de Méry-Mériel près Pontoise, appartenant à François de Saint-Chamans, la terre et seigneurie de Bertinval et le fief d'Epinay près Luzarches, appartenant à Joseph-Jean Sébire, sr de La Bouverie, à cause de Françoise-Catherine Le Camus, sa femme (original).
• Bernard-François Potier, duc de Tresmes, cède au sr Crozat tous ses droits pour retirer les terres de Mareil et de Jagny, 8 mars 1712 ; jugement du 30 janvier 1717 pour l'exécution de la convention de 1712.
Retrait féodal de la terre de Mareil, fait sur Pierre Crozat par Joachim-Bernard-François Potier, marquis de Gesvres, 1er juillet 1720 (copies de 1760).

II. FONTENAY.

• Aveu d'un fief à Fontenay, donné par Vincenot Chantre à Pierre de Lihus, seigneur de Jagny, 6 mars 1375 [1376] (copie de 1760).
Charles de Villaines, chambellan du Roi, fils de Pierre de Villaines, gouverneur de La Rochelle, et Catherine d'Amboise, sa femme, vendent ce fief à Gaucher de Chamigny, seigneur de « Sautour », et à Gille de Rully, sa femme, 9 septembre 1408 ; la moitié du fief relève de Jagny, l'autre de Mareil (copie de 1760).
Aveux donnés par Gaucher de Chamigny, seigneur de « Soubtour », à Jean Malet de Graville, seigneur de Mareil, et à Arnaud de Corbie, seigneur de Jagny, 28 novembre 1409 (copies de 1760).
Autres aveux de Gaucher de Chamigny, seigneur de « Soubtour », à Philippe de Corbie, seigneur de Mareil et de Jagny, 31 juillet et 17 août 1415 (copie de

1760). Bureau Boucher, maître des Requêtes, baille à cens à Perrenet Gervaise une maison au Plessis-Gassot, en la censive du seigneur de « Sautour », 30 mai 1459 (copie de 1760).
Foi et hommage du fief par Pierre de Pressencourt, fils de feu Pierre et de Geneviève de Chamigny, à Guillaume de Corbie, président au Parlement, seigneur de Mareil et de Jagny, 18 avril 1467 (copie de 1760).
Robert Le Marquis, sr d'Ucel, et Odette de Fressencourt, sa femme, vendent une rente en grains sur le fief à Nicole Balue et à Philippe Bureau, sa femme, 10 décembre 1470 (copie de 1760).
Ils font l'aveu de la moitié du fief à Guillaume de Corbie, seigneur de Mareil, 11 décembre 1470 (copie de 1760).
Denis Poullain, bourgeois de Paris, vend à Geoffroy Cœur, seigneur de La Chaussée, cent arpents de terre tenus en censive de Robert Le Marquis, sr d'Ucel ; 2 août 1477 (copie de 1760).
Robert et sa femme, Odette de Fressencourt, donnent leur fief et seigneurie de Sautour à Nicole Balue, seigneur de Villepreux, et à Philippe Bureau, sa femme, 11 mars 1486 (copie de 1760).

Fiefs de Mahieu et de Marie de Gacourt, sis à Fontenay.

• Aveu présenté par Gilles Malet à Philippe de Trie, 22 décembre 1392.
Aveu présenté au Roi par sa veuve, Nicole de Chambly, 8 août 1411 (copie de 1760).
• Aveu d'un arrière-fief présenté par Jacqueline de Chambly, dame de Rutel et de Jagny et veuve de Pierre, de Lihus, à Thibaut et Mahieu de Gacourt ; 29 décembre 1399 (copie de 1760).
• Thibaut de Gacourt, possesseur d'un fief à Fontenay qui relève de l'amiral Regnault de Trie à cause de Mareil et du Bègue de Villaines à cause de Fontenay, constitue 20 livres de rente sur son fief à Marie de Paillart, dame de Montjay et de Chantilly, 15 février 1403 [1404] (copie de 1760).
• Aveux présentés par Mahieu et par Thibaut de Gacourt à Gaucher de Chamigny, seigneur de Sautour, 8 janvier 1412 [1413] (copie de 1760).
• Vente faite par Marie, veuve de Pierre de Gacourt, à Mahieu, fils dudit Pierre, d'héritages à Fontenay pour le remploi du douaire de Jeanne de Fontenay, sa mère, 8 novembre 1412 (copie de 1760).
• Bail à loyer de terres fait à Perrin Lecomte par Jean du Plessier, écuyer, demeurant à Chaumontel, au nom de Marie de Gacourt ; 6 février 1428 [1429] (copie de 1460).
• Jacques de Gacourt donne à Simon Le Tur, conseiller au Parlement, les

seigneuries de Gacourt et de Thimécourt et un fief à Fontenay ; 14 mars 1444 [1445] (copie de 1760).

• Hugues Bureau, receveur de Paris et des confiscations, consent que Jean du Plessier, écuyer, au nom et comme procureur de Jeanne de Saint-Gobert, sa femme, auparavant femme de feu Mahieu de Gacourt, jouisse, durant la vie de Jeanne seulement, de la moitié des héritages qui furent audit Mahieu à Fontenay et qui avaient été mis en la main du Roi par défaut d'hoirs ; 6 juin 1446.

Mainlevée du fief de défunte Marie de Gacourt, faite au profit de Guillaume de Corbie, 20 mars 1448 [1449] (copies de 1760).

• Nicolas Eveillart, notaire au Châtelet, avoue tenir de Jean Bureau, trésorier de France, seigneur de Fontenay, comme ayant le droit de défunte Marie de Gacourt, des pièces de terre sises au terroir de Fontenay ; 11 octobre 1456 (copie de 1760).

• Saisie du fief de Marie de Gacourt, octobre 1473 (copie de 1760).

• Nicolas Le Vast, avocat au Châtelet, vend ses biens de Fontenay, mouvant du fief de Gacourt, à Germaine Hesselin, veuve de Jean Bureau et mère de Philippe, dame de Fontenay et du Plessis-Gassot ; 26 mars 1466 [1467] (copie de 1760).

• Jean Lucette, écuyer, et Isabelle de Gacourt, sa femme, vendent le fief de Marie de Gacourt à Simon Bureau, maître des Comptes, 29 août 1474 (copie de 1760).

• Nicole de Corbie, seigneur de Mareil, et Charles de Corbie, seigneur de Jagny, reçoivent Nicole Balue en foi et hommage pour le fief de Sautour, les fiefs de Gacourt, et tout ce qu'il tient en la terre et seigneurie de Fontenay, 29 juin 1498.

Renvoi au prévôt de Paris du jugement d'une réclamation présentée contre Balue par Jean de Laigues, frère et héritier par bénéfice d'inventaire d'Odette de Pressencourt ; 30 juillet 1498.

Bail à rente de l'hôtel de Sautour et appartenances, accordé par Nicole Balue et Philippe Bureau, sa femme, à Bonnet Richer, laboureur à Fontenay, 31 décembre 1502.

Nicole de Gorbie, seigneur de Mareil, reçoit en foi et hommage Germain du Val, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Drancy et de Fontenay, pour le fief de Marie de Gacourt et la moitié du fief de Sautour, 15 avril 1510.

Reprise par Germain du Val de l'hôtel de Sautour sur Bonnet Richer, 22 octobre 1511.

Louis de Harlay, seigneur de Cézy, et Germaine Cœur, sa femme, vendent à Germain du Val les biens acquis par Geoffroy Coeur en 1477 ; 20 juin 1520.

Déclaration des terres dépendant de l'hôtel de Sautour, des terres acquises par Germaine Hesselin en 1467 et par Geoffroy Cœur en 1477 ; 28 septembre 1554 (copies de 1760).

• François Le Pelletier, religieux, comme procureur du prieur et des religieux du couvent de Saint-Guillaume dit des Blancs-Manteaux, avoue tenir de Tristan du Val, seigneur de Fontenay, un fief situé entre Fontenay et Mareil ; 30 juillet 1557.

• Aveu et dénombrement de la partie de la seigneurie de Fontenay qui relève du Roi à cause de sa prévôté et vicomte de Paris, baillé par Tristan du Val le 1er février 1575 (copie de 1760).

• Aveux du fief Adam Le Boucher présentés par Claude Méliand, conseiller au Grand Conseil, à Léon Potier, marquis de Gesvres, seigneur de Fontenay et de Mareil, 20 janvier 1668, et par Guillaume-Urbain de Lamoignon, à cause de Marie-Françoise Méliand, sa femme, à Prançois-Joachim Potier, duc de Gesvres, 17 septembre 1726 (copies de 1753).

• Les directeurs des créanciers de Léon Potier, duc de Gesvres, et de Marie-Françoise du Val de Fontenay, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Fontenay à Jean Crozat, abbé de Genlis, maître des Requêtes ; 28 septembre 1719 (copie de 1753).

• Mémoire sur la mouvance de la terre et seigneurie de Fontenay.

• Délibération du Conseil du prince de Condé sur l'opposition à former au décret des terres de Mareil, Fontenay, Jagny et Villiers-le-Sec, 16 décembre 1745.

• Evaluation du revenu des fiefs sis à Fontenay qui relèvent du prince de Condé à cause du fief du Colombier à Chaumontel (fiefs de Goussainville, de Bouchard, de Berchères et de la Prudefemme), à l'effet de pouvoir liquider les trois droits de relief qui en sont dus à S. A. S. par la succession de M. le duc de Gesvres, l'un échu par sa mort arrivée le 19 septembre 1757, l'autre par l'acquisition qui en a été faite par Mr Crozat avec la terre de Fontenay le 23 septembre 1719, et le troisième par le décès de Bernard-François Potier, duc de Tresmes, père du feu duc de Gesvres.

Délibérations du Conseil à ce sujet, 26 avril 1759 et 15 janvier 1761.

• Adjudication par décret des terres et seigneuries de Fontenay, Mareil, Jagny et Villiers-le-Sec à Louis-Léon Potier de Gesvres, duc de Tresmes, et à Mathieu-François Mole, ancien premier président du Parlement, marquis de Méry, seigneur de Champlâtreux, Gacourt, Thimécourt, Lassy, Le Plessier, Bellefontaine, Luzarches pour moitié, etc. ; 31 août 1765.

Accords à ce sujet entre le duc de Tresmes et le président Molé, 30 août 1765 et 17

janvier 1766. '

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de relief dus par le duc de Gesvres à cause de la mort du duc de Tresmes, son père ; 13 mars 1782, 19 mai 1784, 15 février 1786.

Autres délibérations du 18 février et du 4 mars 1789.

• Louis-Joachim-Paris Potier de Gesvres fait signifier au prince de Condé le rachat des droits féodaux qu'il lui doit pour Mareil ; 8 mai 1792.

MESSY (fief de terres à champart au terroir de).

• Aveu de Guillaume Clingnet, écuyer, s. d. (XIVe siècle).

• « Déclaration des héritages que tenoit feu Lortus de Mory, en son vivant escuier, assis à Messy et environ, à la haulte justice de Montjay... Ledit Lortus tenoit ung fief de Chantilly assis audit Messy, contenant une maison, masure, court et jardin séant à la rue de Monlignon... », s. d.

• Aveu de Thibault de La Granche, chevalier, 27 janvier 1390 [1391].

• Aveu de Marie de Courtenay, veuve de Guillaume de La Granche, chevalier, 27 janvier 1390 [1391].

• Aveu de Marie de Courtenay, veuve de Guillaume de La Granche, chevalier, dame de La Granche, de Messy en France et de Nully en Bourgogne, 20 octobre 1407.

• Aveu de Jean du Molin, chevalier, conseiller et maître d'hôtel du Roi, seigneur de Messy en France en partie, 1469.

• Recherche des possesseurs du fief, 5 février 1777.

LE PLESSIS-AUX-BOIS.

• « Extrait des titres de la terre et seigneurie du Plessis-Pomponne dit aux Bois, de la Baste, d'Iverny et fiefs en dépendants », XVIIIe siècle.

• [Aveu de Pierre de Pacy, chevalier, sire du Plessis de Pomponne, février 1304 (1305)].

• Jean de Pacy, 5 juin 1375.

• Renaud de Pacy, 15 septembre 1393.

• Renaud de Pacy, 1er septembre 1415 (aveu en vers, publié par M. Emile Picot dans les Mélanges Julien Havet, 1895 ; Renaud avait épousé en 1393 la fille d'Eustache Deschamps).

• [Jean Longuejoue, avocat au Châtelet de Paris, 15 septembre 1451.

Mathieu Longuejoue, maître des Requêtes, 2 avril 1532.

Madeleine Briçonnet, veuve de Thibaud de Longuejoue, 12 août 1561.

Louis d'Amboise, marquis de Reynel, fils de Louis d'Amboise et de Jeanne de Longuejoue, 17 août 1617, 12 février 1619.

Acquisition par Jean de Flécelles, conseiller d'Etat, 18 juin 1621].

• Aveu de Jean de Flécelles, 28 novembre 1623.

• [Foi et hommage de Nicolas de Flécelles, vicomte de Corbeil, fils de Jean, 4 avril 1650.

Acquisition par Méry de Vie, comte de Fiennes ; foi et hommage, 26 juin 1651.

Acquisition par Daniel Voisin, conseiller d'Etat, 23 avril 1681 ; aveu, 18 février 1682].

• Marie-Jeanne Voisin, veuve de Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Basville, vend à Geneviève Titon, veuve de Jean-Baptiste Le Féron, la terre et seigneurie du Plessis-Pomponne, dit du Bois, le fief et seigneurie d'Iverny, le fief des Essarts, le fief de Marguerite Bataille et autres, le fief et seigneurie de Guisy, 24 décembre 1711.

• Extrait du contrat de mariage de Jean-Baptiste-Maximilien Le Féron et de Marie-Anne Petit de Villeneuve, portant donation par Geneviève Titon à son fils, 18 juillet 1728.

• [Le Féron meurt sans enfants en septembre 1734 ; sa mère hérite de ses biens et fait foi et hommage le 3 janvier 1735].

• Foi et hommage par Marie-Louise-Hélène Le Féron, épouse séparée de biens d'Hilaire-Armand Rouillé du Coudray, fille et héritière de Geneviève Titon, 28 mars 1742.

• Donation à son fils par son contrat de mariage du 25 août 1750; foi et hommage d'Hilaire Rouillé du Coudray, 1er mars 1751.

FIEF DES ESSARTS, consistant en treize arpents de bois au Plessis et en quatorze arpents de terre à Charny.

• Aveu de Pierre des Essars, écuyer, seigneur de Charny, 20 janvier 1392 [1393].

• Aveu de Colart de Parpes, écuyer, mari de Jeanne des Essars, fille de feu Pierre, 1er avril 1404.

• Aveu de Philippe d'Eve, écuyer, mari de Jeanne de Parpes, fille de feu Colart, 4 décembre 1423.

• Aveu de Jean Longuejoue le jeune, avocat au Châtelet de Paris, seigneur du Plessis de Pomponne, 7 mars 1449 [1450].

• Jean Longuejoue avoue tenir de Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly, le vivier de Rosières, sis entre le Plessis de Pomponne et Guisy, 15 septembre 1451.

PRIEURE DE POMPONNE.

• Déclaration des biens appartenant au prieuré, faite par Pierre Palmier,

archevêque de Vienne, prieur de Pomponne, 4 septembre 1549 ; copie délivrée aux Jésuites du collège d'Amiens en juillet 1632 (copie du 11 juin 1781).

VITRY-SUR-SEINE (fief de CHAUMONDOIS à).

• Extrait des titres du fief: 1375, Thévenin de La Clergerie ; 1415, Robert de Tuilliers, trésorier de France ; 1513 à 1777, le Chapitre de Notre-Dame de Paris.

MAUREGARD et LE MESNIL-AMELOT.

• Inventaire des titres, dressé au XVIIIe siècle, de la terre et seigneurie de Mauregard et de la terre et seigneurie du Mesnil-Amelot, autrefois nommée Le Mesnil-Madame-Rance. Mauregard et la moitié du Mesnil relevaient de Chantilly, l'autre moitié du Mesnil mouvant de Dammartin.

• « Macy de Floury », bourgeois de Paris, avoue tenir de Guy de Laval, seigneur de Chantilly, des terres en plusieurs pièces au terroir de Mauregard, le fief de Tournedos à Mauregard, 26 arpents de bois es bois de Nerval qui jadis furent à Robert de Versailles, des cens, justice, seigneurie, etc. ; 25 septembre 1377.

• [Jean de Billy, XVe siècle. Louis de Billy, 1532. Jean de Billy, Antoine de Billy, et les enfants de feu Nicolas Lallemant et de Jeanne de Billy, 1561. Nicolas Girard, seigneur du Thillay près Gonesse, fait foi et hommage pour 30 arpents de terre acquis de Louis de Billy, 18 septembre 1599. Jacques Amelot, seigneur de Carnetin et de Mauregard, 3 août 1617. Son fils Jacques, conseiller d'Etat, maître des Requêtes, président du Grand Conseil, 18 décembre 1641 ; obtient l'érection de Mauregard en marquisat, 28 août 1651 ; premier président de la cour des Aides, foi et hommage, 14 juin 1664. Charles Amelot, conseiller, puis président au Parlement, 1677, 1689].

Moitié du Mesnil-Madame-Rance (ou Rasse) relevant de Dammartin.

• Aveu de Florentin d'Illiers, 17 juin 1443.

• Autre aveu donné à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, et à Jean de Billy, seigneur de Mauregard, par Miles d'Illiers, procureur de Florentin d'Illiers, seigneur du Mesnil-Madame-Rance à cause de Jeanne de Contes, sa femme ; 15 novembre 1443.

• Sentence du Châtelet de Paris adjugeant à Jean de Chàlon et à Jeanne Lorfèvre, sa femme, fille de feu Pierre Lorfèvre, le retrait lignager d'une rente de 50 livres sur des héritages au « Mesnil-Madame-Roisse », que les écoliers du collège de Damville avaient acquise dudit Pierre, 5 septembre 1453.

• Aveu de Jean d'Illiers, 27 janvier 1526 [1527].

• [Foi et hommage de Jacqueline d'Averton, 20 juin 1567, de Charles de La

Marck, comte de Maulevrier, à cause de Jacqueline d'Averton, sa femme, 14 août 1570, de Claude Pinart à cause de Françoise de La Marck, sa femme, 18 juin 1586.
Acquisition faite par Jacques Amelot de Henri de Conflans, seigneur d'Armentières, et de Charlotte Pinart, sa femme, et de François de Rouville, comte de Clinchamp, fils aîné de feu Jacques et d'Antoinette Pinart, 2 mai 1635].

Mauregard et les deux moitiés du Mesnil-Amelot unies.

• Gilles-Henri Maignard, marquis de Bernières, Charles-Jean-Louis de Faucon, marquis de Ris, Jean-Baptiste-Gaston de Faucon, comte de Charleval, héritiers du président Charles Amelot, leur oncle à la mode de Bretagne, vendent Mauregard et Le Mesnil-Amelot à Eustache-François Le Couturier, seigneur de Deuil, La Chevrette et autres lieux ; 5 août 1727.
• Aveu et dénombrement, 21 juillet 1731.
• Acte relatif à l'établissement de deux foires annuelles et d'un marché hebdomadaire au village du Mesnil-Madame-Rance, 25 août 1742.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits féodaux dus par M. Le Couturier, conseiller au Parlement, comme héritier du président Le Couturier, son père, 14 janvier 1745 et 29 février 1748.
• Partage des biens du président ; Mauregard et Le Mesnil sont attribués à Madeleine Le Couturier, veuve de Louis-Philippe Desvieux, qui les donne à son fils Philippe-Etienne, président au Parlement ; 19 et 21 juin 1748.
• Acquisition par Louise-Charlotte-Léonarde Le Peletier de Mortefontaine, fille de Louis Le Peletier et de défunte Catherine-Charlotte de Cluzel ; 31 mai 1769. Règlement du droit de relief dû au prince de Condé, 20 juillet.
• Henri-François-de-Paule Le Fêvre d'Ormesson, marquis d'Ormesson, et Louise-Charlotte-Léonarde Le Peletier de Mortefontaine, sa femme, vendent Mauregard et Le Mesnil à Marc-Antoine Thierry, baron de Ville d'Avray, mestre-de-camp au régiment Dauphin-dragons et premier valet-de-chambre du Roi ; 26 avril 1787. Liquidation du droit de relief, 16 mai.

Inventaires des titres de trois fiefs sis en NERVAL et à MOUSSY-LE-NEUF, annexés à la seigneurie du Mesnil-Amelot.

• 1° Fief de 15 arpents de bois en Nerval, lieu-dit le Chêne pelé. Aveu de Jeanne de Nouvient, dame du « Mesnil-Madame-Roisse et de Vaujoust », 19 mars 1412 [1413]. Charles de La Mark, comte de Maulevrier, 1570, etc.
• 2° Fief de 26 arpents de bois en Nerval, qui fut à Robert de Versailles. Aveu de « Macy de Floury », 25 septembre 1377.

Les Célestins de Paris cèdent à Jacques Amelot une rente de 48 s. p. sur ce fief, 22 mai 1613, etc.

• 3° Fief de 24 arpents de bois à Moussy-le-Neuf, lieu-dit les Prés de l'Erable. Foi et hommage par Eustache-François Le Couturier, 6 avril 1745, par Philippe-Etienne Desvieux, 26 août 1748.

Fief des grandes dîmes du Mesnil-Madame-Rance, mouvant de Dammartin, appartenant à l'abbaye de Cluny, au couvent de Sainte-Geneviève du Mont, à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs et au chapitre de Saint-Etienne de Meaux.

• Inventaire des titres de ce fief. Un seul titre original a été conservé : aveu donné au prince de Condé par le procureur de l'abbaye de Sainte-Geneviève pour la sixième partie du fief, 9 janvier 1676.

Fief de TOURNEDOS à MAUREGARD, partie appartenant aux Célestins de Paris.

• Aveu de Jean de Mourais au nom des enfants de feu Ansel de Gallandre, jadis écuyer de feu Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Chantilly et de Moussy ; dimanche après la Saint-André 1313.

• Aveu de « Macé de Flory », bourgeois de Paris, 20 mars 1375 [1376]. Autre aveu de « Macé de Flory », écuyer, seigneur de Tournedos, 18 janvier 1389 [1390].

• Aveu de Gérard Beauparisy, écuyer, 3 juillet 1392.

• Aveu du prieur et couvent du monastère de Notre-Dame des Célestins de Paris, 23 août 1402 ; autre aveu, 15 octobre 1402.

• Marie de Paillart, mère de feu Pierre II d'Orgemont, seigneur de Chantilly et de Montjay, tutrice de ses enfants mineurs, et Pierre III d'Orgemont, écuyer, fils de Pierre II, amortissent le fief de Tournedos en faveur des Célestins, lesquels « seront tenuz de dire et cellébrer chacun an perpétuelment en leur église, le vingt quatriesme jour d'octobre que la bataille de Asincourt fut, à laquelle iceluy feu chevalier ala de vye à trespassement, une messe de Requiem à notte avec une oraison après ladicte messe dite et cellébrée en manière de recommandacion pour le remède et salut de l'âme d'icelluy feu chevalier, de tous ceulx qui trespassèrent en ladicte bataille et de tous autres trespassez... » ; 7 janvier 1423 [1424] (copie notariée du 19 juin 1561).

• Les Célestins abandonnent à Jacques Amelot tous droits de censive à Mauregard, Epiais et Moussy, 22 mai 1613.

• Délibération du Conseil du prince de Condé par laquelle il est arrêté qu'on demandera aux Célestins la déclaration de leur fief, 22 mai 1743.

Fief de 13 arpents de bois sis es bois de NERVAL derrière la maison de Faiquepeux.

• Aveu de Girart de Senlis, bourgeois de Paris, 12 mars 1405 [1406].

• Aveu de Martin Charpentier, notaire et secrétaire du Roi : « treze arpens de boys en une pièce es boys de Nerval darière mon hostel de Fayquepeux..., aboutissant sur le chemin qui va de Moucy le Neuf à Saint Laurens » ; 29 mars 1411 [1412].

• Foi et hommage de François Le Roy, conseiller au Châtelet de Paris, 17 janvier 1665.

1-B-116 **MOUSSY-LE-NEUF.**

• Fief de Gautier d'Aunay, relevant de Chantilly.

• Inventaire des titres du fief, de 1391 à 1745.

• Aveu et dénombrement présenté à Amaury d'Orgemont par Pierre d'Aunay, dit Gautier, écuyer : hôtel baillé à 10 livres de rente, terres, prés, carrière, cens ; arrière-fiefs tenus par la dame de Charny, par Philippe d'Aunay, chevalier (hôtel appelé le Chêne, terres, champarts), par Thibault de Gacourt, par Regnault de Versailles, par Jean Belliart, procureur en Parlement. Gautier d'Aunay avoue tenir un autre fief à Moussy que son père, le Breton d'Aunay, avait eu de Jean de Moussy, et dont relèvent des arrière-fiefs tenus par Jeanne de Maimbeville à Moussy, par feu La Truye et feu Jean de Chennevières à Villeneuve-sous-Dammartin, par Jacques Touset et le Couturier de Juilly en Campot près Saint-Mard, par Madame de Dormans à Saint-Mard et Saint-Soupplets, par Madame de Brumiers et par Pierre de Roissy à Saint-Soupplets, etc. ; 3 octobre 1391.

• Foi et hommage de Jean Le Bouteiller et de ses frères, 19 décembre 1531.

• Aveu et dénombrement de Jean, Charles et Gérard Le Bouteiller, frères, seigneurs de Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux et Vineuil : fief de Gautier d'Aunay; autres fiefs qui furent à Pierre des Essars et à Jacqueline de Pacy, dame de Charny, sa femme ; arrière-fief du Chêne qui fut à Philippe d'Aunay ; arrière-fiefs tenus par Jeanne Gillebert, veuve de Jean du Prat, par la veuve et les héritiers de Jean Laillier dit de Plailly ; fief de La Truye à Villeneuve, fief à Saint-Mard, etc. ; 21 mai 1544.

• Aveu de Jean et Henri Le Bouteiller de Senlis, 14 octobre .1640.

• Contestation au sujet de la mouvance du petit fief de Pugny, prétendue par M. de Rothelin comme seigneur de Moussy-le-Neuf, par M. de Gourges comme seigneur d'Aunay, et par le prince de Condé à cause du fief de Gautier d'Aunay, 1715, 1718, 1761.

• On demande le service féodal du fief de Gautier d'Aunay aux héritiers d'Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin et seigneur de Moussy-le-Neuf, 9 mai 1787.

• Titres disparus : foi et hommage de François Le Bouteiller de Senlis, 10 janvier 1669.

Foi et hommage de Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, héritier en partie de son aïeule maternelle Elisabeth de Prunelay, veuve de Jean Le Bouteiller de Senlis, et principal héritier de François Le Bouteiller de Senlis, son oncle maternel, 2 mars 1676.

Foi et hommage de Gabrielle-Eléonore de Montavet de Bénac, veuve de Henri d'Orléans, 22 juin 1697 ; de Philippe d'Orléans, marquis de Rothelin, 27 juillet 1700 ; de ses frères Alexandre, marquis de Rothelin, et Charles, abbé de Rothelin, 16 février 1719 ; d'Alexandre d'Orléans, 11 juillet 1745.

Fief MAILLART, consistant en 52 arpents de bois es bois de Nerval au terroir de MOUSSY-LE-NEUF.

• Aveux de Jean Maillart, bourgeois de Paris, 7 novembre 1376 ; de son fils Jean, 10 février 1387 [1388], 28 mai 1390 ; du même, avocat en Parlement, 6 mai 1402 ; de sa veuve, Jacqueline la Pidoe, 3 mai 1407 ; de son gendre Jean de La Porte, bachelier en lois, examinateur au Châtelet de Paris, mari de Margot Maillart, 21 octobre 1418 ; de celle-ci devenue veuve, 30 mars 1445 ; de Jean du Valengelier, notaire et secrétaire du Roi, greffier des Requêtes du Palais à Paris, mari de Jeanne de La Porte, 20 février 1454 [1455] ; du même devenu veuf et au nom de ses enfants mineurs, 9 octobre 1460 ; de Hugues du Valengelier, chauffe-cire en la Chancellerie de France, fils de Jean et de Jacqueline de La Porte, tant en son nom qu'au nom de sa cousine germaine, Marguerite du Valengelier, veuve de Robert Goulas, procureur en la Chambre des Comptes, et fille de Jeanne, qui était la sœur de Jacqueline de La Porte ; 25 février 1509 [1510].

• Titres disparus. Foi et hommage par Jacques Gaudart, procureur en la Chambre des Comptes, tuteur de Nicolas du Valengelier, fils de feu Hugues, novembre 1511.

Vente de 45 arpents de bois faite à Jean Le Bouteiller, seigneur de Moussy, par Claude et Jeanne Sanguin, 15 mai 1556.

Foi et hommage de Jean Le Bouteiller, 3 juin 1564.

Foi et hommage par Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, 11 juillet 1745.

MOUSSY-LE-NEUF. Fiefs relevant de Montmorency.

• Aveu de Javart de Coutherel ; maison et prés, dix arpents de bois en Haimont ;

21 août 1367.

• Aveu de Jeanne de Chambly, dame de Montgobert : hôtel de Vizel, terres, prés, cens ; arrière-fiefs tenus par Jacqueline de Pacy, Philippe des Essars, la dame de Charny, Nicolas de Pacy, seigneur de Bry-sur-Marne (fief à Guignecourt), Jean de Chambly (fief à Longperrier et à Beaumarchais) ; 15 mai 1367.

• Aveu de Baudet de Vauviller, écuyer, huissier d'armes du Roi : 18 arpents de bois en Haimont ; 16 octobre 1368.

• Aveu de Philippe d'Aunay, chevalier ; trois fiefs :

1° cent arpents de bois « es defïoiz de l'Isle » ;

2° maison à Moussy-le-Neuf ;

3° huit arpents de bois en Haimont qui furent à Jean de Moussy ; 15 mai 1383.

• Aveu de Robert d'Aunay, dit le Galois, seigneur d'Orville, de Villeron, de Grand-Moulin, conseiller et chambellan du Roi : maison à Moussy-le-Neuf, pré, terres ; 15 mars 1411 [1412].

• Autre aveu de Robert d'Aunay ; cinq arpents de bois en Haimont; 15 mars 1411 [1412].

• Seigneurie de Moussy-le-Neuf. Aveux de Pierre de Sermoises, 28 août 1367 ; de Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier et de Saintines, 12 juin 1398 ; de Jean, Charles et Gérard Le Bouteiller, frères, seigneurs de Moussy-le-Neuf, de Moussy-le-Vieux et de Vineuil, 10 août 1538.

• Déclaration des héritages et droits seigneuriaux échus à Jean Le Bouteiller par la succession de sa nièce Guillemette, fille de feu Charles ; s. d. (XVIe siècle).

• Déclaration des héritages échus à feu Charles Le Bouteiller, seigneur de Vineuil et de Moussy-le-Neuf en partie, par la succession de son frère Antoine ; s. d. (XVIe siècle).

MOUSSY-LE-NEUF. Fief du PETIT-VIVIER, relevant de Montmorency.

• Aveu de Guillaume, sire de Chantilly : manoir, justice, cens, champarts, viviers ; arrière-fiefs tenus par Raoul de Chantilly, Jean d'Ivry, Regnault d'Aunay, la dame d'Orcheux, Pierre de Taranne, Jean Hervé, Nicolas de Pacy, Jeannot de Cuise, Guillaume Escuacol, Guillaume Soupirant, Jean de Malassis, Pierre de Vieux-Moussy, Robert l'Ermite, Robert de Beaubec, Robert de Versailles, Guiot Le Charon, Mahieu de Messy, Jean du Tais, les hoirs Jean Parsant de Saint-Soupplets, les hoirs Girart de Peray, Geoffroy de Saint-Gobert, Thiébaut de Pont-Molin, Gui de Villers, Jean d'Acy, la dame du Plessis-Pasté, Jean de Saint-Mesmes ; s. d. (XIVe siècle).

• Autre aveu de Guillaume, sire de Chantilly ; 1334, dimanche après la fête de

saint Luc l'Evangéliste.
Arrière-fiefs : Jean d'Ivry à Orcheux et Dammartin, Renaud d'Aunay à Moussy-le-Neuf, Jean de Moussy-le-Vieux à Moussy-le-Neuf, Jean de « Booville » (50 arpents de bois en Nerval à cause de sa femme), Gilet de Chennevières (fief qui fut à Jean de Cuise à Moussy-le-Neuf), la fille de Baudouin de Cuise à Moussy-le-Neuf, Philippe d'Aunay la maison de Patras, Nicolas de Pacy trois arpents de bois en Nerval, la fille de Guillaume Escuacol la terre qui fut à Pierre d'Orcheux au terroir de Lagny-le-Sec, la dame d'Orcheux à Orcheux, Pierre >de Taranne et Jean Héroul la terre qui fut à Oudart d'Orcheux à Orcheux et à Eve, Guillaume Soupirant à Eve, Guillaume de Peray à Saint-Soupplets, Manessier de Moussy-le-Vieux, la dîme de Moussy-le-Vieux, la femme de Robert de Versailles la maison des Fosses, terres et prés à Saint-Mard, Jean de Pacy à Moussy-le-Neuf, Gérard de Belloy 14 arpents de bois en Nerval, Jean de Chantilly le fief de Mahieu de Fontaines à Messy, la femme de Jean de Messy le fief qui fut à Ferri Pasté à Tremblay, le fils de Jean de Malassis à Orcheux, Adenet de Pommolain (Pont-Molin) à Saint-Soupplets, Jean de Saint-Mesmes à Saint-Mesmes, la dame de Saint-Pathus à Saint-Soupplets, Philippe de Cugnières à Saint-Soupplets, Pierre Baudouart à Saint-Soupplets, Souplice Le Chasublier ce qu'il a acheté de Philippe de Cugnières à Saint-Soupplets, la dame qui fut femme de Jean d'Acy 20 arpents de bois à Saint-Soupplets, La Truye à Villeneuve, Jean de Juilly à Villeneuve, Jean Fourcoy à Villeneuve, Perrinet de Moussy-le-Vieux à Villeneuve, Renaud de Saint-Mesmin à Villeneuve, Raoul Le Mongnen à Villeneuve, Philippe de Bruyères à Villeneuve, Mahieu de Messy à Messy (sa maison, 14 hôtes et 24 arpents de terre), les enfants du Tueil à Messy.
• Accord entre Guillaume de Chantilly, seigneur de Courteuil, d'une part, Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, et Jeanne de Clermont, sa femme, d'autre part, au sujet de 240 livrées de terre à parisis que Guillaume Les Bouteiller avait vendues à Jeanne de Clermont avant son mariage et assises sur sa terre de Moussy-le-Neuf, et dont le retrait a été fait par le seigneur de Courteuil avec réserve d'usufruit pour le seigneur de Chantilly, 6 février 1346 [1347].
• Aveu et dénombrement donné à Philippe de Melun, veuve de Jacques de Montmorency, par Jacqueline Paynel, dame de Montjay et de Chantilly, veuve de Pierre II d'Orgemont, 22 avril 1417 : « une place à Moussy-le-Neuf contenant quatre arpens de prez, en laquelle place a ung vivier et la chaussée devant nommé le Petit Vivier », dont dépendent les arrière-fiefs tenus par : Marguerite de Marcilly, veuve de Guillaume Sans-Avoir, chevalier (hôtel du Bois à Orcheux),

Jeanne de Roissy, veuve de Simon de Plailly, à Moussy-le-Neuf ; Mahieu de Villemeray, à cause de Marie des Essars, sa femme, au Grand et au Petit Tremblay (Tremblay-lez-Gonesse) ; Denis de Pacy au lieu de Baude de Vauviller à Nerval (61 arpents de bois) ; Jean de Villebéon à Saint-Mesmes ; fief de Mahieu de Gacourt à Moussy-le-Neuf; fief qui fut à Pierre de Longperrier, puis à Tristan de Préchencourt, à Orcheux; fief qui fut à Jean de Saint-Gobert dit le Borgne, et appartenant à son fils Guillaume, à Saint-Soupplets ; autre fief à Saint-Soupplets appelé la maison des Carneaux, qui appartenait aussi à Jean de Saint-Gobert ; autre fief qui fut à Charles de Châtillon, seigneur de Bonneuil, à cause de sa femme, à Saint-Soupplets ; Philippe de Taranne, fief à Eve qui fut à Jean de Bruyères ; Robert de Versailles, fief à Moussy-le-Neuf, etc..

• Aveu de Marie de Paillart, au nom des enfants de Pierre d'Orgemont, 1er septembre 1524.

Arrière-fiefs : l'hôtel du Bois à Orcheux, tenu par Marguerite de Marcilly, veuve de Guillaume Sans-Avoir ; fief à Moussy-le-Neuf tenu par Richard de Laillier au lieu de Simon de Plailly ; fief à Eve tenu par le fils de Laurens Lami ; fief à Tremblay tenu par Philippe d'Eve comme ayant le bail de Colin de Villemeray; fief de 61 arpents de bois en Nerval, tenu par Hue de Dicy après Denis de Pacy et Baudet de Vauviller; fief à Saint-Mesmes tenu par les enfants de Jean de Villebéon ; fief à Moussy-le-Neuf qui fut à Mahiet de Gacourt, appartenant aux enfants de Robert de Versailles ; fief à Orcheux qui fut à Tastin de Préchencourt, tenu par Mahieu de Préchencourt; fief à Saint-Soupplets qui fut à Jean de Saint-Gobert, dit le Borgne, appartenant à Jean de Châtillon, ainsi que la maison des Carneaux audit Saint-Soupplets ; un autre fief à Saint-Soupplets que tenait Charles de Châtillon, appartenant audit Jean, son fils ; fief à Eve qui fut à Jean de Bruyères, appartenant à Philippe de Taranne, écuyer ; fief entre Roissy et Epiais, qui fut à Jean de Billy, tenu par Chariot de Champluisant tant à cause de sa femme que comme ayant le bail de Jean de Billy, frère de ladite femme; fiefs à Moussy-le-Neuf appartenant à Guillaume Le Bouteiller.

• Bail du Petit-Vivier, 5 juillet 1496.

• Pouvoir donné par Eustache de Paris, seigneur de Boissy, Forfry et Eve, pour comparaître devant les officiers de justice d'Anne de Montmorency à Moussy-le-Neuf, 15 septembre 1531.

• Baux du Petit-Vivier, 1578 et 1586.

• Le duc de Montmorency vend à Charles Le Bouteiller, seigneur de Vineuil et de Moussy-le-Neuf, l'étang dit le Vivier, avec inféodation sous le nom de fief de

Villiers, relevant de Montmorency, 27 mars 1623.
• Plan du Petit-Vivier, 1697.

MOUSSY-LE-NEUF, pièces diverses.

• Le marquis et l'abbé de Rothelin louent toutes les fermes de Moussy-le-Neuf à Louis Malice, laboureur, 2 mars 1728.
Bail du moulin à vent, 20 janvier 1739.
Etat de la terre et seigneurie de Moussy-le-Neuf, XVIII[e] siècle.
• Pièces relatives à un jardin potager appartenant au prince de Condé, dans la censive de la seigneurie de Moussy, 1743-1747.
Bail à loyer de ce jardin, 1761.

Fiefs relevant du PETIT-VIVIER.

• « Rolle des fiefz tenuz de la baronnye, terre et seigneurie de Montmorency à cause du Petit Vivier de Moucy, membre deppandant d'icelle baronnye, appartenant à noble et puissant sr monsr Guillaume, seigneur et baron dud. Montmorency et seigneur de Montjay, Chantilly, Escouen et Chavercy, desquelz il recepvra les hommaiges le, XVIIIe d'avril aud. Moncy » (s. d.).
• « Fiefs mouvans du fief du Petit Vivier à Moncy-le-Neuf, annexe de la chàtellenie de Chantilly ; et observations sur lesd. fiefs » (vers 1750).

Fief de NERVAL (61 arpents de bois).

• Inventaire des titres de 1406 à 1769.
• Aveux et dénombrements donnés aux seigneurs de Chantilly par Baudet de Vauviller, chevalier, maître d'hôtel du Roi, 11 juillet 1406 (à cause de l'héritage de Jacqueline de Pacy, sa femme) ; par Denis de Pacy, seigneur de la Motte de Luzarches et conseiller du Roi, à cause de l'héritage de Jacqueline de Pacy, sa sœur, 6 janvier 1414 [1415] ; par Jean Le Picard, secrétaire du Roi, seigneur de Ville-Evrard, qui a acquis le fief des enfants de Mathurin d'Ozonville, 4 février 1468 [1469].
• Jean Vigier, demeurant à Moussy-le-Neuf en France, receveur de damoiselle Isabeau d'Aulnay, demeurant au Pont de l'Arche en Normandie, dame en partie dudit Moussy, et Pierre des Moulins, demeurant à Moussy, attestent qu'au mois d'août 1467 Jean Le Picard a rempli le devoir féodal à cause des héritages qu'il avait acquis des enfants de Mathurin d'Ozonville ; 4 août 1473 (copies de 1676).
• [Foi et hommage à Guillaume de Montmorency par Regnault Le Picard, notaire et secrétaire du Roi, fils de Jean, 23 janvier 1517 (1518)].
• Aveu et dénombrement baillé par Regnault Le Picard à Jean Le Bouteiller, seigneur de Moussy-le-Neuf, 6 avril 1518 [1519] (copie de 1676).
• [Foi et hommage de Jean Le Picard, fils aîné de Regnault, 22 juin 1534.

• Foi et hommage à Charles Le Bouteiller par Guillaume Le Clercq, avocat en Parlement, et Anne Le Picard, sa femme, fille de Regnault, 14 avril 1559].
• Foi et hommage par Robert Le Clercq à Charles Le Bouteiller, 27 janvier 1601 (copie de 1648).
• Vente par Anne Hennequin, veuve de Robert Le Clercq, seigneur d'Arnouville-lez-Gonesse, à Eloi Pingard, laboureur à Moussy-le-Neuf, 4 août 1622. Foi et hommage de Pingard à Charles Le Bouteiller, 13 septembre.
• Acte par lequel Jean Le Bouteiller, comte de Moussy-le-Vieux, seigneur de Moussy-le-Neuf et de Vineuil, incorpore au fief de Vizel le fief de Nerval, 1er mars 1634.
• Echange de bois situés sur le terroir de Moussy-le-Neuf entre Jean Le Bouteiller et Jacques Amelot, seigneur de Mauregard et du Mesnil, 31 mai 1645.
• Echange de bois entre Elisabeth de Prunelay, veuve de Jean Le Bouteiller, et Eloi Pingard, 15 septembre 1645.
• Sentences maintenant le prince de Condé, seigneur de Chantilly, dans la mouvance du fief du bois de Nerval à cause de son fief du Petit-Vivier, 4 février 1677 et 15 mars 1678.
Procédures à ce sujet entre le prince de Condé et Gilette Pingard, veuve de Denis de La Rue, 1676-1680, 1688-1693, 1697.
• François Toffu, écuyer, ancien sous-brigadier des Gardes du Roi, fils et héritier de François Toffu, commissaire au Châtelet de Paris, et de Marie-Anne Pingard, donne à son neveu Pierre-Edme Blesson, ancien secrétaire de la grande-maîtrise des Eaux-et-Forêts de Champagne, le fief de la Motte à Moussy-le-Neuf, le bois Pingard, le bois Nerval, la ferme des Corbies à Lagny-le-Sec, le fief de Lièvreville à Vinantes, une ferme à Vineuil, etc. ; 14 mars 1742.
Droit de relief dû au prince de Condé pour le bois de Nerval, 11 février 1745.
• Partage de biens entre Jean-Claude de Béthisy de Nerval, ancien capitaine au régiment d'Estaing, fils de Claude de Béthisy, avocat en Parlement, et de Marie-Anne Pingard, auparavant femme de François Toffu, héritier aussi en partie de ses frères utérins Pierre-Paul Toffu de Lièvreville, décédé en 1741, et François Toffu de La Motte, décédé en 1744, d'une part, et, d'autre part, Pierre-Edme Blesson, légataire universel de Marie-Anne-Madeleine Toffu, sa mère, à son décès veuve de Pierre Blesson, receveur des tailles de l'élection de Figeac, laquelle était héritière en partie de ses frères germains Pierre-Paul et François, et encore comme donataire entre vifs dudit François par acte du 14 mars 1742 ; 22 décembre 1746.
• Blesson de La Motte vend le bois de Nerval au marquis de Rothelin, 15 mars

1748. Sentence du Châtelet reconnaissant au marquis la propriété du bois de Nerval, 25 avril 1749.
Modération du droit de quint dû au prince de Condé, 28 août.
Foi et hommage par Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, 3 mai 1752.

1-B-117 **Fief de Champarts à MOUSSY-LE-NEUF.**

• Aveux de Mahiet de Gacourt, 29 août 1408, de Robert de Versailles, échanson du Roi, 5 novembre 1409.
• [Foi et hommage par Jean, Charles et Gérard Le Bouteiller, 16 septembre 1531].

Autre fief à MOUSSY-LE-NEUF.

• Aveu de Simon de Plailly, écuyer : maison de Gilebel, 23 arpents de terre en quatre pièces ; « lequel fief a été à Lancelot de Chennevières, écuyer, seigneur de Chennevières, fils de Gui de Chennevières, chevalier » ; 2 mars 1395 [1396].
• Aveu de Simonnet de Bertrandfosse, dit de Plailly, 28 août 1402.
• Aveu de Richard de Laillier, 20 juin 1423.
• Aveu de Richard de Laillier, seigneur de Bertrandfosse lez Plailly, 24 septembre 1452. Lettres de réception de Pierre d'Orgemont.
• [Foi et hommage d'Adrien Le Pèvre, dit de Pay, héritier de son père Guillaume, pour la quatrième partie du fief du Chêne. Foi et hommage de Jacques et Pierre Parent, écuyers, seigneurs de Louhors et du Vertpré, pour la portion qui leur appartient tant comme héritiers de Jean de Laillier, seigneur de Louhors et du Vertpré (lui-même héritier de Jean de Laillier, dit Christophe de Plailly, seigneur de Survilliers et dudit fief du Chêne), que comme donataires de Guillaume Parent, leur frère ; 3 novembre 1531].
• [Anne Brachet, veuve de Germain Rebours, avocat en Parlement, seigneur de Bertrandfosse, Mortefontaine et Plailly, juin 1547].
• Jean Le Bouteiller acquiert des portions du fief du Chêne de Jacques Aubert et Jean Allaire, d'Etienne de Bierne, seigneur de La Tour, de Jean d'Abonval et sa femme, de Pierre Parent, avocat en Parlement ; 26 avril, 9 mai, 13 juin, 2 juillet 1556, 25 novembre 1562.
Il acquiert aussi de Claude Sanguin et de sa sœur Jeanne 45 arpents et demi de bois faisant partie d'un fief de 52 arpents en Nerval ; 15 mai 1556 et 19 mars 1562 [1563].
Etat de ces acquisitions (un quart du fief du Chêne continue d'appartenir aux héritiers de M. Rebours).
• Extrait de titres, XVIIe siècle.

Autres fiefs à MOUSSY.

• Aveu de Jeanne de Pacy, dame de Charny : terres, bois, rentes ; 13 août 1366 (copie de 1745).

• Aveu de Pierre des Essars, seigneur de Charny, 4 mai 1393.

• Acquisition par Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier ; son aveu, 4 octobre 1394.

• Aveux de trois fiefs par Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier et de Saintines, 15 octobre 1398.

• [Jean Le Bouteiller, 31 juillet 1456. Jean, Charles et Gérard Le Bouteiller, 15 septembre 1531].

Fief de 20 arpents au buisson de HAIMONT.

• Aveu donné à Anne de Montmorency, maréchal et grand-maître de France, par Jean Le Picard le jeune, notaire et secrétaire du Roi, fils aîné de feu Regnault Le Picard ; s. d..

• Vente par Germain Le Picard, conseiller au Parlement, à Jacques Clérin, la boureur a Moussy, 26 février 1587 (copie de 1744).

Fief de POIGNANT OU d'ANJORRANT.

• Aveu de Raoul Anjorrant, chanoine de Meaux,-et Claude Anjorrant, conseiller au Parlement, 16 septembre 1531.

• Aveu de Geneviève Anjorrant, veuve d'Adrien du Drac, bailli et capitaine de Melun et Moret ; 15 juin 1635.

• [Foi et hommage par Thomas Hue, seigneur de Miromesnil, 5 octobre 1677].

• Vente par Sébastien Hue de Miromesnil à Pierre Langlois de La Fortelle, maître des Comptes, 3 mars 1705 (copie de 1767).

• Vente par Jean-Baptiste Langlois de La Fortelle à Nicolas-Louis Lecomte, marchand mercier à Paris, 7 mars 1767.

Foi et hommage de Lecomte, 1er août. Aveu et dénombrement, 18 janvier 1768.

Autre fief à MOUSSY ; maison et terres.

• Aveu de Jean de Vaires, chevalier, veuf de Blanche de Vinci (fille de Jean de Vinci, écuyer) et tuteur de ses enfants mineurs ; 24 juillet 1402.

• Aveu de Pierre de Jaussegny, 13 septembre 1446.

• Foi et hommage « du fief qui fut Jehan de Vaires » par Raoul Anjorrant, sr de Claye, fils de Louis ; 11 janvier 1532 [1533].

• Aveu de Claude Anjorrant, seigneur de Claye et du fief de Poignant à Moussy-le-Neuf, conseiller au Parlement, 27 novembre 1563 : deux fiefs à Moussy faisant partie du fief de Poignant, l'un tenu de Chantilly, l'autre du Petit-Vivier, « lesquels fiefs furent à Me Pierre Poignant l'aîné, maître des

Requêtes, notre bisaïeul maternel, et à nous échus par le trépas de Marguerite du Drac, notre mère, fille de Jacques du Drac, conseiller en Parlement, et de Charlotte Poignant ».

• Aveu de Geneviève Anjorrant, veuve d'Adrien du Drac, seigneur de Beaulieu, 15 juin 1635.

• [Foi et hommage de Nicolas Courtin, seigneur de Rozay, veuf de Françoise du Drac, 20 mai 1666.

• Thomas Hue de Miromesnil et Jeanne-Françoise Courtin, sa femme, 1676. Souffrance accordée à leurs enfants mineurs, 18 novembre 1683, 1692].

• Aveu de Jean-Sébastien Hue de Miromesnil, 6 février 1698.

• Acquisition par Pierre Langlois de La Portelle, 3 mars 1705. Consistance de la ferme du fief de Poignant et Anjorrant.

• Vente par Jean-Baptiste Langlois de La Portelle à Nicolas-Louis Lecomte, 7 mars 1767.

Mesurage et plan figuré de la maison et des terres composant les fiefs de Jean de Vaires et de Poignant ou Anjorrant.

Aveu et dénombrement donné par Lecomte, 18 janvier 1768.

• Acquisition des fiefs par Antoine-Nicolas-Jean-Baptiste Prévost de Longperrier, ancien auditeur des Comptes, 3 juillet 1791.

Liquidation du droit de quint, 13 juillet.

ORCHEUX.

• Suzeraineté des fiefs d'Orcheux. Jean de Clermont, vicomte d'Aunay, cède à Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly, les droits de suzeraineté qu'il revendiquait sur les fiefs suivants : un fief à Orcheux qui jadis fut à Guillaume de Longperrier ; un fief à Orcheux possédé par la dame de Contes, fille de feu Foulque de Marcilly ; un fief à Eve, qui jadis fut à Jean de La Vallée à cause de sa femme ; un fief à Eve possédé par Sausset de Taranne ; un fief à Saint-Mard possédé par Ferry de La Conche ; un fief à Orcheux tenu par Pierre de Champigny ; 26 août 1391.

Enregistrement au bailliage de Senlis, 26 février 1392. Vidimus du 24 avril 1407 (trois pièces).

ORCHEUX (terre et seigneurie d'), dans la paroisse d'Eve près Dammartin.

• Inventaire des titres de 1286 à 1766.

• Gautier d'Aunay, chanoine de Beauvais, cède à sa nièce Jeanne, dame de Chantilly, son bois d'Orcheux en échange du bois de « la Hesete », septembre 1286.

• Deux aveux de fiefs sis à Orcheux et à Eve, baillés à Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, par Perrenelle d'Orcheux, veuve d'Oudart d'Orcheux ; s. d. (XIVe siècle).
• Souffrance accordée par Pierre d'Orgemont à Guillaume Sans-Avoir, chevalier, pour faire la foi et hommage de son fief d'Orcheux, 3 mars 1402.
• Aveu et dénombrement présenté à Pierre d'Orgemont « à cause de son domaine de Moussy-le-Neuf nommé le Neuf Vivier », par Guillaume Sans-Avoir, chevalier, seigneur en partie d'Orcheux (hôtel du Bois) à cause de Marguerite de Marcilly, sa femme, fille de feu Foulque de Marcilly, 22 juillet 1402.
• Aveu de Marguerite de Marcilly, veuve de Guillaume Sans-Avoir, 6 mars 1411 [1412].
• Aveu de Tristan de Fréchencourt, 30 novembre 1414.
• [Orcheux appartint ensuite à Guillaume Le Fruitier, dont la veuve, Jacqueline de Belloy, se remaria en 1446 avec Antoine du Petit-Cambrai, qui vendit Orcheux en 1469 à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin].
• Robert Cailletel, receveur des Aides à Paris, et Guillemette, sa femme, auparavant femme de Guillaume Vallée, vendent à Antoine de Chabannes le droit de doouaire de ladite Guillemette sur l'hôtel de la Cour-du-Bois à Orcheux et le domaine en dépendant; 2 janvier 1476 [1477].
Bail à ferme, 30 août 1481.
Mesurage des terres, 22 août 1482.
Jean Burdelot, procureur général du Boi, déclare que Jean de Chabannes lui a vendu la ferme de la Cour-du-Bois avec faculté de rachat, 10 juillet 1502.
• Philippe de Boulainviller et Françoise d'Anjou, comte et comtesse de Dammartin, cèdent à Henri Nepveu, procureur au Châtelet, la moyenne et la basse justice d'Orcheux, se réservant le moulin, et reçoivent en échange la ferme de Faiquepeux ; 27 mars 1529 [1530].
• Philippe de Boulainviller donne pouvoir à son maître d'hôtel Jacques de Gastel, sr de Tardetz, pour faire à Guillaume de Montmorency la foi et hommage de la terre et seigneurie d'Orcheux et d'un fief à Saint-Mard appelé la ferme des Fossés, 2 novembre 1530.
Il donne pouvoir à Thibault Morel et à Henri Nepveu pour faire la foi et hommage du fief de la Cour-du-Bois, 15 décembre 1530 ; Guillaume de Montmorency reçoit Henri Nepveu en foi et hommage en vertu de sa procuration, 27 décembre 1530.
• Acte de foi et hommage fait sur la chaussée de l'étang du Petit-Vivier de Moussy-le-Neuf par Philippe de Boulainviller en personne, 11 juillet 1532.

• Françoise d'Anjou baille à ferme à Georges Courrois la moitié indivise du moulin d'Orcheux, 31 mars 1537 [1538].
• Foi et hommage de Gérard de Brion, avocat en Parlement, à cause de Marie Nepveu, sa femme, fille de feu Henri et d'Anne Baudouin, 8 mars 1550 [1551].
• Copie de l'acte d'acquisition du comté de Dammartin par Anne de Montmorency, dans lequel Orcheux est mentionné, 2 novembre 1554.
• Actes de foi et hommage faits par Marie Nepveu, veuve de Gérard de Brion, reçus au Petit-Vivier par Antoine du Prat, abbé de Bonlieu, le 29 septembre 1578, et le lendemain au château d'Ecouen par Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne, en présence de Guy Le Clerc, sr de Mirevault, son maître d'hôtel, Claude Le Laboureur, lieutenant du duché de Montmorency, et autres.
• Foi et hommage de Jean de Brion, conseiller au Parlement, tant pour lui que pour ses co-héritiers, 11 octobre 1579.
• Foi et hommage de Dreux Budé, notaire et secrétaire du Roi, à cause de Marie Neveu, sa femme, fille de Henri Neveu et d'Anne Baudouin, 7 juillet 1580. Son aveu et dénombrement, 11 avril 1581.
• Saisie féodale, pièces de procédure, mai 1596.
• Foi et hommage de Marie Nepveu, veuve de Dreux Budé, 27 mai 1596. Son aveu et dénombrement, 17 juin.
• Foi et hommage de Jean Le Roy, écuyer, bourgeois de Paris, cousin germain et héritier de Marie Nepveu, veuve de Dreux Budé et auparavant de Gérard de Brion, 26 décembre 1600 ; son aveu et dénombrement, 3 mai 1602.
• Foi et hommage de Philippe de Marie, qui a acquis la terre d'Orcheux des héritiers de Marie Nepveu, 19 mai 1615 ; son aveu, 3 août 1617.
• Le duc de Montmorency permet à Madeleine de Bragelonne, veuve de Philippe de Marie, de faire clore et fermer une place devant sa maison d'Orcheux, 27 février 1621.
• Aveu et dénombrement de François de La Chaussée, maître d'hôtel ordinaire du Roi, enseigne de la compagnie de gens d'armes du duc de Longueville, tant en son nom à cause de Catherine de Marie, sa femme, crue comme procureur de Madeleine de Bragelonne, veuve de Philippe de Marie et mère de Claire, 9 octobre 1630.
• Autre aveu de François de La Chaussée, 9 août 1634.
• Aveu de Madeleine de Bragelonne, 9 août 1635.
• Timoléon Le Roy, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, fait foi et hommage au prince de Condé pour la seigneurie d'Othis, qui lui appartient par la succession de David Le Roy, son père, pour la terre d'Orcheux et le fief du

Colombier, qu'il a acquis, le 18 avril 1643, de Madeleine de Bragelonne, et pour la terre de Montcrépin, acquise le 26 septembre 1643 d'Antoine de Marc ; 17 mars 1644.
• Timoléon Le Roy cède aux religieux de Chaalis 23 arpents de terre au terroir d'Orcheux, 22 mars 1658.
• Foi et hommage au prince de Condé, 21 mai 1664.
• Enregistrement fait au greffe de la justice de Chantilly de la foi et hommage faite au prince de Condé, le 5 mai 1679, par André Le Fèvre d'Ormes'son, maître des Requêtes, pour raison des terres et fiefs d'Orcheux et du Colombier, qui lui ont été adjugés le 28 juillet 1678 sur la succession et les héritiers bénéficiaires de François Le Roy, conseiller au Parlement ; 11 mai 1680.
• Foi et hommage au nom des enfants mineurs d'André Le Fèvre d'Ormesson, seigneur d'Amboille, et d'Eléonore Le Maistre, sa femme ; 22 mars 1685.
• Arrêt du Parlement qui maintient le prince de Condé dans le droit de faire exercer la justice par les officiers de son comté de Dammartin dans la maison seigneuriale d'Orcheux, 28 juin 1687.
• Foi et hommage de Henri-François Daguesseau, avocat général au Parlement,, à cause d'Anne Le Fèvre d'Ormesson, sa femme ; 10 août 1698.
• Bornage entre les seigneuries d'Eve, Orcheux, Rouvres, Ver et Othis; s. d. (fin du XVII[e] siècle).
• Partage de biens qui attribue la seigneurie d'Orcheux à Henri-François-de-Paule Daguesseau, Jean-Baptiste-Paulin Daguesseau de Fresne, conseillers d'Etat, et Claire-Thérèse Daguesseau, veuve de Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, 11 juillet 1744.
• Ils vendent Orcheux et le fief du Colombier à Claude-Gédéon du Metz, comte de Rosnay, président de la Chambre des Comptes, 14 août 1744.
Foi et hommage de Claude-Gédéon du Metz, comte de Rosnay, seigneur d'Eve et de Montifaut, 21 août 1744.
Foi et hommage d'un petit fief enclavé dans la cour de l'hôtel (en vertu de la concession du 27 février 1621) ; 27 juin 1748.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé sur la réception et le blâme des aveux présentés par le président du Metz, 10 mai 1752, sur le bornage entre le terroir particulier de Dammartin et celui d'Orcheux, et la reconnaissance des bornes posées entre les terroirs d'Othis et d'Eve, 10 décembre 1777.

1-B-118 **ORGHEUX. Fief du COLOMBIER, mouvant du Petit-Vivier** (hôtel et terres).
• Aveu de Philippe de Marie, seigneur de Versigny et d'Orcheux, gentilhomme

servant du Roi, fils de Jérôme de Marie, chevalier de l'ordre du Roi et son maître d'hôtel ; 12 novembre 1598.

• Autres aveux de Philippe de Marie, 8 janvier 1600, 3 août 1617.

• Aveux de François de La Chaussée, maître d'hôtel du Roi, à cause de Catherine de Marie, sa femme, et au nom de Madeleine de Bragelonne, veuve de Philippe de Marie, et de sa fille Claire ; 25 octobre 1630, 9 août 1635.

• Foi et hommage de Timoléon Le Roy, seigneur de Gincourt et d'Orcheux, fils et héritier de feu Timoléon Le Roy, 21 mai 1664.

• [François Le Roy, André Le Fèvre d'Ormesson, le chancelier Daguesseau, puis ses héritiers].

• Foi et hommage du président du Metz, 21 août 1744 ; son aveu, 30 juin 1748.

FIEF DES FOSSES A SAINT-MARD.

• Inventaire des titres de 1313 à 1651, XVIIIe siècle.

• Aveu de Robert de Versailles, dimanche après la Saint-André 1313. •

• Aveux de Bureau du Mesnil, échanson du Roi, 10 janvier 1414 [1415], de Simone Day, sa veuve, 26 septembre 1426, de Julienne du Mesnil, veuve de Jean de Marly, « autrement dit Maliart de Bés, en son vivant escuier » (Maillart de Betz ?], 1463.

• [Titres perdus ; mentions de l'inventaire. Vente par Julienne du Mesnil, fille de feu Bureau et veuve de Jean de Marly dit Maillart de Bez, à Charles de Melun, chambellan du Roi, de deux fiefs à Saint-Mard, l'un appelé l'hôtel des Fossés, l'autre le fief Dame Aies, 7 août 1464.

Foi et hommage par Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, et de Jean de Chabannes, son fils, qui ont acquis les fiefs des héritiers de Charles de Melun, 28 décembre 1474.

Autre foi et hommage du comte de Dammartin, 16 septembre 1531].

EVE. Fief de TARANNE et autres fiefs, mouvant du Petit-Vivier (hôtel, terres, prés, cens et rentes).

• Inventaires de titres, XVIIIe siècle.

• Philippe de Taranne, dit Sausset, écuyer, et Isabelle d'Ivors, sa femme, vendent à Jean, seigneur de Nantouillet, chevalier, une» maison à Eve, des terres et des prés, des cens et rentes ; 4 avril 1385.

• Aveu de 38 arpents de terre par Philippe de Taranne, 6 janvier 1414 [1415].

• Bail à rente d'une maison à Eve par Regnault Ferlin à Perrin Bertin, 22 janvier 1383 [1384].

• Bail à rente d'une masure et jardin à Eve par Raulequin de Noue, écuyer, à Chariot de Versigny, charron, 19 juin 1452.

• [Foi et hommage de Jean de La Grange à cause d'Antoinette de Noue, sa femme, nièce de Raulequin, à laquelle son frère Jean a donné les biens sis à Eve lors de son mariage avec Jean de La Grange ; 14 novembre 1472].
• Jean de La Grange, écuyer, seigneur de Cuise, et Antoinette de Noue, sa femme, Jean de Jtfoue, frère d'Antoinette, seigneur de Noue et du Plessis-au-Bois au pays de Valois, vendent les biens qui leur viennent de Raulequin de Noue, leur oncle, à Eve, à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, 23 janvier 1480 [1481].
• Accord entre les vendeurs et le comte au sujet d'une rente de 17 1. t. prétendue par les héritiers de feu Jean Moustardier, élu de Senlis, et d'une rente de 10 1. t. qui fait partie du douaire de la veuve de Raulequin de Noue ; même jour.
• [Foi et hommage d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, 25 janvier.
• Foi et hommage de Philippe de Boulainviller, 6 février 1524 [1525], 3 novembre 1531].
• Aveu et dénombrement, 4 mai 1532.
• Aveu et dénombrement donné au connétable de Montmorency par les chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame de Dammartin, Jean de Boulainviller, doyen, Jacques Terrouge, Philippe de Haliencourt, Martin Dumesnil et Antoine Pothier, 8 octobre 1541.
• Aveux des chanoines Claude Gaulchet, doyen, Philippe Rondeau, Pierre Leroy, Jean Descoretz, Guillaume Dupré et Charles Descoretz, 12 février 1574, août 1576.
• Aveu des chanoines Jacques Thouart, doyen, Jean Berry, Guillaume Dupré, Charles Descoretz, Grégoire Courtois et Florent Debréban, 25 juin 1596.
• Aveux de Charles Mazerat, doyen, Pierre Payen. Pierre de Marigny, Paul de Cornoailles, Jacques Heudes et Antoine Devouges, chanoines, 24 février 1637, 26 mai 1644.
• Aveu de Charles Mazerat, doyen, Jean-Baptiste Hervé, Jacques Heudes, François Augié, Jean Laire et Pierre Tenier, chanoines, 20 juillet 1654.
• Aveu de Jacques du Fayel, doyen, Michel Herlin, Jacques Guénot, Pierre Poirée et Jean Lesage, chanoines, 4 octobre 1664.
• Aveu de Robert Ballart, doyen, Etienne Le Camus, Arnoul Chopard, Julien Boulanger, François Le Camus et Anne-Henry Desjardins, chanoines, 8 mars 1697.
• Aveu de Pierre Chardon, doyen, Henry de Buizine, Julien Boulanger, Jean-François Le Camus, Anne-Henry Des jardins et Daniel-Paul Hallier, 13 octobre 1710.

FIEF DE LA FOSSE-LIGOT, consistant en quatorze arpents de terre au terroir d'EvE sous Dammartin (voir au carton 1-CA-012 le dossier du fief de Montifaut à Eve, mouvant de Dammartin).

• Inventaire des titres du fief, de 1313 à 1734.

• Aveux et dénombrements : 1313, Jean de Malassise; 10 avril 1364 [1365], Perrin Mabillart l'aîné et Perrin Mabillart le jeune, frères, héritiers de Simonnet Bonsens (aveu donné à Colart d'Epagny, bailli de Senlis, commis à la garde et au gouvernement de Chantilly) ; 21 octobre 1367, Jean de La Vallée, marchand et bourgeois de Paris, et Marie, sa femme, auparavant veuve de Simon Catier, marchand et bourgeois de Paris (aveu donné à Charles de Montmorency comme ayant la cause de feu Guillaume de Chantilly de son fief de Moussy-le-Neuf par faute d'homme) ; 3 juillet 1394, Pierre de Fresnes, demeurant à Louvres ; 16 mai 1402, Oudin Le Cavalier, écuyer; 17 juin 1402, Oudin Le Cavelier, écuyer, seigneur de Montifaut; 1531 et 1541, Jacques Le Picard, avocat en Parlement, veuf de Jeanne Baudry et tuteur de ses enfants ; 30 juin 1575, Jean Lécuyer, marchand et bourgeois de Paris ; 26 mai 1585, Jean Lécuyer, maître en la Chambre des Comptes, et Jacques de Pleurre, aussi maître des Comptes, mari de Marguerite Lécuyer (fille de Jean et de Marie Parent) ; 9 mars 1637, François Lécuyer, sr de Montifaut, maître des Comptes.

• François Lécuyer vend les fiefs de Montifaut et de la Fosse Ligot à Gilles Naudé, contrôleur des décimes en Nivernais, au nom et comme tuteur onéraire des enfants mineurs de défunts Jean Barthélémy, seigneur de Longperrier, et de Geneviève Legrain ; 12 mars 1652.

• Aveu de Nicolas Barthélémy, maître des Comptes, seigneur d'Eve et autres lieux, de Jean Barthélémy, seigneur de Montifaut, et Nicolas-Pierre Barthélémy, fils mineur de feu Adam-Pierre, conseiller au Parlement ; 31 mai 1680 ; autre aveu des mêmes, 14 juin 1696 (Nicolas-Pierre est abbé de Bissy).

Acte de foi et hommage, 18 juin 1697.

• Foi et hommage de Claude-Gédéon du Metz, seigneur d'Eve, Montifaut, Longperrier, Chambourcy, président en la Chambre des Comptes, 17 janvier 1725.

FIEF DE CHAMBOURCY, consistant en plusieurs pièces de terre au terroir d'Eve.

• Aveux et dénombrements donnés par : Perronelle, veuve de Philippe de Laistre, marchand de vins et bourgeois de Paris, 11 août 1367 ; « Perrenelle de Lestre », bourgeoise de Paris, 11 janvier 1376 [1377] ; Laurens Lamy, clerc et

secrétaire du Roi, 14 avril 1395, 16 juillet 1403 ; Guillaume Lamy, seigneur de Lorris et du Bourgneuf en la duché et forêt d'Orléans, 20 avril 1460 ; Thierry de Montmirail, seigneur de Chambourcy, à cause d'Antoinette Lamy, sa femme, fille de Philippe, 1452.

• Jérôme Barthélémy, seigneur d'Eve et de Longperrier, achète le fief de Jacques de Longueil et de Catherine de Montmirail, sa femme, 9 mars 1588, et de Madeleine de Montmirail, veuve du président de Champrond, 3 avril 1608 ; remise des droits féodaux, 28 septembre 1617 ; aveu et dénombrement, 6 juillet 1618.

• Aveu de Nicolas Barthélémy, conseiller au Parlement, tant pour lui que pour les autres enfants et héritiers de Jérôme, 12 décembre 1619 ; blâme de l'aveu, 19 mai 1620.

• Autre aveu de Nicolas Barthélémy, 23 mai 1635.

• Aveu de Nicolas Barthélémy, doyen de la Chambre des Comptes, neveu du précédent, 18 juin 1697.

• Aveu de Claude-Gédéon du Metz, 17 janvier 1725.

ROISSY. Fief de GERVAIS LARCHER, consistant en 13 arpents de terre entre Roissy et Epiais.

• Inventaire de titres de 1414 à 1766.

• Aveu de Jeanne de Puiseux, veuve de Jean de Billy, 8 juillet 1414.

• Foi et hommage par Guillaume Larcher au nom de son père Gervais, échevin de Paris, 16 septembre 1531.

• Aveu et dénombrement de Gervais, 31 mai 1540 (autographe).

• Note de Pierre Aberlenc, garde d'archives, sur les titres du fief.

• Saisie féodale, 26 juillet 1617.

• Mainlevée demandée par Jean-Jacques de Mesm.es, seigneur de Roissy, 14 août 1634 ; accordée par la justice de Chantilly, 19 août.

Nouvelle sentence de Claude de Cornoaille, prévôt de Chantilly, 14 juin 1636.

• Mémoires et délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la mouvance du fief, 1745 à 1766 : le fief appartint à Rigault de Puiseux, à Jean de Billy, à Jacques de Chambly, à Denis Boullard, à Gervais Larcher, qui fit foi et hommage le 26 novembre 1508, puis en 1531 ; le fief appartient en 1745 au comte de Caraman, seigneur de Roissy.

• Saisie féodale du fief, 9 mai 1787.

TREMBLAY-LEZ-GONESSE. Fiefs de MONGEL et de MORTERY.

• Inventaire de titres de 1314 à 1766.

• Aveux de la dame du Plessis, 6 janvier 1313 [1314] ; de Jeanne de Pacy, dame de Charny, 13 août 1366, 15 mars 1378 [1379] ; de son fils Pierre des Essars,

seigneur de Charny. 4 mai 1393 ; de Mahieu de Villemeray, seigneur de Tremblay en partie à cause de Marie des Essars, sa femme, fille de feu Pierre, 9 février 1404 [1405] ; de Jean de Bonpuis, second mari de Marie des Essars, 18 juillet 1417 ; de Philippe d'Eve, au nom et comme ayant le bail, à cause de Jeanne de Parpes, sa femme, de Colin de Villemeray dit Pourpense, fils de feu Mahieu de Villemeray dit Pourpense et de Marie des Essars, 4 décembre 1423 : maison au Grand Tremblay appelée le Moncel ; la maison et jardin de Mortery au Petit Tremblay près du moustier, terres, cens et rentes au Tremblay et à Villepinte, etc.

• Aveux de Jean Le Clerc, garde de la Monnaie de Paris, seigneur de Tremblay en partie, 13 juillet 1446 ; de Jean Le Clerc, notaire, secrétaire et clerc du Roi en sa chambre des Comptes, seigneur du Moncel-lez-Tremblay et d'Ermenouvïlle-lez-Gonesse (Arnouville), 16 juillet 1476 : mêmes fiefs, plus un fief à Villeneuve sous Dammartin appelé le fief de Chavercy, « qui fut à feu maistre Giles Fleury, et de présent appartient à monsieurle conte de Dampmartin » (Antoine de Chabannes), consistant en maison, terres, vignes, prés, rentes, avec deux arrière-fiefs dont l'un « fut feu Jehan Hazart de derrière le moustier de Thieux », et l'autre « que tiennent les hoirs de feu Simon de Dampmartin ».

• Titres perdus. Foi et hommage de Jean Le Clerc, 16 septembre 1531, de Guillaume Le Clerc, 28 avril 1575, de ses enfants Robert, Jeanne et Marguerite, 17 mars 1596.

Anne Hennequin, veuve de Robert, vend à Jean-Baptiste de Bermond, 3 mars 1620.

Souffrance de foi et hommage accordée à Jean-Baptiste et Martin de Bermond, fils de Jean-Baptiste et de Madeleine Aubry, 14 août 1634.

Foi et hommage de Martin, 3 décembre 1637, de Jean-Baptiste et ses frères et sœurs, 4 août 1645.

Acquisition par le Grand Condé de la ferme de Tremblay avec 210 arpents de terre, 4 juin 1663, et cession au cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis, en échange de la seigneurie de Gouvieux, 7 juin (voir carton 1-B-097).

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal des fiefs de Moncel et Mortery, 21 août 1766.

PRIEURE DE SAINTE-OPPORTUNE DE MOUSSY-LE-NEUF.

• Papier terrier et censier des biens du prieuré, 1631-1653.

1-B-119 MONTMELIAN.

• Arrêt du Parlement portant entérinement de la transaction passée entre l'abbaye de Saint-Denis et Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, au sujet des droits seigneuriaux à Montmélian, Plailly et Mortefontaine, février 1316 [1317] (copie du XVIII[e] siècle).
• Procès-verbal de visite de la Tour carrée de Montmélian, 4 mai 1621.
Aliénation à titre de bail à rente, 24 avril 1623.
Titre nouvel donné par Etienne Pouchard, curé de Montmélian, qui a acquis la tour le 13 avril 1738, 23 avril.

Fiefs relevant de la Tour carrée.

• Aveu de Bureau de Dampmartin, changeur, bourgeois de Paris, pour un fief de 8 arpents de bois assis au lieu dit Erval, 31 mai 1402.
• Fief de 8 arpents de terre : aveux de Perrot de Versailles, 15 juin 1334, de Baudouin de Fréchencourt, seigneur de Vémars, 11 janvier 1394 [1395], de Blanche de Versailles, dame de Vémars en partie, 5 janvier 1405 [1406], de Mahieu de Fréchencourt, seigneur en partie de Vémars, 4 décembre 1414.
• Fief de 9 arpents de terre : aveux de Regnault de Survilliers, écuyer, demeurant à Survilliers, 2 mars 1398 [1399], 18 juillet 1405.
• Fief, de plusieurs pièces de, terre : aveu de Jean de Plailly, s. d. (début du XIVe siècle) ; arrière-flefs tenus par Gautier Clignet, Jean de Barbery, Pierre de Bertrandfosse (huit hostises à Plailly).
• Fief des seigneurs de Bertrandfosse à Plailly. Aveux de Pierre de Signeel, écuyer, 16 mai 1376, de Simon de Bertrandfosse dit de Plailly, 6 janvier 1397 [1398], 23 août 1402, de Jean de Laillier dit Christophe de Plailly, fils d'Agnès de Plailly, 1500.
• Trois contrats d'acensement faits par Christophe de Plailly, chevalier, seigneur de Survilliers et de Bertrandfosse, conseiller et chambellan du Roi, bailli et capitaine de la grosse tour et ville de Sens, 1511-1512.
• Simon Hochedé, marchand de bois à Paris, et Rosé Carrel, sa femme, vendent leur maison et leurs biens de Plailly à Guillaume Le Rebours, seigneur de Bertrandfosse, 5 juin 1598.
• Remboursement de rentes fait par François Hotman, conseiller au Parlement, abbé de Saint-Mard-lez-Soissons, à son frère Timoléon, seigneur de Fontenay, et constitution au profit de Guy-Michel Le Jay, avocat en Parlement, 9 février 1636. François Hotman, seigneur de Mortefontaine, Plailly et Montmélian, assigne à Marguerite Froment, veuve de Pierre Séguier, conseiller au Parlement, une rente annuelle de 1.000 livres tournois sur ces terres, 8 mars 1636.
• Contrat de mariage d'entre Vincent Hotman, seigneur de Fontenay,

ôlontmélian, Plailly et Mortefontaine, et Marguerite Colbert, veuve de Claude de Machault, seigneur d'Arnouville, 7 août 1653.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé Sur le service des fiefs de Bertrandfosse et autres demandé au président Jacques-Louis Le Peletier, 22 mai 1743, 24 avril 1776 ; autre service demandé à son fils, Louis Le Peletier, marquis de) Montmélian, prévôt des marchands de Paris, 2 août 1786.

• Louis Le Peletier vend le marquisat de Montmélian à Joseph Duruey, conseiller d'Etat, et Jeanne Morin, sa femme, 1er décembre 1790.

FIEF DE JEAN DU BOIS.

• Aveux de Jehannot du Bois, 1323, dimanche après la Saint-André, et de Jehan du Bois, s. d. : cens à Plailly, Montmélian et Villepinte, 30 arpents de bois à Moussy-le-Neuf ; arrière-fiefs tenus par Guillaume de Moussy-le-Vieux à Moussy, par Simon de Barbery, frère de messire Maillart de Plailly, chevalier, à Roissy, par Jean Martin à Luzarches.

• Aveu de Regnault de Versailles,) écuyer, 8 juillet 1402 : maison à Montmélian devant le château, qui fut à Jean La Choue, tenue par Perrin Barbon à cause de sa femme ; arrière-fief tenu par Robinet Le Thirant, écuyer, premier varlet tranchant du Roi, à Luzarches (4 arpents de pré qui furent à Colin Le Viconte), cens à Neuf moulin et à Chaumontel ; autre arrière-fief tenu par Jean de Gifosse, bourgeois de Soissons, à Roissy-en-Parisis (9 arpents de terre). [Dans la série BH, Chaumontel, carton 1-BH-001, un document de 1394 nomme « Robert de Bologne, dit le Tirant, écuyer, varlet tranchant du Roi ».

FIEF DU CLOS DE BORAN A MORTEFONTAINE.

• Vente par Robert de Chennevières et Jeanne du Bois, sa femme, à Pierre Le Mercier dit de Saint-Riquier, clerc et notaire du Roi, 12 décembre 1363 (extrait vidimé de l'acte, 11 mars 1364).

• Aveu de Jeanne, veuve de Pierre Le Mercier, 23 mars 1378 [1379].

• Accord entre Jeanne de Saint-Riquier, bourgeoise de Paris, et Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly, au sujet de la foi et hommage de ses fiefs, 28 juin 1398.

• Aveux de Jeanne de Saint-Riquier, 28 juin 1398, 31 mai 1402, de Jean Le Bègue, notaire et secrétaire du Roi, 24 janvier 1405 [1406].

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal du fief, 1er juillet 1745, 11 février 1762 (le fief avait été vendu par Louis Le Bègue et Jeanne de Brion, le 8 juin 1583, à Claude Aubery, notaire et secrétaire du Roi).

FIEF A ORVILLE près LOUVRES.

• Aveu de Henri de Saponay, écuyer, 1335, « mardi fête de saint Martin le Boullant »

(copie de 1764).
• Droit de relief dû pour le fief d'Orville par M. Le Rebours, conseiller au Parlement, et par M. Le Pérou, mineur, héritiers du chevalier Le Pérou, 29 août 1781.
• Droit de quint dû par M. Boula de Mareuil, conseiller d'honneur en la Cour des Aides, pour l'adjudication qui lui a été faite, le 20 juillet, des fiefs d'Orville à Louvres, 28 août 1782.

FIEF A SURVILLIERS.

• Aveux d'Etienne Pourdi, 1er août 1388, 11 juillet 1403, de sa veuve Regnaude, 6 juillet 1410.
• Aveux de Regnault de Survilliers, 20 septembre 1393, de Jean Bidault, écuyer, à cause de sa femme, 9 juin 1447.
• Aveux de Denis Fourdy, laboureur, demeurant à La Chapelle-en-Serval, fils aîné de Guillaume, 22 septembre 1494 ; de Perceval Pourdy, marchand et bourgeois de Roye, 25 janvier 1509 [1510].
[Foi et hommage par son fils Denis, 15 septembre 1531].
Recherche du fief, qui consiste en 17 ou 18 arpents de terre en quatorze pièces, en vue du service féodal, 13 août 1744.

FIEF DE CHAPPOTEL A SURVILLIERS (six à neuf arpents de terre).

• Aveux de Pierre de Garges, écuyer, au nom de ses enfants Jean et Louise, 2 décembre 1391 ; de Louise, fille de feu Pierre, 18 avril 1398 ; de Jean Beauvarlet, écuyer, demeurant à Ver-sous-Dammartin, mari de Louise, 16 août 1399, 23 juillet 1402 ; de Robert de Nouray, sergent du Roi en la prévôté de la ville de Senlis, héritier de son oncle Hucon de Nouray, 27 juillet 1409 ; de Jean Bazin, chanoine de Saint-Nicolas d'Amiens, 30 juin 1498. Saisie féodale du fief, 17 juillet 1522.
• Denis Chappotel, laboureur à Survilliers, donne l'aveu et dénombrement du fief, « qui fut à feu maistre Jehan Bazin, depuis à messire Jehan Chevalier et à Jehan Chevalier, et depuis à Raulet Bizet » ; 15 août 1524.
Autres aveux de Denis Chappotel, 4 janvier 1531 [1532], 21 octobre 1540.
• Foi et hommage par Antoine Lavoisier, laboureur à Lagny-le-Sec, au nom et comme tuteur des enfants d'Antoine Chappotel, 3 février 1597.
• Recherche du service féodal du fief, 1744, 1745.

FIEF DU CHAMP-RENAUD au terroir de FOSSES près SURVILLIERS (30 arpents de terre qui font partie du domaine de la chapelle du château de Chantilly dès la fin du XIVe siècle ; voir Carton 1-B-002, dossier de la chapelle).

• Aveu de Raoul Le Normant, écuyer, fils de feu Jean Le Normant, écuyer, 15 février 1387 [1388].
• Raoulin Le Normant et sa mère Ameline, veuve de Jean, demeurant à Saint-Yves, vendent le fief à Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly, 14 juin 1393 (copie du 10 juillet 1500).
• Demande de foi et hommage au chapelain du château de Chantilly, 13 février 1788 (rappel de la foi et hommage faite le 13 juillet 1734 par Jean-Baptiste-Thomas de Lamarque, chapelain du château).

FIEF DE BOUTEROUE OU JEAN LE CHARON à SURVILLIERS (6 arpents de terre).

• Aveux de Jean Le Charon, lieutenant-général du bailli de Senlis, à cause de sa femme Ameline, auparavant femme de Simon Bouteroue, 13 décembre 1410 ; de Nicole de Bonviller, avocat au bailliage de Senlis, fils et héritier de Marguerite de Bonviller, 22 mars 1541 [1542] ; de Jean Le Cordelier, écuyer, seigneur de Chennevières, et d'Etienne Le Bel, écuyer, seigneur de Seussy, héritiers de leur oncle Nicolas de Bonviller, avocat à Senlis, 14 juillet 1616 ; de Jacques Le Cordelier, héritier de sa sœur Françoise, femme du sr de Bidache, 13 janvier 1638 (il possède le fief en indivision avec Charles Le Bel, sr de Grocourt et de Seussy, et avec sa sœur Marie Le Cordelier, femme de Robert de Renost, sr de Beaulieu) ; déclaration du fief, 15 novembre 1641. Aveu de Robert de Renost, seigneur de Beaulieu, qui possède le fief par indivis avec « Claude Le Cordelier, sr de La Brosse, et maître Gilles Le Rat, au moyen du partage fait entre lui et le sieur de Chennevières, son beau-frère », 14 juin 1646. Aveu de Jacques Le Rat, conseiller du Roi et son procureur en l'élection de Senlis, fils et héritier de Gilles, 13 juin 1670.
Aveu des enfants et héritiers de Jacques : François Truyart, sr de Visigneux, président au présidial de Senlis, veuf de Catherine Le Rat et tuteur de ses enfants, Marie Le Rat, veuve d'Artuâ Truyart, président audit présidial, Jeanne Chastelain, fille de Louis Chastelain et de Jeanne Le Rat, Gilles Le Rat, officier de la feue Dauphine, et François Le Rat, docteur régent de la faculté de Médecine de Paris, 4 août 1696.
François vend sa part à son frère Gilles, 13 mai 1697.
Recherche du service féodal du fief, 1744, 1755.

FIEF DU CROCQ, à SURVILLIERS (14 arpents de terre en plusieurs pièces).

• Aveu de Jacques du Crocq, marchand et bourgeois de Paris, 14 septembre 1531. Aveu de Jacques du Crocq l'aîné, marchand et bourgeois de Paris, 21

octobre 1541.
• Henri, Hippolyte et Denis Rousseau, frères, écuyers, louent à Pierre Mancel, laboureur à Survilliers, la maison et ferme de la Croix à Survilliers, comprenant les terres du fief du Crocq, 26 novembre 1634.
• Aveu du fief donné par Jean Hannier, payeur des gages et droits des officiers de l'élection de Reims, qui a acquis la ferme de la Croix de Michel Lecarnier, écuyer, sieur de Muchedain, un des 200 hommes d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du duc d'Orléans, et de Jacqueline Lebeuf, sa femme, 3 février 1651.
• Aveu donné par Louis Lefebvre, demeurant en la ferme de Vauleran près Villeron, héritier de son père Adam et de son frère Pierre, 23 juillet 1688.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 4 juin 1723, droits de quint dus à cause des miutations du fief du Crocq ; Martial Dumoulin et Jeanne Lefèvre ont vendu, le 8 juin 1714, à François Le Cœur, qui a vendu la ferme de la Croix, le 13 décembre 1720, à Ambroise Cousinet, maître des Comptes ; 11 décembre 1755, droits dus par le marquis du Thil, qui a épousé la fille de M. Cousinet.

FIEF DE CHENNEVIERES à VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN.

• Inventaire des titres du fief, de 1391 à 1750.
• Aveu présenté à Amaury d'Orgemont par Regnault d'Eve, écuyer, 26 décembre 1393 (dix arpents de terre en trois pièces).
Aveu de Simon Lore, clerc demeurant à Paris, qui a acquis le fief de Regnault d'Eve, écuyer, demeurant à Moussy-le-Vieux, et de Jeanne, sa femme, 28 avril 1397.
Autre aveu présenté par Simon Lore à Pierre d'Orgemont, 10 juin 1402.
Aveu de Sinuonnet Lore, fils de feu Simon, en son vivant marchand et bourgeois de Paris, 18 septembre 1425.
• Simon Lore possédait à Villeneuve un autre fief mouvant de Dammartin et consistant en champarts, cens et rentes ; il avait appartenu autrefois à Jean de Chennevières, écuyer : aveux donnés au comte de Dammartin par Simon Lore, 10 mai 1391, 12 juillet 1403.
• Les deux fiefs furent compris dans le même aveu dès la fin du XVIe siècle, le seigneur de Chantilly étant en même temps comte de Dammartin.
• [Titres perdus, analysés dans l'inventaire. Foi et hommage de Jean Catin, avocat en Parlement, et de son frère Audebert, héritiers de leur frère Denis, 22 janvier 1540 [1541].
Foi et hommage de Jean Catin, un des quatre chauffe-cire de la Chancellerie de France, fils aîné de feu Jean Catin, avocat au Parlement, 11 janvier 1562

[1563].
Souffrance accordée à Catherine Catin, âgée de dix ans, fille de feu Jean, 24 octobre 1580]. <

• Aveu donné par Guillaume de Sève, écuyer, sieur de Saint-Julien, mari de Catherine Catin, 15 avril 1596 : « lequel fief de Chennevières fut d'ancienneté à Lore, depuis à Beloysel et à Robert Tulleu... », la maison des Carneaux à Villeneuve, sept pièces de terre, cens et rentes.
Autre aveu de Guillaume de Sève, 24 juillet 1617.

• [Foi et hommage par Guillaume, 9 juin 1636. Foi et hommage par Jean de Sève, seigneur de Plotard et de Nohant, président en la Cour des Aides, fils aîné et principal héritier de Catherine Catin, 21 janvier 1642].

• Aveu de Louis Tronson, seigneur du Coudray-sur-Seine et de Peray-en-Brie, secrétaire du Cabinet du Roi, intendant et secrétaire de ses finances, mari de Claude de Sève, fille de Guillaume et de Catherine Catin, 26 juillet 1642.

• Aveux de Claude de Sève, veuve de Louis Tronson, 24 juillet 1648, 5 août 1655.

• Aveu d'Alexandre Tronson, seigneur de Maintenon, et de Jean-Pierre Tronson, seigneur de Chennevières, 15 juillet 1666.

• Adjudication faite par décret â Martin Gallier, bourgeois de Paris, du fief de Chennevières, saisi réellement sur Jean-Pierre Tronson, 5 février 1682.
Retrait lignager exercé par Antoine Tronson, aumônier du Roi, abbé de Saint-Antoine, frère de Jean-Pierre, 29 mai.

• Aveu d'Antoine Tronson, 5 janvier 1685.

• [Foi et: hommage par Louis Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, et Antoine Tronson, aumônier du Roi, héritiers de leur frère Alexandre, et ledit Antoine adjudicataire des biens de son frère Jean-Pierre, 14 février 1697.

• Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, loue la ferme des Carneaux à Martin Boucher, laboureur à Villeneuve, 31 juillet 1734.

• Claude-Guillaume Testu de Balincourt, marquis de Balincourt, et Marguerite-Guillemette Allemand de Montmartin, sa femme, vendent la ferme des Carneaux à Gabriel-Michel Petit de Ravannes, seigneur de Villeneuve, 20 mai 1741.
(Pour la suite, voir le dossier de Villeneuve dans les titres du comté de Dammartin, série CA, carton 1-CA-013).

FIEF DES GRANDES DIMES DE MOUSSY-LE-VIEUX.

• Aveux de Robert de Versailles, écuyer, 2 février 1395 [1396], 28 janvier 1403 [1404], 4 mars 1414 [1415] ; de Tristan du Moult, écuyer, échanson du duc de Bourgogne, 12 juillet 1428 ; de Jean Le Bouteiller, seigneur de Moussy-le-

Vieux et de Moussy-le-Neuf, héritier de sa cousine Marguerite de Versailles, 5 septembre 1486.
• [1531, Jean, Charles et Girard Le Bouteiller ; 1564, Jean Le Bouteiller ; 1596, Philippe Le Bouteiller]. Foi et hommage par Henry d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Moussy-le-Vieux, seigneur de Moussy-le-Neuf, héritier en partie d'Elisabeth de Prunelay, son aïeule maternelle, veuve de Jean Le Bouteiller de Senlis, 14 janvier 1683.
• Bail des dîmes de Moussy par l'abbé Charles d'Orléans au nom d'Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, 30 mai 1733.

FIEF DE LA CONCHE à SAINT-MARD (terres).

• Aveux de Ferry de La Conche, demeurant à Dammartin, 7 juin 1390 ; d'Etienne de La Conche, bourgeois de Dammartin, 13 juillet 1403 ; de Guillaume de La Conche, bourgeois de Paris, 19 juillet 1426; de Jean Orlant, bourgeois de Paris, 14 mars 1449 [1450] ; du chapitre de l'église Notre-Dame de Dammartin, 23 juin 1618, 28 novembre 1637, 21 juillet 1654, 11 octobre 1666 et 14 mars 1697.

FIEF DE CULDOE à LAGNY-LE-SEC (terres).

• Aveux de Guillaume Escuacol, écuyer, demeurant à Lagny-le-Sec, s. d. (XIVe siècle) ; de Charles Culdoe, clerc, notaire du Roi, fils et héritier en partie de feu Jean Culdoe, maître des Monnaies du Roi, 9 avril 1394 [1395] ; de Marc de Javailhac, changeur à Paris, 8 juin 1465.
• Déclaration du fief par la présidente Lescalopier en 1622.
• Aveux de Marthe Gobelin, veuve de Jean Lescalopier, président au Parlement, 8 mars 1629, 4 octobre 1634.,
• Aveu de Henri Coignet de La Thuillerie, comte de Courson et de Brégy, héritier de son frère Marc, tous deux héritiers du président et de la présidente Lescalopier, leurs aïeuls maternels, 3 juin 1665.
• Déclaration de la ferme de Lagny-le-Sec et des biens en dépendant, s. d..
• Acquisition par Nicolas Meliand, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, 21 juillet 1685 ; aveu et dénombrement du fief de Culdoe par son fils Antoine-François Meliand, conseiller au Parlement, 2 janvier 1697.
• Yves-Marie Desmaretz, comte de Maillebois, et Marie-Madeleine-Catherine Le Voyer de Paulmy d'Argenson, sa femme, petite-fille d'Antoine-François Meliand, vendent la ferme de Lagny-le-Sec à Pasquier Berger, receveur de la terre et seigneurie de Ver-sous-Dammartin, et à Jeanne-Louise-Victoire Navarre, sa femme, 3 décembre 1751.
• Pierre Navarre, frère et héritier de la précédente, vend la ferme à Antoine-Nicolas-Jean-Baptiste Prévost de Longperrier, auditeur en la

Chambre des Comptes, 8 novembre 1790. Liquidation des droits de quint, requint et relief, 26 janvier 1791.

IV. ANNEXES DE CHANTILLY

1-B-120 **MONTEPILLOY.**

• Charte de coutumes octroyée aux hôtes de Montépilloy par Gui III, bouteiller de France, 1190 (vidimus du 24 mai 1395).

• Accord passé entre Guillaume Le Bouteiller et plusieurs hôtes de Montépilloy, mars 1269 [1270] (original, et vidimus du 21 octobre 1501).

Ratification par le roi Louis IX, mars 1269 [1270] (vidimus délivré par l'official de Senlis en 1364, le lundi après la Nativité).

• Accord passé entre Guillaume Le Bouteiller et tous les hôtes de Montépilloy, avril 1270 (original, et vidimus du 21 octobre 1501).

• Actes par lesquels Marguerite de Machau, veuve de Jean Le Bouteiller, son fils Raoul, marié à Marguerite de Courtenay, ses filles Isabelle, Agnès, Jeanne, femmes de Pierre d'Escrennes, Pierre de Bray et Guillaume de Courcy, vendent les terres et seigneuries de Montépilloy et Pontarmé à Robert de Lorris, chambellan du Roi, seigneur d'Ermenonville, et à Perronnelle des Essarts, sa femme, 28 mars, 24 et 28 juin 1353.

• [1380, Jean de Lorris dit Lancelot ; 1381, sa veuve, Isabeau de Montmorency ; 1383, leur fille Marguerite, dame d'Ermenonville et de Montépilloy, femme de Philippe de Villiers, seigneur de Lassy ;. 1386, Enguerrand VII, sire de Coucy, seigneur de Montépilloy ; 1389, le connétable Olivier de Clisson, seigneur de Montépilloy, disgracié en 1393. Puis Louis, duc d'Orléans, et Guillaume II Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier en Berry et, par sa femme Marie de Sermoises, de Saintines, Brasseuse et Moussy-le-Neuf].

• Compte du receveur de Montépilloy et Brasseuse pour l'année 1410-1411.

• [En 1461, Guillaume III Le Bouteiller vend Montépilloy, Brasseuse, Courteuil et le fief de Tournebus à Senlis, à Bertrand VI de La Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne].

• Le comte de Boulogne vend à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, et à son fils Jean, 19 octobre 1474.

• Aveux et dénombrements de Montépilloy, présentés au Roi à cause de son château de Senlis par Antoine de Chabannes, 24 août 1482, et par Jean de Chabannes, 17 juin 1491.

• Jean de Chabannes vend Montépilloy, Courteuil et Tournebus à Guillaume de Montmorency, seigneur de Chantilly, 19 mars 1495 [1496].

Ratification de la vente par Suzanne de Bourbon, femme de Jean, 25 mars.

Renonciation à la faculté de rachat, 7 janvier 1498 [1499].

Moulin de Montépilloy.

• Charles Abraham, élu sur le fait des aides en l'élection de Senlis, s'engage à payer annuellement à Guillaume de Montmorency un cens de 2 sols parisis et un muid de blé de mouture pour la permission à lui donnée d'ériger un moulin à vent sur une pièce de terre mouvant dudit seigneur, 17 octobre 1509.

• Arnauld Desfriches, seigneur de Brasseuse et de Villeneuve-sur-Verberie, lieutenant général du bailli de Senlis, condamne au paiement de cette redevance les héritiers de Charles Abraham, sa veuve Marie de Vaffaux et son fils mineur Nicolas, et son gendre Regnault Denybert, praticien à Crépy, mari de Marguerite Abraham, 5 septembre 1518.

• Titre nouvel délivré par Nicolas Abraham, marchand et bourgeois de Crépy, 29 novembre 1533.

• Sentence de Louis de Montmorency, baron de Bouteville, bailli de Senlis, appréciant les arrérages de neuf années de la redevance, 21 juin 1604.

• Adjudication par décret du moulin à François Lenoir, 1er juillet 1604. Sentence qui attribue le prix d'acquisition au duc de Montmorency à cause des arrérages qui lui sont dus, 20 octobre 1605.

• Sentence qui condamne les habitants de Montépilloy, de leur consentement, à faire moudre leurs grains au moulin à vent, 6 novembre 1601.

• Baux du moulin, 1659, 1717, 1733 à 1786.

Baux des terres du domaine de Montépilloy, 1513, 1524, 1528, 1543.

• Bail du 2 avril 1548 [1549], passé au château de Chantilly devant Nicolas Lourdel et Adam Germain, notaires à Senlis ; copie délivrée par Jean Dolé, procureur et conseiller au bailliage de Senlis, et Nicolas de Lavernot, chirurgien et valet de chambre du Roi et tabellion de Senlis, gardes des sceaux de la baillie.

Bail du 12 novembre 1557.

Bail du 6 avril 1565.

Trois quittances de 1573.

Baux de 1655, 1657, 1688, 1715, 1732, 1743, 1761, 1769, 1777.

Pièces diverses.

• Acquisitions partielles par les ducs de Montmorency, 1548, 1561, 1621. Dix-sept pièces administratives, 1569-1586.

Rachat des droits d'échange, 1697.

Réunion d'héritages au domaine de la seigneurie, 1730.

Concessions de terrains, 1787-1789.

Subvention pour la réparation de l'église de Montépilloy, 1785. Charités, 1788.

1-B-121• Limites de la seigneurie de Montépilloy du côté de la seigneurie de Borest, qui appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont à Paris. Procès-verbal de bornage, 26 mars 1481 [1482] (copie du XVIIe siècle).

Extrait de l'aveu et dénombrement donné au Roi par le comte de Dammartin en 1482 (copie du XVIIIe siècle).

Transaction réglant la perception de la dîme sur les territoires de Montépilloy et de Borest, 18 juillet 1543 (copie du XVIIe siècle).

Enquête faite par le lieutenant de la justice de Chantilly pour la délimitation des deux seigneuries, 13 août 1658.

Reconnaissance des bornes et limites, même jour. Sentence de la justice de Chantilly au sujet du bornage, 14 septembre 1658.

Procès-verbal de reconnaissance des bornes, 19 avril 1690.

Procès-verbaux d'enquête, juin-juillet 1692.

Sentence des Requêtes du Palais, 23 juillet 1694 (deux copies, un imprimé).

Mémoire sur les limites des seigneuries, XVIIIe siècle.

• Limites du côté de Baron. Six déclarations passées au terrier des religieuses de Chelles, dames de Baron, 1608-1610.

Plan du terroir de Montépilloy du côté de Baron, 1611.

• Arpentages des terres dépendant de la ferme de Montépilloy, octobre 1621, mai 1649, novembre 1736, février 1738.

Mémoires de l'ingénieur-géographe Troussu sur les plans de Montépilloy, Chavercy et Gigny, 1778.

Mémoires des travaux de réparation faits aux fermes de Montépilloy et de Chavercy en 1779.

• Onze baux à cens et rente de maisons et terres à Montépilloy, 1480-1528.

• Quatre baux à cens et rente de maisons à Boesne, 1477, 1507, 1509.

• Trente-deux déclarations passées au terrier de Montépilloy de 1490 à 1510.
• Douze contrats d'héritages en censive, 1371, 1502, 1522 à 1571.
Un contrat de 1779.
Plans figuratifs de deux maisons.
Lods et ventes dus par Charles-François-Pierre Foullon de Chevrières, conseiller au siège présidial de Senlis, 1791.
Lettre de M. Turquet au sujet d'une acquisition de terres, 1791.
• Quatre-vingt-douze déclarations au terrier de Montépilloy, de 1579 à 1601.

1-B-122• Déclarations au terrier, XVIIe et XVIIIe siècles.

1-B-123 **FIEFS DE MONTEPILLOY.**
• Etats des fiefs, XVIIIe siècle.
• Fief du VERDIER à Montépilloy (7 arpents de terre en cinq pièces).
• Aveux de Gérard Verdier, sergent royal à Senlis, de Jacques Gérard, foulon de drap, et d'Isabeau Gérard, femme de Jacques Bruyer, cordonnier, 13 octobre 1541 ; de Jacques Fortier, de Senlis, et de Nicolas Robin, gruyer, 12 juillet 1644; d'Eusèbe Fortier, 2 octobre 1648 ; de François de Novion, seigneur de Wuez-sur-Vesle, au nom et comme procureur de Jean de Waurans, seigneur de Javelles, et d'Eustache de Bachelier, seigneur de Montmajou, époux de Marie et Catherine Chastellain, filles de Jacques Chastellain, sieur de Vaulieu, qui avait acquis d'Eusèbe Fortier, 13 juin 1681 ; de François Tarlé, garde-marteau de la forêt d'Halatte, au nom de son beau-frère Pierre Robin, sieur de Feran, fils de Nicolas Robin, 5 septembre 1687.
Mémoires du XVIIIe siècle mentionnant :
1° 28 décembre 1741, testament de Jean-Baptiste Danger ;
2° 20 avril 1774, vente du fief par les enfants de Jean Danger et d'Anne Cloux à Félix-Antoine Périer, laboureur à Fresnoy-le-Luat.

FONTAINE-LES-CORNUS (terre et seigneurie de).

• [8 avril 1256, Thomas de Fontaine, dit le Cornu. Juillet 1300, Thomas, dit Cornu de Fontaine].
• Aveux de Jean de Moretz, seigneur de Fontaine à cause de Mlle de Vincy, sa femme, 5 septembre 1448 ; de Jacques de Guierlay, seigneur de Villebract en Sologne, mari de Jeanne de Moretz, 12 mars 1472 [1473] ; de Rigault de Marly, second mari de Jeanne de Moretz, 24 novembre 1481.
Vidimus d'une transaction passée en juillet 1300 entre Gui Le Bouteiller, seigneur de Montépilloy, et Thomas, dit Cornu de Fontaine, 25 novembre 1481.

• Déclaration et valeur de toute la terre et seigneurie de Fontaine-les-Cornus mouvant en fief du comte de Dammartin à cause de sa terre et seigneurie de Montépilloy.

Déclaration et valeur de la terre et seigneurie de Bellefontaine, mouvant en fief du comte de Dammartin à cause de sa terre et seigneurie de Moret en Gâtinais (sur le même cahier; s. d. vers 1480).

• Aveu de Fontaine par Rigault de Marly à cause de Jeanne de Moretz, sa femme, auparavant femme de Jacques de Guierlay, 15 avril 1482.

• Catherine Anthonis, veuve de Jean Malingre, avocat au Parlement, donne pouvoir à Nicole Barthélémy, avocat au Parlement, à Robert Anthonis, receveur de Senlis, et à Pierre de Thermes, pour faire la foi et hommage à Guillaume de Montmorency, seigneur de Montépilloy, de 28 arpents de bois sis au bois de Fontaine-les-Cornus et de 7 quartiers de pré ; 17 septembre 1502 (le fief Malingre fut réuni ensuite à la seigneurie de Fontaine).

• Aveu de Fontaine par Charles de Romain, fils de feu Charles et de Marie de Paris, 10 juillet 1618.

• Foi et hommage par leur fils Robert, 17 octobre 1623 ; aveux et dénombrements donnés par Robert, 14 décembre 1623, 15 juillet 1634 (en 1634, il est « conseiller et aumônier du Roi, prêtre, chanoine et grand-vicaire de l'église cathédrale de Noyon »).

• Foi et hommage par Philippe de La Haye, seigneur de Vallière, maître d'hôtel ordinaire du Roi, mari d'Anne de Romain, sœur et héritière de Robert, 15 février 1651 ; aveu et dénombrement, 27 février.

Foi et hommage par sa veuve, 26 mai 1655.

• Nicolas de La Haye, seigneur de Vallière, donne procuration à Antoine de Corbie, procureur au bailliage de Senlis, pour faire la foi et hommage de Fontaine au prince de Condé, 16 novembre 1665.

Acte de foi et hommage, 24 novembre.

• Nicolas de La Haye, comte de Vallière, donne même procuration à Robert Tarteron, notaire à Senlis, 12 novembre 1696.

Acte de foi et hommage, 27 novembre.

• Adjudication par décret de la terre de Fontaine à Antoine Meunier, payeur des rentes assignées sur les cinq grosses fermes, 17 mars 1706.

Retrait féodal exercé par le prince de Condé, 4 juin.

Vente de Fontaine par le prince de Condé à Jean-Baptiste Davène, bourgeois de Paris, 27 juin.

Acte de foi et hommage, 28 juin, enregistré le 10 décembre au greffe de la

châtellenie de Chantilly.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de relief dus au prince, 10 mars 1734, 20 août 1743 : Jean-Baptiste Davène, conseiller secrétaire du Roi, contrôleur des gages de Messieurs du Parlement, eut sept enfants, dont deux fils, Jean-Claude et Pierre-René ; une des filles, Marie-Elisabeth-Geneviève, mourut le 13 septembre 1731 ; une autre, Renée-Suzanne, mourut le 11 juin 1741.

• Acte d'ensaisinement et d'inféodation d'une rente de 150 livres constituée au profit de Thomas Duval, ancien avocat au Parlement; par Pierre-René Davène, seigneur de Fontaine-les-Cornus, et Louise-Marguerite Le Bègue, sa femme, 3 février 1753.

• [Le successeur de Pierre-René fut Achille-René, correcteur en la Chambre des Comptes. En 1784 et 1785, il acquit les terres et seigneuries de Roberval, Rhuis, Noë-Saint-Martin et Saint-Germain].

FIEF DE SAINT-SIMON A PONTAINE-LES-CORNUS.

• Lettres du roi Philippe portant confirmation et ratification d'un accord fait entre Guillaume Le Bouteiller, seigneur d'Ermenonville et de Montépilloy, et Jean de Montagny, prévôt de Paris, au sujet de la mouvance d'un fief que celui-ci possède à Fontaine ; 1289, lundi après la Saint-Nicolas d'hiver (vidimus du 1er octobre 1475, autre copie et traduction française du XVIe siècle).

• Lettres d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, recevant en foi et hommage Guillaume de Rouvroy, fils aîné de défunt Gilles de Rouvroy, dit de Saint-Simon, en son vivant bailli de Senlis, 16 juillet 1484. [Guillaume fit don du fief au chapitre de Notre-Dame de Senlis].

• Actes de foi et hommage, aveux et dénombrements délivrés par le chapitre en 1634, 1652, 1698.

• Délibération du Conseil du prince de Condé du 1er août 1787 au sujet du service du fief, qui consiste en une maison avec clos de 6 arpents à Fontaine, 166 arpents 1/2 de domaine au terroir de Fontaine, 34 arpents 108 perches au tenoir de Montépilloy, avec des cens et dîmes à Barbery.

FIEF DU LYS A BOESNE (trente-sept petites pièces de terre, cens et rentes sur cinq maisons).

• Aveux et dénombrements présentés par : Etienne de Lavoisier, avocat au bailliage et siège présidial de Senlis, 8 juillet 1585 ; son fils Pierre, procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Mantes, 9 mars 1596 ; par Antoine Lebel, commissaire au Châtelet de Paris, 8 février 1603 ; par Jean Lebel, procureur général en la Cour des Aides de Guyenne, 5 février 1632 ; par Germain-Nicolas

Lebel, ci-devant capitaine au régiment de Picardie, 27 octobre 1687 (sa fille Elisabeth-Antoinette-Françoise épousa Louis-Ferdinand de Combes, seigneur de Montharlan).

• Vente par Mme de Montharlan d'une partie du fief du Lys à Antoine Paupierre, hôtelier à Senlis, 13 avril 1733.

Partage des biens de Paupierre, 10 novembre 1754 ; le morceau, du fief du Lys échoit à René Paupierre, chanoine de Saint-Rieul, qui en fait don, le 4 décembre, à sa sœur Geneviève, femme de Louis-Nicolas Caurion, marchand à Senlis.

Demande de service féodal faite à Caurion, 27 mai 1778.

• Remise des droits dus pour la vente de la portion démembrée du fief, à la charge d'en faire la foi portant aveu sous le nom de fief Caurion, 10 octobre 1778.

• Le gros du fief est vendu par Mlle de Montharlan à Charles Dumoulin, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons, 13 janvier 1735.

Demande de service féodal, 13 mars 1776.

Aveu et dénombrement présenté par Charles Dumoulin, 10 janvier 1778.

Mémoire présenté par son gendre, Marie-Jacques-Charles-Alexandre Regale de Roméry, juin 1790.

FIEF DE LAUBIER A NOGENT-LES-VIERGES (cens et rentes perçues sur les maisons de l'ancien écart de Laubier et sur les terres du territoire).

• Aveu de Louis de Montaigny, écuyer, et de sa mère Guillemette du Bois, veuve de Robert de Montaigny, 24 octobre 1480.

• Aveu de Paul de Cornoailles, marchand et Bourgeois de Senlis, 24 janvier 1541 [1542] (il avait une sœur, Marie, femme d'Adam Pulleu ; il eut deux enfants, Nicolas et Marie, qui épousa Clauda Loisel, sieur de Flambermont près Senlis).

• Foi et hommage par Paul (fils de Nicolas), receveur des aides en l'élection de Senlis, 25 octobre 1586 (il épousa Marie Dufresnoy, et sa sœur Anne épousa Philippe Legrand, prévôt de Senlis).

• Foi et hommage par Paul, fils aîné de Paul, chanoine de l'église cathédrale de Senlis, 9 septembre 1608.

• Partage du fief de Laubier, 23 mars 1613.

• Aveu de Paul de Cornoailles et de Philippe Legrand, 21 février 1614.

• (Les deux tiers du fief, part du chanoine Paul de Cornoailles et de ses frères et sœurs, sont acquis par Salomon de Brosse et Florence Métivier, sa femme, dont la fille Anne épousa Jean de Gravelle, sieur de Bauterne.

Celui-ci vendit, le 18 janvier 1634, à Jean Chaillou, maître des Comptes, seigneur de Thoisy, Martraigny, Nogent-les-Vierges, Villers-Saint-Paul en partie, Montataire, Ars-sous-Cambronne, Laigneville, etc., qui acquit en même temps le dix-huitième du fief de Laubier qui appartenait à Claude Loisel, sieur de Flambermont, et le fief de Boulleux, que lui céda Philippe Loisel, prêtre de l'Oratoire).

• Foi et hommage par Jean Chaillou, 31 janvier 1634 ; aveu et dénombrement, 22 mai. Foi et hommage par François de Chaillou, maître des Comptes, fils aîné de Jean et de Lucrèce de Lesrat, 23 juillet 1658 ; par ses trois frères et héritiers Claude, conseiller du Roi, Jacques, seigneur de Martraigny, auditeur des Comptes, et Jean, doyen de l'église Saint-Pierre de Beauvais, 1er avril 1660 ; aveu et dénombrement, même jour. Foi et hommage par Claude et Jean Chaillou, 23 janvier 1671.

[Partage de la succession paternelle, 31 juillet 1672 ; le fief attribué à Jean, aumônier du Roi, docteur en Sorbonne].

Jean vend le fief à Jean du Four, seigneur du Fay, et à Marie Guynet, sa femme, 23 décembre 1673.

Foi et hommage, 27 novembre 1674.

• Le tiers du fief. Foi et hommage de François Legrand, prévôt de Senlis, fils de Philippe et d'Anne de Cornoailles, 30 avril 1627, 31 juillet 1634 ; aveu et dénombrement, 28 octobre 1637 ; foi et hommage, 8 juillet 1649 ; aveu et dénombrement, 12 août 1649, blâme de l'aveu, 23 novembre 1650.

[Vente par Philippe de Saint-Leu, avocat du Roi au siège présidial de Senlis, et Louis Laurens, avocat à Senlis, à Jean du Four, seigneur de Nogent-les-Vierges, 22 octobre 1681]. Foi et hommage de Jean du Four, 23 octobre 1683.

• Aveux et dénombrements par Jean du Four, 28 octobre 1689 ; par son fils Jean, seigneur de Nogent-les-Vierges et de Villers-Saint-Paul en partie, intendant et secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans, 29 juillet 1702.

[Il eut pour héritière sa sœur Marie-Angélique, femme de Louis de Bannes, marquis d'Avejan].

Droits féodaux demandés au fils du marquis d'Avejan, 23 juillet 1733.

[Il meurt en 1741 sans avoir été marié].

Sa mère vend à Etienne Hardy du Plessis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Foix, la terre et seigneurie de Nogent-les-Vierges, la terre et seigneurie de Mortefontaine en la paroisse de Villers-Saint-Paul, la terre et seigneurie des Granges au bourg de Nogent, le fief de Graville en la paroisse de Villers-Saint-Paul, les fiefs de Boulleux et de Laubier à Nogent, 18 juillet

1741.
Règlement des droits de quint et requint du fief de Laubier, 14 décembre.
Acte de foi et hommage, 19 mars 1742.
[La fille de M. du Plessis, Marie-Anne, épouse Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, comte d'Alby, ministre d'Etat].
Vente par M. et Mmede Sartine à Ange-Joseph Aubert, joaillier de la Couronne, 22 mai 1776.
Correspondance et délibérations du Conseil du prince de Condé consécutives à cet acte, juin-décembre 1776.
Dominique-Agricol Aubert, secrétaire du Roi, Jeanne-Marie-Claire Aubert, femme de Jean Delacroix-Pigeon, bourgeois d'Avignon, et Claire-Cécile Aubert, veuve d'Eloi Grégoire dit Juste, orfèvre-joaillier à Avignon, héritiers de leur frère Ange-Joseph, vendent le domaine de Nogent-Villers à Charles-Louis de La Martellière, comte d'Orfeuil, 3 juillet 1786.
Liquidation des droits de quint et requint dus pour le fief de Laubier, 26 juillet.

1-B-124 **NOË-SAINT-MARTIN (terre et seigneurie de).**

• Déclaration, en forme d'aveu, des cens, rentes et appartenances de cette terre, tenue en fief du comte de Dammartin à cause de son château de Montépilloy, s. d. (XVe siècle, copie du temps).
• Aveu de Louis de Pontaillier, baron de Pleurre, seigneur de Vaux, d'Escueux, de Juilly, de Chatou et de Balagny, 10 mars 1542 [1543].
• Charles de Broully vend la terre et seigneurie à Pierre Doria, sieur /.de Cernay, capitaine de la galère de la reine-mère, 3 juin 1621, acte daté du 28 août suivant.
Bail à ferme du 23 juin 1621 par Pierre Doria à Gilles Duchaufour.
• Aveu et dénombrement donné par Arthus Desfriches, seigneur de Brasseuse, au nom de Pierre Doria, 1er septembre 1622.
• Foi et hommage, aveux et dénombrements par François Desfriches, fils d'Arthus et de Catherine Doria, 20 juin et 16 août 1631, 22 décembre 1637.
Deux aveux de François, fils du précédent, 21 mai 1678, 27 novembre 1688.
• François Desfriches, comte Doria, vend à Nicolas Meunier, meunier à Bertinval, son domaine de Noë-Saint-Martin pour être tenu en roture, en se réservant la justice et tous droits de seigneurie, 17 mai 1732.
Bail consenti par Meunier à Jacques Coqueret, laboureur à Villeneuve, 14 avril 1747.

Vente du domaine par Meunier audit Coqueret, 29 mai 1752.
Partage de la succession de Coqueret entre son fils Jacques et son gendre Claude Duvivier, notaire et procureur royal au bailliage de Crépy, 16 juillet 1771.
Traité entre eux et les héritiers de Nicolas Meunier, 23 décembre 1780.
Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de quint, 2 septembre 1778, 17 janvier 1780.
Projet d'aveu et dénombrement.
• André-Joseph Desfriches, marquis Doria, seigneur de Cayeux, Cernay, Béthemont, etc., vend les droits seigneuriaux à Jacques Coqueret et à Claude Duvivier, 6 février 1781.
Liquidation des droits de quint, 28 avril 1784.
• [Une partie de la seigneurie de Noë-Saint-Martin appartenait alors, ainsi que les terres et seigneuries de Roberval et de Rhuis, au prince de Soubise, maréchal de France ; celui-ci vendit le tout, le 27 janvier 1784, à M. Davène de Fontaine, seigneur de Fontaine-les-Cornus].
Achille-René Davène de Fontaine, correcteur en la Chambre des Comptes, achète la part de Jacques Coqueret, 16 septembre 1785, puis celle de Claude Duvivier, 31 mars 1787.
Délibérations du Conseil du prince de Condé, 28 décembre 1785, 22 février 1786, 8 mars, 13 décembre 1786, 10, 31 janvier, 28 mars et 18 avril 1787.

Fief de LA SASSIERE à BARBERY (maison et 140 arpents de terre).

• Election de tuteur et curateur faite par justice au Châtelet de Paris aux personnes et biens des enfants mineurs de feu Jean Berthon, docteur de la Faculté de médecine à Paris, et de Marie Enjorrant.
• Aveu et dénombrement présenté par Charles Berthon, avocat au Parlement, pour lui et au nom de son frère Louis et de son neveu Jacques de Montholon, 5 janvier 1541 [1542] (copie du XVIIe siècle).
• Charles Berthon ou « Barthoul » vend 38 arpents de terre à Jean Grandin, marchand à Senlis, 19 octobre 1546.
• Bail judiciaire du domaine de la Sassière, septembre 1563.
• Aveu et dénombrement donné par Jean Legay, docteur en médecine, 25 juin 1578.
• Aveu de Bonne Legay, veuve de Pierre de Longueil, conseiller au Parlement, 21 novembre 1617.
• Aveu de l'autre moitié du fief par Jean Le Maistre, seigneur de Ferrière, conseiller aui Parlement, 9 juin 1640 (le 28 décembre suivant, il la vend à Galliot Mandat, maître des Comptes).

• Adjudication par décret de l'autre moitié à Galliot Mandat, 28 mai 1642.

• Aveu et dénombrement, 3 juillet 1642.

• Foi et hommage de Marguerite Le Rebours, veuve de Mandat, mère d'Antoine, conseiller au Parlement, et de Marie, femme d'Antoine Le Fèvre de La Barre, 11 décembre 1651, et 25 septembre 1655.

• Foi et hommage par Antoine Mandat, 3 avril 1660 ; aveu et dénombrement, même jour.

• Donation par lui faite à ses neveu et nièce Antoine-François-de-Paule Le Fèvre d'Ormesson, maître des Requêtes, intendant de Normandie, et Jeanne Le Fèvre de La Barre, 3 mars 1694.

Aveu et dénombrement, 9 août 1697.

• Olivier Le Fèvre d'Ormesson, marquis d'Ormesson, Marie-Marguerite Le Fèvre d'Ormesson, comtesse de Rosmadec, Charles-Jean-Baptiste du Tillet, marquis de Villarceaux, Antoine-Charles du Tillet, marquis de La Bussière, Marie-François-de-Paule d'Ormesson, intendant des Finances, et Anne-Louise du Tillet, sa femme, vendent le fief, seigneurie et ferme des Tournelles, autrement dit la Sassière, à Marie-Anne-Geneviève Doutreleau, veuve d'Antoine-Christophe Douillon, greffier de la maîtrise des eaux-et-forêts de Clermont-en-Beauvaisis, 16 octobre 1763.

Mémoires sur la liquidation du quint et du relief, 1765.

Foi et hommage, décembre 1765.

Décharge pour le fief de Pomponne, qui relève du Roi à cause dd son comté de Senlis ; indemnité due pour les fiefs de Crenisset et de Garges, sis à Ver, qui appartiennent aux religieux de Sainte-Geneviève et qui sont amortis, 15 mai 1766.

Aveu et dénombrement du fief de la Sassière par MmeDouillon, 20 janvier 1767.

FIEF DES SANGUIN à BRAY-SUR-AUNETTE (hôtel et terres appartenant au début du XVIe siècle à Jean Sanguin, prévôt de Senlis).

• Aveux et dénombrements du fief par les héritiers de Jean Sanguin et de ses deux femmes, Jeanne Roussel et Jeanne Barthélémy, 3 novembre 1541, 17 février et 1er août 1542.

• **I.** Division du fief. Première portion (le manoir) : vente par Claude Brillard, mégissier à Senlis, et Mathurine Presnel, sa femme, au marquis d'Orival, seigneur de Brasseuse, 23 avril 1711.

Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par les héritiers du marquis, 6 août 1744, 9 novembre 1745, 5 août 1751.

• **II.** Le 3 novembre 1703, Jean Vuidé, receveur de la terre et seigneurie du Luat,

et Madeleine Thibaut, sa femme, vendent à la Charité de Senlis 52 arpents de terre, dont 10 appartenant au fief des Sanguin, qu'eux-mêmes avaient acquis, le 5 avril 1699, de Jacques Mallet, conseiller au parlement de Paris. Droit de relief dû par les religieux de la Charité, 6 août 1744.
• **III.** 7 arpents et demi de terre, acquis de M. Philippeau, bourgeois de Paris, le 20 novembre 1727, par Robert de La Planche, chanoine de Saint-Frambourg de Senlis, et par lui légués au chapitre de cette église par testament du 1er janvier 1728. Droits dus par le chapitre, 6 août 1744.
• **IV.** 6 arpents de terre. Aveu de Pierre Hachette, marchand à Pont-Sainte-Maxence, 21 novembre 1621.
• **V et VI.** 11 arpents de» terre, appartenant dans le premier quart du XVIIe siècle à Barbe Bucamp, veuve de Simon Colombel, aux héritiers de Claude Dathie, femme de Charles Imbert, et à François de Saint-Leu, prévôt de Senlis (délibération du Conseil du prince de Condé du 6 août 1744).
• **VII.** 8 arpents de terre, appartenant en 1642 (aveu du 23 juin) à Jean Guillot, curé d'Eve-sous-Dammartin, vers 1730 au médecin François Tarlé, en 1774 au sieur Thian, qui vend en 1789 au sieur Fremont.
Liquidation des droits, 23 décembre 1789.
• **VIII.** Foi et nommage de 8 arpents 3 quartiers et 3 verges par les héritiers d'Antoine d'Espinay, vétéran des gardes du corps du Roi, et de Marie d'Espinay, veuve Delavallée, 22 août 1667.
Foi et hommage par Jacques Dugast, marchand linger, et Louise Delavallée, veuve de Pierre Corbie, procureur au présidial de Senlis, 21 juin 1697.
Foi et hommage de 3 quartiers par Barthélémy Lavoisier, chanoine de Saint-Rieul de Senlis, 14 février 1697, 7 octobre 1710.
Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits, 6 août 1744.
• **IX**. deux pièces de terre de 2 arpents 45 verges et de 3 quartiers 26 verges.
Foi et hommage par Jean-Baptiste Arnauld, sieur de La Bastide, porte-manteau du Roi, demeurant à Senlis, héritier de Blanche de Saint-Gobert, sa mère, 18 avril 1671 ; par son frère Jacques Arnauld, sieur de La Douye, 15 juin 1686 ; par Catherine Arnauld, veuve de Jacques Clément, 11 juin 1706.
Vente par Marie-Ursule Arnauld de La Douye, demeurant à Saint-Quentin, à Catherine Dugast, veuve d'Antoine Douillon, marchand drapier à Senlis, et à Marie Dugast, veuve de Louis Debray, receveur du chapitre de Notre-Dame de Senlis, 15 juillet 1743.
Foi et hommage, 11 septembre 1745.
Rachat de la moitié indivise par Jacques-Augustin Debray, assesseur en la

maréchaussée de la généralité de Paris, 5 décembre 1781 ; liquidation des droits, 3 décembre 1783 ; lettres de l'archiviste Dardet de; Minerais, 1783-1784.

• **X**. 2 arpents 10 verges.

Foi et hommage par Nicolas Lobin et Jean Plisson, laboureurs, 19 mai 1635, 1er décembre 1644 ; par Henri et François Lobin, 6 novembre 1655; par Jeanne Lobin, femme de François Baudequin, 8 juin 1697.

Vente par Claude Bâillon, boulanger à Béthisy, et Marie Baudequin, sa femme, à Thomas Dathie, laboureur, 14 juillet 1700.

Foi et hommage par Martin Cailleux et Madeleine Dathie, sa femme, 23 janvier 1745.

• **XI**. pièce de 3 quartiers, appartenant en 1644 à Geneviève Leullier, veuve de Louis Thierry, marchand à Senlis, et à Marie et Geneviève Le Torgeur, filles d'Antoinette Leullier ; en 1648 et 1651 à ladite Geneviève et à André Crépy, organiste de l'église de Senlis, qui avait épousé Marie Le Torgeur ; en 1664 et 1666, aux héritiers de Marc Leullier (délibération du Conseil du prince de Condé du 6 août 1744).

• **XII.** 4 arpents de terre. Foi et hommage par Adam de Croisettes, écuyer, demeurant à Senlis, 31 octobre 1663 ; par son gendre François Dufresne, sous-lieutenant de la grande louveterie du Roi, 11 août 1672 ; par François Dufresne, fils du précédent, officier de la capitainerie royale de Senlis, 24 janvier 1697. [Philippe, fils de François, 1744].

• **XIII.** Le 6 juin 1681, Jean de Croisettes, lieutenant criminel en l'élection de Senlis, Jean Clément, avocat en Parlement, demeurant à Senlis, vendent à Zachée de La Benesie, sr de Martel, brigadier, des gardes du corps du Roi, et à Marie-Claire de Croisettes, sa femme, les deux tiers de la quantité de 21 à 22\ arpents de terre, dont 3 ou 4 faisant partie du fief des Sanguin.

Foi et hommage par Mme de Martel et par son gendre et sa fille, Pierre-François Puleu et Marie-Blanche de La Benesie, 11 décembre 1706.

Le fils de ceux-ci, Zachée-Pierre-François Puleu, vend à Nicolas Peret, fourrier de la grande fauconnerie du Roi, demeurant à Pont-Sainte-Maxence, 4 octobre 1740.

Liquidation des droits féodaux, 6 août 1744.

Foi et hommage, 23 janvier 1745.

• **XIV.** 2 arpents 44 verges. Foi et hommage de Daniel de Mazengarbe, procureur à Senlis, et de Madeleine Méthelet, veuve de Charles Vizet, conseiller assesseur au présidial de Senlis, 12 avril 1672.

Délibérations du Conseil du prince de Condé sur cette portion du fief, 1744-

1777.

• **XV.** 65 verges de terre. Foi et hommage par Nicolas Lemoine, manouvrier à Rully, 20 septembre 1690 ; par ses filles Geneviève, veuve de Philippe Coimet, et Anne, veuve de Simon Vidé, de Rully, 14 octobre 1710 ; par Denis Vidé et Claude Coimet, 11 septembre 1745.

• Vente de terres par Jean-Pierre et Félix-Philippe-Rieul Lequoy à Etienne-Claude Le Bel, ancien notaire, bourgeois de Senlis, 1er septembre 1790.

• Recherche du service féodal du fief des Sanguin, 30 décembre 1789.

FIEF DU BOUTEILLER A CAUMONT ET AU MEUX.

• Arrentement de ce fief par Guillaume de Montmorency à Jean Plommion, dit Danzain, écuyer, demeurant au Meux, 16 août 1503 ; lettres du bailli de Senlis, 27 octobre 1507 ; copie du 14 mars 1507 [1508].

• Nouvel arrentement accordé à la fille de Jean, Nicole, veuve de B,ernard Le Doyen, 21 mars 1546 [1547].

• Contrat substituant Martin Bucquet, lieutenant-général du prévôt de Paris, demeurant à Compiègne, aux droits des enfants de Nicole Plommion, 1560 ; reconnaissance délivrée par Martin Bucquet à Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, 10 novembre 1577.

• Aveu et dénombrement présenté par David Bucquet, petit-fils de Martin et fils de Henri, praticien demeurant à Compiègne, 22 août 1617.

• Aveu de Jean, fils de David, pour les deux tiers du fief, l'autre tiers appartenant à son frère Gui, mineur, et à sa sœur Anne, femme de Melchisédec Aymier, 17 mars 1640.

• Aveu des deux tiers par Louise Turmenie, veuve de Pierre Dubissoir, 25 octobre 1696.

• Le sixième de Melchisédec Aymier est vendu par son petit-fils, Charles-Antoine, écuyer, commissaire des guerres au département de Valence, à Pierre-Simon Dubissoir, apothicaire à Paris, 1er septembre 1735.

• Bail à ferme, 1er octobre 1741.

• Vente par Jean-Pierre Dubissoir à Thomas Perdrix, laboureur au Meux, 9 novembre 1750.

Vente par Perdrix à Charles-François Laurès, conseiller au Parlement, 22 février 1751.

Liquidation des droits de quint, requint et chambellage, 11 mars 1751.

1-B-125 **CHAVERGY.**

• Jeanne de Juilly, fille de défunts Lancelot de Juilly et Nicole de Ver, vend le

château et la seigneurie de Chavercy à Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly et de Méry-sur-Oise, 16 août 1386.

• Aveu de Chavercy, baillé par Ainaury d'Orgemont à Olivier de Clisson, connétable de France, à cause de son château de Montépilloy; Paris, 23 août 1389.

• Baux des fermes et terres de Chavercy et de Gigny, 1478 à 1604 (22 pièces).

Arpentage de la ferme de Gigny, ancien château et terres, 1628.

Baux du domaine de Chavercy-Gigny, 1637-1786 (19 pièces).

• Arpentage de coupes de bois, 1746.

• Concessions de terrains, 1772-1779.

• Contribution du prince de Condé à la réparation de l'église de Trumilly, 1788.

• Registre des cens, rentes et champarts dus au seigneur de Chavercy à Chavercy, Trumilly, Drucy, Roquemont et Gigny, 1394 (incomplet).

Autre exemplaire du même registre (incomplet aussi).

• Etat des .cens dus à Pierre d'Orgemont à Chavercy, Trumilly et Gigny, s. d. (XVe siècle).

• Registre de la recette des cens, faite par Pierre de Garges pour Guillaume de Montmorency, 1509.

• Mesurage et arpentage des héritages du territoire, justice et seigneurie de Chavercy, 1540.

• Terrier de la seigneurie, 1577 (quatre copies).

• Recette des cens en 1581 et 1586 (deux cahiers).

• Terrier dressé d'après les déclarations faites de 1690 à 1697 (deux copies du temps, et une copie de 1736).

1-B-126• Baux à cens et rente, 1391-1534 (43 pièces).

• Contrats d'héritages en censive, 1478-1540 (13 pièces).

• Titres d'un surcens de 20 mines de blé, 1478, 1629.

• Titre d'un surcens de 15 mines de grain, 1632.

• Déclarations passées au terrier de Chavercy ; une de 1533, 42 de 1579, une de, 1598, 28 de 1634, 18 de 1642, une de 1653, une de 1661, 18 de 1670, trois de 1675, douze de 1676, une de 1677, une de 1680, une de 1681, deux de 1682, cinq de 1690, une de 1692, 34 de 1697, 12 de 1698, trois de 1699, sept de 1700, huit de 1734.

1-B-127 **GIGNY.**

• Cahier du XVIIe siècle contenant la copie des pièces suivantes. Accord par lequel Guérin de Lorris, chevalier, et Marie de Pacy, sa femme, reconnaissent à Amaury d'Orgemont, seigneur de Chavercy, la suzeraineté de quatre fiefs sis à Jaigny (Gigny), qu'ils revendiquaient à cause de leur seigneurie de Lévignen, 19 février 1391 [1392].

Barthélémy de Lisle, seigneur de Puiseux, de Courdimanche et d'Andrésy en partie, agissant au nom de sa sœur Françoise, veuve de Jean Selles, seigneur de Beuzeville dans la vicomte de Bolbec, vend à Nicole Morel, lieutenant général au bailliage de Senlis, la moitié du fief, terre et seigneurie de Jaigny (Gigny), partissant à rencontre des héritiers de feu Simon Davy ; 4 décembre 1533.

Nicole Morel cède son acquisition à Anne de Montmorency, 31 janvier 1533 [1534].

Aveu et dénombrement de l'autre moitié de Gigny, présenté par Laurent de Boussu, seigneur de Vorsannes, veuf de Charlotte Davy et père de Jacques, François et Anne, 16 novembre 1541.

Jeanne de La Rochette, dame de Bruyères-le-Châtel, femme de Jean de Louville, vend à Anne de Montmorency 19 arpents de terres et bois faisant partie du fief de Gigny, 26 avril 1543.

Jean de La Haye, un des cent gentilshommes de la maison du Roi, maître des eaux-et-forêts des montagnes de Reims, et Anne de Boussu, sa femme, vendent leur part du fief de Gigny à Anne de Montmorency, 15 octobre 1563.

• Accord entre Guérin de Lorris et Amaury d'Orgemont au sujet des fiefs de Gigny, 19 février 1392 (deux pièces).

• Aveu d'un fief à Gigny, baillé à Hutin de Pacy par Mahieu Daridel, sire de Maimbeville, 27 janvier 1380 [1381].

Aveu de ce fief baillé à Guérin de Lorris par Pierre Lorfèvre, avocat du Roi au Parlement, s. d. (avant 1392).

• Aveu d'un autre fief baillé par Henri de Séry, dit Soullart, à Jean de Pacy, dit Hutin, seigneur du Plessis-Pomponne, 23 juillet .1380.

Autre aveu présenté à Pierre d'Orgemont, 20 juin 1402 (original et copie certifiée par Piètre d'Orgemont).

Copin Galet, écuyer, avoue tenir, à cause de Jeanne de Montaby, sa femme, un fief de cinq muids de grains sur la maison et les terres de Soullàrt de Séry, 29 décembre 1409.

Marie de Paillart, dame de Lizy et de Thorigny, déclare renoncer à toute prétention sur les trois muids de grains achetés à son nom par son fils Pierre d'Orgemont de Copin Galet et de Jeanne de Montaby, sur les cinq que celle-ci

a droit de prendre chaque année, de son propre héritage, sur la terre de Soullart de Séry, 5 juillet 1410.

Copin Galet et sa femme vendent les deux autres muids à Marie de Paillart, 10 avril 1410 [1411].

Contrainte au nom de Pierre III d'Orgemont contre Richard du Bus et Perrette de Séry, sa femme, pour le paiement des arrérages de la rente, 10 décembre 1450; exploit de comparution devant les Requêtes de l'Hôtel, 15 mars 1450 [1451].

(Renonciation par Perrette de Séry et sa sœur Guillemette, veuve de Jean Loir dit de Lespine, 1454).

Pierre d'Orgemont baille le fief à rente aux fils de Guillemette, Pierre et Raoulin Loir, moyennant trois muids de grains qu'ils pourront racheter, 5 juin 1476.

Ils présentent l'aveu et dénombrement du fief, 14 septembre 1476.

Pierre Loir confirme le don de 24 arpents de terre fait à son fils Jacques à l'occasion de son mariage, 21 janvier 1488 [1489].

Jacques Loir baille à ferme les 24 arpents à Jean Perrier, laboureur au Plessis-Cornefroy, 27 juin 1489.

Transaction entre Pierre d'Orgemont et Yon Loir, fils de Pierre, par laquelle les 24 arpents donnés à feu Jacques Loir sont déclarés acquis à Pierre d'Orgemont, 3 août 1490.

Restitution de 12 arpents à Jeanne Lesenne, veuve de Jacques Loir, remariée à Jean Le Fourrier, 12 janvier 1492 [1493] ; exploit présenté à Jean Perrier, 28 janvier.

Aveu et dénombrement par Raoulin Loir du fief de Gigny, indivis avec son neveu Yon, 26 avril 1493 ; autre aveu, 11 mai.

Autre aveu par son fils Jean, 15 mai 1496.

Bail à rente par Jean Loir à Jean Perrier, 5 juin 1508.

Retrait féodal par Guillaume de Montmorency ; quittance du remboursement, 18 octobre 1523.

• Aveu et dénombrement présenté à Anne de Montmorency par Françoise de Lisle, veuve de Jean Selles, seigneur de Beuzeville, « dame de Jaigny (Gigny) en partie et pour moitié indivisée, icelle moitié lui appartenant de son propre, et le total de laquelle seigneurie est indivisée entre elle et les héritiers de feu messire Simon Davy », 4 novembre 1532.

Procuration donnée par Françoise de Lisle, dame de Silly, de Jaigny (Gigny) et d'Espluches, à son frère Barthélémy de Lisle, seigneur de Puiseux, de Courdimanche et d'Andrésy en partie, 15 juin 1533.

Vente du fief de Gigny à Nicole Morel, lieutenant général au bailliage de

Senlis, qui cède son acquisition à Anne de Montmorency, 4 décembre 1533 et 31 janvier 1534.

• Jeanne de La Rochette, dame de Bruyères-le-Châtel, donne procuration à Jean de Louville, son mari, et à Jeari, de Mouqueron, pour vendre la douzième partie de la seigneurie de Jaigny (Gigny), provenant de l'héritage de Simon Davy, 18 avril 1543.

Vente à Anne de Montmorency, 26 avril.

• Laurent de Boussu, seigneur de Vorsannes, et Charlotte Davy, sa femme, fille de feu Simon Davy, avouent tenir de M. de Montmorency la moitié indivise du fief de Jaigny, 23 mars 1533 [J534].

Déclaration par Laurent de Boussu, veuf, au nom de ses enfants mineurs, 16 juillet 1540.

Aveu et dénombrement, 16 novembre 1541.

Acquisition du fief par le connétable de Montmorency, 15 octobre 1563.

Le fermier Etienne Perrier, insolvable, abandonne son matériel et les récoltes aux agents du duc de Montmorency, 22 juin 1599.

Partie de la seigneurie de GIGNY et fief de BEAURAIN sur le terroir de Rully.

• Aveux d'un fief à Jaigny (Gigny) : 1380 à 1405, Perrenelle la Bleue, dame de Morcourt ; 1444, Aubry Le Clerc, seigneur du Luat et de Morcourt à cause de sa femme ; 1448, Jean Le Prévost, dit le Bègue de Grouches, seigneur de Morcourt et du Luat ; 1476, Hubert de Grouches, seigneur de Morcourt, du Luat et de Gribauval ; s. a., Jacques de Grouches ; 1527, François de Grouches ; 1563, François de Grouches ; 1579, Pierre Thibault, seigneur de Beaurain, maître des Comptes (la suzeraineté restant aux Grouches).

Aveu rendu par Nicolas Thibault, sr de Beaurain, maître des Comptes, à Robert de Grouches, chambellan du Roi, seigneur de Gribauval, du Plessis-Bouillancy, du Luat, et à Madeleine de Grouches, veuve de Louis de Mornay, sieur de Villarceaux, 20 septembre 1623.

• Aveu présenté à Amaury d'Orgemont par Gilles de Berlette, chevalier, maître d'hôtel du Roi, à cause de Perrenelle [la Bleue], sa femme, d'un fief de 48 arpents de terre sis entre la Watte et Rully, 20 novembre 1390.

Autre aveu par Perrenelle la Bleue, dame de Morcourt et de Berlette, 23 juillet 1405.

Aveux par Nicolas Thibault, sr de Beaurain, 31 mars 1621, 24 juillet 1634 ; par Jean Frarin, sr de Courmilly, 16 juillet 1644 ; par Noël Frarin, seigneur de La Boissière, ancien capitaine de cavalerie, lieutenant des chasses de la forêt de Villers-Cotterêts et duché de Valois, 10 décembre 1696.

Délibération du Conseil du prince de Condé en date du 13 avril 1769 au sujet des droits dus par les possesseurs du fief de Beaurain ; Philippe Laurent à cause de Geneviève Frarin, sa femme, Louis-Vincent de Cornu d'Orme de Chevreuse, et Noël-Louis Frarin de La Boissière.

Liquidation du droit de quint dû par Lovis Pain-et-vin, menuisier à Rully, qui a acquis 18 arpents du fief de Beaurain, 2 avril 1783.

FIEF A DRUCY.

• Aveu de Jean de Gaillonnel, seigneur de Villiers-Adam, 1er août 1361.

Aveu de Denis Boudart, panetier du Roi, 23 juillet 1402.

Déclaration du fief par Mahieu d'Alonne, Guillaume du Moustier-Aulier et Pierre de Granville, 18 août 1448.

Aveux et dénombrements donnés par Denis Barthélémy, contrôleur du grenier à sel de Senlis, 8 juin 1493 ; par son gendre Thomas Moreau, marchand demeurant au marché de Meaux, s. d. (avant 1532) ; par Pierre des Avenelles, prévôt royal à Crépy, s. d. (avant 1552).

Main-levée de la saisie du fief, accordée à Charles des Avenelles, avocat et procureur du Roi à Coucy-le-Château, 14 juin 1619 ; aveux et dénombrements, 16 décembre 1624, 17 novembre 1636.

[Saisie du fief sur Elisabeth des Avenelles, 1667; adjudication à Jacques Mallet, 1674].

Aveu et dénombrement par Jacques Mallet, conseiller au Parlement, 10 novembre 1695.

FIEFS A TRUMILLY ET A DRUCY.

• Fief à Drucy. Aveux de Pierre de Drucy, écuyer, 171 juillet 1366, 9 novembre 1381, 16 octobre 1387, dimanche après la fête des Morts 1390.

• Fief à Trumilly. Aveux de Pierre de Drucy, 9 novembre 1381, 16 octobre 1387, la Trinité 1390.

• Les deux fiefs. Aveu de Guiart d'Escantilly, 4 juin 1396.

• Fief de Drucy. Aveu de Guiart d'Escantilly, 23 juillet 1402.

Aveu de Jean d'Escantilly, échanson du duc de Berry, 3 juin 1410.

• Fief de Trumilly.

Aveux des mêmes, mêmes dates.

• Les deux fiefs. Aveu et dénombrement par Pierre du Bois, conseiller et procureur du duc d'Orléans au duché de Valois, possesseur des fiefs à cause de sa femme, Jeanne Méresse, fille de Jean Méresse et de Jacqueline d'Escantilly, 19 avril 1444.

[Le 1er juillet 1477, vente des fiefs par Jean du Bois au chapitre de Saint-

Rieul de Senlis].
Aveux et dénombrements donnés par le chapitre de 1617 à 1696 (six pièces).

Fief de LA CROIX LISOT (pièce de terre au terroir de Chavercy).

• Adjudication par décret à Guillaume de Montmorency, 16 octobre 1527. Bail à rente consenti par lui, 7 mars 1527 [1528].

• Délibérations du Conseil du prince de Condé: 17 décembre 1692, main-levée de saisie féodale demandée par le sr Breton, possesseur du fief à cause de son mariage avec la dlle Charbonnier ; 20 mai 1734, droits dus par Pierre de La Granche, écuyer, seigneur de Boury, demeurant à Meaux, qui a acquis le fief de Jean Barbery, demeurant à La Ferté-sous-Jouarre, par contrat du 5 février 1733 ; 13 mars 1776, information au sujet du service féodal du fief.

1-B-128 **Fief de LA TOUR-ROCQUART A ROQUEMONT.**

• Aveux de Robert de Roquemont, écuyer, 9 août 1382 et 1402 ; de Marie la Mairesse, 17 juillet 1410.

• Guillaume de Montmorency donne quittance au chapitre de Notre-Dame de Senlis des droits de quint et requint dus pour le fief de la Tour Rocquart, acquis par le chapitre de Jean de Busserolles, écuyer, 4 avril 1502.

• Foi et hommage par Jean de Saint-Leu, intendant des dons et octrois de la ville et élection de Senlis, au nom de Jean Tambonneau, conseiller au Parlement, seigneur de Roquemont, 15 décembre 1634.

• [Retrait féodal par le chapitre de Notre-Dame de Senlis, 1636].

• Pièces de procédure au sujet du service féodal du fief, 1640, 1647, 1652 à 1655, 1682-1683. Déclaration du fief.

• Projet d'aveu et dénombrement présenté par le comte de Pierrecourt (Jean-Gaston Le Comte de Nonant), seigneur de Roquemont, XVIIIe siècle.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la reconnaissance et du service du fief, 16 février, 7 juin 1780.

• Sentence du Châtelet de Paris adjugeant les fiefs de Roquemont et de la Tour Rocquart à Jean-Louis Pommeret, receveur particulier des finances de Crépy-en-Valois, 27 août 1788.

Liquidation des droits, 18 mars et 1er avril 1789.

Fief de BAILLIBEL à NULLY.

• 1° Fief de 35 arpents. Aveux de Jean de Roquemont l'aîné, 6 juillet 1381 ; Guillaume d'Estellant, dit le Poulain, chambellan du Roi, 23 mai 1402 ; Philippe de Giencourt, écuyer de corps du Roi, « comme aiant le bail, garde et administracion, à cause de Jehanne, ma femme, des enffans mendres d'ans de feu messire Guillaume d'Estellant et de feue dame Nicole Braque, sa femme, fille de madite femme et de feu sire Etienne Braque », 3 juillet 1408.

Mathieu Cossart, de Chavercy, vend à Pierre d'Orgemont neuf setiers de blé de rente, 4 avril 1412.

• 2° Fief de 5 arpents de pré, du grand vivier de Roquemont, de la grange de Nully, etc., avec un arrière-fief de 10 à 12 arpents de terre tenu par Jean de Nully.

Aveux de Regnault de Roquemont, 7 juillet 1383, 30 mai 1395, 16 juillet 1411.

• 3° Fief de 5 arpents de pré. Aveux de Raoulin de Roquemont, 11 septembre 1403 ; Jean Feret à cause de Marie de Roquemont, sa femme, 25 mai 1408 ; Jeanne, veuve de Guillaume de Roquemont, 3 novembre 1416.

• Aveu et dénombrement du fief et seigneurie de Nully-les-Roquemont rendu à Gilles Seroux et à Marie Le Caron, seigneurs de. Séry, par Pierre Ruffln, au nom de Nicole de Croixmare, conseiller au parlement de Rouen, chapelain de la chapelle de Bonne-Nouvelle assise à Compiègne sur la porte de Pierrefonds, 19 mars 1583 (copie de 1759).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé, 18 juin et 7 décembre 1672 : contestation entre les seigneurs de Séry et de Chavercy au sujet de la mouvance du fief de Baillibel ; 28 mars 1676, au sujet d'une requête des Jésuites du collège de Compiègne, auquel le fief de Nully était uni.

• Procès-verbal d'arpentage du fief de Nully, 22 octobre 1680.

• Aveux et dénombrements du fief par les pères Jésuites, 22 décembre 1696, 7 août 1719.

• Mémoire de l'abbé Néret, doyen de l'église de Langres, seigneur de Séry, 1759.

• Arpentage du domaine du collège de Compiègne, 12 septembre 1778.

• Accord entre le prince de Condé, seigneur de Chavercy, et Jean-François Néret, seigneur de Séry et Balizy, avec un plan, 10 septembre 1780.

Délibérations du Conseil du prince: 30 août 1780 (au sujet du précédent accord), 31 janvier 1781 (liquidation, du droit de relief dû par le collège de Compiègne), 23 janvier 1788 (homme vivant et mourant à demander aux Bénédictins du collège).

Fiefs de CHATILLON et de CHANTEPIE à GLAIGNES.

• 1° Fief de Châtillon et moitié du fief de Chantepie (masures, terres, cens). Aveux de Philippe Barbette, bourgeois de Crépy, 7 février 1364 [1365], 9 janvier 1381 [1382] ; Jean Barbette, mercier et bourgeois de Paris, 24 novembre 1390, 10 mai 1402 ; Philippe Bonart, sous-chantre et chanoine de Senlis, qui a acquis les fiefs de Jean Barbette, 1er avril 1407.

• 2° Moitié du fief de Chantepie. Aveux de Raoul Mauchevalier, écuyer, à cause de Jeanne de Trossy, sa femme, 16 février 1364 [1365], 30 septembre 1382, 18 septembre 1387 ; de Regnault de Hannoilles, écuyer, 24 mai 1396, 10 juillet 1402; de sa veuve, Jeanne de Montagny, 26 octobre 1408.

• 3° Deux petits fiefs à Glaignes. Aveu de Jeanne de Vaucelles, veuve de Pierre de Vaucelles, 6 juillet 1367.

Aveu de Nicaise du Ru, demeurant à Béthisy, 24 octobre 1387.

• 4° Aveu des fiefs par Philippe Le Riche, maître des œuvres de charpenterie pour le Roi au bailliage de Senlis, à qui les fiefs ont été légués par Philippe Bonart, 6 mars 1459 [1460].

Attestation de la signature de Philippe Le Riche par Regnault Le Riche, charpentier à Senlis, et par Robert Carré, maître des œuvres de maçonnerie au bailliage de Senlis, 5 novembre 1460.

• Robert Thiboust, tanneur à Senlis, baille à rente le domaine des fièfs, soit environ 80 arpents de terre, à Guillaume Cyprien, laboureur à Glaignes, 24 août 1474.

Aveu et dénombrement donné par Robert Thiboust, 6 novembre 1474 ; il possède les fiefs comme « aisné fîlz de deffunte Jehanne d'Ars, premièrement femme de Regnault Thiboust et dernièrement femme de Phelipe le Riche ».

• Aveu de trois fiefs à Glaignes, dont le fief de Chantepie, présenté à Guillaume de Montmorency, seigneur de Chavercy, par « Jean de Montigny, escuier, seigneur de Montigny-Sainte-Félice » (Montagny-Sainte-Félicité), 3 janvier 1493 [1494].

• Aveu et dénombrement des fiefs de Châtillon et de Chantepie par Jacques de Brion, avocat au Parlement, seigneur de Savigny et d'Allonne, fils aîné et principal héritier de Girard de Brion, avocat au Parlement, seigneur de Souteaux et de Chamblin en Champagne, et de Jeanne Manessier, qui avait apporté à son mari les deux fiefs, 8 avril 1539 (deux exemplaires signés).

• Déclaration des fiefs par Louis de Hangest, seigneur de Glaignes, 2 avril 1666.

• Aveu et dénombrement par Louis de Hangest, seigneur de Glaignes, 16 novembre 1700 (original sur parchemin et copie sur papier).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé, 13 avril 1741, 28 août 1755, 12

août 1762, au sujet des droits de quint et de relief dus pour les fiefs (la fille de Louis de Hangest, Marie-Anne, avait épousé M. de Carvoisin, dont les enfants, Louis-Alexandre-César et Marie-Françoise, vendirent la terre de Glaignes, le 25 mai 1762, à Antoine de Beaurain, seigneur de La Douye, Montmort et autres lieux).

Fief de TOUVOIE près SAINTINES, en la paroisse de Béthisy (moulin et censives).

• Aveux de Jean Choron, bourgeois de Béthisy, 3 octobre 1381, 16 juillet 1390, 9 juillet 1402.

• Aveu de Hugues de Vaulx, écuyer, fils et héritier de Louis de Vaulx, seigneur de Saintines, 6 novembre 1541.

• Délibération du Conseil du prince de Condé sur le service du fief, 28 août 1755 : mention de la foi et hommage faite par Guillaume-Alexandre de Vieuxpont le 15 mai 1700.

Fief FOURNIER à RARAY (10 arpents de terre).

• Aveux de Jacques Le Tonnelier, de Senlis, à cause de sa femme Robinette, auparavant veuve de Pierre Roucel, bourgeois de Senlis, 2 avril 1380 ; de Pierre Roucel fils, 9 octobre 1387, 28 mai 1390, 16 mai 1402 ; des héritiers de Jean Fournier, marchand à Senlis, 4 octobre 1541 ; de Nicolas Guénot, procureur du Roi en l'élection de Senlis, 26 février 1637 ; de Pierre Bacouel, archer du guet en la maréchaussée de Senlis, 13 juillet 1644 ; de Marguerite Sauvage, veuve de Charles Louchault, orfèvre à Senlis, 1er décembre 1654 ; de Gilles Louchault, avocat au Parlement, 4 octobre 1659, 9 avril 1672, 21 novembre 1680, 28 février 1681.

• Note sur la division du fief, mentionnant les actes de foi et hommage faits par Marguerite Sauvage, veuve de Charles Louchault, 1er décembre 1654 ; par Jean Germain, sieur de Closely, et François Germain, capitaine de la citadelle de Blaye, héritiers de Marie Germain, veuve de Pierre Truyart, 4 janvier 1655; par Jacques Le Cordelier, seigneur de Chennevières et de Verneuil-sur-Marne, 10 mai 1655 ; par Madeleine Pelletier, veuve de Louis Germain, avocat en Parlement, 23 juin 1655.

• Recherches sur le service du fief, 22 août 1743, 27 novembre 1755.

Fiefs de BELLOY et FLOBERT à CHAMIGY.

• Aveux du fief de Belloy (maison, terres, cens, etc.) par Hue du Plessier, dit Farinet, 30 décembre 1381 ; par Jeanne de Sens, veuve de Pierre Lorfèvre, avocat en Parlement, 1er août 1417.

Cinq arrière-fiefs :

1° au terroir de Rully, tenu par Porru de Laversine, Geoffroy Gaulier (1391),

Gilles Piquart, Robert Gentil à cause de sa femme (1417) ;
2° au terroir de Frobert, tenu par Pierre de Vérines, Jacques Mourole, chanoine de Senlis (1391), Jean de Vérines (1417) ;
3° au terroir de Vérines, tenu par Robert de Roquemont, archidiacre de Senlis, par les enfants du gruyer de Béthisy (1391), par Jean de Dony (1417) ;
4° le fief des cens de Blancton à Saint-Germain et à Verberie, tenu par les enfants de Jean de Roquemont ;
5° fief à Rhuis, qui fut à Galeran de Vaulx, tenu en 1391 par Galeran l'Escrivain, bourgeois de Compiègne, en 1417 par M. de Chevreuse.
• Aveux et dénombrements du fief de Belloy (maison et terres à Chamicy) et du fief de Flobert (75 arpents de terre au terroir de Chamicy) par Jacques Danès, seigneur de Marly-la-Ville, Saint-Gobert et Compans, 1er décembre 1618 ; par Elisabeth Danès, veuve de François de Loménie, sieur de Ravane, « secrétaire d'état de Navarre et ordinaire du cabinet de Sa Majesté », 7 février 1624 ; par Marie de Saint-Gobert, fille d'Antoine de Saint-Gobert, président en l'élection de Senlis, et de Christine Le Roux, veuve d'Antoine Grondeau, conseiller-secrétaire du Roi et de ses finances, et par Jean-Alexis Bridault, sieur de Belloy, gentilhomme servant de là feue Dauphine, 8 novembre 1696.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par Charles-Félix Ronde, trésorier général des fortifications de France, qui avait épousé Marie-Thérèse-Eléonore-Charlotte Grondeau ; 9 janvier 1744 et 18 novembre 1745.
• Madame Ronde vend ses biens de Chamicy à Etienne-Louis Charbonnier, négociant à Pont-Sainte-Maxence, 5 janvier 1770. Fixation des droits de quint et requint, 18 janvier.

Fief SORIN à RULLY (32 arpents de terre en plusieurs pièces à la Watte et environs).
• Inventaire des titres (43) du fief de 1365 à 1779.
• Aveux de Jean de La Croix, tisserand de draps à Senlis, 15 août 1365 ; de Jean de La Croix, dit de Lagny, demeurant à Senlis, 11 janvier 1381 [1382], 22 septembre 1387 ; de sa veuve Perrenelle, 16 août 1390 ; de son gendre Pierre Sorin, drapier à Senlis, 2 mai 1402. [Jeanne Sorin apporte le fief à Pierre Menton, Marie Menton à Guillaume Le Bel ; aveu par Nicole Le Bel, 18 septembre 1531].
• Déclaration du fief par les héritiers d'Antoine Bataille, Albin, procureur du Roi en l'élection de Crépy (trois quarts), ses filles Marguerite, femme de François Chaudret, procureur au Châtelet, et Catherine, qui épousa Gabriel Quentin, avocat en Parlement

(un quart), 1er septembre 1640.

• Aveu d'Albin Bataille, avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Crépy, 26 mai 1648.

Aveu de sa veuve, Anne Rangueul, mère de Jacques et de Marie, 30 juillet 1654.

• Foi et hommage et déclaration par Jacques et Marie, par Etienne Corbillon, mari de Marguerite Bataille, et par Marie Bataille, veuve de Simon Corbillon, 10 novembre 1663.

• Gabriel Quentin, avocat en Parlement, fait foi et hommage pour 8 arpents, 13 octobre 1670.

Son fils les vend à Marie de Saint-Gobert, femme séparée de biens d'Antoine Grondeau, possesseur du fief Flobert, 1er mars 1681.

Aveu de Marie, veuve, 16 août 1698.

• Foi et hommage de 16 arpents par François Le Grand, prévôt de Senlis, qui les a acquis de Marie Bataille, fille d'Albin, et de Marie Bataille, veuve de Simon Corbillon, avocat en Parlement et procureur du Roi en l'élection de Crépy, 24 septembre 1672.

Foi et hommage par Jeanne Fieffé, veuve de Le Grand, remariée à Christophe Papelart, seigneur d'Arneuse [Herneuse près Verberie ?], premier maître d'hôtel de la grande-duchesse de Toscane, décembre 1681, 10 mai 1689.

Foi et hommage par François Touret, avocat en Parlement, mari de Jeanne Fieffé, nièce de François, 28 mai 1705 ; son aveu, 15 juin ; autre, foi et hommage, 15 octobre 1710.

[Possession par Louis Gouin, seigneur de Roumilly, XVIIIe siècle].

Son fils, Charles-Denis Gouin de Roumilly, lieutenant au régiment de l'Ile-de-France, vend à François Levasseur, laboureur à Rully, 14 février 1779 ; lettre de Dardet de Minerais, garde des archives du prince de Condé et secrétaire du Conseil, 12 juillet ; règlement des droits de quint et requint, 21.

1-B-129 **OGNON (terre et seigneurie d').**

• [1197, Barthélémy d'Ognon et Rohès, sa femme ; vers 1250, Renaud d'Ognon ; 1340, Renaud d'Ognon ; 1349, Jean d'Ognon, chevalier, seigneur d'Ognon, châtelain de Pont-Sainte-Maxence pour partie, marié à Jeanne de Milly ; 1374, Renaud d'Ognon, fils du précédent].

• Aveux et dénombrements de Renaud d'Ognon, 2 janvier 1381 [1382] ; de Philippe de Villiers-le-Bel, chevalier, marié à Marguerite d'Aunay, 8 juin 1387 ; de Marguerite d'Aunay, 23 décembre 1387 ; de Jean le Jeune, écuyer, second mari de Marguerite, 4

juillet 1393.
• [Jacques de Villiérs, issu du premier mariage, chambellan du Roi, marié à Renaude de Pacy, 1425 ; vit encore en 1447 ; laisse les seigneuries de Villiers-le-Bel et d'Ognon à son neveu Louis de Baudry, nommé dans des documents de 1470 et 1478. Jeanne de Baudry, dame d'Ognon, de Malgeneste, de Villiers-le-Bel et de Villers-Saint-Frambourg, épouse, par contrat du 28 janvier 1479, Pierre de La Fontaine, écuyer, seigneur des Fontaines et de Bertinval, capitaine de Crépy].
• Aveu de Jean de La Fontaine, 9 avril 1529 [1530].
• [Jean de La Fontaine et Nicole d'Argillières, sa femme, donnent Ognon (29 juillet 1540) à leur fils Artus, qui épousa Catherine de Lyons par contrat du 21 décembre 1558 ; conseiller et maître d'hôtel du Roi, gouverneur de Pont-Sainte-Maxence et de Crépy, grand-maître des cérémonies sous quatre rois, ambassadeur à Contantinople et à Vienne, lieutenant-général au gouvernement de l'Ile-de-France, Artus eut pour successeur dans ses biens, son fils François, qui vendit Ognon à Jean Lescuyer, seigneur de Balagny-sur-Aunette, mort en 1634. Jean-François Lescuyer vend Ognon à Pierre Cardon en 1668, Cardon à Maximilien Titon en 1676].
• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Ognon, baillé au prince de Condé par Maximilien Titon, écuyer, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances, directeur général du Magasin royal des Armes pour Sa Majesté, 8 août 1696.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 14 mai 1763, modération du droit de relief dû par Bernard-Christophe, marquis de Bragelongne, qui a épousé Adélaïde-Marie-Louise Titon de Villegenou ; 18 août 1784, foi et hommage que doit faire Jean-Baptiste-Maximilien-Pierre Titon, seigneur de Villotran, à qui Adélaïde-Marie-Louise, veuve de M. de Bragelongne, puis du comte de Chevigné (René-Christophe-Augustin), a fait donation de la terre et seigneurie d'Ognon par acte du 21 février 1783 ; 5 janvier 1791, droit de relief dû par M. Titon de Villotran.

Fief de CHAVERCY (cens et rentes sur des maisons à Senlis et sur des terres à Barbery).
• Aveux et dénombrements par [Perronnelle, fille et héritière de Henri Boutart, avocat à Senlis, 1337] ; Michel Boucher, drapier à Senlis, 20 novembre 1381 ; Guillaume de Senlis, écuyer de cuisine du Roi, 5 septembre 1386 ; Guillaume de Senlis, seigneur de Presles, 8 juin 1402 ; Mathieu Plaisance, prêtre, gouverneur et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Senlis, 8 mars 1490 [1491] ; les dames prieure, administratrice et sœurs de l'Hôtel-Dieu, 2 août 1618 (avec un

registre censier) ; Nicolas Desvoyes, homme vivant et mourant, et Jean Planson, écuyer, maréchal-des logis du Roi, administrateur de l'Hôtel-Dieu, 10 juin 1698.

Fief de LA GONESSE à BARON (maison, terres, cens, etc.).

• [1194, Laurent de Gonesse].

• Aveux et dénombrements par Regnault de Roquemont, 7 juillet 1383, 30 mai 1395 ; Guillaume Romain, licencié en lois et décret, du chef de Perrette de Dony, sa femme, 16 septembre 1443 ; François Romain, maître es arts et bachelier en lois, 15 mars 1461 [1462] ; Jean Anthonis, licencié en lois, avocat en Parlement, seigneur de Baron, fils de Gilles Anthonis et de Pernette Baston, 8 juillet 1500.

• [Robert Anthonis, seigneur de Baron, de la Douye, et de la gruerie de Béthisy en la forêt de Cuise, 1516, 1533].

• Aveux et dénombrements par Charles d'Anthonis et Charles de Trouillart, 26 avril 1618 ; Pierre d'Anthonis, fils de Charles, 15 mars 1638, 15 janvier 1641.

• [La fille de Charles de Trouillart, co-seigneur de Baron, Marie-Ursule, épouse Mathieu Hotman].

• Aveu et dénombrement par leur fils aîné, Vincent-Marguerite Hotman, 27 mars 1703 ; blâme de l'aveu, 30 avril ; sentence de la justice de Chantilly, 5 mai ; sommation, 13 juin ; saisie, 20 septembre.

Nouvel aveu, 7 octobre.

• [Mort de Vincent-Marguerite Hotman, février 1751 ; partage de sa succession, 14 avril 1758].

Droit de relief dû par Jean-Alexandre Hotman, seigneur de Fontenay, et par Eléonore Girault, veuve de Louis Le Boulanger, maître des Requêtes, 20 décembre 1759.

Leur aveu et dénombrement, 9 janvier 1761 (le fief de la Gonesse, comprenant le château de Baron, relevait seul de Chavercy ; la seigneurie de Baron, Bachetz, la Montagne, relevait pour une partie de la terre et seigneurie des Francs-fiefs du Valois sis à la tour octogone de Lévignen, et pour une autre partie de l'abbaye du Parc-aux-Dames).

• Acquisition de la terre de Baron et du fief de la Gonesse par Charles Hardouin de Beaumois, trésorier général du Marc d'or, 18 juin 1763.

Règlement du droit de quint et requint, 1er septembre.

Fief de CHATILLON-LEZ-GONESSE (maison et dépendances, terres, cens, etc.).

• Aveux et dénombrements par Etienne Braque, conseiller du Roi et maître des Comptes, 14 novembre 1381, 12 novembre 1386.

• Foi et hommage par Nicole Braque, veuve de Jean de Cuise, dit Florimont,

chevalier, 25 août 1396.
• Aveu de Jean de Cuise, chevalier, 18 janvier 1412 [1413]. (Sa fille, Jacqueline, épousa Michel Laillier, seigneur d'Ermenonville, mort avant 1440.
Leur fille, Jeanne Laillier, épousa Pierre Lorfèvre, châtelain de Pont-Sainte-Maxence, seigneur de Ver-sous-Dammartin).
• Aveu et dénombrement par Jeanne Laillier, dame et châtelaine de Pont-Sainte-Maxence et dame de Châtillon-lez-Gonesse, 24 novembre 1452 (copie du XVIIe siècle).

Fief ANDRY GIFFART près GONESSE, relevant de Chavercy

(22 arpents de terre en trois pièces).
• Gilot de Roye, 6 septembre 1387 ; Andriet Giffart, valet-de-chambre du Roi, 24 janvier 1397 ; Andry Giffart, changeur et bourgeois de Paris, 7 mars 1403 ; Andriet Giffart, valet-de-chambre du Roiv héritier de son père Andry, 18 juillet 1414 ; Nicaise Bailly, greffier du Trésor du Roi, mari de Jacqueline Giffart, 11 juillet 1440 ; Jean de Bailly, fils de Nicaise, aussi greffier du Trésor du Roi, 16 juin 1453, 10 juin 1467 (copie des aveux faite au xviiie siècle).
• [Catherine Bailly, femme de Nicolas du Ru, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Chaumontel.
Marie du Ru, femme de Guillaume du Souehay, marchand et bourgeois de Paris, seigneur de Chaumontel, du, fief Andry Giffart et des fiefs de Châtillon, acquis de Pierre Lorfèvre ou de son fils Bertrand, mort en 1502].

Fiefs de CHATILLON et d'ANDRY GIFFART unis.

• [François du Souehay vend à Guillaume de Marie, 20 février 1549.
Lucrèce, fille de Guillaume, épouse Nicolas Girard, seigneur du Thillay près Gonesse, mort en 1620.
Son fils Louis, conseiller au Parlement, son petit-fils Henri, mort jeune en 1634, son arrière-petit-fils Charles, foi et hommage le 4 novembre 1648, aveu le 17 octobre 1657].
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des fiefs, 1673, 1681, 1712, 1726, 1727, 1729, 1733 : 1673, Louis Girard, seigneur de la Cour-des-Bois ; 1712, le même ; 1729, son petit-fils et seul héritier, M. de Bailleul ; [1761, M. et Mlle de Plats ont succédé à M. de Bailleul en qualité d'héritiers du comte de Plats, leur père, fils de Guyon-Joseph de Plats et de Charlotte-Louise Girard].
• Transaction entre le prince de Condé et Jean-Baptiste de Machault, garde des Sceaux de France, seigneur de Gonesse, qui reconnaît au prince la mouvance des fiefs, 1er septembre 1763.
• Les héritiers de la marquise de Vertrieux vendent à Denis-Joseph de La Live,

seigneur d'Epinay et de Deuil, leur propriété de Gonesse, dont une portion du fief du Grand-Châtillon, mouvant de Chavercy, 30 mars 1765.

Fief à FRESNES (maison et terres).

• Aveux de Gaucher de Fresnes, 1393, de Jean de Fresnes, panetier du Roi, 11 mai 1402, de Pierre de Fresnes, 8 mai 1450.

Fief du TRAVERS de MERY-SUR-OISE.

• Aveux de Nicolas d'Orgemont, doyen de Saint-Martin de Tours, maître en la chambre des Comptes, seigneur de Méry, 19 février 1410 [1411] ; de Pierre d'Orgemont, chanoine de Paris et chantre de Coutances, 15 mai 1428 ; de Charles d'Orgemont, 1er janvier 1454 [1455] ; de Claude d'Orgemont, fils d'Emery, s. d. (vers 1568) ; d'Antoine de Saint-Chamans, baron du Pesché, 13 mai 1665 ; de François de Saint-Chamans, comte du Pesché, 1er décembre 1680.

NOISY-LE-SEC (terre et seigneurie de).

• Aveux de Jean Le Pellier, mercier, bourgeois de Paris, 23 février 1380 [1381], 15 janvier 1387 [1388] et 17 février 1391 [1392] ; de Geoffroy Marcel, écuyer, comme ayant le gouvernement, a cause de sa femme Mahault, des enfants mineurs d'elle et de feu Jean Le Pellier, 22 août 1397 ; de Pierre Drouart, conseiller du Roi, à cause de Marion Le Pellier, sa femme, et comme tuteur de Simon, enfants de feu Jean Le Pellier, 7 janvier 1401 [1402] ; de Simon Le Pellier, 4 mai 1412, 19 avril 1416 ; de Marie Le Pellier, veuve de Pierre Drouart, 6 février 1420 [1421] ; de Vincent Drouart, bourgeois de Paris et seigneur de JSToisy-le-Sec, 5 juillet 1427.

SERIE B REGISTRES

2-B-001-003 Inventaire des titres et papiers concernant la terre et seigneurie de Chantilly, ses appartenances et dépendances, et les fiefs qui relèvent du château ; dressé par le garde d'archives Pierre Aberlenc en 1604 et 1605.

3 vol. in-folio, 161, 192 et 213 f., couverture originelle en vélin blanc.

• **I**. Chantilly, Vineuil, Saint-Firmin, forêt, Montgrésin, les Essarts, Valprofond, étang et chaussée de Gouvieux, Courteuil.

• **II.** Aumont, Courteuil, Le Tillet près Mello, Le Plessis-Godard près Mello, La Villeneuve en la paroisse de Cires, Montépilloy, fiefs de Montépilloy.

• **III.** Fief du Coq à Clermont, Pontarmé, Thiers et Neufmoulin, Thieux, Apremont et la Vidamée.

2-B-004 Inventaire des titres des fiefs relevant du château de Chantilly, de la tour de

Montmélian et du fief du Petit-Vivier à Moussy-le-Neuf, annexes de Chantilly ; dressé par Pierre Aberlenc en 1604.
In-folio de 295 f., couverture originelle en vélin blanc.

2-B-005-006 Etat sommaire de tous les titres et papiers qui sont conservés dans le trésor de Chantilly, dressé par Pierre Aberlenc en septembre-octobre 1610. Deux exemplaires de 49 et 56 f. écrits (le reste des volumes en blanc), même reliure originelle en veau ancien avec fleurons et filets.
• Titres de Montmorency, Chantilly, Chavercy, Préaux en Normandie (au bailliage de Rouen), L'Isle-Adam, Mello, Offîémont, Dammartin, Fère-en-Tardenois, Châteaubriant. Intitulés des sacs ou coffres.

2-B-007 Etat des fiefs mouvant de Chantilly, Montmélian, Montépilloy, Chavercy, du Petit-Vivier, fiefs du Tillet, du Plessis-Godard et de la Villeneuve en la paroisse de Cires-lez-Mello ; dressé par Pierre Aberlenc au mois de mai 1618.
Petit in-folio de 94 f., ancienne couverture en vélin blanc.

2-B-008 Autre état des mêmes fiefs, mai 1618.
Petit in-folio de 37 f., toile grise.

2-B-009 Inventaire des titres des fiefs de Chantilly, Pontarmé, Apremont, Montépilloy et Montmélian, dressé par Pierre Aberlenc en février 1618.
Petit in-folio de 123 f. écrits, ancienne couverture en vélin blanc.

2-B-010-011 Deux registres contenant l'état des titres et papiers communiqués par le garde d'archives Pierre Aberlenc pour les besoins de l'administration de 1591 à 1620.
2 vol. in-folio de 88 et 103 f., ancienne couverture en vélin blanc.

2-B-012 Inventaire des titres et papiers des fiefs, terres et seigneuries d'Apremont, Pontarmé, Thiers et Neufmoulin, Thieux sous Dammartin, Caumont près Gompiègne, Saint-Martin-lez-Senlis, Valprofond, bois de la Vidamée, cinq remises près Chantilly sur le terroir de Gouvieux, l'Etang et la Chaussée de Gouvieux ; fait par Pierre Aberlenc en 1618.
In-folio de 111 f., ancien mouton gris.

2-B-013 Estât des tiltres des chasteaux, seigneuries, flefz, domaine, leurs appartenances et deppendances, estans du propre domaine et recepte de Chantilly et d'autres

terres et seigneuries en France et évesché de Senlis » ; « faict, dressé et ordonné par moy Pierre Aberlenc, notaire royal héréditaire et apostollic en Languedoc, garde d'archifz de Sa Majesté en son chasteau royal de Chantilly, l'an 1634 ».

Petit in-folio de 27 f. de parchemin, belle calligraphie, titres et sous-titres à l'encre rouge, page de titre dans un encadrement d'or, avec une grande initiale ornée de fleurs et surmontée d'une couronne, toutes les initiales en couleur et ornées de fleurs ; couverture moderne en vélin blanc.

2-B-014 (XVI E). « Inventaire des titres, papiers et enseignemens concernans la comté de Dammartin et chastellenie de Chantilly, leurs apartenances et dépendances, apartenans à Monseigneur le Prince, auquel a esté travaillé par le commandement de S. A. S. par François Dugué, qui a paraphé en fin de chascun des chapitres où il a cessé d'escrire, et les pièces contenues audict inventaire remises en leur ordre, lieux et places par Claude Fâugère, garde des archives dud. Chantilly, qui en est demeuré chargé, le tout en présence du sr Coquart, conseiller et secrétaire de S. A. S.. Faict à Paris le 29 mai 1664. (Signé) Louis de Bourbon, Coquart, Du Gué, Faugère ».

In-folio de 738 f., maroquin rouge aux armes de Condé.

2-B-015 Dernier inventaire des papiers de Chantilly » (vers 1670).

In-folio de 378 f., ancienne reliure en vélin blanc.

Le titre est inscrit au dos de la reliure. Ce registre comprend l'inventaire de tous les papiers et titres qui étaient alors conservés dans le trésor de Chantilly sous la garde de Claude Faugère. Il est précédé d'une table, qui indique les chapitres suivants: « Successions des princes de Condé. Succession de M. de Montmorency. Succession de M. le cardinal de Richelieu. Hôtel de Montmorency rue Saint-Antoine. Grand hôtel de Montmorency dit d'Orgemont. Maison dite de la Couture Sainte-Catherine. Maison à Blois. Maison à Saint-Germain. Dons des biens des rebelles. Titres concernant la maison de Mailly. Charges et honneurs de Messeigneurs les Princes. Charges et honneurs de Mgr le prince de Conty. Charges et honneurs des seigneurs de Montmorency. Gouvernement de Bourgogne. Guerre de Bourgogne. Etatz de Bretagne feu Monseigneur (le prince Henri II de Condé). Guerres de Messeigneurs de Montmorency. Gouvernement de Languedoc. Gouvernement de Picardie. Bénéfices de Mgr le prince de Conty. Connétablie et maréchaussée. Grand-maître de France. Finances du Roy. Amirauté. Dépence de l'Amirauté. Terres, titres généraux. Montmorency, Chantilly, Dammartin, L'Isle-Adam, Mello ou Merlou.

Cramoisy. Cires, Cagnières. Ecouen et Villiers-le-Bel. Montjay. Conflans-Sainte-Honorine. Beauvoir et Massy. Melun. Gandelu. Champagne. Melissy. Saint-Illier le Ménétrier. Le Plessis-Billebaud, Cambronne et Ansac. Beaumont. Gompiègne. Offémont. Cuise. Forêt de Laigue. Grécourt, Dignecourt, Pin, Fouchettes et Foucquancourt. Méru. Epiez, Grisy, Longuesse, Cormeilles et Valangoujart. Vigny et Villers. Bellay et Champrond. Dampville. Berneval et Préaux. Digny et Le Plessis-Haton. Sassey en Normandie. Chàteaubriant. Montbron. Flaix et Mondon en Poitou. Albret. Fronsac. Foix, Nebosan, Marsan, Tursan et Gavardan. Lers. Pézenas. Tende. Baux. Pontallier. Rouvres. Argilly. Bourg-en-Bresse. Gex. Montluel. Cuseaux. Les Maillis. Montigny-le-Roy. Maison d'Avallon. Arnay-le-Duc et Pouilly. Montbard. Auxerre. Vallery. Mallet-le-Vicomte. La Roche-Nolay, Châteauneuf. Savoisy. Chassilly. Gueury. Saint-Romain les Beaune. Couches. Thorey. Saint-Amand, Montrond, Espineuil, etc.. Tresnay. Murât. Châteauroux. Sancerre. Bourges et Dun-le-Roy. Vierzon. Baux des terres de Berry. Baux des domaines de Berry. La Prune-au-Pot. Saint-Ciergues. Roulet et Saint-Flovier. Buire-au-Bois et La Bazecque. Dépence de Mgr le Prince. Dépence de-Madame la Princesse. Dépence des seigneurs de Montmorency. Obligations, promesses et dettes acquittées. Constitutions de rentes rachetées. Papiers qui regardent les personnes. Affaires particulières qui vont à part soy. Affaires en général. Affaires de Montmorency. Autres affaires. Procez. Lettres missives ».

2-B-016 Autre copie du précédent inventaire, sans la table.
In-folio de 378 f., ancienne reliure en vélin blanc, au dos de laquelle est aussi écrit: « Dernier inventaire des papiers de Chantilly ».

2-B-017 « Inventaire des papiers de Montmorency, Chantilly et Dammartin qui ont esté envoyés du trésor de Monseigneur le Prince qui est à Paris dans celuy de Chantilly » (par le bibliothécaire Martin vers 1683).
In-folio de 313 f., ancienne reliure en vélin blanc.

2-B-018 « Compte douziesme que rend Daniel Dufresnoy, receveur de Chantilly, Montespilloir, Chavercy, Courteuil, Vaux, Tillet, Le Plessis-Godard, la Villeneuve, fief de Tournebus et Valprofond, en tous fruicts, prouffits et revenus, à très hault et puissant seigneur Anne de Montmorency pour une année commencée au jour monsieur saint Remy

1552 et finie à pareil jour 1553 ».
Petit in-folio de 136 f., toile grise.

2-B-019 Etat général des dépendances des seigneuries de Chantilly, du comté de Dammartin, de la seigneurie d'Ecouen et de la châtellenie de Creil, 29 juillet 1729.
Petit in-folio de 48 f., toile grise.

2-B-020 Etat des titres concernant les fiefs et censives de Chantilly retirés de chez M. Regnard, greffier de Chantilly, en 1733.
In-folio de 42 f., toile grise.

2-B-021 Inventaire des titres trouvés chez M. Antheaume, régisseur, au pavillon de Contye (pavillon nord des Grandes Ecuries), le 6 juin 1815.
Petit in-folio de 72 f., cartonné.

2-B-022 Extrait des ventes des biens immeubles de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, passées par les administrateurs du district de Senlis du 28 brumaire an II au 24 floréal an XII (inventaire dressé pour le prince de Condé d'après les actes conservés aux archives départementales de l'Oise, en 1818).
Petit in-folio, toile grise.

MAISON, FERME, BOIS.

2-B-023 Etat des gages du personnel de Chantilly, 1659. Registre repris en 1709 et continué jusqu'en 1740.
In-folio de 132 f., toile grise.

2-B-024 Registre des règlements faits et des ordres donnés par le prince de Condé le 1er janvier 1696 (Chantilly, maison, fourrière, travaux). Registre repris plus tard et utilisé par le gardien du garde-meubles de 1729 à 1736.
In-folio de 154 p., toile grise.

2-B-025 Comptes de la fourrière de Chantilly, 1709-1741.
In-folio de 68 f., toile grise.

2-B-026-027 Comptes de la fourrière de Chantilly, 1741-1788.
2 vol. in-folio de 236 et 480 f., toile grise.

2-B-028 Etat de gages, 1727-1729.
In-folio de 61 f., toile grise.

2-B-029 Registre de journées d'ouvriers, 1760-1770.
In-folio de 203 f., toile grise.

2-B-030 Mémoire des ouvrages de marbrerie exécutés au château de Chantilly et dépendances, en 1778 et 1779, par Lefranc, sculpteur-marbrier à Paris.
In-folio de 57 f., cart.

2-B-031 Mémoire des ouvrages de maçonnerie exécutés au château de Chantilly et dépendances, en 1779, par François Moreau, maître maçon à Chantilly.
In-folio de 72 f., cartonné.

2-B-032 Mémoire des ouvrages de serrurerie exécutés au château de Chantilly et dépendances, en 1779, par Aubry et Toupet, serruriers.
In-folio de 96 f., cartonné.

2-B-033 Inventaire du mobilier du bâtiment neuf construit sur la terrasse du fossé sec (château d'Enghien) ; s. d.
In-folio de 73 f., toile grise.

2-B-034 Etat de ce qui est dû par les fermiers et marchands de bois, et des paiements qu'ils ont faits de 1708 à la fin de 1710.
In-folio de 56 f., toile grise.

2-B-035 Comptes de Hugues Antheaume, chargé de la régie de la ferme de Chantilly, pour les années 1735 à 1744.
In-folio de 162 f., toile grise.

2-B-036 Contrats entre particuliers passés dans l'étendue de la ferme générale de Chantilly de 1736 à 1742.
In-folio de 43 f. écrits, toile grise.

2-B-037 Etat des domaines affermés dans l'étendue de la justice du fief Tournebus (à Senlis, siège de la justice de Chantilly), du 29 février 1744 au 24 mai 1746.

In-folio de 72 f., cartonné, toile grise.

2-B-038 Procès-verbaux des visites du domaine de Chantilly, 1739-1762.

In-folio de 1008 p., cartonné.

2-B-039 Registre des actes relatifs à la régie des domaines d'Anguien, Chantilly, Ecouen et dépendances, 1771-1790.

In-folio de 80 f. écrits, le reste blanc, ancienne reliure en veau, dos orné.

2-B-040 Registre de tous les actes de possession de la capitainerie d'Halatte, dressé par ordre du duc de Bourbon ; s. d. (vers 1730).

In-folio de 82 f., veau ancien, dos orné.

2-B-041 Etat général des bois de la gruerie de Chantilly, 1777. Autre état au 1er janvier 1785.

Reliés ensemble en un vol. in-folio, toile grise.

2-B-042 Etat, général des bois de la gruerie de Chantilly, 1778.

In-folio de 71 f., toile grise.

2-B-043 Etat général des bois de la gruerie de Chantilly au 1er janvier 1785.

In-folio de 80 f., toile grise.

2-B-044 Autre copie.

80 f., toile grise.

2-B-045 Autre copie.

79 f., vélin vert.

2-B-046 (II-D-023). Arpentage général et plan figuré de tous les bois de la gruerie de Chantilly, divisés en vingt coupes (ordinaires 1785-1804), fait par Jean-Nicolas Breteuil, arpenteur ordinaire de la gruerie, en l'année 1786.

Grand in-folio de 167 pages écrites, avec de nombreux plans, reliure originelle en veau marbré aux armes de Condé, dos orné.

2-B-047 Autre exemplaire.

Même reliure.

2-B-048 (absence constatée, juillet 2007).

Registre des actes relatifs aux ventes de bois dans les domaines de Chantilly, Anguien et Ecouen, 1771-1790.

In-folio de 83 f., toile grise.

2-B-049 CARTULAIRE DE CHANTILLY, XIV[e] siècle.

Petit in-folio de 81 f. de papier, y compris l'ancienne couverture en parchemin recouvert d'un intitulé écrit par Pierre Aberlenc ; reliure moderne en parchemin blanc.

• F. 1, ancien titre. 2, blanc.

• F. 3, 4 et 5, notes postérieures au corps du registre et écrites à la fin du XIV[e] siècle. L'une concerne deux pièces de bois en la forêt d'Halatte revendiquées par M. d'Orgemont. L'autre concerne le dernier Bouteiller qui fut seigneur de Chantilly et mentionne des documents de 1343 à 1346.

• F. 6-9, blancs.

• F. 10. Lettres du roi Jean du mois d'avril 1353, confirmant le transport de Chantilly par lui fait à Jean de Clermont en avril 1347.

• F. 12 v°. Accord entre Jean de Clermont, fils du précédent, et Guy de Laval, héritier de frère Jean de Laval, seigneur d'Attichy, son oncle ; 31 mars 1386 [1387].

• F. 16. Accord entre Gui II Le Bouteiller et le prieur de Saint-Nicolas d'Acy au sujet du bois Luthon dans la forêt de Chantilly ; 1181.

• F. 17. Guy de Laval, seigneur de Chantilly, amortit 200 livres de rente que Philippe de Trie a assignées à Philippe de Mézières et aux Célestins de Paris sur sa terre de Mareil, mouvant de Montmélian, membre de Chantilly ; 12 février 1385 [1386],

• F. 18 v°. Au nom de son oncle Jean, Guy de Laval vend cent livres de rente à Guillaume de Sens, avocat du Roi au Parlement, sur les terres d'Attichy, La Malmaison, Nointel, Saint-Aubin et Conflans ; 22 mars 1378 [1379].

• F. 21 v°. Autre vente de cent livres tournois de rente à Guillaume de Sens et à Nicole, sa femme; 2 avril 1377.

• F. 24 v°. Guy de Laval vend deux cents livres de rente à Gilles de Nédonchel et à Jeanne de Lambersart, sa femme, sur les terres d'Attichy, Nointel et Saint-Aubin ; 16 février 1381 [1382].

• F. 26. Guy de Laval reconnaît devoir six cents francs d'or à Jean de Clermont, vicomte d'Aunay ; 1er mars 1385 [1386].

• F. 26. Jeanne de Lambersart, veuve de Gilles de Nédonchel, transporte sa rente de deux cents livres à Pierre d'Orgemont; 14 août 1386.

F. 27 v°. Guy de Laval et Isabeau de Châtillon, sa femme, vendent vingt livres de rente à Guillaume de Sens et à Nicole, sa femme ; 7 avril 1377.

• F. 30. Vidimus donné par Charles V, le 30 juin 1366, des documents suivants : 1° Guillaume Le Bouteiller l'aîné, sa sœur Isabelle et le mari et les enfants de celle-ci (La Tournelle), cèdent leurs droits sur Chantilly à Guillaume Le Bouteiller le jeune, seigneur de Courteuil ; 20 août 1355.

2° Assentiment de Simon de Hamel, dit Tournelle, mari d'Isabeau Le Bouteiller, qui avait eu pour premier mari Jean de La Tournelle, prévôt de Saint-Just ; 2 septembre 1355.

3° Réception en foi et hommage de Herpin d'Erquery, qui a eu Chantilly « de nouvel par certain transport à lui fait par Guillaume Le Bouteiller » ; 7 juin 1360.

4° Remise des droits royaux à Herpin d'Erquery, même jour.

5° Louis d'Erquery, évêque de Coutances, oncle de feu Jacques dit Herpin, seigneur d'Erquery, approuve le legs de Chantilly que celui-ci a fait à frère Jean de Laval, seigneur d'Attichy, autre neveu de l'évêque ; 31 août 1361.

• F. 34. Vidimus donné par Charles V, le 20 juin 1366, des lettres par lesquelles, étant régent du royaume, il a approuvé, en avril 1360, la donation de Chantilly faite par Guillaume Le Bouteiller à Jacques, dit Herpin, seigneur d'Erquery.

• F. 37. Vidimus donné par Charles V, le 30 juin 1366, de l'acte du 26 avril 1360 par lequel Guillaume Le Bouteiller donna Chantilly à Jacques d'Erquery.

• F. 41. Vidimus donné par Charles V, le 13 juin 1366, du testament de Jacques d'Erquery, daté du 13 août 1361 et par lequel il lègue Chantilly à son cousin le seigneur d'Attichy.

• F. 42 v°. Gautier d'Aunay, chanoine de Beauvais, donne à sa nièce Jeanne, dame de Chantilly, le bois qu'il a à Orcheux ; septembre 1286.

• F. 42 v°. Lettres de Jean de Chantilly, chevalier, sénéchal de Dammartin, et de Jeanne, sa femme, notifiant l'accord intervenu entre eux et l'abbé de Chaalis au sujet de la chasse dans les bois de l'abbaye dépendant de la grange de

Commelles ; décembre 1273.

• F. 43 v°. « Ce sont les Chartres au seigneur de Chantilly. C'est la chartre du roy Loys de la maison de Paris », 1154.

• « C'est la chartre du roy Loys de l'eschange de Villers » (rentes assignées à Gui Le Bouteiller sur Senlis et Montmélian), 1155.

• F. 44. « C'est la chartre du roy Loys des essars » (approbation de la concession faite par l'abbaye de Saint-Denis à Gui Le Bouteiller des essarts du bois Sainte-Marie situé sous le chemin public de Senlis), 1161.

• « C'est la chartre du roy Loys du moulin à tan de Senlis », concédé à Gui Le Bouteiller, 1170. •

• « C'est la chartre du roy Loys de l'usage de Montmélian » (bois donné à Gui Le Bouteiller pour l'usage de sa maison et de son four de Montmélian), 1176.

• « C'est la chartre des tanneurs et du moulin à tan qui est à Avilly », 1318.

• F. 45. « C'est la chartre du roy Phylippe de Busembart et du bois Bouvier de la gruiere » (gruerie ; bois dans la forêt de Chantilly) ; 1320.

• « C'est la chartre du roy Phylippe du bois de Lueton et de Pyneval », 1320.

• « C'est la chartre de la garenne en la forest de Chantilly », janvier 1281 [1282].

• F. 46. « C'est la chartre du bois de Luton », mai 1233.

• F. 47. « C'est la chartre de Saint-Martin des Champs de la pais entre les moinnes de Saint-Nicolas de Acy et le Bouteiller », 1181.

• F. 48. « C'est la chartre d'une discorde qui estoit entre Guiot Le Bouteiller et Richart de Vernon » (bois de Montmélian, eau de Chantilly, Charlepont) ; Senlis, 1205.

• F. 49. « C'est la chartre de Geoffroy l'évesque (de Senlis), de Sotemont » (Etienne de Sottemont fait foi et hommage au Bouteiller), 1210.

• « C'est la chartre de Notre Dame d'Argentulg de essars » (concession faite par l'abbé de Saint-Denis et le prieuré d'Argenteuil des essarts du bois Sainte-Marie ; voir plus haut, f. 44, l'approbation royale de 1161).

• « C'est la chartre que Braisenne est du fié de Chantilly » (Brasseuse, fief de Chantilly) ; mars 1241 [1242].

• « De la partie que Raoul Le Boutiller fîst à Guillaume son frère » (Montmélian, Chantilly, Senlis, Gouvieux, Aumont, bois de la forêt de Chantilly, maison de Paris), février 1226 [1227].

• « De X lb. de rente et I muy d'avaine aus moines de Val-Guion » (donation d'Alix, dame de Chantilly, du consentement de son mari Guillaume, fils de feu Gui Le Bouteiller de Senlis) ; 1232.

• F. 50. « C'est la chartre de l'évesque de Senlis de la maison Richard le concierge » (les chanoines de Sainte-Bathilde reconnaissent tenir cette maison de Gui Le Bouteiller de Senlis), 1219.
• « C'est la chartre de Richart de Vernon de la participation de l'iaue de Chantilly qu'il firent entre li et le Boutillier » (partage de la rivière de Chantilly), 1219.
• « C'est la chartre de Saint Leu du bos qu'en appelle bois Bovier » (partage du bois Bouvier dans la forêt de Chantilly entre les religieux de Saint-Leu-d'Esserent et le seigneur de Chantilly) ; mars 1202 [1203].
• « C'est la chartre du Bouteiller du moulin tenneret desure Avilly », septembre 1207.
• F. 51. « C'est la chartre de la chace es bois d'Ermenonville » (charte de Gui Le Bouteiller), décembre 1220.
• « C'est la chartre de la taille de l'Ourmois » (confirmation par Jean de Chantilly de la donation faite au monastère de Notre-Dame de Coulommiers par Raoul Mauvoisin et Guillaume de Garlande) ; mai 1257.
• « C'est la chartre de la disme Adam Coupin qui est à Marly (don par Adam de Coupin, écuyer, à l'abbaye de Hérivaux de la dîme qu'il tient à Marly en fief du seigneur de Chantilly); janvier 1287 [1288].
• F. 52. « C'est la chartre de XII lb. de rente pour Guiot Le Boutellier qui fu frères au seigneur de Chantilly » (accord entre Jean de Chantilly et l'abbaye de Chaalis au sujet d'une chapellenie fondée à Chaalis par Guiot Le Bouteiller, avec assignation d'une rente de 12 livres sur le bois Bouvier) ; décembre 1273.
• « C'est la lettre de IIII 1. et XVIII s. de rente qui furent à messire Ansel Le Bouteiller » (Anseau Le Bouteiller cède à Jean de Chantilly des rentes sur deux maisons à, Senlis en échange de 18 arpents de bois près des bois de Hérivaux) ; février 1281 [1282].
• F. 54. « C'est la chartre du douaire la dame des Essars » (Gilbert des Essars et sa femme Marguerite, auparavant femme de Pierre d'Aunay, cèdent à Jean de Chantilly ce qu'ils possèdent à Moussy-le-Neuf) ; 1270, « dia lune post dominicain qua cantatur Isti sunt dies ».
• F. 55. « Item la chartre du douaire la dame des Essars » (accord entre Jean de Chantilly et Gilbert des Essars ; Dammartin, Villeneuve, Moussy, Orcheux, etc.) ; 1270.
• « C'est la chartre de L 1. tournois au Temple » (don de 50 livres de rente fait à Jean de Chantilly par Pierre, fils du roi de France, comte d'Alençon, de Blois et de Chartres et sire d'Avesnes) ; août 1282.

• « C'est la chartre du moulin de Touvoie » à Gouvieux (GOuvion de Gouvieux vend à Guillaume Le Bouteiller six mines de blé de rente sur le moulin de Toutevoie et deux fiefs à Gouvieux) ; 1288, « in die Resurrectionis Domini ».
• F. 56. « Ce sont les Chartres d'Orcheus » ; trois actes de Pierre, seigneur d'Orcheux, chanoine de Thérouanne ; décembre 1278, juin et août 1281 ; vente de biens à Jean de Chantilly.
• F. 58 v°. « C'est la chartre de la justice de Moucy » (Moussy-le-Neuf, où Gautier d'Aunay, chantre de Senlis et chanoine de Beauvais, vend ses biens à Jeari de Chantilly) ; juillet 1282.
• F. 59. Lettres du roi Philippe du mois de février 1316 [1317] notifiant l'accord intervenu entre l'abbaye de Saint-Denis et Guillaume de Chantilly au sujet de Montmélian et des bois de Gouvieux.
• F. 60 v°. Accord entre Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly, et l'abbaye de Chaalis au sujet de la chasse dans les bois de l'abbaye situés dans la forêt de Chantilly ; 23 février 1393 [1394].
• F. 63 v°. Echange de terres et prés entre Amaury d'Orgemont et l'abbaye de Hérivaux ; 4 septembre 1398.
• F. 64 v°. Bail de la ferme de Bucamp à Chantilly par les religieux de Saint-Leu-d'Esserent à Amaury d'Orgemont ; 12 mai 1397.
• F. 66 v°. Charte de la fondation de la chapelle du château de Chantilly, 1er mai 1333.
• F. 67 v°. Bulle d'union des revenus de la chapelle de Chavercy à la chapelle de Chantilly, 4 des ides de juillet 1395.
• F. 68. Bail à rente de l'hôtel de Quinquempoix près Chantilly consenti par Jean Maquille, avocat à Senlis, à Thomas de Caiz ; mardi avant Pâques 1369 [1370] (vidimus du 18 octobre 1393).
• F. 68 v°. Acquisition d'une maison à Senlis par Amaury d'Orgemont, 11 avril 1396 [1397].
• F. 70. Gui de Laval, seigneur d'Attichy, vend le domaine de Chantilly, Montmélian et Moussy-le-Neuf à Pierre d'Orgemont, seigneur de Méry-sur-Oise ; 28 mai 1386. Actes de foi et hommage, 30 mai, 4 et 5 juin.
• F. 78. Jean de Montgrésin, dit le Borgne, vend la terre et seigneurie de Montgrésin à Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly ; 22 novembre 1396.

2-B-050 Inventaire des titres de Quinquempoix, des Fontaines, des Aigles et environs (lieux aujourd'hui compris dans la ville de Chantilly), de Vineuil et de

partie de Saint-Firmin, dressé par Pierre Aberlenc en 1613.

Petit in-folio de 145 f., mouton ancien.

2-B-051 Déclaration des maisons, terres, prés et héritages situés dans les seigneuries de Chantilly, Vineuil, Saint-Firmin, les Fontaines, Quinquempoix, la Chaussée de Gouvieux, Montgrésin et Valprofond, sur lesquels le prince de Condé a droit de cens et surcens ; s. d. (vers 1650).

In-folio de 69 f., toile grise.

2-B-052 Autre registre des cens et rentes, 1656.

In-4° de 97 f., toile grise.

2-B-053 Autre registre des cens et rentes, s. d. (vers 1662).

Petit in-folio de 41 f., toile grise.

2-B-054 Registre des actes relatifs à la création de la paroisse et cure de Chantilly en 1692.

In-folio de 95 f., maroquin rouge aux armes de Condé, dos orné, filets, tranches dorées.

2-B-055 Etat de toutes les maisons de la ville de Chantilly et dénombrement des habitants en 1734, 1737, 1745, 1748, 1750, 1752 et 1756.

In-folio de 168 f., toile grise.

2-B-056 Déclarations faites par les habitants de Chantilly des maisons tenues à cens du prince de Condé, 1761.

In-folio de 70 f., toile grise.

2-B-057-059 Registres d'ensaisinement des contrats de vente d'héritages tenus en censive du prince de Condé dans l'étendue de la seigneurie de Chantilly et dépendances, de 1771 à. 1789 inclus.

3 vol. in-folio, cartonné.

APREMONT.

2-B-060 Inventaire des titres de la terre et seigneurie d'Apremont, dressé par Pierre Aberlenc en 1613.

Petit in-folio de 119 f. écrits, vélin vert.

2-B-061 **(4-CL-035).** « Etat sommaire au vray et par le menu par lequel on peult veoir et savoir tout ce que le Roy a et luy appartient en son lieu, terre et seigneurie d'Aspremont près son noblechasteau de Chantilly. Faict et tiré des lettres, tiltres et papiers qui sont dans les archifz et trésor de Sa Majesté en son noble chasteau de Chantilly. Le tout conféré et communiqué aux antiens dudict lieu par moy Pierre Aberlenc, notaire apostollic et royal héréditaire en Languedoc, garde d'archifz de Sad. Majesté en sond. chasteau de Chantilly, l'an 1633 au mois d'octobre ».
Petit in-folio de 7 f., écrits, titre en couleur orné des armes royales et encadré d'ornements de fleurs ; riche reliure en maroquin vert olive semé de fleurs de lis, filets et dentelles, aux armes de Louis XIII, lacs de soie.

2-B-062 Déclaration des maisons, terres et héritages qui sont dans la censive du prince de Condé en la terre et seigneurie d'Apremont ; s. d. (milieu du XVIIe siècle).
Petit in-folio de 78 f., cartonné.

2-B-063 Autre exemplaire.
61 f., cartonné.

2-B-064 Registre des saisines données par Nicolas Boullemer de la Martinière, receveur général de Chantilly, pour la terre et seigneurie d'Apremont ; 1679.
In-folio de 20 f., toile grise.

2-B-065 Terrier d'Apremont, 1699.
In-folio de 60 f., toile grise.

2-B-066 Autre copie.
72 f., toile grise.

2-B-067 Recette des cens et surcens pendant l'année 1699.
In-folio de 23 f., toile grise.

COMMELLES.

2-B-068 « Cahier des Chartres des bois de Commelles estantz entre la rivière dud.

Commelles (la Thêve) et la ville de Senlis ».
In-folio de 11 f. de parchemin, recouvert en véJin blanc moderne.
• Copie faite en 1537 et contenant :
1° lettres de Jean de Chantilly, février 1274 [1275] ;
2° lettres de Charles VI, 23 février 1394 [1395] ;
3° procès-verbal de la chasse faite dans les bois de Commelles par les représentants de l'abbaye de Chaalis les 17, 18 et 19 août 1394.

COURTEUIL.

2-B-069 Inventaire des titres de la seigneurie de Courteuil, dressé par Pierre Aberlenc en 1613.
Petit in-folio de 113 f., mouton ancien.

2-B-070 Etat sommaire des titres de Courteuil, dressé par Pierre Aberlenc en 1633.
Petit in-folio de 8 f. écrits, titre sur parchemin, compris dans un encadrement de fleurs peintes et orné des armes royales en couleurs ; maroquin vert olive semé de fleurs de lis d'or, filets, tranches dorées, dos orné, aux armes de Louis XIII.

TOURNEBUS.

2-B-071 Etat sommaire des titres du fief de Tournebus à Senlis, dressé par Pierre Aberlenc en 1634.
Petit in-folio de 5 f. écrits, titre sur parchemin compris dans un encadrement de fleurs et orné des armes royales en couleurs ; maroquin vert olive semé de fleurs de lis, filets, tranches dorées, dos orné, aux armes de Louis XIII.

MONTGRESIN.

2-B-072 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de Montgrésin, dressé par Pierre Aberlenc en 1613.
In-folio de 44 f., mouton ancien.

PONTARME.

2-B-073 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de Pontarmé, dressé par Pierre Aberlenc en 1613.
In-folio de 118 f., mouton ancien.

2-B-074 Recette des cens dus au duc de Montmorency par les habitants de

Pontarmé, faite par Simon Desprez, receveur de Chantilly, en 1624 et 1625.

Petit in-folio de 17 f., cartonné.

2-B-075 « Estât et déclaration de la terre et seigneurie de Pontharmé, aussi de la Muette et de Valprofond, appartenances et deppendances d'icelles. Paict sur les tiltres du trésor de Chantilly par Pierre Aberlenc en 1634 ».

Petit in-folio de 15 f. écrits, titre sur parchemin compris dans un encadrement de fleurs peintes et orné des armes royales en couleurs ; maroquin vert olive semé de fleurs de lis d'or, filets, tranches dorées, dos orné, aux armes de Louis XIII.

2-B-076 Déclarations des maisons, terres, prés et héritages qui sont dans la censive du prince de Condé en la terre et seigneurie de Pontarmé ; s. d. (milieu du XVIIe siècle).

In-folio de 36 f., cartonné.

THIERS et NEUFMOULIN.

2-B-077 Inventaire des titres de la seigneurie de Thiers et Neufmoulin, dressé par Pierre Aberlenc en 1613.

In-folio de 106 f., mouton ancien.

2-B-078 Etat sommaire et déclaration de la seigneurie de Thiers et Neufmoulin. Fait par Pierre Aberlenc en 1634.

Petit in-folio de 8 f. écrits, titre sur parchemin compris dans un encadrement de fleurs peintes et orné des armes de Louis XIII en couleurs ; maroquin vert olive semé de fleurs de lis d'or, filets, tranches dorées, dos orné, aux armes du Roi.

2-B-079-081 Trois registres des cens et surcens dus par les maisons, terres et héritages de Thiers et Neufmoulin au milieu du XVIIe siècle.

32, 60 et 67 f., toile grise.

2-B-082 Terrier de Thiers et Neufmoulin, 1699.

In-folio de 105 f., toile grise.

2-B-083 Mémoires des travaux exécutés en 1779 et 1780 au moulin de Neufmoulin par le sr Mo, maître-maçon à Chantilly.

In-folio de 73 f., cartonné.

COYE.

2-B-084 « Inventaire des titres et papiers de la terre de Coye, commencé par Christallin au mois de janvier 1704 et fini par luy-mesme au mois de septembre (les papiers ayans été mis dans des sacs divisés par ordre de dates et nature d'affaires par Mr Luillier en 1703) ».
In-folio de 308 f., veau ancien, aux armes de Condé.

2-B-085 Autre inventaire des titres et papiers de la terre et seigneurie de Coye, XVIIIe siècle.
In-folio de 511 p., veau ancien, dos orné.

2-B-086 « Papier terrier des cens et rentes deues à la terre de Coye suivant l'extrait qui a esté tiré des déclarations faites par les dénommés audit terrier et demeuré entre les mains du sr Prévost, substitut du tabellion royal de Luzarches, en date du 18 février 1657 ».
In-folio de 48 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

2-B-087 Déclarations de cens et rentes par les habitants de Coye, 1654-1656. Petit in-folio de 49 f. écrits, toile grise.

2-B-088 Terrier de la seigneurie de Coye, 1696.
Petit in-folio de 62 f., toile grise.

2-B-089 Cartulaire des fiefs de Malépargne et de la Barre à Coye, appartenant à Claude de La Barre, dressé en l'année 1600 (copie de documents de 1363 à 1598).
In-4° de 62 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

2-B-090 Bail du marquisat de Coye, 1744.
In-folio de 48 f., toile grise.

LA CHAPELLE-EN-SERVAL, ORRY, SURVILLIERS.

2-B-091 Inventaire des titres des cens, rentes et revenus seigneuriaux que le duc de Montmorency possède à La Chapelle-en-Serval, Survilliers et Orry, et qui dépendent du domaine et recette de Chantilly, dressé par Pierre Aberlenc en 1613.

In-folio de 90 f., mouton ancien.

2-B-092 Etat des biens appartenant au chapitre de Notre-Dame de Senlis à Orry, à La Chapelle-en-Serval et dans la forêt de Coye, dressé à la suite des lettres d'amortissement accordées au chapitre par François Ier le 13 février 1522 [1523] ; extrait du cartulaire de l'église le 12 avril 1739.
In-folio de 30 f., toile grise.

LA MORLAYE.

2-B-093 Déclarations des cens et rentes de La Morlaye, 1538.
Petit in-folio de 64 f., toile grise.

2-B-094 Inventaire des titres et papiers de la terre de La Morlaye, acquise par le prince de Condé le 20 septembre 1679 ; fait à Paris au mois de décembre 1687.
In-folio de 169 f., ancienne reliure veau marbré, dos orné.

2-B-095 Autre copie de cet inventaire.
77 f., toile grise.

LE LYS et GOUVIEUX.

2-B-096 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie du Lys, présenté par Charles de Marc à Jean Nicolay, seigneur de Goussainville, 1600.
Petit in-folio de 43 f., toile grise.

2-B-097 Déclarations passées de 1681 à 1703 au terroir du fief de la Cave à Gouvieux, appartenant à Alexandre-François Simon, écuyer, à cause de Louise de Joigny, sa femme.
In-4° de 204 f., ancienne reliureen vélin blanc.

2-B-098 Registre des contrats d'échange de terres, prés et bois sur les terroirs du Lys, de la Cave et de Gouvieux, passés en 1733 entre le duc de Bourbon et divers particuliers.
In-folio de 98 f., toile grise.

2-B-099 « Livre sommaire des tiltres et estât des maisons, édifices, masures, jardins, terres, prés, garenne, bois, travers, péage, acquit, passage, cens et rentes de la Chaussée et Estang de Gouvieux, ensemble de toutes leurs autres

deppendances, séans à demi-lieue du chasteau de Chantilly dans la paroisse, territoire et près le village dud. Gouvieux sur le grand chemin de Paris à Clermont-en-Beauvoisis... Le tout appartenant au Roy et tenu et mouvant de Sa Majesté à cause de son chasteau et chasteilenie de Creil. Faict et extraict des tiltres, lettrés et papiers estans dans le trésor du Roy à son chasteau de Chantilly par moy, Jean Faugère, 1640 ».

Petit in-folio de 56 f., titre écrit en couleurs sur un feuillet de parchemin, dans un encadrement de fleurs peintes, avec les armes de Louis XIII en couleurs ; maroquin vert olive semé de fleurs de lis d'or, dos orné de fleurs de lis et de lettres L couronnées ; sur les plats, les armes de Louis XIII entourées d'une fine dorure à petits fers.

LAVERSINE.

2-B-100 Papier des cens et rentes dus à Jean de Suze, écuyer, seigneur de Lavensine, Trossy et Saint-Maximin ; 1494.

In-folio de 24 f., toile grise.

2-B-0101 « Pappier de recepte des cens et rentes en argent, volailles, chappons et poulies, deubs et levés aux lieux, terres et seigneuries de la Roche de Suze dite Laversine, aux Hayes, Saint-Maximin, Trossy et le Ruifsel, pour Mgr Jean de Suze, seigneur desdits lieux, maistre d'hostel du Roy, l'an 1500 ».

Petit in-folio de 57 f., toile grise.

2-B-102 « Pappier cuillouer des cens et rentes levés pour M. de La Roche de Suze dict de Laversine au jour Saint Remy 1501 ».

In-folio de 26 f., toile grise.

2-B-103 « Compte de la recepte des cens et rentes deubs et levés es lieux des Hayes, Saint-Maximin et Trossy, et despence faite par le receveur du seigneur de Laversine », 1524.

In-folio de 57 f., toile grise.

2-B-104 Papier terrier de Laversine,

Petit in-folio de 31 f., toile grise.

2-B-105 Compte de la recette des cens et rentes pour l'année 1523.

Petit in-folio de 30 f., toile grise.

2-B-106 Autre compte de recette des cens et rentes, incomplet du commencement et de la fin (vers 1525 à 1530).

Petit in-folio de 47 f., toile grise.

2-B-107 Compte de la recette des cens et rentes pour les années 1527-1529.

Petit in-folio de 57 f., toile grise.

2-B-108 Déclarations des maisons et héritages tenus à cens et rente de Philippe de Suze, 1529-1531.

Petit in-folio de 54 f., toile grise.

2-B-109 Terrier de Trossy, Saint-Maxjmin, les Hayes, 1531.

Petit in-folio de 45 f., toile grise.

2-B-110 Extraits tirés des titres originaux des prises à cens et rente jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Petit in-folio de 23 f., toile grise.

2-B-111 Déclarations au terrier de Laversine, 1559-1560.

In-folio de 93 f., toile grise.

2-B-112 Recette des cens et rentes de Laversine de 1565 à 1573.

In-folio de 72 f., toile grise.

2-B-113 Minute du terrier de Laversine, s. d. (fin du XVIe siècle).

Petit in-folio de 65 f., toile grise.

2-B-114 « Papier terrier de la terre et seigneurie de Laversine, Sainct-Maximin, Trocy et les Hayes, bailliage de Senlis, relevant nuement du Roy à cause de son chasteau de Creil, faict et dressé tant sur les antians terriers que sur les dénombremens et déclarations baillées par les subjectz et tenanciers desd. terres et seigneuries, contenant au vray et par le menu les trièges, maisons, terres et héritaiges estans en l'estendue desd. seigneuries, les charges et redevances qui en sont deues au seigneur et les termes des paiemens » ; s. d. (vers. 1612).

Grand in-4° de 166 f. de parchemin ; le feuillet de titre est orné des armes en couleurs et du chiffre en or de Nicolas Regnard, seigneur de Laversine ; reliure originelle en maroquin roiige foncé, filets, tranches dorées.

• F. 2 à 17. Lettres données par Henri IV et exécutées par le bailli de Senlis, Louis de Montmorency, baron de Routeville, pour la confection du terrier, 1595-1599. Vente par les commissaires du Roi à Nicolas Regnard de la mairie royale des Hayes, 13 mars 1596. Aveu et dénombrement présenté par Nicolas Regnard en novembre 1601 ; lettres de la Chambre des Comptes, novembre 1602. Lettres patentes du Roi pour la continuation et confection du papier terrier, 23 février 1605. Arrêt des Requêtes de l'Hôtel rendu contre Louis de Caillot, seigneur du fief d'Ercuis à Trossy, par lequel le seigneur de, Laversine est maintenu en la seigneurie haute, moyenne et basse dudit Trossy, 11 mars 1606. Lettres patentes du Roi pour le rétablissement des fourches patibulaires à trois piliers de la justice de Laversine, février 1606.

• Les f. 18 à la fin sont occupés par les déclarations au terrier, faites par les détenteurs d'héritages de 1603 à 1611 inclus.

• C'est donc peu après 1611 que Nicolas Regnard a fait exécuter ce beau volume.

2-B-115 Minute, dressée par Pierre Aberlenc, garde des archives de Chantilly, d'un nouveau terrier de la seigneurie de Laversine, 1638.

In-folio de 33 f. écrits, toile grise.

• Pierre Aberlenc a utilisé, en le commençant par la fin retournée, un registre dont 16 feuillets portent les dépenses de la bouche de Henri de Montmorency en Languedoc en janvier 1576.

2-B-116 Etat détaillé de la seigneurie de Laversine, rédigé en 1638 par Pierre Aberlenc, garde des archives de Chantilly, pour Charles de Saint-Simon, seigneur de Laversine (et capitaine de Chantilly pour le roi Louis XIII).

In-folio de 30 f., toile grise.

2-B-117-118 Terrier de la seigneurie de Laversine, milieu du XVII[e] siècle.

2 vol. petit in-folio de 100 et 136 f., toile grise.

2-B-119 Terrier de la seigneurie de Laversine, dressé pour le duc de Bourbon de

1729 à 1738 par Louis Lejeune, notaire à Creil.
In-folio de 281 f., veau ancien, dos orné.

2-B-120 Inventaires des titres de Laversine.
1° Inventaire des titres remis par M. Regnard à François Gervaise en lui vendant Laversine le 30 janvier 1612 ; trois copies de 9, 8 et 12 f..
2° Inventaire des titres remis au prince de Condé lorsqu'il acquit Laversine en 1694; quatre copies de 16, 16, 12 et 17 f.. Les titres, d'abord remis à l'hôtel de Condé, furent envoyés par le bibliothécaire Martin à Chantilly ; l'archiviste Paugère en donna quittance à Martin le 29 novembre 1694.
Le tout en un vol. in-folio, toile grise.

MALASSISE.

2-B-121 Inventaire des titres et papiers concernant la terre de Malassise, acquise le 1er février 1720 par le duc de Bourbon, dressé en 1723.
In-folio de 41 f. écrits, vélin vert aux armes de Condé, dos orné.

FIEFS DE CHANTILLY.

2-B-122 Inventaire des titres des fiefs de Quinquempoix, Vineuil, Sottemont, Mont-1'Evêque, Balagny, Brasseuse, Beaurepaire, Pont-Sainte-Maxence, Eve-sous-Dammartin, Montagny-Sainte-Félicité, Massy et Saint-Mesmes, dressé par Pierre Aberlenc en 1616.
In-folio de 310 f., mouton rosé ancien.

2-B-123 « Déclaration des fiez tenuz de monseigneur le grand-maistre (Anne de Montmorency) à cause de ses seigneuries de Chantilly, Montespillouer, Chavercy, de la tour carrée dud. Chantilly assize à Montmélian, et du Petit-Vivier assiz à Moucy-le-Neuf, desqueulx fiez est besoing recouvrer adveulx et dénombremens » (vers 1535).
Petit in-folio de 27 f., toile grise.

2-B-124 Etat des fiefs tenus de Chantilly, Montmélian, Montépilloy, Chavercy, et du fief du Petit-Vivier à Moussy-le-Neuf (vers 1640).
In-folio de 50 f., reliure originelle en vélin blanc aux armes de Louis XIII.

2-B-125 Etat des fiefs de Chantilly, Montépilloy et Chavercy (vers 1680)

Petit in-folio de 26 f., toile grise.

2-B-126 Cartulaire des fiefs de Chantilly, XIVe siècle.

In-4° de 32 f. de parchemin, recouvert de vélin moderne.

Liste des aveux et dénombrements.

• F. 1. Damoiselle Catherine, fille de Guillaume Escuacol, fief à Moussy ; 1331, samedi après Quasimodo.

• Guillaume Clingnet, fief à Messy, s. d. Na : « C'est à messire Thibaut de la Granche à cause de sa femme ».

• F. 2 v°. Gilles Malet, valet-de chambre du Roi, fief à Pont Sainte-Maxence, 8 juillet 1378 (ensuite à sa fille, femme d'Adam de Villers).

• F. 4. Jean de Pont, seigneur de Beaurepaire et de la Mabonnerie, fief à Pont, 4 novembre 1374. Na « Le dit fief; est à messire Gilles Malet ».

• Pierre, seigneur de Sermoises, chevalier, fief de Brasseuse, 22 janvier 1383 [1384]. Deux notes: « C'est à messire Guillaume Le Bouteiller à cause de sa femme, fille dud. de Sermoises ».

• « J'ay de cecy un autre dénombrement de messire Guillaume Le Bouteiller, chevalier, donné le Xe jour de juillet l'an M CCCIIIXX et sept et seellé de son seel, escript cy après ou XXX fueillet » (note ajoutée par Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly).

• F. 6. Guillaume de Balagny, seigneurie de Balagny-sur-Aunette, 25 août 1374 : Notes : « Messire Gile Malet le tient à présent ».

• « Philippe Malet, son fils, le tient à présent ». Et Pierre d'Orgemont a ajouté : « J'ay de se fief un autre adveu de Philippe Malet susséquant cestuy ».

• F. 9. Regnaud d'Ognon, fief à Pont-Sainte-Maxence, 13 août 1378. Notes : « C'est à messire Philippe de Villers et depuis à sa famme ».

• « C'est pour le présent à messire Jaquet de Villers ».

• « J'ay de se fief plusieurs autres adveux ».

• F. 10 v°. Perrin Mabillart, fief à Eve sous Dammartin, 10 avril 1374.

• F. 11. Jean de Pacy, fiefs du Plessis de Pomponne, de La Baste et d'Iverny, 5 juin 1375. Notes : « A présent à Mr Regnaut de Passy et à son fils ».

• « J'ay de se fief un autre adveu de messire Regnaut de Passy ».

• F. 12 v°. Philippe de Trie, seigneur de Mareil ; fief de Mareil, 3 avril 1375 [1376]. Note de Pierre d'Orgemont : « Messire Philippe de Trie, seigneur de Mareil, entra en la foy de moy, P. d'Orgemont, seigneur de Chantilly, en mon hostel à Paris le mercredi IIIe jour de juillet l'an mil CCC IIIIXX et six,

présens messire.... de Chambely, seigneur de Livery, et G. d'Orgemont ». Note marginale de Pierre II d'Orgemont : « Se fief a esté depuis à messire Regnaut de Trie et à sa famme, et pour le présent la moitié en est a messire Jaques de Trie et l'autre à messire Arnaut de Corbye ».

• F. 13. Jean de Pont, seigneur de Beaurepaire, 4 novembre 1374. Note : « J'ay de se fief autre adveux dud. Jehan de Pons susséquans ».

• F. 13 v°. Macy de Floury, bourgeois de Paris, fief de Tournedos à Mauregard, 20 mars 1375 [1376]. Notes : « J'ay de se fief autres adveus susséquans ».

• « A présent aux Sélestins de Paris ».

• Jean Maillart, bourgeois de Paris, 52 arpents de bois en Nerval (près de Moussy-le-Neuf), 7 novembre 1376. Note de Pierre d'Orgemont complétée par son petit-fils : « J'ay de cecy un autre dénombrement de Jehan Maillart, filz dudit feu Jehan Maillart, donné le X[e] jour de février l'an IIIIXX et sept. Et sy an a d'autres bailliez depuis ». Note marginale : « A présant, à sa famme nommée Jaqueline la Mailliarde ».

• F. 14. Isabeau de Trie, dame de Bonneuil et de Marly-la-Ville, veuve de Jean de Châtillon ; fief de Quinquempoix près Chantilly, 11 mars 1378 [1379]. Note de Pierre d'Orgemont complétée par Pierre II : « J'ay de cecy un autre dénombrement de messire Philippe, seigneur de Précy, chevalier, seellé de son seel et donné l'an IIIIXX et huit, le XII[e] jour de may. Et ancore un autre susséquant >: (du 26 février 1403).

• F. 14 v°. Pierre de Signeel, fief à Plailly, 17, juin 1379. Notes : « 11 a esté depuis à Simon de Plailly, et à présent il est à sa famme ».

• « J'ai de, se fief II adveux de Simon de Plailly mieux desclairés ».

• F. 15. Jeanne, veuve de Pierre Le Mercier, autrement dit de Saint-Riquier, clerc et notaire du Roi ; fief à Mortefontaine, 23 mars 1378 [1379]. Notes : « C'est à présent à Me Jehan le Bègue ». « J'ay de ladite Jehanne II autres adveux et un de M" Jehan le Bègue » (notes de Pierre II d'Orgemont).

• F. 15 v°. Jeannot du Bois, fief à Plailly, Montmélian et autres lieux ; 1323, dimanche après la Saint-André. Note : « C'est à présent Regnaut de Versailles ».

• F. 16. Macy de Floury, bourgeois de Paris, fief à Mauregard, auquel est joint celui de Tournedos, 25 septembre 1377. Adjonction : « Nous avons de cecy I autre dénombrement de Jehan de Mourais, escuier, comme ayant le bail des enfans de feu Ansel de Gallandre, jadis escuier, donné l'an M CCC et XIII le dimenche après la saint Andrieu ». Note marginale de Pierre II d'Orgemont : « A présent aux Sélestins de Paris ».

• F. 16 v°. Thévenin de la Clergerie, demeurant à Paris, fief de Chaumondois à Vitry, 5 mars 1375 [1376].
• F. 17. Jeanne de Pacy, dame de Charny, fief de Mortery à Tremblay, mouvant des fiefs du seigneur de Chantilly à Mortefontaine, 15 mars 1378 [1379]. Adjonction : « Nous avons de cecy I autre dénombrement de la dame du Pleisseiz Pâté donné l'an mil CCCXIII le VI[e] jour de janvier ». Et Pierre II d'Orgemont a complété cette note; « Et sy an a des autres de Pierre des Essars et de Mahiet de Villemeroy ». Il a aussi écrit en marge de l'aveu : « II a esté naguières à Pierre des Essars, et à présent à Mahiet de Villemeroy à cause de sa famme, fille dudit Pierre ».
• F. 17 v°. Jeanne de Messy, dame de Ressons et de Lesches, fief à Messy, 24 juin 1379. Adjonction : « Nous avons de cecy I dénombrement de Jehan de Messy, escuier, donné l'an mil CCC XXXVII le mardi après la feste saint Martin d'esté ». Et Pierre II d'Orgemont a ajouté : « Et d'autres anssuians de messire Thibaut de la Granche et messire Guillaume de la Granche et de sa famme ».
• F. 18. Jean de Billy, seigneur de Mauregard, 30 mai 1376. Note : « J'ay de se fief un autre adveu de Anthoine de Billy ». Et en marge : « A présent à Anthoine de Billy, son fis ».
• F. 18 v°. Nicolas Braque, seigneur de Boissy sur Trœyne, conseiller et maître d'hôtel du Roi, fief à Saint-Mard sous Dammartin, 9 juillet 1377. En marge : « A présent à Bureau du Mesnil ». Adjonction : « Nous avons de cecy I autre dénombrement de Robert de Versailles, escuier, donné l'an mil CGCXIII le dimenche après la saint Andrieu ».
• F. 19. Perrenelle de Lestre, bourgeoise de Paris, fief à Eve sous Dammartin, 11 janvier 1376 [1377]. « A présent à M" Lorans Lamy ». « J'ay de se fief II adveux de mestre Laurans Lamy ».
• Regnault de Roquemont, seigneur de Vaumoise en partie, fief à Saint-Soupplets, 16 septembre 1378. « A présent à Simon de Francières à cause de sa famme, flllie dudit Regnaut ». « Nous avons de cecy I autre dénombrement de feu Guillemins de Girolles, escuier, donné l'an mil CCC XXXVII le mercredi après les Brandons. Item un autre de Simon de Francières ».
• F. 19 v°. Jean de Contes, écuyer, fief à Orcheux, 15 avril 1377. « Se fief a esté naguères à messire Fouques de Marcilly, depuis à messire Guillaume Sans-Avoir, et à présent à dame Marguerite de Marcilly, sa famme.... J'ay de se fief plusieurs adveux susséquans de messire Fouques de Marcilly, messire Guillaume Sans-Avoir, comme de madame Marguerite de Marcilly, sa famme ».

• F. 22. Guillaume de Senlis, écuyer, demeurant à Senlis, fief en la forêt de Coye, 5 décembre 1385. « Nous avons de cecy I autre dénombrement de Jehan Maquille, fllz de maistre Jehan Maquille, donné le premier jour de may l'an M CCC LXXVI... Item un autre dudit Guillaume de Sanliz baillié à Pierre d'Orgemont ».

• F. 22 v°. Eustache de Juilly, fief à Villeneuve-sous-Dammartin ; 6 janvier 1341 [1342]. Notes de Pierre II d'Orgemont : « II a esté depuis à dame Jehanne de Juilly et à présent à Jehan Choart à quy elle l'a donné.

• J'ay de sedit fief un autre adveu de dame Jehanne de Juilly, lequel n'est pas tant desclairyé ».

• F. 22 v°. Girard de Peroy, fief à Saint-Soupplets, s. d.•

• F. 23 v°. Guillemin de Peroy, fief à Saint-Soupplets, s. d.

• F. 24. Alips de Gournay, fief à Mont-1'Evêque, 8 mai 1376. Note : « Nous avons de cecy I autre dénombrement de Pierre Lorfèvre soubz son seel, sans date ». Notes de Pierre II d'Orgemont : « Item un autre de messire Guillaume de Gournay, baillié à Pierre d'Orgemont ». En marge : « A présent à Messire Guillaume de Gournay ».

• Perrenelle d'Orcheux, fief à Orcheux, 10 août 1377. « A présent à Robert de Versailliez... J'ay de se fief II autres adveux de Robert de Versaillies ». •

• F. 25. Ferry de La Conche, demeurant à Dammartin, fief à Saint-Mard, 3 novembre 1376. « A présent à Estienne de La Conche, son fis J'ay un autre adveu baillié par Estienne de La Conche à Pierre d'Orgemont ».

• F. 25 v° Perrinet Ha'sart, écuyer, demeurant à Compans, pour son neveu Jehannin de Bruyères, fief à Villeneuve, 1337, mercredi avant la fête de saint Arnoul.

• Pierre de Bertrandfosse, fief à Plailly et Mortefontaine, s. d.. « II a esté depuis à Simon de Plailly, et à présent à sa famme.... J'ay de se fief II autres adveux de Simon de Plailli ».

• F. 26. Jean de Plailly, fiefs à Montmélian, Vémars, Survilliers, Plailly, s. d..

• F. 26" v°. Fief à Mortefontaine ; extrait de l'acte de vente par Robert de Chennevières et Jeanne du Bois, sa femme, auparavant femme de Pierre du Voutiz, à Pierre Le Mercier, dit de Saint-Riquier, et à Jeanne, sa femme, bourgeois de Paris, le 12 décembre 1363 (voir plus haut, f. 15, l'aveu de Jeanne du 23 mars 1379). Notes : « Nous avons dessus, de ces choses, un dénombrement de la femme dudit Pierre le Mercier alias de Saint-Riquier.... Item autres d'elle meismes et de Me Jean le Bègue bailliez à messire Pierre d'Orgemont ».

• F. 27. Jean Prousart, fief à Saint-Soupplets, s. d..

• F. 28. Jean Fourcy de Dammartin, avocat du Roi en Parlement, fief à Villeneuve, 21 février 1344 [1345]. « A présent à Me Jehan Fleury ».

• F. 28 v°. Andrieu de Monchevrel, fief non situé, s. d.

• F. 29. Jeanne, dame de Dormans et de Silly, fief à Silly mouvant de Pont-Saihte-Maxence et en arrière-fief de Chantilly ; 28 mars 1375 [1376].

• Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier, terre et seigneurie de Brasseuse. 10 juillet 1387.

• F. 31. Jean Maillart, fils de feu Jean Maillart, fief de 52 arpents de bois es bois de Nerval près de Dammartin, aboutissant d'un des bouts aux terres devers Beaumarchais, 10 février 1387 [1388].

• Raoul Le Normant, fils de feu Jean Le Normant, fief d'une pièce de terre au lieu dit Champ-Renault à Survilliers, 15 février 1387 [1388]. « C'est à la chapelle de Chantilly ».

• F. 31 v°. Mahault la Flamenge, femme de feu Jacques Le Flamenc et fille de feu sire Jean de Pacy, fief de 50 arpents de bois au-dessous de La Chapelle-en-Serval, 7 mars 1387 [1388].

• Etienne Fourdi, demeurant à Survilliers, fief au terroir de Survilliers, 1er. août 1388.

BALAGNY-SUR-AUNETTE.

2-B-127 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Balagny, présenté au duc de Montmorency par Jacques de Pleurre, maître des Comptes ; 1602.

Grand in-4° de 32 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

2-B-128 Aveu et dénombrement présenté à Louis XIII par Jérôme Lescuyer, tuteur et curateur de Jean Lescuyer, seigneur pour moitié de Balagny, fils et héritier de Jean Lescuyer, conseiller d'Etat, et aussi au nom d'Armand Lescuyer, seigneur de l'autre moitié; 5 janvier 1641.

Grand in-4° de 40 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

2-B-129 Aveu et dénombrement présenté au prince de Condé par Jérôme-François Lescuyer, comte de Muret, 20 mai 1697.

Grand in-4° de 65 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

EVE-SOUS-DAMMARTIN.

2-B-130 Registre des cens et rentes perçus de 1399 à 1413 par Jean de Bruyères, seigneur d'Eve et de Montauban, puis par Collinet, Jean et Rolin de Noë de 1441 à 1453. A la fin, copie de l'accord passé entre le chapitre de Senlis et Jean d'Orcheux, chevalier, au sujet de leurs possessions à Eve, juin 1239 (texte latin et traduction française).
Petit in-folio de 54 f., toile grise.

LE PLESSIS-POMPONNE (LE PLESSIS-AUX-BOIS), LA BASTE et IVERNY.

2-B-131-132 Aveu de Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, 12 août 1561.
Petit in-folio de 34 f.. de papier, toile grise.
• Aveu de Madeleine Brissonnet, veuve de Thibault de Longuejoue, au nom de ses enfants mineurs, 12 août 1561.
Grand in-4° de 27 f. de parchemin, couverture en vélin blanc moderne.

2-B-133 Aveu et dénombrement présenté au duc de Montmorency par Louis d'Amboise, marquis de Reynel, bailli de Chaumont-en-Bassigny, 12 février 1619.
Grand in-4° de 34 f. de parchemin, couverture moderne en vélin blanc.

2-B-134 Aveu et dénombrement présenté au roi Louis XIII par Jean de Flécelles, président en la Chambre des Comptes, 20 juillet 1641.
Deux exemplaires sur parchemin, de 53 f. chacun, et tous deux signés « de Flécelles ».
Grand in-4° recouvert de vélin blanc moderne.

2-B-135 Autre aveu de Jean de Plécelles, présenté au prince de Condé le 14 juin 1644.
Grand in-4° de 52 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

2-B-136 Aveu de Daniel Voysin, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, 19 février 1682.
Grand in-4° de 44 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

2-B-137 Aveu de Jean-Baptiste-Maximilien Le Féron, 11 septembre 1734. Grand in-4°

de 52 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

MAUREGARD.

2-B-138 Aveu et dénombrement présenté par Jean de Billy, écuyer, seigneur de Mauregard, à Philippe des Essars, seigneur de Thieux, et à Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly ; s. d. (XVe siècle).

Grand in-4° de 11 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

2-B-139 Aveu de Jean de Billy, en son nom et aussi comme curateur de Jean-Nicolas et Catherine Lallemant, enfants de feu Nicolas Lallemant ; 13 mars 1561 [1562].

Grand in-4° de 35 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

2-B-140 Aveu de Jacques Amelot, président aux Requêtes, 9 mai 1631.

Petit in-folio de 84 f. de papier, toile grise.

2-B-141 Autre aveu de Jacques Amelot, 17 septembre 1637.

Petit in-folio de 118 f., toile grise.

2-B-142 Aveu et dénombrement présenté au prince de Condé par Charles Amelot, marquis de Mauregard-Amelot, conseiller au Parlement, seigneur du Mesnil-Madame-Rance (Le Mesnil-Amelot), Carnetin, la Planchette et autres lieux ; 7 octobre 1684.

Grand in-4° de 64 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne. Le titre appliqué sur le plat de l'ancienne reliure en veau a été découpé et collé à l'intérieur de la nouvelle.

LE MESNIL-MADAME-RANCE (LE MESNIL-AMELOT).

2-B-143 Aveu et dénombrement présenté à Madeleine de Savoie, duchesse douairière de Montmorency, par Charles de La Marck, comte de Maulevrier, comme tuteur de Françoise de La Marck, sa fille, et de défunte Jacqueline d'Averton, sa femme, pour la moitié par indivis de la terre et seigneurie du Mesnil-Madame-Rance, relevant en fief du comté de Dammartin, et pour l'autre moitié par indivis relevant de la 'seigneurie de Mauregard et en arrière-fief de Chantilly ; 22 janvier 1586.

Petit in-folio de 165 f. de papier, toile grise.

2-B-144 Aveu et dénombrement de la terre du Mesnil en France, présenté au duc de Bourbon par Eustache-Erançois Le Couturier, seigneur du marquisat de Mauregard, Le Mesnil, La Chevrette, Deuil et autres lieux, conseiller, du Roi en son Grand Conseil, demeurant à Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch, ladite terre et seigneurie du Mesnil tenue en plein fief du comté de Dammartin pour moitié, et pour l'autre moitié en arrière-fief de Chantilly à cause du marquisat de Mauregard, à lui appartenant, par l'acquisition qu'il en a faite avec les terres dudit marquisat des héritiers de Charles Amelot, président en la troisième chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, le 5 août 1727 ; 15 mai 1730.

In-folio de 45 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc moderne.

MOUSSY-LE-NEUF.

2-B-145 Inventaire des titres du fief du Petit-Vivier à Moussy-le-Neuf, relevant du château de Chantilly, et dés fiefs relevant du fief du Petit-Vivier et situés à Orcheux, Grand et Petit Tremblay, Eve, Saint-Soupplets, Saint-Mard, Nerval, Roissy, Villeneuve-sous-Dammartin, Messy, Moussy-le-Vieux, Saint-Mesmes, Beaumarchais, Lagny-le-Sec; dressé par Pierre Aberlenc en septembre 1615.

In-folio de 226 f. écrits, ancienne reliure mouton rosé.

2-B-146 « Sommaire des tiltres des fiefs et droits que le seigneur duc de Montmorency a et luy sont deubs au lieu, parroisse et seigneurie de Moncy (Moussy-le-Neuf) à cause dud. Montmorency et non de son fief du Petit Vivier ny de Chantilly » ; dressé par Pierre Aberlenc en 1615.

In-folio de 67 f. écrits, ancien mouton rosé.

• F. 1-4, titre et table. 5-8, blancs.

• 9. Aveu et dénombrement du fief de Sermoises à Moussy par Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier et de Saintines, 12 juin 1398.

• F. 26 v°. Aveu du fief du Petit-Vivier par Jacqueline Paynel, dame de Montjay et de Chantilly, veuve de Pierre II d'Orgemont, 22 avril 1417 ; foi et hommage le 15 novembre 1416 ; autre aveu de Marie de Paillari, grand'mère et tutrice des enfants de Pierre II d'Orgemont, 1er septembre 1424.

• F. 29 v°. Aveu et dénombrement du fief de Sermoises. par Jean, Charles et Gérard Le Bouteiller, seigneurs de Moussy-le-Neuf, 10 août 1538.

• F. 57. Foi et hommage de Jean Le Bouteiller, 3 juin 1564. Foi et hommage de Chrétien Le Bouteiller, fils aîné de Gérard, £8 octobre 1573.

• F. 58. Déclaration des héritages et droits seigneuriaux échus à Jean Le Bouteiller à cause de la succession de sa nièce Guillemette, fille de Charles.

• F. 59. Déclaration des héritages échus à Charles Le Bouteiller, seigneur de Vineuil et de Moussy-le-Neuf en partie, à cause de la succession d'Antoine Le Bouteiller, son frère.

• F. 60. Foi et hommage de Jean et de Gérard Le Bouteiller, 12 février 1546 [1547].

• Aveu du seigneur de Chantilly au seigneur de Montmorency pour sa seigneurie de Moussy-le-Neuf ; s. d. (XIVe siècle).

• F. 60 v°. Aveu de Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, 1334, dimanche après laj Saint-Luc.

• F. 61 v°. Aveu de Jeanne de Pacy, dame de Charny, pour ses fiefs de Moussy, Nerval, Tremblay et Villepinte, 13 août 1360.

• F. 62. Aveu de Jeanne de Chambly, dame de Montgobert, pour les fiefs dei Vizel et de Patras, 5 mai 1367.

• F. 64 v°. Aveu de Janard de Coutherel pour son fief, 26 août 1367.

• F. 65. Aveu de Pierre de Sermoises, seigneur de Moussy-le-Neuf, 28 août 1367.

• F. 66 v°. Aveu de Baudet de Vauviller pour 18 arpents de bois à Moussy, 16 octobre 1368.

• F. 67. Aveu de Philippe d'Aunay pour ses fiefs de Moussy, 15 mai 1383.

ORCHEUX.

2-B-147 Fief de la Cour du Bois ; XVe siècle.

In-4° de 68 f., toile grise.

• F. 1-5, blancs.

• F. 6. Héritages appartenant à Guillaume Vallée, marchand et bourgeois de Paris (maison de la Cour du Bois et dépendances).

• F. 18. Déclaration des terres tenues de Guillaume Vallée à cause de l'hôtel de la Cour du Bois.

• F. 32 à 40, blancs.

• F. 41. Cens reçus pour Guillaume Vallée, seigneur d'Orcheux, de 1453 à 1459.

• F. 51 v°. Cens reçus à Orcheux en 1470 par Martin Leroy, receveur de Dammartin, dont Robinet Cailletel prend la moitié à cause de sa femme.

• F. 53. Cens reçus en 1471 à cause de la maison de la Cour du Bois.

• F. 55-58, blancs.
• F. 59. Déclaration des terres appartenant à la seigneurie d'Orcheux qui fut à Guillaume Le Fruitier.
• F. 61. Déclaration des cens de la terre et seigneurie d'Orcheux appartenant à noble enfant Jean de Chabannes, fils de noble et puissant seigneur messire Antoine de Chabannes, chevalier, comte de Dammartin et >grand-maître d'hôtel de France, à cause de l'acquisition qu'en a faite ledit Jean de Chabannes dès le … 1469 d'Antoine du Petit-Cambrai, pour lors seigneur en partie dud. Orcheux, auparavant à noble homme Tristan de Fréchencourt, en son vivant huissier d'armes de monsr de Guyenne et seigneur dud. Orcheux, et depuis à Guillaume Le Fruitier.
• F. 65. Cens reçus en la ville par Martin Leroy, receveur du comte de Dammartin, en 1471. F. 66. Cens reçus en 1474-1476.

2-B-148 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Orcheux, présenté au prince de Condé à cause de son fief du Petit-Vivier à Moussy-le-Neuf, par Claude-Gédéon du Metz, président en la Chambre des Comptes à. Paris, comte de Rosnay, seigneur d'Eve, Montifaut, Crépy en partie, Orcheux, fief du Colombier et autres lieux, demeurant à Paris, rue de Vendôme, paroisse Saint-Nicolas des Champs ; seigneur d'Orcheux par l'acquisition faite, le 14 août 1744, de Henri-François-de-Paule Daguesseau, de Jean-Baptiste-Paulin Daguesseau de Fresne, conseillers d'Etat, de Henri-Louis Daguesseau, brigadier de cavalerie, et de Claire-Thérèse Daguesseau, veuve de Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, lieutenant-général des armées du Roi, tous héritiers de leur mère Anne Le Fêvre d'Ormesson, femme du chancelier Henri-François Daguesseau, laquelle avait recueilli Orcheux dans la succession de son père, André Le Fêvre d'Ormesson, seigneur d'Amboille, maître des Requêtes, à qui la terre d'Orcheux avait été adjugée sur la succession de François Le Roy, conseiller au Parlement, le 28 juillet 1678. (Propriétaires antérieurs : Philippe de Marie, Jean Le Roy, dont un aveu de 1602, et Dreux Budé, qui donna son aveu le 11 avril 1581). 30 juin 1748.
Petit in-folio de 51 f. de parchemin, recouvert de vélin blanc.

MONTMELIAN.

2-B-149 Inventaire des titres de la tour carrée de Montmélian et des fiefs qui en relèvent à Montmélian, Survilliers, Villeneuve-sous-Dammartin, Plailly, Mortefontaine, Nerval, Moussy-le-Vieux, Moussy-le-Neuf, Saint-Mard-sous-

Dammartin et Vémars ; dressé par Pierre Aberlenc en juin 1615.
In-folio de 100 f., ancien mouton rosé.

2-B-150 « Estât sommaire au vray et par le menu contenant la désignation, déclaration et especification des seigneurs et descente, aussy justice, seigneurie, dommaine, cens, rentes, fiefz, autres droictz et debvoirs seigneriaulx et féodaux que le Roy ha, luy sont deubz et appartiennent en son lieu, terre et seigneurie ancienne, tour et forteresse de Montmélian en France, de l'évesché de Senlis, à un quart de lieue de Plally, à demy lieue de Morfontaine, à une lieue de la Chapelle-en-Serval, à trois de Chantilly et à autres trois lieues dudit Senlis. Faict et tiré des tiltres du Trésor de Chantilly de Sa Majesté par moy Pierre Aberlenc, notaire apostollic et royal héréditaire en Languedoc, garde d'archifz de sad. Majesté en sond. chasteau de Chantilly, l'an 1634 au mois d'avril ».
In-folio de 12 f. écrits, le reste du volume en blanc, titre en couleurs sur un feuillet de parchemin, orné des armes de Louis XIII en couleur et encadré de fleurs peintes, riche reliure en maroquin vert olive semé de fleurs de lis d'or, encadrement à petits fers, dos orné, tranches dorées, le milieu des plats orné des armes royales dans un encadrement ovale à petits fers.

MONTEPILLOY.

2-B-151 Recueil des titres des cens et rentes de Montépilloy au XVe et au XVIe siècle ; copie faite par Pierre Aberlenc en 1615.
In-folio de 253 f. écrits, ancien mouton rosé.

2-B-152 Recueil des titres de Montépilloy et des fiefs en relevant ; copie faite par Pierre Aberlenc en avril et mai 1615.
In-folio de 237 f., ancien mouton rosé.

- F. 1, titre. 2, table des matières. 3-5, blancs.
- F. 6. « Description des seigneurs de la terre et seigneurie de Montespillouer et du temps qu'ils ont esté seigneurs de lad. terre ».
- F. 8. Droits et devoirs seigneuriaux et dîmes.
- F. 12 à 15, blancs.
- F. 16. Sommaire des titres du domaine de Montépilloy.
- F. 35 à 59, blancs.
- F. 60. Sommaire des titres touchant la tenure et mouvance de Montépilloy.
- F. 61. Table des fiefs de Montépilloy.

- F. 62. Fiefs à Montépilloy.
- F. 66. Fiefs à Boesne.
- F. 78. Terre et seigneurie de Fontaine-les-Cornus.
- F. 98. Fief de Caumont au Meux près Compiègne.
- F. 100 à 103, blancs.
- F. 104. Fief de Laubier à Nogent-les-Vierges.
- F. 120 à 122, blancs.
- F. 123. Terre et seigneurie de Noë-Saint-Martin.
- F. 132 à 134, blancs.
- F. 135, terre et seigneurie de Barbery et fief de la Sassière.
- F. 146 à 149, blancs.
- F. 150. Terre et seigneurie de Ver-sous-Dammartin.
- F. 151 à 155, blancs.
- F. 156. Fief à Monceaux.
- F. 157 à 161, blancs.
- F. 162. Terre et seigneurie de Bray-sur-Aunette.
- F. 172 à 180, blancs.
- F. 181. Fief à Aumont.
- F. 184 à 186, blancs.
- F. 187. Fief de Tournebus à Senlis.
- F. 199 à 212, blancs.
- F. 213. Terre et seigneurie de Villeneuve-sur-Verberie.
- F. 219 à 237, blancs.

2-B-153 Inventaire des titres des fiefs de Montépilloy à Trumilly, Gigny, Drucy, Roquemont, Nully, Fresnes, Rully, Raray, Glaignes, Vérines, Béthisy, Saintines, Baron, Ognon, Barbery, Villemétrie, Senlis, Noisy-le-Sec et Gonesse ; dressé par Pierre Aberlenc en avril 1618.

Petit in-folio de 116 f. écrits, ancienne couverture en vélin blanc.

2-B-154 « Eistat sommaire au vray et par le menu... de la terre et seigneurie, antien chasteau, tour et forteresse de Montespillouer, village parroissiel de saint Jean-Baptiste, assis à deux lieues de la ville de Senlis... ».

- « Estât sommaire de la terre et seigneurie de Chavercy, village ou hameau de dix-huict maisons habitées et certaines masures, avec une petite tour droicte et place du jadis chasteau ruiné, aussy une belle grande maison et grosse

ferme..., et une petite église ou chapelle de Saint Benoict, ... estant de la parroisse Nostre-Dame de Trumilly en Vallois.... ».

- « Estât sommaire du jadis fief à présent seigneurie de Jaigny (Gigny), réunie longtemps y a au domaine du chasteau et seigneurie de Chavercy, village ou hameau ruiné consistant en un chasteau et une chapelle ruiné entièrement, aussy en trois maisons droictes et entières et plusieurs maisons ruinées et en masure..., estant de la parroisse de Nostre-Dame de Trumilly, tout contre et bien près de la maison et ferme de Beaurain appartenant au sieur Nicolas Thibaud, maistre des Comptes à Paris... » ; rédigé par Pierre Aberlenc en juillet, août et septembre 1634.

Petit in-folio de VI-88 f., dont sont écrits les f. III-V, 1-22, 48-60, 68-77; les trois f. de titre en couleurs, sur parchemin, encadrés de fleurs et ornés des armes peintes de Louis XIII ; reliure originelle en maroquin vert olive semé de fleurs de lis d'or, aux armes royales.

2-B-155 Inventaire des titres des fiefs de Montépilloy, XVIIIe siècle.
In-folio de 93 f., toile grise.

2-B- Minute du terrier de Montépilloy, 1502-1503.
Petit in-4° de 112 f., vélin blanc.

2-B-157 Terrier de Montépilloy, 1502-1503.
Petit in-folio de 149 f., toile grise.

2-B-158 Terrier de Montépilloy, XVIIe siècle.
Petit in-folio de 116 f., toile grise.

2-B-159 Procès-verbal de la descente faite en exécution d'arrêt de la Cour par le lieutenant général du bailliage de Senlis pour reconnaître et constater les bornes et limites qui doivent faire la séparation du terroir de Montépilloy, appartenant au prince de Condé, d'avec celui de Borest, appartenant aux religieux de Sainte-Geneviève de Paris ; 16 juin-24 juillet 1692.
Petit in-folio de 302 f., toile grise.

CHAVERCY.

2-B-160 Cartulaire des fiefs de Chavercy ; fin du XIVe et début du XVe siècle,

avec des adjonctions.

Grand in-4° de 39 f. de parchemin, avec un feuillet de couverture en parchemin portant ce titre : « Papier des fiez de Chavercy », et conservé dans la reliure moderne en vélin blanc.

I.

• F. 1. Regnaud d'Ognon, écuyer, terre et seigneurie d'Ognon, 2 janvier 1381. Note de Pierre Ier d'Orgemont : « J'ay de cecy un autre dénombrement de messire Philippe de Villiers, chevalier, donné soubz son seel le VIIIe jour de juing l'an mil CCC IIIIXX et sept et est enregistré cy après ou XIIIe fueillet de ce livre ». Note de Pierre II d'Orgemont en marge : « Messire Jaques de Villiers le tient ».

• F. 3 v°. Hue du Plessier, dit Parinet, écuyer, fief de Belloy à Chamicy, 30 décembre 1381. Note de Pierre II d'Orgemont : « Maistre Pierre Lorfèvre, advocat en Parlement, le tient à présent ».

• F. 5 v°. Jean Choron, de Béthisy, fief de Touvoie près Saintines, 13 octobre 1381. « Jehan Choron le jeune tient se fief et an a baillyé adveu escript an se livre es nouveaux aveulx le Xe ».

• F. 6. Pierre de Vérines, écuyer, fief à Vérines, juin 1366. Note de Pierre II d'Orgemont : « C'est à Jehan de Dony, lequel an a baillié un adveu escript an se livre es nouveaux adveux le XXIIIP ».

• F. 6. Etienne Braque, conseiller du Roi, fief de Châtillon-lez-Gonesse, 14 novembre 1381. « Messire Jehan de Cuise le tient et an a baillyé son adveu escript an se livre es nouveaux adveux le XXXe ».

• F. 6 v°. Jacques Le Tonnelier, de Senlis, fief à Raray du chef de Robinette, sa femme, jadis femme de Pierre Roucel, 2 avril 1380. Note de Pierre I" d'Orgemont : « J'ay de cecy un autre dénombrement de Pierre Roucel, demourant à Senlis, donné le IXe jour d'octobre l'an M CCC IIIIXX et sept et seellé des seaulx de ladite chastellenie de Senlis ». Note de Pierre II : « Pierre Roucel de Senlis le tient à présent et an a baillié un adveu escript an se livre es nouveaux adveux le V ».

• F. 7. Michel Boucher, drapier à Senlis, fief de Chavercy à Senlis, Villemétrie et Barbery ; 20 novembre 1381. Notes en marge : « Ce fief fu messire Claudin de Fayel, chevalier. Guillaume de Senlis le tient à présent », Note de Pierre II d'Orgemont : « Messire Guillaume de Sanliz, chevalier, tient se fief et an a bailly adveu escript an se livre es nouveaux adveux le IXe ». Autre note : « C'est à Gille de Lorris ».

• F. 7 v°. Pierre de Drucy, écuyer, fief à Drucy, 9 novembre 1381. Note de Pierre

I[er] d'Orgemont : « J'ay de cecy un autre dénombrement dudit Pierre de Drucy donné l'an mil CCCLXVI le jeudi veille de feste saint Arnoul. Et de messire Jehan de Gaillonnel, chevalier, seigneur de Villiers-Adam, un autre donné l'an mil CCC LX et un, le dimanche feste saint Pierre premier jour d'aoust. Item dudit Pierre un autre dénombrement seellé de son seel donné le XVI[e] jour d'octobre M CCC IIIIXX et sept ». Note de Pierre II d'Orgemont : « Denis Boudart, eseuyer, tient à présent partye de sedit fief et an a baillyé un adveu escript an se livre es nouveaux adveux le XIII[e]. Et l'autre partye tient Guyart d'Escantilly, escript es dis nouveaux adveux le XI[e] ».

• F. 8. Pierre de Drucy, écuyer, fief à Trumilly, 9 novembre 1381. Notes de Pierre I[er] d'Orgemont : « J'ay de cecy un autre dénombrement du dit Pierre donné l'an mil CCC LXVI le jeudi veille de saint Arnoul. Item un autre de lui mesmes seellé de son seel donné le XVI[e] jour d'octobre M CCC IIIIXX et sept ». Note de Pierre II : « Denis Boudart tient se fief et an a baillyé adveu escript an se livre es nouveaux adveux le XIIII" ».

• Jean de La Croix, dit de Lagny, de Senlis, fief de la Watte au terroir de Rully, 11 janvier 1381 [1382].

Note de Pierre Ier d'Orgemont : « J'ay de ce un autre dénombrement dudit Jehan de la Croix donné le venredi XV[e] jour du mois d'aoust l'an mil CCCLXV. Item de ce un autre dénombrement dud. Jehan donné l'an IIIIXX et sept le XXII[e] jour de septembre ».

Note de Pierre II : « Pierre Sorin le tient à présent et an a baillyé adveu escript an se livre es nouveaux adveux le II[e] ».

• F. 8 v°. Jean de Roquemont l'aîné, fief à Nully, 6 juillet 1381.

Note de Pierre II : « Le Poulain d'Estellam tient se fief et an a baillyé adveu escript an se livre es nouveaux adveux le VI[e] ».

• F. 9. Regnault de Roquemont, chevalier, fief de la Gonesse à Baron, 7 juillet 1383.

• F. 9 v°. Robert de Roquemont, écuyer, fief à Roquemont, 9 août 1382.

Note de Pierre II : « Dam'oiselle Marye la Mairesse tient se fief et an a baillyé adveu escript an se livre es nouveaux adveux le XXIII[e] ».

• F. 10. Jean Le Pellier, mercier, bourgeois de Paris, fief à Noisy-le-Sec, 23 février 1380 [1381]. Noté de Pierre I" d'Orgemont : « J'ay de cecy semblable dénombrement dudit Jehan Le Pellier comme ayant le gouvernement de Jehan Le Pellier l'aisné, son frère, fait soubz le seel de la prévosté (de Paris) l'an et le jour dessusdiz. J'ay de cecy I autre dénombrement dudit Jehan, tant en son nom [que] comme ayant le gouvernement de Jehan Le Pellier, son frère, donné soubz

le sell de Chastelet l'an IIIIXX et sept le XV jour de janvier ». Note de Pierre II : « Me Pierre Drouart tient se fief et an a baillyé adveu escript an se livre es nouveaux aveux le premier ».

• F. 10 v°. Jeanne de Vaucelles, veuve de Pierre de Vaucelles, fief à la voie de Béthisy, 6 juillet 1365.

• F. 11. Philippe Barbette, bourgeois de Crépy, fiefs de Châtillon et de Chantepie à Glaignes, 6 janvier 1381 [1382]. Note de Pierre 1er : « J'ay dudit fief de Chantepie un autre dénombrement dudit Philippe Barbette donné l'an CCCLXIIII le VIIe jour du mois de février » [1365]. Note de Pierre II : « Jehan Barbete tient set II fiez et an a baillyé adveu escript an se livre es nouveaux aveux le IIIe ».

• F. 11 v°. Raoul Mauchevalier, écuyer, fief à Glaignes à cause de Jeanne de Trossy, sa femme ; 20 septembre 1382. Note de Pierre Ier : « J'ay du dit Raoul un autre dénombrement de cecy seellé de son seel donné le XVIe jour de février l'an mil CCCLXIIII. Item un autre seellé de son seel donné le XVIIIe jour de septembre mil CCC IIIIXX et sept ».

• F. 12. Etienne Braque, maître des Comptes, fief de Châtillon-lez-Gonesse, 12 novembre 1386. Note de Pierre II : « Messire Jehan de Cuise, chevalier, tient se fief et an a baillyé son adveu escrîpt an se livre es nouveaux adveux le XXXe ». Autre note : « La fille messire Jehan de Cuise nommée Jacqueline de Cuise, femme [de Michel Laillier, seigneur d'Ermenonville], tient ce fief ».

• F. 13. Philippe de Villiers, terre et seigneurie d'Ognon, 8 juin 1387. Note de Pierre II : « J'ay de se fief un autre adveu susséquant de Jehan le Jeune ».

• F. 14 v°. Jean Le Pellier, mercier et bourgeois de Paris, fief à Noisy-le-Sec, 15 janvier 1387 [1388]. Note de Pierre II : « Mr Pierre Drouart tient sedit fief en an a baillyé son adveu escript an se livre es nouveaux adveux le premier ».

• F. 15 v°. Gilot de Roye, fief au terroir de Gonesse, 6 septembre 1387. Note de Pierre II : « Andriet Giffart tient se fief et an a baillyé adveu escript an se livre es nouveaux aveux le XIIIP ».

• F. 15 v°. Perrenelle la Bleue, dame de Morcourt et de Berlettes, fief à Jaingny (Gigny), autre fief au terroir de Rully, 23 juillet 1405 (d'une autre écriture que les précédents). Note de Pierre II d'Orgemont mentionnant que ces deux aveux ont été écrits plus loin aux nouveaux aveux sous les n° 17 et 18.

II.

• F. 16 v°. Table des aveux baillés à Pierre II d'Orgemont, seigneur de Chavercy.

• F. 18. Pierre Drouart, conseiller du Roi, à cause de sa femme, Mairon, et au

nom de Jean, frère de celle-ci, enfants de feu Jean Le Pellier le jeune, fief à Noisy-le-Sec, 8 janvier 1401 [1402].

• Pierre Sorin, drapier à Senlis, à cause de Ligot, sa femme, fille de feu Jean de La Croix, dit de Lagny, fief à Rully et la Watte, 2 mai 1402.

• F. 19. Jean Barbette, mercier et bourgeois de Paris, fiefs de Châtillon et de Chantepie à Glaignes, 10 mai 1402.

• Jean de Fresnes, écuyer, panetier du Roi, fief à Fresnes, 11 mai 1402.

• F. 20. Pierre Roussel, bourgeois de Senlis, fief au terroir de Raray, 16 mai 1402.

• Guillaume d'Estellant, dit le Poulain, chevalier, chambellan du Roi, fief à Nully, 23 mai 1402. Not0 de Pierre II d'Orgemont : « Philippe de Jencourt le tient et an a baillié adveu sy après escript le XXP ».

• F. 21. Guillaume de Senlis, chevalier, seigneur de Praeires (Presles), fief de Chavercy à Senlis et Barbery, 8 juin 1402.

• F. 22 v°. Regnault de Hatinoilles, écuyer, seigneur de Brocourt-les-Gerberoy, la moitié du fief de Chantepie à Glaignes à cause de Jeanne de Montagny, sa femme, 10 juillet 1402.

• F. 23. Henri de Séry, dit Soullart, écuyer, fief à Jaigny (Gigny), 20 juin 1402.

• Jean Choron, demeurant à Béthisy, fief de Touvoie, 9 juillet 1402.

• F. 24 v°. Guiart d'Escantilly, écuyer, fief à Drucy, 23 juillet 1402.

• F. 25. Guiart d'Escantilly, fief à Trumilly, 23 juillet 1402.

• F. 25 v°. Denis Boudart, panetier du Roi, fief à Drucy, 23 juillet 1402.

• F. 26. Andry Giffart, changeur et bourgeois de Paris, fief au terroir de Gonesse, 7 mars 1402 [1403].

• F. 26 v°. Robert de Roquemont, fief à Roquemont, 1402.

• F. 27. Raoulin de Roquemont, fief entre Séry et Roquemont, 11 septembre 1403.

• Perrenelle la Bleue, dame de Morcourt et de Berlettes, fief à Jengny (Gigny), 23 juillet.

• La même, fief à la Watte près Rully, 23 juillet 1405.

• F. 27 v°. Philippe Bonart, sous-chantre et chanoine de Senlis, fiefs de Châtillon et de Chantepie à Glaignes, 1er avril 1407.

• F. 28 v°. Jean Feret, demeurant à Roquemont, au nom de Marie de Roquemont, sa femme, fief en la vallée de Roquemont, 26 octobre 1408.

• F. 29 v°. Philippe de Giencourt, écuyer de corps du Roi, comme ayant le bail et gouvernement, à cause de sa femme, des enfants mineurs de défunts Guillaume d'Estellant, dit le Poulain, et Nicole Braque, celle-ci fille de sadite

femme, fief à Nully-lez-Roquemont, 3 juillet 1408.

• F. 30. Copin Galet, écuyer, fief à Gigny, 29 décembre 1409.

• Marie la Mairesse, fief à Roquemont, 17 juillet 1410.

• F. 31. Jean de Dony, fief de la couture de Sottemont à Vérines, 10 août 1410.

• Jean d'Escantilly, échanson du duc de Berry, fief à Drucy, 3 juin 1410.

• F. 32. Girard d'Escantilly, écuyer, fief à Trumilly, 3 juin 1410.

• F. 33. Nicolas d'Orgemont, doyen de Saint-Martin de Tours, conseiller du Roi, maître de sa Chambre des Comptes et seigneur de Méry, fief du travers de Méry, 19 février 1410 [1411].

• Jean Clerebourc, orfèvre et bourgeois de PariSj fief à Noisy-le-Sec, 23 décembre 1411.

• F. 33 v°. Simon Le Pellier, bourgeois de Paris, fils de feu Jean, fief à Noisy-le-Sec, 4 mai 1412.

• F. 34. Jean de Cuise, chevalier, fief de Châtillon-lez-Gonesse, 18 janvier 1412 [1413]. Nota : « Mr Pierre Lorfèvre le tient ».

• F. 35. Andriet Giffart, valet de chambre du Roi, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Andry Giffart, son père, fief au terroir de Gonesse, 17 juillet 1414.

• Simon Le Pellier et sa sœur Marie, veuve de Pierre Drouart, fief à Noisy-le-Sec, 20 avril 1415.

• F. 36. Aubry Le Clerc, écuyer du Luat, fief à Jaingny (Gigny), 8 octobre 1414.

III. Adjonctions.

• F. 36 v°. Jeanne de Sens, veuve de Pierre Lorfèvre, fief de Belloy à Chamicy ; 1er août 1417.

• Jeanne, veuve de Guillaume de Roquemont, fief à Roquemont, 3 novembre 1416.

• F. 37. Jeanne de Sens, veuve de Pierre Lorfèvre, fief de Belloy à Chamicy, 1er août 1417.

• F. 37 v°. Jeanne, veuve de Guillaume de Roquemont, fief à Roquemont, 3 novembre 1416.

• F. 38. Aubry Le Clerc, écuyer, seigneur du Luat, fief à Jaingny (Gigny), 8 octobre 1414.

• F. 38 v°. Guillaume Romain, licencié en lois et en décret, fief de la Gonesse à Baron à cause de Perrette de Dony, sa femme ; 16 septembre 1443.

• F. 39. Regnault de Roquemont, chevalier, fief à Nully, 16 juillet 1411.

2-B-161 Premier inventaire des titres et papiers des dépendances de la seigneurie de

Chavercy : Trumilly, Le Plessis-Cornefroy, Jaigny (Gigny) et Drucy ; dressé par Pierre Aberlenc au mois d'août 1600.
In-folio de 92 f., couverture originelle en vélin blanc.

2-B-162 Livre second de l'inventaire des titres et papiers des dépendances de la seigneurie de Chavercy à Roquemont, Nully, Fresnes, Rully, Raray, Glaignes, Vérines, Béthisy et Saintines ; dressé par Pierre Aberlenc en septembre 1600.
In-folio de 60 f., reliure moderne en vélin vert.

2-B-163 Copie, sous forme d'inventaire développé, des titres de Trumilly, Le Plessis-Cornefroy, Jaigny et Drucy ; faite par Pierre Aberlenc en juillet et août 1601.
In-folio de 273 f., reliure en vélin vert moderne.

2-B-164 Copie, sous forme d'inventaire développé, des titres de Roquemont, Nully, Fresnes, Rully, Raray, Glaignes, Vérines, Béthisy et Saintines ; faite par Pierre Aberlenc au mois de septembre 1601.
In-folio de 182 f., couverture originelle en vélin blanc.

2-B-165 Copie, sous forme d'inventaire développé, des titres de Baron, Ognon, Barbery, Villemétrie, Senlis, Noisy-le-Sec en Brie, Saint-Pierre de Gonesse, Méry-sur-Oise et Chamicy, faite par Pierre Aberlenc au mois d'octobre 1601.
In-folio de 227 f., couverture originelle en vélin blanc.

2-B-166 Copie des titres principaux de Chavercy, des aveux et dénombrements des fiefs, des titres des cens et rentes ; faite par Pierre Aberlenc en 1616.
In-folio de 213 f., reliure originelle en mouton rosé.

2-B-167 Inventaire des titres de la seigneurie et des fiefs de Chavercy, dressé par Pierre Aberlenc en 1626.
In-folio de 178 f., cartonnage avec le dos de maroquin brun de la reliure originelle.

2-B-168 Inventaire des titres des fiefs de Chavercy, XVIIIe siècle.
In-folio de 115 f., toile grise.

2-B-169 Notices historiques, d'après les titres, des fiefs mouvant de la seigneurie de Chavercy ; XVIIIe siècle.

In-folio de 29 f. écrits, toile grise.

SÉRIE BA
MONTMORENCY – ANGUIEN

1-BA-001• Inventaire du contenu des premier et deuxième coffres des titres du duché de Montmorency, dressé par le garde d'archives Pierre Aberlenc (minute autographe).

• Aveu et dénombrement de la châtellenie de Montmorency, baillé au Roi par Charles de Montmorency, 2 mai 1368 (quatre copies du XVIe siècle).

• Foi et hommage par Jean de Montmorency, 18 novembre 1449, 7 septembre 1461, par Guillaume de Montmorency, 28 octobre 1472.

Lettres de mainlevée accordées à Guillaume le 7 août 1477.

• Donation de la terre et baronnie de Montmorency faite par Jean de Montmorency à son fils Guillaume, 8 septembre 1472 ; foi et hommage de Guillaume, 28 octobre ; lettres de la Chambre des Comptes ordonnant saisie, 7 août 1477 (copie de 1487).

• Foi et hommage de Guillaume à Charles VIII, 30 juin 1484, à Louis XII, 20 septembre 1498, avec les mandements, des gens des Comptes et des trésoriers de France, 20 octobre et 10 novembre, et les lettres de mainlevée, 15 novembre.

•Louis XII déclare avoir reçu offre de Philippe.de Montmorency de faire la foi et hommage de la quarte partie de la baronnie de Montmorency et lui avoir permis d'en jouir ; Blois, 18 juin 1512 ; requête de Philippe, mandement des gens des Comptes, 28 juin ; entérinement par le prévôt de Paris, 30 juin.

Joseph de Montmorency, baron de Nivelle, fils de Philippe, nomme des procureurs pour faire la foi et hommage de la quarte partie de Montmorency, d'Ecouen, de Conflans-Sainte-Honorine, de Saint-Leu-lez-Taverny, du Plessis-Bouchard, etc., au Roi, à l'abbé de Saint-Denis, à son oncle Guillaume de Montmorency et autres seigneurs ; 26 mai 1526.

Foi et hommage à François Ier, 1er décembre 1527.

Acquisition de cette quarte partie par Anne de Montmorency, décembre 1527.

Lettres de François Ier (signées) faisant remise à Guillaume de Montmorency des droits dus pour l'acquisition par lui faite de Marguerite de Montmorency, femme du sr de Gazebec, d'un huitième en la quarte partie de la baronnie de Montmorency; Saint-Germain-en-Laye, 1er mars 1527 [1528] ; mandement des gens des Comptes, 18 juillet 1528.

Foi et hommage par Anne de Montmorency des sept huitièmes de la quarte partie, par lui acquis de Joseph de Montmorency, 13 mars 1527 [1528] ; mandement des gens des Comptes, 29 avril.

Foi et hommage par Guillaume du huitième, 13 mars 1527 [1528] ; mandement des gens des Comptes, 29 avril.

• Foi et hommage de la baronnie par Anne de Montmorency, 18 juin 1531 ; mandement des gens des Comptes, 19 juillet ; lettres de mainlevée, 20 et 21 juillet. Souffrance accordée pour bailler l'aveu, 16 août 1539.

Autres lettres de souffrance, 14 mars 1539 [1540].

Foi et hommage à Henri II, mai 1547 ; mandement dès gens des Comptes, 15 décembre 1550.

• Lettres d'érection de la baronnie de Montmorency en duché-pairie, avec union d'Ecouen, Chantilly, Montépilloy, Chavercy et autres terres ; Nantes, juillet 1551.

Vérification au Parlement et à la Chambre des Comptes, 4 et 5 août.

Lettres de désunion de la terre et seigneurie d'Ecouen, tenue en fief de l'abbaye de Saint-Denis ; Fontainebleau, septembre 1551.

• Arrêt proclamant les droits et prérogatives du duc de Montmorency et défendant aux officiers de Paris et de Senlis de recevoir les appels des causes jugées par le bailli de Montmorency ; 27 février 1552 [1553].

Procès-verbal dressé par Christophe de Harlay en exécution du précédent arrêt, 1er mars.

• Compensation imposée au duc de Montmorency pour la diminution du domaine du Roi ; rentes à payer aux receveurs de la prévôté de Paris et du bailliage de Senlis, arrêts du 7 septembre 1552 et du 27 janvier 1552 [1553].

Acquisition de rentes sur le Trésor royal, faite par Anne de Montmorency de Jean d'Escoubleau, seigneur de Sourdis, et affectation d'une partie de cette acquisition au -service des rentes de compensation imposées par les arrêts précédents ; décembre 1565 ; avec trois titres de 1552-1553 relatifs à la propriété de cette rente entre les mains de M. de Sourdis.

• Lettres de Charles IX ordonnant l'envoi d'un conseiller au Parlement à Montmorency pour recevoir la profession de foi des officiers du duché ; Orléans, 15 juin 1569.

• Remise de droits de relief accordée par le Roi à la veuve et aux fils du connétable Anne, 29 novembre 1567.

Déclaration par eux signée que les prestations de foi et hommage qui seront faites par le fils aîné, François, au nom de tous, ne porteront aucun préjudice aux droits des autres ; décembre 1567.

Foi et hommage au Roi, 21 décembre ; mandement des gens des Comptes au bailli de Senlis, 15 janvier 1568.

• Remise de droits de relief accordée par Henri III à la mère et aux frères et héritiers de François de Montmorency, 24 juin 1579 ; refus d'enregistrement par la Chambre des Comptes, 9 juillet ; lettres de jussion, 11 juillet ; renvoi aux commissaires députés sur le fait, rachat et réunion du Domaine en la généralité de Paris, 15 juillet ; nouvelles lettres de jussion, 16 septembre ; arrêt d'enregistrement, 22 décembre ; lettres des trésoriers de France à Paris, 26 mars 1580.
• Procurations données parle duc Henri de Montmorency pour bailler en son nom fois efl hommages, aveux et dénombrements ; Agde, 10 janvier et 11 février 1581.
Foi et hommage du duché de Montmorency, fait par Guy Le Clerc, écuyer, sr de Mirevault, au nom du duc, 26 mai 1582 ; mandement de la Chambre des Comptes, 6 juillet.
• Foi et hommage à Henri IV, 8 novembre 1599.
• Acceptation par Henri de Montmorency, amiral de France et de Bretagne, gouverneur du Languedoc, de la donation et substitution du duché de Montmorency à lui faite par le connétable, son père, par acte passé à Beaucaire le 6 juillet 1613 ; Paris, 28 juillet.
Foi et hommage au Roi, 29 juillet ; enregistrement à la Chambre des Comptes, 3 septembre.
• Nouvel acte de foi et hommage après la mort du connétable, 6 mai 1614, enregistré à la Chambre des Comptes le 29 juin.
Don et remise des droits féodaux, 10 avril.
• Louis XIII donne les biens confisqués sur le duc de Montmorency à ses sœurs et héritières, la princesse de Condé, les duchesses d'Angoulême et de Ventadour, à la réserve de Chantilly et de Dammartin ; 1er mars 1633.
Enregistrement aux parlements de Paris, de Rennes, de Dijon et de Toulouse, mai 1633.
Arrêt d'homologation du contrat de transaction passé entre les donataires, 11 mars 1633 ; et autres pièces relatives à cette affaire.
• Erection de la terre de Montmorency en duché-pairie en faveur du prince de Condé, mars 1633.
• Foi et hommage par Henri II, prince dé Condé, 30 janvier 1634, et par son fils Louis II, 21 mai 1665.
• Lettres patentes pour le changement du nom du duché de Montmorency en celui d'Anguien, septembre 1689 (le nom de Montmorency est transféré sur le duché de Beaufort en faveur de Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg).

• Foi et hommage par Louis III, duc de Bourbon, 25 mars 1709, par Louis-Joseph, prince de Condé, 26 mars 1776.

1-BA-002• Lettres du roi Philippe permettant à Mathieu de Montmorency de vendre la garenne de toute sa terre de Montmorency en dehors de la forêt, ladite garenne tenue en fief du Roi ; Paris, lundi après la fête de Saint-Vincent (22 janvier) 1289 [1290] (en latin ; original, et vidimus délivré le 25 mai 1462 par Jacques de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, garde de la prévôté de Paris).

Vignes.

• Bouchard de Montmorency donne à l'église de Saint-Denis certaine coutume qu'il avait dans la vigne de Saint-Denis à Deuil (en latin, sans date, copie de 1595).

• Erart de Montmorency, sire de Conflans, et Jeanne, sa femme, vendent à Mathieu de Montmorency et à Jeanne, sa femme, le quart de la terre de Saint-Denis qui est appelée la terre de Saint-Marcel de Saint-Denis ; juillet 1290.

En échange de la terre de Saint-Marcel, l'abbaye de Saint-Denis cède à Mathieu de Montmorency la prévôté et les vignes de Deuil, décembre 1294 (en latin) ; approbation du roi Philippe (vidimus du 26 avril 1382).

• Rente payée à Jacques Turpin, seigneur de Deuil, sur les vignes des Matouzaines à Deuil, 6 décembre 1533.

• Droit de dîme du vin sur les vignes de Montmorency et de Deuil, payé aux chanoines de Montmorency, 8 octobre 1534.

• Frais de culture et d'entretien des vignes de la baronnie de Montmorency en 1532 et 1534 ; dépenses pour les vendanges en 1550 et en 1555 ; autres dépenses en 1603 et 1604.

• Denis Chambellan, écuyer, seigneur de La Grange, archer de la garde du corps du Roi, Marguerite Tanneguy, sa femme, et Salomon Chambellan, son frère, vendent au connétable de Montmorency cinq quartiers et demi de vigne au terroir de Deuil, au lieu dit les Matouzaines ; 25 avril 1562.

• Les prêtres de l'Oratoire de Montmorency cèdent au prince de Condé deux arpents un quartier de vigne au terroir de Deuil, en échange de sept quartiers de vigne en une pièce sise au pied de la butte de Montmorency, 30 juin 1651.

Ils avaient acquis ces vignes, le 17 février 1648, de Jacques Halle, maître en la Chambre des Comptes, et de Claude Marcel, seigneur de Bouqueval, son gendre, doyen du Grand Conseil du Roi.

• Baux des vignes des Matouzaines, 1647, 1733, 1734, 1751, 1762, 1769, 1785.

Bois.

• L'abbaye de Saint-Denis cède à Mathieu de Montmorency son bois de Taverny

moyennant une rente de 12 livres et d'un muid de châtaignes ; 1200 (en latin).;

• Le roi Philippe donne à Mathieu de Montmorency, son panetier, un bois situé au-dessus de Montmorency et nommé le bois du Roi, contenant 35 arpents ; Paris, septembre 1282 (en latin).

• Pierre de Blémur, écuyer, et Marie, sa femme, vendent à Mathieu de Montmorency 22 arpents de bois en la forêt de Montmorency ; 1300, le samedi après les huitaines des Brandons [1301].

• Pierre de Valenciennes vend à Anne de Montmorency 42 arpents de bois au lieu dit les Brosses ; 5 septembre 1526.

• Les héritiers de Jean de Montpellier vendent le bois des Gretz dans la forêt de Montmorency, contenant 13 arpents ; 31 août et 6 septembre 1531.

• Pierre Hochet, seigneur de Chamvres près Joigny, et Madeleine de Longueil, sa femme, vendent 24 arpents de bois au terroir de Chauvry et 3 arpents d'oseraie, 9 décembre 1539.

• Pierre de Montarby, seigneur de Grant, veuf de Jeanne de Bussy dit Picquet, son fils Florentin et sa fille Marguerite, femme d'Aimé de Bronville, seigneur de Livry, vendent 53 arpents de bois en la forêt de Montmorency sur le quartier de Chauvry, nommés les haies Picquet et la vente de Bussy ; 13 juin 1548.

• Guillaume Le Prévost, greffier des Eaux-et-Forêts de France, Champagne et Brie, seigneur cl'Andilly, et Marie-Charlotte, sa femme, vendent une pièce de bois de 15 arpents en la forêt de Montmorency, dite la Petite Serne d'Andilly ; 9 juillet 1549.

•Jean de Soisy, écuyer, et Antoinette de Chardonnet, sa femme, vendent une pièce de 8 arpents 40 perches, en la forêt de Montmorency près de l'étang des fosses d'Alluz, dans la censive de maître Allegrin, seigneur en partie d'Arbellay (Herblay) ; 6 septembre 1556.

• Jean Le Prévost, receveur du bailliage de Senlis, vend 26 arpents 1 quartier 16 perches de bois en la forêt de Montmorency, au lieu dit Rolligon, étant des appartenances de la seigneurie d'Andilly, pour demeurer quitte envers Anne de Montmorency de la somme de 950 livres tournois dont il demeure redevable sur le dernier compte de la terre et seigneurie de Compiègne, dont Anne de Montmorency jouit par don du Roi; 28 mars 1532 [1533] (original et copie de 1555).

• Requête de Jean Le Prévost pour avoir quittance ; celle-ci est donnée par le connétable le 4 mars 1560 [1561].

• Procès entre le duc de Montmorency et François Texier, seigneur de Cernay, 1624. Vente par échange faite par François Texier au duc de 17 arpents de bois,

8 mars 1625.
• Procès entre le duc de Montmorency et Charles de Fresnoy, seigneur de Fresnoy et de Neuilly-en-Thelle, et Anne de Vaudetar, sa femme, fille de défunts Louis de Vaudetar, sr de Pouilly, et Anne Nicolay, au sujet de bois provenant de la dot donnée en 1398 par Jacques de Montmorency à sa. sœur Denise, mariée à Lancelot Turpin, bois sortis de la famille Turpin en 1508 pour entrer dans celle de Persan, et passés depuis dans celles de Boilève, de Nicolay et de Fresnoy ; 1621-1623.
Procès repris contre le prince de Condé en 1658 et 1668. Cinq pièces de procédure et mémoire sur l'affaire.
• Autre affaire au sujet de deux pièces de bois provenant aussi de Denise de Montmorency ; procès-verbal du 21 avril 1630.
Déclaration de Jean de Ganay, seigneur de Persan, chancelier de France, 14 janvier 1509 [1510] : Guillaume de Montmorency l'a reçu en foi et hommage pour la terre et seigneurie de Chauvry, qui fut au sr de Crissay (Turpin), y compris les bois qui furent autrefois baillés en partage à ses prédécesseurs, avec réserve contre toute usurpation. Note pour le prince de Condé proposant un échange avec M. de Tonnay-Charente et M. de Chauvry, sans date (vers 1670).
• Acquisition par le prince de Condé du bois du prieuré de Confïans-Sainte-Honorine dans la vallée de Montmorency près de la garenne de Boissy, 4 octobre 1666.
• Le prince de Condé vend à Jean Paniquiny, bourgeois de Paris, deux arpents et demi de terre en bois taillis à prendre dans les bois de Sainte-Honorine, pour faire une route et avenue depuis le grand chemin ferré de Pontoise jusqu'à la maison dudit Paniquiny appelée la maison de Boissy, sise proche le village de Taverny, en échange de trois arpents de terre joignant aux dits bois et qui seront plantés en bois ; 30 mai 1676.
Mémoire de Melchior de Blair de Cernay, qui a acheté la maison de Boissy des héritiers de Paniquiny, demandant la réception de ces trois arpents plantés pour consommer entièrement l'échange.
• Projet d'exécution de l'échange conclu en 1666 entre le prince de Condé et le prieur de Confïans-Sainte-Honorine, le contrat du 4 octobre 1666 devant être considéré comme nul à défaut des formalités requises : le prieur céderait les 140 arpents du bois de Boissy au long de la garenne contre 126 arpents de terre à Villiers-le-Bel ; mémoire, correspondance, décisions du Conseil du prince de Condé, arrérages dus au prieur pour non jouissance de 1783 à 1787 ; 1783-1788.

Bois de Beauchamp.

• Donation à l'abbaye du Val par Mathieu de Montmorency et Jeanne, sa femme, octobre 1264 (en latin, deux copies de 1639 et 1676).
• Acquisition par Anne de Montmorency, 5 septembre 1564.
• Retrait du bois par les religieux Feuillants de Paris, seigneurs de la manse abbatiale de l'abbaye du Val, 13 octobre 1629.
• Arpentage du bois, 5 novembre 1633 ; plan sur parchemin.
Autre arpentage et plan sur parchemin, avril 1636.
• Procès-verbal d'estimation du bois, 20 juin 1671.
Vente du bois par les Feuillants au prince de Condé, 1er mars 1672, en échange d'une partie des bois des Coutumes perdues sis en la basse forêt de Montmorency, dont procès-verbal d'arpentage du 3 mai, avec un plan sur parchemin et deux sur papier.
• Remboursement du droit d'amortissement dû pour l'acquisition, 23 mars 1697.
• Jacquette Alespée, veuve de Guillaume Thitelat, praticien à Saint-Denis, vend à Jean d'Alesso, sr de Lezeau, pour le compte du connétable de Montmorency, une pièce d'île et de saussaie appelée la Franchise de Montmorency, assise entre deux eaux, joignant le ponti de Saint-Ladre-lez-Saint-Denis ; 23 juin 1567.
• Extrait d'un contrat du 14 décembre 1688 par lequel le prince de Condé achète neuf perehes un quart de terre au terroir de Montmorency, au lieu dit. la Pizée, pour y faire tirer de la glaise.

1-BA-003 **Rentes.**

• Simon de Chevreuse, chevalier, et Ysabel, sa femme, vendent à Mathieu de Montmorency et à Jeanne, sa femme, une rente de 40 livres parisis sur la prévôté •de Montmorency ; 8 avril 1280 [1281].
Lettres de l'official de Paris notifiant cette vente, même jour (en latin) (originaux et copies du XVIIe siècle).
• Erart de Montmorency vend à son frère Mathieu 40 livrées de terre à parisis sur la prévôté de Montmorency ; samedi après la mi-août 1301.
• Jean, dit Leffroye, de Plailly, vend à Mathieu de Montmorency 100 sols parisis de rente sur ladite prévôté, janvier 1302 [1303].
• Pierre Bateste, écuyer, vend à Jean de Montmorency 40 s. p. de rente sur ladite prévôté ; samedi avant Noël 1321.
• Guillaume Le Bouteiller, écuyer, et Jeanne, sa femme, vendent à Charles de Montmorency 100 s. p. de rente sur la censé de Montmorency et un setier de

châtaignes sur la forêt ; 1355, le dimanche après la fête Notre-Dame en mars où Ton chante Oculi [1356].

• Bouchard de Montmorency donne aux frères du Temple à Paris une rente de deux setiers de châtaignes; s. d. (en latin, vidimus du 10 juillet 1546 muni d'un sceau peint représentant, sur un cheval blanc, un chevalier vêtu de noir, coiffé d'un casque d'or avec, alérion au-dessus, tenant un bouclier aux armes de Montmorency de la main gauche et brandissant l'épée de la main droite).

Reçu donné par le grand-prieur Philippe de Vendôme le 16 janvier 1687.

• Lettres de l'offlcial de Paris notifiant la vente d'une rente de 12 livres par. sur la prévôté de Montmorency, et d'une autre rente de 12 liv. et demie sur le travers de Conflans, faite à l'église de Paris par Mathieu de Montmorency et Jeanne, sa femme, qui possédaient ces rentes par suite d'un échange avec l'abbaye du Val ; juin 1263 (en latin).

Vingt-six quittances de paiement de rentes, données par l'église de Paris de 1449 à 1470.

Deux quittances de 1532 et une de 1534.

Mémoire des rentes perçues par le chapitre de Paris sur la baronnie de Montmorency et projet d'échange avec le connétable Anne, 1550.

Contrat de l'échange de ces rentes contre les biens acquis par le connétable de Gabriel de Marillac, avocat au Parlement, au village de Selles, autrement dit la Grande-Paroisse, à Ville-Saint-Jacques, Montereau et environs ; 11 septembre 1551.

• Rente de 30 sols parisis due à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Donation de 20 sols par Mathieu de Montmorency, novembre 1217, et de 10 sols par Bouchard de Montmorency, 1231 ; jugement obtenu contre Jean de Montmorency le 30 avril 1429 (copie du XVIe siècle).

Six quittances de 1451 à 1471.

Cinq pièces d'une procédure au sujet de la rente, 1532-1533.

• Rente d'un setier de châtaignes due à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Don par Mathieu de Montmorency, avril 1215, confirmé par Jean de Montmorency en avril 1315.

Neuf quittances de 1444 à 1476.

Sentences du Châtelet de Paris en faveur de l'Hôtel-Dieu pour le paiement de la rente avec les arrérages, 2 avril 1583 et 25 octobre 1589.

Rappel de la rente dans les baux du duché, de Montmorency en 1660 et 1662.

Quatre quittances de 1686 à 1696.

Délibération du Conseil de la maison de Condé pour le paiement de la rente et des arrérages, 22 mars 1715.
Quittance du 15 mars 1740.
Titre nouvel de la rente ; correspondance, délibérations du Conseil du prince de Condé, acte, 8 février 1786-24 janvier 1787.
• Rentes à l'abbaye de Saint-Antoine. Guillaume, ministre (minister) de l'église de Paris, notifie que Bouchard de Montmorency a légué une rente annuelle de dix muids de vin aux religieuses de Saint-Antoine de Paris, décembre 1246.

Bouchard de Montmorency, sire de Saint-Leu et de Nangis, ayant acensé les vignes aux gens du pays, transforme, du consentement des religieuses, la rente de dix muids de vin en une rente de 100 sols parisis ; samedi avant Noël 1316.

Ratification de Jean, sire de Montmorency, cousin de Bouchard; dimanche avant Noël 1316.
Vidimus des deux actes précédents, 1391.

Accord par lequel Jean de Montmorency est tenu de payer aux religieuses 4 liv. par. durant vingt ans, et ensuite 100 s. par. de rente annuelle et perpétuelle ; 30 octobre 1481 (au verso de l'acte, certificat du rachat de la rente par Anne de Montmorency le 3 avril 1549).

Sentence du Châtelet de Paris condamnant Philippe de Montmorency à payer la rente, 24 septembre 1496.
Deux quittances de Jeanne de Longuejoe, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs, pour une autre rente annuelle de 34 livres, 1531 et 1532.
• Alix de Montmorency, comtesse de Montfort, donne aux religieuses de Saint-Antoine une rente de deux setiers de châtaignes qu'elle a droit de prendre à perpétuité àTaverny; novembre 1220 (en latin).

Mathieu de Montmorency, frère d'Alix, ratifie ce don ; 1221 (en latin).

Sentence du Châtelet de Paris condamnant Jacques de Montmorency à payer cette rente, 30 août 1412 (au verso, certificat du rachat de la rente par Anne de Montmorency le 3 avril 1549).
Quittance donnée par sœur Jeanne, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs, le 22 octobre 1476.
• Rente de 4 liv. par. due à l'abbaye de Saint-Victor-les-Paris sur la prévôté de Montmorency.
Quinze quittances de 1425 à 1469, et une de 1531.
• Accord entre Charles de Montmorency et Guillaume Crespin, chevalier, seigneur de Mauny, au sujet d'une rente de 135 liv. tournois que celui-ci prétendait avoir

sur la vente des bois de Montmorency et qu'il abandonne moyennant 1.500 francs d'or ; commission du prévôt de Paris pour l'exécution de la transaction ; 23 juillet 1381.

• Jean de Noes, Denise de Thourotle, sa femme, et Catherine de Thourotte, sœur de celle-ci, vendent à Jean de Montmorency 50 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle sur la vente des bois de Montmorency, restant de 200 livres de rente assignées en 1313 par Jean de Montmorency et Jeanne, sa femme, à Bouchard de Montmorency, leur cousin; 30 juillet 1422.

• Guillaume de Montmorency vend 150 livres de rente annuelle à Guillaume de Besançon, conseiller au Parlement, 22 décembre 1489.

L'acquéreur déclare avoir agi pour le compte de son neveu, Jean de Paris, écuyer.

Rachat de la rente le 15 mai 1495.

• Guillaume de Montmorency vend 40 écus d'or de rente à Joachim Michon, avocat au Parlement, 6 mars 1491 [1492] ; 50 écus d'or de, rente à Jean Cueillette, notaire et secrétaire du Roi et son receveur de Paris, 17 janvier 1493 [1494] ; 50 livres tournois de rente à Pierre Aymery et Nicole Godin, au nom et comme tuteurs et curateurs de Catherine Poullet, fille mineure de Jean Poullet et de défunte Jeanne Aymery, 20 avril 1494 (remboursement du capital de 550 livres à Pierre Aymery, avocat au Parlement, le 15 mai 1495) ; 200 livres tournois de rente à Philippe de Mesmes, écuyer, seigneur de Marolles, 10 avril 1510 [1511] (rente rachetée le 23 août 1516).

• Philippe de Montmorency vend 20 livres parisis de rente à Philippe Turquan, conseiller au Parlement, et à Marie Boucher, sa femme, 5 novembre 1495 ; autre vente de 14 livres parisis aux mêmes, même jour ; sentence en faveur de Philippe Turquan pour le paiement de ces rentes, 10 mai 1515 ; rachat par Anne de Montmorency, 1er février 1527 [1528].

• Guillaume de Montmorency vend 150 écus d'or de rente à Françoise Brinon, veuve de Jean Gillebert, seigneur de Villeron, conseiller du Roi et correcteur en la Chambre des Comptes à Paris, 25 janvier 1508 [1509] ; rachat par Anne de Montmorency, 20 octobre 1526.

• Philippe de Montmorency et Marie de Hornes, sa femme, vendent 100 livres par. de rente au Chapitre de l'église de Paris, 20 juillet 1515 ; rachat par Anne de Montmorency, 12 février 1527 [1528].

• Philippe de Montmorency vend 200 livres tournois de rente à Nicolle Herbelot, seigneur de Perrières, maître des Comptes, 24 octobre 1516 ; rachat par Anne de Montmorency, 25 janvier 1527 [1528]. Hôtel-Dieu de Montmorency.

• Les religieux du couvent de Saint-Jean-Baptiste à Mont-» morency, de l'ordre réformé de la Très-Sainte Trinité et rédemption des Captifs, administrateurs perpétuels de l'Hôtel-Dieu de Montmorency, cèdent au prince de Condé, moyennant une rente de 25 livres tournois, les censives qui appartiennent à l'Hôtel-Dieu dans l'étendue du duché de Montmorency ; 18 novembre 1635.
• Trois délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de l'hôpital de Montmorency, 1683, 1684, 1687.
• Délibération de la Municipalité de Montmorency relative à l'inventaire des titres et papiers de l'Hôtel-Dieu, 26 mars 1790.

1-BA-004• Collégiale Saint-Martin de Montmorency.
• Le Chapitre donne quittance à M. de Montmorency pour le paiement de la rente annuelle de 7 1. 19 s. p., dont 45 s. pour] le luminaire de l'église, 40 s. pour l'anniversaire du connétable, 20 s. pour l'anniversaire de madame Gertrus, 24 s. pour celui de mademoiselle Aliz, et 19 s. pour les marguilliers ; 1319, samedi après la Toussaint.
• Charles de Montmorency amortit des bois et des vignes que Guy de Bray et son fils Jean donnent à l'église, 12 juillet 1360 (copie de 1647).
• Sentence rendue au profit du Chapitre pour le droit de rouage qui lui est dû dans le cloître et le cimetière de l'église, 1423.
• Accord entre Anne de Montmorency et son frère François, seigneur de La Rochepot, au sujet de la fondation ordonnée par le testament de leur père Guillaume : quatre clercs et enfants de chœur avec un maître pour les conduire et chanter chaque jour une messe en l'église de Saint-Martin de Montmorency, et assister aux heures qui se disent par les chanoines et habitués de ladite église chaque jour ; aussi un chapelain qui sera tenu dire chaque jour une messe basse, et deux obits par an que les chanoines feront célébrer ; revenus affectés à la fondation.
Des deux maisons sises rue Saint-Antoine à Paris, appelées maison de Montmorency et maison de La Rochepot, la première demeurera à Anne et la seconde à François ; 27 juin 1531.
• Neuf reçus délivrés par les chanoines de 1531 à 1534.
• Reçu de 100 s. pour le droit de dîme des vins appartenant aux chanoines, 2 novembre 1550.
• Les chanoines vendent à Julien Chauveau, seigneur de Villetaneuse, les droits de cens et autres qu'ils possèdent à Montmagny, Villetaneuse, Pierrefltte, Aubervilliers et Saint-Denis, 16 août 1575 (copie du XVIIIe siècle).

• Paiement fait à Charles Cousin, maître vitrier, pour l'entretien des vitres de l'église, 1604.

• Henri de Montmorency établit les prêtres de l'Oratoire dans l'église Saint-Martin, 17 novembre 1617 (trois copies du traité).

• Le Chapitre cède au prince de Condé les fiefs de Mérien et de Barbou et tous les autres fiefs, cens et rentes qu'il possède dans le duché de Montmorency, en échange d'une maison avec deux pressoirs à Montmorency ; 20 février 1661. Inventaire des titres des cens et rentes cédés, par les chanoines (dressé au XVIIIe siècle).

Titres subsistants, baux, contrats, de 1295 à 1499, 194 pièces (les titrés du XVIe et du XVIIe siècle ont disparu).

• Déclaration des devoirs, droits et biens du Chapitre, 3 décembre 1681.

• Délibération du Conseil du prince de Condé : 5 août 1682, places assignées dans le chœur de l'église aux chanoines et aux officiers du prince ; 13 janvier 1683, approbation d'échanges de biens faits par les chanoines ; 5 janvier 1684, approbation d'un échange avec les religieux Mathurins.

• Déclaration des achats et échanges de biens faits par les chanoines ; 24 novembre 1684.

Autre déclaration similaire, 26 août 1689.

• Le duc de Bourbon vend aux prêtres de l'Oratoire d'Anguien (Montmorency) un bâtiment appelé les Voûtes, situé audit Anguien le long de la grande, rue qui conduit du carrefour de la Bouteille à l'église et vis-à-vis de la maison de l'Oratoire ; janvier 1719.

• Les prêtres de l'Oratoire présentent un homme vivant et mourant pour leurs biens non amortis et pour ceux qu'ils ont nouvellement acquis ; 23 février 1722.

• Le duc de Bourbon leur vend le terrain sur lequel se trouve le bâtiment ruiné appelé les Voûtes, avec les caves qui en dépendent, lesquelles, sont sous le jardin du sr Talan, et un petit passage et un petit jardin proche la tour seigneuriale ; 30 mai 1730.

• Délibération du Conseil du prince de Condé autorisant la concession de la tour seigneuriale aux prêtres de l'Oratoire, 1er février 1786.

• Ordre d'informer au sujet de l'homme vivant et mourant présenté en 1722, 23 avril 1788.

• Permission aux prêtres de l'Oratoire de se pourvoir à l'Archevêché pour obtenir la suppression et la démolition de la chapelle Saint-Jacques, située sur la plaee du marché d'Anguien ; 24 décembre 1788.

1-BA-005 • Bornage entre le duché de Montmorency et les terres de l'abbaye de Saint-Denis, 1551 ; description des limites en 1547.

• Papiers relatifs à une question de limites entre Montigny, Pranconville et Taverny, 1551-1672.

• Bornage entre le duché de Montmorency et la terre de Sannois, appartenant au prieuré d'Argenteuil, 1664.

• Borne entre le duché, Sarcelles et Pierrefitte, 1738-1750.

• Borne de la Chaise-au-Regnard, 1774-1775.

• Bornage entre Moisselles et Attainville, 1741.

• Mémoire sur la banlieue de Paris, port Saint-Denis, maison de Seine, port de la Briche, XVIIe siècle.

• Droits communaux des habitants de Montmorency et de Groslay, 1490, 1558.

• Usages de Saint-Brice, 1498-1735.

• Usages de Saint-Gratien, 1551-1782.

• Marais d'Ermont, 1551-1674.

• Plan d'un canton de la forêt accordé à M. Droin, seigneur de Saint-Leu, 1766.

1-BA-006 **Baux.**

• Etat des baux d'aubaines faits par les receveurs de Montmorency de 1449 à 1524.
Autre état de baux passés de 1472 à 1516.
Procès-verbal de l'adjudication des fermes muables du duché, 25 juin 1554.
Rôle des baux et délivrance des fermes muables du duché, 30 mai 1557.
Bail de trois quartiers de terre au terroir de Montmorency, 30 octobre 1559.
Bail à ferme du greffe du bailliage, 19 avril 1564.
Bail de 11 arpents de terre près de l'étang de Montmorency, 22 décembre 1568.
Adjudication des fermes muables du duché, 6 décembre 1569, 21 décembre 1572.
Rôle des baux et délivrance des fermes muables, 1er janvier 1573.
Autres rôles des fermes muables, 1578, 1584, 1587, 1590.

• Baux généraux de la terre et seigneurie de Montmorency, 1598, 1601, 1607, 1613, 1628.

• Bail des cens, rentes, droits et revenus de Sarcelles, Saint-Brice, Moisselles, Poncelles, Chauvry, Groslay, Deuil, fief de Crissay, Soisy, Eaubonne, Ermont, Saint-Gratien, Sannois et Franconville, 23 février 1601.
Autres baux en 1607, 1614, 1633.

• Baux généraux de la terre et seigneurie de Montmorency en 1633, 1640, 1647.

Transaction entre la princesse douairière de Condé et Charles Briant et Henry Lehoux, fermiers généraux de Montmorency, 13 septembre 1649.

Etat des sommes auxquelles sont affermées les fermes muables, 14 septembre 1649.

Transaction entre les princes de Condé et de Conti, le sr Briant et la veuve de Lehoux, 23 juin 1651.

Bail général à Jean Delavau, marchand à Montmorency, 3 juillet 1651.

• Comptes des revenus du duché, 1654-1658.

• Baux généraux de 1657 à 1699, de 1713 à 1734.

1-BA-007• Baux, visites du domaine, documents relatifs aux fermes particulières, de à 1789.

• Eaux sulfureuses d'Enghien.

Découverte de la source en 1766.

Demande de concession par l'apothicaire Taxil en juin 1772.

Concession pour quatre années à Louis-Guillaume Leveijlard, propriétaire des nouvelles eaux minérales de Passy, 26 septembre 1772, moyennant 100 livres de rente pendant trois ans. Concession pour soixante années audit Leveillard, moyenjMWt une rente annuelle de 40 livres, 26 septembre 1779. Vente par la veuve de Leveillard à Marguerite-Madeleine Delessert, veuve de Jean-Antoine Gautier, 28 juillet 1803. Aliénation de le rente de 40 livres faite par le Gouvernement le 18 mars 1801. Examen de la question de propriété par le Conseil du prince de Condé en 1818. Nouvel examen de la question par le Conseil du <duc d'Aumale en 1840-1841.

• Concessions de terrains, chemins, ruelles sur le terroir de la ville d'Anguien (Montmorency) de 1673 à. 1788.

1-BA-008 **Forêts.**

• Cahier de mesurage et délivrance de coupes, 4404.

• Mémoires sur l'exploitation des bois, 1669, 1671. Mémoire sur le rétablissement des bois du duché. Etat des bois du duché, 1733. Carte de la haute forêt d'Anguien, XVIIIe siècle, avec un tableau des bois de la forêt.

• Nouveau règlement des coupes dansles forêts du duché, 1775.

• Adjudications de l'entretien des routes, 1733, 1743.

• Permissions de tirer des pierres, 1771-1777.

• Inventaire des titres des bois de l'abbaye de Maubuisson de 1246 à 1271 (XVIIIe siècle). Déclaration des bois de l'abbaye, 1549 (copie de 1720).

• Bois du prieuré du Mesnel ou Meynel. Les religieux du Val-Sainte-Marie, de

l'ordre de Grandmont, donnent à ceux de leurs frères qui se sont établis dans le bois de Meynel leur usage dans le bois de Saint-Denis, 1172 (copie de 1759). Mathieu de Montmorency permet aux frères de Mesnel de faire un parc et de le fermer de murs, 1222 (copie de 1759). Jean de Montmorency permet aux frères de Mesnel sous Maffliers de couper leurs bois quand et comme ils voudront, 1314 (copie de 1759).

• Bois de Domont. Charles de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, abbé de Notre-Dame-du-Thil, vend à Jean de Poncher, trésorier des Guerres, 360 arpents de bois dans la forêt de Montmorency et 22 arpents de terre au terroir de Domont, 9 avril 1513 (original et deux copies). Jean de Poncher cède à François de Champluisant, seigneur de Domont, le fief de Mourcourt et tout ce qui en dépend, à la réserve de 40 arpents de bois qu'il tiendra en foi et hommage dudit François ; 9 janvier 1513 [1514]. Les héritiers de Jean de Montpellier vendent à Jean de Poncher, seigneur de Limours et d'Eclimont, général des Finances, et à Catherine Hurault, sa femme, le bois de la Sablonnière ou des Grés, mouvant en fief de la seigneurie de Domont, 1523-1524.

• Fief de Villiers-le-Bel ou bois des Coudrais, consistant en 90 arpents. Historique du fief d'après les titres. Partage des biens de Jean Amelot, premier président au Grand Conseil, 3 mars 1646 ; le quart du fief, dont il jouissait en commun avec ses frères, échoit à l'abbé Michel Amelot, conseiller au Parlement, qui le vend à Louis Bachelier, le 15 juillet 1653. Foi et hommage au prince de Condé, 12 avril 1660. Louis Bachelier baille à loyer pour sept ans à Jacques Duval la coupe de son quart, possédé par indivis avec les héritiers de feu Madame la garde des sceaux de Marillac,. 6 mars 1664. Vente du quart par Louis Bachelier à Pierre Le Musnier, sieur de Rubelle, 8 juillet 1664. Foi et hommage par Pierre Le Musnier, président au parlement de Metz, 21 janvier 1670. Alexandre-Jean Sevin, gendre du président Le Musnier, vend le quart à Charles et à Nicolas de Lesseville, 6 octobre 1673. Charles Le Clerc de Lesseville, conseiller en la Cour des Aides, cède le quart au prince de Condé en échange des bois dits le grand et le petit Mantrou au terroir de Saint-Prix, 15 février 1678.

• Reste du fief. Foi et hommage au prince dé Condé d'un quart par indivis par Charles Amelot, conseiller au Parlement, fils et héritier de Jacques, premier président en la Cour des Aides, 4 mars 1678. Projet de vente de la moitié du fief au prince de Condé par MM. Amelot et de Bernières, mars 1686. Transaction entre les héritiers du président Amelot, mort en 1726 ; le bois des Coudrais est attribué à Jean-Baptiste-Gaston de Faucon de Ris, comte de Charleval, 21 août 1743. Le comte de Charleval vend la terre de Chauvry et sa moitié du bois des

Coudrais à Balthazar Durand de Beauval, conseiller au Conseil supérieur de la ville de Léogane, île de Saint-Domingue, 25 août 1743. Foi et hommage par M. de Beauval, 14 mars 1744. Michel-Denis Amelot, marquis de Chaillou, vend son quart dû fief à M. de Beauval, 5 avril 1745. Vente par M. de Beauval à Henri-Gabriel Amproux, comte de La Massais, 19 avril 1749 ; foi et hommage du comte de La Massais au prince de Condé, 30 septembre 1750.
• Exploitation du bois des Coudrais, 1783-1790.
• Contestations soulevées par la comtesse de La Massais au sujet de la chasse dans les bois de Chauvry, 1774-1783.
• Exploitation des bois de Chauvry, qui sont en gruerie, dont les quatre cinquièmes appartiennent en 1770 à Jean-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart, et J'autre cinquième à la comtesse de La Massais ; 1770-1789.
• Exploitation des bois de Domont : 1700, M. de Gaillarbois ; 1764, M. de Marcouville; 1782-1788, Anne-Catherine Douet, comtesse de La Massais ; bois en gruerie.
• Bois du prieuré de Saint-Père dépendant de l'abbaye de Saint-Victor, 1771, 1791.
• Décisions du Conseil du prince de Condé relatives aux bois en gruerie appartenant à des particuliers, 1674-1789.

1-BA-009-010-011 • Documents relatifs à l'exploitation des bois du duché, du XVI[e] siècle à la Révolution.

1-BA-012 **Moulin de Jaigny à Montmorency**.
• Guillaume de Montmorency concède à Guillaume Thibault, marchand demeurant à Mouy en Beauvaisis, un arpent de terre au champ de Jaigny près le marché de Montmorency, à la charge d'y construire un moulin à vent ; 10 novembre 1519. Vente par les héritiers de Thibault à Jean Le Grand, seigneur de Puiseux-le-Hautberger, bailli de Beaumont ; 19 janvier 1529 [1530]. Jean Le Grand déclare avoir acquis pour Pierre de Garges, capitaine de Chantilly, même jour. Acquisition par "Anne de Montmorency, 2 octobre 1531. Bail du moulin de Jaigny et de la ferme de Boissy ; prisée, réparations ; décembre 1553. Baux du moulin, 1564, 1593 ; prisées, états de réparations. Autres baux eh états de travaux, de 1694 à 1779. Vente du moulin à Nicolas-Louis Goix, ancien premier commis de la Marine, 29 janvier 1787. Inféodation de la maison de M. Goix à Montmorency et de ses autres biens, sous le nom de fief de Jaigny, 17 mai 1789, avec trois plans.

Moulin de Clair vaux.

• Jean Le Laboureur vend au connétable Anne une pièce de terre de deux arpents et demi au lieu dit Clairvaux, sur laquelle est situé le moulin à vent naguère fait de neuf ; 31 juillet 1552. Baux du moulin, 1558, 1563, 1566, 1569, 1573; réparations, 1603-1604; baux en 1714, 1732, 1742, 1762, 1769, 1774, 1779. Vente du moulin à Pierre Duhamel et Marie-Nicole Labourot, sa femme, 6 juin 1787.

Etangs et moulin de Montmorency.

• Jean de Montmorency et les religieux du prieuré de Deuil baillent à ferme pour seize ans le moulin de l'étang neuf, moyennant une redevance annuelle de six muids de grain, dont quatre appartiennent aux religieux ; 20 octobre 1446. Les religieux donnent quittance à Jean de Montmorency de tout ce qui leur était dû à raison de leurs droits sur le moulin et l'étang neuf, 20 octobre 1446.

• Baux du moulin, 1552-1781.

• Baux des étangs et de la pêche, 1512-1743.

• Travaux de réparation et entretien faits au moulin et aux étangs, 1524-1790.

• Réclamation faite par les habitants de Saint-Gratien sur une partie de friche à la queue de l'étang, 1768-1782.

• Police des ruisseaux qui alimentent l'étang ; contestation avec M. de Mézières, seigneur d'Eaubonne, qui détourne l'eau d'un rû pour la faire entrer dans son parc, 1783.

• Aliénation révolutionnaire du moulin et des étangs, 17 janvier 1797.

1-BA-013• Château et étang de la Chasse. Trois quittances de gages et salaires données à Jean de Vaudubos, capitaine du château de la Chasse et l'un des exécuteurs du testament de Philippe de Melun, dame de Montmorency, par l'archer, les arbalétriers et les serviteurs préposés à la défense du château depuis le 14 décembre 1418 ; 25 et 29 mars 1418 [1419]. Travaux de réparations au château, 1551, 1601, 1636, 1727. Procès-verbal de la perquisition faite au château de la Chasse par l'ordre de la municipalité d'Anguien le 2 septembre 1789. Travaux de réparations à l'étang de la Chasse, 1533, 1678, 1771, 1783. Proposition de vendre l'étang au duc de Bourbon, 1827.

Droits d'échange, 1696, 1700, 1756.

• Fruits des voiries, 1775-1789.

• Etat des charges locales et foncières du duché, 1693.

• Offices : baillis, lieutenants, procureurs fiscaux, huissiers audienciers,

procureurs postulants, huissiers au bailliage, sergents, chirurgiens-barbiers, jurés-trompettes, 1623-1790.

• Gages des officiers, 1534-1790.

• Droit de greffe de la gruerie et du bailliage, 1554-1713.

1-BA-014• Chasse. Vente des lapins.

• Imposition du pavé, 1782.

• Lods et ventes, 1771-1789.

• Travaux de bâtiment, réparations (résidu de mémoires, du XVI[e] siècle à 1789 ; auditoire de Montmorency, ferme de Soisy, moulins, etc.).

• Procès-verbaux des visites générales du domaine du duché en 1753 et 1762.

• Marché ; valeur des grains vendus au marché de Montmorency en, 1604. Location des droits de places et tréteaux, 1683, 1779 à 1788.

• Achèvement du chemin qui arrive au marché, 1785.

• Devis et adjudication des travaux pour la construction d'une halle couverte, 1789.

• Droits sur les mesures à farines, sons et grenaille, comptes de 1781 à 1789.

1-BA-015-016. Droits de courtage et de jaugeage.

• Lettres patentes du Roi, édits, arrêts du Conseil, etc., 1691-1723.

• Titres des droits de courtage et jaugeage dans les différentes paroisses du duché, 1699.

• Comptes des courtiers-jaugeurs de 1771 à 1789.

1-BA-017 Justice, procédure, amendes (résidu).

• Pièces diverses relatives à la-régie, XVIII[e] siècle.

1-BA-018• Déclarations au terrier, 1554 à 1600.

1-BA-019• Terrier, cens et rentes ; relevé par cantons, XVIII[e] siècle.

1-BA-020• Titres des censives dans la ville et sur le terroir de Montmorency ; baux à cens et rente, contrats, etc. ; 1310-1599 (96 pièces).

• Plusieurs états des cens et rentes seigneuriales dus au prince de Condé à cause de son duché d'Anguien, XVIII[e] siècle.

1-BA-021 Fiefs.

• Minute de l'inventaire historique des titres des fiefs, XVIIIe siècle.
• Cahier de fois et hommages faits à Guillaume, baron de Montmorency. F. 1, 23 septembre 1519, Pierre Emery, procureur au Châtelet, fief de Richebourg. 9 janvier 1519 [1520], Pierre Le Bonnier, fief de Montubois, acquis d'Alexandre Pellerin. F. 2, Catherine de Kéry, veuve de Bureau Boucher, procureur au Châtelet, fief de Hugot à Sannois. 16 décembre 1522, Louis Enjorrant, conseiller au Parlement et président des Requêtes du Palais, bois de Richebourg au-dessus de Montmagny. F. 3, 9 juillet 1523, Pierre Benoite, laboureur, fief de 22 arpents de terre à Hérouville. F. 4, 12 juillet 1523, Charles de Hellin, avocat au Parlement, fief de Brécourt à Hérouville. 1er octobre 1523, Guy Cailly, vicomte de Carentan et de Saint-Lô, terre et seigneurie de Saint-Gratien. F. 6, 4 juin 1524, Vincent Maciot, à cause de Marguerite de Cauperel, sa femme, fief à Hérouville qui fut à Oudart de Cauperel. F. 7, 6 septembre 1524, vidimus de l'aveu et dénombrement de la seigneurie d'Epinay présenté par Jean Choart, avocat au Châtelet de Paris, le 20 décembre 1494. F. 9, 23 avril 1527, Pierre Huault, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Montreuil sur le Bois de Vincennes, fief de la mairie, justice et seigneurie de Montmagny, qui fut à Jean de Villiers, puis à Andry Emery, puis à Guillaume Le Bossu à cause de sa femme, stBur dudit Emery, puis à Pierre Chevalier, notaire au Châtelet, puis à Jean de Rueil, de qui Pierre Huault l'a pris à rente. 18 mars 1527 [1528], Robert Bonnerte, conseiller au Parlement, fief de Maurée à Saint-Brice. F. 10, saisie du fief de Gencien à Belloy-en-France, établissement de commissaires, et avertissement à Sébastien de La Granche, nouveau détenteur, mai-juin 1492, F. 11, 4 janvier 1489 [1490], Jean Tardet, seigneur de Compans, fief au Plessis-Gassot qui fut à Jean Paverel. 5 mai 1528, Claude de Pistelles, à cause de Madeleine Sanguin, sa femme, fille de Louis Sanguin et de Barbe de Rubempré, terres et seigneuries de Maffliers, Monsoult, Béthemont, La Malmaison, Richebourg, Ormesson.
• Mémoire concernant divers fiefs ; s. d. (vers 1565).

1-BA-022 **Fief de Thionville à Montmorency**, 1306-1788.
• Aveu baillé au seigneur de Montmorency par Pierre de Salles, écuyer, au nom et comme tuteur de Muable, fille de feu Pierre de Congent ; 1306, mercredi après la Saint-Martin d'hiver.
• Raymon Begaut, s. d. (XIVe siècle).
• Raymon Begaut, écuyer, de Ruffec en la comté d'Angoulême, 15 janvier 1375 [1376] (vidimus du 17 décembre 1380).

• Autre aveu de Raymon Begaut, 21 janvier 1375 [1376].

• Jean Begaut, écuyer, fils de feu Raymon, 3 juillet 1378, 18 juin 1393, 18 janvier 1398 [1399].

• Didier Mayard, bourgeois de Paris, donne à l'église Saint-Martin de Montmorency une portion de son jardin attenant à l'église, 24 octobre 1614.

• Aveu de Simon Corneillau, avocat en Parlement, 10 février 1632. Le fief avait été adjugé par décret à François, son père, le 20 avril 1630. Il déclare le 13 mars 1633, n'avoir pas d'autres titres.

• Acquisition par Nicolas Desnots, contrôleur des Bâtiments, 6 avril 1637. Legs par Desnots au président Fardoil. Notes sur les droits dus par Fardoil fils, conseiller à la cour des Aides, 1671, 1681, 1692.

• Propriété de Charles Le Bruni peintre du Roi, 1670-1695.

• Propriété de Pierre Grozat, 1702-1730.

• M. Duchâtel, neveu de Crozat", 1755-1781.

• Charles-François de Montmorency-Luxembourg, 1750.

• Prince et princesse de Rohan-Guéménée, 1778-1784.

• Duc et duchesse de Lorges, 1785-1791.

Fief Mérien à Montmorency.

• Charles de Montmorency, seigneur de Bouqueval et d'Eaubonne, donne h Guillaume Mérien, chanoine de Saint-Martin de Montmorency et doyen de la ville, une maison et deux masures à Montmorency ; 8 juin 1420.

• Testament de Guillaume Mérien, 16 octobre 1437 (en latin). Exécution du testament, avril 1440. Vente des maisons à Jean de Mineray, prêtre, maître es arts, écolier et pédagogue à Paris ; 23 juillet 1442. Jean, seigneur de Montmorency, donne quittance des droits de lods et Ventes ; 14 avril 1444. Jean de Mineray déclare avoir fait l'acquisition des deniers et au profit des chanoines de Saint-Martin de Montmorency ; 23 décembre 1454. Aveu rendu par les chanoines à Jean de Montmorency, 24 novembre 1460.

Fief de Barbou à Soisy, Margency et Andilly.

• Aveu rendu à Charles de Montmorency par Jean Rosiau, orfèvre à Paris, au nom et comme tuteur de son fils Jean, seul héritier de Jean Taillefer, bourgeois de Paris ; 22 août 1377.

• Aveu par Enjorranne de Laigny, veuve de Miles Chaligant, notaire et secrétaire du Roi, du fief de feu Simon Barbou qui fut à Jean Taillefer, 18 septembre 1445 (deux copies de 1648).

• Aveu par Mathurin Le Texier, chanoine de Tournay et de Chartres, tant en son

nom que comme tuteur de Guillaume Sigorgnau, étudiant en l'Université de Paris, du fief Barbou à Margency qui jadis fut à Simon Barbou, puis à Etienne Guéret et à Jeanne, sa femme, à cause d'elle, et naguère à Jean Guéret, leur fils ; 17 mars 1445 [1446].

• Jean Prévost, notaire au Châtelet d'Orléans, et sa femme Marion, nièce et héritière de Mathurin Le Texier, vendent le fief Barbou à Pierre Mutte, chanoine de Saint-Martin de Montmorency ; 16 juin 1477.

• Foi et hommage de Jean Prévost au seigneur de Margency et au seigneur de Montmorency, 16 juin 1477.

• Foi et hommage de Pierre Mutte, 30 juin 1477 ; réception par Guillaume de Montmorency, même jour.

• Pierre Mutte cède son acquisition aux chanoines de Saint-Martin de Montmorency, 8 octobre 1477.

• Pierre Noblet, notaire au Châtelet d'Orléans, et sa femme Marthe, fille de Jean Prévost, déclarent qu'au cas où le fief Barbou leur demeurerait par retrait lignager, ils le rétrocéderont à Jean Fortin, curé de Soisy, 17 octobre 1477; signification faite à Pierre Mutte, 20 octobre.

• Foi et hommage à Guillaume de Montmorency par son frère naturel, Jean de Montmorency, chanoine de Saint-Martin, homme vivant et mourant du fief Barbou ; 8 novembre 1477.

• Sentence du retrait lignager en faveur de Pierre Noblet et de Marthe, sa femme, 22 novembre 1477.

• Recette du fief Barbou appartenant à la communauté de l'église collégiale Saint-Félix et Saint-Martin de Montmorency, faite par Jean Lasne; chanoine de ladite église et curé d'Andilly, du 1er août 1487 au 31 juillet 1488.

• Autre recette laite par Odo Firelin, chapelain de la chapelle des obits, du 1er août 1493 au 31 juillet 1494.

• Mémoire des chanoines pour la mainlevée de la saisie faite par Me Antoine Lapostolle, seigneur de Margency, faute d'homme et de droits et devoirs non faits, eux disant que le fief relève de Montmorency et qu'il a pour homme vivant et mourant Jean de Montmorency, abbé d'Hérivaux; ii juillet 1499. Inventaire des titres du fief, produit pour le procès contre Antoine Lapostolle.

• Assignation donnée aux chanoines par Mathurin Prévost, chanoine de l'église de Paris, fils de défunts Jean Prévost et Marthe, qui prétend rentrer en possession du fief Barbou par retrait lignager ; 29 avril 1502.

• Lettres royales ordonnant que les chanoines jouiront des fruits et profits du fief Barbou jusqu'à ce que soit jugé le procès pendant entre le seigneur de

Montmorency et Antoine Lapostolle, avocat au Parlement, au sujet de la mouvance du fief ; 12 juillet 1519.

Fiefs Mérien et Barbou.

• Foi et hommage à Guillaume de Montmorency par le chanoine Simon de Montagu, homme vivant et mourant, 10 juillet 1532 (copie de 1746).

• Procuration donnée par les chanoines à Denis Turquois, prévôt de Montmorency, pour faire la foi et hommage en l'absence de Nicole Le Petit, chanoine, homme vivant et mourant, 4 février 1563. Foi et hommage à Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, 10 février.

• Les chanoines vendent à la duchesse trois arpents de terre au terroir de Margency, 2 juillet 1564.

• Sentence du bailli de Montmorency déclarant, du consentement de la famille Turquois, que les chanoines sont propriétaires d'une pièce de terre de deux arpents au terroir de Margency ; 16 juillet 1578.

• Les chanoines présentent Louis Simon, chanoine, comme homme vivant et mourant du fief Barbou ; 20 juillet 1585.

• Foi et hommage par Antoine Legros, prêtre de l'Oratoire, au nom des supérieur et autres prêtres de ladite congrégation, à laquelle les doyen, chanoines et chapitre de Montmorency sont unis ; 4. mai 1623.

• Les prêtres de l'Oratoire, en qualité de chanoines de Montmorency, cèdent au prince de Condé les fiefs Mérien, Barbou et autres, et tous les cens, droits et rentes qu'ils possèdent dans l'étendue du duché, en échange d'une maison avec deux pressoirs à Montmorency ; 20 février 1661.

Fief de l'abbaye du Val.

• Mathieu de Montmorency confirme la donation faite à l'abbaye par Drogo Bufatus, 1156 (copie de 1673 d'après un vidimus de 1316).

• Donation par Renaud de « Musavena », 1189 (copie de 1672).

• Donation de bois par Bouchard de Montmorency, juin 1239 (copie de 1672), approuvée par le roi Louis en novembre 1244 (charte originale).

• Confirmation de donations et donation nouvelle par Mathieu de Montmorency, comte de Ponthieu et de Montreuil, et Marie, comtesse de Ponthieu et de Montreuil ; juillet 1248 (copie de 1573).

• Donation par Charles de Montmorency et Jeanne de Roucy, sa femme, 25 juin 1358, approuvée par Jean, abbé de La Cour-Dieu, 1358 ; engagement des religieux de l'abbaye du Val, 15 octobre 1359 ; autre promesse des religieux au sujet de cette donation, 20 novembre 1363.

• Les religieux reconnaissent avoir reçu de Perrenelle de Villiers, veuve de

Charles de Montmorency, « un joyau de cristal encassillé d'argent par les deux bouts et soutenu sur quatre pieds d'argent dorés », contenant des reliques de la vraie Croix, de saint André apôtre, et un doigt de saint Etienne, premier martyr ; Ier mars 1384 [1385].

• Déclaration des biens de l'abbaye du Val, faite par les religieux du monastère de Saint-Bernard des Feuillants à Paris, rue neuve Saint-Honoré, auquel l'abbaye est unie ; 30 septembre 1642. Autre déclaration, 20 avril 1682. Extrait des reconnaissances rendues aux religieux, XVIIe siècle.

• Décisions du Conseil du prince de Condé au sujet des bois de l'abbaye, 10 juin 1681, 22 mars et 6 septembre 1684.

• Transaction entre le prince de Condé et les religieux Feuillants au sujet des bois de l'abbaye du Val, 16 février 1686.

1-BA-023 **FIEFS A MONTMORENCY.**

• Fief de la Mairie, aveu de Philippe de Garges, s. d, (fin du XIIIe siècle).

• Aveu d'un fief par Jean du Bois, de Chennevières, s. d. (XIVe siècle).

Fief de Bagues.

• Aveu de Marguerite de Gacourt, veuve de Pierre de Chennevières, mère de Jean de Garges, fils de Gilles de Garges, son premier mari ; 5 janvier 1367 [1368] : maison à Montmorency, vignes au vignon de Deuil et au vignon de Montmorency.

• Aveu de Jean de Garges, 8 mai 1398.

• Aveu de Jean Le Cordier, licencié en lois, 7 novembre 1407.

• Aveu de Jean Chenart le jeune, épicier, bourgeois de Paris, et de Jean Petit, sous-bedel de la faculté de Médecine en l'Université de Paris, au nom et comme procureurs de.Robert Poitevin, maître es arts, docteur en médecine, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, physicien du Roi, dont le père, Jean Poitevin, épicier, bourgeois de Paris, valet de chambre de la feue reine Isabelle, avait acquis le fief des héritiers de Jean de Garges ; 11 octobre 1449.

• Foi et hommage de Jean Chenart, garde de la Monnaie du Roi, qui a acquis le fief de Robert Poitevin ; 1er juillet 1460. Aveu de Jean Chenart, 13 décembre 1464. Jean d'Escouye, receveur de M. de Montmorency, donne quittance à Jean Chenart de 40 s. p. pour deux années d'une rente de 20 s. p. que son maître a droit de prendre sur la porte de Bagues ; 2 avril 1465 [1466]. Commission pour la saisie, du bois Gourdin, contenant 14 arpents, sur lequel Jean Chenart a droit de prendre 6 s. p. par an de cens, dont il lui est dû vingt-quatre années d'arrérages ; 21 mai 1485 ; information à ce ëujet.

• Minute de l'aveu et dénombrement présenté à Guillaume de Montmorency par Michel Le Riche, garde de la Monnaie ; s. d. (1493).

• Inventaire des titres des cens et rentes du fief, réuni au duché de Montmorency par retrait féodal exercé le 7 décembre 1506 ; cet inventaire, dressé au XVIIIe siècle, donne l'analyse de 92 pièces de 1407 à 1614, dont aucune n'a été conservée.

Fief de Haras, mouvant du fief de Bagues.

• Aveu présenté à Jean Chenart par Thibault de Soisy, seigneur en partie de Deuil : 60 s. p. sur divers héritages à Montmorency ; 20 septembre 1471. Aveu de Guillaume de Soisy, fils de Thibault, 12 septembre 1478. Déclaration du fief de Haras donnée au connétable de Montmorency par Claude de La Haye, veuve d'Antoine Lapite, seigneur de Chauffour, 2 décembre 1550. Louis de Morel, seigneur de Crécy-en-Beauvaisis, et Jeanne Lapite, sa femme, vendent le fief de Haras au connétable, 15 janvier 1563.

Fief de Saint-Valéry à Montmorency.

• Aveu du fief de la Rouye, baillé à Jean de Montmorency par Denise Raguier, veuve de Jean Le Vavasseur, conseiller et maître des Comptes du Roi : cens sur des maisons au carrefour de « Saint-Galery », etc.; 6 décembre 1454.

• Dénombrement du fief de Saint-Valéry, présenté au duc de Montmorency par les grand-maître, prieur, procureur et boursiers du collège du Cardinal-Lemoine, 17 octobre 1621.

• Aveu et dénombrement présenté au prince de Condé, 24 mars 1678 ; blâme de l'aveu, 3 avril 1680 ; sentences d'exécution du blâme, 18 avril 1682 et 13 juin 1689.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé relatives au fief de Saint-Valéry appartenant au collège du Cardinal-Lemoine, 20 décembre 1742, 3 juillet 1782, 13 décembre 1786, 8 août 1787, 3 décembre 1788, 6, 13, 27 mai, 1er juillet, 23 décembre 1789, 13 janvier, 1er décembre 1790 ; correspondance en 1792.

Fief de Châteaumont à Montmorency.

• Concession de terrain accordée à Louis Le Laboureur, bailli de Montmorency, « pour accroître et faire bâtir les murs de la cour de sa maison » ; 10 novembre 1664.

• Le prince de Condé délaisse à Louis Le Laboureur, à titre de cens et rente, l'emplacement du château de Montmorency, à l'exception de la tour qui subsiste seule, et permission de faire une arcade sur la rue entre sa maison et les fausses-braies ; 17 juillet 1675.

• Suppression de la féodalité de 22 arpents de terre sis à Saint-Brice,

appartenant à Louis Le Laboureur, dont 14 font partie du fief de Hugot et 8 du fief de Maurée ; transport de la féodalité sur la maisom de Louis Le Laboureur à Montmorency, érigée en fief sous le nom de Châteaumont, duquel fief les 22 arpents seront tenus en censive ; 2 mars 1676. Louis Le Laboureur et Madeleine Robineau, sa femme, vendent les 22 arpents aux religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Saint-Denis, 27 mars 1676. Foi et hommage du fief par Jean Le Laboureur, fils de Louis, avocat en la Cour, 3 décembre 1679. Mémoires sur la consistance du fief.

• Jean-Baptiste Le Laboureur vend le fief de Châteaumont à Louis Compagnot, sieur de Talan, 21 juin 1714. Foi et hommage, 23 janvier 1715. Acquisition de 13 perches de jardin par M. de Talan, certifîcateur des criées au Châtelet de Paris, faite de Jean-Baptiste Jeunesse, conseiller, notaire et secrétaire du Roi près son Grand Conseil, 21 mai 1723.

• Procès-verbal de la prisée et estimation du fief de Châteaumont, 27 juin 1763.

• Louis Compagnot de Talan eut pour héritier son fils Nicolas ; celui-ci eut deux filles, Antoinette-Louise et Marie-Charlotte, dont les héritiers furent leurs cousins Louis-Denis-François Beraud de Sannois et Pierre-Michel Beraud ; ceux-ci vendent le fief de Châteaumont à Jacques-Didier Bernard, bourgeois de Paris, 22 octobre 1763. Modération du droit de quint, 24 novembre. Foi et hommage, 7 décembre.

• Justification de la propriété des dames de Sainte-Marie de Saint-Denis sur les 22 arpents faisant partie des fiefs de Hugot et de Maurée à Saint-Brice, avec un plan du fief Hugot ; 10 janvier 1765.

• Modération du droit de relief dû en raison des mutations occasionnées par la mort des delles Compagnot de Talan, 1er août 1765.

• Jacques-Hubert-Joseph Bernard, fils mineur de défunts Jacques-Didier, président trésorier de France au Bureau des finances de Bourgogne et de Bresse, et Louise Pinet, sa femme, vend le fief et la maison de Châteaumont à Jean-Baptiste Le Febvre de Vallerenseaux, avocat au Parlement, et à Marie-Nicolle Gadoix, sa femme ; 16 et 22 novembre 1774. Modération du droit de quint, 22 mars 1775. Foi et hommage, 19 juillet 1786.

Fief de La Grange-Chambellan au carrefour Saint-Valéry à Montmorency.

• Déclaration faite au connétable Anne par Pierre Chambellan, sr de La Grange, archer des gardes du Roi ; s. d.

• Foi et hommage par Jean Chambellan, sr de La Grange, 5 juillet 1621.

• Inventaire des titres du fief de 1634 à 1762.

• Anne Courtin, veuve de Jean Chambellan, vend le fief à Nicolas Le

Laboureur, commissaire examinateur au Châtelet, 12 octobre 1634.
• Marguerite Le Laboureur, veuve de Denis Turquois, tabellion principal au duché de Montmorency, tant en son nom que comme se faisant et portant fort de Jean Theronde, tuteur des enfants mineurs de lui et de défunte Madeleine Turquois, et au nom de son petit-fils Nicolas Turquois, enfant mineur de Claude Turquois, sieur de Saint-Valéry, cède par échange à Jean Le Laboureur, aumônier ordinaire du Roi, seigneur de La Grange-Chambellan, une maison sise au carrefour de la fontaine Saint-Valéry ; 12 août 1666 (copie de 1788).
• Fixation du droit dû par l'abbé Le Laboureur pour le fief de La Grange, 8 novembre 1669.
• Louis Le Laboureur, seigneur de Bléranval, La Motte, Hugot et Maurée, trésorier de France et général des finances à Bordeaux, bailli de Montmorency, frère et héritier de son frère l'abbé Jean, celui-ci donataire de son grand-oncle Nicolas Le Laboureur, commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet, vend le fief de La Grange-Chambellan à François Robineau, seigneur de Fortelle ; 11 octobre 1675 (copie de 1788). Foi et hommage de Robineau, 29 octobre. Acquittement des droits, 25 et 28 janvier 1676. Transport de cens et surcens, 19 février 1687.
• Antoinette-Françoise Robineau de Fortelle, fille de François et d'Antoinette Lebis de La Chapelle, vend le fief à Henri-Jean-Baptiste Fossier, garde général des magasins des bâtiments du Roi ; 7 janvier 1699 (copie de 1777). Foi et hommage, 13 juin. Acte d'adjudication, 31 mars 1700 (copie de 1777). Autre foi et hommage par Henri-Jean-Baptiste Fossier, 12 octobre 1726. Foi et hommage par ses enfants, Jean-Jacques et Marie-Elisabeth, 2 novembre 1731. Partage des biens de Geneviève-Elisabeth Jeunesse, veuve Fossier, entre ses enfants Jean-Jacques et Marie-Elisabeth, 17 avril 1761. Foi et hommage par Jean-Jacques, 18 mars 1778.
• Jean-Jacques Fossier, gentilhomme servant de la maison d'Orléans, vend le fief à Philippe-Nicolas Pia, ancien échevin de Paris, 28 mai 1780 ; dépri, 29 mai ; liquidation du droit de quint, 7 juin ; foi et hommage, 14 juin. Concession du terrain d'un ancien chemin à M. Pia, 5 septembre 1782 ; inféodation du chemin concédé, 13 avril 1788.

L'Hermitage. .

• Bail à cens par, le duc de Bourbon à.Jacques Mathas, procureur fiscal du duché d'Anguien, d'une maison appelée l'Hermitage d'Anguien, sise à un quart de lieue de la ville ; 1er avril 1722. Mémoire sur les contestations soulevées entre

Jacques Mathas et Louis Compagnot de Talan, dont les propriétés sont limitrophes. « Second mémoire pour Mr Louis Compagnot de Talan.... contre Mr Jacques Mathas.... et contre Monsieur le Duc intervenant... » ; signé : M. de Montaran, rapporteur, Mr Le Clerc de Vodonne, avocat, Fera, procureur ; imprimé de 23 p. in-f, avec un plan gravé des lieux contentieux.

1-BA-024 **GROSLAY.**

• Déclaration du fief de feu Mathieu de Fleury, 25 mai 1363.

• Aveu et dénombrement par Guillaume de Garges du fief de Marchais, 1302, dimanche après la Saint-André.

• Aveu de la moitié du fief de Marchais par Burdot de Cormeilles, l'autre moitié appartenant à Jean Pastourel, 3 août 1364.

• Aveu du tiers du fief de Fleury par Jean Pastourel, avocat du Roi en Parlement, 5 février 1367.

• Jean Vallet, bourgeois de Saint-Denis, avoue tenir le fief de Poissy à Saint-Brice, le fief de Fleury à Groslay, l'hôtel de Marchais en la paroisse de Deuil, des cens à Montmagny ; arrière-fiefs du fief de Fleury tenus par Pierre de Garges, Marcellet du Mesnil, Pierre de Passy, doyen de Notre-Dame de Paris, Jeanne l'Allegrine (Allegrin) de Saint-Denis, Jean Allegrin, Denis Jaloux, les hoirs d'Adam de Villiers, Simon Bourdon (hôtel du Pin à Deuil) ; 17 septembre 1390.

• Même aveu et dénombrement par Jaquet Vallet, de Saint-Denis, 20 mai 1397.

• Aveu et dénombrement par Pierre Vallet, marchand et bourgeois de Paris, 8 juin 1440.

• Déclaration des noms de ceux qui doivent cens et rentes aux octaves saint Denis pour la quarte partie du fief Poullain, avec la déclaration des héritages ; fief des Marestz et fief de Drancy dit Voilée ; 17 décembre 1550.

• Aveu et dénombrement présenté au connétable de Montmorency par Jacques Poullain, seigneur de Groslay, fils de défunt Philippe Poullain, conseiller du Roi et général de ses finances : fiefs de Fleury, Poissy, Boubiers ; 18 janvier 1551 [1552].

• Jean Dubois, avocat au Parlement, avoue tenir du connétable la quarte partie par indivis de trois fiefs appelés Fleury, Poissy et Regnault Brice dit Gossellin, sis à Groslay et à Saint-Brice, avec Jacques Poullain, écuyer ; s. d. (vers 1550). François Dubois, sr de Villeperdue, avoue tenir la sixième partie par indivis de la quarte partie ci-devant mentionnée ; 23 décembre 1564.

• Fief de Marchais. Aveu et dénombrement par Louis Picot, vicomte de

Rosnay, baron de Dampierre ; 1er août 1542. François Picot, un des fils de Louis, conseiller au Parlement, et Anne Grolier, sa femme, vendent le fief à Antoine Fayet, trésorier extraordinaire des Guerres ; 30 mars 1562 [1563].

Fiefs divers, relevant du fief de Fleury.

• Aveu par Jean Galleran, de Groslay, de ce qu'il tient en fief de Philippe Le Grant, de Montmagny, et en arrière-fief du seigneur de Montmorency; 1302, samedi après la Saint-Martin d'hiver. Aveu direct par Philippe Le Grant du contenu de l'aveu précédent, s. d..

• Déclaration du fief de la Motte ou des Boubiers à Groslay, appartenant à Perrette de Croissy, sœur et héritière de Pierre de Croissy, chevalier, et veuve de Pierre de Laversine, chevalier ; 11 octobre 1360 (copie du XVIe siècle). Gautier de Thibivillers avoue tenir de Mr de Montmorency le fief de Boubiers à Groslay ; deux arrière-fiefs sont tenus par maître Jean Pastourel et par Jean de Clermont, dit le Roy/ le jeune ; 26 février 1367 [1368].

• Jean de Garges baille à titre de cens à Jean Le Normant un arpent de terre au lieu dit le Champ Aloue, 21 novembre 1378.

• Etat des appartenances et dépendances du fief de Garges, 6 juin 1436 (copie du XVIIe siècle).

• Denis de Pacy, seigneur de Trocy-en-Multien, avoue tenir de. Jacques de Montmorency une masure et des cens aux Marchais, etc. ; 31 janvier 1402 [1403].

• Aveu baillé par Jean Jaloux, marchand et bourgeois de Paris, de ce qu'il tient de Nicole Poullain, avocat au Parlement, seigneur en partie de Grosïay, à cause de son fief de Fleury ; 20 septembre 1497 (copie de 1785).

• Délibération du Conseil du prince de Condé pour la recherche des censives du fief des Bruyères à Groslay, appartenant aux religieuses de La Saussaie ; 23 février 1736.

• Note sur le fief de Jean-Nicolas dans la paroisse de Villiers-le-Bel, relevant du fief de Fleury XVIIIe siècle.

Fief de Fleury et fiefs unis ; seigneurie de Groslay.

• Requête de Nicolas Payet, conseiller d'Etat et président en la Chambre des Comptes, demandant l'union des fiefs qu'il possède à la seigneurie de Groslay ; documents relatifs à l'union projetée, qui ne paraît pas avoir reçu d'exécution ; octobre-novembre 1621. Arpentage des terres appartenant à M. Payet, 9 novembre 1628, et à la présidente Fayet, 10 décembre 1630.

• Les cens, rentes et autres droits seigneuriaux de Groslay figurent dans la vente faite par le prince et la princesse de Condé à M. de Machault, président au

Grand Conseil, le 26 mars 1641, puis appartiennent à Pierre Puget de Montauron, qui les vend, avec d'autres objets, à Michel Particelli, sr d'Hémery, le 19 mars 1645 (extrait de 1743).

• Partage de la succession de Marie Lottin, veuve de Nicolas Fayet, seigneur de Piscop, conseiller au Parlement, entre Louis Fayet, seigneur de Piscop, et Marie Fayet, sa sœur, à laquelle est attribuée la maison, terre et seigneurie de Groslay, 27 avril 1677 (extrait de 1742). Après la mort de Marie Fayet, la terre de Groslay revint à son frère Louis, comte de Serris, qui la vendit, le 8 mai 1713, à Marie-Madeleine d'Albon. Le 21 mai 1729, celle-ci, veuve de Bénigne Le Ragois, seigneur de Bretonvilliers, président en la Chambre des Comptes, vend à Jacques Simonnet, marchand bourgeois de Paris, la terre et seigneurie de Groslay, les fiefs de Fleury, Poissy, Boubiers, Marchais, Gacourt, du Rocher. Fixation du droit de quint, 5 juillet. Union de tous les fiefs au fief de Pleury, 8 octobre.

• Jacques Simonnet acquiert les biens de Henry-Noël Buffect, sieur de La Morinière, énumérés dans son contrat de mariage du 24 février 1726 avec Elisabeth Mathas, et provenant pour la plus grande partie de Guillaume Buffect, secrétaire des commandements du duc d'Alençon, frère de Henri III ; 26 janvier 1730.

• Jacques Simonnet cède la terre et seigneurie de Groslay à Jean-François de Ficte, seigneur de Soucy et de Quincampoix, en échange de la terre, seigneurie, baronnie et chdtellenie de Soucy dans la paroisse de Fontenay-sous-Brie ; 8 octobre 1740. Demande de communication des titres par le Conseil du prince de Condé, 12 janvier 1741. Autre délibération du Conseil du 16 juin 1746 au sujet d'une instance entre M. de Soucy et M. de La Live de Bellegarde, qui prétendent tous deux prendre la qualité de Seigneur de Groslay : le prince de Condé est seul seigneur de Groslay ; M. de Soucy n'est propriétaire que des fiefs de Fleury, Poissy, Boubiers, Marchais, Gacourt et du Rocher ; M. de La Live de Bellegarde, comme représentant les différents seigneurs de La Chevrette à Deuil, et singulièrement M. de Montauron qui était aux droits de M. de Machault, n'a à Groslay que les censives et droits seigneuriaux vendus par le prince et la princesse de Condé à M. de Machault le 26 mars 1641.

• Jean-François de Ficte, marquis de Soucy, commandant au bataillon du régiment Royal-artillerie, et Marie-Angélique de Jordy de Cabanac, sa femme, font .donation entre vifs à leur fils aîné Armand-François-Joseph, comte de Soucy, lieutenant aux Gardes françaises, de la terre de Groslay et des fiefs de Fleury et autres ; 17 novembre 1752. Le comte de Soucy et

sa femme, Elisabeth-Louise Lenoir, vendent Groslay à François-Balthazar Dangé, fermier général, seigneur de Bagneux, et à Anne Jarry, sa femme ; 23 juillet 1759. Fixation du droit de quint, 20 décembre.
• Décisions du Conseil du prince de Condé, 16 et 18 novembre 1782, 1er juin 1785. Droits dus par M. Dangé de Bagneux, neveu du fermier général, tant pour la mutation des fiefs de Pleury et autres, que pour le fief des censives de Groslay, acquis par échange de M. de La Live d'Epinay, le 11 août 1766.
• Acquisition par Jean Amiot, sieur d'Inville, payeur des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris, des censives et rentes seigneuriales appartenant à la fabrique de Groslay, 13 mai 1695. Le prince de Condé concède à M. d'Inville une ruelle qui sera comprise dans le clos de sa maison de Groslay, 7 avril 1674.
• Blâme adressé aux marguilliers pour n'avoir pas fait graver les armes du prince sur les nouvelles cloches ; 21 août 1675.
• Délibération au sujet de la saisie des maisons appartenant aux sieurs Buffect, avocats au Parlement, 5 septembre 1676.
• Concession d'un petit terrain à Michel Midy, 1772.
• Relevé du domaine de la seigneurie de Groslay, s. d. (vers 1785).

1-BA-025 **DEUIL**.

• Fief de La Barre. Claude Robert, ancien avocat au Parlement, et Marguerite Guyot, sa femme, Claude Robert, procureur au Châtelet, et Françoise Heliot, sa femme, vendent à François Le Maire, seigneur de Villeromard, trésorier général de l'extraordinaire des Guerres et Cavalerie légère, la maison, fief et enclos de La Barre ; 18 juin 1678.
• Sentence du bailliage du duché d'Anguien par laquelle René Pallu, conseiller au Parlement, à cause de l'acquisition qu'il a faite de la maison et dépendances de La Barre, est déclaré propriétaire de différents héritages en la censive. du prieuré de Deuil ; 9 mai 1707.
• Bertrand-René Pallu-Barboteau, intendant de Lyon, vend le fief de La Barre à Nicolas Baille, conseiller honoraire au Grand Conseil ; 21 février 1742. Fixation du droit de quint, 22 février. Plan de l'enclos de La Barre.
• Marie-Anne Guérin de Boullancourt, veuve de Claude Hocquet, intéressé dans les affaires du Roi, légataire de Nicolas Baille en 1760, vend le fief de La Barre à André Trenonay, receveur général des finances de la-généralité d'Alençon, 2 juin 1783. Fixation du droit de quint, 9 juillet.
• Vente par Trenonay à Claude de Bard, intendant de la maison du comte de Provence ; 28 janvier 1789. Liquidation des droits, 18 mars.

Fief de La Chevrette.

• Le prince et la princesse de Condé vendent à Louis de Machault, président au Grand Conseil, la terre de Soisy et les censives du duché de Montmorency à Deuil et autres villages ; 26 mars 1641. Transport par M. de Machault à Pierre Puget, seigneur de Montauron et de La Chevrette, qui donne réception des titres au prince de Condé le 12 août 1642.

• Puget de MontaUron vend à Michel Particelli, seigneur d'Hémery, contrôleur général des Finances, la maison et fief de La Chevrette, le fief du Pin à Deuil, le fief de Châteauvert dans la paroisse de Piscop, une ferme à Eaubonne, et les censives du duché de Montmorency ; 19 mars 1645.

• Louis Phelypeaux, seigneur de La Vrillière, cède au président Louis de Machault les censives et droits seigneuriaux des villages d'Eaubonne, Saint-Gratien, Ermont, Sannois et Franconville, en échange des droits qui appartiennent à M. de Machault à cause de sa terre de Cernay sur les terres encloses dans le parc de La Chevrette, appartenant audit sieur de La Vrillière ; 27 juillet 1665.

• Mémoire sur la maison de La Chevrette, les fiefs de Crissay et du Pin, les censives de Deuil et le fief du travers de Franconville, appartenant à M. de La Vrillière ; s. d. (fin du XVIIe siècle).

• Louis Phelypeaux, marquis de La Vrillière, et son frère Balthazar, chevalier de Malte, vendent le fief de La Chevrette à Guillaume Boissier, maître des Comptes, et à Elisabeth Landais, sa femme, 26 novembre 1700.

• Vente par Guillaume Boissier à Romain Dru de Mongelas le 11 juin 1707, par Dru de Mongelas à Eustache-François Le Couturier, conseiller au Grand Conseil, le 17 juin 1727, par Le Couturier à Nicolas-François Dupré de Saint-Maur, trésorier de France en la généralité de Pans, le 14 octobre 1730, par Dupré de Saint-Maur à Louis-Denis de La Live de Bellegarde le 24 novembre 1731.

• Délibération du Conseil du prince de Condé sur la demande de M. de La Live de Bellegarde d'unir à la seigneurie de Deuil les fiefs de La Chevrette, de Crissay, de La Noue-Héron, de La Mare-Chevalier, situés sur le terroir de Deuil, et le fief des Eaux appelé la source de Haras près Anguien, 26 juillet 1742.

• Autre délibération du Conseil ordonnant à M. Gobert, procureur fiscal du duché, de demander à M. de Belzunce ses titres de propriété, aucun service féodal n'ayant été fait depuis 1731 ; 13 août 1788.

Fief du Pin.

• Deux délibérations du Conseil :

1° 20 août 1747, au sujet des lettres de terrier obtenues par Roger Bertrand, pâtissier à Saint-Denis, propriétaire du fief du Pin ;

2° 6 mars 1782, à propos du droit de chasse prétendu par le sieur Bertrand sur le canton des Angoulevents.

Fief de Crissay et seigneurie censière de Deuil.

• Vingt-trois déclarations d'héritages tenus en censive du fief de Crissay, 1557.

• Inventaire des lettres, titres, papiers et enseignements servant pour la reconnaissance des droits de cens, rentes, et autres droits appartenant au duc de Montmorency à cause de sa terre et seigneurie de Crissay ; Chantilly, 1er mai 1563.

• Mémoire présenté à Madame la Connétable sur le fief du feu seigneur de Crissay nommé Paul Turpin.

• Bail à ferme de la maison de Crissay, 12 septembre 1591. Bail à ferme de 9 arpents de terre au Jieudit Crissay, 20 juin 1594.

• Déclaration des héritages tenus à cens par Jacques Descoings, 28 décembre 1599.

• Le connétable Henri de Montmorency vend à Rodolphe Cenami, seigneur de La Barre, la ferme de Coquenard, située sur la chaussée du grand étang d'Epinay, avec 37 arpents de terre et deux pièces de pré ; 3 juin 1609. Demande en retrait lignager formée par Henri de Montmorency, fils du connétable, une partie des terres étant du fief de Crissay ; 29 mars 1610.

• Le prince et la princesse de Condé vendent à Louis de Machault la terre et seigneurie de Soisy et les censives de plusieurs villages du duché de Montmorency, dont les censives de Deuil et du fief de Crissay ; 26 mars 1641.

• Trois actes relatifs aux biens de la famille Boscheron tenus en censive, 1571, 1646, 1676.

Fief de Thibault de Soisy.

• Aveu de Bertaut Herbin de ce qu'il tient à Deuil et à Montmagny, avec un arrière-fief tenu par Guiot de Coupi à Villetaneuse ; s. d. (XIVe siècle).

• Aveu par Jean de Lyons, sergent d'armes du Roi, d'un fief qui fut jadis à Jean Gencien, bourgeois de Paris, et à ses héritiers : hôtel et cens à Deuil, hostises à Montmagny, arrière-fief tenu à Villetaneuse par Macy d'Ecouen, bourgeois de Saint-Denis ; 15 avril 1361.

• Anne de Montmorency reçoit la foi et hommage de François de Larche, notaire au Châtelet de Paris, 9 juillet 1532.

• Souffrance accordée aux enfants mineurs de François Desrues et de Catherine Le Vacher pour le service féodal du fief qui fut à Thibault de Soisy, sis à Deuil ; 12 octobre 1612.

• Aveu et dénombrement du fief de Thibault de Soisy, assis au village de Deuil et

es terroirs de Montmorency, Groslay, Montmagny, Villetaneuse et environs, appartenant à Jean de La Bruyère, sieur de Crissay, Jacques Budé, sieur de Bagues, à cause d'Anne de La Bruyère, sa femme, Marguerite de La Bruyère, veuve de Pierre de Bragelonne, sieur des Ouches, Claude Vizé, président des généraux en la généralité de Soissons, à cause de Madeleine de La Bruyère, sa femme, tous héritiers de Pierre de La Bruyère, conseiller et argentier du Roi : une grande maison seigneuriale à Deuil qui fut anciennement à Richard de Mitry, depuis à Jean Gencien, bourgeois de Paris, et à ses hoirs, depuis à Jean de Lyons, sergent d'armes du Roi, puis à Miles de Lyons, sergent d'armes du Roi,, grand-maître de l'artillerie, puis à Jeanne de Lyons, sa sœur, depuis à Thibault de Soisy, son neveu, puis à Jean de Soisy, son fils, depuis à Jean Baudin, bourgeois de Paris, qui a acquis par décret au Châtelet de Paris sur ledit Jean de Soisy le 30 juillet 1485, puis à Henri de Larche, son gendre, notaire au Châtelet de Paris, à François de Larche, son fils, et à Nicolas de Larche, avocat en la cour du Parlement, son fils, depuis à François de Larche, avocat, son fils, sur qui le fief a été vendu et adjugé par décret en 1609 à Hiérosme Deprast, et depuis à François Desrues, et depuis adjugé sur ledit Desrues à Pierre de La Bruyère ; le fief de Crissay, acquis par François Desrues du feu connétable de Montmorency ; détail des cens dus au fief de Thibault de Soisy; arrière-fief à Villetaneuse dit le fief du Pressoir, appartenant à Nicolas Robert, seigneur de Villetaneuse, par don de son père feu Anne Robert, avocat au Parlement, et qui fut auparavant à Gallois du Phloich à cause de sa femme, fille de Simon Benoist de Saint-Denis, depuis à Pierre du Vivier et à Jeanne du Hauboin, sa veuve, et auparavant à Macy d'Ecouen, bourgeois de Saint-Denis ; 3 août 1629.

- « Copies et extraits de titres qui montrent que la pièce de terre acquise par Jean Pillieux, maçon à Anguien, au terroir dudit Anguien, lieudit les Angoulevents, est en la censive du fief de Thibault de Soisy » ; s. d. (fin du XVIIe siècle).
- Concession par le duc de Bourbon d'un terrain vague que réclame la duchesse de Saint-Aignan comme faisant partie de son fief de Thibault de Soisy ; 1721.
- Délibérations du Conseil du prince de Condé. 20 décembre 1729, sur la prétention de M. Le Couturier, seigneur censitaire de Deuil et du fief de Crissay, qui réclame des droits de lods et ventes du sr Le Mercier à cause de l'acquisition, du fief de Thibault de Soisy qu'il a faite de M. de Mongelas le 23 août 1729.
- 16 mai 1743 et 22 juillet 1745, au sujet des censives du fief de Thibault de Soisy réclamées par le sr Le Mercier.

• 19 février 1750, le sr Le Mercier demande la recherche du titre du droit de chapelle et sépulture dans l'église de Deuil concédé entre 1660 et 1680 à Noël Le Bouz, alors propriétaire du fief de Thibault de Soisy.
• 27 janvier 1774, fixation du droit de quint dû au prince de Condé par Marie-Elisabeth de Chamillart, veuve de Daniel-Marie-Anne de Périgord, marquis de Talleyrand, à cause de l'acquisition du fief de Thibault de Soisy qu'elle a faite, le 18 septembre 1773, de François Le Mercier, directeur des Fermes du Roi.
• Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, député à l'Assemblée Nationale, Louis de Talleyrand-Périgord, vicomte de Talleyrand, maréchal de camp, Louis-Marie-Anne de Talieyrand-Périgord, baron de Périgord, ambassadeur à Naples, Marie-Elisabeth de Talleyrand-Périgord, veuve de Jacques-Charles de Chabannes, tous enfants de Marie-Elisabeth de Chamillart, et les trois fils de leur défunt frère Charles-Daniel, comte de Périgord, à savoir Charles-Maurice, évêque d'Autun, député à l'Assemblée Nationale, Archambault-Joseph, comte Archambault de Périgord, et Bozon-Jacques, comte de Bozon-Talleyrand, colonel en second du régiment de Bourbon-dragons, vendent le fief de Thibault de Soisy à François-Marie-Bruno, comte d'Agay, intendant de la province de Picardie, et à Charlotte Le Bas du Plessis, sa femme ; 16 mai 1790. Fixation du droit de quint, 23 juin.
• Censives du fief de Thibault de Soisy. Copie des titres des maisons de Montmagny, du XVe au XVIIe siècle. Registre des déclarations faites en 1667 (documents donnés par M. Auguste Rey le 31 juillet 1912).

Fief du Pressoir.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 31 janvier 1680, M. Le Bouz, conseiller en la Grand Chambre, seigneur du fief de Thibault de Soisy, représente que M. Girard, procureur général de la Chambre des Comptes, veut distraire le fief du Pressoir de sa mouvance pour le faire relever directement de Montmorency. 22 février 1742, recherche sur la mouvance du fief du Pressoir, à propos de la vente de la terre de Villetaneuse faite à Etienne Foës, seigneur de Château-Bréhain, et à Marie-Barbe-Françoise-Catherine de Berseville, sa femme, le 10 janvier 1742, par Marie-Candide de Beauvau et ses sœurs, filles et héritières de Marie-Madeleine •de Brancas, veuve de Gabriel-Henri de Beauvau, seigneur de Mont-Gaugé.

Fief de La Noue-Héron, démembré du fief de Thibault de Soisy.

• Aveu et dénombrement par Pierre Chevallier, examinateur au Châtelet, à cause de Marie de Larche, sa femme, fille de Henri de Larche, notaire au Châtelet ; 14

juillet 1537.

• Aveu par Anne Quignon, femme de Pierre Buray, avocat en la Cour, seigneur de Fosses, légataire universelle de Martin Mahieu, aussi avocat .en la Cour, 19 septembre 1678.

• Aveu de Jérôme-Gabriel Cousinet, seigneur de Fosses, légataire universel pour un tiers d'Anne Quignon ; 13 mai 1719.

• Foi et hommage par Jérôme-Jean-Baptiste Cousinet, conseiller du Roi, fils de Jérôme-Gabriel ; 22 avril 1750.

Fief d'Ormesson.

• Aveu de Denis et de Jacqueline de La Fontaine, 1er septembre 1379.

• Aveu d'Arthus Desfriches, seigneur de Brasseuse, héritier de sa mère Suzanne de La Fayette, fille de Claude de La Fayette, seigneur de Saint-Romain, de Maffliers et d'Ormesson; 27 octobre 1621.

• Echange de terres entre Henri-François-de-Paule Le Fèvre d'Ormesson et Nicolas Prieur, marchand à Paris, 1er mars 1748 ; mémoires à ce sujet, délibérations du Conseil du prince de Condé, examen de la censive de ces terres et des droits à payer.

Fief au vignon de Deuil.

• Aveu de Jean de Mante le jeune, bourgeois de Saint-Denis, 1305, dimanche après la Sainte-Croix en septembre.

• Aveu de Jean Allegrin, écuyer et conseiller du Roi, 16 septembre 1382. (Fief acquis par le connétable Anne de Montmorency, comme il ressort de l'aveu et dénombrement du duché en 1582).

Fief composé d'une maison et de vignes à Deuil.

• Aveux de Jean Le Pareur, de Saint-Denis en France, 21 août 1361, 23 janvier 1366 [1367], 23 décembre 1373, de Gautier de Villetaneuse, demeurant à Saint-Denis, 27 mars 1383 [1384] et 19 avril 1391.

Fief consistant en cens et rentes à Deuil et Ormesson.

• Aveux de Richard Buort, s. d. (XIVe siècle), de Jean de Moncy, bourgeois de Paris, 13 octobre 1397. (Puis Nicaise Le Monnier, petit-fils de Jean de Moncy, Margot Falle, fille de Nicaise, et Jean Gaichiet, son héritier, qui vend le fief à Guillaume Janvier, marchand hôtelier, bourgeois de Paris).

• 24 juillet 1458, foi et hommage de Guillaume Janvier ; El mai 1464, foi et hommage de son fils Henri.

• Aveu présenté à Jean de Montmorency par Henri Janvier, vendeur de poissons de mer es halles et bourgeois de Paris, 19 mars 1467 [1468].

Pièces diverses.

• Bouchard de Montmorency, seigneur dé Saint-Leu et de Deuil, abandonne aux habitants de Deuil son droit de garenne dans toute l'étendue du territoire moyennant 10 sols parisis par arpent d'héritage ; avril 1326.
• Charles, roi de France et de Navarre, approuve la vente de la garenne de Deuil faite à la communauté de cette ville par Bouchard de Montmorency, panetier de France; donné au Louvre près de Paris au mois de décembre 1327.
• Quittance donnée au receveur de Montmorency par François Lefèvre, laboureur à Deuil, 1551.
• Contrat de vente : d'un héritage en censive, 1567.
• Pièce d'un procès entre le sr Boissier, commis de M. de La Vrillière, et le sr Godard, qui prend la qualité de seigneur en partie de Deuil et prétend empêcher l'exécution de la concession faite à Boissier par le prince de Condé d'une ruelle près du jardin de sa maison à Deuil ; 1680.
• Bail à cens d'un terrain à Jean Baudouin, vigneron au hameau de La Barre, 1776.

Fief du Prieuré de Deuil.

• Charte de Galon, évêque de Paris, approuvant la donation faite au monastère de Deuil par Hervé de Montmorency et son fils Bouchard, 1110.
• Charte de Maurice de Sully rappelant les donations faites au monastère par Hervé et pari Bouchard, et scellant la. charte de son sceau à la prière de Bouchard et de ses frères, Hervé, clerc, Thibault de Marly et Mathieu; s. d. (XII[e] siècle).
• Plusieurs copies postérieures de ces deux chartes.
• Jacques de Bourbon, prieur conventuel du prieuré de Saint-Eugène de Deuil, reconnaît avoir reçu du receveur de Madame de Montmorency trois muids de blé sur les arrérages de la rente annuelle due au prieuré sur le moulin de l'étang neuf ; 13 avril 1415.
• Acquisition par Jean Fortin, prêtre, maître es arts, proviseur du collège royal de Champagne dit de Navarre et curé de Soisy, de plusieurs pièces de vigne au terroir de Soisy, chargées de 16 s. p. de cens et rente envers le prieur de Deuil ; 9 et 16 janvier 1486 [1487].
• Nicole Baudequin, chanoine de Paris et prieur de Deuil, donne quittance au receveur de Montmorency de la somme de 60 livres tournois, prix de huit muids de blé qu'il a droit de prendre chaque année sur la terre et baronnie de Montmorency à cause de son prieuré de Deuil ; 8 janvier 1531 [1532].
• Sentence d'appréciation d'un demi-arpent de terre qui est dans la censive de Martial Richevillain, prieur de Deuil ; 6 mai 1551.

• Arrêt de la Cour de Parlement rendu entre Jacques de Castelnau et Clermont, évêque de Saint-Pons, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur, ordre de Saint-Benoît, demandeur et conïplaignant pour raison des démolitions faites au prieuré de Deuil, le procureur général du Roi joint, d'une part, et Martial Richevillain, membre dépendant de ladite abbaye, d'autre part, par lequel arrêt ledit prieuré a été déclaré être conventuel, dans lequel sera tenu ledit Richevillain de recevoir nombre compétent de religieux pour y faire le service divin, selon le revenu du prieuré, dont il sera fait information, comme aussi de faire rétablir les bâtiments par lui démolis, et d'accommoder ledit prieuré de maison et chambres pour loger les religieux, etc.; 9 janvier 1574; avec quelques pièces de la procédure.
• Antoine de Bruyères, abbé de Villeloin et prieur de Deuil, baille à ferme à Jean Nioche, marchand à Deuil, une maison et ses dépendances, avec toutes les grosses et menues dîmes de Deuil et de Montmagny, cens, rentes, rouages, lods, ventes, saisines et amendes, terres labourables aux terroirs de, Deuil et de Soisy, etc. ; 1er décembre 1593.
• Le connétable de Montmorency ordonne à son receveur de payer au prieur de Deuil la somme de 20 écus, qu'il a droit de prendre chaque année sur le grand étang de Montmorency ; 24 avril 1599.
• Jean Nioche, laboureur à Saint-Brice, transporte à Mathurin Lefebvre la somme de 80 écus, montant de quatre années (1594-1597) d'arrérages d'une rente de 20 écus sur l'étang de Montmorency, due à Jean Nioche comme fermier du prieuré de Deuil ; 27 avril 1600.
• Autre quittance d'une année de cette rente, 6 janvier, 1605.
• Différend entre Paul Cenami, conseiller et aumônier du Roi, prieur de Deuil, et Claude Esmond au sujet des droits de lods et ventes dus par Claude pour l'acquisition d'une maison à Deuil ; juillet 1615.
• Pièces d'un procès entre Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, et Rodolphe Cenami, prieur de Deuil ; 1649.
• Déclaration du temporel du prieuré de Saint-Eugène de Deuil, faite au prince de Condé par le prieur Annibal de Marin, abbé de Saint-Michel ; 2 août 1685.
• Mémoire de l'abbé d'Agoult, prieur de Deuil, au sujet de la reconstruction de l'église de la paroisse en sacrifiant celle du prieuré, 1750. Union du prieuré à la maison de Saint-François de Sales, 1751.
• Pouvoir donné par Jacques-François Potain, supérieur des séminaire et maison de Saint-François de Sales, pour recevoir les rentes constituées en faveur du prieuré de Deuil ; 3 septembre 1763.

• Demande du service féodal par le Conseil du prince de Condé, 23 avril 1788.

1-BA-026 **SOISY.**

• Martin Fauvel de Champonnez, écuyer, avoue tenir de M. de Montmorency un fief à Soisy consistant en vignes, rentes en froment et en vin ; s. d. (XIIIe siècle).
• Guillaume de Montmorency reçoit en foi et hommage Jean Fortin, curé de Soisy, proviseur du collège de Navarre, pour deux fiefs à Soisy qui furent à Michel Le Mareschal et depuis acquis par Fortin de Marie Le Mareschal, à présent femme de Bertrand de Pontenay, écuyer ; 1er août 1488. Aveu et dénombrement par Jean Fortin d'un fief qui fut à Marguerite de Saint-Arnoul, puis à Jean de Dampmart, écuyer, puis à Michel Le Mareschal et à sa fille Marie, de qui Jean Fortin l'a acquis, fief consistant en cens et rentes ; 10 décembre 1489.
• Foi et hommage de Jean de Poncher, conseiller du Roi, 9 août 1511 (copie de 1645). A la suite de cette copie, foi et hommage par Claude Le Pot, marchand boucher, bourgeois de Paris, pour un petit fief de deux arpents de terre qui lui fut donné, le 10 octobre 1519, par Simonne Halle, veuve de Jean Larcher, teinturier de draps à Paris, 23 juillet 1521 ; autre foi et hommage de Jean Le Pot, son fils, aussi boucher, 25 avril 1551.

Fiefs de Soisy et de La Chammette.

• Aveu de Guillaume de Soisy, écuyer, pour deux fiefs tenus de Guillaume de Montmorency : fief de La Chammette, qui fut à Colet de La Chammette, consistant en une maison et des cens ; fîef qui fut à Thibault de Soisy, écuyer, consistant en un hôtel devant l'église, en terres, prés, rentes et justice ; 20 mai 1477.
• Catherine de La Croix, veuve de Guillaume de Soisy, reçoit du receveur de Montmorency les droits de ventes et saisines dus par Anne de Montmorency à cause de l'acquisition par lui faite du général Poncher d'une maison, terres et prés à Soisy ; 27 septembre 1534.
• Aveu et dénombrement du fîef de Soîsy et du fief de La Chammette, présenté à Guillaume de Montmorency par Jean de Soisy, seigneur de Versailles, fils aîné de Guillaume de Soisy, s. d. (vers 1530) (Jean de Poncher, trésorier des guerres du Roi, figure dans la liste de ceux qui doivent cens et rentes).
• Bénigne Barbot, femme séparée de Louis Le Bret, écuyer, demande mainlevée de la saisie féodale des deux fiefs, par elle acquis par décret ; 14 juillet 1677. Lettres de terrier accordées à Bénigne Barbot, veuve de Louis Le Bret, 5 janvier 1686.
• Droits de relief dus par Jean-Baptiste Le Droit, receveur général et payeur des

rentes de l'Hôtel-de-ville, à cause de la mort de son frère Etienne, dernier possesseur des deux fiefs, 6 décembre 1724.

• Le Droit fait donation de sa charge et des fiefs à son beau-frère Charles-Balthazar Genest de Launay, commissaire d'artillerie ; 14 octobre 1741.

• Pierre-Paul Tabary, conseiller au Châtelet, acquiert les deux fiefs de Louise-Charlotte-Antoinette du Hamel-Ripault de Saussay, femme de Guillaume-Antoine-Pierre de La Haye, seigneur de Senoville, héritière de Marie-Anne-Antoinette Genest de Launay, sa mère ; 9 août 1777. Liquidation du droit de quint, 17 décembre 1777, et des droits de relief, 21 janvier 1778.

Fief de Blainville.

• Extrait des titres du fief de 1373 à 1712: 1373, Marguerite de Blainville ; 1405, Arnoul Boucher ; 1411, veuve d'Arnoul Boucher ; 1549,, veuve et héritiers Nicolas Garnier ; 1682, Jacques Tirant ; 1697, Abraham Lebègue ; 1699, François Bienvenu ; 1712, Guillaume Loiseau.

• Etat de biens en roture tenus en censive du duc. de Montmorency par le propriétaire du fief de Blainville, s. d. (XVIe siècle). Quittance de ces cens payés en 1614 et 1622 par Rodolphe Guimier, commissaire des Guerres, en 1642 par sa veuve en 1659-1660 par M. de Nerville, en 1677 par M. de Bofîquet, commissaire des Guerres; déclaration de ces biens, sis aux terroirs de Soisy et d'Eaubonne. faite en 1710 par François Bienvenu, contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-ville, en 1710 par Guillaume Loiseau, marchand, bourgeois de Paris, en 1719 par Madeleine Pelletier, veuve de Claude Chapuye.

• Fixation du droit de quint dû par Guillaume Loiseau pour l'acquisition du fief de Blainville, consistant en maison et clos et en rotures, 26 mai 1710.

• Acquisition du fief par François Michel, 1744, par Jean-Michel Tirion, avocat en la cour, 1752 ; procès de Tirion avec M. de Verduc, seigneur censier de Soisy, 1776. Vente du fief par Tirion à François-Joseph Guichard, avocat général au Bureau des Finances de Paris, 14 novembre 1778. Permission à Guichard de faire passer un ruisseau dans son parc, 1779.

• Acquisition du fief par Yves de Verduc de Soisy, conseiller de Grand Chambre honoraire, 5 septembre 1783. Transaction entre le prince de Condé et M. de Verduc au sujet de nouveaux chemins faits par ce dernier, 19 juin 1784. Union de fiefs accordée à M. de Verduc, 7 juillet 1784.

Fief de Lormoy à Soisy, relevant d'Andilly.

• Directe censuelle du fief de Lormoy à Soisy sur quatre arpents de bois du bois Jacques acquis par M. de Verduc du sr Guichard en même temps que le fief de Blainville ; 4 février 1784. Directe réclamée par M. de Verduc sur certaines

terres à cause de son fief de Lormoy, 1788-1789. M. de Margency, seigneur de Margency, d'Andilly et de Trie, propose de céder au prince de Condé la suzeraineté du fief de Lormoy en échange de la suzeraineté du fief des Brosses, 20 mai 1789.

Fief de Neufville.

• Aveu présenté par Nicolas de Neufville, vendeur de poissons de mer es halles et bourgeois de Paris, à Jean de Montmorency : hôtel à Soisy, droit de rouage, bois, vignes, menus cens; 4 février 1464 [1465].

• Déclarations du fief vulgairement appelé Lorfèvre, qui fut à Nicolas de Neufville et Catherine « la Grasse » (Le Gras), sa femme, puis à Guillaume Gallie et Guillemette de Neufville, sa femme, puis aux deux filles de Guillaume Gallie,

1° Jeanne, femme de Philippe Ferrant, procureur au Parlement, qui a pour héritiers Jean Lebrun, avocat au Parlement, et Catherine Ferrant, puis Audebert Catin, payeur de la compagnie du connétable, et enfin son neveu, nommé aussi Audebert Catin, qui fait déclaration le 24 juin 1562 ;

2° Claude, femme de Jean Le Breton, procureur au Parlement, qui ont pour héritier le frère de Jean, nommé aussi Jean Le Breton, avocat au Parlement, prévôt de Gonesse, qui fait déclaration le 17 mai 1564.

• Aveu et dénombrement du fief et seigneurie de Neufville à Soisy, auparavant appelé de Lorfèvre, présenté au prince de Condé par Charles Ravière, avocat au Parlement, et Toussaint Ravière, avocat et procureur du Roi en la Chambre du Trésor à Paris, héritiers de leurs père et mère Edme Ravière, secrétaire ordinaire du prince de Condé, et Agnès Tubeuf ; 22 août 1682.

• Etienne Darlons est autorisée à exploiter des baliveaux dans une pièce de bois qui fait partie de son fief de Neufville, 23 novembre 1728.

• Droits de relief dus par la succession d'Etienne Darlons, mort en 1741, et aussi à cause du décès du précédent propriétaire du fief, Pierre Darlons, secrétaire des commandements du prince de Condé Henry-Jules ; 11 janvier 1742.

• Droits dus par M. de Verduc pour l'acquisition des biens de feu Etienne Darlons ; 12 mai 1746.

Fief de Nicolas de Soisy.

• Aveu et dénombrement présenté à M. de Montmorency par Nicolas, chevalier de Soisy ; s. d. (XIVe siècle).

• Aveu et dénombrement du fief de Nicolas de Soisy, présenté au prince de Condé par Marie de Grieulet, veuve de Pierre de Boudon, dame de Soisy et des

fiefs de Nicolas de Soisy, de Machault et de Soisy, de Saint-Paul, de Saint-Antoine des Champs, des Filles-Dieu, de Barbou et de Cuisse ; 27 septembre 1677.

Fief de Saint-Paul au terroir de Montmorency au lieudit le Clos Saint-Paul, consistant en droits de censives.

• Les chanoines de Saint-Paul de Saint-Denis vendent le fief à Louis de Machault, seigneur de Soisy, 14 juillet 1640.

• Aveu et dénombrement par Marie de Grieulet, veuve de Pierre de Boudon, 22 septembre 1677.

• Aveux par la même du fief de Saint-Antoine et du fief des Filles-Dieu, consistant en terres, vignes et censives au terroir de Soisy, 22 septembre 1677.

Fief de Barbou à Soisy.

• Les chanoines de Montmorency vendent à Louis de Machault les censives qui leur appartiennent sur le terroir de Soisy à cause du fief de Barbou, 14 juin 1642.

• Aveu et dénombrement par Marie de Grieulet, veuve de Pierre de Boudon, 22 septembre 1677.

Fief de Cuisse à Margency.

• Aveu par Jacquemin Vauquier, bourgeois de Paris, d'un fief à Margency consistant en maison, terres et vignes, 8 janvier 1360 [1361].

• Aveu de Robin Vauquier, 18 août 1364.

• Acquisition du fief de Cuisse par Louis de Machault, 12 octobre 1639.

• Aveu et dénombrement par Marie de Grieulet, veuve de Pierre de Boudon, 22 septembre 1677.

Fief de Rubelle, autrement dit le Bois Jacques, consistant en 22 arpents de bois près de Soisy.

• Henri Perrot, chevalier de Malte, capitaine d'une compagnie de cavalerie, vend le fief à Henri Porlier, bourgeois de Paris ; 5 février 1675.

• Antoine-Henri Porlier, seigneur de Goupillière, Fréville, Rubelle et autres lieux, ancien conseiller au Parlement, vend le fief de Rubelle à Yves de Verduc, seigneur de Soisy, greffier en chef du Grand Conseil, 13 janvier 1747. Foi et hommage par M. de Verduc, 14 juin 1747.

1-BA-027• Le prince et la princesse de Condé vendent la terre et seigneurie de Soisy à Louis de Machault, président au Grand Conseil, et à Marguerite Feydeau, sa femme ; 26 mars 1641.

• Contestation au sujet de bancs dans l'église de Soisy entre M. de Machault, possesseur du fief de Nicolas de Soisy, et M. de Soisy, possesseur du fief de Jean de Soisy à cause de Louise Le Vacher, sa mère, juin 1670.

• Requête au sujet du banc seigneurial par le sr Boudon, qui a acquis la terre et seigneurie de Soisy des créanciers de M. de Machault ; 6 août 1671.
• Droits seigneuriaux dus par la dame Boudon pour acquisition de la moitié de Soisy, par elle faite des héritiers de son mari, juin-juillet 1679, février 1681.
• Blâme de l'aveu des sr et dame Viole, 2 août 1684.
• Pierre Viole vend à Louis-Alexandre de Moreuil la terre et seigneurie de Soisy, les fiefs de Machault de Soisy, de Nicolas de Soisy, les cens et redevances dépendant du fief de Jean de Soisy et de La Chammette, les fiefs de Saint-Paul, de Saint-Antoine des Champs, des Filles-Dieu, de Cuisse et de Barbou ; 25 juin 1720.
• Droits dus par Yves de Verduc, conseiller secrétaire du Roi, pour l'acquisition de la terre de Soisy par lui faite de M. de Moreuil le 27 janvier 1722.
• M. de Verduc, greffier en chef du Grand Conseil, demande la concession de deux chemins, 8 décembre 1746. Documents relatifs à la concession de ces chemins, 1747-1751.
• Echange de terres entre Yves de Verduc père et fils, seigneurs de Soisy, et Charles-Balthazar Genest de Launay, seigneur du fief de Jean de Soisy et de La Chammette, 7 mai 1753.
• Union des fiefs à la terre et seigneurie censière de Soisy en faveur de M. de Verduc, 20 juillet 1750, 17 mai 1754; inféodation de chemins, 23 juin 1784.
• Echange de chemins entre le prince de Condé et M. de Verduc de Soisy, 19 juillet 1784.

Cens et rentes.

• Quittances données au receveur de Montmorency par Denis Girard, procureur au Parlement, 28 mars et 15 juillet 1532, 3 juillet 1535, par Jacques Contin, vicaire de Soisy, 16 novembre 1532.
• Baux à cens et rentes consentis par les seigneurs de Montmorency de 1463 à 1621 (dix-huit pièces).
• Actions en réclamation de censives intentées par M. de Verduc de 1775 à 1790.
• Procès-verbaux des arpentages de la terre et seigneurie de Soisy en 1530, en 1625 et en 1682.
• Cession des droits d'échange à Soisy, faite au prince de Condé par Marie de Grieulet, femme séparée quant aux biens de Pierre Violle, 14 juin 1700.
• Concessions de terrains à Soisy, 1779-1780.

1-BA-028 **ANDILLY.**

• Andilly-le-Bas. Aveu de Jean de Floury, 4 mars 1363 [1364],

• Aveu de Girard Bonparisi, écuyer, seigneur de Tournedos, 14 février 1390 [1391].

• Aveu de Guillaume Fromont, procureur en. la Chambre des Comptes, 19 juin 1472.

• Aveu de Jean, Waast, Claude et Guillaume Le Prévost, fils de feu Jean Le Prévost, seigneur d'Eaubonne, et héritiers de Louis Fromont, seigneur d'Andilly ; s. d. (entre 1516 et 1524).

• Aveu de Guillaume Le Prévost, greffier des Eaux-et-Forêts de France, Champagne et Brie ; 19 février 1549 [1550].

• Aveu de Guillaume Le Prévost, 12 décembre 1557.

• Aveu de la terre et seigneurie d'Andilly-le-Bas par Robert Arnauld, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, intendant général de Gaston d'Orléans, seigneur d'Andilly et de Trie, fils aîné de feu Antoine Arnauld, avocat en la Cour de Parlement, conseiller de la ville de Paris et procureur général de la feue Reine mère des rois (Catherine de Médicis), et de Catherine Marion, fille de feu Simon Marion, seigneur et baron de Druy, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé et son avocat général en la cour de Parlement ; lequel Andilly-le-Bas fut jadis à Jean de Blandecque, fils de Franchequin et de Catherine de Clamecy, puis à Jean Fromont et Isabeau de Blandecque, sa femme, fille de Franchequin, puis à leurs fils Jean et Guillaume, celui-ci marié à Marie Pigou (ceux-ci eurent aussi Andilly-le-Haut après Jean Fromont) ; Jeanne, fille de Guillaume, épousa Jean Le Prévost, qui fit foi et hommage d'Andilly-le-Bas au baron de Montmorency en 1510 ; leur fils Claude eut Andilly-le-Haut, et l'autre fils, Guillaume, Andilly-le-Bas ; celui-ci épousa Marie Chariot, dont un fils, Guillaume, qui épousa Antoinette de Braque et mourut le 4 mai 1581 ; Antoinette épousa en secondes noces Guy Hubert, licencié en lois ; Andilly-le-Bas appartint ensuite aux enfants de Guillaume Le Prévost ; Simon Marion l'acquit par décret du 10 juillet 1603 ; il mourut le 11 février 1605, et Andilly appartint ensuite à sa fille Catherine, femme d'Antoine Arnauld, par transaction passée avec son frère Simon ; elle le donna entre vifs à son fils Robert le 6 juillet 1624. Aveu du 29 janvier 1628.

Fief de Trie.

• Aveu de Philippe de Trie, 22 octobre 1367.

• Aveu de la moitié du fief par Pierre Raoulin, seigneur de Mareil-en-France, héritier de son père Girard, en son vivant bailli de Mâcon et chambellan du duc de Bourgogne, 11 mars 1451 [1452]. Aveu de l'autre moitié par Guillaume de Corbie, conseiller au Parlement, héritier de son père Philippe ; 11 septembre 1454.

• Procuration donnée par Marie de Corbie à son fils Tristan du Val pour faire la foi et hommage du fief de Trie au nom de Guillaume de Corbie, mineur, 5 juillet 1532. Lettre de Pierre de Garges au receveur de Montmorency au sujet de la souffrance accordée à Guillaume de Corbie; Chantilly, 24 août 1532.
• Promesse faite par Marie de Corbie, veuve de Germain du Val, de rembourser au connétable de Montmorency les frais de la saisie du fief, 28 juin 1554.
• Aveu du fief par Robert Arnauld, donataire de Catherine Marion, sa mère, 29 janvier 1628.

Andilly-le-Haut (terre et seigneurie d'), relevant du fief de Trie.

• Aveu et dénombrement présenté à Guillaume de Corbie par Jean Fromont, veuf d'Isabeau de Blandecque, fille de Franchequin; 15 juillet 1457.
• Acte par lequel le duc de Montmorency reconnaît que la terre d'Andilly-le-Haut relève du fief dit le Clos de Trie, lequel appartient à Simon Marion par donation de Germain du Val, seigneur de Mareil ; 18 décembre 1603.
• Déclaration de la terre d'Andilly-le-Haut par Claude Le Prévost, s. d.
• Aveu et dénombrement présenté à Robert Arnauld par les gendres de Claude Le Prévost, Jean Le Laboureur, bailli de Montmorency, et Philibert Le Compte; 26 juillet 1636.

Andilly-le-Bas, fief de Trie, et Andilly-le-Haut.

• Aveux de Gilles Aubery, conseiller au Grand Conseil, pour le fief de Trie, 15 janvier 1673 et 15 janvier 1687 ; documents très développés, 23 et 48 feuillets de parchemin, commençant par la liste des seigneurs du fief de Trie depuis 1367.
• Arpentage d'une pièce de bois appartenant à Gilles Aubery, seigneur d'Andilly, 23 mai 1672.
• Blâme de l'aveu d'Andilly-le-Bas et du fief de Trie, 28 février 1688.
• Foi et hommage par Marie-Françoise Aubery, veuve de Gilbert Auger, marquis de Cavoye, légataire de Robert Aubery ; 17 octobre 1710.
• Foi et hommage par Marie Angrand, veuve de Philippe de Bauran, seigneur de Catilly, héritière de Robert Aubery, son oncle, au moyen de la renonciation faite à sa succession par Marie Aubery, femme de Charles, marquis de Roucy, et en cette qualité propriétaire des quatre cinquièmes de la seigneurie d'Andilly et du fief de Trie ; 15 octobre 1710.
• Mesdames de Cavoye et de Catilly vendent les seigneuries d'Andilly et de Trie à Jean-Henri de Lier, conseiller de finances et référendaire de l'électeur de Bavière ; 10 juin 1712. Fixation du droit de requint, 21 juin. Foi et hommage, 6 juillet.
• Concession d'un chemin à M. de Lier près de sa maison d'Andilly, 11 juin 1717.

• Union accordée à M. de Lier des seigneuries d'Andilly-le-Bas et d'Andilly-le-Haut (celle-ci acquise de M. Le Prévost en 1715), des fiefs de Trie et de La Sablonnière ; 14 janvier 1724.
• Sentence du bailliage du duché d'Anguien portant réception de l'aveu et dénombrement présenté par M. de Lier le 12 mars 1731 ; 10 juillet 1732.
• Droits de relief dus par M. de Lier, conseiller au Grand Conseil et grand rapporteur en la Chancellerie, héritier de son frère Jean-Henri ; 14 juillet 1735.
• Décision du Conseil du prince de Condé au sujet des droits honorifiques dans l'église d'Andilly, 8 décembre 1735.
• Jean-Baptiste Le Laboureur, sieur de Bléranval, bailli général de la ville de Saint-Denis, vend à Othon-Louis-Antoine de Lier 68 arpents de bois taillis ; 14 mai 1737.
• Droits féodaux dus sur une maison vendue par Othon-Louis-Antoine de Lier à Marie Le Blanc, dame de La Dieudie, 18 décembre 1776.
• Le prince de Condé renonce à la mouvance de cette maison, 1er juillet 1778.
• Droits de quint et de relief dus par Marie-Anne-Françoise-Thérèse de Lier pour raison de la donation entre vifs que lui a faite, le 14 septembre 1776, Othon-Antoine de Lier, son oncle ; 18 décembre 1776.
• Droits dus par Anne-Charles-René de Bretignières, conseiller au Parlement, fils et héritier de Marie-Charlotte de Sauvion, laquelle avait été légataire universelle de Mlle de Lier ; 8 août 1784.
• Droit de relief ouvert par le décès de M. de Bretignières, survenu le 16 novembre 1786.
• Jacques-Louis de Bretignières de Rozay et ses cohéritiers vendent la seigneurie d'Andilly el le fief de Trie à Jean-Jacques Thévenin de Margency, seigneur de Margency, l'un des régisseurs généraux du Roi ; 16 juillet 1787. Liquidation du droit de quint, 1er août.

Fief de Corsaint (vignes sur le terroir d'Andilly).

• Guillaume Boscheron, laboureur de vignes à Montmorency, vend à Antoine Arnauld, seigneur d'Andilly-Ie-Bas, treize perches de vigne au lieudit Corsaint, tenues en censive du chapitre de Saint-Martin de Montmorency; 29 octobre 1607.
• Robert Arnauld reçoit les chanoines de Montmorency en foi et hommage pour trois arrière-fiefs, dont le fief de Corsaint, relevant de son fief de Trie ; 23 juillet 1638.
• Autre foi et hommage des trois fiefs, 24 septembre 1649. Saisie féodale du fief de Corsaint à la requête de Marie Pinon, dame d'Andilly et de Trie ; opposition des chanoines ; octobre 1649.

Fief de la banalité des vignes d'Andilly, relevant de Montmorency.

• Nicolas Le Prévost, seigneur du fief, de Belmont à Andilly, fait foi et hommage au prince de Condé à cause de la banalité des vignes d'Andilly et des rentes seigneuriales et autres héritages qu'il tient en fief ; 15 septembre 1680. Requête de Nicolas Le Prévost pour la réception de son aveu et dénombrement, 1er juin 1682.

• Foi et hommage par Jean-Nicolas Le Prévost, seigneur de Belmont, auditeur en la Chambre des Comptes, 16 avril 1700, et par son frère Léonard, trésorier de France en la, généralité de Paris, 22 février 1702.

• Les deux frères protestent contre la saisie féodale du fief, faite à la requête du seigneur d'Andilly, et demandent au prince de Condé communication de l'aveu présenté en 1561 par leur bisaïeul Claude Le Prévost, seigneur d'Andilly-le-Haut. Avis favorable du Conseil du prince de Condé, 24 janvier 1703.

• Foi et hommage par Léonard Le Prévost de la moitié du fief, à lui échue par la mort de son frère, 17 octobre 1708. Mémoire des droits dus au prince de Condé.

• Vente du fief par Léonard Le Prévost à Henri de Lier, seigneur d'Andilly, 22 mars 1715. Fixation du droit de quint, 3 mai.

Pièces diverses.

• Acensement d'un terrain en friche consenti par Guillaume de Montmorency à Jean Masson, laboureur à Soisy, 1493.

• Sentence condamnant Pierre Laurens à payer au baron de Montmorency les lods et ventes dus par lui pour l'acquisition d'un quartier de vigne au clos de Trie, 10 mai 1538.

• Demande du service féodal dû pour un petit fief de quatre arpents de terre au lieu dit les Champeaux, 16 juillet 1744.

• Concession d'un terrain inculte à Jacques Bourdignon, marchand fruitier à Andilly, 13 mai 1778.

1-BA-029 **MARGENCY.**

• Inventaire des titres de Margency, par le garde d'archives Pierre Aberlenc, avril 1600.

• Aveu présenté au seigneur de Montmorency par Béry de La Bove, demeurant à Piscop, au nom de Jean du Luat, fils de défunts Mahiet du Luat et Isabeau, sa femme, à cause de Jeanne, femme dudit Béry et sœur dudit feu Mahiet ; 20 juillet 1362 (maison, bois, vignes, aunaies).

• Aveu de Nicolas Braque, maître d'hôtel du Roi : maison, jardin et vigne. 31 décembre 1367.

• Aveu par le même de 40 arpents de bois, de 6 arpents d'aunaie, de l'hôtel de Margency avec jardin et vigne ; 1er janvier 1367 [1368].
• Arnoul Martel, écuyer, demeurant à Saint-Leu lez Taverny, avoue tenir 9 arpents de terre et une pièce de vigne qui jadis fut à Pierre de Margency, chevalier, et, à Jean Martel ; 4 août 1364.
• Tristan de Nerville avoue tenir le château de Margency, avec colombier, jardins, vigne, trois hostises, etc. ; 1er janvier 1367 [1368].,
• Foi et hommage de Jean de Vaudubos pour trois fiefs à Margency, Tour et Taverny, acquis de Jacques de Taverny, 8 juillet 1422.
• Foi et hommage de Tassinot de La Rue, dit de Vaudubos, fils de Nicolas, pour un fief à Margency ; 15 juin 1451.
• Aveu et dénombrement d'Eustache de La Rue, dit de Vaudubos, seigneur de Margency, maître d'hôtel de Mgr d'Antoing ; 4 septembre 1466 (copie du XVIIIe siècle).
• Lettre de Richard Le Roullié, abbé d'Hérivaux, au receveur de Montmorency, lui signifiant mainlevée de la saisie de deux fiefs unis au fief de, Margency, l'un assis à Tour, l'autre nommé le fief Jaquet de Taverny, appartenant à M. de Margency, 15 septembre (1522).
• Mandement aux vassaux d'Anne de Montmorency pour l'accomplissement des devoirs féodaux, 22 mai 1532.
• Foi et hommage d'Antoine Hellin, conseiller au Parlement, pour les trois quarts du fief de Margency, lui appartenant à cause de Catherine de Lapostolle, sa femme, un quart de son chef comme héritière de son frère Antoine, et la moitié par donation de sa mère, Andrée d'Allewingne, du 13 décembre 1527 ; 22 juin 1532 (copie de 1746).
• Offre de foi et hommage par Françoise de Lapostolle, fille d'Antoine, pour la huitième partie du fief par succession de son père, pour une autre huitième partie et le quart du manoir seigneurial par succession de son frère Antoine ; 26 mai 1535. Acte de foi et hommage, 5 juillet. Mainlevée de la moitié de son fief, 29 mars 1535 [1536] ; exécution de la sentence de mainlevée et estimation, 23 août 1536 ; sentence condamnant Françoise à payer 16 1. t. comme droit de relief, 6 septembre 1536.
• Aveu et dénombrement présenté par Catherine de Lapostolle, veuve d'Antoine Hellin, s. d..
• Foi et hommage d'Anne Le Clerc dite de Cottier, veuve de Jean-Robert de Hellin, 2 mai 1615; de Catherine de Hellin, veuve d'André Hurault, seigneur de Messe et de Belébat, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, héritière

pour un quart de Jean-Robert, 24 août 1615 ; de Jean Le Fèvre, seigneur de Mormant, veuf d'Emeraude de Hellin et père de Louis, âgé de huit ans, héritier de Jean-Robert pour un autre quart, 24 août 1615.

• Foi et hommage par Louis de Saveuse, seigneur de Bouquinville, à cause d'Anne de Hellin, sa femme, qui, le 5 mai 1623, a acquis de ses sœurs la terre et seigneurie de Margency ; 28 décembre 1623.

• Foi et hommage par les héritiers de Louis de Saveuse, Henri, Charles, Antoine, Catherine, veuve de Pierre de Mornay, et leur beau-frère Alexandre Le Cirier, seigneur de Neuchelles, veuf de Marguerite de Saveuse ; 2 juin 1649.

• Foi et hommage par Madeleine Viole, veuve de Henri de Saveuse, au nom de ses enfants mineurs,. 26 mai 1653.

• Foi et hommage de Margency et du fief de Barbou par Henri-Robert Eschalart de Lamark, comte de Lamark, à cause de Jeanne de Saveuse, sa femme ; 5 juillet 1660.

• Droit de relief dû par la comtesse de Lamark, 8 novembre 1669.

• Autre foi et hommage présenté au nom. de la comtesse par son intendant, Claude Potier d'Aubancourt, 16 juillet 1677. Aveu et dénombrement, 1er décembre 1679 ; blâme de cet aveu, contestations et procès à ce sujet, 1681-1707.

• Louise-Madeleine de Lamark, duchesse douairière de Duras, demande au duc de Bourbon la concession d'une ruelle à Margency ; mémoire et plan.

• Procope Pignatelli, comte d'Egmont, et Henriette-Julie de Durfort de Duras, sa femme, vendent Margency à Adrien Cuyret, greffier en chef au Chàtelet de Paris, 1er février 1731. Foi et hommage, 20 mars.

• Projet de foi et hommage par Marie-Madeleine de Hocquighem, veuve de Cuyret, au nom de son fils mineur, Adrien, mai 1744.

• Echange de pièces de terre avec Yves de Verduc, seigneur de Soisy, 22 décembre 1747.

• Foi et hommage par Adrien Cuyret, 26 mars 1749.

• II vend Margency à Nicolas-Claude Thévenin, receveur général et payeur des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris, et à Geneviève Martin, sa femme; 19 avril 1762. Détails du prix d'acquisition et des charges, droit de quint. Foi et hommage, 12 mai. Opposition à former au décret, 19 mai 1763.

• Foi et hommage par Jean-Jacques Thévenin, fermier-général, 1er août 1781.

Fief de Maugarny à Margency.

• Aveu et dénombrement par Jean Braque, chevalier, maître d'hôtel du Roi et conseiller du duc d'Orléans, 29 novembre 1398.

• Foi et hommage par Etienne de Creil d'un fief qui fut à Jean Braque, puis à Edme Bernier, 8 septembre 1426.

• Foi et hommage de Regnault de Creil, orfèvre et bourgeois de Paris, 6 juillet 1451.

• Foi et hommage par Jean Le Bossu, archidiacre de Josas en l'église de Paris, héritier de Gilles Le Bossu, son père, 31 janvier 1520 [1521].

• Aveu et dénombrement, 24 juillet 1537.

• Foi et hommage par Nicolas Brethe, chanoine de l'église de Paris, donataire de Jean Le Bossu, son oncle, 24 septembre 1562.

• Poi et hommage par Antoine Fayet, trésorier de l'extraordinaire des Guerres, qui a acquis le fief de Nicolas Brethe, 2 avril 1566.

• Foi et hommage, aveu et dénombrement par Olivier Fayet, président en la Chambre des Enquêtes, 22 novembre 1621.

• Foi et hommage par le président Jean-Jacques Barillon à cause de Bonne Fayet, sa femme, 21 février 1634.

• Aveu et dénombrement par Antoine Barillon d'Amoncourt, 8 juillet 1737 : fief de Maugarny, le bois du Luat en la paroisse d'Eaubonne, 9 arpents du fief Mallet au terroir d'Eaubonne, fief de 9 arpents au terroir d'Ermont au lieu dit le Rhu-de-Bras ; mémoire pour le blâme de l'aveu, 24 septembre.

• Concession d'un chemin à M. Barillon, puis à Tardieu de Maleissye, son gendre, 1738-1745.

• Etat de la consistance et du revenu de Maugarny, s. d. ; affiche imprimée en vue de la vente de la propriété.

Fief d'Estellan à Margency.

•Foi et hommage, aveu et dénombrement du fief par Pierre Decaen, bourgeois de Paris, 4 octobre 1563, puis par Jean Lhoste, marchand bourgeois de Paris, 26 juillet 1599. Commutation du fief en roture à la requête de Jean Lhoste, 12 décembre 1625.

MONTLIGNON.

• Copie (de 1748) de la charte accordée par Mathieu de Montmorency aux habitants de Montlignon en avril 1270.

• Procès-verbal des limites du terroir, 14 novembre 1717.

• Mémoire sur la propriété de la seigneurie et l'exercice de la justice du bailliage royal de Montlignon ; inventaire de titres de 1380 à 1737 (propriété du Chapitre de Vincennes).

• Lettre de 1787 proposant au prince de Condé l'acquisition de la seigneurie de Montlignon.

Fief des Brosses de Montlignon en la forêl de Montmorency.

• Aveux de Jean de Valenciennes, bourgeois de Paris, 15 novembre 1476, de Germain de Valenciennes, fils de Jean. 27 octobre 1487, de Jean de Valenciennes, général essayeur des Monnaies de France, 13 avril 1521 et 23 juillet 1523.

• Délibération du Conseil du prince de Condé notifiant que 18 arpents du bois des Brosses, appartenant aux prêtres de l'Oratoire d'Anguien, sont dans la justice du duché et non dans celle de la seigneurie de Montlignon, 10 mars 1779.

• M. de Margency offre au prince de Condé la suzeraineté du fief de Lormoy en échange de la propriété du fief des Brosses, mai 1789.

1-BA-030 **SAINT-BRICE.**

• Seigneurie censière.

• Bail à rente de terres par Bénédic du Gai, général maître des Monnaies du Roi, à Jeannin Jean, de Saint-Brice ; 21 avril 1391. Ces terres avaient été vendues le même jour par Jeannin Jean à Bénédic du Gai.

• Bail à rente par Jean de Montmorency d'un quartfer de terre à Jean Demonceaux, 28 octobre 1472 (copie de 1513).

• Oudin Vigneron vend un arpent de terre à Jean Genery, curé de Saint-Brice, 6 avril 1443 (copie du XVIe siècle).

• Bail à cens et rente d'une maison par le baron de Montmorency à Martin Dacres, 18 septembre 1486 (copie de 1527).

• Déclaration du revenu de la terre et seigneurie de Saint-Brice:

• Ja-cquelin Dutocq vend cinq perches de vigne à Georges Caisne, 23'décembre 1548.

• Commutation de chemin accordée à Françoia Pkiot, conseiller au Parlement ; procès-verbal du bailli de Montmorency, 28 mars 1575 ; déclaration des habitants de Saint-Brice.

• Bail à cens et •rente de vignes par le duc de Montmorency à Nicolas Masson, janvier 1552. [1553].

• Sentence pour le paiement des cens et rentes que doit une maison à Saint-Brice à la duchesse de Montmorency ; 5 mai 1583.

• Jacques Leclerc, maître maçon à Pontoise, baille à ferme des terres à René Dechers, laboureur à Saint-Brice ; 16 novembre 1586.

• Reconnaissance par Nicolas Fossé de rentes dues au duc de Montmorency sur des vignes à Saint-Brice, 3 mars 1603.

• Le prince de Condé vend la seigneurie censière de Saint-Brice et d'autres villages à Louis de Machault, 26 mars 1641 ; Machault cède son acquisition

à Pierre Puget de Montauron, à qui remise des titres est faite par le prince de Condé le 12 août 1642.

• Procès au sujet de rentes sur une maison, 1648-1649.

• Copie (du XVIII[e] siècle) d'actes concernant la propriété de Saint-Brice : contrat du 26 mars 1641 ; Arnaud de La Briffe, seigneur de Passy, et Marthe-Agnès Potier de Novion, sa femme, vendent une grande maison à Jean Mathas, bailli de Montmorency, 19 février 1686 ; Jean Mathas fait déclaration au profit de Christophe de Braque, même jour ; François de Braque, comte de Loches, seigneur du Luat et de Châteauvert à Piscoq, au nom de son fils Christophe, fait foi et hommage au prince de Condé des fiefs des censives des villages de Saint-Brice, Poncelles et Chauvry, des fiefs des travers de Saint-Brice, de Sarcelles, etc., faisant partie des biens acquis, le 19 février 1686, d'Arnaud de La Briffe sous le nom de Jean Mathas ; 7 mars 1686. Extrait baptistaire de Jean-Baptiste, fils de François Picot, baron de Couvay, et d'Hélène Giraud, 12 mars 1645. Extrait mortuaire de François Picot, 24 janvier 1646. Jean-Baptiste Picot cède à François de Braque et à Elisabeth de La Barre, sa femme, tout ce qui lui appartient en la seigneurie de Saint-Brice en partie à cause des fiefs d'Ozonville, de Nezant et de la Couture, 24 décembre 1670. François de Braque et sa femme, seigneurs de la seigneurie de Piscop dite Châteauvert et de la seigneurie du Luat dans la paroisse de Piscop, substituent ces biens à leur fils aîné François, et l'hôtel seigneurial de Saint-Brice avec tout ce qu'ils possèdent à Saint-Brice à leur second fils, Christophe, 15 octobre 1682.

• Foi et hommage par François de Braque, au nom de son fils Christophe, des fiefs des censives des villages de Saint-Brice, Poncelles et Chauvry, du fief du travers de Saint-Brice et de Sarcelles, et du fief des Fontaines, faisant partie de plus grands biens vendus par Arnaud de La Briffe, seigneur de Passy, maître des Requêtes, et Marthe-Agnès Potier de Novion, sa femme, le 19 février 1686 à Jean Mathas au profit dudit Christophe ; 7 mars 1686.

• Elisabeth de La Barre, veuve de François de Braque, ajoute à la donation faite à son fils François en 1682 les biens acquis de M. de La Briffe en 1686 ; 27 août 1701.

• Bail à ferme de terres et prés consenti par François de Braque à Jean Beaurain, laboureur à Saint-Brice, 15 juillet 1701.

• Arpentage, fait à la requête de Christophe de Braque, de la maison seigneuriale qui fut à François Picot, baron de Couvay, avec les biens qui en dépendent, 20 mai 1738.

• Actes, mémoires, délibérations et plan relatifs au changement de chemins

accordé au comte de Vienne, seigneur de Saint-Brice, 1747-1761.
• Déclaration faite par François-Louis, comte de Vienne, des héritages sur lesquels il reconnaît qu'Antoine de Tilly, mousquetaire de la seconde compagnie de la Garde du Roi, seigneur de Piscop, a droit de percevoir les cens et rentes seigneuriales; 8 juillet 1766.
• Droits honorifiques appartenant au comte de Vienne dans l'église de Saint-Brice comme propriétaire du fief des censives, des fiefs d'Ozonville, de Nezant, de Domont et autres ; 19 juillet 1780.
• Liquidation des droits de relief dus par le comte de Vienne, 17 mars 1784.
• Le comte vend Saint-Brice à M. Loiseau de Bérenger, 13 décembre 1783 ; délibération du Conseil du prince de Condé à ce sujet, 18 février 1784. Etat des domaines qui composent la terre et seigneurie de Saint-Brice.
• Plan d'un canton du terroir de Saint-Brice faisant partie d'un canton plus considérable dont les censives ont été cédées par échange à M. le marquis de Braque par le comte de Vienne, seigneur censier de Saint-Brice, par acte du 21 avril 1741; la partie située vers Piscop appartient à Mlle de Braque, comtesse de Chérisy, 1761. Communication des titres de propriété au comte de Chérisy, 12 juillet 1786.

Pièces diverses.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 7 août 1675, sur la nomination du maître d'école de Saint-Brice. 15 septembre 1683, sur une contestation avec M. Pépin, maître des Comptes, au sujet d'un petit espace déterre situé près de sa maison. 1673-1681, sur les biens de l'hôpital de Saint-Brice appartenant aux Mathurins de Montmorency.
• Concession d'une ruelle à Mme Loiseau de Mauléon, 1761-1762.
• Requête des habitants de Saint-Brice au prince de Condé pour le rétablissement du grand chemin d'Anguien.
• Gratification aux habitants pour les aider à la reconstruction de l'église et du presbytère, 29 avril 1778.
• Reconnaissance de directe appartenant à M. Loiseau de Bérenger, seigneur de Saint-Brice, sur un quartier de terre au lieu dit Rougemont acquis, le 30 juin 1784, avec d'autres biens par Pierre-François Bohaire de delles Amiard de Boisgarnier, 14 janvier 1789.

Fief du travers de Saint-Brice et de Sarcelles.

• Aveu de Marguerite de Blainville, dame de Belle-Assise, 18 avril 1373 (copie de 1746).
• Accord entre Jacques de Montmorency et Arnoul Boucher, seigneur de Piscop,

au sujet du droit de travers de Saint-Brice et Sarcelles, 4 décembre 1404.

• Aveu de Jeanne la Gencienne, veuve d'Arnoul Boucher, 18 février 1410 [1411].

• Transaction entre Pierre Boucher, seigneur de Piscop, et André Dezasses, conseiller au Parlement, seigneur de Bouqueval et de Thiessonville, au sujet des droits de péage et travers, 5 septembre 1512.

• Pierre Boucher vend son fief du travers à Guillaume de Montmorency, 1er février 1525 [1526].

• Procès-verbal de visite du grand, chemin de Saint-Brice à Paris en vue de réparations, 10 janvier 1637.

• Vente par Pierre Puget de Montauron à Michel Particelli, seigneur d'Hémery, des cens et rentes et du travers de Saint-Brice, etc. ; 19 mars 1645 (copie de 1748).

Fief de La Briffe à Saint-Brice.

• Permission donnée, avec inféodation, à Gaspard Morain, baron de Rupierre, de recueillir les eaux des ruisseaux et sources des chemins de Saint-Brice pour les diriger dans sa maison, 29 janvier 1629. Confirmation par le prince de Condé en faveur de Jean de La Briffe, trésorier de France en la généralité de Montpellier, qui, le 4 février 1639, avait acquis la maison de M. de Rupierre ; 2 août 1639. Foi et hommage pour ces eaux par Jean de La Briffe, 25 août.

• Le Conseil du prince de Condé demande à M. de La Briffe communication des titres en vertu desquels il ramasse les eaux de Saint-Brice, 10 septembre 1671.

• Opposition aux prétentions de M. de La Briffe, qui qualifie sa maison d'hôtel seigneurial et prend la qualité de seigneur censier de Saint-Brice, 1671-1672. Partie d'un prétendu terrier de Saint-Brice fait au nom de M. de La Briffe en 1674.

• Arpentage fait à la requête de Christophe de Braque, comte de Loches, seigneur de Saint-Brice, de la maison qui fut à M. de La Briffe, avec ses dépendances, tuyaux amenant l'eau de la fontaine Saint-Martin, et partie de la chaussée comportant le droit de travers ; avril 1739.

Fief de La Motte.

• Jean de La Motte, écuyer, avoue tenir de M. de Montmorency l'hôtel de La Motte, avec un arrière-fief au Plessis-Gassot, 10 novembre 1368. Autres aveux de Jean de La Motte, 9 avril 1382, 21 octobre 1398.

• Foi et hommage par Jean Braque, chevalier, 12 juin 1425, Hémon Le Dur, armurier, bourgeois de Paris, 13 avril 1439, Philippe Braque, conseiller au Parlement, 29 juin 1443, 10 août 1452, et par son fils Jean, 23 mai 1468.

• Aveu par Jean Braque des fiefs du Luat, de Hugot et de La Motte, 3 novembre 1432.
• Jean Braque, maître des Requêtes, avoue tenir de Jean de Montmorency le fief de La Motte à Saint-Brice, la moitié d'un autre fief de La Motte qui fut à Hémon Le Dur et duquel relève un arrière-fief au Plessis-Gassot, un autre fief à Fontenay qui fut à Pierre de Lihus, un autre fief à Montmagny qui fut à Jean Jaloux, 14 août 1476.
• Aveu par Bérauld de Braque, prieur commendataire de Sainte-Céline-les-Meaux et seigneur du Luat, du fief de La Motte à Saint-Brice, d'un autre fief appelé aussi La Motte audit terroir, et du fief de Bourdon au terroir d'Ecouen, 3 septembre 1526. Autre foi et hommage de Bérauld à Arme de Montmorency, 22 juin 1532 ; aveu et dénombrement au connétable (s. d, après 1538).
• Foi et hommage par Robert de Braque, seigneur du Luat, premier échanson de la Reine, 4 décembre 1553. Aveu et dénombrement par le même, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de la Reine-mère, maître particulier des Eaux-et-Forêts du comté de Clermont-en-Beauvaisis, 4 juillet 1560.
• Aveu et dénombrement par François de Braque, neveu de Robert, 12 janvier 1567,
• Foi et hommage par François, Nicolas et Madeleine de Braque, enfants de feu François, 4 juin 1646 ; par Christophe de Braque, comte de Loches, seigneur de La Motte et de Maurée, par donation de son père et de sa mère, François de Braque, comte de Loches et seigneur du Luat, et Elisabeth de La Barre ; 5 février 1685.
• Mémoire au Conseil du prince de Condé pour le comte de Vienne, s. d. (vers 1754).

Fief de Sautour au Plessis-Gassot, mouvant du fief de La Motte à Saint-Brice.

• Foi et hommage du procureur du couvent des Blancs-Manteaux au marquis d'Hautefort et au comte de Flogny, propriétaires chacun pour moitié du fief de La Motte; 10 août 1748. Aveu et dénombrement, même jour.
• Droit de relief dû au marquis d'Hautefort et au comte de Vienne par le prince de Condé, qui a acquis le fief de Sautour avec la terre du Plessis-Gassot le 7 octobre 1770 ; délibération de son Conseil, 7 janvier 1784, avec la copie de l'aveu et dénombrement présenté par les Blancs-Manteaux à Roland de Neufbourg le 26 juin 1658, et de la foi et hommage offerte au comte de Vienne le 31 juillet 1762.

Fief des Carneaux à Saint-Brice.

• Inventaire des titres du fief, 1382-1714.

• Laurent Mabille avoue tenir en fief de Mr de Montmorency une maison à Saint-Brice, 17 mars 1381 [1382].

•Aveu de Jean Prévost, 26 avril 1391.

• Aveu de Guillaume Le Monnier, demeurant à Saint-Denis, 17 janvier 1396 [1397].

• Aveu de Pierre Le Maçon, boucher à Saint-Brice, 19 août 1424.

• Aveu de Drouet Rave, tuilier à Saint-Brice, 25 septembre 1464.

• Vente à titre de rente de la moitié du fief par Jeanne Pelé à Jean Baucher, 28 décembre 1591.

• Jean Baucher vend à Jean Millaut, vigneron à Saint-Brice, 17 janvier 1614.

•Mémoire sur le fief des Carneaux, 1er mai 1635 (extrait des titres de propriété de 1574 à 1632).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du fief, 1684, 1720, 1747. Titres de plusieurs portions du fief de 1751 à 1788 : Jean-Baptiste Boucher, huissier honoraire au Grand Conseil, vend la maison à Jean-Claude Audinot, maître tailleur pour femmes à Paris, 27 octobre 1751 ; Audinot vend le fief à Joseph-François Raffard de Marcilly, écuyer, 4 septembre 1769 ; M. de Marcilly achète une autre partie du fief le 28 août 1772 ; Marie-Catherine Colombe Riggieri, pensionnaire du Roi, achète de Jean-André Vassal, receveur général des finances de la province d'Auvergne, l'usufruit d'une grande maison dite le fief des Carneaux, qu'il a fait construire après différentes acquisitions, 9 avril 1787: Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal du fief, sis à Saint-Brice, rue Mondevaine, tenant d'un côté au carrefour de Gournay, 7 mai 1788.

Fief du Clos-Béranger à Saint-Brice, relevant du fief de Richebourg en la paroisse de Montmagny.

• Copie, faite au XVIIIe siècle, des documents suivants : foi et hommage du fief de Richebourg par Jean Chabot, écuyer, mari de Martine de Thionville, héritière de Perrette Sanguin, avec la mention de l'arrière-fief du Clos-Béranger, consistant en cens de vignes, 8 mars 1477 ; foi et hommage par Madeleine Le Cocq, veuve de Pierre Aymery, procureur au Chàtelet et sieur de Richebourg, 7 juin 1546 (le fief du Clos-Béranger appartient alors à Jean Menant, bourgeois de Paris) ; foi et hommage du fief du Clos-Béranger à Louis Aymery par Jean Le Bossu, fils de Marguerite Menant (moitié du fief), 3 juillet 1562 ; par Jean Menant et Guillaume Dambray, mari de Guillemette Menant (moitié du fief), 27 septembre 1586 ; Louis Le Gresle, sieur de La Motte vend la moitié du fief à Christophe de Sève, conseiller d'Etat, 10 janvier 1612 ; Christophe fait foi et hommage à

Antoinette du Dracq, veuve de Charles Huault de Montmagny, 19 janvier 1613.
• Moitié du fief. Foi et hommage de Jean Menant et Guillaume Dambray, 27 septembre 1586. Foi et hommage de René Le Gresle, avocat au Parlement, 21 mai 1608 (fief de La Motte et moitié du fief du Clos-Béranger). Acquisition et foi et hommage par Christophe de Sève, 1612. Foi et hommage de Pierre Lesné, laboureur, qui a acquis de Jean-Jacques et d'Etienne de Sève, 5 août 1647. Saisie féodale, 1683. Adjudication au prince de Condé, 14 juin 1692. Mémoire sur le fief, 1749. Vente de cette moitié par le prince de Condé à Louis-Guillaume de Chavaudon, seigneur de Montmagny, président en la première chambre des Enquêtes, 9 septembre 1761. Anne-Elisabeth Masson, veuve de M. de Chavaudon, vend à Marguerite-Henriette de La Roche, marquise de Foucault, 18 mai 1767. Liquidation du droit de relief, 30 mai. Foi et hommage, 8 juillet.
• Autre moitié du fief. Foi et hommage par Philippe Le Lièvre, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, héritier de Marguerite Canaye, sa mère, 5 août 1647, 3 mars 1664 ; aveu et dénombrement, 20 août 1680. Foi et hommage par Jean Pépin, maître des Comptes, héritier de Philippe Le Lièvre, 21 juillet 1682. Foi et hommage de Jean Pépin, seigneur de Valcour, et François Pépin, seigneur de La Montagne, 16 novembre 1715. Souffrance accordée aux enfants mineurs de feu François Pépin et de Marguerite Petit, 29 avril 1717. Foi et hommage par François Pépin de La Montagne, mousquetaire de la Garde du Roi, 15 octobre 1740. Donation faite par M. Pépin de Valcour, capitaine au régiment d'Angoumois, à M. Pépin de La Montagne, 27 mars 1751. Aveu et dénombrement, 9 mai 1753. M. Pépin de La Montagne vend à Jean-Baptiste Midy, 3 juin 1761. Midy vend à la marquise de Foucault, 23 décembre 1766. Liquidation du droit de quint, 8 janvier 1767. Foi et hommage, 4 février.

1-BA-031 **Fief d'Ozonville.**

• Déclaration des biens possédés au terroir de Saint-Brice par Regnault de Nantouillet, chevalier, à cause de Jacqueline de Boissy, sa femme ; 20 octobre 1328 (copie de 1747 d'après une copie de 1595).
• Adjudication faite par décret des héritages appartenant à Jean Le Picart l'aîné, notaire et protonotaire du Roi, à Jean Le Picart le jeune, son frère, dans lesquels sont compris les fiefs d'Ozonville, de Nezant et autres, qui furent à Hue de Dicy et à Mathurin d'Ozonville, sur le refus fait par Jean Le Picart de payer à Thomas de Milly, chanoine de Saint-Jacques de L'Hôpital à Paris, les arrérages d'une rente vendue par Hue de Dicy à Jean Remon le 3 septembre 1417 ; 20 novembre 1479 (copie de 1747 d'après une copie de 1626).

• Foi et hommage du fief d'Ozonville, faite par Jean Le Picart, fils aîné de Jean et de Marie Cotin, à Jacques Olivier, seigneur de Puiseux-en-France ; 1er octobre 1511 (copie de 1747 d'après une copie de 1595).
• Partage des biens de Jean Le Picart et Marie Cotin entre Jean et Regnault Le Picart, notaires et secrétaires du Roi, et leur sœur Jacquette, femme de Louis Picot, président en la chambre des généraux de la justice des Aides ; 13 août 1512.
• Extrait du terrier des fiefs de la Muette et d'Ozonville assis au village de Saint-Brice, et des fiefs de Marchais et de Gacourt assis au village de Groslay, fait en exécution des lettres de terrier obtenues par François Picot, avocat en Parlement ; 10 janvier 1548 [1549] (copie de 1749).
• Déclaration des biens de François Picot à Saint-Brice et aux environs ; 7 mars 1551 [1552], Déclaration des héritages tenus en censive.
• Arrêt du Parlement rendu entre François de Braque, seigneur du Luat, et Anne Picot, sa femme, d'une part, et Anne de Maupas, veuve de François Picot, baron de Couvay, au nom de ses enfants mineurs, d'autre part, qui ordonne le partage des successions de François Picot et d'Anne Grolier, sa femme ; 23 décembre 1627. Intervention du duc de Montmorency au procès.
• Aveu et dénombrement du fief d'Ozonville, présenté par François Picot, baron de Couvay, à Anne Le Cocq, veuve de Charles de La Salle, seigneur de Puiseux ; 17 novembre 1669 (copie de 1747).
• Vente par Jean-Baptiste Picot à François de Braque, seigneur de Piscoq, Châteauvert et autres lieux, et Elisabeth de La Barre, sa femme ; 26 décembre 1670 (copie de 1747). Aveu et dénombrement, 3 août 1672.
• Autre aveu du fief d'Ozonville, « qui compose la plus grande partie du village dont le patron de l'église se nomme saint Brice », présenté par Christophe de Braque, comte de Loches, à Charles de La Salle, seigneur de Puiseux-en-Prance; 16 juin 1700.
• Mémoires sur la mouvance du fief d'Ozonville ; différend entre le prince de Condé et M. de Nantouillet, seigneur de Puiseux ; mémoire sur les fiefs qui composent la terre de Saint-Brice, échue au comte de Vienne par partage entre lui et le comte de Braque des biens de la succession de François de Braque, leur oncle, le 21 avril 1741. Transaction entre le prince de Condé et Etienne-Charles-Félix Lallemant de Nantouillet, comte de Marly-la-Ville et seigneur de Puiseux-en-France "par acquisition faite de Michel Rouillé de Fontaine le 5 mai 1745 : M. de Nantouillet cède au prince la mouvance du fief d'Ozonville ; le prince lui abandonne le droit de gruerie dans les bois de Marly (forêt de Coye), et dans les

bois dépendant de la gruerie de Dammartin que M. de Nantouillet possède en vertu de l'acquisition de la terre de Nantouillet qu'il a faite, le 12 août 1753, de M. du Prat, marquis de Barbançon ; 15 octobre 1762.

• Michel Rouillé de Fontaine, conseiller honoraire au Parlement, demeurant ordinairement en son château de Goyencourt près Roye en Picardie, cède au prince de Condé les droits de mutation du fief d'Ozonville qui lui restaient dus à cause de la mort de Clair-Christophe-Louis de Braque et de Christophe de Braque, comte de Loches ; 4 mars 1763.

• Liquidation des droits de quint dus par M. Loiseau de Bérenger pour l'acquisition qu'il a faite de la comtesse de Vienne, le 13 décembre 1783, de la terre et seigneurie de Saint-Brice, du fief d'Ozonville et autres, comme de portion du fief de la Croix-aux-Compagnons et de la directe du fief de Mauléon, sis à Saint-Brice et mouvant de Villiers-le-Bel ; 18 février 1784.

Fiefs de Nezant et de La Couture.

• Note, de la main du garde d'archives Pierre Aberlenc, sur l'échange fait entre les religieux de Saint-Denis et Mathieu de Montmorency de différents biens à Deuil, Saint-Brice, Groslay, etc., contre la terre de Saint-Marcel de Saint-Denis.

• Denis de Pacy, conseiller du Roi, seigneur de Trocy-en-Multien, avoue tenir de l'abbaye de Saint-Denis les fiefs de La Muette et de La Couture, 12 février 1400 [1401] (copie de 1626).

• Etat des fiefs de Nezant, dit La Muette, et de La Couture, appartenant à M. de Gouvay, s. d. (XVIIe siècle).

• Aveu et dénombrement présenté à l'abbé de Saint-Denis par Christophe de Braque, comte de Loches ; 16 août 1697 (copie de 1745).

Fief de six arpents de terre près de l'étang de Chauffour, lieu dit les Coutumes de Blémur.

• Aveu de Colin Braque, écuyer, fils de défunt Nicolas, 16 août 1404 (copie de 1646).

• 1520, Jean Menant, marchand et bourgeois de Paris ; il achète le fief de Hugot de Philippe Braque, seigneur du Luat, et de Jugonne Stuart, sa femme ; aveu et dénombrement.

• Marguerite Nicolas, veuve de Philibert Menant, fille et héritière de Jacques Nicolas et de Geneviève Chesnard, âgée de soixante-huit ans, donne procuration à Guillaume Choart le jeune et à Jean Le Bossu, marchands et bourgeois de Paris, pour faire la foi et hommage du fief de Hugot et du fief de six arpents, 9 juillet 1532 (copie de 1646). Foi et hommage par Jean Le Bossu, 22 juillet (copie de 1746).

• Foi et hommage de Marguerite Menant, veuve de Jacques Le Bossu, 9 juillet 1549

(copie de 1751).
• Foi et hommage de Philippe Le Lièvre, écuyer, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, pour le fief de six arpents au lieudit les Coutumes de Blémur et pour la moitié du fief du Clos Béranger, 5 août 1647, 3 mars 1664 ; extrait de son aveu et dénombrement, 20 août 1680.
• Foi et hommage de Jean Pépin, maître des Comptes, héritier de Philippe Le Lièvre, 21 juillet 1682.
• Foi et hommage de Jean Pépin, sr de Valcour et du Clos-Béranger, et de François Pépin, seigneur de La Montagne près Etampes ; 16 novembre 1715.
• Foi et hommage de Marie-Marguerite Petit, veuve de François Pépin et mère de François, 29 avril 1717.
• Foi et hommage de la moitié du fief par François Pépin, seigneur de La Montagne, mousquetaire de la Garde du Roi, 15 octobre 1740.
• Jean Pépin de Valcour, capitaine au régiment d'Angoumois, demeurant à Etampes, donne à son neveu François Pépin de La Montagne, capitaine au régiment de Bretagne-cavalerie, la moitié indivise d'une ferme sise à Saint-Brice, 27 mars 1751. Foi et hommage du fief des Coutumes de Blémur par François Pépin, 9 mai 1753.
• II vend sa ferme de Saint-Brice à Jean-Baptiste Midy, marchand miroitier à Paris, 3 juin 1761.
• Midy vend à Marguerite-Henriette de La Roche, marquise de Foucault, 23 décembre 1766. Elle fait foi et hommage pour le fief, 4 février 1767.

Fief de Maurée (terres à Saint-Brice, maison et cens à Groslay).

• Aveu de Jean des Prés, écuyer, 24 janvier 1366 [1367].
• Aveu par Guibert Genery, seigneur de Romainville en Gàtinais, bourgeois de Paris, du fief de « Morrée » à Saint-Brice et Groslay, « qui jadis fut à Guillaume Boisselet, écuyer, depuis à Jeanne Genery », des héritiers de laquelle Guibert l'a acquis ; £0 avril 1497.
• Aveu et dénombrement par Biaise Jabin, Jean Mainpueau et Jacques Hébert, héritiers de leur oncle Guibert Genery, notaire en la conservation en l'Université de Paris, 11 septembre 1506.

Fief de Hugot (24 arpents de terre).

• Aveu de Colin Braque, 16 août 1404.
• Foi et hommage par Jean Braque des fiefs du Luat, de Hugot et de La Motte, 12 juin 1425, 3 novembre 1432.
• Foi et hommage par Jean Braque, fils de Philippe, 23 janvier 1468 [1469].

• Aveu et dénombrement par Jean Menant, marchand et bourgeois de Paris, qui a acquis le fief de Philippe Braque, seigneur du Luat, 30 janvier 1519 [1520].

• Marguerite Nicolas, veuve de Philibert Menant, 1532. Jean Menant et Marguerite Menant, veuve de Jacques Le Bossu, 1540, 1549.

Moitié du fief de Hugot.

• Foi et hommage de Louis de Saintyon, conseiller et maître des requêtes de Catherine de Médicis, avocat au Parlement et au Châtelet, mari de Madeleine Le Bossu, sœur de Jean Le Bossu, notaire et secrétaire du Roi ; 16 juillet 1582.

• Foi et hommage de David Huret, secrétaire général de l'extraordinaire des Guerres, qui a acquis de M. et Mme de Rupierre en 1637 ; 16 août 1647. Mémoire des droits féodaux par lui dus, 16 octobre 1648 ; sentence le condamnant à les payer, 6 septembre 1649.

• Saisie féodale, 23 juin 1663. Foi et hommage de Jean-Baptiste Huret, secrétaire du Roi, 14 août.

• Saisie féodale, 22 juin 1680.

• Les créanciers de Jean-Baptiste et de Nicolas-Clément Huret vendent leur ferme de Saint-Brice à Denis Auvert, chef d'échansonnerie de la maison du Roi, et à Marie Bonvilliers, sa femme ; 23 avril 1698. Foi et hommage de Denis Auvert, 23 juillet.

• Donation entre vifs par Denis Auvert à Jean, Madeleine, Marie et Geneviève Hadancourt, 20 septembre 1696. Transaction entre les donataires et Louis et Eutrope Auvert, héritiers présomptifs de Denis, 29 mars 1707. Soulte versée par Marie Bonvilliers, femme en premières noces de Jean Hadancourt et en secondes noces de Denis Auvert, dans le partage de la succession de ce dernier, 7 février 1708. Elle substitue ses biens aux Hadancourt, 1er décembre 1710. Ceux-ci les vendent aux Ursulines de Clermont, 9, mai 1714. Résolution du contrat, 8 janvier 1716. Vente à Jean-François Variriy sieur du Parc, 14 juin 1717 ; fixation des droits, 3 décembre 1717 et 18 février 1718 ; mémoires à ce sujet ; inventaire des titres du fief.

• Louise-Elisabeth Varin du Parc abandonne à sa mère, Marie-Elisabeth-Antoinette Bellet, ses droits sur la ferme de Saint-Brice ; 26 février 1745.

• Acquisition de la ferme par Jean-François du Trou de Villetang, avocat au Parlement, 30 octobre 1751. Droit de quint dû par M. de Villetang, 16 décembre.

• Jean-Vincent du Trou, sr de Villetang, capitaine chef de la grande fauconnerie de France, vend la ferme, sise route de Beaumont à Saint-Brice, à Jean-Baptiste Midy, marchand bourgeois de Paris, 24 juillet 1764. Fixation du droit de quint, 9 août. Foi et hommage, 24 avril 1765.

• Vente par Midy à Henriette de La Roche, marquise de Foucault, 23 décembre 1766. Foi et hommage, 4 février 1767.

Seconde moitié du fief de Hugot.

• Foi et hommage de René Le Gresle, mari de Madeleine Le Bossu. 21 mai 1608.

• Louis Le Gresle, avocat, vend 8 arpents du fief à François Pierre, laboureur, 7 avril 1611, et 6 arpents à Christophe de Sève, conseiller d'Etat, 10 janvier 1612 ; foi et hommage de Christophe, 29 octobre 1612 et 13 mai 1613. Jacques de Sève vend sa part du fief à. François Pierre, 8 juin 1617.

• Foi et hommage des 14 arpents par François Pierre, 5 août 1647, par son gendre Philippe Gosselin, 23 mars 1661, par Louis Le Laboureur, bailli de Montmorency» qui a acquis de Gosselin, 29 juillet 1665. Décret volontaire des biens acquis de Gosselin par Le Laboureur, 12 janvier 1667.

• Union des 14 arpents du fief de Hugot au fief de Châteaumont, érigé en faveur de Louis Le Laboureur, 2 mars 1676.

• Celui-ci vend sa ferme de Saint-Brice aux religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Saint-Denis, 27 mars 1676.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé relatives à la propriété des religieuses sur les 14 arpents du fief de Hugot, 13 décembre 1764 et 10 janvier 1765.

Fiefs divers.

• Robin Giroust, demeurant à Saint-Denis, avoue tenir de M. de Montmorency une pièce d'aunaies et bruyères de 12 arpents au terroir de Saint-Brice, 19 avril 1391.

• Inventaire des titres de plusieurs petits fiefs.

• Blâme de l'aveu donné par Paul-Emile de Braque au seigneur de Blémur des fiefs des Brézillons, des Coudrais, de La Tache-Blanche, des Carnetains et de La Couture, 21 juin 1742.

• Recherche d'un fief de 6 arpents au-dessus de la fontaine Saint-Martin en Carnetain, 5 juillet 1786.

1-BA-032 **VILLETANEUSE.**

• Simon de Maintenon, dit de La Queue, et Marie, sa femme, jadis femme de feu Pierre de Margency, chevalier, vendent à Jean Chauvel, trésorier des guerres du Roi, et à Jacqueline, sa femme, les franchises (seigneurie) de Villetaneuse; 23 mai 1350. L'acte contient le détail des censives et la liste des fiefs tenus de Villetaneuse à Villetaneuse, Montmagny, Margency et Villaines.

• Jean Delacourt prend à rente du baron de Montmorency trois quartiers, -de vigne à Villetaneuse, 21 octobre 1523.

Fief du Bègue du Fresnoy.

• Aveu de Guillaume de Campremy, 26 juillet 1368. Aveux de Jean de Fresnel, dit Sausset, 12 août 1388, 30 juin 1390 ; de Gilles de Fresnel, 13 juillet 1399 ; de Germaine de Thieuville, veuve de Jean Amys, notaire et secrétaire du Roi, 3 octobre 1508 ; de Charles du Hautbois, évêque de Tournay, président des généraux de la justice des Aides, 1512.
• Aveu et dénombrement d'un fief à Villetaneuse « anciennement appelé le fief du Bègue du Fresnoy », présenté à Anne de Montmorency par Jeanne du Hautbois, veuve de Pierre du Vivier, avocat en Parlement, et Antoine du Vivier, chanoine de Paris, 31 octobre 1534 : « une maison, cour et jardins, le tout enclos de fossés, auquel lieu est enclos le moustier de la ville » ; terres en domaine, détail des cens.
• Aveu de Jean du Vivier, avocat en Parlement, et Jean Aubery, notaire et secrétaire du Roi, mari de Madeleine du Vivier ; s. d. (vers 1565).

Fief Guillaume Lormier (maison à Villetaneuse).

• (1350, Vasselin). 1379, Simon PollarL 1387, Jean Pollart, fils de Simon. 1413, Simonnet Agueson à cause de Perrette, sa femme.
• (XVe siècle, Pierre Girard. 1452, enfants de Pierre Girard. 1555, Jacqueline Geuffroy. 1581, Guillaume Lormier. 1582, veuve de Jacques Millet, sr de La Briche).

Fief du Pressoir à Villetaneuse, relevant du fief Thibault de Soisy à Deuil (maison avec pressoir, cens, droits, arrière-fiefs).

• XIVe siècle, Guiot de Coupi. 1361 et 1382, Macy d'Ecouen, bourgeois de Saint-Denis. Jean d'Ecouen, demeurant à-Saint-Denis, 1397.
•Le Conseil du prince de Condé reconnaît que le fief du Pressoir, appartenant à M. Girard, procureur général en la Chambre des Comptes, et faisant partie de sa terre de Villetaneuse, relève du fief Thibault de Soisy, qui appartient à M. Le Bouz, conseiller en la Grand Chambre ; 31 janvier 1680.
• Etat des pièces qui justifient que le fief du Pressoir est dans la mouvance du fief Thibault de Soisy appartenant au sr Mercier, mars 1742 : 1512, Charles du Hautbois, évêque de Tournay ; 1555, Jean, Marie et Madeleine du Vivier ; 1597, Charles Huault ; 1623, Nicolas Robert ; 1668, Antoine Girard ; 1683, Antoine Girard ; 1730, les héritiers de Mme de Beauvau. Echange et transaction entre Jullian Chauveau, procureur en la cour du Parlement, seigneur de Villetaneuse, et les religieux de Saint-Denis comme seigneurs de Pierrefltte, 30 juillet 1578. Résolution de cet échange conclue entre les religieux et Anne Robert, avocat au Parlement, seigneur de Villetaneuse, 12 janvier 1605. Transaction portant échange et bornage entre fa seigneurie de Villetaneuse et celle de Pierrefitte, 29

mars 1613 (copies du XVIIIe siècle).

Seigneurie de Villetaneuse.

• François Dugué, conseiller au Conseil d'Etat et maître en la Chambre des Comptes, son frère Gaspard, aussi conseiller d'Etat et trésorier général de France à Lyon, leur belle-sœur Geneviève Guinet, veuve de Jean Dugué, seigneur de Villetaneuse, conseiller d'Etat, maître en la Chambre des Comptes et l'un des quatre maîtres secrétaires prenant bourses en la Chancellerie de France, vendent la terre et seigneurie de Villetaneuse, acquise par Jean de la marquise de Mirepoix le 6 juillet 1632, à Louis Girard, seigneur de La Briche, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, maître des Requêtes de l'Hôtel et procureur général en la Chambre des Comptes ; 8 mars 1640.

• Procès-verbal de l'enquête faite à propos d'un changement de chemins demandé par Louis Girard, 9 juillet 1640.

• Marie Royer, veuve de Louis Girard, en son nom et en qualité de tutrice de ses enfants mineurs Jean-Baptiste, Madeleine, Anne, Marie et Marguerite, abandonne à son fils aîné, Antoine, procureur général en la Chambre des Comptes, les droits qui leur appartiennent comme héritiers de leur père, Louis, de leurs frères et sœurs, Charles, Catherine, décédés, et Jean, religieux profès, dans les terres et seigneuries de Villetaneuse, Epinay-sur-Seine et La Briche ; 19 octobre 1657.

• Aveu et dénombrement par Antoine Girard du comté de Villetaneuse, de la seigneurie d'Epinay, des fiefs de l'Ecu, de Béatus et de Coquenard ; 2 juillet 1680.

• Procès entre le prince de Condé et Antoine Girard au sujet des droits dus par celui-ci, 1687.

• Autre aveu et dénombrement d'Antoine Girard, 20 mai 1689.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par le duc de Brancas-Villars et son frère l'abbé, héritiers bénéficiaires de Jean-Baptiste Girard, leur oncle, 5 août 1693 (ils avaient fait foi et hommage le 27 juillet).

• Louis, abbé de Brancas, héritier pour un tiers de Madeleine Girard, sa. mère, femme de Louis de Brancas, duc de Villars, et pour un sixième de Jean-Baptiste Girard, son oncle (lui-même héritier de son frère Antoine), cède ses droits successoraux à Gabriel-Henri, marquis de Beauvau, et à Madeleine de Brancas, sa femme ; 6 octobre 1696.

• Mme de Magnanville, sœur de M. Girard de Villetaneuse et d'Epinay, transporte à M. et Mme de Beauvau ses droits comme héritière pour moitié de Jean-Baptiste, son frère, l'autre moitié appartenant aux enfants de la duchesse de Brancas, sa sœur ; 25 juin 1698.

• Claude de Sève, veuve d'Antoine Girard, paye au prince de Condé la somme de 10.000 livres pour droits de quint à cause de l'acquisition qu'elle veut faire des terres de Villetaneuse et d'Epinay ; 30 juin 1698.
• L'abbé de Brancas cède à M. et Mme de Beauvau les droits qui lui appartiennent sur la succession d'Antoine Girard, 24 novembre 1704,
• La duchesse de Brancas cède ses droits à Mr de Beauvau, sa sœur, 6 décembre 1708.
• Transaction passée entre le marquis et la marquise de Beauvau (Marie-Madeleine de Brancas), seuls héritiers par bénéfice d'inventaire d'Antoine Girard, comte de Villetaneuse, d'une part, et, d'autre part, Claude-Guillaume Testu de Balincourt, légataire universel pour les deux tiers de Claude de Sève, veuve d'Antoine Girard, et étant aux droits de Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, héritier des propres paternels de ladite dame, Guy de Sève, archidiacre et grand-vicaire d'Arras, Madeleine de Sève, femme de François-Bernard Briçonnet, marquis d'Oisonville, et Marguerite-Guillemette Allemand de Montmartin, légataire universelle de ladite dame de Villetaneuse pour llautre tiers ; 29 août 1713.
• Délibération du Conseil du prince de Condé sur le droit de chasse exclusif prétendu par le marquis de Plamarens et consors, seigneurs de Villetaneuse, 20 juillet 1737.
• Note sur le droit de relief dû par les héritiers de Mme de Beauvau, mars 1742.
• Affiche imprimée pour la vente par licitation, fixée au 12 avril 1741, de la terre de Villetaneuse avec le fief du Pressoir, de la terre d'Epinay avec les fiefs de l'Ecu, de Piscop, de La Briche, Béatus, et de Coquenard, et de terres en roture aux terroirs de Gennevilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy-la-Garenne, Stains, La Courneuve et Pierrefltte. Les héritiers de la marquise de Beauvau étaient ses cinq filles : Marie-Candide, fille majeure ; Anne-Agnès, femme d'Agésilan-Gaston de Grossolles, marquis de Plamarens ; Marie-Hélène, femme d'Eustache-Louis-Antoine de Bernard, comte d'Ayernes ; Marie-Louise-Madeleine, femme de Pierre-Louis, comte d'Ailly et marquis de Sennecey; Gabrielle-Elisabeth, femme de Louis-François-Joseph de Pardieu, comte d'Avreménil.
• Adjudication à Etienne de Foës, comte de Château-Brehain, 10 janvier 1742.
• Baux des héritages dépendant de la terre de Villetaneuse sur le terroir de Pierrefltte, 1744-1747. Bail de la ferme de Villetaneuse, 24 août 1747.
• Le comte de Château-Brehain vend la terre et seigneurie de Villetaneuse à Charles-Théodore Godefroy, capitoul de Toulouse, demeurant à Paris, rue de Harlay ; 21 février 1748. Droit de quint réglé à 16.500 livres, 14 mars.
• Godefroy vend Villetaneuse à sa mère, Marie Dubois, veuve de Charles Godefroy, 8

mars 1755.
• Héritier de sa mère, Charles-Théodore vend Villetaneuse à César-François Cassini de Thury, maître en la Chambre des Comptes, membre de l'Académie des Sciences, demeurant à Paris à l'Observatoire ; 18 octobre 1758. Droit de quint modéré à 17.600 livres par le Conseil du prince de Condé, 22 novembre.
• M. Cassini de Thury demande au prince la fixation des droits qui seraient dus en prévision de la vente (non effectuée) de la terre de Villetaneuse au duc de Chaulnes, 28 juin 1759.
• Liquidation du droit de quint dû pour la vente de Villetaneuse faite par Cassini à M. Le Rat de Chavanne, contrôleur de la Grande Chancellerie, 30 août 1764.
• Saisie sur Jean Le Rat de Chavanne par exploit du 25 septembre 1779, la terre de Villetaneuse est adjugée à Jean-Baptiste Le Sage, contrôleur des Guerres, 12 avril 1782. Liquidation du droit de quint, 5 juin.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des poursuites intentées pour actions de chasse et de pêche à Nicolas Garand, bourgeois de Paris, fermiert judiciaire de la terre de Villetaneuse, 10 décembre 1783.
• « Bordereau des droits ci-devant féodaux dus sur la terre et ci-devant seigneurie de Villetaneuse, en ce qui relève en plein fief, foi et hommage de M. Louis-Joseph Bourbon, prince français, à cause de son ci-devant duché de Montmorency » ; 11 avril 1792.
• Baux à cens, 1772, 1786, 1787.

MONTMAGNY.

• Fiefs qui ont formé la seigneurie de Montmagny.
• Fief de Jean de Châteaufort dit le Boucher ; aveu par lui baillé à Charles de Montmorency le 23 avril 1361.
• Fief de Jean de Villiers. 1368, Jean de Villiers. 1381, Erart de Villiers, seigneur de Borrenc (Boran). 1382, Erart de Villiers, seigneur d'Ezanville. 1457, Andriet Aymery, bourgeois de Paris. 1485, Denis Le Bossu, bourgeois de Paris. (1526, Jean de Rueil).
• Fief de Richebourg (manoir de ce nom à Montmagny, cens et rentes, arrière-fiefs à Groslay, à Saint-Brice et à Montmorency). 25 janvier 1366 [1367], aveu de Rogier Louvet, de Rouen. 6 novembre 1371, aveu de Geffroy de l'Yaue, héritier de son beau-frère Jean de Roquefort, avocat au Châtelet de Paris, à cause d'Etiennette, sa femme. 31 août 1439, aveu de Guillaume Sanguin, seigneur de Richebourg-lez-Montmagny en partie, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne. Extrait des titres postérieurs : 1532, Raoul Enjorrant ; 1540, Jacques Huault ; 1575, Louis Huault ; 1585, Louis Emery.
• Fief de la Mairie. Jean de Rueil, seigneur de Beaumentel en Beauvoisis,

greffier du Roi en son Trésor à Paris, et Françoise Allart, sa femme, vendent à Pierre Huault, notaire et secrétaire du Roi, la mairie, justice et seigneurie de Montmagny, avec deux fiefs ; 23 juin 1526 (mention des possesseurs antérieurs : Jean de Villiers, Denis Le Bossu, Pierre Chevalier et Catherine Le Bossu, sa femme, Thibault de Vitry, seigneur de Crespières, qui a cédé à Jean de Rueil). Foi et hommage de Louis Huault, avocat au Parlement, 30 mai 1546 (copie de 1746).

• Fief du boisde Richebourg. 1360, Guillaume Bourdon, bourgeois de Saint-Denis. 1367, Guillaume Bourdon. 1381, Guillaume Bourdon. 1382, Simon Bourdon. 1398, Simon Bourdon, écuyer, demeurant à Saint-Denis. 1415, Guillaume Sanguin. 1426, Pierre de Chevrel, écuyer, panetier du duc de Bourgogne. 1436, le même. 1456, Ligon Jaloux, veuve de Pierre Mauparlier, bourgeoise de Saint-Denis, qui a acquis de Marguerite « la Danye », veuve de Pierre de Chevrel. 1460, Raoul de Refuge, qui a acquis de Simon Jaloux. 1464, Raoul de Refuge, seigneur de Villaine et de Courcelle. 1522, Louis Anjorrant. 1532, Raoul Anjorrant, seigneur de Claye. 1576, Charles Huault, avocat au Parlement, héritier de son père Louis.

Seigneurie de Montmagny.

• Permission donnée par le duc de Montmorency à Charles Huault, seigneur de Montmagny, maître des Requêtes de l'Hôtel, de faire clore sa maison de fossés, flancs et pont-levis, avec adduction d'eau et création de chemins, 1er juin 1599.

• Foi et hommage de Louis Huault, seigneur de Montmagny et de Richebourg, 25 mai 1611.

• Echange et bornage entre Louis Huault et Nicolas Robert, seigneur de Villetaneuse, 17 décembre 1628.

• Foi et hommage de Louis Huault au prince de Condé, 21 février 1634.

• Approbation des habitants de Montmagny au changement du chemin de Montmagny aux Carreaux, demandé par Louis Huault, 12 octobre 1642.

• Foi et hommage d'Adrien Huault, conseiller du Roi en son Grand Conseil, 1er mai 1646, 5 décembre 1663.

• Déclaration par Adrien Huault des héritages qu'il tient en roture, 2 janvier 1676.

• II donne la terre de Montmagny à son cousin Nicolas de Malebranche, seigneur du Mesnil-Simon, conseiller au Parlement, 13 mars 1693. Foi et hommage, 14 avril 1694.

• Foi et hommage de Christophe de Malebranche, sieur de Villebon, légataire en partie de Nicolas de Malebranche, 19 janvier 1704.

• Foi et hommage de Pierre Thomé, seigneur de Saint-Georges et de Montmagny, qui, le 5 mai 1705, a acquis la terre de Montmagny de Nicolas de

Malebranche et des autres légataires universels de feu Nicolas de Malebranche ; 10 mai 1705 (copie de 1742). Déclaration par Pierre Thomé des héritages qu'il tient en roture, 16 janvier 1706.

• Changement de chemins à Montmagny, 1706-1707.

• Foi et hommage d'André-Romain Thomé, fils de Pierre, 12 août 1715.

• Foi et hommage de Louis Darboulin, qui, le 26 mars 1729, a acquis Montmagny de Thomé ; 5 juillet 1729. Déclaration des héritages tenus en roture, même jour.

• Louis Darboulin et Elisabeth Bouillerot, sa femme, vendent Montmagny à Louis-Guillaume de Chavaudon, conseiller au Parlement, président au Grand Conseil et maître des Requêtes honoraire, et à Elisabeth Masson, sa femme ; 14 mai 1739. Foi et hommage, 5 juin.

• Accord entre le prince de Condé et M. de Chavaudon sur la justice de Montmagny, 12 mars 1744.

• Permission de faire un nouveau chemin à Montmagny et concession de l'ancien chemin au président de Chavaudon, 12 août 1762.

• Recherche pour le service féodal, 7 février 1781.

• Inféodation du chemin de la Justice et d'un petit terrain à Louis-Marie-Guillaume de Chavaudon, capitaine au régiment royal de Languedoc-dragons, 21 mars 1787.

• Dépri en faveur de M. de Morambert pour l'acquisition qu'il est dans le dessein de faire d'héritages à Montmagny, 1er avril 1789.

Fief de la fontaine aux Rayons, dit de la fontaine Favières, puis de la fontaine Mercier.

• Le prince de Condé permet à Etienne Favières, greffier des décrets du Châtelet de Paris, après avis des officiers de Montmorency du 19 décembre 1634, consentement des habitants de Montmagny du 15 juillet 1635, de recueillir à son profit les sources d'eau vive appelées la fontaine aux Rayons, dans le chemin de Montmagny à Montmorency, avec les autres eaux et sourcins des environs et adjacents, pour conduire ces eaux par tuyaux dans sa, maison, jardin et lieux situés audit Montmagny, avec érection en fief sous le nom de fief de la fontaine Favières ; 20 mai 1636 (copie de 1763).

• Vente de la maison et de la source par Catherine Lormier, veuve de Barthélémy Laborie, conseiller-secrétaire du Roi, à Gilles Hochereau, aussi conseiller-secrétaire du Roi ; 28 mars 1656. Détournement de la source par M. d'Hémery (vers 1644). Procès entre Gilles Hochereau et Louis Phelypeaux, seigneur de La Vrillière, 1657 ; sentence du 21 janvier 1659 qui maintient Hochereau dans la propriété de la source (copie du XVIIIe siècle).

• Sentence de décret des biens de Louis-Marcel Fermé, ci-devant conseiller ea la Gour, 22 juillet 1747 (parmi ces biens est mentionnée la maison de Montmagny). Opposition au décret au nom du prince de Condé, 30 mai 1748. Affiche de la mise en adjudication (imprimé). Décret d'adjudication au président de Chavaudon, 31 mars 1751 (imprimé de 121 pages). Liquidation des droits de relief, et foi et hommage à faire rendre, 21 juillet 1757.
• Louis-Guillaume de Chavaudort, seigneur de Moiïtnsagny, président de la première chambre des Enquêtes du Parlement, cède à fitre de rente foncière et non rachetable à Louis Mercier, ancien échevin de Paris, le fief de la fontaine Favières, ci-devant dite la fontaine aux Rayons ; 20 novembre 1763. Délibération du Conseil du prince de Condé sur la temande faite par Mercier de conduire les eaux dans sa maison de Deuil, 1er décembre 1763 et 6 septembre 1764. Procès-verbal dressé à l'occasion de la conduite des eaux de la fontaine Favières et du changement du nom en celui de fontaine Mercier, 28 septembre 1764, avec un plan. Droit de relief du fief, 25 avril 1765.
• Louis Mercier et les héritiers de sa défunte femme, Elisabeth-Nicole Olivier, vendent le fief à Benjamin Chendret de Vérigny, contrôleur du marc d'or des ordres du Roi, et à Claude-Madeleine-Jeanne Viau de Thebaudières, sa femme ; 31 janvier 1782. Droit de relief, 4 août 1784 ; foi et hommage, 15 septembre.
• Vente par Chendret de Vérigny à Charles Digneron de Beauvoir, 12 avril 1785. Foi et hommage, 22 mars 1786.

Baux à cens d'héritages à Montmagny, I486, 1534, 1535, 1552, 1564, 1600, 1781, 1786 (neuf pièces).

• Pièces relatives à la réparation du petit pont de Montmagny, 1762-1763.

1-BA-033 EAUBONNE.

Fief de la Cour Charles.

• Aveu de Jeanne d'Yaue-Bonne (Eaubonne), fille de feu Etienne d'Eaubonne, chevalier : manoir, jardins, vignes, prés, terres, cens; 1304, mercredi avant Noël.
• Aveu de Pierre d'Epernon, 2 juillet 1387 (copie de 1756).
• Déclaration de la consistance du fief, s. d. (XVIe siècle).

Fief de Fromont.

• Aveu de Jean de Chamigny, chevalier, à cause de ses enfants : maison, terres, vignes, prés, cens, etc. ; 25 novembre 1367. Autre aveu de Jean de Chamigny, 8 mars 1379 [1380]. Adjudication faite par décret au Châtelet de Paris, le 21 août 1400, à Franchequin de Blandecque, huissier d'armes du Roi, des biens que Jean de La Brosse lui a vendus par différents actes en 1396 et 1397 (cahier de 36 f., copie du XVIe siècle). (Ensuite, Jean de Blandecque, puis Isabelle de Blandecque,

mariée à Jean Fromont).

Fiefs de la Cour Charles et de Fromont unis, formant la seigneurie d'Eaubonne.

• Aveu de Denis Fromont, trésorier de l'église de Laon, 20 août 1490 (copie de 1756).

• Aveu de Jean Le-Prévost, receveur ordinaire au bailliage de Senlis ; s. d. (entre 1538 et 1551 ; copie de 1782).

• Déclaration des biens appartenant à Guillemette Rigollet, veuve de Claude Le Prévost, seigneur d'Andilly et d'Eaubonne en partie, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs ; 25 octobre 1553 (copie de 1782).

• Acquisition par Olivier Le Eèvre, seigneur d'Ormesson, trésorier général de la maison du Roi ; 4, 18, 19 juillet 1567, 30 août 1567, 17 avril 1570 (copies de 1782).

• Diverses délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de André-Robert Le Fèvre, maître des Requêtes de l'Hôtel, et Marie-Catherine Petitpied, sa femme, vendent la terre et seigneurie d'Eaubonne, composée des fiefs de la Cour Charles, de Promont, de l'Olive et de Poussart, à Jean Lelarge, conseiller-secrétaire du Roi ; 11 mai 1713 (copie de 1782).

• Les héritiers de Jean Lelarge vendent Eaubonne à Pierre-Michel Couët, conseiller-secrétaire du Roi ; 30 décembre 1732 (copie de 1752).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 16 février 1736, sur le détournement de l'eau qui alimente l'étang d'Anguien ; 21 mars 1743, sur la suppression des armoiries anciennes peintes dans l'église d'Eaubonne.

• Extrait, du testament de Pierre-Michel Couët qui lègue la terre d'Eaubonne à son fils Antoine, 10 janvier 1750, et délivrance du legs, 16 octobre 1751 (copie de 1752).

• Demande d'aveu et dénombrement faite à Antoine Couët, 21 août 1755.

• Aveu et dénombrement présenté par Pierre-Antoine Couët, 12 mars 1759.

• II vend Eaubonne à Joseph-Florent Le Normand, seigneur de Mézières, Bussy et autres lieux, commissaire ordinaire des Guerres ; 13 janvier 1762.

• Transformation de chemins accordée à M. Le Normand de Mézières par le prince de Condé, 3 octobre 1771.

• Délibération du Conseil du prince au sujet de la justice d'Eaubonne et de la saisie féodale des fiefs de la Cour Charles et de Fromont, 24 juillet 1782. Requête au Conseil du prince en demande de la confirmation du titre de seigneur d'Eaubonne pour M. Le Normand de Mézières. Union des fiefs sous le nom de seigneurie directe et foncière d'Eaubonne, 2 avril 1783. Foi et hommage, 12 mai 1783. Opposition à former à toute, recommandation de M. de Mézières aux prières nominales de la paroisse d'Eaubonne, 21 juin 1786 ; mainlevée de

cette opposition, 9 août.

• Transaction entre M. de Mézières et M. Goupy, seigneur du fief de Meaux, au sujet des cens à lever dans l'étendue de la paroisse d'Eaubonne, 13 décembre 1787.

• Echange de biens entre Jean Le Bossu, chanoine et archidiacre de Josas en l'église de Paris, et Vaast Le Prévost, procureur général du Roi sur le fait des Eaux-et-Forêts de France ; Le Bossu cède des biens à Vinantes et à Saint-Denis en échange de biens à Eaubonne et de bois dans la forêt de Montmorency ; 11 avril 1531. Le Bossu vend ces biens et ces bois à Anne de Montmorency, 18 novembre 1531.

• Marie Chariot, veuve de Guillaume Le Prévost, seigneur en partie d'Andilly, vend à Anne de Montmorency une pièce de bois au buisson d'Andilly faisant partie des fiefs de la Cour Charles et de Fromont, 1er octobre 1560.

• Les chanoines Trinitaires d'Anguien, administrateurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville, cèdent à M. Le Normand de Mézières 27 arpents de bois au terroir d'Eaubonne moyennant une rente de 400 livres, 3 mai 1758 ; lettres patentes du Roi autorisant) ce bail à rente, septembre 1757 ; consentement du prince de Condé, 13 janvier 1758.

• Guillaume Loiseau, marchand épicier à Paris, ancien consul, avoue tenir en censive de Jean Lelarge, seigneur des fiefs de la Cour Charles, de Fromont, de l'Olive et de Poussart, huit arpents de bois au terroir d'Eaubonne, lieudit le bois Notre-Dame, et quelques pièces de terre ; 25 janvier 1717 (copie de 1784). Jean-Michel Tirion, ancien avocat au Parlement, vend ces 8 arpents de bois à François-Joseph Guichard, avocat général au Bureau des finances de Paris, 14 novembre 1778 ; liquidation du droit de quint, 21. août 1782. Le Conseil du prince de Condé reconnaît que ce bois est tenu en censive de la seigneurie foncière et directe d'Eaubonne, 4 février 1784.

Fief de l'Olive à Eaubonne (2 arpents de pré, 9 arpents de terre à la Croix d'Eaubonne, puis maison en ce lieu).

• Aveu donné par Mahy Potier, bourgeois de Paris, de 9 arpents de terre qui furent du fief de Jean de Chennevières à Eaubonne, 19 janvier 1367 [1368].

• Aveu de Pierre Gencien le jeune, marchand drapier et bourgeois de Paris, 13 septembre 1427.

• Aveu de Jean de l'Olive, marchand et bourgeois de Paris, et de son frère Denis, maître es arts et bachelier en médecine, enfants et héritiers en partie de Jeanne Defur, femme de Henri de l'Olive, marchand et bourgeois de Paris ; 12 mars 1462 [1463].

• Aveu de Jean de l'Olive et de Jean Merlot, mari de Catherine de l'Olive, sœur de Jean, 4 août 1468.
• Aveu d'Emond Brethe, écuyer, bourgeois de Paris (maison et ferme à l'opposite du carrefour de la croix d'Eaubonne), 3 juillet 1550.
• Aveu de Pierre Brethe, greffier des auditeurs du Châtelet de Paris, tant en son nom qu'au nom de ses frères et sœurs, 16 mars 1571.
• Jacques Brethe, seigneur de Boinvillier's, conseiller du Roi et secrétaire de ses finances, et Marguerite Arnoul, sa femme, vendent leurs biens d'Eaubonne (dont le fief de l'Olive) à Madeleine Desgroux, veuve de Louis Myette, bourgeois de Paris, 7 septembre 1600 (copie de 1752).
• Aveu et dénombrement de Claude Brethe, fils de Pierre, 3 septembre 1606.,
• Adjudication par décret forcé du fief de l'Olive, appartenant à Charles Piot et à Catherine Brethe, sa femme, faite en faveur de Nicolas Rallet, secrétaire en chef de la Cour des Aides ; 10 juin 1671. Transport par Rallet à Gervais, Le Fèvre d'Eaubonne, 21 juillet 1671 (copies de 1752). Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par Mme d'Eaubonne, 27 juillet et 31 août 1672.

Portions du fief de l'Olive.

• 1° Aveu par Gilles Daniel, laboureur à Eaubonne, de cinq quartiers de terre acquis par son père de Charles Piot, sr de l'Olive ; 6 mai 1665.
• 2° Claude Brethe, sr de l'Olive, et Madeleine Guimier, sa femme, vendent à Pierre Puget de Montauron trois arpents du fief de l'Olive, 2 mars 1639, puisun arpent et demi, 2 septembre. Vente par Puget de Montauron à Michel Particelli, sr d'Hémery, 19 mars 1645. Arpentage des terres de la ferme d'Eaubonne appartenant à Paul de Barillon, 11 juin 1688 (copies du XVIIIe siècle). Echange de terres entre Joseph-Florent Le Normand de Mézières, seigneur d'Eaubonne, et Charles-Philibert Tardieu, comte de Maleissye, seigneur de Maugarny près Margency, 23 décembre 1772 (copie de 1783).
• 3° Puget de Montauron vend à titre de rente deux arpents et demi de terre à Claude Bressin, laboureur de vignes à Eaubonne, 29 juin 1643. Titre nouvel passé par Bressin à Michel Particelli, sr d'Hémery, 10 juin 1647. Quittance donnée par le receveur du duché de Montmorency à Bressin de la somme de 30 livres pour le profit de fief par lui dû, 24 novembre 1665.
• 4° Foi et hommage de Jean Sanson, garde du Roi en la prévôté de l'Hôtel, pour six arpents du fief de l'Olive qu'il a acquis de Charles Piot, 6 mai 1665 ; quittance des droits, 3 octobre. Foi et hommage de Jean-Jacques Lévesque, huissier du Conseil du feu duc de Berry, qui a acquis les six arpents d'Antoine

Delavigne et de Françoise Guirlin, sa femme, auparavant veuve de Jean Sanson, août 1718 ; copie du contrat d'acquisition, 7 mai 1718. Droit de quint, 12 août. Angélique Couët, veuve de Jean-Jacques Lévesque, sr de Bury, commissaire aux revues de la maréchaussée de l'Ile-de-France, et ses enfants vendent à titre de rente les six arpents à Le Normand de Mézières, 15 mars 1752 (copie de 1783).

• 5° Pièce de deux arpents et demi et demi-quartier de pré acquise par Jean-Jacques Lévesque, le 7 mai 1718, d'Antoine Delavigne et de Françoise Guirlin, et dépendant en 1753 de la maison de Bury, dont le décret est poursuivi au Châtelet sur Antoine Duchâtel ; délibérations du Conseil du prince de Condé sur l'opposition à faire à l'adjudication par décret en raison des droits dus sur la pièce de pré, 1753, 1756, 1762 ; réduction du droit à 120 livres, 18 mars 1762. Décret volontaire poursuivi sur Jean Poitevin, 1768.

• 6° Saisie féodale de dix arpents de terre du fief de l'Olive qui ont appartenu à Jacques Train, sr de Bofîquet, 1677. Mémoire sur cette portion du fief (vers 1744). François Michel acquiert des héritiers de Mlle de Ramicourt les trois-quarts du fief de Blainville à Soisy et ces dix arpents du fief de l'Olive à Eaubonne, 24 juin 1745. Vente par François Michel à Jean-Michel Tirion, avocat, 9 avril 1752. Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits féodaux, 1er juillet 1745 et 4 mai 1752. Foi et hommage de Tirion, 21 mars 1753. Tirion vend à François-Joseph Guichard, avocat-général au Bureau des finances de Paris, 14 novembre 1778; liquidation du droit de relief, 14 avril 1779. Guichard vend à Yves de Verduc, seigneur de Soisy, 5 septembre 1783 ; modification de chemins accordée par le prince de Condé à M. de Verduc, et foi et hommage de celui-ci, 19 juillet 1784. Plan.

Titres des cens et rentes dus aux seigneurs de Montmorency.

• Baux à cens et rente, déclarations d'héritages tenus en censive, etc., 1359, 1534, 1536, 1545, 1559, 1607 (six pièces).

• Sentence du Châtelet de Paris rendue contre Jean Dubarle au profit d'Anne de Montmorency, déclarant que la rente de 100 sols tournois que celui-ci a le droit de prendre, comme ayant droit de feu Jean de Poncher, sur le moulin Martinot, sis près Margency en la paroisse d'Eaubonne et appartenant à Dubarle, n'est pas rachetable ; 4 juin 1539. Claude Patrouillard, marchand et bourgeois de Paris, reconnaît que le duc de Montmorency a le droit de prendre 4 1. p. de rente et 2 d. p. de cens sur le moulin Martinot ; 5 avril 1560,

Fief des censives d'Eaubonne.

• Le prince de Condé vend la terre de Soisy et les cens et rentes de Chauvry, Groslay, Deuil, Crissay, Eaubonne, Ermont, Saint-Gratien, Sannois et

Franconville à Louis de Machault, qui déclare acheter Soisy pour lui, et le reste pour Pierre Puget de Montauron ; 26 mars 1641 (copie de 1757). Remise des titres à Puget de Montauron, 12 août 1642 (copie de 1747). Extrait du contrat de la vente à titre d'échange faite par Puget de Montauron à Michel Particelli, seigneur d'Hémery, 19 mars 1645 (copie de 1748). Foi et hommage à la princesse douairière de Condé par Michel Particelli fils et sa sœur Marie, femme de Louis Phelypeaux, seigneur de La Vrillière ; 2 juillet 1650 (copie de 1748). M. de La Vrillière vend à Louis de Machault, seigneur de Soisy, les censives et droits seigneuriaux qui lui appartiennent à Eaubonne, Saint-Gratien, Ermont, Sannois et Franconville ; 27 juillet 1665 (copie de 1742). Acquisition par Jean Rouvière, 14 mars 1670 ; foi et hommage, 2 juillet 1677, 9 juillet 1688 (copie de 1748). Acquisition par Melchior de Blair, 21 avril 1696 ; foi et hommage, 13 avril 1697.

• Anne-Agnès de Blair, veuve de Henry Le Grand de Vaux, maître des Comptes, Catherine-Thérèse de Blair, veuve de Henri-Guillaume Mazade de Saint-Presi, conseiller au Parlement, héritières de leur frère Guillaume, seigneur de Boisemont, Courdimanche, Cernay, Franconville en partie, intendant d'Alsace, fils de Louis-François et petit-fils de Melchior, vendent la terre de Cernay et les fiefs des censives d'Eaubonne, Ermont, Sannois, Franconville et Saint-Gratien, à Martin-Simon du Plaa, président du parlement de Navarre, 19 avril 1782 ; foi et hommage, 7 février 1783.

Fief de Bussy.

• Aveu de Jean de Bussy, écuyer : hôtel à Eaubonne, prés, vignes, cens ; 20 janvier 1408 [1409] (copie du XVIIIe siècle).

• Arpentage des héritages appartenant à noble homme Jacques Picquet, 3 octobre 1530 (fief de la Coudraie, autrement dit Bussy, réuni en 1762 par Le Normand de Mézières aux fiefs de la Cour Charles et de Fromont).

• Antoine Le Bel, 1580.

• Compris dans la vente faite par Puget de Montauron à Michel Particelli le 19 mars 1645 : extrait du contrat, copie du décret volontaire du 19 juin 1647 (copies de 1743, 1748 et 1755). Vente par Balthazar Phelypeaux de La Vrillière et ses frères à François Le Normand de Mézières, avocat au Parlement, 30 juillet 1681 (copie de 1783).

Fief de Meaux.

• Extrait de l'échange conclu entre le président Perrot, seigneur du fief de Meaux, et Puget de Montauron, seigneur du fief de Bussy, le 27 août 1639.

• Emprise sur le chemin de Sannois à Montlignon accordée au président de

Lubert en face de sa maison d'Eaubonne, 31 juillet 1716.

• Mlles de Lubert vendent le fief de Meaux à Georges Forquenot de La Fortelle, qui déclare acheter pour Pierre et Jean-Pierre Tricher, frères, bourgeois de Paris, 4 septembre 1749.

• Jean-Pierre Tricher vend le fief à Jean-Baptiste-Lazare Lendormy, sr des Enclos, 22 septembre 1769

Fief des Pères de l'Oratoire.

• Les prêtres de l'Oratoire de Montmorency vendent par échange à Jean Sanson, archer des gardes du corps du Roi, une pièce de 6 arpents de terre faisant partie de l'ancien domaine du Chapitre de Montmorency; 27 février 1655 (copie de 1747).

SATNT-GRATIEN.

• Baux à cens consentis par Guillaume de Montmorency, 1484-1524 (huit pièces).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 8 novembre 1669, droits dus par M. Cutinat, conseiller en la Grand'Chambre, à cause de la terre de Saint-Gratien, qui peut valoir 2.000 livres de rente. 29 juillet 1676, contestation entre le prince et MM. de Catinat au sujet du droit de rachat du fief de la Fontaine, dû à cause du décès du sr Poisle. 7 avril 1677, même objet. 29 mai 1683, au sujet de la saisie féodale du fief d'Olinde. 12 avril 1712, sur le mémoire de MM. de Catinat pouif faire régler le droit de relief dû par eux, à cause du décès du maréchal de Catinat, pour les fiefs de Saint-Gratien, la Fontaine, Olinde, bois Ruault. 6 août 1744, droit dû par Pierre de Catinat, conseiller au Parlement, à cause de la mort de son frère Louis, aumônier du Roi, abbé de Saint-Juillin de Tours, tous deux neveux du maréchal. 1er août 1748, droit de relief dû par le président de Lamoignon, gendre de Pierre de Catinat. 28 août 1749, concession au président de Lamoignon de Montrevault, seigneur de Saint-Gratien, du chemin qui est entre son parc et son potager. 10 mai 1780, droit de relief dû par Mlle Le Vayer, petite-nièce du maréchal de Catinat, à laquelle la terre de Saint-Gratien est échue par la mort du président Guillaume de Lamoignon de Montrevault. 18 août 1781, liquidation du droit de quint dû par Marie-Nicole-René du Frou d'Escoville, veuve de noble Jacob Dupan, conseiller au Conseil des Deux-Cents de la république de Genève, qui a acquis la terre de Saint-Gratien de Marie-Françoise de Catinat, veuve de Jean-François Le Vayer, maître des Requêtes, par contrat du 11 août 1781. 29 août 1781, au sujet du droit de relief sur 55 arpents provenant de Jean-Daniel Poisle. 24 avril 1782, sur le bornage des usages de Saint-Gratien.

• Délibération des habitants de Saint-Gratien au sujet de quatre arpents de leurs

usages usurpés par le fermier de l'étang, 29 août 1790.

1-BA-034 **EPINAY.**

• Gui de Laval, sire de Vitré, avoue tenir en fief de Jean de Montmorency, son cousin, la terre « d'Espinollet », 1er mai 1306.

• Aveu par Guillaume de Dormans de la terre « d'Espineulg » (Epinay) et « d'Espignolet sur Seine » ; 17 novembre 1372.

• Aveu de Miles de Dormans, évêque d'Angers, seigneur d'Epinay et d'Espignolet, 8 mars 1373 [1374].

• Autre aveu de Miles de Dormans, évèque de Beauvais, chancelier de France, seigneur d'Epinay et Espignolet ; 18 août 1382.

• Aveu de Guillaume de Dormans, évêque de Sens, 18 avril 1391.

• Aveu de Jeanne de Paillart, dame de Pacy, 29 septembre 1416.

• Beuves de Vinville, maître es arts, bachelier en décret, avoue tenir en fief du seigneur de Montmorency une rente de 32 1. p. qu'il a acquise de Jeanne de Paillart sur la terre d'Epinay ; 26 juin 1428.

• Accord entre Jean •Choart, seigneur d'Epinay, et le curé Guillaume de Fry, au sujet des droits de dîme dus à celui-ci, 5 septembre 1487. Sentence arbitrale à ce sujet, 17 mars 1488 [1489]. -y

• Aveu de Jean Choart, avocat au Châtelet de Paris, 28 décembre 1494.

• Aveu et dénombrement par Jean Choart du fief Boniface à Epinay, 1er mars 1494, certifié par Guillaume de Montmorency le 20 décembre suivant.

• Décret d'héritages saisis à la requête de Pierre Dolet, avocat au Châtelet, 18 novembre 1556.

• Baux des fermes, domaines et droits appartenant au duc de Montmorency à Epinay, 1585-1633.

Portion du fief de l'Ecu à Epinay mouvant de Piscop.

• Aveu donné par Bernard de La Fontaine, échanson du Roi, à Arnoul Boucher, seigneur de Piscop, 17 mars 1402 [1403] (copie de 1677).

• Aveu donné par Jean Le Clerc, notaire et secrétaire du Roi, à Jeanne Gencien, veuve d'Arnoul Boucher, 22 mai 1446 (copie de 1677).

• Aveu donné par Jean Choart à Arnoul Hesselin, et Pierre Boucher, 6 février 1507 [1508] (copie de 1677).

• Le duc de Montmorency vend à Jean Fontaine, juré maître des œuvres de charpenterie du Roi, l'hôtel de l'Ecu de France à Epinay, chargé de six livres tournois de rente envers les chanoines de Saint-Cosme de Luzarches, et les terres et prés dépendant de ladite ferme ; 8 avril 1609.

• Le sr Béraud vend le fief de l'Ecu de France à Louis Girard, procureur général en la Chambre des Comptes, 18 septembre 1638. Extrait de l'aveu donné par Girard le 4 avril 1643 (copies de 1778).

• Foi et hommage d'Antoine Girard, fils de Louis et de Marie Royer, comte de Villetaneuse, seigneur d'Epinay, de La Briche et fief de l'Ecu, à Nicolas Fayet, seigneur de Groslay et de Piscop, 2 avril 1664.

• Extrait d'une sentence prononcée entre Marie Fayet, dame de Piscop, prenant fait et cause d'Antoine Girard, et le prince de Condé comme duc de Montmorency, par laquelle le fief sis à Epinay devant la maison de l'Ecu de France, appelé le fief de Piscop, est déclaré mouvant et relevant de la seigneurie de Piscop, ainsi que le fief de La Briche, uni audit fief de Piscop par l'acquisition faite par Girard ; 4 octobre 1683 (copie de 1778).

Fief de La Briche.

• Foi et hommage, aveu et dénombrement du fief, présenté à Jean Choart, seigneur d'Epinay, par Jérôme Hesselin, contrôleur général des tailles de Saintonge et La Rochelle, fils de feu Antoine Hesselin ; 20 novembre 1527 ; lettres de Jean Choart, 30 novembre.

• Poursuite des criées du fief de La Briche et oppositions, 18 janvier 1554 [1555] du 1er septembre 1558.

• Lettres d'Antoine de Turenne et de Jean d'Alesso, sr de Lézeau, au connétable de Montmorency au sujet de la foi et du droit de relief dû par Marguerite et Martine Hesselin, filles de Jérôme ; état estimatif du fief ; 7 juin 1560.

• Mémoire sur le droit de relief.

• Description du fief ; procès-verbal des enchères et adjudication faite à Denis Millet, médecin du Roi, 21 juillet 1561. Décret du fief, 19 juillet. Lettre de Denis Millet au receveur de Montmorency, et estimation du droit de quint et requint.

• Aveu et dénombrement des fiefs de La Briche, de l'Ecu et de Béatus, présenté au prince de Condé par Louis Girard, maître des Requêtes et procureur général en la Chambre des Comptes, 4 avril 1643. Il avait acquis le fief de La Briche par décret et adjudication du 4 août 1629, le fief de l'Ecu du sr Beraud étant aux droits du sr Marchand par contrat du 18 septembre 1638, le fief de Béatus de Jean de Peyrolz, sr de Veillonné, par contrat dû 31 janvier 1639.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 3 juillet 1680, faire représenter le contrat d'acquisition de la terre d'Epinay par le, sr Girard, du 27 juillet 1641 ; renouveler la saisie féodale des terres de Villetaneuse, Epinay et La Briche. 23 juillet 1681, le fief de La Briche relève directement de Mme Fayet à cause de sa seigneurie de Piscop. 1er mars 1742, demander aux héritiers de Mme de Beauvau

communication des titres de propriété de Villetaneuse, Epinay et dépendances. 23 août 1742, examen des actes communiqués. 7 décembre 1741, 15 février et. 15 mars 1742, dépri demandé par trois personnes qui se proposent de faire l'acquisition des flef« d'Epinay, Coquenard et La Briche, qui font partie de la terre de Villetaneuse et se vendront séparément. 12 avril 1742, droits dus par M. de La Live de Bellegarde, à qui la terre d'Epinay, les fiefs de Coquenard, de Béatus, de l'Ecu de France et de La Briche ont été adjugés aux Requêtes du Palais le 4 avril 1742. 3 décembre 1750, changement de chemin accordé à M. de La Live d'août 1781, opposition à former au sceau des lettres de ratification de l'acquisition de la maison, appelée la Petite Briche, acquise par le sr Fornier, le 19 mars 1781, du curateur à l'interdiction de Denis-Joseph de La Live, seigneur d'Epinay, La Briche, etc.. 16 juin 1784, demander le; service Jéodal des seigneuries d'Epinay et de Deuil.

Fief Boniface à Epinay, censives à Montmagny ; deux fiefs unis qui furent à Simon et Jean de La Fontaine.

• Aveu de Simon de La Fontaine, avocat en Parlement, 8 janvier 1367 [1368].

• Aveu de Nicole de La Fontaine, veuve de Simon, 11 mai 1381.

• Aveu de Jean de La Fontaine, 26 janvier 1425 [1426}.

• Arpentage des biens possédés à Epinay par Jean Amaury, commissaire des Guerres, 11 octobre 1629 (copie de 1765).

• Déclaration par Jean Amaury, fils de Jean, des biens tenus en censive d'Antoine Girard, seigneur d'Epinay, 16 novembre 1662 (copie de 1767).

• Décision du Conseil du prince de Condé pour la saisie du fief qui fut Jean de La Fontaine, consistant en 17 arpents en quatre pièces, qui appartenait en 1679 aux dames Loiseau et Lucas et qui n'a point été servi depuis ; 30 décembre 1745.

• Vente de parties du fief par Louis-François-de-Paule Le Fèvre d'Ormesson de Noiseau et Marie-Anne Lucas, sa femme, 28 novembre 1748 et 30 janvier 1749.

• Recherche des propriétaires du fief et décision de saisie féodale, 21 juillet 1757, 5 décembre 1765, 19 juillet 1786 (Le Fèvre d'Ormesson avait vendu le reste du fief, le 26 février 1753, à Marie-Barbe Lelièvre, veuve de Pierre Delahodde, marchand limonadier à Paris).

Fief d'Arras, ci-devant hôtel seigneurial.

• Le duc de Montmorency vend l'hôtel seigneurial d'Epinay à Jacques de Chaulnes, maître des Requêtes ; 10 mars 1609.

• Concession d'un chemin à M. de Faverolles, propriétaire du fief d'Arras, 26

avril 1720.

• Madeleine Forestier, veuve de Jean-Baptiste de Faverolles, correcteur en la Chambre des Comptes, vend le fief d'Arras à René Péan de Mosnac, garde des rôles des offices de France, 7 avril 1727. Charles-René Péan de Mosnac, maître des Comptes, et ses cohéritiers vendent à Paul-François de Béthune, duc de Béthune-Charost, et à Marie-Charlotte de Béthune-Charost, veuve de René-Marie de Froulay, comte de Tessé, marquis de Lavardin ; 26 juin 1750.

•Foi et hommage des acquéreurs, 17 juillet 1750.

• Ceux-ci vendent à Joseph Durey, marquis du Terrail, 30 mai 1756. Fixation du droit de quint, 3 juin. Foi et hommage, 14 juillet.

• Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brïssac, duc de Cossé, héritier de son oncle maternel le marquis du Terrail, et Adélaïde-Diane-Hortense-Délie Mancini de Nevers, sa femme, vendent à Jean-Baptiste-François de Montullé et à Elisabeth-Françoise Haudry, sa femme ; 7 août 1773. Droit de quint, 2 septembre. Foi et hommage, 25 septembre.

• M. de Montullé vend à Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, marquis d'Aubeterre, et à Françoise-Marie-Rosalie de Scepeaux de Beaupréau, sa femme, 23 juin 1781. Droit de quint, 11 juillet. Foi et hommage, 25 juillet.

Fief de la Tour.

• Jean Choart, seigneur d'Epinay, vend à Pierre Dolet, avocat au Châtelet, une maison à Epinay érigée en fief sous le nom de fief de la Tour, 17 octobre 1553.

• Sentence confirmative de l'érection en fief, 30 juillet 1554.

• Aveu et dénombrement donné par Pierre Dolet au connétable de Montmorency, 23 juin 1560.

• Aveu de Charles Dolet, avocat au Parlement, 24 novembre 1612.

• Autre aveu, 22 juillet 1623.

• Jean-Bonaventure Dugars, fils de Claude-Elisabeth Dolet et petit-fils de Léon Dolet, avocat au Parlement, vend le fief à Denis Causse, 'bourgeois de Paris, 15 janvier 1715. Règlement des droits féodaux, 25 janvier.

• Autorisation donnée à Causse d'abattre deux ormes sur le carrefour pour agrandir son fief et bâtir un mur, 6 juillet 1718.

• Foi et hommage de Denis Causse, 12 juillet 1718. Aveu et dénombrement présenté par sa veuve, Anne-Charlotte Gallier, et sa fille majeure, Marie-Claude, 15 septembre 1721.

• Joseph-Guillaume Causse, cousin-germain et héritier de Marie-Claude, vend

le fief de la Tour à Nicolas Besnier, ancien échevin de Paris, entrepreneur de la manufacture royale de tapisserie à Beauvais, et à Marie-Silvie Delaballe, sa femme ; 21 septembre 1747. Fixation du droit de quint et du droit de relief, 14 novembre.

• Nicolas Besnier vend à Anonime Lefèvre de Givry, veuve de Pierre Duquesnoy, ancien receveur général des finances de Montàuban; 28 octobre 1749. Elle déclare avoir acquis pour M. de La Live de Bellegarde, fermier général, seigneur d'Epinay. Modération du droit de quint, 30 octobre 1749.

Fief de Béatus (maison, terres et cens).

• Aveu et dénombrement par Jacques de Chaulnes, maître des Requêtes, qui a acquis le fief le 13 avril 1613 ; 12 décembre 1613.

• Papier cerisier du fief, 2 novembre 1614.

• Autre aveu de Jacques de Chaulnes, 15 juillet 1623.

Fief du bois Rouault (maison, garenne et enclos).

• Aliéné par le duc de Montmorency et adjugé à Jean Galleran le 6 février 1619.

Pièces diverses.

• Jugement de Jean-Baptiste Le Laboureur, bailli de Montmorency, au sujet d'une maison à Epinay tenue en censive, 15 octobre 1709.

• Concession d'un terrain au comte d'Aubeterre, propriétaire d'une maison à Epinay, 14 juillet 1740.

• Concession d'un terrain à Honoré Bergier, propriétaire d'une maison à Epinay, 21 septembre 1750.

• Mémoire et plan au sujet de la concession d'un chemin demandée par le comte de Stahremberg, ambassadeur de l'Empereur, 1762.

• Concession à Louis Jessonot, laboureur à Coquenard, d'un terrain vague au hameau de La Briche, 6 juillet 1764.

• Concession de deux ruelles au comte de Bréget (Joseph-Philippe), avec inféodation, 21 décembre 1779.

• Bail à ferme d'un demi-arpent de vigne, 1762.

• Concession de terrains vagues à Nicolas-Hugues Hédelin, laboureur, demeurant à la ferme Coquenard, 14 décembre 1786.

CROISSY-SUR-SEINE.

• Partage de la succession de François Patrocles, seigneur de Cçoissy, entre ses fils René et Noël ; René garde la terre de Croissy ; 12 février 1696.

• René a pour héritier son oncle Etienne Danse, abbé de Doudeauville, qui fait donation entre vifs de la terre de Croissy, le 17

décembre 1717, à Charles-Pierre, comte d'Esnos, et à Thérèse-Catherine d'Esnos, sa femme. Ceux-ci vendent Croissy à Charles Dorel, ancien trésorier receveur général et payeur des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris, par contrats des 10 et 15 novembre 1719.

• Charles Dorel vend Croissy à Georges Gougenot, secrétaire des commandements du duc de Bourbon, 19 décembre 1721.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Croissy, présenté au duc de Bourbon, à cause de son duché d'Anguien, par Georges Gougenot, 24 juillet 1732.

• Michelle Ferouillat, veuve de Gougenot, vend Croissy à Paul Gautier de Beauvais, receveur, général des finances de la province de Dauphiné, 22 septembre 1751.

• Celui-ci vend Croissy à Jean Chanorier, receveur général des finances de la généralité d'Auch, 30 novembre 1779. Liquidation du droit de quint, 22 décembre.

• On demande à M. Chanorier l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Croissy, 19 juillet 1786.

1-BA-035 **PISCOP.**

• (Voir au dossier de Margency, 1-BA-0029, l'aveu de Nicolas Braque du 1er janvier 1368). Arnoul Boucher, maître des Comptes, avoue, tenir de Jacques de Montmorency un fief récemment acquis de Marcellet du Mesnil, chevalier, consistant en 42 arpents de bois au terroir de Piscop et en 6 arpents de terre au terroir de Saint-Brice ; 4 juillet 1401.

• Aveu de Jeanne Gencien, veuve d'Arnoul Boucher, 4 décembre 1409.

• Sentence de Pierre Baudet, prévôt de Montmorency, reconnaissant les droits de cens et rente de Jeanne Gencien, sur une maison et une pièce de terre à Saint-Brice, lesdits droits payables en son hôtel de Piscop ; 21 octobre 1427.

• Partage de la succession de Bureau Boucher, maître des Requêtes, et de Gille Raguier, sa femme, entre leurs enfants, après division faite entre ceux-ci et les héritiers d'Arnoul Boucher, leur frère aîné ; 29 septembre 1492. Les co-partageants sont : Jean Boucher, conseiller au Parlement ; Bureau Boucher, chanoine de Chartres ; Adam Boucher, notaire et secrétaire du Roi ; Bertrand Ripault, avocat au Parlement, fils de.feu Guillaume Ripault et de Jeanne Boucher ; Guillaume de Besançon et Charlotte Viole, sa femme, fille d'Aignan Viole et de Catherine Boucher ; Jeanne Boucher, veuve de Pierre de Morviller,

chancelier de France ; Arnoul Hesselin, avocat au Parlement, fils de Marie Boucher et de feu Jacques Hesselin, en son vivant contrôleur du grenier à sel de Paris ; et ledit Bureau Boucher comme exécuteur du testament de Michelle Boucher, sa sœur. (Copie du 24 juillet 1494. A la suite, copie de l'acte par lequel Jeanne Boucher, veuve de Pierre de Morviller, cède à Guillaume de Besançon la moitié de la maison de La Martinière près Palaiseau en Hurepoix, 24 janvier 1493 [1494].

• Sentence du prévôt de Paris adjugeant à Pierre Boucher, seigneur de Piscop, les fruits d'une pièce de neuf arpents de terre sise au terroir de Piscop ; 26 juillet 1529.

• Autre sentence reconnaissant les droits féodaux de Pierre Boucher sur trois quartiers de jardin à Saint-Brice, 12 décembre 1534.

• Pierre Boucher, seigneur d'Orsay et de Piscop, acquiert de Christophe Ripault, seigneur de Champs, 106 arpents de bois en la forêt de Montmorency, en échange d'une grande place et chantier dépendant de l'hôtel d'Anjou à Paris, rue de la Vieille Tixanderie ; 5 août 1537.

• Déclaration de cens dus à Arnoul Boucher, seigneur d'Orsay et de Piscop, par Pierre et Guyon Le Vacher, de Domont ; 1er octobre. 1554.

• Extrait de l'adjudication faite au Châtelet de Paris à. Arnoul Boucher, seigneur de Piscop, de la neuvième partie de la maison et terre de Piscop, saisie à la requête d'Arthus et Charles Boucher sur Pierre Boucher, sieur de Marolles, le 27 mai 1620.

• Bail à ferme de Piscop, 18 août 1622.

• Pouvoir donné par le prince de Condé pour la ventilation des mouvances de la terre de Piscop avec le marquis de Rostaing à catfse de sa seigneurie de Thieux et le sr de Blémur, 26 mars 1641.

• Sentence des Requêtes du Palais portant adjudication à Nicolas Payet, conseiller au Parlement, de la terre et seigneurie, de Piscop, saisie sur Arnoul Boucher, 13 avril 1641. Bail à ferme de la seigneurie à Charles Huet, laboureur à Saint-Brice, 2 juillet.

• Sentence consacrant la ventilation des mouvances de Piscop .entre le prince de Condé, le seigneur de Thieux et celui de Blémur, 15 février 1642.

• Renouvellement du bail de Piscop à Charles Huet, 23 septembre 1646.

• Dans le partage de la succession de Marie Lottin, veuve de Nicolas Fayet, entre ses enfants Louis et Marie, celle-ci reçoit les terres de Piscop et de Groslay, 27 avril 1677.

• Contestation entre le prince de Condé et Mme Fayet au sujet de la justice de Piscop, 1686-1687.

• Bail à ferme de Piscop à Marin Lourdet, 30 novembre 1692.

• Souffrance de foi et hommage accordée à Marie-Jeanne de Sabrevoys, veuve de Louis-Etienne du Vivier de La Grange, seigneur du Colombier et de Piscop, mère et tutrice de Julie, âgée de huit ans, et de Marguerite-Jeanne-Françoise, âgée de quatre ans ; 7 mai 1728.

• Donation mutuelle entre Marguerite-Françoise, Anne-Elisabeth et Marie-Catherine du Vivier, filles et héritières d'Anne-Marie-Paule de Fromont, veuve de Louis du Vivier, seigneur du Colombier, propriétaires d'une partie de la terre de Piscop ; 18 mars 1734. Extraits mortuaires d'Anne-Elisabeth et de Marguerite-Françoise, décédées au Colombier, paroisse de Breuillet, au diocèse de Chartres, le 8 mai 1736 et le 7 août 1743, âgées de 60 et 71 ans,.

• Marie-Catherine du Vivier de La Grange fait donation de ses biens, avec réserve d'usufruit, à ses nièces Julie, femme d'Antoine de Tilly, et Jeanne-Marguerite-Françoisè, femme de Jacques de Gravelle ; 25 octobre 1749.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet dés droits dus pour les mutations de la terre dé, Piscop, 6 décembre 1759.

• Le Conseil reconnaît les droits honorifiques dus à M. de Tilly dans l'église de Piscop, 21 juin 1775.

• Antoine de Tilly, fils d'Antoine et de Julie du Vivier, vend Piscop à Jérôme-François-Hector Saleur de Grizieu, fermier général, 3 mai 1777. Fixation du droit de quint, 14 mai.

• Le Conseil du prince de Condé reconnaît la directe de M. Saleur sur certains héritages, 23 février 1791.

• Rachat et remboursement à M. Saleur de droits féodaux dus à la seigneurie de Piscop par la duchesse de Lorges, 13 septembre 1791.

LE LUAT.

• Aveu de Pierre de Versailles, s. d. (XIVe siècle).

• Déclaration des héritages détenus en douaire par damoiselle Hugue, veuve d'Arnoul Braque : la terre et seigneurie du Luat, tenue de Gilles de Versailles, chevalier ; biens au Luat et à Poncelles, tenus en fief de Pierre du Luat, écuyer ; biens au Luat, Epinay, Domont, tenus de M, de Montmorency, etc. ; 26 septembre 1363 (copie de 1746).

• Aveu de Roberge de Versailles à Charles de Montmorency, mentionnant la seigneurie du Luat qu'Arnoul Braque tient d'elle en fief ; 8 juin 1374 (copie de 1746).

• Aveu donné à M. de Montmorency par les héritiers d'Arnoul Braque, s. d. (copie de 1746).

• Aveu de Jean Braque, 3 novembre 1432 (copie de 1608).

• Aveu du Luat présenté par Robert Braque, conseiller et premier échanson de la Reine, à Arnoul Boucher, seigneur de Piscop, 4 mars 1550 ou 1557 (copie de 1703).

• Registre des déclarations des biens tenus en censive de François de Braque, seigneur du Luat, à Poncelles, Piscop, Blémur, Sarcelles, Saint-Brice, etc., d594-1613.

• Bail du château et de la seigneurie du Luat, consenti à Sébastien Lavigne par Louise de Joigny, veuve de François de Braque, au nom de ses enfants mineurs; 3 juin 1665.

• Louise de Joigny, remariée à Alexandre-François Simon, seigneur de La Cave près Gouvieux, agissant au nom de ses enfants mineurs, Louise-Elisabeth, Jeanne et François-Henri de Braque, vend Le Luat à François de Braque, seigneur de Piscop dit Châteauvert et de Saint-Brice en partie, et à Elisabeth de La Barre, sa femme ; 23 avril 1680. François-Henri de Braque, comte de Joigny, majeur, approuve et confirme la vente faite à son cousin François, 11 septembre 1686 (copie de 1706).

• Louise de Joigny donne quittance à Sébastien Lavigne de la somme de 31.500 livres, montant de neuf années de son bail, 3 janvier 1682.

• Lettre de M. Mathas, du 23 février; 1735, dont le début est relatif à la mouvance du Luat, et la suite aux charités du duc de Bourbon dans les paroisses du duché d'Anguien.

• Paul-Benoît de Braque, comte de Braque et seigneur du Luat, donne Le Luat en mariage à son fils Paul-Emile le 1er juin 1724 ; il meurt le 16 novembre 1739. Paul-Emile, comte de Loches, donne l'aveu et dénombrement du Luat à Antoine de Tilly et à Marie-Julie du Vivier de La Grange, seigneurs de Piscop, 10 octobre 1740 (copie de 1743), Mémoires sur cet aveu (pour le Conseil du prince de Condé).

• Mémoires sur la mouvance de la terre du Luat, échue à la marquise de Flogny dans le partage de la succession de son père le comte de Braque, fait le 19 mai 1747.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de l'acquisition de la terre du Luat faite par Madame Boucher, le 22 mai 1753, du comte et de la comtesse de Flogny ; 21 août 1753 et 23 avril 1754. Contrat de la vente faite par Eléonor-Elisabeth-Nicolas Boucher, comte de Flogny, et Marie-Thérèse-Edmée de Braque, sa femme, à Marguerite-Henriette de La Roche, veuve de Jean-Baptiste-Jacques Boucher, trésorier général des colonies françaises de l'Amérique ; 22 mai 1753.

• Changement de chemins accordé à Marguerite-Henriette de La Roche, épouse non commune en biens de Philbert de Foucault, marquis de Foucault, 3 septembre 1764.

• Paiement à faire au sr Leduc, voyer et arpenteur du duché d'Anguien, pour le plan qu'il a fait en 1747 des terres, prés et héritages composant la seigneurie du Luat ; décision du 22 juin 1769.

Fief des Champarts du Luat, mouvant de Thieux.

• Aveux donnés par Nicolas Braque à Philippe des Essars, seigneur de Thieux, 10 août 1410, par Philippe Braque à Antoine des Essars, 2 avril 1510 (copie de 1747).

Fief de Châteauvert, mouvant de Thieux.

• Aveu donné à Antoine des Essars par Adenet Le Pourlier, d'Ecouen, au nom de lui et de sa femme, fille de Perrenet des Ouches, 30 août 1457 (hôtel à Piscop près de l'église, jardin, bois, terres, arrière-fiefs à Saint-Brice, Poncelles et au Luat). Aveux d'Innocent Le Pourlier, 6 juin 1493, de son frère Jean, 15 juillet 1505, 1er avril 1506, de Jacques Regnault, marchand à Louvres, 4 décembre 1529 (copies de 1747).

• Fief des Champarts. Aveu donné par Paul-Emile, rriarquis de Braque, à Jean-Jacques Michaûlt de Montaran, seigneur de Thieux, de Beaurepaire, de Brasseuse et autres lieux, conseiller du Roi en son Grand Conseil, 4 février 1730 (copie de 1747).

• Fiefs unis. Aveu donné à Michaûlt de Montaran par Paul-Emile ; marquis de Braque, comte de Loches, de la terre et seigneurie de Piscop dit Châteauvert, fiefs du Luat et des champarts dudit lieu dits les fiefs de Châteauvert, et arrière-fiefs qui en dépendent, la seigneurie de Piscop dit Châteauvert lui appartenant par le partage de la succession de son oncle Christophe, marquis de Braque, comte de Loches (partage fait le 21 avril 1741 avec Louis-François, comte de Vienne, aussi neveu du défunt à cause de Marie-Thérèse de Braque, sa mère), et les fiefs du Luat et champarts dudit lieu et dépendances lui appartenant de son chef, comme seul et unique héritier de son père, Paul-Benoît, comte de Braque, seigneur du Luat ; 2 janvier 1742 (copie de 1747).

• Fiefs de la seigneurie de Piscop dit Châteauvert qui sont arrière-fiefs de la seigneurie de Thieux :

1° fief de l'Enclos du Luat, appartenant au marquis d'Hautefort, seigneur de Sarcelles, en raison des acquisitions que Roland de Neufbourg, marquis de Sarcelles, a faites de Charles, Gédoin, seigneur de Chamfort, et de Madeleine de Braque, sa femme, le 13 avril 1650, et de Nicolas, de Braque, seigneur de

L'Isle, le 21 août 1653 ;
2° un fief de 14 arpents de terre appartenant aux héritiers de Marie Boulet, femme de Claude de Bourdeilles, marquis de Bourdeilles, comte de Matha et baron de Brantôme, qui en a rendu foi et hommage à François, marquis de Braque, seigneur de Piscop dit Châteauvert, le 27 octobre 1684 ;
3° le fief de Godin près du vieux moulin de Saint-Brice ;
4° deux fiefs à Poncelles, etc., etc..

Fief de la cure de Piscop, mouvant de Thieux.

• Aveux de Charles Tarson, curé de Piscop, 23 juillet 1506, d'Adam Pluyette, curé dudit lieu, 10 avril 1524, et de Jean Bonnefoy, 27 février 1528 [1529] (copie de 1747). Note moderne sur les biens de la cure, d'après l'aveu du fief de Blémur du 7 juin 1655 et l'aveu de Piscop du 2 janvier 1742 ; fondation de la cure en 1211 ; fondation d'une messe par la veuve de Robert Braque en 1574 ; reconstruction de l'église par François de Braque en 1665 ; donation du presbytère par le comte de Loches en 1735.

Fief de la Maison-Neuve à Saint-Brice, mouvant de Thieux.

• Aveux de Jean Genery, curé de Saint-Brice, 14 janvier 1484 [1485] ; de François Bouëtte, sieur de Maurée et du fief de la Folie près Saint-Brice, 27 octobre 1573 ; de Bernard Pescher, marchand chapelier à Paris, 5 novembre 1598 (copie de 1747).

BLEMUR (terre et seigneurie de), fief de Piscop et arrière-fief de Thieux.

• Aveu donné à Arnoul Hesselin et Pierre Boucher, seigneurs de Piscop, par Pierre Braque, chevalier, et sa belle-sœur Marguerite Courtignon, veuve d'Arthus Braque et tutrice d'enfants mineurs (remariée à Simon Le Bègue, clerc en la Chambre des Comptes), héritiers de Philippe Braque ; 8 novembre 1507 (copie de 1742).

• Aveu donné à Nicolas Fayet par Robert Bouëtte, 7 juin 1655 (copie de 1743) : nombreux arrière-fiefs ; liste des censitaires ; à citer différents membres de la famille Le Vacher, Claude Le Moine, veuve de Pierre de Corbinelli, la dame d'Hémery à cause de son fief de Châteauvert assis à Piscop, Philippe Le Lièvre, gentilhomme de la maison du Roi, Guillaume de Mauroy, garde du corps de la maison du Roi, demeurant à Poncelles, etc..

PONGELLES.

• Bail à cens d'héritages à Poncelles consenti par Anne de Montmorency en 1533. Déclaration: de cens faite à sa veuve en 1569.

1-BA-036 CERNAY (terre et seigneurie de) en la paroisse d'Ermont.

• Aveu et dénombrement donné par Jean de Bidors, bourgeois de Paris, à Charles de Montmorency, 7 avril 1374 : manoir, terres, vignes, bois, cens et rentes. Arrière-fiefs tenus à Groslay et Soisy par Jean Taillefer, bourgeois de Paris, à Deuil par Guiot de Mitry, à Cernay par Guillaume de Savigny, à Sannois par Nicolas de Mauregard, sergent d'armes, à Vaux près l'Aumône de Pontoise par Hugues « le Renvoisié ».

• Aveu de Jean de Verdelay, orfèvre, bourgeois de Paris, à cause de Jeanne, sa femme ; 27 avril 1387. Arrière-fiefs tenus par Michel de Savigny à Ûernay, par les hoirs de Nicolas de Soissons à Sannois, par Philippot Ridel à Deuil, par Millet Baillet et Simon Barbo à Groslay et Soisy, par Hugues « Lenvoisié » à Vaux.

• Giraut Castellain, demeurant à Cernay, avoue tenir de Jacques de Montmorency la sixième partie du fief qui fut à Jean de Bidors, fief dont la moitié appartient à Jean de Verdelay, et le reste à Denisette « la Picarde » (Le Picard) ; 28 décembre 1406. Arrière-fiefs : fief qui fut à Michel de Savigny à Cernay, tenu par Michelet de Savigny ; fief de Simon Barbo à Soisy et Groslay ; fief à Vaux, en la paroisse de Méry-sur-Oise, tenu par Hugues « Lenvoisié », grand doyen de Notre-Dame de Rouen ; fief tenu par Jean Poitevin à cause de sa femme entre la Bonneville et Vaux ; fief (à Deuil) qui fut à Philippe Ridel et que tient Martin de « Coulommiers » ; fief appelé le fief de Hugot que fient Thibaut de Mésaray à cause de sa femme (à Sannois).

• 9 juillet 1436, foi et hommage de la moitié du fief par Sanceline, veuve de Regnault Hébert. 12 juin 1439, foi et hommage par ses enfants, Pierre et Jeanne Hébert (copie de 1748).

• Aveu et dénombrement de Pierre Hébert, marchand et bourgeois de Paris, 6 juin 1448. Arrière-fiefs de Michel de Savigny à Cernay, de Thibaut de Mésaray à Sannois, de Jeannin Barbo à Soisy et Groslay, de Martin de « Colombiers » à Deuil, et d'Hugues « Lenvoisié » à Vaux-sur-Oise.

• Aveu de Pierre Hébert, orfèvre, bourgeois de Paris, 10 juin 1467. Mêmes noms pour les arrière-fiefs, sauf pour celui de Deuil, « que tient à présent ung nommé Jehan Becquet».

• Aveu de Jean Daniel, bourgeois de Paris, 16 juin 1447. Le fief de Savigny à Cernay lui appartient ; les autres arrière-fiefs sont encore accompagnés des mêmes noms.

• Réception de la foi et hommage de Daniel de Cernay, fils de feu Jacques de Cernay, 8 juillet 1532. Aveu et dénombrement, s. d. L'arrière-fief de Deuil appartient aux hoirs de maître Claude Becquet ; l'arrière-fief de Vaux est occupé par les

religieuses de Maubuisson.

- Contrat de mariage de Jean de Hallot, seigneur de Mancy, avec Louise de Cernay, fille de Daniel de Cernay et de Françoise de Lapostolle, par lequel Daniel donne à sa fille 100 livres de rente à prendre après sa mort sur ses biens ; 30 mars 1554 [1555].
- Daniel de Cernay donne la seigneurie de Cernay, avec réserve d'usufruit, à Eustache Puillois, auditeur en la Chambre des Comptes, et à Marguerite Le Lieur, sa femme, 13 novembre 1557.
- Extrait du testament de Daniel de Cernay, 22 juin 1564.
- Foi et hommage d'Eustache Puillois, 29 juin 1564.

• Acte d'émancipation de François de Hallot, fils de Jean et de Louise de Cernay, âgé de huit ans, avec provisions de curatelle, 6 juillet 1564. Acte de souffrance de foi et hommage demandée par le curateur de François, 9 juillet. Foi et hommage de Jean de Hallot pour la seigneurie de Cernay, 9 juillet ; lettres de réception par les procureurs du connétable de Montmorency, 16 août. Aveu et dénombrement donné par Jean de Hallot, 15 novembre. Les procureurs du connétable déclarent avoir reçu en foi et hommage François de Popincourt, seigneur de Mogneville, qui se dit héritier, avec ses cousins, de Daniel de Cernay et propriétaire de la seigneurie de Cernay, dont Eustache Puillois est propriétaire viager, en mentionnant que Jean de Hallot en a déjà fait foi et hommage ; 19" décembre 1564.

- Foi et hommage par Nicolas Texier, conseiller au Parlement, pour les trois quarts de la seigneurie de Cernay, à lui appartenant à cause de Marguerite de Popincourt, sa femme, héritière avec son frère Christophe de François de Popincourt, leur père ; 3 septembre 1581.
- Récépissé de l'acte de foi et hommage fait par N. de Popincourt pour la quatrième partie de Cernay, qu'il a acquise par échange d'André Hallot ; 20 juillet 1600.
- Réclamation faite par le receveur de la Commanderie du Temple à Paris à Marguerite de Popincourt, veuve de Nicolas Texier, de cens et rentes prétendus sur la terre de Cernay, 8 août 1617.
- Foi et hommage de François Texier, 6 octobre 1618. Aveu et dénombrement, 2 juillet 1619. Arrière-fiefs : fief de Taillefer à Groslay, tenu par Nicolas Fayet, secrétaire au Conseil d'Etat ; fief Becquet à Deuil, tenu par Louis Compant, fils mineur de feu Louis Compant, secrétaire du Roi (la maison de Jacques Vêrsoris, notaire et secrétaire du Roi, fait partie du fief Becquet) ; fief; de Hugot à Sannois.
- Foi et hommage de François Texier, 31 juillet 1619, 20 septembre 1634.
- Foi et hommage des deux cousines germaines de François Texier, Charlotte et Eléonore de

Popincourt, dont la première est mariée à Barnabe Le Bel, suivant les Finances du Roi, 20 avril 1653.

- Eléonore de Popincourt vend sa part à Jacques Laisné, sieur de Rouvray, conseiller et secrétaire du duc d'Anguien, 20 avril 1653.
- Foi et hommage par Louis de Machault, seigneur de Soisy, de la moitié indivise de la seigneurie de Cernay, que lui ont donnée entre vifs, le 10 mai 1653, Barnabe Le Bel et Charlotte de Popincourt ; 20 mai 1653.
- Partage entre Louis de Machault et Jacques Laisné, 16 novembre 1653. Transaction au sujet de certains frais, 8 décembre.
- Foi et hommage par Louis de Machault, 10 septembre 1663.
- Le prince de Condé approuve le partage de 1653 et permet l'union de la terre de Cernay à celle de Soisy pour en faire une seule foi et hommage, 16 avril 1664.
- Foi et hommage de François Forcadel, établi au régime et gouvernement des terres de Soisy et de Cernay, saisies sur Louis de Machault à la requête de Louis-Marie de Lavergne ; 30 octobre 1668.
- Adjudication de la terre de Cernay à Jacques Laisné, sieur de Rouvray, 18 septembre 1669. Retrait féodal exercé par le prince de Condé, qui achète Cernay le 14 mars 1670 et le revend le même jour à Jean Rouvière.
- Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la mouvance des parties de la seigneurie de Cernay qui appartiennent à Jacques Laisné, 1670-1671.
- Sentence des Requêtes du Palais dans un procès entre Jean Rouvière et Jacques Laisné, 8 août 1672 (Imprimé de 11 pp.).

ERMONT (fief des censives d'Ermont, Eaubonne, Saint-Gratien, Sannois et Franconville).

- Recettes des censives d'Eaubonne et d'Ermont ; extrait du compte rendu par Guillaume Le Bel, receveur du duché de Montmorency, pour l'année 1566 (copie du XVIIIe siècle).
- Avis des officiers du duché sur la suppression d'un chemin à Ermont demandée par le sr Lumague, 12 mars 1636.
- Le prince de Condé vend la seigneurie de Soisy et les censives de plusieurs villages, dont Ermont, à Louis de Machault, qui déclare avoir acquis pour Pierre Puget de Montauron, 26 mars 1641. Puget de Montauron vend les censives à Michel Particelli, seigneur d'Hémery, 19 mars 1645. Foi et hommage des enfants de M. d'Hémery, Michel Particelli, seigneur de Thorey, président des Enquêtes, et sa sœur Marie, dame de La Vrillière, 2 juillet 1650. Louis Phelypeaux de La Vrillière cède les censives d'Eaubonne, Ermont, Saint-Gratien, Sannois

et Franconville au président Louis de Machault, seigneur de Soisy, en échange des droits de fief, et de seigneurie sur les terres encloses dans le parc de La Chevrette, appartenant à M. de La Vrillière, qui relèvent du fief de Becquet et de la seigneurie de Cernay appartenant au président -de Machault ; 27 juillet 1665 (copies de 1747 et 1748). Enregistrement du précédent contrat au greffe de Montmorency, 23 mars 1667.

CERNAY et fief des censives d'ERMONT et autres villages.

• Foi et hommage de Jean Rouvière, 2 juillet 1677.

• Aveu et dénombrement, 20 juin 1681. Arrière-fiefs : fief de Taillefer à Groslay, possédé par Mme Fayet ; fief Becquet à Deuil, au carrefour devant l'église, appartenant à Nicolas Testu, contrôleur général du duc d'Orléans, au lieu de la veuve et des enfants de Pierre Vêrsoris, et auparavant de Louis Compant et Jacques Vêrsoris. •

• Foi et hommage de Jean Rouvière, neveu et héritier de Jean, 9 juillet 1688.

• Jean Rouvière vend à Melchior de Blair, 21 avril 1696 ; récépissé des droits de quint, 27 avril. Foi et hommage, 13 avril 1697.

• Echange de terres entre Louis-François de Blair et l'ordre de Malte pour la commanderie de Louviers, 20 mai 1749.

• « Arrêts de la cour de Parlement, qui font défenses à M. de Rupières, commandeur de l'Hôpital de Cernay..., de traduire au Bailliage de Montlignon les censitaires de ses fiefs, qui sont justiciables du duché d'Anguien...., des 12 novembre 1757 et 6 septembre 1759 » (de l'impr. de G. F. Simon, rue des Mathurines, 1762, in-f ° de 4 pp.). « Mémoire pour M. le Prince de Condé.... contre Jean-Charles de Boisroger de Rupières...., commandeur de Cernay, appellant de deux sentences de la Gruerie d'Anguien des 13 juillet 1762 et 27 mars 1764 » (de l'impr. de la veuve Simon et fils..., 1768, in-4" de 58 p.).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du droit de relief dû par Mesdames de Vaux et d'Argeville, héritières collatérales de M. de Blair, conseiller d'Etat, 1781-1782.

• « Etat du revenu de la terre et seigneurie de Cernay et dépendances, à vendre par licitation au Châtelet de Paris » (de l'impr. de Demonville, rue Christine, •1781, in-4° de 6 p.).

• Anne-Agnès de Blair, veuve de Henri Le Grand de Vaux, maître des Comptes, et Catherine-Thérèse de Blair, veuve de Henri-Guillaume Bazade de Saint-Prest, -conseiller au Parlement, sœurs et héritières (en 1778) de Louis-Guillaume de Blair, intendant d'Alsace, vendent à Martin-

Simon du Plaa, président du Parlement de Navarre, et à Marie-Louise Charitte, sa femme, la terre et seigneurie de Cernay avec toutes ses dépendances, et la maison et biens de Boissy en la paroisse de Taverny, 19 avril 1782. -Etat des maisons particulières, héritages, cens et rentes qui composent la terre et seigneurie de Cernay. Mémoires et états du revenu de la seigneurie. Etat des héritages de la commanderie de Louviers et Vaumion compris dans la vente. Extraits de titres et mémoires relatifs aux censives prétendues par les seigneurs voisins. Droits de justice prétendus par le baron du Plaa, seigneur de Cernay ; 1782. Liquidation des droits dus au duché d'Anguien, janvier 1783. Acte de foi et hommage, 7 février 1783.

• Transaction entre le baron du Plaa et les comtesses de Longaunay, dames de Pranconville, mettant fin à un ancien procès mu entre leurs prédécesseurs, 13 décembre 1783. -

• Décisions du Conseil du prince de Condé au sujet des droits honorifiques dans l'église d'Ermont, 31 janvier 1781, 17 mars 1784 et 22 février 1786.

• Autre délibération au sujet d'une contestation entre les religieux de Saint-Victor, le baron du Plaa et le commandeur de Cernay, 28 avril 1784.

• Le baron du Plaa vend la seigneurie de Cernay et le domaine de Boissy à Pierre-Michel Broutin, commissaire du Roi pour la liquidation de la Compagnie des Indes aux îles de France et de Bourbon, 20-novembre 1788. Liquidation des droits féodaux, £9 avril 1789. Foi et hommage, 9 juillet 1789.

1-BA-037 DOMONT et MANINES. -

• Inventaire des titres de Domont, XVIIe siècle.

• Fief de Mourcourt. Aveu présenté par Jean de Mourcourt à Robert de Villiers, seigneur de Domont, 20 juin 1356.

• Déclaration du fief « qui jadis fut Jehan de Mourcourt », faite par M-de L'Isle à'M. de Domont, s. d. (XVe siècle).

• Eustache de La Motte et Isabeau de La Motte, sa femme,, cèdent deux arpents de terre au terroir de Bouffîémont à Antoine de Villiers, seigneur châtelain de L'Isle-Adam et Domont en partie, 17 mars 1482 [1483].

• Agnès du Moulin, femme d'Antoine-de Villiers, seigneur châtelain de L'Isle-Adam, Valmondois et Nogent-sur-Oise, donne pouvoir à son mari pour vendre ou engager la terre et seigneurie de Domont, 20 juin 1485. Antoine de-Villiers vend à Denis Le Breton, seigneur de Villiers-le-Bel, deux fiefs, terres et seigneuries situés aux villages et terroirs de Domont et Manines, 1er juillet

1485. Faculté de rachat pendant cinq; ans donnée par Denis Le Breton, même jour. Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Domont, présenté à Guillaume de-Montmorency par Antoine de Champluisant, seigneur de Domont, 13 août 1485. Arrière-fiefs : fief à Domont qui fut le Bauldrin de Villers ; fief à Manines qui fut feu Jean de Champluisant.; fief à Boufîémont que tient Eustache de La Motte à'caûse de sa femme, fille de feu Nicolas Boisselet; iîef en la forêt de Montmorency que tient maître Pierre Lorfèvre ; fief à Domont qui fut Mour«ourtj et de présent M. de L'Isle-Adam ; trois fiefs, à Charny près Meaux ; autres fiefs à Domont et au Luat.

• Sentence du bailliage de Montmorency condamnant Antoine de Champluisant à continuer de payer chaque année une mine de blé froment pour la garde des prisons de Montmorency, 13 mars 1554 [1555].

• Anne de La Fontaine, veuve de Philippe de Culant, seigneur de Saint-Cyr, baille à Antoine de Champluisant, à cause de son hôtel d'en haut à Domont, l'aveu et dénombrement du fief de l'hôtel d'en bas audit Domont, 7 juillet 1560.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits, aveu, etc., de Charles de Gaillarbois, seigneur de Marcouville et de Domont, 1671-1682 ; au sujet du fief Bauldrin de Villers, réuni à la terre de Domont en 1479, puis subdivisé entre les deux seigneurs de Domont, enfin réuni à la seigneurie par M. de Marcouville, 28 juin 1681.

• Louis de Gaillarbois, seigneur de Marcouville, Domont, Manines et Cepoy audit Domont, fils aîné de feu Charles, déclare pour lui, ses frères et sœurs, employer pour aveu et dénombrement celui qu'a fourni son père le 11 juin 1681 ; 12 février 1685.

• Même déclaration pour l'aveu du fief de Cepoy, même jour. Rectification de cet aveu, 27 septembre 1687.

• Henri de Gaillarbois, comte de Marcouville, vend les terres et seigneuries de Domont, Manines et Cepoy à Anne-Catherine Douët, veuve de Henri-Gabriel Amproux, comte de La Massais, 26 février 1771 ; règlement des droits, 6 mars.

Titres d'une rente de 3 sols due sur trois arpents de terre à Domont, lieudit les Vignes.

• Acquisition des trois arpents par Jean Caillot, d'Ezanville, et Jeanne, sa femme, 17 octobre 1390. Autre acquisition d'un arpent et demi de terre, 20 avril 1391. Autre acquisition de trois arpents, 19 mars 1416 [1417]. Autre acquisition d'un arpent au lieudit Cepoy, 31 décembre 1416. Titre nouvel de la rente de 3 sols parisis, donné par Pierre Millère, marchand laboureur à Domont, à Guillaume de Montmorency, 18 février 1494 [1495]. Autre titre nouvel donné au

connétable Anne par Pierre Tiphainne, laboureur à Ezanville, 8 février 1539 [1540].

Terres à Domont appartenant au prince de Condé à cause de sa seigneurie d'Ezanville et tenues en censive du seigneur de Domont.

• Déclaration faite au nom du prince à Henri de Gaillarbois, comte de Marcouville, seigneur de Domont et de Gepoy ; 12 août 1746 (avec des plans).

• Part contributive du prince de Condé aux réparations de l'église de Domont, 1787.

Fief de Livilliers près Pontoise.

• Aveu donné par Mahieu de Villette, écuyer, neveu et héritier de Robert Le Saunier, à Jean de Villiers, fils de feu Robert de Villiers, seigneur de Domont, 28 janvier 1363 [1364]. Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de la recherche des titres du fief dans les archives du prince de Conti, 6 août 1744 : la terre de Livilliers appartenait au duc de Montmorency le 28 janvier 1602, date d'un contrat par lequel Philippe de Gaillarbois, seigneur de Domont, lui en abandonnait la tenue féodale; après avoir passé ensuite parles mains de divers possesseurs, la terre de Livilliers appartenait en 1744 aux enfants de M. Charpentier, seigneur d'Emery.

Fief de Génicourt près Pontoise.

• Aveu donné par Marie de Paillart, dame de Montjay, de Lizy-sur-Ourcq et de Marines-en-Vexin, à Philippe de Melun, veuve de Jacques de Montmorency ; 14 mars d416 [1417]. Lettres de Philippe de Melun recevant la foi et hommage et l'aveu, 15 mars. Aveu de Marie de Paillart à Jean de Montmorency, 12 août 1424.

• Délibération dû Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal des fiefs de Livilliers et de Génicourt, 11 décembre 1776.

Fief du Prieuré de Domont à Saint-Brice, relevant du prieur de Domont.

• Etat de la consistance du fief d'après un titre de 1340 (copie du XVIIIe siècle).

• Lettres du cardinal de Lorraine, du cardinal de Bourbon, et de Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, députés du Pape pour l'aliénation de 50.000 écus de rente des biens d'église, notifiant la mise en vente de 38 s. p. de cens et de 60 s. p. de rente appartenant au prieuré de Notre-Dame de Domont à Saint-Brice ; 20 décembre 1569. Lettres d'approbation de Charles IX, 15 janvier 1570 (copie de 1750).

• Foi et hommage fait au prieur de Domont par Charles Arbaleste, seigneur de Néron et de Pierres, un des cent gentilshommes de la maison du Roi, et seigneur

du fief du prieur de Domont, à lui appartenant à cause de Louise Boucher, sa femme, fille et héritière en partie de défunt Arnoul Boucher, premier président au Grand Conseil, 8 novembre 1595 (copie de 1750).

• Paiement fait par le sr de Saint-Léger, ayant cause d'Arnoul Boucher, sieur d'Orsay, pour la confirmation de son titre de propriété, 8 novembre 1642 (copie du XVIIIe siècle).

• Agnès-Françoise Hébert, veuve de Roland-Armand Bignon, intendant de la généralité de Paris, vend le fief et la ferme de Domont à Paul-Emile, marquis de Braque, seigneur du Luat, 30 mai 1733.

• Aveu et dénombrement donné par le marquis de Braque à Vidien de La Borde, prêtre de l'Oratoire, prieur de Domont, 27 octobre 1734 (copie de 1745).

MOISSELLES, fief des censives.

• Recettes des censives de Moisselles, extrait du compte du receveur de Montmorency pour l'année 1566.

• Vente des censives de Moisselles et autres villages à Louis de Machault pour Pierre Puget de Montauron, 26 mars 1641. Remise des titres, 12 août 1642 (copie de 1748).

• Vente des censives par Puget de Montauron à Michel Particelli, seigneur d'Hémery, 19 mars 1645 (copie de 1743).

• (Foi et hommage du fief des censives de Moisselles par Jean-Nicolas Mathas, sr de Clairvaux, 5 janvier 1693).

• Recherche du service féodal du fief, 18 janvier 1786.

• Etienne-Louis Bonnard, avocat au Parlement, vend le fief de Moisselles à Antoine-Nicolas de La Gorgue, seigneur de Rouy, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, demeurant en sa terre de Bellecauville, paroisse de Wimille en Boulonnois ; 1er mai 1787. Liquidation du droit de quint, 9 mai.

Titres de dix livres tournois de surcens et rentes dues sur 18 arpents de terre à Domont et Moisselles, depuis le bail à rente fait par Anne de Montmorency, le 25 novembre, 1532, à Pierre Lefèvre, son cuisinier. 1666, Madeleine Jolly, veuve de noble homme Sirejean, avocat au Parlement. 1684, Jean de Lassus, maître d'hôtel du Roi. 1734, M. de Lassus, bourgeois de Domont. 1756, Mme Trépagne, veuve d'un procureur au Parlement. 1783, M. Lescuyer, procureur au Parlement. Lettres des agents du prince de Condé, 1781-1783.

• Proposition faite au prince de Condé par le sr Antheaume d'acquérir les biens de son neveu, le sr Gentil, à Moisselles et à Attainville, dans le but de s'en assurer perpétuellement la chasse, décembre 1781.

BAILLET.

• Délibération du Conseil du prince de Condé pour demander à M. du Mesnillet, conseiller au Parlement, seigneur de Baillet, communication amiable des titres en vertu desquels le juge de Baillet veut tenir des assises et la justice une fois l'an dans les cours des maisons du village de Moisselles, 19 avril 1684.

• Autre délibération déclarant que M. Daguesseau de Valjouan n'a aucun droit à payer à cause de son mariage avec Louise Dubois, veuve de M. de Ménestrel et dame de Baillet, attendu que son contrat de mariage, du 3 décembre 1722, porte exclusion de communauté ; 20 avril 1728.

VILLAINES.

• Mention de huit fiefs tenus à Villaines par Robert de Villaines et mouvant de Villetaneuse, dans l'acte de vente de Simon de Maintenon dit de La Queue à Jean Chauvel, 23 mai 1350 (copie de 1745).

• Copie de l'aveu de Nivelon de Villaines à M. de Montmorency à cause du fief de Villetaneuse, s. d. (XIVe siècle) (copie de 1744).

• Foi et hommage par Jean des Jardins à Jean de Montmorency d'un fief à Villaines qui fut à Milet de Villaines, 21 septembre 1427 (copie de 1748).

• Foi et hommage d'un fief qui fut au Bègue de Villaines, fait à Jean de Montmorency par Adam de La Roue au nom de Blanche de Tingy, nièce et héritière dudit Bègue de Villaines, 13 avril 1429 (copie de 1748).

• Foi et hommage du fief de Villaines par Jean Le Coq, écuyer, héritier de sa cousine Mahiette de Frémainville, 30 décembre 1469 (copie de 1748).

• Jean Le Coq vend le fief à Jean Guyart, marchand épicier, bourgeois de Paris, 12 février 1478 [1479].

• Aveu du fief, terre et justice de Villaines, donné à Guillaume de Montmorency par Jean Guyart, chanoine de Saint-Honoré à Paris, 17 juin 1485. Réception de, l'aveu par Guillaume, 12 octobre.

• Foi et hommage de Jean de Vignolles, un des quatre secrétaires de la Cour de parlement à Paris, mari d'Anne Guyart, fille et héritière de Guillaume Guyart, 22 juin 1532 (copie de 1746).

• Aveu d'Anne Guyart, veuve de Jean de Vignolles. 16 juillet 1547.

• Autre aveu d'Anne Guyart, 23 juin 1548.

• Foi et hommage fait par Nicolas Mancel, laboureur à Villiers-le-Sec, au nom de Lancelot de Vignolles, seigneur de La Rochère et de Villaines,

fils aîné et principal héritier d'Anne Guyart, 26 juillet 1586.
• Lettres patentes données à la requête de Guillaume de Verthamont, seigneur de Villaines, et portant création de deux foires annuelles à Villaines ; Paris, juin 1598.
• Foi et hommage de Guillaume de Verthamont, qui a acquis la terre de Villaines de Lancelot de Vignolles et de ses co-héritiers, 3 août 1598. Réception par Henri de Montmorency, 15 août. Aveu et dénombrement, 29 août.
• Guillaume de Verthamont demande au duc de Montmorency la fermeture d'une ruelle ; il demande aussi la restitution des pierres du vieux château que les habitants de Villaines ont prises en 1598 ou 1599 pour faire un fort devant l'église ; rapport des officiers de Montmorency, 22 juin 1601.
• Foi et hommage de Jean Bazannier, sr de Champrond, mari de Denise Lebeau, femme en premières noces de Guillaume de Verthamont et mère d'enfants mineurs, 2 juillet 1603.
• Saisie de la terre de Villaines et établissement de commisaire, 9 et 17 juillet 1603.
• Foi et hommage de Denise Lebeau, veuve en premières noces de Guillaume de Verthamont, 29 mai 1629.
• Foi et hommage d'André de Verthamont, fils unique de Denise Lebeau, 27 avril 1633.
• André de Verthamont cède par échange la terre et seigneurie de Villaines à Macé Le Boulanger, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, président es Enquêtes du Parlement, prévôt des Marchands, 29 juillet 1641. Foi et hommage, 30 mai 1642.
• Saisie féodale de la terre de Villaines sur Auguste-Macé Le Boulanger, seigneur de Viarmes et de Villaines, maître des Requêtes de l'Hôtel : pièces de procédure, 1660-1664.
• Foi et hommage d'Auguste-Macé Le Boulanger, fils et héritier de Macé et de Claude Le Flamand, 4 août 1663 (copie de 1746).
• Aveu et dénombrement par le même, baron de Maffliers, Monsoult et Béthemont, seigneur de Viarmes, de Belloy-en-France, de Seugy, Villaines, Fercourt, Quincampoix et Neuf moulin, maître des Requêtes de l'Hôtel et président du Grand Conseil ; 30 juillet 1681. Blâme de l'aveu, 31 janvier 1684. Mémoire au sujet de ce blâme, rédigé pour M. de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie, légataire universel du président Le Boulanger, son aïeul maternel ; s. d. (après 1687).
• Mesurage d'une pièce de terre sur le terroir de Villaines, 1780.

• Liquidation du droit de relief dû par Adélaïde-Jeanne-Claude Camus de Pontcarré, marquise de Briqueville, en qualité d'héritière de la baronne de Heiss, sa sœur ; 11 novembre 1786.

• Acquisition de Villaines par Simon-Philbert-Chrétien des Ruflais, 26 mai 1786 ; décision du Conseil du prince de Condé prononçant que cette terre est régie par la coutume du Vexin français et-par conséquent assujettie à un droit de relief ; 12 juillet. 1786.

1-BA-038 **BELLOY.**

I. Fief de Vincent Drouart.

• Bouchard du Ru, receveur de M. de Montmorency, donne quittance à Vincent Drouart, avocat au Châtelet de Paris, de la somme de vingt florins à l'écu, du coin du roi Jean, par lui due « à cause du quint denier de un fief.... à lui vendu par Gauvain de Liencourt, escuier, avec autres héritages, séant à Belloy, lequel fief fu feu Raoul de Faiel, escuier... » ; 17 avril 1361.

• Aveu de Guillaume Drouart, fils de Vincent, 12 avril 1385,

II. Fief des Carreaux.

• Aveux de Jean-Fusée, demeurant à Luzarches, 21 août 13.61 et 9 décembre 1367.

• Aveu de Jean de Gacourt, écuyer, au nom de ses enfants mineurs Regnault et Gilette, héritiers de défunte Jeanne Dony, sa femme et leur mère, 6 novembre 1388.

• Thomas Foucher, tailleur de robes demeurant à Paris, et Gilette de Gacourt, sa femme, se dessaisissent entre les mains de Regnault de Gacourt, écuyer, frère de Gilette, du fief des Carreaux par eux vendu à Guillaume Drouart, avocat et conseiller du Roi au Châtelet ; 26 octobre 1403.

• Foi et hommage de Guillaume, 8 janvier 1403 [1404].

III. Les deux fiefs unis.

• Foi et hommage de Guillaume Drouart, 16 janvier 1403 [1404]. Son aveu et dénombrement, 3 août 1405. Aveu de son gendre, Jean de Saint-Romain, conseiller au Parlement, 31 mai 1426.

• Aveu de Germaine Hesselin, veuve de Jean Bureau, trésorier de France, 3 juin 1467.

• Deux cahiers contenant la copie, faite au XVIe siècle, des pièces ci-dessus mentionnées et des suivantes : Jean de Montmorency reçoit la foi et hommage de Jean Bureau, trésorier général de France, pour le fief qu'il a acquis de Jean de Saint-Romain ; 13 mai 1445. Germaine Hesselin, veuve de Jean Bureau, dame de La Malmaison en Brie et de Montglas, donne pouvoir à Guillaume Tostée pour faire foi et hommage et fournir aveu et dénombrement, 19 juillet 1464 ; acte de foi et hommage, 23 juillet ; aveu, 3 juin 1467. Guillaume de

Montmorency reçoit la foi et hommage de Germaine Hesselin pour quatre fiefs, deux à Belloy relevant de Montmorency, et deux à Noisy-le-Sec mouvant de Chavercy ; Ecouen, 16 août 1493. Foi et hommage de Louis de Harlay, qui possède les fiefs, de Belloy à cause de Germaine Cœur, sa femme, 14 octobre 1501. Acquisition des fiefs par Germain du, Val, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Fontenay en France, 10 janvier 1520 [1521] ; foi et hommage, 21 juillet 1521. Foi et hommage de Marie de Corbie, veuve de Germain du Val, 10 janvier 1532 [1533], de Tristan, fils aîné de Germain, pour lui et ses frères et sœurs, 10 juillet 1532. Foi et hommage de Charles Le Roux, bailli de Caux, pour ce qui lui appartient à cause d'Anne du Val, sa femme, 24 avril 1551.

• Le prince de Condé remet à Etienne Le Roux, sr de Roiville, le droit de relief qui lui est dû pour le fief de Saint-Romain et pour un autre fief appartenant à la veuve du président de Fourcy, 15 mars 1639.

• Contestation entre le prince de Condé et la dame de Belloy au sujet de la mouvance du fief des Carreaux ou Saint-Romain, 1685.

• Autre contestation sur le même sujet avec M. Chassepot de Beaumont, conseiller au Grand Conseil, août 1742 ; notice historique des fiefs. Abraham-Charles Chassepot de Beaumont avait acquis le fief de Saint-Romain d'Ange-Marie-Louis-Victor-George Ondedey, comte de Vézelay, commandant général d'Avignon et Comtat Venaissin, le 27 juin 1735, et l'autre fief, dit de Villemontée, des créanciers d'Anne-Erard-Jean-Baptiste, marquis de Livron, le 19" août 1740.

• Foi et hommage de Charles-Louis Chassepot de Beaumont, auditeur en la Chambre des Comptes, 20 novembre 1776. Aveu et dénombrement, 4 décembre. Remise des droits de quint et requint anciennement dus, 8 janvier 1777.

• Contestation entre M. de Beaumont et le Chapitre de Notre-Dame de Paris au sujet du fief de Sébastien de La Grange à Belloy, 1780 ; plan.

• M. de Beaumont et sa femme, Anne-Adélaïde du Tremblay, vendent les fiefs de Saint-Romain, de Villemontée et Dupré à Auguste-Savinien Le Blond, maître de mathématiques des Enfants de France, 10 mars 1789. Fixation du droit de quint, 1er avril.

BELLOY. Fief de MAUREGARD.

• Aveu du fief de Robert de Lihus, dit Duvelin, chevalier, 28 janvier 1366 [1367] (ce fief fut plus tard vendu par Pierre de Lihus, fils de Robert, à Nicolas de Mauregard).

• Aveu du fief de Nicolas de Mauregard, sergent d'armes du Roi, 27 février 1366 [1367]. Autre aveu de Nicolas, 22 octobre 1367. Mention d'un arrière-fief qui fut à Clément Bertaut.

• Aveu de Catherine de Mauregard, fille et héritière en partie de Nicolas, 17 mai 1413.

• Foi et hommage de Jean Gencien, général conseiller sur le fait de la Monnaie du Roi, pour le fief de Mauregard qui fut à Robert de Lihus, 4 août 1455 (copie de 1748).

• Nicolas Berthereau, sr de Villiers-le-Sec, notaire et secrétaire du Roi et de sa chambre, bailli et concierge de son palais à Paris, baille au connétable de Montmorency l'aveu et dénombrement du fief de Mauregard, par lui acquis des héritiers de Sébastien de La Grange et de Madeleine du Val, sa femme, seigneurs de Trianon-lez-Luzarches ; 15 juillet 1546.

• Saisies féodales du fief, 1568, 1576, 1582. '

• Foi et hommage du fief de Mauregard par François du Val, seigneur de Fontenay et Mareil, fils et héritier de Germain du Val, seigneur desdits lieux et capitaine du château du Louvre, qui avait acquis le fief en 1603 des sr de Jalauges, Hatte et Asse ; 9 mars 1623. Autre acte de foi et hommage, 3 février 1634.

• Acquisition du fief par Hercule de Belloy, seigneur d'autres fiefs à Belloy, 30 janvier 1647 ; foi et hommage, 27 août 1649. Foi et hommage par son fils Hercule, comte de Belloy, 1er juillet 1681 ; aveu et dénombrement, 19 août 1686.

• Marie de Villemontée, veuve d'Hercule, et sa fille Françoise-Bénigne, veuve de Joseph, marquis de Livron, et remariée à Robert Le Dieu, seigneur de Villers, vendent les terres et seigneuries de Belloy-le-Neuf, Belloy-le-Vieil, et le fief de Mauregard, au Chapitre de Notre-Dame de Paris, septembre 1693. Sentence des Requêtes de l'Hôtel portant adjudication, 26 avril 1695. Quittance des droits seigneuriaux, 20 mai.

• Foi et hommage par le chanoine Charles Le Rahier-Desbordës, homme vivant et mourant, 20 août 1729.

• Le chanoine Pierre-Bernard Viet ; foi et hommage, 24 août 1777 ; aveu et dénombrement, 18 décembre. Réception de l'aveu, 30 décembre 1778.

Fief de GENCIEN à BELLOY.

• Extraits des titres du fief, XVIIIe siècle.

• Vente du fief par Jean Gile, écuyer, fils de Guillemette Gencien, et par Jeanne de Sandreville, sa femme, à Sébastien de La Grange, seigneur en partie de Belloy, bourgeois de Paris ; 12 mars 1492 [1493] (copie de 1756). D'après les titres de propriété mentionnés dans l'acte, le fief avait appartenu en 1416 à Jean Gencien, en 1447 à sa veuve, Jeanne de Mauregard,

en 1451 à leur fils, Jean Gencien.

• [1532, Sébastien de La Grange ; 1535, Nicole Mole ; 1546, Charles Mole ; 1562 à 1597, François Olier, fils de Madeleine Mole ; 1621, Jacques Olier ; 1634, Jean-Jacques Olier ; 1661, Edouard Olier et ses co-héritiers].

• Partage des biens de Jean-Jacques Olier, abbé de Pibrac, entre son frère Edouard, grand audiencier de France, les enfants de son frère François, seigneur de Verneuil, président au Grand Conseil (Jacques, Joseph, Renée et Marie), et les enfants de sa sœur Marie, qui avait été femme de Dreux Daubray, seigneur d'Offémont, lieutenant civil de la prévôté de Paris (Antoine, maître des Requêtes, intendant d'Orléans, Dreux, conseiller au Parlement, Marie-Madeleine, femme d'Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, et Thérèse Daubray), 28 novembre 1666 (copie de 1757).

• Sept délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits féodaux dus par les héritiers de l'abbé Olier, 1669-1686.

I. Partie du fief de Gencien attribuée à Edouard Olier.

• Partage du 28 novembre 1666 (copié de 1766).

• Foi et hommage par Philbert Olier, seigneur de Fontenelle, capitaine au régiment des Gardes françaises, 4 mars 1682. Droits dus au prince de Condé, 15 mai.

• Droit de relief dû par MM. Olier à cause de la mort de leur frère Philbert, 23 mars 1686.

• Procuration donnée par Jean-Philbert Olier de Touquin pour faire la foi et hommage, 23 juillet 1729.

• M. Olier de Touquin ne doit aucun droit pour l'acquisition par lui faite de son frère l'abbé, le 28 juin 1721, d'un tiers du fief de Gencien ; 6 mars 1732.

• Nicolas-François, comte de Gondrecourt, et Marie-Louise Olier, sa femme (fille de Jean-Philbert Olier de Touquin), vendent la terre et seigneurie de Fontenelle, située en la paroisse de Saint-Martin-du-Tertre, et leur portion du fief de Gencien à Pierre Babaud de La Chaussade, baron de Frasnay, 23 février 1754. Liquidation des droits, 29 décembre 1758.

• Baux à ferme consentis par M. de La Chaussade, 19 janvier 1757 et 8 juillet 1764.

• M. de La Chaussade et Anne-Rose Le Comte de Nonant de Pierrecourt, sa femme, vendent Fontenelle et le fief de Gencien à Pierre-Jean-Baptiste Gerbier, avocat au Parlement, et à Marie-Perpétue Martin, sa femme, 20 septembre 1771. Liquidation du droit de quint, 15 janvier 1777.

• Transaction entre M. Gerbier et Denis-Augustin Poiret, possesseur de l'autre

partie du fief de Gencien, 26 décembre 1778.

• Transaction et vente par échange entre M. Gerbier et Gabriel Choart, seigneur de Toutteville, président de la Cour des Aides, 28 décembre 1779.

• Transaction entre M. Gerbier ei le chapitre de l'église de Paris, 14 janvier 1778, homologuée le 28 juin 1780 (copie du 12 février 1782).

• Lettre de M. Antheaume du 17 mai 1781, accompagnant les deux actes suivants : vente de terres par M. Gerbier, 27 janvier 1776 ; transaction entre M. Gerbier et le président Mathieu-François Mole, 8 juillet 1781.

II. Partie du fief de Gencien attribuée à Jacques et Joseph Olier, frères, par le partage du 28 novembre 1666.

• Bail à rente consenti par Hardouin-Thérèse de Morel, marquis de Putanges, à Jean Sainte-Beuve, receveur de la terre et seigneurie de Belloy, 20 juillet 1740. Rachat de la rente foncière par Marie-Anne Le Duc, veuve de Sainte-Beuve, 9 janvier 1757. Modération du droit de quint, 28 février. Mémoire sur le droit de relief, 28 décembre 1758. Mémoires sur le droit de quint réclamé au marquis de Putanges et à sa veuve, 1757-1765.

• Le fief de Gencien échoit par partage à Denis-Augustin Poiret et à Marie-Marguerite Sainte-Beuve, sa femme, 4 décembre 1765; acte du partage, 29 janvier 1766.

• Bail à rente consenti par Poiret à Claude-Antoine-François Meunier, laboureur à Belloy, 12 avril 1770. Liquidation du droit de relief, 18 décembre 1776.

• Affaire contre les héritiers Sainte-Beuve pour le paiement du droit de quint dû par M. de Putanges, 15 janvier 1777.

• Décision de saisie féodale, 30 septembre 1778.

• Transaction entre M. Gerbier et Poiret, 26 octobre 4778.

• Service féodal requis pour les portions du fief de Gencien qui ont appartenu à Poiret, 14 juillet 1779 et 6 février 1782.

III. Vente par M. Gerbier au président Choart, 28 décembre 1779. Etat du fief de Gencien et des droits qui en sont dus, janvier 1782. Mémoires sur la consistance du fief. Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la liquidation des droits, janvier-juin 1782 et 14 mai 1783.

• La veuve et les enfants du président Choart vendent à Charles-Simon Millet, receveur général des finances de la généralité de Moulins, le château de Toutteville au village d'Asnières-sur-Oise, le fief de Viveray uni à la terre et seigneurie de Toutteville, le fief de Fontenelle-Olier au terroir de Saint-Martin-du-Tertre, et le fief de Gencien ; 6 septembre 1788. Liquidation du droit de quint dû pour le fief de Gencien, 22 juin 1789. Rachat des droits féodaux par Millet, 23 novembre 1791.

Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la

haute justice de Belloy, en 1683, 1687, 1693 et 1785.

1-BA-039 **CHAUVRY.**

I. Fief de la Cour. « Ce sont les appartenances du fief feu madame de Jangny à Chauvery, tenu de monssr de Montmorency aus us de Weuquessin.... Autre fief tenu de Guillaume Bapteste.... Autre fief tenu des hoirs feu Philippe de Bersencourt.... Autres héritages... » ; s. d. (XIVe siècle).

• Aveu de Robert de Lihus, dit Duvelin, veuf de Catherine de Jangny (Jaigny ? Jagny ?), 28 janvier 1366 [1367].

• Aveu de Jean Poly, chevalier, seigneur de La Bosse, 5 décembre 1405.

• Aveu par Jean Poly d'un autre fief qu'il tenait jadis de défunt Jean Le Clerc, notaire du Roi ; baillé à Jacques de Montmorency le 6 octobre 1406 (réuni au fief de la Cour dans l'aveu de 1464).

• Foi et hommage par Guillaume Sanguin du fief qu'il a acquis des héritiers de Jean Poly, 20 mai 1415.

• Aveu de Guillaume Sanguin, seigneur de Chauvry en partie, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, 31 août 1439 (reproduction de l'aveu de 1405).

II. Fief de Sausseron. Aveu de Gautier de Sausseron, au nom et comme procureur de Geoffroy de Leschelle, sire de Ballehan, à qui le fief appartient à cause de sa femme Béatrix (fille de Mahieu de Précy) ; 24 juillet 1363. Autre aveu de Geoffroy de Leschelle, sire de Ballehan et du Chastelier, 26 décembre 1366.

• Aveu de Gautier de Sausseron, marchand et bourgeois de Paris, 16 juillet 1382.

III. Fiefs unis. Aveu de Guillaume de Longueil, écuyer, seigneur de Chauvry en partie, 22 juin 1464.

• Aveu de Geoffroy Hochet, receveur général des boîtes des monnaies de France, tant en son nom que pour ses frères et sœurs, enfants de Pierre Hochet, avocat en Parlement, et de Madeleine de Longueil ; 1564 (onze feuillets de parchemin grand in-4°).

Seigneurie censière de Chauvry.

• « Inventaire et déclaration en bref du revenu de la terre et seigneurie de Chauvery ainsi que on l'a peu savoir par les habitans de Chauvery ; et premièrement avant que parvenir à ladite déclaration fault entendre le traictié de mariage fait par le feu sires de Montmorency nommé Jaques de sa seur nommée mada" Denise de Montmorency et feu Lancelot Turpin, filz de Guy Turpin, seigneur de Crissé », ledit traité en date du 12 septembre 1398 ; s. d. (XVe siècle). Cinq copies du XVIIe siècle du contrat de mariage de Denise de Montmorency avec Lancelot Turpin.

• Jacques Amenard, sieur de Chaize, vend à son cousin Jacques Turpin, baron de Vihiers et seigneur de Crissé (fils d'Antoine et petit-fils de Lancelot), la part de l'héritage de Denise de Montmorency qui lui appartient du chef de Simone Turpin, sa mère, fille de ladite Denise ; 1er juillet 1494 (copie du XVIIe siècle).

• Jean Cueillette, notaire et secrétaire du Roi, vend à Jean de Ganay, seigneur de Persan, premier président au Parlement, une rente que Jacques Turpin, dès 1490, lui a constituée sur ses biens; 10 juillet 1506. Procès au sujet de cette rente entre ledit Jean de Ganay, chancelier de France, et Louise de Blanchefort, veuve de Jacques Turpin ; transaction par laquelle celle-ci abandonne au chancelier la terre et seigneurie de Chauvry, 7 septembre 1508 (copie de 1585).

• Germain de Ganay, évêque de Cahors, vend à sa belle-sœur Jeanne Boylève, veuve du chancelier, toute la part qui lui revient de l'héritage du défunt, 26 juillet 1512 (copie du G août 1522).

• Quittance des droits de relief, quint et requint de la seigneurie de Chauvry, donnée à Nicole Boylève, conseiller au Grand Conseil, et à Catherine Olivier,, sa femme, 20 juillet 1525.

• Déclaration de la moitié de la terre et seigneurie de Chauvry, appartenant à Catherine Olivier, veuve de Nicole Boylève, seigneur de Persan et dudit Chauvry, tenue à une seule foi et hommage d'Anne de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, à cause de sa baronnie de Montmorency (deux copies du temps, non datées).

• Partage de la succession de Roger de Vaudetar et de Jeanne Boylève entre leurs enfants Louis de Vaudetar, baron de Persan, et Jeanne de Vaudetar, 31 mai 1595.

• Cens et rentes dus au seigneur de Montmorency sur des héritages à Chauvry; baux, déclarations, jugements, 1493 à 1638 (neuf pièces).

Seigneurie de Chauvry, XVIIe et XVIIIe siècles.

• Catherine de Thomassin, femme de François d'Averton, seigneur du Bourg, fille et héritière de Jeanne de Vaudetar, dame de Montmartin, vend la terre et seigneurie de Chauvry et le fief de Morangle, sis audit Chauvry, à Gabriel Cotignon, notaire et secrétaire du Roi ; 13 mars 1608.

• Le duc de Montmorency vend à Cotignon deux étangs et une petite oseraie à Chauvry, 10 mars 1609. Le sr Hochet, seigneur en partie de Chauvry, avait demandé à acquérir ces viviers en 1606 : requête du 26 mai, avis des officiers de Montmorency, Le Laboureur et Coulon, 12 juin.

• Cotignon est taxé à 60 livres « pour le rachat de ce qui relève de Monseigneur pour l'échange qu'il a fait de ce qui appartenoit au sieur de Montmorency à Chauvry », 8 juillet 1611.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la haute justice qui appartient au prince à Chauvry, 6 mars 1683, 27 décembre 1686. •

• Joseph-Antoine Cotignon de Chauvry, abbé de Saint-Pierre de Mauriac, seul et unique héritier de son père Nicolas, seigneur de Chauvry et du Breuil, premier président en la Cour des Monnaies, abandonne la terre et seigneurie de Chauvry à sa mère, Madeleine Royer, 25 avril 1693.

• Quittance des droits de mutation délivrée à Joseph-Antoine Cotignon, héritier de son père et de sa mère, 30 octobre 1698.

• Modération du droit de relief dû par le comte de Beuil (qui a épousé Madeleine-Jeanne-Catherine Cotignon par contrat du 17 septembre 1716) pour la terre et seigneurie de Chauvry, les fiefs de la Cour, de Sausseron et de la Maison-Blanche, et le fief de la Croizanne qui relève du fief du Colombier à Chaumontel ; 31 janvier 1725. Payé le 3 février.

• Bail à ferme du domaine de Chauvry consenti par Antoine-Pierre, comte de Beuil, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur de La Roche, Chauvry, etc., à Louis Hébert, laboureur à Chauvry ; 11 juillet 1732.

• Vente par licitation de la terre et seigneurie de Chauvry, avec les fiefs de Morangle, de la Cour, de Sausseron, de la Maison-Blanche, de la Croizanne et autres, de la terre et seigneurie du Petit-Gournay, relevant du duché d'Anguien, avec les fiefs de Coquelet et de Fayet, relevant de la seigneurie de Baillet ; faite à la requête de Jean-Baptiste de Faucon de Ris, comte de Charleval, de Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, et des autres héritiers de la comtesse de Beuil ; affiche imprimée ; adjudication au comte de Charleval, 17 août 1740 ; délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la liquidation du droit de relief, 1740-1743.

• Vente par le comte de Charleval à Balthazar Durand de Beauval, conseiller au conseil supérieur de la ville de Léogane, île de Saint-Domingue, 25 août 1743. Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la liquidation des droits de quint et de relief, 5 septembre 1743, des actes de foi et hommage, 27 février 1744, de la moyenne et basse justice de Chauvry, 3 mars 1746. Aveux séparés des fiefs de la Cour, de Sausseron et de la Maison-Blanche, 27 août 1746.

• Vente par Durand de Beauval et Anne Duvivier, sa femme, à Henri-Gabriel Amproux, comte de La Massais, maréchal-de-camp, 19 avril 1749. Modération des

droits de quint et de relief, 24 avril.

• Anne-Julie Frézou, demeurant au Mesnil-Saint-Denis près Beaumont, André Le Bastier, seigneur de Rainvilliers près Beauvais, et Marguerite-Rosalie Frézou, sa femme, héritiers quant aux propres maternels de leur cousin-germain le comte de La Massais, mort le 7 octobre 1764, vendent leurs droits à la veuve du comte, Anne-Catherine Douay, 14 juillet 1765. Liquidation du droit de relief, 21 août 1766 et 19 février 1767.

• Acquisition de deux maisons à Chauvry par la comtesse, 29 octobre 1782.

• Décision du Conseil du prince de Condé au sujet des droits d'échange qui appartiennent à Mme de La Massais dans sa terre de Chauvry, 20 mai 1789.

RETHEMONT.

• Fief Colliot (maison, bois, champarts, cens). Aveu d'Aimery Delerat, bourgeois de Paris, comme ayant, à cause de sa femme, la garde de Jaquet Colliot, "fils de feu Lucas Colliot et de Geneviève, à présent femme dudit Aimery ; s. d. (XIVe siècle, copie du XVIIIe). Aveu de Jacques Colliot, bourgeois de Paris, 9 février 1387 [1388] (copies de 1649 et de 1744). Autre aveu de Jacques Colliot, 19 août 1398 (copies de 1649 et de 1744). Recherche du fief ; délibération du Conseil du prince de Condé du 20 mars 1776.

• Autre fief (maison, terres, bois, cens, rentes). Aveu par Jean Labbé du fief qui fut à Jean de Bruyères, 16 décembre 1425 (copies de 1649 et de 1744).

MONTAUGLAN (terre, fief et seigneurie de) en la paroisse de Béthemont, près de la haute forêt de Montmorency.

• Vente de la terre de Montauglan par le marquis de Novion (Louis-Anne-Jules Potier) à Alexandre-Joseph de Montmorency-Bours et à dame Agnès-Emerantienne de Warszycki, sa femme, auparavant veuve de Louis-Constantin de Pociey, palatin de Vilna et grand-général de Lituanie, 13 avril 1745. Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus, 2 décembre 1745, 5 mai 1746.

• Testament du comte Alexandre-Joseph de Montmorency-Bours, 27 juin 1755 (copie de 1776).

• Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé. Drincesse de Conti, fait donation à Alexandre-Mathias de Kozarzon-Borzencki, de la moitié de tous les droits et actions résultant du legs universel fait à son profit par Agnès-Emerantienne de Warszycki, veuve du comte de Montmorency-Bours, 28 mars 1774. Vente et cession par M. de Kozarzon-Borzencki à Louis-François de Bourbon, prince de Conti, 4 décembre 1775. Sentence d'adjudication de la terre et seigneurie de

Montauglan au prince de Conti, 16 avril 1777.

SAUCOURT (terre et seigneurie de).

• Aveu et dénombrement présenté par Guillaume de Beaussault, chevalier, seigneur de Breteuil, à « son cher oncle monseigneur de Montmorency » (Erard de Montmorency avait épousé en 1305 Clémence de Muret, dame de Beaussault) ; s. d. (XIVe siècle) : la ville de Saucourt, « toute la censive des otises et la censive des vignes du terrouer », etc. ; « à Beitemont VIII hotises..., le four de la ville », cens, rentes, corvées, terres, bois, etc. ; arrière-flef tenu de Guillaume de Beaussault par Hodierne, veuve de Gilles d'Attichy: « sa maison de Sencourt (Saucourt) et une partie du jardin et le courtil que Guillaume tient à louier de lui... », etc. (original et copie de i744).

• « C'est ce que Jaques de Beellay (Belloy), chevalier, adveue à tenir de noble home et puissant mons. de Monmorency à cause de damoiselle Phelipe de Morency [Montmorency], laquelle il tient en bail ; c'est assavoir à Sencourt ix liv. de cens chargiés en LXX S. au prestre de la Chaumete, le moulin et le vivier Aubert », prés, cens, rentes, bois, « les bois de Boyssy contenant XL arpens ou environ, tenant à Erart de Lusarches » ; un fief à Ferrièresj en Brie tenu par Jean et Bureau de La Rivière ; justice haute, basse et moyenne ; chasse par tous les bois qui furent à « Mahieu de Montmorency, sire du, chastel de Maffliers » ; 19 janvier 1366 [1367] (original, copies du XVIe siècle, de 1607, de 1744 et de 1745).

• Aveu et dénombrement donné par Gassot de Bouconvillers à cause de Philippote de Montmorency, sa femme, 20 février 1379 [1380] : le bois de Boissy n'y figure plus, mais seulement le bois du Brûlis et le bois de la Nouette ; « xxx souldées de terre que Guyot de Courlandon me doit assair pour cause du partage de ma femme ; ....la chasse en tous les bos qui sont Guiot de Courlandon et entour le chastel et en la basse forest ; ....un arrière-fief en la ville de Ferrières en Brie dont messire Bureau de La Rivière tient le demaine de Guiot de Courlandon et de moy en plein fief... » (original, copies du XVIe siècle, de 1607 et de 1744).

• Mention de la foi et hommage de Mme de La Roche et de Mme de La Roche-Guyon pour le fief de Ferrières-lez-Bury-Saint-Georges en Brie, 25 décembre 1450 et 29 juin 1451 (copie de 1748).

• Aveu et dénombrement de Saucourt par Antoine de Saint-Chamans, gouverneur de Guise, seigneur du Pesché, de Méry, Mériel, Saucourt, Montubois, fief de Poix en la ville de Pontoise, etc. ; 20 mai 1609 : la terre et seigneurie de Saucourt lui appartient par acquisition faite de Claude

d'Orgemont et, de son gendre et de sa fille, François Juvénal des Ursins et Guillemette d'Orgemont (original sur parchemin, signé, et copie du XVIIe siècle sur papier).

• Délibération du Conseil du prince de Condé accordant au comte de Belloy une copie de l'aveu donné par Jacques de Belloy le 19 janvier 1367, copie dont il a besoin pour faire une des preuves de sa généalogie, 6 mai 1745.

1-BA-040 **SANNOIS.**

• Fiefs de Hugot et du Grand Hôtel.

• Mémoire historique, extrait des aveux et dénombrements ; inventaire de titres.

• Copie, faite au XVe siècle, des aveux présentés aux seigneurs de Montmorency par Nicolas de Mauregard, sergent d'armes du Roi, 27 février 1366 [1367], 22 octobre 1367, par Nicolas de Soissons, pelletier et varlet du Roi, 15 décembre 1373, par Jacqueline, veuve de Nicolas de Soissons, 4 novembre 1377, par Charles de Pontalie, héritier en partie de Blanche de Poupaincourt, sa femme, auparavant femme de Thibault de Mésaray, 11 mai 1426.

• Aveu de Jean de Chauvigny, 23 décembre 1476 (copies de 1618 et, de 1627).

• Aveux de Catherine de Kéry, veuve de Bureau Boucher, procureur au Châtelet de Paris, 9 mai 1524 et 30 juillet 1537.

• Déclaration des enfants de Catherine de Kéry, 14 septembre 1549.

• Aveu de Jean de Chacerat, écuyer, et Yves Pieu, avocat en Parlement, 2 janvier 1556 [1557]. Autre déclaration par Yves Pieu à cause de Jeanne Boucher, sa femme, et Jean de Chacerat à cause de Marie Hardy, sa femme, s. d..

• Jean de Chacerat et Marie Hardy vendent le fief de Hugot à Regnault Penelle, maître couvreur de maisons, bourgeois de Paris, 27 avril 1575 ; rappel d'actes : foi et hommage de Jean Boucher, 7 novembre 1548, de Jean de Chacerat et Yves Pieu, 2 janvier 1556 [1557]), partage de biens entre eux et Jeanne Boucher, veuve de Jacques Pournier, 2 mai 1559, autre partage de bi'ens, entre eux et Jeanne Boucher, veuve de Jacques Fournier, 2 mai 1559, autre partage de biens, 30 juillet 1571.

• Aveu par Regnault Penelle, homme d'armes de la compagnie de M. de Dinteville, des fiefs de Hugot et du Grand-Hôtel, provenant de Jean de Chacerat et Marie Hardy, de Nicolas de Thumery et Jeanne Pournier, sa femme ; 14 février 1584 (copie de 1627).

• Sentence pour Claire de Saint-André, veuve de Nicolas Le Clerc, seigneur de Franconville-la-Garenne, contre Madeleine de Savoie, duchesse de

Montmorency, au sujet de trois arpents au terroir de Pranconville que la duchesse prétendait appartenir au fief de Hugot de Sannois, 13 juin 1586.

- Aveu de Michel de Penelle, gendarme de la compagnie du duc d'Orléans, fils de Regnault, 8 décembre 1623.
- Marguerite de Penelle, héritière pour un tiers de Regnault Penelle, épouse Jean de Chancel, écuyer ; leur fille Claude épouse Joachim d'Aublay, écuyer; ceux-ci vendent leur tiers des fiefs à François Beraud, écuyer, sieur de Puissart, qui en donne l'aveu au prince de Condé le 10 mai 1641.
- Les deux autres tiers appartenaient à Michel de Penelle, fils de Regnault, dont une fille, Jeanne, épousa François Beraud ; celui-ci acquit par échange la part de son beau-frère Prosper de Penelle le 22 mars 1660, et hérita de sa belle-sœur Madeleine de Penelle, religieuse au couvent des Ursulines d'Argenteuil ; aveu et dénombrement de François Beraud, 15 janvier 1662.

Procès entre Regnault de Penelle et le prieur d'Argenteuil, seigneur en partie de Sannois, dans lequel intervient le duc de Montmorency, 1617. Mémoire de Louis Le Laboureur, bailli de Montmorency, sur la convenance de racheter les droits de haute justice et de censive qui appartiennent au prieuré d'Argenteuil à Sannois, 10 février 1664. Echange conclu entre le prince de Condé et le prieur, Pierre du Cambout de Coislin, abbé de Saint-Victor, premier aumônier du Roi, 10 août 1664 (original sur parchemin et trois copies sur papier) : l'abbé cède au prince la seigneurie de Sannois et le bois de Montfra, en échange d'héritages de la valeur de 300 livres de revenu, qui ont été transportées au prince par Pierre Le Musnier, seigneur de Rubelle, président au parlement de Metz, par contrat d'échange du même jour.

- Le prince cède la moyenne et basse justice à François Beraud et unit les fiefs de Hugot et du Grand-Hôtel à la seigneurie de Sannois, d3 août 1664 (original sur parchemin et trois copies sur papier).
- Transaction entre les enfants de François Beraud au sujet de la succession de Jeanne de Penelle, leur mère, 15 mai 1680.
- Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Sannois, présenté au prince de Condé par Charles Beraud, fils aîné de François, 20 avril 1693.
- Délibérations du Conseil du prince de Condé sur les droits de relief dus à cause de la mort de Charles Beraud, de César Beraud du Perron et de Beraud de La Tour, 13 juillet 1714, sur les droits honorifiques prétendus par le sr Beraud dans l'église de Sannois, 28 avril 1735, sur la rente seigneuriale due par le sr Beraud en vertu du contrat du 13 août 1664, 15 mars

1742.

Fiefs de la Mairie de Sannois, du Tertre, du bois des Conches et de Jean Le Maistre.

• Aveu et dénombrement de ces fiefs, présenté à Jacques Fouyn, prieur d'Argenteuil, par Denis de Cordes, avocat en Parlement, fils de Jean de Cordes, aussi avocat, et de Madeleine Rubentel, héritier de sa sœur Claude, acquéreur de Robert Gédouyn et de Charlotte de Cordes, sa femme (contrat du 6 avril 1579), etc. ; 7 juin 1582.

• Autre aveu de Denis de Cordes, 4 juin 1609.

• Aveu donné à Charles de Vienne, prieur d'Argenteuil, par Denis de Cordes, conseiller du Roi au Châtelet de Paris, fils de défunt Denis, 20 mars 1634.

• Aveu présenté au prince de Condé par Jacques de Sallo, seigneur d'Avrillé, Denis-Claude de Sallo, écuyer, et Nicolas de Sallo, seigneur de Beauregard, 5 juillet 1681.

• Vente par Jacques de Sallo à Jean-Baptiste-Julien Taitbout, greffier en chef de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 31 juillet 1722.

• Foi et hommage de Taitbout, 22 août. Modération du droit de quint, 3 septembre 1723 et 7 janvier 1724.

• Vente par Taitbout et ses enfants à Jean-Baptiste Delisle, bourgeois de Paris, qui fait déclaration au profit de Jean-François Beraud, 8 juillet 1741. Modération du droit de quint, 20 juillet. Foi et hommage, 9 décembre. Mémoire sur les fiefs.

A la poursuite des tuteurs de Louis-Denis-François et de Michel-Pierre Beraud, fils mineurs et héritiers de Jean-François Beraud et de Louise Compagnot de Talan, la terre et seigneurie de Sannois, avec tous les fiefs qui en font partie, est mise en vente et adjugée à Nicolas-Anne Delisle, avocat en Parlement, exempt des chasses de la Varenne des Tuileries, 29 octobre 1760. Mémoires dressés en vue de la liquidation des droits seigneuriaux. Transaction entre le prince de Condé et MM. Delisle Beraud, 4 décembre 1762. Foi et hommage de M. Delisle, 20 janvier 1763. Mémoires.

• Vingt-quatre contrats d'acquisitions partielles faites par M. Delisle en 1763 et 1764. Décret volontaire de ces acquisitions, 24 novembre 1764. Réunion de ces héritages à la terre de Sannois et transaction avec le prince de Condé, 5 octobre 1768.

• Baux de trois quartiers de vigne appartenant au prince de Condé à Sannois,; 1752, 1762. Vente de cette vigne à M. Delisle et inféodation,

13 avril 1764.

• Nicolas-Anne Delisle et Marie-Edmée Le Chevalier, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Sannois à Nicolas-Jacques Papillon d'Auteroche, intendant des menus plaisirs et affaires des comtes de Provence et d'Artois, fermier général, et à Marie-Antoinette-Louise de Brémont, sa femme, 12 février 1778. Liquidation du droit de quint, 18 mars.

• M. et Mme d'Auteroche vendent Sannois à Joseph Duruey, conseiller d'Etat, receveur général des finances de la généralité de Poitiers, et à Jeanne Morin, sa femme, ainsi que le fief de Choisy ou Soisy à Sannois, et le fief de la Grande-Maison ou de la Coupelle à Argenteuil, 19 février 1787. Liquidation du droit de quint, 7 mars.

Fief des Censives de Sannois.

• Le prince de Condé vend à Louis de Machault la terre de Soisy et les rentes et cens de divers villages, dont celui de Sannois ; M. de Machault fait déclaration au profit de Pierre Puget de Montauron ; 26 mars 1641.

• Remise des titres de propriété, 12 août 1642.

• Vente par M. de Montauron à Michel Particelli d'Hémery des cens et rentes de plusieurs villages, dont Sannois, 19 mars 1645.

• Louis Phelypeaux de La Vrillière cède par échange au président Louis de Machault les censives et droits seigneuriaux qui lui appartiennent à Eaubonne, Saint-Gratien, Ermont, Sannois et Franconville, 27 juillet 1665.

• Quittance donnée par le prince de Condé à Melchior de Blair du montant des droits de quint dus pour l'acquisition, faite par M. de Blair de Jean de Rouvière, de la terre de Cernay et des cens et rentes de Franconville, Sannois, Eaubonne, Saint-Gratien et Ermont ; 27 avril 1696.

• Liquidation des droits de quint dus par le président Martin-Simon du Plaa et Marie-Louise Charité, sa femme, pour l'acquisition faite, le 19 avril 1782, de la terre de Cernay et des censives de Sannois, Ermont, Eaubonne, Franconville et Saint-Gratien ; 15 janvier 1783.

• Le Conseil du prince de Condé ne reconnaît pas à M. Papillon d'Auteroche, seigneur de Sannois, la directe sur 9 arpents 7 perches faisant partie de la terre de Saint-Gratien, 11 janvier 1786.

• Intervention du prince de Condé dans une instance pendante entre M. Papillon d'Auteroche et le comte d'Houdetot, propriétaire d'une maison à Sannois, au sujet de la juridiction de la voirie, 20 décembre 1786 et 17 janvier 1787.

SANNOIS, pièces diverses.

• Baudouin Regnard, laboureur à Sannois, vend 2 arpents 3 quartiers de terre à Louis Hérisson dit La Martinière, secrétaire de la Reine-mère et écrivain pour le Roi en la marine de Ponant ; 28 juillet 1587.

• Fondation faite en l'église de Sannois par Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, 14 septembre 1649.

• Bail à ferme de 3 quartiers de terre consenti par le prince de Condé à Jacques Dumont, vigneron à Sannois, 16 février 1774. Remboursement du prix du bail, la terre appartenant à M. Delisle en vertu de la concession du 13 avril 1764 ; 16 juillet 1777.

• Remise de lods et ventes faite au sr Balthazar pour l'acquisition de la moitié du moulin de Sannois, 14 février 1776.

• Subvention accordée aux habitants de Sannois pour la réparation du presbytère, du vicariat et de la sacristie, 25 août 1785.

STAINS.

• Fief de la Motte.

• Aveu de Jean de Gency, 14 avril 1361.

• Aveu de Couppin de La Neuf ville, s. d. (XIVe siècle).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé: 6 avril 1760, le fief de la Motte, consistant en une maison ou château entouré de fossés et appartenant au sr Ganneron, relève du prince de Condé à cause de son duché d'Anguien, mais la justice en appartient au sr Bellanger, seigneur de Stains. 28 décembre 1741, modération du droit de quint dû par René Louin, substitut du procureur général au Grand Conseil et premier commis de M. Amelot, à cause de l'acquisition du fief de la Motte, par lui faite des enfants de Nicolas Ganneron le 29 septembre 1741. 9 mai 1765, modération du droit de quint dû par Jérôme-Jacques de Thomas, sr de La Barberie, premier commis de M. Bertin, ministre et secrétaire d'Etat, à cause de l'acquisition du fief de la Motte, par lui faite de René Douin le 1er avril 1765. 7 mars 1781, liquidation du droit de quint dû par Daniel Doumerc à cause de l'acquisition du fief et château de la Motte, par lui faite de M. de La Barberie le 2 février 1781.

• Autre fief à Sains (hôtel clos de fossés, avec l'enclos et jardin, terres, rentes).

• Aveu de Raoul Maillart, bourgeois de Paris, 13 mars 1381 [1382].

Fief à Sannois mouvant de Stains, dit le fief de Soisy.

• Aveu baillé par Jean de Gency le jeune, écuyer, à Nicolas Poulain, avocat en Parlement, seigneur de Stains : fief consistant en rentes sur

plusieurs héritages, en un jardin appelé le jardin Vermillon, en terres et vignes ; autre fief, relevant du précédent, autrefois acquis par Guillaume de Soisy de Robert de Po-nt-Audemer, panetier du Roi, seigneur du Quesnoy, et de Catherine de Villiers, sa femme, consistant en un hôtel en la grande rue de Sannois, rentes, cens, terres, prés ; trois arrière-fiefs ; 28 juillet 1492 (copie du 16 novembre 1600).

• Acte par lequel Jean-François Beraud, seigneur de Sannois, fils de Michel Beraud, et Hyacinthe Bouret, sr d'Orgimont, mari de Marie Beraud, propriétaires du fief de Soisy, acquiescent au blâme des aveux donnés au sr Bellanger, seigneur de Stains ; 23 mars 1725.

1-BA-041 **MAFFLIERS.**

• Inventaire des titres, dressé par Pierre Aberlenc (vers 1600).

• Aveu et dénombrement de ce que Simon de La Queue, chevalier, tient à Maffliers, Monsoult et Béthemont, 20 janvier 1367 [1368] (la moitié du château de Maffliers).

• Aveu de ce que Guiot de Courlandon tient en la paroisse de Monsoult et ailleurs à cause de sa femme (la moitié du château de Maffliers), 16 janvier 1367 [1368].

• Les religieux de l'abbaye du Val renoncent, en faveur de Mahieu et Jean de Montmorency, fils de feu Mahieu, aux revenus qui leur avaient été assignés sur Maffliers par Charles de Montmorency, oncle de Mahieu et Jean, et défunte Jeanne de Roucy, sa femme, en vertu de la fondation par eux faite le 25 juin 1358, ces revenus appartenant à la succession de feu Mahieu ; 19 mars 1378 [1379].

• « Appartenances du fief de feu messire Mahieu de Montmorency, seigneur du chastel de Maffliers », s. d. (copie de 1744). Annotations en marge : en face de l'article du « moulin à vent sur Monsoult » est écrit : Guy de Courlandon ; en face de l'article du « chastel de Maffliers » : Gassot de Bouconvillers.

• Aveu de la terre de Maffliers baillé à l'abbé de Saint-Denis par Perrenelle de Villiers, dame de Montmorency et de Villiers-le-Sec, en son nom et au nom de ses enfants ; le fief est tenu d'elle-même par Jean de Montmorency, chevalier, dit Esclabor ; charges envers le curé de Maffliers, les chanoines de Montmorency, Mgr d'Attichy et les héritiers de Simon de La Queue ; 2 mars 1384 [1385] (copie de 1744). Nota qu'en 1379 Jean de Montmorency dit Esclabor a échangé 12 arpents de sa terre de Maffliers à Pierre Bonvarlet de Monsoult contre 2 arpents de vigne et une petite maison à Taverny.

• Saisie de la terre de Maffliers faite sur Jean de Montmorency, dit Esclabor, et

Jeanne Venderesse, sa femme, à la requête de Michel de Laillier, maître des Comptes, fils et héritier de Richard, créancier, 28 mai 1412 ; adjudication à Guillaume Sanguin, échanson du Roi, 11 mai 1415 ; quittances du prix, ratification, juin 1415 ; enregistrement par Tanguy du Chastel, garde de la prévôté de Paris, 4 novembre.

• Aveu et dénombrement présenté à Jean de Montmorency par Guillaume Sanguin, seigneur de Maffliers, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, 31 août 1439.

• Saisie de la terre et seigneurie de Maffliers, châtellenie de Monsoult et autres biens appartenant à Marie de La Fayette, veuve de Jean Le Clerc, sr de Tremblay, président des Requêtes, 23 septembre 1600, de la terre et seigneurie de Béthemont, du fief du Lion à Baillet, appartenant aussi à Marie de La Fayette, 30 septembre 1600 ; adjudication à Jean Forget, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, président en sa cour de Parlement, 15 mars 1602. Quittance des droits féodaux, 17 mars. Accord entre le duc de Montmorency et Marie de La Fayette pour le paiement du droit de relief, 25 janvier 1603.

• Le duc reçoit en foi et hommage Guillaume Bénard, seigneur de Rezé, conseiller en Parlement, à cause d'Anne Forget, sa femme, Jeanne Forget, veuve de M. de La Barre, seigneur de Netz, lieutenant-général à Chinon, Françoise Forget, veuve de Pierre de Girard, seigneur de Sainte-Radegonde, Marc du Fautrey, conseiller en Parlement, par représentation de défunte Marie Forget, sa mère, tous héritiers du président Jean Forget, baron de Maffliers, seigneur de Fresnes, Fercourt et Boismoret, pour la moitié de la baronnie de Maffliers, mouvant de Montmorency, et pour la moitié de la seigneurie de Boismoret, mouvant de Mello ; 20 février 1612.

• Macé Le Boulanger, sr de Quincampoix et de Neufmoulin, président es Enquêtes en la cour de Parlement, acquiert par échange de Jacob de Girard, sr de Sainte-Radegonde, un huitième de la baronnie de Maffliers, Monsoult et Béthemont, 22 juillet 1632.

• Souffrance de foi et hommage accordée parle prince de Condé pour les trois quarts de la baronnie de Maffliers à Charles de Combault, baron d'Auteuil en Picardie, comme tuteur des enfants mineurs de sa sœur Jeanne, baronne de Maffliers, femme au jour de son décès du sieur Senoc, après avoir été veuve de Pierre Pastoureau, seigneur châtelain de Warville en Beauce, conseiller au Parlement ; 16 décembre 1645.

• Etat de ce qui est dû chaque année au curé ou vicaire de Maffliers pour les messes d'obit et services fondés en l'église ; s. d..

• Arpentage d'une coupe des bois de Maffliers, 22 septembre 1653.

• Thomas de Mechatin et Marie d'Albon, demeurant au château du Buy en Bourbonnais, vendent à Claude Le Flament, veuve de Macé Le Boulanger, seigneur de Viarmes, baron en partie de Maffliers, et à Auguste Le Boulanger, son fils, les six huitièmes des trois quarts de la baronnie, terre et seigneurie de Maffliers, Monsoult et Béthemont, 25 septembre 1656. Origines de propriété : échange fait le 1er mai J656 avec François Pastoureau, seigneur de Warville, et Marie-Charlotte de Méchatin, sa femme ; François avait hérité de son frère Pierre, et avait en outre acquis, le 15 novembre 3655, la part indivise qui appartenait à Philippe Sensé, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et à sa fille Anne du chef de sa défunte femme, Jeanne de Combault.

• L'abbaye de Saint-Denis cède à Auguste-Macé Le Boulanger 120 arpents de bois dans le bois des Détroits près de Beaumont, en échange de la moitié du fief du quart de la grande dîme de Villiers-le-Bel, 4 avril 1664.

• Droit de relief payé par Charles Le Compte, seigneur de Montauglan, conseiller au Parlement, a cause de l'acquisition par échange faite par son père Charles et sa mère, Claude Le Boulanger, de Marie et Jeanne Pastoureau, d'un quart dans les trois quarts de la baronnie de Maffliers par contrat du 19 août 1660 ; 12 novembre 1669.

• Aveu et dénombrement de la baronnie de Maffliers-Monsoult-Béthemont, présenté au prince de Condé par Auguste-Macé Le Boulanger, 2 novembre 1680.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de difficultés entre le prince et M. Le Boulanger, 26 juin 1681, 28 mai et 2 juillet 1687.

• Transaction entre Louis-Anne-Jules Potier, marquis de Novion, seigneur de Germonville, Villiers-Adam, Montauglan et en partie de la baronnie de Maffliers, et Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, seigneur pour l'autre partie de la baronnie de Maffliers ; le premier abandonne au second ce qui lui appartient à Maffliers ; 4 mai 1725.

• Décisions du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par M. Camus de Pontcarré pour l'acquisition faite de M. de Novion en 1725 ; 16 janvier 1740, 10 mai et 27 décembre 1742, 16 mai 1743.

• Plusieurs inventaires des titres de Maffliers, XVIIIe siècle.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus à cause des mutations de la baronnie de Maffliers et des fiefs de Monsoult et de Villaines : 7 février 1781, 14 mai et 23 juillet 1783 (Henri-François, marquis de Briqueville, et Adélaïde-Jeanne-Claude Camus de Pontcarré, sa femme, seule héritière de sa soeur Angélique-Elisabeth, veuve en premières noces de

Nicolas-Elie-Pierre Camus de Pontcarré de Viarmes, et en secondes noces épouse de Joseph-Louis de Heiss, baron du Sai|nt-Empire) ; 3 mars 1784, 17 mars 1784 (mainlevée d'opposition féodale) ; 17 août 1785 (remise d'amende sur procès de voirie).

• Vente de la baronnie par la marquise de Briqueville à Simon-Chrétien-Philbert des Ruflais, 26 mai 1786: les terres et seigneuries de Maffliers, Monsoult, la Pierre-Marguerite et Béthemont, composées de trois châtellenies érigées en baronnie, la terre et seigneurie de Villaines, etc.. Liquidation du droit de quint, 28 juin. Opposition à former au sceau des lettres de ratification, 6 septembre.

Fief des Grandes Friches.

• Angélique-Elisabeth Camus de Pontcarré, baronne de Maffliers, veuve de Nicolas-Elie-Pierre Camus de Pontcarré de Viarmes, avoue tenir en plein fief, foi et hommage de Jacques-Noël de Razat, prieur du prieuré de Notre-Dame des Bonshommes dit le Mesnil, proche Maffliers, le fief appelé vulgairement les Grandes Friches, consistant en cent arpents de terre en une pièce sur le terroir de Maffliers ; 12 mars 1771.

Biens de l'église Saint-Martin de Montmorency à Maffliers.

• Accord entre les chanoines et Guillaume Sanguin, vicomte de Neufchàtel-sur-Aisne, seigneur de Maffliers et de la Malmaison, au sujet d'une rente d'un muid de blé due au Chapitre sur la grange" et terre de Maffliers, qui fut à Jean de Montmorency, dit Esclabor, et qui a été adjugée par décret audit Guillaume ; 5 mai 1421. Factum juridique à l'appui de la revendication du Chapitre.

• Déclaration des terres appartenant au Chapitre, s. d..

• Déclaration des terres données par messire Jean Guesdon, XVIe siècle.

• Testament de maître Jean Picquelais, 2 octobre 1505.

• Pièces d'un procès entre l'église Saint-Martin et le prieuré des Bonshommes de Maffliers au sujet de la propriété d'un arpent de terre, 1526.

• Arpentage des terres de l'église, 1562.

• Bail à ferme, 1567.

• Déclaration au terrier de Maffliers, 1585.

• Sentences de Jacques Crignet, bailli de Montlignon, condamnant Jacques de La Cour, écuyer, archer des gardes du Roi sous la charge du sr de Villequier, à payer au Chapitre les redevances portées au bail à lui passé en 1580 ; 8 mai 1586, 26 mai 1587.

• Arpentage des terres, 1604. Déclaration au terrier, 1614. Autres arpentages et

déclarations, pièces de procédure, 1620 à 1658.

MONSOULT et GOURNAY.

• Deux aveux par Oudin de La Queue, écuyer, du fief qu'il tient à Monsoult ; s. d. (première partie du XIVe siècle) : arrière-fief s tenus par Robert de Poissy, chevalier, Robin de La Queue, écuyer, et Jean Le Lonc.

• Déclaration du fief de feu Estor de La Queue à Monsoult, s. d. (XIVe siècle).

• Aveu de Jacquet de La Queue, écuyer, s. d. (XIVe siècle, copie du XVIe siècle et autre copie de 1777).

• Aveu par Jacques de Coquelet, marchand et bourgeois de Paris, du manoir de Gournay « séant en la paroisse de Monsoult », 15 février 1381 [1382].

• Aveu par le même du manoir de Gournay, « séant en la ville de Bailleul en France », 13 mai 1384.

• Aveu par le même du manoir de Gournay, « séant à Bailleul en France en la paroisse de Monsoult », 10 mars 1387 [1388].

• Aveu de Pierre de Coquelet, fils de Jacques, 18 novembre 1390 (copie de 1777).

• Cahier du XVIe siècle contenant la copie des pièces suivantes : Avec le consentement de son frère Miles, Jeanne de Lions, fille de Jean, sergent d'armes et maître de l'artillerie du feu roi, veuve de Jean de Courcelles, aussi sergent d'armes du feu roi Charles, vend ses biens de Monsoult et Bailleul à Guillaume Sanguin, seigneur de Maffliers, 7 juillet 1423. Geoffroy de Longueil, seigneur de Chauvry, reçoit en foi et hommage Pierre de Coquelet, seigneur de Gournay, pour son fief du Petit-Fayel mouvant du fief de la Cour, 19 décembre 1510. Jean de Pisseux, demeurant à Taverny, vend à Pierre de Coquelet, huissier d'armes du Roi, « un jardin, cour et masure assis en Gournay emprès Baillet en France », 29 décembre 1412. Jugement de la prévôté de Paris en faveur de Jean de Courcelles, propriétaire, du chef de sa femme, de la maison de Gournay, « assise lez la ville de Maffliers au bout de Bailleuli », contre Jean de La Ruelle, maire de Maffliers pour messire Esclabor de Montmorency ; 14 mars 1378 [1379]. Jean du Russel, boucher demeurant à Saint-Leu-lez-Taverny, et sa femme Marion, fille et héritière de Jean de Guisy, dit Mallart, vendent à Pierre de Coquelet 15 arpents de terre et un arpent de pré au terroir de Fayel, 20 avril 1413. Cession de ces biens par Jean de Guisy, écuyer, à Jean du Russel et sa femme, 4 octobre 1412. Perreffie Sanguin, veuve de Jean de Thionville, reçoit en foi et hommage Marie de Coquelet, veuve d'Antoine

d'Esterlan, écuyer, pour son hôtel et biens de Fayel-lez-Baillet en France, mouvant de Chauvry, 4 mai 1455.

• Michelet Prévost avoue tenir en plein fief de M. de Montmorency à cause de sa seigneurie du château de Monsoult-lez-Maffliers, qui jadis fut à Guillaume Sanguin et venue en sa main par faute d'homme, les cens qui furent à Jacqueline de Monsoult, sa mère, 13 octobre 1451. Aveu et dénombrement des trois cinquièmes en la moitié de la terre et seigneurie de Monsoult, présenté à Anne de Montmorency par René de Bussy, dit Picquet, seigneur de Gournay et de Montsoult, lieutenant de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi sous la charge de M. de La Rochepot (François de Montmorency) ; 13 juin 1549 (original sur parchemin, deux copies sur parchemin du 10 octobre 1586 et du 10 avril 1587, une copie du XVIe siècle sur papier, deux copies du XVIIe siècle sur papier).

• Arrentement de 22 arpents de terre, 29 août 1548.

• Etat des biens et partage de la succession de René de Bussy, signé par sa belle-fille Marie du Val, veuve de son fils Charles et mère de René et Diane, mineurs (qui ont pour tuteur et curateur Tristan du Val, seigneur de Mareil et Fontenay-en-France), et par Marc et Claude de Bussy ; 6 juin 1572.

• Déclaration du fief et dépendances de la terre et seigneurie de Monsoult, s. d. (XVIe siècle).

• Aveu de Jean de Bussy, marquis de Merval, seigneur de Saint-Aubin, Gournay et Monsoult, 15 septembre 1680.

• Bail à ferme des terres et seigneuries de Monsoult et Gournay, consenti par Jean de Bussy à Jean Pajot, receveur desdites seigneuries, 16 janvier 1687. Autre bail, 4 juin 1696.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 4 août 1713 (vente de Monsoult par le marquis de Merval à M. de Massuau) ; 11 août 1728 (droit de relief dû par Mr de Massuau comme héritier de sa mère, Elisabeth Guéribout de Favery) ; 7 mai 1744 (projet d'acquisition par M. de Pontcarré de Mme Le Rebours, qui avait acquis Monsoult et Gournay de M. de Massuau le 30 décembre 1732).

• Suzanne Ticquet, veuve d'Alexandre Le Rebours, seigneur de Bertrandfosse, vend les terres et seigneuries de Monsoult et du Grand-Gournay à Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, seigneur de Pontcarré, baron de Maffliers, etc., président du parlement de Normandie, 22 mai 1744. Le prince de Condé cède son droit de retrait féodal au prince de Conti, 6 juillet 1744.

• Angélique-Elisabeth Camus de Pontcarré, veuve en premières noces de

Nicolas-Elie-Pierre Camus de Pontcarré de Viarmes, conseiller au parlement de Rouen, femme en secondes noces de Joseph-Louis, baron d'Heiss, baille à ferme Monsoult et Gournay à André Baldet, laboureur à Maffliers, 22 décembre 1775.

• Défense faite au marquis et à la marquise de Briqueville, propriétaires de la seigneurie de Monsoult, de prendre la qualité de seigneurs haut-justiciers de cette paroisse et d'en exercer les droits, 23 juillet 1783.

• M. de Ligray est requis de fournir les preuves du droit de justice qu'il prétend appartenir à son fief du Pied-de-fer à Monsoult, 30 juillet 1783.

• Recherche des propriétaires d'un arpent et demi de vigne à Deuil, anciennement démembré de la seigneurie de Monsoult, 5 juillet 1786.

1-BA-042 SARCELLES.

• Aveux de Liénor de Sacquenville, dame de Victot et de Sarcelles, 1er décembre 1367 ; de Jean de Harcourt, seigneur de Charentonne et de Sarcelles, 8 janvier 1367 [1368] ; de Jean de Poupaincourt, dit Soullart, 22 janvier 1427 [1428] ; de Jean de Poupaincourt, licencié en lois, avocat au Châtelet de Paris, seigneur de Sarcelles, 5 janvier 1436 [1437]. Il vend à Oudin Gagnepain, laboureur, la maison qui lui est échue par la mort d'André Lasneuze, 30 décembre 1437.

• Isaac du Reguier, seigneur de « Droué au pays de Dymois », capitaine aux Gardes, et René de Mervillier, seigneur du Heaume près Baugency, propriétaires de la moitié par indivis de la seigneurie de Sarcelles du chef de leurs femmes, Madeleine et Yolande de Molitart, la cèdent par échange à Roland de Neufbourg, maître des Comptes, qui, le 5 août 1604, avait acquis l'autre moitié de Charles du Plessis, seigneur de Liancourt ; 31 août 1604.

• Transaction entre le duc de Montmorency et Roland de Neufbourg, conseiller d'Etat, au sujet des tenures féodales de la terre, de Sarcelles, 3 mai 1623 (original sur parchemin et copie de 1741).

• Contrat de mariage entre Roland de Neufbourg, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé et secrétaire de son cabinet, fils de Roland de Neufbourg, aussi conseiller du Roi, et de Marthe Le Roy, d'une part, et Françoise Perrochel, fille de Guillaume Perrochel, conseiller du Roi et maître des Comptes, et de Françoise Buisson, d'autre part, 15 octobre 1628. Témoins du côté de Roland de Neufbourg : François Poussart, baron de Fors et du Vigean, et Anne de Neufbourg, sa femme ; Philippe de Neufbourg, prieur de Fors, oncle paternel; Jacques de Neufbourg, trésorier de la Gendarmerie de France, oncle paternel; Augustin Guillois, contrôleur des guerres en Picardie,

et Geneviève de Neufbourg, sa femme, tante paternelle ; Simon Reperan, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances, et Marguerite de Neufbourg, sa femme, tante paternelle ; Anne d'Epinay, veuve de Claude de Neufbourg, auditeur des Comptes, oncle paternel, etc. ; du côté Perrochel : Pierre Perrochel, grand audiencier de France ; Valleran Perrochel, sieur de Grange-Menant, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, etc..

• Etat de vingt-neuf contrats d'acquisitions partielles faites par Roland de Neufbourg de 1634 à 1662.

• Autre état de soixante-neuf contrats d'acquisitions partielles faites par Roland de Neufbourg de 1639 à 1666.

• Exploit de saisie de la seigneurie de Sarcelles à la requête de Pierre Hatte, sr de Saint-Marc, ayant droit par transport de Henri de Clermont, marquis de Gallerande, sur Roland de Neufbourg pour refus du paiement d'une rente de 2.000 livres, 15 juin 1646.

• Trois délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de difficultés avec le seigneur de Sarcelles, 1680-1683.

• « Arrest contradictoire de la Quatrième des Enquestes, au profit de dame Marthe d'Estourmel, marquise de Haute-fort, contre Messire Roland de Neubourg, seigneur de Sarcelles », 23 juillet 1682 (imprimé ; au sujet de la succession de Marthe Leroy, mère de Roland et grand'mère maternelle de la marquise).

• Saisie réelle de Sarcelles à la requête de la famille d'Harambure [Henri d'Harambure, seigneur de Romefort et de La Boissière, écuyer de la petite écurie de Louis XIII, avait épousé Marguerite Hatte, fille de Nicolas Hatle, sieur de Bourgneuf, et de Marguerite Brachet], héritière de Pierre Hatte, sr de Saint-Marc, 25 septembre 1684.

• Roland de Neufbourg vend Sarcelles à Gabriel Portail, seigneur de Presneau, conseiller au Parlement, et à Elisabeth-Marguerite Le Clerc de Lesseville, sa femme, 20 février 1685 (deux copies manuscrites et deux imprimés).

• Arrêt du parlement de Grenoble qui adjuge la terre de Sarcelles à Mlle de Hautefort, 22 mars 1687 (un imprimé et trois copies manuscrites).

• « Inventaire des titres pour un million d'effets qui appartiennent à la maison de Neufbourg », 3 avril 1691.

Fiefs Giraudon et Hugot, devenus fief Bertrandy en 1748.

I. Fief Giraudon. Aveu donné par Jean Boucher, écuyer, du fief qui fut à Guillaume Auffroy, consistant en une maison, 7 quartiers de terre, 7 quartiers de pré, 12 sols de cens, du fief qui fut à Robert de Mauléon, de 28

arpents de terre en plusieurs pièces, de 3 arpents de pré, rentes, etc., 6 février 1366 [1367].

• Aveu de Jean Boucher, fils de feu Adam, demeurant à Sarcelles, 20 avril 1382.

• Aveu de Perrenelle, femme de feu Jean Boucher, 30 novembre 1383.

• Aveu de « Thassin le Bouchier », fils de feu Jean, 24 avril 1391.

• Aveu de Girart Jourdain, épicier, bourgeois de Paris, 17 septembre 1395 (hôtel à Sarcelles dans la rue de Coupin).

• Foi et hommage de Jean Le Coq, bourgeois de Paris, pour le fief qui fut à Giraudon Jourdain, 3 juin 1451 (mention de 1748).

II. Fief Hugot. Aveu donné par Pierre Pale, épicier, bourgeois de Paris, de l'hôtel du Hugot, d'un moulin à eau qui est dedans, terres, prés, vignes, cens et rentes, 3 juin 1367. Autre aveu de Pierre Pale, 16 janvier 1367 [1368]. Aveu de Jacques Pale, épicier, bourgeois de Paris, fils de feu Pierre, 17 mars 1381 [1382]. Autre aveu de Jacques Pale, 11 avril 1391.

• Foi et hommage de Jean de Gannes, dit Le Coq, pour la moitié indivise du fief de Hugot qui fut à feu Jean Le Coq, 7 septembre 1359 (mention de 1748).

III. Fiefs Hugot et Giraudon dans la même main. Foi et hommage de Jean Guiéret, écuyer, pour les deux fiefs, qui lui appartiennent du chef de Catherine « Hinselin », sa femme, 5 février 1463 [1464]. Aveux séparés des deux fiefs, 8 novembre 1464.

• Foi et hommage de Christophe « Hinsselin », fils de Jean, 10 juillet 1532 (copie de 1746). Aveux séparés donnés ensuite par Christophe « Hesselin ». Procès-verbal de saisie féodale, 13 juin 1547. Deux aveux séparés donnés par Berthaut Hesselin, chanoine de Chartres, héritier de son frère Christophe, 23 juin d547 ; foi et hommage pour les deux fiefs, 25 juin.

IV. Fief Giraudon seul. Foi et hommage par Charles du Plessis, sr de Savonnières, général des Financés, et son frère Guillaume, seigneur de Liancourt, pour le fief de Giraudon, qu'ils ont acquis, en même temps que les fiefs de Braque et de la Hardye sis à Sarcelles, le 13 avril 1548 [1549], de Berthaut Hesselin, chanoine de Chartres ; 12 juillet 1549.

V. Fief Hugot seul. Marguerite Hesselin, veuve de Pierre Brissat, seigneur de Cormes, fille de feu Marguerite Piédefer, en son vivant veuve de Jean Hesselin, greffier de la ville de Paris, fait foi et hommage pour les trois quarts du fief de Hugot ; Jacques Michel le jeune, seigneur de Vieil-

Moulinet, tuteur de Germain Teste, fils de feu Germain Teste, receveur de Paris, et de Jeanne Hesselin, demande souffrance pour la foi et hommage du quart du fief ; 25 septembre 1551.

• Aveu de Germain Teste, seigneur de la Chaussée et du fief de Hugot, 15 juin 1596.

• Aveux de Jean Teste, fils aîné de feu Germain, seigneur de la Chaussée et du fief de Hugot, demeurant à Giraudon, paroisse de Sarcelles, 16 juin 1614, 25 février 1616, 14 août 1624 (un arpent et demi du fief appartient à François Briçonnet, sr de Sermerolles). Foi et hommage par Jean Teste, 26 juin i634.

• Foi et hommage par Jacques Briçonnet, sr de Sermerolles, tant pour lui que pour Nicolas Briçonnet, sieur du Bellay, chanoine de Coutances, et comme tuteur de François, Jean-Baptiste et Marie Briçonnet, mineurs, héritiers de leur cousin Jean Teste; 9 juillet 1648.

VI. Fief Giraudon devenu Bertrandy et fief Hugot.

• (Jean-Baptiste Berlet, conseiller secrétaire du Roi, acquiert les fiefs le 7 septembre 1729 et passe déclaration au profit de Marie-Josèphe Pierquet, femme de François-Philogène, marquis de Blanchefort, qui les vend, le 22 août 1740, à Claude-François de Raincy, seigneur de Bertrandy et de « Hugot-Hincelin »), dont les enfants, Marie-Elisabeth et Claude-Edme, vendent à leur tour à Pierre-Hermand Dosquet, ancien évêque de Québec, 7 septembre 1748 (extrait de l'acte ; le fief de Bertrandy est sis à Sarcelles, lieudit Giraudon, maison, terres et prés ; un arpent et demi du fief de « Hugot-Hincelin », anciennement retenu par jouissance de fief par Jean-Baptiste Briçonnet, sr d'Hincelin, fait seul partie de la vente, les trois autres ayant été vendus par ledit Briçonnet, le 15 juin 1681, à Louis Fréret, procureur fiscal de Sarcelles, et ayant appartenu ensuite à Jacques Simonnet, seigneur de Groslay (1729), puis à Mme de Sonis, dame de GrosJay). Délibérations du Conseil du prince de Condé visant la saisie-arrêt du fief de Bertrandy, 8 mai, 31 juillet et 20 août 1749. Acte de mainlevée de l'opposition faite au nom du prince au décret des fiefs de Bertrandy et Hugot-Hincelin, 6 septembre 1749.

Fief de Jean de Helloy.

• Charles, sire de Montmorency, déclare mettre en sa souffrance son « bien amé Jehan de Helloy de Sarcelles, de trente et un soulz et quatre deniers par. de rente que il a advoué et avoue tenir en fief, à prendre chacun an sur la cerisse des seigneurs de Sarcelles, venue à lui par tiltre d'achat fait par Jehan Boucher de Sarcelles aud. Jehan de Helloy pour le pris et somme de

quatorze florins d'or... » ; 11 août 1381.

Fief du moulin de Coupin ou Coppin (deux muids de blé de rente sur le moulin).

• Aveu de Tassin « d'Escantilly », 19 octobre 1360.

• Guyart « de Cantilly » dit Goulardin, demeurant à Bouville en la comté de Valois, vend à Jean de « Helay » et à Perronnelle, sa femme, deux muids de blé de rente sur le moulin de Coppin, « lequel moulin est Jehan de Neufville dil Taupin », 31 octobre 1365. Aveu de Jean de « Heloy » de Sarcelles, 1er janvier 1367 [1368].

• Taupin de « la Neufville » avoue tenir le moulin de Copin, sur lequel les héritiers de « Witasse de Quanteilly » prennent deux muids de blé, et la Motte de Stains, 4 janvier 1367 [1368].

• Jean de « Helley », de Sarcelles, avoue tenir en foi et hommage de Montmorency une rente de deux muids de blé sur le moulin de « Couppin », qui appartient à Adam de La Neufville, écuyer, une pièce de 8 arpents de terre au lieu dit le Perreux (ce sera le fief de l'Escouverie, voir plus loin), et 31 s. 4 d. de rente sur la censé de messieurs de Sarcelles, 16 avril 1382.

• Thomassin de « Heloy », écuyer, huissier d'armes du Roi, « demourant à Serens le Bouteiller ou Veucquecin le Françoiz » (Serans), avoue tenir la rente de deux muids de blé sur le moulin, « assis à Sercelles au bout de la rue de Couppin devant l'ostel qui fut l'évesque de Tournay », et une pièce de 8 arpents de terre au lieu dit l'Escouverie, 17 juillet 1398.

• Colin Moreau, laboureur demeurant à Paris, et Marion, sa femme, propriétaires de la tierce portion de la rente de deux muids de blé sur le moulin à eau de Coupin, lequel appartient à Jean de « la Cour Neufve », sont en procès avec Thomassin de « Herlay », maître d'hôtel du comte de Saint-Pol, à cause de plusieurs années d'arrérages de cette rente qui leur sont dues; pour en finir, ils vendent cette tierce portion audit Thomassin, 20 janvier 1426 [1427].

• Arnoul Boucher, avocat au Parlement, avoue tenir de M. de Montmorency le moulin de Coppin, tenant d'une part aux héritiers de Jean de « Helloy », et deux arpents de pré en une pièce tenant aux prés de « l'ostel de la Court », 12 novembre 1458.

• Arnoul Boucher avoue tenir aussi la rente de deux muids de mouture, même jour.

• Laurens Ferrant, meunier, déclare prendre à loyer le petit moulin de Coppin d'Arnoul Boucher, conseiller du Roi et seigneur du Plessis-

Gassot en France, 21 août 1479.

• Bureau Boucher, avocat au Parlement, et Catherine Hardouin, sa mère, vendent le moulin à Etienne Lallemant, aussi avocat au Parlement, 19 mars 1490 [1491] ; remise des titres, 19 avril. Bail à loyer à Laurens Ferrant, 26 novembre 1491.

• Lettres de souffrance accordées le 28 mai 1519 à Catherine de Kéry, veuve de Bureau Boucher, procureur du Roi au Châtelet de Paris, mère de Pompée, Jacques, Jean, Jeanne et Geneviève, mineurs, rappelées dans l'acte de foi et hommage fait par elle le 22 juin 1532 pour le fief du moulin de Coupin et pour le fief Robillart, de Mortefontaine et de Cornillon, sis à Sarcelles et environs (copie de 1746).

• Foi et hommage de ces deux fiefs par Nicolas Hardy, seigneur de la Court-lez-Sarcelles, tuteur des enfants mineurs de sa première femme, Geneviève Boucher, et remarié à Marguerite Poelle (ou Poisle), 30 juillet 1556. Aveu et dénombrement, s. d..

• Foi et hommage par Fiacre Guédon, seigneur de Presles en Brie, avocat au Parlement, et Marguerite Hardy, sa femme, Anne Hardy, veuve de François de La Vernade, seigneur de Franqueville, filles de feu Nicolas Hardy et de Geneviève Boucher, 5 juin 1569. Foi et hommage par Jean de Chacerat, seigneur de Saint-Mont, à cause de Marie Hardy, sa femme, 5 juillet 1569.

• Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, leur fait déclarer qu'elle n'accepte pas les offres de deniers faites par eux pour le droit de rachat et relief qu'ils doivent comme héritiers de Nicolas Hardy, et qu'elle entend jouir une année entière des fiefs du moulin de Couppin, de Robillard, Mortefontaine et Cornillon, 10 mars 1570.

• Mandement de Philbert de Longuejoe, bailli de Montmorency, au premier sergent du duché pour la saisie des fiefs, 30 mars 1570. Exploit du même jour.

• Foi et hommage d'un quart, des fiefs par Guillaume Poisle, prieur de Saint-Pierre d'Abbeville, héritier de son père Jean Poisle, conseiller au Parlement et sieur de Saint-Gratien, 27 mai 1624.

• Commission donnée par Guichard Ravel, bailli de Montmorency, pour la saisie des fiefs, 20 mars 1627. Exploit et procès-verbal de saisie, 16 décembre.

• Requête de Jean-Baptiste "Vidal, maître en chirurgie à Sarcelles, propriétaire d'une pièce de terre faisant partie du fief Robillard, mai 1789.

Fief de l'Escouverie à Sarcelles (8 arpents de terre).

• Foi et hommage par Jeanne de Hellay, veuve de Jean Bichot, écuyer, héritière de Perrette de Hellay, sa mère, 8 septembre 1446.

• Foi et hommage par Jean de La Motte à cause de Jeanne de Hellay, sa femme, 28 août 1453 ; par Marguerite de Hellay pour la moitié du fief, 1455 ; par Jean Rousseau, laboureur, à cause dé Marguerite de Hellay, sa femme, 14 juillet 1457 ; par Bertrand Denneguy, fils de Marguerite de Hellay, qui lui a donné le fief en mariage, 22 juin 1462 (extraits de 1748).

• Réception en foi et hommage de Nicolas Denneguy, fils de feu Bertrand Denneguy, écuyer, 21 novembre 1527.

• Lettre du tabellion Denis Turquois au receveur de Montmorency, alors à Gouvieux, l'informant que Mr Jacques Denneguy, capitaine de Thorey, veut faire la foi et hommage de son fief de l'Escouverie, consistant en huit arpents de terre assis au terroir de Sarcelles au lieu dit le Perreux; Montmorency, 5 avril 1556.

• Jean Denneguy, li encié es droits, héritier de son oncle Nicolas, « fait à Madame la Gonnestable les foy et hommage qu'il estoit tenu faire et porter à messire Anne de Montmorency, pair et connestable de Frarce, à présent prisonnier de guerre es païs de l'Empereur », 13 février 1557 [1558].

• Jacques Denneguy vend le fief à Claude Poitevin, écuyer de cuisine du connétable, 11 juin 1567. Foi et hommage de Poitevin, 24 mai 1568.

• Aveu et dénombrement du fief par Henri Guichard, maître-queux de la cuisine du commun du Roi et écuyer de cuisine de la duchesse d'Angoulême, donataire d'Anne de Haucourt, sa tante, et par Jean Jolly, menuisier à Sarcelles, donataire de Claude Poitevin, oncle de sa femme, 23 avril 1604. Foi et hommage par les mêmes, 13 août 1621.

• Jean Jolly, marchand demeurant à Luzarches, vend ses quatre arpents à Claude Bouchard et Nicolas Deslions, marchands à Sarcelles, 3 novembre 1633 (avec faculté de rachat). Jean Jolly vend de nouveau à Adrien Portail, conseiller au Parlement, qui s'engage à payer le prix à Bouchard et à Deslions, 16 octobre 1636.

• Henri Guichard vend ses quatre arpents à Roland de Neuf bourg, seigneur de Sarcelles, 20 janvier 1635.

• Saisie féodale du fief, 26 mars 1661.

• Foi et hommage par Roland de Neufbourg de tout le fief de l'Escouverie à Sarcelles et de la moitié du fief de la Motte à Saint-Brice, 14 novembre 1663. Aveu et dénombrement du fief de l'Escouverie par Roland de Neufbourg, 31 juillet 1680. Blâme de l'aveu, 26 mai 1681.

• Foi et hommage de la seigneurie de Sarcelles et du fief de l'Escouverie par le fondé de procuration d'Emmanuel, marquis d'Hautefort,

donataire entre vifs de son oncle François-Marie, marquis d'Hautefort, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Guise, 8 juin 1733.

1-BA-043 **Fief Augier-Poupaincourt** (cens et rentes sur des héritages à Sarcelles).

• Aveux de Jacques Augier, bourgeois de Saint-Denis, 23 janvier 1366 [1367], 4 septembre 1382 ; de Jean de Poupaincourt, dit Soullart, seigneur de Liancourt et de Sarcelles, 8 décembre 1427.

Fief de Robert Le Maire à Sarcelles et du Puits-Vieil à Groslay (maison, cens, terres).

• Aveux de Robin Le Maire, fils de feu Girart Le Maire, demeurant à Sarcelles, 26 janvier 1366 [1367], de Robert Le Maire, 19 mars 1381 [1382] ; de Jacques de Soisy, écuyer, à cause de sa femme, Catherine de Garges, fille de Regnault de Garges et de Jeanne « la Méresse » (Le Maire), 20 avril 1464. •

• Foi et hommage par les héritiers de Nicolas de Soisy, représentés par son gendre, Charles de Beausire, sr de Bretigny, 27 février 1631. Foi et hommage par Anne de Fourchelles, fille de feue Anne de Soisy, qui était héritière pour un tiers avec Charles de Beausire, 26 mars 1631. Foi et hommage par Barbe de Beausire, fille de Charles et de Marie de Soisy, comme héritière de son oncle François de Soisy, 6 février 1634.

Fief de la Bobeline à Sarcelles (cens et rentes sur des maisons et des terres).

• Lettres du 24 septembre 1354 rapportant les deux actes suivants : le sire de Montmorency reçoit en foi et hommage Jean Bobelin, bourgeois de Paris, pour cinq fiefs qui furent à Guiot de Maulyon, à Robert de Maulyon, à Regnault de La Motte et à Girart Le Maire, 26 février 1346 [1347] ; Gilles de Garges, écuyer, vend des menus cens à Jean Bobelin, 22 décembre 1351.

• Aveu et dénombrement donné par Pierre Bourdon le jeune, bourgeois de Paris, à cause de Jeanne (Bobelin), sa femme, 20 janvier 1363 [1364].

• Aveu de Pierre Bourdon, veuf de Jeanne et tuteur de ses enfants, 22 mars 1381 [1382].

• Aveu de Jean de Poupaincourt, dit Soullart, seigneur de Liancourt et de Sarcelles, 8 décembre 1427.

Fief Chauvin à Sarcelles (maison, cour et jardin).

• Aveux de Regnault Chauvin, 27 juin 1388, 29 mars 1391.

• Foi et hommage par N. Boucher, 11 juillet 1451, par Jean Perrée, procureur au Châtelet, 6 septembre 1464, par Jean et Charles de Chauvigny, frères, 1er janvier 1474 [1475], par Claude Bernard, avocat au Châtelet de Paris, 3 août 1556.

• Copie de l'acte d'acquisition de la maison par Jean Perrée, 12 juin 1464 (conclusion de poursuites intentées dès 1446 contre Hubert d'Orgemont, détenteur dé la maison, pour défaut du paiement des rentes dues).

• Lettres de souffrance accordées par le connétable Henri de Montmorency à Marie Courtin, veuve de Pierre Lesnard (copie du temps, s. d.).

Fief des Chanoines de Montmorency à Sarcelles (censives).

• Lettres du connétable, Mathieu de Montmorency notifiant la vente faite par Alexandre de Richebourg (de Divite Burgo), chevalier, au chapitre de Saint-Martin de Montmorency, de son cens de Sarcelles, mars 1224 (original et copie du XVIe siècle).

Fief de Poncelles à Sarcelles (maison en la rue des Noyers).

• Aveux par Jean de Poncelles et Marie, sa femme, 13 novembre 1367. 14 décembre 1376, 26 mars 1381 [1382], 1er mai 1391, par son fils Berthaut de Poncelles, 11 mai 1398, par Michault de Poncelles, fils de Berthaut. 7 novembre 1426.

• Foi et hommage par Michault de Poncelles, 1426 (copiei de 1748).

• Foi et hommage par Guillaume Benot, charpentier, pour « le fief qui fut à Guillaume de la Croix, lequel le vendit à Jean de Poncelles », 6 octobre 1450 (copie de 1748).

Fief du Ru à Sarcelles (deux petits jardins).

• Aveux de Jean du Ru, clerc du Roi, 30 décembre 1367 ; de Guiot Hardi à cause d'Isabelle, sa femme, 26 mars 1381 [1382].

Fief de Blainville à Sarcelles.

• Pierre de Garencières cède à M. de Montmorency la suzeraineté du fief qui fut à Guillaume de Meullent et que possède Jean de Maucanchin, seigneur de Blainville, « en recompensation de ce que nous tenions à Dugny, qu'il a amorti à nostre requeste à religieus hommes et honestes l'abbé et le couvent de Saint-Denis », 20 mars 1328 [1329].

Fief du Monstier à Sarcelles (maison et cens).

• Aveux de Jean du Monstier, fils de Pierre du Monstier, de Sarcelles, s. d. (XIVe siècle), 19 mars 1381 [1382] ; de Girard du Monstier, fils de feu Bouchard du Monstier, 16 novembre 1416 ; de Gracien du Monstier, marchand serrurier demeurant à Orléans, fils aîné de feu Girard du Monstier,

en son vivant laboureur demeurant à Sarcelles, 18 août 1461.

Fief Bateste à Sarcelles (cens et rentes),

• Aveu de Jean de Poupaincourt, dit Soullart, seigneur de Liancourt et de Sarcelles, d'un fief assis en la ville et terroir de Sarcelles, « lequel fief fut à Jaques Bateste », 8 décembre 1427.

Fief Crestien à Sarcelles.

• Aveu de Mahieu Crestien, demeurant à Sarcelles : maison, pressoir, colombier, cour, jardin, grange et étables, tenant à Jean du Clos et à Robin Le Maire: rente en deniers au Petit-Groslay ; rente en grains sur la grange dîmeresse de Sarcelles ; deux arrière-fiefs tenus par Jean de Villiers et Garnier de La Chaumette ; 20 avril 1379. Autre aveu de Mahieu Crestien, 7 juillet 1382. Aveu de Bouchard du Ru et Jean Garrion, tuteurs de Marion, fille mineure de feu Mahiet Crestien, 10 novembre 1426.

• Foi et hommage par Pierre Fretel, avocat au Parlement, héritier de Guillaume de La Salle, dit Marignier, 6 mars 1456 [1457] (copie de 1748).

• Aveu et dénombrement donné par Jeanne Le Maire, veuve de Regnault de Garges, 24 avril 1464 (une copie du XVIe siècle et une du XVIIIe

Fief Guilly à Sarcelles (maison en la rue du Perreux).

• Aveux de Jacques Guilîy, 9 juillet 1382 et 29 mars 1391.

CHAUFFOUR (terre et seigneurie de) en la paroisse de Sarcelles, près de Saint-Brice, derrière le bois d'Ecouen (manoir, moulin, étang, prés, etc.).

• Inventaire des titres de 1400 à 1695.

• Guillaume de Beaumont, veuve de Jean de Péronne, écuyer, demeurant à Stors près L'Isle-Adam, et sa sœur Hugue, veuve de Philippe de Jaigny dit Preudomme, écuyer, demeurant à Mareil-lez-Luzarches, héritières de leur frère Erard de Luzarches, vendent à Arnoul Boucher, conseiller du Roi, et à Jeanne, sa femme, le moulin, les masures et l'étang de Chauffour, avec les ps es, saussaie, justice haute, moyenne et basse, etc., mouvant en fief de la châtellenie de Montmorency, 29 juin 1400.

• Aveu de Bureau Boucher, 26 octobre 1408.

• Aveu de Guillaume Lapite, conseiller du Roi, 23 avril 1506.

• Donation de Chauffour par Jeanne Boucher, veuve de Guillaume Lapite, à son fils Antoine Lapite, avocat en Parlement, 27 septembre 1523.

• Jean Richard, laboureur à Saint-Brice, vend un arpent 96 perches de terre à Antoine Lapite, seigneur de Chauffour, 7 décembre 1535.

• Aveux et dénombrements donnés par Antoine Lapite, 12

juillet 1538, et par Pierre Lapite, s. d.

• Bail à ferme de la terre et seigneurie de Chauffour consenti à Thibault Houarne, meunier à Chauffour, par Pierre Desfriches, avocat en Parlement, tuteur et curateur de Jeanne Lapite, fille de feu Antoine et de Claude de La Haye, 1er juillet 1558. Autre bail consenti par Louis de Morel, mari de Jeanne Lapite, 15 février 1562 [1563].

• Procuration donnée par Jeanne à son mari pour la vente de Chauffour, 15 septembre 1563. Acquisition par le connétable Anne de Montmorency, 20 septembre.

• Etat des réparations à faire à la chaussée et au moulin.

• Acquisition d'une pièce de terre par Madeleine de Savoie, veuve du connétable, 19 avril 1580.

• Mémoire sur la mouvance de Chauffour, d'après les titres précédents, XVIIe siècle.

• Baux du moulin de Chauffour, 1667-1786 (avec des annexes, cinquante-et-une pièces ; dans certains baux, le moulin à vent d'Ecouen est joint au moulin de Chauffour).

1-BA-044 **TAVERNY.**

Fief du Haut-Tertre ou de la Sablonnière.

• Aveux et dénombrements : s. d. (XIVe siècle), Jean Le Maire, d'Argenteuil ; arrière-fief à Belloy tenu par Renault Robert. 15 avril 1358, Michel Glenne le jeune, demeurant à Maffliers, à cause de sa femme Perronnelle, fille de feu Jean Le Maire, de Taverny ; arrière-fief à Belloy qui fut à Gasse de Cernay, chevalier, tenu par Jean Le Bfier, bourgeois de Paris. 5 février 1366 [1367], Michel Glenne; arrière-fief à Belloy tenu par Nicolas de Mauregart, bourgeois de Paris. 4 mars 1381 [1382], Michel Glenne. 21 novembre 1391, Michel Glenne.

• Foi et hommage par Adenet de Méry, orfèvre et bourgeois de Paris, 3 septembre 1425. Foi et hommage par Jean Le Mareschal, de Pontoise, pour la moitié du fief, qui fut à son père Michel et à son frère Jacques, 25 septembre 1425. Foi et hommage par les sœurs de feu Adam de Méry, Jeanne, veuve de Guillaume Tuvillain, et Marion, veuve de Pierre Courvillain, 17 février 1438 [1439]. Foi et hommage par Jean Saulnier pour la moitié du fief, 3 septembre 1466. Foi et hommage par Pierre de Lange, orfèvre à Paris, 4 janvier 1468 [1469] (mentions relevées en 1748).

• Aveu et dénombrement baillé à Jean de Montmorency par Pierre de Lange,

orfèvre et bourgeois de Paris, 21 juillet 1488. Autre aveu baillé à Jean de Montmorency par Nicolas Coupever et Pierre de Lange, marchands orfèvres et bourgeois de Paris ; s. d. (copie du temps sur papier).

• Foi et hommage par Etienne de Lange, marchand et bourgeois de Paris, 10 juillet 1532 (copie de 1746). Aveu et dénombrement, s. d. (copie du temps sur papier).

• Demande de souffrance de foi et hommage par Claude Doublet, marchand et bourgeois de Paris, pour son neveu Etienne de Lange, fils mineur de Jacques, 20 janvier 1569. Foi et hommage au nom d'Etienne par Jean Pyat, marchand et bourgeois de Paris, 9 septembre 1569 ; lettres de réception par Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne de Montmorency, Chantilly, 16 octobre 1569. Foi et hommage par Etienne de Lange lui-même, Chantilly, 3 octobre 1585 ; lettres de réception par Madeleine de Savoie, même jour. Autres lettres de réception délivrées par le connétable Henri de Montmorency, 15 juin 1597.

• Souffrance accordée à Jean de Lange, fils mineur de feu Etienne, 9 octobre 1603. Acte de foi et hommage, 23 août 1621.

• Foi et hommage par Philippe Cossard, marchand de draps de soie et bourgeois de Paris, cousin-germain et héritier de Jean de Lange, 10 mai 1624. Foi et hommage par Henri Cossard, fils de Philippe, 12 novembre 1635.

• Foi et hommage par Jean Cossard, fils et héritier de Philippe, 20 juin 1671.

• Foi et hommage par Jean Cossard, fils de Jean, 25 janvier 1689, 15 mars 1707.

• Sentence de mise en vente et adjudication des biens de Jean Cossard, 26 janvier 1729 (imprime] de 8 p. in-folio). Fixation du droit de quint denier dû par Pierre-Claude Cossard, adjudicataire (petit-fils de Jean), pour le fief du Haut-Tertre, 12 septembre 1730. Foi et hommage, 3 février 1731.

• Recherche du service du fief, 13 mars 1776.

Fief du Plessis-Beauregard.

• Le duc de Montmorency donne à Isabelle Le Grand, veuve de Noël Hureau, intendant de ses maison et affaires, l'emplacement du château de Taverny, avec une superficie de six arpents et demi, pour être tenu en fief sous le nom du Plessis-Beauregard; brevet du 15 janvier 1624, acte notarié du 5 février 1625, enregistré au greffe du Châtelet de Paris le 1er août suivant (copie de 1641).

• Antoine Hureau, sr de Rubelle, cède le fief à Michel Barbreau, maître apothicaire et épicier, bourgeois de Paris, 10 février 1641.

• Michel Barbreau et Marie Delaporte, sa femme, le vendent à François de Séjournant, bourgeois de Paris, 8 mai 1668.

• Marie-Elisabeth Belleperche, veuve de Jean-Baptiste Darly, et sa fille Marie-Madeleine, le vendent à Louis-Pierre Saunier, maître des Requêtes de l'Hôtel, 27 juin 1757. Cession du retrait féodal par le prince de Condé, 1er novembre. Contrat de remboursement, 29 décembre.

• Acquisition du fief par Jacques-Sébastien Chauchat de Vigny, avocat au Parlement, 25 mai 1773 ; fixation du droit de quint, 16 juin ; foi et hommage, 30 juin.

• Vente par Chauchat de Vigny à Jean-Baptiste Marcel, bourgeois de Paris, 31 octobre 1787.

• Vente par Marcel à Elisabeth-Catherine-Euphrosine Jouve, veuve d'Augustin Malherbe, procureur-général de la chambre de la Marée, 13 mai 1789. Délibérations du Conseil du prince de Condé, 8 juin, 5 et 26 août 1789.

Fief de Bertencourt. -

• Aveu de Robert de Bertencourt, chanoine de Péronne, samedi avant la Madeleine, 1360.

• Aveu de Jean Le Clerc, clerc et notaire du Roi, 6 juillet 1386, vidimus du 14 juillet suivant : un arpent de vigne à Taverny au lieu dit Morlet, cens, rentes, rouages, forages, etc., à Tayerny et à Saint-Leu ; arrière-fiefs tenus par Pierre Thoyne, Jaquet Coliet, Pierre Malart, le fils de Pierre Le Deable, les ayant-cause de Thibaut de Nogentel, de Gilles de Nantouillet et de Duvelin de Lihus.

• Aveu d'un arpent de vigne, baillé à Jean Le Clerc par Jacques Le Breton, 22 juillet 1394.

Fief de Morlet (plusieurs pièces de vigne).

• Aveux et dénombrements par Guy Le Voyer, laboureur à Taverny, 1er août 1537 ; par Michel Fredy, écuyer, 6 octobre 1677 ; par ses frères et sœurs, enfants et héritiers, 10 août 1691 ; par François Fredy, 12 décembre 1729. Délibérations du Conseil du prince de Condé : 28 avril 1740, droit de relief dû pour la vente faite par François Fredy à Denis Rouen le 24 mars précédent ; 13 mars 1776, aveux à demander au sieur Rouen ; 6 décembre 1780, droits dus pour les biens échus à Denis-André Rouen, avocat en Parlement, notaire au Châtelet de Paris, par le décès de son père Denis, commensal de la maison du Roi.

Fief des Ecuyers de Juilly (cens et rentes sur des maisons et héritages à Taverny).

• Déclaration du fief « qui est aux hoirs de feu Lancelot de Juilly », s. d. (XIVe siècle). Aveux et dénombrements par Simon Spifame, 22 octobre 1398 ; par Barthélémy Spifame, 1er octobre 1405 ; par Andry Emery, bourgeois de) Paris, qui a acquis de Jean Spifame et de Jeanne Lamy, sa femme, 18 septembre 1462 ; par Berthaut Bertillon, marchand épicier, bourgeois de Paris, héritier d'Andry Emery, son oncle, 12 avril 1467 [1468] ; par Jacques Bertillon, fils de Berthaut, 31 décembre 1490 ; par Catherine Bourdin, veuve de Louis Le Valoys, seigneur de Fontaines, s. d. (fin du XVIe siècle) ; par Jean Le Valoya, seigneur de Fontaines, 25 juillet 1607 (ces deux derniers en originaux signés et en copies de 1647 ; le fief consiste alors en un manoir à Taverny, de nombreuses pièces de terre, des rentes, etc.).

• Le fief appartient à Michel Fredy en 1674, comme le fief de Morlet]. Aveux et dénombrements par Michel Fredy, 2 octobre 1677 ; par son fils François et ses autres héritiers, 21 juillet 1691 ; blâme de ce dernier aveu, 15 septembre 1692.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par François Fredy, 15 mai 1727 (Michel Fredy était mort en 1685, laissant huit enfants : Jean-Michel, mort en 1690, François, trois filles, dont une mourut en 1693, Nicolas, mort en 1702, Alphonse et Dominique). Aveu et dénombrement donné par François Fredy, 8 août 1732, reçu le 6 octobre au bailliage d'Anguien.

• François Predy, seigneur de Coubertin, lieutenant des vaisseaux du Roi, et Marie Morel, sa femme, vendent à Denis Rouen, officier du Roi, et à Catherine Poutrel, sa femme, les fiefs des Ecuyers de Juilly et de Morlet, et leurs autres biens sis à Taverny, Saint-Leu et Bessancourt, 24 mars 1740. Modération des droits de quint, 28 avril.

• Droits dus par Denis-André Rouen, fils de Denis, pour les deux fiefs, 6 décembre 1780.

Fief de Glenne ou de la Fatie (maisons à Taverny, vignes, cens, rentes).

• Jean Glenne, marchand épicier à Paris, avoue tenir en fief de Pierre de Bussy, dit Picquet, écuyer, ayant la cause de feue Isabelle de Bussy, un fief qui fut jadis à Gilles de Nantouillet, qui fut vendu et transporté par Casin de La Motte, écuyer, et par Agnès, sa femme, fille dudit Gilles, à Bouchard du Ru, père de feue Jeanne du Ru, femme d'Adam Glenne et mère dudit Jean; 10 décembre 1446 (copie du XVIe siècle sur papier). Jeanne Glenne baille à titre de rente ses biens de Taverny à Pierre Fromont, laboureur, 10 décembre 1446 (copie du XVIe siècle sur papier).

• Déclaration des cens et rentes que doivent les héritages tenus du fief Pierre Fromont, qui fut jadis à Jean Glenne et qui appartient à Berthaut Fromont, fils aîné de feu Jacques ; s. d. (XVIe siècle).

• Déclaration du fief de Glenne, alias la Fatie, présentée par Adrien Donon, fils et héritier de feu Laurent, à René de Bussy, seigneur de Gournay en France ; s. d. (XVIe siècle).

• Adrien Donon, laboureur à Taverny, cède le fief de Glenne ou de la Fatie à François Vivian, trésorier de la maison du duc d'Elbeuf, 21 mars 1583.

• Les héritiers d'Adrien Donon cèdent à François tous les droits qu'ils pouvaient prétendre sur le fief de Glenne, 12 mai 1596.

• Le prince de Condé permet à Jacques Nicolas, écuyer, sr de Montmort, et à Claude Tagnier, avocat au Parlement et au Conseil privé du Roi, de capter plusieurs sources et fontaines et d'en conduire l'eau dans leurs maisons de Taverny, 19 mars 1639.

• Louise Guérin, femme de Jean David, commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet de Paris, auparavant femme de Louis Chabanceau de La Barre et héritière de feu son fils Pierre, exempt français de la compagnie des Cent Suisses de la Garde du Roi, vend à Nicolas Henriard, sr du Manoir, avocat es conseils du Roi, une maison à porte cochère sise à Taverny, rue Damon, 13 juin 1681.

• Geneviève-Marie Julliet de Franconville, épouse séparée quant aux biens d'Alexandre, comte de Longaunay, vend à Pierre-Joseph Chauchat, 'négociant à Paris, la propriété du droit de fief de la Fatie ou Glenne sur trois quartiers de vigne, un clos sis à Taverny, rue Damon, et 166 perches de bois, 31 mai 1773. Liquidation du droit de quint, 16 juin.

• Pierre-Joseph Chauchat, conservateur des hypothèques, vend sa maison de Taverny, rue Vauxelles, et ses biens à Christophe-François Gailliet de Bouffret, président en la Cour des Monnaies, et àMarie-Eve de Savigny, sa femme, 30 juillet 1780. Liquidation du droit de quint, 30 août.

Fief des Lignières à Taverny, appartenant à l'église Saint-Nicolas du Plessis-Bouchard.

• Reconnaissances de cens et rentes délivrées par les tenanciers à la fabrique de l'église de 1628 à 1666, 42 pièces sur papier.

Fief de l'église de Taverny (maison, terres et vigne).

• Aveux et dénombrements par Pierre Malart, écuyer, 22 mai 1382 4 par Nicolas Marcel, boucher et bourgeois de Paris, 29 février 1403

[1404] ; par Guillaume Lanse, marchand drapier, bourgeois de Paris, qui a acquis le fief de Guillaume Le Vannier, couturier à Paris, 1er juillet 1424.

• Déclaration du revenu de l'église et fabrique Notre-Dame de Taverny, 28 mai 1548.

• Enquête sur les fiefs des églises de Taverny et du Plessis-Bouchard, ordonnée par le Conseil du prince de Condé le 13 mars 1776 et le 30 juillet 1777 ; M. Rouen, notaire à Paris, jouit du fief des Lignières.

Fief du Prieuré de Taverny.

• Copie des titres suivants, faite en 1770.

• Gilbert, évêque de Paris, donne l'église de Saint-Leu-Taverny à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, 1122.

• Jean Dufour, prêtre à Saint-Leu, prend à ferme de l'abbé de Saint-Martin de Pontoise, prieur de Taverny, les biens du prieuré, 6 février 1494 [1495].

• Bouchard de Montmorency confirme une donation faite aux moines de Saint-Martin de Pontoise par « Bernardus Morici de Taverni », 1172.

• Sentence de la Prévôté de Paris dans un différend entre Martin Duval de Joy, prieur de Taverny, et Jean de La Fontaine, bailli de Taverny pour Guillaume de Rochefort, chevalier, au sujet de la vente des vins du prieuré ; samedi avant Pâques 1337 [1338].

• Mathieu de Montmorency donne 20 arpents de bois aux prieurs de Tour (Saint-Prix) et de Taverny, avril 1215.

• Jean de Moncelles prend à titre de rente le four et la maison du prieuré à Taverny, 1275.

• Echange entre particuliers de biens mouvant de l'église de Saint-Leu de Taverny, de M. de Montmorency et d'Ancel Le Brun, chevalier, 6 février 1362 [1363] (vidimus du 13 mai 1407).

• Baux à rente du domaine du prieuré, 1371 à 1423 et 1629.

• Déclarations censières, 1665, 1666, 1668, 1679.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé relatives au fief du Prieuré, 30 octobre 1743, 13 mars 1776.

1-BA-045 **TAVERNY (seigneurie censière de).**

• Alix de Montmorency cède à Mahieu de Montmorency et à Jeanne, sa femme, ses biens de Taverny, bois, chapons, corvées, cens, oublies, vinage, travers, et 7 livres de rente à Hérouville, en échange du bois de Boissy ; avril 1269.

• Thibaut Flourie, de Taverny, donne ses biens à Jean de Montmorency et à

Jeanne, sa femme ; « lundi es huitienes de la Purification Notre Dame » 1315 [février 1316].

• Mandement de Pierre de Garges, intendant d'Anne de Montmorency, au receveur de Montmorency de payer 60 sols tournois à Philippe Torel, à qui le châtelain de Taverny a fait, par son ordre, « abattre et descouvrir le portail dudict lieu », 25 octobre 1534.

• Quatre contrats de vente entre habitants de Taverny, 1549, 1550, 1586.

• Délibération du Conseil du prince de Condé sur une contestation entre le curé de Taverny et le sr Séjournant au sujet d'un banc que le prince a donné permission à ce dernier de placer dans le chœur de l'église, 10 septembre 1671.

• Le prince de Condé vend à Charles Le Clerc de Lesseville, seigneur de Saint-Prix, la seigneurie censière de Saint-Leu et de Taverny, à la réserve de la justice, 15 juillet 1675. Inventaire des titres des censives, 1er mars 1676. Charles Le Clerc de Lesseville cède la seigneurie censière de Taverny à Madeleine Boutteroue, veuve de Charles Le Clerc de Lesseville, sous-doyen du Grand Conseil, en échange de la moitié du fief de Ternay à Saint-Leu, 4 août 1677. Madeleine cède à sa fille, Anne Le Clerc; de Lesseville, la seigneurie censière et une grande maison à Taverny, 26 août 1686 ; modération du droit de quint, 21 décembre 1689.

• Placet d'Armand de Saint-Martin, conseiller au Parlement (mari d'Anne Le Clerc de Lesseville) pour la concession d'une ruelle derrière sa maison de Taverny, avec un plan, 1690.

• Concession d'une partie de ruelle à M. Julliet, seigneur censier de Taverny, 3 mai 1720.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé sur le droit de chasse à Taverny, 3 avril et 20 novembre 1731.

• Etat de la terre de Taverny, 17 juin 1773, avec une lettre de M. Chauchat du 15 et une de M. Loiseau de Bérenger du 27.

• Marie Julliet de Franconville, femme séparée quant aux biens d'Alexandre-Claude, comte de Longaunay, vend la terre et seigneurie de Taverny à Jean-Joseph de La Borde, 22 octobre 1773. Etat des titres de propriété depuis 1675. Modération du droit de quint, 31 octobre 1773 ; quittance délivrée par Ambroise Piot, trésorier général du prince de Condé, 6 novembre.

• Dépenses et recettes seigneuriales du prince de Condé à Taverny de 1775 à 1790.

• M. de La Borde vend Taverny au prince de Conti (Louis-François-Joseph de Bourbon), 24 mars 1777. Règlement du droit de quint, 9 avril.

• Liquidation d'anciens droits féodaux dus par Mme de Longaunay, 15 juillet 1778.

• Pièces relatives à l'exploitation des bois dépendant de la seigneurie de Taverny, 1778-1790.

• Vente de Taverny et Beauchamp par le prince de Conti à M. Petit, 22 janvier 1791. Lettres de M. Petit, 1791-1793. Documents relatifs au domaine de Taverny, états de loyers, rentes, etc., 1788-1792.

• Déshérence de biens à Taverny, 1778-1779.

• Contrats de cens et rentes, 1748.

Fiefs de l'Aumusse et de Vaucelles à Taverny.

I. Fief de Vaucelles (rentes sur des maisons et héritages). Aveux de Thibaut de Nogentel, épicier et bourgeois de Paris, 4 novembre 1360 ; de Jean Remon, bourgeois de Paris, 30 décembre 1366 ; de sire Jean Remon, général maître des monnaies du royaume de France, 17 mars 1381 [1382], 30 juin 1390, 13 avril 1391. (Le fief, acquis par Jean de Vaudubos, appartint ensuite à son neveu, Colinet de Vaudubos, puis aux enfants de Colinet).

II. Fief de l'Aumusse. Jean de Taverny, sa femme Marguerite et son frère Gilles cèdent aux vicaires perpétuels de Saint-Mellon de Pontoise 4 deniers et une picte de censive annuelle, ainsi que leurs droits sur les vignes possédées par lesdits vicaires à Taverny, avril 1254 ; lettres de Jean de Taverny et lettres de l'official de Paris (copie de 1532). Foi et hommage par les vicaires perpétuels de Saint-Mellon, 16 septembre 1622, 5 décembre 1635. Bail à ferme du fief de l'Aumusse, 12 octobre 1624. Vente du fief à René Le Blanc, bourgeois de Paris, ci-devant lieutenant en la prévôté générale de la connétablie et des camps et armées du Roi et son procureur en ses chasses et Varenne du Louvre, 9 mars 1641. Foi et hommage par René Le Blanc, 6 avril.

• René Le Blanc vend sa maison de la rue de Vaucelles et ses biens de Taverny à Robert Gravelle, mesureur-contrôleur de charbon es ports de la ville de Paris, 11 décembre 1646.

• Foi et hommage par François de Forcadel, conseiller du Roi, élu en l'élection de Paris, 4 mai 1665.

• Les chanoinps prébendes de la sainte chapelle de l'église royale et collégiale Saint-Mellon de Pontoise, étant aux droits des vicaires, rentrés en possession du fief de l'Aumusse par sentence des Requêtes du Palais, le vendent à François de Séjournant, sieur du Plessis-Beauregard, 2 mai 1671.

III. Les deux fefs unis sous le nom de fief de l'Aumusse dit Vaucelles. Vente par François de Séjournant et Perrette Roujon, sa femme, à Nicolas de La Fayolle, avocat en Parlement, 13 janvier 1675. Mainlevée de la saisie du fief du

Plessis-Beauregard et des autres fiefs acquis par M. de Séjournant, 5 mai 1675, et composition des droits par lui dus au prince de Condé, 14 mai. Foi et hommage par Nicolas de La Fayolle, 6 juin 1675. Aveu et dénombrement, 14 mars 1682. Souffrance accordée à sa veuve, Marie de Perey, 18 juillet 1691. Acquisition par Silvain Parvau, courrier du cabinet du Roi, 28 décembre 1693; foi et hommage, 21 août 1694. Saisie du fief, maison et héritages, sur le détenteur ià titre de rente, Noël Michel, tailleur d'habits, et jouissance accordée à Léonard Dumoulin, bourgeois de Paris, 17 octobre 1714. Silvain Parvau, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des galères de France, et Marie-Anne de Beaumont, sa femme, vendent à Alexandre Aubry, seigneur d'Armainville, ci-devant maître d'hôtel ordinaire du Roi, leur grande maison du carrefour de Vaucelles à Taverny, avec jardin de cinq arpents et chapetle, des vignes, rentes, et le fief de l'Aumusse dit Vaucelles, 26 octobre 1716. Délibérations du Conseil du prince de Condé relatives au service du fief, 3 mai 1738, 14 juin, 2 août, 1er décembre 1742, 6 août 1744, 3 mai 1748, 23 et 30 janvier, 3 juillet 1749. Vente par M. Aubry d'Armainville à Antoine-Pierre Le Vasseur, sr d'Hénonvïïle, avocat en Parlement, 23 janvier 1749< M. Le Vasseur et le sr Bouillard, son gendre, sont autorisés à enclore deux pièces de terre dans leur jardin et à déplacer le chemin de la Marée, 16 février 1750. Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de la prétention de droits seigneuriaux émise par le comte de Longaunay sur « un emplacement que possède M. Le Vasseur à Taverny, lieu dit Vaucelles, clos en partie de murs, où était ci-devant une maison bourgeoise démolie depuis peu, laquelle appartenait aux sr de Parvau et Maniquet », 22 janvier 1750. Mainlevée de l'opposition formée au décret du fief de l'Aumusse, 18 juin 1750 ; dépôt par M. Aubry d'Armainville d'une somme de 1.800 livres, 6 juin 1752. Dépr'i en faveur de M. Gillet, procureur au Parlement, qui a le dessein d'acquérir le fief de l'Aumusse de la succession de M. Le Vasseur, 13 août 1757. Le Conseil arrête qu'on demandera à M. Le Vasseur la foi et hommage du fief, 13 mars 1776.

• Inventaire des titres du fief de 1254 à 1757.

BOISSY (terre et seigneurie de), près de Taverny.

• Bail à titre de rente perpétuelle de 21 arpents de terre au terroir de| Taverny, près la Croix Blanche, fait par Denis Fromont, seigneur de Boissy, à Jean Compagnon, charpentier à Saint-Leu ; 23 janvier 1501 [1502].

• Pierre Clutin, notaire et secrétaire du Roi, avoue tenir en fief de Guillaume de Montmorency 125 arpents de bois es bois de Boissy, faisant portion de 150 arpents en une pièce, dont le sixième appartient à Nicolas de Louviers,

seigneur de Saint-Merry, qui furent au Breton du Ples'sis à cause de sa femme, tenant à maître Denis Promont et d'autre part aux terres du Plessis ; un autre fief de 20 arpents de bois assis près de l'église de Taverny, qui fut à Antoine Sanguin, tenant à la haute forêt, et d'autres petits fiefs en bois et vigne, en la forêt et à Tour (Saint-Prix), « tous lesquelz fiefz appartindrent à mon oncle M" Jehan de Louviers, chanoine de l'église de Paris, lequel me les a donnez par donation faicte entre vifz » ; 25 janvier 1507 [1508].

• Bail à ferme pour trente-six ans d'une pièce en friche de 60 arpents de terre dépendant de la seigneurie de Boissy, fait à Jean et Nicolas Compagnon par Jean Le Prévost, seigneur d'Eaubonne, veuf de Jeanne Fromont et tuteur de ses enfants, 19 mai 1514.

• Deux baux à rente perpétuelle consentis par le même, 12 février 1515 [1516].

• Vente des coupes du bois de Boissy par le receveur d'Anne de Montmorency, 5 février 1525 [1526], et par le receveur de Jean Le Prévost, seigneur de Boissy, receveur ordinaire de Senlis, 26 février 1525 [1526] et 20 mai 1527.

• Bail à ferme de 60 arpents de terre sis au terroir de Boissy, consenti par le receveur du duc de Montmorency à Georges Touppet, concierge du.château de Taverny, 31 janvier 1558 [1559].

• Bail de la ferme de Boissy, consenti par MM. de Marly, intendant général du duc de Montmorency, et Forestier, secrétaire, 2 février 1594.

• Délibération du Conseil, du prince de Condé, prise à la requête de M. de Blair, qui, en 1713, a acquis la ferme de Boissy du sr Paniquiny, au sujet de l'exécution d'un échange de bois fait en 1676 entre ledit Paniquiny et le prince de Condé ; 22 septembre 1719.

• Bail des coupes du bois de Boissy, consenti pour neuf ans par le duc de Bourbon à Nicolas Hébert, marchand, 22 décembre 1733.

• Acquisition du domaine de Boissy par le duc de Bourbon en 1817.

LE PLESSIS-BOUCHARD.

• Plusieurs délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des entreprises du commandeur de Louvières sur les censives du Plessis-Bouchard, 1682-1687.

• Nouvelles contestations entre l'ordre de Malte et le prince de Condé au XVIIIe siècle. Plusieurs mémoires contre les prétentions de M. d'Ormesson, commandeur de Cernay, qui se prétend seigneur cerisier universel du Plessis-Bouchard ; rappel et examen de titres depuis le XIIIe siècle. Plusieurs

délibérations du Conseil du prince de Condé à ce sujet, 1789-1791. Contribution du prince à la réparation de l'église, 1786.

1-BA-046• Baux de la garenne de Beauchamp, 1693-1771. Documents relatifs à la jouissance de la garenne par M. de La Borde, 1773-1793. Jouissance du bois de Boissy par M. de La Borde; vente de coupes; 1773-1791. Pièces de comptabilité concernant l'administration de Taverny, du bois de Boissy et de la garenne de Beauchamp.

1-BA-047 **SAINT-LEU.**

• Aveu et dénombrement de la seigneurie de Saint-Leu, donnée à M. de Montmorency par Gautier d'Arzillières, seigneur de Saint-Leu-lez-Taverny à cause de Denise de Montmorency, sa femme ; 26 juin 1398 (seigneurie de Saint-Leu, seigneurie du Plessis-Bouchard, rente de 50 livres sur la forêt de Montmorency, cens à Deuil).

• Aveu donné à Jean de Montmorency par son fils Jean, seigneur de Nivelle, 13 août 1469.

• Aveu donné à Guillaume de Montmorency par Philippe de Montmorency, baron de Nivelle, seigneur de la quartie partie de Montmorency, de Saint-Leu-lez-Taverny et du Plessis-Bouchard, 11 mars 1512 [1513] (trois copies du temps sur papier, portant le blâme de l'aveu).

• (Voir plus haut, 1-BA-0001, la procuration de Joseph de Montmorency, fils de Philippe, pour la foi et hommage, 26 mai 1526, et l'acquisition de lui faite pan Anne de Montmorency en décembre 1527, avec la foi et hommage d'Anne du 13 mars 1528).

• Mémoire des réparations faites au château de Saint-Leu en 1532.

• Sentence de la prévôté de Saint-Leu qui condamne les habitants de Saint-Leu et du Plessis-Bouchard à payer 4 s. p. par chaque ménage pour le droit de fournage, 19 août 1533.

• Procès contre Pierre Hamelin, tuteur de Jeanne de La Pollie, héritière de maître Jacques de La Follie, au sujet de redevances par lui dues sur des prés, février 1547 [1548] ; à l'appui, mémoire contenant la copie de l'aveu et dénombrement donné à M. de Montmorency par Jean de Montmorency, seigneur de Saint-Leu-lez-Taverny, en 1368, la copie de l'aveu de 1398, et l'extrait d'un compte de 1538.

• Extrait du terrier de Montmorency concernant Saint-Leu, 1549.

• Baux des fruits et herbes des jardins du château de Saint-Leu, 1560, 1567, 1571, 1586.

• Bail du droit de fouiller et tirer du plâtre sous une pièce de vigne, 1630.

• Supplique du fermier du greffe demandant une diminution du prix de son bail, commencé en 1619 et terminé en 1623, parceque « messieurs les gens tenant les grands jours du duché de Montmorency ont retranché le roolle de papier à douze deniers parisis au lieu de deux solz parisis que l'on avoit coustume de payer ».

• Reconnaissances de cens et contrats d'acensement, 1528-1583 (dix-sept pièces).

• Baux de tous les droits et terres dépendant de Saint-Leu, du Plessis-Bouchard, du moulin et de la ferme de Boissy, 1596-1664 (quatorze pièces).

• Procès-verbal des pertes souffertes pendant les guerres par les habitants de Saint-Leu, 26 mai 1653.

• Pièces relatives à une rente de 15 livres due au prince de Condé sur un arpent de vigne ba'illé à rente à Biaise Dubois le 7 janvier 1678, acquis le 10 août 1696 par Jean Lorieul, sieur de La Noue, qui l'a incorporé dans le jardin de la grande maison qu'il a fait bâtir, laquelle maison a été acquise par M. Oursin en 1715 ; actes de 1716.

• Permission donnée à Jean-Baptiste-Nicolas Gervais, receveur des tailles de Lions-la-Forêt, de faire clore six arpents de vigne qui lui appartiennent au long du mur du jardin de sa maison de Saint-Leu, 1727.

• Acensement d'un terrain accordé à Charles Chuppin, conseiller secrétaire du Roi, garde des rôles des offices de France honoraire, 1er août 1766.

• Contribution du prince de Condé au rétablissement de l'église et des fontaines, 1787.

Seigneurie censière de Saint-Leu (fief de Leumont).

• Claude Clerselier, conseiller, notaire et secrétaire du Roi et de ses finances, maison et couronne de France, avoue tenir en foi et hommage du duc de Montmorency le fief de Leumont, autrement dit le vieux château de Saint-Leu, « consistant tant en l'emplacement dudict vieil chasteau, maison et cour, appartenances et dépendances, qu'en douze arpens de terre y attenans, cloz de murs, hayes vifves ou fossez, servans de jardin à ladicte maison, partie d'iceulx plantez en bois, vignes et arbres, fruictiers... », 16 avril 1626 (Claude Clerselier avait acquis le fief de Catherine Clerselier, veuve de Rodolphe Guymier, sr de Blainville, commissaire ordinaire des guerres, le 22 décembre 1625, et ceux-ci l'avaient acquis du duc de Montmorency le 15 décembre 1617).

• Le prince de Condé vend a Charles Le Clerc de Lesseville, seigneur de Saint-Prix, conseiller en la Cour des Aides, les cens, rentes et droits seigneuriaux de Saint-Leu et de Taverny, 15 juillet 1675.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet d'affaires avec M. de Lesseville, 25 janvier 1676, 19 janvier, 10 mai, 14 juin 1684.

• (M. de Lesseville et Anne Pallu, sa femme, vendent le fief de Leumont et les cens de Saint-Leu à Jean Lorieul, sr de La Noue, 15 décembre 1697).

• M. de La Noue avait déjà une propriété à Saint-Leu ; le 1er et le 22 août 1696, le Conseil du prince de Condé lui permet de prendre la ruelle du Moutier, qui sépare sa maison de celle qu'il a acquise du sr Héraut, pour joindre les deux maisons ensemble, à la charge de donner un terrain pour faire une autre ruelle derrière la maison. Le 13 mars 1697, on ordonne une enquête sur la demande par lui faite d'avancer d'une toise dans la rue de la Pissofle la porte cochère de la maison qu'il a fait bâtir. Consentement des habitants de Saint-Leu, 25 mai 1698. Arpentage des terrains que M. de La Noue désirait faire enclore dans son parc, 31 août 1699. Brevet des concessions accordées par le prince de Condé, 10 septembre 1699.

• Permission accordée à M. Oursin de tirer 20 toises de pierre dans la forêt pour rétablir la maison qu'il a acquise des créanciers de M. de La Noue, 16 février 1714.

• Arrêt de la Cour des Aides portant répartition entre les créanciers de M. de La Noue du prix de ses biens de Saint-Leu-Taverny, adjugés, le 4 janvier 1714, à Jean Oursin, receveur général des Finances de Caen ; 20 septembre 1715 (imprimé de 46 p. in-folio).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 11 septembre 1725, au sujet de la composition des droits féodaux demandée par Nicolas Baille, qui se propose d'acquérir de Catherine-Madeleine Arault, veuve de M. Vezin, secrétaire du Roi, le fief de Leumont, le Clos d'en bas, contenant 79 arpents 79 perches, les cens, rentes et autres droits, les cens et rentes du fief de Maubuisson et la moitié du fief de Ternay ; 3 avril 1727, sur la demande faite par M. Baille de réunir les fiefs à la terre et seigneurie de Saint-Leu pour en servir par un seul aveu et dénombrement.

• Le prince de Condé unit à la terre et seigneurie censière de Saint-Leu le fief de Leumont, la moitié du fief de Ternay, les censives qui dépendent du fief de Maubuisson situé à Saint-Prix, en faveur de Nicolas Baille, conseiller honoraire au Grand Conseil, 29 septembre 1727.

• Pièce de 1532 relative à la mouvance du fief de Ternay.

• Pièces relatives à une suppression de ruelle demandée par M. Baille, 1732.

• (Vente par M. Baille à Joseph-Pierre Dufort, 11 avril 1739. M.

Dufort se rend en outre adjudicataire d'héritages en roture saisis sur Antoine Guyot le jeune, procureur en la Cour, 18 août 1744. Son fils, Jean-Nicolas Dufort, comte de Cheverny, vend à Claude-Henri Droin, conseiller du Roi, président juge des traites foraines de Joinville, 31 août 1765). Règlement du droit de quint dû par M. Droin, 5 septembre 1765.

• Le prince de Condé concède, à titre de cens, une ruelle à M. Droin, président de la Cour des Monnaies, 30 octobre 1769.

• Mémoire adressé au prince de Condé par M. de Bréget, seigneur de Saint-Prix, pour protester contre la concession faite à M. Droin d'une partie d'un chemin public qui fait communiquer Saint-Prix avec Saint-Leu, Taverny et Bessancourt : s. d. (1769 ou 1770).

• Le prince de Condé baille à ferme pour vingt-sept ans au président Droin le parquet de Taverny, dépendant de la forêt d'Anguien (Montmorency) et contenant dix arpents fermés de murs, 14 novembre 1769.

• Permission accordée à M. de La Borde, ancien banquier de la Cour, d'anticiper sur le chemin public pour l'édification d'un des deux pavillons qu'il veut faire élever devant la grande maison qu'il a acquise du président Droin et qui est tenue en fief du duché d'Anguien, 3 mars 1774. Permission accordée à M. de La Borde de faire un aqueduc à travers des chemins publics pour amener dans sa maison et son parc l'eau de la fontaine Genest, située dans un bois qui lui appartient, 26 mai 1774.

Moulin de Saint-Leu.

• Prisée des ustensiles du moulin à vent et prise en charge par le fermier entrant, 17 août 1553. Autres prisées, 9 novembre 1557, 29 février 1563, 10 juillet 1565. Réception d'ouvrages de charpenterie faits au moulin, 10 juillet 1565. Baux à ferme du moulin, 1565, 1571. Prisée des ustensiles, 10 janvier .1571. Sentence de Jean Le Laboureur, bailli de Montmorency, dans un procès entre le meunier et les habitants de Saint-Leu, 16 mars 1637. Le prince de Condé vend le moulin à titre de bail à rente à Jean Delisle, meunier à Saint-Leu, 25 juin 1663. Sentence des Requêtes du Palais prononçant la mise en adjudication du moulin, à la charge de la rente fixée par le bail de 1663, 5 mars 1670. Quittances de la rente foncière de cinq setiers de blanc méteil, 1669-1674. M. de Lesseville réclame à M. Catinat, propriétaire du moulin, vingt années d'arrérages de la rente, sous prétexte que cette rente fait partie des droits que lui a vendus le prince de Condé en 1675 ; délibérations du Conseil du prince à ce sujet, 7 août, 4 et 18 septembre 1697. Jean Lorieul de La Noue, successeur de M. de Lesseville, se désiste des procès intentés contre le prince de Condé au sujet du rétablissement du

pavé de Saint-Leu et de la rente due par le moulin que, possède le maréchal de Catinat, 16 février 1698. Titre nouvel de la rente demandé à M. de Catinat, 15 mars 1742, puis au sr Lévesque, à qui M. de Catinat a vendu le moulin, dès le 8 mai 1722, à titre de bail à rente, et enfin au sr Liébert, qui, par contrat du 2 octobre 1740, a acquis le moulin au profit de son petit-fils Antoine Magnan, fils mineur de Guillaume Magnan et de Françoise Liébert ; 27 février 1744. Titre nouvel fourni par Françoise Guy, veuve de Jean-Louis Liébert, 10 janvier 1745.

Fief d'Ort à Saint-Leu.

• Note mentionnant la vente du fief d'Ort par Nicolas Beaujon au duc de Chartres le 9 mars 1780, ainsi que toutes les acquisitions faites par ce prince à Saint-Leu de 1783 à 1787.

• Délibération du Conseil du prince de Condé accordant au duc de Chartres l'inféodation d'un chemin, 1er décembre 1784.

1-BA-048 **SAINT-LEU** (suite).

• Jean Torlonia, duc de Bracciano, qui avait acquis le château et le domaine de Saint-Leu du prince Louis-Napoléon Bonaparte le 4 septembre 1815, les vend au duc de Bourbon le 4 juin 1819 ; actes, correspondance, quittances, purges légales, état des biens, 1818-1823. Acquisitions partielles faites par le duc de Bourbon, 1828-1829.

• Pièces el transaction sur les difficultés élevées par M. le baron Dubarret sur des bornages et délimitations de terrains, 1819-1834.

• Remboursement par le duc d'Aumale à M. Charles-Louis-André du Breuil d'une rente de 160 livres tournois (158 fr. 01 c.) provenant de l'ancien prieuré de Taverny, 21 décembre 1837 ; acte et pièces annexes.

• Travaux au château, lettres de l'architecte Victor Dubois, 1822, 1829.

• Permis d'extraction de pierres, 1820, 1826.

• Don d'un lustre à l'église de Saint-Leu, 1830.

• Inventaire du mobilier du château, 1828.

• Inventaire du mobilier du pavillon de Boissy, acquis par le duc de Bourbon en 1817.

TOUR OU SAINT-PRIX (terre et seigneurie de).

• Philippot de Taverny, écuyer, fils de feu Jean de Taverny, avoue tenir de M. de Montmorency 24 sols de chef-cens sur plusieurs maisons et héritages à Tour, un arrière-fief tenu par Amisse, femme de feu Thibaut de Vaux, un arrière-fief à Montmagny qui fut à Guillaume Mallart ; s. d. (XIVe siècle).

• Jean de Louviers, marchand et bourgeois de Paris, avoue tenir de Jacques de Montmorency à cause de sa femme Margot, fille de Lambert Buignet,

drapier et bourgeois de Paris, un fief consistant en vignes et en cens sur des masures et vignes à Tour, Ermont, Margency et Saint-Leu, 26 septembre 1409. Foi et hommage de ce fief par Nicolas de Louviers, receveur des aides ordonnés pour la guerre en l'élection de Paris, 20 septembre 1477.

• Baux à loyer de la ferme et revenu de la terre et seigneurie de Saint-Prix, consentis par les princes de Condé de 1633 à 1664 (sept pièces).

• Le Grand Condé vend à Pierre Le Musnier, seigneur de Rubelle, président au parlement de Metz, la seigneurie censière de Tour dit Saint-Prix, 10 août 1664.

• Bail à loyer consenti par le président Le Musnier à Nicolas Duval, vigneron a Saint-Leu, 30 octobre 1669.

• Louis Le Laboureur, seigneur de la Motte, Hugot et Maurée, bailli de Montmorency, déclare que c'est à son profit que la maison des Trois-Rois à Saint-Prix a été adjugée à Jacques Mathas le jeune, 19 août 1671.

• Remise du terrier de Saint-Prix à Charles Le Clerc de Lesseville, conseiller à la Cour des Aides, qui a acquis la seigneurie censière de Saint-Prix des héritiers du président Le Musnier, 18 mars 1675.

• Echange de bois situés dans la forêt de Montmorency, paroisse de Saint-Prix, cédés par ie prince de Condé à M. de Lesseville contre d'autres bois du fief de Villiers-le-Bel situés dans la haute forêt, paroisse de Chauvry, 15 février 1678.

• Foi et hommage par M. de Lesseville pour les seigneuries et censives de Saint-Leu et de Saint-Prix, le fief de Leumont et la moitié du fief de Ternay, 31 octobre 1681.

• Le prince de Condé concède un banc à M. de Lesseville dans le chœur de l'église de Saint-Prix, 12 décembre 1682.

• Délibération du Conseil du prince au sujet de droits prétendus par M. de Lesseville et contestés par le procureur fiscal du duché, 6 mars 1683.

Fief de Rubelle à Saint-Prix (hôtel, vignes, rentes et droits féodaux).

• Aveu de Marguerite de Saint-Arnoul, 19 mai 1398 (copie de 1649).

• Aveu de Pierre Clutin, notaire et secrétaire du Roi, 30 janvier 1508 [1509] (copie de 1649).

• Déclaration des terres, vignes, prés et autres héritages composant la terre de Rubelle, appartenant au connétable de Montmorency (XVIe siècle).

• Créance de 100 liv. tournois de Pierre Ménard, procureur de la marée, sur le

duc de Montmorency ; opposition sur le loyer de la ferme de Rubelle ; ordonnance de paiement, quittance ; 4604.

• Le duc de Montmorency vend à Noël Bureau, son intendant général, trésorier général de l'ordinaire des Guerres, la maison seigneuriale appelée Rubelle, la maison du fermier, 110 arpents de terre et 6 arpents de vigne, 30 mai 1622.

• André Hureau, prieur de Mamers, héritier de son frère Antoine, vend le fief de Rubelle à René Le Roux, maître des Requêtes, 21 septembre 1641.

• Acquisition par Pierre de Hodicq, président aux Enquêtes du Parlement, 17 septembre 1643. Foi et hommage, 27 septembre 1644.

• Acquisition par Amédée de Savoie, duc de Nemours, et Elisabeth de Vendôme, sa femme, 26 septembre 1647.

• Acquisition par Pierre Le Musnier, président au parlement de Metz, 20 août 1658. Foi et hommage, 4 septembre.

• Acquisition des héritiers du président Le Musmer par Charles Le Clerc de Lesseville et par son frère Nicolas, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Rourus au diocèse d'Auxerre. Foi et hommage par ce dernier, 31 octobre 1681.

• Mémoire sur la terre et seigneurie de Rubelle, s. d. (1681).

Seigneurie de Saint-Prix et fief de Rubelle unis.

• Vente par Charles-Nicolas Le Clerc de Lesseville, comte de Charbonnières, et Charlotte-Françoise Le Clerc de Lesseville, sa femme, à François Marchand, bourgeois de Paris, 2 septembre 1719. La vente n'eut sans doute pas d'effet, car en 1722 M. de Lesseville, seigneur de Saint-Prix, demande la permission d'enfermer une ruelle publique dans son jardin (plan annexé à la requête et à l'avis favorable de M. Mathas, bailli et procureur fiscal d'Anguien).

• Anne Le Clerc de Lesseville, veuve de Charles-Bertrand Le Clerc de Lesseville, vend les terres et seigneuries de Saint-Prix et Rubelle à André-Gérard-Claude Lefebvre de Saint-Hilaire, conseiller au Parlement, et à Jeanne Guyot de Dampierre, sa femme, 30 septembre 1743. Foi et hommage, 28 décembre.

• Changement de chemin accordé à M. de Saint-Hilaire, 8 août 1747.

• Vente par la veuve de M. de Saint-Hilaire à Joseph-Philippe de Bréget, baron du Saint-Empire, capitaine de dragons, et à Marguerite-Madeleine Herbert, sa femme, 4 juin 1766. Foi et hommage, 4 juillet. (L'acquisition avait été faite par le baron de Bréget au profit de sa belle-mère, Marie Montade, veuve de

Jacques Herbert, intéressé dans les affaires du Roi).

• Vente par Mme Herbert à Françoise-Alexandrine-Camille de Rochechouart, épouse non commune en biens de Philippe-Claude de Montboissier-Beaufort-Canillac, comte de Montboissier, lieutenant-général des armées du Roi, 7 mai 1772. Règlement du droit de quint, 2 juillet.

• Vente par Mme de Montboissier à François-Nicolas Le Bas du Plessis, seigneur de La Grange-Rubelle, sous-lieutenant de grenadiers au régiment des Gardes françaises, et à Louise-Catherine Choart, sa femme, 18 janvier 1773. Foi et hommage, 11 août. Réclamation de M. Le Bas du Plessis au sujet du droit de chasse, 4 juin 1774.

Fief de la Grange-Rubelle.

• Ferme de Rubelle, vendue par M. de Hodicq à François Lempereur, sieur de Sainte-Marie, le 26 septembre 1647. Foi et hommage de François, 9 avril 1648.

• Aveu et dénombrement par Remy Lempereur, sieur de Cautiers et de La Grange-Rubelle, 23 mai 1691.

• Vente par Remy Lempereur à Charles Rossignol, conseiller au Châtelet de Paris, 5 mai 1714. Foi et hommage, 4 novembre 1722.

• Rossignol, aïeul maternel de François-Nicolas Le Bas du Plessis, lui donne le fief de La Grange-Rubelle à l'occasion de son mariage avec Louise-Catherine Choart, 9 décembre 1765. Foi et hommage par Le Bas du Plessis, 15 octobre 1766. Protestation du baron de Bréget contre l'aveu et dénombrement du « prétendu fîef de La Grange Rubelle » que pourra faire M. Le Bas du Plessis, 26 septembre 1770.

Fief de Maubuisson à Saint-Prix.

• Nicolas de Soisy, écuyer, confesse avoir reçu d'Anne de Montmorency la somme de 7 1. 10 s. t. pour les ventes et saisines dues à cause de l'acquisition faite par Anne, de Jean Poncher, d'une vigne au terroir de Saint-Prix, chargée envers Nicolas de Soisy à cause de son fîef de Maubuisson, qu'il tient à rente des religieux de Saint-Martin-des-Champs à Paris, 28 janvier 1533 [1534].

• Sentence des Requêtes du Palais déclarant que le fief de Maubuisson, qui appartient à Charles Le Clerc de Lesseville, relève du duché d'Anguien et qu'il en doit la foi et hommage, 19 décembre 1692.

Fief de Soucy à Saint-Prix (vignes).

• Aveux de : Jean Quarrel, dit du Pont, bourgeois de Saint-Denis, 24 janvier 1366 [1367] ; Jacques Gasselin, de Saint-Denis, 9 juillet 1382 ; Maciet Le Roy, demeurant à Tour (Saint-Prix), 12 avril 1391 ; Simon

Delamare, épicier, bourgeois de Paris, à cause de sa femme Denisette, seule héritière de Denis Coquart, clerc, 1er décembre 1414 ; Regnault de La Court, marchand à Saint-Leu-lez-Taverny, 18 septembre 1452 ; Denisot Coquart, 8 août 1489 (copies de 1649).

• Foi et hommage par Nicolas Fournier, laboureur à Saint-Brice, 9 mars 1661 ; par Alexis Hinselin, contrôleur ordinaire de la maison du Roi, 27 février 1694 ; par Joseph Hinselin, conseiller en la Chambre des Comptes, 17 juin 1707 ; par Gabriel-François Hinselin, 22 août 1722.

• Donation par Marie-Anne Petit, veuve de Nicolas-Claude de Brilhac, héritière de Hinselin, à Charles-Francois-de-Paule Petit-Deslandes, auditeur en la Chambre des Comptes, 12 octobre 1762 ; règlement du droit de relief, 11 octobre 1763 ; foi et hommage par Petit-Deslandes, 9 novembre.

SAINT-PRIX.

• Pièces relatives à la contribution du prince de Condé pour la reconstruction de l'église en 1782, avec un imprimé à l'appui : « Arrest du Conseil d'Etat du Roy qui déclare que les propriétaires ou possesseurs de grands bois ou forêts qui sont limitrophes de plusieurs paroisses, ne sont tenus de contribuer aux frais de constructions, réparations ou reconstructions des églises paroissiales ou presbytères d'aucunes desdites paroisses, ou autres charges de cette nature ; du 30 novembre 1751 ».

MONTUBOIS (fief de).

• Inventaire des titres de 1401 à 1735.

• Aveu de Jean Pellon, écuyer, demeurant à Chauvry, 7 novembre 1401 (deux copies du XVIe siècle).

• Foi et hommage par Jean Pellon, écuyer, 3 novembre 1425, par autre Jean Pellon, 8 juillet 1459 (mentions relevées en 1748).

• Aveu de Guillaume Pellon, écuyer, seigneur de Montubois, demeurant à 'Chauvry, 7 novembre 1481 (copie du XVIIe siècle).

• Aveu de Guillaume Pellon, 28 janvier 1485 [1486] (original et copie de 1607).

• Philippe Le Jay, marchand et bourgeois de Paris, tuteur et curateur de Jean de Rueil, fils mineur et héritier en partie de feu Robert Le Jay et de Jeanne Gotart, prend à cens du receveur de Montmorency la place qu'il a fallu pour quatre piliers qu'il a fait faire contre la muraille d'une maison qui lui appartient au village de Montubois, 17 août 1524.

• Déclaration du revenu du fief de Montubois, s. d. (XVIe siècle).

• (Souffrance accordée à Catherine Le Bonnier, fille mineure de feu Pierre et de

Germaine Thomas, pour faire la foi et hommage de la tierce partie de la seigneurie de Montubois, 11 janvier 1532 [1533]. Foi et hommage par Jean de Soisy, écuyer, pour raison, entre autres choses, du fief de Montubois, 22 juin 1532. Foi et hommage par Antoine de Saint-Chamans, 7 août 1602 ; par Aimée de Pontailler, femme de Pierre de Saint-Chamans, au nom de son fils François, légataire universel de son grand-oncle Antoine, 7 juin 1628 ; par ledit François, 8 novembre 1644 ; par Antoine de Saint-Chamans, 12 juillet 1679).

• Madeleine Bouteroue, veuve de Charles Le Clerc de Lesseville, doyen du Grand Conseil, abandonne à sa fille Anne la seigneurie censière de Taverny, le tiers du fief de Montubois, sis dans la paroisse de Taverny, la moitié des fiefs de la Chevée et de Nantouillet, sis dans les paroisses de Bessancourt et Frépillon, 26 août 1686 (copie de 1744).

• (Foi et hommage par François-Mathieu Mole, à qui Samuel Bernard, conseiller d'Etat, a donné, entre autres choses, le fief de Montubois à l'occasion de son mariage avec sa fille Félicité, 26 août 1735).

LA CHEVEE (fief de) à BESSANCOURT (manoir en la rue qui mène de Bessancourt à Montubois).

• Bail à cens fait par Nicolas Patroulart, bourgeois de Paris, à Jean Julienne et Jean Hédonviller, laboureurs à Bessancourt, 6 avril 1496.

• Significations faites du 24 au 30 mai 1532 aux tenanciers de plusieurs fiefs d'avoir à faire la foi et hommage : fief de la Chevée à Bessancourt, tenu par Laurens et Jamet Julienne, Denis Ledreux et sa femme Etiennette Julienne, Jean de Montaigny et sa femme Jeanne Julienne ; fief de Méry-sur-Oise appartenant à Emery d'Orgemont ; seigneurie de Stors et fief de Parmain près L'Isle-Adam ; fief à Hérouville appartenant à Denis Beneste ; seigneurie de Marly-le-Châtel ; fief de Corcy-Saint-Léonard appartenant à Claude Hennequin ; seigneurie de Bezons appartenant à Guillaume Chanterel ; fief de la Cour Charles à Sannois, appartenant à Catherine de Quéry (ou Kéry), veuve de Bureau Boucher, procureur du Roi au Chàtelet de Paris ; seigneurie de Villaines; seigneurie de Puiseux-, en-France, appartenant à noble homme Georges Herruet; seigneurie d'Attichy-sur-Aisne, appartenant à Claude et Nicole de Hacqueville ; seigneurie de Moussy-le-Neuf ; fief à Vémars appartenant aux religieux de Sainte-Geneviève de Paris ; seigneurie de Chennevières ; fief au Tremblay-en-France appartenant à Jean de Clerc ; fief à Stains appartenant aux hoirs de Jean Vivien.

• Foi et hommage par Antoine de Saint-Chamans, seigneur du Pesché, pour

Méry, Saucourt, les deux tiers de Montubois, la moitié des fiefs de la Chevée et de Nantouillet, le fief Boisseau à Saint-Leu, par lui acquis de Claude d'Orgemont le 8 janvier 1598 ; 7 août 1602 ; par François de Saint-Chamans, 8 novembre 1644 ; par Antoine de Saint-Chamans, 15 septembre 1648, 20 août 1677 ; par François de Saint-Chamans, comte du Pesché, 12 juillet 1679 (copies de 1747).

• Extrait du contrat d'abandon par Madeleine Bouteroue à sa fille Anne Le Clerc de Lesseville, 26 août 1686 (copie de 1744).

• Foi et hommage par François-Mathieu Mole, 26 août 1735 (copie de 1745).

NANTOUILLET (fief de) à BESSANCOURT.

• 1602, Antoine de Saint-Chamans ; 1644, François ; 1648, Antoine ; 1677, Antoine ; 1679, François de Saint-Chamans ; 1686, Anne Le Clerc de Lesseville ; 1735, François-Mathieu Mole.

1-BA-050 **FRANCONVILLE.**

Fief du Travers.

• Acquisition par Charles de Montmorency du travers et péage de Franconville (sur lequel Jean de Montmorency, dit Bâtard, et Jaquet Bateste, écuyer, tiennent des rentes en arrière-fiefs) et de plusieurs pièces de bois en la basse forêt de Montmorency, le tout saisi sur Marguerite de Laval, veuve de Philippe de La Roche, et sur Bertrand de Laval, écuyer ; décret d'adjudication en faveur de Nicolas de Mauregart, sergent d'armes du Roi et bourgeois de Paris, 10 août 1367 ; délivrance du décret à Nicolas par Jacques de Channevières, prévôt de Montmorency, 11 août ; demande en retrait lignager par Guy de Laval, chevalier, et cession des biens à Charles de Montmorency, 10 janvier 1368 [1369].

• Quittances réciproques échangées entre Jean et Denis de Montmorency et Jean de Vaudubos, qui avait été chargé de l'exécution du testament de Philippe de Melun, dame de Montmorency, et de l'administration des biens ; en outre, Jean de Vaudubos cède à Jean de Montmorency la propriété d'une rente de 10 liv. par. sur le travers et péage de Franconville, qu'il avait acquise de Pierre et Jean Peillon ; 10 août 1426.

• Jean Promont, correcteur en la Chambre des Comptes, seigneur d'Andilly, veuf d'Isabeau de Blandecque, vend à Pierre d'Orgemont, seigneur de Montjay et de Chantilly, une rente de 6 1. 12 s. p. sur le travers de Franconville, provenant de l'héritage de Franchequin de Blandecque et de Catherine de Clamecy, sa femme, selon le partage fait le 26 mai 1419 ; 16 avril 1459.

Rente due sur le travers à l'abbaye de Saint-Antoine.

• Gui de La Vauguyon (de Valle Guidonis), chevalier, seigneur de Vitry, donne à l'abbaye 12 1. p. de revenu annuel sur le travers de Franconville pour l'entretien d'un prêtre qui priera pour lui et ses parents défunts ; septembre 1254. Charte de mainmorte accordée par Mathieu de Montmorency à l'abbaye pour les 12 livres précédentes et pour le muid de vin de Soisy donné aussi à l'abbaye par défunte Béatrix de Champs ; avril 1255. Confirmation de la charte précédente par Thibaud de Montmorency, seigneur de Soisy, frère de Mathieu, qui accorde aussi la mainmorte pour une maison à Soisy qui fut à Henri Ridel ; mars 1260 [1261].

• Jeanne de Montmorency ayant légué la cinquième partie de son héritage, ses exécuteurs testamentaires et son frère Mathieu accordent que ce cinquième consistera en 30 1. p. à prendre annuellement sur les 40 que Mathieu possède à Franconville, et Jeanne, femme de Mathieu, ratifie l'accord ; septembre 1265. Sur ces 30 livres, Mathieu et sa femme en attribuent 14 aux religieuses de Saint-Antoine en exécution du testament de Jeanne, sœur de Mathieu ; juillet 1268. Gilon d'Attichy, écuyer, et Hodierne, sa femme, à qui Jeanne de Montmorency avait légué 100 sols de rente sur le travers de Franconville, les vendent aux religieuses de Saint-Antoine au prix de 60 1. p. ; avril 1269. Vidimus des chartes précédentes, délivré le 13 juin 1364. Mathieu de Montmorency amortit les 100 sols p. de rente ; avril 1269 (original et vidimus délivré en 1418).

• Lettres des gens des Requêtes du Palais enregistrant l'accord par lequel Jean de Montmorency reconnaît aux religieuses de Saint-Antoine le droit de prendre chaque année 34 1. p. sur le travers, péage, terre et revenus de Franconville ; 8 mai 1428 ; au verso, certificat du rachat de ces 34 1. par Anne de Montmorency le 3 avril 1549 [1550].

• Procès entre l'abbaye de Saint-Antoine et celle de Saint-Martin-des-Champs au sujet d'une ferme léguée à Saint-Antoine par Donat Rousseau, prêtre, ladite ferme située à Anet-sur-Marne, dans la seigneurie de l'abbaye de Saint-Martin. Lettres d'amortissement données par Henri II en juin 1547, avec autorisation à l'abbaye de Saint-Antoine de vendre à Anne de Montmorency 39 1. p. de rente annuelle et perpétuelle, savoir 34 1. p. sur le péage et travers de Franconville, 100 s. p. sur la baronnie de Montmorency, et deux setiers de châtaignes sur la seigneurie de Taverny. Enquêtes, commissions, procurations, 1549-1550. Accord entre les religieuses et le connétable, à qui elles font cession de ces rentes moyennant 1.500 liv. tournois, 3 avril 1549 [1550].

Ratification, le 13 avril suivant, par sœur Marguerite de Vaudetar, abbesse, Marie Boucher, prieure, Marie Thierry, Jeanne Cordelle, Anne Broutessange, Madeleine Durant, Marie Piédefer, Marguerite Danès, Claude Paluau, Marie Fleuret, Geneviève Dupré, Jeanne Allairë l'aînée, Jeanne Boucher, Marguerite Longuejoe, Jeanne Allaire la jeune, Marie Perlin, Geneviève Belot, Sidoine Lebesgue, Jeanne Rovillart, Louise de Louviers, Radegonde Leconte, Catherine Michon, Marie de Vaudetar, Richarde Ynger, Anne de Thou, Marguerite Bourgoing et Marie Grolier, religieuses professes de l'abbaye. Rente de 10 livres due à l'abbaye de Hautes-Bruyères au diocèse de Chartres, membre dépendant de l'abbaye de Pontevrault.

• Mathieu de Montmorency assigne aux religieuses do Hautes-Bruyères une rente de 10 1. p. sur le travers de Franconville au lieu de 20 muids de vin qu'elles percevaient sur les pressoirs de Montmorency et de quatre setiers de châtaignes ; mars 1269 [1270] (copie de l'année 1600). Autre copie de la même pièce, avec la copie des lettres de l'offlcial de Paris de l'année 1270, le mardi avant la fête des apôtres Philippe et Jacques.

• Transaction entre Jean de Montmorency et les religieuses de Fontevrault au sujet de la rente due au prieuré de Hautes-Bruyères, 16 juin 1459 (copie du 28 juin 1600).

• Quittance donnée par la prieure Marie Aussart, 28 novembre 1531.

• Sentence des Requêtes du Palais rendue contre le connétable Henri de Montmorency, 30 décembre 1600.

• Transaction entre les religieuses et le connétable, qui promet de leur servir une rente de 4 écus sol. 10 s. tournois, 10 juillet 1602.

Baux du fief du Travers, 1501, 1554 à 1587. (Vente du fief par le prince de Condé à Pierre Puget de Montauron, 26 mars 1641). Baux du travers consentis par M. de Montauron, 26 avril 1643, par Michel Particelli, seigneur d'Hémery, 27 août 1645, par Louis Phelypeaux, seigneur de La Vrillière, 3 janvier 1674, 26 mars 1703, 11 août 1710, 26 novembre 1719, par Louis-Robert-Hippolyte de Brehan, comte de Plelo, 14 février 1728. Partage de la succession du marquis de La Vrillière, par lequel le travers de Franconville est attribué au comte de Plelo et à Louise-Françoise Phelypeaux de La Vrillière, sa femme, 29 mars 1726. La comtesse de Plelo vend le travers à l'hôpital de Saint-Gervais établi à Paris, rue Vieille du Temple, 27 mai 1736. Retrait féodal exercé par le duc de Bourbon et constitution de 400 livres de rente au profit de l'hôpital, 16 octobre 1736. Mémoire sur le travers de Franconville-la-Garenne. Baux, 1769, 1777,

1787 ; correspondance, 1785-1788.

Pièces diverses.

• Lettre de Guillaume de Montmorency informant son receveur qu'il a permis à Guillaume Duru de Franconville de faire un moulin à vent, 23 janvier 1517 [1518].

• Subvention accordée par le prince de Condé pour le baptême d'une cloche de l'église de Franconville, mars 1773.

• Contribution du prince aux réparations de l'église et de la fontaine publique, 4 février 1784.

• Subvention accordée pour la réparation de la route, 8 juillet 1789.

Fief de Bateste (cens, rentes, droits seigneuriaux sur des maisons, terres, prés et vignes situés sur le terroir de Franconville).

• Aveux et dénombrements présentés aux seigneurs de Montmorency par Jacques Bateste, écuyer, 18 septembre 1403, par Pierre Havart, écuyer, comme curateur de Thomas Bateste, écuyer, 28 septembre 1457, par Pierre Havart, écuyer, 14 juin 1464.

• Joachim Michon, seigneur de La Gastaigne et chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, fils et héritier de maître Pierre Michon, cède ses biens de Franconville à Louis Dalbiac, élu pour le Roi sur le fait des aides et tailles, en échange d'une maison sise à Paris en la rue de la Mortellerie, contenant deux corps d'hôtel dont l'un est du côté de la rivière de Seine, et d'une rente de 50 1. t. sur la terre et maison de Franconville, 28 novembre 1520 (trois copies du temps sur papier).

• Aveu et dénombrement de Louis Dalbiac, avocat en Parlement, 15 octobre 1547.

• Aveu de Nicolas Le Clerc, conseiller au Parlement, 5 décembre 1553 (original sur parchemin et trois copies sur papier).

• Aveu de Nicolas Le Clerc, fils du précédent, aussi conseiller au Parlement, 21 mars 1626.

• Quittance délivrée par Claude Myet, sr de La Tour, trésorier du prince de Condé, à Jacques Boutet, marchand et bourgeois de Paris, de la somme de 3.000 livres pour les droits de quint denier par lui dus à cause de l'acquisition du fief de Franconville, à lui adjugé par décret poursuivi sur Louis Giffard, seigneur de La Pierre, le 27 mai 1673 ; 3 juin 1673. Aveu de Jacques Boutet, 7 août 1677 ; blâme de l'aveu, 17 mai 1681, et sentence du bailliage d'Anguien, 22 février 1683.

Fief des Censives de Franconville.

• Vente par le prince de Condé à Louis de Machault pour Pierre Puget, seigneur de Montauron, 26 mars 1641. Réception des titres par M. de Montauron, 12 août 1642. Vente par M. de Montauron à Michel Particelli, seigneur d'Hémery, 19 mars 1645. Vente par Louis Phelypeaux, seigneur de La Vrillière, à Louis de Machault, seigneur de Soisy, président au Grand Conseil, 27 juillet 1665. Sentence au sujet de cens dans un procès entre Jean Rouvierres, seigneur de Cernay et seigneur censier en partie de Franconville, et Jacques Boutet, seigneur de Franconville en partie et du fief de Bateste, 16 novembre 1682.

Seigneurie censière de Franconville et fief de Bateste.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 1er août 1703, sur des prétentions du sr Boutet ; 4 septembre 1711, sur la foi et hommage due par Anne Boutet, femme de Nicolas de Mailly, qui, le 24 février 1711, a acquis la terre de Franconville de François Boutet, capitaine au régiment de Navarre ; 24 mai 1715, sur une contestation entre M. de Mailly et le sr Desmarquet, de Franconville.

• Vente de la terre de Franconville par M. de Mailly à Guillaume Julliet, seigneur de Taverny, 20 juin 1718. Droits à payer par le sr Julliet, 28 avril 1719.

• Aveu et dénombrement fourni par Marie-Jeanne Robin de L'Isle, veuve de Guillaume Julliet, receveur général des finances de la généralité de Lyon, dame de Taverny et de Franconville-la-Garenne en partie, 4 mai 1728. -

• Mémoires sur la consistance de la terre et seigneurie de Franconville, s. d. (vers 1782).

• Sentence d'adjudication au profit d'Alexis-Balthazar-Jean-Charles de Ricouart, comte d'Hérouville, conseiller honoraire de Grand'Chambre, sur décret poursuivi sur les cinq demoiselles de Longaunay, filles majeures (Amélie-Suzanne, Agathe-Marie-Charlotte, Constance-Suzanne, Suzanne, Alexandrine-Marie-Geneviève), 13 février 1785. Liquidation du droit de quint, 28 décembre.

• Sentence d'adjudication au profit d'Anne-Léon, duc de Montmorency, 22 novembre 1788. Liquidation du droit de quint, modéré à 11.801 1. 14 s. 4 d., 18 février 1789.

• Aveu et dénombrement du fief Dalbiac, mouvant de l'abbaye de Saint-Denis, présenté par Marie-Jeanne Robin de L'Isle, veuve de Guillaume

Julliet, le 14 février 1728 (copie de 1785).

1-BA-051 - **BOUQUEVAL et THIESSONVILLE** (seigneurie de).

• Aveu et dénombrement d'un fief sis à Bouconval (Bouqueval), présenté à Charles de Montmorency par Oudart de Brégy, écuyer, 22 janvier 1367 [1368] (copie sur papier).

• Miles de Paillart, chevalier, possède de son propre héritage l'hôtel de Rïchebourg près Montmagny, avec un domaine foncier, et deux fiefs à Bouqueval nommés le fief Jean de Paillart et le fief Jean Roze ; il les vend à Guillaume, Sanguin, échanson du Roi et du duc de Bourgogne ; 17 décembre 1412 (copie du XVIe siècle sur papier).

• Jean du Brueil, écuyer, fils et héritier en partie de maître Jean du Brueil, avocat en Parlement, cède à titre de rente perpétuelle à Jean d'Illais, écuyer, demeurant à Paris, un hôtel à Bouqueval-lez-Fontenay-en-France, avec les terres, prés, bois, vignes, etc., assis aux terroirs de Bouqueval, Goussainville, Fontenay et environs, qui jadis furent à Jean Gaschet et sa femme à cause d'elle, fille de feu Nicaise Le Musnier, et depuis audit maître Jean du Brueil par acquisition faite desdits Gaschet, et toutes les terres qui furent à un nommé Begault, acquises aussi par maître Jean du Brueil ; 28 août 1470. Au verso de l'acte, ensaisinement par Jean d'Aunay, dit le Galois, seigneur de Goussainville, conseiller et chambellan du Roi ; Philippe d'Aunay, échanson du Roi, héritier en partie, à cause de sa femme, de Charles de Montmorency, seigneur de Bouqueval et en partie de Goussainville ; et par frère Jean Blondel, grand-prieur de l'église de Saint-Denis en France.

• Charles d'Illais, écuyer, et Jeanne Dezasses, sa femme, donnent à leur neveu Claude Dezasses, fils émancipé d'André Dezasses, conseiller et avocat du Roi es Requêtes de son Hôtel, la propriété de leur maison et domaine de Bouqueval, du fief Begault, et d'une maison à Paris en la rue Saint-Honoré près de la « croix du Tirouer », avec réserve d'usufruit à cause du douaire de Jeanne constitué par son traité de mariage ; 20 décembre 1498. Au verso, ensaisinement donné pour la maison de Paris par Michel de Colonia, docteur régent en la faculté de Médecine à Paris, chanoine prébende en l'église Saint-Honoré, et par François Clément, prêtre, receveur de l'évêque de Paris ; pour les terres par frère Michel de Troyes, grand-prieur de l'église de Saint-Denis, et par Philippe d'Aunay, seigneur d'Orville et de Goussainville.

• François de Sévigné, seigneur d'Eaubonne, cède à André Dezasses, conseiller au Parlement, la seigneurie et haute, moyenne et basse justice de Bouqueval et

Thiessonville, en échange du fief de la Jonchère près Lagny-sur-Marne et d'une rente de 20 1. p. constituée sur le fief de Sepoy en Domont, lequel fief de Sepoy ledit Dezasses, qui l'a acquis de Guy de Sévigné, frère de François, promet vendre audit François ; 13 mai 1509 (copie sur papier).

• Marguerite Colletier, veuve d'André Dezasses, donne, avec réserve d'usufruit, la terre et seigneurie de Bouqueval et Thiessonville à Jean Le Picart, fils mineur de Regnault Le Picart, seigneur de Ville-Evrard, notaire et secrétaire du Roi, et de défunte Marie Dezasses, 24 octobre 1528 (vidimus du 9 septembre 1538).

• Aveu et dénombrement présenté au connétable de Montmorency par Marguerite Colletier, 22 juillet 1538 : les terres et seigneuries de Bouqueval et Thiessonville, avec cinq petits arrière-fiefs (54 arpents de terre) tenus par Marie Potier, veuve de Louis de Besançon, et un autre arrière-fief dit le fief Hermand ; deux petits fiefs dits Jean Roze et Jean de Paillart ; le fief de Versailles (maison à Bouqueval), tenu par Claude Dezasses, conseiller au Parlement, fils de Marguerite.

• Aveu et dénombrement par Jean Le Picart le jeune, notaire et secrétaire du Roi, 1er décembre 1453 (très détaillé).

• Contrat entre particuliers (Guillaume Cavelier et Charles Chulot), ensaisiné par Jean Le Picart, 16 janvier 1548 [1549].

• Vente d'un demi-arpent de terre par Jeanne Le Vacher, veuve de Jean Tiphaine, demeurant à Ecouen, à Richard Le Vacher, marchand et laboureur à Bouqueval, 30 août 1552.

• Claude Dezasses, seigneur de Miraucourt en Picardie, vend le fief et ferme de Versailles à Bouqueval à Germain Le Picart, conseiller en Parlement et es Requêtes du Palais, seigneur de Bouqueval et Thiessonville, 13 novembre 1574.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet d'une réclamation de censives faite par le marquis d'Anlezy, seigneur de Bouqueval à cause de sa femme, 4 février 1745.

• Reconnaissance des limites des censives des fiefs de Thiessonville et du Plessis-Gassot ; convention passée entre les religieuses de Maubuisson, dames de Thiessonville, et les religieux du couvent des Blancs-Manteaux, seigneurs du Plessis-Gassot ; 11 février 1750.

• Règlement du droit de relief dû par M. de Guimont, héritier de la marquise d'Anlezy, pour la terre et seigneurie de Bouqueval et pour les fiefs des Pauvres et de Monsoult, sis au Mesnil-Aubry, 29 janvier 1761. •

• Le Conseil du prince de Condé reconnaît le droit de chasse de M. de Guimont sur son fief de Thiessonville, 27 août 1761.

• Copie de la sentence de licitation, poursuivie au Châtelet de Paris entre M. de Guimont et ses cohéritiers, de la terre et seigneurie de Bouqueval, Thiessonville et dépendances, par laquelle l'adjudication a été faite à M. de Guimont, 20 août 1763 (Pierre-Paul de Guimont, ci-devant envoyé et ministre plénipotentiaire du Roi auprès de la république de Gênes, légataire universel de la marquise d'Anlezy, cessionnaire des droits de sa mère, Elisabeth Samson de Guimont, héritière maternelle de la marquise ; Marie-Elisabeth de Ferrero de Saint-Laurent, veuve de Louis-François de Damas, marquis d'Anlezy, mourut au mois d'octobre 1760 ; elle possédait Bouqueval et les fiefs des Pauvres et. de Monsoult comme héritière de son père, Jean-Baptiste de Perrero, marquis de Saint-Laurent ; du côté paternel, elle avait, entre autres héritiers, Jean-Baptiste-Etienne de Ferrero, comte de Roazio, qui recueillit un cinquième de ces biens et le vendit, le 21 juillet 1762, à M. de Garibaldo, consul de France à Savone).

• Délibération du Conseil du prince de Condé en vue de faire payer par M. de Garibaldo le droit de quint dû pour l'acquisition faite du comte de Ferrero de Roazio, 5 janvier 1764.

• Vente de Bouqueval et dépendances par M. de Guimont à Anne-Marthe-Louise Maboul, veuve de Jean-Emmanuel de Crussol, marquis d'Amboise, 29 octobre 1766. Règlement du droit de quint, 6 novembre.

• Echanges de chasses entre le prince de Condé et la marquise de Crussol, 7 juin 1768 et 30 octobre 1770 (plan à l'appui).

• Désistement d'instance et transaction entre le prince et la marquise au sujet des limites des seigneuries de Bouqueval et du Plessis-Gassot, 10 août 1773.

• Lettres au sujet d'un échange de censives et de chasses proposé par la marquise, octobre 1777.

Fief de 10 arpents de terre en trois pièces au terroir de Bouqueval.

• Aveu rendu par Jean Deschamps, du Plessis-Gassot, à Jeanne Braque, dame de Bouconval (Bouqueval) et de Goussainville en partie, veuve de Mahieu de Montmorency, 4 mars 1414 [1415].

• Autre aveu du même à la même, 14 septembre 1422. Acte de réception de l'aveu. 15 septembre (copie de 1585).

• Aveux donnés par Robert Pannesel, gendre de Jean Deschamps, à Charles de Montmorency, seigneur de Bouqueval, 9 avril 1448 et 22 juillet 1454 (copies de 1585 sur parchemin).

• **Procès entre Germain Le Picart, seigneur de Bouqueval, et les religieux des Blancs-Manteaux**, seigneurs du Plessis-Gassot, au sujet de

la mouvance d'une pièce de terre de quatre arpents sise au terroir du Plessis-Gassot, 1581-1583 (six pièces).

HERBLAY (terre et seigneurie d').

• Aveu d'Agnès la Saunière [Le Saunier], veuve de Jean de Thémericourt, écuyer, fille et héritière de Jeanne de Cléry, jadis femme de Jean de Cressy, chevalier, et dame d'Herblay en partie, 18 aaût 1403 : arrière-fiefs à Herblay, un qui fut à Jean d'Herblav, un que tiennent les hoirs de feu Jean de Beauvais, un qui appartient aux hoirs de feu Laurens de Labbeville ; un arrière-fief à Montlignon près la Chasse, que tiennent Jean Ferrebourc, les hoirs d'Etienne de La Fontaine et Marion de Mauregart. Certificat du sceau d'Agnès par Guillaume de Thémericourt, écuyer, et Robin La Taie, demeurant, à Herblay, 27 août.

• Aveu de Philippe de Thémericourt, 9 août 1446.

• Copie, de 1577, des deux précédents aveux.

• Aveu de Jean de Gency, écuyer, 26 mai 1489.

• Aveu d'Eustache Allegrin, seigneur de Valençay-en-Brie et d'Herblay en partie, général conseiller du Roi sur le fait de la justice des Aides à Paris, 19 juin 1503. Autre aveu d'Eustache Allegrin pour trois fiefs : le fief Audry à Herblay, le fief messire Adam de Gaillonnel à Herblay, un fief à Montigny'qui fut à Agnès, fille de Pierre Le Saunier, chevalier ; 19 juin 1503.

• Aveu du fief Andry et du fief de Thémericourt par Eustache Allegrin, avocat en la cour de Parlement à Paris, « fiefs qui depuis furent à maistre Christophe de Carmonne, président en la cour de Parlement à Paris, et depuis à Catherine de Nanterre, femme de maistre Eustache Allegrin, comme héritière de Geneviève de Nanterre, sa sœur, femme dudit de Carmonne » ; 12 mars 1537 [1538]. Arrière-fiefs du fief Andry : fief qui fut messire Adam de Gaillonnel ; fief qui fut messire Jean de Tourny et depuis à Guillaume de La Gossegardière ; fief à Montigny qui fut Agnès « la Saunière » ; fief à Eragny que tient la veuve Jean Soret. Arrière-fiefs du fief de Thémericourt : fief de Beauvais, tenu par Yves de Beauvais ; fief qui fut Laurent de Labbeville, tenu par Yves de Beauvais ; fief qui fut Jean d'Herblay ; fief à Tour (Saint-Prix) que tiennent les hoirs du président Clutin « d'achat fait de M" Eustace Allegrin, mon père, le 11 février 1508 » [1509] ; un fief à Montlignon ; un fief à Neufville (original sur parchemin et copie sur papier).

• Deux sentences reconnaissant à Charles Le Prévost, seigneur d'Herblay et de Montigny en partie à cause de sa femme, Madeleine Allegrin, fille d'Eustache, le droit de port et bac sur la Seine, 27 janvier 1610, 10 juin 1645 (copies de

1750, avec un état des titres d'après les aveux et dénombrements de 1403 à 1503).
• Délibérations du Conseil du prince de Condé sur les droits dus par Madeleine Houel, donataire du sr Le Prévost, son oncle, mariée en premières noces à M. de Boisseret, et en secondes noces à Mr de Champigny ; 8, 28 novembre et 7 décembre 1669.
• Arrêt du Parlement qui homologue le procès-verbal de bornage et cantonnement fait le 13 octobre 1691 entre les religieux de Saint-Denis, seigneurs de Cormeilles, et les seigneurs d'Herblay (Madeleine Houel, veuve de Jean Bochart, seigneur de Champigny, et auparavant de Jean de Boisseret, et son fils aîné, Charles de Boisseret, marquis de Sainte-Marie), 4 septembre 1693.
• Copie du contrat de mariage de Charles de Boisseret et de Marie-Gabrielle Gillebert, fille de François Gillebert, seigneur de Haleinne, Coullonches et autres lieux, capitaine des chasses de Montfort l'Amaury, 28 janvier 1710. Projet d'aveu et dénombrement, de la terre et seigneurie d'Herblay, 1710 (copie de 1782).
• Mémoire sur la terre d'Herblay, vers 1718, d'où il ressort que Charles de Boisseret avait cédé, le 24 juin 1711, la terre d'Herblay à son beau-frère, Brice-François Gillebert, seigneur de Haleinne, qui, par contrat du 2 septembre suivant, épouse Marie-Anne de Merville.
• Partage entre M™ d'Berblay et M. de Haleinne, signé « Gillebert d'Herblay » et « d'Haleinne d'Herblay », 6 octobre 1718.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de relief, 6 janvier et 9 mars 1728, 27 mai et 23 août 1729, 14 juin 1742.
• Testament de Charles-François Gillebert ; il lègue à Mme d'Herblay, sa tante, le cinquième de ce qui lui appartient dans la terre d'Herblay, et le reste de ses biens à son père, Brice-François Gillebert, 10 août 1742 (copie).
• Sentence de licitation adjugeant la moitié de la terre et seigneurie d'Herblay à Marie-Gabrielle Gillebert, veuve de Charles de Boisseret, 21 août 1743. Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus, 5 septembre 1743, 16 janvier, 13 février, 26 mars 1744. Décret volontaire, 1er avril 1744. Quittance des droits, 16 avril.
• Demande de foi et hommage, 10 février 1774.
• Inventaire et partage de la succession de Marie-Gabrielle, décédée en son château d'Herblay le 23 juillet 1777 ; 2 octobre 1777.
• Droits dus par son neveu et légataire universel, Guillaume-François Gillebert, seigneur de Haleinne; délibérations du Conseil du prince de Condé, états du

domaine, saisie féodale, règlement final, 1782-1790.

Fiefs de Beauvais et de Labbeville à Herblay.

• Aveu de Mathieu de Beauvais, seigneur de Calloué (et d'Herblay en partie à cause de ces fiefs), homme d'armes de la compagnie de M. de La Brosse, 6 mai 1560, reçu le 7 par le connétable de Montmorency.

• Aveux d'Esprit de Beauvais, seigneur de Calloué, 23 mars 1602 et 29 janvier 1610.

• Aveu de Mathieu de Beauvais, 10 novembre 1666.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la mouvance des fiefs, 1670-1671.

• Le Conseil décide de faire opposition aux lettres de ratification obtenues par Louis-Joseph-Marie-André-Gabriel de Castellane, marquis de Lauris, sur l'acquisition des deux fiefs par lui faite, le 12 juillet 1786, de Claude Chappuy, sous-lieutenant des gardes de la ville de Paris, qui les avait lui-même acquis de Louis-Sébastien Le Blanc, ancien joaillier de la Dauphine, et de Pierre Le Blanc de Verneuil, conseiller au Châtelet de Paris ; 6 septembre 1786.

BEZONS-SUR-SEINE (terre et seigneurie de).

• Aveu donné à Jean de Montmorency par Jean Beson, lieutenant criminel au Châtelet de Paris, seigneur de Bezons-sur-Seine, 26 février 1446 [1447].

• Aveu de Guillaume Chanterel, avocat au Châtelet de Paris, 28 décembre 1469.

• Aveu donné par Jérôme Bazin, sieur du Saulsay, au nom de son neveu, Claude Bazin, seigneur de Bezoïïs, 1er juillet 1628.

• Ordre de délivrer au maréchal de Bezons copie des précédents aveux, pour lui permettre de prouver que sa terre relève du duché d'Anguien, et non des dames de Saint-Cyr comme celles-ci le prétendent, 1er juin 1714.

1-BA-052 HEROUVILLE.

• Fief de Jean Ramé (maison devant le moustier, terres et arrière-fief s). Aveu de Jean de Hérouville, 8 mai 1373 ; les arrière-fief s sont tenus par Thomasset de Labbeville, bourgeois de Pontoise, Jacques Dennery, Pierre de Rus ; un arrière-fief à Pontoise qui « est à la confrarie Notre Dame et fu monseigneur de Pressy ».

• Aveux de Jean de Hérouville le jeune, 24 mars 1380 [1381], mardi après Quasimodo 1382, et 24 décembre 1399 : arrière-fiefs tenus par Guillemin Dennery, Lorens de Labbeville, les hoirs Thomas Ramé, Lorens Le Charpentier, les hoirs de Jean

de Thibivillers (terres au chemin qui va de Labbeville à Pontoise).

• Denis Bataille, notaire au Châtelet de Paris, et Jeanne Ramé, sa femme, fille de feu Jean Ramé, marchand et bourgeois de Paris, Jacques et Jean de Calais, enfants de Jacques de Calais, marchand et bourgeois de Paris, et de défunte Perrette Ramé, sœur de Jeanne, avouent tenir de Jean de Montmorency les héritages qui furent à Jean de Hérouville, écuyer, puis à Jean Ramé ; 5 avril 1456 [1457]. Lettres de Jean de Montmorency recevant ledit aveu, 11 avril.

• « Ce sont les cens deubz à cause du fief Bataille, autrement appelle le fief Jehan Ramé, assis et scitué ou village de Hérouville près Ponthoyse en, Veulquessin le françois, appartenant à Hugues Basannier », s. d. (vers 1530). « Ensuivent les fief z... » : arrière-fief s tenus par les héritiers de Guillaume Loisel, Antoine de Cugnac, chevalier, seigneur de Dampierre ; les héritiers de Denis Desoubzlefour, avocat en Parlement, « tiennent Génicourt à Cormeilles en Vexin près led. Hérouville » ; les héritiers de Jean Benoîte ; « les gouverneurs de la confresry aux Clercs en l'église Nostre Dame de Ponthoise tiennent en fief le fief de Pressy assis à la grant mercerye dud. Ponthoise », etc.

HEROUVILLE.

• « Dénombrement du fief et de la terre de Hérouville, que noble homme deffunct messire Jehan de Thibivillers tenoit en plain fief de..... monseigneur de Montmorency, duquel fief le sixiesme est et appartient à moy Ysabeau de Méry, femme jadis dudit messire Jehan de Thibivillers, en pur domaine, et les cinq parties appartiennent à Katherine, fille dudit messire Jehan et de moy, qui les tient en plain fief de Guillaume de Thibivillers, sa suer aisnée.... ; et je Guillaume de Thibivillers, jadis femme de messire Guillaume de Broullart, chevalier, adveue tenir en arrière fief dudit seigneur de Montmorency lesdictes cinq parties que madicte suer Katherine tient de moy en plain fief » ; 1407. Réception de l'aveu par Jacques de Montmorency, qui notifie que dix-sept arpents ne sont pas tenus'de lui, mais de Jean Ramé, héritier de Jean de Hérouville, comme en font foi des lettres de ce dernier du 18 septembre 1371, par lesquelles il déclare que Jean de Thibivillers, chevalier, seigneur de Hérouville, « a fine et composé à moy pour le relief et rachat de xvn arpens de terre qu'il a et tient de moy ». L'aveu mentionne le manoir devant le moustier, les terres du domaine, les cens, rentes, champarts, et Jes arrière-fiefs (original sur parchemin, scellé, et copie sur papier délivrée en 1489).

Fiefs divers.

• Donation entre vifs faite par Jeanne de Marines, veuve de Robert Lopin de Marines, écuyer, à Guillaume, fils de Jean de Marines, écuyer,

sire de Marines, son filleul ; « mardi après la fête de saint Jean décolé », an 1300.

• Lettres du prévôt de Pont-Sainte-Maxence notifiant que Jean Hauet de Hangest, chevalier, donne à son fils Jean, à l'occasion de son mariage, un fief de 10 livrées de terre à Hérouville, tenu de Montmorency; 3 janvier 1333 [1334].

Fief de Clerbont ou Clerbourg.

• Aveu de Jean de Péronne, écuyer, 10 août 1374 : manoir à Hérouville, 80 arpents de terre, rente tenue par Thomas de Hardeville à cause de sa femme, arrière-fiefs tenus par Guillaume de Péronne, Jean de Péronne dit le Goux, Jeanne de Péronne (chacun 16 arpents de terre), et les héritiers de Jean de Lacroix (8 arpents).

• Aveux de Jacques de Péronne, écuyer, seigneur de Stors, 27 novembre 1400 ; arrière-fief tenu par sa mère, composé de terres par elle acquises de Philippot Caillandre de Hérouville, qui lui-même les avait acquises de Hutin de Péronne, cousin de Jacques.

• Aveu par Jean de Louviers l'aîné, marchand et bourgeois de Paris, de 20 livres de rente acquises de Jacques de Péronne sur son fief de Hérouville, 26 janvier 1405 [1406].

• Aveu par Jean de Louviers le jeune du fief qui fut à Jacques de Péronne, puis à Jean de Péronne et à Perrette de Vittes, sa femme, à lui appartenant par adjudication de décret naguère faite au Châtelet de Paris ; 2 juillet 1425.

• (Le fief appartient ensuite à Jean Clerbout ou Clerbourg, un des sept maîtres des Monnaies désignés par l'ordonnance du 29 juin 1443, puis général des Monnaies).

• Aveu du fief de Clerbourg par Claude de Sansac, veuve de Jean de Berbisy, 21 mai 1558.

• Foi et hommage de la sixième partie du fief par Pierre Dauvet, écuyer, seigneur des Marais, au nom de Jeanne de Longuejoe, veuve du président Dauvet, fille et héritière de Mathieu de Longuejoe, évêque de Soissons ; 10.... 1561.

• Aveu des enfants de Jean de Berbisy et de Claude de Sansac, Jean-François de Berbisy, chevalier de l'ordre du Roi, et Madeleine, femme de Jérôme de Marie, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi ; 18 mars 1580 : le sixième des terres du domaine appartient à « Monsieur de Soissons et à ses enfants à cause de sa défunte femme » (Jeanne de Longuejoe en 1561).

Fief de Jean Doffie (terres sur le terroir d'Hérouville).

• Aveu par Sevestre Le Jeune, écuyer, seigneur de la Villedouy en partie, d'un fief dont le domaine est tenu par Jean de Hardeville, écuyer ; 20 décembre 1398.

• « Déclaration du fief de Jean Doffie, qui fut auparavant à Sevestre Le Jeune, depuis à Oudart Camperel, et encores depuis à Vincent Maciot, et de présent appartenant à damoiselle Claude de Sansac, vefve de feu... » Jean de Berbisy, « tenu de messire Anne de Montmorency, duc dudict lieu, per et connestable de France » ; s. d. (XVIe siècle).

• Aveu et dénombrement du fief par Claude de Sansac, 11 mars 1556 [1557] ; par ses enfants, 18 mars 1580.

Fief de Laval (maison et terres à Hérouville).

• Aveu de Gui de Laval, sire de Vitre, 1er mai 1306 (copie de 1748).

• Aveu de Claude de Sansac, dame de Villers-sur-Coudun et d'Hérouville en partie, veuve de Jean Foucault, correcteur en la Chambre des Comptes, 17 mai 1538.

• Déclaration du fief par Claude de Sansac, veuve de monsieur de Berbisy, s. d. (1557).

• Aveu de ses enfants, 18 mars 1580.

Fiefs de Clerbourg, de Jean Doffie, de Laval et de Brebant.

• Aveu des trois premiers fiefs par Jean-François de Berbisy, fils de Claude de Sansac, 2 septembre 1623 : seize arpents et demi du fief de Clerbourg appartiennent à Madame de Stors (Madeleine de Laubespine).

• Contestation entre François de Berbisy, seigneur d'Hérouville, et Claude de Laubespine, marquis de Verderonne, le prince de Condé intervenant, au sujet de la mouvance de la sixième partie du fief de Brebant, 1678-1683. Délibérations du Conseil du prince de Condé; mémoire imprimé pour le seigneur d'Hérouville, « lequel servira d'inventaire des titres produits pour justifier ses droits » ; autre factum imprimé contenant l'inventaire des titres des fiefs possédés par M. de Verderonne. Actes à mentionner pour le fief de Clerbourg, qui relève en plein fief de Montmorency: 3 août 1519, réception par Guillaume de Montmorency de la foi et hommage de Michel Brinon, tant en son nom à cause de Jeanne de Sansac, sa femme, que comme tuteur et curateur de damoiselle Claude de Sansac, pour raison du fief de Laval et des deux tiers et de la moitié en l'autre tiers du fief de Clerbourg, à lui échus par le trépas de David Chambellan ; 18 mars 1548 [1549], partage du tiers du fief de Clerbourg entre Jean Dauvet, comme procureur de Mathieu de Longuejoe, évêque de Soissons, et Jean de .Berbisy.

Titres du fief de Brebant ; noms à relever : en 1468, maître Pierre de Brebant possède les biens qui avaient appartenu en 1401 à Pierre Touppet et à Chariot de Péronne ; il possède aussi le fief qui avait appartenu à Jeanne La Truye, fille de Jean et femme de Pierre de Vingnes ; 1488, transaction entre Gui de Plavy, seigneur d'Hérouville, et nlessire David Chambellan, successeur de Pierre de Brebant ; 1518, saisie féodale du fief de Brebant, faite à la requête d'Antoine de Cugnac, seigneur d'Hérouville; 1523, aveu du fief, baillé à Pierre de Cugnac, seigneur de Dampierre et d'Hérouville, par Jean Dauvet, seigneur de Barneuil, Frocourt et autres lieux ; 1602, cession par Marthe de Saint-Simon, veuve de Pierre Dauvet, à Madeleine de Laubespine, dame de Stors, tante du marquis de Verderonne, etc..

• Saisie féodale de la sixième partie du fief de Clerbourg, appartenant au marquis de Verderonne, avril 1744.

Fief de Péronne à Hérouville (terres).

• Aveu par Guillaume Benoîte des héritages qui furent à Guillot de Péronne, écuyer, 22 septembre 1450.

• Aveu du fief par Gérard Caffin, curé de Saint-Clair d'Hérouville, Jean Caffin, prêtre à Hérouville, Guillaume Bonticourt, laboureur, à cause de Jacqueline Caffin, sa femme, Caude et Gérard Caffin, laboureurs à Hérouville, Raoulline Gillocques, veuve de Gervais Benoîte et mère d'Hubert, etc. ; 6 août 1598.

• Autre aveu de Jean Caffin, curé d'Hérouville, et consors, 18 juin 1622.

• Aveu de Pierre Caffin et consors, 21 février 1634.

• Recherche, en vue du devoir féodal, des propriétaires du fief de Péronne, 13 décembre 1742, 11 décembre 1776.

Fief de Brécourt à Hérouville (manoir et terres).

• Aveu par Augustin Morel, dit Morely, seigneur de Brécourt et conseiller du Roi en la justice de son Trésor à Paris, du fief qui appartint jadis à Bénard Morel, écuyer, puis à Richard Hellin, médecin de Charles VIII, à ses fils Charles et Léon, ensuite à Jean Morel, médecin de François I" ; 18 février 1580.

• Foi et hommage par Nicolas Morely, 30 juin Ï616 ; aveux et dénombrements, 4 janvier 1617, 12 octobre 1633.

• (Aveu d'Arnoul Lallemant, sr de Brécourt, conseiller au Parlement, 13 juillet 1648. Foi et hommage par Valentine Bailly, veuve de Gabriel Lallemant, conseiller au Parlement, au nom de Marguerite, sa fille, 1661).

• Nicolas Le Clerc de Lesseville, président au Parlement, veuf de Marguerite Lallemant, son fils Charles, majeur, et ses autres enfants, mineurs, vendent le fief de Brécourt à Jacques Pallu, seigneur d'Audigny et d'Hérouville, 6 juin 1699. Acquisition par Pallu du tiers du fief, faite de Claude-Arnoul Poncher, maître des Requêtes, et de Marie-Anne-Madeleine Le Franc, sa femme, 16 juin 1699.

HEROUVILLE (terre et seigneurie d').

• Saisie d'un fief vendu par Toussaint Le Pelletier à François de Berbisy, seigneur d'Hérouville, 17 juillet 1604.

• Présentation d'aveu et dénombrement par « François de Berbisy Hérouville » (ainsi signé), avec demande du blâme de l'aveu, mars-avril 1679.

• Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, ayant acquis le tiers de la seigneurie d'Hérouville de Samuel de Charmont, seigneur de La Houssoye, et d'Antoinette de La Fontaine, sa femme, par contrat du 28 décembre 1684, son frère et héritier, François-Louis de Bourbon, cède l'acquisition à Louis Testu, seigneur de Menouville, et à Charlotte de Sebonville, sa femme, 20 mai 1689. Ceux-ci vendent leur part de la seigneurie à Jacques Pallu, conseiller au Grand Conseil, 22 janvier 1703.

• Extrait pour Jacques Pallu de la déclaration du dixième en l'année 1734.

• Droit de relief dû pour la terre d'Hérouville et le fief de Brécourt par M. Pinon, conseiller au Parlement, à cause de sa femme, fille unique et héritière de Jacques Pallu, 20 avril 1739.

• Droit de relief dû par Françoise Pinon, femme de Louis-René, marquis de Brizay, fille et seule héritière de Françoise-Michelle Pallu, femme d'Ange Pinon, pour la terre et seigneurie d'Hérouville et les fiefs de Clerbourg, de Jean Doffle, de Laval, de Dampierre, des Pelletiers, de Brécourt et autres, 1er février 1759.

• Demande d'aveu et dénombrement faite à la marquise de Brizay, 11 décembre 1776. Le Conseil du prince de Condé autorise les officiers du duché d'Anguien à recevoir l'aveu rédigé le 30 septembre 1780 et prononce la réunion des divers fiefs à la seigneurie, 2 janvier 1782.

LA MALMAISON (fief et seigneurie de), située entre Maffliers, Presles et L'Isle-Adam.

• Extraits de l'Histoire de la maison de Montmorency par Duchesne.

• Copie (du XVIIIe siècle) de l'aveu d'Attichy-sur-Aisne et du château de La Malmaison, présenté par Gui de Laval à Charles de Montmorency le 22 mars

1372 [1373] ; arrière-fiefs de La Malmaison : un fief qui fut à Bertrand de Laval, son oncle, assis en la basse forêt de Montmorency, « et aussy est dudit fié le travers de Pranconville-la-Garenne » (en annexe, copie, faite au XVIII[e] siècle, des pièces de 1367-1369 relatives aux affaires de Bertrand de Laval et à ses biens de Pranconville et autres) ; le fief qui fut à Raoul de Cormeilles à Bezons ; le fief qui fut à Jeanne, veuve de Mahieu de Stains, chevalier ; les fiefs et arrière-fiefs que tenait Guillaume Bateste, écuyer, en foi et hommage de messire Herpin de Laval, chevalier, en la ville de Franconville.

• Mention que d'un acte du 23 mars 1410 [1411], il ressort que Jean de Fleury, acquéreur par échange de la terre de Villeneuve-sous-Dammartin, a le droit de prendre chaque année 200 1. p. de rente sur Attichy, Nointel. La Malmaison et autres possessions de feu Gui de Laval, héritier de frère Jean de Laval.

• Aveu et dénombrement de La Malmaison par Guillaume Sanguin, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, 31 août 1439.

• Extrait du partage des biens de la succession de Claude de La Fayette, baron de Saint-Romain, seigneur de Maffliers, Monsoult, Nerville, La Malmaison, Ormesson, etc. ; 31 janvier 1584 : composition du premier lot, comprenant le château ruiné de La Malmaison, la ferme de Nerville, domaine, vignes et bois (copie de 1685).

• Extrait de l'adjudication par décret, sur messire François de Vaudetar, faite à Nicolas Doublet, receveur général des finances de Caen, du marquisat de Persan, de la terre de Montaigny-le-Prouvaire, de la terre de Ronquerolles, de la terre de Nerville et du fief de La Malmaison y annexé, 22 décembre 1679.

• Affaire entre le prince de Condé et le sr Doublet au sujet du bois de La Malmaison, autrement dit le bois de Nerville, i 685 ; levée du plan du bois, 23 et 24 avril 1685.

• Pierre Doublet vend la terre de Nerville et le fief de La Malmaison à Jean de Turmenys, garde du Trésor royal, 21 août 1698.

• Droit de relief dû par les héritiers de Jean de Turmenys de Nointel, 16 juillet 1744.

• (Par testament du 26 mars 1727, M. de Turmenys avait nommé son légataire universel son frère François de Turmenys de Montigny, qui eut pour héritières ses petites-nièces du côté maternel, en 1744, Pauline-Françoise et Elisabeth de Roye de La Rochefoucauld, duchesses de Biron et d'Ancenis).

• Les ducs de Biron (Louis-Antoine de Gontaut) et d'Ancenis

(François de Béthune) et les duchesses vendent au prince de Conti les terres et seigneuries de Nointel, Presles, Courcelles, Nantouillet, Mours et Nerville, 20 avril 1748.

• Deux droits de relief dus à cause de 140 arpents de bois faisant partie du fief de La Malmaison, 4 décembre 1749.

• Note mentionnant la vente faite par la baronne de Heiss au prince de Conti, le 27 juillet 1778, de 376 arpents de bois dépendant de la baronnie de Maffliers à cause d'une portion du fief de La Malmaison y réunie.

1-BA-053 **ATTICHY-SUR-AISNE** (terre et seigneurie d').

• Aveu et dénombrement baillé au baron de Montmorency par Gui de La Roche-Guyon, vicomte de Roncheville, 9 mars 1452 [1453] (deux copies du XVIe siècle).

• Lettres de Gillet Puillet, garde des sceaux aux obligations du bailliage d'Attichy de par nobles et puissantes personnes Berthin de Silly, maître d'hôtel du Roi, et Marie de La Roche-Guyon, sa femme, notifiant que Jean Blondel a pris à titre de surcens et rente annuelle et perpétuelle trois pièces de vigne d'Antoine de Lauvin, bailli d'Attichy, 18 octobre 1479.

• Claude de Hacqueville, seigneur d'Attichy et de Garges, maître des Comptes, vend à Jean de Mazancourt, seigneur du Plessis-Châtelain et en partie d'Attichy, demeurant audit Attichy, les droits qu'il a acquis de M. de Richelieu et de sa femme sur la ferme de l'Arbre-Jacquemart à Attichy, dont le reste appartient audit Mazancourt, 9 juillet 1583 (copie de 1753).

• Claude de Hacqueville, qui avait acquis la terre et seigneurie d'Attichy de François du Plessis, sr de Richelieu, le 15 juin 1575, la vend à Octavien Dony, secrétaire de la Chambre du Roi, 1er mars 1586. Les autres membres ~3e la famille de Hacqueville vendent, à Octavien Dony leur part de la seigneurie ; quatre contrats : 27 mai 1586, Joseph de Hacqueville, seigneur de Garges, correcteur en la Chambre des Comptes ; 17 mars 1587, Louis de Hacqueville, gentilhomme servant de la reine mère du Roi ; 3 avril 1587, Jacques Brèthe, tuteur de Rachelle de Hacqueville, fille mineure de feu Charles ; 1er juillet 1587, Jacques de Ronthy et Françoise de Hacqueville, sa femme.

• Jean de Mazancourt, seigneur du Plessis-Vivier et d'Attichy en partie, et Marie de Poitiers, sa femme, cèdent à leur fils Henri et à Isabeau de Proisy, sa femme, en vertu du contrat de mariage de ceux-ci, tout ce qu'ils possèdent à Attichy, 16 août 1594 (copie de 1753).

• MM. de Mazancourt père et fils vendent leurs biens d'Attichy à Octavien Dony, conseiller du

Roi en son Conseil d'Etat, intendant et contrôleur général de ses finances, 30 décembre 1594 (copie de 1753).

• Jean de Mazancourt, seigneur du Plessis-Vivier, intendant du connétable de Montmorency, venu à Offémont pour les affaires de son maître, baille à cens et rente à un vigneron d'Attichy des pièces de terre situées sur le terroir dudit Attichy, 4 novembre 1598.

• Sentence du siège de la Table de marbre à Paris qui fait mainlevée à Octavien Dony des droits à lui appartenant en la rivière d'Aisne, 18 mai 1601.

• Sentence du bailliage de Montmorency ensaisinant et inféodant Nicolas de L'Hôpital, maréchal de France, marquis de Vitry et d'Arc-en-Barrois, comte de Châteauvillain, sur la terre et seigneurie d'Altichy et autres biens appartenant aux héritiers de feu Octavien Dony, de cinq parties de rente constituée par ledit Octavien, solidairement avec défunte dame Anne d'Acquaviva, comtesse douairière de Châteauvillain, tant en son nom que comme tutrice de Scipion d'Acquaviva, naguère comte dudit Châteauvillain, 28 août 1627.

• Sentence du bailliage de iMontmorency ordonnant la réception de l'aveu et dénombrement présenté, le 4 février 1634, par Antoine Dony, seigneur d'Attichy, 21 mai 1636.

• Antoine Dony, émancipé d'âge, ratifie l'aveu présenté en son; nom, 12 mai 1636.

• René de Marillac, seigneur d'Attichy, donne la seigneurie d'Attichy à Charles-Armand-René de La Trémoille, prince de Tarente, fils mineur de Charles-Bretagne, duc de La Trémoille, de Thouars et de Loudun, et de Marie-Madeleine de La Fayette, 4 juin 1715. Par son testament en date du 4 juin 1715, insinué à Paris le 19 janvier 1720, René de Marillac institue sa petite-fille, la duchesse de La Trémoille, sa légataire universelle, à la charge de substitution de tous les biens au profit de son fils Charles-Armand-René, prince de Tarente.

LE MESNIL-AUBRY ; trois fiefs relevant de Montmorency.

• I. Fief du bois Girard (six arpents de terre). Aveux d'Adam Barthélémy, 30 mars 1378, 4 juillet 1382 ; de son fils Pierre, 28 août 1405 ; d'Adam, fils de Pierre, laboureur à Attainviïle, 10 septembre 1411 ; de Guillaume Barthélémy, conseiller en Parlement, 3 novembre 1442 : il avoue tenir de Jean de Montmorency, à cause de sa terre d'Ecouen, « trois arpens jet demi quartier de terre au, lieu dit le bois Girart, duquel fief sont tenus en plain fief de moy et en arrière-fief dudit seigneur six arpens et un quartier de terre assis audit lieu du bois Girart » ; réception de cet aveu par Jean de Montmorency, 4 novembre 1442 (signature autographe).

• Adam Barthélémy, clerc juré du bailliage de Senlis, avoue tenir

une pièce de neuf arpents, un quartier et demi au lieu dit le bois Girart, tenant d'une part à Guillaume Barthélémy, conseiller en Parlement ; 20 juillet 1456.

• Aveu d'Adam Barthélémy, procureur du Roi au bailliage de Senlis, reproduisant l'aveu donné par Guillaume en 1442 ; 28 juillet 1464.

• Aveu de la pièce de neuf arpents par Jean Quatrelivres, avocat en Parlement, héritier de Denise Pochon, sa mère, 21 septembre 1560.

• Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, reçoit la foi et hommage de Pierre Aguenin, dit Le Duc, écuyer, seigneur de Faûrieux, fils aîné de feu Guillaume Aguenin, dit Le Duc, et de Marie Le Berruyer, 27 juillet 1576.

II. Fief de Fresnoy (onze arpents).

• Aveux de Jean de Fresnoy, jour de Pâques 1368, 4 juillet 1382, d'Aimeryi Belut, 19 septembre 1444, de Martial Belut, marchand et bourgeois de Pierre-Bufflère, 22 octobre 1465, de Jean Belut, neveu et héritier de feu Me Jean Belut, en son vivant avocat au Châtelet de Paris, 13 mars 1484 [1485].

III. Fief de La Fournaise (41 arpents de terre).

• Aveux de Jean de La Fournaise, changeur et bourgeois de Paris, 14 novembre 1368 ; de Jean de La Fournaise, général maître des Monnaies du Roi, 1er juillet 1382,; 2 août 1385 ; de Guillaume de Rodemarc à cause de Jeanne Dupuis, sa femme, 21 février 1405 [1406] ; de Jean de La Teillaye, panetier du Roi, à cause de Jeanne Dupuis, sa femme, 1er octobre 1409 ; de Pierre Berthélemy et de Jaquetin Dupré, marchand et bourgeois de Paris, à cause de leurs femmes Jeanne (et Jeannette, filles de Jeanne Dupuis, 16 janvier 1428 [1429] ; d'Adam Boucher, notaire et secrétaire du Roi, 24 février 1499 (« lequel fief fut jadis à Ancelet Byerres ») ; de Nicolle Hurault, conseiller au Parlement, à cause d'Anne Maillard, sa femme, fille de feu Gilles Maillard, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, 17 juin 1538.

• Délibération du Conseil du prince delCondé à propos de la foi et hommage due par M. Méliand, 4 février 1688.

• Foi et hommage au nom de Guillaume-Urbain de Lamoignon, seigneur de Courson, propriétaire de l'hôtel et ferme de La Fournaise du chef de sa femme, Marie-Françoise Méliand, fille et héritière de Claude Méliand, maître des Requêtes, 2 janvier 1727. Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de relief et de quint, 15 janvier 1727 : après Nicolas Hurault, le fief avait appartenu à Biaise Méliand à cause de Geneviève Hurault, sa femme, puis à leur fils Claude Méliand, qui avait fait foi et hommage le 9 juillet 1660.

• Foi et hommage au nom de François Le Masson, interdit, ci-devant conseiller au Parlement, 9 décembre 1755. Son curateur, Jean Bourget, avocat au Parlement,

avait acquis le fief, le 20 août 1753, des gendres et filles de M. de Courson et de Marie Méliand : René-Charles de Maupeou, premier président du Parlement, et Anne-Victoire de Lamoignon, Louise-Claire de Lamoignon, veuve d'Armand-Pierre-Marc-Antoine de Gourgues, maître des Requêtes, Antoine-Jean de Gagne de Périgny, maître des Requêtes, et Anne-Chrétienne-Victoire de Lamoignon, sa femme.
• Droit de relief dû par la succession de M. Le Masson, décédé le 11 mai 1766 ; délibération du 15 septembre 1768.
• Droit de relief dû par Catherine Parandier, veuve de Pierre Gendron, négociant, à qui les fiefs de La Fournaise et d'Adam Boucher ont été adjugés par licitation le 23 août 1769 ; délibération du 7 décembre suivant.

Fief Faverel au Plessis-Gassot.

• Inventaire et copie des titres du fief, XVIII[e] siècle.

• Aveu de Jean Faverel, écuyer, seigneur d'Ars, panetier du Roi, 8 janvier 1404 [1405].

• Aveu de Michaut de Laillier, seigneur d'Aubervilliers en partie, de La Chapelle et du Vivier-lez-Aubervilliers, 26 avril 1408.

• Aveu de Jean Trotet, marchand et bourgeois de Paris, 11 août 1487.

• Aveu de Jean Trotet, seigneur de Compans, 4 janvier 1489 [1490].

• Déclaration en bref du fief Trotet, s. d. (XVI[e] siècle).
• Déclaration d'un fief appartenant à Mr Jacques Potier, nommé le fief Faverel ; s. d. (XVI[e] siècle). Lettre de M. de Vincelles, intendant du connétable, au receveur de Montmorency sur la souffrance demandée par la veuve de M. de Blancmesnil ; Paris, 8 janvier (s. a.).

• Nicolas Le Roux, seigneur de Saint-Aubin, conseiller au Parlement, cède et transporte par échange à Madeleine Luillier, veuve de Claude Le Roux, seigneur de Sainte-Beuve, deux maisons et fermes au Plessis-Gassot, 12 avril 1595 (copie délivrée le 24 août 1621).

• Madeleine Luillier donne les deux fermes aux filles de la communauté de la congrégation de Sainte-Ursule établie à Paris, 31 octobre 1622.

• Droits dus par Madeleine Luillier, 1625, 1627. Son aveu du fief Faverel, 21 octobre 1627.
• Don fait par le duc de Montmorency aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques des droits qui lui sont dus à cause de la donation de dix-huit arpents dépendant

du fief Faverel, à elles faite par défunte Madeleine Luillier, 22 juillet 1631.

• Aveu des dix-huit arpents par les Ursulines, 30 juin 1664.

• Recette de 130 livres pour droit de relief de cette partie du fief, 1729.

• Demande de titres aux religieux Blancs-Manteaux, seigneurs du Plessis-Gassot, qui passent pour posséder le surplus du fief, 18 juillet 1743.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la foi et hommage due par les Ursulines à cause du décès de François Chartier, leur homme vivant et mourant, 1776-1779.

• Acte de foi et hommage fait au nom des religieuses, 22 septembre 1779.

Fief de la Haye-Rapine à Villiers-le-Sec (28 arpents de terre).

• Mention du partage fait le 7 avril 1372 entre Charles de Montmorency et Perrenelle de Villiers, sa femme, d'une part, et Gilles de Poissy et Léonor de Villiers, sa femme, d'autre part, lequel attribue aux premiers la terre de Villiers-le-Sec, les maison et terres de Bercy, la terre de Chaumont-en-Vexin, etc. (extrait de 1770).

• Aveu par Louis Gayant, conseiller au Parlement, d'un arpent et demi de terre dépendant du fief de la Haye-Rapine, 6 août 1537.

• Aveu par Arthur Bonnefoy, marchand et laboureur à Mareil, de deux petites pièces de terre dépendant du fief, 29 juin 1550.

• Deux déclarations des héritages composant le fief ; s. d. (XVIe siècle). Autre déclaration du mois de juillet 1576.

• Recherche des propriétaires du fief, 1770. Autre recherche, et décision de faire dresser le plan des terres du fief, 24 janvier 1776. Plan visuel du fief, divisé en trente-six petites pièces qui appartiennent à douze particuliers.

Fiefs à Neufmoulin près Ecouen, mouvant de Montmorency, entre autres le fief Caillot.

• Jean de Burnetot, bourgeois de Paris, avoue tenir de M. de Montmorency une maison à Neufmoulin, onze arpents de terre en deux pièces, une autre pièce de 20 arpents 42 perches de terre devant l'hôtel et moulin de Hugot, une pièce de 3 arpents 44 perches de pré ; 12 janvier 1366 [1367].

• Jean Poulain, bourgeois de Paris, avoue tenir une maison et colombier avec sept arpents de terre à Neufmoulin, 26 juin 1367.

• Jean Aulvergnaz, prieur de l'église Saint-Martin-des-Champs lez Paris, et tout le couvent de ce lieu cèdent à Jean Caillot, demeurant à Ezanville en la paroisse d'Ecouen, « une place et masure où souloit estre la granche dîmeresse » de leur

église « appellée la granche Saint-Martin, assize à Neufmoulin », en échange d'une autre grange audit lieu, avec colombier, cour et jardin, que « ledit Caillot nous a fait amortir devers ledit seigneur de Montmorency », 24 juillet 1408. Aveu de Jean Caillot, 19 septembre.

• Adenet Le Porrelier, demeurant à Ecouen, avoue tenir de Jean de Montmorency un fief à Neufmoulin qui fut à Ancelet Byère, de qui il l'a acquis, et auparavant à damoiselle Isabeau de Cuise, consistant en une masure, cour et jardin à Neufmoulin et en cinq arpents de terre au terroir d'Ezanville, 6 décembre 1460.

• Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, reçoit en foi et hommage Jean Dumans, maître-queux de chez le Roi, fils et héritier de Jean, pour un fief à Neufmoulin consistant en six arpents de terre et une masure près la fontaine Saint-Martin, 5 février 1563. Foi et hommage de Fleurant Dumans, laboureur à Ezanville, héritier de son frère Jean, 1er juillet 1580.

• Nicolas Doutreleau, laboureur à Ezanville, commis par justice au régime «t gouvernement des héritages saisis sur la veuve et les héritiers de Jean Dumans, pour raison du fief qui fut à Jean de Presnoy, puis à Jean Dumans, fait foi et hommage pour deux arpents de pré à Neufmoulin près la fontaine Saint-Martin, une pièce de terre de trois arpents, et une autre de sept quartiers, 19 septembre l'612.

• Adjudication de ce fief par décret à M. Le Boulanger, 20 mars 1614 ; contestation avec M™ Le Boulanger au sujet de la mouvance des fiefs Caillot et de la Tronsière, 1671, 1673.

• Liquidation des droits de quint dus par Antoine-Marie-Hippolyte, comte de Saint-Chamans, pour trois arpents de terre sis au terroir d'Ezanville, lieudit les Oulches, faisant partie du fief Caillot, qu'il a acquis de Raymond-Joseph de Varin et Adélaïde Tabary, sa femme, et de Guillaume-Jean-Charles Cécire de Honnaville et Marie-Agnès-Charlotte de Varin, sa femme, 13 mai 1778. Ces trois arpents appartenaient en 1727 à Bernard Olivier, sr de Prélabbé ; après sa mort, ils échurent à Raymond de Varin, sr de Prêtreville, puis (1753) au fils de celui-ci, Raymond-Joseph de Varin, sr de Prêtreville. Le surplus du fief Caillot, consistant en un arpent 97 perches de terre près de la fontaine Saint-Martin à Neufmoulin et en un arpent trois quartiers de terre au terroir d'Ezanville, appartenait en 1727 à Jacques Conrard, sr de Cermillon (délibération du Conseil du prince de Condé pour la recherche du service féodal, 15 février 1786).

Fief Bourdon au terroir d'Ecouen (trois arpents de pré et quatre

arpents de terre).

• Aveu de Robert de Braque, seigneur du Luat, 24 juillet 1560, reçu le 28 par le connétable Anne de Montmorency.

• Délibérations du 12 mai 1784 et du 25 juillet 1787 au sujet de la recherche du service féodal. Le fief appartenait depuis 1524 aux seigneurs du Luat. Lorsque l'on fit fermer le parc d'Ecouen, on y comprit la moitié des quatre arpents de terre, sis au Pas-de-loup. Le 5 novembre 1641, le seigneur du Luat vendit à Pierre Esmond neuf quartiers de terre dudit fief, tenant au bois d'Ecouen. En 1753, la dame Boucher acquit les trois arpents de pré.

Fief de Tronsières, au terroir d'Ecouen (3 arpents 42 perches de; terre).

• Aveu de Clérette Portier, veuve de Robert Soiiier, 11 septembre 1550.

• Partage de biens entre les héritiers de Nicolas Le Tavernier, 3 avril 1572.

• Foi et hommage par Richard Le Tavernier et consorts, 7 juin 1596.

• Conflit avec la duchesse d'Angoulême, dame d'Ecouen, au sujet de la mouvance du fief, 1669-1672.

• Foi et hommage par Louis et Pierre Ledoux, Pierre Le Tavernier et autres, 18 juin 1682.

• Donation de biens par Pierre Decresme, laboureur à Ecouen, à Martin Noël, marchand audit lieu, 9 avril 1690.

• Foi et hommage par Nicolas Poitevin, serrurier à Paris, 19 mai 1733.

• Droits dus par Nicolas et François Boursier, 4 décembre 1727, et par Robert Leduc, 15 octobre 1756, pour acquisition de parcelles du fief.

• Liquidation des droits dus pour diverses acquisitions par Marthe-Louise Maboul, marquise de Fors, douairière de Jean-Emmanuel de Crussel d'Uzès, marquis d'Amboise, par Antoine-Benoît Chartier, par Philippe-Denis Chiquet, 15 octobre £777, par Didier Lécuyer, 7 mai 1783, par les srs Poirée, Gougeon et Gavignot, 16 janvier 1788.

1-BA-054 **FIEF DE L'HOTEL-DIEU DE GONESSE A DEUIL.**

• Délibération du Bureau de l'Hôtel-Dieu de Gonesse, par laquelle il a été arrêté qu'il serait passé déclaration au prince de Condé, à cause de son duché d'Anguien, de la quatrième partie de la dîme des vins des paroisses de Deuil et

Montmagny, qui a été aumônée à l'Hôtel-Dieu de Gonesse par le connétable Mathieu de Montmorency en juillet 1222. A cette délibération est jointe la copie de l'acte de donation, et de la confirmation de cette donation par Guillaume, évêque de Paris, en ladite année 1222.

FIEF D'ESPAILLART OU MOULIN DE GARGES.

• Sentence du Châtelet de Paris qui maintient Guillaume de Harcourt, chevalier, et sa femme, dans la possession et jouissance du moulin d'Espaillart et des droits en dépendant, 15 juillet 1398.

• Mémoire des travaux de menuiserie et de serrurerie faits au moulin de Garges par ordre d'Anne de Montmorency ; toisé et relevé fait le 14 juillet 1534 par Jean Tenart l'aîné, voyer juré de la baronnie de Montmorency ; reçu donné par Henry Duboz, menuisier, et Antoine Coulon, serrurier.

• Lettres de Philbert de Longuejoe, seigneur du Breuil-en-Brie et de Montagny-lez-Champagne-sur-Oise, avocat en Parlement et bailli de Montmorency, notifiant le bail à ferme du moulin d'Espaillart à Garges, consenti par Guillaume Lebel, receveur du connétable, à Oudin Tierce, marchand meunier demeurant à Bonneuil-en-France ; 13 septembre 1564.

• Quittance donnée par Madeleine de Savoie à Nicolas Ledoux, meunier à Garges, de la somme de 616 1. 5 s. t., prix de sept muids et un setier de froment qu'elle lui a vendus ; 15 août 1575.

• Jean Tabouret, maître d'hôtel ordinaire du Roi, vend au prince de Condé, représenté par Antoine Caillet, intendant de ses maison, affaires et finances, un demi-arpent de terre près du moulin de Garges, entouré de la rivière passant audit moulin ; 8 mai 1665.

• Mémoire au prince contre Claude Gouffé, laboureur à Gonesse et fermier des deux moulins de M. de Harlay à Bonneuil, qui a fait détériorer le chemin de Bonneuil à Garges pour empêcher les boulangers et les fariniers de Bonneuil de venir moudre à Garges ; janvier (1665 ?).

• Arrêt du Parlement du 20 février 1668 confirmant l'arrêt du 19 mai 1665 qui défend au maréchal-duc d'Estrées, seigneur engagiste de Gonesse, et à ses fermiers d'empêcher les boulangers de Gonesse d'aller moudre au moulin de Garges le blé destiné à l'approvisionnement de Paris.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 5 décembre 1682, appel d'une sentence rendue aux assises de Gonesse qui donne par provision aux officiers de Gonesse la justice sur le moulin de Garges à l'exclusion de ceux de Montmorency ; 3 février 1683, autorisation donnée à Jean-Baptiste Guichard, greffier de l'audience du Grand Conseil, de prendre de l'eau dans la rivière de

Garges pour remplir et nettoyer les canaux et les viviers qui sont dans le jardin de sa maison audit Garges ; 12 avril 1687, au sujet du procès pendant entre le prince de Condé et la dame de Garges pour la justice du moulin ; 7 décembre 1694, la ferme du moulin de Garges a baissé de prix parce que M. de Machault, qui a un moulin voisin, a fait dépaver de son autorité un chemin qui conduit au moulin de Garges.

• Prétention de Mme de Précourt, dame de Garges, sur la mouvance du grand moulin ; lettre du 30 octobre 1738.

• Actes, délibérations et mémoires relatifs à un changement de chemin accordé à M. Blondel de Gagny, intendant des Menus Plaisirs et trésorier de la Caisse des Amortissements, 1755.

• Documents relatifs à une rente d'un muid de blé sur le moulin « des Paillarts », assignée à la commanderie du Temple à Paris à l'occasion du mariage du comte d'Auvergne, grand-prieur de France, avec une fille du connétable Henri de Montmorency (depuis duchesse d'Angoulême) ; 1599-1745. Jean-Nicolas Pidansat. contrôleur général de la maison de la duchesse d'Orléans, au nom et comme fondé de procuration de Jean-Philippe d'Orléans, grand-prieur de France, donne quittance au trésorier du prince de Condé, Joseph Lamoureux de La Genetière, d'une somme de 70 livres, montant de sept mois d'arrérages de la rente d'un muid de blé sur le moulin « des Paillarts » et de deux setiers de châtaignes sur les bois du duché ; 9 juin 1745.

• Bail du moulin à Nicolas Tiécot, meunier à Arnouville, 12 janvier 1762.

• Notes sur un échange de prés consenti en 1763 à M. Blondel de Gagny, 1765-1766.

• Le prince de Condé vend le moulin à Augustin Blondel de Gagny, trésorier de la Caisse des Arrérages, qui le tiendra en fief du duché d'Anguien, moyennant 18.000 livres et une rente foncière de 158 setiers de blé (laquelle fut ensuite donnée à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en échange de la seigneurie d'Amblainvilliers) ; 9 septembre 1768.

CHENNEVIERES (terre et seigneurie de).

• Aveu et dénombrement donné à M. de Montmorency par Guillaume Le Fruitier, lieutenant général du bailli de Senlis, au nom et comme ayant le gouvernement de son fils Jean, seigneur de Chennevières, 2 décembre 1422 ; certificat de son sceau par les gardes des sceaux de la baillie de Senlis, Jean Aubry et Mahieu Dencre, 6 août 1423.

• Arrrère-fiefs tenus par les hoirs de feu Simon de Plailly, de feu Robert

d'Aunay, de feu Thomas de Braye, de feu Guillaume Le Bouteiller, de feu Charles Malet, etc..

• Aveu d'Antoine du Petit-Cambray et de Jacqueline de Belloy, sa femme, auparavant femme de Guillaume Le Fruitier et tutrice de ses enfants, 24 novembre 1453.

• Aveu de Claude de Lusson, auditeur en la Chambre des Comptes, 16 juillet 1680. Son cousin issu de germain, Guillaume de Lusson, premier président en la Cour des Monnaies, lui avait donné Chennevièrcs par son testament du 26 mars 1647, confirmé le 25 décembre 1648, jour de sa mort. Guillaume avait acquis Chennevières, le 15 décembre 1640, de Louis Olivier, marquis de Leuville, seigneur de Ver-sous-Dammartin, et d'Anne Morant, sa femme. Arrière-fiefs tenus par Charlotte Lesné, veuve de Jean-Louis de L'Espinette-Le Mairat, seigneur de Bruyères-le-Châtel, baron de Lustrac, seigneur d'Epiais, maître des Comptes, qui les avait acquis de Louis de La Trémoille, marquis de Noirmoutier ; par les chanoinesses de Saint-Augustin de l'abbaye de Notre-Dame de Meaux <"iu Grand-Marché de cette ville, au lieu d'Antoine Bouché ; par Nicolas Lemaire, receveur des dames de Montmartre à Barbery ; par l'église Saint-Justin de Louvres ; par les. hoirs de Jean-François Lescuyer, maître des Comptes, seigneur d'Ognon et de Balagny, successeur de sorf père, Jean Lescuyer, maître des Requêtes, et de sa cousine Catherine Lescuyer, femme du sr de Choisy ; par Jean Edeline, sr de Couteville, à cause de Marguerite Imbert, sa femme ; par François Lugnet, maître d'hôtel ordinaire du Roi ; par Jean Durand, prévôt de Mitry ; par Robert Selincart, bourgeois de Paris ; par Robert Bourdon, clerc au Palais ; par l'église Saint-Leu et Saint-Gilles de Chennevières ; par Nicolas Sainctot, maître des Cérémonies de France, seigneur de Vémars, au lieu de Nicolas du Rivet, sr de La Rive, lequel était au lieu de Guillaume du Crocq, son beau-père, seigneur de Vémars en partie ; par Jean Trenchart, officier du Roi et de ses hôpitaux, camps et armées, à cause de Nicolle du Crocq, sa femme, fille de Nicolas du Crocq, sr des Cours-Blanches ; par l'abbaye de Saint-Denis au lieu de Jean-Baptiste de Bermont, seigneur de Tremblay en partie (fief du Moussel à Tremblay) ; par les hoirs d'Eloi Pingard, secrétaire ordinaire de la reine mère du Roi, au lieu d'Etienne de Fieux, secrétaire du Roi (fief de la Motte à Moussy-le-Neuf) ; par Louis de L'Espinette-Le Mairat, baron de Bruyères-le-Châtel, seigneur d'Epiais en partie, conseiller au Parlement et commissaire aux Requêtes du Palais, fils de Jean-Louis ; par Jean Durand, secrétaire du Roi ; par l'Hôtel-Dieu de Paris au lieu de Jacques Briçonnet, sr de Sermerolles ; par Nicolas et Denis Fremin ; par Charles de Fortia au lieu

de Gatherine Sainctot, sa mère, fille de Pierre Sainctot, seigneur de Vémars ; etc., etc..

• Aveu de la maison et ferme de la Vallée à Chennevières par Claude de Lusson, donataire de Guillaume, qui l'avait acquise en 1640 de Pierre Andras, sr de La Brosse, commissaire des guerres ayant la charge et police du régiment des Gardes du Roi, et de Marie de Cordes, sa femme ; 27 juin 1682.

• Autre aveu et dénombrement de Chennevières par Claude de Lusson, 31 décembre 1688 (très détaillé, 41 feuillets de parchemin).

• François de Lusson et Marguerite de Bernage, sa femme, vendent Chennevières à Barthélemy-Jean Nouveau, directeur du Bureau des recettes générales des Finances, 3 août 1718. François avait quitté son nom de famille, Bernage, et pris celui de Lusson avec le titre de seigneur de Chennevières-lez-Louvres-en-France, en vertu de la substitution portée au testament de Guillaume de Lusson en date du 26 mars 1647, dont François fit ordonner l'exécution par sentence du 5 août 1712 à rencontre des sieurs Mérault, Meunier, du Plessis et autres.

• Remise accordée par les princes de Condé au sieur Savalette des droits féodaux dus pour l'acquisition de douze arpents de terre par; lui faite de M. de Sainctot, 30 octobre 1719.

• Souffrance de foi et hommage accordée à Barthélémy-Antoine Nouveau, âgé de dix ans, petit-fils de Barthélemy-Jean Nouveau ; 5 janvier 1740.

• Ordre de délivrer au sr Nouveau l'aveu d'un petit fief donné par Jean Trenchart le 15 mai 1688, pour s'en aider à rencontre du seigneur de Vémars ; 27 mars 1749.

• Réclamation d'un droit de relief dû à cause de l'acquisition de Chennevières faite le 3 août 1718 par le sr Nouveau ; 28 août 1755.

• Bail de la ferme de la Vallée, 14 juin 1766.

• Bail du moulin à vent de Chennevières, 9 avril 1768.

• Marché pour la vente des fruits des voiries, 4 novembre 1768.

• Copie du testament de Claude-Madeleine Saintard, veuve de Barthélémy-Nicolas Nouveau, 2 décembre 1773.

• Renonciation par Jean-Ignace Denyau et Marie-Anne Guerbois, sa femme, et par Jean-Jacques Prieur, sr du Verger, avocat en Parlement, à la succession de Barthélémy-Antoine Nouveau, conseiller au Parlement, leur neveu à la mode de Bretagne, 7 février 1774.

• Procès-verbal d'estimation de la terre et seigneurie de Chennevières, février 1774.

• Adjudication de la terre et seigneurie faite au greffe des criées du Châtelet de Paris à Françoise-Sophie Bellanger, femme mineure de Claude de Boisneuf de Sennevières, légataire universelle pour trois quarts de la dame Nouveau, sa tante, 20 juillet 1774 ; le mari nommé tuteur, 26 juillet.
• Délaissement fait, à titre de partage, de la terre et seigneurie de Chennevières à Mme de Boisneuf par les légataires partiels, Angélique-Charles Bellanger, neveu de la dame Nouveau, commissaire des guerres, Jean-Joseph Hurel, avocat au Parlement, et Madeleine-Adélaïde Bellanger, sa femme, nièce de la dame Nouveau, 29 juillet 1774.
• Règlement du droit de relief dû au prince de Condé, 17 mai 1775.
• M. et Mme de Boisneuf vendent Chennevières à Michel Pagnier de Montflambert, maître des Requêtes, 4 février 1779.

Fiefs de Guillaume et de Nicolas du Crocq à Chennevières et Vémars. Fief Le Boulanger, etc.

• Etat des lots échus à Guillaume du Crocq dans le partage de la succession de son père, Louis du Crocq, seigneur de Chennevières et de Vémars en partie, le 7 octobre 1593.

• Partage fait entre Guillaume et Nicolas du Grocq des biens de la succession de Marguerite de Paris, leur mère, 14 avril 1603.

• Echange entre Nicolas et Guillaume (celui-ci mari d'Anne de Piennes) ; Nicolas cède à Guillaume sa part de la justice de Chennevières, de Vémars, du fief des Cours-Blanches à Vémars, sa part du moulin de Chennevières, etc. ; 29 septembre 1605.

• Nicolas vend à Guillaume sa part dans la succession de leur frère Abel, 10 mars 1607.

• Echange de quelques arpents de terre entre Pierre des Croisettes, conseiller au Parlement, seigneur de Chennevières et de Saint-Mesmes, et Guillaume du Crocq, seigneur de Vémars en partie, 24 octobre 1611.
• Nicolas du Bois, seigneur du Tremblay, et Madeleine de Ménéac, sa femme, cèdent par échange dix arpents de terre en sept pièces à Guillaume du Crocq, 15 novembre 1614. Ces terres provenaient de Marguerite du Crocq, femme de Claude Le Boulanger, seigneur de Montigny en partie ; leur fille Louise avait épousé François de Miénéac, seigneur du Coulombier, qui avait fait foi et hommage de ces dix arpents, le 30 janvier 1588, à Louis du Crocq, seigneur de Chennevières et Vémars.

• Foi et hommage par Guillaume et Nicolas du Crocq à Pierre des Croisettes pour 41 arpents de terre en plusieurs pièces, 29 juillet 1615 ; aveu et

dénombrement, 14 septembre 1617.

• Foi et hommage par Catherine Quillart, veuve de Nicolas du Crocq, sieur des Cours-Blanches, et mère de huit enfants mineurs, à Nicolas Parent, avocat au Parlement, et à ses co-seigneurs de la terre de Chennevières, pour dix-neuf arpents dé terre à Chennevières et Vémars, 26 juin 1627.

• Foi et hommage par Catherine Quillart à Claude de Lusson, seigneur de Chennevières, pour six arpents de terre par elle acquis de Charles de Hanon, seigneur de La Mivoie, capitaine au régiment du Plessis-Pra'slin, agissant au nom de Claude du Crocq, veuve de Louis de Hanon, sa mère, qui les possédait comme héritière de Louis du Crocq, son frère ; 11 juin 1663.

• Aveu et dénombrement de 19 arpents, donné à Claude de Lusson par Nicole du Crocq, fille majeure et héritière de Nicolas et de Catherine Quillart, 27 août 1665.

• Foi et hommage de 26 arpents faite à Claude de Lusson par Jean Trenchart, officier du Roi et de ses hôpitaux, camps et armées, mari de Nicole du Grocq, 9 août 1674 ; aveu et dénombrement, 6 novembre.

• Contestation avec M. de Lusson au sujet de la mouvance des fiefs du Galois d'Aunay, de Jean du Crocq et Le Boulanger, acquis par M. de Sainctot, 1682-1684. Arrêt du Parlement déclarant que les fiefs relèvent directement de Montmorency et non de Chennevières, 7 janvier 1686.

• Aveu donné au prince de Condé par Jean Trenchart du fief de Nicolas du Crocq, autrement dit des Cours-Blanches, consistant en 30 arpents de terre ; 15 mars 1688.

• Vente de ce fief par Michel Boyer, garde des Plaisirs du Roi, veuf de Marie Trenchart et père d'enfants mineurs, à Claude Le Roy, seigneur de Sanguin, maître des Comptes, 26 septembre 1712.

1-BA-055 **PUISEUX-EN-FRANCE** (terre et seigneurie de).

• Pierre Le Lyret, drapier et chaussetier à Paris, avoue tenir en fief de Jacques de Montmorency une rente de 15 livres acquise de Blanchet de Puiseux, écuyer, et de Raquette de Chintrée, sa femme, sur la terre de Puiseux-lez-Louvres en Parisis, appartenant audit Blanchet de Puiseux, tenue en fief du seigneur de Montmorency ; 13 août 1412.

• Madeleine Olivier, veuve de Georges Hérouet, trésorier des guerres, cède à Nicole Guedon, seigneur de Presles-en-Brie, avocat au Parlement de Paris, 1Î0 arpents de terre en plusieurs pièces qui lui appartiennent en la terre et seigneurie

de Puiseux-en-France, en échange de la terre et seigneurie de Carrières ; 23 juillet 1546.

• Aveu et dénombrement de Puiseux par Jean de La Salle, seigneur de Carrières sous le bois de Laye, capitaine des châteaux, parc et gruerie de Sainf-Germain-en-Laye, Saint-James et La Muette, et Madeleine Olivier, sa femme ; s. d. (XVI[e] siècle ; copie de 1768 d'après une copie de 1601). Arrière-fiefs : fief de Lagny à Puiseux, tenu par les hoirs de Louis de Besançon ; fief Pierre Baillet à Puiseux, tenu par Claude Richard ; fief Ferrand de Montargis à Puiseux, tenu par Catherine Compagnon, veuve de Jean de La Planche ; fief de Jacques Le Flament à Puiseux ; fief d'Ozonville à Saint-Brice, tenu par Jean Le Picart ; fief Sanguin à Epinay, tenu par Jean Choart, seigneur d'Epinay, avec un arrière-fief; nommé La Branche, assis entre Saint-Denis et Epinay, qui fut à Bureau Hesselin, et tenu par Jérôme Hesselin ; le fief de Ronquerolles, à Ronquerolles près Chambly, tenu par la veuve et les héritiers de Jean Le Clerc.

• Aveu de Charles de La Salle, seigneur de Carrières et de Puiseux ; 30 novembre 1627.

• Anne Le Cocq, veuve de Charles de La Salle, vend à Claude Fustel, seigneur de Chauvigny, contrôleur des décimes, ce qui lui appartient dans la terre et seigneurie de Puiseux d'après le partage fait le 30 octobre 1666 entre elle et ses enfants René (défunt), Charles et Guillaume; 21 novembre 1667. Claude Fustel délaisse son acquisition, par retrait lignager, à Charles de La Salle, 13 janvier 1668. Annulation des deux actes précédents par sentence du Châtelet, 29 mars 1669. Anne Le Cocq donne à son fils Charles le tiers par indivis de la terre et seigneurie de Puiseux, 4 mai 1669.

• Aveu et dénombrement de Puiseux par Charles de La Salle et Pierre Forest, celui-ci seigneur de Puiseux en partie et de Bellefontaine, conseiller au Parlement, 9 novembre 1680.

• Acte de baptême de Henry-Charles de Lyonne, fils de Jean de Lyonne, seigneur comte de Servon-en-Brie, et de Marie-Anne de La Salle ; Servon, 11 octobre 1708.

• Pierre Forest, seigneur de Bellefontaine, des fiefs d'Orgemont et du Grand-Châtillon à Gonesse, et de Puiseux en partie, vend à Jean Rouillé, comte de Marly-la-Ville, maître des Requêtes et intendant du Commerce, la moitié par indivis du château et de la terre de Puiseux, par lui acquise le 14 septembre 1678 d'Anne-Madeleine du Mansel, veuve de René de La Salle ; 2 mai 1715; règlement des droits de quint, 5 septembre 1724.

• Henry-Charles de Lyonne, comte de Servon, et ses sœurs Marie-Françoise et Madeleine, vendent à Michel Rouillé ce qui leur appartienl à Puiseux du chef de leur mère, Marie-Anne de La Salle, 29 août 1730.

- Nicolas Bonnevie, laboureur à Gonesse, vend à Michel Rouillé le fief de la Grande-Maison ou de Reliacq à Puiseux, 24 juin 1742.
- Michel Rouillé de Fontaine, comte de Marly-la-Ville, conseiller au Parlement, et Elisabeth Sézille, sa femme, vendent Marly et Puiseux à Etienne-Charles-Félix Lallemant de Nantouillet et à Marie-Renée Boutin, sa femme, 5 mai 1745. Règlement des droits de quint, 3 juin.
- Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du fief d'Ozonville à Saint-Brice, mouvant de Puiseux, 4 mai 1747 ; rappel des titres anciens : vente du fief par Regnault de Nantouillet à Pierre des Essarts, 20 octobre 1328, et foi et hommage à Jean de Puiseux, 22 ; adjudication à Jean Le Picart le jeune, 20 novembre 1479; arrêt du Parlement rendu entre Jean Le Picart et Louis Picot, 13 août 1512 ; aveu du fief par Jean-Baptiste Picot, 17 novembre 1669 ; acquisition par François de Braque, 24 décembre 1670 ; aveu, 3 août 1672 ; aveu par Christophe de Braque, comte de Loches, 20 août 1700 ; propriété du comte de Vienne en 1747.
- Autre délibération au sujet de la consistance de ce fief, 27 mars 1749.
- M. Lallemant de Nantouillet acquiert à Puiseux seize arpents de terre de Marie de Mbriencourt, veuve d'Hyacinthe-Armand Baizé, avocat en Parlement, 31 août 1748.
- Autres acquisitions faites de Denis-Michel et Nicolas Lamy, 29 juin 1753, de la veuve de Barthélémy Hautin, de Marly, 17 septembre, de Jacques-Marie-Alexandre Perachon, comte de Bury, et de Marie-Elisabeth Frotier de La Messelière, sa femme, 11 mai 1754, d'Antoine-Denis Hamelin, de Senlis, veuf d'Anne de Saint-Leu et père d'Antoine-Marie-Pierre, Marie-Anne, Marie-Lucie et Marie-Anne-Catherine, mineurs, 12 février 1756 ; de Françoise Antheaume, veuve de Jacques Devailly, 24 avril 1756 ; de Jérôme-Nicolas Le Féron, seigneur en partie d'Orville et de Louvres, 17 août 1759 ; de l'Hôtel-Dieu de Paris, 19 août 1760 ; de Pierre-Maurice Manceau, bourgeois de Paris, 9 octobre 1760 ; d'Elisabeth de Gourgues, veuve de Jean-André de Pommereu, 26 janvier 1764. Sentences portant réunion de ces héritages à la terre et seigneurie de Puiseux, 1749-1766.
- Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des lettres-patentes portant réunion de la terre de Puiseux au comté de Marly, 22 mai 1762.
- Autre délibération au sujet des droits de relief dus pour le fief d'Ozonville à Saint-Brice, 17 février 1763.
- Sentence du bailliage d'Anguien portant réception cie l'aveu et dénombrement de Puiseux présenté par M. Lallemant de Nantouillet, 2 août 1769.

Fief du Temple à Puiseux.

• Copie de documents faite en 1781 par M. Dardet de Minerais, garde des, archives du prince de Condé.
1° « Copie d'un ancien inventaire en parchemin qui est aux archives de Monsieur le Prince de Conty, grand prieur de France ; folio 41 » ; analyse de vingt documents de 1233 à 1577 : vente par Arnaud de Puiseux aux frères du Temple de Paris, mai 1233 ; donation par Raoul de Puiseux, janvier 1255 [1256], augmentée en février 1260 [1261]; vente par Agnès de Montlignon, février 1275 [1276] ; baux à cens et à ferme, XV[e] et XVI[e] siècles ; pièces de procédure, etc.
2° Actes des donations faites par Raoul de Puiseux (Radulphus de Puceolis juxtà Luparas) et par Agnès de Montlignon.
3° Terrier de la commanderie de Puiseux en 1661, en 1688 et en 1734.
• Lettres d'amortissement de divers biens sous forme de transaction entre Jean de Montmorency et frère Simon Le Rat, « frère de la sainte maison de l'hospital de Saint-Jehan de Jhérusalem, grand prieur en France de l'ordre de l'Hospital », 23 juin et 9 juillet 1318 (copie de 1749).
• Liasse de lettres et comptes relatifs à l'administration de la ferme du Temple à Puiseux en 1762-1763.
Fiefs de Mortefontaine au terroir de Parmain près L'Isle-Adam, **et du Galois d'Aunay** dans la basse forêt de Montmorency.
• Robert d'Aunay, dit le Galois, seigneur d'Orville et de Grandmoulin, conseiller et chambellan du Roi, avoue tenir de M. de Montmorency le fief de Mortefontaine à Parmain, onze arpents de terre, 6 1. p. de menus cens à Parmain, Orginaux et Valmondois (Vaulmondés), des rentes, la justice, etc., 15 mars 1411 [1412].
• Le même Robert avoue tenir un fief de cent arpents de bois en la basse forêt de Montmorency, même jour.
• Aveu et dénombrement des deux fiefs par Madeleine Prudhomme, veuve de Jean du Val, seigneur de Stors, trésorier de l'Epargne, 2 octobre 1547.
• Aveux séparés des deux fiefs par Claude de Laubespine, marquis de Verderonne, Stors, Rosay, Hardancourt, etc., 15 décembre 1678.
• Louïs-Etienne de Laubespine, marquis de Verderonne, vend au prince de Conti (Louis-François de Bourbon) la terre et seigneurie de Villiers-Adam, le fief de Ricarville à Nointel et Franconville-sous-le-Bois, une maison et des terres à Méry-Mériel, la terre et seigneurie de Stors, 260 arpents de bois en la basse forêt d'Anguien et dans la forêt de L'Isle-Adam, le fief de Mortefontaine à Parmain, etc. ; 26 juillet 1746 (copie du 29 avril 1780).

BERCY (terre et seigneurie de).

• Mémoires sur la mouvance de la terre de Bercy, qui relève de la châtellenie d'Yerres ; inventaires de titres, dressés au XVIIIe siècle.

• Partage des biens d'Adam de Villiers, dit le Bègue, et d'Alix de Miri, sa femme, entre leurs filles Perrenelle, femme de Charles de Montmorency, et Liénbr, femme de Gilles de Poissy, par lequel Villiers-le-Sec, Bercy, Chaumont-en-Vexin, Belléglise-lez-Chambly et Béthemont-lez-Poissy sont attribués aux Montmorency, et Vitry-en-Brie, Feularde et autres biens au pays de Brie et au-delà de la Marne à Gilles de Poissy et sa femme ; 7 avril 1372.

• Aveu et dénombrement de la terre de Bercy et de l'île de Javeaux (plus tard l'île Louviers) baillé par Perrenelle de Villiers à Jean de Courtenay, seigneur d'Yerres-le-Châtel, 16 mai 1383 (deux copies du XVIIIe siècle).

• Partage des biens de Perrenelle de Villiers entre la veuve de son fils Jacques, Philippe de Melun, tutrice de ses enfants mineurs, et sa fille Denise de Montmorency, dame de Crissé : les terres de Bercy et de Villiers-le-Sec sont attribuées à Mme de Crissé, qui les tiendra en foi et hommage de Mme de Montmorency en lui payant 8 1. t. de rente sui chacune d'elle, et M™ de Montmorency en fera la foi et hommage aux seigneurs dont elles relèvent ; 29 août 1415 (copie de 1749 d'après un vidimus de 1472).

• Sentence du Châtelet de Paris condamnant Jacques Turpin de Crissé, seigneur de Bercy, à payer la rente de 8 1. à Guillaume de Montmorency, 18 mai 1491.

• Jacques Malon, seigneur de Juppeau et de Bercy à cause d'Anne Robert, sa femme, donne l'aveu et dénombrement de Bercy à Guillaume de Montmorency à cause de la rente de 8 1. dont la terre est chargée envers lui, mai 1523 ; à mentionner : « l'isle des Javeaulx et ses appartenances, assise en et sur la rivière de Seine devant l'église des Célestins, laquelle en l'an 1403 tenoit ung nommé Girard de Senlis, bourgeois de Paris, et depuis l'a tenue ung nommé Jehan Moreau, aussi marchant et bourgeois de Paris, et depuis a appartenu à Charles de Louviers, qui l'a baillée à feu monsr le cardinal de Bourdeaulx, et à présent la tient monsr de Segré par la mort dud. cardinal... ; droit de port et passage par la rivière de Seine à l'endroit de la tour et chastel dud. Bercy et tant que dure l'isle de Bercy, avec les pescheries, isles et gors appartenant à lad. seigneurie en la rivière de Seine, lesquelz gors et pescheries. furent rompuz et dégastez par les Anglois quant ilz furent déchassez du royaulme de France, lesquelz tenoient alors par force led. chastel et tour de Bercy, lesquelz gors et pescheries n'ont esté depuis rédiffîées ne mis sus ; et au

regard dudit port et passage, qui avoit esté remys en nature, fut rompu par lés Bourguignons quant ilz vindrent devant Paris » (original sur parchemin et trois copies sur papier).

• Autre aveu de Jacques Malon, 2 mars 1526 [1527] : « lequel fief, terre et seigneurie fut à feu Me Antoine Robert, en son vivant notaire et secrétaire du Roi et greffier criminel de sa cour de Parlement » (deux copies du XVIII[e] siècle).

• Inventaire de pièces produites par Nicolas Malon, greffier criminel du Parlement, pour montrer quels sont les fiefs tenus en censive de la seigneurie de Bercy, s. d. (XVI[e] siècle ; copie du xvnf).

• Sentence qui condamne Nicolas Malon à payer à Guillaume de Montmorency la rente de 8 1., 24 février 1527 [1528].

• Acte par lequel Bernard Malon, secrétaire de la Chambre du Roi, offre) de payer les arrérages de la rente, 10 août T588. :

• Charles Malon, seigneur de Bercy et Conflans, conseiller au Parlement et aux Requêtes du Palais, déclare, tenir du duc de Montmorency « la terre et seigneurie de Bercy, assise entre Gonflans et la Grange aux Merciers près et hors, la porte Saint-Anthoine », chargée de 6 1. 8 s. p. de rente (ou 8 1. t.) ; 2 juin 1605.

• Henri de Bourbon, prince de Condé et duc de Montmorency, vend la rente à Nicolas Le Jay, premier président au Parlement de Paris, seigneur de Conflans, 3 juillet 1635 ; foi et hommage par Le Jay à Charles de Valois, duc d'Angoulême, et à Charlotte de Montmorency, sa femme, dame d'Eeouen et de la châtellenie d'Yerres, 16 juillet.

• Aveu et dénombrement de Bercy, baillé au prince de Condé par Anne-Louis-Jules de Malon, maître des Requêtes, 31 janvier 1693.

• Celui-ci vend au prince la rente de 8 1. t. que son père, Charles-Henri de Malon, avait rachetée le 22j décembre 1659 de Charles Le Jay, maître des Réquêtes, légataire universel du premier président Le Jay, son oncle ; 19 février 1695.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des arrérages de la rente dus par M. Malon de Bercy, 15 juin 1745.

• Autre délibération autorisant les officiers du bailliage d'Anguien à recevoir l'aveu et dénombrement de Bercy présenté par Maximilien-Emmanuel-Charles de Malon de Bercy, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Cravates, donataire de son père Nicolas-Charles, maître des Requêtes, par acte du 17 mai 1770 insinué le 15 juillet 1771 ; 16 juin 1779.

• Actes de foi et hommage présentés aux seigneurs d'Yerres par les

Montmorency et les Condé : 31 août 1483, à Jean Budé, audiencier de la Chancellerie de France; 15 septembre 1519, à Dreux Budé, conseiller du Roi et trésorier de ses chartes ; 9 juin 1563, à Jacqueline de Bailly, veuve de Jean Budé, mère de Dreux et de Pierre ; 6 juillet 1584, à Dreux et Pierre Budé ; 15 janvier 1585, à Dreux Budé, un des quatre notaires du Parlement ; 10 juillet 1614, à Guillaume Plorette, conseiller au Parlement, tuteur des enfants mineurs de feu Eustache Budé et de Catherine Plorette, à Nicolas Budé, maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de Villiers, et à son frère Pierre, seigneurs d'Yerres en partie; 17 février 1712, au premier président Achille de Harlay ; 1er juillet 1749, à Germain-Louis Chauvelin, marquis de Grosbois ; 30 août 1784, à Monsieur, frère du Roi, en son château de Grosbois (délibérations du Conseil du prince de Condé des 6 août 1783, 7 juillet et 1er décembre 1784).

• Titres de l'île Louviers (copies de 1778) : bail à rent© consenti par Girard de Senlis à Jean Moreau, 31 décembre 1403 ; accord au sujet de la justice de l'île entre Jacqueline Bailly, veuve de Jean Budé, dame d'Yerres, et Jacques Caillers, premier président en la cour des Aides, propriétaire de l'île, 8 mai 1551 ; sentence des Requêtes du Palais, qui accorde au seigneur de Bercy la censive sur l'île Louviers, 15 avril 1606 ; inventaire des pièces produites à ce sujet par Charles Malon.

• Arrêt qui maintient le seigneur de Bercy dans son droit de voirie dans toute l'étendue de sa haute justice, 17 août 1763 (Nicolas-Charles de Malon, seigneur de Bercy, Conflans-les-Carrières, la Grange-aux-Merciers, châtellenie du bourg du Pont-de-Charenton, maître des Requêtes et président au Grand Conseil). Arrêt qui le maintient dans son droit de voirie à Charenton, 7 septembre 1767 (copies du 12 janvier 1778). Arrêt du Conseil d'Etat qui maintient M. de Bercy dans son droit de voirie dans la châtellenie de Bléré en Touraine, 20 novembre 1775 (imprimé).

• Sentence du bailliage de Bercy qui condamne des individus ayant péché dans la partie de la rivière qui coule dans la seigneurie et justice de Bercy, 17 septembre 1763 (deux imprimés, un placard in-folio et un in-4° de 5 pp.).

• Vente d'un terrain à Bercy par Charles-Henri de Malon, conseiller d'Etat et intendant des Finances, à Antoine Paris, avocat en Parlement, et à Claude Paris de la Montagne, frères, avec inféodation, 28 mai 1711 (copie du 2 janvier 1778).

• Déclaration des biens tenus en censive par l'archevêché de Paris au village de Conflans près le pont de Charenton (grande maison, terrasse, jardins, terres, etc.), 20 septembre 1722.

• Antoine Paris déclare tenir une maison en censive sise sur le terroir de la Grange-aux-Merciers, paroisse de Saint-Pierre de Conflans, au bord de la Seine, 25 avril 1720.
• Denis-Jean Le Grand déclare tenir en censive une maison dans la rue Saint-Antoine proche la porte Baudoyer, « à laquelle étoit anciennement pour enseigne la Pie en Cage, depuis le Concert de musique, et aujourd'hui pour enseigne la Victoire, 29 avril 1758.
• Jacques-Barthélémy Le Comte déclare tenir en censive une maison en la rue Saint-Antoine, « proche où étoit la porte Baudoyer, occupée par Mr Quentin de Harengert, notaire à Paris, 20 mai 1758.
• Mathieu-Noël-Jean-Baptiste Gamon, contrôleur général des Fortifications, déclare .tenir en censive une maison en la rue Saint-Antoine pjès la porte Baudoyer, « à laquelle pend présentement pour enseigne la Perle, auparavant le Grand Bronzé, l'Image Saint-Julien et la Pie, 20 novembre 1736.
• Nicolas Gaillard, avocat en Parlement, déclare tenir en censive une maison en la rue Saint-Antoine, « proche où étoit anciennement la porte Baudoyer, à main droite en allant de l'église de Saint-Gervais à la porte Saint-Antoine, à laquelle maison étoit anciennement pour enseigne l'Image Saint-Julien, depuis l'Image Sainte-Geneviève, et aujourd'huy la Providence ; 14 février 1719.
• Marie-Françoise Algi Mehemed Ava, veuve de Jean-Baptiste Abraham, marchand distillateur à Paris, déclare tenir en censive une maison en la rue Saint-Antoine « proche où étoit la porte Baudoyer, à laquelle étoit anciennement pour enseigne le Cerf Volant, depuis la Croix de Lorraine, et aujourd'hui sans enseigne », 10 juin 1758 ; une autre maison au même lieu, « à laquelle étoit anciennement pour enseigne le Chaudron, et à présent la Ville de Constantinople, 10 juin 1758.
• Etienne Saulnier, procureur fiscal au bailliage de Charenton, déclare tenir en censive de Nicolas-Charles Malon, à cause de sa terre et seigneurie des Carrières de Charenton et mairie de Bercy, une maison en la grande rue des Carrières de Charenton, à main gauche en allant de Paris au Pont de Charenton, 5 juin 1719.
• Denis Gaudion, marchand de vins, déclare tenir en censive une maison faisant le coin de la rue des Carrières de Charenton et de la rue des Bordeaux, 25 juin 1718.
• Le curé et les marguilliers de l'église Saint-Pierre de Conflans déclarent tenir en censive une maison aux Carrières de Charenton, rue des Bordeaux, à gauche en descendant au Bac, 26 avril 1719.

• Jean-Baptiste Thiboust, maître menuisier, déclare tenir en censive une pièce de terre en marais au terroir de Bercy, chantier de l'Epinette, 19 août 1769.
• Joseph Varlet, orfèvre à Saint-Germain-en-Laye, déclare tenir en censive une pièce de vigne au terroir de Bercy, chantier de Beauregard, 26 novembre 1770.
• Claude Lemaître, vigneron, demeurant à la basse-cour de Vincennes, paroisse de la Pissotte, déclare tenir en censive un quartier de terre au terroir de Bercy, chantier de Beauregard, 9 décembre 1769 (cahier copié en 1778).
• Autre cahier, dressé en 1778, contenant une déclaration de 1741 (maison en la rue des Bordeaux et aux Carrières de Charenton), et vingt déclarations de 1769-1770 (maisons aux Carrières de Charenton et en la mairie de Bercy, et pièces de terre).

CONFLANS (terre et seigneurie de).

• Aveu de Bernard Malon, seigneur de Juppeau et de Bercy, et par moitié de Conflans comme héritier de sa nièce Marie Malon, femme de Claude de Laubespine, baillé aux B.udé à cause de leur seigneurie d'Yerres, 2 juin 1588. Aveu de Charles de Malon, 31 décembre 1613 (copies du XVIIIe siècle).

• Relevé du projet d'aveu de Conflans, 1774.

PONT DE CHARENTON (terre et seigneurie du).

• Extrait de l'aveu et dénombrement donné au Roi) par Jean Olivier le 26 août 1574, en ce qui concerne les limites de la seigneurie (copie du XVIIIe siècle).

• Extrait de la copie de l'aveu et dénombrement donné au Roi par M. de Malon des seigneuries du Pont de Charenton et de la Grange-aux-Merciers y unie le 29 décembre 1774.

1-BA-056 **FIEF COSSART à AUBERVILLIERS.**

• Robert Cossart, marchand et bourgeois de Saint-Denis, avoue tenir, du chef de sa femme, de M. de Montmorency 39 sols 1 denier poitevin de menus cens sur des héritages au terroir d'Aubervilliers énumérës dans l'aveu, 14 août 1422.
• Aveu de Robert Cossart, varlet chaussetier demeurant à Paris en l'hôtel de Georget Beth, marchand drapier et chaussetier, 20 septembre 1463.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal du fief : 19 février 1687 (Charles Le Roy de La Potterie, propriétaire) ; 11 mars 1745 (Gabrielle-Marie Gillebert, veuve de Charles de Boisseret, seigneur d'Herblay) ; 29 mars 1770 (recherche des propriétaires) ; 18 décembre 1782 (M. Gillebert d'Haleine, neveu de Gabrielle-Marie).

FIEF DE RULHIEHE au terroir de SAINT-DENIS (une pièce de

pré de 37 perches et demie, lieu-dit Saint-Léger).

• Bail à ferme par le prince de Condé à Pierre-Augustin Morlière, laboureur, à Saint-Denis, 27 mai 1774.

• Vente et inféodation à Claude-Carloman Rulhière, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine réformé de cavalerie, secrétaire du comte de Provence,, 9 février 1779.

• Foi et hommage de Rulhière, 22 mai 1780, avec un plan en couleurs de sa propriété, maison, jardins, prés, lavé par Boursier, ingénieur géographe du prince de Condé.

MARLY-LE-CHATEL.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal de la terre et seigneurie de Marly près Saint-Germain : 8 novembre 1669, M. Bossuet a satisfait à ce qu'il doit à cause de l'acquisition par lui faite de ladite terre du cardinal de Retz ; 2 décembre 1673, sur la proposition du président de Bragelonne concernant l'acquisition qu'il veut faire des terres de Marly et de Noisy ; 27 décembre 1673, sur la proposition faite par M. et M™ de Piennes d'acheter ces terres ; 1er avril 1693, droits de quint et de requint dus au prince par le Roi à cause de l'acquisition faite par S. M. de la terre de Marly.

MERY-SUR-OISE (terre et seigneurie de).

• Aveu et dénombrement par Claude d'Orgemont, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Méry, Mériel, Saucourt, Fours, la Bonneville, Montubois, du fief de Poix à Pontoise, de Ferrières, Fallouel et Coudran, baron de Nully, Thil et Mârigny ; s. d. (1568 environ).

• Aveu et dénombrement par Antoine de Saint-Chamans, seigneur du Pesché, gouverneur de Guise, qui a acquis de Claude d'Orgemont, de François Juvénal des Ursins et de Guillemette d'Orgemont, sa femme ; 20 mai 1609.

• Aveu de François de Saint-Chamans, comte du Pesché, 10 sepfembre 1680.

• Droit de relief dû par les demoiselles de Saint-Chamans, Judith, femme de Henri-Bénigne, comte des Barres, Pauline-Félicité, femme de Samuel Bernard, comte de Goubert, Anne-Victoire et Elisabeth, héritières de César-Arnaud, comte de Saint-Chamans, marquis de Méry ; 25 mai 1728.

• Droit de relief dû à cause du décès de Bonne-Félicité Bernard, femme du président Mathieu-François Mole, et du legs par elle fait en faveur de la duchesse de Cossé, sa fille ; 30 août 1786.

MORANOY-LA-VILLE près de Beaumont.

• Jean-Baptiste et Martin de Bermond vendent la terre et

seigneurie du Tremblay-en-France au prince de Condé, à l'abbaye de Saint-Denis et à Olivier Le Fèvre d'Ormesson, seigneur d'Amboille, 4 juin 1663 et 1er avril 1666.

• Le prince et M. d'Ormesson cèdent à, l'abbaye leurs parts de la seigneurie du Tremblay en échange de la terre et seigneurie de Morancy-la-Ville, qui appartiendra au prince et sera unie au duché de Montmorency, et de la grande maison dite l'hôtel de Saint-Denis à Paris, faisant le coin des rues des Haudriettes et du Grand-Chantier, laquelle appartiendra à M. d'Ormesson, 24 avril 1666 (cette maison avait été acquise pour l'abbaye par le cardinal de Guise, Louis de Lorraine, de Louis Le Fèvre, seigneur de Caumartin, et de Marie Miron, sa femme, le 2 octobre 1611). Arrêt, d'enregistrement des lettrés patentes portant confirmation du contrat d'échange, 2 septembre 1666.

• Le prince de Condé vend la terre de Morancy, mouvant et relevant en plein fief du duché de Montmorency, à Claude-Barbe d'Ernecourt, veuve de Henri d'Hardoncourt, seigneur de Rozières et Boran, 22 septembre 1666.

• Mme de Rozières vend Morancy à réméré à sa fille Charlotte, comtesse de Nançay, veuve de Louis, marquis de La Châtre, comte de Nançay, 18 mai 1676.

• Prorogation de la faculté de réméré, 15 avril 1682. Rétrocession à Mme de Rozières, 21 février 1684.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal de la terre de Morancy, 28 mars 1778 ; rappel d'actes : vente par Mme de Rozières à Marie-Madeleine de La Vieuville, veuve de César-Alexandre de Baudéan de Parabère, 8 août 1719 ; foi et hommage, 17 mars 1720 ; mort de son fils, M. de Parabère, en 1770.

DAMPONT.

• Aveu et dénombrement du tiers de la terre et seigneurie de Dampont et du total de la ferme de Launay en dépendant, appartenant à Jean Couppy, commissaire des guerres, et à Marguerite Guéret, sa femme, tant de donation que d'acquisition, 30 juin 1681. Les deux autres tiers de la seigneurie de Dampont appartenaient à Joseph de Dampont, seigneur d'Us. Le tiers des censives appartenait à Jean Couppy, les deux autres tiers au sieur de Jonville, seigneur en partie de Dampont à cause des fiefs des Arachis, de Mabré et autres.

• Aveu et dénombrement donné par Anne-Angélique Franc, veuve de Jean-Charles-Gabriel Couppy, commissaire des guerres, fils de Jean, 11 février 1727. M. de Balincourt possède des fiefs que lui a vendus avec la terre d'Us Charles de Dampont le père. Sentence du bailliage d'Anguien portant

réception dudit aveu, 27 février 1730.
• Droits demandés à Hyacinthe Couppy, commissaire des guerres, 5 avril 1759.
• Règlement des droits dus par Pierre Combault, avocat au Parlement, qui a acquis d'Hyacinthe Couppy, par contrat du 9 novembre 1767, la terre et seigneurie de Dampont, située en la paroisse d'Us-en-Vexin, châtellenie de Pontoise, 26 novembre 1767.

LA PAGE en Languedoc, près Mirepoix (dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne).

• Vidimus des dix actes suivants, délivré à Narbonne le 14 septembre 1537 par Pierre Delort, juge, et Gabriel de Monredon, viguier :
1° Gui de Lévis, sire de Mirepoix, à l'occasion du mariage de sa fille Jeanne avec Mahieu de Montmorency, lui donne 400 livres de terre, dont 160 à « La Pagie en Tholozan, lesquelles tient Jean de Montmorency en fief dudit Mahieu, son frère, par échange de sa partie de toute la terre de Montmorency », etc.; décembre 1286, mardi après la sainte Luce (d'après un vidimus du mardi après Noël 1326).
2° Jeanne, dame de Montmorencv, fait savoir que son oncle Erart de/ Montmorency a vendu sa terre de La Fagie à son neveu Jean de La Pagie, et qu'elle a reçu celui-ci en foi et hommage ; vendredi après les Cendres 1327 [1328].
3° Lettres de protection accordées par les députés du Roi en Languedoc à la personne et aux biens de Thibaud de Lévis, 2 juillet 1337.
4° Lettres du roi Jean ordonnant que les sujets de son amé Jean de Montmorency, seigneur de La Fagie, puissent le suivre et n'en soient empêchés quand il fera appel de ses gens d'armes pour ses guerres ; données au Bois de Vincennes le 2 décembre 1339, promulguées à Carcassonne le 13 mai 1340.
5° Souffrance de foi et hommage accordée par Charles de Montmorency à son cousin Jean de La Pagie, 21 mars 1357 [1358].
6° Jean de Montmorency, seigneur de La Fagie, étant mort, Charles de Montmorency nomme pour procureurs Guillaume Perriot, seigneur de La Roquette, et Thibaud, baron de Mirepoix, les chargeant de saisir et de régir la terre jusqu'à ce que le devoir féodal ait été rempli ; Paris, 8 juin 1359.
7° Charles de Montmorency reçoit en foi et hommage son cousin Jean de Montmorency, seigneur de La Fagie, et lève la saisie, 31 juillet 1369.
8° Perrenelle de Villiers, dame de Montmorency, reçoit en foi et hommage son cousin Bertrand ; Ecouen, 9 décembre 1386.

9° Jacques de Montmorency reçoit en foi et hommage Pierre du « Carlar », seigneur de La Pagie, 9 juillet 1397.
10° Jean, baron de Montmorency, reçoit en foi et hommage Bertrand de Fontaynes à cause de damoiselle Raymonde de Dun, sa femme, héritière de Jean du « Carlay », son oncle, 20 septembre 1458.
• « Sensuit le dénombrement de ce que les nobles Bertrand de Fontaines et Raymonde de Dun, sa famme, seigneurs du lieu de La Page, tienent en fleu et hommage de mons. de Montmorency... Donné à La Page le XXVIe jour de may l'an mil quatre cens soixante et quatorze, Pour soy et sa famine, Bertrand de Pontaynas ».
• Terrier de La Fage, en latin : « Recognitiones facte in loco de Pagia pro nobilibus Bertrando de Fontaynis et Raimunda de Duno, conjungibus, dominis dicti loci, per me Johannem Lathoni, notarium de Bellopodio Garnagnesii », janvier-avril 1470. A la fin, aveu de Tristan de Fontaines, frère et héritier de Jean-François ; Toulouse, 14 mars 1565 (cahier de 34 f. écrits et 14 blancs).
• Acte de foi et hommage, portant aveu et dénombrement, présenté au prince de Condé par Pierre-Louis de Reich de Pennaultier, trésorier général du clergé de France et de la province de Languedoc, en qualité de procureur de François de Gouzens de Fontaine, seigneur de La Fage par la succession de François de Gouzens de Fontaine, son père ; 11 octobre 1686. Le père avait présenté sa foi et hommage par procuration le 24 janvier 1635 ; il avait donné La Fage à son fils par le contrat de mariage de celui-ci avec Thoinette de Rocquefort, ledit contrat en date du 20 mai 1651.
• Le Conseil du prince de Condé autorise M. de Gouzens à rendre par procureur la foi et hommage de la terre de La Page, 8 août 1730.

1-BA-057• Papiers relatifs à la régie du duché d'Anguien et des bois de Montmorency de 1814 a 1832.

SERIE BA
REGISTRES

2-BA-001 « Inventaire de pluseurs lectres d'acquisicion et autres enseignemens ou nom de monseigneur Anne de Montmorency, grant maistre et mareschal de France, estans en divers sacs, coctées ainsi qu'il s'ensuict... » (actes de 1521 à 1532).
Petit in-folio de 26 f., papier, reliure moderne en demi-vélin blanc.

• Guillaume et Anne de Montmorency résignent la capitainerie de Vincennes au profit de François de La Tour, vicomte de Turenne, et d'Anne de Boulogne, sa femme, auparavant femme de feu Jean de Montmorency, seigneur d'Ecouen, fils aîné de Guillaume, 23 juin 1523.
• Mariage d'Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie, janvier 1527 ; le Roi leur donne le comté de Beaumont-sur-Oise, la terre et seigneurie de Montberon, le revenu de Compiègne, la baronnie de Fère-en-Tardenois, la succession de frère Bernardin des Baux, 1526-1528 ; titres relatifs à ces biens. Le Roi donne à Anne de Montmorency 1.000 livres de rente sur le revenu de la vicomte d'Aulnay et seigneurie de Montdenis, 1531.
• Acquisition par Anne de la terre et seigneurie de Villiers-le-Bel, 1521-1526.
• Donation de L'Isle-Adam par Charles de Villiers, évêque de Limoges, 1527.
• Acquisition de Saint-Leu, de Boissy-lez-Taverny, 1527-1528.
• Acquisition d'une maison à Fontainebleau, 1528.
• Acquisition faite d'Adrien de La Haye, sr de Croismare en Normandie, et de Marie de Louvain, sa femme, de ce qui leur appartient dans les terres et seigneuries de Nesle, Mareil, Bâillon, Neuville, Condé-sur-Aisne et Acy devant Soissons, 1529.
• Foi et hommage pour Montmorency, Chantilly, Ecouen, Damville, 1531.
• Acquisition de bois dans la forêt de Montmorency, 1526, 1531, 1532, de prés à Saint-Firmin, 1531, de rentes sur la seigneurie de Chavercy, 1532.
• Prison et rançon des fils de François Ier.
• Accord entre Anne de Montmorency, traitant au nom du Roi, et le duc de Lorraine au sujet du droit successif de Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, aux biens de la maison de Bourbon et Montpensier ; abandon par le Roi de la baronnie de Mercœur en Auvergne, 23 juillet 1529.
• Au nom du Roi, Anne de Montmorency traite avec le duc de Perrare au sujet de ses créances et lui cède les vicomtes de Caen, Falaise et Bayeux, 1er juillet 1530.

2-BA-002 « Inventaire raisonné de tous les livres, instruments, lettres et papiers estans dedans les archives ou Trésor du chasteau de Chantilly, contenans les droictz et tiltres que jadis les seigneurs barons de Montmorency, premiers barons de France, et à présent ducz dud. Montmorency, ont eu, et que très hault et très puissant seigneur messire Henry, duc de Montmorency, pair et connestable de France, leur vray et légitime successeur, a en sa ville ducalle, terroir et jurisdiction Sainct-Martin de Montmorency, divisé led. inventaire en

plusieurs parties comme cy après ensuit... (tiltres principaux, mariages, héritages, pressouers, mollins, estangz, église, hostel-Dieu, grandz jours, justice, fermes muables, tonlieu, travers, péage et chaussée, voirie, forestz et garenne, arpenteur, chanoines de Paris, relligieux du Val de Cisteaux, hostel-Dieu de Paris, Temple de Paris, foy et adveus faictz aux Roys, bornage, fiefz à Montmorency, cens et rentes, comptes et acquictz). Faict par moy, Pierre Aberlenc, notaire royal héréditaire et garde d'archifz de mond. seigneur le Connestable en Languedoc, dedans sond. chasteau de Chantilly l'an mil cinq cens quatre vingtz dix et neuf ».

In-f °, papier, 332 f., couverture originelle en vélin blanc.

• Sur les gardes, Pierre Aberlenc a ajouté de sa main : « Et depuis faict une coppie pour mettre et demeurer entre les mains de Monsieur l'Intendant à Paris, par l'advis, délibération et résultat de Messieurs du Conseil de Monseigneur du 18me novembre 1623 ».

2-BA-003 « Livre sommaire de tous les tiltres et droicts principaux concernans les jurisdictions, terre, seigneurie, chasteaux, maisons, terres, pretz, vignes, forestz et autres héritages, droictz et debvoirs seigneuriaux (saufz les fiefz, cens et menues rentes) que messire Henry, duc de Montmorency, pair et connestable de France, a en sa ville ducalle Saint-Martin de Montmorency et en tout le terroir et jurisdiction d'icelle. Faict et tiré par moy, Pierre Aberlenc, notaire royal, garde d'archifz et greffier domanial de mond. seigneur au pays de Languedoc, des vieilles chartes, livres, papiers et instrumentz vieux et nouveaux qui sont dans son Trésor ou Archifz de son chasteau de Chantilly, l'an mil cinq cens quatre vingtz dix-neuf ».

In-f, papier, 215 f. écrits et 51 blancs, reliure moderne en vélin vert (un plat et le dos de l'ancienne reliure en veau brun avec coins et fleurons dorés ont été collés à l'intérieur des plats de la nouvelle reliure).

2-BA-004 « Livre recueil sommaire de tous les tiltres des foys, hommages, adveus et dénombremens qui ont estes faicts et baillés par les seigneurs et dames de Montmorency aux roys de France... » pour raison du duché de Montmorency, aux évêques de Paris pour Conflans-Sainte-Honorine, aux abbés de Saint-Denis pour Ecouen, aux seigneurs de Piscop pour le fief de Piscop à Epinay, aux seigneurs de Bercy pour la seigneurie de Bercy, aux seigneurs de la Malmaison pour le fief du travers de Franconville-la-Garenne, aux seigneurs du château de la Motte à Luzarches pour un fief à Goussainville. Fait par Pierre Aberlenc de janvier à mai 1600.

In-f, papier, 474 f., reliure originelle en veau noir à fleurons dorés.

2-BA-005 Copie de l'inventaire décrit ci-dessus sous le n° 2, faite par Pierre Aberlenc en 1613.

In

-f, papier, 326 f., couverture molle en vélin blanc (reliure originelle).

2-BA-006 « Second inventaire qui est une coppie des inventaires originaux particulliers des livres, lettres et papiers contenans les tiltres, contracts et enseignemens des droicts principaux, aussi des fîefz et des cens, rentes et autres debvoirs seigneuriaux que... Messire Henry, duc de Montmorency... ha et luy sont deubs en ses terres et seigneuries de Groslay, Deuil, Ormesson, Soisy, Andilly, Trie, Margency, Saint-Brice, Montmagny, Villetaneuse et Saint-Gratien.... Paict par moy Pierre Aberlenc, notaire héréditaire du Roy et garde d'archifz de mond. seigneur le Connestable, dans led. chasteau de Chantilly l'an mil six cens treze... ».

In-folio, papier, 256 f., couverture molle en vélin blanc (reliure originelle).

2-BA-007 « Troisième inventaire, qui est une coppie des inventaires originaux particuliers » des titres d'Eaubonne, Epinay, Piscop, Blémur, Poncelles et Le Luat, Ermont et Gernay, Domont, Pigailles et Manines, Garges, Villaines et Belloy, Moisselles, Chauvry, Stains, Maffliers, Monsoult, Malmaison, Gournay et Payet. Paict par Pierre Aberlenc en 1614.

In-folio, papier, 263 f., couverture molle en vélin blanc (reliure originelle).

2-BA-008 « Quatrième inventaire, qui est une coppie des inventaires originaux particuliers » des titres de Sarcelles, Bethemont, Taverny, Boissy, Montubois, Saucourt, Saint-Leu-lez-Taverny, Tour dit Saint-Prix, Moulignon (Montlignon), Pranconville-la-Garenne, Mesnil-Aubry, Bouqueval et Thiessonville, Herblay et Bezons. Fait par Pierre Aberlenc en 1614.

In-folio, 291 f., couverture molle en vélin blanc (reliure originelle).

2-BA-009 « Livre coppie des inventaires originaux » des titres des fiefs, terres et seigneuries de Hérouville, Attichy, Villiers-le-Sec, La Haye-Rapine, du Plessis-Gassot, de Goussainville, d'Aubervilliers, de Dampont, de Bessancourt. de Chennevières, de Puiseux, de Mortefontaine, de Presles, Prérolles, Nerville et Villiers-Adam, de Bercy, de Marly-le-Châtel, de Moussy-le-Neuf, de Génicourt-lez-Pontoise,

de Saint-Denis, et de La Page en la sénéchaussée de Carcassonne. Fait par Pierre Aberlenc en 1616.
In-folio, papier, 219 f., couverture molle en vélin blanc (reliure originelle).

2-BA-010-011-012 Autre copie des inventaires de tous les titres du duché de Montmorency conservés dans le Trésor du château de Chantilly. Faite par Pierre Aberlenc en 1624 et 1625 par ordre du duc de Montmorency, « aussi de monsieur de Mirmand, chevalier, conseiller du Roy, trésorier général de France en Languedoc, et intendant général des maison et affaires de mond. seigneur Duc, et résultat exprès du setziesme jour de novembre mil six cens vingtrois de Messieurs du Conseil de mond. seigneur Duc, pour s'en servir à Paris ».
3 vol. in-folio, papier, 454, 370 et 264 f. ; les dos de la reliure originelle en veau brun, avec filets et fleurons dorés, ont été conservés ; les plats, gâtés, ont été remplacés par de la toile.

2-BA-013 « Inventaire des livres, lettres et papiers contenant les tiltres principaux touchans et concernans la ville, terroir, parroisse et seigneurie de Sainct-Martin de Montmorency, qui sont dans le présent 1er sac des tiltres dud. Montmorency ». Sans date ; de la main de Pierre Aberlenc. Probablement le premier inventaire par lui dressé. In-folio de 20 f. écrits et 12 blancs ; couverture molle en vélin blanc, portant ce titre de la main de Pierre Aberlenc : « Inventaire particulier des tiltres principaux de Montmorency ».

2-BA-014 « Inventaire sommaire et abrégé des tiltres touchans et concernans les seigneurie, justice, domaine, héritages, fiefz, cens, rentes, droicts et debvoirs seigneuriaux et féodaux que Monseigneur le Duc de Montmorency a en sa ville ducalle, parroisse et territoire dud. Montmorency, contenus et divisés par sar.z étiquettes, et cottées comme cy après ensuit ». Sans date ; in-folio de trois feuillets de vélin superbement calligraphiés et ornés ; titre en rouge, grandes lettres en couleurs et entremêlées de fleurs, couronne ducale peinte au-dessus de la première grande lettre du titre, tirets en or, etc.. Reliure moderne en vélin blanc.

2-BA-015 « Inventaire sommaire et abrégé des livres, lettres et papiers contenant les tiltres de toutes les seigneuries, justices, domaines, héritages, fiefz, cens, rentes, droicts et debvoirs seigneriaux que Monseigneur le Duc de Montmorency a aux lieux, villages et parroisses du

duclié dud. Montmorency... ».

In-folio de 4 f. de vélin superbement calligraphiés et richement ornés comme ceux du volume précédent ; reliure moderne en vélin blanc. Sur le quatrième feuillet, Pierre Aberlenc a ajouté de sa main : « Faict, dressé et ordonné par moy, Pierre Aberlenc, cy devant garde d'archifz général de feus Messeigneurs le connestable et admirai ducz de Montmorency père et filz, et à présent du Roy en son chasteau de Chantilly, l'an 1634 ».

2-BA-016 « Inventaire du contenu en ce troisiesme coffre des tiltres du duché de Montmorency, sçavoir... » ceux de Hérouville, Attichy, Villiers-le-Sec, Plessis-Gassot, Gennevilliers-la-Garenne, Goussainville, Aubervilliers, Dampont, Bessancourt, Chennevières, Puiseux, Mortefontaine, Bercy, Marly-le-Châtel, Moussy-le-Neuf, Génicourt, La Fage.
3 f. de vélin calligraphiés et ornés comme ceux des volumes précédents. Même mention écrite en 1634 par Pierre Aberlenc sur le dernier feuillet.

2-BA-017 « Inventaire particulier des livres, lettres et papiers touchans et contenans les tiltres des haulte et basse forestz, bois, garenne, chasse, gruerie, gru, fruictz, poisson, glandaye, paisnage et verderie de Montmorency, qui sont dans le présent XVe sac des tiltres dud. Montmorency ». Dressé par Pierre Aberlenc vers 1599.
In-folio, papier, 14 f. écrits et 4 blancs, couverture molle en vélin blanc faite d'une charte latine de 1380.

2-BA-018 (XVI E 1). « Inventaire des titres, papiers et enseignements concernans le duché de Montmorency apartenant à Monseigneur le Prince, auquel a esté travaillé par le commandement de S. A. S. par François Dugué, garde des archives de S. A. S. à Bourges, qui a paraphé en fin de chascun des chapitres où il a cessé d'escrire, et les pièces contenues aud. Inventaire remises en bon ordre, lieux et places par Claude Faugère, garde des archives de Chantilly, qui en est demeuré chargé et promis d'en rendre bon et fidel compte toutes fois et quantes qu'il en sera requis ; le tout en présence du sr Coquart, conseiller et secrétaire de S. A S.. Faict à Paris ce 29 may 1664. (Signé) Louis de

Bourbon, Coquart, Faugère, Dugué ».
In-folio de 675 f., maroquin rouge aux armes de Condé.

2-BA-019 Autre exemplaire du précédent inventaire.
684 f., veau brun aux armes de Condé, coins de cuivre, lanières de cuir avec agrafes de cuivre.

2-BA-020 « Inventaire des papiers de Montmorency, présentement érigé en duché d'Anguien, Chantilly et Dammartin, qui étoient à Paris et qui ont été envoyés à Chantilly en deux fois, sçavoir le 27e may 1688 et le ... dont le sr Faugère est chargé à la fin du présent inventaire ».
In-folio de 4 f. de table et 375 f., reliure originelle en vélin.
• Au recto du f. 372 : « J'ay receu de Monsieur Martin les papiers contenus au présent inventaire, à l'exception de ceux contenus dans un mémoire particulier qu'il a signé, à Paris, ce 25" may 1688. Faugère ». La table et les f. 372-375 (supplément) sont de la main de Mathieu Luillier, qui succéda à son oncle, Jean Martin, comme bibliothécaire et archiviste de l'hôtel de Condé.

2-BA-021-022 Inventaire de tous les titres du duché d'Anguien (Montmorency).
2 vol. in-folio, 292 et 233 f., toile grise.
• Inventaire dressé vers 1775. L'archiviste de la maison de Condé est alors François-Nicolas-Pierre Dardet de Minerais, avocat en Parlement ; il était en même temps conseiller-secrétaire du Conseil du prince de Condé.

2-BA-023 Inventaire des titres du duché d'Anguien, rédigé vers 1785 en plusieurs parties comprenant 939 pages ; relié en vélin vert, portant à l'intérieur l'étiquette gravée de : « Robert, marchand ordinaire du Roy, rue de la Vieille Draperie près le Palais, vend toutes sortes de papiers lavez, battu, et registres de toutes grandeurs. A Paris. A l'Image Ste Geneviève ».
• 1° Index général des matières contenues au présent volume, un feuillet au milieu de 9 f. blancs.
2° Tableau des divisions de l'état des titres du duché d'Anguien, 6 f. suivis de 4 f. blancs.
3° Index des titres du domaine du duché d'Anguien, 7 f. suivis de 3 f.

blancs.
4° Etat des titres du duché-pairie d'Anguien, p. 1-136.
5° Bas des armoires du duché, p. 137-148.
6° Comptes des revenus du duché qui sont aux combles, p. 149-151.
7° Etat des cartes et plans du duché, p. 152-160.
8° Etat des procédures du duché, p. 161-256.
9° Etat des imprimés du duché, p. 257-263.
10° Index alphabétique des fiefs et arrière-fiefs du duché, p. 1-47.
11° Etat des villages du duché sur lesquels s'étend la haute justice, p. i à n.
12° Index des fiefs, terres et seigneuries du duché, p. III-XXXIV.
13° Etat des fiefs, terres et seigneuries du duché, p. 1-207, suivies de 9 p. blanches.
14° Index alphabétique de la table générale des matières des titres du duché, p. I-LVII, suivies de 12 p. blanches.
15° Table générale des matières des titres des domaines et fiefs du duché, p. 1-574.
16° Supplément à la table, p. 575-589, suivies de 27 p. blanches.

2-BA-024 « Inventaire des titres, baux et renseignemens qui se trouvent dans les archives des Trinitaires de la maison d'Anguien, fait en l'année 1774 ».

In-folio de 73 f. et quelques annexes, reliure en vélin vert.

2-BA-025 Cartulaire des fiefs de Montmorency, XIVe siècle.

In-4° de 120 f. de papier, toile grise, reliure moderne dans laquelle a été conservée l'ancienne couverture en vélin blanc.

F. 1. **Montmorency.**

• Ce sont les fiez et arrières fief de la terre de Montmorency, fait l'an mil CCCLX et sept ou mois de décembre ».

• **Fiefs à Montmorency.** Jean Reculé, un jardin, 30 octobre 1367. •

• Marguerite de Gacourt, veuve de Gilles de Garges et mère de Jean, une maison, 6 janvier 1367 [1368].

• Raymond Begaut, maison, etc. ; (Jean Begaut, écuyer, le tient).

• La fille de Pierre Le Veneur, chevalier, rentes (Bausset de Fresnoy le tient).

• Le fief qui fut Guillaume de La Boulaie, vigne et cens. (Jean de Chemoncourt le tient à cause de sa femme).

• Le fils de Richard du Bois, écuyer, cens et vigne (Guillaume de Saint-Jouan de Tremblay le tient à cause de sa femme).
• Jean Allegrin, écuyer, demeurant à Saint-Denis, deux arpents et demi de vigne au vignon de Deuil, 16 janvier 1367 [1368].
• F. 2 v°. **Sarcelles.**
• Jaquet Cuvillon, maison.
•Jean de Helloy, rentes.
• Jean du Ru, clerc du Roi, deux petits jardins; 30 décembre 1367 (Guiot Hardy le tient à cause de Ysabeau, sa femme, sœur dudit feu maître Jean).
• Jean de Helloy, rente sur le moulin de Coupin, lundi 19 octobre
• Pierre Palle, épicier et bourgeois de Paris, l'hôtel de Hugot et un moulin à eau, prés, vignes, cens et rentes, 3 juin 1362 (Jacquet Palle, son fils, le tient).
• Pierre Bourdon le jeune, bourgeois de Paris, à cause de Jeanne Bobelin, sa femme, plusieurs masures, 20 janvier 1363 [1364].
• Jacques Augier, bourgeois de Paris, cens et rentes, 23 janvier 1366 [1367].
• Robin Le Maire, fils de feu Guyart Le Maire, cens, terres, masure, 26 janvier 1366 [1367].
• Jean Boucher, écuyer, le fief qui fut à Guillaume Auffroy, le fief qui fut à Robert de Monlion, maison, terres, prés, rentes, 6 février 1366 [1367].
• Jean du Monstier, fils de Pierre, maison, cens.
• Jean de Poncelles, de Sarcelles, maison et terres.
• Jean de Harcourt, chevalier, seigneur de Charentonne et de Sarcelles, manoir, terres, prés, cens.
• Jean Bateste, écuyer, demeurant à Pontoise, cens et terres.
• Taupin de La Neuville, écuyer, le moulin de Coupin, qui fut à maître Guy de Hugot.
• Jean de Helloy, à cause de sa femme, rente sur le moulin de Coupin.
• Catherine Bèthe, cens et rentes.
• Jean de Harcourt, seigneur de Charentonne et de Sarcelles, cens et rentes, justice (Pierre Mauvoisin, écuyer, le tient, à lui venu par la mort de la fille dudit messire Jean).
• Liénor de Sacquenville, dame de Victot et de Sarcelles pour un tiers, 1er décembre 1367. (Messire Jean de Pranqueville le tient, ayant la garde de sa fille,

« fille de feu madite dame Liénor »).
• Mahieu Crestien, demeurant à Sarcelles, maison, pressoir, cens et rentes ; arrière-fiefs tenus par Jean de Villers et Garnier de La Chammette ; 20 mars 1380 [1381].
• F 6 v°. **Ormesson.** Aveu de Denis de La Fontaine et de Jacqueline de La Fontaine, veuve d'Etienne de La Fontaine, frère de Denis ; 1er septembre 1379.
• F. 8. **Groslay.**
• Le fief feu Mahieu de Floury : cens et rentes, « la moitié de l'ostel et du jardin souz le monstier l'ostel Rimeux », terre, vigne, droits seigneuriaux. (Maître Jean Pastourel le tient par titre d'achat).
• Pierre Quidort, comme ayant la garde de Buidot de Cormeilles, la moitié de l'hôtel de Marchais lez Groslay, cens, rentes, vignes, cens à Montmagny ; 3 août 1364. (Mr Jean Pastourel le tient).
• Jean Pastourel, avocat du Roi en Parlement, l'hôtel de Marchais.
• 1374. Gautier de Thibivillers « tient pour ainasse ce que tenoit Brunet de Fleury.... », etc. (Jean Pastourel le tient).
• « C'est le fief qui fu Jacques de Pacy à Grolloy (Groslay), venu à Jehannin de Pacy son fils, duquel Estienne Porchier, à cause de sa famé, mère dudit Jehannin, a la garde » : maison et masure de Marchais, vigne, terre, cens ; cens et rentes à Thiessonville. (« Maistre Pierre de Pacy et sa sœur le tiennent par la mort de Jacques de Pacy, leur nepveu »).
• F. 11. **Soisy.**
• Mathelin Le Maire, vignes.
• Garnot de La Chammette, maison, cens, rentes, terres, vignes, 31 janvier 1366 [1367]
• Aveu de noble dame Marguerite de Blainville, dame de Belle-Assise: travers de Saint-Brice et de Sarcelles,maison à Soisy, cens et rentes, neuf masures, vignes, etc.; 8 février 1366 [1367].
• Fief de feu Chariot de SaintArnoul, écuyer, qu'il bailla en son vivant par échange à Jean de Saint-Arnoul, son frère : cens et rentes.
• Aveu de Jean Rousseau, orfèvre à Paris, veuf de Perrenelle, père de Jeannin Rousseau, celui-ci seul héritier de Jean Taillefer, fils de feu Jean Taillefer, bourgeois de Paris, et de Jeanne, sa femme : cens, rentes, masures, vigne ; 22 août 1377 (fief tenu en plein fief de Jean d'Illors à cause du château de Margency).
• Fief de Guy de Monsoult à Soisy : manoir, vignes, jardin terres, cens et rentes ; rentes à Epinay et Domont .

• Chariot de Saint-Arnoul, écuyer, demeurant à Amblainville en Vexin, fief à Tour et fief à Soisy, cens et rentes ; 15 août 1308.

• F. 14. **Saint-Gratien.**

• Guillaume Le Pelletier, prêtre, seigneur du grand-hôtel de Saint-Gratieu ; 29 janvier 1366 [1367].

• Centnois (Sannois).

• Nicolas de Mauregard, sergent d'armes du Roi, hôtel, prés, bois, cens, 22 octobre 1367 (Jean Saise, bailli de Saint-Denis, le tient à cause de sa femme, jadis femme de feu Nicolas de Soissons, qui l'acheta de Nicolas de Mauregard).

• F. 15. **Stains.**

• Raoul Maillart, bourgeois de Paris, hôtel, terre, rentes, 15 mars 1381 [1382].

• Jean de Consy, maison de la Motte, qui jadis fut à Perrenet de Croy, écuyer, 14 avril 1361.

• F. 16. **Espineil (Epinay).**

• Simon de La Fontaine, cens et rentes, toute la maison d'Epinay et le clos, excepté la grange et la chambre neuve, que tient Nicolas Braque ; 19 octobre 1361.

• Guillaume de Dormans, seigneur d'Epinay et d'Epignolet, 17 novembre 1372.

• Miles de Dormans, évêque d'Angers, 8 mars 1373 [1374].

• F. 19. **Ville-Taingneuse (Vllletaneuse).**

• Macy d'Ecouen, bourgeois de Saint-Denis, fief tenu de Jean de Lions, qui a la cause des hoirs de feu sire Jean Gencien, bourgeois de Paris ; 22 novembre 1367.

• Richebourg (manoir de) en la paroisse de Montmagny, Roger Louvet, bourgeois de Rouen, 25 janvier 1366 [1367].

• Villetaneuse. Guillaume Bourdon, bourgeois de Saint-Denis, onze arpents de bois au-dessus de Pierrefitte, au lieu dit le bois de Richebourg, 25 janvier 1366 [1367].

• F. 20. **Deuil.**

• Jean de Lions, sergent d'armes du Roi, hôtel à Deuil devant l'ourmetel du carrefour ; cens ; hostises en une rue de Montmagny ; fief de Macy d'Ecouen à Villetaneuse ; arrière-fiefs tenus par Pierre Allegrin de Saint-Denis et Guillaume de Voisins, 15 avril 1361.

• F. 20 v°. **Montmagny.** Jean de Châteaufort dit le Boucher, vignes (Gilet Le Vavasseur le tient à rente de Jean le Boucher de Châteaufort).

• F. 21. **Deuil**. Jean Le Pareur, de Saint-Denis en France, vignes, cens, 21 août 1361.

• F. 21 v°. **Villetaneuse.** Simon de Maintenon, dit de La Queue, écuyer, sire de Macy, et sa femme Marie, jadis femme de Pierre de Margency, chevalier, vendent à Jean Chauvel, trésorier des guerres, et à Jacqueline, sa femme, leurs droits en la seigneurie de Villetaneuse, avec les fiefs et arrière-fiefs tenus d'eux : fief du neveu du grand-prieur de France à Villetaneuse, fief de Guillaume Vasselin audit lieu, fief d'Adam de Villers à Montmagny, fief de Jacques de Chennevières à Eaubonne, fief d'Adam Gohon à Margency, fief de Charles de La Heuse à Villaines, fief de Robert de Villaines à Villaines ; arrière-fiefs : deux que tiennent les enfants de feu demoiselle Saintisme de Margency à Margency ; un à Margency tenu par Pierre Chauvel ; un à Villaines tenu par Robert de Villaines ; autres tenus par Guillaume Le Massecrier, Miles de Villaines, bailli de Montmorency, Pierre de La Sablonnière, Jeannin de Villaines, la fille de messire Pierre de Croy, Arnoul Braque, Piquart de La Rue ; 23 mai 1350.

• F. 22 v°. **Boissy.** Jean Errart, de Luzarches : la terre de Boissy et le moulin de Chauffour ; quatre arrière-fiefs : deux dixièmes de la terre de Chauffour tenus par Philippe Prudhomme et Jean de Péronne à cause de leurs femmes ; deux dîmes sur la terre de Boissy, tenues par Jean de Péronne et Nicolas de Mauregard ; 30 juin 1368.

• F. 23. **Stains.** Coupin de La Neufville, maison de la Motte.

• Saint-Brice. Fief de Guiller de Belloy, écuyer, 1366, mardi après la Sainte-Agathe.

• Fief de Jean des Prés, écuyer, 24 janvier 1366 [1367].

• Fief de Jean de La Motte, écuyer.

• Autre copie de l'aveu de Guiller de Belloy, avec cette note : « tout le fief et arrière-fief vendus à Monsieur par ledit Guiller et par son fils l'an 1374 ».

• Fief de feu Robert de Villaines.

• Fief qui fut à Jean Minot, de Saint-Brice, « que tenait Jean Biauviés de feu madame de Viennois, venu à Monsieur par titre d'achat ».

• Fief de Bouchart du Ru, garde de la prévôté de Montmorency, 23 juin 1378.

• F. 26 v°. **Domont.**

• 30 janvier 1378 [1379], foi et hommage de Geffroy de Burnetot pour le fief de Cepoy à Domont, à lui venu par sa mère, femme de feu Amaury de Braque.

• Aveu des hoirs de sire Arnoul Braque, bourgeois de Paris: fief à Epinay, fief près du Luat, fief près de Saint-Gratien et de Sannois, fief près de Domont, le quart des bois d'Espoy, le quart des champs d'Espoy et le quart de la justice de la rue d'Espoy (Cepoy).

• F. 27 v°. **Le Luat.** Aveu de Roberge de Versailles : deux setiers de châtaignes

sur la forêt de Montmorency, « l'un à comble et l'autre rés ». Arrière-fief tenu par Arnoul Braque : la maison, terre et seigneurie du Luat ; 8 juin 1374.

• F. 28 v°. **Belloy**.

• Fief composé d'une maison, de six hostises et de cens, qui fut à Pierre Le Diable, écuyer, de Taverny, puis à sa veuve, Marguerite des Quarreaulx, puis à Jean Fusée, de Luzarches, qui donna son aveu le 9 décembre 1367, puis à Jean de Fontaine et à la demoiselle d'Ogny, puis à Guillaume d'Ogny et à Isabelle de Praières, sa femme.

• Fief de Vincent Drouart. Nota : la maison maître Vincent Drouart et le moulin à vent furent à Jean d'Apremont et sont tenus en plein fief de Jacques de Belloy, qui les tient de monsr de Viarmes.

• Aveu de Nicolas de Mauregard, 22 octobre 1367. Nota : Pierre de Lieus [Lihus] a échangé ce qu'il avait à Belloy avec ce que Nicolas de Mauregard avait à « Gengny » et ailleurs.

• Aveu de Robert, de Lihus, chevalier, 28 janvier 1366 [1367].

• Chauvry et Belloy. Aveu de Pierre de Lihus, chevalier, seigneur de « Jangny » (Jaigny ou Jagny) : fief à Chauvry, fief à Belloy, fief à Fontenay, arrière-fiefs à Fontenay et au Plessis-Gassot : 1er juin 1374.

• F. 30 v°. **Villaines.** Aveu des hoirs de Nivelon de Villaines» chevalier, de ce qu'ils tiennent en fief de M. de Montmorency à cause du fief de Villetaneuse.

• F. 31 v°. **Maffliers.**

• Aveu de la terre et seigneurie de Maffliers, présenté à l'abbé de Saint-Denis par Perrenelle de Villiers, dame de Montmorency et de Villiers-le-Sec, au nom de ses enfants ; Maffliers est tenu d'elle-même par Jean de Montmorency, chevalier, dit Esclabor ; 2 mars 1384 [1385].

• « Ce sont les appartenances du fieu feu messire Mahieu de Montmorency, seigneur du chastel de Mafliers... ».

• Réception en foi et hommage de Perrenelle de Villiers par l'abbé de Saint-Denis, 11 septembre 1382. « Ce fut fait en la chambre monsr l'abbé à Saint-Denis, présens messire Philippe de Villiers et messire Jean de Montenglant, chevaliers, Pierre Bateste et Jean de Sèvres, écuyers, Bouchard du Ru et plusieurs autres ».

• F. 33. **Bertis.** Perrenelle de Villiers est reçue en la foi de Jean Sence, bourgeois de Paris, pour la maison de Bertis qu'elle tient de lui ; 11 septembre 1382.

• F. 34. **Gournay** en la paroisse de Monsoult. Aveu de Jacques de Serceaux dit de Coquelet, bourgeois de Paris ; 22 septembre 1367.

• F. 35 v°. **Béthemont.**

• Fief de cinq arpens de bois acquis en 1368 par Jean Janel, de Taverny, de Jeannin Guernier, de Pontoise.

• Aveu du fief tenu par Aymery Delerat, bourgeois de Paris.

• Aveu du fief de Jean de Clarey, écuyer. Nota : Jean de Bruyères le tient à cause de sa femme... Il est à présent à Jean de Fremainville.

• F. 37. **Chauvry.**

• Aveu de Robert de Lihus, dit Duvelin, « sire de Basincourt et de Jangny », veuf de Catherine, père de Pierre et de Marguerite ; 28 janvier 1366 [1367]. Nota : « Monsr Pierre de Lieus (Lihus), chevalier, fils de monsr Duvelin de Lieux (Lihus) le tient comme son propre héritage venu à lui de par sa mère... Messire Jehan Poli, chevalier, le, tient ».

• Aveu de « Geoffroy de Leschelle, chevalier, sire de Ballehan et du Chastellier », à cause de Bertrix, sa femme ; samedi après Noël 1366.

• F. 39. **Margency.**

• Tristan de Nerville, château de Margency, vignes, terres, cens ; arrière-fiefs tenus par Jean Chauveau et Jean Taillefer ; 1er janvier 1367 [1368].

• Nicolas Braque, chevalier, maître d'hôtel du Roi, maison à Margency et vignes ; fief acquis de Béry de La Bove, qui le possédait à cause de sa femme ; et auparavant fut à Robert du Luat, écuyer ; 31 décembre 1367. Nota : ledit fief fut à Antoine d'Estellant.

• Autre aveu de Nicolas Braque : l'hôtel de Margency, 40 arpents de bois, six arpents d'aulnaies ; 1er janvier 1367 [1368].

• Andilly.

• Aveu de Philippe de Trie, chevalier, 22 octobre 1367 : une place à Andilly où il reçoit ses hommages, quatre arpents de vigne ; plusieurs arrière-fiefs à Eaubonne, Andilly, Soisy, Margency et Meriel.

• Aveu de Jean de Fleury : manoir à Andilly, four banal, pressoir banal, etc. ; 3 mars 1362 [1363].

• F. 40. **Margency.**

• Aveu de Robin Wauquier ; maison devant le moustier, jardin, vignes, etc. ; 18 août 1364. •

• Arnoul Martel, écuyer, terres et vignes ; 1364. N\ Raoulet de Dampont, pâtissier demeurant à Paris en la rue aux Ours, le tient par titre d'achat.

• Béry de La Bove au nom de Jean du Luat, fils de feu Mahieu du Luat et d'Isabeau : maison, jardin, vignes, bois, aulnaies, etc. ; 1362. N\ A Monsr Nicolas Braque, chevalier.

• F. 42. **Montlignon.** Aveu de Marie de Picquigny, dame de Hangest, mère de Robert de Hangest, et de Jean, seigneur de Hangest, chevalier ; 28 octobre 1367.

• F. 43. **Eaubonne.**

• Mahiet Potier, bourgeois de Paris, fief de neuf arpents de terre.

• Jean de Chennevières, seigneur d'Eaubonne: hôtel appelé la Cour, etc., 22 décembre 1367.

• Jean de Chamigny, chevalier : le manoir d'Eaubonne, etc. ; 25 novembre 1367. Autre aveu de Jean de Chamigny, écuyer, 8 mars 1379 [1380]. Notes : Maître Jean de Blandecque. Maître Jean Fromont à cause d'Isabelle de Blandecque, sa femme.

• F. 45. **Le Mesnil-Aubry.**

• Aveu de Robert de « Dreues » (Dreux ?), chevalier, seigneur du Mesnil, s. d..

• Fief d'Adam Barthélémy, 30 mars 1378 [1379].

• Fief de Jean de La Fournaise, changeur et bourgeois de Paris, 14 novembre 1368.

• Fief de Jean de Fresnoy, s. d..

• F. 46 v°. Fief d'Arnoul de « Puisseins » ou « Puisseurs » (Puiseux ?) à **Villiers-le-Sec**, 28 arpents de terre ; 10 juillet 1370.

• Fief de Jean de Burnetot à **Neufmoulin**, 12 janvier 1366 [1367].

• F. 48. **Bouqueval.**

• Fief de Jean Baillebesche, 27 décembre 1367.

• Fief d'Oudart de Brégy, 25 octobre 1367 (ensuite à Guillaume de Dormans par acquisition, puis à son gendre Philibert Paillart).

• F. 49. **Saint-Leu-lez-Taverny.**

• Aveu de Jean de Montmorency, chevalier, seigneur de Saint-Leu, 25 juillet 1367.

• **Boissy**. Aveu de Jean Perrebout pour les 120 arpents du bois de, Boissy lez Le PlesSis-Bouchard, 7 janvier 1381 [1382].

• F. 50 v°. **Montagny.** Fief des Tauxements, appartenant à la demoiselle de Théméricourt, femme de Jean de Théméricourt et fille de feu Jean de Clary, s. d..

• F. 52. **L'Isle-Adam.** « La dame de Mally (Marly), dame et héritière de l'Ille-Adam, tient en fief de monsieurde Montmorency le bourc de l'Ille... ». Arrière-fiefs tenus par son beau-frère le sire d'Ivry, par sa sœur Isabelle, par le seigneur de Dieudonne, la dame de Grandmoulin, Henry de Méry, Autel de Montdeville et Adam de Chambly », s. d..

• F. 53. **Puiseux.** Dénombrement du fief de M. de Puiseux à Puiseux. Arrière-

fiefs tenus par Jean de La Taille, Michel de .Vïitry, Jacques Le Flamand, Jean Aubery, Guillemette Ferrand, Jean Pastourel, Simon de La Fontaine, à Puiseux même, et par Jean de Pacy à Saint-Brice ; s. d..

• F. 55. **Chennevières.** Aveu de Guillaume Choisel, seigneur de Chennevières ; arrière-fiefs tenus par Thomas de Braye, Adam Ogier, Guillaume de Plailly, Louis de Challemally, Guillaume de Chennevières, Pierre de Chaumontel, Pierre de Roquemont, Jean de Chennevières, Robinet de Chennevières, Robert de Versailles, Robert et Perrin Cebert, Renaud Pouchery, Regnault de Roissy, Louis de Chambly, Guillaume Le Boucher, Philippe Le Boucher, Philippe d'Aunay, Regnault de Fresnoy ; s. d..

• F. 57. **Moussy-le-Neuf.** Aveu de Guy de Laval, chevalier ; un étang au bout de Moussy-le-Neuf ; arriére-fiefs tenus par Jean d'Ivry, chevalier, Regnault d'Aunay, Jeannot de Moussy-le-Vieil, Jean de Booville, Gilet de Chennevières, la fille de Baudouin de Cuise, Philippe d'Aunay, Nicolas de Pacy, la fille de Guillaume Escuacol, la dame d'Orcheux, Pierre de Tarenne et Jean Hervé, Guillaume Soupirant, Guillaume de Peray, Manessier de Moussy-le-Vieil, la femme de Robert de Versailles, Jean de Pacy, Girard de Belloy, la femme de Jean de Macy, le fils de Jean de Malassis, Abel de Pont-Molin, Jean de Saint-Mesmes, la dame de Saint-Pastul (Pathus), Philippe de Cugnières, Pierre BJaudouart, Souplice Le Chasublier, la veuve de Jean d'Acy, Jean de Juliencourt, Jean Fourcoy, Perrinet de Moussy-le-Vieil, Regnault de Saint-Mesmin, Raoul Le Mongnen, Philippe de Bruyères, Mahieu de Messy (à Moussy-le-Neuf, Orcheux, Lagny, bois de Nerval, Saint-Soupplets, Moussy-le-Vieil, Tremblay, Saint-Mesmes, Villeneuve, Messy). 1374, dimanche après la Saint-Luc.

• Aveu de Philippe d'Aunay, chevalier, 15 mai 1383.

• Aveu de Pierre de Sermoises, seigneur de Moussy-le-Neuf ; 28 août 1367.

• Aveu de Jean de La Vallée, marchand et bourgeois de Paris ; fief à Eve-sous-Dammartin ; 21 octobre 1367.

• Aveu de Perrenelle de Laistre, veuve de Philippe de Laistre, marchand et bourgeois de Paris, 11 août 1367.

• Aveu de Jeanne de Chambly, dame de Montgobert : l'hôtel de Vizel, la maison de Patras, etc. ; 1367.

• F. 62. **Le Luat.** Aveu de Roberge de Versailles : deux "setters de châtaignes en la forêt de Montmorency, avec l'arrière-fief du Luat tenu par Arnoul Braque ; 8 juin 1374.

• F. 63. **Marly-le-Châtel.** Aveu du seigneur de Marly, s. d..

• « Ce sont les fiefs contenus es adveus cy après escrips appartenans au

chastel de Mally » (Marly).
• F. 67. **Croissy.** Aveu de Ponce Serame, papetier et bourgeois de Paris ; 20 janvier 1366 [1367]. Ensuite à Jean Jolis, orfèvre.
• F. 69. **Tour [Saint-Prix].** Aveu de Girard de Ranillies, notaire au Châtelet de Paris, 15 octobre 1360.
• Aveu de Jean François, sergent d'armes du Roi, et de Macy Le Roy ; 8 février 1366 [1367].
• Aveu de Philippot de Taverny, fils de feu Jean de Taverny ; s. d..
• Aveu de Jean Quarrel, dit du Pont, 1366 (ensuite à son gendre, Jacquot Gasselin).
• F. 72. **Pontoise.** Le 8 février 1374, M. de Montmorency amortit 32 s. par. de cens vendus à la confrérie aux clercs de Pontoise pai Geoffroy de Leschelle, qui les possédait du chef de sa femme, fille de feu Mahieu de Précy, tenus en plein fief de Jean de Hérouville et en arrière-fief de M. de Montmorency.
• F. 72 v°. **Taverny.** Aveu par Barthélémy Spifame, bourgeois de Paris, du fief qui fut aux Ecuyers de Juilly et ensuite à Jean de Chastellan, chevalier ; s. d..
• Aveu de Jean Remon, bourgeois de Paris ; maison à Taverny, etc. ; 30 décembre 1366.
• Aveu de Michel Glenne, demeurant à Maffliers ; maison, etc. ; s. d..
• Aveu de Thibaut de Nogentel, épicier et bourgeois de Paris; rentes sur des maisons; 4 novembre 1360. En marge : aux enfants de Golinet de Vaudubos, neveu de Jean de Viaudubos, qui a acquis le fief.
• Aveu de Robert de Bertencourt ; vigne, cens, etc. ; arrière-fiefs tenus par les hoirs de Pierre Le Dyable, par Thibaut de Nogentel, par les hoirs de Gilles de Nantouillet, par Aymery de Leray, par Perrot Touyne, par Duvelin de Lihu's à Chauvry ; s. d.. En marge : « c'est le fief de maistre Jehan Le Clerc, appartenant à monsr de Montmorency ».
• « C'est le fief qui est aus hoirs de feu Lancelot de Juilly » : cens à Taverny et à Tour, rouage de dix maisons à Taverny ; etc. ; s. d.. Mr. Barthélémy Spifame le tient ; son fils Simon fut reçu en foi et hommago 1e 25 avril 1382.
• Aveu de Jean Pellon, écuyer, novembre 1374.
• F. 75 v°. **Franconville.** Aveu de Jean Pellon pour son fief du travers de Franconville ; novembre 1374.
• F. 76 v°. **Cencourt (Saucourt).** Aveu de Gassot de Bouconvillers : terre et seigneur de Cencourt, château, justice, bois; biens à Monsoult et Maffliers ; fief de

Guiot de Couriandon ; fief de Bureau de La Rivière à Ferrières-en-Brie ; 20 février 1379 [1380].

• F. 77. **Maffliers, Monsoult, Béthemont.** Aveu de Simon de La Queue, chevalier ; 9 janvier 1367 [1368].

• F. 78. **Monsoult.** Aveu de Simon de La Queue, même jour.

• F. 79. **Villetaneuse.** Fiefs de Villetaneuse vendus par Simon de La Queue à M. de Montmorency en 1350.

• **Montmagny.** Aveu d'Erart de Villers, chevalier, seigneur de Boran ; 16 mai 1381.

• F. 81. **Sencourt (Saucourt).** Aveu de Jacques de Belloy, 1366. N. Gassot de Bouconvillers le tient à cause de Philippe de Montmorency, sa femme.

• F. 81 v°. **« Monsr d'Athechi et la Malemaison ».** Aveu et dénombrement d'Attichy et de La Malmaison par Guy de Laval, chevalier ; 22 mars 1372 [1373].

• F. 83 v°. **Franconville.** Fiefs tenus de M. de Montmorency à cause du travers de Franconville.

• F. 84. **Courcelles.** Aveu de Jean de Belloy ; rentes ; s. d..

• F. 86. **Herblay.** Aveu de Jean de Cressy, chevalier, à cause de Jeanne de Cléry, sa femme ; 1366.

• F. 87. **Hérouville**. Aveu de Jean de Thibivillers, chevalier, 16 mai 1373.

• Aveu de Jean de Hérouville, 8 mai 1373.

• Aveu de Jean de Péronne, écuyer, 10 août 1374.

• Aveu de Jean Le Jeune, écuyer, panetier du Roi, 27 mai 1374.

• F. 88 v°. **Génicourt.** Aveu de Robert Le Saunier, écuyer ; s. d..

• F. 89. **Conflans.** Aveu de Jean de Beaumanoir, chevalier, seigneur du Bois de la Motte ; s. d. (1372). Na « Monsr Huitasse de La Houssaîe le tient, aiant la garde de ses enfans venus de sa famé, file monsr Jehan de Beaumanoir ».

• Aveu de Roullant Le Fournier, bourgeois de Paris, 1372.

• Accord entre Charles de Montmorency et Aimery de Maignac, évêque de Paris, à qui Guiot de Couriandon a vendu ce qui lui appartenait à Conflans-Saint-Honorine du chef de Blanche de Montmorency, sa femme (manque le feuillet de la fin avec la date).

• F. 91 v°. **Tour.** Aveu de Jaquet Gasselin, demeurant à Herblay : une pièce de vigne à Tour ; 22 mai 1367.

• **Chauvry.** Aveu du fief de Gautier Saussejon, marchand et bourgeois de Paris ; 21 mai 1373.

• F. 93. **Neuville.** Aveu de Jeanne de Rus, mars 1373 [1374].

• **Puiseux.** Aveu de Pierre Le Lyret, drapier et chaussetier à Paris ; rentes sur des héritages à Puiseux-lez-Louvres en Parisis ; 13 août 1412.
• F. 94. « Les Appartenances de la ville de Montmorency », de Deuil, de Villetaneuse, de Tour, d'Ermont, Saint-Gratien, Eaubonne, Soisy, Margency, Groslay, Chauvry, Moisselles, Bouqueval, Maffliers (domaine de M. de Montmorency).
• F. 103. **Conflans.**
• Aveu de Jeanne, fille et héritière de Guillaume Pimorin, veuve en premières noces de Jean de Beauvais, et en secondes noces de Jean d'Yette, bourgeois de Paris : rentes sur le port et travers de Conflans, douze livres sur la partie des héritiers ou ayants-cause de feu M. de Briquebec, que tiennent à présent M. de La Roche, chevalier, Mme de Retz et Mme de Hambuye ; 50 s. par. sur la partie qui fut à Mahieu de Montmorency, que tient Aimery de Maignac, évêque de Paris, pour et au nom de Guiot de Courlandon ; 25 s. par. sur la partie de Mme de Chantilly, et 25 s. sur la partie de M. de Léon ; s. d..
• Aveu de Jean Le Pèvre, bourgeois de Pontoise ; terres et vignes; 15 janvier 138i [1382]. N. Donné à Eervonet du Pont, qui en fit foi et hommage le 11 mai 1382.
• F. 104. **Neuville** (paroisse d'Eragny). Aveu de Jeanne de Rus; maison acquise de Jean Le Preux en 1372, etc. ; 25 août 1381.
• Aveu de Michel Abbabos (écrit ailleurs Abatbos), bourgeois de Pontoise ; maison, vignes, terres, cens et rentes ; 13 juillet 1381.
• F. 106. **Conflans.** « Ce sont ceulz qui prennent chascun an sur le port et travers de Conflans à la partie que souloit jadis tenir messire Mahieu de Montmorency, sire du chastel de Maffliers, monsr Simon de La Queue à cause de sa famme, et que a vendu Guiot de Courlandon à monsieur l'évesque de Paris ».
• F. 107. **Franconville.** Perrenelle de Villiers, dame de Montmorency et de Villiers-le-Sec, au nom de ses enfants, avoue tenir de Guy de Laval, seigneur d'Attichy et de La Malmaison, le travers de Franconville en la garenne, plusieurs pièces de bois, arrière-fiefs à Bezons, Franconville, Saint-Denis ; 18 mars 1381 [1382].
• F. 108. **Neuville.** Aveu de Jeanne de Rus, s. d. (avant 1381).
• F. 109. **Conflans.** Fief de Briquebec, tenu par M. de La Roche, Robert Le Baveux et Mme de Retz. Fief tenu par Huitasse de La Houssaie. Fief tenu par les hoirs de M. de Léon et par les hoirs de Mlle Blanche

de Chantilly (avant 1381).

• Fief tenu par M. de Montmorency de l'évêque de Paris : la vieille tour, le port et le passage de Conflans, etc. ; (avant 1381).

• Aveu par Perrenelle de Villiers, dame de Montmorency, de ce qu'elle tient de l'évêque de Paris à Conflans et à Neuville, 1382.

• F. 111 v°. **Neufmoulin.** Aveu d'Audoyn Chauveron, 11 juillet 1382.

• F. 118 v°. **Chaumont.** Aveu de Pierre de Chevreuse, 1381.

• Fief qui fut à Jean du Plessis-Raoul, 1382.

« L'an 1628 et 26e jour d'avril, Mr Coulon, procureur fiscal du duché de Montmorency, et moy Aberlenc, garde d'archifz général de Monseigneur le duc dudit Montmorency, par mandement et lettre de Monsieur Jacquelin, intendant de mondit seigneur, du 4e dudit mois à moy adressante, avons vu au long tout le contenu au présent livre-registre inventorié 57, et d'iceluy en tiré et extrait, dans un livre-registre nouveau faict par led. sr procureur, tout ce qu'avons jugé pouvoir servir pour le soustênement et droict des flefz contre les vassaux dud. duché et les contraindre faire leur debvoir et bailler les adveus de leurs flefz qu'ilz tiennent et relèvent de mondit seigneur à cause de sond. duché de Montmorency, ce que je certiffie. Comme aussi led. procureur a promis rendre led. registre après l'avoir achepvé pour le mettre dans le trésor de Monseigneur ».

2-BA-026 Cartulaire des fiefs de Montmorency, XIVe siècle. Copie du registre précédent, faite au XVIe siècle, revue par Pierre Aberlenc en 1628. In-4° de 163 f. de papier, toile grise, reliure moderne dans laquelle a été conservée l'ancienne couverture en vélin blanc.

2-BA-027 Cartulaire des fiefs de Montmorency, commencé au XIVe siècle, continué au XVe

In-folio de 137 f. de papier, toile grise, reliure moderne dans laquelle a été conservée l'ancienne couverture en vélin blanc.

F. 1. Co**nflans.** Aveu de Jean de Beauvais, drapier et bourgeois de Paris, de ce qu'il possède sur le travers de Conflans du chef de sa femme, Jeanne Pimorin, fille de Guillaume et petite-fille de Jean et d'Ade ; 27 novembre 1369.

• **Hérouville.** Aveu de Jean de Hérouville le jeune, écuyer ; 24 mars 1381 [1382].

• F. 2. **Neuville**, mouvant de Conflans. Aveu de Michel Abbabos, bourgeois de Pontoise, 13 juillet 1381.

• **Béthemont.** Aveu de Jacques Coliot, bourgeois de Paris, 9 février 1387 [1388].

• Gournay à Bailleul en France en la paroisse de Monsoult. Aveu de Jacques de Coquelet, bourgeois de Paris, 10 mars 1387 [1388].

• F. 3. **Villetaneuse**. Aveu de Jean de Fresnel dit Sausset, 12 août 1388.

• **Boissy** (bois de). Aveu de Jean Ferrebout (écrit ailleurs Ferrebourc), avocat au Châtelet de Paris, 11 mai 1388. Taverny. Aveu de Jean Remon, général maître des Monnaies du royaume de France, 30 juin 1390.

• F. 4. **Gournay à Bailleul.** Aveu de Pierre de Coquelet, fils de feu Jacques, bourgeois de Paris, 18 novembre 1389.

• **Bezons.** Aveu de Martin Le Mareschal, bourgeois de Paris, 8 avril 1391.

• **Tour [Saint-Prix].** Aveu de Maciot Le Roy, 12 avril 1391.

• F. 5. **Taverny.** Aveu de Jean Remon l'aîné, général maître des Monnaies, 12 avril 1391.

• **Deuil.** Aveu de Gautier de Villetaneuse, 19 avril 1391.

• **Saint-Brice.** Aveu de Jean Prévost, 26 avril 1391.

• F. 6. **Sarcelles.** Aveu de Jean de Poncelles 1er mai 1391.

• Aveu de Regnault Chauvin, 9 marSi 1391 [1392].

• Aveu de Jaquet Guilly, 9 mars 1391 [1392].

• **Marly-le-Châlel.** Aveu de Philippe de Lévis, chevalier, sire de Florensac et de Marly-le-Châtel, 3 novembre 1392. Arrière-fîefs tenus par Jean d'Igny, écuyer, par Jean de Soisy, écuyer (hôtel du Vivier près Soisy), par maître Jean Le Coq (à Orgeval), par Perrinet de Bonafle (à Marly), par Jean Arrode (à « Chailloniau »), par Nicolas de Mauregard (à Ville d'Avray), Perrin Foulon (à Marly), Jean Le Sénéchal le jeune, chevalier (à Fresnes), les hoirs de maître Jean d'Alcy (à Meudon), Philippot Ridel (à « Mérueil »), par le sire de Garencières, par Michelet de Louveciennes (à Louveciennes), par Simonnet Chaufïecire (à Louveciennes), par Pierre de Voisins (à Louveciennes), par Michèle de Louveciennes (à Noisy), par Jean Vieldubout (à Ville d'Avray), par Jean de Garencières, à cause de sa femme, fille de feu Pierre de Villers (à Marly), etc., etc.

• F. 8 v°. **Sarcelles.** Aveu de Gérard Jourdain, épicier, bourgeois de Paris, 17 septembre 1395.

• F. 9. **Villetaneuse.** Aveu de Jean d'Ecouen, demeurant à Saint-Denis, 18 septembre 1397.

• **Sarcelles** (moulin de Coupin, etc.). Aveu de Thomassin de Helloy, écuyer, huissier d'armes du Roi, demeurant à « Serens le Bouteiller au Veucquessin le François » (Serans), 17 juillet 1398.

• F. 10. **Richebourg** (bois de), entre Pierrefitte et Montmagny. Aveu de Simon Bourdon, écuyer, demeurant à Saint-Denis, 6 septembre 1398.

• **Montmorency.** Aveu de Jean de Garges, écuyer, 8 mai 1398.

• F. 11. **Boissy** (bois de). Aveu de Jean Ferrebout, avocat au Châtelet de Paris, héritier de maître Jean Ferrebout, son père, 11 mai 1390.

• « Mercredi 11e jour d'octembre mil CCC IIIIXX XVIII, je Jehan Sextier, prestre, receu les desnombremens cy devans ... de maistre Jehan Fusée ou nom de monsr de Montmorency ».

• F. 11 v°. **Tour**. Aveu de Marguerite de Saint-Arnoul, 19 mai 1398.

• F. 12. **Saint-Leu.** Aveu de Gautier d'Arzillières, 26 juin 1398.

• F. 13. **Neuville** (mouvant de Conflans). Aveu de Michel Abatbos, demeurant à Courcelles en la paroisse de Saint-Ouen ; 18 mars 1398 [1399].

• F. 14 v°. Alix de Montmorency, sœur de Jean, sire de Montmorency, vend tout ce qu'elle possède à Neuville à Adam de Vaumondois, fruitier du Roi, et à Agnès, sa femme ; 23 novembre 1314 (vidimus délivré le 1er avril 1396 par Simon Pavie, garde de par madame la reine Blanche du scel de la châtellenie de Pontoise).

• F. 17. **Taverny** (le fief des Ecuyers de Juilly). Aveu de Simon Spifame, 22 octobre 1398.

• **Gournay.** Aveu de Pierre de Coquelet, écuyer, huissier d'armes du Roi, 13 août 1398.

• F. 17 v°. **Herblay.** Aveu de Jeanne de Cléry, veuve de Jean de Cressy, chevalier, 1397.

• F. 18. **Hérouville.** Aveu de Sevestre Le Joenne (Jeune ?), écuyer, seigneur de « la Villedouy » en partie, y demeurant, 20 décembre 1398.

• F. 18 v°. **Montmorency.** Aveu du fief de Jean Begaut, écuyer, « demeurant à Ruffi en la conté d'Angoulesme », 17 janvier 1398 [1399].

• **Tour.** Aveu de Marguerite de Saint-Arnoul, 19 mai 1398.

• F. 20. **Margency.** Aveu de Jean Braque, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, maître d'hôtel du Roi et conseiller du duc d'Orléans ; 29 novembre 1398.

• **Béthemont.** Aveu de Jacques Coliot, bourgeois de Paris, 9 août 1398.
• F. 21. **Saint-Brice** (maison de La Motte). Aveu de Jean de La Motte, demeurant au Pléssis-Gassot, 31 octobre 1398.
• F. 21 v°. **Villetaneuse.** Aveu de Gilles de Fresnel, écuyer, 11 juillet 1399.
• F. 31 v°. **Neuville.** Aveu de Henry Le Mareschal, de Pontoise, 1er août 1399.
• F. 32. **Deuil.** Aveu de Jean de Moncy, bourgeois de Paris, 13 octobre 1397.
• F. 32 v°. **Hérouville.** Aveu de Jean de Hérouville, écuyer, 24 décembre 1399.
• F. 34. **Dampont.** Aveu de Jean Luillier, écuyer, demeurant à Gouzangrez, 23 avril 1400.
• F. 35. **Moussy-le-Neuf**. Aveu de Guillaume Le Bouteiller, chevalier, seigneur de Saint-Chartier et de Saintines, 12 juin 1398.
• F. 52. **Saint-Brice et Groslay**. Aveu de Jaquet Vallet, de Saint-Denis : fief de Poissy à Saint-Brice, fief de Pleury à Groslay, avec des arrière-fiefs à Deuil et à Groslay ; 20 mai 1397.
• F. 54. Hérouville. Aveu du fief de Jean de Thibivillers, chevalier, tenu par sa veuve Isabeau, sa fille aînée Guillaume, veuve de Guillaume de Broullart, chevalier, et sa fille cadette Catherine ; s. d.
• F. 79. **Conflans.** Aveu d'Alain de La Houssaie, chevalier, fils de messire Eustache, seigneur de La Houssaie au pays de Bretagne, et de feue Thomasse de Beaumanoir ; 18 juin 1402.
• **Le Mesnil-Aubry.** Aveu de Pierre Buffière, conseiller du Roi, 17 mai 1399.
• F. 79 v°. **Hérouville.** Aveu de Jacques de Péronne, écuyer, 27 novembre 1400.
• F. 84. **Courcelles-lez-Pontoise.** Aveu de Jacques de Belloy, écuyer, s. d..
• F. 85 v°. **Herblay.** Aveu d'Agnès Le Saunier, veuve de Jean de Théméricourt, fille et seule héritière de Jeanne de Cléry, jadis femme de feu Jean de Cressy, chevalier, et dame d'Herblay en partie ; 18 août 1403.
• F. 91. **Montubois.** Aveu de Jean Pellon, écuyer, demeurant à Chauvry, 7 novembre 1401.
• F. 95 v°. **Franconville.** Aveu de Jacques Bateste, écuyer ; 18 septembre 1403.
• F. 104 v°. **Hérouville.** Aveu de Guy de Laval du fief qui fut à feu Jean de Thibivillers, chevalier ; 15 juillet 1403.
• « Le mardi XXIIIe jour d'octobre 1111C et troiz, monsr de Montmorency receut tous les adveus dessus desclerés, excepté l'adveu de Sevestre Le Joenne, de Pierre de Buffières et de Pierre de Coquelet, et le receveur a les adveus de Jehan de Hérouville l'ainsné et de Jehan de Hérouville derrainement trespassé ».

• F. 106 v°. **Auvers.** Aveu de Pierre de Saint-Cler, chevalier, chambellan du Roi, pour un arrière-fief de cinq arpents de pré au Val-Hermier en la paroisse d'Auvers ; s. d..

• **Saint-Brice.** Aveu de Colin Braque, écuyer, fils de feu Nicolas, pour deux petits fiefs sis au terroir de Saint-Brice (le principal nommé le fief de Hugot, consistant en 20 arpents 42 perches de terre) ; 16 août 1404.

• F. 107. **Le Mesnil-Aubry.** Fief de six arpents de terre au lieu-dit} le bois Girard, tenu par Pierre Barthélémy, fils de feu Adam, demeurant à Attainville, avec un arrière-fief de douze arpents tenu par son frère Guillaume ; 28 août 1405.

• **Hérouville.** Jean de Louviers l'aîné, marchand et bourgeois de Paris, avoue 20 livres de rente sur le fief de Jacquet de Péronne, écuyer ; 6 janvier 1405 [1406].

• **Taverny.** Barthélémy Spifame avoue le fief des Ecuyers de Juilly ; 1er octobre 1405.

• Jacques de Montmorency informe maître Jean Fusée, garde de ses fiefs en sa terre et châtellenie de Montmorency, que Jean de Soisy, écuyer, maître de l'artillerie du Roi, est entré en sa foi et hommage pour un fief à Montmorency que lui a vendu Pierre Allegrin ; 15 juin 1406.

• F. 107 v°. **Chauvry**. Aveu de Jean Poly, chevalier, seigneur de La Bosse ; 5 septembre 1405.

• Autre aveu de Jean Poly, 9 octobre 1406.

• F. 108 v°. **Cernay** en la paroisse d'Ermont. Giraud Castellain, demeurant à Cernay, avoue la sixième partie d'un fief qui fut à Jean de Bidors, dont la moitié appartient à Jean de Verdelay, bourgeois de Paris, et les deux parts de l'autre moitié à Denisette Le Picard. Arrière-fiefs de l'hôtel de Cernay : Michelet de Savigny tient un fief qui fut à feu Michel de Savigny, clerc et notaire du Roi ; Simon Barbo, écuyer, demeurant à Soisy-en-Loge, tient un fief à Soisy et Groslay; Hugues Le Renvoisié, grand-doyen de Notre-Dame de Rouen, tient un fief à Vaux en la paroisse de Méry-sur-Oise ; Martin de Coulommiers tient un; fief qui fut à Philippe Ridel ; Thibault de Mésaray tient le fief de Hugot à cause de sa femme. 28 décembre 1406.

• Aveu de Denise « la Picarde », veuve de Jean Le Picart, changeur demeurant à Paris ; 28 décembre 1406.

• F. 114 v°. **Saint-Brice.** Aveu du fief de Maurée, tenu par Colas Boissellet, s. d.. Ce fief appartenait en 1381 à Jean du Bois le jeune.

• F. 115. **Moussy-le-Neuf.** Déclaration du fief de Vizel, acquis par Guillaume

Le Bouteiller et Marie de Sermoises, sa femme. Déclaration du fief de Beaumarchais, qui relève du fief de Vizel, et des fiefs tenus du fief de Beaumarchais. Sans date.

• F. 117. **Le Mesnil-Aubry.** Fief de Jean de Fresnoy ; jour de Pâques 1378.

•Fief de Jean de La Teillaye, panetier du Roi, qui le possède du chef de Jeanne Dupuis, sa femme ; 1er octobre 1409.

• **Villier s-le-Bel.** Aveu de. Jean de Villiers-le-Bel ; s. d..

• **Le Plessis-Gassot.** Fief tenu par Jean « Paverel », seigneur d'Ars, panetier du Roi ; 8 janvier 1404 [1405].

• Fief qui fut à Jean « Favereau », tenu par Michaut de Laillier, seigneur d'Aubervilliers en partie, de La Chapelle et du Vivier-lez-Aubervilliers ; 26 avril 1408.

• F. 118. **Saint-Brice**. Fief de la maison de La Motte, près du moulin de Hugot ; aveu de Jean de La Motte, écuyer, demeurant au Plessis-Gassot ; 31 octobre 1398.

• **Monsoult.** Fief de Jacques de La Queue ; aveu sans late.

• F. 119. **Le Mesnil-Aubry.** Fief tenu par Jean de La Fournaise, général maître des Monnaies du Roi ; 2 août 1385.

• F. 119 v°. **Epinay.** Aveu de maître Beuves de Winville, maître es arts tet bachelier, en décret ; fief de 32 livres de rente acquis de Jeanne de Paillart, dame de Pacy, à prendre sur les héritages qui furent à Brunier de Laval et ensuite à Guillaume de Dormans ; 26 juin 1428.

• F. 120. **Taverny.** Fief qui fut à Philippe de Bertencourt, puis à Jean Le Clerc ; aveu de Jean Le Voyer, demeurant à Saint-Leu, tant en son nom qu'au nom de sa femme Bourgot, fille de feu Pierre Thouyne ; 31 octobre 1406.

• F. 121. **Chaumont-en-Vexin.** Fief du Plessis-Raoul dit Piquet près Bagneux : aveu d'Oudarde Gasteville, veuve de Philippe de Saint-Père, trésorier de France, mère de Jean, Philippon, Pierre, Marie et Marion ; 8 janvier 1391 [1392].

• F. 122. **Dampont** en la paroisse d'Us. Fief déclaré par Jean Luillier : bois, prés, terres, cens, rentes. Arrière-fiefs tenus par Olivier de La Croix, écuyer, Simon du Ru, écuyer, Jean de Fresnel dit Requignart, écuyer, Billebaut de Trie, chevalier, sire de Mareuil, Robert de Marines, chevalier, Roland de Santeuil, écuyer, Guillaume Luillier de Gouzangrez, Guillaume Le Maire, prêtre, Pierre Lorget, Jean Poly, prêtre, tous à Dampont ; 4 septembre 1357.

• F. 123. **Eaubonne.** Fief de Mahy Potier, bourgeois de Paris, 19 janvier 1367 [1368].

• Aveu de Jeanne Laignelet, mercière et bourgeoise de Paris, veuve d'Etienne

Laignelet et tutrice de ses enfants : rentes sur la maison qui fut à Jean de Meaux, et sur d'autres biens; 23 septembre 1389.

• F. 124. **Chauffour près de Saint-Brice**. Rentes sur ce domaine vendues par Bureau Boucher aux gouverneurs de l'église, hôpital et confrérie du Saint-Sépulcre en la grande rue Saint-Denis à Paris ; aveu de leur procureur, Jean Rougemaille ; 21 avril 1429.

• F. 124 v°. **Taverny.** Aveu par Guillaume Lanse, marchand drapier et bourgeois de Paris, d'un fief acquis de Guillaume Le Vannier, couturier à Paris ; 1er juillet 1424.

• F. 125. **Epinay.** Aveu de Jeanne de Paillart, dame de Pacy et d'Epinay, 29 septembre 1416.

• **Soisy.** Fief de Mathelin Le Maire, s. d..

• **Bouqueval.** Aveu d'Oudart du Brégy, écuyer, 25 décembre 1367.

• F. 126. **Thiessonville.** Aveu d'un fief appartenant à Gilles Gallais, chevalier, seigneur de Luzarches, conseiller et maître d'hôtel du Roi, du chef de Marguerite de Pacy, sa femme ; 30 juin 1384.

• **Bouqueval.** Aveu d'Oudart de Brégy, écuyer, 22 janvier 1367 [1368].

• F. 128. **Versailles.** Alipz de Sèvres, veuve de Gervaise de Sèvres, écuyer, avoue tenir de Jean de Villiers, chevalier, 70 arpents de bois et bruyères, et ce que tiennent d'elle à Versailles Jean de Versailles, écuyer, Guillaume Rigost de Roissy, et Pierre de La Reccouère, écuyer ; s. d..

• Aveu baillé par Gervesot de Sèvres à Adam de Villiers, chevalier, seigneur de Villiers-le-Sec : une pièce de bois de cent arpents au-dessus de l'étang de Ville d'Avray ; arrière-fiefs tenus par Jean, Guillaume et Perrinet Rigault, frères, par Jacqueline et par Marguerite Rigault, par Philippot de Sartourny, écuyer, par les enfants de feu Pierre de La Reccouère, par Jean de La Chapelle et par Gilette de Versailles, le tout à Versailles ; s. d..

• F. 128 v°. **Taverny.** Fief de la Sablonnière. Aveu de Michel Glenne, demeurant à Maffliers, qui possède le fief du chef de sa femme Perronnelle, fille de Jean Le Maire, de Taverny; 15 avril 1358. Aveu du même Michel Glenne, 5 février 1366 [1367]. Aveu du même Michel Glenne, demeurant à Maffliers, 4 mars 1381 [1382].

• F. 130 à 136, blancs.

• F. 136 v°. « C'est le lignaige qui est descendu de messire Johan de Villiers, chevalier, jadiz seigneur de Villiers-le-Sec et de Domont, et de Mahieu de Villiers, son frère » (XIVe siècle).

• Note de Pierre Aberlenc du 27 avril 1628.

2-BA-028 Autre exemplaire de ce cartulaire des flefs de Montmorency, copié au XVI[e] siècle.

In-4° de 205 f. de papier recouvert en vélin blanc, reliure moderne dans laquelle l'ancienne couverture en vélin blanc a été conservée ; elle porte une annotation de Pierre Aberlenc datée du 28 avril 1628.

2-BA-029 Cartulaire des fiefs de Montmorency, XV[e] siècle.

In-4° de 131 f. de papier, reliure moderne en vélin blanc.

Le volume est divisé en deux parties :

1° aveux baillés à Jean, baron de Montmorency, seigneur d'Ecouen, de Conflans-Sainte-Honorine, de Vitry et de Feularde-en-Brie;

2° aveux baillés à Guillaume de Montmorency en 1487 et 1488.

• F. 1. Titre des aveux baillés à Guillaume ; 2 et 3, table, par localités, des aveux contenus dans tout le volume ; 4 et 5, blancs.

• F. 6. **Montmagny.** Aveu d'Andriet Emery, bourgeois de Paris ; fief qui fut à feu Jean de Villiers, chevalier ; 26 décembre 1457.

• F. 19. **Chauvry.** Aveu de Guillaume de Longueil, écuyer, seigneur de Chauvry en partie ; le fief de la Cour ; 22 juin 1464.

• F. 21 v°. **Franconville.** Aveu de Pierre Havart, écuyer, 14 juin 1464.

• F. 25. **Montmorency.** Aveu de Jean Chenart, garde de la Monnaie du Roi et bourgeois de Paris ; fief de Bagues, qui fut anciennement à Jean de Garges, depuis à Jean Poitevin, et dernièrement a maître Robert Poitevin, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, conseiller et premier physicien du Roi ; 13 décembre 1464.

• F. 31. **Aubervilliers.** Aveu de Robert Cossart, varlet chaussetier demeurant à Paris en l'hôtel de Georges Bèthe, marchand drapier et chaussetier ; 40 s. 8 d., le tiers d'un denier et un tournois de menus cens ; 20 septembre 1463.

• F. 33 v°. **Sarcelles.** Aveu de Jeanne Le Mire, veuve de Regnault de Garges, écuyer, 20 avril 1464.

• F. 37 v°. **Le Mesnil-Aubry.** Jean, seigneur de Chailly, de la Motte de Nangis et du Mesnil-Aubry, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, avoue tenir en foi et hommage de Blanche d'Overbreuc, vicomtesse d'Acy, veuve de Pierre de Loùvain, chevalier, à cause de la seigneurie qu'elle a au Mesnil-Aubry, etc., etc. ; 1[er] mars 1464 [1465].

• F. 39. **Sarcelles.** Aveu de Gratien Dumonstier, marchand serrurier

demeurant à Orléans, fils aîné de feu Girard Dumonstier, laboureur à Sarcelles ; deux fiefs à Sarcelles ; 18 août 1461.

• F. 40. **Hérouville.** Aveu de Guillot Benoîte ; fief qui fut à feu Guillot de Péronne ; 22 septembre 1450.

• F. 41. **Chennevières.** Aveu d'Antoine du Petit-Cambray et de Jacqueline de Belloy, sa femme, auparavant femme de feu Guillaume Le Fruitier, et au nom des enfants de ce dernier : seigneurie de Chennevières ; arrière-fiefs tenus par les hoirs ou ayants-cause de Simon de Plailly, de Robert d'Àunay, de Thomas de Braye, de Guillaume Le Bouteiller, de Charles Malet, de Jean Cebert (à Villeron), de Miles de Morcourt, seigneur de Survilliers, de Regnault de Roissy (au Breuil), de Guillaume du Plessis (à « Bruilles »), d'Héliens de Pernes (à Vineuil-lez-Chantilly), de Pierre de Roquemont (audit Vineuil) ; 24 novembre 1453.

• F. 44. **Attichy.** Aveu de Guy, seigneur de La Roche-Guyon, vicomte de Roncheville et seigneur d'Attichy ; 9 mars 1452 [1453].

• F. 46 v°. **Trie près Montmorency.** Aveu de Guillaume de Corbie, conseiller au Parlement, héritier de feu maître Philippe de Corbie : fief du clos de Trie, avec des arrière-fiefs à Andilly, Margency, Eaubonne et Soisy ; 11 septembre 1454.

• F. 47 v°. **Sarcelles** ; le moulin de Coupin. Aveu d'Arnoul Boucher, avocat au Parlement, 12 novembre 1458.

• F. 48. **Montmorency** ; fief de la Rouye ; aveu de Denise Raguier, veuve de Jean Le Vavasseur, maître des Comptes ; 6 décembre 1454.

• F. 48 v°. **La Grange-Ninelon** (fief de) près Coubert, mouvant de Feularde ; aveu de Jacques de Villiers, chevalier, seigneur de Villiers-le-Bel, de Sailleville et de La Grange-Nivelon ; 7 octobre 1458.

• F. 51. **Deuil.** Aveu de Thibault de Soisy ; fief qui fut à Miles de Lions, puis à Jeanne de Lions, sa sœur ; 21 septembre 1442.

• F. 56 v°. **Herblay.** Aveu de Philippe de Théméricourt, 9 août 1446.

• F. 61. **Eaubonne.** Aveu de Denis de Thumery, marchand et bourgeois de Paris ; fief qui fut à Pierre Laignelet et à messire Blanchet Braque ; 23 août 1460.

• F. 62 v°. **Montmorency** ; fief de Bagues. Aveu de Robert Poitevin, maître es arts et docteur en médecine, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, physicien du Roi ; 11 octobre 1449.

• F. 67. **Moussy-le-Neuf.** Aveu de Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier, 12 juin 1398.

• F. 86 v°. **Béthemont.** Aveu de Jean Labbe, 16 décembre 1425.

• F. 87. **Tour.** Aveu de Pierre Choart, notaire au Châtelet de Paris ; fief à Tour, Montlignon et Saint-Leu qui fut à Jean François, écuyer, sergent d'armes du Roi, puis à Jaquet François, son fils ; 29 mai 1460.

• F. 88 v°. **Domont.** Aveu de Jacques de Villiers, seigneur de LTsle-Adam, de Villiers-le-Bel et de Domont ; 2 mars 1452 [1453].

• F. 91. **Soisy.** Aveu de Nicolas de Neuf ville, bourgeois de Paris, 4 février 1464 [1465].

• F. 92. **Margency.** Aveu d'Eustache de La Rue, dit de Vaudubos, seigneur de Margency, maître d'hôtel de M. d'Antoing ; 4 septembre 1466.

• F. 95 v°. **Taverny.** Aveu d'Andry Emery, bourgeois de Paris : fief de Juilly, acquis de Jean Spifame, écuyer, et de Jeanne Lamy, sa femme ; hôtel de la Barre, maison de Vaucelles, etc. ; 18 septembre 1462.

• F. 98. **Richebourg** (bois de). Aveu de Raoul de Refuge, seigneur de Villaines et de Courcelles, 3 avril 1464.

• **Le Mesnil-Aubry,** mouvant d'Ecouen. Aveu d'Adam Barthélémy, procureur du Roi au bailliage de Senlis, 28 juillet 1464.

• F. 98 v°. **Eaubonne.** Aveu de Jean de l'Olive, marchand et bourgeois de Paris, et de maître Denis de l'Olive, son frère, maître es arts et bachelier en médecine, héritiers de leur mère Jeanne Defur, jadis femme de Henri de l'Olive, marchand et bourgeois de Paris ; 12 mars 1462 [1463].

• F. 99. **Saint-Brice** ; fief de Hugot. Aveu de Guillaume Guiéret, écuyer, qui ppssède le fief du chef de sa femme, Catherine Hinselin ; 8 novembre 1464.

• F. 99 v°. **Sarcelles.** Aveu de Jean Guiéret, écuyer, 8 novembre 1464.

• F. 100 v°. **Groslay**. Aveu de Jacques de Soisy, qui possède un fief à Groslay du chef de Catherine de Garges, sa femme, fille de Regnault de Garges et de Jeanne Le Maire, et petite-fille de Robert Le Maire, de qui vient le fief ; 1464.

• F. 101. **Saint-Brice.** Aveu de Drouet Rave, tuillier à Saint-Brice, 28 septembre 1464.

• F. 101 v°. **Le Mesnil-Aubry,** fief de Fresnoy. Aveu de Martial Belut, marchand et bourgeois de Pierre-Buffière, héritier d'Aimery Belut, bourgeois de Paris ; 22 février 1465 [1466].

• F. 102. **Tour.** Aveu de Jean Choart, fils émancipé de Pierre Choart, notaire au Châtelet de Paris ; fief à Tour, Montlignon et Saint-Leu ayant appartenu à Jean François, écuyer, sergent d'armes du feu roi Charles, puis à son fils Jacques ; 21 avril 1464.

• F. 102 v°. **Bezons.** Aveu de Jean Beson, lieutenant criminel au Châtelet de Paris, 26 février 1446 [1447].

• F. 104. **Le Mesnil-Thèribus**, relevant de Chaumont-en-Vexin. Aveu de Jean Rougeau, procureur en la Chambre des Comptes, en son nom et au nom de Marie, sa femme, fille de feu damoiselle Marie de Tresnel ; 31 juillet 1467.

• F. 104 v°. **Sèvres**, mouvant de Chaumont. Aveu de Jean de Livres, écuyer, 6 mai 1467.

• F. 105. **Deuil.** Aveu de Henri Janvier, vendeur de poissons de mer es halles et bourgeois de Paris ; 29 mars 1467 [1468].

• F. 105 v°. **Cernay.** Aveu de Pierre Hébert, marchand orfèvre et bourgeois de Paris ; 10 juin 1467.

• F. 105 v°. **Taverny.** Aveu de Berthaut Bertillon, marchand épicier et bourgeois de Paris, héritier d'Andry Emery, son oncle ; le fief de Juilly ; 12 avril 1467.

• F. 109 v°. C**roissy**. Aveu de Thomas de Milly, prêtre, bachelier en théologie, demeurant à Paris ; maison et héritages qui furent à dame Jeanne de Châtillon, en son vivant veuve de messire Pierre de Craon, chevalier ; 20 janvier 1468 [1469].

• F. 110. **La Fage en Languedoc** (département de l'Aude, arr. de Garcassonne). Aveu de Bertrand de Fontaines, seigneur de La Fage, 26 mai 1474.

• F. 111. Aveux et dénombrements baillés à Guillaume, baron de Montmorency, seigneur d'Ecouen.

• **Cernay** en la paroisse d'Ermont ; aveu de Jean Daniel, bourgeois de Paris ; 16 juin 1487.

• F. 117. **Bessancourt.** Aveu de Jean Jullienne et Jean de Hédonvillers l'aîné, demeurant à Bessancourt ; 20 juillet 1488.

• F. 118. **Taverny**, fief du Haut-Tertre. Aveu de Pierre de Lange, orfèvre et bourgeois de Paris ; 21 juillet 1488.

• F. 128 v°. **Boissy** (bois de), **Tour** et **Saint-Leu**. Aveu de Jean de Louviers, licencié es lois, chanoine de Notre-Dame de Paris ; 9 juin 1488.

• F. 129. **Saint-Brice.** Aveu de Colin Rave, tuillier ; 10 juillet 1488.

• F. 130. **Eaubonne** ; fief de Meaux. Aveu de maître Pierre de Thumery, fils et héritier de Denis de Thumery, marchand et bourgeois de Paris ; 18 juillet 1488.

• A la fin, annotation de Pierre Aberlenc du 26 avril 1628.

2-BA-030 Registre des fois et hommages des fiefs de Montmorency de 1414 à 1470.

Petit in-folio de 71 f. de papier, toile grise, reliure moderne dans laquelle la

couverture originelle en vélin blanc a été conservée.

• **1414**, 4 novembre, Andry d'Epernon, fief à Bezons, qui fut à « surnommé Maréchal ».

• 18 novembre, Simon de La Mare, fief à Tour, depuis venu à Jean de Louviers.

• Eustache de Gaucourt, terre de Saint-Leu-lez-Taverny, à cause de sa femme.

• **1415**, 14 u.ril, Charles d'Aunay, chevalier, deux fiefs à Moussy-le-Neuf, et un de cent arpents de bois au deffois de L'Isle-Adam.

• 6 mai, Jacquet Le Maréchal, fief à Neuville-lez-Conflans. Marguerite d'Arcis, veuve de Michel Abatbos, fief à Neuville.

• 20 mai, Guillaume Sanguin, terre de Maffliers, qu'il a achetée de messire Esclabor de Montmorency, terre de la Malmaison, fief au bois de Richebourg, fief à Bouqueval, fief à Ormesson, fief à Chauvry qu'il a acheté des hoirs de messire Jean Poly, chevalier.

• 14 juillet, Guy Turpin, chevalier, seigneur de Crissé, fief à Hérouville à cause de sa femme (Anne de Laval).

• 4 novembre, Jacqueline Paynel, dame de Montjay, veuve de Pierre d'Orgemont, seigneur dudit Montjay (et de Chantilly), fief à Moussy-le-Neuf appelé le Petit-Vivier.

• **1416**, 5 janvier, Perrenelle de Vjillers, dame de Mauregard, veuve d'Antoine de Billy, terre de Domont.

• 6 janvier, Jeanne d'Ernouville, veuve de Jean de Théméricourt, fief à Herblay, fief à Conflans.

• **1417**, 12 janvier, Jacqueline de Paillart, dame d'Orville, veuve de Charles d'Aunay, fiefs à Moussy-le-Neuf, fief au deffois de L'Isle-Adam. Philippe de Corbie, fief à Sèvres.

• **1418**, 12 janvier, Regnault de, La Motte, fief au Plessis-Gassot.

• **1422**, 5 juillet, Guillaume Le Fruitier, ayant la garde de son fils Jean, fief à Chennevières. Jean Spifame, fief à Taverny.

• 8 juillet, Jean Fromont, fiefs à Belloy, Andilly et Boissy. Jean de Vaudubos, fiefs à Margency, Tour et Taverny, par lui achetés de Jaquet de Taverny. Philbert Ferrebout, bourgeois de Pontoise, bois de Boissy. Jacques Soubz l'Orme, fief à Belloy.

• 9 juillet, Guillaume de Chars, rente sur un fief à Tour appartenant à Jean de Vaudubos.

• **1424**, 25 janvier, Jean de Cramailles, chevalier, moitié de la terre et seigneurie de Saint-Leu.

• 18 juillet, Jean de Perroy, écuyer, autre moitié de Saint-Leu par indivis.

• Pierre Le Maçon, fief à Saint-Brice acheté de Jean Briaille.

• 29 août, souffrance donnée à Charles de Champluisant pour un fief à Domont.

• 10 septembre, Guillaume Sanguin, fief de la Malmaison.

• 12 septembre, maître Hue de Dicy, flef à Groslay.

• 15 septembre, maître Pierre Buffîère, fief à Montmorency, fief au Mesnil-Aubry.

• 19 septembre, Guillaume des Prez, fief de Bouqueval, fief de Cepoy à Domont, fief à Neufmoulin du chef de Jeanne de Braque, sa femme.

• 12 octobre, Jean de Villers dit le Baudrin, fief à Domont.

• **1425**, 18 janvier, Jourdain d'Espaillart, chevalier, fief au pays de Flandre tenu de Monsieur à cause de sa terre de Nivelle.

• 4 février, Jean de Perroy, terre et seigneurie de Sairtt-Leu à cause de sa femme. Charles de Champluisant, fief à Domont.

• 6 avril, Guillaume de Broullart, arrière-fief mouvant du fief que tient Pierre de Havelu assis à Hérouville.

• 28 mai, Raoul de Garges, fief de la Chammette à Soisy.

• 15 juin, Guillaume de Clifford, fief de Villiers en la châtellenie de Damville en Normandie.

• 27 mai, Jean de Laigny pour un fief à Soisy qui fut Taillefer.

• 12 juin, Jean de Louviers le jeune, fief à Hérouville qui fut Jacques de Péronne. Jean de Saint-Romain, deux fiefs à Belloy et 40 arpents de bois à Montlignon, du chef de sa femme, fille de Guillaume Drouart. Jean Braque, chevalier, fief du Luat, fief de la Motte, fief Hugot.

• 3 juin, Jacques de Béthisy, comme tuteur des enfants de Philippe de Corbie, fief de Trie au terroir de Montmorency.

• 2 septembre, Jean Labbe, fief de Béthemont qui fut à Jean Jouel.

• 3 septembre, Adenet de Méry, orfèvre à Paris, fief du Haut-Tertre à Taverny qui fut à Perrette Glenne.

• 15 septembre, Jean Le Maréchal, de Pontoise, héritier de son père Michel et de son frère Jaquet, moitié du fief du Haut-Tertre.

• 19 septembre, Jean Le Clerc, naguère chancelier de France, fief de Sèvres-lez-Vaucresson. Le même, fief de Chauffour à Sarcelles.

• 1er juin, le même, pour les deux fiefs précédents.

• 1er juin, Guillaume de Clifford, terre de Godefroy de Bigas à Sarcelles, sur laquelle le roi Henri lui donna 20 livres de rente.

• 13 octobre, Jean Barton, 360 livres de rente que lui donna le roi Henri sur les terres de Mme de Crissay (ou Crissé) à Chauvry, Deuil, Villiers-le-Sec et Bercy.

• 28 novembre, Gérard Perrot à cause de sa femme, fief à Tour qui fut à Jean

François.

• 3 novembre, Jean Pellon, écuyer, fief de Montubois, et dix livres de rente sur le travers de Franconville, qui appartient à Jean de Vaudubos. Le Galois d'Aunay, seigneur d'Orville, fiefs de Mouchy et de Parmain, cent arpents de bois au deffois de L'Isle-Adam.

• 15 décembre, Jean Le Fournier, fief de Courtalain.

• 27 décembre, réception en foi et hommage, au château de la Chasse, de Charles de Champluisant pour la terre de Domont.

• **1426.** 15 janvier, Chariot de Pontalie, écuyer, fief à Sannois.

• 25 janvier, Jean de La Fontaine, un fief à Montmagny et un à Epinay qui furent à Bernard de La Fontaine.

•. 10 février, Guieffin et Guérouldin du Boz, frères, terre du bois de Berneval au baillage de Caux près Dieppe.

• 21 mars, Girard Raoulin, partie du fief de Trie à Montmorency, du chef de Catherine de Trie, sa femme.

• 30 avril, Simon Benoît, fief à Ezanville qui fut à Jean Caillot.

• 8 septembre, Etienne de Creil, fief à Margency qui fut à Jean Braque, puis à Hue Bernier.

• 10 septembre, Perrenet Mauparlier, demeurant à Saint-Denis, fief à Deuil qui fut à Gautier de Villetaneuse. Michault de Poncelles, fief à Sarcelles.

• 10 novembre, Marion, fille de feu Mahiet Crestien, fief à Sarcelles.

• 2 décembre, Pierre Chevrel, dix-neuf arpents au bois de Richebourg qui furent à Simon David, chevalier.

• 20 novembre, Pierre d'Orgemont, fief du Vivier à Moussy-le-Neuf.

• Jean Salle, clerc de la ville de Paris, fief à Belloy.

• 23 décembre, Pierre Godin, bourgeois de Paris, fief à Saint-Brice qui fut à Pierre Le Flameng.

• **1427**. 14 mai, Thomas Spire, 20 livres de rente sur le fief de Godefroy de Bigas à Sarcelles.

• 22 juillet, Guillaume de Borgneville à cause de Mlle de Gouzangrez, sa femme, fief à Dampont en la paroisse d'Us.

• 31 juillet, Regnault de Thumery et Jeanne Fleurence, fief à Eaubonne.

• 17 août, Pierre Gencien, deux fiefs à Eaubonne, dont l'un fut à Mahiet Potier et l'autre à Regnault Fréron.

• Pierre Varlet, fief de Poissy à Saint-Brice, fief de Fleury à Groslay.

• 16 septembre, Guillaume de Fresnel, fief de Villetaneuse qui fut à messire Gilles de Fresnel.

• 21 septembre, Jean des Jardins, fief à.Villaines qui fut à Milet de Villain.es.

• 13 septembre, Jean Le Porlier, fils de Denisot, fief à Sarcelles qui fut à Jean Pron et auparavant à Jaquet Guilly.

• **1428**. 22 janvier, Jean de Poupaincourt, dit Soullart, écuyer, quatre fiefs à Sarcelles, dont les deux parts de la seigneurie, le fief Bateste, le fief qui fut à Pierre Bourdon, et le fief qui fut à Jaquet Augier.

• 22 janvier, Jacqueline de Maie, veuve de maître Pierre de Buffière, fief à Montmorency qui fut à Jean Begaut. La dite Jacqueline et Hémery Belut, fief au Mesnil-Aubry qui fut à Jean de Fresnoy.

• 24 janvier, Jean Le Clerc, fils de feu Guillaume Le Clerc, fief à Taverny. Jean Le Coq, fief à Hugot lez Saint-Brice.

• 26 janvier, Milet Perrot, fief à Tour qui fut à feu Jean François.

• 5 avril, Jaquet de La Queue, fief de Monsoult.

• 12 mars, Thibault de Soisy, fief à Deuil.

• 27 mai, Jacques de Calais et Denis Bataille, à cause de leurs femmes, fief à Hérouville qui fut à Jean de Hérouvîlle le jeune et depuis à Jean Rame.

• 31 mai, Beuves de Winville, 32 1. de rente sur la terre d'Epinay, acquises de Jeanne de Paillart, dame de Pacy.

• 18 juin, Catherine de Dony, dame de Saint-Cler, fief au Val-Hermier.

• 10 juillet, Jean de Malestroit, évêque de Nantes et chancelier de Bretagne, fief à Hérouville qui jadis appartint à feu M. de Laval.

• 9 juin, Aleaume Guérin, de Pontoise, à cause de Bourgeoise, sa femme, plusieurs héritages appartenant au fief de maître Jean Le Clerc à Taverny.

• **1429.** 17 janvier, Pierre Barthélémy "à cause de sa femme, et Jaquotin du Pré, aussi à cause de sa femme, fief de la Fournaise au Mesnil-Aubry.

• 11 avril, Pierre d'Orgemont, chanoine de Paris, fief à Méry-sur-Oise qui fut à Méry d'Orgemont.

• 13 avril, Blanche de Cuigy, nièce et héritière de feu le Bègue de Villaines, fief à Villaines.

• 20 avril, Jean Rougemaille pour l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem à Paris, rentes sur Chaufîour près Saint-Brice acquises de Bureau Boucher.

• 8 mai, Henri de l'Olive au nom de Jeanne, fille de feu Pierre Gencien, deux fiefs à Eaubonne. •

• 30 mai, Jacques de Sèvres, fief à Mortery près de "Viitry en Brie. Pierre de Coquelet, fief de Gournay à Monsoult.

• **1435.** 25 juillet, Perrin Pousset, fief de la Chammette à Soisy, à lui légué par Raoul de Garges.

• **1436**. 3 mai, Jean de Saint-Romain, fief des Barres à Belloy, qui fut à Guillaume Drouart.

• 24 mai, Jean de Villers, seigneur d'Ezanville, fief a Montmagny.

• 17 juin, Guillaume Marinier, tiers de la haute justice de Sarcelles, nommé le fief dej Bigas.

• Jean de Poupaincourt, ce qui lui appartient en la seigneurie de Sarcelles.

•27 juin, Jean Le Fruitier, fief de Chennevières.

• 2 mai, Denis de Chailly, chevalier, fief du Mesnil-Aubry qui fut à Simon Morhier, chevalier, à lui donné par le Roi.

• 20 juin, Guillaume de Corbie, fils de feu Philippe, et son beau-frère Jean de Livres, fief de Sèvres.

• Juillet, Catherine de Beauvais, veuve de Jean Lorfèvre, fief à Puiseux.

• Jean François, notaire au Châtelet, fief à Tour qui fut à Gérard Perrot.

• 10 juillet, Thomas Bateste, fief à Franconville qui fut à Jaquet Bateste, son père.

• 15 juillet, Regnault Thumery, fief au Luat sous Tour.

• 12 juillet, Pierre de Thillières, chevalier, fief à Vitry-sur-Seine, mouvant de Chaumont.

• 15 juillet, Adenet Thouyne, moitié d'un fief à Taverny qui fut à Pierre Maillart et depuis à Guillaume Lanse.

• 9 juillet, Sanceline, veuve de Regnault Hébert, fief de Cernay.

• 19 juillet, Etiennette de La Chammette, moitié d'un fief à Soisy qui fut à Garnier de La Chammette, son père.

• Mai, Adam Thouyne, bourgeois de Paris, fief à Taverny qui fut à Pierre Maillart, puis à Guillaume Lanse.

• Septembre, Denis Le Voyer,fief à Taverny.

• 12 novembre, Pierre Remon, bourgeois de Paris, fief à Taverny qui fut à Jean, son père.

• **1437.** 7 janvier, Andrieu Begaut, 12 arpents de terre à Ecouen, rente sur une maison et des héritages à Montmorency qui furent à Guillaume Begaut, son frère, auparavant à Mme Aliénor de Montmorency et qu'occupait en son vivant maître Pierre de Buffière.

• 7 janvier, Malot des Isles, six arpents de terre au terroir d'Ecouen dépendant du fief d'Andrieu Begaut ; Guillaume Le Poreillier (ou Le Porlier), six arpents.

• Juillet, Guillaume de Flavy, à cause de sa femme, fille du vicomte d'Acy (Blanche d'Overbreuc, fille de Robert, vicomte d'Acy près Soissons), fief du Four au Mesnil-Aubry.

• 3 août, Jean de Blandecque, fiefs d'Andilly et de Boissy, à lui échus par la mort de son père

• 12 août, Charles de Montmorency, fiefs d'Eaubonne, de Bouqueval, de Goussainville et de Cepoy.

• 17 août, Philippot de Théméricourt, fief de Théméricourt à Herblay, et fief à Conflans.

• 18 août, Jean Spifame, fief à Conflans, acquis de Philippot de Théméricourt, et qui fut auparavant à Jean de Théméricourt, son père.

• 8 octobre, Philippe de Lévis, archevêque d'Auch, terre et seigneurie de Marly-le-Châtel, provenant de Philippe de Lévis, son père.

• 15 octobre, Jean Guérin, maître es arts, fief à Mareuil.

• 26 décembre, les chanoines de Montmorency, rente sur les biens de Jean Promont et de sa femme Isabelle à Eaubonne.

• **1438.** 7 juin, Marcelet de Javaillac, changeur et bourgeois de Paris, 40 arpents de bois au lieu-dit les Brosses, par lui acquis de Jean de Saint-Romain, qui les possédait du chef de sa femme, fille de Guillaume Drouart.

• 27 juin, Jean de Billy, fief à Domont qui fut à Antoine de Billy, son père, et auparavant à Jean de Villers.

• 20 juillet, Mathelin de Douzenville, écuyer, seigneur d'Ablon, fief à Groslay au lieu-dit le Marchais, qui fut à Hue de Dicy, son oncle.

• 5 août, Guy Le Voyer, fief à Taverny qui fut à Denis Le Voyer, son frère.

• 23 novembre, Guillaume Le Poreillier, trois parts d'un fief par indivis sis au terroir d'Ecouen, au lieu-dit Tronsières, qui fut à Andrieu Begaut, et auparavant à dame Aliénor de Montmorency.

• **1439.** 16 janvier, souffrance d'un an accordée à Charles de Sainte-Maure pour Puiseux.

• 17 février, Jeanne, veuve de Guillaume Tuvillain, et Marion, veuve de Pierre Courvillain, soeurs de feu Adam de Méry, fief du Haut-Tertre à Taverny.

• 30 mai, souffrance d'un an accordée à Isabelle, veuve da Pierre de Coquelet et tutrice de son fils, pour son fief de Gournay.

• 12 juin, Pierre Hébert et sa sœur Jeanne, fief à Cernay qui fut à Jean de Cernay, acquis par leurs père et mère, Regnault Hébert et Sanceline.

• 19 juin, Jacques de La Fontaine, bourgeois de Paris, partie du fief d'Epinay qui fut à Jean de La Fontaine, son père.

• 11 juillet, Jean Clotin, bourgeois de Paris, fief à Stains qui fut à Henri Clotin, son père, par acquisition faite de Richard Vougis.

• 13 avril, Hémon Le Dur, armurier, bourgeois de Paris, fief de la Motte à Saint-Brice ; autre hommage le 12 juillet.

• 24 août, Nicolas Boisselet, fief de Maurée à Saint-Brice, qui fut à Franchequin de Blandecque, père de Marguerite de Blandecque, femme dudit Nicolas.

• 8 octobre, Galois du Ploich, procureur en Parlement, trois fiefs à Villetaneuse, dont un fut à Gilles de Fresnel, chevalier, puis à son fils Guillaume dit le Borgne, un autre à feu Simon Benoît, bourgeois de Saint-Denis.

• **1440.** 24 janvier, les chanoines de Montmorency, deux maisons à Montmorency, en la rue qui va de la boucherie à la geôle, données par Charles de Montmorency à Guillaume Merian, prêtre, qui les laissa par son testament à l'église collégiale.

• 10 avril, Berthaut Félon, laboureur à Groslay, partie du fief de Tronsières au terroir d'Ecouen, acquise de Malot des Isles.

• 25 juin, Jean de Saint-Romain, fief des Barres à Belloy, provenant de sa mère, fille de Guillaume Drouart.

• **1441**. 24 janvier, Guillaume Le Fruitier, terre et seigneurie de Chennevières. Il avait eu de sa première femme, Robinette de Chennevières, un fils, Jean, qui posséda Chennevières après la mort de sa mère. Jean mourut jeune, et Chennevières échut à Jeanne, veuve de Pierre de Jaussigny, qui céda Chennevières à Guillaume Le Fruitier et à sa seconde femme, Jacqueline de Belloy.

• 11 mars, Jean Le Clerc l'aîné, notaire et secrétaire du Roi, fief à Epinay et fief de Puiseux à Montmagny, acquis de Jeannin de La Fontaine, fils de Jean.

• 20 mai, Pierre Clutin, maître es arts, bachelier en décret, licencié es lois, hôtel et fief à Sains, acquis par son père Henri de Nicaise Vougis, et par lui-même acquis de Jean Clutin, son frère aîné.

• 29 juin, Mathurin Berchoust, hôtel et fief « à Prunelle en Brie en la paroisse Saint-Germain de Lassy, relevant de Vitry-en-Brie » (Saint-Germain-Laxis).

• 27 novembre, Denis Poulain, fief de Fleury à Groslay et fief de Poissy à Saint-Brice, à lui donnés par Pierre Valet.

• 1er décembre, Oudin de Saint-Just, mari d'Isabelle de Dampont, mariée en premières noces à Pierre de Coquelet et mère de Chariot de Coquelet, fief de Gournay en la paroisse de Monsoult.

• **1442.** 15 janvier, Guillaume de Flavy, fief du Four au Mesnil-Aubry, qui fut au vicomte d'Acy, dont la fille épousa Guillaume.

• 15 septembre, Jean Labbe, fils de Jean, fief à Béthemont.

• 22 septembre, Guillaume Barthélémy, fief au terroir d'Ecouen.

• 15 novembre, Simonne, veuve de Philippot Haie, fief à Soisy.

• **1443.** 22 juin, Jacqueline de Belloy, veuve de Guillaume Le Fruitier, terre et seigneurie de Chennevières.

• 29 juin, Philippe Braque, conseiller au Parlement, fiefs de Hugot et de la Motte à Saint-B'rice.

• **1444.** 2 février, Jean Postel, le tiers de la terre de Monsoult, qui fut à Jean de La Queue, son grand-père, dont la fille Catherine épousa messire Simon Postel, seigneur d'Ormoy, père de Jean.

• 3 février, permission donnée à Jean Postel de racheter les deux tiers de la terre de Monsoult que possède Jacques de La Queue, son oncle. S. d.

• Jean Beson, fief à Bezons.

• **1445.** 18 juin, souffrance accordée au fils aîné de Gérard Raoulin et de Catherine de Trie pour une partie du fief de Trie.

• 22 juin, Pierre Lorfèvre à cause de sa femme, fief Paverel au Plessis-Gassot, qui fut à Michel de Laillier.

• 23 juin, Collin Leurens, h cause de sa f.emme, fief à Puiseux qui fut à Catherine de Beauvais. Pierre Fusée, procureur en Parlement, fief à Puiseux. Guillemin Le Clerc, fief à Puiseux.

• 12 juin, Oudin de Saint-Just, comme ayant le bail et administration de Chariot de Coquelet.

• 9 août, Enjorranne de Laigny, veuve de maître Miles Chaligant, fief Barbou à Margency.

• 8 septembre, Isabeau de Bruyères, fief au bois du Luat qui fut à messire Blanchet Braque, moitié par indivis du fief de Rubelle à> Eaubonne qui fut à Jaquet Laignelet.

• **1449.** 8 août, Thomas Cornaille, marchand et bourgeois de Paris, moitié du fief de Laignelet à Eaubonne, partie du bois du Luat sous Tour, à lui appartenant à cause d'Isabeau de Bruyères, sa femme.

• 1er décembre, Guillaume Le Poreillier, fief de Tronsières à Ecouen.

• **1450.** 1er janvier, Pierre Raoulin, fief au lieu nommé le fief de Trie près Montmorency.

• 21 août, le bâtard de, Harcourt, fief au Mesnil-Aubry à cause de sa femme,, fille de messire Denis de Chailly.

• 12 septembre, Guillot Benoîte, fief à Hérouville qui fut à Guillaume de Péronne.

• 21 septembre, Olivier de Dampont, fief de Crèvecœur à Chaumont-en-Vexin.

• 6 octobre, Guillaume Benot, charpentier, fief à Sarcelles qui fut à Guillaume de La Croix, qui le vendit à Jean de Poncelles.

• 4 décembre, Oudin d'Escouye, fief à Saint-Brice.

• 25 décembre, Mme de La Roche, moitié du fief de Ferrières-lez-Bucy-Saint-Georges

en Brie, mouvant de Maffliers (l'autre moitié indivise appartenait à Mme de La Roche-Guyon, qui en fit foi et hommage le 29 juin 1451).

• **1451**. 3 juin, Jean Le Coq, bourgeois de Paris, fief à Sarcelles qui fut à Giraudon Jourdain.

• 15 juin, Tassinot de La Rue, dit de Vaudubos, fils de Nicolas, fief à Margency.

• 6 juillet, Regnault de Creil, orfèvre et bourgeois de Paris, fief de Maugarny à Margency.

• 11 juillet, Arnoul Boucher, de Montmorency, fief à Sarcelles près la croix Coupin.

• 12 juillet, Jacques et Jean de Calaiz (Caliez ou Calais), fief à Hérouville.

• 12 septembre, Jean Fromont, conseiller du Roi et clerc de sa chambre des Comptes, terre et seigneurie d'Eaubonne.

• 23 septembre, la comtesse de Vendôme, fief de Laval à Hérouville, consistant en trois muids de grain, qui fut à Jean de Thibivillers.

• 29 novembre. Guillaume de Ganay, avocat en Parlement, à cause de sa femme, Adam des Champs, clerc du Roi en sa chambre des Comptes, maître Jean Calipet, à cause de leurs femmes, filles de feu Jean Rapiont, avocat en Parlement, fief à Béthemont.

• 16 décembre, Jean de Brebant et ses frères et sœurs, enfants de feu maître, Pierre de Brebant, fief à Hérouville.

• 28 décembre, Jean Le Maréchal, grenetier de Pontoise, fief de Dampont-en-Vexin.

• 28 décembre, Ancelet Byère, demeurant à Ecouen, fief de Cuise à Neuf moulin.

• **1452.** 20 mai, Robert Poitevin, physicien du Roi, fief de la porte de Bagues à Montmorency, acquis par son père Jean de Jean de Garges.

• 14 juin, Pierre Girard, fief à Villetaneuse.

• 10 juillet, Simon Charles, président des Comptes, fief au Mesnil-Aubry.

• 10 août, Philippe Braque, conseiller au Parlement, fief de la Motte à Saint-Brice qui était à Hémon Le Dur, récemment acquis par Philippe.

• **1451.** Enfants de Guyot Le Voyer et d'Agnès la Myresse [Le Mire], fief à Taverny ; foi et hommage par leurs tuteurs, Jacquet Certain et Michelet Garnier, le 18 novembre.

• **1451**. 18 août, Arnoul Boucher, bailli de Montmorency, fief à Sarcelles « nommé le fief qui fut Robillard de Mortefontaine et de Cornillon qui fut à messire Jacques de Villers ».

• **1453.** 28 août, Jean de La Motte, fief à Sarcelles au lieu-dit l'Escouverie, lui appartenant du chef de sa femme, Jeanne de Hellay, fille de feu damoiselle Perrette de Hellay.

• **1454.** 5 avril, Marguerite et Perrette de Chevry, la première autorisée de Guyotin du Buz, écuyer, son mari, héritières de leur père Jean et de leur frère Jean, fief de Chevry en Brie, mouvant de Vitry en Brie.

• 25 juillet, Jean de Ponsonnes, écuyer, au nom de sa femme Jeanne de Billy, naguère femme de Charles de Champluisant, terre et seigneurie de Domont.

• **1455.** 15 mai, Nicolas de Louviers, receveur des Aides à Paris, fief à Tour qui fut à Maciot Le Roy et depuis à Regnault de La Cour, qui le vendit à Nicolas.

• 4 août, sire Jean Gencien, général conseiller sur le fait de la Monnaie du Roi, fief de Mauregard à Belloy, qui fut à Robert de Lihus, chevalier.

• **1454.** Jean Spifame, écuyer, fief qui fut à Philippe de Théméricourt à Conflans, et par avant à Mahieu de Conflans, écuyer, et à Saintine, sa femme. « Ledit Spifame, fief de Juilly à Taverny et à Tour, qui fut à messire Jean de Châtillon et à Jeanne de Juilly, sa femme, à cause d'elle, et depuis à Berthélemy Spifame, grand-père du père audit Spifame ».

• Simon Jalloux, au nom de Ligière « la Mauparillée », fief de Richebourg contenant 18 arpents de bois entre Saint-Denis et Pierrefitte, vendu à Ligière par Marguerite « la Davye », veuve de Pierre Chevrel, cette année mil IIIIC LIIII.

• **1455.** Simon Charles, président de la Chambre des Comptes, fief de cinq arpents de terre au terroir d'Ecouen qui fut à Ancelet Byère et auparavant à Isabeau de Cuise. Marguerite de Hellay, fief à Sarcelles au lieu-dit l'Escouverie.

• **1456.** 13 juillet, Jean Le Bouteiller, écuyer, terre et seigneurie de Moussy-le-Neuf et fief Vizel.

• 16 août, Mahiet Benoîte, fils de Guillot, fief à Hérouville.

• 21 juillet, Jean de Marconville, écuyer, sr de Nointel-lez-Beaumont-sur-Oise, fief à Hérouville qui fut à Sevestre Le Jeune.

• 17 août, Arnaulde de Corbie, veuve de Jean de Livres, à cause d'elle, fief de Sèvres.

• 13 décembre, souffrance donnée aux enfants mineurs de feu Jean Le Bouteiller pour Moussy-le-Neuf.

• **1457.** 15 janvier, en l'hôtel d'Orgemont, Bureau Boucher, maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, fait foi et hommage pour ses fiefs.

• **1456.** 24 octobre, Pierre Choart, notaire au Châtelet de Paris, au nom de

Jeanne, veuve de Jean François, aussi notaire, fief à Tour, appartenant à ladite veuve de son propre.

• **1457.** 23 janvier, Guy de Lévis, neveu de Philippe de Lévis, archevêque d'Auch, terre et seigneurie de Marly-le-Châtel, à lui donnée par son oncle.

• 6 mars, Jean de Poupaincourt, écuyer, avocat en Parlement, seigneur de Sarcelles, tiers de ladite seigneurie par lui acquis de Guillaume de Malloc et de Jean de Martainville, écuyers.

• 6 mars, Pierre Pretel, avocat en Parlement, fief Chrétien à Sarcelles, « à lui venu par la mort et trespas de Guillaume de La Salle dit Marignier, et l'a transporté ledit de Poupaincourt audit maistre Pierre pour ce qu'il lui estoit venu par aubayne ».

• 14 juillet, Jean Rousseau, laboureur à Sarcelles, fief de l'Escouverie à Sarcelles, appartenant à Marguerite de Hellay, sa femme, et fut à Jeanne « la Bichote », contenant huit arpents de terre.

• 15 juillet, Robert des Roches, maître des Comptes, terre et seigneurie de Saucourt, acquise de Pierre de Grainville, seigneur de Bouconvillers.

• Le même, fief à Neuville-lez-Conflans nommé le fief qui fut à Robert de Baudricourt.

• 26 juillet, Jean d'Aunay, dit le Galois, terre et seigneurie d'Epînay, qui fut auparavant à Jeanne de Paillart, dame de Pacy.

• 14 août, Adenette, veuve d'Adenet Thouyne, fief à Taverny qui fut à Pierre Mallart, puis à Guillaume Lanse.

• 18 septembre, Jean julienne, fils d'Andrieu, moitié d'un fief à Bessancourt.

• 23 septembre, OlivierFrançois, demeurant à Pontoise, fief à Conflans.

• **1445.** 24 juin, Guy de La Roche, chevalier, terre et seigneurie d'Attichy-sur-Aisne.

• **1446.** 4 juillet, Guillaume Le Bouteiller, chevalier, terre et seigneurie de Moussy-le-Neuf.

• 24 mai, le même, fief de Patras.

• 6 août, Antoine du Petit-Cambray, à cause de sa femme, moitié par indivis de la terre et seigneurie de Chennevières, l'autre moitié appartenant aux enfants de feu Guillaume Le Fruitier.

• 24 août, Pierre d'Orgemont, seigneur de Montjay et de Chantilly, fief du Petit-Vivier à Moussy.

• 8 septembre, Jean Rapiont, avocat en Parlement, fief à Béthemonf qui fut à Jacques Coliot.

• **1458.** 14 janvier, Jean Le Boursier, maître d'hôtel du roi de Sicile, fief du Bus à

Thorigny relevant de M. de Montmorency à cause de Marguerite d'Orgemont, sa femme.

• 23 mars, Isabeau de Neauville, fief à Ivry-sur-Seine, mouvant de Peularde.

• 4 avril, Louis Bauldry, écuyer, neveu de Jacques de Villiers, fiefs de la Haye-Rapine, des Gens de fête-aux-morts et de la Cour-aux-chiens, sis à Villiers-le-Sec, à lui donnés par son oncle.

• 1er juin, François Boisselet, fils de Colart Boisselet et de défunte Marguerite de Blandecque, fief de Maurée à Saint -Brice, qui fut à Franchequin de Blandecque, père de Marguerite.

• 26 juin, Guy de Lévis, terre de Màrly-le-Châtel.

• 30 juillet, souffrance accordée à Jacques Turpin, fils de messire Antoine Turpin, seigneur de Crissé, pour faire la foi et hommage, au lieu du curateur d'Antoine, de ses fiefs de Chauvry, Deuil, Bercy et Villiers-le-Sec. 4 juillet, Jean Bellefaye, écuyer, terre et seigneurie de Dampont, à lui donnée par le testament de feu Jean Le Mareschal, de Pontoise.

• 4 juillet, Jean Le Boulanger, fief à Neuville-lez-Conflans nommé le fief qui fut dame Jeanne de Rus, appartenant en dernier audit feu Jean Le Maréchal.

• 21 juillet, Pierre Quatrelivres, notaire et bourgeois de Paris, moitié par indivis du fief de Compiègne à Ivry-sur-Seine, par lui acquise d'Isabeau de Neauville, bourgeoise de Paris, mouvant de Feularde en Brie.

• 24 juillet, Guillaume Legras, marchand de poisson et bourgeois de Paris, fief à Soisy qui fut à Pierre Lorfèvre, puis à Quentin Tuelleu, procureur en Parlement, qui l'a vendu à Legras.

• 24 juillet, Michel Ramé, procureur en Parlement, à qui sa tante Jeanne, femme de Denis Bataille, notaire au Châtelet de Paris, donna la part qui lui appartenait dans le fief qui fut à Jean de Hérouville, et depuis à Jacques de Callaiz, sis à Hérouville.

• 24 juillet, Guillaume Janvier, marchand hôtelier, bourgeois de Paris, fief à Ormesson qui fut à Robert Blanchet, puis à Jean de Moncy, et depuis à Margot Falle, fille de Nicaise Le Monnier, fils de la fille dudit Jean de Moncy ; acquis par Janvier de Jean Gaichiet, héritier dudit de Moncy.

• 20 septembre, Bertrand de Fontaines, écuyer, et Raimonde de Dun, sa femme, terre et seigneurie de La Fage en la sénéchaussée de Carcassonne, diocèse de Mirepoix, à ladite dame échue par la succession de Jean du Carlay, son oncle.

• **1459.** 9 mai, Raoul de Gaucourt, grand-maître d'hôtel de France, fief de Thomas Bateste à Franconville.

• 12 juillet, Simon Charles, président en la Chambre des Comptes, fiefs du Plessis-Raoul et de la Béguinière, celui-ci ayant appartenu à Pierrot de Saulx, écuyer, à cause de Blanche de Berchières, sa femme, relevant de Chaumont-en-Vexin.

• 8 juillet, Guillaume Pellon, écuyer, fils de feu Jean, fief à Montubois.

• 6 août, Jacques Turpin, écuyer, au lieu du curateur de son père Antoine, fiefs de Deuil et de Chauvry qui furent à Denise de Montmorency, dame de Crissé, appartenant audit Antoine Turpin par le décès de ladite dame.

• 8 septembre, Jean de Gannes, dit le Coq, moitié du fief Hugot à Sarcelles qui fut à feu Jean. Le Coq, bourgeois de Paris.

• **1460.** 13 mars, Antoine de Chaumont, fief au lieu-dit Boissy-le-Bois près de Chaumont, à lui venu par la mort de Louis de Chaumont, son oncle.

• 19 août, Raoul de Refuge, fief au bois de Richebourg, acquis de Simon Jaloux, bourgeois de Saint-Denis..

• 29 août, Jean des Prez, écuyer, droits en la mairie et voirie de Montmagny.

• 18 août, Michel d'Estouteville, terre et seigneurie d'Attichy à cause de sa femme, Marie de La Roche-Guyon, fille et héritière de Gui de La Roche, chevalier, seigneur de La Roche-Guyon et d'Attichy-sur-Aisne.

• **1461.** 12 juin, Regnault de Dampont, fiefs de Belle-Eglise, du Quart-de-la-ville et de Peterel séant à Theuville en la paroisse de Haravilliers en Vexin, mouvant de Chaumont, que tenait Pierre Cholin.

• 17 décembre, Arnoul Boucher, fiefs de Chauffour, de Piscop, du travers de Saint-Brice, et un fief à Soisy, que possédait Bureau Boucher, son père.

• **1462.** 22 juin, Bertrand Tannegny, fils de Marguerite de Hellay, un fief à Sarcelles qu'elle lui donna au traité de son mariage.

• Guillaume de Longueil, fils et héritier de Perrette Sanguin, fief de Lihus dit Pontalie et de Sausseron à Chauvry, fief de Richebourg, fief de Brégy à Bouqueval et fief à Thiessonville.

• 5 mai, Pierre d'Orgemont, fief du Petit-Vivier à Moussy-le-Neuf.

• 11 août, Jean Choart le jeune, fils de Pierre Choart, fief à Tour, à lui venu de Santeline, sa mère, qui elle-même l'avait hérité de Jeanne François, sa mère.

• Andriet Emery, fief des Ecuyers de Juilly à Taverny.

• 22 septembre, Charles de Sainte-Maure, seigneur de Nesle, terre et seigneurie de Puiseux.

• **1463**. 6 mars, Jean de l'Olive et maître Denis de l'Olive, son frère, fief à Eaubonne qui jadis fut à Pierre Gencien et depuis à Jeanne Defur, marchande de toiles et mère desdits Jean et Denis : neuf arpents et sept quartiers de terre.

• 17 mars, Pierre Havart, fief à Pranconville qui fut à Jacques Bateste, lequel est allé de vie à trépas et duquel est héritier ledit Pierre.
• 11 avril, souffrance accordée aux enfants de feu Andrieu de Luce et d'Antoinette, sa femme, pour un fief à Hérouville.
• 29 août, souffrance de M. de L'Isle-Adam pour un fief à Thibivillers, mouvant de Chaumont ; à la veuve de maître Jean Bureau pour ses fiefs de Belloy. Girard Le Boursier, seigneur d'Esternay, fief du But à Thorigny.
• **1464**. 5 février, Isabeau d'Orgemont, veuve de Simon Charles, président des Comptes, fief du Plessis-Raoul mouvant de Chaumont et fief au Mesnil-Aubry.
• Jean Guiéret, écuyer, fiefs de Hugot et de Giraudon Jourdain à Sarcelles, appartenant à Catherine Hainsselin, sa femme, auparavant femme de feu Jean Le Coq, bourgeois de Paris.
• Robert Cossart, fils de Robert Cossart et de feu Jeanne, fille de feu Jean Bichot et de Marie Flandrin, à causej d'elles un fief à Aubervilliers.
• Antoine de Chaumont, seigneur de Quitry, fief et seigneurie de Boissy-au-Bois, relevant de Chaumont.
• Souffrance accordée à Jean Trottet, marchand et bourgeois de Paris, pour le fief Bescherel au Plessis-Gassot, que feu damoiselle Jeanne de Laillier, mère de Pierre Lorfèvre, maître des Comptes, avait baillé à rente audit Jean.
• 26 mars, Nicolas Tude, bourgeois de Pontoise, deux fiefs à Neuville près Conflans.
• **1464.** 21 mai, Henri Janvier, fils de Guillaume, demeurant à Paris, fief à Deuil.
• 28 juillet, Drouet Rave, demeurant à Saint-Brice, fief à Saint-Brice qui fut à Pierre Le Maçon et Agnès, sa femme.
• 13 juillet, Jeanne Ratault, veuve de Charles de Montmorency et tutrice de ses enfants mineurs, fiefs de Bouqueval, de Cepoy en Dui»ont et Eaubonne, et autre fief à Ecouen.
• Le jour Saint-Martin de Boullant, Nicolas de Neufville, demeurant à Paris, fief à Soisy à cause de sa femme, fille et héritière de Guillaume Le Gras.
• Le lendemain de la Madeleine, Germaine de Montglas, veuve de Jean Bureau, trésorier de France, fiefs à Belloy.
• La dernière semaine de juin, Jean Spifame et Antoine de Vaires, écuyers, au nom et comme curateurs de Jeanne de Chailly, fille de feu messire Denis de Chailly et veuve de Mahieu, bâtard d'Harcourt, château et seigneurie du Mesnil-Aubry, tenu en plein fief du four banier dudit Mesnil, lequel four est tenu et mouvant de Montmorency.
• 16 septembre, Philippot d'Escouye, fils d'Oudin, fief à Saint-Brice.

• 18 septembre, Pierre Le Roullié, fief de la Chammette à Soisy.
• 16 septembre, HSector de Flavy, fief du Val-Hermier à cause de Mme d'Ennery, sa femme.
• 6 septembre, Jean Perrée, fief à Sarcelles.
• 19 octobre, Pierre de Chailly, chevalier de Rhodes, fils de Denis, château et seigneurie du Mesnil-Aubry.
• 14 novembre, Jean du Crocq, écuyer, moitié par indivis de la terre et seigneurie de Chennevières, comme tuteur de ses enfants, l'autre moitié appartenant à Antoine du Petit-Cambray à cause de sa femme.
• 23 novembre, Philippe de Thémericourt, trois fiefs à Tour, Montigny et Montmorency.
• **1465.** 10 janvier, Jean Choart, lieutenant civil de la prévôté de Paris, fief d'Epinay, acquis de Jean d'Aunay.
• 24 mars, Pierre Puy, chevalier, maître des Requêtes du Roi, fief contenant le four du Mesnil-Aubry, à lui appartenant du chef de sa femme (Blanche d'Overbreuc), auparavant femme de Guillaume de Flavy (et de Pierre de Louvain, assassiné le 15 juin 1464).
• **1466**. 25 janvier, Jean de Livres, fief à Sèvres-lez-Vaucresson à cause de sa mère.
• 16 juin, Colin Rave, tuillier à Saint-Brice, fils de Drouet, fief à Saint-Brice.
• 28 juillet, Jean Chabot, demeurant à Paris, hôtel de Richebourg, lui appartenant du chef de sa femme, fille de feue Pernelle Sanguin.
• 3 décembre, Jean Saulnier, moitié du fief du Haut-Tertre à Taverny.
• 15 octobre, Nicolas Gourle, chevalier, à cause de Marie de Broullart, sa femme, fief à Génicourt.
• 22 décembre, Pierre de Brebant, curé de Saint-Eustache, fief à Hérouville qui fut à Jean de Brebant, son frère.
• **1467.** 18 avril, Lyon de Sainte-Maure, écuyer, moitié indivise du fief du But à Thorigny à cause de Jeanne Le Boursier, sa femme, dont un quart à Perrette, sœur de Jeanne ; l'autre moitié appartenant à Guérin Le Groing, écuyer.
• 17 juillet, Jean de Douzen ville, écuyer, fils de Mathurin, fief du Marchais à Groslay.
• 13 septembre, Guérin Le Groing, écuyer, moitié par indivis du fief du But à Thorigny qui fut à Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay.
• 28 décembre, souffrance accordée aux hoirs de maître Jean Fromont pour tous leurs fiefs.
• **1468.** 17 janvier, Jean Budé, notaire et secrétaire du Roi, seigneur du Bois-le-Vîcomte, rente sur Puiseux.

• 19 avril, Berthault Biertillon, épicier, bourgeois de Paris, fief de Juilly à Taverny qui fut à Andry Emery.
• 23 mai, maître Jean Braque, fils de feu maître Philippe Braque, fief de Hugot à Sarcelles et fief de la Motte à Saint-Brice, dont la moitié appartient à sa mère, Marguerite de Canlers, ledit fief de la Motte ayant appartenu à Hémon Le Dur, armurier, bourgeois de Paris.
• 5 juillet, Jean de l'Olive et son beau-frère Jean Marlot, marié à Marguerite de l'Olive, deux fiefs à Eaubonne.
• 26 octobre, Michelette, veuve d'Andriet Emery, moitié par indivis du fief de. Juilly à Taverny et d'un fief à Montmagny qui fut à messire Jean de Villers.
• 13 novembre, Thomas de Milly, fief de Croissy près la chaussée de Chennevières.
• **1469.** 3 janvier, Pierre de Lange, orfèvre à Paris, fief du Haut-Tertre à Taverny.
• 15 janvier, Mathurin « du Pleys », avocat au Châtelet de Paris, fief à Saint-Gratien.
• 6 mai, Guillaume Chanterel, avocat au Châtelet de Paris, terre et seigneurie de Bezons.
• 22 mai, souffrance accordée à Guillaume Juvenel des Ursins, baron de Trainel et chancelier de France, pour les fiefs qu'il possède à Taverny et aux environs.
• 6 juin, Macé Lesné, demeurant à Paris, fief de Croissy près la chaussée de Chennevières que lui a donné son oncle, Thomas de Milly.
• 10 juillet, souffrance accordée au comte de Vendôme pour le fief de Laval à Hérouville.
• 17 juillet, souffrance accordée aux héritiers de feu Luquin « du Pleiz » pour le fief de Saint-Gratien.
• 28 août, Nicolas Le Roux, écuyer, et Jeanne Le Port, sa femme, fief à Monsoult.
• 3 octobre, Guérin Le Groing, moitié du fief du But à Thorigny.
• 29 novembre, Jean de Cistelle, écuyer, deux fiefs à Soisy qui furent à Chariot de Saint-Arnoul et depuis à Michel Le Maréchal.
• 20 décembre, Guillaume et Jean Fromont le jeune, terre et seigneurie d'Andilly.
• 31 décembre, Jean Le Coq, écuyer, fief de Villaines, à lui venu par la mort de Mahiette de Fremainville, sa cousine.
• **1470.** 19 août, Denis Fromont, fils de Jean, fiefs de Boissy et d'Eaubonne.
• 24 septembre, souffrance à Mme de La Roche-Guyon pour la terre d'Àttichy.
• Jacques de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, fief en la forêt de Montmorency,

à lui échu par la mort de Jacques de Villiers, son oncle.
• **1469.** 22 juillet, appointement entre Jean, baron de Montmorency, et Philippe d'Aunay, héritier à cause de sa femme de Charles de Montmorency, cousin de Jean ; fiefs d'Eaubonne, de Cepoy à Domont, de Bouqueval, et fief à Ecouen.
• F. 58. « Gens communs deuz chacun an à monsr de Jonvelle (Jean de La Trémoille) à Conflans, le jour saint Remy, sur la moitié desqueulx mond. sr prent le quart et le quart du quart, et le surplus appartient à monsr de Montmorency » (1422).
• F. 62. « C'est le double de la recepte faicte par Pierre Boscheron, recepveur à Conflans Sainte-Honorine, au terme de Noël mil 1111° XXII des cens deuz aud. lieu de Conflans, sur lesqueulx monsr de Montmorency prend la moitié, et sur l'autre moitié monsr de Jonvelle ne prend seulement que le quart et le quart du quart à cause de l'acquisition que feu messire Guy de La Trémoille a faicte de Pierre de Maignac ».
• F. 63. Recettes du four banal et des corvées de Conflans, 1422.
• F. 64. Aveu de Jeanne de Paillart, dame de Pacy et d'Epinay, 29 septembre 1416.
• F. 65. Aveu de Martin Le Maréchal, bourgeois de Paris, pour le fief de Bezons, 8 avril 1391.
• F. 67. « Coustumier de toutes denrées vendues » à Conflans, s. d. (vers 1420).
• F. 70 v°, annotation de Pierre Aberlenc, garde d'archives général du duc de Montmorency, du 27 avril 1628.
• F. 71 v°, notes du XVe siècle. Le 30 octobre 1429, M. de Montmorency permet à Guillaume de Hellande, archidiacre de Reims, issu par sa mère de la maison de Montmorency, de porter les pleines armes de Montmorency, sauf une différence à mettre au milieu de la croix. (Il était fils de Robert de Hellande et de Jeanne de Montmorency, fille de Pierre, seigneur du Plessis-Cacheleu).
• Mémoire que la mouvance du fief de Barbou est revendiquée par les tenants des fiefs de Trie, de Théméricourt, de Cernay, et du; fief de Margency qui fut Vaudubos.
• Note sur le fief de Coupin-lez-Sarcelles.
• Liste des arrière-fiefs tenus du fief de Trie.

2-BA-031 Compte de la recette et de la dépense faites par Pierre de Garges, receveur et capitaine de Chantilly, du 1er mars 1532 au 28 février 1533. Petit in-folio, papier, 100 f., toile grise (la couverture ancienne, faite d'un fragment de charte et portant un titre de la main de Pierre Aberlenc, a été conservée à l'intérieur de la nouvelle reliure).
• Très intéressant pour l'historique dés travaux exécutés à Chantilly par Pierre Chambige en 1531 et 1532.

2-BA-032 Compte de Noël Juger, receveur de la baronnie de Montmorency, pour l'année commençant le jour des octaves Saint-Denis l'an 1533 et finissant à pareil jour l'an 1534.
Petit in-folio, papier, 260 f., toile grise.

2-BA-033 Recette des cens, rentes et autres droits dus au duc de Montmorency, 1551.
Petit in-folio, papier, 260 f., toile grise.

2-BA-034 Compte de Guillaume Lebel, receveur du duché de Montmorency, pour l'année commençant le jour des octaves Saint-Denis l'an 1551 et finissant à pareil jour l'an 1552. Petit in-folio, 323 f., toile grise.

2-BA-035 Compte de Guillaume Lebel pour l'année 1567.
In-folio, 276 f., toile grise.

2-BA-036 Compte de Pierre de La Haye, receveur du duché de Montmorency, pour l'année 1588.
In-folio, 122 f., toile grise.

2-BA-037-040 Registres des ventes et saisines du duché de Montmorency de 1546 à 1566.
4 vol. in-folio de 210, 228, 160 et 185 f., toile grise.

2-BA-041 Registre des cens et rentes, s. d. (XVIe siècle).
Petit in-folio, 66 f., toile grise.

2-BA-042 Autre registre des cens et rentes, s. d. (XVIe siècle).

Petit in-folio, 207 f., toile grise.

2-BA-043 Copie de l'aveu et dénombrement du duché de Montmorency, donné au Roi par Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé, en 1692.

Petit in-folio, 191 f., reliure originelle en vélin vert.

2-BA-044 Registre des cens et rentes, 1671-1786.

Petit in-folio, 375 f., toile grise.

2-BA-045 Régie du domaine d'Anguien. Sommier du bail commencé au 1er janvier 1771.

In-folio, 118 f., toile grise.

2-BA-046 Duché d'Anguien. Registre des ensaisinements de 1771 à 1774.

In-folio, 40 f. écrits, le reste du vol. en blanc, toile grise.

2-BA-047 Projets de cartes particulières des villages du duché et des environs, recueil de dessins formant un vol. in-folio de 126 f., toile grise.

• Ces plans et cartes, non datés, ont été dessinés vers 1725.

2-BA-048 « Divisions figurées des coupes de bois taillis de la forest d'Anguien et bois de Montfrat, y compris les quantités de chacune d'icelles, à commancer de l'ordinaire de l'année 1776 jusques et compris l'ordinaire de l'année 1782 ».

In-folio, 35 f., cartonné.

• Donné par M. Auguste Rey en 1905.

2-BA-049 Table des fiefs du duché de Montmorency, dressée par Pierre Aberlenc en mai 1618.

In-folio, 53 f., couv. en vélin blanc.

2-BA-050 Registre des fiefs relevant du duché, s. d. (XVIIe siècle).

In-folio, 126 f., toile grise.

2-BA-051 Inventaire des titres de Groslay, dressé par Pierre Aberlenc en 1599.

In-folio, 49 f., mouton violet (ancienne reliure).

2-BA-052 Inventaire des titres de Deuil, dressé par Pierre Aberlenc le 1er novembre 1599.

In-folio, 44 f., mouton violet (ancienne reliure).

2-BA-053 Inventaire des titres d'Ormesson, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.

In-folio, 33 f., vélin blanc.

2-BA-054-055 Deux copies sur papier de l'aveu et dénombrement des fiefs de Soisy et de la Chammette baillé par Jean de Soisy à Guillaume de Montmorency, s. d.

In-folio de 62 et 41 f., toile grise.

2-BA-056-057 Deux copies sur papier de l'aveu des mêmes fiefs baillé par Claude Le Bret au duc de Montmorency, en 1615.

In-folio de 18 et 75 f., toile grise.

2-BA-058 Aveu des mêmes fiefs baillé au duc de Montmorency par Claude Le Bret, valet de chambre de la Reine, le 30 avril 1624.

Grand in-4° de 119 f. de vélin, reliure en vélin blanc moderne.

2-BA-059 Inventaire des titres du fief du clos de Trie sous Montmorency, appartenant à Catherine Marion, fille de feu Simon Marion, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, dressé par Pierre Aberlenc en 1622.

In-folio de 24 f., dont 8 écrits et le reste blanc ; reliure en vélin blanc ancien.

2-BA-060 Inventaire des titres d'Andilly, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.

In-folio de 42 f., reliure en vélin blanc ancien.

2-BA-061 Inventaire des titres du fief, terre et seigneurie d'Andilly-le-Bas, appartenant à Catherine Marion ; dressé par Pierre Aberlenc en 1622.

In-folio de 47 f. écrits et 14 blancs, reliure en vélin blanc ancien.

2-BA-062 « Minuts des estats et déclarations au long, au vray et par le menu », de la terre et seigneurie d'Andilly-le-Bas et du fief de Trie, faits en 1625

et 1626 par Pierre Aberlenc et écrits en entier de sa main, avec la minute des aveux qui furent présentés au duc de Montmorency par Robert Arnauld en 1628.

In-folio de 137 f. de papier, toile grise ; on a conservé à l'intérieur le premier plat de l'ancienne couverture en vélin blanc portant ce titre de la main de l'archiviste : « Minuts et originaus des estats et adveus des seigneuries d'Andilly et Trie soubs Montmorency, faicts l'an 1625 par moy et pour moy. P. Aberlenc ».

• Au f. 49, après la description de la seigneurie d'Andilly-le-Bas, on lit : « Je, Pierre Aberlenc, bachellier es loix, notaire apostollic et royal héréditaire en Languedoc, garde d'archifz général de feu monseigneur Henry...... depuis et encore de messire Henry, aussi duc de Montmorency, commis et depputé par M. de Mirmand et messieurs du conseil de mond. seigneur, et aussi par messire Robert Arnauld, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et privé, intendant général des maison et finances de Monseigneur frère unique de Sa Majestéj seigneur d'Andilly le Bas et du fief de Trie, à la confection du précédent estât dud. Andilly et aussi de celluy dud. fief de Trie, pour sur iceulx par moy mesme faire et dresser les adveus et dénombremens desd. fiefz et seigneuries, et après les bailler en deue forme par led. messire Arnauld à mond. seigneur duc à cause de son duché de Montmorency d'où ilz se meuvent et relèvent, certiffie et asseure pour cest effect m'estre transporté exprès de Paris, avec tiltres, papiers et mémoires tant de mond. seigneur duc que dud. sr Arnauld, assisté de Mr Milacis par trois diverses fois qui ont esté au mois de novembre 1625 et mois de février et de may 1626, au village dud. Andilly lez Montmorency, et de là dans les villages circonvoisins et sur leurs territoires requis et nécessaires, où m'estre enquis, ouy, veu et vériffié (sur lesd. tiltres et mémoires) avec les plus anciens et expertz desd. villages et lieux, enfin trouvé, conclu, résolu et assuré, tant par lesd. tiltres, aussi raisons que tesmoignage desd. anciens et expertz gens de bien, qui sont Nicolas Gehard, de Soisy, âgé de 95 ans ou environ, Antoine Lemaistre dud. Soisy, Me Martin Gillet, proc[r] dud. Soisy, âgé de 75 ans ou environ, M" Jean Collet, tabellion dud. Andilly, âgé de 55 ans ou environ, Charles de la Court, dé Moulignon, âgé de 65 ans ou environ, Robert Cornu, Me Louys Divoyre, tabellion d'Eaubonne, Florent Supplice, de Margency, Toussain Dupuy, de Moulignon, et autres, le contenu cy dessus estre véritable sellon Dieu, leurs consciences et la mienne. Faict au mois de juin 1626. En foy de quoy, P. Aberlenc ».

• Suit un très grand feuillet, replié en trois parties dans le volume, écrit au

recto et aq verso, et intitulé : « Descente et généalogie des seigneuries et seigneurs d'Andilly le hault et d'Andilly le Bas ».

• F. 50 à 66, minute de l'aveu et dénombrement d'Andilly-le-Bas, avec adjonction de la date où il fut présenté, 29 janvier 1628. '

• F. 67-71, blancs.

• F. 72, historique et description du fief de Trie.

• F. 85 à 111, description et historique des fiefs qui relèvent du fief de Trie, à commencer par le fief, terre et seigneurie d'Andilly-le-Haut,

• F. 112 à 133, minute de l'aveu et dénombrement du fief de Trie, avec adjonction de la formule finale et de la date, 29 janvier 1628.

2-BA-063 Aveu et dénombrement du fief de. Trie, 29 janvier 1628.

Grand in-4° de 37 f. de parchemin, titre en lettres d'or et bleues dans un encadrement de fleurs peintes, grande initiale ornée et armes de Montmorency peintes au haut de la page ; à la fin, signature d'Arnauld et son cachet ; reliure originelle en maroquin rouge, (11. et fleurons dorés.

2-BA-064 Aveu et dénombrement de la seigneurie d'Andilly-le-Bas, 29 janvier 1628.
Grand in-4° de 33 f. de parchemin, la première page ornée comme celle du précédent volume, reliure originelle en maroquin rouge, filets et fleurons dorés.

2-BA-065 Autre exemplaire du précédent aveu, en 31 f. de parchemin, même ornementation, reliure originelle en maroquin citron.

2-BA-066 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Andilly-le-Bas, baillé au prince de Condé par Gilles Aubery, conseiller du Roi, 15 janvier 1673.
Grand in-4° de 22 f. de parchemin, reliure en vélin blanc moderne.

2-BA-067 Autre aveu par Robert Aubery, maître des Comptes, 17 mai 1690.

Grand in-4° de 18 f. de parchemin, reliure en vélin blanc moderne.

2-BA-068 Aveu et dénombrement présenté au duc de Bourbon par Jean-Henri de Lier des terres et seigneuries d'Andilly-le-Bas et d'Andilly-le-Haut et des fiefs de Trie et de la Sablonnière, unis et incorporés ensemble par résultat

du Conseil du prince du 14 janvier 1724 et appartenant « audit sieur de Lier comme les ayant acquis, sçavoir la terre et seigneurie d'Andilly-le-Bas avec le fief de Trie et la seigneurie d'Andilly-le-Haut qui en relevoit, dans lesquelles terres et seigneuries estoit confondu le fief de la Sablonnière, suivant l'acquisition que le sr de Lier en a faite de dame Marie Angrand, veuve de Mr Philippe de Boran, chevalier, seigneur marquis de Catilly, seule et unique héritière de feu Mr Robert Aubery, son oncle, chevalier, seigneur d'Andilly et de Trie, au moyen de la renonciation faite à la succession par dame Marie Aubery, mère de ladite dame de Catilly, épouse en secondes noces de Mr Charles, marquis de Roussy, qui étoit sœur dudit deffunt sr Robert Aubery, par acte du 26 août 1710, et encore ladite dame de Catilly fondée du pouvoir spécial de dame Françoise Aubery, veuve de Mr Gilbert Oger, marquis de Cavois, maréchal des camps et armées du Roy, par acte du 28 août 1711, ladite dame de Cavois légataire dud. deffunt sr Robert Aubery du cinquième de la terre suivant son testament olographe du 25 novembre 1707, déposé avec le codicile à Durant, notaire à Paris, suivant l'ordonnance de M^r^ le lieutenant civil du Châtelet de Paris du 23 août 1710; led. contrat passé devant Letourneur et son collègue, notaires à Paris, le 10 juin 1712 ; et les pressoirs bannaux, cens et rentes seigneuriales du sieur Léonard Le Prévost, écuyer, trésorier de France, par contrat passé devant Lemasle et son collègue, notaires à Paris, le 22 mars 1715 »• Date de l'aveu, 12 mars 1731 ; signé à la fin : « Délier », avec son cachet en cire rouge. In-folio de 34 f. de parchemin, reliure en vélin blanc moderne.

2-BA-069 Inventaire des titres de Saint-Brice, dressé par Pierre Aberlenc en 1599.

In-folio de 47 f., reliure ancienne en mouton gris.

2-BA-070 Inventaire des titres de Villetaneuse, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.

In-folio de 34 f., couverture molle en vélin blanc ancien.

2-BA-071 Inventaire des titres de Montmagny, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.

In-folio de 48 f., couverture molle en vélin blanc ancien.

2-BA-072 Aveu et dénombrement de la seigneurie de Montmagny, présenté au prince de Condé par Adrien Huault, conseiller du Roi en

ses conseils d'Etat et privé et en son Grand Conseil, fils et héritier de messire Louis Huault, 6 décembre 1675.

Grand in-4° de 178 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-BA-073 Répertoire des numéros du plan de Montmagny, s. d. (XVIIIe siècle).
In-folio de 75 f., toile grise.

2-BA-074 Inventaire des titres d'Eaubonne, dressé par Pierre Aberlenc en 1599.
In-folio de 48 f., reliure originelle en mouton violet.

2-BA-075 Autre inventaire des titres d'Eaubonne, dressé par Pierre Aberlenc en 1602.
In-folio de 28 f., couverture molle en vélin blanc ancien.

2-BA-076 Inventaire des titres des fiefs qui sont à Eaubonne, dressé par Pierre Aberlenc en 1602.
In-folio de 51 f., couverture molle en vélin blanc ancien.

2-BA-077 Terrier de la seigneurie d'Eaubonne, « consistant en deux fiefz vulgairement appelez la Court Charles et fief Fromont », dressé en vertu des lettres royaux du 3 septembre 1602 obtenues par Olivier Le Pebvre, conseiller du Roi et président en sa chambre des Comptes à Paris.
In-folio de 227 f., reliure moderne en demi-veau fauve (les plats de la reliure originelle en veau fauve avec filets, fleurons et titres dorés, ont été collés à l'intérieur de la nouvelle reliure).

2-BA-078 Autre terrier d'Eaubonne, 1637.
In-folio de 243 f., toile grise.

2-BA-079 Inventaire des titres de Saint-Gratien, dressé par Pierre Aberlenc en 1599.
In-folio de 37 f., reliure originelle en mouton violet.

2-BA-080 « Inventaire raisonné de tous les livres, lettres et papiers contenans les tiltres du lieu, terre et seigneurie d'Espinay sur Seine, divisé en trois parties, sçavoir ceulx des tiltres principaux, ceulx des tiltres des fiefz, et ceulx des tiltres des cens et rentes perpétuelles estans dans le Trésor ou Archifz du

chasteau de Chantilly. Faict par moy, Pierre Aberlenc, notaire royal, garde d'archifz et greffier domanial de mond. seigneur (le duc de Montmorency) en Languedoc, l'an 1599 et au moys de may ».

In-folio de 70 f., reliure originelle en mouton violet.

2-BA-081 « Livre sommaire des tiltres principaux d'Espinay -sur Seine, comme sont acquisitions par décret et aultres, sentances, procédures, baulx à ferme, ventes, délivrances, et aultres concernans les seigneurie, jurisdiction, péage, et travers par eau et par terre, rouage, prisage, estallonage, seel aux contractz, exploictz, deffautz, admandes, escoupe de sel, hostel seigneurial, pressoirs baniers, ferme de l'Escu de France avec les terres et pretz en deppandans, garène près la chaucée de l'estang, isles, terres, pretz, saulzoyes, moulin à eau, et aultres drôictz et debvoirs seigneuriaux. Faict par moy Pierre Aberlenc l'an 1599 ».
In-folio de 71 f. écrits et 14 blancs, reliure orig, en maroquin vert olive à coins et fleurons dorés.

2-BA-082 « Livre sommaire des tiltres des fiefs d'Espinay-sur-Seine, comme sont inféodations, foys, hommages, adveus, dénombrement, souffrances, ensaisinemens et aultres concernans lesd. Fiefz. Faict par moy Pierre Aberlenc l'an 1599 ».

In-folio de 70 f. dont plusieurs blancs, reliure originelle en mouton violet.

2-BA-083-084 Décret de la terre et seigneurie d'Epinay, ayant appartenu à Jean Choart, adjugée au connétable de Montmorency par sentence du Châtelet de Paris le 8 juin 1558.
Grosse de 588 f. de parchemin grand in-4°, avec 2 f. de papier portant une table de la main de Pierre Aberlenc, et le feuillet de vélin très épais servant de couverture et sur lequel Pierre Aberlenc a écrit ce titre : « Procédure de Messieurs les Commissaires du Chastellet de Paris sur le décret et adjudication faicte des fiefz, terres et seigneuries d'Espinay, Espinolet, Boniface, Puisieux, Piscop et quelques aultres héritages à Messire Anne, duc de Montmorency ». Le tout relié en deux vol. recouverts de vélin blanc moderne.

2-BA-085 Aveux et dénombrements, de la terre et seigneurie de Croissy-Saint-Léonard lez Paris, baillés aux ducs de Montmorency
1° par Jacques Robineau, 15 juillet 1622 (30 f. de parehemin) ;

2° par le même, 18 avril 1634 (22 f. de parchemin) ;
3° par François de Patrocle, écuyer ordinaire de la Reine régente (ayant acquis Croissy de Jacques Robineau), 20 septembre 1644 (40 f. de parchemin) ;
4° par François] de Patrocle, 12 septembre 1677 (28 f. de parchemin).
Reliés ensemble en un vol. grand in-4° recouvert de vélin blanc moderne.

2-BA-086 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de Piscop, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.

In-folio de 22 f., couverture molle en vélin blanc ancien.

2-BA-087 Recueil de pièces relatives à Piscop.
• 1° Inventaire des titres, dressé vers 1780. Titres de la terre et seigneurie de Piscop, mouvante en plein fief pour la majeure partie du duché d'Anguien (1485-1777). Extrait des titres de Piscop en ce qui concerne les droits honorifiques (1211-1777) ; en ce qui concerne les droits de justice et de gruerie (1289-1710). Titres de la seigneurie du Luat, mouvante en plein fief de la seigneurie de Piscop et en arrière-fief seulement du duché d'Anguien (1363-1754). Titres du fief de l'Ecu de France à Epinay pour la portion seulement qui relève en plein fief de la seigneurie de Piscop et en arrière-fief du duché d'Anguien (1402-1472). Titres de la terre de Piscop pour la portion que l'on prétend relever de Thieux (1400-1748). Titres du fief de Blémur et dépendances que l'on prétend être mouvant en plein fief de la seigneurie de Piscop et en arrière-fief de la seigneurie de Thieux (1507-1742). Extrait des titres d'un petit fief sis à Piscop que l'on prétend relever de Thieux (1506-1528). Titres du fief des Ouches ou de Ohâteauvert à Piscop, que l'on prétend relever de la terre et seigneurie de Thieux (1399-1749). Titres du fief des Champarts du Luat, que l'on prétend relever de Thieux (1410-1730). Titres de la portion de la terre du Luat qui doit relever du duché d'Anguien (1400-1769) (24 f.).
• 2° Extrait des titres concernant la mouvance du fief de Châteauvert assis au village de Piscop, relevant de la seigneurie de Thieux (15 f.).
• 3° Consistance de la terre et seigneurie de Piscop ; extrait du partage fait entre les enfants mineurs de M. de Braque, s. d. (XVIIIe siècle, 4 f.).
• 4° Plusieurs mémoires, dressés vers 1704-1706 sur la déclaration de la terre du Luat donnée par M. de Braque ; examen des articles (43 f.).
• 5° « Réponse aux différens mémoires du Conseil de S. A. S. Mgr le Prince de Condé pour M"^{es} de Braque », s. d. (vers 1745, 20 f.).
Un vol. in-folio, toile grise.

2-BA-088 Etat et dénombrement de la terre et seigneurie de Piscop, s. d. (vers 1749).

In-f de 42 f., toile grise.

2-BA-089 Inventaire des titres d'Ermont et de Cernay, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.

In-folio de 50 f., couverture molle en vélin blanc ancien.

2-BA-090 Inventaire des titres de Domont, dressé par Pierre Aberlenc en 1599.

In-folio de 33 f., reliure originelle en mouton violet.

2-BA-091 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Domont en la partie appelée Cepoy, présenté à Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, par Marie Le Picart, veuve de Jean Le Boulleur, conseiller et avocat du Roi es Requêtes de l'Hôtel, 15 juin 1579.

In-folio de 42 f. de papier, toile grise.

• Arrière-fiefs :

1° Un fief sis à Domont dans l'enclos de ladite terre et seigneurie de Cëpoy qui fut anciennement à Anceau de Belloy, depuis à M. Piédefer au lieu de Perrette Braque, sa mère, depuis à M. Robert Piédefer, de présent à M. de Vaulx, consistant en une grande maison contenant plusieurs corps d'hôtel, cour, jardin, avec la quantité de cent arpents de terres et prés;

2° Un fief assis à Ermont appartenant au monastère des Célestins de Rouen, consistant en un hôtel à Domont avec cour, grange, étables, jardin, clos de vigne, quatorze arpents de terre et demi-arpent de pré ;

3° Un fief appartenant à Pierre Doutreleau.

• F. 3 à 42, cens et rentes dus à la terre et seigneurie de Cepoy.

2-BA-092 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Domont et Manines, présenté au prince de Condé par Charles de Gaillarbois, seigneur de Marcouville, Domont, Manines, Cepoy, La Brière et Le Mouchet, qui en avait fait la foi et hommage le 8 juillet 1660, fils de Robert et petit-fils de Philippe et de Charlotte de Champluisant, celle-ci héritière d'Antoine de Champluisant, seigneur de Domont et de Manines ; laquelle terre et seigneurie fut anciennement à Perrenelle de Villiers, dame de Mauregard, veuve d'Antoine de Billy, qui en

avait fait la foi et hommage en 1416, et auparavant à Jacques de Villiers, seigneur de Villiers-Adam et autres lieux ; 11 juin 1681.
Grand in-4° de 70 f. de parchemin, couverture moderne en vélin blanc.
• Arrière-fiefs :
1° Fief d'Ombreval à Manines, qui fut à Jean de Champluisant, à Marie de Fieu, veuve de Pierre du Couldray, sr de Fréville, demeurant à Rouen, qui l'a vendu à Jean-Baptiste Ravot, avocat en la Cour et au Conseil privé du Roi ; depuis est échu à son fils Jean-Baptiste Ravot, premier président au parlement de Metz, et à présent est possédé par Jean-Baptiste Ravot, premier avocat du Roi en la cour des Aides : une grande maison à Manines, grand jardin, terres et prés.
2° Fief de l'Isle sur le terroir de Baillet, possédé par les héritiers de Charles de Chevallier, seigneur marquis des châtellenies de Franconville-au-Bois, Baillet-en-France, et de Saint-Martin-du-Tertre, consistant en 23 arpents de terre en quatre pièces.
3° Fief de six arpents de terre au terroir de Baillet, possédé par Anne Charpentier, veuve de Charles Fredeau, conseiller du Roi.
4° Fief de Clinchamp, possédé par les héritiers de François Cachet, siéur de la Rue-du-Moustier à Moisselles, consistant en sept arpents de terre au terroir de Domont.
5° Fief de la Cerisaye à Domont, trois arpents de terre.
6° Fief du tonlieu de Pontoise, appartenant à Germain Gobert, marchand et bourgeois de Paris.
7° Fief à Charny-les-Meaux, consistant en une pièce de 50 arpents de terre possédée par plusieurs particuliers.
8° Autre fief à Charny qui fut à Robert de Courtignon.
9° Autre petit fief à Domont qui fut à Germain Braque.
10° Autre petit fief à Saint-Denis qui fut à Jean Clerbourg, général des Monnaies, et qui appartient à présent à l'abbaye de Saint-Denis.
11° Deux petits fiefs à Moisselles qui furent au R. P. Gassot, de la congrégation de l'Oratoire, etc, etc.

2-BA-093 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Cepoy en la paroisse de Domont, présenté au prince de Condé par Charles de Gaillarbois, seigneur de Marcouville, « laquelle seigneurie fut anciennement à André des Asses, depuis à Marie Le Picard, femme en premières noces d'Eustache Bouëtte, notaire et secrétaire du Roi, et en secondes de Jean Le Boulleur, conseiller et avocat du Roi en sa chancellerie de France et des

requêtes de son Hôtel, puis à ses héritiers, Robert et François Bouëtte, Marguerite Bouëtte, femme de Joseph de Hacqueville, sieur de Garges, François Le Boulleur, chanoine en l'église de Chartres, Germain Le Boulleur, seigneur de Brots », enfin fut acquise moitié par Robert de Gaillarbois, père de l'avouant, et moitié par celui-ci ; 11 juin 1681.
Grand in-4° de 50 f. de parchemin, couverture moderne en vélin blanc.
• Arrière-fiefs.
1° Fief de Piédefer et de la Rue, grande maison et ferme en la rue de l'Orme Colin à Domont, avec plusieurs pièces de terre.
2° Un fief de 7 quartiers de terre, à Domont, possédé par les enfants de Nicolas de Montpellier, marchand à Gonesse.
3° Un fief à Ermont qui fut anciennement à Mathieu d'Auffy, qui l'a vendu aux Célestins de Notre-Dame du Val de Rouen, depuis à Marguerite Drouard, veuve de Jean-André Lumague, sieur de « Villiers-sous-Seran » (Villers-sous-Saint-Leu-d'Esserent), ensuite à Jean Barbier, officier de la Reine-mère, depuis au sr de Berseau, qui l'a donné à rente au sr Tiltreville, dont les enfants le possèdent, consistant en une grande maison, jardin et terres.
• Parmi les censitaires, à citer : la duchesse de Joyeuse, la marquise de Canisy (maison et terres à Domont), « Madame de Lesseau au lieu de noble dame Anne Picot, veuve de Mr Eustache Le Boullanger, conseiller, notaire et secrétaire du Roi », Charles Le Maistre, seigneur de Grandchamp, Alexandre-Robert Bouëtte, seigneur de Blémur, maître d'hôtel ordinaire du Roi, gruyer et capitaine des haute et basse forêts du duché de Montmorency ; « Charles de La Salle, chevalier, seigneur de Rozière-sous-le-Bois, Puiseux-en-France, Moisselles en partie et Monsoult, pour les maisons et jardins qui furent à plusieurs particuliers à présent encloses dans la maison et enclos de l'hôtel seigneurial des fiefs de Piédefer et de la Rue, contenant tous les dits lieux en roture quatre arpens ou environ » ; François Cachet, prêtre, seigneur de la Rue-du-Moustier à Moisselles ; Geneviève Feuillet, veuve de Me Robert Dechamps, seigneur de La Boullerie, avocat au Parlement ; etc..

2-BA-094 Inventaire des titres de Moisselles, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.

In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc ancien.

2-BA-095 Inventaire des titres de Villaines, dressé par Pierre Aberlenc en

1600.

In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc ancien.

2-BA-096 Inventaire des titres de Belloy-en-France, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.

In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc ancien.

2-BA-097 Fief de Gentien à Belloy et fief de Fontenelle.

• Vente par Jean Boursier à Adenet Boulliette de sept quartiers de terre au terroir de Belloy, 4 août 1459 (parchemin original).

• Déclaration d'une maison à Belloy faite par Thomas Chartier à Sébastien de La Grange, seigneur de Trianon, 6 juillet 1532 (deux copies de 1619 et 1649, la seconde délivrée par Faugère, garde du Trésor de Chantilly).

• « Fontenelle et fief Gentien. Inventaire général des titres desdits fiefs et seigneuries 'situés à Belloy en France, s'étendans dans les paroisses de Belloy, Viarmes, Villaines et Villiers-le-Sec, appartenans à messire Jean-Philibert Olier, chevalier, 'seigneur de Touquin, Pezarches et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, pour deux tiers à l'égard du fief Gentien, et pour le total de la terre, seigneurie et domaine de Fontenelle, suivant le contrat de licitation du 21 juin 1721 passe entre ledit seigneur de Touquin et messire Jean Olier, l'autre tiers du fief Gentien appartenant à Mr Hardouin de Morel, seigneur de Putanges ; ledit fief Gentien mouvant à foi et hommage de M. le Prince (de Condé) à cause du duché de Montmorency, ledit fief et seigneurie de Fontenelle mouvant de Messieurs du Chapitre de l'Eglise de Paris comme seigneur de Belloy, Fontenelle et Puits d'Auny. Ledit inventaire fait en 1724...».

Ensemble un vol. in-folio de 70 f. de papier, toile grise.

2-BA-098 Censives des fiefs de Gentien et de Fontenelle-Olier. Copie des déclarations faites de 1776 à 1779, avec quatre carte» portant les divisions d'héritages numérotées, accompagnées de la clef.

Registre in-folio de 100 f., toile grise.

2-BA-099 Inventaire des titres de Chauvry, dressé par Pierre Aberlenc en 1599.

In-folio de 38 f., reliure originelle en mouton violet.

2-BA-100 « Livre sommaire des tiltres, foy's, hommages, adveus, dénombrementz, souffrances, ensaisinementz et aultrës concernans les flefz qui sont au lieu, terroir et seigneurie de Chauvry, faictz; par les vassaux tenanciers desd. fiefz aux feuz seigneurs barons, après ducz de Montmorency... ». Dressé par Pierre Aberlenc au mois de novembre 1601.
In-folio de 94 f.; reliure en vélin blanc ancien.

2-BA-101 Aveu et dénombrement des fiefs de la Cour, de Sausseron et de la Maison-Blanche, présenté au duc de Montmorency par Nicolas Hochet, seigneur en partie du village de Chauvry par succession de son père Pierre, avocat en Parlement, et de sa mère, Madeleine de Longueil, 24 novembre 1597.
Petit in-folio de 30 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-BA-102 Copie sur papier de l'aveu précédent.
In-folio de 24 f., toile grise.
• A la suite, transcription de la fin de l'aveu rendu au connétable de Montmorency par Pierre Hochet et Madeleine de Longueil le 14 janvier 1549 [1550].

2-BA-103 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de Béthemont, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-104 Inventais des titres de Sannois, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.
In-folio de 24 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-105 Aveu et dénombrement du fief de Soisy, sis à Sannois, présenté par François Beraut, sieur de Puissart, Soisy et Sannois, ci-devant gendarme de la compagnie du Roi, demeurant à Sannois, à messire Claude Coquille, seigneur de Stains, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, secrétaire ordinaire dudit Conseil d'Etat ; ledit fief de Soisy à Sannois tenu et mouvant de la seigneurie de Stains à cause d'un des fiefs qui la composent, lequel est mouvant 1e Monsieur le Grand-Prieur de France ; duquel fief de Soisy led. sieur de Puissart a fait et porté la foi et hommage, le 2 mars 1675, audit sieur Coquille, successeur de

Monseigneur de Harlay, procureur-général ; 20 décembre 1678.
In-folio, papier, 75 f., toile grise.

2-BA-106 Inventaire des titres de Maffliers, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-107 Inventaire des titres de Monsoult, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.
In-folio de 34 f., reliure originelle en mouton violet.

2-BA-108 Inventaire des titres de Sarcelles, dressé par Pierre Aberlenc en 1599.
In-folio de 51 f., reliure originelle en mouton violet.

2-BA-109 Aveu de la terre et seigneurie de Sarcelles et des fiefs qui y furent unis en 1623, présenté au prince de Condé par Roland de Neufbourg, seigneur de Beaulieu et de Sarcelles, conseiller du Roi en ses conseils, fils et héritier de Roland de Neufbourg, 27 novembre 1637.
Grand in-4° de 131 f. de parchemin, reliure originelle en vélin blanc, filets, fleurons et tranches dorées.
• Les f. 129-130 sont occupés par la copie de la transaction passée entre le duc de Montmorency et Roland de Neufbourg père le 3 mai 1623.

2-BA-110 Inventaire des titres de Taverny et Boissy, dressé par Pierre Aberlenc en 1599.
In-folio de 34 f., reliure originelle en mouton violet.

2-BA-111 Aveu et dénombrement du fief du Haut-Tertre sis à Taverny, présenté au connétable de Montmorency par Jacques de Lange, marchand orfèvre et bourgeois de Paris, 23 septembre 1564.
Original en grand in-4° de 14 f. de parchemin, et copie sur 46 f. de papier faite par Faugère, garde du Trésor de Chantilly, le 15 août 1649. Un vol. recouvert en vélin blanc moderne.

2-BA-112 Copie de l'aveu et dénombrement précédent, faite au XVIe siècle sur 48 f. de papier de format petit in-folioo; et copie sur parchemin, non datée, de la déclaration des cens dus au seigneur du Haut-Tertre, 16 f. de format carré.
Un vol. recouvert de vélin blanc moderne.

2-BA-113 Aveu et dénombrement dû fief du Haut-Tertre, présenté au prince de Condé par Philippe de Cossart, bourgeois de Paris, 26 novembre 1642.
Grand in-4° de 54 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-BA-114 Copie du précédent aveu.
Grand in-4° de 57 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-BA-115 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Taverny, présenté au duc de Bourbon par Marie-Jeanne Robin de Lisle, veuve de Guillaume Julliet, receveur-général des finances de la généralité de Lyon, 12 avril 1728.
Grand in-4° de 629 f. de parchemin, reliure moderne en demi-chagrin vert.

2-BA-116 Registre des locataires des terres de Taverny et Beauchamp, et des terres de la garenne de Beauchamp, des débiteurs des rentes foncières et constituées dépendant de l'acquisition tant de la terre de Taverny que de la maison de Beauchamp, 1759-1792.
In-folio de 216 f., dos de toile grise.

2-BA-117 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de Saint-Leu-lez-Taverny, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.
In-folio de 46 f., reliure originelle en mouton violet.

2-BA-118 Registre terrier et censier de Saint-Leu, Deuil, Taverny, Montmorency, Le Plessis-Bouchard et Groslay, dressé en 1514 pour Philippe de Montmorency.
In-folio de 398 f. de papier, reliure toile grise.

2-BA-119 Inventaire des titres de Tour dit Saint-Prix, dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 46 f., toile grise.

2-BA-120 Inventaire des titres de Montubois, dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-121 Inventaire des titres de Franconville-la-Garenne, dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 60 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-122 Inventaire des titres d'Herblay, dressé par Pierre Aberlenc en mai 1600.
In-folio de 23 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-123 Inventaire des titres de Bezons-sur-Seine, dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 24 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-124 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Hérouville et des fiefs qui la composent, présenté au prince de Condé par François de Berbisy, 1er mars 1679.
In-folio de 66 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.
• Fut à Jean-François et à Etienne de Berbisy, grand-père et père de François... « Les fiefs de Laval, de Clerbourg et de Jean d'Auffis composent ce qu'on appelle aujourd'hui l'ancien flef d'Hérouville, l'église dudit lieu estant bastie sur le fond dudit fief de Laval ; les cinq parties (sixièmes) duquel fief et les deux tiers d'un autre fief acquis par Jean-François de Berbisy de François de Cugnac, seigneur de Dampierre, en l'année 1626, qui jadis appartenoit à Isabeau de Mory et dont elle a baillé son aveu et dénombrement en l'année 1401 ; parmi lequel fief de Dampierre est compris un petit fief acquis de Messieurs les. Pelletiers (les Le Pelletier) et qui fut jadis à Jean de Hérouville, et dont Jean-François de Berbisy a rendu sa foy et hommage en 1623 Appartenant à moy, François de Berbisy, par l'acquisition faite de mon père Etienne le 22 décembre 1655 ; l'autre sixième dudit ancien fief et l'autre tiers dudit fief de Dampierre appartenant à Samuel de Charmont à cause d'Antoinette de La Fontaine, sa femme, fille de Charles de La Fontaine, seigneur de Gormeilles en Vexin, et de défunte Madeleine de B;erbisy, ma tante, auparavant veuve de Robert Testu, seigneur de Manouville... ».

2-BA-125 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de la Malmaison, dressé en

1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-126 Inventaire des titres de la terre et seigneurie d'Attichy, dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-127 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Attichy en Valois, présenté au prince de Condé par Antoine Dony, seigneur d'Attichy et de La Motte-sur-Aisne, baron de La Ferté-sur-Perron, 4 février 1634.
In-folio de 223 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-BA-128 Copie sur papier du précédent aveu, faite en 1773.
In-folio de 190 f., toile grise.

2-BA-129 Inventaire des titres de plusieurs petits fiefs assis dans la paroisse et territoire du Mesnil-Aubry, dressé par Pierre Aberlenc en mars 1600.
In-folio de 29 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-130 Inventaire des titres du fief de la Haie-Rapine à Villiers-le-Sec, dresse en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 23 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-131 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Chennevières, présenté à Anne de Montmorency par Antoine du Crocq, seigneur dudit Chennevières et de Vémars en partie, 26 juin 1538.
Original en 22 f. de parchemin, et copie du temps sur 38 f. de papier.
Un vol. grand in-4°, reliure moderne en vélin blanc.
• L'aveu mentionne sommairement plusieurs arrière-fiefs, dont le fief du Pressoir et celui de la Relie-Etoile tenus par M. de Villandry.

2-BA-132 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de Puiseux-en-France lez Louvres-en-Parisis, dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-133 Clef du plan de Puiseux, XVIII[e] siècle.
In-folio de 40 f., reliure en vélin blanc ancien.
• Liste des propriétaires des terres, avec un numérotage renvoyant à des cartes qui ont disparu.

2-BA-134 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de Garges, dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-135 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de Bercy, dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 30 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-136 Aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Bercy, rendu: par le prince de Condé, comme duc d'Anguien (Montmorency), à Monsieur, frère du Roi, comme duc de Brunoy et châtelain d'Yerres, 30 août 1784.
In-folio de 29 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.
• La seigneurie de Bercy relevait de la châtellenie d'Yerres, membre du marquisat de Grosbois, réunie à la duché-pairie de Brunoy. Le prince de Condé donne l'aveu « pour et au lieu du propriétaire de la terre et seigneurie de Bercy, lequel est tenu de faire et porter foi et hommage à mondit seigneur le prince de Condé à cause de son duché d'Anguien ». Le propriétaire était alors Charles-Jean-François de Malon, mineur, comme seul et unique héritier de Maximilien-Emmanuel-Charles de Malon, son père, auquel Bercy appartenait au moyen de la donation entre vifs et irrévoeable qui lui en avait été faite par Nicolas-Charles de Malon, son père. L'article 10 donne la description du « château et principal manoir de Bercy, avec pavillons aux deux bouts, le tout de vingt-six toises de large à cent trente-cinq toises du bord méridional du grand chemin de Paris à Charenton, ledit château bâti par Charles-Henry de Malon, premier trisayeul dudit seigneur avouant, vers seize cent soixante, après avoir fait démolir l'ancien château, qui étoit près le grand rond du parterre à environ cent vingt cinq toises du château actuel . . . »

2-BA-137 Inventaire des titres des droits qui appartiennent au duc de

Montmorency à Aubervilliers, dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-138 Inventaire des titres des droits qui appartiennent au duc de Montmorency en la ville, terroir et juridiction de Saint-Denis en France, dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 14 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-139 Inventaire des titres des droits qui appartiennent au duc de Montmorency « en la baronnie, chasteau et chastellenie de Marly-le-Chastel près de Saint-Germain », dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-140 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Marly-le-Châtel, présenté au connétable Anne de Montmorency par Christophe de Lévis de Lavieu, protonotaire du Saint-Siège apostolique, « maistre du cueur et conte de l'église de Lyon », baron et seigneur temporel de Fougerolles, Curraize, Chalain-le-Comtal en la comté de Forez, baron et châtelain de Marly-le-Châtel et de Magny-Lessart en la vicomte de Paris, s. d. (entre 1540 et 1550).
Grand in-4° de 78 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.
• Signé C. de Levys Lavieu. « le chastel est clos de grans murailles anciennes, et dedans l'enclos d'icelluy estoit assis l'hostel d'icelle seigneurie, qui est par fortune de guerre tourné en toute ruyne, et n'y a que les vieilles murailles, tenant à l'église paroissiale de Saint-Vigor ; et aussi dedans la clo'sture dudit chastel avoit coulombier, avecques une tour ronde dedans laquelle estoient les fosses, prisons, ceptz et autres choses à tenir les prisonniers qui sont prins prisonniers en ladite seigneurie, lesquelz coulombier, tour et prisons sont de présent cheutz en ruyne et non valleur ».
• Arrière-fiefs.
1° Un fief à Montjoie que souloit tenir Jean d'Igny.
2° Un fief que souloit tenir un nommé Perrin de Neuville, consistant en une rente sur le moulin de Chambery sous Saint-Germain-en-Laye et en cens sur la vigne de la Barre-Saint-Germain.
3° Un fief que souloit tenir Simon de Montjoie, qui tenoit ledit moulin

de Chambery, le clos et les noes de Poissy, une vigne à la Barre-Saint-Germain, des cens dans les îles de Triel, et un petit fief à Achères.
4° Un fief à Mareil sous Marly, que souloit tenir Nicolas du Chemin, écuyer, et à présent le tiennent les Ecoliers de Justice.
5° Le fief du port de la Loge, provenant de Jean de la Loge, héritier de Perrin Foulon, et appartenant à présent à Jean Target, marchand et bourgeois de Paris.
6° Le fief de Charonne, duquel Jean Chenarf a fait hommage et baillé son aveu, et auparavant le tenait Jean Chanteprime, et avant lui Jean Le Tuillier, et de présent Robert Nicolas, marchand et bourgeois de Paris, et consiste en menus cens qui se reçoivent sous les piliers en Grève à Paris.
7° Le bois de la Sayette à Marly, que tenait Barthélémy Clostre, conseiller au Parlement,
8° Quatre fiefs en la ville de Meudon, que tient Jean Sanguin comme ayant la garde son fils Antoine, à qui ils ont été donnés par feu Guillaume Sanguin, qui les avait acquis, savoir : le fief du châtel de Meudon des exécuteurs de feu Augustin Ysebarre, le fief des Créneaux des hoirs de maître Jean Loctain, le tiers fief du chàtel de Meudon acquis des hoirs de maître Jean Brignon, un fief qui fut jadis à Jean de Bourcier, sergent du Bois de Vincennes, et que ledit Sanguin acquit des hoirs dudil Jean Brignon.
9° Un fief aux Essars de Marly, ienu par Nicolas de Herberay, seigneur dudit lieu ces Essars.
10° Le fief du Vivier, tenu autrefois par Jean de Soisy, puis par Jean Hébert, et de présent par Jean Muterne, procureur au Châtelet de Paris.
11° Un fief à Bailly que tenait Pernot de Bonafle et que tient de présent Jacques Challigault, conseiller au Parlement et seigneur de Lignery.
12° Le fief de Vignolles, tenu autrefois par le vicomte de Massy, puis par Pernot de Bonafle, et de présent par ledit de Lignery.
13° Le fief de Valoursel, qui était à Henry de, la Cloche, procureur au Châtelet, et de présent à Pierre Thumery, seigneur de Roquemont.
14° Le fief d'Aigremont, tenu par Jean de Lasiecte-Fresnel à cause de Jeanne de Garencières, sa femme.
15° Un fief; à Noisy qui fut à Pierre de Challeau et de présent appartient à Guillaume Poyet, président au Parlement.

16° Un autre fief à Noisy que possédait Michel de Louveciennes, écuyer, demeurant à Marcoussis, et qui appartient audit Guillaume Poyet.
17° Un fief à Tressancourt-le-Petit, qui fut à Jean Agoulant et qui est tenu à présent par la veuve de Jean Brinon, chancelier d'AIençon et président de Rouen.
18° Un fief à Fresnes, qui appartint à Jean Le Maréchal, puis à Jeanne La Baveuse, dame de Maillebois, et le tient à présent maître Etienne d'O, seigneur de Fresnes.
19° Deux fiefs en la ville de Bures et au terroir du Pré en la châtellenie de Poissy, qui furent à Jean de Claincourt, puis à Hugue de Hamerel veuve de Raoul Lamoureux, et appartiennent à présent à la veuve de Jean Brinon.
20° Deux autres fiefs à Bures qui furent à Simon et à Jean de Fremainville et qui appartiennent aussi à la veuve de Jean Brinon.
21° Le fief d'Orgeval-lez-Poissy, qui fut à Hugues Le Coq, puis à Philippoî Le Courtillier, marchand et bourgeois de Paris, dont les enfants le tiennent à présent.
22° Un fief assis à Marolles en la ville et prévôté de Villaines sur Seine, qui fut à Nicole des Essars et appartient à présent à la veuve de Jean Brinon.
23° Un fief à Louveciennes qui fut à maître Pierre de Voisins, depuis à Simon de Graville, écuyer, à cause de Jeanne Lescripvain, sa femme, tenu à présent par Girard de Louveciennes, seigneur dudit lieu.
24° Le fief de Challeau, tenu par Jean de Fresnes.
25° Un fief à Ville d'Avray, qui fut à Pierre de Challeau, puis à Jean Viel et à Robert Briani, son gendre, et depuis aux Célestins de Paris.
26° Deux autres fiefs tenus par les Célestins à Ville d'Avray.
27° Le fief du Grand Chatteron à Louveciennes, « que soulloit tenir Martin de Louveciennes, et après luy Jehan de Louveciennes, et depuis Jehan de Louveciennes, son fils, duquel fief led. Jehan a faict la foy et hommage et n'en peult bailler son dénombrement au vray, car toutes les lettres furent perdues à la grant tuerie de Paris, en laquelle fut tué le père dudit Jehan. Lequel fief tient à présent noble homme Girard de Louveciennes... ».
28°. Un autre fief assis à Louveciennes, tenu par Girard de Louveciennes.
29° Un petit fief à Bougival tenu par Antoine Lesec, fripier à Paris.

2-BA-141 Autre aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Marly-le-Chàtel, présenté au connétable Anne de Montmorency par Claude de Lévis, seigneur et baron de Cousan et Fougerolles au comte de Forez (neveu de Christophe de Lévis-Lavieu), 15 novembre 1558.
Grand in-4° de 186 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-BA-142 Inventaire des titres des droits qui appartiennent au duc de Montmorency à Stains lez Saint-Denis, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BA-143 Inventaire des titres des droits qui appartiennent au duc de Montmorency aux lieu, terroir et juridiction de Moussy-le-Neuf, dressé par Pierre Aberlenc en 1600.
In-folio do 24 f., couverture molle originelle en vélin blanc. Une partie de Moussy-le-Neuf relevant de Chantilly, l'autre de Montmorency, les différents titres de ces fiefs ont été réunis dans le carton 1-BA-0116 de la série B.

2-BA-144 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de La Page en la sénéchaussée de Carcassonne, diocèse de Mirepoix (dép. de l'Aude, canton de Belpech), dressé par Pierre Aberlenc en 1600.
In-folio de 10 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

SÉRIE BB
ECOUEN

1-BB-001 • Lettres de Henri II prononçant la disjonction de la terre et seigneurie d'Ecouen, qui relève de l'abbaye de Saint-Denis, d'avec le duché-pairie de Montmorency, qui relève du Roi,septembre 1551 ; vérifiées au Parlement le 4 septembre, et entérinées à la Chambre des Comptes le 9.
• Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, à qui Louis XIII a donné les terres d'Ecouen et de Préaux, confisquées sur son frère le duc de Montmorency rebelle, jouira desdites terres « sans que ses créanciers antérieurs audit don puissent prétendre hypothèque sur icelles », 1er mars 1633. La duchesse d'Angoulême donne à son fils Louis de Valois, comte d'Alais, avec réserve d'usufruit, les terres et seigneuries d'Ecouen, Villiers-le-Bel, Ezanville, Le Mesnil-Aubry, avec les moulins de Chauffour et de Garges, etc. ; 15 mars 1633.
• Fois et hommages des seigneurs d'Ecouen à l'abbaye de Saint-Denis, 1414-1659. Philippe de Melun, veuve de Jacques de Montmorency, 20 octobre 1414 (deux copies sur papier).
Lettres de réception : l'abbé Philippe reçoit la foi et hommage de Jean de Montmorency, lu octobre 1455 ; l'abbé Emard reçoit Guillaume de Montmorency, « à cause de la huitiesme part et portion de la quarte partie des chastel, terre et seigneurie d'Escouen, qu'il a jà piéçà acquise de dame Marguerite de Montmorency, veuve du feu sr de Gazebecq, fille et héritière en partie de feu messire Jehan de Montmorency », 2 mars 1527 [1528], puis son fils Anne pour les sept huitièmes de cette quarte partie, les trois autres parts appartenant à Guillaume de Montmorency de son propre, 8 mars.
Lettres du cardinal de Bourbon (Louis, évêque de Laon) recevant la foi et hommage d'Anne de Montmorency ; données à La Père-sur-Oise, 2 juillet 1531 (signées).
Lettres de Charles, cardinal de Lorraine, recevant la foi et hommage d'Anne de Montmorency, représenté par Barnabe de Fayolles, abbé commendataire de Royaumont et chanoine de la sainte Chapelle du Palais à Paris, 13 mars 1559 [1560].
Acte de foi et hommage au cardinal de Lorraine par Jean de Lisle, seigneur de Marivaux, au nom de François, duc de Montmorency, de sa mère, Madeleine de

Savoie, et de ses frères Henri, seigneur de Damville, Charles et Guillaume, seigneurs de Méru et de Thorey, 4 juin 1568. Le cardinal de Guise (Louis de Lorraine) fait remise à la connétable de Montmorency et à ses fils des droits de relief et autres dus à cause de la mort du duc François, 3 juin 1579.
Copie de commission et saisie des seigneuries d'Ecouen et Villiers-le-Bel à la requête de Louis de Lorraine, archevêque de Reims, abbé de Saint-Denis, 5 octobre 1605.
Lettres de Louis de Lorraine (signées) recevant en foi et hommage le connétable Henri de Montmorency, 6 mai 1607 ; mainlevée de la saisie par lettres de Guichard Ravel, bailli de Saint-Denis, 1er juin.
Louis de Lorraine (lettres signées) reçoit en foi et hommage le duc Henri de Montmorency, 15 mai 1614.
Procuration donnée au secrétaire Jacques Porest par Françoise-Marie de Valois, duchesse douairière de Joyeuse, héritière de Louis de Valois, duc d'Angoulême, pour porter la foi et hommage au cardinal Mazarin, abbé de Saint-Denis, 4 juillet 1658 (copie notariée) ; acte de foi et hommage par Jacques Porest, au palais du cardinal Mazarin, présenté à Jean-Baptiste Colbert, baron de Seignelay, intendant-général des maison et affaires du cardinal, 26 mars 1659.
• Quatre exploits de la poursuite faite par Thierry Le Charpentier et Etienne Le Tonnellier, créanciers, pour la saisie et criée des terres de la duchesse de Joyeuse, 4 et 6 avril 1675.

Acquisitions faites par les seigneurs d'Ecouen.

• Rente de 8 liv. par. sur une maison, cour, jardins et fosse à poissons à Ecouen ; titres de cette rente, 1399, 1425, acquise par Jean de Montmorency et Marguerite d'Orgemont, sa femme, en 1449 et 1455 (cinq pièces).
• Acquisition par M. de Montmorency d'une pièce de terre de 4 arpents au terroir d'Ecouen au lieu dit Tronsières, 10 janvier 1436 [1437] ; d'une rente de 20 sols sur un jardin à lui appartenant en la rue du carrefour Saint-Acceul, 28 mars 1456 ; des cens et rentes qui appartenaient à Jean Le Sueur sur une maison, 2 janvier 1456 [1457].
• Thibault de Rueil l'aîné, marchand orfèvre et bourgeois de Paris, vend à Jean de Fresnoy, conseiller au Parlement, 36 s. par. de rente (faisant partie de 62) sur une maison, jardins, vivier et héritages qui furent à Guillaume Guédier et qui appartiennent à présent à Jean de Montmorency et font partie de son domaine d'Ecouen, 19 janvier 1473 [1474]. Jean Le Cornu, marchand et bourgeois de Paris, fils de Denis Le Cornu et de Julianne de Rueil, vend 19 s. p.

de la même rente à Jean de Fresnoy, 4 février. Jeanne Godiane, veuve de Nicolas Boismègre, orfèvre et bourgeois, qui a acquis 7 s. 6 d. p. de la même rente de Jean Premault, drapier à Beauvais, fils de Martine de Rueil, les vend à Jean de Fresnoy, 8 février. Jean de Fresnoy cède les 62 s. p. de rente à Jean de Montmorency en échange des droits seigneuriaux que celui-ci prétendait avoir à Belle-Eglise, 1er mars 1473 [1474].

• Guillaume de Montmorency achète de la famille Le Porlier un demi-arpent de jardin et châtaigneraie entre la fosse et le château, 2 mai 1525 ; de la famille Bénard un demi-arpent de terre près du château, même jour.

• Anne de Montmorency achète de Jean Le Portier un jardin au lieudit la ruelle Sausseron, 13 mai 1542; de Denis Grappin les deux tiers d'un quartier de bois taillis, 19 février 1561 [1562] ; Madeleine de Savoie, veuve du connétable, acquiert de la famille Bénard un quartier de jardin et châtaigneraie, 29 octobre 1577 ; de Denise Noël, veuve de Denis Grappin, le tiers d'un demi-arpent et demi-quartier de terre, 24 septembre 1578 ; de Pierre Noël, « cocher de Monseigneur filz unicque de France », frère de Denise, une pièce de terre et un quartier et demi de bois taillis, même jour.

Pièces comptables (cinq).

• Fourniture au château d'Ecouen de vins de Montmorency, de Saint-Leu, de Saint-Prix et de Soisy, 1532 et 1534.

• Paiement d'une rente de 500 1. 17 s. 6 d. à dom Jacques Legrand, prieur de Saint-Denis de l'Estrée, 1624, etc..

Moulin à vent d'Ecouen, dit le moulin des Bruyères.

• Baux à ferme, 1554 à 1762 (quatorze pièces). Bail à cens au profit de Pierre-Victor Delachaussée, 9 décembre 1776.

Four banal.

• Rôle des manants et habitants d'Ecouen pour l'année 1564 (ils doivent chacun 4 s. p. et une poule pour le four). Titre nouvel passé entre la duchesse de Montmorency et les habitants d'Ecouen pour le droit de four banal, 21-24 septembre 1585. Registre des titres passés par les habitants d'Ecouen en 1598-1599.

• Mémoire concernant la suppression du four banal, XVIIIe siècle.

• Titre nouvel des habitants pour les 5 sols et la poule vive de rente comme droit de four banal, 3 juin 1736.

• Le Conseil du prince de Condé autorise le procureur fiscal d'Ecouen à faire passer un titre nouvel aux habitants, 16 avril 1788.

Treize baux à cens et rente consentis par les Montmorency à Ecouen, 1400-

1583 (à signaler le bail à cens fait à Jean Goujon, plâtrier, de la maison où était le four banal, « séant devant le petit chêne du carrefour et place de devant l'église, tenant d'une part aux étables à chevaux de Monseigneur, auxquelles étables souloient être les bergeries », 7 octobre 1501).

• Biens en censive, contrats entre particuliers, 1452-1544 (quinze pièces) ; Didier Goujon prend une maison de Golet de Blémur, marchand et bourgeois de Paris, 1452, titres de cette maison depuis 1391. Guyon de Sévigné, seigneur dudit lieu, des Rochers et de Vigneux, vend à son frère François, seigneur d'Eaubonne, un fief à Ecouen qui fut à Charles de Montmorency, seigneur de Bouqueval, aïeul maternel de Guyon, 17 mai 1507 ; François de Sévigné ne faisait que prêter son nom à André Dezasses, conseiller en Parlement, qui vendit le fief, ainsi que le fief de Sepoy à Domont, à Guillaume de Montmorency le *26* janvier 1507 [1508] ; etc., etc..

• Cahier des ventes et saisines de la terre et seigneurie d'Ecouen en 1556-1557 ; mention de vingt-deux contrats.

• Trois contrats de 1563, 1566, 1573, un de 1575, un de 1600, un de 1601, un de 1627, un de 1633, deux de 1634, un de 1635, un de 1652, un de 1653 (passé devant Jean Lemoyne, tabellion établi à Gonesse pour messire Charles Girard, président en la Chambre des Comptes, marquis du Thillay et seigneur par engagement de Gonesse), un de 1657, un de 1662, deux de 1663, un de 1664, un de 1666, un de 1670, un de 1673.

• Registre d'ensaisinement des contrats passés de 1669 à 1675.

• Un contrat de 1681, un de 1700 (avec des pièces de procédure depuis 1685).

NEUFMOULIN près Ecouen.

• Anne de Montmorency, représenté par Antoine Mazon, vicomle de Damville, « contrerolleur d'offices en la maison de Monseigneur le Dauphin, aussi contrerolleur des bastimens de mond. seigneur le Connestable », baille à cens et rente à Jean Dubois, marchand plâtrier à Neufmoulin, la terre à chennevière assise à Neufmoulin, contenant 29 perches, et autres 29 perches faisant la quarte partie de la maison, cour et pré assis en cedit lieu de Neufmoulin ; 20 mai 1552.

• Registre des champarts de la solle de Neufmoulin et du Pas-de-leu, XVIe siècle.

• Déclaration des maisons et héritages assis à Neufmoulin, paroisse d'Ecouen, appartenant à Pierre Osmont, marchand épicier à Saint-Denis, tenus en censive de Françoise-Marie de Valois, fille unique du duc d'Angoulême et veuve de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, dame d'Ecouen et de Neufmoulin ; s. d. (XVIIe*

siècle).

1-BB-002• Etats des acquisitions faites à Ecouen par Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé, de 1702 à 1707. Etat des acquisitions et échanges faits pour l'élargissement de la grande route, 1703-1706. Contrats d'acquisition de maisons, jardins et terres, 1702-1707.

• Contrat d'échange de terres et de remises à gibier, 1724.

• Acquisition par le comte de Charolais d'une maison à Ecouen, 1726 ; titres de cette maison, 1641-1705.

• Réunions au domaine, 1726 et 1735.

• Création de l'avenue du bois d'Ecouen au bois d'Ezanville, contrats d'acquisition, 1747-1748.

• Acquisition de terrains par le prince de Condé, 1768, 1769.

• Contrats d'échange d'héritages avec le sr Caillon, 1787, avec le sr Goujon, 1788.

• Acquisition d'une pièce de bois taillis de Mme Dubief, 1789.

1-BB-003• Biens en censive ; contrats entre particuliers, XVIIIe siècle.

• Concessions à titre de cens, XVIIIe siècle.

• Ensaisinements, lods et ventes, 1778-1789.

• Rachat de droits seigneuriaux par les particuliers, 1791-1792.

• Déclarations passées au terrier d'Ecouen en 1562 (cinq pièces), en 1564 (trois pièces), en 1565 (une pièce), en 1583 (une pièce), en 1589 (une pièce), en 1593 (une pièce), en 1597 (une pièce), s, d. (une pièce), en 1598 et 1599 (deux grosses liasses).

1-BB-004 •Déclarations passées au terrier d'Ecouen en 1600 (quinze pièces), en 1601 (vingt-et-une pièces), en 1602 (dix-neuf pièces), en 1603 (quatre pièces), en 1604 (huit pièces), en 1605 (cinq pièces), en 1606 (trois pièces), en 1G07 (une pièce), en 1608 (deux pièces), saisie d'une maison (dix-neuf pièces), en 1610 (trois pièces), en 1612 (une pièce), en 1614 (deux pièces), en 1617 (une pièce), en 1618 (une pièce), en 1619 (une pièce), en 1620 (trois pièces), en 1625 (une pièce).

• Registre terrier d'Ecouen, s. d. (XVIIe siècle).

• Déclarations passées au terrier en 1641, 1642, 1650, 1653, 1655, 1656 (quatorze pièces), de 1657 à 1660 (trois liasses).

1-BB-005• Déclarations passées au terrier de 1657 à 1660 (suite), et de 1732 à 1734 (deux grosses liasses).

1-BB-006• Déclarations passées au terrier de 1732 à 1734 (suite ; une grosse

liasse).

1-BB-007• Domaine d'Ecouen. Inventaires des titres. Etats. Procès-verbal général des fermes et terres de la baronnie d'Ecouen et dépendances, 1745.

• Baux généraux et particuliers, 1633-1790 (deux grosses liasses).

1-BB-008• Administration au XVIIIe siècle. Récolte des foins. Vente des fruits des voiries.

1-BB-009• Provisions d'offices. Comptes de la justice. Comptes de la régie.

1-BB-010• Entretien des voiries.

• Entretien des bâtiments, travaux au XVIIe et au XVIIIe siècle.

1-BB-011-012. • Exploitation des bois au XVIIIe siècle.

1-BB-013• Comptes du Bureau des Postes d'Ecouen, 1743-1792.

• Documents concernant Louis Afforty, curé d'Ecouen de 1738 à 1749.

• Documents relatifs à la remise du château d'Ecouen au prince de Condé par la Légion d'Honneur, 1814-1816.

1-BB-014• Régie des bois d'Ecouen de 1815 à 1838.

• Correspondance relative à la régie du domaine, 1833-1838.

• Acquisition de bois et terres par le duc de Bourbon, 1824-1825.

• Aliénation du domaine, 1845.

SERIE BB
REGISTRES

2-BB-001 « Coppie des Inventaires originaux des livres, lettres, papiers et tiltres qui sont dans le Trésor du chasteau de Chantilly touchans et concernans les terres et seigneuries d'Escouen, Villiers-le-Bel, et Ezanville

faite par moy Pierre Aberlenc, notaire héréditaire du Roy et garde d'Archifz général de mond. seigneur duc (de Montmorency) dans son chasteau et trésor de Chantilly, où lesd. tiltres et papiers sont et reposent, l'an mil six cens seize ».

In-folio de 147 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BB-002 Inventaire des titres d'Ecouen, Villiers-le-Bel, Le Mesnil-Aubry et Ezanville, terminé par l'acte notarié de la remise des titres par le prince de Condé à Louis de Valois, comte d'Alais, héritier de sa mère Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, comtesse de Lauraguais et d'Alais, dame des terres et seigneuries de Préaux, Ecouen, Buire, Maintenay, Melun en partie et autres lieux..., 4 mai 1637.

In-folio de 192 f. écrits et 18 blancs, reliure originelle en maroquin vert olive, filets et fleurons dorés.

2-BB-003 Double du précédent inventaire, comprenant 202 f. écrits et 11 blancs, même reliure.

• La lecture de cet inventaire fait amèrement regretter la disparition des comptes d'Ecouen, et surtout des documents inventoriés sous le n° 95 : « Lyasse de plusieurs cayers reliez en parchemin intitulée Pacquet de comptes et certains acquitz des bastimens et réparations faictes faire au chasteau d'Escouen par Messire Anne de Montmorency, grand maistre et connestable de France, depuis l'année 1548 jusques en l'année 1558 » (les boiseries de la chapelle d'Ecouen, placées par le duc d'Aumale à Chantilly, portent la date de 1548 ; l'autel attribué à Jean Goujon est de la même époque).

• Autre article à citer : n° 33, « quatre feuilles papier liées ensemble, intitulées Coppie du testament de feu Me Bonadventure Navard, peintre, décédé à Escouen sans hoirs et successeurs… saisie de ses biens, 1560 ».

2-BB-004 « Inventaire des titres et papiers de la terre et seigneurie d'Ecouen qui sont dans le Trésor de S. A. S. Monseigneur le Prince à Paris. Fait par le sr Luillier

en l'année 1704. Mis au net par Gaudeloup en 1705 ».

In-folio de 655 p. ; la première page est remplie par un beau dessin d'architecture à l'encre de Chine et au lavis par Gaudeloup, dans lequel est écrit le titre ci-dessus et dont le haut est orné des armes de Condé surmontant un chevalier armé, brandissant l'épée, et monté sur un cheval dont les pieds de derrière s'appuient sur un socle bas qui porte la devise APLANOS au dessus de l'écu des Montmorency. L'ancienne reliure en veau brun orné n'a pu être conservée ; mais le dos a été collé sur le dos neuf en veau brun, et les armes de Condé frappées sur les plats (ceux-ci refaits en toile) ont été découpées et collées à l'intérieur.

• L'inventaire des titres est complété par les articles suivants : p. 605, « mémoire fait au sujet du partage des biens de M. le Comte d'Alest et autres dont Mad" la Duchesse de Joyeuse étoit héritière conjointement avec M. le Duc de Guise et M. le Prince de Joinville » ; p. 613, « mémoire historique fait par le sr Luillier concernant la succession de Made Diane de France, Duchesse de Châtellerault, Montmorency et d'Angoulesme, dont une partie des biens sont écheus à Mr de Joyeuse, de laquelle S. A. S. Monseigneur le Prince a hérité en partie do ce qui venoit de Mr de Montmorency » ; p. 621, « mémoire concernant la terre et seigneurie d'Ecouen dont les papiers manquent et ne se trouvent pas parmi ceux qui furent aportés au trésor en 1702 ».

2-BB-005 Copie de l'inventaire précédent, moins le dernier mémoire.
In-folio de 459 p., reliure originelle en veau brun, dos orné.

2-BB-006 Intitulés des sacs contenant les titres d'Ecouen, de Villiers-le-Bel, d'Ezanville et du Mesnil-Aubry, s. d. (milieu du XVIIIe siècle).
Petit in-folio de 11 f., cartonnage vert.

2-BB-007 Compte de Collet Le Porlier, receveur d'Ecouen, pour l'année 1459-1460.
Petit in-folio de 44 f., toile grise.

• A la fin : « Ces comptes ont esté veuz et visitez et ouys par le commandement de Monssr de Montmorency comme usufruittier de la revenue de ladite terre d'Escouen, et en la présence de noble homme Guillaume de Montmorency, escuier, fllz dudit sr de Montmorency et seigneur dudit Escouen, par noble homme Pierre Le Roullyé, escuier et maistre d'ostel dudit sr de Montmorency, et maistre Jehan de Montmorency et de Vitry, prebtre et receveur dudit Escouen pour ledit Guillaume de Montmorency dessus

nommé, et par ainssy demoure quitte ledit receveur de toutes receptes et mises tant d'argent, cens, rentes, champars, grains, chappons, poullez, comme d'autres choses contenues en sa ditte recepte et dont il a rendu compte. Eh tesmoing de ce led. Pierre Le Roullyé et ledit Jehan de Montmorency et de Vitry... ont signé sesd. présens comptes le quatriesme jour du moys de novembre mil quatre cens soixante et unze ».

2-BB-008 Registre terrier de la terre et seigneurie d'Ecouen, dressé d'après les déclarations passées en 1562, 1563 et 1564. Petit
In-folio de 440 f., toile grise.

• A signaler : les nombreux membres d'une famille Goujon ; Acceul Dubois, « concierge pour monseigneur le connestable en sa maison de Rubelle à Saint-Pry » ; la famille Porlier ; la famille Guibillon ; messire Evremond Bière, prêtre demeurant à Ecouen ; François de Vigny, receveur de la ville de Paris, possède une maison à Ecouen du chef de Madeleine Le Bossu, sa femme, fille et héritière de feu Denis ; Guillaume Porlier, dit Adam, maître orfèvre et bourgeois de Paris ; Guillaume des Hayes, écuyer d'écurie du connétable ; Gilles Marin, archer des toiles de chasse du Roi ; messire Hugues Breton, prêtre demeurant à Ecouen ; Innocent Mutel, sommelier de l'échançonnerie du connétable à Chantilly ; « Jehan Bullant, maistre maçon et arquictecte de Monseigneur le Gonnestable, en son nom, et Anthoine Richault, filz de Rieul Richault et de deffuncte Françoise Berault, une maison contenant quatre travées, estable, cave, court et jardin, assise au carrefour de la Bouette, duquel lieu en appartient aud. Bullant les V partz, et aud. Anthoine Richault la VIe partie, tenant d'une part aud. carrefour, d'autre part au bois de mond. seigneur, aboutissant d'un bout à Pierre Goujon l'aisné, d'autre bout à Michel Goujon et autres... » (déclaration du 12 janvier 1562 [1563]) ; Jacques Huault, seigneur de Bussy, notaire et secrétaire du Roi, possède plusieurs pièces de terre du chef de Philippe de Hacqueville, sa femme ; « Jehan Gobelin l'aisné, marchant tainturier demeurant à Saint-Marcel lez Paris », possède trois petites pièces de terre au terroir d'Ecouen (déclaration du 14 juin 1563) ; Louis Freret, curé d'Ecouen ; pièces de terre possédées par Marie de Gorbie, demeurant à Mareil, veuve de Germain du Val, sr de Fontenay ; par Marguerite Ribier, veuve de Louis de Vachot, sr du Plessis-Pommeraye (près Creil) ; par Nicolas Le Vergeux, avocat au Parlement, à cause de sa femme, qui fut Me Louis de Besançon (dix arpents de terre tenus en fief du seigneur de Bouqueval et en arrière-fief de Montmorency ; déclaration de Le Vergeux du 30 juin 1558 ; aveu de Guillaume de

Besançon à Jean Le Picart, seigneur de Bouqueval, du 1er juillet 1541) ; etc., etc..

2-BB-009 Autre registre terrier d'Ecouen, dressé d'après le précédent, mais disposé par cantons du terroir ; s. d. (XVIe siècle).

In-folio de 318 f., reliure moderne en demi-veau fauve.

• F. 1-81, maisons et jardins à Ecouen ;

F. 82, Blestrou ;

F. 85, Bonniers ;

F. 86, Goquibus ;

F. 87, dessus la ruelle des Coquins ;

F. 88, dessous les Berriers, derrière l'église ;

F. 89, derrière le regard de la Fontaine ; devant la croix Mauberge ; dessus les Griblets ;

F. 90, dessous la Coterette ; derrière le bois de Monseigneur au lieudit Coquibus ; derrière la fontaine Saint-Acceul ; Grosse Mye ;

F. 94, Géraumont, Josenfore ;

F. 95, le Pas-de-Leu ;

F. 96, la fontaine des Griblets, le Puits Saint-Acceul, l'Allée ;

F. 97, la ruelle des Pierre, la bonde sur la ruelle des Coquins, la fontaine du Cornet, le jardin des Champs ; le Bout de la Ville, le Fossé rouge ;

F. 103, le chemin de Pommeray ;

F. 106, le Carrel, le Haut d'Irlande ;

F. 108, le Cornouiller, le chemin de Paris, la Fosse aux Bretons ;

F. 109, la Fosse, le Court Sentier ou ruelle des Connils sur le chemin de Thiessonville ;

F. 115, l'Ecorchoir, le Pré Chagrin ;

F. 119, la Fosse, Leschellehaut, le Noyer Bercher, le Noyer Hacquin ;

F. 120, le four à chaux ;

F. 121, le chemin des Charbonniers ;

F. 122, le Trou la Sourde, la Fosse au Prêtre ;

F. 124, la Fontaine de Joueusse, la Saulsoye ;

F. 127, le Genestray, le Marische ;

F. 137, le chemin de Luzarches, le vieil chemin de Luzarches ;

F. 138, le Pré carré ;

F. 143, le Pré curé, la Fosse Robuisson ;

F. 144, l'Ile Benoiste ;

F. 145, le Greguiard ;

F. 147, la Fontaine des maisons ;
F. 149, le Jardin Allés, la Haute Borne ;
F. 152, la Croix du Garrel ;
F. 155, le Fond des vallées du Plessis, l'Epinette ;
F. 157, les Griblets ;
F. 165, la Rue Moreau ;
F. 168, le Val Noël ;
F. 170, les Vallées de Tronsières, le chemin de Thiessonville, le Court Sentier de Villiers ;
F. 171, la Vigne, la Grande Ruelle ;
F. 172, la Cherielle ;
F. 173, le Blasson ou la Roue, les Groux, la Fontaine du Mesnil ;
F. 174, les Bruyères ;
F. 175, la Ruelle Sausseron, la Fontaine Saint-Martin ;
F. 179, la Plâtrière, les Grandes Bornes ;
F. 182, la Grande Borne ;
F. 183, le Fond des vallées, le Bois Bouchart (maître Thomas Turquin, conseiller du Roi et général de sa Monnaie, y possède une pièce de terre à cause de Marie de La Porte, sa femme) ; les Ouches ;
F. 190, le Pré des Pierres ;
F. 194, le Bout des Hayes ;
F. 197, le Buisson Pouilleux ;
F. 198, les Poiriers ;
F. 203, le Four Gauldon ;
F. 203, la Plâtrière Caboche ;
F. 204, le Champ au Monnier ;
F. 205, le Ray, le chemin de Moisselles ;
F. 206, la Rue du chemin de Paris ;
F. 208, le Néflier ;
F. 209, la Grande Borne du Mesnil, les Plâtrières ;
F. 210, la Petite Vallée ;
F. 211, la Bouette ;
F. 212, la rue Jean Hérard ;
F. 213, les Aulnois, les Vallées ;
F. 217, le Haut des Griblets ;
F. 218, la Croix Baillet, la Croix Guillot Baillet ;
F. 220, les Bourguignons, le Fond des Griblets ;

F. 223, les Buissonnets ;

F. 224, la Rue des Lombars, la rue du Gué ;

F. 225, les Mazis ;

F. 231, la Voie Profonde ;

F. 235, le Pré Bourdon ;

F. 237, la Plâtrière Goujon ;

F. 238, le Tartre ;

F. 239, la Fornache, le Vausier ;

F. 240, le Noyer au Compte, le Chemin du Mesnil ;

F. 241, la Petite Ruelle, le Fief, la ruelle des Conquins ;

F. 242, la Rue Quetinet ;

F. 243, le Neuf Moulin ;

F. 260, le Ponf du Neuf Moulin ;

F. 262, les Groues du Neuf Moulin ;

F. 263, la Vallée du Neuf Moulin, les Vallées du Plessis-Gassot ;

F. 265, le Chemin des Griblets, la Fontaine ;

F. 267, la Fontaine d'Ezanville, les Brosses ;

F. 269, le Perrier ;

F. 270, le Chemin du Bucquet ;

F. 272, les Trois Noyers ;

F. 274, la Grande rue du Gué ;

F. 275, le Fossé Margot de Navarre ;

F. 276, la Cotterette ;

F. 277, les Pierres ;

F. 279, le Pré aux Moines, le Chemin d'Ezanville ;

F. 280, la Queue de Villiers-le-Bel ;

F. 281, le Vaux Bazille ;

F. 283, la Mare ;

F. 284, le Ponceau ;

F. 286, le Fossé à l'eau ;

F. 289, le Frou ;

F. 291, les Buttes ;

F. 292, le Chemin du Plessis-Gassot ;

F. 293, la Flache ;

F. 294, le Pré Flament, le Pont Guyon ;

F. 296, la Croix Fauveline ;

F. 298, le Champ Nivelon ;

F. 299, les Carneaux ;
F. 303, le chemin d'Ezanville au Mesnil ;
F. 301, Mallequeulle ;
F. 302, Mandouère, près le Cimetière ;
F. 303, près les grands Bois ;
F. 304, près les Griblets, près le chemin de Luzarches ;
F. 305, près la Vigne, près le Carrefour Saint-Acceul, près la Fontaine ;
F. 306, près le bois de la Fontaine de Madame, près la Fosse, près la chaussée conduisant aux Bruyères ;
F. 307, près le chemin qui tend du Mesnil à Attainville, près le chemin du Chauffour, près les Poiriers ;
F. 308, près le Poirier du chemin de Pommeray, près la Haute Futaie, près la Justice, sur les Griblets ;
F. 309, sur la rue Moreau ;
F. 310, sur la Rivière, sur les Groues du Neuf Moulin, sur le Neuf Moulin ;
F. 311, sur la rue du Gué, sur les Vallées ;
F. 312, sur les Vallées du Plessis ; 313, sur les Vallées du Four-à-chaux, Truplu ;
F. 314, Tronsières ;
F. 316, Vaulderon.
F. 319, « Table des triages du terroir d'Escouen, du présent extraici qui a esté faict sur l'ancien papier terrier ».

2-BB-010 Registre des champarts d'Ecouen, s. d. (fin du XVIe siècle).
Petit in-folio de 323 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-BB-011 Registre terrier d'Ecouen, 1630.
Petit in-folio, 222 f., toile grise.

2-BB-012 Registre terrier d'Ecouen, 1660.
In-folio de 249 f., toile grise.

2-BB-013 Autre copie du terrier d'Ecouen, 1660.
In-folio de 264 p., toile grise.

2-BB-014 « Papier de recepte des droictz seigneuriaux deubz à Madame la Duchesse de Joyeuse à cause de sa terre et seigneurie d'Escouen pour commencer à

recevoir en l'année 1660 au jour et feste de Noël ».
In-folio de 172 f., toile grise.

2-BB-015 Copie abrégée du précédent registre.
In-folio de 58 f., reliure originelle en vélin blanc.
• On y a ajouté la « Déclaration des maison, jardin, prez et terres qui furent à maistre François de Vigny, depuis à maistre Jehan Loret, et de présent appartenantes à dame Marie Renault, veuve Me Jehan Bourgouin, luy vivant procureur au Chastelet de Paris, et aux enfans dudict deffunt et d'elle... 21 juin 1662 » (8 f.).

2-BB-016 Procès-verbal de l'état des fermes et terres de la baronnie d'Ecouen, 1745.
In-folio de 207 f., toile grise.

2-BB-017-022 (absence constatée d'un volume, juillet 2007)
Six registres de la recette du bureau de la Poste d'Ecouen de 1757 à 1788.
6 vol. in-folio de 66, 39, 62, 53, 58, 32 f., recouverts en vélin blanc (reliure originelle)

SÉRIE BC
VILLIERS-LE-BEL

1-BC-001• Plusieurs inventaires des titres de Villiers-le-Bel.

• Partage de succession entre Jean de Villiers, chevalier, et son frère Mahieu, écuyer, par lequel sont attribuées à Jean, entre autres biens, les villes de Villiers-le-Sec et de Villiers-le-Bel ; 27 février 1309 [1310] (vidimus délivré par Jean Fleury, prévôt de Montmorency, le 22 septembre 1462).

• Procuration générale donnée par Louise de Villiers, veuve de Claude Guedon, seigneur d'Esclavelles, à Claude de Villiers et autres, devant Etienne de Montsamon, bailli de Montmirail, 27 août 1521.

• Denis du Val, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Stors, et Jean du Val, receveur et payeur des gages et droits du Parlement à Paris, héritiers pour un tiers des héritages féodaux et pour un dixième des héritages roturiers de François Le Breton, seigneur de Villiers-le-Bel, fils de Denis Le Breton, général des Finances, vendent à Anne de Montmorency, seigneur de La Rochepot, les deux tiers de la moitié de la terre et seigneurie de Villiers-le-Bel et lout ce que Denis Le Breton pouvait avoir à Villiers-le-Bel, Sarcelles, Garges, Groslay, Montmagny, en ce compris un moulin à Garges ; 30 janvier 1520 [1521].

• Sébastien de La Grange, seigneur de Trianon et de Belloy-en-France, et Madeleine du Val, sa femme, vendent à Anne de Montmorency le sixième qui leur appartient, y compris le moulin Fossart à Garges ; 20 mars 1522 [1523].

• Ils promettent de lui vendre une autre partie de la seigneurie après arrangement avec Madeleine de Marie, veuve de Nicolas Potier, héritière du côté maternel de François Le Breton ; même jour.

• Arpentage des terres de la seigneurie, 18 janvier 1525 [1526].

• Madeleine de Marie était héritière de sa sœur Catherine, femme de Denis Le Breton ; après arrangement conclu avec elle et dans lequel intervint Nicolas du Val, Sébastien de La Grange et sa femme accomplissent la vente promise le 20 mars 1523 ; 7 août 1526. Au verso de l'acte, quittances données au mois d'octobre 1535 par Sébastien de La Grange, par Louis de Besançon, conseiller en Parlement, et Marie Potier, sa femme.

• Les héritiers de Denis du Val vendent à Anne de Montmorency ce qui leur appartient dans la seigneurie, 11 octobre 1526. Au verso ratification de l'acte par Jean du Val, seigneur de Stors, 19 mars 1526 [1527], et quittance

donnée par tous les héritiers du Val et par Louis de Besançon, 7 octobre 1535.

• Foi et hommage par Anne de Montmorency à l'abbé de Saint-Denis, 28 octobre 1526, 13 mars 1559 [1560].

• Lettres de terrier accordées au connétable par le Roi, 2 janvier 1545 [1546] ; commissions données par le prévôt de Paris, 4 janvier 1545 [1546], 20 août et 15 novembre 1547.

• « Table des fiefs de la seigneurie de Villiers-le-Bel, appartenant à monseigneur de Montmorency, conestable et grant-maistre de France », s. d. (XVIe siècle, quatre copies du temps). Autres états des fiefs, dressés au XVIIIe siècle. Etat des fiefs mouvant des seigneuries de Villiers-le-Bel, Ezanville, Le Mesnil-Aubry et Le Plessis-Gassot, XVIIIe siècle.

***Fiefs du Franc-Cloysel* à Villiers-le-Bel.**

• Transaction entre Mathieu de Montmorency et Gui de Villiers, par laquelle ils se cèdent réciproquement des maisons et masures à Villiers, sous condition que Gui, avec le consentement de son père Emmery, tiendra les siennes en foi et hommage de Mathieu de Montmorency ; consentement d'Elisabeth, femme de Gui ; témoins : « Erardus et Galterus, sacerdotes ; Symon de Peissi ; Baldoinus d'Andeilli, Matheus et Hugo, filii ejus ; Guido de Taverni ; Petrus de Gormeilles ; Willelmus d'Ambeele ; Galterus et Petrus de Pissecoc ; Odo de Gauda, milites ; Petrus de Boconval ; Petrus de Sarnai ; Johannes de Gorvegnes ; Johannes de Chauveri » ; sceaux (disparus) de Mathieu de Monmorency, de Mathieu de Marli et de Gui de Villiers ; année 1196 (cirographe).

• Lettre de Guillaume de Montmorency à Noël Juger, receveur de Montmorency, lui ordonnant de se rendre à Villiers-le-Bel pour saisir « deux fiefz qui sont tenuz de moy, qui furent à Denis Le Breton, général de Normandie, dont l'un se nomme le Franc Gloysel à la terre d'aval, où siet le pressouer bannier, l'autre le fief de la Motte nommé le Franc Gloysel à la terre d'amont » ; s. d. (XVIe siècle).

Fief du prieuré de Saint-Leu.

• « Papier et registre des cens et droietz seigneuriaulx deubz au secretain de l'église et prieuré monsieur Sainct Leu d'Esserens au village de Villiers le Bel près Escouen, à prendre sur les maisons et héritages cy après déclarées à cause du fief et droict de seigneurie que led. secretain a sur lesdictes maisons ». Cahier contenant 44 déclarations faites en 1601, complété par neuf déclarations faites de 1628 à 1644.

***Fief de la Quatorzaine* à Villiers-le-Bel** (cens, rentes et dîme sur quatorze arpents de terre).

• Robert Baudry, bourgeois de Rouen, et Jacques de Mantes, boucher à Saint-Denis, tiennent le fief de Jean de Fresnoy et en arrière-fief de l'abbaye de Saint-Denis, 18 mars 1416 [1417]. Jean de Mantes le jeune, 16 décembre 1428 (copies du XVIIIe siècle),

• Jacques de Mantes, fils de Jean, baille l'aveu du fief à François Le Breton, prêtre, licencié en lois, seigneur de Jaux, de La Bruyère et de Villiers-le-Bel en partie, 13 août 1500.

• Jean de Saint-Germain, vendeur de bétail à pied fourché en la ville de Paris, présente à Anne de Montmorency l'aveu du fief qui fut à Jacques de Mantes, son oncle, 8 août 1529.

• Aveu de Robert de Saint-Germain, un des quatre notaires de la cour de Parlement, 18 mai 1562.

• Aveu de Michel de Marillac, garde des Sceaux, et de Marie de Saint-Germain, sa femme, fille de feu Jean, 1er juin 1626.

• Denis Garry, fermier du fief de la « Quatorzième », appartenant au président Amelot et à ses cohéritiers, cède pour six ans à Pierre Prévost les censives du fief, 19 novembre 1662.

• Jean-Baptiste-Gaston de Faucon, comte de Charleval, baille à ferme à Acceul Testard « la dîme appelée la Quatorzaine », 28 février 1737.

• Droit de relief dû par le comte de Charleval et les autres héritiers du président Amelot, réglé à 80 livres d'après le bail de 1737, 3 septembre 1744.

• Partage entre les héritiers du président Charles Amelot, par lequel le fief de la Quatorzaine est attribué à Marie-Charlotte de Faucon de Ris, veuve de Pierre Chertemps, marquis de Seuil, 4 janvier 1746. Bail à loyer du fief, 18 mai 1748. Droit de relief, 1er mai 1749.

• Charlotte-Bénigne Le Ragois de Bretonvilliers, veuve de Charles-François-César Le Tellier, marquis de Montmirail (fille d'Adelaïde-Françoise Chertemps de Seuil, comtesse de Bretonvilliers, et petite-fille de Marie-Madeleine-Charlotte de Faucon de Ris, marquise de Seuil), vend le fief à Denis-Augustin Poiret, laboureur à Villiers-le-Bel, 22 décembre 1770.

Droit de quint fixé à la somme de 206 1. 13 s. 4 d., 22 février 1771.

Service féodal demandé au sr Poiret, 29 janvier 1777.

• Poiret et sa femme, Marie-Marguerite de Sainte-Beuve, vendent une partie du fief, consistant en cens et rentes, à Hugues Antheaume, régisseur des domaines d'Anguien, Ecouen et dépendances, 6 décembre 1779 ; cette partie est érigée

en fief distinct sous le nom de fief de Surval, 22 décembre.
• Service féodal demandé pour les deux fiefs, 18 juillet 1787.

***Fiefs de Fresnoy et de Villiers* à Villiers-le-Bel et Belle-Eglise.**

• 18 mars 1416 [1417], l'aveu rendu à l'abbaye de Saint-Denis par Jean de Fresnoy mentionne deux fiefs tenus de lui, l'un par son frère Pierre (12 arpents de bois), l'autre par Philippe de Melun, dame de Montmorency (l'hôtel de Villiers à Belle-Eglise, avec des bois, champarts, sept hostises, 40 arpents de terre et *22* sols de menus cens).
• 16 décembre 1428, l'aveu rendu par Jean de Villiers mentionne le fief qui fut à Pierre de Fresnoy, et le second fief, tenu par Jean de Montmorency (extraits relevés au XVIIIe siècle).

***Fief de Begaut* à Villiers-le-Bel** (terres, cens et rentes).

• Jean Begaut, écuyer, « demeurant à Rouffy en la comté d'Angoulême », 19 janvier 1385 [1386],
• « Fief qui fut Jean Begaut, écuyer, de Ruffy en la comté d'Angoulême, fils et héritier de Simon Begaut », 18 mars 1416 [1417] (extraits relevés au XVIIIe siècle).
• Aveu donné à Jean de Fresnoy par Guillaume Begaut, écuyer, demeurant à Ruffy en la comté d'Angoulême, 19 mars 1416 [1417] (copie du XVIe siècle).
• Déclaration du fief de Guillaume Begaut dans l'aveu de Jean de Villiers du 16 décembre 1428 (copie du XVIIIe siècle).
• Andry Begaut, écuyer, « demourant en la ville de Roufiïe ou conté d'Angolesme », héritier de son frère Guillaume, vend son fief de Villiers-le-Bel, dont la consistance est longuement détaillée dans l'acte, à Thibault de Vitry, conseiller au Parlement, grand trésorier de l'église d'Angers et chanoine de l'église de Paris, moyennant 63 écus d'or, 7 avril 1448.
• Cahier du XVIe siècle contenant la copie de l'acte précédent, la copie de l'aveu présenté par Jean Begaut à Jean de Fresnoy le 19 janvier 1386, la copie de la réception par Philippe de Belloy de la foi et hommage de Guillaume Begaut, fils de Jean, le 24 février 1403 [1404], la copie de l'aveu donné à Jean de Fresnoy par Guillaume Begaut le 19 mars 1416 [1417], la copie de la réception par Jean de Fresnoy de la foi et hommage de Guillaume Begaut le 2 avril 1416 [1417], la copie des lettres de Louis XI amortissant le fief, légué par Thibault de Vitry à l'église de Paris, juillet 1464, la copie des lettres du prévôt de Paris faisant défenses à Jacques de Villiers de troubler les chanoines de Paris, 9 septembre 1466.
• Aveu donné par le chapitre au duc de Montmorency, 7 juillet 1597.

• Foi et hommage, homme vivant et mourant, état des titres du fief, 1727-1728, 1755, 1777.

Divers petits fiefs.

• Fief de Jean Ancel, qui est à présent à Guyot Malot, tenu de Jean de Fresnoy, 1417.

• Fief de Pierre Bardou, tenu de Jean de Villiers, 1428.

• Fief de Pierre Baillet, tenu de Jacques de Villiers, 1455.

• Deux petits fiefs au terroir d'Epiais, l'un tenu par Marie, veuve de Jacques de Mauregard, l'autre par Jacques Antheaume, 1455.

• Aveu d'un petit fief de trois pièces de terre au terroir de Villiers-le-Bel, tenu par Clairette Fortier, veuve de Robert « Dusollier », 14 octobre 1546.

• Fief du prieur de Domont, 1745, 1787.

• Fief des religieux d'Hérivaux, 1727, 1789.

Fief de Hervilliers (quatre arpents de terre à Villiers-le-Bel).

• Foi et hommage à, Denis Le Breton par Louis Bachelet, 8 juillet 1492 ; à Anne de Montmorency par Robert « Solier » et la veuve Jean Venot, s. d. ; à la duchesse de Montmorency par Guillaume Leduc, 6 juillet 1558 ; au duc de Montmorency par Louis Poncelles, 29 avril 1602.

• Eustache Pierre, sieur de La Tronsière et de La Cour, et Didier Rahaut, 1727-1728.

• Jacques, Gilles et Simon Berson (un demi-arpent), 1732.

• Pierre Taillade (deux arpents), 1755.

• Anne et Françoise-Renée Courtilliers, 1763.

• Les sieurs Poiret, Gougeon et Gavignot, 1787-1788.

***Fief du Moulin Fossart* à Garges**, mouvant de Villiers-le-Bel.

• Description du fief dans l'aveu rendu à l'abbé de Saint-Denis par Jacques de Villiers le 14 octobre 1455 (copie du XVIIIe siècle).

• Guillaume de Montmorency, au nom de son fils Anne, baille à litre de rente foncière à Pierre de Garges, seigneur en partie dudit Garges, le moulin à blé ruiné assis à Garges sur la rivière de Fossart, avec sept quartiers de terre et sept arpents de pré en trois pièces, 31 mars 1525 [1526].

• Pièces d'un procès entre les Montmorency et les seigneurs d'Arnouville, Guillaume et Robert Le Clerc, au sujet d'un batardeau placé au dessous du moulin d'Arnouville « sur la rivière de Groust pour retenir l'eau et lui donner cours au moulin Fossart assis, sur ladite rivière au village de Garges », 1607, 1616.

• La duchesse de Joyeuse cède à Jean-Baptiste Guichard, greffier de

l'audience du Grand Conseil du Roi, et à Marguerite Pichon, sa femme, cinq quartiers de pré au terroir de Garges en échange d'une pièce de pré « sise audit terroir proche le moulin appartenant à ladite dame », 5 décembre 1674.
• Arrêt du Parlement ordonnant la visite par experts du batardeau et des berges du moulin Fossart, dans un procès entre la duchesse de Joyeuse et Jean-Baptiste de Machault, seigneur d'Arnouville, 18 mars 1692. Accord entre le prince de Condé et M. de Machault, 23 décembre 1702.
• Bail à ferme du moulin Fossart, 1716.
• Les princes de Condé vendent à Louis-Charles de Machaull « le moulin Fossart étant sur la rivière des Groues près Garges », 17 septembre 1719. Etal et remise des titres, 1724.
***Fief de Malassis* à Villiers-le-Bel** (maison et jardin rue de Malassis).
• Foi et hommage par Vincent Coquelin, bourgeois de Paris, 2 juin 1727. Déclaration au terrier, 30 octobre 1730. Acquisition par Jean-Auguste-Charles Morillon, marchand à Villiers-le-Bel, 8 mai 1761. Modération du droit de quint, 6 juin 1761. Acquisition par Guillaume-Gabriel Chapus, contrôleur-général des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris, et Marie-Françoise Hénocque, sa femme, 5 juillet 1769. Mémoire sur la consistance du fief. Recherche du service féodal, 18 juillet 1787.

1-BC-002 ***Fief du Prieuré de Villiers-le-Bel.***
• Titres des censives du Prieuré ; 320 déclarations sur parchemin faites par les détenteurs des biens en censive de 1390 à 1615.
• Registre censier pour l'année 1638.
• Une déclaration de 1670, plusieurs déclarations de l'année 1687 (sur papier).
• Echange fait entre le duc de Bourbon, seigneur de Villiers-le-Bel, et Jean-Louis Hardy, chanoine et procureur-général de l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris, par lequel ledit sr Hardy cède au prince les censives que les chanoines ont droit de prendre sur trente arpents tant terre que vigne, à l'exception des cens dépendant du fief de Neufbourg qu'ils ont échangés avec le seigneur de Neufbourg, 2 juillet 1733. Déclaration des biens du prieuré, donnée au duc de Bourbon par Esprit-Jean-André de Sonning, prieur-curé de Villiers-le-Bel, 26 août 1733. Ratification de l'échange par les chanoines de Saint-Victor, 27 août.

1-BC-003 ***Fief Goujon à Villiers-le-Bel.***
• Mémoire du XVIIIe siècle sur ce fief, alors divisé en neuf portions, et inventaire des titres de chacune des portions, 1746-1751.

• 1ère portion. Guillaume Goujon, ancien procureur au bailliage d'Anguien et lieutenant de la baronnie d'Ecouen, fils de Jean et petit-fils de Nicolas, fait foi et hommage au duc de Bourbon pour une maison appelée le fief Goujon, sise à Villiers-le-Bel, rue de Laidtre, aux environs du carrefour de l'église, faisant le principal manoir du fief Goujon, 17 novembre 1735. Acquisition de la maison par Pierre Leliebe, archer du Guet demeurant à Villiers-le-Bel, 30 juin 1757 ; fixation du droit de quint, 14 février 1760. Demande de foi et hommage à Pierre Leliebe, 11 juillet 1787. Règlement des droits féodaux dus par Madeleine Béchet, veuve de Claude-Marie Amelot, officier au Garde-meuble de la Couronne, pour l'acquisition qu'elle a faite de la maison, le 21 juillet 1791, de Marie-Marguerite-Agathe Leliebe, veuve de Jean-Claude Naudin, pâtissier, 10 août 1791.
• 2ème portion. Foi et hommage à Anne de Montmorency par Jacques Bocquet, maçon à Villiers-le-Bel, pour une maison tenant d'une part à Didier Flatre, d'autre aux hoirs de feu Thomas Goujon, d'un bout à la rue d'Aval et d'autre à la rue de Laistre, 30 avril 1534. Foi et hommage par Marie-Jeanne Blanchard, fille de Pierre et petite-fîlle de Jean, pour une maison en la rue de Laistre près le carrefour de l'église, 19 février 1727. Recherche du service féodal, 11 juin 1787.
• 3ème portion. Foi et hommage par Louis Petit, marchand à Villiers-le-Bel, héritier de Marie-Anne Dufour, sa mère, fille de Jacques Dufour, pour une maison en la rue de Laistre, tenant à Jean Goujon, à Pierre Leliebe et à Marie-Jeanne Blanchard, laquelle maison, avant Jacques Dufour, appartenait à François Boursier et anciennement à Daniel Boursier, grand-père de François, 11 octobre 1727. Loui-; Petit vend la maison à Adrien Sevin, tourneur en bois, qui fait foi et hommage le 29 novembre 1727. Adrien Sevin vend un petit jardin à Nicolas Houzel, marchand de dentelles, 10 juillet 1761. Sevin vend la maison à Pierre Michel, tailleur d'habits, et à Marie-Marguerite Sevin, sa femme, 17 octobre 1766. Ceux-ci vendent la maison à Charles Bouy, épicier, et un droit de passage pour aller au puits à Jean-Philippe-Louis Goffard, marchand de dentelles, 18 mai 1785 ; règlement des droits de quint, 7 septembre et 7 décembre. Recherche du service féodal, 11 juillet 1787.
• 4ème portion. Foi et hommage par Françoise Cahais, veuve de Pierre Leliebe, pour une maison en la rue de Laistre près le carrefour de l'église, 10 octobre 1727. Recherche du service féodal, 11 juillet 1787.
• 5ème portion. Foi et hommage par Anne Boursier, fille majeure de défunts Jacques Boursier, boucher, et Hélène Brugevin, pour une maison en la rue de

Laistre, acquise par ceux-ci, en 1715, de Jacques Boursier, officier du Roi, 30 décembre 1727. Anne Boursier vend la maison à Benjamin-François Boursier, boucher, 22 février 1729. Marie-Anne Goffard, veuve de Boursier, puis de Jean Prévost, acquiert de Pierre Gagny et de Marie-Françoise Boursier, sa femme, la partie de la maison qui leur appartient et vend l'ensemble à son fils Etienne-Anne Prévost et à Anne-Marguerite Joly, sa femme, 29 janvier 1766. Ceux-ci vendent à leur tour à Marie-Nicole Labsolu, fille majeure demeurant à Arnouville, 9 mai 1767. Recherche du service féodal, 11 juillet 1787.

• 6ème portion. Maison faisant partie du fief Goujon, sise rue d'Aval, vis-à-vis l'église, et appartenant à la famille Blanquet, 1735-1787.

• 7ème portion. Foi et hommage par Guillaume Breton à cause « d'une travée de maison, cour, étables, jardin, sis devant l'église, tenant d'un côté à François Tavernier, d'autre aux hoirs Voultinants, d'un bout par devant sur le carrefour de l'église, et par derrière à Daniel Boursier et autres », 18 août 1619. Marie Mouzé, veuve d'Etienne Flament, vend à son fils Louis, marchand à Villiers-le-Bel, la partie qui lui appartient dans une maison sise vis-à-vis l'église, tenant à Daniel Boursier et à la veuve Pierre Antheaume, 4 août 1697. Foi et hommage par Geneviève Lionnet, veuve de Louis Flament et mère d'Augustin, 22 novembre 1727. Vente de la maison à Nicolas Goffard et à Marie-Françoise Cahais, sa femme, 20 décembre 1738. Foi et hommage par Goffard, marchand mercier, 3 décembre 1739. Recherche du service féodal, 4 juillet 1787.

• 8ème portion. Foi et hommage de Jean Leliebe le jeune, marchand et buraliste, à cause de Marguerite Antheaume, sa femme, fille de Pierre Antheaume et de Marie Bacouel, pour une maison à Villiers-le-Bel en la grande rue d'Aval, au devant de l'église, 15 mai 1727. Marguerite Antheaume, veuve, donne la maison à son neveu Michel-Pierre Antheaume, 4 mars 1731. Pierre-Jacques Antheaume, épicier à Versailles, héritier en partie de son père Michel-Pierre, vend le tiers de la maison à Denis Moreau, épicier à Villiers-le-Bel, 11 mars 1759 ; droit de quint, 30 août. Recherche du service féodal, 4 juillet 1787.

• 9ème portion. Foi et hommage par Daniel Boursier, marchand à Villiers-le-Bel, pour une maison en la rue de Laistre, tenant à Nicolas Goujon, 11 novembre 1606. Déclaration de Daniel Boursier, cordonnier, 2 décembre 1730. Acquisition de la maison par Etienne Boursier, 10 novembre 1750; droit de quint 1er avril 1751. Vente par Etienne Boursier, marchand drapier, et Marie-Françoise Gahais, sa femme, d'un cellier dépendant de la maison à Jean Prévost, boucher, et Marie-Anne Goffard, sa femme, 30 juin 1752. Adjudication de la

maison saisie à Philippe-Louis Gofîard, 17 juillet 1783; liquidation du droit de quint, 7 septembre 1785. Acquisition de la maison par Jean-Charles Gui, ancien fabricant d'étoffes de soie, 22 mars 1786 ; liquidation du droit de quint, 5 avril. Recherche du service féodal, 4 juillet 1787.

Fief de Neufbourg (formé au XVIIe siècle des fiefs *Trumel, Duplix, Saint-Clair et Robert. Chrétien).*

• ***Fief Trumel*** (terres, et cens et rentes sur des maisons et terres à Villiers-le-Bel). Aveu et dénombrement du fief Trumel, qui fut à Lucquin Duplix (Duplis, Dupleix), baillé au connétable Anne de Montmorency par Anne de Mustrecolle, veuve de Raoul de Hacqueville, seigneur d'Ons-et-Bray et d'Attichy, 2 juillet 1547 (Anne de Mustrecolle avait eu un premier mari, Jean de Moulineaux, dont une fille et unique héritière, Marie). Aveu et dénombrement donné par Marie de Moulineaux, veuve de Robert Le Gyrier, 19 juin 1554 (cahier de 31 f. de papier écrits et 5 blancs).

• *Fief des Duplix.*

• Louis « Duplis », écuyer, bourgeois de Paris, fils de Toussaint et petit-fils de Louis, fait foi et hommage pour des terres et des cens dépendant du fief des Garneaux, du fief Saint-Clair el du fief Robert Chrétien, 9 août 1502.

Echange de terres entre François « Duplis », avocat en Parlement, fils de Toussaint, et Agnès « Dupleix », veuve de Guichard Courtin, seigneur de La Mothe-Saint-Loup, bourgeois de Paris, 3 mars 1562 [1563].

Aveu et dénombrement baillé par Agnès « Dupleis », 17 décembre 1563.

Note sur la saisie du fief en 1551 et les rachats dus par Agnès « Duplix » et sa sœur Anne, femme de Philibert du Maignon, procureur du Roi à Nogent-sur-Seine.

• ***Fiefs Saint-Clair et Robert Chrétien.***

Cahier des minutes des déclarations de censives faites à Louis « Dupleys », seigneur du fief Saint-Clair, 1590-1600.

Philippe d'Anguechin, écuyer, seigneur de Gongerville-en-Beauce, baille au duc de Montmorency l'aveu et dénombrement des fiefs « cy devant appelez les fiefs Saint-Cler, Robert Chrestien, du depuis appelle le fief Bischot, Gailiot Gastry, Chariot du Fresnoy, Jehan Ancel, et le fief des Carneaux, appartenant audit sieur d'Anguechin au moien des acquisitions par eschange qu'il en a faictes des enffans et héritiers de feu Loys Duplys, filz de feu MR Mathieu Duplys, qui estoit filz aisné de feu Lucquin Duplys, auquel lesdietz fiefz dessus nommez, avec le fief Trumel, ont appartenu, et desquelz ledict sieur d'Anguechin en a faict les foy et hommage audit seigneur connestable » le 16 avril 1598 et le 18

octobre 1601 ; 10 mai 1610 (cahier de 18 f. de parchemin) (Lucquin Duplis, père de Mathieu, possédait tous ces fiefs en 1428 ; il dut mourir en 1465 ou 1466).

• Transaction entre le duc de Montmorency et Roland de Neufbourg, seigneur de Sarcelles, conseiller d'Etat : la maison et les fiefs que possède M. de Neufbourg à Sarcelles sont réunis à la seigneurie de Sarcelles ; les fiefs que possède M. de Soisy à Sarcelles relèveront de la seigneurie de Sarcelles et en arrière-fief de Montmorency ; les fiefs Trumel et autres à Villiers-le-Bel sont réunis sous le nom de fief de Neufbourg, et M. de Neufbourg en fait la foi et hommage au duc de Montmorency ; 3 mai 1623.

• Transaction par laquelle le duc et Roland de Neufbourg échangent des droits de champart à Villiers-le-Bel, 4 mars 1631.

Fiefs à Sarcelles.

• Jean Perrée, procureur au Châtelet, avoue tenir d'Antoine de Villiers, seigneur de LTsle-Adam, un petit fief (consistant en censives) « qui jadis fut à Alipz La Ramée et depuis à Jehan Orlant », 10 janvier 1473 [1474].

• ***Fief de Presles*** (sept à huit arpents de terre). Etat de la division du fief en sept parties, XVIe siècle. Procuration donnée par Marguerite Piédefer, veuve de Jean Hesselin, greffier de la ville de Paris, pour faire la foi et hommage des deux arpents qui lui appartiennent, 16 octobre 1533. Foi et hommage de Marguerite Piédefer pour une pièce d'un arpent et demi qu'elle a acquise par échange de Jean Bouchard, 30 octobre 1548.

• ***Fief de Robert Lemaire*** (quatre arpenta et demi de terre). Aveu de Claude Auger, seigneur d'Aubervilliers en partie, fils aîné de feu Adrian Auger, 4 mai 1449.

Aveu de Jean de Choisy, homme d'armes des ordonnances du Roi, qui a acquis le fief de Claude Auger, 4 janvier 1454 [1455].

• ***Fief de Cantilly.*** Lettres accordées par le roi Philippe à Gérard de Beaumont, 7 juillet 1310 (en latin ; copie de 1766 d'après une copie de 1639).

Description du fief dans l'aveu de la terre de Villiers-le-Bel du 16 décembre 1428 : « Fief que dame Pernelle de Cantilly, veuve de Jehan de Gacourt, tient de moi en plein fief, assis à Sercelles et ou terrouer d'environ, qui jà piéçà fut Mahieu de Chaumontel... » (copie du XVIIIe siècle).

Nicolas Fournier, laboureur à Saint-Brice, prend huit arpents de terre à titre de cens et rente des boursiers du collège du Cardinal-Lemoine, les redevances devant être payées chaque année en leur hôtel seigneurial de Sarcelles, 18 février 1499 [1500].

Déclarations faites aux boursiers du collège par Guillemette Guibillon, par la veuve et les héritiers de Nicolas Fournier, 2 juillet 1532.
Les boursiers du collège baillent à ferme à Guillaume Bouchard leur terre et seigneurie de Sarcelles et ce qu'ils possèdent à Saint-Denis, à La Chapelle et à Aubervilliers, 16 mars 1629.
Arrêt du Parlement homologuant l'accord intervenu entre Roland de Neufbourg, seigneur de Sarcelles, et les boursiers du collège, aussi seigneurs de Sarcelles en partie, 7 septembre 1634 (copie de 1766).
Sentence du bailliage de Montmorency prononçant l'union à la seigneurie de Sarcelles du franc-alleu noble acquis par Roland de Neufbourg du collège du Cardinal-Lemoine, 19 août 1641.
Accord terminant un procès entre Roland de Neufbourg et le collège, 3 septembre 1675 (copie de 1766).
Fiefs de la Cour-lez-Sarcelles et du Val de Villiers.
• Extrait de l'aveu rendu par Jean de Villiers à l'abbé de Saint-Denis en 1428 : fiefs tenus par Robert Baudry et Jean Ferry, bourgeois de Paris, au terroir de Sarcelles, 14 1. 14 d. p. sur quatorze arpents de pré.
• Inventaire des titres du fief de la Cour, dressé au XVIIIe siècle.
Acquisition du fief par Catherine de Kéry, veuve de Bureau Boucher, et aveu par elle donné aux boursiers du collège du Cardinal-Lemoine du fief et hôtel de la Cour à Sarcelles, relevant du fief de Cantilly, et comprenant un hôtel, étables, granges, etc., le tout enclos de fossés, basse-cour hors de l'enclos, et demi-arpent d'oseraie ; 24 septembre 1542.
Aveu de Jacques Boucher, 15 juin 1546 (en plus, deux arpents de pré dits le pré de Cantilly).
• Foi et hommage du fief de la Cour par Jean de Chacerat, à cause de Marie Hardy, sa femme, Fiacre Guédon et Marguerite Hardy, Jean Spifame et Anne Hardy, filles de Nicolas Hardy et de Geneviève Boucher, donataires de Jacques Boucher.
• Foi et hommage du quart du fief par Jacques Poille, seigneur de Saint-Gratien, 24 juin 1588 ; par Guillaume Poille, prieur de Saint-Pierre d'Abbeville, 6 septembre 1617 ; par Catherine Gobin, veuve de Jacques Poille, 18 juin 1625 ; par Clément, Pierre et Nicolas Catinat, héritiers de Catherine Gobin, leur aïeule, 27 octobre 1673.
• Foi et hommage des trois quarts du fief par Jean Guédon, sieur de Presles, héritier de Marguerite Hardy, sa mère, 23 mars 1620 ; par Charles de Besançon à cause de Marguerite Guédon, sa femme, 11 mai 1620 ; par Louis de Thurin à

cause de Marie de Besançon, sa femme, et Marguerite de Besançon, veuve d'Alexandre de Bâillon, 14 novembre 1644 ; par Philippe-Auguste de Bâillon, héritier en partie de Marguerite de Besançon, sa mère, 15 août 1672.

• Pierre Catinat et Marie Fraguier, sa femme, vendent le quart du fief à Paul-Emile, comte de Braque, seigneur de Domont, 19 janvier 1740.

Retrait féodal exercé par Emmanuel, marquis d'Hautefort, seigneur de Sarcelles, 3 juin 1740.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par le marquis d'Hautefort à cause de l'acquisition des fiefs de la Cour, du moulin Coppin, de Cantilly, 21 décembre 1747, et du Val de Villiers, consistant en quatorze arpents de terre et vigne, 29 janvier 1777 ; et au sujet des trois quarts du fief du Val de Villiers, appartenant aux représentants des familles Thurin et Bâillon, 18 juillet 1787.

Fief Mauléon à Saint-Brice (maison et trois arpents et demi de jardin, 6 s. par. de menus cens ; arrière-fief nommé *le Clos Bérenger*, consistant en quatre arpents de terre).

• Extrait de l'aveu présenté à l'abbé de Saint-Denis par Jean de Fresnoy le 18 mars 1416 [1417] ; le fief est tenu par Jourdain Grant, bourgeois de Paris, l'arrière-fief par les enfants de feu Pranchequin de Blandecque.

De même dans l'aveu présenté par Jean de Villiers le 16 décembre 1428.

• Aveu du fief de Mauléon, présenté au connétable de Montmorency par Madeleine Le Grant, veuve de François Destample, avocat au Parlement, tutrice de ses enfants Philippe et autres, 2 juillet 1548.

• Aveu présenté par Philippe Destample, docteur de la faculté de Théologie de l'Université de Paris, 16 novembre 1566.

• Acquisition du fief et de terres en roture par Marie-Madeleine Chevalier, 14 avril 1720 ; lettres à ce sujet.

• Modération du droit de quint dû par Jean Loiseau, avocat au Parlement, agent des affaires du duc d'Orléans, pour l'acquisition du fief Mauléon, faite, le 31 juillet 1751, de Marie-Madeleine Chevalier, veuve de Pierre Le Tailleur, et de Benoît Chevalier, son frère ; 3 août 1751.

• Acte sous-seing privé passé entre François-Louis, comte de Vienne, seigneur de Saint-Brice, d'une part, et Marie-Marthe Servin, veuve de Jean Loiseau, écuyer, seigneur de Mauléon, Alexandre-Jérôme Loiseau de Mauléon, avocat au Parlement, Jean-Louis Loiseau de Bérenger, conseiller du duc d'Orléans et l'un des fermiers généraux du Roi, d'autre part, au sujet d'un échange de terres et prés ; la veuve Loiseau et ses fils cèdent au comte de Vienne ce qui

leur appartient dans le fief de la Croix des Compagnons, la mouvance féodale sur le fief de Bérenger, qui ne relèvera plus du fief de Mauléon, mais de la seigneurie de Saint-Brice, sous réserve de l'approbation du Conseil du prince de Condé, la censive sur plusieurs héritages dépendant du fief de Mauléon, etc., 16 septembre 1767 ; approbation du Conseil du prince de Condé, 4 août 1768.
• Liquidation des droits de quint dus au prince de Condé par M. Loiseau de Bérenger pour l'acquisition qu'il a faite du comte et de la comtesse de Vienne, le 13 décembre 1783, de la terre et seigneurie de Saint-Brice, du fief d'Ozonville et des autres fiefs qui la composent, 18 février 1784.
• Liqudation des droits dus par Jean-Baptiste Midy pour l'acquisition du fief Mauléon à Saint-Brice, faite le 2 mars 1784 de M. Loiseau de Bérenger ; 31 mars 1784.
Fief de la Croix aux Compagnons à Sainl-Brice (trois arpents de pré et vigne).
• Extrait de l'aveu de Jean de Villiers du 16 décembre 1428.
Délibérations du Conseil du prince de Condé du 3 septembre 1744, 25 juin 1761, 4 août 1768, 18 février et 12 mai 1784.
Champlâtreux (terre et seigneurie de).
• Extrait de l'aveu donné à l'abbé de Saint-Denis par Jean de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel, le 16 décembre 1428 : le fief de Champlâtreux « que souloit tenir deffunct Pierre de Villiers, dit Mauclerc, chevalier, et qui est de présent à Jacques de Villiers, chevalier ».
• Sentence des Requêtes du Palais rendue entre Jacques de Villiers, seigneur de LTsle-Adam, et Jacques de Louan, neveu de défunt Jacques de Villiers, seigneur de Champlâtreux, mort sans héritier direct, par laquelle ledit seigneur de L'Isle-Adam est maintenu, comme héritier du nom et des armes de Villiers, dans la propriété et jouissance de la terre de Champlâtreux, selon les termes de la donation faite par Jean de Villiers, le 6 juillet 1403, à Jacques de Villiers, fils de Philippe ; 27 novembre 1473.
Arrêt du Parlement qui confirme cette sentence, 6 avril 1473 [1474] (copie du temps sur papier).
• Pour terminer les contestations soulevées contre Antoine de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, par son frère Adrien au sujet du partage de la succession de leurs père et mère, Jacques de Villiers et Jeanne de Nesle, Antoine offre à Adrien le retrait de la terre et seigneurie de Champlâtreux, par lui vendue avec faculté de rachat ; s. d...
• Antoine confirme la vente de Champlâtreux, faite le 15 novembre 1476 à Guy

Avrillot, notaire et secrétaire du Roi et clerc en sa Chambre des Comptes, 17 novembre 1481 : 200 arpents de terre, sept arpents de pré, seize arpents de bois, 6 1. 18 s. 6 d. p. de rente, le bois de Chesnay, contenant 36 arpents, l'étang de la Goulette, contenant huit arpents, avec cinq arpents de pré, etc. ; des biens sis à Gacourt et aux environs, savoir une pièce de terre de douze arpents au val de Trianon ; une autre pièce de terre de six arpents au même lieu, tenant d'un bout aux jardins de Trianon et d'autre bout à deux arpents que tient Jacques Hesselin ; une pièce de terre de quatre arpents au lieu dit le Montouer de Luzarches, tenant à Michel de La Grange et au bois du Tremblay ; vingt arpents de pré assis entre Gacourt et Ligoulote ; sept arpents de bois entre Caillouel et le Chesnay.

• Anne de Montmorency reçoit la foi et hommage de Nicolas Avrillot, notaire et secrétaire du Roi, 22 mai 1531 (copie du temps sur papier, collationnée le 3 octobre 1603 par Pierre Aberlenc, garde des archives de Chantilly).

• Souffrance de foi et hommage accordée à Nicolas, Raoul, Jacques et Thomas Avrillot, fils mineurs de feu Nicolas Avrillot et de Perrette de Vaudetar, propriétaires de la moitié de la terre et seigneurie de Champlâtreux, à eux échue par le décès de Guillaume, leur frère aîné ; Chantilly, 11 septembre 1549 (copie sur parchemin du 22 juin 1556).

Foi et hommage par Nicolas Avrillot, correcteur en la Chambre des Comptes, et Raoul Avrillot, conseiller au Parlement de Paris, et prorogation de la souffrance pour leurs frères mineurs, 26 juin 1556.

• (Adjudication par décret de la terre et seigneurie de Champlâtreux, faite sur Jean Poget, curateur à la succession vacante de Nicolas Avrillot, à Mathieu Molé, seigneur de Lassy, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, procureur général au Parlement de Paris, 23 juin 1618).

Aveu et dénombrement donné au duc de Montmorency par Mathieu Molé (copie de la main de Pierre Aberlenc).

• Foi et hommage par François-Mathieu Molé, marquis de Méry, seigneur de Mériel, Champlâtreux, moitié de Luzarches et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, président au Parlement, demeurant à Paris en son hôtel, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, 26 août 1735.

Fief du Haut de Champagne à Epiais (quatre arpents de terre).

• Foi et hommage par Jacques Berson, laboureur à Mitry, 22 juin 1643.

• Deux lettres de l'abbé Fumée, chanoine de l'église de Paris, au sujet de la foi et hommage à lui demandée, juin 1707. Il ressort de ces lettres que les quatre arpents avaient été acquis par sa grand'mère, Mme de Plainnecevette, le 5

novembre 1669, de Nicolas Guérin, laboureur, fils d'Antoinette Berson.

Fief du Mont de Garges (six arpents de terre).

• Extrait de l'aveu et dénombrement baillé à l'abbé de Saint-Denis par Jean de Fresnoy, le 18 mars 1416 [1417] : fief qui fut Jean de Mauléon, qui de présent est à Jean Bourdon, maître de la Monnaie de Rouen.

• Extrait de l'aveu de Jean de Villiers du 16 décembre 1428 : fief que tient Jean Bourdon, bourgeois de Rouen.

Fiefs à Dugny.

• Extraits des aveux de 1417 et de 1428 : fief appartenant pour moitié au maître des charités de l'église de Saint-Denis, et pour un sixième à Jean Durand, bourgeois d<; Paris, à cause de sa femme ; 6 1. p. de menus cens, fours, cent arpents de bois, quatre arpents de pré, vingt-six coutumes, la justice. Notes relatives à la recherche du service féodal en 1726.

• Un sixième de ce fief appartient en 1417 à Jean Simon, pelletier, bourgeois de Paris.

• En 1417 et 1428, Jean de Soisy tient un fief de 60 sols par. à Dugny (extraits du XVIIIe siècle).

Fief nommé la Place de la tour à Louvres, consistant en douze deniers de cens sur trois cours et jardins, mentionné dans l'aveu présenté par Jacques de Villiers à l'abbé de Saint-Denis le 14 octobre 1455 (extrait de 1777).

Fief au Port Saint-Denis, dix arpents de terre, tenu en 1455 par les hoirs -de Thomassin Le Moyne.

• ***Fief à Asnières***, neuf à dix arpents de terre en plusieurs pièces, tenu en 1455 par Jean Périchon, laboureur à Asnières.

• ***Fief à Bonneuil,*** quatorze arpents de terre en deux pièces, tenu en 1417 et 1428 par Jacques Le Renvoysié, vicomte d'Orbec pour le Roi.

• ***Fief à Mitry,*** consistant en cens et rentes, ainsi désigné en 1417 : fief qui fut à Mainguier de Contes et à présent à la femme qui fut Ogier de Nantouillet ; tenu en 1428 par Jean de Châtillon, chevalier, seigneur de Troussy.

• ***Fief à Mory,*** 50 sols par. de cens, tenu en 1428 par Guillaume Le Tur.

• ***Plusieurs fiefs à Gressy,*** tenus en 1428 par Colart de La Rue, écuyer, à cause de sa femme, fille de Jean de Bussy, écuyer ; par Jean de Bruyères, par Jean de La Fontaine, bourgeois de Paris, par Guillaume Le Tur, par Antoine de Pommelain [Pont-Molin], écuyer. La terre et seigneurie de Gressy, avec les fiefs de Saint-Mesmes, de Miraumont et de la Bretonnière sis audit Gressy, fut vendue par Charles Gruyon, sr des Bordes, le 19 juillet 1668, à Robert de Frémont, secrétaire du Roi ; elle est possédée en 1727 par Jean de Frémont, fils

unique de Robert ; en 1756 par Antoine-Robert de Frémont de Gressy, ancien officier des Mousquetaires du Roi, Louis-Christophe de Frémont de Gressy, mousquetaire du Roi, et Augustine-Florence de Frémont de Gressy, femme de Robert-François Bigot de Saint-Simon, aussi mousquetaire du Roi ; elle est adjugée par décret, le 3 août 1757, moyennant 152.000 livres, à Anne-Claude Mayneaud, veuve de Joseph-Laurent Mazade, fermier général (délibérations du Conseil du prince de Condé du 29 janvier 1727 et du 13 août 1757).
• ***Trois fiefs à Coulommiers et Gennevilliers,*** mentionnés dans l'aveu de Villiers-le-Bel en 1455 comme tenus par Jean Lambert, Jenin Blanc-Mouton, et les hoirs de maître Jean Le Coq (extraits faits en 1777).
Fief Jean Le Coq à Gennevilliers (maison, terres, cens, rentes, etc.).
• Extrait (fait en 1741) de l'aveu de Villiers-le-Bel du 14 octobre 1455 : « les hoirs maîstre Jehan Le Coq tiennent ung fief assis en la ville de Coulommiers et Janevillers... ».
• Jean Rollin, cardinal, évêque d'Autun, donne à son parent Nicole Piédefer, licencié en lois et avocat au Châtelet de Paris, ses biens sis à Gennevilliers « qui jadis furent à Me Jehan Le Coq », et depuis à son père, Nicolas Rollin, chancelier de Bourgogne ; 1er mai 1482 (copie du temps sur papier).
• Foi et hommage du fief par Thomas Suzanne, orfèvre à Paris, 9 juillet 1532 ; par Antoine Fumée, conseiller au Parlement, qui l'a acquis de Suzanne, *26* novembre 1540.
• Antoine Fumée vend le fief à Gilbert Dosme, avocat au Parlement, et à Huguette Fusée, sa femme, 5 avril 1543 [1544] (copie de 1755).
• Echange de censives entre frère Jean Le Jay, prévôt de la garenne de l'abbaye de Saint-Denis et vicaire-général du cardinal de Guise, et Nicolas d'Archambault, écuyer, sr de l'Isle, demeurant à Gennevilliers, 21 juin 1020 (deux copies du XVIIIe siècle).
• (Nicolas était fils de Nicolas d'Archambault, sr de Mondétour, et d'Anne Foucault, et celle-ci, veuve, lui avait donné le fief de l'Isle lorsqu'il épousa Geneviève Batillot par contrat du 2 mai 1618. Geneviève mourut sans enfants, ses héritiers laissèrent ses biens à son mari, qui épousa en secondes noces Louise Tartereau).
• Guy d'Archambault, sieur de l'Isle, l'un des grands mousquetaires de la Garde à cheval du Roi, et ses sœurs Cécile et Françoise, enfants de Nicolas, vendent à Jean Dongois, commis au greffe de la cour de Parlement en la chambre de l'Edit, « le fief et seigneurie de l'Isle situé en la paroisse de Gennevilliers-la-Garenne en l'isle Saint-Denis et environs », 23 avril 1665

(copie de 1755).
• Nicolas Dongois, greffier de la Grand'Chambre, demeurant cour du Palais, paroisse de la basse Sainte-Chapelle, vend le fief de l'Isle à Jean-François Gilbert, seigneur de Villaroy, conseiller au Parlement, demeurant à la susdite cour, 13 mars 1709 (copie).
• (Pierre Gilbert de Voisins, président en la cinquième chambre des Enquêtes, héritier de son frère Jean-François, et Françoise-Geneviève Dongois, sa femme, vendent le fief à Antoine Barjavel, sieur de Saint-Louis, et à Claude Marescot, sa femme, 23 décembre 1714). Barjavel et sa femme vendent le fief à Thomas-Nicolas Ricart, ci-devant inspecteur des Fermes au département de Berry, 2 décembre 1719 (copie de 1755).
• Ricard, procureur du Roi au bureau des Finances de la généralité de Moulins, et Anne-Elisabeth Heurtrel, sa femme, vendent le fief à Jean-Paul Audoul, avocat au Parlement, et à Nicolle Luillier, sa femme, 20 avril 1724 (copie de 1755).
• Délibérations du Conseil du duc de Bourbon au sujet des droits de mutation, 1727-1729.
• Echange de censives entre l'abbaye de Saint-Denis et Audoul, 5 décembre 1733 ; déclaration au terrier de l'abbaye, même jour ; procès-verbaux d'arpentage, 1er mars et 28 juin 1731, et plan de la maison seigneuriale et des dépendances du fief de l'isle.
• Adjudication faite par licitation au Châtelet de Paris du fief de l'isle au profit de Gobert Boursier, secrétaire du Roi, 26 juillet 1752. Aveu et dénombrement, 6 août 1760.
• Vente du fief par Gobert Boursier et Henriette-Françoise Lelarge d'Eaubonne, sa femme, à Antoine Lucas, ancien président en la cour des Monnaies de Paris, et à Rose-Anne-Jeanne Delacour, sa femme, 26 juin 1773 ; règlement du droit de quint, 8 et 23 juillet.

1-BC-004• Cahier des ventes et saisines advenues en la terre et seigneurie de Villiers-le-Bel en l'année 1529-1530. Copie de contrats sur papier, deux de 1536, dix-neuf de 1547-1550.
• Dix-neuf baux à cens et rente sur parchemin : un concédé le 20 avril 1513 par Jean Tarenne, seigneur d'Otton en Beauce, curateur commis par justice de maître François Le Breton, prêtre, licencié en lois, seigneur de Villiers-le-Bel en la seigneurie d'amont dit Fresnoy ; seize de l'année 1528 délivrés au nom d'Anne de Montmorency par Richard Le Roullié, abbé commendataire

de Notre-Dame de Hérivaux ; un du 30 octobre 1546 délivré à Jean Allemant, maître charpentier du connétable en son bâtiment d'Ecouen ; un du 12 janvier 1550 [1551].

• Vingt-quatre déclarations sur parchemin d'héritages tenus à titre de cens et rente ; une du 4 janvier 1521 [1522] par Nicolas Prébois et Nicolas de Fresnoy, maçons à Villiers-le-Bel (deux maisons) ; une de 1527, une de 1537, vingt de 1541, deux de 1542.

• Sentences et jugements condamnant des détenteurs d'héritages au paiement de cens et rentes, vingt pièces sur parchemin : une de 1528, quatre de 1529, deux de 1532, une de 1535, deux de 1539, deux de 1546, une de 1547, une de 1552, une de 1555, une de 1556, une de 1566, une de 1564 contre frère Raoul Guymier, prieur-curé de Villiers-le-Bel, une de 1570 contre Claude Gallopin, prieur et curé de l'église paroissiale de Saint-Didier de Villiers-le-Bel, et un titre nouvel passes l'a même année par Claude Gallopin.

• Pièces d'un procès entre le connétable de Montmorency et Didier Tiphaine, laboureur à Villiers-le-Bel, au sujet des redevances seigneuriales dues par celui-ci, 1554-1560.

• Déclarations passées au terrier de Villiers-le-Bel, 1546-1548, cent-vingt-sept pièces sur papier ; à citer : maître Pierre de La Grange, seigneur de Trianon-lez-Luzarches, au nom et comme procureur de noble homme maître Pierre de La Grange, son frère, notaire et secrétaire du Roi et trésorier des réparations de Picardie, 4 juillet 1546 ; Roger Le Boyteulx, « voirrier » (verrier) demeurant à Paris, cinq pièces de terre, 12 décembre 1548 ; autre déclaration, sur parchemin, en date du 13 septembre 1547, faite par « honorables hommes sire Roger Le Boyteulx, maître verriez demeurant à Paris, au nom et comme tuteur et curateur de Jacques Le Boyteulx, son filz et de feue Françoise Graraut, jadis sa femme, Henry Vocombert, aussi maître verrier demeurant à Paris, aussi comme tuteur et curateur de Philippe Vocombert, filz mineur d'ans de luy et de deffuncte Claude Le Boyteulx, jadis sa femme, et Jehan Hardoyn, maître pothier d'estaing aussi demeurant à Paris, comme tuteur et curateur de Claude Hardoyn, filz de luy et de deffuncte Anthoynette Le Boyteulx ».

1-BC-005• Déclarations au terrier de Villiers-le-Bel de 1598 à 1632, cent-quarante pièces sur papier ; et quelques pièces jusqu'à 1669. Registre terrier et censier, 1660.

• Contrats et déclarations au terrier, 1719-1727 (douze pièces).

• Acensements, XVIIIe siècle (huit pièces).

• Etat détaillé des droits seigneuriaux de Villiers-le-Bel, XVIIIe siècle.

• Baux de la ferme d'amont ou d'en-haut, 1565-1791 (dix-neuf pièces). Baux de la ferme du château ou d'en-bas, 1575-1791 (trente-trois pièces). Baux partiels, 1577-1770 (quarante-quatre pièces). Pièces relatives aux fermes, XVIIIe siècle.

1-BC-006• Pièces comptables, mémoires de travaux, etc. ; onze pièces de 1531-1534 (dépenses du jardinier Pierre Monterai, travaux de maçonnerie ; quittance donnée par Marguerite de Presnoy, damoiselle, veuve de Nicaise Sanguin, seigneur de Reddemont, pour une annuité de la rente de 10 1. t. qui lui appartient sur la terre de Villiers-le-Bel, 5 août 1532 ; etc.) ; six pièces de 1550, 1552, 1589, une de 1604, une de 1623 ; six mémoires de travaux de réparation aux bâtiments, 1724-1732.

• Banalité du four de Villiers-le-Bel. « Déclarations de» maisons et places bannières dont les demourans doivent venir cuyre au four bannyer, et y doivent apporter leur busche, et doivent cuyre un sectier de farine en paste pour ung pain, dont ils en peuvent faire trente au sextier, et quinze de une mine, et paier demy pain ; et sept et demy d'un minot et paier le quart d'un pain et au fur l'emplaige ; et de cuyre plain four on ne doit que ung pain ; et quant ils cuisent la cuicte de Noël, ils doivent la moictié d'autant que le fournaige vault en coquelin, et est appelle le sire de la bannerye ; et quant ils cuisent la septième peneuse, ils doivent le quart du fournaige pour coquelin » : en la rue des Plâtrières, douze maisons, deux masures, six jardins, et « le petit pré où soulloit avoir deux maisons » ; en la grand'rue, vingt-cinq maisons, trois masures, cinq jardins ; en la petite rue, six maisons ; en la rue de derrière le moustier, deux maisons, une masure ; en la rue de Malassis, seize maisons, deux masures, trois jardins ; en la rue de Laistre, vingt maisons, trois masures. Sans date (xve siècle).

Liste des 119 « habitans de la terre et seigneurie de Villiers-le-Bel qui doibvent par chacun an seize deniers parisis pour les droietz de bennaiges du four et moulin à eaue », 1531.

• Contrats entre particuliers, ensaisinements, lods et ventes, XVIIIe siècle (36 pièces).

• Sentences de réunion de différents héritages au domaine de la seigneurie de Villiers-le-Bel, 1731-1735 (dix pièces),

• « Fondation d'un maistre d'école en la paroisse de Villiers-le-Bel le 30 may 1735 » (imprimé de 4 p. in-folio). •

• Deux lettres de M. de Machault et de M. de La Bretonnerie relatives au chemin d'Arnouville à Villiers-le-Bel, 1772.

• Quatre lettres relatives à la reconstruction de la fontaine publique, 1774-1776.

• Propositions de Pierre Diot pour l'établissement d'une manufacture d'étoffes et toiles, 1784.

• Diverses pièces relatives à la régie de la terre de Villiers-le-Bel, XVIII[e] siècle.

• Rachat de droits seigneuriaux, 1791.

• Plans des terres des fermes appartenant au prince de Condé à Villiers-le-Bel, 1787.

• Différents procès-verbaux d'arpentage, et plans, XVIIe et XVIII[e] siècles.

• Bornage des limites des territoires de Villiers-le-Bel, Arnouville et Gonesse, procès-verbal et plan, 1772.

• Bornage entre Villiers-le-Bel et Sarcelles, 1728.

• Autre bornage entre Villiers-le-Bel et Sarcelles, procès-verbal et plan, 1761.

• Pièces relatives à l'arpentage et au bornage du fief do Neuf bourg, situé dans le village de Villiers-le-Bel et aux environs, avec une copie de la transaction passée entre le prince de Condé et le marquis Emmanuel de Hautefort, seigneur de Sarcelles, 1763-1764.

SERIE BC
REGISTRES

2-BC-001 Inventaire des titres de Villiers-le-Bel, dressé par Pierre Aberlenc en janvier 1600.
In-folio de 90 f. de papier, toile grise.

2-BC-002 Inventaire des titres des fiefs relevant de la seigneurie de Villiers-le-Bel, dressé par Pierre Aberlenc en 1626.
In-folio de 117 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-BC-003 Inventaire des titres de Villiers-le-Bel, s. d. (début du XVIIIe siècle).
In-folio de 250 f., reliure originelle en vélin vert aux armes de Condé, filets, dos orné.

2-BC-004 Autre inventaire, de la même époque.
In-folio de 94 f., veau brun, dos orné.

2-BC-005 • Aveu et dénombrement présenté à l'abbé de Saint-Denis par Jean da Fresnoy, échanson du Roi, seigneur en partie de Villiers-le-Bel et de Fresnoy-en-Thelle, « des fiefs et arrière-fiefs desquels sont assis la plus grande partie à la ville et

terrouer de Villiers-le-Bel, l'autre partie en la ville de Mitry et de Gressy et es terrouers d'environ, et d'Ezanville et Belle-Eglise et terrouer d'environ... », 18 mars 1416 [1417] (copie de 1672).

• A Villiers-le-Bel un fief qui lui vient de son père ; un fief acquis de Philippe de Belloy et de Marguerite de Fresnoy, sa femme ; un fief hérité de Charles de Fresnoy, son cousin-germain ; un arrière-fief tenu par Pierre de Fresnoy, son frère.

Autres arrière-fiefs : Pierre Dupleis, un fief à Villiers-le-Bel, avec des arrière-fiefs tenus par Pierre de Marigny, avocat en Parlement, et Jean de La Fontaine, changeur à Paris ; fief tenu par Alix Hennolent, fille de Thomas Ramé, bourgeois de Paris ; fief à Belle-Eglise, tenu par Philippe de Melun, dame de Montmorency, à cause de Jean de Montmorency, son fils ; fief à Champlâtreux, qui fut à Pierre de Villiers, dit Manchot, seigneur de Champlâtreux, et que tient Jacques de Villiers ; un autre fief à Champlâtreux qui fut à Pierre de Gacourt ; un autre fief à Champlâtreux que le père dudit Pierre de Villiers acheta à Jehannot de Gacourt ; un fief à Sarcelles tenu par Pernelle de Cantilly, veuve de Jean de Gacourt, avec un arrière-fief au lieudit Goupin, tenu par Robert Baudry et Berthelot Heliot ; les fiefs tenus à Villiers-le-Bel par Robert Chrétien, bourgeois de Saint-Denis ; fief de Mauléon à Saint-Brice, tenu par Jourdain Grant, bourgeois de Paris, avec l'arrière-fief du clos Bérenger tenu par les enfants de feu Franchequin de Blandecque ; fief à Sarcelles tenu par Jean Bourdon, bourgeois de Rouen ; fiefs à Villiers-le-Bel tenus par Pierre de Saint-Cler, chevalier, chambellan du Roi, par Guillot Le Chéron, par Guyot Malot au lieu de Jean Ancel ; le fief qui fut à Jean Bégaut, écuyer, de Ruffy en la comté d'Angoulême, fils de feu Remon Begaut ; fief tenu par Jeanne, veuve de Robert de Lillier, marchand et bourgeois de Paris ; fief qui fut à Jean de Villiers, écuyer, à présent tenu par Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam ; « un arrière-fief séant à Ezanville, duquel deffunt Jean de Villiers, escuyer, seigneur d'icelle ville, tenoit le domaine ou temps qu'il vivoit ; item oudit Villicrs-le-Bel, sur les hostes de Jeanne de Chastillon, dame chastellaine de L'Isle-Adam, veuve de messire Pierre de Villiers, jadis chevallier, seigneur dudit lieu, justice et connoissance jusqu'à soixante solz d'amende... » ; fief tenu par Jacquet de Mantes, bourgeois de Saint-Denis ; deux fiefs tenus par Jean de La Fontaine, changeur à Paris ; fief au terroir de Sarcelles, tenu par Robert Baudry, bourgeois de Rouen ; fief à Bonneuil-les-Gonesse, tenu par Jacquet Le Renvoisié ; fief à Villiers-le-Bel qui fut à Pierre Bateste et de présent à Pierre de Marigny ; fief à Gressy qui fut à Jean de Bussy, seigneur de Gressy, tenu par Simon Charité à cause de sa femme ;

fief de Philippe de Gondreville à Gressy, qui est à présent à Guillaume Le Tur ; fief que tenait à Gressy Marguerite de Saint-Mesmes, dame du Tuai, à présent Madame de Messy, à cause de ses enfants qu'elle a de Charles de Pommolain [Pont-Molin], chevalier, son mari ; fief à Dugny, tenu par Jean Simon, pelletier, bourgeois de Paris ; fief à Villiers-le-Bel tenu par Jean de Villiers, fils d'Erard de Villiers et d'Alix de Messy, seigneur et dame d'Ezanville ; fief à Dugny tenu par Jean de Soisy ; fief au mont de Garges qui fut à Jean de Mauléon et à présent à Jean Bourdon, maître de la Monnaie de Rouen ; fief que tenait Jean Bérenger à Saint-Brice ; fief à Mitry qui fut à Mainguier de Contes et à présent à la veuve d'Ogier de Nantouillet ; fief à Dugny, qui fut à Thibault le Borgne, écuyer de Thibouvillé, et à présent à Guillaume Poupin, de Saint-Denis ; fief à Gressy, tenu par Mlle de Mitry, veuve de Ferry de Mory ; fief de 20 1. par. de rente sur la terre de Champlâtreux, que messire Jacques de Villiers est tenu de payer chaque année à Jeanne de Châtillon. « Collationné sur le petit registre des fiefs de l'abbaye de St-Denis en France, feillet cinquante six jusques au feillet quatre vingt trois, par moy Louis Roger, procureur général, clerc des fiefs de ladite abbaye de St-Denis, le ving trosiesme jour de juin mil six cens soixante douze. Roger ».

38 f., toile grise.

2-BC-006 Aveu et dénombrement des fiefs et arrière-fiefs qui furent à Jean de Fresnoy, présenté à l'abbé de Saint-Denis par Joan de Villiers, seigneur châtelain de L'Isle-Adam et de Villiers-le-Bel, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et son sénéchal de Boulonnois, 16 décembre 1428 (copie de 1661).

57 f., toile grise.

2-BC-007 Autre copie du précédent aveu et dénombrement, faite en 1672.

136 f., toile grise.

2-BC-008 Registre des aveux et dénombrements à l'abbé de Saint-Denis, XVIIe siècle.

100 f., toile grise.

• F. 1, aveu de Jean de Fresnoy, s. d. (environ l'an 1300).
• F. 7, aveu de Dreux de Fresnoy, 1355.
• Aveu de Mahieu de Fresnoy, 1355.
• F. 12, aveu de Saintisme, veuve de Jean de Fresnoy, dit le Breton, s. d.
• Aveu de Philippe de Villiers, s. d.
• F. 13, aveu de Renaud Dupuïs, 9 janvier 1398 [1399].

• Aveu de Philippe de Belloy, 3 octobre 1406.
• F. 15, aveu de Jean de Fresnoy, 18 mai 1409.
• F. 16, aveu de Luquin Dupleis, 21 avril 1428.
• Aveu de Jean de Villiers, 1428.
• F. 94, réception en foi et hommage de Luquin Dupleis, bourgeois de Paris, juillet 1443.
• F. 95, mention d'un aveu du seigneur de Gressy pour un fief à Gressy, 11 août 1453.
• Transaction entre l'abbé de Saint-Denis, Jean Dupleis, sous-chantre et chanoine de l'église de Paris, et Antoine Hesselin, avocat en Parlement, au sujet des droits féodaux lors échus, de l'extinction des droits de l'office de chambellan, et pour les prérogatives du fief de Villiers-le-Bel, 24 novembre 1480.
• F. 97, adjudication par décret faite au profit de Richard Laillier d'un fief situé à Villiers-le-Bel, 23 septembre 1374.

2-BC-009 Aveu et dénombrement présenté à l'abbé de Saint-Denis par Jacques de Villiers, chevalier, seigneur de Villiers-le-Bel, d'Ognon et de Sailleville en partie, 14 octobre 1455.

In-4° de 31 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-BC-010 Même aveu, copie du XV[e] siècle, sur papier.

31 f., cartonnage moderne.

2-BC-011 Même aveu, copie de 1531, sur papier.

92 f., toile grise.

2-BC-012 Aveu et dénombrement présenté au cardinal Mazarin, abbé de Saint-Denis, par Françoise-Marie de Valois, veuve de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse ; sans date, copie du temps.

124 f., toile grise.

2-BC-013 Autre copie de cet aveu.

179 f., toile grise.

2-BC-014 Registre des cens et rentes de Villiers-le-Bel, dus chaque année à Jacques de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam et de Villiers-le-Bel, conseiller et chambellan du Roi et prévôt de Paris, 1464-1466.

Petit in-folio de 123 f. papier, toile grise.

• Sur le recto du premier feuillet (dont le verso porte une courte table

des cens et rentes), cette mention : « Le dimenche xxixe jour d'avril l'an de grâce mil cccc LXIII, monsr fut receu par monsr le cardinal habbé de St-Denis en la terre et fief qui fu feu Jehan de Fresnoy, assis aud. Villiers-le-Bel, et fîst mond. sr son hommage, présens ad ce Paul Chollet dud. St Denis, Jacquet Gouffé, Mahiet Chastellain, Gillet Avellot, Jehan Cottelle, Dona Baillet et Driet le Porcher ».

2-BC-015 Compte de Noël Juger, receveur de Villiers-le-Bel, pour l'année 1529-1530.
In-folio de 70 f., toile grise.

2-BC-016 Compte de Noël Juger pour l'année 1530-1531.
In-folio de 44 f., toile grise.

2-BC-017-018 Terrier de Villiers-le-Bel, 1545-1548.
2 vol. in-folio de 312 et 334 f., toile grise.

2-BC-019-020 Autre copie du terrier de Villiers-le-Bel, 1545-1548.
2 vol. in-folio de 438 et 413 f., dos de veau fauve.

2-BC-021 Registre de la recette des cens et rentes de Villiers-le-Bel de 1621 à 1630 (copie de 1665).
In-folio de 102 f., toile grise.

2-BC-022 « Papier de recette des droits seigneuriaux deus à Madame la Duchesse de Joyeuse à cause de sa terre et seigneurie de Villiers-le-Bel pour commencer à recevoir en l'année 1664 ».
In-folio de 122 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-BC-023 Registre des contrats ensaisinés de 1664 à 1669.
2 registres de 102 et 83 ff en un vol. In-folio, toile grise.

2-BC-024 Etat et résumé des titres des fiefs mouvant de Villiers-le-Bel, XVIIIe siècle (vers 1765);
Notes séparées ; 41 f., et registre de 48 f., en un volume in-folio, toile grise.

2-BC-025 Etat sommaire des fiefs mouvant des seigneuries de Villiers-le-Bel, Ezanville, Le Mesnil-Aubry et du Plessis-Gassot, s. d. (vers 1785).
In-folio de 11 f., toile grise.

2-BC-026 Aveu et dénombrement du fief de Neufbourg, présenté à Louis de Valois, comte d'Alais, par Roland de Neufbourg, seigneur de Sarcelles, ledit fief « composé des fiefz cy après déclarez, à sçavoir du fief Trumel dict des Tournelles, duquel deppendent les fiefz Sainct Cler et Robert Grestien, Charles du Fresnoy, Galiot de Gastry, Jehan Ancel et aultres qui furent à feu messire Estienne de Frémonville, chevalier, dit Trumel, despuis a Jehan Le Viconte de Gorbeil et damoiselle Madelaine de Frémonville, sa femme, puis à Luquin du Plix, et despuis à messire Philippe Le Bouteiller, chevalier, seigneur de Moussy ; item du fief de Marigny qui fut à feu messire Pierre de Marigny, depuis messire Jehan Mohier, chevalier, et despuis messire Charles du Plessis, aussy chevalier des ordres du Roy, seigneur de Liancourt..., tous lesditz fiefz joinctz, réuniz et incorporez ensemble soubz un seul et mesme fief qui est led. fief de Neufbourg, duquel le feu seigneur de Neufbourg, son père, a porté les foy et hommage » au duc de Montmorency par le contrat fait entre eux le 3 mai 1623 ; 14 aoûi. 1656. Original, signé : Roland de Neufbourg.
70 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-BC-027 Copie de l'aveu précédent, faite en 1662.
In-folio de 55 f. de papier, toile grise.

2-BC-028 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Champlâtreux, « assize lez Luzerche et dans la paroisse Saint-Eutrope d'Espinay, laquelle jadis fut et appartint à noble Guy Avrillot, notaire et secrétaire du Roy, après à noble Nicolle Avrillot, aussy notaire et secré taire du Roy, et à damoiselle Perrette de Vaudetar, sa femme, depuis à Guillaume, Nicolas, Raoul, Jacques et Thomas Avrillot, frères, leurs enfants ; après fut et appartint entièrement aud. feu Me Avrillot, vivant seigneur dud. Champlastreux, et postérieurement à moy Mathieu Molé, seigneur de Lassy et dud. Champlastreux, conseiller du Roy en ses conseilz d'Estat et privé, Procureur général de Sa Magesté, par adjudication et décret qui m'en a esté faict » le 20 juin 1618, ladite terre et seigneurie relevant du duc de Montmorency à cause de sa

terre et seigneurie de Villiers-le-Bel, 12 juin 1620.
Original sur 21 f. de parchemin, signé et scellé, la première page ornée de lettres dorées et rouges, initiale décorée de fleurs, reliure originelle en vélin blanc avec filets et fleurons dorés.

SÉRIE BD
LE MESNIL-AUBRY

1-BD-001• Charte d'affranchissement accordée par Mathieu de Montmorency au-c habitants du Neuf Mesnil, « libertatem et immunitatem hominibus Novi Mesnillii ibidem masuras tenentibus... » ; 1206 (vidimus délivré le 30 avril 1426 par Simon Morhier, seigneur de Villiers, garde de la prévôté de Paris).

• Aveu et dénombrement baillé par Denis de Chailly, seigneur du Mesnil-Aubry, à M. de Montmorency « à cause du four de la Neufve-ville assis en la ville dudit Mesnil-Aubry, mouvant et tenu en fief dudit M. de Monmorency » ; 1er juillet 1436. Plusieurs arrière-fiefs, dont le plus important appartient à maître Guillaume Barthélémy.

• Lettres d'Ambroys, seigneur de Loré, baron d'Ivry, garde de la prévôté de Paris, enregistrant la transaction passée par devant notaires entre Bernard Braque, chambellan du Roi et général maître de ses Monnaies, et Denis de Chailly, chambellan du Roi, bailli de Meaux et capitaine de Melun, par laquelle Bernard abandonne à Denis, moyennant 250 écus d'or, le droit qu'il revendiquait en la seigneurie du Mesnil-Aubry comme héritier de sa cousine Blanche de Poupaincourt, 21 janvier 1438 [1439].

Arguments de Bernard Braque : Denis Billebaut et sa femme Jeanne de Rueil ont eu deux filles, Guillemette et Jacqueline ; de Guillemette est issu Arnoul Braque, de qui est issu Bernard ; de Jacqueline est issue Blanche de Soissons, et de celle-ci Jeanne de Poupaincourt, dame du Mesnil-Aubry, de laquelle Bernard, « cousin remué de germain », est le plus proche héritier. Réplique de Denis de Chailly : Bernard descend en effet de Denis Billebaut et de Jeanne de Rueil, &a première femme ; la seconde femme de Billebaut, Jeanne Carré, lui survécut et se remaria avec Philippe Oger ; ceux-ci acquirent la terre du Mesnil-Aubry, et Bernard Braque n'a aucun droit en leur héritage.

• Jean, seigneur de Chailly, de la Motte de Nangis et du Mesnil-Aubry, avoue tenir en foi et hommage de Blanche d'Overbreuc, vicomtesse d'Acy, veuve de Pierre de Louvain, chevalier, à cause de sa seigneurie qu'elle a audit Mesnil-Aubry, et en arrière-fief du baron de Montmorency, un hôtel audit Mesnil-Aubry clos de murs et fossés où souloit avoir pont-levis et forteresse, etc., etc. ; 1er mars 1464 [1465] (copie du XVIe siècle).

• Bail à ferme du château et du domaine du Mesnil-Aubry, consenti à Guillaume Grappin et

Gillot Leduc, laboureurs, par Antoine de Vères, écuyer, au nom et comme tuteur curateur donné par la cour de Parlement de Paris à la personne et aux biens de Jeanne de Chailly, veuve de Mahieu de Harcourt, 13 juillet 1485.

- Article du partage de la seigneurie du Mesnil-Aubry fait le 11 avril 1499 entre Etienne de Villiers et Antoine et Jean de Vères.
- Bail du Mesnil-Aubry, consenti à Jean Grappin par Antoine de Chalmaison, au nom et comme procureur de sa tante, Philippe de Villiers, veuve d'Etienne de Villiers, et de ses enfants mineurs, 7 mai 1505.
- Partage des biens d'Etierne et de Philippe de Villiers entre leurs enfants * Le Mesnil-Aubry est attribué à Louise, femme de Claude Guédon ; 20 février 1516 [1517].
- Consultation signée « Anne de Chappes, Brulard, Bonyvet », sur le différend mu entre Claude, Etiennette et Louise de Villiers au sujet de la succession de leur mère.
- Claude Guédon, seigneur d'Esclavelles-sur-Seine et du Mesnil-Aubry, et Louise de Villiers, sa femme, vendent un muid de blé froment de rente annuelle et perpétuelle à André Dezasses, conseiller en Parlement, 3 décembre 1517.
- Ils vendent un autre muid de blé de rente à Claude Becquet, avocat en Parlement, 10 avril 1521. Au verso de l'acte, mention du rachat de cette rente par Ponthus de Rapillart, seigneur du Mesnil-Aubry, et quittance à lui donnée par Jacques Ducrocq, marchand et bourgeois de Paris, le 21 janvier 1541 [1542].

  • Richard Le Roullié, abbé d'Hérivaux, el Claude de Durant, sr de La Mérye, maître d'hôtel d'Anne de Montmorency, donnent quittance à Ponthus de Rapillart de la somme de 110 écus pour huit années d'arrérages de la rente d'un muid de froment appartenant à Montmorency sur la seigneurie du Mesnil-Aubry, 16 septembre 1528.

  • Pièces relatives au paiement de cette rente par Ponthus de Rapillart, un des cent gentilshommes de l'hôtel du Roi, et Louise de Villiers, sa femme ; trois extraits des registres des Requêtes du Parlement, 30 mars 1529 [1530], 22 janvier 1532 [1533] et 26 juin 1533 ; quittance donnée à Ponthus par René Le Roullié, abbé d'Hérivaux, au nom d'Anne de Montmorency, 18 juin 1533.
- Accords entre Louise de Villiers, veuve de Ponthus, et Tristan du Val, seigneur de Fontenay-en-Prance, maître des Comptes, au sujet de l'échange de la terre du Mesnil-Aubry contre d'autres héritages de la valeur de 18.000 livres, 9 décembre 1556, 16 juillet 1558 ; sentence du Châtelet de Paris condamnant Tristan du Val à exécuter les contrats, 21 juin 1560 ; procès-verbaux et prisées du 24 au 30 septembre 1560 ; arrêt confirmatif de la sentence, 7 septembre 1562.
- Partage, devant le bailliage de Meaux, des biens de Ponthus de Rapillart et de Louise de Villiers entre leurs filles Antoinette, femme d'Alexandre de Limay, seigneur de

Bézu-le-Guéry, et Marie, femme d'Edme de Lescoux, seigneur de Torcy ; Le Mesnil-Aubry est attribué aux premiers ; 29 juin 1563.

• Alexandre de Limay et sa femme vendent Le Mesnil-Aubry au connétable de Montmorency, 24 mars 1564.

• René du Val, seigneur de Stors, trésorier général des réparations et fortifications de Champagne, Brie et Luxembourg, transporte à René du Molinet 500 livres tournois de rente que lui ont constituées, le 30 octobre 1564, Alexandre de Limay, seigneur de Bézu-le-Guéry près Château-Thierry, Antoinette de Rapillart, sa femme, Nicolas du Val, conseiller au parlement de Bretagne, et Catherine Angenoust, sa femme, moyennant 6.000 liv. tournois, 5 janvier 1565.

• Etat des rachats de rentes faits par Alexandre d« Limay du 27 mars 1564 au 17 septembre 1565.

• Charles de Melun, baron de Normanville en Normandie, constitue à Alexandre de Limay et à sa femme 500 livres tournois de rente sur sa terre de Normanville, moyennant 6.000 livres ; 27 avril 1565.

• Le connétable de Montmorency baille à ferme à Adam Leduc et Jean Guibillon 139 arpents de terre lui appartenant au terroir du Mesnil-Aubry, 21 octobre 1559. Il baille à ferme audit Guibillon l'hôtel seigneurial du Mesnil-Aubry et ce qui en dépend, avec 146 arpents de terre, les champarts, etc., 22 juillet 1567.

• Autre bail de la terre et seigneurie du Mesnil-Aubry, 5 novembre 1667. Procès-verbaux d'arpentage des terres, fait du 19 décembre 1667 au 23 février 1668.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la foi et hommage due au prince par la duchesse d'Angoulême pour Le Mesnil-Aubry, 4 juin et 6 août 1671, 18 juin 1672, 23 juin et 15 septembre 1683.

• Baux de la ferme du Mesnil-Aubry, 1699 à 1786.

• Bail des greffes et tabellionages d'Ecouen, Villiers-le-Bel, Le Mesnil-Aubry, et de la petite recette dudit Mesnil, 19 mai 1715.

• Baux de deux arpents 38 perches de terre près du moulin, 1779, 1786.

Moulin à vent du Mesnil-Aubry.

• Jean Le Porlier, marchand drapier au Mesnil-Aubry, vend à Nicolas Berthereau, notaire et secrétaire du Roi, bailli de son palais à Paris, seigneur de Villiers-le-Bel, la quarte partie indivise du moulin, par lui acquise de Jean Grappin, 8 février 1548 [1549]. Jean Barbier vend à Berthereau la moitié indivise du moulin, provenant de la succession de Jeanne Grappin ; même jour. Jean Le Mercier et Jean Le Vacher, laboureurs, lui vendent aussi la part qui leur appartient par succession de Jean Grappin, 25 février. Ainsi fait Etienne Nicolas, laboureur à Marly, *2* mars.

• Procuration donnée par Louise de Villiers à son cousin Edme de Lescoux, seigneur de Torcy-en-Brie, pour retirer et réunir à sa table le moulin du Mesnil-Aubry et rembourser les acquéreurs, 3 juin 1549.
Autre procuration pour le remboursement à faire à Nicolas Berthereau, 3 juillet.
Procuration donnée par Louise de Villiers pour être représentée dans son procès contre Nicolas Berthereau en la cour de Parlement, 28 mars 1551 [1552].
Sentence condamnant Louise de Villiers à rembourser à Berthereau la somme de 12 écus, moitié du montant des frais « d'épices et visitation », 14 novembre 1551 ; au verso, quittance donnée à Louise de Villiers par Jérôme du Val, conseiller en Parlement, au nom de Berthereau, 14 janvier 1552 [1553].
• Acquisition du moulin par Anne de Montmorency de la veuve et du fils de Berthereau, 13 octobre 1566.
• Baux du moulin, 1567, 1580, 1630, 1710, 1716, 1743, 1776.
• Démolition du moulin, 1779. Concession de la butte et emplacement à Jean-Jacques Maître, dit la Brisée, garde des bois et chasses du prince de Condé au Mesnil-Aubry, 15 décembre 1779.

Pièces diverses.

• Pièce d'un procès entre la veuve de Pasquier Texier et la veuve de Philippe Pluyette, XVIe siècle.

• Contrat d'acquisition d'une maison en censive, 1593.

• Procès entre particuliers au sujet d'un écoulement d'eaux d'égout, 1621.

• Acquisition d'une maison en censive par Jean-Baptiste Calais, 1744.

• Lettre de M. Dardet, archiviste du prince de Condé, au sujet du bornage du terroir du Mesnil-Aubry du côté de Mareil et de Fontenay, 27 août 1755.

• Assignation à Jean-Baptiste Barrier, prêtre, vicaire du Mesnil-Aubry, et à Marie-Anne Bonnefoy, femme de Pierre Loquin, épicier, à l'effet de comparaître en la chambre criminelle de la prévôté dudit Mesnil-Aubry, 12 novembre 1757.

• Lettres de bénéfice d'âge accordées aux mineurs Lépine, 10 mai 1766.

• Concession d'une partie de l'ancien grand chemin, à l'entrée du

Mesnil-Aubry, à M. Le Prêtre de La Motte, avocat au Parlement, ancien bâtonnier de son ordre, 12 août 1778.

• Remise d'amende à la veuve de Pierre Loquin, Marie-Anne Bonnefoy, condamnée pour avoir servi à boire à des particuliers pendant les vêpres, le jour de la Fête-Dieu, 26 juillet 1780.

• Liquidation des droits de lods et vantes dus par les héritiers Tiphaine, 3 juillet 1782.

• Liquidation des droits dus par les enfants et héritiers du sr Woinchet à cause de l'acquisition qu'il a faite, le 28 juillet 1774, de Jean-Baptiste Liébault de La Neuville, 17 avril 1782.

• Remise accordée à Antoine Lesueur sur l'adjudication à lui faite en 1781 des fruits rouges des voiries du Mesnil-Aubry, 22 janvier 1783.

• Lettre de M. Woinchet au sujet du rachat des droits féodaux qui grèvent ses biens, 5 février 1791.

• Procès-verbal de la vente d'une pièce de terre au Mesnil-Aubry faisant partie des biens « de l'émigré Louis-Joseph Capet » (le prince de Condé), 26 germinal an IL

• Impositions des biens du prince en 1790 ; extrait certifié au district de Gonesse le 21 février 1793.

1-BD-002• Deux registres censiers pour les années 1562, 1563 et 1564.

• Déclarations passées au terrier : deux de 1598, 59 de 1601, une de 1604, une de 1605, deux de 1612 (Emmanuel Addée, seigneur du Petit-Val, avocat au Conseil privé du Roi, et Salomon Rousseau, écuyer sieur d'Arbelet et de Monceaux), une de 1616, trois de 1619.

• Déclaration des héritages, appartenant à Jean Hurault, sieur de Boistaillé et du fief de la Fournaise sis au Mesnil-Aubry, demeurant à Paris, faubourg Saint-Victor, paroisse Saint-Médard, 29 janvier 1620.

• Deux autres déclarations de 1620, deux de 1621, une Je 1623 (Gabrielle Miron, veuve de Jean Payot. maître des Comptes).

• Bail à ferme des biens de Catherine Lenoir, veuve de Philibert Esmery, procureur au Parlemest, 30 janvier 1632.

• Trois déclarations au terrier, 1658, 1661, 1662.

• Lettres de terrier accordées au duc de Bourbon pour ses terres d'Ecouen, Villiers-le-Bel, Le Mesnil-Aubry, Ezanville et Chauffour, 10 janvier 1725 ; enregistrées le 26 au bailliage de Senlis.

Sentence dudit bailliage contre Adrien Bercher, 1er juin 1725. Etat des pièces

remises à M. Durivau, commissaire à la confection du terrier d'Ecouen et dépendances, pour ce qui concerne Le Mesnil-Aubry, par M. Luillier, garde des archives du prince de Condé, le 3 septembre 1725 ; rendues au garde d'archives Lesueur par M. de Jarlière, commissaire des fiefs, le 26 février 1735.

Quinze reçus de pièces donnés à M. de Jarlière par des particuliers, 1730-1733.

• 133 déclarations passées au terrier du Mesnil-Aubry de 1732 à 1734, reçues par Pierre Gocheret de Jarlière, à ce commis par le Présidial de Senlis ; quelques noms : François-Thomas Talon, seigneur de Chalembert, fils de Thomas Talon, conseiller au Châtelet de Paris, et de Catherine Bouchet ; François Richer, héraut d'armes demeurant à Attainville ; Jacques Vuibert, officier du Roi en la capitainerie d'Halatte ; les Célestins d'Attainville, les Ursulines de Paris, les Ursulines de Saint-Denis, l'Hôtel-Dieu de Paris, le collège des Bons-Enfants ; Anne-Jeanne Auzanet, épouse non commune en biens de Gilles Gomin, comte de Montgeorges, maréchal de camp ; Charles, marquis de Guiry ; Guillaume-Urbain de Lamoignon, sr de Courson, et Marie-Françoise Méliand, sa femme ; Me Pierre Béranger à cause d'Antoinette-Françoise Boucher d'Orsay, sa femme, et Léonor de Pracomtal à cause de Catherine Boucher d'Orsay, sa femme, filles de Charles Boucher, seigneur d'Orsay, et de Catherine Legrain : Louis de Vilevault, conseiller en la cour des Aides, à cause de sa femme, fille et héritière de François Gaudet de Soudé et d'Anne Joly de Fleury ; Françoise-Henriette Olivier de Prélabbé, veuve d'Alexandre Varin, seigneur de Péterville ; Aymar Nicolay, marquis de Goussainville ; Louise-Madeleine de La Grange ; Jean-François-Joseph de Gourgues, seigneur d'Aulnay ; les familles Chalot, Bonnefoy, Boursier, Guibillon, Pigeau, etc., etc.

• Déclarations des biens de la cure et de la Charité du Mesnil-Aubry, 1732.

• Déclarations des biens de l'église el fabrique ; arpentage, baux, comptes ; 1621-1732.

• Etat des pièces de terre déclarées au terrier du prince de Condé en 1732 et qui sont dans la censive des dames de Saint-Paul, d'après un état, y annexé, des dites terres en 1612, 1613 et 1614.

1-BD-003• Rente à la fabrique du Mesnil-Aubry, constituée par Ponthus de Rapillart le 7 mars 1533 [1534], et par lui rachetée *le* 10 février 1538 [1539] ; quittances du prix, de rachat, 27 février 1538 [1539] et 23 octobre 1540.

• Rente au prieur de Domont. Accord entre Denis de Chailly et frère Jean Martin, prieur de l'église ou prieuré Notre-Dame de Domont, au sujet de l'appréciation d'un demi-muid de blé de rente dû à l'église, 11 mars 1457 [1458].
Quittances données par les fermiers de la dîme du prieuré, 1552, 1560, 1562. « Pour payer et satisfaire par maistre Antoine Ricoul, prieur du prieuré de Domont, la somme de six escuz d'or de rente, revenant au denier vingt-quatre à sept vingtz quatre escuz, lesquels, réduictz à livres à soixante cinq solz tournois pour escu, montoient la somme de quatre cens soixante huit livres tournois, à quoy ledict prieuré auroit esté taxé pour sa cotte part des cinquante mil escuz d'or de rente octroyez au Roy par nostre sainct père le pappe en l'année dernière mil cinq cens soixante seize par vente du domaine et temporel de l'église gallicane », les trois setiers de rente sur la terre du Mesnil-Aubry sont mis en vente et adjugés à Pierre Guibillon, prévôt d'Ecouen, moyennant 375 livres tournois, 18 juin 1577.
• Titres d'une rente de cinq setiers de blé sur le moulin du Mesnil-Aubry.
Inventaire fait après le décès de Guillaume Ducarnoy, marchand joaillier à Paris, et de Madeleine Jaqueson, sa femme, à la requête de leurs gendres et filles, Jean Gésu, drapier, et Jeanne Ducarnoy, Jacques Osmont, procureur au Châtelet, et Marie Ducarnoy, Robert GoifFier, conseiller en l'élection des tailles, et Denise Ducarnoy, 23 juillet 1629 ; dans l'inventaire figure le titre de la rente sur le moulin du Mesnil-Aubry, daté du 30 août 1570.
Vente d'une partie des biens meubles de la succession, 27 juillet-6 août 1629.
Accord entre François Osmont, secrétaire de l'abbé de Villeron, Jean Gaultier, procureur en Parlement, et Catherine Osmont, sa femme, au sujet de l'héritage de leur mère, Marie Ducarnoy, et spécialement du partage du tiers de la rente, 27 mars 1634. Sentences au sujet du titre nouvel de la rente, 1664-1665.
Charles Gaultier, curé de Moyenvic au diocèse de Toul, abandonne à son frère Jean Gaultier, gieur de Cormont, avocat au Parlement, sa part de la succession de leur mère, Catherine Osmont, 16 février. 1668.
Arrêt du Conseil qui lève les défenses obtenues par la duchesse de Joyeuse, 3 juin 1670.
Donation mutuelle entra François Osmont, bourgeois de Paris, ci-devant contrôleur de la maison du duc de Chevreuse, et son neveu Jean Gaultier, sieur de Cormont, 20 septembre 1674. Godefroy de Fullarton, sieur de La Motte-Morgandière (paroisse de Montbarrois en Gâtinais), gendarme de la Garde du Roi, fils et héritier de Marie de Tuffière, femme en premières

noces de Jean de Fullarton, sieur des Cinq-Chênes, lieutenant-colonel au régiment de Douglas, et en secondes noces de François Gaultier, sieur de Javervain, abandonne à Jean Gaultier de Cormont « la portion contingente qui pourra lui compéter et lui appartenir par le lot du partage qui sera fait audit sieur François Gaultier des biens des deffunts père et mère dudit sieur Gaultier de Javervain », 20 février 1676 ; à l'acte est joint l'extrait baptistaire de Godefroy, baptisé le 19 février 1651 à Vrigny au diocèse d'Orléans.
Sentence de la prévôté de Paris condamnant Jean Gaultier de Gormont à payer trois termes de loyer du logis qu'il occupe dans une maison de la rue des Fossés-Saint-Gfermain-l'Auxerrois, 27 juin 1685.
Sentence condamnant Charles Sébire, sieur de Boislabbé, au nom et comme curateur à la personne et aux biens de la duchesse de Joyeuse, dame d'Ecouen et du Mesnil-Aubry, à passer titre nouvel du tiers de la rente foncière de cinq setiers de blé froment sur le moulin du Mesnil-Aubry, à Jean Gaultier de Cormont, avocat en la cour de Parlement, fils et héritier de Jean Gaultier et de Catherine Osmont, donataire de son frère Charles et de son oncle François, 1er juin 1695.
Opposition à une saisie réelle et criées, faite par François Chevrel, procureur en Parlement, créancier et ayant les droits par transport de Jean Gaultier de Gormont, 12 janvier 1697.
Arrêts du Parlement en faveur de François Chevrel, 6 février et 15 décembre 1708.
Transport du tiers de la rente à François Chevrel, 20 février 1709. Sentence des Requêtes du Palais condamnant les princes et princesses de Bourbon-Condé, héritiers de la duchesse de Joyeuse, à passer titre nouvel du tiers de la rente à Marie Lequin, veuve de François Chevrel, et à ses enfants Marie Chevrel, veuve de Nicolas Brunel de La Garlière, médecin ordinaire du Roi et premier médecin du duc de Berry, Françoise, femme de Pierre-Antoine Pipaut, avocat en la Cour, et Marguerite Ragon, fille mineure de Gaspard Ragon, bourgeois de Paris, et de défunte Marie-Anne Chevrel, 5 février 1725.
Fondation d'obits et transports de rente par les héritiers Chevrel à l'église de Champlan, 19 mai 1720, 4 décembre 1728.
Procuration donnée par Madeleine-Françoise Ragon à son cousin Jean-Baptiste Ragon, chapelain ordinaire de la duchesse douairière d'Orléans, 11 juillet 1732.
Paiement du tiers de la rente aux héritiers Chevrel pour les années 1735 à 1743.

Mort et inhumation à Gisors de Madeleine-Françoise Ragon, femme de Denis-Eustache Fourmont, lieutenant de police au bailliage de Gisors, âgée de trente-neuf ans, 10 février 1753.

Mort de Marie Chevrel, veuve du sieur Brunel de La Carlière, à Isle-sur-Marne, le 9 juin 1732 ; laissant pour héritière une fille unique, Elisabeth-Françoise, qui avait épousé Jean-Robert Volland, seigneur d'Isle, directeur des fermes du Roi.

Extraits du testament de celle-ci, avec cocidille du 5 janvier 1771, et résumé des actes consécutifs.

• Note sur les deux autres tiers de la rente de cinq setiers. Sentence condamnant la duchesse de Joyeuse à passer titre nouvel des deux tiers de la rente à Jeanne Gésu, veuve de Pierre Huart, notaire au Châtelet de Paris, fille et héritière de Jean Gésu, et à Jacques Salle, maître des Comptes, fils et héritier de défunte Marie Marlot, celle-ci héritière de Marie Gésu, fille dudit Jean, 31 janvier 1695.

Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du paiement des arrérages d'un tiers de la rente à faire à Pierre Robin, sieur de Fécamp, veuf de Françoise Huart et tuteur de ses enfants mineurs, 15 juin 1714.

Jacques-Isidore Lotin de Charny, conseiller au Parlement, transporte à Jacques Chazé, bourgeois de Paris, le sixième de la rente qui lui appartient du chef de sa mère, Eléonore Guillart, fille et héritière en partie de Marie-Anne Salle ; 7 juillet 1722.

Plusieurs états des fiefs mouvant de la seigneurie du Mesnil, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Fief de l'Isle, ppartenant au prieuré de L'Isle-Adam, membre dépendant de Saint-Martin -des-Champs.

• Bail à ferme, 8 janvier 1542 [1543].

• Acquisition par la duchesse de Montmorency, 5 juillet 1569.

Ratification par le cardinal Charles de Lorraine, le cardinal Charles de Bourbon, et Fabio, évêque de Gaiasso, nonce du Pape, 29 juillet ; pièce portant leurs signatures, et, au verso, la quittance donnée le 5 août à la duchesse par Claude Marcel, « receveur général du Clergé de France et commis à recevoir les deniers provenans de la vente du temporel de l'église ». Lettres du Roi confirmant la vente, données à Saint-Germain-des-Prés le 2 août.

Fief de Quatrelivres, consistant en onze arpents de terre en deux pièces, mouvant de Goussainville.

Copie des titres du fief, fournie on 1752 au Conseil du prince de Condé par M. de Nicolay, premier président en la chambre des Comptes, à raison d'une contestation de mouvance sur une des deux pièces du fief ; décision du Conseil reconnaissant le droit du seigneur de Goussainville, 9 mars 1752.

• Dans l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Goussainville rendu le 18 mai 1551, par Armar Nicolay premier président de la chambre des Comptes, à François de Senesme [Cenami], seigneur de Luzarches, figure le fief de onze arpents de terre, tenu par maître Jean Quatrelivres.

• Foi et hommage par Pierre Aguenin, dit Le Duc, seigneur de Villevaudé, fils aîné de défunt Guillaume et de Marie Le Berruyer, à Anne Baillet, dame de Goussainville et de Louvres, pour deux pièces de terre au terroir du Mesnil-Aubry, 20 janvier 1582.

• Autre foi et hommage du même Pierre à Jean Nicolay, seigneur de Goussainville, premier président en la Chambre des Comptes, 2 juillet 1588.

• Foi et hommage de Gabriel Le Sueur, seigneur de Puisieux-en-Mulcien, à cause de Marie Aguenin, sa femme, fille de Guillaume, 2 juillet 1588.

• Foi et hommage de Guillaume Aguenin, dit Le Duc, fils aîné de Pierre, 22 juin 1612.

• Foi et hommage du même à Antoine Nicolay, premier président en la Chambre des Comptes, 12 mai 1631.

• Foi et hommage de Pierre Olivier, sr de Prélabbé, trésorier général de l'argenterie du Roi, pour une partie du fief de Quatrelivres, par lui acquise, le 26 mai 1646, de Clément Coffin, écuyer, gendarme au régiment d'Egfeld, et de Denise de Durant, sa femme, 7 septembre 1648.

• Foi et hommage de Claude Le Boucher, sr de Beauvivre, conseiller au présidial de Nantes, à cause d'Elisabeth Barguillière, sr femme, et au nom de Jean et Jacques Barguillière, ses beaux-frères, pour une partie du fief à eux donnée par la dame d'Achères, leur tante, 3 mai 1649.

• Foi et hommage de Henri Becquerel, maître des courriers d'Amiens et d'Arras, pour parties du fief acquises de Pierre Olivier et de Claude Le Boucher, 25 juillet 1655.

• Foi et hommage à Nicolas Nicolay, premier président en la Chambre des Comptes, par Louis Aguenin-Le Duc, seigneur de Villevaudé et de Puisieux-en-Mulcien, pour une partie du fief, le surplus appartenant aux ayants-droit de Denise Mathieu, veuve du sieur d'Achères, 31 juillet 1663.

• Foi et hommage par Henri Becquerel, bourgeois de Paris, 28 août 1672 ; par son fils Philippe, 1er juillet 1700 ; par Guillaume et Jacques-Louis Aguenin-

Le Duc, seigneurs de Villevaudé, fils de Louis, à Jean-Aymar Nicolay, premier président en la Chambre des Comptes, 9 août 1700 ; par Pierre Becquerel, bourgeois de Paris, fils aîné de Philippe, 25 novembre 1719.
• Mémoire au sujet de la contestation soulevée par le prince de Condé, à causa de sa seigneurie du Mesnil-AuBry, sur la mouvance d'une pièce de terre de quatre arpents appartenant au fief de Quatrelivres, 1751.
Plan du fief ; la pièce de quatre arpents appartient au sr de La Neuville, le reste au sr Becquereliure Décision du Conseil du prince de Condé, 9 mars 1752.
Fief des Pauvres* et moitié du *fief de Monsoult (terres, champarts et cens au terroir du Mesnil-Aubry).
• Aveu et dénombrement baillé par Nicolas Pluyette, marchand et laboureur à Fontenay, et son frère Thibault, aussi marchand et laboureur à Puiseux-en-France, à Baudet de Cuvilliers, seigneur du Mesnil-Aubry, 20 mars 1478 [1479]. Réception de l'aveu, 27 mars.
• Vente par Pierre Pluyette, laboureur à Fontenay, et Etienne Pluyette, laboureur à Tremblay-en-France, à Denis de Hacqueville, avocat en Parlement, 6 juin 1496.
• Antoine et Jean de Vères, écuyers, « héritiers pour une moitié et du côté maternel », et Etienne de Villiers, seigneur de Livry, « héritier pour l'autre moitié et du côté paternel » de Jeanne de Chailly, dame de Chailly, de la Motte de Nangis et du Mesnil-Aubry, vendent à André Dezasses, avocat du Roi es Requêtes de l'Hôtel, le fief des Pauvres et la moitié du fief de Monsoult, qui leur ont été adjugés, le 30 mai 1498, par sentence des Requêtes à rencontre de Denis de Hacqueville, qui les avait acquis de Pierre et Etienne Pluyette, 31 juillet 1498,
• Déclaration faite par Nicole Quatrelivres, avocat en Parlement, et Denise Pochon, sa femme, des héritages qu'ils tiennent en censive d'André Dezasses, conseiller au Parlement, seigneur de Bouqueval et de Domont-en-France, à cause de son fief des Pauvres et de la moitié du fief de Monsoult, tant du chef de ladite Denis a au lieu de feu Mathieu Barthélémy, que du conquêt de Nicole et d'elle (terres qui furent à Isabelle Morhier, femme de Gui Le Bouteiller, acquises de leur fils par Nicole Quatrelivres.
Déclaration des terres possédées en commun et par indivis par Nicole Quatrelivres et par Jeau Versoris, comme tuteur et curateur de Marie Girard, fille mineure de Guillaume Girard et de défunte Marguerite Versoris, Quatrelivres et Marie Girard étant au lieu de maîtres Jacques Charmolue et Guillaume Versoris ; 22 avril 1521.
• Marguerite Le Collectier, veuve d'André Dezasses, donne à son petit-fils

Germain Le Picart, avocat au Parlement, fils de Regnault Le Picart et de Marie Dezasses, le fief des Pauvres et la moitié du fief de Monsoult (l'autre moitié appartenant au seigneur du Mesnil-Aubry), et d'autres biens à Mareil, à Villaines et au Mesnil-Aubry, 19 février 1539 [1540]. Foi et hommage, 1er juillet.
• Aveu et dénombrement présenté par Germain Le Picart à Louise de Villiers, veuve de Ponthus de Rapillart, dame du Mesnil-Aubry, 13 octobre 1548. Autre aveu et dénombrement (très détaillé) présenté à Louise de Villiers par Germain Le Picart, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Ville-Evrard, Bouqueval et Thiessonville-en-France, 9 avril 1551.
• Titre nouvel passé par François Richer, laboureur à Villiers-le-Bel, au nom et comme procureur de Jean Hurault, sieur de Boistaillé, au profit de Jacques Halle, maître des Comptes, seigneur de Bouqueval, de Thiessonville et des fiefs des Pauvres et de Monsoult, d'un droit de champart sur un demi-arpent de terre tenu en censive du fief des Pauvres, 8 août 1601.
• Aveu et dénombrement baillé au duc de Montmorency, seigneur du Mesnil-Aubry, par Jacques Halle à cause d'Anne Le Picart, sa femme, 20 avril 1629 (deux copies de 1692 et 1768).
• Foi et hommage des fiefs à Marie de Valois, duchesse de Joyeuse, par Jean-Baptiste de Ferrero de Saint-Laurent, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Nice, seigneur de Bouqueval, de Thiessonville, du fief des Pauvres et de moitié de celui de Monsoult par acquisition faite des créanciers de feu M. Voirin, avocat-général au Grand Conseil, 3 juin 1695.
• Foi et hommage au duc de Bourbon par Louis-François de Damas, marquis d'Anlezy, à cause de Marie-Elisabeth de Ferrero de Saint-Laurent, sa femme, fille et héritière de Jean-Baptiste de Ferrero, marquis de Saint-Laurent, et de Marie-Françoise de Sauvion, 18 avril 1736.
• Mémoire du marquis d'Anlezy au sujet des droits de ses fiefs, 1744. Vérification demandée à M. de Guimont, nouveau propriétaire des fiefs, avec communication de ses titres, 3 septembre 1761.
• Foi et hommage par Anne-Marguerite-Louise Maboul, veuve de Jean-Emmanuel de Crussol, marquis d'Amboise, qui, le 20 octobre 1766, avait acquis les fiefs de Pierre-Paul de Guimont, ancien ministre de France à Gênes ; 29 janvier 1767 (M. de Guimont avait été choisi comme légataire universel par Marie-Elisabeth de Ferrero, marquis d'Anlezy, par testament du 28 juin 1759 ; en outre, sa mère, Elisabeth de Sauvion, veuve de Paul-Jacques de Guimont, lui avait abandonné ses droits à la succession de la marquise).

• Délibérations du Conseil du prince dé Condé sur les cens et champarts des fiefs et le cantonnement de censives demandé par Mme de Crussol, 8 février et 5 juillet 1775, 20 août 1777.

Fief de la Mairie de la Viéville (cens sur deux maisons et des terres au Mesnil-Aubry).

• Vente du fief par Guillaume Nicolas et Perrette Boucher, sa femme, à Nicolas Berthereau, notaire et secrétaire du Roi, bailli et concierge du Palais à Paris, seigneur de Villiers-le-Sec, 22 juin 1546.

Procuration donnée par Berthereau pour la foi et hommage à faire à Ponthus de Rapillart, seigneur du Mesnil-Aubry, 29 juillet 1546 (copie de 1598).

• Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, vend le fief à Pierre Guibillon, prévôt d'Ecouen, 1er avril 1569.

• Madeleine de Savoie déclare que l'emprise de six pieds sur la grande rue du Mesnil-Aubry faite par feu Pierre Guibillon lors de la construction du corps de logis joignant sa maison, l'a été du consentement du feu connétable et se trouve incorporée à la maison et fief, 18 mai 1582 (copie de 1757).

• Sentence de Jean Guibillon, prévôt du Mesnil-Aubry, par laquelle Jean Allegrin, boucher, est condamné à passer titre nouvel à Charlotte Dusollier, veuve de Pierre Guibillon, et à ses enfants, de deux maisons sues au Mesnil-Aubry, lieu dit la Chevée, chargées de 20 s. p. et de deux chapons de rente seigneuriale envers le fief de la Mairie de la Viéville, 20 juin 1582.

• Partage entre les enfants de Pierre Guibillon de la moitié de dix arpents dix perches de terre, l'autre moitié appartenant à sa veuve, 13 janvier 1583.

• Déclaration faite à Jean Guibillon par les détenteurs des deux maisons, 17 mai 1595.

• Déclaration d'un demi-arpent de terre par Nicolas Meignen, 9 juillet 1603.

• Foi et hommage par Jean Guibillon au duc de Montmorency, 30 octobre 1617 ; aveu et dénombrement, 31.

• Autre foi et hommage par le même Jean Guibillon, maréchal-des-logis de la duchesse d'Angoulême, 15 décembre 1617 (à la suite du blâme de l'aveu).

• Déclaration faite à Jean Guibillon par Pierre Bouteille, marchand mercier, et François Miquelle, aussi marchand au Mesnii-Aubry, pour la maison chargée de 25 sols de cens et rente et de deux chapons, 25 novembre 1019,

• Foi et hommage portant aveu et dénombrement, faite par Antoine Guibillon (fils de feu Jean), homme d'armes de la compagnie du prince de Condé, pour la maison féodale du Mesnil-Aubry et le fief de la Mairie de la Viéville,-II avril 1630.

• Déclaration par Pierre Bouteille le jeune des deux maisons tenues à

cens et rente, 18 novembre 1637.

• Foi et hommage portant aveu et dénombrement, présentée a Françoise-Marie de Valois, duchesse de Joyeuse et d'Angoulème, dame du Mesnil-Aubry, par Louis Guibillon, sieur de la Mairie de la Viéville, 10 juin 1671.

• « Bref estât des maison et héritages appartenant à M. de la Viéville et qu'il entend donner à l'église du Mesnil-Aubry à fond perdu », s. d..

• Vente par Louis Guibillon, gendarme de la Garde du Roi, et Jeanne Forest, sa femme, à Oudart Liébault, bourgeois de Paris, 3 juillet 1702. Foi et hommage, 12 juillet 1703.

• Mémoire sur la consistance du fief de la Mairie de la Viéville et extrait des titres du fief, XVIIIe siècle.

Fiefs de la Mairie de la Neuville et du Pignon **au Mesnil-Aubry.**

• Foi et hommage, portant aveu et dénombrement, faite au duc de Montmorency par Jacques Huault, seigneur de Vaires et de Bussy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fils de feu Jean Huault, seigneur de Vaires, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, 9 décembre 1606.

Réception de l'aveu par le duc de Montmorency, 16 janvier 1608 (copies collationnées le fi juillet 1617).

• Foi et hommage pour un quartier de terre mouvant du fief de la Neuville, faite par Jean Guibillon à Anne de Piédefer, veuve de Jean Huault, comme tutrice et ayant la garde noble des enfants de Jacques Huault, son fils, sr de Vaires et de Bussy et du fief de la Neuville, et de défunte Anne de Maillard, sa femme, 26 juillet 1617.

Foi et hommage pour un demi-arpent de terre par Florent Richer, laboureur à Attainville, 16 septembre 1617.

Foi et hommage pour trois quartiers de terre par François Dusur, maître maréchal à Paris, 20 décembre 1620.

• Pierre Huault, marquis de Vaires et de Bussy, vend à l'abbaye de Montmartre la maison du Pignon au Mesnil-Aubry et 80 arpents de terre dépendant des fiefs de la Mairie de la Neuville, du Pignon et du Bois-Girard, 2 juin 1643.

Bail à ferme de ces biens à Florent Ferry par les religieuses de Montmartre, 26 octobre 1643 : « Marie de Beauvilliers, abbesse et dame de Montmartre-lez-Paris, du Fort-aux-Dames, La Mérye, La Neuville, Lespignan, Bois-Girard et autres lieux ; sœurs Marguerite Maquaire, prieure à Montmartre, Lezine Jolivet, prieure aux Martyrs, Anne Hubert, sous-prieure à Montmartre, Catherine Le Grand, sous-prieure aux Martyrs, Catherine Baltasar, Catherine

Guyet, Catherine Mennin, Marguerite Roland, mère discrète, Anne Chaillou, Marie de La Noue, Marie Mignot, portière, Anne Jourdain, dépositaire, Renée Avril, Denise de Murât, cellerière, Marguerite Laudie, Claude Chastelain, Jacqueline de La Noue, Louise de Pierrevive, Catherine Bourcier, Marie Marthin, Claude Gaydon, Elisabeth de Launay, Marie Masson, Anne Choudieu, Anne Gaboury, Marie Benetz, Marie Héron, Marie Charpentier, Charlotte de Chosne, secrétaire du chapitre, Marguerite Langlois, Angélique Lescalopier, Marie Lescallier, Marie Pageau, Jeanne Blondel, Jeanne Monsigot, Marie Morel, Françoise Bisson, Marguerite Lescallier, Marie Baillot, Elisabeth Poulet, Marthe Parfait, Hélène Lemaire, Marguerite Guérin, Madeleine Picard, Françoise Bessin, Catherine de Meaulx, Marie Blondel, Elisabeth Mercier, Claude de Seine, Alix Dautry, Marie Bourdet, Marguerite Blondel, Marguerite de Brucelle, Jeanne Le Mercier, Anne Thomassin, Marguerite Collin, Elisabeth Valois, Hélène Chamois, Elisabeth Beaussan, Madeleine Duhames, Madeleine Le Clerc, Madeleine Jubert, Louise-Charlotte Bélier, Louise Blondel, Marguerite de Coullanges, Geneviève Parfait, Marie Doublet, Madeleine de Coullanges, Anne Tonnellier, Louise Charpentier, Marie Bélier, Anne Trudaine, Catherine Balet, Catherine Tronson, Catherine Blondel Elisabeth Jean, Geneviève Brion, Michelle Révérand, Elisabeth Parfait, Françoise Borruyer, Claude Bertrand, Renée de Meaulx, Marie Obier, Catherine Marcadé, Anne Brion, toutes religieuses, ofiîcières et professes de ladite abbaye et couvent de Montmartre, toutes assemblées au devant de la grande grille du parloir de ladite dame abbesse au prieuré des Saints-Martyrs, membre dépendant, annexe et inséparable de ladite abbaye ».

• Arpentage des terres cédées à l'abbaye par Pierre Huault, marquis de Bussy et de Vaires, 19 juin 1649 (terres de la ferme du Mesnil-Aubry, situées aux terroirs du Mesnil-Aubry, de Mareil, de Fontenay, de Villiers-le-Sec, de Belloy, d'Attainville, d'Ezanville, d'Ecouen et du Plessis Gassot, au total 81 arpents et demi).

• Foi et hommage pour deux pièces de terre dépendant du fief du Pignon, faite à Pierre Huault, sieur de Vaires et de Bussy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par Jean Gilles, marchand épicier et bourgeois de Paris, 20 août 1663, et par Marguerite Le Roy, veuve de Jean Cousin, premier huissier des Eaux-et-forêts au Palais de Paris, 13 septembre 1663.

• Extrait collationné de la grosse du décret forcé poursuivi au Parlement de Paris, à la requête d'Oudard Liébault, bourgeois de Paris, sur René Cosson, curateur créé à la succession vacante et abandonnée de Pierre Huault,

marquis de Bussy et de Vaires, des biens qui avaient appartenu audit Huault, sis au village et terroir du Mesnil-Aubry, et aux terroirs d'Ecouen, Fontenay, Mareil, Ezanville, Le Plessis-Gassot et Attainville, adjugés audit Oudart Liébault le 30 juin 1702.

• Mémoire, et délibération du Conseil du prince de Condé, au sujet du cens dont est chargée la maison de Nicolas Vallet, dépendant du fief de la Neuville, 2 septembre 1739.

Fiefs réunis de la Mairie de la Viévllle, de la Mairie de la Neuville, du Pignon et du Bois-Girard.

• Vente de biens au Mesnil-Aubry, faite à Oudart Liébault, bourgeois de Paris, par Elisabeth Audierne, veuve de Martial de la Lumière, sieur de « Lurssant » ou « Lucen » ou « Luçan », à elle appartenant comme héritière d'Elisabeth Boellart, son aïeule paternelle, femme d'Elie Audierne, laquelle était seule héritière de son frère Jacques Boellart, secrétaire de la feue Reine-mère (Anne d'Autriche), ceux-ci seuls héritiers de leur mère, Angélique Lambert ; 22 octobre 1714.

Déclaration des terres labourables, 24 mars 1716. Saisie sur le sr Liébault ; opposition des princes de Condé à la vente et adjudication ; 1717.

• Avertissement aux possesseurs de fiefs d'avoir à remplir le devoir féodal, 8 et 12 mai 1726.

• Foi et hommage au prince de Condé par Edouard Liébault, fils d'Oudart, pour les fiefs de la Mairie de la Viéville, du Pignon, de la Neuville, et une pièce de terre de trois arpents faisant le tiers de neuf arpents aussi en fief qui furent anciennement aux Barthélémy, assis au terroir du Mesnil-Aubry, lieudit le Bois-Girard ; 1er décembre 1727.

• Mémoire contenant le détail des maisons et héritages en fief appartenant au sr Liébault, 13 avril 1728.

• Souffrance de foi et hommage demandée par Marie Bogne, veuve d'Edouard Liébault, 1er août 1733 (elle signe « Bogne de la Neuville »).

• Droits dus par les héritiers Liébault, 20 janvier 1746, 3 mars 1759.

• Bernarde-Gabrielle Drouin de Chassagne, fille de Bernard-Denis de Chassagne et d'Antoinette-Catherine Liébault de la Neuville, vend ses droits successifs à Joseph-Edouard Liébault de la Neuville, laboureur au Mesnil-Aubry, et à Christophe-Edouard Liébault de la Neuville, greffier des Bâtiments à Paris, 28 septembre 1777.

• Estimation des immeubles de la succession d'Edouard Liébault de la Neuville, et composition du lot échu en partage à son fils aîné, Joseph-Edouard, 11

décembre 1777.
• Jean-Baptiste Liébault de la Viéville, ancien officier d'infanterie au régiment Royal-Comtois, demeurant à Saint-Amour en Franche-Comté, marié à Marie-Catherine Villemenot de Nancé, vend à François Woinchet, maître perruquier à Paris, ses droits à la succession d'Edouard Liébault de La Neuville, son père, 28 juillet 1774.
• Sentence du Châtelet de Paris concernant le partage de la succession, 2 septembre 1780.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus à cause de la mutation des iîefs, 1781-1782.
Fief du Bois-Bouchard et du Bois-Girard.
• Pierre Olivier, sieur de Prélabbé, maître d'hôtel ordinaire du Roi et trésorier général de son argenterie, vend à Henri Becquerel, maître des courriers d'Amiens et d'Arras à Paris, et à Madeleine Doubleau, sa femme, la moitié indivise d'une ferme au Mesnil-Aubry, comprenant un certain nombre de pièces de terre, dont une de quatre arpents au lieudit le Bois-Bouchard, tenue en fief du Mesnil-Aubry, trois arpents près du moulin, ayant la même mouvance, la moitié de huit arpents de terre au lieudit lî Bois-Girard, tenus en fief de Montmorency, deux pièces relevant de Goussainville, etc., le tout acquis de Clément Coffin par le sr de Prélabbé le 26 mai 1646 ; 23 janvier 1654.
• Claude Le Boucher, avocat au Parlement, demeurant à La Rocheguyon, et Elisabeth Barquillet, sa femme, (Barguillière dans un acte de 1649), vendent à Henri Becquerel le tiers appartenant à ladite Elisabeth comme héritière de Marguerite Aguenin-Le Duc, sa mère, en la moitié d'une maison sise au Mesnil-Aubry, 16 mars 1654.
• Autre vente faite à Henri Becquerel par Claude Le Boucher et Jacques Barquillet (Barguillière), bourgeois de Mantes ; deux tiers en la moitié de la maison et ferme, d'après le partage fait entre eux et Jean Barquillet (Barguillière) du Mesnil lo 11 décembre 1657 ; 29 janvier 1664 (copie de 1759).
• Accord entre Philippe et Claude Becquerel et Hugues Noël, leur beau-frère, héritiers de leur père Henri Becquerel, 8 avril 1708.
• Foi et hommage de Pierre Becquerel, fils de Philippe et petit-fils d'Henri, pour quatre arpents de terre au lieudit le Bois-Bouchard et la moitié de huit arpents au lieudit le Bois-Girard, 24 septembre 1726.
• Donation par Pierre Becquerel, avec réserve d'usufruit, à demoiselle

Louise Croquet et à Pierre-Adrien Defluy, bourgeois de Paris, du sixième lui appartenant dans la ferme du Mesnil-Aubry, 10 mai 1739 (copie de 1759).

• Bail à ferme consenti à Jacques Locquin par Jean-François Dufour, seigneur de Villeneuve, maître des Requêtes, et Louise Croquet, « tant en leurs noms que comme se faisant et portant fort des représentans les sieurs Pierre Becquerel et Pierre-Adrien Defluy », 23 avril 1759.

SERIE BD
REGISTRES

2-BD-001 Inventaire des titres et papiers des terres et seigneuries du Mesnil-Aubry et d'Ezanville, s. d. (commencement du XVIIIe siècle).

In-folio de 215 p., veau brun, dos orné (reliure originelle).

2-BD-002 Inventaire des mêmes papiers, dressé par Mathieu Luillier en 1707 et 1708.

In-folio de 168 f., veau fauve, dos orné, armes de Condé sur les plats (reliure originelle).

2-BD-003 « Inventaire des papiers et titres de la terre et seigneurie du Mesnil-Aubry, écheue par succession à S. A. S. Monseigneur le Prince et qui sont au Trésor de l'hôtel de Condé à Paris, fait par Mr Luillier en 1707 ».

In-folio de 99 f., veau fauve, dos orné, armes de Condé sur les plats (reliure originelle).

2-BD-004 Registre des cens dus chaque année à Jeanne de Chailly, dame du Mesnil-Aubry, reçus par Guillaume Grappin et Gillet Leduc, procureurs et receveurs de ladite dame en sa seigneurie dudit Mesnil-Aubry, à ce commis par Antoine de Vères, écuyer, gouverneur et curateur d'icelle dame ordonné par la cour de Parlement ; extrait des papiers de recette de la seigneurie du Mesnil en l'an 1486.

Petit in-folio de 49 f. de papier, toile grise.

2-BD-005 Même registre pour l'année 1488.

87 f., toile grise.

2-BD-006 « Papier censier de la terre et seigneurie du Mesnil-Aubry pour noble damoyselle Philippe de Villiers, vefve de feu noble homme Estienne de Villers, en son vivant escuyer, seigneur dudit Mesnil-Aubery, Livery, Chailly en Bière, le Boys du Mostier, Marchais, Gourroy, le Petit Mesnil en Brie, Molin Doucle, des Ormes en partye, Brueil et Vignorry, tant en son nom et comme ayant la garde noble, bail, gouvernement et administration de Claude, Françoys, Mathieu, Estiennete et Loyse, ses enffens myneurs d'ans demourez dudit deffunct et d'elle; faict et encommencé en l'an mil cinq cens et quatre ».
Petit in-folio de 125 f. de papier, toile grise.

2-BD-007 Registre terrier du Mesnil-Aubry, dressé de 1539 à 1544 en vertu des lettres de terrier accordées par François Ier (Paris, 15 mars 1539) à Ponthus de Rapillart, « escuier, seigneur du Mesnil-Aubery, l'un des centz gentilszhommes de nostre hostel soubz la charge de nostre cousin Loys de Nevers ».
In-folio de 225 f., toile grise, dans un étui formé de la couverture originelle en veau brun à compartiments grauffrés à froid et munie de lanières.

SÉRIE BE
EZANVILLE

1-BE-001• Partage de la terre et seigneurie d'Ezanville entre Adam d'Ezanville, chevalier, et l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Paul-lez-Beauvais, mars 1263 [1264] (copie du XVIIIe siècle).

• Contrat portant sur une masure tenue en censive de Jean d'Ezanville, écuyer, 1299, lundi devant Pâques fleuries [1300].

• Raoulet Le Boulengier déclare prendre à cens trois quartiers de vigne en friche au vignon d'Ezanville, de dame Alips de Maisy, dame d'Ezanville, veuve d'Erart de Villiers, chevalier, mère et tutrice de Jean et Pierre, 10 mars 1385 [1386].

• Mahiet Quatre-Ans, laboureur à Ezanville, prend à titre de cens et rente de Denis de Chailly, seigneur de Chailly, de la Motte de Nangis et d'Ezanville, chambellan du Roi et bailli de Meaux, « toutes les terres labourables qui sont en la siigneurie et censive dudit chevalier, excepté trois quartiers que ledit chevalier a baillez à Jehan de Gaigny d'Ecouen, qui audit chevalier sont advenues et à luy appartiennent tant par la confiscation de feu Jehan le Bourguignon, exécuté par justice pour ses démérites, comme vacans et par deffault de détenteurs, et qui audit le Bourguignon au temps de son exécution appartenoient » ; 26 février 1446 [1447].

• Jean Bureau, évêque de Béziers, acquiert la terre et seigneurie d'Ezanville de Denis de Chailly, qui la possédait comme héritier de Jean de Villiers, et qui la vend avec réserve d'usufruit, 30 novembre et 6 décembre 1457. L'acte donne la consistance de la seigneurie et la liste des fiefs qui en relèvent : « le fief que tient à présent messire Vivier, assis au Perreux, contenant un manoir, cent huit arpens de terre, unze arpens de pelitz boys, » etc. ; un fief que tient Jean Nofleux à Garges ; un autre fief à Garges qui fut à Gautier Petit ; un fief à Ezanville que tient Pierre Bonnefoy ; un fief important à Vitry-sur-Seine, contenant entre autres choses le pressoir de Malassis ; un fief à Garges que tient la veuve de maître Pierre de Lunain, comprenant un grand manoir, cour, grange, pressoir ; un fief à Gonesse avec un arpent de vigne à Margency ; un autre fief à Gonesse tenu par Guillaume Fromont, procureur en Parlement ; un fief à Sarcelles tenu par Philippe Braque, conseiller au Parlement ; un fief à Ezanville tenu par Golet de Blémur, demeurant à Paris, contenant quinze arpents et trois quartiers de terre ; un fief à Attainville appelé la maison

Grochon et deux arrière-fiefs que tient Simon Porchier ; un fief appelé Chahua assis à Garges, que tient la veuve de maître Laurens des Bordes ; un fief à Groslay que tient maître Jean Ango comme curé dudit Groslay, contenant douze muids et demi de vin de rente pris sur la dîme dudit Groslay ; un fief à la Fosse à l'Eau près de Saint-Brice. Le tout mouvant en fief d'un hôtel et seigneurie assis à Villiers-le-Bel, qui fut au sire de L'Isle-Adam et que tient de présent en sa main monseigneur l'abbé de l'église Saint-Denis en France par défaut d'homme et de devoirs non faits ; etc..

• Ratification de la vente par Agnès de Moy, femme de Denis de Chailly, 5 décembre 1457. Réception par l'abbé de Saint-Denis de la foi et hommage de Jean Bureau, 10 janvier 1459 [1460] (copie du 24 décembre 1494, coîlationnée aux originaux à la requête de maître Thomas de Rully, procureur de Charles d'Orgemont, chevalier, trésorier de France, et de Guillaume Dauvet, maître des Requêtes de l'Hôtel, par Pierre Chacerat, procureur de Simon Bureau, seigneur de Goix et de Montglas, maître des Comptes, de dame Isabelle Bureau, veuve de Geoffroy Cueur, sr de La Chaussée, et de Nicole Balue, sr de Villepreux, et de sa femme).

Titres des biens acquis au XVe siècle par le seigneur d'Ezanville.

• « Jehanne de Jehangny, abbesse de l'église nostre Dame de Saint Pol emprès Beauvés », baille à cens à Jean Caillot et à Jeanne, sa femme, une pièce de terre appelée « les fresches des Ocherois », 21 avril 1384.

• Jean Poulain, de Taverny, vend trois pièces de terre à Jean Caillot, 20 juin 1384.

• Lorens de Macquemont, de Neufmoulin, vend à Jean Caillot une maison à Ezanville en la rue du monstier, 13 avril 1385.

• Michel Le Gaunier, de Moisselles, vend à Jean Caillot une pièce de terre et pré, 2 mai 1390.

• Gisart Pichouère vend à Jean Caillot deux pièces de terre, 21 décembre 1390.

• Echange de terres entre Jean Caillot et Jean de Neufmoulin, 20 avril 1391.

• Jean de Neufmoulin, écuyer, demeurant à Ezanville, vend une pièce de saussaie à Jean Caillot, 1er mars 1391 [1392].

• Chrétien Dufresche, de Poncelles, vend deux pièces de terre à Jean Caillot, 30 octobre 1392.

• Jean de Neufmoulin vend une pièce de bois à Jean Caillot,

20 février 1392 [1393].

• Jean Fromont, orfèvre demeurant à Paris en la rue Quiquempoit, vend à Jean Caillot sept arpents de terre en huit pièces, 21 novembre 1393.

• Arnoulet Le Boulengier, charron à Saint-Brice, vend à Jean Caillot une maison à Ezanville dans la rue qui va du monstier à Ecouen, 8 décembre 1393.

•-Jean de Neufmoulin le jeune vend trois arpents de terre à Jean Caillot, 27 mai 1391.

• Jeannin Gloria vend à Jean Caillot un quartier et demi de terre, 5 juin 1395.

• Jean Dupuis vend un arpent de terre à Jean Caillot, 25 juin 1395.

• Jacques de Brunetot, écuyer, vend trois arpents de terre à Jean Caillot, 15 octobre 1395.

• Jean Caillot cède une maison à Jean Le Normant en échange de deux pièces de terre, 5 juillet 1396.

• Jeannin Dupuis, de Saint-Leu-lez-Taverny, vend à Jean Caillot trois quartiers de terre et pré, 7 septembre 1397.

• Colaie de Domont, abbesse de Saint-Paul, baille à cens plusieurs pièces de terre à Jean Caillot, 22 décembre 1398.

• Chrétien Dufresche, de Poncelles, vend deux pièces de terre à Jean Caillot, 8 janvier 1398 [1399].

• Gillette, veuve de Jean Patou, de Poncelles, vend à Jean Caillot trois arpents de terre et pré, 8 janvier 1398 [1399].

• Perrin Fauvel vend à Jean Caillot une maison à Ezanville, 23 juin 1399.

• Jean Fauvel, demeurant à Dancourt, et Jean Duquesne, demeurant en la paroisse de Saint-Père de Bécourt sur Somme, certifient que Perrotin Fauvel, de Dancourt, âgé de dix-sept ans, fut fils de Guérart Fauvel et de Perrote, sa femme, sœur de feu maître Jean Caillot, jadis maréchal de feu mons le duc d'Anjou, 24 juin 1399.

• Jean Le Cellier, maçon à Ecouen, cède par échange plusieurs pièces de terre à Jean Caillot, 26 juin 1399.

• Jean de Neufmoulin vend une pièce de terre à Jean Caillot, 10 juillet 1400.

• Guillot Deleaue cède par échange deux pièces de terre à Jean Caillot, 29 avril 1400.

• Perrot d'Ecouen cède par échange trois quartiers de terre à Jean Caillot, 13 février 1400 [1401].
Colaie de Domont, abbesse de Saint-Paul, baille à cens plusieurs pièces de terre à Jean Caillot, 2 mai 1403.

Sentence de Simon Morhier, garde de la prévôté de Paris, dans un procès entre Marguerite de Séry, veuve de Bertrand de Châteaupers, sœur et héritière de feu Guillaume de Séry, et Genevote, veuve de Guillaume Laust, héritière par bénéfice d'inventaire de maître Giffart de Vauvert, lequel, le 25 décembre 1413, avait vendu à Guillaume de Séry 20 liv. par. de rente sur une maison à E'zanville et sur 88 arpents de terre en plusieurs pièces ; 5 avril 1429 [1430].
• Genevote, veuve de Guillaume Laust, marchand drapier et bourgeois de Paris, héritière de son frère maître Giffart de Vauvert, licencié en lois, cède à Colet de Blémur, marchand et bourgeois de Paris, et à Denisette, sa femme, sa maison d'Ezanville et toutes les terres en dépendant, à la charge de payer les 20 livres de rente à Marguerite de Séry ; 15 février et 27 mars 1430 [1431].
• Mathurin Noël, laboureur à Ecouen, prend de Golet de Blémur la maison d'Ezanville moyennant 60 sols par. de rente annuelle et perpétuelle, 7 juillet 1437. Au dos de l'acte, mention que les 60 sols ont été ramenés à 40 par Colet de Blémur le 7 septembre 1448.
• Marguerite de Séry vend sa rente de 20 liv. à Golet de Blémur moyennant 226 écus d'or, 24 avril 1438.
• Roger de Blémur vend à maître Guillaume Nicolas, élu sur le fait des aides à Paris, 8 liv. par. de rente sur deux maisons à Paris, 10 juillet 1453.
• Roger de Blémur vend sa maison d'Ezanville, et toutes les terres et rentes en dépendant, à Jean Bureau, évêque de Béziers, 21 mai 1460. Au verso de l'acte, deux mentions :
1° « Lettres de l'acquisition de la ferme et basse maison d'Ezanville faicte par révérend père en Dieu monsieur Jehan Bureau, évesque de Béziers, de Roger de Blémur et sa femme » ;
2° « Les dix livres parisis de rente dont mencion est faicte ou blanc de ces présentes lectres ont ce jourduy esté cédées et transportées à honorable homme Thibault Paluau, marchant et bourgeois de Paris, par noble dame Jehanne Dauvet, veuve de feu messire Charles d'Orgemont, chevalier, en son vivant seigneur de Méry et d'Ezanville, conseiller chambellan du Roy nostre sire et trésorier de France, à laquelle dame lesd. x 1. p. de rente appartenoient comme aiant le droit de feu messire Pierre Bureau, en son vivant chevalier,

seigneur de Montglas et trésorier de France, par don à elle fait par led. deffunct par son testament ou ordonnance de derrenière volonté ; auquel feu messire Pierre Bureau lesd. x 1. p. de rente appartenoient par don à luy fait par feu révérend père en Dieu mons[r] Jehan Bureau, en son vivant évesque de Béziers, son frère; lundi XVIejour de février l'an mil cinq cens et unze » [1512].
• Lettres par lesquelles Roger de Blémur déclare avoir racheté certaines rentes qui grevaient les biens vendus « à noble homme et saige maistre Jehan Bureau, conseiller et maistre des Comptes du Roy, trésorier de France », 21 mai 1460.
• Plainte adressée au prévôt de Paris par l'évêque de Béziers sur ce que dans l'acte de vente de 1460 Roger de Blémur n'a pas mentionné une rente de 17 1. 12 s. p. vendue par son père Colet, en 1458, à sire Guillaume Colombel. Ordre du prévôt au premier sergent à verge au Châtelet d'arrêter Roger de Blémur et de l'emprisonner au Châtelet, 22 novembre 1470.
Jean Mouche, clerc du Roi et du duc de Normandie, vend sa maison d'Ezanville et ses biens sis aux terroirs d'Ezanville, d'Ecouen et de Villiers-le-Bel, dont le détail est donné dans l'acte, à Jacques Langlois, changeur, bourgeois de Paris, et à Agnès, sa femme, moyennant 240 florins d'or à l'écu du coin du Roi, 13 mai 1361.
• Pierre Bourgeois et Marguerite, sa femme, demeurant à Ecouen, vendent à Jacques Langlois un arpent et demi de terre au terroir d'Ezanville au prix de 13 livres tournois, 17 juin 1368.
• Henaut et Jean de La Gave, frères, demeurant à Argenteuil, vendent à Jacques Langlois plusieurs pièces de terre au terroir d'Ezanville, 2 décembre 1368.
• Guillot Deleaue, d'Ezanville, vend une pièce de terre à Jacques Langlois, 2 mars 1370 [1371],
• Jean Vilaine, de Moisselles, vend à Langlois une pièce de trois quartiers de terre au terroir du Val Richard, 27 juillet 1387.
• Jeannin et Perrin Gloria, d'Ezanville, vendent à Jacques Langlois le jeune, changeur et bourgeois de Paris, trois arpents trois quartiers et demi de terre en cinq pièces, 11 mai 1391.
• Adam Houzel, demeurant au Neuf-Moulin sous Ecouen, vend à Langlois un quartier et demi de terre pour trois francs d'or « du coing, forge, poix et alloy du Roy, le franc d'or pour seize solz par. la pièce », 11 mai 1391.
• Jean de Neufmoulin vend à Jacques Langlois sept quartiers de terre, 10 février 1391 [1392].
• Guillot Lefèvre, laboureur, vend à Jacques Langlois deux arpents et demi de

terre en trois pièces, 18 janvier 1408 [1409].
• Jeannin Recel, potier de terre, vend à Jacques Langlois deux arpents de terre en deux pièces moyennant 10 livres tournois, 13 juillet 1420.
• Jean Mabille, laboureur, vend à Jacques Langlois, bourgeois de Paris, un demi-arpent de terre moyennant 56 sols parisis, 7 décembre 1420.
• Guillot Lanffroy, laboureur, vend plusieurs petites pièces de terre à Jacques Langlois, 4 février 1420 [1421].
• Pierre Pitou, laboureur, vend trois arpents de terre à Jacques Langlois, 5 avril 1421.
• Guillot Lefèvre, laboureur, vend à Jean Langlois, maître es arts, bachelier en décret, écolier à Paris, une masure et jardin à Ezanville en la rue du monstier, tenant d'une part à Jacques Langlois, père dudit acheteur, moyennant 12 livres tournois, 21 mai 1426.
• Jean Langlois, prêtre, demeurant à Moret en Gâtinais au diocèse de Sens, Pierre Langlois, marchand audit Moret, leurs beaux-frères Jean Marchand, couturier, et Thibault Gadot, boulanger, demeurant aussi à Moret, vendent à Jean Ferry, laboureur à Ezanville, toutes les terres labourables que feu Augustin Langlois, leur père, possédait au terroir dudit Ezanville, au prix de 234 livres tournois, 8 mai 1487.
• Retrait lignager exercé par Ravaut Langlois, procureur au Châtelet de Paris, remboursement des 234 livres à Jean Ferry, et transport des biens à Thibault Fernicle, orfèvre et bourgeois de Paris, 6 juin 1488. Au verso de l'acte, ensaisinement par Pierre Bureau, trésorier de France, seigneur de Montglas et d'Ezanville, et par Jean Ferry, procureur et fermier de l'abbesse de Saint-Paul, 30 novembre 1490.
• Thibault Fernicle vend à Charles d'Orgemont, seigneur de Méry, chambellan du Roi, et à Jeanne Dauvet, sa femme, 67 arpents et demi et 12 perches de terre au terroir d'Ezanville et environs, moyennant 567 1. 10 s. tournois, 12 juin 1498.
Denis de Chailly baille à ferme son hôtel et son domaine d'Ezanville à Thibault Bridault, laboureur à Villiers-le-Bel, 22 novembre 1460.
• Rapports des quatre criées de la maison et des biens de Jean Joseph à Ezanville, faites à la poursuite d'Enguerrand de Thumery, élu du Roi à Paris, porteur d'une créance de 100 sols parisis, 29 juin-10 août 1460 ; opposition présentée par le seigneur d'Ezanville et par Roger de Blémur, 13 juillet 1460.
• Sentence de la prévôté de Paris qui condamne Colin et Jean Bière, héritiers de Jeannin de Marly, d'Ecouen, à payer à Pierre Bureau, trésorier de France,

seigneur de Montglas et d'Ezanville en partie (comme donataire de son frère l'évêque de Béziers), « ayant cause et droit en ceste partie par transport de Roger de Blémur, héritier de feux Colet de Blémur et Denise, sa femme, qui avoient droit et cause en ceste partie par transport de Perrin Noël, en son vivant laboureur à Roissy », une rente de 40 sols par. sur une maison à Ecouen que, dès le 13 novembre 1413, ledit Jeannin de Marly avait prise dudit Noël ; 14 décembre 1485.

• Sentence qui condamne Antoine de Vères, comme tuteur et curateur de Jeanne de Chailly, fille et héritière de Denis, à indemniser Pierre Bureau de rentes dues sur la terre d'Ezanville au prieur de Domont, à l'abbaye de Notre-Dame du Val lez L'Isle-Adam et au chapitre de Notre-Dame, rentes non déclarées dans l'acte par lequel Denis de Chailly, en 1457, avait vendu à Jean Bureau ses biens d'Ezanville « qui jadis furent à Jean de Villiers » ; 19 janvier 1487 [1488].

• Sentence qui condamne Pierre Bureau à payer à l'abbaye du Val-Notre-Dame une rente annuelle de 60 sols par. et huit setiers de blé que l'abbaye a droit de prendre sur la terre d'Ezanville, 26 mars 1487 [1488].

• François Le Breton (fils de feu Denis et frère de Christophe), licencié en lois, seigneur de Villiers-le-Bel en partie, et Germaine Hesselin, sa femme, vendent à Charles d'Orgemont, seigneur de Méry, chambellan du Roi, un3 rente de vingt-six setiers de grain sur une maison d'Ezanville qui appartient à Adenet Brion, laboureur, 1er août 1497. Adenet Brion vend quelques pièces de terre à Charles d'Orgemont, qui les lui baille aussitôt à ferme, 28 mars 1499 [1500] (trois actes). Les héritiers de Jean Le Sénéchal, marchand et bourgeois de Paris, vendent leurs terres d'Ezanville à Charles d'Orgement et à Jeanne Dauvet, sa femme ; deux actes du 7 mars 1497 [1498] et du 20 novembre 1499.

Titre nouvel donné par Pierre Bière le jeune pour une maison d'Ecouen, sise en la rue de Jean Nerat, grevée d'une rente de 40 sols par. envers le seigneur de Méry et d'Ezanville, 12 janvier 1500 [1501].

• Jean Brion, laboureur à Ezanville, prend de Nicolas Le Tavernier, receveur d'Ecouen, la tonture de cinq quartiers de pré au pré de Laborde près d'Ezanville, 8 juin 1521.

• Dam Guillaume Le Plament, prieur du prieuré Notre-Dame de Domont, donne quittance au seigneur d'Ezanville d'une année de la rente de 65 sols par. due au prieuré, 11 janvier 1522 [1523].

• Bail à ferme d'un quartier de pré, 11 octobre 1538.

• Claude de Montmorency, baron de Posseux, seigneur d'Ezanville, maître

d'hôtel ordinaire de la maison du Roi, lieutenant-général député et ordonné de par le Roi sur le fait de la marine de France, capitaine des villes de Grâce et de Honfleur, baille à ferme pour neuf ans à Pierre Ferry, laboureur, l'hôtel seigneurial d'Ezanville « qui est l'hostel d'en hault », avec les jardins, terres labourables, bois taillis, prés, marais, etc., 23 août 1540.

1-BE-002• Pierre de Montmorency, seigneur de Fosseux, vend la terre et seigneurie d'Ezanville au connétable Anne de Montmoreacy, représenté par Pierre Séguier, seigneur de Sorel et de Lestang-la-Ville, président au Parlement, tenue et mouvant en fief dudit connétable à cause de sa seigneurie de Villiers-le-Bel, moyennant 30.000 liv. tournois, 6 juillet 1559. Arrêt de décret, adjudication, pièces y relatives, septembre 1563.

• Madeleine de Savoie, veuve du connétable, et son fils le duc Henri, représentés par *René* Le Roullié, conseiller au Parlement, abbé et comte de Lagny, et par François d'Alesso, seigneur d'Eragny, maître en la Chambre des Comptes, constituent et vendent à Nicolas Relyer, valet-de-chambre dé Monseigneur frère du Roi, une rente annuelle et perpétuelle de 33 écus un tiers d'or soleil sur les terres du Mesnil-Aubry et d'Ezanville, pour demeurer quittes de la somme de 400 écus d'or soleil restant de 1452 livres tournois que le défunt duc François de Montmorency avait reconnu devoir audit Relyer par promesse du 7 juillet 1577, signée de sa main ; 6 avril 1581.

Ratification par le connétable de la constitution de cette rente de 100 liv. tournois, 30 juillet.

Nicolas Reyler vend cette renie à Pierre Pichonnat, bourgeois de Paris, moyennant 1200 livres tournois, 30 janvier 1607.

• Rachat de la rente par le duc de Montmorency et quittance donnée par Pichonnat, 14 avril 1610.

Baux.

• Bail à ferme à Claude Bridault d'un arpent de pré, 1552 ; de trente-six arpents de terre, 1564.

• Bail à Louis Doutreleau de l'hôtel seigneurial et de 166 arpents de terre, 25 juillet 1583.

• Etat et arpentage des terres de la ferme, dite la ferme d'en haut, 15 mai 1593.

• Diminution sur le prix du bail, accordée à cause de la grêle, 1594.

• Bail de la ferme d'en haut à Nicolas Doutreleau, 11 mars 1627 (par le conseil

du duc de Montmorency composé de Jean de Choisy, seigneur de Basleroy, conseiller d'Etat, Anne Jacquelin, trésorier général des Bâtiments, Philippe-Paul de Cornoaille, seigneur d'Othis, et Guichard Ravel, avocats en Parlement).

• Déclaration et arpentage des terres labourables appartenant à la duchesse de Joyeuse à cause de sa ferme d'en bas d'Ezanville, 1645.

• Déclaration et arpentage des terres et prés de la ferme d'en haut, 1657.

• Bail de la ferme basse, 1667. Bail de la ferme haute (manoir seigneurial), 1669.

• Baux des deux fermes, 1669, 1713, 1716, 1733, 1742, 1757, 1761, 1768. 1777, 1786.

Déclarations de biens tenus en censive de l'abbaye de Saint-Paul-lez-Beauvais ; vingt-cinq de 1606 à 1615, une de 1620, trois de 1658.

• Arrêt du Parlement qui unit et incorpore a a domaine de la terre d'Ezanville 115 perches de terrain prises dans une pièce appartenant à l'abbaye de Saint-Paul pour le tracé de l'avenue faite par le duc de Bourbon en 1724, 18 mars 1767.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 11 mars 1778, demander aux religieuses de Saint-Paul communication de la charte de la donation qui leur a été faite par une fille de Bouchard III de Montmorency, au XVe siècle, de la portion démembrée de la terre d'Ezanville qui lui appartenait ; 7 janvier 1784, les religieuses ont prouvé que la portion de la seigneurie d'Ezanville qui leur appartient relève en mainmorte féodale du prince de Condé et qu'elles n'en doivent qu'une déclaration ; 16 mars 1784, arpentage à faire en vue d'une transaction avec l'abbaye ; 22 décembre 1784, 2 mars et 20 juillet 1785, sur le projet de transaction ; 5 décembre 1787, poursuivre au Parlement l'enregistrement des lettres patentes confirmatives de la transaction arrêtée en projet entre le prince et les religieuses de Saint-Paul ; 24 décembre 1788, prier le duc de Bourbon de signer acte de consentement tant à l'enregistrement des lettres patentes intervenues au mois de mai 1786 sur le projet de transaction et d'échange provisoirement arrêté qu'à l'exécution dudit projet ; 18 février 1789, frais de l'enregistrement des lettres patentes, obtenu le 4 février ; 4 mars 1789, faire lever un plan des limite.-; des justice et directe du prince et des religieuses de Saint-Paul ; 1er décembre 1790, frais d'arpentage.

Rentes dues sur la seigneurie d'Ezanville.

• Six quittances de 1711 à 1716 et une de 1743 données par le

cellerier des Feuillants de la rue Saint-Honoré de la redevance de huit setiers de blé à eux due en vertu d'une fondation de juin 1539, et expédition d'un arrêt du Parlement du 23 mars 1685 reconnaissant leur droit.

• Arrêt du Parlement ordonnant que le chapelain de la chapelle de Saint-Eustache du château de Maffliers sera payé des arrérages d'une rente de six setiers de blé froment, 5 septembre 1690.
Quittance d'une année de la rente, 29 janvier 1737.
• Rente annuelle de six livres due à la fabrique de Saint-Landry de Paris ; pièces de procédure, 1707, 1713 ; décision du Conseil des princes de Condé, 28 juin 1715.

Pièces diverses.

• Déclaration des terres appartenant à Pierre Le Coq, 1541.

• Contrat d'un quartier de terre, 1545.

• Etat des pièces remises au commissaire chargé de la confection du terrier par l'archiviste Luillier le 3 septembre 1725 et rendues à l'archiviste Lesueur le 26 février 1735.

• Lettre du marquis de Braque relative aux pièces de terre qu'il possède sur le terroir d'Ezanville, 23 septembre 1734.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des cens dus à M. de Gaillarbois, seigneur de Domont, pour des terres qui sont en censive, 30 mai 1754.

• Acquisition d'un morceau de terre pour le prince de Condé, 1758.

• Soumission du sr Louis de Partout pour l'ouverture d'une porte dans le mur de son jardin sur le bois d'Ezanville, 12 novembre 1782.

• Lettre sur la demande faite par M. Conrart de la concession de 125 perches de terrain formant l'emplacement d'une ancienne ferme à Ezanville, 18 juillet 1785.

• Recette de la destruction des lapins, 14 janvier 1T89.

• Rachat de droits féodaux exercé par Marie-Anne Le Jumel d'Ecquemanville, veuve de Michel-Jacques Brossard de Persenne, 1791.

1-BE-003• Fiefs de la seigneurie d'Ezanville.

• Etat historique des fiefs de la seigneurie, dressé d'après les titres vers 1765.

• Autre état succinct, dressé vers 1780.

***Fief de Clérot Le Coq* à Ezanville**, divisé en quatre portions au XVIIIe siècle (maisons et sept à huit arpents de terre).

• Aveu donné par Glérot Le Coq, d'Argenteuil, à Erart d'Ezanville, chevalier, 24 janvier 1359 [1360].

• Lettres de « frère Jehan, humble prieur de l'église Notre Dame d'Argenteuil », notifiant l'aveu donné par « Glérot dit le Quoch » à « Adam de Villiers, dit le Borgne, chevalier, à cause de ses enfanz », 1361, le samedi veille des saints Jacques et Philippe.

• Aveu donné par Pierre Bonnefoy, laboureur à Ezanville, à Denis de Chailly, 1S septembre 1450.

(Division du fief).

•I (maison). Foi et hommage au prince de Condé par François Gonrart, écuyer, enseigne de vaisseau, 27 mars 1727.

• II (autre maison). Foi et hommage par Mathieu Desprez, maréchal au Mesnil-Aubry, à cause de Madeleine Divot, sa femme, et Nicolas Divot, 25 avril 1727. Vente de la maison par les héritiers Desprez à Nicolas-Charles Conrart, sieur de Roupembert, 21 octobre 1713 ; liquidation du droit de quint, 14 février 1754 ; foi et hommage, 15 avril 1755.

• III (deux pièces de terre). Foi et hommage par Jean-Baptiste-César de Lamare, avocat en Parlement, et son frère Pierre de Lamare de Bonnières, sergent dans Royal-artillerie, 24 juin 1727. Donation par Pierre de Lamare, sieur de Bonnières, officier demeurant à l'hôtel des Invalides, à André de Chardon, sieur de Vauzières, et à sa sœur, Marie-Ursule-Monique de Chardon, 4 juin 1740. Division de biens entre ceux-ci, 5 mai 1746. Donation par Mlle de Chardon aux enfants mineurs de défunt Pierre-Jacques Fougeroux et d'Angélique Duhamel, 13 juillet 1747. Règlement des droits de mutation, 28 février 1760. Foi et hommage par Daniel-Augustin Titon d'Orgery, conseiller au Parlement, mari d'Angélique-Monique Fougeroux, Auguste-Denis Fougeroux, avocat en Parlement et de l'Académie royale des Sciences, Armand-Eustache-François Fougeroux, sieur de Blaveau, ingénieur ordinaire du Roi, Augustin-Pierre Fougeroux, sr de Grandlieu, enseigne de vaisseau, André Fougeroux, sieur de Sceval, sous-lieutenant d'artillerie de marine, et Alexandre-François Fougeroux, clerc tonsuré du diocèse de Paris, 11 janvier 1762.

• IV (trois arpents de terre en deux pièces). Vente par Blaise-Gassien Moussard du Vauxgarnier, bourgeois de Paris, et Marie-Anne-Catherine Delarue, sa femme, à Pierre Benoist, laboureur à Ezanville, 28 avril 1725. Foi et hommage de Pierre Benoist, 26 novembre 1726. Délibération du Conseil du prince de Condé concernant la foi et hommage des portions du fief de Glérot Le Coq, 17 avril 1755. Partage des biens de Pierre Benoist et de Marie-Agnès Duru, sa femme,

entre leurs enfants, Glaude-Alexandre, bourgeois de Paris, Jules-Anne Benoist de Bonnières, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Louis Noël, laboureur à Bouffémont, et Nicole Benoist, sa femme, et Marie-Agnès Benoist, 4 mai 1755.
Procuration donnée par Jules-Anne Benoist de Bonnières, inspecteur des Ponts-et-Chaussées à Orléans, à son fils Alexandre-Jules, avocat en Parlement, pour porter au prince de Condé la foi et hommage de son fief de Bonnières, 17 novembre 1777.
Délibération du Conseil du prince de Condé portant acceptation de la foi et hommage de l'arpent et demi de terre appartenant au sieur Benoist de Bonnières, avec érection en fief séparé sous le nom de fief de Bonnières, 4 février 1778.

Fief de Malassis à Vitry-sur-Seine.

• Extrait de l'aveu rendu par Adam de Villiers à l'abbé de Saint-Denis le 16 décembre 1428 : « ung fief qui fut Jehan Pidoue, et le tient à présent messiro Jehan Le Clerc, chevalier, assis à Vitry près de Paris, contenant un pressouer nommé Malassis, auquel appartient quarante-deux arpens de vignes bannières audit pressouer... », etc.
• Mention de l'aveu baillé à la duchesse de Montmorency par Jean-Baptiste de Courlay, avocat en Parlement, pour la moitié du fief, 25 avril 1585.
• Aveu de Jean de Courlay, sieur de Malassis, Vitry, Ivry et Villejuif en partie, héritier principal de Jean-Baptiste et de Marguerite de Palluau, ses père et mère, *26* juin 1624.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la mouvance du fief, 1742-1743 : lettres patentes d'avril 1656 portant érection de la terre de Vitry en châtellenie en faveur de Jacques Pinon, conseiller au Parlement, avec union de fiefs ; vente de la terre de Vitry par les héritiers de Jacques au sr Paparel, 15 décembre 1708 ; Vincent Le Blanc, 28 décembre 1720 ; vente par les héritiers du marquis Yves d'Alègre, maréchal de France, à M. de La Peschellerie, 6 août 1735.
• Foi et hommage par Jacques Robin, sieur de La Peschelierie, seigneur de Vitry, 12 mars 1746 ; mention de l'origine de propriété : succession de Claude-François Paparel, trésorier général de l'ordinaire des Guerres et de la Gendarmerie, adjudication faite le 30 août 1719 à Philippe-Charles de La Fare de Borne de Langeac, marquis de La Fare, qui, le 6 octobre 1720, vend Vitry à Jean-Vincent Le Blanc, grand audiencier de France ; succession de Le Blanc, adjudication de Vitry à Yves d'Alègre, 8 juin 1728.

• Information ordonnée pour le service du fief, 24 janvier 1776.

Fiefs Brion et Fouchereliure

• Aveu donné à Denis de Chailly par Jean de Brion d'un fief « à lui appartenant à cause de Marguerite, sa femme, jadis femme de feu Jotin Mabille, lequel fief fut jadis Jehan de Bouffémont et depuis feu Jehan Caillot », et contenant six pièces de terre ; 9 novembre 1460.

• Fief de quinze arpents de terre au lieudit Foucheroy ou le Foucherel à Ezanville : aveux donnés à Jean de Villiers par Giffart de Vauvert, bachelier en lois, 20 février 1404 [1405] ; à Thomas Spire, écuyer, serviteur de Madame de Bedford, par Colet de Blémur, marchand et bourgeois de Paris, 4 mars 1430 [1431] ; à Jean de Villiers par Colet de Blémur, 30 juin 1436 ; à Denis de Chailly par Nicolas de Blémur, 11 mars 1445 [1446]. Recherche du service féodal, 13 mars 1776.

Fief de douze muids et demi de vin sur la grande dîme de Groslay.

• Transaction entre Jean Hoyer, curé, et les marguilliers de Groslay, d'une part, et, d'autre part, Guillaume Courtin, « ayant le droit en cette partie par don et legs testamentaire à luy fait par Isabelle la Morelle, dernièrement femme de Henry de la Marche, chauffe-cire de la chancellerie du Roy, et paravant femme de feu Mr Benoist Berth, avocat en Parlement », 27 juin 1450 (copie du XVIIIe siècle).

• Aveu donné par Henry Courtin, avocat en Parlement, à Pierre Bureau, seigneur de Montglas et d'Ezanville, trésorier de France, 8 octobre 1491.

• Foi et hommage du fief à Louise d'Orgemoni, veuve de Roland de Montmorency, seigneur de Fosseux, dame dé Bailleul-sur-Esche et d'Ezanville, par Grégoire Hébert, vicaire de Groslay, au nom de Pierre Pilloult, curé dudit Groslay, 13 août 1524.

• Foi et hommage au duc de Bourbon par François Osmont, curé de Groslay, 28 juillet 1734.

Délibérations du Conseil du prince au sujet du droit de relief dû par les héritiers du curé Osmont, mort le 10 février 1735, et par son successeur, le curé Antoine Maltor, 23 février et 18 mai 1741.

Mémoire par eux présenté au prince. Décision au sujet de la foi et hommage demandée au curé, 28 décembre 1741.

Acte de foi et hommage, 23 janvier 1742.

Droit de relief dû à caus« du décès de Maltor, décision du 10 décembre 1768.

Mémoire du curé Martin, successeur de Maltor, et liquidation du droit de relief par lui dû, 2 mars 1769.

Recherche du service du fief, 15 mars 1786.

Fief de Laistre à Gonesse (cens, surcens et rentes seigneuriales sur plusieurs maisons, jardins et héritages sis à Gonesse).

• (Guillaume de Marie, seigneur du Thillay près Gonesse ; souffrance de foi et hommage accordée à ses enfants le 12 juillet 1569).

Aveu et dénombrement donné par Nicolas Girard, seigneur du Thillay et du fief de Laistre à cause de Lucrèce de Marie, sa femme, 26 mars 1596.

• Lettre et mémoires de M. de Bailleul, seigneur du Thillay et du fief de Laistre, sur les contestations soulevées par l'Hôtel-Dieu de Paris, seigneur engagiste de Gonesse, 1734.

• Copie de l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 décembre 1750 qui unit et incorpore au domaine de Gonesse la place sur laquelle se tient le marché près de l'église, avec compensation pour la fabrique d'une rente annuelle de 600 livres.

• Mémoires sur la composition et la mouvance du fief de Laistre, qui appartient aux enfants du comte de Plats sous la tutelle de leur grand'mère, la comtesse de Montgon, 1760-1763.

• Transaction entre le prince de Condé et Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, seigneur de Gonesse, au sujet de la mouvance des fiefs de Châtillon et de Laistre, 1er septembre 1763.

• Le Conseil du prince de Condé décide que les seigneurs du Thillay jouiront des censives qui leur appartiennent sur le terroir de Villiers-le-Bel à cause de leur fief de Laistre, 15 avril 1765.

Fief à Garges, comprenant un hôtel devant le porche du moustier, 23 arpents de terre en plusieurs pièces, 60 s. p. de menus cens, le douzième du grain et du vin de la grande dîme de Garges.

• Aveux baillés à Denis de Chailly par Jean Raoul dit Nofieux, orfèvre à Paris, 25 novembre 1457, par son gendre Jean Liénard, notaire au Châtelet, 12 juin 1462 ; par le même Liénard à Jean Bureau, évêque de Béziers, seigneur d'Ezanville, 18 août 1470.

• Copie (du XVIIIe siècle) de l'aveu et dénombrement des deux tiers de la terre et seigneurie de Garges, baillé à l'abbé de Saint-Denis par François de Machault, seigneur de Romaincourt, et Geneviève Sauzion, sa femme, le 22 novembre 1659 (l'autre tiers appartenant à André, Marguerite et Madeleine de Hacqueville) (In-folio de 48 f. de papier).

Fief à Garges consistant en 9 1. 10 s. p. de cens et rentes sur plusieurs héritages.

• Aveux donnés : aux hoirs ou ayants-cause de feu Erart d'Ezanville, chevalier, par Gautier Petit, bourgeois de Paris, 27 jujllet 1361 ; à Adam de Villiers, «

maistre de l'ostel madame la royne de France », par Racheline, veuve de Gautier Petit, 9 février 1366 [1367] ; à Jean de Villiers par Nicolas Petit, bourgeois de Paris, 19 septembre 1404 ; à Denis de Chailly par Arnoul Lallement, « marchand chandellier de suif », bourgeois de Paris, 18 avril 1453.

Fief à Garges, comprenant la grande maison de Garges avec ses dépendances, vingt arpents de terre en plusieurs pièces, et 56 sols de menus cens.

• « Johannes minor de Golumberiis, domicellus, filius quondam domini Johannis de Golumberiis », vend à « Johanni Barretti de Belna omnem terram meam ad domum de Hoone sitam in terra de Gargoyo spectantem jt etiam pertinentem », etc. ; octobre 1295.

• Aveux donnés : à Adam de Villiers, dit le Borgne, chevalier, par Jacques Dandrye, procureur général du Roi, 12 octobre 1365 ; par Jeanne du Cellier, veuve de Jacques Dandrye, président en Parlement, 26 avril 1372 ; à Alips de Maisy, veuve d'Adam de Villiers, par Jeanne du Cellier, veuve d'Enguerrand de Longue-Eaue, écuyer, héritière de son oncle Jacques du Cellier, 3 août 1405 ; a Jean de Villiers par maître Jacques de Lunain et Isabeau, sa femme, 3 août 1436 ; à Jean de ViNiers par Isabeau de Jeurre, veuve de Jacques de Lunain et auparavant de Jean de Béthisy, notaire et secrétaire du feu roi Charles, 13 juin 1437.

Fief à Garges consistant en 60 s. p. de cens.

• Aveu donné à Adam de Villiers par Saintot de Villiers, 24 décembre 1365.

Fief à Garges au lieudit Chahua, consistant en une pièce de terre de quatorze arpents.

• Aveu donné par Miles de Villaines, écuyer, à Adam de Villiers, dit le Borgne, maître d'hôtel de la reine de France, comme ayant le bail et gouvernement de ses enfants, 16 janvier 1376 [1377].

• Aveu donné par Guillaume de Saint-Gaubert, écuyer, seigneur de la ville de Garges, à Jean et Pierre de Villiers, écuyers, frères, 23 avril 1403 (original, et vidimus donné le 3 décembre 1428 par Jean Guibillon, maire et garde de la justice et juridiction de Villiers-le-Bel pour Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam et dudit Villiers).

• Aveu donné à Denis de Chailly par Luce de Stanfort, veuve de maître Laurens des Bordes, notaire et secrétaire dû Roi, 16 mars 1445 (la pièce de quatorze arpents avait été acquise par eux durant leur mariage).

• Aveu d'une pièce de terre contenant quatorze arpents « dont y en a deux en plastrière, assis au terrouer de Garges au lieudit la cousture Chahuart », baillé à Louise d'Orgement, veuve de Roland de Montmorency, seigneur de Fosseux,

par Charles Le Coq, président en la chambre des Monnaies, qui l'avait acquise des enfants de Jean Le Maistre, avocat du Roi en sa cour de Parlement, lequel la possédait à cause de sa femme, héritière de François « Haslay » (Hallé), archevêque de Narbonne, fils de Lucette de Stanfort, veuve de Laurens des Bordes ; ceux-ci avaient acquis la pièce de terre de Jeanne Tascher, dame de Garges ; 12 mai 1525.

• Aveu de la moitié indivise du fief, baillé à Louise d'Orgemont par Etienne Berthelot, seigneur de Villiers, héritier de sa sœur Pernelle, femme de Charles Le Coq ; 8 avril 1537 [15381-

Fief à Sarcelles consistant en cens et rentes.

• Aveux donnés : à Adam de Villiers par Denisot Braque, 23 novembre 1367, par Arnoul Braque, 22 décembre 1386 ; à Jean de Villiers par Jean Braque l'aîné, écuyer, fils de feu Arnoul, 3 mai 1404, par Bernard Braque, chevalier, chambellan du Roi (un quart), et Jean Braque, chevalier (trois quarts), 12 juin 1436. Aveux donnés par maître Philippe Braque, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, à Jean de Villiers, 19 octobre 1442, et à Denis de Chailly, 15 septembre 1445.

Fief Crochon à Attainville.

• Extrait, fait en 1764, de l'aveu présenté par Jean de Villiers à l'abbé de Saint-Denis en 1428 : « un fief que tiennent à présent les Gélestins, assis à Attainville, appelle la maison Grochon... ».

Le Perreux près Nogent-sur-Marne (terre et seigneurie mouvant d'Ezanville).

• Extrait, délivré en 1458 à Pierre du Vivier, seigneur du Perreux, d'un arrêt du Parlement de la Toussaint 1278 qui reconnaît le droit de garenne de Philippe du Perreux dans tout le pourpris de son manoir et les haies voisines (copies de 1740 et de 1767).

• Aveu et dénombrement du Perreux donné par Jean Lambert, mercier, bourgeois de Paris, à Adam de Villiers, seigneur d'Ezanville, 29 juillet 1365 (original et vidimus du 24 novembre 1428); avec la copie (du XVIIIe siècle) du contrat de la vente du Perreux par Raoul Gomont, bourgeois de Paris, à Jean Lambert, du 8 juin 1365.

• Aveu du Perreux donné à Alips de Maisy, dame d'Ezanville, par Pierre Pilot, tailleur et varlet de chambre du duc d'Orléans, 22 avril 1399.

• Jean et Jacques de Karambert, fils et héritiers d'Yves, vendent à Pierre Pilot, marchand drapier, bourgeois de Paris, l'île du Perreux, d'une contenance d'un arpent, 12 et 17 juillet 1417 (copies du XVIIIe siècle).

• Aveu donné à Denis de Chailly par Jean de Fontaines, écuyer, 7 juillet

1446.
• Sentence du Châtelet rendue à la requête de Pierre du Vivier, seigneur du Perreux, et renvoyant un procès devant le maire de sa justice, 2 mars 1466 [1467] (copie de 1767.
• Sentence d'Aignan Viole, maître et enquêteur des Eaux-et-Forêts, rendue en faveur de Pierre du Vivier dans un procès de chasse contre Jean Gautas, meunier, 6 mars 1469 [1470] (copie de 1767).
• Procès entre Jean Lespervier, président en la chambre des Enquêtes, seigneur du Perreux, et Richard Benardin, seigneur de Bry-sur-Marne, au sujet du droit de passage de la Marne au port de Bry revendiqué par le premier et à lui reconnu par deux sentences du Châtelet du 20 avril et du 14 mai 1492, avec signification au seigneur de Bry du 15 mai (com'e de 1767).
• Procuration donnée par Jean Lespervier et Jeanne Baston, sa femme, à Jean Broisset, avocat en Parlement, pour porter la foi et hommage de la terre du Perreux à Charles d'Orgemont, seigneur de Méry et d'Ezanville, 15 juillet 1499.

Autre procuration pour présenter l'aveu et dénombrement, 13 août.

Aveu signé « Jehan Lespervier », daté du 9 août, présenté le 20 par Jean Broisset.
• Aveu de Jeanne Baston, veuve de Jean Lespervier, 21 novembre 1500 (copie du XVIe siècle).
• Sentence du 16 mars 1500 [1501] qui condamne les religieux de Saint-Maur à rétablir les fourches patibulaires du Perreux, à la requête de Jeanne Baston ; procès-verbal de l'exécution de l'arrêt, 26 avril (copie de 1767).
• Acte par lequel plusieurs laboureurs et habitants de Nogent-sur-Marne consentent que François Anthonis (neveu de Jeanne Baston), curé de Baron et seigneur du Perreux, fasse poser des tuyaux à travers leurs terres pour l'adduction d'eau dans sa maison, 13 avril 1524.

Même consentement donné par les religieux de Saint-Maur, seigneurs de Nogent, 7 octobre 1527.

Acquisition par Anthonis d'un morceau de terre pour y construire un regard, 20 décembre 1527 (copie de 1767).
• Acquisition par François Anthonis d'une portion d'île, 13 juin 1531, d'un puits à Nogent pour mener l'eau au Perreux, 4 novembre 1531 (copie de 1767).
• Aveu et dénombrement de la seigneurie du Perreux, présenté par François Anthonis, prêtre, chambrier de Béthisy, à Louise d'Orgemont, dame d'Ezanville, 13 août 1540 (copie de 1767).
• Titre nouvel de 100 sols tournois de rente que Charles Allegrin a le droit de prendre sur deux maisons de Nogent, 3 décembre 1542.

François Anthonis, ayant-droit de Charles Allegrin, donne cette rente à l'église paroissiale de Nogent, 5 décembre 1546.
Titre nouvel d'une rente de 25 sols parisis que Jacques Allegrin, conseiller au Parlement et bourgeois de Paris, a le droit de prendre sur un jardin et une vigne à Nogent, 16 janvier 1530 [1531] (copies de 1767).
• Foi et hommage à la duchesse de Montmorency, dame d'Ezanville, de la terre et seigneurie du Perreux par Charles, Madeleine et Anne d'Anthonis, héritiers de leur père Charles, général en la cour des Aides de Paris, 16 juin 1574.
• Fondation d'une messe en l'église de Nogent par Philippe d'Anthonis, seigneur de Roquemont, cornette commandant les 200 chevau-légers de la Garde du Roi, en exécution de la dernière volonté de Charlotte d'Anthonis, sa sœur, 25 février 1641 (copie de 1767).
• (Partage des biens de Pierre d'Anthonis, seigneur de Baron et du Perreux, par lequel Le Perreux est attribué à sa sœur Elisabeth, 24 janvier 1659. Elisabeth épouse Michel Boyer, seigneur de Combault ; leur fils et héritier, Charles Boyer, épouse Anne de La Fontaine).
Pierre de Gomer, seigneur du Luzancy, lieutenant au régiment des Gardes françaises, héritier par bénéfice d'inventaire des biens maternels de Charles Boyer, vend Le Perreux, avec le consentement d'Anne de La Fontaine, à Jean de Cormis, seigneur de Saint-Georges, cornette de la première compagnie des Mousquetaires du Roi, et à Marie-Anne des Chiens, sa femme, 18 décembre 1697 (copie de 1767).
• François Maurizet, sieur de La Court, intéressé dans les Fermes du Roij cède au curé de Nogent, Charles Carreau, deux petites pièces de terre en la censive du Perreux, par lui acquises avec d'autres héritages sous le nom de Jean-Pierre de Cormis, seigneur de Saint-Georges et du Perreux, par contrat du 5 mai 1699, en échange d'un quartier de vigne sis au terroir de Nogent, lieudit l'Ardillière, tenant au mur du jardin de Plaisance et dans la censive du duc de Choiseul à cause de sa seigneurie de Plaisance, 15 mars 1700 (copie de 1767).
• Foi et hommage par André Mailly du Breuil, receveur général des finances de la généralité de Tours, et Françoise des Chiens, sa femme, de la terre et seigneurie du Perreux, à eux donnée, le 25 mai 1719, par Pierre de Gormis, comte de Saint-Georges, mestre-de-camp de cavalerie, ci-devant cornette de la première compagnie des Mousquetaires du Roi, et Marie-Anne des Chiens, sa femme, 20 août 1727.
• Aveu et dénombrement, 1er juin 1731.
• Sentence qui reconnaît au seigneur du Perreux la propriété des arbres par lui

plantés sur ses terres le long du chemin de Nogent à Brie, 16 janvier 1731 (copie de 1767).

• Les gendres et filles d'André Mailly du Breuil, Gabriel-Charles-François, marquis d'Angennes, et Marie-Françoise MaiHy du Breuil, Jean-François de Creil, seigneur de Chemault, maréchal de camp, et Marie-Emilie Mailly du Breuil, vendent Le Perreux à Madeleine-Thérèse Ancezune, veuve d'Yves, marquis d'Alègre, maréchal de France, 8 octobre 1734 (copie).

• La maréchale d'Alègre vend Le Perreux à Renée-Catherine Berrier de La Ferrière, veuve de Jean-Baptiste des Chiens de Ressons, brigadier des armées du Roi, lieutenant-général de l'artillerie de France et lieutenant-de-roi de la province du Maine, 17 décembre 1738 (copie de 1740). Différents mémoires concernant la liquidation du droit de quint, projet de foi et hommage, etc. Foi et hommage, 23 février 1741.

• Plusieurs extraits des titres de la terre et seigneurie du Perreux.

• François Pluyette, chanoine, agent et receveur du chapitre de Saint-Maur, cède aux seigneurs du Perreux les cens qui appartiennent au chapitre sur les terres par eux acquises sur le terroir de Nogent depuis 1564, 16 septembre 1739 (copie de 1767).

• Sentence du prévôt du Perreux qui défend aux habitants de Nogent de faire pâturer leurs bestiaux dans les prés et terres de la seigneurie du Perreux, 23 octobre 1741. Autre sentence qui défend à toutes personnes de faire des chemins dans les terres de la seigneurie et renouvelle l'interdiction du pâturage, etc., 7 septembre 1744 (copie de 1767).

• Mme de Ressons vend Le Perreux à Robert Millin et à Madeleine Rocher, sa femme, 26 août 1760.

Modération du droit de quint à 6000 livres, 4 septembre.

• Foi et hommage, 13 septembre 1760.

Aveu et dénombrement, avec un plan de la seigneurie, 26 mai 1767.

• Rapport du garde sur un fait de chasse, 24 décembre 1769 ; sentence du 6 juillet 1770.

SERIE BE
REGISTRES

2-BE-001 Inventaire des titres et papiers de la terre et seigneurie d'Ezanville, « estans dans les Archifz ou Trésor au chasteau de Chantilly, faict par moy, Pierre Aberlenc, notaire royal, garde d'archifz et greffier domanial de monseigneur (le duc de Montmorency) au pays de Languedoc, l'an mil cinq cens quatre vingtz dix neuf aux mois de novembre et décembre ».
In-folio de 142 f. couvert de mouton violet (reliure originelle).

2-BE-002 Autre inventaire des titres d'Ezanville écrit par Pierre Aberlenc en septembre 1600.
In-folio de 106 f., couverture molle en vélin blanc (reliure originelle).

2-BE-003 Registre terrier de la seigneurie d'Ezanville, 1568-1571.
Petit in-folio -de 152 f., toile grise.
• La fin du registre, f. 153-176, est occupée par le « Compte que faict et rend honneste personne Charles Bonnevye, laboureur demourant au Plessier-Gassot, comme marguillier de l'église, œuvre et fabricque Nostre-Dame dudict Plessier-Gassot, touchant la charge, entremise et administration qu'il a eue de tous les biens et revenu temporel d'icelle église, tant en recepte mise que despence pour ung an durant commensant au jour sainct Martin d'hiver, mil cina cens soixante neuf... ».

SÉRIE BF
LE PLESSIS-GASSOT

1-BF-001• Pièces relatives à l'acquisition de la seigneurie du Plessis-Gassot par le prince de Condé en 1770. Procès-verbal d'estimation, 12 février. Etat des pièces que M. Antheaume a laissées à M. Dupin le 15 décembre 1769. Contrat de la vente consentie au prince par les prieur et religieux du monastère royal de Notre-Dame des Blancs-Manteaux, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, établis à Paris rue de Paradis, paroisse Saint-Jean-en-Grève, 7 octobre 1770 (copie du 20 décembre 1772). Délibérations du Conseil du prince de Condé concernant : la remise de titres à faire par les religieux, 6 mars 1782 ; la liquidation des droits dus au duc de Gesvres, seigneur de Pontenay, dans la mouvance duquel est la seigneurie acquise, 10 avril 1782 ; la liquidation du droit de relief dû au seigneur de Goussainville, le président de Nicolay, de qui relèvent trois des fiefs composant la seigneurie du Plessis-Gassot, 2 juillet 1783 ; l'approbation du jeu de fief opéré par le contrat d'acquisition, 17 août 1783 ; le délaissement de 32 arpents de bois de la seigneurie de Bertinval en remplacement de substitution, 13 avril 1785 ; quittance donnée au prince de Condé par le procureur des Blancs-Manteaux, 17 janvier 1790.

Transaction passée le 10 août 1773 entre le prince de Condé et Madame de Grussol (Anne-Marthe -Louise Maboul, veuve de Jean-Emmanuel de Grussol d'Uzès, marquis d'Amboise), dame de Bouqueval, au sujet de la haute justice, voirie et autres droits des seigneuries du Plessis-Gassot, de Bouqueval et de Thiessonville ; copie d'une transaction déjà passée en 1768 au sujet du fief de Thiessonville ; lettre du 15 mai 1788 relative au bornage prévu par la transaction de 1773.

Concession d'un terrain vague, 9 juillet 1786.

Titres de propriété.

• Donation, avec réserve d'usufruit, de la terre et seigneurie du Plessis-Gassot, faite par Antoine Robert, notaire et secrétaire du Roi, greffier criminel du Parlement, seigneur du Plessis-Gassot et de Bercy, veuf sans enfant de Marguerite Boucher, aux religieux de l'église Saint-Guillaume des Blancs-Manteaux, 15 juillet 1521 (original sur parchemin et deux copies sur papier).

• Bail de la ferme de Billy, 27 août 1539.

• Quatre registres cueillerets, XVIe et XVIIe siècles.

• Cens et rentes ; sentences rendues au profit du seigneur, 1503, 1555, 1566, 1624, 1632, 1634, 1657, 1658, 1685, 1686 (douze pièces).

• Déclaration des terres dépendant de la ferme du Plessis-Gassot, appartenant aux religieux Blancs-Manteaux, XVIIIe siècle.

Contrats entre particuliers.

• Philippot Pennezel, demeurant à Arnouville-lez-Gonesse, vend à Jean de Maucourt, chantre et chanoine de l'église Saint-Honoré à Paris, 40 sols par. de rente sur sa maison et ses terres du Plessis-Gassot, en la censive d'Etienne de La Clergerie, 7 juin 1391.

• Vente de terres par Adenet Rion, laboureur, à Pierre Guion, marchand drapier et bourgeois de Paris, 22 janvier 1499 [1500],

• Onze contrats de 1504 à 1524 ; noms à citer : Premin Pendeleu, laboureur, 1504 ; Jean Descouys, laboureur, 1504, 1512 ; Andry Dumoustier, marchand plâtrier à Paris en la rue des Vieux-Augustins près la rue de Montmartre, 1513 ; Nicolas Turquoys, praticien en cour laye, prévôt et garde de la justice pour Claude de Villiers, seigneur de Chailly-en-Brie et du Mesnil-Aubry, 1516 ; Charles Chartier, sergent royal au bailliage du Palais à Paris, 1523, geôlier de la Conciergerie du Palais, puis prévôt et garde de la justice du Plessis-Gassot.

• Fragment d'un registre aux contrats et obligations contenant la copie de huit contrats de 1499 à 1524. Registre complet comprenant l'enregistrement de cinquante-huit contrats passés de 1504 à 1516. Noms à citer : Nicolle Porlier, curé de Thiessonville, 1504 ; Philippot Le Vacher, 1504 ; Jean Le Vacher, laboureur au Mesnil-Aubry, 1505 ; Philippe Le Vacher, laboureur à Bouqueval, 1505 ; Jean Lesperon, prêtre, vicaire du Plessis-Gassot, 1505 ; etc..

• Partage de la succession de Claudine Doutreleau, veuve de Richard Le Vacher, marchand et laboureur à Bouqueval ; consistance du cinquième lot, échu à Marie Le Vacher, 22 août 1558.

• Un contrat de 1570, un de 1571, un de 1599 (Hubert Délions et Claire Sollier, sa femme, et Claude Porcher), un de 1603 (Justin Pluyette, laboureur à Puiseux-en-France, et Jean Antheaume, fils de Gabriel, laboureur à Marly-la-Ville), un de 1608, un de 1618, un de 1633, un de 1644 (François Chulot, greffier et tabellion juré de Bouqueval pour maître Jacques Salle, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé et maître ordinaire en sa chambre des Comptes, seigneur de Bouqueval et de Thiessonville), un de 1658 (Adam Menceau, tabellion au bailliage et marquisat de Fontenay pour François du Val, marquis de Fontenay, seigneur de Mareil, Jagny, Villiers-le-Sec et autres lieux), un de 1659 (maître Nicolas Le Sould, receveur pour le marquis de Vardes en sa

terre et seigneurie de Goussainville, baille à rente une maison sise à Fontenay), un de 1662, un de 1665, deux de 1689, deux de 1711 (bail de terres par le collège du Cardinal-Lévesque), un de 1716, un de 1717.

Déclarations au terrier.

• Guiot du Mont, écuyer, au nom et comme procureur de Henri de Louvain, écuyer, seigneur de Vertigny, et de Perronnelle, sa femme, déclare posséder au Plessis-Gassot une maison, 32 sols de menus cens et dix arpents de terre, tenus en fief comme en censive de Colart de Billy, chevalier, 24 juillet 1374.

• « Déclaration des terres, jardins et maisons et autres héritages desquelz Jehan Fournier et Estienne Bonnevie, demourant au Plessier-Gassot, ont esté commissaires à la requeste des enffans maistre Jehan Tuleu en l'an mil cinq cens et douze ».

• Déclaration des biens de Philippot Le Vacher, de Jean Le Vacher (XVIe siècle).

• Déclaration des maisons des Potier, maison de Sautour et terres au Plessis-Gassot (XVIe siècle).

• Déclaration des biens de l'église, de ceux de Philippe Le Maignen, de ceux d'Etienne Bonnevie (XVIe siècle).

• Déclaration des biens appartenant à Louis de Besançon, conseiller en la cour de Parlement, à Marie Potier, sa femme, et à Jacques Potier, avocat en ladite cour (XVIe siècle).

• Déclaration des biens appartenant à la veuve de Jean Trotet (XVIe siècle).

• Déclaration de la maison, des jardins et terres appartenant à Mahiet Bachelier, laboureur, octobre 1510.

• Déclarations de Jean Fontaine, manouvrier, 1578, et de Robert Le Vacher, 1579.

• Table alphabétique des noms des propriétaires contenus au terrier de 1658 fait par Artus Cousin, tabellion royal.

Autre table alphabétique d'après l'arpentage de 1662.

Etat de censives.

Déclaration des biens appartenant à Etienne Ferrand, épicier, bourgeois de Paris, 1705.

Plusieurs états des censives au XVIIIe siècle, avec des extraits des terriers du xvn".

1-BF-002• Etat des fiefs mouvant du Plessis-Gassot, dressé au XVIIIe siècle.

• Acquisition par Mahieu de Montmorency, chevalier, demeurant à Goussainville, de onze quartiers de terre en deux pièces et de deux travées de

maison au Plessis-Gassot, mouvant en fief de Philippe-de Trie, chevalier, 9 mai 1392.
Mahieu de Montmorency, seigneur de Bouqueval et en partie de Thiessonville, vend ces biens à Jacques de Rully, président des Requêtes du Palais royal à Paris, 4 juillet 1393.
• Hervieux Hardy, écuyer, demeurant à Gourdoux en la châtellenû; d'Oulchy, et Isabelle de Billy, sa femme, Guillaume du Gastel, dit l'Ermite, écuyer, demeurant à Vauxbuin près Soissons, et Clémence de Billy, sa femme, gendres et filles de Golart de Billy et de Marie, sa femme, vendent à Maurice de Rully, écuyer, premier varlet de chambre du Roi, moyennant 2050 livres tournois, leur fief, terre, justice et seigneurie assis au Plessis-Gassot, consistant en : un hôtel devant le moustier, plusieurs pièces de terre (tenant à celles de Clément du Puys, de Denis de Hez, des hoirs de Jacques de Rully, de Jean des Champs, de Pierre des Champs, de Guillaume de Vaumain, des hoirs de Tristan de Champain, des hoirs d'Arnoul Boucher, de Jean Buhot, de Robin Cuffet, etc.), des rentes et des cens, la justice sur les hôtes du fief, la moitié du four banal du Plessis-Gassot, « lequel est en ruyne quant à présent », le tout tenu en foi et hommage de la terre et seigneurie de Jagny ; un fief de quatre arpents do terre au terroir de Bouqueval, tenu en foi et hommage de Jean des Champs ; un fief à Bessancourt mouvant d'eux-mêmes à cause de leur fief du Plessis-Gassot, venu en leur main par faute d'homme, consistant en la moitié de 22 arpents de bois partissant contre maître Guillaume Le Clerc, au lieu dit Beauchamp, tenant à l'abbesse de Maubuisson et aux religieux du Val-Notre-Dame ; des terres en censive, etc..
Suit la liste des fiefs et arrière-fiefs tenus de leur fief et seigneurie du Plessis-Gassot :
1° Jean d'Eve, à cause de sa femme, tient un fief à Tremblay près Mitry, contenant 21 arpents de terre et 3 s. 6 d. de cens.
2° Maurice de Rully, écuyer, tient un fief au Plessis-Gassot contenant 39 s. p. de menus cens, deux rentes dont chacune vaut 39 deniers, quatre boisseaux de blé, un setier d'avoine et deux chapons, le douzième de la seigneurie du Plessis-Gassot jusqu'à soixante sols, la justice des hôtes, plusieurs pièces de terre.
3° Michel de Laillier tient un fief au Plessis-Gassot consistant en neuf arpents de terre en trois pièces (plus tard le fièf des Ursulines).
4° Philippe Malet tient un fief à Pillencourt sous Saint-Germain-en-Laye, consistant en cens et rentes, deux arpents de vigne et un moulin.

5° Maître Guillaume Drouart tient un fief à Châtenay comprenant manoir, colombier, et deux pièces de terre.
6° Denis de Hez tient un fief au Plessis-Gassot, consistant en trois pièces de terre et 10 deniers de chef cens.
7° Un fief à Herblay-sur-Seine que souloit tenir Jean de Grécy, chevalier, consistant en cinq setiers d'avoine et cinq corvées.
8° Jean Buort tient un fief de trois arpents de bois au Plessis-Gassot.
9° Maurice de Rully tient un fief au Plessis-Gassot, consistant en quatre arpents et 39 sols de cens, avec un arrière-fief de quatre arpents trois quartiers de terre et un arpent du bois.
10° Maître Guillaume Le Clerc tient un fief de onze arpents de bois à Bessancourt au lieu dit Beauchamp.
11° Charles Malet tient un fief de 60 sols de cens à Dugny.
12° Les hoirs d'Arnoul Boucher tiennent un fief au Plessis-Gassot contenant dix arpents de terre, 40 sols de cens et deux arpents de bois. Date de l'acte : 4 février 1412 [1413].
Sur le repli de l'acte original, mention du sceau de la prévôté de Paris et de la remise à Philippe de Rully, trésorier de la sainte Chapelle du Palais à Paris, le 5 mars 1425 [1426] (copie collationnée le 2 mai 1446, certifiée le 13 décembre 1570).

Fief des Ursulines de Paris (neuf arpents de terre en trois pièces).

• Foi et hommage par Michaut de Laillier, seigneur d'Aubervilliers on partie, échanson du duc de Bourgogne, à Marie, dame de Billy-sur-Ourcq et du Plessis-Gassot en partie, 12 février 1406 [1407] (original et copie de 1640).

• Jacques de Villiers, seigneur de LTsle-Adam, garde de la prévôté de Paris, notifie la foi et hommage présentée par Jean Trotet, changeur, bourgeois de Paris, à Arnoul Boucher, maître des Comptes du Roi, seigneur du Plessis-Gassot, 7 octobre 1463 (original et copie de 1640).

• Foi et hommage aux religieux Blancs-Blanteaux par Jacques Potier, seigneur do Blancmesnil, notaire et secrétaire du Roi, 4 août 1535.

• Souffrance de foi et hommage accordée à Françoise Cueillette, veuve de Jacques Potier de Blancmesnil, conseiller aux parlements de Paris et de Bretagne, tutrice de son fils aîné Nicolas et de ses autres enfants, 20 juin 1556 (original et copie de 1640).

• Souffrance de foi et hommage accordée à Claude Le Roux, seigneur de Bourg-Théroulde, maître des Comptes, au nom et comme

tuteur et curateur de Claude, Nicolas, Françoise, Marie et Charlotte Le Roux, enfants mineurs de lui et de feue Marie Potier, fille de Jacques Potier de Blancmesnil et de Françoise Cueillette, 1er décembre 1572 (original et copie de 1640).

• Foi et hommage par Madeleine Luillier, veuve de Claude Le Roux, sieur de Sainte-Beufve, conseiller au parlement de Paris, 5 août 1600 (elle avait acquis ces terres, par échange, de Nicolas Le Roux, sieur de Saint-Aubin, conseiller au Parlement, 12 avril 1595).

• Les Ursulines du faubourg Saint-Jacques font foi et hommage aux religieux Blancs -Manteaux des neuf arpents de terre, dépendant d'une ferme au Plessis-Gassot qui leur a été donnée, le 9 janvier 1606, par Madeleine Luillier, veuve de Claude Le Roux, 20 novembre 1631.

• Déclaration de la ferme et des terres possédées par les Ursulines et tenues en censive de la seigneurie du Plessis-Gassot, 14 novembre 1634. Présentation d'un homme vivant et mourant, 8 janvier 1635.

• Actes de foi et hommage et déclarations au nom des Ursulines, 30 avril 1691, 11 avril 1731, 18 mars 1734, 22 novembre 1745, 20 mars 1747, 31 mars 1767. Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal du fief, 22 février 1775, 30 juillet 1777.

Fief à Tremblay et Mitry.

• Jean de Moiry, écuyer, seigneur d'Ercuis, avoue tenir, à cause de Denise d'Eve, sa femme, de Philippe de Rully, trésorier de la sainte Chapelle du Palais et seigneur de Pontarmé, à cause de son hôtel du Plessis-Gassot, 21 arpents de terre au terroir de Mitry, 3 s. 6 d. par. de menus cens à Tremblay, etc., 2 janvier 1428 [1429].

• Aveu donné par Guillaume de Moiry à Antoine Robert, seigneur du Plessis-Gassot, 26 juin 1496.

• Procès-verbal de la saisie, faite à la requête d'Antoine Robert, du fief qui fut à feu Guillaume de Moiry, et depuis à feu Nicolas Afforty le jeune, 21 juillet 1502. Assignation de comparaître donnée à Jean Le Court en son hôtel à Tremblay-en-France, 19 août 1502.

• Aveu donné par Jacques de Clermont, tanneur demeurant à Saint-Marcel-lez-Paris, et Antoine Laurence, marchand hôtelier et bourgeois de Paris, maris d'Adrienne et Philippote Afforty, héritières de Nicolas Afforty, leur frère, *i"* septembre 1502.

• Echange entre Regnault Anthoulliet, marchand et bourgeois de Paris, et Jacques de Clermont, mari d'Adrienne Afforty, héritière par moitié de

Guillaume de Moiry, son aïeul maternel ; ceux-ci délaissent le fief de Tremblay-Mitry à Regnault Anthoulliet contre une maison sise à Paris en la rue des Cordiers ; 22 avril 1506.
Aveu et dénombrement donné par Anthoulliet, 23 mai 1506.
• Foi et hommage de la moitié indivise du fief par Guillaume Roullart, marchand et bourgeois de Paris, tant pour lui à cause de Nicole Gaulmont, sa femme, héritière en partie de Regnault Anthoulliet, son oncle, que pour ses cohéritiers, 20 juin 1535.
• Foi et hommage du fief par Guillaume Roullart, Jean Thouret, marchands et bourgeois de Paris, Jean Maillart, naguère premier huissier des Requêtes du Palais à Paris, et Marguerite Bongnier, sa femme, Claude Férault, procureur au Parlement, et Jeanne Nyvert, sa femme, Jacques Nyvert, marchand et bourgeois de Paris, Pierre Rabâche, bourgeois de Paris, et Marguerite Nyvert, sa femme, Jean de Conty, écuyer, seigneur de Rocquencourt, comme tuteur de Claude Herbelot, fille mineure de feu Nicole Herbelot, maître des Comptes, propriétaires du fief aux titres suivants : Marguerite Bongnier et les Nyvert comme héritiers de Claude Hue, veuve de Regnault Anthoulliet, Guillaume Roullart par acquisition faite de Philippe Foucault, sr de Saint-Martin, Jean Thouret par acquisition faite d'Amadour Boitart, Foucault et Boitart ayant eu chacun un septième par indivis du fief comme héritiers de Claude Hue ; 11 juillet 1537.
• Foi et hommage de deux septièmes par Guillaume Roullart l'aîné, qui a acquis l'un de Jacques Nyvert le 15 mai 1540, et l'autre de Pierre Férault le 26 juin 1545 ; 18 juillet 1545.
• Foi et hommage de deux septièmes par Jean Thouret, 17 septembre 1546.
• Souffrance de foi et hommage accordée à Jeanne de Paris, veuve de Jean Thouret et tutrice de son fils Claude, pour 5 arpents et demi du fief, 14 juin 1559.
• Foi et hommage pour trois septièmes du fief par Guillaume Roullart, fils aîné de feu Guillaume, 24 juillet 1569.
• Foi et hommage pour la moitié du fief par Pierre Legrand, qui a acquis les parts de Guillaume Roullart et de Marguerite Nyvert, veuve de Pierre Rabâche, et pour l'autre moitié par Jean de Verton, notaire et secrétaire du Roi, à cause de Jeanne de Paris, sa femme, 4 mars 1578.
• Foi et hommage de Jean de Verton, qui a acquis de son frère Pierre, tous deux fils de Jeanne de Paris, 14 novembre 1609. Foi et hommage de Pierre Legrand, fils de feu Pierre, 17 novembre 1609.
• Foi et hommage pour un demi-arpent de terre acquis d'Abraham Poncher et de

Marie Legrand, sa femme, par Thomas Maynon, receveur général des traites domaniales de Picardie, 20 mars 1610.
• Foi et hommage pour un arpent 18 perches 3/4 appartenant à Guillaume Plastrier, bourgeois de Paris, du chef de Marie Rivière, sa femme, héritière, avec Geneviève Le Marquant, de Jeanne Legrand, qui était elle-même héritière pour un quart de Pierre Legrand ; 3 avril 1614.
Foi et hommage pour un arpent 18 perches 3/4 appartenant à Esprit Le Marquant, procureur au Châtelet, comme ayant les droits de Geneviève Le Marquant, sa fille, héritière, avec Marie Rivière, de Jeanne Legrand, 3 juillet 1614.
• Foi et hommage pour 17 arpents et demi 37 perches et demie appartenant à Jacob de Girard, sieur de Sainte-Radegonde, à cause de Geneviève de Verton, sa femme, fille et héritière en partie de Jean de Verton, 3 août 1617.
Autre foi et hommage par Jacob de Girard, 25 juin 1641.
• Requête adressée au lieutenant civil par les religieux Blancs-Manteaux pour la nomination d'un curateur à une pièce de deux arpents et demi de terre faisant partie du fief et abandonnée par le nommé Scellier, 4 février 1640.
• Mémoires et lettres au sujet de la mouvance du fief, lequel appartient à M. Turgot à cause de Mme Martineau, sa femme ; lettre de celle-ci du 19 juin 1751.
• Recherche du service féodal, 22 février 1775.

Fief de Fillencourt proche Saint-Germain-en-Laye.

• Déclaration du fief, situé en la seigneurie et territoire de Bourret en la vallée de Fillencourt, appartenant à Guillaume de Hangest, comte de Dampierre, baron d'Arzillières et de Plancy, seigneur de Chatou et de Bourret (cens et rentes sur un moulin et divers héritages), 4 mai 1501.

• Autre déclaration du fief, appartenant à Pierre Le Gendre, conseiller au Parlement, seigneur de Bourret par acquisition faite de Marguerite de Torcenay, dame d'Argillières et de Chatou, 20 mars 1517 [1518].
• Transaction passée entre les religieux Blancs-Manteaux, seigneurs du Plessis-Gassot, et Michel Bouvard, conseiller au Parlement, seigneur de Fourqueux, de qui relevait la seigneurie de Bourref, au sujet de la mouvance du fief de Fillencourt, 11 mars 1652 ; ratification par le chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur, 24 mai 1654.
• Recherche du service féodal, 22 février 1775 (le fief n'avait pas été servi

depuis la foi et hommage rendue, le 31 janvier 1706, par Michel Bouvard, seigneur de Fourqueux, procureur général en la Chambre des Comptes).

Fief de l'Orme Oudart au Plessis-Gassot (sept quartiers de terre).

• Foi et hommage de Richard Le Vacher, laboureur à Bouqueval, pour la moitié du fief, l'autre moitié appartenant à Gilles Leduc, 11 mars 1541 [1542].

• Foi et hommage pour un arpent par Jean Boussellet, laboureur à Marly-en-France, à cause de Perratte Boudet, sa femme, 16 janvier 1553 [1554].

• Foi et hommage pour trois quartiers par Guillaume Le Vacher, contrôleur du poisson de mer à Paris, fils et héritier de Richard, 10 novembre 1573.

• Quittance du droit de relief donnée par les religieux Blancs-Manteaux à Jacques Halle, maître des Comptes, acquéreur de l'arpent du fief, 12 juillet 1601.

• Recherche du service féodal, 22 février 1775.

Fief à Bessancourt (14 arpents de bois faisant partie de 28 au lieudit Beauchamp).

• Aveu donné par Nicolas de La Fuillye à Jean de Hez, seigneur du Plessis-Gassot, 5 novembre 1400.

• Aveu donné par Guillaume Le Clerc, maître des Comptes, à Colart, seigneur de Billy-sur-Ourcq et du Plessis-Gassot, 24 novembre 1412.

• Contestation sur la mouvance du fief, revendiquée par le procureur du Roi ; sentence qui ordonne aux religieux Blancs-Manteaux de produire leurs titres, 19 octobre 1562 ; sentence qui leur adjuge par provision la mouvance du fief, 27 mars 1563.

• Recherche du service féodal, 22 février 1775.

Fief à Châtenay (manoir, terres, cens, champarts, arrière-fief).

• Aveu donné par Jaquet Le Plament, écuyer du Roi, à Jean de Hez, 5 avril 1399.

• Foi et hommage par Guillaume Drouart à Colart de Billy, 28 mai 1424.

• Déclaration « d'un fief qui fut Jaquet Le Flament, depuis M° Guillaume Drouart, à présent Me Adam Le Clerc », s. d. ; la consistance du fief est décrite d'après un registre de 1405 ; on y relève les noms de possesseurs antérieurs : Colas et Pierre de Châtenay ; terres et maison tenues en fief de Simon

du Plessier, dit Pinaguet, à cause de sa femme, fille de feu Jean de Billy, et comme ayant la cause des enfants de feu messire Robert Rigault, chevalier ; Pierre de Châtenay et Isabelle, sa femme ; arrière-fief de quatre arpents tenu par Jean Le Clerc, curé de Châtenay.

• Arpeutage du fief, qui appartient aux religieuses de Gif, 17 octobre 1575.

• Recherche du service féodal, 22 février 1775.

Fiefs des Places et de la Grosse Borne aux terroirs de Mareil et Fontenay (deux pièces de terre de quatre et sept arpents).

• Aveu des deux pièces donné par Pierre de Jagny, vicomte de Dammartin, à Jean de Hez, seigneur du Plessis-Gassot, 31 août 1400.

• ***Fief des Places***. Jean Brunel, maire et garde de la justice de la ville de Mareil de par noble homme Guillaume de Corbie, président au Parlement, seigneur de Mareil et de Jagny, notifie l'aveu donné à Arnoul Boucher, seigneur du Plessis-Gassot, par Oudin Bonnefoy, de Mareil, des sept arpents de terre qui furent à Guy de Jagny, 19 décembre 1466.
Autre aveu donné par Jean Bonnefoy, de Fontenay, à Antoine Robert, 25 août 1498.
• ***Fief de la Grosse Borne*** (pièce de quatre arpents au lieudit la Grosse Borne, entre Mareil et Fontenay).
Aveux de Simon Letourneur, marchand et bourgeois de Paris, 6 juillet 1493 ; d'Antoine Le Tourneur et de Jean Du Houssoy, 28 juillet 1501 ; de François Bastonneau, notaire au Châtelet de Paris, pour une moitié indivise acquise de Marc Brossart, bonnetier à Paris, et d'Antoinette Jolly, sa femme, 16 mai 1524 ; d'Antoine Letourneur, prêtre, pour une moitié indivise, 16 juillet 1531 ; de François Bastonneau, huissier au Parlement, pour une moitié indivise, 23 avril 1551 ; de Louis Letourneur, docteur en médecine, Jean Letourneur, avocat en Parlement, et Simon Letourneur, bourgeois de Paris, pour une moitié indivise, 4 juin 1552.
• Foi et hommage d'une moitié indivise par Claude Desprez, bourgeois de Paris, au nom et comme procureur de Gabriel Letourneur, écuyer, seigneur de Cenesmes, tuteur et curateur des enfants de défunts Louis Letourneur et Agnès Zolin, 4 novembre 1570.
Adjudication de cette moitié à Marguerite Delarche, veuve de François Bastonneau, notaire au Châtelet, 14 mai 1572 ; foi et hommage, 14 février 1573. Marguerite Bastonneau, fille de Marguerite Delarche, épousa Claude Le Prêtre ; leur fils Claude, tant pour lui qu'au nom de ses sœurs, fait foi et

hommage de deux arpents, « aboutissant à la dame de Mareil à cause de l'autre moitié desdits quatre arpents », 14 juillet 1607.
Foi et hommage des deux arpents par Louis Le Prêtre, sieur de Fleury, au nom et comme procureur de son frère Claude, chanoine en l'église d'Orléans, fils aîné de Claude Le Prêtre, conseiller au Parlement, 31 octobre 1651.
Foi et hommage par Louis Le Prêtre de Pleury, héritier de son frère et de son père, son frère Denis, ecclésiastique, Michel Passart, maître des Comptes, Marie Lecomte, sa femme, et les sœurs de celle-ci, héritières de leur mère Anne Le Prêtre, femme d'Antoine Lecomte, contrôleur général de l'ordinaire des Guerres, et autres héritiers de Claude Le Prêtre, 15 mai 1671.
Ils vendent à Arnoul Fourny, bourgeois de Paris, 15 mai 1671 ; foi et hommage d'Arnoul, 1er juillet. Vente par Nicolas Thoré, huissier au Parlement, et Marie-Charlotte Fourny, sa femme, à Madeleine Leduc, veuve de Jacques Bonnefoy, 13 septembre 1712 ; foi et hommage des deux arpents, « tenant de toutes parts à M. le duc de Gesvres », 21 novembre.
Foi et hommage par Jean Goujon, laboureur à la ferme Saint-Lazare, paroisse de Luzarches, fils aîné et principal héritier de Jeanne Bonnefoy, sa mère, décédée veuve de Pierre Goujon, 2 juin 1741.
• Recherche du service féodal, 22 février 1775.

SERIE BF
REGISTRES

2-BF-001 Inventaire des titres de la terre et seigneurie du Plessis-Gassot, dressé par Pierre Aberlenc en juin 1600.
In-folio de 22 f., couverture molle originelle en vélin blanc.

2-BF-002 Inventaire des titres du Plessis-Gassot, XVIIIe siècle
Petit in-folio de 88 f., toile grise.

2-BF-003 Registre des cens du Plessis-Gassot perçus de 1381 à 1410.
Grand in-4° de 160 f., toile grise.
• Colart de Billy, 1381-1392 ; Marie du Plessis-Gassot, dame de Billy, 1393-1410 : état des cens reçus pour eux chaque année.

2-BF-004 Plusieurs cahiers de la recette des cens perçus pour Etienne de La Clergerie, 1396-1404 ; des cens qui furent « à feu Etienne de La Clergerie », 1406-1412 ; des cens « qui furent Pharinel de La Pierre, puis au Povre de Hez, et depuis à Etienne de La Clergerie », 1396-1412.
In-folio de 116 f., toile grise.

2-BF-005 Cahiers de la recette des mêmes cens, 1414-1416.
In-folio de 78 f., toile grise.

2-BF-006 Registre de la recette des cens de la seigneurie du Plessis-Gassot, 1417 et 1430.
Petit in-folio de 131 f., reliure moderne en vélin blanc.
• F. 1, « Gens receupz au Plessis-Gassot pour messire Morice de Rully, chevalier, lesquelz furent à madame de Billy ».
• F. 8, « cens receupz pour monsr Me Philippe de Rully, conseiller du Roy, lesquelz furent à messire Colart de Billy », 1417.
• F. 36, « autres cens receupz pour mond. sr Philippe de Rully, lesquelz furent à monsr son père messire Jacques de Rully, chevalier et président en Parlement » ; au nombre des censitaires : « les hoirs Arnoul Boucher à cause de la terre qui fut Etienne de La Clergerie, les hoirs messire Colart de Billy à cause de la terre qui fut à Jacques de Pacy et depuis à messire Raoul de Gaucourt, messire Pierre Pluete (Pluyette), le Galais d'Aunay pour demi arpent de terre qui fut à Perrot Gallais, Jehan du Pont dit Eveillart, les hoirs Tristan de Champigny ».
• F. 52 v°, « cens receupz pour mond. sr, lesquelz cens furent à messire Raoul de Gaucourt ».
• F. 59, « cens receupz à Tiessonvillé, lesquelz furent à messire Raoul de Gaucourt ».
• F. 61, « cy s'ensuivent les charges que doibt mond. s^{r} le trésorier en plusieurs lieux à cause de sesdites seigneuries et terres séans aud. Plessis-Gassot : au seigneur du Mesnil-Aubri à cause de l'ostel qui jadis fut à messire Golart de Billy... ; à Fontenay, aux hoirs messire Jehan de Guise ; au fief de Troussevache appartenant à Thomas de Milly, pour demi arpent de terre... à cause de l'ostel de feu messire Jacques de Rully ; au Plessis-Gassot, aux dames de Maubuisson à cause de la terre qui fut messire Jacques de Rully... ; aux hoirs Arnoul Boucher... à cause du fief qui jadis fut messire Golart de Billy ; à Tillay, à mons* le grand-prieur de Saint-Denis... ; à Gonnesse, aud. grand-

prieur... ; à Boucqueval, à Guillaume Sanguin du fief qui fut Jehan Rosé, ...à cause de la terre qui fut feu messire Jacques de Rully ; à luy pour le fief qui fut Jehan de Paillard. Il est vray que toutes les charges cy devant escriptes furent paiées le landemain des octaves sainct Denis l'an mil IIIIC et XVIII par Jehan Guillaume et Guillemin des Mares dit de Ponthermer, clerc et serviteur de mond. s[r] le trésorier et avec ce paièrent tous les arréraiges, ventes et saisines..., réservez les saisines à cause de fief Philippot Pennoisel pour ce que la terre n'estoit pas pour lors adjugée à mond. s[r] ou ses prédécesseurs. Ita est ».
• F. 60, « Gens deubz au Plessier-Gassot appartenans à monsr Me Philippe de Rully à cause de ses hostelz séant aud. Plessier-Gassot, l'an mil quatre c trente, et furent à messire Gollart de Billi ». Parmi les censitaires, « sire Michel de Laillier pour sa maison et jardin..., Guillaume Gobet, sergent du Roy..., Pierre de Bazanton, drapier de Paris..., Pierre Pluete (Pluyette), curé de Châtenay, le Galoys d'Aunay, Nicolas Vivien, drapier de Paris..., messire Guy le Bouteiller à cause de dame Isabeau Mohier, sa femme, pour sa terre de la Trouée qui fut Jehan Parissault..., Jehan Martin, orfèvre à Paris..., Thomas Brunel, barbier à Paris..., Guillaume Le Boucher, demeurant à Paris à la boucherie du Temple..., Mademoiselle de Boucqueval au lieu de messire Mahieu de Montmorency..., Anthoine de Villiers au lieu de Perrot Le Galoys..., les hoirs Arnoul Boucher, cens qui furent Estienne de La Clergerie, deubz à cause de la terre qui fut Jacques de Pacy et depuis à messire Raoul de Gaucourt... ».
• F. 117, « Cy après s'ensuivent les noms de ceulx qui tiennent les fiefz du seigneur du Plessier à «ause de l'hostel de Billy. Messire Charles de Hangest, ung fief séant audit Plessier à cause de la dame de La Mote, qui estoit sa femme. Messire Gilles Malet, ung fief séant à Fillencourt près Sainct-Germain en Laye. Les hoirs MR Bureau Boucher à cause de Estienne de La Clergerie, deux fiefz séans aud. Plessier. Jehan de La Mote, escuier, ung fief séant aud. Plessier. La Bugote, ung fief séant aud. Plessier, qui appartient maintenant à Trotet. Le Povre de Hez, ung fief séant aud. Plessier. Jehan du Bois-Buort, ung fief séant aud. Plessier à cause de ses enffans. Messire Pierre de Passy, ung fief séant à Arblay-sur-Seine. Messire Denis de Lorris, ung fief séant à Tavergny et deux arrière-fief à Bussancourt. Pierre des Essars, ung fief à Tramblay. Le fief de Robillart. Pierre Augustin, le fief Gassot de Goussainville séant à Dugny. Trois arrière-fiefz, c'est assavoir le fief MR Bureau Boucher nommé Dugny. -Le fief de Prugalant. Le fief Blarru ; maistre Jehan Blaru en tient partie, et l'autre partie la femme qui fut Jehan Langloys, en son vivant greffier criminel de Chastellet, et à présent femme de Me Jehan

Valengelier ; Me Jehan Langloys, frère dudit Langloys et de ladite Blarunne, le tient. Jacquet Le Flament, ung fief à Chastenoy. Les hoirs Pierre Pilatre, ung fief à Mareuil ; Oudin Bonnefoy, ung fief aud. Mareuil ; et furent ces deux fiefz à Jehan de Jangny (on dit que Clément Bonnefoy et ses frères le tiennent à présent pour ce que led. Oudin est mort). Jehan Monstier, gendre de Bonnevie, ung fief aud. Plessier. Ung fief qui fut sire Michel de Laillier, que tient Jehan Trotet ».

• F. 118. « S'ensuivent les frisches qui ont esté nouvellement baillez à cens ».

• F. 123. « Déclaration des terres appartenant à honnorable femme Marie Potier, veufve de feu Jehan Trotet, assises et situées à la censive de monsieur du Plessier-Gassot ».

2-BF-007 Autre registre des cens du Plessis-Gassot, 1430.

Petit in-folio de 155 f., toile grise.

2-BF-008 Registre des cens dus à maître Antoine Robert, notaire et secrétaire du Roi et greffier criminel en sa cour de Parlement, seigneur du Plessis-Gassot, 1496

Petit in-folio de 139 f., toile grise.

2-BF-009 Registre des cens du Plessis-Gassot, 1503.

Petit In-folio de 6 f. liminaires et 91 f., toile grise.

2-BF-010 Registres des cens du Plessis-Gassot pour les années 1507 et 1514, chacun dans sa couverture molle originelle en vélin blanc, 22 et 27 f. de format petit in-4°, reliés ensemble en un volume recouvert de toile grise.

2-BF-011 Registre des cens du Plessis-Gassot, 1521.

Petit In-folio de 67 f. dans sa couverture molle originelle en vélin blanc, relié en toile grise.

2-BF-012 Inventaire « des biens estans en l'hostel de feu maistre Anthoine Robert, en son vivant notaire et secrétaire du Roy et greffier criminel de la cour de Parlement, ledit hostel assis à Paris en la rue de la Bretonnerie, en présence de Catherine de Quéry, veufve de maistre Bureau Boucher, en son vivant procureur du Roy au Chastellet, de maistre Pierre Dupré, avocat en Parlement et prévost de Melun, à cause de Jehanne Boucher, sa femme, fille dudit Bureau, et oultre en la présence et requeste de frère Paul Bonault, religieux de l'ordre de

Frontevaulx, demourant au prioré de Foissy lez Troies et estant de présent à Paris au monastère des Filles-Dieu, comme soy disant exécuteur, avec noble homme et saige maistre Jehan Papillon, conseiller du Roy en la cour de Parlement, du testament ou ordonnance de dernière voulenté d'icelluy deffunct maistre Anthoine Robert, et aussi en la présence de noble homme Jacques Malon, en son nom à cause de dame Anne Robert, sa femme, seur et habille à estre héritière dudict deffunct maistre Anthoine Robert, et semblablement en la présence de damoiselle Jehanne Boucher, vefve de feu noble homme Guillaume Lapite, seur et soy disant héritière en partie de deffuncte Marguerite Boucher, jadiz femme de deffunct maistre Anthoine Robert... » ; du 2 octobre au 5 novembre 1521, avec adjonction, le 21 novembre, du mémoire des opérations et dépenses faites depuis le 25 septembre par Jacques Malon, beau-frère du défunt.

Petit in-folio de 601 f., reliure moderne en demi-veau souris.

- F. 4-14, vaisselle d'or et d'argent, bagues et joyaux.
- F. 15-547, papiers.
- F. 548-571, librairie.
- F. 572-601, meubles.

2-BF-013 Procès-verbal de la prisée et estimation de la terre et seigneurie du Plessis-Gassot pour les religieux du couvent de Saint-Guillaume dit les Blancs-Manteaux, à qui Anthoine Robert avait donné cette terre par acte du 15 juillet 1521 ; opération faite en vue de l'amortissement demandé par les religieux, août 1521 (copie de 1674).

In-folio de 148 f., toile grise.

2-BF-014 Acte d'amortissement de la terre et seigneurie du Plessis-Gassot, 26 septembre 1521 (copie de 1674).

In-folio de 71 f., toile grise.

2-BF-015 Registres de la recette des cens du Plessis-Gassot, 1524-1528.

Petit in-4° de 165 f., toile grise.

2-BF-016 Registres des cens, 1530-1531.

Petit in-4° de 62 f., toile grise.

2-BF-017 Registres des cens, 1532-1534.

Petit in-4° de 66 f., toile grise.

2-BF-018 Registres des cens, 1538-1544.

Petit in-4° de 136 f., toile grise.

2-BF-019 Registre des reçus délivrés aux religieux Blancs-Manteaux pour les rentes par eux payées à diverses personnes *et* à différents établissements religieux à cause de leurs propriétés, de 1550 à 1584.

Petit in-4° de 143 f., toile grise.

• Antoine Poly et N. Le Terrier, receveurs du Temple à Paris, 1551-1563.

Marguerite de Vaudetar, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs, 1551-1557.

Censive d'une vigne en « Pescan » et d'une autre vigne à la « Groix-Paublin », 1550.

Alexandre de Faucon, conseiller du Roi et général de ses Monnaies, 1551-1552.

Jacques Potier, conseiller au Parlement, rente sur la seigneurie du Plessis-Gassot, 1551 à 1555 (reçus signés « P. Guiellete » de 1556 à 1566).

Antoine de Loines, avocat en Parlement, 1553-1584.

Pierre Viole, seigneur d'Athis, conseiller au Parlement, 1552-1572 (M. de Brebant en 1579).

Michel Gaillart, seigneur de Longjumeau, 1553.

Le président de Dormoy, seigneur de Balisy, 1556.

Marie Cueur, dame de Saint-Mesmin et de Montrouge, 1556.

Claude de Louviers, sieur de Grigny, et Françoise de Romain, sa femme, 1552-1576.

Mme de La Saulsaye, dame de Louen près Grigny, 1553.

Salaires donnés aux chirurgiens-barbiers Thomas Hugnier (1554), Mathurin Macheteau (1556-1561) et N. Geffroy (1563-1566) « pour les ratures et saignées » (3 écus sol. par an).

Jean Palluau, notaire et secrétaire du Roi, et Robert Dufresnoy, greffier du Trésor, receveurs généraux des aumônes des pauvres de la ville de Paris, 1551.

Gombraille, receveur des cotes du don gratuit, 1550-1557.

Eglises, abbayes, hôpitaux de Paris, etc.

2-BF-020 Déclaration de la terre et seigneurie du Plessis-Gassot, 1558.

In-folio de 84 f., toile grise.

• La haute justice, moyenne et basse.

L'hôtel seigneurial dit le fief de Billy, mouvant de la seigneurie de Jagny-en-Prance.

L'hôtel du fief de Buffières, mouvant de la seigneurie de Goussainville.

Le jardin du fief de La Clergerie, mouvant de la seigneurie de Fontenay-en-Prance.

Le grand hôtel dit le iïef de Sautour, mouvant de l'hôtel de La Mothe près Sarcelles appartenant à Philippe Braque, seigneur de La Mothe et du Luat.

Domaine de 266 arpents de terre en un grand nombre de pièces.

Cens, surcens et rentes foncières.

2-BF-021 Deux registres des cens du Plessis-Gassot en 1557 et 1579, 54 et 50 f., en un vol.

Petit in-4°, toile grise.

2-BF-022 Registres des cens, 1577-1578, 38 f. ; 1582, 26 f. ; 1584, 39 f.

Un volume petit in-folio, toile grise.

2-BF-023 Registres des cens, 1580, 22 f. ; 1581, 24 f. Un vol.

Petit in-folio, toile grise.

2-BF-024 Registres des cens, 1586, 31 f. ; 1587, 41 f. Un vol.

Petit in-folio, toile grise.

2-BF-025 « Plan figuratif des terres de la ferme seigneuriale du Plessis-Gassot appartenant à Messieurs les Blancs-Manteaux, seigneurs dudit lieu, affermée au sr Jean-François Michel, mesurées et arpentées par Louis Rellot, arpenteur juré à Gonesse, dans les mois de mai et juin de l'année 1771 ».

In-4° de 2 f. et 18 plans faisant 36 f., cartonnage originel en papier vert.

SÉRIE BG
LUZARCHES

1-BG-001• Contrat de l'acquisition de la moitié de la terre et seigneurie de Luzarches faite par Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, moyennant 100.000 livres, d'Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg, veuve de Louis-Henri, légitimé de Bourbon, auquel elle avait été léguée par Anne de Montaflé, comtesse de Soissons, morte en 1648, à laquelle elle avait été adjugée par deux arrêts du Parlement du 3 février 1618, ladite terre relevant en plein fief de l'archevêché de Paris, et l'autre moitié indivise appartenant au président Molé ; 29 juin 1707 (original sur parchemin et deux copies sur papier).
Procès-verbal de visite et estimation, 27 juin.
Prise de possession, 7 août.
Sentence du Châtelet, 27 août.
Sommation pour « procéder à la Visitation de la terre et seigneurie », 30 août.
Procès-verbal de l'état des lieux dressé par Jacques de La Joue, architecte du Roi (château qui est sur la hauteur escarpée joignant l'église Saint-Cosme, autre château près l'église Saint-Damien, halle et auditoire, pressoir banal en la rue Saint-Damien, moulin à eau, étang, etc.), 31 août et 1er septembre 1707.
Etat des titres livrés aux archives du prince de Condé le 1er juillet 1707.
Autre état de pièces livrées en juillet 1708, signé par Mathieu Luillier, bibliothécaire et garde du trésor, le 4 mai 1711.
Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du paiement, 23 juillet 1710.

Anciens titres de cette moitié de Luzarches.

• Aveu et dénombrement donné à l'évêque de Paris par Philippe de Beaumont, chevalier, 10 juin 1381 (copie de 1765 d'après une copie faite en 1530 à la requête de Denis de Besançon, seigneur de Thimécourt, auditeur en la Chambre des Comptes).
Arrière-fiefs tenus par : Pierre de Gacourt, écuyer, au terroir de Trianon ; Nicolas de Bauregard, sergent d'armes du Roi, aux terroirs de Bouqueval et de Goussainville, « héritages qui furent naguères à Pierre de Lihus, chevalier, seigneur de Jagny » ; par Jean Allegrin, deux pièces de bois en la forêt de Coye qui furent à Jean de Fosses et à Jeanne, sa femme ; par Jean de Bray, écuyer, au terroir de Trianon ; par Polin Le Vicomte au bois de Chaumontel et à

Luzarches ; par Pierre de Malines au terroir de Trianon ; par Perrin de Gacourt à Caillouel ; par Jeanne Largonnelle au terroir de Luzarches ; par Perrin de Fosses à Bellefontaine ; par Jean de Drancy au même lieu ; par Jean, fils de feu Hue de Chaumontel et frère de Pierre, à Chaumontel et au bois de la Noue ; par Isabelle de Bonvilliers, veuve de Henri de Cautant, à Bellefontaine ; par Isabelle de Fontenay, veuve de Robert de Gacourt, à Thimécourt ; par Jean de Gacourt, Pierre de . Gacourt, par Marie, veuve de Colin Le Vicomte, par Philippe de Trie, à cause d'Agnès de Goussainville, sa femme, aux terroirs de Gacourt et de Thimécourt ; par Me Raoul Joye, bois ; par Adeline Le Flamenc [« Eudeline la Plamenge »], bourgeoise de Paris, un fief à Châtenay qui fut à Pierre de Châtenay ; par Oudard de Maucreux ou Maucroix au fort Moulin ; par Pierre de Chaumontel à Chaumontel ; par Oudard de Maucreux à Chaumontel ; par Jean de Hangesf, chevalier, comme bail de sa femme et de sa belle-mère, Marguerite et Geneviève de l'Isle, des fiefs à Goussainville et Bouqueval qui furent à Adam de Montigny et à Pierre de Margency ; par Guiot de Jagny à Fosses ; par Mahiet de Chaumontel à Chaumontel ; par Adam de Jagny à Fosses ; par Mathieu de Roquemont au terroir de Gacourt ; par Mathieu de Montmorency à Chaumontel ; par Regnault de Châtenay à Bellefontaine ; par Regnault de Gacourt à Chauvigny ; par Jean de Goussainville l'aîné à Goussainville ; par Jeanne Maillard au terroir de Luzarches ; par Regnault de Gacourt à Gacourt et Trianon ; par Jean de Bray à Chaumontel et à Luzarches ; par Mathieu de Montmorency et Philibert Paillart à Goussainville ; par Pierre de Lihus à Jagny.

• Aveu et dénombrement baillé par Dauphine de Gouderc, veuve de Marc Genesme [Genami], écuyer, dame de la moitié par indivis de Luzarches, et par ses enfants Jean, Louis, Anne, Madeleine, François et Jacques, seigneurs de l'autre moitié, 28 avril 1511 (copie de 1773 d'après une copie de 1530).

Liste des fiefs relevant du château de la Motte de Luzarches : à Goussainville, fiefs de Hangest, de Mathieu de Montmorency et de Guillaume de Goussainville ; à Bellefontaine, sept fiefs qui furent à Philippe du Pré, à Enguerrand Le Charpentier, à Jean de Billy, à Pierre de Fosses, à Michel de Vitry, à Robert d'Ermenonville, à Jean de Gacourt ; à Gacourt, trois fiefs qui furent à Jean de Gacourt de Bellefontaine, à Pierre de Villiers dit Mauclerc et à Robert d'Ermenonville ; à Fosses, quatre fiefs qui furent à Adam de Jagny, à Vincent Le Tourneur, de Paris, à Jean Fusée et à Guiot de Jagny ; à Chaumontel, le fief de Vitel, qui fut à Jeanne Pennière, le fief Mahiet de Montmorency, le fief Mathieu de Chaumontel.

Liste des fiefs relevant du château Saint-Gosme de Luzarches : à Goussainville, le fief Philibert Paillart ; à Chaumontel, les deux fiefs Pierre de Chaumontel ; à Luzarches, le fief de Chauvigny appartenant à Pierre Le Coq, de Paris ; le fief de Roquemont appartenant à Guillaume Le Bouteiller ; les fiefs de Jeanne Maillard, Guillaume Le Boucher, Jeanne Largonnelle, Jean de la Table, Robert d'Ermenonville, Jean Jaloux, Isabelle de Jaussegnies, M. de Champlâtreux, Jean de Bray, Pierre de Gacourt.

• Procuration donnée par Dauphine de Gouderc à son fils Jean Cenesme [Genami] pour faire la foi et hommage de Luzarches, 1er mai 1515.

• Aveu et dénombrement donné par Ambroise Avrillot, veuve d'Audoin de Thurin, dame des deux tiers par indivis de Luzarches, 29 mars 1607 (copie de 1718).

• Transaction passée entre Ambroise Avrillot, veuve d'Audoin de Thurin, au nom de ses fils Jean et Louis, et Bartholomée, veuve de Bernardin de Cherardis, 1er février 1615 (en latin).

• Opposition formée par Jean et Louis de Thurin, héritiers substitués de Jean de Thurin, leur aïeul, colonel de l'infanterie du Roi en Piémont, aux criées du tiers de la terre de Luzarches poursuivies par François Prudhomme, sieur de Fréchine, se disant subrogé à la poursuite au lieu de la dame présidente d'Oizay, qui était au lieu du cardinal de Gondi, créancier d'Audoin de Thurin, leur père, 19 août 1617.

• Henri de Gondi, évêque de Paris, reconnaît avoir reçu de Bernard Prudhomme, seigneur de Fréchine et de Luzarches en partie, grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux-et-forêts de France au département de Bourgogne et Bresse, les droits de quint qui lui étaient dus à cause d'un tiers de la terre de Luzarches adjugé par décret audit Prudhomme le 18 août 1617 sur Ambroise Avrillot, veuve d'Audoin de Thurin, 19 octobre 1617.

• Deux engagements d'Anne de Montafié, comtesse de Soissons, au sujet du paiement de la somme de 51.300 livres, prix du tiers de la terre de Luzarches qui lui a été adjugé en la cour de Parlement, 22 janvier 1618.

• Adjudication par décret à la comtesse de Soissons de la moitié en un tiers de Luzarches, 3 février 1618.

Autre décret du tiers de Luzarches adjugé à la comtesse, même jour.

• Aveu et dénombrement de la moitié de Luzarches par Claude Rousselet, tuteur des enfants mineurs de Bernard Prudhomme, 22 décembre 1618 (copie de 1718).

Liste des fiefs relevant du château de la Motte :

à Goussainville, trois fiefs appartenant à Jean Nicolay, premier président en la Chambre des Comptes ;
à Bellefontaine, sept fiefs appartenant à Charles Maynard, conseiller en Parlement et seigneur de Bellefontaine ;
à Gacourt, trois fiefs appartenant à Charles de Hesselin, seigneur dudit lieu ;
à Fosses, quatre fiefs dont deux appartiennent à Jacques Danès, président en la Chambre des Comptes, un au sr Maynard, et l'autre à Pierre Le Mercier, avocat en Parlement ;
à Chaumontel, plusieurs fiefs dont un, appelé le fief de Vitel, appartient à Nicolas Avrillot, sieur de Champlâtreux, et les autres à Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, et autres héritiers du défunt ;
à Trianon, deux fiefs qui appartiennent à Marie de La Grange, fille de feu Louis de La Grange, seigneur de Trianon.
Liste des fiefs relevant du château Saint-Cosme :
à Goussainville, un fief qui appartient au président Nicolay ;
à Chaumontel, deux fiefs qui appartiennent à Claude Fichepin ;
à Luzarches, plusieurs fiefs, dont un, appelé Chauvigny, appartient à Louis Le Coq, sr dudit Chauvigny, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres de Champagne ; un autre, appelé Roquemont, appartient à Jean Coiffier, bourgeois de Paris ; un autre à Nicolas Marcel, deux autres à ladite Fichepin et cohéritiers Tronçon, trois au sr de Champlâtreux, un à Pierre de Gacourt, et un autre qui fut à Jean Jaloux.
• Quittance de remboursement de frais donnée à la comtesse de Soissons par Claude Rousselet, tuteur des enfants de feu Bernard Prudhomme et do Marie de Refuge, 6 mai 1622.
• Quittances données à la comtesse de Soissons pour le paiement du prix de ses acquisitions en 1618, 27 janvier et 1er février 1625, 14 février 1627.
• Extrait du testament de la comtesse de Soissons du 21 octobre 1642 : « Je donne et lègue au petit chevalier, fils naturel de mon très cher fils le comte de Soissons, la moitié qui m'appartient par indivis sur la terre de Luzarches ».
Délivrance du legs par Marie de Bourbon, femme de Thomas de Savoie, prince de Carignan, fille et légataire de la comtesse de Soissons, 12 août 1648.
Prise de possession, 31 décembre 1648.
• Procès-verbal de la visite des châteaux et bâtiments de la seigneurie de Luzarches, mars 1704 : le château de la Motte entièrement ruiné, celui de Saint-Cosme tout découvert et inhabitable, etc..

Lettres de terrier, 23 février 1718.

• Acquisition de terres par le duc de Bourbon, 1735, 1737.

• Plans des terres et prés dépendant de la seigneurie de Luzarches.

• Mémoires sur la seigneurie et sur un échange projeté entre le prince de Condé et le président Molé, 1787-1788.

• Baux de la seigneurie, 1631-1695 (huit pièces).

• Bail général, 1745.

• Baux de la ferme seigneuriale, 1760-1793 (dix pièces).

• Baux du moulin, 1730-1790 (huit pièces).

• Baux des droits des place des foires et marchés, 1704-1769 (quatre pièces).

• Pièces relatives au bail du vivier, lettres et plans, 1726-1729 (huit pièces).

• Baux des censives, 1733-1782 (huit pièces).

• Baux des droits de travers et péage, 1770-1782 (quatre pièces).

1-BG-002• Provision de greffier et tabellion données au s[p] Lozanne, 1706.

• Etats des minutes du greffe et tabellionage, 1783-1791.

Baux du greffe et tabellionage, 1732-1789.

• Justice, offices, amendes, 1754-1789.

Biens de l'Hôtel-Dieu de Luzarches.

• Arrêt qui ordonne le renvoi au bailli de Luzarches de la requête par laquelle Suzanne de Maynemare, veuve de François de Cénesme, seigneur de Luzarches, et les habitants dudit lieu demandent que les gouverneurs et administrateurs de la maladerie, hôtel-Dieu et hôpital de Luzarches soient condamnés à rendre leurs comptes antérieurs à l'année 1570 ; 20 mai 1575.

• Arrêt qui ordonne qu'Alexandre Fernel, administrateur de la maladerie de Luzarches, paiera à Me Anne Dupuy, commis à la recette des deniers des pauvres de la maison de la Charité chrétienne fondée en la ville et faubourgs de Paris, la somme de 432 écus 32 sols tournois dont il est redevable d'après son compte rendu le 27 avril 1596 ; 22 juin 1596.

• Compte des administrateurs de l'hôtel-Dieu pour les années 1601 à 1613.

• Bail des revenus de l'hôtel-Dieu, 2 juillet 1644.

• Compte des années 1654-1656, rendu le 29 juin 1657.

• Délibération du bureau de l'hôpital Saint-Jacques-Saint-

Claude de Luzarches et maladerie y réunie, par laquelle un terrain est concédé à cens et rente à Pierre-François Vernon, charpentier à Chantilly, à charge d'y bâtir une maison pour y faire sa résidence, 8 juin 1786.
Mémoire adressé par Vernon au président Molé de Champlâtreux, transmis par le collecteur Bouchez le 12 septembre 1790.

Eglise de Luzarches.

• Lettres de l'évêque de Paris qui unissent à la collégiale de Saint-Cosme et Saint-Damien de Luzarches les revenus de la chapelle Saint-Jean-Baptiste fondée en cette église, 17 décembre 1498 (vidimus du 10 mars 1499 [1500]).

• Cahier de 22 f. écrit vers 1750 et contenant les documents suivants : règlements et statuts du chapitre de Luzarches que chaque chanoine à sa réception promet d'observer ; état des fondations de l'église collégiale de Saint-Cosme de Luzarches ; état des revenus et des charges ; transaction passée entre le chapitre et le curé de Luzarches le 12 septembre 1644 ; sentence arbitrale rendue entre le chapitre et le curé en 1706 ; extrait des registres du chapitre, 1740 ; lots de terre attachés aux sept prébendes ; adjudication des dîmes, 1744 ; mémoire des titres, papiers, baux, procédure et autres enseignements que le chapitre de Saint-Cosme produit par devant les seigneurs arbitres contre le sieur curé de Luzarches, 14 juin 1749.
Etat des messes d'obits et autres fondations de l'église de Saint-Cosme.

• Règlement pour les chanoines et chapitre de Luzarches.

• Règlements, actes de délibération, sommations, protestations, demandes, contestations, sentences, procès-verbal, etc., faits et intervenus entre les sieurs curés, marguilliers et habitants de Luzarches, sur l'établissement des archives de la fabrique dudit lieu, sur la préséance au banc de l'œuvre lors des assemblées, et sur la reposition des bancs dans l'église dudit Luzarches, 1698-1760 (cahier de 10 f.).

• Requête du curé et des marguilliers demandant la revision et la réduction des fondations, 1748.

• Requête des habitants et fabriciens demandant la création et dotation d'un vicaire.

• Décision du Conseil du prince de Condé déclarant que le chanoine Deschamps, détenu hors de son chapitre par ordre du Roi, doit jouir de sa maison et de son canonicat comme s'il était présent, 6 septembre 1786.

• Délibération de la municipalité de Luzarches au sujet des réparations à faire au presbytère, 5 juin 1788.

• Mémoire et lettres proposant la suppression de trois chanoines sur sept, en raison de la diminution des revenus, janvier 1789.
• Lettres relatives à la nomination d'un chanoine par le président Molé, janvier-février 1790.

Lettres et mémoires relatifs à la contribution du prince de Condé au pavage de la rue Saint-Damien et à la construction d'une fontaine publique, 1783-1784.

• Poires et marchés. Supplique adressée au prince de Condé par les habitants de Luzarches pour le maintien du marché au blé, 1774.
A l'appui, copie des lettres patentes obtenues pour les foires et marchés en février 1481 [1482] et en août 1571, à la requête du chapitre de Saint-Cosme et Saint-Damien.
Inventaire des titres des droits de mesurage.
• Voiries. Plantations, adjudications des arbres et des fruits, 1734-1735.
• Essai d'extraction de charbon à Luzarches.
« Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 10 avril 1779, qui accorde au sieur Tubeuf, ses hoirs, successeurs ou ayant cause, la permission d'exploiter exclusivement à tous autres, pendant l'espace de trente années, à commencer de la date du présent arrêt, les mines de charbon de terre situées dans l'étendue et arrondissement des terreins compris entre Chantilly, La Ferté-sous-Jouarre, Rozoi, Corbeil, Chevreuse et Mantes, ayant Paris vers le centre.
Extrait des Registres du Conseil d'Etat.
Sur la requête présentée au Roi, étant en son Conseil, par le sieur François-Pierre Tubeuf, concessionnaire des mines de charbon de terre des Cévennes, contenant qu'il a découvert des indices de mines de charbon de terre sur les rives de la Seine... » (imprimé en format d'affiche).
Mémoire adressé au prince de Condé par Tubeuf en vue du placement d'actions.
Deux lettres de Tubeuf des 2 et 14 novembre 1784.
Protestations des habitants et surtout des vignerons de Luzarches contre les forages exécutés par Tubeuf, 25 novembre 1787.
• Adjudication du transport des « décombres qui sont à la carrière de la montagne de Champlâtreux, qu'il est nécessaire de transporter le long de la chaussée descendant à Luzarches... » ; soumission faite par M. Le Flamand de Joyenval, syndic de la municipalité de Luzarches, 22 novembre 1776 ; deux lettres et deux états.
• Divers mémoires de travaux de réparation exécutés dans les bâtiments de la

seigneurie de Luzarches, ferme de Saint-Cosme, moulin, halle, etc. ; de 1741 à 1790 (vingt-quatre pièces). -

• Pièces diverses, XVIIIe siècle.

1-BG-003• Baux à cens et rente accordés par les seigneurs de Luzarches de 1467 à 1592 (21 pièces) : par Jean Le Clerc, écuyer, et maître Simon Bureau, maître des Comptes, le 6 avril 1467 ; par Simon Bureau, 22 mai 1480 ; par Simon Bureau, seigneur de Goix et de Luzarches en partie, et Pierre Doujat, commis par justice au gouvernement de la terre et seigneurie de la Motte de Luzarches, 11 octobre 1480 (commission donnée à Pierre Doujat le 28 septembre 1479 ensuite de l'arrêt donné au profit de Jacques et Marc Cénesme [Genami], écuyers, frères, et autres, contre messire Pierre Le Clerc, et ordonnant que la ierre et seigneurie de la Motte de Luzarches serait vendue par décret au plus offrant et dernier enchérisseur) ; par Simon Bureau le 4 février 1491 [1492] ; par Dauphine de Couderc, 1521-1523 ; par Jean et Louis de Cenesme, 1526-1528 ; par François de Genesme, 1549, 1554 ; par Audoin de Thurin, 1588-1592.

Contrats entre particuliers, 1403-1624 (quinze pièces).

• Concessions, baux à cens et rente, contrats entre particuliers, XVIIIe siècle (dix-sept pièces ou dossiers).

A citer. Requête adressée au Conseil du duc de Bourbon, en 1719, par Madeleine Bonneval, veuve de Nicolas Bouillerot, dont l'aïeul, Louis Bonneval, avait obtenu en 1588 d'Ambroise Avrillot, veuve d'Audoin de Thurin, la concession de la maison et lieu du petit moulin de la ville de Luzarches, à la charge d'y établir un moulin à tan, lequel moulin était supprimé depuis 1689.

Bail à rente d'une pièce de trois arpents appelée le clos Saint-Cosme, 29 décembre 1722 ; le duc de Bourbon est représenté dans l'acte par Jean-Baptiste Richard de Chalot, secrétaire de ses commandements, et M. et Mme Molé par leur tuteur onéraire, Jacques Rippart, avocat en la Cour.

Le sr Troussu, arpenteur royal, qui a acquis une maison et clos en dépendant vis-à-vis de l'étang de la ville, avec droit de rétablir un moulin à tan concédé en 1588 à Louis Bonneval, représente aux seigneurs de Luzarches que l'étang est asséché et en demande le rétablissement ; plan annexé ; juillet 1759.

Bail à nouveau cens des biens de la succession vacante de François Famin, acquis par Antoine Le Flamand, avocat au Parlement, 16 août 1767 ; pièces relatives aux réclamations des prétendus héritiers Famin, 1775, 1787.

Vente d'une maison en la rue du Vieil-Chastel ou de Saint-Damien par le

chanoine Jacques-Antoine Desèvre à Louis-Charles Boguet, tailleur d'habits, 13 juin 1771 ; etc., etc.

• Ensaisinements, lods et ventes, 1789 (cinq pièces).

• Rachat de droits seigneuriaux, 1791 (quatre pièces).

Seconde moitié de la terre et seigneurie de Luzarches.

• Acquisition des bois par le duc de Bourbon, 5 janvier 1824 (l'indivision avait pris fin le 1er août 1796 par le partage des bois entre l'Etat, représentant le prince de Condé émigré, et les héritiers du président Molé, mort sur l'échafaud le 20 avril 1794.

En 1815, Mme de Lamoignon, Marie-Louise-Félicité-Augustine Molé, vendit ses bois à Jacques Bagnall, manufacturier à Creil, de qui le duc de Bourbon les acquit en 1824).

• Suivent les titres anciens livrés par Bagnall avec l'acte de vente.

Transaction conclue le 2 septembre 1484 entre Jacques et Marc Cénesme [Cenami], tant en leur nom que pour les enfants de leurs frères défunts Guillaume et Pierre, d'une part, Jean de Milly et Fleurancs de Douzenville d'autre part, mettant fin à un interminable procès et attribuant aux Genami la moitié indivise de Luzarches ; la cause originelle de ce procès était une rente de 300 livres parisis constituée à Guillaume Cenami, le 13 août 1418, par Bureau de Dicy sur ses terres et seigneuries de la Motte de Luzarches, d'Ablon-sur-Seine et de Vaux-sur-Essonne.

• Maison et ferme de la Ménagirie. Louis de Thurin, sieur de Latache, et sa sœur Anne, vendent à leur frère Jean, chevalier, sieur de Luzarches, les deux tiers de la Ménagerie qui leur appartiennent, lui-même possédant déjà l'autre tiers, 5 novembre 1644.

• Hiérosme Lescuyer, seigneur de Gressy, baron du Goulet, vend à Nicolas Viole, capitaine aux Gardes, seigneur de L'Hervilliers et de Luzarches en partie, 2870 1. 8 s. t. de rente on six parties, 12 juillet 1653.

Le même Hiérosme, agissant au nom de Nicolas Viole, vend mille livres de rente à François Lescuyer, seigneur de Montifaut, 12 septembre 1653 ; François les cède, le 6 mai 1662, à Jacques Faudoire, bourgeois de Paris, qui, le même jour, fait déclaration en faveur de Jean Molé, seigneur de Champlâtreux.

Accord entre les héritiers de Nicolas Viole et Jean Molé au sujet du décret de la moitié de Luzarches, 6 mai 1662.

Adjudication par décret de la moitié de Luzarches à Jean Molé, 19 septembre 1663 ; grosse sur parchemin et pièces annexes, actes de transport de rente, de mainlevée, état des titres.

• Cinq actes relatifs à la division des bois de Luzarches en l'an V.

• Vente des bois par Mme de Lamoignon à M. Bagnall, 26 février 1815.

1-BG-004• Acquisition par le duc de Bourbon des bois de la Daumesse, Rousselet-Anglard et autres bois dans la forêt de Coye, 21 avril 1827.

• ***Fief de Bray à Luzarches*** (rentes sur deux masures en la rue de Vivien), tenu de Jean de Beaumont à cause de sa terre de Luzarches : vente par Jean de Bray et Jeanne de Survilliers, sa femme, à Bénédic du Gai, général maître des Monnaies du Roi, 13 décembre 1392 ; quittance du quint denier donnée par Jean de Beaumont à Bénédic du Gai, 15 décembre ; acquisition par retrait lignager faite par Jean de Berchères, écuyer, cousin issu de germain de Jean de Bray, 17 juin 1393 (originaux et copies du 22 mars 1752).

Vente d'une maison en la rue Vivien et de terres et vignes faite par Casot Selin à Jean Millet, 27 octobre 1476 ; ensaisinement donné par Guillaume du Souchay, valet de chambre du Roi et seigneur en partie de Chaumontel-la-Ville-lez-Luzarches, et par Pierre Doujat, procureur et receveur de Luzarches pour Jean de Daillon, seigneur du Lude et de Luzarches, 18 juin 1477 et 18 janvier 1478 (copies du XVIe siècle et du *22* mars 1752).

• ***Fief Maillard ou de La Noue***. Délibération du Conseil du prince de Condé, du 13 mai 1762, fixant à 90 liv. le droit de quint dû par Julien-Charles Thourou d'Arsilly, seigneur de Bertinval et autres lieux, pour l'acquisition par lui faite de Pierre Lequoy, bourgeois de Paris, d'une pièce de pré d'un arpent dix perches faisant partie du fief Maillard ou de La Noue.

Fief de Roquemont à Luzarches.

• Aveu et dénombrement baillé le 28 décembre 1632 par Jean Goiffier, sieur de Roquemont et de la Voie, ci-devant contrôleur des aides, tailles et taillon de l'élection de Paris, à la comtesse de Soissons (Anne de Montafié) et à Marie de Refuge, veuve de Bernard Prudhomme, baron de Fréchine ; le fief lui appartient du chef de Gillette de La Rue, sa mère, et consiste en la maison seigneuriale de lloquement avec jardin, verger, vignes, vivier, un petit domaine direct, des cens et rentes sur quelques maisons à Luzarches et sur des héritages gis aux lieux-dits le Roc de Roquement, le Tas de pierres, les Brosses de Roquement, le Pond de la Massée, les Pierrettes, les Buissonnets, Chambreton et Grevai, les Hayettes près la grange dîmeresse, des cens sur des prés en la petite prairie, et sur ls domaine du fief de La Voie, consistant en une pièce de terre de huit arpents au lieu-dit la Voie-aux-Vaches (deux copies sur parchemin de 22 et 24 f.).

• [Donation de la maison et domaine de Roquemont par René Goiffier, prêtre,

prieur de Saint-Paul de Lyons, aux religieux du tiers-ordre de Saint-François ou de Picpus, 12 mars 1652.
Voir la copie de l'acte dans le recueil formé par l'abbé Le Flamand, ms. 1357 de la bibliothèque du château de Chantilly].

• Délibérations du Conseil du prince de Condé des 12 mars 1753 et 1er août 1787 sur le service féodal du fief, qui appartient aux « religieux du tiers-ordre de Saint-François de la maison de Roquemont de Luzarches ».

• Mémoires adressés au Conseil du prince en mai et juin 1791 au sujet du droit de quint qui pourrait être demandé à Madeleine-Sophie Arnould, qui, le 20 décembre précédent, avait acquis le fief de Roquemont moyennant 60.000 livres.

Fief de Gacourt près Luzarches.

• Aveu et dénombrement du fief et seigneurie de Gacourt, baillé aux seigneurs de Luzarches, le 6 août 1663, par Jean-Baptiste de Hesselin, fils unique de feu Charles de Hesselin, qui lui-même était fils et héritier pour moitié, comme aîné, de Charles de Hesselin, seigneur dudit Gacourt ; Jean-Baptiste était subrogé aux droits du premier président Mathieu Molé, seigneur de Lassy et de Champlâtreux, « qui avoit un huitiesme en ladite terre de Gacourt du s^r de Vaugelet et de damoiselle Gillette de Villette, sa femme, paravant luy veufve do feu René de Hesselin, seigneur de ladicte huitiesme partie, qui l'avoit donnée par contrat de mariage à ladicte damoiselle » ; Jean-Baptiste avait acquis un autre huitième par retrait lignager exercé contre la dame de Forges, qui l'avait acquis par échange de François-Louis de Hesselin, seigneur de Saint-Pierremont, auquel ce huitième appartenait comme héritier de Louis de Hesselin, son père ; enfin il possédait un autre huitième comme héritier d'Isabelle de Hesselin, sa tante.
Le domaine féodal comprenait le château et l'hôtel seigneurial de Gacourt, dont le donjon et le dessus du grand portail étaient couverts en ardoises, et les autres bâtiments couverts en tuiles, deux cours, un jardin potager, un jardin à arbres fruitiers, un étang, des aunaies, des prés, des terres labourables en douze pièces. L'acte donne le détail des nombreux héritages tenus à cens et rente du seigneur de Gacourt : maisons à Gacourt, terres, prés, etc. ; plusieurs pièces de terre appartiennent à Henri de Fourcy, seigneur de Chessy, conseiller au Parlement et président es chambres des Enquêtes, comme tuteur de Marie-Marguerite de Fourcy, sa nièce, au lieu de Marie de La Grange, sa mère ; à René Goiffîer, s^r de Roquemont, au lieu de Jean Coiffier, son père ; à Louis de Thurin, s^r de Thimécourt, au. lieu du feu s^r de Thimécourt, son beau-père ; à Jean Molé, seigneur de Champlâtreux.

Quatre arrière-fiels relevaient de Gacourt, dont un important à Châtenay et Fontenay. Le document est un gros cahier de 64 feuillets de parchemin.
• Registre des cens et rentes, extrait du précédent aveu ; copie datée du 31 janvier 1673 et signée « Hesselin Gascourt » (
In-folio de 20 f. de papier).
• « Mémoire concernant la seigneurie de Gascourt et le fief de la Ménagerie, 11 juin 1708 ».
« Mr le président Molé a acquis les trois quarts de Gascourt par décret au Chastelet, au moyen d'une saisie réelle faite à la requeste de... Berray, veuve Mre Robert de Bâillon de Forges, sur Mr Jean-Baptiste de Hesselin, seigneur dudit Gascourt pour lesdits trois quarts; laquelle saisie réelle n'ayant point esté poursuivie par ladite dame de Berray, la subrogation a esté adjugée à dame Marie-Jeanne de Hesselin, femme autorisée par justice de Mr Charles de Bâillon de Forges, seigneur de Thimécourt, et l'adjudication en a esté faite à Mr le président Molé environ le mois d'avril ou may 1694 pour une somme très modique de 14.550 liv. outre les frais. L'autre quart est possédé en fief par Mr Baron de Chauvigny, maître des Comptes...
La Ménagerie est possédée en fief par le sieur président Molé au moien de l'acquisition qu'il en a faite de Mre Louis de Thurin, seigneur pour moitié de Thimécourt à cause de dame Marie de Besançon, son espouse, il y a environ 30 ou 32 ans ; le fief consistoit en une maison et beaucoup d'autres bâtiments, lesquels pour la pluspart ont esté démolis par Mr le président Molé, n'y aiant plus que quelques vestiges et un jardin potager, avec un enclos contenant en bois et prez 10 ou 12 arpens ; plus 30 arpens de prez ou environ joignant la mazure de ladite Ménagerie ; plus 10 arpens ou environ de terres labourables en 2 ou 3 pièces tout proche ladite Ménagerie ; plus une pièce de bois taillis apellée le bois Gollin contenant 3 arpens ou environ ; plus une autre pièce de bois apellée vulgairement le Plan, consistant en 8 arpens ou environ.. Ce fief relève de Luzarches ».

Fief de l'Epinaie.

• I. Partie du fief relevant de Luzarches. Aveu présenté aux seigneurs de Luzarches par Louis de Thurin, seigneur de Thimécourt, 1er avril 1662 : une maison avec tourelles aux quatre coins, avec cour, jardin, étables, terres labourables derrière, tenant d'un côté et d'un bout aux coutumes de Luzarches appelées Gouy, d'autre au grand chemin de Luzarches à Hérivaux, et d'autre bout aux terres labourables vers le bois Trotet, 39 arpents de terres et prés, deux arpents de bois, six arpents de terre en friche et vigne, quelques

censives.

• II. Partie du fief tenue à cens et rente de Bertinval et relevant de Mareil (52 arpents de bois, défrichés ensuite et mis en culture, puis replantés et portant le nom de bois de la Daumesse).

Philippe de Trie, chevalier, et Agnès de Goussainville, sa femme, vendent à Bénédic du Gai, général maître des Monnaies du Roi, une pièce de 52 arpents de bois assise es bois de Gouy entre Hérivaux et Chaumontel, tenue en fief dudit chevalier à cause de sa seigneurie de Mareil, 23 février 1390 [1391].

• Gui de Montchauveau, écuyer, seigneur de Bertinval du chef de sa femme Jeanne de La Fontaine, concède à titre de cens et rente à Nicolas Le Mercier, charpentier à Viarmes, et à Jean Legrand, manouvrier à Goye, cette pièce de bois de 52 arpents, « séant au terroir de Luzarches au lieu dit l'Epinaie », avec obligation de la défricher, mettre en culture, et de bâtir maison manable, 29 mai 1493.

• Jean de Montchauveau baille à cens et rente la maison et 26 arpents à Denis de Montpellier, manouvrier demeurant à Attainville, 11 janvier 1495 [1496].

• Pierre de La Fontaine, seigneur d'Ognon, de Bertinval et de l'Epinaie, baille à cens et rente à Jean Joly, laboureur demeurant à l'Epinaie, « une maison, cour, jardin, terre et lieu, tout entretenant et contenant 25 à 26 arpens, dont partie est en valeur et partie en bois ruiné et savart,.... aboutant d'un bout à Michault Bezin à cause de sa femme et aux enfans de feu Denis Fautre » (détenteurs des 26 autres arpents), 29 octobre 1514.

• Attestation des baux à cens et rente par les détenteurs, 3 juin 1523.

• Titre nouvel passé par Guillaume Rondel à Nicolas de La Fontaine, seigneur de Bertinval, pour une maison et 16 à 18 arpents de terre faisant partie de 26 en une pièce, 20 juillet 1543.

• [Fin du XVIe siècle, acquisition des 52 arpents par Audoin de Thurin, seigneur en partie de Luzarches ; 7 juin 1626, déclaration faite par sa veuve, Ambroise Avrillot, et son second fils, Louis, seigneur de Thimécourt, à Nicolas Le .Camus, seigneur de Bertinval ; 23 novembre 1654, nouvelle déclaration faite par Louis de Thurin des 52 arpents de terre, prés, bois, aunes et masures, jardins et lieux, sis au terroir de Luzarches appelé l'Epinaie, autrement dit la Daumesse ; 1673, acquisition des biens de Louis de Thurin par le président Louis Molé, seigneur de Champlâtreux et de Luzarches, qui néglige de payer les droits dus sur les 52 arpents au seigneur de Bertinval, d'où un long procès engagé par

Michel Le Camus et continué par son gendre, Joseph-Jean Sébire de La Bonnerie].

• Jugement condamnant M. Molé à payer les droits, 26 octobre 1718. Arrêt ordonnant l'exécution de la sentence, 21 juin 1719.

Fief de Trianon au terroir de Luzarches.

• Aveu et dénombrement baillé aux seigneurs de Luzarches (Louis-Henri, légitimé de Bourbon, chevalier de Soissons, et les enfants mineurs de feu Nicolas Viole, seigneur de L'Hervilliers, et d'Anne Boyer, sa femme, dame de Chaumontel) par Marie de La Grange, veuve de Henri de Fourcy, seigneur de Chessy, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, président en sa Chambre des Comptes et surintendant des Bâtiments, 22 décembre 1657 : hôtel seigneurial de Trianon, jardin et parc de 27 à 28 arpents, autre jardin, pièce de bois, 45 arpents de terre en plusieurs pièces, cens et rentes sur les maisons, jardins, terres et prés de Trianon.

Fief de Chauvigny au terroir de Luzarches.

• Aveu et dénombrement baillé aux seigneurs de Luzarches (la comtesse de Soissons et Marie de Refuge, dame de Préchine) par Louis Le Coq, écuyer, sieur de Chauvigny, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Champagne, le 23 juillet 1626, conformément à l'aveu baillé par son père, Louis Le Coq, auditeur en la Chambre des Comptes, en l'année 1571 : maison seigneuriale avec enclos de treize arpents, 21 arpents de. terre en plusieurs pièces autour de la maison, terroir de Saint-Lazare, chaussée de Herivaux et environs ; 16 arpents 3/4 « au territoire de la Genestraie, cimetière de Luzarches, Voie aux Vaches, Beschereil et environs » ; 11 arpents « au territoire de la Noue, la Basse-Bruyère et environs » ; 5 arpents trois quartiers « au dessus de l'église Saint-Cosme, territoire de Presne, de Seugy, Mont Griffon, Justice d'Orléans, Fontaine au Regnart et environs » ; suit la déclaration des biens tenus en censive : la maison de Saint-Lazare et deux maisons à côté, très nombreuses pièces de terre, pré et vigne « au territoire de Saint-Lazare », « au territoire de Chauvigny et les Hayettes », « au territoire au-dessus de Saint-Lazare, la Genestraye, Voie aux Vaches, Saux Brelan, Pont de Brassay et Beschereil », « au territoire des Hautes et Basses Bruyères », « au territoire de Beloy, Grevai et Trianon », « au lerritoire du Montouer », « au territoire du chemin de Paris et la haute Chaussée », « au territoire de la Goulette et Pontaine-au-Roy » (In-folio de 38 f. de parchemin).

• Autorisation accordée par le duc de Bourbon à M. Baron, maître des Comptes, seigneur du fief de Chauvigny, de faire reculer de 15 toises le

chemin de Chauvigny à Gacourt, 5 mai 1724.

• Aveu et dénombrement du fief, baillé aux seigneurs de Luzarches (le duc de Bourbon et le président Molé) par Charles Baron, maître des Comptes, 16 novembre 1736 (in-folio de 45 f. de parchemin).

Examen de l'aveu (6 f. de papier).

Supplément de l'aveu, 4 avril 1739 (4 f. de parchemin).

• Charles Baron et Marie Le Roux, sa femme, vendent à Mathieu-François Molé, seigneur de Champlâtreux, Epinay, Trianon, Luzarches pour moitié, la nue propriété des fiefs de Chauvigny et de la Noue, qui appartient à Charles Baron comme seul héritier de Charles Baron, son père, président au grenier à sel de Paris, et de Marguerite Pustel, sa mère, celle-ci seule héritière de Claude Pustel, son père, contrôleur des décimes de Lisieux, qui avait acquis de Charles de Lasalle et d'Anne Le Coq, sa femme, par contrat du 28 mars 1661 ; plus la nue propriété du quart de la terre et seigneurie de Gacourt, les trois autres quarts appartenant déjà audit président Molé, ledit quart acquis en 1707 et 1708 de Renée Cailleux, veuve de Louis Roussel, procureur au Châtelet, et d'Antoine Nurleau ; plus la nue propriété du quart de la terre et seigneurie de Thimécourt, dont la moitié appartient au président Molé, provenant de la famille de Bâillon et relevant de la seigneurie de Bellefontaine ; plus une pièce de bois de dix arpents faisant moitié de vingt arpents en fief, dits le bois Trotet, etc. ; 13 février 1740 ; règlement du droit de quint, 3 mars.

FOSSES (seigneurie de), et *fiefs Le Tourneur et Pompon.*

• Aveu et dénombrement donné à François de Cenesme [Cenami], seigneur et châtelain de la Motte de Luzarches, par Simon et Jean Le Tourneur, avocats en Parlement, tant en leurs noms que comme procureurs de leurs frères Louis, docteur en médecine, et Charles, pour raison de deux fiefs assis à Fosses, l'un consistant en treize arpents de terre qui furent à feu Vincent Le Tourneur, leur père, l'autre en neuf arpents de terre qui furent à Antoine Le Tourneur, leur oncle, 2 septembre 1546.

• [Foi et hommage aux seigneurs de Luzarches pour huit arpents et demi par Elisabeth Bastonneau, fille de feu François, veuve d'Evremond de Sermant, écuyer, 18 août 1623].

• Aveu et dénombrement de huit arpents et demi par Marie Gasin, veuve de Jean Le Tourneur, sergent à verge au Châtelet, 12 mai 1626.

• Aveu de Pierre Le Tourneur, bourgeois de Paris, 13 août 1642.

• [Foi et hommage par Pierre Le Tourneur, avocat en Parlement, du fief Le Tourneur à Fosses, à lui appartenant « tant par la succession de feu son père

et de ses aïeux que par acquisition faite du feu sr de Chaumontel à cause d'Elisabeth Bastonneau, sa mère, à laquelle portion du fief étoit échue par la succession de Jeanne du Houssoy, femme de feu Mr Bastonneau et fille de Jeanne Le Tourneur et de Jean du Houssoy, à laquelle étoit échue ladite portion par partage fait entre elle et Simon Le Tourneur, leurs bisaïeuls, en l'année 1501 »].

• [Foi et hommage par Pierre Le Tourneur pour deux pièces de terre de dix et cinq arpents, 19 janvier 1669].

• Délibération du Conseil du prince de Condé sur le service féodal du fief, 28 août 1766, 11 et 14 novembre 1786, etc., au sujet du fief Le Tourneur, du fief de Pompon ou Pompoin et de la seigneurie de Fosses ; avec mention des documents et renseignements suivants : 8 avril 1636, foi et hommage de Charles Fortier. seigneur de Fosses et du fief de Pompon, consistant en huit arpents de terre en cinq pièces ; 21 juin 1718, foi et hommage du fief de Pompon par Louis Cousinet, seigneur de Fosses ; 4 et 5 aoilt 1786, Marc-Henri Le Pileur de Brevannes, ancien président en la Chambre des Comptes, et Anne-Marie Petit de La Villonnière, sa femme, vendent à Antoine-Pierre Le Tourneur, maréchal général des logis, camps et armées du Roi, et à Marie-Madeleine de Heere, sa femme, la terre et seigneurie de Fosses et le fief de Pompon, provenant du père de M^mt^ de Brévannes, François-Henri Petit de La Villonnière (inventaire après décès fait le 17 janvier 1781).

• Lettres de M. Le Tourneur, 23 janvier 1787, et de M. Boucher, notaire de Luzarches, 17 février ; mémoires sur la seigneurie de Fosses, qui relève de Survilliers, et sur les fiefs Le Tourneur et Pompon, qui relèvent de Luzarches. Rejet de demandes faites par M. Le Tourneur, 17 décembre 1788.

GOUSSAINVILLE (terre et seigneurie de). -

• Cession par Jacques du Boulay, conseiller du Roi, et Jeanne, sa femme, à Pierre des Essarts, bourgeois de Paris, et à Jeanne, sa femme, 13 août 1347.

• Vente par Pierre des Essarts à Charles de Montmorency et à Jeanne de Roucy, sa femme, 6 novembre 1347.

• Charles de Montmorency abandonne à son frère Mahieu et à Eglantine de Vendôme, sa femme, la terre de Goussainville, celle de Fontenay, et la maison de Stors achetée d'Erard de Montmorency, avec réserve de l'hommage de la terre de Goussainville pour sauver l'hommage devers le seigneur de Luzarches, 17 avril 1349 (extrait du 22 octobre 1744).

• Foi et hommage faite à Jean, seigneur de Montmorency, par Charles de

Montmorency pour les fiefs d'Eaubonne, Bouqueval, Goussainville et Cepoy, 12 août 1437 (mention du 6 février 1748).

• Extrait des titres de Goussainville : foi et hommage par Antoine Nicolay, premier président de la Chambre des Comptes, héritier de son père Jean et de son grand-père Antoine, 16 juillet 1635 ; par Jean-Aymar Nicolay, fils de Nicolas, 26 juillet 1686 ; par son fils aîné Aymar-Jean, 20 février 1739 ; par Aymar-Charles-François, fils du précédent, premier président au Grand Conseil, 1786. Rachat de Goussainville par Aymar-Charles-Marie Nicolay, frère cadet d'Aymar-Charles-François, 12 janvier 1792 ; lettres relatives aux droits seigneuriaux.

BELLEFONTAINE (terre et seigneurie de).

• Inventaire des titres de Bellefontaine dressé au XVIIIe siècle et copie de plusieurs titres faite en 1765.

• 16 mai 1377, aveu et dénombrement présenté aux seigneurs de Luzarches par Gilles Rigaut, chanoine de Noyon ; arrière fiefs : un à Thimécourt tenu par Isabelle, veuve de Robert de Gacourt ; un à Bellefontaine tenu par Jean de Gacourt ; un à Gacourt tenu par Marie, veuve de Colin Le Vicomte ; un à Thimécourt tenu par Philippe de Trie, seigneur de Mareil, à cause d'Agnès de Goussainville, sa femme ; un de huit arpents et demi de bois tenus par Raoul Joye ; un à Châtenay qui fut à Pierre de Châtenay et qui est tenu par Eudeline la Plamenge, bourgeoise de Paris ; un à Thimécourt tenu par Oudard de Maucroix, changeur et bourgeois de Paris ; un à Thimécourt et Gacourt tenu par Pierre de Gacourt, écuyer.

• Aveu baillé par Jeanne de Puisieux, veuve de Jean de Billy, dame de Roissy, au nom de ses petits-enfants Jean et Jeanne, enfants de défunts Simon de Ploisy et de N. de Billy, 18 novembre 1414 ; arrière-fiefs tenus par Jean de Gacourt, par Jean Le Vicomte, par Chariot du Bois, par Jean de Guise, chevalier (bois tenant à Raoul Joye), par Guillaume Drouarfc (à Châtenay), par les hoirs de Jacques de Rully à Thimécourt ; fief de Lassy que tenait Philippe de Villiers, chevalier, et d'où relèvent deux arrière-fiefs sis à Laversine en Beauvoisis et appartenant à Guillaume Le Bouteiller et à Jean de Belagres.

• Souffrance de foi et hommage accordée à Jean Jouvenel des Ursins, 29 août 1488 ; son aveu et dénombrement, 18 septembre 1505.

• Autre aveu de Jean Jouvenel des Ursins, 31 août 1528.

• Foi et hommage par Antoine de Loynes, procureur en la cour de Parlement, seigneur de Bellefontaine par acquisition, 5 juin 1529.

• Foi et hommage par Georges Maynard, conseiller au

Parlement, seigneur de Bellefontaine à cause da Jeanne de Loynes, sa femme, 8 juin 1545. Son aveu et dénombrement, 5 septembre 1550 (cahier de 35 f. de papier) ; à citer parmi les fiefs : le fief et seigneurie de Thimécourt, appartenant à Pierre de Besançon ; la terre et seigneurie de Lassy, appartenant à Mathieu Chartier, avocat en Parlement.

• Foi et hommage par Yves du Rubay, maître des Requêtes, seigneur de Bellefontaine à cause de Jeanne de Loynes, sa femme, 26 mai 1561.

• Souffrance de foi et hommage accordée à Jeanne de Loynes, veuve de Michel Le Clerc, sr de Maisons, et à Charles Maynard, conseiller au Parlement, 25 mai 1593.

• Aveu et dénombrement par Jeanne de Loynes, 27 août 1594.

• Foi et hommage par Barnabe Maynard, seigneur de Loyré, des Viviers et de Bellefontaine, 6 mars 1620. Son aveu et dénombrement, 9 avril 1625 : le fief de Guillaume Drouart à Châtenay appartient aux religieuses de Gif, la terre et seigneurie de Lassy à « M. le Procureur général ».

• Autre aveu de Barnabe Maynard, 1er août 1651 : Lassy appartient à « M. le Premier Président « (Molé).

• Foi et hommage de Barnabe, fils aîné du précédent, 19 janvier 1652.

• Foi et hommage de Pierre Forest, conseiller au Parlement, qui a acquis Bellefontaine de Barnabe Maynard, 23 juillet 1678.

• Déclaration de Maximilien-Bruno-Joseph de Forest, 4 juillet 1754.

• Louis Frotier, comte de La Messelière, et Louis-Armand de La Poype, marquis de Vertrieux, vendent Bellefontaine à Mathieu-François Molé, seigneur de Champlâtreux, 11 septembre 1764.

• Lettres et document relatifs au bornage de la partie de Bellefontaine qui relevait de Gonesse, 1772-1773.

1-BG-005• Aménagement et exploitation des bois de la seigneurie de Luzarches, 1656-1795.

1-BG-006 **• HERIVAUX.**

• *Moulin.*

• Jean de Montmorency, curé de Saint-Jacques de Compiègne et abbé commendataire de l'abbaye d'Hérivaux, loue pour quatre-vingt-dix-neuf ans à Jean Laversin, meunier au Vivier du Gril, « une place, masure et lieu où souloit

avoir moulin à eaue... », à charge d'édifier moulin et maison manable, 12 mai 1493. Echange de prés et terres entre les religieux et Noël Duval, meunier, 17 décembre 1548. René Le Roullié, conseiller au Parlement, abbé et comte de Lagny-sur-Marne et abbé d'Hérivaux, demeurant dans l'enclos du Palais à Paris, loue à Jacques Laversin pour neuf ans le moulin d'Hérivaux assis au bout d'en bas des trois étangs de l'abbaye, 3 juillet 1584.
Bail du moulin et de sept arpents de pré par le prieur Léonard Trouard au meunier Antoine Mazille, 10 février 1750.
Autre bail consenti à François Marié, *22* décembre 1758.
Autre bail consenti à Charles Duflos par Louis-Joseph Mopinot, prieur, Gaspard du Perray et Nicolas-Eloi Delafosse, chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin et de l'abbaye d'Hérivâux, le dernier aussi prieur-curé de Fosses, tous trois composant le chapitre de l'abbaye, 28 juillet 1763.
« Plan du moulin d'Hérivàux et dépendances, de la contenance de trente et un arpens environ ; par adjudication au District de Gonesse le 16 novambre 1791».
• Accord et traité entre René Le Roullié, abbé commendataire, d'une part, et Nicole Bridaull, prieur claustral, d'autre part, au sujet du partage et de l'affectation des revenus de l'abbaye, 26 février 1586.
• Ferme d'Hérivaux. Baux consentis en 1592, 1609, 1651, 1655, 1658, 1714, 1723, 1767, 1776.
• ***La Grange-du-Bois***. Titre nouvel de huit muids de grain passé par les propriétaires de cette ferme aux religieux d'Hérivàux, 11 avril 1549.
Sentence du bailli de Luzarches pour le paiement de la redevance, 14 novembre 1578.
Bail de la ferme de la Grange-du-Bois par l'abbé Pierre de Vaudetar à Nicolas Devoulges, 4 avril 1615.
Autre bail consenti par l'abbé François Molé à Jean Landry, laboureur demeurant en la basse-cour de l'abbaye d'Hérivaux (c'est-à-dire en la ferme), 9 juin 1654.
Autre bail à François Le quartier, 1704.
Autre bail consenti à Nicolas Adde, laboureur à Lassy, par Pierre Robbe, prieur, Thomas Lallemant, procureur, François-Emard Fournier et Jean-François Douinat, tous prêtres, chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, composant le chapitre de l'abbaye, 5 octobre 1721.
Autre bail consenti à Louis Marquet par le prieur Jacques de Villiers, 7 janvier 1732 ; accord de résiliation, 24 juillet 1733.

Bail consenti à Denis Vignart par les religieux Gabriel Gaudry, Jean-Louis Bouteller et Joseph Rivoirat, 29 juillet 1745.
• Ferme de la basse-cour d'Hérivàux et ferme de la Grange-du-Bois affermées ensemble. 31 mars 1763, bail consenti à Paul Sandrin et à Marguerite-Eléonore Risbecq, sa femme, par le prieur Louis-Joseph Mopinot, le chanoine Etienne Dupont, et le chanoine Nicolas Delafosse, prieur de Fosses. 10 juin 1777, accord entre le prieur Etienne Taitbout, Nicolas-Joseph Rossignol, chanoine, Nicolas-Eloi Delafosse, prieur de Fosses, d'une part, et, d'autre part, Antoine Risbecq, laboureur à Moussy-le-Vieux, cessionnaire de sa fille Marguerite-Eléonore, décédée veuve de Jean-Baptiste Poirée après avoir été veuve de Paul Sandrin, et présentation d'un nouveau fermier, Jacques Tonnelier, laboureur à Pronleroy, auquel un bail est passé le 4 octobre. 3 décembre 1777, Tonnelier cède une partie de sa ferme à Charles Imbert.
Il cède le reste à Pierre Martin, laboureur et fermier de la seigneurie de Fosses, à qui nouveau bail est passé par les religieux le 19 février 1778.
Accord au sujet des réparations des bâtiments de la ferme d'Hérivàux incendiés le 10 mai 1785, entre le fermier Pierre Martin et Etienne Taitbout, prieur de l'abbaye, Pierre Filliot, prieur-curé de Bellefontaine, et Jacques-André Aubéry, prieur-curé de Fosses, bénéficiers de ladite abbaye, 10 septembre 1785.
Promesse de bail faite à la veuve de Martin, Marie-Cécile Garson, par les religieux d'Hérivàux, qui ont tous signé : Taitbout, Papin, prieur-curé de Marly-la-Ville, Aubéry, prieur de Fosses, Du Gastelier, chanoine régulier, Bosquillon, chanoine régulier ; 7 février 1788.
Plan de la ferme d'Hérivàux, appartenant à M. Rouillé de Létang, 1791.
• Pièces d'un procès entre Denis-Etienne Rouillé de Létang, propriétaire du moulin d'Hérivàux, et le C^{en} Petit, propriétaire de l'abbaye (revendue par lui à Benjamin Constant), 1795-1797.
• Pièce d'un procès entre Théodore Taveau, ancien fermier d'Hérivàux, et M. Rouillé de Létang, propriétaire de la ferme par adjudication à lui faite au district de Gonesse le 16 novembre 1791 ; 3 janvier 1803.
• Pièces diverses. [La ferme et le moulin d'Hérivàux furent vendus par Mme de Pastoret à MM. Lecerf et Patin, et par ceux-ci au duc de Bourbon le 8 mars 1829]. Le 4 novembre 1830, M. Dugied, receveur de Chantilly, déclare avoir reçu de MM. Lecerf et Patin
1° la grosse d'un bail fait par Mme de Pastoret aux sieur^{r} et dame Chiron le 8 mars 1828 de la ferme et du moulin d'Hérivàux et dépendances,
2° une expédition d'un bail fait aux sieur et dame Taveau, le 10 mai 1823, des

mêmes biens. Etat de la propriété de MM. Lecerf el Patin (ferme et moulin d'Hérivaux), 3 janvier 1829.

• [Vente par le duc d'Aumale à M. de Caux le 5 juillet 1852].

SERIE BG
REGISTRES

2-BG-001 Etat et consistance de la terre et seigneurie de Luzarches, appartenant à Philippe de Beaumont et à Gilles Gallais, dressé vers 1380 et écrit sur vingt-six rouleaux de parchemin de grandeurs inégales (dont le premier a disparu) ; reliés en un volume de très grand format, recouvert de toile grise.

Cens. Rue Saint-Cosme, rue du Bourg devers le Gigne, rue du Bourg devers le Cerf, rue du Vieil Chastel, rues aux Selliers et de la Pissote, rue du Tramblay, rue de Bonniers, rue du Poncel, rue de Vivien, rue du Vivier.

• Cens des terres, prés et vignes.

• « Cens deuz le jour des Mors à cause des bois des coustumes ».

• « Rentes d'oubliés deues chascun an le lendemain de Noël, et vault chascune oublie un minot de froment ».

• Rentes de chapons et d'avoine.

• Champarts.

• Justice commune entre les deux seigneurs à Fosses, Bellefontaine, Chaumontel, Thimécourt, Chauvigny, Gacourt, Trianon, Epinay.

• Fiefs et arrière-fiefs tenus en commun des deux seigneurs.

A Bellefontaine, Philippe du Pré et Jean de Montseur tiennent un fief qui fut à Regnault de Morangle ; autres fiefs tenus par Engorran Le Charpentier, Jean de Billy, Pierre de Fosses, Michel de Vitry, Robert d'Ermenonville, Jean de Gacourt ; arrière-fiefs à Bellefontaine tenus par Jean de Gacourt, les hoirs Colin Le Vicomte, Etienne Braque, Raoul Joye, Philippe de Beaumont ; arrière-fiefs à Thimécourt tenus par Pierre et Ysabel de Gacourt, à Châtenay par Eudeline la Flamenge [Flamenc].

A Luzarches, fiefs tenus par Jeanne la Maillarde [Maillard], Guillaume Le Boucher, Jeanne Largonnelle, Jean de la Table, -Robert d'Ermenonville, Ysabel de Jaussegny, veuve d'Oudart de Berchères, Jean de Bray, Pierre de Gacourt ; arrière-fîefs à Roissy tenus par Jean de Billy, à Marly par Jean de Poissy, à

Châtenay par Guillaume Hébert ; arrière-fief à Chauvigny qui fut à Jean Fusée du Cigne.

A Chaumontel, fiefs tenus par Pierre, Louis et Mahieu de Chaumontel, Oudart de Maucroix, Jeanne Pennière et Mahiet de Montmorency.

A Fosses, fiefs tenus par Adam et Guiot de Jagny, Philippe de Guesme dit Cordelier et Jean Fusée.

A Gacourt, fiefs tenus par Jean de Gacourt de Bellefontaine, Pierre de Villiers dit Mauclerc, Robert, Pierre et Regnault de Gacourt.

A Trianon, fief tenu par Regnault de Gacourt, avec des arrière-fiefs à Châtenay, à Gacourt et à Chauvigny.

A Chauvigny, trois fiefs tenus par Pierre Savare, dont un fut à Pierre de Blaincourt, le second à Jean de Cramoisy dit Prévost, fils de Regnault de Gramoisy, et le troisième à Regnault de Gacourt.

A Goussainville, fief tenu par Geneviève des Essarts ; fief tenu par Mahieu de Montmorency, chevalier, et duquel relèvent les fiefs tenus par Philippe de Farecourt, chevalier, à Goussainville, par Marguerite de Saint-Pol à Tilly, par Pierre d'Orgement au terroir de Gonesse, par Mme de Montmorency à Villiers-le-Sec, par le Galois d'Aunay à Orville ; le fief tenu par messire Philibert Paillart à Goussainville ; longue énumération des cens et rentes, des arrière-fiefs, etc..

2-BG-002 Copie du document précédent, faite en 1704.
In-folio de 45 f., toile grise.

2-BG-003 Registre des cens de Luzarches, 1388-1393.
Petit in-folio de 65 f., toile grise.
• Manque le premier feuillet.
F. 4, « cens deubz aux seigneurs communs de Lusarches le mardi après les octavez saint Denis l'an mil ccc un xx et huit Cens receuz le jour de feste aux Mors... Rentes en chappons receuz landemain de Nouel l'an mil ccc mi xx et huit pour nobles hommes messire Charles de Hangest et messire Morelet de Montmor, seigneurs pour indiviz de Lusarches... Rentes en aveinez receuz landemain de Nouel... Rentes en oubliez...
F. 11, cens et rentes reçus en 1389.
F. 28, en 1390.
F. 49, en 1391.
F. 51, en 1393.

2-BG-004 Registre des cens de Luzarches, 1395-1407. Petit
In-folio de 127 f., toile grise.

• Les seigneurs communs de Luzarches sont, en 1395, Raoul de Gaucourt et Morelet de Montmor, chevaliers.

• En 1397, Raoul de Gaucourt est seul nommé.

• En 1398, Raoul de Gaucourt et Madame du Gouvoix.

• Rien pour les années 1399-1405. La seconde partie du registre contient les cens et rentes perçus en 1406 et 1407, avec quelques feuillets pour des années suivantes. En 1406, Raoul de Gaucourt et Jean Bethas, chevaliers, sont dits seigneurs de Luzarches.

2-BG-005 « Déclaration d'un fief assis à Lusarches que soulloit tenir maistre Denis de Pacy, tenu en fief de monsieur l'évesque de Paris, et pour le présent appartient à noble homme Marc Senesme » [Genami].

Petit in-folio de 35 f. de papier, fin du XVe siècle, toile grise.

• « Premièrement ung chastel appelé le chastel de la Mote, la basse court d'iceluy, les fossés et les jardins entour iceluy chastel et basse court, avec le coulombier estant en ladite basse court, comme le tout se comporte, enclos de murs, qui appartenoient audit maistre Denis seul et pour le tout, sans que les aultres seigneurs de Lusarches y aient auchune chose ; la moictié des cens communs avec led. feu maistre Denis et les héritiers de feu messire Morelet de Montmor... ».

• Après les f. 30 à 43, laissés en blanc, a été transcrit le « Compte rendu par Guillaume Asselin, receveur de Luzarches pour Marc Gename, seigneur d'Ablon-sur-Seine, de Trossy et de la Motte, de la recepte et despence... de la seigneurie du chastel de la Motte... », pour l'année commençant à la Saint-Remi 1494 (6 f.).

• P. 55, deux reçus de Dauphine de Couderc, dame de Luzarches, pour des bois vendus.

• P. 56 à 64, blancs.

• A la fin, pièce du XVIIe siècle annexée au volume : « Etat des cens dus en la ville de Bellefontaine en France à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois » (8 f.).

2-BG-006 Registre des cens dus à la seigneurie de Luzarches, 1546.
Petit in-folio de 47 f. écrits et 5 blancs, reliure originelle en vélin blanc.

• Annexe à la fin du volume : « Inventaire des papiers tirez du Trésor le 2° septembre 1653 concernant la terre de Lusarches » (2 f.).

2-BG-007 Registre des cens dus à Suzanne de Mainemare, dame de Luzarches, 1580.
Petit in-folio de 97 f., toile grise.

2-BG-008 Registre des cens de Luzarches, 1588.
Petit in-folio de 139 f., dos de vélin blanc.

2-BG-009 Déclarations au terrier, 1625.
In-folio de 72 f. écrits et 11 blancs, toile grise.

2-BG-010 Terrier de Luzarches, dressé de 1718 à 1733.
In-folio de 22 f. lim. et 525 f. chiffrés, contenant 264 déclarations faites en exécution des lettres de terrier délivrées le 23 février 1718 et dont l'original en parchemin est inséré en tête du volume, ainsi que la sentence d'entérimement du 4 mars ; toile grise.

2-BG-011 Plans des terres, prés et bois dépendant de la seigneurie de Luzarches, août 1731.
In-folio de 24 f., dos de vélin blanc.

2-BG-012 Luzarches, Chaumontel et Coye. Registre des ensaisinements de 1771 à 1774.
In-folio de 46 f. écrits, le reste de volume en blanc, toile grise.

2-BG-013-014 Registres des ensaisinements des contrats de vente et autres actes portant mutation, passés dans l'étendue des seigneuries de Luzarches, Chaumentel et Coye, de 1771 à 1789.
2 vol. in-folio de 81 et 150 f., toile grise.

SÉRIE BH
CHAUMONTEL

1-BH-001• Acquisition de la terre et seigneurie de Chaumontel par Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé, de Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, veuve de Mathieu Garnier de Montreau, président à mortier au parlement de Metz, 31 décembre 1707 : « ladite terre composée du fief du Preslay et Chaumontel-la-Ville, des arrière-fiefs Boulie-Maillard, des Déruchis et de la Commission, réunis audit fief du Preslay, et des fiefs appelés Guillaume de Saux, Pierre-Jacques, Mahieu de Montmorency, Mahieu de Chaumontel, du Colombier, des Tournelles et du Petit-Plessier ou -des Planches, ensemble des arrière-fiefs appelés Jean de Bray, Robert le Tirant et de la Charbonnière, mouvant dudit fief Pierre-Jacques, qui sont à présent possédés par ladite dame de Montreau... ».

• Contre-lettre du même jour au sujet de redevances seigneuriales prétendues sur une ferme par le président Molé comme seigneur du fief Yitel.

• Sentences du Châtelet ordonnant mainlevée de l'opposition faite au décret de la terre de Chaumontel par M. de Caumartin et par les Célestins de Paris, 26 juin 1708.

• Grosse en parchemin du décret Volontaire et copie sur papier, 4 juillet 1708.

• Quittance du paiement fait à Mme de Montreau et quittances de remboursement de rentes à divers créanciers, 20 juillet 1708 (avec les titres d'origine de «es rentes).

• Bordereau de la ventilation de la terre et seigneurie de Chaumontel et fiefs y joints.

• Inventaire des titres de la seigneurie ; petit registre de 333 pages.

• Autre inventaire de titres annexé à l'acte d'acquisition, 24 f..

• Inventaire desj titres et pièces justificatives de l'acquisition, « lesquels onti esté mis au Trésor par le s^p Gougenot le 18 aoust 1708 », 9 f..

• Inventaire sommaire des minutes du greffe, 1735 ; procès-verbal d'un autre inventaire du greffe, 1745.

Titres anciens.

• Robert Guy, chevalier, Isabelle de Béthancourt, sa femme, Nicolas Morle, frère de Robert Guy, vendent à Pierre de Landes, changeur et bourgeois de Paris, un manoir à Chaumontel, 43 arpents de terre et 92 arpents de bois, 18 août

1351.
• Jean de Chaumontel, écuyer, fils de feu Mahiet, vend à Pierre de Landes et à sa femme Mainfraine une maison à Chaumontel, 14 arpents au bois de Chaumontel, tenant d'une part à Jean de Chaumontel, fils de fêU Robert, et d'autre part aux héritiers de feu Guillaume de Chaumontel, des prés, terres, menus cens, etc., avec réserve d'usufruit, 13 février 1353 [1354].
• Pierre de Landes et Mainfraine vendent la nue propriété de leurs biens à Oudart de Maucreux (ou Maucroix), changeur et bourgeois de Paris, et à sa femme Alips, l'usufruit à Pierre de Lestre, marchand de vias et bourgeois de Paris, et à sa femme Perronnelle, 3 mars 1357 [1358].
Philippe de Lestre abandonne l'usufruit à Oudart de Maucreux, 12 décembre 1361.
• En échange de la terre et seigneurie du Pin sous Montjay, Oudart de Maucreux, veuf d'Alips, cède à Philippe de Beaumont, seigneur de Luzarches, et à Florence de Courcy, sa femme, ses biens de Chaumontel, de Villers-sous-Saint-Leu, de Luzarches, Fosses et Thimécourt, la moitié de ceux d'Alips, et l'usufruit viager de l'autre moitié, dont la propriété avait été laissée par Alips à son neveu Simonnet du Creil, changeur, 22 juin 1371.
Simonnet cède cette propriété à Oudart de Maucreux, qui la vend à Philippe de Beaumont le 29 mars 1374 [1375].
• Jean et Blanchet de Beaumont, fils de Philippe et de Florence de Courcy, vendent à Jean Hémery, orfèvre et bourgeois de Paris, les trois quarts de leurs biens de Chaumontel, l'autre quart appartenant à leur frère Pierre, 22 mars 1392 [1393].
• Désistement à la demande de retrait lignager faite d'abord par Guillaume Le Bouteiller, chevalier, Erart de Luzarches, écuyer, et Blanchet Braque, chevalier, 17 avril 1395.
• Pierre de Beaumont vend sa part à Robert de Bologne, dit le Tirant, écuyer, varlet tranchant du Roi, 19 décembre 1394.
• Exécution de la clause du testament d'Oudart de Maucreux, veuf d'Alips, « qui avoit voulu et ordonné que Jehanne, femme de Jehan Hémery, orfèvre, seur de Simon du Creil, qui fu niepce de ladite feu Alips, eust et tenist, la vie d'elle durant, la moitié à sadite feu belleante appartenant au jour de son trespassement es maisons, manoirs, jardins et autres possessions » (de Chaumontel, Luzarches, etc.), « et après le trespassement d'elle qu'il fust et demeurast à tousjours aux maistre, frères et seurs de l'ostel Dieu de Paris... », 25 janvier 1391 [1392].
Guillemin Le Ravoys vend à Oudart de Berchères, écuyer, sa maison, sa terre

et sa vigne de Chaumontel, 24 janvier 1367 [1368].
Roûert Le Boucher, de Viarmes, vend vingt perches de terre à Isabelle de Jaussegny, veuve d'Oudart de Berchères, 30 mars 1375.
Pierre de Chaumontel, écuyer, demeurant à Chaumontel, vend à Jean de Berchères, écuyer, demeurant audit Chaumontel, ses droits sur trois masures acquises de Jean de Bray, écuyer, deux sises à Chaumontel la troisième devant le moulin de Glenne, 28 mai 1401. Pierre de Chaumontel vend à Jean de Berchères des rentes sur deux pièces de terre, 26 janvier 1404 [1405]. Autre vente de cens et rente sur une maison tenue en fief du seigneur de Luzarches, tenant à Robert le Tirant d'une part et à Guiller du Pré d'autre, 3 juin 1405.
Guiller du Pré, écuyer, demeurant à Fontenay-lez-Louvres, donne à Claudin de Boisset, écuyer, et à Jeanne de Fresnoy, sa femme, une pièce de bois de vingt-six arpents au buisson de Chaumontel au lieu dit le Chêne-aux-bellës-dames, tenant d'une part à Robert le Tirant, écuyer, d'autre à Jean de Chaumontel, écuyer, tenue en fief dudit de Chaumontel, avec réserve d'usufruit, 3 juillet 1408.
Roger de Boisset, dit Claud'n, écuyer, vend à Jean de Berchères, écuyer, et à Jeanne de Saint-Gobert, sa femme, une pièce de bois de vingt-deux arpents à lui échue par la mort deGuiller du Pré, écuyer, ladite pièce sise e u buisson de Chaumontel, une pièce de terre, des cens et rentes, le tout tenu en fief de Jean de Chaumontel à cause de son; hôtel de Chaumontel appelé la Motte, 9 février 1409 [1410]. Saisie et mise en la main du Roi, pour défaut d'homme et de devoirs non faits, à la requête de Pierre de Blécourt, seigneur de Béthancourt, agissant au nom de son fils Perrotin, seigneur de Bouconval (Bonqueval), du fief qui fut et appartint àj Jean de Berchères, 11 juillet 1448 (les huit pièces précédentes attachées ensemble).
• Transaction au sujet du douaire de Jeanne de Saint-Gobert, veuve de Jean de Berchères, seigneur de Chaumontel et du Petit-Plessier, mère de défunt Raoulin de Berchères, remariée à Jean du Plessier, écuyer, ladite transaction passée avec Pierre de Saux, écuyer, demeurant à « Louens-lez-Longjumeau », et Blanche de Berchères, sa femme, fille de Rigault, nièce de Jean, cousine-germaine et héritière de Raoulin, 7 décembre 1446.
• Pierre de Saux, écuyer, seigneur en partie du fief de Soisy sis à Athis-sur-Orge, constitue une rente de.deux écus d'or sur ce fief et sur ses autres biens à Andry Courant, conseiller du Roi en son. Trésor à Paris, 3 mars 1452 [1453].
• Pierre de Saux et Blanche de Berchères constituent une autre rente de deux écus d'or, de 22 s. p. pièce, à Andry Courant sur leur fief de l'Epinelle sis à

Brie-Comte-Robert, leur appartenant du chef de Blanche, tenu et mouvant de Jacques de Villiers, chevalier, à cause de sa terre et seigneurie de La Grange-Nivelon, 17 août 1454.

• Pierre de Saux et Blanche de Berchères vendent et constituent à Nicolas du Ru, huissier de la cour de Parlement, et à Catherine Bailly, sa femme, une rente annuelle de 100 sols par. sur les biens suivants : un fief à Chaumontel tenu de Pierre de Blécourt, duquel fief relèvent cinq fiefs tenus par Jean Bureau, par l'archevêque d'Embrun (Jean Girard, à Pontenay), par les héritiers de Jacques Trotet (au Petit-Coudray près d'Aulnay), par les héritiers de Guillaume Sanguin (à Baillet), et par Nicolas du Ru, ayant-cause de Robert le Tirant ; un autre fief à Luzarches, tenu de la comtesse d'Etampes et de Vertus ; deux autres fiefs au Petit-Plessier, l'un tenu des Célestins de Paris et l'autre du grand-prieur de France, et desquels relèvent trois arrière-fîefs tenus par M. de Jagny, par Pierre de Villiers, écuyer, et par (blanc) ; 12 mars 1457 [1458].

• André Courant vend ses rentes à Nicolas du Ru, procureur en Parlement, 29 décembre 1458.

• Sentence des Requêtes du Palais condamnant Jeanne de Berchères, veuve de Pierre de Saux, à payer à Nicolas du Ru 27 liv. par. d'arrérages de rentes, 30 juin 1459.

• Des habitants de Luzarches et de Chaumontel attestent devant le bailli de Luzarches, à la requête de Guillaume de Saux agissant au nom de Blanche de Berchères, sa mère, « que depuis le temps que Raoullin de Berchères, fils de Jean, se fust absenté hors du pays de France », Pierre de Saux, à cause de Blanche de Berchères, sa femme, a joui de la moitié du fief du Praellet (Preslay), sis à Chaumontel-la-Ville, à rencontre de Jean du Plessier à cause du douaire de Jeanne de, Saint-Gobert, sa femme ; 17 février 1464 [1465].

• Blanche de Berchères vend à Nicolas du Ru, notaire et secrétaire du Roi, un fief tenu et mouvant en plein fief de Jean d'Aunay, dit le Galois, chevalier, à cause de son château de Goussainville, duquel fief sont tenus et meuvent cinq fiefs, l'un à Fontenay en France que tient Jean Trotet, qui l'a acheté de Guillaume Lamoureux comme hoir et ayant-cause de Jean Girard, archevêque d'Embrun, deux autres fiefs à Fontenay qui appartinrent à Jean de Cuise, chevalier, et qui sont à présent l'un à la veuve de Jean Bureau, trésorier de France, et l'autre à sa fille, femme de Nicole Balue, un autre fief à Fontenay que possèdent les Célestins de Paris et qui fut jadis à Jean de Cuise, et le cinquième situé au Petit-Coudray et appartenant à Jean Trotet ; un

autre fief au village de Fayel près Baillet-en-France, provenant de Perrette Sanguin, femme de Martin de Longueil, et occupé par leur fils Guillaume ; 12 mars 1467 [1468] (c'est la vente du fief du Colombier, voir plus loin, 1-BH-0006, les titres de ce fief).
• Le même jour, la même Blanche de Berchères, demeurant à « Louens-lez-Longjumeau », vend à Nicolas du Ru le fief du Praellet (Preslay) à Chaumontel, consistant en un hôtel « de présent fort désolé, », jardins, fosses à poisson, terres, prés, 70 arpents de bois en une pièce, tenu et mouvant de Pierre de Blécourt à cause de sa terre et seigneurie de Bonqueval; un autre fief à Luzarches (le fief de Saux), tenu du duc de Bretagne à cause de son château de Saint-Cosme de Luzarches ; un autre fief qui fut à Guiller du Pré, relevant des hoirs ou ayant-cause de Jean de Chaumontel à cause de sa terre dq la Motte (laquelle est à présent à Nicolas du Ru), ledit fief appartenant à Blanche tant par la succession de son cousin Raoulin que par le transport et délaissement à elle fait par maître Jean Dezasses comme ayant le droit de Jeanne de Saint-Gobert.
• Quittance donnée par Blanche de Berchères à Nicolas du Ru, 12 mars 1467 [1468].
• Jean Dezasses, procureur en la Chambre des Comptes, vend à Blanche de Berchères la moitié du fief qui fut à Guiller du Pré, par lui acquise de Jean de Saint-Gobert» écuyer ; 11 mars 1467 [1468].
• Blanche de Berchères transporte et abandonne à Nicolas du Ru tout ce qui peut lui être dû sur les biens vendus, 12 mars 1467 [1468].
Jean Hautesse et Blanchette de Chaumontel, sa femme, « demourant à Hanesis en la chastellerie d'Andely », vendent leurs biens de Chaumontel à Robert le Tirant, premier varlet tranchant du Roi, 25 décembre 1401.
• Lettres de Simon Morhier, garde de la prévôté de Paris, du 22 août 1422, promulguant les actes relatifs à la succession de Robert le Tirant et à l'adjudication par décret de ses biens à Jean Piau, écuyer, huissier d'armes du Roi, qui avait épousé la veuve de Robert, Jeanne de Neelle, dame de Saint-Venant.
• [Jean Piau et sa femme donnent leurs biens de Chaumontel à Hugues Bailly, fils de Jean Bailly.]
• Hugues Bailly, maître es arts, secrétaire du comte de Penthièvre, vend à Nicolas du Ru, huissier du Parlement, 8 liv. par. de rente sur la terre et seigneurie de Chaumontel, 15 juillet 1441.
• [Hugues Bailly vend à Quentin Tuleu, procureur en Parlement. Catherine Bailly,

sœur d'Hugues, épouse Nicolas du Ru.]

• Echange entre Nicolas et Catherine et Quentin Tuleu ; les premiers cèdent le fief de la Chevalerie à Aubervilliers, acquis des religieux du Val-Notre-Dame ; Quentin leur abandonne 20 écus d'or de rente sur la terre du Pont-de-Remy, et la moitié de la terre et seigneurie de Chaumontel, par lui acquise de maître Hugues Bailly, frère de Catherine ; 24 septembre 1449.

• Sentence de la prévôté de Paris du 27 février 1455 [1456] confirmant Nicolas du Ru dans la propriété d'une rente de 10 liv. tournois(sur les biens de la succession vacante de Jean de Chaumontel. Cette rente avait été vendue par Jean, le 28 août 1404, à Charles de Chambly, seigneur de Viarmes et de Livry, après la mort duquel elle appartint à Robert Blouet et à Marie du Bois, sa[1] femme, dont les enfants, Jacques et Marguerite, la vendirent à Nicolas du Ru le 28 août 1455.

• Jacques de Chaumontel vend à Nicolas du Ru 100 sols de rente sur ses fiefs et arrière-fiefs de Chaumontel, 27 janvier 1457 [1458]. Décret d'adjudication desdits biens au profit de Nicolas du Ru, 17 octobre 1458 (fiefs Pierre et Jacques de Chaumontel et arrière-fiefs).

• Partage de la succession de Nicolas du Ru et de Catherine Bailly entre leurs enfants : Nicole du Ru, prêtre, Simon, Adenette, femme de Simon Radin, conseiller du Roi en son Trésor, Marie, femme de Guillaume du Souchay, marchand et bourgeois de Paris ; 23 février 1473 [1474] (ce dernier, par des arrangements pris avec ses co-héritiers de 1474 à 1482, réunit dans sa main tout l'héritage de son beau-père à Chaumontel).

1-BH-002• Robert Boulie, demeurant à Luzarches, et Henriette, sa femme, vendent à Guillaume du Souchay, seigneur de Chaumontel, cinq arpents de terre à présent en bois assis es terroirs de Luzarches et de Chaumontel au lieu dit Mortru, 15 juin 1481.

• Nicole du Ru, prêtre, moyennant 60 livres tournois, renonce au testament qu'avait fait en sa faveur sa sœur Marie, femme de Guillaume du Souchay et auparavant veuve de Regnault Prosart, 19 septembre 1489.

• Moyennant une indemnité de 20 écus d'or, Guillaume de Saux renonce à l'annulation, qu'il avait obtenue par lettres royaux du 7 mars 1497 [1498], de la vente du fief du Preslay faite à Nicolas du Ru par Blanche de Berchères, sa mère, 8 mai 1501.

• [Mort de Guillaume du Souchay en 1502 ; ses biens partagés entre ses fils Geoffroy et Louis et sa fille Marie, qui épousa Jacques Pavereau, puis Louis du Hamel, auditeurs des Comptes.]

• Succession de Geoffroy du Souchay, 1525 ; saisie du bois Vitel et du bois Brandin ; adjudication prononcée, le 31 août 1530, en faveur de Jean Bazannier, bourgeois de Paris, qui cède son acquisition à Nicolas Avrillot, seigneur de Champlâtreux.

• Pierre du Souchay, fils de feu Louis, vend sept arpents de bois à Jean Tronçon, procureur en Parlement (veuf de Marguerite Favereau, fille de Jacques et de Marie du Souchay), 29 avril 1551.

• Aubin de Gauchin, procureur au Châtelet, et Antoinette du Souchay, sa femme, fille de feu Geoffroy, vendent trois arpents de terre à Jean Tronçon, 17 décembre 1552.

• Gaston-François du Souchay, fils de feu Louis, seigneur de Chaumontel en partie, cède à Jean Tronçon tel droit qui peut lui appartenir sur les biens de « feu Ronnet, naguères exécuté à mort au lieu de Luzarches », 1er février 1553 [1554].

• Gaston-François du Souchay et Madeleine Auger, sa femme, vendent à Jean Tronçon deux pièces de bois et trois pièces de terre, 23 juin 1551. Vente antérieure de ces 'biens par Emard du Souchay, bachelier en droits, demeurant à Avignon, héritier en partie de son père Louis, à son frère Gaston-François, avocat en Parlement, 10 février 1544 [1545]. Acquisition par retrait lignager d'une pièce de terre par Gaston, 19 mars 1545 [1546].

• Gaston-François du Souchay, écuyer, demeurant à Paris, et Madeleine Auger, sa femme, vendent à Jean Tronçon la moitié par indivis d'une maison, cour et jardin à Chaumontel, en la rue des Poulains, leur appartenant de leur conquêt, 12 janvier 1561 [1562]. Bail à rente perpétuelle de cette moitié de maison par les marguilliers de l'église de Chaumontel à Gaston du Souchay, 25 mars 1545 [1546]. Autre bail à rente, 22 mars 1545 [1546]. Contrat de vente de la maison, 27 octobre 1529.

• Quatre pièces relatives à la saisie, aux enchères, à l'adjudication faite au profit de Jean Tronçon et à la prise de possession des biens dépendant de la succession bénéficiaire de Jacques Favereau, procureur en la Chambre des Comptes, 14 août et 14 octobre 1550, 2 et 9 janvier 1551 : les trois quarts du fief du Preslay avec les arrière-fiefs en dépendant (Robert le Tirant, Boulie ou Maillard, le Petit-Coudray, le Vert-Pignon), le fief du Colombier, une pièce de bois de 35 arpents au buisson de Chaumontel, deux maisons à Chaumontel en la rue du Tertre, le fief Mahieu de Montmorency à Chaumontel, le fief de Bray à Luzarches, le fief de la Charbonnière à Chaumontel, un fief es planches de Thimécourt près du Petit-Vivier, deux pièces de bois à Chaumontel, deux maisons à Luzarches, etc..

• Transaction passée entre Jean Drouard, huissier en la cour de Parlement, Marie Favereau, sa femme, héritière immobilière des propres de feue Marie Tronçon, fille de Jean Tronçon, procureur en ladite cour, et de feue Marguerite Favereau, d'une part, et ledit Jean Tronçon d'autre part ; par laquelle transaction le fief Guillaume de Saux, une maison à Chaumontel et d'autres biens sont cédés à Jean Tronçon en échange d'une maison à Charenton, 11 janvier 1555 [1556] (à relever dans l'acte que Jean Tronçon avait épousé, le 27 janvier 1537 [1538], Marguerite Favereau, fille de défunt Jacques Favereau, bourgeois de Paris, et de Marie du Souchay, alors veuve d'un second mari, Louis du Hamel, auditeur en la Chambre des Comptes).
Constitution de rente faite par Jean Tronçon, en vertu de la transaction, à Louis Dulac, seigneur de Monthomer (ou Montaumer) en Brie près Couilly, fils de défunt Pierre Dulac, procureur en Parlement, et de ladite Marie Favereau (remariée à Jean Drouard), 14 janvier 1555 [1556].
Arrêt du Parlement portant homologation de la transaction, 26 mars ; commission obtenue pour l'exécution de l'arrêt, même jour.
Tractation sur une maison de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois en vertu de la précédente transaction, 3 juillet 1556.
• Madeleine Ogier (écrit Auger dans les actes antérieurs), veuve de Gaston-François du Souchay, avocat en Parlement, ses filles Françoise et Madeleine, celle-ci femme d'Antoine de Pompon, seigneur de Bondoufle, vendent à Jean Tronçon une pièce de bois, plusieurs pièces de terre, et leur part du fief du Preslay, 29 décembre 1573 (Madeleine Ogier avait épousé Gaston du Souchay par contrat du 6 mai 1538).
Affiche de la vente par adjudication au Châtelet de Paris des biens propres de Gaston-François du Souchay, à la requête de Mathieu de La Porte et de Marie du Souchay, sa femme, auparavant veuve de Simon Janvier, avocat en Parlement.
Décret d'adjudication de ces biens, comprenant des bois, terres, prés, une maison à Chaumontel et une partie du fief du Preslay, au profit de .Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, 26 janvier 1577.
Claude Fichepin rembourse à Antoine Duvivier, chanoine de Paris, ce qu'il pouvait prétendre dans la distribution du prix de l'adjudication en vertu de contrats de rente passés dès 1540 avec Gaston-François du Souchay, 25 avril 1577.
Mathieu de La Porte abandonne à Antoine Duvivier les droits qu'il peut avoir sur la distribution des deniers de l'adjudication à cause de Marie du Souchay, sa femme, 20 mai 1579.
• François du Souchay, seigneur de Chaumontel et du Preslay, fils aîné et

héritier de défunt Geoffroy du Souchay, seigneur desdits lieux et du fief de Châtillon-lez-Gonesse, et Nicole Lejeune, sa femme, vendent à Jean Tronçon et à Claude Fichepin, sa femme, l'hôtel seigneurial du Preslay et les dépendances du fief, le moulin à tan, des terres et prés ; un arrière-fief à Luzarches tenu du fief Pierre-Jacques de Chaumontel et consistant en 60 sols tournois de rente sur la maison de la porte Grièche à Luzarches, en 12 arpents de bois au buisson de Chaumontel et 12 arpents de terre aux Déruchis qui ont été baillés à cens et rente par François du Souchay à Jean Thiboust, demeurant à Luzarches, et en cens et rentes dus par les héritiers de Jean Suart sur une pièce de 24 arpents de terre aux Déruchis ; le fief du Preslay tenu en fief de Claude Robertet, seigneur d'Alluye, à cause de Jeanne Briçonnet, sa femme, à cause de leur fief de Candeuvre à Bonqueval, et chargé de 40 s. t. de rente envers l'église de Chaumontel pour raison des services fondés par Geoffroy du Souchay ; « la maison et lieu seigneurial du Preslay est du tout ou en partie en ruyne et grande décadence, aussy à l'entour des fossez d'iceluy tous comblez et rempliz de terre, de sorte qu'ilz ne tiennent aucune eaue, et la clôture de ladicte maison faicte en partie de muraille est aussy la pluspart desmolie et abattue... » ; 8 septembre 1560 (original sur parchemin et copie du temps sur papier).

• François du Souchay vend à Jean Tronçon « les deux tierces parties, dont les trois font le tout, des fiefs, terres, cens, rentes et héritages qui sont à partir par indivis entre lui et le curateur aux biens vacans de feue Anthoinette du Souchay, sa sœur, femme de feu Aubin de Gauchin, procureur au Châtelet de Paris » : le fief des Tournelles à Chaumontel et un arrière-fief ; un arrière-fief noble à Chaumontel appelé Pierre-Jacques de Chaumontel, dont relève un autre arrière-fief appelé Robert le Tirant et autrement appelé la ferme de Chaumontel ; un autre fief noble à Chaumontel qui fut à Mahiet de Chaumontel ; le bois de la Noue, plusieurs pièces de terre, etc. ; en échange, Tronçon cède 100 livres tournois de rente faisant moitié de 200 qu'il a le droit de prendre chaque année sur François du Fou, chevalier, seigneur du Vigean, maître d'hôtel ordinaire du Roi, etc. ; 8 septembre 1560.

• François du Souchay vend à Tronçon l'autre tiers des précédents héritages, 7 août 1561.

• François du Souchay, débiteur de Jean Chault, marchand et bourgeois de Paris, lui transporte des rentes qu'il a droit de prendre sur Jean Tronçon et autres, 29 mai 1565 ; et Jean Chault les vend à Jean Tronçon, 4 juin.

• Lettres d'annulation des contrats de 1560 et 1561 obtenues par François du Souchay en 1576, 1577 et 1578, mises au néant par sentence des Requêtes du

Palais du 5 septembre 1582 ; François ayant interjeté appel de cette sentence la voit confirmée par un arrêt de la Cour du 9 mars 1585.

• Marguerite Tronçon, femme de Pierre Mercier, procureur en Parlement, cède à son frère Jean, avocat en Parlement, les droits successifs qui lui appartiennent en la terre et seigneurie de Chaumontel par la mort de leur père Jean et de leurs frères Nicolas et Louis, et par le délaissement fait par Claude Fichepin, leur mère, 10 août 1610.

Pierre Mercier et sa femme rétrocèdent à Jean Tronçon la rente qui avait été stipulée par le précédent contrat, 19 juillet 1612.

Rachat par Jean Tronçon des droits successifs appartenant sur Chaumontel à : Antoine Mornac, avocat en Parlement, veuf de Germaine Tronçon et père, de Théodore mineur, Charles Dolet, aussi avocat, et Claude Mornac, sa femme (Germaine était sœur de Jean Tronçon), 15 février 1611 ; Françoise Tronçon (sœur de Jean), veuve de Guillaume Poupardin, s[r] de La. Souche, chevaucheur d'écurie du Roi, demeurant à Neufvy sous Barengeon près Bourges, 8 février 1613.

Bonaventure de La Chaussée, seigneur du Boucheau, avocat en Parlement, et Mjarie Tronçon, sa femme (sœur de Jean), cèdent leurs droits à leur frère Claude Tronçon, seigneur de Chaumontel et du Preslay en partie, y demeurant, absent et acceptant par son frère Jean, 27 mai 1611.

Par donation entre vifs, Claude cède tous ses droits à Jean, 14 décembre 1617.

• Adjudication par décret au profit de Jean Tronçon des biens de la succession vacante de Mathieu de La Porte, provenant de sa femme Marie du Souchay, fille de Gaston : maison du fief Vitel à Chaumontel, jardin, terres, prés, bois, vignes, aunaies, et deux cinquièmes en un demi-quart de la seigneurie de Chaumontel ; 21 mars 1618.

1-BH-003• Jean de Blandureau, fils et héritier de Martin, et Marguerite de Fleury, sa femme, qui possèdent à Chaumontel une maison, des fiefs et divers héritages tant du chef de Martin que par échange fait avec Marc de La Fontaine, seigneur de Bachetz-les-Baron, et Jeanne de Gorgias, sa femme, les cèdent par échange à Jean Tronçon, 16 avril 1545 ; l'acquisition porte sur une maison à Chaumontel, relevant du fief Vitel, les fiefs Boulie et Maillard, des terres à la Noue, aux Trois-Frères, au Vert-Pignon, etc., mouvant de plusieurs seigneurs ; en échange, Tronçon cède aux Blandureau deux maisons en la ville de Montluçon, paroisse Saint-Pierre, une ferme et métairie dite la métairie de Tronçon sise au bout du pont de Montluçon.

• Titres de la maison de Chaumontel joints à l'acte précédent. Lucas Duval, boucher à Chaumontel, sa femme Rauline David et les co-héritiers de celle-ci, vendent les trois cinquièmes de la maison à Gui de Montchauveau, seigneur de Bertinval, et à Jeanne de La Fontaine, sa femme, 25 juin 1489.
Les deux autres cinquièmes sont acquis le 15 juillet suivant.
Reconnaissance de cens et rentes par les acquéreurs, 15 juillet.
Rachat de cens et rentes par Pierre de La Fontaine, seigneur d'Ognon et de Bertinval, 6 octobre 1503.
Pierre de La Fontaine et Jeanne de Baudry, sa femme, vendent le tiers indivis de la maison à Guillaume de La Fontaine, écuyer, seigneur de Viarmes, Jean de Vignolles et Denise de Saint-Benoist, sa femme, auparavant femme d'Antoine de La Fontaine et mère de Jean et Marc de La Fontaine, mineurs, 30 novembre 1506 (Pierre, Guillaume et Antoine étaient frères de Jeanne, femme de Gui de Montchauveau).
Echange de biens entre Marc de La Fontaine, seigneur de Bachetz-les-Baron, Jeanne de Gorgias, sa femme, d'une part, et Martin de Blandureau, Marguerite de Bonningues, sa femme, leur fils Jean et Marguerite de Fleury, sa femme, 23 janvier 1535 [1536].

Acquisitions partielles faites de divers particuliers, de 1541 à 1576, par Jean Tronçon et ses deux femmes, Marguerite Favereau et Claude Fichepin, puis par celle-ci, veuve, de 1577 à 1602 ; soixante-trois pièces, presque toutes sur parchemin.
Noms à citer : 1541, Jacques Gleteraye, seigneur de Grigny et du fief de la Clochette, prévôt de Luzarches, Jean Maupin, tabellion royal à Luzarches, Pierre Dumonstier, curé de Chaumontel ; 1543, Jacques Gleteraye, François David, tabellion ; 1548, Jacques Gleteraye, Jean Lesueur, substitut de Jean Maupin, tabellion ; 1551, Marguerite Favereau est morte, laissant à Jean Tronçon des enfants mineurs ; Claude Marcel, chevaucheur d'écurie du Roi, tenant la poste à Luzarches ; 1554, Jacques Gleteraye, prévôt, Jean Lesueur, substitut de Guillaume Laversin, tabellion ; 1556, Jean Lesueur, substitut de Jean Bonnefoy, tabellion ; 1559, Jean Thiboust, sergent à verge au Châtelet ; 1560, Pierre Augran, laboureur demeurant à; Nerval, paroisse de Mortefontaine ; 1561, Jacques Gleteraye, prévôt, Guillaume Laversin, substitut de Grégoire Poirée, tabellion royal à Luzarches ; 1562, Pierre Bidault, lieutenant au bailliage de Luzarches, Guillaume Laversin, tabellion ; 1564, Nicolas Dachery, procureur fiscal à Luzarches ; Ysambert Pluyette, chanoine de Luzarches, et Anne Thierry, sa mère ; 1565, Jean Ailes, maître orfèvre à Paris, et son neveu

Pasquier Ailes, laboureur à Seugy près Chaumontel ; Pierre Thibault, prévôt de Chaumontel ; François Bonnefoy, tabellion royal à Luzarches ; 1572, André Lesueur, procureur fiscal de Luzarches, et François Bonnefoy, tabellion royal ; 1576, Simon Rousseau, bailli de Luzarches ; Pierre Prévost, tabellion royal ; Claude Fichepin, femme de Jean Tronçon ; 1577, Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon ; 1582, Félix Bonnefoy, tabellion à Luzarches ; 1602, Jean Oudeau, bailli de Luzarches, Louis Prévost, tabellion.
Autres acquisitions faites par les seigneurs de Chaumontel de 1610 à 1634 ; cinquante-sept pièces, la plupart sur parchemin.
Noms à citer :
1610, Claude et Jean Tronçon, seigneurs de Chaumontel ; Johannes Pruche, substitut de Jacques Navelier, tabellion royal à Luzarches ;
1619, Esther de Tizard, femme de Maurice de Regnault, écuyer, s^r de La Fontaine, capitaine ordinaire de la Marine sous la charge de Mr de Montmorency, demeurant à Pontarmé près Senlis, fille et héritière de Marie de La Porte (la procuration donnée par Maurice de Regnault à sa femme est signée « Fontene ») ; Louis Bonnefoy et Jacques Lejay, baillis de Luzarches, Simon Delaville, tabellion royal ;
I621, Antoine Lescuyer, tabellion ;
1622, Thierry de Laurenceaux, s^r de Champeaux, demeurant à Chaumontel, veuf de Marie d'Alvassar, et le neveu et héritier de celle-ci, Hercule d'Alvassar, sr de Montegal ;
1624, Nicolas Curin, tabellion à Luzarches ;
1625, Jacques Arnoul, tabellion ;
1626, Nicolas Avrillot, écuyer, demeurant à Chaumontel, et Madeleine de Hacqueville, sa femme ; Hercule d'Alvassar, s^r de Montegal, demeurant à Chaumontel, et Marie de La Garde, sa femme ;
1627, Nicolas Curin, tabellion royal à Luzarches ;
1628, Jacques Arnoul, tabellion royal ;
1629, Johannes Pruche, prévôt de Chaumontel ; Jean Prévost, tabellion à Luzarches ; Jacques Arnoul, tabellion (il y avait à Luzarches deux tabellions comme deux baillis, un pour chacun dés deux seijgneurs) ; 1631, Elisabeth Guibert, veuve de Jean Tronçon ;
1632, Claude Laversin, tabellion (seul pour les deux seigneurs) ;
1633, Marie Estienne, femme de Nicolas Le Camus, seigneur de Bertinval et de l'Epinaie, contrôleur ordinaire des Guerres.

1-BH-004• Didier Vernier, bourgeois de Paris, vend à Jean Tronçon un arpent de pré aïï terroir de Thimécourt, 20 février 1573; et Denis Bidault, serrurier à Luzarches, vend, le 6 juin 1573, un demi-arpent faisant partie de la même pièce à Louis Le Coq, seigneur de Chauvigny, procureur en la Chambre des Comptes, qui passe déclaration au profit de Jean Tronçon le 21 janvier 1574.

Titres de ce bien : bail à rente par François du Souchay à Jean et Antoine Lesueur, 22 septembre 1553 ; vente par Jean Lesueur, laboureur à Chaumontel, à Jean Delarue, marchand à Luzarches, 19 février 1564 ; titre nouvel et reconnaissance par Didier Vernier et Jean Delarue de cens et rente au profit de Jean Tronçon, 26 août 1567.

• Acquisition de plusieurs pièces de pré en la prairie de Chaumontel par Jean Tronçon en 1545, 1560, 1566, 1567, 1568, 1571, 1573, et titres de ces biens (dix-sept pièces), et par Claude Fichepin, sa veuve, en 1601, 1602 et 1603 (quatre pièces).

• Acquisition par Claude Fichepin, en plusieurs fois, d'une maison et d'un jardin à Chaumontel, huit actes de 1586, 1587, 1588, et un acte de 1607.

• Charles de Hesselin, seigneur de Gacourt, et Angélique d'Alvassar, sa femme, vendent à Jean Tronçon une pièce de terre de onze arpents au terroir de Gacourt, lieu dit les Tournelles, 14 décembre 1607 ; ratification de l'acte par Angélique d'Alvassar et Madeleine de Hesselin, femme et sœur du vendeur, demeurant avec lui à Gacourt près Luzarches, 14 octobre 1608.

• Echange de deux pièces de terre entre Claude et Jean Tronçon, seigneurs de Chaumontel, et Louis Le Coq, seigneur de Chauvigny, 22 juillet 1615 ; procès-verbal de bornage, 8 juillet 1616.

• Acquisition par Jean Tronçon d'une fosse à poisson et d'une pièce de pré à Chaumontel au lieu dit la Fontaine, 11 avril et 16 mai 1622 ; en annexe, deux titres de propriété de 1590 et 1591.

• Acquisition par Pierre Miartinois d'une perche de terre dans sa cour, 29 décembre 1542 ; ensaisinement signé « Favereau » et « G. du Souchay », 19 octobre 1543.

Cazin Beaugrand vend à Jean Tronçon « une travée et demie de masure avec... piedz pour faire porte qui demeure commune avec la veuve et les héritiers de Pierre Martinois, et sur icelle porte ledit acheteur pourra faire bastir si bon luy semble, avec une petite estable de dix piedz ou environ; *item* travée et demie de maison couverte de chaulme et thuille, avec la troisième partie d'une petite maison dont les six font le tout aveccinq ou six perches de jardin, moyennant 28 livres tournois avec une vache soubz poil rouge... », 27 mai 1556.

Acquisition par Jean Tronçon de l'emplacement où était la porte desdites maisons, 9 février 1556 [1557].
Procuration donnée par Nicole Frisleux à Gaston Martinois, son mari, pour vendre une petite grange, 5 octobre 1559 ; acquisition de cette grange par Jean Tronçon, avec droit de passage dans la cour Martinois, 6 juin 1560.
Pour éviter le retrait seigneurial de sa maison, Marin Belleheur s'engage à faire murer les fenêtres et vues sur la rue du Tertre et sur le jardin de Jean Tronçon, 4 novembre 1566.
Procès-verbal du bornage de séparation entre le jardin de la ferme de Jean Tronçon sise devant l'église de Chaumontel et le jardin de Jeanne Belleheur, 7 juin 1623.

Titres de la maison dite la Jean-Jeanne.

• Lettres de Jean Le Fieffé, garde du scel du Boi à Luzarches, notifiant que par devant André Leroux, tabellion juré, Nicolas du Bu, bourgeois de Paris, seigneur en partie de Chaumont, et Pierre Dequan, laboureur à Luzarches, baillent à titre de cens et rente à Jacquemart Lomme, cordonnier, un jardin et masure où jadis il y eut maison, assis à Chaumontel en la grand'rue près de l'église, appartenant auxdits bailleurs par indivis, 11 février 1459 [1460].
Vente par Jacquemart Lomme à Jean Tauppe, laboureur, 12 juillet 1463.
Procuration donnée par Marguerite Tauppe à Jean Arnould, son mari, pour vendre les biens de la succession de ses père et mère, 17 octobre 1480.
Arnould vend à Simon du Bu, marchand et bourgeois de Paris, une maison à Chaumontel devant l'hôtel de Vitel, tenant d'une part à la rue par où l'on va à Chaumontel-les-Nonnains et d'autre part au vieux ru, par devant au grand chemin, par derrière à la ruelle qui mène au Preslay, en la censive et seigneurie de Guillaume du Souchay, valet-de-chambre du Boi et seigneur de Chaumontel, à cause de son fief qui fut à Bo'bert le Tirant, 18 octobre 1480.
• Sentence du prévôt de Chaumontel condamnant Arnoulet Carton et sa femme à payer au seigneur de Chaumontel la somme de 8 sols par. de rente à cause de leur maison de la rue du Tartre, 10 mai 1513.
Jeanne Tocqueguys, veuve d'Arnoulet Carton, vend la maison à Jean Jeanne, laboureur, 10 juillet 1522.
• Nicolas Delaville, juge pour le fief des Tournelles, condamne Jean Thibault, charpentier, à payer à Jean Jeanne l'aîné trois blancs de rente comme détenteur de six perches de terre au lieu dudit fief des Tournelles, 9 mai 1533.
• Jean Dieu et Guillemette Bondel vendent à Jean Jeanne ce qui peut leur appartenir dans la succession de Catherine Jeanne, mère de Guillemette et fille de

Jean Jeanne l'aîné, 8 décembre 1549.
• Jean Dolé, procureur au bailliage de Senlis, et Nicolas de Lavernot, chirurgien et valet-de-chambre ordinaire du Boi, tabellion de Senlis, garde des sceaux de la baillie, notifient que par devant Pierre Cain et Louis Fortier, notaires à Senlis, Geuffrin Bondel et Jeanne Bonnefoy, sa femme, demeurant à Luzarches, vendent à Jean Jeanne, vigneron à Chaumontel, ce qui leur appartient dans la maison qu'il habite, 5 septembre 1556.
• Denis Cagnet ol Jeanne Jeanne, sa femme, vendent à Jean Tronçon cinq perches de jardin, 2 mars 1561 [1562].
• Jean Jeanne, laboureur de vignes, et Jeanne Desjardins, sa femme, vendent à Jean Tronçon ce qui leur appartient de la maison, 25 novembre 1575.
Pareille vente par Denis Cagnet et Sa ftëmme, 19 octobre 1576 : « maison, cour, jardin à Chaumontel en la rue des Poulains devant le-pont, tenant d'une part à la grande ruelle allant à la Fontaine, d'autre part à la rivière d'Isieux, d'un bout à ladite rue, d'autre bout à une petite ruelle allant de la Fontaine au Preslay ».
Antoine Sueur, charron à Attainville, vend à Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, deux perches de terre portant deux poiriers et un pommier, 23 janvier 1578.
Charlotte Suard vend à Claude Fichepin ce qui lui appartient dans la maison de la rue des Poulains du chef de Jean Jeanne, son défunt mari, 4 février 1578.
Pareille vente au nom de Jean Jeanne, fils mineur de Pierre, 7 février 1578.
Pareille vente par Perrette Boucher, 13 février 1578.
Pareille vente faite par Antoine Vitu et Françoise Jeanne, sa femme, demeurant au Lys, à Mathieu de La Porte, seigneur de Chaumontel en partie, 11 mars 1578 (un sixième en la moitié de la maison) ; requête de Mathieu de La Porte au prévôt de Chaumontel, demandant que Claude Fichepin soit obligée d'ajouter les mots « en partie » à son titre de dame de Chaumontel, et qu'elle exhibe ses titres sur la propriété de la maison de la rue des Poulains. Antoinette Debosnes, veuve de Guillaume Boucher, renonce en faveur de Claude Fichepin au droit de douaire qui lui appartient sur la maison, 12 janvier 1579.
Claude Fichepin baille la maison, à titre de cens et rente, à Simon Vauldre, vigneron, et à Marguerite Caignet, sa femme, 26 février 1588.
Transaction entre les héritiers Jean Jeanne, 18 septembre 1588. Mathieu de La Porte vend son douzième à Claude Fichepin, 12 décembre 1588.
• Vente de la maison par Simon Vaudre à Marc Daix, vigneron, 29 septembre 1607.

Reconnaissance des cens et rente, 28 janvier 1612.
• Marc Daix vend sa part à Claude Daix, 11 novembre 1621.
• Claude Daix vend à Nicolas Bault la moitié de la maison et le tiers en l'autre moitié, 31 décembre 1621.
Jean Maubert et Claude Daix, sa femme, vendent leur part à Nicolas Bault, 8 février 1622.
Nicolas Bault vend à Claude Daix les cinq sixièmes de la maison, 3 février 1624.
Claude Daix, Jean Maubert et Jeanne Daix, fille majeure de Marc, vendent à Jean Tronçon la sixième partie de la maison, 22 octobre 1625.
Délaissement de la maison par Claude Daix à Jean Tronçon par forme de retrait conventionnel, 25 octobre 1625.
Vingt-huit contrats d'acquisitions partielles faites par Enemond Tronçon, seigneur de Chaumontel, trésorier général de France en la généralité d'Orléans, du 5 décembre 1639 au 12 décembre 1649.
Noms à citer : Jean Moreau, tabellion en la châtellenie de Viarmes ; Claude Laversin, tabellion à Luzarches ; Pantaléon Letiers, substitut à Chaumontel pour l'absence de Jean Prévost, commis juré pour l'exercice du tabellionnage royal du bailliage et châtellenie de Luzarches (1641) ; Jacques Charnel, curé de Chaumontel ; Jacques Arnoul, tabellion à Luzarches (1644) ; Claude Loisel, sieur de Flambermont (près Senlis), et Marie Picart, sa femme ; Jean de Saint-Leu, contrôleur de l'hôtel-de-ville de Senlis et receveur du grenier à sel dudit lieu, et Catherine Dizieux, sa femme (1644) ; Madelain Robert, substitut de Jean Prévost, tabellion de Luzarches (1645) ; Jacques Arnoul, tabellion de Luzarches (1646-1649).
• Quatre contrats d'acquisitions partielles faites par M,athieu Garnier, seigneur de Montreau, président à mortier au parlement de Metz, et Marie-Anne Tronçon, sa femme, seigneur et dame de Chaumontel, 1665, 1666, 1667, 1682.
René Coiffier, seigneur du fief de Roquemont à Luzarches, promet à Garnier de Montreau d'ensaisiner le contrat de l'acquisition qu'il a faite de la maison du sieur de La Fontaine à Chaumontel, 24 mars 1664.
Adjudication d'une maison à Amable Danguy, qui fait déclaration au profit de Mme Garnier de Montreau, Marie-Anne Tronçon, dame de Chaumontel, 25 et 29 septembre 1665.
Accord au sujet de la distribution des deniers de la précédente acquisition ; la maison, située devant le château du Preslay, avait appartenu à Claude Bachelier, sieur d'Outreville, puis à Pierre Le Sueur, sieur de La Fontaine-

Motin, exempt des gardes du corps du Roi, ensuite à Nicolas Metas, qui l'avait vendue à Garnier de Montreau, sur qui elle avait été saisie à la requête de Simon Taillandier, bourgeois de Paris ; Amable Danguy était lieutenant de louveterie du Roi ; 2 octobre 1666.

• Abandon par Michel Metas de deux arpents et demi de terre en trois pièces à Mme Garnier de Montreau, 26 novembre 1696 ; titres de propriété depuis 1616 (six pièces).

• Acquisition par Mme Garnier de Montreau d'une maison entre les deux fermes, 28 septembre 1700, 19 et 20 juillet 1703 ; titres de propriété depuis 1604 (sept pièces).

• Acquisition des droits d'échange de Chaumontel, 21 août 1700 ; acte sur parchemin et trois pièces imprimées, parmi lesquelles : « Edits, déclarations et arrest du Conseil d'Estat du Roy, concernants la vente des droits d'échanges et honorifiques à titre de fief mouvant de Sa Majesté, dans l'étendue de son Royaume ». *A Paris, M.* DCC, in-4° de 18 p..

1-BH-005• Fiefs sis à Chaumontel. « Déclaration des fiefs et arrière-fiefs assiz au village de Chaumontel, suivant ce que François Moriau, procureur de la dame de Chaumontel, l'a déclairé le 7 février 1582 ».

• Autre état des fiefs, XVIIIe siècle.

• Fiefs relevant de Luzarches. Inventaire de titres dressé au XVIIIe siècle.

• « Etat des fiefs et arrière-fiefs, domaines d'iceux et dépendances apartenans à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc comme seigneur de Chaumontel, relevans en plein fief, foy et hommage des seigneurs de Lusarches aux us et coutumes de France, pour raison desquels les droits de quint sont dus pour moitié à Monsieur et Mademoiselle Molé comme seigneur et dame pour moitié de la terre et seigneurie dudit Lusarches, à cause de l'acquisition que feu S. A. S. Monseigneur le Prince a fait de la ditte terre de Chaumontel de Madame la Présidente de Montreau en l'année 1702 ».

1° *Fief Guillaume de Saux,* consistant en 22 arpents de bois, 7 arpents de terre en trois pièces, trois arpents et un quartier d'aunaie, et 55 s. 6 d. de cens.

2° *Fief Pierre-Jacques,* consistant en 11 arpents de terre en plusieurs pièces, en la propriété du moulin de Chaumontel, en 15 arpents et demi de terre en plusieurs pièces et un arpent et demi de pré, quatre écus de cens d'une part, 2 1. 18 s. 2 d. d'autre, 4 1. 1 s. 4 d. encore d'autre, deux chapons et demi et une poule.

Arrière-fief appelé *Jean de Bray,* 16 deniers, deux chapons et un setier d'avoine de cens.

Arrière-fief dit de *Charles de Chambly,* 10 s. 8 d. de cens.
Arrière-fief de *Robert le Tirant,* 20 s. de cens et 12 1. 10 s. de rente.
Arrière-fief de *la Charbonnière,* 27 arpents 3 quartiers et demi de bois, 12 arpents et demi de terre, et 6 1. 10 s. 9 d. de cens.
3° Fief de *Mathieu de Montmorency,* 5 1. 1 s. 5 d. de cens.
4° Fief *Mathieu de Chaumontel,* le bois de la Noue, contenant 44 arpents, six arpents de terre en plusieurs pièces, une maison à Chaumontel, 31 s. 23 d. de cens.
5° Roture du fief *Vitel,* lods et ventes dus pour la ferme d'en bas, acquise par feu S. A. S.
6° Etat concernant les bois qui sont entrés dans les routes que S. A. S. a fait faire en 1714.
Cahier écrit en 1497 et contenant la copie des documents suivants : aveu de Mahiet de Chaumontel, 24 mai 1367 ; aveu de Guiller de Chaumontel (fief Vitel), 1341, mercredi avant la fête du Saint-Sacrement ; aveu de Guiart de Genly (fief Vitel), 4 mai 1329. Transcrit le 3 mars 1496 [1497] à la requête de Jean de Rouchault, écuyer d'écurie du Roi et seigneur en partie de Luzarches, « sur les originaux estant en l'ostel neuf de Bretaigne appartenant au prince d'Orange ».
(Marguerite d'Orléans, comtesse d'Etampes, avait acquis la moitié de la seigneurie de Luzarches et l'avait transmise à son. fils François II, duc de Bretagne, et à son petit-fils Jean de Châlon, prince d'Orange. Le duc vendit sa part en 1475 à Simon Bureau, et Jean de Châlon la sienne en 1486 à Jean de Rouchault. Je ne sais quel a été le sort du chartrier de Luzarches conservé à l'hôtel de Bretagne en 1497 ; les archives de Chantilly n'en ont recueilli qu'une très faible portion).
• Jean Le Clerc, seigneur de la Motte de Luzarches, et Madame de Tanlay, reconnaissent avoir reçu de Nicolas du Ru la somme de 18 liv. tournois pour le droit de quint par lui dû à cause de l'acquisition qu'il a faite de maître Hugues Bailly « de certain fief et de ses appartenances assis à Chaumontel », 7 juillet 1444.
• Jean Le Clerc et Michel de La Grange confessent avoir reçu de Nicolas du Ru deux écus d'or pour le quint denier de l'achat par lui fait du fief de Montmorency, 27 juin 1455.
• Aveu et dénombrement rendu par Nicolas du Ru à Marguerite d'Orléans, comtesse d'Etampes et de Vertus et dame en partie de Luzarehes, 6 septembre 1459 : un fief qui fut à Pierre de Chaumontel et dernièrement à Jacques de

Chaumontel, manoir, place d'un moulin, plusieurs pièces de terre, la porte Grièche à Luzarehes, sous laquelle on passe pour aller à l'église Saint-Cosme, jardin de chaque côté de la porte, « et en i<:elle porte les prédécesseurs dudit Jacques ont fait leur résidence et demeure » ; arrière-fief de Charles de Chambly, à présent tenu par Tristan Blouet, comprenant 52 arpents de bois au buisson de Chaumontel, six pièces de terre, dont une en la prairie de Bertinval, deux pièces de pré ; arrière-fief de Robert le Tirant, manoir, deux masures, 20 arpents de terre, cens ; un autre fief contenant 22 arpents de bois ; un autre fief qui fut à Jean Boulie, dit Genevoix, consistant en plusieurs pièces de terre et pré.

• Aveu et dénombrement baillé par François du Souchay, fils aîné de feu Geoffroy, à François de Cénesme [Cename, Cenami], seigneur de Saint-Cosme de Luzarehes, s. d. (XVIe siècle) : fief Pierre et Jacques de Chaumontel avec ses arrière-fiefs de Robert le Tirant et de Charles de Chambly (les 52 arpents de bois du fief de Charles de Chambly, dits le bois de la Charbonnière, ont été cédés par Gui de Montchauveau et Jeanne de La Fontaine, sa femme, à feu Guillaume du Souchay, seigneur de Chaumontel, en échange de 32 arpents de bois en Bonés qui étaient en fief de l'abbaye de Royaumont, avec sept arpents de terre du fief Guillaume de Saux et quatre arpents de terre du fief Mahiet de Chaumontel); un fief à Luzarehes qui fut à Jean de Bray, deux masures en la rue de Vivien ; le fief Mahiet de Chaumontel, terres, prés et cens, et le bois de la Noue, contenant 48 arpents.

• François du Souchay promet d'indemniser Nicolas Mérian, marchand à La Morlaye, Jean Camus, laboureur à la Grange du Bois, et Ysambert de Flocourt, demeurant à Coye, qui se sont obligés envers François de Cénesme en la quantité de 12 setiers d'avoine et 12 setiers d'orge, revenu d'une année des fiefs de François du Souchay, 2 janvier 1548 [1549].

• Arrêt du Parlement du 22 janvier 1600 ordonnant que l'aveu présenté le 17 juin 1594 par la veuve, les fils et les, gendres de Jean Tronçon sera reçu par Audoin de Thurin, seigneur de Luzarehes.

• Quittance de rachat de la somme de 100 livres des droits dus au seigneur de Luzarehes sur les fiefs Guillaume de Saux, Pierre-Jacques, Mahieu de Montmorency, Mahieu de Chaumontel, et les arrière-fiefs qui en dépendent, 26 octobre 1620.

• Aveu et dénombrement, en forme de terrier, des fiefs précédents, présenté par Jean Tronçon à la comtesse de Soissons et à Marie de Refuge, dames de Luzarehes, 1er octobre 1624 (44 f. de parchemin).

• Autre aveu des mêmes fiefs présenté par Mme Garnier de Montreau (Marie-Anne Tronçon de Chaumontel) au président Louis Molé et à Louis-Henry, légitimé de Bourbon, 7 octobre 1698 (12 f. de parchemin et copie sur 12 f. de papier).

Fief Guillaume de Saux.

• Aveu baillé par Jean de Berchères, écuyer, au duc d'Orléans, sire de Luzarehes, 10 octobre 1403.

• Aveu baillé par Blanche de Berchères à Madame d'Etampes, dame de Vertus, de Glisson et de Luzarches, s. d. (Marguerite d'Orléans, fille de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI).

• Aveu de Pierre de Saux, s. d.

• Autre déclaration du fief de Pierre de Saux, s. d. (ces trois dernières pièces en copies du temps sur papier).

• Foi et hommage à la comtesse d'Etampes et de Vertus par Pierre de Saux, mari de Blanche de Berchères, cousine-germaine et héritière de Robin de Berchères, fils de Jean, 23 décembre 1466.

• Aveu et dénombrement baillé au duc de Bretagne (François II, fils de Marguerite d'Orléans) pap Nicolas du Ru, avocat en la cour de Parlement, seigneur de Chaumontel, 1475.

• François de Cenaxne, seigneur de Luzarches, reçoit la foi et hommage de Jean Tronçon, procureur en la cour de Parlement, à qui le fief de Saux appartient à cause de Marguerite Favereau, sa femme, 3 mai 1538 (signé : « P. de Cename »).

• Autre réception de foi et hommage par François de Cename ; Paris, 5 mars 1555 [1556] : le fief de Saux appartient à Jean Tronçon de son propre à cause du contrat d'échange et transaction par lui fait au mois de janvier précédent avec Jean Drouard et sa femme.

Fief de Robert le Tirant, mouvant du fîef Pierre-Jacques de Chaumontel.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé. On agrée l'homme vivant et mourant présenté par le chapitre de Luzarches pour la portion du fief qu'il possède, 27 mai 1778.

Liquidation du droit de quint dû par M. de Bertinval pour l'acquisition qu'il a faite de trois arpents de pré dépendant du fief, 11 septembre 1782.

Liquidation du droit de quint dû par le chapitre de Luzarches, qui a acquis ces trois arpents de messire Augustin-Louis Bouillard de Bertinval, conseiller en la cour des Aides, 29 janvier 1783 ; liquidation définitive, 30 juillet 1783 ; extrait des registres capitulaires de l'église collégiale de Saint-Cosme et Saint-Damien,

1er septembre 1783.

Fief de Charles de Chambly ou de la Charbonnière, relevant du fief Pierre-Jacques.

• Guion de Montchauveau, écuyer, seigneur de Bertinval, et Jeanne de La Fontaine, sa femme, auparavant femme de feu Jacques Blouet, dit Tristan, seigneur dudit Bertinval, cèdent à Guillaume du Souchay, seigneur de Chaumontel, et à Marie du Ru, sa femme, une pièce de 52 arpents de bois touchant au bois de Chaumontel (bois de la Charbonnière), en échange de 32 arpents de bois situés en Bonnais (ou Bonés) et mouvant en fîef de l'abbaye de Royaumont, avec une pièce de 7 arpents de bois au lieu dit Mortru et une pièce de 4 arpents de terre près de l'hôtel de Bertinval, 12 avril 1485.

• Michel de Ploisy, écuyer, seigneur de Peroy, déclare qu'en transportant, tant pour lui que pour sa mère Marguerite Blouet, veuve de Louis de Ploisy, la terre et seigneurie de Bertinval à Jeanne de La Fontaine, alors veuve de Jacques Blouet, dit Tristan, par acte du 23 septembre 1471, il a entendu y comprendre, bien qu'il ne fût pas spécifié, « un fief situé et assis au terrouer de Chaumontel qui se extend sur plusieurs pièces de terres en labour, prez et bois, tenu et mouvant du fief qui fut Pierre de Chaumontel » (fief de Charles de Chambly ou de la Charbonnière), 7 avril 1494.

• Guy de Montchauveau avoue tenir en foi et hommage de Guillaume du Souchay à cause de son fief Pierre et Jacques de Chaumontel un fief qui fut jadis à Charles de Chambly, chevalier, et depuis à Jacques Blouet, consistant en cinq pièces de terre, une pièce de pré, et en 52 arpents de bois cédés jadis par échange audit Guillaume du Souchay, 20 octobre 1494.

• Aveu et dénombrement du fief, baillé à Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, seigneur de Chaumontel, par Charles de Brouilly, écuyer, seigneur de Balagny et de Bertinval, et Jeanne de La Fontaine, sa femme, fille de feu Arthus de La Fontaine, en son vivant chevalier de l'Ordre du Roi et son maître d'hôtel, seigneur d'Ognon près Senlis, et de Catherine de Lyons, ledit Arthus fils aîné de Pierre de La Fontaine, seigneur d'Ognon et de Bertinval ; 11 avril 1597.

• Aveu et dénombrement du fief par Adrien du Drac, sieur de Beaulieu, d'Annevâux et de Bertinval, qui a acquis par échange, le 31 mars 1597, de Charles de Brouilly et de Jeanne de La Fontaine, 22 mai 1598.

• Foi et hommage, aveu et dénombrement du fief par Nicolas Le Camus, seigneur de Bertinval et l'Epinaie, contrôleur ordinaire des Guerres, qui a acquis d'Adrien du Drac par acte du 26 février 1605 ; 31 mars 1605.

• Aveu et dénombrement du fief, baillé à Enemond Tronçon par Marie Estienne, veuve de Nicolas Le Camus, 19 novembre 1635.
• Aveu et dénombrement baillé à Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, femme de Mathieu Garaier de Montreau, par Joseph-Jean Sébire de La Bonnerie, seigneur de Bertinval à. cause de Françoise Le Camus, sa femme, 7 mai 1701.

• [Leur fille, Charlotte-Madeleine Sébire, épouse en 1716 Charles-Antoine d'Ussel, seigneur de Chaux et de Genestelle, dit le marquis d'Ussel, mort le 15 octobre 1744 en laissant deux filles].

• Marie-Charlotte et Marie-Thérèse d'Ussel de Genestelle vendent, avec la terre et seigneurie de Bertinval, le fief Charles de Chambly à Jules-Charles Thourou, s[r] d'Arsilly, et à Geneviève Besnier, sa femme, 4 mars 1749.
• Thourou d'Arsilly cède au prince de Condé,| à titre de retrait féodal, le fief Pierre et Jacques de Chaumontel et le fief Charles de Chambly, 1er décembre 1749.

• Liasse de pièces relatives au bornage des pièces composant le fief Charles de Chambly, au bail des terres et des censives, etc., 1750-1751.
Fief du Pré à Belloy, consistant en 96 perches de terre en deux pièces, dans la censive du fief Pierre et Jacques de Chaumontel.
• Erection en fief de ces deux pièces, sous le nom de fief du Pré, en faveur de Charles-Louis Chassepot de Beaumont, auditeur en la Chambre des Comptes, propriétaire; du fief de Saint-Romain à Belloy, 30 janvier 1777.

Fief Maillard ou de la Noue.

• Liquidation du droit de quint dû par M. Thourou d'Arsilly pour l'acquisition par lui faite de Pierre Lequoy, bourgeois de Paris, d'une pièce de pré faisant partie du fief Maillard ou de la Noue, 13 mai 1762.
Fief du Pralet* (ensuite *Preslay) à Chaumontel, relevant du fief de Candorre (ensuite Candeuvre) à Bonqueval.

• Aveu baillé par Jean de Berchères à Guillaume de Candorre, 31 décembre 1389; signé : « J. de Berchercherres ».
Arrière-fiefs : un fief qui fut à messire Pierre Brandin, consistant en 55 arpents de bois et six arpents et demi de terre ; un fief qui fut à Jean de Bray, consistant en une maison par lui, baillée à rente, « et est à présent Regnault de Gacourt de par ma suer qu'il a espousée » ; un fief qui fut à Regnauldin de Chaumontel dit le Malvais, maison prèsi de l'église et tenant à la précédente ; un fief de 12 arpents de bois qui fut à un nommé Beladen, et dont la moitié appartient à Jean Boulie, boucher à Luzarches, et l'autre à une bourgeoise de Paris.

• Aveu baillé par Pierre de Saux à Pierre de Blaincourt, 19 mai 1451 (vidimus du 7 juillet 1469).
Réception de l'aveu par Pierre de Vendelles au nom de Pierre de « Blaincourt », 6 juin 1452.
• Pierre de « Blécourt », écuyer, seigneur de Béthancourt, procureur de Pierre de « Blécourt », son fils, seigneur de Neuf ville et en partie de Bonqueval, reconnaît avoir composé avec la veuve et les héritiers de Nicolas du Ru au sujet des droits dus à cause du fief du « Preslet », acquis par Nicolas de Blanche de Berchères et de Guillaume de Saux, son fils, 6 juillet 1469.
• Pierre de « Blécourt » reçoit en foi et hommage maître Nicole du Ru, avocat en Parlement, 11 mars 1474 [1475] ; signé : « P. de Blécourt ».
Aveu et dénombrement par Nicole du Ru, même jour.
• Extrait, du XVIIIe siècle, de l'aveu et dénombrement du fief de Candeuvre baillé au Roi, à cause de son château de Creil, par Pierre de Blécourt le 12 juillet 1476.
• Pierre de Blécourt, seigneur de Béthancourt es Vaux et de Bonconval (Bonqueval) en partie en la paroisse de Précy-sur-Oise, reçoit Guillaume du Souchay, écuyer demeurant à Paris, en foi et hommage à cause du fief du « Preslet » à Chaumontel, lui appartenant de son conquêt, 8 novembre 1482.
• Autre réception de foi et hommage après la mort de Marie du Ru, femme de Guillaume du Souchay, et au nom de ses enfants Geoffroy, Louis, Marguerite, Anne et Marie, 13 novembre 1489.
• Pierre de Blécourt reçoit la foi et hommage de Geoffroy du Souchay, 15 novembre 1502.
• Saisie du fief du Preslay à la requête de Claude Robertet, seigneur d'Alluye et du fief de Candeuvre à Bonqueval, 25 septembre 1540.
Déclaration du fief par Marie du Souchay, veuve de Louis du Hamel, auditeur des Comptes, 2 avril 1540 [1541] (les trois quarts du fief lui appartiennent, l'autre quart aux enfants de son défunt frère Louis).
Offres de foi et hommage faites par Jacques Pavereau, fils de défunte Marie du Souchay, et par Gaston du Souchay, fils aîné de feu Louis et frère de. Marie, Philippe, Emard et Pierre, 28 juillet 1541.
Réception de la foi et hommage par Claude Robertet, 18 mars 1541 [1542] (l'hôtel seigneurial du Preslay appartenait à François du Souchay, fils aîné de feu Geoffroy).
• Claude Robertet donne quittance à Jean Tronçon, procureur en Parlement, des droits dus pour l'acquisition des jardins du Preslay, par lui faite de Jacques

Favereau, procureur en la Chambre des Comptes, et de Marguerite Chauvet, sa femme, 16 janvier 1545 [1546].

• Procuration donnée par Jean Tronçon pour faire la foi et hommage à Claude Robertet des fiefs qui ont appartenu à Jacques Favereau et qui lui ont été adjugés par décret le 2 janvier 1550 [1551], 26 février 1550 [15511.

• Quittance donnée par Claude Robertet à Jean Tronçon, 10 juillet 1561.

• Offres de foi et hommage à Mme d'Alluye par Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, pour elle et au nom de ses enfants, 10 juin 1577.

Signification faite au procureur de Mme d'Alluye, 5 juillet 1577.

Autres offres à Mme d'Alluye, 28 avril 1578.

Réception de la foi et hommage par Michelle Robertet, femme de Jean de Maricourt, seigneur de Mouchy et de Sérifontaine, chevalier de l'Ordre du Roi et maître d'hôtel de sa maison, au nom et comme procureur d'Anne Briçonnet, veuve de Claude Robertet, baron d'Alluye, 4 mai 1578.

• Procuration donnée par Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, pour faire la foi et hommage, 5 décembre 1601.

• Foi et hommage par Enemond Tronçon à Charles de Certieux, seigneur de Ronqueval, 30 avril 1631 ; à Nicolas Doublet, seigneur du fief de Candeuvre à Bonqueval par donation à lui faite, le 18 septembre 1635, par Jean Sevin, maître des Requêtes ; 2 juin 1636.

• Foi et hommage par Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, femme séparée de biens de Mathieu Garnier de Montreau, président à mortier au parlement de Metz, à| Nicolas Doublet, receveur général des finances de Caen, seigneur du fief de Candeuvre ; objections de Doublet sur la propriété du fief du Preslay à cause du second mariage d'Anne Boyer, veuve d'Enemond Tronçon et mère de Marie-Anne ; 28 mai, 25 juin 1678. Transaction entre Nicolas Doublet et Marie-Anne, 4 mars 1682.

• Foi et hommage par Marie-Anne à Nicolas Doublet, seigneur de Persan, 19 avril 1700.

• Foi et hommage demandée au duc de Bourbon par M. Doublet de Persan, 2 mars 1728.

• Mémoire présenté au prince de Condé en 1764 par M. de Persan, et mémoire en réponse dressé par le Conseil du prince.

• Le duc de Bourbon vend à Sigismond de Sarrobert, capitaine des chasses de Chantilly, le château de Chaumontel ou du Preslay avec ses dépendances, afîéagé sous le nom de fief de Sarrobert, 7 mars 1734.

• [Adjudication par décret du fief au sieur Thourou d'Arsilly, seigneur de

Bertinval, faite au Châtelet de Paris sur Louis de Sarrobert, fils aîné de défunt Sigismond, 6 septembre 1749].
Foi et hommage par Jules-Charles Thourou d'Arsilly, 9 décembre 1749.
Cinq lettres de 1748-1751, et deux délibérations du Conseil du prince de Condé.
• [Vente faite par M. Thourou d'Arsilly à Augustin-Louis Bouillard de Belair, conseiller à la cour des Aides, 13 mai 1775].
Foi et hommage, 25 septembre 1775.
Abandon conditionnel au s[r] Bouillard de Belair des lieux qui servaient d'auditoire et de prisons en l'hôtel seigneurial de Chaumontel, 6 août 1777.
Echange de terres entre le prince de Condé et M. Bouillard de Belair, 5 novembre 1779.
Concession à titre de cens à M. Bouillard de Belair de deux pièces de terrain inculte dans l'une desquelles il y a une fontaine, 19 mars 1783.

Fief du bois Brandin (52 arpents de bois).

• Foi et hommage au duc de Bourbon par François-Mathieu Molé, président au Parlement, 26 août 1735.

Fief Boulie-Maillard (12 arpents de bois).

• Foi et hommage à Oudart de Berchères, seigneur de Chaumontel, par Nicolas Quinement, bourgeois de Paris, à cause de Guillemette, sa femme, 12 janvier 1366 [1367].

• Foi et hommage à Jean de Berchères, fils de feu Oudart, par Jean Boulie, demeurant à Luzarches, 22 décembre 1382.

• Foi et hommage à Geoffroy du Souchay par Jean Maillard, charpentier à Luzarches, 17 septembre 1507.

Fief Trotet.

• Aveu et dénombrement baillé par Jean Trotet, changeur et bourgeois de Paris, à Jean du Plessier, écuyer, et Jeanne de Saint-Gobert, sa femme, auparavant femme de défunt Jean de Berchères, et nièce de Raoulin de Berchères, mineur, seigneur de Chaumontel, 10 juillet 1424 : 51 arpents de terre en douze pièces dont la principale, contenant 22 arpents, tient aux terres du Coudray, aux terres qui furent à Jean de Galande, et aboutit « d'un bout au chemin qui va de la ville du Bourgeel (Le Bourget) aux bois d'Aulnay » ; une pièce de pré de 3 arpents et demi (original sur parchemin et copie du temps sur papier).

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de mutation dus pour le fief Trotet, 13 janvier 1746 : le tuteur onéraire du duc

de La Trémoille, seul héritier de René de Marillac, son bisaïeul maternel, avait vendu à M. Mirey, secrétaire du Roi, par contrat du 7 février 1720, entre autres choses le fief Trotet, situé au Petit-Coudray près le Blanc-Mesnil, consistant en huit arpents de terres labourables en plusieurs pièces, et en trois arpents et demi de pré ; M. de Marillac, conseiller d'Etat et doyen de Conseil, l'avait possédé soit comme l'ayant acquis de Maître Augustin Potier ou de ses représentants, soit comme héritier dudit sieur Potier.

• Délibération du Conseil du prince du 17 mai 1764 au sujet du droit de quint dû par M. et Mme de La Garde, qui, le 2 avril précédent, ont acquis de M. et Mme de Gourgues le fief qui fut anciennement à Jacques et Jean Trotet, sis au terroir du Coudray près le Blanc-Mesnil.

• Acte de foi et hommage, portant aveu et dénombrement, présenté au prince de Condé par Nicolas de Delay de La Garde, seigneur du Blanc-Mesnil et autres lieux, qui, conjointement avec Elisabeth de Ligneville, née comtesse du Saint-Empire, sa femme, a acquis le fief Trotet d'Armand-Guillaume-François de Gourgues, conseiller au Parlement, et d'Elisabeth-Olive de Lamoignon, sa femme (2 avril 1764) ; ceux-ci l'avaient acquis (30 octobre 1758) de Jeanne Mirey, veuve de Michel Camus Destouches, brigadier des armées du Roi, et de sa sœur Elisabeth, femme de Henri de Gaillarbois, comte de Marcouville, filles de Pomponne Mirey, seigneur de Blancmesnil, du Bourget et autres lieux, et d'Elisabeth-Christine Sévère ; M. et Mme Mirey avaient acquis le fief, le 7 février 1720, avec d'autres biens, de Jacques de Saint-Denis, tuteur de Oharles-Armand-René, duc de La Trémoille, seul héritier de René de Marillac, son bisaïeul, à qui il était échu par le partage fait entre lui et ses co-héritiers de la succession d'Augustin Potier d'Ockaire, son oncle (19 juillet 1705) ; ledit Augustin seul héritier mâle de Marie Potier de Blancmesnil, sa nièce, à laquelle le fief avait appartenu comme seul héritière de René Potier, son père, président en la Chambre des Comptes ; mention de l'aveu et dénombrement présenté par Marie-Renée Potier de Blancmesnil, le 5 février 1697, à Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, femme de Mathieu Garnier de Montreau et dame de Chaumontel ; l'acte porte la déclaration complète du fief, consistant en 71 arpents et demi de terre en quinze pièces ; 31 juillet 1764.

Fief du Vert-Pignon ou Verpignon au terroir de Chaumontel.

• Aveu et dénombrement baillé par Simon Bureau, maître des Comptes, « seigneur de Gonaiz, d'Armez et de Lusarches », à Guillaume du Souchay, valet-de-chambre du Roi, seigneur de Chaumontel, 20 octobre 1475 ; le fief consiste en deux arpents de pré, deux arpents de terre, vingt-deux arpents de

bois, 22 s. p. de menus cens avec trois mines d'avoine et un chapon de rente.

• Aveu de Pierre Mouton, « seigneur usufruitier de Luzarches par don et laiz à nous fait et à Alipz du Conseil, nostre femme, par feu maistre Simon Bureau, maistre des Comptes, seigneur de Monglat et dudit Luzarches », 22 juillet 1497. Réception de l'aveu par Guillaume du Souchay, 24 juillet.

• Pierre Mouton cède les deux arpents de terre et les deux arpents de pré à Arnoulet, laboureur à Chaumontel, moyennant 36 s. p. de rente, 14 décembre 1497.

• Aveu et dénombrement baillé à Guillaume du Souchay par Eustache Luillier, maître des Comptes, mari de Marie Cueur, fille de Geoffroy Cueur et d'Isabeau Bureau, 14 janvier 1498 [1499].

• Aveu baillé à Geoffroy du Souchay par Louis de Harlay, « seigneur de Cézy et baron de Montglat », mari de Germaine Cueur, fille de Geoffroy Cueur et d'Isabeau Bureau, 25 janvier 1514 [1515] ; les 22 arpents dé bois « sont de présent en terre et en pré » et ont été baillés à 4 s. par. de cens et 40 s. p. et quatre chapons de rente.

• Foi et hommage à Jean Tronçon par Anne du Val, veuve de Charles Le Roux, bailli de Caux, 22 janvier 1574.

• Aveu et dénombrement baillé à Claude Pichepin, veuve de Jean Tronçon, par Antoine Le Roux, sieur d'Epinay en France, fils d'Anne du Val, 4 mars 1602.

• Aveu et dénombrement baillé à Enemond Tronçon par Henri de Fourcy, seigneur de Chessy, Epinay et Trianon, président en la Chambre des Comptes et surintendant des bâtiments du Roi, mari de Marie de La Grange, 24 décembre 1637. La mère de Marie de La Grange, Marie de Bailleul, alors veuve de Louis de La Grange, seigneur de Trianon, trésorier de France et général des finances à Orléans, avait acquis île fief, par échange du 5 avril 1630, de Madeleine Le Roux, fille d'Antoine Le Roux et veuve d'Hémard de Canouville, s^{r} de « Sannes ». (Henri de Fourcy et Marie de La Grange eurent pour héritier leur fils Jean, puis le gendre de celui-ci, Balthazar Phélypeaux, marquis de Châteauneuf, auquel succéda aussi son gendre Louis d'Aubusson, duc de La Feuillade).

1-BH-006• ***Fief des Tournelles à Chaumontel,*** relevant des Célestins de Paris à cause de leur seigneurie d'Attainville, consistant en trois arpents de pré,

quatorze arpents de bois, des cens et rente, avec cinq arrière-fiefs.

• Aveu de Nicolas du Ru, huissier en la cour de Parlement, seigneur en partie de Chaumontel, 16 février 1453 [1454].

• Aveu de Guillaume du Souchay, 16 novembre 1484.

• Aveu de Geoffroy du Souchay, 14 juin 1507.

• Aveu de Catherine Râ, veuve de Geoffroy du Souchay, mère de François et d'Antoinette, 14 décembre 1524.

• Transaction avec les Célestins au sujet des droits de relief et autres, 24 janvier 1524 [1525].

• Autre aveu du fief, 24 novembre 1526 (les deux tiers à François du Souchay, le tiers à sa sœur, mineurs).

• Foi et hommage par François du Souchay, fils de Geoffroy, février 1560 [1561], 18 mai 1561 ; par Jean Tronçon, procureur en Parlement, qui a acquis de François du Souchay, 16 mai 1563.

• Aveu et dénombrement du fief des Tournelles baillé aux Célestins de Paris par Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, ses fils Claude et Jean, ses gendres Bonaventure de La Chaussée, avocat en Parlement, seigneur du Boucheau, Pierre Mercier, procureur en Parlement, seigneur de Villabon en Berry, et Antoine de Mornac, avocat en Parlement, 29 mai 1584.

Il y avait en outre deux enfants mineurs, Louis et Françoise Tronçon ; au nom de tous, l'acte de foi et hommage avait été fait le 16 mai 1584.

• Foi et hommage par Jean Tronçon, 24 juillet 1619 ; aveu et dénombrement, 6 février 1629.

• Foi et hommage par Enemond Tronçon, fils de Jean, 23 avril 1631 ; aveu et dénombrement, 1er avril 1633.

• Aveu et dénombrement fourni aux Célestins par Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, épouse séparée quant aux biens de Mathieu Garnier de Montreau, 8 février 1701.

• Le Conseil du prince de Condé arrête qu'il sera payé aux Célestins la somme de 120 livres pour le droit de relief, 11 octobre 1712.

Fief du Colombier à Chaumontel.

• Jean de Bray, écuyer, héritier de la moitié des biens cte Jean Chastelain, son oncle, la vend à Oudart de Berchères, héritier de l'autre moitié, 12 décembre 1366.

Le total consiste en : deux fiefs tenus par Agnès de Goussainville ; un fief tenu par Jean de Poys, chevalier ; un fief tenu par Jean Prudhomme, écuyer ; un fief tenu par Richard de Villers ; un fief tenu par Perrinet de Berchères, fils de feu Pierre de Berchères ; tous ces fiefs, sis à Fontenay, sont

tenus en foi et hommage de Jean de Bray et d'Oudart de Berchères ; un colombier à Chaumontel.

• Jean d'Aunay, dit le Galois, seigneur d'Orville, de Goussainville et de Silly-en-Mulcien, reçoit en foi et hommage Pierre de Saux, à qui le fief du Colombier appartient à cause de Blanche de Berchères, sa femme, fille de feu Regnault de Berchères, frère de Jean et fils d'Oudart, héritière de son cousin-germain Raoulin de Berchères, fils de Jean ; 5 juillet 1444.

Le fief relève de la seigneurie de Goussainville. Il y a trois arrière-fiefs à Fontenay, l'un appelé le fief de Bouchart, le second le fief de la Preude-femme (féminin de Preudhomme), qui appartiennent aux hoirs de Jean de Cuise, et le troisième le fief de Goussainville, qui en dernier lieu fut à maître Nicolas Bonnet à cause de sa femme, fille de feu Jean Girard; il y a un quatrième arrière-fief à Fayel près Baillet.

• Philippe d'Aunay, seigneur d'Orville et de Goussainville, reçoit en foi et hommage Guillaume du Souchay, seigneur de Chaumontel, qui a acquis le fief du Colombier de maître Nicole du Ru, fils de feu Nicolas du Ru, 18 mars 1492 [1493].

Quatre arrière-fiefs à Pontenay, nommés le fief de Goussainville, le fief de Berchères, le fief de Bouchart et le fief de la Preude-femme, tous tenus par maître Nicole Balue ; un arrière-fief à Fayel, dit le fief de la Croîsanne, tenu par les enfants mineurs de feu maître Guillaume de Longueil.

• Philippe d'Aunay donne quittance à Guillaume du Souchay du montant du droit de relief, « paie tant en argent que en draps de soye et velours », 15 mai 1494.

• Foi et hommage par Louis du Souchay à Antoine d'Aunay, 9 juin 1521.

• Acte de foi et hommage de Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, reçu par Pierre Guérin, maire et garde de la justice de Goussainville pour Anne Baillet, veuve d'Aymard Nicolay, premier président en la Chambre des Comptes, seigneur de Saint-Victor, Orville, Louvres et Goussainville, 20 juin 1577.

• Aveu et dénombrement baillé par Claude Fichepin à Jean Nicolay, 28 janvier 1588. Description des arrière-fiefs.

Les fiefs de Goussainville et de Berchères « furent antiennement de Berchièrcs, escuier, et depuis à Richard de Villers, orfèvre, bourgeois de Paris, et à Jehan Girard, bourgeois de Paris, et du depuis à révérend père en Dieu monsieur Jehan Girard, archevesque d'Embrun, filz dudict Jehan Girard, depuis à Jehan Trotet, changeur à Paris, au lieu de Guillaume Lamoureux, courtier de vins, demourant à Paris, et de présent à *(blanc)* et dudict Fontenay à cause de l'acquisition f

aicte par noble homme Mr Germain du Val, s[r] de Drancy, notaire et secrettaire du roy, de Nicolle Balue, escuier, seigneur de Villepreux et dudict Fontenay, et à messieurs les relligieux, prieur et couvent des Célestins de ceste ville de Paris ».
Le fief Bouchart fut à Jean de Cuise, chevalier, puis à Nicole Balue, maître des Comptes, ensuite à Nicole Balue, écuyer, qui vendit Fontenay à Germain du Val. Quant au fief, de la Preude-femme, la déclaration n'a pas pu encore en être obtenue.
Le fief de la Croisanne, sis à Fayel en France au-dessous de Baillet, appartient à Geoffroy Hochet, seigneur de Chauvry, du chef de Madeleine de Longueil, sa mère.
• Aveu et dénombrement présenté à Jean-Aymard Nicolay par Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, femme de Mathieu Garnier de Montreau, 5 janvier 1699 (copie sur papier).
Les arrière-fiefs de Fontenay appartiennent au duc de Gesvres à cause de sa femme.
Le fief de la Croisanne appartient à Joseph-Antoine Cotignon, seigneur de Chauvry.

Titres des fiefs de Fontenay relevant du fief du Colombier.

• Aveu baillé par Pierre de Berchères, écuyer, à Jean Chastelain, de Chaumontel, écuyer, 12 septembre 1349.
• Aveu baillé par Jean de Cuise, chevalier, dit Fleurimont, à Jean de Berchères, écuyer, 11 juillet 1388 (fief de Bouchart, sur lequel « la Preude femme prent un quart »).
• Autre aveu du fief Bouchart, présenté à Blanche de Berchères, veuve de Pierre de Saux, par Nicole Balue, maître des Comptes (qui a signé) ; « mais sur ce fief la Preude femme à cause de son fief, de présent à moy appartenant, y prent ung quart » ; 23 décembre 1467.
• Aveu présenté par Richard de Villers, orfèvre, bourgeois de Paris, à Jean de Chaumontel, dit Chastelain, écuyer, 21 mai 1352.
Aveu présenté par Jean Girard, changeur, bourgeois de Paris, à Jean de Berchères, écuyer, 7 septembre 1389.
Pierre de Saux, seigneur de Chaumontel à cause de Blanche de Berchères, sa femme, reçoit la foi et hommage du fief de Goussainville assis à Fontenay lez Louvres, appartenant à Jean Girard, archevêque d'Embrun, comme héritier de Jean Girard, son père, changeur et bourgeois de Paris, 12 janvier 1453 [1454] ; aveu et dénombrement, 15 janvier.
• Aveu et dénombrement du fief de Goussainville, baillé à Blanche de

Berchères, veuve de Pierre de Saux, par Jean Trotet, changeur à Paris, 9 avril 1467.
• Saisie du fief de Goussainville, faite sur Nicole Balue, seigneur de Fontenay, à la requête de Guillaume du Souchay, seigneur de Chaumontel, 4 juin 1486.
Foi et hommage par Nicole Balue, seigneur de Villepreux et de Fontenay-en-France, 3 décembre 1486.
• Saisie faite sur Nicole Balue, à la requête de Guillaume du Souchay, des fiefs de Goussainville et de Berchères, qui furent à Jean Girard, archevêque d'Embrun, et aux Célestins de Paris, par faute de droits non payés et de dénombrements non baillés, et des fiefs de Bouchart (qui fut à Jean de Cuise, chevalier, dit Fleurimont) et de la Preude-femme (« qui fut à Philippot de Jagny, dit *Preudhomme* », la *Preude femme* fut sans doute sa veuve), par faute d'homme, droits non faits et dénombrements non baillés, 12 août 1501. •
• Guillaume du Souchay reçoit la foi et hommage de Nicole Balue pour les fiefs de Bouchart et de la Preude femme, 2 juillet 1502.
• Aveu et dénombrement du fief du Colombier par Claude Fichepin et ses deux fils, Jean et Claude Tronçon, 28 janvier 1588 (copie de 1759).
• Ratification par Claude Fichepin de l'accord conclu par ses fils avec Marie du Molinet, veuve de Germain du Val, seigneur de Mareil et de Villiers-le-Sec, au sujet des droits, dus par celle-ci pour les fiefs de Fontenay relevant du fief du Colombier, 18 janvier 1606.
• Publication faite par les curés de Goussainville et de Fontenay de l'avertissement donné par Jean Tronçon aux tenanciers des fiefs d'avoir à remplir le devoir féodal à lui dû, 16 février 1620.
• Saisie des fiefs sur François du Val, seigneur de Fontenay, Mareil, Villiers-le-Sec, Brevannes et autres lieux, son frère René, ses sœurs Charlotte, Madeleine et Marie, tous héritiers de Germain du Val, 29 mai 1621.
Requête de Jean Tronçon au lieutenant civil, 11 avril 1624.
Autres pièces de procédure, 1624.
• Copies, faites en 1627, des aveux des fiefs au XIVe et au XVe siècle.
• Mémoire juridique pour Jean Tronçon, 30 janvier 1629 ; sentence des Requêtes du Parlement en sa faveur, 13 novembre 1630.
Transaction mettant fin au procès, passée entre Elisabeth Guibert, veuve de Jean Tronçon, son fils Enemond, ses filles Marie et Elisabeth, la première mariée à Louis Puget, maître des Comptes, maître des Cérémonies de France, la seconde à Séraphin Le Bossu, seigneur de « Marée » (Marsay ?), bailli et

gouverneur de Gien, et Marie du Molinet, veuve de Germain du Val, au nom et comme procuratrice de son fils François, marquis de Fontenay, seigneur de Mareil, conseiller du Roi et son ambassadeur ordinaire en Angleterre, ladite transaction portant foi et hommage des fiefs et composition au sujet des droits dus, 18 juin 1631.
Quittance notariée des droits payés, 12 janvier 1632.
• Dénombrement des quatre fiefs fourni à Enemond. Tronçon par François du Val, marquis de Fontenay, 1er juin 1641.
• Foi et hommage des fiefs à Marie-Anne Tronçon de Chaumontel par Claude de La Grange, capitaine du marquisat de Fontenay, au nom de Léon Potier, duc de Gesvres, marquis de Fontenay à cause de sa femme, Marie-Françoise-Angélique du Val, fille unique de François, 15 juillet 1680.
• Recherche du devoir féodal dû par le duc de Gesvres, 29 avril 1745.
• Le Conseil du prince de Condé autorise M. Antheaume à recevoir du duc de Gesvres la somme de 4.000 livres à valoir sur les droits de relief dus par le duc, à cause de la mort du duc de Tresmes, son père, pour raison de différents fiefs sis à Fontenay, relevant du prince à cause de ses seigneuries de Chantilly, Chaumontel et Le Plessis-Gassot, 15 février 1786.
• Louis-Joachim-Paris Potier de Gesvres fait signifier au prince de Condé sa volonlé de racheter les droits féodaux dus pour ses îiefs de Fontenay qui relèvent de Chaumontel, 8 mai 1792.

***Fief de la Croisanne* au terroir de *Fayel* dans la paroisse de Baillet en France** (42 arpents de terre, champarts, etc.).

• Aveux donnés à Jean de Berchères par Jean Hazart, bourgeois de Paris, 25 juillet 1388 ; par sa fille Philippote, 7 juin 1404; par Philippote, veuve de Hansse Fedrit, orfèvre et bourgeois de Paris, 16 novembre 1405.

• Aveu et dénombrement donné à Jean Tronçon par Geoffroy Hochet, seigneur, de Chauvry, fils de Pierre Hochet, avocat en Parlement, et héritier, avec son frère Nicolas et sa sœur Marie, de leur mère Madeleine de Longueil, fille de feu Guillaume de Longueil, seigneur de Chauvry, 16 avril 1572.
• Aveux et dénombrements donnés par Nicolas Hochet et Gabriel Cotignon, seigneurs de Chauvry, 15 février 1630 ; par Nicolas Cotignon, seigneur de Chauvry, à Enemond Tronçon, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, trésorier général de France en la généralité d'Orléans, 1er juin 1649 ; par Joseph-Antoine Cotignon à Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, 17 février 1698 ; au prince de Condé par Henry-Gabriel Amproux, comte de La Massais, 16

septembre 1754 (il avait acquis la seigneurie de, Chauvry et le fief de la Croisanne, le 19 avril 1749, de Balthazar Durand de Beauval, qui avait acquis, le 25 août 1743, de Jean-Baptiste Faucon de Ris, comte de Charleval, et d'Anne-Charlotte-Françoise de Scorion, sa femme, « auxquels ledit fief appartenoit du chef dudit sieur comte tant comme héritier pour deux cinquièmes de dame Madeleine-Jeanne-Catherine Cotignon, à son décès épouse de Me Antoine-Pierre, comte de Beuil, lieutenant général des armées du Roy, que comme s'en étant rendu adjudicataire à titre de licitation par sentence des Requestes du Palais du 17 août 1740 rendue entre ledit s^{r} de Charleval, Mr de Brancas, duc de Villars, et autres héritiers et légataires de ladite dame de Beuil, laquelle en étoit propriétaire comme donataire, par contrat de mariage avec ledit s^{r} comte de Beuil passé devant Riquette, notaire à Saint-Christophe en Touraine, le 18 septembre 1716, de Mr Joseph-Antoine Cotignon, son père »).

• Lettres et délibération du Conseil du prince de Condé relatives au précédent aveu, octobre-décembre 1754 ; état des censives du fief ; copie du projet de foi et hommage dressé en 1744 au nom de Balthazar Durand de Beauval, conseiller au Conseil supérieur de la ville de Léoganne, île de Saint-Domingue.

Fief à Belloy.

• Jacques de La Guépière, lieutenant-général de la ville de Creil et bailli de Luzarches, déclare, au nom du duc de Bourbon, que le prince, comme seigneur de Chaumontel, possède au terroir de Belloy un arpent de terre qui relève d'Abraham-Charles Chassepot de Beaumont, conseiller au Grand Conseil, à cause de son fief de Saint-Romain sis audit Belloy, 2 mai 1738 (la déclaration est faite devant Michel Coltier, tabellion à Belloy pour messire Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré, conseiller du Roi en tous ses Conseils, intendant de Bretagne, maître des Requêtes de l'Hôtel, seigneur châtelain du bailliage et châtellenie de Viarmes, et à cause d'icelle chàtellenie haut justicier dudit Belloy en France et de moitié en la moyenne justice dudit lieu, seigneur de Seugy et autres lieux).

Fief des Planches ou du Petit-Plessis à Bellefontaine, relevant de la seigneurie de Bellefontaine, consistant en 18 sols; de menus cens sur cinq arpents trois quartiers quatre perches de terre.

• Jean Ryon et Jean Mabille, laboureurs au Petit$_{T}$Plessier lez Luzarches, prennent à cens de Nicolas du Ru, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Chaumontel, trois arpents trois quartiers et demi de terre en plusieurs pièces

appartenant audit bailleur à cause de son fief qui fut à feu Pierre de Chaumontel, 27 février 1462 [1463].

• Eustache Juvénal des Ursins, vidame de Reims, seigneur de La Chapelle-Gautier en Brie et de Bellefontaine, reçoit la foi et hommage de maître Nicole du Ru, licencié en décret, 19 juillet 1477.

• Foi et hommage par Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, 13 juin 1577 ; au verso, réception de l'acte par Jeanne de Loynes, veuve en premières noces de Georges Maynard, conseiller au Parlement, seigneur de Bellefontaine, 4 juillet 1597.

Aveu et dénombrement donné à Jeanne de Loynes, veuve en premières noces de Georges Maynard, et en secondes noces de Michel Le Clerc, seigneur de Maisons, par Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, ses fils Claude et Jean, et ses gendres Bonaventure de La Chaussée, sieur du Boucheau, Pierre *M*ercier, Antoine de.Mornac et Guillaume Poupardin, 10 juin 1597 ; à la suite, réception de l'acte par Jeanne de Loynes (elle signe : « J. de Loines »), 4 juillet.

• Foi et hommage par Jean Tronçon, donataire de son défunt frère Claude, à Charles Maynard, conseiller au Parlement, seigneur de Bellefontaine, 18 avril 1618.

• Foi et hommage, à Barnabé Maynard, 19 août 1624 ; aveu et dénombrement, 28 avril 1625.

• Foi et hommage par Enemond Tronçon, 3 avril 1631 ; aveu et dénombrement, 2 décembre.

• Foi et hommage par Marie-Anne Tronçon de Chaumontel à Pierre Forest, conseiller au Parlement, seigneur de Bellefontaine, 18 octobre 1693.

Maison du Pressoir à Chaumontel.

• Adjudication par décret à Guillaume du Souchay d'une maison sise en la rue du Tertre à Chaumontel, saisie sur Chrétien Dupas-Saint-Martin, manouvrier de bras, faute de redevances non payées, 22 mai 1501.

Prise de possession par Geoffroy du Souchay au nom de son père, 2 juin 1501.

Bail à loyer de la maison par Geoffroy à l'ancien propriétaire, Chrétien Dupas-Saint-Martin, 20 juin 1501.

• Jean Jeanne, laboureur, cède à Noël Tregny, aussi laboureur, une maison en la rue du Tertre, en échange d'une maison sise près de la grange de Vitel, 17 janvier 1507 [1508].

Au verso de l'acte, ensaisinement par Geoffroy du Souchay, seigneur de Chaumontel, 29 décembre 1507.

• Louis du Hamel, auditeur des Comptes, et Marie du Souchay, sa femme, héritière de Geoffroy, paient 10 livres tournois à Tassin Desmarets pour l'abandon de la maison de la rue du Tertre, 17 octobre 1525.
• Robinette Buhot, veuve de Gabriel Tregny, loue à Tassin Desmarets la quatrième partie d'une maison sise rue du Tertre, 29 janvier 1530 [1531] ; elle lui vend, le même jour, deux perches de cour et jardin près de l'église, qu'il cède par retrait lignager à Pierre Martinois le 10 mars suivant.
• Noël Tregny vend quatre perches de jardin à Louis du Hamel, 31 août 1530. Constitution de 6 sols parisis de rente perpétuelle faite par Noël Tregny à Guillaume Le Sueur sur une travée de maison et la sixième partie d'une autre travée de maison en la rue du Tertre, 24 avril 1531.
Robinette Buhot vend une partie de maison à Louis du Hamel, 19 mai 1531. Noël Tregny vend à Guillaume Le Sueur une partie de maison, 31 mai 1531 ; ensaisinement par Jean Bazannier, seigneur du fief de Vite], 15 octobre ; Le Sueur déclare qu'il a acquis au profit de Louis du Hamel, 21 octobre. Acquisition d'une autre partie de la maison par Louis du Hamel, 29 octobre.
• Sentence du Châtelet de Paris qui reçoit l'opposition de Marie du Souchay, veuve de Louis du Hamel, à la saisie faite sur la maison de la rue du Tertre à la requête du tuteur de François du Souchay, fils de feu Geoffroy, faute de cens et droits seigneuriaux non payés, et la renvoie en possession en donnant caution, 27 septembre 1533 ; Jacques Favereau, procureur en la Chambre des Comptes, se constitue caution, 30 septembre ; mainlevée de la saisie, 1er octobre.
• Acquisition par Jean Tronçon, procureur en Parlement, de neuf perches et demie de jardin en la rue du Tertre, 15 août 1542 ; ensaisinement par Favereau, 22 octobre. Acquisition d'un jardin par Tronçon, 2 octobre 1545 ; ensaisinement par Favereau, 26 mai 1546.
• Claude et Jean Tronçon vendent à Bonaventure de La Chaussée, sieur du Boucheau, une grange en laquelle il y a un pressoir, située dans l'enclos de la maison dudit de La Chaussée, 28 juillet 1611.
• Marie Tronçon, veuve de Bonaventure de La Chaussée, vend la maison du Pressoir à Jean de Rameru, avocat en Parlement, 23, juin 1615.
• Pierre Le Sueur, écuyer, sieur La Fontaine, exempt des gardes du corps du Roi, déclare qu'en conséquence de l'adjudication à lui faite au Châtelet de Paris, le 24 octobre 1636, des héritages qui ont appartenu à Madeleine de Balbany, veuve de Charles de Finot, écuyer, sr de Grandval, il possède la maison du Pressoir, acquise par le feu sieur de Rameru de Marie Tronçon, veuve de Bonaventure de La Chaussée, ainsi qu'une grange, plusieurs pièces de

terre et vigne acquises du sr de Montegal et autres ; 5 juillet 1648.

Moulin de Chaumontel.

• Nicolas du Ru, seigneur de Chaumontel, délaisse à Enguerrand Pasquin, à titre de croix de cens ou rente annuelle et perpétuelle, une place où jadis il y eut un moulin appelé le moulin de Glanne, et plusieurs pièces de terre et pré au terroir de Chaumontel, 21 mai 1464 (original et copie de 1527).

Sentence de la justice de Luzarches qui permet à Pasquin de faire les réparations nécessaires aux lieux à lui cédés à rente, 7 mai 1465.

• Bail à rente par Pierre Certain, épicier à Luzarches, et Jeanne Foucquet, sa femme, à Noël Fouasse, foulon de draps à Chaumontel, d'une maison, manoir, grange, étables, cour, jardin, appelée la maison du fief Mahieu de Montmorency, moyennant 5 liv. tournois de rente foncière et à la charge d'y établir un moulin à draps, 19 septembre 1516.

Vente, à titre de bail à rente, par Martin Fouasse, foulon de draps, à Etienne Baillet, marchand huillier à Luzarches, 16 septembre 1538.

• Jean Barré, laboureur à Chaumontel, vend à Etienne Baillet « quatre perches et demie de place et masure où souloit avoir moulin, sault et cours d'eau, pris en dix-huit perches que contient le total de ladite place », tenu en fief de maître Aubin de Gauchin et Antoinette du Souchay, sa femme, et de François; du Souchay, frère de celle-ci, 28 septembre 1543.

• Martin Fouasse, foulon, vend à Guillaume Fouasse, vigneron, trois perches de terre au lieu dit le fief de Mahieu de Montmorency, 10 février 1555 [1556].

• Robert Baillet vend à Jean Tronçon, seigneur de Chaumontel, quatre perches et demie de jardin et masure où était anciennement le moulin de Glanne, 21 mars 1560 [1561].

Autres acquisitions faites par Jean Tronçon, six actes de 1561 à 1564.

• Ventes faites par Robert Baillet, héritier d'Etienne, par Guillaume Desjardins et Yvonne Fouasse, sa femme, de ce qui leur appartient dans la maison et ancien moulin appelé le fief Mahieu de Montmorency, à Mathieu de La Porte, seigneur en partie de Chaumontel, 7 et 9 février 1565.

Mathieu cède son acquisition à Jean Tronçon, 29 octobre 1566.

• Baux du moulin, 11 octobre 1563, 10 novembre 1580, 30 novembre 1604 : « le moulin de Glanne assis à Chaumontel en la rue de Glanne ».

• Marin Delaville et Suzanne Prichard, sa femme, vendent à Claude Fiehepin, dame de Chaumontel, la moitié par indivis de ce qui leur appartient en deux travées de maison et plusieurs étables en ruine, cour et jardin en la rue de Glanne, faisant partie de l'hôtel et manoir du fief Pierre et Jacques de

Chaumontel, 19 mai 1608.

• Baux du moulin, 1613, 1623, 1639, 1662, 1703, 1717, 1733, 1742, 1760, 1768. Difficultés avec le meunier Dijoux, 1772-1775.

• Le prince de Condé vend le moulin, à titre de bail à cens, à Augustin-Louis Bouillard de Belair, seigneur de Bertinval et du fief Sarrobert, 1er février 1776.

• Procès-verbal de la visite des moulins de Chaumontel et de Bertinval et du cours de l'eau, 20 mai 1786.

1-BH-007• Titres des censives de Chaumontel.

• Baux à cens et rente accordés : par « Jean de Berchières, escuier, filz de feu Oudart de Berchières, demourant au Petit-Plessiez lez Lusarches », 31 octobre 1382 ; par « Guillier du Pré, escuier, demourant pour le présent à Goussainville », 7 mai 1385 ; par « Regnault de Berchières, escuier, filz de deffunct Oudart de Berchières », 21 février 1388 [1389].

Renonciation d'héritages par les héritiers de Jean de Malines et remise à Jean de Berchères, représenté par Regnault de Berchères, 5 et 7 septembre 1389 (deux pièces).

Catherine de Rocquerolles, fille de feu Jean de Rocquerolles et veuve de Jean de Bonneval, renonce, en faveur de Jean de Berchères, au droit qui lui appartient sur une maison à Chaumontel, tenant aux héritiers de feu Jean de Chaumontel, dit Guillier, 26 août 1390.

Bail à cens et rente accordé par Marguerite de Berchères, femme de Regnault de Gacourt, écuyer, 6 novembre 1390.

« Jehan Auboust, decier de laton demourant à Paris », renonce en faveur de Jean de Berchères à « une pièce de pré où il a haies et buissons au terroir de Lusarches au dessoubz du molin de Becherel, lequel pré lui est de nulle valeur », 14 juin 1397.

Les héritiers de Regnault Peppin renoncent à une pièce de terre sise au terroir de Luzarches et dans la censive de Jean de Berchères, 17 août 1397.

Baux à cens et rente consentis par Jean de Berchères, 17 septembre 1396 ; par sa veuve Jeanne de Saint-Gobert au nom de ses enfants mineurs, 16 janvier 1413 [1414].

• Double feuillet de papier mentionnant des baux à cens et rente accordés par Pierre de Saux à cause de Blanche de Berchères, sa femme, en 1449, 1454, 1446, 1449, et un mémoire de deux fiefs tenus de Nicolas du Ru, l'un à cause de la terre de Jean de Chaumontel, l'autre à cause de la terre de Robert le Tirant.

• Bail à cens et rente d'une maison censenti à Wallet Carton par Pierre de Saux, 18 juillet 1449.
Renonciation de Wallet Carton au profit de Jean du Plessier, écuyer, à cause de Jeanne de Saint-Gobert, sa femme, et de Guillaume de Saux comme héritier de Jean de Berchères à cause de Blanche de Berchères, sa mère, 2 décembre 1461.
• Baux à cens et rente consentis par Guillaume de Saux, 1463-1464 (trois pièces).
• Baux à cens et rente consentis par Nicolas du Ru, 1447-1468 (onze pièces), par sa veuve, Catherine Bailly, 1470-1472 (vingt-deux pièces).
• Contrat entre particuliers portant sur des biens mouvant du fief du Preslay et du fief Vitel, 2 mars 1471 [1472], ensaisiné par Nicolas du Ru, avocat en Parlement, le 15 novembre 1475, et par Guillaume du Souchay, « à cause de son fief qui fut à Mahieu de Chaumontel », le 2 novembre 1476 (Guillaume du Souchay avait épousé la sœur de Nicolas du Ru).
• Deux baux à cens consentis par Nicolas du Ru, 1475.
• Adjudication d'héritages à Guillaume du Souchay, 9 août 1476.
• Jean Carton, laboureur, prend une maison à cens et rente de Simon du Ru, marchand et bourgeois de Paris, 9 avril 1477.
• Acquisition d'une maison par Guillaume Desjardins, 22 juin 1466, qui la vend à Staas Paoul, 1er février 1477 [1478] ; au verso du second acte, ensaisinement par Simon du Ru, seigneur de Chaumontel en partie, 3 novembre 1478.
• Baux à cens et rente consentis par Guillaume du Souchay, 1478 (six pièces) ; par Simon du Ru à cause de son fief qui fut à Jacques de Chaumontel, 1478 (quatre pièces).
• Simon du Ru acquiort une maison située devant l'hôtel de Vitel, 24 novembre 1480 (deux pièces).
• Guillaume du Souchay, seigneur de Châtillon et de Chaumontel, acquiert une maison tenant au jardin du Preslay, 12 avril 1483.
• Dix baux à cens consentis par Guillaume du Souchay en 1484, 1492, 1493, 1494, 1495 et 1496.
• Contrat portant sur des Ibiens tenus du seigneur de Chaumontel à cause du fief qui fut à Jacques de Chaumontel, 3 mars 1497 [1498], ensaisiné par Guillaume du Souchay le 10 août suivant.
• Baux à cens et rente par Guillaume du Souchay, 1500-1501 (trois pièces) ; par Geoffroy du Souchay, 1507 (une pièce).
• Acquisition d'une maison en la rue de Glanne par Pierre Carton, 10 février 1511

[1512] ; ensaisinement par Geoffroy du Souchay, 17 octobre.

• Pierre Carton déclare tenir à cens un quartier de vigne de Jean Le Péron, avocat au Parlement, au nom et comme curateur d'Anne du Souchay, dame en partie de Chaumontel, 2 octobre 1525.

• Bail à cens et rente par Guillaume du Souchay, 1532.

• Acquisition par Aubin de Gauchin, procureur au Châtelet, seigneur en partie de Chaumontel, de deux arpents de terre en censive du fief Pierre et Jacques de Chaumontel, 16 juillet 1534.

• Sire Charles Tronçon, marchand et bourgeois de Paris, prend à titre de surcens un arpent de terre labourable pour faire vignes de maître Jean Tronçon, seigneur de Chaumontel, 11 juin 1551.

• Robert Baillet, marchand huillier demeurant au Vivier du Gris lez Luzarches, prend à titre de rente deux pièces de vigne de Jean Tronçon, ce acceptant par Charles Tronçon, son frère, 24 septembre 1564.

• Bail à rente d'un arpent de vigne par Jean Tronçon à Casin Beaugrand, manouvrier à Chaumontel, 24 octobre 1564 ; reconnaissance de la rente par Jean Guyard, 8 octobre 1570.

• Autres baux à rente de pièces de vigne consentis par Jean Tronçon en 1564, 1568, 1570 (six pièces).

« Liasse composée de neuf pièces qui sont d'anciens titres en parchemin qui justifient que le quartier de terre à faire chennevière assis devant le cimetière, qui est à présent le jardin Delapierre, est de la censive de Chaumontel, desquelles n'a été faite plus ample description attendu que lad" cens est reconnue par Marie Pasquin au terrier fait par Arnoul le 13 janvier 1645, et par Jean Delapierre au terrier fait par Prévost le 24 septembre 1679 » (intitulé du XVIIIe siècle).

• Echange de biens entre Jean Tregny dit Flocquet et Robinette, sa femme, demeurant au moulin de Hérivaux, paroisse de Luzarches, Nicolas Saulnier et Michelon Tregny, sa femme, fille dudit Jean, Etienne Jolain et Eustace Desjardins, sa femme, demeurant à Viarmes, 14 juin 1517.

Bail à cens d'héritages par Jean Desjardins l'aîné à Guillaume Geoffroy, 11 décembre 1517.

Déclaration de Geoffroy, même jour ; au verso, mention du rachat de la rente par Louis du Souchay, seigneur de Chaumontel, 27 janvier 1520 [1521].

Jean Tregny et Robinette du Buat, sa femme, demeurant au moulin de Hérivaux, Nicolas Saulnier, maréchal, et Michelon Tregny, sa femme, demeurant à

Viarmes, vendent à Louis du Souchay deux travées de maison, jardin et cour, séant à Chaumontel devant le moustier, 18 juin 1519.
Guillaume Geoffroy vend à Louis du Souchay une petite maison contenant une travée et un appentis, avec cour et jardin, séant à Chaumontel près l'église, 20 juillet 1519.
Marion Dubois, veuve de Jean Labbé, vend à Louis du Souchay la moitié d'un jardin de douze à treize perches, tenant d'un côté au presbytère, 2 octobre 1520.
Jean Des jardins « le plus jeune » (le troisième frère de ce nom) vend à Louis du Souchay ce qui lui appartient de l'héritage de son père Guillaume dans une maison, cour et jardin, sis devant l'église et le cimetière de Chaumontel, en la censive dudit acheteur, 27 novembre 1521.
Jean et Antoine Renou, demeurant à Saint-Leu de Cerent (d'Esserent) vendent à Etienne Jolain, de Viarmes, dix sols par. de rente sur une maison sise en la rue de Glanne devant l'église de Chaumontel, 10 juillet 1521 ; Jolain la cède à Marie de Sailly, veuve de Louis du Souchay, 15 janvier 1521 [1522].
Titres d'un minot de blé froment de rente foncière due à la seigneurie de Chaumontel.
• Déclaration d'une maison et d'héritages par Nicolas Pouquet, vigneron à Chaumontel, 4 octobre 1587. Sentence de Jean Oudeau, bailli de Luzarches, et déclaration d'Arthus Poucquet, vigneron, 11 mars 1611.

Titres d'une rente de 8 1. 6 s. 8 d. tournois.

• Constitution de cette rente par Marc Carton, laboureur, au profit de Charles Tronçon, marchand et bourgeois de Paris, 15 octobre 1564.
Titre nouvel délivré par Perrette Boucher, veuve de Marc Carton et mère de Marc, à Jean Tronçon, avocat en Parlement (représenté par Claude Fichepin, sa mère), héritier de ses cousines germaines Claude, Marie et Marguerite, filles de feu noble homme Charles Tronçon et de Marie Lempereur, 11 janvier 1588.
Titre nouvel délivré par les héritiers de Marc Carton, 20 janvier 1612. Sentence du prévôt de Chaumontel, Jacques Arnoul, rendue contre les héritiers Carton au profit d'Enemond Tronçon, 18 juillet 1648 ; taxation de la somme à payer, 6 août.

Quatre baux à cens et rente accordés par Claude Fichepin, 1581, 1588, 1591, 1608.

• Bail à rente par Claude Tronçon à Jean Metas, vigneron, et Nicole Fouquet, sa femme, d'une maison en la rue du Tertre, devant le carcan et le grand carrefour, faisant partie de la ferme appelée d'ancienneté la ferme de

Favereau, avec réserve des caves, moyennant 18 livres tournois de rente seigneuriale, 5 avril 1611.

Cahier de procédures au sujet de cette rente, 1612-1614.

• Rente de 60 s. p. sur une maison de la rue d'en hault ou rue du Tertre, constituée par Robert Frotier au profit de Marie Lempereur, veuve de Charles Tronçon, demeurant à Chaumontel, absente, ce acceptant par Antoine Moulin, son gendre, 2 novembre 1577.

Procédure et sentences relatives à cette rente, 1604 à 1612.

• Trois baux à cens et rente faits par Claude Tronçon à divers particuliers en 1611 et 1615.

• Transaction au sujet d'une poule de rente due au seigneur de Chaumontel par Jacques Gautier sur trois quartiers et demi de jardin et vigne, 5 novembre 1619.

1-BH-008• Vingt-sept baux à cens et rente faits par Jean et Enemond Tronçon de 1619 à 1648.

• Rente de 6 1. 5 s. t. sur une maison sise rue de Glanne, trois titres de 1626 et 1648.

• Rente foncière de 45 sols sur un quartier de vigne, trois titres de 1639 et 1645.

• Baux à cens et rente faits par Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, femme séparée de biens de Mathieu Garnier de Montreau, 1673-1698 (six pièces).

• Trois titres d'une rente, 1639, 1668, 1698.

• Trois titres d'une autre rente, 1631, 1680, 1696.

• Baux à cens et rente de deux pièces de vigne, et procédures, 1622-1705 (neuf pièces).

Cens et rentes du fief Mahieu de Chaumontel.

• Mahieu baille à cens et rente une pièce de terre et bois à Jean Boulie, 15 mars 1376 [1377] (vidimus sur papier du 8 janvier 1408 [1409]).

• Denisot Le Prévost vend à Jean Aubery cinq quartiers de terre sis à l'Orme de Glanne, mouvant de Mahieu de Chaumontel, écuyer, 28 novembre 1378.

• Pierre Fusée, tanneur à Luzarches, prend à titre de rente annuelle de Regnault de Gacourt, écuyer, et de Marguerite de Berchères, sa femme, demeurant à Gacourt, une pièce de vigne mouvant des héritiers de Mahieu de Chaumontel, 3 mai 1388.

• Mahieu de Chaumontel, écuyer, baille à titre de rente une pièce de terre, bois et buissons, à Jean Verdier, demeurant à Luzarches, 20 mars 1396 [1397].

Titre nouvel donné par Jean Verdier à Robert le Tirant, écuyer, seigneur de Chaumontel en partie, premier varlet tranchant du Roi, 22 août 1408 (originaux sur parchemin et copies du XVIe siècle sur papier).

• Maison dans la rue de Glanne faisant partie de l'hôtel et manoir qui fut à

Mahieu de Chaumontel.
Bail à cens collectif accordé par Catherine Bailly, veuve de Nicolas du Ru, le 14 mai 1470: à Jean Dubois, une pièce de friche où jadis eut vigne, mouvant du fief du Preslay, un jardin, une masure ; à Gassouin Passequin, un jardin ; à Denis Delaville, un jardin mouvant du fief du Preslay ; à Jean Leconte, une masure devant le mauvais puits, tenant à l'hôtel des Tournelles, et deux petits jardins ; à Jaquet Lecointe, la moitié de la masure qui fut à Mahiet de Chaumontel, jardin en friche, avec obligation de faire maison manable.
Guillaume du Souchay baille l'autre moitié de la masure à Guillaume Lescuier dit Motin, 6 novembre 1477.
Copie sur papier des deux pièces précédentes, exhibée par Denis Delaville, XVIe siècle.
Sentence de la prévôté de Chaumontel qui condamne Marc Carton à payer le cens, et titre nouvel donné par Marc Carton à Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, 16 octobre 1587.
• Baux à rente d'une autre maison faisant partie du fief Mahieu de Chaumontel, 1587-1611 (six pièces).
Cens et rentes du fief Mahieu de Montmorency.
• Nicolas du Ru baille à rente à Jean Charreton, laboureur, « une masure où jadiz souloit avoir maison, grange, cour, jardin jusqu'au vieux ru, et vingt arpents de pré et terre en plusieurs pièces, qui appartinrent à Mahieu de Montmorency, 27 juin 1546.
Les héritiers Certain vendent ces biens à Masin Martinois, laboureur, 10 février 1484 [1485].
Titre nouvel donné par Masin Martinois à Guillaume du Souchay, 4 mars 1500 [1501].
Déclaration faite à Louis du Hamel, auditeur en la Chambre des Compte et Marie du Souchay, sa femme, héritiers en partie de Guillaume du Souchay, par Pierre Certain, marchand mercier à Luzarches, propriétaire d'une maison, cour, jardin, moulin à draps, appelés le fief Mahieu de Montmorency, et des terres et prés qui en dépendent, mai 1526.
Titre nouvel donné à Jean Tronçon par Jacques du Pont, archer de la compagnie de l'amiral, Nicolas de Saint-Michel, tailleur de pierre demeurant à Luzarches, Pierre Carton, Jean Le Sueur, laboureurs, Martin Fouasse, foulon de draps, Denis Delaville, laboureur de vignes, et Robert Baillet, huillier, tous demeurant à Chaumontel, 3 mai 1556 ; ce titre nouvel est accompagné des citations adressées aux détenteurs du fief en avril 1556 et d'un état de la

consistance du fief.
Lettres de Paulin de Cenami, receveur en la terre et bailliage de Luzarches et « garde du scel le Roy nostre sire audit lieu », notifiant le bail à rente fait par Jean Tronçon à Martin Cartier d'une maison appelée l'hôtel du fief de Montmorency, tenant d'un bout à la rue de Glanne et d'autre bout à la rivière d'Isieux, 3 novembre 1568.
Claude Fichepin baille à cens et rente un arpent de vigne à Nicolas. Fouquet et un autre à Antoine Carton, 21 septembre 1587.

Cens et rentes du fief de Robert le Tirant.

• Jean Beliart prend à rente de Robert le Tirant, écuyer, seigneur du Tronquoy et de Saint-Venant, premier varlet tranchant du Roi, une maison, masure, jardin, terre derrière, 22 janvier 1403 [1404].
Pierre Beliart, fils de Jean, cède la maison, à titre de cens et rente, à Jacquemart Grenon, 6 octobre 1453.
Accord entre Nicolas du Ru et Pierre Beliart, par lequel la rente de 32 s. p. due au seigneur est abaissée à 14 en raison de « la grant ruyne et désollacion en quoy ilz (lesdiz héritages) sont sourvenuz pour la fortune des guerres », 6 octobre 1453.
• Jean de Fontaines l'aîné, tuilier demeurant à Gacourt, prend à titre de rente perpétuelle cinq quartiers de pré au terroir de Luzarches, lieu dit Boutainchamp, appartenant à Guillaume du Souchay à cause de son fief qui fut Robert le Tirant et dans la censive du seigneur de Gacourt, 19 octobre 1478.
Titre nouvel donné par Antoine Dujardin, hôtelier à Luzarches, 28 juin 1501.
Autre titre nouvel donné par Jean Jolivet à Jean Tronçon, 18 novembre 1556.
• François du Souchay, seigneur de Chaumontel, bourgeois de Paris et y demeurant, baille à titre de rente annuelle et perpétuelle à Antoine Le Sueur, laboureur, « la maison appellée le fief Robert le Tirant et de présent appellée la ferme de Chaumontel », 27 août 1554.
Titre nouvel donné à Jean Tronçon par Maximilien d'Alvassar, écuyer, et Antoine Le Sueur, laboureur, 17 avril 1564 avant Pâques.
Titre nouvel donné par Thierry de[1] Laurenceaux, homme d'armes de la compagnie de Mbnsieur le Prince Dauphin, et Marie d'Alvassar, sa femme, demeurant à Chaumontel, 30 juin 1573.
Au titre précédent est jointe la copie sur papier, délivrée le 13 juin 1573, de l'acte par lequel Maximilien d'Alvassar avait vendu la ferme, le 22 novembre 1570, à son beau-frère et à sa sœur, Thierry de Laurenceaux, seigneur de Champeaux, et Marie d'Alvassar.

Transaction passée entre Claude Fichepin, dame de Chaumontel, Thierry de Laurenceaux, seigneur de Champeaux, un des cent gentilshommes de la maison du Roi sous la charge du sieur de La Bourdaisière, et Marie de Fayolle, sa femme, au sujet du paiement des arrérages de la rente seigneuriale, 3 novembre 1603.

Titre nouvel fourni par Hercule d'Alvassar, sieur de Montegal, héritier de défunte Marie d'Alvassar, en son vivant femme de Thierry de Laurenceaux, 11 octobre 1627.

Hercule d'Alvassar, sieur de Montegal, et Marie de La Garde, sa femme, vendent la ferme à Elisabeth Guibert, veuve de Jean Tronçon, 8 octobre 1631.

Liasse de pièces de procédure relatives au paiement de la rente seigneuriale, 1621, 1631, 1645, 1648 ; la dernière est l'adjudication faite à Enemond Tronçon de la maison, saisie sur la succession d'Hercule d'Alvassar et de Marie de La Garde, 11 décembre 1648.

• Recherche du service féodal dû pour trois arpents de pré du fief Robert le Tirant, appartenant au sieur Sandrin, maître de la Poste à Luzarches, juillet-août 1755.

Sandrin les avait acquis de Marguerite de Béthancourt, veuve du sr Daniel, fille et héritière de Marie Le Sueur, sa mère, qui l'était de Pierre Le Sueur, écuyer, sieur de La Fontaine, exempt des gardes du corps du Roi, qui avait fait foi et hommage des trois arpents -au seigneur de Chaumontel le 12 novembre 1645.

Cens et rentes du fief du Colombier.

• Bail à cens et rente par les Tronçon à Claude Digant d'une masure en la rue de Glanne, mouvant du fief du Colombier, et d'un arpent de vigne mouvant du fief de la Charbonnière, 22 avril 1591.

Cens et rentes du fief de Vitel.

• Bail par Claude Tronçon à Jean Marchand, moyennant 8 liv. tourn. de rente foncière, d'un corps de logis en la grande rue de Chaumontel, tenant d'un côté et d'un bout à la ferme dudit bailleur appelée la ferme de Blandureau, à la charge par le preneur de payer lesj cens dus au seigneur du fief Vitel, 27 août 1612.

Titre nouvel donné par Catherine Daix, veuve de Jean Marchand, 3 décembre 1645.

Autre, par Antoine Marchand, 1er" mars 1668.

Sentences contre Marie Marchand et Louis Fouyé, 9 mars 1669, 15 février 1683 ; pièces de procédure, 1684, 1689.

• Bail de deux perches de jardin à Antoine Marchand, 26 novembre 1673.

• Déclaration des terres dépendant du fief Vitel, 1613.
Cens dus au fief Vitel, appartenant à M. de Champlâtreux (Molé), s. d. (copies du XVIIIe siècle).
Autre état des cens dus au fief Vitel, 1770.

1-BH-009• Cens et rentes du fief des Tournelles.

• Jean Fusée et sa femme, demeurant à Luzarches, vendent à Oudart de Malcroix (écrit ailleurs Maucroix et Maucreux), bourgeois de Paris, leur fief de Chaumontel, consistant en cens et rentes sur la maison dite des Tournelles et d'autres biens, 16 juillet 1360.
Baux à cens et rente de la masure et jardin où était l'hôtel des Tournelles, faits par Robert le Tirant le 13 février 1415 et par Nicolas du Ru le 27 juin 1456.
Magdelain, Robert, Pierre, Marie, Nicolas Foucquet et Pierre Guiart, marchands vignerons, reconnaissent tenir, à titre de rente de Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, trois quartiers de vigne et jardin au lieu dit le fief des Tournelles, 7 juillet 1584 (ces quatre pièces attachées ensemble).
• François du Souchay et Nicole Lejeune, sa femme, baillent à titre de cens et rente à Jean Thiboust, marchand à Luzarches, la quantité de vingt-quatre arpents tant terre que bois, appartenant à François en raison du partage de la succession de Geoffroy du Souchay, son père, la première pièce contenant douze arpents de bois taillis nommé le bois des Tournelles, la seconde contenant douze arpents de. terre au lieu dit les Ruches, 28 septembre 1552.
Titre nouvel donné à Jean Tronçon par Jean Thiboust, sergent royal au Châtelet de Paris, demeurant à Luzarches, 5 décembre 1561.

Cens et rentes du fief de la Charbonnière.

• Baux à cens et rente faits par Jean Le Féron, avocat en Parlement, au nom et comme curateur d'Anne du Souchay, en 1524 et 1525 (dix-neuf pièces), par Marie du Souchay en 1539 (deux pièces), par Jacques Favereau en 1541 (deux pièces), par Jean Tronçon en 1568 (une pièce), par Claude Fichepin en 1588 (une pièce), par elle et ses fils de 1590 à 1612 (douze pièces), par Jean Tronçon de 1621 à 1628 (huit pièces), par Enemond Tronçon en 1648 (une pièce).

Cens et rentes à Luzarches.

• Guillaume du Souchay confirme à Jean Lemoine, boulanger à Luzarches, le bail à rente à celui-ci fait le 20 octobre 1485 d'une maison en la rue du Bourg à l'enseigne du *Cygne,* 4 octobre 1499.
Titre nouvel délivré à Jean Le Féron, tuteur de Marie du Souchay, par Jean

Preudomme, 17 janvier 1525 [1526].

Déclaration faite par Michel Lejay comme propriétaire de l'hôtel du *Chat* en la rue du Cerf, tenant aux héritiers de François Hersant à cause du reste dudit hôtel du *Chat*, 25 septembre 1699.

• Sentence contradictoirement rendue au Châtelet de Paris entre Guillaume du Souchay et Jean Maillard dit Petiot, détenteur d'une masure ou jardin qui fut à Henry Fourbault, sis en la grand'rue du Bourg du côté du Cerf, tenant d'une part à l'hôtel du *Chat*, et d'autre à une maison qui fut audit Fourbault, par laquelle sentence Maillard est condamné à continuer de payer à Guillaume du Souchay un denier de cens, 18 juin 1495.

Jacques Fontaine et Guillaume Cabaret déclarent posséder à Luzarches, devant la Halle, en la rue du Cerf, proche l'hôtel du *Chat*, une maison chargée d'un denier de cens, 4 février 1639.

Louis Riquet, maçon, déclare posséder une travée d'étable en appentis, dépendant de la maison où il demeure, sise en la rue du Cerf, tenant d'un côté à Jean Hersant et d'un bout au sieur Lejay, chargée d'un denier de cens, 24 septembre 1699.

Ces maisons de la rue du Bourg ou du Cerf relevaient du fief Pierre et Jacques de Chaumontel.

Henri Levin, manouvrier et pâtre du bétail à cornes, et Marion, sa femme, délaissent à Marc Jarry, manouvrier, à titre de surcens et rente, deux masures, cour et jardin, le lieu anciennement appelé le jardin du Preslay, tenant d'un bout à la rue de Vivien et d'autre bout à la ruelle Grièche, dans la censive du seigneur de Chaumontel, 19 mars 1492 [1493].

• Jean Jollivet, laboureur, vend à Jean Levin, maçon, quatre perches de jardin en la rue des Viviers, chargées de deux sols parisis de cens envers le seigneur de Chaumontel, 12 mars 1561 [1562].

• Maisons en la rue Vivien. Déclarations de Madeleine Desèvre, 17 novembre 1650, de Guillaume Rondel, vigneron, 26 septembre 1699, de Nicolas Jeanne, 22 septembre 1699, de Madeleine Antheaume, 19 septembre 1699, des héritiers de Claude Laversin, 20 novembre 1700.

Ces maisons relevaient du fief Pierre et Jacques de Chaumontel.

• Pierre Leclerc, vigneron, déclare posséder en la rue Vivien une maison appelée l'hôtel du fief de Bray, 25 septembre 1699.

Cens et rentes du fief Guillaume de Saux à Luzarches.

• Les héritiers de Jean Villerme déclarent posséder une masure et jardin en la rue du Poncel, chargés de 8 sols par. de rente annuelle et perpétuelle envers

Guillaume du Souchay, seigneur de Chaumontel, 11 novembre 1501.
Déclaration faite par Philippe Roussel et Robin Boulie à Jean Le Féron, curateur d'Anne du Souchay, 15 janvier 1525 [1526].
Déclaration faite à Jean Tronçon par Jean Boulanger pour| le jardin, chargé de 4 sols tournois de rente, 1er janvier 1558 [1559].
Déclaration de Jean Jollivet pour un petit jardin en la rue du Poncel, chargé de 2 sols tournois de cens et rente féodale, 2 janvier 1558 [1559].
Jean Jollivet déclare posséder en la rue du Poncel une masure et jardin acquis de Jean Delisle et autres, chargés de 8 sols parisis de cens et rente, 16 octobre 1571.
Jacques Jollivet déclare posséder en la rue du Poncel une maison tenant d'un côté à Jean Jollivet et d'autre à Adam Bourgeois, chargée de 3 deniers tournois de cens et rente, 18 octobre 1583.
Adam Bourgeois, marchand à Luzarches, déclare posséder en la rue du Poncel une maison acquise de Marie Durier, veuve de Jean Legras, tenant d'un côté à Jacques Jollivet, chargée d'un denier parisis de cens, 14 novembre 1582.
Autre déclaration d'Adam Bourgeois, 13 novembre 1587.
Anne Antheaume, fille de Denis, déclare posséder une maison en la rue du Poncel, proche la porte du Poncel appelée la porte de Creil, chargée de 5 deniers tournois de cens, 25 septembre 1699.
Barthélémy Vanesme et les héritiers Bidault, successeurs des héritiers de Charles Jollivet, Denis Petit et Antoine Jollivet, déclarent posséder plusieurs maisons et jardins « en la rue du Poncel à présent appelée la cour des Miracles », chargées de 10 sols tournois de cens et rente seigneuriale, 17 octobre 1699.
Guillaume Bonnefoy, maréchal, demeurant à Vernouillet, et garde, des plaisirs de Sa Majesté de la capitainerie de Saint-Germain, déclare être propriétaire, « au lieu de Louis Bonnefoy et Marie Fournier, ses père et mère, qui estoient au lieu de Florent Jollivet et Guillaume Fournier, et ceux-ci au lieu de Jacques Jollivet », d'une maison en la rue du Poncel, chargée de 3 deniers de cens, 29 octobre 1699.
• Marceau Fareau, maître fripier à Paris, demeurant en la Friperie es halles de Paris, déclare posséder à Luzarches, en la rue Vivien, un jardin peuplé d'arbres contenant cinq quartiers, aboutissant à la rue Vivien et d'autre bout au ru du Poncel, chargé de 8 sols par. de cens et rente, 6 février 1558 [1559].
Pareille déclaration de Guillaume Laversin, tabellion à Luzarches, 6 avril 1564.
Robert Desjardins, cordonnier, déclare un jardin d'un demi-arpent en la rue Vivien, près de la Gastine, chargé de 8 deniers tournois de cens, 6 octobre

1587.
Mathieu Moireau déclare posséder deux travées de maison en la rue Vivien, avec cour et jardin, tenant d'un côté à Mre Ysambert Pluyette et d'autre côté aux hoirs de Guillaume Chaupin, chargées de 3 s. 8 d. t. de cens, 28 octobre 1587.
Antoine Desjardins, tailleur d'habits, déclare posséder une maison en la rue Vivien, chargée de 2 s. 1 d. t. de cens, faisant moitié de la maison qui fut à François Moreau, puis à son fils Antoine, puis à Pierre Parisis et à Pierre Herpin, 27 octobre 1699.
Jeanne Thiboust, veuve de Jean M'asson, fille de Louis Thiboust, « qui estoit au lieu de Pierre Parisis », dont la femme était fille d'Antoine Moreau, déclare posséder « une masure cy-devant maison contenant deux travées, cour et jardin » en la rue Vivien, chargée de 4 s. 2 d. de cens, 4 novembre 1705.
Louis Bonneval, fermier de Chauvigny, déclare, à cause de sa femme, Martine Bourée, et au nom de ses beaux-frères Robert Huidé et Pierre Garnier, maris de Marie et Elisabeth Bourée, héritières en partie de Claude Laversin, procureur fiscal du bailliage de Luzarches, être détenteur et propriétaire de trois quartiers et demi de jardin sis en la rue Vivien, dans la censive de Madame de Chaumontel à cause de son fief Guillaume de Saux et chargés de 10 sols 1 denier et un quart de chapon de cens, 20 novembre 1700. Guillaume Gigot, sieur de Saint-Maurice, ancien garde du corps du Roi, déclare posséder, à cause d'Antoinette Desjardins, sa femme, un quartier de pré en jardin en la rue Vivien, 30 octobre 1705.
• André Maréchal, boulanger à Luzarches, déclare avoir pris à titre de chef-cens de Guillaume du Souchay « une pièce de terre de trois arpens estant en hayes et buissons, au lieudit la fontaine Regnard », 16 décembre 1486 (avec l'état des tenants et aboutissants).
Déclaration de Jean Boulie, boucher à Luzarches, 5 novembre 1515. Guillaume Tardif déclare posséder 20 perches de terre à la fontaine au Regnard, 1587.

Titres de la maison dite le fief de la Gallée en la rue Vivien.

• Jean Raoulet vend à Simon Bournaut « deux florins frans d'or du coing de France » de surcens ou rente annuelle et perpétuelle sur la maison de Jean Asselin, barbier, en la rue Vivien, en la censive de Robert le Tirant, chargée de 27 deniers de cens, un quart de chapon, demi-quart d'oublié et trois quarts d'avoine de rente, cette vente faite pour la somme de 16 livres tournois, 15 mars 1394 [1395].
Simon Bournaut cède son acquisition à Robert le Tirant, 15 juillet 1395.

• Mathieu Courtois, « charpentier de la grant coignée » (au lieu de Pierre Certain qui a été héritier de Jean Certain), Etienne Baillet, huillier (au lieu des héritiers d'Antoine Sueur), Jean Capperon, chapelier (au lieu de Jean Noyai), et Gillon Prédhomme, veuve de Simon Bordier, déclarent qu'ils sont propriétaires d'une maison, cour, pressoir, jardin où il y a plusieurs anciens édifices, sise en la rue de Vivien, le tout contenant cinq quartiers, « appelé de présent le Pressouer et que on dit avoir anciennement esté appelé le fief de la Gallée », chargé envers Aubin de Gauchin, mari d'Antoinette du Souchay et tuteur de François, de 4 sols par. de cens. et 28 s. p. de rente, 3 janvier 1534 [1535].
Titre nouvel fourni à Jean Tronçon par Hélie Bordière, vigneron, 29 décembre 1561.
Titre nouvel fourni par Henri Bonnefoy, laboureur demeurant à Champlâtreux, propriétaire, à cause de Marie Antheaume, sa femme, veuve en premières noces de Guillaume Laversin et mère de Claude, enfant mineur, « du fief de la Gallée assis à Luzarches, rue de Vivien, consistant en une maison, court, granches, jardins, où il y a plusieurs anciens édiffices et où soulloit avoir d'ancienneté ung pressouer et ung moullin à huille, le tout contenant arpent et demy », chargé de 32 s. p. de croix de cens et rente, 16 septembre 1587.
Déclaration des biens de Henri Bonnefoy, 18 septembre 1587.
Déclaration de Guillaume Tardif, 1587.
Sentence obtenue par Claude Fichepin, veuve de Jean Tronçon, contre Henri Bonnefoy pour le paiement annuel des 32 sols, avec « un plat d'oublyes qu'il est tenu porter par chacun an à l'hostel seigneurial de ladicte dame, le jour et feste monsieur sainct Cosme de Luzarches, avec le tabourin sonnant depuis ledict lieu de Luzarches jusques à l'hostel seigneurial de ladicté dame audict Chaumontel », 16 octobre 1587.
Transaction entre Jean Tronçon et Claude Laversin, procureur au bailliage et châtellenie de Luzarches, par laquelle la rente seigneuriale est fixée à 20 sols tournois, et le plat d'oubliés avec le tambour sonnant remplacé par une poule de cens, 10 novembre 1619 (il est dit dans l'acte que la maison relève du fief Pierre et Jacques de Chaumontel).
Procès entre les héritiers de Claude Laversin et Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, (1701-1705) (huit pièces).

Titres d'une rente de 12 s. 6 d. i sur une maison de la rue du Vieil Châtel.

• Oudin Le Plament, demeurant à Luzarches, prend à titre de bail à rente de

son fils Perrin, demeurant à Gacourt, une maison en la rue du Vieil Châtel, tenant d'un côté à Richard Lenglois dit le Cordier, d'autre audit preneur, mouvant des seigneurs communs de Luzarches ; une pièce de terre au terroir de Luzarches au lieu dit à la Croix Blanche, tenant au preneur d'une part et aboutissant au ru, mouvant de Jean de Beaumont, écuyer, seigneur de Luzarches, à cause de sa terre de Chaumontel ; moyennant 12 sols par. de croix de cens et rente annuelle et perpétuelle ; 4 décembre 1390.

• Catherine Bailly, veuve de Nicolas du Ru, qui a droit de prendre 16 s. p. de rente sur une maison de la rue du Vieil Châtel en allant à Saint-Damien dont est propriétaire Jean Saulnier, meunier demeurant au moulin de Gié, « de sa grâce et courtoisie et affin de obvier à la ruyne et désercion desdits lieux », abaisse la rente à 11 s. p., 6 juillet 1471.

• Guillaume Desportes, marchand demeurant à Luzarches, vend à Pierre Lucas, tisserand de toiles, une maison et jardin en la rue du Vieil Châtel, chargée par an de 2 s. par. envers le seigneur du fief de Roquemont et de 10 s. p. de rente envers Guillaume du Souchay, seigneur de Chaumontel, au prix de 26 s. p. de rente annuelle et perpétuelle, 20 décembre 1491.

• Titre nouvel de 10 s. p. de rente fourni par Jean Vigneron, boulanger, successeur de Pierre Lucas, à Jean Le Féron comme curateur d'Anne du Souchay, 28 décembre 1527.

Titre nouvel donné par Jean Beaupuis, tonnelier, 20 août 1529.

Autre par Jean Beaupuis à Jean Tronçon, 9 octobre 1551.

Autre par Philippe Beaupuis, vigneron, 13 novembre 1572.

Autre titre nouvel de la rente dé 12 s. 6 d. tournois (ou 10 s. parisis) fourni par Guillaume Beaupuis à Claude Pichepin, veuve de Jean Tronçon, 29 décembre 1602.

Déclaration de Vincent Beaupuis, 6 octobre 1627, et titre nouvel par lui fourni à Enemond Tronçon, 24 octobre 1632.

Titre nouvel fourni par Jean Delaville, gendre de Vincent Beaupuis, à Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, femme de Mathieu Garnier de Montreau, 6 octobre 1667.

Autre titre nouvel, 8 novembre 1705.

Sentence du 18 juin 1706.

Autre maison dans la rue du Vieil Châtel.

• Prise à titre de bail à rente par Jean Le Bossu de Jean de Berchères, 20 juillet 1404 (maison, masure et jardin mouvant des seigneurs communs de Luzarches, moyennant 32 s. p. de croix de cens ou rente annuelle).

• Jean Le Clerc, chevalier, châtelain de Beauvais et seigneur de Luzarches, baille à titre de cens et rente à Guy Duvivier et à Mazille, sa femme, « une masure, cour et jardinauquel lieu et pourpris avoit naguères maison où pendoit pour enseigne *le Cerf*, tenant d'une part à Huet Lefèvre, boucher, à Jehan Le Charron dit Myrot et à Jehan Picquet à cause de son hostel du *Chat*, et tenant d'autre part à Jehan Boulie, tanneur, à certaines masures qui furent dudit hostel du *Cerf*, et à ung petit jardin et masure que souloit tenir jà piéçà Guillaume Saulnier, dit Labbe du costé de la rue du vie chastel, aboutissant par devant sur la rue et par derrière au jardin Jehan Le Plament, ce bail fait parmy la somme de quinze solz parisis de droit de cens, quatre chappons et deux boisseaux d'avoyne de rente ; ouquel bail ne sont point comprins les masures et ung petit jardin qui furent dudit hostel du *Cerf* estant et aboutissant sur la rue du viel chastel, et une masure comprinse oudit hostel tenue à cens de Jehan Piau, escuier... » ; 9 janvier 1426 [1427].

Guillaume Sanguin, écuyer, seigneur de Chauvigny-lez-Luzarches, donne son approbation audit bail, 16 mai 1427.

Aveu et dénombrement d'une pièce de bois de seize arpents au bois de la Noue, présenté par Philippot Boulie à la comtesse d'Etampes et de Vertus, dame de Luzarches, 11 décembre 1448.

Les trois actes précédents transcrits sur une feuille de parchemin le 17 janvier 1499 [1500], en vertu d'une sentence du prévôt de Paris y annexée, rendue le 17 décembre 1499 dans un procès pendant entre Jean de Rouchault, seigneur de Luzarches, et Guillaume du Souchay, seigneur de Chaumontel.

• Déclaration de censive faite à Claude Pichepin, veuve de Jean Tronçon, par Charles Halban et Jean Rousselet pour une grange sise en la rue du Vieil Châtel, 1585.

• Antoine Hohart déclare posséder en cette rue une maison chargée de deux deniers tournois de cens, 9 novembre 1630.

• Marie-Anne Tronçon de Chaumontel baille à cens et rente à Claude Harlet, arpenteur à Luzarches, deux masures en la rue du Vieil Châtel, appartenant ci-devant à Etienne Hohart et réunies au domaine du fief du Preslay par sentence du 14 janvier 1699, moyennant 5 sols de cens et 45 sols, de rente; 16 décembre 1699.

Titres de cens et rentes sur des maisons de la rue Saint-Cosme.

• Guillaume du Souchay baille à Jean Katherine, chapelain en

l'église Saint-Cosme de Luzarches, sa vie durant, une partie de son hôtel de la rue Saint-Cosme, tenant à la partie déjà baillée à Jean Wibourc, chanoine, moyennant 40 sols de rente par an, 29 mars 1500 [1501].
Prise à bail par messire Jean Katherine, même jour. Autre prise à bail, aux mêmes conditions, par Jean Halloy, chanoine de l'église Saint-Cosme, et Antoine Le Mareschal, son neveu, 20 mai 1501.
Antoine Le Mareschal, meunier du moulin de Bertinval, déclare posséder une maison ayant appartenu à Jean de Halloy, son oncle, tenant d'un côté à Robert Moitié à cause de l'hôtel du *Soufflet*, d'autre côté à Robert Corberan, chargée de 48 s. p. de rente viagère envers Louis du Hamel et MJarie du Souchay, sa femme, 22 octobre 1532.
• Jean le Pèvre, dit Bréant, serrurier, prend à bail de Guillaume du Souchay une partie de l'hôtel de la rue Saint-Cosme, moyennant 50 s. p. de rente annuelle, 3 avril 1500 [1501]: « tenant, en tirant vers l'église Saint-Cosme, à Jacques Katherine d'une part, d'autre part à certaine autre portion baillée depuis naguères à messire Jehan Katherme ; et aura ledit preneur et prandra laj grande porte qui est au rez-de-chaussée par laquelle on entre de la rue audit hostel, et le dessus qui est sur ladite porte, tant chambre, gallerie que grenier, demeure audit bailleur, et lesquelz il a réservez pour lui servir et demeurer audit hostel par lui baillé aud. messire Jehan Katherme ; toutes lesdites porcions dudit hostel baillées tant audit preneur, messire Jehan Katherme et maistre Jehan Wibourc, chanoyne dudit Lusarches, chargées par chacun an de vings trois solz parisis de cens ou rente envers le seigneur du chasteau de Saint-Cosme dudit Lusarches pour toutes charges ».
Titre nouvel donné à Guillaume du Souchay par Pierre Quartier, tonnelier, et Etiennette, sa femme, auparavant femme de défunt Jean « Pebvre », dit Bréant, 7 janvier 1504 [1505]. Titre nouvel fourni à Louis du Hamel et à Marie du Souchay par Robert Moitié, serrurier, possesseur de la maison où pend pour enseigne le *Soufflet*, 13 mai 1525.
Titres nouveaux fournis à Jean Tronçon par Pierre Duval, 8 avril 1551, et par le chanoine Ysambert Pluyette, 2 janvier 1558 [1559] ; dans les deux actes, la maison est dite tenant d'un côté à maître Philippe Massicot, d'autre à messire Pierre Dumonstier, et chargée de 62 s. 6 d. tournois de rente annuelle (équivalant à 50 s. parisis).
• Jean Tronçon baille à rente à Pierre Dumonstier, chanoine, une maison tenant d'un côté à Robert Corberan et d'autre à Pierre Duval, moyennant 100 s. tournois de rente annuelle, 8 juillet 1551.

Titre nouvel fourni par Hilaire Dumonstier, 20 octobre 1558.
Autre par son gendre et sa fille, Jean Levin et Annette Dumonstier, 8 janvier 1586.
Autre par leur fils Hilaire Levin, laboureur demeurant à la Grange-du-Bois, 13 janvier 1599.
• Jacques Lejay, avocat en Parlement et bailli de Luzarches, déclare posséder une maison « tenant d'un costé audit Lejay suivant l'acquisition par luy faicte dudit Levin qui soulloit anciennement estre appellée le *Soufflet,* d'autre costé à André Randonneau », chargée d'une obole de cens et de 6 livres 12 sols tournois de rente, 21 mai 1625.
Titre nouvel fourni par Marie Drouet, veuve de Jacques Lejay, 7 juillet 1648.
Autre titre nouvel fourni à Marie-Anne Tronçon de Chaumontel par Charles Lejay, chanoine de l'église collégiale de Saint-Cosme, Charles Le Sueur, cordonnier, Chaules Boucher, chirurgien, Jean Boucher, boulanger, et autres, savoir le sieur Lejay au lieu de défunte Marie Drouet, veuve de Charles Lejay, avocat en Pailement et bailli de Luzarches, et les Lesueur et Boucher au lieu de Jacques Thibault, en son vivant chanoine de Saint-Cosme, 29 octobre 1699.
• Robert Corberan déclare prendre de Jean Le Péron, curateur d'Anne du Souchay, une maison en la rue Saint-Cosme, tenant d'un côté à Jean Halloy, chanoine de Luzarches, d'autre à Guillaume Katherme, moyennant 4 deniers parisis de cens et 4 livres 5 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle, 29 septembre 1525.
Guérin Corberan, cordonnier à Luzarches, prend à titre de bail à loyer, pour neuf ans, de Jacques Pavereau, seigneur de Chaumontel, une maison tenant d'une part à l'hôtel du *Soufflet,* d'autre audit bailleur, moyennant 7 1. 10 s. tournois par an, 2 mars 1546 [1547].
Jean Tronçon cède ses droits sur la maison à Pierre Thibault, marchand à Luzarches, moyennant 100 sols tournois de rente annuelle, 18 octobre 1554.
Titre nouvel de 100 s. t. de rente à prendre « sur une place et jardin où soulloit avoir maison », fourni à Claude Pichepin, veuve de Jean Tronçon, par François Rozier, marchand hôtelier à Luzarches, 1er février 1606.
Bail à rente de cet emplacement fait par Claude Tronçon et ses cohéritiers à André Rondonneau, vigneron à Luzarches, 6 février 1613.
Quittance donnée à Jeanne Le Sueur, veuve de François Rozier, 9 novembre 1619.
Titre nouvel fourni à Enemond Tronçon par André Rondonneau pour sa maison « tenant d'un costé à la veufve et héritiers Me Jacques Lejay, vivant bàilly

de Luzarches, d'autre costé à la veufve et héritiers Paque Rondel au lieu de Guillaume Rondel et Catherine Sequeville, d'un bout par devant sur la rue Sain et Cosme, ...lesquelz lieux furent d'ancienneté à Jean Lemaire à cause du bail à rente à luy fait desditz lieux par Guillaume du Souchay le 4 octobre 1499, et depuis à Robert Corberan, Jean Prudhomme, Pierre Thibault l'aisné, Robert Baudouin et François Rozier, son gendre, et depuis au feu sieur de Chaumontel » ; 4 novembre 1648.
Titre nouvel fourni par Pierre et Bernard Rondonneau, 20 janvier 1667.
Autre par Charles Le Sueur, cordonnier, et Marguerite Rondonneau, sa femme, 16 novembre 1698.

Maison dans la rue Saint-Cosme dite le fief de la porte Grièche.

• Simon David, prêtre semi-prébendé de la collégiale de Saint-Cosme, prend de François du Souchay, seigneur de Chaumontel et du Preslay, une maison dite le « fief de la porte Griache », avec cour et jardin, moyennant 12 sols parisis de cens, 60 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle, et 20 sols parisis de rente foncière, 19 octobre 1555.
Titre nouvel donné à Jean Tronçon par Simon David, chapelain de la chapelle Saint-Eustache fondée en l'église collégiale de Saint-Cosme, 14 octobre 1564.
Les héritiers de Simon David, chanoine de Luzarches et curé de l'église Notre-Dame de Chaumontel, déclarent au terrier du fief Pierre et Jacques de Chaumontel « une maison appellée la porte Griaiche et soubz laquelle on passe pour aller de Luzarches à Saint-Cosme », 1585.
Claude Tronçon baille à titre de cens et surcens à Jean Prévost, chanoine de l'église collégiale Saint-Cosme et Saint-Damien, « une maison assise rue Saint-Cosme, appellée d'ancienneté la porte Griesche, soubz laquelle l'on a acoustumé de passer de l'église Monsieur sainct Cosme à la! rue du Vieil Chastel, rue des Viviers et rue du Bourg, tenant d'un costé à la maison appartenant auz semiz préfoandez où se tient à présent messire Claude Sermoize, d'aultre costé à messieurs de Saint-Cosme, aboutissant d'un bout à la rue dudict Sainct-Co'sme, Monsieur Halloy, hoirs Hilaire Dumonstier et aultres, et d'aultre bout à ladicte rue Saint-Cosrae allant à l'église dudict Sainct-Cosme », à la charge des cens et rentes mentionnés dans les anciens titres.
« Ledict preneur sera tenu de mettre et présenter la table couverte de nappe et serviette pour recepvoir led. s[r] bailleur et compaygnye qui assistera avec luy par chacun an le jour saint Simon, et en sortant dudict lieu sera tenu ledict

preneur luy donner ung bouquet de telles fleurs qui seront pour lors et saison » ; 18 juin 1591.
Assignation prononcée à Jean Prévost pour le paiement de dix années d'arrérages des cens et rentes, 16 avril 1601.
Amortissement de la rente de 60 sols tournois moyennant la somme de 48 livres tournois, 14 décembre 1612.
Les héritiers de Jean Prévost vendent la maison à Claude Rousselet, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, moyennant 450 livres tournois, 6 février 1622. Titre nouvel donné à Jean Tronçon par Claude Rousselet, s[r] de Vernay, conseiller du Roi, grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux-et-forêts de France au département de Bourgogne et Bresse, propriétaire de « la maison appellée la porte Grièche, consistant en deux chambres l'une sur l'autre aiant volet au dessus, jardin, cloz de vignes et cave estant dans le dict enclos, fermé de miurs autour, ladicte maison couverte de thuille, tenant des deux costez aux deux semi-prébandiers Saint-Cosme, aboutissant d'un bout ledict jardin à Charles Dumonstier, d'aultre bout à ladicte rue Sainct-Cosme et à une place appartenant au chapitre de Saint-Gosme vers le degré de ladicte église » ; 19 août 1622.
Autre titre nouvel fourni par Claude Rousselet, 25 mars 1650. Titre nouvel fourni par Marie-Thérèse de Wailly, femme séparée de biens de Mr Thomas AHeaume, vicomte de Granville, 22 août 1682 : les deux chambres et volet au dessus ont été remplacés par « une chambre à cheminée, petite salle et deux cabinets, une cuisine à côté ».
Quote-part de Mme de Wailly dans la répartition du sixième denier perçu sur les biens acquis de communautés depuis 1556 en vertu de la Déclaration du Roi du 25 juillet 1702 (imprimé) *:* biens provenant des religieuses de Sainte-Elisabeth du tiers-ordre de Saint-François à Paris, rue Neuve-Saint-Laurent; « n° 486, la dame Vuailly ou ses successeurs, propriétaire et possesseur d'une maison de fond en comble, couverte de thuille, jardin et lieux, sis à Luzarches, rue Saint Cosme, cy devant possédé par Claude Rousselet, s[r] de Vernay, esleu en l'élection de Saint Amant, alliéné moyennant 175 livres par contrat du 24 novembre 1627 ; payé, pour le quart de lad. ail[011], la somme de 43 1. 15 s. » ; signification du 31 mai 1704.

Cens et rentes sur des terres et prés au terroir de Luzarches, près du moulin de Beschereliure

• Baux et titres de 1462 à 1624 (six pièces).

Cens dus par le seigneur de Chaumontel au seigneur de Bertinval pour une

pièce de terre de trois arpents sise au terroir de Chaumontel, au lieudit la Fosse, proche la Croix de Lamorlaye.

• Reconnaissance donnée par Claude Tronçon à Adrien du Drac, sieur de Beaulieu et de Bertinval, gentilhomme de la Chambre du Roi et bailli de Meaux, 8 juin 1598.

Quittance donnée par Sébire de La Bonnerie à Mme de Chaumontel, 25 août 1706.

Cens dus par le seigneur de Bertinval au seigneur de Chaumontel à cause de deux pièces de terre mouvant des fiefs Mahieu de Chaumontel et Guillaume de Saux.

• Deux déclarations faites par la veuve d'Arthus de La Fontaine, seigneur d'Ognon et de Bertinval, s. d. (1587).

Déclaration d'Adrien du Drac, 8 juin 1598.

Deux baux à rente, 1600.

Déclaration de Nicolas Le Camlus, seigneur de Bertinval et l'Epinaie, contrôleur ordinaire des Guerres, 31 mars 1605.

Déclaration de Nicolas de Brayne, chevalier, seigneur de Lisle, de Bertinval et des fiefs dé l'Epinaie et de Chambly à cause de Marie Estienne, sa femme ; 15 juin 1638.

Pièces d'un procès entre les seigneurs de Chaumontel et de Bertinval au sujet de limites de terres, 1625-1635 ; huit pièces dont la dernière est un procès-verbal de bornage du 6 novembre 1635 ; Marie Estienne est alors veuve de Nicolas Le Camus ; sa fille Renée est femme de Claude Gassion, contrôleur général du taillon en la généralité de Paris ; elle est tutrice de ses fils François et Michel Le Camus. Claude Gassion et Renée Le Camus ont six enfants, Nicolas, Robert, Charles, Claude, Catherine et Madeleine, « légataires pour un cinquième en la moitié de la terre et seigneurie de Bertinval par le testament de feu Louis Le Camus, escuyer, sieur de Bertinval, leur oncle, en date du 12 septembre 1634 ».

1-BH-010• Déclarations au terrier. Censives de plusieurs fiefs, 1571-1632 (48 pièces), 1644-1665 (48 pièces), 1680-1702 (18 pièces).

Exploits de saisies, 1601-1662 (quatorze pièces).

Censives du fief du Preslay, 1575-1637 (73 déclarations) ; du fief de Saux, 1575-1637 (vingt-sept) ; du fief Pierre et Jacques, 1575-1639 (cinquante-deux); du fief Mahieu de Montmorency, 1575-1587 (quatorze) ; du fief Mahieu de Chaumontel, 1587 (sept) ; du fief du Colombier, 1587 (une) ; du fief des Tournelles, 1587

(treize) ; du fief de la Charbonnière, 1587 (quarante-deux) ; du fief des Déruchis, 1582-1588 (douze) ; du fief du Plessier ou des Planches, treize déclarations de 1586, une de 1630, une de 1698.

• Pièces relatives à la réparation du pont de Chaumontel, 1580, à la réparation du chemin entre les deux rues, 1653.

• Biens de la communauté des habitants de Chaumontel, 1760, 1775, 1791.

• Biens de l'église. Geoffroy du Souchay vend à la fabrique 54 sols parisis de rente, par lui acquis de Nicolas Avrillot, seigneur de Champlâtreux, moyennant 42 livres tournois, 10 juin 1514.

Déclaration au terrier des biens de l'église, 1585 ; autre déclaration, 1649.

Toisé et réception des litres funèbres aux armes du duc de Bourbon peintes à l'extérieur et à, l'intérieur de l'église en 1741, 7 décembre 1747.

Nomination d'un messier par l'assemblée des habitants, 19 mai 1748.

Mémoire des fabriciens au sujet de deux pièces de terre, 1771.

Lettre du curé à M. Antheaume de Surval au sujet de rentes dues à l'église par le prince de Condé, et délibération du Conseil duprince à ce sujet, 3 et 8 avril 1788.

• Réparations au presbytère, 1764, 1785.

• Quelques pièces administratives, XVIIIe siècle.

• Registre de contrats ensaisinés, 1735-1742.

Quatre contrats entre particuliers, 1776, 1781, 1786, 1789.

1-BH-011• Consistance du domaine de Chaumontel ; limites de la seigneurie, arpentages, XVIIIe siècle.

• Baux à loyer, 1548-1786.

• Baux de la ferme Vitel, 1638-1700.

• Baux de terres sises aux terroirs de Fontenay, Villiers-le-Sec et Trianon, 1583-1769.

• Bornage des bois Brandin, Vitel et de la Noue, 1737-1738.

• Acquisition des bois Brandin, Vitel et autres par le duc de Bourbon en 1826.

1-BH-012• Exploitation des bois de la seigneurie de Chaumontel au XVIIIe siècle.

SERIE BH
REGISTRES

2-BH-001 Inventaire des titres et papiers de la terre et seigneurie de Chaumontel, acquise par le prince de Condé le 31 décembre 1707.
In-folio de 455 pages, veau ancien, dos orné.

2-BH-002 Autre inventaire des titres de Chaumontel, dressé en 1731.
Grand in-folio de 538 p. chiffrées, dont beaucoup de blanches, titre compris dans un encadrement dessiné à là plume ; les plats de l'ancienne reliure en veau aux armes de Condé ont été décollés et collés à l'intérieur de la reliure moderne en vélin vert.

2-BH-003 Aveu et dénombrement du fief du Preslay, baillé à Méry de Barbezières. comte de Civray, seigneur de Chemerault, à cause de son fief de Candeuvre sis à Bonqueval lez Précy-sur-Oise, par les héritiers de Jean Tronçon : sa veuve, Claude Fichepin, ses fils, ses gendres et filles, Claude Tronçon, écuyer, Jean Tronçon, avocat en Parlement, Bonaventure de La Chaussée, avocat, et Marie Tronçon, Pierre Mercier, procureur, et Marguerite Tronçon, Antoine de Mornac, avocat, veuf de Germaine Tronçon et tuteur de ses fils Théodore et Claude, âgés de dix-huit et dix-sept ans, Guillaume Poupardin, sieur de La Souche en Berry, et Françoise Tronçon, 7 décembre 1605.
Grand in-4° de 78 f. de parchemin, reliure originelle en veau brun, filets et fleurons dorés.
• Arrière-fiefs Boulie, des Déruchis, Maillart, de la Commission, du Verpignon, du bois Brandin (appartenant au seigneur de Champlâtreux) ; arrière-fief Régnier, sis à Chauvry-lez-Baillet en France devant la fontaine Régnier (masures et jardins) ; arrière-fief du Petit-Coudray sis près le Blanc-Mesnil proche Gonesse, tenu par Nicolas Potier, président au Parlement, seigneur du Blanc-Mesnil.
• Noms relevés parmi les censitaires : « Thierry de Laurenceaux, s^r^ de Champeaux, à cause de Marie de Fayolle, sa femme ; Nicolas d'Esperlan, s^r^ de Chauvilière ; Charles Fontaine, commissaire des Guerres et Marguerite Poulalier, sa femme ; Marie du Haugnel, dame du Verpignon, veuve d'Antoine Le Roux, seigneur d'Epinay en France; Mathieu de La Porte, seigneur en partie de Chaumontel; Jacques d'Alvassar, écuyer, sr de Montegal, à cause de Marie Janvier, sa femme » ; etc.

2-BH-004 Autre aveu et dénombrement du fief du Preslay, présenté par Jean Tronçon à Pierre Cotton, sieur de Seugy et seigneur du fief de Candeuvre, 30 avril 1623.

A la fin, déclaration du 29 décembre 1624 constatant que c'est par erreur que l'aveu a été présenté à M. de Seugy, attendu que le fief de Candeuvre ne lui a jamais appartenu, mais appartient à Thierry Sevin, président es Enquêtes du Parlement de Paris. M. de Seugy déclare aussi que, les 22 et 23 décembre 1614, il a acquis de Messieurs Molé et de La Grange le tiers en ladite terre et seigneurie de Seugy, qui est tenue en fief du fief de Candeuvre et en arrière-fief du château de Creil.

Grand in-4° de 161 f. de parchemin, reliure originelle en veau brun, filets, dos orné.

2-BH-005 Aveu et dénombrement du fief du Preslay, présenté par Enemond Tronçon à Nicolas Doublet, seigneur du fief de Candeuvre et suzeraineté de Bonqueval-lez-Précy, 22 mai 1649.

Grand in-4° de 129 f. de parchemin, reliure originelle en veau brun, filets, dos orné.

• Le fief du Verpignon appartient à … de La Grange, veuve du président de Fourcy, sieur d'Epinay en France. L'arrière-fief de Robert le Tirant, consistant en une pièce de quatre arpents de pré au terroir de Luzarches, appartient à Pierre Le Sueur, sieur de La Fontaine, exempt des gardes du corps du Roi, qui l'a acquis de François Bachelier, dit Deffaux, sieur d'Outreville, et de Françoise de La Porte, fille de François de La Porte, écuyer.

L'arrière-fief du Petit-Coudray appartient à René Potier de Blancmesnil, président aux Enquêtes.

2-BH-006 Aveu et dénombrement du fief du Preslay, présenté à Nicolas Doublet par Marie-Anne Tronçon de Chaumontel, femme séparée de biens de Mathieu Garnier de Montreau, 12 avril 1701.

Petit in-folio de 123 f. de parchemin, reliure originelle en veau brun, dos orné.

• Le fief du Verpignon appartient au marquis de Châteauneuf, secrétaire d'Etat, seigneur d'Epinay et Trianon; celui du Petit-Coudray à Marie-Renée Potier de Blancmesnil.

2-BH-007 Aveu et dénombrement des fiefs Guillaume de Saux, Mahieu de Montmorency, Mahiet de Chaumontel, et du fief Pierre et Jacques de Chaumontel avec ses arrière-fiefs de Jean de Bray, de Charles de Chambly, de Robert le Tirant et de la Charbonnière, présenté par Claude Fichepin et ses

enfants à Audoin de Thurin, seigneur de Luzarches, 17 juin 1594.
Grand in-4° de 38 f. de parchemin, dont 26 écrits et 12 blancs, reliure originelle en veau brun, filets et fleurons dorés.
• Parmi les censitaires, citons Catherine de Lyon s, veuve d'Arthus de La Fontaine, seigneur d'Ognon et de Bertinval, Thierry de Laurenceaux, écuyer, et Mlarie d'Alvassar, sa femme, Jean Coiffler, seigneur de Roquemont à Luzarches, Claude Mercade, curé de Chaumontel, etc..

2-BH-008 Aveu et dénombrement des mêmes fiefs, baillé par Jean Tronçon aux dames de Luzarches, la comtesse de Soissons et Marie, de Refuge, veuve de Bernard Prudhomme, baron de Fréchine, 1er octobre 1624.
In-folio de 50 f. de parchemin, reliure originelle en veau brun.

2-BH-009 Autre exemplaire de l'aveu précédent, sur papier.
In-folio de 32 f., toile grise.
• Parmi les censitaires, citons : Germain de Villette, fils de Jean de Villette, marchand et bourgeois de Paris, et d'Isabelle Coiffier, fille; de noble homme Jean Coiffier, s^{r} de Roquemont ; Louis Bonnefoy, bailli de Luzarches ; Louis Le Coq, écuyer, s^{r} de Chauvigny ; noble homme Jean Coiffier, s^{r} de Roquemont ; Jean Pesant, joueur d'instruments à Luzarches ; Thierry de Laurenceaux, écuyer, sieur de Champeaux, demeurant à Chaumontel ; Claude Rousselet, secrétaire de la Chambre du Roi ; Hiérosme de La Noue, chirurgien ordinaire du Roi ; Nicolas Le Camus, seigneur de Bertinval ; Thierry de Laurenceaux et Hercule d'Alvassar (maison du fief de Robert le Tirant à Chaumontel) ; Nicolas Avrillot, écuyer, demeurant à Chaumontel ; etc..

2-BH-010 « Pappier des cens communs deuz par chascun an aux seigneurs et dames haulx justiciers de Chaumontel-la-Ville lez Luzarches à cause de leur fief du Preslet, commençant le jour des octaves Saint-Denis mil cinq cens trente. Pour maistre Symon Janvier, advocat en Parlement, curateur de Anne du Souchay, dame, en partie dudict fief du Preslet... ».
Petit in-folio de 66 f., toile grise.
• Noms à citer : « Maistre Robert Drouet, examinateur ou Chastellet de Paris, ou lieu de feu Mr Jehan Tessier, greffier des esleuz de Paris, pour cinq arpens de terre assis en Mortrou... » ; « damoiselle Marie de Sailly, veutfve de feu noble homme Loys du Souchay... ».
• F. 58, « fiefs tenuz en aTrière fief du Preslet. Ung arrière-fief à deux foyz et

deux hommaiges qui fut Robert le Tirant, qui consiste en une pièce de bois de cinquante-six arpens appellée le bois Brandin.... Ung autre arrière-fief appartenant aux hoirs maistre Jacques Trotet, assis au Petit Couldray près le Blanc-Mesnil Ung autre arrière-fief qui fut à Guillaume de Rocquemont et de présent à, maistre Loys de Harlay à cause de sa femme, fille de feu Geuffroy Mur, et se consiste en deux arpens de prez et certainnes terres devant la ferme dudict lieu et en vingt-deux arpens de boys au buysson de Chaumontel..... Ung autre arrière-fief qui fut Robin Boullye et de présent appartient aux hoirs Jehan Maillard à cause de sa femme, fille dudict Boullye, qui se consiste en douze arpens de boys et de présent en terres labourables assis entre Chaumontel et Coye... » (le 15 octobre 1527, Guillaume Brisart, charron à Luzarches, en avait fait la foi et hommage à cause de Marguerite Maillard, sa femme, héritière d'Annette Boulie, veuve de Jean Maillard).

2-BH-011 « Registre des nouvelles recongnoissances des personnes y dénommées qui tiennent plusieurs héritaigës à cens, rentes et autres debvoirs seigneuriaulx deubz et appartenans aux fiefz de la Charbonnière, Montmonrency, le Coulombier assis à Chaumontel, et des fiefz de Bray et de Saulx assis à Luzarches, et encore d'un fief appelle le fief du Petit Plessis assis aux planches de Thimécourt, appartenant à Mr Jehan Tronçon, procureur en la court de Parlement à Paris et seigneur desd. fiefz. Faict l'an mil cinq cens cinquante ung. Tronçon ».
Petit in-folio de 87 f. écrits, toile grise.

2-BH-012 « Registre des nouvelles recongnoissances faictes par les personnes y dénommées qui tiennent plusieurs héritages à cens, rentes et autres debvoirs seigneuriaulx deubz à cause du fief du Preslay... », 1551.
Petit in-folio de 154 f., toile grise.
• Déclarations de 1551 à 1557.

2-BH-013 « Déclaration de tous et ungs chacuns les héritaiges tenus et mouvans du fief des Quatre Escus assis à Chaumontel, appartenant à dame Claude de Fichepin, vefve de feu noble homme maistre Jehan Tronçon, seigneur dud. Chaumontel, ou nom et comme tutrice des enffens mineurs dudit deffunt et d'elle », 1587.
Petit in-folio de 4 f. lim. et 26 f. chiffrés dont 10 blancs, toile grise. :

• Sur le premier f. lim., signature de « Claude Tronçon », fils aîné de Claude Fichepin, avec la date du *26* septembre 1587, et les devises suivantes : « Quidquid faciès, respice mortem. Assez tost, si assez bien. Fortuna rotat omne fatum ».

La couverture originelle du volume, faite d'une charte en parchemin, a été insérée à l'intérieur de la nouvelle reliure ; elle porte une sentence du 22 mars 1582 interdisant aux habitants de Chaumontel, à la requête de Claude Fichepin, de dégrader les bois de la seigneurie, d'y chasser, et d'y mener paître les bestiaux.

A la fin du volume, copie du bail à rente qui constitua le fief des Quatre-Ecus : le 21 mai 1464, Nicolas du Ru, seigneur de Chaumontel, baille à Enguerrand Pasquin, laboureur, à. titre de croix de cens ou rente annuelle et perpétuelle, « une place où jadis ot maison manable, ung moulin que l'on dict d'antienneté estre appelle le moulin de Glanne, avec les jardins derrière iceulx masure et moulin jusques au viel ru selon la devise et alignement cy après déclaré », une pièce de terre de vingt-deux arpents au lieu dit les Fortes Terres, une autre pièce de trois arpents tenant d'un côté au ru du relais du moulin de Bescherel, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de quatre écus d'or sol..

• En 1587, le moulin de la rue de Glanne fait partie du domaine de la seigneurie, avec six arpents et demi de terre du fief ; la maison de la rue de Glanne, « estant des appartenances de l'hostel dud. fief », et quatre arpents de terre appartiennent à Jean et Martin Pasquin.

Le reste est détenu par diverses particuliers, parmi lesquels Adrien Poulette, curé de Chaumontel.

2-BH-014 « Registre pour recepvoir les cens deubz en la haulte justice de Chaumontel-la-Ville et es fiefz de la Coumission et Desruchis, coumanceans au jour des octaves monsieur sainct Denis l'an mil cinq cent quatre vingtz et huict. Claude Tronçoni ».

Petit in-folio de 124 f., toile grise.

• « Haulte Justice. Droits, parts et portions de la haulte Justice acquises par deffunct MR Jehan Tronçon, de présent appartenant à la vefve et héritiers dud. deffunct, laquelle Justice souloit appartenir d'antiennetté à Guillaume du Souchay, varlet de chambre du Roy, seigneur de Chaumontel-la-Ville, et damoiselle Marie du Ru, sa femme, fîllie de deffunct Nicolas du Ru, notaire et secrétaire du Roy, seigneur dud. Chaumontel, et de dame Catherine Bailly. Auquel du Souchay et sad. femme ont succédé Geoffroy, Loys, Marie et Anne

du Souchay, leurs enffans. De laquelle Justice en est escheu à Loys ung quart, et à lad. Marie les trois parts dont les quatre font le tout. Et aud. Geoffroy, comme aisné, luy estoit advenu le fief du Preslay, lequel fief a esté vendu aud. deffunct Tronçon par François du Souchay, filz dud. Geoffroy et de dame Catherine Ra. Lequel Tronçon a acquis par décret de Mr Jacques Favereau les trois parts (dont les quatre font le tout) de lad. Justice et qui souloient appartenir à lad. Marie du Souchay, en son vivant femme en premières nopces dud. Favereau et en secondes nopces de Mr du Hamel ; en l'autre quart, escheu aud. Loys du Souchay, a succeddé huict ses enffans et de damoiselle Marie de Sailly, assavoir 1 Gaston aisné, 2 Philippe, 3 Eniard, 4 Pierre, 5 Jehan, religieux prof ex en l'abbaye Royaulmont advant le trespas dud. Loys du Souchay son père, 6 Anthoine, religieux à Chally *sic* dud. Jehan, 7 Marie, femme de Mathieu de La Porte, escuier, qui a renoncé à la succession dud. Loys et c'est tenue à ses conventions, Anthoinette, religieuse à St Jehan au Boys, rendue après la mort dud. Loys son père. Aud. Gaston comme aisné appartient la moitié dud. quart, eux sept autres la moitié dud. quart,en laquelle moitié appartient ung septiesme aud. Gaston comme héritier pour ung quart de ses frères que sœurs qui ont renoncé à la succession dud. Loys (led. Gaston avoit espouzé damoiselle Magdeleine Oger) ; a Philippe a appartenu ung septiesme de son chef en lad. moitié, et encores ung septiesme comme héritier de ses frères et sœurs qui ont renoncé à lad. succession (led. Philippe avoit espouzé damoiselle Honoré du Bo au païs Nyvernais) ; à Pierre, trésorier, le mesme droit que aud. Philippe (led. Pierre est mort sans avoir esté marié) ; à Aymard, idem (led. Aymard demeure en Avignon, qui a espouzé damlle Bertranne Chenue). La veuve dud. sieur Tronçon a acquis tant par décret que par contrat d'eschange fait entre led. deffunct Tronçon et dlle Magdelaine Ogier, veuve dud. Gaston-François du Souchay, tant en nom que comme procuratrice de damlle Françoise du Souchay et Anthoine de Pompon, s^r^ de Bondoufle, et dam^lle^ Magdelaine du Souchay, aussy fillie dud. Gaston et de lad. Oger. Item led. deffunct Tronçon a acquis dud. Pierre du Souchay ses droits telz que dessus. Et à Mr de La Porte appartient les droits de Philippe et Aymard, qui sont quatre septiesmes en la moitié dud. quart, qui est tant pour leur droit que pour le droit de leurs frères et sœurs qui ont renoncé à la succession dud. Loys du Souchay, qui faict la quatorziesme partie de la totalité de lad. Justice ; tellement que de quatorze soulz en apartient ung soulz aud. s^r^ de La Porte, et le reste à la vefve et héritiers dud. deffunct Tronçon, sauf à vériffier en temps et lieu lesd. parts et portions. Lesd. parts apartiennent aud. sr de La

Porte suivant les contracts de ce faicts et passez, qui m'ont esté communiquez par led. Sieur de La Porte le mardy quinziesme novembre 1594, assavoir : par contract d'eschange faict entre led. s^{r} de La Porte et deffuncte damoiselle Marye de Sailly, vefve dud. Loys du Souchay, sa belle-mère, appert lad. damoiselle luy avoir vendu entre autres choses tout le droit, part et portion que à lad. damoiselle pouvoit competer et appartenir au moien de l'acquisition par elle faicte dud. Aymard du Souchay, son filz, escuier, en la haulte justice et droits seigneuriaulx dud. Chaumontel, mouvant du seigneur Robertet à cause de sa seigneurie de Gandœuvre, ledit contract faict et passé le 12 mars 1551 [1552] ; plus par autre contract d'eschange faict entre led. s^{r} de La Porte et Philippe du Souchay et damoiselle Honorée du Bo, sa femme, demeurant à Apremont sur la rivière de Allier, appert led. Philippe avoir entre autres choses baillé aud. s^{r} de La Porte huict arpents de boys taillis prins par indivis en une pièce de boys contenant trante-cinq arpents, dont cinq arpents sont en savart, partissant avec Gaston et Pierre du Souchay, frères dud. Philippe, item tout le droit, pari; et portion que aud. Philippe du Souchay peult competer et appartenir tant par le déceds dud. deffunct Loys du Souchay, son père, que autrement en la quatriesme partie qui appartint aud. deffunct du Souchay, son père, de la justice, censives et rentes de la seigneurie de Chaumontel. Faict par moy soubsigné ce quatorziesme novembre l'an mil cinq cent quatre-vingt-quatorze, présent led. sieur de La Porte. (Signé) Tronçon ».

• Parmi les censitaires, à citer : Audoin de Thurin, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, lieutenant de cinquante hommes d'armes sous la charge de M. de La Chapelle-aux-Ursins, et seigneur de Luzarches ; Catherine de Lyons, veuve d'Arthus de La Fontaine, seigneur d'Ognon et de Bertinval ; François de La Porte, fils de Mathieu de La Porte et de Marie du Souchay ; Jean Coiffier, bourgeois de Paris, seigneur de Roquemont-lez-Luzarches ; Jean de La Ruelle, archer des gardes du Roi sous la compagnie de M. de Larchault et maréchal-des-logis de ladite compagnie (ses héritiers vendirent à Thierry de Laurenceaux) ; Jacqueline Coiffier, demeurant à Luzarches, veuve en premières noces de François Bonnefoy, tabellion royal à Luzarches, et en secondes noces de Jean Le Viseur, chirurgien (demeurant audit lieu, pour et au lieu de défunt Jean Coiffier, son père ; Nicolas Marcel, chevaucheur d'écurie, tenant la poste pour le Roi à Luzarches ; Thierry de Laurenceaux, écuyer, seigneur de Champeaux, homme d'armes de la compagnie du duc de Montpensier ; Ysambert Pluyette, prêtre, chanoine de l'église Saint-Cosme de Luzarches, au lieu d'Etienne Pluyette, laboureur à Puiseux, etc..

• F. 120, « le vendredy VIIIe juillet 1595, Madame Tronçon a faict mètre son moulin de Chaumontel appelle le moulin de Glanne, assis aiid. Chaumontel en la rue de Glanne, et l'a faict aller par dessus, qui souloit aller par dessoubz, et lequel moulin a esté basty et édifflé par deffunct Mr Tronçon il y a trente-quatre ans ou environ. Le charpentier qui a faict led. moulin allant par dessus est Jehan Lejeune, demeurant à Blaincourt, paroisse de Précy, et ce du temps de Pierre Bourgeois, meusnier dudict moulin et demourant au moulin de Marly, lequel tenoit ledict moulin à raison de vingt escus par an. (Signé) Tronçon ».

2-BH-015 Registre des cens dus à Claude Fichepin, dame de Chaumontel, à cause des fiefs Pierre-Jacques, Mahiet de Chaumontel, Mahieu de Montmorency, des arrière-fiefs du fief Pierre-Jacques, qui sont les fiefs Jean de Bray, Charles de Chambly, Robert le Tirant et de la Charbonnière, mouvant de la seigneurie de Luzarches ; à cause aussi du fief des Tournelles, relevant des Célestins de Paris à cause de leur seigneurie d'Attainville, du fief du Colombier mouvant du président Nicolay à cause de sa seigneurie de Goussainville, et du fief du Petit-Plessier mouvant de Jeanne de Loynes, dame de Bellefontaine ; 1601-1602, avec adjonctions faites, de 1607 à 1610.

In-folio de 14 f. lim. et 342 f. écrits, demi-reliure en veau brun, dos orné.

• Les f. lim. sont occupés par des tables et par les documents suivants : un arrêt du Parlement en faveur de Claude Fichepin contre Ambroise Avrillot, veuve d'Audoin de Thurin, dame de Luzarches, au sujet des lettres de papier terrier, 10 avril 1607 ; un arrêt du Parlement autorisant la réception de l'aveu baillé à Audoin de Thurin par Claude Fichepin et ses enfants, 22 janvier 1600 ; désistement de l'action dirigée contre eux par Suzanne de Céname, veuve de Louis d'Erquinvillers, seigneur de Saint-Rimault, subrogée à la poursuite des criées de la terre de Luzarches au lieu de feu Philippe de Senneton, seigneur de La Verrière, et Marie Glausse, sa femme.

Note de la main de Claude Tronçon : « L'an mil six cent trois, au mois d'aoust, messire Audouyn de Thurin, chevalier de l'ordre du Roy, s^r de Luzarches, est mort à Fleurance [Florence] et a délaissé dame Ambroise Avrillot, sa femme, avec quatre enffans, assavoir Jehan et Loys, Aimée et Anne. Faict ce jeudy quatorziesme jour d'aoust, veille de la Nostre Dame, oud. an 1603 ».

Adjonction : « Ledict sieur de Luzarches avoit espouzé en premières nopces Magdelaine de Céname, et en secondes Sydoine de Céname, sa sœur, fîllies de

deffuncts Mre François de Céname, chevalier, seigneur de Luzarches, et lieutenant de M^{r} l'admirai de Chastillon, et de dame Suzanne de Mainemares, décédées sans enffans. lad. Magdelaine à Rome et lad. Sydoine à Paris. Et desd. seigneurs de Céname et de lad. dame de Mainemares sont yssues (outre Madeleine et Sidoine) Marguerite et Suzanne de Céname, lad. Marguerite mariée à Mr François Preudhomme, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, seigneur de Fontenay, du Bourg-Baudouyn, Sourdeau en Brye, de Fréchines et de Grandvilliers, desquelz sont yssus Bernard et Nicolas, Marguerite, Ysabel, religieuses, Charlote, Marie, ; et Magdelaine, qui avoit espouzé le seigneur de Préaux, et lad. Suzanne, mariée à Mr Loys d'Erquinvillers, chevalier, seigneur de St Rymault, d'Ovilliers et d'Erquinvillers, lesquelz ont dellaissé deux filz et deux filles, assavoir … mort au siège de la ville d'Ostende, et …, et dam. … d'Erquinvillers, mariée au seigneur de Haraucourt, et dam^{lle} d'Erquinvillers ».

• Parmi les censitaires : Audoin de Thurin ; Adrien du Drac, seigneur de Beaulîeu et de Bertinval, gentilhomme de la Chambre du Roi, bailli de Melun (à qui succède Nicolas Le Camus comme seigneur de Bertinval et des fiefs Charles de Chambly et de l'Epinaie) ; Jérôme de La Noue, chirurgien ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue Saint-Germain l'Auxerrois ; Philippe Le Bel, curé de Luzarches ; Thierry de Laurenceaux, écuyer, seigneur de Champeaux et de Bâillon en partie, un des cent gentilshommes de la Maison du Roi sous la charge du marquis de Royan (il signe : « de Laurenceaux »).

• F. 105. « bail des Quatre Escus, estant du fief Pierre-Jacques ».

• F. 1 à 104, fief Pierre-Jacques.

• F. 135, fief de Robert le Tirant, 1601. Thierry de Laurenceaux et Marie de Fayolle. sa femme, tiennent la moitié de la maison qui fut d'ancienneté la ferme de Robert le Tirant.

• F. 139, fief de Jean de Bray.

• F. 141, fief de la Charbonnière.

• F. 210, fief de Mahiet de Chaumontel.

• F. 222, fief de Mahieu de Montmorency.

• F. 244, fief des Tournelles. A citer : Nicolas d'Esperlan, sieur de Chauvellière, demeurant à Chaumontel, héritier de sa sœur Marie, femme de feu Jean de La Ruelle, maréchal des logis de la compagnie des gardes du corps du Roi sous le sieur de Larchault.

• F. 271, fief du Colombier.

• F. 277, fief du Petit Plessier.

• F. 295, fief de Guillaume de Saux. A mentionner les seigneurs de Roquemont, Jean et Robert Coiffier, fils de Jean, en 1601 ; puis, en 1609, Jean Coiffier ; en 1610, Massias Coiffier, écuyer de cuisine du prince de Condé, fils de feu Jean ; Pierre Coiffier, chanoine de Meaux et de Saint-Cosme de Luzarches, fils de feu Jean ; leur sœur Isabelle, femme de Jean Villette, marchand drapier à Paris.
• F. 338, foi et hommage par Claude Fichepin et ses enfants à Ambroise Avrillot, dame de Luzarches, en son château de la Motte, 8 novembre 1607.
• F. 340, sentence du prévôt de Paris donnée au profit de Louis Bidault, curé de Chaumontel, contre les prévôt, chanoines et chapitre de l'église collégiale Saint-Cosme et Saint-Damien de Luzarches, 7 mai 1608.
Arrêt du Parlement du 28 août 1610.

2-BH-016 « Papier censier des cens et rentes deues par chacun an..... à cause de la haulte justice, terre et seigneurie de Chaumontel la Ville et des fiefz des Desruchis et de la Commission, auquel papier censier sont inscriptes et insérées toutes et unes chacunes les déclarations passées par les détempteurs des héritages ..., par devant Jacques Navellier, tabellion royal juré au baillage de chastellenie de Lusarches ou ses substitutz ez années 1613 et 1614 ».
In-folio de 364 f., toile grise.

2-BH-017 « Registre où sont contenues toutes les rentes tant en argent, chapons, volailles que grains et champarts deues à noble homme Mre Jean Tronçon, seigneur de Chaumontel, faict par moy Joannes Pruche, prévost dud. lieu, et achevé de copier le 14e janvier 1623. Pruche ».
Petit in-folio de 6 f. lim. occupés par le titre et la table et 136 f. tant blancs qu'écrits, toile grise.
• La rédaction de Pruche n'occupe que les 31 premiers feuillets ; dans le reste du registre se trouvent des adjonctions des années 1628 à 1642, écrites çà et là parmi de nombreux feuillets blancs.
• F. 1, Thierry de Laurenceaux, écuyer, s^r^ de Champeaux, et Hercule d'Alvassar, écuyer, s^r^ de Montegal, héritier de Marie d'Alvassar, sa tante, femme dudit Laurenceaux (d'après la déclaration de 1573). Claude Rousselet, grand-maître des Eaux-et-forêts, a acquis, le 19 août 1622, la maison dite la Porte Grièche à Luzarches, en la rue Saint-Cosme. Jean de Rameru, avocat (1613). Nicolas Avrillot, écuyer, demeurant à Chaumontel.
• F. 81, « formulaire du veest et saisine des rotures en la coustume de Senlis,

1642 ».

• F. 82 à 132, blancs.

• F. 133, « estât de la vente du poisson des fossez du Preslay et d'une fosse à poisson qui sert pour avoir du rempoissonnement », 1630 à 1643.

• F. 134, « mémoire d'empoissonnement ».

• F. 135, « recepte pour le coulombier, pour planter noyaux à fruits ».

• F. 136. « Claude de Fichepin, ma mère, dame de Chaumontel, est décédée le huictième jour de mars mil six cens seize à Chaumontel, aagée de quatre-vingt-douze ans. C. Tronçon ».

• « Jean Tronçon, advocat en Parlement, escuyer, sieur de Chaumontel et du Preslay, est décédé en sa maison de Paris le 21 mars 1630, jour de saint Joseph ».

• « Damoiselle Elizabeth Guybert, veufve dudit feu s[p] de Chaumontel, est décédé au Preslay le 12 décembre 1636 et est inhumée dans la chapelle de l'églize de Chaumontel à moy appartenante, aagée de 63 ans. Tronçon ».

2-BH-018 Registre des déclarations passées au terrier de Chaumontel de 1631 à 1640.

In-folio de v et 97 f., toile grise.

• A citer : Madeleine de Balbany, femme séparée de biens de Charles de Pinot, écuyer, sieur de Grandval, au lieu de défunt Jean de Rameru, avocat en Parlement, qui avait acquis de Bonaventure de La Chaussée, s[r] du Boucheau (maison dite du Pressoir à Chaumontel, et plusieurs pièces de terre et vigne, 1631).

2-BH-019 Terrier de Chaumontel. Déclarations faites de 1645 à 1661.

Grand in-4° de vi-176 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-BH-020 Terrier de Chaumontel. Déclarations faites de 1679 à 1682.

Grand in-4° de 241 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-BH-021 Arpentage et plans des bois, terres et prés composant le domaine de la seigneurie de Chaumontel, 1685-1687.

Grand in-folio de 71 f., reliure originelle en basane verte.

SÉRIE BI
BERTINVAL

1-BI-001 Jean de Chambly, dit Tristan, seigneur de Viarmes, vend à Charles de Chambly, son cousin-germain, son hôtel de Viarmes et toutes les dépendances, comprenant 300 arpents de bois (dans Je Grand Bonés, qui appartinrent plus tard à la seigneurie de Bertinval), le tout tenu en foi et hommage du seigneur de Montjay (Pierre d'Orgemont), 14 janvier 1388 [1389].

Foi et hommage en l'hôtel de Beauvais à Paris en présence de Gilles Malet, de Louis de La Poipe, chevalier, du bâtard de Genève, etc., 15 janvier (cédule sur papier).

[Le 17 mars 1402, Charles de Chambly acquit de « Mathe Carrancon », marchand de Lucques, neveu et seul héritier de Bénédic du Gai, général maître des Monnaies, l'hôtel seigneurial de Bertinval, avec moulin, terres et prés, et le fief de l'Epinaie, relevant de la seigneurie de Mareil, laquelle relevait elle-même de la tour de Chantilly à Montmélian.

Le 23 août 1403, Charles de Chambly donna ses biens à son filleul Charles du Bois, seigneur de Bois-le-Vicomte.

Le 17 avril 1412, Charles du Bois donna la seigneurie de Bertinval à sa sœur Marie, femme de Robert Blouet.

Leur fils Robert Blouet, dit Tristan, épousa Jeanne de La Fontaine et mourut sans enfants, laissant pour héritière naturelle sa sœur Marguerite, veuve de Louis de Ploisy, écuyer, seigneur de Peroy, et mère de Michel de Ploisy].

• Chariot du Bois, écuyer, seigneur de Bois-le-Vicomte, donne à sa sœur Marie l'hôtel de Bertinval et toutes ses dépendances, tenu en fief du seigneur de Mareil, avec un autre fief des appartenances dudit hôtel tenu de Pierre de Chaumontel, 17 avril 1412.

• Jacques de Chaumontel reçoit Tristan Blouet, écuyer, en foi et hommage « pour certain fié assis es environs de Chaumontel », 21 octobre 1456.

• Simon Langlois, laboureur à Viarmes, vend à Lambert David, demeurant à Chaumontel-les-Nonnains, une pièce de terre de quatre arpents au lieudit la Planche de Bertinval, dans la censive du seigneur de Viarmes, 9 novembre 1459 ; lettres d'acquêt de Lambert David, du même jour, portant au verso le reçu donné par Guillaume du Bois, seigneur de Viarmes, du droit de 6 sols par lui perçu.

• Michel de Ploisy, seigneur de Peray (Peroy), demeurant à Duvy, et Marguerite Blouet, sa mère, abandonnent la propriété de Bertinval à Jeanne de La Fontaine, veuve de Jacques Blouet, dit Tristan, et lui assignent une rente viagère de 50 livres tournois et six muids de grain, moitié blé, moitié avoine, sur la terre de Peray et leurs autres biens, 23 septembre 1471.
Au verso de l'acte, mention du rachat de cette rente, moyennant 400 livres tournois, fait par Marguerite Blouet de Guy de Montchauveau, seigneur de Bertinval, et de Jeanne de La Fontaine, sa femme, 17 octobre 1473.
• Baux à cens de plusieurs pièces de terre faits par Guyon de Montchauveau et Jeanne de La Fontaine à cinq habitants de Chaumontel, 20 avril 1473.
• Nicolas du Ru, seigneur de Chaumontel en partie à cause de sa seigneurie du Preslay, vend à Guyon de Montchauveau une pièce de vigne d'un arpent et demi, 16 août 1474.
• Guillaume du Bois reprend de Guy de Montchauveau et de Jeanne de La Fontaine la moitié par indivis de la terre et seigneurie de Viarmes, par eux acquise de Michel de Ploisy et de Marguerite Blouet, sa mère, en remboursant le prix d'acquisition, montant à 600 écus d'or, 3 septembre 1474.
Guillaume du Bois, seigneur de Viarmes, vend à Mathieu de Nanterre, président au Parlement, la moitié de la seigneurie de Viarmes par lui acquise de Jeanne de La Fontaine, « de présent femme de noble homme Guion de Montchauveau, escuier, seigneur de Berthinval, par avant femme de feu noble homme Tristan Bluet, en son vivant escuier, seigneur de Pré » (Peray, auj. Peroy), moyennant 600 écus d'or, 18 février 1478 [1479].
Mathieu de Nanterre déclare que cette acquisition a été faite des deniers et au profit de Jeanne de La Fontaine, femme de Guyon de Montchauveau, 24 février.
• Jean de Montchauveau, écuyer, et Jeanne du Bois, sa femme, vendent à Guy de Montchauveau et à Jeanne de La Fontaine, seigneurs de Bertinval, « une pièce de bois contenant 300 arpens, assise au grand Bonés, tenant d'une part au chemin de Luzarches à Creil, d'autre aux religieux de Royaumont et aux dits acheteurs à cause de l'échange par eux fait avec M. de Chaumontel, aboutissant du bout vers La Morlaie au bois de lad. Morlaie, d'autre bout aux dits acheteurs et aux terres de Chaumontel; *item* une pièce que pré, terre et larris, la rivière passant parmy, séant au pont « Luluat », tenant d'une part au bois de Viennes apartenant auxdits vendeurs et d'autre aux dits religieux de Royaumont, aboutissant du bout vers Viarmes au molin de Gyé… », moyennant 400 livre tournois, 27 juin 1489.

• Guy de Montchauveau et Jeanne de La Fontaine baillent à cens et rente à Jean Fouquet et Pierre Le Mareschal, laboureurs à Seugy, deux pièces de pré au terroir de Seugy, 12 juillet 1491 ; lettres de prise par les deux laboureurs, même jour.
• Partage de la succession de Jeanne de La Fontaine entre ses frères Pierre, demeurant à Ognon, Antoine, demeurant à Bertinval, et Guillaume, demeurant à Viarmes, leur mère, Jeanne la Remonde (Jeanne Remond), ayant renoncé à la succession : l'aîné, Pierre, reçoit Bertinval et ses dépendances, un fief à Chaumontel, une pièce de bois de 50 [32] arpents en Bonés tenue en fief de l'abbaye de Royaumont, une pièce de bois de 300 arpents en Bonés tenue en fief du seigneur de Viarmes, avec 20 à 24 arpents de terre entre le pont de « Turluat » et la Planche de Bâillon, le fief de l'Epinaie contenant 52 arpents qui étaient en bois et ont été baillés à cens pour être mis en culture, 7 arpents de pré en deux pièces en la prairie de Thimécourt, le tiers par indivis d'une maison sise à Chaumontel près de l'église et de huit à dix arpents de terre acquis de Mazin Martinois, les deux autres tiers étant attribués à Antoine et à Guillaume ; ce dernier reçoit en outre la moitié indivise de la terre et seigneurie de Viarmes, l'autre moitié appartenant aux enfants de Jean de Montchauveau et de Jeanne du Bois, les prés du vivier et terres depuis le moulin de Gié jusqu'au pont de « Turluat », tenant d'un côté au bois de Bonés appartenant à l'abbaye de Royaumont, et d'autre côté au bois de Bonvillier (Beauvilliers) appartenant au seigneur de Viarmes ; partage fait en présence et avec l'agrément de Guy de Montchauveau, *26* février 1497 [1498].
Au verso de l'acte, ensaisinement par Geoffroy du Souchay de la tierce partie de la maison de Chaumontel appartenant à Pierre de La Fontaine, seigneur d'Ognon, 30 décembre 1502.
Les trois frères abandonnent l'usufruit de l'héritage à Guy de Montchauveau 26 février 1497 [1498].
• Deux baux à cens et rente de prés en Bonés accordés par Pierre de La Fontaine, 27 décembre 1504.
• Procès poursuivi par les religieux de Royaumont contre Jean de La Fontaine, seigneur d'Ognon, et Mr Nicolle de La Fontaine, « ayans reprins le procès pour le tout au lieu de feu Claude de La Fontaine, seigneur d'Ognon, qui avoit reprins ledit procès au lieu de feu Pierre de La Fontaine », au sujet de la rivière et du moulin de Bertinval ; « coppie d'intendit pour les religieux », 10 f. de papier ; 1517.

A cette pièce est jointe la copie d'un titre de février 1260 [1261], avec la traduction en français : vente par Philippe de Trie, seigneur de Mareil, de son moulin de Bertinval aux religieux de Royaumont. (La date de 1517, inscrite en tête du document juridique, est certainement fausse ; la pièce doit se placer aux environs de 1540).

• Foi et hommage par Pierre de La Fontaine à l'abbé de Royaumont pour un fief de 32 arpents de bois en Bonés, « au dessus et près de l'hostel seigneurial de Bertinval », 28 septembre 1519.

• Consultation juridique, signée N. Brulart, au sujet de la condition féodale des bois de Bonés, tenus en fief de Viarmes et de Montjay ; s. d. (vers 1540).

• Aveu et dénombrement de la seigneurie de Bertinval, baillé par Jean et Nicolas de La Fontaine (fils de Pierre et héritiers de Claude, leur frère aîné) à Marie de Corbie, veuve de Germain du Val, seigneur de Fontenay, et à Christophe de Harlay comme tuteur et curateur à la personne et aux biens de Guillaume de Corbie, seigneur de Mareil, 21 avril 1542 (copie sur papier du 23 juin 1577).

• Aubin de Gauchin et Antoinette du Souchay, sa femme, abandonnent à Nicolas de La Fontaine, seigneur de Bertinval, représenté par Jean Suart, laboureur demeurant audit Bertinval, une pièce de terre de sept quartiers dont la propriété était litigieuse entre eux, 18 novembre 1545.

• Louis Moreau, potier d'étain à Luzarches, vend à Jean Megnière, laboureur à Seugy, douze perches de pré tenues en censive du seigneur de Bertinval, 1er mars 1554 [1555].

• Pouvoir donné par Arthus de La Fontaine, seigneur d'Ognon, des Fontaines et de Bertinval, à Pierre Thibault pour porter la foi et hommage des 32 arpents de bois tenus en fief de l'abbaye de Royaumont, 9 mars 1571. Acte de foi et hommage, 3 mai.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Bertinval, baillé par Arthus de La Fontaine à Germain du Val, seigneur de Mareil, 13 mars 1585 (copie sur papier).

• Thierry de Laurenceaux, sr de Champeaux, homme d'armes de la compagnie du duc de Montpensier, promet de payer chaque année à M. d'Ognon deux douzaines de lapins « pour la permission que m'a donnée ledict seigneur de chasser en ses boys de Bertinval aux lièvres, conins et renars », 9 octobre 1584.

• Adrien du Drac, seigneur de Beaulieu et de Sepmenil, bailli de Melun, cède à Charles de Broully, seigneur de Balagny, demeurant à Senlis, et à Jeanne de

La Fontaine, sa femme, la terre et seigneurie de Sapineuil près Cormicy, à quatre lieues de Reims, en échange de la terre et seigneurie de Bertinval, qui était échue à Jeanno de La Fontaine par la succession d'Antoine de La Fontaine et de Catherine du Lion, Ses père et mère, 31 mars 1597.

• Adrien du Drac, seigneur de Beaulieu, Wartigny, Surmonne, Condé-sur-Aisne, Bertinval, Boissy, Le Jarriel et Melanfroy, bailli et capitaine de Melun et Mbret, 'et Isabelle de Poisieux, sa femme, demeurant ordinairement à Beaulieu, paroisse de Péry-en-Brie, vendent la terre de Bertinval et le fief de l'Epinaie à Nicolas Le Camus, contrôleur ordinaire des Guerres et naguère conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes, moyennant la 'somme de 13.200 livres tournois, qui est à raison de 36 1. t. par arpent de terre, 100 par arpent de pré et 40 par arpent de bois, plus pour une chaîne à Mme de Beaulieu la somme de 300 1., et 700 livres à Paul Robert, sieur et vicomte d'Ully et Maisonfleur en Brie, demeurant audit Maisonfleur, paroisse de Voinsle près Rozay, qui a fait le contrat au nom de M. de Beaulieu ; 28 février 1605.

L'acte est suivi du reçu de la somme de 100 1. t. donné à M. Le Camus par Claude Fichepin, dame de Chaumontel, à qui des droits seigneuriaux étaient dus pour douze arpents de terre et trois de pré tenus de son fief Messire Charles de Chambly ; et d'une autre somme de 40 livres pour droits de lods et ventes ; 31 mars 1605 (original sur parchemin et trois copies sur papier).

Ratification par Adrien du Drac et sa femme, 3 mars.

Quittance de 7.000 livres sur le prix d'acquisition, 8 mars.

Autre quittance de 6.500 livres, 13 septembre.

Inventaire des titres de Bertinval remis par M. de Beaulieu le 6 décembre (cahier de papier de 20 f. écrits et 2 blancs).

Décret de la seigneurie de Bertinval, 16 mai 1607 (cahier de 30 f. de parchemin). Arpentage d'une pièce de terre, 11 décembre 1608.

Mémoire des dépenses faites par M. Le Camus pour l'acquisition et les réparations de Bertinval de 1605 à 1612 : « la totale despence de ma maison de Berthinval jusques à ce jour d'huy dernier de juing 1612, sans comprandre ma maison de Luzarches, réparations y faictes et l'achapt de mon pré, monte à 33. 131 liv. 11 s. 6 d. » (cahier de 22 f. de papier).

• Nicolas Le Camus cède à Louis Le Cocq, seigneur de Chauvigny, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Brie et Champagne, deux arpents de pré en la prairie de Thimécourt en échange d'autres prés au terroir de Luzarches, 9 novembre 1614.

A l'acte est jointe une copie sur papier de l'acte par lequel Guy de Goussainville avait acquis les deux arpents de la prairie de Thimécourt le 9 mai 1360.
Transaction entre Nicolas Le Camus et Louis Le Cocq au sujet des cens des prés échangés, 27 septembre 1616.
• Fragment d'un acte de vente de 32 arpents par le seigneur de Bertinval au seigneur de Chauvigny, 6 juin 1632 (3 f. de papier).
• Procès-verbal de bornage de terres entre Chaumontel et Bertinval, fait à la requête d'Elisabeth Guibert, veuve de Jean Tronçon, son fils Enemond, et de Marie Estienne, veuve de Nicolas Le Camus, 7 novembre 1635.
(Marie Estienne était tutrice de ses deux fils, François et Michel Le Camus ; sa fille Renée était mariée à Claude Gassion, contrôleur général du taillon en la généralité de Paris, et avait alors six enfants, Nicolas, Robert, Charles, Claude, Catherine et Madeleine, légataires pour un cinquième en la moitié de la terre et seigneurie de Bertinval par le testament de Louis Le Camus, leur oncle, en date du 12 septembre 1634).
Nicolas Le Camus fait la déclaration de plusieurs pièces de terre tenues en censive de Mme Tronçon à cause de ses fiefs Pierre-Jacques et Mahieu de Chaumontel, 31 mars 1605.
• Procès entre Nicolas Le Camus et Yves Dusaut-Boucher au sujet d'un demi-arpent de terre baillé à rente par Nicolas pour être planté en vigne, novembre 1626 ; transaction entre les parties, Nicolas étant représenté par son fils Louis, 16 décembre 1626.
• Sentence rendue au profit de Nicolas Le Camus contre Hercule d'Alvassar, s^r de Montegal et de Chaumontel, au sujet de la jouissance d'un arpent et demi de vigne, 18 août 1627.
• Enemond Tronçon, seigneur de Chaumontel, déclare posséder une pièce de terre de trois arpents au lieu dit la Fosse près la croix de La Morlaye, et une autre d'un demi-arpent à Chaumontel, tenues à cens du seigneur de Bertinval, 17 décembre 1637.
• « Estât des redevables de la terre et seigneurie de Bertinval et des fiefs Mme de Chambly et de l'Espinaie », s. d. (vers 1650, cahier de 8 f. de papier) ; à citer : « Fief de l'Espinaie. Messire Louis de Thurin, chevalier, seigneur de Thimécourt, pour cinquante deux arpens de terres, prez, bois, aulnes et masures, jardins et lieux qui furent à Dosine Baison et autres, siz au terrouer de Luzarches, appelé l'Espinaye, autrement dit la Daulmesse, tenant d'une part au bois Trotet et au chemin appelé la route aux Porcqs, faisant

comme une hache au long dudit chemin jusques aux terres qui furent Mr Jean Oudeau, de présent en friche et y tenant, et costoiant les terres de l'abbaie de Hérivaux jusques à un coing où il y a une borne qui fait séparation des bois de Luzarches dits la Verrerye et desdites terres de Hérivaux, et de là va en costoyant la cotte d'Orléans, passe dans un fondz ou cavée jusques à une borne qui est au pied de ladite cotte d'Orléans et sert séparation de ladite pièce et ladite cotte d'Orléans, et de là retourne audit bois Trotet et à ladite route aux Porcqs, et doit de cens par chacun an pour chaque arpent quatre deniers parisis, et sur le tout quatre chappons de surcens et dix livres tournois de rentet ».

• Cahier des déclarations faites au terrier de Bertinval et du fief Charles de Chambly de 1648 à 1663 (24 f. de parchemin).

• « Coppye d'un papier rentier faict par un recepveur comptable de Bertainval des recongnoissances des cens et rentes deues à la seigneurye dudict Bertainval, tant à l'Espinaye, Chaumontel, que Seugy et Lusarches », s. d. (XVIIe siècle).

Claude Gassion, contrôleur général du taillon à Paris, et Renée Le Camus (fille de Nicolas), sa femme, agissant au nom de leur fille Madeleine, âgée de dix-sept ans, et de leur fils Nicolas, capitaine au régiment du comte de Grancey, cèdent à Michel Le Camus, sieur de Bertinval, et à Catherine de Braque, sa femme, tout ce qui leur appartient dans la terre et seigneurie de Bertinval tant par la succession de Nicolas Le Camus et de son fils Louis que comme héritiers de Charles et Robert Gassion, décédés, et de Claude et Catherine Gassion, religieuses à l'abbaye de Gomerfontaine, en échange d'une rente de 472 1. 4 s. 6 d., constituée en dot à Catherine de Braque par son père François, seigneur du Luat, et sa mère Elisabeth Le Febvre par son contrat de mariage en date du *26* janvier 1651 ; 5 août 1651.

• Baux à ferme de la terre de Bertinval consentis par Michel Le Camus en 1669 ; par sa veuve Catherine de Braque, son fils Louis et ses filles Catherine et Jeanne en 1681 (Catherine épousa Joseph-Jean Sébire, écuyer, s^r de La Bonnerie, le 2 juillet 1690) ; par Louis Seroux, s^r de Bienville, maître particulier des Eaux-et-forêts de la ville de Senlis, « y demeurant ordinairement, estant ce jour d'huy en son chasteau de La Morlaye », agissant au nom de Charles-Antoine d'Ussel, seigneur de Craux et de Genestelle, colonel d'infanterie, dit le marquis d'Ussel, et de Charlotte-Madeleine Sébire, sa femme (qu'il avait épousée le 2 juin 1716) ; 6 août 1723.

• Arpentage de deux ventes de bois, 21 octobre 1726. Arpentage de 'deux autres coupes, 25 octobre 1730.

• Bail consenti par Charlotte-Madeleine Sébire de La Bonnerie, épouse non commune en biens de Charles-Antoine d'Ussel, à Jean Hamon le jeune, laboureur à Seugy, 10 juin 1734.
Sous-baux faits par Hamon à Jacques Sandrin, 6 février 1735, et par Sandrin à Antoine Cottard, 3 août 1738.
• Marché passé entre Charles-Antoine d'Ussel, veuf, et Louis Trelon, jardinier du château de Bertinval, pour l'usage des légumes, des fruits, et de la chasse des bois, *26* novembre 1735 ; continué à son fils Sébastien le 1er janvier 1740 par le fondé de pouvoirs de M. d'Ussel, André Bellian de La Coste, ancien capitaine de cavalerie.
• Le même Bellian de La Coste, au nom de M. d'Ussel et de ses filles mineures, Marie-Charlotte et Marie-Thérèse, loue la ferme de Bertinval à Jacques Ferret, boulanger à Gonesse, 21 avril 1742.
• Mlles d'Ussel louent la ferme et le moulin à Antoine Loriot, marchand farinier à Presles, 28 juin 1747.
• Baux et prisées du moulin, 1679, 1700, 1703, 1704, 1710, 1711, 1734, 1740, 1747.

Documents relatifs à la vente de la terre et seigneurie de Bertinval.
Etat des titres principaux.
Sentence qui autorise à faire la vente, 16 janvier 1749.
Procès-verbal d'estimation, 4 février (cahier de 24 f. de, papier).
Plans et arpentage du château, des terres, prés et bois (13 f.).
Vente par Mlle d'Ussel à Jules-César Thourou, s^r d'Arsilly, 4 mars.
Emploi du prix de la vente ; paiement de dettes, rachats de rentes ; cahier de quittances données du 7 mars au 30 mai 1749 (10 f.).
Quittances données par Mlles d'Ussel à M. Thourou d'Arsilly, 2 et 11 mai 1750.
Ensaisinement au nom du prince de Condé des terres relevant de la seigneurie de Chaumontel, décembre 1752.
Ratification de l'acte de vente par Jean-Gabriel-Nicolas de Remond, abbé de Modène, chanoine et grand-vicaire d'Amiens, au nom et comme fondé de procuration de Marie-Thérèse d'Ussel, femme d'Antoine-Joseph-Bernard de Remond-Mormoiron, marquis de Modène, 30 octobre 1755.

Correspondance au sujet des droits de lods et ventes, 1757.
Quittance donnée par Marie-Charlotte d'Ussel à M. Thourou d'Arsilly, 1er décembre 1758.
Bail à ferme du moulin et de la ferme de Bertinval, passé par M. Thourou d'Arsilly à Antoine Loriot, 1er avril 1765.

[M. d'Arsilly vend Bertinval à Augustin-Louis Bouillard de Belair, conseiller en la Cour des Aides, et à Marie-Thérèse Salmon, sa femme, 13 mai 1775].

Nouveau bail à Antoine Loriot, 21 juin 1775.

• Mémoire dressé pour le président Molé au sujet des droits qui peuvent lui être dus, 1775.

• Foi et hommage par M. Bouillard de Belair aux religieux de Royaumont pour les 32 arpents de bois tenus en fief de l'abbaye, 9 février 1778.

• Bail du moulin et de la ferme à Marie-Madeleine Depuille, veuve d'Antoine Loriot, 3 mai 1783.

• Déclarations passées au terrier de Bertinval de 1751 à 1775 (treize pièces).

M. et Mme de Belair vendent Bertinval au prince de Condé, 8 mai 1784. Correspondance et mémoires à ce sujet.

• Le prince de Condé vend à titre de cens et rente à Jean-Charles Carrié, marchand farinier, et à Marie-Sophie Fillerin, sa femme, demeurant à Chantilly, quartier des Fontaines, l'ancien château de Bertinval, le moulin, la ferme, un jardin, deux petits potagers, un verger, un grand clos de terre labourable, le tout contenant 23 arpents 60 verges, moyennant une redevance annuelle de! 70 setiers de blé froment, 6 novembre 1785.

Congé donné à la veuve Loriot, fermière, 5 décembre.

Correspondance et documents relatifs à cette aliénation et au compte du s[r] Carrié, 1784-1789.

• Nomination des officiers de la justice de Bertinval, 23 avril 1789: prévôt, Adrien-Jean-Louis Dufresnoy, juge châtelain en survivance de la châtellenie de Chantilly ; procureur fiscal, André-Joseph Antheaume de Surval, procureur fiscal de la châtellenie de Chantilly ; greffier, Jean-Baptiste Lejeune.

• Vacations dues aux officiers pour la vente des bois de Bertinval faite le 22 octobre 1789.

• Remboursement au sr Carrié de la somme de 5.000 livres sur son renfort de caution de 15.000 livres, 7 juin 1790.

• Congé de cour donné à François Boursier, de Viarmes, adjudicataire de la coupe de bois de Bertinval de l'ordinaire 1790 ; 2 décembre 1790.

• Décision du Conseil du prince de Condé pour la vente des bois de l'ordinaire de 1791 à 1792, 18 juillet 1791.

• District de Gonesse.

Vente de bois taillis et baliveaux provenant des émigrés Condé et Lallemant de Nantouillet. Bois de Puiseux, de la Noue et de Bertinval. Ordinaire 1795.

SÉRIE C
CLERMONT-EN-BEAUVAISIS ET CREIL

1-C-001• Inventaire de titres et papiers.

• Inventaire des titres et papiers conservés en la chambre du Trésor du château de Clermont, dressé le 2 mai 1560 par Jean de Mareau, seigneur de Puilly, prévôt d'Orléans, maître des requêtes de l'hôtel de Catherine de Médicis, comtesse de Clermont, en exécution des lettres patentes par elle données à Amboise le 23 février et à Blois le 18 du même mois, et d'autres lettres patentes données par François II à Blois le 18 février 1559 [1560] (petit cahier de 20 f. de papier).

• Mention de quelques documents de la Chambre des Comptes concernant Clermont.

• Plusieurs états, en original et en copie, des liasses et registres déposés à la Chambre des Comptes en 1673 par les héritiers de François Chardon, notaire et greffier du domaine de Clermont.

• Etat des titres et pièces concernant le comté de Clermont remis par le prince de Carignan à la princesse d'Harcourt en conséquence du contrat de vente du 7 mai 1707 (cahier de 12 f.).

• Extrait des titres et papiers remis au duc de Bourbon par le prince de Carignan (4 f.).

Etat des pièces remises à M. Terrier le 10 mars et le 8 avril 1722 et le 10 novembre 1723, et dont décharge est donnée à M. Legras par M. Lefranc de Brunpré, intendant du duc de Bourbon, le 1er décembre 1723 et le 12 janvier 1724.

Etat des pièces qui concernent les augmentations de gages des greffes du comté de Clermont, qui ont été envoyées à M. Lefranc de Brunpré à Paris par M. Legras, agent dudit comté, 30 janvier 1724.

Autre état de pièces envoyées le 10 novembre 1723.

Récépissé des déclarations de la seigneurie de la Hérelle, mises es mains de Jean Corniquet, receveur de la terre et châtellenie de la Hérelle, par le sr Legras, le 9 janvier 1734.

• Etat des actes de foi et hommage et actes de souffrance (de 1606 à 1683) concernant le domaine du comté de Clermont qui sont en la possession de Payen, procureur audit Clermont comme ayant acquis la pratique de MR Antoine Bavart (175 pièces remises aux archives du prince de Condé le 21 mars 1743

par M. Chardon, lieutenant-général à Clermont).
• Inventaire des liasses concernant les cens et redevances seigneuriales dus au comté de Clermont et à la châtellenie de La Neuville, remises à M. Chardon par M. de Prévillé» fils du s[r] Legras, le 4 mai 1744.
• Etat détaillé des lilres, pièces, papiers et mémoires qui peuvent intéresser le domaine du comté de Clermont et du prince de Condé, trouvés sous les scellés apposés après le décès de Nicolas Legras, agent des affaires du prince, le 22 mai 1750... ; dressé par Pierre-Ambroise Chardon, lieutenant-général et chargé des affaires du prince, le 13 août suivant.
• Lettre d'un s[r] Cambray, de Clermont, adressée[1] au prince de Condé le 29 juin 1814 : « Flatté si dans le fort de l'orage révolutionnaire (1793) j'ai pu faire quelque chose qui vous fût agréable. Au moment où tous les titres alloient être brûlés, je me suis emparé furtivement d'un registre concernant les fiefs, terres et seigneuries mouvant du comté et châtellenie de Clermont-en-Beauvaisis... ; j'ai le bonheur de vous l'offrir... ».

Acte par lequel Charles IX engage le comté de Clermonl au duc Erick de Brunswick-Lunebourg, 13 août 1569 (plusieurs copies, du XVIeau XVIIIe siècle).
Lettres patentes ratifiant l'engagement, 17 août.
Ratification par la reine Catherine de Médicis ; Marmoutier, 13 septembre.
Quittances de la somme de 360.000 livres tournois données au duc de Brunswick le 20 septembre 1569, le 15 avril 1570 et le 24 juin 1571 (originaux sur parchemin et copies).
Arrêts de vérification par la Chambre des Comptes, 18 novembre 1570 et 16 janvier 1571 (copies sur papier).
• Procès-verbal de l'évaluation des revenus du comté de Clermont, des châtellenies en dépendant, et de la châtellenie de Creil, dressé par les commissaires de la Chambre des Comptes en juillet 1571 (plusieurs copies).
• Le duc de Brunswick donne à sa future femme, Dorothée de Lorraine, l'usufruit du comté de Clermont, et la propriété au duc Charles de Lorraine, frère de Dorothée, 2 décembre 1575 (en latin).
Acceptation par Charles et Dorothée, 8 février 1575 [1576] ; lettres sur parchemin, signées, auxquelles est attaché le mandement adressé par Henri III à sa Chambre des Comptes le 14 avril 1576 ; registrées le 6 juin (plusieurs copies sur papier et une sur parchemin).
• Mémoire pour le duc de Brunswick contre Louis Le Caron, lieutenant-général du bailli de Clermont, qui refuse de se dessaisir de sommes perçues pour le

prince ; s. d..
• Procuration donnée à François Gardin, avocat en Parlement, pour gérer les affaires du duc de Brunswick et du duc de Lorraine au comté de Clermont, 20 avril 1583.
• Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant le paiement d'arrérages de rentes au duc de Lorraine et à la duchesse de Brunswick, 13 février 1586.
• Instructions et pouvoirs donnés par la duchesse à Pierre Raimbault, son intendant au comté de Clermont ; Nancy, 29 juillet, 1er août 1596, 2 et 16 mai 1597 ; Brisach, 26 novembre et 20 décembre 1597.
Pouvoirs donnés par le duc de Lorraine à Pierre Raimbault, 26 décembre 1597.
La duchesse de Brunswick donne pouvoir à Pierre Raimbault de vendre au duc de Lorraine la rente annuelle de 3.811 écus deux tiers qu'elle a, sa vie durant, sur la recette d'Orléans en supplément de l'engagement de Clermont et Creil fait à son défunt mari; Bruxelles, 27 août 1601.
Enregistrement des pouvoirs de Raimbault aux greffes des châtellenies de la Hérelle et de Bonneuil, 3 et 11 avril 1598.
• La duchesse de Brunswick cède au duc de Lorraine l'usufruit du comté de Clermont, 16 septembre 1599 (deux originaux sur parchemin et deux copies sur papier).
• Le duc de Lorraine cède le comté de Clermont au comte de Vaudémont, son fils, 9 décembre 1599 (une pièce sur parchemin et deux copies sur papier).
• Mémoire-rapport très développé de Pierre Raimbault sur les affaires du comté de Clermont ; s. d. (vers 1602, cahier In-folio de 45 f.).
• Pouvoir donné par François de Lorraine, comte de Vaudémont, au s^{r} Pruidhomme, conseiller d'Etat du duc de Lorraine et auditeur des comptes du duché de Bar, pour visiter le comté de Clermont et la seigneurie de Creil et constater les réparations à faire aux usines, étangs, etc. ; Nancy, 26 mars 1600 (original sur parchemin).
• Mémoire sur l'expédition des affaires de Pierre Raimbault, s. d..
Lettres du duc de Lorraine aux gens de ses Comptes ordonnant le paiement des gages de Raimbault depuis 1599 ; Lunéville, 29 octobre 1604 ; avec la transcription du brevet donné à Raimbault le 15 avril 1599 pour ses gages de secrétaire, et celle du mandement adressé par le duc, le 23 décembre 1600, aux auditeurs chargés d'examiner les comptes de Raimbault, agent du comté de Clermont-en-Beauvaisis (copies faites à Nancy le 1er décembre 1604).
• « Estât des choses qui sont nécessaires de promptement effectuer au comté de

Clermont par le s[r] Raimbault... » ; 7 août 1607.
• Mandement du comte de Vaudémont à ses officiers du comté de Clermont leur ordonnant de s'opposer à la confection du terrier du comté par le s[r] Simon, un des trésoriers de France en la généralité de Soissons ; Nancy, 5 novembre 1608.
• Mémoire juridique sur une « sentence donnée par les conseillers du Trésor à Paris au profit de Bonnet et consorts et au préjudice de Monseigneur de Vaudémont, comte de Clermont », le 7 décembre 1607.
• Mémoire « sur le pourparler faict entre Monsieur de Chanvallon pour Monsieur de Vaudémont et Madame la marquise de Maignelay touchant la vente du comté de Clermont en Beauvoisis dont le contract d'engagement et évaluation et aultres papiers concernans ont esté communicquez par le sieur Raymbaut, agent de mondict sieur de Vaudémont » ; s. d..

1-C-002• Vente du comté de Clermont et de la châtellenie de Creil par le comte de Vaudémont à Henri de Bourbon, prince de Condé.
Articles accordés entre le prince de Condé et Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon, au nom du comte de Vaudémont, 26 août 1610 (copie sur papier).
Contrat de la vente passé par devant notaires, 12 février 1611 (original en parchemin, 14 f. ; autre copie sur parchemin munie de l'enregistrement en la Chambre des Comptes le 26 octobre 1612 ; quatre copies sur papier).
Contre-lettre du même jour au sujet de l'état des bois (deux copies du 12 juillet 1702).
Lettres patentes de Louis XIII portant ratification de la vente, 13 mars 1611 (original et copie).
Acte de prise de possession, 21 mars 1611 (original et copie).
Nomination par le prince de Condé d'un conseil pour les affaires du comté de Clermont composé de Charles Thouret, avocat du Roi, Philippe Guérin, avocat au bailliage et comté de Clermont, et François Pintart, élu pour le Roi en l'élection de Clermont et procureur audit bailliage, 24 mars 1611.
Réception par le Roi de l'acte de foi et hommage fait par le prince au chancelier de Sillery, 26 mars 1611 (original en parchemin et copie de 1751).
Enregistrement à la Chambre des Comptes, 26 octobre 1612 (original et copies).
Deuxième arrêt de vérification des lettres patentes du Roi, 11 décembre 1612 (trois copies sur papier).
Expédition du contrat d'engagement du comté de Clermont, délivrée au prince de Condé en vertu d'une ordonnance du lieutenant civil au Chàtelet de Paris

du 28 janvier 1614 (16 f. de parchemin).

• Transaction entre le duc de Lorraine et Pierre Raimbault, tenu quitte de la gestion du comté, juin 1614.

Le prince de Condé vend Clermont et Creil à Anne de Mtontafié, comtesse de Soissons, avec faculté de rachat, 8 avril 1615 (original sur parchemin et quatre copies sur papier).

La comtesse donne procuration à Olivier Le Febvre, sieur du Verger, pour prendre possession, 14 septembre (parchemin).

Acte de prise de possession, 17 septembre (deux exemplaires sur parchemin).

Le prince de Condé renonce à la faculté de rachat, 28 août 1616 (original sur parchemin et trois copies sur papier).

Mandement des trésoriers de France en la généralité de Soissons ordonnant l'enregistrement au greffe du bureau de Soissons des contrats du 8 avril 1615 et du 28 août 1616, 24 juillet 1626 (original sur parchemin et deux copies).

Lettres patentes de Louis XIII portant ratification de l'acquisition du comté de Clermont par la comtesse de Soissons et ordonnant l'enregistrement de l'acte ; Paris, 8 mars 1628.

Enregistrement au Parlement, 29 mars (originaux sur parchemin et deux copies).

• Jean du Piau, sieur de Lommeau, conseiller et intendant des maison et affaires du prince de Condé, et Jacques Viguier, seigneur de Saint-Liébault, conseiller au Conseil d'Etat, renoncent aux assignations que le prince de Condé leur avait données sur les fermiers du comté de Clermont, 2 février et 31 mars 1616.

L'auditeur des Comptes de Lorraine notifie que deux rentes assignées sur le comté de Clermont ont été transportées sur la recette du duché de Bar ; Nancy, 14 mai 1616.

• Louis XIII donne à la comtesse de Soissons la somme de 60.000 livres pour la dédommager de la démolition de son château de Clermont et des pertes qu'elle y a faites et aux châteaux de Creil et de La Neuville-en-Hez durant le siège dudit château de Clermont et au reste, de la guerre, 27 juin 1616.

• Jacques de Longueval, seigneur de Haraucourt, vicomte de Verneuil, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, maréchal-de-camp, bailli de Clermont et capitaine du bourg, château et forêt de La Neuville-en-Hez, « déclare qu'il n'entend s'aider de l'arrêt et saisie qui a ci-devant été fait à sa requête es mains de Me Pierre Brûlart, naguères receveur admodiateur du corps du comté dud. Clermont, de ce que led. Brûlart devait à Madame la comtesse de Soissons, pour avoir paiement des gages attribués à sa charge de capitaine de La Neuville », et donne mainlevée ; 24 mars 1628.

• Commission, obtenue par la comtesse pour assigner au Conseil du Roi les trésoriers de France de Soissons, qui avaient obtenu attribution de la juridiction contentieuse du domaine du comté de Clermont, 27 septembre 1629 (original sur parchemin et copie de 1751).
• Signification faite au fermier du travers par terre de Clermont pour le paiement des droits dus au Roi, 4 juillet 1643.
• Ordonnance (imprimée) d'Annibal-Alexandre de Longueval, marquis d'Haraucourt, seigneur de Verneuil, Saint-Maixent au Maine et autres lieux, bailli de Clermont, pour l'exécution des lettres de terrier, 25 avril 1646.
• Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant la mainlevée de la saisie qui avait été faite du comté de Clermont sur Marie de Bourbon, princesse de Carignan, et Marie d'Orléans, princesse de Longueville, par défaut de foi et hommage, 4 décembre 1655 (copie sur papier).
• « Edict du Roy, de l'année 1652, pour la vente et revente des Domaines » (imprimé de 12 p. in-4°).
Dix quittances données à la princesse de Carignan et à la duchesse de Nemours en 1656 et 1657 par le trésorier général de tous les domaines de France.
• Décision du Conseil des princesses en faveur du s[r] Vigneron, chargé de leurs affaires au comté de Clermont, 1659.
• « Arrest du Conseil d'Estat du Roy qui ordonne que les seigneurs engagistes du comté de Clermont en Beauvoisis et de la châtellenie de Creil jouiront des bois taillis dépendans desdits domaines conformément au contract d'engagement, et pourront les vendre et adjuger comme bon leur semblera sans le ministère des officiers des Eaux-et-Forests, nonobstant l'Ordonnance de 1669 » ; 14 décembre 1671 (imprimé de 4 p. in-4°, et trois exemplaires manuscrits sur parchemin).
• Déclaration des revenus du comté de Clermont et de la châtellenie de La Neuville suivant les baux qui expirent en 1680.
• Autre déclaration des revenus du comté et des chàtellenies qui en dépendent (La Neuville, Remy et Gournay, Bulles, Milly, Bonneuil, La Hérelle et Creil), novembre 1678.
• Etat de ce en quoi consiste le revenu du corps du comté suivant le bail fait à Charles Boizart et Antoine Fournier le 20 décembre 1679.

Liasse des baux.

• Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon, surintendant des affaires du duc de Lorraine en France et de celles de son fils le comte de Vaudémont au comté de Clermont, assisté d'Etienne de Pogge, receveur général des finances de

Son Altesse, de Pierre Baimbault, conseiller et secrétaire de S. A. et ayant charge du comté de Clermont, et d'Octave de Pogge, conseiller et secrétaire de S. A., baille à ferme pour neuf ans à Nicolas Thomas, ci-devant commissaire pour le Roi et contrôleur de la marée, le revenu du comté de Clermont et <de la châtellenie de Creil, moyennant 11.000 livres tournois par an, 7 décembre 1605.

• Pierre Raimbault loue pour six ans à Jean Ricart, marchand à Clermont, le tonlieu et mesurage des grains de la ville, 8 juillet 1604.

• Bail des exploits, défauts et amendes du bailliage de Clermont, 1616.

• Mémoire pour le procès intenté par la princesse de Carignan et Mme de Longueville aux fermiers Etienne et Robert Vigneron, faute de paiement de la somme de 20.300 livres par eux due pour une année de redevances de la ferme générale du comté de Clermont, 1646.

• Tarif des droits de péage du travers de Longueau près Pont-Sainte-Maxence ; trois grandes pancartes sur parchemin de 1627, 1644 et 1655.

Enregistrement au greffe de Clermont du bail du droit de travers de Longueau fait en 1653.

• Baux du moulin de Milly, 1646, du tabellionnage de Liancourt, 1647, et de celui de Bulles, 1648, de la terre et châtellenie de Milly, 1653, de la châtellenie de Bonneuil, 1657, de la châtellenie de Bulles, 1662, du champart de Gournay, 1662, de pièces de pré, 1663-1664.

• Bail général fait à Jean Jourdain, bourgeois de Paris. 1662 Mémoire relatif à la liquidation des comptes de Jourdain, 1680.

Procuration générale donnée par Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, à Françoise de Brancas, sa femme, 8 décembre 1687.

• Arrêt du Parlement réglant le partage de la succession d'Anne de Montaflé, veuve de Louis de Bourbon, comte de Soissons, entre sa fille Marie de Bourbon, veuve de Thomas-François de; Savoie, prince de Carignan, et sa petite-fille Marie d'Orléans-Longueville, veuve de Henri de Savoie, duc de Nemours, 23 mars 1688.

• Assignation donnée par les trésoriers généraux de la généralité de Soissons, à la requête de Jean Jourdain, ci-devant fermier général du comté de Clermont, à tous les redevables de droits féodaux non payés, 13 juin 1692.

• Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie, prince de Carignan, héritier de sa mère, vend le comté de Clermont et la châtellenie de Creil à Françoise de Brancas de Brezons, princesse d'Harcourt, moyennant la somme de 340.000

livres, 7 mai 1702 (deux expéditions notariées sur parchemin et plusieurs copies sur papier).
Enregistrement du contrat au bureau des trésoriers de France à Soissons, 30 mai 1704, et à la maîtrise des Eaux-et-forêts de Clermont, 2 juillet 1604.
Convention entre les parties contractantes, 7 mai 1702 (parchemin et copie sur papier).
Actes de ratification, 17 août et 24 septembre 1702 (parchemin et deux copies sur papier).
Nouvelles conditions sur la vente de Clermont et Creil, avec les ratifications du prince de Carignan et du prince et de la princesse d'Harcourt, 17, 25 et 31 août 1702 (expédition notariée sur papier et copie).
[Acquisition de la châtellenie de Creil par le prince de Condé, 16 février 1704 ; voir plus loin, 1-C-0023].
• Quittances du rachat des charges locales du comté de Clermont, fait par la princesse d'Harcourt en 1711.
• Quittances du prix d'acquisition données à la princesse d'Harcourt en 1714 et 1718.
• Compte fait entre Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince de Guise, comte d'Harcourt et de Clermont, fils et héritier de la princesse d'Harcourt, et Claude Godard, sieur de La Touerie, commissaire enquêteur au bailliage et vicomte de Vire, à qui ils avaient vendu, le 14 novembre 1701, conjointement avec Christophe Gallimard, avocat en Parlement, Guillaume Le Soudier de Saint-Biaise, procureur du Roi aux Eaux-et-forêts de Vire, et David Goquelin, avocat au Grand-Conseil, la maison, terre et seigneurie d'Isigny ; le reliquat dû par Claude Godard est par lui versé à l'intendant d'Amédée de Savoie, prince de Carignan, en déduction sur la somme de 220.110 livres 19 s. 3 d. que le prince de Guise doit encore au prince de Carignan sur le prix de l'acquisition du comté de Clermont faite par sa mère ; 26 juin 1719.
Notes et mémoires préliminaires à l'acquisition du comté de Clermont par le duc de Bourbon, 1717-1719 (onze pièces).
• Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince de Guise, et Marie-Louise-Chrétienne de Castille de Montjeu, sa femme, vendent à Louis-Henry, duc de Bourbon, prince de Condé, le comté de Clermont-en-Beauvaisis, la châtellenie de La Neuville-en-Hez, la chàtellenie de Remy, Gournay et Moyenneville, la châtellenie de La Hérelle, Mory et Montcrux, la châtellenie de Bulles, et toutes leurs appartenances et dépendances, à charge d'entretenir le bail général fait à Charles Legras en 1715, et moyennant la somme de 760.000 livres, de laquelle

est déduite la somme de 210.522 1. 19 s. 3 d. qui restait due au prince de Garignan par le prince de Guise et que le duc de Bourbon lui a versée, le surplus devant servir à payer les créanciers de la succession de la princesse d'Harcourt ; 31 décembre 1719 (contrat notarié, 18 f. de parchemin, et copie sur papier).

• Sur présentation du contrat par Armand-Etienne Richard, sieur du Plessis, secrétaire des commandements du duc de Bourbon, Joseph Bosquillon, seigneur de Lieuvillers, lieutenant-général au bailliage, domaine et comté de Clermont, en ordonne l'insinuation au greffe du bailliage, 23 juin 1720.

• Etat des titres et papiers remis par le prince de Guise, 12 juillet 1720, pris en charge par l'archiviste Mathieu Luillier, puis par lui confiés à M. Lefranc de Brunpré, intendant du duc de Bourbon, le 8 décembre 1721, qui les lui rendit le 16 mars 1722.

1-C-003• Liasse de pièces relatives au paiement du prix d'acquisition du comté de Clermont et à la distribution d'une partie des deniers à divers créanciers (avec les titres des créances), 1720 (soixante-treize pièces).

A citer : constitution de 350 livres de rente par la princesse d'Harcourt à Marie Bonneau, veuve de Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur'de Miramion. 20 février 1689, et compte fait entre la princesse et Marguerite de Beauharnais, veuve du président Guillaume de Nesmond, 21 mars 1715 ;

• constitution d'une rente de 1.200 1. au conseiller Charles Collin, 3 août 1686 ;

• constitution d'une rente de 100 1. à Marie Sachot, veuve d'André Gourry, sieur de Girolles, correcteur en la Chambre des Comptes, 30 novembre 1683 ; la rente appartient en 17d3 à ses filles Marie-Anne et Marguerite-Valentine, la première mariée à Charles-Gaspard Dodun du Bouloy, président au Parlement ;

• Françoise de Brancas, princesse d'Harcourt, Marie-Anne-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, et Christine de Castille de Montjeu, sa femme, constituent 3.000 1. de rente à Antoine Crozat, seigneur du marquisat de Mouy, baron de la Fauche, Vraincourt et autres lieux, moyennant la somme de 66.000 livres destinée à payer les créanciers du prince d'Harcourt, « ladite rente assignée sur le comté d'Harcourt en Normandie, le comté de Clermont-en-Beauvoisis, les terres et comté de Brezons, Valenche et dépendances en Auvergne, sur les greffes des requêtes du palais de Rouen, de Langey et de Loches, les terres et comté de S[4] Rémoises [Remèze], du Bousquet, Saint-Just et Saint-Martin près la ville du Saint-Esprit, sur la terre de Roquemaure en Languedoc, sur le marquisat de Maubec et les baronnies de Saint-Alban, de « Separ » et Artas,

sur la baronnie d'Aubenas, capitale du Vivarais, Vais, Mayres et Saint-Laurent, sur l'hôtel de la princesse en la rue neuve Sainte-Geneviève, le tout franc et quitte de toutes dettes à l'exception de 5.500 livres de rente au denier vingt qui sont dues, savoir 1.200 à M. Colin, substitut de M. le Procureur général, 1.600 aux héritiers de M. de Malebranche, 1.000 à M. de Persan, 650 à la présidente de Nesmond, 200 à Mme de Girolle, 100 à la duchesse de Rohan, 350 tant à l'Hôpital général qu'à la fabrique d'Arcueil, 100 au sr Robin, avocat au Conseil, 300 à plusieurs particuliers, plus à l'exception de 66.000 livres qui sont dues tant à des créanciers hypothécaires qu'à des ouvriers qui ont travaillé au château de Clermont, et à quelques créanciers chirographaires, au payement desquelles 66.000 livres les deniers de la présente constitution seront employez » ; 26 février 1714 ; etc., etc..

• Lettres patentes portant ratification des contrats d'acquisition de la châtellenie de Creil et du comté de Clermont, 19 juin 1724 (deux exemplaires sur parchemin et trois exemplaires de l'imprimé).

Arrêt du Parlement portant vérification des lettres patentes, 26 juillet (8 f. de parchemin).

Enregistrement au greffe du bailliage de Clermont, 17 août 1724.

• Mémoires sur le comté de Clermont, histoire, consistance, revenu, 1721 (dix pièces).

Etat du revenu du comté de Clermont, et de la terre de Breuil-le-Vert, par le fermier Legras, 21 février 1723.

Autres états, s. d..

• « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui ordonne qu'en payant par S. A. S., Monseigneur le Duc 100 livres par année, suivant les anciens estats des charges du domaine du comté de Clermont-en-Beauvoisis, il demeurera déchargé des réparations des ponts, pavez et chaussées dans l'estendue dudit comté. Du 25 juillet 1724 » (imprimé de 5 p. in-4°).

• « Arrest du Conseil qui fait defîenses aux Trésoriers de France de Soissons de s'immiscer dans la réception des Foy et Hommages et dans la connoissance des affaires contentieuses du domaine du comté de Clermont en Beauvoisis ; et évoque au Conseil celles qui sont pendantes par devant lesdits Trésoriers de France, et les renvoyé au Bailliage dudit comté de Clermont, comme seuls juges compétens qui en doivent connoître. Du 9 janvier 1725 » (imprimé de 11 p. in-4°).

• « Mémoire pour le Conseil de Mgr le Duc au sujet des oppositions formées au décret de Clermont », s. d. (1724).

Déclaration de Jean-Gérard Lefranc de Brunpré au sujet d'une somme de 10.000 livres que le prince lui avait remise en 1724 « pour parvenir au décret volontaire qu'il entendoit lors faire sur luy du comté de Clermont en Beauvoisis, acquis de Monsieur Je prince de Guise, et de la terre et marquisat de Noirmoutier, acquise de Madame la princesse des Ursins », 15 janvier 1728.
• Mémoire d'observations concernant l'engagement du comté de Clermont, 1728.
• « Etat des dépendances du comté de Clermont et des châtellenies crui en dépendent », s. d. (vers 1730) (cahier de 56 f. in-f°, avec table alphabétique).
• Bail du comté de Clermont et des châtellenies qui en dépendent consenti par le duc de Bourbon, pour neuf années, à Pierre d'Aulnay de Coulange et à Marc-Antoine Brissier de Lumague, sieur de La Vaure, moyennant 40.000 livres par an, 11 juillet 1724.
Bail consenti à Jean de La Coste, bourgeois de Paris, moyennant 33.000 livres par an, 10 avril 1732; La Coste présente pour cautions Marc-Antoine Brissier de Lumague, Thomas Fossart de Royeville, André-Léon Eynaud, Louis-Antoine Chariot de La Charlière, Louis Mliotte de Ravanne, Jean de Bourassé, Pierre d'Aulnay de Coulange et André Auvray, sieur de Boismillet, tous intéressés dans le traité des vivres de la Marine et des Galères.
Bail consenti à Dominique Clermont, bourgeois de Paris, moyennant 39.200 livres par an, sous le cautionnement de Charles-Nicolas Le Maignen, payeur des rentes et ancien notaire au Châtelet de Paris, de Pierre de La Chaise, commissaire des Guerres, de Claude Chrétien de Sainte-Berthe, lieutenant honoraire de la maréchaussée du Soissonnais, de François-Silvestre Lhoyer, avocat au Parlement, 28 avril 1741.
Bail consenti à Pierre Pauset, bourgeois de Paris, moyennant 40.500 livres par an, sous le cautionnement de Jean-Baptiste Naveau de Fleury, Jean-Nicolas Boisneuf, Toussaint-Philippe Girard, François Le Maire de La Chambrye, Jacques-Joseph Lenoir, intéressés dans les affaires du Roi, de Nicolas Gibert et de Jacques Maucourt de Bourgjolly, fermiers du Roi, 26 septembre 1750.
Bail consenti à Etienne Chardon du Havet, receveur des domaines et bois, demeurant à Clermont, moyennant 43.600 livres par an, sous le cautionnement de Nicolas Gibert, intéressé dans les affaires du Roi, directeur général des domaines du Roi de la généralité de Paris, 28 juin 1759.
• Trois états des sous-baux, rentes et droits composant les revenus du comté de Clermont et de la seigneurie de Breuil-le-Vert, 1734, 1743, 1752.
Ratification du sous-bail des bâtiments servant de grenier à sel sous l'auditoire

royal de Clermont, consenti par M. Chardon du Havet à Alexandre Lemoine de Cressy, receveur du grenier à sel, 5 décembre 1765.

• Affiche imprimée annonçant que « toutes les fermes, terres, prés et bois et autres redevances du comté de Clermont et des châtellenies en dépendantes, et la terre et seigneurie de Breuil-le-Vert, sont à donner à bail présentement pour neuf années, qui commenceront, pour les terres et prés, par la dépouille de 1770, et pour les bois par l'exploitation de l'ordinaire 1771, le tout consistant ..... *De l'imprimerie de la Veuve Simon et fils, Imprimeur-Libraire de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, rue des Mathurins,* 1768 ».

• Etat des charges contenues dans les baux des fermiers (consentis en 1768, 1769 et 1770).

• Etat des ordonnances et mandements que le s[p] Liénart doit faire convertir en récépissés, 24 juin 1771.

• Etat général des revenus du comté de Clermont d'après les baux passés en 1768-1770, dressé par M. Chardon du Havet, régisseur-général.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du renouvellement du bail du droit de travers de Longueau, 17 mars 1779, et du traité de régie à passer avec le sieur Guyenot de Châteaubourg pour le travers du Plessis-Longueau et celui de Creil, 30 avril 1788.

Titres des greffes. Liasse composée d'inventaires, mémoires, quittances, et pièces originales dont voici les principales.

• François Cuvellier, greffier et clerc du greffe de Clermont, vend à François Olier, sieur de Nointel, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, les greffes du domaine et affaires du Roi du bailliage et comté de Clermont et places de clercs en icelui, par lui acquis, le 26 septembre 1619, de Toussaint de Thiel, qui lui-même les avait acquis, le 27 juillet précédent, de Louis Hébert, maître barbier chirurgien à Paris, 1er septembre 1622.

• Nicolas Gayant, prévôt et juge de Clermont, commet Pierre Lemaistre en l'exercice de clerc du greffe, 27 juin 1626.

• Adjudication du greffe alternatif de Remy, 10 juin 1648.

• Quittances données à partir de 1644 aux princesses comtesses de Clermont, propriétaires du greffe, par le trésorier des Parties casuelles.

• Gages héréditaires attribués aux greffes anciens du bailliage de Clermont, droit annuel des offices, etc., XVIIe siècle.

• Quittance donnée à la princesse d'Harcourt, propriétaire du greffe alternatif et triennal de la prévôté royale de Clermont, qui a versé 666 1. 13 s. 4 d. pour jouir héréditairement de sa part de 220 1. d'augmentation de gages héréditaires

pour deux quartiers de 446 1. attribués au corps des officiers de ladite prévôté, 17 novembre 1696.

• Le duc de Bourbon acquiert la part qui appartient à la succession de la princesse d'Harcourt dans les greffes du comté de Clermont, qui avait été réservée lors de la vente du comté, « laquelle portion paroît consister dans les greffiers alternatifs et triennaux qui ont été originairement vendus et aliénés par messieurs les commissaires du Conseil députez par Sa Majesté pour l'exécution de l'édit du mois de décembre 1639, à dame Suzanne Garnier, lors veuve de Mr François de Bressy, marquis d'Isigny, et depuis épouse de M. le comte de Brancas, suivant les deux adjudications du même jour 12 juin 1648, et lesquels deux offices appartenoient à Madame la princesse d'Harcourt en qualité d'héritière de ladite dame comtesse de Brancas, sa mère... », moyennant 5.000 livres, 6 février 1724.

• Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne au greffier du bureau des finances de Soissons de remettre au duc de Bourbon tous les titres concernant le comté de Clermont, 19 février 1726.

• Bail emphythéotique des greffes du bailliage et de la police de Clermont, consenti par Etienne Chardon du Havet, au nom du prince de Condé, à Jacques Douay, greffier du bailliage et de la police, 7 décembre 1776.
Quittance de 4.000 livres donnée par Chardon à Douay, 1er juillet 1777.
« ***Comté de Clermont-en-Beauvoisis.*** Etat général de toutes les juridictions royales de Clermont et de celles qui en dépendent, contenant les noms, qualités et demeures de tous, les officiers supérieurs et autres, les matières dont chacune de ces juridictions ont connaissance, jusqu'à quelles sommes elles peuvent juger en dernier ressort, à quels tribunaux se portent les appels de ces juridictions, le nombre des paroisses, fermes et hameaux qui en dépendent, et le nombre des feux et des habitans de chacune desdites paroisses », s. d. (vers 1771, cahier in-folio de 20 f.).

• « Mémoire sur le privilège accordé à S. A. S. par le contrat d'engagement du comté de Clermont de faire servir par les officiers dudit comté les possesseurs des différens fiefs qui en relèvent », s. d. (vers 1785).

1-C-004• « Pappier des cens nommez les cens du Hanap-le-comte, appartenant à très noble et puissant prince monseigneur le duc de Bourbonnois, cueillis en la ville de Clermont le jour de la feste saint Denis en l'an mil CCCC cinquante par Loys Dagombert, procureur général de mondit seigneur le duc au comté de Clermont, et par Jehan Dubos de La Cauchie, fermier de la ferme dudit

Hanap-le-comte... » ; cahier de 13 f. de papier.

Extrait du terrier de 1623 (trois copies de 8, 10 et 14 f.).

• Extrait du terrier de 1646 (18 f.).

Déclarations passées au terrier de 1556 à 1647 (228 pièces).

• Sentences rendues au bailliage de Clermont au sujet des déclarations de cens en 1646 et 1647 (42 et 57 pièces).

• Cahier des contrats enregistrés au greffe de Clermont de 1699 à 1710 (12 f.).

• Terrier de la mairie d'Agnetz, 1529 (8 f. de papier).

• Déclarations passées au terrier de la mairie d'Agnetz, 1595-1644 (27 pièces).

• Déclarations d'héritages sis à Canettecourt, 1597-1648 (54 pièces).

• Déclarations d'héritages sis à Lierval, 1599-1644 (13 pièces).

• Déclarations d'héritages en censive du fief de Lescuelle à Sailleville, 1552 (5 pièces).

• Mesurage des terres appartenant au comte de Clermont au terroir de Saint-Plix, lieu dit la Ruelle aux Picarts, 5 juin 1558.

• Déclarations passées au terrier de La Neuville-en-Hez de 1555 à 1640 (162 pièces).

1-C-005• Procès-verbal de visite des bois du comté de Clermont, décembre 1560. Autre procès-verbal de visite, novembre 1586 (deux cahiers de 19 et 20 f.).

• Arrêt du Parlement qui maintient le seigneur engagiste du comté de Clermont dans le droit de jouir de 144 arpents de bois taillis de la forêt de Hezi de l'âge de 18 à 20 ans conformément au contrat d'engagement et à l'évaluation du duché, 19 juillet 1622.

• Ventes dans les bois de La Hérelle, 1670.

• Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que les officiers de la maîtrise des Eaux-et-forêts de Clermont seront tenus de payer à l'avenir le prêt et annuel de leurs offices aux parties casuelles de Mgr le Duc en la manière portée par les règlements, 4 décembre 1725 (imprimé de 4 p. in-4°).

• Procès-verbal concernant les eaux de Béthancourtel, 10 décembre 1725.

• Assiette des taillis de la châtellenie de La Hérelle, de la forêt de Hez et du bois Bourbon pour l'ordinaire de 1726.

• Titres concernant les routes faites dans les bois du comté en vertu de l'arrêt du Conseil du 21 octobre 1732 qui ordonne qu'il sera fait trente nouvelles routes dans la forêt de Hez et trois autres dans le petit bois de Bourbon séparé de ladite forêt (onze pièces de 1732 à 1735).

Ordre à M. Delavigne, ingénieur du Roi et géographe du duc de Bourbon, qui

avait été chargé de la conduite de ces routes, de déposer ces titres aux archives du prince, 21 décembre 1741; récépissé donné par l'archiviste Dardet, 8 mars 1743.

• Un arrêt du Conseil du Roi du 9 août 1765 ayant accoudé au prince de Condé une augmentation de coupes de taillis de 36 arpents, les fermiers généraux paieront 10.000 livres de plus ; 3 août 1769.

• Lettres relatives à la déclaration aux bureaux d'Enregistrement des bois provenant de la succession du duc de Bourbon dans l'arrondissement forestier de Clermont et Nointel, 1832-1833.

• Note historique sur l'ancien couvent de Notre-Dame de la Garde dans la forêt de Hez, avec dessin de la porte d'entrée subsistant seule, fait le 18 mars 1877.

• Liasse de mémoires de travaux de réparation exécutés au château de Clermont et dans les autres bâtiments du domaine de 1720 à 1791.

1-C-006• ***Ville de Clermont.***

• Sentences d'ensaisinement de contrats de rentes sur des maisons de la ville, 1654 (30 pièces).

• Anoblissement de Daniel de Rebergues, sieur de Mérennes, 1654 (six pièces).

• Concessions de terrains à bâtir, 1652-1662 (cinq pièces).

• Acquisition par la princesse d'Harcourt de pièces de vigne et terre pour l'agrandissement des jardins du château; quatre contrats de mai et juillet 1711 ; titres de ces biens, 1612-1698 (neuf pièces).

• Projet de la princesse d'Harcourt de se faire une habitation au vieux château de Clermont ruiné.

Arrêt du Conseil d'Etat qui lui permet de faire faire les réparations nécessaires, après le procès-verbal de la visite des lieux et de l'estimation de la dépense, 21 juin 1704.

Procès-verbal, 15 juillet.

Arrêt du Conseil qui permet à la princesse de faire faire les réparations jusqu'à concurrence de la somme de 40.000 livres qui tiendront lieu d'augmentation de finance sur le prix de l'engagement du comté de Clermont, 28 juillet 1705.

Adjudication au rabais au prix de 65.500 livres, 16 novembre 1705. Deux quittances données à la princesse pour le parfait paiement de l'adjudication, 29 juillet 1708.

• Philippe Rigault, ancien directeur des Aides de Corbeil, demeurant au faubourg de Clermont, rue de Paris, paroisse Saint-Léger d'Agnetz, cède au duc de Bourbon

ses droits sur une maison près du château au sujet de laquelle il était en procès et dont la princesse d'Harcourt s'était mise en possession (maison du portier du château), 25 janvier 1729.
Titres de cette maison, 1643-1712 (dossier de onze pièces).
• « Titres de la maison acquise par Madame la Princesse d'Harcourt de Lucien Pulleu et autres le 16 juillet 1711 pour servir de collège au lieu d'une autre maison sise dans l'enclos du château » (quatre pièces de 1669, 1670, 1682 et 1701, plus le contrat d'acquisition de 1711).
Collégiale du château de Clermont.
• Cahier de 4 f. contenant la copie, faite au XVIIe siècle, des chartes suivantes :
1° Accord et traité entre le duc Pierre de Bourbon et le chapitre de Clermont, 5 novembre 1351 ;
2° Charte de saint Louis accordant au maire de Clermont « une cartée de bois à ardoir par semaine en nostre maison de Clermont », mai 1255 ;
3° Confirmation des chartes de Raoul, comte de Clermont, en faveur du couvent des Meseaux de Clermont, novembre 1255 ;
4° Lettre de Philippe de Valois mandant à Bernard de Moreuil, maréchal de France, bailli et gouverneur de Clermont, de quitter sa charge pour être placé auprès de son fils Jean, 1330.
• Supplique adressée à la comtesse de Soissons par le prévôt et les chanoines de l'église collégiale Notre-Dame du château de Clermont, lui remontrant que leurs maisons sont ruinées par le fait des guerres civiles, et même l'église, et lui demandant la permission d'habiter le château, qui est inoccupé, s. d..
• Aveu et dénombrement des biens du chapitre, 1625.
• Neuf pièces de procédure au sujet de la nouvelle église que la princesse d'Harcourt a fait bâtir par l'architecte Dorbay et que les chanoines ne veulent pas occuper sous prétexte qu'elle n'est pas complètement achevée, octobre 1712.
• Jean Boileau, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de la paroisse Saint-Germain de Vitry-sur-Seine, en exécution des volontés de son défunt frère Nicolas Boileau, prévôt du chapitre de Notre-Dame de Clermont, fonde en l'église dudit chapitre deux messes basses par semaine, qui seront célébrées par le chapelain du grand autel et par le chapelain de la Madeleine, 7 août 1711.
Sentences du 6 et du 24 juillet 1713 mettant le chapitre en demeure de se prononcer. Refus du chapitre d'accepter la fondation, 5 octobre 1714.
Autres sentences du 20 novembre 1716 et du 4 juin 1717.
Les exécuteurs testamentaires sont autorisés à transporter la fondation à l'église

Saint-Samson, 21 janvier 1718.
• Significations faites aux chanoines et chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame fondée au château de Clermont des lettres patentes du Roi du mois de février 1768 portant suppression de deux demi-prébendes dudit chapitre, et des enregistrements faits desdites lettres patentes tant au Parlement qu'au bailliage dudit Clermont, 9 novembre 1768 et 6 décembre 1773.
• Permission accordée aux chanoines de faire des changements dans l'intérieur de leur église pour sa décoration et commodité, 19 mai 1779.

Les Ursulines.

• Cinq pièces de l'année 1639 (copies de 1605) relatives à l'établissement des religieuses Ursulines à Clermont pour l'instruction des filles.
Lettres de la comtesse de Soissons aux habitants de Clermont, 14 février ; acquiescement des habitants, 25.
Extrait des statuts des Ursulines touchant leur institut, qui est l'instruction des petites filles externes.
Approbation de l'évêque de Beauvais, 30 avril. Lettres patentes signées par Louis XIII à Lyon en octobre ; enregistrées au greffe du bailliage de Clermont le 25 novembre.
Les lettres patentes mentionnent les donations faites par Antoinette Carondas Le Caron, Françoise et Marie Le Tellier, Louise de Beauvais et Marguerite de Saint-Simon.
Trois religieuses et une sœur converse furent amenées du couvent des Ursulines de Pontoise à Clermont.

Hôpital de Clermont.

• Pierre Cuvelier, avocat en Parlement, Jean de Rebergues, procureur es sièges royaux au bailliage de Clermont, Noël Chastelain et Pierre Mestayer, marchands à Clermont, tous pairs et gouverneurs de la ville de Clermont, baillent à titre de loyer pour neuf ans à Philippe Dupré, laboureur à Warty, paroisse d'Agnetz, la quantité de quarante arpents de bois taillis appelé le bois de la ville, sis à Saint-Ladre, avec les terres dépendant dudit bois Saint-Ladre, moyennant 130 livres tournois par an, 15 septembre 1666.
• Quatre comptes de Jean-Baptiste Lefébure, directeur et receveu r de l'hôpital général et du bureau des pauvres de la ville de Clermont, pour les années 1705 à 1708.
• Mémoire sur les affaires et l'administration de l'hôpital, rédigé par le receveur, M. Pichereau, le 20 février 1711.
• Mémoire concernant la fondation de l'hôpital, s. d. (vers 1712).

• Projet de traité entre la princesse d'Harcourt et les administrateurs de l'hôpital pour l'établissement de trois sœurs grises, juillet 1713.
• Traité pour l'établissement de trois sœurs de la communauté de Saint-Thomas de Villeneuve, 26 mars 1715. •
• « Estât des revenus de l'hôpital de Clermont et des dépenses qu'il convient faire pour les pauvres renfermés audit hôpital au nombre de quarante-deux, pour dix en mestier, trois petits qui sont en nourrice, sans les malades, et pour les autres dépenses à faire pendant l'année qui a commencé au 1er octobre 1714 ».
• Supplique adressée au prince de Condé le 1er juillet 1784 par les trois sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve établies à l'hôpital, sœur de Mauny, supérieure, sœur de Richeteau, sœur de Keroullas, qui demandent le relèvement de la somme de 150 livres accordée pour leur vestiaire par la fondation de la princesse d'Harcourt et devenue insuffisante.
Annotation favorable de M. Chardon du Havet, régisseur du comté de Clermont, 17 juillet.
Décision du prince de Condé accordant une augmentation de 100 livres, 19 août.

Halle et marché.

• Inventaire des titres du droit de mesurage des grains, de 1569 à 1768.
• Extrait du registre de la valeur des grains vendus au marché de Clermont du 30 juin 1635 au 30 mars 1641.
• Lettres patentes du *2* janvier 1725 par lesquelles le duc de Bourbon permet aux maires et échevins de Clermont d'établir des préposés pour charger, décharger et resserrer les sacs de blé apportés au marché de la ville, et d'en percevoir les émoluments au profit de ladite ville et pour les besoins de la communauté.
Mémoire préliminaire.
Procès-verbal de l'assemblée de la ville du 12 novembre 1724.
• Tarif des droits de place aux foires de Clermont, 1735. :
• Prétention des chanoines de Clermont de percevoir des droits sur le marché qui se tient à la Saint-Jean, sous prétexte qu'ils percevaient anciennement certains droits pendant une foire de la Saint-Jean qui durait trois jours et qui a été abolie, 1739-1743.
Mémoire des chanoines.
Extrait du papier terrier du chapitre aux dates de 1311, 1540, 1647, 1701, 1702, 1704, 1705, 1717, 1725.
Décision du Conseil du prince de Condé rejetant la demande des chanoines,

8 août 1743.

• Baux de la halle de Clermont, du droit de mesurage des grains, des droits de place aux foires, du droit de mesurage des pois et fèves qui se vendent à Clermont, du droit de pesage des chanvres et lins, etc., 1750-1786.

• Refus des habitants de Clermont d'intervenir dans un procès entre le fermier du droit de chaussée et le fermier du droit de travers, 1725.

• Ordonnance du comte de Charolais pour là nourriture et l'entretien d'un enfant trouvé, 1745.

• Lettre de M. Porchon de Bonval, régisseur du comté de Clermont, au sujet des charités ordonnées par le prince de Condé ; Canettecourt, 4 décembre 1788.

• **Offices du comté**. Le prince de Condé assigne sur les fermiers du comté la somme de 13.500 livres tournois en compensation de la démission donnée par Jacques de Longueval, seigneur de Haraucourt, bailli et gouverneur de la ville et comté de Clermont, et par son fils, Hannibal de Haraucourt, capitaine du château et de la forêt de La Neuville-en-Hez (copie du temps, non datée ; entre, 1611 et 1615).

• Procès-verbal de l'élection de deux échevins à Clermont, 10 octobre 1717.

• Quittances du droit annuel en 1737 et 1738 ; Louis-Armand Havart de Sessevalle, maître particulier des Eaux-et-forêts ; Charles Legras, lieutenant civil particulier ; Nicolas Legras, procureur du Roi au bailliage.

• Certificat délivré par M. de Villers, lieutenant-commandant des gardes et chasses, 1745.

• Gratification au s^r Chardon, lieutenant-général du bailliage, 1746.

• Gratification au s^r Renaire, secrétaire du grand-maître des Eaux-et-forêts de Soissons, 1765.

• Honneurs accordés au s^r Chardon du Havet, régisseur du comté, 1773.

• Réduction de 48 à 16 livres; de la rente annuelle due par Jean-Baptiste Dupuis, notaire royal au bailliage et comté de Clermont à la résidence de Marseille, pour le droit de tabellionnage de son office, 8 mai 1776.

• Office de procureur fiscal du vicomte de Breuil-le-Vert accordé à Antoine Rodrigues, et celui de greffier à Pierre-Michel Darcourt, 5 mai 1784.

• Résiliation du bail du greffe de la prévôté de La Neuville-en-Hez, 16 juin 1784.

• Charles-Antoine Denis est agréé pour exercer les greffes du bailliage et de la police à la place de Jacques Douay, 11 janvier 1786.

• Lettres et notes relatives aux impositions en 1791. •

• **Concessions de terrains et baux à cens** accordés dans la ville de Clermont

de 1728 à 1789 : fossés de la ville, jardins du château, tour des Gloriettes, emplacement de l'ancien prêche, terrain pour un nouveau cimetière, etc. ; dessins et plans.

• Concessions et baux à cens à La Neuville-en-Hez, à Agnetz, à Condé, à Canettecourt, XVIIIe siècle.

• Bail de l'étang de Crécy, 1779.

• Bail de terres à Ully-Saint-Georges, 1785.

• Réduction en faveur de M. de Landevoisin, seigneur d'Auvillers-Lierval, d'un cens de trois mines d'avoine à une mine et demie, 13 décembre 1786.

• Paiement aux religieux bénédictins de Saint-Lucien de Beauvais des frais auxquels a été condamné le prince de Condé dans le procès soulevé au sujet de la mouvance de Thieux, 18 février 1778.

• ***Remy.*** Ensaisinement de trois contrats, 1649.

• Demande de lettres de terrier pour les châtellenies de Remy et de Bulles, 20 mai 1778.

Bail à cens, 1779.

Déclaration censuelle à recevoir, 1785, etc..

• ***Gournay-sur-Aronde.*** Renouvellement du bail du domaine, 1779.

Délibérations du Conseil du prince de Condé sur diverses affaires, 1779, 1785.

• ***Moyenneville.*** Estimation de la maison et des fiefs acquis par M. de Cramailles de M. de Vaux, 26 juillet 1657.

Permission aux habitants de prendre sur la rue un espace de 25 pieds de long sur 3 de large pour servir, avec une portion du cimetière, à la construction d'une école, 20 juin 1787.

• ***Châtellenie de La Hérelle.*** Ordre pour le renouvellement des baux des domaines et bois de la Hérelle, du moulin de Beaumanoir et des bois de Remy à Pierre-Joseph Hennon, seigneur de Gilocourt, l''avril 1778.

Affaire de censives, 1778.

Gratification aux habitants de La Hérelle pour réparation du presbytère, 1781.

Gratification accordée à huit incendiés, 1782.

Indemnité de chômage accordée au meunier, 1783.

• ***Châtellenie de Bulles.*** Ensaisinement d'un contrat, 1654.

Dix baux à cens de terrains à Bulles (anciens fossés de la -ville, etc.), 1772-1779.

Extrait délivré à la princesse d'Harcourt par la Chambre des Comptes de mentions prouvant son droit de censive sur l'ancien moulin de Bulles, 1705.

Délibérations du «Conseil du prince de Condé au sujet de cens dus par les

religieuses de Wariville, 10 décembre 1777, au sujet du bail à rente du moulin à Thomas Pain, 2 juin 1779, au sujet de la concession d'un petit terrain, 9 juin 1779, au sujet d'un remboursement à faire au s[r] Le Gay, chargé du renouvellement du terrier de la châtellenie de Bulles, 11 décembre 1782.

1-C-007• Comptes des régisseurs du comté de Clermont, MM. Chardon du Havet et Porchon de Bonval, de 1776 à 1791.

1-C-008• Registre des fiefs, terres et seigneuries mouvant du comté de Clermont ; liste alphabétique des fiefs, avec les noms des détenteurs et la date de la dernière foi et hommage ; 1774

In-folio de 24 f., manque le f. 4.

• ***Fief du Coq à Clermont*** (ce fief appartenait, au XVIe siècle, au connétable de Montmorency, du chef de sa mère, fille de Gui Pot, seigneur de La Prune, bailli de Vermandois et capitaine de Compiègne ; il comprenait le moulin de Laissier près Clermont).

Le dossier se compose des pièces comptables de Daniel Dufresnoy, receveur de Chantilly et du fief du Coq, acquits des dépenses ordonnées par Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, de 1556 à 1577 (avec des lacunes).

• « Compte quinziesme que rend Daniel Dufresnoy, receveur du fief du Cocq assiz à Clermont, Laissier, Canectecourt et aultres seigneuries appartenans à... Monseigneur Anne, duc de Montmorency..., pour ung an commençant au jour sainci Remy 1556... ».

• Compte dix-neuvième pour l'année commençant au jour saint Remy 1560.

• Compte vingt-deuxième pour un an commençant le 1[er] janvier 1562 [1563].

• Compte trente-unième pour l'année 1572.

• Compte trente-deuxième pour l'année 1573.

• Pièces comptables appartenant aux comptes des années 1560, 1563, 1566, 1567, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1575, 1576, 1577 : à citer les aumônes en blé faites aux, religieux de Notre-Dame de la Garde, aux Cordeliers de Senlis, aux Cordelières de Breteuil, les honoraires payés aux chanoines de Notre-Dame de Clermont, les réparations faites à l'hôtel du Coq à Clermont en 1563, etc. ; réduction de fermage accordée par le connétable au meunier du moulin banal de Laissier à cause de « la malladie de peste advenue en la ville de Clermont en 1564, dont plusieurs seroient morts ; les habitans, délaissans leurs maisons vagues, seroient fùys aux champs, où ilz furent espanduz par plusieurs villaiges par le temps de quatre mois et plus, mesmes la jurisdiction transportée

parceque personne n'y ausoit habiter ; à raison de quoy durant led. temps ne venoient mouldre aud. moulin banal ; et après la fuicte cessée et que desd. habitans ceulx demourez en vie seroient retournez en leurs maisons, advint le grand yver tel que chacun sçayt, au moien duquel les moulins à eau ont chômé sans pouvoir mouldre par six septmaines ou environ, tant à cause des glaces que pour les lavasses et inondations d'eauès qui auroient rompu plusieurs pièces dud. moulin, comprins le temps des. réfections ; depuis est advenue la stérilité qui règne, de sorte que peu de gens ont blé pour mouldre, et vit le peuple communément de pain d'avoine et autres menuz grains, lequel pain s'apporte de plusieurs lieux vendre au marché de Clermont,, au moient de quoy led. moulin chôme plus de la moitié du temps, et encores y fault mouldre plus d'avoine et autres) menus grains que de blé, en quoy le musnier ne reçoit guères plus que pour la nourriture de luy, ses serviteurs et chevaulx servans aud. moulin... ».

• « Extrait du dénombrement informe du fief du Coq sis à Clermont, mouvant du Roy, 3 mars 1783 ».

Fief de Saint-Lazare sis es faubourgs de Clermont.

• Procès-verbal de saisie féodale, 29 octobre 1614.

• Aveu et dénombrement du ***fief du Puits-Sàquet***, sis au faubourg de Clermont, baillé au Roi par Etienne Gayant, chanoine en l'église collégiale de Notre-Dame fondée au château de Clermont, à qui le fief appartient par la succession de son père, Nicolas Gayant, prévôt, royal de Clermont, 12 janvier 1685.

• Déclarations des héritages tenus du ***fief de Peteil***, sis à Clermont et à Béthancourt, faites devant François d'Argillière, seigneur de Valescourt, lieutenant général du bailli de Clermont, à la requête des héritiers de Louis de Lignières, seigneur -de Harchies et du fief Peteil, savoir André de Sericourt, mari de Jacqueline de Lignières, François du Mesnil, mari d'Isabeau de Lignières, et Aubert de Cotterel, veuf de Françoise de Lignières, 10 juillet 1531 (copie de 1750.

Parmi les censitaires, à citer François Puleu, avocat à Clermont, Guillaume Pucelle, prêtre, François Vigneron, lieutenant particulier du bailli, Jean Gayant, avocat, Pierre de La Bretonnière, seigneur de Warty, gouverneur du comté de Clermont, qui possède une maison près de la porte de Nointel, tenant d'un côté au presbytère de l'église Saint-Samson, d'autre côté à Jean Gayant).

Déclaration du fief au greffe du domaine de Clermont par Pierre Billouet, seigneur du fief, conseiller et élu pour le Roi à Clermont, 12 juin 1635.

Aveu et dénombrement du fief par Louis Havart de Popincourt, 4 janvier 1719 (copie de 1750). -

• ***Fief de la Couronne, sis au faubourg de Clermont***.

Aveux et dénombrements donnés par Majfimilien de Belleforière, marquis de Guerbigny, comte de Tilloloy, baron de Soyecourt, etc., qui possède le fief par la succession de Françoise de Soyecourt, sa mère, 15 septembre 1621, 21 octobre 1633.

• Aveu et dénombrement de deux fiefs, le premier appelé ***fief En l'air***, et le second appelé ***fief du Vinage*** sis à ***Lierval*** et ***Caneltecourt*** et environs, paroisse de Breuil-le-Vert et Auvillers, que André Patu, baron de Mello, seigneur de Cramoisy, Cires-les-Mello, Rousseloy, etc., avoue tenir du Roi et du prince de Condé à cause du château de Clermont, 19 juin 1776.

Auvillers (terre d') et ***Lierval*** (fief de).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 29 avril 1751, à propos du décret poursuivi au Chàtelet sur Antoine d'Amanzé, faire opposition à cause du droit de relief dû par Claude-Marie, comte de Saint-Georges, comme mari et bail de Marie-Cécile d'Amanzé, pour raison d'une portion qui a appartenu à celle-ci comme fille et héritière de Cécile de Falconis ; 4 novembre 1763, quint et requint du prix de l'adjudication de partie de la terre d'Auvillers, faite au profit de René-Henry Soucange de Landevoisin, écuyer, garde du corps du Roi, le 31 août 1763, sur le curateur à l'interdiction du marquis Antoine d'Amanzé (c'est en 1745 que la terre d'Auvillers et le fief de Lierval étaient échus à Antoine d'Amanzé et à sa sœur par le décès de Cécile de Falconis, leur mère, veuve d'Antoine d'Amanzé).

Fiefs à CANETTECOURT (paroisse de Breuil-le-Vert).

• ***Fief du Grand Hôtel.***

Ensaisinement d'une rente assignée sur ce fief, en 1625, par François Le Coq, élu de Clermont, et Antoinette de Rebergues, sa femme, à Pierre Raimbault, dont le fils, Antoine, capitaine dans la marine du Roi, l'a transportée à Charles d'Ogny, écuyer, sieur de Latache à Canettecourt, 7 août 1651.

Aveu et dénombrement du fief du Grand Hôtel, baillé au Roi à cause de son château de Clermont par Louis Carondas, seigneur de Canly et de Canettecourt en partie, 23 avril 1683 (copie de 1758).

Louis Carondas vend un jardin planté d'arbres fruitiers à Antoine Delormel, vigneron à Canettecourt, 4 juillet 1701.

Aveu d'Edouard Carondas, fils et héritier de Louis, commissaire des guerres au département d'Abbeville, 21 novembre 1711.

• ***Fief de la Sablonnière*** (qui fut à Jean de Souvigny).
Aveux et dénombrements par Louis Carondas, 19 août 1684, et Edouard Carondas, 21 novembre 1711.
• ***Fief de Latache***. Elisabeth d'Ongnies, veuve de Florent Festart, écuyer, sieur d'Hardivillers, demeurant à Canettecourt, vend à François Forget, vicomte de Breuil-le-Vert, la terre et seigneurie de Canettecourt, maison et chef-lieu des fiefs de Latache et de Sesseval, 9 juin 1682.
Jean-Claude Forget, capitaine général des fauconneries du Cabinet du Roi, gouverneur de Loudun, demande aux trésoriers généraux de France à Soissons mainlevée de la saisie féodale des fiefs de Latache, Canettecourt et Sesseval, 23 février 1708.
Foi et hommage par Jean-Claude Forget, 14 juin 1725.
Aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Latache de Canettecourt par Jean-Caude Forget, « à moi appartenant au moyen du transport qui m'en a esté fait par messire Louis Deschamps dit Morel, chevalier, seigneur de Cressy, par acte du 21 mars 1706, auquel sieur de Cressy ledit fief appartenoit par adjudication faite aux Requestes du Palais par sentence du 19 septembre 1705, rendue contre messire Jean-François-Claude Forget, enseigne au régiment des Gardes françaises, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu messire François Forget, seigneur de Bulleverd (Breuil-le-Vert), auquel ledit fîef appartenoit par acquisition qu'il en avoit faite de dame Madeleine d'Ongnies, veuve de Laurent Festart, sieur d'Hardivillers, représenté par ledit sieur de Cressy »! ; 21 juin 1731.
L'aveu mentionne deux arrière-fiefs, le fief Dardel au village de Lieuvillers, appartenant à Louis de Lancry, seigneur de Prompleroy (Pronleroy), et le fief du Petit Fouilleuse ou du Tertre, sis à Canettecourt, appartenant au seigneur de Breuil-le-Vert.
• Déclaration de ce fief de Fouilleuse, s. d. (XVIIe siècle) :
• « Le petit fief de Fouilleuze, situé et assis à Cannettecourt, ancyennement nommé le fief du Tertre, appartenant au seigneur de Breullevert, lequel fîef est mouvant et rellevant en foy et hommage de Martin d'Agondessent, seigneur de Latache, à cause de son fief de Sainseval assis audit Canettecourt... ».
• Louis Carondas de Canly vend à François de Letouf, comte de Pradine, et à Anne-Marie-Elisabeth de Beaucousin, sa femme, demeurant au château de Rotheleux, paroisse de Breuil-le-Vert, les fiefs du Grand-Hôtel, de la Sablonnière, de Saint-Vincent en entier, et le fief de Latache en partie, plus la maison de Baillefontaine et la maison d'En-haut à Canettecourt, etc., 31 juillet 1749.

Modération des droits de quint et requint, 5 octobre 1752:
• Le prince de Condé cède à M. Porchon de Bonval, avocat, ancien notaire à Paris, son droit de retrait féodal sur les fiefs de Latache et de Sesseval, 3 août 1785.

ARGENLIEU. •

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Argenlieu par Daniel de Hangest, fils et héritier de Louis, 31 mars 1620 (copie du XVIIIe siècle).
• Autre aveu par Jean Gou d'Argenlieu, conseiller au Parlement, Pierre-Joseph Gou de Lamécourt et Marie-Catherine Gou de Vassigny, enfants et héritiers de Jean Gou de Vassigny, qui avait acquis, le 4 février 1679, les biens de la succession vacante de Louis de Hangest et de Marie Lallemand, sa veuve ; 3 mai 1706 (une partie seulement d'Argenlieu relevait de Clermont, le surplus mouvant des seigneuries de Cuignières et de Nourard-le-Franc).
• Jean-Baptiste-Maximilien Gou, seigneur d'Argenlieu, fait foi et hommage au Roi et au duc de Bourbon pour les terres et seigneuries d'Argenlieu, Le Metz, Cuignières, Lamécourt, Avrechy, fiefs du Joncq et de Sarmaise, fief de l'Epinette tenu par indivis avec le Roi et le prince, et les fiefs de Bachevillier pour ce qui en relève du comté, le tout à lui échu par la succession de son père, Jean-Baptiste Gou, censeiller au Parlement; 25 octobre 1725.
• On lui demande le service féodal pour tous ces fiefs, 9 mars 1752.

Fief de l'Epinette aux terroirs de Giencourt et Béthancourtel sous Clermont.
• Extraits des comptes des receveurs du fîef au XVIe siècle ; déclarations des censitaires de 1558 à 1640, en 1680-81 ; extraits des terriers du fief.
• Déclaration et dénombrement du fief par Gou d'Argenlieu en 1706.
• Registre des déclarations faites au terrier du fief en 1747.

CUIGNIERES.

• « Déclaration de ce que Pierre Le Maistre, tuteur des enfans mineurs de feus noble homme Jacques Robillar, vivant archer des gardes du corps du Roy, sieur de la Cour-du-Bois, et Ester Le Maistre, leurs père et mère, a sceu estre du domaine du fief et seigneurie de la Cour-du-Bois appartenant ausditz mineurs, selon qu'il a peu sçavoir du fermier qui détempte led. fief », 1635.
• Délibération du Conseil du prince de Condé du 19 décembre 1730 sur le devoir fiscal dû par Mr d'Argenlieu pour les terres de Cuignières, Lamécourt et Le Joncq, acquises par M. de Vassigny en 1680 et 1691.
• Claude-Louis de Béchameil, marquis de Nointel, s'engage à payer à Paul-Augustin Guérin, avocat en Parlement, seigneur du fief de la Cour-du-Bois sis à Cuignières, la somme de 4.000 liv. pour les droits féodaux dus à cause du fief

des Etournelles et des moulins de Baillibelle, relevant du fief de la Cour-du-Bois et compris dans l'acquisition faite par Louis de Béchameil, le 31 août 1671, de Catherine de Malon, veuve d'Edouard Olier ; 10 janvier 1762.

• Fief du moulin de Baillibelle, assis eri la paroisse de Breuil-le-Sec, mouvant du fief de la Cour-du-Bois, qui relève de Cuignières.

Extraits, faits en 1661,

1° d'un dénombrement de Cuignières dont la date n'est pas donnée : le moulin appartient à la dame d'Autreville ;

2° de l'aveu du fief de la Cour-du-Bois, baillé par Philippe Debrie, bourgeois de Paris, le 6 août 1614, à Charles de Gomer, seigneur de Cuignières : le moulin appartient à Abel de Laporte, seigneur d'Autreville.

LE METZ (en la paroisse d'AVRECHY).

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie du Metz, donné au Roi et à la comtesse de Soissons par François du Four, chevalier des Ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, conseiller en ses Conseils, colonel d'un régiment de cavalerie entretenu par S. M. près des Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas, seigneur du Metz, Bachevillier, Sarmaise et autres lieux, 6 décembre 1628.

Représenté tel quel par sa fille, Charlotte du Four, le 18 mai 1647 (copie du XVIIIe siècle).

Parmi les censitaires, citons Pierre de Belleau, écuyer, seigneur dudit lieu, demeurant à Valescourt; Philippe Debrie, bourgeois de Paris, seigneur du fief de la Cour-du-Bois à Cuignières ; Jean Joyant, curé d'Avrechy ; François Leroy, curé d'Airion ; Daniel de Hangest, seigneur d'Argenlieu ; des habitants de Bizancourt et de Fournival ; etc..

François du Four déclare aussi qu'il est seigneur par moitié contre le seigneur d'Argenlieu de la terre et seigneurie d'Avrechy, de tout temps contentieuse entre les seigneurs d'Argenlieu et du Metz, la rivière d'Arc faisant la séparation provisoire et arbitraire des deux parties.

• Fiefs mouvant de la seigneurie du Metz. Le fief de Sarmaise, contenant le moulin d'Avrechy, alors possédé par François du Four, ainsi que le fief de Bachevillier sis au Metz, qui appartenait autrefois à Charles de Berthélemy, écuyer, sieur de Breuil et Merguerie ; la terre et seigneurie de Maimbeville, « dont jouit à présent le sieur de Beaurains et qui appartenait en 1548 à Adrien de Berthencourt (Berthecourt ?), fils de Garlache, et en 1579 à Louis de Berthencourt, fils d'Adrien ; le fief du Metz à Bailleul-le-Soc, appartenant à Nicolas Wallon, procureur en Parlement, et à Adrien Tarlay, demeurant en la

ferme de Warnaville, chacun par moitié; deux fiefs à Saint-Remy-en-1'Eau,, l'un nommé le fief de Plaisance.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie du Metz, Bachevillier et Sarmaise, adjugée au Châtelet de Paris sur Louis de Hangest, le 4 février 1679, à Jean Gou, chevalier, seigneur ensuite d'Argenlieu, de Vassigny, du Metz, d'Avrechy, Lamécourt, Bazentin, l'Epinette, Le Joncq et autres, conseiller en la Cour des Aides ; 24 mars 1685.

1-C-009• ***Fief de* LA SALLE A BAILLEUL-LE-SOC.**

• Louise de Prie, veuve du maréchal de La Mothe-Houdancourt, demande à faire la foi et hommage et à obtenir souffrance pour le fief de la Salle, 27 septembre 1657.

• Mémoire des terres dépendant du fief, s. d. (XVIIe siècle).

BERONNE (terre et seigneurie située entre Erquery, Warty [Fitz-James] et Nointel).

• Quatorze pièces sur papier produites de 1607 à 1646 dans un procès au sujet de la mouvance de Beronne, dont moitié relevait de Clermont, moitié des seigneuries de Warty et d'Angivilliers.

Foi et hommage en 1523 par Florent Collesson, seigneur de Beronne, à Philippe Le Toillier dit Guillebon, seigneur d'Angivilliers.

Jacques de Beronne, écuyer, fait foi et hommage au Roi, le 12 juillet 1601, pour le fief de la Motte de Beronne et pour la moitié par indivis de la seigneurie dudit lieu, l'autre moitié relevant de Claude Gruel de La Frette à cause de sa seigneurie de Warty.

Saisie poursuivie en 1607 à la requête d'Antoine de Corbie, seigneur de Jagny, et d'Angivilliers du chef de Jeanne de Guillebon, sa femme.

Intervention du procureur du Roi au bailliage de Clermont.

Extrait de l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Angivilliers baillé au Roi par Antoine de Corbie en 1613.

Autre demande d'Antoine de Corbie contre Jacques de Beronne, 1622.

Jacques de Collesson de Beronne, écuyer, demeurant au château dudit lieu, vend la terre et seigneurie de Beronne à François Olier, seigneur de Nointel, 29 septembre 1622.

Intervention de Louise de Faudoas, veuve de Claude Gruel de La Frette, contre le procureur du Roi et contre la veuve de Sébastien de Guillebon, seigneur d'Angivilliers, octobre 1627.

Requête de Jeanne de Garges, veuve de Sébastien de Guillebon, 14 juin

1629.
Exploit pour Louise de Faudoas, 10 mai 1630.
Intervention de Françoise Bouhier, dame de Nointel, 1632.
Sentence du bailliage do Clermont, 12 janvier 1634.
Mémoire pour Pierre Gruel de La Frette, seigneur de Warty, 7 avril 1646.

BONVILLERS (terre et seigneurie en la châtellenie de Bonneuil).

• Foi et hommage par Adrien de Essart, seigneur de Lignières et de Bonvillers, héritier de Marie de Paillart, sa mère, 10 juillet 1614.

***Fief de* BOUFFEAUX A BREUIL-LE-SEC.**

• Déclaration du fief de Bouffeaux, appartenant à Charles d'Autrey, écuyer, 18 août 1635.
• Ordonnance d'Annibal-Alexandre de Longueval, marquis d'Haraucourt, bailli de Clermont, pour la déclaration des fiefs, signifiée au seigneur du fief de Bouffeaux le 16 mai 1646.
• Foi et hommage par Edouard d'Autrey, 13 janvier 1667.
• Saisie du ***fief d'Aumont*** en la paroisse de Breuil-le-Sec, 3 juillet 16Ï6.

LE PLESSIS-BILLEBAULT, ANSACQ, CAMBRONNE.

• Exploit de la saisie féodale de la terre du Plessis-Billebault ayant appartenu à François de Nully, 24 juillet 1595.
Aveu et dénombrement de cette terre, baillé au Roi et à la comtesse de Soissons par le cardinal de Richelieu, « comte de Limours et de Mauthierry », seigneur d'Ansacq, du Plessis-Billebault et de Cambronne, 23 août 1624.
• Exploit de saisie de la terre d'Ansacq à la requête de Madeleine Sauvart, dame de Basson, du Plessis-Billebault, Cambronne et autres lieux, veuve de Jacques de Bordeaux, sieur de Saint-Aubin, conseiller au Parlement, fille et unique héritière de Jeanne Paulmier, créancière de la succession de défunt Henri du Plessis, seigneur de Richelieu, et de Marguerite Guyot, sa femme, 31 octobre 1619.
Acte de souffrance de la terre d'Ansacq obtenu par François Le Bœuf, avocat à Saumur, comme tuteur d'Armand de Maillé, héritier par bénéfice d'inventaire de Henri du Plessis de Richelieu, 2 décembre 1619.
Assignation donnée à Le Bœuf à la requête des religieux Minimes de la province de France, demandant la délivrance du legs à eux fait par Henri du Plessis, 24 décembre 1619.
Extrait du testament de ce dernier, en date du 24 décembre 1618, par lequel il lègue aux Minimes la terre et seigneurie d'Ansacq à la charge d'y bâtir un couvent

de leur ordre, avec 6.000 livres à prendre sur la terre et seigneurie de Chillon. Procès à ce sujet entre les Minimes et les héritiers de Henri du Plessis, 1620-1621 (dix-sept pièces de la procédure).

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Cambronne et d'une partie de Vaux, mouvant de la terre et seigneurie-de Vaux, baillé par Léonard de Torvéon, sieur de La Chartonnière et Vaux en partie, commissaire ordinaire des guerres et l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, à Marguerite Guyot, veuve de Bernard Potier, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé et son président au parlement de Bretagne, dame de Silly, Basson, Charmeau, Ansacq, du Plessis-Billebault, et du fief et seigneurie de Vaux situé audit Vaux sous Cambronne ; « et furent mesdites terres anciennement à dame Claude Herbelot, dame d'Ansacq, dudit Cambronne et en partie de Vaux, par la succession de laquelle elles seraient échues à Nicolas de topillon, escuyer, son fils, et par la succession dudit Nicolas à dame Suzanne de Popillon, femme de Mr François de Saint-Simon, chevalier, sieur de Rasse, qui en aurait disposé par échange au profit de Louis de Saint-Simon, son frère, et de présent m'appartenant par acquisition faite par décret au Châtelet de Paris le 17 février 1607 sur Louis de Saint-Simon... ; ce présent dénombrement a esté dressé pour présenter à madite dame de Silly lorsqu'elle estoit en estât de viduité..., à présent remariée à M™ Henry du Plessis, seigneur de Richelieu... » ; 17 mars 1618 (copie de 1746).

CATILLON près Saint-Just.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Catillon par Jacques de Belloy et sa sœur Anne, veuve de René d'Amphernel, président au parlement de Rennes, s. d. (XVIIe siècle, vers 1645, original en 54 f. de parchemin).

• Conventions matrimoniales passées) entre Agnan de Goussancourt, seigneur de Grivesne en la paroisse de Saint-Agnan près Montdidier, futur époux, et Alexandre de Belloy, seigneur marquis de Catillon, et Françoise-Charlotte Le Maréchal, père et mère de Marie-Louise de Belloy de Catillon, future épouse, 28 février 1740.

• Jérôme-François de Flahaut, comte de La Billarderie, lieutenant-général, gouverneur de Saint-Quentin, bailli et gouverneur de la ville, bailliage, domaine et comté de Clermont, reçoit la foi et hommage d'Agnan de Goussancourt et de Marie-Louise de Belloy pour la terre et seigneurie de Catillon, 1er avril 1745.

CONTY.

• « Extrait (fait au XVIIIe siècle) du terrier de 1373 actuellement aux archives de l'hôtel de Condé ».

• Bail à ferme de la terre et seigneurie de Conty consenti par François de Bourbon, prince de Conty, à noble homme Christophe Jacquart, trésorier de la Gendarmerie de France, demeurant à Amiens, 27 juillet 1612.

• Arrêt du Parlement au sujet du revenu de la terre de Conty, saisi à la requête des créanciers du prince de Conty, dont l'héritier sous bénéfice d'inventaire est Henri de Bourbon, prince de Condé, 12 juillet 1621.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé. 3 décembre 1744, mémoire à dresser sur les mutations de la terre de Conty, qui a appartenu à Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sully, mort en 1722, à qui a succédé le comte d'Orval, et à celui-ci le prince d'Enrichemont, son fils ; 18 mai 1747, à la requête de la comtesse d'Orval, on attendra la majorité du prince d'Enrichemont pour lui faire rendre la foi et hommage ; 6 mars 1771, demander au duc d'Havre et de Croy (Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de Croy) la foi et hommage du marquisat de Conty, qu'il a acquis, le 22 janvier 1771, de Maximilien-Antoine-Armand de Béthune et de Louise de Châtillon, duc et duchesse de Béthune.

Acte de foi et hommage, 23 mai 1771.

Liquidation du droit de relief, 30 juin 1784.

LEGLANTIERS.

• Cahier de 1746 contenant la copie des pièces suivantes : aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Léglantiers par Jean de Cornechotte et Catherine de Remy, sa femme, 29 avril 1460 ; aveu du fief du Blancfossé baillé par Jean Lefèvre dit le Chaussetier, laboureur à Angivilliers, à Jacques de Bayencourt, à Marguerite de Cornechotte, veuve de Jean de Moyencourt, et à Jeanne de Cornechotte, veuve de Henri de Haucourt, seigneur et dames de Léglantiers, 1er octobre 1509 ; aveu du fief Mariette de Cepoy (Chepoix), rendu aux mêmes par Jean Le Toillier dit Guillebon, maire d'Angivilliers, 3 septembre 1509 ; aveu aux mêmes du fief Pierre Perceval par le dit maire au nom de Maxiette et Jeanne Dauvergne, enfants mineurs de défunt Pierre Dauvergne et de Jeanne Le Toillier, 3 septembre 1509 ; aveu d'un fief appartenant à Jacqueline Guérard, fille de feu Jean, procureur et conseiller à Montdidier, et à Jeannette Bucquet, fille aînée de Jeanne Guérard, celle-ci fille aussi de Jean Guérard, ledit fief tenu de Marguerite et Jeannette de Cornechotte et de Jacques de Bayencourt, fils aîné et héritier d'Adrienne de La Viéville, 1er septembre 1509.

• Adrienne Le Gris, veuve en dernières noces de Jacques de Ranty, cède à Antoine Loisel, avocat en Parlement, conseiller et avocat général de la Heine-mère et de Monseigneur, frère du Roi, en son Echiquier d'Alençon, la tierce partie de la

terre et seigneurie de Léglantiers par elle acquise de défunt François de Bayencourt et de Gabrielle de Ganier, sa femme, le 8 avril 1567 ; 28 novembre 1577 (copie de 1746).

• Aveu et dénombrement présenté au Roi et au prince de Condé par Anne de Rochefort, veuve de Jeaii Volant, seigneur de Boisgirard et de Berville, conseiller au parlement de Rouen, « la terre et seigneurie de Léglantiers à moy appartenant à cause de l'adjudication par décret qui m'en a été faite en la cour de Parlement à Paris sur la saisie et criées qui en avoient été faittes sur dame Madeleine de Lamany, veuve de Mre Mathieu de Martin, dont j'ay fait la foy et hommage le 29 juillet 1603... » ; 14 mai 1614 (copie de 1746, cahier de 34 f.).

F. 22, chapitre des terres du fief des Tournelles à Angivilliers, qui a été réuni au domaine de la terre et seigneurie de Léglantiers.

F. 23, fief du Fresne situé en la paroisse d'Angicourt, appartenant à M. de Laubespine, sieur de Verderonne.

F. 24, fief et noble tenement séant à Léglantiers, détenté par Philippe Gayant, greffier du bailliage de Clermont, et par Jérôme Bleuet, élu de Compiègne, chacun par moitié, à cause de leurs femmes.

F. 25, déclaration et aveu de partie des trois fiefs nommés les fiefs des Wafines, Pierre Perceval et Marie de Chepoix, sis au village et terroir de Léglantiers, détentée par Jean Mallet, procureur du roi à Montdidier.

Autre partie détentée par Jacques Lebègue, curé de Léglantiers et doyen de Ressons. Moitié du fief de Perceval détentée par Jean et Godefroy Bucquet.

F. 29, partie du fief de Blancfossé à Angivilliers détentée par Mr Antoine Loisel, Louis Le Maréchal à cause de Marie Lanternier, sa femme, et Jean Compagnon à cause de Marguerite Lanternier, sa femme. Partie détentée par Claude Guillebon, écuyer, seigneur dudit Blancfossé.

• Antoine Loisel, conseiller au Parlement, à qui appartient la neuvième partie de la terre de Léglantiers par la succession de son père Antoine, la vend à Paul Volant, sr de Berville, qui possède les huit autres neuvièmes, 22 juillet 1644 (copie de 1746).

• Aveu et dénombrement par François-de-Sales Volant, fils aîné et principal héritier de Paul Volant, à qui la terre de Léglantiers avait été donnée, le 12 janvier 1628, par Anne de Rochefort, sa grand'mère, veuve de Jean Volant, conseiller au parlement de Rouen ; 31 mars 1705 (copie de 1746, cahier de 38 f.). Le fief du Fresne appartient à Claude de Laubespine, seigneur de Verderonne, au lieu de son grand-père Claude. Le fief du Blancfossé appartient à

Antoine de Monchy, seigneur de Bizancourt, demeurant à Angivilliers, au lieu de Claude de Guillebon, son grand-père maternel.
• ***Fief et seigneurie de Vienne sous Léglantiers***.
Aveu et dénombrement par Nicolas de Livres, seigneur d'Humerolles et Martincourt, du fief de Vienne « qui fut et appartint autrefois à Jacques de Vignacourt, seigneur d'Avregny et Lieuvillers, puis à Jean de Livres, notaire et secrétaire du Roi et greffier criminel de la cour de Parlement à Paris, à cause de Marie de Vignacourt, sa femme, puis à son fils Nicolas, seigneur d'Humerolles et de Ravenel, puis à Adrien de Livres, seigneur d'Humerolles et Martincourt, un des cent gentilshommes de la maison du Roi, fils de Nicolas et frère du déclarant » ; 29 juillet 1574 (copie de 1746, 4 f., plusieurs arrière-fiefs).
Foi et hommage par Charlotte de Livres, dame d'Humerolles, veuve de Nicolas Luillier, président en la Chambre des Comptes, sieur de Saint-Mesmin, Augerville-la-Rivière et Boulancourt, 2 mars 1592 (copie de 1746) (Charlotte était la 'sœur de Nicolas).
Aveu et dénombrement par Nicolas Luillier, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, seigneur de Boulancourt et d'Augerville-la-Rivière, fils aîné de Charlotte, 21 décembre 1613 (copie de 1746, 4 f.).
Aveu et dénombrement des deux tiers du fief de Vienne par François-de-Sales Volant, seigneur de Léglantiers, qui les avait acquis de René-Claude d'O le 29 juin 1691 (René-Claude les tenait de son père, Jacques d'O, marquis de Franconville, et celui-ci de Nicolas Luillier, son beau-frère) ; 31 mars 1705 (copie de 1746).
• Foi et hommage de, la terre de Léglantiers et du fief de Vienne par François-Joseph Volant, 30 septembre 1722.
• « Extrait des titres de la terre et seigneurie de Léglantiers communiqués par messire Joseph-François-de-Sales Volant en conséquence de la délibération du Conseil du prince de Condé du 27 janvier 1746 » (cahier de 20'f.)
• Marie-Louise Volant (fille de François-Joseph), veuve d'Ambroise-Alexandre Palisot, seigneur d'Incourt, premier président et chef du conseil provincial d'Artois, vend Léglantiers et Vienne, avec réserve d'usufruit, à François Bléry, sous-lieutenant de la vénerie, des toiles de chasse, tentes et pavillons du Roi, demeurant à Angivilliers, 17 janvier 1758.
• Déclaration de la moitié du fief de ***Watines*** appartenant à Mr Jean Mallet, de Montdidier, 27 août 1675.
• Fief de ***Buzaudo****n*, appartenant à l'abbaye de Saint-Miartin de Ruricourt dite aux Bois, ordre de Saint-Augustin.

Sentence arbitrale entre François-de-Sales Volant, seigneur de Léglantiers, les Pères Jésuites du collège de Louis-le-Grand, auquel est unie l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, et les prieur et religieux de ladite abbaye, 19 juillet 1694.
Aveu et dénombrement du fief de Buzaudon (dont la maison seigneuriale est sise à l'entrée du village de Léglantiers), présenté au Roi et aux trésoriers de France à Soissons par les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Martin de Ruricourt, dite aux Bois, lequel fief leur appartient comme d'ancienne fondation et dotation de ladite abbaye, et dont ils jouissent en conséquence du traité de partage passé le 1er février 1679 entre les Jésuites du collège de Paris auquel est unie la manse abbatiale de ladite abbaye, et lesdits chanoines réguliers ; 2 mai 1724 (copie de 1746, cahier de, 18 f.).
Extrait du précédent aveu communiqué par le prieur de l'abbaye en conséquence de la délibération du Conseil du prince de Condé du 3 février 1746.

ERQUINVILLERS.

• Constitution de 300 livres de rente au profit du prince de Condé par Marie-Anne de Jassaud, veuve de Jacques de Lamer, comte de Matha, pour tenir lieu des droits de quint et requint par elle dus pour s'être fait céder par Louis-Nicolas de Jassaud, son frère, la terre et seigneurie d'Erquinvillers après la mort de leur père, Jean de Jassaud, à la succession duquel elle avait renoncé ; 9 février: 1746.
• Délibérations du Conseil du prince au sujet des droits dus par la comtesse de Matha, 31 décembre 1744 et 21 août 1753.

ERQUERY.

• Titre nouvel des redevances dues sur deux pièces de terre à Antoine de Saint-Sauflieu, seigneur d'Erquery, 25 juillet 1517.

ESTREES-SAINT-DENIS, *fief de* LA TOUR.

• Déclaration de cens et rente faite par Jean Dubois, laboureur, à Louis Dupuis, seigneur de La Tour, 22 novembre 1695 (copie de 1745).
• Aveu et dénombrement du fief de la Tour, tenu du Roi en foi et hommage à cause de son comté de Clermont par Louis Dupuis, écuyer, prieur de Villaine, conjointement avec Jacques et Gaspard-Guy Dupuis, ses neveux, 3 novembre 1699 (copie de 1746).
• Foi et hommage du fief de la Tour par Jacques Dupuis, écuyer, seigneur de Lhumery et d'Estrées-Saint-Denis, 22 avril 1720 (copie de 1746).
• Jacques Dupuis donne les fiefs, terres et seigneuries de la Tour, des Catinières et de Havet, situés à Estrées-Saint-Denis, à Jean-Jacques Maheult, seigneur de Sainte-Croix, capitaine au régiment d'Auxerrois-infanterie en garnison

à Landrecies, avec réserve d'usufruit, 24 juillet 1728 (copie de 1746).
Foi et hommage par Jacques Maheult de Sainte-Croix, 5 août 1728.
Confirmation de la donation par Jacques Dupuis, demeurant à Estrées-Saint-Denis en sa maison seigneuriale des Catinières, 20 août 1732.
• Aveu et dénombrement du fief de la Tour par Louis, marquis de Gouy, lieutenant-général, gouverneur de Clermont, baron de Chars et de Ressons, seigneur d'Arsy, Avregny, Marines, Bréançon, Brignancourt, Le Rosnel, Le Ruet, Santeuil, Frémecourt, Le Heaume, Génicourt, Gérocourt, Liécourt en Vexin français, Riquebourg, le Haut et le Bas-Matz, Bayencourt, La Neuville-en-Picardie, etc. ; 13 octobre 1781.
« Après le décès de Maheult de Sainte-Croix, ledit fief fut adjugé entre autres choses sur sa succession à Marie-Angélique de Robusson, sa veuve, par sentence du Châtelet de Paris du 19 juin 1737... A ladite dame a succédé sa sœur, Marie-Françoise, qui épousa Balthazar-Joseph de Gouy, comte d'Arsy, par contrat du £ février 1742 ».

VILLERS-LES-CATSNOY *OU fief de* FEGAN.

• Aveu et dénombrement par Jacques de Fécan, 1er mars 1685. Signé : « J. de Pecan » (cahier de 21 f. de papier).
Autre aveu et dénombrement du 16 octobre 1688. Signé : « J. de Fecan de Villeron » (cahier de 48 f. de parchemin). Jacques de Fécan, seigneur de Villeron, Feuvilliers, Moraucourt, Fromentel, Hamel, Hocheeol, Popincourt, et de Villers-les-Catenpy, était fils d'Alexandre de Fécan, seigneur desdits lieux, et de Marie de Crécy.
• Terrier du « fief de Fescamp dit Villers situé à Catenoy, Sacy-le-Grand et Choisy », appartenant à Claude-Louis Béchameil de Nointel, capitaine de cavalerie au régiment Colonel-Général, seigneur du marquisat de Nointel, Breuil-le-Sec et Autreville, des Etournelles, Ronquerolles, Gicourt, Boullincourt, etc. Quatre cahiers contenant les déclarations faites en 1756-1757 (71 f.).
Dépouillement du terrier, 1780.
Mémoire d'anciens titres, mentionnant la vente du fief et seigneurie de Villers par Jacques de Fécan à Louis Béchameil, marquis de Nointel, le 8 janvier 1691.

1-C-010 **FRANCIERES** (terre et seigneurie).
• Extrait du terrier du comté de Clermont au XIVe ou XVe siècle ; chapitre de Francières (cahier de 12 f., XVIIIe siècle).
A la fin, liste des anciens seigneurs de Francières : Baudechon de Francières,

s. d. ; Jean de Francières, 1459 ; ses enfants Marguerite, Jean, Catherine et Jeanne, 1480 ; Marguerite, mariée à Philippe de Fumechon, 1486, veuve en 1489, remariée à Jean de Vilque, 1491 ; Jean de Francières, 1492 (pour les deux tiers du fief).

• Foi et hommage par Antoine de Belloy, fils de défunt Nicolas de Belloy, seigneur de Francières et de Catillon, et petit-fils d'Antoine de Belloy, seigneur de Catillon, propriétaire de toute la terre de Francières depuis l'entrée en religion de sa sœur Marie, religieuse à Royallieu près Compiègne, 10 décembre 1648.

• Cinq contrats d'inféodation de rentes sur la terre de Francières au profit d'Anne Volant, veuve de Nicolas de Belloy, qui avait fait des emprunts pour acheter à son fils Antoine une charge d'enseigne au régiment des Gardes du Roi, 24 juillet 1654.

• Aveu et dénombrement donné par Antoine de Belloy, 18 décembre 1677 (copie de 1747, 48 f.).

• Partage des biens de la succession d'Antoine de Belloy et d'Elisabeth Le Fèvre de Caumartin, sa femme, entre leurs enfants Vincent-Charles-Antoine, prêtre, Louis-Vincent, comte de Francières, Charles, chevalier non-profès de Saint-Jean-de-Jérusalem, et Antoinette-Elisabeth-Françoise, chanoinesse de Poussey, 25 août 1719.

• Foi et hommage par Louis-Vincent, 12 mars 1723.

• ***Fiefs du Bois de Marottes et des Catigners,*** relevant de Francières. Aveu et dénombrement du fief du Bois de Marolles et d'une partie du fief des Catigners, présenté à Louis-Vincent de Belloy par Joachim de La Viefville, capitaine des vaisseaux du Roi, seigneur de Plainval et de Rouvillers, lesdits fiefs appartenant audit s^{r} de La Viefville en vertu de la donation faite à son défunt père Louis par Claude de La Viefville, seigneur d'Orvillers, Rouvillers et autres lieux, 16 juin 1724.

Foi et hommage de la partie du fief des Catigners appartenant à Balthazar-Joseph de Gouy, comte d'Arsy, « demeurant ordinairement au château d'Avregny », à cause de Françoise de Robusson, sa femme, 22 juin 1742 (copies de 1747).

• ***Fief de Latache-Fresnel à Remy,*** mouvant de Francières.

Aveu et dénombrement donné à Antoine de Belloy par Ambroise Avrillot, dame de Luzarches et de Fosses, veuve d'Audoin de Thurin, qui a acquis le fief du s^{p} de Beaupré, 24 avril; 1614.

Aveu et dénombrement donné à Antoine de Belloy par Aimée et Anne de Thurin, filles majeures et héritières d'Ambroise Avrillot, 1er août 1628.

Aveu et dénombrement donné à Elisabeth Le Fèvre de Mormand, veuve d'Antoine de Belloy, par Jean-Baptiste de Bellon de Thurin, comte palatin; du Saint-Empire, gentilhomme ordinaire de la Qhambre du Roi, et ci-devant lieutenant aux Gardes, 3 novembre 1695.

Aveu et dénombrement donné à Louis-Vincent de Belloy par Jean-Baptiste de Bellon de Thurin, comte du Saint-Empire, gouverneur de la ville de Clermont-en-Beauvaisis et grand-bailli du comté, 21 juillet 1731 (copies de 1747) (château à Remy en la rue de Noyon, pressoir et autres bâtiments en la rue de Méreau, ferme en la grand'rue).

***Abbaye de* FROIDMOND, *village de* CERNOY.**

• Charte de Thibaud, comte de Blois et de Clermont, en faveur de l'abbaye, 1218 (copie du XVII[e] siècle).

• Deux pièces contentieuses, 1470.

Reçus de rentes dues à l'abbaye sur la terre de Cernoy, 1477.

Quatre exploits et sentences de 1479-1480.

Lettres de sauvegarde données à l'abbaye par Louis de Bourbon, comte de Soissons, 10 septembre 1636.

HONDAINVILLE.

• Louis-Auguste d'Estourmel, marquis du Frétoy (petit-fils de Louis et fils de Jean-Joseph, comte de Thieux et marquis du Frétoy), vend la terre et seigneurie de Hondainville et le fief des Carrières à Anne-Françoise-Elisabeth Hamar, veuve de François Tonnereau, seigneur de Mareuil, président trésorier de France et grand-voyer de la généralité d'Anjou et du Maine, 4 mars 1741.

Modération des droits, 27 avril.

• Donation par Mme de Mareuil à son neveu Charles-Philippe, marquis du Périer, à son contrat de mariage du 21 mai 1749 ; foi et hommage et règlement des droits, 26 juin et 29 novembre.

• M. Dardet, garde des archives du prince de Condé, est autorisé à délivrer au sieur Brisset, propriétaire du fief de la Mairie d'Hondainville, des extraits des titres concernant ce fief, 5 juillet 1786.

HODENC-EN-BRAY (terre et seigneurie de).

• Aveu et dénombrement donné par Gaspard de Monceaux, seigneur de Hodenc, 30 septembre 1021 (copie de 1766).

• Droit de relief échu au prince de Condé par le décès de la marquise de Pons, arrivé en 1766, et dû par son héritier le marquis de Pons-Saint-Pierre, 14 mai 1767.

TIODENC-L'EVEQUE, fief de la manse abbatiale de Breteuil.

• Foi et hommage de ce fief par Jean-Quentin Lecointe, receveur général de l'abbaye, au nom de Joseph-Ignace de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, abbé commendataire, 9 juillet 1784.

LA NEUVILLE-EN-HEZ.

• Sentence du Bureau de Soissons contre les habitants de La Neuville pour le paiement de la rente du bois et de la banalité du four, 13 août 1680.-

***Fiefs de Sainte-Barbe, Lusarches, Courlieu et Niquet,* sis à LA NEUVILLE-EN-HEZ, à RUE-SAINT-PIERRE et à LITZ.**

• Liquidation du droit dû pour ces fiefs par Louise de Longueval-Haraucourt, veuve du baron de Couvron, 14 juillet 1683.

• Adjudication judiciaire du bail à cens des fiefs, 4 août 1698.

• Claude-Antoine de Talfumir, seigneur de Saint-Maixent, et Marguerite de Mezange, sa femme, vendent les fiefs à Charles Evrard, marchand de Beau vais, 16 juillet 1730.

Paiement du droit de quint, 12 septembre.

Etat des fiefs.

Foi et hommage par Charles Evrard, 22 février 1731.

• Charles Evrard, contrôleur de la bouche du duc d'Orléans, et Charles-Georges Evrard, bourgeois de Beauvais, vendent les fiefs à Charles Fitz-James, duc de Fitz-James, seigneur de Fitz-James, Erquery, Airion, Fournival, Litz, Etouy, Rue-Saint-Pierre et autres lieux, 1er juillet 1749.

Quatre actes de foi et hommage, 14 août 1749.

NEUVILLE-ROI.

• Extrait des titres de cette terre et seigneurie, communiqués par le sieur Boulnois, intendant du comte de Soyecourt, en conséquence de la délibération du Conseil du prince de Condé du 16 décembre 1745 ; et copie de ces titres, faite en 1746.

• Arrêt de la Cour de Parlement rendu entre dame Antoinette de Mouy, veuve de Jean de Mtailly, seigneur d'Auchy, contre le chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois, au sujet de l'enchère à mettre sur la terre et seigneurie de Neuville-Roi jusqu'à la somme de 25.000 livres, 19 mai 1534.

• Henri II fait don des droits féodaux dus pour la terre de Neuville-Roi, à François de Soyecourt à l'occasion de son mariage avec Charlotte de Mailly, 20 mai 1557.

Lettres de jussion de François II, 29 mars 1559 ; lettres d'entérinement, 9 avril. Foi et hommage, 18 juin 1560.

• L'intendant du comte de Soyecourt a communiqué par erreur un aveu et

dénombrement de la terre et seigneurie de La Neuville-sur-Matz (sur Ressons), présenté par Louis de Hacqueville, le 7 avril 1571, au prince de Condé à cause de sa terre de Crapeaumesnil.

• Le prince de Condé fait don au sieur de Buzenval des droits de quint et requint qui lui sont dus sur la terre de Neuville-Roi appartenant au comte de Sansay, 16 mars 1610.

• Adjudication par décret de Neuville-Roi à Françoise de Soyecourt, femme séparée de biens de Thibaut de Mailly, 23 mars 1613.

• Foi et hommage par Maximilien de; Belleforière, à qui sa mère, Françoise de Soyecourt, a donné Neuville-Roi à l'occasion de son mariage avec Judith de Mesmes (contrat du 26 septembre 1618) ; 19 mars 1619.

• Aveu et dénombrement présenté par Maximilien de Belleforière, seigneur de Soyecourt, comte de Tilloloy, baron de Neuville-Roi, 14 juillet 1620.
Arrière-fiefs : le fief de Fouilleuze à Bailleul-le-Soc, tenu par Charles de Longueval ; le fief Taupin, tenu par Jean Le Cordelier, seigneur de Chennevières, demeurant à Senlis ; le fief de Rouvillers, tenu par Claude de La Viéville, baron de Sermoises ; le fief d'Hondainville, tenu par Antoine de Vergny, seigneur de Haucourt.

• Déclaration du fief Taupin par Etienne Le Blanc, s[r] de Beaulieu, demeurant à Senlis, curateur d'Etienne et Jacques Le Cordelier, enfants de feu Jean Le Cordelier, seigneur de Chennevières, 21 août 1636 (original).

• Inféodation de rentes sur Neuville-Roi par Maximilien de Belleforière, 1630 et 1637 (originaux).

• Foi et hommage par Antoine Aubert, receveur de la terre de Neuville-Roi, au nom de Judith de Mesmes, veuve de Miaximilien de Belleforière, comte de Tilloloy, seigneur de Soyecourt, Roye, Crapeaumesnil, Cessoy, Guerbigny, etc. ; 13 août 1649 (original).

• Foi et hommage par Maximilien-Antoine de Belleforière, marquis de Soyecourt, fils et unique héritier de Judith de Mesmes, 26 juin 1659 (original et copie de 1746).
Foi et hommage pour la partie de Neuville-Roi qui relève du Roi à cause de sa Salle et Auditoire de Montdidier, 7 juillet 1659 (copie de 1746).

• Extrait du dénombrement donné par Jean-Maximilien de Belleforière le 7 février 1685 (copie de 1693).

• Sentence de Louis Bosquillon, lieutenant-général au bailliage de Clermont, contre l'appel de Louis Pocquelin, receveur de Neuville-Roi, devant la juridiction de Montdidier, 28 novembre 1687.

Sentence du même en faveur de Marie-Renée de Longueil, marquise de Soyecourt, contre Françoise Bullot, veuve de Charles Heurteur, redevable de cens et rentes d'après le dénombrement de 1685 dont l'extrait est mentionné ci-dessus ; 3 juillet 1693.

• Foi et hommage pour la partie de Neuville-Roi qui appartient à Charles de Romilly, marquis de La Chênelaie, à son frère Alexandre-Hippolyte, chevalier de Malte, et à sa sœur Renée-Elisabeth, veuve de Léon Potier, duc de Gesvres, enfants et héritiers d'Elisabeth-Gabrielle de Belleforière de Fricourt, femme de Louis de Romilly, marquis de La Chênelaie, puis remariée à Joseph-Joachin du Mas, comte de Broussay ; 21 mars 1726 (original sur parchemin).

• Foi et hommage pour la partie de Neuville-Roi et pour la totalité des fiefs de la Couronne à Clermont et d'Auchy qui appartiennent à Marie-Renée de Belleforière de Soyecourt, veuve de Timoléon-Gilbert de Seiglière, seigneur de Boisfranc, garde des sceaux du duc d'Orléans, 11 avril 1726 (original sur parchemin et copie de 1746).

• « Transaction entre Madame la marquise de Belleforière (Marie-Renée) et M. le marquis de La Ohesnelaye qui termine tout procès de leur famille et achève de régler le partage des biens de la maison de Soyecourt », 9 février 1727 (copie de 1746).

• Acte de souffrance de foi et hommage accordée à Louis-Armand de Seiglière de Belleforière, comte de Soyecourt, *26* juin 1739 (original sur parchemin).

• Extrait du partage fait le 20 mars 1746 entre Louis-Armand de Seiglière de Belleforière, marquis de Soyecourt, mestre-de-camp du régiment Dauphin-étranger-cavalerie, petit-fils de Marie-René de Belleforière, et Antoine-Adolphe de Seiglière de Belleforière de Soyecourt, marquis de Feuquières, et son frère Joachim-Charles, dit le chevalier de Soyecourt, capitaines de cavalerie au régiment Dauphin-étranger, petits-fils de Marie-Renée de Belleforière et ses légataires universels en vertu de son testament du 4 août 1738 ; par lequel partage le marquis de Feuquières reçoit la terre de Neuville-Roi, située pour les cinq sixièmes dans la coutume de Clermont, et pour l'autre sixième dans la coutume de Péronne, Montdidier et Roye, et les fief s de la Couronne et d'Auchy.

• Foi et hommage par le fondé de procuration du marquis de Feuquières, 29 juillet 1747.

LONGUEIL-LEZ-BERTHECOURT.

• Foi et hommage pour la terre et seigneurie de Longueil, échue, par le décès de René Le Maire, à ses enfants : Antoine Le Maire, seigneur de Parisisfontaine,

François, chevalier de Malte, Benoît, capitaine au régiment royal de la Marine en garnison à Menin, Suzanne et Geneviève ; 8 mai 1686.

• Aveu et dénombrement donné par Benoît Le Maire de Boulan, brigadier des armées du Roi, lieutenant-colonel du régiment de la Marine, gouverneur de Morlaix, héritier de son frère Antoine, maréchal-de-camp, lieutenant des gardes du corps du Roi, gouverneur de Morlaix ; 28 novembre 1721 (copie sur papier, 28 f.).

• Extrait du bail du moulin de Longueil, 14 décembre 1725.

Autre bail du moulin, 8 avril 1732.

• Suzanne Le Maire de Boulan, veuve de Charles de Caqueray, demeurant à Neufchâtel, consent que son fils Jacques de Caqueray, seigneur et patron de Maucomble, demeurant à Rouen, entre en possession de la part qu'elle a dans les biens de la succession de son frère Benoît, seigneur de Parisisfontaine, Longueil, Breteuil et Berthecourt en partie, 7 septembre 1734 (Jacques de Caqueray avait épousé, par contrat du 5 novembre 1725, Marie-Françoi'se-Charlotte-Elisabeth de Houdetot, fille de Jean-François, seigneur et patron de Fontaine et autres lieux, décédée avant septembre 1734) (copie de 1747).

• Geneviève Le Maire de Boulan, veuve de Jean-Baptiste de Gennes, seigneur de Warigny, renonce à la succession de son frère Benoît, 9 février 1735.

Renonciation de son autre sœur, Madeleine, veuve de Nicolas Danglos, seigneur du Hamel, 10 février 1735, et de leur neveu Louis-Charles de Caimbray, docteur de Sorbonne et abbé commendataire de Notre-Dame de Longuay, 23 février 1735 (copies de 1747).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par M. de Maucomble, 7 janvier et 13 mai 1745.

Foi et hommage par Jacques de Caqueray, seigneur et patron de Maucomble, seigneur de Parisisfontaine, Longueil et Berthecourt en partie, demeurant à Parisisfontaine, 13 avril 1747.

• Délibération du Conseil du prince au sujet des droits dus par le marquis de Maupeou, gendre de feu Jacques de Caqueray, 29 juillet 1762.

• Foi et hommage au nom de René-Théophile-Jules, Alexandre-René, Auguste-René, Victoire-Jacqueline, Adélaïde-Renée et Elisabeth-Renée de Maupeou, tous mineurs, enfants de René-Théophile, marquis de Maupeou, et de Marie-Julie de Caqueray de Maucomble, 18 septembre 1776.

MESNIL-LEZ-VAUX près CAMBRONNE.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie du Mesnil donné par Léonard de Torvéon, sieur de La Chartonnière, Cambronne et Vaux en partie, la dite

terre par lui acquise de Louis Fourment et Claude Poileux le 31 octobre et le 3 novembre 1619 ; 22 avril 1622 (copie de 1646),

• Aveu donné par Robert de Bouchart, 22 juin 1680 (original sur parchemin).

• Transaction entre César-Alexandre de Bouchart, seigneur de Ravenel, et la veuve de son frère aîné Guillaume, Jeanne-Charlotte de Sars, remariée avec Pierre « Lélileloy » (écrit ailleurs « de Leslie-le-Loys »), sieur du Plessis, brigadier des gardes du corps du Roi, 24 août 1722 (copie de 1746).

M. et Mme du Plessis de Vaux restent propriétaires du Mesnil et d'une partie de Cambronne (l'autre partie appartenant au prince de Conti).

• Mr du Plessis meurt en 1740, son mari le 11 mars 1748.

Leur successeur au Mesnil et à Cambronne est Jean-François de Sailly, seigneur de Sailly et de Saint-Cyr près Meulan, troisième fils de François-Louis de Sailly et de Jeanne-Michelle de Sars.

Le 29 septembre 1769, M. de Sailly vend à François Faucond, avocat en Parlement, et à Jeanne de Sageaux, sa femme, le fief du Mesnil, mouvant du comté de Clermont, les fiefs de Cambronne et de Vaux en partie ou fief commun, mouvant du prince de Conti à cause de son fief d'Epineux sis audit Vaux ; le fief de Damaslieu, mouvant du duc d'Estissac à cause de sa seigneurie, d'Ars, membre de son duché de Liancourt ; le fief dit de Cambronne ou Mahieu de Chelles, mouvant de la baronnie de Mello ; le fief de Monceaux, relevant de la seigneurie de Litz ; le fief des Célestins, mouvant de la seigneurie de Carrières ; le fief de Saint-Germer, relevant de l'abbaye de Saint-Germer ; les fiefs de Fourneaux et des Pinquets, mouvant de Cambronne. Evaluation des droits de quint et requint dus au prince de Condé par M. et Mme Faucond pour le fief du Mesnil, 7 décembre 1769.

• Ils vendent ces biens à Jean Renaudière, conseiller honoraire en la cour des Monnaies, et à Félicité Bidault d'Aubigny, sa femme, 9 avril 1772.

MIERY et LATAULLE.

• Déclaration des terres sises: à la montagne sur le chemin de Méry, tenues en censive de M. de Vaudémont et saisies en août 1604.

• Aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Lataulle et de Méry, donné par François Dufos, conseiller au Parlement, fils et héritier de Jean Dufos, conseiller en ladite cour, *2* janvier 1670 (copie de 1746, 22 et 36 f.).

De Lataulle relève la terre et seigneurie de Belloy, appartenant à M. de Carvoisin, le fief de Cramail au terroir de Rivecourt et Coquelmont en la paroisse du Meux, les fiefs de Bouchemont, Morel, et la moitié du fief de

Beauvoisis, incorporés à la terre de Méry par lettres patentes de 1602.
• Droit de relief dû au prince de Condé par le marquis de Méry, neveu et héritier du marquis « du Pos », 14 mai 1767.

HARBONNIERE *(fief de)* à CAUMONT en la paroisse du Meux.
• Aveu et dénombrement de ce fief, donné par Louis de Rouville, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, fils aîné de défunt Hercule-Louis de Rouville, marquis de Rouville, lieutenant-général, gouverneur d'Ardres et du comté de Guines, seigneur du Meux et autres lieux, 30 décembre 1682 (copie de 1747).
• Procès-verbal de la visite et prisée de la terre et seigneurie du Meux, ensuite d'un jugement rendu « entre Claude de Rouville, veuve de Robert de Mouchy, Mlarie-Jeanne de Rouville, veuve de Marc-Antoine Saladin d'Anglure, comte d'Etoges, et Marie-Madeleine de Rouville, fille majeure, d'une part, et Marie-Louis, comte de Rouville, d'autre part, tant en son nom que comme héritier par bénéfice d'inventaire de Louis, abbé de Rouville, son frère, et encore représentant Louis, marquis de Rouville, défunt son frère, en qualité de son donataire entre vifs, lequel étoit, avec led. sr marquis de Rouville, aux droits par transport de dame Marie de Béthune, veuve de François, comte de Rouville, aîné de la famille » ; 10 mars 1706 (copie de 1747).
• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 27 janvier 1746, recherche du service féodal dû pour le fief de Harbonnière, dit des Bouchards, par Jacques-François Tardieu de Mialeissye, seigneur du Meux à cause de la donation qui lui a été faite par Marie-Madeleine de Rouville le 14 février 1722 ; 16 février 1747, remise de droits accordée à Mme de Heere de Maleissye, qui va vendre sa terre du Meux.
• Marguerite-Françoise de Heere, veuve de Jacques-François Tardieu de Maleissye, vend la terre et seigneurie du Meux et les fiefs qui y sont joints à Charles-François Laures de La Tour, conseiller au Parlement, 5 mai 1747.

1-C-011 ***Fief de* QUEVREMONT près MONTREUIL-SUR-BRECHE.**
• Aveu et dénombrement d'un fief sis à Quévremont, présenté par Gui Le Maire, écuyer, s^r de Parisisfontaine, à Antoine de Sainte-Beuve dit de Mjaricourt, seigneur de Vandeuil, de Reuil-sur-Brêche, de Prouvillers en partie, à cause de son fief, terre et seigneurie dudit lieu de Quévremont, 12 août 1491.
Autre aveu du même fief présenté par Pierre Loisel, bourgeois de Beauvais, à Antoine de Torcy, seigneur de Reuil et Bourrocourt, à cause d'un fief séant à Quévremont dit le fief du Viveret, 1561 (copies délivrées en 1616 pour un

procès pendant entre Louis de Torcy, s[r] de Reuil, et Pierre Loisel, sr de Quévremont).

• Déclaration des héritages que Charles Morel, laboureur, tient d'Elisabeth Outin, veuve de Charles du Mesnil, dame de Montreuil, 1[er] février 1610.

• Aveu et dénombrement des terres, fiefs et seigneuries de Montreuil-sur-Brêche, Quévremont, Noirtreux, Bois de la Chouque, appartenant à Philippe-Jérôme Chesnel, marquis de Meux-en-Saintonge, héritier de son père Philippe et de son frère aîné Charles, Quévremont relevant de Clermont, Montreuil et Noirtreux de la chàtellenie de Milly, et le bois de la Chouque de la châtellenie de Bulles, 25 juin 1680 (copie de 1756).

• Recherche du service féodal dû pour les fiefs de Quévremont et du Bois de la Chouque, que l'on croit avoir été acquis par César-François de Paris de La Brosse, président en la Chambre des Comptes, d'Angélique-Elisabeth Chesnel de Meux, fille et héritière de Jérôme, 20 février 1749.

***Fief de* BOIS-LIEBAULT près MONTREUIL-SUR-BRECHE.**

• Saisie sur François de Renel et mise aux criées et enchères du fief et seigneurie de Baillibault (ou Bois-Liébault), du fief et seigneurie de Matelin de La Mare dit Bizancourt, du fief d'Enguerrand de Berneuil sis à Berneuil, et du fief, terre et seigneurie de Vaux, paroisse de Berneuil, 19 février 1684 (imprimé).

• Aveu et dénombrement par Roger de Renel, seigneur de « Baillibault », d'un petit fief au terroir de Montreuil mouvant de l'abbaye de Froidmont, 1[er] juin 1685.

• Adjudication des fiefs ci-dessus à François Chardon, procureur au parlement de Paris, 22 janvier 1687.

• Procuration donnée par Alophe de Gaudechart, marquis de Bachivilliers, seigneur de Saint-Rimault près Essuilles, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie du Chevalier-Duc en garnison à Béthune, à Jean Lepaige, notaire royal et son bailli de Saint-Rimault, demeurant à Bulles, pour recevoir les droits féodaux qui se trouveront être dus par François Chardon à cause de l'acquisition qu'il a faite du fief de Bois-Liébault, relevant en partie de Saint-Rimault, 17 mai 1687.

• Bail à ferme du fief de « Baillibault » par François Chardon à Philippe Lenain, maître chirurgien demeurant à Montreuil-sur-Brêche, 12 juin 1687.

Bail de la ferme de « Bois-Liébault » à Denis Mullot, laboureur, 11 juin.

• Sentence des Requêtes du Palais contenant la copie des pièces relatives aux criées, adjudication, distribution des deniers de l'acquisition, etc., 27 octobre 1688 (imprimé de 34 p.).

• Réclamations du procureur du Roi à Clermont et dés religieux de Froidmont au sujet de la mouvance de Bois-Liébault, 1687-1688. •

• François Chardon fait foi et hommage, au château de Ponceaux à Montreuil, à Thérèse-Angélique Colin, veuve de Jérôme-Philippe Chesnel, marquis de Meux, dame de Ponceaux-Mlontreuil et Quévremont, 9 novembre 1688.
• François Chardon vend Bois-Liébault à Joachim Lepage, bailli de Sourdon, 4 avril 1696.
Aveu et dénombrement du fief, présenté par Lepage à Alophe de Gaudechart, marquis de Bachivilliers, seigneur de Saint-Rimault, Essuilles et autres lieux, 14 juillet 1697 (copie de 1745).
***Fiefs de* GANNES *et* HEMART *à* MONTMARTIN.**
• Aveu et dénombrement donné par François Daraine, demeurant à Compiègne, 31 mai 1647 (copie de 1746).
• Recherche du service féodal dû pour la terre de Montmartin et les deux fiefs, 27 janvier 1746 (rappel de l'hommage fait le 21 mars 1726 par les filles et héritières de Marguerite Guibert: Marguerite Trudaine, femme de Joseph Lamoureux de La Javelière, Marie-Madeleine Trudaine, femme de Jacques Sadoc, et Marie Trudaine, alors fille, mariée depuis à Hector de Mareuil de Wailly).
• Philippe-Alexandre de Laillier, seigneur de Fayet (près Saint-Quentin), et Anne-Marguerite Lescot, sa femme, vendent à Adolphe de Gaudechart, chevalier de Malte, seigneur d'Hémévillers, le château, la terre et seigneurie de Montmartin, appartenant audit seigneur de Fayet par la succession de Charlotte de Tesson, sa mère, 11 décembre 1754.
Fixation des droits de quint et requint, 13 mars 1755.
• Antoine-Augustin Thomas du Fossé, conseiller au parlement de Normandie, vend à Marie Duchesnay, veuve d'Antoine Poulletier, lieutenant en l'élection de Compiègne, la moitié des fiefs de Gannes et Hémart, à lui appartenant du chef de sa mère Marie-Antoinette Daraine, veuve d'Antoine-Augustin Thomas, seigneur du Fossé, héritière elle-même de son père Gabriel-François Daraine, seigneur du Grand-Autreval, lieutenant-général au bailliage de Senlis, 4 avril 1765.
Fixation des droits de quint et requint, 1er août 1765.
• Délibération du Conseil du r»rince de Condé du 31 juillet 1776 au sujet des droits de quint et requint dus par Geneviève Lamoureux de La Javelière, femme de Denis-François de Mauroy, pour raison de la donation entre vifs qui lui a été faite, le 31 juillet 1770, par sa tante Marie Trudaine de Montmartin.
L'origine des fiefs dans la famille remontait au 18 novembre 1656, date de l'acquisition faite par Jacques Guilbert ; celui-ci en avait donné la moitié à sa

fille Marguerite lorsqu'elle épousa, en 1681, Pierre Trudaine,, seigneur de Tartigny.

MOYENCOURT.

• Deux pièces relatives à la saisie et mise aux enchères de la terre de Moyencourt sur Raymond de La Garde, ancien trésorier du prince de Condé, 1707-1708.

NOROY.

• Aveux et dénombrements de la terre et seigneurie de Noroy par Samuel de Bochart, seigneur de Cauroy et de Nauroy pour la neuviève partie, 1670; et par Louis de Lancry, seigneur de Pronleroy, Lieuvillers, Cauroy et Noroy pour la neuvière partie, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal de Piémont, fils aîné et héritier d'Isaac de Lancry et de Marie d'Abancourt, 13 juillet 1725.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du droit de relief dû pour la terre de Noroy par la comtesse de Neuville, sœur et tante et héritière des deux marquis de Champigny ; 29 novembre 1764.

***Fief de* COUTANCE *à* NEUILLY-SOUS-CLERMONT.**

• Aveu et dénombrement donné par Louis du Breuil, 4 novembre 1677 ; copie délivrée par la Chambre des Comptes, le 14 décembre 1736, à Jeanne Musquin, veuve de Henri du Breuil, seigneur de Coutance.

• Extrait du contrat de mariage de Henri du Breuil et de Jeanne Musquin en date du 4 janvier 1733.

• Charles Calais, bourgeois de Paris, et Angélique du Breuil, sa femme, fille et héritière pour un tiers de Louis du Breuil, seigneur de Coutance, ayant aussi lés droits (par acte du 8 mars 1738) de Pierre-François Despars, bourgeois de Paris, légataire universel d'Elisabeth du Breuil, sa femme, vendent à Jeanne Musquin, dame du fief de Coutance, veuve de Henri du Breuil et remariée avec André Le Marchand, marchand distillateur à Paris, les terres qu'ils possèdent au terroir de Neuilly, 17 juin 1738.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par Jeanne Musquin, 11 février 1745, 1er mai et 7 août 1749, 22 juillet 1762.

• Les créanciers de Pierre-Antoine Boyer, bourgeois de Paris, troisième mari de Jeanne Musquin, vendent le fief de Goutance à François-Henri-Roger Fagnan, intéressé dans les affaires du Roi, 12 mars 1763.

Modération des droits de quint et requint-, 18 août 1763 ; autre décision relative à ces droits, 19 mars 1767.

LOUVEAUGOURT, RANTIGNY, SAILLEVILLE.

• Trois exemplaires sur parchemin de l'acte de fol et hommage donné par Pierre Fagnan, receveur général du marquisat de Liancourt, pour tous lés fiefs,

possédés dans le comté de Clermont par Alexandre, duc de La Rochefoucauld et de La Rocheguyon, prince de Marcillac, marquis de Barbezieux, de Liancourt et d'Halluin, comte de Durtal et d'Aubijoux, etc., héritier de son oncle Henri-Roger de La Rochefoucauld, marquis de Liancourt, 28 décembre 1750.
Relèvent du château de Clermont : le marquisat de Liancourt, le fief de Pierrepont sis à Béthancourt-Saint-Nicolas, le fief de Guehain sis à Senescourt, les fiefs, terres et seigneuries d'Ars, de Louveaucourt, de Rantigny, Vaux et Soutraine, le fief de Sailleville, et le fief Judas sis à Cauffry.
Relèvent de la châtellenie de Bulles, dépendant du comté de Clermont : la terre et seigneurie du Mesnil-sur-Bulles, partie du fief de Wardancher à Bulles, les fiefs de Mognevillette, de Saint-Jean de Warty, et de Sageville, sis à Mogneville, Sageville, Laigneville, Barisseuse et Nogent-les-Vierges.
Pièces présentées à l'appui : lettres patentes de juin 1631 et de novembre 1663 portant union des justices, terres et seigneuries de Liancourt, Rantigny, des fiefs de Neuilly-sous-Clermont, Cauffry, Mogneville, Sailleville, Laigneville, Ars, La Bruyère, des fiefs du Petit-Orcamp, Saint-Jean-le-Pauvre, Eloges, Dubois, de la chapelle Saint-Jean-de-Warty, des fiefs, terres et seigneuries de Louveaucourt, Bailleval, Béthancourt-Saint-Nicolas, Pierrepont, Saveuse, Senescourt, Cocréaumont et Soutraine ; lettres patentes d'août 1673 portant confirmation des précédentes et érection en marquisat de la terre et seigneurie de Liancourt.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du droit de relief dû par la duchesse d'Estissac, fille et héritière du duc de La Rochefoucauld, pour le marquisat de Liancourt, 2 décembre 1762.
• Baux de la ferme et du moulin de Rantigny, 31 août 1754.
Bail de la ferme de Louveaucourt, 4 octobre 1753.

VALESCOURT, ROTIBEQUET près Saint-Just.

• Aveu et dénombrement du tiers de la terre et seigneurie de Valescourt et des fiefs des Avesnes et des Croisettes faisant partie de la terre et seigneurie de Rotibequet, appartenant, du chef de sa tante maternelle Gabrielle de Lameth, à Antoine-Hyacinthe de Mainville, maréchal-de-camp, baron de Marigny-le-Châtel, Faux-Basson et Cornillon, seigneur de la châtellenie de La Celle sous Chantemerle, Nuisy, Charmoy et Chauvigny en Champagne, comte de Chessy, Chalifert et Jablines en Brie, seigneur de Bezu-Ie-Guierry en Galvèche, vicomte de Gannes, seigneur en partie de Blin, châtelain de Saint-Just en Beauvaisis, du Plessis sur ledit Saint-Just, Coivrel en partie, Rotibequet, tiers de Valescourt et autres lieux; 15 septembre 1741.
Les deux autres tiers de Valescourt appartiennent à Mi. de Jonville.

Le fief des Avesnes consistait en une pièce de bois et friches de 30 arpents située entre Rotibequet et la Malborgne.
Le fief des Croisettes, situé entre Rotibequet et Le Plesseret, consistait en deux pièces de bois de 21 et 61 arpents dites le bois des Croisettes et le bois de Rotibequet.
Fiefs relevant de Valescourt : fief du Bois-Hubert, appartenant à M. de Mainville ; fief de l'Argillière, appartenant à Edme-Charles du Bourg, seigneur de La Saussotte ; fief de la Fontaine, appartenant à Charles Masson, receveur de Coivrel ; fief de Braquencourt, appartenant à M. de Jonville ; fief de Fugnières, au même ; fief Crapain au terroir de Ravenel, appartenant à « Guillaume de La Hoche d'Auscourt », garde-du-corps du Roi, fils et héritier de Robert de La Hoche, officier de la grande Fauconnerie, qui a fait foi et hommage du fief le 13 décembre 1696 (original sur parchemin, 24 f. in-4°, suivis d'un cahier de 6 f. contenant les actes de publication et d'enregistrement de l'aveu, novembre-décembre 1741).
• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 26 mai 1744, sur la foi et hommage à recevoir de M. de Jonville ; 27 février 1755, sur le droit de relief dû par les héritiers du comte de Mainville ; 30 août 1759, sur le droit de quint dû par Auguste-Charles-César de Flahaut, marquis de La Billarderie, qui a acquis, le 8 août, le tiers de Valescourt, les fiefs des Avesnes et des Croisettes de Rotibequet, de Michel-Charles-Dorothée de Roncherolles, marquis de Pont-Saint-Pierre, héritier du comte de Mainville.

ROUVILLERS.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Rouvillers présenté au comte de Clermont par Guiot de Belloy, décembre 1455 (copie du XVIIIe siècle).

THURY-SOUS-CLERMONT et FILERVAL.

• Dénombrement de la terre de Thury, octobre 1614 (copie du xviiie siècle).
• Réception de l'aveu fourni par François de Durant, seigneur de Thury et Filerval, fils et héritier d'Odet de Durant, 16 août 1647.
• Foi et hommage par Dominique-Jean de Cassini, maître des Comptes, fils et héritier de Jacques de Cassini, aussi maître en la Chambre des Comptes, 30 août 1776.

TROIS-ETOTS.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Trois-Etots, appartenant à Louis Deschamps dit Morel, seigneur de Cressy, Hodenc, Imbercourt et autres lieux, premier écuyer du duc du Maine, du chef de sa femme, Marie-Anne de Verny, fille et héritière de Claude de Verny, 3 juillet 1705 (copie de

1745).

• Bail à ferme de la terre et seigneurie de Trois-Etots par Louis Deschamps à Louis Boullanger, laboureur, demeurant à Lamécourt, 11 février 1713.

• Vente par Jean-Baptiste Deschamps, marquis de Gressy, fils de Louis, à Joseph Bosquillon, lieutenant-général du bailliage de Clermont, 25 mai 1723.

Bosquillon meurt sans avoir été marié, le 22 septembre 1724 ; son héritier est Nicolas de Hertes, seigneur de Hailles, président au présidial d'Amiens, qui fait foi et hommage le 13 septembre 1725 pour ce qui relevait de Clermont (une partie de Trois-Etots relevait d'Angivilliers).

Nicolas meurt en 1739, laissant pour héritier son fils Nicolas, conseiller au présidial d'Amiens.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 3 décembie 1744, au sujet du droit de relief dû à cause du décès de Joseph Bosquillon de Lieuvillers ; 7 janvier 1745, 25 novembre 1745, 6 février 1755 et 29 juillet 1762, au sujet des droits dus par M. de Hertes d'Hailles; 12 janvier 1785, au sujet d'une contestation entre le seigneur de Trois-Etots et un de ses censitaires.

SACY-LE-GRAND.

• Le duc Charles de Lorraine vend la châtellenie de Sacy-le-Grand à Jacques de Harlay, seigneur 'de Chanvallon, son surintendant des finances, 7 avril 1603.

• Déclaration de Harlay de Chanvallon au profit de Louis Potier, baron de Gesvres, 12 juin 1603 (six copies du XVIIIe siècle).

• Bail à loyer de la terre de Sacy-le-Grand consenti par Bernard Potier, seigneur de Blérancourt, baron de Montjay, seigneur de Thorigny, marquis d'Annebault, comte de Pont-Audemer et Montfort, etc., à Thomas Potier, receveur et admodiateur dudit Sacy, par devant Guillaume Ezard, substitut du tabellion au bailliage de la châtellenie-baronnie de Montjay, terre et seigneurie de Thorigny-en-France ; 7 avril 1645.

• Jean-Jacques Coufard, conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais, est reçu en foi et hommage pour la châtellenie de Sacy-le-Grand et les fiefs de Candoire, Aridel et Saint-Leu, par lui acquis, le 8 avril 1719, de Patrice du Sault et de Mjarie-Charlotte de Viany, sa femme ; 8 novembre 1725.

• Vente par Coutard à Pierre-Charles de Villette, seigneur du Plessis-Longueau, Bazicourt, Houdancourt, Sarron, Le Portail et autres lieux, 8 juillet 1755.

Foi et hommage, 5 août.

• Foi et hommage par Charles, marquis du Plessis-Villette, colonel de dragons, 16 juillet 1776.

• Bail à ferme du fief de Saint-Leu à Sacy-le-Grand (maison et terres),

consenti à Guillaume Lecat, laboureur, par Louis Potier, baron de Gesvres et de Tresmes, qui l'avait acquis de Charles de Villers, procureur en Parlement, 8 février 1606.

• Nicole d'Argillière, veuve de Jean de La Fontaine, seigneur d'Ognon, donne à son fils Philippe de La Fontaine, seigneur de Malgeneste, le fief de Candoire sis à Sacy-le-Grand, consistant en hôtel seigneurial, terres, prés, vignes, bois, cens et surcens, 14 mai 1576.

Foi et hommage, aveu et dénombrement du fief, 28 juin 1577.

• Sentence condamnant Claude de Rebergues à passer déclaration pour deux pièces de terre, 3 décembre 1612.

• Foi et hommage par Louis Potier, comte de Tresmes, baron de Gesvres, Fresnoy, Montjay et Thorigny, seigneur de Bourg-la-Reine, Sceaux et Le Plessis-Piquet, à cause de l'acquisition par lui faite, le 7 décembre 1623, de Philippe de La Fontaine, seigneur de Vitry, Saint-Pierre, Sacy-le-Grand en partie et La Boissière, et d'Anne de Boumarcat, sa femme, de ce qui leur appartenait en la terre et seigneurie de Sacy-le-Grand à cause des fiefs de Candoire et d'Aridel, 19 février 1625.

• Copie de la foi et hommage de Jean-Jacques Coutard du 8 novembre 1725.

• Déclaration d'un quart du fief d'Aridel, appartenant à Charles de Cherlet, écuyer, sr de Saint-Aignan, tenu noblement de M. de Blérancourt, seigneur du fief de Candoire et de l'autre moitié dudit fief d'Aridel, 20 août 1635.

Déclaration par Laurens Jourdin, laboureur, d'une portion du fief d'Aridel sise à Remy, 26 août 1635.

« Déclaration des terres pour ung quart du fief d'Aridel sis à Sacy-le-Grand, appartenant à Simon Vestu à cause de Anne Billouet, sa femme, partissant à rencontre de Monsr de Blérencourt à qui appartient deux quartz et Monsieur de Saint-Agnen ung quart joignant au terrouer dudit Sacy », 2 septembre 1635.

Copie de la foi et hommage de Jacques Coutard du 8 novembre 1725.

• ***Fief de Chepoix***.

Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de la mouvance du fief de Chepoix, 27 janvier 1739 : « M. le marquis d'Arsy a acquis de M. de Verderonne, entre autres fiefs, celui de Chepoix relevant de Clermont en Beauvoisis, duquel dépend le bois de Pavières contenant 170 arpents, duquel bois M. d'Arsy a rendu la foy et hommage aux religieux de Royaumont comme d'un fief relevant d'eux ; d'un autre côté, M. Coutard prétend qu'il lui appartient les droits féodaux qui sont dus par M. d'Arsy à cause de ladite acquisition suivant la clause du contrat

d'engagement de la châtellenie de Sacy du 7 avril 1603... » ; mémoire à dresser.

• Foi et hommage par Michel-Jean de Gouy, marquis d'Arsy, seigneur dudit lieu, Avregny, Pieumel, Dampmarest, marquis de Castelvielh, mestre-de-camp de cavalerie, gentilhomme de la manche du Roi, gouverneur de Béziers et chevalier de Saint-Louis, pour les fiefs de Chepoix, de Lattingy et du bois de Favières, par lui acquis, les 1er février et 28 mars 1736, de Louis-Etienne de L'Aubespine, marquis de Verderonne, 9 avril 1739.

Délibérations du Conseil du prince au sujet des droits dus par le marquis d'Arsy, 7 janvier 1745, 12 janvier 1747.

• Procès-verbal de bornage des marais de Sacy-le-Grand, servant d'usage aux communes de Rozoy, Hardancourt, Cinqueux, Brenouille, Monceaux, Saint-Martin-Longueau et autres, 23 juillet 1737.

***Fief de* PISSELEU *à* ROZOY.**

• Foi et hommage par Claude de L'Aubespine, seigneur de Verderonne, Rozoy, Hardancourt, Pisseleu, Le Fresne, Sacy-le-Grand en partie, Cinqueux, Monchy et autres lieux, pour le fief de Pisseleu à Rozoy et le fief de Chepoix à Sacy, à lui échus et à sa sœur par le décès de Charles de L'Aubespine, 3 juillet 1646.

• Foi et hommage par François-Léonor d'Andlau, mestre-de-camp de cavalerie et l'un des directeurs de la noblesse de la Basse-Alsace, pour le fief de Pisseleu qu'il a acquis avec la terre de Verderonne et autres fiefs du marquis de Verderonne, 10 juillet 1738.

• Foi et hommage par Marie-Henriette de Polastron, veuve de François-Léonor, comte d'Andlau, l'un des quatre chevaliers héréditaires du Saint-Empire Romain, lieutenant-général des armées du Roi, demeurant en son château de Verderonne, 16 août 1765.

• Aveu et dénombrement du fief, baronnie et seigneurie de Pisseleu situé à Rozoy, présenté au prince de Condé par Antoine-Henri d'Andlau, 5 octobre 1767 (cahier in-4° de 52 f. de parchemin).

Fief de* LA VERRIERE *(aux terroirs d'Hermès, Saint-Félix et Filerval, aliéné en 1564 par l'abbaye de Froidmont).

• Aveu et dénombrement du fief, présenté au Roi par Louis Le Clerc, président en la Cour des Monnaies, qui l'avait acquis, le 5 novembre 1640, d'Anne de Chypre, veuve de Gabriel de Fransure, seigneur de Villers ; janvier 1641.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé du 7 janvier 1745 et du 20 janvier 1746 au sujet du service féodal du fief, desquelles il ressort que l'abbaye de Froidmont était rentrée en possession du fief avant 1679.

Fief de* WARENVAL *près Jonquières.

• Sentence rendue entre les religieux de Saint-Yved de Braisne d'une part, et, d'autre part, Marguerite des Avenelles, veuve de Charles Thibault, s[r] de Warenval, lieutenant particulier au bailliage de Valois, et ses fils Louis, président et lieutenant-général au bailliage de Compiègne, Charles, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Crépy, Jean, prévôt de la ville et banlieue de Compiègne, et Antoine Thibault, s[r] d'Aillemont, tous seigneurs dudit Warenval, 30 janvier 1645.

• Louis Thibault, seigneur de Warenval et de Jaux en partie, baille à ferme les maison, terres, prés, bois, etc., constituant le fief, 11 octobre 1663.
Procès-verbal d'arpentage de ces biens, 15 octobre 1664.

• Louis Thibault donne le fief à son neveu Nicolas, lieutenant particulier au bailliage de Compiègne, 30 juin 1666.
Aveu et dénombrement du fief, 26 juillet 1667.

• Anne Charpentier, veuve en premières noces de Nicolas Thibault, seigneur d'Aillemont, Séry, Warenval et autres lieux, et en secondes noces de Jean de Rocquevert, seigneur de La Magistruze, premier lieutenant de la compagnie des Grenadiers à. cheval du Roi, et Marie-An ne Thibault, sa fille, vendent le fief de Warenval à Camille Esmangart, procureur du Roi en l'hôlel-de-ville de Compiègne, et à Elisabeth de Billy, veuve de Claude du Hamel, sa belle-mère, 12 juillet 1695.
Aveu et dénombrement du fief, 13 septembre 1697.
Foi et hommage par Camille Esmangart et Antoinette du Hamel, sa femme, 28 août 1722 (copies de 1746).

• Délibération du Conseil du prince de Condé du 13 mars 1749 au sujet des droits dus à cause des mutations de Warenval : Elisabeth Esmangart, seule héritière d'Antoinette du Hamel, a épousé le s[r] de Maricourt le 13 mai 1720 ; elle mourut le 13 novembre 1737, laissant un fils et une fille ; celle-ci a épousé depuis le s[r] Caron, receveur du grenier à sel de Compiègne.

WARTY.

• Michel de Béronne, écuyer, seigneur dudit lieu, délaisse à Florent d'Argillière, chanoine de Clermont, une pièce de six mines de terre au terroir de Warty, faisant partie de la pièce de cinq muids et sept mines qu'il a prise à cens des chanoines et chapitre de Clermont, 24 août 1574.

• Six baux à cens de terres au terroir de Warty, consentis par les chanoines de Clermont de 1570 à 1574.

• Louis Chabert, capitaine du château de Mello, et ses frères et sœurs, tous héritiers de Simon Chabert, capitaine dudit château de Mello, vendent leur

maison de Warty à Louis Gille, jardinier, demeurant à la chaussée de Warty, 22 juillet 1617.

• Denis de Chambellain, religieux de Saint-Denis, prieur du prieuré de Warty, baille à ferme les cens et rentes qui appartiennent au prieuré, 5 mai 1626.
Déclaration des biens tenus à cens et rente du prieuré, 1635.

• Contrat d'héritages tenus en censive de la seigneurie de Warty, 12 février 1643.

• Liste sommaire d'acquisitions faites dans le fief de Warty de 1571 à 1661.

• Sentence rendue contre Louis de Hangest, seigneur de Warty, au profit d'Isaïe de Cormier, sieur de La Haye, Cercamps.
L'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, et recevant celui-ci en foi et hommage pour les fiefs de Becquerel, Choisy et Maimbeville, sis dans les paroisses de Warty et de Breuil-le-Sec, par lui acquis de Barbe de Servient, veuve de Pierre de Gruel, marquis de La Frette, le 19 janvier 1662 ; 9 juin 1662.

• Arrêt du Parlement annulant le contrat de la vente de la terre et seigneurie de Warty faite par Barbe de Servient, le 15 avril 1662, à Louis de Hangest, seigneur de Louveaucourt, et à Madeleine de Mornay, sa femme, 13 mai 1665.

• Sentence des Requêtes du Palais annulant le contrat de la vente du fief de Becquerel du 19 janvier 1662, condamnant Isaïe de Cormier, s^{r} de La Haye, au paiement des arrérages de la rente alors stipulée, et envoyant en possession du fief Elisabeth Le Féron, duchesse de Chaulnes, héritière de Barbe de Servient, marquise de La Frette, sa mère, 12 avril 1679.

• Arpentage du bois des Buiron près d'Erquery, appartenant au seigneur de Warty, 13 décembre 1693.

SAINT-GERMER-DE-FLY et VILLERS-SAINT-SEPULCRE.

• Philippe de Boulainviller, gouverneur du comté de Clermont, enregistre la déclaration « que les relligieux abbé et couvent de l'église et abbaye mons^{r} saint Germer de Flay ont fait présenter et bailler par damp Nicolle de Feuquières, leur relligieux prieur et procureur, de toutes les possessions et revenues qu'ilz dient avoir et tenir en main morte en ceste conté... ».
Fragment de l'acte, 2 f. de parchemin ; le second est intitulé : « Enssuit ce que tient le prieur de Villers-Saint-Sépulcre, membre de ladite église ».

MOUY.

• Jean Neutte, marchand à Mouy, assigne à Olivier Maréchal, bourgeois de Paris, un rente de 37 1. 10 s. sur sa maison de Mouy, comprenant un moulin à draps, 12 avril 1622.

FIEFS DIVERS relevant de Clermont. Délibérations du Conseil du prince

de Condé.
• 21 janvier 1745, terre et seigneurie d'Airion, dont une partie appartient à l'abbaye de Saint-Quentin et l'autre au duc de Fitz-James.
• 26 novembre 1744 et 10 février 1746, terre et seigneurie de Cressonsacq, dont moitié relève de Clermont et moitié de Bulles ; appartenait en 1725 à Jean Hébert, écuyer, qui la vendit ensuite) à M. Jamets de La Rivaudais, maître des Comptes, mort en 1735.
Celui-ci eut pour héritiers son frère, M. Jamets de Vilbar, et sa veuve, qui se remaria avec le président Ogier.
• 4 août 1755, Ons-en-Bray ; droit de relief dû par M. Le Gendre à cause de la donation qui lui a été faite par Mr Pajot, son oncle, du comté d'Ons-en-Bray et dépendances par son contrat de mariage du 18 février 1753.
• 7 et 21 juillet 1746, fiefs de Saint-Symphorien et de Chabannes dans la paroisse de Laigneville, vendus par Marie-Anne de Billy, le 18 juillet, à Jacques-Louis-Sébastien Héricard, seigneur de Thury, et à Anne-Madeleine Leschassier, sa femme.
• 3 février 1746, fief à Caigneux qui appartenait en 1373 à Pierre Pouquet, en 1479 à Simon Routans, en 1489 à Etienne Pilache, au XVIIe siècle à M. Desfriches-Doria, seigneur de Cernoy.
• 21 avril 1768, droit de relief dû pour le fief des champarts de Lardières à cause de la mort de Jeanne Barthon de Montbas, marquise du Chilleau, décédée sans enfants en décembre 1765 et dont les héritiers sont Louis et Pierre de Lubersac.
• 16 décembre 1745 et 16 juin 1746. Le fief de Bourbon à Jonquières n'a pas été servi depuis l'hommage rendu par Jean-Isaac de Gorbeville le 19 novembre 1698.
Il a dû appartenir ensuite, avec la terre de Jonquières, à Jacques de Dompierre, religionnaire fugitif ; la terre de Jonquières a été régie pendant plusieurs années par les fermiers généraux des biens des relîgionnaires, enfin adjugée, par arrêt du Parlement du 13 mai 1745 confirmatif d'une sentence du bailliage de Compiègne du 24 juillet 1728, à Madeleine d'Orthe, veuve de Henri de Baubers, comme parente plus proche dudit Jacques de Dompierre, faisant profession de la religion catholique.
Décision de poursuivre la saisie féodale du fief de Bourbon à Jonquières, faute d'homme, droits et devoirs non faits et non payés.
• 16 décembre 1745. La terre et seigneurie d'Armancourt, le fief de la Carrière ou de la Taque sis audit Armancourt, les fiefs de Bourbon et de Faverolle sis à Jaux, n'ont point été servis depuis les hommages que Françoise-Charlotte de

Senneterre, épouse non commune en biens de Jean-François Malortie, marquis de Boudeville, en a faits le 26 juin 1732.
• 26 janvier 1752. Le marquis de La Ferté-Senneterre, par acte du 15 février 1751, a vendu la terre d'Armancourt et les fiefs y joints à Antoine Laurès, secrétaire du Roi honoraire ; celui-ci en a été évincé, par acte passé le 5 janvier 1752, par le maréchal de La Mothe-Houdancourt, qui a exercé le retrait lignager ; droits dus au prince.
• 29 avril et 1er juillet 1756. Réduction des droits de quint et requint en faveur de la maréchale de La Mothe-Houdancourt, qui garde la terre d'Armancourt par arrangement conclu le 8 mai 1756 avec son gendre et sa fille, M. et Mme de Gamaches. -
• 16 décembre 1745. Recherche du service féodal du fief de Boizicourt, qui a appartenu anciennement à Jean de Gamaches, puis à ses héritiers qui en ont fait la foi et hommage le 6 juillet 1480, et qui appartient aujourd'hui aux religieuses de Sainte-Bauldeur de Chelles.
• 12 mai 1740, modération de droits en faveur du s^{r} Regnard, qui est sur le point d'acheter le fief et seigneurie d'Odonville.
• 16 décembre 1745, sur le service féodal du fief de Vaux ou des Payelles à Clermont, dont les marguilliers de l'église paroissiale de Saint-Samson ont donné anciennement un homme vivant et mourant ;
• sur le service féodal du fief Duquesne à Clermont et Giencourt, qui provient de Tristan de Choisy et qui appartient à l'hôpital de Clermont et à la dame Gayant.
• 31 décembre 1744, service féodal du fief de Minauquier, sis aux terroirs d'Avregny et de Sacy-le-Grand, du fief du Puits-Sacquet sis à Clermont, lesquels sont mouvants du comté de Clermont, et de partie du fief de Chataret au Fay-Saint-Quentin, qui relève de la châtellenie de Bulles, appartenant à Charles Cuvelier, contrôleur des actes à Clermont, à cause de Marie-Françoise Cuvelier, sa femme, comme donataires de la tante de celle-ci, Catherine Cuvelier, veuve d'Armand-Jean Gayant (acte du 11 août 1730), et de François Cuvelier, avocat ; on assure aussi que le fief de Crèvecœur ou d'Aquenet proche Clermont appartient audit Charles Cuvelier comme donataire, par acte du 19 juin 1742, de son frère Pierre, chanoine de Clermont, qui le tenait de Nicolas Cuvelier, conseiller au bailliage.
• 20 janvier 1746, service féodal du fief des Ledoux à Bury, ayant appartenu en 1680 à Nicolas Ricard à cause de Louise Ledoux, sa femme, et en 1722 à Thomas Tassart, receveur à Bury.

Service féodal du fief de Bourbon ou des Poirées à Bury, qui a appartenu anciennement au sr de Pienne.

• 15 février 1729, droit de relief dû par M. Tiercelin de Brosse pour les deux tiers de la terre de Saint-Remy-en-l'Eau, qui lui appartiennent comme héritier de sa belle-mère.

• 5 octobre 1748, hommages dus par Auguste-César de Flahault de La Billarderie, fils aine de feu Charles-César, pour la terre et seigneurie d'Angivilliers, et pour celle de Saint-Remy-en-1'Eau à laquelle sont unis les fiefs de la Gloriette et de Malborgne.

• 16 janvier 1755 et 20 mai 1789, fief du Bus sis à Caillouel, paroisse de Hermès ; aveu et dénombrement du s[r] Goguet, 24 avril 1684 ; Antoine-Yves Goguet, conseiller au Parlement, vend le fief à Philippe, comte de Noailles, seigneur de Mouchy, 20 septembre 1754 (Goguet le tenait de son père, Yves Goguet, avocat au Parlement, et de son oncle, Thomas Goguet, s[r] de Carville, conseiller au présidial de Beauvais) ; aveu et dénombrement par Philippe de Noailles, duc de Mouchy, 23 octobre 1787.

• Déclaration faite le 23 octobre 1657 des terres situées à Epineuse et aux environs acquises par Marguerite Herbet de Jean Lefebvre par contrat du 24 avril 1621.

• Refus opposé au s[r] Duguet, propriétaire du fief du Fay à Clermont, qui réclamait la jouissance des droits, d'afîorage sur les vins débités en l'hôtellerie de Saint-Léger, 18 février 1789.

1-C-012 **BULLES** (châtellenie de).

• Etat du domaine de la châtellenie de Bulles et de Bailleu-sur-Thérain affermé en 1671.

• Aveu et dénombrement de la châtellenie, tenue du château de Clermont (copie du XVIIe siècle).

• Déclaration passée au terrier de la châtellenie, 10 juillet 1601. Deux baux à cens de terrains à Bulles, 1736.

• Délibération du Conseil du prince dj Condé autorisant la démolition des portes de Bulles, 5 septembre 1743.

BARBANÇON.

• « Mémoire sur le fief de Barbançon, situé es terroirs de Bailleu-sur-Thérain, Condé, Tardonne (Therdonne) et autres terroirs, réuni par félonie à la châtellenie de Bulles, membre du comté de Clermont en Beauvoisis » (cahier de 10 f., XVIIIe siècle).

• Déclaration passée au terrier du fief de Barbançon, 12 septembre 1601.

FUMECHON.

• Aveu et dénombrement des fiefs de Pierre de Fumechon et de Simon d'Erquinvilliers présenté par Jean de Senicourt, seigneur de Sesseval, héritier de son père Antoine, et par Dominique de « Chaudet de Lazenay », héritier de son frère François, grand-archidiacre de Chartres, à Charles de Billy, seigneur d'Antilly, Villers-les-Potel, Cuvergnon, Laigneville en partie, etc., les dits fiefs relevant de sa terre de Fumechon, 16 mai 1681 (copie du XVIIIe siècle).

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Fumechon, relevant du Roi à cause de la châtellenie de Bulles, présenté par Charles de Billy, 27 juin 1681 (extrait copié au XVIIIe siècle).

• Autre aveu, présenté par Alexandre-François de Billy, sous-lieutenant aux Gardes françaises, 1er juin 1725 (original sur parchemin signé *Billy d'Aniilly)*. Arrière-fiefs : le fief de Pierre de Fumechon appelé aujourd'hui le fief de Sesseval, possédé par « Mme de Lameth et Mme de Champigny », ainsi que le fief d'Erquinvilliers (l'extrait de l'aveu du 27 juin 1681 disait « MM. de Sesseval et de Lametz ») ; le fief de Fumechon sis à Bulles, possédé par les dames de Wariville et plusieurs particuliers ; le fief de Fontenay à Fumechon, possédé par le sieur Bocquillon de Clermont ; le fief de Béronne à Fumechon, possédé par Antoine Dourlent et René Meurine ; le fief d'Aubigny à Fumechon, possédé par Mme de Warignies ; le fief de Fouquerolle à Fumechon, appartenant à Saint-Pierre de Beauvais.

• Bail de la terre de Fumechon, 23 janvier 1741.

• Trois déclarations au terrier de Fumechon, 1681 et 1701.

• Alexandre-François de Billy vend Fumechon à Louis-Pierre-Nicolas de Guillebon, seigneur de Warignies, 24 décembre 1754. Foi et hommage, 15 janvier 1755.

REMERANGLES.

• Le chapitre de l'église de Beauvais présente le chanoine François de Fourmentin comme homme vivant et mourant pour cinq fiefs à Rémérangles et un fief à Essuilles, 28 juin 1564 (copie de 1604).

• Procès-verbaux d'un vol avec effraction commis dans l'église de Rémérangles dans la nuit du 20 au 21 mai 1691.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal et des droits dus par les chanoines de Beauvais, 3 décembre 1744, 2 décembre 1773 et 24 mars 1774.

CLERY *(fief de) à* REMERANGLES.

• Aveux et dénombrements par Alexis Le Clerc, seigneur de Saint-Michel, 21 août 1684 ; par Alexandre de Bernet, seigneur du Bout-du-Bois, à cause d« Marie-Geneviève-Madeleine Le Comte, sa femme, 23 juin 1712 (copies de 1750).

• Celle-ci, veuve d'Alexandre de Bernet, vend le fief de Cléry à Françoise-Marie-Claire Blatier; femme d'Abel Deniset, lieutenant-colonel du régiment de Lionnois, demeurant à Lille, 30 décembre 1733.

• Droit de relief dû après la mort d'Abel Deniset, 26 août 1751.

• Aveu et dénombrement donné par la veuve, 1er avril 1777.

MONCEAUX près Bulles.

• Aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Monceaux, appartenant pour la plus grande partie aux religieuses de Wariville par acquisitions faites de la famille Vigneron en 1667 et en 1680, et pour le reste à Jean, Louise et Cécile Guérin comme représentant Pierre Vigneron, leur aïeul, 20 octobre 1703 (copie de 1726 sur parchemin, 40 f.).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé sur le service féodal et les droits dus par les religieuses de Wariville, 10 décembre 1744, 13 mars 1749, 29 novembre 1764, 10 décembre 1777.

***Fief de* CATILLON à LORTHEIL près Bulles.**

• Aveu et dénombrement fourni par les religieuses de Wariville, 22 octobre 1703 (copie de 1726 sur parchemin, 8 f.).

• Foi et hommage par les religieuses pour le fief de Catillon et un tiers et un dix-huitième du fief de Monceaux, 2 mai 1726.

FOURNIVAL.

• Lettres de Louis de Soyecourt, seigneur de Mouy, bailli de Vermandois, gouverneur du comté de Clermont pour le duc de Bourbonnais et d'Auvergne notifiant que Collart de Broyés, seigneur de Pacy, lui a remis l'aveu et dénombrement d'un fief qu'il possède à Fournival,. « par la succession de Jean de Broyés dit le Herle, seigneur du Mesnil-sur-Rocquencourt et de Marquestéglise » (Marquéglise), 11 mars 1458 [1459] (original en parchemin).

• Lettres de Pierre de Bourbon, comte de Clermont, recevant la foi et hommage de Marie de Boulainviller, veuve de Nicolas de Broyés et ayant la garde de ses enfants mineurs, pour deux fiefs, dont un à Moyenneville qui relève du château de Clermont, et l'autre sis à Fournival, qui fut au Herle de Campremy et qui relève de Bulles, 29 janvier 1486 [1487] (copie de 1743).

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par le duc de Fitz-James pour les fiefs de Cohen, des Essarts, de Fournival et du moulin de Becquerel, qu'il tient de la châtellenie de Bulles, 29 juillet 1762.

LE MESNIL-SUR-BULLES.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par le duc de La Rochefoucauld en qualité d'héritier ou de donataire du marquis de Liancourt, son oncle, pour toutes les terres, seigneuries et fiefs qu'il tient du château de Clermont et de la châtellenie de Bulles, entre autres la terre du Mesnil, 10 décembre 1744, 27 novembre 1749.

• Foi et hommage par le duc Alexandre de La Rochefoucauld pour tous ses fiefs, 23 décembre 1750.

• Bail de la recette et ferme de la terre et seigneurie du Mesnil-sur-Bulles, 27 décembre 1752.

• Liquidation des droits dus par Marie de La Rochefoucauld, duchesse d'Estissac, par suite du partage des biens du duc de La Rochefoucauld, son père, 5 septembre 1765.

Fiefs D'HEILLY *et de* LA MOTTELETTE *à* BAILLEU-SUR-THERAIN.

• Entérinement au greffe du bailliage de Clermont des lettres de foi et hommage présentées pour la moitié du fief d'Heilly par Pierre de Dampierre, et ses sœurs Marie-Anne et Agnès, enfants de feu Guillaume de Dampierre, 15 octobre 1601 (copie de 1605). Saisie du fief d'Heilly, 25 mars 1605.

Autres saisies de la moitié du fief sur les héritiers Dampierre, l^{or} juillet 1622, 9 janvier 1629.

• Déclaration de la moitié du fief d'Heilly appartenant aux enfants mineurs de défunt Jacques du Mesnil, faite par leur tuteur, David du Mesnil, 17 août 1635.

• Signification faite aux propriétaires du fief d'avoir à accomplir le devoir féodal, 1er septembre 1646 (formule imprimée, lettres du bailli de Clermont, Annibal-Alexandre de Longueval, marquis d'Haraucourt).

Foi et hommage par Hélène de Hédouville, veuve de David du Mesnil, propriétaire de la moitié du fief d'Heilly par échange fait, le 6 septembre 1641, avec Claude de Dampierre, conseiller au bailliage et siège présidial de Beauvais, 22 novembre 1646.

Autre foi et hommage par Pierre Caron, mari d'Hélène de Hédouville, 8 février 1648.

Partage et division de cette moitié du fief entre Philippe du Mesnil, seigneur de Bailleu-sur-Thérain et de Montreuil, et Pierre Caron et Hélène de Hédouville, sa femme, auparavant veuve de David du Mesnil, 29 août 1650 (copie de 1746).

• Contrats de 300 livres de rente assignées à la princesse de Carignan et à la

duchesse de Nemours comme revenu de la somme de 6.000 livres qui leur est due à titre d'indemnité à cause de la vente faite par Louis de Vandeuil, seigneur du Crocq, et Charlotte de Sericourt, sa femme, le 21 mars 1655, à l'évêque de Rennes, abbé de Proidmont, des fiefs d'Heilly et de la Mottelette, à la charge de les faire amortir, en échange de la terre de Cormeilles ; 23 juin, 20 et 23 juillet 1662 (copie de 1678).

• « Dénombrement du fief d'Heilly assis à Bailleu-sur-Thérain et es environs que moy Jean Caron, un des quatre courriers du Cabinet du Roy, demeurant aud. Bailleul, seigneur dud. fief d'Heilly par indivis avec le sieur archevesque d'Auch, abbé de Nostre-Dame de Froidmont, aussy seigneur dudit Heilly, tient et advoue tenir du Roy à cause de sa chastellenie de Bulles », 20 janvier 1682.

• Les généraux des finances de Soissons ordonnent une troisième publication de cet aveu à la paroisse du fief d'Heilly, à cause de l'opposition faite au sujet d'un article par Chrétienne Mabille, veuve d'Antoine Naquet, et par Jean Dampierre, curé de Bailleu, 27 mai 1686.

• Ventilation des droits de mutation dus par Raoulin-Pierre Caron à cause du décès de Jean Caron, son père, 1er août 1705 (le fief lui appartient par indivis avec l'évêque de Montpellier, Colbert de Croissy, abbé commendataire de Froidmont).

• Raoulin Caron et Angélique de Vallois, sa femme, vendent leur moitié du fief d'Heilly à Madeleine de Catheux, veuve de François du Mesnil, seigneur de Bailleu en partie, 24 décembre 1712 (trois copies de 1746). Aveu et dénombrement du fief, 4 avril 1718 (copie de 1746).

• Aveu et dénombrement du fief et seigneurie de Bailleu, autrement de la Mottelette, dit Dagombert, et de ses appartenances et dépendances, situé au village de Bailleu-sur-Thérain, présenté par François-René-Michel du Mesnil, seigneur de Bailleu et autres lieux, demeurant ordinairement audit Bailleu, 4 avril 1718 (copie de 1746).

• Foi et hommage de François-René-Michel pour la moitié du fief d'Heilly, à lui échue par le décès de Madeleine de Catheux, sa mère, 1er juillet 1722 (copie de 1746).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des fiefs d'Heilly et de la Mottelette, *22* avril 1739, 30 mai 1743, 31 décembre 1744, 30 octobre 1749.

• Sentence des Requêtes du Palais au sujet de la rente spécifiée par les contrats de 1662 et dont trente années d'arrérages sont réclamées par Jean-Pierre Joly, tuteur onéraire du prince de Condé, à François-Charles, marquis de Gomer, fils et héritier de Madeleine de Vandeuil, femme de Louis de Gomer,

seigneur de Quéranvillers, fille et héritière de Timoléon de Vandeuil, qui lui-même était fils unique de Louis de Vandeuil et de Charlotte de Sericourt, les contractants de 1662 ; 24 avril 1750.

• « Arrest du Grand Conseil du Roy, rendu en faveur des habitans de la Paroisse de Bailleu sur Thérain ...... contre les prieur, religieux et couvent de l'abbaye de Notre-Dame de Froidmont, ordre de Cisteaux, filiation de Clairvaux, qui maintient les habitans de Bailleul dans le droit et possession de la plaine et des côtés du mont de Proidmont à titre de pâtures et communes *De l'Imprimerie de P. G. Le Mercier, Imprimeur du Grand Conseil, rue saint Jacques, au Livre d'Or,* 1757 » *(imprimé* de 14 p. in-4°).

• Bail à loyer de la maison et ferme du Gravier, consenti à Etienne Briet pour neuf ans par Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, abbé de Froidmont, 13 décembre 1758 (copie de 1765).

• Arrêt du Grand Conseil rendu en faveur de l'abbé de Froidmont contre Antoine-Philippe-Maximilien de Gueulay de Rumigny, seigneur du Crocq, Charles-François-Gabriel, marquis de Gomer, officier aux Gardes françaises, et sa mère Catherine de Mornay de Montchevreuil, veuve de Charles de Gomer, Louis-Gabriel de Gomer, lieutenant-colonel d'artillerie, commandant l'Ecole de La Fère, Madeleine de Gomer, fille majeure, et François-Silvestre L'Hoyer, avocat en Parlement, adjudicataire des baliveaux sur taillis des terres et seigneuries de Cormeilles et du Crocq, 5 septembre 1761.

• Autre arrêt du Grand Conseil entre les mêmes parties, 31 mars 1762 (copies de 1764).

• Délibération du Conseil du prince de Condé du 26 octobre 1763 au sujet de la somme à payer par provision à cause des donations faites par le contrat de mariage passé le 16 juillet 1753 entre René-François-Michel du Mesnil et Thérèse de Gaudechart : donation entre vifs par ledit s^r du Mesnil à René-François de Gaudechart, son filleul, mineur, fils aîné de Louis-René de Gaudechart, seigneur de Mattancourt, et neveu de la future épouse, de la terre et seigneurie de Bailleu-sur-Thérain, comprenant les fiefs de Bailleu, La Mottelette, Heilly, de la terre et seigneurie de Caigneux située audit Bail le u, avec réserve d'usufruit et à charge de substitution au profit du fils aîné du donataire.

• Autre décision du 27 juin 1787 pour repousser la prétention de M. de Gaudechart aux honneurs dans l'église de Bailleu.

ETOUY

• Déclaration dés terres et seigneuries d'Etouy, Litz, Rue-Saint-Pierre et fief de

Cohen, appartenant à Mlle de Vignacourt ; s. d. (XVIe siècle).
• Délibération du Conseil du prince de Condé du 22 janvier 1733, au sujet des droits réclamés au duc de Berwick à cause de l'acquisition qu'il a faite des terres d'Etouy, Litz, Rue-Saint-Pierre, Cohen, etc., de Thomas Rivié, baron de Chars, le 7 mai 1732.
• 12 août 1739, foi et hommage du duc Charles de Fitz-James, fils et légataire universel de Jacques, duc de Fitz-James et de Berwick, à cause des terres d'Etouy, Litz, fiefs de Cohen et de Rue-Saint-Pierre, des fiefs de Mitry, Lespoty et de Pierre Le Payen situés à La Neuville-en-Hez, des fiefs de Bazin, le Colombier, ou fiefs d'Erquinvilliers, et du fief Muzard (copie de 1745).
• Droit de rachat dû par le duc de Fitz-James pour le fief de Cohen situé près d'Etouy et relevant de la châtellenie de Bulles, 3 février 1746.
• Titres anciens. Contrats de vente de terres entre des habitants d'Etouy, 1546-1551 (cinq pièces), 1602-1612 (deux pièces).
Pièces relatives à ces biens, provenant de la famille Le Socq et appartenant au XVII" siècle aux Le Socq et aux Bastier, 1612-1629 (vingt-sept pièces).

BIZANGOURT.

• Déclaration et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Buizencourt (Bizancourt)... qui fut à Jean d'Encre, écuyer, depuis à Nicolas Basterel, et appartient à Nicolas Le Scellier par la succession de Pierre Le Scellier, son père, s. d. (XVIe siècle, original en 18 f. de parchemin, sans signature ni date).
• Aveu du même fief, « qui fut à Coiin Paix », présenté par Antoine de Monchy, seigneur de Noroy et de Bizancourt, 8 août 1702 (original signé, 18 f. de parchemin).
• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 15 mars 1729, droit de relief dû par Renée de La Broue, veuve d'Antoine de Monchy, mort au mois de février 1728.
• 29 février 1748, poursuite de l'adjudication par décret contre le s[r] de Monchy, capitaine dans les troupes de Marine à la Martinique, « seul fils du feu s[r] de Monchy par le décès de deux de ses frères qui ont été tués au service depuis le commencement de la guerre » ; mémoire présenté par M. de Manerbe, cousin-germain du s[r] de Monchy, aide-major aux Gardes-du-Corps, 10 avril 1755 et 8 février 1759, droits de relief de la terre de Bizancourt en la paroisse d'Avregny, dus par le décès d'Antoine de Monchy en février 1728, par le décès de son fils aîné, Gabriel-Louis-Edmond, le 8 septembre 1742, de son second fils Antoine-René, le 5 mars 1743, par la cession que le troisième fils, Jean-Thomas, a faite à sa sœur Louise-Antoinette par acte du 10 avril 1753, et par la vente

faite par celle-ci à M. d'Argenlieu le 30 décembre 1758.

THIEUX.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Thieux, relevant du Roi à cause de la châtellenie de Bulles et par indivis de M. de Marillac, maître des Requêtes, à cause de sa terre de Farivillers, appartenant à Charles d'Estourmel, moitié par acquisition par retrait faite dudit s[r] de Marillac, moitié du chef d'Antoinette de Liévin, sa femme, fille aînée et héritière de Louis de Liévin, 30 janvier 1610 (original en 24 f. de parchemin, signé).

La terre de Thieux comprend les fif-fs de La Mothe et de La Griffonnerie. Arrière-fiefs : fief de Viverel au terroir de Montreuil-sur-Brêche, tenu par Louis de Torcy, seigneur de Reuil-sur-Brêche ; fief à Quévremont, tenu par Pierre Loisel, seigneur de Quévremont, en arrière-fief de Louis de Torcy à cause de son fief de Viverel ; Florimond de Marie, seigneur de Thieux en partie à cause de son fief Brissel, tient un fief abrégé sis au Quesnel-Aubry et terroir du Plessier-sur-Bulles.

• Délibération du Conseil du prince de Condé du 3 décembre 1744. Droit d'indemnité dû par les religieux de Saint-Lucien de Beauvais, à qui Jean-Joseph d'Estourmel, marquis de Cretoy, a vendu la terre de Thieux le 12 mars 1700 ; mention de la vente de la terre de Farivillers faite par Antoine Sainctot de Pingre aux religieux de la Visitation d'Amiens le 11 août 1718.

HEZ.

• Signification à François Damjou, commissaire établi à la terre et seigneurie de Hez, en la paroisse de Villers-Saint-Sépulcre, 11 janvier 1631.

• Procès-verbal de saisie, 28 août 1635.

• Bail de la terre de Hez, consenti par Jean de Lespinay, seigneur de Hez, et Louise de Sebonville, sa femme, à Lucien Potier, receveur du revenu temporel du prieuré de Villers-Saint-Sépulcre, 13 août 1637.

• La comtesse de Soissons fait remise des droits dus par M. de Hez (Jean de Lespinay) à cause de l'ouverture du fief par le décès de Jeanne de Malingre et ordonne la mainlevée, 11 février 1639.

• Saisie du fief signifiée à Lucien Potier, 27 juin 1640.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Hez par, Jean Le Scellier, conseiller honoraire au présidial de Beauvais, fils et héritier de Jean Le Scellier, conseiller secrétaire du Roi et de la cour de parlement de Paris, 27 juin 1724 (38 f. de parchemin).

Foi et hommage par Jean Le Scellier, 4 avril 1743.

• Droit de relief dû par les héritiers de Jean Le Scellier, mort en septembre

1750 (délibération du 29 avril 1751).

MATTANCOURT (près de Montreuil-sur-Thérain, paroisse d'Abbécourt).

• Foi et hommage de Nicolas de Gaudechart pour la terre et seigneurie de Mattancourt, par lui acquise le 18 novembre 1621 ; 12 octobre 1622.

• Saisie féodale, 16 juin 1673.

• Aveu et dénombrement présenté par René-Antoine de Gaudechart, 13 décembre 1680 (copie de 1746).

• Foi et hommage par René-Antoine de Gaudechart, 27 octobre 1725.

Droit de relief dû par son fils aîné, Louis-René, 10 décembre 1744.

Extrait des titres par lui communiqués : 12 octobre 1622, foi et hommage de Nicolas de Gaudechart ; 22 juin 1651, foi et hommage de son frère René ; 18 novembre 1672, donation par ledit René et Elisabeth de Hangest, sa femme, à leur fils René-Antoine, qui fait foi et hommage le 15 mars 1673 et donne son aveu le 13 décembre 1680 ; il meurt en 1739.

Liquidation du droit de relief, 18 mai et 7 décembre 1747.

• Foi et hommage par Louis-René de Gaudechart, fils et héritier de René-Antoine, 17 février 1759.

***Fief de* WARDANCHER *à* BULLES.**

• Droit de relief dû par François Bléryе, officier du Roi demeurant à Beauvais, pour l'acquisition d'une partie de ce fief, faite de Jean-Baptiste-Ponce Pasquier, doyen et chanoine de Gerberoy, 2 juillet 1744.

• Droit de relief dû par Charles Hardivilliers, laboureur à Bulles, pour l'acquisition d'une partie du fief faite de Jean-Baptiste Chardon, receveur des Aides à Beauvais, 29 novembre i764.

***Fief de* BRAQUEMONT *à* BULLES.**

• Délibération du Conseil du prince de Condé du 3 décembre 1744 au sujet de ce fief : acquis par le chapitre de Clermont de Guillaume de Braquemont, écuyer, le 28 janvier 1477 [1478] ; aliéné en partie par le Chapitre, en 1577, au profit de Romain Pasquier ; appartenant à Claude Blatier en 1614, à son fils Pierre en 1624, à François de Bonin à cause de Marie Blatier, sa femme, en 1661, à Jacques Guilloteau en 1665, au s^r^ Couëseau en 1725 ; acquis, par le s^r^ Bléryе en 1744.

FARIVILLERS (terre et seigneurie de), entre Saint-André et Bonvillers, au-dessous de Breteuil.

Délibération du Conseil du prince de Condé du 26 novembre 1744 au sujet des droits dus pour cette terre, vendue par Antoine Saintot de Pingre aux religieuses de la Visitation d'Amiens le 11 août 1718.

1-C-013 ***Fief de* REGNAULT DU CHASTEL *à* SAINT-RIMAULT.**

• Saisies féodales du fief, 1632, 1648.

• Aveu et dénombrement du fief, présenté par Louis Planson, fourrier des logis du Roi, au nom de sa femme Madeleine Pouillon, fille et héritière d'Alexandre Pouillon, sieur du Mermont, au lieu de défunte dame Marie de Fourcroy, 14 août 1713.

• Aveu par le même Louis Planson du fief de *Ganne* et *Cléry*, situé à Bulles, au lieudit le Chaussoy, 14 août 1713.

• Délibération du 6 mars 1749 au sujet des droits dus par Marguerite et Louise-Madeleine Planson, qui ont fait la foi et hommage pour les deux fiefs le 14 août 1727.

LE QUESNEL-AUBRY.

• Déclaration par Pierre Fournier, laboureur, du fief de Louis Bucamp situé au village de Bucamp, relevant du s[r] de Malvoisine à cause du fief Fournier, par lui acquis de Charles Fournier, avocat à Montdidier, 26 juillet 1635.

• Certification de la criée des terres du Quesnel-Aubry, Malvoisine et Bucamp, saisies sur défunt Louis Le Prévost, en 1686, à la requête d'Aimée d'Homblières, veuve de Louis Le Vert, seigneur de Moisson, créancière ; 6 juillet 1690.

• Décret de la terre du Quesnel-Aubry, adjugée le 31 mai 1691 à Jean-Baptiste de Pocholles, seigneur du Hamel et Rousseloy.

Quittances de droits, réception de foi et hommage, juin-juillet 1691 (copies de 1749).

• Mort de M. du Hamel, 25 février 1714. Mémoire sur la terre du Quesnel-Aubry. Quittance de droits donnée par la princesse d'Harcourt, Françoise de Brancas de Brezons, à Catherine de Rebergues, veuve de M. du Hamel, 15 février 1715. Foi et hommage pour la moitié de la terre du Quesnel-Aubry par Louis de Bouchet, comte de Montsoreau, marquis de Sourches, mari de Jeanne-Agnès-Thérèse de Pocholles, fille unique de M. du Hamel, 17 juin 1715 (copies de 1749).

• Aveu et dénombrement donné par Catherine de Rebergues et le marquis de Sourches, 14 septembre 1716 (copie de 1749, 90 f. de papier).

Arrière-fiefs : le fief de Formanoy, ci-devant appelé d'Aubry Le Quesnel, appartenant à Nicolas de Saint-Sauflieu à cause de Marie des Croisettes, sa femme ; le fief, terre et seigneurie du Fay-sous-Bois en la paroisse de Saint-Félix, appartenant à Charlotte-Angélique Chaperon de Saint-André, veuve de David de Ston, seigneur de Mortefontaine, exemptdes Gardes-du-corps du Roi,

comme l'ayant acquis d'Adrien Fromentin, receveur du grenier à sel de Beauvais ; les quatre fiefs composant la terre et seigneurie de Wavignies, appartenant à Antoine de Guillebon, seigneur dudit Wavignies ; le fief de la Grange-Dollé à Fournival, appartenant à la cure et paroisse Saint-Pierre et Notre-Dame de la Basse-Oeuvre de Beauvais ; le fief des Sauderosses au terroir de Rémérangles, appartenant à Alexandre de Bernet, seigneur du Bout-du-Bois, à cause de Marie-Geneviève Le Comte de Cléry, sa femme, fille et héritière d'Aloff Le Comte de Cléry, seigneur dudit Cléry ; le fief de la Ruelle au faubourg de Bulles, appartenant aux religieuses de Wariville ; le fief Oudart du Mesnil assis au Mesnil-sur-Bulles, qui a ci-devant appartenu à Jean Glosier l'aîné ; le fief de Mérenne, auparavant dit Jean Héraude, sis au Quesnel-Aubry, appartenant à ladite Catherine de Rebergues par la succession de son père Daniel, seigneur de Mérenne et de Rousseloy ; la terre, fief et seigneurie de Bucamp, adjugée aux déclarants sur la succession de Louis Le Prévost le 30 avril 1695 et réunie à la terre et seigneurie du Quesnel-Aubry.

• Foi et horomage de Catherine de Rebergues pour elle et les enfants mineurs de sa défunte fille, Louis et Louis-Hippolyte de Bouchet, 19 septembre 1726.

• Le marquis de Sourches est invité à faire la foi et hommage et à communiquer ses titres de propriété, 20 février 1749.

Extraits des titres communiqués.

• Louis de Bouchet, marquis de Sourches, et Marguerite-Henriette Desmarets de Maillebois, sa femme, vendent la terre du Quesnel-Aubry, celle de Bucamp y réunie, celle de Rousseloy (relevant de Mello), à Charles-Biaise Méliand, maître des Requêtes, intendant de Soissons, 30 juin 1753.

« Ne sont point compris en la présente vente et sont expressément réservés la maison, bâtiment et héritages où se fait et se tient l'école des filles, sis audit Quesnel-Aubry près l'église, ny les dix mines vingt-une verges de terre ou environ données et abandonnées par la dite dame Catherine de Rebergues, veuve du dit seigneur de Pocholles du Hamel, pour la fondation et entretien d'une école charitable des pauvres filles de la paroisse du Quesnel-Aubry et de la maîtresse d'école suivant et aux termes du contrat passé... le 22 octobre 1720... ».

• Liquidation des droits de relief, 4 et 21 août 1753.

• Foi et hommage par Biaise Méliand, 16 octobre 1753.

• Droits dus par le marquis de La Grange, gendre de M. Méliand, 1769, 1773.

• Foi et hommage par François-Joseph Le Lièvre, marquis de La Grange et de Fourilles, seigneur du Quesnel-Aubry, de Beaurepaire, Attilly et autres lieux,

maréchal-de-camp, mari d'Angélique-Adélaïde Méliand, 24 juillet 1776.

CONDE et ROCHY.

• « Dénombrement et déclaration de trois fiefs, terres et seigneuries de Condé que je Pierre Aubert, fils et héritier de deffunt Jean Aubert., tient et advoue tenir par foy et hommage du Roy nostre sire à cause de ses chasteaux de Bulles et de Barbenchon en la comté de Clermont en Beauvoisis, lesquels trois fiefs sont situez et assis audit Condé, Caigneux, Rochy et Bailleux et au terroir d'environ », 3 juin 1539.

• « Dénombrement et déclaration des terres et seigneuries de Condé, Rochy, et du fief des Monthoilles que je Pierre Aubert, escuyer, fils et héritier de feu Claude Aubert, ...tiens et advoue tenir à cause du chasteau de Bulles, lesquels fiefs sont situés et assis audit Condé, Rochy, Caigneux, Bailleu, Lavercine et terroir d'environ », 24 mai 1621 (copies de 1749).

• Délibération du Conseil dii prince de Condé du 20 février 1749 au sujet des droits dus par M. de Npintel pour la terre de Condé et le fief de Montoille.

• Autre délibération du 26 août 1751 sur le même sujet : ces biens appartenaient à Louis Béchameil, seigneur de Nointel, mort le 31 décembre 1718 ; son fils aîné, Louis-Claude, resta en possession comme principal héritier ; le partage n'eut lieu que le 18 janvier 1749 ; la terre de Condé et le fief de Montoille échurent à Anne-Julie Béchameil de Nointel, veuve de Louis-Joseph de Madaillan de Lesparre; hommages dus par la comtesse de Miadaillan ; rechercher s'il n'est pas dû un droit par Charles-Auguste d'Allonville, marquis de Louville, qui a épousé l'autre fille de M. de Nointel, Hyacinthe-Sophie.

• Délibération du 24 juillet 1776; foi et hommage à demander au comte du Roure, à qui la comtesse de Madaillan a fait donation de la terre et seigneurie de Condé.

MILLY (châtellenie de).

• « Etat des pièces qui constatent que la châtellenie de Milly et ses dépendances sont mouvants du Roy à cause de sa tour du Louvre » (analyse de documents de 1699 à 1727).

Délibération du Conseil du prince de Condé sur la mouvance de Milly et des fiefs qui en relèvent, 29 avril 1745.

• Aveu et dénombrement du fief de ***Bailly-les-Marseille*** sis à Marseille en Beauvaisis, appartenant à Michel Le Prestre, écuyer, seigneur de Marseille, Villiers, etc., par échange fait avec Jacqueline de Rochechouart, 1669.

• Inféodation de rentes dues sur la terre de Lanlu (près de Ville-en-Bray) à Antoine Pulleu et à Antoine Driot par René d'Aubourg, seigneur de Ville-en-Bray,

Neuvillette et Lanlu, 3 juillet et 19 décembre 1648.
Délibération du Conseil du prince de Condé sur la prétention du duc de, Bouffiers à la mouvance du fief de Lanlu à cause du tiers qui lui appartient en la châtellenie de Milly, 23 août 1742.
• René du Bec-Crespin, marquis de Vardes, offre au bailli de Clermont la foi et hommage pour ses fiefs, terres et seigneuries de la ***Cour d'Auneuil, Herchies et Hatten***, s. d..
Foi et hommage par Louis Béchameil, secrétaire ordinaire du Conseil d'Etat, qui a acquis ces biens du marquis de Vardes, 24 juin 1663.
• Foi et hommage pour la seigneurie de *Monceaux* (près de Saint-Omer-en-Chaussée) par François de Milly, seigneur de Monceaux et de La Neuville-sur-Oudeuil, héritier de son frère Louis, 24 février 1662.
• Procuration donnée par Antoine de Hallencourt, seigneur de Candeville ***(Campdeville près Herchies)*** et de ***Moimont*** en partie, pour porter sa foi et hommage à cause d'un quart et de deux vingt-septièmes qu'il a au fief, terre et seigneurie de Moimont (près de Bonnières et de Milly), 3 octobre 1646. René de Saint-Simon, seigneur de Grumesnil, ses enfants Jacques, Catherine et Marie, vendent la portion de la terre de Moimont qui leur appartient par la succession de leur défunte femme et mère, Marguerite de Moyencourt, à François de Hallencourt, seigneur de Fay-sous-Bois, Moimont et autres lieux, et à Renée de Milly, sa femme, 12 avril 1661.
• Procuration donnée par Louis-François de Hallencourt, seigneur de Dromesnil, Betambos, Boulainviller, Le Tranloy, Candeville et autres lieux, et par son frère François, pour faire la foi et hommage de la terre et seigneurie de Candeville (Campdeville), à eux échue par la succession de leur père Louis, de leurs frères Antoine et Alexandre, et de leur sœur Françoise, décédée civilement par son entrée en religion au monastère de Sainte-Marie à Amiens, 7 mars 1663.
• Saisie féodale de la terre et seigneurie de ***Hannaches*** après le décès de Nicolas de Mailly, seigneur dudit lieu, 4 août 1637.
• Enregistrement au greffe du bailliage de Clermont des lettres patentes obtenues par François de Boufflers, comte de Cagny, châtelain de Milly en partie, bailli de Beauvais, pour la création de foires et marchés à ***Cagny***, 19 juillet 1646.
• Jeanne Blondel, veuve de Jean Delamare, marchand de Beauvais, vend à Madeleine de Passart, veuve de « Jacques de Rodes, seigneur de Rocquerolles », baron de Belloy-Saint-Omer (-en-Chaussée) et autres lieux, maréchal-des-logis de la compagnie des Deux-Cents chevau-légers de la garde du Roi, une maison, moulin et des pièces de terre et pré aux terroirs de ***Saint-Omer, de Belloy et***

des Forges, 21 octobre 1654 (copie de 1673).
Evaluation des droits dus par M. de Mannevillette, marquis de Crèvecœur, pour l'acquisition qu'il a faite de « M. de Rodde » de la terre, seigneurie et baronnie de Belloy, les Forges, Saint-Omer et Villers-sur-Bonnières, 31 janvier 1675.
Note de M. de Mannevillette sur la valeur de ses terres de ***Bonvillers*** et de ***Belloy***.
Notes de 1674 sur la terre et seigneurie de Bonvillers, et sur celles de Belloy, Saint-Omer et Villers, érigées en baronnie depuis plus de vingt ans.
• Déclaration des biens de Nicolas Piet à ***Troussure*** (près de Froissy), 27 juin 1657.
Déclaration des biens de Claude de Mouchy, écuyer, sieur d'Orgemont et des Jardins, maréchal-des-logis et un des gardes-du-corps de la Reine, demeurant à Méru, lesdits biens sis à Troussure, 27 décembre 1653 ; déclaration complétée le 25 août 1657.
• Charles Lestridart, baron d'Angerville, et Claude de Pipemont, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Troussure à Toussaint Le Carron, conseiller et secrétaire du Roi en son Grand Conseil, 14 décembre 1667.
• Bail des dîmes de la chapelle de ***La Neuville-sur-le-Vault***, 3 novembre 1607. Le fermier, Claude Bocquet, traversier du travers de Milly, cède son bail à Jean Méry, serviteur domestique de Gédéon de Vault, écuyer, seigneur de La Neuville-sur-le-Vault et de Lhérautey 19 juillet 1608.
• ***Pisseleu*** (canton de Marseille).
Contrat du mariage d'Honoré-Louis Gouffier, marquis d'Heilly, fils de Charles-Antoine Gouffier, marquis de Braseux, et de Françoise die Pisseleu, avec Germaine Martineau, fille de défunt Jean Martineau, trésorier des parties casuelles et extraordinaires, et de Madeleine Payen, 17 décembre 1646.
Foi et hommage de Pisseleu par ledit marquis de Braseux à cause de sa femme, héritière de Léonor de Pisseleu, son père, et de son frère Louis entré en religion, 4 mars 1648.
Arrêt du Parlement rendu à la requête du marquis de Braseux et attribuant à son fils, en vertu du contrat de mariage, différentes terres parmi lesquelles celle de Pisseleu, 7 septembre 1650.
• ***Fief de Villepoix*** en la paroisse de Saint-Omer-en-Chaussée.
Aveu et dénombrement du fief par Charles de Carvoisin, 1er décembre 1611. Dans le domaine du fief est comprise « la masure du presbitaire dud. sr Omer...., sur laquelle est batty et assis le chœur de l'église dudit lieu par

permission de feu Mre Vespasian de Carvoisin, mon ayeul... ».
Parmi les censitaires : Isaac de Bullande, élu pour le Roi en la ville de Beauvais; Jean de Rhodes, sr de Lalande ; Antoine Rogeau, curé de Saint-Martin de Chambly ; CharlesPhilippe de Croy, marquis d'Havre, et Diane de Dompmartin, sa femme ; Henri-Marc Gouffier, marquis de Bonnivet, seigneur de Crèvecœur et de Belloy.
Arrière-fiefs : fief des Mazis appartenant au marquis d'Havre à cause de sa femme ; fief du Quesnel appartenant à Isaac de Bullande ; fief du Noir-manoir appartenant à Marc-Alphonse Gouffier, seigneur de Crèvecœur ; fléf de la Carpenterie appartenant aux ayants-cause de Jean de Fransures, écuyer.
• Aveu et dénombrement présenté à Cantyan de Carvoisin, seigneur de Villepoix, Saint-Omer et autres lieux, par Victor de Bullande, seigneur de Héricourt, demeurant à Beauvais, 3 février 1629 : fief de Fouloy à Saint-Omer et fief de la Garpenterie à Villepoix, provenant de Jean de Fransures.

LA HIERELLE (châtellenie de).

• Saisie du fief *d'**Argenlieu*** dans la forêt de La Hérelle-, 17 juin 1655.
Saisie du fief de ***Longbus*** (entre Gannes et Crèvecœur-le-Petit), « qui fut à deffunt Monsr du Riez, seigneur de Petit-Crèvecœur, Lonbus et autres lieux », 28 juin 1655.
• Foi et hommage du fief *d'**Argenlieu*** sis à Gannes et faisant partie de cette seigneurie, appartenant à Armand, marquis du Châtelet, cornette dans le régiment de cavalerie de Villepoix en garnison à Valence, par la succession de Catherine de Bussy, sa mère, 18 juillet 1693.
Foi et hommage des fiefs *d'**Argenlieu etCoquerel*** faisant partie de la seigneurie de *Gannes*, appartenant à Hyacinthe de Mainville, comte de Marigny, mestre-de camp de cavalerie et commandant le régiment de Villepoix, à cause de Jeanne-Françoise de Lameth, sa femme, héritière de son neveu le marquis du Châtelet, tué au service en 1693, 10 décembre 1695.
Autre foi et hommage par son fils Hyacinthe de M'ainville, héritier de Jeanne-Françoise de Lameth, capitaine de cavalerie dans le régiment d'Anjou, alors en Italie, 21 juillet 1702.
Aveu et dénombrement des fiefs d'Argenlieu et Coquerel, consistant en deux pièces de bois dans la forêt de La Hérelle, appartenant à Antoine-Hyacinthe de Mainville, maréchal-de-camp, comte de Marigny, châtelain de Saint-Just, vicomte de Gannes, 29 novembre 1741 (copies de 1746).
Droit de relief dû par les héritiers du comte de Mainville, 10 juillet 1755.
Délibération du Conseil du prince de Condé du 30 août 1759 au sujet des droits

duâ et cause de la vente faite, le 21, par Michel-Charles-Dorothée de Roncherolles, marquis de Pont'Saint-Pierre, à M. Cave d'Haudicourt, conseiller en la Cour des Monnaies à Paris, de la terre et seigneurie du Plessier-sur-Saint-Just et de plusieurs autres terres, fiefs et seigneuries, « et singulièrement de la terre et seigneurie de Gannes, composée des fiefs qui suivent, savoir, le grand fief de Gannes autrement de Breteuil, le fief de Vermandois, le fief de Thieuloy, le fief de: l'Hôtel,, le fief de Pisseleu, le fief d'Argenlieu et Cocquerel, et le fief des dixmës...
Par le même contrat on vend aussi audit sr d'Haudicourt la terre et seigneurie de Quincampoix et le fief de Neuf moulin, coutume de Montdidier ».
Foi et hommage des fiefs d'Argenlieu et Coquerel par Pierre Cave d'Haudicourt, qui les a acquis du marquis de Pont-Saint-Pierre, « premier baron de Normandie, conseiller d'honneur au parlement de cette province, lieutenant-général des armées du Roi, demeurant ordinairement en son château de Pont-Saint-Pierre en Normandie, procédant en son nom et comme étant aux droits de Claude-Thomas-Gaspard-Nicolas-Dorothée de Roncherolles, marquis de Roncherolles, comte de Cicé et de Marigny, son frère, lieutenant-général des armées du Roi et enseigne des gardes-du-corps de Sa Majesté, compagnie de Luxembourg, tous deux seuls héritiers de Mr Michel de Roncherolles, marquis de Pont-Saint-Pierre, leur père, au moyen de la renonciation faite à toute succession directe par Marie-Catherine-Dorothée de Roncherolles, leur sœur, épouse de Mr Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, et auparavant veuve de Mre François de Rivoine, marquis du Palais, par le contrat de son premier mariage passé à Paris le 13 mai 1728 ; lequel défunt marquis de Pont-Saint-Pierre était héritier pour un septième quant aux meubles et acquêts de défunt messire Antoine-Hyacinthe, comte de Mainville, seigneur de Saint-Just, du Plessier, Gannes, Marigny, La Celle et autres lieux, et son seul héritier quant aux propres maternels de la ligne de Bussy-Lameth et en partie des autres propres... » ; 26 novembre 1759.
• Fief des ***dîmes de Gannes.*** Mainlevée de la partie appartenant à l'église de Breuil-le-Vert, 30 juin 1684. Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus pour ce fief, 18 février 1745.
• Fiefs de ***Boulainviller*** et de ***Malcroissant***, consistant en deux pièces de bois dans la forêt de La Hérelle.
Foi et hommage par Marguerite-Elisabeth de Hémon, fille aînée de défunt Jacques de Hémon, héritier bénéficiaire d'Antoinette de Hallencourt, sa mère, 9 octobre 1684.

Foi et hommage par Louis de Gaillarbois-Marcouville, mari de Marguerite-Elisabeth de Hémon, 22 mars 1692.
Aveu et dénombrement par Louis de Gaillarbois, seigneur de Marcouville, Domont, etc., 16 mai 1703.
Foi et hommage par son fils Henri, 16 juin 1741 ; aveu et dénombrement, 17 (copies de 1746).
• « Mémoire touchant la banalité coutumière des moulins dans « a comté de Péronne, Montdidier et Roye », à propos d'un moulin construit en 1759 sur un arpent de terre tenu en roture du fief de ***Longbus***, hameau du village de Gannes.
• Liquidation des droits de quint et requint dus par Pierre Cauvel, président au grenier à sel de Montdidier, pour l'acquisition du fief de ***Maucreux***, 6 mars 1771.
• Recherche du service féodal de la terre et seigneurie de ***Guerbigny,*** qui a appartenu anciennement aux Belleforière de Soyecourt, 16 décembre 1745.

1-C-014 **REMY, GOURNAY, MOYENNEVILLE. -**
• Lettres par lesquelles le roi Henri II donne à la duchesse de Valentinois l'usufruit des terres et seigneuries de Remy, Gournay et Moyenneville ; Fontainebleau, 4 juin 1555 (original signé).
Entérinement par la Chambre des Comptes, 27 avril 1556.
Lettres de consentement données par Jean Grolier, seigneur d'Aguisy, trésorier de France et général des finances en la charge d'outre Seine et Yonne établie à Paris, 6 mai 1556.
Bail à ferme des droits et domaine des seigneuries, 19 juin 1558, 25 octobre 1559.
• Louis de Soyecourt, seigneur de Moy, bailli de Vermandois, gouverneur du comté de Clermont, baille à cens à Colin Massieu une place devant le château de Remy, 31 juillet 1460.
Massieu cède sa concession à Simon Leplat, marchand à Compiègne, 20 avril 1461.
• Etat du revenu des châtellenies de Remy, Gournay et Moyenneville, 1608.
• Bail à ferme du domaine de Remy consenti par Etienne Chardon du Havet, agent du prince de Condé, à François Caron et Charles-Léon Carret, 8 mars 1776.
• Saisie et baux à cens des maisons et héritages d'Antoine Hochedé à Gournay, 1747-1748.
• Etat des domaines, censives et champarts appartenant au prince de Condé à Gournay-sur-Aronde, 22 juillet 1748.

• Opposition formée contre les fermiers, 1784.
• Baux du moulin de Beaumanoir en la paroisse de Remy, 1600-1725 (quarante-deux pièces).
• Procès-verbal de visite du prieuré de Gournay, 1620.

HEMEVILLERS.

• Lettres du bailliage de Clermont enregistrant la foi et hommage faite le 16 décembre 1541 par Jean Courtin, seigneur de Bois-le-Vicomte, auditeur en la Chambre des Comptes à Paris, pour les terres et seigneuries de Gournay-sur-Aronde et d'Hémévillers, 21 mai 1542, 11 mai 1545.
Entérinement au bailliage des lettres de foi et hommage de Guillaume Courtin, aussi auditeur en la Chambre des Comptes, 8 mai 1553 (copies de 1621).
• Foi et hommage pour la terre d'Hémévillers par Claude Courtin et sa sœur, héritiers de Gaston Courtin, leur père, 29 avril 1608.
Foi et hommage pour un tiers de la terre par Nicolas Chantreau à cause de Marie Courtin, sa femme, 19 juillet 1611.
Foi et hommage pour la moitié d'Hémévillers par Antoine de Bernetz, écuyer, sieur du Bout-du-Bois, à cause de Diane de Boulainviller, sa femme, 4 août 1612 (copies de 1621).
Aveu et dénombrement présenté par Antoine de Bernetz, s^r du Bout-du-Bois, et Etienne de Maniquet, s^r du Fayel, seigneurs d'Hémévillers à cause de leurs femmes, Diane et Marie de Boulainviller, 9 mars 1621.
Foi et hommage par Jean de Vieilcastel, seigneur de Montalant, de Savignies, Vernoy et Hémévillers, capitaine des mousquetons à cheval de la garde du Roi, comme mari et bail de Suzanne de Billy, fille et héritière de Diane de Boulainviller, 22 août 1630.
Foi et hommage par Claude de Flavigny, sieur de Renansart, Ribeauville, baron d'Aubilly et de Thoisy, demeurant audit Renansart, prévôté de Ribemont, comme mari et bail de Marie de Boulainviller, 12 février 1633.
• Arrêt du Parlement rendu à la requête de Jean Amelot au lieu de Pierre de Creil de qui il a acquis la terre de Gournay, déclarant que le fief d'Hémévillers-le-Champart est tenu et mouvant de la terre et seigneurie de Gournay en plein fief, et en arrière-fief du comté de Clermont, 20 août 1639.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé du 7 janvier 1745 et du 10 février 1746 au sujet de la mouvance d'Hémévillers, que M. Jamets de Villebard revendique comme seigneur de Gournay ; Hémévillers'appartient alors à Louis-Antoine de Gaudechart, tant comme ayant épousé Marie-Françoise-Madeleine de Vieilcastel, décédée en 1742, que comme ayant acquis

différentes portions de la même terre des enfants de M. de Vieilcastel.
• Sentence du Châtelet de Paris et arrêt du Parlement au sujet du fief de Plaisance, 1696.

GOURNAY.

• Procès-verbal dressé par Pierre Dupérou, lieutenant du bailli et garde de la justice de la terre et seigneurie de Gournay et Neufvy pour messire Michel Amelot, ambassadeur en Portugal, contre des gens qui ont troublé les travaux ordonnés par la présidente Amelot sur la grande place de Gournay, 10 mai 1687.
• Rapport présenté au Conseil du prince de Condé le 28 mars 1743 au sujet de la demande faite par M. Jamets de Villebard, maître des Comptes, à M. le Chancelier de confirmer en sa faveur l'érection en marquisat, accordée à M. Amelot par lettres de mai 1685, de la terre de Gournay et de celles de l'Epinette, Neufvy, Wacquémoulin en partie, Contrecourt, Frinvallet, Grisy et de leurs dépendances.
Le rapport mentionne Jean Courtin en 11543 et 1553, la vente faite par Guillaume Courtin à Guillaume Lejars en octobre 1568 ; la vente faite par Charles Lejars le 23 juin 1608 à Jean de Creil, qui, ayant déguerpi, acquit ensuite, le 17 février 1609, la terre de Gournay par décret, les contrats des 26 avril 1611, 16 mai 1615 et 20 août 1630 par lesquels successivement la terre et seigneurie de Gournay a passé à M. Amelot, qui en a rendu l'aveu et dénombrement en 1632.
• Délibération du 8 février 1748 au sujet du droit de relief dû au prince de Condé pour raison des terres de Gournay et de Neufvy, du fief de l'Epinette, de celui de Contrecourt, de la moitié du fief de Passy à Moyenneville, de la moitié de la terre de Cressonsacq, qui appartiennent à M. Vincent comme légataire universel de M. Jamets de Villebard suivant son testament en date du 21 février 1747 et au moyen de la délivrance qui lui a été faite dudit legs universel par Pierre Jamets de La Tandais, prêtre, frère dudit s[r] Jamets et son seul héritier, le 26 septembre 1747.
• Délibération du 20 décembre 1759 au sujet du droit de relief dû par les héritiers de M. Vincent de Gournay.

Fief de PASSY *à* MOYENNEVILLE.

• « Aveu et dénombrement que baille par écrit Jean Tarlay, seigneur de Moyenneville en partie à cause des fiefs de Passy et de Moyeîinevjlle, relevant du Roy à cause de sa comté de Clermont, et de François Olier, seigneur de Ronquerolles, Noiafel et Beaulieu, conseiller ordinaire des Guerres, à cause de sadite terre et seigneurie de Ronquerolles par indivis », 14 avril 1606 (copie de

1745.
Jean Tarlay était seigneur de Passy et Moyenneville à cause d'Anne Leblond, sa femme).

• « Etat et dénombrement de toutes les pièces de terre et héritages qui forment et composent les fiefs et seigneuries de Moyenneville appartenant au Roy, les fiefs de Passy, Contrécourt, Glizy et Prinvallet appartenant à M. Vincent, seigneur du marquisat de Gournay » (vers 1748).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de l'échange du fief de Passy proposé par M. de Villébard, puis par M. Vincent, 20 août 1743, 29 août 1748.

« Etat des domaines, censives et champarts appartenant au seigneur de Gournay et dépendant de son fief de Passy à Moyenneville », 1748.

***Fiefs de* CONTRECOURT *et de* MOYENNEVILLE.**

• Hugues Dey, écuyer, sieur de Vaulx, et Louise de Hesselin, sa femme, « pour faire sortir effet à certain jugement arbitral rendu entre eux d'une part et messire Albert de Fellion, escuier, seigneur de Cramaille, et damoiselle Antoinette de Bazincourt, sa femme, d'autre part, par messire François de Warmoise, seigneur de Monthiers, et messire Charles de Ramey, seigneur de Pronleroy », vendent aux dits de Cramaille leur maison, avec ses dépendances et ses droits, comprenant les fiefs de Gontrecourt, Glizy et Frinvallet, moyennant 21.600 livres tournois; 11 février 1644.

• Albert de Fillon, seigneur de Cramaille, demeurant à Moyenneville, vend les fiefs ci-dessus aux religieuses de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes autrement dite Sainte-Perinne en la ville de Gompiègne, acceptant par Charlotte de Harlay, abbesse, Charlotte de Harlay la jeune, coadjutrice, etc. ; 23 juin 1644.

WACQUEMOULIN.

• Lettres royaux en forme de relief d'appel obtenues par les habitants de Wacquemoulin dans un procès concernant leurs communes et pâtis, 27 février 1609.

• Déclaration du fief de La Chaussée à Wacquemoulin, appartenant à Léonor de Guillerme, s^{r} de Heuscourt, et sur lui saisi « par faulte d'estre comparu à la convocation de l'arrière-ban », déclaration faite par Catherine de Templeux, sa femme, 31 août 1635.

***Fief de* DAMPMAREST *à* REMY.**

• Délibération du Conseil du prince de Condé du 12 janvier 1747 : demander aux héritiers du marquis d'Arsy communication des titres concernant les fiefs qui lui

appartenaient au jour de son décès, tant comme héritier de M. d'Arsy, son père, que comme donataire de Louis de Gouy, son oncle, abbé de Klingenmunster,

• Aveu et dénombrement du fief de Dampmarest par Louis, marquis de Gouy, maréchal-dercamp, gouverneur de Clermont, ttaron de Chars et de Ressons, seigneur d'Arsy, Avregny, Marines, Bréancon, Brignaucourt, Le Rosnel, Le Ruel, Santeuil, etc. ; 23 mai 1778 : lequel fief de Dampmarest appartenait en 1619 à Georges de Gouy, seigneur et vicomte de Cessières, en 1637 à son frère Anne-Antoine de Gouy, seigneur d'Arsy, en 1653 à Alphonse-Antoine, vicomte d'Arsy, fils du précédent ; encore à lui en| 1686 et 1699 ; saisi sur sa succession, le fief fut adjugé à son neveu François de Gouy pari décret du 6 mai 1716 ; à François succéda son fils Michel-Jean, père de l'avouant.

• Délibération relative à un combat de fief entre le prince de Condé et le marquis de Gouy, 11 mars 1789.

***Fief du* DONJON *du château* d'AVREGNY.**

• Aveu et dénombrement de ce fief, par Louis, marquis de Gouy, 6 octobre 1781.

***Fief de* COURTEMANCHE *à* REMY.**

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet-du service féodal de ce fief, qui appartient au chapitre de Notre-Dame de Senlis, 20 janvier 1746;

FRANCONVILLE-AU-BOIS dans la paroisse de Saint-Martin-du-Tertre, relevant de Clermont.

• Aveu et dénombrement de cette terre et seigneurie, présenté par Jacques, marquis d'O, « fils de defunct Jacques d'O, gentilhomme de la chambre du Roi, qui avoit espouzé Anne Lhuillier, fils aisné et principal héritier de Charles d'O, chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme de sa chambre, qui avoit espouzé Magdelaine de L'Hospital-Vitry, fils et héritier de Jacques d'O, gentilhomme de la chambre du Roy, enseigne des cent gentilshommes de sa maison, qui fut tué en la bataille de Pavie, lequel avoit espouzé Louise de Villiers de L'Isle-Adam, auquel messire Jacques d'O ladite terre et seigneurie estoit escheue après le décès de Jean d'O, son père, chambellan et conseiller du Roy en son conseil d'Estat et privé, qui avoit espouzé Jeanne de Montfaucon, fils de Charles d'O, neuvième du nom, qui avoit épouzé Marguerite Blosset, fils de Robert d'O, huitiesme, auquel icelle terre appartenoit de père en fils et qui estoit seigneur dudit lieu, de Maillebois, Fresne et aultrés lieux, qui avoit espouzé Jeanne Le Baveux et fut tué en la bataille d'Azincourt... » ; 1er février 1634.

Arrière-fiefs : terre et seigneurie de Génicourt ; terre et seigneurie de la Bonneville près Méry-sur-Oise ; fief des Clignets dans la seigneurie de Pranconville ; fief de Rougemaille ; fief de Ricarville ; fief Sébastien de La

Grange ; fief des Célestins.
• Autre aveu et dénombrement par Charles d'O, fils puîné et héritier de Jacques, s. d. (1636 ; originaux sur parchemin).
• Vente de Pranconville par Louis-Léon-Félicité de Brancas, comte de Lauraguais, marquis de Lassay et de Franconville, comte de Manicamp, etc., à Pierre-Jean-Baptiste Gerbier, avocat au Parlement, seigneur d'Aunay, et à Marie-Perpétue Martin, sa femme, 8 août 1769.
Le comte de Lauraguais possédait Franconville par délaissement à lui fait par son frère le comte de Brancas, par acte du 28 janvier 1761 portant partage de la succession de leur mère, Adélaïde-Félicité-Geneviève d'O, veuve de Louis de Brancas, duc de Lauraguais ; ladite duchesse de Lauraguais, par le décès sans postérité d'Olympe d'O, sa sœur, en 1731, avait recueilli la totalité des biens de son père, Gabriel-Simon, marquis d'O, seigneur de Franconville, Baillet, Herbeville et Bazemont, décédé le 27 octobre 1734 ; il était resté seul héritier de Gabriel-Claude, marquis d'O, son père, au moyen des renonciations faites à la succession par la marquise de Clermont, sa sœur, et par la vicomtesse de Laval, sa nièce (Gabrielle-Françoise d'O, fille de Gabriel-Claude, avait épousé Pierre-Gaspard de Clermont d'Amboise ; sa sœur aînée, Marie-Anne d'O, avait épousé François-Rodrigue, marquis d'Espinay ; elle mourut en 1727, laissant une fille, Adélaïde-Louise, qui épousa en 1728 Guy-Louis-Charles de Montmorency, vicomte de Laval).
BAILLET-EN-FRANCE, relevant de Clermont.
• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Baillet, par Jacques, marquis d'O, 1er février 1634.
• Autre aveu par son fils Charles, 1er juin 1636.
• Le Conseil du prince de Condé accorde six mois au marquis d'O pour payer le relief qu'il doit « pour les deux tiers de la terre de Baillet, qui sont venus dans sa famille depuis vingt mois par donation », 22 mars 1729.
• Autre délibération du Conseil, du 16 avril 1750, au sujet du droit de relief dû pour le tiers de Baillet par M. Le Peletier de La Houssaye (Claude-Jacques-Chaiies), conseiller au Parlement, M. de La Bourdonnaye de Blossac (Paul-Espriî), maître des Requêtes, et -M. Le Bret (Cardin-François-Xavier), avocat général, fils et gendres de feu M. de La Houssaye (Félix-Claude Le Peletier, mort le 6 décembre 1748) ; ils prétendent ne devoir au prince de Condé qu'un droit et demi de relief du tiers de ladite terre de Baillet, savoir un droit entier qui était dû par Marie-Madeleine du Bois de Gueudreviïïe, épouse de M. de La Houssaye (Félix), contrôleur-général (morte le 20 août 1746), et par Anne-

Françoise du Bois de Gueudreville sa sœur, .épouse de M. Guinet, conseiller d'Etat, toutes deux héritières par égales parts du tiers de ladite terre par le décès de Marie-Louise du Bois, leur cousine, épouse de M. Daguésseau de Valjouan, conseiller honoraire au Parlement, arrivé le 23 janvier 1723 ; et ledit demi-droit par ladite dame de La Houssaye à cause du décès arrivé le 15 mars 1728 d'Anne-Françoise, sa sœur, épouse de M. Guinet, dont elle était seule et unique héritière.

1-BB-015 **NOINTEL (Oise, canton de Liancourt).**

• Catherine de Malon, veuve d'Edouard Olier, marquis de Nointel, Charles-François Olier de Nointel, ambassadeur du Roi en Levant, Henry Olier de Nointel, prieur de Breuil-le-Sec et Baillon, Ferdinand Olier, seigneur de Gicourt, ci-devant lieutenant au régiment des Gardes françaises, et Paul Olier, mineur, vendent à Louis Béchameil, conseiller du Roi, secrétaire du Conseil d'Etat, le marquisat, terre et seigneurie de Nointel, avec la terre et seigneurie d'Autreville, le fief du moulin d'Autreville autrement appelé Baillibel, la terre et seigneurie de Ronquerolles, le fief de Lessier à Ronquerolles, les terres et seigneuries de Gicourt et Boulincourt, la terre et seigneurie de Béronne, la ferme de la Couarde au terroir de Nointel, les greffes de l'élection et du domaine de Clermont, les droits des petits sceaux dudit Clermont, le tout ayant appartenu au défunt sieur de Nointel par le délaissement fait en faveur de son mariage par Françoise Bouhier, sa mère, par contrat du 27 mars 1634, et érigé en marquisat au mois de septembre 1654 ; 31 août 1671 (copie du 15 décembre 1671, autre copie du 10 mars 1745).

• Inventaire des titres de propriété remis à Louis Béchameil au moment de la vente, dont les principaux sont :

1° vente des seigneuries de Ronquerolles et de Nointel à François Olier par Louis de Crevant et Jacqueline d'Humières, sa femme, 26 juillet 1602 ;

2° érection en marquisat, 1654 ;

3° acquisition du fief de la Mairie et d'une ferme à Nointel, 13 février 1654 ;

4° acquisition de la ferme de Cressy à Nointel, 27 décembre 1661 ;

5° lettres d'établissement des foires et marchés de Nointel, avril 1611; etc., etc. ; titres des fiefs d'Auvillers, de Verberie et des Pintards ; usages et pacage de Boulincourt, 2 mars 1484 [1485] ; usage de Gicourt en la forêt de Hez, 27 janvier 1540 [1541] ; droit d'usage de Ronquerolles, 1613 ; droit de chauffage dans la forêt, etc. ;

• donation de Nointel par Blanche de Neelle à Charles de Contay, 26 mai 1496;

don fait à M. d'Humières des droits dus à cause du décès de Françoise de Contay, sa mère, pour les terres de Nointel et Ronquerolles, 1561 ;

• donation au Chapitre de Clermont des trois quarts du fief de Fouilleuse, 24 avril 1466 ;

• décret d'adjudication à M. Olier de Nointel des terres et seigneuries d'Autreville, Breuil-le-Sec, Baillibel, Saint-Martin et autres héritages qui ont appartenu à Diane de La Porte, 7 avril 1623 (après vente sous seing privé faite par Abel de La Porte à M. Olier le 10 septembre 1613) ;

• titres de Ronquerolles : Raoul de Flavy, 1394, Jean d'Humières, 1503, Barbe d'Albin, 1505, etc. ;

• vente des terres de Gicourt et de Boulincourt par Jean de Belestat à François Olier, 20 avril 1622 ;

• Jacques de Collesson et Marguerite du Bois, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Béronne à François Olier, 29 septembre 1622;

• Jacques de Béronne vend à Olier le fief de Hély à Nointel, 2 avril 1603 ;

• décret du fief du Coq à Clermont et du[1] moulin de Lessier, vendus par le duc de Montmorency à M. Olier, 1er avril 1610 ;

• acquisition par Edouard Olier du greffe des petits sceaux de Clermont, 1644, 1655 ; etc., etc. (cahier de 20 f., analyse très sommaire d'un grand nombre de titres).

• Lettres d'érection du marquisat de Nointel en faveur de Louis Béchameil, octobre 1697.

• Informations au sujet de l'exécution des lettres de rétablissement des foires et marchés à Nointel, obtenues par Louis Béchameil au mois de décembre 1707 (dix pièces de 1708).

• Arrêt préparatoire pour la réception de foi et hommage, 4 février 1719. Foi et hommage de Louis-Claude Béchameil, marquis de Nointel, 9 mars 1719.

• Opposition du marquis au décret du comté de Clermont acquis par le duc de Bourbon, 1724.

• Recherche du service féodal par lui dû pour ses fiefs relevant de Clermont et de Bulles, 10 décembre 1744.

• Extrait du partage fait, le 18 janvier 1749, entre Louis-Claude Béchameil, marquis de Nointel, Hyacinthe-Sophie Béchameil, veuve de Charles-Auguste d'Allonville, marquis de Louville, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, gouverneur de Courtrai et de Navarreins, Anne-Julie Béchameil de Nointel, veuve de Louis-Joseph de Madaillan de Lesparre, marquis de Montataire, et Marie-Gabrielle Béchameil, fille de défunt Hyacinthe-Louis Béchameil de

Nointel, ancien lieutenant aux Gardes françaises, et de Catherine de Vaultier de Moyencourt.

• Foi et hommage par Louis-Claude Béchameil, marquis de Nointel, 4 juillet 1749.

• Louis-Claude, après la mort de sa femme Angélique-Elisabeth Rouillé, survenue le 12 mai 1752, fait donation de ses biens entre vifs à ses enfants Claude-Louis, capitaine de cavalerie au régiment du Colonel-général, Louise-Catherine-Elisabeth, fille majeure demeurant au couvent de la Conception, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, et Louise-Elisabeth, aveugle de naissance, 12 août 1754. Foi et hommage par Claude-Louis, 6 août 1756.

• Etat des charges de la terre et marquisat de Nointel.

• Etat du produit annuel des fiefs dépendant du marquisat de Nointel dans les paroisses de Catenoy, d'Avregny et de Sacy-le-Grand, 1761.

• Etat des biens en roture qui font partie du domaine des fermes du marquisat, 1774.

• Etat de la mouvance des terres et fiefs possédés par M. de Nointel, 1776.

• Divers plans : avant-cour du château de Nointel, route, fermes de Courcelles et du Fayel, etc., 1774-1776.

• Etat des domaines de Nointel, 1783.

• Thomas Ribault de Nointel, officier de cavalerie et gentilhomme ordinaire du Roi (veuf de Louise-Catherine-Elisabeth Béchameil qu'il avait épousée le 4 mai 1771), vend le marquisat de Nointel au; duc de Bourbon, 13 décembre 1787.

Transaction au sujet du paiement du prix d'acquisition, passée entre le duc d'Orléans, le duc et la duchesse de Bourbon, et Thomas Ribault de Nointel, 28 mars 1788.

Acte d'inhumation de Ribault de Nointel, 14 décembre 1791 ; quittance donnée au duc d'Orléans par l'exécuteur de son testament, 16 août 1793.

Lettres et note sur la libération du prix du marquisat de Nointel, 1835.

• Etat du produit des domaines de Nointel, 1792.

• Relevé des procès-verbaux d'adjudication des domaines de Nointel confisqués sur le duc de Bourbon, du 25 brumaire an II au 5 ventôse an XII.

AUTREVILLE (terre et seigneurie d').

• Aveu et dénombrement présenté à François Olier, seigneur de Nointel et de Ronquerolles, par Abel de La Porte, écuyer, gentilhomme de la chambre du prince de Condé, seigneur d'Autreville, Breuil-le-Sec et du fief de Saint-Martin-aux-Bois, fils et héritier de François de La Porte et petit-fils d'Agnès Le Scieur, dame d'Autreville ; 14 août 1612 (24 f.).

CATENOY.

• Jeanne de Laval, veuve de Nicolas Thibault, seigneur de Beaurain, et ses enfants, vendent à Louis Béchameil, marquis de Nointel, « la terre et seigneurie de Courcelles sise en la paroisse de Catenoy, le fief, maison et seigneurie du Fayel, le fief, terre et seigneurie de Luchy, avec les fiefs de Bidault et de la Bretonnière autrement Warty, de Charon, de l'Epine, de Friencourt, Saint-Simphorien, Guehenny, les deux fiefs de Fouilleuze dits de Boileau acquis de Philippe Groison, celui de Fourchault, le neuvième du Fief de service, le jardin Croison, en la paroisse de Catenoy, avec tous les biens et terres de la succession de Thibault situés es paroisses, et terroirs de Catenoy, Nointel, Breuil-le-Sec, Villers et Sacy-le-Grand », 25 janvier 1673 (copie notariée sur parchemin).

• Trois cahiers des déclarations des biens tenus à cens et rente du fief de Courcelles, 1756-1758.

• Etat des acquisitions faites par les seigneurs de Courcelles de 1563 à 1750, 28 février 1783.

• Etat des biens de la partie du fief de Courcelles qui relève des chanoines du Chapitre de Clermont à cause de leur fief de Bidault, 1783.

Mémoire sur les droits de quint et requint dus au Chapitre, 1er mars 1783 : « M. de Nointel possède le fief de Courcelles pour lequel a été fait foy et hommage par M11er Louise-Catherine-Elisabeth et Louise-Elisabeth Béchameil de Nointel le 8 août 1770, avant par messire Louis Béchameil de Nointel le 17 juillet 1686, avant par messire Louis-Nicolas Thibault de Beaurain le 10 juillet 1666, avant par niessire Nicolas Thibault, maître des Comptes, le 20 octobre 1613, avant par messire Pierre Thibault, maître des Comptes, le 21 avril 1600, avant par messire Pierre Thibault de Montigmy, auditeur des Comptes, le 16 mai 1568, avant par messire Nicolas Thibault, abbé de S. Calais, le 17 septembre 1560.

De ce même fief il a été fourni dénombrement :

1° par dame Marie de Veynas, veuve de Mr Henry d'Arvillers, vers l'an 1487,

2° par Mr Nicole Thibault, procureur du Roy au bailliage de Senlis, le 10 février 1525,

3° par Mr Pierre Thibault le 28 juin 1607 ».

• « Terrier du fief de Poulleuze aultrement dict de Hugues Boileaue scitué à Villers lez Castenoy, Sacy le Grand et es environs, appartenant à honorable homme Estàenne Le Barbier, bourgeois de B«auvais », sans date (commencement du XVIIe siècle) ; à mentionner parmi les censitaires : Antoine Lagane et Claude Germain, marchands à Senlis, Denis Tarlé, docteur

en médecine demeurant à Senlis, veuf de Geneviève Germain et père d'enfants mineurs, Nicole d'Argillière, veuve de Jean de La Fontaine, seigneur d'Ognon, Charles Chevalier, procureur au siège présidial de Senlis, maître Valentin Bourgeois, prêtre demeurant à Catenoy, l'abbaye d'Ourscamp (ferme et terres).
Copie du précédent terrier, vers 1612.
Déclarations au terrier des fiefs de Pouilleuse ou Boileau de Payel, de Friancourt, de l'Epine et de Fescamp, 1756-1757.
• Terrier du fief de Luchy, 1756-1758.
• Terrier du fief de l'Epine, 1756-1758.
• Terrier du fief du Fayel et Friancourt, terrier du fief Charon ou Croizon, 1756-1757.
Récapitulation des objets composant le fief Charon à Catenoy, 1780.

1-C-016 **RONQUEROLLES.**
• Cahier de 8 f. de parchemin écrits en 1483 et contenant les pièces suivantes :
1° Sentence d'arbitrage prononcée par Witasse de Wavignies et Regnault de Soisy, chevaliers, entre Regnault de Montauban, s[r] de Bazentin, et sa femme Jeanne, d'une part, et Regnault de Trie dit Billebault, seigneur de Fresnes, d'autre part, au sujet du partage et de la délimitation de leurs droits dans les seigneuries de Ronquerolles et de Sailleville, 3 mars 1356 [1357].
2° Raoul de Flavy (héritier du s[r] de Bazentin, son grand-père maternel) cède au duc de Bourbon, comte de Clermont, la place dite le vivier de Cressy, où le duc fait faire un grand étang, entre Airion et Warty sous Clermont et entre les deux montagnes, en échange de la partie de Ronquerolles qui a appartenu à Regnault de Trie et que possède le duc, 3 avril 1393 [1394].
Pouvoir donné par le duc à Tristan du Bois, chevalier, et Colart de Noroy, écuyer, pour faire « la prisée et assiette », de concert avec Jean de Villers, chevalier, et Alexandre de Sorbert, écuyer, désignés par Raoul de Flavy, 8 avril.
Lettres d'exécution, 17 juin.
Lettres du duc de Bourbon aux gens de ses comptes et aux officiers du comté de Clermont, 30 juin.
3° Arrêt du Parlement du 4 août 1375 qui homologue la transaction conclue le même jour entre le duc de Bourbon et Jean, sire de Bazentin, au sujet de la chasse dans la garenne de Ronquerolles.
4° Charles, duc de Bourbon, reçoit la foi et hommage de Charles de Flavy pour la terre et seigneurie de Ronquerolles, 12 octobre 1444.
• Deux copies du précédent échange de 1394, délivrées le 29 novembre 1511, l'une sur

parchemin, l'autre sur papier.
• Aveu et dénombrement de Ronquerolles par Jean de Humières, seigneur de Monchy et de Ronquerolles, 1503 (original sur un feuillet de parchemin, signé).
• Barbe de Hallewin, dame douairière de Contay, vicomtesse de Roulers en Flandre et dame de Ferchancourt (Fréchencourt), veuve de Charles de Contay, sénéchal du Maine, cède à Jean de Humières la vicomte, terre et seigneurie de Roulers, « autrement appellée en langaige flameng Rousselare », en échange du château, terre et seigneurie de Ronquerolles, 7 mai 1515.
Nouvelles lettres du même échange, passées au château de Monchy le 7 septembre 1519.
• Jean d'Argillière, lieutenant-général du gouverneur du comté de Clermont, déclare avoir reçu l'aveu et dénombrement de Ronquerolles, signé de Jean de Humières et contenant 81 feuillets de parchemin, et l'avoir remis au procureur-général à fin d'examen, 27 décembre 1520.
Blâme de l'aveu par le procureur-général (cahier de 8 f. de papier).
Sentences du bailliage de Clermont au sujet de cet aveu, 1525-1526.
Autre sentence du bailliage du 21 novembre 1544 qui fait nouvelle injonction aux procureur et avocat du Roi de répondre par blâme ou autrement sur le dénombrement de Ronquerolles de l'année 1520.
• « Inventaire des pièces (relatives à Ronquerolles) apportées au chasteau de Moncy le Perreux par moy Laurens Loste, praticien à Clermont, gendre de feu Honoré de Walicourt, en son vivant praticien audit lieu, à hault et puissant seigneur monseigneur de Humières, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur dud. Humières, Roncquerolles, etc., lesquelles pièces ont esté trouvées par moy en l'estude dud. deffunt Honoré de Walicourt », s. d..
• Pierre Villon, laboureur demeurant au moulin de la chaussée de Ramecourt, et Guillemette Wallet, sa femme, vendent à Eustache Le Prévost, receveur de Nointel, sept pièces de terre sises au terroir de Ronquerolles, 7 mars 1577.
Au verso de l'acte, mention de la réunion de ces terres au domaine de Ronquerolles par Jacques de Humières, 7 novembre 1577.
• Projet d'échange de la baronnie de Ronquerolles, 1782.
• Dépouillement du dénombrement de Ronquerolles de l'année 1612, 26 février 1783.
• Copies faites le 30 mai 1786 par Dardet de Minerais, garde des archives du prince de Condé, sur les originaux communiqués par M. de Ronquerolles : échange de 1394, extrait de l'aveu présenté par François Olier en 1612.

SAINT-RIMAULT.

• Deux aveux et dénombrements du fief de Cressy à Bulles, relevant de Saint-Rimault, donnés

1° par Hue de Dampont, écuyer, à cause de Perrenelle la Poussine, sa femme, à Henri de Saint-Rimault, 14 décembre 1389 ;

2° par Jean de Croizette à Olivier Le Dain, valet de chambre du Roi, capitaine de Mjeulan, seigneur du Parc et de Saint-Rimault, 8 octobre 1480 (copie de 1745).

• « Déclaration du fief que monsieur le Bon d'Arly tient du s[r] de Ronquerolles, lequel fief est scitué et assis à Saint-Rimault et à l'environ, qui jadis fut à messire Guérard d'Athies, seigneur de Moyencourt », s. d. (fin du XVe siècle, 4 f. de papier).

• Sentence du lieutenant-général du gouverneur du comté de Clermont dans un procès entre Jean d'Argillière, seigneur de Saint-Rimault en partie, et Martin de Rely dit le Bon, chevalier, à propos de la mouvance du fief et moulin de Haston appartenant à Martin de Rely et qu'il disait relever de Ronquerolles et non de Saint-Rimault, 25 septembre 1494.

• Jean de Humières, seigneur dudit lieu, Monchy-le-Perreux, Vignemont, Vandelicourt, Becquincourt, Ribécourt, Ronquerolles, chevalier de l'Ordre du Roi, son conseiller en son privé conseil et chambellan ordinaire, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, et capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, reçoit en foi et hommage Denis d'Erquinvillers, écuyer, fils aîné et principal héritier présomptif d'Olivier d'Erquinvillers et d'Andrée Aymeret, à cause des fiefs, terres et seigneuries de Saint-Rimault et de Hatton (près d'Essuilles), qui furent à feu le Bon de Rely, et depuis à Gérard d'Athies, chevalier, seigneur de Moyencourt, 15 septembre 1539.

Ordonnance d'enquête par Honoré de Walicourt, bailli et garde de la justice de Ronquerolles, et Raoulin de Grouchy, procureur et receveur, 17 septembre (copie de 1550).

• Aveu et dénombrement présenté par Denis d'Erquinvillers, 27 mai 1546 (copie sur papier).

• Foi et hommage par Louis d'Erquinvillers à Catherine de Médicis, comtesse de Clermont, à cause des terres d'Erquinvillers et de Saint-Rimault relevant de Clermont, et du fief de la Tour de Saint-Rimault relevant de Bulles, à lui appartenant par donation entre vifs en avancement d'hoirie à lui faite par son père Louis d'Erquinvillers, s[r] d'Auvillers, conseiller au parlement de Paris, 2 août 1569 (copie de 1745).

• Foi et hommage faite à Jacques de Humières au château de Ronquerolles par Guillaume de Brion, seigneur de Glennes, au nom de Jeanne d'Erquinvillers, sa

femme, et de Marie, sa belle-sœur, filles de Denis d'Erquinvillers, pour les deux douzièmes par indivis qui leur appartiennent dans les fiefs d'Arsy et de Hatton, sis à Essuilles et Saint-Rimault, 31 octobre 1570 (copie postérieure).
• Foi et hommage par Louis d'Erquinvillers pour les fiefs de Hatton et d'Arsy, 18 novembre 1577.
• Par devant Antoine de Boullongne, notaire royal héréditaire au comté de Clermont, demeurant à Essuilles, Suzanne de Céname (Cenami), veuve de Louis d'Erquinvillers, tutrice de ses enfants Philippe et Anne, donne pouvoir à Louis Lepaige, notaire royal à Montreuil-sur-Brêche, pour se rendre à Ronquerolles et demander souffrance pour le service des fiefs de Hatton et d'Arsy, 13 mai 1606. Acte de foi et hommage, et souffrance accordée, 27 juillet, en vertu d'une lettre du même jour écrite de Nointel par M. Olier à M. de Rebergues.
• Charles de Rebergues, procureur es sièges royaux du bailliage et comté de Clermont et bailli de Ronquerolles pour François Olier reçoit la foi et hommage de Jacques de Longueval, s^r de Haraucourt, mari de Suzanne d'Erquinvillers, pour la moitié des fiefs d'Arsy et de Hatton, l'autre moitié appartenant à Anne d'Erquinvillers, femme de Nicolas de Gaudechart, seigneur de Bachivilliers, 20 juillet 1616 (elles étaient héritières de leur frère Philippe, mort peu auparavant).
Foi et hommage par Nicolas de Gaudechart, fils de Nicolas, 27 juillet 1650.
• Aveu et dénombrement du fief de la Tour de Saint-Rimault, relevant de Clermont, présenté au Roi par Henri de Gaudechart, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et aide-de-camp de ses armées, 19 juillet 1680 (copie de 1745) : arrière-fief de la Motte d'Essuilles, à lui appartenant, où il y avait château entouré de fossés, etc. ; arrière-fief au terroir de Bulles appartenant à plusieurs personnes ; arrière-fief nommé le fief de Cressy, possédé par Mr Allou, consistant en la huitième partie du moulin à blé de Bulles.
• Procuration donnée par Alophe de Gaudechart, seigneur de Saint-Rimault, Essuilles et autres lieux, marquis de Bachivilliers, maréchal des camps et armées du Roi, commandant pour son service en Savoie et à Suze, pour faire les fois et hommages dus au marquis de Nointel ; Suze, 4 août 1694.
Foi et hommage par Claude Patin, procureur d'office de la justice de Saint-Rimault, pour les fiefs d'Arsy et de Hatton relevant de Ronquerolles, 6 septembre 1694.
• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Bois-Liébaut (près de Montreuil-sur-Brêche), appartenant à Joachim Lepage, bailli de Sourdon, et relevant de la Tour de Saint-Rimault, 14 juillet 1697 (copie délivrée en 1710 au

procureur d'Alexandre-Alophe de Gaudechart).
• Foi et hommage des fiefs d'Arsy et de Hatton par Claude Patin, lieutenant de la justice de Saint-Rimault, au nom d'Alophe de Gaudechart, marquis de Bachivilliers, lieutenant-général, gouverneur de Barraux en Dauphiné, 16 juillet 1705. Aveu et dénombrement des fiefs, 5 août 1706 (copie).
• Bail à ferme de la terre et seigneurie de Saint-Rimault par Alophe de Gaudechart à Pierre Nampon, laboureur, demeurant à Coizeaux, 16 juin 1711 (copie de 1745).
• Foi et hommage au Roi pour le fief de la Tour de Saint-Rimault par Alexandre de Gaudechart, comte d'Essuilles, lieutenant-général, gouverneur du Fort Barraux, seul héritier de son frère Alophe, 2 septembre 1720 (copie de 1745).
• Aveu et dénombrement des fiefs d'Arsy et de Hatton, tenus de Ronquerolles, par Alexandre de Gaudechart, 14 septembre 1720 (copie de 1745).
• Délibérations du Conseil du prince de Condé du 25 juillet 1743 et du 18 novembre 1745 sur le service féodal de la terre et seigneurie de Saint-Rimault, échue à la comtesse de Rhunes par la mort du comte d'Essuilles, son oncle. (Marie-Anne-Joséphine de La Chaussée d'Eu, veuve d'Antoine-Louis de Barandier, vicomte de La Gorge, s'était remariée avec Georges-Léonard, comte de Rhunes. Elle donna Saint-Rimault à son fils en faveur de son mariage, par contrat du 27 avril 1751).
• Foi et hommage du fief de la Tour de Saint-Rimault par François-Bruno de Barandier, comte de La Chaussée d'Eu, 9 décembre 1760.
• Etat et estimation de la terre de Saint-Rimault et des fiefs y réunis, seulement pour ce qui relève de Ronquerolles, 1774 ; d'après l'extrait du dénombrement de Ronquerolles fourni en 1612 par François Olier.
• Plan du château de Saint-Rimault et d'une partie de son enclos, décembre 1774 (quatre exemplaires).
• Mémoire sur la terre de Saint-Rimault, 1776. Sous-extrait des dénombrements fournis aux seigneurs de Ronquerolles, pour parvenir à la liquidation des droits.

FIEFS UNIS A RONQUEROLLES.

• Etat des fiefs mouvant de Ronquerolles, XVIIIe siècle.
• Déclaration des héritages que tient et avoue tenir du Roi, à cause du fief de Ronquerolles assis à Sailleville, Antoine Champion, demeurant audit Sailleville, 1551.
• Fiefs des Etournelles, de Quehaigny et de Baillibel à Breuil-le-Sec, dont partie mouvant du fief de la Cour-du-Bois à Guignières.

Mémoires du XVIIIe siècle, dépouillement du terrier de 1756. Ventilation des fiefs en 1783.
Extrait des acquisitions et échanges faits entre le seigneur des Etournelles et les censitaires de son fief et des autres fiefs situés à Breuil-le-Sec de 1570 à 1698, 3 mars 1783.
Etat de l'arpentage du domaine de Breuil-le-Sec en 1774. Note pour M. Guérin, seigneur de La Cour-du-Bois, 5 janvier 1783.
Extrait de la seigneurie des Etournelles de 1589 ; renseignements sur Baillibel et Quehaigny, 1783.
• Fief de Boulainviller dit Gouverneur à Breuil-le-Sec ; extrait du terrier de 1627 ; extrait du projet de dénombrement du fief, 1783.
• Extrait du projet de dénombrement du fief de la Mairie en 1767, relevé en 1783.
• Dépouillement du terrier de Saint-Cornil de l'année 1573, fait en 1783.
• Dépouillement du lerrier de Gicourt, de Boulincourt et du fief du Héron en 1693 ; fait en février 1783.
• Consistance du fief M'erélessart mouvant de Cressonsacq, suivant le dénombrement du 11 février 1697 ; 1783.
• Consistance du fief de Saint-Martin-aux-Bois d'après le terrier de 1628 ; 1783.
• Fiefs provenant du Chapitre de Clermont. Consistance des fiefs d'Aumont et Bouffaut, 1783.
Dépouillement du dénombrement des fiefs de Crapin, Nonlieu et Fouilleuse de l'année 1530 ; 2 mars 1783.
Extrait du projet de dénombrement des fiefs de Jean de Crapin, Nonlieu et Fouilleuse, dits seigneurie de Breuil-le-Sec, et des fiefs d'Autreville, de Boulainviller-Gouverneur, La Mairie, Offémont, Saint-Martin-aux-Bois, Colombier et d'Aumont-Bouffaut, 3 mars 1783.

1-C-017 **BREUIL-LE-VERT.**

• Adjudication par décret faite au duc de Bourbon des terres et seigneuries de Breuil-le-Vert et de Rotheleux, 20 septembre 1719 (grosse de 58 f. de parchemin, et extrait en un cahier de 10 f. de papier).
Le même jour 20 septembre, le duc de Bourbon constitue sur la terre de Breuil-le-Vert une rente de 4.615 1. 7 s. 8 d., rachetable au capital de 120.000 livres, à Georges Gougenot, secrétaire de ses commandements. Inventaire des titres des biens acquis (cahier de 24 f., dont 8 blancs).
• Partage de biens entre Simonnet Le Sueur, fils de défunts Jean Le Sueur et Robinette de Langlet, d'une part, Pierre d'Argillière dit de Tilliel et Ysabel

Chassepoul, sa femme, fille de feu Simon Chassepoul et de ladite Robinette de Langlet, d'autre part, lesdits Simonnet et Ysabel héritiers chacun pour la moitié de Robinette, leur mère, et de son père Pierre de Langlet, leur « tayon » ; parmi les biens à partager se trouvent deux fiefs, assis l'un à Breuil-le-Vert, l'autre à Clermont et environs ; ils sont attribués à Pierre d'Argillière dit de Tilliel et à sa femme ; 5 septembre 1453.

• Jean des Quesnes, dit Karados, seigneur de Sérévillers, Villers, les Tournelles et Quinquempoix, vend à Pierre d'Argillière dit de Tilliel les terrés qu'il possède à Breuil-le-Vert, 6 novembre 1455.

• « Extraict du quarantiesme feuliet d'un entien livre en parchemin escrit en lettre de forme, couvert d'une basanne entre deux ais cloués de cinq clous à chascun costé, iceluy livre, auquel a trois histoires faictes d'or et d'assuré (azur), nommé le viel terrier de la conté de Clermont, ce qui ensuit... » : aveu et dénombrement donné par Billebaut de Breuil, s. d. (XIVe siècle, copie du XVIe).

• Réception par les officiers de Clermont de la déclaration faite par Pierre d'Argillière dit de Tilliel, seigneur de Breuil-le-Vert à cause de sa femme, ladite terre relevant du château de Clermont et de la terre de Ronquerolles, 31 août 1481.

Arrière-fiefs : un petit fief tenu par Gui Pot, comte de Saint-Pol, à cause de sa femme ; un fief à Ressons-sur-le-Matz tenu par Pierre Trespel ; un autre à Breuil-le-Vert tenu par Pierre Le Sage.

Pierre d'Argillière possède en outre un autre fief à Clermont, consistant en une maison nommée d'hôtel de l'Image Notre-Dame, en laquelle il fait sa demeure et résidence (original sur parchemin et copie de 1582).

• Déclaration des, héritages tenus à cens de Pierre d'Argillière, chanoine et sous-chantre de Beauvais, de Jean d'Argillière, élu de Clermont et receveur général dudit lieu, et de Raoul Le Caron, marchand et bourgeois de Clermont, et Jeanne d'Argillière, sa femme, seigneurs de la terre et seigneurie de Breuil-le-Vert, décembre 1499 (cahier de 30 f. de papier, incomplet de la fin).

Parmi les tenanciers : « messire Jehan Thibault, prebtre ; Pierre Le Seige dit Borrois, une maison, court et jardin où jadis soulloit avoir plusieurs masures, auquel lieu est enclos une partie de terre qui est du fief qui fut messire Karados des Quesnes, séant par devant la croix du Marquis, joignant d'un costé à la masure du four bannier et à la rue qui maine à l'abruvoir, ... aboutissant d'un bout à la rue qui maine de Brueil à Giencourt... ».

• Aveu et dénombrement présenté par Pierre d'Argillière, sous-chantre et

chanoine de Saint-Pierre de Beauvais, héritier d'Ysabel Chassepoul, sa mère, 2 mai 1510 (copie de 1576, petit cahier de papier de 32 f.).

« Jehanne d'Argillière, ma sœur, veuve de Raoul Le Caron, tient de moy la plus grande partie de la maison où elle demeure à Clermont... ».

Arrière-fief à Ressons-sur-le-Matz qui fut à Jean de Mailly et duquel relève un autre fief dont Jean de Bayencourt a baillé l'aveu à Pierre de Tilliel le 24 novembre 1479 (copie transcrite) ; Guillaume de Montmorency, à cause d'Anne Pot, sa femme, tient à Breuil un petit fief de trois arpents qui fut jadis à Plourens de Milly ; Jean Le Saige tient un fief noble à Breuil.

• Titres des droits d'usage et chauffage du seigneur de Breuil-le-Vert dans la forêt de La Neuville-en-Hez, 1481-1586 (quinze pièces) : la première est une lettre de Pierre de Bourbon, comte de Clermont, seigneur de Beaujeu, signée *Pierre,* donnée au Plessis-du-Parc le 20 septembre 1481, reconnaissant le droit de Pierre d'Argillière dit de Tilliel et d'Ysabeau, sa femme.

• Lettres de François d'Argillière, seigneur de Valescourt, garde du scel des lettres de la baillie du comté de Clermont, notifiant un accord intervenu entre Nicole d'Argillière, chanoine et sous-chantre de l'église cathédrale Saint-Pierre de Beauvais, et les habitants de Breuil-le-Vert représentés par damp Aubert du Crocquet, prieur de Breuil-le-Vert, Jean Le Clerc, curé, les marguilliers, etc. ; en échange de douze verges de terre qu'il a prises sur le marais communal pour agrandir son pré ou jardin, le seigneur donne à la communauté un jardin d'une mine pour agrandir le cimetière, 28 avril 1541.

• Les habitants de Breuil-le-Vert, de Canettecourt et de Lierval vendent à Jean Billouet, seigneur de La Mpthe, 86 verges et demie de marais faisant partie de leur marais commun, 13 mai 1565.

Au dos de l'acte, déclaration par Jean Billouet que l'acquisition est faite au profit et des deniers de François du Pont, trésorier et payeur de la compagnie de Mgr de Longueville, alors absent, 22 octobre.

Jean Billouet met ce terrain en location, et le curé de Breuil-le-Vert, P. de Bouffiers, l'annonce au prône le dimanche 20 octobre.

Protestation du bailli de Breuil au nom du seigneur, Jacques Huppeau, et ordre de saisie du terrain, 22 octobre ; procès-verbal de saisie, 23.

• Charles d'Argillière, neveu et héritier de Nicole, avocat en Parlement, seigneur de Breuil-le-Vert et de Valescourt, vend la terre et seigneurie de Breuil-le-Vert à Jacques Huppeau, « trésorier et payeur de la compagnie de Mgr de Cypierre », fors et excepté les acquisitions faites par ledit défunt maître Nicole d'Argillière [qui n'était qu'usufruitier], qui ont été distraites par l'arrêt de

discussion donné en la Cour de Parlement à Paris le 14 mars 1561 [1562] au profit de Charles d'Argillière, seigneur de Monceaux, oncle du vendeur ; 9 avril 1564.

• Décret de la terre de Breuil-le-Vert, 20 décembre 1565 (original sur plusieurs peaux de parchemin et copie sur papier, 60 f.).

• Pièces relatives à dix-sept mines de terre situées sur le terroir d'Auvillers et faisant partie du domaine de Breuil-le-Vert.

Bail à loyer consenti par Nicole d'Argillière à Nicolas Pontent, laboureur de vignes à Auvillers, 11 septembre 1541.

Autre bail à Quentin Leroy, 17 octobre 1560 (consenti par frère Sébastien d'Argillière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur de Milly et commandeur de Boncourt, au nom et comme procureur de maître Nicole d'Argillière).

Sentence du bailliage de Clermont dans le procès pendant entre Jacques Huppeau, ayant droit par transfert de Charles d'Argillière le jeune, seigneur de Valescourt, avocat en Parlement, son garant, d'une part, et Quentin Leroy, laboureur à Auvillers, joint avec Charles d'Argillière l'aîné (oncle du jeune), seigneur de Monceaux, son garant et dédommageur, d'autre part, au sujet des arrérages du fermage des dix-sept mines de terre, dont la propriété est reconnue à Jacques Huppeau, 18 juin 1568.

Arrêt du Parlement rejetant l'appel formé par Quentin Leroy et son garant, et reconnaissant à Françoise Gasteau, veuve de Jacques Huppeau, la propriété des dix-sept mines de terre, 23 février 1571.

• Arpentage des coupes de bois de Breuil-le-Vert vendues en 1580.

• Aveu et dénombrement de Breuil-le-Vert, présenté par Françoise Gasteau, veuve de Jacques Huppeau, receveur général des finances, sa fille Marie, veuve de Jacques Arnoult, aussi receveur général des finances et greffier en la Chambre des Monnaies, et sa fille Françoise, mineure ; s. d. (vers 1574, original sur parchemin, incomplet du dernier feuillet).

• Autre aveu par Charles Grignon, second mari de Françoise Gasteau, pour la moitié de la terre, l'autre moitié appartenant à Marie et Geneviève Dreux, filles issues du second mariage de feue Marie Huppeau, et à Françoise Huppeau, 28 mai 1582 (copie de 1641).

Procès-verbal d'enquête pour la vérification de l'aveu, 14 janvier 1583, en vertu de la sentence du 12 ; réception de l'aveu par Louis Le Caron, seigneur de Canly, lieutenant-général au bailliage de Clermont, 15 janvier (rappel de la foi et hommage donnée par Grignon le 10 juillet 1579, de l'aveu de Pierre

d'Argillière en 1480 ; d'un aveu du 2 mai 1510 ; des lettres du don fait par Louis de Bourbon, comte de Clermont, à Jean de Warty, son secrétaire et trésorier général, du fief ou fiefs séant à Breuil-le-Vert et au terroir d'environ en date du 23 novembre 1404 ; de la foi et hommage faite par Pierre d'Argillière, prévôt et chanoine de Clermont, à Pierre de Bourbon, comte de Clermont, le 11 janvier 1486 [1487], etc.) ; lettres de la Chambre des Comptes, 26 juillet! 1583 et 22 mars 1584 (copies de 1604).

Procès-verbal de la consistance de la terre et seigneurie de Breuil-le-Vert, 14 janvier 1583 (trois exemplaires, dont une copie de 1688).

• Inventaire des papiers contenus dans un coffre au château de Breuil-le-Vert, fait au cours de la vente des meubles de Françoise Gasteau à laquelle on procédait en vertu des lettres de sentence délivrées le 17 septembre 1587 à la requête de ses héritiers, Jean Dreux, procureur général en la Chambre des Comptes, veuf de Marie Huppeau et tuteur de ses filles Marie et Geneviève, et Françoise Huppeau, femme de Gaspard de Burges, conseiller au Parlement et aux Requêtes du Palais ; 22 septembre 1587 (56 f. de papier).

Par suite d'une discussion entre les héritiers, le coffre fut transporté le 3 octobre à Paris, au domicile de Jacques Jallain, premier huissier en la cour des Requêtes du Palais et garde de la chambre de la cour de Parlement, qui en poursuivit l'inventaire le 9 octobre ; les papiers inventoriés sont tous relatifs aux affaires de Breuil-le-Vert, aveux, terrier, censiers, contrats, etc. : à citer : damp Nicole de Feuquières, prieur de Breuil-le-Vert, qui fait des échanges avec Pierre de Tilliel et sa femme Isabeau en .1467 ; François du Breuil, écuyer, sieur du fief de Coutance, et Hélène de Bournonville, sa femme ; Jeanne de Conflans, veuve de Jean du Breuil, seigneur de Coutance, 1567 (deux muids de blé sur le moulin d'Uny), etc..

• Partage provisionnel de la terre et seigneurie de Breuillé-Vert entre Jean Dreux, procureur en la Chambre des Comptes « de présent établie à Tours », «t Pierre Lemaistre, sergent royal à Clermont, commissaire établi par justice à la moitié de la terre et seigneurie saisie sur Gaspard de Burges, 13 janvier 15921 (deux exemplaires).

1-C-018• Claude Aubery, maître des Comptes, et Geneviève Dreux, sa femme, cèdent à François Forget, conseiller au Parlement, et à Marie Dreux, sa femme, le quart qui leur appartient de la terre de Breuil-le-Vert, 8 juin 1601.

• Sentence de partage de la terre de Breuil-le-Vert entre François Forget et Gilles Mauvalet, receveur des aides et tailles de Château-Gontier, curateur des

enfants mineurs de défunt Gaspard de Burges, 25 septembre 1607.

Autre sentence ordonnant que dans le partage le préciput du château sera attribué à François Forget, 23 octobre 1608.

Procès-verbal de la visite et estimation faites en vue du partage, 20-27 octobre 1608.

• Jean Chardon, procureur à Clermont, ayant acquis la masure dite d'Argenlieu devant l'église Saint-Samson, s'engage à laisser les seigneurs de Breuil-le-Vert y établir le siège de leur justice, 10 octobre 1607.

• Jean, Gaspard et Guillaume de Burges vendent leur moitié de Breuil-le-Vert à Claude Aubery, sieur d'Auvillers et de Lierval, maître des Comptes, ce acceptant au nom et comme tuteur et curateur de ses neveux, enfants mineurs de défunts François Forget et Marie Dreux, 3 mars 1614, selon la permission donnée audit Aubery par sentence du Châtelet du 21 janvier après avis et approbation des autres parents des mineurs ; quittances du prix d'acquisition, 29 janvier 1615 ; ratification de l'acte par Guillaume de Burges, 13 avril (six pièces).

• Foi et hommage pour la sixième partie de Breuil-le-Vert par Pierre Charlet, seigneur du Chasteau et des Carneaux, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, mari de Geneviève Forget, et par Pierre Rousseau, seigneur de La Place, avocat du Roi au siège présidial de Poitiers, mari de Marie Forget, 7 juin 1619.

• Geneviève Forget, veuve, cède sa part de Breuil-le-Vert et de Canettecourt à son frère Jean, 2 avril 1624.

• Règlement de comptes entre Claude Aubery et les enfants de défunt François Forget : Jean, Pierre, Anne, femme de Charles Paris, magistrat et garde des sceaux au siège présidial de Tours, Geneviève, veuve de Pierre Charlet, Madeleine et Françoise ; 29 juillet 1626.

• Rentes constituées, puis remboursées par Jean et Pierre Forget, 1627-1643 (vingt pièces) ; noms des parties : Philippe du Remy, écuyer, sieur d'Aulnoy, demeurant à Clermont; Antoine Lévesque, avocat en Parlement ; Catherine Richardot, veuve de Marin Morel, trésorier et payeur de la Gendarmerie de France, puis femme de François Divry, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France; Jean Fredy, avocat en Parlement; Jean Forget, sieur de Breuil-le-Vert, maître particulier des eaux-et-forêts du bailliage et comté de Clermont, et Anne du Remy, sa femme (1633) ; Pierre Forget, capitaine d'une compagnie au régiment de Bellenave (1638) ; François Lhuillier, maître des Comptes ; Pierre Forget, capitaine de l'un des vaisseaux de l'armée du Roi en Levant (1640) ; Pierre Dreux, doyen du Grand Conseil, demeurant au Cloître de l'église de Paris, etc..

Le prince de Condé reçoit la foi et hommmage de Pierre Regnault, écolier étudiant en théologie en l'Université de Paris et chapelain de la chapelle Notre-Dame de Breuil-le-Vert, pour raison de la dîme inféodée dudit Breuil-le-Vert appartenant à ladite chapelle, tenue et mouvant de la châtellenie de La Hérelle, 26 mars 1615.

• Foi et hommage par Jean Forget, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de Breuil-le-Vert, Fouilleuse, Beauregard, Giencourt, La Picardière et autres lieux, pour raison d'un fief de cinq gerbes des dîmes inféodées du territoire de Gannes, lesdites cinq gerbes indivises et partissant à rencontre du chapelain de la chapelle Notre-Dame de l'église de Breuil-le-Vert, relevant en plein fief de la châtellenie de La Hérelle, 11 septembre 1651. '

• Exemption de logement de gens de guerre, accordée par Louis XIII au s^r^ Forget pour Breuil-le-Vert, 8 juillet 1636.

Contrat de 4.000 livres prêtées par Jean Fredy, s^r^ de Coubertin, avocat en Parlement, le 4 juin 1660, et remboursées par Jean Forget le 11 mars 1662 et le 5 avril 1667.

• Testament dé Pierre Forget, seigneur de Rotheleux, frère de Jean, dicté au château de Breuil-le-Vert le 20 janvier 1061 : il institue pour légataire universel son neveu François, seigneur de Fouilleuse, chambellan du duc d'Anjou ; il désire être inhumé dans l'église Saint-Martin de Breuil-le-Vert, « proche du tombeau de son bien aimé neveu messire Jean Forget, capitaine au régiment de Normandie... ».

Sentence des Requêtes du Palais envoyant François Forget en possession du legs universel, 17 juillet 1665.

• Foi et hommage de Jean Forget pour Breuil-le-Vert, 19 juillet 1664 ; acte représenté au bureau des finances à Soissons le 26 octobre 1676 et accepté par les trésoriers de France, qui ordonnent mainlevée de la saisie faite de Breuil-le-Vert en 1675.

• Jean Forget constitue à Louis Decroisettes, chanoine de Clermont, une rente de 100 livres tournois contre une somme de 2.000 livres, 19 novembre 1667 ; remboursement en janvier 1669 par les mains de Mme de Breuil-le-Vert (Anne du Remy, femme de Jean Forget).

Ceux-ci constituent au même chanoine, le 1er juin 1668, une rente de 50 livres, au capital de 1.000 livres remboursé le 22 août 1679 par Claude Forget, capitaine des oiseaux du cabinet du Roi.

• François Forget, seigneur de Breuil-le-Vert et de Rotheleux, tant en son nom que comme fondé de 'pouvoir de Jean Forget, son père, reconnaît devoir à

Jacques Bergeron, bourgeois de Paris, la somme de 3.344 livres, « prestée en diverses fois pour employer aux frais qu'il convient faire pour la levée de la compagnie de mon frère le chevalier », 4 juillet 1672.
Bergeron reconnaît que cette somme lui a été remboursée le 13 septembre 1674.
• Jean Forget, vicomte de Breuil-le-Vert, seigneur de Giencourt et autres lieux, et Anne du Remy, sa femme, constituent à Louis Bosquillon, seigneur d'Armangie, lieutenant particulier du bailliage de Clermont, par acte du 26 juin 1672, une rente de 100 livres au capital de 2.000 livres, remboursé par Anne du Remy, alors veuve, le 18 novembre 1679. Autre rente de 150 livres constituée par les mêmes au même le 22 février 1676, au capital de 3.000 livres remboursé par Anne du Remy le 21 août 1679.
• Partage de la succession de Jean Forget, mort le 24 septembre 1677, entre ses deux fils : François, vicomte de Breuil-le-Vert, Rotheleux, Giencourt et autres lieux, capitaine et chef du vol pour le héron de la grande Fauconnerie de France, et Claude, seigneur de Fouilleuse, capitaine et chef de vols et oiseaux du Cabinet du Roi, 17 août 1678.
Breuil-le-Vert et tous les biens meubles restent à l'aîné, François, contre dédommagement en argent au cadet. François avait épousé Françoise de Sain.
Jean Forget avait avancé à son fils aîné, François, le 16 avril 1657, une somme de 8.000 livres, pour l'aider à acheter la charge de chambellan de Monsieur, frère du Roi ; à son fils cadet, Claude, 11.000 livres le 6 juin 1659, et 10.000 livres en faveur de son mariage en 1674.
Acte complémentaire de partage, 17 septembre 1683.
• Lettres patentes érigeant la terre de Breuil-le-Vert en vicomte en faveur de François Forget, février 1674, registrées au bailliage de Clermont le 16 septembre 1678, et à la Chambre des Comptes le 31 mars 1681.
Arrêt du Parlement pour informer de la commodité ou incommodité, 22 août 1678.
Enquête, janvier 1681.
Enregistrement des lettres patentes au Parlement, 6 mars 1681.
Trois copies sur papier des lettres patentes.
• Aveu et dénombrement présenté par François Forget, s. d. (1682, copie sur papier, 57 f.).
• Etablissement du bureau de charité de la paroisse de Breuil-le-Vert, 4 juillet 1685.
• Titres d'une maison sise à Paris, quai des Augustins, faisant le coin de la rue des Charités Saint-Denis.
Bail à loyer par François Parnageon, écuyer, à Julien Patriau, bourgeois de

Paris, 17 janvier 1664.
Vente par Parnageon à Geneviève Forget, veuve de Pierre Charlet, seigneur du Chasfeau, 1667.
Saisie, adjudication par décret à François Forget, 19 juin 1669.
Bail à loyer par François Forget à Nicolas Fontaine, marchand de vin, moyennant 2.200 livres par an, 30 décembre 1699.
• Baux à ferme du domaine de Breuil-le-Vert, XVIIe et XVIIIe siècles.

1-C-019• Cens et rentes. Une sentence du prévôt de Clermont du 1er mars 1540 [1541] portant paiement d'une rente.
Deux déclarations passées au terrier, 1603 et 1613.
Registre des cens de Breuil-le-Vert, s. d. (vers 1630, 24 f. écrits et 24 blancs).
Contrats, baux à rente, 1615-1759 (vingt-deux pièces).
• Concessions de terrains par le prince de Condé, 1773-1786 (sept pièces).
• Etats des ensaisinements faits de 1772 à 1781 à Breuil-le-Vert, Rotheleux et dépendances.

Moulins.

• Jacques du Mont, écuyer, et Jacqueline de Farcourt, sa femme, fille de Regnaut de Farcourt et de Marie de Camelin et petite-fille de Bocherel de Camelin, vendent à Pierre d'Argillière dit de Tjilliel la sixième partie des moulin et four banniers de Breuil-le-Vert, 2 septembre 1456 (copie du XVIIe siècle).
• Sentence du bailliage de Clermont en faveur de Pierre d'Argillière au sujet de la banalité des moulins de Breuil-le-Vert et de Laissier, qui s'étend sur les habitants de la ville et des faubourgs de Clermont, 6 juin 1471.
•. Guiot Pot, seigneur de La Prune, -bailli de Vermtmdois et capitaine de Compiègne, nomme quatre sergents pour surveiller la « bannerie » de son moulin de Laissier, et celle du moulin de Breuil-le-Vert appartenant à Pierre de Tilliel, 16 mai 1473.
• Extrait relatif au moulin dans l'aveu de Pierre en 1481 (copie de 1655).
• Sentence en faveur de Pierre d'Argillière, prévôt et chanoine de Clermont, et de Jean, son frère, seigneur de Breuil-le-Vert, 10 avril 1483.
• Bail à ferme du moulin consenti à Chariot Boucquet, foulon et pareur de draps demeurant à Becquerel, par Jean d'Argillière et par le duc de Bourbon, comte de Clermont, seigneurs de Breuil-le-Vert, 4 mars 1498 [1499].
• Guillot Laurens, tonnelier à Clermont, se désiste du procès qu'il avait intenté à Jacques Letellier et Antoine Dupuis, meuniers de Breuil et de Laissier, pour

avoir saisi au sortir du moulin de Warty son âne chargé d'un sac de farine, 20 février 1505 [1506].
• Extrait (fait en 1655) de l'aveu donné par Pierre d'Argillière, sous-chantre et chanoine de Beauvais, le 2 mai 1510.
• Sentence du bailliage de Clermont dans un procès entre les meuniers de Breuil et de Laissier et ceux de Warty et de Bretignolles, 7 février 1515 [1516] (original et copie du XVIIe siècle).
• Sentence contre le meunier de Rantigny, 31 octobre 1528.
• Pouvoirs donnés par Anne de Montmorency à Jean Pintart, praticien[1] es sièges du comté de Clermont, et à Jean Truffault, sergent à cheval, pour exercer la justice de ses fiefs du Coq et de Laissier, 18 avril d531 ; pièce annexée à une sentence du 9 septembre 1532 relative à la banalité des moulins.
• Autres sentences des 10 mai 1568, 2 juin 1571, 5 juin 1576, 19 mars 1577 et 9 mars 1580. Copies (du XVIIe siècle) de sentences de 1505, 1571, 1574, 1586. Sentence du 24 décembre 1586 contre le chirurgien Nicolas Lefebvre qui avait fait moudre son blé au moulin de Warty.
• Lettres patentes et arrêts du Parlement confirmant la banalité des moulins de Breuil et de Laissier et spécifiant les limites de la banalité, 1607-1635 (sept pièces).
• Sentence rendue au profit du meunier de Breuil contre Jean Le Hucher, prêtre, prieur de Breuil-le-Vert et seigneur de Béthancourtel, 12 avril 1628.
• Bail du moulin, consenti par Jean Forget à Thomas Mesgret, 7 avril 1627.
• Arrêt du Conseil reconnaissant que le moulin ne fait point partie du domaine de Clermont engagé et déchargeant Jean Forget de la taxe de 2.000 livres et des deux sols pour livre sur lui faite pour raison dudit moulin banal, 2 décembre 1655.
A l'appui, copie du décret de la terre et seigneurie de Breuil-le-Vert du 20 décembre 1565.
• Baux du moulin, 1657-1759 (dix pièces).
• Augustin Hautin, vigneron à Breuil-le-Vert, demande la concession d'un terrain sur le terroir de Giencourt pour y construire un moulin à blé ; mémoire et plan ; s. d. (vers 1760).
• Arrêt du Parlement dans un procès entre le meunier de Laissier et ceux de Ronquerolles et Fitz-James, rappelant et confirmant tous les arrêts antérieurs relatifs à la banalité des moulins de Laissier et de Breuil-le-Vert, 1er juillet 1777 (imprimé de 12 p., *de l'imprimerie de Cl. Simon, imprimeur du prince de Condé, rue des. Mathurins).*

• Bail du moulin de Breuil-le-Vert à Jean-Pierre Warmé, 18 octobre 1786.
Il est autorisé à construire un second moulin, 12 mars 1787.
On lui refuse le délai qu'il demande pour le paiement d'une année d'avance, 11 février 1789.

Marais de Breuil-le-Sec, Crapain et Le Pont.

• Cahier contenant la copie des pièces suivantes. Réception de la déclaration faite par les habitants de Breuil-le-Sec, 5.novembre 1551.
Mainlevée accordée aux habitants de Breuil-le-Sec, Crapain et Le Pont, de la saisie de leurs marais et communes et du revenu temporel de la fabrique, 19 mars 1554 [1555].
Délai de deux mois à eux accordé pour obtenir lettres de confirmation, 12 juillet 1561.
Mesurage des marais, 11 juillet (72 arpents 28 verges).
Lettres patentes de confirmation, septembre 1561.
Déclaration des marais et pâtis assis en la paroisse de Breuil-le-Sec, 23 novembre 1571.
Quittances des droits versés par les habitants, 1555, 1565, 1572, 1582, 1584.
Levée de saisie, 1599.
Procès-verbal de mesurage, 1603 (copie du temps).
• Autre cahier contenant copie des mêmes pièces.
• Sentence des Requêtes du Palais rendue entre les seigneurs de Breuil-le-Vert (gendres et filles de Jacques Huppeau), et François de La Porte, seigneur d'Autreville et Breuil-le-Sec, prononçant que « la planche appelée la planche des Brouillards estant sur l'eauette au marais du Pont, demeurera sur ladite eauette tant pour la conservation des droits des parties que pour la commodité du public », 15 décembre 1584.
• Sentence du bailliage de Clermont qui condamne les habitants de Breuil-le-Sec, Crapain et Le Pont à payer au seigneur de Breuil-le-Vert 2 sols parisis et un bouquet de fleurs de cens annuel pour le droit d'usage du marais du Pont, dépendant et faisant partie de la seigneurie de Breuil-le-Vert, 2 juin 1606 (une expédition sur parchemin et trois copies sur papier).
• Déclarations des habitants pour le marais du Pont, 1623, 1666, 1687.
• Saisie des foins du marais, 1634.
• Visites, mesurages et plans du marais, 1656, 1663.

Marais communs de Breuil-le-Vert, Canettecourt et Lierval.

• Transaction entre les habitants et le seigneur de Breuil-le-Vert au sujet de l'entretien et réparation des chemins et fossés des marais, et de la récolte des

saules plantés et à planter autour desdits marais, 29 avril 1565.
• Mesurage des marais, 1604.
Déclarations par les habitants, 1640-1673.
• Décharge ou modération des droits d'amortissement imposés sur les habitants, 1640-1641.
• Transaction entre les habitants et Jean Forget, seigneur de Breuil-le-Vert, pour le partage des marais, dont le tiers appartiendra au seigneur, et les deux tiers aux habitants, 1er avril 1644.
Consentement de Charles d'Ongnies, sieur de Latache et Canettecourt, et de Philippe Gayant, élu de Clermont, demeurant à Warty, 1er avril 1644.
Jugement de la Table de marbre, 29 avril.
Partage du marais, 16 juin.
• Consultation juridique signée Charondas et Lenoir, en faveur de Charles d'Ongnies et des habitants de Canettecourt et Lierval, contre le seigneur de Breuil-le-Vert qui prétendait la propriété du marais dit de Bailly ; Paris, 4 septembre 1643.

1-C-020 ***Eglise et fabrique de Breuil-le-Vert.***
• Titres des rentes dues à l'église, XVIe et XVIIe siècles (trois pièces, dont deux sur parchemin de 1575 et 1662, et une copie sur papier, faite en 1683, de 11 titres de 1519 à 1683).
• Jean Forget, seigneur de Breuil-le-Vert, au nom de son fils François, chapelain de la chapelle Notre-Dame desservie en l'église Saint-Martin de Breuil-le-Vert, baille à ferme deux muids de terre labourable à Gabriel Cottu, receveur de la terre et seigneurie de Rotheleux, 3 juin 1643.
• Statuts et jugement au sujet de la garde des titres et papiers de la cure et de l'église, 1666.
• Comptes de la fabrique pour les années 1654 à 1666.
• Gratification de 240 livres accordée par le prince de Condé aux habitants de Breuil-le-Vert pour les aider à réparer le presbytère, 4 octobre 1780.

Prieuré de Breuil-le-Vert.

• Procès-verbaux dressés par l'huissier Flourens Servin en exécution des lettres royaux obtenues par François Forget le 31 mai 1606 pour avoir communication des titres et papiers du prieuré qui lui sont utiles dans son procès contre François Pintart, élu de Clermont, et contre Hervé Nallot, prieur dudit prieuré, juin-août 1606 et 3 novembre 1607.
Communication des titres par Raoul Adrian, avocat à Beauvais, procureur fiscal

de l'abbaye de Saint-Germer (dont le prieuré de Breuil-le-Vert était membre dépendant).

Copie; faite en 1606, des titres suivants :

• Donation par Renaud, comte de Clermont, fils de Hugues, s. d. (1102 ?).

• Confirmation par le pape Alexandre des donations faites à l'abbaye de Saint-Germer, 1170.

• Echange entre Gui de Breuil et les moines de Saint-Martin de Breuil, 1190.

• Donation faite aux moines par le clerc Roger, 1217.

• Transaction entre Jean de Fontaines, chevalier, et l'abbaye de Saint-Germer au sujet du prieuré de Breuil-le-Vert, 12,79.

• Jugement de Philippe de Beaumanoir confirmant le prieur dans le droit de louer les étaux à la foire de la Saint-Martin à Breuil, 1282.

• Déclarations, sentences et titres nouvels des droits de dîme appartenant au prieuré, 1230-1519.

• Donation par Raoul « Champ d'avoine » *(Campus avene),* chevalier, d'un muid de blé sur son moulin de Breuil, juin 1241.

Confirmation par son fils, Guiot « Campdavoine », chevalier, châtelain, sire de Breuil et du Plaissier, octobre 1250.

• Vingt quittances données à Jean de Beaumont, prieur de Breuil, de 1343 à 1360.

• Sentence au sujet de dîmes sur le vignoble de Clermont réclamées par le prieur de Breuil et le maître de Saint-Ladre de Clermont, janvier 1380 [1381].

• Nombreux documents de 1445 à 1491 au sujet des dîmes, et baux à cens et rente ; transactions entre le prieur de Breuil et l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, le chapitre de Notre-Dame de Clermont, le chapitre de Beauvais, la maison de Saint-Ladre de Clermont, etc..

• Lettres d'amortissement des biens de l'abbaye de Saint-Germer et des prieurés de Breuil-le-Vert et de Villers-Saint-Sépulcre.

• Déclaration des domaines et droits tant honorifiques qu'utiles appartenant au prieuré, 1525.

• Bail à ferme de sept muids de terre, 1532.

• Bail des bois du prieuré, 1637.

Mesurage des terres, 1643.

Bail des terres et prés, 1668.

• Arrêts de 1621 et de 1641 qui règlent les domaines et droits respectifs appartenant au seigneur et au prieur dans l'étendue de la paroisse de Breuil-le-Vert (quatre pièces en parchemin).

Fiefs.

• Lettres de Gilles de Nédonchel, gouverneur de Clermont, notifiant que Philippe de Fouilleuse, écuyer, lui a baillé le dénombrement du fief qu'il tient du duc de Bourbon à Breuil-le-Vert, 12 décembre 1367 (papier).

• Karados des Quesnes, chevalier, donne à Jehannon Lindote un petit fief qu'il possède à Breuil-le-Vert, 9 novembre 1444. Jehannon et son mari, Jean Leroy, vendent ce fief (masure et jardin) à Pierre Lesaige, 19 novembre 1458.

• Fief du travers de Ressons-sur-le-Matz.

Foi et hommage par Jean de Mailly, seigneur de Mailly, à Pierre d'Argillière, seigneur de Breuil-le-Vert, 29 novembre 1485:

Foi et hommage par Jean de Bayencourt, fils de feu Jacques, 2 février 1534 [1535].

Sentence de saisie du fief, 17 juillet 1567.

Aveu et dénombrement présenté par François de Bayencourt, seigneur dudit lieu, de Méricourt-sur-Somme et de Léglantiers, fils de feu Jean, 22 juillet 1578.

Saisie féodale du fief, 29 octobre 1629.

• Extraits faits sur parchemin, le 5 mai 1480, à la requête de Pierre d'Argillière, dit de Tilliel, seigneur de Breuil-le-Vert, « d'un ancien grant livre en parchemin couvert entre deuz aiz et cloué de chacun costé de cinq gros doux de cuivre doré, icelluy livre escript en lettre bastarde, vulgairement nommé et appelle le livre terrier de la conté de Clermont parceque en icelluy sont premièrement contenuz et déclairez quelles abbayes et gens d'église tiennent possessions oudit conté, aprez la déclaracion du domaine dudit Clermont, des chastellenies de Gournay, Remy, Sacy, La Neufville, Creil, Bulles, Milly, Conti et autres grans seignouries tenues et mouvans d'icelle conté, et conséquamment et par ordre les fîefz et arrière-fiefz qui en meuvent et deppendent, mesmement ceulx qui tiennent nuement du chasteau dudit Clermont, les noms et seurnoms de ceulx qui possessoient lesdites terres et seignouries, fiefz et arrière-fiefz ou temps que fut fait ledit livre terrier ; et sur chacun nom et seurnom sont richement paintes et armoiées les armes et tlasons des occuppans iceux fîefz en distinction telle, c'est assavoir que les armes des chevaliers banerets sont mis en banière, celles des autres simples chevaliers en ung escusson, et sur icelluy y a une petite banerolle d'or ; les armes et blasons des gentilz hommes sont mises semblablement en ung escusson et n'y a point de banerolle dessus ; et les armes des gens nobles qui oudit temps possessoient fiefz sont paintes et figurées en ung cueur dudit escusson ; pareillement y sont pains et figurez les églises, villes et chasteaux dudit conté ».

1° f. 439 « Guillaume de Souvegny, receveur de Clermont, tient du chastel de Clermont ung fief à Brueul le Verd des acqués de la dame de Bonviller, premièrement le fief Philippes de Gannes, qui s'estend en dix mines de terre..., et au dessus dudit fief, de la main de deffunct maistre Jehan Massieu, en son vivant procureur général oudit conté, est escript : Puisier et Jehan le Sueur à cause de leurs femmes héritiers de feu Warty. Jehan d'Abbecourt tient du chastel de Clermont ung fief séant à Brueulg le Verd contenant trois minnes de lerre..., quinze arpens de vingne en une pièce..., lesquelz paioient quatre solz de cens ai Gobaut d'Abbecourt, père dudit Jehan... ; et au dessus dudit fief est escript de la main dudit Massieu ces motz : ce fief fut a deffunct Jehan de Warty et de présent à Pierre le Puisier et J. le Sueur... ».
2° f. 363, « ou précédent duquel est parlé de Charles de Campremy, ce qui s'ensuit : ledit Charles tient du chastel de Clermont ung fief séant à Brueul le Verd qui jadis fut Jehan de Fontaines, contenant ung mol in à eaue en ladite ville qui soulloit valloir trente deux muys de grain et à présent ne vault pour le fait des guerres que dix huit muys, là où Philippe de Foulleuses prent la siziesme partie, que il tient dudit Charles... » (mention des rentes prises sur ledit moulin par « le chappellain de la chapelle que fonda Jehan de Lestagne, par le chappellain de la chapelle que fonda Gille de Crappain » et autres).
« Messire Jehan de Mailly tient dud. Charles ung fief séant à Ressons sur le Mas, contenant cent et trois livres que il souloit prendre chacun an par la main du conte de Boulongne sur le travers dud. Ressons, et à présent n'y prent que trente trois livres. Pierre Crespel tient dud. de Mailly, arrière fief dud. Charles, ung fief séant sur led. travers de Ressons, contenant vingt-quatre livres... ; Guillaume de Hargenlieu... ung fief de six livres sur led. travers : Pierre de Maletrache, ung fief de cent et dix solz... ; Percheval de Gournay, ung fief de quatre livres sur led. travers... ». 3° f° 398, « ou précédent duquel est parlé de Guillaume de Souvegny, ce qui s'ensuit : led. Guillaume tient du chastel de Clermont ung fief séant à Breuil le Verd..... et au dessus dudit article est escript de la main de deffunct maistre Jehan Massieu : ce fief est aux hoirs deffunct Jehan de Warty... ».

Fief de BAILLY *à* BREUIL-LE-VERT.

•Extrait, fait le 5 mai 1480 à la requête de Pierre d'Argillière, du f. 368 du terrier du comté de Clermont : « Charles de Campremy tient du seigneur de Bazentin un fief... nommé Bailly... » (maison, prés, terres, censives, etc.).
• Aveu et dénombrement du fief de Bailly, « appartenant à moy, Pierre

d'Argillière dit de Tilliel, à cause de ma femme, Ysabel Chassepoul, lequel fief je tiens et adveue tenir en foy et hommage de noble homme mons[r] Jehan de Humières, escuier, filz en bas aage émancippé de messire Philippe de Humières, chevalier, et de madame Blanche de Flavy, sa femme, seigneur de Ronquerolles, comme héritier par bénéfice d'inventaire de deffunct messire Raoul de Flavy, en son vivant chevalier, seigneur de Ronquerolles et grant père dud. escuier », reçu le l[er] mai 1481 par Drieu de Humières, seigneur de Becquincourt, tuteur et curateur de son neveu Jean (papier du temps, 6 f. écrits).

• Aveu et dénombrement présenté à Jean de Humières, seigneur de Monchy-le-Perreux, à cause de sa terre de Ronquerolles, par les enfants de défunte Ysabel Chassepoul, Pierre d'Argillière, prêtre, sous-chantre de l'église de Beauvais, Jean et Jeanne d'Argillière, 8 décembre 1506 (copies de 1564 et du xvnr[3] siècle).

• Aveu et dénombrement présenté à Jacques de Humières par Françoise Gasteau, veuve de Jacques Huppeau, et ses filles Marie et Françoise, 15 décembre 1573 (copie du XVIIIe siècle).

• Extrait de l'aveu et dénombrement de Ronquerolles par François Olier du 5 octobre 1612 (fait en 1649).

Etat et consistance du fief de Bailly en 1614.

• Aveu et dénombrement présenté par Jean Forget à Edouard Olier, marquis de Nointel et seigneur de Ronquerolles, 28 janvier 1650 (expédition du temps sur parchemin, et copie du XVIII[e] siècle).

• Autre aveu du même au même, 8 juillet 1663 (copie sur papier).

• Extrait de titres de 1506, 1573, 1614, 1615 et 1650.

1-C-021 **ROTHELEUX.**

• Deux extraits, faits l'un au XVII[e] et l'autre au XVIII[e] siècle, des passages du vieux terrier du comté de Clermont relatifs à Rotheleux : fiefs tenus par Charles de Grampremy, Louis de Souvigny, le seigneur de Saucourt, Guillaume de La Tournelle.

• Pierre de Hangest, sa femme Jeanne de Caudeville et le frère de celle-ci, Louis, vendent à Simon Jacques, demeurant à Rotheleux, une pièce d'aunaie de sept quartiers et demi, 2 décembre 1479.

• Jean Bolle le jeune, demeurant à Rotheleux, prend de Pierre Dufriez, demeurant à Clermont, à titre de surcens ou rente annuelle et perpétuelle, une masure à Rotheleux, à la charge d'édifier sur ladite masure une bonne maison de

24 pieds de long sur 16 de large, 31 janvier 1496 [1497] (le seigneur de Rotheleux est alors « honorable homme et sage maistre Henry du Verger »).
• Lettres de Jean de La Haye, écuyer, seigneur de Béthancourtel, notifiant que certains héritages par lui saisis féodalement ont été déclarés, par Pierre Dufriez, procureur, receveur et entremetteur de maître Henry du Verger, comme faisant partie des biens par celui-ci acquis de maître François Pillet et de sa sœur Catherine, enfants de défunt maître Andrieu Pillet ; en conséquence, il déclare que maître Henry du Verger en est saisi et vêtu ; 15 septembre 1495.
• Jean Dufriez, sergent à cheval au comté de Clermont, vend un, pré de trois arpents sis à Rotheleux à frère Jean Millet, « ministre de l'église monsieur saint Andry fondée es fauxbourgs de Clermont, religieux de l'ordre de la Sainte Trinité et Rédemption des captifz, et seigneur du Bos Saint-Jehan lez Clermont », 15 mars 1511 [1512] ; ensaisinement par Jacques Le Marchant, chanoine de Thérouenne, prieur commendataire de l'église et prieuré Saint-Remy l'Abbaye près Clermont, 26 mars ; annulation de l'acte par le bailli de Rotheleux, 5 juin 1513 ; remboursement du prix par Henry du Verger et réunion du pré à son domaine, 15 novembre 1515.
• Jean Carnelle le jeune, laboureur de vignes à Auvillers, vend un demi-arpent de vigne, sis au vignoble de Rotheleux, à Jean Desguignegatte, marchand chaussetier à Clermont, 31 décembre 1519.
• Thomas Thioust, tisserand de draps et laboureur de vignes à Canettecourt, vend à Marie Grand-Gérard, dame de Rotheleux (veuve de Henry du Verger), vingt-quatre verges d'aunaie au bois de Rotheleux, 1er juin 1522.
• Sentence de Pierre Sturbe, prévôt de Clermont, condamnant les détenteurs d'un demi-arpent de vigne sis au terroir de Fay-sous-Clermont, à payer à Marie Grand-Gérard, dame de Rotheleux, une rente annuelle et perpétuelle de 6 sols 6 deniers tournois, 31 janvier 1530 [1531].
• Augmentation de marais en faveur des habitants de Rotheleux par échange fait entre eux et le seigneur de Breuil-le-Vert, maître Nicole d'Argillière, 25 mai 1531 (original sur parchemin et trois copies sur papier).
• Jean Blocqueau, marchand à Tournay, vend à Jean Leullier, marchand à Clermont, une pièce de vigne au vignoble de Rotheleux, chargée de cens et rente envers la veuve et les héritiers de Henry du Verger ; 14 juin 1531.
Jean Leullier vend cette pièce à Etienne Petit, vigneron à Rotheleux (lettres de Gabriel du Verger, seigneur du Mesnil-Trasseboulle et Rotheleux, garde du scel au bailliage de Clermont, 7 septembre 1545).
• Mesurage des terres, prés et bois composant le domaine de la seigneurie de

Rotheleux, fait à la requête de Gabriel du Verger en novembre 1535.

• Guillaume Pucelle, prêtre, au nom et comme procureur du seigneur du fief de Fourchaux, reconnaît les droits de justice, voirie, garenne, etc., de Gabriel du Verger, seigneur de Rotheleux, 30 janvier 1535 [1536].

Même reconnaissance par Jean de Burges, seigneur de Béthancourtel, 9 septembre 1536.

• Treize contrats d'héritages acquis par Gabriel du Verger de 1547 à 1566. Le premier, du 4 janvier 1546 [1547], est notifié par Pierre de Warty, bailli et gouverneur de Clermont ; les autres, de 1554 à 1566, par Louis d'Ongnies, seigneur de Chaulnes, capitaine de Corbie, bailli et gouverneur. Au verso des contrats, ensaisinements par G. Pucelle au nom du seigneur de Fourchaux (1547), par Louis de Séricourt et Antoine de Costarel, seigneurs de Warty en partie (1553), par Madeleine de Suze, dame de Warty (1556), par Florent Collesson, seigneur de Béronne et de Rotheleux en partie (1561), par le même Florent Collesson, licencié es lois, seigneur de Béronne et de Saint-Mard, et par Madeleine de Suze, dame de Warty, à cause de son fief de Passy assis à Rotheleux (1565).

• Sept baux à cens et rente passés par Gabriel du Verger de 1545 à 1556, notifiés par lui-même comme lieutenant-général au bailliage de Clermont, ou par Pierre de Warty (1548) et Joachim de Warty (1552), baillis et gouverneurs.

• Contrat d'échange d'héritages, dont une pièce de vigne « tenant d'un côté à Pierre Pucelle, seigneur d'Orson » (fief à Rotheleux), 4 août 1561.

• Trois contrats d'héritages, 1561, 1562, 1564.

• Jean Deleans, praticien à Clermont, achète une pièce de terre tenue en censive des héritiers de maître Pierre Gayant à cause de leur fief du Valladin (à Rotheleux), 21 juin 1571.

Michel Deleans, procureur à Clermont, vend à Jean Delormel, vigneron à Rotheleux, cette pièce de terre, « tenue et mouvant de Gabriel Gayant, seigneur du fief Valladin », 30 août 1578. (Pierre Gayant était procureur du Roi à Clermont, et la tutrice de ses enfants en 1571 est « J. de Corbye »).

• Huit contrats d'héritages tenus en censive de Jeanne du Verger, dame de Rotheleux (sœur de Gabriel), 1572-1581.

• Acquisition par Pierre de Brebant, seigneur de Rotheleux (fils de Jeanne du Verger), d'un demi-arpent de vigne en Valladin, 14 mai 1580.

• Quatre baux à cens et rente passés par Pierre de Brebant le 17 février 1581 ; au verso du dernier, Noël Nallot, seigneur de Rotheleux, écrivit plus tard : « J'ay reprins lesdites dix verges de terre dudit Delormel, lequel les

avoit eues de Pierre de Breban, qui n'en pouvoit disposer atandu la saisie qui estoit faicte de la terre de Rotheleu, dont la vente s'en est enssuyvie par décret au Chastellet de Paris à Mr Jonatas Petit, duquel je l'ay retirée par retraict lignager ».

• Pouvoir donné par Pierre de Brebant à Massiot Dufriez, son fermier et receveur, pour recouvrer les arrérages de la rente qui lui est due sur « l'hostellerie des Quatre-fils-Aymond, sise es faubourgs de Clermont », 21 février 1581.

• Pièce certifiant que Gabriel du Verger a possédé la terre et seigneurie de Rotheleux jusqu'à sa mort, arrivée le 21 juillet 1567 ; il eut pour héritière sa sœur Jeanne, « laquelz ilz (les comparants) ont esté advertis avoir esté mariée avec Claude de Breban ; de laquelle seigneurie, après le décedz de ladicte damoiselle Jehanne du Verger, ilz ont veu joyr Pierre de Breban, filz de ladicte damoiselle, jusques au jour que icelle seigneurie auroit esté vendue par décret et auctorité de justice à maistre Jonatas Petit, lieutenant particulier dudict Clermont, sans qu'ilz eussent congneu que aultres que les susdictz eussent joy ne prétendu droict en ladicte seigneurie de, Rotheleu en ce qui est du fief et seigneurie que on appelle Rotheleu, dont Mr Charles Voisin, procureur de Noël Nallot, escuier, seigneur de Roziers et dudict Rotheleu, secrétaire de monseigneur le duc frère du Roy, a requis lectres... », 28 septembre 1583.

• Seize contrats d'acquisitions faites par Noël Nallot en 1583-1584.

• Acte par lequel Jhérosme Loppart, femme de maître Charles Voisin, procureur au bailliage de Clermont, « accorde et permet à Noël Nallot de recepvoir les esgoutz qui tumberont du ciel du tatz du bastiment que faict construire ledit Nallot au lieu seigneurial de Rotheleu... » ; 11 avril 1584.

Fief de* FOURCHAUX *en la paroisse de Breuil-le-Vert, Agnetz et Auvillers, mouvant du Château de Clermont.

• Aveu et dénombrement du fief par Antoine de Chazeron, seigneur de Puisac et Roche d'Agoux, guidon de la compagnie du maréchal de Saint-André, seigneur du fief de Fourchaux à cause de Claude Maréchal, sa femme, 17 mars 1550 [1551] (une copie s. d., une de 1583, une de 1029).

• Minute de l'aveu et dénombrement présenté par Jean Gerret, grenetier du magasin à sel: de Clermont, s. d. (avant 1580) ; son nom a été barré et remplacé, en 1580, par celui de Charles Grignon, conseiller, notaire et secrétaire du Roi.

• Contrat d'un demi-arpent de terre, jardin et vignes, dans la censive du fief de Pourchaux, 13 octobre 1580, ensaisiné par Charles Grignon, seigneur de Breuil-

le-Vert et en partie de Rotheleux, le 4 mars 1581.

• Charles Grignon, demeurant à Paris, rue de l'Echelle du Temple, autrement des Haudriettes, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, vend le fief à Noël Nallot, bourgeois de Paris, demeurant rue du Temple en ladite paroisse, 13 septembre 1584 (Grignon possédait le fief au moyen de l'adjudication qui lui en avait été faite au parc civil du Chàtelet de Paris le 18 novembre 1579).

• Déclaration par divers particuliers de trois maisons qui étaient « anciennement la maison et chef-lieu du fief Fourceau, séant audit Fourceau, joignant d'un costé au s[r] du Chastellet », chargées de cens et surcens envers Timoléon Nallot, 30 juillet 1615.

Acquisitions d'héritages par Noël Nallot.

Contrats du 29 décembre 1584 et du 9 janvier 1585.

Acquisition de vingt-une mines de terre de Nicolas Maigret, hôtelier de l'hôtellerie du *Cygne* à Clermont, 15 avril 1585 ; ratification par la femme du vendeur, Marguerite Defourcroy, 8 mai ; résiliation du contrat, 14 mai.

Acquisition de deux pièces de terre, l'une tenue en censive de Gabriel Gayant à cause de son fief du Valladin, l'autre de Françoise Gasteau, veuve de Charles Grignon, dame de Breuil-le-Vert, 29 mai 1585.

Acquisition d'une pièce de bois de trente-six verges, 7 décembre 1585.

• Acquisition d'une rente sur une maison de Rotheleux tenue du fief de Fourchaux, 30 décembre 1585 ; à l'appui, deux expéditions du bail à rente passé le 7 septembre 1577 et ensaisiné par Jean Gerret, seigneur du fief de Fourchaux, le 24 janvier 1578.

• Six contrats d'acquisition de l'année 1586.

Réception par les officiers du bailliage de Clermont de l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Rotheleux présenté, le 10 mai 1585, par « noble homme Noël de Nallot, gentilhomme de la Vénerie du Roy, seigneur de Rozières, de Fourchault et dudit Rotheleu », 13 octobre 1586.

La sentence du bailliage, sur parchemin, est accompagnée d'un cahier de 10 f. de papier, 5 écrits et 5 blancs, intitulé « Inventaire des tiltres, lettres, décretz, terriers et aultres papiers et ensseignementz servantz à la terre et seigneurye de Rotheleu en Beauvoisis quy ont esté mis es mains de monsieur le procureur du Roy à Clermont pour en faire la vériffication » : ventes par Regnault Le Pelé à André Pillet en 1459 et 1469 ; adjudication par décret de la terre de Rotheleu à André Pillet, 7 septembre 1474 ; François Pillet, 1488-1489 ; vente de Rotheleux à Henry du Verger par François Pillet, licencié en lois, bourgeois de La Rochelle, et Guillaume Mercier, aussi bourgeois de La Rochelle, mari de

Catherine Pillet, 4 janvier 1492 [1493], etc., etc.

Dix-neuf contrats d'acquisitions faites par Noël Nallot en 1587, 1588, 1589.

• Gabriel Gayant, fils et héritier de Pierre Gayant, vend à Noël Nallot son fief de Valladin, tenu du château de Clermont, au prix de 33 écus un tiers, valant 100 livres tournois, payés « en espèces de cent testons, vingt quarts d'escus, et le reste en pièces de dix solz, nelles et douzains » ; 28 juin 1589.

• Trois contrats de vignes et bois acquis en 1589 et 1590.

• Dix-sept contracts d'acquisitions faites par Noël Nallot de 1591 au 27 février 1596.

• Acquisitions faites par sa veuve, Diane Papillault, dame de Rotheleux, le 23 octobre et le 18 décembre 1596 ; par Timoléon de Nallot, sieur de Fourchaux, le 5 mars 1597 ; par Diane Papillault le 24 novembre 1601, le 28 avril 1609, le 1er octobre 1611.

• Titres de cens et rentes, contrats d'héritages, 1584 à 1620 (vingt-trois pièces).

• Plan de la maison, de l'enclos et de la garenne de Rotheleux, 1621.

• Timoléon Nallot, seigneur de Rotheleux, Pourchaux et Valladin, un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du Roi, demeurant à Vihiers en Anjou, et Renée du Tertre, sa femme, cèdent à Hervé Nallot, son frère, trésorier et payeur de la gendarmerie de France, demeurant à Paris sur le quai de l'Arche-Beaufils, paroisse Saint-Germain, la terre de Rotheleux et les deux fiefs, contre 562 1. 10 s. t. de rente annuelle et perpétuelle, rachetable au denier seize, constituées audit Hervé, savoir, 375 par Gratien Ménardeau, conseiller au Parlement, le 1er avril 1622, et 197 1. 10 s. t. faisant partie de 240 1. de rente à lui vendues par Jean Hérouard, contrôleur général des fermes de France, le 27 février 1624 ; 17 juin 1624.

Suit la procuration donnée par Renée du Tertre à son mari devant le notaire de Vihiers le 5 juin 1624 ; puis la quittance de 200 1. donnée par le receveur général du comté de Clermont à Hervé Nallot pour les droits du revenu d'année, dus à cause de l'acquisition faite de son frère Timoléon, s[r] de La Chalopinière, 29 juillet 1625.

Ensaisinement donné par Charles d.'Ongnies, écuyer, seigneur de Latache, Sesseval et Canettecourt, à cause d'une pièce de terre le huit mines sise au terroir de Canettecourt et comprise dans les biens acqujs par Hervé, 13 novembre 1625.

Autres certificats d'ensaisinement par Louise de Faudoas, dame de La Frette et de Warty, par Etienne Vigneron, lieutenant particulier au bailliage de

Beauvais, seigneur du fief du Chastelet, par G. Sturbe, seigneur de Giencourt, 1626 (original sur parchemin et copie sur papier).
Approbation du contrat par René Nallot, fils de Timoléon, passée par devant notaires à Vihiers en Anjou le 26 janvier 1634.
• Treize contrats d'acquisitions faites par Hervé Nallot en 1625, 1626 et 1627.
• Lettres de terrier délivrées à Hervé Nallot, 22 juin 1627.

1-C-022 ***Fief* d'ORSON *à* BETHANCOURTEL**, relevant de la seigneurie de Béthancourt-Saint-Nicolas.
• Six pièces relatives à un arpent et demi de vigne au lieu dit Orson. Prise à titre de surcens ou rente perpétuelle par Pierre Pucelle, tonnelier à Rotheleux, d'Andry Pillet, seigneur de Rotheleux, « à la charge des cens que ce peult devoir envers le seigneur de Béthancourtel », 20 juillet 1481.
Titres nouvels donnés à Gabriel, puis à Jeanne du Verger, 1544-1575.
• Augustin Pucelle, vigneron, demeurant à Béthancourtel, paroisse d'Agnetz, et ses frères et sœurs, enfants de défunt Pierre Pucelle, vendent le fief d'Orson et Poullain à Laurens Billouet, seigneur de Béthancourtel, ledit fief tenu et mouvant des seigneur et dame de Warty, seigneurs de Béthancourt-Saint-Nicolas, 27 décembre 1583.
• Sentence du bailliage de Clermont qui adjuge le fief par retrait lignager à Jacques Pucelle, à rencontre des héritiers d'Antoine Billouet, 1er décembre 1606.
• Neuf déclarations d'héritages tenus du fief d'Orson, 1607-1608.
• Dation de tutelle à Louise, Martine et Marie Pucelle, âgées de onze, six et un an, filles de défunt Jacques Pucelle, vigneron à Béthancourtel, et de Catherine Franquerne, 23 février 1609.
• Acquisition du fief par Louis Brunel, chevaucheur d'écurie du Roi, tenant la Poste de Clermont, 11 avril 1609.
• Louis Brunel vend le fief à Hervé Nallot, seigneur de Rotheleux, 20 décembre 1627.
• Déclarations des héritages tenus du fief d'Orson, 1628.
Procès entre le seigneur de Breuil-le-Vert et le seigneur et les habitants de Rotheleux au sujet de l'usage d'un chemin de traverse, 1627 (six pièces).
• Plan du marais de Rotheleux et du Champ Cornu, 1627.
• Acte de présentation du dénombrement de Rotheleux par Hervé Nallot, 18 janvier 1628 ; procès-verbal des publications, 21 janvier ; sentence pour la réception et la vérification, 26 février.

• Antoine Loir, marchand à Giencourt, vend sept verges de terre à Hervé Nallot, 5 février 1628.
• Sentence du bailliage en faveur du seigneur de Rotheleu contre Barthélémy Fillion, greffier de l'élection de Clermont, au sujet de la saisie d'une pièce de vigne ensaisinée à tort par Pierre Billotet, élu de Clermont, comme seigneur du fief de Péteil, 21 février 1628.
• Echange de pièces de terre entre Hervé Nallot et le vigneron Noël Delabarre, 13 mars 1628.

***Fief du* CHASTELET *dit* BERONNE,** sis aux faubourgs de Clermont et au terroir de Rotheleux, mouvant du château de Clermont.
• Lettres du bailliage délivrées le 21 mars 1602 à François Vigneron, président en l'élection de Beauvais, qui, le 7 janvier précédent, avait acquis le fief de François Crochet, procureur du Roi à Clermont (auparavant, Crochet l'avait acquis de François Labbé, et celui-ci du s[r] de Béronne, sans doute Florent Collesson).
A la suite, déclarations faites par les détenteurs de six maisons sises au faubourg de Clermont en la rue de Creil, février 1603.
• Etienne Vigneron, lieutenant particulier au bailliage de Beauvais, et Anne de Louvigny, sa femme, vendent le fief à Hervé Nallot, se réservant à Rotheleux des héritages qu'ils tiendront en roture dudit fief, 18 juillet 1628.
Déclaration par Vigneron de sa maison et de ses biens de Rotheleux, tenus en roture de Hervé Nallot, 18 juillet 1628.
Arrêt du Parlement au sujet des censives qui n'ont point été énoncées dans le contrat de vente, 28 août 1632, et accord entre Vigneron et Nallot, 20 octobre.
Marché entre Hervé Nallot et le vigneron Jean Piétrequin au sujet d'une emprise de terre pour l'élargissement d'un chemin, 22 octobre 1629.
• Procès au sujet de censives. Sentence de Simon Vigneron, seigneur de Mtonceaux, lieutenant particulier au bailliage et comté de Clermont, au profit d'Hervé Nallot contre Louis Demonceaux, docteur en médecine, et contre Claude Aubery, seigneur d'Auvillers, maître des Comptes, 21 janvier 1628.
Sentence de Jacques de Longueval, seigneur d'Haraucourt, bailli et gouverneur de Clermont, au profit d'Hervé Nallot contre Jean Le Hucher, prieur de Breuil-le-Vert, seigneur de Béthancourtel, 18 avril 1631.
• Quatre contrats d'héritages en censive, 1627-1628 (Pierre Delaistre, licencié es lois, seigneur de Fosses, est alors lieutenant-général au bailliage et garde du scel aux contrats et autres sceaux royaux par le décès advenu de François Olier, seigneur de Nointel, garde desdits sceaux).
• Déclaration de la terre et seigneurie de Béthancourtel par Jean Le Hucher,

prieur de Breuil-le-Vert, 5 septembre 1635.
Délibération du Conseil du prince de Condé sur les prétentions émises par Mme de Popincourt, 16 décembre 1738.
• Lettres d'Edouard Olier, seigneur de Nointel, garde du scel royal du bailliage de Clermont, notifiant le partage d'une pièce de trente mines entre Hervé Nallot et Louis Brunel, maître de la Poste de Clermont, 21 novembre 1632.
• Jacques Nallot, seigneur de Rotheleux, tant en son nom que pour Catherine La Queue, veuve d'Hervé Nallot, baille à ferme à Gabriel Cottu le revenu de la terre et seigneurie de Rotheleux, Fourchaux, Valladin et du fief du Chastelet, moyennant 550 livres tournois par an, 17 décembre 1638.
• Acquisition par Jacques Nallot d'une pièce de terre de 36 mines, 21 décembre 1638.
Sentence de Louis Séguier, baron de Saint-Brisson, garde de la prévôté de Paris, autorisant Catherine La Queue, veuve d'Hervé Nallot et mère de Jacques, âgé de vingt-quatre ans, de Charles et de Marie, mineurs, à échanger la terre et seigneurie de Rotheleux contre une rente de 750 livres, 20 août 1637.
Contrat d'échange conclu avec Pierre Forget, seigneur de Breuil-le-Vert, contre deux rentes de 300 et 416 1. 13 s. 4 d. t., 10 janvier 1640.
Catherine La Queue donne quittance de la somme de 1.500 livres tournois « pour le pot de vin en faveur du contrat d'échange », 10 janvier 1640.
Engagement de Pierre Forget pour les rentes, même jour.
Inventaire des titres remis par Catherine La Queue à Pierre Forget (cahier de 46 f.).
Bail à ferme de la terre et seigneurie de Rotheleux par Pierre Forget à Gabriel Cottu, 26 janvier 1640.
Entrée dans le bail de tout ce que Pierre Forget a depuis acquis, 20 février 1643.
• Accord entre Pierre Forget, représenté par son frère Jean, et les Ursulines de Clermont, au sujet de la propriété des héritages acquis par celles-ci, et notamment de deux verges faisant partie de l'hôtel des Quatre-Fils-Aymon, tenu du fief du Chastelet, 27 mars 1645.
• Aveu et dénombrement du fief du Chastelet par Pierre Forget, s. d. (deux exemplaires sur parchemin) : « Premier. Les dames relligieuses Ursullines, au lieu de feu Charles Cottu l'aisné, vivant maistre de l'hostel des Quatre-Filz-Aymond es faulxbourgs de Clermont, tiennent de mondit fief du Chastellet une portion dudit hostel contenant deux verges, à prendre du côté du coing vers

l'église Saint-André et de la rue qui conduit dud. Clermont à Creil et où est pendue l'enseigne, joignant lesd. deux verges d'un costé au surplus dud. hostel, d'autre à la rue menant à Creil, d'un bout à la rue menant à Paris, et d'autre aux hoirs Charles Briseur, et doibvent pour ce de cens huict deniers parisis. *Item,* pour et au lieu de Louis Cordier, Pierre Cordier et Claude Le Clercq, tiennent deux maisons, granges, allée où y a une grande porte, courtz, jardins comme le tout se comporte, séant èsd. faulxbourgs de Clermont en la rue aux Pourceaux, joignant le total d'un costé à Mr Louis Guérin et Jehan Allou, d'autre costé auxd. religieuses au lieu des hoirs Husson Docquin et MR Anthoine de Rebergues, d'un bout à icelles dames et d'autre à la grande rue, et doibvent de ce pour led. total 13 s. 11 d. tournois. *Item,* pour et au lieu de Charles Labbé, tiennent une masure et jardin où cy devant y avoit une maison et bastimens, seize èsd. faulxbourgs en la rue de Creil, joignant d'un costé et d'autre à Louis Minguet, d'un bout à lad. rue et d'autre aux hoirs Jacques Leclerq, et doivent de cens 16 deniers parisis... ».

• Quarante-cinq contrats d'acquisition d'héritages par Pierre Forget de 1641 à 1660 ; un contrat d'acquisition par François Forget, 1671.

• Inféodation de rentes sur la terre de Rotheleux, 1653-1655 (cinq pièces).

• Contrats entre particuliers, titres de cens et rentes, 1641, 1647, 1648, 1660, 1663 (cinq pièces).

• Arpentage de bois, 1680, 1681.

• Trois baux de différentes pièces de terre, 1675, 1679, 1680.

• Lettres patentes du mois de mars 1684 portant union à la seigneurie de Rotheleux des fiefs de Fourchaux, du Valladin et du Chastelet autrement dit Béronne.

• Aveu et dénombrement présenté par François Forget, 2 janvier 1688 (copie sur papier, cahier de 34 f.).

• Aveux et dénombrements du fief du Chastelet, 17 avril 1686 et 2 janvier 1688 (originaux sur parchemin, signés : « Forget de Bruillevert »).

[Le 2 septembre 1720, Firmin de Monsure, chevalier, seigneur d'Agnières, et Catherine Giboust de Lamaury, sa femme, vendent au duc de Bourbon la part qu'ils possédaient, du chef de Catherine, dans la terre et seigneurie de la Cave près Gouvieux ; outre le prix, 14.000 livres, le prince accorde à Mr de Monsure, sa vie durant, la jouissance et habitation de la maison seigneuriale de Rotheleux].

• Le duc de Bourbon; loue à M. et Mme de Monsure les bâtiments et la pièce de vigne qui avaient été réservés en 1700, moyennant 105 livres par an, 5 février 1724.

• Il vend à M. de Monsure la terre et seigneurie de Rotheleux, 5 octobre 1725.
• Plusieurs mémoires tendant à établir le tort fait au duc de Bourbon par la vente de Rotheleux, 1725-1726.
• M. et Mme de Monsure renoncent à leur acquisition, et même à la jouissance accordée en 1720; le prince s'engage à leur fournir une autre maison avec un domaine produisant 1.100 livres de rente ; 6 novembre 1726.
Le prince leur cède la terre et seigneurie du Tillet près Mello, 14 janvier 1728.
Procès-verbal de visite de ladite terre, 25 mai 1728.
• Le prince vend à René de Macdonnell, capitaine de ses gardes, le manoir seigneurial de Rotheleux avec l'enclos, contenant vingt-huit arpents, et la partie ci-devant plantée en vigne et contenant six arpents soixante-neuf verges et demie, le tout à la mesure de Clermont, qui est de 72 verges pour arpent, 22 pieds pour verge et 11 pouces pour pied ; 30 août 1736.
• « Bref estât des titres de Rotheleu et dépendances, trouvez aux archives de Chantilly, au mois de septembre 1732 » (cahier de 6 f.).
• Trois baux à ferme de différentes parties du domaine de Rotheîeux, 1724, 1728, 1734.
• Le prince de Condé, représenté par Pierre-Ambroise Chardon, seigneur de Monceaux, lieutenant général au bailliage de Clermont, accorde à François Létouf, comte de Pradines, et Anne-Marie-Elisabeth de Beaucousin, sa femme, la permission de prendre cinq pieds de terrain en saillie dans la grande rue pour la chapelle que l'évêque de Beauvais les a autorisés à construire dans la grande salle du château de Rotheleux, 24 août 1748 (le comte de Pradines avait acquis le château des héritiers de M. de Macdonnell par contrat du 26 juin 1742).
• Arpentage des bois de Breuil-le-Vert et de Rotheleux et règlement des coupes, 1755.
• Deux concessions de terrain, 1783, 1786.
• Le Conseil du prince de Condé autorise M. Etienne Chardon du Havet, agent et receveur du prince à Clermont, à procéder à un échange de terres avec M. Porchon de Bonval, propriétaire du fief de Latache sis à Canettecourt, paroisse de Breuil-le-Vert, 20 décembre 1786.

1-C-023 **CREIL** (châtellenie de), membre du comté de Clermont.
• Acquisition de la terre et châtellenie de Creil par Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé, de Françoise de Brancas de Brezons, femme (séparée quant aux biens) d'Alphonse-Henry-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, 16 février

1704 (quatre expéditions notariées, dont une sur parchemin).
Pièces relatives à cette acquisition : mémoire concernant le domaine de[1] la ville et châtellenie de Creil ; recettes et dépenses de l'année 1699 ; état des charges, 1698-1703 ; état des titres livrés en 1702 à la princesse d'Harcourt de la part du prince de Carignan ; vente de la terre d'Isigny par la princesse d'Harcourt en 1702.
Demande des directeurs des créanciers du prince de Carignan pour que la terre de Creil soit déclarée affectée et hypothéquée au paiement et garantie de ce qui peut leur être dû, 1707; requête du prince de Condé au Parlement (copie manuscrite) ; «Mémoire pour Monsieur le Prince, demandeur en requeste, contre Monsieur le Prince de Carignan, Madame la princesse d'Harcourt, et les Directeurs des créanciers de Messieurs Louis-Thomas et Philippes de Savoye, défendeurs » *(imprimé* de 4 p. in-f°) ; « Mémoire pour les directeurs des créanciers de la maison de Soissons contre Monsieur le prince de Carignan et MR Chardon, son curateur » *(imprimé* de 5 p. in-f") ; arrêt du Parlement qui confirme le contrat d'acquisition de Creil, 7 septembre 1707.
• Mémoires sur l'engagement du comté de Clermont et de la châtellenie de Creil.
Journal de la recette ordinaire de Creil pour l'année 1552-1553 (cahier de 32 f. dans sa couverture originelle en vélin blanc).
• Institution, par Catherine de Médicis, d'une chambre des Comptes spéciale pour les domaines formant son douaire, dont Clermont et Creil, décembre 1560 (copie de l'époque).
• Justice, extraits des registres du greffe de Creil, 1661-1673 (quatorze pièces).
• Gages du greffe, 1644-1664 (cinq pièces).
• Baux généraux du domaine de Creil et pièces y annexées, 1560-1744 (cinquante-six pièces).
• Baux particuliers de terres et prés, 1599-1786 (quarante-une pièces).
• Droit de travers ; ordonnances, baux, tarifs, 1580-1770 (vingt-huit pièces).
• Baux du parc et des jardins, 1637, 1640, 1642, 1651, 1704, 1710, 1761 à 1779 (treize pièces).
• Baux des étaux, 1743-1770, du greffe, 1733-1771, de l'auditoire, 1738, 1761, des censives, 1698-1775 (dix-huit pièces).
• Arrêts du Conseil d'Etat au sujet des réparations à faire aux bâtiments du domaine, 1715-1724 (quatre pièces, dont une imprimée).
• Dîmes de Cramoisy, 1672-1785 (six pièces).

1-C-024• Titres du parc et de l'île de **Creil**.

Acquisitions partielles faites par la comtesse de Soissons de 1619 à 1639 (quarante-sept pièces).
Procès-verbal de visite du parc, des jardins et des îles, 1662.
Extrait du terrier relatant les droits de cens des chanoines de Saint-Evremond sur des héritages enclos dans le parc, 1679 (copie de 1726) ; attestation des chanoines, 1726.
Copie de l'état des acquisitions faites par la comtesse de Soissons, et de sept contrats de 1634-1635 ; 1726.
Mémoire sur les acquisitions faites dans l'île et dans le parc (s. d., vers 1704).
« Observations pour servir de répliques au nouveau Mémoire des officiers de la Maîtrise des Eaux-et-Forests de Senlis au sujet des allées d'arbres et bois taillis du parc et dé l'Isle de Creil qui ont été vendus par S. A. S. Monseigneur le Duc ».
Arpentage et plans du parc et de l'île, 1725.
Le Conseil du prince de Condé autorise la veute des six arpents de taillis situés dans l'île derrière le château de Creil, 16 décembre 1789.
• Chapelle Saint-Nicolas du château de Creil. Requête du chapelain Jean Puleu à la Chambre des Comptes pour être payé des rentes qui lui sont dues d'après les comptes du receveur de Creil, Pierre Le Bel, de 1522 à 1528 ; arrêt de la Chambre, extrait des Comptes, assignation à Pierre Le Bel, 1535.
• Château. Réparations, 1735-1736, 1742.
Décision du Conseil du prince de Condé autorisant la concession du château à Pierre Juéry, procureur du Roi en la châtellenie de Creil, 29 août 1781. Le prince, ayant obtenu du Conseil d'Etat, le 30 octobre 1781, l'autorisation de démolir le château de Creil, en abandonne la démolition et la jouissance des matériaux à Pierre Juéry, qui s'engage à construire à ses frais, sur une partie de l'emplacement, un auditoire et des prisons selon les plans donnés par M. Leroy, architecte du prince ; en outre, le prince concède à Pierre Juéry, à titre de cens et rente seigneuriale imprescriptible et irrachetable, l'emplacement du château et d'une partie des cours et parterres, le tout contenant ensemble trois arpents un tiers, tenant d'orient à la basse-cour du château (qui ne fait point partie de la concession) et aux ruines de l'église Saint-Evremond, d'occident à l'île étant au bout du parterre du château, du nord à un bras de la rivière d'Oise, et du midi à l'autre bras ; 9 février 1782.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 8 février 1786, fin de non-recevoir opposée au mémoire par lequel les officiers municipaux de Creil réclament la propriété du terrain sur lequel étaient construits des bâtiments qui

servaient d'hôtel-de-ville, d'auditoire et de geôle ; 17 janvier 1787, faire assigner M Juéry au Bureau des finances de Paris pour se voir condamner à faire achever la construction des auditoire, prisons et autres bâtiments qu'il s'est engagé à édifier par le contrat du 9 février 1782.
Usages de Creil, Montataire, Villers-Saint-Paul, Nogent-les-Vierges ; déclarations au terrier, 1679-1680 (cinq pièces). -
• Marguerite Watrin, veuve de Nicolas Beaucerf, garde des plaisirs du Roi en la capitainerie d'Halatte, donne à l'église de Notre-Dame de Senlis, ce acceptant par François Chardon, curé de la paroisse, deux arpents un quartier de terre au terroir de Creil, dans la censive du duc de Bourbon, 17 février 1736.
Comme représentation du droit d'indemnité dû au prince, l'église de Senlis lui constitue une rente foncière de 53 sols 4 deniers, 17 février 1737.
• Frère René Tardif, chanoine régulier et procureur de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, avoue que l'abbaye tient du domaine de Creil « le cours de l'eau à l'usage de faire tourner le moulin à huile qui étoit bâty sur la petite rivière nommée la petite Breiche, passant sous le pont nommé le pont à Huile et descendant dans la rivière d'Oise au dessus des ponts de Creil, baillé à cens dès le 19 août 1458 », cinq quartiers de terre, un arpent de terre, un arpent de pré, le tout chargé de 19 sols de cens envers le domaine, 30 août 1733.
Nicolas Poileux, marchand farinier, demeurant à Creil, prend à titre de bail à rente deux pièces de pré proche le troisième pont de la chaussée de Monchy-Saint-Eloi, de Louis-Alphonse Jubert de Bouville, seigneur de Monchy, et de Marie-Louise Poterat, sa femme, à la charge d'y édifier un moulin à blé et de construire deux ponts de bois sur les deux bras de la rivière, 17 octobre 1747.
La moitié du bras de la rivière sur laquelle sera construit le moulin appartenant à la seigneurie de Nogent-les-Vierges, Etienne Hardy du Plessis, seigneur de Nogent, accorde à Poileux l'autorisation de faire les ponts, 1er mai 1738, et Poileux s'engage à lui payer une rente foncière de 25 livres et un cens de 12 deniers, 4 juillet 1748 (les pièces précédentes copiées sur une double feuille le 10 octobre 1766).
Le prince de Condé accorde aux religieux de Saint-Vincent de Senlis l'autorisation de faire reconstruire l'ancien moulin à huile, dont il reste des vestiges, au même emplacement sur la petite rivière de Brèche près de son embouchure dans la rivière d'Oise au-dessus du pont de Creil, en vue d'un bail emphytéotique demandé par Louis-Noël Cossart fils, marchand tanneur, corroyeur et chamoiseur à Pont-Sainte-Maxence, qui en fera soit un moulin à blé, soit un moulin à huile ou à tan, à la charge de continuer de payer au

prince le cens imposé sur le cours d'eau et le terrain, 20 décembre 1780.

Moulin banal.

• Procès-verbaux de visite, de prisée, baux, etc., de 1595 à 1718 (vingt-quatre pièces).

• Le duc de Bourbon baille à ferme à Guillaume Mondion « les deux moulins bannaux de Creil, construits ensemble et nouvellement à neuf sur un bras de la rivière d'Oise du costé de la ville, et le pont qui a esté aussy construit à neuf, avec la maison et lieux qui en dépendent », à la charge de payer chaque année au chapitre de Saint-Evremond dix muids de blé, au chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas du château de Creil quatre muids, et au chapelain de la chapelle du château de Laversine huit muids et demi, et en outre moyennant 450 livres de loyer annuel, 28 décembre 1728.

Quatre procès-verbaux de visite et de prisée, 7 novembre 1729.

Autre bail à Quentin-Joseph Delarive, 16 février 1734 ; procès-verbal de l'état des lieux, 7 janvier 1735.

• Acquisition d'héritages par le duc de Bourbon pour faire la basse-cour des moulins, 23 août et 15 septembre 1735 ; titres de ces héritages, 1720, 1727 ; mémoires (dix pièces).

• « Mémoire des ouvrages et réparations de maçonnerie qui ont esté faites pour le service de S. A. S. Monseigneur le Duc à la basse-cour et moulins bannaux de Creil, à la maison où demeure le fermier, des jardins dudit lieu et prisons du mesme endroit, lesdittes réparations faites pendant l'année 1736 par Laurent Bulidon, maçon à Chantilly ».

• Baux des moulins et pièces y relatives, 1738-1788 (vingt-neuf pièces).

• Titres du four banal, 1601-1612 (six pièces).

Fief et chapitre de Saint-Evremond à Creil.

• Titres du fief.

Sentence de la justice de Creil délimitant la place tenue en censive du chapitre, 19 juillet 1380.

Lettres de Charles VI au bailli de Senlis, 28 février 1408 [1409] et 18 juin 1411 (copies du XVIIe siècle).

Deux pièces de procédure, 1624, 1627.

Sentence des présidents trésoriers de France de la généralité de Paris qui donne acte aux chanoines de Saint-Evremond de la présentation de leurs titres et ordonne que le receveur du domaine de Creil leur paie chaque année dix muids de blé et 13 livres 16 sols 8 deniers, 17 avril 1671.

Déclaration des biens du Chapitre, 3 octobre 1679 (deux copies de 1737 et 1738,

de 26 f. chacune).
• Comptes des revenus du Chapitre de 1780 à 1789 (cinq cahiers) ; (la recette annuelle était d'environ 2.000 livres).
• Paiements faits par le meunier de Creil, Jean-Laurent François, au Chapitre de 1785 à 1788, au receveur des biens nationaux pour l'année 1790.
Evaluation des biens provenant du Chapitre, attribuée à l'église de Creil, 1806.
Correspondance et mémoires relatifs à la réclamation adressée au duc de Bourbon, puis au duc d'Aumale, par la fabrique de Creil au sujet de la rente sur le moulin servie jusqu'à la Révolution au chapitre de Saint-Evremond, 1827-1834.

1-C-025• Censives.
Déclarations d'héritages de 1540 à 1550 (cahier de 12 f.).
Cueilloir de l'année 1635 (cahier de 20 f.).
Registre des cens de l'année 1713 (cahier de 20 f. écrits et 12 blancs) ; divisions : ville de Creil, faubourg vers Senlis, Le Plessis-Pommeraie, Vaux, les Ageux, Liancourt, Monchy-Saint-Eloi, Saut-Bavard, Montataire, Gournay, Nogent-les-Vierges, Villers-Saint-Paul, terroir de Creil.
• Titres des censives au XVIe siècle, baux à cens, déclarations au terrier, contrats (cent-sept pièces).
Autres titres de 1600 à 1620 (dix-fiuit pièces).
Déclarations au terrier de maisons et héritages en la ville de Creil, 1620-1682 (cent-quatre-vingt-cinq pièces), dans les faubourgs de Creil, 1620-1690 (cinquante-deux pièces), sur le terroir de Creil, 1620-1712 (trente-trois pièces).
Cens dus pour la vente du poisson, 1674-1680 (cinq pièces).
• Contrats entre particuliers, 1766-1768 (quatre pièces).
• Concessions à titre de cens et rente, 1769-1789.
Concession à Nicolas Madroux, propriétaire de l'auberge du *Grand Seigneur*, sise le long du grand chemin près la porte de Creil et en face du calvaire, de l'ancien potager de la seigneurie enclos dans le parc, 11 octobre 1769.
Délibération du Conseil du prince de Condé du 31 juillet 1782 au sujet d'une réduction de la redevance annuelle : « Madroux et sa femme représentent qu'en 1769 plusieurs carrosses publics s'arrêtoient à Creil, qu'il y passoit aussi un coche d'eau qui alloit de Paris à Compiègne, que ces voitures amenoient beaucoup d'étrangers à Creil, ce qui avoit obligé Madroux et sa femme d'agrandir leur auberge, mais que ces carrosses ne subsistant plus au moyen des diligences établies par M. Turgot, qui d'ailleurs a supprimé le coche par

eau, il ne s'arrête plus d'étrangers à Creil, en sorte que Madroux et sa femme ne gagnent plus rien dans leur état... ».

Avis favorable à la demande de Madroux.

• Marie-Charlotte Rondelle baille à rente sa maison à François-Louis-Etienne De Belleville, maître de *l'Epée Royale* à Creil, 1770.

De Belleville offre au prince de Condé de passer déclaration et reconnaissance censitaire pour trois pièces de terre qu'il a défrichées et mises en culture, 1778.

• Le prince baille à cens et rente à François Allix, marchand à Creil, le terrain sur lequel était construit l'auditoire de Creil, écroulé de vétusté, et le jardin en dépendant, 16 décembre 1771.

• Concession à Charles Deroussen, inspecteur des marchands à Clermont, d'un terrain de 22 perches entre la rivière et l'avant-cour du château, 20 août 1772.

• Concession à Pierre Becquerelle, journalier, d'un terrain inculte de 13 perches devant sa maison au faubourg de Creil, au bas de la montagne, lieudit Champrelle, entre le chemin conduisant à Laversine et l'ancien grand chemin de la Cavée descendant à Creil, 6 mars 1774.

• Concession à Alexis Leclerc, maître corroyeur, d'un petit terrain inculte près de son jardin, 6 mars 1774.

• Concession à Pierre-Sébastien Détré d'un petit terrain inculte dit la Fosse aux Chevaux, 30 avril 1775.

• Concession à Jacques-Henri de Selincourt, receveur des gabelles de Creil, d'une portion de terrain qui forme l'extrémité du fossé de la ville, aboutissant d'occident à la rivière, et d'orient immédiatement aux murailles de l'auditoire de Creil, dont-la concession a été ci-devant faite audit s^r^ de Selincourt, 7 août 1775.

• Bail à cens à Louis Benoist dit Larivière, entrepreneur de bâtiments, de la maison située immédiatement au-dessous du nouveau pont, qui servait anciennement de boucherie, et d'un terrain formant un remblai à côté dudit nouveau pont, 24 septembre 1775.

• A François-Adrien Triboulet, curé de Creil, d'une portion du fossé de la ville, joignant d'un côté à l'église paroissiale et au jardin du presbytère, d'autre à une ruelle, d'un bout au Jeu-de-Paume et d'autre bout à Mr de Belleville, 26 mars 1776.

• A François De Belleville, maître de *l'Epée Royale*, 15 verges de terrain faisant partie des fossés de la ville, et une portion de terrain proche le calvaire, 22 mars 1776.

• A Joseph-André Frémont, président au grenier à sel, 23 verges et demie de -terrain faisant partie des fossés de la ville, en ce compris les contreforts et murs de ladite ville, tenant d'un côté à M. Frémont, d'autre à la ruelle, d'un bout à M. Le Quoy, d'autre à M. De Belleville, 16 mars 1776.

• A Philippe Delaplace, laboureur, d'un terrain de 14 verges faisant partie des fossés, en ce compris le mur de la ville, tenant d'un bout à la veuve du s[r] de Selincourt, 15-mars 1776.

• A Jean-Antoine Comtesse, marchand farinier, un terrain inculte de 52 verges, 21 décembre 1776 ; à Jacques-Christophe Lhermitte, journalier, un terrain de quatre verges et demie devant la porte de sa maison, au faubourg, 24 décembre 1776.

• A Jérôme Coquebert de Touly, secrétaire et contrôleur général des trésoriers de la maison du Roi et de l'ordinaire des guerres, une portion des fossés de la ville attenant à son jardin, 6 mai 1777.

• A Louis Savoye dit Bellerose, plâtrier, douze verges et demie de terrain à prendre dans le jeu d'arc de la ville de Creil, *26* mai 1777.

• A Pierre Pédemay, entrepreneur des ponts et chaussées, 36 verges et demie de terrain faisant partie des fossés de la ville, joignant d'un côté au mur de ville, d'autre côté au passage du parc, 6 juin 1777.

• A Charles Duchâtel, laboureur, un terrain sur le terroir de Monchy, 2 décembre 1777.

• Permission à M. Coquebert de Touly de faire réparer un chemin, 20 mai 1778 ; à Adrien Dufour d'enclore de murs une pièce de pré, 10 février 1779 ; au s[r] Germain de jouir de la propriété de plusieurs arbres plantés sur son terrain près de la demi-lune du grand chemin établi nouvellement depuis Senlis jusqu'à Beaumont, 20 décembre 1780.

• Concession d'un petit terrain vague à Jacques Gastal, charcutier, 24 novembre 1779 ; d'un autre terrain vague au s[r] Juéry, procureur du Roi en la justice de Creil, 9 mai 1781; d'un terrain aux habitants de Creil pour y établir un nouveau cimetière, 19 décembre 1781 ; à l'abbé Ameline d'une portion de jardin derrière le château, 28 avril 1784.

Lettre de M. Lambert à M. Antheaume au sujet de la demande faite par l'abbé de Lucenay d'un terrain situé près du château, 6 mars 1785.

1-C-026• Fiefs de la châtellenie de **Creil**.

Documents généraux. Extrait du rôle du ban et arrière-ban du bailliage de Senlis pour l'année 1553 : exempts et contribuables de la châtellenie de Creil

et de la châtellenie de Compiègne.

Copie des lettres patentes de la subvention générale ou levée de 50.000 hommes en l'année 1580 (lettres du Roi au bailli de Senlis, Paris, 12 mai 1580 ; ordonnance du bailli, 21 mai ; expédition adressée « aux gouverneurs et eschevins de la ville de Creilg »).

• Règlement pour servir aux officiers de la châtellenie de Creil dans la réception des fois et hommages, aveux et dénombrements, 1725.

• Etat des fiefs de la châtellenie de Creil, s. d. (vers 1725).

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de la procuration que le prince doit donner au procureur du Roi de la châtellenie de Creil, 10 avril 1782.

Fief de* CHATILLON *à Creil et environs.

• Aveu du fief de la Cave à Creil, présenté au Roi par Charles, comte de Dammartin, 1er juillet 1377 (copie sur parchemin, délivrée en 1529 par la Chambre des Comptes à Guillaume de Saint-Simon, seigneur de Rasse et de la Cave ; origine du fief de Chatillon).

• Aveu donné par Charles de Chatillon le 16 juin 1402 (copie sur parchemin, délivrée en 1512 par la Chambre des Comptes à Guillaume de Saint-Simon ; deux autres copies de 1730.

Autre copie délivrée en 1736 à François Geoffrin, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances).

• Partage des biens de Jean de Chàtillon, seigneur de Bonneuil, et d'Isabeau de Trie, sa femme, défunts, entre leurs enfants, Charles de Châtillon, seigneur de Bonneuil, Philippe de Précy, mari de Jeanne de Chatillon, et Pierre de Poissy, seigneur de Gouy, mari d'une autre Jeanne de Chatillon ; le fief de Creil et la terre de Quinquempoix près Chantilly sont attribués à Philippe de Précy et à sa femme ; 3 novembre 1407.

• Pièces de deux procès entre Guillaume de Saint-Simon, arrière-petit-fils de Philippe de Précy par sa mère, et le procureur du Roi à Creil au sujet de la justice du fief, 1507, 1526 (quatre pièces).

• Bois du domaine du fief en haute et basse Pommeraie : enquête de 1494, lettres royales de 1529, ferme de la chasse du lapin en 1553, mesurage de taillis en la Basse-Pommeraie en 1611, bail des bois en 1641, bail de bois en Pingeay en 1654.

• Procès au sujet de la propriété du fief de Chatillon, dépendant de la terre et seigneurie de Précy, entre le tuteur onéraire de François-Henri de Montmorency-Bouteville et Anne de Hacqueville, veuve de Jean de Bauquemare,

président au Parlement, fille et héritière d'André de Hacqueville, président du Grand Conseil, et d'Anne Hennequin, 1634.
Inventaire des pièces produites pour Bouteville, 12 mai ; arrêt du Parlement en sa faveur, 27 juin ; prise de possession du fief en son nom, 2 août.
• Cinq terriers du fief, de 1551 à 1578.
• Titres des censives, Baux, contrats, déclarations : Ta" Coharde, 1572-163Ô (quarante-huit pièces), la Tuilerie, bois de la Tuilerie, les Hayes, 1480, 1517, 1527, 1551, 1610 à 1659 (treize pièces), Pingeay au terroir d'Apremont, 1501, 1515, 1574, 1575, 1611, 1639, 1696 (douze pièces), maisons à Creil, rue du Puits, 1512, 1519, 1528,1533, 1570, 1622, 1633, 1661 (huit pièces).
• François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg, seigneur de Précy, vend le fief de Châtillon au prince de Condé, *2* mars 1665.
• Etat de cens et surcens dus au prince de Condé, 18 février 1693.
• Terrier du fief de Châtillon, dressé en vertu des lettres de terrier de 1729 ; déclarations de 1732 à 1735 (copie délivrée en 1738) ; cahier de 22 f. comprenant les lettres de terrier, les procès-verbaux de publication, l'aveu de 1402, les aveux des arrière-fiefs d'Erquinvillers et du Fayel, l'état du domaine du fief, et les déclarations de cens.
• Bail des prés du fief, 1735.
• Plan des maisons appartenant à M. Coquebert de Touly, 1759 (ce sont les maisons de Creil dans la censive du fief de Châtillon, sises entre le mur de la ville et les rues des Prêtres et du Puits).
Acensement à M. Coquebert de Touly du cul-de-sac ou cour commune qui dessert ces maisons, 20 septembre 1759.
• Arrière-fief d'Erquinvillers, sis à Montataire et tirant son nom de Mathieu d'Erquinvillers, dit le Borgne.
Copie, faite en 1730, des aveux de Guichart de Madaillan, seigneur de Montataire, 18 juillet 1495, de Guillaume de Madaillan, 8 décembre 1524, de Jean de Madaillan, 3 juillet 1582, de Marguerite de Fay, veuve de Louis de Madaillan et mère de Jean, 20 février 1588.
• Arrière-fief du Fayel, sis au faubourg de Creil vers Senlis et consistant en censives. René de Mercier, écuyer, seigneur de Courtry, et Souveraine Le Bel, sa femme, donnent le tiers du Fayel, « qui nous avoit été ce jourd'huy délaissé par Bertrand Le Bel, nostre frère... », à Philippe Du Ruel, avocat à Senlis, « en considération des vacations qu'il a faites et fera en nos partages de la succession de feu Jean Le Bel, escuyer, gruier de Creil, nostre oncle, seigneur de Beaulieu, du Fayel et fief de l'Image, ...dont il n'a voulu

prendre argent », 20 septembre 1594. Barbe Le Bel, veuve de Louis d'Ardres, dame de Sailly, vend le fief à Philippe Du Ruel, avocat en Parlement, 1er août 1600. Philippe Du Ruel, conseiller au bailliage et siège présidial de Senlis, donne les deux tiers du fief à son fils Louis, page de l'évêque de Mende, aumônier de la reine d'Angleterre, 20 mars 1627 ; annotation au bas de l'acte : « Ledit sr Louis Du Ruel mort en 1635 ».

Quatre déclarations passées au terrier du fief du Fayel, 1673, 1688, 1693. Aveu et dénombrement présenté par Philippe-Josias Du Ruel, tant en son nom qu'au nom de son frère Claude, garde-du-corps du Roi, compagnie de Luxembourg, héritiers d'Anne Du Ruel, leur tante, morte en 1684 ; 4 juin 1693, signé : « Josias Du Ruel ».

Aveu et dénombrement présenté, le 22 juillet 1732, par Louis-Joseph de Madaillan de Lesparre, comte de Madaillan et de Chauvigny, marquis de Montataire, qui avait acquis le fief de Nicolas, François et Claude Du Ruel, prêtres, chanoines de l'église cathédrale de Notre-Dame de Senlis, par contrat du 26 novembre 1726.

Fief de* FIMAGE *à Creil.

• Aveu baillé le 5 avril 1399 par Clément Raffignon, demeurant à Creil (copie de 1751) : « ...la salle de devant haute et basse de l'hostel de la Couronne séant en icelle ville de Creil... » ; autres biens à Vaux et dans la forêt d'Halatte.

• Mémoire rédigé vers 1595 au sujet des droits dus pour les mutations « du fief de la Couronne de présent nommé le fief de l'Image, qui se consiste entre autres choses en une maison à Creil et en plusieurs censives » *:* Pierre Le Bel7 ses~flis Philippe, avocat à Senlis, et Jean, gruyer de Creil ; les filles de Philippe, Geneviève, femme du sr de Condé, Souveraine, femme du sr de Courtry, Barbe, femme de Louis d'Ardres, possesseurs du fief.

• Recherche du service du fief, 21 août 1766.

Fief de* RIZOLLES *à Creil, dépendant de l'Hôtel-Dieu.

• Accord entre Marie de Madaillan, religieuse, administratrice de l'Hôtel-Dieu, et Pierre Boulard, ci-devant lieutenant pour le Roi à Creil, au sujet de la déclaration des terres du fief, 1er mai 1647.

• Requête de Marie de Madaillan, dame prieure de Sainte-Anne de Creil, au sujet des réparations à faire à l'Hôtel-Dieu, 11 mai 1666.

• Déclarations du fief de Rizolles par Marie de Madaillan, 19 mai 1674, 9 décembre 1678, et par Elisabeth de Lisanide, 9 janvier 1680.

• Mémoire et délibérations du Conseil du prince de Condé du 12 décembre

1754 et 13 mars 1755 au sujet de l'administration de l'Hôtel-Dieu et chapelle Sainte-Anne.

Fief de* l'OFFICE DE SERGENTERIE FIEFFEE *de la châtellenie de Creil.

• Copie des aveux baillés par Jean Forestier, fruitier du Roi, 25 février 1383 [1384], Pierre Le Resty, 30 avril 1394, et autre Pierre Le Resty, 10 juillet 1492.

• Droit de relief payé en 1542 par Jean Preudhomme, receveur de Creil, et par Colette Broulart, veuve de Jean Foucquet (extrait fait en 1748).

• Lettres patentes approuvant et confirmant l'aveu et dénombrement rendu en la Chambre des Comptes de Paris par Charles Loir, propriétaire du fief de la Sergenterie fieffée, 27 octobre 1666.

• Déclaration du fief par Charles Loir, 17 janvier 1679.

• Foi et hommage par Jacques Prévost, bourgeois de Paris, « lequel a déclaré qu'il lui appartient par la succession de son père, feu MR Jacques Prévost, qui représentoit Charles Loir, deux offices de serge n's fieffez en la ville et châtellenie de Creil », 25 octobre 1732.

• Recherche du service féodal du fief, qui n'a point été servi depuis 1732, 19 février 1761.

Fief du* GUIDEL *à Creil.

• Pierre Angelin, maître des ponts de Creil, avoue tenir du Roi à cause de sa châtellenie de Creil, « ung guidel assis sur la rivière d'Oize, tenant d'une part à Nicolas de Vachot, escuyer, à cause de son guidel, d'autre part à l'arche de Saint-Saulveur ; ung autre guidel, joignant d'un costé au guidel cy dessus, d'autre à la porte de Saint-Saulveur... » ; 13 décembre 1541.

• Suzanne de Bucourt, veuve de Jean des Fossés, écuyer, seigneur de Massy, avoue tenir le « fief du guidel ou gord à prendre poissons de la grande arche de Creil », 28 juillet 1588.

• Suzanne de Bucourt vend à Pierre Angelin, pêcheur à Creil, « le fief de la chute d'eau de la grande arche et pêcherie des ponts de Creil nommé le fief du Guidel, avec cinq quartiers d'eau au-dessus de ladite grande arche, ...à elle appartenant par la succession d'Anne de Vachot, sa mère », au prix de 80 écus et à la charge du service de la rente de 8 écus 20 sols tournois constituée par Jean des Fossés et elle envers Blanche des Fossés, veuve de Cazin Du Ruel, sergent à cheval au bailliage de Senlis, 3 mars 1595.

• Foi et hommage par Pierre Angelin, 28 août 1598 ; par son fils Jean, 26 mai 1618, 24 novembre 1623.

• Déclaration du fief par Pierre Pottier, pêcheur de poissons demeurant au

faubourg de Creil vers Beauvais, 29 août 1674 : le gord ou droit de pêche de la grande arche joignant la tour, avec cinq quartiers d'eau au dessus ; le droit de pêche des arches du milieu et de Saint-Sauveur.... conformément aux contrats d'acquisitions faites par Jean Angelin, son beau-père.

• Déclaration du fief du Guidel, « consistant au droit de pesche et de mettre et tendre des guideaux dans la grande arche marinière du pont de Creil », 19 juillet 1733 : les trois quarts appartiennent à Nicolas Soyez, marchand, tant de son propre à cause de Marie Pottier, sa mère, que comme étant aux droits de Nicolas et Pierre Rondel, héritiers en partie de Sébastienne Pottier, leur mère, par contrats des 24 et 29 novembre 1711 ; l'autre quart appartient à Jeanne Coûtant, femme de Louis Hue, aide des ponts de Creil, comme héritière de Nicolas Coûtant, son père, qui l'avait pris à rente non rachetable de Joseph Rondel, fils et héritier en partie de ladite Sébastienne Pottier, par contrat du 10 août 1717.

• Recherche du service du fief, 19 février 1761.

• Autres guidels ou gords. Voir ci-dessus la déclaration de Pierre Angelin du 13 décembre 1541. Pierre Angelin, pêcheur, demeurant au faubourg de Creil, déclare tenir en censive « ung gor et droict de pesche séant sur la rivière d'Oize vis à vis le Trembloy, garny de pieux, appelle le gor Brisset, à luy appartenant tant de son propre que d'acquest... », 2 octobre 1622.

Le même Pierre, pêcheur et voiturier par eau, avoue tenir à titre de droit cens « le gor Brisset, sis en la rivière d'Oize entre Vaux et le pont de Creil, qui fut à deffunct M[e] Jehan Le Bel, gruier et garde-martel de la forest de Pommeroye... », 8 octobre 1623. Jean Angelin déclare tenir le gord Brisset, à lui appartenant par partage faits avec ses cohéritiers en la succession de Nicolas Angelin et de Barbe Godet, ses père et mère, 5 mai 1674.

Fief de* SAILLY *à Creil.

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.

• Copie, faite au XVIII[e] siècle, de l'aveu baillé par Pierre des Prez, écuyer, le 26 décembre 1391 : plusieurs pièces de terre, cens sur le moulin de Montataire, sur une maison à Creil, sur des terres, vignes, etc. ; cinq arrière-fiefs : un dans la cour du château de Creil, tenu par Gautier d'Aunay ; le tiers de la maison qui fut au Breton d'Aunay, tenu par Jean Bourvisien ; la maison de messire Gilles Malet à Creil ; un fief à Creil tenu par messire Pierre le Diable ; un fief de cent sols sur le bac de Verneuil, tenu par Jean Maquille.

• Copie, faite au début du XVIIe siècle, des aveux d'un arrière-fief consistant en une maison dans la basse-cour du château de Creil.

Aveu baillé à Pierre des Prez par Gui d'Aunay, dit le Breton, 11 mars 1371 [1372].
Aveu baillé à Marie de La Boissière, dame de Gournay-lez-Montataire, par Pierre de Vendelle, seigneur de Rosoy, 6 septembre 1442 (cet arrière-fief fut dès lors nommé fief de Rosoy, et le fief principal prit le nom de Sailly parce que Marie de La Boissière épousa Jean de Sailly).
Aveu baillé à Noël Le Bel, grenetier du grenier à sel de Creil, par Jean de Cahault comme mari de Catherine de Vendelle, sœur et héritière de Jean de Vendelle, 10 octobre 1475.
Aveu baillé à Claude Le Bel, seigneur de Sailly, par Alexandre Duquesnel, procureur du Roi à Creil, 22 janvier 1577 (il avait acquis la maison, le 18 juin 1576, de Jeanne de Cahault, veuve d'Antoine de Prancières, et de Jeanne de Prancières sa fille, veuve de Claude de Belloy, seigneur de Catillon).
• [Aveu du fief de Sailly par Louis d'Ardres et Barbe Le Bel, 20 août 1592. Foi et hommage par Philippe Poullet, s^r de Saint-Symphorien, 30 octobre 1620].
• Copie de l'aveu du 26 décembre 1391 délivrée par la Chambre des Comptes, le 29 décembre 1622, à Philippe Poullet, seigneur de Saint-Symphorien et gouverneur de Pont-Sainte-Maxence.
• [Foi et hommage par Alexandre Poullet, 7 septembre 1662]. -
• Aveu et dénombrement du fief par Antoine Desmartin, commissaire des guerres, qui avait acquis le fief de Sailly,, le 21 août 1684, de Charlotte Le Caron, veuve d'Alexandre Poullet, seigneur de Saint-Symphorien ; 30 mai 1690 (copie de 1738) : « lequel fief fut jadis à Pierre des Prez, depuis à Jean de La Boissière, son héritier, auquel damoiselle Marie de La Boissière, sa fille, qui fut femme de Jean de Sailly, a succédé ; en après, à noble homme Noël Le Bel, premier grenetier du grenier à sel de Creil, qui étoit aux droits d'Antoine, Pierre et Jean de Cau, frères, cousins et héritiers de ladite damoiselle ; Pierre Le Bel, son fils, auquel Claude, son second fils, auroit succédé ; depuis à Méry Le Bel et damoiselle Barbe Le Bel, ses enfans ; de laquelle damoiselle Jean Le Bel, gruyer de la forest de Pommeroie, auroit eu les droits-; et encore à ladite damoiselle pour le total tant comme héritière dudit Méry, son frère, décédé sans hoirs, que autrement ; laquelle damoiselle auroit iceluy quitté et délaissé à Jean de Montigny, son fils, duquel Philippe Poullet, seigneur de Saint-Simphorien, l'auroit acquis le 7 juillet 1620... ».
Arrière-fiefs :
1° un fief faisant partie de l'hôtel de Bourbon ;
2° un fief séant en la basse-cour du château de Creil, appartenant aux héritiers

d'Alexandre Duquesnel, qui était au lieu des hoirs Jean de Cahault, écuyer, et Catherine de Vendelle, sa femme, appelé l'hôtel de Rosoy ;
3° le fief que tenait autrefois Jean Maquille sur le bac de Verneuil ;
4° le fief et hôtel de Royaumont, qui fut anciennement à Gilles Malet ; l'hôtel appartient à maître Noël Loir, héritier, à cause de Jeanne Prudhomme, sa femme, fille d'Antoine Prudhomme, sergent royal fieffé et greffier de la forêt de Pommeraye, qui était au lieu de Pierre de Chennevières, de Senlis, fils de Jean de Chennevières ; et le fief est aux religieux de Royaumont ;
5° un fief qui fut à Pierre des Prez, dit le Diable, et qui depuis longtemps est réuni au domaine du fief de Sailly.
• Aveu et dénombrement baillé par Jean-Baptiste Desmartin, écuyer, sieur de La Nauze, contrôleur général de la Vénerie et Fauconnerie de France, demeurant ordinairement à Senlis, fils et héritier d'Antoine, 12 juin 1734 (expédition sur parchemin).

Fief de* BOURBON *à Creil.

• Bail à rente du fief (hôtel et censives) par Jeanne Waquier, veuve d'Alexandre Duquesnel, à Philippe Broulard, 17 octobre 1579.
• Vente de l'hôtel et du fief par Jeanne de Garges, veuve de Sébastien de Villebon, seigneur d'Angivilliers, et Pierre de Billy, seigneur d'Antilly, et Charlotte de Garges, sa femme, à Jacques Carrier, lieutenant de Creil, 11 novembre 1593.
• Bail à loyer par Jacques Carrier à Simone Debeaulne de deux arpents de terre tenus du fief des Quatre-fils-Aymon sis en l'hôtel de Bourbon, 11 septembre 1608.
• [Foi et hommage par Jacques Carrier d'un fief assis à Creil en l'hôtel qui fut à M. de Bourbon, 9 avril 1614.
Foi et hommage par Jacques Dumont, procureur à Creil, 2 septembre 1621.
Foi et hommage par Charles Guérin, garde du scel au bailliage de Senlis, à cause d'Elisabeth Dumont, sa femme, nièce et héritière de Jacques, seigneur du fief de Bourbon et des Quatre-fils-Aymon, 11 mai 1666.
Bail à rente par ceux-ci à Pierre Grebert, marchand laboureur à Creil, 26 février 1667].
• Aveu et dénombrement baillé aux dames de Creil (la princesse de Carignan et la duchesse de Nemours) par Pierre Grebert, 25 avril 1680 (trois expéditions sur papier), avec l'arrêt de la Chambre des Comptes (sur parchemin) du 13 août 1681 portant réception dudit aveu.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de la recherche du

service féodal du fief, 8 avril 1745.
• [Acquisition du fief par Anne Lemaire, veuve de Jean-Charles Payen, 21 août 1749]
• Demande à la veuve Payen de foi et hommage et d'aveu, 10 décembre 1768.
• Portions du fief de Bourbon ne relevant pas directement du château de Creil., Aveu et dénombrement donné par Charlotte de Templeux, veuve d'Anne de Garges, seigneur de Tiverny, à Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, de Précy-sur-Oise et de Bonqueval, d'un fief assis en la ville de Creil faisant partie de l'hôtel de Bourbon, tenu et mouvant des terres et seigneuries de Bonqueval et Sailly, 7 août 1575.
Déclaration du fief des Quatre-fils-Aymon faisant partie de l'hôtel de Bourbon; à Creil, relevant de M. de Saint-Simon à cause de son fief d'Ercuis à Trossy, s. d. (vers 1640).
[Foi et hommage faite à Charles de Certieux, seigneur de Bonqueval et du fief de Candeuvre, par Jean Dumont, bourgeois de Paris, pour raison du fief de Bourbon mouvant pour moitié de la seigneurie de Bonqueval, 28 mai 1655.
Foi et hommage faite à Alexandre Poullet, seigneur de Sailly, par Charles Guérin à cause d'Elisabeth Dumont, sa femme, d'un fief faisant partie de l'hôtel de Bourbon et relevant de la seigneurie de Sailly, 13 avril 1666].

Fief du* CLOS BLANDIN *à Creil.

• Vente de deux tiers du fief par Hugues Loir, marchand sellier, à Yon Broulard, bourgeois de Creil, 21 décembre 1562.
• Aveu de Jean Chéron, marchand à Creil, à cause de Claudine Loir, sa femme, héritière de sa sœur Suzanne, 24 octobre 1576.
• Aveu de Claudine Loir, veuve en premières noces de Jean Chéron, et en secondes noces de Claude Broulard, 18 avril 1602.
• Aveu de Pierre, Charles et Nicolas Gaultier, héritiers de Claudine Loir, leur tante, 29 mai 1606.
• Procès-verbal de compulsation des titres du fief, 13 juillet 1607.
• Partage du fief de Rosoy et de la moitié du fief du Clos Blandin, entre Alexandre et Charles Duquesnel, héritiers de François Duquesnel, 20 décembre 1647.
• Aveu de la moitié du fief du Clos Blandin par Pierre Martine, chanoine de Notre-Dame de Senlis, héritier de Charles Duquesnel, son oncle, 21 juillet 1674.
• Aveu donné par Philippe Boucher, curateur créé par justice à la succession vacante de Pierre Martine, du fief du Clos Blandin appartenant audit feu Martine, moitié comme héritier de son oncle, moitié comme créancier de la

veuve et des héritiers Gaultier, 29 juillet 1680.
• Aveu du fief par Louis-Joseph de Madaillan de Lesparre, comte de Madaillan, seigneur de Montataire, 22 juillet 1732.
Il avait acquis le fief, le 26 novembre 1726, de Nicolas, François et Claude Du Ruel, chanoines de Notre-Dame de Senlis, « représentant M[e] Charles Duquesnel ».

1-C-027 **VAUX près Creil** (fief et terre de).
• Aveu de Jean de Montgobert, procureur au Parlement, 6 mai 1375 (quatre copies).
• Aveu d'Alix de Montgobert, veuve de Sevin Doulce, procureur au Parlement, sœur et héritière de Jean de Montgobert, écuyer, 18 février 1442 [1443] (deux copies).
• « C'est le dénombrement que baille Colart Cayn, seigneur de Vaulx en partie, de sa terre et seignourie dud. Vaulx qui fut et appartint à Jehan de Montgobert », s. d. (1459) ; reproduction d'un aveu du xiv[e] siècle, y compris le détail des terres, intitulé : « Ce sont les terres maistre Jehan de Montgobert, que Raoul Lesveillié mesura en sa présence, de Lambert Le Camus et de Jehan Le Cocq, quant led. maistre Jehan les eust baillié à ferme aud. Jehan Le Coq et que fut fait entre eulx jusques à nuef ens, et fu ce tantost après la grant mortalité », (la peste de 1348 à 1352).
Le document se terminepar la liste des censitaires qui n'ont pas payé les cens de la Saint-Remy 1376. Le tout sur un rouleau composé de quatorze morceaux de parchemin autrefois cousus bout à bout et maintenant détachés.
• Deux contrats entre particuliers, 10 septembre 1572 et 16 mars 1580.
• Procès-verbal de saisie du fief de Vaux par faute d'homme, devoir non fait, aveu et dénombrement non baillé, 16 juillet 1605.
• Noël Charmolue, receveur des tailles à Compiègne, fils et héritier de Jacques Charmolue, receveur et admodiateur du revenu du comté de Clermont, déclare qu'il ne prétend aucune chose sur les droits féodaux dus à cause de la vente de la terre de Vaux par Philippe de Bonvillers et Jeanne de Bricon, sa femme, à Hugues Darragon, seigneur de Passy et de Mondegris, par contrats des 4 février 1578 et 25 avril 1579 ; 28 août 1606 (ces droits avaient été donnés par les seigneurs engagistes de Clermont et Creil à Pierre Raimbault, leur agent).
• Pierre Raimbault, écuyer, conseiller du Roi, maître particulier des Eaux-et-forêts du comté de Clermont et capitaine du château de Creil, vend ces droits à Nicolas Le Breton, auditeur en la Chambre des Comptes, 7 février 1623.

• [Acquisition de la terre de Vaux par Antoine Gaudet sur la succession vacante de Hugues Darragon par décret fait aux Requêtes du Palais le 31 mars 1633].
• Foi et hommage, aveu et dénombrement par Louis Gaudet, fils et héritier d'Antoine, 20 mars 1677, 8 juillet 1679 (quatre copies du temps).
• Aveu de Louis-François Gaudet, fils aîné de feu Louis, 13 octobre 1731 (expédition notariée sur parchemin).

LE PLESSIS-POMMERAYE.

• Nicole Morel, lieutenant général du bailli de Senlis, notifie qu'en « la ville de Creil, où tenons à présent nostre jurisdiction pour le danger de peste régnant aud. Senlis, est comparu honnorable homme Jehan de La Haye, procureur du Roy, assisté de Mr Pierre Le Bel, prévost dudit lieu et recepveur pour le Roy et Madame sa mère, dame dudit Creil, lequel en la présence de Monsieur Anthoine Vachot nous a dict qu'il estoit deuement adverty que avions faict saisir et mectre en la main du Roy ung fief assis au Plessier soubz Pommeroye et que tient et possesse à présent M[e] Anthoine Vachot, ne scet à quel titre, à faulte d'avoir comparu par ledict Vachot à la monstre des nobles selon le ban et arrière-ban naguèrës publié au bailliage de Senlis, chastellenye dud. Creil et aultres lieux.... ledict fief de long temps vacant et estant en la main du Roy par le décès et trespas de feu messire Phelippes de Jaigny, dict Preudhomme, auquel ou aultres ledict fief appartenoit, que si ledict Vachot a aucuns tiltres faisant mencion du droict par luy prétendu, qu'il en face apparoir promptement.... A quoy ledict Vachot a faict response que lesd. procureur et recepveur ne sçavoient qu'ilz disoient, et ne faisoient ceste présente opposicion que pour le troubler... » ; 3 octobre 1523.
• Antoine de Vachot, écuyer, « seigneur du Plessier-Pommeroye », clerc et auditeur en la Chambre des Comptes, avoue tenir du Roi, à cause de son château de Creil, l'hôtel seigneurial dudit Plessis, avec la cour, grange, colombier, prisons, étable, le tout fermé de murs, le jardin dudit hôtel, aussi fermé de murs, un clos en pré planté d'arbres fruitiers, aussi fermé de murs, toute justice, 8 sols parisis de menus cens, 58 sols par. de rente et sept chapons sur les maisons, jardins et terres du village, 150 arpents de terre du domaine de la seigneurie ; 16 août 1524 (lettres de Simon Demonsy, lieutenant à Creil du bailli de Senlis, du 31 août 1524).
• A la poursuite de Philippe Tristan, docteur en la Faculté de médecine demeurant à Senlis, seigneur de la Maison-Blanche à Malassise, vente par décret de la maison et des terres de Gaspard Bouraine à Malassise, et

adjudication à Jean da Vachot, seigneur du Plessis-Pommeraye, 7 mars 1544 [1545].

• Affiche sur parchemin de la mise en vente des biens de feu Louis de Vachot, premier président des Monnaies, consistant en la moitié par indivis de la terre et seigneurie du Plessis-Pommeraye, février 1570 (un document postérieur mentionne un aveu de Louis de Vachot, avocat en Parlement, du 10 février 1538 [1539]. Louis était le frère de Jean).

• Cahier de 20 f. écrits en 1579 et contenant la copie des pièces suivantes faite à la requête de Jean II de Vachot, écuyer, seigneur du Plessis-Pommeraye en partie, en procès contre Jean Guérault, laboureur à Verneuil :

1° contrat de mariage de Jean Ier de Vachot, seigneur en partie du Plessis-Pommeraye, et de Nicole du Plessis, veuve de Guillaume de Camberon, seigneur de Luchet, 14 juin 1541 ;

2° vente de 22 arpents de terre à Malassise, faite à Jean de Vachot par Philippe Tristan, docteur en médecine, seigneur de La Rue-Prévost et du fief de Chasserat (et seigneur du fief de la Maison-Blanche à Malassise), 26 juin 1543 ;

3° vente par décret des biens de Gaspard Bouraine à Malassise, et adjudication à Jean de Vachot, 7 mars 1544 [1545] ;

4° retrait lignager exercé contre Jean de Vachot par Pierre Moireau et Nicole Bouraine, sa femme, 23 mars 1555 [1556] ;

5° sentence du bailliage de Senlis dans un procès entre Jean II de Vachot et Jean Durand, laboureur à Verneuil, 21 octobre 1578.

• Aveu et dénombrement par Jean II de Vachot de la tierce partie de la terre et seigneurie du Plessis-Pommeraye, 8 décembre 1574.

• Aveu et dénombrement du fief de Beaulieu dit des Potdevins sis au village du Plessis-Pommeraye, présenté à Jean de Vachot, seigneur pour moitié par indivis du Plessis-Pommeraye, par Jean Le Bel, écuyer, gruyer et garde-marteau héréditaire de la forêt de Pommeraye, seigneur dudit fief de Beaulieu en totalité et de la terre du Plessis-Pommeraye pour la sixième partie, « ladite sixiesme partie appartenant audit Le Bel par acquisition qu'il en a faicte sur vous comme héritier par bénéfice d'inventaire de Jehan de Vachot, vostre feu père, comme aussy appartient le total dudit fief de Beaulieu par acquisition qu'il en a faicte dudit Jehan de Vachot, vostre feu père, et de damoiselle Ragonde Le Bel, sa femme, et sœur dudit Le Bel, à laquelle ledit fief appartenoit... » ; 27 mars 1589 (cahier de 12 fî. de papier).

• Accord entre Bertrand Le Bel, écuyer, seigneur de La Bretonnière et de

Beaulieu, René de Meaux, seigneur de Courtry, et Souveraine Le Bel, sa femme, Geneviève Le Bel, veuve de Claude Aubert, seigneur de Condé, et Barbe Le Bel, veuve du s[r] d'Ardres, au sujet du paiement des dettes laissées par Jean Le Bel, leur oncle, gruyer de la forêt de Pommeraye et seigneur de Beaulieu, 20 septembre 1594 (Bertrand Le Bel garde le fief de Beaulieu et abandonne à ses co-héritiers les fiefs de l'Image et du Fayel sis à Creil).

• Foi et hommage par Jean de Vachot le jeune et Jérôme Murel, mari de Catherine de Vachot, héritiers de leur mère Hélène de Louvel, veuve de Jean de Vachot l'aîné, pour un quart de la terre du Plessis-Pommeraye, 6 juillet 1599.

• Foi et hommage par Charles de Vachot, écuyer, seigneur de La Vanne et du Plessis-Pommeraye en partie, tant en son nom que pour Pierre, son frère, « estant pour le service du Roy près de Sa Majesté Impériale en son armée », héritiers de Pierre de Vachot, leur père, et encore ledit Charles comme tuteur et curateur de Marie de Vachot, sa fille, héritière de défunt Jean de Vachot ; 21 janvier 1615.

• Jérôme Murel et Catherine de Vachot vendent la moitié de la terre et seigneurie du Plessis-Pommeraye à Henriette-Catherine de Balsac, marquise de Verneuil, 7 mai 1609.

La marquise vend cette moitié, estimée 5.500 livres tournois, à Salomon de Brosse, architecte des bâtiments du Roi et de la Reine-mère, seigneur des fiefs de Saint-Quentin et du Colombier sis à Verneuil, demeurant à Saint-Germain-des-Prés lez Paris, rue de Vaugirard, près Saint-Sulpice, pour se libérer de ce qu'elle lui devait pour des travaux exécutés à Verneuil et pour des avances par lui faites, avec faculté de rachat pendant trois ans ; 23 juin 1616 (copie du 29 septembre 1618).

• Foi et hommage au nom de la marquise de Verneuil par Charles Fortier, son procureur, 9 décembre 1617.

• Foi et hommage par Michel Dumont, écuyer, maréchal-des-logis d'une compagnie de cent chevau-légers entretenus pour le service du Roi sous la charge de M. de Rouville, pour le fief de Beaulieu et la sixième partie indivise de la terre et seigneurie du Plessis-Pommeraye, par lui acquis, le 13 octobre 1625, de Philippe Du Ruel, conseiller au bailliage et siège présidial de Senlis, au nom et comme procureur de Pierre d'Ambesaigne, écuyer, s[r] de Rousson au pays d'Anjou, et de Marie-Marthe Diargent, sa femme-; 10 janvier 1626.

• Aveu et dénombrement des cinq sixièmes de la terre et seigneurie du Plessis-Pommeraye, baillé aux princesses de Carignan et de Longueville, héritières de la comtesse de Soissons, par Antoine de Mondésir, mari de Florence de Brosse,

à qui Le Plessis avait été donné au contrat de leur mariage du 8 mars 1644 par Paul de Brosse, architecte du Roi et du duc d'Orléans, et Anne, Bourse, sa femme, ledit Paul fils et héritier de Salomon de Brosse et de Florence Métivier ; 3 août 1666 (copie ; mention du fief de Beaulieu ou des Potdevin, « depuis peu vendu au sieur de; Huillecourt par Claude Dumont, écuyer, fils de Michel p).

• Autre aveu et dénombrement par Alexandre de Mondésir, fils d'Antoine ; copie sans date ; fin du XVIIe siècle.

• Aveu et dénombrement du fief de Beaulieu, présenté à Alexandre et Charles-Simon de Mondésir, seigneurs du Plessis-Pommeraye, par Nicolas Soyez, qui, le 11 avril 1698, avait acquis le fief et la sixième partie de la terre du Plessis de Marie d'Aplincourt, veuve de Joseph Lhuillier, sieur de La Villette et de La Chapelle, capitaine général des guides du Roi, demeurant à Etampes, fille unique et héritière de Louis d'Aplincourt, sieur de Huillecourt, et de Gabrielle de Voisine ; 1er septembre 1701 (nombreuses mentions d'actes antérieurs concernant la formation du domaine du fief de Beaulieu par le gruyer Jean Le Bel, la demoiselle Diargent et Michel Dumont ; la demoiselle Diargent était Rachelle de Bucourt, dite veuve de Jacques Diargent en 1601 et 1612, fille de N. de Bucourt et d'Anne de Vachot ; sa fille, Marie-Marthe Diargent, épousa Pierre d'Ambesaigne, s^r^ de Rousson en Anjou ; ils vendirent le fief de Beaulieu à Michel Dumont en 1625).

• Alexandre de Mondésir, seigneur du Plessis-Pommeraye, y demeurant ordinairement, son frère Charles-Simon, s^r^ de Meuchelle, lieutenant de la Vénerie du Roi, demeurant à Versailles, réunis chez leur sœur Mme de Bragelongne (Honorée de Mondésir), rue Chariot, au Marais, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, vendent les cinq sixièmes de la terre et seigneurie du Plessis-Pommeraye à Claude Paris de La Montagne, écuyer, demeurant rue Coquillière, paroisse Saint-Eustache, 24 février 1714.

• Le s^r^ Paris vend la terre et seigneurie du Plessis-Pommeraye et le fief de Beaulieu à Germain-Louis Chauvelin, garde des Sceaux, et Anne Cahouet de Beauvais, sa femme, 2 juillet 1732.

Chauvelin lés cède à l'Ordre de Malte en échange du fief de Santeny, désuni du grand-prieuré de France, 18 janvier 1733.

Droit d'indemnité dû au duc de Bourbon comme seigneur engagiste de la châtellenie de Creil, réglé sous forme d'une rente foncière de 240 1. 7 s. 6 d. établie sur une maison de M. Chauvelin sise rue des Fossés-Monsieur-le-Prince à Paris, contrats du 28 mars 1733 et du 24 février 1734.

Transport de la rente sur la terre et seigneurie de Santeny, 10 avril 1751 ; lettres patentes portant approbation du transport, 28 juillet.

• Usages du Plessis-Pommeraye.

Lettres patentes de 1561 (copie de 1567).

Déclaration des usages par les habitants, 22 septembre 1680 (rappel de titres depuis 1409).

MONTATAIRE (terre et seigneurie de).

• Déclaration des héritages du fief de Montataire, s. d. (XIVe siècle, original sur parchemin).

• Aveu rendu par Philippe des Prez, dit Soullart, écuyer, à M. de Grancey à cause de son château de Creil, 19 mai 1373 (copie du XVIIIe siècle) ; deux arrière-fief s, l'un à Nogent que tient Maillart d'Estrées, l'autre à Montataire appartenant à l'abbaye de Royaumont.

• Aveu rendu à M. de Grancey par Pierre des Prez, écuyer, 9 juin 1373 (copie du XVIIIe siècle); trois arrière-fiefs, un à Creil tenu par Pierre le Diable, le deuxième à Creil tenu par Gui d'Aunay dit le Breton, le troisième sis sur le bac de Verneuil et appartenant à Jean Maquille.

• [Aveux donnés par Guillaume de Madaillan, 24 mai 1531 et 1er février 1538 (1539)].

• Inféodation d'un contrat de 333 écus un tiers de rente constituée par Jean de Madaillan, seigneur de Montataire, et Judith de Chauvigny, sa femme, au profit de René Lebeau, sr de Sauzelles, maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, 24 août 1601.

• Ratification par les religieux de Royaumont de l'échange de prés et marais conclu entre les habitants de Montataire et Louis de Madaillan, marquis de Lassay, 24 janvier et 16 février 1659.

• Foi et hommage par Germain Billart, ancien avocat en Parlement, pour la terre et seigneurie de Montataire, par lui acquise, le 19 décembre 1679, de Louis de Madaillan de Lesparre, marquis de Montataire, et de son fils Armand, marquis de Lassay ; 26 décembre 1679.

Quittance des droits féodaux donnée à Billart, 5 juin 1680.

• Foi et hommage par Pierre-Adam Roland, écuyer, pour la terre et seigneurie de Montataire, par lui acquise, le 12 mars 1700, d'Hélène Métivier, veuve de Germain Billard, 30 mars 1700.

• Le marquis de Montataire (il signe : « Montataire ») certifie que la terre de Montataire n'est pas sortie de sa famille depuis l'an 1466 qu'elle fut acquise par Arnauton de Madaillan jusqu'en 1679 qu'elle fut vendue au sr Billard, et qu'elle fut possédée de père en fils sans payer aucuns droits.

De son côté le sr Roland certifie qu'il n'a payé aucuns droits pour l'acquisition de

Montataire, attendu les privilèges de sa charge, 27 décembre 1703.
• Jean-Baptiste Turpin, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de défunt Pierre-Adam Roland et de Marguerite-Agnès Alaneau de La Bonnodière, vend Montataire à François Geoffrin, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, intéressé dans la manufacture des glaces, et à Marie-Thérèse Raudet, sa femme, 3 juillet 1719.
Foi et hommage, 16 août.
Bail du domaine de la seigneurie, 30 septembre.
• Geoffrin vend Montataire à François Moreau, procureur du Roi au Chàtelet de Paris, et à Françoise Robert, sa femme, 13 juillet 1720.
Foi et hommage, 5 novembre.
• Moreau vend Montataire à Louis-Joseph de Madaillan de Lesparre, comte de Madaillan et de Chauvigny (neveu du marquis de Montataire qui avait vendu en 1679), capitaine sous-lieutenant des gendarmes de la garde du Roi, et à Anne-Julie Béchameil de Nointel, sa femme, 13 juillet 1725.
Bail du domaine, 20 février 1730.
Aveu et dénombrement, 15 juillet 1732 : l'acte se réfère à l'aveu rendu par Guillaume de Madaillan le 1er février 1538 [1539].
• Mort de Louis-Joseph de Madaillan, 1739 ; sa veuve renonce à la communauté des biens, 8 avril 1740.
L'héritière est la sœur du défunt, Esther-Marie-Louise de Madaillan, femme de Michel-François de Valladons, comte de Perthus.
Délibérations du Conseil du prince de Condé du 19 mai 1740 au 4 avril 1743 au sujet des droits dus pour la terre de Montataire, les fiefs du Clos Blandin et du Fayel ; prisée et estimation de Montataire, évaluation des droits de quint et requint, etc..
• La comtesse de Perthus vend la terre et seigneurie de Montataire, les fiefs de Gournay, du Clos Blandin et du Fayel à Jean-Baptiste de Lorbehaye et à Antoinette-Christine Baglan, sa femme, 14 janvier 1756.
Délibération du Conseil du prince de Condé du 12 février : M. de Lorbehaye est dispensé par sa charge de secrétaire du Roi de payer des droits pour Montataire et le Clos Blandin ; il doit en payer pour le fief du Fayel, qui relève du fief de Châtillon à Creil, appartenant en propre au prince de Condé ; fois et hommages à présenter séparément.
Foi et hommage de M. de Lorbehaye pour Montataire et le Clos Blandin, 23 décembre 1756.
Liste des actes de foi et hommage de 1679 à 1756.

• Lettre et mémoire au sujet d'un moulin que François Gadifert fait construire dans la vallée de Montataire, sur un emplacement qui est de la haute justice et directe seigneurie de l'abbaye de Royaumont, par quoi l'opposition de M. de Lorbehaye est déplacée, 16 août 1770.
• Cens dus au domaine de Creil sur des héritages sis au terroir de Montataire ; déclarations, etc. ; deux pièces du XVIe siècle, trente-six du xvn".
• Rente du couvent de la Charité de Senlis sur des biens sis au terroir de Montataire, 1738-1742.

GOURNAY ***près Montataire.***

• Bail à ferme des deux tiers de la terre et seigneurie de Gournay, appartenant à Mathieu de Fontenay, écuyer, demeurant à Paris, île Notre-Dame, sur le quai de Bellenave, paroisse Saint-Louis, 10 décembre 1644. (L'autre tiers appartenait à Jean de Rueil, écuyer.
On rencontre à Gournay, en 1622, Anne de Rueil, veuve d'Antoine de La Faye ; en 1675, Gabrielle de Fontenay, fille de Mathieu de Fontenay, alors veuve de Nicolas Amaury, s^r des Casseaux, dame du fief de Gournay ; le fief relevait de l'abbaye de Royaumont).
• Déclarations d'héritages tenus en censive du domaine de Creil à Gournay, 1619-1680 (vingt-trois pièces).

Fief de* BESUCHE *à Villers-Saint-Paul, relevant de Montataire.

• Guichard de Madaillan, seigneur de Montataire en partie, baille à cens et rente à Flourot Tricot deux pièces de vigne et terre contenant cinq quartiers, sises au lieu dit Besuche, 16 octobre 1489.
• Foi et hommage par divers particuliers à Louis de Madaillan, seigneur de Montataire, 9 juillet 1559.

Fief de* TROSSY *à Montataire, relevant de Creil.

• Jean Roussel vend à Claude Loir, laboureur aux faubourgs de Creil, une pièce de pré de deux arpents mouvant de M. d'Isancourt à cause de son fief de Trossy, 4 mai 1627.
• Aveu et dénombrement présenté par Louis Nicot, écuyer, s^r du Vivier et du fief de Trossy, propriétaire desdits fiefs « à cause de la donation que feuz Antoine d'Averchot et damoiselle Denise de Richebourg, sa femme, ont faite par le contrat de mariage de luy à son prouffit et à feue damoiselle Marguerite Lempereur, sa femme, dès le 17" janvier 1609, et encore comme héritier de lad. damoiselle de Richebourg, sa tante, de la propriété dud. fief... » ; 9 août 1640.
• Aveu et dénombrement par Jacques de Bréda, écuyer, fils aîné de défunt Jacques de Bréda, conseiller et secrétaire du Roi, tant pour lui que pour ses

frères et sœurs mineurs, 10 juillet 1670 (copie de 1734. Jacques de Bréda père avait acquis le fief de Louis Nicot le 26 mars 1655).

ERQUIS (terre et seigneurie d').

• Aveu d'Arnoul dit Despert de Financières, écuyer, 4 août 1369 (copie du XVIIIe siècle).

• Aveu et dénombrement présenté par Louis de Trossy, chevalier, seigneur d'Ercuis, héritier de Gilles de Trossy, 2 janvier 1643.

Fief de* l'ECHIQUIER *à Saint-Leu-d'Esserent.

• Aveu de Laurent Lespart, 3 juin 1375 (copie du XVIIIe siècle).

• Foi et hommage par Thibaut Boisu, 8 mai 1460 (copie de 1751).

• Délai accordé à Pierre Simon, âgé de dix-huit ans, pour faire la foi et hommage du fief, 16 décembre 1536.

• Mlémoire au sujet d'une difficulté entre le procureur du Roi à Creil et les religieux de Saint-Leu au sujet du fief de l'Echiquier, 22 janvier 1585.

• Foi et hommage par Simon Barré, 22 octobre 1598.

• Sentence au sujet de censives, 28 juillet 1602.

• Pièces d'un procès au sujet de censives sur le terroir de Saint-Leu, 1610.

• Foi et hommage par Simon Aubin, vigneron à Saint-Leu, 9 août 1680.

• Présentation de titres demandée à Jeanne Aubin, fille de Simon, et à Thomas Quillet, détenteurs du fief, 17 janvier 1732.

• Foi et hommage par Nicolas Lhermitte, 10 novembre 1732.

• Foi et hommage par Antoine Fessart, vigneron, 31 octobre 1734.

• Décision du Conseil du prince de Condé commettant le s^r^ Thibault, notaire à Saint-Leu, à la recherche de toutes les dépendances du fief de l'Echiquier, 11 décembre 1760.

1-C-028 **BONQUEVAL *et* CANDEUVRE *près de Précy-sur-Oise.***

• Aveu et dénombrement par Baudet de Payel, chevalier, fils de défunt Jean de Fayel, de son fief sis à Bonqueval et Blaincourt, 9 juillet 1399 (copie du XVIIe siècle).

Arrière-fiefs : un à Creil tenu par le Bègue de Payel, chevalier ; un autre à Creil tenu par Geoffroy Gaullier à cause de sa femme ; un à Montataire tenu par Pierre des Prez ; un à Cambery tenu par Jean de Trossy ; un à Bonqueval tenu par Robert d'Aunay dit le Galois, chevalier ; un autre à Bonqueval tenu par Pierre des Prez ; un à Blaincourt tenu par Jean de Blaincourt.

• Aveu d'un autre fief à Bonqueval, appartenant à Guillaume de « Campdoire » (Candorre, Candeuvre) à cause de Catherine de Payel, sa femme, sœur de

Raoul de Payel à qui fut le fief ; 29 avril 1379 (copie du XVIIIe siècle) ; arrière-fief à Chaumontel.

• Autre aveu de Guillaume de Candeuvre, 18 novembre 1400 (copies du XVIIe siècle et de 1728).

Arrière-fiefs : un fief tenu par le Bègue de Payel ; un fief à Chaumontel tenu par Jean de Berchères (c'est le fief du Preslay, avec les arrière-fiefs qui en dépendent : fief qui fut à Pierre Brandin, fief qui fut à Jean de Bray et qui appartient à Regnault de Gacourt à cause de sa femme, sœur dudit Guillaume de « Gandorre » (Candeuvre), fief qui fut à Regnaudin de Chaumontel dit le Mauvais, fief de Jean Boulie) ; un fief à Seugy tenu par Jacques de Belloy ; un fief à Bonqueval tenu par Jeanne Braque, dame de Luzarches et de Nogent ; un autre fief à, Seugy tenu par Etienne de Seugy ; un fief tenu par Pierre de Précy ; un fief à Creil que tient Florent Brunel à l'hôtel des Quatre-fils-Aymon.

• Aveu et dénombrement du même fief par Pierre de Blécourt, seigneur de Béthancourt lez Vaux et Bonqueval en partie, 12 juillet 1476 (copies du XVIIe siècle et de 1729).

Arrière-fiefs : le fief du Bègue de Payel appartient à Jean Laisié, bourgeois de Paris ; celui de Chaumontel à Nicole du Ru ; le fief de Bonqueval qui fut à Blanchet de Beaumont et à Jeanne Braque, sa femme, appartient à Pierre Gâstelet à cause de sa femme ; le fief de Pierre de Précy appartient à Oudin Caruel (écrit ailleurs Quéruel et Karuel), seigneur de Boran ; le fief de l'hôtel des Quatre-fils-Aymon à Creil appartient à Wallerand Duval.

• Pierre de Blécourt vend le fief de Candeuvre à Antoine Le Brun, écuyer, et à Blanche de Sebonville, sa femme, demeurant à Bonqueval, mais retient la suzeraineté, 14 novembre 1493 (copies de 1588, 1608 et 1729). Antoine Le Brun possédait alors le fief d'Oudin Caruel, seigneur de Boran.

• Aveu et dénombrement du, fief de Gandeuvre, présenté par Philippe de Certieux, dit Le Brun, à Claude Robertet, seigneur d'Alluye, à cause de sa suzeraineté de la terre et seigneurie de Bonqueval, 29 juin 1549 (copie de 1728).

• Anne Briçonnet, veuve de Claude Robertet, dame suzeraine de Candeuvre, en baille l'aveu et dénombrement au Roi à cause de son château de Creil, ainsi que de la terre de Seugy, relevant du fief de Candeuvre, 3 octobre 1575. Don de la suzeraineté des fiefs par Jean Sevin, conseiller au Parlement, à Jean Doublet, avocat, 18 septembre 1635 (copie de 1679).

Extrait du partage des biens de Nicolas Doublet entre sa veuve, Marie Lenoir, et ses enfants ; le fief de Candeuvre est attribué à l'aîné, Nicolas ; 17 janvier 1657

(copie de 1679).
Aveu et dénombrement par Nicolas Doublet, 11 mars 1679 (original et copie de 1729 : la terre de Seugy appartient alors à M[re] Le Boulenger, maître des Requêtes, président du Grand Conseil, comme fils et héritier de Claude Le Flament, veuve de Macé Le Boulenger, président au Parlement de Paris, qui l'avait acquise, le 7 juin 1650, de Marie de La Morlière, veuve de Pierre Cotton, s[r] de Seugy.
• Seigneurie réelle. Acquisition des dîmes et champarts de Bonqueval et du moulin de Curlu, faite des héritiers d'Antoine Dumont et de Françoise de Ragoulle par Charles de Certieux, 8 août 1628 et 24 mai 1641, et par Nicolas de Certieux, seigneur de Bonqueval, 24 septembre 1667.
Aveu et dénombrement présenté à Nicolas Doublet par Charles de Certieux, fils aîné de défunt, Paul de Certieux, décembre 1642 (copie faite le 30 septembre 1728 sur l'original en parchemin présenté par Luc-Hercule Bidault, écuyer, seigneur de Bonqueval).
• Mémoire concernant la seigneurie de Bonqueval, appartenant à M. Bidault, et dont M. Doublet de Persan prétend la suzeraineté, présenté au Conseil du duc de Bourbon (vers 1728). •
• Délibérations du Conseil au, sujet du service du fief de Candeuvre, 8 avril 1745, 11 décembre 1760.
• Décision au sujet de l'inféodation d'un contrat de 200 livres de rente constituée solidairement par Charles-Nicolas-Jacques Boulant, seigneur de Passy, Luc-Hercule Bidault de Bochefort, seigneur de Bonqueval, et Blanche-Adrienne de Bréda, sa femme, au profit de Jeanne-Elisabeth Millain, 20 mars 1755.
• Mémoire (s. d.) de M. de Bonqueval intitulé « Remarques sur l'extrait des titres produits de la part de Monseigneur le duc de Luxembourg », seigneur de Précy. Voici ces titres :
1° dénombrement, du 2 avril 1379, du fief qui fut à Raoul de Payel, par Guillaume de « Candoirre » ; « ce titre regarde le fief qui appartient à M. de Bonqueval, et n'est pas pour le fîef qui appartient à, présent à M. le duc de Luxembourg ».
2° Donation par Charles de Beaumont à Marguerite de Perceval, femme d'André Samson, d'un fief assis à Bonqueval, mouvant de Pierre de Blécourt, 1er février 1453 [1454] ; « c'est le fief qui appartient à M. le duc de Luxembourg, et la seigneurie qui était alors à Pierre de Blécourt appartient à présent à M. de Bonqueval ».

3° Bail emphytéotique des dîmes et champarts sis à l'Ormetel d'Ercuis sur 200 arpents de terre, consenti par Pierre de Blécourt et Marguerite de Perceval, qui en avaient chacun la moitié, à Baudechon Vaillant. La moitié annexée au fief de Marguerite de Perceval relevait, comme son fief, de Pierre de Blécourt.
4° Aveu et dénombrement rendu par Philippe du Chàtel, dit Gastellet, seigneur de Bonqueval, à Guillaume de Saint-Simon, seigneur haut justicier de Bonqueval, 2 mars 1480 [1481].
5° Transaction entre Philippe du Châtel, seigneur de Bonqueval, héritier de Pierre Samson, son neveu, fils et seul héritier de Jean Samson, frère maternel dudit Philippe, et Antoine Le Brun, mari de Blanche de Sebonville, auparavant veuve dudit Jean Samson et mère dudit Pierre, 20 mai 1491. Marguerite de Perceval avait épousé en premières noces André Samson, père de Jean, et en secondes noces Pierre du Châtel, dit Gastellet, père de Philippe.
6° Echange entre Philippe du Châtel et Jean de La Vacquerie, 29 juillet 1492 ; lettres patentes d'approbation du 19 août 1493.
7° Aveu et dénombrement rendu par Philippe du Châtel à Jean de La Vacquerie, haut justicier de Bonqueval, 8 août 1496.
8° Retrait seigneurial d'un fief par Jean de La Vacquerie sur Antoine Le Brun, 19 avril 1496.
9° Donation par Philippe du Châtel à Louis de Saint-Simon de la terre et seigneurie de Bonqueval, 22 mars 1529 [1530].
10° Donation par Guillaume de Saint-Simon et Marie de La Vacquerie à Louis de Saint-Simon, 14 mai 1530.
11° Foi et hommage à Marguerite de France, dame de Creil, par Jean de Cornoaille à cause d'Antoinette de Saint-Simon, sa femme, pour la tierce partie des seigneuries de Précy et Bonqueval, 5 juillet 1539.
12° Sentence de Creil entre Méry de Saint-Simon, seigneur de Bonqueval, et Philippe de Certieux, seigneur de Bonqueval en partie, au sujet des dîmes de l'Ormetel d'Ercuis, 17 juin 1545.
13° Remise par Catherine de Médicis à Louis de Montafié des droits de relief de la seigneurie de Bonqueval et autres à cause de son mariage avec Antoinette de Saint-Simon, 4 janvier 1567.
14° Contrat d'échange par Louis, de Montafié à M. de Saint-Gelais des terres de Précy, Blaincourt et Bonqueval. « Aucun de ces titres ne détaille en particulier les domaines qui composent ce prétendu fief de Bonqueval que prétend Mgr le duc de Luxembourg ».

PRECY-SUR-OISE (terre et seigneurie de).

• Aveu et dénombrement rendu par Philippe, seigneur de Précy, à M. de Grancey à cause de la reine de Bohême, sa femme, août 1372 (copie de 1751).
• Arrêt du Parlement obtenu par Guillaume de Saint-Simon au sujet du travers de Précy, 15 août 1499.
Exécution de l'arrêt : Robert Duwast, sergent à cheval au bailliage de Senlis, ayant su qu'Antoine Vier, condamné à payer 50 livres parisis à « Guillaume de Rouvray et de Saint-Simon, n'avoit nulz biens meubles pour fournir à lad. exécution », vint l'arrêter à Creil et le mit en prison à, Senlis le 31 mars 1500.
• Catherine de Médicis, dame de Creil, fait don et remise à Louis de Montafié des droits de rachat, reliefs et autres par lui dus pour raison des terres et seigneuries de Précy, Blaincourt, Bonqueval, fiefs de Fayel et de Châtillon, à lui échus par son mariage avec Antoinette de Saint-Simon, 4 janvier 1567 ; mandement adressé par Charles Le Prévost, sieur de Granville et de Brou, général des finances de la Reine, à Pierre de Picquet, son trésorier général, 20 mars ; mandement de Pierre de Picquet au receveur de Creil, 31 mai.
• Arrêt du parlement d'Aix qui envoie Jean de Lanlarie, avocat au Parlement de Paris, tuteur de François-Henri de Montmoreney-Bouteville, comte de Luxe, en possession de la terre et seigneurie de Précy, 6 avril 1634 (Précy avait été donné par Mlle de Lansac à sa grand mère, Charlotte-Catherine de Luxe, dame de Bouteville, le 4 octobre 1593).
Requête de Jean de Lanlarie au lieutenant de Creil à l'effet d'obtenir que le mineur soit indemnisé sur la succession de sa grand'mère de la démolition du moulin à vent de Précy et des dégradations constatées dans le domaine (minute sans date).
• Lettres patentes obtenues par Charles-François de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, par lesquelles Sa Majesté a uni et incorporé les justices des fiefs de Précy, du Havre, Blaincourt, Bonqueval, Baudet de Fayel et Mbulincourt à celle de la baronnie de Mello pour ne faire et composer à l'avenir qu'une seule et même justice, avril 1758.
Mémoire de protestation contre cette union, adressé par les habitants de Précy, Blaincourt et Bonqueval au duc de Luxembourg le 26 novembre 1758 et transmis le 30 décembre au prince de Condé comme seigneur engagiste de Creil.

Fief des* TOURNELLES *(anciennement de* FAYEL*) à Précy,

mouvant du château de Creil (maison à Précy et plusieurs pièces de terre).
• Aveu et dénombrement du fief par Marie-Louise d'Eaubonne, fille et unique héritière de Louis d'Eaubonne, seigneur des Tournelles, femme séparée de biens de Guillaume Charpentier, seigneur de Lunaisy, 3 avril 1684 (trois copies

sur papier).
• Délibération du Conseil du prince de Condé du 11 décembre 1760 au sujet de la recherche du service du fief, qui appartenait encore en 1731 au s[r] Louis Charpentier, « lequel on disait en avoir fait la foi et hommage en 1711 devant les officiers de la chàtellenie de Creil ».
• Adjudication à Henri-Philippe Testard, meunier et farinier demeurant au moulin de Touvoix (Toutevoie), paroisse de Gouvieux, du fief des Tournelles et autres biens saisis sur Jean-Antoine Allou, bourgeois demeurant à Précy, 16 mai 1771 (Allou était fils de Jean-François Allou et de Marie-Anne-Rosalie Charpentier, fille de Guillaume et de Marie d'Eaubonne ; ceux-ci avaient eu aussi un fils, Jean-Baptiste-Louis Charpentier des Tournelles, « marié aux Iles » (Saint-Domingue).

SEUGY (terre et seigneurie de), relevant du fief de Candeuvre à Bonqueval.
• Cahier contenant la copie, faite en 1607, des titres de Seugy de 1469 à 1606.
1° « C'est le dénombrement du fief séant en la ville, terre et appartenances de Seugy lez Viermes que je, Philippe de Crevant, escuier, seigneur de Gaiet et de Sosy ou Loge, mary de dam[lle] Blanche de Saans, paravant femme de feu Jehan !de Lhospital, en son vivant escuier, ou nom et comme ayant la garde, gouvernement et administration de Adrien de Lhospital, enflant mineur d'ans dud. deffunct et de lad. dam[lle]; avoue à tenir en foy et hommage de noble homme Pierre de Blécourt le jeune, s[r] de la ville de Neuf ville, icelluyi fief tenu de luy à cause de sa maison, terre et seigneurie de Boncqueval... » ; 30 juin 1469.
• 2° Aveu de Pierre de Blécourt du 12 juillet 1476 (rapporté au dossier de Bonqueval).
• 3° Louis de Lhôpital, seigneur de Nogent-en-Brie, vend son fief de Seugy à Geoffroy de La Croix, seigneur de Ricquebourg, 12 septembre 1505.
• 4° Jean de La Haye, écuyer, s[r] des Salles, maître d'hôtel du comte de Vendôme, et Hélène de Blécourt, sa femme, vendent à Guillaume Tartereau, receveur des généraux dés Monnaies et bourgeois de Paris, « le fief, terre, justice et seigneurie de Seugy qui fut jadis Jacques de Belloy, escuier, ausd. mariez vendeurs apartena.nt à cause de lad. Dam[lle] et au moyen du don et transport à elle faict par M[re] Pierre de Blécourt, chevalier, seigneur de Béthancourt les Vaulx, père de lad. damlle, en traictant le mariage d'elle damlle et dud. escuier son mary... », avec le consentement dudit Pierre de Blécourt ; 11 août 1506.
• 5° Guillaume Tartereau déclare que l'acquisition par lui faite est au profit et

des deniers de Geoffroy de La Croix, même jour.
• 6° Foi et hommage par Geoffroy de La Croix à Pierre de Blécourt, à son gendre et à sa fille, même jour.
• 7° François Robertet, baron de Bury près Blois, paroisse de Saint-Secondin-des-Vignes, et dame Claude Robertet, sa sœur, femme de Louis du Bois, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur des Arpentis près Amboïse, gouverneur et lieutenant général en Touraine, au nom et comme procureurs de leur mère Anne Briçonnet, veuve de Claude Robertet, baron d'Alluye et de Bury, dame de Cornay, paroisse de Saint-Cire en Vaulx près Orléans (Saint-Cyr-en-Val), vendent à Gérard Cotton, maître des Requêtes de l'Hôtel, et à Marguerite de Montholon, sa femme, la terre et seigneurie de Seugy, appartenant à ladite Briçonnet de son propre, et relevant d'elle à cause de son fief de Candeuvre à Bonqueval ; 21 juin 1583 (dans la vente est compris le tiers par indivis des dîmes et champarts à prendre sur 200 arpents de terre sis en la paroisse de Bonqueval, appelés les hauts champarts d'Ercuis, ci-devant baillés à ferme à Baudichon Vaillant pour cent ans et un jour finiz dès l'an 1567, ainsi qu'il est déclaré par le bail fait à Antoine Le Brun par le feu s[r] de Blécourt, ledit bail passé le 14 novembre 1493).
• 8° Foi et hommage fait à Creil par Gérard Cotton pour le fief et seigneurie de Candeuvre, par lui acquis par échange, le 15 septembre 1583, de ladite Anne Briçonnet ; 22 mars 1588.
• 9° Jugement des officiers de Creil au sujet de l'entérinement des lettres de foi et hommage de M'éry de Barbezières, seigneur de La Roche de Chemerault, propriétaire des fiefs de Candeuvre et de Seugy du chef de Claude de L'Aubespine, sa femme, 5 novembre 1603 (foi et hommage des 19 avril et 18 juin 1603).
• Jugement du 22 décembre 1609 au sujet des droits dus par M. et Mme de Chemerault, héritiers collatéraux de Gérard Cotton, président au Grand Conseil, à cause de l'ouverture des fiefs de Candeuvre et de Seugy advenue par sa mort en 1592.

LES AGEUX, terre et seigneurie appartenant au domaine de Creil et à l'abbaye de Saint-Denis.
• [Adjudication de bois, 1537].
• Recettes des fermages des pâtis, aunaies et bruyères sis près du bois des Ageux, 1549.
• Evaluation de la garenne des Ageux, 1569.
• Bail à loyer du domaine des Ageux, 1601.

• Bail à titre de rente foncière de la moitié indivise du domaine des Ageux par l'abbaye de Saint-Denis à Louis Potier, seigneur de Gesvres, 2 décembre 1602.
• Vente à titre de rachat perpétuel de l'autre moitié et de la châtellenie de Sacy-le-Grand par le duc de Lorraine à Jacques de Harlay, seigneur de Chanvallon, 7 avril 1603.
• [Foi et hommage de la terre et seigneurie des Ageux par René Potier, comte de Tresmes, et son frère Bernard, 29 octobre 1630.
• Vente de la moitié par indivis de la terre des Ageux faite à Julien du Vivier, secrétaire du Roi, et Marie Bréant, sa femme, par René Potier, duc de Tresmes, héritier de son frère Bernard, seigneur de Blérancourt, et par sa fille Madeleine, légataire universel dudit Bernard, 16 mars 1662].

MESNIL-LEZ-PONT, LES PETITS AGEUX et BRENOUILLE.

• Aveu et dénombrement présenté au Roi, à cause de son château de Creil, par Gilles Malet, chevalier, maître d'hôtel du Roi, châtelain de Pont-Sainte-Maxence, des cens d'Aveux dus par les habitants de Brenouille et du tiers de la mairie d'Ageux, 17 avril 1399.

Liste des arrière-fiefs :

1° Un fief à Hardencourt tenu par Maillarf, d'Estrées, chevalier.
2° Un fief à Hardencourt tenu par Henri de Léglenfier, écuyer.
3° Un fief à Bazicourt et Pont tenu par Pierre de Lihus, chevalier.
4° Un fief à Brenouille tenu par Soullart de Séry.
5° Deux fiefs à Brenouille tenus par Laurent Lévesque à cause de sa femme, fille de feu Adam de Sermoises.
6° Un fief à Rieux tenu par Jean de Sains, secrétaire du Roi et chanoine de Paris.
7° Un fief à Rieux tenu par Nicaise Le Boucher à cause de sa femme.
8° Un fief à Cinqueux tenu par Philippe de Vier (Vihiers ?).
9° Un fief à Brenouille tenu par Guillaume du Bois, écuyer, à cause de Catherine, sa femme, fille de feu messire Pennes des Quesnes.
10° Un fief à Nogent-les-Vierges tenu par Charles de Chambly, chevalier, chambellan du Roi.
11° Un fief à Nogent tenu par Jean Chobart, de Creil.
12° Deux fiefs à Longueau tenus par Jean de Payel, écuyer, à cause de sa femme, héritière de feu Raoul de Longueau.
13° Un fief en Ageux que tient Jean-Jean Bertrand, de l'Echiquier de Pont.
14° Un fief que tient Jean Lescripvain, de Pont, à cause de sa femme, fille de feu Robert Caignet, de Pont.

15° le fief de la mairie de Sarron, tenu par l'évêque de Beauvais.
16° Un fief à Avregny qui fut à Jean Le Jeune.
17° Un fief à Nogent tenu par les hoirs de Philippe de Laistre.
• Aveu et dénombrement par Nicole de Chambly, veuve de Gilles Malet, des cens d'Ageux et du fief de Brenouille (tombé en son domaine) que tenait Guillaume du Bois (arrière-fief n° 9 de l'aveu précédent), 1er août 1411. Mêmes arrière-fiefs qu'en 1399, avec un de plus à Hardencourt, tenu par Guillaume de Gamaches.
Le fief de Bazicourt est tenu par Jean Poly, chevalier, au lieu de Pierre de Lihus.
Laurent Lévesque est remplacé à Brenouille par Raoul Bichart, de Crépy, à cause de Jeannette, sa femme.
A Rieux, Jean de Sains est remplacé par Barthélémy de Perrines, étudiant à Paris.
A Cinqueux, Philippe de Vier est remplacé par Guillaume Chevalier.
• Aveu et dénombrement des mêmes fiefs, par Pierre Lorfèvre, châtelain de Pont-Sainte-Maxence, 1417.
Le fief de Guillaume de Gamaches à Hardencourt n'est plus mentionné.
A Brenouille, Guillaume Chevalier est remplacé par Jean de Ver, de Crépy.
Le fief de Jean de Sains à Rieux appartient à l'Hôtel-Dieu de Paris.
Charles du Bois, écuyer, a remplacé Charles de Chambly.
A Nogent, les deux fiefs de Jean de Fayel à Longueau sont à Charles d'Argenlieu, chevalier. (Les trois aveux précédents sont en copie dans un cahier de 24 f. écrit en 1580 et suivi de cette note : « N[a] que depuis Pierre Lorfèvre, seigneur chastelain de Pont, y a eu Jehan Lorfèvre, s[r] chastelain dud. Pont, qui vivoit en l'an 1472, et du depuis y a eu encorres ung Pierre Lorfèvre, s[r] chastelain dud. Pont, qui vivoit en l'an 1505, comme appert par le procès-verbal des coustumes de Senlis faictes en l'an 1536. Par le compte du domaine de Creil pour l'année 1536, appert Gilles de Fay, s[r] de Chasteau-Rouge, et dam[le] Yde Lorfèvre, sa femme, avoir faict leur foy et hommage pour moitié de lad. s'" du Miesnil, à elle escheue par le déceds de Pierre Lorfèvre, son père,... et Jehan de Pipemont, s[r] de Croix en Tartenois, avoir faict à Creeil la foy et hommage pour l'aultre moitié, à luy donnée en traictant le mariage de luy et de-dam[le] Marie Lorfèvre, sa femme »).
• Autre copie du XVIIe siècle de l'aveu de 1411.
• Les Chartreux de Vauvert-lez-Paris cèdent à Jean Lorfèvre les rentes qui leur appartenaient sur les cens d'Ageux en vertu de la fondation de Louis, duc de Bourbon et comte de Clermont, 27 janvier 1482 [1483].

• « Cens deubz à Brenulle à noble homme Pierre Lorfèvre, escuyer, pour l'an Ve XXIX » (cahier de 20 f.).
• Extrait de compte rendu par Jean Prudhomme, receveur de Creil, pour l'année 1530-1531 mentionnant la recette de 60 s. p. faite de Pierre Lorfèvre pour les droits de chambellage à cause des hommages par lui faits des fiefs d'Ageux, Brenouille et Le Mesnil-lez-Pont.
• Arrêt de la Chambre des Comptes du 10 juin 1532 portant réception de l'aveu et dénombrement des dits fiefs donné par Pierre Lorfèvre le 1er décembre 1531.
• Les commissaires députés par le Roi pour l'aliénation de son domaine jusqu'à la somme de 150.000 livres tournois, vendent à Charles d'Aumale, seigneur de Haucourt et de Rieux en partie, « tout le droict de haulte, moienne et basse justice que le Roy peult et doibt avoir à cause de sa prévosté et mairerie de Brenoulle sur quinze ou seize des habitans des villaiges de Rieux et Cafosse et sur les héritaiges reddevables en droit de censive... », 21 mars 1537 [1538].
• Copie de l'aveu et dénombrement présenté à Creil, le 1er juin 1588, par Jean de Pippemont et Marguerite de Pay, veuve de Louis de Madaillan, seigneur de Montataire.
• Deux contrats de 1598 et 1600, ensaisinés par Jean de Pippemont et Jean de Madaillan.
• Bail à rente foncière consenti à un laboureur du Mesnil-Sarron par Jean de Pippemont, seigneur de Couvron-en-Laonnois, et Jean de Madaillan, seigneur de Montataire, 10 juillet 1607.
• Contrat d'acquisition par Claude Darras, marchand à Pont, ensaisiné par les mêmes seigneurs, 1611.
• Autres contrats ou déclarations d'héritages, 1613-1618.
• « Cens deubz aux seigneurs chastellains de Pont-Sainte-Maxence au village de Brenoulle par les personnes cy après nommées, desquelz cens la recepte a esté faicte le 1er octobre 1624... » (cahier de 20 f.).
• Aveu et dénombrement des fief s du Mesnil-lez-Pont, de Brenouille et des Petits-Ageux, présenté à la comtesse de Soissons, dame de Creil, par Isaac de Madaillan et Philippe de Pippemont, 22 février et 7 mars 1627 (deux expéditions sur parchemin de 34 f. chacune, dont une signée des deux seigneurs, et trois copies sur papier).
Arrière-fiefs tenus du fief du Mesnil : la terre et seigneurie de Hardencourt, tenue par Claude de L'Aubespine, chevalier ; le fief de Boulleu à Nogent-les-Vierges, et

un autre fief audit Nogent, qui étaient tenus par Paul de Cornoaille et Noël Le Bel et qui appartiennent à la veuve et aux héritiers de maître Philippe Le Grand et aux héritiers du sieur de Brosse ; le fief, terre et seigneurie de Bazicourt, qui appartient à Charles de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt ; un fief à Rieux qui fut à l'Hôtel-Dieu de Paris et qui appartient à messire d'Aumale ; le fief de Popincourt au lieu dit le Ponceau Larcher, tenu par René Chastellain, procureur au bailliage de Senlis ; deux fiefs à Cinqueux nommés Mauvinet et Paillart, tenus par Philippe Le Bel, écuyer ; le fief de Séry à Brenouille, tenu par Antoine Richer ; le fief de Sermoises à Brenouille, tenu par Philippe Le Bel ; deux fiefs à Longueau tenus par Jean de Fescan, écuyer.

• Quatre déclarations d'héritages tenus à cens, 1628-1629.

• Saisie de 72 arpents de terre à la requête de Charles de Saint-Simon, seigneur de Pont-Sainte-Maxence, Le Mesnil, les Ageux, etc., 26 août 1643.

• [Foi et hommage de Salomon de Brosse, architecte du Roi, seigneur du Plessis-Pommeraye, pour les deux tiers du fief de Boulleu, sis à Nogent-les-Vierges et relevant de Jean de M'adaillan à cause de sa seigneurie de Pont-Sainte-Maxence, 25 octobre 1617.

• Foi et hommage de Jeanne de Cazaux, veuve d'Antoine de Francières, pour la terre et seigneurie de Hardencourt, relevant du fief de Mesnil-lez-Pont appartenant à Louis de Madaillan et à Jean de Pippemont, 27 août 1567.]

• Aveu et dénombrement du fief de Séry à Brenouille, appartenant à Antoine Richer, laboureur à Brenouille, fils de Rieul et d'Anne Brillard, ledit fief échu à celle-ci par la succession de Pierre Brillard, relevant d'Isaac de Madaillan et de Jean de Pippemont à cause de leur fief et seigneurie du Mesnil-lez-Pont, s. d. (original signé, cahier de 22 f. de papier).

Parmi les censitaires, Louis Le Bel, écuyer, seigneur de Brenouille.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Bazicourt, relevant du Mesnil-lez-Pont, baillé à Jean de Madaillan et à Jean de Pippemont, seigneurs de Pont-Sainte-Maxence, Le Mesnil, Iviller, les Petits-Ageux et Brenouille, par Philippe de Fouilleuse, bailli de Gisors, seigneur de Flavacourt, M|ontagny-Saint-Aubm en Bray, Froy, Houdancourt et Bazicourt, tant pour lui et en son nom comme fils aîné et héritier de Louise de Ligny, sa mère, femme de Charles de Fouilleuse, que comme ayant les droits d'Hélène de Billy, veuve de Jean de Courtilz, seigneur de Tourly, sa sœur utérine, de Philippe de Pippemont, seigneur de Couvron, mari d'Anne de Vieuxpont, de Philippe de Broully, mari de Françoise de Vieuxpont, nièces dudit seigneur de Bazicourt, 11 juin 1619 (original sur parchemin, 16 fi, signé : « Philipes de Fouilleuzes »).

Mention d'une pièce de terre appelée les Marolles, contenant six muids, baillée à titre de surcens en avril 1461 par Jean de « Bienfaite » (Buenfuotte), seigneur de Bazicourt à cause de Simone, sa femme.

• Charles de Hallewin, chevalier, seigneur de Piennes, gouverneur de Metz, vend à Jean de Fescan, capitaine du château de Pont-Sainte-Maxence, le fief, terre et seigneurie de Longueau, autrement appelé Le Plessier-lez-Longueau, près Pont-Sainte-Maxence, tenu en relief de la châtellenie dudit Pont, avec deux autres fiefs situés à Villers et Sacy-le-Grand, mouvant du comté de Clermont, 28 octobre 1573. Foi et hommage par Jean de Fescan à Louis de Madaillan et à Jean de Pippemont, seigneurs châtelains de Pont, 3 mars 1574.

• Aveu et dénombrement des fiefs et seigneuries du Mesnil-lez-Pont, de Brenouille et dés Petits-Ageux, présenté au duc de Bourbon comme seigneur de Creil par Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, héritier de Louise de Crussol, sa grand'tante, veuve de Charles, marquis de Saint-Simon, 23 octobre 1726. Arrière-fiefs : fief, terre et seigneurie du hameau d'Hardencourt, paroisse de Rosoy, tenu par Louis-Etienne de L'Aubespine, marquis de Verderonne ; fief de Boulleu à Nogent, appartenant à Philippe-Anne de Bannes, marquis d'Avejan, seigneur dudit Nogent, héritier de Jean-François du Four, son oncle maternel ; fief de Bazicourt, appartenant à Philippe-Alexandre de Fouilleuse, marquis de Flavacourt ; fief à Rieux ayant appartenu à l'Hôtel-Dieu de Paris, tenu par Marie-Anne de Festard de Beaucourt, comtesse de Verderonne, dame de Rieux et de Brenouille ; fief de Popincourt, consistant en une pièce de quatorze arpents de pré au Ponceau Larcher, appartenant à René Chastellain, sieur de Popincourt, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Senlis ; deux fiefs à Cinqueux, deux fiefs à Brenouille, appartenant à la comtesse de Verderonne ; deux fiefs à Longueau, appartenant aux héritiers de Jean de Fescan ; les fiefs de la Fourrière et Lardière, consistant en droits de dîmage, appartenant à Jean-Baptiste Chevallier, auditeur en la Chambre des Comptes. Note de l'inventaire : « M. le duc de Vaujours a fait la foi et hommage desdits fiefs le 24 août 1735 ».

• Louis Chastelain, bourgeois de Paris, vend au prince de Condé « une maison en forme de pavillon appelée le château des Ageux ou la petite maison des Mouquet, sise au village des Ageux, paroisse de Brenouille », 1er décembre 1745 (plan annexé ; origine de propriété : Chastelain possédait cette maison comme légataire universel de Marie-Anne Guitton, veuve de Pierre Ruellon, officier du feu duc d'Orléans) ; maison dans la censive de[x]la seigneurie de Pont-Sainte-Maxence, lods et ventes à payer aux fermiers du duc de La Vallière, 31

juillet 1749 (ce pavillon était à gauche de l'entrée de la cour du château des Ageux ou maison Mouquet).

1-C-029 **CINQUEUX** (terre et seigneurie de).

• Terriers de Cinqueux, 1543, 1615, 1678-1681.

• Déclarations au terrier, 1625 (trois), 1678-1681 (vingt-six).

• Extrait des déclarations faites de 1678 à 1702, en 1702 et années suivantes (deux cahiers de 4 et 14 f.).

• Déclarations passées au terrier en 1702 et années suivantes (quatre-vingt-trois pièces).

• Bail de la mairie de Cinqueux, 1706.

• Etat des déclarations de maisons et d'héritages relevant de la mairie de Cinqueux, faites de 1724 à 1734.

• Etats du domaine de Cinqueux, procès-verbaux de limites, etc., 1734-1739, 1784. Pièces diverses.

• Usages de Cinqueux. Partage des marais entre les habitants et le s[r] Josse Vandal, ingénieur hollandais, entrepreneur de l'assèchement, 7 octobre 1625. Déclaration au terrier, janvier 1679. Plaintes des habitants de Cinqueux contre les entreprises des habitants de Monceaux sur leurs marais, 1764-1771.

• Contestations au sujet de censives et à propos de la chasse entre le prince de Condé, seigneur de Cinqueux, et Jacques Bataille, prieur et seigneur de Monceaux, 1772-1782.

Accord et transaction entre les deux parties, 15 avril 1782 (plan annexé).

MONCEAUX.

• Guillaume de Montmorency baille à titre de cens et rente à Nicolas Peignen, manouvrier à Brenouille, une maison et des terres à Monceaux, 10 septembre 1502 (original sur parchemin).

MONCHY-SATNT-ELOI (terre et seigneurie de).

• Aveu et dénombrement par Antoine Le Comte, conseiller et aumônier du Roi, prieur et seigneur du prieuré de Saint-Pierre-Saint-Paul de Lihons en Santerre, seigneur de Laubépin, de Monchy-Saint-Eloi et autres lieux, fils aîné et légataire universel de Marie Le Clerc, sa mère, veuve de François Le Comte, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et de la marine, héritière de Louis Le Clerc, son père, à qui la terre de Monchy avait été adjugée par décret le 21 janvier 1626 comme ayant été saisie sur Denis Bodin ; 16 octobre 1679.

• Aveu et dénombrement par Louis Le Comte, seigneur des Landes, lieutenant-

colonel du régiment de Piémont, héritier bénéficiaire d'Antoine Le Comte, évêque de Grasse, son frère, 5 mai 1687.

• Aveu et dénombrement par Charles-Antoine Du Noyer, Elisabeth-Bonne Du Noyer, veuve de Charles-Mathieu Bazan, comte de Plamanville, et Anne-Geneviève Du Noyer, veuve de Gabriel de Lattaignant, héritiers de leur cousin-germain Louis Le Comte, seigneur des Landes, fils de Louis et neveu de l'évêque de Grasse, 14 août 1724 (parchemin, 10 f.).

• Aveu et dénombrement par François Brehamel, 7 mai 1731 (il avait acquis Monchy le 4j juin 1726 ; parchemin, 10 f.).

• Acquisition de Monchy par Pierre Poterat, conseiller au Grand Conseil, 24 mai 1740.

Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus, 5 mai, 16 juin 1740, 1er août, 5 septembre 1743.

• Droits dus par Louis-Alphonse Jubert, vicomte de Bouville, capitaine des vaisseaux du Roi, seigneur de Monchy du chef de Marie-Louise Poterat, fille et héritière de Pierre, 26 février 1761.

• Le vicomte de Bouville et sa femme vendent Monchy à Nicolas Guelle, contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et à Marie-Louise de La Fontaine, sa femme, 14 mars 1764.

Règlement des droits dus au prince de Condé, 9 mai 1765.

• Déclarations de censives, XVIIe siècle (six pièces).

• Concession d'un terrain, 1777.

• Contestation au sujet de la chasse, 1786.

NOGENT-LES-VIERGES.

• Vente par Colin Daiz à Jean de Fontaines, dit Haquinet, d'un jardin appelé le jardin du Roi, sis à Nogent près de la chapelle sur la grande chaussée qui mène à Clermont, 30 mars 1491 [1492].

• Déclarations au domaine de Creil de terres tenues à cens sur le terroir de Nogent, 1614-1679 (dix-sept pièces, dont une déclaration de Florence Métivier, veuve de l'architecte Salomon de Brosse, demeurant à Verneuil, pour un demi-arpent de terre acquis par Salomon de Paul de Gornoaille, signée et datée du 30 octobre 1630).

• Rachat d'une rente par les marguilliers de Nogent, du consentemenf de François de Launay, seigneur dudit lieu et de Morfontaine, pour subvenir aux besoins de leur église et à la fonte de la grosse cloche, 24 avril 1616.

• Procuration donnée par le prince de Condé à Michel-François Tricot pour percevoir lés droits de pontenage dus par les habitants de Nogent-les-Vierges à

cause du domaine de| Creil, 9 décembre 1768.

• Déclaration des biens du prieuré de Nogent, faite par le curé Léonard Gérard au nom du prieur Gaspard Garot, demeurant à Paris, rue du Bac, au séminaire des Missions étrangères, 2 décembre 1679.

• Déclaration des marais et usages de Nogent, 29 octobre 1679.

• Droit de relief dû par M. d'Avejan, sous-lieutenant des Mousquetaires, comme procureur de son fils mineur, Philippe-Anne de Bannes, marquis d'Avejan, à qui la terre et seigneurie de Nogent appartient en qualité d'héritier bénéficiaire de M. du Four, son oncle maternel, 15 janvier 1727.

1-C-030• Régie du domaine de Clermont et Nointel de 1814 à 1830.

Cession par le duc de Bourbon à la ville de Clermont du bâtiment de l'hôtel-de-ville, des anciennes prisons et de la promenade du Chatelier, 27 mars 1829.

Aliénations de terres ayant fait partie du marquisat de Nointel, 1820-1830.

• Acquisition par le duc de Bourbon du petit bois des Houis, attenant au boquet Saint-Romain et à'la forêt de la Haute-Pommeraye, 1828.

SERIE C REGISTRES

2-C-001 « Etat en forme d'inventaire et description des lettres, titres, papiers, mémoires et enseignements qui concernent le comté de Clermont en Beauvoisis appartenant à 8. A. S. Monseigneur le Duc de Bourbon, prince du sang, fait par maître Nicolas Le Gras, conseiller du Roy et son procureur au bailliage et comté de Clermont, agent de S. A. S. audit comté, par les ordres de S. A. S., à l'effet d'assurer la coinoissance des domaines, droits, cens, redevances dudit comté et des châtellenies qui en dépendent... ».

In-folio de 563 f. chiffrés (les 40 derniers blancs), couverture originelle en vélin blanc avec cordons.

2-C-002 « Dépouillement de l'inventaire des titres et papiers du comté de Clermont en Beauvoisis et dépendances, etc., fait par Mr Le Gras père, apporté aux archives au mois de mars 1741 ».

In-folio de 333 p. chiffrées, couverture originelle en vélin blanc avec cordons.

2-C-003 Minute originale du terrier du comté de Clermont dressé en 1373.

Petit in-folio de 100 f., toile grise.

2-C-004 Copie du terrier de 1373, exécutée en 1739.

In-folio carré de 474 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

• A la fin : « Collationné sur l'expédition étant au dépost du greffe de la Chambre par nous, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, et greffier en chef de la Chambre des Comptes, et délivré au sieur de Bourbon, prince du sang, pour luy servir et valoir ce que de raison, en vertu de l'arrest de lad. Chambre du 30 août 1740. Du Cornet ».

• L'origine de cette belle copie se trouve dans la décision suivante, prise par le Conseil du duc de Bourbon le 13 mai 1739 : « Sur ce qui a été dit au Conseil qu'il y a un ancien terrier à Clermorit en Beauvoisis écrit en gotique, dont l'original a été brûlé à la Chambre des Comptes, que M. Porlier, M[e] des Comptes, commissaire pour le rétablissement, propose à M. de Lezonnet de remettre ce terrier à la Chambre des Comptes pour servir de minute et qu'il en fera donner une expédition en parchemin bien écrite à S. A. S. et sans frais, il a été arrêté que l'on mandera au s[r] Le Gras d'envoyer ledit terrier au sr Dardet, garde des archives de S. A. S., lequel Dardet remettra ledit terrier à l'officier de la Chambre des comptes préposé pour recevoir les titres, et il retirera de lui un récépissé portant promesse d'en fournir une expédition en parchemin en bonne forme à S. A. S. ».

2-C-005 « Table alphabétique du terrier de 1373 », dressée vers 1740.

In-folio de 118 f., couverture originelle en vélin blanc.

2-C-006 « Registre dans lequel sont escrits tous les fiefs et seigneuries de la mouvance du Roy à cause du comté de Clermont-en-Beauvolsis et des chastellenies de Bulles et Milly en la généralité de Soissons, de la chastellenie de Creil en la généralité de Paris, et des chastel-, lenies de Bonneuil et La Hérelle en la généralité d'Amiens », 1685.

Grand in-folio de 296 p. chiffrées, toile grise.

2-C-007 Etat du comté de Clermont, 1726.

In-folio de xx et 297 f., reliure moderne en demi-veau fauve.

• F. I à XX. Observations sur le comté de Clermont (historique) ; fiefs et aumônes, rentes sur le comté, gages d'officiers, mémoire historique et administratif ; remarques sur les justices du comté, liste des baillis, etc. ; composition du bailliage, de la prévôté, de la maîtrise des eaux et forêts, de la châtellenie de Creil ; dépendances du comté de Clermont et des châtellenies

comprises dans l'engagement, suivant l'évaluation faite après le contrat d'engagement.

• Les f. chiffrés 1 à 288 sont occupés par 1'« Etat des seigneuries et fiefs mouvants et relevants du château de Clermont en Beauvoisis », un fief par feuillet, description très sommaire, la plupart des articles ne comportant que quelques lignes.

• A la fin (f. 289-297), table alphabétique des terres, seigneuries et fiefs, avec les noms des propriétaires.

2-C-008 « Nouveau Registre contenant l'état des terres, fiefs et seigneuries relevantes en plein des comté et château de Clermont en Beauvoisis, 1743. *Memoranda inventa collegit Petrus Ambrosius Chardon, Primanse vicis or dinar ige cognitionis et rerum capitalium Ballivii et Dominii Prmtor* ». Grand

In-folio de 464 f., reliure originelle en veau brun. Sur le f. de titre, les armes en couleurs de Condé et de Clermont, et l'exergue : *Hinc restaurait et fructus et Principis honores.*

• F. 1, titre ; 2 à 5, blancs. F. 6, « Instruction ou plan du nouveau registre du domaine. Le plan du présent nouveau registre... a été formé sur celuy que l'on appelle le Registre Blanc, qui étoit entre les mains des agens dud. Comté et qui a été depuis déposé en 1740 avec tous les titres qui étoient aux archives du domaine de Clermont en celles de l'hostel de Condé à Paris… ».

2-C-009 « Table alphabétique du nom des fiefs, terres et seigneuries mouvants du comté de Clermont en Beauvoisis. La Table des fiefs mouvants de Bulles et celles des fiefs mouvans de La Hérelle se trouvent à la suite de celle-ci ».

Petit in-folio de 28 f., couverture originelle en vélin blanc.

• Table avec renvoi aux feuillets du grand registre précédent et à ceux du registre blanc.

2-C-010 « Etat général des fiefs, terres et seigneuries mouvants du comté de Clermont et des châtellenies en dépendantes. Année 1775 ».

In-folio de 20 f., toile grise.

2-C-011 « Etat des dépendances du comté de Clermont en Beauvoisis et des châtellenies qui en dépendent » (vers 1730).

In-folio de 70 f., ioile grise.

2-C-012 Compte de Nicolas Carpentier, receveur de la ville de Clermont, pour l'année 1541-1542.

Petit in-folio de 130 f., toile grise.

2-C-013 Evaluation des revenus du comté de Clermont..., faite par Paris Hésselin et Charles d'Argillière, maîtres des Comptes, 1570.

Petit in-folio de 51 f., toile grise.

2-C-*014* Procès-verbal de l'évaluation du comté de Clermont, 20 juillet 1571.

In-folio de 207 f., toile grise.

2-C-*015* Compte de Charles Billouet, receveur du comté de Clermont, pour l'année 1584-1585.

Grand in-4° de 78 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-C-016 Registre des ensaisinements de contrais d'héritages dans la censive du prince de Condé à cause de ses seigneuries de Breuil-le-Vert et Rotheleux, 1771-1775.

In-folio de 5 f. écrits, le reste du volume en blanc, toile grise.

2-C-017 Registre des actes relatifs à la régie du domaine de Clermont, 1771-1790.

In-folio de 30 f. écrits, le reste du vol. en blanc, ancienne reliure en veau, dos orné.

2-C-018 Registre des actes relatifs à la régie des bois du comté de Clermont, 1771-1790.

In-folio de 16 f. écrits, le reste du vol. en blanc, toile grise.

2-C-019 Plans des bois et forêts appartenant à S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale dans l'arrondissement de Clermont.

Petit in-folio de 12 f., chagrin rouge.

2-C-020 . « C'est l'adveu et dénombrement de deux fiefz assiz à Brueul le Secq et Crappain, appartenans à nous prévost, chanoines et chappitre de l'église collégial Nostre-Dame fondée ou chastel de Clermont, que nous tenons en foy et hommaige de nostre très redoubtée dame Madame Loyse, mère

du Roy nostre sire, duchesse d'Angoulmois, d'Anjou, Nemours, contesse du Mayne, de Gien et de Clermont-en-Beauvoisis, à cause de son chastel dudit Clermont. Et premièrement ensuit la déclaration d'un fief séant audit Brueul le Secq et terrouer d'environ, qui fut à feu Jehan de Grappain, et despiéçà furent donnez et aulmosnez à Iadicte église par feue dame Marie de Riencourt, en son vivant dame de Vaulx... » (c'est le fief de Nonlieu à Crappain).

F. 20, «. autre déclaration de gros cens deubz au village de Crappain à cause dudict fief de Nonlieu ».

F. 26 v°, « autre déclaration dey cens deubz au village de Giencourt, paroisse de Brueul le Verd, appartenans audit fief de Crappain ».

F. 27, « autre déclaration d'un autre fief nommé le fief de Poulleuzes, séant audit Brueui le Secq et Crappain » ; 20 septembre 1530.

Grand in-4° de 56 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-C-021 . « Inventaire des titres, adveus, papiers et enseignemens concernans la propriété des terres et seigneuries *(Lansacq, Mouy, Cambronne et le Plessis-Billebault,* leurs appartenances et deppendances, que Monseigneur l'Bininentissime Cardinal duc de Richelieu et de Pronsac fournit à très hault, excellent et puissant prince Monseigneur Louis de Bourbon, duc d'Anguien, et très haulte et puissante dame Madame Claire-Clémence Maillé de Brézé, duchesse d'Anguien, son éspouze, en conséquence de la donnation que Son Eminence a faicte à madicte dame duchesse des dictes terres et seigneuries en faveur de son mariage, par contract du huitiesme febvrier mil six cens quarante un ».

In-folio de 73 f. écrits et 3 blancs, toile grise.

• Les titres furent livrés au prince de Condé, père du duc d'Anguien, en son hôtel à Paris, le 24 mai 1642, par Michel Le Masle, sieur des Roches, chantre de l'église de Paris, secrétaire du cardinal.

• En tête du volume a été inséré le pouvoir donné par Armand de Bourbon, prince de Conti, à Louis Roger, son secrétaire, le 12 avril 1664, pour retirer de Chantilly et d'ailleurs les titres des biens qui lui ont été attribués dans le partage fait avec le prince de Condé, son frère, de la succession de leur père et de leur mère ; pouvoir renouvelé par sa veuve, Anne-Marie Martinozzi, le 6 novembre 1667.

• F. 69 du volume : « Inventaire des actes de prise de possession, foy et hommages faicts par le sieur Roger pour Son Altesse Sérénissime

Monseigneur le Prince à cause desdictes terres de Mouy, Ansacq, Cambronne et Le Plessis-Billebault, deppendances et annexes, trouvés au Trésor de S. A. S. Monseigneur le Prince à l'hostel de Condé, et autres pièces concernant Beaumont et Grenade » (pièces de 1641 à 1649).
• F. 72, copie du pouvoir donné à Louis Roger par le prince de Conti en 1664 et la princesse en 1667. Délivrance des titres et papiers énoncés dans le présent inventaire, faite à Louis Roger par Jean Martin, conseiller et secrétaire ordinaire du prince de Condé, 20 juin 1670.

2-C-022 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de *Cuignières*, appartenant à Jean-Baptiste-Maximilien Gou, seigneur de Cuignières, Argenlieu, Avrechy, Le Metz, Lamécourt, Bazantin, Le Joncq, et du fief de l'Epinette par indivis avec le Roi, fils et unique héritier de Jean-Baptiste-Jacques Gou, seigneur desdits lieux, conseiller au Parlement de Paris, 20 décembre 1728.
In-folio de 243 f., toile grise.
• Les habitants de Cuignières sont presque tous vignerons. D'autre part, des terres sont tenues par des habitants d'Erquinvillers, de Noroy, de Lamécourt, de Lieuvillers, de Clermont (François Greillier, prévôt de Clermont, Louis Parmentier, lieutenant en l'élection de Clermont, et Madeleine Duvivier, sa femme, l'hôpital général de Clermont, Charles Le Gras, lieutenant assesseur civil et criminel au bailliage, Louis-Paul Chardon, conseiller au bailliage, Cécile-Françoise de Boullongne, veuve de Jacques Bosquillon, président en l'élection de Clermont), de Bailleul-le-Socq, de Remescourt, de La Malborgne, de Trois-Etots, d'Elogette en la paroisse de Rouvillers, de Ressons, de Senlis (Joseph-Samson Bosquillon, procureur royal), du Pont-de-Pierres (Augustin de Gambronne, seigneur du fief de la Cour-du-Bois, demeurant au Pont-de-Pierres en la paroisse de Fitz-James), d'Amiens (Nicolas de Hertes, seigneur d'Hailles, conseiller au présidial d'Amiens), de Maimbeville, de Saint-Just, de La Gloriette en la paroisse de Fournival, de Mortemer, de Beauvais, d'Argenlieu, du Quesnel (Catherine de Rebergues, veuve de Jean-Baptiste de Pocholles, seigneur du Hamel et du Quesnel-Aubry), de Litz, de La Folie en la paroisse de Saint-Remy-en-1'eau, de Paris (Charles-Ambroise de Lancy, seigneur de Blary, et de Gacourt).
A citer encore : Nicolas de Jassaud, seigneur d'Erquinvillers, Jacques Bochard, seigneur de Noroy, Louis de Lancry, seigneur de Pronleroy,

etc..

• Arrière-fiefs : la terre et seigneurie de Laissier, appartenant au marquis de Nointel ; deux fiefs à Erquinvillers appartenant aux religieux de Sainte-Croix sous Offémont ; le fief de la Cour du Bois, assis à Cuignières, Erquinvillers et Breuil-le-Sec, appartenant à Lugle-Augustin de Cambronne, à lui venu par lei décès de Marie-Anne Robilliard, femme d'Augustin de Cambronne et fille de Pierre Robilliard, sa mère ; duquel fief de la Gour-du-Bois relèvent le fief d'Estournelles assis à Breuil-le-Sec, et les moulins de Baillibel ; la terre et seigneurie de Lamécourt, appartenant à l'avouant, ainsi que les fiefs de la; Merlierre et du Val-Saint-Ladre.

2-C-023 Registre des cens de la terre et seigneurie de ***Fouilleuse***, appartenant à Claude de Ravenel, enseigne de la compagnie de monseigneur de Montmorency, et à Philippe de Ràvenel, homme d'armes de la compagnie du comte de Nanteuil, frères, seigneurs de Rantigny, Chiremont, etc., 1551.

Petit in-folio de 116 f., toile grise.

2-C-024 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de ***Francières***, appartenant à Nicolas-Bonaventure de Verzures, noble Génois, par acquisition faite de feu Louis-Vincent de Belloy, comte de Francières, 17 janvier 1774.

In-folio de 119 f. de parchemin, reliure mod. en vélin blanc.

• Arrière-fiefs : fief du Prieuré de Francières ; fief de Blincourt, tenu par Jean-Armand de Roquelaure, évêque de Senlis, abbé commendataire de la Victoire ; fief du moulin de Lagny, en la paroisse de Montmartin, appartenant à M. de Gaudechart par acquisition d'Alexandre Laillier, seigneur de Fayet, demeurant à Saint-Quentin ; fief du Grand Trou, au terroir de Bazicourt, appartenant à Pierre-Charles de Villette, seigneur du Plesis-Longueau ; le fief Cornet à Blincourt, appartenant à plusieurs particuliers ; le fief de Dame Agnès au terroir de Sacy-le-Petit ; le fief de Saint-Clément fondé en l'église de Saint-Antoine de Compiègne; le fief Quinquet ou Charmolue, appartenant à plusieurs particuliers ; le fief de Catinières, appartenant partie à Louis-Alexandre de La Viefville, seigneur de Plainval, partie à M. de Gouy, seigneur d'Arsy ; le fief Marolle, appartenant au s^r de La Viefville ; le fîef de Latache-Presnel, sis au bourg de Remy, appartenant au s^r Pierre Geoffroy par acquisition faite de Louis-Auguste,

comte d'Estournelles, qui le possédait du chef de Catherine-Louise de Lamoignon, sa femme ; le fîef du bois d'Ourscamp, appartenant à cette abbaye ; le fief de Presnel, appartenant à Louis-Alexandre, comte d'Auger.

2-C-025 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de ***Hondainville***, appartenant à Jean-Joseph d'Estourmel, seigneur de Thieux, capitaine au régiment d'Anjou, gouverneur du Crotoy, ladite seigneurie consistant en quatre fiefs, la Motte, Châteauvert, Grand Hôtel et fîef Commun, à lui échue par la succession de Marguerite-Suzanne de Boulan,. sa mère, femme de Louis d'Estourmel ; 27 septembre 1687 (copie de 1749).
In-folio de 217 f., toile grise.

2-C-026 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de ***La Neuville-Roi***, appartenant à Maximilien de Belleforière, seigneur de Soyecourt, comte, de Tilloloy, par donation à lui faite en faveur de son mariage par sa mère, Françoise de Soyecourt, dame de Tilloloy, par contrat du 4 novembre 1018 ; 18 février 1620.
In-folio de 111 f., toile grise (copie de 1746).
• Arrière-fiefs. Fief de Fouilleuse à Bailleul-le-Soc, appartenant à. Charles de Longueval, baron de Montgeroult. Fief de Rouville, appartenant à Claude de La Viefville, seigneur baron de Sermoises.
Fief de Hondainville aux terroirs de Méry et Mortemer, appartenant à Antoine de Vergny.

2-C-027 « Registre pappier terrier et censuel du fief, terre et seigneurie de *Lierval*, circonstances et deppendances », 1606.
In-folio de 78 f., toile grise.
• Presque tous les habitants de Lierval sont des vignerons.

2-C-028 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de ***Montiers***, située en la prévôté de Montdidier, appartenant à Charles de Warmache, 22 novembre 1672.
Petit in-folio de 120 f. de parchemin, original signé et scellé, reliure moderne en vélin blanc.

2-C-029 « Aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de ***Warenval***, situé sur le terroir de Jaux proche l'église et prieuré de Notre-Dame de Bouqui » (Varenval et Boucquy), appartenant à Théophile Lévesque, demeurant à Compiègne, par la

succession de Barbe-Elisabeth Esmangart, sa mère, à son décès épouse de Théophile Lévesque, écuyer, seigneur de Moricourt, fille de Camille Esmangart, conseiller et procureur du Roi en l'hôtel-de-ville de Compiègne, et d'Antoinette du Hamel, celle-ci fille et héritière d'Elisabeth de Billy, veuve de Claude du Hamel ; 10 mai 1780.
Petit in-folio de 92 f. de parchemin, reliure mod. en vélin blanc.

2-C-030 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de ***Pieumel*** en la paroisse d'Arsy-en-Campagne, appartenant à Louis, marquis de Gouy, lieutenant-général des armées, gouverneur de Clermont-en-Beauvaisis, baron de Chars et de Ressons, seigneur d'Arsy, Avregny, Dampmarest, Marines, Bréancon, etc., « laquelle terre et seigneurie de Pieumel vient anciennement de messire François de Gouy, marquis de Cartigny, qui en a fourni le dénombrement le 9 février 1683, auquel a succédé François de Gouy, son fils, auquel a succédé Michel-Jean de Gouy, son fils, père dudit avouant » ; 4 février 1782.
In-folio carré de 108 f. de parchemin, reliure mod. en vélin blanc.

2-C-031 Terrier du prieuré de ***Bulles***, 1550 (copie du XVIIIe siècle).
In-folio de 58 f., dos de vélin blanc (reliure moderne).

2-C-032 Terrier de la châtellenie de ***Bulles***, 1683.
In-folio de 150 f., toile grise.

2-C-033 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie du ***Quesnel-Aubry***, appartenant à Charles-Biaise Meliand, intendant de Soissons, par acquisition faite de Louis du Bouchet, marquis de Sourches, le 30 juin 1753 ; 7 août 1762.
Grand in-folio de 44 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.
• Arrière-fiefs. Fief, terre et seigneurie de Fay-sous-Bois en la paroisse de Saint-Félix, appartenant à maître Pierre-Clément-Ferdinand Dubois, seigneur de Pétigny, comme l'ayant acquis de Mr Simon Chaperon Saint-André de Frenauville, héritier de Mr Louis de Seton, par acte du 9 août 1754.
Les quatre fiefs assis en la paroisse de Wavignies faisant partie de la terre et seigneurie dudit lieu, appartenant à Louis-Pierre-Nicolas de Guilbon, seigneur de Wavignies, à lui donné par son père, Antoine, par son contrat de mariage du 14 juillet 1737.

Le fief de la Grange Dollé sis à Fournival, appartenant à la cure et paroisse Saint-Pierre de Notre-Dame de Beauvais. Un fief au terroir de Rémérangles ; deux fiefs à Bulles, un au Mesnil-sur-Bulles, un à Ravenel.
La terre et seigneurie de Bucamp et autres fiefs unis à la seigneurie du Quesnel-Aubry.

2-C-034 Aveu et dénombrement de la terre, seigneurie et marquisat de ***Guerbigny***, au bailliage de Montdidier, mouvant de la châtellenie de La Hérelle, appartenant à Marie-Renée de Belleforière de Soyecourt, veuve de Timoléon-Gilbert de Seiglière, seigneur de Boisfranc, par la succession de son frère, Adolphe de Belleforière, chevalier de Soyecourt, blessé et pris à la bataille de Fleurus et mort à Charleroi le 3 juillet 1690 ; 4 septembre 1738.
In-folio de 272 f., couverture originelle en vélin blanc.
• Arrière-fiefs.
Fief de Brouilly au terroir de Bouchoir, appartenant à Gilbert du Mesnil, seigneur de Longuemort et Bouchoir.
Fief de la Sangle à Montdidier, appartenant au duc d'Aumont.
Fief de Raineville au terroir d'Hangest, appartenant à Louis-Charles, comte de La Mothe-Houdancourt.
Fief Le Roy au terroir de Folies, appartenant à Antoine-Marie du Mesnil de Longuemort, seigneur de Beaufort.
Fief d'Andechy au terroir d'Erches, appartenant à Mme de Verceil, demeurant en son château de Marquéglise.
Fief Marié au terroir de Guerbigny, appartenant à Jacques-Antoine de Rhune, seigneur de Warty.
Fief d'Ainneville sis entre Guerbigny et Marquivillers, appartenant à Henri-François Bertin, seigneur d'Ainneville, lieutenant-général civil et criminel au gouvernement de Montdidier, Péronne et Roye.
Fief de Saint-Arnoult à Guerbigny, appartenant au prieuré de Saint-Arnoult de Crépy-en-Valois, etc., etc.

2-C-035 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Nointel par François Olier, 5 octobre 1613 (copie de 1745).
In-folio de 205 f., couverture originelle en vélin blanc.
• Arrière-fiefs.

La terre et seigneurie d'Autreville, appartenant à Abel de La Porte, seigneur d'Autreville, Breuil-le-Sec et fief de Saint-Martin-aux-Bois, gentilhomme ordinaire de la chambre du prince de Condé, avec trois arrière-fief s.
Fief de Jean du Puy à Nointel.
Fief des religieux de Sainte-Croix d'Ofîémont, etc., etc..

2-C-036 **RONQUEROLLES.**

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Ronquerolles, appartenant à Jean de Humières, chevalier, seigneur de Ribécourt, héritier de son grand-père Raoul de Flavy, seigneur dudit Ronquerolles, ledit aveu présenté à Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, seigneur et baron de Beaujeu ; s. d.
Original sur parchemin, non signé ni daté, grand in-4° de 65 f., reliure du XVIIe siècle en veau marbré, dos orné.
• Fiefs tenus de Ronquerolles, Guillaume de Pisseleu, seigneur de « Dammarets », tient uni fief à Silly et Tillart.
• Fief de Bailly à Breuil-le-Vert, tenu par Pierre d'Argillière dit de Tilliel, receveur général du comté de, Clermont, à cause d'Isabeau sa femme.
• Fief de Jean Rosé à Litz, tenu par Jean Faluel et Martinet de Villers.
• Etienne Menton, bourgeois de Oeil, tient un fief à Cafosse, qui fut jadis à Pierre des Prez, et depuis à Jacques de Mirebeau, écuyer, et à Pierre de La Place, desquels ledit Etienne l'a acquis (maisons à Creil appartenant à Pierre Le Bel, à Jean Le Briois, à Pierre de La Place, maison des Maillets appartenant à Arnauton de Madaillan après Jean de Massy...) ; cens dus audit fief à Angicourt et à Saint-Queux (Ginqueux).
• Fief à Ronquerolles et Lieuvillers tenu par François de Berteaucourt, écuyer, fils de feu messire Jean, chevalier.
• Les hoirs du Herle de Broyés tiennent un fief à Moyenneville.
• Arthus de Vaudrey, chevalier, seigneur de Mouy, tient un petit fief près de Clermont.
• Guillaume de Campremy tenait à Ramecourt un petit fief qui est en la main de l'avouant.
• Gilles de Nolay tenait un petit fief à Trois-Etots à cause de sa femme, fille de Guillaume de Campremy.
• Monseigneur le Bon de Rely tient un fief à Saint-Rimault qui fut jadis à

Guérard d'Athies, seigneur de Moyencourt.
• Louis de Canteville tient un fief à Bizancourt.
• Fief à Ramecourt où demeure Henri d'Auvillers.
• Fief à Etouy qui fut à Pierre d'Epineuse.
• Fief à La Neuville-en-Hez qui fut à Mahieu.Le Maire, à Jehan Ligier, puis à Jean Le Plat, et que tiennent les hoirs de Simon d'Argillière pour deux tiers et Tassinot de Raoulmescamps (Romescamps) pour un tiers.
• Le manoir des Pourcelets à Clermont, qui fut jadis à Mahieu de Toussainville et qui appartient à Jean Puignettë.
• Autre fief à Clermont qui fut jadis à Laurens de Pierrepont.
• Fief d'Abbecourt, appartenant à Richard d'Abbecourt, petit-fils de Philippe d'Abbecourt, écuyer.
• Trois fiefs à Ramecourt.
• Un fief au Plessier sur Saint-Aubin, tenu par maître Antoine Dixhommes, seigneur de Cernay.
• Autre fief à La Neuville-en-Hez tenu par Tassinot de Raoulmescamps (Romescamps).

2-C-037 Aveu et dénombrement de Ronquerolles par François Olier, trésorier générai de l'ordinaire des guerres, seigneur de Honquerolles, Nointel, Laissier et de Beaulieu en Hurepoix, 12 juillet 1612 (original signé).
In-folio carré de 325 f. de parchemin ; le premier plat et le dos orné de l'ancienne reliure en veau ont été collés à l'intérieur de la nouvelle reliure en demi-veau avec dos orné.
• Fiefs relevant de Ronquerolles. La terre et seigneurie de Boulincourt, baillée jadis par Jean de Humières à Arthus de Bruel, sieur de Gicourt, au prix de 6 livres tournois chacun an au jour de Noël.
• Fief à Silly et Tillart, appartenant à Louis de Mailly, seigneur de Rumesnil, baron de Cerny, gouverneur de Maubert-Fontaine, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi : la moitié du manoir de Silly, terres, bois, censives ; maison du Verbeau à Tillart, appartenant à Jean de Boutillac, seigneur d'Arson, au lieu des héritiers de feu Jean de Neux.
• Fief de Baillif à Breul-le-Vert, appartenant à François Forget et aux héritiers de Jacques Huppeau et Françoise Gasteau.
• Fief de Cafosse à Creil.
•. Jean de Tarlay, seigneur de Moyenneville en partie et de Passy, possède, à cause d'Anne Le Blond, sa femme, la moitié par indivis des fiefs de

Moyenneville et de Passy ; parmi les censitaires du fief, citons Jean Tarlay, prêtre, demeurant à Moyenneville, Denis Tarlé, médecin à Senlis, Nicolas Germain, sieur de La Tour, demeurant à Montdidier, etc.,

• Arthus de Vaudrey, seigneur de Mouy, tient un petit fief à Clermont près de laporte de Creil.

• Petit fief à Trois-Etots.

• Fief Daridel à Ronquerolles, autrefois tenu par Jeanne d'Achy, veuve de Jean de Berteaucourt et mère de François.

• Fief de Saint-Rimault, tenu par Suzanne de Cename, veuve de Louis d'Erquinvillers et mère de Philippe et Anne ; arrière-fief de Hatton ; arrière-fief de la Motte d'Essuilles, appartenant à Josias de Dompierre, seigneur du Val, à cause de Michelle Lambert, sa femme ; arrière-fief possédé par Jean de Milly, seigneur d'Essuilles.

• Fief des Pourcelets aux faubourgs de Clermont,

• Fief Bazantin à Bizancourt, possédé par Daniel de Hangest, vicomte d'Argenlieu, qui l'a hérité de son père ; le fief avait appartenu à Mre Taupin d'Argenlieu et auparavant à Louis de Canteville.

• Fiefs à Etouy, à La Neuville-en-Hez, à Abbecourt, au Plessis sur Saint-Aubin, rapportés d'après les anciens aveux, sans déclaration nouvelle.

2-C-038 Copie de l'aveu précédent, faite en 1745 sur 149 f. de papier, et reliée avec les pièces suivantes en un registre qui a conservé sa couverture originelle en vélin blanc.

• 1° Echange entre le duc de Bourbon et Raoul de Flavy, 3 avril 1393 [1394] ; arrangements consécutifs à l'échange, 1394 (copie de 1746 d'après un vidimus de 1511).

2° Arrêt du Parlement qui maintient le seigneur de Ronquerolles en ses droits de justice sur des maisons sises à Clermont, 12 août 1608.

3° Contrat d'héritages entre particuliers, 1714.

4° Expédition sur parchemin de la foi et hommage faite pour Louis-Claude Béchameil, marquis de Nointel, pour tout ce qu'il tient en fief du château de Clermont.

2-C-039 Terrier de la seigneurie *de* Ronquerelles, dressé de 1606 à 1612 d'après les déclarations faites par les censitaires.

In-folio de 373 f., reliure moderne en demi-veau fauve.

2-C-040 Ventilation générale du marquisat de Nointel, de la baronnie de Ronquerolles et dépendances, faite en 1783. Grand

In-folio de 56 f., vélin vert.

2-C-041 Dépouillement des titres du marquisat de Nointel, 1783.

In-folio de 101 f., toile grise.

2-C-042 **BREUIL-LE-VERT.**

• Inventaire des titres des terres et seigneuries de Breuil-le-Vert, Rotheleux et fiefs en dépendant, acquis par le duc de Bourbon, dressé par Charles Le Gras, agent du comté de Clermont.

Petit in-folio de 152 f. (dont 104 écrits), couvert, en vélin blanc.

2-C-043 « Intitulacion et déclaracion de toute la terre et seignourie de Brueil le Verd, appartenant à Pierre; d'Argillière dit de Tilliel, tant à cause de Ysabel Chassepoul, sa femme, comme par acquisicion par luy faicte durant et constant leur mariage de certaintz petis fiefz qui à présent et dès long temps a ont par luy esté réunys et remis ou demaine d'icelle terre...., dont le chef-lieu s'apelle le molin de Brueil. Et si en fait encores ung hommage à mons[r] de Ronquerolles à cause du fief nommé Bailly, qui s'estant en une maison et lieu enclose et entourée de muraille et de fossez.... ».

Petit in-folio de 12 f., dont 10 écrits en belle lettre de forme sur du parchemin réglé ; grande initiale ornée contenant les armes peintes de Pierre d'Argillière, *d'or à la fasce de gueules accolée de trois trèfles de même* (deux au-dessus, un au-dessous de la fasce).

Le titre est suivi des lettres à terrier délivrées par Charles VII le 30 mai 1448, publiées à Clermont et à Breuil-le-Vert en juin et juillet, avec le certificat donné par Jean Baillet, lieutenant-général au bailliage de Clermont, le 26 janvier 1450 [1451].

Le texte se compose de la désignation du grand marais et pâtis « adonnez pour pasture aux habitans dudit Brueil et de Canectecourt », et de vingt-sept déclarations d'héritages tenus à cens et rente. Reliure moderne en vélin blanc.

2-C-044 Registre des cens de Breuil-le-Vert, 1446-1476.

In-folio de 112 f., toile grise.

2-C-045 Déclaration de la terre et seigneurie de Breuil-le-Vert, avec l'état des cens

perçus en 1473.
In-folio de 17 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-C-046 « Déclaracion et dénombrement de la terre et seignourie de Brueil le Verd appartenant à moy Pierre d'Argillière dit de Tilliel à cause de Ysabel Chassepoul, ma femme, niepce et héritière seulle et pour le tout de defîunct maistre Jehan de Warty, en son vivant conseiller, secrétaire et trésorier général de feu de noble mémoire mons[r] le duc de Bourbon Loys, *que* Dieu absoille... », 1er mai 1480.
In-folio carré de 18 f. de parchemin, reliure mod. en vélin blanc.

2-C-047 Registre
In-folio de 233 f. de papier, de la fin du XVIe siècle, dans sa couverture originelle en vélin blanc, contenant la copie des documents suivants : aveux et dénombrements donnés
1° par Pierre d'Argillière le 1er mai 1480,
2° par son fils Pierre, chanoine de Saint-Pierre de Beauvais, le 2 mai 1510,
3° par Charles Grignon et Françoise Gasteau, sa femme, auparavant veuve de Jacques Huppeau, grand'mère de Marie et Geneviève Dreux (fille de défunte Marie Huppeau), et mère de Françoise Huppeau ; 28 mai 1582 ; avec la copie des lettres de don et union délivrées par le duc Louis de Bourbon à Jean de Warty le 23 novembre 1404, et des lettres de réception en foi et hommage du chanoine Pierre d'Argillière par Pierre de Bourbon, seigneur de! Beaujeu et comte de Clermont, du 11 janvier 1486 [1487] ;
4° Aveux et dénombrements du fief de Bailly : un présenté le 1[er] mai 1481 par Pierre d'Argillière dit de Tilliel à Drieu de Humières, seigneur de Becquencourt, tuteur et curateur de Jean de Humières, fils de Philippe et de Blanche de Flavy ; un présenté le 8 décembre 1506 par le chanoine Pierre d'Argillière à Jean de Humières ; un présenté le 10 janvier 1583 par Charles Grignon à Charles de Humières;
5° aveu! et dénombrement du petit fief de Fouilleuse anciennement appelé le fief du Tertre, sis à Canettecourt, présenté par Françoise Gasteau, veuve de Jacques Huppeau, à Martin d'Agondesent, ai cause de sa seigneurie de Latache sise audit Canettecourt, 7 octobre 1571.
• En annexe, un cahier de 8 f. contenant un état de la terre et seigneurie de Breuil-le-Vert rédigé en 1615.

2-C-048 Registre des cens de Breuil-le-Vert, 1484-1494.

Petit in-folio de 32 f., toile grise.

• Premier titre : «: Cens deubz en la ville de Brueil-le-Vert à Pierre d'Argillière, prebtre, prévost et chanoine de l'église de Clermont, et à Jehan d'Argillière, escuier, son frère, seigneurs dudit Brueil-le-Verd, comme enffans et héritiers de feue Ysabel Chassepoul, leur mère, cueillis et receux aud. lieu de Brueil-le-Verd par led. Jehan d'Argillière le vendredi premier jour d'octobre 1484 ».

2-C-049 Cartulaire de la chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Martin de Breuil-le-Vert, fondée à nouveau par Jean d'Argillière, seigneur de Valescourt ; actes de 1514 à 1547 (copiés en 1548).

In-folio carré de 18 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-C-050 Terrier de Breuil-le-Vert, 1553.

Petit in-folio de 76 f., toile grise.

2-C-051 Terrier de Breuil-le-Vert, 1565.

In-folio carré de 175 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-C-052 Minute du terrier de 1565.

Petit in-folio de 141 f., toile grise.

2-C-053 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Breuil-le-Vert par Charles Grignon, second mari de Françoise Gasteau, 28 mai 1582.

In-folio carré de 12 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-C-054 Copie du précédent dénombrement, augmenté du détail des cens et rentes, suivie de la copie des anciens aveux des fiefs de Bailly et de Fouilleuse.

Petit in-folio de 98 f., toile grise.

2-C-055 Enquête sur l'étendue de la banalité des moulins de Breuil-le-Vert. et de Laissier, 1583.

Petit in-folio de 201 f., toile grise.

2-C-056 Décret de la moitié de la terre et seigneurie de Breuil-le-Vert, saisie sur Jean de Burges et ses frères Gaspard et Guillaume, fils de défunte Françoise Huppeau, et adjugée à Claude Aubery, seigneur d'Auvillers et

Lierval, au nom et comme tuteur et curateur des enfants mineurs de défunts François Forget et Marie Dreux, 13 novembre 1614.
Deux expéditions sur parchemin, faisant ensemble 115 f. de format in-4°, reliure moderne en vélin blanc.

2-C-057 Copie de l'aveu de Breuil-le-Vert par Charles Grignon en 1582, délivrée par la Chambre des Comptes, en 1705, à Françoise de Brancas de Brezons, princesse d'Harcourt.
In-folio de 62 f., toile grise.

2-C-058 **ROTHELEUX.** Registre des baux à cens et rente passés par Regnault Le Pelé, fils de feu maître Louis Le Pelé, en 1448 et années suivantes, puis, dès 1475, par André Pillet, licencié es lois, conseiller du Roi et maître des Requêtes, seigneur de Rotheleux, qui avait acquis les biens de Regnault Le Pelé par décret du 12 mai 1469, enfin par son fils François Pillet de 1487 à 1490.
In-folio de 95 f., toile grise.
• 10 septembre 1485 et 17 février 1486 [1487], « Loys Le Puysier, demeurant à Clermont, ou nom et comme procureur de maistre Raoul Baudouyn, licencié en décret, ou nom et comme tuteur et curateur de Françoys Pillet, escollier estudiant en l'université de Poictiers, et sire Guillaume Le Mercier, eschevyn et bourgeoys de la ville de La Rochelle, ou nom de luy et à cause de Katherine Pillet, sa femme, iceulx Françoys et Katherine frère et seur, enffans et héritiers de feu maistre Andry Pillet, en son vivant conseiller et maistre des Requestes de l'ostel du Roy et s^{r} de Rosteleu ».
• 22 janvier 1487, [1488] « François Pillet, demourant à La Rosselle [Rochelle], seigneur de Rosteleu, comparant par Loys Le Puysier, son procureur ».

2-C-059 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Rotheleux, appartenant à « Noël de Nallot, escuyer, l'un des gentilzhommes de la vennerye du Roy nostre sire et couché en Testât comme les autres domesticques et commanssaulx de la maison dud. Seigneur, seigneur des Roziers, de Fourchault et dud. Rotheleu, bourgeois de Paris », 2 janvier 1585.
In-folio de 80 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-C-060 Aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Rotheleux, Fourchault et Valladin; baillé par François Forget, chevalier, vicomte de Breuil-le-Vert, capitaine des gardes de Bourgogne et Bresse et des vols pour hérons de la grande fauconnerie de France, 15 janvier 1685.
In-4° de 76 f. de vélin, relié avec la minute sur papier de l'aveu baillé par Noël de Nallot le 2 janvier 1585 (62 f.). Reliure moderne en vélin blanc.

CREIL

2-C-061 • « Inventaire des titres et papiers de la terre de Creil, acquise par S. A. S. Monseigneur le Prince en l'année 1703 », dressé par Mathieu Luillier.
In-folio de 176 f., veau ancien aux armes de Condé.

2-C-062 Autre copie de l'inventaire des titres de Creil.
In-folio de 409 p. chiffrées, dont 68 blanches, veau ancien, dos orné, tr. rouge.

2-C-063 Cartulaire des fiefs de Creil, copié au XVIIe siècle.
In-folio de 113 f., toile grise.
• F. 1. ***Villers-Saint-Paul.*** Aveu de Pierre de Villers, août 1372. Arrière-fiefs tenus à Mogneville par Gilles de Chaule dit Howel à cause de Marie de Villers, sa femme ; à Villers par Eustache de Villers, oncle de Pierre ; à Vaux-lez-Creil par Jean Le Briois ; à Rieux et Champfleury par Mathieu d'Arches ; à Villers par Thibault de Becquerel dit Sandras ; à Monceaux par Jean du Quesnel dit Herpin ; à Thiverny par Charles de Chambly, chevalier.
• F. 3. ***Précy-sur-Oise.*** Aveu de Philippe de Précy, chevalier, août 1372. Arrière-fiefs tenus par le Bègue de Fayel.
• F. 5 v°. ***Montataire*** (moulin de). Aveu de Philippe des Prez, dit Soullart, écuyer ; 19 mai 1373.
• F. 7***. Vaux.*** Aveu de Jean de Montgobert, procureur en Parlement, 6 mai 1375.
• F. 7 v° ***Saint-Leu-d'Esserent*** (fief à). Aveu de Laurent Lespart, 3 juin 1376.
• F. 8. ***Creil*** (fief à). Aveu de Raoul Le Mauchellier, 19 juin 1376.
• F. 8 v°. ***Les Ageux***. Aveu d'Arnoul dit Despert de Francières, 4 août 1376.
• F. 10. ***La Versine.*** Aveu d'Aubry de La Versine, 4 octobre 1376.
• F. 10 v° ***Montataire*** (fief à). Aveu de Pierre Le Metz, écuyer, 28 novembre

1300.

• F. 11. ***Bonqueval et Blaincourt.*** Aveu de Guillaume de Candorre, écuyer, à cause de Catherine de Fayel, sa femme ; s. d. (vers 1380). Arrière-fief tenu par Jean de Chaumontel à Chaumontel.

• F. 12. ***Creil*** et environs (fief à). Aveu de Charles, comte de Dammartin ; 1er juillet 1377.

• F. 12 v°. ***Creil*** (fief à). Aveu de Jean Mille, 21 novembre 1380.

• ***Montataire*** (fief à). Aveu de Régis Le Mire, 21 septembre 1380.

• F. 13. ***Nogent*** (fief à), Aveu des hoirs de Simon de Laistre, 21 septembre 1380.

• F., 13 v°. ***Creil***, fief de la Sergenterie. Aveu de Jean Forestier, fruitier du Roi ; 5 février 1380 [1381].

• F. 14 v°. ***Montataire***. Aveu des chanoines de Montataire, 12 décembre 1384.

• F. 15 v° ***Saint-Leu-d'Esserent.*** Déclaration des revenus et appartenances du prieuré, 1er janvier 1380 [1381].

• F. 22 v°. ***Montataire***. Déclaration des revenus du prieuré, 5 janvier 1384 [1385].

• F. 23. ***La Versine.*** Aveu de Tristan de Champigny, écuyer, 23 mars 1389 [1390].

• F. 25 v°. ***Nogent-les-Vierges*** (fief à). Aveu de Me Eustache de Latie, licencié es lois, 18 juin 1389.

• ***Les Ageux***. Aveu d'Arnoul de Francières dit Despert, 8 mars 1391 [1392].

• F. 29. ***Brenouille***. Aveu de Nicole de Chambly, veuve de Gilles Malet, seigneur de Villepesche et châtelain de Pont-Sainte-Maxence ; arrière-fiefs, tenus à Hardencourt par Maillart d'Estrées, chevalier, Guillaume Gamaches, écuyer, Reine de Brunville, à Nogent par Charles de Chambly, etc. ; s. d..

• F. 37**. *Creil*** (fief à). Aveu de Pierre des Prez, écuyer ; 26 décembre 1391.

• F. 38. ***La Versine***. Aveu de Pierre de Champigny, écuyer ; 26 février 1412 [1413].

• F. 40. ***Creil,*** fief de la Sergenterie. Aveu de Pierre Le Resty ; 10 juillet 1392.

• F. 41. Aveu du même, 30 avril 1394.

• F. 42. ***Creil*** (prés et bois près de). Aveu de Jean Aymery, écuyer ; 23 août 1394.

• F. 42 v°. ***La Morlaye*** (fief à). Aveu de Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier, 12 septembre 1398.

• F. 48 v°. ***Trossy***. Aveu de Jean de Trossy, dit le Borgne ; 14 avril 1399.

• F. 50. ***Creil*** (fief à). Aveu de Clément Roffigny, 5 avril 1399.

• F. 51. ***Brenouille***. Aveu de Gilles Malet, chevalier, maître d'hôtel du Roi,

châtelain de Pont-Sainte-Maxence ; 17 avril 1399.

• F. 52 v°. ***Bonqueval et Blaincourt.*** Aveu de Baudet de Fayel, 9 juillet 1399.

• F. 54. ***Montataire*** (fief à). Aveu de Pierre des Prez, écuyer ; 18 juin 1399.

• F. 55. ***Montataire*** (fief à). Aveu de Mathieu d'Erquinvillers, dit le Borgne, écuyer ; 13 juillet 1399.

• F. 62 v°. ***Bonqueval.*** Aveu de Guillaume de Gandorre, chevalier, à cause de Catherine de Fayel, sa femme ; 18 novembre 1400.

• F. 66. ***Erqueux.*** Aveu d'Adrien de Francières, secrétaire du Roi ; 29 décembre 1400.

• F. 70. ***Monchy-Saint-Eloi***. Aveu de Ferry de Mory, écuyer, à cause de Jeanne de Ohailly, sa femme, fille de feu Bardon de Chailly ; 9 mai 1402.

• F. 72 v°. ***Montataire*** (fief à). Aveu de Roger Le Mire, élu à Paris sur le fait des aides pour la guerre ; 19 juillet 1402.

• F. 73 v°. ***Vaux***. Aveu d'Alix dé Montgobert, fille et héritière de Jean, écuyer, veuve de Sevin Doulce, procureur en Parlement ; 18 février 1442 [1443].

• F. 74. ***Erqueux***. Aveu de Geoffroy de Francières, écuyer ; 23 octobre 1413.

• F. 78 v°. ***Halatte*** (fief en la forêt d'). Aveu d'Eustache de Laistre, président en la Chambre des Comptes ; 15 janvier 1410 [1411].

• F. 79. ***Creil***, fief de Guidel. Aveu de Louis de Thémericourt, écuyer ; 8 janvier 1413 [1414].

• F. 79 v°. ***La Versine*** (fief à). Aveu de noble homme Simon Le Molié, demeurant à Saint-Denis ; 1413.

• F. 81 v°. ***La Versine*** (fief à). Aveu de Jeanne Romain, veuve de Simon Binaille, écuyer, demeurant à Saint-Denis ; 4 octobre 1416.

• F. 83 v°. ***Pont-Salnte-Maxence.*** Aveu de Pierre Lorfèvre, licencié en lois (biens à *Brenouille) ;* arrière-fiefs à Hardencourt, Brenouille, Nogent-les-Vierges, Longueau, Pont et Sacy ; 1417.

• F. 90 v°. ***Erqueux.*** Aveu de Guillaume de Francières, dit le Bègue, écuyer ; 22 mars 1415 [1418].

• F. 94 v°. ***Villers-Saint-Paul*** (fief à). Aveu de Pierre de Villers, chevalier ; 8 mat 1492.

• F. 96 v°. ***Précy* et *Blaincourt***, fief de Fayel. Aveu de Michel Laisie, bourgeois de Paris ; 28 septembre 1466 ,

2-C-064 Même cartulaire des fiefs de Creil; autre copie du XVIIe siècle, 88 f., toile grise.

2-C-065 Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Evremond de Creil.

Copie du XVIIe siècle. In-folio de 68 f., toile grise.
F. 1. Note de Noël Le Bel, grenetier du grenier à sel de Creil et tabellion royal en la chàtellenie, expliquant pourquoi il a réuni en un registre, à la requête des chanoines de Saint-Evremond, les titres de cette église qui ont pu être retrouvés ; mai 1487 (c'est ce registre de 1487 dont celui-ci est la copie).
• F. 1 v°. « Copie des lettres et tiltres par lesquelles appert que le pressoir du Roy qui fut Roger le Mire, assis près l'église Saint Médard, que tient et possesse à présent Jean Godart, est en la censive et seigneurie de ladite église » de Saint-Evremond ; documents de 1365, 1369 et 1398.
• F. 8. « Copie des lettres de sentence, données par devant monsieur le bailly de Senlis à Creil l'an de grâce mil trois cent quatre vingts et...., par lesquelles appert que la maison de l'Espée appartenante à Arnauthon de Madaillan, et autres lieux illec environ, sont assis en la justice et seigneurie de ladite église ».
• F. 9. « Copie des lettres données de monseigneur le bailly de Senlis contenant la déclaration faite aux chanoines et chapitre de ladite église de SIEUR Evremond des champartz qu'ilz ont ou terrouer de Creil », 25 mai 1414.
• F. 13 v°. « Copie d'autres lettres faisant mencion desdits champars », 16 mai 1410.
• F. 16 v°. « Copie des lettres des droits et seigneurie que ladite église a à Cauvegny », février 1332 [1333] ; reconnaissance de Guillaume de Cramoisy, écuyer, demeurant à Fercourt-les-Cauvigny, février 1332 [1333] ; reconnaissance de Guillaume de Cramoisy, écuyer, demeurant à Fercourt-les-Cauvigny, 6 juin 1409 ; accord entre les chanoines et Regnault de Fercourt, chevalier, 16 décembre 1450 ; prise à cens par Philippot Ficheur, demeurant à Cauvigny, 29 juin 1469.
• F. 24. « Pour le bac de Verneuil ». Philippe de Candoirre, chevalier, demeurant à Candoire (Candorre, puis Candeuvre, à Bonqueval-Blaincourt), cède à Guillaume Bonnel, conseiller du Roi, le bac de Verneuil, qu'il possédait du chef de sa mère, Jeanne de Launoy, jadis femme de Simon de Villers, seigneur de Verderonne, mouvant en fief de Pierre de[1] Villers à cause de sa terre de Villers-Saint-Paul, chargé de 20 sols parisis par an envers les chanoines de Saint-Evremond ; 8 août 1392.
• F. 27 v°. « Pour mesdits seigneurs de Saint-Evremond contre les habitans d'Aumont » ; reconnaissance de droits dus aux chanoines, 7 mai 1447 et 24 octobre 1478.
• F. 30 v°. « Pour les dix muids quatre mines de bled sur les moulins de Creil ». Lettres de Charles VI, 21 février! 1419 [1420], et autres documents de 1420,

1427 et 1458.

• F. 36. « Copie du testament de messire Pierre des Prez, chanoine de l'église Saint-Evremond, qui a donné à ladite église plusieurs belles rentes assizes à Creil et es environs », 4 décembre 1419.

• F. 41 v°. « Copie| des lettres de don fait à ladite église par Robert Parent, échanson du Roy et maistre d'hostel de Monseigneur le duc de Bourbon, et Jehanne Ârrode, sa femme, de certaines rentes et héritages en faisant la fondation de la chapelle Sainte Catherine en l'église de Saint-Médard de Creil » ; 12 janvier 1443 [1444].

• F. 44 v°. Acte d'acensement à Creil, 3 juillet 1479.

• F. 46. Bail à cens des droits du chapitre à Rieux, Cafosse et Cinqueux, 3 juillet 1479.

• F. 47. Bail à cens d'une pièce de vigne à Jean Le Pelletier, chanoine et curé de Creil ; 3 juillet 1479.

• F. 48 v°. Bail à cens d'une pièce de terre à Pierre Blondel, maréchal à Creil ; 21 mai 1479.

• P. 49 v°. « Touchant le fief de Nully sous Clermont » : bail pour trente ans des droits du chapitre à Nully, 4 août 1481.

• F. 50 v°. « Copie de certaines lettres de sentence données au profit du chapitre pour le fait des écoles de Creil ». Procès intenté par Eustache La Vielle, investi par les chanoines de Saint-Evremond de la maîtrise et gouvernement des écoles de Creil, à Jean Barillet, qui tenait école sans son consentement ; Barillet cessera de tenir école à Creil « et de plus apprendre et enseigner enfans, sinon tant seulement à escripre » ; 1er octobre 1435.

• F. 52. « Copie des tiltres faisant mention de la cure de Creil ». Les chanoines louent leurs droits en la cure de Creil, pour six] ans, à Jean Boicervoise, curé de Creil, moyennant six livres par an, 15 mars 1426 [1427]. Jean Monart, curé de Saint-Médard de Creil, est condamné à servir aux chanoines la moitié des oblations, 11 mai 1446. Même sentence contre le curé Arnoul Canu, 27 mai 1467. Jean Darras, chanoine de Saint-Evremond, prend ces droits à bail, 27 mai 1466. Arnoul Canu, curé de Creil, les prend à bail l'année suivante, 27 mai 1467, moyennant sept livres parisis. Procès avec Jean Le Pelletier, chanoine et curé de Creil, sentence du 5 septembre 1474. Jean Le Pelletier prend le droit à bail, 5 mai 1475. Sentence de l'official de Beauvais contre Jean Milloquins, curé de Creil, au sujet de certains droits d'exercice ; 6 février 1340 [1341]. Commission

de l'évêque de Beauvais au chapitre, 10 juillet 1343. Accord entre les chanoines et les officiers du Roi au sujet de l'heure où l'on doit sonner matines le lendemain de Pâques, 28 mars 1456.

2-C-066 **MONTATAIRE.** « C'est l'adveu et dénombrement d'un fief et noble tenement que je, Guillaume de Madaillan, escuier, tiens et adveue tenir à une seulle foy et hommaige du Roy mon souverain seigneur à cause de son chastel, terre et seigneurie de Creil, qui jadis fut à deffunctz Mahieu d'Erquinvillers, escuier, dit le Borgne, depuis à messire Simon Charles, en son vivant chevalier, conseiller dud. seigneur et président en sa Chambre des Comptes à Paris, après à Regnaulton de Madaillan, escuier, mon ayeul, et depuis à Guichard de Madaillan, aussi escuier, mon père..., duquel fief mes prédécesseurs et moy avons joy et possessé dès soixante et deus ans ou environ qu'il fut acquis par Ied. Arnaulton, mon ayeul », 1531.

Petit in-folio de 76 f. de papier, toile grise.

• Original signé ; à la fin, mention du don de la terre de Montataire par Arnauton de Madaillan à Guichard le 9 septembre 1484, de la foi et hommage de Guichard du 23 septembre 1485, de la foi et hommage de la veuve de Guichard, Jeanne de Marcouville, au nom de ses enfants, du 28 juin 1509, et de la foi et hommage de Guillaume de Madaillan après la mort de sa mère; du 24 mai 1531.

• Arrière-fiefs : deux fiefs à Montataire qui furent à Gilles de Vendelles ; un fief qui fut à Guillaume de La Motte et que tient Jean de Trossy, consistant en trois pièces de vigne ; un fief qui fut à M[m8] de La Grange, depuis à messire Louis de Graville, seigneur de Nogent-les-Vierges et de Mortefontaine, que tient de présent François de Vendôme, vidame de Chartres, seigneur dudit Nogent, consistant en douze arpents de terre entre Nogent et Mortefontaine ; un fief à Cinqueux qui fut à Pierre Le Roy, notaire au Châtelet de Paris, et que tient Nicole Morel, lieutenant-général du bailli de Senlis ; un fief à Villers-Saint-Paul en Besuche, deux pièces de vigne appartenant aux héritiers d'Olivier de Halot, savoir Flourot de Halot, Marthe de Halot, veuve de Pierre de La Ruelle, Regnault de Becquerel et Antoine de Halot ; un autre fief audit Villers audit lieu de Besuche, consistant en plusieurs pièces de vigne tenues par Jean Aloust et autres.

2-C-067 Autre aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Montataire par Guillaume de Madaillan, 1er février 1538 [1539] (copie de 1738).
In-folio de 78 f., toile grise.

2-C-068 Terrier de la seigneurie de Cinqueux, fait par Pierre Lejeune de 1729 à 1738.
In-folio de 207 f., veau ancien, dos orné.

2-C-069 Déclarations faites au duc de Bourbon des héritages que tiennent à cens les habitants de Cinqueux, du 13 septembre 1729 au 1er février 1737.
In-folio de 308 p. chiffrées (dont 52 blanches), couverture originelle en vélin blanc.

2-C-070 « Terrier du domaine et seigneurie de la châtellenie royale de Creil et ses dépendances à Montataire, Thiverny, Verneuil et autres lieux, apartenant à très haut, très excellent et très puissant prince Monseigneur Louis-Henry, duc de Bourbon, prince de Condé. Fait par maître Louis Lejeune, notaire royal de ladite ville et châtellenie de Creil, de 1729 à 1738 ».
In-folio de 182 f., veau ancien, dos orné.

SÉRIE CA DAMMARTIN

1-CA-001• ***Inventaires de titres***. « Déclaration par forme d'inventaire des lectres et tiltres estans ou chastel de Dampmartin en la chambre du trésor « Je Claude Gorbie, clerc, tabellion juré de la conté de Dampmartin, certifie avoir esté présent à faire la déclaration des lectres, pappiers et enseignemens dont dessus est faicte mencion, veues ou chastel de Dampmartin et en l'ostel de Jehan Boudeau par Monsr, présens Jehan Boudeau, Michel Gille et autres ses officiers, l'an mil CCCC soixante dix neuf ou mois d'aoust. Gorbie » (21 f.)

• Autre inventaire dressé les 10 et 11 août 1479 (18 f.)

• « Déclaracion des lectres, tiltres et enseignemens prins ou trésor de mons^{r} le conte à Dampmartin pour ses besoingnes et affaires, qui nous ont esté rapportez oud. trésor et qu'il fault recouvrer » (1486, 7 f.).

• « Extrait du registre des contractz et nouveaulx baux faiz en la conté de Dampmartin despuis le premier de janvier l'an mil IIII^{C} ffl]>x $_{e}$t huit [1489, jusqu'au 3 décembre 1495], led. registre fait par Claude Corbie, tabellion dud. Dampmartin » (24 f.).

• « Inventoire des lectres, pappiers, registres et ensoignemens trouvez en l'escriptoire de l'ostel Saint-George, où est allé de vie à trespas Guy Flory, procureur du comté de Dampmartin... », 8 janvier 1516 [1517] (cahier de 10 f., dont 4 blancs).

• « Inventoire faict par l'ordonnance de ...messire Philippes de Boullainviller, comte de Dampmartin et de Poucquenberge, sire et seigneur de Gourtenay et Saint-Maurice-sur-Aveyron, baron de Champignelles, des lectres, tiltres, papiers, registres et enseignemens servans à lad. compté de Dampmartin, faict ou moys de septembre l'an mil cinq cens vingt sept et mis au trésor dud. Dampmartin par sacs et leettes selon les territoires et lieux dont ilz font mencion » (incomplet ; premier cahier de 18 f.).

• Fragments d'autres inventaires, même époque (trois cahiers de 4, 6 et 4 f.).

• « Inventaire des registres de baulx à surcens, rentes, contractz, lectres, tiltres et autres enseignemens, avec plusieurs sacs et cayers faisans mention de diverses matières, lesquelz mond. s^{r} a commandé renger par escript en brief ainsi comme il s'ensuyt » (vers 1527, cahier de 14 f., dont 7 blancs ; à mentionner des titres de Courtenay).

• « Inventaire faicte de l'ordonnance de... mons^{r} le conte de Dampmartin des

lectres, tiltres, comptes, pappiers et enseignemens estans ou trésor de mond. sr à Dampmartin par moy Anthoine Gorbie, tabellion... », s. d. XVIe siècle (cahier de 10 f., dont 6 blancs).

• Inventaire des titres et papiers relatifs au comté de Dammartin trouvés chez Alain Bourdoys, chanoine de Dammartin, au lendemain de son décès, en la présence de Jean de Corbie, lieutenant général du bailliage de Dammartin, et Pierre Damouresan, procureur fiscal, receveur, fermier et admojiïateur du comté, 10 octobre 1562 (deux copies de 6 et 8 f.).

• « Mémoire de plusieurs pièces et adveuz estans en une liasse pour Madame la Gonnestable touchant le compté de Dampmartin » (4 f.).

• Inventaire des papiers remis à Jean Le Bourguignon, bailli de Dammartin, et à Pierre Damouresan, procureur fiscal, par les héritiers de Martin Goguely, receveur du comté, 16 septembre 1586 (6 f.).

• Inventaire des papiers trouvés chez feu M. Damouresan, procureur fiscal du comté, et remis par sa fille, 21 septembre 1677 (38 f.).

• « Table qui doit servir à l'inventaire général des titres du comté de Dammartin auquel on travaille par ordre de Monseigneur le Duc, lequel inventaire contiendra cent dix sacs » (6 f.).

• Etats de pièces tirées des archives pour poursuite d'affaires et ensuite remises, 1692, 1726, 1727.

• Etat des titres de propriété du comté de Dammartin de 1463 à 1709 (cahier de 8 ff).

Titres.

• La cour de Parlement « déclaire certain rapport fait par Anthoine de Chabannes, conte de Dampmartin, au Roy dernier trespassé à la charge du Roy lors daulphin son filz, rédigé par escript au lieu de Candé par maistre Adam Rolant, notaire et secrétaire dudit seigneur, par devant le sire de Treyneil, lors chancellier de France, le XXIIe jour de septembre l'an mil IIII^C^ XLVI, avoir esté et estre faulx, faulsement, coloimpnieusement et contre vérité fait et controuvé par ledit Chabannes, et comme tel sera dessiré et lasséré publiquement en plain parquet et auditoire de ladite court, et oultre pour ledit cas le déclaire estre crimineux de crime de lèse majesté, et pour ce que le cas concerne principalement la personne du Roy et que ledit seigneur, sur ce adverty par ladicte court, voulant miséricorde et clémence préférer à rigueur de justice, a remis et remect audit Chabannes la peine corporelle, la court bannist à tous jours de ce royaume led. Chabannes et déclaire tous et chacuns ses biens meubles et immeubles estre acquiz et confisquez au Roy, et pour certaines

causes à ce mouvans lad. court, elle assigne et confine aud. Chabannes l'isle et ville de Rodes pour se y tenir et faire sa demeure sans en partir jusques au bon plaisir dud. seigneur, et pour ce faire baillera bonne et souffisant caucion et tiendra prison fermée là où il plaira au Roy jusques à ce qu'il ait baillée lad. caucion. Prononcé le XX» jour d'aoust mil IIII^C LXIII ».
• Acte par lequel Charles de Melun, bailli de Sens, à qui le Roi avait donné les biens d'Antoine de Chabannes, les vend moyennant deux mille écus d'or à Aymé, comte de La Chambre, vicomte de Maurienne, dont le fils Louis avait épousé Jacqueline de Chabannes, fille d'Antoine et de Marguerite de Nanteuil, à la réserve d'une ferme et de biens à Mitry qui avaient appartenu à Dreux Porcher, puis à Jacob Guibert et à Catherine, sa femme, à la réserve aussi de la châtellerie et seigneurie de Beaumont-le-Bois en Champagne ; 1er octobre 1463.
L'acte rappelle que par son traité de mariage du 20 septembre 1439, Marguerite de Nanteuil avait donné à Antoine de Chabannes le comté de Dammartin, ainsi que la seigneurie de Tour en Champagne et la vicomte de Breteuil qui lui venaient de Marie de Payel, sa mère.
• Article du traité de paix par lequel le Roi rétablit Antoine de Chabannes en tous ses biens et honneurs, 27 octobre 1465.
Lettres patentes données par Louis XI à Paris le 6 novembre 1465 (vidimus délivré à Nevers le 21 novembre ; au verso, cette mention du temps : « vidimus des lettres et procès-verbal par lesquelz Monsr a esté remis en possession des terres de Puisaye par Mr Hector Coquerel, conseiller du Roy nostre sire aux Requestres à Paris »).
Procès-verbal dressé par Hector Goquerel de la reprise de possession de ces terres au nom d'Antoine de Chabannes ; Saint-Fargeau, 5 décembre 1465.
Lettres de Louis XI au Parlement, aux Requêtes du Palais, au prévôt de Paris et autres autorités judiciaires, les informant de l'abolition accordée à Antoine de Chabannes et leur ordonnant de le recevoir en la poursuite des procès et actions qu'il pouvait avoir à soutenir au moment de sa condamnation et depuis ; Pont de l'Arche, 15 janvier 1465 [1466].
Commission donnée par Louis XI à Guillaume de Vitry, conseiller au Parlement, pour l'exécution de l'arrêt précédemment rendu au profit d'Antoine de Chabannes, 13 août 1468.
• Sentences diverses du prévôt et du bailli de Dammartin, 1475-1483 (cinq pièces).
Fragment du registre du greffe pour Tannée 1497 (f. 21, 188-211).
• Partage des biens de Jean de Chabannes entre ses gendres René d'Anjou, baron

de Mézières-en-Brenne, mari d'Antoinette de Chabannes, et Emond de Prie, baron de Buzançais, mari d'Avoye de Chabannes, en présence des oncles des parties, Louis de La Trémoille, comte de Guines et de Benon, vicomte de Thouars, prince de Talmont, Charles de Bourbon, comte de Roussillon, Tristan de Sallezar, archevêque de Sens, et René de Prie, évêque de Bayeux ; à René d'Anjou, Saint-Pargeau et les terres de Puisaye ; à Emond de Prie, le comté de Dammartin, Villemomble, Courtenay, Saint-Maurice-sur-Aveyron, Champignelles, Toucy et Sermaises ; 23 juin 1505.

• Requête en jugement faite par Emond de Prie contre Guy Plory, naguère receveur de Dammartin, s. d..

• En faveur du mariage de sa nièce Françoise d'Anjou avec Philippe de Boulainviller, baron de Préaux, fils de Charles, seigneur de Verneuil et gouverneur de Clermont-en-Beauvaisis, Avoye de Chabannes, veuve de Jacques de La Trémoille après l'avoir été d'Emond de Prie, lui donne le comté de Dammartin et tous ses biens, à la réserve du château de Courtenay. Fait à Cosne en Bourbonnais le 6 octobre 1516, en la présence de Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, Pierre, bâtard de Bourbon, seigneur de Busset, François de Vienne, seigneur de Listenois, Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, François de La Queuille, etc. (copie faite à Dammartin le 22 août 1542 pour servir dans un procès entre Charles de Broullard, baron de Montjay, et. Françoise d'Anjou, veuve de Philippe de Boulainviller et remariée à Jean de Rambures).

• Ratification du précédent traité, Françoise d'Anjou étant devenue d'âge nubile, 28 avril 1521 (copie sur parchemin du 30 juillet 1541).

• Françoise, veuve de Philippe de Boulainviller, renonce à la communauté des biens ; fait au château de Verneuil-sur-Oise le 26 septembre 1536 (copie du 12 août 1542 pour le procès contre Charles de Broullard).

• Françoise, du consentement de Jean de Rambures, son second mari, fait donation entre vifs de tous ses biens à Oudard de Rambures, son fils, à la réserve des droits de succession de Gabrielle de Boulainviller, fille issue de son premier mariage, 5 décembre 1548.

• Information judiciaire dans la cause pendante entre Jean de Rambures, tuteur de son fils Oudard, et Philippe de Boulainviller, soi-disant comte de Dammartin, mai-juin 1555 (cahier de 55 f. Philippe, fils aîné issu du premier mariage de Françoise d'Anjou, revendiquait le comté de Dammartin, sa mère étant morte en 1550; ses frères René, Perceval et Anne appuyaient la revendication pour le droit successif qui pouvait leur appartenir).

• Inventaire, dressé par l'archiviste Pierre Aberlenc vers 1603, des pièces

relatives à l'acquisition du comté de Dammartin par Anne de Montmorency (cahier de 12 f.).
Philippe de Boulainviller vend le comté au connétable, 2 novembre 1554 (original sur parchemin et quatre copies sur papier).
Inventaire des titres délivrés par Philippe en vertu du contrat de vente, 5 novembre.
Acquisition par le connétable de 5 000 livres tournois de rente sur la ville de Paris, 29 mai 1555.
Quittances données par Philippe au connétable, 5 février 1555 [1556], 9 février 1556 [1557].
Obligations passées par Philippe au profit du connétable, 20 mai, 7 août, 19 octobre 1557, 12 mars 1557 [1558], 29 avril, 28 juin, 5 août 1558, 20 avril, 25 juillet, 3 novembre, 5 décembre 1559, 30 avril, 13 juin 1560, 9 janvier, 12 avril, 9 juin, 14 décembre 1561, 24 février 1561 [1562].
Philippe ratifie le contrat de vente de 1554, 9 juin 1561 (original sur parchemin et copie sur papier).
Quittance donnée par Philippe au connétable, 23 avril 1562.
• Perceval et Anne de Boulainviller donnent quittance au connétable de la somme de 200 écus d'or reçue par chacun d'eux, 8 février 1554 [1555].
René et Anne de Boulainviller vendent au connétable 200 livres tournois de rente qui leur appartiennent par leur légitime sur le comté de Dammartin, 4 décembre 1556 ; ratification de cette vente par Anne de Boulainviller devenu majeur (vingt-cinq ans), 6 mai 1558 ; il révoque les donations qu'il a pu faire, par testament ou entre vifs, à son frère Perceval, à Jean Berthaulme et à toutes autres personnes, 4 juin 1558.
Etat des sommes payées par le connétable aux frères Boulainviller de 1554 à 1558.
Perceval cède au connétable son droit de légitime sur le comté de Dammartin, 1er septembre 1564.
Dix-huit quittances données par Perceval de 1555 à 1567. Contrat d'échange de 200 livres de rente entre Perceval et la veuve du connétable, 8 octobre 1569.
Cahier de 10 f. contenant la copie des contrats passés par Perceval de 1555 à 1573.
Vingt-deux quittances données par Perceval de 1568 à 1572.
• François dit Armand, vicomte de Polignac, vend au connétable les droits qui pourront lui être reconnus par arrêt du Parlement ou autres jugements en vertu de la donation faite à son père Guillaume dit Armand, vicomte de Polignac,

par Jacqueline de Chabannes, fille d'Antoine et de Marguerite de Nanteuil, 12 juin 1560.

• Jean de Rambures, tant en son nom que comme tuteur de son fils aîné, Oudard, et de Philippe, Jean et Antoinette, ses enfants mineurs, donne procuration à Nicole de Cacheleu, prieur de Sainte-Agathe, pour accomplir le contrat de la vente du comté de Dammartin par lui faite au duc de Guise, 3 mai 1560.

Contrat de la vente faite par Nicole de Cacheleu au duc de Guise et à la duchesse sa femme, Anne d'Esté, 13 mai 1560.

Arrêt du Parlement qui maintient Philippe de Rambures, frère et héritier d'Oudard, dans la possession du comté, 16 mars 1564.

Arrêt du 23 août au sujet de la requête civile de Philippe de Rambures, signifiée le 26 à Philippe de Boulainviller.

Nicole de Cacheleu, procureur de Philippe de Rambures, déclare que le contrat qu'il a passé avec Philippe de Boulainviller est au profit et des deniers d'Anne d'Esté, duchesse de Guise, 27 août 1564 (signatures de Charles, cardinal de Lorraine, de Louis, cardinal de Guise, et d'Anne d'Esté).

Arrêt de l'entérinement de requête civile du s[r] de Rambures contre Philippe de Boulainviller, 2 septembre 1564.

Accords et transactions entre les parties, 15 et 16 décembre 1564 (cahier de 12 f.).

• Procès intenté par le connétable à Philippe de Boulainviller pour la mise en jouissance du comté de Dammartin ou le remboursement du prix versé, 22 août 1564-17 décembre 1565 (huit pièces).

• Suite du procès, entre la veuve et les enfants du connétable, Boulainviller, Rambures et la duchesse de Guise (remariée au duc de Nemours) ; inventaire de pièces produites (cahier de 10 f.) ; lettres royaux des 15 août 1566, 17 avril 1568, 9 novembre 1568 ; arrêt du Parlement du 27 janvier 1570.

Autre arrêt du 4 février 1570 rendu en faveur des Montmorency contre le cardinal de Lorraine et la duchesse de Nemours, les déclarant subrogés aux droits de Philippe de Boulainviller et, suivant l'arrêt du 15 juillet 1569, leur adjugeant la moitié du comté de Dammartin (original sur parchemin et copie sur papier).

Philippe et Jean de Rambures vendent aux Montmorency leurs parts du comté de Dammartin, ler février 1571 et 18 juillet 1572.

• Etat des paiements faits à Philippe de Boulainviller et à ses frères de 1559 à 1573 (cahier de 34 f.).

• Philippe de Boulainviller, comte de Fauquembergue et de Courtenay, seigneur

de Vaudreuil et Léry, demeurant audit Vaudreuil en Normandie, déclare « qu'en faveur de la bonne amitié fraternelle qu'il porte à Perceval de Boulainviller, seigneur de Hémévillers et de Breuil-le-Sec », il donne à ses nièces Diane et Marie la somme de 2.000 écus d'or à prendre sur ce qu'il lui reste à percevoir du prix du comté de Dammartin, 11 avril 1585.
Transaction au sujet du paiement de cette somme «ntre le duc de Montmorency, Etienne de Maniquet, mari de Diane, et Marie, veuve d'Ame de Belly, 28 février 1606.

1-CA-002• *Pièces administratives.*

• Pièces comptables, quittances, 1573-1580 (97 pièces).
• Etats de contrats soumis au droit de lods et ventes, 1573-1580 (huit cahiers).
Recette des parcs de La Chapelle et Orry, 1573, 1575 (forêt de Coye, deux pièces).
• Etat de papiers.
• Dépenses pour les vignes, 1574-1580 (dix pièces).
• Procès-verbal de la visite du comté de Dammartin par Paul de Gornoaille, sieur de Sous-Rivière (commune de Gramoisy) et de Drucy, ayant charge des affaires du duc de Montmorency, 12 septembre 1608.
• Déclaration des maisons, fermes et terres appartenant au duc (fermes de Dammartin, de Lessart et de Jaussegny), mai 1601.
Etat du revenu du comté de Dammartin, 1G12 ; deux autres états, s. d.
• Inventaire des armes et meubles trouvés au château de Dammartin après la mort du capitaine Leblancq et qui y sont demeurés pour la conservation dudit château, 12 mai 1627.
• Ordre du Roi à M. de Montigny pour la remise du château de Dammartin au prince de Condé, 7 octobre 1643.
Procès-verbal de la prise de possession de Dammartin, Pontarmé, Chantilly et la Chaussée de Gouvieux, faite au nom du prince de Condé par Jean Le Laboureur, bailli de Montmorency, 27-30 décembre 1643.
Imprimé de l'arrêt du Parlement rendu contre le prince de Condé le 27 mars 1654. Deux arrêtés au sujet de l'administration des biens confisqués, 1656-1658.
Article du traité des Pyrénées qui concerne le prince de Condé.
Lettres patentes portant abolition et prononçant la restitution des biens du prince de Condé, janvier 1663.
Donation des biens du prince Henry-Jules à son fils et à son petit-fils, 15 mars 1709 ; extrait de son testament, 23 mars.

• « Circonférence de l'étendue des chasses du comté de Dammartin du côté de Senlis et pavé conduisant à Nanteuil faisant la séparation », XVIIe siècle.
• Arpentage d'une pièce de terre, 1507.
Procès-verbal de la pose de vingt-trois poteaux aux armes de Condé, 1731.
• Procès-verbal de l'état des maisons, fermes et bâtiments du domaine de Dammartin, 1745.
Etat de la consistance des droits honorifiques et utiles dépendant du comté de Dammartin, s. d. (vers 1750).
Etat des charges contenues dans les baux des fermiers, 1768.
Etat des domaines, droits et revenus du comté de Dammartin. Etat des terres et héritages dépendant de la ferme seigneuriale de Dammartin.
Etats des domaines de Dammartin, Palaiseau Villegénis, Igny, Amblainvilliers, Nanteuil-le-Haudouin, Clermont-en-Beauvaisis, régie de Chantilly (1776, non terminé, cahier de 27 f. écrits et 11 blancs).
• Antoine de Marc, seigneur de Montcrépin et de Gueullancourt, demeurant à Chaumont-en-Vexin, vend au prince de Condé, représenté par Thomas Fermeiys, contrôleur de sa maison, 200 livres tournois de rente sur une ferme à Loisy, paroisse de Ver, 16 octobre 1645.
Titres de cette rente :
1° Antoine de Marc, sieur de Montcrépin, demeurant en sa maison d'Othis, vend à Pierre Dupuis, écuyer, s^{r} de La Tour (fils de feu Adrien), une maison et des terres à Loisy, en échange d'une rente de 250 1. t. à lui due par Philippe de Tristan, sieur de La Fosse et de Brévillers, et Madeleine Le Clerc, sa femme, 26 janvier 1636.
2° Pierre Dupuis et Françoise Le Clerc, sa femme, demeurant en la ferme de l'Evêché, paroisse de Sarron, constituent à Antoine de Marc une rente de 200 1. t. sur la ferme de Loisy en échange d'autres rentes, 21 août 1636 ; ratification par Françoise Le Clerc, 14 février 1637.
3° Jean Guyot, laboureur à Loisy, constitue à Antoine de Marc, seigneur de Montcrépin et du Lys, une rente de 14 l. t. sur sa maison et ses terres, 14 février 1641.
4° Pierre Dupuis de La Tour et sa femme déclarent posséder à Loisy « une maison manable consistant en un grand corps d'hostel et plusieurs autres bastimens, cour, le tout enclos de murs, jardin et clos à arbres et herbes... », avec 90 arpents de terre, « sur lesquelz héritages damoiselle Jeanne de Bucourt, veuve de Pierre de Rieux, écuyer, sieur dud. lieu, légalrice de deffuncte damoiselle Françoise du Sable, sa cousine germaine, qui avoit les

droictz ceddez par eschange de messire Anthoine de Marcq, chevalier, seigneur de Montcrespin, a droict de prendre par chacun an 200 1. t. de rente foncière... », 27 mars 1642.

5° Sommation à Pierre Dupuis et sa femme, demeurant à Loisy, de payer à Jeanne de Bucourt 430 livres pour deux années échues, 3 mars 1644. Transport de cette créance par Jeanne, demeurant à La Roche-Souville près Pluviers, à Nicolas Bailly, bourgeois de Paris, 5 mars 1644. Commandement fait à la requête de Bailly, 2 août 1645 ; transport de la créance à Antoine de Marc par Bailly, qui donne quittance, 3 août 1645.

6° Jeanne de Bucourt rétrocède la rente à Antoine de Marc, 15 septembre 1645 (« laquelle rente fait partie des cinq cens livres baillez et ceddez avec garantie par ledit sieur de Montcrespin à ladicte deffuncte damoiselle Françoise du Sable en contr'eschange d'une ferme et héritage qui appartenoient à ladicte damoiselle du Sable, scis à Moussy-le-Vieil et es environs, par contrat du 31 décembre 1638 » ; extrait du testament de Françoise du 19 septembre 1640).

***Acquisitions, échanges, ventes*.**

• Nicolas Le Louche, orfèvre et bourgeois de Paris, vend à Antoine de Chabannes tout ce qu'il possède à Dammartin, Eve, Lagny-le-Sec, Othis, Stains et autres lieux ; 21 septembre 1478 (copie de 1759).

• Jean du Poirier, écuyer, capitaine de Moret, vend à Jean de Chabannes, comte de Dammartin, baron de Toucy, de Tour en Champagne, seigneur de Saint-Forgeol (Fargeau), de Courtenay et des pays de Puisaye, une maison contenant plusieurs corps d'hôtel, étant en bonne valeur, en laquelle y a colombier, jeu de paume, cave, greniers et jardins, tenant aux douves des fossés du château de Dammartin, acquise par Jean du Poirier de Dimanche Jorrée et de Jean de Bezançon, son neveu ; cette cession faite en échange de deux moulins ruinés et de deux emplacements d'étangs à Montfermeil, dont un est situé au-dessous de la maison dudit du Poirier ; 28 février 1492 [1493] (vidimus du 30 juillet suivant).

• Philippe de Boulainviller acquiert par échange de Guillaume Deleaue, menuisier, et Philippe Deblangis, sa femme, « le droict qu'ilz disoient avoir à cause du bail faict par le prieur de Dampmartin en la moictié par indivis d'ung moulin à vent appelé le viel moulin dudict Dampmartin, qui fut et appartint à la prioré Saint Jehan de Dampmartin et de présent appartient à mondict seigneur au lieu dudict prieur... » ; 28 décembre 1529.

• Echange de terres entre Philippe de Boulainviller et Guillaume Thibault,

marchand à Dammartin, 4 mars 1529 [1530].
• Jean de Rambures et Françoise d'Anjou, qui, le 9 novembre 1543, avaient vendu trente arpents de terre à Mr Antoine Gorbie et Denise Chapuzet, sa femme, avec faculté de rachat, transportent ce droit à Pierre 'Damouresan, leur receveur à Dammartin, 28 août 1545.
Ratification par Philippe de Boulainviller de la vente de ces trente arpents à Pierre Damouresan, 27 juillet 1551.
Rachat par Anne de Montmorency de ces trente arpents de Jean et Pierre Damouresan, Renée Damouresan, femme d'Etienne Versigny, et Marguerite Damouresan, femme de Jean Blondel, enfants de Pierre Damouresan et de Marguerite Flory, juillet 1567,.
• Echange de terres entre le prince de Condé et Odette Guillier, veuve de Pierre Musnier, receveur du taillon en l'élection de Meaux, 10 octobre 1672.
• Mathieu Peziers, contrôleur et inspecteur du feu duc d'Orléans Régent, vend au duc de Bourbon le terrain pris dans son bois pour le percement des routes que le prince a fait faire dans son bois de Dammartin, 21 mars 1735.
• Echange de terres entre le prince de Condé et Honoré-Martin Landry, maître de la Poste aux chevaux de Dammartin, 20 février 1774.
• Vente de la ferme seigneuriale de Dammartin par le prince de Condé à César-Martin Richard, 2 janvier 1775.
• Vente de la démolition de la ferme dite d'En-bas à Montgé, 28 octobre 1781.

1-CA-003• ***Rentes sur le comté de Dammartin.*** Inventaire du XVIIIe siècle (cahier de 12 f.) et titres originaux.
• Accord entre Marie de Montmorency, dame de Beaussault, abbesse du Moncel, près Pont-Sainte-Maxence, et Antoine de Chabannes et Marguerite de Nanteuil, comte et comtesse de Dammartin, au sujet du paiement des arrérages d'une rente de 15 livres parisis léguée à l'abbaye du Moncel par Marie de Fayel, femme de Regnault de Nanteuil, seigneur d'Acy, 14 janvier 1468 [1469].
Quittance de 120 livres tournois donnée au nom des religieuses le 24 décembre 1470.
• Saisie des fruits du comté de Dammartin faite à la requête de Jean Guétier, prêtre, licencié en lois, écolier étudiant en l'université de Paris, en paiement d'une somme de 1092 1. 9 d. t. due par Jean de Chabannes, 24 avril 1495.
• Accord entre Jean de Chabannes et Jean Girault, bourgeois de Paris, au sujet du paiement des arrérages d'une rente de 20 1. p., 6 novembre 1496.

• Commission donnée au premier sergent royal pour contraindre Jean de Chabannes, comme seigneur de Villemomble, à payer au couvent de Notre-Dame des Carmes de Paris les arrérages d'une rente de 20 1. t., 9 mars 1497 [1498].

Assignation donnée à Thomas Sercle, fermier de la ferme de Villemonble, Simon Béru, fermier de la ferme de Garancières, et à Jean Guyot dit le Berger, fermier de la ferme de Lespinolle à Montfermeil, 13 novembre 1498.

• Quittance des arrérages d'une rente de 123 1. t. donnée à Jean de Chabannes par Geoffroy de La Croix, trésorier des guerres, fils et héritier de Guillaume de La Croix, gouverneur de Montpellier et baron de Castres, 28 août 1501.

• Faculté de rachat d'une rente de 100 1. t. vendue et constituée par Jean de Chabannes à Geoffroy de La Croix, seigneur de Ricquebourg, 4 décembre 1501.

• Louis Fouet, grenetier de Harfleur, clerc de Florimond Robertet, trésorier de France, cède et vend à Emond de Prie, comte de Dammartin, une rente de 96 1. t. à lui appartenant par transport de Geoffroy de La Croix, à qui Jean de Chabannes l'avait constituée le 18 juillet 1502 ; Gourtenay-en-Gâtinais, 25 avril 1507.

• Emond de Prie et Avoye de Chabannes, sa femme, vendent à Tristan de Sallezar, archevêque de Sens, une rente de 120 1. t. sur la terre et seigneurie de Champignelles ; Lyon, 31 mai 1509.

Actes de procuration et ratification, 1520 (copie collationnée le 26 août 1512, cahier de 8 f. de papier).

• Avoye de Chabannes reconnaît devoir 2.252 écus au soleil à Jacques de La Trémoille, seigneur de Bommiers, Conflans, Janzé et Neuvy-Pailloux, et lui constitue une rente de 160 1. t. sur le comté de Dammartin, 18 décembre 1512.

• Lettres royaux en forme d'exécutoire obtenues par Gabriel, baron d'Alègre et seigneur d'Oissery, et Charles Le Coq, président de la chambre des Monnaies, contre Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, pour raison de 50 1. 16 s. p. de dépens, 25 juin 1534. Exploit, 13 avril 1535.

Autres lettres royaux, 1er septembre 1535.

• Françoise d'Anjou, veuve de Philippe, vend 40 1. t. de rente à Philipppe Sevin, procureur en Parlement, veuf d'Anne Anthonis, et père de Philippe et Geneviève Sevin, 30 octobre 1536 (copie sur papier collationnée le 7 mai 1583).

• Jean Courtin, seigneur de Gournay-sur-Aronde, conseiller et auditeur en la Chambre des Comptes, Guillaume Courtin, seigneur de Rozay, avocat en Parlement, Claude Anjorrant, seigneur de Claye, conseiller en Parlement, mari de Geneviève Courtin, enfants et héritiers de Guillaume Courtin, notaire et secrétaire

du Roi, et de Geneviève du Bois, qui avaient acquis de Charles de Boulainviller la terre et seigneurie de Gournay-sur-Aronde appelée le fief Madame Jeanne de Gournay, quittent à Françoise d'Anjou, remariée à Jean de Rambures, une rente de 200 1.1. assise sur la terre et seigneurie de Verneuil-sur-Oise, en échange d'une rente de pareille somme qu'elle leur assigne sur le comté de Dammartin, 22 mai 1542 (copie sur papier collationnée le 29 octobre 1587).

• Accord avec Jean Le Saulnier, seigneur de Guignecourt, conseiller au Châtelet, au sujet du règlement d'une rente de 200 1. t. à lui constituée par Françoise d'Anjou en 1537, 23 mai 1542.

• Vente de 150 1. de rente à Jean Gattin, avocat en Parlement, 10 juin 1546.

• Remboursement de la sixième partie d'une rente de 600 1. vendue en 1537 à Guillaume Parent, 23 juin 1546.

• Clériadus de La Rosière, conseiller au Parlement, vend à Nicolas Berthereau, notaire et secrétaire du Roi et bailli de son palais à Paris, une rente de 100 liv. constituée en 1515 à Marguerite de Nyeul, de laquelle il a le droit, par Avoye de Chabannes, ainsi que les arrérages dus, 17 mai 1557 (copie sur papier collationnée le 30 juin 1567).

• Claude de La Croix, baron de Plancy, conseiller en la Chambre des Comptes, veuf de Louise de Harlay et père de Nicolas et Robert, mineurs, François de Sallezar, seigneur de Saint-Just, et Louise de La Croix, sa femme, Claude de La Croix, seigneur de Broncy, vendent au connétable de Montmorency une rente de 50 1. t. sur le comté de Dammartin, provenant de la succession de Louis de Harlay et de Germaine Le Gueur, seigneur et dame de Gézy et de Montglas, par contrat de partage fait le 28 février 1544 [1545] avec Jacques de Harlay, seigneur de Gézy et de Montglas, Christophe de Harlay, seigneur de Beaumont, Robert de Harlay, seigneur de Sancy, conseiller au Parlement, Louis de Harlay, seigneur de Saint-Aubin ; 1er juillet 1560.

• Claude Mangot, avocat en Parlement, et Geneviève Sevin, sa femme (fille de Philippe Sevin et d'Anne Anthonis), vendent au connétable 40 liv. de rente sur le comté de Dammartin, 26 mai 1565 (copie sur papier collationnée le 7 mai 1583).

• Jean de La Rosière, conseiller au Parlement, fils de Clériadus, vend au connétable dix années d'arrérages de sa rente de 100 1. sur le comté de Dammartin, 30 juin 1567.

• René de Boulainviller, baron de Gourtenay, et son frère Anne, déclarent que les 200 1. de rente sur le comté de Dammartin vendues au connétable par Jean Mathieu, seigneur de Belon-en-Brie, conseiller au Grand Conseil,

constituent la légitime d'Anne, que Mathieu a agi en leur nom, que la somme de 6.666 1. 13 s. 4 d. t. versée par le connétable a été reçue par eux « et appliquée a leur singulier profiîct pour retirer et rachepter cinq cens livres tournois de rente par lesdictz René et Anne de Boulainviller à messire Philippe de Boulainviller, leur frère aisné, venduz et transportez tant à Monsieur le président de Hacqueville que M[8] Jacques Amelot, lesquelz cinq cens livres tournois de rente avoyent esté baillez par ledict seigneur duc audict Anne de Boulainviller pour et au lieu desdictz deux cens livres tournois de rente de légitime... » ; 4 décembre 1556 (copie sur papier collationnée le 6 février 1596).

• Philippe de Boulainviller reconnaît devoir à Christophe de Thou, seigneur de Gély, président au Parlement, la somme de 2.700 écus d'or soleil, 7 janvier 1560 [1561] (copie collationnée le 27 août 1613).

• Perceval de Boulainviller, baron de Chanceaux, Préaux et Le Pin, vend au connétable 100 1. t. de rente, 1er août 1567.

• Anne de Boulainviller, comte de Gourtenay, vend à Olivier Le Fèvre, receveur général des finances extraordinaires et parties casuelles, ce acceptant par Jean d'Alesso, seigneur de Lezeau, son beau-père, 300 1. t. de rente, 23 juillet 1565.

• Michel Durif, marchand chaussetier et bourgeois de Paris, vend à Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, 100 1. t. de rente qui lui appartiennent comme ayant le droit d'Anne de Boulainviller, 28 mai 1568.

• Autres rachats de rentes provenant d'Anne de Boulainviller sur les 2.000 livres de rente à lui constituées par le connétable de Montmorency dans les contrats d'acquisition du comté de Dammartin ; transferts de ces rentes avant le rachat effectué par Madeleine de Savoie ; 1565-1574 (dix pièces).

• Rachat d'une rente de 150 1. constituée par Françoise d'Anjou sur le comté de Dammartin ; quittances données à Madeleine de Savoie par Jean Cathin, chauffe-cire héréditai de la Chancellerie de France, et consorts, 1571-1575 (quatre pièces).

• Madeleine de Savoie et son fils Henri de Montmorency, représentés par René Le Roullié, abbé et comte de Lagny, François d'Alesso, sieur d'Eragny, maître des Comptes, et Pierre Forestier, secrétaire de la connétable, vendent à Guillaume de Gourlay, sieur de Malassis, Vitry, Villeneuve et Ivry, 200 écus d'or soleil de rente sur le comté de Dammartin moyennant 2.400 écus d'or soleil, 8 avril 1581.
Les mêmes vendent à Jean Luillier, maître des Comptes, 166 écus d'or soleil et deux tiers d'écu de rente, l'écu valant 60 sols tournois, même jour.
Les mêmes vendent à Pierre Séguier, seigneur d'Autry, président au Parlement, 333 écus d'or soleil et un tiers de rente sur le comté de Dammartin, moyennant

4.000 écus d'or soleil qui seront affectés au paiement des dettes de défunt François de Montmorency, fils aîné de la connétable ; même jour.

Les mêmes vendent à Charles Tristan, auditeur en la Chambre des Comptes, 33 écus d'or soleil et un tiers de rente, 11 avril 1581.

Louis de Saint-Yon, avocat en Parlement, et Pierre Forestier, au nom de la connétable et de son fils Henri, vendent 133 écus d'or soleil et 20 sols tournois de rente à Christophe du Pré, écuyer, sieur de Passy, demeurant à Paris rue Garnier-Saint-Ladre, 26 août 1583.

Autre vente de même rente à Cécile Courtin, veuve de Robert de Beauvais, en son vivant contrôleur du domaine de la ville de Paris, même jour.

Vente d'une rente de *66* écus d'or soleil et deux tiers d'écu à Jean Chevallier, conseiller au Parlement, 2 septembre 1583.

Vente d'une rente de 83 écus et un tiers d'or soleil à Marie Bataille, veuve de Pierre Desoulefour, conseiller au Parlement et président aux Enquêtes. 3 septembre 1583.

• Rente de 600 1.1. sur le comté de Dammartin provenant d'Anne et René de Boulainviller et appartenant à Antoine de Launay, seigneur de « Bezegnière en la paroisse de Pirmil au Maine », et à Catherine Cornu, sa femme.

Arrêt du 19 août 1581 condamnant la connétable à payer les arrérages.

Quittances données à la connétable par Félix de La Mothe Le Vayer, avocat en Parlement, au nom d'Antoine de Launay, 24 juillet 1584 et 18 janvier 1585.

Quittance donnée par René de Launay, 23 juillet 1586.

Règlement de compte entre le duc de Montmorency et Jean Aubert, seigneur de La Bouverie, avocat au siège présidial d'Angers, au nom et comme procureur de René de Launay, frère d'Antoine et héritier de son neveu René, 15 septembre 1598.

• Rente de 66 écus d'or soleil et 40 sols tournois constituée par Madeleine de Savoie à l'abbaye de Saint-Denis sur le comté de Dammartin le 27 août 1583 et rachetée par elle le 25 novembre 1584 (trois pièces).

• Vente par Madeleine de Savoie et son fils Henri de Montmorency de 283 écus d'or soleil et un tiers de rente à Antoine de Saveuse, conseiller au Parlement, 3 septembre 1583.

Arrêt du Parlement qui condamne Charles de Montmorency, amiral de France, seigneur de Damville, à payer la rente, pour la portion qui lui compète, à Louis de Saveuse, sieur de Bougainville, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, légataire universel d'Antoine, 28 août 1598.

Rachat de la rente par le connétable Henri de Montmorency, 15 avril 1610.

• Pouvoir donné par Denis Godefroy, avocat au parlement de Paris, alors à Strasbourg, à son fils aîné Théodore pour toucher les rentes qui lui appartiennent tant du chef de Denise de Saint-Yon, sa femme, fille et héritière de Jean de Saint-Yon, que de son propre comme héritier de Léon Godefroy, son père, etc. ; parmi lesquelles rentes une de 25 livres sur le comté de Dammartin ; 7 janvier 1604.
• Charges du comté.
Deux quittances d'Anne de Thou, abbesse de Saint-Antoine-des-Champs, 1573, 1575. Trois quittances de Roch de Montpellier, chapelain de la chapelle Saint-Eloi en l'église de Luzarches, 1573, 1575, 1577.
Deux quittances de C. Hennequin, maître des Requêtes, 1576. Deux quittances de Catherine Pichonnat, veuve de Jean Dolé, bourgeoise de Paris, 1576, 1579.
Deux quittances de Jacques Broussel, avocat en Parlement, 1579, 1580.
Une quittance de Guillaume Cadier, notaire au Châtelet, 1580.
Deux quittances d'Augustin Morely, conseiller du Roi en la justice de son Trésor, 1579.
Trois quittances d'Antoinette de Balsac, abbesse de l'église et abbaye « Notre-Dame du Footel dit le Bois-aux-Dames lez Malnoue », 1573, 1575, 1577.
Deux quittances au nom de l'Hôtel-Dieu de Paris, 1575, 1580.
Certificat de paiement fait à l'abbesse de Ch elles, 1625.

1-CA-004• Lettres d'Antoine Flory, seigneur du fief du Parc de Lessart, procureur fiscal et garde des sceaux aux contrats du comté de Dammartin, notifiant une transaction passée au sujet des enfants mineurs de Pierre Dubois, marchand à Dammartin, 29 novembre 1538 (parchemin ayant servi de couverture à un registre qui a été relié à neuf).
• Six sentences de Jean Gosset, bailli de Dammartin, condamnant des censitaires à payer les droits dus au seigneur, 1672-1674.
• Lettres de Michel Guénot, bailli de Villeneuve-sous-Dammartin pour Madeleine de Louvencourt, veuve de François Petit, seigneur de Passy, Ravanne, etc., conseiller du Roi en ses Conseils, dame dudit Villeneuve, notifiant un contrat entre particuliers, 20 avril 1675.
• Décisions du Conseil du prince de Condé au sujet de concessions de terrain, 1681, 1683.
• Inventaire de quarante-et-une concessions à titre de cens et rente faites par le prince de Condé de 1745 à 1779.
Actes originaux de ces concessions, avec mémoires et lettres à l'appui.

Autres concessions de 1780 à 1788 (douze pièces).
• Mémoires sur les offices du comté de Dammartin, XVIIIe siècle.
Rapport de J. B. Dupré, procureur fiscal, 1741.
Arrêt du Parlement qui fait défense à Gabriel Trichet, avocat au Parlement, d'exercer la fonction de procureur postulant au bailliage de Dammartin, 27 mai 1758 (imprimé de 8 p. in-4°).
Commissions d'offices, 1784-1788.

Tabellionnage de Dammartin.

• Droit de tabellionnage extrait des procès-verbaux d'adjudications et baux généraux du comté de 1555 à 1742.
• Jean de Chabannes, comte de Dammartin, donne à Jeanne Bénédicité, sa filleule, fille de son valet-de-chambre Martin Bénédicité, sa vie durant, les profits et émoluments des offices de tabellionnage et greffe du comté de Dammartin, 12 mars 1500 [1501].
Confirmation de ce don par Suzanne de Bourbon, femme de Jean, 13 mars (copie collationnée le 11 avril 1504).
Procès entre Martin Bénédicité au nom de sa fille, âgée de vingt ans, et Suzanne de Bourbon, veuve de Jean de Chabannes, 1504-1505 ; continué par Antoine de Choisy, mari de Jeanne Bénédicité, janvier 1505 [1506], contre Emond de Prie et sa femme, comte et comtesse de Dammartin.
Bail des greffe et tabellionnage à Claude Corbie.
Transaction par laquelle Emond de Prie confirme à Antoine de Choisy, marchand à Dammartin, la jouissance du greffe et clergie de prévôté, la vie durant de Jeanne Bénédicité et dix ans après sa mort si Antoine survit à sa femme ; ceux-ci abandonnent au comte le tabellionnage et greffe du bailliage moyennant une indemnité de 200 livres tournois ; fait et passé au château de Dammartin le 5 juillet 1506, en présence d'Antoine de Sorbies, gouverneur de Dammartin, Jean de Prégrimault, gouverneur de Courtenay, Antoine Chantereau, receveur, et Guy Flory, procureur du comté.
Cahier de 28 f. de papier contenant la copie (du temps) des pièces suivantes : Antoine de Choisy, praticien à Dammartin, et Jeanne Bénédicité, sa femme, cèdent à Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, le greffe et clergie de la prévôté moyennant une rente de 10 livres tournois, 7 août 1522 ; pièces de procédure pour le paiement de dix années d'arrérages de la rente à Denis de Choisy, écolier à Paris, fils et héritier d'Antoine et de Jeanne : commission du prévôt de Paris au premier sergent à cheval au Châtelet, 2 octobre 1532 ; exploit du 22 janvier 1533 ; lettres royaux du 14 mai ; exploit d'ajournement, 19 mai ;

défaut par Philippe de Boulainviller, 23 mai ; sentence du prévôt de Paris ordonnant contrainte et saisie, 30 mai ; exploit de ladite sentence, 4 juin.
Original sur parchemin de la transaction du 7 août 1522.
Original sur parchemin des lettres royaux du 11 avril 1534 obtenues par Philippe de Boulainviller au sujet de l'appel par lui interjeté contre Denis de Choisy ; il les présente au Parlement et demande audience, 15 avril.
• Le 26 août 1514, Avoye de Chabannes, pour récompenser « les bons et louables services faiz à feue madame Jehanne de France, sa grant mère, contesse de Roussillon, baronnesse de Mirebeau et dame de Valoignes et d'Usson, par Jehan Scaulne, son serviteur domestique et appoticaire », lui avait baillé à ferme, sa vie durant, les offices de tabellionnage et greffe du comté de Dammartin moyennant 100 sols tournois par an.
Par acte du 16 janvier 1523 [1524] passé à Blois, Jean Scaulne renonce à son droit de bail et le remet à Philippe de Boulainviller moyennant la somme de 100 écus d'or, sans compter les reprises à faire sur Antoine Corbie, que Jean Scaulne avait commis à l'exercice desdits offices.
• Madeleine de Savoie baille à ferme le tabellionnage de Dammartin à Jean Lecœur, moyennant 187 écus soleil et demi par an, revenant à 562 1. 10 s. t., 28 décembre 1583.
• Titres originaux du notariat royal de Dammartin, dont le premier titulaire est Jacques Arnoul, 1587-1588 (sept pièces).
Par acte du 15 octobre 1637, Jacques Arnoul remet aux mains du Roi l'office de notaire royal pour être réuni et incorporé à l'office de tabellion royal à Dammartin, moyennant une indemnité de 400 livres tournois dont il donne quittance le 23 octobre (Louis XIII jouissait alors de Dammartin et de Chantilly, confisqués en 1632 sur Henri de Montmorency).
• Procès contre Antoine Baillet, praticien à Mitry, à qui il est fait défenses de passer aucun contrat dans l'étendue du comté de Dammartin, soit comme substitut ou autrement, 1598.
• Baux de l'office de notaire et tabellion, 1634-1733.

1-CA-005• Baux du greffe, 1624-1779.
Titres et baux des droits de boucherie, 1506-1771, de prisée, 1619-1779, de banvin, 1497-1778, de chargeage et déchargeage des vins, 1670-1769, de langayage des porcs, 1751-1761, de péage et travers, 1734-1785, de minage, 1779, de coutume, 1769.
• Voiries et fruits des voiries, 1770-1789.

• Amendes, frais de justice, 1741-1789.

• Réformation du terrier, 1780.

• Création du marché franc de Dammartin, 1634.

• Titres et baux des droits de hallage, mesurage, chargeage et déchargeage des grains, 1476-1782.

• Halles de Dammartin, 1814-1849.

1-CA-006• Etat des baux généraux du comté de Dammartin.

• Baux généraux, de 1496 à 1742.

• Baux de la ferme de Dammartin, 1551-1775, de trente arpents de terre, 1568-1576, de la place de la cour du château, 1672, du pâtis de la garenne et du jardin Madame, 1568-1706, du moulin Neuf, 1567-1649, du moulin du bois du Jard, 1711-1784, du moulin de la Justice, 1711-1768, du moulin de la Gorbie, 1733-1779.

• Baux de terres à Eve, 1733-1778, à Loisy et Beaumarchais, 1769-1777, à Montagny, 1761-1769, à Thieux, 1761-1771.

• Bail d'un jardin à Moussy, 1769.

• Baux d'une ferme à Beaumarchais, 1473-1526.

1-CA-007• « Registre des assizes et réceptions des foy et hommaiges des fiefz tenuz et mouvans de la comté de Dammartin », 21 et 22 mars 1551 [1552] (cahier de 12 f.).

« Extraits des registres contenant l'appellation faicte au siège du bailliage de Dampmartin des officiers inférieurs et sujets dudit bailliage aux présentations des assises tenues » le 27 novembre 1662, le 21 avril 1664, le 10 novembre 1668, le 16 décembre 1669, le 16 novembre 1671, le 14 décembre 1672, le 13 novembre 1673, le 27 janvier 1675, le 2 mars 1676, le 19 juillet 1677, le 14 novembre 1678, et le 14 juin 1723.

Procès-verbaux des assises du comté de Dammartin tenues de 1744 à 1757.

• Bois du comté.

Bois au-dessus du vivier de Beaumarchais ; procès entre Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, Jean Le Bouteiller, seigneur de Moussy, et Louis de Harlay au sujet de la justice de ce bois, 1486 (dix pièces).

Vente de bois, ordonnance signée par Jean de Chabannes, 7 mars 1408 [1499].

Quatre pièces d'un procès entre le comte de Dammartin et Jean Bochart, conseiller au Parlement, seigneur de Gompans, au sujet de deux pièces de bois sises en Nerval, 1498.

Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, tant pour lui qu'au nom d'Avoye

de Chabannes, veuve de Jacques de La Trémoille, et au nom de Françoise d'Anjou, « sa fiancée et future épouse », vend à Claude Robineau, veuve de Jean Vivien, maître des Comptes, une pièce de bois de cent arpents appelée la Grande Tellière, sise entre Saint-Mard et Montgé, 25 avril 1521.

Ventes des coupes de bois du comté de Dammartin, 1547, 1550, 1568, 1575, 1576, 1584, 1587, etc. ; ordonnances, arpentages, pièces comptables, 1571-1602.

Trois plans de bois.

Visite générale des bois du comté, 1752.

« Jugement de la Table de Marbre au souverain, portant règlement pour la gruerie du comté de Dammartin, tant à l'égard des propriétaires fonciers des bois dépendans de cette gruerie que des officiers qui l'exercent ; du 30 juillet 1761 » (imprimé de 22 p. in-folio et copie manuscrite).

Huit pièces relatives à la vente des bois, 1762-1768.

Etats et quittances de solde des officiers de la gruerie, 1727-1762.

Bois de particuliers en gruerie, XVIIIe siècle.

• Etats de ventes de bois, 1776-1791.

1-CA-008• Minute de la carte du comté de Dammartin, XVIIIe siècle.

• Bornage entre les terroirs de Saint-Soupplets, Lessart et Marchemoret, 1756 ; pièces annexes, extraites du terrier, 1481-1635.

Bornages entre Dammartin et Moussy, 1487 et 1770 ; entre Dammartin et Longperrier, 1771 ; entre Dammartin et Montboulon (fief de Saint-Gobert à Saint-Soupplets), 1779.

1-CA-009• Bornages entre Dammartin et les domaines de Lessart et Rouvres, 1773 ; entre les seigneuries de Vinantes et de Vineuil, 1772 ; entre les terroirs de Longperrier et de Villeneuve, 1771 ; entre Dammartin et Othis, 1770 ; entre Dammartin et Thieux ; entre les seigneuries particulières de Montgé, Lessart, Rouvres et Dammartin d'une part, et la seigneurie de Lessart d'autre part, 1770 ; entre les terroirs de Ver et de Loisy, 1733-1755 ; entre Saint-Soupplets et Gesvres, 1731-1761,

• Régie, XVIIIe siècle.

• Orage de grêle du 13 juillet 1788.

1-CA-010• Comptes des régisseurs Chantepie et Lavollée, 1776-1788.

1-CA-011• Lettres de terrier, 1656-1737.

• Inventaire des aveux des fiefs relevant de Dammartin, XVe siècle (cahier de 10 f.).

Autre inventaire d'aveux, XV[e] siècle -(cahier de 10 f.).

« Réception de foy et hommage des fiefz tenuz et mouvans de la conté de Dammartin, faictes et receues par monsr Philippes de Boulainviller, conte de Dampmartin, vicomte de Dreux, baron de Préaulx et Champignelle, le seiziesme jour d'aoust mil cinq cens dix sept... » (cahier de 10 f.).

Trois états des fiefs de Dammartin, XVIe et XVIIe siècles.

Saisies féodales de fiefs en 1567 et 1568 (cahier de 24 f.).

Plusieurs états des fiefs de Dammartin, XVIIIe siècle.

• « Extrait des titres des ***fiefs du chapitre de Notre-Dame de Dammartin***, situés audit Dammartin, à Saint-Mard, à Rouvres et es environs » (XVIIIe siècle, titres de 1481, 1486, 1494, 1726 à 1776).

« Inventaire des titres de la fabrique Nostre-Dame de Dampmartin », XVIIe siècle (56 f.).

« Extrait des titres et pièces communiquez en exécution de la délibération du Conseil de S. A. S. Mgr le prince de Condé du 21 aoust 1749 par M[rs] du Chapitre de l'église collégialle de Notre-Dame de Dammartin » (4 f., titres de 1428, 1459, 1481, 1486, 1593, 1600, 1617, 1623, 1665, 1704, 1713, 1725, 1735, 1743).

Fondation et dotation de l'église collégiale par Antoine de Chabannes, 30 janvier 1480 [1481] (copie du temps, délivrée par Pofficial de Meaux).

Autre copie du XVIe siècle, avec la copie de la transaction passée le 17 février 1488 [1489] entre Jean de Chabannes et Jean Babute, prieur-curé commendataire du prieuré et curé de Saint-Jean de Dammartin, pour lui et au nom de l'abbé Guillaume et des religieux du monastère de Saint-Martin de Ruricourt dit au Bois au diocèse de Beauvais, de l'ordre de Saint-Augustin.

Déclaration des revenus assignés à la collégiale, 1486 (copie de 1606).

Bref du pape Sixte IV, qui, en faveur d'Antoine de Chabannes, désunit du prieuré de Saint-Jean la chapelle de Sainte-Marie de Dammartin et l'érigé en collégiale, 7 avril 1483 (copie faite par Nicolas Dardet, garde des archives du prince de Condé, le 4 mars 1732, d'après la p. 263 du tome II de *l'Histoire de l'église de Meaux* imprimée en 1731).

Autre copie par Dardet d'un extrait de la ratification de Jean de Chabannes le 17 février 1489.

Autre extrait de ce dernier acte, copié en 1662.

Accord et transaction entre Jean de Chabannes, Guy Baudreul, abbé de Saint-Martin

de Ruricourt, Jean Baudreul, prieur de Pomponne, Jean Babute, prieur-curé de Saint-Jean de Dammartin, et les chanoines de la collégiale de Notre-Dame de Dammartin, 3 mai 1494 (copies de 1555 et de 1618).

Fondation et dotation d'une chapelle dans la collégiale par Oudin Ferry et Catherine de Saint-Pol, sa femme, 7 juillet 1515 (copie du XVIIIe siècle).

Déclaration des biens de la fabrique, 1639.

Bail de la ferme de Saint-Mard, 1660.

Compromis passé entre les chanoines et les habitants de Dammartin en vue de l'arrangement des procès soulevés à propos de l'entretien de l'église et autres sujets, 13 août 1672.

Etat des réparations à faire au chœur de l'église, 1743.

Arrêt du Parlement qui ordonne que les revenus de Ja chapelle Saint-Jacques dite de Ferry seront réunis au chapitre de la collégiale, 15 mars 1765.

Concession par le prince de Condé d'un peiit terrain pour la création d'un cimetière destiné aux membres du chapitre, 20 décembre 1784.

• Inventaire des titres du *fief du Prieuré de Saint-Jean à Dammartin,* XVIIIe siècle (titres et pièces de 1185, 1228, 1293, 1529, 1579, 1595, 1661, 1666, 1726, 1740 et 1741).

Charte donnée par Aubry, comte de Dammartin, sa femme Mathilde et son fils Renaud, comte de Boulogne, en faveur de l'abbé de Saint-Martin de Ruricourt, du prieur et des chanoines de l'église de Dammartin, 1185. Echange entre Philippe et Mathilde, comte et comtesse de Boulogne, et l'abbé de Saint-Martin de Ruricourt, octobre 1228 (copies du XVIIIe siècle).

Délibérations du Conseil des princes de Condé au sujet de censives du fief du prieuré de Saint-Jean et de prérogatives du prieur, 27 décembre 1673, 20 décembre 1675, 8 janvier 1676, 28 août 1726, 17 janvier 1781.

• ***Fief de Jacob Guibert*** ou du Colombier à Mitry, appartenant au chapitre de Dammartin.

Délibération du Conseil du duc de Bourbon au sujet du service féodal du fief, 22 août 1730.

Transaction entre le prince et les chanoines, 29 janvier 1734.

Fiefs divers à Dammartin.

• Aveux de Guillaume de Nasement, 1326, de Renaud de Malassis, des héritiers de Jean de Malassis, de Gautier de Malassis, s. d. (xive siècle), de Gautier de Malassis, 17 juin 1339.

• Aveu de Buissel Coyneur, 1356.

• Fief de Tempot au terroir de Dammartin.

Aveu présenté à Gautier d'Aunay, écuyer, par Nicolas Braque, chevalier, seigneur de Saint-Maurice-sur-Aveyron et de Boissy-sur-Traine, conseiller et maître d'hôtel du Roi, « lesquiex choses furent Jacques Touzet », 24 juillet 1388 (nota du XVe siècle : « C'est à présent tenu de monsr de Dampmartin »).
Aveu du même fief, présenté au comte de Dammartin par Jean Maillart, bachelier en lois, 16 juillet 1398.
• Fief de plusieurs pièces de terre et de 15 s. p. de cens.
Deux aveux de Jean Maillart, bourgeois de Paris, 12 juillet 1367 et 14 juin 1380.
• Fief composé d'une maison à Dammartin et de plusieurs pièces de terre. Aveu de « Gieffrin » Blomme, 25 juin 1393.
Aveu par noble homme Jean Maillart, bachelier en lois, de 6 livres parisis de rente acquises de « Gieffroy » Blomme et de Jeanne, sa femme, 16 juillet 1399.
• Regnault de Nanteuil, comte de Dammartin, reçoit en foi et hommage Jean de Montengny (Montagny), écuyer, et Guillaume Maillart, demeurant à Provins, pour un fief séant à Dammartin qui fut à Jean Fourcy, puis à son gendre Jean de La Tournelle, chevalier, et qui appartient « aux diz escuiers de droicte ligne », lequel fief consiste en plusieurs masures et jardins à Dammartin, en 40 s. p. de droit cens, et en 52 arpents de bois au carrefour d'Allemagne, tenant au parc de Lessart ; 3 juin 1438.
• Autre aveu du même fief par Jean de Montigny (Montagny) le jeune, écuyer, seigneur de Lunain-en-Brie, écuyer d'écurie du Roi, s. d.
Autre aveu de Jean de Montegny (Montagny), écuyer d'écurie du Roi, seigneur de Montegny-Sainte-Félice (Montagny-Sainte-Félicité), « mil quatre cens soixante et le jour du mois de…»
• Déclaration du fief de Charles Culdoue, s. d. (XVe siècle).
• Déclaration du fief qui appartient à la veuve et aux héritiers d'Adam Barthélémy, procureur du Roi au bailliage de Senlis, s. d. (XVe siècle).
• Cahier de 10 f., écrit le 2 janvier 1530 [1531], contenant la copie de documents de 1511 et 1512 : contrats de vente et acquisition des biens qui furent à Anjorane Teste, veuve de Pierre Rousselet, procureur au Parlement ; maison du Pourcelet à Dammartin, avec terres, bois, cens, et maison à Lagny-sur-Marne ; bail à ferme de la maison et des terres du Pourcelet, consenti par Jean Teste, seigneur de Coupvray-en-Brie, à Philippe Bajart, laboureur à Dammartin.

1-CA-012.

• ***Fief de la Thuillerie près Dammartin.***
• Inventaire des titres du fief de 1580 à 1766.
• Copie, faite en 1733, de trois aveux et dénombrements du fief présentés au comte

de Dammartin par : Mathieu Coignet, conseiller du Roi, maître des Requêtes de son Hôtel, naguère son ambassadeur es ligues des Suisses et Grisons, 30 décembre 1580 ; Mathieu Coignet, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, 21 octobre 1608 ; Louis Chesnelong, conseiller du Roi et commis en chef de son Conseil privé, 10 novembre 1683.

• David Le Roy, seigneur d'Othis, cède à Gaspard Goignet, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, ambassadeur extraordinaire en Hollande, seigneur de La Thuillerie, baron de Courson (près Auxerre), seigneur de Brégy, absent et représenté par Antoine de Marc, sieur de Montcrépin, les droits de seigneurie et de censives qui lui appartiennent à cause de sa seigneurie d'Othis sur des héritages possédés par Gaspard Coignet, 20 avril 1641.

• Henri Coignet de La Thuillerie, comte de Courson, vend la terre et seigneurie de La Thuillerie à Louis Chesnelong, commis en chef au greffe du Conseil privé, 6 février 1665. Rachat par Henri Coignet de rentes constituées par son père Gaspard et son oncle Marc, mai-juin 1665 (copies du temps en un cahier de 10 f.).

• Décret volontaire, 10 mars 1667 (imprimé de 6 f.).

• Mesurage d'une pièce de terre dite le jardin Madame, située entre le fossé du château de Dammartin et le chemin de La Thuillerie, 20 septembre 1677.

• Délibération du Conseil du prince de Condé du 19 avril 1684 au sujet du blâme de l'aveu présenté par Louis Chesnelong le 10 novembre 1683.

Autre délibération qui autorise les officiers de Dammartin à recevoir l'aveu présenté par le feu s[r] Chesnelong, 11 mai 1689 (celui-ci laissait une veuve, Louise Meusnier, qui donna La Thuillerie à son fils Louis lorsqu'il épousa Anne-Françoise Larcher par contrat du 19 juin 1706). •

• Louis de Chesnelong, commis en chef du greffe du Conseil d'Etat et privé, vend La Thuillerie à sa sœur Marie-Thérèse, femme de Pierre-Richard du Pay de Qourtemanche, ancien exempt des Gardes du corps du Roi, 27 octobre 1723.

Lettre et mémoire des officiers de Dammartin sur la consistance de la terre et seigneurie de La Thuillerie, 8 novembre.

Autre mémoire imprimé, intitulé « Etat du fief et maison seigneuriale de La Thuillerie sous Dammartin ».

• Délibérations du Conseil du duc de Bourbon sur le droit de quint et sur l'érection en fief de 34 arpents de terre en roture qui font partie du parc de La Thuillerie, 19 novembre 1723 et 1733.

• Arpentage et plan du fief de La Thuillerie, 3 septembre 1734. Aveu et dénombrement, 15 février 1735. Réception de l'aveu, 28 juillet.

• Testament de Marie-Thérèse de Chesnelong, 31 août 1742 (elle mourut le lendemain ; elle lègue ses biens à Anne-Elisabeth du Fay de Courtemanche, femme de Charles-Antoine de Recusson, demeurant à Châteauneuf-en-Thimerais, et une rente de 1.200 livres à Louis de Chesnelong, son frère). Celui-ci consent à l'exécution du testament, 20 septembre. Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du droit de rachat, 6 septembre et 1er décembre 1742.

• M. et Mme de Recusson, demeurant ordinairement en leur château de Marcouville-en-Thimerais, vendent le fief, terre et seigneurie de La Thuillerie à Louis-Claude Boyvin d'Hardancourt, 11 juillet 1759.

Aveu et dénombrement, 10 septembre 1766.

Inféodation de terrains achetés par Boyvin d'Hardancourt, 13 février 1773.

Concession à lui faite du jardin Madame à titre de cens, 23 octobre 1779.

• Ses enfants, Armand-Louis et Aimée-Louise, femme de Jacques Brillon de Jouy, vendent La Thuillerie à Claude-Jean-Michel Dumetz de Rosnay, maître des Requêtes, et à Armande-Catherine-Claudine Le Tellier, sa femme, 27 mai 1786 ; délibérations du Conseil du prince de Condé à ce sujet, 24 et 31 mai.

Fief de l'hôtel de Gesvres à Dammarlin.

• Le prince de Condé permet au duc de Gesvres de « prendre des terres autour du château pour faire porter dans une maison qu'il a acquise proche dudit château, et d'enclaver la rue joignant sa maison, appelée la rue des Bagues, à condition d'en rendre une autre en même état vis-à-vis la rue qui va derrière Notre-Dame », 16 janvier 1677.

• [Erection en fief de l'hôtel de Gesvres, 21 mars 1677].

• M. Turgot de Saint-Clair et les autres directeurs des créanciers des successions de Léon Potier, duc de Gesvres, et de Marie-Françoise-Angélique du Val, sa femme, vendent l'hôtel de Gesvres à François Baillet, marquis de Vaulgrenant, et à Marie-Gabrielle Le Clerc, sa femme, 9 juillet 1711.

• Mémoire des officiers de Dammartin contre Mme de Vaulgrenant, devenue veuve, au sujet du droit de fief ; délibération du Conseil du duc de Bourbon qui déclare qu'elle ne doit rien, 28 mars 1730.

• Sentence du Châtelet de Paris par laquelle Marie-Anne de Beausse, veuve de Nicolas Destas, bourgeois d'Orléans, s'est rendue adjudicataire à titre de licitation de l'hôtel de Gesvres, tenant d'un côté au chemin qui conduit de Dammartin à Eve et Senlis, d'autre au jeu d'arc et aux héritiers Mérault, par derrière à la dame Damoresan, et par devant sur la rue des Barres, 31

décembre 1736.
Mesurage du fief, qui contient 5 arpents 5 perches un quart, y compris les bâtiments, à la mesure de 20 pieds pour perche et de 100 perches pour arpent ; 8 avril 1737.
Foi et hommage, 10 avril.
• Foi et hommage de Marie-Anne Destas, fille de Marie-Anne de Beausse, 4 juillet 1739.
• Elle vend l'hôtel de Gesvres à François-Alexis Le Ruit de Sève, curé de Marchemoret, à Edmond Le Ruit de Sève, exempt des gardes du corps du Roi, demeurant à Dammartin, à Marie, Jeanne-Marguerite et Marie-Françoise Le Ruit de Sève, filles majeures demeurant audit Dammartin, 26 août 1765.
Fixation du droit de quint, 28 novembre 1765.
Foi et hommage, 20 janvier 1766.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé relatives à la vente de l'hôtel de Gesvres faite le 25 mai 1786 par Mme Le Ruit de Sève à Antoine-Nicolas Gravier, marchand mercier à Paris, 12 juillet et 6 septembre 1786.
• Vente par Gravier à Louis-Catherine Boucher d'Orsay et à Marie-Marthe Boyer, sa femme, 13 juillet 1791 ; liquidation des droits, 20 juillet.

Maison de la Corbie (ferme et terres près de Dammartin).

• Armand Souard, officier de la duchesse d'Orléans, son fils Joseph-Armand, sa fille Anne-Angélique, femme de François Duprat, seigneur des Cornets, exempt des gardes du corps du Roi, et Dominique Souard, vendent la Corbie à Claude de Mollart, sieur de Dieu-Lamant, à Augustin-François de Mollart, s^r du Plessis, et à Paul-Louis de Mollart, frères, 31 mai 1697.
M. de Dieu-Lamant rachète les parts de ses frères, 9 juillet 1709 et 21 mai 1711.
• Le s^r du Plessis, propriétaire de la Corbie, est autorisé à prendre deux pieds et demi de terre sur le chemin pour la construction de deux tourelles, 30 novembre 1714.
• Délibération du 8 août 1730 autorisant l'érection en fief de la maison de la Corbie, acquise de M. Mollart par Claude-Gédéon du Metz, président en la Chambre des Comptes, le 20 août 1729.
• Deux plans de la Corbie.
• Droits dus pour les ventes de l'enclos de la Corbie : 58 perches vendues par le président du Metz à l'abbé de Messac, chanoine de la collégiale de Dammartin, qui les a vendues au s^r Bontemps, et celui-ci au sieur Barré, orfèvre à Paris, en 1770 ; le reste de l'enclos, contenant 8 arpents 75 perches, vendu par le président de Rosnay, fils et héritier du président du Metz, à M. Cellier, avocat au

Parlement, le 9 janvier 1771 (délibération du 7 mai 1772).

Fief de Longperrier à Eve.

• Aveux et dénombrements présentés au comte de Dammartin par : Guillaume Escuacol, dimanche après la Saint-Barnabe 1326 ; Guillemin de Berron (Baron ?), 6 juin 1339 ; Perrenelle Escuacol, dame de Chatou, septembre 1351 ; Guy de Jagny, écuyer, à cause de Charlotte du Bois, sa femme, 18 septembre 1399 (copie du XVIe siècle).

• [1445, Jean de Montigny, héritier de Marguerite du Bois].

• Jugement du bailliage de Senlis adjugeant à Marie, veuve d'Adam Barthélémy, les maisons, terres et biens que la demoiselle de Longperrier avait à Lagny-le-Sec et à Eve-sous-Dammartin ; 16 mai 1472.

• [16 avril 1526, souffrance accordée aux enfants de Guillaume Barthélémy. 1577, Jérôme Barthélémy, secrétaire de la chambre du Roi. 1619, Nicolas Barthélémy, conseiller au Parlement.]

• Déclaration du fief, signée « Barthélemi », s. d. (XVIe siècle).

• Aveu de Nicolas Barthélémy, conseiller au Parlement, seigneur d'Eve et du fief de Longperrier, 24 mai 1035 ; réception de l'aveu, 13 septembre.

• Aveu de Claude-Gédéon du Metz, président en la Chambre des Comptes, seigneur d'Eve, Montifault, Longperrier, Chambourcy et autres lieux, 17 janvier 1721 (il avait acquis ces fiefs, le 13 avril 1714, de Jean Barthélémy, seigneur d'Eve, de Nicolas-Pierre Barthélémy, seigneur de Bissy, et de Jeanne de La Madeleine de Ragny, sa femme).

• [Foi et hommage de Claude-Gédéon-Denis du Metz, comte de Rosnay, président honoraire au Parlement, 5 septembre 1766].

Fief de Montifault à Eve.

• Aveux et dénombrements par : Pierre de Fresnes, demeurant à Louvres-en-Parisis, 24 juillet 1399 ; Oudin Le Tavellier, demeurant à Chambourcy, 23 novembre 1399, 17 août 1403 ; Jean Le Pelletier, marchand de bétail à Dammartin, 9 mai 1410 (fief qui « fut jadis à Oudin Le Tavellier, escuier, et depuis aux religieuses, prieuse et couvent de Saint Louys de Poissi... ») ; Henri Le Pelletier, bourgeois de Paris, 31 juillet 1476.

• Foi et hommage par Jacques Le Picart, avocat en Parlement, donataire de Jean Baudry, avocat, 20 juillet 1519.

Foi et hommage par Jean Le Picart, seigneur du Plessis, de Perrigny en Brie, de Revigny et de Montifault, pour lui et au nom de ses frères et sœurs, héritiers de Jeanne Baudry, leur mère, 20 mars 1551 [1552] ; aveu et dénombrement, 14 juin 1554.

• Aveu de Jean Lescuyer, bourgeois de Paris, qui a acquis le fief de Jean Le Picart, seigneur du Plessis, avocat général au Grand Conseil, et d'André Le Picart, avocat au Parlement, 30 juin 1575 (original, et copie de 1579).
• Aveu de Jacques de Pleurre, maître des Comptes, héritier pour moitié, à cause de Marguerite Lescuyer, sa femme, de Jean Lescuyer et de Marie Parent, seigneur de Montifault par partage fait avec son beau-frère, Jean Lescuyer, maître des Comptes ; 22 février 1597 (original, et copie du XVIIe siècle).
• François Lescuyer, maître des Comptes, héritier de Jean, son père, présente aux officiers du bailliage de Senlis, le 21 avril 1637, et aux officiers de Dammartin, le 8 août 1639, l'aveu du fief de Montifault, par lui baillé le 9 mars 1637.
• Aveu et dénombrement d'Adam-Pierre et de Jean Barthélémy, fils et héritiers de Jean Barthélémy, auditeur en la Chambre des Comptes, et de Geneviève Legrain, 31 octobre 1671.
• Aveu et dénombrement par Claude-Gédéon du Metz, 17 janvier 1725 ; blâme de l'aveu, 23 décembre 1734 ; réception, 24 janvier 1735 ; protestation du président du Metz, 7 mars.

Fief de la Pierre à Eve.

• Aveux et dénombrements présentés par : Milles Lombart, marchand et bourgeois de Paris, au nom et comme procureur de Marguerite Le Pelletier, bourgeoise de Paris, héritière en partie de Jean Le Pelletier, son père, 15 juillet 1503 ; Milles Lombart le jeune, fils de Milles Lombart, marchand épicier, bourgeois de Paris, et de défunte Jeanne de La Feucherie, et héritier de Marguerite Le Pelletier, son aïeule maternelle, 23 août 1527 ; Jacques Le Congneux, procureur au Parlement, qui a acquis le fief de Milles Gérard, drapier, bourgeois de Paris, fils et héritier de Jacques Gérard, aussi drapier, et de Marthe Lombart, 19 mai 1567.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal du fief, 3 septembre 1744 : le fief, consistant en 62 arpents de terre, appartient à l'Hôtel-Dieu de Paris en vertu de deux donations faites par François et Madeleine de Brion en 1662 et 1668.

VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN (terre et seigneurie de).

• Inventaire des titres, dressé au XVIIIe siècle (cahier de 14 f.).
• Pouvoir donné à Guy de La Roche, seigneur de Berneville, d'Attichy et de La Malmaison, et Perrenelle de La Rivière, sa femme, pour la vente de la seigneurie de Villeneuve à Jean de Fleury, clerc et secrétaire du Roi, en échange des rentes qui lui appartenaient sur les terres d'Attichy, Nointel et La Malmaison, 16 mars 1410 [1411].

Acte de la vente par échange, 23 mars (l'acte donne la consistance de la terre de Villeneuve, dont une partie relevait de Chantilly, et l'autre de Dammartin).
Acte de dessaisissement de Perrenelle de La Rivière entre les mains du comte de Dammartin, 24 mai 1416.
• Jacques de Reilhac, conseiller au Parlement, et Jeanne de Fleury, sa femme, cèdent Villeneuve à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, en échange de la terre et seigneurie de Beaumont-le-Bois en Gâtinais, 6 février 1468 [1469].
Garantie donnée par le comte de Dammartin au sujet des droits féodaux dus en raison de cet échange, 2 mars.
• Provisions de l'office de maire de Villeneuve accordées par Jean de Chabannes à Martin Archambault, son valet-de-chambre ordinaire, 4 janvier 1488 [1489].
• Jean de Chabannes cède à Martin Bénédicité la ferme du Carrel à Villeneuve en échange de la ferme et prévôté de Gourberon près Montfermeil, 14 mai 1496.
Il assigne à Martin cinq muids de grain de rente annuelle sur sa ferme de Villeneuve en compensation de la ferme du Garrel, qu'il a transportée au président Baillet avec faculté de réméré, 9 mars 1498 [1499].
• Il vend la terre et ferme de Villeneuve à Geuffroy de La Croix, seigneur de Ricquebourg, conseiller et trésorier des guerres, 28 août 1501 ; et la ferme du Garrel, 4 décembre 1501 ; accord pour l'élévation du prix de vente, réserve de la faculté de rachat, 4 décembre ; Jean de Chabannes renonce à la faculté de rachat, 18 juillet 1502.
Mémoire sur cette aliénation, s. d. (XVIe siècle).
Inventaire de quelques titres, 1527.

1-CA-013. VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN (suite).
• Gilbert des Essars, chevalier, et Marguerite, sa femme, vendent à Yvon, prêtre, et à Pierre de Bonnières *(Boneriis),* bénéficiers en l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, vingt-quatre arpents de terre en quatre pièces sises au terroir de Villeneuve ; 1721, mercredi avant la fête de saint Arnoul (copie du XVe siècle).
• Thibaut Grestien vend à Martin Lagrange, curé de Moussy-le-Neuf, vingt sols de rente à prendre sur ses biens de Villeneuve, 17 novembre 1375.
Sa femme Alips ratifie le contrat, 14 janvier 1376.
Martin Lagrange vend la rente à Jean de La Conche, épicier et bourgeois de Paris, et à Alips, sa femme, 26 mars 1398 [1399].
Sentence de Tanguy du Chastel, garde de la prévôté de Paris, condamnant Jean

Grestien, laboureur à Villeneuve, à payer la rente à Alips, veuve de Henri Orlant, comme ayant le droit de Jean de La Gonche, 17 mars 1415 [1416].

• Cahier du XVe siècle contenant la copie de trois contrats de vente de rentes sur des héritages sis à Villeneuve, 1443-1451.

• Sentence du bailliage de Dammartin qui désigne les cantons sur lesquels les habitants de Villeneuve pourront faire pâturer leurs bestiaux, 31 juillet 1459.

• Enquête faite par le bailli au sujet de trois corvées par an que les habitants doivent au comte de Dammartin, 5 novembre, 6 décembre 1476, 15 octobre 1477, 16 février 1478 (cahier de 10 fî. de parchemin).

Sentence du bailli Arnaud Desfriches condamnant plusieurs habitants à continuer au comte le paiement de 12 sols parisis par an pour droit de corvée à cause de chacune bête tirant et labourant, 2 août 1478.

Autre sentence condamnant Antoine Héquet, écuyer, demeurant à Moussy-le-Vieux, à payer le cens dû au comte pour une pièce de terre sise sur les ruisseaux de Villeneuve, 28 janvier 1478 [1479].

• Saisie des biens de feu Pierre Morin à la requête de l'Hôtel-Dieu de Paris pour paiement de rentes ; opposition du comte de Dammartin ; 1480 (deux cahiers de 8 et 4 f. de papier).

Sentence du bailli condamnant Pierre et Jean Morin et leurs cohéritiers à payer les droits de champart sur sept pièces de terre, 27 avril 1481.

• Jean Lorin prend à bail 14 arpents de terre des officiers du comte, 14 janvier 1480 [1481].

• Sentence du bailli condamnant Jean Rogier, tisserand en toile, à payer le cens dû pour sa maison, 7 juin 1481.

• Vente d'héritages par Pierre Delaporte, manouvrier, et Jeanne Varlet, sa femme, à Guillaume Varlet, 20 février 1511 [1512].

• Liasse contenant plusieurs cahiers des cens et droits seigneuriaux de Villeneuve au XVe siècle.

Partie de la seigneurie de Villeneuve relevant de Chantilly.

• Etat des fiefs relevant de Chantilly, avec la liste des héritages tenus en censive, fin du XIVe siècle.

• Aveu et dénombrement présenté à Guillaume de Chantilly, chevalier, fils de feu Jean de Chantilly, par Jean Fourco, de Dammartin, avocat du Roi en Parlement, 21 février 1344 [1345].

• Aveu et dénombrement d'Eustache de Juilly, écuyer, 1341.

• « Comptes que baillent et rendent par l'ordonnance de la court Pierre Le Tabboureur, Jehan Lore et Guillot Dellot, commis de par le Roy à gouverner le fief

et terre de Chantilly séant à Villeneufve soubz Dampmartin, des revenues, prouffiz et émolumens dudit fief depuis le mardi dorrenier jour de novembre l'an mil IIII$_{C}$ jusques à Noël derrenièrement passé mil IIII^{C} et I ou environ ; baillé par devers la court le XXIe jour d'avril l'an mil IIIIc et deux ».

Sentence des Requêtes du Palais les condamnant à rendre compte et payer à Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly, en la main duquel est le fief, faute d'homme, 10 mai 1402.

Autre sentence de même nature au profit de Pierre d'Orgemont, 15 juin 1409 (le fief saisi était celui de Jeanne de Juilly).

• Aveu et dénombrement du fief appelé le fief « delà l'eau », présenté à Pierre d'Orgemont par Jeanne de Juilly, fille de feu Lancelot de Juilly, 27 août 1411.

• Aveux et dénombrements de divers fiefs, baillés au seigneur de Chantilly par : Catherine de Fresnes, fille de Jean de Fresnes l'aîné, écuyer, veuve de Pierre Chouart, 10 novembre 1413 ; Jean d'Aunay, dit le Galois, seigneur d'Orville et de Goussainville, 18 janvier 1426 [1427] ; Jean de Fleury, notaire du Roi, seigneur de Villeneuve,.20 juillet 1425 ; Gilles de Fleury, avocat au Châtelet de Paris, seigneur de Villeneuve, 4 août 1446.

Vente de la terre et seigneurie de Villeneuve par René Potier, duc de Tresmes, à François Petit, seigneur de Passy et de Ravanne, 16 mars 1648. Remise des droits féodaux faite par la princesse de Condé, 12 mars.

Foi et hommage par François Petit au prince de Condé, 30 juin 1661.

Aveu et dénombrement par Jean-Baptiste Petit, 28 juin 1726 ; blâme de l'aveu, 14 septembre ; rejet de l'aveu, 5 juin 1730.

• Donation entre vifs faite par Gabriel-Michel Petit de Ravanne, abbé commendataire de Notre-Dame de Moutiers-en-Argonne, seigneur de Villeneuve, à sa nièce Elisabeth-Françoise Proudre, femme de Louis de Malide, capitaine au régiment des Gardes françaises, 7 juin 1747.

Délibérations du Conseil du prince de Condé à ce sujet, 26 août 1747 et 7 juin 1749.

Fief de la Tournelle.

• Aveu et dénombrement baillé au comte de Dammartin par Jean de La Tournelle, chevalier, seigneur de La Grange-Nivelon, 12 novembre 1417.

• Aveu et dénombrement baillé à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, par Jean de Montegny (Montagny-Sainte-Félicité), écuyer d'écurie du Roi, s. d. (vers 1460).

« Mémoire de la copie du dénombrement que monsr de Montaigny veult bailler à mons^{r} le grant maistre ou son procureur ou officiers touchant son fief, seigneurie et appartenances assis et situés à Villeneufve soubz Dampmartin,

nommé le franc fief de la Tournelle, qui fut et appartint à feu maistre Jehan Fourcy, en son vivant maistre des requestrës du roy nostre sire à Paris, et depuis à feu messire Jehan de La Tournelle, chevalier, et de présent appartient aux enffans dudit Jehan de Montaigny... ».

• Jacques de Reilhac, conseiller au Parlement, seigneur de Villeneuve-lez-Dammartin, reçoit en foi et hommage « Jehan de Montigny (Montagny), escuier, d'un fief nommé le fief de la Tournelle, qui fut à Guillaume Mallart et de présent appartient audit Jehan de Montigny à cause de demoiselle Marie la Furrette, fille de la fille dud. feu Guillaume Mallart », 1er août 1466.

Sur la même feuille de papier, copie de la quittance donnée par Antoine de Chabannes, le 11 septembre 1445, à Jean de Montigny (Montagny), « luy disant héritier de feu Marguerite du Bois à cause de sa femme, pour la partie des fiefs qui furent à ladite Marguerite à Eve... ».

• Bail à cens passé par Jean de Montagny, 29 septembre 1476 (copie de 1746).

• Neuf pièces d'un procès entre Jean de Montagny et Guillaume Volant, bourgeois de Paris, au sujet d'une pièce de terre, 1477-1481.

• Aveu et dénombrement présenté à Antoine de Chabannes par Jean de Montagny, 7 novembre 1481 (copie de 1746).

• Jean et son fils Jacques, âgé de vingt-cinq ans, vendent le fief de la Tournelle à Martin Bénédicité, gruyer des pays de Puisaye, 31 mars 1494 [1495] (copie de 1746).

• Antoine et Jean Bénédicité le vendent à André Guillard, avocat en Parlement, 22 avril 1518 (copie de 1746).

• Commission donnée par le bailli de Dammartin pour faire saisir le fief de la Tournelle, 20 mai 1549.

Fief relevant de Juilly.

• Acte de souffrance accordée par Guillaume de Hangest, seigneur d'Arzillières, de Dampierre et de Juilly, à Jean de Montegny (Montagny), pour raison d'un fief séant à Villeneuve, 15 mars 1472 [1473] (copie du 12 novembre 1489).

• Une lettre de Jean de Montagny à M. de Hangest, et trois notes relatives au fief, 1483. Lettre de M. de Hangest au procureur du comte de Dammartin, datée d'Arzillières le 11 janvier (1490 ?), l'informant que le fief appartient à Jean de Rieux à cause de sa femme, fille de Jean de Montagny.

Fief de Chavercy à Villeneuve, mouvanl de l'abbé et des religieux de Saint-Denis à cause de leur fief de Moussel et Mortery sis à Tremblay en France.

• Aveu et dénombrement du fief, baillé par Madeleine de

Louvencourt, veuve de François Petit, seigneur de Passy et de Villeneuve, 7 mars 1674 (copie de 1731).

Fief relevant de Longperrier.

• Jaquet Touset, « fils de feu Pierre Touset, jadis varlet de chambre du Roy », avoue tenir en arrière-fief du comte de Dammartin : un arrière-fief que tient Raoulet Taboureau, séant à Villeneuve, un autre arrière-fief que tient sire Raoul Mallart, assis à Eve ; 17 décembre 1372.

• Aveu et dénombrement baillé à Philippe Malet, chevalier, seigneur de Balagny et en partie de Longperrier à cause de sa femme, par Gilles de Fleury, licencié en décret et seigneur de Villeneuve, « d'un fief séant à Villeneufve soubz Dampmartin et ou terroir d'environ, qui fut Jehan Perdriel... » ; 30 juin 1446 (copie du 22 janvier 1487 [1488]).

Fief de Robert Tuleu.

• Aveux et dénombrements baillés

1° à Charles, comte de Dammartin, par Pierre Le Taboureur, 24 juillet 1399 ;

2° à Charles de La Rivière, comte de Dammartin, par Simon Lore, clerc demeurant à Paris, 12 juillet 1403 (copie du XVIIIe siècle) ;

3° par Simon Lore, marchand et bourgeois de Paris, à Antoine de Bergy, seigneur de Rigny et comte de Dammartin, 27 octobre 1418 (copie de 1730) ;

4° foi et hommage par Catherine Catin, fille et héritière de noble homme Jean Catin, 23 juillet 1584.

• Foi et hommage par Claude de Sève, veuve de Louis Tronçon, intendant des finances, 24 juillet 1648 ; son aveu et dénombrement, 8 août ; autre aveu, 5 août 1655.

• Décisions du Conseil du prince de Condé : 11 avril 1682, droit de quint pour la moitié de l'adjudication faite sur Pierre Tronçon ; 27 avril 1741, remise de droits à l'abbé de Ravanne, seigneur de Villeneuve, pour l'acquisition qu'il a dessein de faire ; 24 juin 1745, anciens droits dus par le marquis d'Alincourt et l'abbé de Sève, neveux et héritiers de Guy de Sève, évêque d'Arras, qui, en 1705, avait partagé les biens d'Antoine Tronçon, aumônier du Roi, avec Claude de Sève, veuve d'Antoine Girard.

Fief de la Tournelle ou Galois.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement baillé au comte de Dammartin par Hugues Legrand, avocat au Châtelet de Paris, 3 janvier 1395 [1396] (copie de 1746).

• [Vente d'une masure par Philippe d'Aunay, seigneur d'Orville et de

Goussainville, à Geoffroy du Val, marchand et bourgeois de Paris, 20 juin 1492.
• Foi et hommage de Tristan du Val, écuyer, fils aîné de feu Germain du Val et de Marie de Corbie, 29 mai 1533.
• 1579, Germain du Val.
• 1596, Germain du Val, seigneur de Mareil.
• 10 janvier 1607, vente par Marie du Molineï, veuve de Germain du Val, à Nicolas Girard, seigneur du Thillay.
• 23 janvier 1677, droits dus par Antoine Petit, seigneur de Passy et de Villeneuve, pour l'acquisition qu'il a faite des enfants mineurs du duc de Villars et de Madeleine Girard].
• 30 août 1726, aveu de Claude Le Blanc, secrétaire d'Etat au département de la Guerre, mari de Madeleine Petit, fille et héritière d'Antoine.
• [Foi et hommage par Louise-Madeleine Le Blanc, veuve de Mre Esprit Juvénal de Harville des Ursins, marquis de Trainel, fille et héritière de Claude Le Blanc, 2 mai 1730].
• Vente par la marquise à André Hébert, laboureur, 7 juillet 1745.
• [Retrait lignager exercé sur Hébert par Elisabeth-Françoise Proudre, veuve de Louis de Malide, dame de Villeneuve, 18 janvier 1749].

1-CA-014. • SAINT-MARD (terre et seigneurie de).
• Aveu donné au comte de Dammartin par Perrinet de Nantouillet, 18 janvier 1328.
• Aveu et dénombrement donné par Bureau du Mesnil, sans date (fin du XIVe siècle) : le fief Madame Allés, masure près de l'église, jardin et terres, cens ; le fief qui fut Jean Dare ; le fief qui fut Pierre de Senlis ; le fief qui fut Jean Hasart ; arrière-fiefs tenus par Jean Gliment dit Aubert à cause de Marie, sa femme, et par Jean d'Espannoy, demeurant au Bourget.
• Aveu donné par Jean Gliment dit Aubert à Bureau du Mesnil, seigneur en partie de Saint-Mard ; 24 juillet 1399.
Aveu de Jean d'Espannoy, 28 août 1399 ; même aveu par Jean de Ruit, greffier des Requestes du Palais à Paris, à cause de Marie la Marcelle, sa femme, 16 février 1407 [1408].
• Bail à ferme d'une pièce de terre et pré par Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, à Pierre Gaussin ; 19 juillet 1468.
• Pierre de Courcelles, seigneur de Saint-Liébaut, et Loyis de Melun, chanoine et trésorier de l'église Saint-Etienne de Sens, au nom et comme tuteurs des enfants mineurs de défunt Charles de Melun et de ses deux femmes, Philippe de La Roche

et Philippe de Montmorency, délaissent à Antoine de Chabannes la terre et seigneurie de Saint-Mard et l'hôtel de la Pissote à Paris, rue Saint-Antoine, moyennant quoi le comte renonce à toutes réclamations à l'encontre des héritiers de Charles de Melun, qui avait obtenu la confiscation de ses biens et en avait joui de 1463 à 1467 ; 17 janvier et 14 février 1470 [1471] (original sur parchemin et copie de 1609).
Ratification par Robert d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris, 20 janvier.
• Baux et reconnaissances de cens de la seigneurie de Saint-Mard, 1471-1486.
• Bail à loyer de l'hôtel des Tournelles de Saint-Mard, 4 février 1488 [1489] (copie du XVIIIe siècle).
• Vente d'une rente en blé par Jean de La Barre, laboureur à Saint-Mard, à Etienne Sale, marchand à Dammartin, 30 décembre 1494.
• Avoye de Chabannes, comtesse de Dammartin, et dame de Gourtenay, son neveu Philippe de Boulainviller, âgé de vingt-cinq ans depuis le lsr novembre 1519 et qui promet de faire ratifier l'acte par sa future épouse, Françoise d'Anjou, vendent la terre et seigneurie de Saint-Mard à Jean Vivien, conseiller et maître des Comptes ordinaire du Roi ; 22 novembre 1519 (copie de 1760).
• Aveu et dénombrement donné à Philippe de Boulainviller par René Vivien, notaire et secrétaire du Roi, 16 mai 1554 (copies du XVIIe siècle et de 1746).
• Aveu et dénombrement donné au connétable Anne de Montmorency par René Vivien, notaire et secrétaire du Roi, Pierre Vivien, avocat en Parlement, pour eux et au nom de leurs frères et sœur mineurs Jacques, Louis, Michel et Anne, tous enfants de Geneviève Fournier, veuve de René Vivien, en son vivant notaire et secrétaire du Roi, et François de Hacqueville, maître des Comptes, sieur de Grizolles, à cause de Marie Vivien, sa femme ; 1er août 1567 (copie de 1746).
• Autre aveu des mêmes, 20 juin 1570 (copie de 1740).
Etal des cens dus à la seigneurie de Saint-Mard, 22 juin 1570 (copie de 1760).
• Partage de la terre de Saint-Mard entre Pierre et Louis Vivien, 21 décembre 1577 (copie de 1770).
• Aveu de Pierre Vivien, conseiller du Roi et général en sa cour des Aides ; aveu de Louis Vivien, 18 février 1579 (copies de 1746).
• Pierre Feydeau et Catherine Vivien, sa femme, Elisabeth Binet, veuve en premières noces de Louis Vivien, et depuis de Robert Regnault, conseiller en la cour des Aides, vendent Saint-Mard à Etienne "de Fieux ; 7 juin 1628.
Aveu et dénombrement présenté au duc de Montmorency par Etienne de Fieux, 20 mars 1631.

• Il vend Saint-Mard à Denis Charpentier et Antoinette Lecomte, sa femme, 31 mars et 1er avril 1634.

Aveu et dénombrement baillé au Roi à cause de son comté de Dammartin, 13 septembre 1634.

• Déclaration et mesurage des terres, prés et héritages appartenant à Armand Charpentier, conseiller du Roi et baron de Saint-Mard, 1664 et 1666.

• Aveu et dénombrement fourni au prince de Condé par Armand Charpentier, 20 février 1673 (copie de 1760). Blâme de l'aveu, 1er mars.

• Etienne Goynart, conseiller au Parlement, Jean-François Goynart, prêtre, Nicolas Coynart, contrôleur au régiment des Gardes françaises, Marie-Anne Goynart, héritiers de leur oncle maternel Armand Charpentier, vendent Saint-Mard à Toussaint Remond, écuyer ; 15 janvier 1716.

Aveu et dénombrement présenté au duc de Bourbon par « Toussaint de Remond, chevalier, baron de Saint-Mard », 23 juin 1726.

• « Toussaint de Remond, écuyer », vend Saint-Mard à son neveu « François Remond, chevalier, seigneur de Montmort, maréchal général des logis et mestre-de-camp de cavalerie », 7 juillet 1740.

Transaction entre les tuteurs du prince de Condé et M. de Montmort pour terminer les contestations au sujet de certains droits, 4 septembre (original sur parchemin et deux copies sur papier).

• Jacques-Philippe Laurent, bourgeois de Paris, et Marguerite-Nicole de Saint-Leu, sa femme, vendent à « François Raimond de Montmort », brigadier des armées du Roi et chef de brigade des Gardes du corps, 15 arpents 6 perches de terre en deux pièces étant en arrière-fief appelé Compans, 14 avril 1745.

• Le Conseil du prince de Condé demande l'aveu de Saint-Mard à M. de Montmort, 6 décembre 1770.

Il autorise les officiers du comté de Dammartin à le recevoir, 1er janvier 1773.

Fief Ferry.

• Jean de Chabannes, seigneur de Saint-Fargeau, stipulant au nom de son père Antoine, comte de Dammartin, reçoit en foi et hommage Oudin Ferry pour une pièce de terre de deux arpents et demi au terroir de Saint-Mard au lieu dit l'Epine ; 7 juin 1483.

Il le quitte de tout ce qu'il peut devoir à cause de l'acquisition de 14 arpents de terre par lui faite de Michel de Menchy, tenus en partie en fief, partie en censive de la seigneurie de Saint-Mard ; 5 juillet 1490.

Fief de Menchy.

• Jeanne de Mauroy, veuve d'Olivier de Menchy, écuyer, maître es arts, ayant la

garde de son fils Michel, avoue tenir en fief trois petites pièces de terre de Charles de Melun, baron de Landres, seigneur de Saint-Mard, à cause de son hôtel des Fossés à Saint-Mard ; 25 mai 1465.

Fief Mérault.

• Foi et hommage faite par Robert Jodard, vigneron, et Marguerite Berthaut, sa femme, à Guillaume du Puy, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Normandie, seigneur en partie de Saint-Mard à cause de Marie Vivien, sa femme, pour trois petites pièces de terre ; 26 septembre 1625.
• Foi et hommage faite à Etienne de Fieux, seigneur de Saint-Mard, par Jean Mérault l'aîné, Jean Ronsin, Jean Trumelet, Nicole Vallet, Marguerite Berthaut et autres ; 10 septembre 1632.
• Foi et hommage faite à Denis Charpentier par Gilles Mérault, fils de Jean, Jean Ronsin, Jean Trumelet et autres ; 29 septembre 1635.

Fief de Jean Orlant.

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.
• Arrêt du Parlement confirmant le partage de la succession de Henri Orlant entre les enfants de ses deux femmes Alips et Guillemette ; 24 avril 1428 (copie de 1749).
• Aveu et dénombrement présenté par Guillaume de La Conche, bourgeois de Paris, à Jean de Courcelles, chevalier, seigneur de Sainf-Liébaut, de Nantouillet et de Saint-Mard en partie, conseiller du Roi, et à Catherine d'Englecheville (Englesqueville), dame de Nantouillet et de Saint-Mard en partie, 10 janvier 1428 [1429].
• Bail à rente et vente du fief par Alips, veuve de Henri Orlant, à Rolin de Roissy, laboureur à Dammartin ; 2 mars 1442 [1443].
Le fief est dit tenu et mouvant de Louis de Précy, chevalier, seigneur de Nantouillet, et de sa femme, à cause d'elle (copie du 14 juin 1474).
• Aveu présenté par Robert de Roissy, demeurant à Saint-Mard, à Louis de Précy et Catherine de Nantouillet, sa femme ; 10 août 1446.
• Robin Leduc, demeurant à Saint-Mard, avoue tenir en foi et hommage de Louis de Précy et de Charles de Melun, seigneurs de Nantouillet et de Saint-Mard, la moitié indivise du fief à rencontre de Robin de Roissy, qu'il a acquise le 16 novembre 1450 de défunte Jeanne la Normande, femme dudit de Roissy ; 26 mai 1454.
Copie de la réception de l'acte par les deux seigneurs, même jour.
• Jean Orlant, écuyer, vend à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, tous les héritages qui lui sont venus de la succession de Henri Orlant, son père, et

d'Alips la Ramée, sa mère, comme aussi ceux qu'il a acquis de Guillaume de La Conche, son frère de mère ; 22 janvier 1458 [1459] (copie de 1749).

• Donation faite par Robin de Roissy à sa nièce Etiennette, femme de Robin Leduc ; 17 novembre 1469.

• Jean Huvé, praticien à Dammartin, et son frère Thomas, hôtelier à Saint-Mesmes, héritiers de défunt Jean Orlant, confirment la vente par lui faite à Antoine de Chabannes ; 5 avril 1481 [1482].

Nouvel acte de vente, même jour (copies de 1749).

• Assiette des 240 livres de rente assignées par Antoine de Chabannes pour la dotation du chapitre de Dammartin, composé de six chanoines dont un doyen, un marguillier et deux « choriaux » ; l[er] avril 1486 (copie de 1749).

• Cahier contenant la copie de contrats d'héritages tenus en censive du chapitre de Dammartin, 1523-1558.

• Baux à loyer de la ferme et des terres du chapitre, 1593, 1600, 1617, 1623 (copie de 1749).

• Procès-verbal d'arpentage des terres, 8 octobre 1665 (copie de 1749).

• Bail de la ferme à Claude Roland, laboureur à Saint-Mard, et à Jacqueline Dardel, sa femme, 25 juin 1725 (copie de 1749).

Les Bois d'Allemagne ou fief des Essarls **à Saint-Mard,** mouvant d'Oissery.

• Regnault de Nantouillet, chevalier, avoue tenir en foi et hommage de Charles, baron d'Ivry, à cause de son château d'Oissery, plusieurs pièces de terre, dont une sise « aux plâtrières d'Alemaingne », qu'il a acquises de Jacques de Lièvreville ; 25 juin 1339.

Le receveur du baron d'Ivry donne quittance à Regnault de Nantouillet des 20 écus d'or qu'il a reçus pour le quint et requint, 5 juin 1399.

• Copie, faite en 1749, de divers actes de foi et hommage : par René Potier, comte de Tresmes, 12 octobre 1Q30 ;

• par Denis Charpentier, seigneur de Saint-Mard, qui a acquis le fief du comte de Tresmes, à Claude-Yves d'Alègre, seigneur de Blainville, comme ayant charge de sa mère Louise de Plagiat, dame d'Oissery ; 23 juin 1634 ;

• par Armand Charpentier, baron de Saint-Mard, au marquis d'Alègre (Emmanuel), seigneur d'Oissery, Saint-Pathus, etc. ; 11 mai 1686 ;

• par Toussaint Remond, à Noël Danican de Landivisiau, maître des Requêtes, seigneur d'Oissery ; 17 mars 1723.

1-CA-015. • MONTGE et VINANTES.

• Titres des cens et rentes appartenant au comte de Dammartin à Montgé et à Vinantes, baux à cens et rente, déclarations et reconnaissances, contrats entre particuliers, 1476-1779 (quarante-trois pièces).
• Rente Finet. Jean de Melun, écuyer, seigneur en partie de Montgé en France, prend à titre de rente annuelle plusieurs pièces de terre de Thomas Finet, marchand teinturier de draps de laine et bourgeois de Paris, 23 mars 1492 [1493].
Sentence condamnant Anne de Montmorency à payer cette rente annuelle à Guillaume Gilbert, marchand et bourgeois de Paris, héritier de Thomas Finet, son aïeul maternel ; 19 juillet 1564.
• Registres et déclarations des champarts dus au comte de Dammartin, XVe, XVIe et XVIIe siècles (seize pièces).
• Baux à ferme des champarts, 1473-1639 (sept pièces).
• Rôle de la taille de Montgé et Vinantes, 1579.
• Titres des Usages, 1496-1746 (six pièces et plans).
• Baux de la ferme de Montgé, 1465-1788 (quatorze pièces).
• Baux du moulin, 1732-1784 (sept pièces).
• Bois de Montgé. Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, cède à Claude Robineau, veuve de Jean Vivien, maître des Comptes, une pièce de bois de cent arpents dite la Grande Tellière entre Saint-Mard et Montgé, en échange d'une rente de 100 livres tournois qui appartient à Claude sur les biens de François Juvénal des Ursins, seigneur de La Chapelle-Gautier ; 21 avril 1521.
• Claude Perrot, sieur du Plessis, grand-maître des Eaux-et-forêts au département d'Anjou, Touraine et Maine, vend à Gilles Baucheron, marchand à Saint-Mard, sa ferme de Saint-Mard en la rue de Garouge, 70 arpents de terre et pré, et 37 arpents de bois au terroir de Montgé ; 26 février 1620.
• René Potier, comte de Tresmes, marquis de Gesvres, cède à Denis Charpentier et Antoinette Lecomte, sa femme, une pièce de bois de 80 arpents au terroir de Saint-Mard nommée les bois de Sceaux, une pièce de bois de 17 arpents et demi au terroir de Montgé dite la Grande Tellière, une pièce de 7 arpents dite le bois Postel, sise au devant du Sépulcre ; 4 avril 1634 (copie de 1740).
• La forêt de Montgé en 1778 (plan publié par Albert Melaye en 1907, avec une notice).
• Rentes dues au chapitre de Saint-Etienne de Meaux sur les seigneuries de Montgé et Vinantes. Cinq quittances de 1574 à 1578. Sentence du 17 avril 1603. Titre nouvel, 1784.
• Bornage entre Montgé, Vinantes et Saint-Mard d'une part, et Juilly et Nantouillet d'autre part, 1747-1767.

• Bornage entre Montgé et Vinantes d'une part, et Guisy et Le Plessis-aux-Bois d'autre part, 1023-1753.
• Opposition au bornage par Hilaire Rouillé, marquis du Goudray, seigneur du Plessis-aux-Bois, Guisy, etc., 1778 ; état des terres lui appartenant sur le territoire de Montgé-Vinantes ; négociation, 1780 ; transaction entre lui et le prince de Condé, 20 novembre 1782.
• Biens du prieuré du Saint-Sépulcre d'Allemagne près Montgé sur les terroirs de Lessart et de Montgé.
Déclaration des terres et héritages assis au terroir de Lessart que maître Onofïe Meslin, prieur du Sépulcre, tient à titre de cens de la comtesse de Dammartin, 6 août 1585.
Sentence des Requêtes du Palais qui maintient le duc de Montmorency, en qualité de comte de Dammartin, en la possession et jouissance du droit de gruerie sur les bois du prieuré du Saint-Sépulcre, 25 mai 1621.
Arrêt conforme du Parlement, 26 juin 1626.
Demande de titres au prieur Joisel, 8 janvier 1676.
Placet du prieur Pierre Joisel pour son chauffage de 1720.
Visite et mes.urage des bois, 1754.
Plan des bois et terres du prieuré.
Soumission au droit de gruerie par Anne-Louis Berthier, religieux de l'ordre de Saint-Benoît de l'ancienne observance, prieur commendataire du prieuré du Saint-Sépulcre d'Allemagne, 19 décembre 1754.

1-CA-016 • MONTGE.
• ***Fief de Jaussegny.***
• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.
• « c'est le fié que Jehan de Jaceigni tient et avoe à tenir de noble dame et puissant Madame de Mongier... », 11 novembre 1334 (original, bande de papier).
• Aveux donnés au seigneur de Montgé par Marguerite de « Jausegni », 11 juin 1342, par Huguenin de « Jauceigni », 24 juin 1342.
• Original en parchemin contenant les aveux suivants : Huguenin de « Jaussegni », 24 juin 1342 ; Marguerite de « Jausegni », 11 juin 1342 ; Jean Le Charon, 11 novembre 1334 ; Laurens Morel, 1336 ; Isabeau d'Orceulx (Orcheux), fief à Juilly, 1342.
• Aveux donnés à Jean de Fayel, dit Grappin, seigneur de Montgé, par Huguenin de « Jaucegny », 21 septembre 1346 ; par Marguerite de « Jaucegny

», 23 septembre 1346 ; par Jean de « Jaucegny » l'aîné, dit Huré, 26 septembre 1346 (mention d'un arrière-fief tenu dudit Huré par « le Breton de Versailles »).

• Aveu donné à Jean de Payel par Jeanne de « Jausegny », veuve de Pierre Rosé, 1363, veille de Pâques (1er avril).

• Trois copies des aveux précédents, faites au XVIe siècle.

• Aveu et dénombrement donné au comte de Dammartin à cause de son château de Montgé, par Catherine de Montgarny, fille et héritière de Charles de Montgarny, d'un fief « appelé le fief des Jossegnys, qui fut à Jehan du Plessis et damoiselle Jehanne de Saint-Gobert, sa femme, et depuis à noble homme Charles de Montgarny » ; s. d. (xv[e] siècle, papier).

• Thomas Turquain, bourgeois de Paris, baille à ferme à Antoine Quirian et Nicolas Beauquesne une maison à Montgé avec 78 arpents de terre ; 2 septembre 1532.

• Thomas Turquain vend par échange à Charles « du Bricet », seigneur de La Mothe et de Ponteneîle en Brie, ses propriétés sises aux terroirs de Montgé, Vinantes, Guisy, entre autres une maison à Montgé avec les terres en dépendant, dont partie tenue en fief et l'autre partie en roture, « à luy donnez et transportez par Jehan Brice, marchand et bourgeois de Paris, comme ayant le droit par transport à luy de ce fait par noble homme Jacques Cochet, escuyer, seigneur de Ronquerolles, et Marguerite de Meleun, sa femme, avecques les cens et rentes à luy donnez par ledict Jehan Brice, à plain désignez es lectres de ladicté donation qui de ce luy en ont esté faictes et passées le 14 juillet 1528 » ; 10 mars 1538 [1539].

• Jean de Rambures, comte de Dammartin à cause de Françoise d'Anjou, sa femme, reçoit la foi et hommage de Charles « de Brisset », seigneur de Fontenelle, pour le fief de Jaussegny ; 1er mars 1539 [1540].

• Charles « du Bricet », seigneur de La Mothe, transporte son acquisition à Jean Laguette, seigneur de Gonneville et de Monceaux, receveur général des finances extraordinaires et parties casuelles ; 29 mars 1540.

• Jean de Rambures et Françoise d'Anjou reçoivent la foi et hommage de Jean Laguette pour « le fief de Fresnes anciennement dit le fief de Jossigny » ; 3 février 1547 [1548].

• Aveu et dénombrement donné par Jean Laguette seigneur de Montgé et de « Jossigny » en partie ; 6 octobre 1550.

• Sidoine de Melun, veuve d'Oudin des Clémens, seigneur du Clos, et son fils Antoine des Clémens, âgé de vingt-sept ans et mari d'Antoinette de Rouvray, vendent à Jean Laguette ce qui leur appartient du fief de Jaussegny ; 4

février 1550 [1551].

• Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, reçoit la foi et hommage de Jean Laguette, notaire et secrétaire du Roi, pour les fiefs de Jaussegny et de Fresnes ; 13 décembre 1552. Signé : « le comte de Dampmartin, Boulaynviller ».

• Bail à loyer de la ferme, 15 avril 1553.

• Jean Laguette s'étant trouvé redevable de 236.305 livres 'envers le Roi après l'apurement des comptes de son administration, sa maison de Paris et tous ses biens furent saisis pour être vendus ; sa femme, Marie Salligot, fit opposition pour sauver ses biens propres, etc. ; transaction entre les commissaires du Roi et le fondé de pouvoir de Jean Laguette, mentionnant les remises à lui faites et ceux de ses biens qui furent attribués au Roi, parmi lesquels les « fiefs de Jossigny et de Fresnes » à Montgé ; 19 janvier 1555 [1556].

Echange passé entre les commissaires du Roi et Marie Salligot, à laquelle reviennent, entre autres biens, les fiefs de Montgé ; même jour.

• Bail à ferme de l'hôtel seigneurial de « Jossigny » et des terres en dépendant, 2 mars ; arpentage des terres, 9 mars 1555 [1556].

• Marie Salligot, veuve de Jean Laguette, cède à Gosme Luillier, seigneur du Saulsay, bourgeois de Paris, le fief, terre et seigneurie de « Jossigny » autrement dit le fief « du Fresne » en échange d'une rente de 525 livres tournois ; 25 novembre 1556. Jean du Tillet, protonotaire et secrétaire du Roi et greffier de sa cour de Parlement, au nom et comme ayant droit de Cosme Luillier, cède le fief de « Jossigny » au connétable de Montmorency en échange d'une rente de 500 livres tournois ; 15 mai 1557.

• Baux à ferme, mesurage des terres, 1559 (quatre pièces).

• Rachat par Louis Lochard, chanoine de Meaux, d'une rente de 30 sols que le connétable avait droit de prendre sur une maison à Montgé, 6 juillet 1563.

• Bail à loyer des fermes et terres du fief de « Jossigny », 22 juin 1568.

• Bail à loyer de cinq arpents de terre, 15 janvier 1570.

• Rachat par la duchesse de Montmorency d'une rente sur huit arpents de terre, 5 mai 1572.

• Bail à loyer des deux fermes qui composent le fief de « Jossigny », 12 juin 1576.

• Arpentage des terres de « la ferme d'en bas appelée le fief de Jossigny » et des terres de la ferme d'en haut, mai 1606.

Autres procès-verbaux d'arpentage, avril 1619, avril 1659.

Fief de Longchamp à Montgé.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Erection en fief des terres possédées par les religieuses de Longchamp (près Paris) sur les terroirs de Montgé et Vinantes, 16 décembre 1527.

• Actes de saisie féodale,foi et hommage, aveux et dénombrements, 1562-1767 (seize pièces).

1-CA-017 • ***Fief de Versons*** à Montgé.

• Foi et hommage portant aveu et dénombrement faite au comte de Dammartin par François de Maulevault, un des chevau-légers du Roi, « héritier en partie de deffuncte Françoise Versoris, son ayeulle, veufve de Guillaume de Maulevault, conseiller au Parlement, tant pour luy que comme procureur de Jacques de Luynes, substitut du procureur général, au parlement de Paris, Jean de Luynes, sieur de Barseaux, et Marie de Luynes, veuve de Jean de Postel, sieur de Chantelou, héritiers en partie de ladite Françoise Versoris, aussy leur ayeulle ; Philippe de Maulcvault, femme séparée de biens de Jean Séguier, avocat au Parlement, et Cassandre de Maulevault, fille majeure, aussy héritières de ladite Françoise Versoris, leur ayeulle, qui avoit esté héritière en partie de Claude Versoris, abbé de La Roche et curé de Saint-Cosme à Paris ; et Nicolas Boucquet, escuier, sieur du Planoy, au nom et comme tuteur de Françoise et Marguerite Boucquel, ses enfants, héritières de feue Catherine Parant, leur mère, fille de feue Jeanne Versoris, qui estoit aussy héritière dudit deffunct Claude Versoris... » ; 5 juin 1615.

• Aveu et dénombrement donné par César de La Serre, sieur de Bercenay-le-Hayer, capitaine au régiment de Picardie, à cause de Marguerite Le Camus, sa femme, à qui le fief de Versoris a été donné en mariage, le 16 octobre 1640, par sa mère Marie de Rubentel, veuve de Henri Le Camus, sieur de Belloy et de Romainville ; 15 mars 1642.

• Aveu et dénombrement donné par Jean de Flécelles, président en la Chambre des Comptes, qui, le 12 avril 1644, avait acquis le fief « autrefois nommé le fief Marguerite Bataille et à présent le fief de Versoris », de César de La Serre et de Marie Le Camus ; 12 avril 1647.

• Aveu et dénombrement donné par Méry de Vie, comte de Fiennes, seigneur d'Ermenonville et du Plessis-aux-Bois ; 22 mars 1662.

• Aveu et dénombrement donné par Geneviève Titon, veuve de Jean-Baptiste Le Féron, seigneur du Plessis, maître ordinaire en la Chambre des Comptes et grand-maître des Eaux-et-forêts de l'Ile-de-France, propriétaire du fief de

Versoris par acquisition faite par elle, le 24 décembre 1711, de Marie-Jeanne Voisin, veuve de Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Basville, président à mortier au parlement de Paris ; 17 juillet 1726.

• Aveu et dénombrement donné par Marie-Louise-Hélène Le Féron, épouse séparée quant aux biens de Hilaire-Armand Rouillé, seigneur du Goudray, ancien maître des Requêtes, dame du Plessis-aux-Bois et du fief de Versoris comme unique héritière de Geneviève Titon, sa mère ; 5 décembre 1743.

• Communication de titres demandée au marquis du Coudray, 5 août 1778.

Fief de Gragy à Montgé.

• Aveu de Jean de Trie, chevalier, seigneur de Lattainville et de Boissy ; s. d. (fin du XIVe siècle; papier).

• Aveu de Guillaume du Fayot, seigneur de Guisy et de Gragy ; 5 novembre 1606.

• Aveu de Geneviève Titon, veuve de Jean-Baptiste Le Féron, qui a acquis le fief de Marie-Jeanne Voisin, veuve de Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Basville ; 16 juillet 1726.

• Aveu de Marie-Louise-Hélène Le Féron, dame du Coudray, 5 décembre 1743.

Fief de Pontreuil (bois de 21 arpents).

• Déclarations passées au terrier de Vineuil en 1618 et en 1621.

• Le duc de Montmorency érige en fief, en faveur de Philippe Le Bouteiller, seigneur de Moussy et de Vineuil, 38 arpents de bois en deux pièces au terroir de Moussy, et sept quartiers qui lui appartiennent dans les 21 arpents du bois de Pontreuil ; 5 avril 1623.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la partie du bois qui appartient aux prêtres de l'Oratoire, 8 juillet 1745, 25 octobre 1747.

***Fief du bois de Mauny* à Montgé.**

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• [1336, Jean de Saint-Gobert, écuyer, fils de feu Jean, fait foi et hommage à Madame Blanche, dame de Montgé, par l'intermédiaire de Jean de La Pierre, son cousin-germain].

• Bail à rente passé par Antoine de La Granche dit de Guisy, seigneur de Dracy-en-Puisaye, à Antoine Martin, prévôt de Montgé et Vinantes, de 17 arpents de bois tenus en gruerie du comte de Dammartin ; 20 juin 1494 (original et copie du XVIe siècle).

• Antoine de La Granche cède à Guy Flory, receveur de Puisaye, en échange d'un arpent de vigne, la somme de 50 sols tournois qu'il a droit de prendre chacun an sur 17 arpents de bois dits le bois de Mauny ; 27 juillet 1494 (copie

du XVIe siècle).
• Guy Flory, receveur du comte de Dammartin, cède à Michel Gille, procureur dudit comte, la rente annuelle de 40 sols parisis de gros cens qui lui appartient sur le bois de Mauny ; 15 mars 1494 [1495].
• Bail à rente de sept arpents du bois, consenti par Antoine Martin à Denis et Guillot Traictaluys, frères, demeurant à Montgé, moyennant 14 deniers parisis de chef cens annuel et à charge de défricher ; 13 février 1497 [1498].
• Sentence de Jacques Disomme, bailli de Dammartin, qui condamne Jean et Nicolas Martin, fils d'Antoine, à rendre indemnes Guillaume Traictaluys et Jacques Pencheret de la somme de 40 .sols parisis de rente due à Claude Gille, marchant demeurant à Lagny-sur-Marne ; 14 juin 1509.
• Adjudication des dix arpents de bois faites au Châtelet à Gilles Bossu, bourgeois de Paris ; 3 septembre 1513.
• Vente de sept quartiers de terre par Simon Regnault à Georges Courroye, 8 février 1525 [1526].
• Bail à rente de cinq arpents de terre par Georges Courroye, laboureur à Guisy, à Thomas Allés, manouvrier à Montgé, 16 décembre 1529.
• Bail à loyer fait par Emond Brèthe, greffier des auditoires du Châtelet de Paris, à Jean Martin, laboureur à Vinantes, d'une maison sise devant l'église de Vinantes, avec 34 arpents de terre et dix arpents de bois en gruerie ; 29 septembre 1543.
***Fief du bois de l'Homme-mort* à Montgé.**
• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• Chrétienne de Sayve, veuve d'Antoine du Prat, baron de Vitteaux et de Formerie, vend à Bernard de Jouannes, sieur du Parc, demeurant à Vinantes, 32 à 33 arpents de bois en trois pièces, dont une au lieu dit l'Homme-mort ; 14 mai 1623.
• Délibérations du Conseil du duc de Montmorency, comte de Dammartin, au sujet du service féodal de la pièce de l'Homme-mort, contenant neuf arpents, 1er avril et 17 avril 1624.
• [Foi et hommage par Bernard de Jouannes, seigneur de Bonneuil et du Parc, 6 mai 1624 ; par son petit-fils Etienne du Carron, dit Valenciennes, sr de Mézières, 9 mai 1644 ; par Etienne du Carron et Antoine de Gourlay, mari de Louise du Carron, 13 juillet 1648, 21 mars 1661].
• Acte par lequel le prince de Condé, moyennant 6.000 livres tournois, remet à l'Hôtel-Dieu de Paris tous ses droits seigneuriaux sur les 56 arpents de terre du fief de la Pierre ou Montifault à Eve, donnés à l'Hôtel-Dieu par

François de Brion, sieur de La Pierre, et sur le fief de Bonneuil en la paroisse de Vinantes, terres et bois, acquis par l'Hôtel-Dieu d'Etienne du Garron de Valenciennes, seigneur de Mézières, et de Marguerite de Chennevières, sa femme ; 23 novembre 1667.

• [Foi et hommage par Guillaume Bigot, huissier à cheval au Châtelet de Paris, nommé pour homme vivant et mourant par les gouverneurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu ; 24 juin 1675].

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la foi et hommage que doit faire l'homme vivant et mourant nommé par l'Hôtel-Dieu, 3 septembre et 26 novembre 175**0.**

Fief de Brézé à Vinantes et Montgé.

• Copie du XVIIe siècle de l'aveu et dénombrement donné par Louis de Précy, seigneur de Nantouillet en partie à cause de Catherine de Nantouillet, sa femme, de la moitié de différents héritages situés aux terroirs de Montgé, Vinantes et environs, tenus de Jean de Francières, commandeur de Soisy, à cause de l'hôtel dudit Soisy ; 15 juin 1447.

• Bail à loyer du fief de Brézé (ferme, terres, etc.), consenti par Louise du Prat, veuve de René de Chandio, marquis de Nesles, comte de Joigny, à François Le Meignen, laboureur au Bas-Montgé ; 27 septembre 1619.

Autre bail à Louis Duflocq, laboureur, 6 décembre 1626.

• Copie de l'aveu et dénombrement présenté au duc de Montmorency par Louis-Antoine du Prat de Barbançon, seigneur de Nantouillet, neveu et héritier de Louise du Prat ; sans date ; mémoire blâmant l'aveu, 7 août 1629.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Nantouillet, mentionnant le fief de Brézé, présenté au prince de Condé pour Louis-Antoine du Prat de Barbançon ; 1674 (copie de 1704).

• Bail à loyer de la ferme et fief de Brézé sis au Bas-Montgé, consenti à Nicolas Boucher, le 16 mai 1678, par Marguerite et Hélène Gaudin, à qui le marquis de Nantouillet avait cédé le fief le 12 janvier 1675.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du devoir féodal dû par les demoiselles Gaudin, de la saisie du fief, etc., 1679, 1680, 1683 ; arrêt du Conseil privé du R.oi, 21 juillet 1686 ; exécutoire de dépens obtenu contre les demoiselles Gaudin, 6 février 1687 ; délibération du Conseil du prince de Condé sur l'opposition formée par elles sous le nom de la dame de Saint-Martin, leur nièce, 8 et 30 juin 1689.

• Arrêt du Conseil privé du Roi par lequel Sa Majesté a évoqué à son Conseil l'instance pendante au parlement de Paris sur les saisies, criées, vente et

adjudication du fief de Brézé et en a renvoyé la connaissance au parlement de Bretagne ; commission expédiée sur ledit arrêt ; 10 décembre 1692.

• Arrêt du Parlement de Paris portant adjudication du fief de Brézé au profit du prince de Condé, 9 juillet 1700.

Le prince transporte à Antoine Andoville, bourgeois de Paris, la somme de 18.000 livres à prendre sur le prix de la terre de Brézé et qui est due au prince par les demoiselles Gaudin tant en principal, intérêts, que frais et dépens ; 31 août 1700.

Vente du fief et terre de Brézé et bois en dépendant, faite par le prince au chapitre de Notre-Dame de Senlis, 12 septembre 1700 ; pièces et actes consécutifs à cette vente, 1700-1702 (dix pièces).

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de quint et de relief dus par Théodore Taveau, laboureur à Vinantes, pour six arpents, déclarés par erreur comme dépendant du fief de Brézé, qu'il a acquis sur la succession de Joseph-Hyacinthe de Marin, marquis de Montcan; 20 décembre 1786.

Fief de Saint-Martin-des-Champs à Vinantes.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal dû par le prieur de Saint-Martin-des-Champs pour le fief de 54 arpents de terre en six pièces qu'il tient du comté de Dammartin à Vinantes ; 29 juillet 1745.

Fief de Chanteraine au Bas-Montgé et Vinantes.

• Déclaration des terres appartenant au sieur de Chanteraine, au lieu de Nicolas Gaultier, dans la censive de la seigneurie de Nantoùillet et dans la censive du fief de Brézé ; s. d. (XVIIe siècle).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par Martin Boquet, bourgeois de Meaux, pour une pièce de marais faisant partie du fief de Chanteraine qu'il a acquise, le 17 août 1711, de Nicolas du Bois, seigneur de Baillet, et de Marie Jacquet, sa femme ; 14 juillet 1735 ;

• au sujet des droits dus par Nicolas Boucher, laboureur au Bas-Montgé, pour les deux maisons du fief qu'il a acquises, le 27 juillet 1709, du s^r^ de La Houssaye ; 25 janvier 1738.

• Lettre et délibération au sujet des droits dus par Claude-Martin Boquet, prêtre de l'Oratoire, pour l'acquisition d'une partie du fief de Chanteraine qu'il a faite de son beau-frère Roland Saget, lieutenant particulier au bailliage de Meaux ; 19 juin 1755.

• Autres délibérations au sujet de l'acquisition par Théodore Taveau des biens de la succession Boquet, 22 mars et 13 décembre 1786, 16 mai 1787.

***Fief des Finets au Bas-Montgé*, relevant de Nantoùillet.**

• Foi et hommage au seigneur de Nantoùillet, par Nicolas Gaultier, sieur de Maltache, trésorier général de France en Picardie, détenteur du fief du chef d'Isabelle Huguet, sa femme ; 17 juin 1599.

• Foi et hommage par Nicolas Le Vair, baron de Chanteraine, 5 août 1654.

• Aveu et dénombrement présenté au marquis de Nantoùillet (Louis-Antoine du Prat de Barbançon) par Nicolas Le Vair, baron de Chanteraine, gentilhomme de la Chambre du Roi et capitaine de la garde de ses côtes maritimes depuis Le Tréport jusqu'à Dieppe, fils aîné et principal héritier de Nicolas Le Vair, baron de Chanteraine, lieutenant-général... ; etc. ; 5 octobre 1660 (copies de 1755 et de 1761).

•: Contraintes décernées contre Remy Boucher, laboureur au Bas-Montgé, comme propriétaire d'une partie du fief des Finets, 6 mars et 13 novembre 1754 (les autres propriétaires sont les sieurs Boquet et la veuve Ignace Roche).

***Fief de Lièvreville à Vinantes*, relevant de Vineuil.**

• Aveu et dénombrement présenté par Guillaume Chrétien, bourgeois de Senlis, à Jean de « Seres », écuyer, seigneur de Vineuil à cause de Madeleine de Mouy, sa femme (veuve en premières noces de Jean Le Bouteiller) ; 4 septembre 1471 (copie de 1745).

• Déclarations passées au terrier de Dammartin par Claude-Hyacinthe-François de Marin, sieur de Montcan, et par Robert Simon, bourgeois de Paris, 17 novembre el 23 décembre 1738.

• Aveu et dénombrement du « fief qui fut autrefois à Jacques de Lièvreville », présenté aux prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré à Paris, seigneurs de Vineuil, par François Toffu, écuyer, sieur de La Motte, sous-brigadier des gardes du corps du Roi, demeurant à Moussy-le-Neuf en son fief de La Motte, Pierre-Paul Toffu, sieur de Lièvreville, capitaine et aide-major au régiment de cavalerie Royal-Roussillon, demeurant audit Moussy-le-Neuf, Marie-Madeleine Toffu, veuve de Pierre Blesson, receveur des tailles en l'élection de Figeac en Quercy, enfants et héritiers de François Toffu, commissaire au Châtelet de Paris, et de Marie Pingard ; 23 octobre 1739.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du service du fief, 13 mai 1745.

• Partage du fief de Lièvreville entre Jean-Claude de Béthisy de Nerval, ancien capitaine au régiment d'Estaing, demeurant à Moussy-le-Neuf, et Pierre-Edme Blesson, seigneur du fief de la Motte, secrétaire de la grande

maîtrise des Eaux-et-forêts de Champagne ; 22 décembre 1746.

Fief de Bonneuil à Vinantes, relevant de Vineuil.

• Jean Huet et sa femme Alipz, demeurant à Nantouillet, vendent à Jean de Bonneuil, écuyer, et à sa femme Marguerite, demeurant à Vinantes, deux pièces de terre de trois arpents et demi et un arpent et demi ; 16 février 1392 [1393].

• Aveu et dénombrement présenté par Jean de Bonneuil à Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Vineuil ; 23 décembre 1397 (copie du XVIIe siècle).

• Aveu et dénombrement donné à Charles et Pierre Le Bouteiller, seigneurs de Vineuil, par Bernard « Joanne » (de Jouannes), l'un des cent chevau-légers de la garde du Roi ; 5 août 1608 (copie du XVIIIe siècle).

• « Extrait de l'aveu et dénombrement rendu au comté de Dammartin le 26 avril 1679 : déclaration du fief de Bonneuil appartenant à Bernard Joanne, dit du Parc, et à présent au sr de Mazière, son héritier » (Bernard de Jouannes, sr du Parc, et Etienne du Carron, sr de Mézières).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal du fief, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Paris ; 10 avril 1726 et 29 mai 1727.

1-CA-018

• **THIEUX (terre et seigneurie de) et *fief de Coigny à Dammartin.***

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveu baillé au comte de Dammartin par Philippe des Essars, seigneur de Thieux ; 15 août 1367 (copie du XVIe siècle).

• Aveu et dénombrement d'un fief à Thieux relevant de Villeneuve, baillé par Pierre des Essars, chevalier, à Charles de La Rivière, comte de Dammartin ; 25 juin 1405 (copie du XVIe siècle).

• Geoffroy Gueur, chevalier, seigneur de La Chaussée au diocèse de Bourges, et sa femme « Ysabeau Burelle, fille de feu messire Jehan Bureau, en son vivant chevalier et trésorier de France », vendent à Philippe des Essars, seigneur de Thieux, conseiller du duc de Bretagne et gouverneur de la comté de Montfort, les héritages échus à Isabeau dans le partage de la succession de son père, c'est-à-dire une maison à Thieux derrière le moustier, une autre maison devant l'Echelle, avec toutes leurs dépendances, le fief du Grand-Moulin sis à Thieux au lieu nommé le Moncel, etc. ; 1er novembre 1473 (copie du 26 juillet 1477).

• Extrait, fait en 1673, de l'aveu rendu le 20 août 1483 au comte de Dammartin par Jeanne Bérard et Antoine des Essars, son fils.

• Aveu de Claude des Essars, 10 juillet 1527.
• Cahier des maisons et héritages tenus en censive du seigneur de Thieux à cause de son fief de Goigny à Dammartin, 1558-1563.
• Aveu et dénombrement baillé au Roi comme comte de Dammartin par Charles, marquis de Rostaing, 19 mai 1636 (original et copie de 1644).
L'acte rappelle les aveux précédemment rendus : 1483, Jeanne Bérard et François des Essars ; 1503,1517, Antoine des Essars ; 1524, 1527, 1534, Claude des Essars ; 1547, 1561, 1579, Tristan de Rostaing, père de Charles.
Mention des arrière-fiefs : fief qui fut à Thomas de Brie, assis à Epiais ; fief qui fut à Madame de Chambly, assis à Epiais ; fief à Moussy-le-Vieux qui fut à Guillaume Le Bouteiller et dont relèvent cinq arrière-fiefs ; le fief qui fut à Javari de Gocheret audit Moussy ; le fief qui fut à Jeannot de Chalifer audit Moussy ; le fief qui fut à Gilles de Versailles audit Moussy ; le fief qui fut à Périn Jousse au terroir de Thieux ; le fief qui fut à Roollet des Portes à Chennevières ; le fief de Gompans au terroir de Thieux près l'Orme Philippe.
• Aveu et dénombrement du fief de Goigny, « situé dans Dammartin au-dessus de la rue du Gué », appartenant à Louis-Henri, marquis de Rostaing, fils aîné et principal héritier de Charles de Rostaing, 24 janvier 1673.
Aveu du fief de l'Orme Philippe, même jour.
• Procès-verbal de bornage des terroirs de Villeneuve et de Thieux, après transaction passée entre Gabriel-Michel Petit de Ravanne, seigneur de Villeneuve, et Jean-Jacques Michau de Montaran, seigneur de Thieux ; septembre 1746.
• Procès-verbal de bornage des terroirs de Thieux et Dammartin, octobre 1750.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du fief de Goigny : 3 août 1741, difficultés avec M. de Montaran au sujet des censives du fief ; 3 mai 1786, sur la conversion du fief en roture en cas de vente par M. de Montaran à un particulier de Dammartin.
• Titres mentionnés dans l'inventaire du XVIIIe siècle et disparus : 1561, 1579, foi et hommage par Tristan de Rostaing ; 1591, son fils Charles ; 1679, foi et hommage par Marguerite-Renée de Rostaing, veuve de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, sœur et héritière de Louis-Henri, marquis de Rostaing ; 12 mai 1719, vente par Marie-Anne-Romaine de Beaumanoir et son mari, Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, à Jean-Jacques Michau de Montaran, trésorier général des états de Bourgogne ; 11 septembre 1755, foi et hommage par Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montaran, intendant du Commerce.

Domaine, cens et surcens appartenant au comte de Dammartin à Thieux.

• Sentence d'Arnaud Desfriches, bailli de Dammartin, condamnant Robin Martin à payer au comte la rente d'une mine d'avoine dont est chargée sa maison de Thieux appelée la Cour Sollier ; 5 décembre 1476.

• Thomas de Montfort, marchand et bourgeois de Paris, vend à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, son hôtel de Thieux sis au lieu dit les « Trois Villes au Monssel », avec 160 arpents de terres, prés, aunaies et saussaies aux terroirs de Thieux, Dammartin, Nantouillet, Villeneuve, Gompans et Juilly, la maison et 120 arpents étant tenus en fief du seigneur de Thieux, 10 arpents de Jean Le Bouteiller à cause de sa terre de Vineuil, 5 arpents en censive du seigneur de Nantouillet, des Ecoliers de Boissy et d'Ambroise de Hallot ; 27 avril 1482.

• Deux contrats entre particuliers portant sur des maisons de Thieux, 1597-1598.

• Copie de la déclaration des maisons de Thieux étant dans la censive de Dammartin, 1635-1673.

Partie de la seigneurie de Thieux relevant de l'évoque de Beauvais à cause de son château de Thiers.

• Aveu et dénombrement donné à l'évêque par Antoine des Essars, chevalier, seigneur de Thieux : « premièrement partie de mon hostel de Thieux, c'est assavoir la partie devers le mouslier depuis le mur qui souloit clore la basse court en fendant à droite ligne au mur de terre ou de haie qui clost le jardin, en traversant la vigne et le jardin jusques aux champs tout droit ; c'est avoir *(sic* pour assavoir) le corps de la maison avec le celier, cours, cuisine et chambres, les greniers, coulombier et pressouer, les estables aux chevaulx et les caves, jardins, partie de la vigne, et partie du grant jardin et garenne... Après s'ensuivent les terres arrables mouvans dudit fief...

Menus cens sur les terres cy après déclairées...., rentes..., corvées,.., le grand four..., tonlieu, rouage, forage..., cinq arrière-fiefs... », etc. ; sans date (xv* siècle).

• Pierre de Tuillières, chevalier, conseiller du Roi en sa cour de parlement, avoue tenir de Guillaume de « Hélende » (Hellande), évêque de Beauvais, la somme de 112 1. 10 s. tournois d'une part, et 100 écus vieux, « le tout de rente annuelle et perpétuelle, de la monnoie et escu ayant cours ou mois de février mil 1111° XVI, ...à prendre sur les maisons, cens, rentes jadis appartenant à révérend père en Dieu messire Philippe des Essars, évesque d'Auxerre, seigneur dudit lieu de Thieux, et qui appartient à messire Anthoine des Essars, chevalier, frères..., laquelle rente de CXII 1. x s. t. lesdiz des Essars et feu

messire Mahieu de Roye, leurs hoirs et successeurs, me estoient et sont tenuz et obligez rendre, paier et apporter à Paris en mon hostel..., icelles GXII 1. X s. t. de rente par lesd. des Essars et de Roye vendues et constituez à feu messire Jehan du Plessier, chevalier, duquel ou de ses héritiers j'ay la cause ; et les cent escuz vielz de rente venduz oud. mois de février mil IIII[C] et XVI par lesdiz messires Philippe et Anthoine des Essars, c'est assavoir soixante escuz vielz de rente à damoiselle Denise Dailly, femme de Florimont de Souly, à Regnault et Huguet Dailly, frères d'icelle Denise ; lesquelles rentes de CXII 1. X s. t. et LX escuz vielz de rente Jehan de Viesvillier, escuier, et sa femme comme ayant le droit des dessus diz et de messire Jaques de Milly, chevalier, héritier dud. s[r] du Plessier, me ont cédées et transportées ; et les autres quarante escuz d'or vielz de rente feu messire Bernard Braque avoit acquises desdiz des Essars, lequel semblablement les me a transportez par eschange... » ; 26 juin 1451 (signé).

• Aveu et dénombrement donné à l'évêque de Beauvais par Antoine des Essars, seigneur de Thieux, 5 mai 1518 (signé).

COMPANS, *fief du moulin d'Ouacre.*

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement donné au comte de Dammartin par Philippe d'Aunay, 6 décembre 1370 (copie du xviiie siècle).

• Foi et hommage par Claude Hennequin, maître des Requêtes, seigneur de Compans, 11 juillet 1567.

• Foi et hommage par Claude Hennequin, maître des Requêtes, seigneur de Romainville, Condé et Gompans, à qui le fief du moulin d'Ouacre appartient « par la succession de feu son père » ; 16 janvier 1579 (copie de 1734, faite par Dardet, garde du trésor du prince de Condé, d'après l'original « à luy représenté par Mme la marquise de Vielbourg, dame dudit fief ».

• Quatre quittances données par P. Hennequin à Aubin Bilon, meunier du moulin d'Ouacre, 1595-1596.

• Arpentage des terres du moulin d'Ouacre, 27 mars 1596.

• Foi et hommage par Gilles Lemaistre, sieur de Ferrières, à qui le fief appartient à cause de sa femme, Marie Hennequin, fille et héritière de Pierre ; 27 juin 1596.

• Foi et hommage par le fondé de procuration d'Anne Hennequin, veuve de Jacques Danès, président en la Chambre des Comptes, seigneur de Marly-la-Ville ; 1[er] décembre 1634 et avril 1644.

Bail à ferme, 5 mai 1640.

• Extrait notarié, fait en 1711, des documents suivants : 18 décembre 1676, Anne-Françoise de Loménie, femme de Louis Boucherat,'donne la terre et seigneurie de Compans à sa fille Anne-Françoise-Louise-Marie Boucherat, femme de M. de Harlay ; 7 mars 1688, complément de donation ; 28 février 1690, le prince de Condé donne à Louis Boucherat, chancelier de France, la haute et moyenne justice des terres de Saint-Mesmes et Villebéon ; 15 décembre 1698, testament de Louis Boucherat en faveur de Mme de Harlay, sa fille ; 27 septembre 1699, accord entre Henri de Fourcy, comte de Chessy, mari de Madeleine Boucherat, Catherine Boucherat, veuve d'Antoine de Barillon, comte de Morangis, et Nicolas-Auguste de Harlay, comte de Cély-en-Bière, seigneur de Bonneuil en France, mari d'Anne-Françoise-Marie-Louise Boucherat, au sujet de l'exécution du testament du chancelier Boucherat.
• Bail du moulin d'Ouacre par Mme de Harlay à Jacques Lefèvre et Jeanne Poiret, 30 janvier 1724.
Autre bail consenti à Denis Petit par les héritiers do Mme de Harlay, Louis-Auguste-Achille de Harlay, comte de Cély, intendant de la généralité de Paris, Claude-Elisabeth de Harlay, veuve d'Adrien-Alexandre de Hannivel, marquis de Crèvecœur, président du Parlement, Louise-Françoise de Harlay, veuve de Louis-René de Vieilbourg, marquis de Miennes ; 4 janvier 1732 (copie de 1754).
• Partage de la succession, 25 juin 1733 ; foi et hommage par la marquise de Vieilbourg, 18 juin 1734 (rappel de l'origine de propriété, qui est la vente faite par Jacques Danès, évêque de Toulon, le 26 septembre 1650, à Madame Boucherat, Anne-Françoise de Loménie).
• Les héritiers de Mr de Vieilbourg vendent à Jean-Baptiste-Paulin Daguesseau de Fresnes, comte de Compans-la-Ville, le moulin de Compans-la-Ville nommé le moulin d'Ouacre, tenu en fief du comté de Dammartin, et le moulin à eau de Condé autrement dit le moulin Neuf, sis audit Compans, relevant en plein fief dudit seigneur Daguesseau de Presnes à cause de son comté de Compans ; 30 août 1753. (Les vendeurs sont : Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, son frère Maurice-Annibal, comte de Montmorency, ses sœurs Eléonore-Marie, comtesse de Tresmes, et Marie-Louise-Cunégonde, duchesse d'Havre, enfants de la maréchale de Montmorency, Louise-Madeleine de Harlay, qui avait été légataire universelle de la marquise de Vieilbourg).
• Foi et hommage par M. Daguesseau pour le fief du moulin d'Ouacre, 1er octobre 1753.

1-CA-019• SAINT-MESMES.

• Inventaire de titres, XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement donné à Charles, comte de Dammartin, par « Jehan de Villebéon, escuier, seigneur de Treillon (Treslon) et de Faverolles, ou nom et à cause de Jehanne de Pommolain, ma femme, fille de feu messire Guillaume de Pommolain, jadiz chevalier et seigneur du Thueil, ...de la justice jusques à soixante solz et au dessoubz sur tous les héritages... tenus à cens ou rente de moy à cause du fief que je tieng de Fresnes et autrement, comme aussi des arrière-fiez qui sont tenus de moy à cause d'icellui fief..., et généralement sur toutes les maisons, terres et appartenances et appendences que je puis avoir audit lieu de Saint-Mesmes... » ; arrière-fiefs tenus par Olivier du Bois, Pierre des Essars, Guernot du Pré dit David, Liger Louys dit le Boucher au terroir de Charny, par Guillemin de Saint-Mesmes, Bureau et Chariot d'Aussy au terroir de Saint-Mesmes, et par Jacquel de Lièvreville à Vinantes ; 31 août 1399.

• Autre aveu, 22 décembre 1405 (vidimus du 10 janvier 1499 [1500]).

• Aveu d'un autre fief relevant du château de Chantilly et consistant en cens et rentes à Saint-Mesmes et Messy, baillé à Pierre d'Orgemont, seigneur de Montjay et de Chantilly, par « Jehan de Villebéon, seigneur de Treslong et de Faverolles, ou nom et à cause de Jehanne de Pommolain », sa femme ; 25 mars 1408 [1409].

• « Déclaration de ce qui appartient au fief de Saint-Mesmes baillée par Jaques de Chambly, escuier, à maistre Jaques Tiessart comme ayant la garde de maistre Jacques Tiessart son filz, le jeudi XXIXe jour de septembre l'an mil 1111° XLVI (1446), qui est tenu en arrière fief de la seigneurie de Fresnes » (même fief que celui des aveux de 1399 et 1405).

• Justice du comte de Dammartin ; sept liasses de pièces de procédure, 1476 à 1491.

•• Main-levée du fief de Saint-Mesmes qui fut à Jacques de Chambly, accordée par les officiers du comté de Dammartin à Jean Lecointe, bourgeois de Paris, seigneur dudit fief ; 10 janvier 1499 [1500].

• Aveu et dénombrement donné par Catherine Lecointe, veuve de Laurent Des Croisettes, avocat au Parlement, pour le fief de Saint-Mesmes appelé le fief de Villebéon ; 10 septembre 1583.

• Pierre Des Croisettes, conseiller au Parlement, reconnaît que le connétable de Montmorency, comte de Dammartin, lui a permis de construire un moulin à eau, à charge de lui payer chaque année 10 livres tournois ; l[eP] mai 1609.

• Souffrance de foi et hommage accordée à Jeanne Davost, veuve de François Des

Groisettes, sieur de Miremont, ayant la garde noble de son fils Pierre, s[r] de Saint-Mesmes ; 6 août 1621.
• Quatre pièces relatives aux réparations à faire au pont de Saint-Mesmes, 1673-1674.
• Extrait des titres de 1399 à 1676 servant à établir le droit de haute justice du prince de Condé sur la seigneurie de Saint-Mesmes.
• Extrait du contrat de mariage d'Eléonor de Flécelles, vicomte de Brégy, et de Marie Des Croisettes de Saint-Mesmes, veuve d'Antoine de Foucault ; 11 février 1676.
• Acquisition de la terre et seigneurie de Saint-Mesmes par le chancelier Louis Boucherat des sieurs et demoiselle Des Croisettes de Miremont et des autres héritiers de Marie Des Croisettes, marquise de Brégy, le prince de Condé lui cède la haute et moyenne justice, sentence du Châtelet qui maintient le prince dans la propriété de la rente de 10 livres et des cens et surcens dus à son comté de Dammartin ; 1690.
• Le duc de Bourbon confirme et accroît en faveur de la marquise de Vieilbourg, petite-fille du chancelier Boucherat, la donation des justices faite en 1690, et reçoit sa foi et hommage ; 18 juin 1734.
(Louise-Françoise de Harlay, veuve de Louis-René de Vieilbourg, était héritière de sa mère Anne-Marie-Louise-Françoise Boucherat, dame de Compans et de Saint-Mesmes, à son décès veuve de Nicolas-Auguste de Harlay, comte de Cély et seigneur de Bonneuil).
Mémoires préparatifs de l'acte.
• Etat des terres et fiefs de la succession de Mme de Vieilbourg, 1751.
• Extrait d'une lettre de M. Le Peletier du 9 novembre 1766 : « La marquise de Laval ma petite-fille ayant été dans la nécessité de se faire adjuger la terre de Saint-Mesmes de la succession de M. le comte de Montmorency son père... ».
• Note sur la propriété du marquis de Laval-Montmorency et les prétentions du seigneur de Fresnes au sujet de la mouvance ; s. d. (vers 1780).
• Liasse des titres, de 1490 à 1689, concernant la haute et moyenne justice cédée par les actes de 1690 et 1734.
• ***Prieuré de Saint-Mesmes.*** Cahier de 38 feuillets, écrit au XVIIIe siècle, contenant la copie de trente-sept actes de donations faites au prieuré de 1147 à 1378.
Accord entre René de Fontenay, abbé de Chambrefontaine, et Pierre de Bandereul, prieur curé de Saint-Mesmes, au sujet des dîmes de Vinantes, 2 juillet 1500.

Inventaire des titres du fief du Prieuré, XVIIIe siècle.

• ***Censives du comte de Dammartin à Saint-Mesmes***. Sentence de la prévôté de Paris dans un procès entre le connétable Anne de Montmorency et Martin Huvé, chanoine de l'église de Meaux, chapelain de la chapelle de la Madeleine près Saint-Mesmes et possesseur d'une pièce de terre de neuf arpents sur laquelle les officiers de Dammartin avaient indûment prétendu percevoir des droits de cens ; 12 juillet 1570.

• Permission donnée par les officiers de Dammartin à Louis Tillet, maçon, de faire construire un bâtiment sur un terrain au bout du village de Saint-Mesmes, moyennant 12 d. par. de cens et 4 s. par. de surcens et rente annuelle, 10 août 1633. Titres nouvels donnés par Louis Tillet en 1642, 1645 et 1667.

VINEUIL (terre et seigneurie de) et ***fief des Hazards*** réuni à la seigneurie.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Vidimus, délivré par Tanguy du Châtel, garde de la prévôté de Paris, le 8 août 1417, de la charte de décembre 1224 par laquelle Alphonse de Portugal et sa femme Mathilde, comte et comtesse de Dammartin, donnent à Regnault de Saint-Mard, en augmentation de fief, siz muids d'avoine sur Vinantes, Vineuil, Saint-Mesmes, Messy et Charny, que le prévôt de Dammartin lui livrera chaque année dans sa maison de Vineuil, et la gruerie de 30 arpents de bois dans la forêt de Montgé (papier).

Autre copie et traduction du XVIIIe siècle.

• Foi et hommage de Guyot d'Aunay, dit le Breton pour toute la justice, haute, moyenne et basse, de Vineuil; jeudi avant Pâques fleuries 1350 (copie du XVIIIe siècle).

• Aveux et dénombrements donnés par Ogier d'Anglure, seigneur de Changy, à cause de Marie Le Bouteiller, sa femme, 8 juillet 1368 ; par Marie Le Bouteiller, 16 février, 5 mars et 4 juin 1376, 4 juin 1386 ; par Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier et de Saintines, 16 janvier 1398 [1399] (copies du XVIIIe siècle).

• Transaction entre Marie Le Bouteiller, veuve de Regnault de Saint-Mard, et Erard et Dreux de Saint-Mard, héritiers de Regnault ; 8 janvier 1446 [1447] (copie de 1523).

• « Extrait du papier aux cens et rentes foncières de monsieur de Vingnel » (Vineuil), signé : « Jehan le boutiller » (xve siècle).

• Paquette (Paquette de Mouy, nommée aussi Madeleine), veuve de Jean Le

Bouteiller, dame de Messy et de Vineuil, reçoit la foi et hommage de Thomas de Montfort, écuyer, pour le « fief qui fut Jehan Hazart », situé au terroir de Thieux et consistant en dix arpents de terre en deux pièces, 2 sols par. de cens et deux chapons de rente sur l'hôtel du Moncel qui fut à Jean des Essars, écuyer, à cause de sa femme ; 26 janvier 1456 [1457].

• Bail à cens de dix arpents de terre consenti à Jean Seguin, laboureur à Vinantes, par Jean Le Bouteiller, seigneur de Moussy et de Vineuil, 30 juillet 1485 ; réduction du cens, 23 juillet 1488 (copie de 1491).

• Pierre Legrand et Louise, sa femme, demeurant à Vineuil, paroisse de Saint-Mesmes, vendent à Nicolas Véryfroy une maison sise à Vineuil au lieudit Richebourg, chargée de 16 d. p. de cens envers le Chapitre de Paris ; 12 mai 1524. Au verso de l'acte, ensaisinement par Gilles de Foullon, receveur du Chapitre, 30 août.

• Note sur la terre de Vineuil, 1563 : « elle appartient pour ung tiers à messire Gérard Le Boutellier et pour les deux tiers à mons[r] de Moucy (Moussy), et luy est advenu et escheu par la sucession de damoiselle Guillemette Le Boutellier, sa niesse, à cause de quoy il doibt le revenu d'une année pour le regard desd. deux tiers... ».

• [D'après les titres mentionnés sur l'inventaire, mais disparus : 19 juin 1500, Odette de Harlay, femme séparée par justice de Jean Le Bouteiller, chevalier, seigneur de Moussy, dame de Vineuil. 28 octobre 1533, Odette de Harlay, veuve de Jean Le Bouteiller, et son fils Jean. 11 février 1545 (1546), Girard Le Bouteiller, seigneur de Bouvigny, héritier en partie de Charles Le Bouteiller ; et Jean Le Bouteiller le jeune, au nom et comme fondé de procuration de son père Jean, capitaine du guet de la ville de Paris, aussi héritier en partie de Charles Le Bouteiller. 6 novembre 1573, foi et hommage par Chrétien Le Bouteiller, seigneur de Moussy-le-Neuf et Vineuil, fils aîné et principal héritier de Girard, pour le tiers par indivis de la terre de Vineuil. 15 janvier 1579, foi et hommage par Jean Le Bouteiller, seigneur de Moussy-le-Vieux, pour la moitié des deux tiers. 7 juillet 1584, foi et hommage de Philippe Le Bouteiller, seigneur de Moussy-le-Vieux, et de son frère Charles, seigneur de Vineuil].

• Arrêt du Parlement rendu entre Antoinette de Piédefer, veuve de Jean Le Bouteiller, seigneur de Moussy-le-Vieux et Moussy-le-Neuf, et le procureur général du Roi au sujet de la mouvance du fief d'Aubert Beauclerc, 4 février 1588. Sommation au comte de Dammartin pour la communication des aveux et

dénombrements, 11 juillet.
• [31 octobre 1603, foi et hommage par Paul Le Bouteiller, seigneur en partie de Moussy-le-Neuf et Vineuil, tant en son nom que comme fondé de procuration de Charles Le Bouteiller, seigneur de Bouvigny-Bolange, et de son frère Gyprien, pour raison du tiers de la terre de Vineuil. 3 février 1626, ce tiers appartient aux enfants de Paul Le Bouteiller, parmi lesquels deux filles mariées, Antoinette à François des Armoises, seigneur d'Aunay, Catherine à François de Pons, seigneur de Rennepont. 1627 et 1634, les deux autres tiers appartiennent à Jean Le Bouteiller, comte de Moussy-le-Vieux et seigneur de Moussy-le-Neuf. 1661, 1672, saisies féodales. 27 juillet 1673, souffrance accordée à Henri-Auguste d'Orléans, marquis de Rothelin, veuf de Marie Le Bouteiller de Senlis et dont les enfants sont mineurs. 26 avril 1679, aveu et dénombrement donné par ceux-ci, Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Moussy-le-Vieux, seigneur de Moussy-le-Neuf et de Vineuil, et sa sœur Jeanne-Catherine-Henriette].
• Mémoire de la consistance du fief des Hazards, 1686.
• Foi et hommage de Philippe d.'Orléans, marquis de Rothelin, 5 octobre 1700. Extrait du registre mortuaire de la paroisse de Moussy-le-Vieux, où le marquis fut inhumé dans le chœur de l'église le *28* août 1715.
• Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, sa femme Marie-Philippe-Henriette Martel, et Charles d'Orléans, abbé de Rothelin, vendent aux prêtres de l'Oratoire de la maison de Paris, rue Saint-Honoré, la terre et seigneurie de Vineuil moyennant 75.000 livres; 12 août 1718.
• Différents mémoires dressés par les prêtres de l'Oratoire et remis au Conseil du prince de Condé en 1734 et en 1748. Délibérations du Conseil, 1738, 1741, 1750, 1788, au sujet du service féodal.

1-CA-020 • NANTOUILLET (terre et seigneurie de).
• Inventaire des titres, dressé au XVIIIe siècle. La plupart de ces titres ont disparu ; ils mentionnent : en 1406, une transaction entre Charles de La Rivière, comte de Dammartin, et Regnault, Jean et Ogier de Nantouillet, frères, seigneurs de la ville de Nantouillet; en 1447, Louis de Précy, seigneur de Nantouillet en partie à cause de Catherine de Nantouillet, sa femme; en 1509, Geoffroy de La Croix, seigneur de Ricquebourg, comme ayant la garde noble des enfants mineurs de lui et de Philippe Marcel, sa défunte femme, fait foi et hommage pour 520 livres tournois de rente qu'ils ont le droit de prendre sur la terre de Nantouillet.
• Etat et consistance de la terre de Nantouillet, appartenant à Antoine du Prat,

chancelier de France ; 6 février 1518 [1519].
• Six extraits du registre censier, XVe siècle.
• Déclaration des héritages dépendant du fief de Vineuil au terroir de Nantouillet, 1542 (copie du XVIIIe siècle).
[Titres perdus: 1563 et 1579, Antoine du Prat, prévôt de Paris, seigneur de Nantouillet ; 1614, Louise du Prat, veuve de Charles de Barbizy, sa sœur Michelle, Marie Séguier, veuve d'Antoine du Prat et ses enfants mineurs; 1628, Louis-Antoine du Prat de Barbançon, marquis de Nantouillet.
• Extraits de l'aveu présenté par Louis-Antoine du Prat de Barbançon au prince de Condé le 20 novembre 1673.
• [1699, héritiers de Henri du Prat, marquis de Nantouillet].
• « Déclaration des terres appartenant (en 1644) à Antoine du Prat, qu'il a acquises de Robert Baucles, sises en la seigneurie de Nantouillet, Vineuil et environs, en cens et rentes champart du prieuré de Pomponne » (copie collationnée en 1699).
Déclaration par François du Prat, comte de Barbançon, marquis de Nantouillet, des terres qu'il possède au terroir de Vineuil dans la censive du prieuré de Pomponne, 13 juillet 1733.
• Etat de la seigneurie de Nantouillet, s. d..
Foi et hommage demandés à M. de Barbançon après la mort de son père, 22 janvier 1750.
Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus par suite de la vente que Louis-Antoine du Prat, marquis de Barbançon, a faite de la terre et seigneurie de Nantouillet, le 12 août 1753, à Etienne-Charles-Félix Lallemant de Nantouillet ; 21 août 1753.
Opposition du prieur de Pomponne à l'adjudication par décret, août 1754.
Lettre et mémoire sur les titres présentés par M. de Nantouillet au procureur fiscal du comté de Dammartin, août 1755.
• Note de 1761 sur « une entreprise que les Pères de l'Oratoire, co-seigneurs de Vineuil, veulent faire sur le terroir de Nantouillet.
Procès-verbal de séparation des terroirs de Nantouillet et de Vineuil, 4 novembre 1762.
Echange et transaction sur bornage entre le seigneur de Nantouillet (Etienne-Charles-Félix Lallemant) et le seigneur de Saint-Mesmes (Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph, marquis de Laval-Montmorency), 28 octobre 1775.
• Le Conseil du prince de Condé autorise les officiers de Dammartin à recevoir les aveux et dénombrements des terres et seigneuries de Nantouillet et de

Juilly présentés par Etienne-Charles-Félix Lallemant de Nantouillet ; 20 août 1777.

• Bornage des terres appartenant à M. de Nantouillet sur le terroir de Vineuil, 29 mai 1780.

• Mémoire sur les censives du prieuré de Pomponne à Nantouillet, Vineuil et Saint-Mesmes, 1783.

• ***Fief de Chavercy à Ver,*** relevant de Nantouillet : foi et hommage au nom de Marie-Anne Olivier de Leuville, femme séparée de biens et d'habitation d'Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, dame de Ver comme héritière de son frère Charles Olivier, marquis de Leuville; 23 février 1673.

• ***Fief à Silly*** (12 arpents de terre) : aveu et dénombrement présenté par Jean Lecoq, bourgeois de Paris, à Charles de Melun, seigneur de Nantouillet, écuyer d'écurie du dauphin de Viennois, 11 novembre 1456.

Autre aveu présenté au chancelier Antoine du Prat par Antoinette Le Boucher, veuve de François de Médula, conseiller au parlement de Paris et seigneur de Saint-Etienne en Dauphiné ; 20 septembre 1529 (copies du XVIIe siècle).

• ***Autre fief à Nantouillet*** *:* vente de cinq arpents et un quartier de terre aux terroirs de Nantouillet et de Charny, faite par Jean Malepart, de Dammartin, à Jean Mailliet, fèvre demeurant à Charny, 26 mars 1396.

JUILLY (terre et seigneurie de).

• Inventaire des titres, dressé au XVIIIe siècle.

• Aveux et dénombrements présentés au comte de Damrnartin, au xive siècle par : Jeanne de Juilly, sans date ; Marie de Juilly, veuve de Regnault de Nantouillet, sans date (deux) ; par Regnault de Nantouillet, samedi après la fête de Notre-Dame de septembre 1339 ; Regnault de Nantouillet, sans date ; « Gaudon de Guens, chevalier, seigneur de Saint-Pargeel, comme aiant le bailg de Jehan de Nantoillet et do damoiselle Marguerite, sa suer, jadis enfans de feu noble homme irion sieur Regnaut de Nantoillet », jeudi avant les brandons 1349 [1350] ; Jean de Nantouillet, sire de Nantouillet et de Juilly, mardi après la Saint-Etienne d'été 1356 ; Regnault de Nantouillct, 26 juillet 1392; Jeanne de Juilly, fille de feu Lancelot de Juilly, 10 septembre 1399.

• [1456, Jean de Torcenay et Gille Malet, sa femme].

• Extrait du papier censier de Juilly, fait par Philippe de Hénault, procureur et receveur de Monsieur d'Arzillières, seigneur de Juilly, 18 juillet 1475 (Guillaume de Hangest, comte de Dampierre, baron d'Arzillières, seigneur de Juilly à cause de Marguerite de Torcenay, sa femme).

• [1505 et 1500, Marguerite de Torcenay, veuve de Guillaume de Hangest].

• [7 avril 1507, foi et hommage par Jean de Ray, baron de Pleurs eu Champagne, à qui la terre de Juilly a été donnée par Marguerite de Torcenay, son aïeule, en faveur de son mariage avec Philiberte de Rups. 28 septembre 1515, foi et hommage par celle-ci, veuve et mère d'enfants mineurs. 23 octobre 1515 et 16 avril 1520, saisies féodales. 14 septembre 1520, souffrance accordée par le comte de Dammartin à Marguerite de Torcenay comme tutrice des enfants de défunts Jean de Ray et Philiberte de Rups. 12 septembre 1521, foi et hommage par le fondé de procuration de Marguerite. 19 février 1522 [1523], Guillaume de Grandpré, comte de Dampierre, seigneur de Juilly à cause de Marguerite de Ray, sa femme. 11 février 1524 [1525], Marguerite de Torcenay donne pouvoir pour faire la foi et hommage. 14 novembre 1525, souffrance accordée à François de Livron, protonotaire du Saint-Siège apostolique, et à ses frères et sœurs, héritiers de Marguerite de Torcenay, leur bisaïeule. 19 avril 1527, aveu et dénombrement présenté par Louis de Pontailler, seigneur de Juilly à cause de Marguerite de Ray, sa femme].
• Prétentions de Charles de Broullard, baron de Montjay, sur la mouvance de Juilly. Procès entre le comte de Dammartin et Charles de Broullard, puis sa veuve Antoinette d'Angennes et son fils Louis, au sujet de cette mouvance, qui demeure au comte, 1526-1549 (vingt-neuf pièces).
• [1566, Marguerite de Ray. 1572, enfants mineurs de défunts Jean de Pontailler, et Antoinette de Chandio. 1588, Jean-Louis de Pontailler, baron de Talmay, ses frères Juste, baron de Pleurs, et Michel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et leur sœur Madeleine, vendent la terre et seigneurie de Juilly à Nicolas Parent, conseiller secrétaire du Roi, fils et héritier en partie de Marie Parent, sa mère, et de Nicolas Parent, son aïeul. 1621, Jean de Saint-Germain, conseiller en la cour des Aides, ses frères Louis et Antoine, héritiers de la sixième partie de Juilly par la mort de leur frère Nicolas. 1644, Pierre de Saint-Germain, conseiller du Roi, seigneur de Juilly. 1er juin 1676, foi et hommage par Jean Joisel, avocat en Parlement, qui a acquis Juilly des créanciers de feu Robert Aubry et d'Anne de Saint-Germain, sa femme].
• Aveux et dénombrements donnés par Jean Joisei, 29 août 1677 ; par Jean-François Joisel, maître des Comptes, 7 octobre 1689 ; par son gendre Giaude de Serent, marquis de Kerfilis (il signe : « Claude de Serent de Querfllis »), 15 septembre 1705 (foi et hommage le 11 juillet).
• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 19 mars 1723, souffrance de foi et hommage à M. de Kerfilis, qui n'a que onze ans ; 21 juillet 1740, relief dû par M. de Kerfilis à cause du second mariage de sa mère avec M. de

Goëtlogon.
• Autre du 28 juillet 1763 au sujet des droits dus par M. de Nantouillet (Etienne-Charles-Félix Lallemant), qui, par contrat du 22 août 1762, a acquis la terre et seigneurie de Juilly.
Mémoire de la consistance de cette terre, imprimé de 20 p. in-f°.
• Transaction entre M. de Nantouillet et le seigneur de Thieux (Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montaran), et procès-verbal de bornage, 29 avril et 11 septembre 1766.
Autre copie de ce procès-verbal avec plan, 31 décembre 1766.
• Mémoire au sujet de l'aveu que M. de Nantouillet se propose de fournir.

Fiefs.

• Aveux d'un fief de neuf quartiers de terre possédé par Lorens Morel en 1327 et en 1342 et relevant de Pierre de Tiercelieux, seigneur de Montgé.
Aveu d'un fief de sept quartiers de terre, donné par Jean Le Charon à Pierre de Tiercelieux, 13 juin 1342.
Aveu d'un autre fief sis à Juilly, donné par Isabeau d'Orcheux à Grappin de Payel, le mercredi veille de l'Ascension 1348.
• Fief des Tillières à Montgé et Saint-Mard, relevant de Juilly. Délibération du Conseil du prince de Condé du 23 mars 1747 au sujet de ce fief, appartenant à Antoine-Olivier Navarre; origine du fief : vente par Jean de Rieux et Martine de Montagny-Sainte-Pélize, sa femme, à Jean de Miraumont et Radegonde de Hacqueville, sa femme, le 14 février 1511 [1512].
• Etat des revenus de l'abbaye de Juilly en 1584. Déclaration des biens de l'abbaye, fournie au Roi le 17 juin 1628.
Baux des dîmes de Thieux et de Juilly, 1784-1790.
• Ferme de 200 arpents à Juilly, vendue par le s^{r} Aubry, le 31 mars 1655, aux religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Meaux; opposition formée par le Conseil du prince de Condé le 7 avril 1677 et le 21 juin 1679.
Sentences du Châtelet de Paris du 11 février et du 18 mars 1763; la première condamne Charles Boquet des Tillières à délaisser par retrait féodal à Jacques Delahante, avocat au Parlement, 20 arpents 3 quartiers de terre anciennement acensés à Martin Boquet; la seconde déclare la sentence commune avec les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux, et leur fait défense de plus s'immiscer à l'avenir dans la jouissance de la ferme et des .200 arpents.

1-CA-021 • **GUISY** (terre et seigneurie de).
• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveux et dénombrements donnés au comte de Dammartin par Agnès de Guisy, veuve de Jean de Gigny, chevalier, mardi avant l'Ascension 1378; par Pierre de Gigny, écuyer, août 1378; par Pierre de Gigny, écuyer, 9 août 1403; par Jean de La Grange, écuyer, maître d'hôtel du comte de Dammartin, 23 juin 1500 (vidimus délivré le 9 janvier 1534 [1535] par Louis de Launay, écuyer, seigneur de Montlignon et de Boissy-la-Gombrie en partie, gouverneur et garde des sceaux aux contrats de la comté de Dammartin, d'après un autre vidimus délivré le 3 décembre 1533 par Simon Drouart, lieutenant à La Ferté-Milon du gouverneur et bailli de Valois ; parchemin et quatre expéditions sur papier).
• Deux contrats de terres dans la censive de Guisy, 18 novembre 1521.
• François de La Grange, seigneur de Billemont-en-Valois et de Guisy-en-France, loue pour douze ans à Augustin Da-ntain, laboureur, le fief, terre, seigneurie, mairie, cens et rentes de Guisy ; 3 septembre 1537.
• Sentence des Requêtes du Palais qui ordonne qu'Antoinette Le Père, veuve d'Antoine de La Grange, jouira par main souveraine de la terre et seigneurie de Guisy, 30 mai 1573.
• François de La Grange, seigneur de Billemont, vend la terre de Guisy à Guillaume du Fayot, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, trésorier et payeur de la Gendarmerie de France, et à Anne Lallemant, sa femme ; 2 octobre 1600.
• Aveu de Guillaume du Fayot, 19 septembre 1603; blâme de l'aveu, etc. (quatre pièces sur papier).
• [23 juillet 1631, foi et hommage par Jean du Fayot, seigneur de Guisy et du fief de Gragy; 1662, Jean du Fayot].
• Jean Portejoye, bourgeois de Paris, adjudicataire de la terre et seigneurie de Guisy et du fief de Gragy saisis sur la succession de Jean du Fayot, trésorier de France à Soissons, loue le manoir et la terre de Guisy au laboureur Guillaume Papillon; 13 août 1676.
• Procès-verbal d'estimation des fruits et revenus de la terre de Guisy, du 23 juin 1673 au 22 avril 1675, adjugés au prince de Condé par sentence du Châtelet de Paris; 6 mars 1679.
• Charles Carpentier, bourgeois de Paris, curateur créé par justice à la succession de Jean-Baptiste du Fayot par sentence du 2 décembre 1673, en présence et du consentement d'Anne du Fayot, veuve de Louis de Gomer, seigneur de Luzancy, capitaine aux Gardes françaises, de Louis de La Viefville, seigneur de Rouvillé, mari de Marie-Anne du Fayot, et de Bénigne du Fayot, s^r^ de La Maisonneuve, demeurant à « Vaudompierre près Méru »

(Valdampierre), vend la terre et seigneurie de Cuisy et le fief de Gragy à Daniel Voisin, seigneur de Serizay, Plessis-aux-Bois, Iverny, La Baste, La Malmaison et autres lieux, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat; 11 août 1683.
• Marie-Jeanne Voisin, veuve de Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Basville, vend à Geneviève Titon, veuve de Jean-Baptiste Le Féron, seigneur du Plessis, conseiller du Roi, maître des Comptes et grand-maître des Eaux-et-forêts au département de rie-de-France, les terres et seigneuries de Cuisy, du Plessis-Pomponne, d'Iverny, etc.; 24 décembre 1711.
• Aveu et dénombrement de Guisy, donné au duc de Bourbon par Mme Le Féron; 8 juillet 1720 (expédition notariée sur 45 feuillets de parchemin).
• Extrait du contrat de mariage de Jean-Baptiste-Maximilien Le Féron avec Marie-Anne Petit de Villeneuve, par lequel sa mère, Geneviève Titon, lui donne les terres et seigneuries du Plessis-aux-Bois, Iverny, Cuisy, etc.; 18 juillet 1728.
• [6 septembre 1733, foi et hommage par M. Le Féron.
• lor mars 1751, foi et hommage par M. Rouillé du Coudray, fils de Marie-Louise-Hélène Le Féron, femme d'Hilaire-Armand Rouillé du Coudray, seule héritière de Geneviève Titon, sa mère].
• Bail des terres de l'église de Cuisy, 1553.

CHAMBREFONTAINE (terre et seigneurie de), près Saint-Soupplets.
• Copies modernes et extraits des chartes des donations faites à l'abbaye de Chambrefontaine par Philippe, comte de Boulogne et de Dammartin, et sa femme Mathilde, août 1232; par Alphonse de Portugal, comte de Boulogne et de Dammartin, 1243, juin 1247.
Copie, tirée du tome second de l'histoire de l'église de Meaux par Nicolas Dardet, archiviste du prince de Condé, le 29 février 1732, des actes de donations faites à l'abbaye de 1190 à 1224.
Copie, faite par Dardet le 20 décembre 1731, de la charte par laquelle Gautier d'Aunay, sénéchal de Dammartin, confirme la donation faite à l'abbaye par les chevaliers de Compans, frères, de 21 arpents du bois de Montboulon et de sept arpents de la terre de Corbillon, mai 1225.
Autres copie des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles des chartes des donations faites à l'abbaye de 1232 à 1328.
• Mandement adressé par Charles de La Rivière, comte de Dammartin, au receveur du comté, pour qu'il ait à payer aux religieux 25 sols parisis de rente

annuelle sur les cens de Dammartin, 22 avril 1408 (vidimus sur parchemin délivré le 29 mai suivant par Jean de La Grange, prévôt de Dammartin).
• Jean de Châtillon, seigneur en partie de Saint-Soupplets, vend à Jean Courtois, abbé de Chambrefontaine, la moitié du bois de Montboulon; 25 février 1414 (1415; deux copies de 1673).
• L'abbé Guillaume Alis baille à rente à Jean Salrnon, vigneron demeurant à Cuisy, une pièce de vigne au terroir de Cuisy, chargée de 10 deniers de cens envers le seigneur de Cuisy; 12 octobre 1514.
• Supplique adressée par les religieux à Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, pour obtenir confirmation des droits accordés à l'abbaye par Alphonse de Portugal et sa femme Mathilde en 1243, amortis par chartes de l'évêque de Meaux en 1247 et par le roi Philippe en 1293, s. d. (XVIe siècle).
Transaction confirmant les donations, .à la charge d'un obit perpétuel, de l'appel de la justice de Chambrefontaine devant les officiers de Dammartin, et de l'abandon des 25 sols parisis de rente sur les cens de Dammartin, Montgé et Vinantes; 1er avril 1551 [1552].
Acte par lequel les religieux déchargent le comte de tous les dommages et intérêts dont il pourrait être redevable envers eux, 9 avril.
• « Estât à quoy peult consister le revenu temporel de l'abbaye », s. d. (XVIe siècle).
• Bail à loyer consenti par le prieur Martin Ganneron au meunier Jean Baticle du moulin à vent de Saint-Soupplets et du moulin à vent de la Tour, 10 novembre 1667. Huit assignations lancées par Baticle contre des particuliers en 1671 au sujet de la mouture des grains.
• Mémoire et copie de pièces de procédure au sujet du pacage dans les bois de l'abbaye, 1675.
• Copie des lettres, patentes du ïloi portant confirmation des privilèges de l'ordre de Prémontré et d'évocation générale au Grand Conseil de toutes les affaires concernant l'ordre ; juillet 1718.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du bornage du comté de Dammartin et de la seigneurie de Chambrefontaine, 21 mars 1725.
• Déclaration des biens de l'abbaye, 16 juin 1727.
• ***Fief de Goëlle*** en la paroisse de Montgé, appartenant à l'abbaye. Aveu et dénombrement donné au comte de Dammartin par Ferry de Mouy, au nom et à cause de Jeanne de Chailly, sa femme, d'un fief consistant en : cinq muids d'avoine de rente annuelle sur la grange et les terres de Goëlle appartenant à l'abbaye de Chambrefontaine, trente-deux setiers et pleine mine d'avoine sur la

ferme de Verrières appartenant à l'abbaye de Juilly, livrables à Marchemoret en l'hôtel qui fut à Guillaume Clignet, chevalier, cent arpents de bois en une pièce au dessous de la Tuilerie de Dammartin; 16 mars 1398 [1399] (original sur parchemin et copie de 1751).
Copie de l'acte du *2* avril 1552 par lequel Philippe de Boulainviller confirme les dons, privilèges et amortissements faits aux religieux de Chambrefontaine.
Trois copies de la délibération du Conseil du prince de Condé du 21 mars 1725 concernant le bornage de la seigneurie de Chambrefontaine.

SAINT-SOUPPLETS.

• ***Fiefs des Carneaux, de la Cloche*** et autres, relevant du seigneur de Chantilly soit à cause de son château de Chantilly; soit à cause de son fief du Petit-Vivier à Moussy-le-Neuf.

• Aveux donnés au seigneur de Chantilly par Girard et Guillaume de Peroy, par Jean Pronsart, par Jean et Oudart de Compans, frères, sans date (xirr8 siècle) ; par Guillaume de Girolles, écuyer, mercredi après les Brandons 1337 [1338]; par Guillaume de Dormans, avocat en Parlement, 18 décembre 1352.

• Aveu et dénombrement donné par Jean de Saint-Gobert dit le Borgne, écuyer, seigneur de Saint-Soupplets en partie, à Amaury d'Orgemont, chevalier, seigneur de Chantilly et de Moussy, le dimanche 24 juillet 1390; il a acquis et réuni à son domaine le fief de Marguerite de Longperrier, celui qui fut à Guillaume de Pacy, celui qui fut à Marguerite de Richebourg; des arrière-fiefs sont tenus de lui par Madame de Dormans, par Jean de Courcelles, chanoine de Meaux, et par Robert Braque, héritier de son père Nicolas.

• Autre aveu du même fief, donné par Jean de Saint-Gobert dit le Borgne à Pierre d'Orgemont, le 17 janvier 1412 [1413] : la maison appelée les Carneaux, entourée de fossés pleins d'eau, sise à Saint-Soupplets au dessous de l'église... ; les arrière-fiefs sont tenus par maître Denis de Paillart, par Guillaume de Chalifer, de Meaux, par Madame du Boulay comme ayant le bail et cause de messire Louis de Trie ; un autre fief de 20 arpents de bois est tenu par « monseigneur de Bonneuil » (original sur parchemin et copie du xve siècle sur papier; la copie mentionne que ces fiefs relèvent du Vivier de Moussy).

• Aveu d'un autre fief relevant de Chantilly, donné par Guillaume de Saint-Gobert, écuyer, à « monsieur de Montjay et de Chantilly » (Pierre d'Orgemont), 30 septembre 1414; « une maison devant le chastel, etc. » (copie du xve siècle).

• Charles de Châtillon, chevalier, seigneur de Bonneuil et de Beaumont, au nom et comme bail de Jeanne de Saint-Gobert, sa femme, avoue tenir en fief de Pierre

d'Orgemont, à cause de son château de Chantilly, 18 arpents de bois au lieudit Noir-Buisson, terroir de Saint-Soupplets, tenant d'une part à Jean de Saint-Gobert, fils de feu Jean de Sainl-Gobert dit le Borgne; mardi 29 janvier 1414 [1415] (original sur parchemin et copie du XVe siècle sur papier).

• Clémence de Tancre, veuve de Jean du « Plecier » (Plessier, Plessis), écuyer, avoue tenir en fief de Chantilly un bois de 9 arpents dit le bois de la Cloche, 8 février 1411 [1412].

• Simon de Proncières, seigneur de Saint-Soupplets en partie, avoue tenir de Pierre d'Orgemont, à cause de Moussy, la maison de la Cloche, des cens, rentes, champarts, etc., neuf arpents de bois au lieudit Montboulon, en gruerie du comte de Dammartin; un arrière-fief est tenu par Madame du Boulay comme ayant le bail et gouvernement de Louis de Trie, chevalier; 2 février 1412 [1413].

• Simon Pinet, marchand teinturier, bourgeois de Paris, avoue tenir de Pierre d'Orgemont un fief relevant de Chantilly et consistant en onze arpents de bois au terroir de Saint-Soupplets au lieu dit Verdois, tenant de part et d'autre à Philippe de Trie, seigneur de Rolleboise ; 1er mars 1454 [1455].

• [14 septembre 1531, foi et hommage par le fondé de procuration de Marin Bureau, écuyer, seigneur de Saint-Soupplets, pour les fiefs de la Cloche, des Carneaux, de Charles de Châtillon et de Guillaume de Saint-Gobert. 19 juin 1533, foi et hommage par Jean Bureau, prêtre, fils aîné de Marin (ses frères Pierre et Antoine étaient avocats en Parlement). 23 décembre 1560, foi et hommage de Marie Bureau, veuve de Guillaume Chariot, pour les parts provenant de l'héritage de son frère Pierre].

• Aveu et dénombrement donné par Marie Bureau, dame en partie de Saint-Soupplets, 26 juillet 1561 (original en parchemin, signé ; expédition sur papier, signée aussi, avec adjonctions du 4 octobre 1563).

• Aveu et dénombrement donné par Pierre Chariot, avocat en Parlement, fils aîné de Guillaume et de Marie Bureau; 26 juillet 1569 (expédition originale notariée et copie de 1759).

• [1575, les filles de Marie Bureau : Jeanne Chariot, femme de Philippe Vallon, auditeur des causes du Châtelet, Madeleine, femme de Jean Huguet, docteur en médecine, Geneviève, veuve de Pierre Mallet, avocat].

• Aveu et dénombrement donné par Pierre Bigot, seigneur de Saint-Soupplets en partie et de Porfry, fils aîné de Madeleine Mallet, en son vivant femme de Jacques Parfait, président en la cour des Monnaies, et auparavant veuve de Pierre Bigot, trésorier général de France en Auvergne, fille et seule

héritière de Geneviève Charlqt; 28 août 1618.
• « Déclaration des terres en fief scizes au terrouer de St-Supplex appartenant à Monsieur le président Parfaict, faicte en l'année mil six ceni vingt deux ».
• [Aveu et dénombrement donné par Jacques Parfait, contrôleur de la maison du Roi, fils de feu le président Parfait et de Madeleine Mallet, 11 décembre 1630]. Autre aveu par le même, 4 septembre 1634 (expédition notariée sur parchemin, et autre expédition sur papier).
• [Foi et hommage par Léonard Foullé, s[r] du Coudray, et Marie de Plécelles, sa femme, nièce de Jacques Parfait, qui, par acte du 12 décembre 1645, leur a donné ses biens de Saint-Soupplets; 24 mars 1648].
• [M. et Mme du Coudray vendent à Jacques Blanquet, s[r] de Thilliers, 15 mars 1662].
• Aveu et dénombrement donné par Jacques Blanquet, chevalier, seigneur de Saint-Soupplets et de Thilliers, écuyer et gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, 3 août 1662.
• [Vente par Jacques Blanquet à Nicolas Guillemeau, 8 mars 1684. Aveu de Guillemeau, 18 juin 1686.]
• Délibérations du Conseil du prince de Condé; 27 novembre 1726, souffrance accordée pour la foi et hommage à Claude-Hyacinthe et Anne-Nicolas Guillemeau de Fréval, âgés de dix et de huit ans; 16 avril 1744, souffrance accordée à Claude-Hyacinthe, conseiller au Grand Conseil, pour présenter les aveux et dénombrements de ses fiefs.
• Transaction entre Claude-Hyacinthe et le prince de Condé, par laquelle le prince convertit de fief en roture l'ancien manoir et hôtel seigneurial du fief des Carneaux, avec les 151 arpents de terre, prés et bois qui en dépendent; 20 avril 1763 (deux expéditions notariées, parchemin et papier).
• Inventaire, dressé au XVIIIe siècle, des titres de 1530 à 1763.
• Pièces et mémoires concernant les censives cédées par Guillemeau de Fréval au prince de Condé par la transaction du 20 avril 1763.
• Titres des censives.
Charles, comte de Dammartin, permet à Jean de Saint-Gobert dit le Borgne de faire pâturer ses bêtes dans tous les bois du comté de Dammartin, 6 novembre 1390.
Jean de Châtillon, seigneur de Bonneuil, de Saint-Soupplets, de Saint-Gobert en partie, baille à cens et rente un jardin à Jean Leroy, charron, 28 juillet 1428.
Sentence d'Arnault Desfriches, bailli de Dammartin, par laquelle le comte est maintenu en possession et saisine d'une pièce de terre, 6 avril 1480 [1481]. Bail

à cens consenti à Guillot Rosé, laboureur, 15 novembre 1487.
Lettre d'Adrien Scuycr, gouverneur du comté de Dammartin, notifiant un contrat entre particuliers, 23 août 1525.
Registre des cens et rentes dus au comte de Dammartin à Saint-Soupplets, 1555.
Bail de la ferme des exploits, défauts et amendes, 15G8.
Contrat entre particuliers, 1586.
Bail du greffe de la prévôté de Saint-Soupplets, 1601.
Concession d'un terrain par le prince de Condé à Nicolas Gibert, vigneron, 1773.
Contribution du prince dans le prix du pavé à faire dans les rues du village, 1783.
• Pièces relatives à l'exploitation des bois en gruerie dépendant du fief des Garneaux (vingt-deux pièces de 1467 à 1519, quatre de 1643 à 1664, une de 1764).

1-CA-022 • « Mémoire sur le bornage à faire des limites du territoire de St Suplet, annexe du comté de Dammartin, d'avec les territoires de Forfry et dOisseri », s. d. (vers 1750).
Délibérations du Conseil du prince de Condé à ce sujet, 1749 et 1755, avec deux plans.
Procès-verbal du bornage, en présence des agents du prince de Condé et de Madame Hélène-Angélique-Rosalie de L'Aubespine de Verderonne, veuve de Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, dame des terres, seigneuries et châtellenie d'Oissery, Silly, Le Plessis-Pontchartrain, Saint-Palhus, Noëfort, Forfry, la Ramée; 18 octobre 1757 et jours suivants (cahier de 16 f. de parchemin, avec plan des limites).
Etat de la dépense occasionnée par les opérations de bornage, 1er décembre 1759.

Fief de Machault à Saint-Soupplets.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• [Foi et hommage faite à Anne de Montmorency par Simon de Machault, auditeur des Comptes, pour raison du cinquième en la moitié des fiefs de Guillaume de Saint-Gobert, de Charles de Châtillon (pièce de bois au lieu dit le Buisson noir) et de la Cloche, à lui appartenant à cause de Louise Bureau, sa femme; 3 avril 1535].
• Bail à loyer par Françoise Dodieu, veuve de Gabriel de Machault, conseiller en la cour des Aides (remariée à Claude de Cornuclle) et son fils Christophe de Machault, à Thomas Delagarde, laboureur à Saint-Soupplets, de 22 arpents de terre et 6 arpents de bois ; 3 mars 1633.
• [Foi et hommage par Jean de Machault, correcteur en la chambre des Comptes,

pour raison du quart et demi par indivis de 77 arpents de terre, prés et bois ; 11 août 1638].

• Aveu et dénombrement donné par Louis de Machault, conseiller au Parlement, fils de Jean, 20 novembre 1674 (copie de 1764).

• [« Quittance donnée par le prince de Condé à Marie-Eléonore de Machault, fille majeure, et à Geneviève-Angélique de Machault, sa sœur, épouse d'Antoine de Rancher, seules héritières par bénéfice d'inventaire de Marie Carré, au jour de son décès veuve de Louis de Machault, leurs père et mère, de la somme de 1.000 livres pour tous les droits seigneuriaux dus à S. A. S. pour l'acquisition faite par ladite feue dame et damoiselles ses filles de 60 arpents de terre et 18 arpents de bois situés au terroir de S. Suplest et de 75 arpents de terre sis au terroir de Mitry (partie du llef de Bellenave), pour ce qui en est mouvant de S. A. S. à cause de son comté de Dammartin, 24 mars 1703 »].

• [Foi et hommage par le fondé de procuration de Louis-Basile Carré de Montgeron, seigneur du fief de Bellenave, conseiller au Parlement, légataire de Marie Carré, veuve de Louis de Machault, sa tante ; 29 octobre 1726].

• Aveu et dénombrement donné par Carré de Montgeron, 18 mars 1728.

• Bail à loyer par lui fait à Jean-Baptiste Picon, laboureur, de 77 arpents de terre, prés et bois situés sur le terroir de Saint-Soupplets, 18 mai 1754.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du droit de relief dû par Antoine de Rancher, légataire de Carré de Montgeron, 22 janvier 1756.

• Bail de terres consenti à Jean Delarue, laboureur, par Antoine de Rancher, seigneur de Mondétour, conseiller honoraire en la Grand'Chambre du Parlement, lieutenant du Roi en la province de Berry, 3 février 1778.

• Charles-Louis de Rancher, chevalier de Malte, sous-lieutenant au régiment des Gardes françaises, seul héritier d'Antoine-Jean-Baptiste-Rosalie, marquis de Rancher, son frère, ainsi qu'il a été reconnu par Marguerile-Guillemette Testu de Balincourt, leur mère, veuve d'Antoine de Rancher, vend le fief de Machault (sis à Saint-Soupplets) à Hilaire Rouillé, marquis du Coudray, seigneur du Plessis-aux-Bois, Iverny, Forfry et Guisy, lieutenant-général des armées du Roi, 5 novembre 1785 ; et ce qui lui appartient du fief de Bellenave à Mitry et Mory à Eustache-Pierre Benoist, laboureur à Mitry, 2 mars 1786. Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du règlement des droits, 1785-1786.

Fief de la Chevée à Saint-Soupplets ; maison en face du château, censives, rentes, 25 arpents de terre, 14 arpents de bois, 3 quartiers de pré.

• Partage de biens entre Jeanne Jarier, veuve de Hugues Bureau, receveur de

Paris, et ses fils Mary, Gaspard et Jean Bureau, 7 décembre 1493 (copie de 1765).

• Sentence du Châtelet de Paris ordonnant le partage des biens de Jeanne Jarier entre ses héritiers : Mary Bureau, en son nom et comme seul héritier de feu Gaspard Bureau, son frère, et encore comme ayant les droits de François de Villechâtre, prêtre, et de Jean Bureau, seigneur du Tremblay près Gorbeil ; Gilles Maillart, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, au nom et comme héritier quant aux propres de feu François Maillart, son frère, chanoine de Saint-Honoré à Paris ; Marc Cruston, prévôt de Gonesse, procureur au Châtelet, à cause de Marie de Lorry, sa femme ; Guillaume Colletier, procureur, en son nom et encore procureur de Marguerite Colletier, veuve d'André Dezasses, conseiller au Parlement, et de Nicolas Colletier, bourgeois de Paris ; lesdits Colletier et Marie de Lorry héritiers de Catherine Maillart, leur mère, veuve de Jean Colletier, examinateur au Châtelet de Paris ; 30 avril 1528 (copie de 1765).

• [Saisie féodale du fief sur Jacques Maillart et les enfants de Guillaume Maillart, 4 juillet 1530].

• Transaction entre André Maillart, conseiller au Parlement, héritier de son père Gilles, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, et de son frère François, d'une part ; et Jean Bureau, chanoine de Poissy, Pierre Bureau, avocat au Parlement, bailli de Montfort-l'Amaury, Marie Bureau, veuve de Guillaume Chariot, clerc du Roi en son Trésor à Paris, Geneviève Bureau, veuve de Gilbert de Hodicq, clerc au greffe criminel de la prévôté de Paris, Jean Bureau le jeune, prêtre, tant en son nom que comme curateur d'Anguilbert et Jérôme Bureau, ses frères, fils de feu Antoine Bureau, avocat au Parlement, Simon de Machault, bourgeois de Paris, et Louise Bureau, sa femme, d'autre part ; 28 mai 1550 (copie de 1765).

• Partage entre André Maillart, conseiller en la cour des Aides, Louis Maillart, conseiller au Grand Conseil, Charles Maillart, écuyer, et Gilles Maillart, avocat au Parlement, fils de feu André Maillart et de Madeleine Sanguin, par lequel le fief de la Chevée est attribué à Gilles ; 2 avril 1579 (copie de 1765).

• Minute de l'aveu et dénombrement donné par Gilles, seigneur de La Fontaine-Yot en Brie et de Saint-Soupplets en partie, s. d..

• [Foi et hommage par Gilles, 5 septembre 1596, par son fils Jean, 17 juillet 1613. Souffrance accordée à Marie Thomas, veuve de Louis Maillart, écuyer, seigneur de Baby, mère d'Hélène, mineure, 20 juillet 1617.

Saisie féodale, 26 juin 1626. Le fief de la Chevée, saisi à la requête de Marie Thomas

sur Jacques Maillarl, subrogé tuteur d'Hélène, est adjugé à Pierre de Masparault, écuyer, par sentence du Châtelet de Paris, 15 septembre 1627.
Foi et hommage par Pierre de Masparault, seigneur de Grandval et de Fontaine, 29 décembre 1627.
Foi et hommage par Marie Thomas, veuve de Pierre de Masparault, tutrice de leur fille Marie, 25 octobre 1633.
Foi et hommage par Marie de Masparault, 29 mars 1644. Foi et hommage par Jean Blondeau, seigneur de La Fontaine-Yot en Brie, à cause d'Hélène Maillart, sa femme, fille de Louis et petite-fille de Gilles, 21 juin 1662].
• Requête de Jean Blondeau, avocat au Parlement, au conseil du prince de Condé pour obtenir copie des aveux et dénombrements fournis par ses auteurs à cause du fief de la Chevée, mouvant du comté de Dammartin ; s. d..
• Déclaration des héritages tenus en censive du fief de la Chevée, 21 mars 1664.
• Aveu et dénombrement fourni par Jean Blondeau, 24 mars 1676 (original en parchemin, signé).
• Foi et hommage par Marie-Hélène Blondeau, veuve de Nicolas Chevessaille, seigneur de La Leurie, et sa sœur Hélène, 28 décembre 1679. Saisie féodale, 1er juillet 1699].
• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 15 mai 1727, droit de relief dû par Louise-Geneviève du Bouchet de Sourches, veuve de Jean-Baptiste-Nicolas Desmé de La Chesnaye, auquel le fief de la Chevée était échu par la succession de sa cousine-germaine Hélène Blondeau, veuve de Pierre Desmarets, et tutrice de son fils Louis-Anne ; 27 mars 1749, réclamation de la foi et hommage et du droit de relief non encore acquitté ; 1er avril 1751, les officiers de Dammartin sont autorisés à recevoir la foi et hommage.
• [Foi et hommage par Louis-Anne Desmé de La Chesnaye, seigneur de Rougemont, 1er juillet 1751].
• Transaction entre le prince de Condé et Louis-Anne Desmé, marquis de La Chesnaye, seigneur de Rougemont, chevalier de Saint-Louis, grand tranchant et porte-cornette blanche de France, gouverneur de Meulan, 14 décembre 1780.
Aveu et dénombrement du fief de la Chevée, 18 décembre 1780 (32 fî. de parchemin).
Ratification des actes de bornage, transaction et aveu, 5 février 1781.
Délibérations du Conseil du prince de Condé, 21 février 1781.

Fief de Maulny à Saint-Soupplets (maison, terres, bois, cens et rentes).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 6 février et 14 septembre 1670,

sur le procès intenté au s[p] Picard par les s" Paillard, qui prétendent au paiement des profits du fief au préjudice du prince ; 5 juillet 1673, sur la continuation du procès par le s[r] de Courcelle, gendre du feu s[r] Picard ; 22 janvier 1682, 27 novembre 1686, suite de l'affaire.

• Aveu et dénombrement donné au prince de Condé par Antoine Picard, sieur de Maulny, auditeur en la chambre des Comptes, 15 juillet 1673 ; signé : « Picard de Maulny », cachet de cire rouge.

• Permission donnée à Marie-Anne de Lorry, veuve d'Antoine Picard de Maulny, de prendre son chauffage dans les trois pièces de bois taillis qui lui appartiennent aux triages appelés le Noir-Buisson, la Gonsuitte et le Gorbillon, 21 février 1725.

• Aveu et dénombrement fourni par Augustin-Antoine Picard de Maulny, maître des Comptes, 5 novembre 1726.

• Délibération du Conseil au sujet du blâme du précédent aveu, 23 juillet 1733.

• Autres délibérations au sujet du droit de quint dû au prince à cause de l'abandon que les sr et demoiselle de Maulny (Mme Robert) ont fait à leur mère de leur fief de Maulny, 28 novembre 1739 et 16 janvier 1740.

• Autre délibération au sujet des droits dus au prince à cause de l'acquisition du fief de Maulny faite par le sr Louis Dupré, le 15 novembre 1752, de Nicolas-Jacques Hardy dit Bonneval, curateur à la succession d'Augustin-Antoine Picard ; 4 janvier 1753.

• Aveu et dénombrement donné par Louis Dupré, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, et Marguerite-Anne-Geneviève de Corbie, sa femme ; 21 août 1760.

• Permission donnée à Louis Dupré d'abattre des arbres dans ses bois, 21 octobre 1780.

Fief de Martigny (pièces de terre démembrées du fief de Maulny).

• Acte par lequel Joachim de Sandras, sieur de Billouart, donne à Marie Le Tenneur, à Louis Potier, sieur de Tourtois, à Marie-Madeleine, Catherine et Elisabeth Potier, à Louis de Strossi de Paillart, sieur d'Hardivilliers, à Madeleine de Strossi de Paillart, femme de Jean Le Menant, seigneur des Touches, à Marguerite de Strossi de Paillart, femme de Denis Roussel, président en l'élection de Montauban, ses neveux et nièces, tous les biens qui lui sont échus par la succession de François Goret, maître des Comptes, son neveu paternel et cousin maternel ; 14 août 1664 (imprimé).

Lettres patentes autorisant Catherine Potier à se porter seule héritière bénéficiaire de son frère Louis Potier de Tourtois, 23 mai 1670 (imprimé). Madeleine Potier fait donation de ses biens à ses sœurs Catherine et Elisabeth, 31 décembre 1672.

• Foi et hommage par les bénéficiaires de l'acte de donation de 1664 pour les trois quarts par indivis des terres provenant du fief de Maulny, l'autre quart appartenant au marquis de Chantereine ; 22 octobre 1677.

• Nicolas-Léon Phelipes, seigneur de La Houssaye, colonel du régiment de Limousin-infanterie, vend à Claude Bailly, laboureur à Saint-Soupplets, six arpents et un quartier de terre à prendre en vingt-cinq arpents de terre labourable et prés en plusieurs pièces, appartenant au vendeur comme légataire universel de son grand-oncle Nicolas Phelipes, ancien commissaire des Guerres (testament du 27 mai 1702), par indivis avec les héritiers de François Goret ; 23 avril 1718.

• Le 8 juillet 1730, Renée Bailly, veuve d'Etienne Picou, vend ce quart à Pierre-François de La Barre de Martigny, écuyer, demeurant à Meaux, qui a déjà acquis les trois autres quarts, le 2 avril 1728, de Chrétien-François-Georges d'Antraigues de Roize, seigneur d'Antraigues, La Chapelle et autres lieux, conseiller au Parlement, et de Jeanne Joubert, sa femme.

• Foi et hommage par M. de La Barre de Martigny, dont le nom est attaché au fief pour le distinguer du fief de Maulny ; 17 novembre 1732.

• Souffrance de foi et hommage accordée à M. Pidoux de Montauglan pour son fils mineur, seul héritier de sa mère, fille de Pierre-François de La Barre de Martigny, 25 juin 1750.

Fief de Montboulon, cinq arpents de censives dépendant du *fief de Sainl-Goberl,* lequel appartenait à l'hôpital des Incurables de Paris et relevait de la seigneurie de Morcourt (commune de Feigneux, Oise).

• Cahiers des déclarations de censives faites en 1649, 1678 et 1714.

• Foi et hommage par Jean Barrois, commis à la recette de l'hôpital des Incurables, à Jeanne-Marguerite Batuilhe de Frances, dame de la vicomte de Morcourt, des terres et seigneuries de Feigneux, Pontdron et autres lieux, veuve de Nicolas Durand, comte de Villegagnon, marquis de Montendre, enseigne des Mousquetaires noirs de la garde du Roi ; 8 avril 1768.

Aveu et dénombrement du fief de Saint-Gobert et dépendances, 10 septembre 1773.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du cantonnement et bornage des censives qui appartiennent à l'hôpital des Incurables au canton de Montboulon, 1er septembre 1779.

Déclaration des héritages, 18 juillet 1780.
Frais de bornage, 14 février 1781.
• Délibération du Conseil au sujet d'un fief que le grand-prieuré de France prétend avoir au canton des Accins autrement appelé Montboulon; 28 juillet 1784.

Fief de Verrières à Saint-Soupplets. -

• Copie (faite en 1731) de l'aveu donné au comte de Dammartin, le 16 janvier 1398 [1399], par Ferry de Mouy, écuyer, à cause de Jeanne de Chailly, sa femme, d'un fief consistant en 5 muids d'avoine sur la grange de Goëlle appartenant à l'abbaye de Chambrefontaine, 32 setiers et pleine mine d'avoine sur la ferme de Verrières appartenant à l'abbaye de Juilly, et 103 arpents de bois au-dessous de la Tuilerie de Dammartin.
• Aveu et dénombrement du fief de Verrières, présenté par les religieux de l'abbaye de Juilly à Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin : deux pièces de terre de 122 et 40 arpents au terroir de Saint-Soupplets, une de 7 arpents au terroir de Montgé, deux pièces de bois de 3 et 14 arpents au terroir de Saint-Soupplets, la première tenant aux hoirs de M. de Vitry et à René de Choisy, la seconde tenant d'un côté aux friches de la maison de Verrières, d'autre côté aux bois de M. de Boissy nommés les bois de la Glef, « laquelle ferme est baillée à Pierre Lefèvre à la somme de 40 livres tournois avec deux porcs gras ou cinq livres tournois et quatre livres de cire pour ladite abbaye » ; s. d. (XVIe siècle).
• Bail à loyer du fief et ferme de Verrières, 19 mai 1601. Requête au gruyer de Dammartin pour l'abattage des bois, 31 octobre 1644.
• Aveu et dénombrement donné au prince de Condé par les prêtres de la maison de l'Oratoire de Paris à laquelle est unie l'abbaye de Notre-Dame de Juilly, 12 juillet 1673.
• Bail à loyer à Jean Dantan, 7 juillet 1711.
• Aveu et dénombrement donné par Martin Bocquet, bourgeois de Paris, au nom de R. P. Jean-François Patornay, supérieur de la maison de l'Oratoire : maison de Verrières, ferme, cour et jardin, le tout enclos de fossés non revêtus de pierre et sans pont-levis ; trois pièces de terre de 122, 40 et 7 arpents ; une pièce de bois de 3 arpents tenant d'une part à M. le président Briçonnet et d'autre à M. de Maulny ; une autre pièce de bois de 14 arpents tenant d'une part aux friches de Verrières, d'autre à Mme Le Féron ; 24 novembre 1728.

Fief des Tournelles* dit *Vitry à Saint-Soupplets.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Lettres de Louis de Launoy, seigneur de Montlignon et de Boissy-la-Gombrie en partie, gouverneur et garde des sceaux aux contrats de la comté de Dammartin, notifiant que Pierre Parrabin et Regnault Delaistre, tuteur et curateur des enfants mineurs de défunt Jean Chevance, ont déclaré être détenteurs de deux pièces de terre de huit et quatre arpents sur lesquelles maître Thibault de Vitry, seigneur de Crespières, a le droit de prendre chaeun an huit setiers de blé, mesure de Paris ; 18 juillet 1531.
• [1568, 1579, Jean de Vitry, seigneur de Crespières et de Saint-Soupplets en partie. 1630, 1661, saisies féodales. 16 février 1661, foi et hommage par Elisabeth Deslandes, veuve de Jean de Plécelles].
• Déclaration et dénombrement des maisons, terres et autres héritages en la censive du président Briçonnet à cause de son fief des Tournelles, mars 1664.
• [Foi et hommage par Guillaume Briçonnet, président au Grand Conseil, propriétaire du fief des Tournelles par la succession d'Elisabeth Deslandes, sa mère, fille et héritière de Guillaume Deslandes; 31 mai 1664].
• Aveu et dénombrement donné par François Briçonnet, conseiller du Roi en sa cour de parlement et président en la troisième chambre des Enquêtes, seigneur de Saint-Soupplets en partie à cause de ses fiefs de Vitry et des Tournelles, fils de Guillaume et de Marguerite Amelot; 19 janvier 1677.
Blâme de l'aveu, 26 avril 1678.
• Donation entre vifs faite par Jacques-François Briçonnet, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à ses neveux François-Guillaume et Jacques-Alexandre Briçonnet de tous ses biens, parmi lesquels la terre de Saint-Soupplets de 1.550 livres de revenu, 24 octobre 1719 (extrait du 5 janvier 1730).
• Décisions du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus, 11 septembre 1726, 29 janvier 1727.
• Aveu et dénombrement donné par François-Guillaume Briçonnet, président en la troisième chambre des Enquêtes du Parlement, et Alexandre-Jacques, maître des Requêtes, 10 avril 1732 (10 feuillets de parchemin; les maisons du fief sont à Saint-Soupplets en la rue des Noyers).
• Acte de partage qui attribue le fief à François-Guillaume, 28 décembre 1737.
• Etat des censives du fief des Tournelles.
• Bail à ferme du fief à Jean Tronchon, 15 janvier 1772.
• Partage des biens de François-Guillaume entre Marie-Louise Feydeau, veuve de Jacques-Louis Le Peletier, marquis de Montmélian, et Marie-Anne Briçonnet, veuve en premières noces de Louis-Charles d'Aumale, remariée à Jean-Baptiste de

Combres, garde du corps du Roi; 21 décembre 1784.
• Droit de relief dû par Marie-Louise Feydeau, 5 avril 1786; décision du Conseil du prince de Condé, mémoires annexes, etc.
• Autre décision relative au dépri qui sera accordé si M. et Mme Le Peletier de Montmélian vendent le fief à M. Lucy, 17 décembre 1791.

1-CA-023• ROUVRES, ***fief de la Grande Barre.***

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• Copie, faite par l'archiviste Dardet le 21 juillet 1730, d'après l'original conservé « dans le sac des pièces du fief du prieuré de Saint-Jean de Dammartin », de la charte d'Albéric, comte de Dammartin, de la comtesse Mathilde sa femme et de leur fils Renaud, comte de Boulogne, de l'année 1185, par laquelle il est prouvé que ceux-ci sont fondateurs de l'église de Rouvres, ainsi que de celles de Dammartin et de Maincourt ou Longperrier, etc.
• [Transaction passée entre Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, et les chanoines de Saint-Frambourg de Senlis, par laquelle le comte a la haute justice et le tiers des droits seigneuriaux à Rouvres, et les chanoines la mairie, la justice et les deux tiers des droits; 7 décembre 1473].
• Bail à cens et rente d'une maison dite la Barre de Rouvres, janvier 1476 [1477] (copies de 1568 et de 1750).
• Bail à cens de sept arpents de terre, 8 mai 1477.
• Etat des cens et rentes dus par indivis au comte et aux chanoines, 1480.
• Testament de Jean Ledieu léguant des terres à l'église de Rouvres, 7 août 1478.
• Extrait de la déclaration des revenus, parmi lesquels les censives de Rouvres, assignés au chapitre de Notre-Dame de Dammartin en 1486 (copie par Dardet, 1730).
• Provisions du prieuré de Saint-Pierre de Rouvres sous Dammartin données à Jean Cain, prêtre du diocèse de Senlis ; bail des revenus du prieuré à Bon de Villers, prêtre, à la charge de célébrer le service divin, 1523-1524 (copie de 1530) ; autre bail, 8 janvier 1527 [1528] (original sur parchemin).
• Deux contrats d'héritages, 1544, 1562.
• Registre des cens, rentes et autres droits dus au comte de Dammartin et aux chanoines de Saint-Frambourg-à Rouvres, 1594.
• Sentence de Louis Portier, bailli de Dammartin, portant défenses aux particuliers qui doivent censive à Rouvres de porter leurs déclarations à

autres qu'au notaire et tabellion de Dammartin, 24 avril 1645.

• Les chanoines de Saint-Frambourg vendent leurs deux tiers indivis de la seigneurie de Rouvres à Henri Salle, trésorier général de France en la généralité de Paris, 15 mai 1662. Les chanoines de Notre-Dame de Dammartin lui vendent l'autre tiers, 16 mai 1662 (copies de 1729).

• Biens réservés par le chapitre de Saint-Frambourg dans l'acte de vente de 1662.

Transaction entre le chapitre et le prince de Condé au sujet de l'homme vivant et mourant et du droit de relief, 7 mars 1737.

Aveu et dénombrement présenté au prince, 9 mai 1738.

• [Ordonnance du prince de Condé modérant à 700 livres les droits seigneuriaux dus au prince de Condé par M. Le Mairat pour l'acquisition faite par le s^r^ Salle, son beau-père, du chapitre de Saint-Frambourg le 15 mai 1662; 12 septembre 1683].

Fief de la Petite Barre (36 arpents de bois défrichés au xvi^s^ siècle et convertis en terres, chargés de 3 1. 6 s. p. de cens).

• Aveu donné au comte de Dammartin par Jean de Roissy, panetier du Roi; Plailly, 11 juillet 1471 (copie de 1745).

• Aveu donné par Etienne Goguely, procureur au bailliage de Dammartin, tant en son nom à cause de Martine Thibault, sa femme, avant lui veuve d'Antoine Flory, que comme tuteur et curateur des enfants mineurs dudit Flory et de ladite Martine; 16 septembre 1554.

Reçu le même jour par Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, qui a signé : « Boulainviller ».

• Souffrance de foi et hommage accordée aux enfants d'Alphonse Lattignan, avocat en Parlement, et de défunte Marguerite Flory, héritière elle-même de son père Antoine et de son frère Pierre, et aussi à André, fils mineur d'Antoine; 29 décembre 1631 (copie de 1730).

• André Flory (héritier pour moitié de défunt Pierre Flory, son oncle, prévôt de Grépy-en-Valois), trésorier et payeur des gardes du corps du Roi, vend le fief de la Petite-Barre à Denri Salle, doyen des trésoriers de France en la généralité de Paris; 28 décembre 1673 (copie de 1729).

• ***Fiefs unis.*** Etat et arpentage des pièces de terre, jardins, prés et bois appartenant à Mme de Verville, dame de Rouvres (Marie Salle, veuve de Jean-Jacques Le Mairat) ; 28 mars 1734.

• La fille et unique héritière de Marie Salle, Charlotte-Henriette Le Mairat, veuve de Louis Le Peletier, seigneur de Beaupré, ancien premier président du Parlement,

fait donation de la terre de Rouvres à sa fille Louise-Françoise Le Peletier, femme de Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de La Motte-Fénelon, ambassadeur en Hollande ; 8 août 1738 (copie notariée de 1750).

• Décisions du Conseil du prince de Condé : 9 mars 1747, titres à demander à Mme de Fénelon; 13 août 1750, sur la foi et hommage.

• Adjudication judiciaire des fiefs et seigneurie de Rouvres à « messire Raimond de Montmort », lieutenant-général des armées du Roi, 7 août 1779.

(La terre de Rouvres avait été saisie réellement sur Jean-Louis-Augustin de Salignac de La Motte, baron de Fénelon, enseigne à pique au régiment des Gardes françaises).

Liquidation du droit de quint, 1er décembre 1779.

LESSART.

• Jean Lefèvre, religieux, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris, baille à rente annuelle à Gilet Deligny, laboureur à Lagny-le-Sec, la moitié par indivis d'une maison et de 18 arpents de terre au terroir de Lessart en France, donnés à l'Hôtel-Dieu par Michelon Denis, fille de feu Jean Denis dit Jaquin, trépassée à l'Hôtel-Dieu deux ans auparavant; 30 août 1487.

• Lettres d'Etienne Salé, prévôt de Dammartin, et de Martin Archimbault, garde du scel, notifiant que par devant Claude Corbie, clerc tabellion, la ferme du château de Lessart, avec 90 arpents de terre, est louée pour dix-huit ans à Jean Chené, laboureur à Lessart, par Michel Gilles, procureur d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, en présence d'Itier de Larrye, écuyer, capitaine et gouverneur de Dammartin, d'Oudin Ferry, lieutenant du bailli, et de Jean Leroy, gruyer; 18 décembre 1490.

• Lettres de Pierre Vigier, prévôt de Dammartin, notifiant que Jean de Chabannes a baillé à titre de cens et rente annuels et perpétuels la ferme du château de Lessart à Martin Bénédicité, seigneur du fief de la Tournelle sis à Villeneuve-sous-Dammartin, demeurant à Dammartin; 19 novembre 1501 (original sur parchemin et copie du temps sur papier).

• Saisie féodale après la mort de Mar.tin Bénédicité, février 1505 [1506].

• Bail de la ferme pour trente-six ans à Médard Gohart, 30 juillet 1506.

• Les héritiers de Martin Bénédicité, Jean et Perretle, celle-ci femme de Gui Plory, renoncent au bail à rente de 1501 en échange de l'hôtel de l'Image Saint-Georges à Dammartin; transaction du 3 juillet 1506, ratifiée le 10 mai 1510.

• Philippe de Boulainviller, comte dé Dammartin, et Françoise d'Anjou, sa femme, vendent la ferme de Lessart à Michel Basennier, procureur au Châtelet

de Paris, 10 mai 1523; Basennier la vend à Guillaume Thibault, marchand à Dammartin; Thibault la cède au comte en échange du droit de travers et coutumes, rachetable au prix de 1.200 livres tournois, 20 mars 1525 [1526] .

• Le comte et la comtesse, qui, en février 1520, avaient vendu à réméré la terre et seigneurie de Lessart à Jean Formageot, procureur au Parlement, au prix de 3.000 livres, usent de la faculté de rachat, et, à charge du remboursement des 3.000 livres à Formageot, vendent Lessart pour 1.500 livres à Méry Teste, receveur de Saintonge demeurant à Tours; 26 février 1526 [1527].

• Baux de la ferme du château de Lessart, 1555, 1564, 1571, 1576, 1585, 1702, 1706, 1710, 1711, 1733, 1742, 1761, 1769, 1776.

• Autorisation donnée à M. Chantepie, régisseur du comté de Dammartin, de procéder à l'adjudication au rabais des réparations à faire à la ferme de Lessart et à la halle de Dammartin, 8 juin 1787.

• Censives.

Biens de Jacques Senicourt, 1685.

Ferme et terres de la famille Leroy : 1601, Louis Leroy, conseiller au bailliage de Meaux; 1666, Claude Leroy, conseiller au présidial de Meaux; 1743, Nicole Leroy, veuve de René Veillet, écuyer, gentilhomme de la Vénerie du Roi, demeurant à Villenoy près Meaux, fille de Nicolas, élu de Meaux, et petite-fille de Claude.

Fief du Parc de Lessart.

• Jean de Chabarmes baille à titre de cens foncier à son valet-de chambre Martin Bénédicité 50 arpents de terre pris au parc de Lessart, 20 juillet 1498.

• II baille à titre de chef cens, gros cens ou rente foncière à Martin Bénédicité et à Jean Gaillet, laboureur, 150 arpents de friches qui autrefois étaient en bois, nommés les bois du parc de Lessart, anciennement enclos de murs, « faisant partie de plus grant quantité dont le jour d'ier fut baillé par mond. s1 le conte cinquante aud. Bénédicité... » ; 21 juillet 1498.

• Bénédicité cède dix arpents à Colin Lasne, laboureur demeurant à la Folie près Lessart, douze arpents à Lambert et Guillot Châlons, dix arpents à Jean Belin; 23 janvier 1498 [1499].

• Jean de Chabannes donne à Martin Bénédicité, écuyer, son gruyer de Puisaye, demeurant à Dammartin, dix arpens de bois en taillis au parc *de,* Lessart, au bout devers le village, en échange de 50 sous tournois de rente qu'il prenait sur les héritages baillés par le comte à Jean Gaillet au parc de Lessart; il les tiendra en

fief du comte, ainsi que les cent deux arpents à lui appartenant audit parc; 29 janvier 1499 [1500].
Procès intenté par Bénédicité à Jean de Senlis et Pierre Chené, qui ont coupé des arbres dans son bois; 18 mai 1500. Mémoire de Jean de Senlis et de Pierre Chené, qui répondent que dès le 11 février 1499 [1500] Guy Flory, procureur du comté, en présence d'Antoine de Sorbies, gouverneur, leur a baillé à ferme pour quarante années la ferme du château de Lessart, bâtiments, jardins et parc, et se plaignent que Martin Bénédicité a usurpé sur leurs propres bois; juin 1500 (cahier de 5f. de papier).
• Etienne Goguely, procureur et praticien du bailliage de Dammartin, mari de Martine Thibault, auparavant femme d'Antoine Flory, tant en son nom à cause d'elle que comme tuteur et curateur des enfants mineurs dudit défunt Flory et d'elle, avoue tenir en foi et hommage du comte de Dammartin le fief du parc de Lessart, consistant en 6 1. 3 deniers obole parisis de cens, un setier de blé et 27 1. 1 s. 7 d. obole parisis de rente, auxquelles charges ont été baillés anciennement 112 arpents de bois qui sont de présent en nature de terres labourables (suit la liste des détenteurs)...
Les susdits cens et rentes dus à cause desdits 112 arpents... baillés en 1498 par Jean de Chabannes à Martin Bénédicité, puis, en 1506, par Emond de Prie, comte de Dammartin, à feu Guy Flory tant en son nom gue comme tuteur des mineurs dudit Bénédicité, et enfin vendus par Jean Bénédicité audit Flory... ; 16 septembre 1554 (expédition faite le 10 octobre 1730 par Vincent Croquet, notaire royal et tabellion du bourg et comté de Dammartin, d'après l'original en parchemin appartenant à André Flory, propriétaire du fief du Parc à Lessart).
• Délibération du Conseil du prince de Condé du 27 novembre 1760 au sujet de l'aveu et dénombrement du fief, saisi sur André Flory et vendu par décret au s^r^ Pannetier, secrétaire du Roi, le 23 avril 1739.
• Claude Pannetier, avocat au Parlement (fils et héritier de Nicolas), vend le fief du Parc de Lessart à Antoine Nicolas, avocat au Parlement; 21 juillet 1761. Aveu et dénombrement du fief, 5 août 1761.
• **Fief de la Petite Tillière** près du parc de Lessart, consistant en 41 arpents et demi de bois. Le 28 juin 1513, Jean de Miraumont, premier écuyer d'écurie ordinaire de la Reine et gouverneur de sa comté de Montfort l'Amaury, seigneur de Hermanville, Prouville et du fief de Tillières à Saint-Mard, et Ragonde de Hacqueville, sa femme, reconnaissent que par l'acquisition qu'ils ont faite de Jean de Rieux, naguère seigneur dudit fief de Tillières, et de Martine de Montigny, sa femme, ils sont détenteurs de ces 41 arpents et demi de bois,

chargés d'une rente foncière de 14 deniers parisis par arpent envers le comte de Dammartin, contre laquelle rente le comte Emond de Prie, par acte du 20 août 1508, avait cédé à Jean de Rieux « le droit de gruerie, quint denier, paisson et pennage ».

1-CA-024• BREGY.

• Inventaire des titres, xviiie siècle.

• Sentence arbitrale rendue entre les religieux de Rebais à cause de leur prieuré de Brégy et Jeanne de Sancerre, comtesse de Dammartin, par laquelle il est ordonné que toute la justice de la terre de Saint-Pierre de Brégy sera commune aux deux parties et exercée par indivis, 2 septembre 1341.

• [1344, Jean de Chennevières érige en fief mouvant de lui des héritages acquis sur le terroir de Brégy par Jean de Saint-Gobert de Philippe de Chennevières et de Jeanne, sa femme.

• 1385, donation faite par Charles, comte de Dammartin, à Geoffroy de Saint-Gobert, de toutes les terres, cens, rentes et revenus lui appartenant à Brégy, Gesvres, etc., pour en jouir sa vie durant.

• S. d. (fin du xv[e] siècle), Pierre de La Fontaine, sa femme Marie de Champluisant et son beau-frère Antoine de Champluisant, seigneurs de Domont, constituent au profit de Jean Chauvin, Michel Pian et Martin Quignon une rente de 37 écus d'or sur leurs biens, parmi lesquels un fief à Brégy.

• 6 avril 1537, transaction par laquelle Louis de La Fontaine, seigneur de Lesches, fils de feu Roland, et Roland de Saint-Just consentent que Françoise d'Anjou, comtesse de Dammartin, jouisse à toujours de la terre, justice et seigneurie de Brégy comme à elle appartenant de son propre à cause de son comté].

• André Nitot, religieux de Rebais, prieur du prieuré de Brégy-en-Mulcien, cède tous les droits seigneuriaux et autres du prieuré à Jean de Flécelles, président en la chambre des Comptes à Paris, seigneur de Flécelles, du Plessis-aux-Bois, Iverny, La Baste, La Malmaison et de Brégy en partie, les choses cédées devant être tenues en fief du Roi, en échange de trente arpents vingt-deux perches de terre francs de censive, 1[er] mai 1629.

Information de commodo vel incommodo, 18 juillet.

Lettres patentes portant confirmation de l'échange, août; enregistrement au Parlement, 7 septembre (copies de 1765).

Note sur le prieuré de Saint-Pierre de Brégy.

• Délibération du Conseil du prince de Condé contenant différentes dispositions relatives aux droits appartenant au prince en qualité de comte de Dammartin dans l'étendue du village de Brégy, 22 juin 1752.

Fief de la Censé ou taille de Brégy, consistant en 30 livres parisis dues annuellement par les habitants de Brégy.

• Arrêt du Parlement qui condamne ceux-ci à payer cette rente et les arrérages à Jeanne d'Avrigny, fille de défunte Yolande de Payel et de Jean d'Avrigny, 4 avril 1318 (vidimus du 16 janvier 1404 [1405]).

• Deux aveux de ce fief donnés au comte de Dammartin par Philippe d'Ivors, écuyer, l'un sans date, l'autre du 28 mai 1322.

• Sentence des Requêtes du Palais qui condamne les habitants de Brégy à payer la rente à Jeanne d'Ivors, veuve d'Aubert de Brumier, et à son beau-frère Jean de Brumier ; 27 juin 1383.

•-(Devenue veuve, Jeanne d'Ivors épousa Mahieu Javelle, écuyer; ils vendirent la rente à Geoffroy de Saint-Gobert, à qui Pierre de Launoy et Marie d'Ivors la rachetèrent aussitôt).

• Nicole de Launoy, femme de Jean de Vendières, chevalier, donne pouvoir pour vendre les 30 livres parisis de rente, qui lui appartiennent de son propre héritage; 11 juillet 1404 (Nicole était fille de Pierre de Launoy et de Marie d'Ivors; l'acquéreur fut Pierre Lorfèvre, chancelier du duc d'Orléans).

• Sentence des Requêtes du Palais qui condamne les habitants à payer à Pierre Lorfèvre la rente et les arrérages; 5 janvier 1406 [1407]; commission décernée par les gens des Requêtes pour mettre la sentence à exécution, 28 décembre 1407; commandement fait aux habitants, 8 janvier 1407 [1408].

• Jean Lorfèvre, châtelain de Pont-Sainte-Maxence, fils et héritier de Pierre Lorfèvre, seigneur d'Ermenonville, vend à Dreux Budé, seigneur d'Yerres, le fief de la censé de Brégy, 1er février 1464 [1465].

Sentence des Requêtes du Palais qui condamne les habitants de Brégy à payer à Dreux Budé les arrérages de la rente, 22 juin 1468; arrêt du Parlement confirmatif de la sentence, 8 juillet 1469.

Dreux Budé vend le fief à Antoine de Chabannes, comte de Dammarlin, 22 mars 1469 [1470] ; lettres obtenues en Chancellerie par le comte pour faire exécuter la sentence et l'arrêt, 24 décembre 1471; commission pour être procédé à l'exécution, 23 février 1471 [1472] ; assignations à Dreux Budé et aux habitants pour être présents à l'assiette, 7 et 10 mars; procès-verbal d'assiette de la rente, 12 avril.

Sentence du Chàtelet de Paris qui ordonne la saisie des biens de Jean Desportes,

4 février 1474 [1475].

Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Jean Le Boulenger, chevalier, à payer sa quote-part de la rente, 15 juillet 1475.

Copie des pièces produites par le comte de Dammartin dans son procès contre les habitants de Brégy (cahier de 6 f. de papier).

• Extraits des comptes des receveurs de Dammartin de 1478 à 1561 qui constatent les droits dus au comte.

Fief des Chevaliers à Brégy.

• Terrier d'un fief appartenant à « monseigneur Le Bouteiller et messire Geffroy de Saint-Gaubert, chevaliers », 1396 (copie de 1424).

Cahier de 45 f. de papier : « Fait, escript et collationé par moy Guillaume Dufour, clerc juré du bailliage de Meaulx, au mois de décembre l'an mil CCCC et XXIII, à la requeste de Aubert Lacaille, escuier, procureur de noble homme Jehan de Chastillon, escuier, seigneur de Bonnoer (Bonneuil), aiant le droit du seigneur de Saint-Gaubert devant nommé, et par l'ordonnance de Jehan Choart, bailly de Meaulx, par lequel (ce papier ?) fu trouvé avecques autres lectres et escriptures après la prise du marché de Meaulx en ung coffre jaune en l'église Saint Saintin audit marché... ».

Premier article : « Monseigneur le Bouteillier et mons. Geffroy de S[1] Gaubert ont en lad. ville de Brégy une masure nommée la Grange aux Chevaliers, où il n'a à présent que les pierres...».

Dernier article : « Tout ce mouvant et tenu à une seule foy et hommage du Roy nostre sire à cause de son chastel de Meaulx, et se reliève aus us et coustumes de Champaigne et de Brye ». Le cahier se termine par la liste des arrière-fiefs tenus du Bouteiller par Geoffroy de Saint-Gaubert, Jean Braque, chevalier, Jean de Douy, écuyer, Jean de Gannes, écuyer, Etienne Binot, procureur général au Chàtelet de Paris, duquel Etienne relèvent d'autres fiefs tenus par Colart et Pierre d'Ormoy, écuyers (fief de Vizel), Tristan de Champigny, écuyer, Jeanne de Dormans (fief de Claquetel), Jean Lorfèvre de Senlis.

Fief de la Corneille à Brégy (maison de la Corneille à Brégy et dix-huit arpents de terre en trois pièces).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveux et dénombrements donnés au comte de Dammartin par Jean de la Place (s. d., xive siècle) ; Colart de Condé, procureur substitut du Roi à Château-Thierry, à cause de Guillemette, sa femme, 20 janvier 1398 [1399]; Jean Desportes, laboureur demeurant à Brégy, 27 décembre 1450, 25 janvier 1463 [1464].

• Sentence du Châtelet de Paris portant adjudication par décret de l'hôtel de la Corneille et des héritages en dépendant au profit de Godin Champin, 11 mai 1476.

Retrait féodal exercé par Antoine de Chabannes, et bail à titre de cens et rente par lui fait à Martin Goguier, laboureur à Brégy, en y ajoutant 22 arpents de terre, 7 février 1481 [1482].

• Titre nouvel donné par les héritiers de Martin, et obligation pour les arrérages dus, 6 juin 1515.

• Pierre Letellier, laboureur à Chèvreville, renonce à la propriété de deux arpents de terre acquis de Perrette Picart, veuve de Gilles Goguier, 30 décembre 1547.

• Commandement fait à celle-ci de payer 48 s. 7. d. t. d'arrérages, 8 juillet 1551.

• Denis More au déclare tenir deux arpents de terre en censive, 12 juillet 1559.

• Guillaume Goguier vend un quartier de terre à son frère Denis, 3 novembre 1566.

• Assignation signifiée à Charles de Gorgias, 14 juillet 1579.

Baux à ferme des terres du fief, consentis à divers particuliers par Anne de Villers, veuve de Charles de Gorgias, écuyer, seigneur de Lévignen et de Brégy en partie; 26 mars et 15 juillet 1585.

Le second acte commence ainsi : « A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Jehan Clarcellier, garde pour le Roy nostre sire des sceaulx aux sentences et jugementz du bailliage, siège présidial, prévosté, chambre de pollice, eslection, greniers à sel, d'eaues et forestz, mareschaucée, contractz, obligations et aultres actes des jurisdictions roialles estans dans la ville, marché et faulxbourgs de Meaulx, salut. Scavoir faisons que par devant Anthoine du Rozoy, substitud juré admodié pour la grosse et scel des contractz et aultres actes instrumentales qu'il recepvera en la branche de Brégy en Mulcien, ses circonstances et dépendances, ancienne branche estant et deppendant du tabellionnage et scel roial dudict Meaulx, branche érigée avant la création des notaires du roiaulme de France et continué par l'érection desd. notaires roiaulx au bailliage dudict Meaulx en l'an mil cinq cens et quinze, fut présent en sa personne Noël de Saint-Simon jeune, fîlz à marier, demourant à Brégy en Mulcien, lequel a recongnut et confessé avoir prins et retenu à tiltre de ferme et moison de grain ».

• Huit pièces de procédure relatives à la saisie du fief à la requête du connétable de Montmorency, comte de Dammartin, à faute du paiement des cens et rentes, 1594-1597.

Quatre déclarations des terres dépendant du fief, 1599.

Baux à ferme consentis à Jean Toupet par Jean de Loche et Anne de Gorgias, sa femme, 1600, 1608 ; déclaration de Jean Toupet, 1613.
• [Le duc de Montmorency vend ses droits seigneuriaux sur le fief à Jean de Flécelles, seigneur de Brégy en partie, 14 octobre 1631].
• Aveu et dénombrement du fief de la Corneille par Nicolas de Flécelles, comte de Brégy, 19 mars 1677.
• Délibération du Conseil du prince de Condé sur les droits du prince à Brégy, 22 juin 1752.

Fief Lormier à Brégy (cens et rentes sur des maisons).

• Foi et hommage au comte de Dammartin par Etienne Binot, procureur au Châtelet, qui a acquis le fief de Jean d'Eve, fils de Simon d'Eve ; 28 juin 1398 (copie du XVIIIe siècle).
• Foi et hommage par Jean Chesnart, garde de la Monnaie du Roi, à qui la moitié du fief appartenait en propre, et qui a acquis l'autre moitié de Jean Gorgas, qui la possédait du chef de Geneviève Fauvelet, sa femme ; duquel fief est mouvant un arrière-fief détenu par les héritiers de Guillaume Sanguin à cause de feu messire Jean Braque ; 9 novembre 1468 (copie du XVIe siècle). Assiette et rôle des avoines dues à Jean Chesnart, 1468 et 1471 (copie du XVIe siècle).
• Donation du fief par Philippe Chesnart, fille de Jean et veuve de Jacques de Bohain, bourgeois de Paris, à Adam Lormier, examinateur au Châtelet de Paris, et Anne Séguier, sa femme, nièce de ladite Philippe ; 23 juin 1531 (copie du temps).
• Foi et hommage, aveu et dénombrement, 15 et 16 avril, 1er juin 1532.

Fief de Colart d'Ormoy (maison à Brégy devant la croix).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• Aveux et dénombrements donnés par Philippot de Brégy, écuyer, 15 mai 1339 ; Colart d'Ormoy, écuyer, 28 juin 1397 ; Baudon de La Fontaine, écuyer, à cause de Jeanne d'Ormoy, sa femme, fille de feu Golart, 8 février L450 [1451] ; Jean de La Fontaine, écuyer, -seigneur d'Ormoy-emmi-les-Champs (Ormoy-Villers), 19 mai 1472 ; Catherine de La Fontaine, veuve en secondes noces de Michel de Brossard, seigneur de La Tillaye-en-Brie, 0 août 1554 (copie du XVIIe siècle; cet aveu mentionne les anciens propriétaires du fief dans l'ordre suivant : Nicolas d'Ormoy, Baudon de La Fontaine, Pierre de La Fontaine, Charles de La Fontaine, père de Catherine). Autre aveu de Catherine de La Fontaine, 1577.
• [Aveux (perdus) d'Anne de Brossard, écuyer, fils de Catherine, 9 juillet 1596; des gendres et filles d"Anne de Brossard et de Radegonde de Saint-Simon, Charles de

Thiboust, seigneur de Bailly et de Maisoncelle, et Jeanne de Brossard; Antoine de Meaux, seigneur de Douy-la-Ramée, et Lucrèce de Brossard; 25 avril 1626; d'Antoine de Thiboust, 4 mai 1651].

• Foi et hommage par Antoine de Thiboust, 11 avril 1661; par Etienne Legé d'Harponville, mari de Marguerite de Thiboust, et Charles-Joseph de Pradines, fils de Madeleine de Thiboust et de feu Charles de Pradines, toutes deux sœurs d'Antoine et héritières de leur neveu Jean, 5 décembre 1689.

• Foi et hommage par Charles de Blois, sieur de Candeville, au nom et comme fondé de procuration de Catherine d'Estrumel, veuve de François Passepin, seigneur de Marmorel, demeurant à Provins, seule héritière des propres de messire Thiboust, au nom aussi de Louise-Marguerite de Pradines, religieuse au monastère de Conflans près Paris, seule héritière de sa sœur Marianne, aussi religieuse au même couvent, toutes deux héritières de Charles-Joseph de Pradines; 22 août 1713.

• Charles de Blois et Louise-Catherine d'Estrumel, sa femme, vendent leurs biens de Brégy à Charles-Alexandre de La Motte, s^r de Nozières, et à Claude Pillon, sa femme, 15 novembre 1717.

• Claude-Gabriel Pillon, avocat au Parlement, héritier de sa sœur Claude, et ses cohéritiers, vendent à Joseph Breteau, auditeur en la Chambre des Comptes, 6 mars 1742.

Foi et hommage par Joseph Breteau, 14 septembre 1743.

1-CA-025.• SILLY-EN-MULCIEN (terre et seigneurie de).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveux et dénombrements donnés :

1° par Jean de Citery au seigneur de Montgé, s. d. (XIVe siècle, papier) ;

2° par Louis de Mitry, à cause de Jeanne de Gitery, sa femme, à Jean Grappin de Fayel, chevalier, mercredi après la Saint-Luc 1356;

3° par Jean « du Bruillat », (Broullart) seigneur de Silly, à Grappin de Fayel, 11 septembre 1363;

4° par Jeanne, dame de Dormans et de Silly, à Blanche, dame de Montgé, 28 juin 1374;

5° par la même, aveu d'un autre fief, 20 août 1374 (quatre copies sur papier, une du XVe siècle, une du XVIe, une du XVIIIe).

Cette dernière est suivie de la copie d'autres actes : Blanche d'Anglure, dame de Montgé, reçoit la foi et hommage de Mme de Dormans, 3 juillet 1378; ainsi fait Charles de La Rivière, comte de Dammartin et seigneur de Montgé, 7 décembre

1405.
• Aveu d'un fief à Silly présenté à Mme de Montgé par Marguerite de Saint-Mesmes, « dame du Tuiel » (Theil), 5 novembre 1374.
• Aveu et dénombrement donné au comte de Dammartin, à cause de son château de Montgé, par Louis de Pacy (Passy-en-Valois), seigneur de Nanteuil-le-Haudouin, de la moitié par indivis d'un fief à Silly qu'il tient comme héritier de sa mère; 20 novembre 1445 (copie de 1751).
• Cahier de 5 f. écrit en 1468 à la requête de Jean d'Aunay, dit le Galois, et contenant les pièces suivantes :
1° lettres de Charles VII au sujet de la foi et hommage à lui faite par Jean d'Aunay, seigneur d'Orville, pour le fief des Barres sis à Silly, relevant du Roi à cause de son château de Senlis; Lézignan, 2 mai 1453.
2° Autres lettres lui accordant souffrance d'un an pour bailler l'aveu et dénombrement; Paris, 19 mai 1453.
Lettres sur ce adressées par les gens des Comptes au prévôt de Paris et au bailli de Senlis, 24 mai.
3° Robert d'Estouteville reçoit en foi et hommage Jean d'Aunay, dit le Galois, seigneur d'Orville, pour plusieurs fiefs à Silly à lui échus par la succession de sa tante Jeanne de Paillart, dame de Passy, sœur de Denis de Paillart, et relevant du château d'Oissery, 12 novembre 1451.
4° Jeanne de Melun, abbesse de Jouarre, reçoit Jean d'Aunay en foi et hommage pour le fief de Montretout en la paroisse de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux, à lui venu par la succession de Jeanne de Paillart; 20 octobre 1456.
5° Hector de Flavy, seigneur de Tartig-ny et de Vignemont, reçoit Jean d'Aunay en foi et hommage pour un fief à Villers-sous-Coudun, relevant du château de Vignemont, à lui venu par la succession de Jeanne de Paillart; 28 avril 1457.
6° Jean, baron de Montmorency, reçoit Jean d'Aunay en foi et hommage pour les fiefs d'Epineuil (Epinay) et d'Epignollet, mouvant de Montmorency; 13 juin 1457.
• Cahier de 4 f. écrit au XVIIe siècle et contenant la copie des documents suivants :
1° Aveu donné à la dame de Montgé par Jeanne de Dormans, 20 août 1374.
2° Réception de la foi et hommage de Jeanne de Dormans par Charles de La Rivière, comte de Dammartin, 7 décembre 1405.
3° Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, reçoit la foi et hommage de Jean d'Aunay, seigneur de Silly-en-Mulcien et de Monceaux-en-Brie, échanson du Roi, pour le fief de Silly relevant du château de Montgé, « à luy venu par transport et délaissement fait en forme de partage par son père Jean d'Aunay, dit le Galois, seigneur d'Orville, de Goussainville et de Villeron, chambellan du Roy

» ; 18 novembre 1468.
4° Jean de Chabannes reçoit la foi et hommage de Christophe d'Aunay, fils de feu Jean; 1er juin 1501.
5° Thibault Baillet, conseiller au Parlement, fait foi et hommage au comte de Dammartin de « l'hostel seigneurial de Silly, de la moitié de la haute justice, moyenne et basse de la ville et lerrouer dudit Silly, avec autres terres labourables, cens et rentes appartenans audit Baillet comme ayant le droit de nobles hommes Philippe d'Aunay, seigneur d'Orville et de Goussainville, et Mr Artus d'Aunay, archidiacre de Beauvais, à cause de sa chastellenie de Mongier (Montgé), de la haute justice, moyenne et basse de Bourcières, aussy appartenant aud. Baillet comme ayant le droit de feu noble homme et puissant seigneur Mr Jean de Chabannes, en son vivant aussy comte de Dammartin, à cause de ladicte comté de Dammartin, et aussy de neuf arpens de terre assis au terrouer de Mitry, aussy aud. Baillet appartenant au moyen du don à luy faict par feu noble homme MR Thibault de Vitry, en son vivant conseiller du Roy nostre sire en sa cour de parlement, son oncle, qui les avoit acquis de feu Pierre Bonnefoy...» ; ler juin 1518.
6° Suzanne de Bourbon, comtesse douairière de Dammartin, tant en son nom que comme ayant la garde noble de ses filles Antoinette et Avoye de Chabannes, reçoit la foi et hommage de Thibault Baillet pour le fief de Silly en Mulcien, mouvant de Montgé; février 1504 [1505].
7° Blanche d'Anglure, dame de Montgé, reçoit la foi et hommage de Madame de Dormans pour un fief à Silly que lui ont vendu Bertrand et Philippe de Villers-sur-Marne, frères, et qu'eux-mêmes avaient eu par échange de Marguerite de Saint-Mesm.es, dame du Theil; 3 juillet 1378.

Partie de Silly mouvant du Roi à cause de son château de Senlis.

Copie, du XVIIe et du XVIIIe siècle, des documents suivants :
1° Lettres de Charles VI accordant souffrance à Denis de Paillart, licencié es lois, pour faire la foi et hommage des fiefs des Barres et de Silly qui lui sont échus par le trépas de sa mère Anne-Jeanne, dame de Dormans et de Paillart; 20 septembre 1407.
Lettres des gens des Comptes aux bailli et receveur de Senlis, 27 septembre.
• 2° Foi et hommage au Roi par Jean d'Aunay pour les fiefs de Silly relevant de Senlis, et pour la terre de Monceaux relevant de Meaux; lettres royales données à Montargis le 25 janvier 1484 [1485].
• 3° Lettres de Charles VIII aux gens des Comptes au sujet de la réception de la

foi et hommage de Philippe d'Aunay, seigneur d'Orville et de Goussainville, pour le fief de Silly mouvant de Senlis; Paris, 13 mars 1493 [1494].
Lettres des gens des Comptes au bailli de Senlis, 20 mars.

• Lettres patentes au sujet de la foi et hommage présentée par Adam Le Poulailler au nom et comme procureur de Jean de Thou, de Nicolas Potier, maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roi, et de Louis Potier, secrétaire de ses finances, maris de Renée, Isabeau et Charlotte Baillet, filles de défunt André Baillet, président au Parlement et seigneur de Silly; Senlis, 2 juillet 1578. Lettres du Roi aux gens des Comptes; Paris, l[er] avril 1578; vérifiées le 26 mai; quittance de finances, 2 juillet.

• Lettres patentes érigeant en châtellenie la terre de Silly en faveur de Nicolas Potier, sieur de Blancmesnil, président au Parlement, conseiller aux Conseils d'Etat et privé; juin 1598.

Fief de Braque à Silly, relevant de Dammartin.

• Aveu et dénombrement du fief « qui fut messire Jean de Braque », présenté au duc de Montmorency par David et Jacques de Poulain, fils et héritiers de Jacques, seigneur de Groslay; 16 avril 1612.

• « Mémoire touchant le fief de Braque », xvu" siècle : 1571, Charles de Poulain, écuyer, sieur de Boissy; 1608, David de Poulain; 1612, David et Charles de Poulain ; 1624, Nicolas de Poulain, seigneur de Boissy.

Mémoires sur les mouvances de la terre de Silly, 1659-1661.

(La terre de Silly avait été vendue, le 5 mars 1647, par le président Nicolas Potier de Novion à Louis Nicolay, conseiller d'Etat, qui la revendit, le 9 décembre 1657, à Claude de Guénégaud, seigneur du Plessis-Belleville, trésorier de l'Epargne).

• Le fermier général des biens ayant appartenu à Claude de Guénégaud et réunis au Domaine du Roi loue pour six ans la terre et seigneurie de Silly à Nicolas Berson, laboureur à Silly, moyennant 4.200 livres par an, 19 avril 1678.

• Mémoires au sujet de la mouvance des fiefs qui composent la terre et seigneurie de Silly, 1682-1690.

• Aveu et dénombrement du fief de Braque, donné au prince de Condé par Yves, marquis d'Alègre, qui, par acte du 28 juin 1687, a acquis les terres de Silly et du Plessis-Belleville des directeurs des créanciers de feu Claude de Guénégaud; 19 juillet 1688.

• Lettre et pièces judiciaires consécutives à cette acquisition, 1688-1690.

• Mémoires sur le fief de la Couture à Silly, 1693.

• Mémoires sur les droits dus par Mme de Guénégaud et le marquis d'Alègre,

1689-1696, puis par Noël Danican de l'Espine,.à qui le marquis a vendu les terres d'Oissery, du Plessis-Belleville et de Silly le 9 février 1714.

• Aveu et dénombrement des deux fiefs du Broullart et de Braque, faisant partie de la seigneurie de Silly et relevant de Montgé, présenté au duc de Bourbon par Noël Danican (fils du précédent), seigneur de Landivisiau, châtelain d'Oissery, Saint-Pathus, Noëfort, La Ramée, Silly-en-Mulcien, Le Plessis-Belleville, maître des Requêtes de l'Hôtel; 1733 (copie non datée).

• [Les fils de Noël Danican vendent ses biens à Hélène-Angélique-Rosalie de L'Aubespine de Verderonne, femme séparée quant aux biens de Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, 16 juillet 1738].

Mémoires dressés en vue des droits seigneuriaux dus à l'occasion de cette mutation.

• [Mme de Pontchartrain vend Oissery, Le Plessis-Belleville et Silly, le 13 août 1763, au prince de Conti, qui les vend à son tour, le 17 avril 1791, à Jean-Louis Brodelet, secrétaire du Roi, et à Jeanne-Françoise Baulmy, sa femme].

Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits à percevoir, 1er juin 1791.

• Délibération du 8 mars 1792 au sujet des droits dus pour la terre de Silly par M. de Boissy, qui a acquis de M. Brodelet.

ERMENONVILLE (terre et seigneurie d').

• Inventaire des titres (xviiie siècle), dont beaucoup ont disparu : titres d'Ermenonville, 1328 à 1763; du fief de Piédefer, 1587; du fief de Griseau et du bois des Chevaliers, 1441-1581.

• [1345, Guy Le Bouteiller; 1432, donation par Michel de Laillier, maître des Comptes, à sa petite-fille Jeanne Lorfèvre, fille de Pierre Lorfèvre, châtelain de Pont-Sainte-Maxence, et de Jeanne de Laillier. 23 février 1447 [1448], contrat de mariage entre Jean de Châlon et Jeanne Lorfèvre. 26 octobre 1461, partage des biens de Pierre Lorfèvre, seigneur d'Ermenonville, et de Jeanne de Laillier, sa femme, entre leurs enfants, Pierre, conseiller en la Chambre des Comptes, Jeanne, femme de Thomas Boutin, et Jean. 1500, Geuffrine Baillet, veuve de Pierre Lorfèvre, et son fils Bertrand. 20 mars 1522 [1523], foi et hommage au comte de Dammartin par Valentine Luillier, veuve de Bertrand Lorfèvre, au nom de ses enfants mineurs]. Aveu et dénombrement donné par Christophe des Ursins, seigneur de La Chapelle-Gaultier, Mormant-en-Brie et d'Ermenonville, 26 février 1580 (original sur parchemin, signé « Des Ursins »).

Réception de l'aveu par Pierre Damouresan, procureur fiscal du comté de

Dammartin, 3 mars.
• Aveu et dénombrement du fief de Piédefer à Ermenonville, donné à Christophe des Ursins par Emard de Paris, seigneur de Boissy-le-Châtel, de Forfry et de la Ramée en partie, 11 avril 1587 (deux copies du XVIIIe siècle).
• François des Ursins, marquis de Trainel, et Guillemette d'Orgemont, sa femme, Catherine des Ursins, femme de Claude de Harville, seigneur de Palaiseau, gouverneur de Compiègne, vendent à Dominique de Vie, gouverneur de Calais et du pays reconquis, la terre et seigneurie d'Ermenonville, 11 décembre 1600.
Le château fort entouré de fossés, avec l'enclos de trois à quatre arpents, relève du château de Senlis; le vieux manoir ruiné qui se trouve derrière le château, avec son enclos, basse cour, etc., et tout le reste de la seigneurie relèvent de Dammartin.
• [24 janvier 1623, foi et hommage par Gédéon de Vie, vicomte d'Ermenonville].
• Dominique de Vie, fils de Gédéon et de Catherine de Boulainviller de Courtenay, et Marie de Bar, sa femme, cèdent Ermenonville par échange à Méry de Vie, comte de Fiennes, 9 mai 1654 (copie de 1754).
• [Foi et hommage par Thierry-Michel Sevin, seigneur de La Grange, maréchal-de camp, héritier de son oncle Méry de Vie ; 16 mai 1682].
• Pièces du procès intenté par le prince de Condé aux directeurs des créanciers de Méry de Vie, 1693-1694.
• [Saisie sur Geneviève-Eugénie de Vie, comtesse de Montalan, veuve de Charles de Vielcastel; 18 septembre 1700.
Foi et hommage par Claude-Louis Lombard, vicomte d'Ermenonville du chef de Louise-Eugénie deVielcastel, sa femme, 27 mai 1705].
• Gédéon-François Lombard constitue à Gérard Heusch, seigneur de Janvry, une rente de 1.250 1. sur la terre d'Ermenonville, 20 juin 1733.
• Gédéon-François vend Ermenonville à René Hatte, conseiller du Roi, secrétaire des finances, greffier du Conseil privé, 22 juillet 1754.
Modération à 65.600 livres des droits de quint et requint, 23 juillet.
• Le Conseil du prince de Condé autorise les officiers de Dammartin à recevoir la foi et hommage du marquis de Girardin, qui possède Ermenonville comme légataire universel de M. Hatte, son aïeul; 9 septembre 1763.
• Contribution du prince de Condé à la réparation du presbytère d'Ermenonville, 1781.

Chapelle de Saint-Sulpice du Désert dans la paroisse de Ver.

• Acte par lequel les religieux du couvent de Saint-Sulpice du Désert reconnaissent que la chapelle dudit Saint-Sulpice « est scituée en et au dedans

de deux arpens de terre estans des despendances du comté de Dammartin, et qu'audit lieu il se tient par chacun an, le samedy d'après l'Ascension, une halle et foire où se trouvent les sieurs bailly et officiers dudit Dammartin qui font faire le cry et deffences publiques au cas requis et acoustumé, en telle sorte que nulz marchans ny aultres personnes telles qu'elles soient ne peuvent et ne doibvent establir, vendre ne débiter aucune marchandise sans le consentement de messieurs les comtes et comtesses dudict Dasnmartin ou de leurs officiers...» ; concordat du 19 mars 1664.

• Fondation faite à Saint-Sulpice par Marie-Brigitte Fauvelle, fille majeure demeurant à Loisy, 20 juillet 1745; copie fournie au prince de Condé en 1748 pour appuyer la demande faite par les religieux d'abattre une lisière de bois.

BEAUMARCHAIS.

• Fief relevant du fief de Vizel à Moussy-le-Neuf, et en arrière-fief de la baronnie de Montmorency.

• « Déclaration du fief de Vizel, qui fut conquesté par feu mons* Guillaume Le Bouteiller et madame Marie de Sermoises, sa femme...», contenant la déclaration des arrière-fiefs, parmi lesquels « le fief de Beaumarchez appartenant de présent au conte de Dampmartin...», 28 novembre 1469 (copie du XVe siècle, autre extrait du XVIIIe).

• Les officiers du comte de Dammartin baillent à ferme à Jean Dourdic le manoir, jardins, terres et prés de Beaumarchais en la paroisse d'Othis, 18 novembre 1473 (copie de 1731).

• Jean Le Charon, écuyer, gruyer de la forêt royale d'Halatte, vend au comte deux pièces de bois à Beaumarchais, 19 septembre 1476.

• Les officiers du comte baillent à cens foncier à Jean Démons dit Mistulle, ouvrier en laine et laboureur demeurant à Beaumarchais, une pièce de terre en bois, friches et halliers au terroir de Beaumarchais aux fosses des bois de Nerval, etc.; 6 janvier 1488 [1489].

• Claude Gorbie, praticien à Dammartin, vend à Gilet Rebillon une rente annuelle de 30 sols tournois en échange d'une pièce de terre dans la censive du comte, 8 février 1504 [1505].

• Copie (du XVIIIe siècle) de l'aveu el dénombrement donné à Anne de Montmorency par Jean, Charles et Gérard Le Bouteiller, seigneurs de Moussy-le-Neuf ; 10 août 1538. -

• Accord et transaction au sujet des droits de quint et requint dus par le connétable de Montmorency pour l'acquisition de la terre de Beaumarchais relevant du fief de Vizel, ledit accord passé entre Toussaint Barrin, s^r^ de Vincelles, abbé de Saint-

Romain de Blaye, au nom du connétable, et Anne de Sonnade, écuyer, s[r] de La Chaise, capitaine de Dammartin, et Jeanne de Begeon, sa femme, auparavant veuve de Charles Le Boutellier, seigneur de Moussy-le-Neuf en partie et du fief de Vizel, mère et héritière nobiliaire de sa défunte fille unique, Guillemette Le Bouteiller; 25 mai 1566.

• Aveu et dénombrement de la terre de Beaumarchais, baillé à Charles Le Bouteiller, seigneur de Vineuil, de Moussy-le-Neuf et du fief de Vizel, par Robert Le Clerc, écuyer, seigneur d'Arnouville, et aussi seigneur du fief de Beaumarchais à cause d'Anne Hennequin, sa femme; 27 janvier 1601.

• Autre aveu baillé à Jean Le Bouteiller de Senlis, comte de Moussy-le-Vieux, seigneur de Moussy-le-Neuf et du fief de Vizel, par Opportune de Choisy, veuve de David Le Roy, seigneur de Beaupré, du fief de Beaumarchais à elle appartenant par l'acquisition qu'elle en a faite d'Anne du Bellay, seigneur de Bragelonne; 6 août 1645.

Fief de la Porte à Beaumarchais.

• Jean de Chabannes, comte de Dammartin, vend l'étang de Beaumarchais, avec faculté de rachat, à Simon Sanguin, receveur des tailles de l'élection de Paris, 4 février 1500 [1501].

Il lui vend aussi une maison à Beaumarchais et 123 arpents de terre, 10 février 1501 [1502].

• Deux pièces d'un procès entre Jean Le Bouteiller et Suzanne de Bourbon, comtesse de Dammartin, décembre 1503.

Sentence du 6 janvier 1503 [1504].

• [Analyse, faite au XVIIIe siècle, des titres suivants : 25 juin 1516, échange entre Nicole Sanguin, seigneur de Livry, conseiller au Parlement, et Pierre Legendre, seigneur de Magny et d'Alincourt; foi et hommage par Legendre à Odette de Harlay, veuve de Jean Le Bouteiller.

• 3 décembre 1526, échange entre Pierre Legendre, conseiller au Parlement, fils du précédent, et Nicolas de Neufville, s[r] de Villeroy.

• 30 janvier 1529 [1530], Nicolas de Neufville, mari de Claire Legendre, cède les deux tiers de Beaumarchais à Olivier Aligret, avocat au Parlement; 16 février, Philippe de Boulainviller et Antoine Flory vendent le reste de Beaumarchais et Loisy à Olivier Aligret].

• Sentence des Requêtes du Palais, au sujet des étangs de Beaumarchais, entre Anne de Montmorency, comte de Dammartin, et Antoine Poart, maître des Comptes, possesseur des étangs à cause de Marie Aligret, sa femme; 2 décembre 1564.

• [Beaumarchais passe ensuite à Robert Le Clerc, seigneur d'Arnouville, puis à sa fille Louise à l'occasion de son mariage en 1613 avec Anne du Bellay, s[r] de Bragelonne].

Bois Le Bègue à Beaumarchais (10 arpents, en la gruerie du comté de Dammartin).

• Contrat d'échange de biens entre Louis Le Bègue, seigneur d'Aulnay, sa femme Jeanne de Brion, et Claude Aubery et Catherine Vivian, sa femme; 8 juin 1583.

• Extrait d'un bail consenti par Claude Aubery, seigneur d'Auvillers et de Lierval, à Nicolas Renard, laboureur à Vémars, 22 janvier 1620.

• Vente de bois faite par Geneviève de Dreux, veuve de Claude Aubery, maître des Comptes, à Eloi Ringard, receveur de la terre de Moussy-le-Neuf, 16 avril 1633.

• Procès-verbal d'estimation de bois vendus par Antoine Gaudet, seigneur de Vaux-lez-Creil, 24 janvier 1670.

Vente de bois par Charlotte Hardy, veuve d'Antoine Gaudet, 20 avril 1679.

• Extraits des registres de la gruerie du comté de Dammartin, 1638, 1670, 1688, 1735, 1748, 1761.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du droit de gruerie, 27 février 1762, par laquelle il appert que Charlotte Hardy a vendu les dix arpents de bois à l'abbaye de Sainte-Geneviève par contrat du 5 avril 1681.

Divers.

• Délaissement d'une maison de Beaumarchais au prince de Condé, et bail à cens et rente de cette maison consenti par le prince à Antoine Robequin, maçon, 13 et 16 janvier 1745.

Bail à ferme de six arpents et demi de terre à Nicolas Relié, laboureur à Loisy, 28 novembre 1751.

Plan des terres de Beaumarchais qui appartiennent à la présidente Le Peletier, 1754.

Concession d'un arpent de terre au garde-chasse Jean Leserteur, 16 août 1775.

Concession d'un demi-arpent de terre aux laboureurs Jean et Hubert Babille, 7 février 1779.

Vente d'un chêne mitoyen entre le prince de Condé et Claude-Nicolas Bourgeois, 18 janvier 1786.

1-CA-026 • OTHIS.

• ***Fief de la Grande Maison.***

• Aveu et dénombrement présenté par Guillaume Menegent, écuyer, à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin ; sans date, minute originale sur papier : « Ma grant maison d'Othiz nommée la court d'Othiz... ; une masure et jardin à Armenonville joignans des fossez du chasteau... ; quatre cens soixante arpens que boys que terre, prez et eaue... ».

• Commission décernée par le prévôt de Paris au profit de Guillaume Menegent contre Jean Fontaine sur une contestation au sujet de la propriété d'une maison et jardin, 18 mars 1478 [1479].

Fin du procès par une transaction entre Michel Gilles, procureur du comté, et Regnault Menegent, examinateur au Chàtelet de Paris, agissant au nom de son père Guillaume ; 1er septembre 1480 (copie de 1732).

• Aveu et dénombrement donné à Jean de Chabannes par Christophe Fourrier, mari de Renée de Menegent, fille naturelle et légitime de Regnault de Menegent ; 1503 (copie du XVIe siècle sur papier).

Inventaire de pièces produites par Christophe Fourrier dans un procès ; s. d. (XVIe siècle).

• Aveu et dénombrement donné par Jean Fourrier l'aîné, bourgeois de Paris, 25 novembre 1530.

• Jean Fourrier vend le fief à Nicole Malon, notaire et secrétaire du Roi et greffier criminel de la cour de parlement à Paris ; 15 octobre 1535.

Aveu de Nicole Malon, 6 février 1535 [1536].

• Aubin Georgin, marchand à Paris, vend à Jean Leclerc, aussi marchand à Paris, ce qui lui appartient à Otlus comme héritier de Christophe Fourrier, son cousin-germain du côté paternel ; 19 février 1558 [1559].

• Adjudication au profit de Pierre Vyon, auditeur en la chambre des Comptes, de la terre d'Othis, saisie sur Rachelle de Rivière, veuve de Jean de Golombault, s[r] de Saint-Martin, et François de Corbie et Madeleine de Golombault, sa femme ; 16 juillet 1611.

• Extrait du testament de Philippe-Paul de Cornoaille, avocat au Parlement, du 30 décembre 1633, confirmant le don mutuel fait entre lui et Geneviève Dumont, sa femme.

• Brevet par lequel le Roi, en qualité de comte de Dammartin, fait don à David Le Roy, conseiller et secrétaire de S. M. et de ses finances et premier commis du s[r] de Noyers, secrétaire de ses commandements, de tous les droits seigneuriaux qui peuvent être dus à cause de la donation faite par Philippe-Paul de Cornoaille à Geneviève de Cornoaille, sa nièce, de la moitié de la

terre et seigneurie d'Othis, et à cause de l'aliénation que celle-ci pourra en faire ; 18 septembre 1640.

• Cahier des déclarations passées au terrier d'Othis en 1643 et 1644, précédé de la copie des lettres de terrier accordées à Timoléon Le Roy, seigneur d'Othis, de Beaupré et de Guincourt, le 24 septembre 1642.

• Projet ou copie de l'aveu et dénombrement donné par Timoléon Le Roy, fils de David Le Roy et d'Opportune de Choisy, sans date.

• Quittance donnée par M. de La Tour, receveur du prince de Condé, à François Le Roy, conseiller au Parlement, de la somme de 3.000 livres pour les profits de fiefs dus au prince par Le Roy à cause des terres à lui échues par les successions de ses frères et sœurs.

Fief de Griseaux (pièce de 18 arpents de terre à ***Fecquepaix*** près Othis).

• Aveu et dénombrement de la moitié indivise du fief, baillé au duc de Montmorency comme comte de Dammartin par Paul de Gornoaille, avocat au siège présidial de Senlis, seigneur de Sous-Rivière et l'Evêché, donataire de feu Paul de Gornoaille, seigneur de Laubier et de Boulleux, son père, et par Paul de Gornoaille, seigneur de Laubier et de Boulleux, receveur des Aides en l'élection de Senlis, héritier de Nicolas de Cornoaille, contrôleur en l'élection de Clermont, son père ; 10 mars 1600 (l'un signe « Decornoaille » et l'autre « Decornouaille »).

(En 1664, le fief appartient à François Le Roy et à sa sœur Jeanne).

Fief de Fecquepaix près Othis (hôtel, terres, étang, prés et bois).

• Acte passé entre Etienne Charpentier, procureur du Roi au Châtelet de Paris, d'une part, Jean de Bruyères, écuyer, et Jean Ligot, curé d'Eve, au nom des habitants d'Eve, Guillot Floury, Jean Lefortier, Lorin Reboulle, Guillot Potée au nom des habitants d'Othis, d'autre part, par lequel le droit de pâturage est confirmé aux habitants autour du vivier de Fecquepaix ; 30 décembre 1384 (vidimus du 21 juillet 1457).

Acte du 14 octobre 1472 confirmant ce droit (le vivier appartient alors à Bureau Triquot, garde du scel de la prévôté de Dammartin),

Requête adressée au prévôt de> Paris par Regnault de Menegent, clerc du Roi en sa chambre des Comptes à Paris, possesseur de l'hôtel de Fecquepaix et dépendances, contre des particuliers qui ont mené leurs pourceaux à la glandée dans ses bois, 1485.

• Cahier du XVIe siècle contenant la copie des aveux donnés par Regnault

de Menegent à Jean de Chabannes, comte de Dammartin, le 24 aoûi 1501. et par Christophe Fourrier, sergent à cheval au Châtelet et commissaire des tailles et aides de l'élection de Paris, mari de Renée de Menegent, fille de feu Regnault, à Philippe de Boulainviller et à Françoise d'Anjou, comte et comtesse de Dammartin et Beaumarchais, le 1er juillet 1518.
Le premier avoue la moitié de l'hôtel de Fecquepaix et dépendances, comme relevant de Beaumarchais, l'autre moitié relevant de son fief de la Grande Maison, qui relève lui-même de Dammartin.
Le second est l'aveu du fief de la Grande Maison et de la moitié du fief de Fecquepaix.
• En échange de la seigneurie et justice d'Orcheux, Henri Nepveu, procureur au Châtelet de Paris, cède au comte de Dammartin la maison, ferme, prés, bois, étang et appartenances de Fecquepaix (à la réserve d'un douzième appartenant à Jean Fourrier le jeune, mineur), qu'il a acquis, savoir : la moitié par indivis de Chrislophe Fourrier, le reste de Jean Fourrier l'aîné, de Jean Georgin et Marie Fourrier, sa femme, etc. ; 27 mars 1529 [1530].
• Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin et de Fauquembergue, en mariant Médée de Dinteville à Jean de Mauterne, seigneur de « Neufville-Saint-Lommer » (Neuville-la-Mare, commune de Gironville, arr. de Dreux), « pour ce que lad. damoiselle est descendue d'un filz naturel d'un comte de Fauquembergue, l'un des prédécesseurs de mondict seigneur, ... et pour la récompenser des bons et agréables services qu'elle a faietz à Madame (Françoise d'Anjou) au service de laquelle elle a esté jusques à huy... », lui donne la terre et seigneurie de Fecquepaix (à l'exception du douzième appartenant par indivis à Jean Fourrier le jeune), avec faculté de rachat dans l'année en payant 3.000 livres; 8 mai 1530.
• Copie de l'aveu et dénombrement du fief de la Grande Maison et de la moitié indivise du fief de Fecquepaix, présenté au comte de Dammartin par Jean Fourrier l'aîné, bourgeois de Paris, le 25 novembre 1530.
• François Desguetz, seigneur des Bois-Verts, au nom et comme procureur de Robert de Papillon, seigneur de Fonville et de Neuville, et de Françoise de Mauterne, sa femme, demeurant audil Neuville, baille à loyer pour neuf ans à Jean Hua, laboureur demeurant à la ferme de Fecquepaix, la maison, terre, et seigneurie de Fecquepaix, moyennant 120 livres tournois et six chapons par an; 30 août 1559.
• Jean Lecoq, avocat en Parlement, donne à sa fille Barbe, à l'occasion de son mariage avec Adrien Gayant, naguère receveur des décimes et cas casuels de

Rennes en Bretagne, une somme de 2.000 livres tournois et la terre et seigneurie de Fecquepaix, qui lui appartient de son conquêt; 19 décembre 1563.

• Acte par lequel Adrien Gayant, seigneur de Fecquepaix, se soumet au devoir féodal dû au connétable de Montmorency et consent à l'enlèvement du pont-levis de sa maison; 19 janvier 1567.

• Aveu et dénombrement donné par Adrien Gayant, 25 mars 1577; blâme de l'aveu, 1er mai 1579.

• Acte de foi et hommage au prince de Condé par Pierre Gangnot, seigneur de Fecquepaix et de Maincourt, qui a acquis ces deux seigneuries d'Adrien Gayant par contrats des 1er juillet 1641 et 24 novembre 1642; 4 juillet 1645.

Aveu et dénombrement de la terre de Fecquepaix, 1er août 1646.

Fief de Beaupré en la paroisse d'Othis (maison, terres et bois).

• Aveu et dénombrement donné au comte de Dammartin par Jacques Le Gresle, seigneur de Beaupré sous Dammartin-en-Goële, 29 juin 1554 (deux copies sur papier faites en 1567) ; plusieurs arrière-fiefs à Guincourt et à Pontheux.

• Aveu donné par Jean Le Gresle, échevin de Paris, 20 avril 1577 (original signé) ; arrière-fiefs :

1° le « *fief de Guincourt*, qui anciennement fut à une nommée Jehanne de Longperrier, depuis à ung nommé Guillaume de Mory et aultres leurs successeurs, et dernièrement à feu maistre Jehan Le Saulnier, conseiller du Roy en son Chastellet de Paris, et depuis à maistre Léon Godeffroy, aussy conseiller audit Chastellet, et de présent à ses héritiers, lequel fief se consiste en une maison et hostel mannable, court, granche, estable et jardin, boys, prez, le tout fermé a présent de murs et contenant dix arpens ou environ... » ;

2° autre fief près de Guincourt appartenant à Nicolas Malon, greffier criminel da.la cour de Parlement;

3° fief des bois de Saint-Nicolas d'Acy entre Beaupré et Saint-Soupplets ;

4° fief qui fut à Adam et à Jean Puleu ;

5° fief de Grenisset près Beaupré, appartenant à messire Olivier, seigneur de Ver.

• Aveux et dénombrements donnés par Madeleine et Jacqueline Le Gresle, filles émancipées d'âge de feu Jean Le Gresle, héritières chacune pour un cinquième, 1er septembre 1609; par Christophe et Louis Le Gresle, émancipés d'âge, fils et héritiers chacun pour un cinquième de Jean Le Gresle, et héritiers pour l'autre cinquième de Jean et Nicolas, leurs frères, 30 avril 1615 (originaux sur parchemin, et copie du second sur papier).

• [Acquisition de la terre et seigneurie de Beaupré par Nicolas Feret, receveur général du cardinal de Retz, évêque de Paris, 19 août 1619.

Foi et hommage par Timoléon Le Roy pour les seigneuries d'Othis et de Beaupré, à lui échues par le décès de David Le Roy, son père, 27 août 1642.
Foi et hommage par Opportune de Choisy, veuve de David Le Roy, à qui la seigneurie de Beaupré a été attribuée dans le partage fait entre elle et ses enfants ; 3 juin 1643].
• Echange de terres entre Opportune de Choisy et Guy Dupuy, prêtre, curé de la paroisse d'Othis et chapelain de la chapelle de Saint-Eustache de Guincourt dépendant de ladite paroisse, 4 juillet 1648.

Fief de Calais au terroir d'Olhis (onze arpents de terre et pré).
• [Foi et hommage de Jean de Calais, fils et héritier de Pierre, 22 juin 1547].
• Foi et hommage par Jacques Mussart, notaire au Châtelet de Paris, possesseur d'un tiers par indivis du fief comme héritier de Guillaume de Calais, son oncle; 23 août 1559.
• [Foi et hommage par Nicolas Mussart, aussi notaire, fils aîné et principal héritier de Jacques, pour un tiers par indivis du fief; 21 août 1567].
• Acquisition de ce tiers par Oudin Hua, marchand demeurant à la ferme de Pontheux sous Dammartin, 29 janvier 1575.
Foi et hommage, 26 juin 1570.
• [Saisie féodale du fief sur Albin Hua, sieur de Guincourt et du fief de Calais, 1608.
Foi et hommage par Guillaume Berson, receveur de Beauvais, pour un tiers par indivis qu'il a acquis de Jean Ferré, élu en l'élection de Paris, 15 décembre 1608.
Foi et hommage par Absalon Berson, fils de Guillaume, 17 février 1628; par Anne Hua, veuve de Guillaume Berson, 16 novembre 1634; par Pierre Carré, marchand à Beauvais, mari de Nicolle Berson, 5 mai 1640].

Fief inconnu. Aveu et dénombrement donné à Antoine de Chabannes par Renaudin Le Normant, écuyer, d'une maison sise à Othis près de l'église, avec ses dépendances, terres, bois, prés, vivier; 12 janvier 1441 [1442] (copies du XVIe et du XVIIIe siècle).

• ***Censives***.
Bail à cens par le comte de Dammartin d'une pièce de terre à Thomas Roucel, 16 mai 1389.
Requête du procureur fiscal du comte contre Jean Delacroix, Guillaume Fontaine et Jean Richevillain, propriétaires d'héritages tenus en censive, 4 avril 1510.
• ***Pâturage.***
Sentence du prévôt de Dammartin qui fait défense à Jean « Huart », demeurant à Pontheux, de troubler les habitants d'Othis lorsqu'ils vont faire pâturer leurs

bestiaux près de Pontheux, 13 décembre 1485.
• ***Fief de Guincourt.***
Damouresan, procureur fiscal de Dammartin, donne quittance à Martin Goguely, receveur, de la somme de cinq écus d'or sol. qu'il a déboursée pendant les six jours qu'il a été à Paris pour recouvrer et faire collationner aux originaux les titres et fois et hommages faits par les seigneurs de Gaingnecourt (Guignecourt, Guincourt) aux comtes de Dammartin, à l'occasion d'un procès contre Jean Le Gresle, seigneur de Beaupré; 10 janvier 1579.
Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du droit de gruerie prétendu par le s^r Le Roy sur dix-sept arpents de bois dépendant de la terre de Guincourt, 13 février 1670.
Fief de Montcrépin en la paroisse d'Othis (maison seigneuriale, terres, etc.).
• Lettre de l'abbesse de Saint-Remy à Senlis au procureur de Dammartin lui annonçant l'envoi du « double de la lectre des dix arpens de terre de Moncrépin et la déclaration des terres apandans à noustre meson de Villeneufve sous Dampmartin...» ; s. d. (xve siècle).
Déclaration de ces terres.
La lettre des dix arpents est une charte de Guillaume, évêque de Meaux, du mois de novembre 1217.
• Aveux et dénombrements donnés au comte de Dammartin par Jean de Marc, écuyer, seigneur de Montcrépin, 7 avril 1551, et par son fils Jean, tant pour lui que pour ses frères et sœur Charles, Scipion et Jeanne, 15 avril 1579.
• Antoine de Marc vend à Timoléon Le Roy, seigneur d'Othis, la terre et seigneurie de Montcrépin et une ferme à Moussy-le-Vieux; 26 septembre 1643 (copie de 1756).
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus pour les seigneuries d'Orcheux et de Montcrépin par suite du décès du s^r Le Roy, 23 décembre 1673.

Seigneurie d'Othis et fiefs unis.

• Aveu et dénombrement dressé par Timoléon Le Roy, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils d'Etat et privé et finances, secrétaire de S. M., maison et couronne de France, seigneur d'Othis, Beaupré, Guincourt, Fecquepaix, Orcheux, Montcrépin et autres lieux; sans date (1657 ou 1658).
La terre de Fecquepaix avait été acquise par Timoléon, le 19 août 1655, de Pierre Gangnot, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils, surintendant général des vivres des camps et armées de S. M., et d'Anne Saulnier, sa femme.
• Quittance de droits de relief donnée par le prince de Condé à Louis Le Roy,

seigneur de Préfontaine, héritier en partie par bénéfice d'inventaire de François Le Roy, son neveu; 10 mai 1675.

• Arrêt du Parlement qui maintient le prince de Condé, en qualité de comte de Dammartin, dans le droit de haute, moyenne et basse justice sur une partie de la paroisse d'Othis et sur les hameaux de Beaumarchais, Orcheux, fiefs du Petit Chaâlis et de Guincourt; tandis que la justice des fiefs de Beaupré, Fecquepaix, Montcrépin et la Grande-Maison restera à celui à qui ces terres seront adjugées par décret; 23 mai 1678 (copie de 1731).

• Décret d'adjudication des terres et seigneuries de Beaupré, Othis, Fecquepaix, Montcrépin, Guincourt, le Petit-Chaâlis et fief de la Porte à Beaumarchais, au profit de Louis Le Roy, seigneur de Préfontaine; de la terre et seigneurie d'Orcheux et fief du Colombier (saisis sur Guillaume Le Roy, abbé de Haute-Fontaine, et Louis Le Roy, s^r de Préfontaine, héritiers de François Le Roy) au profit d'André Lefèvre d'Ormesson, seigneur d'Amboille, maître des Requêtes; 28 juillet 1678 (copie de 1756).

• Foi et hommage par Louis Le Roy, 20 octobre 1678.

• [Vente par Louis Le) Roy de Préfontaine à Jean-Jacques Le Mairat, seigneur de Verville, 18 août 1093].

• Foi et hommage par Louis Le Peletier, président au parlement de Paris, à cause de Charlotte-Henriette Le Mairat de Verville, sa femme, 18 août 1096.

• Foi et hommage par Jacques-Louis Le Peletier, marquis de Montmélian, seigneur de Beaupré et autres lieux, conseiller d'honneur au parlement de Paris; 31 décembre 1750.

• Projet d'aveu présenté par la présidente Le Peletier, 1779.

• Liquidation des droits dus par Joseph Du Ruet, administrateur du Trésor royal, et Jeanne Morin, sa femme, à cause de l'acquisition qu'ils ont faite de Louis Le Peletier, ancien prévôt des marchands, le 1er décembre 1790, entre autres choses de la terre, fief et seigneurie de Beaupré, des fiefs de Fecquepaix et de Guincourt, de celui d'Othis appelé la Grande Maison, de celui de Montcrépin, et de celui de la Porte Rouge à Beaumarchais; 22 décembre 1790.

Fief du Petit-Chaâlis au terroir de Dammartin.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Saisie féodale, faite à la requête du procureur fiscal du comté, d'une maison et ferme et de 250 arpents de terre appartenant à l'abbaye de Chaàlis, 15 novembre 1533.

• Transaction par laquelle il est convenu que la pièce de 250 arpents demeurera en la justice du comte de Dammartin, 10 juillet 1536.

• Sentence du bailli de Dammartin confirmant une sentence du gruyer contre Nicolas Dutremblay, laboureur à la ferme du Petit-Chaâlis, et René Baudin, receveur général des finances à Tours, 19 novembre 1609.
• Pièces de terre démembrées du Petit Chaâlis.
Echanges entre Timoléon Le Roy et Jacques Guénot, chanoine de Dammartin, 27 août 1656; entre Le Roy et Isaac Pingard, bailli de Dammartin et marguillier de l'église Notre-Dame, 24 août 1656; entre Le Roy et Jeanne Poissonnier, veuve de Michel Ferry, 27 août 1656; entre Le Roy et Armand Souart, 7 novembre 1656; entre Le Roy et Pierre de Corbie, 10 mars 1657; entre Le Roy et Jean Le Bouteiller de Senlis, comte de Moussy, 16 mars 1657; entre Le Roy et Jacques Damouresan, procureur du Roi à Dammartin, 18 mars 1657; entre Le Roy et Isaac Pingard, 29 mars 1657; entre Le Roy et Remy Lecœur, 29 mars 1657; entre Le Roy et Charles Delangle, curé d'Othis, 3 et 10 novembre 1657; entre Le Roy et Jean Page, 4 novembre 1657; entre Le Roy et l'église d'Othis, 11 novembre 1657, 26 février 1659.
Baux à titre de cens et rente consentis par Louis Le Roy, seigneur de Préfontaine, 1683-1688 (dix pièces) ; par Marie Salle, veuve de Jean-Jacques Le Mairat, au nom de Louis Le Peletier, son gendre, 1702, par Louis Le Peletier, 1706, et par sa veuve, Charlotte-Henriette Le Mairat, 1734 (trois pièces).
Etat de toutes les pièces démembrées du fief, 1755.
Plan figuré de toutes les dépendances du fief.
Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal des portions démembrées, 1755-1757, 1776, 1786.
Foi et hommage pour une pièce de trois arpents par Jacques Guénot, procureur es sièges royaux à Villers-Cotterêts, héritier de son père Jean, lequel était héritier de son frère Jacques, chanoine de la collégiale de Dammartin, et de son frère Pierre; 5 janvier 1757.

1-CA-027 • LONGPERRIER (terre et seigneurie de) et ***fief du Vivier.***
• Inventaire de titres, XVIIIe siècle.
• Déclarations des cens et rentes dus au comte de Dammartin à Longperrier, 1471 à 1500 (cahier de 10 feuillets).
Saisie de dix arpents de terre appartenant à Jean d'Aunay, dit le Galois, seigneur d'Orville, 1480.
Contrats entre particuliers, baux à cens et rente, exploits de saisie, 1482-1506 (sept pièces).
Déclaration des terres en censive assises à Longperrier depuis le bout de

Moyencourt jusqu'au chemin de la Justice entre le chemin des Vaches et le chemin des Pâtis, s. d. (XVIe siècle).

• Bail pour vingt-sept ans de la ferme de Longperrier et de 120 arpents de terre et pré à Etienne et Jean Sellier, laboureurs demeurant à Longperrier, 13 avril 1499 [1500].

• Baux de la ferme du Vivier à Longperrier, avec 128 arpents de terre et pré :
1° à Nicolas Cotelle, 7 juin 1554;
2° à Pierre de Gorbie et Claudine Francard, sa femme, 27 février 1571 ;
3° à Jean Hua, laboureur à Beaumarchais, et Jacqueline Premin, sa femme, 20 mai 1580.

• Le Grand Condé vend à Pierre Gangnot, écuyer, seigneur de Maincourt, d'Arzillières et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, surintendant et commissaire général des vivres et munitions des camps et armées et garnisons de France, le fief du Vivier, consistant en maison, cour, grange, étable, jardin, vivier, cens, surcens, rentes foncières, et 128 à 130 arpents de terre et pré; 6 juin 1663.

Fief du Bordel (maison, terres, prés, cens et rentes).

• Aveu et dénombrement du fief, présenté à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, par Jeanne de Bailleul, veuve de Jean de Marne, comme héritière de sa fille Jeanne de Marne, veuve de Geoffroy Lorfèvre; 6 octobre 1448.

• ***Fief de Montrousler*** (maison à Longperrier, terres, etc.).

Aveu et dénombrement présenté à Antoine de Chabannes par Louis de Longperrier, écuyer, 23 novembre 1442.

Mémoire du XVe siècle mentionnant d'autres titres : 1396, Pierre de Longperrier; 1428, le fief appartient à un Anglais par confiscation; 1442, Louis de Longperrier; ensuite, Isabeau de Longperrier; mention d'une usurpation de Jean Chenart sur les terres du fief qui sont à Moussy.

• Cahier de 12 f. de papier contenant la copie des deux documents suivants : Nicolas Laurin, laboureur à Villeneuve, prend à titre de rente d'Isabeau de Longperrier trois arpents de terre et un quartier de pré à Villeneuve, 22 mai 1476 ; Robin Dupanel, ouvrier de draperie à Longperrier, prend à titre de rente d'Etienne Feuvrier, écuyer, et de Catherine de Mory, sa femme, à cause d'elle, l'hôtel de Montrousier à Longperrier, avec deux arpents de pré et six arpents de terre, 21 mai 1489.

Fief d'Arzillières à Longperrier (maison, terres, prés, cens et rentes).

• Aveux et dénombrements donnés au comte de Dammartin par Jean de

Nantouillet, écuyer, 8 février 1398 [1399] (original et copie de 1768); par Philippe Malet, chevalier, seigneur de Balagny et de Juilly, à cause de Robine de Nantouillet, sa femme, 14 janvier 1445 [1446] (copie de 1768).
• Bail à loyer pour vingt-quatre ans de l'hôtel et dépendances consenti à Jean Cotelle, laboureur à Juilly, par Marguerite de Torcenay, veuve de Guillaume de Hangest, comte de Dampierre, baron d'Arzillières et de Plancy, dame desdits lieux et de Juilly; 4 janvier 1506 [1507].
• Foi et hommage du fief, terre et seigneurie de Juilly et Longperrier dit Arzillières, par Marguerite de Ray, veuve de Louis de Pontailler, baron de Talmay; 2 septembre 1566 (copie de 1730).
• Foi et hommage du fief d'Arzillières par Dreux Hennequin, abbé de Bernay, conseiller au Parlement, tant pour lui que pour ses co-héritiers en la succession de la feue dame de Maisons; 15 avril 1623.
• Foi et hommage par Pierre de Corbinelli, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur en partie du fief d'Arzillières, 16 février 1635; par Jacques de Corbinelli, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, 1er juin 1644.
• Déclarations passées au terrier du fief, 1657-1659 (cahier de 14 f. de papier).
• Jacques de Corbinelli, maréchal-de-camp, capitaine-lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Vendôme, et Félise d'Illiers, sa femme, vendent les trois cinquièmes du fief à Pierre Gangnot, sieur de Maincourt, et Anne Saulnier, sa femme; 9 juin 1657 (copie de 1730 et autre copie du xvnf siècle).
Origine de propriété : Pierre de Corbinelli, père de Jacques, avait acquis le fief, le 21 janvier 1625, d'Antoine Hennequin, seigneur d'Harville, Dreux Hennequin, abbé de Bernay, André Hennequin, maître des Comptes, Louis Arbaleste, vicomte de Melun, Antoine Hennequin, seigneur de Viney, et Elisabeth Hennequin ; le fief avait appartenu en 1591 à Gabrielle Luillier, dame de Marcilly (et de Maisons) ; l'autre cinquième et demi du fief appartient en 1657 à M. de Vertamont, conseiller d'Etat.

Fief de Maincourt dit Bois-Touzet à Longperrier (hôtel seigneurial, domaine, cens et rentes).
• « Extrait d'une charte d'Albéric, comte de Dampmartin, de la comtesse Mathilde, sa femme, et de Raymond leur fils, comte de Boulogne, de l'année 1185, pour prouver que les comtes de Dampmartin sont fondateurs de l'église de Longperrier ou Maincourt sous Dampmartin » (copie faite par l'archiviste

Dardet le 5 juin 1732 sur la charte conservée dans le sac des pièces du prieuré de Saint-Jean).

• Inventaire des titres du fief, xviiie siècle.

• Aveu et dénombrement donné au comte de Dammartin par Jaquet Touzet, fils de feu Pierre Touzet, jadis valet-de-chambre du Roi, 9 décembre 1372 (copie de 1584).

• Aveu de Mahieu de Nanterre, conseiller au Parlement, 8 août 1445 (original sur parchemin et copie de 1584).

• Aveu de Jean Le Viste, seigneur d'Arcy-sur-Loire, conseiller au Parlement, mari de Geneviève de Nanterre, fille de feu Mahieu; 6 décembre 1487.

• [23 juin 1508, foi et hommage par Jeanne de Nanterre, veuve de Jean Luillier, procureur général en la cour de Parlement, pour le fief de Maincourt autrement dit Bois Touzet, qui appartint à Geoffroy de Balzac et à Claude Le Viste, sa femme, à cause d'elle, puis à Jean Le Picard, notaire et secrétaire du Roi, qui l'avait acquis desdits de Balsac et sur lequel Jeanne de Nanterre l'a repris par retrait lignager.

• 26 septembre 1524, foi et hommage par Arnaud Luillier, conseiller au Parlement, fils aîné de Jeanne de Nanterre].

• Aveu et dénombrement fourni par Jacques Luillier, seigneur de Maincourt, Feigneux et Poupaincourt, auditeur des Comptes; 15 juin 1527.

• [27 mai 1557, foi et hommage par Gosme Luillier. 19 mars 1569, le tuteur des enfants de feu Gosme. 21 mai 1580, Arnaud Luillier vend le fief à Adrien de Gayant; 15 juillet 1581, aveu donné par Adrien de Gayant, seigneur de Pecquepaix et de Maincourt, conseiller du Roi, ci-devant trésorier de France et général des finances en Normandie].

• « Déclaration des héritages appartenant au sieur de Maincourt qui sont en la censive du comte de Dammartin », s. d. (XVIIe siècle).

• Vente du fief par Adrien de Gayant à Pierre Gangnot, 1er juillet 1641 (copie du XVIIIe siècle).

• « Extrait de ceux qui ont passé déclaration au greffe de la justice et mairie de Maincourt des maisons et héritages à eux appartenans en la censive du seigneur de Maincourt », 1657-1658 (cahier de 12 f.).

• Pierre Gangnot et Anne Saulnier, sa femme, vendent au prince de Condé la terre et seigneurie de Longperrier, composée des fiefs de Maincourt ou Bois-Touzet, Montrousier, des sept dizièmes du fief d'Arzillières, les trois autres appartenant à M. de Vertamont, et du fief du Vivier, au prix de 153.000 livres; 3 octobre 1666 (trois expéditions faites en 1671 et 1677).

• Registre des cens et rentes dus à la seigneurie de Longperrier, 1665-1671 (registre de 62 pages).

Rentes Gangnot.

• Procuration donnée par Antoinette de Balsac, abbesse de Notre-Dame du Footel dit le Bois-aux-Dames près Malnoue, à Toussaint Barrin, s[r] de Vincelles, abbé de Ferrières et de Saint-Romain de Blaye, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour louer à bail le droit de dîme de vin que l'abbaye possède sur six arpents de vigne appartenant à la duchesse de Montmorency, comtesse de Dammartin; 13 décembre 1574 (original signé).

Bail de six ans consenti par l'abbé de Ferrières à Martin Goguely, receveur du comté de Dammartin, 27 avril 1575 (original signé : Vincelles).

• Jean Toulouppe, marchand et bourgeois de Paris, et Barbe Leroy, sa femme, vendent à Pierre Gangnot une maison à Montagny-Sainte-Félicité, 29 juillet 1656.

• Pierre et Suzanne de Gayant cèdent à Pierre Gangnot une maison à Dammartin en échange d'une rente de 400 livres, 10 février 1657.

• Bail à ferme de six arpents et demi de terre au terroir de Loisy près Ver, consenti par Pierre Gangnot à Nicolas Dubief, laboureur à Loisy; 4 avril 1659.

• Adjudication par décret volontaire faite à Pierre Gangnot d'une maison à Montagny-Sainte-Félicité et d'autres héritages, 18 septembre 1659.

• Bail à ferme de 51 arpents de terre au terroir de Montagny, consenti par Pierre Gangnot à Etienne Lorron, 10 octobre 1661.

• Bail à titre de rente foncière de deux fosses à eau, avec un appentis, hangard, jardin potager, sis à Dammartin, consenti par Josias et Isaac Gochard, marchands à Claye, à Jean Marsant, mégissier à Dammartin, 11 juillet 1662.

Acquisition de ce bien par le prince de Condé, représenté par Mathurin Picard, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, 6 novembre 1074.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de deux rentes assignées sur la terre de Longperrier, 12 décembre 1669, 22 juin 1672.

• Amortissement d'une rente sur une maison à Montagny, 20 décembre 1683.

• Bail à ferme des rentes Gangnot et des droits seigneuriaux du comté de Dammartin, consenti par le fondé de pouvoirs du prince de Condé à Louis Gallet, greffier à Dammartin, 29 décembre 1707.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des rentes Gangnot, 19 août 1739, 18 novembre 1745, avec inventaire de titres.

• Etat des baux à rente, titres nouveaux, sentences portant titre nouvel, de plusieurs rentes dépendant du comté de Dammarlin.

1-CA-028• Le prince de Condé acquiert de l'abbaye de Chaâlis la maison, les terres et bois de Commelles (dans la forêt de Chantilly) et lui cède en échange la terre et seigneurie de Longperrier, 4 octobre 1666.

Documents relatifs à cette acquisition, manuscrits et imprimés.

Décrets de la seigneurie et des fiefs de Longperrier, 1674.

Bail à rente de la ferme du Vivier, 1667.

• Cahiers des cens et rentes de Longperrier, xvin[6] siècle.

• Pièces, mémoires et plans concernant les limites de la terre de Longperrier, XVIII[e] siècle.

• ***Partie du fief d'Arzillières,*** trois dizièmes acquis, le 4 septembre 1687, par Jean Picard, officier de la Chambre du Roi, d'Elisabeth de Vertamont, épouse non commune en biens de Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac. [15 mars 1730, foi et hommage par Marguerite Picard, veuve de Nicolas Petitjean; 18 juin 1750, foi et hommage par Sylvain Petitjean, ancien officier au régiment de Picardie].

Jean Bellidentis du Pradel, commissaire de la Marine au département du Fort Royal, île de la Martinique, neveu et héritier de Sylvain Petitjean d'Arzillières, vend les trois dizièmes du fief à Toussaint Collinet, laboureur à Dammartin, 12 octobre 1770.

MOUSSY-LE-VIEUX (terre et seigneurie de), relevant de Dammartin.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveux et dénombrements donnés par Jean Maillart, drapier et bourgeois de Paris, 8 juin 1355; par Guillaume Le Bouteiller, 1er juillet 1368.

• Lettres de Thibaut de Chavençon, « garde de par madame la Royne Blanche du seel de la chastellenie de Pontoise », notifiant la vente faite à Pierre d'Orgemont, conseiller du Roi, seigneur de Chantilly et de Méry-sur-Oise, par Jean de Chennevières, écuyer, et Jeanne de Fresnoy, demeurant à Marines, de « toute telle terre, seigneuries, revenues, possessions » leur appartenant en la ville et au terroir de Moussy-le-Vieux, mouvant de Guillaume Le Bouteiller, chevalier, à une seule foi et hommage, et tout ce qu'ils possèdent en la ville et au terroir de Chennevières, où ils ont un tiers et Raoul de Chennevières les deux tiers, mouvant des hoirs de feu Guy de Chennevières, chevalier, à une seule foi et hommage; 9 février 1387 [1388].

Quittance du prix de la vente, 200 livres parisis, donnée par Jean de Chennevières, 7 mars.

• [29 août 1476, foi et hommage par Jean Le Bouteiller; 19 août 1517, Jean Le

Bouteiller; 24 juillet 1549, Jean Le Bouteiller; 15 janvier 1579, Jean Le Bouteiller; 22 novembre 1596, Philippe Le Bouteiller; 4 octobre 1627, Jean Le Bouteiller, comte de Moussy-le-Vieux, seigneur de Moussy-le-Neuf; 10 janvier 1669, François Le Bouteiller, marquis de Moussy, seigneur de Moussy-le-Neuf, fils et héritier de Jean Le Bouteiller de Senlis; 2 mars 1676, Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Moussy-le-Vieux, seigneur de Moussy-le-Neuf, héritier en partie de son aïeule maternelle Elisabeth de Prunelay, veuve de Jean Le Bouteiller, et héritier principal quant aux fiefs de François Le Bouteiller de Senlis, son oncle maternel; 30 septembre 1718, ses frères Alexandre et Charles, marquis et abbé de Rothelin; 4 février 1745, le marquis de Rothelin, héritier de son frère l'abbé].

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal dû par le marquis, 14 janvier 1745.

Bois.

• Quinze pièces relatives à des procès entre le comte de Dammartin et Jean Le Bouteiller au sujet de la propriété et de la gruerie des bois; plan du bois de Nerval; 1481-1485.

• Autres procès, 1486-1496 (quatre pièces).

• Copie de pièces extraites des registres de la gruerie de Dammartin, 1469-1496 (cahier de 20 f.)

• Mémoires et plans du xviiie siècle pour les différentes pièces de bois, avec citation de documents anciens, partages, ventes, etc. (vingt-deux pièces).

Fief du Noir-Buisson ou des Picards, consistant en trente-huit arpents de bois en deux pièces au Buisson de Moussy.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

Mémoire instructif sur le bois des Picards. Pièces justificatives du droit de gruerie appartenant au comté de Dammartin sur ces bois avant leur érection en fief le 5 avril 1623; neuf pièces de 1478 à 1517, montrant que les bois appartinrent d'abord à Jean Le Picard, notaire et secrétaire du Roi, puis à Jean et Antoine « les Picards ».

• Le comte de Dammartin vend le droit de gruerie à Jean Le Bouteiller, 9 juillet 1536, et le rachète en 1545.

• Germain Le Picard, conseiller au Parlement et commissaire des Requêtes du Palais, vend les bois à Jacques Clérin, laboureur à Moussy-le-Neuf, 26 février 1587 (Jean Le Bouteiller les acquit ensuite des héritiers de Glérin).

• Le duc de Montmorency érige ces bois en fief en faveur de Philippe Le Bouteiller, seigneur de Moussy et de Vineuil, capitaine de cinquante hommes

d'armes des ordonnances du Roi; 5 avril 1623 (deux copies de 1759 et 1763).

Bois du Mesnil, trente arpents au Buisson de Moussy-le-Vieux.

• Mémoire sur ce bois.

• Le comte de Dammartin vend son droit de gruerie à Jean Le Bouteiller en 1536 et le rachète en 1545 (copie de 1759).

• Actes du gruyer de Dammartin permettant la vente et la coupe de vingt arpents appartenant au seigneur du Mesnil-Madame-Rance (Le Mesnil-Amelot), 22 décembre 1625 et 5 janvier 1626.

• Echange de bois entre Jacques Amelot, seigneur de Mauregard et du Mesnil, et Jean Le Bouteiller de Senlis, comte de Moussy-le-Vieux, Moussy-le-Neuf et Vineuil; 31 mai 1645; procès-verbal de mesurage et d'estimation, 9 juin (trois expéditions du XVIIIe siècle).

Actes et procès-verbaux de bornage entre le comte de Dammartin et le seigneur de Moussy-le-Vieux, 1487, 1502, 1548, 1756, 1763.

• Délibération du Conseil du prince de Condé sur l'intention manifestée par l'abbé de Ravanne, seigneur de Villeneuve, d'acquérir une ferme à Moussy-le-Vieux sous le nom de Mme de Malide, sa nièce, et de Mme de Traînel, sa cousine-germaine, 20 mai 1745.

Fief de Chenart à Moussy-le-Vieux, consistant en 32 arpents de terre.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement présenté par Pierre de Signeel, écuyer, au comte de Dammartin à cause de sa maison et terre de Longperrier, 10 septembre 1399 (copie du xv[s] siècle).

• Mémoire du XVe siècle sur le précédent aveu et sur l'aveu présenté par Jean Chenart en juin 1460, avec augmentation de terres.

• Deux aveux présentés au comte de Dammartin par Jean Le Riche, fils de feu Michel Le Riche et d'Ambroise Chenart, l'un d'un fief de 15 arpents qui fut à Pierre de Longperrier, l'autre d'un fief de 19 arpents qui fut à Pierre de Signeel, puis à Marguerite de Plailly; 10 juillet 1497 (deux copies du temps).

• Aveu et dénombrement présenté par Marguerite Menant, veuve de Jacques Le Bossu, bourgeois de Paris, nièce et seule héritière de Robert Nicolas, bourgeois de Paris, d'un fief de 19 arpents de terre; 24 août 1547.

• [25 juin 1572, les filles de Marguerite Menant : Marguerite Le Bossu, veuve d'André Perrot, et Catherine, femme de Jacques Cirier; 27 août 1579, une autre fille, Madeleine, veuve de Guillaume Faure (neuf à dix arpents).

• 15 juillet 1582, Louis de Saint-Yon, avocat iau Parlement, onze arpents et demi.

13 septembre 1597, Madeleine Le Bossu, veuve de Louis de Saint-Yon].
• 18 octobre 1602, Jean Paure, commissaire des guerres, et Marie de Jaulnay, sa femme, vendent à Eustache Le Bossu, bourgeois de Rouen, et à Marie Delacourt, veuve de Nicolas Le Bossu, la moitié par indivis de onze arpents et demi de terre, l'autre moitié appartenant aux cohéritiers dudit Faure, enfants de Madeleine Le Bossu, faisant partie de 22 arpents et demi et 15 perches appelés le fief Chenart, le surplus appartenant moitié à Eustache Le Bossu comme ayant acquis les droits de Jacques Girier et de Catherine Le Bossu, moitié aux enfants de feu André Perrot.
• 4 juillet 1626, foi et hommage par Nicolas Le Bossu, trésorier de la maison du duc de Montmorency, fils de Marie Delacourt, pour onze arpents de terre.
• 18 mai 1644, foi et hommage par Nicolas Le Bossu pour onze arpents.
• 11 juin 1644, foi et hommage par Claude Le Bossu, conseiller et secrétaire de la Chambre du Roi, pour onze arpents et demi.
• 15 mars 1661, foi et hommage par Claude pour vingt-trois arpents.
• 25 juillet 1662, partage des biens de Claude entre ses neveux André-Claude Le Prestre, seigneur de Beauregard, et Michel Le Prestre, seigneur de Marseille.
• 28 mai 1670, vente par André-Claude à Michel.
• 10 avril 1686, acquisition du fief Chenart par Antoine Navarre, laboureur au Plessis-aux-Bois.
• 27 octobre 1729, foi et hommage par Marie-Catherine-Anloinette-Jeanne Navarre, veuve de Jean Navarre, héritière de son père Jean Navarre et de son aïeul Antoine.

1-CA-029 • MITRY (terre et seigneurie de).
• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• Jean, comte de Dammartin, assigne à l'abbaye de Chambrefontaine dix-huit setiers de blé à prendre annuellement sur les tauxements (taxamentis) de Mitry, en échange de trois arpents de pré sis au-dessous du château de Dammartin et de 14 s. p. de cens; samedi après la Quasimodo 1293 (charte latine, copie du XVIe siècle).
• Pierre Derot, charpentier à Sennevières, s'engage à construire un moulin à vent pour Jean Piquet, seigneur du Plessis-Raoul, en une place lui appartenant entre Mitry et Mory; conditions de la construction et du marché; vendredi saint 9 avril 1405 [1406].
• Baux à loyer du moulin de Mory, situé entre Boursières et Mitry, consentis

par Jean Piquet à Jean de Helbiterne, meunier et huchier à Mitry, 6 février 1406 [1407], et à « Andriet de Tours, né de Paris, naguères demourant au Mesnil-Madame-Rance, à présent demourant au moulin de Mory », 21 mai 1410.

• Jean de Chabannes, comte de Dammartin, constitue à Geoffroy de La Croix, seigneur de Ricquebourg, une rente de 96 livres tournois à prendre spécialement sur les seigneuries de Mitry, Vineuil, Saint-Mard et Villeneuve, avec faculté de rachat pendant six ans; 18 juillet 1502.

• Sentence rendue au Châtelet de Paris contre le comte de Dammartin en faveur des habitants de Gressy au sujet de leurs pâturages et marais; 16 juillet 1547.

• Bail à loyer du moulin à vent de Mitry consenti à Pierre Maheu par Antoine du Prat, abbé de Bonlieu, au nom de Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency et comtesse de Dammartin; 22 février 1570.

• Le duc de Montmorency vend au cardinal de Richelieu la terre et seigneurie de Mitry, sauf ce qui en appartient à l'abbaye de Chelles et au président de Novion, à la réserve du droit de nommer à la Maladerie de Mitry et de la tenure féodale des fiefs, qui relèvent tous de Dammartin; 28 décembre 1629.

• [Lettres patentes de Louis XIII faisant don au cardinal de la terre et seigneurie de Mory, août 1633].

• Inventaire des papiers concernant les cens, rentes et tauxements de la seigneurie de Mitry, remis au procureur général du duc d'Orléans, « tuteur, gardien et usufruitier des biens, domaines, terres et seigneuries de Mademoiselle, sa fille, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier, Châtellerault, Saint-Fargeau, comtesse de Bar-sur-Seine, Mortain, et dame dudit Mitry, Mory, le Bois-le-Vicomte, la Villette-aux-Aulnes et Bourcières » ; 21 février 1641.

• Armand-Charles de La Meilleraie, duc de Mazarin, vend à Barthélémy Hervart, ancien contrôleur général des finances, et à Esther Vimart, sa femme, les terres et seigneuries de Bois-le-Vicomte, La Villette-aux-Aulnes, Boursières, Mitry et Mory, relevant du comté de Dammartin et dont adjudication par décret lui a été faite le 27 mars 1664; le fief de Bonne-Nouvelle en la paroisse du Tremblay, relevant de Dammartin; la terre et seigneurie de Novion-le-Comte sise au bourg de Mitry et consistant en l'hôtel seigneurial, ferme, terres, etc., par lui acquise, le 29 septembre 1662, de Nicolas Potier, président au Parlement, et de Catherine Gallard, sa femme, et relevant de l'abbaye de Saint-Denis; 13 décembre 1668 (deux copies du temps sur papier).

• [5 juillet 1677, partage de biens entre Anne Hervart, conseiller au Parlement, Jean-Antoine Hervart, et leur sœur Esther, femme de Charles de La Tour, marquis de Gouvernet. 31 décembre 1699, foi et hommage par Jean-Antoine, héritier de son frère Anne. 4 octobre 1713, Esther, héritière de son frère Jean-Antoine, donne les terres de Mitry, Mory, Boisfle-Vicomte, La Villette-aux-Aulnes, Boursières et autres à son fils Jean-Frédéric de La Tour de Gouvernet. Celui-ci, chanoine de l'église de Paris, en fait foi et hommage le 17 juillet 1730.
• 18 avril 1739, partage des biens de l'abbé de Gouvernet; les quatre cinquièmes de Mitry-Mory, etc., échoient à la comtesse de Viriville, qui, le 26 janvier 1740, en fait donation à sa fille Jeanne-Madeleine-Anne, à laquelle l'autre cinquième était advenu par le testament de l'abbé.
• 24 septembre 1750, foi et hommage par Jeanne-Madeleine-Anne de Grolée de Viriville, veuve de François Olivier de Senozan, intendant général des affaires temporelles du Clergé].

Fiefs de Mory et Hérouville.

• Aveu du fief de Mory par Renaud de Géri, s. d. (XIVe siècle, bande de parchemin de six lignes).
• [1459, Laurent de Mory.
• 28 juillet 1518, acquisition du fief par Thielman Kerver, libraire juré et bourgeois de Paris.
• 1er décembre 1522 et *28* février 1523, deux souffrances de foi et hommage accordées par le seigneur du fief de Novion à Mitry aux enfants mineurs de feu Thielman Kerver et de Yolande Bonhomme, possesseurs de la moitié d'un fief à Mory, de la totalité du fief de Hérouville, et du fief de Bougis au terroir de Mory.
• 14 août 1586, foi et hommage par Blanche Marentin, veuve de Jacques Kerver, marchand libraire à Paris.
• 27 mai 1615, foi et hommage par Marie de Bragelongne, veuve de Guillaume Gelée, lieutenant criminel au Châtelet, héritière en partie de sa mère Madeleine Kerver, veuve de Thomas de Bragelongne.
• 27 mai 1615, foi et hommage par Jacques Huot, conseiller et secrétaire du Roi, à cause de Geneviève Kerver, sa femme, fille et héritière en partie de Jacques, son père, par partage fait avec son frère Jacques.
• 6 juillet 1615, foi et hommage par Jacques Kerver, receveur général des finances, pour 14 arpents du fief de Mory acquis par échange de Claude de Bragelongne, conseiller au Parlement, le *22* avril 1606.

• 1624 et 1625, acquisitions de quelques arpents faites par Jacques Kerver de Thomas Gelée, de Guillaume Tiersault, sr de La Motte, et de Claude Gelée, veuve de Thomas Baston].

• Aveux et dénombrements donnés par Jacques Huot et Geneviève Kerver, 11 avril 1625, et par Jacques Kerver, receveur général des finances en la généralité de Picardie, 23 avril : « Le manoir et fief de Mory consiste en un corps de logis, colombier à pied, étables, bergeries, grande et petite grange, cour et jardin, clos de murs, tenant et aboutissant vers les villages de Mitry et Compans sur la grande rue et carrefour de Mory et grand chemin de Meaux, et d'autre tant sur la rue qui conduit à l'église de Mory qu'au presbytère d'icelui...» ; environ 107 arpents de terre en beaucoup de pièces, un petit vivier au bout des marais de Mory, cens et rentes.

• [16 septembre 1630, foi et hommage par Jacques Kerver pour 20 arpents faisant partie des fiefs de Mory et Hérouville, par lui acquis de Jacques Huot et de Geneviève Kerver le 14 mai 1630].

• Aveu et dénombrement de ces 20 arpents, 5 mars 1631.

• Aveu des deux fiefs par Jacques Kerver, 15 mars 1635.

• [Vente du fief et seigneurie de Mory par Jacques Kerver à Abel Servien, marquis de Sablé, 20 décembre 1654; retrait lignager exercé par son fils Jacques, ci-devant contrôleur de la maison du Roi, 29 octobre 1659; foi et hommage par Jacques, fils de Jacques et de Françoise Daverdouin, 3 novembre].

• Aveu et dénombrement donné au prince de Condé par Jacques Kerver, seigneur de Mory en partie et d'Hérouville, 7 mars 1661.

• [Acquisition des fiefs par Jean-Baptiste de Flécelles, comte de Brégy, 1703; il les vend à François Olivier, seigneur de Senozan, 16 janvier 1714].

• Fixation des droits dus par M. de Senozan, 6 septembre 1729.

• Procès entre le prince de Condé et le seigneur de Mitry au sujet de la mouvance des fiefs de Mory et d'Hérouville; délibération du Conseil du prince, 29 juillet 1745.

Fief de Boursières au terroir de Mîtry (hôtel et domaine).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle).

• Jean de Lussac, écuyer, demeurant à Mitry, et sa femme Catherine vendent à Jean Piquet, écuyer, conseiller du Roi, et à Jeanne Dupuis, sa femme, deux pièces de bois contenant neuf arpents et demi, un pré entre deux, appelés les bois des « Chasteniers », tenant d'une part aux marais de Mitry et d'autre part aux terres suivantes ; neuf arpents et demi de terre en une pièce assis devant « le fort hostel de Boursières » ; dix arpents trois quartiers de pré en deux

pièces assis entre lesdits bois; le tout en la censive des vendeurs à cause de leur hôtel de Mitry; un moulin à vent assis à Mitry « au bout de doulce rue devant la granche de Maurepas », en la censive de l'abbesse de Chelles, la chasse et le cri dudit moulin étant tenus en fief du comte de Dammartin; 4 avril 1404 [1405].

• Jean de Villebéon, écuyer, vend à Jean Piquet une pièce de terre de dix arpents au terroir de Boursières, entre Larneuse et Boursières, tenant d'une part à Chariot du Bois, écuyer, d'autre part au grand chemin de Larneuse, aboutissant des deux bouts aux bois de Boursières, tenue en franc alleu; 18 août 1406.

• Thomas Ruaut, écuyer, huissier d'armes du Roi, et Marie la Guéniote, sa femme, possesseurs des biens suivants par acquisitions faites tant par ladite Marie avant son mariage que par eux depuis, les vendent à Nicolas Boulart, écuyer de cuisine du Roi, et à sa femme Jeanne pour 1.800 livres tournois, à compter l'écu d'or du coin du Roi pour 22 s. 6 d. t. : l'hôtel de Boursières, clos de fossés, 33 arpents de pré, avec un petit vivier, 97 arpents de terre aux terroirs de Mitry et du Tremblay (une pièce de 70 arpents, terres et prés, située autour de l'hôtel, est dans la censive de l'abbesse de Chelles; une autre de 20 arpents est dans la censive du chapitre de l'église de Paris ; une autre de cinq arpents « qui furent Jehan de Saint-Pol, assis près de l'hostel et tenant d'une part à Jehan de Lussac », est dans la censive du comté de Dammartin; une pièce de 14 arpents de terre tenant au chemin de Bois-le-Vicomte à la planchette de Boursières, et d'autre part à Jean de Lussac, est tenue en fief de Gilles Desjardins, écuyer ; une pièce de 21 arpents de terre est en la censive de l'abbé de Saint-Denis) ; les biens meubles suivants : quatre chevaux avec leurs harnais, charrettes, tombereaux, deux chaînes de fer pour le pont de l'hôtel, « vingt-deux pièces d'aumaille que bœufs que vaches », une truie, trois lits garnis chacun d'une paire de draps et d'une couverture, à savoir celui qui est, en l'étable, celui qui est dans la petite étable où le vacher couche, et l'autre en la petite chambre près de la cuisine où couchent le charretier et sa femme ; tout le foin, une nacelle sur les fossés, toutes les gelines et chapons, toutes les formes, bancs, tables, tréteaux et coffres qui se trouvent dans l'hôtel, excepté un banc, deux coffres et deux tréteaux que se réservent les vendeurs ; 9 juillet 1419.

• Arthur de Vaudetar, officiai et chanoine de l'église de Paris, tant pour lui que se portant fort de son neveu Pierre de Vaudetar, avocat au Châtelet de Paris, et de Michel Le Clerc, officiai, chantre et chanoine de Châlons, vend à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, les rentes, arrérages, sommes de deniers pour

une fois, droits, noms, raisons et actions à prendre sur les maisons, terres, prés, revenus et biens quelconques qui furent à feu Jean Langlois, conseiller en la cour des Aides, et auparavant à Jeanne Dupuis, sa tante, assis à Mitry, Boursières, Bailly, La Villette-aux-Anes *(sic)*, Villeparisis, les Fossés, etc. ; 12 septembre 1477.

L'origine de la plupart des droits vendus est la constitution de rentes par Jean Langlois dès 1433.

Les domaines sont décrits en grand détail : « Ung grant hostel appelé l'ostel de Bourcières..., à distance d'une lieue ou environ de la ville de Mitry... ; un hostel appelé l'ostel de Bailly, assez près dudit lieu de Bourcières ; le fief des Fossez, qui fut à feux Jehan de Villebéon et à damoiselle Jehanne de Pommelay, assis à Villeparisis et au terrouer d'environ, tenu en fief de Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly et de Montjay, à cause de sa terre et châtellenie de Montjay ».

• Aveu et dénombrement du fief de Boursières, appartenant, par le trépas de Thibault Baillet, président au Parlement, à sa fille Anne Baillet, dame de Louvres, Goussainville, Orville et Boursières, veuve d'Aymard Nicolay, seigneur de Saint-Victor, premier président des Comptes ; 3 octobre 1544 (copie du XVIIe siècle).

• [Foi et hommage par son fils aîné, Antoine Nicolay, président en la Chambre des Comptes, 14 octobre 1554.

• Jean du Tillet, greffier du Parlement, vend le fief à Claude Gallard, notaire et secrétaire du Roi et de la cour de Parlement, 21 novembre 1613.

Foi et hommage, 4 mars 1614.

• Aveu et dénombrement, 22 août 1617.

• Claude Gallard, seigneur de Poinville et Semonville, vend Boursières à Antoine Feydeau, seigneur de Bois-le-Vicomte, intendant de la maison de la Reine, 24 décembre 1620.

• « Déclaration en spécial et par le menu du fief, maison seigneuriale et ferme de Bourcières, lequel fief jadis fut en l'an 1416 à noble homme sire Jean de La Haye dit Picquet, escuyer, et à dam^{lle} Jeanne Dupuis, sa femme, en l'an 1442 à MR Jean Langlois, conseiller du Roy en la chambre des Aides à Paris, après à Thomas Regnaud et dme Marie la Guéniotte, sa femme, et depuis et encor à présent 1632 à Messire Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, par acquisition qu'il en a faicte par décret et arrest de la cour des Aides à Paris « (minute de la main de Pierre Aberlenc, garde des archives de Chantilly).

• Foi et hommage par Barthélémy Hervart, 16 janvier 1670.

Fief de Bonne-Nouvelle au Tremblay.

• Délibération du Conseil du prince de Condé du 8 février 1786, par laquelle il est reconnu que ce fief, bien que dans la dépendance des terres et seigneuries de Mitry, Bois-le-Vicomte, La Villette-aux-Aulnes, Boursières, Thibault de Vitry, Mory, etc., échues à Madeleine-Henriette-Sabine Olivier de Senozan de Viriville, épouse du comte Archambaud de Périgord, par le décès de M. de Senozan, son oncle, relève de l'abbaye de Saint-Denis à cause de sa seigneurie du Tremblay, en vertu des actes suivants : 31 mars 1601, adjudication par décret de la ferme de Bonne-Nouvelle à Jean de Verton ; 11 octobre 1621, vente de la ferme par son fils Pierre à Antoine Feydeau, seigneur de Bois-le-Vicomte ; 12 octobre 1671, déclaration censuelle faite aux religieux de Saint-Denis par Jeanne-Madeleine-Anne de Grolée de Viriville, veuve de François Olivier, comte de Senozan, etc.

Fief Thibault de Vitry, consistant en neuf arpents de terre en trois pièces au terroir de Mitry, relevant de Dammartin.

• Aveu et dénombrement donné par Adam Boulengier, demeurant à Mitry ; 3 juillet 1398.

• Déclaration de René Baillet, seigneur de Tresmes, 15 janvier 1579.

• ***Autre fief à Mitry.*** Ysabel, veuve de Jaquet Thiboust, avoue tenir en foi et hommage du comte de Dammartin « une maison, estable, court, jardin et ouche et leurs appartenances et appendances, assis à Mitry en la rue aus Moyeulx... » ; 7 août 1399.

BOIS-LE-VICOMTE, LA VILLETTE-AUX-AULNES, MORY.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement présenté au comte de Dammartin par Regnault de Giry, écuyer, sire du Bois-le-Vicomte : le manoir du Bois-le-Vicomte, 66 arpents et demi de terre, 16 arpents et un quartier de pré, 16 arpents de bois, 16 livres de cens reçues chaque année à La Villette, le four de La Villette, la justice du Bois-le-Vicomte et de La Villette ; grange et jardin en la ville de Mory, quatre livres de cens sur des maisons de Mory ; trois arrière-fiefs tenus par la demoiselle de Mory, Jean Cronlesdire et Loron de Messy ; 30 avril 1339.

• Aveu donné par Henri de Giry, écuyer : le Bois-le-Vicomte seul, rien de La Villette ni de Mory ; 18 avril 1357.

• Denis de Lorris, chevalier, avoue tenir du comte de Dammartin les choses suivantes, données en mariage à Jeanne de Giryr sa femme : une pièce de terre de 15 arpents derrière le pré-aux-moines de La Villette ; 4 arpents de pré derrière le Bois-le-Vicomte ; 14 livres de cens, le four et la justice de La Villette ; 30 juin 1367.

• Denis de Lorris, chevalier, seigneur de Valpendant, avoue tenir du comte de Dammartin la terre et seigneurie de Bois-le-Vicomte, 15 juin 1367 (même aveu que celui de 1357).

• Aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Bois-le-Vicomte, La Villette et du fief de Mory, donné par Denis de Lorris, « comme aiant le bail, garde ou administration de Jehan de Lorriz, mon filz et fîlz de feue ma très chière et amée compaigne Jehanne, dame de Giry, jadiz fille de feu monsr Regnaut de Giry, chevalier » ; trois arrière-fiefs à Mory, tenus par Ferry de Mory (hôtel couvert de tuiles et ses dépendances), Jean de Thibivillers (maison), et Pierre de Messy, prêtre (maison) ; 7 avril 1374.

• Aveu et dénombrement présenté par Florimond de Sailly, seigneur du Bois-le-Vicomte et de La Villette-aux-Anes (sic), 9 décembre 1459.

• Autre aveu fourni par Jean Budé, conseiller du Roi et audiencier de sa Chancellerie ; 19 novembre 1476 (signé).

Mémoire des « difflcultez que fonl les officiers de Dampmartin de recevoir l'adveu du Bois le Vicomte offert par monsr l'audiancier ».

Copie de l'aveu, collationnée par Pierre Aberlenc, garde des archives de Chantilly, le 26 octobre 1613.

• [27 juin 1506, foi et hommage par Catherine Budé, veuve de Jean Budé.

• 24 mai 1518, foi et hommage par Dreux Budé, conseiller du Roi, trésorier de ses Chartes, et Jean Le Charron, avocat en Parlement].

• Aveu et dénombrement fourni par Dreux Budé, seigneur d'Yerres et de Villiers-sur-Marne, Jean Le Charron, seigneur d'Evry-en-Brie, Jean de Valenciennes, fils aîné et principal héritier de Germain de Valenciennes, seigneur d'Ormoy, et d'Antoinette Budé, sa première femme, possesseurs par indivis des seigneurie de Bois-le-Vicomte, La Villette-aux-Anes *(sic)* et Mory (quatre sixièmes à Dreux Budé, un sixième à Jean Le Charron, un sixième à Jean de Valenciennes et à son frère) ; 8 juillet 1518 (original signé par les trois déclarants).

• Aveu et dénombrement de Bois-le-Vicomte et des cinq sixièmes de la tenure des arrière-fiefs, fourni par Jean Gourtin, notaire et secrétaire du Roi, bailli de Guise ; 14 juillet 1527.

• Aveu de la terre et seigneurie de La Villette-aux-Anes *(sic)* et de la sixième partie de la mouvance des fiefs, fourni par Jean Le Charron, 14 juillet 1527 ; réception de l'aveu par Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, 20 février 1528 [1529].

Copie du même aveu, sur papier ; l'aveu est daté du 16 juillet 1527 et suivi des

réceptions faites par Philippe de Boulainviller le 19 mars 1528 [1529], par Jean de Rambures le 6 décembre 1548, et par Philippe II de Boulainviller le 2 avril 1550 [1551] ; dans ce dernier document, Jean Le Charron est dit « seigneur d'Evry, conseiller au Parlement, fils aîné et principal héritier de Catherine Budé ».
• [23 mars 1561, François de L'Aubespine, président au Grand Conseil, donne l'aveu de l'hôtel seigneurial et de la moitié de la terre de Bois-le-Vicomte, par lui acquis de Guillaume Courtin, s^r de Gournay, 20 juin 1574, foi et hommage par Claude de L'Aubespine, fille de François (elle épousa Méry de Barbezières, s^r de Chémerault)].
• Claude de L'Aubespine fait donation de ses biens à son cousin-germain Guillaume de L'Aubespine, baron de Châteauneuf, 12 avril 1582.
• [Vente par celui-ci à Antoine Feydeau, 25 janvier 1618.
• Foi et hommage par Barthélémy Hervart, 16 janvier 1670].
• Pièce d'un procès intenté par Hervart à Charlotte de Neuf bourg, veuve de Charles Halle, conseiller au Parlement, 1681 (au sujet de censives).

La Villette-aux-Aulnes (fief de).

• Foi et hommage par Jean Le Charron, président en la cour des Aides, fils aîné de défunt Jean, 2 avril 1559.
• Saisie féodale du fief, 17 mai 1726.

Seigneuries ejt fiefs unis.

• Foi et hommage par Anne Hervart, conseiller au Parlement, pour les terres et seigneuries de Bois-le-Vicomte, Mitry, Mory, Novion-le-Comte, Boursières et La Villette-aux-Aulnes, 6 janvier 1681.
• Foi et hommage par Jean-Antoine Hervart, 6 février 1700.
• Foi et hommage par Jeanne-Madeleine-Anne de Grolée de Viriville, veuve de François Olivier de Senozan, pour les fiefs, terres et seigneuries de Mitry, Bois-le-Vicomte, La Villette-aux-Aulnes, Boursières, Bonne-Nouvelle, Thibault de Vitry anciennement dit Adam Boulanger, et Mory ; 24 septembre 1750.
• Procès-verbal d'arpentage des terres de Mitry et Mory, 1703. -
• Foi et hommage par Jean Olivier, comte de Senozan, 7 décembre 1776.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la mouvance des fiefs et de la liquidation des droits de relief et de quint à payer, 1779-1791 (treize pièces) : héritiers du président de Senozan ; comte de Périgord, mari de Madeleine-Henriette-Sabine Olivier de Senozan de Viriville ; 9 mai 1787, droit de relief dû par « M. Archambaud Joseph de Talleyrand-Périgord, comte Archambaud de Périgord » ; 23 mars 1791, « sur ce qui a été dit au Conseil qu'il paroît que les terres et seigneuries de Mitry, Mory et fiefs y réunis, cy devant

appartenant à M. le vicomte Archambault de Périgord, ont été adjugées au Roy le 27 avril 1787 et depuis cédées à Mgr l'archevêque de Paris, que cependant il n'a été payé aucuns des droits dus pour raison desdites mutations ».

1-CA-030 • *Fiefs du Vivier et des Arrodes à Mitry.*

• Aveux et dénombrements donnés au comte de Dammartin par « Hugues et Guillaume diz Arrode, frères, escuiers, demourant à Paris », 16 février 1399 [1400] ; par Jean de La Fontaine, 2 mars 1427 [1428] (copie de 1730) ; par Jean Girault, marchand drapier à Paris, 1er janvier 1481 [1482] (copie de 1764), 6 novembre 1496 (copie du XVIe siècle).

• Pierre Jacerme dit Dauphin, marchand drapier à Paris, et Marie Belin, sa femme, Catherine Belin, veuve de Jean Navin, apothicaire à Paris, sœurs et héritières de Nicolas Belin, marchand à Lyon, vendent à Jean de Dampmartin, marchand drapier à Paris, le tiers par indivis d'un sixième leur appartenant par la succession de leur frère, héritier lui-même pour ce sixième d'Isabeau Voullant, leur aïeule maternelle, les deux autres tiers de ce sixième ayant déjà été acquis par Jean de Dampmartin ; 13 avril 1540 [1541] (copie de 1585).

• Jean Le Beauclerc, seigneur de Fremilly et Petit-Villiers, trésorier de l'extraordinaire des guerres et des réparations et fortifications de Piémont, fait foi et hommage pour la moitié par indivis du fief du Vivier, assis à Mitry en France en la rue de Rommenois, à cause d'Anne de Plancy, sa femme, fille de feu Nicolas de Plancy, procureur en la Chambre des Comptes ; 26 décembre 1560.

Aveu et dénombrement, donné le 3 février suivant par Jean Le Beauclerc, du fief du Vivier et du fief des Arrodes, celui-ci consistant en 56 arpents de terre, dont 16 sont détenus par Jacques Poulain, à qui Nicolas de Plancy les avait vendus, l'autre moitié indivise du fief du Vivier à Mitry appartenant aux enfants de feu Roger Collier, auditeur en la Chambre des Comptes (copie de 1568).

• Etienne de Bréda, ci-devant receveur et payeur des gages et droits de messieurs de la cour de parlement à Paris, et Anne de Dampmartin, sa femme, déclarent qu'à cause d'elle ils possèdent treize arpents de terre qu'ils ont cru être tenus en censive du fief du Vivier, mais qu'ils sont prêts à les déclarer tenus en censive du comté de Dammartin si cela leur est prouvé ; 2 août 1585.

• Aveux et dénombrements du fief du Vivier, dont la moitié indivise appartient à Pierre Leclerc, bourgeois de Paris, comme lui ayant été adjugée par décret de la cour de Parlement le 7 février 1571, et l'autre moitié à Roger Collier, conseiller du Roi et général en sa cour des Monnaies, à son frère Jean et à sa sœur Françoise ; 28 et 31 octobre 1586 (originaux signés).

• Déclaration des terres appartenant à Anne de Dampmartin, veuve d'Etienne de Bréda ; 24 juin 1600.
• Bail à ferme consenti par Paul Aymeret, sieur de Gasseau, maître des Comptes, et Marie Leclerc, sa femme, à Pierre Benoist, laboureur à Mitry, de leur hôtel de Mitry et dépendances, avec les quatre cinquièmes de pièces de terre dont l'autre cinquième appartient au sieur de Bordeaux ; 6 mars 1604.
• Jean de Bordeaux, receveur et payeur des gages et droits de messieurs de la cour de Parlement, possédait ce cinquième comme représentant des Beauclerc ; il acquiert les quatre cinquièmes de Marie Leclerc le 17 décembre i608, et donne son aveu et dénombrement le 5 avril 1610.
• Georges Scarron, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Provence, seigneur pour les trois quarts en la moitié du fief du Vivier du chef d'Elisabeth Pommeray, sa femme, héritière de Françoise Collier, sa mère, et de Madeleine Pommeray, sa sœur, en donne l'aveu et dénombrement, 15 avril 1610.
• Marie Le Beauclerc, veuve de Jean de Bordeaux, vend à Etienne Briquet, avocat général au Parlement, le fief, terre et seigneurie du Vivier, relevant du comté de Dammartin, et le fief des Fontaines, relevant de l'abbaye de Saint-Denis à cause de sa terre et châtellenie du Tremblay ; 13 janvier 1644 (copie de 1775). Aveu et dénombrement, 1er février 1645.
• Aveu et dénombrement du fief des Fontaines, donné par Jérôme Bignon, avocat général au Parlement, au nom et comme tuteur de sa nièce Madeleine Briquet, âgée de seize à dix-sept ans, héritière pour moitié de son père Etienne Briquet et de Marie Bignon, sa mère, et pour le tout de sa sœur Anne, au jour de son décès femme de Henri de Fourcy, conseiller au Parlement, demeurant au couvent de Port-Royal et faubourg Saint-Jacques lez Paris ; 25 février 1659 (copie de 1764).
• Foi et hommage pour le fief du Vivier par Jérôme et Thierry Bignon, fils de défunt Jérôme Bignon et donataires entre vifs de Catherine Bachasson, leur mère, qui était héritière de sa petite-fille Madeleine Briquet, religieuse professe au couvent de Port-Royal ; 9 juin 1661.
• Décret volontaire des fiefs du Vivier et des Fontaines poursuivi aux. Requêtes de l'Hôtel sur Jérôme Bignon, avocat général au Parlement, et Thierry Bignon, maître des Requêtes, et adjudication aux deux frères, 26 novembre 1605 (copie de 1764).
• Déclarations passées aux terriers des deux fiefs de 1664 à 1672 (cahier de 12 f. écrit en 1764).
• Jérôme Bignon, conseiller d'Etat ordinaire et conseiller d'honneur au

Parlement, vend sa part à son frère Thierry, conseiller du Roi en tous ses Conseils et premier président en son Grand Conseil, 3 octobre 1694 (copie du temps et copie de 1775).

Liquidation des droits dus au prince de Condé à cause du fief du Vivier, 13 décembre.

• Foi et hommage par François-Michel de Vertamonl, président du Grand Conseil, mari de Marie-Anne-Françoise Bignon, fille de Thierry, 2 juin 1726 ; son aveu et dénombrement, 2 octobre 1730.

• Foi et hommage par Jean-Paul Bignon, doyen des Conseils et bibliothécaire du Roi, héritier de Mme de Vertamont, 6 décembre 1732.

• Droit de relief dû par la succession de l'abbé Bignon, 22 mai 1743.

• Réclamation adressée à M. Bignon, maître des Requêtes, neveu de l'abbé, 4 décembre 1749.

• Plans des maisons, jardins et héritages qui sont dans la censive du fief du Vivier, 1759.

• Déclaration des terres de la ferme et seigneurie des fiefs du Vivier et des Fontaines appartenant à Armand-Jérôme Bignon, conseiller d'Etat, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, bibliothécaire du Roi et prévôt des marchands de la ville de Paris ; 2 décembre 1770.

• Aveu et dénombrement donné par M. Bignon, 30 septembre 1771.

• Par son testament en date du 13 octobre 1770, déposé pour minute chez le notaire Durand le 8 mars 1772, Armand-Jérôme lègue ses biens à son petit-fils, aussi nommé Armand-Jérôme, fils mineur de Jérôme-Frédéric Bignon, bibliothécaire du Roi, et de Marie-Bernardine de Hennot du Rozal ; mise en vente du domaine de Mitry et adjudication à Antoine Giroust, audiencier en la chancellerie du parlement de Metz, 8 mai 1773.

Droit à payer au prince de Condé, 7 juin.

• Contestations entre le prince et Mme de Senozan au sujet des censives ; délibération du Conseil du 10 mai 1775.

Transaction, 7 juin 1777.

• Aveu et dénombrement fourni par Antoine Giroust, 7 juin 1777.

• Archambault-Joseph de Talleyrand-Périgord, vicomte de Périgord, et Madeleine-Henriette-Sabine Olivier de Senozan de Viriville, sa femme, légataire universelle de Jean-Antoine Olivier, comte de Senozan, seigneur de Bois-le-Vicomte, Mitry, Mory et autres lieux, approuvent et ratifient la transaction du 7 juin 1777 ; 15 juin 1779.

Fief de Guillaume Poulain à Mitry (comprenant quatorze arpents de terre en trois

pièces démembrées du fief du Vivier).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Adjudication par décret à Jacques Poulain, marchand et bourgeois de Paris, des biens saisis sur Jean de Harlus à Mitry, 23 novembre 1532 (cahier de 30 f., copie de 1595).

• Foi et hommage par Jacques Poulain pour les 14 arpents de terre en trois pièces, par lui acquis par échange de Nicole de Plancy, procureur en la Chambre des Comptes à Paris ; 15 juillet 1543.

• Autres actes de foi et hommage par Jacques, 1549, 1552, et par son fils aîné Pierre, 12 juin 1558 ;

• par Guillaume Poulain, héritier de son frère Pierre, 19 janvier 1579, 25 janvier 1580 ;

• par Charles Vivien, secrétaire de la Chambre du Roi, à cause de Claude Poulain, sa femme, et par Jean Nicot, trésorier des Menus, à cause de Nicole Poulain, sa femme, toutes deux filles de Guillaume ; 27 et 29 juin 1596 ; aveu et dénombrement, 3 juillet.

• [Foi et hommage par les enfants de Jean Nicot : Louis, s^{r} du Vivier et des Fontaines en partie, Antoine, Léonore, femme de Charles de Bourg, s^{r} de Lanleu, et Claude, femme de Claude de Givry, s^{r} de Monneville ; 26 juin 1612].

• Saisie féodale du fief, 1627, 1635.

• [Foi et hommage par Alexandre de Chesnelong, conseiller secrétaire du Roi$_{r}$ pour la moitié indivise du fief, à partager avec le s^{r} Nicot, à lui adjugée par décret de la cour de Parlement le 7 mai 1627 ; 11 juin 1635.

• Saisies féodales du fief, 1660 et 1675.

• Charlotte de Chesnelong, veuve d'Etienne Quentin, seigneur de La Grange, maître d'hôtel du Roi, donne la moitié indivise du fief à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital des Incurables de Paris, l'autre moitié appartenant à Jean-Baptiste Cointrel, procureur au Parlement ; 20 janvier 1677].

• Etat des biens de l'hôpital et des droits dus au prince de Condé, 1677.

• Foi et hommage, 25 septembre 1677.

• Mémoire de Jean-Baptiste Cointrel sur la mouvance des biens acquis à Mitry par Antoine, son père ; 8 juin 1683.

• Foi et hommage par Cointrel pour la moitié indivise du fief Guillaume Poulain autrement dit le Vivier, 8 novembre 1685.

• Saisie féodale du fief. Philippe-Denis de Villiers, demeurant à Paris au bureau de l'Hôtel-Dieu, est désigné comme homme vivant et mourant pour les biens de l'hospice des Incurables à la place de Louis Cléon, s^{r} de

Boinville ; décembre 1699.
Il est accepté comme tel par les officiers de Dammartin le 5 octobre 1700.
• Saisie féodale du fief, 17 mai 1726. Foi et hommage par Barthélémy Cointrel, s[r] de La Noue, fils unique de défunt Jean-Baptiste, 4 juillet 1726.
• Sommation faite aux administrateurs de l'hôpital royal des Incurables de payer le droit de relief, 27 mai 1729 ; saisie féodale, 9 juillet.
• Anne-Suzanne-Bénigne Danré, femme de Jean-Maurice Pinterel de Louverny, seigneur d'Etampes, président lieutenant-général au bailliage de Château-Thierry, héritière de Barthélémy Cointrel de La Noue, son oncle à la mode de Bretagne, vend à Jean-Louis Navarre, s[r] de Maisonneuve, substitut du procureur-général du Grand Conseil, 52 arpents de terre en plusieurs pièces au terroir de Mitry, dont une de 3 arpents 3 quartiers 15 perches et demie qui fait partie du fief de Guillaume Poulain, démembrement du fief du Vivier; 3 septembre 1736.
• Foi et hommage par Navarre, 28 avril 1741.
• Droit de quint et de relief dû par M. Daguesseau de Fresne, conseiller d'Etat, à cause d'une pièce de terre de quatre arpents faisant partie du fief de Guillaume Poulain, comprise dans la terre et seigneurie de Compans qui lui a été adjugée sur la succession de M. de Harlay, intendant de la généralité de Paris ; 20 août 1744.
• Le Conseil du prince de Condé prie les administrateurs de l'hôpital des Incurables de présenter un homme vivant et mourant, et de payer le droit de relief, 3 septembre 1744.
• Inventaire des titres du fief, dressé par l'archiviste Dardet le 30 octobre 1744.
• Remise du droit dû par M. Daguesseau, 21 avril 1746 ; lettre au sujet de son projet d'hommage, 9 octobre 1748.
• Acceptation de François-René Cucu d'Erouville, avocat au Parlement, âgé de vingt-cinq ans, présenté comme homme vivant et mourant par les administrateurs de l'hôpital des Incurables, 26 novembre 1750.
• [Foi et hommage par Jean-Baptiste-Paulin Daguesseau de Fresne, comte de Gompans, conseiller d'Etat, 12 décembre 1748 ; sa pièce de 4 arpents 5 perches lui avait été adjugée, le 29 juillet 1744, sur la succession vacante de Louis-Auguste-Achille de Harlay, à qui elle avait appartenu comme héritier d'Anne-Marie-Louise-Françoise Boucherat, sa mère, veuve de Nicolas-Auguste de Harlay, comte de Gély, héritière du chancelier Boucherat, son père, qui en avait acquis la moitié de l'hôpital des Incurables le 22 juin 1697, et l'autre moitié de Jean-Baptiste Cointrel le 24 juin 1697.

• Foi et hommage par Cucu d'Erouville pour l'hôpital des Incurables, 20 décembre 1750.
• Marie-Louis-François Marquellet de La Noue, lieutenant-général du bailliage de Meaux, déclare tenir en fief du prince de Condé une pièce de terre qui fut à Guillaume Poulain, autrefois démembrée du fief du Vivier, et une pièce de terre de 22 arpents au terroir de Moussy-le-Vieux, dite le fief de Chenart, lui appartenant tant du chef de sa mère, Marie-Jeanne Navarre, fille de Jean Navarre de Maisonneuve et de Marie-Catherine-Antoinette-Jeanne Navarre, que du chef de sa femme Catherine-Antoinette-Jeanne-Martine-Pétronille Navarre de Maisonneuve, fille de Jean-Louis Navarre, conseiller du Roi en son Grand Conseil; 14 mars 1778.

Fief de Nanterre à Mitry (ferme et terres).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• [Foi et hommage au comte de Dammartin pour 12 arpents de terre par Arnault Luillier, conseiller au Parlement, fils aîné de défunte demoiselle Jeanne de Nanterre; 26 septembre 1524. Saisie féodale, juillet 1568].
• Foi et hommage par Germain du Val, conseiller au Parlement, au nom et comme tuteur et curateur de Charlotte du Tillet, fille mineure de Jean du Tillet, greffier civil du Parlement, et de Jeanne Brinon; 11 mars 1575.
• [Foi et hommage par Charlotte du Tillet, vicomtesse de Saint-Mathieu, 23 septembre 1634].
• Jacques G-audin, ci-devant greffier au bailliage de Saint-Germain-des-Prés, tant en son nom que comme procureur de Marguerite de La Guesle, veuve de Pierre Séguier, marquis d'O, comte de Sorel, baron de Chars, Marigny, Lamotte, etc., et comme tuteur de Louise-Marie Séguier, leur fille mineure, et de Louis Séguier, baron de Saint-Brisson, prévôt de Paris, héritiers seuls de Charlotte du Tillet, leur tante, vicomtesse de Saint-Mathieu, et en partie de la présidente de Saint-André, aussi leur tante, du chef de Marie du Tillet, leur mère, vend le fief et ferme de Nanterre (maison et 202 arpents de terre et prés), à Louise de Gondi, prieure, et aux religieuses du royal monastère de Saint-Louis de Poissy; il août 1643. Lettres d'amortissement, septembre.
• Bail à rente de la ferme et du fief de Nanterre, consenti par les religieuses de Poissy à Gilles Flichy, 2 septembre 1729.
Aveu et dénombrement du fief donné par Gilles Flichy au nom de Charlotte de Mailly, prieure perpétuelle, et des dames supérieure et religieuses du couvent; 12 mars 1731.
Autre aveu donné par André Fournier, intendant des religieuses, 15 février 1759.

• Le conseil du prince de Condé ordonne une information au sujet de l'existence de Jean-Sébastien Decan, receveur de la terre et seigneurie de Mauloy-en-Valois, agréé en 1756, âgé de 27 ans, comme homme vivant et mourant des religieuses de Saint-Louis de Poissy à cause de leur fief de Nanterre; 30 avril 1788.

1-CA-031 • *Fief de la Croix-Guyon à Mitry* (ferme devant l'église, près de la croix, terres, etc.).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• \veux et dénombrements, fois et hommages au comte de Dammartin : Jeanne, veuve de Jean de Juilly, chevalier, dimanche après la Saint-Jean-Baptiste 1339; Gilles des Jardins, écuyer, 19 septembre 1397; Girard Colletier, examinateur au Châtelet de Paris, 18 juin 1461 (fief qui fut à Gilles des Jardins et depuis à Louis d'Eve). .

• Marguerite Charmolue, veuve de Jean de Baranton, marchand drapier et bourgeois de Paris, fille et héritière en partie de Jacques Charmolue et de Marguerite Barthélémy, qui depuis fut femme de feu maître Girard Golletier; et son frère Guillaume Charmolue, prêtre, maître es arts, licencié en théologie, chanoine de Noyon ; pouvoir donné à Andry Fournier, gendre de Marguerite, 4 août 1481 ; réception de foi et hommage par le comte de Dammartin, 30 mars 1481 [1482].

• Christophe Charmolue, fils de feu Jacques, en son vivant conseiller du Roi au Châtelet de Paris et seigneur de Garges, 17 janvier 1507 [1508], 20 janvier 1519 [1520].

• Déclaration des terres et héritages appartenant à Christophe Charmolue, examinateur au Châtelet de Paris, au terroir de Mitry et tenues en censive du cointe de Dammartin, 7 juin 1530.

Souffrance de foi et hommage accordée le 17 avril 1532 à Nicole Charmolue, seigneur de Garges, lieutenant civil de la prévôté el vicomte de Paris, au nom et comme tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Christophe.

• Saisie féodale, 2 juillet 1543.

Foi et hommage par Jacques Charmolue, avocat en Parlement, fils aîné de Christophe, 16 juillet.

• Foi et hommage par François Chauvelin, avocat en Parlement, seigneur en partie des fiefs de la Croix-Guyon et Malaisé à Mitry à cause de Marie Charmolue, sa femme; par Ephraïm Dutartre, avocat au siège présidial de Meaux, et son frère mineur Manassès, héritiers d'Anne Charmolue, leur mère; 9 mai et 17 juin 1567.

• Manassès Dutartre, âgé de vingt-sept ans, fils et héritier de feu noble

homme Richard Dutartre, en son vivant docteur régent en la faculté de médecine en l'université de Paris, vend sa part des biens paternels de Mitry à Nicolas Hourdé, laboureur à Bois-le-Vicomte, 30 avril 1572; il rachète la part de son frère Ephraïm, 28 août 1573, et la vend à Jean Pourcel, laboureur à Mitry, et à Jean Mignot, laboureur à « La Villette-aux-Asnes », 19 septembre ; ceux-ci font foi et hommage au comte de Dammartin le 1er mars 1574.

• Cléraut Hourdé, laboureur à « La Villette-aux-Asnes », vend un arpent et demi de terre et une portion de grange et jardin faisant partie du fief de la Croix-Guyon, le 12 septembre 1576, à Jean Fremin, laboureur à Mitry, qui en fait foi et hommage le 17 janvier 1579; le même jour, Claudine Graffard, veuve de Nicolas Hourdé, fait foi et hommage pour cinq quartiers de terre.

• Saisie féodale de deux fiefs, comprenant plusieurs pièces de terre et pré qui furent à Jacques Charmolue, 15 juillet 1580.

• Catherine Charmolue, veuve de Denis Denise, procureur en la Chambre des Comptes, vend à François Chauvelin, avocat en Parlement, plusieurs pièces de terre provenant de la succession de son père Christophe, dont une de sept arpents près de la croix Guyon ; 18 juillet 1580.

Foi et hommage par Chauvelin pour ce qu'il possède dans les fiefs de la Croix-Guyon et de Malaisé tant à cause de sa femme, Marie Charmolue, fille de Jacques, que par acquisition de Catherine Charmolue ; 14 septembre 1580.

(Les biens de Jacques Charmolue avaient été partagés, le 12 janvier 1580, entre ses filles Marie, femme de Chauvelin, el Geneviève, femme de Jacques Bonnefoy, procureur au Parlement).

• Main-levée de saisie féodale accordée à ceux-ci le 5 août 1596.

• Geneviève Charmolue, veuve de Bonnefoy, vend sa part à son beau-frère Chauvelin, 14 mai 1603.

• Foi et hommage par Louis Chauvelin, fils de François, 21 mai 1619. Aveu et dénombrement, 7 juillet 1635. •

• Louis Chauvelin et Anne Robert, sa femme, vendent le fief de la Groix-Guyon, maison et terres, aux religieuses de l'abbaye de Notre-Dame du Val de Gif, représentées par l'abbesse, Madeleine de Mornay ; 18 août 1638.

Don et remise des droits de quint, 30 septembre.

Foi et hommage par le fondé de procuration des religieuses, 3 juin 1641 (Madeleine de Mornay, abbesse, Françoise des Gourtils, prieure, Marie Ledoux, sous-prieure, Marie et Christaine de Pardieu, Louise Bourgeois, Anne et Louise de Marc, Catherine de Vangnier, Anne de Pradines, Marguerite, Marthe et Madeleine de Chaulnes, Marie du Haloir, Catherine du Plessis, Louise Regnard,

Catherine Passart, Marie Martineau, religieuses nommées dans l'acte de procuration).

• Autre acte de foi et hommage par le fondé de procuration de Françoise des Gourtils, abbesse, Madeleine Hurault, prieure, Anne de Blave, sous-prieure, sœurs Louise de Marc, Jeanne Frontin, Madeleine d'Aligre, Marie Martineau, Anne Le Tonnellier, Anne Chauvelin, Elisabeth de Chesnelong, Charlotte Martineau, Françoise Chauvelin, Marie-Marthe Dangle-Bernier-Lagny, Marie Perrot, Marie des Courtils; 7 février 1661.

• Modération et quittance du droit de relief, main-levée de la saisie féodale, 2 et 3 août 1673 ; acceptation de l'homme vivant et mourant désigné par les religieuses, Claude Gérault, âgé de vingt-cinq ans, 9 août.

• Foi et hommage par le fondé de procuration d'Eléonore-Marie de Béthune d'Orval, abbesse, Marie-Anne-Françoise de Ponchal de Ségur, coadjutrice, Marie-Louise Feydeau, prieure, Marie-Thérèse Sevin de Miramion, sous-prieure ; 17 septembre 1726.

• Aveu et dénombrement, 29 juillet 1728.

Blâme de l'aveu, et copie des titres des maisons du fief de la Croix-Guyon à Mitry ; saisie féodale ; réponse aux blâmes de l'aveu ; juillet-août 1729.

Projet d'aveu approuvé par le Conseil du prince de Condé, et autorisation aux officiers de Dammartin de le recevoir, 22 août 1730.

Nouvel aveu présenté par le fondé de. procuration d'Anne-Eléonore-Marie de Béthune d'Orval, abbesse, Marie-Anne-Françoise de Ségur de Ponchat, coadjutrice, Louise Feydeau, prieure, Marie-Thérèse Sevin de Miramion, sous-prieure, Marguerite de Vallon, Louise Beaulieu, Françoise Brulard, Marie de Champlaye, Marie de La Motte-Aigron, Louise-Bénédictine de Verne, Jeanne Grassot, Jeanne de Villebois-Mareuil, Angélique Baulacq de Pezenne, Marie Félix, Marguerite Baulacq de Pezenne, Marguerite de Gauville, Louise Cherier, Louise Brière, Anne Hequin, Marie Lebigre, Anne-Antoinette Freret, dépositaire, Anne Vallot, Renée Burel, Agnès Delacourt, Marie Davy, Marguerite Baudin, Antoinette Delacourt, Antoinette Freret, Catherine Meignan, Lazarre Mauny de Percey, Simone Mauny de Percey, Jeanne-Elisabeth de Walles, Claude Leblond, Marie-Anne Leau, Françoise Lebigre, Jeanne-Marie de Walles, Catherine de Tourville, Catherine et Louise-Julie Le Juge, religieuses professes ; 19 septembre 1730.

• Bail à ferme du fief à Théodore Mutel, laboureur à Compans, 18 septembre 1754.

• II est agréé comme homme vivant et mourant à la place de Gilles Flichy, décédé, 5 juin 1755 ; droit de relief dû au prince de Condé, 14 août.

Aveu et dénombrement signé par Louise Feydeau, prieure, Jeanne-Elisabeth de

Walles, ofiîcière boursière, Jeanne-Marie de Walles, dépositaire ; 26 août 1755. Foi et hommage par Simon-Théodore Mutel, 8 octobre 1755.

• Délibération du Conseil du prince de Coudé au sujet de l'homme vivant et mourant, 30 avril 1788.

Fief de Charmolue, uni au XVIe siècle au fief de la Croix-Guyon (consistant en plusieurs pièces de terre, en cens et rentes).

• Aveu et dénombrement donné au comte de Dammartin, Emond de Prie, par Christophe Charmolue d'un fief « assis à Mitry en France qui fut et appartint anciennement à feu noble homme et sage maistre Dreux Porchier, en son vivant conseiller du Roy et premier président en la court de parlement à Paris, et depuys à feu maistre Jehan Porchier, en son vivant aussy conseiller du Roy en lad. court de parlement, et en après à feue Jehanne de la Dehors, jadis femme de feu maistre Robert Fessier, en son vivant procureur du Roy au Chastellet de Paris, mes ayeulx, à laquelle Jehanne de la Dehors, tant comme héritière dud. feu maistre Jehan Porchier que aussy comme ayant le droit de ses autres co-héritiers, led. fief a compété et appartenu ; de laquelle de la Dehors j'ay depuys acquis ledit fief... » ; 18 février 1508 [1509] (original signé).

• Copie de l'aveu et dénombrement donné par Christophe Charmolue du fief de la Croix-Guyon et « d'autres héritaiges à moy appartenans comme ayant le droit de feuz maistre Robert Fessier, procureur du Roy ou Chastellet, et Jehanne de la Dehors, sa femme, mes ayeul et ayeulle maternelz... » ; 20 janvier 1519 [1520].

Fief de Jacob Guibert ou du Colombier à Mitry (ferme près de la croix du Carrefour et domaine).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveux et dénombrements donnés au comte de Dammartin par : Vincent de Challo (Challeau ?), écuyer, demeurant à Mitry, mardi après la Saint-Barnabe 1339 ; Vincent de Challo, écuyer, 29 septembre 1366 ; Arnoul Boucher, trésorier des guerres, 20 mars 1396 [1397] ; Arnoul Boucher, conseiller du Roi, 8 octobre 1403 (signé).

• Jacob Guibert, marchand drapier et bourgeois de Paris, vend ses biens de Mitry, ferme, terres, etc., à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, 14 octobre 1452 (copie de 1729. Ces biens, qui avaient appartenu à Dreux Porcher, à Jean Porcher, à Jacques Tassier et Marie Porcher, avaient été adjugés à Jacob Guibert par décret du Parlement le 31 août 1448).

• « Assiette de douze vingt livres tournois de prinse que Monseigneur le comte de Dampmartin, grand maistre d'hôtel de France, entend faire et bailler pour la fondation du collège des chanoines séculiers de Dammartin... » ; l"r avril

1450 (copie de 1730).
• Jean de Chabannes vend à Jean Girault, marchand drapier et bourgeois de Paris, une ferme à Mitry avec 140 à 160 arpents de terres, prés, etc. ; 2 septembre 1488.
Le même jour, Jean Girault déclare avoir fait cette acquisition moitié pour lui, moitié pour Arnaud Desfriches, avocat en Parlement.
• Transaction portant dotation définitive du chapitre de Notre-Dame de Dammartin, 3 mai 1494 (copie de 1730).
• Comparution des chanoines aux assises de Dammartin pour la déclaration du « fief Monsieur qui fut Jacob Guibert », 16 janvier 1579 (copie de 1729).
• Aveu et dénombrement, 28 juin 1596 : Jacques Thouart, doyen, Jean Bert, prébendier, Guillaume Dupré, Charles Descoretz, Grégoire Courtois et Florent Debrébant, chanoines
• Foi et hommage, aveu et dénombrement présentés le 21 mars et le 18 avril 1635 par Charles Mazerat, doyen, Pierre Payen, prébendier, Pierre de Marigny, François Siby, Paul de Cornoailîe et Jacques Heudes, chanoines.
• Saisie féodale, requête, mémoire sur le fief, 1660, 1662, 1683 ; autres pièces analogues, 1726, 1729-1731 ; présentation d'un homme vivant et mourant, 1776.

Fief de Spifame ou Pasquier à Mitry (ferme et domaine).

• Extrait d'un aveu de six arpents de terre donné au comte de Dammartin par Perrinet Malaisié, de Mitry, le 31 mars 1.326 (copie de 1730).
• Regnault et Jacques de Ginetz vendent au connétable de Montmorency le fief Pasquier assis au terroir de Mitry en France, consistant en maison, manoir, bâtiments à Mitry, avec 116 arpents de terre et 7 arpents de pré, etc. ; 9 février 1552 [1553] (expédition sur parchemin et deux expéditions sur papier).
Le connétable cède ces biens, avec d'autres, aux religieux de Saint-Nicolas d'Acy près Senlis, en échange du bois Luton ou des 800 arpents situé dans la forêt de Chantilly, 12 avril 1553.
Lettres patentes approuvant cet échange, juillet 1553 (copie du temps).

Fief de Compans ou du Pourcelet, consistant en *22* arpents 3 quartiers de terre en trois pièces au terroir de Dammartin, relevant en fief du fief Pasquier à Mitry.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• [1367 et 1380, Jean Maillart, bourgeois de Paris.
• 24 juillet 1388, aveu de trois pièces de terre et d'un morceau de pré qui furent à Jacques Touzet, présenté à Gautier d'Aunay par Nicolas Braque, chevalier, seigneur de Saint-Maurice-sur-Aveyron.

• 16 juillet 1398, aveu de Jean Maillart pour le fief du Mesnil.
• 1512, Jean Teste, seigneur de Coupvray-en-Brie].
• Anne des Vignes, veuve de Jean Godin, auditeur au Ohâtelet, mère d'enfants mineurs, fait foi et hommage à Charles Le Coq, président en la chambre des Monnaies, à cause de son fief de Pasquier, des pièces de terre acquises par elle et son mari de Nicolas de Rulan, écuyer, et de Marguerite d'Arrigny, sa femme, et qui furent auparavant à Jean Teste, maître des Comptes, seigneur de Coupvray et d'Arrigny-en-Brie, et encore auparavant aux héritiers d'Anjoranne Teste, veuve de Pierre Rousselet, procureur en Parlement ; 20 janvier 1529 [1530] (copie du XVIIIe siècle).
• Claude Mauperlé (dans une autre copie il est appelé Montpertier), général des Monnaies à Paris, et Catherine Godin, sa femme, vendent, entre autres choses, le fief de Compans dit le Pourcelet à Germain de Marie, seigneur du Thillay ; *26* janvier 1530 [1531] (copie de 1604).
Sept pièces relatives à la réclamation de mouvance élevée par le comte de Dammartin, avec sentence en faveur de Charles Le Coq ; du 2 septembre 1531 au 12 décembre 1532.
• Foi et hommage faite à Madeleine Questier, veuve de Charles Le Coq, par Jacques Donnel, avocat au Parlement, fils aîné et principal héritier de Jacques Donnel, président au parlement de Rouen, et de Jeanne de Marie, fille de Germain de Marie, seigneur du Thillay ; 4 novembre 1558 (copie du XVIIIe siècle).
• [Foi et hommage par François Briçonnet, conseiller au Parlement, à Baptiste de Machault, conseiller au Parlement, seigneur du fief Pasquier à cause de Marie-Louise Le Coq, sa femme ; 1er juillet 1505.
• Souffrance de foi et hommage accordée à Christophe-Hector de Marie, conseiller au Parlement, au nom et comme tuteur de sa fille Nicole-Hector, héritière de François Briçonnet, son aïeul ; 6 juin 1579].
• Foi et hommage au seigneur du fief Pasquier (qui n'est pas nommé) par Charles Douhault, seigneur d'Aulnay, pour raison du fief de Gompans à lui appartenant à cause de sa femme, Madeleine Bâillon, fille et héritière en partie de Claude Bâillon, seigneur de Forges, et de dame Hector de Marie ; 16 mai 1631 (copie du XVIIIe siècle).
Acquisition du fief par Jean Baucheron, laboureur à Messy, 13 mars 1632.
Foi et hommage par Baucheron à Gabriel de Guénégaud, seigneur du Plessis-Belleville et du fief Pasquier, 4 septembre 1632.
Foi et hommage par Pierre Baucheron, fils aîné de Jean et de Françoise Le Vacher, à Marie de La Croix, veuve de Gabriel de Guénégaud, 20 janvier 1652.

Etat des terres du fief de Compans dit le Pourcelet.

• Foi et hommage à Mme de Guénégaud par Etienne Rahault, conseiller du Roi et secrétaire en son Grand Conseil, bailli de Villeneuve-sous-Dammartin, pour 15 arpents (sur 22) des terres du fief, dont la moitié lui appartient comme héritier de Marie Le Ducq, sa mère, un quart par donation de Nicolas Lallier, et l'autre quart par acquisition faite de Nicole Papelard, veuve de Laurent Boucheron ; 16 avril 1698.

• Foi et hommage pour ces 15 arpents à Catherine-Alphonsine Martel, veuve de Claude de Guënégaud, par Nicole Rahault, veuve de Nicolas de Saint-Leu, marchand et bourgeois de Paris, tante et héritière d'Etienne ; 21 août 1703.

• Quittance donnée par le receveur général des domaines et bois de la généralité de Paris à Jacques-Philippe Laurent, à cause de Marguerite-Nicole de Saint-Leu, sa femme, de la somme de 120 livres pour le droit de franc-fief dû pour vingt années depuis le 27 septembre 1718, jour de la mort do Nicole Rahault ; 13 septembre 1735.

• Pierrre Taillade d'Hervilliers, ancien contrôleur général de l'Orfèvrerie, tant comme fondé de procuration de Jacques-Philippe Laurent et de sa femme que comme leur créancier et directeur des droits des autres créanciers, vend les 15 arpents à François Raimond de Montmort, brigadier des armées du Roi et chef de brigade des Gardes du corps ; 14 avril 1745.

Le Conseil du prince de Condé demande à M. de Montmort communication de son contrat d'acquisition, 6 mai. Mémoire sur la mouvance du fief de Compans.

• Acte par lequel la mouvance est maintenue à d[lle] Elisabeth-Placide de L'Isle de Marivault en sa qualité de propriétaire du fief Pasquier ; 17 juin 1746.

• ***Fief de la Briqueterie*** près Coigny au terroir de Saint-Mard, consistant en 14 arpents de terre relevant du fief de Compans.

Jacques Le Lieur vend ce fief à Claude Boucheron, procureur général en la Cour des Aides ; le fief est tenu en foi et hommage des héritiers de Germain de Marie, seigneur du Thillay, à cause de son fief de Compans ; 8 novembre 1556 ; copie de 1613, suivie de la copie de la foi et hommage rendue à Germain de Marie, le 14 août 1537, par Jacques Le Lieur, maître et enquêteur des Eaux-et-forêts de France, Brie et Champagne, et de la foi et hommage faite à Jean Godin, auditeur au Châtelet de Paris, le 14 juillet 1526, par Isabeau de Lailly, veuve de Roger Le Lieur, bourgeois de Paris, comme héritier de son fils Mathieu.

[Foi et hommage au seigneur de Saint-Mard par François Blanquet, correcteur en la Chambre des Comptes, à cause d'Elisabeth Decordes, sa femme, fille et héritière de Jean Decordes et de Geneviève Boucheron ; 2 décembre 1631.

Louis du Maity, sieur de Goimpy, à cause de Marie Blanquet, sa femme, 28 septembre 1646. Le s[r] de Goimpy, 9 octobre 1669].

Fiefs de Bellenave, du Buisson Damp Jehan et du Tartre à Mitry.

• 1° ***Buisson Damp Jehan*** depuis *Danjan*.

Foi et hommage par Jean Spifame, écuyer, au comte de Dammartin pour six arpents un quartier de terre au lieu dit le Buisson Damp Jehan ; 30 juin 1448. Réception de la foi et hommage, 12 juillet 1449. [Titres mentionnés sur l'inventaire du XVIIIe siècle et perdus : 6 mai 1571, foi et hommage par François du Moîlin (Moulin), s[r] de Servon, fils et héritier en partie de Jacques du Mollin et de Marguerite de Hébert ; 26 avril 1514, Louise du Mollin ou Moulin vend: à Jean de Saint-Germain, bourgeois de Paris, et à Jean Amelot, son gendre, maître des Requêtes].

• ***Fief du Tartre.*** Catherine Gourtin, veuve de François de Hébert, s[r] du Bréau, Antoine de Sillens, baron de Greully, et Jeanne de Hébert, sa femme, Jacques du Moulin, s[r] de Servon, panetier ordinaire du Dauphin, et Catherine de Hébert, sa femme (gendres et filles de Catherine Gourtin), vendent 60 arpents de terre en plusieurs pièces au terroir de Mitry à Aymard Nicolay, seigneur de Goussainville, Saint-Victor et Louvres-en-Parisis, premier président en la Chambre des Comptes, et. à Anne Baillet, sa femme, tant pour eux que pour Jeanne d'Aunay, veuve de Thibaut Baillet, président au Parlement ; 24 mai 1541 (copie du XVIIe siècle).

• ***Fief de Bellenave*** seul, puis tous ***fiefs unis.***

• Marguerite de Machau, dame de Montépilloy, veuve de Jean Le Bouteiller et tutrice de ses enfants, avoue tenir du comte de Dammartin 60 arpents de terre en plusieurs pièces au terroir de Mitry et trois muids d'avoine de rente, à la mesure de Mitry, sur le domaine du comte à Survilliers; 5 juin 1340.

• Jean Barbizy, seigneur de Bellenave, et Esmée Poart, sa femme, vendent à Guillaume Hervieu, marchand drapier et bourgeois de Paris, 63 arpents de terre en plusieurs pièces au terroir de Mitry ; 26 mai 1571.

Aveu et dénombrement donné par Guillaume Hervieu, 21 juillet 1572.

• [14 mai 1608, foi et hommage par M. de Marillac, maître des Requêtes. 18 septembre 1624, foi et hommage par Michel de Marillac, surintendant des Finances, pour le fief de Guillaume Hervieu.

1er mars 1635, foi et hommage par Denis Amelot, seigneur de Chaillou, pour la moitié du fief de Bellenave et pour le fief du Buisson Danjan].

Aveu et dénombrement des fiefs de Bellenave et de Danj an donné par Denis Amelot, vicomte de Bisseuil et seigneur de Sainte-Foye et de Grandville, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé et doyen des maîtres des

Requêtes ordinaires de son Hôtel ; 1635 (original signé, avec cachet aux armes).
• [13 juin 1644, foi et hommage par Denis Amelot, seigneur de Chaillou, pour les fiefs du Buisson Danjan, du Tartre et de Bellenave, lui appartenant à cause de Marie de Saint-Germain, sa mère, veuve du président Amelot, son père, puis veuve du garde des Sceaux Marillac ; 24 mai 1657, foi et hommage par Marie Amelot, épouse séparée quant aux biens de Charles de Béon de Luxembourg, marquis de Bouteville].
• Aveu et dénombrement donné par Marie Amelot, marquise de Bouteville, *2* janvier 1676 (original signé, avec cachet aux armes d'Amelot).
• [Donation par la marquise de Bouteville à Charles de Béon de Luxembourg et à ses autres petits-enfants, 23 mai 1700.
Foi et hommage par Charles, 25 juin].
• Aveu et dénombrement donné par Charles, marquis de Béon, 23 juillet 1705 (signé « Béon Luxembourg »).
• [4 août 1732, foi et hommage par Jean-Hippolyte de Beaumont, exempt des Gardes du corps du Roi, et Antoinette-Louise-Thérèse de Béon-Luxembourg, sa femme].
• 30 janvier 1744, délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus pour la partie du fief de Bellenave consistant en 31 ou 32 arpents de terre en plusieurs pièces et pour les fiefs du Buisson Danjan et du Tartre, qui ont appartenu à Charles de Béon de Luxembourg, décédé sans enfants le 8 août 1725, laissant l'usufruit de ses biens à sa sœur Antoinette-Louise, mariée en premières noces à Hugues Betault, seigneur de Chenault, maître des Requêtes, et en secondes noces à Jean-Hippolyte, comte de Beaumont, brigadier des armées du Roi, décédé le 25 novembre 1740 ; ses héritiers sont Louis-Mathias et Jacques-Auguste Betault, enfants du premier lit ; mais la veuve de Charles de Béon, qui a au moins 84 ans, jouit toujours des biens de son mari à cause de son douaire.
• Autre délibération du Conseil du 15 juillet 1756 sur le même sujet.
• Marguerite de Beaucousin, veuve de Jacques-Auguste Betault, comte de Chenault, seigneur de Varenne, tant pour elle qu'au nom de ses, enfants, Jacques-Auguste, mineur, Hyacinthe-Auguste, fille majeure, Hyacinthe-Isabelle, femme de Pierre de Goursy, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, vend à Charles-François Bibault, seigneur de Mizery, et à Julie-Louise Betault, sa femme, la ferme appelée Luxembourg-, située à Mitry, avec toutes les terres en dépendant et comprenant les fiefs du Buisson Danjan et du Tartre et une partie du fief de Bellenave ; 9 avril 1759 (extrait du registre du bureau de Dammartin).
• ***Partie du fief de Bellenave*** (22 arpents). [Quittance de droits donnée par le

prince de Condé à Marie-Eléonore de Machault et à sa sœur Geneviève-Angélique, femme d'Antoine de Rancher, héritières par bénéfice d'inventaire de leur mère Marie Carré, veuve de Louis de Machault, conseiller au Parlement, pour 60 arpents de terre et 18 arpents de bois au terroir de Saint-Soupplets (fief de Machault), et 75 arpents de terre au terroir de Mitry (dont 22 du fief de Bellenave) ; 24 mars 1703.

Foi et hommage par Louis-Basile Carré de Montgeron, seigneur de Treigny, donataire de Marie Carré, sa tante, veuve de Louis de Machault, par testament olographe du 4 mai 1701, déposé chez Richer, notaire à Paris, le 22 novembre 1702 ; 15 janvier 1737.

Bail à loyer des 75 arpents de terre de Mitry consenti par Louis-Basile Carré de Montgeron, conseiller au Parlement, à Marguerite Fournier, veuve de Jean Coindart, laboureur à Mitry; 12 janvier 1754.

Foi et hommage par Antoine de Rancher, seigneur de Mondétour, légataire de M. Carré de Montgeron ; 30 janvier 1756.

Rentes de l'Hôtel-Dieu de Dammartin à Mitry.

• Deux quittances d'une rente de 39 sols 11 deniers obole tournois, données par Jean Gaucher, gruyer de Dammartin et administrateur de la Maladerie, à Martin Goguely, receveur du comté, 1574, 1576.

• Cinq quittances d'un muid de blé, données à Martin Goguely par « frère Pierre Gosnet, prêtre, religieux de l'ordre de Prémonlré, prieur de la chapelle Saint-Jacques fondée à Dammartin et appelée l'hostel Dieu », 1573-1580.

1-CA-032 • Sept pièces relatives à l'administration de *VHôtel-Dieu de Mitry* au XVIIe siècle.

• Comptes de l'Hôtel-Dieu de 1635 à 1660.

1-CA-033 • *Fief de Longperrier ou de la Malmaison à Gonesse* (maison, terres, censives).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement baillé au comte de Dammartin par Anne de Saigny, veuve de Jean de Chatin, bailli de Meaux, 24 mai 1391 (copie de 1607).

•Titres perdus, mais analysés dans l'inventaire du XVIIIe siècle.

Georges de Montmorency et Françoise Potart, sa femme, vendent à Guillaume de Marie la maison et fief de Longperrier ou la Malmaison à Gonesse, avec terres, prés, censives, champarts, etc. ; 5 janvier 1563.

Foi et hommage par Charlotte Tardif, veuve de Guillaume de Marie, 11 juillet 1569 et 15 janvier 1579.

Partage de ses biens, 11 juillet 1588 ; le fief échoit à Richard Le Peletier et à

Madeleine de Marie, sa femme.
• 5 avril 1653, Louis de Martinville d'Estouteville et ses sœurs Madeleine et Marie vendent leur domaine de la Malmaison à François Le Fèvre, maître des Comptes. 5 septembre 1673, foi et hommage par François ; 19 avril 1675, par son fils Antoine ; celui-ci donne le fief de la Malmaison par avance d'hoirie à son fils François à l'occasion de son mariage (contrat du 5 juin 1705).
• Inventaire après le décès de François Le Fèvre de La Malmaison, conseiller d'honneur au parlement de Paris, 8 novembre 1738 ; partage de ses biens, par lequel le fief de la Malmaison échoit à Louis-Etienne de Chabenat de Bonneuil, 9 août 1740 ; partage des biens de ce dernier entre André-Charles-Louis de Chabenat de Bonneuil, conseiller au Parlement, Antoine-François de Chabenat de Bonneuil, officier aux Gardes françaises, et Ange-Etienne de Chabenat de la Malmaison, ratifié le 4 juin 1756] ; aveu et dénombrement donné par Ange-Etienne, 5 mars et 11 avril 1736.
• Transaction entre le prince de Condé et Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, seigneur de Gonesse, au sujet de la consistance du fief de la Malmaison, 23 juillet 1765.

Fief des Essars au Plessis-l'Evêque, relevant de la seigneurie de Nantouillet.
• Vente du fief par Antoine des Essars, seigneur de Thieux, à Philippe Billon, élu pour le Roi en la Marche ; 22 juin 1486.
• [Foi et hommage par Le Prévost, notaire et secrétaire du Roi, à Antoine de Melun, seigneur de Nantouillet, 23 juin 1488].
• Philippe de Boulainviller et Jeanne de Bricon, comte et comtesse de Dammartin, vendent à Jean de Marc, seigneur de Montcrépin, et Amand Auvray, receveur de la terre et seigneurie du Plessis-du-Bois dit Pomponne, agissant pour Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, seigneur d'Iverny et dudit Pomponne, la haute justice et tous droits sur les lieux, fiefs et arrière-fiefs qui furent jadis à Jacques Lempereur et Jean Doc, assis au village d'Iverny en France et environs, lesquels fiefs furent acquis par Jean de Longuejoue, conseiller au Parlement, et Geneviève Baillet, sa femme, père et mère dudit évêque, les droits de haute justice ayant été réservés par Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, par contrat passé avec Geneviève Baillet en février 1488 ; le comte et la comtesse vendent aussi à l'évêque, au profit de la veuve, des enfants et héritiers de Thibault de Longuejoue, maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi « et fils dudit s[r] évêque », les droits qu'ils peuvent avoir sur le petit fief des Essars assis au village du Plessis-l'Evêque, près et devant l'église, qui consiste, entre autres choses, en 12

s. 6 d. de censive sur trois maisons, avec justice haute, moyenne et basse ; 6 juillet 1554 (copie du temps).
• Souffrance de foi et hommage demandée aux assises de Dammartin pour Louis de Clermont, marquis de Resnel, seigneur des fiefs de Jacques Lempereur, Jean Doc et des Essars ; 16 janvier 1579 (copie de 1730).
• [Foi et hommage par Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Resnel, possesseur de ces fiefs par la succession de sa mère, fille de Thibault de Longuejoue ; 23 juillet 1598].
• [Foi et hommage par ses enfants, Louis et Jeanne de Clermont d'Amboise, 11 mai 1616].
• Cahier contenant la copie, faite en 1761, des pièces suivantes : donation du fief des Essars par Jean Gontier, chanoine de Paris, à Thibault de Longuejoue, seigneur d'Iverny, 30 novembre 1539 ; foi et hommage par Jean de Flécelles, président en la chambre des Comptes, à Louis-Antoine du Prat de Barbançon, marquis de Nantouillet, 6 octobre 1648 ; foi et hommage par Nicolas de Flécelles, conseiller d'Etat, 26 mai 1650 ; foi et hommage par Geneviève Titon, veuve de Jean-Baptiste Le Féron, seigneur du Plessis, maître des Comptes, grand-maître des Eaux-et-forêts au département de l'Ile-de-France, dame du Plessis-aux-Bois, La Baste, Iverny, et du fief des Essars au Plessis-l'Evêque, qu'elle a acquis de la présidente de Lamoignon, 24 novembre 1712.
• Mémoire sur la mouvance du fief des Essars appartenant à Madame Le Féron.

Fiefs de Jacques Lempereur et Jean Doc à Iverny, relevant de Dammartin.

• Inventaire des titres, xviiie siècle.
• Aveux et dénombrements donnés par Cassin Rebours et Gure de Monchevrel, écuyers, s. d. (xiv* siècle) ; par Jeanne de Vaumondois, dame de Fours, août 1330 ; par Guillaume de Fours, écuyer, « du fief qui fu Huitasse Rebours de Prenez », 2 janvier 1348 [1349] ; par Jean Doc, écuyer, huissier d'armes du Roi, « du fief que l'on dit le fief de Montchevrel », 18 septembre 1399 (original et copie de 1618).
• Sentence du bailli de Dammartin au sujet d'une rente de 60 s. p. appartenant à l'Hôtel-Dieu de Meaux sur une maison à Iverny, 29 avril 1406.
• Saisie d'une pièce de terre, 5 août 1476.
• Sentence de la Chambre du Trésor au sujet des droits du comte de Dammartin sur les héritages qui furent à Jacques Lempereur, 4 avril 1480 [1481].
• Transaction entre le comte et Geneviève Baillet, veuve de Jean de Longuejoue, au sujet de la justice des fiefs, février 1487 [1488].

Antoine de Chabannes la reçoit en foi et hommage, 1487.
• Vente par Philippe de Boulainviller à Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, 6 juillet 1554 (deux copies).
• Foi et hommage par Madeleine, Françoise et Louise de Longuejoue, filles de feu Thibault, 14 juillet 1567.
• Autre foi et hommage par Jeanne de Longuejoue, marquise de Resnel, et ses sœurs, 10 juillet 1568.
• Comparution aux assises de Dammartin du procureur de Louis de Clermont, marquis de Resnel, 16 janvier 1579.
• Foi et hommage par son fils, Louis de Clermont d'Amboise, gouverneur de Chaumont-en-Bassigny, 11 mai 1616.
• Le duc de Montmorency fait don à Jean de Flécelles, conseiller et secrétaire du Roi en son Conseil d'Etat et de ses finances, des droits seigneuriaux qui lui seront dus pour la première vente qui se fera, par décret ou autrement, des terres et seigneuries du Plessis de Pomponne dit au Bois et d'Iverny ; 6 janvier 1621.
• Anne Lallemant, veuve du marquis de Resnel, son fils Louis et sa fille Jeanne, femme de Michel de Fayolles, vendent à Jean de Flécelles, 18 juin 1621 ; foi et hommage, 6 septembre.
• Arrêt du Parlement contre Pierre Gerbayne, notaire et secrétaire du Roi, qui poursuivait les criées des terres vendues à Jean de Flécelles, 17 mai 1623.
• Foi et hommage par le sieur de Flécelles, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé et président en sa chambre des Comptes, pour les fiefs de Jacques Lempereur et Jean Doc à Iverny et de la Corneille à Brégy, 24 juillet 1634.
• Aveu et dénombrement donné par Jean de Flécelles, 30 mars 1647.
• Acquisition faite des héritiers de Jean par Méry de Vie, comte de Fiennes ; foi et hommage, 26 juin 1651.
Autre foi et hommage par Méry de Vie, comte de Fiennes, seigneur d'Ermenonville, du Plessis-aux-Bois, La Baste et Iverny, 3 mai 1662 ; aveu et dénombrement, 22 mars 1662.
• Daniel Voisin acquiert de Méry de Vie les terres et seigneuries du Plessis-Pomponne dit au Bois, Iverny, La Baste, l'étang de Rozières, des fiefs de Jacques Lempereur, Jean Doc, Marguerite Bataille dit Versoris, de la Malmaison et de la Clef et de la Croix, 23 avril 1681.
Foi et hommage pour les fiefs, 15 janvier 1682.
Aveu et dénombrement, 18 février 1682 (original avec signature et sceau de cire rouge).
• Marie-Jeanne Voisin, veuve de Chrétien-François de Lamoignon, marquis de

Basville, fille et unique héritière de Daniel Voisin et de Marie Talon, vend ces biens à Geneviève Titon, veuve de Jean-Baptiste Le Féron, seigneur du Plessis, 24 décembre 1711.
Foi et hommage, 10 janvier 1712.
Aveu et dénombrement, 31 juillet 1726.
• Foi et hommage par Jean-Baptiste-Maximilien Le Féron, donataire de sa mère par son contrat de mariage du 18 juillet 1728, sous la réserve d'usufruit ; 6 septembre 1733 (il mourut avant sa mère, à qui les biens revinrent).
• Foi et hommage par Marie-Louise-Hélène Le Féron, épouse séparée quant aux biens de Hilaire-Armand Rouillé, seigneur du Coudray, ancien maître des Requêtes, héritière de Geneviève Titon, sa mère, pour raison de la terre et seigneurie de Cuisy, des fiefs de Jacques Lempereur et de Jean Doc à Iverny, des fiefs de Gragy et de Versoris à Montgé ; 28 mars 1742.
Aveu et dénombrement, 5 décembre 1743 ; réception de l'aveu, 30 mai 1748.
• Extrait du contrat de mariage de Hilaire Rouillé, marquis du Goudray, brigadier des armées du Roi, capitaine-lieutenant des gendarmes Dauphin, et de Catherine de Saint-Cristan de Montausier, par lequel Mme du Coudray donne à son fils en avancement d'hoirie la terre et seigneurie du Plessis-aux-Bois, les terres de Cuisy et Iverny, et le fief de la Malmaison à Saint-Soupplets ; 25 août 1750.
• Foi et hommage par Hilaire Rouillé, marquis du Coudray, 1er mai 1751.

1-CA-034 •***Fief de Jean Vaillant, à Montagny-Sainte-Félicité.***
• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• Jean Vaillant, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, avoue tenir en fief du comte de Dammartin 33 arpents de terre en plusieurs pièces au terroir de Montagny ; 7 novembre 1458.
• [29 juin 1527, saisie féodale du fief qui fut à Jean Vaillant, puis à Prévost, et depuis à MR Jean Louchart.
• 13 août 1529, composition des droits de relief avec Denis Barthélémy, bourgeois de Paris].
• ***Division du fief. Partie de 21 arpents,*** 1645-1772.
Françoise Le Clerc, veuve de Henri Morin, sr de La Borde, offre de satisfaire aux droits et devoirs dus au comte de Dammartin, 28 juillet 1645.
Elle donne sa ferme de Montagny à son petit-neveu Jean Passart, licencié en théologie de la faculté de Paris, 6 décembre 1670.
Déclaration des terres appartenant à Jean Passart, chanoine de Notre-Dame de Paris, sur le terroir de Montagny, 1708.

Délibérations du Conseil du prince de Condé ; 8 mai 1749, le chanoine Jean Passart de Saint-Aubin, mort vers 1721, eut pour héritier son petit-neveu le marquis de Langey, tué au combat de Dettingen le 27 juin 1743, lequel eut pour héritier son père le marquis de Langey, mort sans enfants le 10 août 1744, laissant pour légataires particuliers ses deux frères le comte de Langey, décédé sans enfants le 26 février 1747, et le marquis de Téligny ; 3 juillet 1749, droits dus par le marquis de Téligny et par Anne-Henriette-Félicité Cornu, femme d'Augustin de Pigray, seigneur de la Haute-Maison, légataire de Henri de Cordouan, comte de Langey.

Celle-ci vend sa part, le 25 mai 1749, à Elisabeth-Ursule Houel, femme de Michel-Jean-François Bernard, marquis de Montebise, qui fut aussi héritière de son oncle Benjamin-Augustin de Cordouan, marquis de Téligny.

Le 22 janvier 1772, la marquise de Montebise vend sa ferme de Montagny, comprenant les 21 arpents du fief de Jean Vaillant, à Nicolas Prévôt, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons, et à Marie-Geneviève de Sacy, sa femme, demeurant à Chèvreville.

• ***Partie de 13 arpents***, 1651-1772.

Gabriel Guibert, trésorier de France en la généralité de Rouen, Anne Boyer, veuve d'Enemond Tronçon, seigneur de Chaumontel, au nom de Marie-Anne, sa fille mineure, et Françoise Le Tanneur, veuve de Germain Guyet de La Sourdière, vendent à Timoléon Le Roy, seigneur d'Othis, Orcheux et Montcrépin, leur ferme de Montagny, sise vis-à-vis la grande place dudit lieu, avec 116 arpents de terre en 80 pièces (dont les 13 arpents du fief de Jean Vaillant) ; 13 avril 1651.

• Pierre Brèthe, seigneur de Clermont, conseiller au Grand Conseil, et Marie-Marcelle Thomas de Lisle, sa femme, Thomas de Choisy, gouverneur de Sarrelouis, et Jeanne Brèthe, sa femme, héritiers de Catherine Brèthe, veuve de Timoléon Le Roy, vendent la ferme de Montagny à Roch Planson, fourrier des logis du Roi, demeurant à Pont-Sainte-Maxence, 27 mai 1682.

• Par partage fait entre les enfants de Roch Planson, Jean, maréchal-des-logis du Roi, et Marie, femme de René Chastellam, s^{r} de Popincourt, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Senlis, la ferme de Montagny échoit à ceux-ci ; 23 janvier 1696.

• Foi et hommage par Jean Planson, 5 mars 1699.

• Pièces de procédure au sujet de la mouvance du fief Jean Vaillant, 1703 ; délibérations du Conseil du prince de Condé à ce sujet, 1707, 1712, 1729.

• Autres délibérations au sujet des droits dus par le marquis de Langey et le s^{r}

de Junquières de La Motte, qui représente, à cause de sa femme, Roch Planson, son bisaïeul, 5 août 1745, 30 janvier 1749.

• Foi et hommage par Jean-Baptiste Junquières, s[r] de La Motte, avocat au Parlement, lieutenant de robe longue de la capitainerie d'Halatte, demeurant à Villemétrie, faubourg de Senlis, mari de Catherine Renard de Ramilly, fille de Claude-François Renard, écuyer, sieur de Ramilly, lieutenant particulier au bailliage de Péronne, et d'Elisabeth Chastellain de Popincourt ; 23 octobre 1749.

• Décision du Conseil ordonnant communication des titres du fief Jean Vaillant au s[r] de La Motte ; 8 janvier 1750.

• Etat de la consistance du fief, 1772.

Fief de la Cour à Versigny, relevant de Montgé.

• Aveux et dénombrements donnés par Guillaume Le Maire de Versigny à Blanche de Montgé (s. d., XIVe s.), à Grappin de Fayel, seigneur de Montgé (s. d., XIVe s.); [par Colinet de Billy à Grappin de Fayel, 20 janvier 1350 [1351] ; par Colard de Billy au comte de Dammartin à cause de son château de Montgé, 12 avril 1380.

• Foi et hommage par Anne du Drac, veuve de Jean de Marie, 6 août 1519 ; par Christophe-Hector de Marie, conseiller au Parlement, seigneur de Versigny, 6 juin 1579].

• Aveu et dénombrement du fief de la Cour, donné par « Christophe-Hector de Marie, sieur de Versigny, conseiller du Roi en ses Conseilz d'estat et privé », 18 décembre 1608 (signature et sceau).

• [Foi et hommage par Christophe-Hector, conseiller au Grand Conseil, 21 juillet 1617].

• Aveu et dénombrement donné par Christophe-Hector, président en la Chambre des Comptes (fils de celui de 1608), 28 avril 1635 (signature et sceau) : une grande maison au-dessous de l'église de Versigny, tenant à l'église d'une part, aux hoirs Guillaume Morel d'autre part, d'un bout à la rivière, avec sept quartiers de jardin et de prés derrière la grange dudit hôtel, tenant d'une part à la rivière, d'autre part aux terres...; cens, rentes, terres, prés.

• [1645, 1052, Christophe-Hector de Marie ; 1697, Mme de Marie ; 1726, Mme de Versigny ; 1731, M. de Belloy, beau-père de Mme de Versigny, achète le fief de la Cour.

• 10 juillet 1755, foi et hommage par Simon Berthelot, seigneur de Versigny, conseiller au Parlement, fils et héritier de Marie-Joseph Berthelot de Versigny, aussi conseiller au Parlement, à qui la terre de Versigny avait été donnée en

mariage en 1723 par son père, Simon Berthelot, qui l'avait acquise par retrait féodal de Denis Chaponnel le 20 mai 1702, lequel Chaponnel l'avait acquise le 28 juin 1700 d'Etienne de Bragelonne et de Marie-Jeanne de Marie, sa femme, de Louis de Nettancourt et de Claude-Madeleine de Marie, sa femme].

Fief de la Couture de Vitry à Marly-la-Ville (20 arpents de terre).

• Tous les titres ayant disparu, en voici l'analyse d'après l'inventaire dressé au XVIIIe siècle et conservé. [26 février 1533 (34), Thibault de Vitry, seigneur de Crespières, et son neveu Guy de Vitry, seigneur châtelain de Chauny et de Goupillières, possèdent le fief.

• 28 avril 1534, le comte de Dammartin cède à Guillaume Budé, maître des Requêtes, seigneur de Marly-la-Ville, tous ses droits sur les fiefs situés en la terre et seigneurie de Marly, et Budé avoue tenir en fief du comte une pièce de terre de 28 arpents, dont 18 en bois au bout de la forêt de Coye.

• 20 juillet 1564, « Jean-Antoine Desduz, seigneur du Vieil-Possan », et Catherine de Vitry, sa femme, vendent à Louis Huault, seigneur de Montmagny, et à Claire de Billon, sa femme, des terres, prés, masures et autres héritages à Marly-la-Ville, échus à ladite Catherine par la succession de Jean de Vitry, son père, fils aîné de Thibault, par partage fait entre les héritiers dudit Thibault, contenant le tout ensemble 52 arpents ou environ, dont cinq en fief.

• 30 mai 1567, foi et hommage par Pierre Dée, laboureur, pour cinq arpents qu'il a acquis de Ragonde de Vitry, veuve de Simon Chenu, notaire au Châtelet de Paris ; 14 août 1567, il vend ces cinq arpents à Louis Huault, seigneur de Montmagny ; 16 août, celui-ci fait foi et hommage pour dix arpents de la pièce de vingt.

• 18 mars 1570, foi et hommage par Jean de Morin, s^r de Martilly, commissaire des guerres, pour les dix arpents qui ont été donnés en mariage à sa femme, Bonne de Vitry, par Jean de Vitry, sieur de Crespières.

• 29 juillet 1010, foi et hommage par Claude Anjorrant, seigneur en partie de Claye, tant pour lui que pour ses frère et sœur, de dix arpents de terre à eux appartenant comme héritiers en partie de Claire de Billon, veuve de Louis Huault, seigneur de Montmagny, leur aïeule maternelle.

• 15 juin 1635, foi et hommage de ces dix arpents par Geneviève Anjorrant, veuve d'Adrien Dudroit, seigneur de Beaulieu, héritière en partie de Claire de Billon.

• 29 mai 1644, foi et hommage par Nicolas Courtin, s^r de Rozay et de Taingy, conseiller au Parlement, mari de Françoise Dudroit, fille de Geneviève Anjorrant.

• 15 octobre 1672, bail à loyer de terres par Claude Phelypeaux, veuve de Pierre de

Hodic, comte de Marly, à Maurice Delaunay, laboureur à Marly.

• 21 août et 4 septembre 1713, Madeleine-Angélique de R,enouart de Villayer, veuve de Pierre de Hodic, Florent d'Argouges, évèque de Vannes, et autres, vendent à M. et Mme Rouillé (Jean Rouillé de Fontaine, maître des Requêtes, et Marie-Jeanne Le Rebours).

• 31 août 1729, partage des biens de ceux-ci.

• 5 mai 1745, Michel Rouillé de Fontaine, conseiller au Parlement, et Angélique-Elisabeth Sézille, sa femme, vendent Marly-la-Ville, Puiseux et autres fiefs à Etienne-Charles-Félix Lallemant de Nantouillet].

• 5 février 1777, le Conseil du prince de Condé demande à M. Lallemant de Nantouillet de fournir l'aveu et dénombrement du fief de la Couture de Vitry.

Fief d'Orville près Louvres.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• [Aveux et dénombrements baillés par Gui d'Orville à la comtesse Mathilde, janvier 1254 (1255), et par la demoiselle d'Orville au comte de Dammartin, s. d.

• Foi et hommage par Antoine Nicolay, premier président en la Chambre des Comptes, 24 août 1554 (fils aîné d'Aymard, agissant au nom de sa mère et de ses frères et sœurs).

• Foi et hommage par Anne Baillet, dame de Louvres et Goussainville, veuve d'Aymard, pour la moitié du fief d'Orville, « vieil chasteau de présent en ruine », et pour le fief de Bourcières, maison, terres et bois près du Bois-le-Vicomte et en la paroisse de Mitry ; 15 janvier 1579.

• Foi et hommage par Antoine Nicolay, 9 juillet 1584.

• Foi et hommage pour la moitié du fief par Nicolas Hennequin, maître d'hôtel de la maison du Roi, et ses cohéritiers, enfants de Renée Nicolay, 14 mars 1596.

• Foi et hommage pour les cinq douzièmes du fief par Oudard Hennequin, maître des Comptes, 26 janvier 1598.

• Foi et hommage par Raoul Le Féron, maître des Comptes, seigneur d'Orville et de Louvres, mari d'Elisabeth Hennequin, qui a acquis par échange ces biens de Madeleine Boucher, veuve d'Oudard Hennequin ; 21 août 1615].

• Aveu -et dénombrement du fief d'Orville baillé par Elisabeth Hennequin, veuve de Raoul, son fils aîné Oudard, conseiller au Grand Conseil, et au nom de ses autres enfants : Marie, âgée de dix-sept ans, Dreux (quatorze), Jérôme (douze) et Madeleine (dix) ; 18 juin 1619 (original signé et copie de 1604).

• [Jérôme Le Féron, conseiller au Parlement et président des Enquêtes, acquiert le fief de sa mère le 28 janvier 1645 et en fait foi et hommoge le 8 mars au prince de Condé.
Autre foi et hommage le 22 avril 1661].
• Partage des biens de Jérôme entre ses deux fils Jérôme et Nicolas (l'aîné, Oudard, était mort) ; 30 août 1685.
• André Le Féron, ancien officier aux Gardes françaises, ses beaux-frères et sœurs Jean-Baptiste Le Rebours, conseiller au Parlement, et Marguerite-Mélanie Le Féron, Léon-François de Barbançois, comte de Villegongis, lieutenant aux Gardes françaises, et Louise-Hélène Le Féron, enfants et héritiers de Nicolas Le Féron et de Jeanne-Louise-Mélanie Berger, et petits-enfants de Jérôme et de Marie Paris, vendent la moitié de la terre de Louvres et du fief d'Orville à Marc-Antoine de La Haye de Bazinville, seigneur de Colombiers-sur-Seulles ;2 octobre 1754.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de mutation dus pour le fief d'Orville ; 5 février 1777, le fief appartient pour moitié à M. de La Haye de Bazinville, et pour moitié au chevalier Jérôme-Nicolas Le Féron comme héritier de Nicolas, son père ; 29 août 1781, par le décès du chevalier, la moitié de Louvres et d'Orville est échue en ligne collatérale à M. Le Rebours, conseiller au Parlement, et au s[r] Le Féron, mineur ; *28* août 1782, par sentence de licitation rendue au Châtelet le 20 juillet entre Jean-Baptiste Le Rebours, conseiller au Parlement, seul et unique héritier de sa mère Marguerite-Madeleine Le Féron, décédée, veuve de Jean-Baptiste Le Rebours, président au Parlement, et Jérôme-André Le Féron, mineur, légataire universel de son cousin Jérôme-Nicolas, la terre de Louvres et dépendances a été adjugée à Antoinette-Marguerite-Joseph de La Haye de Bazinville, femme d'Alexandre-Jean Boula de Mareuil, ancien avocat-général de la Cour des Aides et conseiller d'honneur de ladite Cour.

Fief de la Comté à Boran.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• Aveu et dénombrement donné au comte de Dammartin par Louis de Melun, écuyer, à cause de Pernelle, sa femme ; mercredi après la Quasimodo 1333 (original et plusieurs copies).
• Aveu donné par Jeanne de Villiers, dame de Boran, veuve de Pierre de Précy, chevalier ; 24 décembre 1367 (original et deux copies).
• [Foi et hommage par Oudin de Garuel, seigneur de Martainville et de Boran, 1er août 1459 ; par Jean Garuel, 23 février 1508 (1509) ; par Oudart de

Joigny, baron de Bellebrune, 20 juillet 1574 ; par Dominique d'Etampes, fils et héritier de Louise de Joigny, vicomtesse d'Ermenonville, 23 mai 1637].

• Dominique d'Etampes, marquis de Fiennes, baron de Marie et de Bellebrune, seigneur de Valençay, et Louise-Marguerite-Thérèse de Montmorency, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Boran à Henri d'Hardoncourt, seigneur de Rozières, maréchal-de-camp, gouverneur de Marsal en Lorraine ; 15 juin 1648.

• [Aveu de Claude-Barbe d'Ernecourt, veuve de Henri d'Hardoncourt, 25 mai 1672].

• Aveu et dénombrement donné par Charlotte d'Hardoncourt, veuve de Louis, marquis de La Chastre, comte de Nançay ; 24 septembre 1693 (original signé).

• Blâme de l'aveu, 1698.

• Supplément d'aveu, 27 octobre 1701 (original signé, avec cachet de cire noire aux armes de La Chastre et d'Hardoncourt).

• [Charlotte d'Hardoncourt vend la terre de Boran, les fiefs de la Comté et de Morancy, à Marie-Madeleine de La Vieuville, veuve de César-Alexandre de Baudéan de Parabère, 8 août 1719. Foi et hommage, 17 mars 1720.

Fief de la Grange Dîmeresse à Claye.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle ; tous sont perdus, à l'exception du dernier ; en voici l'analyse.

• [19 mars 1580, Marie Robertet, dame de Fresnes, Arcy-sur-Loire et Montmorillon, veuve d'André Guillard, sr du Mortier et des Picherelles, vend le fief à Jean Anjorrant, conseiller au Parlement, seigneur de Claye en partie.

• 12 octobre 1670, Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis et de Fresnes, donne souffrance de foi et hommage aux enfants mineurs de défunt Claude Anjorrant, seigneur de Claye, et de Marie Blondeau, héritiers de leur père et de leur oncle Louis, religieux prof es de l'ordre de Gluny.

• 8 juillet 1675, foi et hommage par Gilles-Jean-Baptiste Anjorrant et son frère Claude.

• 21 août 1711, acquisition de la terre de Claye par Louis Le Bas de Girangy, trésorier des Gardes du corps du Roi. 21 octobre 1711, foi et hommage à Henri-François Daguesseau, seigneur de Fresnes, pour le fief de la Grange Dîmeresse.

• 2 octobre 1723, foi et hommage par Marie-Catherine Quentin, veuve de Louis Le Bas de Girangy].

• Pierre-René Le Bas de Girangy, seigneur de Glaye, capitaine au régiment de Chepy-cavalerie, Marie-Thérèse Le Bas de Girangy, veuve de Jean-Baptiste Le Clerc, seigneur de Bois-Guiche, Claude-François Boquet, baron de Gourbouzon, conseiller au Parlement de Besançon, et Anne-Madeleine Le Bas de Girangy, sa femme, Charles Le Bas, seigneur du Plessis-Praslin, conseiller au Parlement, veuf de Marie-Catherine Le Bas de Girangy et père de Charles-César et Charles-Nicolas, et Louis-César Le Bas de Girangy de Claye, seigneur de Glaye, capitaine de dragons au régiment de la Reine (alors à l'armée de Bavière), leur frère, beau-frère et oncle, tous enfants, gendres et petits-fils de Louis Le Bas de Girangy et de Marie-Catherine Quentin, vendent la terre et seigneurie de Claye, comprenant le fief de la Grange Dîmeresse, à Louis-Eracle-Melchior, vicomte de Polignac; 17 mai 1743.

FRESNES-SUR-MARNE (terre et seigneurie de), mouvant en grande partie de Dammartin, une petite partie de Montjay, une autre de Chavercy.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle (les nombreux titres perdus seront mentionnés entre crochets).

• Aveux et dénombrements baillés au comte de Dammartin par : Guillaume de Fresnes, octobre 1323; Pierre de Chambly, chevalier, sire de Fresnes à cause de la dame de Fresnes, sa femme, 1330, vendredi avant la Saint-Jean-Baptiste; Denis de Lorris, chevalier, sire de Valpendant et de Fresnes en partie à cause de Jeanne la Poncine, dame de Fresnes, sa femme, auparavant femme de feu Gautier de Juilly, 7 mars 1375 [76]; Pierre Paien, chevalier, fils de feu Pierre Paien, chevalier, jadis conseiller du Roi en sa chambre des Comptes, 14 février 1476 [1477] ; Pierre Paien, chevalier, seigneur de Bellefontaine et de Préaux-sur-Yonne, 15 juin 1377 (il mentionne ce qui relève du marquis de Saluces à cause de son château de Montjay); Pierre Paien, aveu séparé de ce qui relève du château de Montjay, s. d.

• [Année 1393, 11 mai 1402, 8 mai 1450, trois aveux donnés par Gaucher, Jean et Pierre de Fresnes, au seigneur de Chavercy d'un fief assis à Fresnes.

• Juin 1427, aveu donné par Guillaume de Meauville, seigneur de Fresnes, à Pierre d'Orgemont, seigneur de Chantilly et de Montjay, de tout ce qui relève du château de Montjay.

• 2 septembre 1459, aveu donné au comte de Dammartin par Jacques Thiessart le jeune, avocat en Parlement, seigneur de Fresnes-sur-Marne.

• Année 1494, souffrance de foi et hommage accordée par Jean de Chabannes aux enfants mineurs de feu Aubert Le Viste et de Jeanne Baillet.

• 1er décembre 1525, contrat de mariage d'Antoine Le Viste, seigneur de

Fresnes, et de Charlotte Briçonnet, dame de Praville, veuve de Pierre Legendre.

• Juin 1566, déclaration faite par Marie Clausse, dame de Fresnes.

• 27 mai 1587, arrêt du Parlement portant adjudication de la terre de Fresnes au profit de Pierre Forget, grand audiencier de France.

• 25 juin 1587, foi et hommage par Pierre Forget pour la terre et seigneurie de Presnes, par lui acquise de Marie Robertet, veuve d'André Guillard, tant par contrat que par décret d'adjudication.

• 26 mars 1011, foi et hommage par Pierre Bénard, sr de Rezé, conseiller au Parlement, pour le quart par indivis de la seigneurie de Fresnes, lui appartenant à cause de sa femme, Anne Forget, héritière en partie de son frère Jean, président au Parlement.

• 26 mars 1611, foi et hommage par Louis de Marolles, seigneur de La Rochère, tant pour lui à cause de Marie de Faultray, sa femme, que pour ses cohéritiers].

• Le duc de Montmorency, comte de Dammartin, reçoit en foi et hommage « Guillaume Bénard, seigneur de Rezé, conseiller du Roy en sa cour de Parlement, à cause d'Anne Forget, sa femme, Jeanne Forget, veuve de noble homme de La Barre, seigneur de Netz, lieutenant général à Chinon, Françoise Forget, veuve de Pierre de Girard, seigneur de Sainte-Radegonde, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roy, Marc du Fautrey, conseiller du Roy en ladicte cour de Parlement, par la représentation de Marie Forget, sa mère, héritiers de messire Jean Forget...», à qui la terre de Fresnes était échue par le décès de son frère Pierre, conseiller du Roi enses Conseils d'Etat et privé et secrétaire des commandements de S. M.; 20 février 1612.

• [19 novembre 1617, foi et hommage pour un quart de Fresnes par Pierre Bénard, conseiller au Parlement, tant pour lui que pour Jeanne Bénard, femme de Pierre Viole, conseiller d'Etat, et Marie Bénard, femme de Gyprien Perrot, conseiller au Parlement, héritiers de leur mère Anne Forget, femme de Guillaume Bénard, conseiller au Parlement. Foi et hommage pour un autre quarl par Jacob de Girard, secrétaire du Roi.

• 10 février 1629, aveu et dénombrement des quinze seizièmes de la seigneurie de Fresnes donné par Anne de Beauvillier, veuve de Pierre Forget, conseiller d'Etat, l'autre seizième appartenant à la présidente d'Athies (l'aveu est donné à Louis Potier, comle de Tresmes, à cause de sa baronnie de Montjay).

• 30 mars 1635, autre aveu donné au baron de Montjay (Bernard Potier, seigneur de Blérancourt) par François de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, neveu et

donataire d'Anne.
• 11 décembre 1684, le prince de Condé fait remise à Philippe-Julien Mazarin-Mancini, duc de Nivernais, des droits à lui dus à cause de l'acquisition de la terre de Fresnes faite par le duc de Henri de Guénégaud de Gazillac, marquis de Plancy.
• 7 avril 1708, le fils aîné du duc de Nivernais, Philippe-Jules-François, vend Fresnes à Henri-François Daguesseau, procureur général au Parlement.
• 31 mars 1729, Henri-François, chancelier de France, et Anne Le Fèvre d'Or.messon, sa femme, donnent Fresnes en mariage à leur fils Henri-François-de-Paule; celui-ci en fait foi et hommage au duc de Bourbon le 26 mai 1738].
• 6 mai 1776, délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal de la terre et seigneurie'de Fresnes, qui appartient à M. Daguesseau, conseiller d'Etat, et qui relève du prince à cause de son comté de Dammartin, et du duc de Gesvres à cause de sa baronnie de Montjay.

AUVERS près Pontoise (terre et seigneurie d').

• Copie, faite au XVIIIe siècle, des titres suivants :
1° Mathieu de Trie donne ses biens d'Auvers à l'abbaye de Saint-Denis; approbation par Jean, comte de Dammartin; novembre 1204 (charte en latin, d'après une copie délivrée par les notaires garde-notes du Roi au Châtelet de Paris le 16 août 1635).
2° Sentence du bailli de Dammartin du 4 février 1636, qui condamne Etienne de Berbizy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur d'Hérouville et d'Auvers, à porter au comté de Dammartin foi et hommage pour sa terre d'Auvers; réception de l'acte de foi et hommage présenté par Etienne, tant pour lui qu'au nom de sa nièce Antoinette de La Fontaine, fille mineure de Charles de La Fontaine, seigneur de Cormeilles-en-Vexin, et de défunte Madeleine de Berbizy; sœur dudit s^r d'Hérouville, tous deux enfants et héritiers de Jean-François de Berbizy et d'Elisabeth de Fargeon; Jean-François avait acquis la terre et seigneurie d'Auvers à la barre de la cour de parlement à Paris en l'année 1599.

BLEZY (terre de) à ***Frinch* près de *Champeaux-en-Brie.***

• Lettres de Bureau Boucher, licencié en lois, avocat en Parlement, prévôt de Champeaux, et de Guillaume Garnier, chanoine de Champeaux et curé de Saint-Méry, garde des sceaux de la prévôté, notifiant que Robert Tuault, au nom et com/me procureur de noble homme Antoine de Sorbiers, écuyer, gouverneur de Dammartin, a pris la possession et saisine du fief, terre et seigneurie de Blézy,

assis à Princh-lez-Champeaux, tenu et mouvant en plein fiel des seigneurs de Champeaux, lequel fief est échu à sa femme, Marguerite Desfriches, et à la sœur mineure de celle-ci, Antoinette, par le trépas de leur père Arnaud Desfriches, avocat au Parlement; 31 mars 1502.

MONTFERMEIL (canton de Gonesse, Seine-el-Oise).

• Jean du Poirier, capitaine de Moret en Gâtinais, prend à titre de cens et rente de Régnier Thibault, châtelain de Villemonble, procureur du comte de Dammartin, plusieurs pièces de vigne au terroir de Montfermeil, dans la censive du comte; 4 juillet 1489.

• Jean Burdelot, conseiller et procureur général du Roi, déclare qu'en achetant de Jean de Chabannes, comte de Dammartin, la terre et seigneurie de Montfermeil, il lui a laissé faculté de la racheter dans l'espace de deux ans en remboursant la somme de 2.000 livres tournois, prix de l'acquisition, et les frais; 26 juin 1500.

VILLEMONBLE (terre et seigneurie de).

• Cahier de 26 f. contenant la copie contemporaine des pièces suivantes de l'année 1507 : 25 avril, Emond de Prie, comte de Dammartin, et Âvoye de Chabannes, sa femme, vendent la terre de Villemonble à Florimond Robertet, trésorier de France et secrétaire des Finances; obligation de 9.000 livres tournois faite par les vendeurs à Florimond, avec constitution de rente à rachat sur leurs biens; 30 avril, cession faite au comte par Jean de La Flosselière de tous les droits qu'il avait à Villemonble; paiement fait à Jean Brinon, avocat en Parlement, et à Perrenelle Perdrier, sa femme, fille et héritière en partie de Henri Perdrier, seigneur de Médan, d'une dette contractée par Jean de Chabannes, père d'Avoye; 1er mai, Pierre Julian, avocat au Châtelet de Paris, possesseur d'une rente d'un muid de blé sur la terre de Villemonble constituée par Jean de Chabannes à Henri de Sailly, la cède au comte et à la comtesse de Dammartin; ceux-ci rachètent une rente de 20 livres parisis constituée en 1484 par Jean de Chabannes à Jean Girault, bourgeois de Paris ; 2 mai, Jean du Poirier, écuyer, capitaine et gouverneur de Moret, ayant droit par transport de Jean Spifame, notaire et secrétaire du Roi, donne quittance au comte et à la comtesse de 512 1. 10 s.t., reste d'une somme de 4.025 1. t. que Spifame avait prêtée à Jean de Chabannes; le même jour, le comte rachète une rente de 20 1. t. appartenant au prieuré de Notre-Dame-du-Mont-du-Carme à Paris sur la terre de Villemonble ; emploi et distribution des 9.000 livres constituées le 25 avril.

• Trois pièces d'un procès entre le comte de Dammartin et Michelle Gaillard, veuve de Florimond Robertel, et ses enfants, 1532, 1536.

MONTREUIL-SOUS-BOIS (terre et seigneurie de), relevant de Villemonble.

• Transaction entre le comte de Dammartin et Jeanne Le Picart, veuve de Jacques Chevalier, maître des Comptes, au sujet de la justice de Montreuil; 21 janvier 1498 [1499].

POINCY près Meaux; fiefs relevant du château de Montgé.

• Quatre aveux du XIVe siècle, donnés

1° par Golart de Poincy au seigneur de Montgé, s. d. ;

2° par Pierre de Poincy à Blanche, dame de Montgé, janvier 1335;

3° par Tassin « Saque espée » (Sacquespée) à Grappin de Fayel, seigneur de Montgé, 20 avril 1368;

4° par Renaud de Poincy à Jean Grappin de Fayel, seigneur de Montgé, s. d.

TOURS-EN-CHAMPAGNE.

• Jean de Chabannes, comte de Dammartin, vend à Jean du Poirier, capitaine de Moret, le revenu de la terre et seigneurie de Tours pour une durée de sept années à dater de la Saint-Jean-Baptiste 1500, Jean Spifame, receveur des aides de Melun, devant en jouir jusque là; 13 décembre 1496.

• Emard de Prie donne trois ans à Jean de Chabannes pour racheter une rente de 72 écus d'or au soleil à lui constituée sur la terre de Tours en Champagne et sur celle de Charny au capital de 900 écus d'or au soleil, l'écu valant 36 sols 6 deniers tournois ; 21 janvier 1501 [1502].

Autre prêt de 847 écus, portant 67 écus de rente, consenti par Emard de Prie à Jean de Chabannes et rachetable en quatre ans; 9 mars 1501 [1502].

• Jean de Chabannes vend la terre de Tours à Jean Robineau, trésorier de France, à la charge de 600 livres tournois de rente rachetables pour 6.000 livres tournois envers Jean Burdelot, procureur général du Roi, et moyennant la somme de 3.025 livres tournois ; 13 décembre 1501 ; conditions du rachat, 22 novembre 1502, et autre prêt de 1.000 livres par Robineau, même jour.

• Réméré de six rentes constituées par Jean de Chabannes à Emard de Prie sur la terre de Tours en 1500, 1501 et 1502.

Fief de Bruilles (dans la commune de **MOUY-DE-L'OISE**).

• Gui Pot, seigneur de La Prune, comte de Saint-Pol, conseiller et chambellan du Roi, bailli de Vermandois, notifie que Guillaume Chrétien, procureur et receveur de Jean de Chabannes, comte de Dammartin, a composé avec lui de tous les reliefs, quints deniers et droits seigneuriaux à lui dus à cause du fief de Bruilles, acquis par Jean de Chabannes de Bertrand de La Tour et tenu et mouvant de la terre et seigneurie de Mouy, dont l'usufruit appartient à Gui Pot à cause de Marie de Villiers, sa femme ; à la charge par Jean de faire les foi et

hommage, bailler aveu et dénombrement à Arthus de Vaudrey, chevalier, seigneur propriétaire de la ville de Mouy; 26 février 1490 [1491].

Série CA REGISTRES

2-CA-001-002 Inventaire des titres de Dammartin, 1480.

2 vol. In-folio °, 263 et 231 f., anciens ais de bois rceouverts de neuf en peau de truie.

Premier volume.

• « Inventaire faitte par l'ordonnance de hault et puissant seigneur mons^{r} le conte de Dampmartin, grant maistre d'ostel de France, des lectres, tiltres, comptes et enseignemens estans ou trésor de mond. s^{r} à Dampmartin, par nous Jehan Boudeau, Michel Gille, procureur en la conté dud. Dampmartin, et Estienne Regnaut ».

• A la fin : « Toutes les lectres dont mencion est faicte en cest présent inventoire contenant pluseurs feilletz de pappier tant escrips que à escripre, partie de la main de Claude Corbie, tabellion juré de Dampmartin, et partie de la main de Jehan Delalande, son clerc, montans le nombre de trois cens soixante neuf lectres, c'est assavoir en la première layecte XXIII lectres, en la deuxiesme **ini^m**, en la troisiesme LX, en la mil unze, en la cinq XVII, en la six^{e} CXLIX, en la septiesme XXIII, et en la vingt deux, ont esté veues et mises ou trésor de monsieur par nous cy soubscrips le XIème jour de janvier l'an CCCC soixante dix neuf [1480 n. st.]. P. Babute, M. Gille, Reynaut, Boudeau, Corbie ».

• La première layette comprend treize sacs intitulés « Dampmartin, Layssart, Montgier, Rouvres, Longperier, Yverny, Saint-Soupplets, Beaumarchaiz, Vinantes, sac des lectres et yppothèques sur la conté de Dampmartin rachetées et acquictées par mons^{r}, sac de pluseurs et diverses matières, sac de l'acquisieion faicte par monsieur de Nicolas le Louche (orfèvre à Paris), sac des appréciations des réparaeions faictes es chastel et fermes de la conté de Dampmartin ».

Deuxième layette, six sacs : « Saint-Marc et la maison de la Pissote à Paris, les adveuz des fiefz tenuz et mouvans de Saint-Marc, lectres de cens, rentes et moisons deues chascun an à Saint-Marc, la terre des Fosses à Saint-Marc, lectres de cens et rentes deues chascun an à cause de la terre des Fossez, les adveuz des fiefz tenuz et mouvans de la terre des Fossez.

Troisième layette, quatre sacs : « Mictry, Villeparisis, Bourcières, Bailly ».
Quatrième layette, « en laquelle a ung entredeux faisant deux petites layectes, sur l'une desquelles est escript Orcheux et Eve, et sur l'autre Brégy et Hassy ».
Cinquième layette, quatre sacs : « Villeneufve, Chavercy, Bailly séant à Villeneufve, le fief de l'Eaue séant à Villeneufve ».
Sixième layette, contenant en trente-neuf sacs les aveux des fiefs tenus et mouvans de Dammartin.
Septième layette, cinq sacs : « Le Tour en Champaigne, lectres de cens et rentes deues chacun an au Tour, Villiers, lectres de cens et rentes deuz chacun an à Villiers, les adveuz des fiefz tenuz et mouvans à cause de la baronnie du Tour ».
Huitième layette, « sur laquelle est escript les acquisicions de feu Jehan Oiiant ».
• **Second volume**.
Neuvième layette, treize sacs : « Villemomble, sac de plusieurs et diverses besoignes, La Maison-Rouge, Charronne, Garencières, Fontenay, Montereul, La Pissote, Nogent, les adveuz des fiefz tenuz et mouvans du chastel de Villemomble, Nully, lectres de cens et rentes à Villemomble, Rony ».
Dixième layette, « mise en deux, sur l'une desquelles est escript Livry et sur l'autre Gorberon ».
Onzième layette, Montfermeil.
Douzième layette, Montépilloy.
Treizième layette, Moret et Grécy.
Quatorzième layette, Séverac au Piouergue et Bédenne.

2-CA-003-006 Inventaire des titres de Dammartin, dressé par Pierre Aberlenc à Chantilly en 1606.
4 vol. in-folio de 215, 228, 98 et 249 f., dans leur couverture originelle en vélin blanc.
• I. Dammartin et Rouvres ;
II, Montgé et Vinantes, Mitry, Mory, Othis, Fecquepaix, Beaumarchais, Lessart en la paroisse de Marchemoret, Saint-Soupplets, Longperrier, Brégy, Saint-Mesmes, Eve, Orcheux ;
III, bois dans les forêts de Chantilly et de Coye, entre La Chapelle et Survilliers, bois de Boissy, droits à Bercy, à Loisy lez Saint-Soupplets-des-Déserts, à Cormeilles ;
IV, Villeneuve-sous-Dammartin, Maincourt, Saint-Mard, Moussy-le-Vieux et Moussy-le-Neuf, bois de Nerval, Vineuil, Thieux, Le Mesnil-Madame-Rance (Le

Mesnil-Amelot), Iverny, Ermenonville, Juilly, Verrières, Les Tonrnelles, Boran, Fresnes-sur-Marne, Orville, Cuisy, Beaupré-sous-Dammartin, Marly-la-Ville, Silly-en-Mulcien, Nanteuil, Nantouillet, fief de Belleville au Plessis-le-Vicom\te, Montagny-Sainte-Félicité, fief de la Malmaison à Gonesse, Montcrépin (commune d'Othis), Le Plessis-l'Evêque, Versigny, Gournay, Lagny-sur-Marne, Montjay, Mauregard.

2-CA-007 Etat des titres de Dammartin, « faict, dressé et ordonné par Pierre Aberlenc, garde d'archifz du Roy en son chasteau de Chantilly, où les cy devant dictz livres, tiltres, lettres et papiers sont et reposent dans le Trésor de Sa Majesté, l'an mil six cens trente quatre ».

Petit in-folio de 14 f. de parchemin, belle calligraphie, titres en rouge, grandes lettres peintes, reliure moderne en vélin blanc.

2-CA-008-009 Inventaire des titres de Dammartin, dressé par Pierre Aberlenc à Chantilly en 1635 et en 1639.

2 vol. in-folio de 220 et 423 f. de papier, titres sur une feuille de parchemin, avec encadrements peints et armes de Louis XIII, belle reliure originelle en maroquin rouge semé de fleurs de lis, aux armes et chiffre du Roi.

2-CA-010 « Inventaire des titres, papiers et enseignemens concernans le comté de Dampmartin et chastellenie de Chantilly, leurs apartenances et dépendances, apartenans à Monseigneur le Prince, auquel a esté travaillé par le commandement de S. A. S. par François Du Gué, garde des archives de sad. A. S. à Bourges, qui a paraphé en fin de chascun des chapitres où il a cessé d'escrire, et les pièces contenues audict inventaire remises en leur ordre, lieu et place par Claude Paugère, garde des archives dudict Chantilly, qui en est demeuré chargé et promis d'en rendre bon et fidel compte toutes fois et quantes qu'il en sera requis. Le tout en présence du sieur Coquart, conseiller et secrétaire de S. A. S. Paict à Paris ce xxix may 1664. (Signé) Louis de Bourbon, Goquart, Du Gué, Paugère ».

In-folio de 104 f., reliure originelle en veau aux armes de Condé, coins de cuivre avec clous, lacs de cuir avec fermoirs de cuivre.

2-CA-011 Registre des cens et rentes dus au comte de Dammartin à Dammartin, Longperrier et Mitry, s. d. (XVe siècle, vers 1420).

Petit in-folio de 78 f., toile grise.

• F. 58 à 64, blancs.
• F. 65, « Ce sont les adveuz des fiefs et hommages de la conté de Dampmartin ». Aveux rendus à Antoine de Vergy, comte de Dammartin, par Philippe d'Eve, écuyer, pour un fief à Mitry, 3 janvier 1425 [1426] ; par Raoul Maillart, marchand et bourgeois de Paris, pour deux fiefs dont l'un relève de Dammartin et l'autre du Mesnil-Madame-Rance, 21 juillet 1426 ; par Philippe de Nanterre, avocat en Parlement, pour le fief de Maincourt à Longperrier, 15 août 1426 ; par Jeanne la Gencienne (Gentien), veuve d'Arnoul Boucher, conseiller du feu roi Charles, pour un fief à Mitry et Mory, 26 août 1426 ; par Guillot Dupuis, laboureur, pour un fief à Mitry, 1er septembre 1426 ; par Robert Blouet, écuyer, à cause de Marie du Bois, sa femme, pour le fief de Bois-le-Vciomte, 18 septembre 1426 ; par Alips, veuve de Henry Orlant, bourgeois de Paris, et auparavant de Jean de La Conche, épicier et bourgeois de Paris, pour la moitié d'un fief à Villeneuve relevant du comte de Dammartin à cause de son fief de la Truye, l'autre moitié appartenant aux héritiers de Pierre Tabouret, 7 juillet 1427 ; par Guillot Dupuis pour un fief à Mitry, 2 février 1427 [1428] ; par Simon Lore, marchand et bourgeois de Paris, pour un fief à Mitry, 27 octobre 1418 ; par Jean de Moiry, seigneur d'Ercuis, pour un fief à Guignecourt, 8 janvier 1426 [1427] ; par Jean de La Fontaine pour un fief à Mitry, 31 mars 1427 [1428] ; par Philippe des Essars, seigneur de Thieux, pour son fief de Thieux, s. d..
• Les f. 71-78 sont blancs.

2-CA-012 Comte du revenu du comté de Dammartin en 1405 en cens et rentes, fermes muables, lods et ventes, rachats, reliefs et quints deniers, produit des bois.
Petit in-folio de 20 f., toile grise.
• On a relié dans le même volume un registre des cens de la fin du XVe siècle, 20 f.

2-CA-013 Registre composé de plusieurs cahiers du XVe siècle.
1° Déclaration des héritages à Vinantes baillés à rentes par Jacquemin de Champeaux à Guillemin Le Brun le 10 mai 1426 (4 f.)
2° Etats des biens acquis par Regnault Le Forestier, par Alips, veuve de Henry Orlant, par Guillaume de La Conche ; baux à ferme de ces biens ; 1420-1427 (34 f.).
3° Cens des terres et prés qui furent achetés par Ferry, Etienne et Guillaume de La Conche, avec la provenance de ces biens : vente par Guillaume Riboulle à Ferry de La Conche le 14 juillet 1369, vente par Jean de Senlis à Ferry de La

Conche en 1356, etc. (7 f.).
Petit in-folio, toile grise.

2-CA-014 Registre des cens dus au comte de Dammartin à Eve, Othis, Montgé et Rouvres, 1416.
Petit in-folio de 22 f., dos de vélin blanc.

2-CA-015 Registre des cens et rentes dus en divers lieux au comte de Dammartin, à M. de Nantouillet, à M. de Balagny, à M. de Thieux, à l'abbé de Juilly, au commandeur de Lagny, à Philippe de Nanterre, à Melle du Mesnil, etc., 1424-1428.
Petit in-folio de 37 f., dos de vélin blanc.

2-CA-016 Registre des cens dus au comte de Damïnartin en divers lieux, s. d. (vers 1425).
Petit in-folio de 15 f., dos de vélin blanc.

2-CA-017 Registre des cens dus au comte de Dammartin à Montaubert, Saint-Mard et Thieux, s. d. (vers 1425).
Petit in-folio de 14 f., dos de vélin blanc.

2-CA-018 Cens dus au comte de Dammartin à Montgé, Vinantes, Dammartin, Villeneuve, Saint-Mard, pour l'année 1477.
In-folio carré de 16 f., dos de vélin blanc.

2-CA-019 Procès-verbal de la prise de possession du comté de Dammartin par Aimé, comte de La Chambre, vicomte de Maurienne, 31 octobre 1463.
In-folio carré de 22 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.
• Le comté de Dammartin, confisqué sur Antoine de Chabannes et acquis au Roi par arrêt du Parlement du 20 août 1463, avait été donné par le Roi à Charles de Melun, bailli de Sens, et par celui-ci à Aimé de La Chambre.

2-CA-020 Déclaration des terres, prés et bois appartenant à l'église Notre-Dame de Dammartin, 1535 (déclaration sommaire en 4 f., et déclaration avec mention des titres d'origine des biens en 16 f.).
Arpentage de ces biens en 1633, 5 f..
In-folio, toile grise.

2-CA-021 Registre des bourgeoisies dues en la ville de Dammartin, s. d. (fin du XVIe siècle).
Petit in-folio de 56 f., dos de vélin blanc.

2-CA-022-024 Trois copies sur papier de l'aveu et dénombrement du comté de Dammartin présenté au Roi par Henri, duc de Montmorency, 20 mars 1627.
3 vol. in-folio de 80, 64 et 63 f., toile grise.

2-CA-025 Aveu et dénombrement du comté de Dammartin par Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé, 20 mars 1697.
In-folio de 24 f., toile grise.

2-CA-026 Procès-verbal de la visite du comté de Dammartin, 1745.
In-folio de 95 f., toile grise.

2-CA-027 « Etat de la consistance des droits honorifiques et utiles dépendant du comté de Dammartin appartenant à S. A. S. Monseigneur le prince de Condé », 1770.
In-folio de 36 f., toile grise.

2-CA-028 « Etat des fiefs mouvant du comté de Dammartin, avec les notes et observations sur le service féodal qui en a été fait jusqu'en l'année 1770 ».
In-folio de 24 f., toile grise.

2-CA-029 Registre d'ensaisinements de contrats, 1771-1775.
In-folio de 131 f. écrits, toile grise.

2-CA-030 Registre des actes relatifs à la régie des domaines de Dammartin, 1771-1790.
In-folio de 31 f. écrits, le reste du volume en blanc, ancienne reliure en veau, dos orné.

2-CA-031 Registre des ordres pour les ventes des bois, 1771-1789.
In-folio de 21 f. écrits, le reste du volume en blanc, toile grise.

2-CA-032 Cartulaire des fiefs de Dammartin, rédigé en 1453 par

Bureau Triquot, garde du scel de la prévôté de Dammartin.

Petit in-folio de 185 f. écrits, toile grise.

• Les 6 premiers feuillets sont occupés par la table des fiefs.

Le septième porte cette mention :

L'an mil cccc L II,
De février le xv[e] jour,
Pour venir de pys en mieulx,
Fut mis en escript ce jour,
Pour vous dire et raconter
Tous les fiefz de la comté,
Arrière-fiefz et aultrement,
Au conte appartenant
De Dampmartin et à sa femme
A cause d'elle sans nul diffame.
Pour mieulx en savoir l'afaire
Bureau Triquot le fist faire
Affin de mieulx appercevoir
Ce que pouvoit valloir
Au demaine de la conté,
Pour mieulz à son maistre compter ;
Lui fist veoir tout clerement
Qui tenoit de lui et commant ;
Plus à plain peut apparoir
Par les dénombremens qu'il en voit,
Lesquelx escriptz sont l'un après l'aultre
Mot à mot sans faire faulte ;
Du jour, date, mencion est faicte,
Et du seel qui est es lectres.
Pour faire le commancement
D'avelz et dénombremens,
Icy commanceray escripre
Les adveulz d'Ermenonville.

F. 8. ***Ermenonville.***

Aveu de Philippe de Villiers, chevalier, seigneur de Lassy, au nom et à cause de Marguerite de Lorris, sa femme, fille de Jean de Lorris, dit Lancelot, chevalier, seigneur d'Ermenonville et de Montépilloy ; 6 novembre 1383.

• F. 14. ***Nanteuil-le-Haudouin*** (tonlieu de). Aveu de Philippe de Pacy (Passy-en-

Valois), seigneur de Nanteuil ; 1348, dimanche avant la Saint-Ernoul.
• F. 17. ***Versigny.*** Aveu de Guillaume le Moyne, s. d..
• F. 18 v°. ***Fresnes.*** Aveu de Denis de Lorris, seigneur de Valpendant et de Fresnes en partie, à cause de Jeanne la Poncine, sa femme, auparavant femme de feu Gautier de Juilly, chevalier.
• F. 23 v°. ***Le Mesnil-MadamcBance.*** Aveu de Florentin d'Illiers, chevalier, seigneur d'Illiers et du Mesnil-Madame-Rance (Le Mesnil-Amelot) ; 15 novembre 1443.
• F. 29 v°. Autre aveu (moins développé) de Florentin d'Illiers, 15 juin 1443.
• F. 31 v°. ***Longperrier.*** Aveu de Mahieu de Nanterre, conseiller au Parlement, 8 août 1445.
• F. 42 v°. ***Longperrier.*** Aveu de Philippe Malet, chevalier, seigneur de Balagny et de Juilly, à cause de Robine de Nantouillet, sa femme ; 14 janvier 1445 [1446].
• F. 52. ***Longperrier.*** Aveu de Louis de Longperrier, écuyer ; 23 novembre 1442.
• F. 53 v°. ***Thieux.*** Aveu de Philippe des Essars, chevalier ; 15 août 1367.
• F. 55 v°. Aveu d'Antoine des Essars, chevalier, maître d'hôtel du Roi, 5 février 1441 [1442].
• F. 57 v°. Fief de Pomponne à Thieux ; déclaration des cens et rentes dus au seigneur de Thieux.
• F. 71 v°. ***Nantouillet***. Aveu de Louis de Précy, chevalier, à cause de Catherine de Nantouillet, sa femme ; 3 mai 1447.
• F. 101 v°. ***Silly.*** Aveu de Louis de Pacy (Passy), seigneur de Nanteuil-le-Haudouin ; 20 novembre 1445.
• F. 109 v°. ***Mitry.*** Aveu de Jacques de la Fontaine, bourgeois de Paris ; 9 mars 1441 [1442].
• F. 111 v°. ***Montifaux à Eve.*** Aveu d'Oudin le Tavellier, demeurant à Chambourcy ; 23 novembre 1389.
• F. 113 v°. Aveu de Jean le Pelletier, marchand à Dammartin ; 9 mai 1450.
• F. 116. ***Eve et Iverny.*** Aveu de Guy de Jaigny, écuyer, à cause de Marguerite du Bois, sa femme ; 18 septembre 1389.
• F. 118. ***La Barre près Rouvres.*** Aveu de Guillaume le Breton, écuyer ; 6 juin 1339.
• F. 119. ***Eve.*** Aveu de Perronnelle Escuacol. ; 1351, dimanche avant la Saint-Laurent.
• F. 120. ***Othis***. Aveu de Regnaudin le Normlant, écuyer, à cause de Jeanne du Brueil, sa femme ; 12 janvier 1441 [1442].
• F. 121. Fief de ***Montchevrel à Iverny.*** Aveu de Jean Dol, écuyer, huissier

d'armes du Roi ; 15 septembre 1389.

• F. 122 v°. ***Vineuil.*** Aveu de Marie la Bouteillère de Senlis ; 4 juin 1376.

• F. 123 v°. ***Moussy-le-Vieux.*** Aveu de Guillaume le Bouteiller, 1er juillet 1368.

• F. 124 v°. Fief à ***Moussy-le-Vieux.*** Aveu de Pierre de Signeel, écuyer ; 10 septembre 1389.

• F. 125. ***Villeneuve.*** Aveu de Hugues le Grant, avocat au Châtelel ; 3 janvier 1395 [1396].

• F. 126. ***La Tournelle à Villeneuve***. Aveu de Jean de la Tournelle, chevalier, seigneur de la Grange-Nivelon, 13 novembre 1417.

• F. 127. Fief à ***Villeneuve.*** Aveu de Simon Loré, clerc demeurant à Paris, 12 juillet 1403.

• F. 128. *Cuisy.* Aveu de Pierre de Signy, écuyer, seigneur de Guisy ; 9 août 1403.

• F. 130. Fief à ***Thieux*** et ***Rouvres***. Aveu de Pierre des Essars, chevalier, 25 juin 1404.

• F. 131. Fief de ***Longperrier à Gonesse.*** Aveu d'Agnès de Signy, veuve de Jean de Chatou, bailli de Meaux.

• F. 132 v°. Fief à ***Mitry***. Aveu d'Adam Boulengier, 3 juillet 1398.

• F. 133 v° : Fief à ***Mitry***. Aveu de Perrinet Malaisié, 31 mars 1326 [1327].

• F. 134. Fief à ***Mitry***. Aveu de Regnaudin le Damoisel, 6 avril 1345.

• F. 134 v°. Fief à ***Mitry***. Aveu d'Arnoul Boucher, conseiller du Roi, 8 octobre 1403.

• F. 135 v°. Fief à ***Mitry.*** Aveu de Dreux Porcher, clerc et secrétaire du Roi, 16 janvier 1398 [1399].

• F. 136 v°. Fief à ***Mitry.*** Aveu de Vincent de Challo, écuyer, 20 septembre 1366.

• F. 137 v°. Fief à ***Mitry***. Aveu d'Ysabel, veuve de Jaquet Thiboust, 7 août 1399.

• F. 138 v°. Fief à ***Mitry.*** Aveu de Gilles des Jardins, écuyer ; 19 septembre 1398.

• F. 139 v°. ***Bois-le-Vicomte.*** Aveu de Henry de Guy, écuyer ; 18 avril 1357.

• F. 140 v°. ***Montgé.*** Aveu de Jean de Trie, chevalier, seigneur de Tanville et de Boissy, s. d.

• F. 142 v°. Fiefs à ***Montgé.*** Aveu de Jeanne de Jaussegny, veuve de Pierre Roze, veille de Pâques 1363. Aveu de Marguerite de Jaussegny, septembre 1346.

Aveu de Jean de Jaussegny l'aîné, dit Huré, septembre 1346.

Aveu de Huguenin de Jaussegny, septembre 1346.

• F. 145, ***Montgé.*** Aveu de Hugues de Jaussegny, 24 juin 1342.

Aveu de Marguerite de Jaussegny, juin 1342.

• F. 146 v°. Fiefs à ***Juilly***. Aveu d'Eustache de Juilly, s. d..

Aveu de Laurent Morel, janvier 1327 [1328].

Autre aveu de Laurent Morel, juin 1342.

Aveu d'Isabeau d'Orcheux, 1348, mercredi après l'Ascension.

Aveu de Jean le Charon, juin 1342.

Aveu d'Asseline, veuve de Gilles Richiel, 10 janvier 1389 [1390].

• F. 150. *Montgé.* Aveu de Perrette de Tarenne, 9 décembre 1367.

Aveu d'Adam de Dammartin, bailli de Gotentin, décembre 1346.

• F. 151. ***Montgé et Vinantes***. Aveu de Jacques de Lièvreville, écuyer ; 24 juillet 1389.

Aveu de Jean de Lièvreville, à cause de Perronelle, sa femme, 22 décembre 1366.

• F. 152. ***Juilly***. Aveu de Regnault de Nantouillet, 25 juillet 1392.

• F. 153. ***Vinantes***. Aveu de Grappin de Fayel, chevalier ; 8 décembre 1365.

• F. 153 v°. ***Poincy.*** Aveu de Colart de Poincy, s. d..

Aveu de Pierre de Poincy, janvier 1336 [1337].

Aveu de Guillaume de Congy, drapier demeurant au marché de Meaux ; 28 mars 1375. Aveu de Regnautl de Poincy, s. d..

• F. 156. Fief près de ***Dammartin***. Aveu de Ferry de Moiry à cause de Jeanne de Chailly, sa femme ; 16 janvier 1398 [1399].

• F. 157. Fief à ***Thieux.*** Aveu de Hue de la Fosse, écuyer ; et maison de Gautier de Malassis à Dammartin, que lui a baillée Gilet de Malassis, son beau-frère ; avril 1270.

• F. 157 v°. ***Brégy,*** fief de la Corneille. Aveu de Golart de Condé, procureur du Roi à Château-Thierry, à cause de Guillemette, sa femme ; 28 janvier 1398 [1399].

• F. 158 V. ***Brégy*** (fief à). Aveu de Colart d'Ormoy, écuyer ; 28 juin 1397.

• F. 159. ***Brégy*** (fiefs à). Aveu de Philippe d'Ivors, écuyer ; s. d..

Aveu de Philippot de Brégy, écuyer ; 15 mai 1339.

Aveu de Jean de la Place, s. d..

Aveu de Philippol d'Ivors, écuyer ; 28 mai 1339.

Aveu de Philippe de Brégy, s. d..

Aveu de Jean du Moulin, de Goussainviïïe, s. d..

Aveu de Jean de Saint-Gobert, écuyer (fief du bois de Maulny) ; 1336, mardi devant la Saint-Glément.

Aveu de Baudon de la Fontaine, écuyer, à cause de sa femme, Jeanne d'Ormoy, fille de feu Golart d'Ormoy ; 8 février 1450 [1451].

• P. 161 v°. ***Mory.*** Aveu de Mlle de Meudon, veuve de Guillaume de Meudon, pour quatre arrière-fiefs, dont l'un est la maison qui fut à Laurent le Mire, le second

Adam de Messy, le troisième la grange Jacques Esveillart, le quatrième la grange d'Alips, veuve de Mannessier le Mire ; 1327, le lundi jour de Sainte-Croix.

• F. 162 v°. ***Brégy,*** fief de la Corneille. Aveu de Jean des Portes, laboureur ; 27 décembre 1450.

• F. 103. Forêt de ***Chantilly*** ; fief de cent arpents de bois entre Coye et Chantilly. Aveu de Guillaume de Mengnelers, écuyer, 4 février 1343 [1344], (procuration donnée à Montdidier par Guillaume le 24 octobre 1343).

• F. 165 v°. ***Boran***. Aveu de Louis de Melun, écuyer; 1333, mercredi après Quasimodo.

• F. 167 v°. ***Boran***. Aveu de Jeanne de Villers, veuve de Pierre de Précy, chevalier ; 24 décembre 1367.

• F. 168 v°. ***Orville.*** Aveu de Gui d'Orvillc, janvier 1244 [1245].

Aveu de la demoiselle d'Orville, s. d..

• F. 169. ***Thieux*** (moulin de). Aveu de Jean Hazart, bourgeois de Paris ; 8 avril 1387.

• F. 169 v°. ***Saint-Mesmes.*** Aveu de Jean de Villebéon, écuyer, seigneur de Treillon (Treslon) et de Faverolles, à cause de Jeanne de Pommolain, sa femme, fille de feu Guillaume, chevalier, seigneur du Thueil (Theil)'; 31 août 1399. Arrière-fiefs à Charny, à Saint-Mesmes, à Vinantes.

• F. 171 v°. ***Dammartin***, fief de Tempot. Aveu de Nicolas Braque, chevalier, seigneur de Sainl-Maurice-sur-Aveyron et de Boissy ; 24 juillet 1388.

• F. 172. Autre fief. Aveu de Jacques Touzet, écuyer, seigneur de la Roy-du-Bois en la ville de Longperrier ; 6 août 1374.

• F. 173. Autre fief. Aveu de Jean Maillart, bachelier en lois; 16 juillet 1398.

Aveu de Jean Maillart pour un autre fief à Dammartin, 16 juillet 1399.

• F. 174. Autres fiefs à ***Dammartin***. Aveu de Geffrin Blomme, boucher, 20 juin 1393.

Aveu de Gautier de Malassis, 17 juin 1339.

Aveu de Jean Mallacieux, 7 juin 1339.

Aveu d'Oudin le Boucher, 1346, mardi avant Noël.

Aveu de Guillaume de Nasement, mercredi devant la Purification 1326 [1327].

Aveu de Pierre le Cousturier, 9 octobre 1371.

• F. 178. ***Villeneuve*** (fief à). Aveu de Jaquet Touzet, fils de feu Pierre Touzet, jadis valet-de-chambre du Roi ; 17 décembre 1372.

• F. 179. « Ce sont les cens et rentes qui estoienl Robin Bichart, escuier, au temps qu'il vivoit ».

• « Ce sont les cens et renies de noble homme messire Philippe d'Aunay, chevalier et maistre d'ostel du Roy nostre sire, receus à ***Compans*** en ceste année 1375 ».
• F. 181. « Ce sont les cens de noble prince monsr le conte de Dampmartin adeens chacun an en la ville de ***Compans*** des cens qui furent Robin Bichart, escuier, par defaulte de homme, receus le jour de la Saint-Remy 1366... », etc.
• F. 183. ***Eve*** (fief à). Aveu de Simon Bonfeus, bourgeois de Dammartin, 1339, mercredi après la Saint-Barnabe.
• F. 183 v°. ***Epignolet*** (moulin d') près *d'**Epinay.*** Aveu de Jean de Serisy, bourgeois de Paris, 3 juin 1393.
• F. 184 v°. ***Compans*** (fief à). Aveu de Philippe d'Aunay, 6 décembre 1370.
• Bois de ***la Barre,*** près de ***Lagny-le-Sec***. Aveu de Jean de Roissy, panetier du Roi ; 12 juillet 1471 (adjonction au verso du f. 185).

2-CA-033 « Sentence, actes, obligations, soubmissions et procédures touchans et concernant l'assiette faite de cinquante livres de terre au parisis, à prix de terre, sur certaines terres, héritages, cens, rentes et revenus de la terre et seigneurie de Villeneufve-soubs-Dammartin appartenant à Guillaume de la Tournelle, fils de feu messire Jehan, en solvation et payement à Michel de Caours, bourgeois de Paris, et Jehanne, sa femme, ausquelz ladite somme estoit deue par ledit de la Tournelle », février 1363 [1364].
Rôle en dix-huit feuilles de parchemin décousues et reliées en un vol. grand in-folio, toile grise.

2-CA-034 Copie sur papier, 73 f., toile grise.

2-CA-035 Registre des cens, rentes et autres redevances dus au comte de Dammartin à Villeneuve, s. d. (fin du XIVe siècle).
Petit in-folio de 30 f., toile grise.

2-CA-036 Déclaration de la terre et seigneurie de Villeneuve, consistant en deux fief», l'un mouvant de Chantilly, l'autre de Dammartin, appartenant à Perronelle de La Rivière, dame de Trie, de Fresnes et de Villeneuve, femme de Guy de La Roche, seigneur de Berneville, chambellan du Roi, et vente à Jean de Pleury, notaire et secrétaire du Roi, en échange de 200 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle que Jean avait droit de prendre sur les biens de feu Guy de Laval, seigneur d'Attichy, « qui,

paravant qu'il feust chevalier, estoit nommé frère Jean de Laval, et duquel led. messiré Guy (de La Roche) est héritier par bénéfice d'inventaire », 23 mars 1410 [1411].

• Déclaration du fief de Chavercy à Villeneuve, échu à Isabelle de Billy, femme de Hervy Hardy, écuyer, et à sa sœur Clémence par le décès de Jeanne de Juilly, dame de Chavercy, ledit fief « tenu en fief de Golart, fils de feu Mathieu de Villemeroil dit Pourpense, escuyer, à cause d'un fief qu'il a à Tramblay tenu et mouvant de Chantilly » ; et vente de ces biens par Hervy Hardy et sa femme à Jean de Pleury, seigneur de Villeneuve, en échange de 16 écus d'or de rente appartenant à Jean sur les biens de feu Guillaume l'Ermite à Vauxbuin, 20 mai 1425.

Petit in-folio de 29 f., toile grise.

• F. 1 à 16, consistance du fief mouvant de Chantilly, terminée par la liste des arrière-fiefs :

1°, « le fief que souloit tenir messire Robert de Billy, seigneur de Billy-sur-Ourcq » ;

2°, « le fief que souloit tenir messire Jehan de Chastillon, qui est en quarante-cinq arpens de boys appeliez les boys d'Allemaignp... » ;

3°, « le fief que madame Jehanne de Pacy, femme de messire Jehan de Charny, tenoit à Thieux... » ;

4°, « le fief que tenoit Jaquet de Bernonville » ;

5°, « le fief que tenoit Jaquet le Flameng, qui fut à la Truye... » ;

6°, « le fief de la dame de Longperrier » ;

7°, « le fief feu maistre Jehan de Fourcy » ;

8°, « le fief qui fut Pierre Hazart » ;

9°, « le fief que tenoit sire Jehan Maillart » ;

10°, « le fief Jehan de Bruyères, escuier » ;

11°, « le fief que tenoit Jehan Lore ».

• F. 16 à 20, consistance du fief mouvant du comte de Dammartin (environ trente-cinq arpents de terre en plusieurs pièces).

• F. 21 à 29, consistance du fief de Chavercy.

2-CA-037 Déclaration de la terre et seigneurie de Villeneuve par Jean de Fleury, s. d. (vers 1426).

Petit in-folio de 56 f., toile grise.

2-CA-038 Aveu et dénombrement du fief de Villeneuve relevant de Chantilly,

présenté à Pierre d'Orgemont par Gilles de Fleury, avocat au Châtelet de Paris, 4 août 1446.

Petit in-folio de 38 f., toile grise.

• « Et premièrement une place où souloit estre le maistre manoir dud. fief de Chantilly, lequel est tout désolé et souloit estre baillé à rente à xxvm s. p. par an, et est de présent ung jardin qui est revenu en ma main, assis devant mon hostel qui fut de Chavercy ».

Arrière-fiefs :

1° « Le fief que souloit tenir messire Colart de Billy, chevalier, seigneur de Billy-sur-Ourcq... ; ledit fief a appartenu à feu Hervy Hardy à cause de sa femme, fille dudit Golart, et de présent appartient à Robin Agnes, maire et garde de ma justice de Villeneuve ».

2° « Le fief que anciennement souloit tenir messire Jehan de Chastillon, et qui depuis a appartenu à madame de Chavercy, et depuis à Katherine de Fresnes, et encore depuis à Jehannette la Chouarde, fille de feu Jehan Chouart et de ladite feue Katherine de Fresnes, et contient ledit fief XLV arpens de bois appelez les bois d'Almaigne... ».

3° « Le fief que madame Jehanne de Pacy, femme de messire Jehan de Charny, tenoit en son vivant, et depuis ce pour partie a appartenu à maistre Jehan de la Granche ».

4° « Le fief que tenoit Jaques de Barnonville, qui depuis a appartenu à Pasquecte la Taboureuse ».

5° « Le fief que tenoit Jaques le Flament, qui fut à Jehan la Truye, et de présent appartient à mons[r] le conte de Dampmartin ».

6° « Tout le fief que souloit tenir feu maistre Jehan de Fourcy, et qui depuis a appartenu à messire Jehan de la Tournelle, chevalier, et depuis à Guillaume Maillart, héritier dud. de la Tournelle, et depuis encore à la fille dud. Guillaume, el de présent appartient à la fille d'icelle fille, pour laquelle Jehan de Montigny, son tuteur, est en ma souffrance... ».

7° « Le fief que souloit tenir feu sire Jehan Maillart, et que de présent tient sa fille, vefve de feu maistre Jehan de la Porte, en son vivant examinateur ou Chastellet de Paris ».

8° « Le fief que tenoit anciennement feu Jehan de Bruyères, et depuis appartinst à Guillot Delot... », etc..

2-CA-039 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Villeneuve-sous-

Dammartin par Jean-Baptiste Petit, chevalier, seigneur de Villeneuve, et son frère Michel, prêtre, conseiller d'Etat ordinaire, 19 avril 1731.
Petit in-folio de 64 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.
• La terre de Villeneuve avait été vendue, le 16 mars 1648, par le duc de Tresmes à François Petit et a Madeleine de Louvencourt, sa femme ; elle relevait tout entière de Dammartin par décision du prince de Condé du 10 février 1661 ; les arrière-fiefs avaient été successivement achetés et réunis à la seigneurie ; le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse « sur toute l'étendue du village et terroir de Villeneuve, même sur la ferme de Stains conformément à la transaction passée entre Mre Emond de Prie, comte de Dammartin, se faisant et portant fort de dame Avoye de Chabannes, son épouze, comtesse dud. Dammartin, et Mre Geoffroy de La Croix, seigneur dud. Villeneuve, le dernier novembre mil cinq cent huit, ensemble sur la ferme et dépendances de l'abbaye royale de Saint-Remy lez Villers-Cotterêts, et sur les terres des Clercs de St Germain de l'Auxerrois... ».

2-CA-040 Terrier de la terre et seigneurie de Saint-Mard, appartenant à Denis Charpentier, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, 1636 (copie de 1762),
In-folio de 100 f., toile grise.

2-CA-041 Clef du plan de la seigneurie de Saint-Mard, divisé en dix cartes particulières, 1771.
In-folio de 77 f., couverture originelle en vélin blanc.

2-CA-042 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Saint-Mard, fiefs des Tournelles et des Fossés, censives acquises du chapitre de Dammartin, et autres fiefs joints à ladite terre, présenté au prince de Condé par François Raimond, marquis de Montmort, gouverneur de Givet et Charlemont, lieutenant-général des armées, ancien major des Gardes du Roi, grand'croix de Saint-Louis, demeurant ordinairement à Paris en son hôtel, rue Saint-Dominique ; 27 juin 1773.
Petit in-folio de 124 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.
• II avait acquis Saint-Mard le 7 juillet 1740 de Toussaint Raimond, écuyer, son oncle, lequel l'avait acquis le 15 janvier 1716 de Mr Etienne Coynard, conseiller au Parlement, et de ses frères et sœurs.

Rappel que la terre et seigneurie de Saint-Mard avait été acquise par Jean Vivien, maître des Comptes, le 22 novembre 1519, de Philippe de Boulainviller et de sa tante Avoye de Chabannes, comte et comtesse de Dammartin.

2-CA-043 Procès-verbal de bornage des terroirs de Vinantes, Saint-Mard, Juilly et Nantouillet, 1767.
In-folio de 28 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-CA-044 Procès-verbal de bornage entre Montgé, Vinantes, Cuisy et Le Plessis, 1733.
In-folio de 27 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-CA-045 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Thieux, présenté au prince de Condé par Louis-Henry, marquis de Rostaing, baron de Brou, fils aîné et principal héritier de Charles, marquis de Rostaing, comte de Bury, baron de Brou-au-Perche, etc., etc., 12 décembre 1672.
Complément de l'aveu, 24 janvier 1673.
In-folio de 92 et 8 f. de parchemin, reliure mod. en vélin blanc.
• Arrière-fiefs. Le fief de Coigny, assis dans Dammartin au-dessus de la rue du Gué, dépendant de la terre et seigneurie de Thieux, dont le principal manoir consiste en une grosse motte appelée Cabot, sise audit lieu, de 50 pieds de haut et de 30 toises de tour, avec des terres et des prés.
• Le fief de Mauregard, consistant en un moulin à vent avec la garenne de Mauregard joignant ledit moulin, appartenant à la succession de M. Amelot, président en la cour des Aides.
• Le fief, terre et maison seigneuriale de Piscop dit Châleauvert, situé dans la vallée de Montmorency, appartenant à M. de Braque.
• Le fief d'Epiais.

2-CA-046 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Thieux par Jean-Jacques Michau de Montaran, conseiller au Grand Conseil, demeurant à Paris, rue des Francs-Bourgeois, qui l'a acquise, le 12 mai 1719, de Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, et de Marie-Anne-Romaine de Beaumanoir, sa femme ; 24 juillet 1728.
In-folio de 63 f. de parchemin, reliure mod. en vélin blanc.
• Le fief de Mauregard appartient à Eustache-Prançois Le Cousturier,

conseiller au Grand Conseil ; celui de Piscop dit Châteauvert aux héritiers du s[r] de La Grange du Coulombier.

2-CA-047 Aveu et dénombremenl de la terre et seigneurie de Vineuil par Henry d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Moussy-le-Vieux, seigneur de Moussy-le-Neuf et de Vineuil, tant pour lui que pour sa sœur Jeanne-Catherine-Henriette, héritiers de Marie Le Bouteiller de Senlis, leur mère, au jour de son décès épouse de Henry-Auguste d'Orléans, marquis de Rothelin, baron de Varembecq, seigneur baron de Bézu-Saint-Eloi, leur père ; 26 avril 1679.

In-folio de 38 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

• Arrière-fiefs : d'Aubert Beauclerc, appartenant à M. de Nantouillet.

• Fief de la Vervette à Fresnes, appartenant à Pierre Forget, seigneur dudit Fresnes.

• Fief de Bonneuil à Vinantes, « appartenant au sieur Bernard Johanne (de Jouannea) dit du Parcq, à présent au s[r] de Mézières, son héritier ».

• Fief de Lièvreville à Vinantes, « appartenant à François Papillon à cause de Claude Navarre, sa femme, aux hoirs Mouton et sa femme ».

• Fief des Hallots à Vineuil, « qui anciennement fut appelé le fief Jean Hazard, et depuis Ambroise de Hallot à cause de Jeanne Hazard, sa femme, depuis à Mre Pierre de Hallot, son fils, puis après à deffunct Claude Bourderel, en son vivant sépareur d'or et d'argent et bourgeois de Paris, cy devant à dame Louise Bourderel, sa fille, et de présent à ses hoirs » ; parmi les censitaires du fief, à citer : Catherine Thibault, veuve d'Hardouin de La Coppelle, avocat au Parlement ; Jacques de Leffé, sieur de La Branche au pays de Poitou, et Marthe de Premières, sa femme ; Jacqueline Bourderel, veuve de Pierre Carré, trésorier des bâtiments du Roi ; Claire de Billon, veuve de Louis Huault, seigneur de Montmagny ; Pierre Seguin, grenetier du magasin à sel de Château-Thierry.

Arrière-fiefs tenus du fief des Hallots : un fief à Thieux qui fut à Antoine des Essars et à présent à Tristan de Rostaing, seigneur de Thieux; un fief à Gompans qui fut à Jacques de Chambellan, conseiller au Parlement, et à présent à Claude Hennequin, maître des Requêtes.

• Fief des Hazards à Vineuil, « qui fut anciennement à Nicolas Popillon, et de présent à MR Charles de Paveru, premier président en la cour de parlement de Rouen, ou ses héritiers ».

Les terres du domaine du fief sont divisées en plusieurs paragraphes dont

voici quelques-uns : « Autres terres acquises par deffuncte damlle Claire de Billon dite de Montmagny, appartenant à présent au sr de Frinville...
Autres terres acquises par led. sieur premier président...
Déclaration des terres qui ont appartenu à Mre Antoine Vigneron, et depuis à damoiselle Catherine Bernier, dite de Tamoy, et de présent aux hoirs Monsieur le président de Ris, vivant seigneur de Messy... ».
Partie du fief des Hazards appartenant au marquis de Rothelin, seigneur de Thieux.
• Fief de Breban à Vineuil, appartenant à Jean Bordier, receveur des tailles en l'élection de Paris ; parmi les censitaires, M. de Frinville, premier président à Rouen.
• Fief de La Bretonnière au terroir de Vinantes, appartenant à noble homme Nicolas Colbert.
• En annexe, sur deux feuillets de papier, « blasme signifié le 29 décembre 1683 contre l'aveu et dénombrement fourny par le seigneur de Vineuil le 26 avril 1679 ».

2-CA-048 Copie ou projet de l'aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Vineuil, sis en la paroisse de Saint-Mesmes, et du fief des Hazards y réuni, présenté au duc de Bourbon par les Prêtres de l'Oratoire de Paris, qui avaient acquis le fief des Hazards, le 6 août 1703, d'Anne-Jean de Faucon de Ris, et le fief de Vineuil, le 12 août 1718, du marquis et de l'abbé de Rothelin ; s. d. (vers 1720).
In-folio de 147 f., toile grise.
• Arrière-fiefs. Le fief d'Aubert Beauclerc appartient à M. de Barbançon, seigneur de Nantouillet.
• Le fief de Breban, « qui jadis fut à Ferry de Morry », appartient à la famille Hébert.
• Le fief des Hallots appartient à Charles Payen.
• « Autre fief sis à Vineuil et aux environs dit fiefs communs, dont ladite seigneurie de Vineuil a été servie le 19 juin 1597, sous le nom de fief Thibault de la Grange, par Charles Huault de Montmagny et autres, tous héritiers de Claire de Bullion, leur mère, laquelle étoit au lieu de Jean de Bullion et de Catherine Lescuyer, ses père et mère, au lieu de Denis du Moulin, patriarche d'Antioche, évesque de Paris, et de Pierre du Moulin, lesquels étoient au lieu de R. P. en Dieu l'archevêque de Toulouze et de Jean du Moulin, son frère, au lieu d'Espinay de la Grange, qui étoit au lieu de Thibault de la Grange ».

• « Autre fief dit des Hazards, scis à Nantouillet, apartenant au s[r] Jacques Michau de Montaran au lieu de Louis-Auguste d'Albert, duc de Chaunes, à cause de Beaumanoir son épouse, qui étoit au lieu du marquis de Laverdin son père, qui étoit au lieu du s[r] Rostain, ledit Rostain au lieu de Martinet, au lieu de Luyne, et de Luine au lieu de Jean Hazard ».

• « Autre fief dit de La Bretonnière scis à Vinantes, possédé par les pères du couvent de l'hôpital des convalescents de la Charité de Paris, au lieu de Golbart, qui étoit au lieu de Leff'et, qui étoit au lieu d'Adam Doujan, qui étoit au lieu de Guillaume Delisle ».

• « Autre fief dit de Bonneuil scis paroisse de Vinantes, possédé par l'Hôtel-Dieu de Paris au lieu de Bernard Johanne, qui étoit au lieu de Danet, lequel étoit au lieu de Raguier, lequel étoit au lieu d'Antoinette de Montmirail, qui étoit au lieu de Jean de Bonneuil ».

• « Autre fief dit de Lièvreville, scilué à Vinantes, apartenant à François Toffu, Pierre et Paul Toffu, Marie-Magdeleine Toffu, Jacques-Claude Bétizy, et Charles Pingard de Nerval, au lieu des Navarres et des Lapillons ».

• « Autre fief dit de la Vernette, paroisse de Fresne, apartenant aujourd'huy au sieur Henry-François Daguesseau, conseiller d'Etat, au lieu de Monsieur[r] Daguesseau, chancelier, son père, au lieu de M. Philippe Mancini, duc de Nevers, au lieu de sieur Guénégault, lequel étoit au lieu de M. François Bauvilliers à cause de sa femme, laquelle étoit au lieu de la dame Forget, sa mère, qui étoit au lieu de Le Viste, lequel étoit au lieu de Jean Treschebourg ».

• « Autre fief dit de Jean Verdelay au terroir de Versorier, qui depuis longues années n'a été servi et qu'on dit appartenir aux Chartreux de Paris ».

• « Terres sujettes au droit de champart de onze gerbes l'une, compté avant la dîme, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Paris, à l'hôpital du Saint-Esprit de Paris, à l'église de Saint-Mesmes, au seigneur de Nantouillet, aux seigneurs de Massy, aux héritiers du sieur de Harlay, à M[re] Charles-Paul Payen, seigneur de Roulle-Garenne et Bonnebas et du fief de& Hazards sis à Vineuil en France, à M[re] Antoine-Charles Le Boulanger, conseiller honoraire en la cour de Parlement de Paris, à damoiselle Marie Boucheron à cause de la petite ferme de la Fontaine, à Anne-Jeanne Hébert, à Mr Claude-Hiacinte-François de Marin, chevalier de Moncan, ancien capitaine aux Gardes françaises, demeurant en la ville de Meaux », etc., etc..

2-CA-049 **Nantouillet.** Recueil d'aveux du XVe et du XVIe siècle, copie faite en 1761.
In-folio de 105 f., toile grise.

• F. 1. Aveu et dénombrement présenté à Antoine de Chabannes par Louis de Précy, seigneur de, Nantouillet en partie à cause de Catherine de Nantouillet, sa femme, ? mai 1447.
• F. 45, arrière-fiefs. Un fief à Nantouillet tenu par M. de Beaujeu, duquel sont tenus en fief et en arrière-fief, « à cause dud. hostel de Haze de Chambly », un fief à Montgé appartenant au comte de Dammartin, un fief à Vineuil qui fut au Breton d'Aunay et qui appartient à Guillaume Le Bouteiller, etc.. Un fief à Vinantes qui fut à maistre Guillaume Robugoys et qui appartient à ses enfants mineurs. Un autre fief à Vinantes qui fut à Pierre de Bonnay et qui est à présent en la main du seigneur de Nantouillet. Un fief à Ver qui appartient à maître Pierre Le Fèvre. Le fief du moulin de Vinantes, qui fut à Pierre de Thierselme. Le fief du Moncel au terroir de Thieux, qui fut à Jean de Mitry et qui appartient à Parceval de Compans à cause de sa femme. Un fief à Vineuil tenu par Guillaume Le Bouteiller. Un fief à Nantouillet qui fut à Jean Bertrand. Un fief à Othis qui fut jadis à messire Regnault de Pomponne.
• F. 52 v°. Aveu du fief du Moncel en la paroisse de Thieux, présenté par Philippe des Essars, seigneur de Thieux, à Charles de Melun, seigneur de Nantouillet, 3 septembre 1457. Autre aveu de Philippe des Essars, 10 décembre 1458.
• F. 63. Aveu d'un fief à Silly-en-Mulcien mouvant de Marchentpret, baillé par Jean Le Coq, marchand et bourgeois de Paris, à Charles de Melun, seigneur de Nantouillet et de Marchemoret, ledit fief consistant en douze arpents et treize perches de terre « qui m'appartiennent par don que m'en fist jà piéçà feu sire Michel de Laillier, mon oncle, en son vivant conseiller maistre des Comptes du Roy, desquels douze arpents treize perches de terre, en l'an 1428, je fis et payay les droitz et debvoirs en quoy je estois lors tenu à cause de ce, à messire Jehan de Courcelles, pour lors seigneur par indivis de Nanthoillet, et à madame Catherine de Nanthoillet, dame d'Englesqueville » ; 11 novembre 1456.
• F. 64 v°. Aveu du même fief baillé par Antoinette Le Boucher, veuve de François de Médula, conseiller au Parlement de Paris et seigneur de Saint-Etienne en Dauphiné, au cardinal Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, 28 septembre 1529.
• F. 65 v°. Fief de Chavercy à Ver ; aveux et dénombrements baillés par Jeanne de Sens, veuve de Pierre Lorfèvre, dame de Montreuil lez le Bois de Vincennes, à Jean de Courcelles, seigneur de Saint-Liébault, et à Catherine de Nantouillet, dame d'Englesqueville, à cause de leur terre et seigneurie de Nantouillet, 16 janvier 1427 [1428] ; par Pierre Lorfèvre, seigneur d'Ermenonville en Sautois et

de Ver, à Louis, seigneur de Prêcy et de Nantouillet, 24 octobre 1447 ; par Pierre Lorfèvre, seigneur d'Ermenonville en Sautois et de Ver, à Charles de Melun, seigneur de Nantouillet, 25 février 1457 [1458].

• Fief de dix-huit arpents de terre et pré au terroir de Vinantes ; aveux rendus par Jean Bertin l'aîné à Regnault de Nantouillet le 8 février 1398 [1399], et au même Regnault par Pierre de Bonneuil, écuyer, à qui Perronelle, veuve de Jean Bertin, a vendu le fief, 25 février 1407 [1408].

• F. 75 V. Fief de Lièvreville à Vinantes ; aveux rendus à Regnault de Nantouillet par Pierre de Rueil, avocat en Parlement, 18 juillet 1409 ; à Louis de Précy par Jean Bataille, bourgeois de Paris, héritier de Marguerite Bataille, veuve de Germain Roubigois, sa mère, 23 juillet 1449.

• F. 78 v°. Fief à Vinantes qui fut à Pierre de Bonnay ; aveu rendu par Antoine de Chabannes à Charles de Melun, 15 octobre 1455.

• Fief à Vinantes et Montgé ; aveux rendus à Charles de Melun par Bourson Lenfant, héritier de Jeanne d'Epernon, sa mère, héritière de Germain Rubigois, 19 janvier 1455 [1456] ; à Antoine de Melun par Simon Finet, marchand teinturier de draps, bourgeois de Paris, tant pour lui à cause d'Isabeau Paquette, sa femme, et comme ayant le droit de Guibert Le Fourbeur et de défunts Jean Bataille et Bosson Lenfant, qu'au nom de Henry Le Fourbeur et de Pierre de Milly, écuyer, comme ayant la garde noble de Henry de Milly, son fils, tous héritiers de Jeanne d'Epernon, héritière elle-même de Germain Robigois ; 25 novembre 1476 ; à Antoine de Melun par Thomas Finet, marchand teinturier et bourgeois de Paris, fils et héritier de Simon Pinet et d'Isabeau Pynette, 7 novembre 1484.

• F. 86 v°. Fief de la Bretonnière à Vinantes ; aveu présenté à Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, par Jean Première, écuyer, seigneur de la Bretonnière, 5 mars 1537 [1538].

• F. 87 v°. Fief au Plessis-l'Evêque près Thieux : foi et hommage par Jean Le Prévost, notaire et secrétaire du Roi, 23 juin 1488 ; sa fille Charlotte, veuve d'Antoine Gontier, avocat en Parlement, donne le fief à son fils Jean Gontier, chanoine de Paris, 24 mai 1527 ; foi et hommage par Jean Gontier, 13 juillet 1533.

• F. 89. Fief de vingt arpents de bois au terroir de Saint-Mard, lieudit le Beau Chêne ; foi et hommage par Claude des Essars, seigneur de Thieux, 14 novembre 1544.

• F. 89 v°. Fief du moulin de Vinantes ; aveu et dénombrement par Louis Gilbert, marchand teinturier de draps de laine à Paris, et Marie

Finet, sa femme, fille de feu Thomas Finet, 6 octobre 1529.
• F. 92, aveu d'une pièce de terre par Guillaume Chevalier, receveur de Noyon, 12 février 1537 [1538],
• F. 93. Fief de Chavercy à Ver. Aveu par François Olivier, chancelier de France, seigneur de Lieuville et de Montlhéry, possesseur du fief à cause d'Antoine de Gerisay, sa femme, fille et héritière de Nicolas de Cerisay, baron du Hommet et de la Rivière et sieur de Ver, et par partage fait entre elle et son frère René, 27 août 1550.
• F. 94. Etat des fiefs tenus d'Antoine du Prat, chancelier de France, à cause de son château de Nantouillet (copie faite en 1587 à la requête d'Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet et de Précy).

2-CA-050 Clef du plan de la seigneurie de Nantouillet, 1770.
In-folio de 61 f., vélin blanc.

2-CA-051 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Nantouillet, présenté au prince de Condé par Etienne-Charles-Félix Lallemant de Nantouillet, comte de Marly-la-Ville et Puiseux-en-France, seigneur de Nantouillet, Juilly et autres lieux, 28 juillet 1777.
In-folio de 200 f. de parchemin, reliure originelle en vélin vert.
En annexe, deux plans du bornage entre les seigneuries de Nantouillet et de Vineuil, entre les seigneuries de Nantouillet et de Thieux (1761).
• M. Lallemant avait acquis Nantouillet, le 12 août 1753, de Louis-Antoine du Prat, marquis de Barbançon.
• Arrière-fiefs.
Fief de Chavercy à Ver-de-Galie, appartenant à l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont à Paris.
Fief des Essarts au Plessis-l'Evêque, appartenant à Hilaire Rouillé, marquis du Coudray, maréchal de camp, seigneur du Plessis-aux-Bois.
Les autres fîefs n'ont pas encore été servis.
• Noms relevés parmi les censitaires : Jeanne de Corbie, veuve de Jean-Baptiste du Vergier, garde du corps du Roi, et Geneviève du Gat, demeurant à Senlis ; Gilles-François Bruslé, docteur en médecine demeurant à Senlis, et Nicolas Bruslé, conseiller au bailliage et siège présidial de Senlis ; Jean Débonnaire, curé de Saint-Rieul de Senlis ; Jean-Baptiste Macé de Brézé, clerc tonsuré du diocèse de Meaux, demeurant en la maison de la congrégation de l'Oratoire à Anguien (Montmorency) ; Charles Brûlot de

la Feuille, trompette des gardes du corps du Roi ; Charles-Alexandre Foulon, procureur au bailliage et siège présidial de Senlis, et Joachim-Prançois Goste de Briançon, substitut du procureur-général de la Cour des Aides en l'élection de Chinon ; Pierre-Louis Fredin, maire perpétuel de Pontoise ; Simon Valleron de la Granche, notaire royal à Meaux ; Martin Duvivier, curé de Plailly ; Nicolas-Louis Le Boullanger, conseiller à la Chambre des Comptes, et Marie-Agnès Le Boullanger, veuve de Philippe Charpentier de Velzier, conseiller en ladite Chambre ; Pierre Clerin, grenetier du grenier à sel de Crépy-en-Valois ; Jean-Alexis Le Lurez, avocat au Parlement ; Charles Robert de Feuquières, seigneur de Soret en la paroisse de Boissy-le-Sec près Verneuil au Perche ; Roland-Alexandre Saget, lieutenant particulier au bailliage de Meaux, et Jean-Joseph Boquet de Chantrenne, avocat au Conseil ; Mr Le Maître, marquis de Perrières ; Nicolas Prévost, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons, demeurant à Chèvreville, et Marie-Geneviève-Victoire de Sacy, sa femme ; Denis Navarre de Longuejoue, capitaine de cavalerie, demeurant à Meaux ; Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montaran, maître des Requêtes, seigneur de Thieux ; Marie-Jeanne de Pallart, veuve de Jean Chenat, président de la Cour des Monnaies ; Anne-Madeleine L'Eschassier, veuve de Jacques-Louis-Sébastien Héricart de Thury, conseiller en la Cour des Aides, demeurant au château de Thury, et Jacques-Etienne-Joseph-Lambert Deschamps-Morel, auditeur en la Chambre des Comptes ; Charles Boquet de Tillière, avocat au Parlement et es Conseils du Roi ; Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph, marquis de Laval-Montmorency, seigneur de Saint-Mesmes.

2-CA-052 Enquête faite par deux examinateurs du Châtelet de Paris dans un procès pendant entre la comtesse de Dammartin (Françoise d'Anjou, veuve de Philippe de Boulainviller, remariée à Jean de Rambures) et Charles de Broullard, baron de Montjay, au sujet de la mouvance de la terre et seigneurie de Juilly ; juillet-août 1541.
In-folio de 48 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.
• Seigneurs de Juilly cités par le premier témoin comme ayant été vassaux de Dammartin : Guillaume de Hangest et Marguerite de Torsenay, sa femme ; Jean de Ray, donataire de Marguerite de Torsenay, son aïeule maternelle, « mort dès vingt-quatre ans ou environ », c'est-à-dire en 1517

; Marguerite de Ray, fille de Jean, qui épousa Guillaume de Grandpré, seigneur de Han, et en secondes noces Louis de Pontailler.

Le second témoin, Jean Content, maréchal à Saint-Mard, âgé de soixante-dix ans, né à Arzillières près Vitry-en-Perthois, a été valet-de-chambre de Guillaume de Hangest, seigneur dudit Arzillières, et de Marguerite de Torsenay, sa femme, jusqu'à l'âge de trente-six ans qu'ils l'amenèrent à Juilly, où il apprit le métier de maréchal et fut longtemps concierge du château et garde des bois ; « du mariage desquelz Hangest et Marguerite de Torsenay yssit une fille nommée Claude, qui fut maryée en Bourgogne au feu seigneur de Seven dict de Ray, desquelz yssit Jehan de Ray, qui fut maryé à damoiselle Philleberde du Ru, duquel maryage yssirent deux filles, Marguerite et Perrette, laquelle Perrette a esté relligieuse à Nogent l'Artaud, et Marguerite a esté maryée en premières nopces avec feu Guillaume de Grandpré, conte de Dampierre, et depuys à messire Loys de Pontailler, à présent seigneur de Juilly... ».

2-CA-053 Aveu de la terre et seigneurie de Juilly, présenté au prince de Condé par Etienne-Charles-Félix Lallemant de Nantouillet, comte de Marly-la-Ville et Puiseux en France, seigneur de Juilly, Nantouillet et autres lieux, 28 juillet 1777.

In-folio de 94 f. de parchemin, reliure originelle en vélin vert.

• M. Lallemanl avait acquis Juilly, le 29 août 1762, d'Elisabeth Charette de Montebert, veuve en premières noces de Louis de Serent de Kerfilis, en secondes noces de Henry-François de Bretagne, baron d'Avaugour, remariée avec Anne-Léon de Montmorency ; dans l'acte de vente, elle agissait aussi comme procuratrice de son fils, Louis, marquis de Serent et de Kerfilis. Son défunt premier mari était fils unique de Claude de Serent, marquis de Kerfilis, et de Louise-Françoise Joysel de Juilly, celle-ci seule héritière de Jean-François Joysel, son père, qui lui avait donné Juilly par son contrat de mariage du 3 juin 1705.

Le prince de Condé ayant cédé le retrait féodal de Juilly à Jacques Delahante, avocat au Parlement, celui-ci l'exerça, et Juilly lui fut adjugé le 8 novembre 1762 ; puis il le céda à M. Lallemant le 20 mai 1763.

• Arrière-fiefs de Juilly. Le fief de Tillière, possédé par Louis-François Bernier, avocat en Parlement, à cause de Marie-Jeanne-Victoire Navarre, sa femme ; une partie du fief appartient à François Raimond de Montmort, seigneur de Montmort, Vaux, Saint-Mard, lieutenant-général des

armées du Roi. Le fief Chapelu, possédé par Jean-Baptiste de Sacy, demeurant à Lagny-le-Sec, et une partie appartient à Jean-Joseph Boquet de Chantrenne, avocat au Conseil.
• F. 77 à 82, déclaration de l'abbaye de Juilly et des biens en dépendant, appartenant aux prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré à Paris.

2-CA 054 Clef du plan de Juilly, s. d. (vers 1770).
In-folio de 53 f., reliure en vélin blanc.

2-CA-055 Registre cueilleret de Saint-Soupplets, 1539.
« Cens deubs à Sainct-Souppleis au jour Sainct Remy cinq cens et trente neuf à messeigneurs les hoirs de feu noble homme Mary Bureau, en son vivant seigneur en partie dudict Sainct-Souppleiz en Mulcien, maistre Jehan Bureau, maistre Pierre Bureau et leurs cohéritiers » (copie de 1753. In-folio de 50 f., toile grise).

2-CA-056 « Clef pour servir au plan du cantonnement de censive accordé à M. le marquis de La Chênaye sur le territoire de St Suplex au canton de Monboulon, 1780 ».
In-folio de 42 f., toile grise.

2-CA-057 Registre censier de Lessart, s. d. (vers 1490).
In-folio de 27 f.

2-CA-058 Autre registre censier de Lessart, s. d. (vers 1500).
In-folio de 9 f., demi-reliure moderne en vélin blanc.

2-CA-059 Recette des cens et rentes dus à Lessart pour l'année 1541, faite par Pierre Damouresan, receveur du comté de Dammartin.
In-folio de 23 f., demi-vélin blanc.

2-CA-060 Registre des cens et rentes de Lessart, 1551.
In-folio de 106 f., toile grise.

2-CA-061 Terrier de Silly-en-Mulcien, dressé de 1550 à 1555 pour René Baillet, président au parlement de Bretagne, maître des Requêtes de l'Hôtel, seigneur de Sceaux, Tresmes, Echancu, de Silly-en-Mulcien et des fiefs

de Bonqueval et de Cornufontaine à Saint-Pathus.
In-folio carré de 212 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.
• F. 125-127, déclaration des terres du Chapitre de Notre-Dame de Senlis ; copie des lettres confirmatives d'amortissemient données le 13 août 1480 par Jean d'Aunay dit le Galois, seigneur d'Orville, de Goussainville, de Silly, de Paillart et de Monceaux : « desquelles terres cy devant déclairées par noz prédécesseurs seigneurs dudict Silly et par lettres par eulx faictes et données ausdictz doyen et chapitre l'an de l'Incarnation mil deux cens quatre vingtz et sept le dimanche d'après la sainct Barnabe apostre, dont il nous est dès piéçà apparu, leur auroient consenti à avoir et tenir en main-morte les deux pièces de terre premier déclairées ».

2-CA-062-064 Trois registres des cens dus au comte de Dammartin au village de Longperrier, 1555, 1566 et s. d. (XVIe siècle). 3 vol.
Petit in-folio de 85, 76 et 99 f., toile grise.

2-CA-065 Registre des cens et rentes perçus par Jean de Claye, écuyer, à cause de son fief de Maincourt à Longperrier, de 1397 à 1410.
In-folio de 65 f., toile grise.

2-CA-066 Aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Maincourt à Longperrier, présenté à Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, par Jacques Luillier, auditeur des Comptes, 30 avril 1528 ; original signé par Luillier, reçu par Philippe de Boulainviller le 10 mars 1528 [1529].
In-folio de 25 f. de parchemin, reliure mod. en vélin blanc.

2-CA-067 Autre aveu présenté à Françoise d'Anjou, veuve de Philippe de Boulainviller, par Jacques Luillier, 10 septembre 1537 ; original signé, reçu le 12 décembre par Françoise d'Anjou.
In-folio de 32 f. de parchemin, reliure mod. en vélin blanc.

2-CA-068 Aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Maincourt, sis à Longperrier, « autrement dict vulgairement et surnommé Bois Thouzet », présenté à Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, par Adrien de Gayant, écuyer, « seigneur de Fecpaix et de Maincourt, conseiller du Roy nostre sire, cy devant trésorier de France et général de ses finances au païs de

Normandye », 15 juillet 1581 ; original signé.
In-folio carré de 38 f. de parchemin, avec le premier plat de l'ancienne couverture molle en vélin à motif central doré, reliure mod. en vélin blanc.
• Début : « Ung hostel seigneurial contenant court, granges, coulombier à pied, estables, bergeries, vacheries, porcheryes, puis et jardin, le lieu comme il se comporte, cloz à fossez, assis aud. Longperrier, tenant d'une part par derrière aux prez et boys nommez les boys Touzet, d'autre part devant à la rue conduisant de Longperrier au gué des Fourches... ».

2-CA-069 « Pappier de la recette des cens, rentes et revenus du fief du Vivier de Longperrier, faicte par Me Pierre Damouresan, prévost du comté de Dammartin, comme fermier et adjudicateur dudict fief, dès le jour St Remy 1444 ».
Petit in-folio de 57 f., toile grise.

2-CA-070 Décret de l'adjudication faite au prince de Condé de la terre et seigneurie de Longperrier, des fiefs de Maincourt, du Vivier, etc., 5 mars 1682.
In-4° de 110 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-CA-071 Clef pour servir au plan général de la terre et seigneurie de Longperrier, s. d. (vers 1770).
Petit in-folio de 30 f., vélin blanc.

2-CA-072-073 Deux copies, de la main de Pierre Aberlenc, de l'Inventaire des titres de Mitry, 47 et 49 f., l'un dans sa couverture molle ancienne en vélin blanc, l'autre relié en toile grise.
Sur le premier, Pierre Aberlenc a écrit : « Premier inventaire qui a esté corrigé et retranché par Messieurs les officiers de Mittry soubz Dampmartin, depuis refait et baillé à Monseigr le Cardinal, acquéreur dud. Mittry, comme appert par mon troisième inventaire à ma descharge, cestuy premier néant, y en ayant un autre dans le Trésor de Monseigneur au pied duquel est la réception et descharge que led. seigneur Cardinal luy en a faicte, année 1631, en septembre ».

2-CA-074 Aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Bois-le-Vicomte et des cinq sixièmes de la terre et seigneurie de La Villette-aux-Anes *(sic),* le tout situé en la paroisse de Mitry, baillé à Philippe de Boulainviller par Jean Courtin, auditeur

des Comptes, 20 avril 1529.
Petit in-folio carré de 29 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc (les plats de la reliure originelle en veau brun gauffré et doré ont été découpés et collés à l'intérieur de la nouvelle reliure).
• En annexe, deux copies de l'aveu, l'une de la main de Pierre Aberlenc, avec la liste des seigneurs de Bois-le-Vicomte de 1339 à 1632, l'autre collationnée par lui le 17 novembre 1613 (19 f. de papier).
Pour cette copie, Pierre Aberlenc s'est servi de feuillets de papier dont le verso était blanc et dont il a rayé le recto écrit ; le recto d'un de ces feuillets porte un petit mémoire de travaux exécutés par Pierre Chambiges, sur l'ordre de Grolier, dans la maison du grand-maître Anne de Montmorency à Paris ; le recto d'un autre feuillet porte le reçu d'une somme de deux cents écus d'or donné au maître d'hôtel Piquet, le 19 janvier 1536 [1537], par Robert Deluz, brodeur du Roi, « pour les fasons d'eune robbe de satin cramoisy viollet et une robbe de satin noir et ung pourpoint de taffetas blanc, le tout fect à broderye pour monseigneur le grant maistre, sur laquelle somme de deux cent escùs d'or je prometz rembourser mon frère sire René Tardif de la somme de deux cent livres tournoys qui m'a prêtez pour besongner à ladicte ouvrage, laquelle somme de deux cent escus j'en aquite mond. s^{r} le grand maistre... ».

2-CA-075 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Presnes sur Marne, baillé à Antoine de Chabannes par Jacques Thiessart le jeune, avocat en Parlement, 2 septembre 1459.
Petit in-folio de 46 f. de papier, copie du temps, reliure moderne en toile grise.
• Arrière-fiefs.
1° Fief à Précy tenu par Pierre de Presnes.
2° Fief à Précy et Fresnes tenu par Jean de La Villeneuve, écuyer.
3° Fief à Précy et Fresnes tenu par Pierre de Roquemont, écuyer.
4° Fief à Soisy-le-Temple tenu par Regnault de Roquemont, écuyer.
5° Fief à Poincy lez Meaux, tenu par Jean de Congy.
6° Fief à Guisy tenu par Pierre de Guigy.
7° Fief à Fretoy tenu par Thomas le Maire.
8° Fief de Maincourt à Longperrier, tenu par le comte de Dammartin.
9° Fief à Villenoy près Meaux, tenu par Jeanne de Dormans et de Silly.
10° Fief à Saint-Mesmjes, tenu par Philippe de Belloy.
11° Fief à Villeparisis, tenu par Marie, veuve d'Amaury d'Orgement.
12° Fief à Glaye, à la même Marie.

13° Fief à Fresnes, qui fut à Guillaume de Fresnes, tenu par son frère, Jean de Fresnes l'aîné, écuyer.

14° Fief qui fut à messire Mahieu de Claye à Claye.

15° Fief qui fut à Hideux de Fresnes à Glaye.

16° Fief à Presnes qui fut à Guillaume Malet, écuyer.

17° Fief à Poincy qui fut à Perrin de Poincy.

18° Fief entre Vineuil et Messy qui fut à Jean de Saint-Mesmes.

19° Fief à Stains qui fut à Guillemin de La Marche, tenu par Jean de Saint-Benoist.

20° et suiv., autres fiefs à Fresnes, Poincy, Fretoy, Saint-Mesmes, Précy et Claye.

SÉRIE CB
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

1-CB-001• Charte de fondation de la chapelle du château de Nanteuil, avril 1212 ; Geoffroy, évêque de Meaux, notifie qu'Ansel, prêtre de Nanteuil, a permis à Philippe de Nanteuil d'établir une chapelle dans sa maison; conditions de fondation.

• Charte de « Odo de Bretis », prieur de l'église Sainte-Marie de Nanteuil, notifiant les concessions mutuelles faites entre le couvent et Thibaud de Nanteuil, novembre 1282 (en latin).

Traduction française (papier, xve siècle).

Charte de frère Jean Cauchier, prieur de l'église Notre-Dame et couvent de Nanteuil, notifiant l'accord intervenu entre lui et Jean de « Pacy » (Passy-en-Valois), seigneur de Nanteuil, au sujet de la justice revendiquée par celui-ci sur une partie du couvent ; 26 avril 1374.

Autre accord au même sujet, dimanche avant Noël 1377.

• Chapelle de Notre-Dame des Marais à Nanteuil. Note historique du XVIIIe siècle.

Trois états, dressés en 1728, de l'inventaire des titres de la chapelle; à la fin d'un de ces états, cette mention : « J'ai retiré les titres de la chapelle du Marais contenus au présent état du trésor des archives de Nanteuil pour le porter à Paris, le Ier avril 1728. Le maréchal duc d'Estrées ».

Copie, faite en 1595, des titres de la chapelle, datés de 1202, 1207, 1230, 1234, 1519, 1521, 1547.

Information faite par Jean Greffin, bailli de Nanteuil, au sujet du défaut de service de la chapelle, janvier 1561; commission et procès-verbal de saisie des biens, février-mars.

Mme de Schomberg, comtesse de Nanteuil, permet à frère Biaise Troisvarlet de faire bâtir un mur de séparation, 13 septembre 1594.

Accord entre eux imposant au prieuré un cens annuel de 20 sols tournois.

Neuf pièces de 1614 relatives à l'entretien des bâtiments et aux obligations du prieur.

• Copie (du XVIIIe siècle) de la charte de mars 1237 par laquelle Pierre, évêque de Meaux, consacre les droits du couvent de Nanteuil à l'égard de la chapelle du château, dite « chapelle le profond », desservie, comme la chapelle de Notre-Dame-des-Marais, par les chanoines de Juilly.

Copie (du XVIIe siècle) de la charte de juillet 1308 par laquelle Philippe de « Pacy »

(Passy-en-Valois), en exécution du testament d'Alix de Nanteuil, fonde en son château de Nanteuil « une chapelerie en laquelle on chantera une messe chacun jour, laquelle chapelerie nous voulons et establissons estre deservies par les chanoines religieux de l'église de Notre-Dame de Juilly de l'ordre de Saint-Augustin en la diocèse de Meaux, c'est à savoir par ceux qui seront establis pour le temps en la maison de chapelle des Maretz les Nanteuil, appartenante à l'église de Jully dessus dite... » ; énumération des biens attachés à cette fondation et unis à ceux de la chapelle des Marais.

• Baux du domaine de la chapelle des Marais, 1645, 1665, 1681.

Union du prieuré aux revenus de la cure de Chantilly, 1724 ; lettre du père Pierre-François de La Tour, supérieur général de la congrégation de l'Oratoire, 1726.

Lettre adressée à M. Chantepie, régisseur de Nanteuil, par M. Besançon, juge de paix, au sujet de la vente du domaine de la chapelle des Marais; Nanteuil, 21 décembre 1791.

• Eglise et couvent Notre-Dame de Nanteuil.

Oudin Hardy, laboureur à Silly-en-Mulcien, vend à Colin de la Marlière, dit Jobert, un arpent de terre tenu en censive de l'église, 15 avril 1482; ensaisinement par Jean Margot, secrétain de ladite église et prieuré, 5 mai.

Transaction entre les religieux et Hugues de Broyés, seigneur de Passy-en-Valois et de Nanteuil, au sujet des biens, cens et rentes du prieuré, 6 avril 1500 [1501]. Autre transaction entre les mêmes, 20 décembre 1513 (copies de 1551, 1572, 1763).

Acte par lequel Henri de Lenoncourt, seigneur de Nanteuil et de Passy, et Marguerite de Broyés, sa femme, pour s'acquitter envers les exécuteurs testamentaires de Thomas Pascal, conseiller au Parlement et président aux Enquêtes, prieur de Nanteuil, de partie de ce qu'ils devaient audit Pascal, constituent 25 livres de rente au principal de 500 livres sur la terre de Nanteuil au profit des religieux, pour assurer le legs à eux fait par ledit Pascal en vue de la fondation d'une messe haute annuelle et perpétuelle, 9 août 1529 (deux copies de 1575 et 1583).

Contrat d'échange entre Henri de Lenoncourt et les religieux, qui lui cèdent deux moulins, un vivier, etc., 9 avril 1534 ; approbation du chapitre général de Cluny, 1536.

Les religieux vendent à Henri de Lenoncourt la terre et seigneurie de Chèvreville, 11 février 1546 [1547] (le prieur commendataire de Nanteuil est alors le cardinal Robert de Lenoncourt).

Ils lui vendent une maison, jardin et fosse à poisson en la rue de Houldry à Nanteuil en échange d'un muid de grain de rente annuelle, 4 septembre 1548; rachat du muid de grain par Jeanne de Chastaigner, veuve de Gaspard de Schomberg, comtesse de Nanteuil, 13 janvier 1601; arpentage des terres par elle cédées en échange.
Acte par lequel Philippe de Lenoncourt, évêque de Chalons, prieur de Nanteuil, et Marguerite de Broyés, veuve de Henri de Lenoncourt, consentent à l'annulation des transactions du 9 avril 1534 et du 11 février 1547; 21 février 1553 [1554].
• Dix-neuf pièces de l'administration du prieur Thomas de Canteleu, 1560-1573; quittances, état des revenus du prieuré, composé de la ferme Saint-Samson, etc.
• Appréciation de grains faite pour le prieur Thomas de Canteleu à cause des huit arpents de terre appartenant au prieuré que la duchesse de Nemours a enclos dans le parc du petit bois de son château de Nanteuil, 17 juin 1569. Autre appréciation, 4 décembre 1573.
Ordre donné par le duc de Guise au fermier de Nanteuil pour le paiement des grains dus au prieuré, 30 juin 1575.
Jeanne de Chastaigner, comtesse de Nanteuil, amortit ces rentes et assigne d'autres terres aux religieux, 6 avril 1596; déclaration et arpentage de ces terres, 5 avril.
• Copie (faite en 1910 par M. Ernest Corbie d'après l'original conservé à la mairie de Nanteuil) de l'attestation faite par des habitants de Nanteuil en 1586 « qu'en l'an 1545, le dimanche 21 mars, pendant que l'on chantoit vespres en la paroisse de Nanteuil, le feu désastrement s'alluma et brusla toutes les maisons de la rue des Auvents, notamment l'hospital Monseigneur Saint Julien, qui est l'Hostel-Dieu dudit Nanteuil, ensemble tous et chacun des meubles, livres, tiltres et enseignemens dudit Hostel-Dieu... ».

1-CB-002• Jean, comte de Chartres et seigneur de Montmirail, vend à Philippe de Nanteuil 30 liv. par. de rente annuelle sur le tonlieu de Montmirail, septembre 1233 (charte en latin).
• Charte d'Adam Gapon, chanoine et officiai de Meaux, notifiant des ventes de terres faites à Isabelle, dame de Nanteuil, par Eremburge, femme de Jean de la Couture, Aceline, femme de Geoffroy de la Couture, et Mathilde, femme de Geoffroy Ferrant; 1247, jeudi avant la fête de saint Jean-Baptiste (en latin).
• Drocon de Baerne, dit Bordiaus, chevalier, vend à Thibaud de Nanteuil, chantre

de l'église de Beauvais, ce qu'il possède à Nanteuil et aux environs, septembre 1272 (charte en latin, avec sceau).

• Charte de l'official de Meaux notifiant que Geoffroy de Saint-Pathus, sa femme Emmeline, son frère Jean et sa sœur Mathilde, ont vendu ce qu'ils possèdent à Nanteuil à Thibaud, seigneur de Nanteuil, archidiacre de Troyes, qui leur a cédé en échange les biens que possédait auparavant Saintisme de Warru à Boissy, novembre 1274 (en latin).

• Charte de l'official de Meaux notifiant une vente faite par demoiselle Aalips de Nanteuil et son fils Jean à Isabelle, dame de Nanteuil, avril 1275 (en latin, avec sceau).

• Charte de l'offlcial de Meaux notifiant que Guillaume de Trie *(de Tria Bardoli),* écuyer, fils de dame Marie, vidame de Trie *(vicedomine de Tria),* a déclaré que Geoffroy de Nanteuil, écuyer, et sa femme Emmeline, sœur dudit Guillaume, ont vendu à Thibaud, seigneur de Nanteuil, archidiacre de Beauvais, 13 sols tournois de menus cens et trois corvées qu'ils possédaient à Nanteuil, avril 1281 (en latin).

• Testament d'Alix, dame de Nanteuil et de Passy, février 1302 [1303] (en français).

• Testament de Philippe de Passy, seigneur de Nanteuil, février 1352 [1353] (copie du 9 janvier 1409 [1410]).

• « C'est la valeur du fief que le sire de Passy tient de Madame la duchesse d'Orléans à cause de son chastel de Crépy, ledit fief assis en la ville de Nanteuil et appendances d'icelle... » (extrait pris aux Archives Nationales par M. Ernest Corbie, de Nanteuil; P. 1893, fois et hommages de Valois, 1376-1378).

• Pierre de Passy, dit le Bègue, chevalier, vend à Jacques Lempereur, écuyer, échanson du Roi, une maison à Nanteuil-le-Haudouin au lieu dit le Chastelier, un moulin et des prés, 160 arpents de bois appelés les bois du deffois de Gombrie, tenant d'une part au long de ladite Gombrie et d'autre part à Colart de Passy, la gruerie de Nanteuil, 116 arpents de terre, etc., le tout tenu en fief de Guiot Gourle, écuyer, comme ayant le bail, garde, gouvernement et administration, à cause de sa femme, de Louis de Passy, seigneur de Nanteuil-le-Haudouin ; approbation de Jeanne de Saulx, femme de Pierre de Passy, dont le douaire est transporté sur un hôtel sis à Nanteuil-sur-Marne et sur un autre hôtel sis à Moineville-en-Beauvaisis (sans doute Mogneville); 3 juin 1405.

• Pierre de Balaingny (Balagny), écuyer, vend à Philebert de Saulx, archidiacre de Beaune et chanoine de Paris, 6 liv. tournois de rente sur les cens de Nanteuil et six arpents de pré, le tout tenu de Guérin de Lorris, chevalier, 31 octobre

1407.
Philebert de Saulx, évêque d'Amiens, cède son acquisition à Louis de Passy, seigneur de Nanteuil, 23 août 1413.

• Sentence des Requêtes de l'Hôtel condamnant Louis de Passy à payer aux héritiers de Jean Le Mercier la rente de 10 livres tournois qu'il lui avait assignée sur Nanteuil par contrat passé à Orléans le 12 juillet 1420, 16 décembre 1448.

• Charles, duc d'Orléans, reçoit la foi et hommage de Colinet de « Braye », écuyer, pour le fief, terre et seigneurie de Nanteuil, relevant du château de Crépy-en-Valois, 18 août 1456 (vidimus du 29 mars 1459).

• A l'occasion du mariage de Colinet de « Braye » (Broyés), écuyer, seigneur de Passy et de Nanteuil, avec Marie de Boulainviller, « servante » de la duchesse d'Orléans, le duc d'Orléans lui fait don et remise des droits de relief, rachat et profit de fief par lui dus à cause de la terre de Nanteuil, à lui échue par la succession de Louis de Passy; Crépy-en-Valois, 17 août 1456 (original signé).
Quittance donnée ù Colinet de « Braye » (Broyés) par Jean Le Flament, trésorier du duc, 3 octobre. Vidimus de ces deux pièces, 31 décembre.
Mandement du duc d'Orléans aux gens de ses comptes, 14 janvier 1456 [1457] (original signé, et vidimus du 3 février 1459 [1460]).

• Lettres de souffrance et répit accordées par Marie, duchesse d'Orléans, à Marie de Boulainviller, veuve de Nicolas de « Brais » (Broyés) et mère de Charles de Passy, pour présenter l'aveu et dénombrement de Nanteuil ; Blois, 14 août 1469.
Autres lettres de souffrance; Crépy, 12 mars 1470 [1471].

• Regnault Lepère, receveur de Valois, déclare avoir reçu une quittance générale de Charles de Passy, fils aîné de défunt M. de Passy, capitaine de Pierrefonds, et de Marie de Boulainviller, « touchant les gaiges de la capitainerie de Pierrefons montans à la somme de quatorze vingts livres tournois », 27 mars 1475 [1476].

• « Déclaration du fief, terre et seigneurie appartenant à vénérable et discrète personne Charles de Broyés dit de Passy, escuier, seigneur de Passy, de Nentœul le Hauduin et de Marquetéglise en partie, séant en laditte ville, terroir et environ de Marquetéglise [Marquéglise], tenu ledit fief et mouvant en fief de monsieur de Genlis à cause du fief de Mongerain » [Montgérain] ; cahier de 8 f. de papier; sur le dernier feuillet, quittance donnée par Charles de Passy au receveur de Marquéglise le 25 mars 1478.

• Droit d'aubaine prétendu par Charles de Passy, seigneur de Nanteuil, sur la succession de Jean Former dit de Ville-sur-Tourbe, homme de guerre

demeurant à Nanteuil; transaction entre le seigneur d'une part, Pierre Dorigny, conseiller au Parlement, parent du défunt, et Jeanne Rabardelle, sa fille naturelle, femme de Simon Harvillac, cardeur et peigneur à Nanteuil, d'autre part ; 6 avril 1485.

• Charles VIII donne à Hugues de Broyés les biens confisqués sur son frère Charles, rebelle ; Ancenis, 5 juillet 1487.

Lettres des gens des Comptes, Paris, 9 août 1488.

Lettres du Roi aux gens des Coiriptes, Paris, 28 janvier 1488 [1489].

Commission donnée à Pierre Lorfèvre, seigneur d'Ermenonville, maître des Comptes, 10 février 1488 [1489].

Lettres d'entérinement, 4 mai 1489.

Lettres patentes de Charles VIII; Amboise, décembre 1489.

Lettres confirmatives de Louis XII; Paris, 29 novembre 1504; requête d'Hugues de Broyés aux gens des Comptes ; lettres des gens des Comptes, 7 décembre.

• Prisée et estimation d'un fief sis au village d'Angivilliers, ayant appartenu à Jeanne de Campremy, femme en premier mariage de Guillaume de Lieuvillers, dit le Bègue, seigneur d'Angivilliers, et en secondes noces de Clément de Bourroy, seigneur de Fontaines, décédée vers 1440 et de laquelle Hugues de Broyés, par lettres du Roi données à Paris le 7 mai 1493, a été déclaré héritier sous bénéfice d'inventaire ; 17 mai 1493.

• Hugues de Broyés, héritier de son père Nicolas, de son défunt frère aîné Charles, ayant le droit en partie de son frère Jean, de ses beaux-frères Rogerin de Lannoy et Jean d'Arzillemont, maris de Madeleine et Marie de Broyés, fait foi et hommage au duc d'Orléans pour Nanteuil, 6 avril 1497; quittance de relief, même jour.

• Foi et hommage au roi Louis XII, 15 mars 1498 [1499] ; lettres de la Chambre des Comptes au bailli de Valois, 16 mars ; lettres de Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, garde de la prévôté de Paris, délivrant copie des deux documents précédents, 10 mai 1511; autre vidimus délivré par le bailliage de Valois, 21 mars 1498 [1499] ; autre copie du vidimus du 10 mai 1511.

• Lettres de Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, ayant le bail et gouvernement de son fils François, duc de Valois, par lesquelles elle déclare avoir reçu la foi et hommage de Hugues de Broyés, 4 août 1500.

• Lettres de Louise de Savoie, données à Alençon le 24 mai 1511, ordonnant la main-levée de la saisie de Nanteuil, faite par défaut d'aveu et dénombrement (copie délivrée à Senlis le 5 juin).

Sentence de main-levée, 13 juin.
• Aveu et dénombrement, 16 décembre 1511; certificat de réception, 18 décembre.
Requête de Hugues de Broyés pour la délivrance et jouissance des articles de l'aveu non blâmés, 3 octobre 1513.
• Donation par Hugues de Broyés à Adrien de Boulainviller de 120 arpents au bois du Tronsay, 21 mai 1515.
• Transaction passée entre René de Laval, seigneur de La Faigne, et Hugues de Broyés, qui avait épousé Antoinette de Havart, mère de René, après son veuvage, 11 mai 1519.
• [Voir plus loin, 1-CB-013, dossier du fief de Coupvray, les accords conclus après la mort d'Hugues de Broyés entre sa veuve et son fils Jean, 29 juin 1525, 2 mai 1526].
• Souffrance de foi et hommage accordée à Henri de Lenoncourt pour les seigneuries de Nanteuil, Passy et Airion en Valois et en Beauvaisis, à lui advenues par la mort de Jean de Broyés, son beau-père, 17 septembre 1525. Règlement du droit de relief dû pour Nanteuil, qui relevait du château de Crépy, et pour Passy, qui relevait du château de La Ferté-Milon, 25 juin 1526.
• Bornage entre les terres de Nanteuil et de Silly-en-Mulcien, celle-ci appartenant à Jeanne d'Aunay, veuve de Thibault Baillet, et à Aimar Nicolay, président en la Chambre des Comptes, mari d'Anne Baillet, 16 février 1529 [1530].
• Erection de la seigneurie de Nanteuil en comté, mai 1543 (copie de 1762).
• Acquisition d'une maison à Nanteuil par Henri de Lenoncourt, 2 octobre 1551; requête des vendeurs à la duchesse de Guise, comtesse de Nanteuil, s. d.
• Pouvoir donné par François de Lorraine et Anne d'Esté, duc et duchesse de Guise, à Louis Adhémar, seigneur de Grignan, à Paul Remy,. conseiller au parlement de Dauphiné, à Arthus Prunier, seigneur de La Bussière, receveur général de Dauphiné, pour acquérir le comté de Nanteuil de Marguerite de Broyés, femme du seigneur de Venterolles (Georges d'Urre), 11 novembre 1555.
Articles accordés entre le cardinal de Lorraine au nom du duc de Guise et la comtesse de Nanteuil, autorisée par son mari; Avignon, 18 octobre 1555 (original et copie).
Contrat d'acquisition, 5 décembre (deux exemplaires, parchemin et papier).
Lettres de Henri II octroyant aux acquéreurs remise des droits de quint et autres; Merlou (Mello), 18 novembre.
Lettres du Roi aux gens des Comptes, Blois, 17 décembre.

Lettres des gens des Comptes au bailli de Valois, 25 janvier.
Lettres de Henri II au trésorier de France et général des finances en la généralité de Paris, Blois, 17 décembre ; lettres de Jean Grolier, seigneur d'Aguisy, trésorier de France, à Laurens de Boves, receveur du duché de Valois, 7 février 1555 [1556].
Déclaration du don fait par le Roi à Marguerite de Broyés touchant la gruerie de Valois, Blois, 5 janvier; permission donnée par le Roi à Georges d'Urre et à quinze de ses gens « d'aller couvertz et armez de chemises de maille, porter hacquebuttes, pistolletz et autres armes défensives qu'il verra estre nécessaires à la seureté de sa personne », Villers-Cotterêts, 5 novembre 1555; lettres du duc de Guise à M. d'Orrouy pour l'estimation du comté de Nanteuil, Blois, 17 janvier 1555 [1556] (copie).
Lettres de foi et hommage délivrées par Henri II à la duchesse de Guise, Blois, 9 janvier; lettres des gens des Comptes au bailli de Valois, 25 janvier.
Copie des actes relatifs à l'acquisition du comté de Nanteuil enregistrés au greffe de la châtellenie de Grépy (délivrée le 5 janvier, cahier de 16 f. de papier).
Evaluation du comté, 10 janvier.
Prise de possession, 13 janvier.
Remise des titres, 28 janvier.
Lettre de M. de Grignan au sujet de l'évaluation, 24 février (copie).
Marguerite de Broyés fait donation au duc et à la duchesse de Guise de la plus-value du comté de Nanteuil qu'elle s'était réservée; Avignon, 6 février 1555 [1556].
Donation faite par Marguerite à Robert de Lenoncourt, son fils aîné, de partie du prix du comté de Nanteuil; Avignon, 10 avril 1556.
Enregistrement au greffe de Crépy des lettres de foi et hommage et de remise de droits, 30 avril.
Articles accordés entre le duc de Guise et Robert de Lenoncourt, 9 juillet 1556.
Pièces de procédure et d'administration, quittance de prix, 1556-1558.
Bail à ferme des revenus du comté, 30 janvier 1558 [1559].
Réparation des murs du parc, 1571 (neuf pièces).
Remise de redevance au fermier de la garenne, 1572.
Remise de droits accordée par Henri III au duc de Guise, Lyon, 15 octobre 1574; lettres de surannation, Poitiers, 16 août 1577.
Quatre pièces administratives, 1576.
• Six contrats d'acquisition d'immeubles par Gaillard de Gauducque, capitaine du

château de Nanteuil, 1575.

1-CB-003 • Henri de Lorraine, duc de Guise, donne pouvoir à Pierre Texier, procureur fiscal du comté de Nanteuil, pour porter la foi et hommage à Catherine de Médicis, duchesse de Valois; Paris, 10 janvier 1578.

Lettres de réception de foi et hommage délivrées par Catherine, 15 janvier.

• « Articles pour la vente du conté de Nantheul que entend faire Monseigneur le duc de Guize ».

• « Estât des contrats de donation, vendition et payemens faietz du conté de Nantheul tant par feu monseigneur le duc de Guise, madame de Nemours, que feu messieurs les cardinaulx de Lorraine et de Guise ».

• Contrat de vente du comté par le duc de Guise à Gaspard de Schomberg, seigneur de Bléré et du Bourg-Archambault, grand maréchal-de-camp des gens de guerre allemands pour le service du Roi, et à Jeanne de Chastaigner, sa femmte, 27 août 1578, (trois exemplaires en parchemin).

Contre-lettre du même jour (deux exemplaires en parchemin).

« Copie de contre-lettre de M. de Schomberg pour le procès du s[r] de Lenoncourt touchant le comté de Nanteuil », 3 septembre (deux exemplaires en papier).

Inventaire des titres remis à M. de Schomberg le 3 septembre.

Lettres de foi et hommage, 3 septembre, transmises le 10 par les gens des Comptes au bailli de Valois.

Autres lettres de foi et hommage délivrées par Catherine de Médicis le 24 septembre.

Remise des droits de quint faite par Catherine en prévision de la vente du comté, 19 mai 1578 ; confirmée le 17 février 1580; entérinement par Nicolas Molé, son intendant, le 21 février; remise des originaux à M. de Schomberg, 7 mars; enregistrement des pièces au bailliage de Valois, 4 août; décharge donnée par le receveur du Valois, 8 août.

Ratification du contrat de vente par Catherine de Clèves, duchesse de Guise, 3 juin 1586.

• Constitution de rentes sur le comté par François de Lorraine, 23 et 24 mai 1559.

« Promesse faite par M. de Schomberg pour le rachat des rentes assignées sur le pris de la vendition du comté », 3 septembre 1578.

« Estât des rentes baillées à acquiter à M. de Schomberg », 3 septembre (trois copies sur papier).

Paiements faits par M. de Schomberg, 1578 (six pièces).

• Registre de 22 f. de papier contenant la copie de contrats passés par M. de

Schomberg avec des particuliers de 1583 à 1585 et intitulé : « Registre des terres baillées en récompense au lieu de celles prinses par Monseigneur ».
• Sentence de main-levée de la saisie du comté, 3 juillet 1596.
• Huit contrats d'acquisition, 1598-1606.
• Aveu et dénombrement du comté de Nanteuil, présenté par Charles de Schomberg, maréchal de France, au duc d'Orléans à cause de son duché de Valois, 1611 (minute sur papier).
• Acquisition d'un immeuble attenant au château, faite des héritiers de Georges Bontemps, gruyer de Valois; huit contrats de 1611 à 1623.
• Lettres de foi et hommage d'Annibal de Schomberg, héritier de Gaspard, pour les terres et seigneuries d'Oulchy-le-Château et de Neuilly-Saint-Front, 14 juillet 1599. Lettres de foi et hommage de Jeanne de Chastaigner, veuve de Gaspard de Schomberg, et de son fils Henri pour le comté de Nanteuil, 14 avril 1599.
Requête de Henri de Schomberg, en raison de l'acte de foi et hommage qu'il a présenté à la reine Marguerite, duchesse de Valois, 1604.
Lettres de foi et hommage délivrées à Henri de Schomberg, 23 décembre 1623.
• Sentence du bailliage de Nanteuil qui adjuge à Henri de Schomberg un arpent de terre derrière le parc du château, 19 janvier 1632.
• Douze pièces judiciaires relatives au bornage de la seigneurie de Nanteuil d'avec les seigneuries de Chèvreville, Brégy, Montagny-Sainte-Félicité, Oissery et Saint-Pathus, 1610-1621.
• Partage de la succession d'Henri de Schomberg entre ses enfants : Charles de Schomberg, duc d'Halluin, maréchal de France, Jeanne, dame de Liancourt, et Jeanne-Armande, femme de Charles de Rohan, prince de Montauban, 24 juillet 1653 (cahier de 26 f.).
Arpentage des terres, prés et bois du domaine du comté de Nanteuil, 1653, 1657.
Don des droits de relief, quint et requint, fait par le duc d'Orléans aux duchesses de Liancourt et de Montbazon, 1655-1657 (cinq pièces en parchemin).
Mémoire sur le partage de 1653, rédigé en 1658.
• Jeanne de Schomberg, femme de Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, duc de La Roche-Guyon, et sa sœur Jeanne-Armande, duchesse de Montbazon, vendent le comté de Nanteuil à François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, duc, pair et premier maréchal de France, et à Anne Habert, sa femme, 21 mars 1658 (contrat en six exemplaires, dont deux sur parchemin).
Contre-lettres du même jour et annexes (sept pièces). Lettres de foi et hommage, 15 décembre 1658.
Marie de Hautefort, veuve de Charles de Schomberg, renonce à tout droit sur le

comté, 5 février 1659.
Inventaire des titres de propriété du comté, 1659.
• Comptes des revenus de Nanteuil, 1657-1660.

1-CB-004• Emploi du prix du comté : constitution de rentes, quittances, remboursement, etc., 1658-1697.
• Baux, 1664-1701.
• Echange de terres avec les Bénédictins de Nanteuil pour la création des avenues du château, 1679.
• Echange de terres avec les religieux de la Trinité de Meaux, 1672, 1686, avec Jean-Baptiste Pinterel, seigneur de Villeneuve, 1693.
Cahier de 26 f. contenant 52 contrats d'échange conclus en 1681 avec divers particuliers par François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres et de Thémines, et son frère Jean, évêque-duc de Laon, au nom du duc d'Estrées, leur père, alors ambassadeur à Rome.

1-CB-005• Louis-Armand, duc d'Estrées, vend le comté de Nanteuil à Victor-Marie, comte d'Estrées, vice-amiral et maréchal de France, 20 février 1710.
Contrat et pièces relatives à cette vente, quittances de paiement, de remboursement de rentes, foi et hommage, etc. (49 pièces).
• Baux de fermes et de pièces de terre, 1711, 1717, 1738, 1739, 1745 (six pièces).
• Acquisitions diverses, 1710-1736 (27 pièces).

1-CB-006• Adrien-Maurice, duc de Noailles (légataire universel de sa sœur Lucie-Félicité, veuve de Victor-Marie, duc d'Estrées), et Louis-César, comte d'Estrées, baron de Montmirail (légataire universel de Marie-Anne-Catherine d'Eslrées, sa mère, à son décès veuve de Michel-François Le Tellier, marquis de Gourtanvaux, laquelle était héritière, conjointement avec Elisabeth-Rosalie d'Estrées de Turbes, sa sœur, du feu duc d'Estrées), vendent au prince de Condé le comté de Nanteuil avec les fiefs et seigneuries de Sennevières, Ognes, Peroy et autres dépendances dudit comté, 23 mars 1747 (contrat et pièces relatives à cette vente, 48 pièces).
• Douze pièces relatives à des travaux de bornage et d'arpentage, 1749-1787.
• Copie de l'ordonnance de l'intendant de Soissons qui autorise le prince de Condé à se mettre en possession de toutes les parties de l'ancien chemin de Nanteuil à Crépy qui lui appartiennent, 3 août 1774 ; avec un plan.
• Echange de terres à Montagny, à cause d'un chemin ouvert par le prince de

Condé jusqu'à l'avenue de la grille du parc de Nanteuil, entre le prince d'une part, et, d'autre part, Jacques-Guillaume-Samuel Le Sueur, seigneur de Colleville, et sa femme Catherine-Marie de Brossard de Grosmesnil, dame de Tournebus, 11 mai 1785.

• Ferme de Beauregard à Nanteuil.

Acquisition de la ferme par le comte d'Estrées, 25 décembre 1719. Bail à titre de cens consenti par le prince de Condé à Claude Bœufve, laboureur à Nanteuil, 25 mars 1776.

• Acquisition par le prince de Condé d'une maison à Ognes, 5 janvier 1787 ; titre de cette maison, 1723.

• Titres de propriété de la ferme du Ruchebaut à Nanteuil, 1592-1736 (15 pièces).

• Baux généraux du domaine de Nanteuil, 1747 à 17S3.

Baux particuliers, 1747-1789.

Baux du greffe, 1748-1779.

Baux du moulin de Droiselles, 1777-1783.

1-CB-007-008• Documents relatifs à la régie du comté de Nanteuil de 1760 à 1790.

1-CB-009• Biens en censive.

• Neuf contrats entre particuliers :

1329, Bertrand de Soucy, prévôt de Crépy, Jean de Giresme, bourgeois de Crépy, garde du grand scel, Oudart de Louvery, écuyer, Jean Billouart, d'Ognes, et Agnès Queraille, sa femme.

1385, Guillaume Pasté, dean de Saint-Thomas de Crépy, Benoit Hasart, de Nanteuil, Jean Robin, clerc, de Nanteuil.

1401, Jacques Maigremain, garde des sceaux de la prévôté foraine de Crépy, Jean de Warru, écuyer, demeurant à Nanteuil.

1413, Aubry Le Clerc, écuyer, garde des sceaux à Crépy, Jean de Voisins, écuyer, demeurant à Nanteuil, Pierre de Jaussegny, écuyer, demeurant à Bonneuil.

1421, Jean Aubry, bourgeois de Senlis, Jean Descamps, tabellion, gardes des sceaux de la baillie en la châtellenie de Senlis, Agnès, veuve de Jean de la Marlière, demeurant à Silly-en-Meucien (Mulcien).

1424, Jean Barbe, garde des sceaux à Grépy, Jean de Champluisant, bailli de Noyon, Jean Robin, de Nanteuil.

1468, Pierre Ligier, lieutenant-général du bailli de Valois et garde des sceaux à Crépy, Jean Le Charon, bourgeois de Senlis, Jean Fauvelet, dit Cossette,

laboureur à Nanteuil.
1486, Pierre Carton, garde du scel royal de la baillie de Vermandois établi à Roye (contrat de biens à Ressons et Marquéglise).
• Contrats de biens acquis par Robert Destif, de Senlis, 1370-1410 (dix-sept pièces).
• Biens de la famille Vaucorbeil. Contrats de biens acquis par Guillaume de Vaucorbeil, demeurant à Crépy, 1417-1433 (douze pièces, y compris les titres de ces biens depuis 1351).
Trois contrats de 1447-1448 : Martine Le Fuzellier, veuve de Jean de Vaucorbeil, celui-ci fils d'Isabelle Barbe, remariée à Jean Guin, de Senlis ; les filles et héritières de feu Robert de Vaucorbeil, en son vivant héritier de feu Jean de Vaucorbeil ; maître Jean Le Fuzellier, etc.
Biens de Simon Bourdin, 1397-1403, possédés en 1447 par Jean de Vaucorbeil, fils de feu Simon, bourgeois de Blois (sept pièces).
Quatre baux à cens ou à ferme passés par Pierre de Grousses, écuyer, demeurant à Grépy, 1458, 1460, 1466, 1468 (aux deux derniers sont attachés deux quittances données par les religieux de Nanteuil en 1490 et 1493).
• Mahieu Daulphin, marchand chaussetier à Compiègne et Marie de Grousses, sa femme, Simon de Grousses, varlet drapier et chaussetier à Paris, âgé de vingt ans, enfants de feu Pierre de Grousses, écuyer, et de feue Martine Le Fuzellier, sa femme, vendent les deux tiers indivis de l'héritage paternel, dont l'autre tiers appartient à Maugin Cuignet, teinturier à Compiègne, et à Catherine, sa femmje, à Laurens Herbelot, marchand et bourgeois de Paris : un hôtel à Nanteuil dit le Grand Torcy, qui fut à feue Colaye de Gondreville, avec des terres, prés, vignes, fiefs, cens et rentes ; une autre maison à Nanteuil au bout de la ville, etc. ; 17 juin 1474.
Acte de délivrance des titres de propriété, 20 septembre 1470.
Regnault Luce, sergent à cheval du Roi en la prévôté foraine de Compiègne, et Catherine de Grousses, sa femme, vendent leur part à Laurens Herbelot, 23 janvier 1476 [1477].
Transaction mettant fin à un procès entre Regnault Luce et Catherine de Grousses d'une part, Gillette Filionne, veuve de Pierre de Grousses, père de Catherine, et son fils Pierre de Hénaut, d'autre part, 17 mai 1480.
Pierre Parent, notaire et secrétaire du Roi et changeur de son Trésor à Paris, et Claude Herbelot, sa femme, ainsi que le frère de celle-ci, Nicolas Herbelot, enfants de feus Laurens Herbelot et Jeanne Cornu, vendent leurs hôtels et biens de Nanteuil, à titre de bail à rente, aux Chartreux de Notre-Dame de Vauvert-

lez-Paris, 15 novembre 1490 (le principal hôtel n'est plus appelé le Grand Torcy, mais est dit « sis au lieu du Grand Bourg » à Nanteuil).

Pierre de Hénault, praticien en cour laie à Gompiègne, vend aux Chartreux la rente qui lui appartenait du chef de sa mère, 13 novembre 1494.

Les religieux rachètent deux rentes qui appartenaient aux enfants de Regnault Luce et de Catherine de Grousses, 28 janvier 1493 [1494] et 29 septembre 1495.

• Cinq baux à cens, 1448, 1462, 1475, 1491, 1518.

Deux états de cens, fin du XVe siècle.

• Biens des Pastourel, cinq contrats de 1521 à 1525.

• Procès-verbal d'une saisie féodale d'héritages en censive, 1563.

• Sentence du juge de Nanteuil contre un détenteur d'héritages soumis au cens, 1616.

• Arpentage des terres de Guillaume Endelle, 1626.

• Contrat de rente sur une maison, 1644.

• Bail à cens, 1648.

•Déclaration passée au terrier par les religieux de la Trinilé de Meaux, 1660.

• Cahier de la recette des cens de Nanteuil, 1657 à 1660.

• Trois baux à cens, 1676, 1682.

• Contrats entre particuliers, registres d'ensaisinements, 1646-1672.

• Table des censitaires ayant passé déclaration au terrier, XVIIIe siècle.

• Lods et ventes, 1777.

• Cueillerets des cens et surcens, 1776-1778.

• Cahier des assises tenues à Nanteuil les 27, 28 et 29 mai 1489.

1-CB-010 • Acensements, 1770-1789.

• Droit de bornage, listes des habitants, 1781-1788.

• Pièces relatives au droit de dîme, XVIIe et XVIIIe siècles.

• Droit de mets et plats de noces, sentence du bailli de Nanteuil, 6 septembre 1613.

• Droit de banvin ; accord entre Guy Gourle, chevalier, comme ayant le gouvernement, à cause de Jeanne de Paillart, sa femme, de Louis de Passy, fils de ladite Jeanne et de feu Regnault de Passy, seigneur de Nanteuil, et Etienne Goudart, prévôt de l'église Notre-Dame de Nanteuil, 25 août 1408.

• Droit de halle, et halle de Nanteuil, XVIIIe siècle.

• Droit de travers et péage, XVIIIe siècle.

• Tuilerie de Nanteuil, 1679, 1780.

• Feuilles d'offices, XVIIIe siècle.

Gruerie.

• Inventaire des titres conservés aux Archives Nationales, R[1]-958, touchant la gruerie royale du Valois et de Nanteuil.
Autres inventaires de titres, dressés de l'an II à l'an IX.
• Sentence des Requêtes du Palais qui maintient le curateur de Louis de Passy, conjointement avec Jeanne de Paillart, sa mère, dans le gouvernement et administration des terres de Passy, Nanteuil, gruerie dudit Nanteuil, à rencontre de Guy Gourle, second mari de Jeanne, qui dissipait l'héritage du mineur, 16 janvier 1413 [1414].
• Coupe de bois au Tronsay, vendue par Philippe de Trie, seigneur de Boissy-le-Châtel, 22 juillet 145S.
• Lettres de Charles, duc d'Orléans, notifiant aux officiers du Valois qu'il a reçu en foi et hommage Pierre d'Orgemont, seigneur de Montjay et de Chantilly, pour le fief nommé la gruerie de Nanteuil, « laquelle souloit tenir et posséder en son vivant messire Loys de Pacy, seigneur de Pacy (Passy-en-Valois) et dudit Nanthueil, iceluy fief et grurie à luy appartenant par acquisition, eschange, transport et délaissement à luy faiz par messire Jehan de Poictiers, chevalier, seigneur d'Arcyes et de Badin, à l'encontre de quarente escuz d'or de rente par luy bailliez en eschange audit messire Jehan de Poictiers » ; Blois, 20 mars 1460 [1461].
Lettres de Pierre le Tondeur, garde des sceaux de la châtellerie de Crépy, 30 mars.
Acte de main-levée de la saisie féodale du fief, même jour.
• Pierre d'Orgemont vend le fief àNicolas de Broyés, seigneur de Nanteuil, moyennant 400 écus d'or, 23 novembre 1467.
• Deux sentences du gruyer de Valois et de Nanteuil qui condamnent deux particuliers à faire démolir à leurs frais deux maisons qu'ils avaient édifiées dans la gruerie, et à l'amende pour avoir défriché le bois, 13 et 14 mai 1495.
• Pièce d'un procès intenté par les religieux de Bourgfontaine à Marie de Boulainviller, veuve de Nicolas de Broyés, et à Hugues de Broyés, seigneurs de Nanteuil, qui avaient fait saisir dans le bois du Tronsay cinquante pourceaux appartenant à Pierre Dutrou, demeurant à Sennevières, 11 août 1494.
• Trois pièces d'un procès intenté par les seigneurs de Nanteuil à Jean de La Fontaine, seigneur d'Ormoy, 1495.
• Mémoire judiciaire rédigé pour Hugues de Broyés contre Michel de Ploisy, seigneur de Peroy, s. d. (fin du XVe siècle).
• Extrait des droits des grueries de Valois et de Nanteuil, 1516.
Autre copie faite en 1747.
• Etat des bois compris dans la gruerie du Valois, sujets en toutes juridictions au

gruyer de Valois pour le Roi et au gruyer de Nanteuil pour le seigneur dudit lieu, 8 octobre 1530.
• Transaction entre M. et Mme de Lenoncourt, seigneur et dame de Nanteuil, Jean de Garges et Michelle de Saint-Benoist, seigneur et dame de Macquelines, par laquelle la terre de Macquelines a été reconnue assise dans les limites de la gruerie de Valois et de Nanteuil, même une pièce de bois de 28 arpents au-dessus de Macquelines, qui a été déclarée chargée à toujours de 2 sols parisis de vrai cens envers le Roi et le seigneur de Nanteuil, de laquelle rente M. et Mme de Garges ont été déchargés par ladite transaction, leur vie durant seulement, 25 août 1543.
• Partage des bois du Roi et des landes et bruyères du côté de Peroy, les Gombries et Lévignen, fait entre le Roi à cause du domaine de Valois et Henri de Lenoncourt à cause du comté de Nanteuil, 22 octobre 1544.
• Adjudication de 625 arpents de terre dans les plaines des Gombries, pour la part qui en revient au Roi suivant le partage fait avec le comte de Nanteuil, à différents habitants de Crépy et autres, moyennant cent sols d'entrée par chaque arpent et un setier de grains de rente annuelle, 20 septembre 1561.
• Procès-verbal de reconnaissance et mesurage de distance en distance des bornes et limites de la gruerie de Valois et Nanteuil, 1580.
• Enquête sur les limites de la gruerie, dans un procès intenté au comte de Nanteuil par les seigneurs de Betz (Charles et Nicolas de Romain, fils de feu Charles, lequel était fils de Louis de Romain et de Françoise Raguier), mars-avril 1609 (copie du 16 juin 1625).
• Procès-verbal de la vente et adjudication de la moitié du droit de quint qui appartient au Roi dans les bois de la gruerie de Valois et Nanteuil, 1er octobre 1622 (copie de 1749).
• Commission générale de Pierre Tofïu, gruyer de la gruerie de Valois et Nanteuil, pour faire rentrer les cens dus par les habitants des villages enclavés dans les limites de la gruerie, 12 avril 1642.
• Congés de pâturage, adjudications de la paisson et glandée, 1579-1660.
• Arrêt du Conseil d'Etat déchargeant le duc d'Estrées de la taxe des bois, 24 novembre 1699.
• Documents relatifs au bois de Saint-Arnoul, cédé par échange au duc d'Estrées par le prieur de Saint-Arnoul de Crépy le 2 octobre 1685 (quinze pièces de 1651 à 1704).
• Plan du bois nommé le Piémont, 1686; arpentage du bois, 1704.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé des 22 juin et 26 août 1747 au sujet des bois de M. Cadeau, seigneur d'Acy, et de l'abbaye du Parc-aux-Dames.

• Procès-verbal de la mise en réserve du quart d'une pièce de bois de 86 arpents 52 perches sise au buisson de Rozières et appartenant à l'abbaye de Chelles, 19 et 20 juillet 1757.
• Déclaration faite par les habitants des villages de Boissy et Fresnoy en Gombries des droits, usages et privilèges qui leur appartiennent, 9 février 1530 [1531] (copie de 1748).
• Mémoires sur la gruerie, dressés pour le prince de Condé. Tableau général de la gruerie du Valois et de Nanteuil, dressé par le géomètre C. M. Richard en 1778.
• Régie et exploitation des bois de Nanteuil, 1762-1788.

1-CB-011 • ***Fiefs de Nanteuil***. Evocation des fiefs aux assises tenues à Nanteuil en 1556, 1574 et 1581.
• Tableau de l'état des mouvances du comté de Nanteuil en 1780.
• ***Fief du minage.*** Jean du Plessier et Marguerite, sa femme, vendent à l'évêque de Beauvais, seigneur de Nanteuil, le fief qu'ils tiennent de lui à Nanteuil, comprenant un muid de blé et un muid d'avoine de revenu annuel sur le minage, et 100 sols tournois de revenu sur la prévôté; 1289 (charte originale).

Fief du tonlieu et du minage.

• Aveu et dénombrement baillé par Philippe de Passy, seigneur de Nanteuil, au comte de Dammartin pour ce qu'il tient de lui à Nanteuil et aux environs ; le tonlieu, le minage, les profits du marché, un certain nombre de masures, de pièces de terre et de vigne, etc.; arrière-fiefs tenus par Jean de Guignet à Silly, par Jean de Tarenne et la dame de Taillepie à Nanteuil, etc.; 1348, dimanche avant la fête de saint Arnoul (deux copies).
• Foi et hommage par Colart de Broyés, successeur de Louis de Passy, 5 juin 1458. Exploit de saisie du fief, 22 août 1488.
Foi et hommage par Hugues de Broyés, 24 janvier 1499 [1500]. Foi et hommage par François de Lorraine, duc de Guise, au connétable de Montmorency, comte de Dammartin, 11 mars 1555 [1556].
• Convocation aux assises de Dammartin, décembre 1578.
Présentation de Gaspard de Schomberg, 15 janvier 1579.
Foi et hommage de celui-ci, 2 décembre 1586; aveu et dénombrement du fief, 15 février 1587.
Réception de Henri de Schomberg en foi et hommage, 6 août 1599.
Foi et hommage de Charles de Schomberg, 14 janvier 1633; de François-Annibal, duc d'Estrées, 20 janvier 1680, de son fils, 17 octobre 1695, et de Victor-Marie d'Estrées, 30 juin 1727.

• Etat des domaines et droits dépendant du fief de Nanteuil mouvant du comté de Dammartin d'après les aveux de 1348 et de 1587; 12 décembre 1746.

Fief de la Place à Nanteuil, comprenant une grande maison, 32 arpents de terre, des cens et rentes.

• Aveux et dénombrements baillés au seigneur de Nanteuil par Marguerite, veuve de Jean de la Place, mère de Simonnet, Jean, Perrenet et Robin, 4 février 1382 [1383], et par Thomas Mennecier comme ayant la garde desdits enfants, 25 janvier 1390 [1391].

Fief Boullenger à Nanteuil, comprenant 33 arpents de terre en dix pièces et des cens et rentes.

• Inventaire des titres du fief de 1527 à 1751, dressé au XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement donné à Henri de Lenoncourt, seigneur de Nanteuil, par Marin Fauvelet l'aîné, fils dedéfunt Jean Fauvelet dit Cossette, laboureur, du fief qui fut à Jean Boullenger, conseiller au Parlement, 2 octobre 1527.

• Aveu de Gérard Bécart, possesseur de partie du fief, à cause de Lauron Fauvelet, sa femme, 16 décembre 1559.

• Etienne Fauvelet, fils aîné de Marin, moitié du fief, 16 juin 1560.

• Gérard Bécart et Laurence Fauvelet, deux arpents du fief, 13 novembre 1581.

• Albin Fauvelet, boucher à Nanteuil, portion du fief, 0 janvier 1582.

• Jeanne Liénard, femme de Gérard Harlet, portion du fief, 14 juillet 1582. • Antoine Enjorrend, cordonnier, portion du fief, 19 juillet 1582.

• François Enjorrend, laboureur à Versigny, portion du fief, 25 juillet 1582.

• Jean Aubry, jardinier, portion du fief, 14 juillet 1584.

• François Etajorrend, laboureur à Nanteuil, portion du fief, 24 août 1587.

• Jacques Terrot, laboureur à Nanteuil, portion du fief, 2 septembre 1587.

• Martin Fauvelet, laboureur à Nanteuil, et Jeanne Harlet, sa femme, tant à cause d'elle comme héritière en partie de Jeanne Liénard, sa mère, que par acquisition faite d'Antoine Enjorrend, portion du fief, 1er octobre 1587.

• Pierre Fauvelet, boucher, portion du fief, 26 juillet 1591.

• Pierre Faton, marchand, portion du fief par acquisition faite de Gérard Bécart (ou Becquart) et de ses enfants, 4 juillet 1591.

• Main-levée de saisie donnée à Rolin Legrand, laboureur à Fresnoy-les-Gombries, comme tuteur de Françoise Aubert, depuis femme de Grépin Tabary, et de Marguerite Aubert, femme de Jacques Pelletier, et à Claude Jacquetel et Marguerite Aubert, sa femme, 12 avril 1608.

• Françoise Legrand, veuve de Nicolas Gousinet, bourgeois de Meaux, portion du fief, 17 juin 1608.

• Expédition sur parchemin de quinze actes de foi et hommage donnés par les détenteurs du fief du 31 mai 1608 au 12 juillet 1609 : Guillemette Caranlieu, veuve Semelle, Antoine Prunier, Olivier Girardin, Philippe Barbault, Jean de Mauru, Guillaume Lescot, Françoise Legrand, veuve de Nicolas Gousinet, Antoine Pichot, Nicolas Tresvaletz, Jean Beufves, Marin Fauvelet, Claude Beufves, Pierre Fatou, Noël Toffu, Antoine Ganneval, Roland Texier, Pierre Fatou.
• Catherine Huault, veuve de Claude de Bragelongne, conseiller au Parlement, portion du fief, 18 août 1609.
• Guillaume Levol, tailleur d'habits, portion du fief, 29 septembre 1609.
• Nicolas Linotte, bourgeois de Soissons, portion du fief par acquisition faite de défunte Françoise Legrand, de Nicolas Cousinet, correcteur en la Chambre des Comptes, et consorts, 18 juin 1622.
• Pierre Grandin, hôtelier à Nanteuil, portion du fief par acquisition faite de Nicolas Linotte, 30 janvier 1624.
• Henri Lemaire, marchand à Nanteuil, portion du fief, 6 novembre 1624.
• Pierre Grandin, portion du fief acquise d'Antoine et Charles Francier, 31 juillet 1625.
• Laurent Lescot, laboureur, portion du fief, 8 novembre 1628.
• Charles Bernier, laboureur à Beauval, portion du fief, 19 septembre 1642.
• Jean Beufve, boucher à Nanleuil, portion du fief, 22 septembre 1642.
• Charles Bernier, portion du fief acquise de François Fatou, 21 janvier 1650.
• Denis Pourcelt, receveur de Chèvre ville, portion du fief, 26 mai 1651.
• Expédition en parchemin de quatorze actes de foi et hommage donnés par les détenteurs du fief du 6 juin 1669 au 26 mars 1672 : Marie Rossignol, veuve de Jean Haquenet, Louise Dandolle, veuve de Robert Linotte, Charles Nibert, François Beufve, Henri Lemaire, Louis Lorron, François et Jean Dijon, Suzanne Laclocque, veuve de Pierre Vigneron, Jacques de Saint-Gobert, François Toffu, bailli de Nanteuil, Jean Lecœur, praticien à Nanteuil, Pierre Garçon, Françoise Bridellet, veuve de Louis Gayer, marchand à Meaux, et Nicolas Légal, procureur du Roi en la prévôté royale de Nanteuil-les-Meaux.
• Partage de la succession de Pierre Hébert et de Claudine Bernier, 13 novembre 1727.
Vente de deux pièces de terre par Charles Hébert, laboureur à Marchemoret, à Etienne Buisson, procureur fiscal de la terre et seigneurie du Plessis-Bouillancy, 8 novembre 1729.
• Etat des héritages du fief de Boullenger d'après les aveux de 1527 et 1559.

Fief de Tarenne à Nanteuil (hôtel, maison, pièces de terre,

cens et rentes).
• Jean de la Granche dit Guisy, seigneur de Billemont, et Antoinette de Noë, sa femme, vendent à Guillaume Drouart, écuyer, demeurant à Nanteuil, le fief « qui fut jadis Saulcet de Tarenne, Pierre de Tarenne, Perrenet de Tarenne, depuis Raulequin de Noë, et naguèrez baillé et délaissé ausd. conjointz par Jehan de Noë, escuyer, frère de lad. damoiselle, pour le mariage d'icelle damoiselle », en échange d'une maison à Vendresse en Laonnois appartenant à Guillaume Drouart par la succession de son père Laurens, écuyer; 10 décembre 1482.
• Sentence du Châtelet de Paris portant adjudication au profit de Jean de Corbie des neuf dixièmes par indivis des fiefs de Tarenne et d'Ormoy, saisis sur Jean Feret, marchand à La Ferté-sous-Jouarre, et sur Louise Drouart, sa femme, 9 avril 1518 [1519].
Acte par lequel Jean de Gorbie, notaire au Châtelet de Paris, offre à Hugues de Broyés, seigneur de Nanteuil, de lui payer les droits féodaux dus à cause de son acquisition, 13 mars 1519 [1520].
• Catherine Frenicle, veuve de Jean de Corbie, examinateur au Châtelet de Paris, et Antoine de Gorbie, élu en l'élection de Coutances, au nom des enfants mineurs dudit Jean, vendent à Jeanne de Villers, veuve de Jean de Broyés, représentée par Henri de Lenoncourt, la partie des fiefs de Tarenne et d'Ormoy qui leur appartient, 1er décembre 1526.
• Henri de Lenoncourt, seigneur de Nanteuil, et Marguerite de Broyés, sa femme, convertissent de fief en roture les héritages composant le domaine de la moitié du fief de Tarenne appartenant à Jeanne Defoy, veuve de Gilles Barbier, 12 avril 1542.

Fief d'Ormoy à Nanteuil (maison, prés, terres, cens et rentes).

• Aveu et dénombrement donné à Louis de Passy, seigneur de Nanteuil, par Galhaut de Hartenne, écuyer, au nom et comme ayant la garde noble de sa fille Jeanne, 2 octobre 1447.
• Vente par Pierre de La Fontaine, seigneur de Domont et de Brégy, à Guillaume Drouart, écuyer, 1er avril 1478 [1479].
Ratification de l'acte par Marie de Champluisant, femme de Pierre, 18 décembre 1480.
• Guillaume Fay et Marie Drouart, sa femme, demeurant à Bray-sur-Seine, Jean Feret et Louise Drouart, demeurant à La Ferté-au-Gol dit sous Jouarre, déchargent Hugues de Broyés, seigneur de Nanteuil, de la foi et hommage qu'il leur devait à cause de son petit fief nommé Colart de Passy, autrement Vaillant,

relevant de leur fief d'Ormoy, et consentent l'union de ce fief au domaine de Nanteuil, moyennant quoi le seigneur de Nanteuil leur remet les droits de relief à lui dus pour les fiefs d'Ormoy et de Tarenne, 16 mars 1506 [1507].
Ratification de l'acte par Louise Drouart, 6 avril.
• Macé Le Boullanger, seigneur de Neufmoulin et de Quiuquempoix, baille à ferme à Pierre Toffu, gruyer du duché de Valois, et à Marguerite de Blesson, sa femme, 74 arpents de terre, dont 36 du fief d'Ormoy, qui lui appartiennent du chef de Claude Le Flament, sa femme, 14 avril 1633.
Renouvellement du bail à Pierre Toffu par Claude Le Flament, veuve de Macé Le Boullanger, seigneur de Viarmes, 29 juin 1652.
Autre bail passé à Pierre Toffu par Auguste Macé Le Boullanger, baron de Maffliers et seigneur de Viarmes, 26 janvier 1662.
• Celui-ci cède ces biens à l'abbaye de Saint-Denis en échange de la moitié du bois des Détroits sis près Beaumont-sur-Oise, 4 avril 1664.

Fief de Wauru à Nanteuil (hôtel de la Tournelle et plusieurs pièces de terre).

• Aveux et dénombrements donnés aux seigneurs de Nanteuil par Jean Legois, bourgeois de Beauvais, 3 janvier 1455 [1456], par le Chapitre de Saint-Rieul de Senlis, 1544, 1583, 1677, 1679, 1746.

Fief du Buisson à Etavigny.

• Inventaire des titres de ce fief de 1539 à 1766.
• Les titres manquent. Noms donnés par l'inventaire : 1539, Adrien de Beaumont, seigneur du Boulay, et Péronne de Launoy. 1564, Jean de Chevry et Péronne de Launoy. 1574, Jean de Chevry. 1581, Edme de Chevry. 1622, Jean Ronssin, avocat en Parlement. 1639, Marie Lemaître. 1645, Simon Lemaître, avocat en Parlement.

Fief de Camille à Lévignen (maison, terres, cens, champarts).

• Les chartreux de la Fontaine-Notre-Dame en Valois avouent tenir à foi et hommage de Louis de Passy, seigneur de Nanteuil, « ung fief assis à Lévignen qui jadis fut à Rofcsrt du Bois, depuis à Pierre de Signeel, lequel fief très excellente et puissante dame madame la Royne Blanche a depuis acquesté dudit Le Signeel au profit de nostre église pour la fondation d'une messe quotidienne », 12 mars 1455 [1456].
• Sentence du Châtelet de Paris, rendue entre Hugues de Broyés, seigneur de Nanteuil, les religieux du couvent de la Fontaine-Notre-Dame en Rets dit de Bourgfontaine, d'une part, Martin Bénard, curé de Lévignen, et son neveu Simon Bénard, étudiant en l'Université de Paris, par laquelle ceux-ci sont

condamnés à rendre aux religieux les grains et fruits par eux pris sur une pièce de terre de 40 arpents sise au terroir de Lévignen au lieudit le triège de la Boullaye, et les religieux maintenus en la possession et jouissance des grosses et menues dîmes de ladite pièce de terre et du fief de Signeel, 12 juillet 1511.

• Aveux et dénombrements du fief, qui prend le nom de fief Camille en 1574; 24 juin 1539, 15 octobre 1556, 10 janvier 1557, 15 novembre 1574, 30 octobre 1581, 18 novembre 1581, 30 décembre 1591, 18 octobre 1605, 23 mai 1639.

• Bail à ferme à Claude Luillier, laboureur à Lévignen, 3 novembre 1696.

• Foi et hommage, 23 février 1701, aveu et dénombrement, 18 mars.

• Baux à ferme à Claude Luillier, 1703, et à Jean Luillier, 1743.

• Foi et hommage, 14 janvier 1752; aveu et dénombrement, 3 février.

• Mémoires sur le fief, 1755.

• Foi et hommage, 15 juin 1757.

• Aveu et dénombrement, 1er juillet 1773.

Fief de la Place à Baron, relevant du fief de Regnault de Roquemont et en arrière-fief de Lévignen (en 1220, le fief de la Place relevait de Nanteuil).

• « Jehan de Montégny » (il signe ainsi) le jeune, écuyer, seigneur de Limay en Brie, avoue tenir de Pierre Lorfèvre, seigneur d'Ermenonville et de la seigneurie des Francs-fiefs de Lévignen appelés d'ancienneté les Francs fiefs de Valois, « un fief assis à Baron appelé le franc-fief de la Place, au moyen du fief messire Regnault de Roquemont, lequel il tient en sa main par deffaulte d'homme et de devoirs non fais », 9 février 1465 [1466].

1-CB-012• *Fief de Chennelet lez Crépy dit la Grande Maison.*

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.

• Foi et hommage à Henri de Lenoncourt, seigneur de Nanteuil, par Antoine Bataille, procureur du Roi au bailliage de Valois, du fief de Chennelet lez Crépy appelé le fief de la Grande Maison, qui fut à feu Mathelin de Mauny, écuyer, et à Binette de La Porte, sa femme, 18 juin 1526 (copie de 1579).

• Etat des cens dus à Raoul Rangueil, écuyer, seigneur de Chennelet, à cause de sa terre et seigneurie de Chennelet, 1er octobre 1582.

• Transaction passée entre l'église et fabrique de Saint-Denis de Crépy et Raoul Rangueil, par laquelle celui-ci cède à l'église 47 arpents 29 verges de terre au terroir de Chennelet pour demeurer quitte des arrérages d'une charge annuelle de quatre muids de grain, 5 décembre 1599.

• Arpentage des terres du fief, 4 mai 1604.

• Foi et hommage par François Rangueil, 13 novembre 1607.

• Foi et hommage par Jean Houys, bourgeois de Paris, pour la moitié du fief, qu'il a acquise en 1616 de Jacques et Jean Delacour, héritiers de Jacques Guillemot, l'autre moitié indivise appartenant à son fils Jean Houys le jeune du chef de sa mère, 3 juillet 1622.

• Foi et hommage par Jean Houys le jeune, 6 juin 1631.

• Adjudication par décret du fief de Chennelet à Jacques Duport, avocat du Roi à Grépy, 10 janvier 1632.

Retrait de huit arpents de terre, 24 mai ior.2.

Foi et hommage par Jacques Duport, prévôl de Crépy, 26 juin 1634. Aveu et dénombrement, 5 septembre 1642.

• Foi et hommage par François Duport, porte-manteau ordinaire du duc d'Orléans, fils de Jacques, 11 février 1673.

• Foi et hommage par Philippe de La Monie, écuyer, ancien brigadier des Gardes du corps du Roi, mari de Françoise Duport, fille de François, 17 mars 1730.

• Délibération du Conseil du prince de Condé pour la recherche de tous les titres du fief, 22 janvier 1750.

Etat des titres communiqués par les -chanoines de Saint-Denis de Crépy.

• Louis-Charles Parent du Moiron, procureur au bailliage de Crépy, au nom et comme fondé de procuration de Pierre-Jacques de La Meunière de La Monie, ancien capitaine de cavalerie demeurant à Sommières en Languedoc, vend le fief de Chennelet à Marie-Catherine Dufresne, veuve de Pierre de La Granche, écuyer, demeurant à Grépy, 26 septembre 1773.

Aveu et dénombrement de celle-ci, 13 décembre.

Fief de Boissy (Boissy-le-Châtel, Seine-et-Marne) ***au bois du Tronsay.***

• Foi et hommage par Guillaume de Paris, archidiacre de Soissons, et Christophe de Paris, seigneur de Boissy et de Porfry, fils et héritiers d'Eustache, 23 février 1533 [1534].

Aveu de Guillaume, 18 août 1536; aveu de Christophe, 12 septembre.

• Aveu d'Emard de Paris, avocat en Parlement, fils aîné de Christophe, tant pour lui que pour ses frères et soeurs, 2 juillet 1560 (120 arpents de bois en trois pièces).

• Madeleine Guyot, veuve d'Emard, seigneur de Boissy-le-Châtel, demande souffrance de foi et hommage pour ses enfants Robert et Nicolas, héritiers de leur père et de leur frère aîné Michel, 3 juin 1589.

• Foi et hommage de Robert pour 31 arpents et demi en deux pièces, 22 octobre 1603.

• Souffrance accordée à Nicole de Noue, veuve de Robert, mère d'Antoine, de Nicolas et de Nicole, 1er avril 1639.
Foi et hommage par Jean de Cuchepot, seigneur de Fougerolles, second mari de Nicole de Noue, 27 mai 1044.
Foi et hommage par Antoine de Paris, 12 mai 1651 ; par Nicolas, frère et héritier d'Antoine, 10 novembre 1654.
• Nicolas de Paris, représenté par son oncle Nicolas de Paris, grand-prieur de France, et par son beau-frère Georges de Bertrand, sieur de Beuvron, vend les terres et seigneuries de Boissy, Forfry, la Petite Ramée, et son bois du Tronsay, à Henri Daubray, seigneur de Saint-Aubin, grand-maître des Eaux-et-forêts au département de Normandie, 21 avril 1659; contrat enregistré au Parlement le 17 mai (imprimé).
• Foi et hommage par Christophe Dalmas, commissaire des guerres, et Marie Berthelot, sa femme, qui ont acquis, le 29 juillet 1672, de Marie Nallot, veuve d'Henri Daubray; 4 janvier 1673.

Autre partie du fief de Boissy.

• Aveu et dénombrement de Guillaume de Paris, écuyer, seigneur de Forfry et de la Ramée en partie, fils aîné de Guillaume de Paris, 20 mars 1600.
• Aveu de Jeanne du Crocq, veuve de Guillaume, mère de Christophe, seigneur de Mondreval, et de Pierre, seigneur de Champallard, 25 septembre 1601.
• Foi et hommage par Christophe, seigneur de Forfry, tant pour lui que pour ses frères François et Florentin, enfants de Guillaume de Paris et de Catherine d'Avost, 19 mars 1631.
• Foi et hommage par Christophe et François, 17 novembre 1668; par Christophe comjme héritier de son frère François, i20 mai 1671; par Louis Allegrain, « seigneur vicomte de Dieu », à cause de Marie de Paris, sa femme, fille et héritière de Christophe, 10 octobre 1671.

Deux parties du fief unies.

• Vente par Marie Nallot, veuve Daubray, à Christophe Dalmas, 29 juillet 1672; par Louis Allegrain audit Dalmas, 3 juillet 1674.
Foi et hommage par Christophe Dalmas, fils de feu Christophe et de Marie Berthelot, 5 octobre 1703; par Edme-Charles Dalmas de Puisieux, héritier de son frère Christophe, 29 septembre 1741, 29 septembre 1756.
Vente à Joseph-Joachin de Mazancourt, seigneur de Fresnoy et de Boissy en Gombries, 14 mars 1759; foi et hommage, 2 avril.

Autre parfie du fief.

• Aveu de Claude de Hacqueville, veuve de Louis de Paris, seigneur de

Villeparisis, mère de Pierre, 26 avril 1600.
• Foi et hommage par François de Montigny, seigneur de Congis, Villeparisis et Bournonville, héritier d'Elisabeth de Paris, sa mère, et de Pierre de Paris, son oncle, 13 juin 1619.
• Foi et hommage de Nicole de Noue, femme de Robert de Paris, seigneur de Boissy, pour deux pièces de bois acquises par échange du sieur de Bournonville, 4 septembre 1634.
• Foi et hommage par Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis-Belleville, qui a acquis de Nicole de Noue, remariée à Jean de Cuchepot, seigneur de Fougerolles, 6 mars 1646.
• Etienne Rollot de La Tour acquiert le fief de la direction des biens de Claude de Guénégaud, trésorier de l'Epargne, 22 décembre 1690.
Il est adjugé à sa veuve, Marie-Anne Mailly, par arrêt de la cour des Aides du 26 septembre 1696.
Son gendre et sa fille, Jacques-André Dupille, receveur général des finances de Lyon, et Marie-Anne-Christine Rollot de La Tour, vendent le fief à Pierre Thérouenne, receveur de la commanderie de Lagny-le-Sec, 22 novembre 1713.
• Christophe Blanchard, secrétaire et interprète du Roi, vend à Pierre Navarre, laboureur à Villeroy près Meaux, le quart qui lui appartient du chef de Marie-Anne Pingard, sa grand'mère, 18 mai 1753.
Foi et hommage, 25 septembre.
• Foi et hommage pour un quart par Eloi Thérouenne, laboureur et receveur de la commanderie de Lagny-le-Sec, 26 juin 1759.
Foi et hommage par les héritiers de Michel Courtier et de Geneviève Thérouenne, 31 mai 1760.

Fief de Thiersault au bois du Tronsay.

• Inventaire des titres du fief de 1556 à 1749.
• Pierre Thiersault, commissaire et examinateur au Châtelet, et son fils Pierre, octobre 1556.
• Foi et hommage par Pierre Thiersault, conseiller en la cour des Aides de Paris, tant pour lui que pour ses frères et sœurs mineurs, enfants de Louis Thiersault, conseiller en la cour des Aides, 7 avril 1580.
• Partage des biens de Louis, juin 1581.
• Foi et hommage pour parties du fief en janvier et février 1582 : Pierre, Marie, veuve de Robert de Saint-Germain, Nicolas, chantre et chanoine en l'église de Chartres, autre Nicolas, avocat en Parlement.
• Décembre 1596, Charles Thiersault, écuyer, s^r de Mérencourt, héritier de sa tante

Marie; 4 juillet 1597, Pierre Thiersault, seigneur des Cites près Château-Thierry, aussi héritier de sa tante Marie.

• 15 février 1603, Pierre Thiersault, conseiller en la cour des Aides.

• 4 novembre 1604, Louis Thiersault, seigneur de La Mérye, et ses frères Pierre et Charles. Pierre, conseiller des Aides, achète la part de son frère Louis en 1606 et fait hommage le 3 juin 1619.

• 5 décembre 1618, Pierre Thiersault, prêtre de la congrégation de l'Oratoire.

• 18 novembre 1620, foi et hommage par Guillaume Thiersault, écuyer, sr de La Motte, fils aîné de défunt Pierre Thiersault, conseiller du Roi et général en sa cour des Aides, et de défunte Madeleine Gelle, tant en son nom qu'au nom de ses frères et sœurs, Pierre, Jean, Louise, Charlotte et Pierre.

• 9 juillet 1621, 20 juin 1622, Etienne Thiersault, écuyer, Marie Thiersault, femme de Louis Chantereau Le Febvre, trésorier de France en la généralité de Soissons, Anne et Françoise Thiersault, mineures, frère et sœurs, enfants de Pierre Thiersaull, trésorier de France en la généralité de Soissons.

• 5 novembre 1627, Pierre Thiersault, conseiller au Grand Conseil, Guillaume, sp de La Motte, Jean, écuyer, Pierre, sr de Champellart, (écrit plus haut Champallard), avocat en Parlement, tous héritiers de leur frère Louis, trésorier provincial des guerres.

• 28 décembre 1629, Jean Poncet, général en la cour des Aides, donataire de Pierre Thiersault, prêtre de l'Oratoire.

• 15 mars 1630, Marie Thiersault, femme de Louis Le Febvre, Anne Thiersault, femme de Louis Coquet, écuyer, Françoise, femme de Jacques Baucheron, correcteur en la Chambre des Comptes, héritiers de leur frère Etienne, sr de Richebourg, commissaire des guerres.

• 26 mars 1632, Charles Thiersault, écuyer, sr de Mérencourt, fils aîné et principal héritier de Charles.

• 16 juin 1644, Pierre Poncet, conseiller en la cour des Aides, donataire de Marguerite Thiersault, sa mère.

• 23 août 1667, Gabriel Chantereau Le Febvre, trésorier de France à Soissons.

• 26 octobre 1686, Guillaume Thiersault, conseiller au Grand Conseil; 20 mai 1692, il donne à l'Hôpital Général de Paris une ferme à Ognes et dix-huit arpents de bois au Tronsay.

• 24 novembre 1695, Pierre Thiersault, seigneur de Mérencourt, a acquis six arpents de Gabriel Chantereau Le Febvre et autres.

• 7 octobre 1735, foi et hommage par Charles Ringuier, président en l'élection de Crépy, pour une pièce de douze arpents à lui donnée par feu son père, Charles

Ringuier, écuyer, garde de la porte du Roi, et par Catherine Boullé, sa mère, par contrat du 22 février 1724.

• Mémoire sur le fief de Thiersault, qui consiste en 29 arpents de bois, et délibération du Conseil du prince de Condé du 1er mai 1749.

• Autre délibération relative aux droits dus pour l'acquisition faite par Pierre Tillet, laboureur à Ognes, de René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, chancelier de France, et de son frère Louis-Charles-Alexandre, comte de Maupeou, d'une ferme à Ognes et de six arpenls de bois au Tronsay, 1er novembre 1775.

Fief de Braque-Sanguin au bois du Tronsay (32 arpents).

• Deux aveux de Guérin Sanguin, prêtre, grand doyen d'Avranches, seigneur en partie de Brégy, d'une pièce de bois qui fut à messire Jean Braque, 28 novembre 1550.

• Aveu et dénombrement donné par Ambroise de Gorbie, veuve de Claude Sanguin, sieur de Rademont, au nom de ses enfants mineurs, héritiers de leur cousin Guérin Sanguin, doyen d'Avranches, 25 mai 1581.

• Aveu de Gédéon Sanguin-Desmazis, sieur de Rademont, héritier de son cousin-germain Annibal Sanguin, sieur de Bomont, 15 décembre 1598.

• Aveu de Gédéon Desmazis, sr du Tronchay et de Challo-Saint-Mars, 20 mai 1631; procès-verbal d'arpentage du fief, 17 mai.

• Aveu de Gabriel Desmazis, sieur du Tronchay, fils de Gédéon, 12 mai 1651.

• Foi et hommage par Gabriel Desmazis, sr de Ramolu, et son frère Henri, sr du Tronchay, 26 janvier 1654.

• Foi et hommage par Jacques de La Barre, seigneur d'Arbouville, propriétaire du fief tant à cause de sa femme, Marie Desmazis, fille de Gédéon et d'Anne de Rochechouart, que par acquisition faite de son beau-père Gabriel, seigneur de la Grande-Cour de Brégy, 30 novembre 1664.

• M. et Mme d'Arbouville vendent la Grande-Cour de Brégy et le fief Braque-Sanguin à Pierre Le Boistel, commis de M. Le Tellier, 16 mars 1665.

Claude Le Boistel, seigneur vicomte d'Ambrières, et Anne-Antoinette Le Boust, sa femme, vendent à Pierre Thomas, receveur des dames de Chelles à Baron, 17 février 1714.

François Thomas, 1740 à 1757.

• Plan du bois du Tronsay, contenant 713 arpents, divisé entre différents propriétaires, 1774.

Fiefs de la Tour Sorel et de Vassy à Bonneuil.

• 1556 et 1560, Jean de Costerets, seigneur de Bonneuil en partie.

• 1586, Christophe de Costerets, seigneur de Bonneuil.
• 1630, François de Costerets.
• 1644, Christine Desprez, veuve de François de « Costerel ».
• 3 juin 1655, foi et hommage par Charles de Chrestien, sr de Couloisy, qui a acquis de François de Mazancourt, sr du Carrouge, et de Marie Levestre, sa femme, et autres.
• Procès-verbal d'arpentage des terres et prés dépendant de la seigneurie de Bonneuil, octobre 1678 (copie de 1775).
• 10 juin 1689, foi et hommage par Georges Rousseau, avocat en Parlement, seigneur de Bonneuil, qui a acquis par décret du Châtelet du 15 septembre 1688.
• 18 mai 1731, foi et hommage par Louise-Henriette et Anne-Angélique Rousseau, âgées de 21 et 20 ans, filles de Georges (Louise-Henriette épousa N. de Mercy; ils eurent quatre enfants : Antoine de Mercy, Marie-Anne, Jacques-Louis, qui mourut en 1758, et Louise, qui entra en religion à l'abbaye de Saint-Remi. Louise-Henriette mourut en 1777.
Sa sœur Anne-Angélique épousa Etienne du Boulet de Séry; elle était veuve quand elle donna son aveu et dénombrement de la moitié du fief le 14 juillet 1777).

Fief de Billy ou Grocourt à Nanteuil (masures, jardins, 120 arpents de terre, prés et bois).

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.
• Jean Thierry, chanoine de Saint-Rieul de Senlis, acquiert le fief d'Antoine de Champluisant et de sa sœur Marie, femme de Pierre de La Fontaine, écuyer, enfants de feu Chariot de Champluisant et neveux de feu maître Jean de Champluisant, ceux-ci fils de messire Simon de Champluisant, chevalier et bailli de Noyon, 26 septembre 1482.
• Marie de Boulainviller, veuve de Nicolas de Broyés, avec le consentement de Charles, son fils aîné, retient le fief par puissance de seigneurie et le transporte à maître Nicole de Bonviller, fils de Geoffroy de Bonviller, marchand à Senlis, 6 mars 1482 [1483].
• Déclaration des terres du fief de Billy appartenant à maître Nicole de Bonviller.
• Aveu et dénombrement par Anne de Bonviller, fille de feu Nicole, élu de Senlis, et veuve de Philippe Le Bel, lieutenant particulier au bailliage de Senlis, 19 octobre 1556.
• Aveu et dénombrement par Philippe Le Bel, écuyer, seigneur de Grocourt et de Billy, 10 janvier 1582.
• Echange de terres entre Gaspard de Schomberg et Philippe Le Bel, 20 juillet 1583.

• Foi et hommage par Etienne Le Bel, fils aîné de feu Philippe, 9 juillet 1603.
• Aveu du fief par Gabriel Châtre, chevalier, seigneur de Lésanville, mari d'Elisabeth Le Bel, fille de feu Etienne, 26 juillet 1645.
(Il vend à son frère Imbert, apothicaire du duc d'Anjou, 16 janvier 1652).
• Arpentage des terres du fief, qui appartient à la veuve « d'Imbert Châtre, apothicaire du corps de Monsieur et de sa maison, femme de chambre de Mademoiselle », septembre 1672.
• (Foi et hommage par Pierre Mouslier, trésorier des gardes du corps du duc d'Orléans, et Marie-Marguerite Châtre, sa femme, 27 juin 1686.
Le fief leur avait été donné par Marguerite Mestayer, veuve d'Imbert, en faveur du contrat de mariage de sa fille passé le 14 mars 1685).
• (Foi et hommage par Pierre Mouslier, sous-diacre du diocèse de Paris, 7 juin 1719).
• Foi et hommage par Marie-Marguerite Mouslier, héritière de son frère Pierre, 24 avril 1723; aveu et dénombrement, 22 juin.
• Bail à loyer par Melle Mouslier à Sébastien Magdelain de sa ferme de Nanteuil, 28 février 1759.
• Après la mort de Mlle Mouslier, le fief de Billy, en vertu du testament de l'abbé Pierre Mouslier du 27 décembre 1721, est attribué à Armand-Pierre-François Châtre, écuyer, sieur de Billy, 1er mai 1762.
Liquidation du droit de relief dû au prince de Condé, 5 août.
Arpentage des terres et prés, juin 1763.
Aveu et dénombrement présenté par Charles-Louis-Sébastien Magdelain, laboureur, au nom d'Armand-Pierre-François Châtre de Billy, premier valet de chambre de la garde-robe du Roi, commissaire des guerres, 16 mai 1774.
• Bail à ferme à Magdelain, 30 décembre 1777.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du droit de relief dû par Philippe Châtre de Cangé, femme de Jean-Joseph Bourguignon-Bussière, marquis de La Marre, seule héritière de son frère, 31 août 1785.

Fief de la Viange, consistant en 95 ou 100 arpents de bois en gruerie au buisson de la Chaussée proche la ferme de Lessart. •
• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.
• Souffrance de foi et hommage demandée par Jacques de Postel, seigneur du Jard et du Mesnil, au nom et comme tuteur de Henri de Postel, fils mineur de Charles de Postel, seigneur de Couvron, et de Gasparde de Quinquempoix, 23 novembre 1593.
• Foi et hommage par Henri de Postel, 9 décembre 1600; par Louis de Gullain,

écuyer, seigneur de La Brosse, qui a acquis le fief, 9 mars 1604; par son fils aîné Louis, seigneur de Saint-Ouen et de La Brosse, 7 juin 1623; par le même, 16 juin 1634 (il a acquis la part de son frère Pierre, seigneur de Lessart).
Partage de ses biens entre ses fils Nicolas et Louis, 26 mars 1646.
Foi et hommage par Nicolas, sieur de Lessart, 13 avril 1657.
Souffrance de foi et hommage accordée à Geneviève de La Boissière, veuve de Louis de Gullain, seigneur de Monceaux, Le Mesnil, Cornillon et Lessart, tutrice de leurs enfants mineurs, 25 février 1676.
Vente à René Poussepin, seigneur de Moulons, correcteur en la Chambre des Comptes, qui cède par échange, le 22 février 1693, à Jean-Baptiste Guyot, notaire au Châtelet de Paris.
Le 27 septembre 1702, Guyot vend à Simon Berthelot de Belloy la terre et seigneurie de Lessart sise en la paroisse de Versigny et le fief de la Viange.
Foi et hommage par Berthelot pour le fief, 27 octobre 1702.
Foi et hommage par Simon Berthelot, seigneur de Versigny, conseiller au Parlement, seul héritier de son père Marie-Joseph Berthelot de Versigny, aussi conseiller au Parlement, lequel était propriétaire du fief de la Viange ou bois de Lessart comme lui ayant été donné avec la terre de Versigny par son contrat de mariage du 8 mars 1723 par Simon Berthelot, son père; 18 juillet 1755.

1-CB-013• ***Fief de Montblaru*** (4 arpents trois quartiers et demi au bois du *Tronsay).*

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.
• Vente du fief par Ferry de Montblaru, seigneur de Courcelles et de Brégy en partie, et Jeanne Perceval, sa femme, à Claude Aubery, bourgeois de Paris, 7 juin 1574 (vidimus du 10 mai 1608).
• Foi et hommage par Claude Aubery, fils aîné et héritier de feu noble homme Claude Aubery, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, bourgeois de Paris, 29 décembre 1587 (les autres enfants étaient Jean, âgé de 15 à 16 ans, Robert, 12 ans, Roger, 9 ans, Gilles, 5 ans, Marie, Geneviève, Catherine, Madeleine, Isabelle). Autre foi et hommage, 19 juillet 1601.
• Aveu et dénombrement par Robert Aubery, s^{r} du Tronchet, avocat en Parlement, Gilles Aubery, Baptiste de Bermont, conseiller au Grand Conseil, à cause de Madeleine Aubery, sa femme : 47 arpents et demi de bois faisant partie des 127 arpents composant le fief des Tauxements au bois du Tronsay; 4 arpents trois quartiers et demi au Tronsay ; desquelles pièces de bois leur frère aîné, Claude Aubery, maître des Comptes, a fait la foi et hommage le 29 décembre 1587; 19 juillet 1601 (copie de 1750).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé du 26 février 1750 et du 20 décembre 1775 : le fief de Montblaru a été réuni au domaine du comté de Nanteuil avec la partie des bois des Tauxements vendue par Aubery le 11 août 1615.

Fief des Tauxements à Silly, Sennevières, Etavigny (droits d'avenage sur des maisons et masures), appartenant au comte de Dammarlin et relevant de Nanteuil.

• Cahier de 12 f. de papier contenant l'état des rentes d'avoine ou « taussemens » sur des maisons à Silly, Sennevières, Etavigny et au Plessis-Placy, appartenant à Guillaume II Le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier, Montépilloy et Brasseuse; s. d. (vers 1400).

• Autre état des maisons de Silly, Sennevières et Etavigny chargées de rentes d'avoine envers Guillaume II Le Bouteiller, s. d. (vers 1410) (deux expéditions en un cahier de 10 f. de parchemin et un cahier de 18 f. de papier).

• (Guillaume III Le Bouteiller mourut en 1461 après avoir vendu ses biens à Bertrand VI de La Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne; celui-ci les vendit à Antoine et Jean de Chabannes le 19 octobre 1474. Voir le dossier de Montépilloy dans la série B, 1-B-120).

• Pouvoir donné par Antoine de Chabannes à Philbert Babute, gouverneur du comté de Dammartin, pour faire la foi et hommage au seigneur de Nanteuil, 5 novembre 1476. Acte de foi et hommage, 9 novembre.

• Sommation faite au nom d'Antoine aux habitants de Silly pour le paiement des droits d'avenage; sentence du bailliage de Senlis renvoyant la cause aux Requêtes du Palais, 11 et 15 novembre 1476.

• (Jean de Chabannes vendit Montépilloy, Brasseuse, etc., à Guillaume de Montmorency le 19 mars 1496).

Fief des Tauxements au bois du Tronsay (127 arpents), divisé en trois parties.

I. . Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Procuration donnée par Pierre Rozée, rapporteur en la Chancellerie de Paris, et Jean de Valenciennes, seigneur de Grippeaux, seigneurs en partie du fief et seigneurie du bois du Tronsay, à Jean Le Meignan pour comparaître aux assises de Nanteuil et déclarer qu'ils sont seigneurs par indivis d'une pièce de bois de 127 arpents, dont 63 et demi audit de Valenciennes et 49 à Pierre Rozée; 28 avril 1544.

• Aveu et dénombrement donné par Rozëe, conseiller et référendaire ordinaire en la Chancellerie, 20 juin 1544.

• Procuration donnée à Germain Le Meignan, laboureur à Brégy, par Catherine

Le Sueur, veuve de Pierre Rozée, et son fils aîné Jean, pour faire la foi et hommage, 28 septembre 1556.
Acte de foi et hommage, 26 octobre.
• Foi et hommage par Jean Rozée, avocat en Parlement, pour lui et son frère mineur Guillaume et sa sœur Marguerite, femme de Mathieu Bardon, avocat; 10 mai 1565.
• Aveu et dénombrement, même jour : fief des Tauxemenis au bois du Tronsay, contenant 127 arpents, dont la 8e partie, 15 arpents trois quartiers et demi, appartient à Jean et à ses cohéritiers, 31 arpents trois quartiers et demi à leur mère, le reste aux religieux de Bourgfontaine à cause de l'acquisition qu'ils en ont faite de défunt Jean de Valenciennes.
• Catherine Le Sueur, veuve de Pierre Rozée, vend à Jean Aubery, marchand et bourgeois de Paris, les trois huitièmes du fief, terre et seigneurie des Chevaliers, sis à Brégy-en-Mulcien, provenant de sa mère Ragonde Budé et de son frère Jean Le Sueur; 47 arpents et demi de bois taillis en une pièce, faisant partie des 127 arpents nommés le fief des Tauxements en la forêt du Tronsay; b mars 1571.
A mentionner dans l'énoncé des titres de propriété : une maison à Brégy appelée la Grange, des Chevaliers « où soulloit estre le manoir et hostel seigneurial d'un fief qui fut à feu Me Guillaume Le Sueur à cause de Ragonde Budé, sa feue femme, et à noble homme Jehan de Vallanciennes, seigneur de Crippeaulx ».
• Foi et hommage par Jean Aubery, 20 février 1572.
• Claude Aubery vend à David Vigneron, laboureur à Sennevières, la coupe de la pièce de 47 arpents du fief des Tauxements, tenant d'une part au comte de Nanteuil comme ayant droit de Jean de Valenciennes, d'autre part à Guérin Sanguin et à M. l'ambassadeur Coignet au lieu de Mme de Croissy, d'un bout au comte de Nanteuil et d'autre bout aux terres de Villers-Saint-Genest; 17 septembre 1573.
• Foi et hommage par Claude Aubery, fils et seul héritier de Jean, 4 novembre 1573.
• Autre foi et hommage par Claude Aubery pour les biens qu'il a acquis, le 20 mars 1574, de Ferry de Montblaru, seigneur de Courcelles et Brégy en partie : « advenages, poules, chapons et censives sur les maisons, jardins et héritages de Silly, Sennevières, Etavigny et Antilly dépendant du fief des Tauxements assis en la forêt du Tronsay » ; 23 mai 1574.
• Vente par Claude Aubery à Jean Coinnet de la coupe des 47 arpents, 3 janvier

1587.

• Foi et hommage par Claude Aubery, fils aîné de défunt Claude Aubery, 29 décembre 1587. Aveu et dénombrement, 19 juillet 1601. [Les 47 arpents furent acquis par le comte de Nanteuil le 12 janvier 1616].

II. ***Partie du fief nommée le bois de Neufchelles***, comprenant 63 arpents et demi.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• [1556, Jean de Valenciennes; 1575, don à M. de Neufchelles du droit de rachat dû au comte de Nanteuil par feu Antoine Le Cirier, évêque d'Avranches].

• Foi et hommage par le frère et héritier de l'évêque, Guillaume Le Cirier, seigneur de Neufchelles, 23 janvier 1603.

• [4 février 1608, foi et hommage par Louis Le Cirier. 31 mars 1623, souffrance accordée à sa veuve, Marie Daubray. 28 décembre 1629, foi et hommage par Alexandre Le Girier. 14 décembre 1736, Marie-Louise Le Ménestrel, veuve de Léon Le Cirier, marquis de Neufchelles. 7 février 1752, la même].

III. ***Partie du fief nommée le bois de la Thuilerie,*** comprenant 15 arpents trois quartiers et demi.

• Aveu et dénombrement donné par Jean Rozée au nom de Claude Hennequin, seigneur de Croissy, et de Marie Le Sueur, sa femme, 10 mai 1565.

• Aveu de Mathieu Coignet, sieur de La Thuilerie, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, 2 novembre 1607.

• Aveu de Gaspard Coignet, sr de La Thuilerie, conseiller au Parlement, 10 juin 1619 (fils de Mathieu et de Marguerite Hue. La pièce de 63 arpents et demi avait été mesurée le 10 novembre 1617; les trois quarts, à prendre du côté des bois du s^r de Neufchelles, appartenaient à la comtesse de Nanteuil à cause de sa seigneurie de Sennevières, par elle acquise dusr Aubery; l'autre quart, appartenant à la veuve et aux héritiers de Mathieu Coignet, était à prendre du côté des religieux de Nanteuil, des religieuses de Fontaine et du bois Sanguin). [Foi et hommage par Henri Coignet de La Thuilerie, comte de Courson, 25 mai 1674].

LE LUAT (terre et seigneurie).

• Inventaire de titres, XVIIIe siècle.

• 1er fief. Aveux de Roberde la Chienne, veuve de Robert Le Brun, 1362; de Pierre Le Brun, sans date; de Pierre Le Brun, 1386 et 1392.

• 2e fief. Aveux de Perrenelle la Bleue, dame de Morcourt, 8 juin 1380; de Jean de Citery, 12 avril 1383; de Lionel de Gitery, 22 décembre 1392.

• Aveux d'Aubry Le Clerc, écuyer, seigneur du Luat, 23 août 1408; de Jean Le

Prévost, dit le Bègue de Grouches, seigneur de Morcourt et du Luat, 28 mars 1448; de François de Grouches, seigneur de Gribauval, de Morcourt et du Luat, 1er mai 1527 (fils de Jacques de Grouches; copie de 1747); de François de Grouches, seigneur du Luat, de Gribauval et de Vaumoise, 6 avril 1556 [1557] (cahier de 8 f. de parchemin).
•Bail à loyer de la terre et seigneurie du Luat, appartenant aux enfants mineurs de feu Henri de Grouches et de Claude de Girard, 9 mars 1573 (copie de 1747).
• Partage entre Marie de Grouches, femme de François de Paillard, seigneur de Choqueuse, Robert de Grouches, seigneur du Luat et de Gribauval, Madeleine de Grouches, femme de Louis de Mornay, seigneur de Rully; 21 septembre 1585 (copie de 1747).
• Dénombrement de la terre et seigneurie du Luaf, appartenant à Madeleine de Grouches, veuve de Louis de Mornay, seigneur de Villarceaux, et à Jean de Montmorency, sieur de Bours, fils de défunts Josias de Montmorency et Marie de Grouches, ayant pour tuteur Robert de Grouches, sieur de Gribauval; 14 mars 1618. Présentation et acceptation de l'aveu, 26 juillet 1619.
• François des Essarts, marquis de Lignières, et Marie-Françoise de Grouches, sa femme (héritière de Pierre de Grouches, marquis de Gribauval), Louis de Mornay, marquis de Villarceaux (fils de Pierre de Mornay et petit-fils de Louis de Mornay et de Madeleine de Grouches), vendent la terre et seigneurie du Luat à Marc de Gerizay, seigneur de Massigné, et à Valentine Tassin, sa femme; 8 juin et 16 juillet 1667 (copie du XVIIIe siècle).
• Valentine Tassin fait donation à son petit-fils Marc-Antoine de Gerizay de Massigné de deux quarts par indivis des terres du Luat et de Gribauval; 14 août 1703 et 5 mai 1705 (copie de 1757).
• Aveu et dénombrement de la terre du Luat et du fief de Gribauval donné par Pierre-Claude Guillier, conseiller au Parlement, Claude Guillier, seigneur d'Haudivillers, et Augustin Guillier, conseiller à la Cour des Aides; 12 avril 1724.
• Partage de la succession de Pierre-Claude entre ses deux frères; Le Luat et Gribauval demeurent à Augustin; 17 et 29 octobre 1736.
• Augustin, sa femme Nicole-Elisabeth Lévy, et leur fils Pierre-Augustin, vendent Le Luat et Gribauval à Pierre-Nicolas d'Aoust, seigneur de Mourson, 17 mars 1758; origine de propriété : Marc-Antoine de Cerizay avait légué à Emmanuelle-Elisabeth Guillier; celle-ci, par testament du 18 juillet 1712, avait légué à sa mère, Elisabeth Hubert, femme de Claude Guillier, doyen des conseillers de la Cour des Aides.
• Délibération du Conseil du prince de Condé fixant les droits de quint et requint,

6 avril 1758.
• Fief de Gribauval consistant en 100 arpents de bois dans les bois de Nanteuil. Aveu et dénombrement donné par les Guillier le 12 avril 1724.

FRESNOY-LES-GOMBRIES (terre et seigneurie de).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• Aveu d'Adam du Bos, écuyer, 1er juillet 1383 : « fief séant à Fresnoy qui fut Madame de Villeron, femme du Galois d'Aunoy » ; deux arrière-fiefs appartenant à Pierre Le Sacier, écuyer, et à Ferry de Vaucorbel à cause de sa femme.
• [Foi et hommage par « Dlle Thierrye Bureau, veuve de Jean de Saint-Romain, pour raison d'un fief... qui fut à MR Philebert de Saulx et depuis à Mre Antoine de Montgé et de lui acquis par Jean de Saint-Romain... »; 19 juillet 1484].
• Aveu et dénombrement donné par Jean de Meaulx, écuyer, seigneur de Charny-en-Brie, Jacques Lesage, procureur au Parlement, à cause de leurs femmes, Thierrie et Sébastienne Anjorrant; Pierre Anjorrant, avocat au Parlement, seigneur de Beauvais près Beaugency, veuf de Marguerite Bureau, père de Simon et de Perrette; propriétaires de la moitié par indivis de la terre et seigneurie de Fresnoy; 13 mai 1507.
• [Foi et hommage pour l'autre moitié par Jean de Marceilles, seigneur de Maisons-sur-Seine, à cause de Thierrie Le Clerc, sa femme, Jean et Jacques Le Clerc, fils de défunt Jean Le Clerc, avocat en Parlement, 21 juillet 1518. -
• Foi et hommage pour un huitième par Jean de Ménéac, seigneur de Quincy, mari d'une Le Clerc, 13 août 1533.
• Procuration pour comparaître aux assises de Nanteuil donnée à Jean de Ménéac par Guillaume Allegrin, avocat en Parlement, tuteur des enfants mineurs de feu Jean Le Clerc, en son vivant lieutenant-général du bailliage de Meaux; Marie de Marceilles, veuve d'Arthur Langlois, bourgeois de Paris; Simon Radin, fils de Jean et de Perrette Anjorrant; 27 avril 1544.
• Foi et hommage pour un huitième par Adam de Namps, écuyer, seigneur de La Grange, qui l'a acquis le 24 juin 1550 de Louis Grégoire et de Germaine Le Clerc, sa femme; 24 mars 1551.
• Foi et hommage pour un quart par Jean Langlois, donataire de Marie de Marceilles, sa mère; 24 juillet 1564.
• Foi et hommage de ce quart par Adam de Namps, qui l'a acquis; 23 mars 1574.
• Foi et hommage par François de Garges, seigneur de Villers-Saint-Genest, pour les trois huitièmes et demi de défunt René de Ménéac, par lui acquis; 10 mai 1575.
• Assignation à Charles de Namps pour comparaître aux assises de Nanteuil, 2 mai 1584.

• Foi et hommage d'Antoine de Ménéac pour la part qui lui appartient, 19 janvier 1588.]

• Echange entre Antoine et François de Ménéac, seigneurs du Coulombier et de Fresnoy en partie, fils de feu Louis; Antoine et sa femme, Rochelle du Furet, cèdent leur part à François; 31 janvier 1588.

• [Foi et hommage par François de Ménéac, héritier de son père Louis et acquéreur de la part de son frère Antoine; 29 avril 1588.]

• Guillemette de Gorgias, veuve d'Adam de Namps et mère de Charles, donne l'aveu et dénombrement de ce qui lui appartient à Fresnoy et de la terre et seigneurie de Boissy, 22 février 1588.

• [Foi et hommage par Jean de Garges, seigneur de Villers-Saint-Genest, tant pour lui que pour ses frères et sœurs; 14 décembre 1593].

• Robert de Trumelet, gouverneur de Villefranche-sur-Meuse, maréchal-de-camp en Champagne, acquiert les parts de Nicolas de Garges et de Rachelle de Meaulx, sa femme, de son frère Georges de Garges, marié à Esther de Rouy, et de sa sœur Marguerite, femme de Regnault de Congnet, seigneur de Champdard; 6 décembre 1601.

•Robert de Trumelet acquiert la part de Nicolas de Namps, sieur de La Grange, lieutenant au gouvernement de Villefranche, 5 mars 1602.

• Foi et hommage par Robert de Trumelet pour les cinq huitièmes de la terre et seigneurie de Fresnoy, 22 octobre 1602.

Aveu et dénombrement de toute la terre, 1614.

• [Foi et hommage par les gendres et filles de Robert, François d'Ambly, baron des Ayvelles, gouverneur de Donchery, et Gabrielle de Trumelet; François de Cussigny, baron de Viange, et Marie de Trumelet; 23 août 1630.

Autre foi et hommage du 28 décembre 1630 : Marie, veuve de François de Cussigny, est remariée avec Michel de Joyeuse, baron de Verpel et seigneur de Montgobert. Foi et hommage par Robert d'Ambly, fils de feu François, 6 août 1649].

• Trois copies de l'aveu et dénombrement fourni par Robert d'Ambly en 1649.

• Trois copies, dont une sur parchemin, de l'aveu et dénombrement fourni par Robert d'Ambly, seigneur des Ayvelles, le 16 janvier 1676.

• Donation entre vifs de la terre de Fresnoy faite par Robert et sa femme, Antoinette-Philiberte d'Allamont, à leurs filles Roberte et Marie; 3 juillet 1676.

• Contrat du mariage de Roberte avec Guarlache de Villelongue, seigneur de la Petite-Flandre, grand-bailli du duché de Mazarin; Marie donne ses biens à sa sœur, avec réserve d'usufruit; juin-juillet 1685.

• Aveu et dénombrement donné par Guarlache de Villelongue, 29 mars 1706.
• Contrat du mariage de Louise-Anne, fille de François d'Ambly, marquis des Ayvelles, et de Catherine-Charlotte de La Haye, avec Gaston-Jean-Baptiste de Terrât, marquis de Chantosme, chancelier du duc d'Orléans; donation faite à la mariée des terres de Boissy et de Fresnoy par son oncle *et* sa tante, M. et Mme de Villelongue,; 29 septembre 1706 (Roberte d'Ambly avait hérité de la terre de Boissy par la mort de son cousin Jean-Claude de Gussigny, comte de Viange).
• [Quatre actes de foi et hommage par M. de Terrât en 1707 : pour la terre de Boissy relevant de Crépy; pour le fief de Bonvarlet à Boissy relevant des Francs-fiefs du Valois sis à la tour octogone de Lévignen; pour le fief de la Pierre-au-Perron à Fresnoy, relevant du prieuré de Sainte-Agathe de Crépy; pour la terre de Fresnoy relevant de Nanteuil].
• Donation des terres et fiefs de Fresnoy et de Boissy par Anne-Louise d'Ambly, marquise de Chaumont, à son neveu François-Salomon d'Ambly; 11 mai 1730.
• Aveu et dénombrement de Fresnoy par Anne-Louise d'Ambly, 1er septembre 1732.
• Aveu et dénombrement fourni par François-Salomon d'Ambly, lieutenant au régiment des Gardes françaises; 19 août 1733.
Prise de possession, 5 novembre 1733. Autre aveu, 24 novembre 1736 (il mourut en 1743 et sa tante en 1750).
• Louis-Armand d'Ambly, ancien capitaine au régiment de la Reine-infanterie, héritier pour un quart de sa sœur Anne-Louise, fait donation de ses droits à son neveu Gaspard-Ardouin-François d'Ambly, marquis des Ayvelles, ancien capitaine au régiment d'Orléans-dragons; 28 novembre 1750.
• Paiement de droits fixé par le Conseil du prince de Condé, comte de Nanteuil; 3 décembre 1750.
• Louis-Glériadus d'Ambly, comte des Ayvelles, Louise d'Ambly, femme de Marie-Michel de Thoisy, Gaspard-Ardouin d'Ambly, marquis des Ayvelles, son frère Louis, seigneur-baron de Chauvirey, ses sœurs Jeanne-Françoise et Louise-Elisabeth, celle-ci femme de François-Joseph Doyen de Laviron, conseiller au parlement de Franche-Comté, vendent à Joseph-Joachim de Mazancourt, ancien capitaine de cavalerie, et à Marie Hardy du Ménillet, sa femme, la terre et seigneurie de Fresnoy-les-Gombries et fief Benoise, la terre et les fiefs de Boissy, le fief de Bonvarlet et le fief de la Pierre-au-Perron, au prix de 127.000 livres ; 1er avril 1752.

• Le Conseil du prince de Condé fixe à 16.800 livres les droits de quint et requint pour la terre de Fresnoy, qui relève de Nanteuil, et pour le fief Benoise, qui relève d'Ormoy; 8 juin 1752.

• Main-levée de saisie, 29 mars 1755.

• Ferme à Boissy-les-Gombries appartenant au comte de Nanteuil : baux de 1629, 1631, 1763; inféodation consentie au marquis de Mazancourt, 23 mai 1779.

1-CB-014 • *Fief d'Ormoy à Saint-Mard-les-Auger.*

• [Foi et hommage par Morelet de Trossy, à cause de sa femme, pour deux fiefs sis à Auger-Saint-Mard qui furent à Gilles d'Ormoy relevant de Nanteuil; 3 octobre 1447 (voir plus loin Ormoy, 1-CB-019).

• Aveu et dénombrement par Jeanne de Nanterre, veuve de Jean Luillier, conseiller et procureur général du Roi; 6 juillet 1501.

• [Aveu fourni par Jean Luillier, protonotaire, chanoine en l'église du Mans, 30 septembre 1540.

Autre aveu par Jacques Luillier, seigneur de Pontpoint, auditeur des Comptes, Cosme Luillier, seigneur du Saussay, général des Monnaies, et Eustache Luillier, seigneur de Vez, avocat en Parlement; 18 avril 1544.

Marguerite Luillier, veuve de Bertrand de La Motte, dame de Vialla, vend, le 14 février 1572, à Jacques Merceron, procureur en Parlement, à qui le fief est adjugé par décret le 23 avril.

Aveu et dénombrement, 8 juin].

•Aveu et dénombrement fourni par Jacques Merceron, veuf de Marie Noyau, père de Claude, Jacques, Marie, Catherine et Geneviève ; 12 novembre 1581 (copie de 1763).

• Louis de Besançon, écuyer, seigneur de Thimécourt, achète la terre et seigneurie d'Auger-Saint-Mard autrement dite le fief d'Ormoy; 24 juillet et 16 août 1599.

• Le 17 janvier 1601, Louis de Besançon cède à Antoine de Piennes, seigneur de Saint-Mard, une pièce de 66 arpents sise sur la montagne de Rozières, terroir de Saint-Mard, en échange de Ju terre et seigneurie de la Citerne en la paroisse de Trumilly.

Le 11 juillet 1601, Antoine de Piennes et Sidoine de Corbie, sa femme, vendent ces 66 arpents à Jacques Germain, receveur général des finances à Paris.

• [Foi et hommage de la terre et seigneurie d'Auger-Saint-Mard par René de Brion, qui l'a acquise d'Antoine de Piennes; 8 octobre 1604].

• René de Brion, seigneur de Saint-Mard-les-Auger, et Hélène de Donneval, sa

femme, Laurent de Chantouin, seigneur d'Ormoy en partie, et Marie de Brion, sa femme, demeurant à Auger-Saint-Vincent, Anne de Brion, veuve de Florent de Bombert, seigneur de Giraumont, demeurant à Saint-Mard, vendent à l'abbaye du Parc-aux-Dames-lez-Crépy, représentée par l'abbesse Renée de Vieuxpont, la terre et seigneurie de Saint-Mard autrement appelée le fief d'Ormoy; 28 novembre 1611 (copie de 1752).

• ***Ferme de Rozières***, comprenant 66 arpents démembrés du fief d'Ormoy. Vente de ces 66 arpents par Antoine de Piennes et Sidoine de Corbie à Jacques Germain, 11 juillet 1601 (copie de 1763).

Bail de la ferme de Rozières, comprenant 388 arpents dont les 66 distraits du yfief d'Ormoy, consenti au laboureur Louis Lemoine par Fiacre Philippes, trésorier de France à Soissons, au nom de ses deux fils; 13 juin 1643 (copie de 1753) (Fiacre Philippes était le gendre de Jacques Germain, seigneur du fief de la Guesdière à Saint-Leu-d'Esserens).

• Sentence qui condamne les religieuses du Parc-aux-Dames à payer au comte de Nanteuil le revenu d'une année des *66* arpents de terre, comme dépendant du fief d'Ormoy; 16 février 1652 (copie de 1763).

• Claude Galland, s[r] de la Guesdière en partie et de Grandmaison, auditeur des Comptes, et Antoinette Philippes, sa femme, Etienne de Chamborand, seigneur de La Clavière, maréchal-de-iamp, et Marie Philippes, sa femme, Claude de Verny, seigneur de Paverolles, enseigne de la compagnie de gendarmes du comte de Tresmes, et Catherine Philippes, sa femme, celles-ci héritières de leurs défunts frères Pierre Philippes, commis aux Gabelles, et Henri, sieur de Grandmaison, capitaine au régiment de Navarre, vendent la ferme de Rozières à Suzanne Tristan, veuve de Claude Guillier, procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Senlis; 26 novembre 1653 (copie de 1753).

• Déclaration passée au terrier de la seigneurie de Saint-Mard-les-Auger par Augustin Guillier, conseiller en la cour des Aides; 17 novembre 1752.

(Augustin vendit la ferme de Rozières avec la terre du Luat à Pierre-Nicolas d'Aoust, seigneur de Mourson, le 17 mars 175S. Voir le dossier du Luat, 1-CB-013).

Fief de Passy ou petit fief de Nanteuil sis à Auger-Saint-Mard.

• Aveu et dénombrement du fief, fourni à Regnault de Passy, seigneur de Nanteuil, par les procureurs de Simon de La Porte, fils de feu Guillaume de La Porte, de Crépy, 20 novembre 1392, comprenant la procuration donné le mardi de Pâques 1390.

• Bail à loyer du fief, consenti par Pierre Gobert, doyen et chanoine de l'église

de Senlis, à Jean et Pierre Chéron, laboureurs à Auger; 2 août 1530.
• Aveu et dénombrement donné par les doyen, chanoines et chapitre de Senlis, 6 février 1566.
• Autres aveux, 17 mai 1584, 12 septembre 1591, 14 novembre 1619.
• Note extraite des archives de l'église et mentionnant les baux de 1753 et 1760, ainsi que la consistance du fief d'après l'aveu de 1662 : petite ferme à Auger, 31 arpents 22 verges de terre, 16 s. p. de cens.
Fief d'Auger ou des Francs-fiefs de Nanteuil à Villeneuve-les-Auger.
• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.
• [1396, Pierre de Nanteuil. 1455, Etienne Le Fuzellier. 1482 et 1499, Guillaume Le Fuzellier. 1550, Jean Brachet, conseiller au Parlement. Division du fief. 1556, Jean Brachet; Marie Le Fuzellier, veuve d'Angilbert Clausse, conseiller au Parlement. 1575, Jérôme Brachet. 1582, Jean Clausse, évêque de Senez, et sa sœur Jeanne ; René de Brion, fils de Madeleine Le Fuzellier, 1591. Anne de La Courbatière, veuve de Jérôme Brachet, mère de Jérôme et autres enfants. 1597, René de Brion et Hélène de Donneval, sa femme. 1604. Pierre et Elisabeth de Brion, enfants mineurs de feu Charles. 1615, les représentants (non nommés dans l'inventaire) de Jeanne Clausse. 1618, Pierre de Brion, conseiller au Parlement, et sa sœur Elisabeth, femme de Claude Loisel, président en la cour des Aides de Paris. 1623, Daniel Chaudieu, conseiller au Parlement; Jean et Marguerite Brachet, enfants de Jérôme. 1630, René Potier, comte de Tresmes, et son frère Bernard, fils de Louis, baron de Gesvres. 1632, Louise de Fleurigny, veuve de Daniel Chaudieu. 1634, Philotée de La Gorse et Marguerite Brachet, sa femme. 1644, Henri de Lancy, baron de Raray (par acquisition de René Potier et des héritiers de Marguerite Brachet)].
• Aveux et dénombrements fournis par Henri de Lancy, 16 avril 1646, par Louise de Fleurigny, veuve de Daniel Chaudieu, conseiller au Parlement, 1648.
• [1648, Pierre de Brion, président en la cour des Aides, et sa sœur Elisabeth, veuve de Claude Loisel. 4 juin 1653, Louise de Fleurigny vend à Hélène de Fleurigny, veuve de Jean Dhuisel, la terre de Néry et la sixième partie du fief d'Auger; celle-ci vend à Henri de Lancy en 1656. 1679, Jean-Baptiste de Lancy possède les onze douzièmes du fief, l'autre appartenant au président de Brion. 17 avril 1760, vente de Raray, Néry et des onze douzièmes du fief d'Auger par Jean-Joseph Le Comte de Nonant, marquis de Raray, à Antoine-Henri-Claude, marquis des Barres, et Agnès-Henriette-Félicité Testu de Balincourt, sa femme.]
• Délibération du Conseil du prince de Condé du 24 juillet 1776 au sujet de la terre d'Echampeu près de Meaux (commune de Lizy-sur-Ourcq), qui relevait autrefois du

fîef d'Auger ou des Francs-fiefs de Nanteuil et en arrière-fief seulement du comté, mais qui relève actuellement du comté pour le quart et un douzième depuis la réunion qui en a été faite par les comtes de Tresmes, lors propriétaires de la dite terre d'Echampeu, à un quart et un douzième dudit fîef d'Auger qu'ils avaient acquis.

Depuis la mort du cardinal de Gesvres, ses biens sont passés au duc de Tresmes.

Fief de l'Eau à Saint-Mard-les-Auger.

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.

• [1556, André Le Père. 1574, enfants mineurs de Pierre Roujou, avocat en Parlement].

• Aveu et dénombrement fourni par Nicolas Roujou, avocat en Parlement, seigneur de Saint-Mard et Louis Roujou, seigneur du Ménillet; 4 avril 1596 : une maison à Saint-Mard, 129 arpents de terre et des censives.

• [1634, Louis Roujou, seigneur de Saint-Mard-les-Auger et du Ménillet en partie. 1639, Pierre Roujou, fils mineur de défunt Louis Roujou et d'Anne de La Guérinière. 2 juillet 1649, foi et hommage par Nicolas Roujou, sr de l'Eau, enseigne commandant de la compagnie de la Reine, Pierre Roujou, prêtre de la mission de Saint-Lazare, Catherine Roujou, femme de Jacques Marguerite, sp du Carouge, pour les deux parts d'un tiers du fîef, l'autre part dudit tiers appartenant à Pierre Roujou, écuyer (héritage de Louis et de Nicolas Roujou].

• Minute (non datée) de l'aveu et dénombrement présenté par « Pierre de Roujou, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, fils et héritier de feu Louis de Roujou, seigneur de Saint-Mard, commissaire de ladite artillerie, Nicolas de Roujou, enseigne de la compagnie de la Reine en la garnison de Brouage, Pierre de Roujou, prêtre missionnaire, Marguerite et Catherine de Roujou ».

• [Foi et hommage par Marie Daniel, veuve de Pierre de Roujou, pour un quart et deux neuvièmes du fief de l'Eau, par elle acquis de Nicolas de Roujou, sr de l'Eau, de Pierre de Roujou, prêtre, curé de Saint-Palais en Saintonge, et de Marguerite de Roujou, et encore pour un autre douzième acquis de Jacques Marguerite, sr du Carouge, et de Catherine de Roujou, sa femme, par actes des 6 et 29 septembre 1651; 3 juin 1654.

• Foi et hommage par Jacques Marguerite, seigneur du Carouge, qui s'est rendu adjudicataire du fief de l'Eau au parlement de Paris le 14 janvier 1670, en conséquence de la saisie réelle qui en avait été faite sur Michel Nolin et Marie Daniel, sa femme, auparavant veuve de Pierre Roujou; 11 juillet 1671,

• Foi et hommage par Pierre-Joseph Marguerite, seigneur du Mesnil, au nom de sa femme séparée de biens, Geneviève Groisette, qui a acquis le fîef par décret des

Requêtes du Palais sur le curateur de la succession vacante de Jacques Marguerite, sp du Carouge; 18 mai 1684].

• Alexandre-Pierre Marguerite, seigneur de Saint-Mard, ancien capitaine dans le régiment de la Reine, fils et héritier de Geneviève Croisette, et Madeleine Bernard, sa femme, vendent la terre de Saint-Mard ou fief de l'Eau à Jérôme Heuslin, conseiller au Châtelet de Paris, acceptant par sa mère Elisabeth Jourlan, veuve de Michel Heuslin, receveur général des finances, dame d'Ormoy et de Villeneuve-emmy-les-champs; 8 juin 1715.

Plan et mesurage de la ferme et des pièces de terre.

• Aveu et dénombrement fourni par Jérôme Heuslin, 22 novembre 1720.

Autre aveu, 4 novembre 1757.

Bail de la ferme à François-Firmin Lemercier, laboureur à Saint-Mard, 18 avril 1758.

• Jérôme Heuslin d'Ormoy mourut en 1761 en léguant ses biens à ses neveux Jean-Claude Boisot, abbé de Saint-Paul de Besançon, et Jean-Jacques-Antoine Boisot, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Besançon et abbé de l'abbaye des Trois-Rois.

Ceux-ci vendent le fief de l'Eau à Claude-François Corbin, officier du Roi, et à Jeanne-Claude Deligny, sa femme; 11 octobre 1765.

Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits à payer, 14 octobre.

• Sentence du bailliage de Crépy entre les religieuses du Parc-aux-Dames et le s[r] Corbin, maintenant celui-ci dans la possession de certains droits seigneuriaux, 26 novembre 1768.

Fiefs de Tresmes et de Billy à Acy-en-Mulcien.

• « C'est le dénommement d'un fief seanl à Acy et ou terroir d'environ qui fu Brayer, nommé le fief de Traysmes, que je, Jehan de Marli dit Maillart, tieng et adveue à tenir à cause de damoiselle Jehanne de Giresme, ma femme, de noble homme Guillaume de Pacy, seigneur de Maquelines et de Lévignen en partie, et le tieng dudit Guillaume à cause de son chastel de Lévignen... » ; 15 janvier 1398 [1399].

• Bail à loyer du quart du fief de Tresmes fait par Louis de Passy, seigneur de Passy et de Nanteuil-le-Haudouin, à Courvez, demeurant à Acy-en-Mulcien; 1er août 1428.

• Jean de La Chapelle, drapier et chaussetier à Paris, et Robinette, sa femme, vendent à Robert Climent, changeur et bourgeois de Paris, les deux tiers du fief de Tresmes (l'autre tiers appartenant aux héritiers de Morelet Boudart) et

le fief de Billy, venus à Robinette par la succession de sa tante Guiote, veuve de Jean Corieu, procureur général au Châtelet de Paris; 29 avril 1429.
Réception de la foi et hommage de Robert Climent par Louis de Passy, seigneur de Nanteuil, 10 décembre 1437.
• Aveu et dénombrement donné par Rigault de Marly, seigneur de Betz et d'Acy en partie; 7 janvier 1480 [1481].
• [10 octobre 1526, Perrette Mariette, veuve de Jean Payan, et ses enfants mineurs].
• Aveu et dénombrement fourni par Jean Payan, écuyer, s^r de Tresmes et de Billy, 13 mai 1575.
• Aveu et dénombrement par Jean Payan, écuyer, des trois quarts du fief, à lui échus par la succession de son père Jean, avocat en Parlement et élu de Meaux, et de sa sœur Marguerite; 23 décembre 1581.
• Aveu de la veuve de Jean, Claude Le Vacher, au nom de ses enfants mineurs, 7 novembre 1597.
• [1602 a 1634, Nicolas, Pierre, Guillaume et Gabriel Payan, frères].
• Aveu de Pierre et Guillaume Payan, 7 juin 1641.
• [Partage de communauté entre Guillaume Fremin, seigneur de Moras, veuf de Marie de Vessière, ses fils et ses petits-fils, 4 juillet 1664; les biens d'Acy sont estimés 10.000 livres.
Partage des biens de feu Louis Fremin, 15 avril 1668].
• Aveu et dénombrement donné par Louis Fremin, chanoine de Metz, possesseur des trois cinquièmes des fiefs de Tresmes et de Billy, 13 juillet 1670.
• Aveu des deux cinquièmes par Marie-Elisabeth Payan, femme de Charles de Pilliers, seigneur de La Coudrelle, à qui ces biens ont été donnés en mariage (contrat du 28 juillet 1659) par son père et sa mère, Guillaume Payan et Paule-Antoinette des Vallées; 5 juillet 1674.
• Bail à rente fait par Guillaume Fremin, comte de Moras, et Marie-Angélique Cadeau, sa femme, à Michel de Sacy, receveur de la terre et seigneurie d'Acy, de 64 arpents de terres et prés en plusieurs pièces, composant les 1er, 3e et 4e lots du partage-provisionnel fait le 9 mars 1693 entre Louis Fremin, conseiller au parlement de Metz, Paul Payan, président en la cour des Aides de Paris, Elisabeth Payan, femme de Charles de Pilliers, sieur de La Coudrelle, lesquels biens ont été délaissés à Guillaume par son frère Louis et proviennent des propres de leur père Louis, président à mortier au parlement de Metz ; de ces 64 arpents, 21 sont en la censive dudit comte de Moras à cause de ses fiefs de Tresmes et de Billy, et 43 en la censive du comte de Novion, seigneur d'Acy, et

d'autres seigneurs ; 10 mai 1701.
• [Foi et hommage des deux cinquièmes des fiefs par Claude de Sacy, héritier de Michel, qui les avait acquis en 1713 et 1714 de Guillaume Fremin de Moras, président à mortier au parlement de Metz, et de Marie-Elisabeth Payan, veuve de Charles de Pilliers ; 30 octobre 1725].
• Louis-Antoine, duc de Brancas et de Villars, et Angélique Fremin, sa femme, seule fille et unique héritière de Guillaume Fremin de Moras, vendent les trois cinquièmes des fiefs de Tresmes et de Billy à Jacques Cadeau, seigneur d'Acy, conseiller au Parlement ; 18 juillet 1742.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de la foi et hommage à demander à M. Cadeau et au s[r] de Sacy, 20 novembre 1750.
Autres délibérations, 17 mars et 28 avril 1774.
Billemont (terre et seigneurie de), (dans la commune d'Autheuil-en-Valois).
• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• [1544, Antoinette de Beausart, veuve de François de La Granche, seigneur de Billemont, et ses fils Guy, Antoine, etc.. 1550, Antoine de La Granche. 1574, Antoinette Le Père, veuve d'Antoine. 1582, saisie féodale sur François de La Granche].
• Aveux de François de La Granche, 13 mai 1597, 1er septembre 1601.
• Foi et hommage d'Esther de La Granche, fille de François et son héritière par bénéfice d'inventaire, pour les trois quarts de la terre de Billemont ; 10 décembre 1622.
• Aveu et dénombrement fourni par François de La Grange, seigneur de Billemont, tant à cause du douaire de sa défunte mère que par acquisition faite de sa sœur Esther ; 28 décembre 1629.
• Foi et hommage par les fils et héritiers de François de La Grange, Antoine, Pierre, Charles et François ; les filles, Madeleine et Marie, sont entrées au couvent de la Congrégation Notre-Dame de Soissons après la mort du père ; 10 mars 1649.
• [Marguerite Camart, veuve d'Antoine de La Grange, et mère de Robert âgé de quatorze ans, obtient souffrance de foi et hommage le 25 mai 1674].
• Remy de Villers, seigneur de Barbaise, veuf de Marguerite-Jeanne de La Grange, et Marie de La Grange, veuve de David-Emmanuel du Keiller, seigneur de Caviller, vendent Billemont à Léon Le Cirier, marquis de Neufchelles ; 22 septembre 1714.
Foi et hommage, 11 août 1725.
• Le curateur à la succession vacante de Léon Le Cirier, marquis de Neufchelles, abandonne les biens immeubles, et notamment Billemont, à sa

veuve, Marie-Louise Le Ménestrel du Hauquel, pour la remplir de ses reprises et créances, sa fille ayant renoncé à la succession (Marie-Gabrielle Le Cirier de Neufchelles était femme de Samuel-Jacques Le Clerc, marquis de Juigné, colonel du régiment d'infanterie d'Orléans) ; 6 mars 1734.

• Foi et hommage, 21 août 1736.

Autre acte de foi et hommage par Marie-Louise Le Ménestrel du Hauquel, marquise de Neufchelles, 7 février 1752.

• Délibération du Conseil du prince de Condé en vue de l'établissement des droits dus pour la terre de Billemont et la partie du fief des Tauxements nommée le bois de Neufchelles, 17 avril 1776 : la fille de la marquise de Neufchelles a épousé le marquis de Juigné et en a eu cinq enfants : le marquis de Juigné, fils aîné, second du nom, ambassadeur en Russie ; M. de Juigné, évêque de Châlons ; le baron de Juigné, le chevalier de Juigné, décédé, et une fille mariée à M. de Perthuis, ceux-ci décédés aussi, mais laissant une fille qui a épousé M. de Pracomtal.

• Aveu et dénombrement fourni par Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, ambassadeur en Russie, Antoine-Eléonor-Léon Le Clerc de Juigné, évêque-comte de Châlons, Léon-Marguerite Le Clerc, baron de Juigné, brigadier des armées du roi, Glaude-Gabrielle de Perthuis, leur nièce, veuve de Léonor-Claude, marquis de Pracomtal ; 30 octobre 1778.

LES HAUTES-MAISONS, terre et seigneurie à ***Coupvray-en-Brie*** (près de Lagny-sur-Marne).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• [Assignation donnée à la requête de Louis de Passy, seigneur de Nanteuil, à Deniset Josselin et Jeannin Josselin, détenteurs du fief ; 11 juillet 1429].

• « Les religieux, prieur et couvent de l'église et prieuré de Notre-Dame des Bonshommes en l'enclosture du Bois de Vincennes de l'ordre de Grandmont », donnent à bail emphytéotique pour 99 ans à Morelet Roussel, laboureur demeurant aux Hautes-Maisons de Coupvray, une ferme et plusieurs pièces de terre sises à Goupvray ; 6 juin 1517.

• Plusieurs documents du XVIe siècle relatifs au devoir féodal dû par les Minimes du Bois de Vincennes, saisie, etc..

• Aveu et dénombrement, 30 juillet 1613.

• Procuration pour paraître devant le bailli de Nanteuil, 18 janvier 1630.

• Anne de La Guiche, veuve de Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, tutrice de sa fille Jeanne-Armande, et Charles de Schomberg, duc d'Halluin, vendent à Nicolas de Bailleul, baron de Château-Gontier, surintendant des Finances, la

féodalité et mouvance du fief ; 22 novembre 1644.
• En échange d'un fief sis à Gravois près Corbeil, Nicolas de Bailleul cède aux Minimes du Bois de Vincennes tout le droit de seigneurie, d'indemnité, de féodalité et de mouvance sur le fief, terre et seigneurie des Hautes-Maisons de Groupvray ; 31 juillet 1645.
• Délibération du Conseil du prince de Condé notifiant que le fief a cessé d'être mouvant du comté de Nanteuil depuis 1644 ; 13 mai 1751.

1-CB-015. • ROMAINVILLE (terre et seigneurie de).
• Aveu et dénombrement donné à Jean de Passy, seigneur de Passy-en-Valois et de Nanteuil, par « Alips les Champs, dame de Romainville, jadiz famé de feu François Gaussinel, escuier et sergent d'armes du Roy... La maison près du moustier de la dicte ville de Romainville, atout le pressouer qui est en la dicte maison, et la grandie dimeresse, tenant icelle granche à moy d'un costé, et le remenant de ladicte maison à la voie et au jardin dudit hostel, où il a une galerie qui n'est pas de ce fié, mais est du fié que Jehan Favereau tient en fié de monsr Hutin de Pacy, chevalier », etc.; 2 janvier 1362 [1363].
• Aveu de Guillaume Cassinel, écuyer, 27 mai 1371.
• Aveu donné par Guillaume Gassinel, chevalier, à Regnault de Passy; 16 décembre 1392.
• [Lettres de confortemain données par le roi Henri à Louis de Passy, seigneur de Nanteuil, sur la saisie féodale que celui-ci avait fait faire du fief de Romainville, 4 juillet 1429].
• Foi et hommage à Hugues de Broyés, seigneur de Nanteuil et de Passy, par Agnès Paillart, veuve de maître Michel Soly, et mère de Jean, 6 avril 1494 [1495].
Aveu et dénombrement fourni par Agnès Paillart et Jean Soly, 19 décembre 1499.
• Foi et hommage par Dreux Soly, fils aîné de feu Charles, 23 avril 1569. Aveu et dénombrement par le même, 20 mars 1585.
Aveu de Baptiste de Soly, tant pour lui que pour ses sœurs Marie et Anne, 22 décembre 1603.
Réception de la foi et hommage, 23 décembre 1603 : Baptiste est le fils de Dreux ; sa sœur Marie, âgée de vingt-ans, est femme de Mr Vivet; sa sœur Anne a sept ans.
• Bail judiciaire de la terre et seigneurie de Romainville, 16 mars 1619 : elle avait été saisie à la requête de Philippe Daucquechin, secrétaire de la chambre du Roi, s^{p} de Congerville, sur Baptiste Soly pour deux quarts et demi, sur Hélène de Villemor, veuve de Dreux Soly, comme tutrice d'Anne, pour l'autre

quart et demi.
• Sentence d'adjudication de la terre et seigneurie de Romainville au profit de Pierre de Beaut, seigneur baron de Sainte-Frique, 1er février 1620.
Foi et hommage, 13 mars.
Aveu et dénombrement, 6 juin.
• Erection en baronnie de la terre de Romainville, en considération des services de Pierre de Beaut, baron de Sainte-Frique, ci-devant capitaine-lieutenant de la compagnie colonelle de la cavalerie légère de France, et de son fils Henri, chambellan du duc d'Orléans; février 1646.
• Lettres patentes portant création à Romainville de deux foires, l'une le lendemain de Quasimodo, l'autre le jour de Saint-Remy, 1er octobre, et d'un marché le mardi de chaque semaine; mai 1646.
• Foi et hommage par Henri de Beaut, ÎO février 1652.
• Aveu et dénombrement, 1er février 1681.
Foi et hommage au duc d'Estrées, 23 juillet 1681.
• Foi et hommage par Paul-Michel-Henri de Beaut, marquis de Sainte-Frique, baron de Romainville, 11 mai 1694.
• [II abandonne Romainville aux créanciers de son père, desquels le rachète sa sœur Madeleine-Elisabeth, femme de Joseph de Volvire ; elle le revend en 1714 à Claude Monnerat, contrôleur général des saisies réelles, qui le vend en 1719 à Charles, comte de Douglas; Philippe-Auguste Chevalier, comte de Volvire, exerce le retrait lignager, et un arrêt du Parlement du 4 janvier 1722 lui adjuge Romainville.
Le 23 juin 1723, M. de Volvire vend Romainville à Henri-François, comte de Ségur, gouverneur du pays de Foix, lieutenant-général en survivance au gouvernement de Champagne et Brie, brigadier des armlées du Roi, colonel du régiment d'Orléans-cavalerie, maître de la garde-robe du duc d'Orléans, et à Philippe-Angélique de Froissy, sa femme].
• Extrait de l'inventaire après décès du comte de Ségur, lieutenant-général des armées, commandant dans les Trois-Evêchés, inspecteur général de la cavalerie et des dragons de France; 5 juillet 1751.
• Henri-Philippe, marquis de Ségur, vend Romainville à Jacques Daran, chirurgien du Roi, *22* mai 1754.
Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droils, 30 mai. Foi et hommage par Jacques Daran, 15 juillet.
• Arrêt qui déclare Daran déchu de son acquisition, faute de paiement, et prononce le retour de Romainville à M. de Ségur, 6 septembre 1758.

• Demande du devoir féodal faite à M. de Ségur, 20 décembre 1775.

Fief du Monduette à Jaux et Jonquières près de Compiègne.

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement donné par Jacques de Francières, écuyer, seigneur de Frénel, Jaux, Izancourt, du Monduette et en partie de Venette; 1er avril 1540.

• Terrier du fief du Montduette, 1557.

• Aveu et dénombrement donné par Nicolas de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Vaudremont, Jaux, etc., mari d'Edmée de Francières, fille de Laurent et nièce de Jacques; 17 juin 1600.

• Foi et hommage par leur fils François, 12 février 1602, 2 mai et 2 décembre.

• Foi et hommage pour la moitié du fief par Antoine de Saint-Belin, seigneur de Rovecourt, frère et héritier de François; 7 novembre 1606.

• Aveu et dénombrement donné par Antoinette de Choiseul, veuve d'Antoine; 6 août 1624.

• Foi et hommage par son fils Nicolas, 30 juillet 1632.

• Partage de biens entre Nicolas, seigneur de Vaudremont, son frère François, seigneur de Rovecourt, et leur sœur Anne; 3 avril 1637 (les terres et seigneuries de Jaux et dépendances demeurent à Nicolas; il signe : « Vaudremont de St Belin »).

• Foi et hommage par Nicolas, 14 mai 1644.

• Foi et hommage par Charles de Saint-Belin, comte de Vaudremont, héritier de son frère aîné François, décédé sans enfants en 1664 ou au commencement de 1665; 13 novembre 1673.

• Vente par Charles à Henri de La Mothe-Houdancourt, archevêque d'Auch, 19 août 1677.

Foi et hommage, 2 septembre 1681.

• Foi et hommage par Marie-Elisabeth-Gabrielle-Angélique de La Mothe-Houdancourt, femme de Louis-François de Senneterre, duc de La Ferté, nièce et héritière de l'archevêque; 25 mai 1686.

• Foi et hommage par sa fille Françoise-Charlotte, femme de Jean-François de Malortie, marquis de Boutteville; 5 janvier 1731.

(Françoise-Charlotte de Senneterre avait épousé en premières noces Gabriel-Thibaut de Senneterre, marquis de La Ferté et de La Carte, dont un fils Philippe-Louis-Thibaut, qui, le 15 février 1751, vendit la fief du Montduette à Antoine Laurès, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances).

• Foi et hommage par Antoine Laurès, 19 avril 1751.

• Retrait lignager exercé par le maréchal de La Mothe-Houdancourt (Louis-

Charles) sur Antoine Laurès, 5 janvier 1752.
• Le maréchal vend la terre et seigneurie de Jaux et les fiefs du Monduette et autres à Pierre-François Seroux, seigneur de Venette, commissaire ordinaire des guerres au département du Soissonnais, et à Marie-Françoise d'Orbay, sa femme; 27 décembre 1752.
• Règlement des droits de quint et requint pour le fief du Monduette, 4 janvier 1753.
• Foi et hommage par Pierre-François Seroux, 9 janvier 1753.
ASSAINVILLERS près Montdidier (terre et seigneurie d').
• Aveu et dénombrement donné à Louis de Passy, seigneur de Nanteuil, par Marie Coffine, veuve de Jacques « Dengneville » (d'Aigneville); 8 février 1451 [1452].
• 3 février 1503 [1504], Catherine Daniel, fille mineure de défunt Jacques Daniel, conseiller au Parlement, et de Perrine Lorfèvre.
• 22 août 1539, Antoine de « Brolly » (Brouilly), seigneur de Mesviilers et d'Assainvillers.
• 8 juillet 1578, François de Brouilly.
• 5 juin 1595, Charles de Brouilly, fils aîné et principal héritier de François.
• 28 juin 1649, Antoine de Brouilly, marquis de Piennes après la mort de son frère aîné Louis, tué devant Arras en 1040. (Louis laissait une fille de Gilonne d'Harcourt, Marie, qui épousa Henri de Régnier, marquis de Guerchy).
• 24 juin 1656, acte par lequel le marquis et la marquise de Guerchy renoncent à la succession de leur grand-père Charles et de Renée de Rochefort, sa femme.
• Foi et hommage par Antoine de Brouilly, 29 juillet 1670.
• Aveu et dénombrement donné au duc d'Estrées, comte de Nanteuil, par le procureur d'Olympe-Françoise de Brouilly-Piennes, fille aînée et héritière d'Antoine; 13 mars 1681. (Elle épousa en 1690 Louis d'Aumont, marquis de Villequier, depuis duc d'Aumont).
• Foi et hommage par Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, marquis de Piennes, fils et héritier de Louis; 30 octobre 1731.
Autre acte de foi et hommage, 15 mars 1754.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de l'aveu et dénombrement donné par le duc d'Aumont le 1er juillet 1776; 17 juillet.
FOY près Montdidier (terre et seigneurie de).
• Inventaire de titres, XVIIIe siècle.
Cette terre a suivi le sort de la seigneurie d'Assainvillers et a été possédée par les mêmes seigneurs depuis le XVIe siècle. Il suffit donc de mentionner les dates de foi et hommage et des aveux et dénombrements. 17 août 1596, Charles de

Brouilly. 28 juin 1649, Antoine de Brouilly. 13 mars 1681, Olympe-Françoise de Brouilly. 30 octobre 1731, Louis-Marie, duc d'Aumont. 15 mars 1754, 1er juillet 1776, Louis-Marie, duc d'Aumont.

Fief de Cauroy* dit *Passy* sis à *Mesvillers (commune de Piennes, près Montdidier).

• Inventaire de titres, XVIIIe siècle.

• Foi et hommage par Hector Delaporte au nom de Hector Rousse], fils mineur de feu Jean Roussel, notaire en la cour spirituelle de l'évêque d'Amiens; 18 avril 1504.

• Aveu et dénombrement par Firmin Leriche, demeurant à Amiens, 29 avril 1544. Autre aveu par le même, 16 octobre 1556.

• 15 avril 1578, François de Brouilly, seigneur de Mesvillers.

• 17 août 1596, Charles de Brouilly.

• 22 septembre 1082, Olympe-Françoise de Brouilly : « fief, terre et seigneurie de Cauroy dit Passy, séant au village et terroir de Piennes jadis Mesvillers ».

• 30 octobre 1731, Louis-Marie, duc d'Aumont; 1754 et 1776, le même.

LE TRONQUOY près Montdidier (terre et seigneurie).

• Inventaire de titres, XVIIIe siècle.

• Sentence des Requêtes du Palais condamnant Marguerite de La Trémoille, veuve d'Antoine de Crèvecœur et mère de Jean et François, mineurs, à restituer à Hugues de Broyés, seigneur de Nanteuil, les fruits et revenus de la terre du Tronquoy perçus depuis les saisies féodales qui en avaient été faites; 20 mai 1496.

• Aveu et dénombrement donné par Charles de Hallewin, duc et pair de France; 31 août 1596.

• Souffrance de foi et hommage accordée aux enfants mineurs de Florimond de Hallewin et de Claude-Marguerite de Gondi; 7 janvier 1598.

• Foi et hommage par Henri de Foix de La Valette, comte de Candale, mari d'Anne de Halluin; 30 juillet 1608.

• Foi et hommage par Anne-Marguerite de Saint-Baussan de Margival, comtesse de Clermont, sœur et héritière de Louis-Florimond de Saint-Baussan de Margival, marquis d'Halluin; 30 juin 1673.

• Une partie de la seigneurie du Tronquoy relevant du domaine de Montdidier, engagé à la duchesse d'Aumont (Olympe de Brouilly de Piennes), celle-ci fit saisir féodalement le fief après la mort de la comtesse de Clermont (juin 1704). Par contrat du 19 janvier 1707, elle abandonne les revenus du Tronquoy au duc d'Estrées, comte de Nanteuil.

(Le 16 août 1706, le receveur général du comté de Nanteuil avait fait remise du droit de relief à Charles de Longueval, seigneur de Noircourt, seul héritier par

bénéfice d'inventaire d'Antoine de Longueval et d'Anne-Marguerile de Margival de Saint-Baussan, épouse de Louio-Guilhem de Castelnau, comte de Clermont-Lodève. Les enfants de Charles de Longueval, Charles et Elisabeth, vendirent le marquisat d'Halluin et la terre du Tronquoy, le 29 mai 1743, à Alexandre, duc de La Rochefoucauld).
• Bail de la ferme du Tronquoy par le duc de La Rochefoucauld à Louis Sery, 15 novembre 1754.
• Foi et hommage par Louis-Armand-François de La Rochefoucauld, duc d'Estissac, marquis d'Halluin et seigneur du Tronquoy du chef de sa femme, Marie de La Rochefoucauld, fille d'Alexandre; 30 août 1776.
• Plusieurs mémoires sur Je marquisat, d'Halluin et la terre du Tronquoy.

1-CB-016• SENNEVIERES.

• Foi et hommage par Robert et Gilles Aubery, frères et héritiers de feu Claude, pour le fief de la Grande Mairie de Sennevières, et main-levée à eux donnée par la comtesse de Nanteuil tant dudit fief que des bois du Tronsay, fief des Tauxements et de Montblaru; 19 juillet 1601.
• « Inventaire des contrats, titres et papiers concernant le retrait féodal que Madame la comtesse de Nanteuil a fait des religieux Chartreux de Bourgfontaine du fief de la Grande Mairie de Sennevières en Milicien et appartenances d'icelle, et de 50 arpens de bois en fa forest du Tronsay que lesditz de Bourgfontaine ont mis es mains de ladite dame ».
•Autre état de titres intitulé « Mémoire baillé par Mr Aubery à Mme de Schomberg en 1617 ».
• Gilles Aubery, seigneur de Sennevières, trésorier général de France à Paris, vend à dom Pierre Daubray, procureur du couvent des Chartreux de Notre-Dame de Bourgfontaine, le fief des Argillières à Sennevières; 11 août 1615.
Retrait féodal exercé par Mme de Schomberg, comtesse de Nanteuil, 12 janvier 1616.
• Sentence rendue entre les religieux de Bourgfontaine et le comte de Nanteuil et maintenant celui-ci, comme haut justicier de Sennevières, dans le droit d'indiquer le ban d'août; 18 septembre 1617.
• Liasse de documents de 1580 à 1768 relatifs au bornage de la seigneurie de Sennevières.
• Actes et procès-verbaux des années 1618 et 1620 relatifs au bornage entre la seigneurie de Sennevières et les seigneuries de Chèvreville, Ognes, Silly, Oissery, Saint-Pathus et Brégy.

• Bail à cens de 1485.

Terrier de 1618 à 1626.

Déclarations au terrier, 1605-1621 (copies de 1717).

Registre des saisies, 1620-1629.

Cueilleret des cens et autres droits, 1658.

Contrat entre particuliers, 1692.

Rôle de l'imposition pour l'année 1696. Contrat au sujet d'une masure, 1720.

• Baux de la ferme de Sennevières, 1704, 1712, 1777, 1789.

1-CB-017 • OGNES (terre et seigneurie d').

• Inventaire des titres, dressé au xviiie siècle.

• Philippe Musnier, évèque de Philadelphie, prieur du prieuré de la Madeleine de Condé-sur-Troësne, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Lagny, et en cette qualité seigneur d'Ognes, cède à Henri de Lenoncourt, comte de Nanteuil, la terre et seigneurie d'Ognes en échange de 75 arpents de terre au terroir de Boissy-les-Gombries ; 5 février 1546 [1547].

• Acquisition de quatre arpents de terre par Pierre Thiersault, conseiller du Roi et général en sa cour des Aides ; 1598.

Retrait féodal exercé sur ses héritiers par la comtesse de Schomberg, 1620.

• Baux, 1701-1761.

• Baux du moulin à vent, 1707-1777.

• Echange de terres entre le prince de Condé et la veuve de Pierre Tillet, laboureur, 1787.

• Deux contrats entre particuliers, 1639, 1640.

• Autres contrats, XVIIIe siècle.

• Arpentage de la seigneurie, 1777.

Fief de la Mare.

• Jean de Forest, chevalier, demeurant à Bombon-en-Brie, vend à Philippe Billouart, demeurant à Oches-en-Mulcien, tout ce qu'il possède à Ognes, consistant en maison, terres, prés, dîmes, champarts, cens, justice, tenu en fief de dame Perrenelle, veuve de Robert de Charny, chevalier; 6 février 1357 [1358].

• Guy Billouart, au nom et comme curateur de Jehannin Billouart, fils de feu Philippe Billouart et de Marguerite de Seugy, avoue tenir en fief de Guillaume de Challifer, écuyer, à cause de sa maison de Courbin, une maison séant en la ville d'Ognes au lieu dit la Mare, etc., etc.; 6 août 1399.

• « Loys Vyon, seigneur chastellain de Vaulx et de Corbains le grant et le petit », reçoit l'aveu et dénombrement du fief de la Mare de noble homme Ambroise

de Hallot, écuyer, seigneur de Goussonville; 25 février 1507 [1508].
Même aveu donné à Louis Vion par Ambroise de Hallot, 28 février.

• Robert Le Roy, écuyer seigneur de la Rivière près Chambray au bailliage d'Evreux, et Antoinette de Hallot, sa femme, fille et héritière pour un tiers de feu Louis de Hallot, seigneur de Hermeray, vendent le fief à Oudin Angoullant, marchand à Ognes; 1er juin 1546.

• Commission donnée par Jean Tournebulle, t»ailli de Lagny, à la requête de « Louis de Bombertz », seigneur de Mardeuil et du fief et seigneurie du « Grand-Corbains » sis à Montevrain et relevant de Lagny, pour la saisie de la terre et seigneurie d'Ognes et spécialement du fief de la Mare, avec deux arrière-fiefs dont l'un fut à Jean de Saint-Vincent et l'autre à Etienne Le Gaigneur, de présent unis audit fief; 12 juillet 1546.

• Foi et hommage par Oudin Angoullant, marchand et laboureur à Ognes, à Louis de Bombertz, 26 juillet 1546.

• Angoullant met en roture quatre pièces de terre du fief, 16 février 1549 [1550].

• Aveu et dénombrement baillé par Oudin Angoullant à Louis de Bombertz, demeurant à Montevrain, et à Charles de Meaulx, demeurant au Grand-Corbains, ce acceptant tant pour eux que pour les hoirs de Françoise de Bombertz, leur tante; 6 juin 1558 (deux exemplaires sur parchemin et copie sur papier).

• Foi et hommage par Gilbert Angoullant, marchand à Saint-Denis, 27 mai 1566. Aveu et dénombrement, 3 juillet.

• Foi et hommage à Louis de Meaulx, écuyer, seigneur de Courtalin et du Grand-Corbains, par Claude Angoullant, épicier demeurant à Paris au logis de Guillaume Plattrier, épicier, rue de la Gossonnerie, à la Croix d'Or, fils et héritier de Gilbert Angoullant; 7 septembre 1595.

• Foi et hommage à Nicolas de Garges, écuyer, seigneur du Grand-Corbains, par Pierre Hiette, bourgeois de Paris, à cause de Françoise Angoullant, sa femme, fille d'Antoine, qui était fils aîné de Gilbert; 5 juillet 1612.

• Bail à ferme du fief à Henri Leharle, laboureur à Ognes, 18 janvier 1614. Transaction entre Pierre Hiette et Robert Navarre au sujet du passage par les portes du fief et de l'usage du puits, 19 août 1614.

• Vente du fief par Pierre Hiette à Jeanne de Chastaigner, veuve de Gaspard de Schomberg, comtesse de Nanteuil; 28 avril 1616.

• La comtesse vend à Robert Navarre, marchand et bourgeois de Meaux, un arpent de terre à Ognes près de l'église, « estant de présent en masure et

jardin »; 23 octobre 1617.
• Sentence des Requêtes du Palais qui maintient la comtesse dans les deux tiers de la dîme sur quatorze arpents de terre dépendant du fief de la Mare, 2 août 1619.
• Convention entre la comtesse et Louis de Meaulx, seigneur de Courtalin, au sujet des droits dûs à celui-ci à cause de son fief du Grand-Gorbains; 12 juin 1621.
• Contrat de biens dépendant du fief de la Mare, 15 juin 1622.
• Bail à ferme du fief, 2 janvier 1646.

Fief Colin d'Ognes, relevant du fief de la Mare.

• Oudin Angoullant, 1558.
• Cens dus à la comtesse de Nanteuil, 1617.
• Foi et hommage au comte de Nanteuil par les héritiers de Lucas Liesse, 1628; par Léonard Magneux à cause de Catherine Liesse, 1641; par Etienne Magneux, avocat en Parlement, 1670.
• Délibération du Conseil du prince de Condé, 18 septembre 1749.

Fief de Perousel. Portion de ce fief sise au terroir d'Ognes et mouvant d'Oissery.
• Extrait des aveux baillés
1° le 26 octobre 1686 par Guillaume Thiersault, conseiller au Grand Conseil, à Emmanuel, marquis d'Alègre, seigneur d'Oissery ;
2° le 28 août 1732 par l'Hôpital Général de Paris, donataire de Guillaume Thiersault, à Joseph-Jérôme-Marie Danican de Kermelin, comte de Landivisiau, Anne-Marie-Charles Danican de Goëttemur, abbé de Landivisiau, Jean-Baptiste-Marie Danican de Daudour de Landivisiau, seigneurs châtelains par indivis d'Oissery, Saint-Pathus, Noëfort, Forfry, La Ramée, Le Plessis-Belleville et autres lieux.
• Procès-verbal d'arpentage, 3 août 1752.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé du 20 juillet 1752 et du 10 juin 1757 au sujet des droits dus à la comtesse de Pontchartrain à cause de sa terre d'Oissery.
• Foi et hommage au nom du prince de Condé à Hélène-Angélique-Rosalie de L'Aubespine ds Verderonne, veuve de Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain; 2 août 1757.

Fief Jean Judas ou Saint-Maur dans la paroisse d'Ognes, mouvant d'Oissery, appartenant au chapitre de Saint-Maur-des-Fossés par donation d'Hubert Thiersault, commissaire examinateur au Châtelet de Paris.
• Aveu et dénombrement baillé par le chapitre à Anne de Flajac, femme de

Christophe, marquis d'Alègre, seigneur d'Oissery; 21 août 1630 (copie de 1774).
• Aveu et dénombrement baillé au nom des chanoines de Saint-Louis du Louvre à Mme de Pontchartrain; 2 mai 1753 (le chapitre de Saint-Maur avait été uni au chapitre de Saint-Louis du Louvre).
• Délibération du Conseil du prince de Condé, 11 juillet 1754.
Plan du terroir de Saint-Maur.
• Procès-verbal de bornage du terroir du fief d'avec celui d'Ognes, 25 septembre 1775. Plan.
• Cahier de 12 f., écrit le 24 mai 1754, contenant les documents suivants, concernant le fief Jean-Judas de Saint-Maur, extraits des archives des terres et seigneuries d'Oissery et dépendances, conservées au château du Plessis-Pontchartrain.
1° 20 mai 1620, foi et hommage au seigneur d'Oissery par Philippe Moussot, lieutenant particulier en la prévôté de Meaux, pour la quatrième partie du fief Judas, sis entre les terroirs d'Ognes, Oissery et Brégy, à lui appartenant par la succession de Michel Lebert, son cousin, au sujet duquel il est en procès avec les chantre et chanoines de Saint-Maur-des-Possés, qui revendiquent la totalité du fief.
2° 21 août 1630, aveu et dénombrement des terres et quatrième partie du fief Saint-Maur autrement dit Jean Judas, présenté à Anne de Flajac, marquise d'Alègre, par Mathurin Le Compte au nom du chapitre de Saint-Maur, ladite quatrième partie appartenant aux chanoines par le délaissement à eux fait par les héritiers de Pierre Thiersault, commissaire examinateur au Châtelet de Paris.
3° 12 août 1634, Faron Moussot, sieur de Farville et de Saint-Maur en partie, exempt des gardes du corps du Roi, donne procuration à son frère Pierre, avocat au Parlement, pour faire la foi et hommage de son fief de Saint-Maur, à lui appartenant par la succession de son père Jean Moussot, lieutenant à Meaux, et par partage fait entre lui et ses cohéritiers.
4° 20 décembre 1634, acte de foi et hommage.
5° Janvier 1635, aveu et dénombrement présenté au seigneur d'Oissery par Faron Moussot.
6° 10 décembre 1687, foi et hommage faite à Emmanuel, marquis d'Alègre, par Marguerite Moussot, veuve d'Adrien Le Villain, sieur de Marqueval, gendarme appointé du Roi, demeurant à Sennevières, pour le quart au total et par indivis du fief Judas, dont le surplus appartient au chapitre de Saint-Maur.

1-CB-018 • PEROY (terre et seigneurie de).

• Inventaire de quelques titres de 1617 à 1640.
• Lettre d'Eustache Morel (Deschamps), bailli de Valois pour le duc d'Orléans, au receveur Simon Gossuin, au sujet du devoir féodal accompli par Philippe du Rocher pour un fief sis à Peroy et à Villers, à lui appartenant à cause de sa femme Jeanne de Bonneuil, sœur et héritière de Jean de Bonneuil; 28 juillet 1375 (copie du 2 août suivant par Jean de Taillefontaines, garde du grand scel de la prévôté de Pïerrefonds).
Autre lettre d'Eustache Morel au duc d'Orléans sur le même sujet, 29 août.
• Lettre par laquelle Pierre Cordelle, receveur de la duchesse d'Orléans aux comtés de Valois et de Beaumont, déclare avoir reçu d'Arnoul Lavielle, chanoine de Senlis, au nom d'Isabelle Lavielle, la somme de 50 francs d'or « pour le relief d'un fief assis à Peray, au Plessier emprès Peray, à Villers-enmy-les-champs et es appartenances d'icelles villes, tenu de madicte dame à cause de son chastel de Crespy, lequel fief fu deffuncte Jehanne la Chouffière, jadis femme Philippe du Rocher, sur de ladicte Ysabel... » ; 8 septembre 1385.
• Aveu et dénombrement baillé au duc d'Orléans par « Regnould Lavielle, licencié en lois, chanoine de Senlis et seigneur de Peray en partie » ; 5 juillet 1406.
• Autre aveu du même, 16 mars 1410 [1411] (avec adjonction d'un autre fief, dit le fief de Chelle, qu'il avait acquis de Drieu de Béthancourt, écuyer, en 1407).
• Simon Queraille et Marie Huré, sa femme, vendent à Renoult Lavielle un fief à Peroy, « qui fu jadix à deffunct Pierre de la Grant-Rue, et depuis à feu Philippe Huré, père d'icelle Marie » ; 21 septembre 1413.
• Marguerite du Chastel, veuve de Louis de Solerre, écuyer, vend l'usufruit viager de ses biens de Peroy à Enguerrand Thumery, bourgeois de Paris; 3 avril 1421 [1422]. Puis elle en vend la propriété au fils d'Enguerrand, Regnault Thumery, changeur et bourgeois de Paris ; 6 avril (ces biens furent acquis en 1437 par Jacques Blouet, seigneur de Peroy).
• Charles, duc d'Orléans, reçoit la foi et hommage de Jacques Blouet « à cause de ses fiefs et terres de Duvy autrement dit le fié de Peroy, et de deux autres fiefs assis à Peray, l'un nommé le fié du Plessier, et l'autre le fié de Chielle » ; 13 décembre 1444.
Lettres de Dryeu Payen, lieutenant du bailli de Valois, donnant main-levée et délivrance de ces fiefs à Jacques Blouet, qui les tient de la succession de son père Robert; 17 mars 1444 [1445].
• Pierre de Montigny (Montagny-Sainte-Pélicité), écuyer, cède à Jacques Blouet,

dit Tristan, tout ce qu'il possède à Peroy, en échange de ce que Blouet possède à Auberval (hameau de Bonneuil) et à Duvy; 17 août 1459 (copie de 1602).

• Lettres de Charles, duc d'Orléans, au bailli de Valois, l'informant qu'il a reçu la foi et hommage de Tristan Blouet pour toute la terre et seigneurie de Peroy; « Braye-conte-Robert » (Brie-Comte-Robert), 7 octobre 1460.

• Lettres de Pierre Billart, lieutenant-général du bailli de Valois, contenant des lettres du duc d'Orléans du 7 octobre 1460 avec mention d'un don de 40 livres tournois à Jacques Blouet, et portant remise des droits qui pouvaient lui être réclamés à cause de l'acquisition par lui faite de Denis, Pierre et Regnault Thumery, fils de Regnault Thumery; 21 janvier 1461 [1462] (la mort du clerc du bailliage retarda la signature de ces lettres jusqu'au 21 avril 1463; on y annexa la quittance donnée le 5 mai 1463 par Regnault Lepère, receveur du Valois).

• Lettres de Louis, duc d'Orléans, au bailli de Valois, l'informant qu'il a reçu la foi et hommage de Michel de Ploisy (fils de feu Louis de Ploisy et de Marguerite Blouet, sœur et héritière de Jacques); Paris, 19 janvier 1484 [1485].

• Sentence du bailliage de Senlis rendue au profit de Hugues de Broyés, seigneur de Nanteuil, contre Michel de Ploisy au sujet du droit de gruerie dans les bois de Peroy; 15 septembre 1502.

• Foi et hommage par Jeanne de Chepoix, veuve de Michel de Ploisy, mère de Marie, Hélène et Jacqueline; 2 juillet 1506.

• Lettres (signées) de Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, données au nom de son fils François, duc de Valois, informant les officiers du duché qu'elle a reçu la foi et hommage de Jean de Hallewin, écuyer, seigneur de Peroy à cause de Marie de Ploisy, sa femme ; Amboise, 6 août 1510.

Autres lettres de réception de foi et hommage données par Louis Rangueul à Jean de Hallewin, veuf, « gardien et ballistre » de ses enfants Claude et Marie ; 23 octobre 1516.

• Foi et hommage d'Adrien de Ligny, chevalier, seigneur de Raray, et seigneur de Peroy à cause de Marie de Hallewin, sa femme; 15 février 1527 [1528].

Aveu et dénombrement, 24 mai 1539 (exemplaire sur parchemin et deux copies sur papier).

• Marie de Hallewin donne procuration pour la foi et hommage, 4 janvier 1578.

Lettres de Catherine de Médicis, duchesse de Valois, notifiant la réception de la foi et hommage, 12 janvier. Aveu et dénombrement, 9 août.

• Lettres de Louis XIII notifiant la réception de la foi et hommage de Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, pour la terre et seigneurie de Peroy, par lui acquise de Philippe de Pouilleuse, seigneur de Flavacourt (fils de Charles et de

Louise de Ligny); 10 avril 1621.

Cens et rentes.

• Bail à cens de deux jardins fait par Jacques Blouet, dit Tristan, seigneur de Peroy, à Jean Loste, 9 novembre 1461.

Bail à surcens d'une maison fait par Michel de Ploisy à Michel Biaise, 15 juin 1502.

Arrêt du Parlement rendu en faveur de Charles de Fouilleuse et de ses enfants, seigneurs de Peroy, contre Jean Isambert, propriétaire de trois maisons, et Michel Messier, propriétaire de la maison dite la Vache-Noire, condamnés à payer le setier d'avoine dit avoine de bois dû annuellement pour chaque maison, 7 février 1609.

Reconnaissance par les habitants de Peroy des droits dus au seigneur, 2 mars 1610.

Remise de droits faite aux habitants par Philippe de Fouilleuse, seigneur :1e Flavacourt, 2 mars 1610. Registre des saisies, 1626-1641.

Décret d'adjudication fait au Chatelet des cinq huitièmes de la maison de la Vache-Noire, adjugée à Charles Messier pour la somme de 3.750 livres; 15 juin 1647.

• Baux de la ferme de Peroy, 1693, 1719, 1754, 1761, 1779.

Mesurage des terres, 1776.

Indemnité à Roland Boulé, fermier, 1790.

Fief de la Grande-Maison, sis à Villers-emmy-les-Champs.

• Bail à surcens fait par Pierre de Montegny (Montagny-Sainte-Pélicité), écuyer, à Jacques Blouet, dit Tristan, d'une maison et de 28 arpents de terre à Villers, 27 avril 1457.

• Aveu et dénombrement donné à Adrien de Ligny, seigneur de Peroy, par Jacques de Vaucorbel, 28 août 1537 : « fief qui fut à Jacques Blouet..., depuis par eschange à Pierre de Montigny, escuier; ... depuis à maistre Pierre de Vaucorbel, licencié en loix, grenetier des grains pour le Roy nostre sire à Crespy en Valois..., à Jhérosme de Vaucorbel, fllz dudict Pierre, aussy grenetier », enfin à son fils aîné Jacques.

• Foi et hommage à Marie de Halluin, veuve d'Adrien de Ligny, par Jacques de Vaucorbel, avocat au parlement de Paris, fils aîné de feu Jacques de Vaucorbel, aussi avocat au Parlement; 8 juillet 1574.

Aveu et dénombrement, 14 août.

• Foi et hommage à Charles de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt, et à Louise de Ligny, sa femme, seigneurs de Peroy, par Robert de Vaucorbel, héritier en

partie de son père Jacques et de son frère Pierre ; 6 août 1600.
• Robert de Vaucorbel, seigneur en partie de Forfry, demeurant à Paris, rue Simon Lefranc, paroisse Saint-Méderic, et son frère Jacques, écuyer, demeurant à Epinay-sur-Seine, vendent le fief de la Grande-Maison à Jacques Germain, conseiller du Roi et receveur général de ses finances à Paris; 4 avril 1601.
• Foi et hommage par Cornille Lemoine, marchand linger à Paris, pour les trois quarts du fief, par lui acquis, le 27 février 1677, de Charlotte Germain, veuve de Balthazar Lescalopier, conseiller au Parlement; 9 juin 1677.
• Charlotte Germain, au nom et comme procuratrice de François de Teufles, seigneur de La Chapelle, et d'Anne Galland, sa femme (héritière des Germain), vend le quart du fief à Gornille Lemoine; 21 novembre 1678.
• Foi et hommage par Madeleine Duhamel, veuve de Marc-Antoine Lemoine, écuyer, garde-du-corps du Roi, au nom de sa fille Madeleine, petite-fille de Cornille ; 16 mai 1725.
• Madeleine Lemoine, demeurant à Paris, rue Quincampoix, vend le fief à Michel Petit de Pompignan, habitant au quartier de la Grande Rivière, paroisse de Sainte-Rose, dépendance du Gap François, île et côte Saint-Domingue, de présent à Paris logé en la maison du s^r Robelin, marchand de dentelles, rue de la Croix des Petits-Champs; 14 octobre 1759.
Remise du tiers du droit de quint, 19 octobre.
Ventilation faite par le procureur fiscal du comté de Nanteuil, 23 mars 1761.
Modération des droits de quint et requint, 2 avril.
Acte de foi et hommage, 8 juin.
• Sentence des Requêtes de l'Hôtel, par laquelle les biens acquis par Petit de Pompignan en 1759, saisis sur lui faute de paiement d'une rente foncière de 13 1. 5 s., sont adjugés à Louis Bezin, subdélégué de l'Intendance de Soissons à Crépy; 4 avril 1775.
Liquidation des droits de quint et requint, 5 octobre.

Fief de Peroy à Bonneuil.

• Aveu et dénombrement donné à Adrien de Ligny par Adrien « Costerest », écuyer (signé : « Adrien Costerel »); 1er mai 1529.
• [1560, Jean de Gosterel, écuyer, 1586, Christophe de Costerel, écuyer, seigneur de Bonneuil, homme d'armes des ordonnances du Roi. 1622, François de Costereliure 23 janvier 1655, acquisition par Charles de Grestien, écuyer, seigneur de Couloisy (près Guise-la-Motte)].
Ventilation et liquidation des domaines et droits, 2 septembre 1655.

• Aveu et dénombrement donné au duc d'Estrées par Charles de Crestien, 4 mai 1681.
• Extrait de l'adjudication faite à Georges Rousseau, avocat au Parlement, le 15 septembre 1688.
• Foi et hommage par Louise-Henriette et Anne-Angélique Rousseau, filles de Georges, 18 mai 1731.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé pour demander communication des titres, 8 janvier 1750, 21 août 1766.
• Extrait de l'aveu et dénombrement donné par Anne-Angélique Rousseau, veuve d'Etienne du Boulet de Séry, propriétaire pour moitié, et les enfants d'Antoine de Mercy et de Louise-Henriette Rousseau, propriétaires pour l'autre moitié; 14 juillet 1777.
Liquidation des droits, 10 décembre.

Fief des dîmes de Peroy, mouvant du fief de Saint-Biaise à Lévignen.

• Foi et hommage par Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, à Charles de Romain, seigneur de Betz et Lévignen pour « la huitième partie de la grange dixmeresse de la grange des dixmes de la terre de Pré » (Peroy) ; 25 février 1622.
Aveu et dénombrement, 23 août 1625.
Autre acte de foi et hommage fait par procuration par Claude de Cornoaille, seigneur de Foullangues et de la Gouyne, conseiller du Roi et son avocat au bailliage et siège présidial de Senlis, bailli du comté de Nanteuil; 13 janvier 1633.
• « Extrait des titres que M. de Betz prétend avoir pour justifier de la propriété du huitième dans la grange des dixmes de Peroy, envoyé à Lacroix, receveur de Mgr le duc d'Estrées à Nanteuil, par le s^r^ Bonnet, juge de *Betz* et Lévignen » (Crépy, *16* avril 1726) :
1° aveu donné par damoiselle de Gondreville, veuve de Jean de Billy, à Jean de Passy, seigneur de Lévignen; s. d. (xve siècle);
2° aveu donné par Adrien de Ligny au seigneur de Saint-Biaise de Lévignen, 11 février 1541 [1542] ;
3° aveu donné par Charles de Fouilleuse à cause de Louise de Ligny à Charles de Romain, seigneur de Lévignen, 18 juin 1588;
4° foi et hommage par Philippe de Fouilleuse à Charles de Romain, 28 septembre 1607; etc.
• Foi et hommage au nom du prince de Condé à Louis-François Lallemant, comte

de Lévignen, seigneur de Betz, Macquelines et Ormoy-le-Davien, intendant d'Alençon; 29 juillet 1747.

• Foi et hommage au nom du prince de Condé à Marie-Catherine Brignolé, princesse de Monaco, 20 octobre 1781.

Pièces diverses. Echange de cinq quartiers de terre à Peroy entre le prince de Condé et Jean Rollain et François Gaux, 5 janvier 1787.

• Plan de l'église de Peroy, avec l'indication de la chapelle Saint-Nicolas à reconstruire, 1778.

• Gratification de 600 livres accordée par le prince de Condé aux habitants de Peroy pour les aider à payer les réparations qu'ils ont fait faire à leur église paroissiale, 26 septembre 1787.

1-CB-019 • ORMOY-EMMI-LES-CHAMPS.

• Extrait d'une sentence de partage re.nd.ue au bailliage de Valois entre Morelet de Trossy, mari de Louise d'Ormoy, et Galhault de Hartennes, veuf d'Isabeau d'Ormoy et père d'une fille, 1445.

• Bail à surcens d'une maison par Morelet de Trossy à Gérard Guillot, 3 avril 1445 [1446].

•Jean Contesse, marchand à Crépy, vend à Aignan Gaudet, charpentier audit Crépy, 16 sols par. de surcens sur des héritages appartenant à Morelet de Trossy, 28 octobre 1457.

Au verso de la pièce, mention du rachat de ce surcens fait d'Aignan Gaudet par Jean de La Fontaine, seigneur d'Ormoy, le 2 janvier 1482 [1483].

• Bail à cens et rente consenti par Galhault de Hartennes, comme ayant la garde de sa fille Jeanne, à Martin Delageorie, demeurant à Ormoy; 13 mai 1446.

Autres baux par le même à Jean Bondin, demeurant à Crépy, 5 octobre 1446; à Robert Quarré, maître des œuvres de maçonnerie du Roi au bailliage de Senlis, 11 mai 1447.

• Baux à cens et rente faits par Jean de Trossy, dit Morelet, et Louise d'Ormoy, sa femme, à Michelet Chevalier, laboureur à Ormoy, 12 novembre 1448, à Jean Dubois, manouvrier, 9 avril 1456.

• Garnot Chartier, manouvrier, prend à titre de surcens la maison de Martin Delageorie et de Margot la Thierrye, sa femme, 6 juin 1461.

• Baux à cens et rente faits par Galhault de Hartennes à Garnot Chartier et à Etienne Delarue, 4 et 14 octobre 1462.

• Quatre baux à rente passés entre des habitants d'Ormoy, 1464-1477.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Ormoy, donné au duc

d'Orléans par Jean de La Fontaine, 9 novembre 1491 (copie notariée de 1731).
• Extrait de la déclaration baillée à la Chambre des Comptes de Paris par Hugues de Minty (veuf de Suzanne de La Fontaine), 12 avril 1529.
• Jugement des commissaires du Roi pour la reformation de ses domaines, qui maintient Hugues de Minty dans la haute justice d'Ormoy et de Villers, à la charge par lui de payer au Roi 250 livres; 8 janvier 1532 [1533].

Baux à cens et rente, reconnaissances, titres nouvels, de 1480 à 1505 ; 37 pièces sur parchemin (Jean de La Fontaine, seigneur d'Ormoy).
• Deux baux à cens et rente faits par Hugues de Minty, et trois sentences du juge de Valois rendues en sa faveur pour paiement de cens, 1520-1555.
• Trois baux à cens et rente faits par François de Minty, 1561, 1565, 1572.
• Acquisitions de cens, rentes et héritages faites par Hugues de Minty et ses successeurs Christophe et Hugues de 1519 à 1577; 33 pièces sur parchemin.

Contrats entre particuliers, 1524-1582; 14 pièces sur parchemin.
A signaler : un acte du 24 janvier 1536 [1537] ensaisiné par Nicolas d'Ysambourg, écuyer, seigneur d'Ormoy en partie.
Acquisition d'une maison à Ormoy par Jean de Ligny, écuyer, 5 avril 1530 [1531].
C'est sans doute à cause de cette famille de Ligny que se trouve dans cette liasse la pièce suivante, étrangère à Ormoy : lettres d'Antoine de Ligny, écuyer, seigneur de Vaucelles, « mayeur, et les jurés de la commune de Cys et Presles » (Cys-la-Commune et Presles-et-Boves, canton de Braisne, Aisne), notifiant la vente d'une pièce de pré et terre sise à Presles, faite par Anne de Mussen, écuyer, demeurant à Saint-Mard en la commune de Presles, à Hugues de Ligny, écuyer, demeurant audit Presles; 20 mars 1553 [1554].
• 22 novembre 1536, Antoine Chariot, prêtre, vicaire d'Ormoy. 10 février 1556 [1557], Jean Thiessart, laboureur à Ormoy, et Antoinette Languille, sa femme, vendent une pièce de terre à Louis Thiessart, prêtre, vicaire de l'église Saint-Pierre de Brégy. 25 février 1563, Antoine Dubourg, curé d'Ormoy.

Acquisitions faites par les de Garges, seigneurs d'Ormoy.
• Urbain de Gorgias, écuyer, seigneur de Lévignen, Marguerite d'Ysambourg, sa femme, et Antoine d'Ysambourg, seigneur d'Ormoy en partie, vendent à Henri de Garges, écuyer, seigneur de Villers-emmy-les-Champs, dix arpents de bois taillis dits le bois des Maillarts, sis derrière Ormoy; 28 février 1581.
• Trois contrats passés par Henri de Garges en 1586; un en 1597, dans lequel Henri est qualifié de seigneur de Villers et d'Ormoy.

Trois contrats passés en 1608, 1619 et 1623 par Pierre de Garges, seigneur d'Ormoy; un en 1655 par Antoine de Garges.

• Baux à cens et rente passés par Pierre de Garges en 1627, 1630, 1631 et 1633, par Antoine de Garges en 1642, par Bernard-Antoine de Garges en 1696 et 1704 (sept pièces).

• Bornage fait entre les religieux de Saint-Arnoul de Crépy et les chanoines de Notre-Dame de Senlis au sujet des dîmes de leurs églises, dans lequel est intervenu Antoine de Garges, seigneur d'Ormoy, qui a protesté que les bornes plantées pour la séparation des dîmages ne pourraient nuire ni préjudicier à sa seigneurie; 26 juin 1645.

• Bois du Fay, dont les deux tiers appartiennent à Saint-Arnoul de Grépy, et le tiers aux seigneurs d'Ormoy.

Procès entre les religieux et Hugues de Minty, 1518-1520 (26 pièces). Autres différends en 1569, 1586, 1588, 1628-1631 (8 pièces).

• Gruerie des bois d'Ormoy; sentences de 1689 et 1723.

• Déclaration passée par Jacques Mallet, seigneur de Drucy, pour la moitié indivise de 13 arpents 8 verges de terre en plusieurs pièces sises aux terroirs d'Ormoy et Villeneuve, dans la censive de la seigneurie d'Ormoy; 20 mars 1695.

1-CB-020 • Vente de la terre d'Ormoy par Bernard-Antoine de Garges et Marie-Gabrielle de Barenton, sa femme, à Michel Heuslin, receveur général des finances de la généralité de Soissons, 19 septembre 1709 (3 pièces).

Paiement; remboursement du principal des rentes constituées par les vendeurs, 1709-1714, titres de ces rentes (45 pièces) depuis 1671, date de la première rente constituée par Madeleine de Saquespée, veuve d'Antoine de Garges.

A mentionner : constitution d'une dot de 3.000 livres pour l'entrée d'Adrienne-Clotilde de Garges, fille de Bernard-Antoine, au couvent de la Visitation Sainte-Marie de Compiègne, 24 novembre 1705.

Jean-Charles de Saquespée, seigneur de Thézy, et ses frères René et Nicolas-Bernard, fils de défunts René de Saquespée et Marie-Charlotte de Chambly, 1712.

Marie-Elisabeth Jourland, veuve de Michel Heuslin, 1712.

Contrat de mariage entre Pierre-Jacques-Michel Duprat, conseiller au Parlement, et Marie-Louise Heuslin, 18 septembre 1712; etc., etc.

• Contrats d'acquisition de maisons, terres, prés et bois, par Mme Heuslin de 1713 à 1716, avec les titres de ces héritages (au total, 40 pièces).

• Madeleine Duhamel, veuve de Marc-Antoine Lemoine, sieur d'Elincourt,

vend à Madame Heuslin sa ferme d'Ormoy avec 165 arpents de terre, 7 novembre 1713.
Cette ferme avait été acquise par Cornille Lemoine, marchand et bourgeois de Paris, le 27 février 1677, de Charlotte Germain, veuve de Balthazar Lescalopier, conseiller au Parlement.
Titres, pièces, mémoires ayant rapport à cette propriété (31 pièces).
• Bail à cens d'une maison à Ormoy, 1716.
• Madame Heuslin, remariée à Marie-Thomas-François Hue, seigneur de Miromesnil, colonel d'infanterie, vend la terre et seigneurie d'Ormoy à Victor-Marie, comte d'Estrées et de Nanteuil, vice-amiral et maréchal de France, 6 mars 1720 (cinq pièces).
Brevet du Régent faisant don des droits de seigneurie au maréchal d'Estrées, 27 avril.
Lettres de réception de foi et hommage, signées de Félix Le Peletier de la Houssaye, chancelier garde des sceaux, chef du Conseil de Régence, 27 mai.
Lettres de Louis, duc d'Orléans, confirmant le don des droits au maréchal d'Estrées, 5 mars 1729.
• Acquisition par le maréchal de 8 arpents de terre, 1725 (quatre pièces); d'une maison à Ormoy, 1730 (trois pièces).
• Titres d'une rente de 17 livres due à la fabrique d'Etrépilly, à prendre sur la seigneurie d'Ormoy, 1734.
• Adrien-Maurice, duc de Noailles, maréchal de France, légataire universel de sa sœur Lucie-Félicité, à son décès veuve du maréchal d'Estrées, et Louis-César, comte d'Estrées, baron de Montmirail, légataire universel de sa mère Marie-Anne-Catherine d'Estrées, sœur du maréchal, vendent au prince de Condé la terre et seigneurie d'Ormoy, plus la moitié de la terre et seigneurie de Villers-Saint-Genest et la ferme d'Etavigny; 23 mars 1747.
• Marie-Antoinette de Garges, femme de Jean des Androuins, seigneur de Louâtre et de La Falaise, tant en son nom comme fille et héritière d'Adrienne de Hermant, veuve de Henri de Garges, seigneur de Villers-Saint-Genest, que comme héritière et donataire de son frère Charles-Henri de Garges, prêtre de l'Oratoire, vend au prince de Condé la moitié indivise de la terre et seigneurie de Villers-Saint-Genest, relevant de la Tour octogone de Lévignen qui appartient à Louis-François Lallemant de Lévignen, intendant d'Alençon; 19 mai 1747.
(L'autre moitié avait été vendue au maréchal d'Estrées, ainsi que la ferme d'Etavigny, le 19 octobre 1719, par Henri de Garges et Anne de Bargas, sa femme).

• Acte portant réquisition de souffrance et foi et hommage de la terre et seigneurie d'Ormoy pour le prince de Condé, 28 juin 1747.
Placard obtenu de la Cour des Aides pour l'adjudication judiciaire de la terre d'Ormoy, fixée au 31 décembre 1761, imprimé de 23 p. in-f" *(De l'Imprimerie de C. F. Simon, Imprimeur de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé,* 1761).
• Ventilation de quelques héritages faisant partie de la terre d'Ormoy.
Délibérations du Conseil du prince de Condé, 18 janvier et 7 mars 1748.
Saisine donnée par René-Bernard de Garges, seigneur de Villers-emmy-les-Champs, capitaine au régiment de Louvigny, demeurant à Beauvais, Antoinette-Henriette de Garges, fille majeure demeurant à Beauvais, 3 avril 1748, et Marie-Madeleine de Garges d'Ormoy, fille majeure demeurant à Paris au couvent des Petites Cordelières, rue de Grenelle, propriétaire pour un cinquième de la terre de Villers, 1er avril 1748.
Copie, faite le 18 janvier 1748, du procès-verbal d'arpentage des terres appartenant à Cornille Lemoine sur la seigneurie de Villers en 1677.

Baux de la ferme seigneuriale d'Ormoy, 1717-1777.

• Bornage entre les seigneuries d'Ormoy et de Villers, 1785 (dix pièces ; la seigneurie de Villers appartenait alors en indivision à Jean-Valentin de Garges, ancien capitaine au régiment d'Angoumois, demeurant à Crépy, à son frère René-Agathe de Garges, chanoine de Beauvais, et à Pierre-Jacques de La Granche, ancien chevau-léger de la Garde ordinaire, demeurant à Grépy).
• Bail à cens d'un petit terrain, 1770.
Contrat d'un héritage en censive, 1788.Gratification accordée par le prince de Condé pour les réparations de l'église d'Ormoy, 1778. •
• Cueilleret des cens et surcens du village d'Ormoy, 1734. Autre cueilleret, 1773.

VILLENEUVE-LES-AUGER (seigneurie de).

• Extrait de l'aveu de la terre d'Ormoy par Jean de La Fontaine, 9 novembre 1491 : « deux masures à Villeneuve tenues en mouvance... ».
• Prise à cens d'une masure de Jean de La Fontaine par Pernet Béguin, 11 décembre 1477.
Prise à cens d'une maison par Robin Devivier, 10 août 1480 ; copie de cet acte, 20,juin 1511.
Bail à surcens d'une masure fait par Guillot Devivier à Michelet Sourdet, 17 décembre 1488.
• Acquisition de surcens faite par Hugues de Minty de Pierre Chrétien et Jeanne Devivier sur la cinquième portion indivise de 32 arpents de terre au terroir de Villeneuve et Ormoy, 2 janvier 1519 [1520].

Autre acquisition de rentes sur une maison et des terres, faite par Hugues de Minty de Robert Parisis et Jeanne Devivier, 2 avril 1521 ; autre acquisition, 24 août 1523.
• Pièce d'un procès au sujet de cens et rentes à Villeneuve ; mémoire pour « Claude de Meaulx, escuier, curateur aux causes de noble homme Guillaume de Meaulx, escollier, estudiant en l'Université de Paris, ayant droict par transport de noble homme Guillaume de Meaulx, escuier, seigneur de Marly-la-Ville et de Villeneuve », contre Hugues de Minty et plusieurs habitants de Villeneuve, sans date (sans doute 1534).
• Guillaume de Meaulx, écuyer, seigneur vicomte de Bretenay, demeurant à Marly, vend à Gilbert Le Harle, écuyer, demeurant à Ormoy, une rente de trois muids et trois mines de grain sur une maison à Villers, laquelle rente avait été baillée par Hugues de Minty audit Guillaume en échange du fief, terre et seigneurie de Villeneuve ; 22 février 1534 [1535].
Retrait féodal exercé par Hugues de Minty, 10 septembre 1535.
• Vente de terres par les héritiers Delarue à François Monicart, 6 avril 1537.
• Bail à cens d'un arpent de terre par Hugues de Minty à Gaspard Lucques et Gilles Monicart, 4 décembre 1550.
• Sentence du juge de Crépy qui condamne Jean Stricq à payer aux héritiers d'Etienne Pavillon 50 sols tournois et deux chapons de rente et 10 s. t. de surcens sur une maison à Villeneuve ; 3 juin 1573.
• Vente par Jacqueline Bocheron à François Garandieu d'une maison chargée de 12 deniers de cens envers M. de La Fontaine, 28 novembre 1580.
• Sentence qui condamne François Fourdin à payer les cens dus à Antoine de La Fontaine, 1er septembre 1583.
• Sentence qui condamne Louis Deflandre à payer les cens dus à Antoine de La Fontaine, seigneur de Bachetz-les-Baron et de Villeneuve-les-Auger, 11 mai 1588.
• Antoine Pavillon et Jeanne Raulland vendent quatre arpents de terre à Isaac de La Fontaine, seigneur de Villeneuve, gentilhomme servant ordinaire du Roi, demeurant à Baron ; 10 mars 1598.
Quittance d'arrérages de rentes donnée par Isaac, même jour.
• Deux sentences au sujet de cens dus à Isaac, 17 juillet 1599.
• Partage entre les héritiers de Laurent Pelle de plusieurs pièces de terre sur les terroirs d'Auger, Villeneuve, Fresnoy et Boissy, 20 mai 1634.

1-CB-021 • VILLENEUVE-LES-AUGER ; ferme et terres appartenant à l'abbaye du Parc-aux-Dames, partie en roture, partie en fief nommé le fief de la Roche ou des Pères.

• I. Rente de trois muids de blé appartenant à l'abbaye sur la ferme des Costerets ou Gosterel à Villeneuve et les 158 arpents de terre en dépendant : accord entre les propriétaires, Jean Dizieux, élu de Senlis, Denis et Jacques de Briguigny, notaire et apothicaire à Senlis, Marie de Briguigny, veuve de Louis Jaulnay, Charles de Montagny et Marie de Gorbie, sa femme, et l'abbaye du Parc-aux-Dames, dont l'abbesse est Renée de Vieuxpont, par lequel 40 arpents sont attribués à l'abbaye en échange de la rente, chaque arpent restant chargé d'un denier de cens envers le seigneur de Villeneuve ; 11 septembre 1596.

• [Des 118 arpents restant de cette ancienne ferme, dont les bâtiments étaient ruinés, les religieuses du Parc-aux-Dames en acquirent encore 35 par décret rendu au bailliage de Senlis le 7 juillet 1645, et le partage définitif fut accompli en vertu d'une sentence du bailliage de Senlis du 27 janvier 1653 entre l'abbaye, Jacques Le Rat, Charles Martine, Philippe de Montigny, Jacques Bataille et François de Saint-Leu] ; arpentage de ces terres, 27 octobre 1698.

• II. Fief. François Pajot, « naguère huissier ordinaire du Roy en son Grand Conseil », et Catherine Feuilleret, sa femme, vendent aux religieuses du Parc-aux-Dames, représentées par l'abbesse Suzanne de Morely, une ferme à Villeneuve et 40 arpents de terre, dont 18 en roture ; 21 mai 1644 (ce fief avait appartenu en 1491 à Guillot de La Roche).

[Foi et hommage par le procureur des religieuses à Antoine de Garges, seigneur d'Ormoy et de Villers, à Charles de Poulain, seigneur de Groslay et de Boissy, à cause d'Anne de Garges, sa femme, à Anne de Meaux, seigneur de Douy, à cause de Philippe de Garges, sa femme ; 11 juillet 1644].

• Aveu et dénombrement présenté à Bernard-Antoine de Garges par le fondé de procuration de l'abbesse Marie-Marguerite-Charlotte de Rouxel de Médavy de Grancey, 27 mars 1708.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal dû par l'abbaye, 13 mars 1749, 8 juin 1752.

• Foi et hommage par le fondé de procuration de « sœur de Stavigny de Renansart, abbesse, sœur Jeanne-Denise Chegnest, prieure, soeur Christine du Fou, sœur Thérèse de Vincheguerre, grenetière, sœur Jeanne d'Aubeterre, sœur Vitry, sœur Lavallée, sœur Adélaïde Josset, sœur Lapperlier, sœur Bonne-Ecuelle, sœur Petit, sœur Longuet, sœur de Préfontaine, sœur Aubertin, sœur Regnard de Pontaire ; 7 septembre 1757.

Fief de la Citerne ou le Petit Membre de Rocquemont,* sis à *Drucy (paroisse de Trumilly).

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement baillé par Raoul Daraine, conseiller et procureur du Roi au bailliage de Meaux, à Hugues de Minty, veuf de Suzanne de La Fontaine et père de Louis et Christophe, et représentant Nicolas d'Izambourg, François de Berles et Jeanne d'Izambourg, Jean de Ligny et Françoise de Minty (Nicolas et Jeanne étaient issus du premier mariage de Suzanne de La Fontaine avec Jehannequin d'Izambourg, archer de la garde du corps du Roi) ; 15 novembre 1528.
A la suite de l'aveu ont été transcrits trois titres do propriété de l'année 1527, portant sur le terrain qui environne le château reconstruit par Raoul Daraine, seigneur de Drucy et de Trumilly, et sur la pièce d'eau nommée la Citerne, dont Jean Daraine, père de Raoul, et ses prédécesseurs ont toujours joui. Pièce annexée : certificat notarié de la signature et du sceau de Hugues de Minty, 19 avril 1530.
• Christophe de Minty, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de son défunt frère Louis et de Charlotte de La Porte, reçoit la foi et hommage de Jean Cosset, greffier en l'élection de Meaux, qui a acquis les parts échues à Michel Alleaume et à Jacques Porée du chef de sa femme par le décès de maître Jean Daraine ; 24 avril 1557.
• Aveu présenté à Pierre de Garges par Paul de Cornoaille, avocat au siège présidial de Senlis, seigneur de la Citerne, autrement dit le petit membre de Rocquemont, par acquisition qu'il en a faite avec Anne Rigollet, sa femme, de Louis de Bezançon, naguère seigneur d'Ormoy en partie ; 8 novembre 1607.
• Aveu d'Anne Rigollet au nom de ses enfants mineurs, 24 septembre 1619.
• Aveu des enfants de défunte Anne Rigollet, Nicolas de Cornoaille, chanoine et officiai à Senlis, François, avocat en Parlement, Madeleine, Henri, écuyer, sieur de Brumières (fief à Drucy) ; 27 avril 1639.
• Ceux-ci vendent à Jacques Mallet, contrôleur général des Eaux-et-forêts de France, 26 mai 1649. Foi et hommage par Jacques Mallet, seigneur de la Citerne, Brumières et Drucy, 2 juillet.
• Foi et hommage par son fils Jacques, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, à Madeleine de Saquespée, veuve d'Antoine de Garges ; 11 août 1676.
• Aveu et dénombrement donné à Antoine de Garges par Jacques Mallet, conseiller au Parlement, 20 mars 1695.
• Foi et hommage par son fils, Jacques-François Mallet, seigneur de Chanteloup, président en la Chambre des Comptes, 24 novembre 1750. Aveu et dénombrement donné par le même au prince de Condé, 19 novembre 1773.

GILOCOURT ; *fiefs Le Blanc, de Noue et des Dîmes*.

• Inventaire des titres de ces fiefs de 1370 à 1774, dressé au XVIIIe siècle.

• [Partage d'un fief à Gilocourt qui fut à N. de Gilocourt surnommé le Blanc, père de deux filles dont l'une fut mère de Colart et de Jean du Pré ; l'autre, Gilette, épousa Raoul de Donneval, qui vendit un quart du fief à Renoult Blouet ; partage fait le 25 avril 1370 entre leurs ayants-droit, qui sont Jacques Blouet, héritier de son père Renoult, Simon du Pré, héritier de son père Golart et de son oncle Jean, et sa mère, alors remariée à Guillaume, de Trie].

• Simon du Pré, dit Praelet, écuyer, vend sa part aux Chartreux de Fontaine-Notre-Dame, 20 mai 1371. Guillaume de Trie et sa femme leur vendent la leur le 18 juin suivant. Les religieux achètent le reste, le 31 juillet 1463, de Marguerite Blouet, veuve de Louis de Ploisy, fille de Robert Blouet et petite-fille de Jacques (copies de 1774).

• Fief de Noue (maison et vigne de deux arpents et demi au lieu dit le clos de Noue, cens et rentes sur un grand nombre de maisons et d'héritages, appartenant en 1491 à Jeanne de Montigny, veuve de maître Nicolas Gacquerel).

Aveu et dénombrement présenté par Jeanne de Montigny, veuve d'un second mari, Jean Macre, à la dame d'Ormoy, Jeanne de Marly, veuve de Jean de La Fontaine, 15 juillet 1415 : trois arrière-fiefs à Feigneux, un à Faussemont, hameau de Morienval ; l'aveu se termine par la description détaillée du fief des Dîmes de Gilocourt.

• ***Fief des Dîmes***. [Aveu donné à Guy d'Ormoy, chevalier, par Jean Nérenget, curé de Gilocourt, 1357].

• Aveu donné à Gilles d'Ormoy par Pierre de Sainte-Grée, curé de Gilocourt, 19 septembre 1425.

[15 juillet 1454, les héritiers de Colinet Duchair donnent au curé Pierre Goullouse ce qu'ils possèdent au fief des dîmes des montagnes de Gilocourt, Bellival et Béthancourt.

Réception en foi et hommage par Jean de Trossy, dit Morelet, seigneur d'Ormoy. 5 juillet 1486, transaction entre Pierre Goullouse, l'abbesse et le curé de Morienval au sujet des menues dîmes des terres situées entre Chennevières et Bellival.

• 31 mars 1483, David et Lancelot Lomme vendent à Nicolas Cacquerel, seigneur de Gilocourt, le droit de dîmes qu'ils ont tant en montagne qu'en vallée à Gilocourt, Bellival et Béthancourt.]

• Aveu des fiefs de Noue et des Dîmes, baillé par Jeanne de Montigny, veuve de Nicolas Cacquerel et de Jean Macre, à Jeanne de Marly, veuve de Jean

de La Fontaine, seigneur de Vaumoise et d'Ormoy, et à ses gendres, Pierre du Bois, veuf de Louise de La Fontaine et père d'enfants mineurs, Hugues de Minty, mari de Suzanne, Louis de Hecques, veuve de Charlotte et père d'enfants mineurs ; 15 juillet 1514 (copie de 1749).

• [14 juillet 1523, Nicolas Cacquerel, seigneur de Gilocourt, et sa sœur Jacqueline, femme de Pierre Girard, marchand à Paris. 24 juillet 1539, Jean Gaillard, mari de Claude Girard, fille de Jacqueline Gacquereliure 29 mai 1540, Pierre Girard, frère de Claude.].

• 7 janvier 1682, aveu et dénombrement des *fiefs de Noue et Le Blanc,* baillé à Bernard-Antoine de Garges par « Nicolas Durand de Villegagnon, chevalier, marquis dudit lieu, vicomte de Morcourt, seigneur de Gilocourt, Bellival, Feigneux et Pondron » (le marquis de Villegagnon avait hérité de son cousin-germain Paul Dantist de Mensan, vicomte de Morcourt).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal des fiefs de Gilocourt, des droits de quint et requint, etc., XVIIIe siècle : 1747, Charles-Louis-Raymond de Gondin, seigneur de Labory ; 22 mars 1757, veuf de Marie-Madeleine de Coudren, il vend à André-Constant-Julien Vautier, commissaire des Guerres, et à Anne-Nicole Dorbay, sa femme, les terres et seigneuries de Gilocourt (relevant du prince de Condé à cause de sa terre d'Ormoy), de Bellival (relevant du duc d'Orléans à cause du château de Crépy), et de Pierrefîtte (fief à l'ouest du village de Gilocourt, relevant du seigneur de Glaignes) ; 23 septembre 1773, adjudication des biens saisis sur Vautier à Pierre-Joseph Hennon, contrôleur des Guerres; 4 mai 1785, adjudication des biens saisis sur Hennon à Pierre-Louis-Alexandre de Monchy, avocat et procureur du Roi honoraire de l'élection de Gompiègne; 16 mai 1787, fixation des droits de quint et requint; copie notariée du décret d'adjudication de 1785.

Fief Michelet, consistant en 38 arpents de bois divisés entre plusieurs propriétaires.

• Extrait, fait en 1759, de l'aveu d'Ormoy donné par Hugues de Minty, dans lequel est mentionné le fief du bois Michelet, « qui fut à Jehan de Roquemont, depuis à Guillaume, sieur d'Estrelan, dit le Poulain, depuis à Me Pierre Boucher, depuis à Catherine de Montmorel, damoiselle defïuncte, et depuis à Pierre Boucher, escuier, sieur de Vernoy en Champagne », seigneur censier du bois Michelet, dont la possession réelle est alors divisée entre plusieurs particuliers.

• [Charles Boucher, conseiller au Parlement, vend à Roland de Valangelier, bourgeois de Meaux, 100 sols tournois de cens sur le bois Michelet, 17 octobre

1573].
Valangelier délaisse ce cens à Esmond de Laage, seigneur de Paussemont, qui lui donne en échange une maison à Morienval; 22 juin 1580.
• Louis Lemoine, écuyer, seigneur du fief de la Grande-Maison à Villers-emmi-les-Champs, porte-arquebuse ordinaire du Roi, demeurant à Géresme, paroisse de Bouillant-les-Crépy, fait foi et hommage au seigneur d'Ormoy « pour deux tiers de deux arpens de bois à prendre dans une pièce de quatre arpens faisant partie du fief Michelet », 28 avril 1692.
• Les héritiers de Jean Rebourg et de Marguerite de Vismeux font foi et hommage « pour quatre arpens trois quartiers deux verges et demie, faisant moitié de neuf arpens et demi et cinq verges, partagé à rencontre des héritiers de François Simon, sieur de Boisleau » ; 20 avril 1694.
• Cornille Lemoine, demeurant à Géresme, fait foi et hommage pour un arpent acquis des héritiers de Simon Perrot, 13 avril 1696.
• François Leclerc, charron, et Françoise Richart, sa femme, Jeanne Richart, veuve de Michel Grebin, demeurant à Ormoy, vendent deux arpents du bois Michelet à Bernard-Antoine de Garges, seigneur d'Ormoy et de Villers; 18 juin 1695.
• Les héritiers Perrot vendent 5 arpents 3 quartiers à Madamo Heuslin, 24 avril 1713.
• Pierre-Martin Simon de Gondreville vend 12 arpents à Madame Heuslin, dame d'Ormoy; 17 février 1716.
• Foi et hommage par Michel Petit de Pompignan pour la partie du bois Michelet comprise dans les biens qu'il a acquis, le 14 octobre 1759, de Madeleine Lemoine, héritière de Louis et de Gornille; 8 juin 1761.
• Adjudication par décret des biens saisis sur Petit de Pompignan à Louis Bezin, subdélégué de l'intendance de Soissons à Crépy, 4 avril 1775; délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits féodaux, 5 octobre; plan du bois Michelet, 20 avril.
Fief de Moisons* à *Glaignes, Méremont et Séry.
• [Extrait de l'aveu d'Ormoy en 1491 : « Jean de Harlus, receveur de Valois, et Pierre de Pernes tiennent un fief séant à Glengne et environ, qui fut anciennement Rolet de Riencourt, Gabriel de Bourguemort et Jehan Papelet, et y a ledit receveur les deux pars, et ledit de Pernes le tiers, et peut valloir pour le présent six muys de grain ». Au XVIIe siècle, le fief est divisé en plusieurs parties].
• 1646, François Daraine, demeurant à Compiègne, mari de Marguerite Debilly, qui était héritière de sa mère, Charlotte Charmolue ; 1665, leur fils Gabriel-

François Daraine, sieur d'Outreval; 1697, le même et sa sœur Marguerite, femme de Jacques Desprez, s[r] du Mesnil.
• 1656, Jacques Rangueul, écuyer, maréchal-de-camp, mestre-de-camp lieutenant du régiment de Bourgogne, vend 3 arpents de terre à Claude Dumonl, sieur du Mesnil, receveur des tailles à Crépy.
• 1647, Pierre Rangueul, premier président en l'élection de Grépy, et Blanche Dufeu, sa femme, vendent 3 arpents à Eloi Carbon, marchand à Crépy; 1648, Pierre Rangueul, avocat à Crépy, fils du précédent.
• 1654, Françoise Pelocque, veuve d'Eloi Carbon; Eloi Carbon, conseiller au bailliage et siège présidial de Crépy; Jacques Carbon, marchand; Pierre Lejeune, procureur au bailliage, et Renée Carbon, sa femme ; 1695, Pierre Carbon, bourgeois de Crépy, Jean-Baptiste Carbon, curé de Pontdron; Françoise Carbon.
• 1668, Jacques Bernard, avocat à Senlis; 1701, sa fille Marie-Claude.
• 1703, Pierre de La Granche, sr de Boury.
• 1706, Antoine des Croisettes, sr de Méremont.
• 1731, Louis-Nicolas Guillot, prêtre, héritier de Nicolas Guillot, avocat à Crépy.

Fief Patin* à *Nanteuil (huit arpents de terre en plusieurs pièces).
• Notice sur le fief et relevé des titres de 1631 à 1700.
Autre inventaire des titres de 1692 à 1766.
• Actes de foi et hommage par Sébastien Bois, boucher à Nanteuil, 19 juillet 1699; par Claude Richart, receveur de la Trousse, 14 septembre 1699; par Dominique Duchesne, marchand à Ussy-sur-Marne, 29 septembre 1699; par Pierre Becquart, marchand, Jean Tranchepain, procureur du Roi en la gruerie de Valois et Nanteuil, Philippe Rivière, chirurgien, à cause de Marguerite Tranchepain, sa femme, tous demeurant à Nanteuil, 25 février 1700; par François Hennequin, bailli de Nanteuil, 1[er] juillet 1704.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal du fief, 31 décembre 1777.

Fief du Martroy* à *Roquemont (maison, terres, cens et rentes).
• Aveu et dénombrement donné au seigneur d'Ormoy par Regnault de Roquemont, 18 avril 1392.
• Extrait d'un aveu sans date de la seigneurie d'Ormoy par Gilles d'Ormoy, qui mentionne le fief de Roquemont tenu par Regnault de Roquemont (copie de 1487).
• [Le fief appartient ensuite à Jean de Roquemont, à Pierre du Martroy, puis à Michault Foullet].

Aveu et dénombrement donné à Jean de La Fontaine, seigneur d'Ormoy, par Michault Foullet; 19 janvier 1498 [1499].
L'acte mentionne « un arrière-fief qui fut jadis Mahieu le Maire, que détente à présent Pierre de Pernes, escuyer, seigneur de Glengne » (Glaignes).
• Foi et hommage par Thomas Duport, bachelier en droit, qui a acquis le fief de Jean Foullet; 3 avril 1526.
• Etat du fief d'après un extrait de l'aveu d'Ormoy en 1529 (copie de 1609).
• [Pierre Duport, fils de Thomas, avocat à Crépy, vendit sa terre de Roquemont à Jérôme Brachet, bailli de Valois, seigneur de Néry].
Procès entre Anne de La Gourbatière, veuve de Jérôme Brachet, et Henri de Garges, seigneur d'Ormoy, au sujet de la mouvance de Roquemont, 1606-1609 (76 pièces).
• Jean et Marguerite Brachet vendent Roquemont à André Dodieu, s^r de La Borde; retrait lignager exercé par Michel Tambonneau, sieur du Bouchet, président en la Chambre des Comptes, au profit de son fils Jean ; quittance du prix de la terre, donnée par M. de La Borde le 30 juillet 1625.
• [Après Jean Tambonneau, la seigneurie de Roquemont fut acquise par Henri de Lancy, marquis de Raray. Son fils Gaston-Jean-Baptiste n'eut que des filles, dont une, Marie-Luce, apporta le marquisat de Néry-Raray, comprenant Roquemont, Vaucelle, Feux et Vérines, à Jean-François Le Comte, marquis de Pierrecour. Celui-ci eut pour successeur son fils Jean-François-Gaston Le Comte de Nonant, comte de Pierrecour, seigneur d'Aramon (dont il habita le château), de Vaucelle, de Vérines, de Roquemont, du Grand-Puiseux, de Rhuis-Saint-Germain, etc., marié en 1736 à Marie-Catherine de Wicka].
Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal du fief du Martroy, qui fait partie de la terre et seigneurie de Roquemont; 5 mars 1750, 21 août 1766, 27 août 1777.
• Procès-verbaux d'arpentage des héritages dépendant de la ferme seigneuriale de Feux, de celle du Grand-Puiseux, de celle de Roquemont, de celle d'Aramon et de celle de Vaucelle, 1777-1779.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé, 16 février et 7 juin 1780.
Déclaration des héritages qui composent le fief du Martroy.
Clef pour servir au plan général de la seigneurie de Roquemont. Pouvoir donné par le comte de Pierrecour à Pierre Defosse pour faire la foi et hommage du fief, 20 juillet 1780.
• Liquidation des droits féodaux dus par Jean-Louis Pommeret, receveur particulier des finances de Crépy-en-Valois, qui avait acquis la terre et

seigneurie de Roquemont le 27 août 1788; 18 mars 1789.

Fief du Four Banier à Grimaucourt (paroisse de *Morienval).*

• Inventaire des titres du fief de 1510 à 1778; XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement présenté à Jehannequin d'Izambourg, seigneur de Villers, Louis de Hecques, seigneur d'Armentières, et Jean Drouin, seigneur du Bois-Boudray, à cause de leurs femmes, filles et héritières de Jean de La Fontaine, seigneurs d'Ormoy, par Jean de Villiers de L'Isle-Adam, fils et héritier de Jean de Villiers et d'Isabelle de Buy, « d'un fief séant à Grimaucourt et à l'environ, dont je ne prends que la moitié à rencontre de maistre Antoine de Villiers, mon frère, Raoul de Saultain, mari de Jeanne de Villiers, Jean Raquet, mari d'Adine de Villiers, mes sceurs » ; 16 octobre 1510.

• Aveu baillé à Pierre de Garges, seigneur d'Ormoy, par le fils de Jean, Anne de Villiers de L'Isle-Adam, seigneur de Grimaucourt, de La Motte-sur-Aisne, de Guise, Coulloisy, Grontoy, et de Bonneuil en partie, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi; sans date.

• Aveu baillé à Pierre de Garges par les enfants d'Anne : François, Antoinette, mariée à Gabriel de Bruyères, baron de Chalabre en Languedoc, et Anne, âgée de dix ans (qui épousa en 1622 Yves-René de Stainville, gentilhomme lorrain) ; 20 septembre 1612.

• [Acquisition en 1025 par Gaspard de La Roche-Lambert, mort en 1642. Son fils Jean épousa Anne Fine ; leur fils aîné, Pierre, fut seigneur de Grimaucourt en 1670 et mourut en 1716, laissant un fils, Joseph-Oronce, qui épousa Jeanne Dupuis et vendit ses biens de Grimaucourt, le 10 décembre 1719, à Dominique Tourolle, écuyer, porte-arquebuse du Roi.
Ces biens, qui consistaient en un château et 235 arpents de terre, comprenaient quatre fiefs :
1° le fief de Grimaucourt, relevant des Francs fiefs de Valois à Lévignen ;
2° le fief de May, relevant du duc de Tresmes-Gesvres à cause de sa tour de May-en-Mulcien ;
3° le fief du Bois-Auxoust, relevant de Grépy ;
4° le fief du Four Banier].

• Aveu et dénombrement du fief du Four Banier, présenté au duc d'Estrées par Dominique Tourolle, 4 décembre 1733.

• Foi et hommage par ses enfants, Dominique-Georges et Anne-Hyppolite, 7.juillet 1747 (délibération du Conseil du prince de Condé du 17 août).

• Aveu et dénombrement présenté au prince par le tuteur d'Arsène-André Tourolle, fils mineur de défunt Dominique-Georges; 11 avril 1778.

• Arsène-André, gendarme de la Garde du Roi, maréchal-des-logis de Madame, lieutenant en survivance des chasses du Roi, meurt en août 1785.
Ses héritiers, des cousins et cousines, vendent la terre et seigneurie de Grimaucourt à Jean-Joseph Choron, avocat en Parlement, notaire au Châtelet, moyennant 50.000 livres, dont 7.195 pour le fîef du Four Banier ; 22 décembre 1787.
• Délibération du Conseil du prince de Condé, 12 mars 1788 : liquidation des droits féodaux; opposition à former au sceau des lettres de ratification pour différents droits de relief encore dus.

1-CB-022 • *Fief de la Vache-à-l'aise ou Vachelaize* (ferme avec 233 arpents de terre sur le terroir de Morienval, possédée jusqu'en 1625 par les seigneurs du fief du Four Banier de Grimaucourt, divisée ensuite).
• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.
• Extrait de l'aveu et dénombrement donné par Jean de Villiers le 16 octobre 1510, et de l'aveu donné par Anne de Villiers (copies de 1751).
• Procès-verbal d'arpentage des terres du fief en 1625 (copie de 1750), avec le plan original dressé en 1625 et deux copies faites en 1750.
• Autre procès-verbal d'arpentage d'une pièce de 29 arpents faisant partie du fief, 5 octobre 1627 (ces 29 arpents étaient vendus par Jean Desmolins et François Génart, marchands à Compiègne, acquéreurs du fief en 1625, à Marie de Saint-Paul, veuve de Jacques Dufeu, qui les joignit à sa ferme des Tuileries, sise proche la Haie l'Abbesse; début du morcellement du fief. Une partie du fief relevait d'Ormoy (Pierre de Garges), l'autre partie de May (Louis Potier de Gesvres), d'après l'acte de 1625).
• Aveu et dénombrement baillé à Antoine de Garges par Antoine, Jean, François, Gilles et Anne Génart, enfants de François Génart et d'Elisabeth Loisel, qui possèdent le fief par moitié avec Jean Desmolins; 2 avril 1653.
• [Gilles vend sa part, le 23 août 1666, à Jean Desmolins, écuyer, sr de la Vachelaize, fourrier ordinaire de la maison du Roi].
• Les Génart et leur sœur Anne, veuve du médecin Gilles Béjot et remariée à Louis du Ruel, baillent l'aveu et dénombrement du fief à Antoine de Garges, 1er juillet 1668, puis à sa veuve, Madeleine de Saquespée, 5 août 1670.
• Aveux de portions du fief par Jean Picart, bourgeois de Compiègne, et Charles Picart, écuyer, sr de Glatigny, fourrier des logis de la Dauphine, 20 avril 1686 ; par Antoine Béjot, receveur de la terre et seigneurie d'Elincourt-Sainte-Marguerite, 8 juin 1686 ; par Antoine Génart, bourgeois de Compiègne,

François Charmolue, aussi bourgeois de Compiègne, à cause de Marthe Génart, sa femme (fille de Jean), Suzanne Sergent, veuve de François Génart, son gendre et sa fille Claude Picart et Marie-Madeleine Génart, 28 mars 1691.

• Transaction entre le prince de Condé, seigneur d'Ormoy, et le duc de Gesvres (Joachim-François-Bernard Potier), seigneur de May-en-Mulcien, au sujet de la mouvance du fief de la Vachelaiz", 18 mars 1756.

• Dossiers des portions du fief.

I. Quatre actes d'acquisitions faites de la famille Picart par Jean Le Garon, receveur des tailles à Compiègne, 1726, 1738, 1752. Foi et hommage par son fils Jean, maître particulier des Eaux-et-forêts, 2 décembre 1756.

• II. Foi et hommage par Marie-Louise Picart, veuve de Charles Comtesse, avocat en Parlement, 18 juillet 1757.

Donation par elle à Jean Le Caron, 11 septembre 1759.

Foi et hommage par Jean Le Caron, 22 décembre 1759.

• III. Partage entre Bernard de Garges, seigneur d'Ormoy, Jacques-Emmanuel de La Granche, sr d'Arpentigny, président en l'élection de Crépy, mari de Marie-Anne de Garges, d'une part, et Marie Charmolue, veuve de Nicolas Lenoir, sr de Saint-Valmond, Françoise Charmolue, veuve d'Anne Crochet, sr de Longueval, d'autre part ; 29 octobre 1698.

Donation par Marie-Madeleine de Garges à Pierre-François de La Granche, 24 septembre 1748.

• IV. Vente par Eustache de Montigny, seigneur de Savigny-sur-Ardres, et Catherine-Antoinette de La Granche, sa femme, à Charles Roguin, marchand de bois à Boursonne, 3 novembre 1723.

• V. Partage entre les héritiers de Louis-Nicolas Guillot, prêtre, chapelain de l'église de Paris, par lequel les 8 arpents du fief de la Vachelaize sont attribués à Louis-François Guillot, procureur du Roi à la maîtrise de Villers-Cotterêts, 30 avril 1748. Foi et hommage, 16 mai 1757.

• VI. Foi et hommage par Charles Laurent, lieutenant particulier au bailliage de Crépy, pour deux pièces de terre provenant de la famille Guillot, 7 décembre 1756.

• VII. Angélique Demaison, veuve de Jean Chardin, demeurant à Compiègne, héritière de sa tante Marthe Génart, veuve de François Charmolue, vend 6 arpents du fief à Elisabeth Montouelle, veuve de Charlemagne Clérin, fermier de la terre et seigneurie de Grimaucourt, 29 mars 1735.

Foi et hommage par Elisabeth, 3 février 1757.

• VIII. Foi et hommage par Gilles-Laurent Génart, bourgeois de Compiègne,

10 janvier 1757.
Etat des titres de propriété communiqués par lui.
• IX. Foi et hommage par Claude Guenoble, greffier en chef au bailliage de Crépy, pour deux pièces de terre de 10 et 5 arpents, provenant de Charles-Henri Picart de Glatigny (1725), et de Françoise Charmolue, veuve d'Anne Crochet (1712); 27 avril 1757.
• X. Donation d'une pièce de 5 arpents par Louis Perrot, curé de Béthancourt, à son neveu Jean-Louis Julien, marchand de laine et mégissier à Crépy, 27 septembre 1735.
Foi et hommage par Louis Julien, 7 décembre -1756.
Vente par Jean-Louis et Charles Julien, débitants de tabac à Crépy, à Louis-Jacques Delacroix, laboureur à Grimaucourt, 12 septembre 1776.
Foi et hommage, 21 octobre.
Fixation des droits féodaux, 30 septembre.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du service du fief de la Vachelaize, 3 septembre 1777.
Fief du moulin d'Ormoy à Duvy, faisant partie du domaine du seigneur d'Ormoy, affermé, puis aliéné.
• Extrait des aveux d'Ormoy en 1649 et en 1680, signé « Duport, de Larochelambert et Delahante », 18 mars 1713.
• Pierre Régnier, maître fourbisseur à Paris, vend le moulin à Louis Lemire, notaire à Grépy, 4 février 1680.
Louis le lègue à sa sœur Françoise, qui, le 11 septembre 1692, le délaisse aux religieuses du Parc-aux-Dames à titre de surcens et rente foncière et perpétuelle.
Elle eut pour héritiers les enfants de sa sœur Anne, veuve de Charles Lequeux, avocat au bailliage et siège présidial de Valois.
• Acte de délivrance du moulin, 7 octobre 1693 ; bail à ferme, 16 mai 1694.
• Acte de résolution du bail à rente, 24 juillet 1701.
• Bail à ferme consenti par Angélique Lequeux à Eustache Milon, 29 novembre 1702 ; à André Dulary, 4 juillet 1711.
• Angélique Lequeux vend le moulin à Marie-Elisabeth Jourland, veuve de Michel Heuslin, dame d'Ormoy ; 22 mai 1714.
Bail à ferme au meunier Jean Boisleau, 5 juillet 1714.
• Le maréchal d'Estrées délaisse le moulin à Etienne Papillon, meunier à Ermenonville, moyennant une rente annuelle de 80 livres rachetable au capital de 800 livres.

• Retrait féodal exercé par le duc d'Orléans comme duc de Valois ; délibérations du Conseil du prince de Condé, 22 juin 1747, 25 janvier 1775, 17 décembre 1777.

Fief de Benoisp ou du Puits à Fresnoy-les-Gombries, relevant d'Ormoy ; après avoir appartenu à Guillaume et à Pierre Benoise, il fut acquis au xv[e] siècle par Jean de Saint-Romain, qui le joignit à son domaine de Presnoy après avoir baillé à rente à Pierre Lescuyer 72 arpents avec une masure appelée la masure *du Puits*.

• Aveux et dénombrements donnés à Jean de La Fontaine, seigneur d'Ormoy, par Jean de Saint-Romain, 26 juillet 1476 (extrait de 1529 et copie de 1748) ;

• par Jean de Meaulx, écuyer, seigneur de Charny-en-Brie, à cause de Thierrie Anjorrant, sa femme, et au nom et comme procureur de Jacques Lesage, procureur en Parlement, à cause de Sébastienne Anjorrant, sa femme, et encore comme tuteur et curateur de Simon, Perrette et Catherine Anjorrant, enfants mineurs de Pierre Anjorrant, seigneur de Beauvais près Beaugency, et de Marguerite Bureau ; I[er] août 1505 (original signé).

Copie, faite au XVIIIe siècle, de l'acte de réception en foi et hommage donné par Jean de La Fontaine le même jour.

• Aveu et dénombrement de la moitié du fief, donné à Hugues de Minty par Jean Le Clerc, seigneur de Quincy-en-Brie et de Fresnoy-en-Gombrie, 20 février 1522 [1523] (original signé et copie de 1748).

• Aveu d'un quart du fief par Jean de La Roque, seigneur de La Grange-du-Mont, de Quincy, et en partie de Fresnoy-en-Gombrie, mari et bail de Thierrie Anjorrant, 22 décembre 1528 (original signé et copie de 1748).

• Aveu donné par Jean de Marceilles, mari de Thierrie Le Clerc, Arthus Langlois, avocat en Parlement, mari de Marie de Marceilles, Jacques Lesage, procureur en Parlement, veuf de Sébastienne Anjorrant, père d'Anne et Jacques ; 9 janvier 1528 [1529] (copie de 1748).

• Bail à rente d'un quart du fief par Jean Langlois, avocat en Parlement, à Adam de Namps, écuyer, seigneur de La Grange, et à Guillemette de Gorgias, sa femme ; 18 mars 1574.

• Vente par Nicolas de Garges à Robert de Trumelet, 3 décembre 1601 ; arrêt du Parlement qui condamne Robert à payer à Nicolas les fruits perçus depuis la saisie féodale prononcée le 5 août 1602 jusqu'au 20 mars 1611, jour de la foi et hommage du fief faite par Robert à Nicolas ; 28 juin 1614.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Fresnoy et du fief Benoise présenté au seigneur d'Ormoy par Guarlache de Villelongue et Roberte

d'Ambly, sa femme, 29 mars 1706 (papier, signatures, sceaux de cire rouge).
• Sentence du bailliage de Valois rendue entre Bernard-Antoine de Garges, seigneur d'Ormoy, et Guarlache de Villelongue, seigneur de Fresnoy et du fief Benoise, au sujet de la consistance des fiefs, 27• janvier 1707.
• Sentence du bailliage du comté de Nanteuil portant vérification de l'aveu et dénombrement présenté au duc d'Estrées par François-Salomon d'Ambly ; 26 novembre 1736. (Voir plus haut, 1-CB-013, le dossier de Fresnoy-les-Gombries).

Fief à Bourgon (hameau voisin de Morcourt, commune de Feigneux) *et Séry.*

• Aveu et dénombrement donné par Baudon de La Fontaine, écuyer, à cause de Jeanne d'Ormoy, sa femme, à Morelet de Trossy, seigneur d'Ormoy à cause de Louise d'Ormoy, sa femme ; 8 novembre 1447.

Fief des Ferets à Séry.

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.
• Aveu et dénombrement présenté à Jean de La Fontaine, seigneur d'Ormoy, par Michel Feret, seigneur en partie de Séry ; 31 octobre 1491 (copie de 1759).
• Etat de la consistance du fief en 1529 (copie de 1749).
• Claude de Minty, veuve de Philippe de Gorgias, cède à son gendre Jérôme de Montoille, seigneur du Bois-de-Mollé, la terre et seigneurie de Séry en échange d'une ferme à Gorcy près Villers-Cotterêts ; 10 juin 1602.
• Aveu et dénombrement fourni à Madeleine de Saquespée, veuve d'Antoine de Garges, par Jean de Waurans, seigneur de Javelles, 24 mars 1672 (original en 37 f. de parchemin, signé par les deux parties, et copie de 1749).
• Bail à cens de 16 arpents, 21 juin 1674 (copie de 1756).
• Vente du fief des Ferets par Jean de Waurans à Jean-François Neret, seigneur de Séry, receveur général des fermes à Saint-Quentin ; 24 novembre 1755.
« Etat des titres qui sont entre les mains de Mr Neret concernant le fief de Balizy ou des Feretz à Séry ».
« Projet de l'aveu et dénombrement du fief des Ferets à Séry qui a été signé par M. Neret, propriétaire dudit fief, le 21 décembre 1758 et reçu le 26 avril 1760 ».
Acte de réception de l'aveu, 26 avril 1760.
• ***Portions du fief.***
I. Partage entre Jean, Robert-Nicolas et Jeanne de Waurans, enfants et héritiers de Jean ; le surcons du moulin de Séry est attribué à Jeanne ; 27 novembre

1733.
Titre nouvel donné par le meunier à Jeanne de Waurans, mariée à Jean-Baptiste Jouen, directeur aux diligences de Paris à Valenciennes ; 2 novembre 1744.
Foi et hommîage par Jouen et sa femme, 18 février 1760.
Vente par Jouen à Jean-François Neret, 29 avril 1765.
Rachat du surcens, c'est-à-dire acquisition du moulin par M. Neret, 25 mai 1768.
• II. Foi et hommage à Antoine de Garges par Martin Poirée, Léonard Poirée, Claude Deflandre, pour neuf quartiers quinze verges de terre faisant partie du fief des Ferets, 10 août 1646.
Foi et hommage par Arnoult Parent, s^r du Moiron, et son frère Claude héritiers de leur tante Marguerite Parent, veuve d'Antoine de La Vallée,, sieur d'Imberval ; 26 mars 1692.
Décision du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal, 5 mars 1750.
• III. Laurent de Chantouin, seigneur d'Ormoy en partie, tant en son nom que se portant fort de Marie de Brion, sa femme, reconnaît que le retrait qu'il a fait à Georges de Barril, seigneur de Nully, de 5 arpents de pré en une pièce en la prairie de Séry ci-devant vendus par René de Brion, seigneur de Saint-Mard, sa femme Hélène de Donneval, et Anne de Brion, veuve de Florent de Bombert, seigneur de Giraumont, a été des deniers de René de Brion et de sa femme, et non des siens ; 23 février 1609.
Jérôme de Montoille, seigneur de Séry, et Anne de Barril, sa femme, vendent aux religieuses du Parc-aux-Dames un arpent de pré faisant partie d'une pièce de six dont les cinq autres ont déjà été cédés à l'abbaye par René de Brion et sa femme ; 20 mai 1611.
Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal de ces six arpents démembrés du fief des Ferets, 5 mars 1750.

1-CB-023 • VILLERS-SAINT-GENEST.

• Sept baux à cens passés de 1474 à 1494 par Pierre Lorfèvre, maître des Comptes, seigneur d'Ermenonville, de Ver-sous-Dammartin, « des francs-fiefs de Valois anciennement appelés les francs-fiefs de Lévignen », de Baron et de Villers-Saint-Genest.
• Didier Bouban, maréchal au Plessis-Bouillancy, vend à Jean de Nogentel, conseiller au Châtelet de Paris, deux arpents de terre en la censive du seigneur de Villers, 31 juillet 1491.
Michelle Vivien, veuve de Jean de Nogentel, les vend à Pierre Lorfèvre, 3

septembre 1493.

• Déclaration de la terre et seigneurie de Villers-Saint-Genest par « Valentine Luillier, vefve de feu maistre Bertherand Lorfèvre, en son vivant escuier, seigneur d'Ermenonville, Ver, Pontharmé et de la seigneurie des francz fiefz de Valois et dudict Villers-Sainct-Genoistz, au nom et comme douagère et tutrice de dam^{le} Charlotte Lorfèvre, fille myneure d'ans dudict deffunct et d'elle, messire François des Ursins, chevalier, seigneur de Dou et de La Chapelle-messire-Gaultier, damelle Anne Lorfèvre, sa femme, Charles de Lospital (L'Hôpital), escuier, seigneur de Vitry et de Conbart, damlle Jehanne Lorfèvre, sa femme, Jehan Girard, aussi escuier, s^{r} de Bazoches, damlle Valentine Lorfèvre, sa femme, lesdites femmes filles et héritières dudict deffunct maistre Bertherand Lorfèvre... » ; 7 novembre 1529.

Documents sur la famille de Garges.

• François de Garges le jeune, seigneur de Villers-Saint-Genest, y demeurant, constitue à Hugues Babinet, praticien à Paris, 33 écus et un tiers d'or soleil de rente, moyennant 400 écus d'or soleil ; 27 avril 1583.

Rachat de la rente, 4 mars 1586.

•Jean de Garges, fils aîné et principal héritier de défunt François, seigneur de Villers-Saint-Genest et de Fresnoy-les-Gombries, et d'Anne de Perthuis, constitue 8 écus et un tiers de rente annuelle au profit de Charles Amelot, maître des Comptes, moyennant 100 écus d'or ; 29 octobre 1594.

Rachat de la rente, 7 décembre 1596.

• Georges de Garges, seigneur de La Villeneuve, vend le sixième de la terre de Villers-Saint-Genest à son frère Jean, 6 février 1600.

Sa sœur Anne lui vend aussi ce qui lui appartenait par la succession de ses parents et de ses sœurs Marie et Louise, religieuses, moyennant 1.200 livres comptant et une rente de 100 livres constituée à son profit par Nicolas de Garges, son frère ; 5 février 1600.

• Transaction entre Josias de Montmorency, seigneur de Bours et du Luat, et Marie de Grouches, sa femme, auparavant veuve de François de Paillart, seigneur de Choqueuse, d'une part, et Jean de Garges, seigneur de Villers-Saint-Genest, d'autre part, au sujet de 5 arpents du bois Mennessier ; 13 mars 1600 (rappel d'un contrat passé par Antoine d'Izambourg et Marie de La Fontaine, sa femme, le 11 décembre 1565, et d'un arrêt rendu contre François de Garges, père de Jean, au profit de M. et Mme de Choqueuse).

• Philippe de Garges, femme de René de Moreuil, « seigneur de Saint-Cyr et y demeurant, bailliage de Senlis », approuve et ratifie trois contrats de

rétrocession et transport faits par son mari à Jean de Garges, seigneur de Villers-Saint-Genest, écuyer ordinaire de la Reine-mère ; 12 février 1628.
• Jean de Garges ratifie le partage fait par ses enfants François, capitaine au régiment de Piémont, et Philippe, femme de René de Moreuil, de la succession de leur mère Renée de Gaillarbois, sa première femme, pendant qu'il était absent du royaume en 1637 ; 8 juin 1641.
• Accord au sujet de la même succession, 24 avril 1645.
Lettres de rescision obtenues par René de Moreuil et la femme, 19 avril 1646.
Mémoire contraire de l'avocat Bataille, 5 mai.
Mémoire adressé au lieutenant-général de Valois, 29 mai.
• Transaction après la mort de Jean de Garges entre les enfants du premier lit et sa seconde femme, Anne de Béthancourt (qu'il avait épousée par contrat du 7 octobre 1636), mère d'enfants mineurs : 21 mai 1648.
• Actes de constitution de rentes par François de Garges à Mathieu Payen, président au grenier à sel de Meaux ; 3 février 1650, 23 j uin 1653, 10 octobre 1656, 30 avril 1657.
Transaction entre Henri de Garges, fils de François, et Charlotte de Moreuil, fille et héritière de René de Moreuil et de Philippe de Garges, 2 juin 1666.
Pièces et mémoire consécutifs à cette transaction.
• Acquisitions particulières faites par François de Garges de 1565 à 1589 (35 pièces).
• Titres d'une maison et de 100 arpents de terre acquis en plusieurs fois par François de Garges, 1508-1582 (dix pièces).
• Acquisitions particulières faites par Jean de Garges de 1605 à 1644 (vingt pièces).
• Contrats entre particuliers de maisons et d'héritages chargés de cens envers le seigneur de Villers-Saint-Genest, 1493-1599 (vingt-sept pièces).

1-CB-024 • Saisies de porcs dans les bois, 1507, 1619 (deux pièces).
• Titres des cens et l'entes, baux à cens, contrats d'héritages, déclarations, de 1571 à 1709 (soixante-seize pièces).
• Henri de Garges et Marie-Anne de Bargas, sa seconde femme, vendent au maréchal d'Estrées la terre et seigneurie de Villers-Saint-Genest et la ferme d'Etavigny ; 5 octobre 1719.
• Acte par lequel Charles-Henri de Garges, prêtre de l'Oratoire demeurant à Anguien (Montmorency), fait donation entre vifs, avec réserve d'usufruit, à sa sœur Marie-Antoinette, femme de Jean-Ferdinand des Androuins, seigneur de

Louâtre près Soissons, de ce qui lui appartient dans les biens mobiliers et immobiliers de la succession d'Adrienne de Hermant, leur mère, à son décès femme de Henri de Garges, seigneur de Villers-Saint-Genest ; plus du quart par indivis au total lui appartenant dans la terre et seigneurie de Villers-Saint-Genest procédant dudit Henri de Garges, leur père, dont la moitié leur a été adjugée en conséquence de la renonciation par eux faite à la succession de leur dit père, pour leur douaire coutumier, par sentence rendue aux Requêtes du Palais le 21 avril 1722 (deux exemplaires de cette sentence sont joints à l'acte) ; 17 novembre 1723.
Aveu et dénombrement de la moitié de la terre et seigneurie de Villers-Saint-Genest, présenté par M. et Mme des Androuins à Louis-François Lallemant, maître des Requêtes, seigneur des Francs-fiefs de Valois assis à la Tour octogone de Lévignen ; 17 septembre 1731 (signatures avec sceau de cire rouge).
Partage du bois Mercier entre le maréchal d'Estrées et M. des Androuins, 4 octobre 1734.
• M. et Mme des Androuins vendent au prince de Condé la moitié de Villers-Saint-Genest, 19 mai 1747.
Cinq contrats relatifs au paiement du prix d'acquisition, 1747-1752.
• Bail à titre de cens et rente foncière de la ferme d'Etavigny, 7 octobre 1751.
• Baux de la ferme seigneuriale de Villers-Saint-Genest, 1648, 1714, 1741, 1750, 1761 ; délibérations du Conseil du prince de Condé relatives au bail, 1777, 1784, 1789, 1790.
• Document relatif aux limites de la seigneurie du côté de Bouillancy, 1751.
• Plan et description des terres dépendant de la seigneurie, 1710.
• Titre nouvel de rentes dues à l'Hôtel-Dieu de Meaux, 1776.
• Titres et pièces concernant une redevance de 39 muids 9 mines d'avoine dont la terre de Villers-Saint-Genest est chargée envers le domaine de Valois, et dont une partie a été transportée sur la terre de Palaiseau, 1669, 1692, 1757, 1761, 1762.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de la foi et hommage à faire à la princesse de Monaco, dame de Lévignen, 2S mars 1781, et du bornage entre la terre de Villers-Saint-Genest et celle de Betz, 4 décembre 1782; remboursement des frais de l'arpenteur, 10 mai 1786.
• ***Fief Bilouart,*** faisant partie de la terre de Villers-Saint-Genest, mais relevant du seigneur de Trocy a cause de son fief de la Haute-Maison.
Déclaration du fief, XVIe siècle.
Réclamations du duc de Gesvres, seigneur de Trocy ; délibérations du Conseil

du prince de Condé du 7 mars 1748 et du 12 mars 1753.

1-CB-025 • MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, terre et seigneurie annexée au comté de Nanteuil, composée de plusieurs fiefs dont les uns relevaient de Chantilly et les autres de Senlis.

• Inventaire des titres de Montagny, dressé au XVIIIe siècle.

Fief de la Grand'Cour, relevant de Chantilly.

• Inventaire des titres du fief, XVIIIe siècle.

• Aveu et dénombrement fourni par demoiselle Gile d'Aunay à Guillaume Le Bouteiller, seignem de Chantilly, l'an 1320, « le jour de la division des Apôtres » ; l'aveu mentionne un arrière-fief tenu par Guillaume de Goussainville, qui fut ensuite à Jean de Goussainville, puis à son frère Gasse, qui le vendit à Jean de La Court, notaire; au Châtelet de Paris.

• Aveu et dénombrement présenté par Jean de La Court à Marguerite de Travecy, veuve de Jean Maquille, dame du fief de la Grand'Gour ; 8 février 1380 [1381].

• Aveu et dénombrement présenté à Amaury d'Orgemont, seigneur de Chantilly, par Marguerite de Travecy, veuve de Jean Maquille ; 28 août 1397.

• Aveux donnés à Pierre d'Orgemont par Jacques de Ganlers, valet de chambre du Roi et contrôleur de son argenterie, héritier de Marguerite de Travecy à cause de Golaye Maquille, sa femme ; 1er mai et 11 juillet 1402.

• Aveu de Jean de Montagny, 4 août 1452.

• Pierre d'Orgemont reçoit Jean de Montagny en foi et hommage pour le fief qu'il a acquis de Charles de Canlers, 10 juin 1454.

• Simon de Montagny avoue tenir en foi et hommage de Pierre d'Orgemont « ung fief séant aud. Montigny (Montagny) qui jadis fut à madame Gille d'Aunoy et depuis à messire Galehault de Luilly, chevalier, et à ses frères, et après fut maistre Jehan Maquille, et depuis à Jacques de Canllers à cause de sa femme, fille dud. maistre Jehan Maquille, et de présent appartenant à moy à cause d'acquisition faiete par moy à maistre Charles do Canllers, contenant un fief que on dit la Grant Court... » ; 23 septembre 1450.

• Aveu de Jean de Montagny, signé « Montegny », 4 août 1462.

• Aveu d'un autre Jean de Montagny, qui signe « J. de Montegny » ; 11 novembre 1478 (original et copies du XVIIe siècle).

• Foi et hommage par le même à Guillaume de Montmorency, 15 avril 1493, et son aveu, 3 janvier suivant (deux exemplaires signés).

• Vidimus d'un extrait de l'aveu de Chantilly en 1389, délivré le 15

septembre 1537 à Nicole Thibault, conseiller et procureur général du Roi, qui avait acquis la terre et seigneurie « de Montaigny Ste Félice depuis neuf ou dix ans ençà ».
• Foi et hommage pour la moitié du fief de la Grand'Cour par Pierre Luillier, fils de Jacques et d'Anne Thibault, l'autre moitié appartenant à Pierre Thibault, maître des Comptes ; 2 juillet 1596.
• Pierre Luillier fait donation par contrat de mariage à sa femtae Louise Pithou, fille de défunt Pierre Pithou, seigneur de Sannois, avocat au Parlement, et de Catherine de Paluau ; elle fait foi et hommage au connétable Henri de Montmorency, 21 mai 1612.
• Copie de l'aveu et dénombrement présenté au duc Henri II de Montmorency par Nicolas Thibault, maître des Comptes, et Pierre Luillier ; s. d. (vers 1614).
• Foi el hommage par Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, qui, le 13 mars 1621, a acquis la moitié de la terre et seigneurie de Montagny-Sainte-Félice de Nicolas Thibault, sieur de Beaurain, maître des Comptes ; 27 juin 1621.
• Aveu et dénombrement de l'autre moitié par Louise Pithou, veuve de Pierre Luillier ; 11 juillet 1630 (original et copies).
Autre aveu donné au Roi, « à cause de son château de Chantilly », par Louise Pithou, 24 juillet 1634 (original et copie).
Foi et hommage devant les officiers de la châtellenie de Chantilly, 9 septembre 1634.
Foi et hommage au prince de Condé, 2 juillet 1644 ; aveu et dénombrement (deux copies sans date).
• Foi et hommage par Louise Pithou, 21 novembre 1654; par ses héritiers Claude Fournier, trésorier général de France à Paris, et Catherine Leschassier, sa femme, 11 juin 1657.
• Foi et hommage par Jeanne de Schomberg, duchesse de La Roche-Guyon, 24 novembre 1656 ; par François-Annibal d'Estrées, maréchal de France, marquis de Cœuvres, comte de Nanteuil, 30 décembre 1664 ; par son fils François-Annibal, duc d'Estrées, 20 janvier 1680.
• Foi et hommage par Claude Fournier, 12 décembre 1664 ; par son fils Claude, aussi trésorier général à Paris, 4 novembre 1681.
• Foi et hommage par François-Annibal, duc d'Estrées, 13 février 16~96 ; son aveu et dénombrement, 21 novembre (deux expéditions sur parchemin et copie). Acte du dépôt de l'aveu au greffe de la justice de Chantilly, 27 novembre 1696.

Acte de déclaration supplémentaire de deux afrière-fiefs, 4 janvier 1698.
• Inventaire des titres du fief de la Borne Martin Angle, contenant 20 arpents de bois, mouvant d'Ermenonville selon certains actes, du fief de la Grand'Cour selon d'autres (1478, aveu de Jean de Montagny à Pierre d'Orgemont ; 1613, foi et hommage par Louise Pithou à Méry de Vie, vicomte d'Ermenonville ; 1669, foi et hommage par Claude Fournier à Méry de Vie, comte de Fiennes, vicomte d'Ermenonville).
Fiefs du Grand-Tournebus et de Roquemont, relevant du château de Senlis.
• Inventaire des titres des fiefs, xvin[3] siècle.
• Déclaration du « fié de Montigni », XIVe siècle (petite bande de parchemin ; fief du Grand-Tournebus).
• Marguerite de Plailly, veuve de Laurent Regnault, écuyer, demeurant à Paris chez Martine Boucher, veuve d'Arnaud de Marie, président en la cour de Parlement, Guillaume Chrétien, bachelier en lois demeurant à Senlis, et Perrette de Plailly, sa femme, vendent à Jacques Nicolas, marchand et bourgeois de Paris, 20 arpents de terre en deux pièces qu'ils avaient eus en échange d'autres biens de Jean Chenart, garde de la Monnaie et bourgeois de Paris, « tenus en fief dudit Chenart à cause de sa terre et seigneurie de « Montigny sainte Phelise » (Montagny-Sainte-Félicité), c'est à dire de son fief de Roquemont ; 15 mai 1460.
Lettres de réception en foi et hommage délivrées par Charles VIII à Jean Chenart, 23 juillet 1484.
Son aveu et dénombrement du fief de Roquemont, « qui fut à Regnault de Roquemont (en 1400), depuis à ses hoirs, en après à messire Jehan de Rogent, chevalier, et dame Gille de Maucourt, sa femme » ; 6 août 1484.
Lettres des Gens des Comptes au bailli de Senlis, même jour.
• Lettres de foi et hommage délivrées à Jean Favereau, avocat au Châtelet de Paris, petit-fils par sa mère et héritier de Jean Chenart, 26 juin 1493.
• Aveu et dénombrement du fief de Roquemont, signé « J. Favriau » ; 11 mars 1493 [1494].
• Autre aveu de Jean Favriau ou Favereau, prêtre, avocat au Chàtelet ; 14 mai 1499 (deux expéditions sur parchemin, avec la sentence du bailliage de Senlis portant réception de l'aveu, du 5 juillet ; autre expédition sur parchemin délivrée à Nicole Thibault en 1528).
• Lettres d'Arnaud Desfriches, seigneur de Brasseuse et de Villeneuve-sur-Verberie, lieutenant-général du bailli de Senlis, notifiant la réception des lettres de foi et hommage de Jean Favereau, prêtre, « chanoine en l'église collégiale de Saint-Sépulcre fondée à Paris en la grant rue Sainct Denis » ; 3 juillet 1515.

Expédition sur parchemin de l'aveu et dénombrement fourni par Jean Favereau le 6 juin 1515, délivrée le 7 avril 1527 [1528] à « Nicole Thibault, procureur du Roy au bailliage de Senlis, seigneur de Montigny Saincte Phelice, ayant acquis puisnaguères lad. seigneurie de Montigny, qui se consiste en divers fiefz, entre autres aux fiefz de Tournebutz et Rocquement, tenuz et mouvans du Roy à cause de son chastel de Senlis ».
Foi et hommage par Jean de Montagny, écuyer, pour raison de la terre et seigneurie de Montagny, tenue et mouvant du Roi à cause de sa châtellenie de Senlis (fief de Tournebus) ; 27 septembre 1498.
• Bail à cens de plusieurs pièces de terre consenti à Jean Letellier, laboureur, par Mathurin d'Harcourt et Olivier du Bois, gendres de Jean de Montagny ; 15 février 1517 [1518] ; avec une reconnaissance des héritiers Letellier en date du 11 janvier 1536 [1537].
• Olivier du Bois et Louise de Montagny eurent deux filles, Marie, qui épousa Jacques Cordelier, et Jeanne, mariée à Christophe de Sailly.
Donation de Louise à sa fille Marie, 23 décembre 1524 ; elle épousa en secondes noces Nicolas du Hamel, et conserva sur Montagny une rente de deux muids de vin et un pourceau. Jacques Cordelier et sa femme vendent Montagny à leur cousin Philippe de Sailly, écuyer, demeurant à Sevran ; 9 et 14 avril 1526 ; acte endossé par Jean Le Prévost, seigneur de Boissy, receveur ordinaire de Senlis, qui déclare avoir reçu de Philippe de Sailly, seigneur de Sevran et de Montagny en partie, la somme de 84 livres tournois pour les droits de quint et requint qui étaient dus à cause du relief du fief de Tournebus, 14 mai 1526.
(L'autre co-seigneur de Montagny était Mathurin de Harcourt ; lui et Philippe de Sailly vendirent leurs biens de Montagny en 1527 à Nicole Thibault, qui réunit ainsi entre ses mains tous les fiefs composant la seigneurie).
• Lettres patentes du Roi contenant la foi et hommage faite par Jacques Luillier, auditeur en la Chambre des Comptes, pour la moitié de la terre et seigneurie de Montagny-Sainte-Félise, comprenant les fiefs du Grand-Tournebus et de Roquemont, appartenant audit Luillier à cause d'Anne Thibault, sa femme, par partage fait avec ses frères et sœurs, tous enfants de feu Nicolas Thibault, procureur général du Parlement, et de Françoise Anihonis ; 2 septembre 1560.
Arrêt de la Chambre des Comptes sur ces lettres patentes, 10 septembre.
Enregistrement au greffe du bailliage de Senlis du don et remise par le Roi à Jacques Luillier des droits seigneuriaux, 23 novembre 1568 ; et certificat

délivré par Daniel Dufresnoy, receveur, même jour.

• Aveu et dénombrement fourni par Pierre Thibault, maître des Comptes, et Pierre Luillier, écuyer ; 1er mai 1600 (trois expéditions sur parchemin, et trois copies sur papier).

• Foi et hommage par Louise Pithou, femme de Pierre Luillier, 18 mai 1605, 22 août 1611.

Son aveu et dénombrement de la moitié de la terre de Montagny, l'autre moitié appartenant à Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, 1er juillet 1630 ; arrêt de la Chambre des Comptes, 5 juillet ; réception de l'aveu au bailliage de Senlis, 18 juillet.

• Foi et hommage par Claude Fournier, trésorier de France à Paris, seigneur de Montagny à cause de Catherine Leschassier, sa femme, héritière de sa tante Louise Pithou ; 9 juin 1657. Aveu et dénombrement, 1er août (deux expéditions).

• Lettres patentes du Roi contenant la foi et hommage faite par Claude Fournier, 17 septembre 1663 ; arrêt de la Chambre des Comptes, 15 novembre. Aveu et dénombrement, 19 novembre (deux copies sur papier).

• Déclaration faite par Fournier en la chambre du Trésor à Paris, 18 avril 1673.

• Foi et hommage par Claude Fournier, trésorier général de France et grand voyer en la généralité de Paris, 18 septembre 1686.

Son aveu et dénombrement, 27 janvier 1687 ; arrêt de la Chambre des Comptes portant réception de l'aveu, 5 février.

Fief du Petit-Tournebus**,** relevant du Grand-Tournebus.

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.

• Vidimus, délivré le 2 décembre 1454, de trois aveux et dénombrements, fournis à Regnault de Montagny par Jean Maquille, avocat à Senlis, en 1373, par Siquart le Barbier, aussi avocat à Senlis, le 4 mai 1375, et par Jean de Chambly, mari de Félize Maquille, le 4 décembre 1400.

• Saisine donnée par Mathurin de Harcourt et Olivier du Bois à Jean de La Place, archidiacre de Brie en l'église de Meaux, de plusieurs pièces de terre au terroir de Montagny, 15 septembre 1508.

• Aveu et dénombrement donné à Pierre Thibault par Nicolas de La Place, sr de Saint-Etienne, conseiller et aumônier ordinaire de Marie de Médicis, abbé commendataire de Notre-Dame d'Eu, son frère Adam, sr de Fresles, avocat au Parlement, et leur oncle Louis de La Place, sr de Montreuil, héritier de leur grand'mère et mère Louise Thiboust, veuve de Nicolas de La Place, sr de Saint-Supplix et de Saint-Etienne de Rouvray, conseiller au parlement de Rouen ; 19

juin 1606.
• Aveu de Nicolas-Gaston de La Place, seigneur de Montbray, 20 septembre 1677.
• Nicolas-Gaspard de La Place, prêtre, écuyer, demeurant en la paroisse de Daubeuf, vicomte d'Andely, vend le fief à David Coignard, s[r] du Rombosc, demeurant à Rouen ; 11 juillet 1698.
Aveu et dénombrement, 22 juillet 1707.
• Aveu de Pierre Coignard, fils de David, 19 juin 1708.
Bail à loyer du fief, 25 août 1746.
Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du service féodal, 7 juin 1749, 28 août 1750.
• Autre délibération qui modère à 500 livres le droit de relief dû par Jean-David de Brossard, seigneur de Grosmesnil, mari de Marie-Anne Coignard du Rombosc, fille unique et héritière de Pierre ; 4 octobre 1757.
Autre délibération pour demander à M. de Grosmesnil de faire la foi et hommage, 3 septembre 1772.
Son aveu et dénombrement, 30 mars 1773 : acte de réception de l'aveu. 20 août.
Fief des Coudriers, relevant du Grand-Tournebus.
• Bail à ferme par Denis Barthélémy, marchand et bourgeois de Paris, à Pierre Adam, laboureur à Montagny, 18 octobre 1516.
• Sentence du Châtelet de Paris entre Valentine Luillier, veuve de Bertrand Lorfèvre, seigneur d'Ermenonville, Philippe de Sailly et Mathurin de Harcourt, par laquelle il est déclaré que le fief de Denis Barthélémy (pièce de terre de 24 arpents) est mouvant de Montagny et non d'Ermenonville ; 4 janvier 1527 [1528].
• (Division du fief à la mort de Denis ; 17 arpents à sa fille Madeleine, femme de Jean Le Clerc, procureur général en la Cour des Aides ; 7 arpents à son autre fille, Marie, femme de François de Ballahan).
I. Foi et hommage par les filles de François, Catherine, Marie et Françoise de Ballahan, 8 août 1573.
Foi et hommage de Marie de La Croix, fille de Catherine de Ballahan et veuve de Gabriel de Guénégaud, 29 août 1641
Union au domaine du Plessis-Belleville ; 1720, M. de Lespine-Danican ; 1724, Noël Danican, seigneur de Landivisiau, qui, le 16 juillet 1738, vend Le Plessis-Belleville à Hélène-Angélique-Rosalie de L'Aubespine de Verderonne, veuve de Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain.
• II. 17 arpents à Jean Le Clerc et Madeleine Barthélémy. 1576, Pierre Le Clerc,

conseiller au Parlement ; 1595, son second fils Nicolas, président des Requêtes du Palais ; 1641, Françoise Le Clerc, veuve de Henri Morin, sieur de La Borde, conseiller au Parlement ; elle donne ses biens, le 6 décembre 1670, à son petit-neveu Jean Passart, licencié en théologie de la Faculté de Paris.
Il meurt chanoine de Paris en 1720, ayant choisi pour héritier son petit-neveu Jean-Philippe Passart de Cordouan, marquis de Langey, tué au combat de Dettingen le 27 juin 1743 ; ses biens, échurent à son père, Philippe, marquis de Langey, mort le 10 août 1744, puis à ses oncles le comte de Langey et le marquis de Téligny.
Le comte de Langey (Henri Passart de Cordouan) mourut le 26 février 1747, ayant choisi comme légataire Anne-Henriette-Félicité Cornu, femme d'Augustin de Pigrai, seigneur de la Haute-Maison, qui fit sa foi et hommage, le 8 juillet 1749, pour la moitié des 17 arpents, l'autre moitié appartenant à Benjamin-Augustin Passart de Gordouan, marquis de Téligny.
Celui-ci eut pour unique héritière sa nièce Elisabeth-Ursule Houel, mariée à Michel-Jean-François Bernard, marquis de Montebise, qui fit acte de foi et hommage le 8 août 1755, après avoir acquis l'autre moitié indivise des 17 arpents].
• Vente par la marquise de Montebise à Nicolas Prévôt, trésorier de France à Soissons, et à Marie-Geneviève de Sacy, sa femme, de sa ferme de Montagny, dont une partie consiste en deux fiefs, celui des Coudriers et le fief Vaillant (relevant de Dammartin) ; 22 janvier 1772.
Modération des droits de quint et requint, 13 août.

1-CB-026 • Actes, acquisitions, échanges, etc., par les seigneurs de Montagny au XVe siècle.
• Saisie, à la requête du seigneur de Montagny, des gerbes d'avoine cueillies sur deux arpents de terre et enlevées furtivement ; 24 juillet 1469.
• Lettres de Charles Le Bigault, bailli de La Ferté-Milon pour le duc de Bretagne, notifiant que damoiselle Jeanne de Bucy, veuve de Robert La Bouverande, fille et héritière de Jean de Bucy, écuyer, autrement dit l'Ermite, Jean Richer, fils de Pierre Richer et de Marie de Bucy, sœur dudit Jean, demeurant à. Neufchelles, ont déclaré avoir vendu, dès le 12 octobre 1436, à « Jehan de Montigny, escuier, seigneur dud. Montigny Ste Phlize », les héritages recueillis dans la succession dudit l'Ermite et de ladite Marie, « qui jadis furent à Marguerite de Jengny, leur tante, et premièrement tous les héritages assis es terrouers d'Armenonville, Mortefontaine et Plaly, c'est assavoir maisons,

jardins, terres, prez, boys, avecques deux fiefz, l'un séant ou terrouer de Ver, contenant huit arpens de terre, tenu en fief de Goubault de Haulteville à cause de sa terre de Ver, l'autre séant ou terrouer dud. Armenonville, contenant six arpens et demi de terre, tenu en fief de Henry de Jengny à cause de son fief d'Armenonville, qu'il a eu en partage encontre ladite Marguerite de Jengny, sa suer », etc., etc. ; 29 avril 1472.

• « Jehan de Montaigny le jeune, escuier d'éscuirye du Roy », vend plusieurs pièces de terre à Pierre Delaistre, marchand cordonnier à Senlis, 3 juin 1473. Annulation du contrat, parccque « led. escuier ne povoit bonnement livrer ne faire joyr led. Delaistre desd. terres ainsy que tenu et obligé y estoit », 20 juillet 1476.

• Pierre Delaistre vend à Jean de Montagny une maison en la rue du Sac, chargée de 2 sols 6 deniers et un chapon de cens au fief de la Grand'Gour, 11 arpents de terre en plusieurs pièces, chargés de cens envers le seigneur de Montagny, et un demi-muid de blé de rente sur la maison de Jean Piédru en la rue du Moustier ; 7 décembre 1478.

Titres de ces biens (deux actes sur parchemin).

• Maison de Thomas Roussel : bail à cens et rente par Jean de Ganlers à Jean Roussel, 22 juin 1409 ; vente par Thomas Roussel à Pierre Delaistre, 1er mars 1476 [1477] ; vente par Delaistre à Jean de Montagny, 7 décembre 1478 ; bail à rente par Jean de Montagny à Thomas Roussel, 28 février 1478 [1479] ; vente par Thomas Roussel à Pierre Delaistre, 1er février 1479 [1480] ; bail par Delaistre à Roussel, 29 février 1479 [1480] ; acquisition de la rente due à Delaistre par Roussel, faite par Martin Pastourel, 29 février 1479 [1480] ; acquisition de cette rente par Jean de Montagny, 12 mars 1484 [1485].

• Biens des Courcaut. « Simon de Baucheel, demourant ou Plessier le Vicomte », reçoit « de Jehan de Montegny, escuier, la somme de sept frans et demi pour la vendition de douze solz par. de rente que led. Baucheel a vendu aud. escuier, prins sur toutes les terres et héritaiges que led. Baucheel a ou terrouer de Montegny, Ermenonville et environ, à luy venuz et escheux par Jehanne la Courcaude, sa mère, femme de feu Jehan de Bauchés, son père, et fille de feu Jehan Courcaut, par partage fait entre luy et ses cohoirs » ; 16 février 1426 [1427].

Transaction entre Jean de Montagny le jeune et Martin Courcaut, laboureur à Montagny, 7 juin 1474.

Colin Gourdin, gendre de Martin Courcaut, reconnaît tenir sa maison à cens de Jean de Montagny, 18 juillet 1477.

Martin Gourcaut vend un arpent de terre à Jean de Montagny, 17 juillet 1479.

Lettre de « Jehan Boilliaue », garde du scel de la prévôté de Crépy, notifiant que Regnault de Roquemont a baillé à cens quatre arpents et demi de terre à Jean Gourcaut, 17 juillet 1481.

• Andry Delançay, demeurant à Cutz en Beauvaisis, vend à « Jehan de Montigny, escuier, seigneur de Montigny Ste Phelisse, une maison, masures, court et jardin aud. Montigny en la rue neufve, mouvant de sire Jehan Chesnart parmy deux solz par. de cens et ung chappon de rente » ; 20 mai 1483.

• Hôtel de l'Echiquier. Jean de Montagny vend à Jean de Beaucamp tous ses droits en une maison nommée l'Echiquier avec ses appartenances, terres, etc. ; 12 mars 1481 [1482].

Transaction par laquelle Jean de Montagny modère à 16 s. 4 d. par. les cens qu'il a droit de prendre sur les biens de Jacques Gourdin, entre autres sur l'hôtel de l'Echiquier, sis à Montagny devant le parc ; 6 mars 1488 [1489],

• Jean de Montagny baille à cens à Mathelin de Harcourt, son gendre, 20 arpents de bois situés entre Montagny et Ermenonville, au lieu dit le Gériel ; 13 octobre 1499.

• Baux à cens consentis par Jean de Montagny père et fils de 1463 à 1501 (47 pièces) ; par la veuve du second, Marie de Ploisy, et ses gendres Mathelin de Harcourt, Jean de Rieux et Olivier du Bois, 12 juillet 1504 (une pièce).

• Baux à cens et contrats des biens de la famille Delatour, 1473-1522 (douze pièces).

• Bail à ferme de 12 arpents de terre par Jean de Montagny à Simonet Débraye et Philippe Letellier, 4 septembre 1474. Mathurin de Harcourt et Olivier du Bois baillent toutes leurs terres à ferme à Jean Vigneron, 24 novembre 1512. Mathelin de Harcourt et Philippe de Chally, seigneurs de Montagny, baillent à ferme la mairie et greffe à Jean Loron et Pierre Debray, 12 janvier 1526 [1527]. Nicole Thibault, procureur général du Roi, seigneur de Montagny et de Courcelles, baille à ferme à Pierre Papillon la maison et les 96 arpents de terre qu'il a acquis de Jean Pavereau ; 30 décembre 1533.

• Déclaration et arpentage des terres appartenant à l'église de Montagny, novembre 1490.

Donation de deux arpents de terre faite à l'église par Maciot Gourdin, 7 mars 1512 [1513].

• Olivier du Bois et Louise de Montagny, sa femme, cèdent des terres à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis eu rachat d'une rente ; 30 mars 1518 [1519].

• Mesurage des terres appartenant au chapitre de Meaux, 11 août 1539.

• Pierre Pastourel el Antoinette Beufve, veuve de Mathieu Delatour,

reconnaissent devoir à Pierre Thibault, seigneur de Montagny, 16 sols parisis de rente sur deux maisons ; 23 décembre 1570 ; avec la sentence du 27 janvier 1562 qui reconnaît cette rente.
• Reconnaissance de cens par Pierre Daumont, 27 décembre 1576.
• Déclaration de terres en censive appartenant à Charles Noyai, procureur au bailliage de Senlis, 26 décemlbre 1596.
• Trois baux à cens et surcens consentis par Henri de Schomberg, 7 et 21 juin 1623.

1-CB-027• Titres de la moitié de la seigneurie de Montagny acquise par le prince de Condé du maréchal de Noailles le 23 mars 1747.
• Vente par Nicolas Thibault, sieur de Beaurain, maître des Comptes, à Henri de Schomberg, comte de Nanteuil ; 13 mars 1621.
• Titres et pièces concernant les limites d'entre Montagny et Nanteuil, et bornage de ces deux seigneuries, 1554-1622.
• Baux à ferme, 1620-1745.
Vente de l'autre moitié de Montagny au prince de Condé par Christophe-Léonor, comte de Mornay, et Françoise Fornier de Montagny, sa femme ; 19 mai 1749. Décret volontaire, 5 mars 1751.
• Titres de cette moitié : Etat des biens de la succession de Nicolas Thibault ; s. d. (XVIe siècle).
Partage des terres de Montagny tenues en fief, entre Engilbert Thibault et sa sœur Anne, femme de Jacques Luillier, auditeur des Comptes ; 24 mars 1561 (copie de 1680).
Marie Luillier, femme de Pierre Morin, s^r de Parroy, chef du conseil du Roi pour son ancien domaine et affaires de la maison de Navarre au parlement de Paris, cède sa part de Montagny à son frère Pierre ; 17 février 1595.
Madeleine Luillier, femme de Jean de Longueil, sieur de Maisons, maître des Comptes, cède aussi par échange sa part de Montagny à son frère Pierre; 4 janvier 1596.
Contrat de mariage de Pierre Luillier et de Louise Pithou, fille de feu Pierre et de Catherine de Paluau, portant donation par ledit Luillier à sa femme de la terre de Montagny ; 7 septembre 1604.
Transaction entre Louise Pithou et les héritiers de son mari (les Morin et les Longueil), par laquelle ceux-ci renoncent à toutes prétentions sur la terre de Montagny ; 4 juin 1627.
Licitation de la moitié de Montagny, adjugée à Claude Fornier, président

trésorier de France et général des finances à Paris ; 18 septembre 1680.
Contrat de mariage de son fils Claude, conseiller au Parlement, avec Anne Françoise Bar ; 25 octobre 1710.
Mémoire de la consistance de la terre de Montagny d'après le bail de 1715.
Contrat du mariage de Marie-Françoise Fornier de Montagny avec Christophe-Léonor de Mornay, comte de Montchevreuil ; 30 juin 1727.
• Acquisition par Claude Fornier des biens de Jacques Grimbert à Montagny, 1664-1674 (sept pièces) ; titres de ces biens, 1487-1492 (quatre pièces), 1626-1649 (seize pièces).
• Baux à ferme, 1660-1752 (six pièces).
• Administration de la terre de Montagny de 1755 à 1785, baux, cens, contrats, etc. (quinze pièces).

1-CB-028-032 • Pièces relatives à la régie des domaines de Dammartin et de Nanteuil, comptes, correspondances, etc., de 1814 à 1833.

Série CB REGISTRES

2-CB-001 Inventaire des archives du château de Nanteuil, dressé en 1770 par Nicolas-Antoine Chéron, bailli du comté.
In-folio de 29 f., toile grise.

2-CB-002 Aveu et dénombrement de Nanteuil, baillé par Hugues de Broyés à la comtesse d'Angoulême le 16 décembre 1511.
Petit in-folio de 66 f. de papier, toile grise.

2-CB-003 *(106 A 20).* Enquête sur l'étendue et les droits de la gruerie de Valois et Nanteuil, 1553 (copie de 1749).
In-folio de 59 f., toile grise.

2-CB-004 Arpentage des terres du domaine de Nanteuil, par Pierre Martin, mesureur juré au bailliage et duché de Valois, 1554.
Petit in-folio de 16 f., toile grise.

2-CB-005 Autre arpentage fait par Michel Leroy, maître arpenteur royal au bailliage de

Meaux, 1624.
Petit in-folio de 95 f., toile grise.

2-CB-006 Autre arpentage fait par François Lhermitte, arpenteur au comté de Nanteuil, demeurant à Sennevières, 1642.
Petit in-folio de 74 f., toile grise.

2-CB-007 Registre des saisines du comté de Nanteuil pendant l'admodiation de Christophe Moreau, receveur, du 9 mars 1651 au 1er décembre 1663.
Petit in-folio de 39 f., toile grise.

2-CB-008-010 Terrier de Nanteuil, 1702.
3 vol. In-folio de 650, 940 et 760 p. ; vélin vert.

2-CB-011-013 Déclarations au terrier de Nanteuil, commencées le 29 mars 1761 et finies le 28 juillet 1775. 3 vol.
In-folio de 340, 337 et 330 f. ; toile grise.

2-CB-014 Décret du comté de Nanteuil, 6 février 1762.
Grand in.-4° de 151 f. de parchemin ; vélin blanc.

2-CB-015 « Etat détaillé du comté de Nanteuil et dépendances, ensemble de ses revenus », XVIIIe siècle.
In-folio de 12 f., toile grise.

2-CB-016 « Etat général des domaines et droits utiles et honorifiques dépendans du comté de Nanteuil et dépendances, appartenant à S. A. S. Monseigneur le prince de Condé », XVIIIe siècle.
Petit in-folio de 34 f., toile grise.

2-CB-017 « Mesurage général des terres, prez et étangs composant le domaine de la seigneurie de Nanteuil-le-Haudouin, fait par G. M. Richard, géomètre du comté dudit Nanteuil, en 1776 ».
In-folio de 26 f., toile grise.

2-CB-018 « Arpentage général des terres labourables, prez et étangs composant le domaine de la seigneurie de Nanteuil-le-Haudouin, fait par G. M. Richard,

géomètre du comté dudit Nanteuil en 1785.
In-folio de 58 f., vélin vert.

2-CB-019 « Inventaire des meubles et effets appartenans à S. A. S. Monseigneur le prince de Condé dans son château de Nanteuil-le-Haudouin », 11 février 1779.
Grand in-folio de 14 f., toile grise.

2-CB-020 « Cueillerets des cens, surcens et rentes dues à la recette de Nanteuil-le-Haudouin à cause des maisons, jardins et héritages sis audit Nanteuil et des terres et prez qui sont sur le terroir d'iceluy », 1781-1791.
Petit in-folio de 100 f., toile grise.

2-CB-021 Registre des actes relatifs à la régie des domaines du comté de Nanteuil, 1771-1790.
In-folio de 33 f. écrits, le reste du volume en blanc ; ancienne reliure en veau, dos orné.

2-CB-022 Registre des actes relatifs à la régie des bois du comté de Nanteuil, 1771-1790.
In-folio de 32 f. écrits, le reste du volume en blanc ; toile grise.

2-CB-023 Etat des hommes liges de monseigneur Philippe de Nanteuil et de ce qu'ils tiennent de lui, XIIIe siècle (vers 1220).
In-4° de 9 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CB-024 « Registre ou mémoire contenant déclarations et nottes sur les fiefs relevants du chasteau et comté de Nanteuil-le-Haudouin » ; s. d. (XVIIe siècle).
Petit in-folio de 69 f., toile grise.

2-CB-025 « Cartulaire et estât des fiefs relevans du château de Nanteuil-le-Haudouin, dressé par Nicolas-Antoine Chéron, bailly de Nanteuil, au mois de décembre 1770 et en l'année 1771 lors de l'arrangement des archives du château dudit Nanteuil ».
In-folio de 163 f., toile grise.

2-CB-026 Description des fiefs mouvant du comté de Nanteuil, 1777.
In-folio de 86 f., vélin vert.

2-CB-027 Aveu et dénombrement de la Tour Sorel à Bonneuil, donné à Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, par Christophe de Gosterel, écuyer, seigneur de Bonneuil ; 28 mai 1586.
In-folio de 22 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CB-028 Aveu et dénombrement du fief d'Ormoy, sis à Saint-Mard-les-Auger, donné par Jean Luillier à Henri de Lenoncourt, seigneur de Nanteuil, 30 septembre 1540.
Grand in-4° de 21 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CB-029 Aveu du même fief par Jacques, Gosme et Eustache Luillier, 18 avril 1544.
Grand in-4° de 25 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CB-030 Aveu du même fief, donné à Henri de Lorraine, duc de Guise et comte de Nanteuil, par Jacques Merceron, procureur au Parlement, 8 juin 1572.
Grand in-4° de 23 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CB-031 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Assainvillers (près Montdidier), donné par Charles de Brouilly à Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, 17 août 1596.
Grand in-4° de 28 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CB-032 Autre aveu et dénombrement d'Assainvillers, donné au prince de Condé par Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, la dite terre lui étant échue par le décès de M. le duc d'Aumont de Villequier, son père, qui l'avait héritée d'Olympe de Brouilly, sa mère ; 1er juillet 1776.
In-folio de 62 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CB-033 Papier terrier de la terre et seigneurie de la Grande Mairie de Sennevières, appartenant à Claude Aubery, 1577.
In-folio de 80 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CB-034 « Sommaire par forme d'extrait des déclarations du terrier fait à la requeste de haute et puissante dame Jeanne Chastaigner, comtesse de Nanteuil, de la justice des Ardillières assise à Sennevières, par elle acquise de Gilles Aubery, seigneur de Sennevières ; reçues par Ribert Linotte, tabellion de Nanteuil », 1618.

In-folio de 83 p., toile grise.

2-CB-035 « Déclaration fournie à S. A. S. Monseigneur le prince de Condé par les vénérables pères prieur et religieux de Bourgfonfaine des fermes, fiefs et rotures qu'ils possèdent au village et terroir de Sennevières », 28 juillet 1768.
In-folio de 24 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CB-036 Terrier de la terre et seigneurie d'Ognes, commencé le 16 septembre 1762 et fini le 27 juillet 1770.
In-folio de 863 p., toile grise.

2-CB-037 Cueilleret et papier de recelte des cens et surcens dus au prince de Condé à cause de sa terre et seigneurie d'Ognes, s. d. (XVIIIe siècle).
In-folio de 143 f., veau marbré.

2-CB-038 Mesurage et plan des terres du domaine de la seigneurie d'Ognes, 1777.
In-folio de 10 f., vélin vert.

2-CB-039 Ognes ; titres, arpentage et clef du plan, s. d. (XVIIIe siècle).
In-folio de 863 p., toile grise.

2-CB-040 Inventaire des pièces et titres de la terre et seigneurie de Peroy-en-Gombrie de 1385 à 1538, dressé au XVIe siècle.
Petit in-folio de 19 f., toile grise.

2-CB-041 Aveu et dénombrement de Peroy par Michel de Ploisy, 18 avril 1501 (copie de 1507).
Petit in-folio de 49 f.

2-CB-042 Même aveu (copie de 1537).
Petit in-folio de 23 f., toile grise.

2-CB-043 Registre des cens, surcens et redevances seigneuriales de Peroy, 1677.
Petit in-folio de 116 p., toile grise.

2-CB-044 Sept registres des cens et surcens de Peroy pour les années 1713 à 1719,

reliés en 1 vol. de 170 f., toile grise.

2-CB-045 Dix-huit registres des cens et surcens de Peroy pour les années 1720 à 1740, reliés en 1 vol. de 337 f., toile grise.

2-CB-046 Onze registres des cens et surcens de Peroy pour les années 1741 à 1760, et deux registres des cens et surcens de Nanteuil pour les années 1777 à 1781, reliés en 1 vol. de 270 f., toile grise.

2-CB-047 Arpentage des terres labourables composant le domaine de la seigneurie de Peroy, 1777.
In-folio de 22 f., vélin vert.

2-CB-048 Arpentage général et clef du plan de la seigneurie de Peroy, s. d. (XVIIIe siècle).
In-folio de 119 f., toile grise.

2-CB-049 Décret de la terre d'Ormoy, 4 mars 1762.
Grand in-4° de 57 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CB-050 Arpentage des terres du domaine d'Ormoy, 1777.
In-folio de 52 f., vélin vert.

2-CB-051 Aveu et dénombrement du fief de Noue sis au village de Gilocourt, présenté par Pierre Girard, écuyer, à Hugues de Minty, seigneur d'Ormoy, 29 mai 1540.
Petit in-folio de 66 f., toile grise.

2-CB-052 Arpentage des terres et bois composant le domaine de la ferme seigneuriale de Montagny, 1777.
In-folio de 38 f., vélin vert.

SÉRIE CC

VERNEUIL-SUR-OISE ET VILLERS-SAINT-PAUL

1-CC-001 • Vente de la terre et seigneurie de Verneuil par les héritiers de Pierre Maquille- à Pierre de Villaines, seigneur de Malicorne, gouverneur de La Rochelle, et à Isabelle Le Bouteiller de Senlis, sa femme ; 13 avril 1399 [1400].

• Aveu et dénombrement donné au Roi à cause de son château de Senlis, 19 juin 1400 (original, une copie du XVIe siècle, une du XVIIe ; trois arrière-fiefs : un tenu par les hoirs de Germain de Liancourt ; le second, qui fut au borgne de Lîancourt, tenu par Jean Bocquet à cause d'Isabelle, sa femme (manoir, terres et prés) ; le troisième, tenu par Guy des Prez, chevalier, fils de feu Berthault des Prez, chevalier, consiste en « son manoir de Nochières et trois arpens et demy tant vignes comme jardin tenant audit manoir, etle boz qui y tient, et deux arpens et demy de terre ou environ devant la porte de Nochières... ».

• Vente de la terre de Verneuil par Charles de Villaines à Thiébault de Boulainviller et Jeannede Lihus, sa femme ; 23 avril 1415.

• Jean Gistelle, écuyer, demeurant à Creil, baille à titre de surcens ou rente à Adam de Villers, écuyer, demeurant à Verneuil, un jardin sis près des jardins de l'hôtel dudit Adam ; 3 juillet 1457.

• Adam de Villers, écuyer, seigneur de Verneuilen partie, donne quittance à Jeanne de Gournay, veuve de Perceval de Boulainviller, chevalier, et mère de Philippe, des droits dus pour deux fiefs tenus de lui, l'un nommé le fief de Cramoisy,l'autre le fief des Granges ; 17 août 1457.

Henri Serroulle, demeurant à Bufosse en la paroisse deVerneuil, prend à titre de rente foncière de Philippe de Boulainviller, seigneur de Verneuil en partie, la masure et les dépendances du fief des Granges ; 6 janvier 1461 [1462].

• Jean Testart,dit Demelun, et Jacquemine, sa femme, auparavant femme de feu Adam Delacroix, demeurant à Verneuil, vendent à Philippe de Boulainviller leurs maisons, masures, terres, prés, bois et rentes, à l'exception de la maison qu'ils ont prise à rente de Jean Goulon ; 13 mars 1463 [1464].

• Jean de Jouengnes, chanoine de l'église Saint-Clément de Compiègne, vend à Philippe de Boulainviller une rente de 25 sols parisis qu'il avait acquise le 30 septembre 1439 sur les biens d'Oudard Louvart ; 18 septembre 1470.

• Jeanne, veuve de Jean Pondor, demeurant à Vaux-lez-Creil, vend à Philippe de Boulainviller une maison à Verneuil à Montlaville, et les autres héritages, terres,

masures, jardins, prés, bois, qu'elle possède au terroir de Verneuil ; 16 février 1473 [1474].

• Jean Marcier, laboureur, et Perrette la Bachelée, sa femme, demeurant à Senlis, vendent à Philippe ce qu'ils possèdent à Verneuil ; 16 décembre 1475.

• Jean Lemire et sa femme Marie Guerlain cèdent leurs biens de Verneuil à Philippe, 25 juillet 1488.

• Jean Warbourc dit Bonart, demeurant à Beaurepaire, vend à Philippe trois pièces de terre sises au terroir de Verneuil ; 15 septembre 1588.

• Philippe de Madaillan, curé de « Giverières » (Chevrières ?), ayant hérité de son père Arnauton de Madaillan et de Cécile du Puis, sa mère, 12 s. p. de rente annuelle à prendre sur deux pièces de pré possédées par Philippot Escouveito l'aîné, demeurant à Verneuil, les vend à Philippe de Boulainviller, seigneur de Verneuil et de Rieux en Normandie, gouverneur du comté de Clermont, moyennant 15 1. t. ; 16 mars 1497 [1498].

• Pierre Le Chéron, demeurant à Montataire,vend à Jean Gorderoy, demeurant à Fleurines, la part qui lui appartient dans une maison deMontlaville du chef de sa femme Jeanne, fille et héritière en partie de Mahieu Gorderoy ; 31mars. Retrait féodal exercé par Philippe de Boulainviller, 11 avril 1497 [1498].

• Isabelle, veuve de Bras-de-fer, vend à Philippe une pièce de bois de 36 arpents et plusieurs pièces de terre ; s. d.(Isabelle Louvart, veuve de Jean Escouvette, dit Bras-de-fer).

• Transaction entre Jean Courtin,seigneur de Gournay-sur-Aronde, conseiller et auditeur en la Chambre des Comptes, Guillaume Courtin, seigneur de Rozay, avocat en Parlement, Claude Anjorrant, seigneur de Claye, conseiller au Parlement, mari de Geneviève Courtin, héritiers de Guillaume Courtin, notaire et secrétairedu Roi, et de Geneviève Dubois, leurs père et mère, d'une part, et Françoise d'Anjou, comtesse de Dammartin, veuve de Philippe de Boulainviller et femme de Jean de Rambures, d'autre part,au sujet du règlement des créances des Courtin sur les Boulainviller, par défaut de paiement desquelles la terre de Verneuil avait été saisie dès 1522 et allait être mise aux criées en adjudication ; 22 mai 1542.

• Philippe de Boulainviller, comte de Pauquembergues et de Courtenay, et Jeanne de Bricon, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Verneuil à Jacques de Savoie et Anne d'Esté, duc et duchesse de Genevois et de Nemours, 6 février 1575.

• Déclaration du revenu de la terre et seigneurie de Verneuil.

• Procès-verbal de convocation de témoins pour l'affirmation des droits que

Philippe de Boulainviller possédait à Verneuil ; octobre 1578.
• Les commissaires députés du diocèse de Senlis pour l'aliénation d'une portion du temporel de l'abbaye deChaalis, adjugent à la duchesse de Nemours la ferme de Humont, située en la paroisse de Verneuil ; 12 novembre 1586.
• Lettres patentes de Henri IV, délivrées à la requête du duc de Genevois et de Nemours, créant deux foires annuelles à Verneuil, l'une le 4 janvier, l'autre le 17 mai,et un marché le lundi de chaque semaine ; 22 novembre 1598.
• Anne d'Esté et son fils Henri de Savoie, duc de Nemours, vendent à Henriette-Catherine de Balsac d'Entragues la terre et seigneurie de Verneuil, telle qu'elle leur a été adjugée par décret le 16 novembre 1582, la terre de Villers-Saint-Paul et la ferme de Humont, acquises le 12 novembre 1586 et le 8 avril 1587, provenant de l'aliénation d'une partie du temporel des abbayes de Fécamp et de Chaalis ; 3 juin 1600.
• Lettres patentes de Henri IV (signées) érigeant en marquisat la terre et seigneurie de Verneuil en faveur de « la damoyselle d'Entraigues Henriette de Balsac, à laquelle pour ses rares vertus et mérites Nous portons très bonne affection... » ; juin 1600.
Sur le repli, enregistrement au Parlement le 21juin et en la Chambre des Comptes le 15 juillet.
• Sentence des Requêtes du Palais condamnant le duc de Nemours à fournir à la marquise, dans le délai d'une année, le décret de la terre et seigneurie de Verneuil duement expédié et scellé, 1er février 1614.
• Aveu et dénombrement du marquisat de Verneuil, signé « H. de Balsac » ; 3 février 1615.
• Lettres patentes érigeant le marquisat de Verneuil en duché-pairie en faveur de Henri de Bourbon, évêque de Metz, et, après lui, de son neveu Gaston de Foix de La Valette, duc de Candale, avec établissement à Verneuil d'un marché hebdomadaire et de deux foires franches par an ; juillet 1652.
Requête présentée au Parlement par Henri de Bourbon pour l'enregistrement de ces lettres.
Lettres de Louis XIV au Parlement et à la Chambre des Comptes pour ordonner l'enregistrement ; Paris, 11 décembre1663.
Arrêts conformes du Parlement, 15 décembre 1663, et de la Chambre des Comptes, 9 juillet 1668.
Lettres patentes ordonnant le transfert du lundi au jeudi du marché de Verneuil, 25 avril 1675, enregistrées au Parlement le 6 septembre suivant.
• Le chevalier de Sully (Maximilien-Henri de Béthune), agissant tant pour lui

qu'au nom de son frère le duc de Sully, vend au prince de Condé les terres et seigneuries de Verneuil et de Villers-Saint-Paul, la première relevant du comté de Senlis, la seconde de la châtellenie de Creil, au prix de 240.000 livres ; 30 mai 1705.
Origines de propriété : Henri de Bourbon, duc de Verneuil, avait fait donation de ces terres à sa femme, Charlotte Séguier, par son contrat de mariage du 27 octobre 1668 ; et celle-ci les avait données à son petit-fils le duc de Sully lorsqu'il épousa Madeleine Armande du Gambout de Coislin par contrat du 17 avril 1689.
• Maximilien-Henri de Béthune de Sully, brigadier des armées du Roi, au nom et comme ayant charge de son frère le duc de Sully, vend au prince de Condé la terre et marquisat de Verneuil, la ferme de Humont et la terre et seigneurie de Villers-Saint-Paul ; 30 mai 1705.
Quittance donnée par le prince au chevalier de Sully, ratifiée le 6 juin par Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Béthune, duc de Sully.
• Rentes constituées sur la terre de Verneuil. Charlotte Séguier, femme non commune en biens de Henri de Bourbon, duc de Verneuil, constitue à Pierre Prottier, sieur de Bagneux, capitaine des gardes dudit duc, une rente annuelle de 2.000 livres au capital de 40.000 1. ; 6 février 1670.
Commandement fait à Charlotte Séguier, à la requête des directeurs de l'Hôpital-Général de Paris, de payer la somme de 10.000 1.pour dix années d'arrérage de 1.000 1. de rente léguées à l'Hôpital par Pierre Prottier ; 12 juin 1700.
Titre nouvel de ces 1.000 livres de rente passé au profit de l'Hôpital par Charlotte Séguier, 9août 1700.
Rachat de cette rente par le prince de Condé, 30 juin 1705.
Autre rente de 900 1. au principal de 18.000 1. constituée par Charlotte Séguier à Honoré Courtin, conseiller du Roi en tous ses Conseils, 6 février 1670 ; inféodation au bailliage de Senlis, 7 avril 1695 ; titre nouvel,17 janvier 1700 ; rachat par le prince de Condé et quittance donnée par Charlotte-Angélique Courtin, fille d'Honoré, veuve de Jacques Rogue, marquis de Varangéville, ambassadeur à Venise, 10 juin 1705.
• Inventaire des titres de propriété remis par le duc de Sully le 3 juin 1705 et apportés le 12 par M. Lombard au Trésor du prince de Condé.
• Mémoires relatifs à l'acquisition de Verneuil.
• Décret volontaire, 16 juillet 1707.
• Délibérations du Conseil du prince au sujet des prétentions de Marie-Angélique Guinet, veuve de Jean Dufour, seigneur de Nogent-les-Vierges,qui prend la

qualité de dame de Villers-Saint-Paul, 1705-1706.
• Etats des revenus de Verneuil, 1709, 1714.
Etats des domaines de la seigneurie, 1735-1738.
Droits honorifiques et utiles, liste des fiefs, 1735.
Acquisition d'une maison à Verneuil, 1750.
Acquisition de sept quartiers de bois, 1780 ; titres de propriété de ce bois, 1747-1778.
• Relevé des propriétés du prince de Condé dans la paroisse de Verneuil, 1792.

1-CC-002• Copies d'aveux et dénombrements, faites au XVe siècle.
Aveux donnés au Roi,à cause de son château de Creil, par Jean de Liancourt, dit Gauvain, écuyer, de ce qu'il tient à Verneuil à cause de sa femme, 1er mai 1372 ; par Regnault d'Auvillers à Pierre de Villaines,seigneur de Verneuil, d'un fief qu'il tient du chef de sa femme, Jeanne de Liancourt, fille de feu Gauvain de Liancourt, 24 juin 1402; au Roi par Eustache de Villers à cause de Perrenelle de Liancourt, sa femme, dame de Rosoy, 1379 ou 1399 (fin déchirée où on ne lit que « dix nuef»).
• « Ensuit la revenue du fief Adam de Villers assis à Verneuil, receue par moy Pierre Duboys, commis par le sergent du Roy », du 1er octobre 1379 au 1er octobre 1380.
• Fragment d'un aveu de 1400.
• Aveu et dénombrement du fief de Nochelles, donné par Robert du Perray, dit Binart, à Pierre de Villaines, seigneur en partie de Verneuil, 14 juillet 1402.
Fiefs de la Salle et des Prés.
• Au prix de 16 francs d'or, Pierre Depuille et Thomasse, sa femme, demeurant à Verneuil, vendent à Robert. Parent, bourgeois de Creil, une rente de 32 sols parisis sur une maison à Verneuil, tenant d'une part au vivier d'Eustache de Villers, écuyer, et d'autre part au chemin du Roi, sur deux granges et une cave près de ladite maison, et sur une pièce de vigne, le tout dans la censive du Roi ; 4 juillet 1404.
Annotation au dos de l'acte : « Icellerente a esté depuis vendue par ledit Robert Parent à Jehan Bataille, à présent apartient à mons^r^ de Boulainviller par transport fait par ceulx qui dudit Bataille avoient le droit ».
Saisine donnée à Robert Parent par « Denis Duval, maire de Verneuil pour noble homme monseigneur Pierre de Villaines, chevalier, chambellan du Roy », 4 juillet 1404.
Robert Parent l'aîné, bourgeois de Creil, vend la rente à Jean Bataille et à Berthe,

sa femme, demeurant à Verneuil, 4 décembre 1415.

• Guillaume Souchet, de Verneuil, constitue à Jean Bataille une rente de 16 s. p. sur ses biens ; dernier février 1405 [1406].

• Jeanne Dorloy, veuve d'Innocent Le Fèvre, jadis receveur de Senlis et grenetier de Saint-Quentin en Vermandois, vend à Robert Parent, écuyer, échanson du Roi et maître d'hôtel du duc de Bourbon, tout ce que son mari et elle avaient acheté et possédaient à Verneuil et dans la forêt d'Halatte ; 18 septembre 1449 : le fief, maison, terres, bois, etc., que possédaient en leur vivant Hector de Vé, écuyer, et Marguerite Duez dite de Ville, sa femme ; les héritages qui jadis furent à Jean Duval ; les cens et rentes qui furent à Innocent Le Pèvre à cause de son fief des Prés (le tout détaillé dans l'acte) ; prix d'achat, 120 écus d'or du coin et forge du Roi, valant 22 sols parisis pièce.

Ensaisinement donné par Blanchet de Harbonnières, écuyer, commis au gouvernement de la terre qui fut à Thibault de Boulainviller par lettres du 10 octobre 1445, et fondé de procuration de Percevai de Boulainviller, chevalier, par lettres du 23mai 1442 ; il reçoit Robert Parent en foi et hommage, saisine et possession de tous les fiefs qui sont tenus tant du château de Verneuil que de la Bourse Commune ; 21 septembre 1449.

Adam de Villers, seigneur de Verneuil en partie, reconnaît avoir reçu de Jeanne Dorloy « la somme de 63 sols parisis qu'elle me devoit par composition faicte par elle avecques moy pour l'empeschement et main mise que je avoye faict faire en deux fiefz que led. feu Innocent son mary avoit acquestez aud. Verneuil, dont l'un est tenu de moy à cause de ma terre de Verneuil et est nommé le fief des Prés, et l'autre meut de la Bourse Commune où j'ay moictié... » ; 1er juin 1447.

Adam de Villers déclare avoir reçu de Robert Parent le dénombrement du fief des Prés, 16 octobre 1450 (copies de 1520 en un cahier de 10 f. de papier).

• Contrat du mariage de Jean Cistelle, neveu de Robert Parent par Jeanne Arode, sa femme, avec Marie Le Mareschal, fille de Michel Le Mareschal, écuyer, et de Marguerite de La Cloche, par lequel Robert Parent donne ses biens de Verneuil à son neveu ; 15 juillet 1452.

Quittance donnée par Adam de Villers à Jean Cistelle des droits qui lui étaient dus à cause de cette donation, 18 août 1452.

• Henri Bataille vend à Adam de Croix, demeurant à Verneuil, la tierce partie de tous les héritages qui lui sont échus par la mort de Jean Bataille, son oncle, à l'exception de la maison où il demeure, sise devant le moustier ; 7septembre 1455 (au dos de l'acte « apartient à présent à mons[r] de Boulainviller »).

• Transaction entre Philippe de Boulainviller, seigneur de Verneuil, et Jacques de Bédanne, écuyer, mari de Jeanne Cistelle, fille de Jean, et possesseur, du chef de sa femme, de deux fiefs qui furent jadis à Robert Parent, et de biens en censive que Philippe érige en fief moyennant la cession de quelques pièces de terre ; 30 janvier 1493 [1494].
• Jacques et sa femme baillent à titre de cens trente à Jean Gaudin, berger à Verneuil, une maison à Montlaville dépendant du fief qui fut à Robert Parent ; 1er décembre 1499.
Bail à rente d'une autre maison à Pierre Charpentier, 17 avril 1501.
• Présentation d'aveu par Jacques de Bédanne, 28 mai 1501 ; réception par Philippe deBoulainviller des droits dus par Jacques et son beau-frère en 1482, avec souffrance de foi et hommage, 11 novembre 1482 (copies de 1520).
• Etat des « terres qui ont esté mesurées pour monsieur de Bédanne, assises dedens la seigneurie de Verneuil », s. d.
• Partage des biens de Jacques de Bédanne entre ses fils Pierre, Louis et Guillaume, 9 novembre 1520.
Fief du Bac de Verneuil, acquis par Philippe de Boulainviller en 1461 et relevant de la seigneurie de Villers-Saint-Paul.
• Note sur ce fief.
• Copie d'un arrêt du Parlement rendu entre les religieux de Chaalis et Charles de Boulainviller, seigneur de Verneuil, par lequel les religieux sont confirmés dans le droit d'avoir une flette sur la rivière d'Oise, « magnam flettam aut marmoisiam, vulgariter flette ou marmoise » ; 5 avril 1513 [1514] (copie du temps).
Fief de la Mairie Saint-Remy à Verneuil.
• Jean de Belencourt, dit Maquerel, écuyer, demeurant à La Merquerie en la prévôté de Chauny-sur-Oise, donne à Oudart Louvart, mesureur juré du Roi, une mairie en la ville de Verneuil nommée la Mairie de Saint-Remy, tenue en fief des religieux de Saint-Remy-1'Abbaye près Clermont-en-Beauvoisis ; 21 mai 1420.
Lettres de saisine de Jean Hainselin, prêtre, maître es arts, étudiant en la faculté de théologie, prieur de Saint-Remy ; 15 juin.
• Jean Escouvette, dit Bras-de-fer, et sa femme Isabelle, fille de feu Oudart Louvart, en son vivant mesureur juré des bois et forêts du Roi au bailliage de Senlis, vendent le fief à Philippe de Boulainviller, 10 juin 1463.
Lettres de saisine de Nicole Mouret, prieur du prieuré de Saint-Remy-1'Abbaye sous Clermont, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Germer-de-Play, 26

juin.

Fief de Héronval ou Soreliure

• « C'est ce que je Jehan de Sorel, escuier », tient en une seule foi et hommage « de mes segnieurs de Verneuil en bource commune, dont j'ay fait foy et hommage au maire de Verneuil pour tous, c'est à savoir pour le Roy nostre sire à cauze de sa prévosté sergent dudit Verneuil, et pour nobles hommes Jehan Maquille, seigneur du chastel dudit Verneuil et maire héritai ou nom du Roy, et Huistace de Villers à cauze de madame sa femme, dame du fief de Paiel dudit Verneuil, de mon fief du Port dit de Héronval » ; 22 mars 1384 [1385].

• Troisétats de la consistance du fief.

• Aveu du fief qui fut à Jean de Sorel, puis à sa fille Marie, baillé à Adam de Villers, seigneur commun à Verneuil, par Jean Le Cuvellier le jeune, écuyer, demeurant à La Roche près Saintines ; 24 mai 1457 (il était fils de Marie de Sorel).

• Déclaration du fief.

• Jean Le Cuvellier dit de Sorel, écuyer, demeurant à Saintines, vend tous ses biens de Verneuil à Philippe de Boulainviller, 17 mai 1479.

Fief de Saint-Quentin à Verneuil, lieudit Montlaville.

• Aveu et dénombrement donné à Henri de Bourbon, évêque de Metz, marquis de Verneuil, par François de Hotman, sieur de La Tour ; 4 août 1642 : « Premier, l'hostel seigneurial dudict fief de Saint-Quentin, consistant en grande et petite porte, cour, ung grand corps de logis couvert en thuille et un pavillon couvert d'ardoize, cave, cuisine, rang d'estable et rang d'escurie, pigeonnier, jardin cloz dans lequel y aun vivier à poissons, le tout encloz de murailles, au travers desquelles passe le ruz Marquart... », etc.

• Règlement des droits dus par Nicolas Lalouette, grenetier au grenier à sel de Creil, qui, par contrat du 25 mars 1710, a acquis la ferme et fief de Saint-Quentin de François Besnard de La Chastière, sieur des Brosses, qui en était propriétaire comme héritier de ses père et mère, François Besnard de La Chastière, gentilhomme servant ordinaire du Roi, et Claire-Elisabeth Hotman ; 26 mai 1710.

• Nicolas Lalouette et Anne Dauvergne, sa femme, vendent la ferme à Pierre Dauvergne, bourgeois de Paris ; 28 février 1714.

• Demande d'aveu à Jacques Dauvergne, 8 mars 1742.

• Gilles Boucher de La Richardière, avocat en Parlement, et Geneviève-Jeanne Dauvergne, sa femme, vendent la ferme à Sébastien-Marie-Mathurin Gazon-Dourxigné, bourgeois de Paris, et à Marie-Joseph Chopitel, sa femme ; 30 octobre

1772.
Règlement des droits, 31 décembre.
• Lettre de M. Michel, chef du Conseil du prince de Condé, à M. Antheaume, régisseur des domaines du prince, autorisant M. Gazon-Dourxigné à enlever des pierres du château de Verneuil pour réparer la maison de son fief de Saint-Quentin ; 9 février 1774.
Fief de Nochelles à Verneuil.
• Jean de Duez, dit Bosquet, écuyer, demeurant à Thourotte, vend à Robert du Perroy, dit Binart, écuyer, demeurant à Verneuil, « tout un fief séans à Verneultout ainsi que il se comporte, tant en maison, terres, vingnes, bois, justice et seignourie telle queil a en l'enclos de la dite maison, et est nomée la maison Nochelee... » ; 22 mai 1390.
• [Aveuet dénombrement donné par Robert du Perroy à Pierre de Villaines seigneur en partie de Verneuil, 14 juillet 1402 : « Premièrement une maison, hostel et manoir, court et vignes de Nochelles, avec vi arpens de boys emprès ledit hostel... »].
• Gauvain du Perray, écuyer, échanson de la duchesse d'Orléans, vend le fief de Nochelles à Philippe de Boulainviller, seigneur de Verneuil, conseiller et chambellan du duc d'Orléans ; 19 juillet 1462.
Pierre Dufour, de Creil, renonce au bail à ferme de l'hôtel de Nochelles que lui avait fait Gauvain du Perray, 23 juin 1467.
Commission donnée par Hugues Boyleaue, lieutenant général du bailli de Senlis, à la requête de Robert de La Place, procureur de Philippe de Boulainviller, pour la visite des bâtiments et des terres du fief de Nochelles ; 21 avril 1469.
Procès-verbal de la visite des bâtiments et des réparations à y faire, 24 avril (Nochelles est dit situé entre Verneuil et Malassise).
Baux à ferme de la maison et des terres, 1482, 1528.
Fief Maillart à Verneuil.
• Bail à titre de surcens fait par Jean Poncelet à Girard Guennin d'une maison sise à Verneuil « au delà du monstier en allant à Montlaville », 9 juillet 1452.
• Bail à titre de surcens fait à Jean Godet par Adam de Villers, écuyer, d'une maison à Verneuil, jardins, bois, vignes, tenant d'une part à Gauvain du Perroy et d'autre part aux hoirs Jean Bataille, 10 août 1453.
Rente de 16 s. p. constituée par Adam de Villers au profit de Jean Coulon, grenetier du grenier à sel de Senlis, sur la rente due par Jean Godet pour sa maison, 9 décembre 1455.
Sommation faite à la requête de Jean Coulon à Jeanne de Lizact, veuve de Jean

de Lorris, « au nom et comme tuteresse et curreteresse de Philippe de Villers, fils mineur d'ans de feu Adam de Villers », pour le paiement des arrérages de la rente ; 20 février 1461 [1462].

• Jean Escouvette, dit Bras-de-fer, laboureur à Verneuil, et sa femme Isabelle vendent à Jean Coulon deux rentes de 10 s. p. et de 14 s. p. sur leur maison et leurs biens, 4 octobre 1455 et 17 décembre1463.

• Jean Deaubonne dit Belhomme, Robin Duval et Jean Lemercier, laboureurs à Verneuil,déclarent tenir des biens en censive de Jean Coulon à cause de son fief qui fut a Regnault Maillart ; 25, 27 et 28 juillet 1459.

• Jean Coulon accorde à Jean Testart et sa femme un délai de dix ans pour racheter une rente de 16 s. p. qu'ils ont constituée à son profit, 27 mai 1463.

• Jean Coulon baille à surcens ou rente à Pierre Lepelletier dit Leclerc des prés qui lui appartiennent à cause de son fief qui fut à Regnault et Guillaume Maillart, 28 avril 1464.

• Jean Poncelet, laboureur, vend 8 s. p. de rente à Liénard Audier, avocat et conseiller en cour laye, à prendre sur une rente de 16 s. p. que lui doit Girard Guennin sur sa maison de Verneuil, 9 mars 1470 [1471].

• Jean Coulon, grenetier du grenier à sel et garde des sceaux de Senlis, vend toutes les rentes sus mentionnées à Philippe de Boulainviller, seigneur de Verneuil, ainsi que tout ce qui dépend du fief Maillart, 24 juillet 1475.

Droit de chauffage du seigneur de Verneuil dans la forêt d'Halatte, consistant en deux arpents de haute futaie.

• Titres de ce droit de 1314 à 1705 ; extraits du cartulaire de la forêt d'Halatte en 1394 ; lettres des grands-maîtres des Eaux-et-forêts en 1369 et 1384 reconnaissant le droit de Jean Maquille, seigneur de Verneuil, de 1456 à 1488 en faveur de Philippe de Boulainviller (dix pièces).

• Bail à loyer des terres et seigneuries de Verneuil et de Villers-Saint-Paul fait par Henriette-Catherine de Balsac à Jacques Truyart, receveur de la ville de Senlis, 8 avril 1609.

• Procès-verbal de martelage et de délivrance faite par les officiers de la maîtrise de Senlis à la marquise de Verneuil de deux arpents de bois de haute futaie pour son chauffage, 10 février 1611.

• Lettres patentes de Louis XIII confirmant les droits d'usage appartenant à la marquise de Verneuil dans la forêt d'Halatte, juin 1612 ; lettres de surannation, 18 mars 1617. Sentence de la Table-de-marbre pour la délivrance des deux arpents, 20 avril 1617.

• Lettres patentes et arrêts confirmant ces droits en faveur de Henri de Bourbon,

évêque de Metz, marquis de Verneuil, 1643-1644.

Arrêt du Conseil d'Etat et lettres patentes, avril 1655.

Ordonnance du grand-maître des Eaux-et-forêts de l'Ile-de-France pour la délivrance annuelle des deux arpents, 13 mai 1655.

Documents de même nature des années 1663, 1670, 1673, 1676, 1678, 1690, 1705.

Lettres des années 1787, 1788,1790 au sujet des deux arpents de chauffage dus au seigneur de Verneuil (le prince de Condé).

• Réclamation de ce droit par le prince Louis-Joseph, par son fils le duc de Bourbon, puis par l'administration du duc d'Aumale mineur ; lettres, ordonnances, etc. ; 1814-1836.

Titres des droits d'usage, chauffage et pâturage des habitants de Verneuil dans la forêt d'Halatte.

• Cahier de 30 f. de parchemin, copié en 1619, contenant la transcription collationnée des titres de 1408 à 1412 ; auquel sont attachés les documents suivants : lettres patentes portant confirmation des droits, décembre 1660 ; sentence d'enregistrement au greffe de la Table-de-marbre, 21 avril 1661 ; sentence de la maîtrise particulière de Senlis, 10 octobre 1661.

• Sentence de la Table-de-marbre qui décharge les habitants de Verneuil d'une amende de 10 1. p. et de la saisie de trente-deux bêtes aumailles, 22 juin 1619.

Autres sentences, 20 juillet et 17 août 1619.

Arrêt du Parlement confirmant ces sentences, 27 mars 1621.

1-CC-003• Baux à cens et rente ou à ferme accordés par Philippe de Boulainviller de 1460 à 1502 (cinquante-cinq pièces), par Charles de Boulainviller de 1505 à 1535 (quarante-cinq pièces).

1-CC-004• Contrats entre particuliers, 1377 à 1532 (soixante-neuf pièces).

Noms à citer : 1393, Guillaume Brunel, conseiller du Roi ; 1397, Jean Daridel, écuyer, héritier de son cousin Jean Daridel de Rieux, chevalier ; 1397 et 1399, Guérard d'Athies, archevêque de Besançon ;1433, Jean de Fumechon, licencié en lois, fils et héritier de Jean de Fumechon, écuyer ; 1439, Jean de Jouengnes, chevalier, demeurant à Compiègne ; 1454, Adam de Croix, demeurant à Nochelles ; 1468, Jean Le Cuvelier dit le Mire le jeune, écuyer, homme d'armes de l'ordonnance du Roi ; 1487, Arnauton de Madaillan et son fils aîné Guichard, écuyers ;

• 31 octobre 1484, Jacques de Bussu, écuyer, et Barbe de Montouville, sa femme, « héritiers et aians la cause à cause d'icelledamoiselle de feu mons^r Guérard

d'Athies, archevesque de Besançon », vendent à Claude du Mont, écuyer, la terre de Rieux et ses dépendances, avec des bois en Halatte et des prés à Verneuil ; 24 août 1486, Claude du Mont vend le tout à Jean de Rasse, écuyer ; 18 septembre 1488, Jean de Rasse cède 35 arpents à Philippe de Boulainviller ;
• certains contrats sont suivis de rachats faits par Philippe.
• Déclarations passées au terrier de Verneuil de 1629 à 1645 (deuxcent soixante-cinq pièces) : à citer les familles de Brosse et Métivier, architectes ; Charles deLameth, seigneur de Beaurepaire ; Nicolas Bony, concierge des offices de la Reine-mère ; les familles Galle et Sallentin, etc.

1-CC-005• Justice de Verneuil. Registres aux causes, 1527, 1593, 1641, 1642, 1644.
Pièces de procédure, 1612, 1647, 1657, 1658, 1663, 1683.
• Baux de la ferme seigneuriale, 1716-1786, des jardins, 1708-1787, des droits seigneuriaux, 1745-1790, du colombier, 1739, du bac, 1708-1788, des terres de Humont, 1708-1786, du jardin Duval, 1735-1786.
• Rente de 100 livres constituée par la marquise de Verneuil en fondant la Charité de Verneuil le 19 octobre 1627, confirmée par acte du 26 octobre 1739, remboursement au capital de 1.975 fr. 30 c. par l'administration du duc d'Aumale le 13 novembre 1830.

1-CC-006• Baux des moulins de Verneuil, 1672-1773.
• Fabrique et église. Testament de Jean Fondor, fait en présence de Jean Huré, curé de Verneuil, par lequel il lègue sa maison et ses biens à la fabrique de Verneuil, avec réserve d'usufruit pour sa femme, 24 avril 1457.
Testament d'Adam de Croix, 8 octobre 1461.
Bail à loyer des biens de la fabrique, 15 juin 1622.
Gratification de 600 livres accordée par le prince de Condé pour les réparations de l'église et du presbytère, 18 octobre 1771.
• Documents relatifs aux démolitions du château et des bâtiments en dépendant, 1734 à 1788 (avec deux vues gravées du château en ruines).
• Trois mémoires de travaux faits à la fontaine minérale de Verneuil en 1738.
• Procès-verbal de dommages faits aux récoltes par les lapins, avec une lettre du curé Le Roux, 1765.
• Cinq quittances de gages ou de charités, 1723, 1724, 1780, 1782.
• Mémoires de travaux de bâtiment, XVIIIe siècle.
• Baux à cens et rente, concessions de terrain, 1751-1779.
• Revendication de dix-sept arpents de terre par Marie-Charlotte Rondel, de

Creil, 1778.

• Contrats entre particuliers au sujet d'héritages en censive, 1639, 1714, 1767, 1769, 1770, 1777, 1779, 1786 à 1792 (vingt-sept pièces).

A citer un bail à loyer de 106 arpents de terre et de 10 arpents de pré consenti en 1639 par noble homme Paul de Brosse, architecte du Roi, seigneur du Plessis-Pommeraye, demeurant à Verneuil ; vente d'une maison par Jacques Sallentin, marchand demeurant à Pont-Sainte-Maxence, et Elisabeth Desacy, sa femme, à Jacques Delaître, valet-de-chambre de la comtesse de Torcy, 1764.

L'abbé de Fourmestraux, conseiller de Grand'Chambre, achète en 1786 une maison appartenant aux héritiers de Mme de Torcy ; le même abbé, chef du conseil du duc de Penthièvre, vend sa maison de Verneuil en janvier 1792 à Mme de La Ferté pour l'usufruit et à Mme de Perdriel pour la nue propriété.

• Ensaisinements, lods et ventes, dans les seigneuries de Verneuil, Villers-Saint-Paul et Malassise ; transcription par les soins du régisseur Antheaume des contrats passés entre particuliers de 1771 à 1789.

A citer les suivants : 15 juillet 1777, Adrien-Louis Percheron, avocat en Parlement, ancien agent de la Marine et des Colonies, acquiert, avec la terre et seigneurie de Monchy-Saint-Eloi, Lassigny, etc., des biens en la censive de Villers-Saint-Paul de Louise de La Fontaine, veuve de Nicolas Guelle, contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris, qui possédait l'ensemble comme l'ayant acquis en 1764 de Louis-Alphonse Jubert, vicomte de Bouville, capitaine des vaisseaux du Roi, commandant la marine à Dunkerque, et de Marie-Louise Poterat, sa femme.

• 6 mars 1780, acquisition du fief de la Maison-Blanche à Malassise par Jean Accar-Nainville.

• 14 août 1786, Ignace-Joseph de Fourmestraux de Briffeuil, prêtre du diocèse de Tournay, chanoine de Lille en Flandre, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, achète une maison,des terres et des prés à Verneuil de Marie-Catherine Le Doux de Melleville, veuve de Nicolas LeClerc de Grandmaison, seigneur de Riberpré, qui possédait ces biens comme légataire universelle de Marie-Louise Dufresne du Gange, décédée en 1781 veuve de Paul-François Ollin de Torcy,colonel à la suite du régiment de Chartres-infanterie (la maison provenait du comte de Torcy, qui l'énonça dans son contrat de mariage du 22 octobre 1737).

• 11 décembre 1786, vente d'un arpent de terre par Blanche-Adrienne de Bréda de Trossy, veuve de Luc-Hercule Bidault de Rochefort, seigneur de Bonqueval, demeurant audit Bonqueval en la paroisse d'Elincourt, héritière de

son père Jacques-Antoine de Bréda de Trossy, seigneur des fiefs de Trossy sis à Montataire et autres lieux.

1-CC-007-008. • Exploitation des bois au XVIIIe siècle.

1-CC-009• VILLERS-SAINT-PAUL.

• Terre et seigneurie relevant du château de Creil, aussi nommée fief de Domart dès le XVe siècle.

• Trois copies (du XVIIe et du XVIIIe siècle) de l'aveu et dénombrement donné par Pierre de Villers, écuyer, au mois d'août 1372 : un manoir au dessus de l'église, « partissant et tenant d'une part au manoir qui fut Guillaume de Balagny, écuyer, et qui est à présent à Eustace de Villers, écuyer, mon oncle... » ; 33 arpents de terre enla montagne de Villers ; le bac de Verneuil ; cens et rentes à, Verderonne, etc..

Arrière-fîefs :

1° « Gilles de Chaule, dit Houvel », « dit Bonnel » (?), « à cause de Marie de Villers, ma soeur, sa femme », tient un fief à Mogneville ;

2° « Eustache de Villers, mon oncle », un fief à Villers-Saint-Paul ;

3° « André, mon frère, tient deux arpens de vigne en Verderonne, dessus le moustier, qui soulloient estre de mon domaine » ;

4° Jean de Briois, de Creil, un fief à Vaux, duquel relèvent trois arrière-fiefs tenus par Regnault Marelle, Porrus de Laversine et Guillaume de Vaux ;

5° Mathieu d'Athies, écuyer, cent arpents de terre en la montagne de Rieux et de Villers, qui furent dernièrement à Guillaume de Balagny, écuyer, et auparavant à Jean de Romeacamps,écuyer ;

6° Thibault de Becquerelle, fief et manoir à Villers ;

7° Jean du Quesnel dit Herpin, écuyer, manoir et fief à Maucreux, rentes sur les biens du comte de Montfort à Sacy-le-Grand ;

8° Charles de Chambly, son fief de Tiverny, avec trois arrière-fiefs, un à Tiverny tenu par Raoul•de La Boissière, un autre à Pommeraye tenu par Germain de Liancourt à cause de sa femme, et le troisième à Maucreux.

• « Déclaration de la terre et seigneurie que a noble homme Jehan de Villers, escuier, seigneur de Dommart (Domart-sur-la-Luce) et de Villers-St Pol, extraict de pappiers et registres antiens l'an de grâce mil quatre cens quatre vingtz et seize » (copie de 1584).

• Lettres de François Ier et des gens des Comptes au sujet de la foi et hommage faite par Florimont de Villers, chevalier, seigneur de Dompmarc (Domart), pour

la terre et seigneurie de Villers-Saint-Paul ; 31 mars et 2 avril 1514 [1515]. Enregistrement de ces lettres au bailliage de Senlis, 2 mai.

• Partage des biens de Florimond de Villers et de Jeanne de Conflans entre leurs fils Jacques, vicomte hérédital de Soissons, seigneur de Launoy et de Domart-sur-la-Luce, Florimont,.protonotaire du Saint-Siège Apostolique, et Claude, homme d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du duc de Lorraine (un autre fils, Antoine, était religieux à l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois, et une fille, Yolande, religieuse à Soissons) ; la terre et seigneurie de Villers-Saint-Paul est attribuée à Florimond ; 20 février 1537 [1538].

• Foi et hommage par Henri de Minty,seigneur d'Ormoy-emmi-les-Champs (Ormoy-Villers), mari et bail de Marthe de Berry, à qui la terre de Villers-Saint-Paul avait été donnée en 1592 par sa mère, Hélène de Belloy, veuve de Philippe de Berry, dame des Trois Etots ; 25 août 1597.

• Henri de Minty et Marthe de Bello vendent à la marquise de Verneuil « le fief, terre et seigneurie de Villers-Saint-Paul anciennement appellé le fief de Dompmarc » (Domart), 23 janvier 1604.

Grosse du décret volontaire, 11février 1605.

Bail à ferme du domaine, 28 décembre 1604.

• Foi et hommage par la marquise de Verneuil, aveu et dénombrement, réception en la Chambre des Comptes, enregistrement au greffe de la justice de Creil, mai-octobre 1612.

• Autre aveu et dénombrement, signé « H. de Balsac », avec cachet, 13 janvier 1626.

Arrière-fiefs : le seigneur de Mogneville tient sadite seigneurie appelée le fief de Sepoix sis audit Mogneville ; le seigneur de Tiverny tient sadite seigneurie en fief, avec les arrière-fiefs relevant de ladite terre ; le sieur de Haulcourt tient cent arpents de terre sur la montagne de Villers ; le seigneur de Verderonne tient une maison et quatre arpents de vigne en fief, assis au-dessus de l'église de Verderonne, vulgairement appelé le fief Judas ; les chanoines et chapitre de Notre-Dame de Senlis tiennent le fief de la Folie à Villers ; Pierre Brotilart le jeune tient à cause de sa femme le fief des Oiseleurs â Villers ; Pierre Grignon tient en une masure à Villers appelée Moisicourt ; fief à Vaux.

Biens de l’abbaye de Fécamp à Villers-Saint-Paul.

• Jean Bigues, grand archidiacre et en l'église de Rouen, vicaire général du cardinal de Bourbon, et Jacques Cavelier, lieutenant général au bailliage de Rouen, commissaires délégués pour l'exécution de l'aliénation de partie du temporel ecclésiastique permise par la bulle du 30 janvier 1586 jusqu'à

concurrence de50.000 écus de rente, exposent que l'abbaye de Fécamp ayant été taxée à la somme de 4.250 écus une fois payés, il fut décidé d'aliéner sa terre et seigneurie de Villers-Saint-Paul, fort éloignée de l'abbaye et d'un maigre revenu, consistant en : justice haute, moyenne et basse, exercée par un maire fieffé qui relève ladite mairie de ladite seigneurie ; droit de présentation à la cure ; un hôtel seigneurial fort ruiné ; huit ou neuf livres de menus cens ; droits seigneuriaux de lods et ventes ; droits d'avenage ; 50 sols de rente sur le moulin de Nogent ; un moulin à blé qui peut valoir de ferme 180 livres par an ; soixante arpents de terre labourable qui peuvent être affermés par an dix à douze muids de grain ; trente-trois arpents de pré, qui peuvent être affermée 160 à 180 livres par an ; six arpents de bois taillis fort gâtés et ruinés qui ne peuvent rapporter plus de six livres par an... ; le tout est adjugé à la duchesse de Nemours, moyennant 5.000écus, le 8 avril 1587. Quittance, 4 juin.

• La duchesse de Nemours vend, avec faculté de rachat, à Bénigne Pastey, son ancien trésorier général, la terre de Villers-Saint-Paul, telle qu'elle l'a acquise de l'abbaye de Fécamp, et la ferme de Humont à Verneuil, telle qu'elle l'a acquise de l'abbaye de Chaalis, au prix de 7.894 écus ; 10 juin 1595.

Cette somme est remboursée à Charlotte Turquant, veuve de Bénigne Pastey, par Sébastien Zamet, au nom de la duchesse, le 27mars 1601.

• (Le prince de Condé acquit les terres et seigneuries de Verneuil et de Villers-Saint-Paul le 30 mai 1705 ; voir ci-dessus, 1-CC-001).

Marie fieffée de Villers-Saint-Paul.

• « C'est la déclaration du dénombrement des héritaiges, terres, vignes, prez, bois, aulnois, cens, rentes et aultres appartenances du fief de la Mairie de Villers St Paul appartenant à noble homme Vast de Marie, tenant en fief et en homaige des religieulx et honneste personne et sage l'abbé et couvent de très sainte Trinité de Fescamp, et en tient justice basse et moienne. Premièrement, une maison nommée l'hostel de la Mairie, devant l'église, avec ung arpent de vigne, tenant à Pierre Deguely d'une part, et d'autre au long de la rue qui maine de la Croix aux marestz, joignant à la maison de la chapelle Ste Anne ».

L'aveu se termine par la liste des biens de Vast de Marie tenus en censive de l'abbaye de Fécamp, du prieuré de Nogent, et de Jean de Villers, seigneur de Domart et de Verderonne. 15 octobre 1571.

• Aveu et dénombrement donné par Claude de Turgis, écuyer, gentilhomme ordinaire du duc de Nemours et homme d'armes de la compagnie du duc de Genevois, 20 février 1581.

Acte de réception de l'aveu, 26 mai (signé « Hotman »).

• [Claude de Turgis avait épousé Catherine Cosette, veuve de François Le Peletier, conseiller au siège présidial de Senlis, mère de Toussaint, Catherine et Marie Le Peletier ; à ceux-ci Claude de Turgis céda ses droits par transaction du 1er mai 1597].
• Toussaint Le Peletier, écuyer, seigneur de Hérouville et de partie du fief de la Mairie de Villers, ses beaux-frères Claude des Buissons (mari de Catherine) et Pierre de Pennessot, gendarme de la compagnie du duc de Biron, vendent à Jean Hotman, écuyer, seigneur dudit fief de la Mairie pour moitié, demeurant à Villers, la moitié par indivis qui leur appartient du chef de François Le Peletier et de Catherine Cosette ; 3 septembre 1599.
• Aveu donné par Jean Hotman, 20janvier 1622.
• Aveu donné par François Hotman, écuyer, seigneur de La Tour, de Saint-Quentin et de la Mairie de Villers, ce dernier fief lui étant advenu par la succession de Charles Hotman, son neveu ; 22 mars 1647 (deux copies sur papier, signées par François Hotman de la Tour, qui déclare se référer à l'aveu donné le 14 janvier 1556 [1557] par Paule de Marie, veuve de Pierre Hotman, conseiller au Parlement).
• Madeleine-Florence Hotman, veuve de François de Fontaine, seigneur de Mauconduit, lieutenant ordinaire de la grande louveterie de Monseigneur le Dauphin, sa sœur Marie-Anne (filles du François Hotman de 1647), et François Besnard de La Chastière, gentilhomme servant de S. A. R. Madame, vendent le fief de la Mairie à Antoine de Saint-Leu, lieutenant de robe-courte de la capitainerie royale d'Halatte et lieutenant de Chantilly, conseiller et avocat du Roi au présidial de Senlis ; 21 septembre 1713.
La maison est ainsi désignée dans l'acte : une maison sise à Villers-Saint-Paul, composée de plusieurs bâtiments appliqués en salle, fournil, chambre haute, sellier, cave, grange à blé et à avoine, étable, hangard, colombier à pied, couverts en partie de tuiles et en partie de chaume, cour, jardin et clos fermé de murs, contenant quatre arpents, tenant d'un côté à la rue de Moisicourt, d'autre au cimetière et à la ruelle qui conduit à l'église, d'un bout à une pièce de terre, et d'autre bout au carrefour del'église de Villers.
• Arrêt de la première chambre des Requêtes du 3 octobre 1719 mettant fin à un procès intenté dès 1705 au prince de Condé, acquéreur de Verneuil et Villers-Saint-Paul, par les détenteurs du fief de la Mairie pour la conservation de certains droits ; ces détenteurs sont les enfants de François Hotman, sieur de La Tour : Madeleine, veuve de François de Fontaine, sa sœur Marie-Anne, et leur frère François Hotman.

• Marie-Anne Carpentier, veuve d'Antoine de Saint-Leu, vend le fief de la Mairie au duc de Bourbon, 12 mars 1722.
A l'acte est jointe la sentence rendue en la justice temporelle du cloître de l'église cathédrale Notre-Dame de Senlis, par laquelle Marie-Anne Carpentier est nommée tutrice de ses enfants mineurs, et Pierre de Saint-Leu, archidiacre de l'église de Senlis, subrogé-tuteur ; le bailli de ladite justice est François de Saint-Leu.
Seigneurie et fiefs unis.
• Le prince de Condé vend à Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de Sartine, comte d'Alby, lieutenant-général de police de la ville de Paris, et à Marie-Anne Hardy du Plessis, comtesse d'Alby, sa femme, « au titre de fief et seigneurie de Saint-Michel, les terres, prés, bois, héritages, droits de pêche sur la rivière de Brèche, droits de chasse et autres utiles et honorifiques, mouvances et généralement tous autres droits quelconques qui forment et composent le domaine de la terre et seigneurie de Villers-Saint-Paul et de Domart,ensemble la haute, moyenne et basse justice, ses mouvances consistant dans les fiefs ci-après, la seigneurie de Mogneville ou fief de Sepoix, la seigneurie de Tiverny, le fief de Haulcourt ou de Rieux, le fief de Castillon ou Judas à Verderonne, le fief de la Folie, le fief des Oiseleurs à Villers-Saint-Paul, le fief de Moisicourt à Villers-Saint-Paul, et le fief du Clos sis à Verderonne... »**,**26 septembre 1771 (grosse sur parchemin, trois copies sur papier).
• Inventaire des titres re-mis à M. de Sartine (trois copies).
• Résiliation de la vente et reprise de Villers-Saint-Paul par le prince de Condé, 28 novembre 1775 ; décharge des titres de propriété donnée à M. de Sartine, alors ministre et secrétaire d'Etat au département de la Marine, 2 décembre ; correspondance à ce sujet ; améliorations apportées au domaine par M. de Sartine, construction des moulins, etc.

1-CC-010• Baux de la seigneurie et des moulins, 1690-1786.
• Procès-verbaux de l'état des domaines, réparations, etc. ; 1735-1776.
• Correspondance et contrat relatifs à la rente de 83 livres 12 sols 6 deniers appartenant au seigneur de Villers-Saint-Paul sur le moulin à peaux, puis à huile, situé en partie sur le terroir de Villers, acquis en 1744 par Alexis Poileux d'Etienne Hardy du Plessis, seigneur de Nogent-les-Vierges, et par lui transformé en moulin à blé ; titre de 1556 (copie), lettres et mémoires de 1751 à 1758 ; contrat du 25 mai 1759 entre le prince de Condé, Nicolas Tabard et

Louise Brassart, sa femme, auparavant veuve d'Alexis Poileux.

• Contestation entre le prince de Condé et M. du Plessis, seigneur de Nogent, au sujet du cours de la rivière de Brèche ; plan, mémoires, 1759 ; mémoire, 1770 ; sentence contre le meunier de Nogent,1771.

• Bail à rente du moulin à eau de Villers-Saint-Paul consenti par le prince de Condé à Joseph-Ange Aubert, seigneur de Nogent-les-Vierges ; 28 avril 1784. Pièces relatives à cette aliénation.

• Concession d'un terrain de neuf arpents à Louis-Joseph Lefort avec permission d'y construire un moulin à blé sur la rivière de Brèche ; 10 août 1786.

• Concessions diverses, 1772-1788.

• Justice de Villers ; fragment d'un registre des causes, XVIe siècle ; pièces diverses.

• Testament de Guillaume Brunel, conseiller du Roi, 16 avril 1392 (copie de 1690) : fondation en l'église de Villers.

Contrats d'héritages soumis au cens.

• 1442, Picart, orfèvre et bourgeois de Paris, vend à Boniface Tricot, laboureur.

• 25 avril 1460, Lorens de Mory et Raulin Bernart, écuyers, héritiers de maître Lorens de Mory, vendent à Jean Alavoine cinq quartiers de vigne sis à Villers-Saint-Paul au clos de Pécamp.

• 27 décembre 1485, vente par Jean Tricot à Arnoul Lafagne.

• 27mars 1489 [1490], Mahieu Duchange, marchand hôtelier à Senlis, vend à Jean Dehallot, laboureur de vignes à Villers.

• 26 novembre 1490, Andry Guyart, marchand bourgeois de Paris, et Denise la Moustardière, sa femme, vendent à Antoine de Camberonne, laboureur à Monchy-Saint-Eloi.

• 18 avril 1491, partage des biens de Boniface Tricot et de Marguerite, sa femme, entre leurs filles Marie, veuve d'Arnoul Lafagne, remariée à Guillaume de Fasquelle, demeurant à Sailleville, et Jeanne, femme de Jean Aloust dit de Lensteulle, demeurant à Villers-Saint-Paul.

• 4 décembre 1504, bail à cens consenti par Jean Le Maire, fils de feu Guy Le Maire, en son vivant seigneur de Parisis-Pontaine, à Olivier Dehallot, laboureur à Villers.

• 3 septembre 1512, Jean de Marie, écuyer, demeurant à Villers, vend une pièce de terre au laboureur Jacques Allou ; au verso de l'acte, ensaisinement par Olivier Dehallot, procureur et receveur de Jean de Villers,écuyer, seigneur de Villers, 28 janvier 1512 [1513].

• Quinze autres actes du XVIe et du XVIIe siècle ; à citer l'acquisition de deux

pièces de terre faite par Salomon de Brosse, architecte du Roi, seigneur du Plessis-Pommeraye, demeurant à Verneuil, le 21 juillet 1623.

• Un contrat de 1775, un de 1786.

Baux à cens et rente consentis par les seigneurs de Villers de 1491 à 1635 (trente-et-une pièces).

• A citer. 15 avril 1488, pouvoirs donnés par Nicolas Guichart, chanoine de Tours, vicaire général en spirituel et temporel de « très révérend père en Dieu et seigneur mons[r] Jehan(Balue), par la miséracion divine évesque d'Albane (Albano), cardinal de la saincte église de Romme, vulgairement appelle d'Angiers, commandataire et administrateur perpétuel de l'abbaye et monastère de Fescamp », à dom Jean Adam, religieux de Fécamp et prieur de Triel, et à Noël Le Bel, bailli de l'abbaye en sa terre et baronnie de Villers-Saint-Paul. En vertu de ce pouvoir, le-16 avril 1491, Noël Le Bel, grenetier de Creil, baille à titre de cens et rente à Jean de Marie, maire de Villers, vingt-deux arpents de terre en haies et buissons sur la montagne de Villers, au-dessus de la vallée de Corbonnal, tenant d'une part au long des terres de Jean de Villers, seigneur de Domart, d'autre part à Jean de Rasse, seigneur de Rieux. Le 13 mai suivant, Jean de Marie cède son acquisition à Jean de Margny, écuyer, seigneur de Pomponne.

• 1584, Hélène de Belloy, veuve de Philippe de Berry et mère de François, seigneurs de Villers.

1-CC-011• Biens en censive ; déclarations au terrier ; 1567 à 1722 (96 pièces).

A citer : 1567, Nicole Demoncy, curé de Villers ; François Grignon, vicaire ; Robert de Senemont, écuyer, au nom de Philippe de Senemont, écuyer, son fils, chapelain de la chapelle Sainte-Anne fondée en l'église de Villers ; parmi les « hôtes et sujets de Monchy », le curé Jean Caillard, demoiselle Anne de Saint-Quentin au lieu de René de Fransures ;

• vers 1620, Guillaume de Mazerat, écuyer, gouverneur et administrateur de la maladerie Saint-Lazare de Senlis ;

• 1636, déclaration des héritages appartenant à damoiselle Marie de La Taille, veuve de feu Robert Hotman,.vivant écuyer, seigneur de la Mairie fieffée de Villers-Saint-Paul, tant en son nom que comme tutrice de Charles Hotman, écuyer, fils mineur dudit défunt et d'elle, au moyen du contrat de mariage et donation faite en faveur d'icelui desdits héritages par Jean Hotman, écuyer, seigneur de ladite Mairie fieffée audit défunt Robert Hotman ;

• 1700, Marie-Claire Descroisettes, veuve de Sachez de La Bénézie, s[r] de Martel,

brigadier des gardes du corps du Roi, et son gendre Pierre-François Puleu, lieutenant de maire de la ville et communauté de Senlis, mari de Marie-Blanche de La Bénézie ;
• Jean Pavier, curé de Saint-Etienne de Senlis ;
• François de Salvant, sieur de Gombrune, garde du Roi de la compagnie du duc de Villeroy (déclare « le vieil hôtel de Fescamp », une maison à Mortefontaine « sur la rue de Fescamp », etc.) ;
• Jean-François de Bréda, écuyer, seigneur de Trossy à Montataire (une maison à Villers appelée vulgairement l'hôtel de la ferme de devant le carrefour de la Croix, etc.) ;
• de nombreux vignerons, etc.
• **Héritages à Villers-Saint-Paul en la censive de Creil** ; douze déclarations, 1588 à 1680.
• **Biens à Mogneville et Rieux en la censive de l'abbaye de Fécamp** ; trente-trois déclarations, 1572-1625.
• **Biens à Monchy-Saint-Eloi en la censive de Fécamp** ; soixante-deux déclarations, 1572-1649.
Fief des Oiseleurs à Villers (maison).
• Titres perdus ; possesseurs d'après l'inventaire dressé au XVIIIe siècle : [1598, enfants d'Antoine Dumont et de Françoise Chesnart ; 1629, Pierre Broulart, greffier de la gabelle de Creil, comme mari et bail de Jeanne Chabert, auparavant veuve d'Antoine Dumont, lieutenant particulier assesseur à Creil ; 1679, Anne Thierry, veuve d'Etienne Becquerel ; 1718, Jeanne Geffroy, veuve de Jacques Gontenas ; 1731, Paul Derollepot et Anne Delacour, sa femme ; 1732, Nicolas Landot et Geneviève Leroy, sa femme].
Fief de la Folie à Villers.
• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• Aveu et dénombrement donné à Marthe de Berry, dame de Villers-Saint-Paul, par les chanoines de l'église cathédrale de Senlis, 10 juin 1594 : trois maisons en la rue de Moisicourt, plusieurs pièces de « terres cy devant vignes », jardins, une pièce de terre labourable de quatre arpents, une pièce de pré de deux arpents. Le Chapitre est représenté par Paul de Cornoaille, chanoine, nommé homme vivant et mourant.
• Autres aveux donnés en 1625 par Paul de Cornoaille, en 1637 par le chanoine LouisVizet, en 1649 par le chanoine Nicolas Dufresnoy, en 1734 par le chanoine Louis de Villiers.
Fief de Moisicourt à Viller (maison).

• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• [Foi et hommage par Jean Cain, greffier en chef des juges consuls de la ville de Senlis, 19 novembre 1587].
• Nicolas Derollepot, laboureur, vend à son fils François la portion du fief qui lui appartient, 10 septembre 1601.
• Jean Derollepot renonce à ses droits sur le fief en faveur de Simon Grignonle jeune, sergent en la justice de Villers, 25 octobre 1611.
• [Louis Grignon vend le fief à François Derollepot, dont la fille Marie épousa Antoine Silvain ; celui-ci vendit le fief à Jean Cercu, charron à Rieux, qui en fit foi et hommage le 7 février 1680].
RIEUX (terre et seigneurie de), ou **fief de Haucourt** à Rieux.
• Inventaire des titres, XVIIIe siècle.
• Aveu et dénombrement donné à Hélène de Belloy, veuve de Philippe de Berry, dame de Villers-Saint-Paul, par Nicolas d'Aumalle, seigneur de Haucourt, de Courtemanche et de Rieux, d'un fief situé sur la grande montagne de Rieux, consistant en quatre-vingts arpents de terre en deux pièces entre Angicourt et Villers-Saint-Paul, à lui venu par le trépas de Philippe d'Aumalle, seigneur de Haucourt et dudit Rieux ; 7 octobre 1577.
• Le marguillier de l'église de Rieux déclare que la fabrique ne possède aucun bien en censive de la châtellenie de Creil et que tous ses biens sont en la censive du seigneur de Rieux, 6 août 1580.
• Aveu et dénombrement donné par Daniel d'Aumalle, 31 août 1626 (il avait fait foi et hommage le 26 juin 1618).
• Les héritiers de Daniel d'Aumalle et de Françoise de Saint-Pol, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Bieux, le 14 avril 1650, à Philippe Muisson, écuyer, sieur de Barré, gentilhomme ordinaire de la reine d'Angleterre, qui donne à Henri de Bourbon, évêque de Metz, marquis de Verneuil et seigneur de Villers-Saint-Paul, l'aveu et dénombrement du fief le 29 novembre suivant. (Le fief avait été saisi féodalement en 1641, et des sentences rendues en 1646 contre Josias et Charles d'Aumalle).
• [Foi et hommage par Jacques Muisson, seigneur du Toillon et de Rieux, 24 février 1678].
• Louis-Etienne de L'Aubespine, marquis de Verderonne, seigneur de Stors, Brenouille, Rieux, Monceaux et Cinqueux en partie, Beaucourt et autres lieux, capitaine des chiens d'Ecosse chassant le lièvre pour le plaisir de Sa Majesté, demeurant ordinairement à Paris, rue Neuve des Petits-Champs, paroisse Saint-Roch, baille au duc de Bourbon l'aveu et dénombrement du fief Judas, réuni au

marquisat de Verderonne, et du fief de Haucourt faisant partie de la seigneurie de Rieux, acquise de la dame de Noce, le 25 janvier 1714, par Marie-Anne Pestart, comtesse de Verderonne, sa mère; 28 juillet 1730.

• Louis-Etienne de L'Aubespine vend la terre et seigneurie de Rieux à sa sœur Hélène-Angélique, dame d'Oissery, Silly, Le Plessis-Belleville, etc., femme séparée quant aux biens de Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain ; 27 janvier 1741.

• Le lendemain 28, la comtesse de Pontchartrain vend Rieux à Jean-François Vallette, seigneur de Bosredon, Rochevert, etc., président trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Riom.

• [Antoine Vallette de Rochevert, tant en son nom que comme procureur de Jean-François Vallette, vend la terre et seigneurie de Rieux à Cicaire Girou, « maître de la manufacture royale de porcelaine établie à Chantilly », et à Ursule Polhaye, sa femme ; 19 avril1744].

• [Foi et hommage pour le fief de Haucourt par Cicaire Cirou, « maître de la manufacture de porcelaine établie à Chantilly », 8 mars 1745].

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet du droit de relief dû par la veuve de Cicaire Cirou à cause de son second mariage, 8 février 1759.

MOGNEVILLE (terre et seigneurie de) ou **fief de Sepoix.**

• [Aveu de Charles de Piennes, seigneur de Mogneville, 19 mai 1628].

• Jacques Duflos, procureur à Coucy, curateur à la succession vacante de Charles de Piennes, donne pouvoir pour faire la foi et hommage, 28 juillet 1634. Foi et hommage, 26 août.

• Henri de Bourbon, évêque de Metz, reçoit la foi et hommage du duc de Liancourt, acquéreur du fief de Sepoix sis à Mogneville, 16 juin 1643.

• [Foi et hommage par M. de La Rochefoucauld, marquis de Liancourt, 6 mars 1730].

• Bail à loyer de la ferme de Mogneville, consenti à Antoine Poirée par Alexandre, duc de La Rochefoucauld, 25 septembre1756.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de relief dus par la duchesse d'Estissac, 5 septembre 1765. Le duc de La Rochefoucauld étant mort le 4 mars 1762, le partage de sa succession attribua les biens suivants à sa seconde fille, Marie, femme de Louis-Armand-François de La Rochefoucauld de Roye, duc d'Estissac : « la terre et marquisat de Liancourt, le fief de Pierrepont sis à Béthancourt-Saint-Nicolas, le fief de Guehain sis à Senescourt,les fiefs, terres et seigneuries d'Ars, de Louveaucourt, de Rantilly, Vaux et Soutraine y annexés, le fief de Sailleville sis à Sailleville, et le fief de Judas sis à Cauflry, tous mouvant

du comté de Clermont en Beauvoisis ; le fief, terre et seigneurie du Mesnil sur Bulles, partie du fief de Wardancher sis audit Bulles, et les fiefs de Mognevillette, de Saint-Jean de Warty et de Sageville situés à Mogneville, Sageville, Laigneville, Barisseuse et Nogent-les-Vierges, mouvant de ladite châtellenie de Bulles dépendante du comté de Clermont ; le fief et seigneurie de Mogneville, qui relève de S. A. S. à cause de sa seigneurie de Villers-Saint-Paul ; et enfin le fief, terre et seigneurie de Tronquoi près Montdidier, qui est mouvante aussi de S. A. S. à cause de son comté de Nanteuil ».

Fief du Clos à Verderonne (80 verges de jardin).

• Analyse, faite au XVIIIe siècle, de deux titres perdus : aveu et dénombrement donné à Hélène de Belloy, dame de Villers-Saint-Paul, par Pierre de Leans, receveur de la terre et seigneurie de Verderonne, 4 décembre 1580 ; saisie féodale du fief, 12 novembre 1649.

TIVERNY (terre et seigneurie de).

• Aveu et dénombrement donné à Hélène de Belloy par Charlotte de Templeux, veuve d'Anne de Garges, seigneur de Tiverny, mère de Jeanne et Charlotte de Garges ; 22 mars 1579.

• Aveu et dénombrement du fief des Villet à Tiverny, baillé à Robert de Monchy, écuyer, seigneur de Tiverny, par Hélie Desnos, receveur de Royaumont à Montataire, décembre 1641 (il avait acquis ce fief, le 5 mars 1633, de Marguerite Villet, veuve de Pierre de Brigard, écuyer, sieur de Godonnelle, seule héritière de Philippe Villet, conseiller au bai-liage et siège présidial de Senlis).

• [1647, Robert et Antoine de Monchy].

• Aveu et dénombrement de Tiverny, donné au duc de Verneuil par Jean-Louis de Chabert, 30 juin 1679 (il avait acquis Tiverny du tuteur de Marie de Corbie, fille mineure de feu Louis de Corbie, seigneur de Tiverny ; l'arrière-fief de Villet est alors détenu par Philbert Desnos et ses frères).

• Transaction entre Jean de Chabert et l'abbaye de Saint-Germain au sujet du partage des censives et des droits seigneuriaux de Tiverny, 16 mars 1686, ratifiée le 28 juin 1691 par les religieux assemblés capitulairement : dom Arnoul Delos, prieur, Thomas Blampin, Daniel Deaubonne, Rémi François, Nicolas Levonory, Bernard de Montfaucon, Pierre Constant, Pierre Cordier, Gervais Boucaut, Eustache Lescuyer, Lucien Desijorox, Jean-Marc Manay, Thierry Reimard, Jacques Lopin, Michel Germain, Jean Darras, Michel Philippe, Jean Bouillard, Benoît de Monceaux, François Labin, Nicolas Villeneufve, Jacques Dufrèze, Pierre Lescuyer, René Duhamel, François Hersen et Paul Benoist, tous religieux profès de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ordre de Saint-

Benoît,congrégation de Saint-Maur.

• Foi et hommage par Charlotte-Elisabeth de Mâché, veuve de Louis de Chabert, tutrice de ses enfants, 19 octobre 1695.

• René-Augustin de Bourguisson, écuyer, seigneur dudit lieu, ci-devant capitaine de dragons au régiment de Pezeux, demeurant ordinairement en la paroisse de Peigné proche Montrichard en Touraine, et Marie-Charlotte de Chabert, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Tiverny à Jacques Catherine, receveur de la terre de Tiverny, et Françoise Brebant, sa femme, au prix de 20.000 livres, dont 11.530 livres devaient être payées à Albert-Prudhomme d'Ailly, comte de Verquigneul, seigneur de Quincy, mestre-de-camp de cavalerie, et Anne de Saint-Sauflieu, sa femme, donataire de sa mère Marguerite-Charlotte de Chabert, veuve de Louis de Saint-Sauflieu, seigneur d'Erquery ; 16 avril 1715. L'acte est postérieur à la vente réelle, car Jacques Catherine fit acte de foi et hommage le 23 mars et donna son aveu et dénombrement le 30 mars 1715.

• Accords entre les six enfants de Jacques Catherine, deux fils et quatre filles, 1760-1762 (le second fils, Pierre, était prieur de Saint-Léonard de Montataire et chanoine de l'église collégiale Saint-Evremond de Creil).

• Foi et hommage par Jacques Catherine de Tiverny, maître de la poste aux chevaux de Laigneville, 9 avril1764.

• Partage de la succession de Jacques entre son frère le chanoine et autres héritiers, 5 mai 1779.

• Pierre Catherine baille à ferme à son neveu Jacques-Simon Naze son domaine de Tiverny, 13 mai 1779.

• Déclaration figurée des terres et prés de la seigneurie de Tiverny, 1781.

• Pierre Catherine, chanoine de l'église de Senlis, fait donation entre vifs de la terre et seigneurie de Tiverny à son cousin issu de germain Nicolas Delamarre, marchand à Pont-Sainte-Maxence,7 février 1785.

Délibérations du Conseil du prince de Condé et mémoires occasionnés par cette mutation.

• Foi et hommage par Antoine-Nicolas Delamarre, 20 juillet 1785.

Liquidation des droits de relief, 31 août.

Arpentage des terres, 3 novembre.

• Liquidation du droit de quint, 8août 1787 ; correspondance à ce sujet, 1787-1788.

Série CC REGISTRES

2-CC-001 « Inventaire des titres et papiers de la terre de Verneuil et de celle de Villers-Saint-Paul, acquises par S. A. S. monseigneur le prince Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé ».
In-folio de 454 p., veau ancien, dos orné, filets dorés, tranches rouges, aux armes de Condé.

2-CC-002 « Inventaire des titres et papiers des terres de Verneuil et Villers-Saint-Paul, et de la terre et seigneurie de Luzarches dont moitié appartient à S. A. S. monseigneur le Duc » ; XVIIIe siècle.
In-folio de 230 p., veau ancien, dos orné, tranches rouges.

2-CC-003 « Saisie réelle et procès-verbaux de criée des terres, seigneuries et marquisat de Verneuil et de Villers-Saint-Paul », 1706.
In-folio de 363 f., reliure en vélin blanc.

2-CC-004 Recette de la terre de Verneuil en 1477 pour M. de Boulainviller.
Petit in-folio de 15 f., toile grise.

2-CC-005 Recette des cens dus aux religieux de Royaumont à cause de leur terre et seigneurie de Verneuil, 1512 à 1541.
In-4° de 53 f., toile grise.

2-CC-006 Terrier de la terre et seigneurie de Verneuil appartenant au duc et à la duchesse de Nemours, 1575-1586.
In-folio de 339 f., vélin vert.

2-CC-007 Terrier de Verneuil, dressé pour le duc de Bourbon par Louis Lejeune, notaire royal à Creil, de 1729 à 1738.
In-folio de 331 f., veau ancien, dos orné.

2-CC-008 Registre d'ensaisinement des contrats d'acquisition d'héritages en la censive du prince de Condé à cause de sa seigneurie de Verneuil, 1771-1774.
In-folio de 20 f. écrits, le reste du volume en blanc, toile grise.

2-CC-009 Registre terrier des terres et seigneuries de Villers-Saint-Paul, Monchy-Saint-Eloi, Mogneville et Rieux, dressé pour le cardinal de Lorraine, abbé commendataire de Fécamp, 1556.

Petit in-folio de 176 f., vélin blanc.

2-CC-010 Autre terrier des mêmes seigneuries, 1572.

Petit in-folio de 171 f., toile grise.

2-CC-011 Autre terrier dressé pour le cardinal de Guise, abbé de Fécamp, 1586.

Petit in-folio de 134 f., toile grise.

2-CC-012-013 Déclaration de la terre et seigneurie de Villers-Saint-Paul par Jean de Villers, seigneur de Domart, 1596.

Deux copies de 18 et 19 f., Petit in-folio, toile grise.

2-CC-014 Déclarations passées au terrier de Villers-Saint-Paul, 1613.

In-folio de 78 f., toile grise.

2-CC-015 Autre terrier, XVIIe siècle.

In-folio de 98 p., toile grise (manque un feuillet au commencement).

2-CC-016 « Déclarations des maisons, terres et héritages tenus à cens, surcens et rentes de la Mairie de Villers-Saint-Paul », XVIIIe siècle.

In-folio de 26 f., toile grise.

2-CC-017 « Terrier des terres et seigneuries de Villers-Saint-Paul, Fescamp, Mairiefieffée, Dommarc (Domart) et de leurs dépendances à Nogent-les-Vierges, Rieux, Ginqueux, Mon-chy, Mogneville, Mognevillette et Liancourt, appartenantes à très haut, très excellent et très puis-sant prince Louis-Henry, duc de Bourbon, prince de Condé. Fait par maître Louis Lejeune, no-taire royal à Creil, de 1729 à 1738 ».

In-folio de 371 f., veau ancien, dos orné.

2-CC-018 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Mogneville, nommée anciennement le fief de Sepoix, présenté à la marquise de Verneuil par Charles de Piennes, fils et héritier de Jacques, 19 mai 1628.

In-folio de 66 f., toile grise.

2-CC-019 Autre aveu de Mogneville par Charles de Piennes, 15 juillet 1629.

In-folio de 63f., toile grise.

2-CC-020 Autre aveu de Mogneville par Henry-Roger de La Rochefoucauld, marquis de Liancourt, petit-fils et héritier de Roger du Piessis, duc de Liancourt, et de Jeanne de Schomberg, 20 juillet 1730.

In-folio de 63 f., toile grise.

2-CC-021 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Tiverny, présenté à la marquise de Verneuil par Antoine de Monchy, 6 août 1626.

Petit in-folio de 28 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-CC-022 Copie sur papier de l'aveu précédent, 28 f., et copie de 1647, 26 f., toile grise.

2-CC-023 Copie sur parchemin de l'aveu de 1626, présenté par Robert de Monchy le 17 mai 1647.

Petit in-folio de 33 f., reliure en vélin blanc.

SÉRIE CD
PALAISEAU, VILLEGÉNIS, IGNY, AMBLAINVILLIERS

I. PALAISEAU

1-CD-001 • Mémoires historiques, inventaires de titres, XVIIIe siècle.

Transaction entre « Jehans li Bruns », seigneur de Palaiseau, et « Jehan des Bruières le Chastel » (Bruyères-le-Châtel), septembre 1279.

• Sentence en faveur de Guillaume de Harville, seigneur de Palaiseau, interdisant à un particulier la construction d'un pressoir, 1463.

• Aveu et dénombrement de Palaiseau, donné au Roi par Fiacre de Harville le 12 avril 1503.

• Arrêt de la cour au sujet des limites de la seigneurie, 14 août 1506.

• Foi et hommage par Fiacre de Harville, 27 novembre 1518.

• Vente du fief de la Porte par Gilles de Prunelle à Fiacre de Harville, 12 mai 1520 ; déclaration de cens, 1526.

• Baux à ferme, 1527-1530.

• Lettres de souffrance accordées à Esprit et François de Harville, enfants mineurs de feu Fiacre, à la requête de leurs tuteurs, Mille d'Illiers, évêque de Luçon, et Philippe de Harville, seigneur de la Grange-du-Bois, 4 mai 1531.

• Transaction entre les héritiers de Fiacre de Harville, 12 juin 1531.

• Foi et hommage par Esprit de Harville, 1537, 1547.

• Bail à loyer, 1561.

• Lettres de souffrance accordées à la veuve (Catherine de Lévis) et aux enfants de Fiacre de Harville, 20 juillet 1569.

• Foi et hommage par Henri de Harville, 25 mai 1574.

• Aveu et dénombrement de Palaiseau, par Claude de Harville, 12mai 1593.

• Baux à loyer, 1605-1606.

• Lettres de souffrance accordées à la veuve (Elisabeth de Favier) et aux enfants d'Antoine de Harville, 7 mai 1636.

• Transaction entre Catherine des Ursins, veuve de Claude de Harville, et Elisabeth de Favier, veuve d'Antoine de Harville, 2 mai 1637.

• Arpentage des bois et terres du grand et du petit parc de Palaiseau, 23 mai 1647.

• Foi et hommage par les enfants d'Antoine de Harville, 1656.

• Procuration donnée à Jacques Thévenin par François de Harville des Ursins

pour le devoir de foi et hommage, 1667.
• Aveu et dénombrement de Palaiseau, 16 septembre 1688.
• Sentence et procès-verbal de bornage entre les terres de Longjumeau et de Palaiseau, à la requête d'Antoine Ruzé, marquis d'Efflat, seigneur de Longjumeau, et de Nicolas-Simon Arnauld, marquis de Pomponne et de Palaiseau, marié à Constance de Harville, fille unique de François de Harville des Ursins ; 15 septembre 1717.
• Vente de 33 arpents de terre par la marquise de Pomponne, 1739.
• Droits d'échange, 1699, et de confirmation, 1741.
• Rachat de rentes par Fiacre et Esprit de Harville, 1493-1557.
• Titres d'une rente de 20 s. (1472-1539) rachetée des marguilliers de Saint-Martin de Palaiseau par Esprit de Harville en 1565.
• Vente de cens par l'abbesse de Gif à Fiacre de Harville, 1495.
• Acquisition d'héritages en censive de l'église et du prieuré de Saint-Martin de Palaiseau, 1507-1541.
• Acquisition d'une maison et d'une cour du prieur, 1587-1603.
• Acquisition d'une pièce de bois en censive de l'ordre de Saint-Jean de Latran, 1559.
• Procédures pour le recouvrement de cens et rentes, 1541-1643.
• Constitution et remboursement de rentes par les seigneurs de Palaiseau, 1447-1654.

1-CD-002• Fondations dans l'église de Palaiseau par la famille de Harville, 1543-1680.
• Fondation par Fiacre de Harville dans l'église de Saulx, 1525.
• Fondations particulières dans l'église de Palaiseau, 1470 et 1612.
• Echanges entre les seigneurs de Palaiseau et la fabrique, 1652-1720.
• Censiers du prieuré de Saint-Martin de Palaiseau, 1595-1619.
• Registres des rentes dues à la fabrique, XVIIe isècle.
• Hôtel de l'Ecu de Bretagne à Palaiseau et terres en dépendant : titres de propriété ; acquisitions par Fiacre de Harville en 1524 et Esprit de Harville en 1546 ; rentes sur cette maison, acquises par les Harville de 1494 à 1525 ; titres de ces rentes depuis 1472.
• Maison de l'Ecu de France, acquise en 1539 par Esprit de Harville ; titres de 1511 à 1541 ; vente par Claude de Harville au curé de Palaiseau d'une rente de 10 livres en échange de pareille rente que le curé possédait sur cette maison, 1582.

1-CD-003• Inventaire des biens de l'Hôtel-Dieu de Palaiseau ; factum ; XVIe siècle.

• Droits des seigneurs de Palaiseau sur l'hôpital, 1535-1675.

• Ecole des filles, 1673-1718.

• Etablissement de deux foires à Palaiseau, 1603-1605.

• Inventaire des titres (1502-1760) du droit de grain, halle et marché.

• Contrats entre particuliers, XVIIe siècle.

• Baux généraux de la terre de Palaiseau, 1624-1689.

• Baux partiels, 1670-1746.

• Four banal de Palaiseau, titres de propriété, baux, 1481-1681.

• Baux du four banal des Vernes à Palaiseau, 1593-1636 ; rente sur la maison, 1523-1610.

• Baux des fours banaux, 1710-1756.

• Différend entre les Chartreux et le marquis de Pomponne au sujet de censives à Palaiseau, 1731 ; mémoires, copies de titres.

• Moulin de la Forge à Longvillers, 1566.

• Baux de la ferme de la Hunière, 1555-1680.

1-CD-004• Acquisition par Louis XV de la terre et châtellenie de Palaiseau, 1er août 1758 ; décret, 10 mai 1759 ; mémoires, inventaire de titres, etc.

• Echange entre le Roi et Melle de Sens (Elisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé), octobre 1760 ; lettres patentes, décembre1761. (Melle de Sens mourut en 1765 et eut pour héritier son neveu le prince de Condé).

• Contrats entre particuliers, ensaisinements, 1765-1767.

• Echange de terres entre le prince de Condé et Guillaume de La Borde, caissier général des Postes, 1772.

• Achat de terres pour la création de l'avenue de Villegénis à Palaiseau, 1762.

• Lettres de terrier, 1779.

• Mémoires sur la prétention de cens et rentes à Palaiseau et à Igny par l'ordre de Malte, 1776-1777.

• Plans de chemins à créer, 1780.

• Concessions à titre de cens et rente, 1773-1790.

• Baux à loyer, 1771-1791.

1-CD-005• Baux de la garenne de Palaiseau, 1595-1739.

• Arpentage des bois de Palaiseau, 1607-1662.

• Baux des bois de la seigneurie, 1606-1679.

• Exploitation et régie des bois au XVIIIe siècle.

Ferme des Granges à Palaiseau.

• Dix-sept baux à loyer consentis de 1523 à 1696 par Fiacre de Harville (1523), Claude de Harville, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur de Compiègne (1596 à 1610), Claude de Harville, gouverneur de Calais et du pays reconquis (1624), Elisabeth de Favier, veuve d'Antoine de Harville, marquis de Palaiseau (1640), Jean Thualagan, receveur de la terre de Palaiseau, demeurant au moulin de la Bretèche, paroisse de Champlan (1658), François de Harville des Ursins, marquis de Palaiseau et de Traînel en Champagne, gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe (1670), sa femme Anne de Comans(1679), le même François (1696).

• Quatre baux à loyer consentis par Constance de Harville de Palaiseau, veuve de Nicolas-Simon Arnauld, marquis de Pomponne, en 1745 et 1753, et par le prince de Condé en 1770 et 1779.

• Redevance d'un muid de blé et d'un muid d'avoine due à l'abbaye de Saint-Victor de Paris sur la ferme des Granges.

Copie ou inventaire des titres de cette rente : charte d'Acard, abbé de Saint-Victor, par laquelle il cède à Ferry de Paris, seigneur de Palaiseau, tout ce que l'abbaye possède en la dîme de Palaiseau, moyennant le service de cette rente (sans date) ; sentence du Châtelet de Paris condamnant Marguerite, veuve d'Adam le Brun, chevalier, dame de Palaiseau, au service de la rente, 1er juillet 1394 ; autre sentence contre Fiacre de Harville, fils de Guillaume de Harville et de « Marie de Coûtes », 11 mars 1524 [1525] ; arrêt rendu contre Esprit et François de Harville, dont le tuteur est Philippe de Harville, 20 septembre1541 ; sentences contre Claude de Harville, 14 décembre 1621, contre François de Harville, 21 novembre 1685 ; titres nouvels donnés par le marquis et la marquise de Pomponne en 1725, et par Mlle de Sens en 1762.

• Quittance d'une somme de 6 livres parisis payée par « Anne de Goûtes », veuve de Guillaume de Harville, à Jean Potin, examinateur au Châtelet, pour avoir grossoyé une enquête, 11 janvier 1481 [1482]. Note du XVIe siècle rédigée au sujet de la rente et dans laquelle est mentionné le partage fait le 1er avril 1477 [1478] entre les enfants de Guillaume de Harville et d'Anne de Coûtes, Fiacre, seigneur de Palaiseau, Esprit, doyen de Chartres, Regnaude, Jeanne, Louise, Mathurin, Jeanne et Nicole.

Quarante-huit quittances de la rente données par les religieux de Saint-Victor de 1532 à 1636 : en 1532 à Mille d'Illiers, évêque de Luçon, et à Philippe de Harville, seigneur de La Grange, tuteurs des enfants mineurs de Fiacre et de Renée de Roupille, sa veuve ; en 1568 à Esprit de Harville, chevalier de l'ordre

du Roi ; en 1574 à sa veuve,Catherine de Lévis ; en 1581 à Claude de Harville ; en 1587 à Henri de Harville ; en 1602 à Claude de Harville (un ordre de lui à son fermier des Granges, du 1er février 1601, est signé « Palloyseau ») ; en 1605 à Henri de Harville ; en 1607 à Claude de Harville et à Henri (sur plusieurs quittances postérieures, « Henri » est rayé et remplacé par « Claude »).

Ferme des Petites Granges, maison et jardin de deux arpents près de la ferme des Granges, avec quinze arpents de terre, dans la censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont à Paris à cause de son fief des Granges, et chargée envers elle d'une rente de 34 livres.

• Bail à rente par les religieux à Jacques Rivière, procureur au Grand Conseil, 8 mai 1646.

Bail à loyer consenti par Pierre-Henri Rivière, sieur de Châteauromain, à Nicolas Audry, tonnelier, demeurant aux Granges, 3 novembre 1659. Il vend ce bien à Elisabeth de Favier, veuve d'Antoine de Harville, 12 décembre 1659 ; elle en fait déclaration à l'abbaye le 15 janvier 1663, déclaration renouvelée par son fils François le 13 septembre 1668.

Baux à loyer consentis par Elisabeth de Favier en 1665, par François de Harville en 1670, par sa femme Anne de Comans en 1679, par François en 1688.

Déclaration faite à l'abbaye, le 4 mars 1706, au nom de Henri-Charles Arnauld de Pomponne, comte de Pomponne, héritier de François de Harville des Ursins, son aïeul.

Déclaration faite le 17 août 1745 par Constance de Harville, fille de François, veuve de Nicolas-Simon Arnauld de Pomponne.

Délibération du Conseil du prince de Condé et mémoire au sujet du titre nouvel demandé par les religieux de Sainte-Geneviève, 21 avril 1768.

Biens du domaine de Palaiseau en la censive de la seigneurie d'Orsay (19 arpents de terreau terroir des Granges et 3 arpents de bois).

• Copie, faite au XVIIIe siècle, des titres suivants :

1° Promesse de foi et hommage faite par Jean le Brun à Thibault de Puiseux pour le fief qui fut à Marc de Villeneuve, mai 1319.

2° Aveu et dénombrement présenté à Thibault de Puiseux par Louis de Challonel, écuyer, 1331.

3° Aveu donné à Mlle de Puiseux par Gui le Brun, seigneur de Palaiseau, 1346.

4° Aveu donné à Agnès de Trie, dame des Bordes et de Puiseux, par Perrinet Billet, écuyer, 1347.

5° Saisie féodale du fief, faite à la requête de Jean Boucher, seigneur d'Orsay, 1498.

Autre saisie féodale à la requête de Pierre Boucher, 1507.

1-CD-006• Ferme de la Bourbillière à Palaiseau.

Douze baux à loyer, de 1626 à 1755.

Démembrement de la ferme en 1759 ; onze baux consentis par Mlle de Sens.

Autres baux passés par le prince de Condé de 1767 à 1771.

Fief de la Goutte d'Or à Palaiseau.

• « Extraits des titres du fief de la Goutte d'or, autrement de Saint-Yves ou du Croissant, réuni à la seigneurie de Paloiseau depuis le 14 mai 1573 »(XVIIIe siècle) ; en voici l'analyse pour les titres perdus :

[12 janvier 1374 [75], commandement d'ajourner Guillaume Prunel, écuyer, d'une part, et Maurice Flogier et Yves le Petit, prêtres, chapelains de la chapelle Saint-Yves à Paris, d'autre part, en procès au sujet d'un fief appartenant audit Prunel par la mort et succession de Perronelle de Lionville, sa mère.

8 février suivant, procès-verbal de visite du fief, consistant « en une masure assise aud. Paloisel avec le jardin, vignes et terres arables, appellée la Goûte d'or, plus en plusieurs autres maisons, masures, terres, prés et autres héritages, plus en cens, rentes et autres redevances ».

14 février 1473 [1474], sentence condamnant Jean Tualagan, laboureur, à payer à Raoul Videt, chapelain de la chapelle Notre-Dame de Saint-Yves à Paris, 10 s. p. de cens que celui-ci a droit de prendre sur la maison dont Tualagan est détenteur et propriétaire.

5 mars 1491 [92], Nicolas Cyprien, laboureur demeurant aux Granges, vend à Gilles Dumolin, clerc et maître d'école de Palaiseau, les droits qui lui appartiennent sur la maison de la Goutte d'or où pend pour enseigne le Croissant, en la censive de la chapelle Saint-Yves.

1498 et 1514, contrats de pièces de vigne en la censive de Saint-Yves.

1515, droits de rouage, forage et chantelage payés au chapelain Simon Forcacier.

1529, droits payés par Fiacre de Harville pour l'acquisition d'une pièce de pré et d'une maison, à Guillaume Le Maçon, chapelain de la chapelle Notre-Dame de la Goutte d'or fondée en la chapelle de Saint-Yves à Paris].

Mars 1541 [42], enquête dans un procès entre Nicolas Roux et Esprit de Harville d'une part, Jean Bastard et Robert Pestel, chapelains, d'autre part, au sujet du droit de forage et rouage dû par le détenteur de la maison de la Goutte d'or. Trois mémoires juridiques produits au procès.

[22 juillet 1545, déclaration donnée par Jean Tixerant, laboureur à Palaiseau, à

Thomas Doulc et et Robert Pestel, chapelains de la chapelle Notre-Dame de la Goutte d'or fondée au grand autel de la chapelle Saint-Yves à Paris, d'une maison en la rue du Buat, de plusieurs pièces de jardin et vigne, le tout en la censive des chapelains à cause de leur chapelle de la Goutte d'or appelée le fief Saint-Yves.
1554, déclaration donnée par Pierre Lamoureux, laboureur, aux chapelains Jacques Scorrault et Robert Corzon, « seigneurs du fief du Croissant » ; contrats d'héritages en la censive de la chapelle Saint-Yves].
• 14 mai 1573, les chapelains Etienne Roze et Robert Goussart, avec le consentement de René Baron, chanoine de l'église Saint-Benoît à Paris, d'Antoine Huot, marchand drapier, bourgeois de Paris, et de Jean de Corbie, notaire et procureur es cours ecclésiastiques à Paris, maîtres et gouverneurs de l'église Saint-Yves et en cette qualité patrons lays et présentateurs de la chapelle Notre-Dame de Goutte d'or, vendent « leur fief Nostre Dame de Goûte d'or de Sainct-Yves à présent dict du Croissant » à Catherine de Lévis, veuve d'Esprit de Harville, tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs, en échange d'une rente de 60 livres tournois qu'elle possède sur la ville de Paris.
Fief du Petit-Palaiseau à Saint-Clair, paroisse de Gometz-le-Châtel près Orsay, relevant de Gometz.
• Bail à ferme de l'hôtel et des terres et prés du Petit-Palaiseau, fait par Guillaume de Harville à Gilles Riquier, laboureur, 12 juin 1411.
• Lettres de Pierre Debrouse, prévôt de Gometz pour Jean de Graville, chevalier, notifiant la vente du domaine du Petit-Palaiseau, à titre de bail à rente, par Louise de Harville, dame de la Minière et de Beaumont, qui le possédait par la succession et le partage des biens de son père Guillaume, seigneur de Palaiseau, à Jean Chaillou et Guillaume Froysant, demeurant à La Ville-du-Bois ; 13 février 1477 [1478].
• Autre bail à rente du même domaine fait par Louise de Harville à Pierre de Gournay et Guérin Coctereau,demeurant au pays du Maine, 10 février 1482 [1483].
• Lettres de Pierre Delaporte, prévôt de la baronnie de Chevreuse pour Antoine de Ganteleu, écuyer, notifiant que Jean Barmont, laboureur en la paroisse de Saint-Jean de « Choisay » près Chevreuse (Choisel), a vendu à Guillaume Legras l'aîné, aussi laboureur demeurant à Choisay (Choisel), l'hôtel et le domaine du Petit-Palaiseau, tenu à cens et rente de Guillaume de Houetteville (Watteville), écuyer, seigneur de Commeny, à cause de Louise de Harville, sa femme ; 11 février 1483 [1484].

• Lettres de Jean Phallemon, prévôt de Gometz pour Louis de Graville, notifiant que Pierre de Gournay et Guérin Coctereau, laboureurs à Gometz, délaissent à Macé Gébert les droits qui leur appartiennent sur le Petit-Palaiseau, 14 juillet 1486 ; et Macé Gobert les cède à Guillaume de « Houetteville », 5 juillet1487.
• Aveu et dénombrement du fief du Petit-Palaiseau, présenté par Guillaume de « Watteville » à l'amiral Louis de Graville, seigneur de Gometz, 24 mars 1492 [1493] (minute sur parchemin, original sur parchemin, copie sur papier, et vidimus du 18 août 1521 donné par Lionel Prunier, prévôt de Gometz pour Jeanne de Graville, veuve de Charles d'Amboise).
• Accord pour un nouveau bail à rente et la mise en nature de 24 arpents de terre conclu entre Guillaume de« Howeteville », Jean Bermpnd et Guillaume Legras, 29 juillet 1493.
Lettres du bailli de Chevreuse notifiant que les enfants et les gendres de Jean Bermond renoncent à la succession de leur mère Denise au profit de leur père, 25 janvier 1493 [1494] (les gendres, Guillaume Legras l'aîné et le jeune, habitaient la paroisse de « Saint-Jehan de Souazay » près Chevreuse (Choisel) ; Pierre Bouesseau, curé de Chevreuse, est garde des sceaux de la châtellenie).
• Jean Barmont, héritier pour un cinquième de Jean Barmont et de Denise, cède ses droits à Jean Semit, marchand hôtelier à Saint-Clair de Gometz, 21 décembre 1504.
• Jean Gretot, laboureur demeurant au Petit-Palaiseau, et Guillemette Legras, sa femme, cèdent ce qu'ils possèdent en la paroisse de Saint-Jean-de-Choisay (Choisel), à Remy Daleron et Gabrielle Legras, sa femme, en échange de ce que ceux-ci possèdent au Petit-Palaiseau ; 15 février 1507 [1508].
• Jean Semit, praticien en courlaye à Gometz, vend à Jean Gretot sa part du Petit-Palaiseau, 27 février 1507 [1508].
• Pierre Delaporte, bailli de Chevreuse pour Antoine de Canteleu, promulgue les lettres par lesquelles Guillaume Wyde, prêtre, garde des sceaux de la châtellenie, notifie que Jean Bermond, manouvrier à Saint-Clair, a donné une pièce de terre de huit arpents à Guillaume Legras ; 22 septembre1508.
• Macé Gibert, marchand demeurant à Saint-Clair, cède à Guillaume de « Howeteville » le manoir et le domaine du Petit-Palaiseau, 22 septembre 1508.
• Jean Bremont (écrit plus haut Barmont et Bermond) cède quatre arpents de terre à Jean Cretot, 3 mars 1516 [1517].
• GuillaumeVallet, laboureur demeurant à La Perte, paroisse de Saint-Jean de Choisay (La Ferté-Choisel), cède à Jean Bremont les droits qui lui appartiennent sur le Petit-Palaiseau du chef de sa femme Martine ; 3 juillet 1516.

• Lettres de Lyonnet Prunier, garde de la prévôté de Gometz pour René d'Illiers, enregistrant le bail à loyer consenti par Guillaume Brunet, potier d'étain à Chevreuse, à Mathurin Delaage, laboureur, de tout ce qui lui appartient au Petit-Palaiseau du chef de Marguerite Cretot, sa femme ; 18 juin 1528.
• Aveu et dénombrement du fief du Petit-Palaiseau, présenté par Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau, à René d'Illiers, seigneur de Gometz, Marcoussis, etc., 21 juillet 1529.
• Guillaume Brunet et Marguerite Cretot cèdent à Fiacre de Harville ce qui leur est échu au Petit-Palaiseau par le décès de Guillemette, mère de Marguerite ; 28 septembre 1529.
• Jean Brêmont vend sa part aux enfants de Fiacre, représentés par leur tuteur, Philippe de Harville, seigneur de La Grange-du-Bois, 3 septembre 1535.
• Guillaume et Jean Cretot vendent un morceau de terre à Esprit de Harville, 7 juin 1545.
• Sentence qui maintient Esprit de Harville dans la possession de la mare du Petit-Palaiseau, 28 mars 1547 [1548].
• Bail à ferme consenti par Claude de Harville à Mathurin Adam, 6 janvier 1582.
• Sentence qui condamne les anciens détenteurs du fief à payer des arrérages à Claude de Harville, 23 février 1585 (l'origine est le bail emphytéotique consenti à Jean Bermont, le 5 juillet 1487, par Guillaume de Howeteville et sa femme Louise de Harville, grand'tante paternelle de Claude).
• Transactions par lesquelles les ayants-droit de Jean Bermont (Claude Le Mareschal et consorts) s'engagent à remettre à Claude de Harville des héritages dépendant du fief du Petit-Palaiseau, 3 août, 10 novembre 1585 et trois actes non datés.
• Sentence qui condamne la fabrique de Saint-Clair de Gometz à payer à Claude vingt-six années d'arrérages des droits dus pour 5 quartiers de terre, 5 novembre 1585 ; abandon des 5 quartiers à Claude moyennant la remise des arrérages, 21 mars 1586.
• Saisie de la baronnie de Gometz-le-Châtel dit Saint-Clair sur Anne de Balsac, femme de François de Lisle, sieur de « Treignel » (Treigny), petite-fille et héritière de Thomas de Balsac, sieur de Montaigu et adjudication par décret à M. et Mme de Sourdis, 28 mars 1601.
• Bail à ferme du Petit-Palaiseau, consenti par Claude de Harville à Jean Foullon, 18 octobre 1609.
Autre bail à Antoinette Marcille, veuve de Philippe Jubin, 16 septembre 1634.
Autre bail consenti par Elisabeth de Favier, veuve d'Antoine de Harville, à Gabriel

Le Pescheur, 3 mai 1646.
• Aveu et dénombrement donné par Elisabeth à Gaston d'Orléans, 14 mai 1648.
• Bail à ferme consenti par Jean Thuallagan, receveur de François de Harville, à Marie Simonneau, veuve de Jean-Baptiste Prévost, 12 février 1653.
• Aveu et dénombrement donné à Gaston d'Orléans par François de Harville des Ursins, marquis de Palaiseau, tant en son nom que pour Claude-Antoine de Harville, chevalier de Palaiseau, Elisabeth de Harville, marquise de Fosseuse, et Anne de Harville, comtesse d'Orval, ses frère et sœurs, seigneurs du Petit-Palaiseau ; 30 août 1658.
• Baux à ferme, 1671, 1679, 1688.
• Bail à ferme consenti par le tuteur de Henry-Charles Arnauld de Pomponne, seul et unique héritier par bénéfice d'inventaire de François de Harville des Ursins, son aïeul maternel, 5 février 1706.
• Baux à ferme consentis par Nicolas-Simon Arnauld de Pomponne, marquis de Pomponne, 1720, 1731, par sa veuve Constance de Harville de Palaiseau, 1747, 1754, par Mlle de Sens, 1763, par le prince de Condé, 1779.
• Aveu et dénombrement du fief du Petit-Palaiseau donné par le prince de Condé à Louise-Julie-Constance de Rohan, comtesse de Brionne, dame et comtesse de Limours (la baronnie de Gometz était membre du comté de Limours), veuve de Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne ; 16 mars 1782 (à l'aveu est annexé un plan du fief).

1-CD-007• Fief de Montfaucon, dit ensuite de **Saint-Jean de Beauregard,** relevant du Petit-Palaiseau.
• Vidimus, délivré le 28 août 1489, de l'aveu et dénombrement donné le 20 juin 1401 par Marie la Baclesse (Le Bâcle) de Meudon, veuve d'Etienne Boulart, écuyer, demeurant à Lagny-sur-Marne, à Guillaume de Harville à cause de Jeanne, sa femme, d'un fief relevant de leur grange de Palaiseau, c'est à savoir l'hôtel et manoir de Montfaucon avec toutes ses appartenances et dépendances, duquel relèvent en plein fief, et en arrière-fief de Palaiseau, les fiefs suivants : le fief de Villejust, appartenant à Jean de Montagu, vidame de Laonnois ; un fief à Villers-sous-Saulx appartenant à Henry Le Crich, chevalier, chambellan du Roi, à cause de sa femme ; un fief à Saint-Aubin que tenait Etienne de La Clergerie, qui l'a vendu à Àrnoul Boucher, trésorier des guerres, etc.
• Aveu et dénombrement donné à Mathurin de « Houetteville », seigneur du fief du Petit-Palaiseau autrement nommé la grange de Palaiseau, par Benoît de Tournebeuf, écuyer,seigneur de Montfaucon ; 28 juillet 1515.

L'arrière-flef de Villejust appartient à l'amiral Louis de Graville, celui de Villiers-sous-Saulx à François Le Clerc, celui de Saint-Aubin à Raimond Boucher, successeur d'Adam Boucher ; un fief à Saulx, qui fut à Guillaume Ferrant, appartient à maître Jean Ferrant.

• Autre aveu donné par Benoît de Tournebeuf à Fiacre de Harville, 8 février 1523 [1524] (original sur parchemin signé et copie de 1626 sur papier).

• Aveu donné à Esprit de Harville par Charles de Tournebeuf, fils de défunt Benoît et de Barbe de Coquelet, de la moitié du manoir de Montfaucon et des dix seizièmes du domaine du fief, 1568 (copie de 1626).

• Aveu donné à Claude de Harville par Jean des Rosiers, écuyer, seigneur de Gironville en Beauce et de Montfaucon, 5 septembre 1587 (original sur parchemin signé).

Le fief de Villejust, après l'amiral de Graville, a appartenu à la grande-maîtresse, sa fille (Anne Malet de Graville), puis à Thomas de Balsac, son petit-fils ; il appartient à Nicolas de Thou, évêque de Chartres, seigneur de Villebon, qui possède aussi le fief de Villiers-sous-Saulx ; le fief de Saint-Aubin appartient à M. du Buisson, avocat au Parlement ; le fief de Saulx qui fut aux Ferrant, puis à Denis Rousseau, appartient à noble homme François de Damars.

• Jean des Rosiers et Jacobée d'Estocart, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Montfaucon à Charles Pascal, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, et à Marguerite Manessier, sa femme ; 5 juin 1599 (la terre était grevée d'une rente envers les héritiers de Charles de Tournebeuf et du sieur de Chézy, son gendre).

• Aveu donné à Claude de Harville par Nicolas Lelièvre, maître des Comptes, qui a acquis la terre et seigneurie de Saint-Jean de Montfaucon « par sentence portant adjudication par décret des Requêtes du Palais » ; 15 mai 1609.

Au verso de l'acte, Lelièvre a écrit : « Et depuis la délivrance du présent adveu, je recognois avoir obtenu lettres du roy portant commutation du nom de St Jehan de Montfaulcon à celuy de St Jehan de Beauregard ; conformément ausquelles lettres de sad. Majesté monsieur de Palloiseau m'en a donné son consentement... Fait ce Xe décembre mil six cens dix. Lelièvre ».

Le fief de Villejust appartient au président de Thou, seigneur de Villebon, ainsi que le fief de Villiers-sous-Saulx ; celui de Saint-Aubin à Michel Dethellis, procureur en Parlement,seigneur de Saint-Aubin ; celui de Saulx à la veuve de François de Damars.

• Aveu donné à Claude de Harville par François Dupoux, avocat au Conseil du Roi, qui, par contrat du 20 février 1612, a acquis la terre et seigneurie de Saint-Jean de Beauregard ; 25 février 1612 (original sur parchemin signé).

• Aveu présenté à Elisabeth de Favier, veuve d'Antoine de Harville, tutrice de ses enfants mineurs, héritiers de leur grand-père Claude, par Jean Garnier, gentilhomme ordinaire de la reine d'Angleterre, à qui la terre de Saint-Jean de Beauregard, ayant appartenu aux demoiselles Dupoux, a été ajdugée par décret au Châtelet de Paris le 21 novembre 1637 ; 8 avril1639 (expédition sur parchemin délivrée par Gabriel Le Pescheur, tabellion juré au bourg de Saint-Clair).

Les fiefs de Villejust et de Villiers-sous-Saulx sont détenus par le président de Novion, celui de Saint-Aubin par le sieur de Saint-Germain, procureur fiscal de Saint-Germain-des-Prés, celui de Saulx par les enfants du feu sieur Damars.

• Aveu donné au marquis de Pomponne par Antoine de La Mouche, seigneur de Beauregard, conseiller au Parlement ; 15 septembre 1728.

• Aveu donné au prince de Condé par Catherine-Marguerite Mortier, veuve de Laurent Chaînon, ancien receveur général des domaines et bois de la généralité de Paris et fermier général, dame patronne de Saint-Jean de Beauregard ; 25 août 1781. Le fief lui appartient « au moyen de l'abandonnement qui lui en a été fait par l'acte de liquidation et partage des biens de la succession dudit feu sieur Charon, son mari, et de la communauté de biens qui avoit été entre eux, passé entre elle et ses enfants le 2 août 1770..... ». Le fief avait été donné à Charon par sa mère, Françoise Matagon, veuve de Laurent Charon, ancien receveur général, sous le nom de laquelle il avait acquis le fief par sentence de licitation du Châtelet de Paris du 14 mai 1760, rendue entre Jérôme-Nicolas Le Péron à cause de Françoise-Marguerite de La Mouche de Beauregard, sa femme, et Pierre-Antoine de La Mouche de Beauregard, capitaine au régiment de Limousin, seuls héritiers par bénéfice d'inventaire de Pierre-Antoine de La Mouche de Beauregard, conseiller au Parlement, leur père.

Un plan du fief est annexé à l'acte, « ainsy qu'il a été limité entre Mme la comtesse de Brionne et Mme Charon par acte passé devant Me Brichard, notaire à Paris, le 14 février 1780 » ; il est signé : « Mortier Charron ».

Fief de Villebois, relevant de Villebon.

• Pierre Mittet baille à ferme à Jacques Avoylart les terres labourables de Villebois, et se réserve la maison, la vigne et le bois, 1495.

Son gendre Jean Perte vend à Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau, une rente de 20 s. p. et une autre de deux setiers de blé, 1498.

Une autre rente de 44 s. p. est vendue à Fiacre par Pierre Pyot, qui l'avait acquise en 1494 de Pierre Mittet ; 30 juillet 1498.

• Jean Ferté et sa femme, Jeanne Mittet, vendent leur part de Villebois à Fiacre de

Harville, 12 octobre 1499 et 24 février 1500 [1501].
Fiacre rachète une rente sur Villebois qui appartient depuis 1482 à Jean Boulier, prêtre ; 27 juillet 1504. Il achète la partie du fief qui appartient à Lucas Prévost à cause de Colette Mittet, sa femme, fille de Pierre ;25 janvier 1504 [1505] ; et celle qui appartenait aux enfants mineurs de défunts Michel Mouliège et Marguerite Mittet ; 7 juillet 1506.
• Baux à ferme de Villebois, consentis par Fiacre de Harville à Lucas Prévost, 10 septembre 1512, 19 septembre 1520, 19 mars 1524 [1525], et par Philippe de Harville à la veuve de Lucas, Bertramme Marlet, remariée à Robert Halle, 30 mai 1531.
• Foi et hommage pour le fief de Villebois, fait par Philippe de Harville, seigneur de La Grange-du-Bois, au nom et comme tuteur d'Esprit et de François de Harville, enfants mineurs de feu Fiacre, « au village de Villebon en ung hostel qui fut et appartint à feu maistre Guillaume Fusée, en son vivant procureur en Parlement, auquel lieu ledit tuteur, parlant à Isabeau Picquet, femme de Jehan Dauxerre, soy disant fermière pour maistre Estienne Ferron, procureur en Parlement, a demandé s'il y avoit aud. lieu personne commis pour led. Ferron, en quelque droict que led. fief de Villebonluy appartînt, pour recepvoir les foy et hommage... » ; 6 juin 1531.
• En échange de six arpentsde terre au terroir des Granges, Jean Ferron, avocat en Parlement, cède à Esprit de Harville une rente de cinq setiers de grain qui lui appartenait sur le fief de Villebois par la succession de Claude Fusée, sa mère ; 5 décembre 1543.
• Baux de la ferme de Villebois, 1597-1761 (quatorze pièces, la dernière signée « Alexandrine de Bourbon » (Melle de Sens).
• Domaine à Villebois dans la censive du seigneur de Palaiseau, consistant en une ferme et 95 arpents de terre ; déclaration de propriété faite par Jeanne Desprez, veuve de Robert de Courcelles, au nom de ses enfants majeurs et mineurs, Claude Champeaux, receveur et payeur des gages de Messieurs de la Cour des Aides, à cause d'Anne Billot, sa femme, et René Billot, procureur en Parlement, tous légataires de damoiselle Catherine de Paillard ; 20 décembre 1634.
• Baux de la ferme de la Vauve de 1765à 1786 ; cette ferme comprenait une grande partie des terres de la ferme de Villebois, dont les bâtiments avaient été démolis en 1764.
Bois de Nully près d'Orsay (40 arpents).
• Huit pièces d'un procès au sujet de la possession de ce bois, repris en 1478

par Fiacre de Harville au lieu d'Anne de Coûtes, sa mère, contre Arnoul, Adam et Jean Boucher, qui sont bientôt remplacés par Pierre Perrin, demeurant à Orsay.C'est contre les héritiers de Pierre Perrin qu'est rendu le jugement du 3 septembre 1502 qui maintient Fiacre de Harville en possession du bois.

1-CD-008• Moulin de la Bretèche.

• Guillaume de Mesalen, chevalier, seigneur de Grez-en-Dunois dans la châtellenie de Châteaudun, et Jeanne de Courteheuse, sa femme, vendent à Adam le Brun, seigneur de Palaiseau, leur part et portion du moulin de la Bretèche, avec cinq arpents de pré et tout ce qu'ils possèdent en la ville et au terroir de Palaiseau ; 5 juillet 1370.
• Pierre Couillet, dit Floridas de Villiers, écuyer, demeurant à Cambrai, vend à Marguerite de Vieuxpont, veuve d'Adam le Brun, la moitié du moulin de la Bretèche, la moitié du four de Palaiseau, plusieurs pièces de bois, etc., et en général tout ce qu'il possède dans les châtellenies de Palaiseau et de Montlhéry ; 30 septembre 1394.
Marguerite de Vieuxpont, dame de Nainville en partie, de La Grange du Bois et des Ys, en fait don à Jean de Jaigny, écuyer, fils d'Adam de Jaigny, vicomte de Dammartin ; 6 avril 1399.
• Sentence de la prévôté de Paris condamnant Marguerite de Vieuxpont, veuve d'Adam le Brun et tutrice de ses enfants Jacques et Jeanne, à payer à Ponce Belleville, curé de Palaiseau, et à ses successeurs, certaines rentes en grains sur le moulin de la Bretèche et sur la grange des Grangettes ; 4 juin 1396.
• Baux du moulin de la Bretèche de 1505 à 1791(quarante-et-une pièces).
Moulin de Lozère.
• Fiacre de Harville, seigneur de Nainville et de Palaiseau, acquiert de Jean et Guillaume Dorenge la moitié du moulin de Lozère, 16 mars 1502 [1503].
• Baux du moulin de 1529 à 1780 (trente pièces, plan de 1776).
• Permission donnée par Constance de Harville, marquise de Pomponne, à Madame Dufort, dame d'Orsay (Marie-Antoinette de Caulaincourt, veuve de Pierre Grimod Dufort, fermier général, intendant général des Postes et relais de France), de faire une décharge de son canal à travers une pièce de pré dépendant du moulin de Lozère ; 4 mai1755.
• *Ferme de Lozère,* acquise sous forme d'achats de rentes par Fiacre de Harville de 1508 à1530 (treize pièces).
Baux de cette ferme de 1547 à 1649 (sept pièces).

1-CD-009• FOUCHEROLLES (fiefs et biens à) ; inventaires de titres, XVIIIe siècle.

• **Fief à Foucherolles** relevant d'Orsay.

Aveux et dénombrements rendus aux seigneurs d'Orsay : par Marguerite de Ronques à Thibault de Puiseux « le vendredi après la Nostre Dame en mars l'an de grâce mil trois cens trente et quatre » (copie de 1778) ; par Jean Guillois, bourgeois de Palaiseau, à Arnoul de Puiseux, 4 mai 1396 ;

• par Jean de la Coustière, teinturier à Longjumeau, gendre de Jean Guillois, à Raimond Raguier, maître de la chambre aux deniers du Roi, 9 février 1400[1401] ; par sa veuve, Jeanne Guillois, au même Raguier, 7 avril 1416 [1417] (copies de 1778) ;

• par Jean Gossemart, procureur au Châtelet de Paris, à qui les Célestins de Marcoussis ont vendu le fief, à eux légué par Jeanne, à Bureau Boucher, conseiller et maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, recevant l'aveu en son nom et comme curateur de son fils Adam, héritier de son oncle Michel Raguier, seigneur d'Orsay, 16 mai 1452 (copie de l'aveu de Gossemart faite en 1778, et original avec sceau des lettres de réception de Boucher, signées « B. Boucherre ») ;

• par Jean Héberge, conseiller au Parlement, à qui l'Hôtel-Dieu de Paris et l'hôpital du Saint-Esprit-en-Grève à Paris ont vendu le fief, à eux légué par Nicolas Gossemart, à Gilette Raguier, veuve de Bureau Boucher, et Arnoul, Jean et Adam Boucher, seigneurs d'Orsay, 18 juillet 1469 (copie de 1778) ;

• par Robert Desportes, trésorier de l'église d'Evreux, fils de feu sire Jean Desportes, à Jean Boucher, maître des Requêtes, et Adam Boucher, notaire et secrétaire du Roi, 7 août 1481 (lettres de réception signées par les deux « Boucher » et munies de leurs sceaux de cire rouge) ; le même jour7 août 1481, Jeanne de Mallière, dame de Foucherolles, veuve de sire Jean Desportes, bourgeois de Paris, donne aveu pour sa moitié du fief ;

• par Robert Desportes, chanoine de Mantes, à Raimond et Pierre Boucher, avocats en Parlement, 8 décembre 1506 (lettres de réception signées des deux Boucher) ; par Guillaume Fusée, mari de Jeanne Desportes, à Raimond Boucher et aux enfants de Jean, 29 mai 1510 (lettres de réception signées de R. Boucher) ;

• par Etienne Ferron,.« comme tuteur et curateur de mes enffans comme héritiers de feuz maistre Guillaume Fusée et de dame Jehanne des Portes, sa femme, père et mère de feue Claude Fusée, jadis ma femme », 5 juin 1522 (original signé de Ferron, qui a laissé en blanc le nom du seigneur d'Orsay).

• Pierre Boucher, seigneur de Piscop, en son nom, et Philippe Boucher, seigneur

de Toussus, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Charles Boucher, seigneur par indivis de la terre et seigneurie d'Orsay, reçoivent l'aveu et dénombrement « de noble homme maistre Estienne Perron, procureur en Parlement, au nom et comme tuteur et curateur des enffans myneurs d'ans de luy et de feue Claude Fusée, jadiz sa femme, d'un fief assis à Foucherolles près Palloiseau qui fut à feuz sire Jehan Desportes et Jehanne de Manières, et depuys à maistre Robert Desportes leur filzet subséquintmement à feu M[e] Guillaume Fusée, en son vivant aussi procureur en ladicte court, à cause de dame Jehanne Desportes, sa femme, ledict fief escheu et advenu ausdictz myneurs à cause de la succession de feue Claude Fusée, leur mère... » ; 24 février 1526 [1527] (expédition notariée sur parchemin, et copie de 1778).

Autre fief à Foucherolles, relevant d'Orsay.

• Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau, acquiert de Denis Geuffroy, docteur régent en la faculté de médecine à Paris, et de Thierrye de Compans, sa femme, un fief à Foucherolles appartenant à celle-ci par la succession de son père, Guillaume de Compans, d'après le partage fait avec sa sœur Martine, femme de Pierre de Vabes, dit Gastart, ledit fief consistant en maison, étables, colombier, plusieurs pièces de terre, 4 sols de menus cens, « avecques un fief que soulloit tenir Jehan de Ponthoise et que depuis ont tenu les enffans de feu Thomas le Sellier, le tout tenu et mouvant en fief des seigneurs d'Orsay...» ; 20 janvier1497 [1498].

Retrait lignager et rachat fait de Fiacre de Harville par Claude Frager, marchand drapier et bourgeois de Paris, et Catherine Geuffroy, sa femme, 12 décembre 1500. Ceux-ci vendent le fief à Adam Boucher, notaire et secrétaire du Roi, en échange de 20 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle que possédait Adam sur les biens de Denis Geuffroy et de Claude Fragerdepuis le 24 avril 1498 ; 28 décembre 1500. Adam Boucher revend le fief à Fiacre de Harville, 12janvier 1500 [1501].

Autres biens à Foucherolles.

• Jean Desportes, bourgeois de Paris, baille à Jean Richard, laboureur à Palaiseau, « une pourprinse de maisures, jardins et terres, tout entretenant, contenant treze arpens ou environs, séans à Feucherolle, paroisse dud. Palaiseau, aboutant sur le chemin alant de Palaiseau à Chevreuze et d'autre bout à la rivière d'Ivecte..., pour et parmy vint six solz parisis de rente annuelle et perpétuelle » ; 14 juin 1478.

A l'acte sont joints deux reçus donnés à Jean Richard dit Deschamps par Jeanne de Mallière, veuve de Jean Desportes, le 25 avril 1489 et le 27 juillet 1491.

• Echange de terres entre Jean Richard et Jean Harnal, 4 août 1478.
• Jean Richard dit Deschamps, laboureur demeurant à Foucherolles, vend une masure sise au pont de Foucherolles et des terres à Robin Godier, 14 septembre 1479 ; au verso, ensaisinement par»Denis Geuffroy, docteur régent en médecine à Paris, seigneur de Foucherolles.
• Simon Poullin, laboureur à Palaiseau, Michault Seguin, laboureur à Orsay, et Jeanne Poullin, sa femme, vendent à Jean Richard dit Deschamps leurs biens de Foucherolles, masures, jardins et terres, tenus en censive de Denis « Geuffray » et de sa femme, seigneurs en partie dudit Foucherolles ; 1er octobre 1482.
• Jean Flament l'aîné, laboureur à Palaiseau, vend à Jean Richard une pièce d'aunaie sise à Foucherolles, 6 novembre 1482.
• Jean Richard vend à Pierre Chevalier, notaire au Châtelet de Paris, deux setiers de blé froment de rente annuelle et perpétuelle sur une maison, pourpris de masures, jardins et terres contenant treize arpents, assis à Foucherolles, le tout chargé de 26 s. p. de rente envers Jean Desportes, et une pièce de huit arpents de terre en la censive du seigneur de Foucherolles ; 30 novembre 1482.
• Richard dit Deschamps reconnaît devoir à Michault Seguin la somme de cinq livres tournois, 25 janvier 1483 [1484].
• Jean Robert, laboureur à Palaiseau, vend à Jean Richard une masure à Foucherolles, 21 décembre 1484 ; Jean Robert et sa sœur Clémence vendent à Fiacre de Harville les 10 s. p. de rente dont cette masure est chargée envers eux, 18 octobre 1486.
• Jean Richard dit Deschamps et Machaisse, sa femme, vendent à Fiacre deHarville « ung manoir et pourprins de messures, maison, court, jardins, terres, appelle le ***fief des Carneaux,*** que led. Jehan Richart avoit prins dès treize ans a ou environ de feu sire Jehan Desportes, en son vivant eschevin et bourgeois de Paris, et de Jehanne de Mallières, sa femme,à tiltre de cens ou rente ; item plusseurs autres messures, jardins, terres et autres héritages queled. Jehan Richart avoit acquis tant de Symon Poulain... que de Jehan Robert..., situés aud. Foucherolles et tenans l'ung à l'autre et aud. fief... », chargés de 26 s. p. de rente envers la veuve de Jean Desportes et de 10 s. p. de rente envers Fiacre de Harville ; 20 juillet 1491.
• Titre nouvel de la rente de 26 s. p. donné par Fiacre de Harville à maître Guillaume Fusée, procureur en Parlement, à cause de sa femme, fille de feu sire Jean Desportes, 1494 (copie sur parchemin du 16avril 1521 avant Pâques). Quittances données par Guillaume Fusée en 1500, 1505 et 1508, par sa veuve, Jeanne Desportes, en 1513, 1514, par Etienne Ferron en 1525.

Sentence du Parlement du 12 juillet 1530 ordonnant exhibition de titres.
• Isabeau Ferron, veuve de Thibault Buynet, conseiller au Châtelet de Paris, vend à Catherine de Lévis, veuve d'Esprit de Harville, 26 s. p. de rente et 12 s. p. de cens qu'elle possède à Foucherolles, 1er mai 1572 (copie de 1778).
Autres biens à Foucherolles.
• Bail à cens et rente d'un quartier de vigne par Jacques le Brun, seigneur de Palaiseau, à Jean Ferriot le jeune, 18 septembre 1415.
• Etienne Guespin, meunier à Chevreuse, vend à Louis Piquet, boulanger à Palaiseau, trois arpents de terre près du pont de Foucherolles, 14 février 1491 [1492].
• Bail de terres à cens et rente par Perrette Hesselin,veuve de Christophe Fourquault, procureur en Parlement, à Michaut Piot, laboureur à Palaiseau, 20 janvier 1492 [1493].
• Bail à cens et rente de trois arpents de terre par Fiacre de Harville à Andry Morsant, homme de bras demeurant à Lozère, 30 mai 1493.
Titre nouvel donné à Esprit de Harville par Pierre et Jean Legrand, Jean Hardy et Robert Frète, 15 septembre 1553.
• Bail à cens et rente par Fiacre de Harville à Mathieu Belon d'une maison et terre au dessus de la Roche au lieudit la Vallée-aux-monnyers, 10 octobre 1507.
• Michel Berthault, meunier demeurant au moulin de « Lauzoirre » (Lozère), constitue, au prix de neuf livres tournois, à Fiacre de Harville une rente de 12 s. p. sur une pièce de vigne d'un arpent sise au terroir de Foucherolles, 5 novembre 1518.
Titre nouvel donné à Esprit de Harville par Pierre et Jean Legrand, Jean Hardy et Robert Frète, 15 septembre 1563.
Autre titre nouvel donné à Claude de Harville par Geuffroy Thoneras, 2 mai 1580.
• Michel Racarie, vigneron à Palaiseau, constitue à Fiacre de Harville, au prix de 12 1. t., une rente de 16 s. p. sur une travée et demie de maison, moitié de cour et jardinet sur une pièce de vigne, 7 janvier 1515.
Titres nouvels fournis par les membres de la famille Racarie en 1554 et 1564.
Au verso, reçu donné à Jean Racarie par Catherine des Ursins, dame de Palaiseau, le 15 octobre 1582.
Ferme de Foucherolles, bâtiments et environ cent arpents de terre.
• Baux consentis par Claude de Harville à Denis Taubin et Nicole Caillet, sa femme, en 1603, à Nicole Caillet, veuve, et à Jean Badran, son fils, en 1612, à Gilles Thuallagan en 1617, à Louis Marchais et Françoise Mignan en 1627 ;
• par le marquis de Pomponne à Robert Poirié en 1706, 1714 et 1732 ; par la

marquise à Charles Lefèvre en 1742 ; par Mlle de Sens à André Gerson en 1764, par le prince de Condé à André Gerson en 1774 et 1781.

• Pièces détachées de la ferme de Foucherolles. Acensement d'un demi-arpent à Jean-Baptiste Chavet, avocat en Parlement, et Gabrielle-Colette Delay, sa femme, 4 septembre 1770 ; d'un demi-arpent de pré à Denis-Servais Bidault, 14 mars 1787 ; de50 perches de terre à Louis-Etienne Fontaine, vigneron, 6 octobre 1787.

Fief de la Vauve.

Pierre de « Meauzay » (Meaucé), seigneur de Courtabeuf, baille à cens et rente à Jean Richard dit Deschamps, laboureur à Foucherolles, une masure à Foucherolles et deux arpents de terre en friche, appartenant au bailleur à cause « des fiefs de la Vove » ;12 août 1481.

Fief de Courtabeuf, relevant de Montlhéry.

• Paiement fait par Fiacre de Harville à PierreHardy, huissier des Requêtes de l'Hôtel, et à sa femme Jeanne, auparavant femme de Jean Reliant et mère et tutrice de son fils Jean Rollant, âgé de dix-neuf ans, qui lui ont vendu 20 livres tournois de rente sur les terres et seigneuries de Courtabeuf et « Grandivilliers » ; 5 octobre 1516.

• Lettres de souffrance accordées aux fils mineurs de Fiacre de Harville pour la foi et hommage de la terre et seigneurie de Palaiseau, qui relève du Roi à cause de son Châtelet de Paris, et pour la moitié du fief de Courtabeuf, qui relève du Roi à cause de son château de Montlhéry ; 22 juillet1531.

• Sentence qui maintient Henri Picquet en jouissance locative de terres acquises par Jean de Harville en 1530 ; 17 octobre 1534.

• Sentence de partage de cinq arpents de bois, quatre arpents de pré, et des censives de Courtabeuf entre les enfants de Fiacre de Harville et Girault de Labadie et Jacqueline de Meaucé, sa femme ; 9 août 1535.

• Cahier de 6 f. écrits en 1578 et contenant les pièces suivantes : aveu par Esprit de Harville de la moitié du fief de Courtabeuf, l'autre moitié appartenant à Jacqueline de Meaucé, 13 juin 1540 ; vente par Anne de Meaucé à François de Harville de la portion de fief qui lui appartient, 12 juillet 1532 ; vérification de l'aveu de 1540, 2 août 1540.

• Arrêt du Grand Conseil du 24 mars 1646 ordonnant la répartition des deniers provenant de l'adjudication par décret du fief de Courtabeuf (imprimé de 43 p. in-4°).

Accord et transaction au sujet de l'exécution de cet arrêt entre Elisabeth de Favier, veuve d'Antoine de Harville, son fils François de Harville des Ursins,

marquis de Palaiseau et de Trainel, et Josias de Rouen, seigneur de Courtabeuf, 15 juillet 1661.

• Demande d'Elisabeth de Favier contre Charles Boucher, seigneur d'Orsay, pour être maintenue en possession d'une lisière de chênes qui sépare les bois d'Orsay de ceux du fief de Courtabeuf, 13 décembre 1648.

• Aveu et dénombrement de la moitié du fief de Courtabeuf, baillé au duc d'Orléans à cause de sa châtellenie de Montlhéry par François de Harville des Ursins, son frère Claude-Antoine, chevalier de Palaiseau, et ses sœurs Elisabeth, marquise de Fosseuse, et Anne, comtesse d'Orval ; 31 décembre1658.

• Affiche imprimée de la mise en vente de la terre de Courtabeuf à la requête des créanciers de Josias de Rouen, bourgeois de Paris, en vertu d'une série d'arrêts dont le dernier est du 9 décembre 1682.

• Sentence des Requêtes de l'Hôtel du 10 janvier 1684 ordonnant la mise en vente de la terre de Courtabeuf, saisie sur Marie Girard, veuve de Guillaume Menguy, qui l'avait acquise des créanciers de Josias de Rouen le 13 septembre 1683 [imprimé de 4 p. in-folio).

• Transaction passée entre Mlle d'Orsay (Marie-Anne Boucher) et la marquise de Pomponne, par laquelle la maison possédée à Courtabeuf par Jean Lamoureux est reconnue être dans la censive de Mlle d'Orsay, qui représente le sieur Josias de Rouen, partie contractante de la transaction du 15 juillet 1661 ; 22 mars 1755.

• Arrêt des commissaires de la Chambre des Comptes du 8 mai 1772 pour la visite et estimation du domaine et comté de Montlhéry, cédé par le Roi, le 11 octobre 1771, à Philippe de Noailles, duc de Mouchy, en échange de 492 arpents de la forêt de Senonches (de l'Imprimerie de G. Desprez, 1772, 15 p. in-4°).

Arrêt des commissaires portant comparution de tous les propriétaires des fiefs de la châtellenie de Montlhéry, 5 juillet 1774 (imprimé de 8 p. in-4°).

Décision du Conseil du prince de Condé autorisant la production des titres du fief de Courtabeuf, 14 décembre 1774.

Mémoires sur le fief.

Jugement des commissaires ordonnant aux propriétaires des fiefs de faire leur déclaration dans quinzaine, 9 février 1778. Le Conseil du prince de Condé autorise la déclaration de la moitié du fief, 23 février 1780.

• Baux de la ferme de Courtabeuf, 1545 à 1779 (vingt-deux pièces).

Fiefs relevant du prieuré de Saint-Eloi de Longjumeau.

• Déclaration des fiefs de la Taupinière et du Colombier, s. d. (XIVe siècle).

Aveux et dénombrements de ces fiefs par Jean de Mignonville (écrit ailleurs

Meignonville et Meignanville), écuyer, à cause d'Agnès de Puiseux, sa femme, fille de feu Thibault de Puiseux, 29 avril 1398 et 1er octobre 1401.

• Jean Sassier, teinturier, bourgeois de Paris, avoue tenir en foi et hommage du prieur de Saint-Eloi cinq arpents de terre au terroir de Courtabeuf en la paroisse de Villejust près de Palaiseau, qui jadis furent à Jean l'Arbalestrier, depuis à feu Jean Lore, et dernièrement à son fils Simon Lore ; 1er septembre 1406.

• Aveu des fiefs de la Taupinière et du Colombier par Raimond Raguier, clerc du Roi en sa chambre aux deniers, 20 mai 1409.

• Reçu de 6 1. t. donné à Fiacre de Harville par Jean Lecort, prieur de Saint-Eloi, 12 janvier 1492 [1493].

• Raimond Boucher, avocat en parlement, offre à Fiacre de Harville, qui a le droit des religieux de Saint-Eloi, de lui faire la foi et hommage du fief du Colombier, 30 juillet 1506.

• Transaction entre Fiacre de Harville et « maistre Nicole deVesze, conseiller du Roy en sa court de parlement, prieur commendataire du prieuré conventuel de Saint Eloy de Longjumel du Val des Escolliers soubz la règle monseigneur sainct Augustin, frères Pierre Lemarie, Nicolle Picot et Jehan Joubert, tous religieux faisans et représentans le convent dudict prieur », laquelle transaction porte à 30 livres la rente de 20 livres convenue par l'accord de 1524, etc. ; 5 juillet 1528.

• Quarante quittances de cette rente données aux seigneurs de Palaiseau par les prieurs ou receveurs de Saint-Eloi de 1545 à 1644. Noms à citer : 1604, Pierre Leroy, sous-prieur, receveur pour Claude du Ruel, grand archidiacre de Tours et prieur de Saint-Eloi ; 1629, Marie de Fourcy, femme d'Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, Longjumeau, Chailly et autres lieux, fondée de pouvoirs de son fils Henri Ruzé, prieur commendataire de Saint-Eloi ; 1636à 1641, l'abbé d'Effiat (Jean Ruzé), prieur.

• Assignation donnée par les religieux à Claude de Harville pour produire les titres en vertu desquels il détient les fermes et maisons de la Vauve, la Humière, la Troche, le moulin de Lozère, et les prés et bois, cens et rentes, qui composent la dotation du prieuré ; 22 mai 1627.

• Titre nouvel de la rente de 30 livres donné par le prince de Condé le 7 mai 1767.

• Acte notarié établissant que le prince de Condé possède à Courtabeuf 40 arpents 28 perches de terre en censive du prieuré de Saint-Eloi et faisant partie du fief de« Grandinvilliers », 11 avril 1786.

Accord avec Pierre-Gasparcl-Marie Grimod, comte d'Orsay.

Rappel de titres : 31 janvier 1509 [1510], partage entre les héritiers de Pierre de

Meaucé et Jeanne de Harville, sa femme ; 10 décembre 1526, partage après le décès de Guillaume de Meaucé entre ses sœurs Jacqueline et Anne ; 1552, acquisition de la part d'Anne par Fiacre de Harville ; 15 juillet 1661, échange entre Elisabeth de Favier, veuve d'Antoine de Harville, et Josias de Rouen, seigneur de Courtabeuf ; 22 octobre 1744, déclaration faite par Anne Boucher d'Orsay. Plan annexé.

• Décisions du Conseil du prince de Condé, 14 mars et 25 avril 1787 : déclaration à passer aux chanoines de Saint-Eloi, cens à payer.

• Procès-verbal des criées de la terre et seigneurie d'Orsay, du fief de la Vauve, de la terre et seigneurie de la Plesse, des fiefs des Grand et Petit Villefeu, Grande et Petite Taupinière, du Mésantais, du Mesnil-Blondel, du Mesnil-Blondeau et de Grivery, saisis sur Pierre Grimod Dufort, seigneur d'Orsay ; janvier-février 1742.

• Projet d'échange (non exécuté) entre le prince de Condé et le comte d'Orsay de la ferme du Petit Courtabeuf et de 70 arpents de bois contre les fiefs de la Taupinière et du Colombier de Lozère, la justice, et 68 arpents de bois au terroir de la Plesse près les Casseaux ; mai 1786.

1-CD-010 CHAMPLAN.

• Jean de Meignanville (écrit Mignonville et Meignonville dans d'autres documents, peut-être Meigneville, commune de Montainville, Eure-et-Loir), écuyer, seigneur des Orgeluz en la comté de Montfort », avoue tenir en fief de Marguerite de Vieuxpont, dame de Nainville et de Palaiseau, veuve d'Adam le Brun et mère de Jacques et Jeanne, mineurs, des cens, rentes, droitures et champarts à Champlan, le four banal, auquel sont assujettis les habitants de la ville, à l'exception des hôtes de Longpont, de l'Hôtel-Dieu de Paris et du curé de Champlan, justice, seigneurie, rouage, etc. ; 2 février 1395 [1396] (copies de 1520 sur parchemin et sur papier).

• Perrenelle de Maignac, veuve de Laurent de Reilhac, avocat en Parlement, représentée par Pierre Durant, prêtre, son procureur, baille à loyer à Geuffroy Dudort, demeurant à Longjumeau,et à Colin Batillart, demeurant à Champlan, son fief de la Mairie de Champlan et tout le domaine en dépendant ; 15 février 1407 [1408].

• Foi et hommage au seigneur de Palaiseau par Barthélémy « Glouastre », conseiller au Parlement, pour le fief qui fut à Clément de Reilhac, 17 avril 1464 (copie de 1520 sur parchemin ; note sur la marge : « qui est à présent la ferme de Champlan et appartenant à M^r le marquis de Palloyseau »).

• Blanchet Roucel, sergent de la terre et seigneurie de Palaiseau, saisit et met en la main de la dame de Palaiseau « ung fief assis aud. Palloysel, lequel fut et appartint à feu Pierre Grelle et depuis à Jehan de Longueval..., et fut signiffié led. arest et maing mise à Symon Avelline, soy disant procureur de noble homme Pierre de Milly, disant avoir le droit dud. de Longueval » ; 15 décembre 1471.

Saisie d'une pièce d'avoine contenant cinq quartiers, même jour.

• Guillaume Claustre, seigneur d'Amblainvilliers, grand archidiacre de Chartres et chanoine de Paris, vend à Fiacre de Harville « ung fief appelle le fief Mignonville... qui fut à Thibault de Puiseulx... assis à Champlant et Longjumel... parmy le pris et somme de quatre cens livres tournois... » ; 10 août 1504.

• Guillaume Chastenay, laboureur, vend à Fiacre de Harville 16 s. p. de rente sur une maison à Champlan, 20 juin 1497.

Titre nouvel de cette rente, 5 juillet 1555.

• Colin Boyart, laboureur à Champlan, vend à Fiacre 8 s. p. de rente, 17 mai 1508, et Jeanne, veuve de Louis Aboulart, 6 s., 5 juillet 1508.

• Alain Mestayer, laboureur, vend à Fiacre 16 s. p. de rente sur une maison et un demi-arpent de vigne à Champlan, 23 juin1516.

Titres nouvels de cette rente, 1553 et 1578.

• Simon Caillet, homme de bras, vend à Fiacre 16 s. p. de rente sur une maison et deux quartiers de vigne à Champlan, 25 décembre 1517.

Titre nouvel de cette rente, 1558.

• Jacques Chaillou, laboureur, vend à Fiacre 16 s. p. de rente sur une maison et des terres à Champlan, 21 avril 1518.

• Baux de la ferme de Champlan de 1563 à 1741(vingt-trois pièces).

Démembrement de la ferme, baux à plusieurs locataires en 1751, 1759, 1769 et 1777 (trente-deux pièces).

Vente des bâtiments et du terrain de l'emplacement de la ferme à Jean Varin, vigneron à Champlan, moyennant 453 livres de cens et rente, 12 janvier 1780 (deux pièces).

Pressoir banal de Champlan.

• Convention entre le receveur de Palaiseau et les habitants de Longjumeau possédant des vignes sur le terroir de Champlan, 24 septembre 1732.

• Liquidation des droits de lods et ventes dus par Germain Carré, vigneron à Champlan, 28 novembre1768.

• Etat des lieux et dépendances des pressoirs, 8 octobre 1772.

• Le Conseil du prince de Condé autorise la concession des pressoirs à Germain Carré moyennant 150 livres de cens et 2001. de deniers d'entrée, 15 janvier 1783.

Ensaisinements, lods et ventes.

Contrats entre particuliers, 1765-1768 (seize pièces).

• **Concessions de terrains à cens et rente,** 1729, 1773 à 1786 (douze pièces).

Fief de Bonneval.

• Le prince de Condé érige en fief la maison, jardin et parc que possèdent à Champlan Jean-Paul Puyou, écuyer, seigneur de Bonneval, et Marie-Louise-Catherine Guilloteau de La Motte, sa femme, 10 septembre 1780 (plan annexé à l'acte).

• Copie des titres de propriété de cette maison :

1° Vente par Antoine de Dampierre, premier gentilhomme des chasses et plaisirs du Roi, et Justine Colonies, sa femme, à Henri de La'Peyre, ancien capitoul de Toulouse, trésorier de France au bureau des Finances de Tours, et Françoise-Julie Le Clerc de La Motte, sa femme, 23 juin 1738 (les Dampierre avaient acquis la maison en 1714 de Madeleine Creuilly, veuve de Philippe de Vaux, avocat en Parlement ; ceux-ci l'avaient acquise en 1688 d'Antoine de Sonton, seigneur de Gloriette) ;

2° Contrat de mariage de Jean-Paul Puyou de Bonneval, maître d'hôtel du duc d'Orléans, 17 juin 1767 ;

3° Henri de La Peyre (mort à Paris le 21 mars1772) lègue ses biens à sa filleule Mme de Bonneval (testament du 7 octobre 1771, déposé au greffe du Châtelet le 26 mars 1772).

Bornage.

• Deux lettres de 1776 relatives aux limites à vérifier entre la terre de Champlan et les biens de la duchesse de Mazarin.

Fief Tallot ou de Montbriseuil à Champlan.

• Inventaire des titres du fief, dressé au XVIIIe siècle (vers 1778).

• (Les titres perdus sont indiqués entre crochets). [Bail emphytéotique d'une maison et de plusieurs pièces de terre, consenti à Nicolas Auroux, banquier à Paris, par Lazare de Coquelay, prieur commendataire du prieuré conventuel de Notre-Dame de Longpont, 3 novembre1574. Les religieux vendent leurs droits à Henri de Harville, seigneur de Palaiseau, 19 décembre1576].

• Claude de Harville permet à Nicolas Auroux, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, de s'approprier et d'amener dans sa maison l'eau d'une fontaine qui se déverse dans la grande rue, 25 janvier 1580.

• [Saisie, par faute de devoirs seigneuriaux, de vignes qui furent à défunt

Barthélémy Auroux, et à présent à Etienne Auroux, 10 octobre 1595.
• Main-levée d'une saisie de vignes faite sur Pierre Tallot, 16 octobre 1599].
• Déclaration par Pierre Tallot, tailleur, chaussetier et valet-de-chambre ordinaire du Roi, des biens qu'il tient tant en fief que roture de Claude de Harville, 24 septembre 1604. En fief : une grande maison couverte de tuiles, avec cour, jardin, un arpent de vigne, près de l'église de Champlan et y attenant d'un côté, deux pièces de vigne d'un arpent et trois quartiers, un clos d'un arpent planté d'arbres fruitiers, et treize arpents de terre en neuf pièces. En roture, vingt-quatre pièces de terre et vigne dont aucune ne dépasse un arpent. (Pierre Tallot avait acquis par décret, le 30 mai 1598, les biens de défunt Nicolas Auroux).
• Avec la permission du seigneur de Palaiseau, les habitants de Champlan accordent à Pierre de Cescaud, écuyer, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, la suppression et la propriété d'une venelle qui traverse ses jardins, moyennant une rente de 10 1. t. et la création d'un chemin autour des murailles des jardins ; 5 novembre 1634.
• René Contesse, notaire au Châtelet et secrétaire du prince de Condé, reconnaît tenir tant en fief que roture de Claude de Harville cinq quartiers de vigne, du chef de sa femme Catherine Tallot, fille et héritière en partie de Pierre Tallot et de Nicolle Chenet ; 6 septembre 1635.
• Déclarations données par Jean Tallot, tailleur et valet-de-chambre ordinaire du Roi, à Claude de Harville, 27 septembre 1635, et à Elisabeth de Favier, veuve d'Antoine de Harville, 30 juillet 1636.
Autres déclarations données par Jean Tallot, 9 octobre 1641,par René Contesse, 25 septembre 1642, par Louis Gompaing, écuyer, sieur de Lestange, qui a acquis les vignes de Catherine Tallot, veuve Contesse, 2 octobre 1645.
• [Foi et hommage par Jacques Goussault, bachelier en théologie, et Michel Goussault, sieur de Fromentières, qui ont acquis les biens de Jean Tallot ; 14 octobre 1651.
• Foi et hommage par Jacques Goussault, tuteur de Michel Goussault, fils unique de défunt Michel, 20 septembre 1659.]
• Jacques Goussault, seigneur de Molize, ci-devant conseiller au parlement de Paris, seul héritier de son neveu Michel, qui l'était lui-même de son père et de sa mère, Michel Goussault, sieur de Fromentières, et ElisabethGompaing, vend la maison et les biens de Champlan à la communauté et séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet, stipulant par Jean de Beauvais, supérieur, Michel Chamillard et Nicolas Thierry, assistants ; 27 août 1671.

• [Echange entre Saint-Nicolas-du-Chardonnet et Marie Lemaire, veuve de Charles Regnault, avocat en Parlement, et Jean de Poussemotte de L'Etoile, seigneur de Montbriseuil, 6 juillet 1672.
Foi et hommage par ceux-ci, 13 mars 1673.
• Foi et hommage par Léon de Montmorency, seigneur du fief de Montbriseuil, ci-devant Tallot, à cause de sa femme, Marie-Madeleine de L'Etoile de Poussemotte, « seule et unique héritière par bénéfice d'inventaire de feu M[r] Edouard de L'Etoile de Poussemotte, suivant les partages faits entre lui et lad. dame de Montmorency, sa sœur, des biens des successions de feu M. le président de Montbriseuil, leur père, et de dame Marie Le Maire, veuve de Charles Renauld, écuyer, leur ayeul » ; 14 mai 1720].
• Léon de Montmorency, seigneur de Gourtalain, et Marie-Madeleine de L'Etoile de Montbriseuil, sa femme, vendent leur maison et domaine de Champlan à Marc-Antoine de La Geinte de La Cour, seigneur de Saint-Germainmont, conseiller et gentilhomme de l'électeur de Bavière, et Anne Borie, sa femme ; 4 juillet 1731. Foi et hommage par M. de La Cour au marquis de Pomponne, 28 avril 1734 (signé « De Lacour Delageinte »).
Mémoire et inventaire de titres justifiant le blâme de l'aveu.
Mémoire sur les réponses de M. de La Cour du 9 avril 1736 au blâme de son aveu. Extrait des titres concernant le fief de Montbriseuil, autrefois Tallot.
Foi et hommage par M.de La Cour à Constance de Harville de Palaiseau, veuve du marquis de Pomponne, 14 novembre1743.
• [Thérèse Colas, veuve de François Hazon, achète le fief de Montbriseuil et dépendances par sentence de décret rendue au Châtelet de Paris le-4 juillet 1753 sur Antoine de La Geinte de La Cour].
• Foi et hommage par M[me] Hazon, 7 décembre 1753.
• Mémoire et lettres au sujet de censives revendiquées par les Chartreux de Paris, 1763-1764 (le mémoire cite un contrat du 19 mai1325 par lequel Alix de Vaugrigneuse vend aux Chartreux, entre autres choses, « la moitié du fief de Courtabuef que Jehan le Brun, écuyer, seigneur de Paloisel, tient »).
• Geneviève,Marie-Catherine et Madeleine-Julie Hazon vendent leur propriété de Champlan à Thomas-François-Honoré de Francini, comte de Villepreux, intendant général des Eaux-et-fontaines de France, et Marie de Jassaud, sa femme ; 24 mai 1777.
Liquidation des droits dus au prince de Condé, 4 juin ; reçu de la somme de 1841 1. 10 s. délivré au comte de Villepreux par Jacques-Philippe Durival-Brémont, trésorier-général du prince, 6 juin.

• Dépri accordé par le Conseil du prince à M. Ameline de Quincy, qui a l'intention d'acheter le fief de Montbriseuil, 4 juin 1783.
Vente par la comtesse de Villepreux à Anne-François Ameline de Quincy, correcteur en la Chambre des Comptes, et Marie-Agnès-Elisabeth Gosset, sa femme, 20 décembre 1783.
Liquidation des droits dus au prince, 31 décembre ; M. Reydy de Lagrange, régisseur du domaine de Palaiseau, reçoit de M. Cayeux, trésorier du prince, la somme de 2.341 1. 13 s. 4 d. versée par M. Ameline de Quincy, 1er septembre 1784.
• Acte de foi et hommage accompli au château de Palaiseau par André-François Petit, procureur au bailliage de Palaiseau, fondé de la procuration de M. Ameline de Quincy, en présence de François-Joseph Reydy de Lagrange, notaire à Palaiseau ; 20mars 1784 (plan annexé à l'acte).
Fief de Fourcault, relevant de Palaiseau, consistant en 12 arpents 3 quartiers de terre en trois pièces au terroir de Palaiseau, 2 arpents de pré et 12 arpents de bois taillis.
• Acte par lequel Etienne de Vigny, seigneur de Forest, renonce à la succession de son père, François deVigny, seigneur de Villegénis, et saisie, à la requête de Claude de Harville, des héritages relevant de Palaiseau ; 14 juillet 1611.
• Foi et hommage pour raison du fief de Fourcault par Martin Roger, commissaire établi par justice au gouvernement de la terre et seigneurie de Villegénis, Igny, Gommonvilliers et fief Fourcault, saisis sur Jean Retor, curateur à la succession vacante de François de Vigny, receveur de la ville de Paris ; 10 juillet 1612.
• Foi et hommage, portant aveu et dénombrement du fief de Fourcault, par Geneviève de Vigny, veuve de Bertrand Solly, conseiller au Parlement et président es Enquêtes, et son fils Bertrand, à qui Etienne de Vigny a cédé ses droits ; 12 décembre 1616 (original sur parchemin et trois copies.)
• Décret des terres et seigneuries d'Igny, Villegénis, etc., poursuivi à la requête des créanciers des successions de Geneviève de Vigny et de son fils, 1642 (imprimé de 25 p. in-4°).
Adjudication faite à Barthélémy de Lafont, acceptée par Madeleine de Patras, sa femme, et à Etienne de Vigny, leur gendre, 27mars 1643.
• Foi et hommage pour le fief Fourcault par Etienne de Vigny, seigneur de Villegénis, Igny, Gommonvilliers, etc. ; 4 septembre 1648.
• Foi et hommage à François de Harville des Ursins par Pierre d'Albertas, qui a

acquis par échange, le 6 septembre 1651, de Madeleine de Lafont, veuve d'Etienne de Vigny ; 15 décembre 1651.
Dénombrement des terres et héritages dont M. d'Albertas est propriétaire à Palaiseau.
• Foi et hommage par Léon d'Albertas, seigneur de Géménos, fondé de procuration d'Antoine d'Albertas, seigneur de Saint-Maime, aïeul et légitime administrateur des biens de Henri-Reynaud d'Albertas, héritier testamentaire par bénéfice d'inventaire de défunt Pierre d'Albertas, seigneur de Géménos, Villegénis, Igny, Gommonvilliers et en partie de Villaine ; 20 août 1686.
• Foi et hommage par Henri-Reynaud, émancipé d'âge, demeurant au collège d'Harcourt, rue de la Harpe, paroisse Saint-Hilaire ; 18 août 1689.
• Foi et hommage, aveu et dénombrement du fief de Fourcault, par Madeleine de Séguiran, veuve de Marc-Antoine d'Albertas, seigneur de Saint-Maime et de Dauphin, capitaine de vaisseau, au nom et comme procuratrice générale de son fils Henri-Reynaud ; 8 janvier 1694.
• Aveu et dénombrement du fief de Fourcault, présenté au marquis de Pomponne par Claude Glucq, conseiller au Parlement, qui, le 17 novembre 1719, a acquis Villegénis et autres biens de Henri-Reynaud d'Albertas, premier président en la cour des Comptes, Aides et Finances d'Aix en Provence ; 11 avril 1724 (original notarié sur parchemin et deux copies).
Fief du Buisson.
• Jean Bérart, demeurant à la Vauve en la paroisse de Palaiseau, vend à Guillaume de Harville, échanson du Roi, un fief appelé le fief du Buisson, consistant en trois droitures, 14 s. p. de menus cens, 14 s. p. de cailles, un setier de champart, trois arpents de bois, le tout tenu en fief de Mr de Chevreuse ; quatre arpents de pré en la prairie de Bures, tenus en fief du seigneur de Bures à cause du fief de Courtenay ; 2 janvier 1400 [1401].
Fief de Mongouverne, deux arpents de pré en la prairie de Bures, appartenant au seigneur de Palaiseau et tenus en fief du seigneur de Bures à cause du fief de Courtenay.
• Foi et hommage à Jean Sanguin par Philippe de Harville au nom d'Esprit et de François, mineurs, 5 juin1535 ;
• au cardinal de Meudon (Antoine Sanguin) par Esprit de Harville, 20 juin 1544 ;
• à Charles de Barbanson par Henri de Harville, 9 juin 1574 ;
• à Louis de Chaulnes par François de Harville, 14 juillet 1686 ;
• à Jean-Baptiste de Chaulnes par le marquis de Pomponne, 19janvier 1731 ;

• à Louis-Adrien Le Paige par le prince de Condé, 12 avril 1780 ; paiement et quittance du droit de relief.

Fief de La Brosse dans la paroisse de Janvry, châtellenie de Montlhéry.

• Guillot deMontlhéry et Jeanne, sa femme, vendent à Jean Denise et à Bellon, sa femme, une maison à La Brosse devant l'hôtel « de monseigneur de Bruières », chargé de 2 deniers de cens envers le seigneur de Bruyères, plusieurs pièces de terre de 14, 3, 3, 1 et demi, 2 arpents, mouvant dudit seigneur, 28 arpents mouvant de la Maladerie de Juvisy ; 10 novembre 1379.

• Jean Le Bonaffle, écuyer, et Jeanne Fraimbaud, sa femme, vendent à Jean Denise, demeurant à La Brosse, la moitié des biens qui suivent, provenant de l'héritage de Jeanne, sis à La Brosse : 8, 8, 3, 2 arpents de terre, 3 arpents de pré, 14 arpents de terre et friche entre les prés de La Brosse et les haies de Châtelet, le tout mouvant et tenu en fief dudit acheteur ; les deux parts des biens qui suivent provenant aussi de l'héritage de Jeanne : une maison à La Brosse, avec un jardin et deux arpents de terre, mouvant du seigneur de Bruyères à la charge de 9 s. p. de cens, 3 arpents et un arpent de terre en la censive du seigneur de Bruyères ; 23 janvier 1393 [1394].

• Les enfants de Jean Denise, Jean et Jeannette, celle-ci femme de Jean Demeaulx, font foi et hommage à Jean Le Bègue, clerc, notaire et secrétaire du Roi, « à cause de son hostel et terres assis ou terroir dudit lieu de la Brosse qui jadiz furent Hue du Mesnil et depuis à Nicolas de Luzarches » ; 24 juin 1413 (copies du temps sur papier).

Lettres de réception délivrées le même jour par Le Bègue à Jean Demeaulx (original sur parchemin, signé).

• Isabeau, veuve de Jean Demeaulx, laboureur, donne quittance d'une rente de cinq setiers de blé à Guillemin Delaunoy, laboureur à Palaiseau, et à Marion, sa femme, héritière en partie dudit feu Jean Demeaulx, son grand-père ; 14 septembre 1439, 24 novembre 1444.

• « Déclaration des héritaiges et fiefs qui furent à feu Nicolas de Lusarches, assis à la Broce..., et à présent appartiennent à Jehan du Plesseys, escuier, à cause de damoiselle Claude de Poupaincourt, sa femme ; s'ensuivent autres héritaiges appartenant à ung arrière fief que souloit tenir feu Jehan Chevreau de Mr Jehan le Bègue, et le tient Jehan Denise en fief dud. Jehan le Bègue à cause dud. hostel qui fut Nicolas de Lusarches ; autres héritaiges qui sont du fief de Jehan Praimbault ; autres héritaiges assis à la Brosse contenant ung fief qui fut Jehan Bougart, escuier ; autres héritaiges assis à la Brosse qui furent à feu Jehan Denise, tenuz en fief de Mr Jehan le Bègue à cause de l'ostel de Nicolas de

Lusarches ; autres terres qui furent aud. feu Nicolas de Lusarches, escheuz à la partie de Pierre le Bègue ; ... item xxixarpens et demy en une pièce séans ou terrouer de Janvris que led. feu Pierre le Bègue achecta jàpiéçà de Jehan du Plessis, escuier, et de Ysabeau, sa femme » ; s. d. (XV[e] siècle), cahier de 4 f. de papier.

• « Jehan Potelet, mesgissier demeurant à Paris à l'escole Saint-Germain, et Colette, sa femme, afferment que à cause et du propre héritaige de lad. Colette à elle venu et escheu par le trespas et succession de feue Marie, sa mère, qui fut héritière seule et pour le tout de feu Denis Demeaulx, son oncle, qui fut semblablement héritier de feue Jehannette, sa mère, jadis femme de feu Jehan Demeaulx, son père, fille et héritière de feu Jehan Denise, leur compecte et appartient plusieurs maisons, maisures, terres, prez, bois et autres héritages ... », qu'ils vendent à Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau ; 14 septembre 1489.

• Catherine Le Bègue, veuve de Jean de Poupaincourt, président au Parlement, reçoit Fiacre de Harville en foi et hommage, 4janvier 1489 [1490].

Fiefs de Berny et de la Tour d'Antony.

• Inventaire des titres de ces fiefs, dressé vers 1780. (Tous les titres sont perdus ; en voici quelques extraits). [Aveu et dénombrement de Berny, rendu par Jean de la Marche au seigneur de Palaiseau, s. d. (XIVe siècle).

• Aveu du fief de la Tou rd'Antony rendu par Etienne le Haubergier, bourgeois de Paris, à Jean le Brun, seigneur de Palaiseau, 15 juin 1362.

• Aveu de Berny, rendu par Jean Mouton, sergent à cheval au Châtelet de Paris, à Jean de Garancières, seigneur de Croissy et de Palaiseau en partie, 21 avril 1407 (la moitié du fief appartient à Jean Mouton, et l'autre moitié à Jean de Garancières).

• Foi et hommage du fief de la Tour d'Antony par François de Corbie, seigneur de Jagny, comme héritier de Jacqueline de Harlay, sa mère, à Esprit de Harville, seigneur de Palaiseau, 29 août 1568.

• Foi et hommage par Pierre Brûlart, marquis de Sillery, pour les fiefs et seigneuries de la Tour d'Antony et de Berny, 1[er] août 1636 ;

• par Louis de Lionne, marquis de Berny, 17 mai 1673, etc.

• II y avait aussi des fiefs dans la mouvance des religieux de Saint-Germain-des-Prés à cause de leur seigneurie d'Antony.].

1-CD-011• Fief des religieuses de Longchamp à Palaiseau.

• Approbation par Marie de la Troche et son fils Guillaume de la Troche de la vente faite par Simon de la Troche au couvent des sœurs mineures recluses de

l'Humilité Notre-Dame près Saint-Cloud (abbaye de Longchamp),septembre 1275. Lettres de l'Officialité de Paris, samedi avant la Nativité 1275.

• Donation par Guillaume Dardanele, écuyer, au couvent de Longchamp d'une maison acquise de Jean le Brun, seigneur de Palaiseau, jeudi après la Nativité de saint Jean-Baptiste 1286.

• Vente au couvent de Longchamp d'une masure à Palaiseau par Pierre Josce et Eudeline, sa femme, lundi après la quinzaine de Pâques 1290.

• Transaction entre les religieuses et le recteur de l'église de Palaiseau, 1306.

• Contrat d'héritages dans la censive du couvent entre Michel Jouan et Clément Regnart, 26 décembre 1437.

• Les dames de Longchamp vendent leurs biens de Palaiseau à Nicolas Potier, seigneur de Novion et de Villebon, moyennant 52 livres de rente, rachetables à1.040 livres, 8 août 1648.

• Dix-huit déclarations d'héritages en censive faites à Nicolas Potier de1646 à 1654.

• Cahier de 28 f. contenant les déclarations d'héritages en censive faites aux religieuses de Longchamp de 1479 à 1648 (trente-huit), à Nicolas Potier de 1648 à 1656 (vingt), à Marguerite Potier, veuve de Charles Tubeuf, maître des Requêtes, intendant de Touraine, de 1686 à1694 (soixante-sept).

• Vente par Nicolas Potier de Novion à Charles Tubeuf et à Marguerite Potier, 22 juillet 1677 ; vente par celle-ci à Hubert de Champy, seigneur des Cluseaux, intendant de la Marine, et Claude Dolet, sa femme, 23 juin 1696 ; celle-ci, veuve, épouse Guillaume de Lort, comte de Sérignan ; par son testament du 3 mars 1708, elle choisit comme légataire universelle sa nièce Claude-Louise de Betz de La Hartelloire, fille majeure demeurant à la communauté de l'Union chrétienne dite de Saint-Chaumont, rue Saint-Denis à Paris ; retrait exercé sur celle-ci par les religieuses de Longchamp moyennant rachat, 30 janvier 1714.

• Les religieuses vendent leur fief à Simon Arnauld de Pomponne et à sa femme, Constance de Harville de Palaiseau, 5 mars 1714.

VILLEBON.

• « Déclaration de la terre et seigneurie de Villebeon et du quart de la seigneurie de la Granche », s. d. (vers 1538, cahier de 8 f. de papier).

• Lettres patentes de Henri III accordant à Nicolas de Thou, évêque de Chartres, seigneur de Villebon, et à ses héritiers, « droict de haulte, moyenne et basse justice es lieux de Villebon, La Plesse, Villiers sous Saulx, Villefeu, ha-meaulx des grandes et des petites Roches et Gasseaulx, circonvoisins d'iceulx... » ; Paris, décembre 1577. Enregistrées au Parlement le 30 avril 1578, et à la Chambre des

Comptes le 26 mai (copi edu temps sur papier).

• Acte notarié par lequel Nicolas Potier, seigneur de Novion, Villebon,Villejust, La Roche et autres lieux, président à mortier en la cour de Parlement, fonde et dote, pardétachement de la paroisse de Palaiseau, la cure et paroisse de Villebon, comprenant Villebon,Villejust, les Casseaux, la Plesse, la Roche et Courtabeuf, «estant de sa seigneurie de Villebon » ;6 mai 1658.

• Plusieurs états des biens dans la censive de Palaiseau situés à Villebon, la Roche,les Casseaux, Courtabeuf, dressés d'après les déclarations faites au terrier au xvi* et au xvn" siècleen vue d'un échange à proposer au seigneur de Villebon.

• Bail de la terre de Villebon, consenti à Philippe Boucher par Marguerite Potier de Novion, veuve de Charles Tubeuf, 24 décembre1690.

• Vente de la terre de Villebon et dépendances par Madame Tubeuf à Hubert de Champy, seigneur des Cluseaux, intendant de la Marine, et Claude Dolet, sa femme ; 23 juin 1696.

• Arrêt du Conseil d'Etat rendu entre le marquis de Pomponne et Claude-Louise de Betz de La Hartelloire pour parvenir au bornage entre les seigneuries de Palaiseau et de Villebon ; 7 avril 1736.

• Transaction et arrêt pour le bornage entre Mlle de Sens, dame de Palaiseau, et Claude-Louise de Betz de LaHartelloire, veuve d'Antoine-Charles, marquis de Perthuis, dame usufruitière de la terre et seigneurie de Villebon, 30 août et 22 décembre 1763.

• Quatre contrats d'héritages entre particuliers, 1766-1767.

Concession d'un terrain, 1787.

Ferme de la Troche au terroir de Palaiseau.

• Deux baux à loyer consentis par Claude de Harville en 1600 et 1611.

Moulin à foulon de la Roche.

• Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau, baille à titre de cens et rente à Philippe Chanteau « le moulin de la Roche à foulon ou à tan seulement », 23décembre 1483 (deux pièces).

Philippe Chanteau vend le moulin à Pierre « Quares », marchand foulon demeurant à Paris, 10 avril 1485 (deux pièces).

Lettres de bail à cens et rente données par Fiacre de Harville à Pierre « Cares » pour une masure située près du moulin à fouler le drap, 7avril 1488.

Les enfants de Pierre Cares et de Perrette Lescuier vendent le moulin de la Roche à Fiacre de Harville, 28 janvier 1506 [1507].

Celui-ci baille le moulin à cens et rente à Simon Charpentier, marchand foulon de

draps demeurant à Gif, 21 novembre 1507.
Les héritiers de Simon Charpentier vendent le moulin à Esprit de Harville par actes des 14 novembre 1544, 19 avril et 16 juin1553, 9 juin 1557 et 6 juillet 1568.
• Baux à loyer de la maison et parc du Foulon de 1606 à 1777(seize pièces).
Fief de Saulcier-Monthuchet (commune de Saulx-les-Chartreux), relevant de Palaiseau.
• Lettres de Jean Davi, bailli de Dourdan, notifiant que damoiselle Jeanne de Bernauville a déclaré tenir en fief de la dame de Palaiseau, veuve d'Adam le Brun, quatre livres deux sous de menus cens, onze droitures et demie (dont à chacune appartient un setier d'avoine et un minot de froment), et deux chapons sur plusieurs maisons et héritages sis en la ville de « Saulciel » et au terroir d'environ, ainsi qu'un arpent de pré ; 20 juillet 1392.
• Aveux et dénombrements donnés aux seigneurs de Palaiseau par Jean Pavy, procureur au Parlement, 20 octobre 1518 ;
• par Jean Billard, bourgeois de Paris, qui, par acte du 23 juillet 1555, a acquis le fief de Robert de Pavy, seigneur de Fresneau, archer de la garde du corps du Roi, 13 décembre 1568 ;
• par Jean de Cocquille, écuyer, sieur du Perreux et du fief de « Saulcyé, demeurant audict Saulcyé près Longjumeau »,28 décembre 1604 (le fief lui appartient tant à cause de Marie de Maillart, sa femme, que par acquisition faite le 3 juin 1597 de Louis de Maillart, écuyer, de Nicolas de La Faie, écuyer, sieur des Casseaux, et de Catherine de Maillart, sa femme) ;
• par Vincent Porlier, receveur général des finances en Auvergne, qui a acquis le fief de Marie de Maillart, veuve de Jean de Cocquille, 7 août1634 ;
• par Anne Jolly, femme séparée quant aux biens de Nicolas Robineau, bourgeois de Paris,qui a acquis le fief des héritiers de Jean de Gaillard, seigneur de Chandenot, du fief de Saulcier et Monthuchet, commissaire des guerres, 8 novembre 1670 ;
• par Simon Pinon, conseiller en la Grand'chambre du Parlement de Paris, qui a acquis le fief de Nicolas Robineau, de sa femme et de leur fils Pierre, 4 février 1673 ;
• par Bernard Pinon, conseiller au Parlement, fils et héritier de Simon, 5 juillet 1701 ;
• par « Biaise Roger, sieur du Groizier », lieutenant de la vénerie pour le cerf du duc d'Orléans, qui a acquis le fief d'Ange Pinon, conseiller au Parlement, et de Françoise-Michelle Pallu, sa femme, 20 août 1713 ;
• par « Marie-Albertine Roger-Groizier », veuve d'Etienne-Nicolas Le Juge, conseiller au Châtelet et siège présidial de Paris, fille et héritière de« Biaise

Roger-Groizier », lieutenant de la vénerie du duc d'Orléans, et de Josèphe-Angélique Rapin, et sœur et héritière de Pierre Roger de Monthuchet, conseiller au Châtelet et siège présidial de Paris, 18 juillet 1774.

• Délibération du Conseil du prince de Condé du 2 mars 1785 pour la liquidation du droit de quint dû par Charles-Pierre Savalette, garde du Trésor royal, qui, par contrat du7 février 1785, a acquis le fief, terre et seigneurie de Saulcier-Monthuchet de Louis-Charles, comte de Sampigny, et d'Angélique-Marie-Joséphine Le Juge, sa femme. (La carte d'état-major orthographie ces noms Sausiers et Mont-Huchet).

1-CD-012• FRESNAY-LE-GILMERT, annexe de Palaiseau.

Titres de la terre et seigneurie de Fresnay-le-Gilmert, La Boulaye et Poisvilliers (Eure-et-Loir, au nord de Chartres), au temps où elle fut possédée par les Harville, seigneurs de Palaiseau.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Fresnay-le-Gilmert, baillé par Guillaume de Coûtes, écuyer, au comte d'Alençon à cause de son château de Châteauneuf-en-Thimerais ; original sur parchemin, incomplet de la fin (fin du XIVe ou début du XVesiècle).

• Lettres de Guillaume de Goursillon, bailli et capitaine de Chartres, notifiant la transaction par laquelle Pierre Coquerel dit de Ligneris, capitaine de Châteauneuf-en-Thimerais, qui prétendait posséder la terre de Fresnay en vertu d'une donation à lui faite par le duc d'Alençon le 6 mai 1466, l'abandonne, moyennant 140 écus d'or, à Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau, qui la revendiquait comme héritier de Jean de Coûtes, dit Minguet (il était fils de Guillaume de Harville et de Marie de Coûtes) ; 30 septembre 1474 (original avec sceau de cire verte).

• Assignation donnée par le bailli de Châteauneuf à Fiacre de Harville pour accomplir la foi et hommage qu'il doit pour les terres et seigneuries de La Boulaye et de Fresnay, 24 mai1490.

• Baux à cens et rente, 1486-1621 (dix-huit pièces).

• Un aveu de pièces de terre tenues du seigneur de Fresnay « à une foy et hommage, rachat et cheval de service quant le cas y eschet par la coustume du païs », 10 mars 1485 [I486].

• Appel de Fiacre de Harville d'une sentence du bailli de Châteauneuf, 1523.

• Déclarations de biens tenus du seigneur de Fresnay à titre de cens annuel et perpétuel, octobre 1531-mars 1532 (cent-quatre-vingt-huit pièces).

• Acquisitions partielles faites par les seigneurs de Fresnay, 1502-1528 (trente-

quatre pièces).

• Saisie de la métairie de la Fourmagière en la paroisse de Dangers, faite à la requête de Fiacre de Harville, 1530.

• Saisies de fiefs faites à la requête d'Esprit de Harville, 1560 (sept pièces).

1-CD-013• Aveux de pièces de terre tenues du seigneur de Fresnay « en fief, foy, hommage, rachat et cheval de service toutes foiz et quantes que le cas y eschiert par la coustume du pays ».

Dix de 1537 à 1566 : 1549, Jean Tardiveau, fils aîné de feu Guy Tardiveau, notaire et procureur en cour d'église à Chartres ; 1541, Jean de La Chaussée, seigneur de Theuvy, etc.

Quarante-quatre de 1575 à 1616 : 1615, Pierre de La Chaussée, écuyer, sieur de Chaufour, prieur curé de l'église Notre-Dame de Theuvy, déclare 75 perches de terre qu'il a acquises en 1613 de Nicolas de La Chaussée, écuyer, sieur de Veranvillier, neveu et héritier de Charles de La Chaussée, prêtre, prieur de Theuvy.

• Actes de réception de foi et hommage par Catherine de Lévis, veuve d'Esprit de Harville, Henri et Claude de Harville, 1570 à 1580 (cinquante-quatre pièces).

• Déclarations d'héritages tenus à cens et rente des seigneurs de Fresnay, 1573, 1602, 1615 et 1616 (soixante-deux pièces).

• ***Fief des Essars*** en la paroisse de Dangers.

Aveu de Jeanne de Faverais, veuve de Jean« Louau », écuyer, 18 octobre 1498.

Aveu de Louis de Trouillard, écuyer, seigneur des Essars et du fief « Louault » en partie, 4 mai 1565.

Aveu de Louis de Trouillard, héritier de son père Antoine, 12 octobre 1571.

• ***Challet.***

Aveux de fiefs à Challet, 1541-1616 (douze pièces) : 1564, Thomas de Captagne, écuyer, seigneur des Ausnoys et de Challet en partie ; rachats échus depuis la mort de Christophe de Challet.

• ***Fief d'Emerville à Vérigny.***

Aveux de Pierre de La Chaussée, prieur curé de Theuvy, 1607 et 1616.

• ***Fief Regnard*** en la paroisse de Challet.

Vingt-six déclarations de cens et rente, actes de foi et hommage, faits aux seigneurs de Palaiseau et de Fresnay à causede leur fief Regnard, 1531-1610.

• ***Fief de l'Orme du Faveril,*** dépendant de la seigneurie de Fresnay.

Sept déclarations ou aveux, 1537-1615.

• ***Fief Pinson,*** dépendant de Fresnay. Deux aveux, 1541.
• ***Fief de Hubeville.*** Huit déclarations ou aveux de biens tenus des seigneurs de Fresnay à cause de leur fief de Hubeville, 1531-1612.
• ***Poisvilliers ; fief de la Salle de Poisvilliers,*** dépendant de Fresnay ; déclarations et aveux de biens tenus de ce fief, 1499-1612 (douze pièces). A mentionner : Fiacre de Harville reçoit la foi et hommage de Regnault d'Angennes, écuyer, seigneur de La Louppe et de la Porte-Maison, pour ce qu'il tient de lui à cause de sa terre et seigneurie des Garennes de Poisvilliers, 10 avril 1499 ;
• Jean d'Avonville, écuyer, seigneur de Louville et de Bruyères-le-Châtel, et Jeanne de La Rochette, sa femme, vendent à Claude du Buisson, écuyer, seigneur du Buisson et de Mondonville, demeurant à Mondonville en la paroisse de Moutiers-en-Beauce, des cens, rentes et terres au terroir de Mondonville, le tout tenu et mouvant en fief du seigneur de Palaiseau à cause de son fief de la Salle de Poisvilliers, 15 octobre 1561.
• ***Fief de Coulans,*** appartenant au Chapitre de Chartres et relevant du fief de la Salle de Poisvilliers. Foi et hommage, 1585.
• ***La Boulaye-lez-Saint-Sauveur.*** Bail à cens et rente consenti par Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau, de Fresnay-le-Gilmert et de La Boulaye-lez-Saint-Sauveur, 14mars 1521 [1522].
Onze déclarations et aveux de biens tenus de la seigneurie de La Boulaye, 1541.Une de 1572.
• Cahiers des déclarations des cens et rentes de la seigneurie de La Boulaye de 1572 à 1582 (101 f. écrits et 23 blancs).
• ***Fief du Felle*** à Fresnay ; déclaration de cens, 1531.
• ***Fief des Chaires :*** deux aveux, 1541.
• ***Fief de Lièvreville.*** Claude de Harville reçoit la foi et hommage de Jean de Champrond, conseiller au Parlement de Paris, pour une pièce de terre sise au terroir du fief de Lièvreville, 13 juin 1579. Aveu de Michel de Champrond, 4 juin 1604.
• ***Fief des Coudes à Senarmont.*** Quittance de 225 livres tournois donnée par Esprit de Harville à Etienne de Gynes pour le droit de rachat dû à cause de la mort de Jacques de Gynes, seigneur du fief des Coudes, 17 juin 1560.
Acquisition de rentes par le seigneur de Palaiseau, 1621.
• Baux à ferme, 1547-1617 (cinq pièces).
• Procès-verbal de visite du bois et parc de Fresnay, 1532.
• Deux pièces étrangères à Fresnay :
1° Jean Gaulart, demeurant à Marville, prend à titre de cens et rente de Simon

Dreux, chevalier, seigneur de Beaussart, 24 arpents de terre en plusieurs pièces au terroir de ***Marville*** ;15 avril 1409.
2° Lettres de Gassot Chiefdostel, garde du scel des obligations de la châtellenie de Gisors, notifiant l'accord intervenu entre Guillaume de Harville et Pierre de Guignac, frères, au sujet de la possession des terres de ***Nainville*** et de ***Vatimesnil*** et autres situées en Normandie ; 3octobre 1453.

II. VILLEGENIS ET IGNY

1-CD-014 •. Inventaire des titres de Villegénis, Igny, Villaine, Mailly, Marché-Palus, Gommonvilliers et Fourcault, maison de la Fontaine-Michel à Massy, moulin et tuilerie de Grais, dressé le 1er mars 1766.
• Etat des titres et pièces concernant la terre et seigneurie de Villegénis et dépendances, adjugée à Mlle de Sens (Elisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé) le 7 décembre 1744.
• Etat des titres et pièces concernant les terres de Villegénis, Igny et dépendances, remis par M. Gougenot aux archives du prince de Condé le 14 mars 1772 ; état des baux à rente de la seigneurie.
• Pièces et mémoires concernant des terres à Villegénis tenues en censive de Palaiseau, 1611-1616.
• Saisie féodale des fiefs de Villegénis et d'Igny, faite à la requête du procureur fiscal de Massy, 1635.
• Registre de 148 f. de parchemin recouvert en vélin blanc, contenant l'adjudication par décret des terres et seigneuries de Villegénis, Igny, Gommonvilliers et dépendances, faite le 27 mars 1643 à Barthélémy de Lafont, conseiller, notaire et secrétaire des maison et couronne de France, et à Etienne de Vigny, écuyer, sieur d'Emarville et de Moncharville. (Ces terres et seigneuries avaient été saisies, dès le 9 novembre 1621, sur Bertrand Solly et sa mère, Geneviève de Vigny, veuve de Bertrand Solly, à la requête de créanciers, et aussi, par faute d'hommage, droits et devoirs non faits et non payés, à la requête de François Viguier, baron de La Jaille, tuteur de Liesse de Luxembourg, baronne de Massy, fille mineure et héritière de Henri, duc de Luxembourg et Piney, et de Madeleine de Montmorency).
• Barthélémy de Lafont et Madeleine de Patras, sa femme, Etienne de Vigny et Madeleine de Lafont, sa femme, vendent et constituent à Jean Fournier, procureur en Parlement, une rente annuelle de 400 livres tournois à prendre sur leurs biens, « tant sur une grande maison size à Paris, rue des Poulies,

ausdicts sieur et dame de Lafont appartenant de leur conquest, en partie de laquelle ils sont demeurans,consistante en plusieurs corps d'hostels, courts, jardin, escuries et autres appartenances, louée quatre mil cinq cens livres, tenant d'une part à l'hostel de Gréquy, d'autre à monsieur le mareschal de La Force, aboutissant par derrière à la rue de l'Autruche et par devant sur la dite rue desPoulies ; *item* sur lesdictes terres et seigneuries de Moncharville et d'Emarville scizes en Beaulce, consistantes en maisons seigneurialles, justice, censives, terres, prez, bois, vignes, buissons,ausdicts sieur et dame de Vigny appartenant du propre de luy ; *item* sur les terres et seigneuries de Villegénis, Igny et Gommonvilliers, scizes près Paloiseau ; tenues et mouvantes, sçavoir ledict Moncharville de monsieur d'Antragues à cause de son fief de La Grange soubs Briare, ledict Emarville de Farcheville et de Bouville, et lesdictes terres de Villegénis, Igny et Gommonvilliers la plus grande partie du Roy et l'autre partie de plusieurs seigneurs... » ; 2 avril 1643.

• Le 4 avril 1643,les mêmes vendent 400 livres tournois de rente à Michel de Larche, sieur de Saint-Mandé, abbé de Saint-Léger, qui déclare que cette rente est constituée au profit d'Antoine de Larche, sieur de Fontenelles.

• Quittance donnée par le receveur des consignations de la cour de Parlement de Paris de la somme de 184.400 livres, prix de l'adjudication du 27 mars ; 20 mai 1643.

• 2 avril 1643, partage des terres acquises ; « à M. de Lafont les terres et seigneuries d'Igny et Gommonvilliers en ce qui relève et est tenu du duché de Chèvre use et de la seigneurie de Magny-Lessart et autres seigneurs circonvoisins pour la somme de 114.300 livres ; aux dits de Vigny la terre et seigneurie de Villegénis en ce qui relève et est tenu de la terre et baronnie de Massy, ensemble tout ce qui est dans l'enclave de la chevaulchée d'icelle baronnie dépendant de la seigneurie d'Igny, circonstances et dépendances, et encores y compris Grez, four bannal de Villaine et la petite ferme de Paloiseau, pour la somme de 70.000 livres ».

• Le même jour, par acte séparé, Barthélémy de Lafont et Madeleine de Patras déclarent qu'ils ne prétendent rien à ce qui leur est attribué par l'acte de partage, et que le total de l'acquisition appartient à Etienne de Vigny.

• Foi et hommage rendue par Etienne de Vigny au baron de Massy, 3 juillet 1643. Il déclare qu'il a payé les droits de quint et de lods et ventes, montant à 8.000 livres, à Charles de Caries, seigneur de Pradines, écuyer de la grande écurie du Roi, et à Nicolas Lorimier, receveur de la baronnie de Massy, même jour. Charles de Caries, tant comme procureur de Jean Ruzé d'Effiat, abbé commendataire des abbayes de Troisfontaines, Saint-Sernin de

Toulouse et du Mont-Saint-Michel, et prieur de Saint-Eloi-les-Longjumeau, que comme procureur de Charles de La Porte, seigneur de La Meilleraie, maréchal de France, grand-maître de l'artillerie, gouverneur de Bretagne, et aussi comme tuteur d'Armand de La Porte, fils du maréchal et de défunte Marie Ruzé, lesdits abbé d'Efflat et Armand donataires de Marie de Fourcy, marquise d'Efflat, mère du premier et aïeule du second, veuve d'Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, Chilly, Longjumeau, baron de Massy, maréchal de France, laquelle s'était réservé la jouissance et usufruit de Chilly, Longjumeau et Massy par le contrat de mariage de son fils aîné, Martin Ruzé, marquis d'Efflat, avec Elisabeth d'Escoubleau,
• donne quittance à Etienne de Vigny des droits et profits de quint ; 3juillet 1643.
• Déclaration des héritages tenus à cens de M. Corbonnois, seigneur de Vauhallan, 18 janvier 1644.
• Martin de Saint-Aubin, sieur de Vaupéreux, vend à Etienne de Vigny sept quartiers de bois au terroir de Vauhallan, 6 septembre 1643.
• Pierre Leclerc, marchand à Igny, lui vend un jardin avec vivier à Amblainvilliers, et un arpent trois quartiers de bois au terroir de Vauhallan, 15 septembre 1643. Titres de cette acquisition : 25 février 1628, bail à rente d'un arpent trois quartiers de bois fait par Elisabeth Broutesauge, veuve de Guillaume Janot, notaire au Châtelet, à Pierre Leclerc, marchand à Igny ; à la fin de l'acte, mention du remboursement de la rente fait le 15 septembre 1643 à Germain Soufflot, substitut du procureur du Roi au Châtelet de Paris, veuf de Denise Janot, fille d'Elisabeth Broutesauge, et père de Michel, mineur.
Quittance notariée portant remboursement fait par Pierre Leclerc à Germain Soufflot, 15 septembre.
• Madeleine de Lafont, veuve d'Etienne de Vigny, vend le château de Villegénis et ses dépendances, la terre et seigneurie d'Igny, et le fief de Gommonvilliers sis en la paroisse d'Igny, à Pierre d'Albertas, seigneur de Ners, maître des Requêtes, 6 septembre 1651.
Ratification de l'acte par Pierre d'Albertas, 30 octobre.
Madeleine de Lafont cède et transporte à Bon-André Broé, seigneur de La Guette, maître des Requêtes, 600 livres de rente rachetables au denier dix-huit, à prendre en mille livresde rente constituées par Jacques Groteste, sieur de La Buffière, bourgeois de Paris, à Pierre d'Albertas, seigneur de Ners, 7 décembre 1651.
• Quittance des droits de relief et de quint donnée à Pierre d'Albertas et à son receveur par Marie de Pourcy, veuve d'Antoine Ruzé, marquis d'Effiat,baron de

Massy, 3 février 1657.
• Acquisition de plusieurs pièces de terre et pré au terroir d'Amblainvilliers, faite par Pierre d'Albertas de Marguerite Viole, veuve de Jacques de Sallo, seigneur de Beauregard, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, et de Regnault Lambert, sieur de La Motte-Rochemont, avocat en Parlement, 6 mars et 5 avril 1659.
• Transaction au sujet des droits de relief dus à Antoine Ruzé d'Effiat par suite du décès de Pierre d'Albertas, 24 décembre 1686.
(Sa veuve, Jeanne de Rhodis de Saint-Diéry, était remariée à Guy Carré, seigneur de Montgeron, maître des Requêtes ; il avait comme héritier con petit-neveu Henri-Regnault d'Albertas, petit-fils d'Antoine d'Albertas, seigneur de Saint-Maime, Dauphin, et autres lieux, administrateur de la personne et des biens de l'enfant.
Pour le représenter dans cette transaction, Antoine d'Albertas avait donné procuration à Surléon d'Albertas, seigneur de Géménos.
• Etat des fiefs de Villegénis et Igny, relevant de Massy, dénombrement, consistance, etc. ; mémoires dressés en 1685 (copie communiquée au prince de Condé par l'ordre de la duchesse de Mazarin le 15 décembre 1766).
• Procuration donnée par Henri-Regnault (ou Regnaud, Renaud et Raynaud) d'Albertas, seigneur de Saint-Maime, Dauphin, Géménos, à Madeleine de Séguiran, sa mère, veuve de Marc-Antoine d'Albertas, pour administrer les biens de la succession de Pierre d'Albertas ; Aix, 22 juin 1688.
• Sentence des Requêtes du Palais qui ordonne qu'il sera procédé en la cour entre Renaud d'Albertas et Jean Ruzé d'Effiat, baron de Longjumeau, au sujet d'un litige relatif à un chemin, 28 mars1691 (copie de 1766).
• Lettres de terrier délivrées à M. d'Albertas, 19 octobre 1697.
• Henri Regnaud d'Albertas, premier président en la cour des Comptes, Aides et Finances d'Aix en Provence, vend les terres et seigneuries de Villegénis (paroisse de Massy), Igny, Gommonvilliers, Villaine et dépendances, à Claude Glucq, conseiller au Parlement, moyennant 360.000 livres ; 17 novembre 1719.
(L'acte rappelle que Villegénis relève de Massy, dont le seigneur est alors Paul-Jules Ma-zarin de Ruzé, duc Mazarin ; Igny relève des dames de Saint-Cyr à cause du duché de Chevreuse ; le surplus, du marquis de Villemur (Jean-Baptiste-François) à cause de Vauhallan, et du marquis de Pomponne à cause de Palaiseau).
Procès-verbal et estimation des terres.
Quittance des droits (6.000 livres) donnée à M. Glucq par le duc Mazarin.
Ratification de la vente par Pierre d'Albertas de Saint-Maime, chevalier de

Malte, et par Surléon d'Albertas, seigneur de Géménos.
Etat des titres remis à M. Glucq.
• Foi et hommage au duc Mazarin par Claude Glucq, 7 février 1723.

1-CD-015• Actes et documents relatifs au paiement du prix d'achat, dont une partie est versée aux créanciers des d'Albertas ; origine et remboursement des créances : sommes dues dès 1691 à Nicolas Visinier et à Claude Goquinot, procureurs au Parlement, dès 1686 à Hiérosme Genest, autre procureur, etc..
Titres de rente, en partie substitués.
Le 10 novembre 1692, Claude de Cornoaille, au nom et comme procureur et tuteur des enfants de feu Paul de Cornoaille et de Catherine Vabois, confirme la constitution par ceux-ci, le 26 novembre 1686, d'une rente de 100 livres au profit d'Antoine Varillas, historiographe de France, demeurant rue de la Harpe, paroisse Saint-Cosme.
Rentes constituées depuis 1651 par Pierre d'Albertas et ses héritiers à Jacques Groteste, s^{r} de La Buffîère, à son fils Claude, s^{r} de La Mothe, à son petit-fils Jacques, s^{r} de La Buffière ; celui-ci épouse Suzanne Groteste du Chesnay, à qui M. d'Albertas, seigneur de Bouc (terre achetée en Provence pour remplacer Villegénis et Igny), rembourse le principal des rentes en 1720.
Rentes remboursées à Paul Barlottier, avocat à Aix, 1711-1720.
Quittance donnée à M. d'Albertas par Claude-René Regnard de Surgis, greffier en chef des affirmations du Parlement, 16juillet 1720.
Quittance de dernier et parfait paiement donnée par M. d'Albertas à M. Glucq, 13 juin 1732.
• Lettres de terrier obtenues par M. Glucq pour la rénovation des terriers de Villegénis et Igny, 17 février 1725 ; sentence du Châtelet ordonnant l'entérinement, 15 mai ; enregistrement au greffe de la prévôté d'Igny, 20 septembre; procès-verbal de la publication de ces lettres, 27 janvier1732.
• Claude Glucq vend à Claude-Pierre, marquis de Sabrevois, capitaine de carabiniers, et à Louise de Guiry, sa femme, les terres et seigneuries de Villegénis, Igny, Gommonvilliers, Villaine, la terre et métairie de la Fontaine-Michel (qu'il avait acquise le 7 mars 1720 d'Anne d'Agoult, veuve de François de Vintimille, baron d'Ollioules), au prix de 400.000 livres, plus 20.000 livres pour le prix des meubles, et 20.000 livres pour le prix de la charge d'inspecteur-général de la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye ; 8 août 1741.
• Mort de Glucq, 24 mai 1742.
Son frère, Jean-Baptiste Glucq, baron de Saint-Port et de Sainte-Assize,

renonce à la succession, 16 juin.
Son beau-frère, Jean-Baptiste de Montullé, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, veuf de Françoise Glucq, l'accepte sous bénéfice d'inventaire pour ses enfants mineurs, puis l'abandonne et fait un contrat d'union avec les créanciers du défunt, homologué par sentence des Requêtes du Palais le 3 août1742 (imprimé in-folio de 10 p.).
Le marquis de Sabrevois fait acte de résiliation de contrat et de déguerpissement réel, 1er et 22 février 1743 ; arrêt de la Grand'Chambre, 12 août.
• Sentence des Requêtes du Palais homologuant l'abandonnement de la terre de Villegénis, 14 avril 1744.
• Les directeurs des créanciers de M. Glucq vendent Villegénis et Igny à Mlle de Sens (Elisabeth-Alexandrine de Bourbon), 7 décembre 1744.
Le même jour, ils lui vendent par acte séparé les meubles du château de Villegénis.
Etat de ces meubles (cahier de 20 f.) ; à signaler : dans la salle à manger, « six tableaux au dessus des portes peints par Desportes et un dessus de cheminée représentant des chasses, encadrés dans la boiserie » ; dans le salon, « deux grands tableaux représentant les chasses du sanglier et du loup, quatre autres tableaux de même hauteur dans les coins, quatre dessus de portes, le tout faisant allusion à la chasse et peint par Desportes » ; dans la salle de billard, « quatre tableaux de dessus de porte en paysage, originaux de Chavannes » (Pierre-Salomon Domenchin de Chavanne) ; dans une chambre, « à côté de la niche, deux dessus de porte peints par Desportes, un tableau au dessus de la porte de communication représentant Madame la princesse de Conty en pèlerine » ; dans la chambre bleue, « deux dessus de porte sans bordure peints par Desportes » ; dans la chambre de velours ciselé, « trois dessus de porte, peinture de Desportes ». (Desportes figurait au nombre des créanciers de Glucq, mais, n'ayant pu fournir des.titres ou pièces justifiant sa créance, il fut écarté de la répartition).
Parmi les créanciers figuraient aussi « Jean-Mathieu Chevalier, maître ébéniste, demeurant rue de Grenelle, paroisse Saint-Sulpice », et « Pierre Migeon, marchand ébéniste, demeurant rue de Charenton, faubourg Saint-Antoine, paroisse Sainte-Marguerite ».
• Dossier des pièces, actes, mémoires qui constatent le paiement fait par Mlle de Sens du prix d'acquisition de la terre de Villegénis et Igny, le remboursement de certaines rentes, la répartition entre les créanciers de Glucq, etc.

Arrêt de répartition, 20 mars 1755 (imprimé de 67 p. in-folio). Le prix d'acquisition étant de 430.000 livres, Mlle de Sens délégua à la direction des créanciers, en partie du paiement, la somme de 280.000 livres, prix de la terre de Valéry au diocèse de Sens, qu'elle vendit à M. et Mme de Launay le 12 novembre 1747.

Rentes constituées par Mlle de Sens à la comtesse de Bretel (Anne-Charlotte du Tôt) le 10 décembre 1750 (remboursée en 1763), et au chapitre de Brioude le 11 janvier 1746 (remboursée en1762).

• Lettres de terrier obtenues par Mlle de Sens, 22 juillet 1752.

• Procuration donnée par Melle de Sens à André-François Petit pour le recouvrement des revenus, 10 avril 1755.

Projet du contrat de mariage de Petit avec Marguerite Colin, 19 février 1759.

Cautionnement de Marie-Madeleine Peray, 23 juillet 1762.

• « Etat de tous les anciens et nouveaux rentiers dépendants des terres de Villegénis, Igny et de la Fontaine-Michel, et de ceux qui sont sur les terroirs de Verrières, Pàloîseau et Champlan, ensemble des particuliers qui tiennent des maisons, pièces de terre et de pré à loyer ».

• Procuration donnée par le prince de Condé à François-Nicolas-Pierre Dardet de Minerais, son conseiller, avocat en Parlement, pour faire la foi et hommage due à la duchesse de Mazarin, baronne de Massy, à cause de la terre d'Amblainvilliers, acquise par le prince des religieux de Saint-Germain-des-Prés le 1er avril 1679, et des terres de Villegénis et partie d'Igny,échues au prince par le partage de la succession de Mlle de Sens le 29 septembre 1765 ; 25 février 1778.

Foi et hommage par M. Dardet de Minerais à Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin et de Mayenne, princesse de Château-Porcien, comtesse de Béfort, marquise deChilly, Longjumeau, baronne de Massy, épouse séparée quant aux biens de Louis-Marie-Guy d'Aumont, duc de Mazarin, marquis de Piennes, baron de Chappes ; 11 septembre 1778.

• « Etat des meubles existant au petit château de Villegénis appartenant au prince de Condé ». « Etat estimatif des meubles cédés par M. Gougenot de Croissy à S. A. S. Mgr le prince de Condé au petit château de Villegénis », juillet 1786.

• Donation de la jouissance et de l'usufruit de Villegénis parle prince de Condé à la princesse Louise, sa fille, 25 août 1787. Donation de la jouissance de laferme, 19 juillet 1788.

• Abandon aux propriétaires riverains de l'ancien chemin qui conduisait au château de Villegénis, 10 février 1790.

Maison de la Fontaine-Michel à Villaine, paroisse de Massy.

• Vente de la maison et des terres en dépendant par Nicolas Le Camus, seigneur de Bertinval et de l'Epinaie (voir t. II, p.117), et Anne Le Tellier, sa femme, à Etienne Le Roy, conseiller et aumônier ordinaire de Sa Majesté, chanoine de la Sainte-Chapelle, 14 juillet 1609.
Ensaisinement par Henri de Luxembourg, prince de Tingry, baron de Massy, par Claude de Harville, seigneur de Palaiseau, et par les religieux de Saint-Germain-des-Prés, 29 juillet, 8 octobre 1609, 16 juillet 1610.
• Vente par EtienneLe Roy à Joseph Dorât, conseiller et secrétaire ordinaire de la feue reine Marguerite, 10 décembre1616.
• Transaction entre Bertrand Solly, seigneur d'Igny et Villegénis, et Charles Le Vayer, correcteur en la Chambre des Comptes, propriétaire de la maison de la Fontaine-Michel, au sujet d'un mur et d'une fontaine, 5 octobre 1619.
• Convention entre Pierre d'Albertas et Jean Beraud pour le mur mitoyen de Villegénis et de la Fontaine-Michel, 19 mai 1655.
• Anne Hospil, veuve de Jean Beraud, vend à François Le Roy, lieutenant-général de la connétablie et maréchaussée de France au siège de la Table de marbre du Palais à Paris, 28 septembre 1658.
François LeRoy, fils du précédent, conseiller honoraire du parlement de Metz, demeurant ordinairement en la ville de Bellême au Perche, vend la Fontaine-Michel à Joseph Moret, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, 30 mars 1703.
• Quatre contrats d'acquisition de pièces de terre par Joseph Moret, 1703-1705.
• François de Subreville, contrôleur du droit annuel et agent des fermes du Roi en la généralité de Provence, demeurant ordinairement à Aix, et Catherine Moret, sa femme (sœur et héritière de Joseph), vendent la Fontaine-Michel à Anne d'Agoult, veuve en premières noces de François de Vintimille, baron d'Ollioules, et en secondes noces dudit Joseph Moret ; 3 avril 1710.
• Anne d'Agoult vend à Claude Glucq, conseiller au Parlement, 7 mars 1720.
• Baux de la ferme, 1724 et 1729.
• Sentence des Requêtes du Palais ordonnant que la somme de 30.000 livres et les arrérages de la pension de 3.000 livres dus par Claude Glucq à défunte Anne d'Agoult seront attribués par moitié à Jean-Baptiste-Félix-Hubert et à Gaspard de Vintimille, des comtes de Marseille du Luc, 17 septembre 1735.
• Acte de notoriété. 28février 1747, décès au château de Seillons de Gaspard de Vintimille, âgé de soixante-huit ans environ, fils de François de Vintimille, des comtes de Marseille, comte d'Ollioules, et d'Anne d'Agoult; inhumé le lendemain dans le caveau de son beau-frère, Guillaume de Raousset, marquis de Seillons

(mari de défunte Anne de Vintimille, morte le 20 janvier 1747, laissant un fils, Simon-Joseph de Raousset).

• 10 mars 1747, réclamation faite à Mlle de Sens par Jean-Louis Blondel, seigneur de Mouy, des 1.500 livres de rente que lui a transportées, par acte du 21 novembre 1746, Jean-Baptiste-Hubert-Félix de Vintimille, des comtes de Marseille du Luc, marquis de Vins, baron de Saint-Savournin, Roussillon, Castelnau, d'Ollioules et Saint-Nazaire, brigadier des armées du Roi, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, héritier par bénéfice d'inventaire de Pierre-François-Hyacinthe de Vintimille, baron d'Ollioules, suivant son testament du 16 mai 1727,insinué le 21 juillet suivant.

• 18 août 1747, acre par lequel les directeurs des créanciers de Glucq délèguent la somme de 30.000 livres aux héritiers de la dame de Vintimille (Anne d'Agoult, mère de Pierre-François-Hyacinthe) ; acceptation de la délégation par Melle de Sens, 10 novembre.

• Extrait du testament du baron d'Ollioules du 16 mai 1727 : son héritier universel est le marquis des Arcs, fils unique de Gaspard-Hubert-Magdelôn de Vintimille, marquis du Luc, et de dame de Refuge (Marie-Charlotte) ; à défaut de mâles de la famille de Vintimille, il y aura substitution en faveur de son neveu le marquis de Seillons, fils de M. de Raousset, conseiller au parlement de Provence, et d'Anne de Vintimille (extrait de 1759).

• Quittance du droit de centième denier délivrée à Guillaume de Raousset, marquis de Seillons, conseiller au parlement de Provence, comme père et légitime administrateur de Simon-Joseph de Raousset, seul héritier de Gaspard de Vintimille, son oncle ; 6 juillet 1748.

• Dossier de douze pièces relatif à une rente de58 1. 6 s. 8 d. due à la famille Le Roy en vertu de l'acte du 30 mars 1703 par lequel François LeRoy vendit la Fontaine-Michel à Joseph Moret ; 1703-1763. En 1745, les enfants de Le Roy sont Louis Le Roy, seigneur de Saint-Cyr, François, seigneur d'Argenson, et Esther-Catherine, femme de Pierre-Alexandre Lévesque, sieur de La Ravalière, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. Leur mère, Esther-Catherine de Villevault, était morte en 1726.

1-CD-016• Baux judiciaires de la terre de Villegénis et dépendances, 1684, 1690.

Baux partiels, 1725-1784 (treize pièces).

Bail de la ferme de la basse-cour, 1745.

Plan de cette ferme, dressé par Bellisard en 1774.

Bail de 143 arpents de terre, dont 50 en labour et 20 en pré dépendant de

Villegénis, et 73 en labour dépendant d'Amblainvilliers, 7 juin 1765.
• Mémoire des travaux de maçonnerie laits à la ferme d'Igny, au moulin d'Igny, à la ferme d'Amblainvilliers et au château de Villegénis eh 1750.
• Bail à vie du château de Villegénis consenti par le prince de Condé à Pierre-Charles Félix, secrétaire de ses commandements, conseiller d'Etat, contrôleur général de la maison dû Roi, 11 juillet 1766.
Donation d'usufruit à Marie-Anne Mercier, femme de Félix, et à Marie-Madeleine Mercier, veuve de François Duparc, intendant général des Postes et relais de France, 11 juillet 1766.
Agrandissement du parc, plan des jardins à tracer dans ce nouveau terrain, dont la jouissance est accordée à M. Félix ; 14 septembre 1768.
Plan de l'entrée du château deVillegénis.
Plan des parterres et de la pièce d'eau appelée le Miroir.
Moulin de Grais, paroisse de Verrières-le-Buisson, dans la censive d'Amblainvilliers.
• Hébert Picard, laboureur à Sceaux, déclare posséder l'emplacement du moulin, qu'il s'engage à rebâtir, et deux pièces de terre en friche, le tout chargé de cens et rentes envers les religieux de Saint-Germain-des-Prés ; 5 septembre 1478 (copie du XVIIe siècle).
• Pierre Orage, notaire au Châtelet, qui a acquis le moulin d'Hébert Picard, le vend, avec d'autres biens, à Guillaume Claustre, grand archidiacre de Chartres, seigneur d'Amblainvilliers ; 16 décembre 1500.
• Jean Vyon, sieur d'Oinville, auditeur en la Chambre des Comptes, et Marguerite Lecourt, sa femme, Pierre Poussepin, notaire et secrétaire du Roi, et Marie Lecourt, sa femme, celles-ci héritières de Jean Lecourt, leur père, avocat en Parlement, et de Pierre Lecourt, leur grand-père, conseiller au Châtelet, vendent à François de Vigny, seigneur de Villegénis, receveur de la ville de Paris, le moulin et toutes ses dépendances, terres, prés et bois, le tout dans la censive de l'abbaye de Saint-Germain, du seigneur d'Amblainvilliers et autres, moyennant 8.450 livres tournois ; 12 avril 1571.
Ensaisinement donné par l'abbaye, par G. de Presnoy, seigneur d'Amblainvilliers, et par Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, dame de Massy.
• François de Vigny acquiert de Pierre Le Picart, chanoine de Chartres, des terres et des prés qu'il joint au domaine de Grais, 26 janvier1580.
• Claude de Vigny, avocat en Parlement, héritier avec son frère François de leur père François, vend à Nicolas Quentin, conseiller au Châtelet, la moitié

indivise du moulin et dépendances ; 22 novembre 1600.
• Adjudication par licitation aux Requêtes du Palais à Denise Quentin, veuve de René Broutesauge, sur les héritiers de Nicolas Quentin, son père, de la moitié par indivis du moulin de Grais, de 7 arpents 44 perches et demie de pré, 3 arpents et demi de jardin, et 50 arpents 29 perches de terre en plusieurs pièces sises aux terroirs d'Amblainvilliers, Verrières,Châtenay et Igny ; 28 novembre 1618.
• Bertrand Solly, seigneur de Villegénis, François Guénard, procureur en Parlement, veuf de Marguerite Broutesauge, d'une part, et Hiérosme Estienne, écuyer, seigneur des Belles, d'autre part, échangent diverses pièces de terre, dont plusieurs dépendant du moulin de Grais ; 8 juin 1621.
• Louise Chamberte, femme de Bernard Bourune, « commissaire ordinaire de l'artillerie de France estant de présent en la ville de Londres », vend à Regnault Le Roy, huissier du Roi en la Cour des Aides, une pièce de terre d'un arpent et demi au terroir d'Amblainvilliers, 20 janvier 1637.
Ensaisinement donné le 10 mai suivant par Michel Allegrin, seigneur d'Amblainvilliers. Regnault Le Roy cède cette pièce de terre à Olivier Gelles, avocat en Parlement, 24 janvier 1648.
• Echange de terres entre Madeleine de Lafont, veuve d'Etienne de Vigny, seigneur de Vérigny, Igny et Gommonvilliers, Olivier Gelles, veuf de Marie Guénard, d'une part, et Pierre Jolly, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances,d'autre part ; 17 juillet 1649.
• Déclaration par Madeleine de Lafont, veuve d'Etienne de Vigny,seigneur de Villegénis et Igny, des héritages qu'elle et ses enfants mineurs possèdent au terroir du bailliage et châtellenie d'Amblainvilliers, en la justice, police, voirie et censive de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; 19 juin 1651.
• Sentence de la prévôté de Paris entre Olivier Gelles, propriétaire pour moitié de la ferme et moulin de Grais, et Antoine Estienne, sieur des Belles et de Mignaux, correcteur en la Chambre des Comptes ; 23 juin 1655 (au sujet de deux arpents de terre).Sentence pour l'estimation, 31 août. Procès-verbal d'estimation, 12 mai 1656.
• Arrêt du Parlement au sujet des réparations du moulin de Grais, possédé en indivis par Olivier Gelles et par Pierre d'Albertas, 7 septembre 1655.
Olivier Gelles vend sa moitié indivise à Pierre d'Albertas, seigneur de Villegénis, 5 mai 1656.
Etat des titres remis à Pierre le 27 février 1657.
• Titre nouvel de 631 livres 10 sols de rente passé par Henri-Regnault d'Albertas à Charles Frenicle, conseiller en la cour des Monnaies, et à Catherine Gelles, sa

femme, 29 mars 1685. Ceux-ci donnent la rente à Anne Brière, veuve de Claude Regnard, sieur de la Regnardière, secrétaire des finances du duc d'Orléans, 30 octobre 1687.

Titre nouvel, 14 février 1691, ratifié le 28 janvier 1706.

Remboursement de la rente fait à Marie-Anne et Marie-Jeanne Regnard, 16 juillet 1720.

• Prisée du moulin de Grais, 18 novembre 1730.

Baux du moulin, 1738-1780 (onze pièces).

• Baux de la tuilerie de Grais, 1747,1765, 1782.

IGNY.

• Aveu et dénombrement donné par Tassin du Puys, écuyer, seigneur d'Igny en partie, à Raimond Raguier, seigneur de Limours, à cause de son hôtel de Limours ; 30 décembre 1402 (copie du XVIIe siècle).

• Extrait d'un aveu de Magny-Lessart de l'année 1456, qui mentionne un fief à Igny relevant de Magny (délivré en 1643 à Barthélémy de Lafont, seigneur d'Igny, par la Chambre des Comptes).

• « Déclaration des terres, prez, jardins, justice, censives et aultres droictz que damoiselle Claude Le Prévost, vefve de feu René du Puys, en son vivant escuyer,seigneur d'Igny, au nom et comme tutrice et procuratrice de Méry, Sidoyne et Anthoinette du Puys, enffans mineurs d'ans dud. deffunct et elle, tient à présent et advoue tenir en foy et homaige de hault et puissant seigneur messire Claude de Lesvy (Lévisy, chevalier, Seigneur de Magny-Lessart près Chasteaufort » ; 5 août 1564.

• L'Hôtel-Dieu de Paris vend ses biens d'Igny à François de Vigny moyennant 150 écus de rente, 23 octobre 1579 ; à l'exception d'une pièce de seize arpents de terre vendue le 5 août précédent à Eloi « Le Manyer », valet de chambre ordinaire du Roi (Eloi Le Mannier était peintre du Roi ; voir Moreau-Nélaton, *les Le Marinier, peintres officiels de la cour des Valois au* XVIe *siècle*, Paris, 1901).

• Marin du Puys, écuyer, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, vend la terre et seigneurie d'Igny à François de Vigny, seigneur de Forest et de Villegénis, receveur de la ville de Paris, 20 décembre 1586.

• Foi et hommage, aveu et dénombrement donnés par Etienne de Vigny à Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de Magny-Lessart, 13 mars 1645.

• Foi et hommage par Pierre d'Albertas, 14décembre 1651.

Aveu et dénombrement, 2 juin 1665.

• Un fief d'Igny, sis à Igny, est mentionné comme arrrière-fief de Limon dans un aveu et dénombrement donné par Marie-Françoise et Suzanne-Eléonore Passart,

filles de défunt François Passart, seigneur de La Martinière, Limon, Vauhallan, à Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, comte de Châteaufort, seigneur de Magny-Lessart, le 1er décembre 1681 (copie du temps).

• Sentence des Requêtes du Palais rendue entre M. d'Albertas et les religieux de Saint-Germain-des-Prés au sujet d'un arpent de terre et d'un demi-arpent de vigne ; 9 août 1680.

• Aveu et dénombrement donné par Henri-Regnault d'Albertas de la partie d'Igny qui relève des dames de Saint-Cyr, dames de Chevreuse et de Magny-Lessart, l'autre partie relevant du marquis d'Effiat à cause de sa baronnie de Massy ; 23 juin 1699.

Bois communaux d'Igny.

• Charte de 1261 au sujet des communes d'Igny (mauvaise copie de 1680).

• Sentence de la chambre des Eaux-et-forêts entre François de Vigny et les habitants d'Igny, 18 juillet 1580.

• Transaction entre François de Vigny et les habitants par laquelle il est stipulé, entre autres choses, qu'il lui appartiendra 50 arpents de bois et 10 arpents de friche à prendre dans les communes d'Igny, 18 mai 1581, enregistrée au Parlement le 26 février 1587.

• Acquisitions par Pierre d'Albertas de droits de coupe dans les bois communaux d'Igny, 1666,1663, 1664, 1665 (sept contrats).

1-CD-017• Titre nouvel des censives appartenant à l'abbaye de Saint-Victor de Paris sur six arpents en maison, terres et bois au terroir d'Igny, 29 novembre 1732.

• Cantonnement des censives appartenant aux religieuses du Val-de-Grâce de Paris au chantier du Versoir, terroir d'Igny,1781-1783 (six pièces).

Baux de la ferme seigneuriale d'Igny, baux particuliers, arpentage des terres et prés, XVIIIe siècle (dix-huit pièces).

Bail de trois pièces de terre au terroir d'Igny appartenant à Jacques Allegrin, seigneur d'Amblainvilliers, conseiller au Parlement, la plus grande, contenant neuf arpents, tenue en fief du seigneur de Massy ; 15 mars 1595.

Baux du moulin d'Igny,1749-1788 (quatorze pièces).

• Dix contrats d'héritages dans la censive d'Igny, XVIIIe siècle.

• Notification faite à un habitant de faire sa déclaration au terrier, 1753 (à la suite de l'imprimé des lettres de terrier obtenues par Mlle de Sens).

• Concessions de terrain, 1778-1784 (quatre pièces).

• Documents relatifs à l'exploitation des bois de la seigneurie d'Igny au XVIIIe siècle.

Fief de Gommonvilliers.

• Aveu et dénombrement donné au duc de Guise à cause de son duché de Chevreuse par Marin du Puys, écuyer, seigneur d'Igny et de Gommonvilliers en partie, pour raison de partie du fief, terre et seigneurie de Gommonvilliers à lui appartenant par la succession de René du Puys, son père, consistant en une maison, cour, grange, jardin, étables, colombier, petit étang, 40 arpents de terre, bois et bruyères, 11 1. 10 s. 4 d. et six chapons de cens, droit de justice basse et moyenne, avec trois arrière-fiefs dont deux appartiennent au seigneur de Palaiseau et l'autre à Marie Boucher, veuve de Louis Doucet ; 30 mai 1581 (copie de 1699).

• Réception de l'aveu, à la charge de détailler les trois arrière-fiefs, l'un assis à Longjumeau, le second à Champlan, et l'autre appelé Le Menillet, 16 février 1583 (copie du XVIIe siècle).

• Acquisition du fief de Gommonvilliers par François de Vigny, 16 décembre 1586 (copies de 1617 et de 1699).

• Aveu d'une partie du fief par Eloi Le Mannier, valet de chambre (et peintre) du Roi, 2 avril 1587 (copie du XVIIe siècle).

• Aveu de l'autre partie du fief par François de Vigny, 13 janvier 1599(copie de 1699).

• Adam du Puys, écuyer, sieur de l'Hôtel-Dieu et d'Igny en partie, et son frère Hector, héritiers d'Esprit du Puys, leur père, et en partie de Jacqueline de Menisson, leur aïeule, et de Jules, Louis et Michel du Puys, leurs oncles, vendent à Nicolas Tanneguy, avocat en Parlement, les cens et droits qui leur appartiennent, 25 février 1606.

• Bernard Arnoul, trésorier des Gent-gentilshommes de la maison du Roi, vend à Etienne de Vigny sept sols de cens faisant partie de 12 sols dus par Madeleine Le Bossu, veuve de François de Vigny, sur douze arpents de bois taillis sis au terroir de Gommonvilliers; 7 septembre 1613 (copie de 1644).

• Décret d'adjudication faite à Robert Le Secq, docteur régent de la Faculté de médecine en l'Université de Paris, de la moitié du fief de Gommonvilliers, saisi sur Nicolas Jacquart, héritier par bénéfice d'inventaire de Nicolas Tanneguy ; 12 mai 1627.

• Guillemette Le Secq, veuve de Pierre Laffillé, huissier des Requêtes du Palais, vend la portion du fief qui lui appartient à Marguerite, Pierre et Denise Le Secq, enfants de défunt Robert ; 3 janvier 1633.

• Foi et hommage du fief à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, par Barthélémy de Lafont et Madeleine de Patras, sa femme, à qui le fief a été adjugé par décret du

Parlement du 27 mars 1643 sur Valentine Solly, femme d'Hiérosme Crespin, conseiller au Parlement, héritière de son frère Bertrand Solly ; 20 mai 1643.
• Vente par Madeleine de Lafont, veuve d'Etienne de Vigny, à Pierre d'Albertas, seigneur de Ners et de Géménos, maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi ; 6 septembre 1651 (copie de 1694).
Foi et hommage par Pierre au duc de Chevreuse, 14 décembre 1651.
• Charles-Armand Le Secq, fils de Pierre, vend sa part du fief de Gommonvilliers à Jean Bocager, avocat en Parlement ; 9 juin 1667 (trois copies du temps sur papier).
• Sentence des Requêtes de l'Hôtel entre Henri-Renaud d'Albertas et le curateur de la succession de Jean Bocager, ensuite de la vente faite par celui-ci à Armand de Pracomtal et à Françoise de Mornay, sa femme, des biens de la succession sis à Gommonvilliers ;24 mars 1699.
• Aveu du fief, terre et seigneurie de Gommonvilliers baillé par Henri-Regnault d'Albertas aux dames de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr, à cause de leur terre et seigneurie de Chevreuse ; 23 juin 1699.
• Accord entre M. d'Albertas et Paul Febvrier, receveur du marquisat de Palaiseau, au sujet du partage des droits de lods et ventes dus par M.de Pracomtal à cause de l'acquisition qu'il a faite des biens de la succession Bocager par contrat du 4 juillet 1698 ; 17 janvier 1700.
• Armand de Pracomtal de Haro, marquis de Pracomtal et Saint-Romain, maréchal-de-camp, gouverneur de Menin, et Catherine-Françoise de Mornay, sa femme, vendent à M. d'Albertas le fief qu'ils ont acquis de la succession Bocager, 8 mars 1700 ; M. d'Albertas en fait la foi et hommage aux dames de Saint-Cyr, 14 janvier 1702, et en donne l'aveu et dénombrement, 28 juillet.
Ferme du Mesnil et fief du Ménillel à Ville-Pavreuse en la paroisse de Bièvres, relevant du fief de Gommonvilliers.
• En échange d'une rente de 700 livres, Jacques Ticquet, bourgeois de Paris, achète de Jacques Marguerite, écuyer, sieur du Garouge, et de Catherine Roujon, sa femme, la maison appelée le Mesnil et ses dépendances, dans la censive d'Igny ; 20 novembre 1656.
• Arrêt du Parlement rendu entre Jacques Ticquet, propriétaire des fiefs du Mesnil, Ménillet, et Ville-du-Bois, paroisse de Bièvres, et d'une maison et terres à Pavreuse, en la censive d'Igny et de Gommonvilliers, et les marguilliers et habitants d'Igny, Pierre d'Albertas intervenant comme seigneur d'Igny, au sujet de l'usage des bois ; 18 juillet 1665.
• Claude Ticquet, conseiller au Parlement, fils de Jacques, vend à Louis Nivelle,

avocat en Parlement, la terre et seigneurie du Ménillet sise à Ville-Favreuse (maison et 143 arpents de terre acquis par Jacques Ticquet de Pierre Bernard le 12 mars 1643), la ferme du Mesnil sise audit Ville-Pavreuse et joignant la maison du Ménillet, terres et bois ; 1er mai 1682.
• Antoine de Villecoq, sr de La Brière, demeurant à Igny, vend à Pierre Le Tessier de Montarsy, seigneur de Bièvres, onze arpents de pré en trois pièces ; 16 mai 1695.
• Louis Nivelle vend à M. de Montarsy la terre et seigneurie du Ménillet et la ferme du Mesnil, 16 juin 1696. Foi et hommage par M. de Montarsy à M. d'Albertas, 11 décembre 1702.
• Acquisition par Georges Maréchal, premier chirurgien du Roi, de la seigneuriede Bièvres, du fief du Ménillet, ferme du Mesnil, etc., 18 mars 1712. Estimation du fief du Ménillet, 20 juin 1715. Foi et hommage, 15 mai 1716.
BIEVRES.
• Transaction entre M. de Montarsy et M. d'Albertas au sujet des limites des seigneuries de Bièvres et d'Igny, 4 septembre 1701. Autre transaction au sujet du bornage, 18 septembre 1702.
• Echange de prés entre le prince de Condé et Claude-Christophe Lorimier de Chamilly, premier valet-de-chambre du Roi ; 25 janvier 1781.
• Echanges de prés et bois entre le prince de Condé et Louis-Melchior Silvy, auditeur en la Chambre des Comptes, propriétaire d'une maison à Bièvres ; 15 janvier 1783, 17 mars 1785.
• Contribution du prince de Condé dans le prix de la reconstruction de l'église, 8 janvier 1783, dans le prix de la construction d'un nouveau cimetière, 16 février 1785.
• Concession de deux pièces de terre à Nicolas Bara, 13 octobre 1788.

III. AMBLAINVILLIERS

1-CD-018 • Marie, dame de Massy, veuve de Simon, sire de Massy, chevalier, reconnaît qu'elle et son mari ont donné à Guy de Lévis, chevalier, sire de Mirepoix, toute la justice haute et basse qu'ils avaient sur un terroir dont les limites sont indiquées dans l'acte ; 1289, samedi avant la fête des saints Christophe et Jacques (copie du XVIIe siècle). Plan du XVIIIe siècle « circonscrivant la justice d'Amblainvilliers du côté de Massy conformément au titre de1289, dans le détail des figures duquel est l'application des différents titres postérieurs de la seigneurie dudit Amblainvilliers ».

• Guillaume Grozonot, prêtre, licencié en décret, curé deSaint-Voir au diocèse de Clermont en Auvergne, écolier étudiant en l'Université de Paris, vend à Barthélémy Claustre, conseiller au Parlement, et à sa soeur Marie, l'hôtel d'Amblainvilliers et toutes ses dépendances ; 5 avril 1464 [1465] (deux copies du XVIe et du XVIIe siècle).

• Arrêt du Parlement rendu entre Barthélémy Claustre et Marie de Garancières, dame de Massy, ordonnant que Claustre jouira de ce qui est porté en son dénombrement ; 13 août 1467.

• Etat des biens<< qui souloient appartenir à feu sire Jehan de Clereboure, maistre des monnoyes du Roy, tenuz en fief et censive du s^r d'Amblainvillier à cause de sad. seigneurie d'Amblainvillier, et depuys acquestés par maistre Guillaume Claustre, s^r dud. Amblainvillier », s. d. (XVe siècle).

• Enquête faite au Châtelet de Paris à la requête de Guillaume de Gaillon, baron de Massy, contre Guillaume Claustre, seigneur d'Amblainvilliers, fief relevant de la baronnie de Massy, au sujet du droit seigneurial prétendu par Claustre de faire exercer la haute justice en sa terre d'Amblainvilliers ; août 1506. (Guillaume de Gaillon était fils de Jean de Gaillon, seigneur de Massy par succession de Marie de Garancières, sa tante).

• Contrat entre particuliers enregistré par Nicolas Deux, juge et garde de la prévôté d'Amblainvilliers pour Jean Claustre, chanoine de Chartres, 23 mai 1531.

Autre contrat, 13 mai 1533.

• Jean Claustre baille à ferme sa terre et seigneurie à ses neveux Claude et Louis de Chauvreux, aussi chanoines de Chartres, 2 juillet 1535.

• Les deux frères afferment le domaine pour dix ans au laboureur Jean Pyot, 15 février 1537 [1538].

• Claude de Chauvreux, chanoine et sous-chantre en l'église Notre-Dame de Chartres, héritier en partie de Marie Claustre, sa mère, et de son oncle le chanoine Jean Claustre, donne Amblainvilliers à son neveu Robert de Presnoy, seigneur de Presnoy et de Neuilly-en-Thelle ; 30 septembre 1539. Il donne à François de Fresnoy, fils de Robert, la part d'Amblainvilliers qui lui est échue par la succession de Pierre de Chauvreux, son frère ; 14 novembre 1542. Acte par lequel un troisième frère, Louis de Chauvreux, prêtre, confirme et complète la donation faite par Claude, 21 mai 1545.

• Guillaume Thualagan, demeurant à Verrières, et Georgette Auleau, sa femme, vendent à Robert de Fresnoy une travée de maison à Amblainvilliers, près du château, 30 novembre 1552, et Françoise des Boves, veuve de Robert, la cède à

Simonnet Thualagan et à Jeanne Pyot, sa femme, 26 novembre 1553.
• Bail de la terre d'Amblainvilliers, 1556.
• Antoine et Isaac Adeline, laboureurs, passent à Jean Bellier, bourgeois de Paris, l'obligation d'une somme de 50 livres tournois qui lui était due par leur frère Jean, 29 janvier 1559.
• Partage des biens de Robert de Fresnoy et de Françoise des Boves entre leurs enfants : à la veuve de l'aîné, François, Marguerite de Potart, mère de François, mineur, Fresnoy, Neuilly-en-Thelle, le grand et le petit Plessis ; au second fils, Georges, Amblainvilliers ; au troisième, Anne, la terre de Bornel, relevant de Méru, et le fief deCavillon, relevant de Mello ; 10 décembre 1569.
• Contrat de mariage entre Georges de Fresnoy et Marie de Montmiral, fille de feu Thierry de Montmiral, seigneur de Chambourcy, et d'AntoinetteLamy, dame de Charny et Chambourcy, en présence et du consentement d'Arnoul Boucher, maîtredes Requêtes et premier président au Grand Conseil, seigneur d'Orsay, de Jacques Huault, sieurde Bussy, secrétaire du Roi, tuteur subrogé de ladite Marie, et de Jacques de Longueil, sieur deSèvres et Maisons-sur-Seine, son beau-frère ; 24 janvier 1570.
• Contrat entre particuliers, 23janvier 1570.
• Acquisition par Georges de Fresnoy d'une partie de maison à Amblainvilliers, 2 janvier 1571.
• Partage entre Georges et Anne de Fresnoy des biens à eux laissés par le testament de Robert, leur père ; Georges reçoit Fresnoy et Neuilly-en-Thelle et assure le douaire desa belle-sœur Marguerite de Potart, dont le fils est mort ; Anne reçoit Amblainvillires, Bornel etGavillon ; 24 juin 1571.
• Anne vend la terre et seigneurie d'Amblainvilliers à Jacques Allegrin, conseiller au Parlement, moyennant une rente de 3078 1. 8 s. 8 d. ; 24 mars 1572.
Déclaration des terres, prés et bois.
• Marché passé avec Jacques Allegrin par Guillaume Deux, maître maçon à Verrières, pour les réparations à faire au château, 7 avril 1572.
Marché passé par Jean Pyot, maçon à Palaiseau, pour la réparation du pressoir, 30 avril 1573 ; quittance de Pyot, 1er mai 1574.
• Acquisitions faites par Jacques Allegrin de divers particuliers de 1572 à 1576 (vingt-trois contrats).
• Procès-verbal de plantation de bornes sur les voiries et chemins situés dans l'étenduede la terre et seigneurie d'Amblainvilliers, 29 avril 1574.
• Extrait de la déclaration faite par Fran-çois de Vigny au terrier d'Amblainvilliers en 1577.

• Sentence du Châtelet de Paris qui repousseJes prétentions d'un descendant des Claustre sur la propriété de la seigneurie, 6 septembre 1577.

• Expédition de différents arrêts et sentences arbitrales rendues entre Jacques Allegrin et Georges de Presnoy pour raison de la garantie prétendue par le premier contre le second ; lettres-patentes du 30 juillet 1578 ordonnant l'enregistrement au Parlement desdites sentences arbitrales.

• Accord sous signatures privées entre Jacques Allegrin et ceux qui prétendent à une partie de laterre et seigneurie d'Amblainvilliers, 23 janvier 1579.

• Acquisition par Allegrin de 14 perches devigne en friche, 28 septembre 1579.

• Marché pour des réparations à faire au château, 29 septembre1580.

• Autres acquisitions partielles faites par Allegrin de 1581 à 1588 (douze contrats, dont un passé en 1586 avec Anne de Lassus, veuve de Claude Chappellier, receveur des tailles de Montfortl'Amaury, un en 1588 avec Louise du Mesnil, veuve d'Esprit du Puys, seigneur d'Igny, un autre avec Michel Avisse, curé de Saint-Pierre d'Igny).

• Bail à loyer fait pour huit années par JacquesAllegrin à René et Jean Gallier d'une maison sise devant le château d'Amblainvilliers, avec 145arpents de terre, 35 arpents de pré et 144 arpents de bois ; 2 novembre 1587.

• Acte par lequel Jacques Allegrin et Françoise Lhuillier, sa femme, partagent leurs biens entre leurs enfants Jean-Robert, Jacques, Michel, Louis et Françoise, avec donation entre vifs, condition de substitution,etc. ; 7 septembre 1588 (copie de 1614).

Autre acte par lequel ils révoquent partage, donation et substitution, et ordonnent qu'après leur décès leurs biens soient partagés selon la coutume des lieux où ils sont situés ; 29 mars 1590.

1-CD-019• Acquisitions partielles faites par Jacques Allegrin de divers particuliers,1592 (trois contrats).

• Bail de terres par Françoise Lhuillier, veuve de Jacques, 1598.

• Acquisitions partielles faites par elle de Charles de Pavy, seigneur d'Igny en partie, et de Huguette duPuys, sa femme, 6 juin, 11 août et 20 septembre 1600 ; de Henri du Garrou, sieur de Maizière, demeurant audit Maizière (écrit Mézière sur la carte de Cassini), paroisse de Mondeville près de La Ferté-Alais, et de Louise du Puys, sa femme, 9 juin 1603.

• Bail de la ferme d'Amblainvilliers, 8 juillet 1603.

• Guillaume Rigault, vigneron, vend à Françoise Lhuillier 60 s. t. de rente sur une grange, 6 septembre 1604. Il vend à Anne Adeline, vigneron, cinq quartiers de terre plantés

en arbres fruitiers et chargés de 16 d. p. de cens envers le seigneur d'Amblainvilliers, 4 août1611.

- Bail particulier de huit arpents de terre passé par Jacques Allegrin, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de la Reine régente, à Mathurin Charpentier, son fermier d'Amblainvilliers, 14 septembre 1611.
- Etat des arrérages de cens et droits dus à la seigneurie d'Amblainvilliers au jour de la Saint-Remi 1615.
- Guillaume Rigault vend à Jacques Allegrin une rente de 30 s. t. sur cinq quartiers de terre, 14 septembre 1616.
- Bail de la ferme d'Amblainvilliers, passé par Jacques Allegrin à Jacques Gallier, laboureur à Massy, 17 avril 1621.
- Bail à titre de cens et surcens d'un demi-arpent de terre à Jean Lefebvre, 26 octobre 1623.
- Sommation faite à François Maugaray et consorts de payer des arrérages de cens et rentes, 10 mai 1624.
- Baux de la ferme d'Amblainvilliers consentis par Michel Allegrin en 1630 et 1632.
- Vente des arbres des voiries, 1635.
- « Extrait du registre des mortuaires de l'église paroissiale de St Sulpice lez Paris » : convoi de messire Michel Allegrin, gentilhommede la chambre du Roi, pris rue des Fossoyeurs et porté aux Carmes deschaux le 28 mars 1638.
- Jacques Allegrin déclare au greffe du Parlement qu'il renonce à la succession de son frère Michelet se tient à la donation et substitution de la terre d'Amblainvilliers mentionnée au contrat du 7 septembre 1588, laquelle substitution a été ouverte à son profit par le décès de Michel ; 28 août1638. Consultations de MM. Herauld et Fremyn au sujet de cette substitution, 7 décembre 1645 et 11 décembre 1646.
- Jacques Allegrin reconnaît avoir reçu de Langlois, huissier en Parlement, les registres des cens d'Amblainvilliers commencés en 1578 et 1597 ; 23 décembre 1639.
- Inventaire sommaire des papiers, fait par l'huissier Mathurin Langlois au château d'Amblainvilliers à la requête de Marie Pena, veuve de Michel Allegrin, 31 août 1641.
- Bail de la ferme, 11 juillet 1643.
- Jacques Allegrin vend la terre et seigneurie d'Amblainvilliers à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 9 février 1645 (l'acte manque, il n'en reste que la mention dans le dossier).

• Les religieux louent le château à Martin Lucas, aumônier du Roi, abbé de Saint-Hilaire au diocèse deCarcassonne, 5 mars 1646.
Bail de la ferme, 5 mai 1651.
• Sentence des Requêtes du Palais qui ordonne l'exécution des lettres de terrier obtenues par les religieux de Saint-Germain, seigneursd'Anthony, Verrières et Amblainvilliers, le 9 janvier 1647, registrées au greffe le 23 mai suivant ; 20 avril 1651.
Autre sentence qui permet aux religieux de faire saisir les terres et héritages d'Amblainvilliers dont les propriétaires n'ont pas fourni déclaration, 6 juin 1651.
• Sentence de l'Officialité de Paris portant confirmation de l'échange de la seigneurie de Nogent-l'Artaud avec la terre et seigneurie d'Amblainvilliers ; août 1655 (en latin).
• François Maubert, meunier au moulin d'Igny, et Charles Malingre, meunier au moulin de Grais, vendent aux religieux cinq arpents de terre et trois arpents et demi de pré, 24 avril 1660.
Procès à ce sujet intenté par les religieux, qui demandent à être déchargés d'une rente de 66 1. 13 s. 4 d. dont ces biens sont chargés enversClaude Chevillon, bourgeois de Paris, 1660.
• Déclaration faite par Jacques Triquet, bourgeois de Paris, des biens qu'il tient en censive des religieux, 6 octobre 1664.
• Bail de la ferme d'Amblainvilliers fait par les religieux à Nicolas Aboillard, 12 décembre 1669.
• Aveu et dénombrement baillé par les religieux à Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, à cause de sa terre et baronnie de Massy ; 23 juillet 1670.
• Pièces d'un procès entre les religieux et le marquis d'Effiat, 1671.
Sentence des Requêtes du Palais qui les condamne à fournir au marquis un homme vivant, mourant et confisquant autre qu'un religieux, 6 octobre 1671.
Transaction entre les religieux et le marquisau sujet de l'homme vivant et mourant et du droit d'indemnité dû par eux, 23 août 1679.
• Baux à loyer, actes d'administration, 1645-1747 (trente-deux pièces).
• Bail emphytéotique de la seigneurie d'Amblainvilliers fait par les religieux à Melle de Sens, 15 septembre 1749.
Baux à loyer passés par Mlle de Sens, 1749, 1753, 1757.
• Les religieux cèdent la terre et seigneurie au prince de Condé contre une rente foncière de blé pur de froment de 158 setiers, 1er avril 1769. Neuf pièces, mémoires, etc. relatifs à cet échange, et un plan colorié. Etat des titres remis par les religieux.

• Baux de la ferme, 1769-1784 (sept pièces).

Rentes sur Amblainvilliers.

• Jean Claustre, chanoine de Chartres, constitue une rente de 20 1. t. sur les terres d'Amblainvilliers, La Baste et Mollières, pour fonder en l'église Notre-Dame de Paris un obit pour le repos de l'âme de son frère Guillaume, grand archidiacre de Chartres etchanoine de l'église de Paris ; 7 mars 1509 [1510].

Saisie de la terre d'Amblainvilliers, faute par le seigneur de payer au chapitre 80 1. t. par lui dues pour quatre années d'arrérages de la rente ; 15 juin 1561.

Sommation faite au procureur de Robert de Presnoy pour le paiement de la rente, 12 mars 1564.

Transaction avec Françoise Lhuillier, veuve de Jacques Allegrin, 2 janvier 1596.

• Deux rentes de 100 livres et 30 livres tournois constituées par Claude et Louis de Chauvreux au profit du chapitre de Chartres le 20 novembre 1535 et le 21 juillet 1536.

Paiement d'arrérages de ces rentes par Anne de Fresnoy, 30 mars 1572.

Jacques Allegrin offre au Chapitre, qui l'accepte, le remboursement des rentes, 3 décembre 1577.

Actes du remboursement de la rente de 100 livres, 4 décembre, et de la rente de 30 livres, 17 décembre 1577.

• Sentence du Châtelet de Paris assignant sur Amblainvilliers une rente de 40 écus d'or appartenant à Guillaume Bourgoing, conseiller au Parlement, sur la maison de feu Jean Claustre à Paris, et condamnant Claude et Louis de Chauvreux au service de cette rente ; 13 juillet 1541.

Rachat de la rente, fait par Georgesde Fresnoy de Philippe Le Clerc, veuve de Bourgoing ; 15 avril 1573.

• Claude de Chauvreux vend 25 1.1. de rente à Jean de Predeval, docteur en médecine, principal du collège de Portet fondé en l'Université de Paris, à Antoine Barthélémy, procureur, et à Guillaume de Gambefort, JeanMartin, Michel Ezolles, Louis Pavereau, Claude Journée et Nicolas Tralon, boursiers dudit collège ; 2 août 1541.

Au verso de l'acte, quittance du rachat de la rente, délivrée à Robert de Presnoy, seigneur d'Amblainvilliers, un des Gent-gentilshommes de la maison du Roi, par Jean de Predeval, principal du collège, Nicole Watin, procureur, Guillaume Cambefort, Claude Journée, Antoine Crolles, Antoine Martin, Antoine Talion, Pierre Perregort, Hugues Cirier et Martin Chetel, tous boursiers ; 27 septembre 1551.

• Contrats de rentes passés entre particuliers sur des héritages sis à Amblainvilliers, 1575 à 1601 (huit pièces), et 1659-1661 (trois pièces).

1-CD-020• ***Moulin d'Amblainvilliers. Biens des Leschallier, et pièces diverses.***

• Baux à loyer du moulin consentis par Jacques Allegrin à Jean Patie en 1611 et à Pierre Goisbelin en 1621.

Vente du moulin à titre de bail à rente par Antoine Ruzé d'Efflat à Claude Leschallier et Nicole Malingre, sa femme, 2 juillet 1674.

Ceux-ci acquièrent de François Hubie une maison et jardin près du moulin, 28 octobre 1681 ; deux titres d'acquisition de cette maison par FrançoisHubie, 1656 et 1657 ; rente sur cette maison remboursée par Leschallier en 1699, titres de cette rente (deux actes de 1649 et 1677).

Henri-Regnault d'Albertas permet à Leschallier de construire un mur, 12 août 1693.

Acquisitions de pièces de terre ou pré sur le terroir et en la censive d'Igny faites par Leschallier et sa veuve de 1683 à 1715 (quatorze pièces), et sur le terroir d'Amblainvilliers de 1682 à 1715 (quinze pièces) ; à citer parmi les vendeurs : Nicolas de Villecoq, sieur deVaupéreux, un des deux-cents chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, et son frère Antoine,sieur de La Brière, demeurant en leur maison d'Igny dite l'Hôtel-Dieu (1684) ; Gabriel-Joseph Jolly, conseiller en la Cour des Aides (1686) ; Marguerite de Rambouillet, femme de Charles de Noce, seigneur de La Chapelle, présente en son hôtel à Verrières (1698) ; Joseph Charpentier, seigneur du Charmoy, capitaine des gardes du duc d'Orléans (1699).

Etat des titres et papiers remis à Louis Cottin, bourgeois de Paris, par les héritiers Leschallier, qui lui ont vendu le moulin et dépendances le 17 janvier 1736.

• Contrats entre particuliers portant sur des héritages situés sur le terroir d'Amblainvilliers et soumis au droit de lods et ventes, 1765-1768 (sept dossiers).

• Droits de lods et ventes dus par le s^r Basly, contrôleur général de la Chambre des Comptes, ancien échevin et administrateur del'Hôpital-général, qui, le 31 janvier 1772, a acquis du s^r Peron une maison bourgeoise, une maison servant à l'habitation du fermier et trois petites maisons à Verrières, 116 arpents de terres labourables, un jardin et un enclos en pré contenant ensemble 18 arpents, 12 autres arpents et demi de prés, 28 arpents de bois taillis et 63 livres de rentes foncières, moyennant 75.000 livres.

Contestation avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (sept lettres et pièces,

1773-1774).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 4 octobre 1778, Joseph Roger est nommé commissaire au terrier d'Amblainvilliers, son engagement ; 13 avril 1780, concession d'une pièce de terre à Etienne et François Bailly, vignerons ; 9 août 1786, liquidation des droits de lods et ventes dus par Adelard-Louis Villemein, inspecteur de police à Paris, qui a acquis du s[r] Couture, architecte du Domaine, une maison à Amblainvilliers ; 1er avril 1789 et 6 juillet 1791, approbation des ensaisinements faits par M. Reydy de La Grange dans l'étendue de la seigneurie d'Amblainvilliers.

Fief du pré Baron (un demi-arpent et demi-quartier de pré relevant d'Amblainvilliers), converti en roture en 1780 ; avait appartenu en 1650 à Louis de Longueil, sieur de Launay, premier gentilhomme de la Grande Vénerie du Roi, demeurant à Verrières ; plus tard à Louis-Paul Lambert et à Louise-Gabrielle Beaujeu, sa femme, qui le vendirent à Jean Sanglier en 1748 ; la dame Fleury l'acquit en 1760 ; il appartient en 1780 à M. Formé, procureur au Châtelet, du chef de sa femme (cinq pièces).

Verrières.

• Délibération du Conseil du prince de Condé du 9 juillet 1772 accordant remise des droits de lods et ventes dus par l'œuvre et fabrique de la paroisse de Verrières pour la cession qui lui a été faite, le 10 avril, par Jean Henry, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, au nom et comme tuteur de Marie-Elisabeth-Geneviève Olivier, sa femme, d'une rente à prendre sur des terres situées au terroir d'Amblainvilliers, cette rente appartenant à ladite demoiselle Henry comme lui étant échue par le partage des biens de la succession de M. Olivier, procureur au Châtelet, son aïeul maternel, auquel cette rente appartenait comme s'étant rendu adjudicataire des biens de Gilles Le Maître, marquis de Ferrières.

Mignaux.

• Sommation faite par les religieux de Saint-Germain-des-Prés, seigneurs d'Anthony et de Verrières, à l'entrepreneur des clôtures de Mignaux, d'arrêter le travail, et aux ouvriers qui rayonnaient et plantaient des vignes sur le canton de Mignaux de discontinuer leur besogne, 11 mars 1645.

• Sentence du bailliage d'Amblainvilliers qui ordonne le rétablissement des chemins que différents particuliers avaient labourés et plantés en bois, spécialement la voie qui tend des Martrais à Mignaux dite la voie des Graviers-au-Gascon ; 16 avril 1669.

• Quittance de droit délivrée par les religieux de Saint-Germain à M. de

Montessuy, propriétaire des fiefs et seigneurie de Mignaux et héritages en dépendant, pour la partie qui est dans la censive de Verrières ; 14 mai 1750 (le surplus relevait du duc de Mazarin à cause de Massy, et de Mlle de Sens à caused'Amblainvilliers).
• Droits dus par Antoine-Augustin-Martin de Vitallis, qui a acquis la terre de Mignaux, 17 décembre 1777.
Echange de terres projeté entre le prince de Condé et M. de Vitallis, 9 juin 1779.
Procès-verbal de bornage entre les biens du prince de Condé, de M. de Vitallis et de la duchesse de Mazarin (Louise-Jeanne de Durfort de Duras), 16 novembre 1779.
• Plan des bois de Mignaux.
Echange de parcelles de bois entre le prince et Vitallis, 28 février 1780 (plan annexé).
• Remboursement à Vitallis d'un excédent des droits de lods et ventes, 7 juin 1780.
• Déclaration passée au terrier de la seigneurie de Mignaux de trois arpents de pré appartenant au prince de Condé, 25 avril 1781.
Palaiseau et annexes.
• Documents relatifs à la régie et à l'administration du domaine, de1765 à 1790.
Traité de régie, charges foncières, feuilles d'offices, comptes, ensaisinements, impositions.
Droit de dîme prétendu par le chapelain du château de Massy, 1781-1789.

1-CD-021• Régie du domaine, exploitation des bois, comptes des régisseurs, mémoires de travaux d'entretien, etc., 1771-1790.

1-CD-022• Administration du domaine de Palaiseau de 1814 à 1821. Ce domaine se composait de 227 arpents de bois et 14 arpents de terre rendus au prince de Condé en 1814 et aliénés par le duc de Bourbon en 1820 et 1821.

Série CD
REGISTRES

2-CD-001-003 « Terrier de la châtellenie de Palaiseau de 1782 à 1786. Fait par Mr Joseph Roger, commissaire-féodiste de S. A. S. Mgr le prince de Condé. La table alphabétique est à la fin du tome IV » (ce tome IV est perdu).

3 registres in-folio impérial de 356, 359 et 316 f., reliés en veau, dos orné.

2-CD-004 Clef des plans de Palaiseau, fin du XVIIIE siècle.
In-folio de 140 f., toile grise.

2-CD-005-006 « Terrier de la seigneurie de Champlan de 1782 à 1786. Fait par Mr Joseph Roger ».
2 registres in-folio impérial de 296 et 283 f., reliés en veau, dos orné.

2-CD-007 Clef des plans de Champlan, fin du XVIIIe siècle.
In-folio de 84 f., toilegrise.

2-CD-008 Terrier de la seigneurie d'Igny de 1782 à 1786.
In-folio impérial de 177 f., relié enveau, dos orné.

2-CD-009 Terrier de la seigneurie d'Amblainvilliers de 1779 à 1786.
In-folio impérial de 303 f., relié en veau, dos orné.

2-CD-010 Clef des plans d'Amblainvilliers, fin du XVIIIe siècle.
In-folio de 30 f., relié en vélin vert.

2-CD-011 Palaiseau Champlan, Villegénis, Igny, Amblainvilliers. Registre d'ensaisinements de contrats et de liquidation de droits de lods et ventes, 1765-1770.
In-folio de 206 f., toilegrise.

2-CD-012 Autre registre d'ensaisinements de contrats, 1768-1773.
In-folio de 201 f., toilegrise.

2-CD-013 Registre des actes relatifs à la régie des bois, 1772-1790.
In-folio de 21 f. écrits, le reste en blanc, toile grise.

2-CD-014 Registre des actes relatifs à la régie du domaine, 1771-1790.
In-folio de 32 f.écrits, le reste en blanc, ancienne reliure en veau, dos orné.

2-CD-015 (XIV-B-042). « Essais historiques et ceconomiques sur Palaiseau, Champlan,

Vilgénis, Igny, Amblainvilliers, leurs annexes et dépendances, 1787 », par M. Reydy de Lagrange, régisseur du marquisat de Palaiseau.

In-8° de XI et 388 p., 5 f. de table, relié en maroquin rouge aux armes du prince de Condé.

2-CD-016 Autre copie de l'ouvrage précédent. In-8° de 449 p., relié en vélin vert aux armes du prince de Condé.

SÉRIE CE VANVES ET ISSY

1-CE-001 • « Etat des titres des fiefs, domaines et droits appartenant à S. A. S. à Vanves et terroirs des environs » (XVIIIe siècle ; état résumé, 2 f.).

• « Copie d'une cédule escripte de la main de feu maistre Jehan d'Issy » (s. d. ; dernier quart du XIVe siècle). « C'est ce que je Jehan d'Issy tieng en fié de mons. l'abbé de S. Germain des Prez. Et premièrement en la ville d'Issy deux fiefs, dont Pierre de Chalonel, escuier, tient l'un, et Thomas Berthe d'Issy l'autre ; *item* en ladicte ville d'Issy vin hostises ; *item* x livres par. de menuz cens ; *Itéra* en la ville de Vanves XLII fiefs ou environ, lesquelz tiennent les personnes qui ensuivent : Jehan de Laigny l'un, Jacques de S. Benoit le 11e, Robert Benoche le 111e, Raoulet le Maire le 1111e, Jehan de Vaudetar le Ve à cause de messire Jehan le Leu, et le VIe à cause de Jehan le Masurier, les hoirs de la femme Arnault de Biscarrel le VIIe, les hoirs de Jehan de la Court le VIIe, les hoirs de messire Guillaume Lareisien le IXe, maistre Jehan Authier, advocat en parlement, le Xe, Thomas de Vanves le XIe, Jehan Asselind'Issy le XIIe, Roger Pichot et Raoulet le Riche de Baigneulx le XIIIe.

• Jehan de Cerisy tient 1 fié séant à Espignollet près de S. Denis. *Item* les hoirs ou enfans de Enguerran du Petit Celier un fié séant à Clamart, *item* un fié de v s. par. de cens séant à Chastenoy près d'Anthogny, *item* un arpent de pré es noes d'Issy.

• De messire Philippe de Trie, chevalier, à cause de sa femme, fille de monsieur de Goussainville, chevalier, je tieng xim sextiers de blé sur les moulins des Molineaux soubz Meudon. De Pierre de Courtenay, escuier, je tieng en fié vin hostises en la ville d'Issy et une pièce de vigne appelée le clox de la Croiz. De messire Philippe d'Oinville, chevalier, à cause de sa femme fille messire Philippe de Galardon, chevalier, je tiens en fié VIII arpens de prez séans es noes d'Issy, et m arpens en l'ille d'Issy, tenans à Ymbert de Lions, bourgois de Paris ».

• Jean le Leu, sous-chantre et chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, vend à Guillaume de Vaudetar, valet-de-chambre du Roi, moyennant 2.000 livres tournois, son manoir de Vanves et dépendances, en la censive de l'abbé de Lagny-sur-Marne, des pièces de terre et de vigne en la censive de Jacques de Saint-Benoît, du trésorier de Saint-Germain-des-Prés, de Renaud de Meudon, de Georgin de Praguenas, de Renaud de Clamart ; une dîme de blé et de vin

tenue a fief de maître Jean d'Issy, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois ; dix hôtes, six livres parisis de menus cens, 33 arpents de bois près de Clamart joignant l'hôtel de la Boissillière, tenus en fief a Pierre de Villers, chevalier, comme seigneur de Massy ; 10 juin 1371. Quittance de paiement, 5 novembre.

• Gaucher de Vanves, bourgeois de Paris, et Jeanne, sa femme, vendent à Jean de Vaudetar, seigneur de Poully, valet-de-chambre du Roi, et à Perrenelle, sa femme, moyennant cent francs d'or, avec réserve d'usufruit pour Jeanne, leur maison de Vanves et ses dépendances, tenues en censive de l'abbé de Lagny, et des terres et vignes en la censive des abbayes de Saint-Martin-des-Champs, de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor ; 18 mars 1375 [1376]. Jeanne, femme séparée de Gaucher de Vanves, vend son usufruit et ses droits à Jean de Vaudetar moyennant 200 livres tournois ; 4 juillet 1377.

• Sentence du Châtelet de Paris reconnaissant les droits de Jean de Vaudetar, à cause de son fief qui fut à maître Jean d'Issy, sur une pièce de vigne faisant partie du fief Benoche ; 31 janvier 1393 [1394].

• Aveu et dénombrement de ce que Jean de Montigny, écuyer, tient à cause d'Isabeau de Saint-Benoît, sa femme, en foi et hommage de Jean de Vaudetar, maître des Comptes, en la ville et au terroir de Vanves ; 12 août 1402.

• Aveu et dénombrement de ce que Ymbelot de Lagny, fils aîné et héritier en partie de Jean de Lagny, tient à Vanves à deux fois et à deux hommages de Jean de Vaudetar à cause du fief que tenait feu maître Jean d'Issy ; 20 juillet 1403.

• Nicole de Vaubelon, veuve de Jean de Montigny, en son vivant élu à Paris sur le fait des aides, tant en son nom qu'au nom de sa fille mineure, Martine,vend à Arthur de Vaudetar, avocat en Parlement et chantre de l'église collégiale Notre-Dame de Melun, ce qui leur appartient dans le fief de Montigny sis à Vanves, relevant de Pierre de Vaudetar, père d'Arthur, au prix de 33 livres parisis ; 9 août 1459. Arthur cède son acquisition à son père, 26 septembre. Ratification de la vente au nom de Martine, mineure, 18 août 1469.

• Gilles Anthonis, notaire et secrétaire du Roi et l'un des quatre notaires de sa cour de parlement,avoue tenir à cause de Perrette Bastonne, sa femme, d'Arthur de Vaudetar, avocat en Parlement, à cause de son fief d'Issy, « les cens, héritages et autres choses qui cy aprez sont déclairez, tous assiz ou terrouer de Vanves, d'Issy et ilec environ, qui furent et apartinrent à feu Régnier de Montigny, ou pour tel droit que ledit de Montigny avoit en iceulx » ; 1er septembre 1473 (cahier de 12 f. de parchemin).

Catherine Hanart, veuve de Laurens de Boissay, seigneur de Boissay et baron de

Maynières, Louis de Boissay et Hélène Leullier, sa femme, vendent leur manoir d'Issy dit l'hôtel de Boissay,sis à Issy en la rue de Vanves, à Guillaume Versoris, avocat en Parlement ; 1er décembre 1492.
Au verso, ensaisinement donné à Versoris le 8 décembre par le receveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.
• Le partage de la succession de Guillaume Versoris et de Colette de Barenton attribua la maison d'Issy à leur petit-fils, Pierre Le Cirier. Par acte du 27 novembre 1525, celui-ci, procureur général du Roi au bailliage de Vermandois, cède la maison à son oncle Nicole Versoris, avocat au Châtelet de Paris ; en échange, Nicole cède à son neveu une maison et petite cour à lui échue par ledit partage, sise à Paris, rue de la Harpe, louée à Guillaume Paulmier, chandelier, tenant d'une part à maître Jean Versoris, d'autre et par derrière à maître Guillaume Versoris, frères de Nicole ; celui-ci assure en outre une rente de 30 livres à son neveu (un acte spécial du même jour spécifie qu'elle pourra être rachetée).
Ratification par Liénor de Blois, femme de Pierre Le Cirier, par acte passé à Laon le 16 mars 1525 [1526].
• Dix contrats d'acquisitions partielles faites par Nicole Versoris de 1525 à 1534.
Contrats de cens et rentes.
• Alizon, veuve d'Angier Lepaintre, bourgeois de Paris, vend à titre de rente annuelle à Jacques Regnault, laboureur à Vanves, une maison située à Vanves en la rue de Gauderée, dans la censive de Pierre de Vaudetar, conseiller au Parlement et aux Requêtes du Palais ; 12 décembre 1507.
Alizon transporte la rente à Pierre de Vaudetar, 23 juin 1509.
Titres nouvels donnés par Jacques Regnault à Pierre de Vaudetar, 22 décembre 1509, à Jean Leclerc, auditeur des Comptes, et à Jeanne de Vaudetar, sa femme, 3 mars 1525 [1526] ; par Denis Gentil, maître coustepointier, bourgeois de Paris, à Jeanne de Vaudetar, veuve de Jean Le Clerc,27 janvier 1533 [1534] ; par Julien Duparron, maître pâtissier, bourgeois de Paris, à Jeanne de Vaudetar, 1er décembre 1542 ; par Nicolas et Fremin Lemaignier, frères, doreurs sur fer à Paris, à Jeanne de Vaudetar, 1er février 1551 [1552] ; par Gilles Davondet, laboureur à Vanves, à Anne Le Clerc, veuve de Jean Le Prévost, sieur de Malassis, président au Parlement, dame de Vanves en partie, 5 décembre 1582.
• Rente foncière sur une maison de la rue de Bourtibourg à Issy. Titres nouvels donnés par Thibault Blamet, laboureur à Issy, à Pierre de Vaudetar, 26 novembre 1509 ; par Jean de Monstreul, laboureur à Vanves, à Jean Le Clerc et

Jeanne de Vaudetar, 29 juin 1526;par Guillaume Loyn, laboureur de vignes, à Jeanne de Vaudetar, 1er février 1544 [1545].
• Cens et rente sur une maison de la rue Gauderée à Vanves.
Déclaration faite à Jean Le Clerc par Etienne et Jean Lemaire, laboureurs, 26 août 1530 ; Etienne Lemaire et les héritiers de Jean, 23 juin 1550.
Titre nouvel donné à Jeanne de Vaudetar par Gervais et Jean Lemaire, fils d'Etienne, 23 juin 1550.
• Maison à Vanves, rue de la Voie Petite.
Titres nouvels donnés par Jean Arnoul, laboureur, à Jean Le Clerc, 29 juin 1526, par Madeleine Delasalle, veuve de Vendredi Arnoul, à Anne Le Clerc,veuve de Jean Le Prévost, 12 mars 1587.
• Autre maison en la rue de la Voie Petite. Déclaration de Jean Pontenay l'aîné, laboureur, 13 novembre 1535.
• Autre maison en la rue de la Voie Petite. Déclarations de Jean Dantart, marchand « esguilletier » à Paris, 29 août 1530, de Potencienne Chauvet, veuve de Jean Dantart, 15 mars 1554 [1555].
• Autre maison « en la rue du Val anciennement la Voye petite ».
Reconnaissance par Simon de Monstreul, laboureur à Vanves, 29 juin1526.
Titre nouvel donné à la présidente Le Prévost par Pierre de Monstreul et consorts, 15 novembre 1586.
• Maison en la rue Gauderée. Titre nouvel donné à Jeanne de Vaudetar, veuve de Jean Le Clerc, par Jean de Monstreul, marchand demeurant à Saint-Marcel-lez-Paris, Jeanne Texier,veuve de Jean Questeau, demeurant à Vaugirard, et Denise Texier, veuve de Jean Pinault, demeurant à Sceaux; 1er octobre 1534.
• Maison à Vanves en la grande rue, tenue en fief de Pierre Le Clerc à cause de son fief d'Issy. Foi et hommage par Louise. Semme, veuve de Pierre Angenost, conseiller au Parlement, 24 janvier 1543 [1544] (copie de 1684).
• Maison en la rue de la Vieille Forge à Vanves. Déclarations faites par Claude Gallye, veuve de Jean Le Breton, procureur en Parlement, 16 décembre 1533 ; par Jean Desbans, chauffe-cire de la Chancellerie de France, 7 septembre 1543, 3 août 1551 ; par Guillaume Arnoul, laboureur à Vanves, 27 novembre 1556 (il avait acheté la maison de Jean Desbans le 31 janvier 1555 n. s.).
• Fief d'un arpent de vigne à la Brièche, paroisse de Vanves, relevant du fief de Montigny.
Foi et hommage à Jeanne de Vaudetar par Robert Dasnières, marchand drapier et bourgeois de Paris, 25 septembre 1533, par Pasquier Muterne, procureur au Châtelet, 7 avril 1545 ; par Jean Peron, notaire au Châtelet de Paris, 7 novembre

1548.
• Un arpent de vigne à Vanves, lieudit la Voie de Saint-Marcel. Titre nouvel donné par Jean Brizeau l'aîné, laboureur, 29 juin 1526.
• Trois quartiers et demi de vigne à Vanves,lieu dit la Croix Liénard, tenus en fief de Jeanne de Vaudetar à cause de sa seigneurie de Vanves.
Foi et hommage par Jean Ruzé le jeune, fils de Jean Ruzé l'aîné, seigneur de Stains, tant pour lui que pour sa sœur Marie, donataires de leur aïeule maternelle Isabelle de Lailly, morte veuve de Roger Le Lieur ; 6 février et 26 avril 1538.
• Arpentage de huit arpents de terre au terroir d'Issy, près des Moulineaux, fait à la requête de Jean Le Clerc, seigneur d'Arnouville, auditeur de la Chambre des Comptes du Roi au Palais à Paris ; 5 mars 1529 [1530].
Biens de Jean Hénard, notaire et secrétaire du Roi et receveur de la cour de Parlement, au terroir d'Issy.
• Raoul Dauteul, laboureur, vend à Jean Hénard un quarteron de vigne au terroir d'Issy au lieu dit la Glizière, 3 juin 1556. Jean Certain lui vend un jardin entouré de murs, 8 juillet1556. Jean Gilbert lui vend une portion de maison en ruine dans la rue qui va d'Issy à Vanves, 18juillet 1556.
• Nicolas Duchaillou, laboureur à Issy, lui vend une pièce de terre de huit arpents au terroir de Saint-Germain-des-Prés lez Paris, lieudit Grenelle, 21 novembre 1556 (ensaisinement par le receveur de Saint-Germain-des-Prés). Titres de propriété joints à l'acte : vente par Jacques Delasalle, laboureur à Vaugirard, à noble homme Louis Berlant, seigneur de la Gastière, lapidaire et valet-de-chambre du Roi et huissier de la Chambre de la Reine, 14 août 1534 ; vente par Berlant à Louis Vachot, président en la Chambre des Monnaies à Paris ; vente par Louis Vachot à Nicolas Duchaillou, 20 juin 1553.
• Ventes par Nicolas Duchaillou à Jean Hénard d'un morceau de terre au terroir d'Issy, lieudit Champchardon, 24 février ; par André Duchaillou et son fils Nicolas de trois quartiers de terre en deux pièces aux lieux dits le Pré de l'Orme et le Pré des Barres, 23 mars 1556 [1557] ; par Jean Damours d'un quartier de terre au lieu dit les Auverrières,10 avril 1559, d'une partie de maison à Issy, 6 mars 1562 ; par Jean Baudet d'une partie de maison, 4 juillet 1562.
• Jean du Bourg, abbé d'Olivet au diocèse de Bourges, héritier pour un quart de Jean Hénard, son oncle, vend ce quart à la veuve de Jean, Jeanne Regnault, 28 novembre 1566. Jean du Bourg, évêque de Rieux, ayant acquis le quart qui appartenait à son frère François, ci-devant évêque dudit Rieux, le vend aussi à Jeanne Regnault, 26 février 1567. Il lui vend aussi le quart qui appartenait à

Charles-Antoine du Bourg, baron de Saillans au pays d'Auvergne, 30septembre 1569.
• Testament de Jeanne Regnault ; elle lègue ses biens à Jean Bruslé, son neveu ; 29 janvier 1579.
Extrait du testament, 24 novembre 1579. François Charlet, seigneur des Gardines, maître des Requêtes, et Barbe Le Picart, sa femme, vendent à Jean Bruslé, bourgeois de Paris, le quart qui leur appartient dans la maison d'Issy et dépendances, 14 juin 1597 ; ce quart leur appartenait en vertu de la transaction passée le 25 avril 1567 entre Jeanne Regnault, et Etienne Charlet, président aux Enquêtes du Parlement, et Marie du Bourg, sa femme, héritière pour un quart de Jean Hénard, son oncle maternel.
François Clouet, « varlet-de-chambre et painctre du Roy, demeurant à Paris, rue Sainte-Avoye », acquiert des héritiers de Jacques Hervé une maison à Vanves en la rue Gauderée, 12mars 1557 [1558].
• Sa sœur et héritière, Catherine Clouet, veuve d'Abel Foullon, « en son vivant varlet-de-chambre ordinaire du Roy », vend la maison à Claude Rousselet, docteur régent en la faculté de médecine à Paris, 17 novembre 1575.
Jean Dumas, chanoine d'Amiens, donne à son neveu Guillaume Mestivier, prêtre, deux pièces de terre à vigne sises au terroir de Vanves, 26 novembre 1510.
Ensaisinement donné à Guillaume par Jean Chopin, chambrier de l'abbaye de Sainte-Geneviève, 5 décembre.
Guillaume Mestivier, chanoine d'Amiens, vend ces deux pièces à Jean Le Clerc, chancelier et chanoine de ladite église d'Amiens, 11 novembre 1511.
• Partage des biens de Jean Le Clerc, « seigneur d'Ermenonville »(Arnouville), auditeur en la Chambre des Comptes, fait entre sa veuve, Jeanne de Vaudetar, et ses enfants, Jacques, conseiller au Parlement, Anne, femme de Jean Le Prévost, seigneur de Malassis, aussi conseiller au Parlement, et Guillaume, avocat en la cour de Parlement, par lequel partage la seigneurie de Vanves est attribuée à Jean Le Prévost et à sa femme ; 16 décembre 1959.
(L'aîné, Jacques, reçoit les terres et seigneuries de « Tremblay et d'Armenonville » (Arnouville) deux maisons à Paris, rue des Blancs-Manteaux et rue d'Autruche ; Anne, les biens de Vanves et d'Issy, la maison de la rue des Poulies à Paris, des terres au terroir de Gonesse, 20 livres tournois de rente sur la seigneurie de Neuville en Beauvaisis ; Guillaume, la grande et la petite maison de la rue de la Bretonnerie, à la charge de loger sa sœur Philippe, sa vie durant, dans la grande maison, la maison de Chambly, les trois quarts de la maison-fief de Ronquerolles, garenne, terres, vignes, cens, rentes, justice

moyenne et basse, et la totalité des autres fiefs de Ronquerolles, terres et prés à Persan et Champagne, rentes sur la seigneurie de Chambly et les moulins de Beaumont, maison et terres à Ivry-sur-Seine et Saint-Marcel).

Jean Le Prévost, seigneur en partie de Vanves, achète de Jean Dudoit, marchand fripier et bourgeois de Paris, un jardin d'un arpent au village de Vanves, lieu dit le Bas Beschereau,clos de murs, avec les pierres et bois qui s'y trouvent (ruines d'un moulin), en la censive des religieux de Lagny-sur-Marne (six deniers de cens et un chapon de rente), et en outre chargé de 16s. p. de rente envers le couvent de Notre-Dame-des-Champs lez Paris ; 18 novembre 1561.

Titres de ce jardin depuis le 4 janvier 1461 [1462], jour où le prieur Antoine Vigier, le prévôt Jean de La Noe, et frère Geoffroy Le Chanteur, au nom du couvent de Notre-Dame-des-Champs, baillèrent à 16 s. p. de rente à Michel Juillier, meunier à Gentilly, « une masure, place ou cours d'eaue où jadis souloit avoir moulin à eaue à mouldre blé, et ung jardin joignant et entretenant, contenant en tout un arpent ou environ que terre que eaue, assis en la paroisse de Vanves, au bout de la ville devers la ville d'Issy ou lieu dit Béchereau, en la censive de l'abbé de Laigny » ; dès le 13 juin1406, cette place avait été baillée par le prieur Jean Louppier, à 32 s. p. de rente, à maître Guy LeClerc, bachelier en décret et principal bedeau de la Faculté de droit à Paris ; après la mort de Guy et de sa femme Guillemelte, la place était échue à Marion, leur fille, femme de Jean Giroult, laboureur à Longjumeau, qui, le 30 octobre 1452, avait obtenu du prieur Jean Pelé la réduction de la rente à 16 s. p. ; il céda ensuite la place et le jardin à Henri Olivier, et celui-ci à Michel Juillier le 22 décembre 1461.

Le 4 mai 1535, Denise Tissier, veuve de Jean Pignault, vend ses droits sur le jardin à Florent Berthe et Claude Moulle ou Mosle, laboureurs.

Le 10 juillet 1542, Jeanne Tissier, veuve de Jean Questeau, et Claude Mosle vendent leurs droits à Florent Berthe (ensaisinement donné par Jacques Aubery, abbé de Saint-Pierre de Lagny, 20 novembre).

Le 5 mai 1544, Florent Berthe vend à Charles Arnoul, laboureur à Vanves.

Le 15 mars 1555 [1556], Arnoul vend à Jean Dutoit, marchand fripier et bourgeois de Paris.

• Claude Marcel, receveur général du clergé de France, et commis à recouvrer les deniers provenant de la vente du temporel de l'Eglise, reçoit de Jean Le Prévost « la somme de 25 1. t. pour une adjudication à luy faicte en la chambre du Trésor à Paris le XXXe jour d'aoust dernier de 25 s. t. de rente que les religieux

du prieuré de Nostre-Dame-des-Champs ont droict de prendre chacun an sur un jardin cloz de murs assis au village de Vanves au lieu dict Bochereau, appartenant aud. s[r] Le Prévost, et ce pour satisfaire à partie de trois escuz de rente au denier XXIIII à quoy lesd. religieux ont esté taxez pour leur part de ladicte vente ; plus vingt-cinq solz tournois pour les cinq pour cent de ladicte adjudication » ; 7 septembre 1569.

Jean Le Prévost et Anne Le Clerc baillent à Pierre Louvet, laboureur à Vanves, moyennant 60 s. t. de rente annuelle, un arpent et demi de terre au lieu dit la Croix-Blanche, « en ce comprins deux perrichaulx ou tas de pierres et cailloux » ; 12 décembre 1566 (dans la censive de Sainte-Geneviève au Mont de Paris).

A l'acte sont attachées trois pièces de procédure de l'année1606.

• Jean Le Prévost et Anne Le Clerc cèdent aux Chartreux de Paris le moulin des Moulineaux sis au terroir de Meudon, dans la censive desdits religieux à cause de leur seigneurie des Moulineaux, en échange d'une rente de 75 1. t. constituée aux Chartreux le 5 janvier 1537 [1538] par les prévôt et échevins de Paris ; 16 juillet 1568.

• Pierre Louvet, laboureur à Vanves, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de feu Jean de Monstreul et de Jeanne Louvet, déclare être propriétaire d'une cour contenant trois quarterons sise à Vanves dans la rue du Val, sur laquelle Claire de Saint-André, veuve de Nicolas Le Clerc, conseiller au Parlement, adroit de prendre chacun an 32 s. p. et un chapon de rente ; 2 novembre 1574.

Titre nouvel donné à Nicolas Le Clerc, avocat au Parlement, par Pierre de Monstreul, laboureur, et Jean Baudet, vigneron à Issy, à cause de Marguerite de Monstreul, sa femme ; 25 avril 1586.

Transport de cette rente fait par Nicolas Le Clerc, conseiller au Parlement, à Guillaume Lusson, docteur en médecine, régent en la Faculté de Paris, à qui « la cour et jardin, où cy devant y avoit un pressouer banal », appartient au moyen de l'adjudication par décret qui lui en a été faite au parc civil du Châtelet ; 25 août 1597.

Guillaume Lusson, conseiller et médecin ordinaire du Roi, quitte et décharge du fort principal et des arrérages de la rente Jacques Clément, jardinier à Vanves, propriétaire de la maison, cour et jardin de la rue du Val ; 1er mai 1601.

• Pierre Arnoul, laboureur, et Françoise Pellu, sa femme, vendent un petit jardin à Denis Barthélémy, auditeur en la Chambre des Comptes, 11 janvier 1578. (Ce jardin fait partie d'une masure sise en la rue de la Voie petite à Vanves, achetée par Arnoul, le 28 novembre 1556, de Pierre Le Clerc,

conservateur des privilèges de l'Université de Paris ; il est chargé envers les héritiers de Pierre de 12 d. p. de cens, faisant le quart de 4 s. p. de cens dont le jardin, cour et place sont grevés ; l'ensaisinement est donné le 11novembre 1578 par Claire de Saint-André, veuve de Nicolas Le Clerc).

Le 23 mars 1586, Pierre Arnoul et Pierre Pellu déclarent posséder une court et place « en laquelle souloit avoir une maison », chargée de 4 s. p. de cens envers Nicolas Le Clerc, avocat en Parlement et aumônier ordinaire de la reine de France.

• Jean Pigeon, vigneron à Vanves, vend à Nicolas Le Clerc, avocat en Parlement, demeurant au Cloître de l'église de Paris, deux écus 46 sols 8 deniers tournois de rente constituée sur deux pièces de terre, l'une au terroir de Clamart, l'autre au terroir de Vanves ; 21 février 1585. A la fin de l'acte, mention du rachat des cinq huitièmes de cette rente par Lucas Housseau, laboureur à Vanves, 18 septembre 1602.

1-CE-002• ***Biens d'Antoine Matharel,*** avocat en Parlement.

• Partage de l'héritage de Marie Lécuyer, veuve de Germain Le Lieur, entre Barnabe Levest et Marguerite Le Lieur, sa femme, Elisabeth Le Lieur, veuve de Claude Lamoyeux, Léon de Renusson à cause de Marguerite Matharel, sa femme, tuteur et curateur des enfants de feu Antoine Matharel et d'Etiennette LeLieur ; 17 février 1586 (cahier de 32 f. de papier. L'héritage comprenait une maison à Vanves en la rue de la Vieille Forge, faisant l'un des coins de la rue du Bois).

• Onze contrats d'acquisitions de pièces de terre faites en 1591 par Antoine Matharel, avocat en Parlement.

• Antoine, François et Jacques Matharel, frères, transportent à Pierre Janvier, marchand de vins et bourgeois de Paris, une rente de six écus 40 sols au prix de 80 écus soleil ; 5 janvier 1598.

Biens de Philippe Desportes, aumônier du Roi, abbé de Josaphat et de Thiron.

• « Déclaration des deniers seigneuriaux deus par Monsieur Desportes, abbé de Thiron, par chacun an à Madamoiselle la présidente Le Prévost, dame en partie de Vanves, à cause des maison et vignes audit s[r] Desportes appartenant, size aud. Vanves, rue de Gauderée, en la censive de laditte dame Le Prévost », et quittance donnée par celle-ci, représentée par son fils J. B. Le Prévost, chanoine de l'église de Paris, le 10 mars 1587.

• Antoine Pillois, bourgeois de Paris, et Jeanne Decourcelles, sa femme, auparavant veuve de Pépin Legay, « maistre pâtissier et oblayer » à Paris, vendent un arpent et demi de vignes au terroir d'Issy à Philippe Desportes

représenté par son maître d'hôtel, Jacques de Barville, 24 novembre 1588. Legay avait acquis ce bien le 12 juin 1568 de Pierre Bocquet, avocat en Parlement.

• Echange de vignes entre Philippe Desportes et Jacques Chauvelin, trésorier et receveur général de la Marine, 27 octobre 1590.

• Arpentage des vignes appartenant à Desportes, 8 avril 1596.

• Jacques Pinson, maçon à Issy, vend à Desportes un quartier et demi de vigne au terroir d'Issy, situé dans la censive des religieux de Saint-Germain-des-Prés et chargé de 50 sols de rente de bail d'héritage envers l'œuvre et fabrique d'Issy, 13 septembre 1597.

• Echange de pièces de terre entre Philippe Desportes, abbé des abbayes de Thiron et Vaux-de-Cernay, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat et privé, demeurant dans l'enclos du Palais royal à Paris, et Jean Le Prévost, seigneur de Saint-Germain-Laxis et de Vanves en partie ;17 novembre 1599.

• Echange entre Desportes et Jean Perrier, curé d'Issy, 21 août 1599.

• Arpentage de deux pièces de vigne « assises dans le clos de Monsieur de Thiron », 4 avril 1601.

• Echange entre Desportes et les enfants de feu François Duchesne, procureur en Parlement, 20 octobre 1601.

• Pierre Blondeau et Nicolas Aulbouin, laboureurs à Issy, vendent une pièce de vigne à Desportes, 3 mars 1602. Arpentage, 15 mars.

• Jean Delasalle vend à Desportes un demi-quartier de vigne au terroir d'Issy, 4 janvier 1604.

• Déclaration, sans date, de la maison et des terres appartenant à Desportes : « la maison de Vanves avec la maison du pressouer, avec cours, jardins,avec six arpens ou environ de vignes en deux cloz au bout desdittes deux maisons », et plusieurs pièces de terre.

Déclaration par Catherine Croquet, veuve de Denis Barthélémy, maître des Comptes, et par Jean Nepveu, bourgeois de Paris, de 17 perches de terre à Vanves, rue de la Voie Petite, dans la censive de Nicolas Le Clerc, conseiller au Parlement, seigneur en partie de Vanves ; 10 et 11 février1597.

Ces 17 perches de terre sont déclarées, le 2 janvier 1648, par Antoine Barthélémy, sieur d'Oinville, maître des Comptes, et sont dans la censive de Charles Le Prévost, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, qui a acquis, le 6 février 1645, des héritiers de Nicolas Le Clerc la partie du fief de Vanves que celui-ci possédait en 1597.

• Déclaration de censives faite à Nicolas Le Clerc par Antoine Minart,

marchand de vins à Paris, et Claude Potier, greffier et tabellion en la justice de Vanves, pour un arpent de terre et une maison à Vanves, 16 août 1606.
Autre déclaration faite par les héritiers de Claude Potier, 1er décembre 1613.
• Les religieux de Sainte-Geneviève-du-Mont, hauts justiciers du village de Vanves, baillent à rente par adjudication à Martin Ganderon, à la charge des réparations, « un corps d'hostel de présent en masure et non habitable, sis à Vanves près de la fontaine, appelle L'hostel-Dieu de Vanves », 22 novembre 1611.
• Jean Le Blanc, laboureur, déclare tenir à cens de Nicolas Le Clerc un demi-arpent de vigne au terroir de Vanves, lieudit la Croix, 17 juin 1612.
Procès-verbaux d'arpentage et d'estimation de la terre et seigneurie de Vanves, 1642.
• ***Cent contrats d'acquisitions ou d'échanges*** faits de 1642 à 1652 par Charles Le Prévost, abbé de Samer, conseiller au Parlement, seigneur de Saint-Germain-Laxis et de Vanves en partie, « demeurant en sa maison à Paris, au cloître Notre-Dame ». Suit la mention de quelques actes qu'il est intéressant de citer.
• 3 décembre 1642, Françoise Le Tellier, veuve de Fortin Lavoyne, lieutenant au grenier à sel de Dreux, vend à Charles Le Prévost une maison et ferme à Vanves, rue Normande, avec de nombreuses pièces de terre, vigne, etc. aux terroirs de Vanves, Issy, Châtillon, Clamart, dans la censive dudit Le Prévost, des abbayes de Sainte-Geneviève, Saint-Germain, Saint-Victor, de M. de Tardieu, seigneur de Châtillon, du Chapitre de Paris comme seigneur de Bagneux, etc. ; le principal du paiement du prix d'acquisition est une rente de 500 livres tournois que Le Prévost a acquise, le 5 février 1633, de Marie Deschamps, dame de Marolles, veuve de Thomas de Mesmes, sieur dudit Marolles, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, et de son fils Jacques.
• 30 octobre 1643, échange avec Gaucher de Sainte-Marthe, avocat en Parlement, historiographe du Roi, et Elisabeth du Moulin, sa femme, demeurant à Paris, rue de Sorbonne, paroisse Saint-Séverin, agissant aussi au nom de Jean de Bertonnier, sieur d'Olivet, leur neveu, fils aîné de Jean de Bertonnier et de défunte Anne du Moulin.
• 15 février 1645, Louis de Giffard, sieur de La Pierre, demeurant en sa maison de La Pierre au bailliage de Rouen, présidial de Dieppe, vend à Charles Le Prévost un fief consistant en cens et rentes sur des maisons et héritages à Vanves, à lui appartenant comme héritier de Nicolas Le Clerc, son oncle, conseiller au Parlement, et relevant en plein fief dudit s^{r} Le Prévost à cause de sa terre et seigneurie de Vanves.

• 1er mars 1645, Germain Carreau, bourgeois, au nom de ses enfants mineurs, héritiers de leur défunte mère Edmée Bruslé, qui était héritière pour moitié de Jean Bruslé, son père, vend à Charles Le Prévost et à Jacques-Auguste de Thou, baron de Meslay, conseiller au Parlement, une grande maison au village d'Issy, en la rue qui conduit à Vanves, et plusieurs pièces de terre et pré.
Déclaration de M. de Thou en désistement au profit de Le Prévost : « il ne s'est joint à ladite acquisition que pour certaines considérations et lui faire plaisir ».
En annexe, partage des biens de la succession de Jean Bruslé, 1638.
• 21 mars 1646, acquisition faite de Guillaume Rozée, avocat en Parlement.
• 4 juillet 1646, échange fait avec Jacques Tubeuf, président de la Chambre des Comptes et intendant des finances de France.
• 8 août 1646, Pierre Janvier, ci-devant chauffe-cire et scelleur héréditaire en la Chancellerie de France, vend à Charles Le Prévost une maison à Vanves, sise entre la ruelle Trouillart et la rue Gauderée.
• 9 janvier 1648, Jean Lemoyne, bourgeois de Paris, lui vend une grande maison sise à Issy en la grande rue.
• 18 septembre1648, Antoine de Villon, maître es arts et professeur en philosophie en l'Université de Paris, vend à Charles Le Prévost une maison à Vanves en la rue de la Fontaine.
• 1er juin 1651, échange avec Pierre Coppin, curé de Vaugirard.
• 1651, plusieurs actes passés devant Claude Jassède, greffier et tabellion créé et établi en la justice, terre et seigneurie pour damoiselle Suzanne Trouillart, veuve de noble homme Jean de La Haye, vivant conseiller-secrétaire interprète du Roi, au nom et comme mère et tutrice des enfants mineurs dudit défunt sieur de La Haye, seigneur haut, moyen et bas justicier et voyer de la terre et village d'Issy en partie.
• 5 mars 1652, échange de terres entre Charles Le Prévost et le marquis de Montausier (Charles de Sainte-Maure) ; 9 mars, échange avec Nicolas de La Haye, ancien doyen et chanoine de Noyon.
• 22 avril, Gabriel Renard, sieur de Sainte-Marie, et Marie Jacquelot, sa femme, vendent à Charles Le Prévost plusieurs pièces de terre aux terroirs de Clamart et d'Issy. Etc., etc.

1-CE-003 • Marguerite Pelue, veuve de Michel Doublet, vigneron, vend à Denis Godefroy, conseiller et historiographe ordinaire du Roi, un quartier de vigne au lieudit les Brangears, tenant des deux côtés et d'un bout audit s^{r} Godefroy, 17 février 1644. (Cet article est compris dans l'acte suivant).

Denis Godefroy et son frère Léon, chanoine en l'église collégiale de Saint-Martin de Montpezat en Quercy, vendent à Jacques-Auguste de Thou, baron de Meslay, conseiller au Parlement, une maison sise à Vanves dans la rue Pavée et plusieurs pièces de terre et vigne, leur appartenant par la succession d'Anne Janvier, leur mère, à son décès femme de Théodore Godefroy, « à présent conseiller du Roy en ses Conseils », et par les successions de Denise, Catherine et Anne Godefroy, leurs sœurs, religieuses au monastère de Sainte-Ursule à Troyes ; en échange, M. de Thou transporte aux frères Godefroy une rente de 22 1. 4 s. 5 d. t. faisant moitié d'une rente constituée par le duc de Longueville, le 11 mai 1627, à son défunt frère et à lui-même ; 15 septembre 1644.

Le même jour, M. de Thou déclare que l'acquisition a été faite au profit de Charles Le Prévost, qui promet de lui fournir dans l'espace d'un an une rente de même valeur.

Le 6 janvier 1649, Le Prévost rachète la rente en versant 4.000 livres à Denis Godefroy.

• Louis Bauldot, laboureur, vend à M. de Thou un demi-arpent de terre au terroir d'Issy ; M. de Thou déclare que l'acquisition est faite au profit de Charles Le Prévost ; 3 mars 1648.

Cent-dix-neuf contrats d'acquisitions ou d'échanges faits par Charles Le Prévost de 1653 à1661.

Suit la mention de quelques actes qu'il est intéressant de citer.

• 1654, échanges avec Antoine Barthélémy, sieur d'Oinville, maître des Comptes ; avec Antoine Morel, contrôleur général des vivres, camps et armées et magasins de France ; 1655, avec Antoine Delacourt, conseiller en l'hôtel-de-ville de Paris, Pamphile Delacourt, bourgeois de Paris, Pierre Delacourt,écuyer, sieur de Belle-Isle ; 1656, François Carrel, conseiller et secrétaire du feu prince de Condé.

• 12 août 1656, François Viot, avocat en Parlement, déclare que c'est pour Charles Le Prévost qu'il a acquis de Claude Mandat, maître des Comptes, deux maisons à Issy dans la grande rue, 36 arpents et demi de terres, cinq arpents trois quartiers de prés et îles, et quatre arpents de vignes, au prix de 18.500 livres tournois.

• 13 janvier 1657, Anne Rouillé, veuve d'Antoine Barthélémy, tutrice de ses filles Madeleine, Catherine et Anne, vend à Charles Le Prévost sa maison de Vanves, avec 37 arpents de terres et 7 arpents de vignes, moyennant 19.000 livres.

• 10 mars 1057, échange avec René de La Haye, ancien échevin de Paris, orfèvre du Roi, et avec Nicolas de La Haye, ancien doyen et chanoine de Noyon.

• 22 décembre 1657, échange avec Abel Servien, marquis de Sablé, baron de Meudon, seigneur de Clamart.
• 11 avril 1658, acquisition de cinq quartiers de terre au terroir de Vanves faite de Jean Le Bouteiller de Senlis, comte de Moussy, et d'Elisabeth de Prunelay, sa femme.
• 1658 ; échange de terre avec Abel de Sainte-Marthe, prêtre de la congrégation de l'Oratoire de Jésus, Pierre-Gaucher de Sainte-Marthe, historiographe de France, Nicolas de Sainte-Marthe, aumônier ordinaire du Roi, prieur de Saint-Germain de Launayet de Saint-Cosne ; avec Antoine Le Brun, seigneur de Brueil, garde des rôles des offices de France ; avec Isaac Golletet, procureur au Châtelet, et son frère Macé, conseiller et secrétaire du Roi,maison et couronne de France et de ses finances.
• 31 janvier 1659, François de Roye de La Rochefoucauld, comte de Roucy, vend à Charles Le Prévost 35 arpents et 3 quartiers de terres labourables en plusieurs pièces, deux arpents de pré et un quartier de vigne, faisant partie des biens (maison à Issy et 63 arpents) acquis par le comte de Roucy, le 16 mars 1658, de Charles de Sainte-Maure, marquis de Montausier, qui les possédait comme héritier de sa tante Catherine de Sainte-Maure, à son décès veuve de Jean de Gallard de Béarn, comte de Brassac.
M. et Mme de Brassac avaient acquis ces biens, le 20 juin 1643, de Nicolas de La Barre, receveur et payeur des rentes assignées sur le clergé de France, Paul de La Barre, Claude de La Barre, femme de François de Bourgon, conseiller en la cour des Aides, Philippe de La Barre, leur sœur, femme de François de Villemontée, intendant de justice en Poitou et Saintonge, et Jacques Perthuis, contrôleur des consignations de la ville de Lyon, comme tuteur des enfants mineurs de feu Charles Denets, maître des Requêtes, et de Catherine de La Barre.
• 3 mai 1659, échange de terres avec les religieuses bénédictines de Sainte-Anne d'Issy, représentées par leur abbesse, Françoise-Henriette de La Fontaine.
• 1er octobre 1659, échange avec René de La Haye, ancien échevin de Paris, orfèvre du Roi, seigneur de Vaudetar.
• 24 octobre 1659, Jacques Du Chesne, bourgeois de Paris, vend à Charles Le Prévost une maison à Issy en la rue qui conduit à Vanves, dans la censive de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et chargée de 25 s. t. de rente envers les marguilliers de la confrérie Notre-Dame fondée en l'église d'Issy. Etc., etc.
• Cahier de déclarations de censives faites à Charles Le Prévost par huit particuliers, 1656.
• Permissions données par le Roi a Charles Le Prévost d'agrandir son clos de 25,

puis de 30 arpents de terre, et de l'enclore de murailles, avec défense aux officiers de la garenne du Louvre d'y apporter aucun empêchement, 12 novembre 1657 et 31 août 1660.
Les créanciers de M. de Thou et de son fils Louis-Auguste, légataire universel de Charles Le Prévost, son grand-oncle maternel, vendent la terre et seigneurie de Vanves à Achille de Harlay, procureur général au Parlement, 27 août 1677.
Décret d'adjudication, 13 septembre 1678.
• M. de Harlay fait foi et hommage à Charles de La Haye, seigneur du fief de Vaudetar sis à Issy pour les fiefs de Benoche ou Dormy, de Montigny, de la Mare et d'Angenoust, 4 décembre 1677.
• Deux contrats d'échange de pièces de terre, 1681.
• Quarante-neuf déclarations passées au terrier de Vanves en 1681, 1682 et 1683.
• Achille de Harlay vend la terre et seigneurie de Vanves à Lambert Clerx, conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, 5avril Î684.
Décret d'adjudication, 13 décembre.
Foi et hommage par Lambert Clerx à Claude de La Haye, sieur de Vaudetar, ayant charge et pouvoir de son frère Nicolas, doyen de l'église cathédrale de Noyon, seigneur du fief de Vaudetar, 26 octobre.
• Seize contrats d'acquisitions ou échanges, 1684-1686.
Arrêt de la Cour des Aides rendu à la requête de Charles Renouard, sieur de La Touanne, contre Lambert Clerx, et ordonnant les criées, vente et adjudication par décret de la terre et seigneurie de Vanves, 6 septembre 1690 (imprimé de 14 p. in-folio).
• Procès-verbal de la prise de possession de la terre de Vanves par Claude Le Bas, seigneur de Montargis, à qui elle a été adjugée par décret du 24 mars 1695 ; 30 avril et 1er mai.
Arrêt du 6 mai qui ordonne l'expulsion de Lambert Clerx et de sa famille.
Procès-verbal de l'expulsion, 18 mai.
• Foi et hommage à Claude de La Haye, seigneur de Vaudetar, 11 février 1698.
• Neuf baux à rente consentis par Le Bas de Montargis de 1697 à 1700.
Un contrat d'acquisition, 1700.
Un contrat d'échange avec Nicolas Aubouin, huissier de la Sainte Chapelle de Paris, demeurant à Issy, 6 novembre 1705.

1-CE-004• Claude Le Bas de Montargis, commandeur et secrétaire des Ordres du

Roi, et Catherine-Henriette Hardouin-Mansart, sa femme, vendent la terre et seigneurie de Vanves à Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé, moyennant 150.000 livres ; 15 mai 1717.

Six quittances de paiement.

Etat des titres remis par Le Bas de Montargis au prince (cahier de 16 f.).

Etat des meubles du château.

Mémoire des rentes et loyers dépendant de la seigneurie.

Etat de la consistance du domaine.

• Acquisition par Louis Ménage, fermier de Vanves, de rentes appartenant à la seigneurie, 1719, 1726, 1729 (quatre pièces).

• Lettres de terrier, 14 mai 1738, entérinées et affichées en juin et juillet.

Table alphabétique des noms des censitaires qui ont passé déclaration au terrier (cahier de 32 f.).

• Bail à rente de trois quartiers de terre, 1751 ; vente de deux quartiers et titre nouvel, 1755-1756.

• Titre de propriété du mur mitoyen du potager de Vanves, 1773.

Dotations de l'église Saint-Remy de Vanves.

• En exécution du testament de Gérard Lorin, laboureur, sa veuve, Guillemette, constitue une rente de 4 s. p. à frère Jean Chopin, prieur-curé de Vanves ; elle y ajoute une rente de 6 s. p. assise sur une maison de la rue Gauderée ; 6 novembre 1503.

• René Pidoux, conseiller au Parlement et chanoine de Notre-Dame de Paris, donne 300 1.1. à l'église Saint-Remy de Vanves, représentée par Hémart Maunoury, prieur-curé, et les marguilliers, à la charge de trois grandes messes par an ; 24 juin 1638.

• Elisabeth Louvet, veuve de Martin Camus, blanchisseuse à Vanves, donne trois arpents de terre à l'église ; 4 mars1746.

Bornages entre les biens du seigneur de Vanves et ceux des religieux de Sainte-Geneviève, seigneurs en partie de Vanves.

• 26 et 29 novembre 1530, entre Jean Le Clerc, seigneur d'Arnouville, du Moncel-lez-Tremblay-en-France, Jeanne de Vaudetar, sa femme, d'une part, et les religieux représentés par Guillaume Leduc, abbé, Nicole Rouvespierre, prieur, Philippe Lebel, chambrier, Guillaume Boursier, Jean Lemoine, Nicole Cousmot, Guillaume Cadaire, Macé Masle, Jean Locquet, Allain du Bouchet, Jean Garsonnet et Nicole Judas.

• 27 novembre 1651, bornage dans la maison, cour et jardin appartenant à M. Huart, notaire au Châtelet.

• 15 juillet 1663, modification de limites et transaction entre les religieux (François Blanchart, abbé, François Boulart, premier assistant, Pierre Lallemant, prieur, chancelier en l'Université, Erard Floriot, sous-prieur, Bon Berger, Claude du Molinet, Pierre Guillery, procureur, Jean Hennequin, Jacques Cadot, Henri de Sainte-Marie, Alain Lelarge, Antoine Lemaître, Anselme de Paris, Etienne de Bragelongne), et Jacques-Auguste de Thou, comte de Meslay-le-Vidame, seigneur de Neuvy-en-Dunois, Saint-Germain de Laxis en Brie, de Vanves en partie, ambassadeur en Hollande, et Marie Picardet, sa femme, tant en leur nom que comme tuteurs de leur fils Louis-Auguste, ladite dame seule héritière de Charles Le Prévost

• 10 janvier 1691, transaction au sujet du précédent bornage entre Lambert Clerx et François Morin, abbé de Sainte-Geneviève et supérieur général des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, les pères Henri Wiart, Yves Henry, Antoine Masson, Joseph Bacot, et Jacques-Louis Canto.

• 9 mars 1756, état des héritages appartenant au prince de Condé dans l'étendue de la directe seigneurie de la partie de la terre et seigneurie de Vanves appartenant aux religieux de Sainte-Geneviève.

• Bornage partiel, 12 septembre 1757.

• Bornage dans la cour, maison et jardin du s^r Dorigny, située en face de la grande porte d'entrée de l'église;16 septembre 1757.

Bornages avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, du côté d'Issy et de Vaugirard.

• 21novembre 1530, entre Jean Le Clerc et les religieux : Placide Liger, prieur, Philippe Gournoullé, Jean Gongneux, Robert Vaquerie, Jacques Simon, Ciprian Girard, Guillaume Balloret, Adrian Lescarre, Pierre Maillet, Nicolas Dollot, Henri Moifait, Pierre Prévost, Benoit de Malignes, Henri Jusseaume, Eloi de Grigny, Etienne Royer, Guillaume Paulmier, Jean Avril, Nicolas Denez, Jean Ronce, François Jonquerel, Quentin de Condé, Jean de Puisieux, Nicolas Pichard, Girard Godier, Pasquier Blondel, Jean Bourgeois, Jacques Bordeau, Gervais Gallois, Mathieu Bridou, Jean Bellave, Olivier Gointeau.

• 23 février 1571, entre Jean Le Prévost et les religieux : Etienne Goussard, sous-prieur, Etienne Royer, Jean de Puisieux, Pasquier Blondel, Claude Papelard, Pasquier Portdenier, Jean Lecouvreur, Berthin Oursel, Innocent Gay, François Guignard, Gilles Naudier, Jacques Dovenard, Jean Boulle, Guillaume Garnot, Claude Cormeille, François Wagnon, Jacques Bellet, Etienne Rivière, Mathurin Dumas, Jean Lescolant.

• 22 décembre 1648, bornage dans l'enclos et jardin de M. de Brassac.

• 22 mars 1683, bornage entre la seigneurie de Vanves, appartenant à Achille de Harlay, et les seigneuries d'Issy et de Vaugirard, appartenant aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, représentés par dom Jean Barré, cellerier, et dom Marlot, procureur.

• Plan des limites, XVIIIe siècle.

• Procès-verbal d'arpentage des pièces de terre dépendant de la ferme de Vanves qui sont dans la censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève, septembre 1750.

• Procès-verbal d'arpentage de toutes les pièces de terre dépendant de la ferme de Vanves, octobre 1756.

Fief de Saint-Etienne d'Issy, situé à Vanves en la rue Saint-Martin.

• Inventaire des titres du fief de 1213 à 1683 (cahier de 8 f.) ; le premier est la traduction d'une charte de Pierre, évêque de Paris, mentionnant le don fait par Nicolas du Breuil à l'église de Saint-Etienne d'Issy de deux maisons à Vanves, en toute justice et seigneurie ; les autres sont des baux à cens et rente, titres nouvels, etc.

• Terrier du fief, novembre 1566 (cahier de 12 f. de parchemin).

• Production du titre original de 1213, dans un procès entre les religieux de Saint-Germain et ceux de Sainte-Geneviève, 20 mars 1635.

• La fabrique d'Issy vend le fief à Lambert Clerx en échange de six arpents de terre, 18 juillet 1688.

• Lods et ventes dus au prince de Condé à cause de la vente d'une grange faisant partie de son fief de Saint-Etienne, 8 novembre 1785.

Fief de dix arpents de pré relevant du fief de Montlouet en la paroisse d'Issy.

• Acte passé par devant Charles d'Orgemont et Etienne Rousseau, clercs, notaires jurés du Roi au Châtelet de Paris, par lequel maître Guillaume Fournier donne ses droits sur dix arpents de pré sis au terroir d'Issy à sa sœur Denise, femme de Nicolas Dupré, receveur des exploits et amendes de la cour de parlement, 14 mars 1501 [1502].

Guillemette Fournier, veuve d'Antoine de Pognes, Jeanne Fournier, femme de Jean de Tomarches, marchand et bourgeois de Paris, Philippe Fournier, femme de Pierre Emery, avocat en Parlement, seigneur de Chaville, cèdent à Nicolas Dupré, maître des Comptes, seigneurs de Passy-en-Brie, les droits qui leur appartiennent sur ces dix arpents par la succession de Jacques Fournier, leur père, et de Philippe Fournier, leur frère, conseillers au Parlement ; 22 et 27 mars 1503 [1504], 7 juillet 1506.

• Foi et hommage par Jacques Fournier, conseiller au Parlement, au nom de Nicolas Dupré, à Marguerite de Gouesmes, veuve de Charles d'Angennes,

seigneur de Rambouillet et de Montlouet, 14 juin 1516. Aveu et dénombrement, 8 juillet.

• Eustache Picart, notaire et secrétaire du Roi, et Marie Dupré, sa femme, vendent les dix arpents à Jean de Bailly, conseiller du Roi et grand rapporteur des lettres de la Chancellerie de France, 23 avril 1529.

Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet et Montlouet, reçoit Jean de Bailly à foi et hommage, 13 mai.

• Jacqueline de Bailly, veuve de Jean Budé, conseiller du Roi et trésorier des Chartes, Guillaume Berthélemy, conseiller au Parlement, seigneur du Plessis-en-Brie, et Marie de Bailly, sa femme, Jacques Viole, conseiller au Parlement, seigneur d'Aigremont, et Philippe de Bailly, sa femme, font foi et hommage à Jacques d'Angennes ; 26 juin 1544.

• Hélie de Cotte-blanche, seigneur de La Guetterie, maître et enquêteur des Eaux-et-forêts de la prévôté et vicomte de Paris, accorde à Marie de Pugeraiz, veuve de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, et auparavant veuve de Jean de Bailly, la main-levée de deux arpents d'île faisant partie de l'île appelée la grande île, sur la rivière de Seine, lui appartenant en vertu de l'acquisition qu'elle en a faite avec son premier mari ; 13 janvier 1555 [1556].

• Foi et hommage à Charles-Denis de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, Eclimont, Montlouet et autres lieux, par Lambert Clerx, 12 décembre 1685, par Claude Le Bas de Montargis, 16 juin 1696, et par Georges Gougenot au nom du duc de Bourbon, 21 août 1718.

• Foi et hommage par François-Nicolas-Pierre Dardet de Minerais, au nom du prince de Condé, à Guy-André-Pierre de Montmorency, duc de Laval,seigneur de Montlou et et autres lieux, 10 février 1778.

Titres des eaux de Vanvcs.

• Inventaire de ces titres, dressé au XVIIIe siècle.

• Les habitants de Vanves permettent au cardinal de Sens (le chancelier Antoine du Prat) « de faire prendre dedans le cours et ruisseau de la fontaine commune du village passant dedans le corps d'hostel de Mr Nicolas Dangu, abbé de Juilly, telle quantité d'eau qu'il pourra passer par le robinet qui a esté entre eux accordé », 8 août 1534 (copie du 16 mai 1654 sur papier).

• Sentence des Requêtes du Palais rendue entre Jeanne de Vaudetar, veuve de Jean Le Clerc, et Claude Gourcoul et Jean Clément, laboureurs, par laquelle ladite Jeanne « est maintenue en possession et saisine d'avoir une fontaine en une maison à elle appartenant, appellée la grande maison ; qu'il luy sera loisible faire venir et conduire son eaue par thuiaulx et canelles depuis la grande fontaine

du village jusques en sadicte fontaine, mesmes par les maisons et héritaiges des deffendeurs... » ; 4 décembre 1557

• Acte d'assemblée des habitants de Vanves par lequel ils reconnaissent le droit d'amener l'eau de la fontaine publique dans la maison de Diane de Babou, femme de Pierre de Bompar, seigneur d'Antibes, laquelle maison va être mise en vente par décret, 13 septembre 1620 (la maison fut acquise par Jean Rioland, premier médecin de la Reine-mère).

Sentence des Requêtes du Palais qui maintient Rioland « en la possession d'avoir un tuyau qui prenne et qui puise les eaues des fontaines de sa maison en la fontaine de Vanves », 30 juillet 1640.

Jean Rioland et Elisabeth Simon, sa femme, vendent à Firmin Dufresne, trésorier de l'argenterie du Roi, et Denise de Cossy, sa femme, leur maison de Vanves, sise rue du Bois, consistant en deux corps de logis, l'un sur le devant et l'autre sur le derrière, grande cour entre deux, jardin derrière, bois de haute futaie,verger, ainsi que 36 arpents de terre, 3 arpents 1 quartier de pré, 3 arpents 3 quartiers de vigne;23 novembre 1643.

Firmin Dufresne, avocat en Parlement, et Denise de Cossy vendent la maison à Charles Le Prévost, 8 avril 1648.

Jacques-Auguste de Thou la vend à Etiennette Auguerand, veuve de Raymond Lescot, ancien échevin de Paris, 10 août 1667.

Sommation faite à M. de Thoupour la jouissance « d'un demi-pouce d'eau à prendre au regard de la grande fontaine de Vanves », 8 juillet 1668.

• Le cardinal de La Rochefoucauld, abbé de Sainte-Geneviève, permet à Jacques Rouillé, conseiller-secrétaire du Roi et des finances, qui possède une maison « où il y a une fontaine en la cour qui prend son eau au canal de la grande fontaine de Vanves », de fouiller la terre pour la recherche et réparation des tuyaux de plomb, 8 septembre 1623.

Opposition des habitants, sentence rendue contre eux en faveur de Rouillé par les maîtres des Requêtes de l'Hôtel, 27 septembre.

• Pierre de Chanteclerc, sieur de Duisy, vend à René Pidoux, conseiller au Parlement, chanoine de Paris, une grande maison à Vanves qui lui avait été léguée en 1629 par Thibault Desportes, seigneur de Bévilliers, grand audiencier de France ; 15 octobre 1631.

• Jean Le Prévost, seigneur de Vanves en partie, permet à René Pidoux de prendre la grosseur d'un pouce et demi d'eau en la fontaine de Vanves pour la conduire en ses clôtures et jardins, 18 juillet 1637.

• Nicolas Deleau, boulanger au four banal de Vanves, vend à René Pidoux une

maison en la rue de la Fontaine, 18 octobre 1637 (date du contrat par devant notaires).
La convention est antérieure, car, le 30 septembre, Louis XIII, alors à Saint-Maur-des-Fossés, « voulant gratifier les Pidoux, luy a permis et accordé, pour la conduitte de quelques eaues de source en une maison que ledit sieur a au village de Vanves, de faire fouiller et trancher es rues que besoing sera hors et dedans led. lieu de Vanves, en restablissant » ; et, le même jour, des lettres royaux accordées à Pidoux mentionnent sa maison de Vanves, « en laquelle il y a des eaues de fontaines qu'il désire augmenter de celles qui sont en une autre maison qu'il a depuis peu acquise d'ung nommé Nicolas Deleau ».
• Les religieux de Sainte-Geneviève permettent à René Pidoux « de faire conduire les eaux provenant d'une petite source depuis peu trouvée en la cave d'une maison par luy nouvellement acquise d'un nommé Nicolas Deleau, sise près le carrefour de la Barre, dans la closture et jardin de sa grande maison » ; 2 décembre 1637.
Les religieux sont alors : le cardinal François de La Rochefoucauld, abbé, Charles Faure, coadjuteur, Pierre Guilloud, prieur du But(dans la forêt de Pontarmé, au-dessus de Thiers), Nicolas Gaillard, aumônier, Martin Citolles, curé de Saint-Etienne, Robert Baudouin, procureur, Jacques Guérin, Jean-Jacques Mallet, Pierre Pluyette, Claude Chevant, Jacques Fournier, François Guérin, Philippe Broussel, Pierre Lescalopier, Antoine Vuatrée, Charles Defry, Guillaume Brunet, Jean Haye).
• Jean Simon, laboureur, vend et cède à René Pidoux « toutes les eaues qui se trouveront en sa maison, desquelles eaues ledict sieur Pidoux fera faire recherche par tous les lieux et endroitz de ladicte maison, jardinet cours en deppendans, par tranchée ou autrement, fors et excepté soubz ladicte maison et bastimens d'icelle », 28 octobre 1639.
• Jean Simon vend à Pidoux la maison elle-même, « sise proche la fontaine », 18 janvier 1640.
Procès intenté à Pidoux par Jean Le Prévost et les habitants de Vanves ; arrêt du Conseil privé du Roi qui maintient Pidoux en la possession et jouissance des eaux qu'il a trouvés es maisons acquises de Nicolas Deleau et de Jean Simon, et lui permet de les faire conduire par tuyaux par les rues du village en sa maison, en conséquence faire fouiller et ouvrir lesdites rues, à charge de rétablissement ; 16 octobre 1640.
• René Le Clerc, seigneur de Coulaines, et Renée Pidoux, sa femme, Charles de La Corbière, seigneur de La Bénichère, demeurant en sa maison seigneuriale des

Alleux, paroisse de Cossé, et Marie Pidoux, sa femme, celles-ci nièces et héritières de René Pidoux, vendent ses maisons et biens de Vanves à Claude de Tudert, sieur de La Bourvallière, conseiller au Parlement, et à Geneviève Le Boullanger, sa femme ; 6 février 1644.
Ceux-ci vendent le tout à Jacques-Auguste de Thou, 17 juin1647.
Déclaration que l'acquisition est faite au profit de Charles Le Prévost.
• Requête présentée au prévôt de Vanves par Lambert Clerx au sujet de dégâts faits au réservoir de ses eaux parles habitants, 20 octobre 1684.
Arrêt du Parlement relatif aux réparations à faire, 10 avril 1687.
Procès-verbal de la visite de l'ingénieur Jacques de Manse, 20 juin.
• Concession d'eau par Claude Le Bas de Montargis à Claude-François Legras, agent de change, pour sa maison d'Issy, 14septembre 1698.
• « Profil du terrain entre le regard de M. de Montargis dans le village de Vanves et le réservoir de son jardin, pour une nouvelle conduite ». :
• Le duc de Bourbon vend deux maisons à Louis Manège, son receveur à Vanves, 24 mars 1726 ; une de ces maisons « sise au carrefour de la Barre où est le réservoir des eaux destinées aux jardin, parc et château de la seigneurie ».
• Contestations au sujet des eaux entre MM. Richard, Champion, et la commune, 1734, 1736 (deux mémoires).
• Plan d'une conduite d'eau.
• Concession par le prince de Condé aux habitants de la superficie des eaux des bassins du parc de Vanves, moyennant un cens annuel et perpétuel de 20 livres, 1er septembre 1787.

1-CE-005• Déclarations passées au terrier de la seigneurie de Vanves de 1738 à 1761 (228 pièces).
Extrait des déclarations (48 f.).
Noms à citer : Louis-René Sandrier de Latour, maréchal-de-camp, seigneur et patron de Mercy, maisons en la rue Voie Petite ; Nicolas-Sixte de Sainctot, introducteur des Ambassadeurs, et sa sœur Claude-Catherine, veuve de Jean-Maurice de La Tour d'Auvergne, héritiers de leur père et de leur mère, Nicolas de Sainctot et Claude de Lisle, maison en la rue de l'Image (ces maisons dépendaient du fief de Saint-Etienne d'Issy) ; Philippe Santerre, maître tabletier à Paris, héritier de la famille Coulon par sa mère, « maison en la rue Saint-Martin, en laquelle étoit l'auditoire et siège de la justice du fief de Saint-Etienne d'Issy » ;les chanoines de Sainte-Croix de la Bretonnerie ; le grand Bureau des pauvres et l'hôpital des Petites-Maisons à Paris ; Philippe de Bréget, conseiller au Grand Conseil, baron du Saint-Empire, commandeur et grand

trésorier de l'ordre de Saint-Lazare, veuf de Suzanne-Françoise deCassini, qui était héritière de Françoise-Suzanne Le Charpentier du Charmoy, à son décès épouse de M. de Cassini, petite-fille et héritière de Jean Godefroy, maître des Comptes ; la maison et hôpital du Saint-Esprit fondé en la place de Grève à Paris ; la duchesse du Maine (Louise-Bénédicte de Bourbon), pièces de terre et vigne acquises en 1736 du prince de Dombes et du comte d'Eu, ses enfants, conjointement avec la terre de Châtillon-sous-Bagneux ; Louis-Auguste Fournier de La Chataigneraye, mousquetaire du Roi, héritier (en 1750) de son oncle Pierre-René Fournier, seigneur du Bois-au-Voyer, maître d'hôtel ordinaire de la Reine et propriétaire de la maison de la Barre à Vanves ; etc.

• Contrats entre particuliers de biens dans la censive de la seigneurie de Vanves, ensaisinés par le régisseur, 1735 à 1772 (175 pièces).

Noms relevés : Charles Laurent, sieur de Frémont, ci-devant chargé du soin des affaires du Roi près la république de Venise, 1746. Jacques Baudelaire, maréchal-des-logis au régiment de la Reine-dragons, 1742.

• Benoît-Antoine Turgot de Saint-Clair, seigneur du Ménil-Gondoin, conseiller honoraire au Parlement, et Agnès Langlois, sa femme, 1755 (ils vendent les maisons et biens qu'ils avaient acquis en 1746 de Louis-René Sandrier de Latour, maréchal-de-camp.

• Joseph-Philippe de Bréget, capitainede dragons dans le régiment de Caraman, et sa sœur Marie-Thérèse, femme de Louis-Jules du Vaucel, marquis de Castelnau, seigneur de Coudray, Givrac, etc., vendent une maison et des terres provenant de la succession de Françoise-Suzanne de Cassini, leur mère, 2 juin 1759.

• François-Daniel Legrand de Melleray, seigneur de Checy, lieutenant-général de police d'Orléans, et son frère Louis, capitaine de cavalerie au service du roi d'Espagne, vendent dix-huit arpents qui leur viennent de la succession de Charles du Cornet, ancien greffier en chef de la Cour des Comptes ; leur sœur, Catherine Legrand de Melleray, alors décédée, avait épousé François de Montholon, conseiller au parlement de Metz ; 4 août 1767.

• Jacques-Antoine Salle, avocat en Parlement, membre de l'académie des Sciences et Belles-Lettres de Berlin, prévôt de Vanves, 1768.

• Philippe-Barthélémy Lévesque de Gravelle, ancien grand-maître des Eaux-et-forêts de France, vend à Joseph-Etienne Delacroix, bourgeois de Paris, une ferme située grande rue de Montrouge, 27 juillet1772.

1-CE-006• Soixante-dix contrats entre particuliers, de 1773 à 1782, ensaisinés par Fran-çois-

Nicolas-Pierre Dardet de Minerais, avocat en Parlement, conseiller, secrétaire du conseil et garde des archives du prince de Condé.

• 3 août 1776, Louis-Auguste Pournier de La Châteigneraye, écuyer de main ordinaire de la Reine, vend à Jean Gromaire de La Bapomerie la maison de La Barre à Issy.

1-CE-007• Trente-huit contrats entre particuliers, de 1782 à 1791.

• 28 novembre 1785, Jean Gromaire de La Bapomerie vend la maison de La Barre à Louise-Victoire de Crussol d'Uzès, veuve de Henri-Charles, comte de Senneterre.

• Dépris accordés aux acquéreurs, 1777-1791.

• Liquidation de droits de lods et ventes, 1777-1792.

• Concessions de terrains à titre de cens et rente, 1749 à 1783.

• Trois contrats d'acquisitions ou d'échanges faits par le prince de Condé, 1776, 1784,1786.

• Baux à ferme, 1777-1791.

• Contribution du prince de Condé aux réparations des églises et presbytères de Vanves et d'Issy, 1782, 1788.

1-CE-008• Provisions des officiers du prince à Vanves, 1771-1786.

• Comptes du régisseur, 1781-1792.

• Travaux dans le château de Vanves ; mémoires d'entrepreneurs ; entretien des bâtiments du domaine ; 1776-1791.

Série CE REGISTRES

2-CE-001 Inventaire des titres et papiers de la terre et seigneurie de Vanves, dressé après l'acquisition faite par le duc de Bourbon en 1717.

In-folio de 295 f., reliure en vélin vert aux armes de Condé.

2-CE-002 Registre des cens dus à Jean de Vaudetar à cause du fief qui fut à Jean deMontigny, 1464.

Petit In-folio de 38 f., toile grise.

2-CE-003 Procès-verbal de visite et d'estimation de la maison seigneuriale de Vanves,

16juin 1638.

In-folio de 100 f., toile grise.

2-CE-004-005 Terrier de Vanves en 1681.

Deux copies de 102 et 103 f., reliées en vélin blanc.

2-CE-006 Arpentage de toutes les dépendances de la terre et seigneurie de Vanves, 1704.

In-folio de 152 f., relié en vélin blanc.

2-CE-007 Registre des cens, XVIIIe siècle.

Petit In-folio de 242 f., toile grise.

2-CE-008 Inventaire des meubles du château de Vanves, 1778.

In-folio de 60 p., vélin vert.

2-CE-009 Registre des ensaisinements de contrats d'héritages tenus en censive du prince de Condé, 1773-1788.

In-folio de 379 p. et table de 4 f., toile grise.

2-CE-010 Registre des actes relatifs à la régie de la terre de Vanves, 1772-1788. In-folio de 7 f. écrits, le reste du volume en blanc ; reliure en veau ancien.

SÉRIE CF SAINT-MAUR

1-CF-001• Copies et traduction de la charte du roi Clovis fondant l'abbaye de Saint-Maur, 645.

• Charte du doyen du chapitre de l'église de Paris notifiant qu'il consent au mariage d'Avelina la Tangiste et de sa fille Marota, du Pont de Charenton, femmes de corps du Chapitre,avec Gaufridus et Perrotus de Reuilly(de Ruilliaco), hommes de corps de l'abbaye des Fossés(Saint-Maur) ; Perrotus et Marota et leurs enfants appartiendront à l'église de Paris, Gaufridus et Avelina à l'abbaye ; vendredi après la Saint-Mathieu 1273 (original en latin, en partie gâté par l'humidité).

• Charte de l'official de Paris enregistrant une vente de prés faite à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés par « Ansellus piscionarius » ; mercredi après la Saint-Luc 1276 (original en latin).

• Fragment, comprenant les f. 44 à 75, d'un registre aux causes de la justice de Saint-Maur, août-novembre 1505.

• Eustache du Bellay, évêque de Paris, vend à Catherine de Médicis la baronnie de Saint-Maur, en échange de la terre de Levroux en Berry ; 28 janvier 1563 [1564]. La reine reprend Levroux et donne en échange la terre d'Armentières au bailliage de Meaux, qu'elle a acquise d'Albert de Gondi, comte de Retz ; 4 octobre 1572. Bulles confirmatives des papes Pie IV et Grégoire XIII, 1564 et 1575.

• [Acquisition de Saint-Maur par Charlotte de La Trémoille, princesse de Condé, 27 novembre 1598].

• Déclaration faite au procureur fiscal de la princesse par M. de Vienne, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat et intendant de ses finances, de la maison par lui acquise des héritiers de Jean de Souryes le 18 mai 1594, sise à Saint-Maur, rue de Beaubourg, tenant d'une part à Claude Molin et d'autre part à M. de Longueil, conseiller au Parlement ; s. d. (1509).

• Décret de la saisie de la maison et ferme de Poulangis près le pont de Saint-Maur, sur Emmanuel de Vignault, receveur-général en la généralité de Soissons, et de l'adjudication prononcée au profit de Martin Fayet, contrôleur des Guerres, 25 septembre 1604. Vente de cette maison par Antoine Fayet, curé de Saint-Paul, à « Charles de Valiech », premier secrétaire du duc d'Epernon, 11 juillet 1624. Saisie de la maison à la requête du prince de Condé sur Marie Rouillard, veuve de «

Charles Vualiech », 16 juillet 1635.

• Echange de terrains entre le prince et Jean du Hamel, contrôleur-général des Gabelles, 3 novembre 1625.

• Bornage d'une pièce de pré en l'île de l'Hirondelle, entre le prince et les religieux Bonshommes de Vincennes, 20 juillet 1637.

• Déclaration par Florent Delacour, maçon à Saint-Maur, d'une petite place vide sise au carrefour, proche le cimetière de l'église, tenue à cens et rente du prince de Condé, 28mai 1644.

• Ordonnance du prince pour la police du parc, 26 mai 1645.

• « Mémoire des Messieurs qui sont venus chasser en la Varenne de Moirseigneur-le Prince et du nombre des lièvres qui ont esté pris en iceile », s. d. (vers 1630) ; (127 lièvres, tués par le marquis de La Valette, le marquis de Marigny, le maréchal de Vitry, M. Payot, M. de Vigny, le procureur-général de la Chambre des Comptes, « le petit homme de M. de Montmorency », le comte d'Harcourt, « M. de Livry avec M. Mandat et le fils du seigneur Piètre », M. de La Trémoille, « le nain de Mme de Montmorency et St Jehan, capitaine de la Bastille », etc.

• Quatre quittances de sommes payées par Nicolas Ménage, concierge de Saint-Maur, 1641 ; lettre de Bachelier, intendant du prince, informant Ménage de la visite du Roi pour ce jour 6 décembre 1640 ou le lendemain.

• Concession d'une ruelle à Alexandre-Nicolas de Vendôme, bailli de Saint-Maur, 1695.

• Donation de Saint-Maur par Henry-Jules, prince de Condé, à son fils Louis, duc de Bourbon, 6 juillet 1697 ;avec la réserve de l'usufruit donné par le Grand Condé, le 15 juillet 1680, à Jean Hérault, seigneur de Gourville, avec une pension de 12.000 livres ; à la charge aussi de la pension de 3.000 livres donnée par le prince Henry-Jules, le 14 mai 1693, au neveu de Gourville, François Hérault, laquelle pension ne courra que du jour du décès de l'oncle (copie sur papier).

• Etablissement d'un bac au-dessous de Charenton, au pont de Saint-Maur, pour passer le public à cause de la démolition du pont, 1715. Devis du bac et quarante quittances de paiements faits de 1715 à 1719 par Jean Aubert, architecte, contrôleur-général des bâtiments et jardins de la duchesse de Bourbon (Louise-Françoise de Bourbon, fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, veuve du prince Louis-III et mère de M. le Duc le ministre).

• Bail à rente de trois quartiers de pré à Philibert-Charles Bergeat, marchand mercier à Paris, 7 août 1745.

• Réunion au domaine de terres en friche puis abandonnées par leurs propriétaires

dans la Varenne de Saint-Maur, 1746 (dix-neuf pièces).

• Le Conseil du prince de Condé accorde à Jean-Baptiste Duval, curé de la Varenne-Saint-Maur, 500 livres par an pour sa portion congrue, 3 septembre 1777.

• Décisions du Conseil au sujet du bornage entre les seigneuries de Saint-Maur et de Charenton, la seconde appartenant aux religieux de la Charité dudit lieu ; 6 août 1777, 30 juin 1779, 2 août 1780.

• Titres des rentes dues au chapitre de Saint-Maur, XVIe et XVIIe siècles (vingt-sept pièces). Titres nouvels, 1664-1669 (vingt-trois pièces).

• Mémoires des loyers de terre et rentes dûs à la fabrique, 1700, 1702, 1706.

• Reçus de rentes payées à la fabrique, 1703 (quatorze) et 1704 (neuf).

• Titre nouvel donné par le duc de Bourbon à la fabrique, 22 avril 1730.

• Réclamation de ces rentes à l'administration du duc d'Aumale en 1835.

• Arrêt, prisée et estimation, affiches et publications pour parvenir à la vente du terrain et des bâtiments de l'église du chapitre de Saint-Maur, uni à celui de Saint-Louis-du-Louvre, 1750-1751 ; acquisition par le prince de Condé, 29 novembre 1751, plan, arrêt d'homologation, 1752.

• Titre nouvel de la rente due aux chanoines de Saint-Louis-du-Louvre, 14 décembre 1774.

• Les chanoines vendent à Antoine-Mathieu Duport, doyen du Grand Conseil, et à Catherine-Henriette Bernard, sa femme, cinq maisons sises dans le cloître de Saint-Maur, avec-les jardins et terrains en dépendant, 26 mai 1781.

1-CF-002• Déclarations passées au terrier de Saint-Maur en 1668, 1669 et 1670 (soixante-et-une pièces et un cahier de 22 f. de parchemin).

A citer : M. de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs (il signe « De Chabenat Bonneuil »), vicomte de Savigny, seigneur de Bonneuil-sur-Marne, possède « un gord à tendre et prendre poisson appelle le gord de selle, situé en la rivière de Marne au dessoubz du pont de Brétigny et près le pont au Feurre, chargé de 4 livres 3 sols 4 deniers de cens et rente par an » envers le prince de Condé (1670) ;

• Henri de Bault, seigneur de Sainte-Frique, Romainville, Noisy-le-Sec, etc., maréchal-de-camp, premier chambellan du duc d'Orléans, possède une maison à Saint-Maur en la rue du Four, une île et des terres ; Bonne Fayet, veuve de Jean-Jacques Barillon, président au Parlement, possède un moulin au bout du pont de Saint-Maur que lui a donné son oncle Antoine Fayet, curé de Saint-Paul de Paris, qui le possédait par la succession de Martin Payet, sieur de Gaucourt ;

celui-ci l'avait acquis par décret fait au Châtelet le 25 septembre 1604 ;
• Jean-Antoine Ranchin, seigneur de Saint-Martin-de-Gours, receveur-général des finances à Rouen, possède la maison de la Gassine, acquise dela veuve du sieur Forest, une autre maison acquise des Lefèvre, des terres et des prés. Déclarations passées au terrier de Saint-Maur en 1682, 1683 et 1684 (cent soixante-et-onze pièces).
• 27 mai 1682, déclaration d'Etienne, Jean et Françoise Sedaine, enfants et héritiers de François Sedaine et de Jeanne Petitpas.
• 28 juillet 1682, François Faille, trésorier de France à Gaen.
• 19 août 1682, la ferme de Poullangis, située près le bout de la chaussée du pont de Saint-Maur, appartient à Jean-François de La Grange-Arqnien, écuyer, sieur de Brevannes, et à sa sœur Jeanne-Catherine, enfants et héritiers de François de La Grange-Arquien et de Marie Le Roy, à laquelle la ferme avait été donnée en mariage par ses parents, François Le Roy, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et Denise Gasselin, qui l'avaient acquise en 1643 d'Antoine Fayet, curé de Saint-Paul.
• 16 octobre 1682, Catherine d'Aurelle, veuve d'Alexandre de Grouches, comte deBourgon.
• 7 octobre 1682, Pierre de Lahogue, audiencier de la Chancellerie de France.
• François de Pradel, lieutenant-général, gouverneur de Saint-Quentin, et Marie Charlet, sa femme, co-tuteurs de Florent, Marie, Anne et Thérèse de Masparault, seigneur et dames de Chennevières-sur-Marne, héritiers de Pierre de Masparault et de Jacqueline Rebours, celle-ci leur trisaïeule, propriétaires d'une île entre Champigny et Chennevières qui avait été baillée à cens, le 5 avril1513, par Jean Binet, abbé de Saint-Maur, à Antoine Rebours, receveur du Roi à Sens.
• 7 avril1683, Gabriel Martinet, aide des Cérémonies de France, et Marie Chevalier, sa femme, possèdent à La Varenne deux maisons, l'une acquise d'Antoine Douay, s^r d'Aubeyne, et de Catherine de Jeannet, sa femme, le 3 mai 1677, l'autre acquise de Nicolas de Laqueux, s^r des Carnaux, le 18décembre 1681.
• 2 avril 1683, Marie-Valence Lescuyer, femme de Jacques Amelot, sieur de Chaillou, héritière de Louise Godefroy, sa mère, possède une maison à Saint-Maur en la rue Beaubourg.
• 23 mars 1683, Martin Billardé, secrétaire des finances du duc d'Orléans, deux maisons à Saint-Maur.
• Guillaume Villedo, s^r de Clichy, et Antoine-Bricard-François Villedo, s^r deClermont, maître général des bâtiments de Sa Majesté, ponts et chaussées de France.

• Charles Begault, sieur de La Girardière, premier lieutenant de la Connétablie et Maréchaussée de France. Nicolas de Malebranche, conseiller au Parlement. Anne Pineau, femme de Charles de Plantier, seigneur de Pontault.
• Jean-Baptiste Boucher, président au parlement de Metz, Marie Boucher, femme de François de Bragelonne, seigneur de Hautefeuille, capitaine-lieutenant des gendarmes du feu duc d'Orléans.
• Jacques Pellu, contrôleur-général des maisons des princes de Conti et de La Roche-sur-Yon, et Renée Delacour, sa femme. Jean Issaly, avocat en Parlement. Etienne-Moulle, conseiller-secrétaire du Roi, gros propriétaire (plusieurs maisons, fermes, etc.) ; en outre, le 16 novembre 1683, il se rend adjudicataire de la maison et des biens confisqués sur défunt Jean-Baptiste de Meaux, seigneur de Douy.
• Nicolas Lefèvre, avocat en Parlement, ses sœurs Marie-Anne, femme de François Chevalier, secrétaire de M. de Caumartin, et Catherine, femme de François-Claude de Thou, avocat en Parlement, héritiers de leur père Nicolas Lefèvre, avocat en Parlement, lequel possédait une maison provenant de son grand-père, maître Nicolas Lefèvre,.qui l'avait acquise en 1605.
• François Le Bossu, baron de Méry-sur-Seine, seigneur de Charenton, Saint-Maurice, Maison-Rouge, etc., conseiller et maître d'hôtel du Roi, fils et héritier de Jean-Robert Le Bossu, possède une maison et ferme appelée le Petit Mesnil, située en la Varenne de Saint-Maur près le port de Chennevières.
• 28 septembre 1683, déclaration passée par Louis de Beyne, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Maur, au nom des autres chanoines ; blâme de la déclaration, 23 novembre 1684.
• 21 janvier 1684, Jean-Antoine Ranchin, secrétaire ordinaire du Conseil d'Etat, ses frères Théophile et Gaspard, leur mère Angélique Savorny, possèdent la maison de la Gassine, acquise par leur père de la veuve du s^{r} Forest, une autre maison en la rue du Pour, acquise pour eux par le s^{r} de Sainte-Prique de la dame de Rostaing, veuve du marquis de Lavardin, etc., etc.
• 14 février 1684, déclaration d'Antoine Chauvin, conseiller en la Chambre des Comptes, de Guillaume Aubourg, garde des rôles des officiers de France, mari de Marguerite Chauvin, et d'Anne Chauvin, veuve de Louis de Vrevin, maître des Comptes, héritiers de Simon Chauvin et d'Anne Rougeault. Blâme de la déclaration, procès, etc., 1684-1686 (treize pièces).
• Inventaire des minutes du papier terrier, commencé le 23 mars 1682 et fini le 17 novembre1684 (cahier de 10 f.).
• Dépouillement topographique du terrier (cent-quatorze feuilles).

• Déclaration faite par Nicolas Sandrier, sieur de Rivière, au nom de Claude Poitevin, 28 juillet 1686.

1-CF-003• Baux généraux de la terre de Saint-Maur consentis au nom de Catherine deMédicis,
1° par son chancelier et intendant, Renaud de Beaune, évêque de Mende, à Claude Ménage, 1er mai 1568 ;
2° par Jean-Baptiste de Beniceveni, abbé de Bellebranche, premier aumônier de la Reine, capitaine-gouverneur de sa terre et seigneurie de Saint-Maur, et Nicolas Molé, intendant-général de ses finances, à Jean Basset, 20 juillet 1585 ; le 29, Jean Basset, « maistre masson des bastimens de la royne mère du Roy», présente pour caution Antoine Quarré, maître barbier et chirurgien à Saint-Maur.
• Bail consenti à Michel Mouton par Charlotte-Catherine de La Trémoille, princesse de Condé, 7 mai 1603.
• Baux consentis par les princes de Condé de1612 à 1786.
• Baux des garennes, 1629-1645.
• Bail de quatre arpents de terre, 1624.
• Bail de la ferme de Chennevières, 1698.
• Bail de la ferme de Champignot, 1694.
• Baux des droits de passage et de bac au port de Chennevières, 1671, 1694.
• Baux partiels, 1782-1784.
Moulin à eau banal de Saint-Maur.
• Jean, cardinal du Bellay, évêque du Mans, usufruitier du revenu de l'évêché de Paris, du doyenné de Saint-Maur et du prieuré de Saint-Eloi unis et annexés audit évêché, représenté par Eustache du Bellay, évêque de Paris, baille à titre de rente à Guillaume Sarazin, meunier et charpentier demeurant à Saint-Maur, la place choisie pour édifier un nouveau moulin sous la première des arches du pont de Saint-Maur, lequel moulin deviendra le moulin banal ; 8 juillet 1553.
Des lettres patentes données à Joinville le 28 mars 1551 [1552] avaient autorisé le transfert du moulin à blé : « suivant le vouloir, ordonnance et commandement du Roy, le sieur révérendissime cardinal a faict faire en la rivière de Marne, près la maison et chastel dudict doyenné de Saint-Maur, quelques engins et pompes pour faire monter les eaues et les faire venir audict chastel qu'il a faict édiffier de neuf, et de là les faire conduire et aller le long du parc d'icelluy lieu es lieux où bon semblera, en quoy faisant le moulin bannal, qui est joignant et au dessoubz d'icelluy chastel et maison du Canal est demeuré inutille, de sorte qu'il ne sçauroit moudre bled et satisfaire auxdits engins et pompes pour faire montrer lesdictes eaues ainsy que dit est, chose préjudiciable

aux habitans et subjets dud. Saint-Maur, qui sont con-traints aller moudre leurs grains au loing... ».

Ratification par le chantre et les chanoines de Saint-Maur, 18 septembre 1559.

• Guillaume Sarazin s'engage à payer la rente à Catherine de Médicis, dame de Saint-Maur ; 5 janvier 1565 (il demeure alors au moulin de Beaulté, paroisse de Nogent-sur-Marne).

• Jacques Vignier, intendant du prince de Condé, donne au meunier Simon Helbecq un cours d'eau pour y établir un moulin sur bateau, 6 juillet 1624.

• Antoine Fayet, chanoine en l'église de Paris, chantre et chanoine en l'église de Saint-Maur-des-Fossés et curé de Saint-Paul à Paris, donne à son frère Olivier, président en la première chambre des Enquêtes de la cour de Parlement, avec réserve d'usufruit, un grand moulin à eau sis sous la première arche du pont de Saint-Maur, chargé par an de deulx sols tournois de cens et rente, 500 livres tournois de rente de bail d'héritage sur la maison et terres de Poulangis appartenant au sieur Valliez et à sa femme, ainsi que sa bibliothèque telle qu'elle se trouvera au jour de son décès ; 15 novembre 1626.

• Mathurin Biseul, juré mesureur de grains à Paris, mari d'Anne Helbecq, Paul-Simon Helbecq, meunier à Saint-Maur, Pierre Poisson, maître chapelier à Paris, mari de Simone Helbecq, constituent à Denis Boutin, mesureur de grains à Paris, une rente de 33 1. 6 s. 8 d. t. sur le moulin à eau de Saint-Maur, chargé de 70 1. t. de rente envers le prince de Condé, et sur le moulin à vent de Champigny, chargé de 12 1. t. et deux poules de cens et rente envers le seigneur de Champigny ; 26 juin 1636.

• Mathurin Biseul, Simon Helbecq, meunier au moulin à vent de Champigny, accordent à Simon Fichard, locataire du moulin de Saint-Maur, la résolution de son bail, 12 octobre 1638.

• Biseul et Poisson cèdent à Helbecq les deux tiers qui leur appartiennent dans le moulin de Saint-Maur, 31 novembre 1638.

• La veuve de Helbecq vend le moulin à Marie Luillier, veuve d'Olivier Fayet, président au Parlement ; 10 octobre 1642.

• Retrait féodal exercé par le prince de Condé, 13 juin 1643.

• Baux du moulin et pièces annexes, 1643, 1644, 1645, 1648.

• [Rachat du moulin par Bonne Fayet, veuve de Jean-Jacques Barillon, seigneur de Châtillon-sur-Loing, président au Parlement].

Bail du moulin par Bonne Fayet à Claude Gorny, 11 février1662 ; renouvellement du bail, 20 janvier 1672, 23 janvier 1675, 20 septembre 1677.

• Mémoires et consultations sur les droits de banalité appartenant au moulin de

Saint-Maur, et sur l'opposition de la présidente Barillon aux prétentions de M. de Gourville, qui veut faire construire un second moulin, 1678.

• La présidente vend le moulin à M. de Gourville, 17 juillet 1679.

• Baux du moulin, 1689, 1697.

• Pièces relatives à la reconstruction du moulin ; mémoires, devis, plans ; 1754-1756.

1-CF-004• Le prince de Condé vend à Pierre Helliot et Jérôme Daubray, frères, marchands et bourgeois de Paris, le vieux ***pressoir banal*** de Saint-Maur, sis derrière l'église et attenant à leur maison, à la charge par eux d'en bâtir un neuf dans la petite cour derrière la grange dîmeresse ; 11 juin 1645.

Visite et réception du nouveau pressoir (en présence d'Etienne Sedaine, maçon), 29 août 1645 ; prise en charge par Louis Pierre, receveur et admodiateur-général de la baronnie, 2 septembre.

• ***Four banal.*** Quatre sentences rendues en faveur du boulanger du four banal contre des boulangers de Paris et de Creteil qui apportaient du pain à Saint-Maur, 1613, 1616, 1634.

Baux du four banal, 1632, 1689, 1698.

Le 21 juin 1780, le Conseil du prince de Condé autorise Louis-Guillaume Lenoble à s'établir boulanger au pont de Saint-Maur, à la condition de ne pas vendre de pain aux cabaretiers, marchands de vins et hôteliers au préjudice du fermier du four banal.

Même autorisation accordée au sieur Lehennier le 3 décembre 1783.

• Inventaire des titres des droits sur les grains, halles, marchés, etc.

Extraits de ces titres d'après les baux et les terriers.

Arrêt du Conseil d'Etat qui maintient le duc de Bourbon dans les droits de port, mesurage, chargeage et déchargeage des grains et farines et de toutes autres sortes de marchandises, tant dans les halles et marchés publics de Saint-Maur que sur les bordages, ports et ponts de la rivière de Marne dans toute l'étendue de la baronnie, 18 septembre 1708.

Arrest du Conseil qui décide que la baronnie de Saint-Maur est hors de la banlieue de Paris, du 18 septembre 1708 (imprimé de 2 f.).

Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du droit d'entrée du poisson de Saint-Maur à Paris, 17 décembre 1777 et 8 avril 1778.

Jean-Antoine Ranchin, secrétaire ordinaire des Conseils d'Etat, direction et finances du Roi,et Marguerite Chevalier, sa femme, vendent à Louis, duc de Bourbon, deux maisons à Saint-Maur, l'une appelée la Cassine, ayant sa

principale entrée par la rue du Four, l'autre joignante, consistant en plusieurs bâtiments, cours, basse-cour, écuries, volet à pigeons, jardins, etc., acquises par son défunt père, Jean-Antoine, lors conseiller-secrétaire du Roi et receveur-général des finances de Rouen, et à son décès secrétaire des Conseils d'Etat ; 6 mars 1703. Décret de cette vente, 21 février 1704.

• Inventaire des titres de ces maisons, dressé en 1703, cahier de 24 f. couvert de son papier marbré original.

• Suivent les titres de ces maisons.

I. ***Maison de la Cassine.***

Charlotte-Catherine de La Trémoille, princesse de Condé, donne à Charlotte de Beaune, marquise de Noirmoutier, la maison « appellée la Gassine, à présent occupée par Magdelaine Delaistre, dite la Guépine, laquelle prétend en debvoir jouir par usufïruit, ladite maison, bastimens et lieux de présent tout descouvertz et quasy en ruyne et décadence, et les jardins en friche et sans forme de jardin » ; 12 mars 1604.

• Louis de La Trémoille, marquis de Noirmoutier, vend la Cassine à Pierre Porest, s[r] de La Porte, conseiller secrétaire de la Reine ; 28septembre 1638.

• Henri de Bourbon, prince de Condé, renonce à la faculté de rachat stipulée dans l'acte de 1604, moyennant 1.500 livres tournois et un cens annuel et perpétuel de 4 livres ; 30 juin 1642.

• Déclaration de la maison par Pierre Forest de La Porte, 22 avril 1643 ; avec renvoi de la déclaration par le prince de Condé à ses officiers de Saint-Maur, 21 novembre 1643.

• Acquisitionde quatre pièces de terre par La Porte, 27 juin 1643.

• Transaction entre ses héritiers : sa veuve, Catherine Pagevin, et les cousins-germains de son défunt fils Vincent, qui sont Nicolas Porest, chanoine de l'église de Langres, Pierre Forest, capitaine en garnison à Brisach, Agnès Porest, leur sœur, Jacques Lebé, chanoine de l'église Saint-Etienne de Troyes, et sa sœur Anne, représentés dans le contrat de transaction par Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf ; 21 janvier 1652.

• Catherine Pagevin vend la Cassine et les biens qui en dépendent à Jean-Antoine Ranchin, seigneur de Saint-Martin-des-Cours, receveur-général des finances de la généralité de Rouen ; 28 septembre 1655.

Décret volontaire, 26 août 1656.

• Jean-Antoine Ranchin fils reconnaît que la maison de la Cassine et les prés en dépendant sont chargés d'une rente de 50 livres envers le chapitre de Saint-Maur en vertu d'une fondation faite par Catherine Pagevin le28 avril 1654 ; 25

septembre 1697.

II. ***Autre maison.***

Samuel Cauche, sieur du Bois-Legat en Touraine et de La Taupanne en Poitou, contrôleur-général des finances à Poitiers et secrétaire de la Reine, demeurant à Châtellerault, vend à François Le Pelletier, sieur de La Pérouze, maître d'hôtel de la duchesse d'Angoulême, les maisons, cours, grange, étables, colombier, jardins, garennes, îles, prés, vignes, terres qu'il possède à Saint-Maur et aux environs par la donation que lui en a faite, le 23 juillet 1597, ladite duchesse d'Angoulême (Diane de France, veuve de François de Montmorency), qui les avait acquis elle-même, le 2 novembre 1566, de Jacques du Faur, abbé de La Chaise-Dieu ; 27 janvier 1603.

• François Le Pelletier vend le tout à Nicolas Lefèvre, contrôleur du domaine du Roi à Paris et procureur en la chambre des Comptes ; 27 mai 1605.

• Testament de Nicolas Lefèvre ; il lègue ses biens à Nicolas et Jacques Lefèvre, ses petits-fils, enfants de défunts Jacques Lefèvre et Marie Delaville ; 27 novembre 1636.

• Ceux-ci vendent la maison et les biens de Saint-Maur à Jean-Antoine Ranchin, 7 mai 1660.

Décret des Requêtes de l'Hôtel, septembre 1661.

Les héritiers de Denis Lefèvre et de Marie Hardy vendent au duc de Bourbon une maison sise à Saint-Maur au grand carrefour où ci-devant était pour enseigne *L'Epée Royale* **;** 25 octobre1704.

Décret de l'acquisition, 20 novembre 1706.

Quittances du paiement du prix de la maison, 1706 (dix-sept pièces).

• Mémoire au sujet de quatre arpents de terre acquis par le prince en 1707 ; 1733.

1-CF-005• Le duc de Bourbon acquiert les maisons, terres, prés, rentes, etc., possédés à Saint-Maur par Charles Renouard, sieur de La Touanne, 23 novembre 1701.

« Estât et inventaire sommaire des titres des maisons, fermes, terres, prez, héritages et rentes adjugées à Monseigneur le Duc le 23 novembre 1701 » (42 f.).

• Dossiers des titres. Acquisitions faites par M. de La Touanne des maisons et biens d'Etienne Moulle, conseiller-secrétaire du Roi, 1688.

Titres de ces biens (trente-huit pièces de 1660 à 1687).

• Acquisitions faites par M. de La Touanne de la famille Sedaine et autres particuliers de 1690 à 1698, et titres de ces biens (soixante-cinq pièces). Ces documents permettent d'établir la suite des ancêtres de Michel-Jean Sedaine depuis la première partie du XVIIe siècle :

° Etienne Sedaine, maçon à Saint-Maur en 1645, et Marguerite Poitevin,sa femme ;
2° François, maçon, mort avant 1682, et Jeanne Petitpas ;
3° Jean, maçon, voyer de Saint-Maur en 1691, et Jeanne Cottereau ;
4° Jean-Pierre, architecte, épouse à Paris, le 22 avril 1718, Marie-Jeanne Gourdin ;
5° Michel-Jean, né le 4 juillet 1719.
Un frère de Jean (n° 3), Etienne Sedaine, est laboureur.
D'autre part, un frère de François (n° 2), nommé Maurice, maçon, meurt avant 1692, laissant quatre fils et une fille de Françoise Lacrespe : Maurice, charpentier à Saint-Maur, marié à Jeanne Charpentier ; François, maçon à Saint-Maur, marié à Françoise Ledoux, Morice, âgé de vingt-quatre ans en 1692, Jean-Baptiste, âgé de vingt ans, et Jeanne, femme de Louis Alexandre, jardinier.
Ajoutons que dans un document de 1750 Michel-Jean Sedaine figure comme héritier de ses père et mère avec ses frères Louis-Artus et Pierre-Artus.
• Quatre pièces relatives à la ruelle du Sablon, 1690.
• M. de La Touanne acquiert de Jean-Antoine Ranchin l'île Saint-Père, contenant 42 arpents, et 72 arpents de terre en plusieurs pièces, à lui échus par le partage de la succession de ses père et mère, Jean-Antoine Ranchin, seigneur de Saint-Martin-des-Cours, et Angélique de Savorny, fait le 1er juillet 1685; 20 septembre 1695.
A part une pièce de neuf arpents acquise en 1655 de Catherine Pagevin, veuve de Pierre Forest de La Porte,ces biens avaient été acquis par Ranchin, en 1664, avec une maison de la rue du Four, de Marguerite-Renée de Rostaing, veuve de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, qui les possédait en vertu du partage des biens de la succession de son père, Charles de Rostaing, et de sa mère, Anne Hurault, fait le 6 août 1660 entre elle et ses frères Louis-Henri et François.
Leur aïeul Tristan de Rostaing, chambellan du Roi et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, baron de Brou, seigneur de Thieux, La Guerche, Villemonble, avait acquis ces biens, le 31mars et le 4 avril 1568, de Jean Sevestre, avocat en Parlement, et de Catherine de Fer, qui en possédaient chacun la moitié indivise, Catherine comme héritière d'Anne Béguin, sa mère, qui fut elle-même héritière de Colette de La Dehors, sa cousine (dix pièces).
Il est à noter que M. de La Touanne faisait toutes ses acquisitions sous le nom d'Edouard Le Bas, prieur de Douzy.
• Remboursement d'une rente par l'abbé Le Bas, au nom de M. de La

Touanne, à Jacques Meullé, tailleur d'habits à Paris, 21 janvier 1692 ; titre de cette rente, 1686 (trois pièces).

• Rentes dues à la fabrique de Saint-Maur, remboursées par M. de La Touanne en 1691. Titres de ces rentes depuis 1523 (vingt-et-une pièces).

• Acquisition d'une maison par Etienne Moulle, 24 novembre 1688.

Paiement fait à ses créanciers par l'abbé Le Bas pour le compte de M. de La Touanne, 11 août 1690.

• Contrat d'ouvrages de maçonnerie dans une maison, 1690.

• Bail de la ferme de Saint-Maur par l'abbé Le Bas, 5 décembre 1694.

Bail à ferme de 64 arpents de terre fait par l'abbé Le Bas à Maur Poitevin, 10 décembre 1695.

• Bail de la ferme du Petit Mesnil située en la Varenne de Saint-Maur, consenti à Jean Garreau par Louis Le Bas, sieur de Girangy, 8 juin1698.

• Louis Le Bas de Girangy, héritier avec ses frères de l'abbé Le Bas, vend une pièce deterre de trois arpents à Denis-Jean Amelot, seigneur de Châtillon-sur-Indre, maître des Requêtes de l'Hôtel, 9 octobre 1698.

• II achète d'Antoinette Cugnet, veuve de Jean Berdouillard, teinturier à Paris, un bas de maison en la rue du Pour, attenant à la sienne, 10 août 1699 ; il déclare avoir acquis pour le compte de M. de La Touanne, même jour.

• II vend une petite pièce de terre à Denis-Jean Amelot, 9 octobre 1699.

• Supplément. Partage entre Jean Petitpas et Nicolas Luneau, 1564.

Guillaume Lescureau, maréchal de l'écurie du prince de Condé, vend à Nicolas Siseau,vigneron, une maison provenant de l'héritage de sa belle-mère, Charlotte Petitpas, fille de Jean, 1607.

• Autre supplément. Lettres patentes de la reine Catherine de Médicis (signées) par lesquelles elle accorde à Michel Mouton une petite place au devant de sa maison ; données à Saint-Maur au mois de juin 1584.

Entérinement et mises en possession par lettres de Jean-Baptiste de Bencivenny (ainsi signé), abbé de Bellebranche, aumônier de la Reine-mère, capitaine, gouverneur et surintendant en sa terre et seigneurie de Saint-Maur, 24 août 1585.

Rapport d'alignement fait de ladite place par Jean Basset, maçon des bâtiments de la Reine à Saint-Maur, 9 mai 1584.

1-CF-006• Inventaire des papiers de l'administration de Saint-Maur au XVIIIe siècle.

• Lettres de terrier, 1756-1757.

• Dépouillement du terrier.

• Quatorze déclarations passées au terrier en 1758, 1759 et 1760.
A citer. Une maison dans la rue qui conduit à l'église paroissiale appartenant à François-Louis Martinot, sieur du Plessis, contrôleur-général des véneries, fauconneries, toiles et chasses du Roi ; il l'avait acquise le 14 novembre 1754 de Jean Sibert, conseiller au Conseil supérieur de Léogane, île de Saint-Domingue ; celui-ci l'avait acquise, le 7 janvier 1749, de Marie-Henriette de Briquemault, marquise de Perolles, veuve de Joachim des Cazeaux, seigneur du Halloy, à laquelle elle appartenait comme héritière de sa mère, Eléonore-Radegonde d'Orléans de Rothelin, veuve de Marc-Auguste, marquis de Briquemault, qui l'avait acquise en 1740 d'Alexandre Le Faucheur, maître horloger à Paris.
• Une autre maison, « la première à droite en entrant par le parc de Vincennes », appartient à Guy-Nicolas Pichot, sieur de Poidevinière, receveur et payeur des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris ; il l'avait acquise de Thomas de Bonny, sieur d'Ormoy, le 19 septembre 1737 ; celui-ci l'avait acquise, le 29 avril 1737, de Jacques Regnault, écuyer, qui lui-même l'avait acquise en 1729 de Bénigne-Guy Lordeleau, avocat en Parlement, qui la possédait comme héritier de sa tante Marie-Angélique Montaleau, veuve de Jacques Delaistre, écuyer ; celle-ci avait acquis la maison, le 23 mars 1694, de Madeleine Granier, veuve de François Faille, trésorier de France à Caen.
• Une autre maison, sise en la rue du Four, appartenait à François Le Vacher du Plessis, procureur en la chambre des Comptes de Paris, comme héritier de son oncle Pierre-Guillaume de La Jarrie, aussi procureur en ladite chambre.
• Nicolas Berthault, bourgeois de Paris, possédait en la rue du Four une maison qu'il avait acquise le 25 février 1749 des héritiers de Jean Aubert, architecte et contrôleur des bâtiments du Roi, et de Geneviève Brunault, sa femme.
Les héritiers de Jean Aubert étaient ses nièces, Marguerite-Catherine de Tocqueville, femme de Nicolas de Faudran, exempt des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, et sa sœur Marie-Jeanne ; l'héritière de Geneviève Brunault était sa nièce Marguerite-Jeanne Brunault, fille de défunt Jean-Gabriel Brunault, intendant de la surintendance des bâtiments du Roi, et femme de Louis-Alexandre du Brocart de Barillon, premier commis du contrôleur-général. Jean Aubert et sa femme avaient acquis la maison, le 20août 1718, d'Antoine-Bertrand Rougeault, ancien notaire à Lyon.
• Laurent Dubettier-Plat possède en la rue du Pressoir une maison qui avait été vendue en 1706 à Catherine Lelong, veuve Malaisier, par Madeleine Brachet, femme séparée de biens de Charles-Joseph de Vimeur, seigneur de Rochambeau, Claude de Gennes, s^r^ de Gouffault, et Jacques Lambert, fils de Jacques et de

défunte Claude Brachet, héritiers de Claude Lhoste, veuve de Jacques de Gennes, sieur de La Lende.

• Henri Monginot, conseiller-secrétaire du Roi, possédait une maison à porte cochère et porte ronde à côté, en la grande rue vis-à-vis l'église paroissiale, qui avait été aliénée en 1674par Geoffroy Lhuillier, prieur de Sainte-Foy-lez-Goulommiers. Etc., etc.

Contrats entre particuliers ; liquidation des droits de lods et ventes ; 1744-1757 (huit pièces) ; 1776-1790 (cinquante-deux pièces).

A citer. Le 5 décembre 1748, Claude-Edme de Raincy, maître des Comptes, et sa sœur Marie-Elisabeth vendent la maison des Marmouzets, rue du Four, à Michel Audran, entrepreneur des tapisseries du Roi en la manufacture des Gobelins.

• 5 janvier1778, transaction au sujet d'un mur mitoyen entre Mathurin Thomas, écuyer, ancien juge civil et criminel du siège royal de Léogane, et Gilbert Paignon d'Ijonval, conseiller-secrétaire du Roi, en présence des architectes Pierre-Auguste de La Poëze, Pierre-Noël Rousset et Pierre-Louis Moreau.

• 14 septembre 1779, vente d'un terrain par Marie-Jeanne-Catherine Moreau de Séchelles, veuve de François-Marie Peirenc de Moras, marquis de Grosbois, de Saint-Priest et de Saint-Etienne-en-Forez, ministre d'Etat, maître des Requêtes, grand bailli et grand sénéchal d'épée du comté de Forez.

• 28 juin 1779, vente de seize arpents de terre par Jean-François Bichet de Pentigny, premier commis de la Régie générale des vivres, et Jeanne-Nicole Collot, sa femme, Jean-Mathieu Defrasne, docteur et professeur de la Faculté de Médecine de Paris, et Elisabeth Collot, sa femme, à Thomas Le Vacher de La Feutrie, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris.

• 3 septembre 1779, les mêmes vendent au boucher Charles Frère trois maisons attenantes sur la place de Saint-Maur, dont deux faisant l'encoignure de la rue des Vaches, et la troisième en retour dans la même rue.

• 26 mai 1781, les prévôt, chanoines et chapitre de l'église royale et paroissiale de Saint-Louis-du-Louvre vendent à Antoine-Mathieu Duport, doyen du Grand Conseil, et à Anne-Catherine-Henriette Bernard, sa femme, cinq maisons sises dans le cloître de Saint-Maur, dont une est appelée la Chantrerie.

• 29 novembre 1781, Louis-Jean-Baptiste, comte d'Arias, Préville et Montauzel, mestre-de-camp de cavalerie, ancien premier aide-major et premier maréchal-des-logis de la deuxième compagnie des mousquetaires de la Garde ordinaire du Roi, et Anne-Madeleine Langlois, sa femme, vendent une maison de la rue du Four

au blanchisseur Jean-Pierre Berthaut.
• 6 juillet 1782, Jean Dieuzayde, maître en chirurgie, membre du Comité perpétuel de l'Académie royale de Chirurgie, vendent à Nicolas de Santeul, greffier des dépôts civils du Parlement, et à Marie-Thérèse Fournier, sa femme, une maison sise à Saint-Maur, grande rue des Francs-Bourgeois.
• 23 décembre 1782, Louise-Françoise Abraham vend une petite maison à Guillaume-Jean-Baptiste Doë de Gombeault, conseiller au Grand Conseil, et Anne-Madeleine Duvilleroy, sa femme.
• 3 septembre 1783, Françoise-Henriette Bouchet, veuve de Pieirre Charpentier, vend à Charles-Louis Prévost, marquis de Saint-Cyr, ancien colonel d'infanterie, et Marie-Marguerite Orceau, sa femme, une maison dans la grande rue de Beaubourg, attenante àla leur.
• 24 septembre 1783, Marie-Jeanne-Catherine Moreau de Séchelles, veuve de François-Marie Peirenc de Moras, marquis de Grosbois et de Saint-Priest, vend à Jeanne-Suzanne Lenoir,veuve d'Etienne de Serre de Saint-Roman, comte de Frigeville, baron de Saillans et du Combret, seigneur de Saint-Roman, maître des Comptes, une maison dans la Grande rue, l'île Dupont, le pré Bourhourg, une partie de l'île de l'Evêque ou du Couvent, un arpent vingt perches de terreau lieudit les Chaufours, une autre maison et un jardin à Saint-Maur.
• 22 août 1767, deux maisons canoniales sont adjugées à Jean-Marcelin Charlier, président au grenier à sel de Paris, et à Antoine Bouteix, avocat en Parlement ; plan annexé.
Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de lods et ventes, 12 janvier et 23 février 1780.
Déclarations faites par Bouteix et Charlier, 17 mars 1780.
• 17 mars 1781, Marguerite-Catherine Michelot (actrice de l'Opéra, maîtresse du duc de Bourbon, mère de Louise-Adélaïde de Bourbon qui devint comtesse de Rully) acquiert de Marie-Jeanne Latu, femme de Claude Green, vicomte de.Saint-Marsault, une maison "dans le bas du bourg, tenant d'un côté à la ruelle qui conduit de la rue du Pour au port de Porte, d'autre à une ruelle qui conduit de ce port au lieu de l'ancienne porte de Saint-Maur. Mme de Saint-Marsault avait acquis cette maison, le 24 juillet 1779, de la famille Mautemps.
• Acquisitions faites à Saint-Maur par Pierre-Ignace Jacolet, premier valet-de-chambre du duc de Bourbon,1781-1791 (dix pièces).
• Dépris accordés par le Conseil du prince de Condé en faveur d'acquisitions, 1757-1786 (quarante-six pièces).
Vente et inféodation de la ferme des Champignolles à Jean Berthier, bourgeois de

Paris, 16septembre 1784.
• Vente et inféodation de la ferme du Trou à Jean-Baptiste-Nicolas Micault, capitaine commandant au régiment de Dauphin-dragons, 9 décembre 1784.
• Le marquis de Champigny demande à prendre à titre de bail à rente deux petites îles situées en face de son château, 1750.
• Concessions de terrains par le prince de Condé, 1755-1785 (quinze pièces).
A citer les concessions faites en 1779 à André-Charles-Louis Chabenat, seigneur de Bonneuil, président en la deuxième chambre des Enquêtes.
• Le Conseil du prince autorise M. Dardet à faire la production des titres concernant la propriété des îles et îlots de la Marne et à en passer déclaration devant le grand-maître des Eaux-et-forêts de Paris, 16 février 1780.
• Déclaration censuelle à passer au terrier de la seigneurie de Charenton de 11 arpents 45 perches de terre situés sur le terroir de Charenton et qui font partie du domaine de la baronnie de Saint-Maur, 1er décembre1779.
Arrérages de cens à payer aux religieux de la Charité de Charenton-Saint-Maurice, 5 mai1784.
• Opposition au sceau des lettres de ratification à prendre par le sieur Mathurin Postel pour lods et ventes dus par la succession de Charles Frère, 23 août 1786.
• Opposition au sceau des lettres de ratification à obtenir par Louis Génie de Brochot, procureur général dés Requêtes de l'Hôtel, qui a acquis, conjointement avec Madeleine de La Fontaine, sa femme, l'île Soldeaux de Léonor-Chrétien, marquis de Monsures, et de Marie-Jeanne-Urbanie Le Normand, sa femme ; 6 septembre 1786.
• Feuilles d'offices, 1772-1783.
• Pièces diverses relatives à la régie de Saint-Maur, XVIIIe siècle.

1-CF-007• Exploitation des bois de Saint-Maur au XVIIIe siècle, arpentages, ventes, etc.
• Entretien des bâtiments, mémoires d'entrepreneurs, 1777-1782.

1-CF-008• Administration du domaine de Saint-Maur de 1814 à 1830.
Reprise de possession par le duc de Bourbon des parties non vendues, parc, terres, bois.
Acquisitions partielles faites de divers particuliers, Robert Pialu, famille Jacolet, Micault, Poupard, etc. ; concessions, baux de chasse.

1-CF-009• Correspondance des régisseurs et agents du domaine.
Contestations avec les propriétaires voisins. Travaux et plantations. Comptes.

Vente des bois de 1814 à 1830. Aliénation du domaine de Saint-Maur, adjugé en huit lots le 24 décembre 1831.

Série CF REGISTRES

2-CF-001 « Compte deuxiesme de maistre Pleurant Le Duc, prestre et chanoine en l'église de Saint-Mor-des-Fossés et cy devant commis par révèrent père en Dieu messire Philibert de l'Orme, abbé de Saint-Suègne, à faire la recette des deniers es domaine de ladicte terre et seigneurie de Saint-Mor-des-Fossés, depuis la Saint-Jean-Baptiste 1565 jusqu'à pareil jour 1566 ».

In-folio de 15 f. de parchemin, dos de vélin blanc.

2-CF-002 « Ancien registre contenant les déclarations fournies par devant Lefebvre, tabellion à Saint-Maur, des rentes et redevances deues par plusieurs particuliers à l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Maur » ; 1597 à 1610. In-folio de 83 p. de parchemin, relié en vélin blanc.

2-CF-003 Ferme de Saint-Maur, 1637. « Estât des rentes deubs par Me Amable Bollain, fermier de Saint-Maur, à cause de la jouissance entière de trois ans et demy eu esgard au prix des soubs-baux et aux droicts casuels, eu esgard au temps qu'ils sont eschus jusques au 1er octobre 1636 ».

Grand in-4° de 8 f. de parchemin, dos de vélin blanc.

2-CF-004 « Inventaire des titres et papiers concernans l'acquisition faite par S. A. S. Monseigneur le Duc des biens scitués à Saint-Maur qui ont appartenu à feu M. de La Touanne, lesquels ont esté retirés de chez M. Gaudion, greffier des commissions extraordinaires du Conseil, par le sr Luillier, fondé de la procuration de sad. A. S. passée par devant Lange, notaire au Chàtelet de Paris, le 28 juillet 1704, et mis au Trésor le 6e jour d'aoust suivant, lequel inventaire a esté faict et finy le 13e de septembre de lad. année par led. sr Luillier ».

In-folio de 132f., relié en vélin vert aux armes de Condé.

2-CF-005 Revenus de Saint-Maur. Extrait du compte rendu à Madame la Duchesse douairière par Charles Fouquer, sr du Clos, son trésorier, de la recette et

dépense qu'il a faite pour elle depuis le 4 mars 1710, jour de la mort de Monseigneur le Duc.
Petit In-folio de 57 f., toile grise.

2-CF-006 Extrait et dépouillement du terrier de la baronnie de Saint-Maur, fini en 1778.
ln-folio de 71 f., toile grise.

2-CF-007 Décret des acquisitions faites par M. Moulle à Saint-Maur, 27 octobre 1683.
In-4° de 145 f. de parchemin, relié en vélin blanc.

2-CF-008-010 Registres d'ensaisinement des contrats d'héritages dans la censive du prince de Condé à cause de sa seigneurie de Saint-Maur ; 1744 à 1770, et 1782 à 1788.
3 vol. in-folio de 310, 304 et 97 pages, toile grise.

2-CF-011 Conseil du duc de Bourbon ; décisions du 26 avril 1786 au 18 août 1790.
In-folio d20 f. écrits, le reste en blanc ; veau brun aux armes de Condé.

SÉRIE CG ÉVRY-PETIT-BOURG

1-CG-001• Titre d'une rente de 20 sols sur un arpent de terre due à Marie d'Albret, dame de Castres et d'Evry-sur-Seine, 24 janvier 1514 [1515].

• La fille de Marie d'Albret, Louise de Juge, vicomtesse de Castelmoron, dame de Gironde, vend à Louis de Longueil, conseiller au Parlement, ses biens d'Evry et les seigneuries « du Grand Bout et du Petit Bout » ; 25 avril 1521. Cette vente, faite par procureur, est ratifiée par « Loyse de Juge » (ainsi signé), comtesse de Castres, etc., le 4 novembre 1521 ; dans cet acte, les noms sont orthographiés « Grant Boug et Petit Boug ».

• Pierre de Longueil, conseiller au Parlement, acquiert une pièce de vigne de Jeanne Le Breton, veuve de Nicolas Bocquet, marchand et bourgeois de Paris, « en la censive de Mons[r] Chappellain à cause de Saint-Maur-des-Fossez » ; 16 mars 1564. En fin de l'acte, ensaisinement par « Jacques Brisart, procureur de monseigneur Chappellain, conseiller du Roy et son premier médecin, seigneur d'Esvry-sur-Sainne », 20 mars 1564.

Le chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Corbeil baille à titre de cens et rente à Jean Auzoust, écuyer, seigneur de Ris, et à Agnès de La Harnache, sa femme, douze arpents et demi de terre en une pièce, tant en nature comme en buissons, faisant moitié de vingt-cinq arpents de terre dont l'autre moitié appartient aux dits mariés à cause de la prise qu'ils en ont faite du prieur de Saint-Guénault dedans Corbeil, assis au dessus d'Evry-sur-Seine au long du grand chemin de Paris, et une autre pièce de quarante et un arpents et demi tant en labour qu'en friche ; 2 septembre 1485.

Ratification de l'acte par Agnès de La Harnache, 7 septembre.

• Onze actes d'acquisitions faites de 1565 à 1573 par Robert Beauchau, qualifié d'abord honorable homme et marchand demeurant à Evry, puis noble homme, écuyer, archer de la compagnie de Vieille-ville, et seigneur de Ris. Les biens qu'il achète sont dans la censive de M. de Longueil, seigneur d'Evry, ou de Notre-Dame de Corbeil ; ils sont situés au lieudit Bout, au terroir du Grand Bout, du Petit Bout, etc.

• Jean Garin, vigneron, achète un demi-arpent de terre au terroir d'Evry, dans la censive des seigneurs du Plessis-Briard, 12 janvier 1558 [1559]. L'acte est ensaisiné par A. duTillet, dame de Bois-Briard.

Neuf contrats d'acquisitions faites en 1532-1533 par Jean Chapelain, conseiller et

médecin ordinaire du Roi, d'héritages au terroir d'Evry, tous dans la censive de Saint-Maur-des-Fossés.
Les actes sont ensaisinés par Hélyas de La Mothe, procureur et receveur de Messieurs de Saint-Maur-des-Fossés en leurs terres et seigneuries d'Evry, Lisses et du Vieux-Corbeil.
Autre acquisition en1541 d'un quartier de terre au terroir d'Evry, tenu en censive du cardinal du Bellay, évêque de Paris et doyen de Saint-Maur-des-Fossés.
Le 3 avril 1565, Jean Chapelain, chevalier, conseiller et premier médecin ordinaire du Roi, achète à Evry la moitié par indivis d'une maison tenue à cens de Saint-Maur, chargée de rentes envers la fabrique d'Evry et envers l'église Saint-Germain du Vieux-Corbeil.
L'acte est ensaisiné par Jean Meignan, receveur, fermier et admodiateur de la terre et seigneurie d'Evry-sur-Seine et Lisses près Corbeil, pour l'évêque de Paris à cause de sa seigneurie de Saint-Maur-des-Fossés.
17 mai 1565, rétrocession par Jean Chapelain à Guillaume Viole, évêque de Paris, de la justice haute, moyenne et basse d'Evry-sur-Seine, qui lui avait été adjugée le 21 août 1463.
Deux autres acquisitions d'héritages tenus en censive du fief de Saint-Maur, faites en 1507 et 1558 par Jean Chapelain, premier médecin du Roi, qualifié seigneur d'Evry dans les actes.
• Deux acquisitions faites par Jérôme Chapelain, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Fretoiseau, janvier 1571.
• Echange de pièces de bois au lieu dit le Grand Bout entre le laboureur Jean Debrie et Jacques Chapelain, conseiller du Roi au bailliage de son palais à Paris et avocat au Conseil privé de Sa Majesté, demeurant à Paris, rue Poupée, paroisse Saint-Séverin, et Marie de La Grotte, sa femme, 28 décembre 1612.
• Déclaration des maisons et héritages tenus en censive par Jérôme Chapelain, écuyer, sieur de Chenevelles et Fortoiseau, de Jean Galland, conseiller du Roi et secrétaire ordinaire de ses Conseils d'Etat et finances, tant à cause de sa seigneurie d'Evry-sur-Seine que de sa seigneurie de Sennemont, 13 mai 1641.
• Echange de terres entre Pierre de Maupeou, conseiller au Parlement, seigneur de Mousseau (Monceaux),d'une part, et Jérôme Chapelain, écuyer, seigneur de Fortoiseau et de Chenevelles, et Judith de Brion, sa femme, d'autre part ; 16 juin 1642.
Acquisition d'un demi-quartier de vigne par « Nicolas Dolet, sieur de Châteauvert, gendarme de la compagnie du Roi, demeurant ordinairement en sa maison à Grand

Bout, paroisse d'Evry-sur-Seine », 20 mai 1634.
• Deux contrats d'échange entre Jean Faucheur, vigneron, et Nicolas Dolet, s^{r} de Châteauvert, 23 décembre 1633, 20 mai 1634 : un quartier de vigne est dans la censive « de Monsieur Turquant à cause de sa seigneurie de Bout », un quartier de bois dans la censive de« la dame connestable de Lesdiguières à cause de sa maison de Petit Bout » ; un quartier de vigne échangé par M. de Châteauvert lui est venu par la succession de Marie de La Grotte, sa mère.
• M. de Châteauvert et Marguerite Chapelain, sa femme, vendent à Robert Chapelain, marchand potier d'étain à Paris, et Anne Sinfroy, sa femme, une maison en la grande rue d'Evry, une masure en face et deux pièces de vigne, leur appartenant du propre de Marguerite par échange fait le 16 février 1635 avec M. Turquan, maître des Requêtes ; 30 juillet 1636.
Ensaisinement donné par « le receveur et admodiateur de la terre et seigneurie de Saintry pour Monseigneur le premier président de la cour de Parlement, pour ce qui est en la censive de son fief de Larchet dépendant de sadite seigneurie de Saintry », 1er août 1637.
• Constitution d'une rente de 444 1.8 s. t. faite par Simon Petit, notaire à Paris, à Jean Galland, conseiller-secrétaire du Roi, 7 août1634.
Cession de cette rente par Galland aux Châteauvert ; rachat par ceux-ci d'une partie de la rente, 30 juillet 1635, puis d'une autre partie, 1er janvier 1637.
Quittance donnée par eux à Jean Galland, seigneur de Sennemont, d'une somme de 1.800 livres pour le rachat et amortissement de100 livres de rente faisant partie de la rente de 444 1. 8 s. t., promettant « d'employer ladite somme au payement des ouvriers qui ont travaillé et travaillent aux bastimens qu'ils font construire de neuf pour l'augmentation et maintien de leur maison et ferme seize à Brainville où ils sont demeurans, par eux depuis peu acquise de Simon Cordeau, bourgeois de Corbeil » ; 24 mars 1639.
• Pierre Maupeou, secrétaire de la Chambre du Roi et trésorier du duc de Joyeuse, et Marguerite Laisné, sa femme, achètent deux quartiers de bois taillis au terroir d'Evry, lieudit Grand Bout, 29 juin et 1er juillet 1585 (trois actes).
• Quinze contrats d'acquisitions faites de 1586 à 1589 par Nicolas de La Grotte, organiste de la Chambre du Roi, (ou valet-de-chambre et organiste du Roi), de pièces de bois, vigne, terre, cerisaie sises à Grand Bout, au lieudit la Maison-Neuve, etc.,dans la censive de Notre-Dame de Corbeil, du sieur de Longueil à cause de sa seigneurie de Grand Bout, etc.
• Anne Bourdin, veuve de Toussaint Bénard, vend un quartier de cerisaie à Marie de La Grotte, veuve du sieur de Châteauvert, 15 octobre 1601.

• Quatre actes d'acquisitions faites par Gilles Charbonnier, bourgeois de Paris, 1574, 1581, 1602.

• Vingt-neuf actes d'acquisitions faites de 1587 à 1601 par André Courtin, receveur général de l'évêché de Paris, chanoine de l'église de Paris.

A signaler la cession faite par le chapitre de Corbeil à Courtin de ses droits seigneuriaux sur des maisons et héritages qui occupent un espace de vingt-quatre arpents autour de sa maison au Petit Bout, 18 juillet 1594 ; autre cession à titre de fief de ce que le chapitre possède à Evry et Petit Bout, à charge de foi et hommage, 30 avril 1601.

1-CG-002• Soixante-dix-neuf actes d'acquisitions ou d'échanges faits par M. Courtin de 1601 à 1617.

1-CG-003• Acquisitions, échanges, baux à rente, etc., faits par M. Courtin de 1617 à 1627(vingt-neuf pièces).

• Pierre Courtin, neveu d'André, et Marie Quétif, sa femme, vendent le fief, terre et seigneurie de Petit-Bourg, sis à Evry-sur-Seine, à Marie de Treffort, veuve de François de Bonnes, duc de Lesdiguières, ainsi que le droit de pêche acquis par André Courtin de la Ville de Paris le 14 janvier 1619, et la seigneurie d'Evry, cédée pour trente-cinq ans à André Courtin, à titre de bail emphytéotique, par l'archevêque de Paris moyennant 100 s. tournois de rente ; 31 juillet1630.

• Pièces de procédure relatives au décret de la terre de Petit-Bourg, 1632.

• La duchesse de Lesdiguières cède son acquisition à Jean Galland, conseiller-secrétaire du Roi ; 7 décembre 1634.

• Commission de la Chancellerie à l'effet de publication d'enchères, affiches et criées ; 8 février 1636.

• Acquisitions partielles faites par Jean Galland, 1635 (quinze pièces ; à signaler un échange de quelques pièces de terre et pré avec Marie Feydeau, veuve du président Pierre de Maupeou).

1-CG-004• Acquisitions et échanges faits par Jean Galland, 1636-1639 (quarante-six pièces).

• Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, vend à Jean Galland la terre et seigneurie d'Evry en échange d'une maison à Paris ; 29 août 1639.

Information de *commodo et incommodo* relative à cet échange, 10 octobre.

Arrêt de la cour de Parlement qui homologue le contrat d'échange, 15 novembre.

• Jérôme Chapelain, seigneur de Fortoiseau et de Chenevelles, et Judith de Brion, sa femme, vendent une pièce de pré à Jean Galland, 5 septembre 1639.

• Vente d'un demi-arpent de terre par Jean Joisneau, 27 novembre 1639.
• Vente de terres et vignes par Pierre Mollemont, curé d'Evry, 11 mai 1640 ; quatre contrats d'acquisition de ces biens par Mollemont de 1627 à 1631.
• Acquisitions faites par Galland de 1640 à 1645 inclus (quarante-cinq pièces). Dans ces actes, Jean Galland est qualifié de seigneur de Sennemont (vulgairement dit Petit-Bourg) et d'Evry-sur-Seine.
A signaler les contrats passés avec Robert Chapelain, maître potier d'étain à Paris, et Anne Sinfroy, sa femme ; avec Jean Loffîcial, écuyer, sieur de La Roche, argentier de l'Ecurie de la Reine ; avec Marie Feydeau, veuve de Pierre de Maupeou, seigneur de Bruyères et de Monceaux, président en la Chambre des Comptes ; avec Pierre de Maupeou, conseiller au Parlement, qui vend la ferme de Rouillon, sise en la paroisse d'Evry, 12 décembre 1644. Guillaume Laulnay, marchand à Corbeil, vend à Angélique Le Camus, veuve de Jean Galland, et à Jacques Galland trois quartiers de terre en une pièce « qui est de présent enclose dans le clos de la maison de Sennemont », 15. décembre 1645.

1-CG-005• Angélique Le Camus et Jacques Galland, son beau-frère, vendent à Louis de La Rivière, conseiller du Roi, chancelier et surintendant de ses Ordres, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire et de Saint-Père-en-Vallée à Chartres, la terre et seigneurie d'Evry, relevant de l'archevêque de Paris à cause de son doyenné de Saint-Maur-des-Fossés, le fief, terre et seigneurie de Sennemont, relevant du chapitre de Saint-Spire de Corbeil, et la ferme de Rouillon, moyennant230.000 livres tournois ; 5 janvier 1646.
Actes de foi et hommage, 21 et 31 janvier 1647.
• Deux actes d'acquisitions faites par l'abbé de La Rivière, évêque de Langres, 1651,1655.
Transaction avec Louis Le Mercier, écuyer, seigneur de La Norville et de Grigny, au sujet de lods et ventes et censives, 1657.
• Louis Le Mercier vend à Pierre de Maupeou, président aux Enquêtes du Parlement de Paris, « estant à présent en sa maison seigneurialle de Monceaux seize en la parroisse d'Esvry-sur-Seine, la haute, moyenne et basse justice qu'il a au village de Grand Bout, paroisse d'Esvry-sur-Seine, avec le droit et ressort des appellations de la moyenne et basse justice qui appartient par prévention à Messieurs Brisson et du Bellay, en la mouvance du Roy à cause de son comté de Corbeil », moyennant 44 1. 15 s. 4 d. tournois de rente, rachetables au denier 18 pour 1.800 1. t. ; 17 octobre 1659.
L'évêque de Langres se fait céder par Pierre de Maupeou la justice du château et

du parc de Sennemont vulgairement dit Petit-Bout, et des terroirs de Grand-Bout et Petit-Bout,en échange de la justice qui lui appartient sur le château, le parc et les dépendances de Monceaux, et le tiers par indivis de la justice dans l'église, le cimetière et le presbytère d'Evry, mais sans comprendre aucune maison de la paroisse d'Evry, pas même celle du s[r] Belin, auditeur des Comptes, appelée la Grange-feu-Louis ; 22 juin 1666.

• Quittance de censives payées par l'évêque de Langres à Nicolas de Bailleul, seigneur du Perray, propriétaire et seigneur de la terre de Bois-Briard près Corbeil, capitaine au régiment des Gardes françaises, à cause de l'acquisition de trente-deux arpents de terre situés dans la censive de Bois-Briard ; 24 août 1668.

• Foi et hommage fait au chapitre de Corbeil pour la terre et seigneurie « de Seynemont vulgairement dite Petit Bourg », par Pierre Barbier de La Rivière, prieur et seigneur de Palluau, frère et héritier de l'évêque de Langres ; 2 août 1672.

• Transaction entre lui et la veuve et le fils de François Brisson, écuyer, « seigneur du Grand et Petit Bout » ; 11 juillet 1674.

• II vend les seigneuries d'Evry, de Sennemont et dépendances à Jacques Ferron, seigneur de La Ferronnaye, lieutenant du château de Vincennes, et à Marguerite du Vouldy, sa femme ; 12 juillet 1674.

Foi et hommage au chapitre de Saint-Spire de Corbeil, 6 août.

• Trois actes d'acquisitions partielles faites par Ferron, 1681, 1685, 1688.

Baux à rente par lui consentis, 1675-1693 (vingt-et-une pièces).

Il vend sept quartiers de terre à Marguerite Fauvet, veuve de Gentien Puchot, maître en la chambre des Comptes de Normandie ; 28 août 1685.

Bail à loyer de la ferme du château de Sennemont, 9 décembre 1694.

1-CG-006• [Acquisition d'Evry-Petit-Bourg par M[me] de Montespan, 24 mai 1695.

• Abandon par le marquis d'Antin au curé d'Evry de toutes les grosses dîmes, y compris la somme de104 livres que la duchesse de Portsmouth (Louise de Kéroualle) doit par an pour les dîmes de sonchâteau et domaine de Monceaux ; 4 août 1699].

• Six déclarations passées au terrier d'Evry, 1696-1724.

• Adjudication des terres et seigneuries de Petit-Bourg et d'Evry faite à Marie-Renée Jacomel d'Athis, veuve du président Louis Chauvelin, 5 septembre 1754.

Quittances, actes de procédure et arrêts relatifs à cette adjudication, 1754-1756 (onze pièces).

Extraits des oppositions faites au décret, 1755-1759 (douze pièces).

• Etienne Gallet, audiencier en la Chancellerie de France, seigneur haut justicier

de Fromont en la paroisse de Ris, vend à Madame Chauvelin « la censive dite fief du Bras-de-fer et de la Croix-de-fer, en ce qui la compose dans les chantiers de ce nom, située tant aux dits chantiers qu'autres des paroisses de Corbeil et d'Evry, s'étendant jusqu'au chemin d'Essonne à Paris, à prendre sur 80 arpents de terres labourables et vignes y assujetties, laquelle censive est mêlée avec celle de Madame Chauvelin située dans les mêmes chantiers », avec concession de justice et démembrement à obtenir par lettres patentes, et réserve de la foi et hommage à la seigneurie de Fromont ; 21 juillet 1762.
Treize actes consécutifs à cette vente : lettres patentes, assignations, informations, consentements, arrêts ; janvier-juillet 1763.
Titres et déclarations des biens en censive, 1651-1745 (vingt-sept pièces).
• Lettres patentes du 13 février 1763 qui distraient de la capitainerie de Corbeil le territoire de la paroisse d'Evry et donnent le droit de chasse à Madame Chauvelin et ses successeurs sur la terre de Sennemont vulgairement dite Petit-Bourg ; registrées au Parlement le 1er mars ; bornage effectué par les officiers de la capitainerie de Corbeil, plan.
« Déclaration du Roy portant règlement de l'étendue et de la juridiction de la capitainerie des chasses de Corbeil », 3 mai 1694 (imprimé).
• Trois quittances des droits d'échange acquis par Madame Chauvelin, 1762-1764.
• Elle déclare tenir en censive dix arpents de terre de François-Henry Petit de La Villonnière, seigneur de Trousseau « et par indivis des deux tiers des fiefs, terres et seigneuries de Bout le Grand et le Petit » ; 12 novembre1764.
• Transaction entre Mme Chauvelin, dame d'Evry et Petit-Bourg, et Catherine-Madeleine Pécoil, veuve de Charles-Louis-Timoléon de Gossé, duc de Brissac, dame de Monceaux, au sujet des droits qu'elles peuvent avoir à exercer à cause de leurs terres et seigneuries, qui sont limitrophes ; 10 mai 1767.
• Baux de la ferme de Rouillon, 1756-1766 (quatre pièces).
• Bail à cens et rente de cinq pièces de vigne, consenti par Mme Chauvelin à Jean-Baptiste Paris de Meyzieu,ancien conseiller au Parlement, 12 novembre 1766.
• Vingt-deux déclarations passées au terrier de la seigneurie d'Evry, 1759-1772.
• Quatre contrats entre particuliers :
1° 26 novembre 1703, terres à Evry-les-Châteaux, en la censive de cette seigneurie ;
2° 28 novembre 1724, pièce au vignon d'Etiolés ;
3° 5 juillet 1729, maison et terres à Lieusaint ;

4° 4 mars 1771, maison à Evry-sur-Seine.

• Jean-Louis Darras, négociant à Dunkerque, légataire universel de Mme Chauvelin,vend la terre et seigneurie de Sennemont, vulgairement dite Petit-Bourg, la ferme de Rouillon et autres dépendances, à Augustin-Louis Errard, marquis de Ray, maréchal-de-camp, inspecteur-général des Dragons, moyennant 282.400 livres ; 16 juin 1773.

Congé par lui donné au fermier de Rouillon, 9 septembre.

Bail à rente d'une maison, 1er octobre.

Echange de pièces de terre avec Mathurin Paternot, 13 septembre 1774.

• Gaspard de Clermont-Tonnerre, duc et pair, doyen des maréchaux de France, etc., seigneur de Saintry et du fief de Larchet à Corbeil, érige en fief, sous le nom de fief Dupont, en faveur du marquis de Ray, des maisons d'Evry tenues en censive du fief de Larchet ; 30 novembre 1775.

• Acquisition par le marquis de deux maisons au lieu dit Rouillon, 1777 (deux actes).

• Trois baux à cens et échanges, 1782.

• [Acquisition de Petit-Bourg par le duc d'Orléans]. Etat des titres portés comme « manquant » dans l'inventaire remis par le marquis de Ray le 10 janvier 1786. M. Mollerat, secrétaire des commandements de la duchesse de Bourbon, déclare avoir reçu de M. Dardet, garde des archives du prince de Condé, trois registres des titres de la seigneurie d'Evry dit Petit-Bourg et de la seigneurie de Neubourg ; Paris, 23 juillet 1790.

1-CG-007• NEUBOURG.

• Vente par Jérôme Chapelain, sieur de Fretoiseau, et Judith de Brion, sa femme, à François Brisson, sieur de La Grange, et Jeanne Clément, sa femme, de leurs maison et terres à Evry, 3 octobre 1649.

• Sentence des Requêtes du Palais à propos d'une demande en retrait lignager faite par François Brisson, seigneur de Grand-Bourg, contre Louis Barbier de La Rivière, seigneur de Sennemont, 20 février 1659.

• Transaction entre François Brisson et le président de Maupeou, seigneur du fief de Monceaux à Evry, 1664.

• Inventaire fait après le décès de François Brisson, seigneur de Grand-Bourg et de Petit-Bourg, 9 juillet 1665.

• Transaction entre Pierre de La Rivière, seigneur de Sennemont et d'Evry, et la veuve et le fils de François Brisson, 11 juillet 1674.

• François II Brisson vend le fief de Beauregard à Evry, qui prend le nom de

Neubourg, à Marguerite Léonard, veuve de Charles Herbin, maître des Comptes, 17 juin 1680 ; pièces relatives à cette vente, adjudication par décret, etc., 1680-1684.

• Foi et hommage par Marguerite Léonard à Jacques Ferron, seigneur de Sennemont et d'Evry, 1685.

• Procès à propos d'un chemin entre Jacques Ferron et Marguerite Léonard, remariée à Primi Visconti de Rossu, comte de Saint-Mayolle, 1689-1696 ; acte signifié à ce sujet par M[me] de Montespan,1697.

• Acquisition du fief de Neubourg par Elisabeth-Jeanne Guy, femme de Claude-Philippe Roussel, 7 août 1715 ; décret d'adjudication, foi et hommage, 1715-1717.

• Convention entre le duc d'Antin et M[me] Roussel pour l'écoulement des eaux de la ferme de Petit-Bourg dans les fossés du potager de Neubourg, 1724.

• Transaction entre M[me] Roussel et les curé et marguilliers d'Evry au sujet du droit de banc dans l'église, 1725.

• Acquisition de Neubourg par Pierre-Christophe Tessier, 20 novembre 1741.

• Vente de Neubourg par M. Tessier à Louis-Joseph-Edmond Le Prêtre, receveur-général des finances de Caen et trésorier-général des troupes de la Maison du Roi, 6 juin1747.

Foi et hommage à Gilette-Françoise de Montmorency-Luxembourg, veuve du duc d'Antin, 30 juin.

• Inféodation par M[me] la présidente Chauvelin à M. Le Prêtre, 1763.

• Aveu et dénombrement du fief de Neubourg, et déclaration des censives au terrier d'Evry, 29 octobre 1763.

• Transaction entre la duchesse de Brissac et M. Le Prêtre concernant les servitudes de leurs terrains, 23 juin 1764.

• Déclaration de censives faite par M. Le Prêtre à Madame Chauvelin, 1770.

• Description de la terre et seigneurie de Neubourg, 1774.

• Acquisition de Neubourg par le marquis de Ray, 17 août 1775.

• Procès à propos de chemins, 1683-1686.

• Lettres patentes, enquêtes, transactions au sujet d'un changement de chemin sur la terre de Neubourg, 1722-1724.

• Sentences relatives à la construction d'un mur, 1741.

1-CG-008• Acquisitions faites par François Brisson et Jeanne Clément, sa femme, 1651-1667.

• Bail à rente par Jeanne Clément, 1675.

• Acquisitions faites par la comtesse de Saint-Mayolle, 1691, par M[me] Roussel et Claude-Philippe Roussel, 1723-1740.

• Baux à rente, 1691-1716.

• Permissions de dire la messe dans la chapelle du château de Neubourg, 1682-1754.

• Titres de propriété de la maison de la Bastille à Evry, 1657-1781 : acquisition par René de Jazu, seigneur de Méru, 1657 ; acquisition par François de Barnouin, premier barbier et valet-de-chambre ordinaire du Roi, 1665 ; droit de banc dans la chapelle de la Vierge de la paroisse d'Evry, 1666 ; acquisition par Barnouin, 1668 ; droit de chapelle dans la maison de la Bastille, 1669-1672 ; acquisition de la maison par Marguerite Fauvel, veuve de Gentien Puchot, maître des Comptes, 1685, et pièces y relatives, 1686-1699 ; acquisitions de terres par Madame Puchot, 1685-1691.

• Constitution par Madame Puchot d'une rente de 240 livres en faveur du Séminaire des Missions Etrangères, 1678 ; vente par Madame Puchot de la maison et du domaine de la Bastille à Jacques-Charles de Brisacier, prêtre, demeurant au Séminaire des Missions Etrangères, 1696 ; donation d'usufruit audit séminaire, 1712 ; vente par l'abbé Brisacier, supérieur des Missions Etrangères, à l'abbé Tiberge, directeur du séminaire, 1725 ; vente par Catherine de Bosredon, supérieure des Filles de l'Enfant Jésus, légataire universelle de l'abbé Tiberge, à Claude Michelin, bourgeois de Paris, qui fait déclaration au profit de Philippe-Claude Roussel, seigneur de Neubourg,1731 ; actes au sujet du droit de banc dans la chapelle de la Vierge, 1732 ; sentence d'adjudication par décret, 1733 ; vente au curé d'Evry et transactions, 1733-1734 ; démembrement de la Bastille, baux à rente consentis par M. Roussel, 1735-1746 ; bail à rente de la maison à Pierre Blondel, 1735 ; titres de la maison de 1735 à 1781.

Série CG REGISTRE

2-CG-001 Terrier d'Evry-sur-Seine, de Lisse près Corbeil, fait pour l'évèque de Paris, seigneur desdits lieux ; 1552-1553.

In-4° de VIII et 467 f. de parchemin, relié en vélin blanc moderne.

SÉRIE D
GUISE

1-D-001 • Notes relatives aux archives du duché de Guise. Anciens inventaires de titres.Inventaires du XIXe siècle.

• Mémoires et notes historiques sur le duché.

• Etats des fiefs du duché ; mémoires sur les fois et hommages, aveux et dénombrements.

1-D-002• Acquisitions faites par Gui de Châtillon, comte de Blois, seigneur de Guise ; sept chartes de 1321 à 1335.

• Partage des biens de Gui de Châtillon entre ses fils Louis et Charles ; lettres du roi Philippe VI, juin 1337.

• Accord entre la veuve de Gui de Châtillon, remariée au comte de. Namur, agissant au nom de ses fils, et le duc de Bretagne au sujet de 5.000 livres assignées par le défunt comte de Blois sur ses biens audit duc de Bretagne, 1er août 1348.

• Acquisitions faites par le duc de Bretagne, trois chartes de 1349, 1350, 1353.

• Partage entre Charles, duc de Bretagne, et Louis, comte de Blois, 1356.

• Acquisition d'une rente de 19 livres par le comte d'Anjou, comte de Guise, 1379.

• Titres d'une rente de 500 livres constituée par Marie, reine de Sicile et de Jérusalem, tant en son nom qu'au nom de ses fils Louis et Charles, au profit de leur cousin Jacques d'Anguien, le 26 novembre 1397 ; douze chartes de 1397 à 1414. Aliénation de cette rente par Jacques d'Anguien, 2 décembre 1426. Transport de cette rente par le monastère de Saint-Sauveur à la duchesse de Lorraine, Anne de Bourbon, 1506 (cinq pièces).

• Réception en foi et hommage par le roi Charles VI de Marie, reine de Jérusalem et de Sicile, comtesse d'Anjou, 1405 (copie de 1539).

• Transaction entre Jeanne de Béthune, veuve de Jean de Luxembourg, et son neveu Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul et de Guise, 1441.

• Traité du mariage de Charles d'Anjou, comte du Maine, avec Isabeau de Luxembourg, sœur du comte de Saint-Paul, lequel donne en dot le comté de Guise, 9 janvier 1443 [1444] (vidimus du 1er octobre 1504).

• Lettres de transport. Remise par le Roi des droits de quint et requint, janvier

1443 [1444].
• Don de 300 livres par le comte du Maine et de Guise à Jean de Beauvau, capitaine de la ville et du château de Guise, 13 décembre 1451.
• Lettres de Louis XI recevant en foi et hommage le comte de Guise, 20 juin 1473.
• Remise des droits seigneuriaux faite par Charles VIII au comte de Guise, 29 octobre 1491.
• Remise du comté de Guise par Anne de France, duchesse de Bourbon, au duc de Lorraine, sans préjudice de ses droits dans la succession de sa cousine la comtesse de Guise, 20 février 1504 [1505].
• Foi et hommage au Roi par Pierre de Rohan, duc de Nemours et comte de Guise, 8 juillet 1503 (vidimus du 8 août 1505).
• Ordre de Louis XII au bailli de Vermandois, Arthur Gouffier, seigneur de Boisy, pour la remise du château de Guise au duc de Lorraine, 2 août 1505.
• Extrait du testament du roi René, duc de Lorraine, 25 mai 1506.
• Cession du comté de Guise par le duc Antoine de Lorraine à son frère Claude, 25 février 1512 [1513].
• Don du grenier à sel de Thiérache par François Ier à Claude de Lorraine, 24 mai 1518 ; pièces annexes, 1517-1524.
• Lettres de François Ier recevant le comte de Guise en foi et hommage, 20 août 1520 ; vidimus du prévôt de Vitry, 1522.
• Copie ancienne des pièces relatives au transport au comte de Guise de l'usufruit du comté, qu'un arrêt du Parlement avait attribué à Charles de Rohan, comte de Gié ; janvier 1526 [1527].
• Erection du comté en duché-pairie, janvier 1527 [1528].
• Arrêt du Parlement maintenant les ducs de Guise et de Longueville dans le gouvernement des établissements charitables établis dans leurs domaines, 30 décembre 1549 ; lettres royales du 24 novembre 1547 ; rappel des lettres royales du 30 mai 1549 (copie du 26 juillet 1561).
• Lettres de souffrance de foi et hommage accordées par Charles IX aux enfants de François de Lorraine, duc de Guise, 6 juin 1563 ; arrêt de la Chambre des Comptes, 30 juin.
• Lettres de délai d'un an pour les aveux et dénombrements dus au Roi par le duc de Guise, 26 septembre 1574 ; arrêt de la Chambre des Comptes, 22 novembre.
• Autres lettres de souffrance et délai accordées par Henri IV en 1602 et 1603.
• Acte de foi et hommage au nom de Henri de Lorraine, duc de Guise, 20

décembre 1640. Lettres de délai pour l'aveu et dénombrement, 13 mars 1641.

• Prise de possession du duché de Guise au nom du Roi, 4 octobre 1641.

• Lettres de Louis XIII donnant à la duchesse douairière de Guise les biens confisqués sur son fils, février 1642.

• Arrêt de la Chambre des Comptes rétablissant la duchesse de Guise dans les biens de son fils, à l'exception du château de Guise, 2 avril 1642.

Arrêt portant délai d'un an pour faire la foi et hommage, 20 octobre.

• Lettres de délai et souffrance accordées à Joseph-Louis de Lorraine, duc de Guise, 10 juin 1666.

Autres lettres accordées à son fils mineur, 31 août 1672.

• Lettres de Louis XIV avisant la Chambre des Comptes qu'il a reçu Mr de Guise en foi et hommage, 2 juillet 1675.

Projet d'arrêt et lettres-patentes pour le don à faire à Marie de Lorraine, duchesse de Guise, des droits dus au Roi.

• Erection de la terre et seigneurie de Guise en duché en faveur du prince et de la princesse de Condé, Henry-Jules de Bourbon et Anne de Bavière, juillet 1704 (imprimé).

• Vente de la moitié du duché de Guise par Bénédicte de Bavière, duchesse de Brunswick, à Louis-Henri, duc de Bourbon, 19 juin 1726.

Contrat de mariage de la duchesse de Brunswick, 7 septembre 1668. Prise de possession du duché par le duc de Bourbon, 5 septembre 1726.

Lettres de vêture et saisine, 12 septembre 1727, de réception en foi et hommage, 25 septembre.

Paiement du prix d'acquisition ; oppositions au paiement en vertu de rentes diverses constituées sur le duché.

• Transaction passée entre l'Impératrice-douairière et le duc de Modène, héritiers de la duchesse de Brunswick, d'une part, et le duc de Bourbon d'autre part, 6 septembre 1732.

• Etat des acquisitions faites par le prince de Condé, Louis-Joseph de Bourbon, après 1740 et non substituées.

1-D-003• Ordonnances de Claude de Lorraine pour la régie du duché de Guise, 19 juillet 1529.

• Adjudication de fermes, 16 décembre 1536.

• Bail du cours de l'eau entre Wimy et Macquigny, 20 octobre 1542.

• Rentes constituées sur le duché en 1555 ; transport de ces rentes en 1605-1607.

• Baux des revenus du duché en 1565 et 1575 ; état des revenus.

• Règlement pour la régie ; délibérations du conseil des officiers, 1580.
• Baux de 1602-1603.
• Droit de vinage, d'après les extraits de l'aveu de 1605.
• Baux de 1607.
• Confirmation de la charge de receveur à Pierre André, 1608. Contrats passés avec lui en 1610, avec sa veuve en 1616.
• Délibérations du Conseil, 1614-1617.
• Adjudications faites en octobre 1616.
• Contrat passé avec François de Martigny en 1620.
• Etat du revenu de Hirson, Aubenton et Rumigny, 1624.
• Bail de Marly, Gomont, Englancourt et Saint-Algis, 1627.
• Etat d'aliénations de parties du domaine-(vers 1630).
• Acte maintenant à François de Martigny la recette du duché, 1638.
• Bail des revenus des châtellenies de Guise et du Nouvion, 1646.
• Acte de caution et acquit, 1651.
• Etats des revenus du duché de Guise, 1663, 1667.
• Baux généraux, états des fermes, etc., 1672-1679.
• Traité de régie et états des fermes, 1688.
• Décisions du Conseil pour la réparation des usines, 1695-1696.
• Procuration donnée à M. de La Lande par la princesse de Condé et la duchesse de Brunswick, Anne et Bénédicte de Bavière, 1722.
• Mémoire sur la ferme du droit de rouage et afforage.
• Décisions pour le renouvellement des baux, 1724-1725.
• Etat des revenus des années 1715 à 1724.
• Calcul du quint viager pour la princesse de Conti et la duchesse du Maine d'après les revenus des années 1720-1729.
• Traité entre le duc de Bourbon et Joseph Baudouin pour la régie du duché, 1733. Prorogation en 1739.
• Différents mémoires sur l'état des fermes, sur les baux à renouveler, etc., 1739-1743.
• Bail général du duché de Guise, 1750.

1-D-004.• Régie du duché de Guise de 1764 à 1791.

Mémoires, traités de régie, états des revenus, consistance du domaine, etc.

• Pièces relatives à la confection du terrier, 1669-1772.
• Etats généraux des concessions de terrains faites de 1748 à 1783.
• Pièces relatives aux voiries.

• Frais de bureau, 1745-1783.

• Habillement, 1753-1791.

• Gratifications et secours, 1722-1791.

• Travaux, 1726-1790.

1-D-005• Etats des charges et redevances à payer sur la recette du duché, 1535, 1687, 1714, 1741, 1772 à 1791.

• Offices et provisions, XVe-XVIIIe siècles.

1-D-006• Droits féodaux. Lods et ventes. Ensaisinements, XVIIIe siècle.

• Comptes des receveurs. Fragments de registres du XVe et du XVIIe siècle. Compte de l'année 1608. Quelques pièces du XVIIe et du XVIIIe siècle.

1-D-007• Comptes des receveurs au XVIIIe siècle.

• Résidu des pièces comptables, 1452 à 1614 (travaux au château de Guise, 1533-34 ; invasion de 1536 ; travaux au donjon en 1537 ; ouvrages du château, artillerie, etc., en 1551 ; invasion de 1568, travaux et réparations au château ; travaux au château en 1592).

1-D-008• Pièces comptables, 1628-1629.

• Quittances de gages, 1651-1733.

• Fondations, paiements faits aux établissements religieux : églises Saint-Gervais et Saint-Protais, Saint-Pierre et Saint-Paul à Guise, chapelle Saint-Nicolas au château, hôpital de Guise, couvent des Minimes, abbayes de Bohéries, de Foigny, de Bucilly, de Saint-Michel, de Fervaques, de Montreuil, de Genlis, prieurés de Rumigny et de Dorengt, hôtel-Dieu de Vadencourt, de Lesquelles, chapitre de Laon, chapitre de Saint-Etienne de Chalons, Sainte-Chapelle de Paris, Saint-Fiacre en Brie, Notre-Dame de Soissons, chapitre de Reims.

• Ecoles du duché ; fondation de 1688 ; quittances de paiements, etc., XVIIIe siècle.

• Revenus et impositions du duché, 1789-1791.

1-D-009• Justice du duché. Inventaire de titres.

• Documents relatifs au greffe.

• Pièces de procédure, 1451-1671, 1680-1770.

• Mémoires sur la justice, entreprise de juridictions, conflits; siège des cas royaux ; offices ; XVIIIe siècle.

1-D-010• Procès entre le prince de Condé et les héritiers d'Adrien Bourgeois, greffier des arbitrages et notaire, 1783.

• Procès à propos de l'office de juré-priseur, 1787.

• Dossier de pièces relatives à l'office de juré-priseur, xviiie siècle.

• Pièces de procédure, 1783-1784.

• Frais de procédures, XVIIIe siècle.

• Bailliage de Guise. Généralités. Droits de quint et requint, de lods et ventes, ensaisinements, etc., XVIIIe siècle.

• Moulins du bailliage, procès, XVIIIe siècle.

• Provisions de notaires.

1-D-011-012-013• Correspondance administrative, 1697-1760.

1-D-013 (suite).• **GUISE** (ville de).

• Baux à cens et rente, 1279 à 1582, 1602 à 1695, 1718 à 1791.

1-D-014• Contrats entre particuliers soumis au droit de lods et ventes, 1644-1792.

• Fiefs dans la ville et sur le terroir de Guise : fief du Ploys, 1461 ; fief de Nicolas Lamy, 1524-1555 ; fief du Petit Vinage de Guise, 1444 ; fief du Chêne, 1651, 1774 ; fief de la Cour de Wassigny, 1612-1675 ; ferme de la Motte, 1654-1767 ; fief de Gisompré, 1734-1782.

1-D-015• Moulins de la ville.

• Etablissement des foires, 1498.

• Foires et marchés. Droit de hallage et de vinage, XVIe et XVIIIe siècles.

1-D-016• Droits de rouage et afforage, de voirie, de la taille Saint-Remi. Cens et rentes. Lods et ventes.

• Baux du revenu de la ville, 1594-1784.

• Municipalité : pièces relatives à la nomination des officiers municipaux, privilèges de la ville, conflits, règlements de police, habillement des valets de ville, réparations à l'hôtel-de-ville, XVIIe et XVIIIe siècles.

• Jeu de l'Arbalète, 1570.

• Rente de la Confrérie du Saint-Sacrement sur une maison, 1707-1743.

• Achat de pompes, 1786.

• Usages de la ville.

• Police des eaux.

• Travaux.

• Chauffage du bailli et autres officiers.

• Droit de bûche, 1784.

1-D-017• Juridiction du bureau des traites foraines à Guise. Bureaux des Fermes, édits du Roi, employés, procès, etc., 1671-1787.

• Mandements de l'évêque de Laon (imprimés), 1730-1734.

• Edit sur les Protestants, novembre 1787 (imprimé).

• Ordonnances diverses.

• Pièces relatives aux guerres «t aux affaires militaires, XVIIIe siècle.

1-D-018• Offices de notaire à Guise, XVIe-XVIIIe siècles.

• Garnison du château ; bois de chauffage pour l'état-major, xviiie siècle.

• Collège, 1741-1790.

• Presbytère, 1719.

• Ecole des Frères, 1741-1746.

• Maison de l'auditoire et du greffe, 1776.

• Prisons, frais du geôlier, 1651, 1768-1790.

• Remise au prince de Condé de l'hôtel-de-ville et de la halle, 1814. Supplique des habitants de Guise au roi de Prusse, 1815. Vente de la halle, 1816.

• Arbres des routes, 1831.

1-D-019• **VILLERS-LES-GUISE** ; foi et hommage par M. de Sars, 1786.

• **TUPIGNY**, appartenant à la famille de Belleforière de Soyecourt ; mouvance, devoir féodal, 1693-1761.

• Acquisition par le marquis de Cernay (François-Marie Le Danois), 1767.

• Contestation entre le marquis de Cernay et les religieux de Saint-Humbert de Maroilles, 1767-1769.

• Fondation par maître Jean Lecoint d'un service dans l'église de Tupigny, 1723.

• **VERLY**. Moulin, 1679.

• Vente par Adrien Carpentier, seigneur du fief du Donjon et haut-avoué de Verly, à maître Pierre-Joseph Macquerel, 1756.

• Nomination par M. Carpentier d'un bailli de la justice de Verly, 1741.

• Contestation entre M. Carpentier et les habitants au sujet des droits seigneuriaux, 1748.

LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN.

• Etat des bourgeoisies, 1537.
• Terrier de 1612.
• Listes des censitaires.
• Droit de terrage, 1758-1760. Droit de foire franche, 1737. Droit de lods et ventes ; contestation avec Jean-François Bourgeois, 1785.
• Ferme du domaine de Lesquielles ; baux de 1526, 1527, 1583, 1594, et du XVIIIe siècle.
• Contrats entre particuliers, 1654-1791.
• Concessions à titre de cens, 1735.
• Actes de vêture, 1766-1782.
• Contestation au sujet du canton des Bailles revendiqué pour le terroir de Vadencourt par le marquis de La Plesnoye, 1752-1763.
• Provisions de la cure, 1718.
• Baux des biens de la fabrique, 1719-1752.
• Compte du bureau de bienfaisance, 1783.
• Réparations au presbytère et à l'église, 1731-1753.
• Permission au sr Mennechet de planter en bois une pièce de terre, 1770.
• Concessions de parties des Usages par la commune, 1718-1783.
• Titres des Usages. Procès avec la maîtrise de Guise en 1783.
Jugement de 1786.
• Office de notaire, 1773-1777.
• Charités, 1788-1790.
• Contestations au sujet des droits seigneuriaux, pièces de procédure ; seigneurie de Saint-Germain ; XVIIIe siècle.
• Aveux et dénombrements de la feigneurie de Saint-Germain et du fief Gambrin, mouvant de l'abbaye de Pesmy, 1612-1719.
• Reconnaissance d'une rente sur une ferme de l'abbaye, 1743.
• Fief du moulin de Lesquielles, 1735-1776.
• Fief Bouzy, 1788.
• Droit de lods et ventes réclamé par les religieux de Maroilles comme seigneurs de Montreux, 1781.

MONCEAU-SUR-OISE.

• Droits honorifiques, liste des censitaires, baux de 1593, 1765 et 1774.
• Titres des Usages.
• Excédent de mesure des Usages et acensement du surplus, 1750-1751.
• Moulin, 1726-1786.
• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1749-1785.

• Baux à cens, 1751-1768.

• Registre cueilleret, 1720.

• Droits réclamés par les religieux de Saint-Remi de Reims, 1772.

• Acquisition de la seigneurie de Monceau par M. Thomassin, 1753.

• Fiefs de Buzerolles et de l'Epourdon, 1760-1786.

• Fief de la Motte, 1496-1717.

1-D-020 **MACQUIGNY.**

• Domaine et ferme, consistance et baux, 1593-1765.

• Bail à rente, 1607.

• Baux à cens, 1767-1786.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1527, 1744-1789.

• Réparations à l'église (1742) et au presbytère (1788).

• Ferme de Gouvron, consistance et baux, 1747-1786.

• Fief d'Hardecourt, 1380-1783.

VADENOOURT.

• Bourgeoisies, 1537.

• Bail des cens et rentes, 1593.

• Vente des droits seigneuriaux par le duc de Guise à Antoine Blondel, vicomte de Vadencourt, 1595.

• Lettres de terrier, 31 août 1602.

• Transaction entre Antoine Blondel et les religieux d'Origny-Sainte-Benoite, 1602.

• Aveu et dénombrement de Vadencourt par Augustin de Ximénès, 1730.

• Vente par Augustin-Louis, marquis de Ximénès, des terres de Vadencourt et de Longchamp à Charles de La Fons, marquis de la Plesnoye, 1751.

• Contestation au sujet du canton des Bailles de Lesquielles, 1763.

• Fief de la Framboisière, 1720-1741.

• Fief Maubeuge, 1744.

• Pièces diverses.

BOHERIES (abbaye de).

• Donation faite à l'abbaye par Charles, duc de Bretagne et sire de Guise, 1344 (vidimus de 1451).

• Etat des revenus de l'abbaye, XVIIe siècle.

• Pièces de procès entre le prince de Condé et l'abbaye au sujet de la justice et de la chasse, XVIIIe siècle.

AISONVILLE, CESSEREUX, BERNOVILLE.

• Dénombrement du Vinage d'Aisonville, 1446.

• Aveux du fief de Cessereux, 1647, 1652.

• Foi et hommage de Jacques de Chastenet de Puységur pour partie du fief de Cessereux et la censé de Bouquincamp, 1656.

• Droit des Chartreux du Val-Saint-Pierre sur ce fief, 1657.

• Bail à rente par le duc de Guise de la censé de Cessereux à MM. de Puységur, Hourlier, et aux Chartreux, en forme de transaction, 1662.

Arrêt du Parlement au sujet de cette transaction, 1697.

• Mémoires sur la terre de Cessereux, sur le fief d'Aisonville ; lettre de M. de Puységur (vers 1715).

• Foi et hommage pour les deux tiers d'Aisonville par Charles-François-Maxime de Chastenet de Puységur, seigneur de Bernoville et d'Aisonville, 1744.

• Acquisition de la terre d'Aisonville par François-Daniel de Camplaurent, 1746-1753.

• Vente d'Aisonville et de Cessereux par M. Vervoort à M. Hennet, conseiller au parlement de Flandre, 1783.

• Acquisition de la terre de Bernoville par M. de Gamplaurent en 1746, par M. Hennet en 1782.

ETAVES ET EPINOIS.

• Etats du domaine, consistance de la ferme, baux, 1720-1787.

• Droit de vente, 1741.

• Concession, 1762.

• Lods et ventes, contestations, 1785-1786.

• Contribution du prince de Condé aux réparations de l'église, 1790.

• Fiëf d'Epinois, 1713-1786.

• Censé d'Hémonlieu, 1758-1763.

BERNOT.

• Fiefs en général, 1765-1768.

• Fief du bois. de: Prémont, actes de 1436 à 1766 ; jugement de 1769.

• Fief des Troiseaux, 1653-1764.

• Fief Boquillon, 1766-1785.

• Fief Brocourt, 1760-1788.

• Fief Courtier, 1765-1767.

• Terres de fief, 1771-1790.

• Offices, 1731-1774.

• Office de notaire à Hauteville près Bernot, 1770.

1-D-021• BERNOT ET BOHAIN.

• Procès entre le prince de Condé et les Mailly-Nesle au sujet de la mouvance des seigneuries de Bernot et de Bohain, 1717-1775. Actes et documents à l'appui, aveux, etc., depuis 1594.

SAINT-QUENTIN.

• Maison dite la Tour de Guise, dans la mouvance de Guise, 1764-1784.

• Fief appartenant à l'abbaye de Fervaques, 1767-1783.

• Mémoire sur l'établissement des juges-consuls à Saint-Quentin (vers 1730).

BENAY près Saint-Simon.

• Vente par le comte de Valentinois et Marie de Saint-Simon à M. Le Scellier, conseiller au parlement de Metz, 1756.

• Souffrance de devoir féodal accordée à M. de Saint-Simon, 1760.

• Droit dus à cause de la mutation de la terre de Benay, 1761-1763.

MERANLIEU et FIEULAINE.

• Aveu et dénombrement du fief de Meranlieu par Jean de Ferchencourt, 1515.

• Droit de relief dû par M. de Sorel, seigneur de Fieulaine, héritier de Marie-Madeleine de Mailly, dame de Saint-Lô, 1737.

• Saisie féodale du fief de Meranlieu, 1738.

• Acquisition de Fontaine-Notre-Dame, Fieulaine et Meranlieu par M. Cottin de François de Combes et de Françoise de Tezacques, femme de Jacques-Joseph Léonardi, héritiers de Louis-Isaac, comte de Sorel, 1762 ; droits de quint et requint, 1763 ; mémoire sur les droits de mutation, 1762.

• Fief de Puiseux entre Fieulaine et Montigny, relevant de Fayet, 1450.

• Fief de Segoncourt, 1664.

LE CATELET, GOUY, ESTREES.

• Foi et hommage par Charles de Sars, seigneur du Catelet, du fief de Quincampoix, 1744.

• Compromis entre les religieux du Mont-Saint-Martin et le seigneur du Catelet pour le règlement des seigneuries de Gouy et du Catelet, 1750.

• Liquidation des droits de relief dus au prince de Condé pour la mutation du fief de Quincampoix, 1767.

• Mémoire sur le fief des Guillemains à Gouy, démembrement de la baronnie d'Estrées ; rappel d'actes de 1452 à 1715.

• Vente de la baronnie d'Estrées à M. Quentin Philippi par Antoine-Alexandre de Montguyot, 1744 ; droit de quint dû au prince de Condé.

• Foi et hommage du fief des Guillemains par M. Philippi, 1763.

• Foi et hommage de la terre d'Estrées par Albert Phiîippi, 1783.

• Procès entre le prince de Condé et le seigneur du Catelet au sujet de la mouvance du fief des Guillemains ou Beauvau, 1769-1776 ; pièces à l'appui : mémoire sur la seigneurie du Catelet ; acquisition du Catelet par Charles de Sars en 1678.

LA FOUILLIE-LES-MONTAY en Cambrésis (canton du Câteau).

• Droit de relief dû par l'archevêque de Cambrai, 1766. Autre mutation en 1776.

FLAVIGNY-LE-GRAND ET FLAVIGNY-LE-PETIT.

• Etat du domaine, droits honorifiques, liste des censitaires.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1772-1789.

• Baux à cens et rente, 1716-1788.

• Etat des boissons arrivées chez les débitants de Flavigny-le-Petit en 1784-1786.

• Usages de Flavigny-le-Petit et de Saint-Sulpice, 1531.

Concession d'un coin des Usages, 1715.

Condamnation pour pâturage, 1763.

• Fiefs à Flavigny-le-Grand, 1461-1783.

• Concession de terrain à Morcourt, 1769.

1-D-022• BEAURAIN.

• Terrier de 1612.

• Droit de bourgeoisie, listes de censitaires, 1537-1612.

• Fiefs de la Bussière, de la Garde, du Clos Pierron, de Jésus, xviiie siècle.

• Fief Sicheron, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Guise, 1768-1770.

• Seigneurie appartenant à l'abbaye de Prùm, 1654-1790.

• Enclos de Huquigny, 1769-1780.

• Bail de la pêche, 1765.

• Baux à cens, 1745-1783.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1726-1786.

• Moulin de la Bussière, 1726-1776.

• Usages, 1776.

• Offices, etc.

AUDIGNY.

• Domaine de Létang, 1481-1787.

• Fief de Bretagne, 1768.

• Fief du Bucquoy, 1746-1783.

• Fief et ferme de Louvry, 1349-1767.

• Fief et ferme de Glanlieu, 1158-1731.

• Seigneurie d'Audigny ; droits et baux, xvi" siècle.

• Déclaration des maire et échevins, 1629 ; droits du duc de Guise, consistance du terroir.

• Domaine et baux à ferme, 1674-1732.

• Contestation avec l'abbé de Saint-Martin de Laon au sujet de censives, 1756.

• Autre contestation avec Mme de Lange, 1768.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1716-1792.

• Baux à cens, 1765-1769.

• Usages, 1612-1730.

• Moulin à vent, 1733-1777.

• Lettres de remission données par Louis XIV en faveur d'un berger, 1693.

• Droit sur la ferme de la Viéville, appartenant à Saint-Nicolas de Ribemont, 1734.

• Jardin de la Maladerie, 1754.

• Office de greffier de la justice, 1786.

• Secours accordés aux incendiés, XVIIIe siècle.

1-D-023• LE NOUVION.

• Terrier, 1612-1615.

• Etat et recette des droits seigneuriaux, 1775-1776.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1741-1789.

• Baux à cens, 1754-1789.

• Difficultés et procès entre le prince de Condé et la communauté du Nouvion au sujet du droit de lods et ventes, 1773-1787 ; rappel de titres anciens, mémoires imprimés, la loi de Prisches, etc.

• Autres difficultés et procès au sujet des cens et rentes, 1719-1769.

1-D-024• Aliénation de six razières de terre par la commune pour le paiement de trois cloches, 1699.

• Règlement pour l'usage du sel, 1775.

• Baux du domaine, 1594-1791.

• Moulins, 1538-1785.

• Verrerie près du Garmouzet, 1661-1754.

• Fief du Dixmage, 1672-1741.

• Fief de Beaucamp, 1494, 1712-1792.

• Offices de notaire et d'arpenteur, 1696-1788.

• Droits honorifiques, difficultés avec le curé, 1744-1745.

• Régie ; gratifications et secours ; travaux : grange, ponts, hôtel-de-ville, presbytère, etc., xviiie siècle.

• Pièces de procédure, affaires criminelles et civiles, XVIIe et XVIIIe siècles.

1-D-025• Procès entre les habitants du Nouvion et le duc de Guise au sujet du droit de terrage ; pièces de procédure, mémoires manuscrits, et imprimés, correspondance, arrêts, etc. 1681-1742.

• Remise de l'hôtel-de-ville au prince de Condé en 1814.

1-D-026• BERGUES et BOUE.

• Consistance du domaine seigneurial.

• Terrage, 1550.

• Difficultés et procès au sujet du paiement des cens et rentes, 1682-1751.

• Baux du domaine, 1751-1782.

• Bail à loyer du moulin de Boue, 1527.

• Moulin de la Folie, 1778.

• Moulin de Boue et Bergues, 1786.

• Fief de l'Ecaillé à Boue, 1766-1786.

• Fief de Robiseux à Bergues, 1731-1786. Baux à cens, lods et ventes, contrats entre particuliers, xvme siècle.

• Calvaire de Boue, 1789.

• Office de notaire à Boue, 1785.

• Reconstitution du pont de Boue, 1776.

• Procès pour usurpation de terrain par un habitant de Boue, 1785.

FESMY.

• Charte de Gui de Châtillon, comte de Blois et seigneur de Guise, notifiant un accord avec les religieux de Fesmy au sujet de leur moulin et four d'Etreux, 1339.

• Arrêt qui condamne les habitants de Fesmy à payer le droit de terrage, 1732 {imprimé de 60 p.
In-folio).

• Supplique d'un habitant dont la maison a été ruinée par l'ouragan du 3 août 1783.

BARZY.

• Domaine et baux, 1612-1791.

• Cens et rentes, lods et ventes, déclarations au terrier, xviiie siècle.

• Registres cueillerets.

• Baux à cens, 1766-1783.

• Moulin à blé ; acte de concession en 1574, surcens en 1715, foi et hommage en 1784.

• Usages, 1781.

• Pièces de régie.

FONTENELLE et PAPELEUX.

• Acquisition par le duc de Guise de trois jalois et demi de pré entre la forêt du Nouvion et la Haie-Quévrelesse (Equiverlesse), 1564.

• Bail à cens et rente d'une pièce de pré de quatre razières, 1575.

• Droits seigneuriaux, liste des censitaires, 1612.

• Lods et ventes, 1785.

• Concessions à cens et rente, 1751-1785.

• Office de procureur fiscal, 1779.

• Contribution du prince de Condé aux réparations de l'église, secours aux incendiés, 1748-1786.

• **LA FLAMENGRIE**, pièces de procédure, 1605-1606.

• **LA CAPELLE**. Ordonnance du duc de Guise accordant du bois de chauffage à M. de Vardes, gouverneur de La Capelle, 1600.

1-D-027-028• ESQUEHERIES.

• Baux à cens et rente, 1551-1607.

• Copie du terrier de 1612 ; déclarations de tous les habitants.

• Procès-verbal d'arpentage des biens d'Antoine de Crécy, seigneur de Son, sur le terroir d'Esquéheries, 1573.

• Moulins, 1573-1777.

• Baux à cens, 1749-1784.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1735-1747, 1783-1792.

• Domaine et baux, XVIIIe siècle.

• Contestations au sujet des droits seigneuriaux, 1739-1744.

• Prétention du seigneur d'Iron sur le quart des lods et ventes, 1736-1747.

• Droit d'afforage, 1787.

• Droit de rouage sur les eaux-de-vie, 1685-1762.

• Usages, XVIIIe siècle.

• Office de notaire, 1733-1783.

• Travaux à l'église, 1740.

• Plantation d'un poteau aux armes du prince de Condé sur la place publique, 1768. • Enfant trouvé, 1745.

• Adjudication par décret des biens de Pirmin Desimeur, 1745.

1-D-029• LA NEUVILLE-LES-DORENQT.

• Etat des habitants de La Neuville qui doivent bourgeoisie, 1537.

• Cahier des redevances, 1563.

• Terrier, 1672.

• Consistance du domaine, d'après le terrier de 1612 ; baux, 1710-1790.

• Bail à cens, 1787.

• Contrats entre particuliers, lods et ventes, 1729-1790.

• Contestation au sujet de cens sur les terres de l'église ; procès entre le curé et le prince de Condé, 1768-1775.

• Droit de terrage : procès entre le duc de Guise et deux habitants de La Neuville, 1581-1582 ; procès entre la communauté et le prince de Condé, 1718-1736 ; autre procès en 1743-1744 ; exemption du droit de terrage pour la terre du seigneur de Foucommé, 1607-1787.

• Office de notaire, 1631-1696.

• Concession de terrain par la commune, 1738.

• Fief de Ponthieu, 1745-1747.

• Fief Pougette, 1602-1765.

• Fief de Sausset, 1602-1783.

• Fief de l'Ecaillé, 1568-1786.

• Fief de Noyelle, 1769-1781.

• Fief de Martigny, 1600-1789.

• Fief de Cocréaumont, 1747-1782.

1-D-030-031• ETREUX.

• Terrier de 1612.

• Baux du domaine, 1593-1791.

• Fief Potelle, 1561-1787.

• Création de la foire mensuelle, 1767.

• Moulins, 1677-1783.

• Droit de terrage, contestations et procès, 1718-1785.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1745-1791.

• Déclarations de biens en censive.

• Baux à cens, 1741-1788.

• Offices, 1696-1785.

• Secours aux incendiés, 1771-1788.

OISY.

- Acquisitions par les ducs de Guise, 1560,1664.
- Ferme et vivier, baux, 1593-1791.
- Projet de construire un moulin dans le vivier, 1778.
- Droit de terrage, 1718-1743.
- Contrats entre particuliers, 1749-1788. ;
- Bail à cens, 1767.
- Demande de secours pour un incendié, 1736.
- Fiefs de l'Ecaillé et de la Motte, 1701-1735.
- Fief de l'Ecaillé seul, 1754-1785.
- Fief de la Motte seul, 1780-1788.
- Fief de Beaurepas, 1715-1785.
- Fief de la Rouillie, 1766-1774.
- Fief de Maillicourt, 1715-1743.

HANNAPPE.

- Bourgeoisies de la ville et mairie pour l'an 1537.
- Baux à ferme des revenus de Mont-Saint-Hubert et Hannappe, 1593, 1628, 1765.
- Listes des censitaires, déclarations, XVIIe et XVIIIe siècles.
- Moulin, 1677, 1758.
- Contrats entre particuliers, 1723-1785.
- Baux à cens, 1765-1778.
- Office de notaire, 1769.
- Droits de l'abbaye de Prémontré, 1210-1757.

MENNEVRET.

- Notes et mémoires sur les censives, le droit de terrage, etc.
- Baux à ferme, 1765-1782.
- Contrats soumis au droit de lods et ventes, 1737-1784.
- Bail à cens, 1773.
- Vente d'arbres de la commune, 1745.
- Projet d'une fabrique de salpêtre, 1777.
- Office de notaire, 1766.
- Fief de la Croix, 1726.
- Fief de Vermand, 1774-1786.

RIBEAUVILLE.

- Mémoire sur cette terre (vers 1720).
- Droits de quint et requint, foi et hommage en 1787.

1-D-032• WASSIGNY.

• Droits seigneuriaux, liste des censitaires, d'après le terrier de 1612.

• Baux à ferme, 1593, 1765, 1774.

• Instance contre un habitant en paiement de cens à la seigneurie, 1758.

• Acquisition par le prince de Condé, 1750.

• Réunion de terres vacantes à la seigneurie, 1748.

• Contestation entre les fermiers et le curé, 1779.

• Concessions à cens et rente, 1780-1784.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1691-1786.

• Bail à rente, 1785.

• Droit de terrage, 1718-1790.

• Bureau des Fermes à Wassigny, 1755.

• Offices de sergent et de greffier, 1767-1768.

• Secours à un incendié, 1775.

• Fief de la Ruchon, 1633-1787.

• Fief du Bugle, 1731-1785.

• Fief Provins, 1783-1784.

• Fief de la Motte, 1600-1784.

• Fief Berthelimé, 1751-1783.

BECQUIGNY.

• Aveu et dénombrement de Nicolas de Moy, baron de Moy, seigneur de Vaux, 1527.

• Bail à ferme par le duc de Guise de son domaine de Becquigny et Vaux, 1593.

• Foi et hommage de Nicolas Lemoine pour Honnechy et Becquigny, 1744.

• Fief du Vivier, 1772-1785.

• Fief Hourdain, 1717-1787.

1-D-033• VAUX-EN-ARROUAISE.

• Délimitation du terroir de Vaux.

• Copie du terrier de 1612.

• Saisie féodale de plusieurs fiefs en 1586.

• Fiefs Léchellois, La Motte, Goffremont, Turquin, Colzy, 1767-1791

• Fief et moulin de Hautecourt : aveu et dénombrement de Georges de Valpergue, sieur de Suzanne, 1612 ; difficultés avec la famille d'Estourmel au XVIIIe siècle ; procès avec le marquis d'Estourmel au sujet de la construction d'un moulin sur son fief, 1764.

• Domaine de Vaux ; redevance payée par les fermiers en 1537 ; extrait du terrier de 1612 ; déclaration des terres du prince de Condé, 1722 ; baux à

ferme, 1765-1785.

• Etats des censitaires, XVIIIe siècle.

• Droit de lods et ventes ; contestations avec les habitants ; indemnités allouées aux fermiers. Cahiers d'insinuations ; traité avec les habitants ; XVIIIe siècle.

• Contrats entre particuliers, 1680-1791.

• Baux à cens et rente, 1737-1788.

• Pièces de procédure, 1784-1785.

• Pièces diverses relatives à la régie.

1-D-034• BUIRONFOSSE.

• Droit de bourgeoisie, 1537.

• Baux à cens et rente, 1560-1577.

• Moulins, 1573-1703.

• Baux de la seigneurie, 1655-1686.

• Petits fiefs, 1656.

• Procès au sujet de 48 jalois de bois, 1613.

• Droits dus par les habitants, 1381-1686.

• Procès au sujet du droit de terrage, 1666-1667.

• Déclarations au terrier, 1686-1687.

• Usages, 1561-1874.

• Réunion de toises de terres au domaine, 1748.

• Biens de l'abbaye de Clairfontaine à Buironfosse, 1747-1750.

• Biens de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais de Guise, 1767.

• Baux à cens, 1749-1750.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1771-1790.

• Charités, 1755-1789.

• Offices de notaire, sergent, greffier, arpenteur, substitut, xviii" siècle.

• Justice ; amendes pour délits de pâturage, 1783-1790.

1-D-035• HENNEPIEUX.

• Redevance due au duc de Guise par l'abbaye de Vermand sur la censé d'Hennepieux, 1452-1603.

• Vente de la succession vacante de Jean Harboux à Hennepieûx, 1743.

• Redevance en grains due par des habitants de Buironfosse sur des terres d'Hennepieux, 1774-1784.

LESOHELLE.

• Foi et hommage au seigneur de Guise par Jean Le Couvreur, seigneur de

Leschelle, 1436.
• Mémoire des usurpations faites par le seigneur de Leschelle sur les domaine et bois du duché de Guise, 1588.

LAVAQUERESSE.

• Bail à cens et rente d'une pièce de 40 jalois de terre sise entre Lavaqueresse, Chigny et Malzy, 1567.
• Vente à Claude de Ledde, seigneur de Lavaqueresse, par Pierre Dirson, meunier d'Esquéheries, de cens sur des terres à Lavaqueresse, 1665.

IRON et PROIX.

• Donation par Regnault de Honcourt, chambellan du Roi, à sa belle-sœur Marie de Mailly, des seigneuries d'Iron, Lavaqueresse et Saint-Martin-en-la-Rivière, 1779.
• Aveu et dénombrement d'Iron par Marie de Mailly, dame de Tupigny et d'Iron, 1480.
• Acquisition de la seigneurie de Proix par Eustache Dey, seigneur de Seboncourt, 1699.
• Arpentage de terres à Proix, 1706.
• Vente par le marquis de Feuquières au marquis d'Hervilly de la terre et seigneurie d'Iron et Lavaqueresse, 1757.
• Débat au sujet de la mouvance du fief de Proix, réclamée par le marquis d'Hervilly, seigneur d'Iron, 1759.
• Procès entre des habitants d'Iron, 1786.

ERLOY.

• Terrier de 1612. Consistance du domaine. Déclarations des censitaires.
• Déclarations au terrier, 1746-1748.
• Baux à ferme, 1766-1782.
• Moulin d'Erloy, 1609-1784.
• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1746-1789.
• Usages, 1518-1877.
• Pièces de procédure, 1704.
• Office de notaire et arpenteur, 1777.

ENGLANGOURT.

• Déclarations au terrier, xviie et XVIIIe siècles.
• Consistance du domaine, mémoires sur la ferme, difficultés avec le fermier, xviiie siècle.
• Moulin, 1584-1786.
• Lods et ventes, contrats, 1618-1777.

• Baux à cens, 1739-1751.

• Droit de bourgeoisie et droit d'usage, 1537-1780.

• Procès des Usages, 1867-1881.

1-D-036• CRUPILLY.

• Consistance du domaine, baux, 1612-1664.

• Moulin, dit le fief Leleu, 1567-1767.

• Lods et ventes, contrats, 1744-1789.

CHIGNY.

• Consistance du domaine, xviiie siècle. Bail des revenus de Chigny et d'Erloy, 1593. Arpentage des terres du domaine, 1764.

• Office de notaire, 1743-1787.

• Concession du cours de l'eau au marquis de La Plesnoye, 1763.

• Titres de propriété de 5 jalois de pré, 1539-1791.

• Enfant trouvé, 1746.

• Bail de la ferme de Chigny et Crupilly, 1782 ; arpentage des terres et prés, 1784 ; procès avec les anciens fermiers, 1786.

• Acquisition de la terre et seigneurie de Chigny par le marquis d'Hervilly, qui réclame les droits de seigneurie, 1751.

• Contestation au sujet de la mouvance de Chigny ; aveu et dénombrement présenté par le marquis d'Hervilly au seigneur de La Hérie-La Viéville, 1757 ; opposition du prince de Condé, 1758 ; extraits des titres produits par M. d'Hervilly, 1504-1757.

• Usages de Grupilly et de Chigny, 1567-1877.

• Procès avec les religieuses de Maubeuge, dames de Malzy, au sujet d'une pièce de terre à Brandouzy près Crupilly, xvm[e] siècle.

MARLY.

• Consistance du domaine, baux à ferme, 1612-1791.

• Baux à cens, 1757-1784.

• Lods et ventes, contrats, 1769-1791.

• Moulin, 1760-1785.

• Fief Caurieux, 1662-1752.

• Fief Gouille, 1787.

• Succession vacante de Jean Delette, pièces de 1737 à 1787.

• Offices de notaire et greffier, 1654-1789.

• Réparations au presbytère, 1775.

• Difficultés avec l'abbaye de Montreuil au sujet de la justice de ses bois près

Marly-Gaumont, 1725-1734.

1-D-037• SAINT-ALGIS.

• Domaine, 1612-1779.

• Moulin, 1570-1662.

• Installation d'un curé, 1717.

• Reconstruction du presbytère, 1775.

• Prétentions de l'abbaye de Saint-Denis sur le droit de terrage ; limites de Saint-Algis et d'Autreppes.

• Concessions à cens, 1769-1774.

• Déclarations de biens soumis au cens, 1784-1786.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1740-1788.

• Office de notaire, 1776.

• Amendes infligées à un marchand de moutons, 1777-1788. Fief de Lécaille, 1656-1718.

LERZY.

• Fief de La Motte, XVIIIe siècle.

• Office d'arpenteur, 1773.

AUTREPPES.

• Déclaration de cens, 1610.

• Réparation du pont de bois sur l'Oise, 1777.

ETREAUPONT.

• Ferme du droit de vinage, 1514.

• Foi et hommage par François de Cauchon, vicomte d'Etréaupont, 1661.

• Foi et hommage de Louis-François-Claude de Gauchon, 1710.

• Protestation contre le blâme de l'aveu et dénombrement, 1714.

• Jean-Baptiste Lamirault de La Lande, seigneur d'Etréaupont, 1717-1733.

• Anticipation de M. Lamirault de Gerny sur le terroir de Sorbais, 1747.

• Etat des employés des Fermes.

• Office d'arpenteur, 1777.

GERGNY.

• Foi et hommage de Marie-Elisabeth Foucault de Touilly, nièce et héritière de François de Monceau, seigneur de.Gergny, 1743.

• Veuve d'Anne-Modeste de Lignières, elle vend Gergny à Jean-Charles-François Forceville, seigneur de Lerzy, 1769.

• Foi et hommage de M. Forceville, 1770.

• Reconnaissance des limites entre Luzoir et Gergny, 1775.

• Contrat entre particuliers, 1679.

FROIDESTREES.

• Titres des Usages de Froidestrées et de la Rue-Lecomte, 1551-1755. Contestation et traité avec le duc d'Aumale, 1876-1889.

• Procès de pâturage, 1734.

WIEGE.

• Extrait des dénombrements de Wiège, Faty, Le Sourd, 1604-1725, concernant les bois et le cours de l'eau.

• Vente de la baronnie de Wiège, composée des villages de Wiège, Faty, Le Sourd, Autreppes et Effry, par Antoine de Castres au marquis de Bouzies, 1743.

• Le comte de Puységur, baron de Wiège, 1761.

• Contestation entre le seigneur de Wiège et Charles-François de Fay, seigneur de Puisieux et de Romery, à propos du bois du Tret, 1755.

• Etablissement du marché franc d'E'ffry, 1744.

PROISY, LE BRULE, ROMERY.

• Inventaire des titres, de la seigneurie de Proisy, Le Brûle, Larzillière, 1573-1783.

• Fondation d'un obit dans l'église de Proisy, 1729.

• Vente de la moitié de la seigneurie par M. de Ximénès à M. de Montiers, 1730.

• Foi et hommage de Proisy, Le Brûle, Larzillière et Romery par Augustin-Alexandre Tarteron, marquis de Montiers, fils et héritier .d'Alexandre-Charles et de Marie-Albertine-Thérèse de Ximénès, 1782.

• Office de notaire royal à Proisy, 1761.

• Fief de Saulx au Brûle, 1718-1783.

• Fief de Larzillière à Romery. Procès entre Alexandre Tarteron, marquis de Montiers, seigneur de Proisy, et Charles-François de Fay, seigneur de Puisieux et de Romery ; mémoires et pièces de procédure, 1758-1779 ; pièces à l'appui : transactions de 1624 et de 1638 entre les Mallortye et les Ricarville.

• Fief du Sourd ', procès entre Théodore de La Pierre, marquis de Bouzies, baron de Wiège, et Charles-Alexandre Tarteron, marquis de Montiers, seigneur de Proisy, au sujet de la seigneurie féodale et du droit de chasse sur le territoire du Sourd, 1748-1750.

PUISIEUX, COLONFAY.

• Inventaire de titres.

• Foi et hommage pour la seigneurie de Puisieux, Maillicourt, Colonfay, par Charles de Fay, fils et héritier de Nicolas, 1659 ; par sa veuve en 1675 ; par Charles-Antoine de Fay en 1698 ; par Jean-Charles de Fay en 1736.

Saisie féodale, 1737.

Contestations au sujet du dénombrement, 1738.

• Office d'arpenteur à Puisieux, 1779.

LA HERIE-LA VIEVILLE.

• Licitation entre Jean-Pierre Brodart, seigneur de Sausseville, Marie-Anne de Beffroy de Servion, sa femme, et Charles-Louis de Beffroy, seigneur de La Grève, 1752.

• Main-levée de la saisie de la terre, 1753.

• Acquisition par Jean-François de Montaigle, 1758.

1-D-038• HIRSON.

• Bailliage ; ensaisinements, lods et ventes, 1766-1791.

• Terrier, xvi* siècle (incomplet) ; extraits du terrier du xvn" siècle.

• Offices : prévôt de la châtellenie, 1614-1782 ; procureurs, avocat, greffier, notaires, arpenteur, sergent, XVIIIe siècle.

• Ville d'Hirson. Acquisitions d'héritages autour du château, 1333-1343.

• Acquisition par le duc de Guise de la seigneurie de Rouez près Hirson, 1554.

• Baux à cens et rente, 1567-1608.

• Domaine. Fragment de compte, 1561 ; consistance de la ferme, 1612-1740 ; droit de bourgeoisie ; compte de régie, 1784. Baux à ferme, revenus, 1514-1784.

• Banalité des moulins, 1707-1760.

1-D-039• Concessions à cens et rente ; contrats entre particuliers, XVIIIe siècle.

• Contestations au sujet de lods et ventes, 1759-1786.

• Exemption de là taille demandée par le receveur, 1777.

• Pièces de procédure, 1680-1788.

• Travaux à l'auditoire, aux prisons, à la halle, etc.,. 1693-1791.

• Halle et marchés, 1609-1789.

• Hôtel-de-ville et halle, 1814.

• Ponts d'Hirson, 1675-1791.

• Election des officiers municipaux, 1736-1782.

• Plans de la ville, 1753.

• Immense incendie du 23 avril 1763.

• Création d'une foire franche mensuelle, 1766.

• Réparations à l'église et au presbytère, 1771-1773.

• Maison acquise et revendue par le prince de Condé, 1775-1778 ; droit de franc-fief, 1778-1786.

1-D-040• Déboursés du procureur fiscal, 1766-1790.

• Dépenses diverses, charités, etc., 1733-1790.

• Moulins d'Hirson, baux, travaux, 1716-1790.

• Bornage entre Hirson et Anor, 1774.

• Fief de la Reinette, 1745.

• Fief de Nevary, 1759.

• Censé et fief de Lannois, 1732.

• Pré du Grand Vivier d'Oizy, bail à ferme, 1778, bail à cens, 1784.

• Usages d'Hirson, 1551-1789 ; procès, 1867-1875.

1-D-041• SAINT-MICHEL.

• Pièces relatives à l'abbaye, XVIIIe siècle.

• Usages, 1183-1781 ; procès, 1871-1874.

• Forges à Hirson et dans la forêt de Saint-Michel ; forges du Pas-Bayard, de Pantaléon, de la Fontaine-au-Cerf, de la Lobiette, du Pré-Herbay, de Grattepierre, d& Sougland, de Blangy, 1531-1790.

1-D-042• OTHIS.

• Transaction entre le duc de Guise et le prieur de Corbeny, seigneurs d'Othis par indivis, 1572.

• Baux à cens et rente, 1551-1607.

• Moulin, 1573-1789.

• Bail du fourneau de la Roche, 1662-1663.

• Consistance du domaine d'après le terrier de 1612 ; baux 1764-1785.

• Etats des contrats particuliers soumis au droit de lods et ventes à Ohis, Wimy et Hirson, 1766-1782, 1785, 1788.

• Contrats entre particuliers, 1778-1792.

• Contestations au sujet du droit de lods et ventes, 1732-1786.

• Information au sujet de la mort d'un habitant d'Ohis à la suite d'une rixe, 1680.

• Régie, pièces diverses.

1-D-043• NEUVE-MAISON.

• Baux à ferme, 1567-1616.

• Baux à cens et rente, 1561-1573.

• Permission de bâtir un moulin sur l'Oise, 1569.

• Reconstruction du moulin, 1675. Concession de la terre et seigneurie de Neuve-

Maison, à titre de rente féodale, par le prince de Condé à Charles de Colnet, seigneur de Montplaisir, 1765.
• Acquisition d'une pièce de pré, 1701.
• Lods et ventes, 1731-1741.
• Terrage, 1760.
• Commission d'arpenteur, 1772.
• Concession à cens, 1778.
• Concession du .cours d'eau pour la construction d'un moulin, 1787.
• Fiefs, 1744,1761.
• Titres des Usages, 1551-1789 ; procès des Usages, 1869-1873.

Luzom.

• Domaine, consistance, arpentage et baux, difficultés pour la perception des droits, 1508-1790.
• Baux à cens et rente, 1560-1568.
• Contrats entre particuliers, lods et ventes, 1760-1788.
• Vente de bois à des particuliers incendiés, 1693.
• Reconstruction du clocher, 1783.
• Office de notaire, 1699, 1770.
• Moulin de Luzoir, affermé en 1612, concédé à titre de rente en 1662, érigé en fief en 1774 en faveur de Pierre Randon de Pommery sous le nom de Saint-Pierre de Randon, acquis en 1778 par M. J. Ballet de La Chenardière.

1-D-044• SORBAIS.

• Consistance du domaine. Baux à ferme, 1570, 1723-1783.
• Droits de l'abbaye de Clairfontaine, nomination d'officiers, 1541.
• Procès entre le prince de Condé et l'abbaye de Saint-Denis, 1730 (moulin de Sorbais).
• Anticipation de M. de Cerny sur le terroir de Sorbais, 1747.
• Office de notaire, 1770.
• Contrats soumis au droit de lods et ventes, 1774-1789.
• Anticipation d'habitants sur la rue, 1783.
• Procès contre des marchands de moutons, 1785.
• Déclaration au terrier, 1759.

WIMY.

• Bornage entre Wimy et Ohis, 1561.
• Consistance du domaine ; état des censitaires, 1612, 1752.
• Baux du domaine de la seigneurie, 1559-1608, 1750-1791.

• Baux à cens et rente, 1564-1575, 1736-1766.

• Registres des cens et rentes, 1612, 1647.

• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1664, 1692, 1700, 1740, 1751, 1766-1786.

• Office de notaire, 1750-1783.

• Verrerie de Quiquengrogne, 1788.

• Don d'arbres aux habitants de Wimy, 1789.

• Usages ; titres, 1561-1789 ; procès, 1867-1879.

1-D-045• MONDREPUIS.

• Bornage entre le duc de Guise et l'abbaye de Bucilly, 1561.

• Baux à cens, 1568-1574.

• Usages, 1551-1831.

• Consistance du domaine de la seigneurie. Baux à ferme, 1568, 1765-1789.

• Droits de l'abbaye de Bucilly, 1722-1723.

• Baux à cens et rente, 1749-1782.

• Concession d'une partie du Franc-Bois d'Hirson pour la verrerie de Mondrepuis, 1763.

• Contrats entre particuliers, lods et ventes, 1729-1786.

• Registre des contrats passés de 1765 à 1782.

• Procès au sujet du droit de lods et ventes, 1776, 1785.

• Pièces de procédure, 1784-1785.

• Refus du droit de terrage par les habitants en 1790.

• Office de notaire, 1774.

CLAIRFONTAINE.

• Extrait du dénombrement de 1605.

• Offices de greffier, 1613, et de notaire, 1619.

• Bois de l'abbaye, 1597-1678.

• Four à verre de Beauregard, alimenté par la haie de Wimy, 1576.

• Four à verre de la Folie, 1568.

ROCQUIGNY.

• Consistance du domaine. Baux à ferme, 1765-1783.

• Moulin, 1752.

• Reconstruction de l'abbaye de Montreuil, 1685-1686.

• Contestations au sujet du droit de lods et ventes, 1776. Quelques pièces relatives à Renguillies, domaine d'Avesnes, XVIIe siècle.

• Recherche d'un prétendu trésor à Macquenoise, 1723-1724.

• Forge et verreries d'Anor, 1724-1783.

• Aveu et dénombrement d'Origny-en-Thiérache, XIVe siècle (copie sur papier).

1-D-046• AUBENTON.

• Bailliage. Généralités. Notes généalogiques. Fragment d'un compte du XVe siècle. Extrait du dénombrement de 1605. Arpentages, d723. Etat des paroisses de la subdélégation. Registres d'ensaisinements, 1776-1790. Etats des contrats soumis au droit de lods et ventes, 1775-1792.

• Offices, XVIe, XVIIIe siècles.

Ville d'Aubenton.

• Notes historiques.

• Titres de 1336 à 1516.

• Baux à cens et rente, 1519-1551.

• Réparation de la halle et de l'auditoire, 1561.

• Information au sujet des droits de rouage, tonneaux et vinage, 1573.

• Terrier, 1612.

• Contrat sur 35 arpents de terre au terroir d'Aubenton, 1619.

• Acquisition de la censé de la Folie par le duc de Guise, 1659.

• Pièces relatives au gouvernement de la ville d'Aubenton et des villages de Leuze, Beaumé, Martigny et Besmont, 1605-1745.

• Droit de franc-alleu prétendu contre les habitants d'Aubenton, 1695.

1-D-047• Consistance du domaine, baux à ferme, 1572-1787.

• Lods et ventes, contrats, 1740-1791.

• Baux à cens, 1748-1787.

• Moulins, 1545-1790.

• Titres des droits sur les grains, 1605-1624.

Tarif des droits d'entrée de vin, 1736.

Correspondances et mémoires sur le droit de vinage, 1736.

Etablissement de trois nouvelles foires, 1738.

Droits de rouage et afforage, 1612, 1786

• Mémoire sur les droits de foire. Droit de péage, 1767.

Droit de hallage, 1789.

• Ponts, chemins, promenade, 1741-1769.

• Auditoire, prisons, geôlier, 1717-1788.

• Eglise, 1751-1787.

• Création de la route militaire de Brunehamel à Aubenton, 1761-1763.

• Arpentage du terroir d'Aubenton, 1776.

• Fiefs Percha, 1787-1788, de la Hayette, 1602, de Housseau et de Serpes, 1749, du Heaume, 1765-1791.

• Officiers municipaux, 1678-1788.

1-D-048• Commission de messager d'Aubenton à Vervins ; J. B. Beuzard père et fils. 1744-1777.

• Régie, pièces diverses. Pièces de procédure. Ordonnances de dépenses, 1766-1791.

• Remise de l'hôtel-de-ville au prince de Condé ; vente de la halle, 1814.

BESMONT.

• Moulin, 1542-1568.

• Baux à cens et rente, 1518-1572.

• Vente d'une maison « faite et construite en forme de maison forte et de défense », 1575.

• Consistance du domaine d'après le terrier de 1612 ; baux, 1604 et 1624.

• Bail à cens et rente, 1787.

• Contrats entre particuliers, 1774-1791.

• Réparation des chemins, 1787.

• Régie, pièces diverses.

1-D-049• **LOGNY.**

• Baux à cens, 1531-1551.

• Foulerie de drap, 1607.

• Domaine et baux à ferme, 1612-1791.

• Lods et ventes, 1741-1789.

• Baux à cens, 1748.

• Amendes, 1784.

• Usages : titres, 1541-1787 ; procès, 1868-1875.

BUIREFONTAINE.

• Copies de chartes de 1153, 1163, 1239.

• Vente de la ferme de Buirefontaine, dans la paroisse de Leuze, 1745.

• Contestations entre les habitants d'Aubenton et ceux de Leuze sur le ban de Buirefontaine, 1747-1756.

LEUZE.

• Domaine et baux à ferme, 1737-1791.

• Moulin, baux et travaux, 1663-1790.

• Baux à cens, 1768-1774.

• Droit de terrage, 1733.
• Terrier de 1612. Difficultés avec M. Desforges, seigneur de Beaumé, sur les limites du terrage, 1765-1776.
• Droit de terrage, 1778.
• Lods et ventes, contrats, 1746-1789.
• Procès entre le prince de Condé et la commune au sujet du droit de lods et ventes, 1735-1768 ; documents à l'appui depuis 1612.
• Autres procès au sujet de ce droit, 1775-1778.
• Etablissement d'une forge de maréchal, 1745.
• Réparations à l'église, 1773.
• Office d'arpenteur, 1785.
• Droits sur la seigneurie et le terrage de Leuze vendus par Nicolas Collet à M. Desforges, seigneur de Beaumé, 1740-1748.
• Fief de Serpes, 1732-1788.

BUCILLY (abbaye de).
• Copie d'une charte de 1193.
• Concession d'une fontaine à l'abbaye, 1704.
• Vente d'une bordure de bois, 1771.

1-D-050 **MARTIGNY.**
• Aveu et dénombrement présenté à la comtesse de Guise par Ferry de Lorraine, seigneur de Rumigny, 1446.
• Souffrance accordée par Jean, duc de Nemours et comte de Guise, à Gratien d'Aguerre, seigneur de Martigny, pour la foi et hommage, 1485.
Consistance du domaine, baux à ferme, 1546-1791.
• Contestations au sujet du droit de terrage, 1734.
• Moulin, 1616-1789.
• Baux à cens et rente, 1551-1564, 1748-1787.
• Contrats soumis au droit de lods et ventes, 1744-1792.
• Contestations au sujet de ce droit, 1775-1785.
• Offices de sergent, 1584, de notaire, d'arpenteur, de sergent, xviiie siècle.
• Pierre Cochinard, arpenteur et notaire, 1757-1785.
• Don aux habitants de Martigny, 1613 ; secours à un incendié, 1693.
Enlèvement de pierres au château, 1737-1743.
• Fief de la Grange-aux-Bois, aveu de 1493, inventaire de titres de 1526 à 1725.
• Ferme des Wattines, 1540-1747.

BEAUME.

• Droits honorifiques. Liste des censitaires.
• Secours à un incendié, 1692.
• Concession de terrain, 1756.
• Réparations à l'église, 1773.
• Nettoyage du ruisseau, 1776.
• Contribution du prince de Condé pour la réparation des chemins, 1787.
• Frais de justice, 1788.
• Bornage d'héritages, 1791.
• Lods et ventes, contrats, 1784-1791.

1-D-051 **RUMIGNY.**
• Généralités.
• Notes historiques.
• « Inventaire des lettres, papiers et munimens concernans les terres et seigneuries d'Aubenton, Rumigny, Martigny, Watesfalle, Agnys et autres seigneuries cy après desclairées, lesquelles lettres et papiers ont esté apportez du seigneur Monseigneur le duc » (XVIe siècle).
• Inventaire de quelques titres de Rumigny etd'Aubenton, 1531.
• Inventaire de terriers, de cueillerets, de baux à rente, XVIIe siècle.
• Inventaire des comptes des domaines de Rumigny et d'Aubenton, XVIIe siècle.
• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Rumigny, 1305.
• Lettres de saisie des terres de Rumigny et d'Aubenton sur Ferry de Lorraine, 1406.
• Réception par Louis XI de Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, en foi et hommage, 1462.
• Engagement de Rumigny et d'Aubenton à Gratien d'Aguerre par le duc de Lorraine ; remise par Charles VIII des droits de quint et de requint, 1485.
• Lettres de Louis XII recevant Gratien d'Aguerre en foi et hommage, 1500.
• Autre foi et hommage, et main-levée, 1515.
• Foi et hommage par Jean d'Aguerre, 1517.
• Rachat de Rumigny, Aubenton et Martigny par Claude de Lorraine, comte de Guise, 1517 ; inventaire des titres remis par Jean d'Aguerre.
• Saisie féodale de la baronnie de Rumigny ; sursis pour la foi et hommage, 1526.
• Fragment d'un terrier de Rumigny, XVIe siècle.
• Entérinement de baux à cens et rente, 1581.
• Extrait du terrier de Rumigny, 1612.

• Estimation du revenu de la baronnie de Rumigny, 1724.

• Baux d'ensemble des domaines de Rumigny, Aubenton et Hirson, 1607-1662.

• Baux du domaine de Rumigny, 1607, 1634.

• Arpentage du domaine, 1723, 1763.

• Baux de 1728 à 1784.

• Ensaisinements, 1775-1791.

• Lods et ventes, 1779-1790.

• Droits féodaux, 1775-1791.

1-D-052• Terrier de la baronnie de Rumigny, 1612.

• Usages, généralités.

• Pièces, mémoires, correspondances sur les mesures auxquelles doivent se livrer les prestations dues au prieuré de Saint-Pierre de Rumigny, à l'abbaye de Bonnefontaine, à la chapelle de Saint-Nicolas d'Any, XVIIIe siècle.

• Documents relatifs à la nouvelle rédaction de l'article xvi de la coutume de Vitry, 1744-1748.

• Offices : lieutenant-général, prévôt, capitaine du château de Rumigny, procureur, avocat, notaires, sergents, 1567-1786.

• Justice ; pièces de procédure ; procès criminels ; frais de justice, XVIIe et XVIIIe siècles.

1-D-053• Fiefs de la baronnie de Rumigny ; généralités. Etats des, fiefs d'après le terrier de 1612. Documents relatifs au service des fiefs. Recueils d'actes de foi et hommage, XVIIe et XVIIIe siècles.

Ville de Rumigny.

• Consistance du domaine seigneurial d'après le terrier de 1612.

• Droit de bourgeoisie, 1537-1539.

• Droit de vinage, 1612-1737.

• Droit de hallage.

• Protestation des habitants de Rumigny contre la perception des droits ; exposé des droits composant le domaine, 1735-1736.

• Droit de pugnet troyen, 1768.

• Acquisition par le prince de Condé d'une maison à Rumigny, 1737 ; titres depuis 1716.

• Baux à ferme, 1539, 1607 à 1783.

• Baux à cens et rente, 1538-1540, 1723-1789.

• Autorisation de planter des terres en bois, 1779-1787.

• Lods et ventes, contrats, 1612-1792.

• Prieuré de Saint-Pierre de Rumigny ; vente de bois en 1575 ; redevance sur le moulin, XVIIIe siècle.

• Fabrique, église et presbytère, XVIIIe siècle.

• Ecole des Sœurs, 1777-1825.

• Orage de grêle, 1735.

• Suppression de la halle en 1779, concession de l'emplacement en 1787.

• Offices de notaires, procureurs, sergents, geôlier, 1539-1775.

• Election des échevins, 1739-1789.

1-D-054• Travaux au château et aux bâtiments du domaine, XVIIIe siècle.

• Moulin de Rumigny, 1529, 1612, 1664, 1757-1789. Procès au sujet de la banalité, 1734-1756.

• Pièces relatives au moulin à écorce du Pont-Auberti 1664, 1777-1784.

• Usages : titres, 1193-1786 ; procès, 1862-1869.

• Fiefs à Rumigny. Fief de Fantigny ; affaires avec M. de Hangest ; moulin Foubert et papeterie ; 1710-1781.

• Fief de Montplaisir, 1746-1748.

• Fief de la Gour-des-Prés, 1747-1748.

• Fief de Resigny ou Berlize, 1748-1787.

• Ferme des Basses-Broises, 1749.

• Terre du Tremblay, 1779.

HANNAPPES.

• Moulin, 1529.

• Terrier, 1727.

• Lods et ventes, XVIIIe siècle.

AOUSTE.

• Droit de formariage demandé à Claude d'Ort, écuyer, à cause de son mariage avec Madeleine de Sorbais, dame d'Aouste, 1574.

• Procès contre Antoine de Bohant au sujet des droits par lui dus à cause de l'acquisition de la seigneurie d'Aouste, 1680.

• Aveu demandé au marquis de Béthune, 1766.

• Contrat entre particuliers, 1787.

LA GERLEAU.

• Etat des censitaires. Lods et ventes.

• Vente de la seigneurie par Louis-Joachin de Beaumont à Benoît-Charles d'Argent de Deux-Fontaines, 1775.

• Vente par M. d'Argent au comte de Flavigny, 1789.

CERNION.

• Procès avec les habitants au sujet des droits féodaux, 1619-1663.

• Usages, 1782.

BAY.

• Etat des censitaires, 1612.

• Délivrance d'arbres pour la reconstruction du moulin, 1575.

• Déclaration de cens, 1613, 1727.

• Etat du revenu à partager entre le prince de Condé et le prieur de Rumigny, 1743.

• Lods et ventes réclamés par le fermier de Bay ; affaires contre Jacques Sénéchal, 1738, contre M. de Vrevins, acquéreur du fief des Autels, 1742-1747.

• Concession de terrain demandée par le curé, xviii* siècle.

• Bail de la ferme de Bay, Liart et La Férée, 1765.

• Lods et ventes, contrats, 1781-1791.

• Redevance due par le fief des Autels à la seigneurie de Bay, indivise entre le prince de Condé et les chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris, 1779.

• Arpentage du terroir de Blanchefosse près Bay, 1774.

1-D-055 **LA FEREE.**

• Extrait du terrier de 1612, droits seigneuriaux, liste des censitaires.

• Droits à partager avec le prieur de Rumigny, 1743.

• Déclaration de cens, 1612, 1727.

• Bail à ferme de 30 arpents à Martin Le Soyeur, sieur du Saulsoy, 1616.

• Lods et ventes, contrats, 1774-1789.

• Concessions à cens et rente, 1766-1789.

• Cens du moulin ruiné, appartenant à M. d'Epinoy.

• Réparation du beffroi de l'église, 1767.

• Usages, 1721-1782.

• Pièces diverses.

LIART.

• Bail à ferme, 1642.

• Terrier, 1726.

• Droits seigneuriaux à partager avec le prieur de Rumigny, 1743.

• Déclaration par les maire et échevins des droits dus au duché, 1727.

• Lods et ventes, contrats, 1561, 1782-1789.

• Concessions de terrain, 1784-1787.

• Réparations à l'église et au presbytère, 1777-1787.

• Bornage entre Liart et les Potés, 1786.

• Moulin à vent, 1573.

• Moulin Fremont, procès, 1741.

• Fief de Ferlimont, 1561, 1777.

• Procès de pâturage contre le sieur Colas, seigneur de Ferlimont, 1784.

• Usages, 1671-1772.

BOGNY-LES-MURTIN.

• Acquisition par Jacques-Maximilien, marquis de Covarruvias, de Jacques de Mortagne, des terres et seigneuries de Bogny, Le Châtelet et Rimogne, 1726.

• Déclaration de la terre et seigneurie de Bogny par Louise-Elisabeth-Charlotte de La Boissière, veuve d'Eugène de Covarruvias, 1763.

• Liquidation des droits de relief, foi et hommage, pour les terres de Bogny, du Châtelet et de Rimogne, 1766-1767.

• Droits de mutation par suite du décès de Louis-Eugène-Stanislas de Covarruvias, 1777-1778.

• Vente par Marie-Thérèse de Covarruvias, femme de Florent Derby O'Brien, à Jean-Baptiste Coulon de La Grange-aux-Bois, 1788. Liquidation des droits féodaux, 1789.

LE CHATELET et RIMOGNE.

• Aveu et dénombrement de partie de la terre du Châtelet par Jean d'Ogny, 1507.

• Dénombrement de la terre du Bas-Châtelet par Pierre, comte de Boussus, 1582.

• Seigneurie du Haut et Bas-Châtelet d'après le dénombrement du duché de Guise en 1605.

• Aveu de Thiébault Chastelain, seigneur en partie des bois de la terre et seigneurie du Châtelet, 1607.

• Aveux de la famille Darras d'Haudrecy, 1633-1686.

• Division de la seigneurie. Les Darras d’Haudrecy, 1746-1783 ; acquisition par Jean-Louis-Joseph Rousseau.

• François-Louis de Robert, 1687. Louis-Henri de Robert, 1780. Anne-Claude de Robert vend à Jacques-Maximilien de Robert sa part des terres du Châtelet et de Rimogne, 1782. Jean-Baptiste-Louis de Robert vend sa part à François-Louis Pillon, négociant à Saint-Quentin, 1784.

• Huitième partie de la seigneurie du Châtelet et de Rimogne, vendue par Jean Ganel à Antoine Gollart, 1741 ; foi et hommage, 1742.

• Donation par Remy Darras à Eustache et Charles-Henri Desfossés, 1740 ; vente par ceux-ci à Maurille Allart, 1757.

• Dix-huitième partie du Châtelet et de Rimogne acquise par Nicolas Châtelain

en 1769.
• Foi et hommage de la partie appartenant à Suzanne de Simonet de La Lobbe, 1776, léguée par elle à Charles-Achain, Jacques-Maximilien, Louis-Henry et Jean-Baptiste-Louis de Robert, 1780.
• Partie vendue par Marie-Thérèse Dumont, marquise de Covarruvias, à Louis-Henry de Robert, 1780. Partie vendue au même par MM. Darras d'Haudrecy, 1780. Foi et hommage, 1781.
• Vente par Jeanne Darras, veuve de Geoffroy de Parthenay, à Geoffroy d'Argy, 1699. Vente par François-Antoine de Valgrand à Louis-Joseph d'Argy, 1745. Vente par les d'Argy à Jean-Louis-Joseph Rousseau, propriétaire des ardoisières de Rimogne, 1781 ; liquidation des droits de relief, 1782, 1784.
• Vente par Marie-Thérèse de Covarruvias, femme de Florent Derby O'Brien, à Louis-François Pillon, négociant à Saint-Quentin, propriétaire de l'ardoisière de Rimogne, 1787.
• Fief de 45 arpents de bois vendu par M. de Saint-Léger au marquis de Béthune, 1756.
• Etang de Rozinru, fief vendu par M. Rousseau à M. Pillon en 1786, acquis par M. Collart de Boutancourt en 1787 ; documents relatifs à la liquidation des droits féodaux, 1788-1789.

CONDE-LES-HERPY.

• Acquisition de rentes sur la seigneurie de Condé par Gratien d'Aguerre, 1506.
• Permission du bailli de Vitry pour l'érection d'une potence à Condé, 1524.
• Dénombrement de la seigneurie, 1605.
• Terrier de Condé, 1612.
• Bail à ferme, 1616.
• Office de notaire, 1645.
• Engagement de la terre de Condé par le duc de Guise à Gérard Caplain, son tailleur et valet de chambre, 1656.
• Confirmation de l'engagement demandée par Gabriel de Failly, seigneur de Bégny, 1700.
• Acquisition par Nicolas-Ignace de Failly des biens de Marguerite de Martinet, dame de Mercy, 1719.
• Secours accordés par le prince de Condé aux pauvres de la paroisse de Condé-les-Herpy, 1741.
• Mémoires sur l'engagement de la terre de Condé, établissement des droits féodaux, 1746.
• Foi et hommage par Remi-Charles de Failly, 1766.

• Procès entre les héritiers Failly, 1777.

1-D-056 WATTEFALE.

• Miles VI de Noyers, maréchal de France, cède au duc de Lorraine la seigneurie de « Jamoingnes » en échange des terres de Giraumont, Saint-Marcel et Wattefale, septembre 1305.

• Domaine et baux de la châtellenie de Wattefale, XVIIe et XVIIIe siècles.

• Travaux au château de Wattefale, 1575-1755.

• Moulin de Wattefale, 1738-1787.

GIRAUMONT.

• Baux à cens, 1523-1525.

• Cens et rentes dus au duc de Guise, 1551.

• Terrier de 1612. Déclarations au terrier, 1613, 1728.

• Contestation entre les habitants de Giraumont et ceux de Montcornet au sujet du droit de pâturage, 1777-1782.

• Retrait féodal de 301 verges de pré, 1784.

• Enfant trouvé, 1733.

• Contestations au sujet du droit de terrage, 1768-1769.

SAINT-MARCEL.

• Baux à cens, 1523-1526.

• Registre des cens et rentes dus au duc de Guîse à Saint-Marcel, 1620.

• Déclaration au terrier, 1728.

• Consistance du domaine ; arpentage, 1763.

• Suzanne de Bournonville, veuve de Louis-Antoine d'Argy, François-Louis de Canillet d'Herbigny et Jeanne-Louise de Bournonville, sa femme, vendent leur seigneurie de Saint-Marcel à Jean-Baptiste de Beffroy, 1769.

• Liquidation des droits de quint et de requint, 1778. Donation de Jean-Baptiste de Beffroy de La Grève à ses enfants, 1779 ; décisions du Conseil du prince de Condé au sujet des droits, 1783-1787.

• Succession de Nicolas de Bournonville, sieur d'Herbigny, 1751.

• Fief appartenant à Denis Paulet, 1766.

• Eglise de Saint-Marcel, 1733-1777.

• Procès avec la commune au sujet du droit de terrage, 1769-1791.

HARDONCELLE (paroisse de Remilly).

• Extrait de l'aveu de Jean d'Argy, 1529.

• Bail à cens et rente, 1571.

• Philippe de La Marche de Comptes, veuve d'Antoine de Chavagnac, vend à

Robert de Verrier ses droits sur les seigneuries de Remilly, Hardoncelle, Servion, Bollemont et Souru, 1663.
• Foi et hommage de la seigneurie d'Hardoncelle, acquise par Robert Sambœuf de Jean-Baptiste Pétré de Bobigny et de Louis-François Pétré de Magny, demeurant à Sougland, 1729.
• Acquisition de la seigneurie par Isaac-Polycarpe Voyart, 1764 ; droits de quint et requint, 1770.
• Mémoire au sujet du droit de gruerie, 1774.
• Conversion en argent de la radevance de 50 quartels de froment due par le seigneur d'Hardoncelle à la baronnie de Rumigny, 1775.
• Vente d'Hardoncelle par M. Voyart à M. de Befïroy de La Grève, 1777.

REMILLY.

• Fief Fleury, 1562.
• Moulin à eau, 1567.
• Domaine du duc de Guise à Remilly, Bollemont et Hardoncelle, 1612-1728.
• Déclarations au terrier, 1612, 1728.
• Poursuites contre un laboureur à la requête des habitants au sujet de terrains usurpés, 1767.
• Terres tenues en fief, 1776-1785.

SERVION.

• Droits seigneuriaux, baux, 1612-1782.
• Usages, 1734-1735.
• Contestations entre le fermier du domaine et les habitants, 1731.
• Portion de fief appartenant à Nicolas Oudet, 1755.
• Fief de la Saulx, 1751-1760.

SORMONNE.

• Copie manuscrite et copie imprimée de la charte de Nicolas de Remigny confirmant l'usage des habitants de Sormonne dans les bois du Châtelet, 1204.
• Copie de la charte de Gilles de Montcornet sur le même sujet, 1238.
• Charte de sauvegarde donnée par Nicolas de Rumigny aux habitants de Sormonne moyennant une redevance, 1234.
• Le marquis de Luzignem de Lezay vend la terre et seigneurie de Sormonne à François Larcher, 1er mars 1779 ; foi et hommage, 23 juin ; liquidation des droits de quint et requint, 14 avril.

ROUVROY.

• Vente d'un terrain près le moulin par le comte de Luzignem de Lezay au prince de Condé, 1769.

• Vente de la terre et seigneurie de Rouvroy par le marquis dé Luzignem de Lezay à Antoine-Marie de Beffroy du Breuil, 1778. Foi et hommage, 1779.

• Fief Lairé, 1780-1789.

• Moulin de Rouvroy, 1520-1790.

1-D-057• FOULZY.

• Réunion à la baronnie de Rumigny du tiers du fief du Haut-Taillis, 1735.

AUGE.

• Droits féodaux payés par M. Corderan pour l'acquisition d'une portion de la seigneurie d'Auge, 1705.

• Droits dus par la succession de François-Louis de Gorderan, 1747, par la succession de Louis-Pierre et de Marie-Françoise de Gorderan, 1781.

• Foi et hommage de Pierre-Joseph Raux et de François-Louis Fassy-Le Roy, héritiers des Corderan, 1781.

• Arpentage à la requête de la fabrique, 1781.

GIRONDELLE.

• Aveux et dénombrements fournis au duc de Guise par Louis de Sorbais en 1525, par Marie de Rouville, veuve de Gilles de Villelongue, en 1628.

• Vente par Louis de Lorraine, prince de Lambesc, à Louis-Just de Clermont d'Amboise, abbé de Renel, 1725.

• Etat des biens de l'abbé de Renel. Foi et hommage, 1739.

• Affiche de la mise en vente de la châtellenie de Girondelle, 1754.

• Foi et hommage par Benoit-Charles d'Argent de Deux-Fontaines des fiefs du bois Blandois et du hois Forget situés sur le terroir de Girondelle, 1776.

• Demande de dépri par M. de Carové, 1784.

• Vente de la châtellenie de Girondelle par Jean-Baptiste-Charles-François de Clermont d'Amboise à Louis-Agathon, comte de Plavigny, 1787. Droits de quint et requint, 1791.

ANTHENY.

• Portion de la seigneurie possédée par la famille Gloteau, 1740-1766, puis par la famille Piette, 1766-1789.

• Partie possédée par MM. d'Hennezel, 1777-1778, divisée en deux portions en 1786, l'une vendue par eux à Etienne Le Bougly, l'autre à Jean-Baptiste-Louis Baudart; liquidation des droits féodaux dus par Le Bougly, retrait féodal exercé par le prince de Condé sur Baudart, 1787.

• Droits dus par le sr Lefort pour l'acquisition d'une rente inféodée sur le moulin d'Antheny, 1766.

• Droits pour la mutation d'un fief à Fontenelle, 1783.

LESCHELLE.

• Office de notaire, 1700.

• Vente de la terre et seigneurie de Leschelle par M. de Saint-Léger au chapitre de Reims, 1730 ; foi et hommage, 1743.

• Vente de deux moulins par les héritiers de François Mennechet à Jean Gladieu, 1731.

NEUFMAISON, fief de Malcontent.

• Mémoires sur la mouvance de Malcontent, 1746 ; procès au sujet de cette mouvance, revendiquée par le seigneur de Neufmaison et par le baron de Rumigny (prince de Condé), 1743-1751.

AUVILLERS.

• Office de notaire, 1785-1788.

ETEIGNIERES.

• Demande de subvention pour la reconstruction du presbytère.

• Permission d'essarter un terrain vague, 1785.

HAVYS.

• Acquisition d'une partie de la terre et seigneurie d'Havys par Georges-Robert-Alexandre de Verrières, 1777.

• Vente de terres par Claude-Robert de Verrières, 1785. Droits à payer.

CHAMPLIN.

• Donation par M. et Mme de Conflans au sieur Turpin de la moitié du fief de Champlin, 1717.

• Dépri accordé à l'abbé de Renel pour l'acquisition d'une partie du fief, 1747.

• Vente par les héritiers de Jean-Jacques de Foucault de La Charnoise à Charles de Failly de leur part dans la terre et seigneurie de Champlin, 1775.

MARLEMONT et MAUBERT-FONTAINE.

• Recette du droit de bourgeoisie dû par les habitants de Marlemont, XVIe siècle.

• Droits dus au duc de Guise à Maubert-Fontaine et à Marlemont.

• Mouvance de ces deux terres ; foi et hommage au chapitre de Reims, 1744, 1759.

Bossus.

• Baux à cens et rente, 1533-1540.

• Usages, 1539-1783.

• Rente des religieux de Bonnefontaine sur le terrage de Bossus, 1619-1621.

• Baux à ferme, 1765-1788.

• Baux à cens, 1754-1787.

• Lods et ventes, contrats, 1739-1789.

• Réparation de l'église, du presbytère et du pont, 1769-1786.
• Moulin Wiart, 1694-1789.
• Dîme inféodée, 1694-1787.
• Fief de la Motte-Carbonnel, 1730-1782.

1-D-058• BEAULIEU.

• Terrier de 1748, liste des censitaires, domaine du prince de Condé.
• Bail à cens de 500 arpents de terre par Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, à Pierre de Bourgondy, bourgeois de Paris, 1533.
• Déclaration de Jacques Thiébault, écuyer, sr de Beaulieu, 1612.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de la seigneurie, 1746.
• Aliénation partielle par Roland Thiébault, 1747.
• Vente du moulin, 1750.
• Liquidation de droits féodaux pour la mutation du bois de Beaulieu, 1779.
• Contrat entre particuliers, 1786.
• Vente d'arbres pour la réparation de l'église, 1789.
• Usages de la commune, 1867-1891.
• Affaires avec M. de Beaufort, 1735-1758 ; seigneurie de Beaulieu, fiefs du Bois-Jacques et d'Horte, ferme de Bossenau, Usages de La Neuville-aux-Tourneurs.

LA NEUVILLE-AUX-TOURNEURS.

• Recette des rentes et bourgeoisies, 1538.
• Bail à ferme du fief de Boussenot (Bossenau), 1533.
• Baux à cens et rente, 1540-1575.
• Fourneau de la Roche, 1612-1791.
• Droits seigneuriaux : extrait du dénombrement de 1605 et du terrier de 1612, baux en 1774 et 1782, indemnité au fermier pour non-perception des droits supprimés, 1790.
• Baux à cens, 1744-1787.
• Lods et ventes, contrats, 1746-1789.
• Refonte des cloches, reconstruction de la maison du maître d'école, bénédiction d'une cloche, réparation des chemins, 1787-1789.
• Usages, 1551-1872.
• Forge du Petit-Cerf et Moulin de la Fermière dans le bois des Douaires, 1598-1791.

1-D-059• Bois des Douaires. Procès contre M. de Hangest au sujet de la propriété du bois, 1700-1710. Pièces relatives à l'acquisition d'une partie du bois,

plan, délibérations du Conseil, XVIIIe siècle. Vente d'un neuvième du bois par le comte de Flavigny au prince de Condé, 1787-1791.

• Acquisition de bois par le prince sur le terroir de La Neuville-aux-Tourneurs, 1736-1737.

• Fief Gerbault dit le bois de Leschelle, 1652, 1788.

• Fief du bois de Cerny, 1752-1782.

SIGNY-LE-PETIT.

• Bail et revenu du canton des Fosses-Rousseau, 1561.

• Aveu et dénombrement de Signy par Philippe d'Estanelles, seigneur d'Estaires, baron de Chaumont, 1563.

• Tableau généalogique de la famille Martin de 1612 à 1677 (seigneurs de Signy).

• Correspondance au sujet de la seigneurie, 1719-1734 (Mme de La Houssaye et consorts, seigneurs).

• Jugement au sujet de censives contestées, 1744.

• Carte du cours du Gland, villages et moulins.

• Acquisition d'une partie de la seigneurie par Charlotte-Marie Lallem,ant, veuve de Félix-Claude Le Peletier de La Houssaye, 1750.

• Autre partie acquise par Jean-Baptiste-Louis Baudart, 1767.

• Partie vendue par MM. de Maillart de Landreville à Félix de Vrevins, 1782.

• Pièces relatives à la chapelle de Notre-Dame de Gland, transférée au château de Signy en 1688. Prétentions de Mme de La Houssaye, 1768-1772.

• Arpentage des bois usagers de.Signy, 1759.

• Office de notaire, 1579-1774.

• Procès, 1725.

REGNIOWEZ.

• Bail à cens et rente, 1540.

• Procès avec la famille Brodart au sujet de cens et rentes, 1667-1696.

• Consistance du domaine seigneurial et baux à ferme, 1612-1782.

• Refus des droits seigneuriaux, procès, 1791.

• Concessions à cens et rente, 1767-1786.

• Lods et ventes, contrats, 1756-1786.

• Création de foires et marchés, 1785.

• Construction de la halle, 1780 ; reconnaissance de propriété au prince de Condé, 1788.

• Biens de la Ministrerie de Regniowez, 1666.

• Fabrique et église, 1752-1753.

• Fief du bois de Sézanne ou de l'Echelle, 1759.

• Usages de Regniowez, 1551-1881.

1-D-060• ANY.

• Regnault de Lor, écuyer, et Béatrix de Béhiers, sa femme, vendent à Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, seigneur de Rumigny, et à Marie de Harcourt, sa femme, « toute la terre, seignourie, justice haulte, moienne et basse, ensamble forteresse ou forte maison d'Anye, avecques les villes, justices et seignouries quelconques dudit Anye, de Tarzy, Fligny, Martin-Rieux, et la Neufville à Joute », appartenant aux dits vendeurs du chef de Béatrix de Béhiers comme seule héritière de Robert d'Any, son oncle, et de Jacques d'Any, son neveu, et relevant en fief du château de Rumigny ; à la réserve de 50 livres tournois de terre ou rente que prennent chaque année Jean de Lor, dit Barat, chevalier, et Jeanne de Poitiers, sa femme, sur la terre et seigneurie de Tarzy ; de la maison de Housseau, qui appartient à Henry de Viernes et à sa femme ; de dix muids de grains, moitié blé, moitié avoine, que prennent chacun an sur les terrages d'Any et Martin-Rieux les chapelains d'une chapelle fondée en l'église d'Any par les vendeurs ou leurs prédécesseurs ; réserve d'usufruit pour les vendeurs et le survivant des deux, la vie durant ; prix, 5.000 écus d'or à la couronne de France ; 12 septembre 1423.

Confirmation de cette vente par Béatrix de Béhiers et Robert d'Agonville, écuyer, son second mari, 24 septembre 1437 (lettres de Jean de Pavant, bailli de Rumigny, d'Aubenton et de Martigny, et de Jean Toignel, garde des sceaux de la prévôté de Sainte-Menehould ; originaux sur parchemin et copie du temps sur papier).

• Acquisition par Jean Le Verrier, avocat du Roi à Laon, de portions de rentes sur les terres de Condé et d'Any-en-Thiérache, 7 avril 1503.

• Baux à cens et rente, 1551-1612.

• Consistance et arpentage du domaine d'Any.

• Baux à ferme, 1529-1626.

• Engagement à Simon de Martigny, au chevalier de Clerville, et rétrocession, 1654-1671.

• Baux à ferme, 1713-1789.

1-D-061• Extrait du terrier de 1612.

• Décharge du droit d'assise ou bourgeoisie, 1622.

• Acensement, 1762.

• Lods et ventes ; contrats de biens sur les terroirs d'Any, Martin-Rieux et

Housseau, 1751-1791.
• Moulin d'Any, 1575-1790.
• Biens de l'église Saint-Médard d'Any, 1612.
• Affaires avec la fabrique et la cure, xviiie siècle.
• Prestation due à la chapelle Saint-Nicolas d'Any, 1612-1728.
• Pièce concernant la chapelle Saint-Martin fondée au château d'Any en 1218.
• Procès entre le fermier et un particulier ; bornage de terres, 1778.
• Offices de sergent et de notaire, 1572-1736.
• Travaux au château et au moulin, 1727-1730.
• Travaux au château, 1747-1787.
• Réparation du presbytère, 1782.
• Travaux communaux, 1784-1787.
• Fief d'Arras, fief Bara ou Jonquières, fief de Joinville, 1766-1791.
• Usages d'Any-Martin-Rieux, 1549-1875 (trois copies anciennes de la charte de 1549).

LA NEUVILLE-AUX-JOUTES.

• Recette des droits seigneuriaux, 1550.
• Permission accordée à Jean Thibault, maître de la forge du Wez-aux-Gloyes, de construire un moulin à blé, 1568.
• Cens et rentes, registre de 1612, état de 1727.
• Consistance du domaine et baux, 1765-1791.
• Baux à cens et rente, 1748-1777.
• Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1779-1789.
• Protestation des habitants contre le droit de rouage sur les boissons, 1748.
• Pièces de procédure : vol de poisson au détriment du maître de forges, 1744 ; rixe, menaces, 1752 ; émeute, 1754.
• Demande d'arbres pour la reconstruction de la forge, 1786.

1-D-062• Usages de **LA NEUVILLE et de TARZY**, 1549-1882.

1-D-063• TARZY.

• Moulin, 1539, 1569.
• Bail à cens et rente, 1568.
• Déclaration de censives, 1556-1728.
• Domaine et baux, 1612-1792.
• Concessions, 1786.
• Lods et ventes, contrats, 1780-1789.

• Offices, travaux, secours, 1699-1784.

FLIGNY.

• Domaine seigneurial et liste des censitaires, 1612.

• Déclarations au terrier, 1727.

• Borne de limite entre Fligny et Signy, 1766. Lods et ventes, contrats, 1783-1791.

• Vente d'arbres au profit de la fabrique, 1788.

• Bois usagers. Procès entre la commune de Fligny et la maîtrise de Reims, 1730-1740, entre les habitants de Martin-Rieux et ceux de Fligny, 1773-1787 (copie de la charte de 1549) ; procès en revendication, 1865-1873.

1-D-064• RIBEMONT.

• Documents relatifs à l'échange du comté de Ribemont, appartenant au Roi, contre les terres et seigneuries de Château-Regnault et de Linchamps, appartenant à la maison de Guise, 1629-1663.

Contrats passés en 1629 avec Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, en 1646 avec Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise.

1-D-065• Réunion du comté de Ribemont au duché de Guise, 1678.

• Quittance de la rente constituée au duc de Guise sur les cinq grosses fermes, 1686.

• Transaction pour le remboursement des droits aliénés du comté de Ribemont, 1686.

• Quittances de la rente sur les grosses fermes, 1687.

• Charges prétendues sur le domaine du comté, 1690-1691.

• Inventaire de documents de 1556 à 1703.

• Mémoire, arrêts, lettres-patentes au sujet de la rente sur les cinq grosses fermes, 1718.

Transaction entre le prince de Conti et les princes et princesses de la maison de Condé, 1734.

• Arrêt du Conseil d'Etat en faveur du prince de Condé contre les fermiers des domaines de la généralité de Soissons, 1741 (imprimé).

• Lettres-patentes et arrêts portant confirmation de l'échange du comté de Ribemont, 1764-1766.

• Enregistrement au bureau des Finances de Soissons, 1778.

• Arrêt du Conseil d'Etat annulant des ordonnances du bureau des Finances de Soissons, 1787 {imprimé).

• Greffes de Ribemont : adjudications des greffes, 1581-1666 ; droit de parisis sur

les émoluments des greffes, 1606-1619 ; Jean Morel, contrôleur aux greffes, 1629 ; Antoine Danès, greffier alternatif, 1642 ; liquidation de la finance des greffes, 1681.

• Greffe du bailliage et de la prévôté de Ribemont, XVIIIe siècle.

• Mémoires pour la suppression du siège de Ribemont. « Edit du Roi portant suppression du bailliage de Ribemont et des offices dont il est composé, et érection dans la ville de Guise d'un bailliage royal à la place de ladite justice de Ribemont », mai 1766.

1-D-066• Offices du bailliage et de la prévôté de Ribemont, 1606-1776.

1-D-067• Baux du domaine de Ribemont, 1675-1786.

• Chaussée et pont, droit de péage, 1724-1756.

• Marché franc, 1717-1724.

• Abbaye de Saint-Nicolas ; charte de fondation, 1083 (copie), et mémoire historique.

• Cens et rentes prétendus par l'abbaye, 1760-1764.

• Contestations au sujet de lods et ventes, 1730-1744.

• Prétention des habitants de Ribemont à l'immunité et affranchissement de tous droits seigneuriaux, 1695-1762.

• Lods et ventes, 1709-1745. Héritages usurpés sur le terrain du château, 1728-1740.

• Procès au sujet d'un terrain situé dans les fossés du château, concédé par le prince de Condé et revendiqué par la fabrique, 1767-1782.

• Usurpation sur terrain vacant, 1785.

• Concessions à titre de cens et rente, 1765-1787.

• Hôtel-de-ville, 1773-1815.

• Election de la Municipalité, 1770.

• Prison, 1722-1780.

• Réparations de la salle du Greffe, 1762.

• Pièces de procédure et de régie, XVIIIe siècle.

1-D-068• Fiefs mouvant de Ribemont. Inventaire de titres ; service féodal.

• Fief de Tournoison, 1744-1774.

• Fief des Groisettes de Ribemont, 1682-1777.

• Fief du Tillois, 1756.

• Fief du pont Bazillot, 1683-1767.

• Fief du prieuré de Saint-Germain, consistant en 210 jalois de blé sur le moulin de Ribemont, 1761.

• Fief de 5 muids et demi de blé sur le moulin de Ribemont, 1607-1745.

• Dépri accordé à M. de Clémont, acquéreur des fiefs d'Alincourt, Mézières, le Hamel, Ribemont, Séru, Villers-le-Sec et Regny, 1763.

• Marquisat de Moy ; droits de relief dus par le baron de Thiers après la mort de ses frères, M. Grozat, marquis du Chastel, et le président de Tugny, 1750-1751.

Droits de quint et requint dus en raison de la vente du marquisat, faite par Antoine-Louis Grozat, baron de Thiers, à Claude-Etienne Fizeaux de Glémont, 1763.

• Terre et seigneurie de Villers-Vert, commune de Sissy, 1607-1751.

• Fief de Neuflise à Fontaine-Notre-Dame, 1782.

• Le Vivier-le-Roi et Regny, 1690.

• Fief de Thenelle, 1693-1766.

• Terre de Pleineselve, 1784.

• Fief de Cenerey-Berthenicourt, appartenant à l'abbaye de Saint-Prix de Saint-Quentin, XVIIIe siècle.

• Seigneurie de Lucy, appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés sous Ribemont, 1734-1777.

SISSY.

• Fois et hommages, titres de propriété. François de Saisseval et Louise Poullet, 1612. Eustache de Conflans, fils de Christophe et de Madeleine de Châtillon, dame de Sissy, 1680.

La marquise de Marfontaine, héritière du comte de Vézilly, 1698. MM. de Brûlart de Genlis, héritiers de leur mère, 1746.

Vente par Charles-Alexis Brûlart, comte de Genlis, et Etiennette-Félicité du Crest, sa femme, à Pierre-Denis Audiger, avocat au Parlement, 1778.

• Baux du domaine du prince de Condé à Sissy, 1756-1783.

• Baux à cens et rente à Sissy et Regny, 1774-1784.

• Contestations avec les habitants de Sissy au sujet des droits, 1784.

MONTCORNET.

• Pièces relatives à la baronnie de Montcornet après la mort du duc d'Aerschot ; droits du duc de Guise ; 1575-1580.

• Intervention du prince de Condé dans un procès entre les habitants de Montcornet et le duc d'Aiguillon, 1779.

• Terre de Chailvet près Laon, 1748. Fief de Laniscourt, 1752. Décisions du Conseil

du prince de Condé au sujet des droits de quint et requint.

MARCHAIS et LIESSE.

• Biens de la cure, procès, 1657.

• Offices de bailli, 1630, de sergent, 1675.

• Note sur la transaction de 1646 réglant le partage des biens de la maison de Guise.

• Mémoires sur la terre de Marchais et Liesse, dressés après la mort de MelIe de Guise en 1688.

• Pièces de régie, 1695-1707.

• Etablissement du marché franc de Liesse, 1710.

• Vente de la terre et seigneurie de Marchais et Liesse par la princesse de Condé à Louise-Philberte de Xaintrailles, marquise d'Antragues, 1719.

• Pièces de régie, 1720-1721.

• Inventaire des titres et papiers de Marchais et Liesse remis à Mlle de La Roche-sur-Yon (Louise-Adélaïde de Bourbon-Conti) le 28 janvier 1724.

• Bois de Marchais et Liesse, 1730.

• Fondations faites par les ducs de Guise à Liesse : rente de 600 francs à l'église, rente de 1.200 francs à l'hôpital ; 1654-1823.

• **BRUNEHAMEL**. Gratification à un incendié, 1775.

• **PREMONTRE.** Transaction entre les religieux et le seigneur de Goucy, 1324.

• **FOLEMBRAY.** Lettres patentes de l'établissement des foires et marchés, 1559.

• **QUINCY**. Extrait du testament de Claude de Lameth de Bouchavannes, dame de Quincy, 1671.

1-D-069 **ASSIS-SUR-SERRE.**

• Lettres royales accordant la jouissance de la seigneurie d'Assis-sur-Serre et de l'étang de Saint-Lambert au duc de Vendôme, 1670, à la duchesse de Vendôme (Marie-Anne de Bourbon), 1714, au duc de Bourbon, 1718, et au prince de Condé, 1740.

• Fondation de chapelles au château de La Fère par Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Vendômois, 1539.

• Marché d'Assis, 1441-1652.

• Suppliques des habitants d'Assis, ruinés par le passage et le séjour des troupes, 1640, 1er décembre 1648, 21 septembre 1649 ; procès-verbaux des dégâts, 1648.

A la paix, les habitants demandent la permission d'emporter les matériaux des huttes qu'ils ont édifiées dans le vieux château, où ils s'étaient réfugiés.

• Baux à ferme de la terre et seigneurie d'Assis, 1609-1786.

• Redevance due aux religieux de Nogent-sous-Coucy sur le moulin d'Assis, 1635.

• Baux du moulin, 1618-1658, 1766-1791.

• Concessions à cens et rente, 1763-1787.

• Pièces de régie, 1767-1787.

SAINT-LAMBERT (étang de), près de La Fère.

• Baux à ferme, 1612-1718.

• Donation de jouissance par le Roi au duc de Bourbon, 1738.

• Baux, 1740-1788.

• Gruerie, 1732.

• Habillement du garde de l'étang, 1773.

• 'Reprise du bois de la Capitainerie par le prince de Condé, 1819.

1-D-070 **GRUERIE DU DUCHE DE GUISE.** Généralités : règlements, mémoires. Inventaires des titres du greffe des Eaux-et-Forêts, 1685, 1734; bail du greffe, 1749, etc.

• Visites générales des bois, de 1611 à l'an VII.

• Prétentions des maîtrises royales sur la justice des bois du duché.

1-D-071• Offices de la gruerie : généralités.

Offices des grueries de Guise et du Nouvion, devenues la maîtrise de Guise en 1779.

Offices des grueries de Saint-Michel, Hirson, Aubenton et Rumigny, devenues la maîtrise d'Aubenton en 1779.

• Chasse. Généralités.

Permissions de chasse.

Port d'armes dans le duché.

Procès de chasses, amendes.

Chasse aux loups.

Destruction des lapins, XVIIIe siècle.

• Baux de pêche, XVIIIe siècle.

1-D-072• Pâturage dans les bois, glandée.

• Arbres des routes.

• Projet d'un canal pour le flottage des bois, 1752.

• Chemins d'Etreux à Oisy, 1718-1740, de Guise à Landrecies par l'Arrouaise.

• Exemption de droits sur les bois exportés, xvne siècle.

• Documents concernant la sortie des bois à l'étranger, XVIIIe siècle.

1-D-073• Régie des bois, pièces du XVIe siècle.

• Correspondance relative à la vente des bois, xvii0 et xvme siècles.

• Dépôts d'empreintes de marteaux par les arpenteurs et les facteurs, 1683-1748.

• Requêtes de particuliers, 1654-1756.

• Ordonnances pour délits, etc., 1609-1764. Comptes des bois, dépenses, documents relatifs à la régie, XVIIIe siècle.

1-D-074-075-076-077-078-079

• Ventes des bois de tout le duché, 1593 à 1780.

1-D-080-081-082

• Arpentages et ré-arpentages des coupes, XVIIe et XVIIIe siècles.

1-D-083-084-085

• Procès-verbaux de récolement, 1607 à 1750.

1-D-086-087-088-089-090

• Gruerie de Guise, 1610-1779.

Exploitation des bois, opération de martelage, balivage, récolement, etc. ; ventes de bois. Amendes.

1-D-091-092-093-094-095

• Gruerie du Nouvion, 1601-1779.

• Ventes des bois, opérations forestières. Pâturages. Glandées. La Haie-Equiverlesse et l'abbaye de Liessies. Régie. Travaux. Amendes.

1-D-096-097-098-099-100-101

• Maîtrise de Guise (grueries de Guise et du Nouvion unies), 1780-1791.

Ventes des bois ; amendes.

1-D-102-103-104

• Gruerie d'Hirson.

• Ventes des bois, opérations forestières, pâturages et glandées.

1-D-105-106-107-108

• Registres du greffe de la gruerie, procès-verbaux de délits, pièces de procédure, xvIIe et XVIIIe siècles.

1-D-109-110-111

• Gruerie de Saint-Michel. Exploitation des bois.

1-D-112-113-114-115

• Grueries d'Hirson et de Saint-Michel. Bois, pâturages, glandées, registres du greffe, amendes.

1-D-116• Grueries d'Aubenton et de Rumigny.

• Assiettes de coupes, arpentages. Pièces de régie.

1-D-117-118-119-120

• Gruerie d'Aubenton.

• Ventes des bois, opérations forestières, pâturage et glandée, pièces de procédure, registres du greffe, amendes, régie.

1-D-121-122-123-124-125-126

• Gruerie de Rumigny.

• Offices, plans, exploitation des bois, registres du greffe, amendes.

1-D-127-128-129-130-131-132-133

• Maîtrise d'Aubenton (grueries d'Hirson, Saint-Michel, Aubenton et Rumigny unies en 1779).

• Ventes des bois, opérations forestières, régie, pièces de procédure, amendes.

1-D-134-135-136-137-138

• Exploitation des bois sous la République au profit de l'Etat.

1-D-139• Documents administratifs du XIXe siècle.

Série D REGISTRES

2-D-001-002 Cartulaire de la terre et seigneurie de Guise et des appartenances, XIVe siècle.

Copie du XVIIe siècle en deux vol. in-folio de 326 et 488 f., ancienne reliure en vélin blanc.

I.

• F. 1-29, titres et table.

• 30. L'abbé et le couvent de Bucilly renoncent à la chasse dans les bois qui leur sont communs avec Jean de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesnes ; janvier 1273 [1274].

• 31. Accord entre Gilles Louvet et Jean de Châtillon au sujet de la pêche dans la rivière du Robiseux (près de Bergues et Fesmy), octobre 1261.

• 32. L'abbé et le couvent de Saint-Michel en Thiérache reconnaissent que Jean de Châtillon leur a permis d'acquérir, avant quatre ans, sept livrées de terre en sa terre à cause de l'échange qu'ils ont fait avec Raoul Plament de leur terre de Crupilly contre celle qu'il avait à Hirson; Hirson, juillet 1260.

• 32 v°. L'abbé et le couvent de Saint-Vincent de Laon abandonnent des cens à Jean de Châtillon en reconnaissance du don qu'il leur a fait d'une terre entre le chemin de Guise et le prieuré de Lesquielles.

• 33. Jean de La Plesnoye, chevalier, donne à l'abbaye de Montreuil un muid de blé de rente sur le moulin d'Englancourt; mars 1300 [1301].

• 33 v°. Oudart de Cramillies, chevalier, reconnaît que Jeanne, comtesse de Blois, en accroissement du fief qu'il tient d'elle à Estrées, lui a donné sa forte maison de La Neuville dessus Estrées en Thiérache ; juillet 1286.

• 34 v°. L'abbé et le couvent de Saint-Michel abandonnent à Jean de Châtillon leur moitié des moulins de Plavigny moyennant une rente annuelle de cinq muids de blé à prendre sur lesdits moulins ou sur celui de Guise; janvier 1256 [1257].

• 35 v°. L'abbé et le couvent de Clairefontaine reconnaissent que Jean de Châtillon leur a permis de vendre et d'aliéner leurs bois, et qu'ils en sont en sa garde; décembre 1257.

• 36 v°. Marie, comtesse de Saint-Pol, et Jean de Châtillon, son fils, déclarent que leur neveu et cousin Gui de Châtillon, comte de Blois, ne doit recevoir aucun préjudice du paiement des dettes de son père, feu Hue de Châtillon, comte de Blois ; 1318, lundi avant la Saint-Simon et Saint-Jude.

• 37. Jean Tournez, de Moy, chevalier, vend au comte de Blois l'hommage qu'il avait sur un fief de 15 livres parisis de rente sur le vinage de Guise, tenu par Isabeau, femme de Maingot de Moy; 1323, mercredi après la Saint-André.

• 38. Jean de Vecuel, chambrier de Saint-Denis en France, dont les gens du comte de Blois avaient pris les chiens dans les bois de Clairefontaine, reconnaît

que le comte lui a fait rendre gracieusement ses chiens et déclare qu'il n'a pas le droit de chasser là où ils ont été pris; 1320, dimanche après l'Apparition de Notre-Seigneur.

• 39. Viars d'Ohis vend à Gui de Châtillon, comte de Blois, le droit de pâturage qu'il avait dans les bois de la Celle et de Wimy; mai 1322.

• 42. L'abbé et le couvent de Vermand reconnaissent que Jean de Châtillon, comte de Blois, a le ressort et la garde du fief qu'ils ont acheté de Simon de Marteville à Grougies; mars 1275 [1276].

• 42 v°. Lettres des maire et jurés de Saint-Quentin consentant au renvoi d'une cause devant la cour du comte de Blois, 19 août 1327.

• 43 v°. Lettres de Gilles, abbé de Fesmy, notifiant l'accord prononcé par le comte de Blois entre l'abbaye et les gens d'Oisy au sujet de la pêche dans la rivière de Sambre et du pâturage dans les prés; 1271, lendemain de la Saint-Simon et Saint-Jude.

• 45 v°. Béatrix, comtesse de Luxembourg, notifie la permission que lui a donnée le comte de Blois de faire passer par ses terres tout ce qui est nécessaire à ses maisons de Glanlieu et de Gouvron sans payer vinage ni autre redevance; 1er août 1314.

• 47. Lettres deJean Le Boulanger, bailli du comte de Saint-Pol à Guise, accordant l'appui du bras séculier aux abbés de Cherlieu, Trois-Pontaines et Longpont, chargés de faire correction de plusieurs moines et convers en l'abbaye de Poigny; 11 novembre 1311.

• 48 v°. Robert Foinon, écuyer, fils de feu Robert Poinon de Verneuil, chevalier, vend à Guiot de Châtillon, comte de Blois, une rente de 60 livres de petits vieux blancs qu'il avait sur le vinage de Guise en Thiérache par la succession de Jean Foinon du Plessis, écuyer, son cousin-germain; 4 mars 1312 [1313].

• 51. Adam, abbé de Bohéries, reconnaît que son abbaye est en la garde du comte de Blois et non en la garde du Roi ; février 1320 [1321].

• 52. Le bailli de Vermandois ôte la garde qu'il avait mise à Bohéries par ordre du Roi et remet l'abbaye sous la garde du comte; février 1319 [1320].

• 53. Accord entre l'évêque de Cambrai et le comte de Blois mettant fin à un conflit de juridiction soulevé entre eux à propos d'un chariot chargé de draps, appartenant à un marchand de Gand, qui avait été arrêté à Gatillon en revenant de la foire de Montreuil; 1320, mercredi après la Saint-Luc.

• 56 v°. Robert de Mortaingne, écuyer, vend au comte de Blois une rente de cent livres de terre à tournois sur le vinage de Guise; février 1320 [1321].

• 58. Maingot de Moy et Isabeau, sa femme, vendent au comte de Blois 15 livres

de rente sur le vinage de Guise; 1323, jeudi après la Saint-Martin d'hiver.
• 59. Tassart de Rochefort reconnaît avoir reçu du comte de Blois la somme de mille livres « pour la paix de la mort de Jacquemin de Rochefort, son frère » ; Valenciennes, Saint-Laurent 1327.
• 60 v°. Gérard de Marchy reconnaît avoir reçu la somme de 80 livres parisis que le comte de Blois devait à Robert de Hallon pour M. de Vervins; Guise, mars 1323 [1324].
• 61. Accord entre le comte de Blois et les religieux de Clairefontaine au sujet de la chasse dans les bois de l'abbaye; mars 1320 [1321].
• 63. « Lettre de l'accord de la paix faite entre le comte de Blois d'une part et Tassart de Rochefort, ses frères et ses autres amis, pour cause de la mort de Jacquemin de Rochefort, frère dudit Tassart, que le comte de Blois fit mettre à mort pour mépris et méfaits que ledit Jacquemin avait faits à lui et à ses sujets » ; 1327, mardi devant la Division des Apôtres.
• 68. Accord entre le comte de Blois et le chapitre de l'église de Saint-Géry de Cambrai au sujet de l'avouerie de ladite église à Busigny; février 1320 [1321]. Ratification de cet accord par l'évêque de Cambrai, 1320, mardi après la Conversion de Saint Paul [1321].
• 72. Les religieuses de Montreuil vendent au comte de Blois une rente d'un muid de blé sur ses moulins d'Englancourt, qu'elles avaient par don de Jean de La Plesnoye; janvier 1326 [1327].
• 72 v°. Les religieux de Bohéries abandonnent à l'église de Saint-Géry de Cambrai, contre compensation, quatre muids de blé de rente annuelle qu'ils avaient sur les choses que Gilles de Busigny, sire de Chin, tient en fief à Honnechies; avril 1320 [1321].
• 74 v°. Le maire et les échevins de Hannape reconnaissent que le comte de Blois leur a remboursé vingt livres qu'ils lui avaient prêtées; 1325, lundi, jour de la Madeleine.
• 75. Le maire et les échevins d'Erloy reconnaissent que le comte de Blois leur a remboursé dix livres qu'ils lui avaient prêtées; lundi après la Circoncision 1322 [1323].
• 75 v°. Les religieux de Clairefontaine cèdent au comte de Blois les deux tiers du moulin de Luzoir contre douze muids de blé sur la grange d'Avesnes; avril 1261.
• 76. Thomas de Coucy, sire de Vervins, se reconnaît l'homme lige de Jean de Châtillon, comte de Blois, pour 80 livres de rente que celui-ci lui a assignées sur Wimy et Guise; mai 1248.
• 76 v°. Baudouin, vidame de Laonnois, fait hommage au comte de Blois pour le

four banal de Mons-en-Laonnois; août 1262.
• 77 v°. Confirmation par le roi Philippe de l'accord conclu entre le comte de Blois et l'église Saint-Martin de Laon au sujet de Clanlieu, Couvron et Macquigny; mai 1293.
• 80 v°. En reconnaissance du don qui leur a été fait par le comte de Blois de la dîme de ses rentes de la ville du Nouvion et de Barzy, les religieuses de Montreuil lui abandonnent ce qu'elles possèdent dans les autres villes du sart du Nouvion; Guise, avril 1260.
• 81 v°. Le comte de Blois amortit des terres à Hennaule achetées par le Chapitre de Saint-Quentin; 1314, jour de Pâques fleuries [16 mars 1315].
• 84 v°. Les habitants de Wimy prennent à cens le viverel de Wimy, février 1323 [1324].
• 86. Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, reconnaît avoir reçu en terres les dix mille livres que son frère Hue de Châtillon, comte de Blois, lui avait promises à l'occasion de son mariage avec Marie de Bretagne; 1293, mercredi après les Brandons [1294].
• 87 v°. Le comte de Blois accorde à Raoul le Posseux de Moyencourt, écuyer, la main-levée de la saisie du manoir et des terres d'Assigny, et, sur les revenus perçus, paiera à Jean le Borgne de Cramailles, chevalier, la somme de 300 livres que «elui-ci avait prêtée à Raoul; mai 1324.
• 89. Partage entre Henri et Robinet Poinon, frères, héritiers de leur cousin Jean Foinon du Plessier; Henri prend la terre de Germignon, et Robinet une rente de 60 livres sur le vinage de Guise; 1312, lundi après la quinzaine des Brandons [1313].
• 90 v°. Gautier de Tupigny approuve la vente faite au comte de Blois par Girard Grakars, seigneur de Leschelle, d'un bois tenant à la haie du Nouvion, et abandonne au comte l'hommage qui lui était dû à cause de ce bois; de son côté, le comte approuve une vente faite par Gautier à l'abbaye de Poigny; novembre 1269.
• 91 v°. Le Chapitre de Saint-Géry de Cambrai s'engage à dire une messe annuelle et perpétuelle pour le comte de Blois et pour sa femme; 12 janvier 1320 [1321].
• 93 v°. Jeanne de Vadencourt vend au comte de Blois tout ce qu'elle possède à Lesquelles, septembre 1322.
• 96. Gérard Brakars (appelé plus haut Crakars), seigneur de Leschelle, vend au comte de Blois un bois tenant à la haie du Nouvion et mouvant en fief de Gautier de Tupigny; novembre 1269.

• 97. Les religieux de Saint-Martin de Tournay reconnaissent qu'ils sont tenus de célébrer une messe annuelle et perpétuelle pour Jean, comte de Blois, et Alix, sa femme; mars 1260 [1261].
• 97 v°. Quittance donnée au comte de Blois par Girard d'Esponcin, écuyer, des dommages par lui subis pour avoir délivré Pierret d'Englebermes, écuyer, fils de Jean d'Englebermes, chevalier au royaume de France, qui avait été enlevé et enfermé à Esponcin par Bazin de Gotignies; juin 1306.
• 98 v°. Les religieux de Bucilly déclarent que, pour les 35 livres que la comtesse Jeanne a laissées à leur église, le comte de Blois leur a assigné 20 sols tournois de rente sur le vinage de Mondrepuis ; décembre 1300.
• 99. Gilles de Varigny cède au comte de Blois deux pièces de bois tenant à la haie du Nouvion, en échange de la maison, terres, prés et bois du Bonquignot; juin 1269.
• 100. Accord au sujet de la terre et des fiefs de Bohain, conclu entre Gui de Châtillon, comte de Blois, fils de Hue, et sa tante Marie, comtesse de Saint-Pol, à laquelle Bohain avait été légué par le comte Hue; 20 mars 1318 [1319].
• 103. Accord entre le comte de Blois et l'abbaye de Saint-Martin de Laon au sujet de la justice de Clanlieu, Couvron et Macquigny ; avril 1293.
• 104 v°. L'abbé de Prémontré confirme l'échange par lequel le comte de Blois a abandonné aux religieux de Bucilly ce qu'il avait au moulin de Mondrepuis contre la chasse dans leurs bois; 1274, jour de closes Pâques.
• 105 v°. Quittance d'une somme de cent livres donnée au comte de Blois par le prévôt d'Hirson; novembre 1323.
• 106 v°. Pierre de La Marlière, bailli de Guise, affirme que Jean de Vallers a autrefois donné 200 livres à sa fille Catherine, ainsi que tous les minages qu'il avait en la ville de Guise; septembre 1323.
• 107 v°. Les religieux de Clairefontaine déclarent que Jean de Châtillon, comte de Blois, leur a donné l'usage pour leurs bêtes dans ses bois, 20 livres de blancs de rente annuelle en son vinage d'Hirson pour son anniversaire et celui de la comtesse Alix, sa femme, la pêche en la rivière d'Oise comme les religieux de Foigny l'ont; Guise, avril 1261.
• 109. Catherine de Vallers, femme de Clarins de Mairage, vend au comte de Blois les minages qu'elle possède à Guise; 1326, mercredi après le jour du Saint-Sacrement.
• 110 v°. Lettres de pardon accordées par Guillaume, comte de Hainaut, à Nicaise du Sart et à Gillon de Serain, prévôt d'Avesnes, qui ont pris Jean de Gotignies, et à ceux qui sont eit coulpe du fait de Jacquemin de Rochefort; le comte

ordonne en outre une enquête au sujet de la. suzeraineté du fief de Dourler, prétendue par le comte de Blois; février 1324 [1325].

• 111 v°.Aveu et dénombrement de la seigneurie de Martigny, baillé par Hue de Lorraine à Gui de Châtillon, comte de Blois; août 1326.

• 113 v°. Robinet Poinon, écuyer, vend au comte de Blois une rente de 60 livres de blancs sur le vinage de Guise, provenant de la succession de son cousin-germain Jean Foinon du Plessier; 1312, lundi après la quinzaine des Brandons [1313].

• 115. Les religieux de Bucilly déclarent que Gautier, sire d'Avesnes et de Guise, avant de partir pour son pèlerinage de Jérusalem, a reconnu leurs droits sur le bois du quartier de Blicy; ils ne pourront le défricher et il en retient la garde, avec la moitié de tout le forfait; 1217, 11 des calendes de juillet.

• 116 v°. Les religieux de Clairefontaine exposent les conditions auxquelles Gautier, sire d'Avesnes, a fait une ville franche dans leur terre du sart Saint-Martin ; 1223.

• 120. Bulle du pape Innocent III prenant sous la protection de saint Pierre les chapellenies d'Avesnes, Landrecies, Oizy, Guise, Englancourt et Hirson, fondées par Gautier d'Avesnes ; septième année de son pontificat et 7 des ides de novembre [1204].

• 121. Accord entre Gautier d'Avesnes et l'abbaye de Saint-Médard de Soissons au sujet du bois de Vénérolles; juin 1208.

• 123. Les religieux de Saint-Denis en France permettent à Gautier d'Avesnes de faire une forteresse à Estrées, à condition qu'il leur rendra en bois autant de terrain qu'il prendra; février 1223 [1224].

• 125. Accord entre Gautier d'Avesnes et Enguerrand de Goucy, comte de Roucy, au sujet des vinages d'Estrées; 1203.

• 126 v°. Le chapitre de Laon déclare que Gautier, comte de Blois et sire d'Avesnes, et Marguerite, sa femme, comtesse de Blois, ont donné une rente de cent sols sur le vinage d'Estrées pour une messe annuelle et perpétuelle; octobre 1228.

• 128 v°. Accord entre Gautier d'Avesnes et l'abbaye de Saint-Denis mettant fin aux débats mus entre eux au sujet des bois vers Buironfosse, La Flamengrie, Becquigny, Wignehies, Sorbais et Fontenelle; février 1223 [1224].

• 130 v°. Aveu et dénombrement présenté à Gautier d'Avesnes par Anceau, chevalier de Monceaux-sur-Perron; mars 1233 [1234]. — 131 v°. Les religieux de Saint-Michel déclarent que le seigneur de Guise est leur seigneur souverain pour ce qui concerne leurs biens d'Estrées; s. d.

• 132 v°. L'abbé de Fesmy fait savoir que six de ses sergents sont exempts de la

rente payée au comte de Blois à Fesmy; août 1260.

• 133 v°. Guérin, évêque de Senlis et chancelier de France, promulgue le jugement du Roi dans le différend entre Gautier d'Avesnes et Enguerrand de Goucy au sujet de leurs forteresses d'Estrées; mars 1223 [1224].

• 135. Les religieux permettent au comte de Blois de parfaire sa forteresse d'Estrées à condition qu'il leur donne une superficie de bois égale à celle du terrain qu'il a pris; février 1223 [1224].

• 138. Accord entre l'abbaye de Vicogne et le comte de Blois au sujet de la cour de Harchies et des terres appartenant à ladite cour en la châtellenie de Bohain; octobre 1292.

• 141. Lettre du prévôt de Châtillon-sur-Marne certifiant que Jean Foinon du Plessier est mort, et que Robinet et Henri Foinon sont ses héritiers; 1312, après la quinzaine des Brandons [1313].

• 142. Pierre de La Marlière, bailli de Guise, certifie que Jean de Vallers a donné à sa fille Catherine, femme de Clarain (ou Glarins) de Mairage de Mondrepuis, 200 livres assignées sur les minages de Guise; 1323, mercredi avant la Saint-Martin d'hiver.

• 143. Le roi Louis IX fait savoir que Hue, sire de Rumigny, a laissé au comte de Blois les villes de Beaurain et Macquigny en échange du fief d'Aubenton, duquel fief ledit Hue a fait hommage au Roi; Paris, février 1264 [1265].

• 144. Gilles du Bucquoy prend de l'abbaye de Prûmm au diocèse de Trêves le moulin de la Bussière moyennant une rente annuelle de quatre muids de froment à la mesure de Guise, octobre 1271 ; vidimus donné par le chapitre de Guise le vendredi après la Trinité 1322.

• 146 v°. Baudouin de Vallers renonce au rachat des 200 livres assignées sur les minages de Guise que son père Jean a données à sa sœur Catherine, femme de Clérembault de Marage (nommé plus haut Clairins ou Clairain de Mairage) auquel il quitte tous ses droits; 1323, jeudi après la Toussaint.

• 148. Jean de Flandre, comte de Namur, reconnaît avoir reçu en garde et dépôt du comte de Blois, son neveu, les lettres relatives au douaire assigné à sa sœur Marguerite de Flandre au moment de son mariage avec Alexandre, fils aîné d'Alexandre, roi d'Ecosse, au mois de décembre 1281 ; d'autres lettres relatives à ce douaire alors que Marguerite de Flandre était la femme de Renaud, comte de Gueldre et duc de Limbourg, 1286; deux lettres du pape Honorius sur le même sujet; janvier 1320 [1321].

• 150. Fondation par Alix, dame de Guise, en l'église de Clairefontaine d'un clerc qui dira chaque jour un psautier avec vigiles et commendaces; 1199.

• 151 v°. Accord entre Hue de Châtillon, comte de Blois, et les religieux de Saint-Michel, au sujet des bois de l'abbaye; novembre 1300.

• 154 v°. Lettres de l'abbé et des religieux de Prémontré notifiant les conditions convenues avec Gautier d'Avesnes, sire de Guise, pour la création d'une ville franche en leur cour de Hannape; décembre 1210.

• 158 v°. Le roi Philippe accorde que Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, tiendra le château de Bohain du comte de Blois, qui le tiendra en foi et hommage du roi de France ; février 1298 [1299].

• 159 v°. Le grand-maître de l'ordre de la Sainte-Trinité associe Gautier, comte de Blois, aux prières de l'ordre; 1233.

• 160 v°. Les religieux de Saint-Michel font Jacques d'Avesnes participant de leurs bois et lui permettent de construire une forte maison sur leurs fonds, sauf à Saint-Michel et Rochefort; janvier 1183 [1184].

• 161 v°. Gilles, sire d'Estrées, s'engage à ne pas aliéner son fief d'Estrées, qu'il tient d'Enguerrand de Coucy; en cas d'aliénation, Gautier d'Avesnes, comte de Blois, pourra prendre 500 marcs d'argent sur tout ce que Gilles tient de lui; octobre 1224.

• 163. Les vicaires généraux de Laon permettent au comte de Blois de transférer à Oizy la chapelle de Saint-Nicolas de Beauchamp ; 1325, mardi après la fête de sainte Marie-Madeleine.

• 167. Bulle du pape Jean XXII autorisant le comte de Blois à édifier quatre chapelles, dont une de saint Nicolas en sa maison de Beauchamp; donné en Avignon, le 7 des calendes de mai, la première année de son pontificat [1317].

• 168 v°. Le chapitre de Laon s'engage à garder dans son église une image en argent de la Vierge, donnée par Marguerite, comtesse de Blois; 1223.

• 170. L'évêque de Laon reçoit ladite statue, 1224.

• 172. Gilles, sire d'Estrées, déclare qu'il ne peut vendre ni donner en aumône, sans l'assentiment du comte de Blois, sa maison d'Estrées et tout ce qu'il tient en fief d'Enguerrand de Coucy; avril 1224.

• 173 v°. Gautier d'Avesnes donne à Mathieu de Hardencourt l'hommage du fief que tient de lui à « Buissiu » Guillaume Fursey de Péronne, châtelain de Nesles; avril 1236.

• 174 v°. Hommage de Mathieu de Hardencourt, avril 1236.

• 175 v° Le chapitre de Saint-Gervais de Guise s'engage à célébrer l'obit annuel de Gautier d'Avesnes et de Hue, comte de Saint-Pol, et de leurs femmes, Marguerite, comtesse de Blois, et Marie, fille dudit Gautier; il dira aussi une messe annuelle pour Jean de Châtillon, comte de Blois, et Alix, sa femme; 1263.

• 177. Guillaume Amiez, de Laon, et Marie de Blaingny, sa femme, autrefois femme de Nicaise de Rochefort, vendent à Gui de Châtillon, comte de Blois, ce qu'ils possèdent à Lesquielles; 1325, vendredi avant la Nativité de Notre-Dame.

• 180. Les religieux de Saint-Nicolas-des-Prés déclarent qu'ils sont entrés en possession des biens qui furent à Grégoire le Bougre à Gaurain par la volonté du comte de Blois; 1263, jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste.

• 180 v°. En reconnaissance du don d'une rente de cinq chapons, les chanoines d'Origny s'engagent à dire une messe annuelle et perpétuelle pour la comtesse de Blois; février 1220 [1221].

• 182. Le roi Philippe fait savoir que le comte de Blois et sa femme lui ont fait hommage des 1.800 livres de terre à parisis que celle-ci a reçues en dot de son père Gui de Dampierre, comte de Flandre; le dimanche après l'octave de l'Epiphanie, l'an 1300 [1301].

• 183. Amaury d'Hauteville donne à Gautier d'Avesnes tout ce qu'il possède à Macquigny, en échange d'autres biens; 1211.

• 184. Les religieux de Fesmy donnent à Hue de Châtillon, comte de Blois, la présentation et collation de la chapellenie de son hôtel du Nouvion; 1298, jeudi après la fête des saints Pierre et Paul.

• 185. Accord entre l'abbaye de Bucilly et Jacques, seigneur de Guise, au sujet de la création de la ville de Mondrepuis; 1170.

• 188. Le grand-maître de l'ordre de la Sainte-Trinité associe la comtesse de Blois aux prières de l'ordre ; 1232.

• 189. Accord entre le comte de Blois et l'abbaye de Saint-Denis au sujet des bois de Buironfosse, de La Plamengrie, de Rocquigny, de Wignehies, de Sorbais et de Fontenelle, février 1223 [1224].

• 191. Les maire et échevins de Mussencourt déclarent qu'ils doivent au comte de Blois une rente annuelle et perpétuelle de douze livres; mars 1265 [1266].

• 194. Le roi de France reçoit Gautier d'Avesnes, comte de Blois, en foi et hommage pour le fief d'Audigny et Villers, que Baudouin de Roisin tenait de Renier de Sains; novembre 1223.

• 195. Gautier d'Avesnes, en «change d'Audigny et Villers, donne à Gilles, fils de la dame de Roisin, ce qu'il possède à Ferriers-les-Wallons; juin 1224.

• 196. Le chapitre de Laon s'engage à mettre un cierge de demi-livre de cire devant le lait de la Vierge en l'église de Laon pour quinze livres de rente que le comte de Blois a données à l'église sur son vinage d'Estrées; décembre 1229.

• 198. Lettres d'accompagnement données par les religieux de Vermand à Jacques d'Avesnes sur les rentes de Mennevret; août 1217.

• 199. Gérard de Busigny avoue tenir de Gautier d'Avesnes tout ce qu'il possède à Busigny, Honnechies et Chauffour; septembre 1234.

• 200. Renaud, prévôt de Saint-Quentin, reconnaît tenir en fief du comte de Blois les terres que Pierre de Tombes a vendues à Jean de Sommette, à Aubry de Ham et à Renier de Bessancourt, lesdites terres situées vers Tombes et Beauvoir et tenues dudit Renaud; avril 1229. Autre aveu dudit Renaud, mai 1229. 202. Enguerrand de Goucy fait savoir qu'il a remis ses débats avec Gautier d'Avesnes au jugement d'arbitres, trois nommés par lui, trois choisis par Gautier, et un désigné par le Roi; pour les forteresses, il s'en rapporte au jugement du chancelier Guérin et du chambrier Barthélémy de Roye; mars 1223 [1224].

• 203 v°. Jugement de Hue d'Athies, panetier du Roi, au sujet d'un fossé qu'Enguerrand de Goucy avait fait faire autour de la ville d'Estrées, barrant ainsi une voie commune, ce qui avait motivé une réclamation de Gautier d'Avesnes; mai 1224.

• 204 v°. Echange et accord entre Enguerrand de Coucy et Gautier d'Avesnes; tout ce que tient Gilles d'Estrées à Estrées sera du fief de Gautier; tout ce que tient Eudes d'Origny à Origny-en-Thiérache sera du fief d'Enguerrand; novembre 1224.

• 206. Arbitrage de Philippe, comte de Boulogne, entre Enguerrand de Coucy et le comte de Blois, prononçant que l'achat fait par Eudes de Vadencourt d'Ansel de Monceaux appartient au fief de Sains, qui est au comte de Blois, et non au fief de La Ferté comme le prétendait Enguerrand; juin 1233.

• 207. Le roi Philippe mande au bailli de Vermandois de faire observer la sentence arbitrale rendue par le chancelier Guérin et le chambrier B. de Roye au sujet des forteresses d'Estrées; Villeneuve-le-Gomte près Grécy, 9 septembre 1294.

• 208 v°. Les religieux du Mont-Saint-Martin promettent à Gautier d'Avesnes de ne pas lui demander garantie de l'achat de quinze muids de froment qu'ils ont fait de Thomas de Fontaine, bien que Thomas les ait tenus en fief de lui; 3 février 1223 [1224].

• 209 v°. Accord entre Gautier d'Avesnes et le chapitre de Chimay au sujet du bois de Sainte-Manegond; février 1209 [1210].

• 211. Baudry, chevalier, sire de Roisin, prie le comte de Blois de recevoir son fils Jean comme homme du fief qu'il tient à Flavigny; mars 1258, vendredi après Pâques.

• 211 v°. Les religieux de Clairefontaine remettent au comte de Blois les chartes

à eux octroyées par Bouchard de Guise et Gautier d'Avesnes au sujet de la pêche d'Hirson à Guise et des aisances dans les bois et pâtures, s'en rapportent à lui du jugement de leurs droits et le reconnaissent comme leur fondateur; juillet 1257. 213. Jean de Fonsomme, sire de La Malemaison, se reconnaît homme lige de Jean de Châtillon, comte de Blois, pour des terres qu'il tient du côté des bois de Bohain vers Becquigny; août 1249.

• 213 v°. Pierre de Tombes vend à Jean Isaac, bourgeois de Saint-Quentin, des terres au terroir de Tombes tenues en fief de Gautier d'Avesnes; juillet 1243.

• 215. Baudouin, abbé de Homblières, déclare que l'abbé du Mont-Saint-Quentin lui a confié la charte de l'acquisition que Guillaume Pursey, chevalier, a faite de la ville de « Buissiu » ; novembre 1233.

• 216. N., seigneur de La Plamengrie, donne à l'abbaye de Saint-Denis la part qui lui appartient dans les dîmes de La Flamengrie et de La Gapelle; septembre 1218.

• 217 v°. L'abbé de Prémontré consent que les religieux de Clairefontaine fassent une ville au sart Saint-Martin, laquelle ville sera régie et gouvernée selon la coutume d'Hannape; 6 janvier 1222 [1223],

• 219. Jean de Taisnières et Raoul Bourgelot, de Guise, reconnaissent devoir au comte de Blois des rentes sur leurs maisons; janvier 1327 [1328].

• 220 v°. Guillaume Havars et sa femme vendent à Pierron d'Origny pour le comte de Blois le droit qu'ils ont au fief tenu de M. de Villers et l'hommage d'un autre fief; mai 1327. 222. Baudouin de Vallers approuve la vente faite au comte de Blois par son beau-frère et sa sœur, Glarain de Mairage et Catherine de Vallers, de leurs minages de Guise; 25 mars 1327 [1328].

• 223. Les religieux de Poigny reconnaissent qu'une terre qu'ils ont achetée de Jean de Monceaux et de Guillaume de Pinon, sa femme, au terroir de Poucausis, est tenue en foi et hommage du comte de Blois; février 1327 [1328]. Guillaume de Goucy reconnaît qu'il n'a aucun droit sur cette terre.

• 225. Tassart de Rochefort approuve les articles de la paix faite avec le comte de Blois au sujet de la mort de Jacquemart de Rochefort, son frère; 31 juillet 1328.

• 226. Jean Sans-terre et Maroie, sa femme, prennent à cens et rente du comte de Blois un manoir qui fut à Gillon Lescot, sis au Nouvion en la rue de Prisches, devant le manoir qui fut Jacquemart Tout-le-monde, et ont mis en contre-à-bout leur manoir qui fut à Baudouin Constant, qui sied entre la maison Nicolas Le Fèvre et Golart Prappart. Présents : Golars de Hetru, maire, Baudouin Gales, Piérart Robe, Gilles de Honnechies, Jean Platiaus, Jean Sandras

et Colart Turpin, échevins. 1328, samedi avant la Saint-André au mois de novembre.

• 227. Godars de Vallers vend au comte de Blois une masure tenant au bois du Ploich; 1328, mardi après la Saint-Vincent [janvier 1329].

• 228 v°. Golars de Beaufort et Sébille, sa femme, vendent au comte de Blois six livres quinze sols de blancs sur les bourgeoisies de Lesquielles; mars 1328 [1329].

• 229 v°. Lettre du bailli de Vermandois renvoyant au comte de Blois en sa cour de Guise l'appel adressé au parlement de Paris par Verry d'Effry d'un jugement rendu contre lui en la cour du seigneur de Penigneulles à Effry; février 1328 [1329].

• 231. Louis, comte de Flandre, asteigne sur le tonlieu du Dam les dix-huit cents livres de rente que son aïeul Gui de Dampierre a autrefois données en dot à sa fille Béatrix à l'occasion de son mariage avec Hue de Châtillon, comte de Blois; 12 juin 1329.

• 233. Autre lettre pour le service de cette rente, samedi après Noël 1329. — 234. Jean de Mailly vend à Jean de "Wassigny l'hommage de douze muids et trois jalois de grain à Louvry et se dessaisit du fief en faveur du comte de Blois; juin 1330.

• 235 v°. Baudouin de Vallers, écuyer, et Béatrix, sa femme, vendent au comte de Blois leur maison sise au clos du castel de Guise; 1329, mercredi après la Saint-Nicolas d'hiver.

• 237. Le Chapitre de Saint-Quentin offre au comte de Blois le chanoine Jacques de Voulaincourt pour faire la foi et hommage de ses terres d'Essigny; 1330, jeudi avant la Madeleine.

• 238. Jugement rendu aux assises de Saint-Quentin au profit du comte de Blois au sujet de la justice et de la garde de la maison du Sourd, appartenant à l'abbaye de Fervaques; 7 mars 1330 [1331].

• 239 v°. Hue de Lorraine reconnaît tenir en fief du comte de Blois, avec son château de Martigny, la garde des maisons de l'abbaye de Foigny à Wattignies, Grand Rinal, Vartoise et la Logette; décembre 1330.

• Lettre de Jean Blondel, bailli de Vermandois, enregistrant la déclaration du procureur de Hue de Lorraine à ce sujet; 27 février 1330 [1331].

• 241 v°. Echange de biens entre le comte de Blois et le chapitre de Saint-Gervais de Guise; juillet 1331.

• 243. Aveu et dénombrement du four de Mons en Laonnois et de la ville de Nisicourt, présenté au comte de Blois par Hue de Châtillon, sire de Rozoy en

Thiérache et vidame de Laonnois; mars 1329 [1330].

• 244. Aveu par Jean de Bocenoe au comte de Blois de ce qu'il tient à Origny en Thiérache, s. d.

• 245 v°. Jeanne de Billy vend au comte de Blois sa maison en la rue Sainte-Péchine à Saint-Quentin et une rente sur la grange des religieux de Vermand à Pryères, tenues en fief du château de Guise; 1330, mardi après le jour des Rois [janvier 1331].

• 247. Baudouin de Vallers et Béatrix, sa femme, cèdent au comte de Blois un gard tenant au bois du Ploich et plusieurs terres au terroir de Guise, en échange de terres que le comte avait au terroir de Vallers; janvier 1331.

• 250. Jean d'Aisonville cède par échange au comte de Blois trois jallois et 24 verges de terre pour élargir le nouveau gard de Guise; 31 octobre 1331.

• 252. Pierre d'Origny cède des terres pour le même objet, « pour élargir le gart et le clos de Monsieur de nouvel fait entour le bas du Ploich à Guise », octobre 1331.

• 253 v°. Echange pour le même objet consenti par la ville de Guise; 1331, jeudi après la Saint-Nicolas d'hiver.

• 255. Jean de Milon, garde de la prévôté de Paris, notifie que Dimanche, Raimbaud, Roland et Jean Scaramp, frères, jadis demeurant à Avesnes, quittent les comtes de Blois et de Saint-Pol de plusieurs grosses sommes qui leur étaient dues; 5 mai 1332.

• 256 bis. Guillaume Havars et sa femme vendent au comte de Blois le droit qu'ils ont sur les fours de Guise; 1331, jeudi avant la mi-carême [mars 1332].

• 257 v°. Godart de Vallers et Alix, sa femme, vendent au comte de Blois une rente sur l'Argillière de Guise ; 31 octobre 1331.

• 259. Le comte de Blois amortit 14 muids de blé, assignés sur la maison de Couvron, que Golaie, demoiselle de Villers, a affectés au revenu d'une chapelle fondée par elle en son manoir de Macquigny; en reconnaissance, Colaie abandonne au comte une rente sur les vinages de Guise, sauf le viage de Jeanne de Villers, veuve de Simon de Villers-le-Vert, chevalier; vendredi après le jour de l'an 1330 [janvier 1331].

• 261. Jean, châtelain d'Effry, et Alix, sa femme, reconnaissent devoir au comte de Blois, sur leur four de Beaurain, des rentes qui se sont trouvées grever le moulin et le vivier de Wimy, qu'ils ont cédés au comte par échange; avril 1331.

• 262. Jean de Taisnières et Maroie, sa femme, vendent au comte de Blois un aissin de terre pour élargir son clos et le gard fait autour du bois du Ploich; décembre 1331.

• 263. Lettre de cent sols de rente annuelle due au comte de Blois sur les maisons des Mines et de Lormer à Montreuil; novembre 1327.
• 264. Accord entre le comte de Blois et l'évêque de Laon pour la maison-Dieu d'Estrées; 1331, le mercredi après le dimanche de Jubilate (21 avril).
• 266. Le chapitre de Guise octroie au comte de Blois le patronage de la chapelle que la demoiselle de Villers a fondée en sa maison de Macquigny; 1330, vendredi avant la Saint-Clément. Confirmation par l'évêque de Laon, 20 octobre 1330.
• 270. L'officiel de Laon notifie que le pape a accordé au comte de Blois le patronage de plusieurs chapelles en sa terre, et spécialement d'une chapellenie que Jean d'Aissoncleville a fondée à Wimy et dont ses héritiers transportent le droit au comte; samedi après la Saint-Remi d'octobre 1332.
• 272. Hannot de Taisnières et Isabelle, sa sœur, reconnaissent au comte de Blois le droit de patronage de la chapelle qu'ils ont fondée à Guise; samedi après la Saint-Remi d'octobre 1332.
• 274. Jean Le Febvre, prêtre, reconnaît au comte de Blois le droit de patronage de la chapelle par lui fondée à Payt-le-Châtel; 29 septembre 1332.
• 276. Bulle de Jean XXII accordant au comte de Blois le patronage de quatre chapellenies en sa terre, à savoir à Treslon, à Payt-le-Châtel, à Guise et à Wimy; Avignon, 16e année de son pontificat, 12 des calendes de mars.
• 278. Lettres de la fondation d'une chapellenie à Fayt-le-Châtel par Jean Le Febvre, prêtre ; 10 novembre 1332.
• 280. Acquisition du fief 3e Chanteraine à Guise par Pierre de Becond, septembre 1331.
• 285. Pierre de Becond vend ce fief au comte de Blois; 1332, lundi avant la Toussaint.
• 286 v°. Colart du Gard vend au comte de Blois un pré au terroir de La Neuville-lez-Dorengt; 31 juillet 1329.
• 287 v°. Acensement de prés en Chanteraine, janvier 1332 [1333].
• 288 v°. Acquisition par le comte de Blois d'héritages «n dehors de la porte du Ploich pour élargir son gard à Guise, 1332.
• 290. Assignation du revenu de la chapelle fondée par Guillaume de La Motte, chevalier, en sa maison de Guise; janvier 1332 [1333].
• Confirmation par l'évêque de Laon, 26 janvier.
• 293. Les héritiers de Colart Henry, de Treslon, reconnaissent au comte de Blois le patronage de la chapelle fondée par Colart à Treslon en Thiérache, diocèse de Cambrai; 8 février 1332 [1333].

• 296. Acquisition d'héritages à Sorbais par le comte de Blois ; avril 1333.

• 299. Lettres du roi Philippe notifiant l'accord arrêté entre le comte de Blois et le comte de Saint-Pol au sujet des dettes de Hue, comte de Blois, et de la comtesse Béatrix; 6 mai 1332.

• 302 v°. Accord entre le comte de Blois et l'abbaye de Poigny au sujet de l'exercice de la justice d'Eparcy; 16 mars 1332 [1333].

• 304. Rente due au comte de Blois à Chigny pour le vieux cours de la rivière qui est autour du pré des Cordonniers; 1333.

• 305. Idem pour le vieux cours de la rivière à Erloy, mai 1333.

• 306. Renaud, sire de Honnecourt, chevalier, et Jeanne de Vadencourt, sa femme, déclarent ne réclamer aucun droit de justice ou seigneurie au pourpris ou clos de l'abbaye de Bohéries que conjointement avec le comte de Blois; juillet 1333.

• 307. Acquisition par le comte de Blois d'une masure devant le château d'Hirson ; 1332, lundi de la Pentecôte.

• 308. Guillaume Havars vend des rentes à Guise au comte de Blois, août 1330.

• 310. Godart de Vallers vend au comte des terrages à Guise; 1333, dimanche après la Saint-Barnabe.

• 311 v°. L'évêque de Laon déclare que les gens du comte de Blois lui ont signifié l'arrestation d'un clerc à la fête de Montreuil en 1332; 6 octobre 1333.

• 312. Jean Isars, sire de Buironfosse, et Marie, sa femme, vendent au comte de Blois le moulin, le vivier et les prés de Buironfosse; 1333, dimanche avant la Madeleine.

• 314. Jean de Laonnois et Berthe, sa femme, renoncent à tout droit en deux bonnes, maisons et dépendances séant en Chanteraine sous le château de Guise ; août 1333.

• 315. Même renonciation faite par Marie, veuve de Colart de Bourdon, Jean d'Anizy et Mehaud, sa femme; octobre 1333, jour de Saint-Luc.

• 316. Déclaration de Gautier, seigneur de « Bouzis », et d'Isabeau de « Bouzy », (Bousies ?), au sujet du fief qu'ils tiennent à Guise; octobre 1333.

• 317. Autre lettre de Gautier de « Bouzis » sur le même sujet; 1333, samedi après la Saint-Martin d'hiver.

• 318. Acquisition par le comte de Blois d'une bonne en Chanteraine, janvier 1333 [1334].

• 319. Accord entre Hue de Lorraine, seigneur de Martigny, et les religieux de Foigny au sujet de la garde de leurs bois, 31 août 1334; confirmé le même jour par le comte de Blois.

• 322. Traité du mariage du duc de Lorraine avec Marie, fille du comte de Blois; notifié par le roi Philippe VI, à Pont-Sainte-Maxence, au mois de mai 1334.

II.

• F. 1 à 30, table.

• 31. « Chartres, privilèges, statutz et ordonnances de Guise, du Nouvion, de Hanappes, de Nuefvesmaisons, d'Irechon et de Wimy » : 32. Charte de Guise, juillet 1279.

• 38. Charte du Nouvion, 1196.

• 51. Charte d'Hannape, 1211.

• 64. Charte d'Hirson, 1156, confirmée par Gautier d'Avesnes en 1202.

• 69. Hue de Châtillon, comte de Blois, accorde aux habitants d'Hirson l'usage dans les bois de Saint-Michel, avec le consentement de l'abbaye; décembre 1300.

• 70 v°. Pierre des Barres, chevalier, sire de Chaumont et de Neuvemaison, donne la loi d'Aubenton aux habitants de Neuvemaison; mai 1256.

• 71. Charte de Wimy, juillet 1241.

• 72. « Ce sont les Chartres des églises de la terre de Guise ».

• 73. Donation de biens par Raynier de Guise à l'église de Foigny, 1161.

• 76. Confirmation de cette donation par Philippe, comte de Flandre et dé Vermandois; 1173.

• 77. Accord entre Jean de Châtillon, comte de Blois, et l'église de Foigny; janvier 1263 [1264].

• 79 v°. Clérembaut de Rozoy donne la ville d'Eparcy à Saint-Martin de Tournay, 1er février 1130 [1131]. L'abbé de Saint-Martin de Tournay donne Eparcy à l'église de Foigny, 1140.

• 92. Jacques, sire de Guise et de Lesquielles, permet à l'église de Foigny de tenir franchement les bois tenant à l'église et les bois d'Eparcy, 1174.

• 94. Hue de Châtillon, comte de Blois, reconnait que la justice d'Eparcy appartient aux religieux de Poigny, juin 1298.

• 96. Fondation de la chapelle d'Englancourt par Adeline, dame de Guise; juin 1200.

• 97 v°. Charte de Gautier d'Avesnes en faveur de l'abbaye de Fesmy; juillet 1211.

• 100. Jean de Châtillon, comte de Blois, permet aux religieux de Fesmy d'affranchir six de leurs sergents de la rente qui lui est due à Fesmy; août 1260.

• 101. Jacques d'Avesnes prend à cens le terrage qui appartient à l'abbaye de

Fesmy au terroir d'Etreux, 1189.

• 103 v°. Nicolas d'Avesnes accorde à l'abbaye de Fesmy le vinage par toute sa terre; mars 1164 [1165]. Confirmation par Gautier, d'Avesnes, 1244.

• 107. Charte accordée aux habitants de Buironfosse par Jacques d'Avesnes, s. d.

• 119. Gautier d'Avesnes reconnait l'accompagnement de l'abbaye de Vermand en la ville de Mennevret, juin 1217.

• 120 v°. Les habitants de Lesquielles quittent le comte de Blois d'une somme de 125 livres qu'ils avaient prêtée à son père, Hue de Châtillon; juillet 1334.

• 122 v°. Colart Le Febvre vend au comte de Blois un chapon de rente sur une maison au Ploich; novembre

• 123 v°. Accord entre le comte de Blois et les religieux de Fesmy au sujet de la chasse dans les bois de Houdimont près de leur maison de Courcelles; décembre 1384.

• 125 v°. Le comte de Blois affranchit les religieux de Prémontré du vinage de Guise; janvier 1334 [1335].

• 127. Gui de Châtillon, comte de Blois, permet à la commune de Guise d'acheter une maison pour y faire la vente du poisson; décembre 1334.

• 128. Fondation d'une chapelle au marché de la ville de Guise par Hennot de Taisnières, bourgeois de Guise, et Isabeau la Bourgelotte, sa femme; confia mée par Gui de Châtillon; mai 1335.

• 131. Gui de Châtillon amortit les biens affectés à la précédente fondation; juin 1329. Autres lettres relatives aux biens de cette fondation, 1334.

• 138. Les religieux de Clairefontaine vendent au comte de Blois un terrage au terroir de Wimy, juin.

• 139. Accord entre le comte de Blois et lesdits religieux, qui reconnaissent la justice du comte sur leurs terres et se mettent en sa garde; mai 1335.

• 142. Accord entre le comte et les religieux de Prémontré, 17 février 1334 [1335].

• 144. Jean Gossuins, bourgeois de Guise, reconnaît qu'il ne peut avoir un colombier en sa maison qu'avec le consentement du comte de Blois, 25 août 1335.

• 146. Accord entre le comte de Blois et les religieux de Bucilly, 21 avril 1335.

• 158. Renaud de Rouvroy vend au comte de Blois les droits qu'il avait dans les bois dudit comte et dans ceux de l'abbaye de Bucilly; 11 octobre 1335.

• 160 v°. Vente d'héritages au comte de Blois par Robert de Mortagne et Demiselle de Potelle, sa femme; 25 novembre 1335.

• 164 v°. Gui de Châtillon amortit les legs, dons et aumônes faits à l'église du

Nouvion depuis soixante ans et au curé Jean Gosset jusqu'en 1327 pour trente-neuf obits mentionnés, moyennant une messe hebdomadaire pour lui et ses successeurs à perpétuité; mai 1335.

• 170 v°. Lettre générale d'amortissement des dons faits aux églises, 1335, lundi avant la Toussaint.

• 173. Procès entre Pierre d'Origny et Gérard de Goningues, seigneur de Mastaing, au sujet de 1.500 livres provenant de la succession de Guillaume d'Avesnes; 1335.

• 177 v-°. Colart Perrin et Isabeau, sa femme, de Neuve-maison, vendent une pièce de terre au comte de Blois; 29 novembre 1335.

• 178 v°. Pierre d'Origny quitte le comte de Blois des 1.500 livres que le comte devait aux exécuteurs du testament de Guillaume d'Avesnes; 27 septembre 1335.

• 179 v°. Hue de Lorraine, sire de Martigny, donne procuration pour effectuer un échange avec le comte de Blois; 25 décembre 1335.

• 180 v°. Echange d'héritages entre eux; dimanche après les Rois 1335 [janvier 1336].

• 182. Le mardi après Pâques fleuries au mois de mars 1336 [1337], le bailli de Guise délivre un vidimus de la charte par laquelle Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois et dame de Guise, au mois de mai 1290, fixa les limites de la paix et de la commune des bourgeois du Nouvion en Thiérache, qui n'avaient pas été mentionnées dans la charte de Gautier d'Avesnes : « les termes devant dits seront comme ils en ont usé de longtemps; les villes du Nouvion, de Bonwez (Boue), de Bercques (Bergues) et de Baresis (Barzy), et tout le terroir de ces villes entre le rieu qu'on appelle la Sambre et le rieu qu'on appelle le Robiseul (Robiseux), lequel Robiseul sépare le royaume de France de l'Empire et l'évêché de Laon de celui de Cambrai, comme ces eaux se comportent jusques au vivier d'Oisy, et au dessus, devers Pontenelle, le cours de la Sambre, longeant les terres de l'abbaye de Liessies qu'on appelle les Sars-les-Moines, le bois, jusqu'au rieu qui sort dudit bois et qui tombe dans le vivier de Beaucamp ».

• 183 v°. Acensement d'héritage à La Neuville-lez-Dorengt; mai 1305 (vidimus de novembre 1335).

• 185 v°. Acquisition par le comte de Blois de trois jalois de pré à Sorbais, janvier 1335 [1336].

• 186 v°. L'abbé de Prémontré confirme l'accord intervenu entre les religieux de Bucilly et le comte de Blois, 8 octobre 1306.

• 187 v°. Accord entre le comte de Blois et les religieux de Saint-Remi de Reims au sujet de la ville d'Ohis, 24 décembre 1335.

• 189 v°. Le sire et la dame de Beaumont reconnaissent que pour exécuter les conditions du mariage de leur fille Jeanne avec Louis, fils aîné du comte de Blois, celui-ci a assigné 25 livrées de terre de rente sur sa terre de Guise; 5 novembre 1336.
• 191. Vente de terres au comte de Blois par Jean de Homblières et Marie de Blécourt, sa femme; novembre 1335.
• 193. Le roi Philippe VI accorde que les 25 livrées de terre assignées par le comte de Blois à son fils Louis seront tenues du comte pendant sa vie, et ensuite du roi de France; 14 novembre 1336.
• 194. Les maire et échevins de Guise, comme gouverneurs de l'église Saint-Gervais, vendent au comte de Blois une rente de six sols tournois sur une maison sise au Ploich, léguée à l'église et non amortie ; novembre 1334.
• 195. Lettres du comte de Blois pour l'exécution du jugement des assises de Saint-Quentin qui lui attribue la garde et la justice de la maison du Sourd, appartenant aux religieuses de Fervaques, à rencontre du seigneur de Wiège; 11 décembre 1336.
• 197 v°. Accord entre Jean, seigneur de Dohy, écuyer, dit Ferrand, et le comte de Blois au sujet de certains héritages, dont « tous les bois que li dis Ferrans a appartenans à sa maison qu'on dit la haie du Nouvion seront et demourront à tousjours au comte », etc., 28 mars 1336 [1337].
• 200 v°. Jugement rendu aux assises de Saint-Quentin entre le comte de Blois et les religieux da Prémontré, qui se plaignaient de la saisie de deux hommes en leur maison de Dorengt; 18 octobre 1321.
• 202 v°. Acensement d'héritages à Flavigny et Beaurain, novembre 1337.
• 204 v°. Autre acensement à Flavigny, mercredi avant la Toussaint 1337.
• 206. Les religieux de Saint-Nicolas de Ribemont vendent au comte de Blois les héritages qu'Ide de Laval et Jeanne de Villers, sa fille, avaient gagés aux religieux en prenant à cens leurs dîmes de Dercy; 12 mars 1336 [1337].
• 207 v°. Gui de Châtillon, comte de Blois, approuve l'amortissement fait par Renaud de Honnecourt des terrages et terres à Lesdain autrefois légués aux chapelains de Saint-Quentin par Robert Pourcelet, bourgeois de cette ville; août 1338. 210. Le comité de Blois amortit les biens donnés depuis soixante ans à l'abbaye de Montreuil-les-Dames; 31 décembre 1327.
• 212. Amortissement d'une rente de dix sols due à cette abbaye, 30 septembre 1334.
• 213. Le comte de Blois amortit des héritages en la mairie de Beaurain, de Monceaux et de Flavigny, que Gilars Le Fiévé a laissés pour fonder une

chapellenie; août 1340. 214 v°. Accord entre Jacquemart Bourderiaus et l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem au sujet d'une maison à Guise, dont le cens dû à l'hôpital sera reporté ailleurs; 24 avril 1339.

• 215 v°. Accord entre le comte de Blois et l'abbaye de Liessies au sujet d'héritages à Fontenelle et Papeleux; mai 1339.

• 217 v°. Echange d'héritages entre Jean de Wassigny et le comte de Blois, avril 1339.

• 220. Le comte de Blois cède à l'abbaye de Fesmy ses rentes à Fesmy en échange de la sixième partie des moulins et des fours d'Etreux, etc.; août 1339.

• 223. Les religieux de Fesmy s'engagent à célébrer l'obit de Hue, comte de Blois ; décembre 1339.

• 224. Gui de Châtillon, comte de Blois, cède à Jean, sire de Wassigny, toute la bannée qu'il a sur les habitants de Wassigny, en échange de ce que ledit Jean tient en foi et hommage de dame Agnès de Loizy, dame de Thourottc et de La Plesnoye, en la maison de Louvry appartenant à l'église de Bohéries; i" août 1339.

• 227 v°. Amortissement de 40 livres tournois de rente accordé par le comte de Blois à Renaud de Honnecourt, sur lesquelles les chapelains de l'église de Saint-Quentin prennent 26 1. 14 s.; 18 juillet 1339.

• 229. Renaud, sire de Honnecourt, reconnaît que le comte de Blois a toute justice et seigneurie en sa maison d'Aisonville; novembre 1339.

• 231. Deux accords entre le comte de Blois et les religieux de Clairefontaine, septembre 1339.

• 234 v°. Pierre Caille, dit le Sellier, prend à cens du comte de Blois la moitié d'une maison à Guise qui fut à Renier de Busigny; janvier 1339 [1340].

• 235 v°. Gilles de Bois, de Guise, prend à cens du comte de Blois la maison qui fut à Marion de Hersendelle; dimanche avant la Saint-Laurent 1339.

• 237. Acensement d'héritages, à Leblanc de Saint-Algis; lundi avant la Saint-Barthélémy 1339.

• 238. Lettres du comte de Blois pour la nomination du maire de Guise, février 1316.

• 239. Amortissement des 15 livres de rente laissées par Jean d'Assoncleville, de Wimy, pour la fondation d'une chapellenie; décembre 1331.

• 242. Le doyen et le chapitre de Saint-Gervais de Guise octroient au comte de Blois le droit de patronage de la chapellenie fondée par Gilles Le Fiévé, de Monceaux-sur-Oise ; janvier 1339 [1340].

• 244. Lettre de l'évêque de Laon sur le même sujet, 29 août 1340.

• 246. Le comte de Blois annule la décision qu'il avait prise pour la banalité des moulins de Wimy, Sorbais, Neuve-maison et La Boussière ; mercredi après la Saint-Martin d'hiver 1340.
• 247. Gérard, sire de Voulpaix, reconnaît qu'il n'a aucun droit de chasse dans les bois d'Hirson, de Saint-Michel, de Foigny, de Bucilly, de Clairefontaine et de Montreuil-les-Dames; le jour des saints Simon et Jude 1340.
• 248. Mahieu de Proisy remet au bailli de la terre de Guise quatre arpents de pré qu'il tenait du comte de Blois; juillet 1339.
• 249. Accord entre le comte de Blois et l'abbaye de Foigny au sujet du chemin du bois d'Eparcy; juillet 1342.
• 252. Fondation de messes par le comte de Blois dans l'abbaye de Montreuil-les-Dames; octobre 1338.
• 254. Nicaise Espiars de La Rouillie et Jean Rassons d'Etrœungt déclarent ne prétendre à aucune justice ou seigneurie en raison des rentes qui leur sont dues à Rocquigny; novembre 1336.
• 255. Les religieux de Vermand s'engagent à célébrer l'obit de Jean de Châtillon, comte de Blois, et d'Alix, sa femme; novembre 1279.
• 255 v°. Jean Remis, chanoine de l'église Saint-Gervais, déclare tenir sa maison aux us et coutumes des autres maisons de la ville de Guise et vouloir la laisser à ses héritiers; mars 1336 [1337].
• 256. Gomme le comte de Blois peut détruire certains bâtiments pour la nécessité de la défense de la ville de Guise, le chapitre de Saint-Gervais obtint qu'il ne soit pas touché à ses bâtiments contigus aux murs, mais par grâce et sans préjudicier au comte et à ses successeurs; le mardi avant la Saint-André 1340.
• 258. Le comte de Blois retient pour lui la mairie de Lesquielles, que Jean de Fontenoy avait vendue à Jean de Laval; 27 décembre 1341.
• 260. Les religieux de Saint-Michel s'engagent à dire trois messes par semaine dans l'église de Notre-Dame d'Hirson en vertu de la fondation qu'y a faite Jean d'Englebert; 1328, la nuit saint Luc l'Evangéliste.
• 262. Le comte de Blois retient un fief acquis par Gosse de Le Becque, écuyer, d'Isabeau du Tavillon et de Gérard Le Maunier d'Iron, en la ville de Lesquielles (ou Lesqueheries, les deux noms sont écrits dans l'acte; Lesqueheris serait Esquéheries, où il y a encore des habitants du nom de Delbecque); 1341.
• 264. Enquête sur un chemin qui vient de Wimy à travers les bois du comte de Blois pour aller droit à La Hayrie, maison appartenant aux religieux de Clairefontaine ; 29 novembre 1338.
• 267. Procuration donnée par les religieux de Bucilly à frère Jean Lefèvre,

spécialement pour reconnaître que la maison paroissiale de Luzoir n'est pas lieu saint; 29 septembre 1341.

• 268 v°. Thiébaut Tirelire et Jean Le Lorrain, son frère, vendent au comte de Blois leur maison entre les iïondes en la rue du Ploich à Guise; juin 1342.

• 269 v°. Jean de Goy et Gole, sa femme, vendent au comte un courtil entre les bondes; 19 juillet 1342.

• 270 v°. Jean Penderiaus vend au comte un courtil entre les bondes près la porte du Ploich; juin 1342.

• 272. Le duc de Bretagne, seigneur de Guise, permet à Jean de Boncenoe, seigneur d'Origny en Thiérache, d'exercer la justice sur son fief; 14 février 1342 [1343].

• 273 v°. Jugement du bailliage de Vermandois reconnaissant le droit de justice, garde et saisine du comte de Blois sur la maison de Hémonlieu, que les religieux de Saint-Pollien du Ru tiennent à ferme perpétuelle ; 29 avril 1339.

• 275 v°. Les religieux de Bohéries, s'étant plaints de la chasse exercée dans leur vigne par le bailli des bois de Guise, ont obtenu satisfaction du duc de Bretagne et, par reconnaissance, réputent ce fait de chasse comme non avenu; janvier 1343 [1344].

• 276 v°. Golart de Goy et Jeanne, sa femme, vendent au comte de Blois une maison tenant à la porte du château de Guise d'une part, et à la maison de Thiébaut Tirelire d'autre; 31 octobre 1340.

• 277. Jacquemart Bourderiaux vend au comte de Blois le droit qu'il peut avoir sur les maisons et sur le lieu assis entre les bondes; avril 1338.

• 278. Les religieux de Saint-Michel déclarent avoir obéi à Charles, duc de Bretagne, seigneur de Guise, en désignant damp Gilles Damie, obédienciaire et prévôt de l'abbaye, pour résider en leur maison d'Hirson et desservir la chapellenie fondée par les prédécesseurs dudit seigneur; août 1344. .

• 279 v°. Jean de La Tuille vend au duc de Bretagne 30 sols de rente sur une maison tenant aux murs de la porte aux Prisons à Guise; 6 juin 1344.

• 280 v°. Les religieux de Bohéries prennent à cens des terres au terroir de Louvry, avril 1344.

• 282. Jean de Marly et Catherine, sa femme, ayant vendu au duc de Bretagne un fief à Marly dont le quint appartient à un frère de Jean, garantissent ce quint au duc sur une maison qu'ils ont à Chanteraine, entre les bondes; août 1344.

• 283. Jean de Marly et Catherine, sa femme, ayant vendu, à titre viager, à Jean Remond et à Isabelle de Taisnières, sa femme, demeurant à Guise, le fief

qu'ils avaient à Marly, Gomont, Saint -Algis, Erloy, Englancourt, Chigny, Crupilly et La Plesnoye, le bailli de Guise retient ce fief pour le duc de Bretagne et en rachète le viage; 25 juin 1344.

• 289. Guérard Lhomme et sa femme Emmeline, demeurant à Erloy, ayant vendu à Jean Lestenne, de Guise, un fief consistant en rentes sur le domaine du s^r de La Plesnoye à Gomont, Marly, Saint-Algis, Erloy, Englancourt et La Plesnoye, le bailli de Guise retient ce fief pour le duc de Bretagne; 14 janvier 1343 [1344].

• 292. Gérard de Neufmesnil, seigneur de Voulpaix et de Berzis, reconnaît qu'il n'a pas le droit de chasser dans les bois du duc de Bretagne en la châtellenie d'Hirson; 1344.

• 293. En reconnaissance de l'amortissement des biens de plusieurs fondations faites en leur abbaye, les religieux de Bucilly et leurs curés de Bucilly-la-Ville, Martigny, Neuvemaison, Mondrepuis, Luzoir et Effry s'engagent à célébrer l'obit de Gui de Châtillon, comte de Blois; juin 1344.

• 295. Achat par le duc de Bretagne d'un terrain pour faire un four à Flavigny, 25 octobre 1344.

• 296. Arrentement d'héritages à Plavigny, 9 mars 1344 [1345].

• 297. Les religieux de Clairefontaine s'obligent à célébrer l'obit des comtes Hue et Gui de Blois, juin 1344.

• 299 v°. Le roi Philippe VI quitte le comte Gui des droits de quint et de relief auxquels il pouvait être tenu pour l'assignation par lui faite à son fils Charles du château et de cinq mille livres de terre au tournois de ses rentes et revenus; 16 juin 1337.

• 300 v°. Les religieux de Saint-Michel s'obligent à célébrer l'obit du comte Hue de Blois et de la comtesse Béatrix; novembre 1343.

• 301. Paiement d'une pièce de terre achetée par le feu comte de Blois près le moulin de Sorbais, juillet 1342.

• 302 v°. Thomas Pustins, d'Hirson, se déclare bien payé de la vente qu'il a faite au feu comte de Blois d'une masure tenant aux murs de la forteresse du château d'Hirson, entre la porte du Baille et la rivière du Gland, au lez devers le moulin de Saint-Michel; 5 février 1342 [1343].

• 303 v°. Jean Espillon, d'Hirson, vend au duc de Bretagne un courtil tenant aux murs du Baille; avril 1343.

• 304 v°. Jean Le Lonchier et Colin Ladvocat, d'Hirson, vendent au duc de Bretagne un courtil tenant au mur du Baille, duquel courtil on a fait forteresse entour ledit Baille; avril 1343.

• 305 v°. Pierre Briquenay vend aussi un courtil au même lieu, avril 1343.

• 306 v°. Pierre Le Charpentier idem, avril 1343.
• 308. Le chapitre de Saint-Gervais de Guise s'engage à célébrer l'obit du comte de Blois, 22 août 1344.
• 309. Même engagement des religieux de Saint-Michel, 15 août 1344, des religieux de Foigny, 19 juillet 1344, des religieux de Bucilly, septembre 1344, des religieux de Bohéries, 9 août 1344, des religieux de Montreuil, août 1344, des religieux de Bucilly et de leurs curés, juin 1344 (avec l'approbation de l'évêque de Laon, 27 juin 1346).
• 318 v°. Jean de Romery et Maroie la Morelle, sa femme, vendent au duc de Bretagne ce qui leur appartient au moulin de Dorengt et une maison et des cens à La Neuville; 16 janvier 1346 [1347].
• 321. Les religieux de Bohéries déclarent que les vingt-trois muids de blé que leur a aumônes Jean de Tupigny proviennent d'un fief tenu du château de Guise et que le duc de Bretagne en a la suzeraineté; 11 août 1346.
• 323. Vidimus, délivré au mois d'avril 1347 avant Pâques [1348], des lettres du jour de Pâques fleuries 1314 [1315] par lesquelles Gui de Châtillon, comte de Blois, amortit au Chapitre de Saint-Quentin des terres et hommages à Essigny.
• 326. Le Chapitre présente le chanoine Raoul de Maissemy pour faire la foi et hommage, 23 juillet 1348.
• 327. Jean Brandars prend à rente une maison à La Neuville faisant partie du fief vendu par Jean de Romery au duc de Bretagne; octobre 1347.
• 328. Jean Gredin et Marie Legrand, sa femme, prennent à rente une maison à Marly, devant la Halle, vendue par Jean de Marly au duc de Bretagne ; novembre 1347.
• 329. Thomas de Coucy, sire de Vervins, vend au duc de Bretagne cent livres de rente sur la fête de Montreuil, 16 janvier 1348 [1349]. Ratification de sa femme, Agnès de Ham, 29 janvier.
• 335. Achat par le duc d'un chapon de rente sur une maison au Ploich, 14 mai 1350.
• 336. Le roi Philippe fait connaître que les habitants d'Aubenton renoncent à la prétention qu'ils avaient émise de faire contribuer à la fortification de leur ville les habitants de la châtellenie d'Hirson; 3 décembre 1348.
• 337. Colin Colerie vend au duc de Bretagne son fief de Crupilly, 24 juin 1349.
• 339 v°. Philippe Le Queux, de Landrecies, vend au duc une rente de cent sols de blancs sur le vinage de Guise; septembre 1350.
• 342 v°. Assignation donnée par Bertrand Le Pourbissier pour la sûreté d'une rente de trente sols qu'il doit payer chaque année au duc; 21 avril 1351.

• 344. Lettres du roi Philippe faisant connaître l'assignation et partage de biens fait par Gui de Châtillon, comte de Blois, entre ses enfants Charles et Louis; juin 1337.
• 318 v°. Wiars de Hartaing vend le bois de Hartaing à Pierre de Becond, qui le rétrocède au duc de Bretagne, 29 mars 1345 [1346], et jeudi après la Pentecôte 1350.
• 353. Remise faite par le roi Jean au duc de Bretagne des droits dus pour le rachat des terres que le duc tient de ses neveux, enfants du comte de Blois; 27 janvier 1351 [1352].
• 354. Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, donne à Jean de Ville une pièce de bois entre Faty et Beaurain, en échange de 40 livres de blancs sur le péage d'Avesnes; février 1285 [1286].
• 355. Le roi Jean donne au duc de Bretagne la terre de Wassigny; 27 février 1351 [1352].
• 356. Mise en possession de Wassigny, mars.
• 358 v°. Jugement des assises de Saint-Quentin renvoyant devant la cour du château de Guise le procès intenté par Gobert de Croix au procureur du duc de Bretagne ; 1er septembre 1349.
• 362. Les religieux de Bohéries reconnaissent qu'ils n'ont nulle justice ni seigneurie en tout ce qu'ils tiennent du duc en sa terre de Guise; août 1350.
• 363. Lettres de l'officiel de Laon au sujet de l'obit du comte Gui de Blois que doivent célébrer chaque année plusieurs curés de la terre de Guise; janvier 1335 [1336].
• 365, Les religieux de Saint-Quentin de Reims abandonnent à Pierre de Becond, sire de Fléchinel, les rentes qu'il devait sur un manoir à lui appartenant en leur seigneurie d'Ohis, en échange de rentes à Corbeny qu'il a cédées à leur prieuré de Corbeny; 9 février 1344 [1345].
• 367. L'évêque de Laon permet à Pierre de Becond de faire dire la messe dans l'oratoire de sa maison d'Ohis, 17 avril 1345.
• 368. Gilles Bascot, demeurant à Puisieux, vend au duc de Bretagne deux fiefs sur le vinage de Guise; 15 décembre 1352.
• 370 v°. Lettre du bailli de Vermandois notifiant que le maire et les échevins de Saint-Quentin n'ont aucun droit sur la maison du duc de Bretagne en cette ville; 17 avril 1353.
• 371 v°. Le duc retient un fief de seize jalois de blé sur des maisons à Louvry et Viexhalle appartenant aux abbayes de Bohéries et de Saint-Nicolas sous Ribemont, que Colle de Puisieux, veuve de Jean Blanque, de Guise, avait vendu

à Pierre Carré, demeurant aussi à Guise; 16 mai 1353.
• 373 v°. Jeanne, veuve d'Andrieu d'Esquéheries, receveur de la terre de Guise, renonce à la succession de son mari à cause des dettes de ses comptes; 26 juin 1353.
• 375. Les habiants de Guise renoncent au cimetière situé au château de Guise, le duc de Bretagne leur ayant donné un autre cimetière près de l'église Saint-Marc; 4 et 5 novembre 1352.
• 378 v°. Le chapitre de Saint-Gervais renonce aussi audit cimetière, 5 novembre.
• 379 v°. Achat d'un jalois de terre pour l'agrandissement du cimetière de Saint-Marc, 10 novembre 1352.
• 381. Les maire et échevins de Lesquielles reconnaissent qu'ils ne peuvent acenser aucun des pâturages de la ville si ce n'est par le gré du comte de Blois ; 19 avril 1338.
• 382 v°. Les religieux de Saint-Martin de Laon nomment des procureurs pour remettre leurs biens d'Audigny à ceux à qui ils les ont vendus; 23 mars 1345 [1346].
• 383. Jean Brisebos et Jeanne, sa femme, demeurant à Guise, cèdent au duc de Bretagne la moitié de la maison de Gisompré et d'autres héritages qu'ils avaient acquis au terroir de Guise; 11 novembre 1353.
• 386. Lettres de garantie de Jacquemart de La Cambe et de Catherine, sa femme, qui avaient vendu ces biens à Jean Brisebos ; 8 décembre 1353.
• 389, Traduction française des lettres de l'official de Laon relatives à l'obit du comte Gui de Blois (voir plus haut f. 363 du cartulaire).
• Approbation de l'évêque de Laon, 1er septembre 1354.
• 392 v°. Pierre de Wimy et Jeanne, sa femme, demeurant à Buironfosse, vendent au duc de Bretagne tout le droit qu'ils avaient sur le fief de Gisompré, sis à la Poterne de Guise; 26 janvier 1353 [1354].
• 395 v°. Assignation donnée par Jean Hermis, de Guise, pour l'assurance du paiement d'une rente de 13 s. 5 d. par. due au duc de Bretagne sur un bonel tenant aux murs de la porte de Chanteraine; 18 avril 1355.
• 396 v°. Le seigneur de Honnecourt reconnaît que la justice de sa maison et de son bois d'Aisonville appartient au comte de Blois; novembre 1332.
• 397 v°. Le Chapitre de Saint-Gervais de Guise vend au duc de Bretagne deux jalois de blé de rente sur certaines terres sises au terroir d'Audigny; 13 mars 1353 [1354].
• 400 v°. Le duc de Bretagne retient pour lui un fief à Neuvemaison que Pierre de Mons avait vendu à Thomas Penthecouste ; 14 juillet 1356.
• 402 v°. Acensement fait à Gautier de Brenot de 68 jalois de terre au terroir de

Vadencourt, 25 octobre 1354.

• 404. Acensement fait à Thomas Lasnier d'héritages au terroir de Chigny, 13 juillet 1355.

• 406. Acensement fait à Jean Hennice d'un courtil à Etreux, 13 février 1355 [1356].

• 407. Acensement fait à Jean Hennaus d'héritages au terroir de Marly, mars 1355 [1356].

• 408. Le bailli de Vermandois renvoie devant la cour de Guise l'appel fait par Sandrin Miles, de Lesquielles, d'un jugement obtenu contre lui par le bailli des bois de Guise; 1er octobre 1352.

• 410. Josse de le Beq, (écrit plus haut de le Becque, aujourd'hui Delbecque) écuyer, et demoiselle Jeanne, sa femme, prennent à cens et rente les héritages que le duc de Bretagne avait acquis d'Isabelle du Toillon au terroir d'Esquéheries; mai 1354.

• 411. Acensement fait à Jean Lohier d un courtil à Crupilly, mars 1355 [1356].

• 412. Alix et Alais, sœur et frère, renoncent à leurs droits sur la succession de leurs frères Colart et Andrieu d'Esquéheries, moyennant une somme d'argent reçue du duc de Bretagne; 5 septembre 1356.

• 414 v°. Les chanoines de Saint-Gervais reconnaissent au duc la propriété d'une partie des murs de l'ancien cimetière, 1356.

• 415 v°. Le roi Jean donne à son fils le duc d'Anjou la châtellenie de Ribemont, 1er octobre 1361.

• 417. Traité et accord entre Charles, duc de Bretagne, et Louis, comte de Blois, au sujet des terres de Guise et d'Hirson, 1er décembre 1356, confirmé par le roi Jean le 8 février 1357 [1358].

• 425. Le duc de Bretagne amortit aux religieuses de Fervacques des terres par elles acquises de Jean de Marteville, seigneur de Villers-outre-l'eau; 11 novembre 1356.

• 427 v°. Les religieux de Saint-Michel accordent à Pierre de Becorid le patronage d'une chapelle fondée dans le cimetière d'Hirson par son frère Amaury; novembre 1343. Approbation de l'évêque de Laon, 8 janvier 1343 [1344]. Pierre de Becond déclare qu'après sa mort son droit sur cette chapelle appartiendra au duc de Bretagne, novembre 1356.

• 433 v°. Les chanoines de Saint-Gervais de Guise déclarent que Pierre de Becond, sire de Fléchinel, leur a confié en garde dans la trésorerie de leur église une layette en bois contenant les titres relatifs à la chapellenie de Saint-Nicolas d'Hirson ; 8 septembre 1352.

• 435. Les religieux de Bohéries déclarent que Louis de France, duc d'Anjou,

comte du Maine, sire de Guise, et Marie de Bretagne, sa femme, leur ont donné une maison à Guise en échange de 20 livres de rente qu'ils avaient sur le vinage de la ville ; 27 octobre 1362.
• 437. Jugement du bailli de Vermandois rendu au profit du duc d'Anjou contre le collecteur du Roi au sujet des biens des bâtards, aubains et épaves de la terre de Guise; 7 septembre 1366.
• 439. Le duc d'Anjou reprend pour lui le fief de Buironfosse que Jean Isars, sire de Buironfosse, avait vendu à Guiard d'Origny, écuyer, demeurant à Saint-Germain, près Lesquielles ; 4 mai 1369 (Jean Isars avait déjà vendu au comte de Blois, en 1333, le moulin, le vivier et les prés de Buironfosse; v. plus haut, f. 312 du cartulaire).
• 444. Les religieux de Saint-Michel renoncent, au profit du duc d'Anjou, à la place où était le moulin d'Hirson; 24 janvier 1374 [1375].
• 445 v°. Le duc d'Anjou reprend pour lui la rente de 10 liv. tournois sur le vinage de Guise que feu Jean de Cramailles, chevalier, avait vendue à Gilles Le Marchand, de Guise ; 24 avril 1377.
• 447. La rente précédente avait été acquise par Oudart de Cramailles, chevalier, d'Adam de Glaters, écuyer, en septembre 1292.
• 450. Plusieurs lettres et actes relatifs à des rentes vendues au duc d'Anjou par Philippe, dame de Houff alizé et d'Astenoy, demeurant à Guise ; 1377-1379.
• 464. Le roi Charles VI soustrait, en faveur de son oncle le duc d'Anjou, les terres de Ribemont et de Guise à la juridisction du bailliage de Vermandois et de la prévôté de Saint-Quentin, avec ressort direct au parlement de Paris; 20 avril 1381.
• 468. Daniel David et Jeanne Lestenne, sa femme, vendent au duc d'Anjou les hayons, mines et lormeries des fêtes de Montreuil, situées en la place de Montreuil sous Lesquielles; 24 août 1382.
• 470 v°. Le duc d'Anjou achète le bois nommé le sart Honcet, sis au terroir du Mont-Saint-Hubert; 24 février 1383 [1384].
• 471 v°. Colard Fenderiaux prend à cens et rente les terres qui appartiennent au duc d'Anjou à cause de sa maison de la Motte sise au château de Guise; 13 février 1383 [1384].
• 473 v°. Philippe Bertrand, dame de Raiz et de Roncheville, vend à la duchesse d'Anjou 50 livres de rente sur les tailles de la terre de Guise, que Pierre de France, comte d'Alençon et de Blois, sire d'Avesnes et de Guise, et sa femme Jeanne avaient données en 1282 à Simon de Clermont, seigneur de Nesles; 15 juin 1388.
• 476. Les religieux de Bohéries abandonnent à la duchesse d'Anjou leur droit de

pêche en la rivière d'Oise, moyennant une rente de 10 livres tournois; 25 avril 1395.

• 477 v°. Accord entre la reine de Jérusalem, duchesse d'Anjou et dame de Guise, et le comte de Blois, seigneur du sart du Nouvion, au sujet de prés au vivier d'Oisy, du fief du Robiseux, et des bois qui furent Ferrand de Dohy joignant à la haie du Nouvion; 4 mars 1394 [1395].

• 480. Traité et accord entre le procureur du roi de Jérusalem et de Sicile, seigneur de Guise, le procureur de Marguerite de Glisson, comtesse de Penthièvre, dame d'Avesnes et du sart du Nouvion, ayant le bail et administration d'Olivier de Bretagne, son fils, seigneur desdits lieux, et aussi le procureur des habitants du Nouvion, de Boue, de Bergues et de Barzy, icelles quatre villes nommées le sart du Nouvion, au sujet de l'exemption du droit de vinage réclamée par les habitants du sart du Nouvion dans l'étendue de la terre de Guise; 4 janvier 1406 [1407].

• 485. Les habitants de Villers près Guise reconnaissent devoir chaque année au roi de Sicile une taille de 11 1. 2 s. 10 d. obole parisis; 20 novembre 1410.

• 487. Colart de Mouchy et Marie de Gérencourt, sa femme, prennent à rente du roi de Sicile une maison en la forteresse de la ville de Guise ; 21 mai 1408.

2-D-003 Fragment d'un cartulaire de Guise copié au XVe siècle; f. 158-170 et 198-205; en tout 21 f. ; petit in-folio, cartonné

• F. 158. Charte de la ville d'Hannapej fin du texte latin et traduction française; 1211.

• F. 160. Charte des franchises, statuts et ordonnances de la ville d'Hirson, 1156, confirmée par Gautier d'Avesnes en 1202; texte latin et traduction française.

• F. 161 v°. Charte des franchises accordées par Hue, comte de Blois, aux bourgeois d'Hirson dans les bois de Saint-Michel avec l'assentiment des religieux; décembre 1300.

• F. 162. Charte des statuts octroyés aux habitants de Neuvemaison par Pierre des Barres, chevalier, sire de Chaumont et de Neuvemaison; mai 1256.

• F. 162 v°. Charte d'affranchissement accordée par Gautier d'Avesnes aux habitants de Wimy; juillet 1241.

• F. 162 v°. Chartes de l'abbaye de Poigny.

Don de terres par Renier de Guise, 1161 (latin et français); confirmé par Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, 1173 (latin et français).

Accord entre Jean de Châtillon, comte de Blois, et l'abbaye au sujet des produits d'une terre, janvier 1263 (1264, latin et français).

Clérembault de Rozoy donne à l'abbaye la ville d'Eparcy, 1130 (latin et français).

Le chapitre de Saint-Martin de Tournay donne à l'abbaye de Foigny son tenement d'Eparcy, tel qu'il l'avait reçu de Clérembault de Rozoy, s. d. (latin et français) ; lettre de l'évêque de Laon enregistrant cette donation, 1147 (latin et français).

Autre lettre de l'évêque notifiant la donation faite par Clérembault à Saint-Martin de Tournay, 1147 (latin et français).

Jacques, seigneur de Guise, accorde aux religieux de Foigny la franchise de leurs bois, 1174 (latin et français).

Hue de Châtillon, comte de Blois, reconnaît que la justice d'Eparcy appartient à l'abbaye de Foigny, juin 1298 (latin et français).

• F. 170. Lettres de la fondation de la chapelle d'Englancourt par Adeline, dame de Guise; juin 1200 (latin et français).

• F. 170. Gautier d'Avesnes approuve et confirme la prise faite par son père de la partie des terrages d'Etreux que possédait l'abbaye de Fesmy, moyennant une rente annuelle de quatre muids de froment et quatre muids d'avoine; juillet 1211 (latin, et partie de la traduction française).

• F. 198. Les religieux de Bohéries reconnaissent qu'ils n'ont nulle justice ni seigneurie en tout ce qu'ils tiennent du duc de Bretagne en la terre de Guise; août 1350.

• F. 198 v°. Lettre de l'évêque de Laon mentionnant les messes que plusieurs curés de la terre de Guise doivent dire pour le repos de l'âme de Gui de Châtillon, comte de Blois; janvier 1334 [1335] (en latin).

• F. 199. L'évêque de Laon accorde à Pierre de Becond la permission de faire dire la messe dans l'oratoire de sa maison d'Ohis; 17 avril 1344 (en latin).

• F. 199 v°. Les habitants de Guise cèdent au duc de Bretagne le cimetière situé dans le château, 4 et 5 novembre 1352. Le chapitre de Saint-Gervais renonce à ses droits sur ce cimetière, 5 novembre 1352.

• F. 200 v°. Les religieux de Saint-Martin de Laon se dessaisissent des héritages qui furent à Werry Le Clerc à Audigny et qu'ils ont vendus à Adam de Harbes; 23 mars 1345 [1346].

• F. 201. Lettres de l'official de Laon notifiant que les curés de la terre de Guise se sont obligés de dire des messes pour le comte Gui de Blois à cause deâ amortissements qu'il leur fit.

Lettres de l'évêque de Laon sur le même sujet, 1er septembre 1354 (en latin).

• F. 201 v°. Le sire de Honnecourt reconnaît que la justice d'Aisonville appartient au comte de Blois; 1334, dimanche après la Toussaint.
• F. 101 v°. Le bailli de Vermandois renvoie devant la cour du château de Guise un appel de Sandrin Milles, de Lesquielles, d'un jugement rendu contre lui par le bailli des bois de Guise; 1er décembre 1352.
• F. 202. Le roi Jean donne au duc d'Anjou, son fils, le château et la châtellenie de Ribemont; ier octobre 1361 (en latin).
• F. 202 v°. Accord entre le duc de Bretagne et le comte de Blois sur le partage de la terre de Guise en vertu du testament de Gui, comte de Blois; 1" décembre 1356.
• F. 204. L'évêque de Laon confirme le don fait à Pierre de Becond, par les religieux de Saint-Michel, du patronage de la chapelle du cimetière d'Hirson; 8 janvier 1343 [1344].
• F. 205 v°. Jugement du bailliage de Vermandois reconnaissant au duc d'Anjou le droit de recueillir les biens des aubains, épaves et bâtards dans l'étendue de la terre de Guise (la fin manque).

2-D-004 Inventaire des titres du duché de Guise, XVIIe siècle.
In-folio de 90 f., toile grise.

2-D-005 « Inventaire de tous les titres et papiers concernans les fiefs et toutes les mouvances des terres et seigneuries qui dépendent et relèvent du duché de Guise », dressé en 1633.
In-folio de 45 f., toile grise.

2-D-006 Dénombrement du comté de Guise et de la seigneurie du Nouvion-en-Thiérache appartenant au roi de Jérusalem, Sicile, duc de Lorraine et de Bar, et tenus du roi de France à cause de son château de Ribemont; minute sur papier, xve siècle.
In-folio de 64 f., toile grise.

2-D-007 Charles de Rohan, seigneur de Gié, cède par échange l'usufruit du comté de Guise à François Ier, 8 janvier 1526 [1527], et le roi le donne à Claude de Lorraine, 25 janvier. Expédition de ces pièces délivrée à Claude par la Chambre des Comptes le 5 juin suivant.
Grand in-4° de 14 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-D-008 Rôle des fiefs tenus du duché de Guise, 1581. Petit
In-folio de 81 f., toile grise.

2-D-009 Aveu et dénombrement du duché de Guise, baillé au Roi par Charles de Lorraine le 26 mars 1605.
In-folio de 264 f. de parchemin, relié en vélin blanc.

2-D-010 Compte du receveur de la ville et prévôté de Guise pour le premier semestre de l'année 1414, rendu par Raoul Lefèvre, receveur, à Jean de Tucé, gouverneur.
Grand in-4° de 9 f. de parchemin, reliure en vélin blanc moderne.

2-D-011 Compte de l'année 1452, rendu au comte du Maine et de Guise par le receveur Thomas Mamineau.
Grand in-4° de 177 f. de parchemin, reliure en vélin blanc moderne.

2-D-012 Six comptes des années 1463-1466.
Grand in-4° de 386 f. de parchemin, reliure en vélin blanc moderne.

2-D-013 Compte du revenu de la terre et seigneurie du Nouvion pour l'année 1538, rendu au duc de Guise par le receveur Pierre Lamy.
Petit in-folio de 89 f., cartonné.

2-D-014-015-016 Comptes des années 1562, 1563, 1564, rendus à Anne d'Esté, duchesse de Guise, par le receveur Jean Gaignebien, et arrêtés au château de Guise en présence d'Antoine, de La Garde, seigneur de Tranchelion, gouverneur (il signe : « Tranchelyon »).
3 vol. in-folio de 608, 558 et 538 f., toile grise.

2-D-017 Compte de l'année 1614, rendu au duc de Guise par le receveur Pierre André.
In-folio de 95 f., incomplet de la fin; cart.

2-D-018-019-020 Comptes des années 1634-1635, 1640-1643 et 1645.
3 vol. in-folio, toile grise.

2-D-021 Compte de l'année 1688.
In-folio de 50 f., toile grise.

2-D-022 Compte de l'année i707.
In-folio de 39 f., reliure en vélin blanc.

2-D-023 « Développement général des produits des revenus du duché de Guise », XVIIIe siècle.
In-folio de 13 f., dos de maroquin brun.

Beau frontispice dessiné à la plume par La Mannée fils d'après les indications données par Joly, secrétaire du prince de Condé, et imprimées sur un feuillet joint au volume : « Allégorie dédiée à S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé. La richesse du duché de Guise représentée par le Pérou; un Péruvien se dispose à charger un vaisseau qui arrive d'une monnoye qu'il dépose sur le port avec abondance, frappée au coin des armes de la Maison de Condé. La Richesse en soutient l'éclat et la magnificence dans la guerre et dans la paix. La Guerre représentée par un trophée militaire. Une colonne ci-devant élevée en l'honneur du prince de Brunswick, renversée et détruite, rappelle l'affaire du 25 août 1762; on lit sur l'inscription de cette colonne ces mots : diruta 25 Augusti 1762. Une autre colonne vivante et triomphante s'élève pour transmettre le souvenir de l'affaire du 31 du même mois; on lit sur l'inscription de cette colonne ces mots : Eruta 31 Augusti 1762. Les lauriers sortent de deux cornes d'abondance, serpentent autour de deux palmiers qui désignent la paix, ornent la colonne triomphante et la couronnent heureusement. Les armes de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, ornées de trophées, terminent le tableau et en forment le frontispice. La Victoire couronne la marche du Bas-Rhin de la campagne 1762 et les affaires de Gruningues et de Jannerberg. La Renommée la suit et publie la paix ». Cette allusion aux combats de Grûningen et de Johannisberg, gagnés par le prince de Condé le 25 et le 31 août 1762, montre que le manuscrit a été composée peu après.

2-D-024 Registre des ensaisinements des contrats d'héritage en censive et soumis au droit de lods et ventes, 1772-1775.
In-folio de 150 f., toile grise.

2-D-025 Registre cueilleret des cens et rentes du comté de Guise, 1421.
Petit in-folio de 52 f., toile grise.

2-D-026 Autre registre des cens et rentes, 1490.
Petit in-folio de 80 f., toile grise.

2-D-027 Terrier de Buironfosse et du Boujon, 1612-1618.
In-folio de 406 p., toile grise.

2-D-028 Autre copie, 117 f., toile grise.

2-D-029 Terrier de La Neuville-lez-Dorengt et Cocréaumont, 1612.
In-folio de 252 f., toile grise.

2-D-030 Terrier de Lesquielles et d'Hannape, 1612.
In-folio, 124 et 24 p., toile grise.

2-D-031 Terrier de Sorbais, 1612.
In-folio de 363 f., reliure en vélin blanc.

2-D-032 Autre terrier, 1759.
In-folio, 225 p., toile grise.

2-D-033 Terrier d'Hirson, 1612.
In-folio de 182 f., toile grise.

2-D-034-035 Compte rendu au duc de Guise pour l'année 1538-1539 par Louis Martin, receveur général des terres, seigneuries et baronnies de Rumigny, Aubenton, Martigny, Any, Wattephal et Condé, membres dépendant du duché de Guise.
Petit in-folio de 483 f.; autre copie de 576 f.; toile grise.

2-D-036 Compte de Rumigny et d'Aubenton pour l'année 1584, rendu au duc de Guise par le receveur Nicolas Gerbaut.
Petit In-folio de 45 f., dos de vélin blanc.

2-D-037 Terrier de Besmont, 1612.
In-folio de 220 f., toile grise:

2-D-038 Autre terrier,. 1726.

In-folio de 408 f., toile grise.

2-D-039 Terrier de Rumigny, Sormonne, Maubert-Fontaine et Auge; commencé en 1612, terminé en 1619.

In-folio de 153 f., toile grise.

2-D-040 Terrier de Rumigny et dépendances en 1612; copie faite en 1722.

In-folio de 298 f.,. toile grise.

2-D-041 Nouveau terrier de Rumigny, 1726-1727.

In-folio de 309 f., toile grise.

2-D-042 Terrier de Bossus-lez-Rumigny, 1614.

In folio de 71 f., toile grise.

2-D-043 Compte des rentes et revenus de la terre et seigneurie d'Any pour l'année 1517-1518.

In-folio de 27 f., reliure en vélin blanc.

2-D-044 Recueil des actes de foi et hommage, aveux et dénombrements rendus aux rois de France par les vassaux du comté de Ribemont. Copie faite en 1776 d'après les registres de la Chambre des Comptes.

In-folio de 448 p., toile grise.

2-D-045 Inventaire des titres et papiers d'Assy et de l'étang de Saint-Lambert, XVIIIe siècle.

In-folio de 68 f., reliure en vélin blanc.

2-D-046 Inventaire des titres du greffe des Eaux-et-forêts de la maîtrise de Guise concernant la forêt de Saint-Michel, indivise entre le prince de Condé et l'abbaye de Saint-Michel, XVIIIe siècle.

Petit in-folio de 130 f., toile grise.

2-D-047 Inventaire des titres du greffe des Eaux-et-forêts du duché de Guise, 1749.

Petit in-folio de 101 f., toile grise.

2-D-048-068 Registres des ventes des bois du duché de Guise de 1584 à 1706.

21 vol. in-folio , toile grise.

2-D-069-070 Deux registres des causes de la gruerie d'Hirson, 1709 à 1749.
2 vol. in-folio de 252 et 265 f., toile grise.

2-D-071 Délibérations du Conseil du prince de Condé relatives aux ventes des bois, 1772-1788.
In-folio de 180 f., toile grise.

2-D-072 Procès-verbal descriptif et statistique de la forêt de Saint-Michel, 1818.
Grand in-folio de 90 f., toile grise.

2-D-073 Autre copie, 116 f., toile grise.

2-D-074 Procès-verbal descriptif et statistique du bois de la Haie-Equiverlesse, 1818.
In-folio de 18 f., toile grise.

2-D-075 Forêts de S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale. Inspection de Guise. Contenance et plans.
Petit in-folio de 36 f., chagrin rouge, filets d'or.

SÉRIE E
CLERMONTOIS

(CLERMONT-EN-ARGONNE, VARENNES, STENAY, DUN, JAMETZ, ETC.)

1-E-001• Inventaires de titres et documents généraux.

• « Inventaire des lettres délivrées le 5 juillet 1539 au secrétaire René Boudet pour porter en France ».

Répertoire des titres de Clermont déposés au trésor de Nancy, 8 octobre 1549 (deux exemplaires).

Deux autres inventaires de titres envoyés au trésor de Nancy en janvier 1550.

Trois inventaires de titres touchant Clermont et les fiefs qui en relèvent, s. d. (XVIe siècle).

Inventaire de titres montrant que les fiefs de Clermont sont de « danger », XVIe siècle. Inventaire des titres concernant les bois des communautés, XVIe siècle.

Copie de quelques chartes du bailliage de Clermont, faite en 1614.

Inventaire des titres du trésor de Nancy concernant Clermont, Stenay, Dun et Jametz, 31 octobre 1660.

Inventaire des titres du trésor de Bar concernant les mêmes lieux, 4 novembre 1660. Inventaire sommaire des titres du domaine du comté de Clermont (deux copies).

Remarques sur le mémoire des titres réclamés par le duc de Lorraine; état de ces titres, dressé au mois de mars 1662; lettre de Louis XIV autorisant le prince de Condé à les rendre au duc de Lorraine, 5 septembre 1665.

Inventaire des titres qui ont été apportés dans le trésor de S. A. S. (le prince de Condé) le 22 mai 1666 par M. Gouesnel, concernant les fiefs et censés qui ont été mis en roture sur les terres de Stenay, Dun et Varennes (deux copies).

Inventaire des papiers trouvés dans le cabinet de feu Jacques Hospilde de Planchette, grand-maître des Eaux-et-forêts de Clermont, 1er mars 1674.

Inventaire des titres apportés dans le trésor de S. A. S. en l'année 1674 par M. Picard, contenant les comtés de Clermont, Stenay et Jametz.

Inventaire de pièces présentées en 1676 par le fermier des domaines du Clermontois.

Inventaire de pièces retirées du trésor de l'hôtel de Condé le 1er juin 1718.

Inventaire des imprimés, inventaire des procès, XVIIIe siècle.

Inventaire des baux trouvés chez le sieur Martin, ci-devant receveur du prince

de Condé à Stenay, 11 janvier 1792.
Inventaires des registres et papiers déposés au greffe de Clermont, 17 janvier 1792, 10 août et 25 octobre 1793.
Restitution de registres et papiers par la préfecture de Bar-le-Duc, 1814.
Recherches dans les registres de la Chambre des Comptes de Bar, 1830.
« Extraits de quelques registres et liasses provenant des archives de Bar, qui avaient été envoyées aux archives du Royaum'e à Paris », mai 1830.
Documents généraux.
• Gaucher de Nanteuil fait savoir que Raoul de Clermont et ses frères ont cédé au comte Thiébaut I de Bar et à ses hoirs divers biens et droits à Clermont et à Auzéville, en échange de ce que le comte et son sergent Roger possédaient au ban de Chaumont-sur-Aire; règlement de l'entrecours entre les hommes de Chaumont et ceux de Tarincourt, entre ceux de Jubécourt et ceux du comté de Bar; juillet 1212. (Publié par André Lesort, *Les Chartes du Clermontois conservées au Musée Condé à Chantilly*, 1069-1352; Paris, Champion, 1904, n° V).
• Contrat de mariage entre Thiébaut II, comte de Bar, et Jeanne de Flandre, 3 mai 1243 {Lesort, XXIII).
• Vidimus du 7 juillet 1383, contenant : lettres de Thiébaut, comte de Bar, notifiant la paix faite avec l'évêque de Verdun au sujet du château de Trognon (aujourd'hui Heudicourt, Meuse), et de la terre de Mouzon; août 1240; lettres de foi et hommage d'Edouard, comte de Bar, à l'évêque de Verdun, pour les terres de Clermont-en-Argonne, Varennes, Vienne, Trognon, Mussy et autres; 22 mai 1322.
• Lettres par lesquelles Robert, duc de Bar, promet au roi de France de ne recevoir aucun de ses ennemis dans ses forteresses; même engagement au sujet de la forteresse de Clermont, encore qu'elle appartienne au douaire de la comtesse sa mère; 23 janvier 1356 [1357].
• Lettres de Charles V remplaçant Raoul de Louppy par Eudes de Savoisy, bailli de Vitry, dans la garde et gouvernement des châteaux et terres de Clermont-en-Argonne, de Vienne, de Cumières, et de toutes les autres terres appartenant au douaire de Yolande de Flandre, comtesse de Bar; 14 octobre 1377.
• Lettres de Charles V portant mainlevée de la saisie et remise à Yolande de Flandre de ses forteresses et terres; Paris, 6 avril 1378 [1379].
• Lettres de Charles VI ordonnant une enquête pour savoir si les bois dans lesquels les habitants de Boureuilles, Saint-Hilairemont, Beauzée, Vienne, Souhesmes et autres revendiquent le droit d'usage, sont en terre d'Empire ou

appartiennent au royaume; Paris, 2 avril 1381 [1382]; lettres de Yolande de Flandre; Clermont, 28 mai 1382.
• Lettres de Yolande et de son fils Robert, duc de Bar, donnant commission d'enquêter au sujet de la justice de Beauzée, Saint-Hilairemont, Vienne, Souhesmes et Boureuilles; 10 août 1385.
• Lettres de Robert, duc de Bar, informant l'évêque de Verdun qu'il a donné à son fils Edouard, marquis du Pont, en héritage perpétuel tout ce qu'il tient de lui en fief, nommément les châteaux, villes et terres de Clermont, Varennes, Vienne-le-Châtel et Trognon; Saint-Mihiel, 18 mars 1403 [1404].
Lettres de réception et ratification de l'évêque Liébaut de Gusance; Hattonchâtel, 19 mars.
• Lettres de Louis, cardinal duc de Bar, notifiant qu'ayant donné le duché de Bar à son neveu René d'Anjou, fils de sa sœur la reine d'Aragon, il avait retenu Stenay, Clermont, Varennes et Vienne; il donne aujourd'hui à René d'Anjou, avec réserve d'usufruit, Stenay, Clermont et Varennes, et garde la propriété de Vienne; Saint-Mihiel, 13 août 1419.
• Don par le cardinal de Bar à Guillaume de Dampierre de 20 livres tournois de rente perpétuelle sur la prévôté de Clermont; Verdun, 21 février 1420 [1421]. Lettres de Guillaume de Dampierre, même jour.
• Sentence arbitrale sur les différends soulevés par les officiers du bailliage de Clermont contre des hommes et des officiers du Chapitre de Verdun à Sivry-la-Perche, Jouy, Dombasle, Brabant et Brocourt; 15 février 1506 [1507].
• Donation par le duc Antoine à sa mère de l'usufruit de la châtellenie de Clermont, 23 août 1516.
• Information sur la souveraineté des villages sis en terre de France et relevant de Clermont, 14 mai 1516.
• Lettres du roi Henri II accordant au duc de Lorraine la jouissance de la terre et bailliage de Clermont et dépendances, 22 juillet 1548; mandement au Parlement pour l'entérinement de ces lettres, 21 septembre.
• Lettres de Henri II ordonnant le retrait de la garnison française de Clermont et la remise de la place au duc de Lorraine, 30 juin 1556.
• Information sur les droits souverains du roi de France au Clermontois, 1561.
• Transaction entre le duc de Lorraine et l'évêque de Verdun, par laquelle l'évêque remet au duc les droits de fief et devoirs qui lui étaient dus pour Clermont, Varennes et Vienne ; 10 septembre 1564.
• Partage des bois de Passavant (canton de Sainte-Menehould) entre la France et la la Lorraine, 1578.

• Deux lettres de Louis XIII nommant le baron de Charnacé capitaine et. gouverneur de Clermont, 8 juin 1634, puis bailli, grand gruyer et capitaine des chasses, 20 août.
• Arrêt contre le duc de Lorraine, 5 septembre 1634; acte de prise de possession du Clermontois au nom du Roi, 3 novembre.
• Traité de Saint-Germain entre le cardinal de Richelieu, au nom du Roi, et le duc Charles de Lorraine, 29 mars 1641; articles secrets; serment du duc de Lorraine, 2 avril. Ratification, faite à Bar par le duc de Lorraine, du traité et serment, 21 avril (originaux signés; cession à la France de Clermont, Stenay, Dun et Jametz).
• Provisions de bailli de Clermont en faveur du marquis de Lenoncourt, 31 juillet 1642.
• Donation du Clermontois au Grand Condé, décembre 1648; lettres patentes en original et copie. Brevet de garantie, 18 décembre 1648 {imprimé).
Enregistrement des lettres patentes de 1648, 4 septembre 1660.
Arrêts du parlement de Paris, 2 et 4 septembre 1660.
Lettres de jussion, 20 septembre.
Arrêt de la Chambre des Comptes, 18 novembre.
Lettres royales pour l'enregistrement à la Cour des Aides, 8 janvier 1661; arrêt de la Cour des Aides, 15 janvier.
Arrêt du Parlement qui fait défenses aux habitants du Clermontois de reconnaître une autre justice souveraine que la sienne, 14 février.
Lettres royales ordonnant signification au parlement de Metz, 2 mars.
Arrêt du Conseil d'Etat maintenant le prince de Condé dans la possession et jouissance des comtés, terres et seigneuries de Stenay, Dun, Jametz et Clermont-en-Argonne, 2 mars 1661.
Plusieurs imprimés des actes de 1648 et 1660-1661. Autre imprimé, fait en 1776.
• Lettres de foi et hommage pour Henry-Jules de Bourbon, fils du Grand Condé, 1665, 1666, 1688.
• Arrêt du Parlement sur l'exercice de la justice, 1669.
• Procès entre Henry-Jules de Bourbon et les seigneurs haut-justiciers du Clermontois, 1684.
• Echange par lequel le prince de Condé cède au Roi, contre une rente perpétuelle de 600.000 livres, les droits de gabelles, tabac, aides, traites, contrôle et autres, qui se perçoivent à son profit dans le Clermontois, 11 mars 1784.
Projet manuscrit.

Lettres patentes imprimées, données à Versailles au mois d'avril 1784 ; deux exemplaires, l'un imprimé à Paris, chez Knapen, l'autre à Nancy, chez la veuve Chariot (in-4° de 24 et 31 p.).
Mémoire de M. de Bonneval sur le projet d'asseoir la rente de 600.000 livres en fonds de terre ; Varennes, 9 août 1784. (Jacques-Vidieu-François Pujou de. Bonneval, commissaire à la recherche des fiefs, préposé à la recette des droits et profits féodaux du Clermontois).
• Loi du 27 mars 1791 annulant la donation de 1648 (A Paris, de l'Imprimerie Royale ; 1791, 3 p. in-4°).
Articles du Moniteur et mémoires manuscrits à propos de la discussion de cette loi. Opinion et lettre de M. Beugy de Puyvallée.
• Lettres échangées entre les agents du prince de Condé au moment de l'occupation du Clermontois par les Prussiens, septembre 1792.
Supplique adressée au prince de Condé par le sieur Henriquez, ancien procureur fiscal à Dun ; 25 janvier 1794.
• Rapport au Conseil du prince de Condé sur le décret qui révoqua la donation faite en 1648 par Louis XIV au Grand Condé.
Notes historiques et politiques sur le comté de Clermont en Argonne et sur la donation qui en a été faite à la maison de Condé (sans date, XIXe siècle, époque de la Restauration).
Rôle et déclaration des villages et lieux de fiefs, avec les noms des détenteurs, situés dans le bailliage de Clermont, 1584.
• Etat du comté et bailliage de Clermont, XVIIe siècle.
• Etat d'impositions par villages, XVIIe siècle.
• Etat et dénombrement de tous les lieux qui composent le Clermontois, avec l'indication du montant des tailles, XVIIe siècle.
• Etat des fiefs du comté de Clermont, s. d. (vers 1669).
• « Estât de toutes les villes, paroisses, chasteaux, hameaux, censés et moulins dépendants de la terre de Clermont-en-Argonne, réduite en un seul bailliage estably à Varennes, subdivisé en sept prévostés, le tout conformément à la carte nouvellement levée sur les lieux par Henry Sengre, par ordre de S. A. S. Monseigneur le Prince, en 1687 et 88 ».
• Etat des villages composant les six prévôtés du Clermontois, XVIIIe siècle.
• Etat des villes, villages et hameaux, et nombre des feux qui composent le Clermontois, et noms des officiers des prévôtés, 1766.

1-E-002• Limites de la France et du Barrois ; pièces du procès de Claude de La

Vallée, prévôt-gruyer de Clermont, dont les biens furent confisqués par le duc de Lorraine et qui en appela au parlement de Paris. (Voir l'ouvrage de MM. Henri Stein et Léon Le Grand intitulé Là Frontière d'Argonne {843-1659). Procès de Claude de La Vallée {1535-1561). Paris, Alphonse Picard, 1905).
Pièces de 1517 à 1538.
Seize contrats d'acquisitions faites par Claude de La Vallée en divers lieux de 1517 à 1526.
Copie d'exploits d'assignation donnés aux religieux de Beaulieu et autres, novembre 1538.
Procès-verbal de la conférence tenue entre les commissaires du Roi et ceux du duc de Lorraine à Sainte-Menehould le 30 juin 1551.
Arrêts pour la recette des deniers provenant des biens confisqués sur Claude de La Vallée, 1555.
Biens de Claude de La Vallée à Dombasle et Neuvilly ; procès entre ses fils Claude et Christophe et le Chapitre de Verdun, 1548-1561.
Pièces diverses relatives au procès, 1541, 1547, 1561.
Registre des assises tenues à Clermont du 28 décembre 1399 au 7 janvier 1400.
• « Noms des conduiz des villes de la prévosté de Clermont et chastellenie, des villes, des vassaulx de fieds et d'arrière-fîeds d'icelle, des gardes et des villes et seigneuries environ icelle prévosté et en icelle enclavées », s. d. (XVe siècle).
• « Papier de l'ayde dariennement imposée en la ville et prévosté tant de Varennes comme des Montignons, faite et gectée ou moix de décembre 1441 ».
• « Registre des mairies du pied de terre de la prévosté de Clermont pour les termes que cy après s'ensuivent » (registre nominatif des rentes des bourgeois, etc., 1463-1464).
• Registre des cens et rentes dus en 1469 par les habitants d'Aubréville, Auzéville, Brabant, Brocourt, Proidos et Neuvilly.
• « Usuynes de la prévosté de Clermont pour oultrer à la Saint-Jehan 1469 » ; même état pour 1470 (mise aux enchères des fours, terrages, moulins, etc.).
• Etat des rentes dues par les habitants de Clermont, 1470.
• Conduits du bailliage de Clermont pour l'année 1502.
• Rôle et déclaration des conduits et ménages des hommes et sujets de la ville, prévôté et bailliage de Clermont de l'an 1505.
• Rôle des nobles, franches gens et piétons du bailliage de Clermont, 1507.
• Rôle des hommes et sujets des villes et prévôtés du bailliage, 1520.

• Information et rôle des vassaux, 1520.
• Rôles de 1561.
• Rôle et déclaration de ceux qui doivent menus cens au bourg de Clermont, 1608.
• Rôles des bourgeois et manants des villes et villages du bailliage de Clermont, 1633.
• Deux procès-verbaux de la visite dés, usines du bailliage de Clermont, XVIe siècle.

I. CLERMONT.

1-E-003• Thiébaut II, comte de Bar, met à assise le château de Clermont, nouvellement construit par son père Henri, et règle la condition des habitants ; novembre 1246 ; copie sous le scel de Jean Thiébaud, d'Auzéville, notaire apostolique, 16 février 1366 (Lesort, XXX).
Confirmation de cette charte par Robert, duc de Bar, ler décembre 1401 (copie sur papier, vidimus du 8 janvier 1488, vidimus 'du 11 novembre 1490).
Lettres d'Edouard, duc de Bar, touchant l'usage que les habitants de Clermont ont pour leurs porcs dans leurs bois et dans les siens, 1er janvier 1412 ; vidimus du 15 mai 1415 et du 11 novembre 1490.
Lettres obligatoires des habitants et communauté de Clermont touchant leurs franchises et privilèges, 13 juin 1629, avec rappel des documents de novembre 1246, 1er décembre 1401, 1er janvier 1412, 8 juillet 1488 et 3 janvier 1595.
Lettres de la communauté de Clermont et Vraincourt reconnaissant les droits qu'elle doit au duc de Lorraine et de Bar pour la confirmation des franchises et libertés accordées par Henri, comte de Bar, en 1339, le jeudi après la Nativité Notre-Dame en septembre (copie de cette charte) ; 5 août 1629.
• Lettres du roi René (signées) exemptant pour six ans les habitants de Clermont des droits dus chaque année pour l'élection des maire, échevins et forestiers ; Aix, 29 mars 1476 [1477].
Lettres du roi René réglant certains droits, usages et redevances des habitants de Clermont et de Vraincourt ; Bar, 20 août 1484 (vidimus du 31 décembre); lettres des habitants, 28 décembre 1484.
• Lettres fournies par les habitants de Clermont à la Chambre des Comptes de Bar pour la permission à eux accordée par le duc d'essarter 150 arpents de bois en la lisière des Islettes, 13 janvier 1618
• Ordonnance du duc Charles (signée) pour la rédaction des coutumes de

Clermont ; Bar, 13 août 1571.
Cahier du procès-verbal des convocations des trois états du Clermontois, 1571.
Avis et réponse du procureur général de Clermont sur les articles à lui envoyés par le duc pour dresser la coutume, 18 septembre 1571.
Procès-verbal de l'assemblée des élus à Varennes, 6 janvier 1572.
Rédaction de la coutume par les élus des états du bailliage de Clermont, janvier 1572.
• Permissions d'hériter de biens situés dans le bailliage de Clermont, accordées à des personnes n'y habitant pas ; lettres obligatoires des bénéficiaires, 1577-1628 (17 pièces).
Mémoire sur le droit de forfuyance.
Extraits des comptes de Clermont touchant le droit de forfuyance et le retour au duc de Bar des biens de ceux qui n'habitent pas dans ses terres ; 1er juin 1627.
• Prétentions du fermier de la prévôté de Clermont au sujet des droits qui se perçoivent sur les bois tirés de ladite prévôté ; requête du fermier, repoussée par la Chambre des Comptes de Bar le 20 février 1625.
• Reconnaissances de noblesse pour fiefs tenus de Clermont, 1671-1781.
• Décisions du Conseil du prince de Condé au sujet des fiefs : du Pré Morel, appartenant à Nicolas de Thouvenin, sieur de Rehon, 4 septembre 1670 ; de Jullencourt, appartenant à M. Gallavaux, chanoine de Verdun, 22 mai 1670 ; d'Argeville, appartenant au sieur de Cognon, 19 juin 1749 ; approbation de différentes liquidations de droits de relief, 2 avril 1788.
Vente par Jeanne, fille de feu Colet, bailli de Clermont, au comte de Bar de ses prés à Clermont et Auzéville ; 1324, jour de la Conversion de saint Paul [25 janvier 1325].
• Jean, fils de feu Jean le Bourguignon, de Clermont, et Huefideline, sa femme, vendent au comte de Bar un étang sous Clermont ; 1327, mercredi avant la Pentecôte.
• Quittance donnée par les héritiers de Philippe le Gronais à Jeanne Colet, fille du défunt bailli de Clermont, des dettes de ce dernier ; 1332, mercredi 3 mars [1333].
• Foi et hommage d'Asseline de Neuville au comte de Bar pour trois « reises » de froment sur les greniers de Clermont ; 1337, samedi jour de fête sainte Lucie au mois de décembre.
• Don fait par Yolande de Flandre, comtesse de Bar, à Pierre de Moncel, chevalier, des biens confisqués sur Henri de Vienne, dit le Chanoine, prévôt

de Clermont ; foi et hommage de Pierre ; 13 juillet 1361.
Pierre vend ces biens à Herbillon dit Halliquart, d'Aubréville, 15 juillet (vidimus de 1385 ; trois pièces).
• Jean Defou, de Clermont, reconnaît devoir à Havys, femme de feu Henri le Vestit, gruyer de Clermont, le prix de 14 arpents de bois qu'elle lui a vendus ; 1362, lundi avant la saint Thomas apôtre (décembre).
• Thévenin de Nancy, fils de Hugon de Maisereul, promet qu'aucun dommage ne sera apporté de sa part à la comtesse de Bar ou à ses sujets à cause de sa détention au château de Clermont, où il avait été emprisonné par ordre de la comtesse ; 12 mai 1365.
• Lettres du roi de France, en la main duquel était alors le château de Clermont, au receveur de Clermont pour le paiement des gages des officiers et fonctionnaires ; Paris, 6 décembre 1377 (vidimus du 10 février 1383).
• Provisions de la charge de châtelain de Clermont données par la comtesse Yolande à Jeannin du Buisson en remplacement de Jean Choisel ; Paris, 5 juin 1392.
• Testament de Jean Godart, de .Clermont, prévôt de Souilly au diocèse de Verdun ; 1er mars 1399 [1400].
• Foi et hommage de François du Pont pour une maison au château de Clermont et des terrages à Froidos ; 4 mars 1436 [1437].
• Foi et hommage d'Arnould du Pont, chanoine de Verdun, pour les mêmes biens, 22 septembre 1439.
• Quittance de gages donnée au duc de Bar par Thiébaut, bâtard de Neufchâtel, capitaine de Clermont ; 3 février 1440 [1441] (vidimus du 7 juin 1455). Lettres de rémission, grâce et pardon, accordées à Thiébaut par le duc René ; Chinon, 10 avril 1445 [1446].
• Vidimus, délivré le 2 octobre 1516, de quatre lettres du duc René et de son fils Louis en faveur de Thiébaut, bâtard de Neufchâtel, pour la garde du château de Clermont, des 3 novembre 1432, 10 mars 1437 [1438], 13 janvier et 20 février 1438 [1439].
• Lettres de franchise et d'exemption de tailles, aides et subsides, en faveur de Jaquin Gauchon, maréchal, à charge par lui de se tenir en armes pour la défense du pays ; Bar, 4 avril 1470 [1471].
• Provisions de procureur général au bailliage de Clermont données à Adam Charbonnier par la reine Yolande et le duc René, 13 août 1480 et 18 mars 1483 [1484] (signées : « Yolant », « René »).
• Note sur les réparations à faire à la chapelle de Clermont, aux fours de

Clermont et d'Aubréville, et au moulin de Neuilly ; s. d. (XVIe siècle).
• Don par le duc Antoine à Nicolas de Maulion d'une maison au château de Clermont, 2 juin 1540.
• Déclaration par Collesson Pernet et Jean-Didier Coury, de Clermont, d'un jardin tenu à cens près de l'étang du Jarcq ; 17 janvier 1542 [1543].
• Don par le Chapitre de Verdun au duc de Bar de Cunette, fille de Nicolas le Gardeur, dit Chappiron, d'Ippécourt, leur femme de corps, pour être mariée à Clermont à Etienne de Loultre, homme de corps du duc ; 22 novembre 1547.
• Pensions rachetables à prendre sur le domaine de Clermont accordées à Gaspard de Marcossey, bailli de Clermont, le 3 mars 1562 [1563], et à Philippe de Licirasse, sieur de Bosserville, le 21 novembre 1566.
• Lettres de noblesse accordées à Didier Simonin, procureur général au bailliage de Clermont, 2 octobre 1569.
• Déclaration par François Vigier, de Clermont, d'un jardin tenu à cens, 13 janvier 1582 [1583].
• Lettres de prise de possession de la charge de bailli et capitaine de Clermont par Elisée de Haraucourt, 24 septembre 1583.
• Reconnaissance par Adenet Lebon et François Chardin de logis tenus en censive contre la côte et rocher du château de Clermont, 10 février 1584.
• Lettres d'acensement d'une place près du château accordé à François Vosgien, archer, pour y ériger une maison, 25 février 1589, enregistrées le 21 janvier 1591.
• Acensement d'une place à Christophe Martin, maréchal, 3 juillet 1589 ; lettres de reconnaissance de Martin, 21 décembre 1593, Promesse des chanoines de Verdun de céder un de leurs sujets en échange de J. Thierry, natif de Clermont, à eux cédé par le Conseil de Bar, 23 juillet 1599.
• Reconnaissance par Nicolas Godefroy d'une place et masure à Clermont qu'il tient par acensement perpétuel, 10 février 1613. Marché des fortifications de Clermont, 28 février 1612.
• Reconnaissance par Jean Simon, dit Dupont, boucher, d'une place qui lui a été acensée par les habitants de Clermont, 6 mars 1615.
• François de Mouzay, seigneur de Pouilly, lieutenant au gouvernement de Clermont, rétrocède au duc de Lorraine une place appelée le meix du donjon de Clermont, située sur les fossés dudit donjon ; 17 janvier 1619.
• Reconnaissance par Louis de Guise, comte de Boulay, de rentes en grains à lui données par le duc de Lorraine sur les recettes de Clermont et Varennes ; 30 avril 1619.

• Reconnaissance de maisons tenues à cens à Clermont par Gérard Gervaise, seigneur de Froidos ; 26 décembre 1619.
• Lettres fournies par Nicolas et François Vosgien pour le bail à rente à eux fait des greffes du tabellionage de Clermont, 28 février 1628.
• Rôle des habitants de Clermont qui ont été à la corvée pour le pavé du grand chemin du bourg, du 7 mai 1664 au 7 janvier 1666.
• Bail emphytéotique, de l'étang de Clermont à M. de Lisle de Moncel, 1767.
• Bail de la maison de l'auditoire, 1736.
Déclaration des fondations faites en l'église paroissiale de Clermont, 7 octobre 1461.
Don à la cure de Clermont de la moitié des dîmes des nouveaux essarts faits dans les forêts de Clermont, 27 juin 1591 ; lettres de reconnaissance du curé Jean Gollot, 19 janvier 1592.
Donation par Jean Rouyer, prêtre, au profit de la cure érigée en la ville haute et château de Clermont, 18 septembre 1621.
• Don de la chapellenie du château de Clermont par le comte Thiébaut de Bar à Jean, fils de Girard de Bar le physicien ; avril 1270, samedi après Pâques.
Fondation par Yolande de Flandre, comtesse de Bar, d'une chapelle perpétuelle en son hôtel et donjon de Clermont, à l'autel et chapelle de Saint-Oricle, au profit du prieuré de Beauchamp, 9 juillet 1368 ; lettres de Jacques, prieur de Beauchamp, 20 avril 1396.
• Fondation par Yolande de Flandre d'une chapellenie perpétuelle de Sainte-Anne en la chapelle de son grand château de Clermont ; approbation de son fils Robert, duc de Bar ; 7 juillet 1394 (originaux, copies du 2 mai 1406 et du XVIIe siècle).
Nomination d'Antoine Herbin d'Ambly, 3 décembre 1654 ; quittance donnée par l'abbé de Borssat du Sollier, aumônier de Madame la Duchesse, 3 mars 1736 ; nomination de Simon-Charles Mouton, 13 avril 1737 ; de François-Joseph Jacolet, 27 juin 1781.
• Etablissement d'un prieuré au château de Clermont, 26 juillet 1628.
• Création d'une commanderie de Saint-Lazare dans le Clermontois, 10 avril 1688. Nomination de Charles de La Cassagne, sieur de Saint-Laurens, 30 juillet 1688.

II. BEAUCHAMP (PRIEURE DE)

1-E-004• Charte de la fondation du prieuré de Beauchamp par Henri, comte de

Bar ; mars 1238 [1239] (vidimus du 4 octobre 1409 ; autre copie de la même époque, sur papier).

• Quittance d'un muid de froment sur les terrages d'Aubréville, donnée par Renier, prieur, au comte Thiébaut de Bar ; avril 1276 (fondation par Renaud, frère de Thiébaut, d'un anniversaire pour lui, sa femme Marie et ses ancêtres).

• Reçus de rentes par les prieurs Nicolas de Vassy, 1403, Nicole de Saint-Jehan, 1420, Nicole de Grandpré, 1432, et Pierre Gavaux, 1460.

• Lettres de René, duc de Bar, approuvant le choix d'un procureur du prieuré en la ville de Bar ; 14 décembre 1428.

• Lettres du duc Jean confirmant au prieuré le droit de faire pâturer cent porcs dans les bois de Clermont ; Bar, 10 août 1447.

• Lettres de Gérard de Haraucourt, seigneur de Louppy, sénéchal de Bar, ordonnant le paiement au prieuré des rentes sur les terrages d'Aubréville ; Bar, 3 mai 1469 (vidimus du 26 décembre 1471).

• Lettres du prieur Pierre Gavaux promettant l'observation des fondations faites par le duc René ; 18 mai 1482.

• Donation de 15 arpents de bois par le duc Charles, avec fondations de services religieux, 9 mai 1581.

• Donation d'un étang, 19 juin 1581.

• Donation de 10 arpents de bois, 20 février 1585.

• Vidimus, délivré le 13 novembre 1583, des lettres des fondations faites de 1239 à 1581 par les ducs de Bar.

• Rapport au duc sur les franchises et exemptions demandées par le prieur, 11 mai 1594.

• Copie, faite au XVIIe siècle, des titres du prieuré de Beauchamp, de la chapelle Saint-Oricle au château de Clermont, et de la cure de Vraincourt ;
In-folio de 27 f..

• Procès entre le prince de Condë et les religieux de Beauchamp au sujet de l'acquit des fondations dans la chapelle du château de Clermont, alors détruite ; factum imprimé, 12 p.
In-folio ; arrêt du 29 juillet 1698.

• Quittances de rentes, délivrées par les prieurs de Beauchamp de 1541 à 1745.

III. LA GARPIERE SOUS CLERMONT.

• Donation par Thiébaut, comte de Bar, à Gérard, prévôt de Clermont ; 15 mai 1288. Lettres de Gérard Nocette, prévôt de Clermont, 16 mai (Lesort, CII et CIII).

• Vente du tiers de La Carpière par Perrot le Vestit, bourgeois de Clermont, à la comtesse Yolande de Flandre ; 10 janvier 1391 [1392].
• Acensement de La Carpière, 23 janvier 1545 [1546].

IV. BELLEFONTAINE SOUS CLERMONT.

• Adjudication de l'essart de 12 arpents à Bellefontaine, à titre de cens, à Nicolas Simonnet, 12 mars 1630 ; lettres obligatoires de Simonnet, 17 mars.
• Déclaration des héritages sis à Bellefontaine, 14 juin 1774 : Claude Marchand ; François du. Houx ; Jean-Joseph de Bigault ; Anne et Madeleine de Bigault-Francpré ; Sébastien Dorlodot,.. sieur d'Epreville ; Pierre de Bpnnay, sieur de Nonancourt ; Louis de Brossard, etc., etc.. LE JARCQ près Clermont.
• Travaux à la tuilerie du Jarcq, 1561.
• Jean Fourault et Claude de La Tour, sa femme, Nicolas de Dombasle, Armenia Hardy, Françoise de Quenoulle, veuve de Philippe Daudelin, vendent au duc de Bar 572 verges et demie de terre labourable au ban et flnage de Clermont, près de la tuilerie du Jarcq ; 13 janvier et 12 juin 1563.
• Admodiation de la tuilerie du Jarcq, 22 janvier 1580.
• Acensement à Jacques de La Vallée, prévôt de Clermont, de dix arpents de bois à essarter dans la contrée du Jarcq ; 17 mars 1588.
• Acensement aux habitants de Clermont de 412 arpents de bois à essarter dans la contrée du Jarcq, 19 décembre 1600. Requête des habitants, s. d... Mémoire sur la dîme due au curé de Clermont, s. d..
• Lettres obligatoires de Jérôme Mengin d'un cens annuel par lui dû à cause des 100 arpents de bois qui lui ont été concédés à essarter dans la contrée du Jarcq ; 17 janvier 1601. Lettres obligatoires de Jean de "Villemorin pour 44 arpents, 12 janvier 1605, des héritiers de Nicolas Thomas pour 35 arpents, 29 juillet 1608, de Nicolas Vidier pour 42 arpents, 13 janvier 1618, de Girard Gervaise pour 35 arpents, 29 janvier 1619.
• Procès-verbal du gruyer de Clermont contre ceux qui tirent de la mine de fer près de l'étang du Jarcq, 4 novembre 1656 ; action en dommages et intérêts intentée à l'abbé de La Chalade, auteur de l'entreprise, 11 décembre.
• Evocation au Conseil du Roi de la cause pendante entre Ignace-François Toussaint du Jarcq et les officiers de Clermont, 1er février 1745.
• Réduction du cens des terres du Jarcq, 8 avril 1778.
• Mémoire et décision sur l'arpentage de la contrée du Jarcq, 1783.
• Conversion du droit de terrage en cens annuel sur 9 arpents dans lesquels le sieur Mennehaud a fait construire une tuilerie, 1779.

LE SERFMORA près Clermont.

• Lettres fournies par Humbert Bouclier au duc de Bar pour 180 verges d'héritages essartés et défrichés en la contrée du Serfmora, 18 février 1613. Quatre lettres fournies par d'autres particuliers pour le cens des essarts du Serfmora, 12 et 14 février 1614. Plan du bois du Serfmora, XIIe siècle.

LA GRANGE-LE-COMTE près Clermont (commune d'Auzéville).

• Lettres par lesquelles Thiébaut, comte de Bar, donne à Jean, dit le Bourguignon, fils de feu Perrinet de Clermont, 60 jours de terre à La Grange sous Clermont et 8 1. t. à prendre annuellement sur le four dudit Clermont ; 1286, mardi après les octaves de la Chandeleur au mois de février [11 février 1287] (Lesort, XCVII).

• Jean le Bourguignon reconnaît ce don, fait à titre d'échange ; 1288, mardi devant la fête de saint Rémi au chef d'octobre [28 septembre] {Lesort, CV).

• Lettres de foi et hommage de la maison de La Grange-le-Comte, acquise par Henri de Vouziers ; 21 septembre 1334.

• Henri de Vouziers met La Grange-le-Comte en la main du comte de Bar, 10 mai 1338.

• Acquisition et foi et hommage du fief de La Grange-le-Gomte par le sieur Chastel, prévôt de Clermont, 1722.

AUZEVILLE.

• Lettres de Gaucher de Nanteuil notifiant que Raoul de Clermont et ses frères ont cédé au comte Thiébaut de Bar divers biens et droits à Clermont et à Auzéville ; juillet 1212 (copie de 1763) {Lesort, V).

• Lettres de Henri, comte de Bar, jurant la ville d'Auzéville à la loi et à la franchise de Beaumont ; 1348, vendredi avant la nativité de saint Jean-Baptiste (copie de 1754).

• Yolande de Flandre, comtesse de Bar, donne les fours d'Auzéville à son conseiller Colard de Saulx, 12 octobre 1346 (vidimus du 13 février 1377 et du 14 octobre 1393).

• Lettres par lesquelles Yolande de Flandre retient en sa sauvegarde pour sept ans plusieurs marchands lombards à Auzéville, 20 avril 1363.

• Fondation de la chapelle Saint-Nicolas en l'église d'Auzéville, 1389. Factum judiciaire au sujet de cette fondation, s. d. (XVe siècle).

• Pension annuelle de 30 francs due par les habitants d'Auzéville à Jacquemin Guiot, sa femme Colette, leurs enfants Jean et Jeannette, et à Alix, fille de Jean de Loison : lettres de Robert, duc de Bar ; Clermont, 20 août 1402 (copie du 1er juillet 1403) ; rachat par les habitants, 31 octobre 1403.

• Sentence au sujet du bois pris dans les bois de Rarécourt pour la réfection du pont

d'Auzéville, 15 octobre 1472 ; droit d'usage reconnu aux habitants d'Auzéville dans lesdits bois (copie de 1673 collationnée en 1754).

• Lettres obligatoires de Simon Grosjean, de Rarécourt, pour les héritages que le duc de Bar lui permet de tenir à Auzéville, 16 mars 1535 [1536].

• Travaux au four banal d'Auzéville, 1541.

• Travaux au moulin d'Auzéville, 1540, 1550, 1561. Indemnité au meunier d'Auzéville pour cause de chômage, juillet 1561.

• Main-levée d'une saisie de biens à Auzéville, accordée par le duc de Bar à la requête de Nicolas des Androuyns, 5 juin 1574.

• Echange de prés et de vignes entre le duc de Bar et Jean de Villemorien, 17 janvier 1583.

• Procuration donnée par Belterie, meunier d'Auzéville, pour comparoir en jugement, 16 mai 1583.

• Etat des héritages d'Auzéville soumis au droit de terrage, d587.

• Lettre du procureur général de Clermont touchant l'exécution faite contre le meunier d'Auzéville pour sa cote de l'aide Saint-Remi, 24 octobre 1589.

• Lettres obligatoires de Jacques Thiébault, demeurant à Verdun, pour des biens sis à Auzéville ; 6 mai 1600.

• Berthe Thomas cède au duc de Bar son droit sur la muraille qui sépare sa grange du four banal, 12 janvier 1605.

• Lettres de Claude Clément pour l'achat d'une chennevière, 9 juillet 1611.

• Arpentage des vignes et prés d'Auzéville, 21 janvier 1613.

• Lettres fournies par Jacques Rousseau et sa femme pour ce qu'ils tiennent à Auzéville, 10 juillet 1614.

• Etat des ouvrages à faire au moulin d'Auzéville, 20 août 1661.

• Arrêt du Parlement du 12 juin 1769, confirmant une sentence de la maîtrise de Clermont du 26 juillet 1762 qui avait condamné les habitants et communauté d'Anzévilîe pour délits dans les bois.

BEAUZEE.

• Aveu et dénombrement rendu au comte de Bar par Henri de La Grange, écuyer, de ce qu'il tient à Beauzée, Seraucourt, Amblaincourt et Bulainville ; 1332, le samedi après l'Apparition.

• Aveu de ce que Margueron de Sorbey, veuve de Hebelat de Sorbey, tient à Beauzée et à Bulainville ; 1332, mercredi après les octaves de la Chandeleur [février 1333].

• Aveu de ce que Geoffroy de Beauzée tient à Beauzée, Fresnes-en-Woëvre et Courcelles ; 1333, jeudi après l'Invention de la Sainte-Croix, au mois de mai.

• Lettres de Yolande de Flandre, comtesse de Bar, notifiant la vente faite par

Bastien de Sorbey, seigneur de Louppy-lez-Marville (Louppy-sur-Loison), à Philippot d'Argiers, fils de feu Jean d'Argiers et de sa femme Aalips (remariée audit Bastien), de ce qu'il possédait à Beauzée dans la mouvance du château de Clermont, et recevant ledit Philippot en foi et hommage ; Clermont, 27 mars 1381 [1382] (vidimus du 7 avril 1388). Commission donnée par la comtesse au prévôt de Clermont pour exploiter contre Bastien de Sorbey à la requête de Philippot d'Argiers ; Clermont, 1er mai 1388. Mandat de comparution, 3 mai.

• Aveu et dénombrement de Henri jde Moncel, écuyer, 15 décembre 1487 ; lettres de la Chambre des Comptes de Bar, 20 décembre.

• Aveu de Jacques de Sorbey, écuyer, 7 juin 1488.

• Sentence du Conseil de Bar condamnant les habitants de Beauzée à payer un droit de bourgeoisie à Nicolas de Villemorien, seigneur de Beauzée en partie par acquisition faite de Jacques de Sorbey et Catherine de Marcey, sa femme, et de Jean de Mirecourt et Jeanne de Sorbey, sa femme ; 7 juin 1501.

• Aveu de Nicolas de Villemorien, 4 novembre 1501. Autre aveu, 5 février 1509 [1510] ; lettre du duc Antoine le recevant en foi et hommage, 15 décembre 1509.

• Aveu de Jacques de Moncel et de ses frères mineurs, 18 décembre 1510.

• Lettres du duc Antoine recevant en foi et hommage Henri Monnet, prévôt d'Amermont, seigneur de Beauzée en partie par acquisition faite de Jacques de Moncel et de Catherine d'Argiers, sa femme ; Bar, 10 avril 1521.

• Lettres du duc Antoine octroyant aux habitants de Beauzée un marché par semaine et deux foires par an ; Joinville, 10 janvier 1529 [1530]. Mêmes lettres du cardinal de Lorraine, seigneur par indivis de Beauzée avec son frère le duc Antoine ; Paris, octobre 1532.

• Lettres de fondation de la chapelle Sainte-Barbe en l'église paroissiale de Beauzée par Pierre d'Angy et Marguerite Issenart, sa femme ; 25 juin 1531.

• Réception en foi et hommage de Catherine Perrot, veuve de Henri Monnet, prévôt d'Amermont ; Nancy, 26 juin 1531. Aveu et dénombrement de Catherine Perrot, veuve de Henri de Walle, 22 juin 1534 ; procès-verbal de la vérification de l'aveu, 8 juillet 1535.

• Compte de Jean Perin dit le Clerc, mayeur de Beauzée en la seigneurie de Sorbey, pour l'an 1535.

• Compte des dépenses des quatre mayeurs de Beauzée à l'occasion d'un procès criminel, 1547.

• Réception en foi et hommage de Gérard de Presnes, d'Isabeau de Bar, veuve de François de Presnes, ayant la garde noble de ses enfants Nicolas, Françoise et Jeanne, et d'Antoinette de Fresnes, veuve de Jean de Saulcier ; Nancy, 10 août

1574.

1-E-005 **WALY.**

• Vente par Warnesson. de Pliney (Fligny ?) au comte de Bar de cinq arpents de bois au ban de Waly, novembre 1333.

• Aveu et dénombrement de Marguerite de Waly, veuve de Phelepin de Septainville ; 16 décembre 1389.

• Aveu de Vincent de Grivery de ce qu'il tient à Waly et à Autrécourt à cause d'Isabelle de Waly, sa femme ; 19 avril 1398.

• Aveu de Girard de Stainville de ce qu'il tient à Stainville, Waly, Autrécourt et Rampont ; 23 décembre 1461.

• Aveu de Jean de La Tour, seigneur de Chaumont-sur-Aire, pour la tuilerie de Waly, partissant avec Wautrin de Nettancourt ; 15 janvier 1487 [1488].

• Retrait féodal de la terre de Waly, exercé par le duc de Bourbon sur Mathieu Pernet, ancien conseiller au bailliage de Verdun ; 1720.

• Elisabeth Pernet et ses cohéritiers vendent la terre et seigneurie de Waly à Gaspard de Billaud, à sa femme Marie-Jeanne de Cheppe, et à Jean-François de Cheppe, seigneur de Morville ; 21 avril 1768.

AUTRECOURT.

• Lettres de Robert, duc de Bar, exemptant de toutes aides les habitants d'Autrécourt, sauf de l'imposition de douze deniers pour livre ; Bar, 15 janvier 1406 [1407].

• Vidimus, délivré le 1er mars 1414 [1415] des lettres de Thiébaut, comte de Bar, du mois de juin 1250, par lesquelles il prend en sa garde et sauvement des bourgeois d'Autrécourt.

• Aveu et dénombrement de ce que Colin Joan, dit la Barbe, tient à Autrécourt et à Waly à cause de sa femme, Alix de Tannois, fille de défunts Warry de Paulx et Alamme de Tannois ; 20 mars 1455 [1456].

• Aveu de ce que Jean de Ville, seigneur de Mont-Quentin, tient à Autrécourt ; 30 octobre 1456.

• Jean de la Myne, dit des Bœufs, demeurant à Autrécourt, dont le fils Jean, âgé de dix-sept ans, a reçu permission de prendre tonsure à condition d'être prêtre à l'âge de vingt-six ans, s'engage à payer 20 francs si cette condition n'est pas remplie ; 23 mai 1468.

• Aveu de ce que Georges de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, tient à Autrécourt et Waly ; s. d. (xve siècle). Aveu de Jean de Nettancourt, seigneur d'Autrécourt en partie ; 20 décembre 1487.

• Aveu de Jean de Ville, seigneur de Mont-Quentin, 24 octobre 1488.

• Aveu de Wautrin de Nettancourt, 31 juillet 1493.

• Aveu de ce que tient Jean de Varanges, dit Montferrant, à cause d'Isabeau de Nettancourt, sa femme ; 21 décembre 1487.

• Aveu de ce que Pierre Lenfant, écuyer, demeurant à Pierrefitte, tient à Autrécourt, Waly, La Vallée, Rarécourt et Julvécourt ; *15 novembre 1496.

• Enquête faite dans un procès entre les seigneurs d'Autrécourt et le procureur général du bailliage de Clermont, 1505.

• Aveu et dénombrement rendu par Jacquemin de Neufville de ce qu'il tient à Autrécourt, Waly, Bulainville et Cheppy, 13 avril 1513. Lettres du duc Antoine pour la réception en foi et hommage de Jacquemin de Neufville, 16 septembre 1529.

• Extrait de l'aveu de Wautrin de Nettancourt, fait le 31 janvier 1494 [1495], certifié le 28 mai 1524 : Autrécourt, Waly, La Grange-le-Comte près Clermont.

• Aveu de Jean de Tannois, seigneur d'Autrécourt et de Waly en partie, 10 décembre 1530.

• Aveu et dénombrement de ce que tient à Autrécourt, Waly et Bulainville, Nicole de La Tour, veuve d'Etienne de Saint-Hillier, lieutenant général du bailliage de Saint-Mihiel ; 28 juin 1532.

• Aveu de Jacquemin de Neufville, 8 novembre 1536 ; enquête pour la vérification des déclarations, 20 décembre 1538. Autre aveu de Jacquemin de Neufville, 10 octobre 1549 ; vérification faite par les officiers de Varennes de ce qu'il tient en fief à Cheppy et Verry, 29 avril 1550.

• Aveu et dénombrement de ce que Georges de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, tient en fief à Autrécourt, Waly, La Grange-le-Gomte et Parois, 24 juillet 1550.

• Aveu et dénombrement rendu par Lucie de Neufville, dame d'Autrécourt et de Waly en partie, de ce qui lui appartient à Autrécourt par échange fait avec François du Hautoy, seigneur de Nubécourt, Bulainville et Beauzée en partie : la moitié d'un huitième et demi en la haute justice et seigneurie d'Autrécourt, partissant avec les seigneurs de Vaubecourt, Jean et Geoffroy de Tannois, etc. ; 1er juin 1576.

• Aveu et dénombrement baillé par Georges de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, de ce qu'il tient à Autrecourt, Waly, La Grange-le-Comte, Ippécourt, Julvécourt, Parois et Courcelles : haute, moyenne et basse justice à Autrécourt avec les héritiers de Jacquemin de Neufville et avec Geoffroy et Jean de Tannois, Claude de Travaulx et Ferry de Failly, héritiers de Jean de Tannois, etc. ; 31 décembre 1570 ; information faite à la requête de la Chambre des Comptes de Bar, 20 mars

1571.
• Lettres du duc de Lorraine accordant un délai de trois mois à Geoffroy de Tannois pour bailler son aveu ; Nancy, 19 novembre 1573. Aveu de Geoffroy et de Jean de Tannois, 25 janvier 1573 [1574] ; enquête.
• Vente faite par Claude de Travaulx, seigneur de Gisoncourt, à Lucie de Neufville, 7 mars 1573 [1574] ; approbation du duc de Lorraine, 27 mars. Aveu et dénombrement baillé par Lucie de Neufville, 5 mars 1573 [1574] ; procès-verbal d'information, 26 mai 1574.
• Aveu et dénombrement baillé par François du Hautoy, seigneur de Nubécourt, Bulainville et Beauzée en partie, de ce qu'il tient à Autrécourt et Bulainville tant d'acquêt que par échange fait avec Claude de Travaulx et Lucie de Neufville ; reçu à la Chambre des Comptes de Bar le 5 juin 1576.
• Requête et décision au sujet de la banalité du moulin d'Autrécourt, 20 novembre 1577.
• Procès-verbal d'enquête sur la valeur des sauvements d'Autrécourt et de Waly, 7 novembre 1587.
• Vente par Claude de Seraucourt à Nicolas de Condé de ce qu'il possède à Autrécourt et Waly, 19 février 1588 ; lettres d'approbation du duc de Lorraine, 9 avril. Aveu et dénombrement de Nicolas de Condé, 30 avril 1592 ; information.
• Lettres de redevance de Thiébaut Desbœufs, marchand demeurant à Verdun, pour la permission à lui accordée d'hériter de biens sis à Autrécourt ; 17 juillet 1607.
• Aveu et dénombrement de Philippe de Mouzay, co-seigneur d'Autrécourt et de Waly avec les sieurs de Châtillon et de Passavant ; 24 décembre 1612.
• Aveu de Jean de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, 11 octobre 1627..
• Foi et hommage par Bonaventure Mortier, receveur des gabelles au grenier à sel de Paris, pour la seigneurie d'Autrécourt, à lui adjugée sur Charles-François-Hyacinthe-Henri, marquis de Nettancourt ; 11 juin 1722.
• Foi et hommage par Laurent Charron, receveur général des domaines et bois de la généralité de Paris, mari de Catherine-Marguerite Mortier ; février et mars 1748.
• Approbation de la vente faite, le 14 décembre 1750, par Laurent Charron et sa femme à Nicolas Chastel, ancien trésorier de l'extraordinaire des Guerres ; 11 mars 1751.
• Vente par Jean-Baptiste-Ignace Chastel de Villemont, trésorier de l'extraordinaire des Guerres, à Charles Chastel, trésorier général de l'Artillerie et du Génie, 23 novembre 1773 ; approbation du Conseil du prince de Condé, 16 janvier 1776.

• Mémoire et décisions du Conseil des 24 avril et 28 mai 1766 au sujet des lettres d'investiture à accorder au sieur Roch Fleury, curé de Saint-Sauveur de Verdun, pour 33 arpents de bois en fief situés sur le flnage d'Autrécourt.

AUBREVILLE.

• Vente par Jean Chappelins à Jeannin, fils de maître Houdin d'Aubréville, de rentes sur les terrages d'Aubréville ; 15 mars 1361 [1362].

• Enquête sur une émeute survenue à Aubréville, dépositions des témoins ; décembre 1393.

• Quittance de rentes sur les moulins d'Aubréville, donnée par Colin de Courcelles, écuyer, à Vautier de Ville, prévôt et receveur de Clermont, 10 janvier 1401 [1402].

• Obligation de 40 francs de pension passée par la communauté d'Aubréville au profit de Colin Boilart, sa femme Sébille, sa sœur Margueron et ses nièces, citoyens de Verdun ; lettres de Robert, duc de Bar, du 20 août et du 10 octobre 1402 (copies données sous le scel de son secrétaire, Harbillon d'Aubréville, 3 juillet 1403). Rachat de cette rente par la communauté d'Aubréville, 30 octobre 1403. Quittance donnée par Colin Boilart, 25 avril 1404.

• Rachat par .Robert, duc de Bar, de Houdin dit le petit Houdin, d'Aubréville, d'une rente sur les terrages d'Aubréville que le comte Edouard avait donnée, par lettres du dimanche après la Saint-Remi 1314, à maître Henri de Clermont, son braconnier ; février 1409 [1410].

• Deux quittances d'une rente sur les cens des prés d'Aubréville, données par le doyen de l'église Saint-Pierre de Bar ; 23 octobre 1420 et 15 octobre 1459.

• Don d'accrues de bois à la communauté d'Aubréville, 26 septembre 1479.

• Vente par Jean Drouet, de Clermont, et Christophe Herbin, de Brabant, au duc de Bar d'une pièce de terre à Aubréville, 28 janvier 1566.

• Lettres de rémission accordées à Claude de La Vallée, Claude Jaquot, Jacquemin Henriet et Jean Thomas, jeunes compagnons à marier demeurant à Clermont, qui, dans les fêtes de deux noces à Aubréville, occasionnèrent une rixe où il y eut mort d'homme ; 23 avril 1546.

• Sept pièces relatives au moulin d'Aubréville, 1546-1561.

• Lettres du duc Charles ordonnant la construction d'une forge près d'Aubréville sur la rivière d'Aire ; Nancy, 1er octobre 1578.

Reconnaissance d'une somme de 300 francs au sieur Errard pour, achat de divers héritages pour le service des forges d'Aubréville, 12 août 1580.

Echange de prairies entre le duc Charles et Jacques de La Vallée, gruyer de Clermont, près de la forge d'Aubréville, 15 janvier 1583 ; lettres obligatoires de

Jacques de La Vallée, 12 janvier 1602.
Visite, rapport et règlement faits par les gens des Comptes de Bar pour la forge d'Aubréville, 30 janvier 1583.
Règlement pour le paiement de l'arpenteur chargé de mesurer et livrer chaque année les bois pour l'affouage de la forge, 23 juin 1583.
Règlement pour la forge, 19 mars 1588.
Requête du fermier Robert Maupassant pour l'entrée franche du minerai qu'il fait prendre au comté de Grandpré et en d'autres seigneuries du royaume de France ; rapport sur la requête du maître des forges.
• Obligation passée au profit du duc de Bar par Christophe Fourault, laboureur à Aubréville, de la somme de 100 francs dont il était redevable à défunte Christophe Adenet, veuve d'André Collot ; 5 mai 1597.
• Lettres obligatoires des habitants d'Aubréville pour la redevance due au duc Charles à cause de l'aliénation et division d'une partie des terres communes, 8 janvier 1600.
• Lettres obligatoires des habitants à cause de l'exemption de la banalité du pressoir d'Auzéville à eux accordée par le duc, 18 octobre 1603.
• Acquisition par le duc de la place où est bâti le four banal d'Aubréville, 4 novembre 1604.
• Lettres obligatoires de Christophe Fourault, d'Aubréville, soldat en la garnison de Nancy, pour des terres que le duc lui a données à Aubréville, 18 décembre 1607.
• Lettres d'échange d'un homme de corps de Sivry-la-Perche contre un d'Aubréville, fait entre le Chapitre de Verdun et le duc de Bar ; 23 novembre 1609.
• Lettres obligatoires de Jean Fourault, d'Aubréville, pour les héritages confisqués sur Claudin Painblanc et à lui donnés par le duc ; Clermont, 19 janvier 1610.
• Lettres obligatoires de Jean Maynier, de Verdun, pour les héritages que le duc lui a permis de tenir à Aubréville ; 30 juin 1612.
• Trois lettres obligatoires fournies par les héritiers de Christophe Clément pour la permission de tenir les biens de sa succession, sis à Aubréville ; 2 octobre 1619 et 13 septembre 1621.
Fief de Pimodan à Aubréville, érigé au mois de juillet 1662 en faveur de M. de Pimodan.
• Demande de M. de Pimodan pour la distraction de 40 arpents des bois communaux d'Aubréville, juillet 1669.
• Délibération du Conseil du prince de Condé du 9 janvier 1744 rappelant :

l'acte passé entre le prince et Charles-Christophe de La Vallée, seigneur de Pimodan, le 31 août 1669 ; l'acquisition du fief par Claude-Antoine de Courcelles le 26 août 1676 ; le droit de relief dû en 1720 par les fils de M. de Courcelles et de Jeanne Pourvoyeux, sa femme.

• Autres délibérations du 20 décembre 1764 et du 6 février 1766 au sujet du droit de relief dû à cause des mutations du fief : 1748, Claude-Antoine de Courcelles, dont la femme, née Burnon, meurt en 1749 ; d'où partage de biens fait par Claude-Antoine entre ses enfants, ainsi désignés en 1764 : M. de Courcelles de Pimodan, l'aîné, ci-devant garde du Roi, Melle de Courcelles épouse de M. de Chartogne, et Melle de Courcelles épouse de défunt le chevalier de Chartogne, morte elle-même vers 1751.

COURCELLES.

• Aveu et dénombrement de Gérard de Courcelles de ce qu'il tient à Courcelles et à Neuvilly ; 1332, samedi après fête sainte Lucie (vidimus du 15 janvier 1360).

• Don fait par le duc de Bar à Robert de Sampigny, bailli de Clermont, de tout ce qui lui appartient en la succession de défunte Marguerite de Courcelles, en son vivant femme de Jean de Récicourt, demeurant à Clermont, jusqu'à concurrence des 300 florins qu'il a prêtés au duc pour payer les capitaines Paul et Guillon Lestrac ; 20 août 1440. Lettres de Robert de Sampigny, 2 octobre.

• Aveu et dénombrement de Robert de Sampigny de ce qu'il tient à Varennes, Cheppy, Verry, Vauquois, Esnes, et de ce qu'il possède de la seigneurie de Courcelles, rachetable au prix de 300 florins ; 13 décembre 1444.

• Aveu et dénombrement baillé par Regnault de Charrisey (Chérisey ?), au nom et comme tuteur de Marguerite, fille de lui et de Jeanne de Nettancourt, pour ce qu'il tient à Courcelles, Parois, et au ban de Saint-Vanne ; 30 octobre 1509.

• Indemnité accordée à Georges de Nettancourt, sr de Vaubecourt, pour le dommage à lui causé par l'établissement d'une écluse dans un sien jardin au fînage de Courcelles-lez-Aubréville, contigu au moulin dudit Aubréville ; 20 juin 1561 ; lettres de Georges de Nettancourt, 13 novembre.

• Procès-verbal de l'échange demandé par M. de Vaubecourt d'un gagnage, dit le gagnage de Saint-Pierre, au village de Courcelles contre la rente qu'il possède sur la recette de Clermont ; 26 août 1567.

Echange effectué le 28 août 1571.

• Mémoire de M. de Bonneval sur l'engagement à Robert de Sampigny, en 1440, du fief de Courcelles, appartenant en 1762 à M. de Lisle de Montcel ; Varennes, 22 mai 1762.

• Nicolas de Lisle de Montcel, ancien capitaine de cavalerie au régiment de

Clermont-prince, vend Courcelles à Jean-Jacques Tardif, sieur de Petiville, ancien capitaine au régiment de Poitou, et à Henriette-Elisabeth Jehannot de Beaumont, sa femme ; 2 septembre 1780.

Admission de la noblesse de M. de Petiville, lettres d'investiture à lui accorder (délibération du 20 décembre 1780).

LE CHATELET près Vraincourt (fief).

• Le 7 novembre 1776, devant André-Alexandre du Grou de Rutant de Saint-André, seigneur de Cheppy, intendant du Clermontois, et Jacques-Vidieu-François Pujou, sieur de Bonneval, commissaire des fiefs, Louis Guillaume, manouvrier à Vraincourt, fait foi et hommage pour un enclos de 80 verges de terre faisant partie du fief du Chatelet, qu'il a acquis en 1774 de Jean-Baptiste Duchesnois, écuyer, demeurant à Clermont, qui lui-même l'avait acquis de Hélène Gilant, épouse non commune en biens du sieur François Pillard.

VRAINCOURT près Clermont.

• Vente par Gautier de Bras, écuyer, à Jean Truesson, bourgeois de Clermont, de rentes sur son domaine de Vraincourt ; 29 mars 1367 [1368].

• Aveu et dénombrement de Loyon de Bras, fils de Gautier, 23 avril 1378.

• Don par le duc Antoine de Lorraine à Jean de Malvoisin, un de ses chevaliers, de biens à Vraincourt ; 27 mai 1540.

Aveu et dénombrement de Jean de Malvoisin, 25 mars 1548 [1549].

• Aveu et dénombrement de Jeanne Errard, veuve de Nicolas Pourault, sieur de La Tour ; 4 février 1573 [1574].

• Vente d'une partie de la seigneurie foncière de Vraincourt faite à Nicolas Frémi net par Catherine de Malbergh, fille et héritière de Claude, et par ses neveu et nièce Georges-Bernard et Anne-Marie-Elisabeth de Bayer, enfants de défunts Adam de Bayer et Marie de Malbergh ; 15 février 1585.

Cession par Freminet de la moitié de son acquisition à André Drouot, avocat à Clermont, 28 octobre.

Lettres de foi et hommage par Drouot et Freminet, 3 novembre, d'aveu et dénombrement, 12 décembre ; procès-verbal d'information, 12 mars 1586.

• Engagement de la seigneurie foncière de Vraincourt par le duc de Lorraine à Jacques de La Vallée, prévôt, gruyer et receveur de Clermont ; 31 août 1587.

Lettres fournies par Jacques de La Vallée, 15 janvier 1591.

• Lettres de foi et hommage délivrées par le duc à Nicolas de La Vallée et à son fils Claude pour ce qu'ils ont acquis à Vraincourt de la veuve d'André Drouot ; 29 mai 1601 ; aveu et dénombrement de Nicolas et Claude, 8 juillet.

• Lettres fournies par Jean Bonnart et Barbe Freminet, sa femme, demeurant à

Verdun, pour la permission à eux accordée de succéder aux biens des père et mère de Barbe à Vraincourt ; 8 mai 1602.

• Lettres de foi et hommage, 31 mars 1612, aveu et dénombrement, 9 mai, de Gérard Freminet, pour les biens que son défunt père Nicolas avait acquis de Catherine de Malbergh.

• Aveu et dénombrement de Jeanne Errard, veuve de Nicolas de Dardenet, 13 juillet 1612.

• Foi et hommage de Claude de La Vallée pour ce qu'il tient à Vraincourt et La Vallée ; 31 mars 1612 ; aveu et dénombrement, 9 mai.

• Aveu et dénombrement de Jean de Villemorien, Claude de La Vallée et Christophe Saillet ; 6 février 1615.

Foi et hommage de Nicolas de Villemorien, Claude de La Vallée, Gérard Freminet, Jacques et Christophe Saillet, seigneurs de Vraincourt ; 5 décembre 1625.

Aveu et dénombrement, 10 février 1628.

• Vente de la seigneurie de Vraincourt par Jean-François Baillet de Jubercourt à Elisabeth d'Arbon, sa femme, 20 octobre 1760 ; lettres d'investiture accordées à Monsieur Baillet de Jubercourt, 22 janvier 1767.

• Concession d'un terrain inculte à Stanislas-Catherine d'Anthouard ; 9 août 1775.

BRABANT-EN-ARGONNE.

• Le Chapitre de Montfaucon cède ce qu'il possède à Brabant à Thiébaut, comte de Bar, en échange d'une rente sur les terrages d'Aubréville ; octobre 1246 (vidimus du 20 juillet 1439).

• Aveu d'une rente sur les terrages de Brabant, baillé par Barthélémy de la Karrivre, Lombard, à Philippe de Navarre, comte de Longue ville, à cause du douaire de sa femme Yolande de Flandre, comtesse de Bar et dame de Gassel ; 1354, vendredi avant la Saint-Martin d'hiver:

• Vente d'une rente et pension de 100 florins faite par les habitants de Brabant à dame Isabelle, veuve de Maheuld de Mandres ; 16 janvier 1359 [1360] (vidimus du 3 juillet 1385).

• Lettres de cens pour les accrues du bois le Comte accordées aux habitants de Brabant ; 16 décembre 1465 (copie du 8 mai 1534).

• Don du bois le Comte et d'autres bois à la communauté de Brabant par Edouard, comte de Bar, janvier 1329 [1330] (copie du 5 mai 1534).

Requête des habitants de Brabant au sujet de leurs bois, s. d. (1534).

• Lettres par lesquelles le roi René accorde à Michault Geoffroy, charpentier de son artillerie, la permission de reconstruire le moulin de Brabant ; Nancy, 8 juillet 1482 (original, vidimus du 1er octobre 1486, copie du 20 octobre 1602).

Prorogation du bail du moulin par le duc Antoine en faveur de Jean Geoffroy, fils de Michault ; lettres de Jean Geoffroy, 7 décembre 1550.

• Travaux au four banal, 1561.

• Lettres fournies par les habitants de Brabant pour leurs franchises et les droits d'usage à eux octroyés dans le bois le Comte et leurs autres bois ; abandon au duc de Lorraine de la moitié de leurs terres arables ; 12 janvier 1582.

• Lettres obligatoires fournies par Jean Gollin, chanoine de Verdun, pour la permission à lui octroyée de succéder aux biens de son père à Brabant ; 30 décembre 1599.

• Déclaration de cens par Pierre des Menuz, chanoine de Montfaucon ; 12 mai 1607.

• Arpentage des vignes et prairies de Brabant, 20 novembre 1613.

• Gens dus par Claude Dagonville pour une maison acquise de Louise de Villemorien, veuve de Christophe Saillet, écuyer ; 11 décembre 1623.

1-E-006 **BULAINVILLE.**

• Andrieu, chevalier, sire de Saint-Phal, se reconnaît pleige de son cousin Jean de Savières, écuyer, envers le comte de Bar, pour la terre de Bulainville, vendue audit comte par ledit Jean ; septembre 1271 (Lesort, LXIX).

• Jean et Guillaume de Saint-Phal, fils de feu Jean, chevalier, vendent à Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, tous les droits qu'ils possèdent en indivis à Bulainville ; avril 1272.

Confirmation de la vente par Gilon de Flaix et Isabeau de Saint-Phal, sa femme, sœur des vendeurs ; avril 1272 (Lesort, LXXVI).

Confirmation de la même vente par Thiébaut H, comte de Bar, 1er mai 1272 (Lesort, LXXVII).

• Jean de Bulainville, écuyer, reconnaît tenir en fief et en hommage lige du comte de Bar toutes ses possessions de Bulainville et du flnage, et lui en devoir quinze jours de garde au château de Clermont ; ler mai 1281 (Lesort, XXXIII).

• L'Official de la Prineerie de Verdun déclare que Jean de Bulainville, fils de feu Roland de « Belrain », a reconnu en sa présence tenir en hommage lige du comte de Bar toutes ses possessions de Bulainville ; 6 septembre 1281 {Lesort, LXXXV).

• Aveu et dénombrement de ce que Miles de Bulainville, fils de feu Roland de « Berrain », tient à Bulainville ; janvier 1332.

• Aveu de Guèbles de Loncin, chevalier, et Clémence, sa femme ; 4 novembre 1350.

• Aveu de Huet de Watronville et de Jaquot d'Apremont pour les trois quarts de la seigneurie de Bulainville, l'autre quart appartenant aux héritiers de Jean de

Bulainville. Certificat de Nicole de Brixey, abbé de Saint-Michel de Saint-Mihiel, 26 et 28 mai 1454.

• Echange de femmes de corps entre le duc de Bar et les seigneurs de Bulainville, Jacques Wisse, seigneur de Bouvigny, Philippe de Norroy, seigneur de Ginécourt, chevaliers, et autres ; 10 juin 1496.

• Aveu de la moitié de Bulainville par Philippe de Norroy, à cause de l'usufruit à lui laissé par sa défunte femme, Nicole d'Apremont ; 12 novembre 1534.

• Aveu et dénombrement d'un huitième de la seigneurie de Bulainville, baillé par Anne de Harange, veuve de Jacques de Clémery ; les sept autres huitièmes appartenant à François du Hautoy, à Jeanne de Housse, veuve de Perrin de Watronville, à cause de son douaire, aux héritiers de Geoffroy de Watronville, à Claude de Travaulx, sieur de Gisoncourt, et à la veuve de Jacquemin d'Autrécourt ; 12 décembre 1575.

Procès-verbal de vérification, 13 février 1575 [1576].

• Don de la haute justice et droit de retenue des hommes, bourgeois et sujets de Bulainville, fait par le duc Charles en augmentation de fief à François du Hautoy, seigneur de Nubécourt et de Bulainville ; 24 mai 1579 ; lettres fournies à la Chambre des Comptes de Bar le 2 juillet.

Lettres de foi et hommage, 25 mai, d'aveu et dénombrement, 2 juillet.

• Lettres d'accord et transaction entre François du Hautoy et les habitants de Bulainville, 23 octobre 1579 ; approbation du duc Charles, 3 mars 1580 (vidimus du 9 avril 1580, autre copie du 30 septembre 1599).

Aveu baillé par François du Hautoy en vertu de la transaction ; 9 avril 1580.

• Acquisition d'un huitième de la seigneurie de Bulainville, faite par François du Hautoy de Jean-Philippe de Nettancourt, seigneur de Châtillon, et de Françoise de Watronville, sa femme, héritière de Perrin et de Geoffroy de Watronville, frères ; 18 juillet 1583.

Lettres de foi et hommage, 27 octobre.

Aveu et dénombrement de François du Hautoy, 9 novembre.

• Rapport adressé au duc de Lorraine sur la requête des habitants de Bulainville contre la perception de l'aide Saint-Remi ; Bar, 15 septembre 1582.

NUBECOURT (anciennement ARAMBERGOURT).

• Jacomars de Cousance, aumônier de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Mihiel, vend à Humbelot de Gondrecourt, conseiller du duc de Bar, ce qu'il possède en la dîme d'Arambercourt à cause de ladite aumônerie ; août 1375.

• Aveu et dénombrement de Huet d'Arambercourt, fils de feu Huet ; décembre 1332 (original et copie vidimée le 19 janvier 1405).

Aveu d'Isabelle de Jametz, veuve de Huet ; 27 octobre 1350.
Aveu de Huet d'Aramtercourt, 20 avril 1378.
Aveu de Jean d'Arambercourt, 13 septembre 1382.
Aveu de Jean d'Ornes, 8 décembre 1389.
• Aveu de Jean d'Arambercourt, 26 février 1396 [1397] ; arrière-fief tenu à Autrecourt par Marguerite de Waly.
• Lettres de grâce accordées par le roi René à des habitants de Nubécourt à la suite d'une rixe sanglante survenue à Triaucourt ; Bar, 12 avril 1504.
• Aveu et dénombrement de François du Hautoy, seigneur de Nubécourt et de Bulainville ; 1er septembre 1566.
• Requête présentée par François du Hautoy pour l'établissement d'un marché et foire à Nubécourt ; procès-verbal d'enquête ; février 1592.
• Différend entre les habitants de Nubécourt et ceux d'Evres au sujet des tailles imposées, 1599.
• Aveu et dénombrement de Georges-Frédéric du Hautoy, 10 mai 1628.
• Mémoire sur les villages de Nubécourt, Bulainville et Récicourt, XVIIe siècle.
• Décision du Conseil du prince de Condé admettant à la foi et hommage Jean-Baptiste et Jules-Nicolas du Hautoy, 15 février 1748.
NEUVILLY.
• Charte accordée aux habitants de Neuvilly par le comte Thiébaut de Bar et parr le princier de Verdun, octobre 1246 (deux copies de 1534 et 1572).
Echange de bois entre le comte Edouard de Bar et les habitants ; 1319, le samedi après les octaves des Brandons [1320] (deux copies de 1534 et 1572).
Lettres du roi René concédant des accrues de bois aux habitants, 1er février 1492 [1493] (vidimus du 31 mai 1493, du 25 avril 1494, du 29 octobre 1572) ; lettres obligatoires des habitants, 3 mars 1493 [1494].
Requête présentée par les habitants de Neuvilly et d'Aubréville touchant le règlement et la juridiction de leurs bois communaux, s. d. (XVIe siècle).
Lettres fournies par la communauté de Neuvilly pour la redevance due à cause de l'acensement d'un bois, 19 novembre 1614.
Permission donnée à la communauté d'élire chaque année un maire et des échevins, février 1629.
• Droits du Chapitre de Verdun, seigneur de la moitié de Neuvilly par indivis.
Requête du Chapitre, extrait des comptes de Neuvilly, xve siècle.
« Succinct du rapport verbal faict au Conseil de Son Altesse par le procureur général de Clermont touchant les difficultés que les vénérables du Chapitre de Verdun ont contre icelle pour le village de Neuvilly », s. d. (XVIe siècle).

Arrêt du 16 février 1393 [1394], lettres du duc Robert du 19 avril 1407, lettres du roi René du 11 mars 1459 [1460], arrêt du 22 novembre 1614, relatifs à la justice de Neuvilly (copies de 1662).
Lettres d'Edouard, comte de Bar, certifiant que Warnesson Maucoullons et Marguerite, sa femme, ont vendu à Gérard de Courcelles, écuyer, et à sa femme Ermengarde une rente de grains sur les terrages de Neuvilly ; 1327, samedi après les Brandons [1328].
• Foi et hommage de Renaudin de Châtel pour ce qu'il tient à Neuvilly ; 18 mai 1339.
• Même déclaration passée le même jour devant l'abbé de Beaulieu.
• Obry de Châtel et Ydette de La Perté-sur-Chiers, sa femme, vendent à Jean de Clermont, dit le Bourguignon, tout ce qu'ils ont à Neuvilly ; 22 juin 1378.
Lettres de ratification de Yolande de Flandre, comtesse de Bar, et de Robert, duc de Bar ; 2 mars et 1er août 1382.
Vidimus donné par Yolande de Flandre, le 22 novembre 1382, des titres de la propriété acquise par Jean de Clermont :
1° Don fait par Thiébaut, comte de Bar, et Jean, princier de Verdun, à Jean de Haucourt de quatre livrées de terre à Neuvilly ; janvier 1244 [1245].
2° Lettres de Thiébaut, comte de Bar, certifiant une vente faite par Guichard de Rampont à Gautier de Montfaucon et à son fils Thiébaut ; février 1245 [1246].
3° Lettres de Thiébaut, comte de Bar, certifiant que Richier, fils de feu Jean Taquenel, et Isabelle, sa femme, ont vendu à Rouverel, prévôt de Clermont, des biens qui leur venaient de Jean de Haucourt ; 1264, jeudi après les octaves de la Présentation.
4° Lettres de Thiébaut, comte de Bar, certifiant que Jean Rouverel, prévôt de Clermont, a acheté de Gautier de Montfaucon et de son fils Thiébaut les quatre reises de froment qu'ils avaient eux-mêmes acquises de Guichard de Rampont ; avril 1265.
5° Lettres d'Edouard, comte de Bar, certifiant que Warnesson Maucoullons et Marguerite, sa femme, ont vendu à Gérard de Courcelles et à Ermengarde, sa femme, une rente de grains sur les terrages de Neuvilly, etc. ; 1327, samedi après les Brandons [1328].
Quittance donnée par Jacques, curé de Neuvilly, à Gautier de Ville, prévôt et receveur de Clermont, de sa rente annuelle sur le terrage de Neuvilly ; 22 décembre 1401.
• Lettres de faculté de rachat d'une rente de 20 francs de France vendue par la communauté de Neuvilly à des citoyens de Verdun le 17 août 1402 ; Verdun, 8

mars 1402 [1403].

• Vente par plusieurs habitants de Neuvilly de six reises de froment de rente à Colard Malaisé et à Marguerite, sa femme, citoyens de Verdun ; 14 novembre 1409.

• Lettres de foi et hommage données au duc de Bar par Husson de Failly, écuyer, pour sept sols de petits tournois vieux qu'il prend chaque année sur les rentes de Neuvilly ; 1er mai 1411.

Lettres fournies par Gautier, Jean et Etienne Maulevrier, pour la permission à eux accordée de tenir des biens à Neuvilly nonobstant leur absence ; 23 décembre 1577.

• Mêmes lettres fournies par messire Nicole Ponsignon, curé de Suippes ; 1er septembre 1580.

• Foi et hommage, aveu et dénombrement de ce que François de Mouzay tient à Neuvilly, Nantillois et Mouzay ; procès-verbal d'information ; 2 mars, 11 juin, 9 octobre 1612.

• Pièces d'un procès entre les habitants de Neuvilly et ceux d'Aubréville, 1699-1702.

• Fief de la Tour cl de Bellecourt à Neuvilly.

• Inféodation de la maison nommée Bellecourt, 19 février 1619 ; foi et hommage de Jean Benois de Bellecourt, conseiller d'Etat du duc de Lorraine, 7 avril 1620 ; aveu et dénombrement, 15 avril 1625.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du fief de la Tour, appartenant à Jean Jaunel, écuyer ; 31 juillet 1670, 19 février 1671.

• Parties du fief de Bellecourt appartenant à François Javelot et à Jean Toussaint, 1747.

• Parties du fief de la Tour appartenant à plusieurs particuliers, 1747-1748, 1768.

• Lettres d'investiture à accorder à M. de Bignault de Signemont pour la portion du fief de Bellecourt que sa femme, Barbe de Bertillie, avait acquise avant son mariage, le 24 juillet 1764, d'Anne Bigot, veuve de François Javelot, et de ses enfants ; 20 mars 1766.

• Grosse de l'arrêt du Parlement qui, entre autres choses, déboute les habitants de Neuvilly de l'opposition qu'ils avaient formée à la réception de l'aveu et dénombrement fourni par François Javelot et Anne Bigot, sa femme, de ce qu'ils possédaient en fief à Neuvilly ; 8 juillet 1762.

• Délibération du Conseil du prince de Condé sur le droit d'investiture et le morcellement des fiefs de la Tour et de Bellecourt ; 20 avril 1785.

LA VALLEE-LEZ-RARECOURT.

• Aveu et dénombrement de Baudouin de Rarécourt, 8 avril 1378 [1379].
• Réception en foi et hommage de Jacquemin, fils de feu Colin de La Vallée ; 17 février 1455 [1456].
• Aveu de Jean Malwarry, fils de feu Girard, 8 mars 1455 [1456].
Aveu de Colet Malwarry, 12 mars.
• Lettres du duc Antoine confirmant les acquisitions faites à La Vallée et à Froidos par Roger d'Ancemont, chanoine de Verdun ; Bar, 14 décembre 1509.
• Vente faite à Jacques de La Vallée par sa sœur Catherine, femme de Claude Carré, de ce qui lui est échu par la mort de son père Jacquemin ; 4 novembre 1515.
Vente faite à Jacques de La Vallée, demeurant à Banoncourt, par son frère Germain, demeurant à Osches, et par son frère Jacques, demeurant à Auzéville ; 26 décembre 1515.
Vente faite à Jacques de La Vallée l'aîné, demeurant à Banoncourt, par son frère, ses sœurs et beaux-frères, Colin de La Vallée, Jeanne, femme de Pierre Mauwarry, écuyer, Anne, femme de Jacques Pasquier, de ce qui leur est échu de l'héritage de leur père Jacquemin à La Vallée ; 8 janvier 1516 [1517].
Vente faite par Jacques de La Vallée à Jacques de La Vallée l'aîné, son frère ; 18 janvier 1515 [1516].
Lettres du duc Antoine confirmant les acquisitions faites par Jacques de La Vallée ; Nancy, 25 août 1517.
• Aveu et dénombrement de Nicolas Mauwarry de La Vallée, écuyer, demeurant à Froidos, 5 mai 1517.
• Réception en foi et hommage de Christophe de Rarécourt, 20 octobre 1517.
• Aveu et dénombrement de Jacques de La Vallée, demeurant à Banoncourt, 12 décembre 1517.
• Aveu et dénombrement de Jean Rebollet, écuyer, seigneur de La Vallée en partie ; 20 mai 1532 ; enregistré le 22 à la Chambre des Comptes de Bar.
• Lettres par lesquelles Claude et Christophe de La Vallée, frères, renoncent à 4 ou 5 arpents de pré moyennant 240 francs reçus du duc de Bar ; 9 avril 1559.
• Aveu et dénombrement de François de Fresnes, seigneur de Beaufort en partie, fils et héritier de Barbe de Rarécourt ; 20 mars 1571 [1572] ; procès-verbal de vérification, 31 mars.
• Aveu de Martin, Christophe et Jacques de La Vallée, frères ; 22 juillet 1574.
• Aveu de Claude des Androuins, demeurant au Neufour, veuf de Lucie de La Vallée, et de Claude des Guiots, veuf de Damienne de La Vallée et père de Marguerite; 8 mai 1574.
• Aveu de Nicolas Geoffroy, dit de Saint-Remy, seigneur de La Vallée en partie,

10 mars 1577 [1578].
Autres aveux de Nicolas Geoffroy, 10 janvier 1607, et 18 avril 1613.
• Aveu de Catherine de La Fosse, veuve de Jacques de La Vallée, gruyer de Clermont, partageant avec Claude de La Vallée, demeurant à Vraincourt, avec les héritiers de Claude de Biat, demeurant au Neufour, qui avait épousé défunte Jeanne des Androuins, et avec ceux de Claude de Condé, bailli de Beaulieu; 21 mai 1612.
• Aveu et dénombrement de René de Mircourt, à cause de Marguerite de Fresnes, sa femme, fille et héritière de Génard de Fresnes et de Madeleine de Greiche, seigneurs de Beaufort ; 23 avril 1625.
• Aveu et dénombrement baillé par Nicolas Geoffroy de La Vallée, seigneur de La Vallée et de Ville-sur-Cousance en partie, de ce qu'il tient à La Vallée, à Ville-sur-Gousance, à Julvécourt, Proidos, etc. ; 10 septembre 1625.
• Aveu et dénombrement de Gratian de Lanne, écuyer, seigneur de La Vallée en partie, et de Marguerite de Rigault, sa femme ; 29 novembre 1627.
• Saisie des biens de François de Champion, sieur de La Vallée, 1672.
• Autorisation donné au garde des archives du prince de Condé de communiquer des titres à M. de La Vallée de Rarécourt, marquis de Pimodan ; 10 juillet 1766.
• Procès de chasse contre Charles Poupart, de Rarécourt, se prétendant seigneur en partie du fief de La Vallée, 1777.
• Droits dus pour l'acquisition d'une partie de la seigneurie de La Vallée, faite par Charles-Joseph Poupart, bourgeois de Rarécourt, le 11 mars 1769, de Nicolas-Charles, comte du Hautoy de Vaudoncourt ; 24 janvier 1781.

RARECOURT.

• Aveu de terres tenues par Coles, fils de Colin Marget, de Ville, à cause de Marguerite, sa femme ; 8 avril 1378 [1379].
• Aveu de ce que tient Huard d'Eix à cause d'Aimée de Ville, sa femme ; 4 mai 1397.
• Aveu de Jacomin de Rarécourt, 13 mai 1397.
• Lettres de garde et protection accordées par le duc René aux habitants et à la communauté de Rarécourt, appartenant à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun ; Saint-Mihiel, 22 juin 1433; vidimées par l'Official de Verdun le 12 décembre 1485. Autres lettres de sauvegarde données par le duc René, à Vitry, le 26 juillet 1486. Le tout vidimé par les officiers du duc de Bar le 7 mai 1489.
• Conflit au sujet de la justice de Rarécourt, qui est en France, entre les habitants et les officiers du duc de Bar à Clermont; lettres de Charles VII,

données à Paris le 22 septembre 1446, lues à Rarécourt et à Lavoye par les sergents de la prévôté de Sainte-Menehould le 9 octobre, et signifiées le 14 au bailli du duché de Bar à Bar.

• Aveu et dénombrement de Christophe de Rarécourt, fils de Jacquemin ; 30 juin 1497.

• Sentence du prévôt de Passavant réglant les différends des habitants de Rarécourt et d'Auzéville et des religieux de Saint-Vanne de Verdun au sujet de l'affouage dans les bois de Rarécourt ; 9 février 1547.

• Procuration donnée à Simon de Rarécourt, seigneur de Beaufort, Ville-sur-Gousance et Beauzée en partie, par Jeanne de La Roche, veuve de Jacques de Rarécourt et mère de Nicolas, pour faire foi et hommage au duc de Lorraine de ce qu'elle tient aux bailliages de Bar et de Clermont ; 10 mai 1562.

• Procès entre les habitants de Rarécourt et ceux d'Auzéville au sujet du droit de pâturage ; arrêt du parlement de Paris, 7 janvier 1606.

1-E-007 VILLE-SUR-GOUSANCE.

• Aveu et dénombrement de Jean de Ville, fils de feu Nicole, de ce qu'il tient à Ville, à Jubécourt, à Rarécourt, à Brouennes, à Julvécourt et àRampont; décembre 1332.

• Aveu de Jean de Moncel et de Marie de Failly, sa femme, de ce qu'ils tiennent à Ville-sur-Cousance, par indivis avec Raulin de Ville-Pierrevel, et à Julvécourt par indivis avec Jean et Jeannette de Ville ; 1er mars 1455 [1456].

• Mémoire sur les droits du roi René à Ville, s. d. (xve siècle).

• Vente de bieïîs entre des habitants de Ville, 1er février 1438 [1439].

• Engagement par Jean de Ville aux chanoines de la Madeleine de Verdun de biens à Neuvilly, Ville, Jubécourt et Julvécourt, rachat de ces biens ; juin-octobre 1486.

• Foi et hommage par Jean Colard de ce qu'il tient à Ville et k Neuvilly, 25 septembre 1486.

• Aveu et dénombrement de Jean de Ville, seigneur de Wardon ; 10 août 1487.

• Aveu de Jean de Moncel, 19 novembre 1499.

• Don de 100 arpents de bois fait par le Conseil du duché de Bar aux habitants de Ville pour le pâturage de leurs bestiaux ; 18 octobre 1507 (original et copie vidimée en 1513).

• Pièces d'un procès entre le duc de Bar et l'abbaye de Beaulieu au sujet de la seigneurie de Ville-sur-Cousance, 1511-1512.

• Foi et hommage, aveu et dénombrement de Louis, Nicolas, Thiébault et Thierry de La Tour, écuyers, frères germains, pour ce qu'ils tiennent à Ville ; 18 décembre 1534.

• Concession faite par le Conseil de Bar aux habitants de Ville de cent arpents d'usage et pâturage ; 8 janvier 1536. Déclaration du Conseil qui ordonne la main-levée de la saisie mise sur les usages des habitants ; 6 mai 1555.

• Echange de terres entre le duc de Bar et Nicolas Le Rouyer ; 28 décembre 1566.

• Aveu de Simon, de Rarécourt de ce qu'il tient à Ville et à Jubécourt ; Bar, 11 juillet 1570.

• Aveu de Jean de Mouzay, au nom de Bénigne de Bar, sa femme, et d'Isabelle de Bar, veuve de François de Presnes, seigneur de Beaufort, filles et héritières de Jean de Bar : biens à Ville-sur-Gousance, à Julvécourt et à La Vallée ; 6 décembre 1576.

• Aveu de ce que Milet de Loultre tient à Ville et à Loultre-lez-Jubécourt, 3 février 1573 [1574] ; procès-verbal de vérification, 26.

• Aveu de François de Gorcy, écuyer, seigneur de Ville-sur-Iron, au nom et comme procureur de Jeannette de Bar, sa femme, et de Jeanne de Bar, sa tante ; 5 novembre 1573.

• Aveu de François de Bar, seigneur de Vidampierre (Vieil-Dampierre, Marne), de Françoise de Bar, veuve de Nicolas de Villers-le-Prudhomme et dame de Vidampierre, de Philippe de Rarécourt, seigneur de Beaufort, comme procureur de Françoise de Bar, tous héritiers de Jean de Bar, seigneur de Ville-sur-Cousance en partie ; 16 avril 1574.

A l'aveu sont attachées les lettres de reprise et de réception en foi et hommage accordées par le duc Charles, le 15 mai 1562, à Simon de Rarécourt, seigneur de Ville-sur-Gousance, mari de Gillette de Ville et père de Philippe de Rarécourt, et procureur de son neveu Nicolas de Rarécourt et de Françoise de Bar ; à François de Bar, seigneur de Vidampierre ; et, le 5 août 1573, à Philippe de Rarécourt, comme procureur de Françoise de Bar, fille de feu Jean de Bar et de Jeanne de Germanie (copies du 7 mai 1574).

• Aveu par Nicolas de Naive, seigneur de Pouilly, de ce qu'il tient à Ville à cause de Claude de Saintignon, sa femme ; 25 juillet 1574.

• Aveu par Thiébault de La Tour, seigneur de Minecourt en partie, de ce qu'il tient à Ville-sur-Cousance et à Jubécourt ; 29 septembre 1574.

Lettres de foi et hommage accordées par le duc Charles à Thiébault de La Tour le 19 mai 1562 (copie du 29 septembre 1574).

• Simon de Rarécourt, seigneur de Ville-sur-Cousance, doyen séculier de la cité de Verdun, donne procuration à son fils Philippe, seigneur de Beaufort, pour obtenir du duc de Lorraine confirmation d'un échange de terres à Ville fait avec Nicolas de Moncel, seigneur de Beauzée ; 18 janvier 1582.

• Echange entre le duc de Lorraine et l'abbaye de Beaulieu, qui reçoit la censé de Thabas et cède ses droits seigneuriaux à Ville-sur-Cousance, Julvécourt, Brocourt et Béthincourt ; 24 février 1588.

• Don par le duc de Lorraine à Pierre de Poinsart, sieur de Marson, sergent-major de la garnison de Verdun, des droits sur Ville-sur-Cousance acquis par le duc de l'abbaye de Beulieu ; 16 mars 1594.

Lettres de foi et hommage, d'aveu et dénombrement, fournies par Pierre de Poinsart ; 20 avril 1594.

• Aveu et dénombrement de Nicolas de Rarécourt, 20 mars 1596.

Donation faite par Nicolas à Eric de Lorraine, évêque-comte de Verdun ; lettres d'approbation de Henri de Lorraine, duc de Bar ; 24 septembre 1601.

Aveu et dénombrement baillé par Eric de Lorraine ; Verdun, 24 février 1602.

• Aveux et dénombrements baillés par Pierre de Doncourt, écuyer, seigneur de Villers et de Thillombois, au nom de Jeanne de Rarécourt, sa femme, et comme tuteur des enfants de Philippe de Rarécourt, seigneur de Ville-sur-Cousance et de Julvécourt en partie ; 8 février 1600.

• Aveu par Jean Saillet, seigneur de Julvécourt en partie, de ce qu'il tient à Ville-sur-Cousance ; 20 septembre 1605.

• Aveu par Catherine de Neuflotte, veuve de Georges de Mouzay, seigneur d'Autrécourt et Waly en partie, dame de Ville-sur-Iron, etc., et Jean de Gorcy, seigneur du village de Porcheresse en Ardenne, de ce qu'ils tiennent à Ville-sur-Cousance et à Julvécourt ; 27 mars 1612.

Réception en foi et hommage de Jean de Gorcy pour ce qu'il tient à Hannonville-au-Passage (Meurthe-et-Moselle) et à Ville-sur-Cousance ; 20 janvier 1625.

• Aveu et dénombrement de Jean de Gorcy pour Hannonville, 12 février.

• Aveu par Nicolas de Rarécourt de ce qu'il tient à Ville-sur-Cousance, Froidos, Waly et Moulainville ; 12 août 1612.

• Aveu par Jean de Dienne, seigneur d'Ambly en partie, de ce qu'il tient à Ville-sur-Cousance, Jubécourt et Rampont ; 16 juin 1612.

• Lettres obligatoires fournies par Jacques Husson, secrétaire du Chapitre de Verdun, à la Chambre des Comptes de Bar, pour la tenue de terres à Ville-sur-Gousance ; 24 avril 1616.

• Lettres du duc Henri approuvant la donation faite par Nicolas de Rarécourt à Bernard de Rarécourt et à Maximilien de Rarécourt, fils aîné de feu Nicolas de Rarécourt de Julvécourt ; Nancy, 2 juillet 1615.

Aveu et dénombrement baillé par Bernard de Rarécourt, pour lui et pour son neveu Maximilien, de tout ce que leur a donné entre vifs son cousin Nicolas de Rarécourt, seigneur de Vidampierre (Vieil-Dampierre) ; 9 novembre 1620.

• Aveu de Jean de Dienne le vieil, seigneur d'Ambly et de Ville-sur-Cousance ; 1er mars 1625.

• Aveu de Simon de Presnes, fils et héritier de Gérard de Fresnes ; 17 février 1625.

• Arrêt de confiscation et saisie des biens d'Ernest Lardenois de Ville, sieur de Porcheresse et de Ville-sur-Cousance en partie ; 12 avril et 7 juillet 1672.

• Inféodation accordée à Jean-Louis Poncelin, chirurgien à Aubréville, de deux corps de ferme sis à Ville-sur-Cousance et Julvécourt, par lui acquis de Françoise-Catherine-Josèphe Laurent de Moranville, veuve de Jean-Louis d'Aimard de Villers, et de Louis-François de Solémy et Catherine de Moranville, sa femme ; juillet 1778.

FROIDOS.

• Aveu par Warnesson de Waly, écuyer, de rentes sur les terrages de Froidos, 12 janvier 1332 [1333].

• Aveu de Coles de Waly, 24 mars 1377 [1378].

Aveu de Jeanne de Flurey (Flirey ?), fille de feu Juliot de Flurey, 6 octobre 1389.

• Main-levée accordée par le duc de Bar à Jean du Pont, de Longuyon, écuyer, et à sa femme Agnès, fille de feu Juliot de Flurey ; 26 septembre 1400.

Lettres par lesquelles Jean du Pont et Agnès reconnaissent au duc le droit de racheter leurs rentes sur Froidos, 1er octobre 1400.

Quittance donnée par Jean du Pont d'un terme de sa rente, 8 octobre 1402.

• Vente d'une rente de cinq francs d'or sur Froidos, faite par Pierre de Creux, seigneur de Froidos en partie, à Colin de Forges, prévôt de Clermont ; 23 septembre 1437.

Vente de la rente par Colin de Forges, alors prévôt de Varennes, à Jean Blandin, maître d'hôtel du duc de Galabre ; 4 novembre 1450.

Pierre de Creux et Marguerite de Seroncourt (Serocourt ? Seraucourt ?), sa femme, vendent la terre et seigneurie de Froidos à Jean Blandin ; 2juillet 1451.

Simonin de Creux vend aussi sa part, 13 mars 1451 [1452].

Lettres d'approbation de Jean, duc de Calabre et de Lorraine, lieutenant de son père au duché de Bar, 3 octobre 1453.

• François d'Ornes, seigneur d'Axe (Eix ?), prévôt de Stenay, et Marguerite de Boulant, sa femme, vendent à Jean Blandin, seigneur de Renusson, et à Marguerite Carrionne, sa femme, leur terre et seigneurie de Froidos, donnée en mariage par Guillaume de Boulant, seigneur de Rolley (Rollé en Belgique ?), à sa fille Marguerite ; 7 mars 1456 [1457].

• Vente par Bertrand de Haymemont à Roger d'Ancemont, chanoine de Verdun, des héritages à Froidos qui lui sont venus de la succession d'Arnoult du Pont, chambrier de Notre-Dame de Verdun ; 8 novembre 1506.

• Aveu et dénombrement baillé par Jean Carette, écuyer, demeurant à Froidos, de ce qu'il tient à Froidos, à La Vallée, à Jubécourt et à Ville-sur-Cousance ; 15 novembre 1509.

• Lettres du duc Antoine recevant en foi et hommage Jacques Blandin, seigneur de

Renusson, pour ce qu'il tient à Froidos, à Chattancourt, à Cumières, à Forges, à Fresnes et à Saint-Mihiel, tant de son chef qu'à cause de Marguerite de Dampmartin, sa femme ; Bar, 1er janvier 1509 [1510].

• Aveu et dénombrement de Roger d'Ancemont, chanoine de Verdun ; 8 octobre 1510.

• Vente du quart de Froidos par Jacques Blandin à Aincherin Saintignon, écuyer, échevin du palais et citoyen de Verdun, et à Gillette de Failly, sa femme ; 9 mai 1522.

Vente par Philippe Blandin, frère et héritier de Jacques, de l'autre quart audit Aincherin, l'autre moitié appartenant au duc de Bar ; 7 mai 1527.

A défaut d'héritier des Blandin, le droit de rachat appartient au duc Antoine, qui le donne, le 9 novembre 1529, à Claudine Boussart, femme-de-chambre de la duchesse, par lettres patentes promulguées le 19 novembre.

• Aveux et dénombrements de Claudine Boussart, dame de Froidos en partie, 15 juillet 1542, 30 mai 1546 et 9 mars 1563 [1564].

• Don par le duc de Lorraine à Louis de La Mothe, écuyer, et à Philippe de Marbais, sa femme, de la faculté de rachat de la seigneurie de Froidos sur les héritiers de Claudine Boussart; Nancy, 26 novembre 1569.

• Réception en foi et hommage de Thierriet Pierron, conseiller de l'évêché de Metz, demeurant à Vie, à cause de Marie Boussart, sa femme, sœur de défunte Claudine, 22 mars 1569 [1570].

Aveu et dénombrement de Pierron, 11 avril 1570.

• Aveu de Louis de La Mothe, certifié par Etienne de Rosières, 25 octobre 1577.

• Aveu de Philippe de Marbais, dame de Masseville et de Froidos en partie, veuve de Louis de La Mothe et mère de Louis, Louise et Claude ; certifié par Etienne de Rosières, prévôt de Bar ; 2 juin 1579.

• Etat des héritages sujets au droit de terrage dans les finages de Froidos, Bertincourt, Rarécourt et Bertaucourt, 1584.

• Aveu et dénombrement de Louis de La Mothe, 16 mai 1597.

• Aveu de Gérard Gervaise, procureur général au bailliage de Clermont, seigneur de Froidos par acquisition faite, le 9 mars 1609, de Louis de La Mothe et Anne de Gastinois, sa femme ; 29 novembre 1610.

• Lettres obligatoires fournies à la Chambre des Comptes de Bar par les habitants et communauté de Froidos pour deux muids de froment accordés annuellement par le duc de Lorraine au curé de Froidos ; 26 mai 1626.

• Décision du Conseil du prince de Condé sur la requête de Claude Chastel, veuve de M. de Grutus de Grand-Ham, dame de Froidos par indivis avec le prince, au

sujet de la nomination du maire de Froidos ; 6 septembre 1764.

BERTAUCOURT.

• Sentence du lieutenant du siège de Chàlons pour la duchesse de Bar contre Didier Bonin et autres, touchant les terrages de Bertaucourt près Froidos, fînage de Lavoye, et de La Vallée ; 24 novembre 1546.

DOMBASLE.

• Lettres d'engagement de Jeannin Le Fèvre envers Jean de Dombasle, chevalier, à l'occasion de son mariage avec Isabelle ; redevances à payer par Le Fèvre et sa femme ; mars 1277.

• Sentence du,Conseil de Bar en faveur du Chapitre de Verdun contre Isabelle de Véronne, veuve de « Colart de Bouchimont », et ses enfants, et Nicolas de Dombasle, son frère, au sujet de la justice de Dombasle, 19 novembre 1491.

• Aveu et dénombrement fourni par Nicolas de Véronne et Jacques de Verroncourt à cause de damoiselle Isabelle sa mère, veuve de « Collard de Boucquemont », seigneurs de Dombasle en partie ; 3 avril 1499.

Articles présentes par Jacques de Véronne et ses consorts, héritiers de Nicolas de Dombasle et d'Isabelle de Véronne, sa sœur, touchant leur ban, terre et seigneurie audit Dombasle.

• Enquête faite par l'ordre du Conseil de Bar sur le différend entre le procureur général de Clermont et Jacques et François de Dombasle, seigneurs du ban des Ecuyers en la ville de Dombasle ; mars 1506 [1507].

Sentence en faveur du procureur général de Clermont contre Jacques, François et Regnault de Véronne, frères, et leurs consorts, héritiers de Nicolas de Dombasle et d'Isabelle de Véronne, sa sœur ; 25 octobre 1507.

• Echange de deux femmes de corps entre le Chapitre de Verdun et le duc de Bar ; 25 juillet 1512.

• Permission donnée à Baisle Quénebault de construire un moulin à blé à Dombasle, avec jouissance pour quarante ans ; 18 juin 1528.

Appointement au sujet du moulin entre le. duc de Bar et le Chapitre de Verdun ; deux tiers appartiendront au Chapitre, l'autre tiers au duc ; 23 août 1536.

• Echange de femmes de corps entre le Chapitre et le duc ; 27 mai 1540.

• Aveu et dénombrement fourni par Nicolas de Dombasle et Françoise de La Tour, sa femme, François de Dombasle, son frère, Jean de Dombasle, Simon Gabey et Isabelle de Dombasle, sa femme ; 8 décembre 1550.

• Travaux au moulin de Dombasle, 1550.

• Lettres obligatoires des habitants de Dombasle, Jouy et Sivry-la-Perche pour le paiement du droit de petit passage ; 27 décembre 1621.

NIXEVILLE.

• Lettres obligatoires des héritiers de Didier Monnet pour la permission à eux donnée de jouir de ses biens, sis à Nixéville ; 16 novembre 1580.

Lettres de Nicolas Labarre, demeurant au Malade près Verdun, pour le même sujet ; 21 mars 1617.

• Vente au duc de Lorraine par Thierron Poincelet de 55 verges de terre à Nixéville ; 25 janvier 1603.

1-E-008 **RAMPONT.**

• Echange de deux femmes de corps de Rampont entre le comte de Bar et l'abbé de Beaulieu ; 1320, le lundi après la quinzaine de la Pentecôte.

• Aveu et dénombrement par Nicolas de Rampont, chevalier, de ce qu'il tient à Rampont, Julvécourt, Souhesmes, Blercourt, Autrécourt et Dombasle ; juin 1334.

• Aveu de Colin Hanriet, de Rampont, écuyer; 20 avril 1378.

• Aveu de Jean de Rampont, fils de Warin Bonneflllе ; 20 avril 1378.

• Aveu de François Huet, de Souhesmes, écuyer, fils de feu Huet Hussenec, de Souhesmes ; 31 mai 1381.

• Aveu de Colin Hanriet, de Rampont, écuyer ; 22 avril 1391.

• Aveu de Gilles de Souhesmes, écuyer ; 14 mars 1455 [1456].

• Aveu de Jean du Bois, écuyer ; 15 avril 1456. Aveu de Wautrin du Bois, frère et héritier de Jean ; 5 juillet 1468.

• Aveu de Thomas de Failly, prévôt des Montignons, attesté par Jean de Villers, prévôt de Varennes ; 12 novembre 1506.

• Rétablissement du moulin de Rampont accordé à Jean Gabey, 1532.

• Procès au sujet de la jouissance de la cure de Rampont, 1559.

• Lettres obligatoires de Jacques Galois au sujet de 30 arpents de terre qu'il tient à Rampont ; 2 décembre 1594.

BRABANT-SUR-MEUSE.

• Aveu de Guiot de Brabant, 1332, jour des Bures (Brandons, premier dimanche de Carême, 1333).

• Aveu de Jean de Brabant, écuyer, fils de Louis de Brabant ; 1332,. vendredi après la Purification [février 1333].

• Aveu de Jacomin de Brabant, écuyer ; 1332, samedi après les Bures [1333].

• Donation faite à l'église de Verdun par Guillemin d'Athechy (Attichy ?) et Aliénor de Brabant, sa femme, de leurs biens sis à Brabant-sur-Meuse ; 1er avril 1421. Ratification de Jean, sire d'Ornes, seigneur suzerain, 30 avril, et de Louis, cardinal de Bar, 2 juillet.

ISSONCOURT.

• En la ville de Courcelles près Chaumont-sur-Aire, Jeanne, fille de feu Jean Lebrun, d'Autrécourt, déclare qu'elle est femme de la comtesse de Flandre, dame de Clermont-en-Argonne, « de telles condition, redevances et servitudes comme sont les hommes et femmes de la mairie de Uxoncourt » (Issoncourt) ; 28 juin 1388.

TRIAUCOURT.

• Milon, abbé de Beaulieu, et Thierry de Saint-Hilaire règlent la condition des habitants de la ville neuve de Triaucourt, qu'ils ont fondée au terroir de Menoncourt et mise sous le sauvement et la garde du comte Henri II de Bar ; mai 1229 {Lesort, XII).

• Geoffroy de Sivry, fils de feu Geoffroy, écuyer, reconnaît tenir en fief et hommage du comte de Bar les hommes de l'abbaye de Saint-Maurice de Beaulieu demeurant à Sivry (Sivry-sur-Ante, canton de Dommartin,. Marne) et la vouerie de Menoncourt et de Triaucourt ; 17 juillet 1283 {Lesort, XC).

SOMMAISNE (près de Vaubecourt).

• Vente au duc de Bar par Emond Wiard, licencié en lois, avocat aux sièges de Bar, et Catherine Lescossois, sa femme, de terres et prés au terroir de Sommaisne ; 4 novembre 1580 (original sur parchemin et expédition sur papier).

SOUHESMES.

• Aveu de Gilles de Souhesmes, 1332, vendredi avant Noël.

• Aveu de Girardin, fils de Gilles de Souhesmes, même jour (biens à Souhesmes, à Rampont et à Osches).

• Aveu baillé par Jacques, bâtard du Buisson, de ce qu'il tient à Souhesmes, à Osches et à Rampont à cause de Jeanne de Souhesmes, sa femme ; 11 avril 1348.

• Lettres du duc Antoine recevant en foi et hommage Jean Pillon, écuyer, demeurant à la Petite Souhesme, pour ce qu'il tient à Souhesmes, Autrécourt, Waly et Bulainville ; Bar, 11 décembre 1509.

Aveu et dénombrement de Jean Pillon et de Jeannette de Valleroy, sa femme ; 11 septembre 1512.

• Acensement du ban de Hamaiveau, 6 avril,. 13 juillet 1562.

RECICOURT.

• Lettres par lesquelles Jacquemin de Rarécourt, Erart de Courcelles, Jacquemin Le Moiserel d'Aubréville, Le Genre d'Aubréville, et Jean Le Peley de Clermont, se reconnaissent redevables de 150 francs d'or envers la comtesse de Bar à cause de la condamnation d'Aubriet de Récicourt ; 22 avril 1392.

• Aveu et dénombrement par Bon de Récicourt de ce qu'il tient à Récicourt et à Beauzée ; 23 février 1452 [1453],

• Aveu par Olivier de Récicourt de ce qu'il tient à Récicourt, à Neuvilly, à Vraincourt et à Ville-sur-Cousance ; 23 février 1452 [1453].

• Aveu par Jean de Loultre, autrement dit de Failly, de ce qu'il tient à cause de Jeanne de Récicourt, sa femme, fille de feu Roland de Récicourt ; 23 février 1452 [1453].

• Aveu par Milet de Failly de ce qu'il tient à Récicourt, à Neuvilly et à Parois ; 4 novembre 1453.

• Aveu par Henri de Triconville de la seigneurie des Allieux à Récicourt, 19 juin 1461.

• Aveu par Etienne de Récicourt (seigneur de Récicourt avec Jean de Récicourt et Guillaume de Failly) de ce qu'il tient à Récicourt, à Vraincourt, à Ville-sur-Gousance et à Neuvilly ; 25 septembre 1486.

• Aveu de Gérard du Hatoy, seigneur en partie de Récicourt (avec Etienne et Lise de Récicourt) ; 8 novembre 1499.

• Lettres du duc René amortissant des héritages donnés en fondation à l'église de Récicourt par Gérard du Hatoy après la mort de Marguerite de Franqueville, sa femme ; Rar, 10 juin 1503.

• Concession de terres et prés à Colin Brigeat, 7 février 1502 [1503].

Lettres de rente annuelle et perpétuelle, 3 février 1504 [1505].

Confirmation aux héritiers de Colin, 14 janvier 1527 [1528].

• Aveu par Etienne de Récicourt de ce qu'il tient à Récicourt, à Ville-sur-Cousance et à Neuvilly ; 6 octobre 1512.

• Aveu de Gérard du Hatoy, 15 septembre 1536.

• Lettres du duc Charles recevant en foi et hommage Nicolas du Hautoy pour la seigneurie de Récicourt et le fief de la Folie près Vaudoncourt (prévôté d'Etain) ; 10 janvier 1571 [1572].

Aveu et dénombrement de Nicolas, 1573.

Vérification pour Récicourt, 20 janvier 1574.

Vérification pour La Folie, mars 1572 [1573], avec lettre du prévôt d'Etain du 18 juin 1575.

• Aveux d'Abraham du Hautoy, 1604 et 29 novembre 1606, avec procès-verbal de vérification. Autre aveu d'Abraham, 13 août 1627.

• Plan du bois de Récicourt, 1673.

• Remise faite aux religieux de Saint-Paul de Verdun de la perte des fruits résultant de la saisie féodale de la moitié de Récicourt et de portion du ban le Chevalier à Parois, 9 juin 1763.

• Décision sur la nullité d'un abornement fait par les officiers de la haute justice de

Récicourt entre les bois de Vaux et les coupes ordinaires des chanoines réguliers de Saint-Paul de Verdun ; 13 décembre 1786.

JUBECOURT.

• Aveu et dénombrement de Jacomin de Chastellet, 25 janvier 1332 [1333].

• Aveu par Nicolas Jacqueminet, dit de Loultre, de biens sis à Loultre-lez-Jubécourt, à Jubécourt et à Ville-sur-Cousance ; 2 janvier 1542 [1543].

• Pièce d'un procès entre le procureur-général de Clermont et l'abbaye de. Lisle-en-Barrois au sujet des dîmes de Jubécourt, 1543.

• Deux pièces relatives à Loultre, 1547.

• Lettres du duc de Lorraine maintenant à l'abbaye de Lisle-en-Barrois la haute justice du hameau de Loultre, 13 juin 1566.

• Décisions du Conseil du prince de Condé : 21 août 1726, en dépit de l'arrêt du Parlement du 23 janvier 1698 qui déboute Henriette des Armoises, veuve de M. de Nettancourt de Passavant, de la haute justice de Jubécourt, toute la justice appartient à Nicolas-Laurent de Morainville, seigneur de Jubécourt et de Ville-sur-Cousance à cause de Louise Baillet, sa femme, fille et héritière de François Baillet et de Charlotte Drouet ;

• ler mai 1749, octroi de lettres d'investiture à Jean-François Baillet, à qui la terre de Jubécourt a «té cédée par Louise Baillet le 4 février 1742 ;

• 20 janvier 1779, contestation avec Mme Sthême, dame de Jubécourt, au sujet du droit d'assise.

BEAULIEU (abbaye de).

• Arrêt du Parlement de la Toussaint 1293 condamnant le comte de Bar à indemniser l'abbaye des ravages qu'il a exercés dans ses domaines durant les années 1286-1288, fixant à 10.000 liv. tournois le montant de cette indemnité, et le condamnant en outre à amender au Roi les mépris et désobéissances dont, en cette affaire, il s'est rendu, coupable envers lui ; Paris, juin 1294 (Lesort, CXII).

• Lettres de Thomas de Marfontaine, garde de la baillie de Sens, à Pierre de Beauvais et à Robert Piédeleu ou au premier sergent du Châtelet de Paris, ordonnant l'exécution des lettres du roi Philippe, du 28 août 1312, relatives au paiement de l'indemnité promise par le comte de Bar à l'abbaye de Beaulieu ; 1312, dimanche après la Toussaint.

• Hugues, abbé de Beaulieu, et toute la communauté dudit couvent font la paix avec le comte de Bar, réduisent à 3.000 livres l'indemnité à laquelle ce dernier avait été condamné envers eux, lui cèdent divers biens et droits à Vaubecourt, Rembercourt, Brocourt, Jubécourt, Avocourt et Arcifays, en

échange d'autres biens et droits à Evres, Fleury-sur-Aire, Lavoye, Bertaucourf, Riaucourt, Pretz, Sommaisne, Senard, Charmontois-l'Abbé, Poucaucourt, Triaucourt, Menoncourt, Eclaires, Brizeaux et Brabant-le-Roi ; novembre 1312 {Lesort, CXX).

• Philippe-le-Bel confirme l'échange précédent, sous la réserve que les biens cédés par le comte de Bar à l'abbaye seront sous la garde du Roi, et que le comte tiendra en fief sous la mouvance royale les biens à lui cédés par l'abbaye ; Villers-Saint-Paul, novembre 1312 {Lesort, CXXI).

• Henri, abbé de Cluny, approuve le même échange ; Paris, 17 mars 1312 [1313] {Lesort, CXXII).

• Lettres d'appointement passées entre le comte de Bar et les religieux de Beaulieu au sujet de Brabant-le-Roi ; 29 mars 1326.

• Accord entre le comte de Bar et les religieux au sujet d'une maison sise à Rarécourt ; 22 janvier 1345 [1346].

• Le duc René prend sous sa protection et garde, pour douze ans, l'abbaye de Beaulieu et tous ses sujets ; Nancy, 20 février 1430 [1431].

• Conflit entre les officiers du Roi et ceux du duc de Bar au sujet de la souveraineté de Ville-sur-Cousance, dont les religieux de Beaulieu ont la haute justice ; mémoire du 5 mars 1514 [1515].

• Quittance de rente donnée par le trésorier de Beaulieu, 1550.

• Lettres passées entre les religieux de Beaulieu et les habitants de Bertaucourt et de Lavoye, qui se reconnaissent sujets de l'abbaye; copie du xvie siècle, non datée.

• Autorisation accordée à dom Le Maire, religieux de l'abbaye de Beaulieu, de consulter les documents des greffes du Clermontois, en vue de répondre à l'invitation qui lui a été adressée par le Garde des Sceaux de rechercher dans les archives de la province les monuments relatifs à l'histoire de la nation ; 7 septembre 1785.

LA CHALADE (abbaye de).

• Henri II, comte de Bar, confirme la donation faite à l'abbaye de La Chalade par Nicolas, chevalier de Vilosnes, sur les dîmes de la Neuve-Grange, tenues de lui en fief, donation contestée par Colard, fils du donateur ; août 1223 {Lesort, IX).

• Accord entre les abbayes de Moiremont et de La Chalade touchant les bois sis entre le fond de Biesme et le chemin de la Haute Chevauchée ; la garde en demeure toujours au comte de Champagne ; décembre 1228 {Lesort, XI).

• Thiébaut II, comte de Bar, déclare avoir sous sa garde l'abbaye de La Chalade

et toutes ses appartenances, sans pouvoir l'ôter de cette garde ou de celle de celui de ses hoirs qui tiendra Clermont, et promet aux religieux de leur rendre justice dans le différend qu'ils ont avec les gens d'Aubréville et de Neuvilly ; 2 avril 1247 {Lesort, XXXI).

• Thiébaut II, comte de Bar, confirme la donation faite à l'abbaye de La Chalade par Bertrand, chevalier de Clermont, seigneur de Rapsécourt, pour fonder une « pitance » au jour de son anniversaire, des deux tiers de la menue dîme de Dampierre et de Sommerécourt, mouvant de lui, sauve « la droiture du cantuaire » aux prêtres desdits lieux ; 1252 {Lesort, XXXV).

• Accord entre Thiébaut II, comte de Bar, et l'abbaye de La Chalade, au sujet d'un bois sis à Montblainville, entre la voie des Giponnois et le chemin de Vienne, du bois de Dame Hawis, d'une vigne sise auprès de Varennes, de droits d'usage dans le bois de Montblainville, de granges sises aux Ecomportes et à Montblainville, de bois à Apremont, d'une maison à Varennes, et du commerce du vin dans la même localité ; juillet 1264 {Lesort, XLIX).

• Thibaut V, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, approuve et amortit la vente d'un revenu annuel de quinze quarterons de blé, mesure de Châlons, à percevoir annuellement sur la grange de l'abbaye de La Chalade à Herbaumont, vente faite à l'abbaye par Jaquet de Somme-Yèvre, écuyer, avec l'agrément de l'abbaye de Montiers-en-Argonne, à laquelle il avait déjà consenti cette vente ; Clairvaux, 8 septembre 1265 {Lesort, LI).

• Jacques, chevalier, sire d'Ornes, confirme la donation d'un demi-reiz de froment à prendre annuellement sur le « mesiage » de Brabant-sur-Meuse, faite à l'abbaye de La Chalade par son vassal Estevenin, écuyer, fils de Richier de Brabant-sur-Meuse ; avril 1279 {Lesort, LXXXI).

• Le roi Philippe VI ordonne aux gruyers de Champagne de laisser les religieux de La Chalade jouir des terres et prés qui sont entre leurs bois au fond de Biesme ; Paris, 11 janvier 1333 [1334]. Henri, comte de Bar, amortit des biens de l'abbaye sis à Vauquois, à Varennes et à Neuvilly ; 7 mars 1343 [J344].

• Lettres du prévôt de Varennes du 13 mars 1432 [1433], notifiant le vidimus donné par le comte Thiébaut, en août 1348, des lettres, analysées ci-dessus, de juillet 1264 et du 7 mars 1343 [1344].

• Lettres de Colin de Forges, prévôt de Varennes, du 8 octobre 1445, donnant copie des lettres de Robert, duc de Bar, du 23 janvier 1383 [1384], par lesquelles il amortit les biens, situés à Varennes, donnés par Raimbauld de Chastel, citoyen de Verdun, et Catherine, sa femme, pour la fondation d'une chapellenie.

• Lettres de sauvegarde accordées à l'abbaye de La Chalade par Yolande de Flandre, comtesse de Bar ; 14 juin 1388.
• Autres lettres de sauvegarde accordées par Robert, duc de Bar ; 6 mars 1406 [1407].
• Lettres de l'abbé de La Chalade du 1er janvier 1408 [1409], notifiant les lettres du 4 décembre 1408 par lesquelles le duc Robert règle les redevances que doivent lui payer les sujets de l'abbaye dans la prévôté de Clermont.
• Lettres de Gérard Toignel, bailli de Clermont, au sujet de la plainte dirigée par les religieux de La Chalade contre Génart Legay, qui laisse en mauvais état d'entretien leurs étangs de la Neuve Grange ; 1er mars 1412 [1413].
• Lettres de Charles VI au bailli de Vitry sur la demande faite par les religieux d'être exemptés de la fourniture de chariots, charrettes, chevaux, etc., pour le fait de la guerre ; Paris, 3 mai 1412.
• Lettres de Louis, cardinal de Bar, accordant aux religieux chassant dans leurs bois le droit de suite dans le bois dit le Princier de Verdun ; Clermont, 30 octobre 1416 ; entérinement de ces lettres par le bailli de Clermont, 24 octobre 1417.
• Sentence du bailli au profit des religieux dans un procès de chasse ; 3 novembre 1420.
• Lettres du cardinal de Bar reconnaissant la juridiction des religieux sur leurs bois ; Varennes, 24 novembre 1428 (original et vidimus du 9 mars 1432 [1433]).
• Lettres du lieutenant général du bailli de Vitry au prévôt de Sainte-Menehould pour autoriser le transport des grains du royaume en l'abbaye de La Chalade, qui n'en est distante que de dix pas ou environ ; 18 novembre 1428.
• Partage de biens indivis à Varennes, fait entre Colin de Ramburelle, bailli de Clermont, et Marguerite de Chappy (Choppy), sa femme, d'une part, et Jean de Viasme, petit-fils de Bertrand Normant, clerc juré de Varennes, d'autre part ; 10 janvier 1428 [1429].
Don par Colin de Ramburelle et Marguerite de Chappy (Cheppy) de leurs biens de Varennes à l'abbaye de La Chalade ; 20 juin 1429.
• Lettres du duc René amortissant les biens de l'abbaye donnés depuis dix ans ou qui lui seront donnés à l'avenir ; Nancy, 3 mai 1433 (original et vidimus du 25 août 1436).
• Donation faite à l'abbnye par Gilette de Chappy (Cheppy), veuve de Nicolas de Nettancourt ; 7 décembre 1440.

Lettres d'origine de ces biens, donnés à Warrin de Chappy (Cheppy) par le cardinal de Bar, le 30 août 1426 (vidimus du 22 février 1440 [1441]).

• Lettres de Charles VII ordonnant de contraindre les débiteurs de l'abbaye à payer ce qu'ils doivent aux religieux ; Reims, 22 mars 1440 [1441}.

• Jean, duc de Calabre, lieutenant du roi de Jérusalem et de Sicile en ses duchés de Lorraine et de Bar, ordonne de laisser jouir l'abbaye d'un reis de froment sur la dîme de Rampont qui lui a été donné, en 1231, par Jean de Vienne ; Varennes, 12 août 1446.

• Sentence de Louis de Florenville, bailli de Clermont, au sujet de la justice des bois de l'abbaye, dont le droit est reconnu d'après les lettres accordées par le cardinal de Bar le 24 novembre 1428 ; 5 mai 1478.

Sentence de Wautrin de Nettancourt, bailli de Clermont, attribuant à l'abbaye la propriété d'un bois revendiqué par le procureur du duc de Bar ; 14 février 1491 [1492].

• Supplique des religieux et ordonnance du duc Antoine au sujet d'un gagnage de terre à Cheppy, donné à l'abbaye en 1448 ; Bar, 8 mars 1510 [1511].

• Pièces d'un procès soutenu au parlement de Paris par Jean de Montblainville, abbé de La Chalade, contre le prévôt de Paris ; 1516.

• Main-levée des rentes et revenus de l'abbaye, mis en décret faute de déclaration ; 20 décembre 1549.

• Arpentage des bois de l'abbaye, 26 octobre 155i.

• Lettres de sauvegarde et protection du roi Charles IX ; Paris, 23 septembre 1563.

• Accord mettant fin à un procès entre l'abbaye et Claude de La Perte, écuyer, c pour raison de la relocation faite par Thiébaut de La Perte, père de Claude, de la forge d'Abancourt à Robert Maupassant, et d'un transport fait à Claude par Thiébaut d'une obligation de la somme de 2.900 livres qu'il avoit contre feu Bernard de La Perte, abbé de La Chalade » ; lettres passées au nom de l'abbaye, 19 mars 1577, et au nom de Claude de La Perte et de Robert Maupassant, 11 mars 1577 [1578].

• Les religieux de La Chalade vendent 61 journaux 56 verges de terres et prés, sis au flnage de Montblainville, au duc de Lorraine et de Bar ; 22 mars 1578 [1579].

• Copies ou extraits des chartes de l'abbaye de La Chalade, délivrés, d'après l'ordre du duc de Lorraine, par Jean Henezon à Bar, en novembre 1586.

• Inventaire de titres de l'abbaye remis au duc de Lorraine et reçus par Bournon, conseiller et maître des Requêtes, à Nancy, le 5 janvier 1587.

• Autre inventaire de titres de l'abbaye, XVIe siècle.

• Transaction entre le prince de Condé et les religieux de La Chalade, 9 août 1759.

PAROIS.

• Aveu par Jean de Nant de ce qu'il tient sur les dîmes et le four de Parois ; février 1325 [1326].

• Dénombrement par Jean de Manonville de ce qu'il tient à Parois et à Vraincourt ; 28 décembre 1332.

• Sentence contre les officiers des religieux de Saint-Vanne à Parois, 15 octobre 1380.

• Aveu par Colin de Courcelles de la vouerie de Parois et de rentes sur les moulins de Courcelles ; 26 novembre 1396.

• Avec le consentement des religieux de Saint-Vanne, leurs seigneurs, les habitants du ban de Saint-Vanne à Parois se mettent sous la garde du duc de Bar ; 17 mai 1398.

• Aveu et dénombrement fourni par Garnier de Perpont (Pierrepont) de ce qu'il tient à Parois (le ban le Chevalier) et à Vraincourt à cause d'Alissant, sa femme, fille de feu Jean de Villers ; 31 décembre 1413.

• Aveu de Gérard de Pierrepont, 12 mars 1455 [1456].

• Mandement du roi René au bailli de Clermont pour l'évocation du procès pendant entre Jean de Parois, chevalier, fils de défunts Jean Colet et Colette, et Jeanne, seconde femme de Jean Colet, au sujet d'héritages à Parois ; « donné sur les ponts de notre ville de Saumur », 28 avril 1466.

• Aveu et dénombrement par Gérard de Pierrepont et sa sœur Marguerite de ce qu'ils tiennent à Parois et à Vraincourt ; décembre 1487.

• Lettres obligatoires des habitants du ban de Saint-Vanne touchant les accrues de leurs bois, 5 janvier 1491 [1492] ; avec deux vidimus des lettres d'acensement à eux accordées le 4 octobre 1487.

• Mile de La Tour, écuyer, demeurant à Parois, tant en son nom que comme tuteur paternel d'Etienne et Guillaume, enfants de sa défunte femme Jeannette Aubertin, dite de Pierrepont, et au nom de Jaquemette Gabelle, sa seconde femme, fournit l'aveu et dénombrement de ce qu'il tient à Parois, à Ville-sur-Cousance, à Waly, au bailliage de Saint-Mihiel (à Moulain ville) et au bailliage de Bar (à Haironville) ; 8 juin 1512.

• Réception en foi et hommage de Jean de La Tour, seigneur de Parois et du ban de Hue de Haironville en partie, 16 juin 1612.

Aveu et dénombrement de Jean de La Tour, 6 mai 1614.

• Foi et hommage de Nicolas de Fouvault, seigneur de Parois et de Vraincourt

en partie, 6 janvier 1625 ; aveu et dénombrement, 27 septembre 1627.

• Aveu et dénombrement, très détaillé, fourni par Pierre de Dombasle de ce qu'il tient à Parois (ban le Chevalier et ban le Bourguignon) ; 20 novembre 1625.

• Octroi de lettres d'investiture :

1° à Louis et Nicolas de L'Isle pour la partie de la seigneurie de Parois et ban le Chevalier par eux acquise, le 31 mai 1747, du sieur de Prigny ; 27 août 1750 ;

2° à Jean-Antoine Deschamps pour la portion de Parois et ban le Chevalier qu'il a acquise de Nicolas de Thomas sin d'Ambly, seigneur de Dannevaux, le 29 septembre 1760 ; 14 juillet 1763 ;

3° à Jacques-François de Saint-Vincent, capitaine au régiment des Grenadiers royaux de Lorraine, pour les portions des terres et seigneuries de Récicourt et Parois dépendant de la succession d'Isaïe-Prédéric, comte de Gorcy, et par lui acquises le 5 novembre 1782 ; 8 janvier 1783.

1-E-009 **IPPECOURT.**

• Echange de biens entre l'abbaye de Saint-Maur de Verdun et Gérard Toignel, échevin du palais et citoyen de Verdun ; l'abbaye cède à Toignel le quart indivis de la seigneurie d'Ippécourt, que lui avait donné feu Jean Toignel, lieutenant général au bailliage de Vitry qui l'avait acquis de Guillaume de Gorbon et de Jacques de Hans ; 19 mai 1466.

• Cession par la Chambre des Comptes de Bar aux habitants d'Ippécourt des bois et accrues de bois appelés les Communailles ; 26 juin 1470 (vidimus du 12 octobre 1518 et du 17 octobre 1572).

• Requête adressée au duc de Bar par Jean Grosjean, dit Bonnefîlle, teinturier à Verdun, pour la main-levée de la saisie des biens de son défunt beau-père, Colart Gaulterne, à Ippécourt ; renvoi aux officiers de Clermont, 13 janvier 1502 [1503] ; rapport des officiers, 19 janvier.

• Permission donnée par le duc à Pierre Quiterne de succéder aux biens de son père à Ippécourt ; 22 mars 1506 [1507].

• Etat des journées tenues à Ippécourt par les officiers du duc de Bar, les représentants du Chapitre de Verdun, de l'abbaye de Saint-Maur, et le trésorier de Beaulieu ; 10 août 1510 (assises).

Registre des assises du 8 octobre 1520.

Registre des plaids tenus à Ippécourt par les quatre seigneurs dudit lieu les 13 et 14 novembre 1526.

• Echange de deux sujettes entre le Chapitre de Verdun et le duc de Bar, 13 octobre 1525.
Lettres de protection et sauvegarde accordées par le duc Antoine à des sujets du Chapitre, 5 octobre 1536.
Cession d'une sujette par le trésorier de Beaulieu, 14 septembre 1538.
Cession de plusieurs sujets par le Chapitre de Verdun, 25 janvier 1541 [1542].
Autre transport d'une sujette par le Chapitre, 27 juin 1558.
• Information des mayeurs d'Ippécourt au sujet d'un meurtre, 5 avril 1578.
• Information sur les droits du trésorier de Beaulieu, août-septembre 1580.
• Echange entre le trésorier de Beaulieu et le duc de Bar du quart de la seigneurie d'Ippécourt contre des biens à Sommaisne ; 6 mars 1581.
• Rapport des officiers de Clermont au conseil de Bar sur les aides que doivent les habitants d'Ippécourt, 14 décembre 1583.
• Reconnaissance de cens perpétuel par les habitants pour une contrée de 50 journées, 25 avril 1601.
• Déclaration de rentes et héritages par les sujets de l'abbaye de Saint-Maur ; 17 janvier 1608.
• Extrait des rôles des aides généraux imposés sur les habitants d'Ippécourt de 1477 à 1586 ; 23 mai 1620.
• Extrait des comptes de la recette de Clermont pour ce qui touche ce village, de 1467 à 1538 ; 23 mai 1620. Etat des aides payés de 1602 à 1627 ; 30 novembre 1628.
• Sentence rendue au profit de l'abbesse de Saint-Maur contre Jacques Roger, 18 avril 1573.
Conférence amiable entre les religieuses de Saint-Maur et les chanoines de Verdun, 23 septembre 1619.
Conférence au sujet des impôts et aides, 27 mai 1620.
Autre conférence entre les officiers des seigneurs, 24 avril 1620.
Déclaration du quart de la souveraineté d'Ippécourt et des émoluments qui en dépendent, appartenant à l'abbaye de Saint-Maur ; 6 juillet 1620.
Déclaration des mayeurs d'Ippécourt touchant la juridiction, 3 novembre 1621.
Inventaire de titres (vers 1620).

BROCOURT.

• Echange de sujets à Brocourt entre l'abbé de Saint-Vanne et le comte de Bar, novembre 1334.
• Supplique de Jacques Jacquart, mayeur de Brocourt, fermier des terrages ; remise accordée par le duc Antoine, 3 mai 1544, et confirmée le 18 juillet 1546.

• Acensement d'héritages à Brocourt, 27 décembre 1502.

• Lettres obligatoires de Nicolas Pierre, laboureur, pour la jouissance d'une censé ; 1er janvier 1538 [1539].

• Quatre lettres obligatoires de redevances pour la permission de prendre possession d'héritages sis à Brocourt, 1576-1601.

• Procès-verbal et rôle des détenteurs des héritages qui sont chargés du droit dit de Saint-Morize, décembre 1603.

• Quatre lettres obligatoires de redevances pour la permission de succéder à des héritages sis à Brocourt, 1613-1629.

• Lettres obligatoires fournies à la Chambre des Comptes de Bar par les habitants de Brocourt pour la permission de pressurer leur vigne où bon leur semblera ; 20 décembre 1619.

• Arrêt du Parlement qui condamne les habitants et communauté de Brocourt à porter moudre leurs grains au moulin banal de Brabant ; 18 août 1762.

BLERCOURT.

• Lettres du prévôt de Charny, officier de l'évêque de Verdun, au prévôt de Clermont sur le conflit de juridiction à Blercourt, 1519-1520.

• Lettres obligatoires de François Watronville, citoyen de Verdun, pour la permission de posséder des biens à Blercourt ; 19 décembre 1576. Lettres obligatoires de Philbert Rome, de Verdun ; 5 septembre 1580.

• Lettres obligatoires des habitants de Blercourt pour le cens des bois communaux qu'ils ont essartés ; 24 janvier 1620.

• Vente par le duc de Lorraine, avec faculté de rachat, du village et de la seigneurie de Blercourt à François de Mercy, écuyer, demeurant à Rampont ; 4 mai 1632. Erection en fief, sous le nom de Vouillé, de la maison que François de Mercy va faire bâtir à Blercourt ; 6 mai 1632.

Lettres fournies par François de Mercy au sujet de l'acquisition de Blercourt et de la faculté de rachat, 30 juin.

• Lettres de remboursement du prix de l'engagement, fait à Jean de Mercy, fils et héritier de François ; 9 mars 1671.

JULVECOURT.

• Nicolas de Cumières, chevalier, reconnaît tenir du comte de Bar toutes ses possessions de Julvécourt, Saint-Jean, Ippécourt, Osches, Rampont, Jubécourt et Ville-sur-Cousance, et tout ce que son frère Savary tient de lui auxdits lieux, et en devoir la garde trois semaines par an à Clermont ; 23 octobre 1282 (Lesort, LXXXIX).

• Guillaume, cellerier de Clermont, Thiébaut, maire de Vraincourt, et Golignon,

clerc juré, gardes du scel du tabellion de la prévôté de Clermont, enregistrent l'accord conclu entre Colinet de Julvécourt, écuyer, sa femme Marguerite, fille de feu Robinet de Forges, d'une part, et Alisette, veuve de Wiart Frignet, de Julvécourt, et ses enfants ; ceux-ci se rachètent de tout droit moyennant 120 livres, avec l'approbation de Jean de Cumières, frère de Golinet ; ils pourront être bourgeois à Aubréville ou Auzéville ; s'il leur plaît de demeurer à Julvécourt, ils paieront les choses communes aux quatre seigneurs du lieu ; 1313, samedi après les Brandons [mars 1314].

• Aveu et dénombrement baillé à Yolande de Flandre, comtesse de Bar et dame de Cassel, par Erardin d'Autry, écuyer, de ce qu'il tient à Julvécourt ; arrière-fief tenu par Pierre de Moncel, chevalier, à Julvécourt et à Osches ; sans date.

• Aveu baillé par Comtesse, veuve d'Alardin de Julvécourt ; 20 janvier 1388 [1389].

• Aveu et dénombrement par Othenin de Baleycourt de ce qu'il tient à Julvécourt et Ippécourt à cause de sa femme Jeanne, fille de feu Alardin d'Autry ; 15 février 1390 [1391].

• Aveu de Marie d'Autry, belle-sœur d'Othenin de Baleycourt, 17 mars 1390 [1391]. Autre aveu de Marie, 1er octobre 1398.

• Aveu de Jacomin de Baleycourt, frère d'Othenin, 1er octobre 1398.

• Echange entre Guillaume de Dampierre et l'abbé de Saint-Vanne de Verdun de certains hommes et femmes à Julvécourt, 17 juin 1410.

• Don de la haute justice de Julvécourt par Louis, cardinal-duc de Bar, à Guillaume de Dampierre, avec clause de faculté de rachat ; 6 septembre 1420.

• Aveu et dénombrement de Simon de Changy, 26 février 1444 [1445].

• Aveu et dénombrement par Gillet de Chappy (Cheppy), mari de Marguerite de Dampierre, de ce qu'il tient à Julvécourt, Osches, Montblainville et Vauquois ; 12 mai 1445.

• Echange de sujets entre le Chapitre de Verdun et le trésorier de Beaulieu, 6 février 1461 [1462].

• Lettres de l'abbé de Beaulieu exemptant ses hommes de Julvécourt de certain paiement de droits pour les héritages qu'ils possèdent au finage de Lavoye ; 1er juin 1472.

• Aveu et dénombrement par Jacquemin Gabé, dit Pillon, de ce qu'il tient à Julvécourt, Souhesmes, Osches et Rampont ; 10 janvier 1487 [1488].

• Aveu par Jean de Rarecourt et de la Vallée de ce qu'il tient à Julvécourt (il mentionne feu Savary de Julvécourt, son oncle) ; 20 avril 1497.

• Aveu de ce que tient Jeannot de Watines à Julvécourt et à Cheppy, attesté par

Didier de Thiaucourt, seigneur de Vilette devant Louppy et capitaine de Bar ; 25 octobre 1499. Autre aveu reçu à Bar le 25 janvier 1516 [1517].

• Aveu et dénombrement par Nicolas de Rarécourt de ce qu'il tient à Julvécourt, Jubécourt, Ville-sur-Cousance et Neuvilly ; 19 janvier 1531 [1532].

Procès-verbaux d'enquête pour vérification, 14 mars 1531 [1532] et 28 décembre.

• Le duc Antoine cède à Biaise Prudhomme, lieutenant général du bailliage de Clermont, les biens confisqués sur Claude de La Vallée à Julvécourt ; 14 janvier 1541 [1542].

• Vente d'un gagnage par Biaise Prudhomme au duc de Bar, 13 janvier 1556 [1557].

• Aveu et dénombrement baillé par Simon de Rarécourt, seigneur de Ville-sur-Cousance, Nicolas de Rarécourt, seigneur de Julvécourt, et Yde de Moncel, veuve de Didier de Rarécourt, seigneur de Mauljoy, de ce qu'ils tiennent à Julvécourt, à Osches, à Ville-sur-Cousance, à Neuvilly, à Proidos, à Ippécourt et à Souilly; 16 avril 1574.

• Papier terrier du gagnage du duc de Bar à Julvécourt ; 14 novembre 1584.

• Nicolas de Rarécourt, seigneur de Mauljoy (Maujouy) et Beauzée en partie, vend à Pierre de Doncourt et à Jeanne de Rarécourt, sa femme, tout ce qui lui appartient à Julvécourt, Osches et Souilly ; 30 novembre 1598.

Confirmation de l'acte par le duc Charles, 13 février 1599.

• Lettres obligatoires fournies par Cuny Millet, marchand à Verdun, pour la permission à lui accordée de posséder trois gagnages sis à Julvécourt ; 14 janvier 1600.

• Etat des conduits de Julvécourt ; s. d. (XVIe siècle).

• Procès entre les communautés de Julvécourt et de Lavoye, 1603.

• Lettres obligatoires de Humbert Varlet et de Marguerite Tharon, sa femme, demeurant à Rampont, pour la main-levée de leurs biens à Julvécourt ; 24 octobre 1609.

• Vente par autorité de justice des liens de la succession de feu François de Doncourt, 9 février 1666.

• Foi et hommage par Paul Martin, conseiller et trésorier du marquis de Mouy, des fiefs et droits seigneuriaux par lui acquis de Catherine de Rarécourt ; 15 juillet 1670.

Délibérations du Conseil du duc d'Anguien au sujet de la noblesse de Paul Martin et de la nature des droits à lui demander, 1670-1671.

• Soumission faite par Nicolas de Galavaux, chanoine de Verdun, à cause d'une portion de la seigneurie de Julvécourt, 31 octobre 1671.
• Droit de relief dû par Jacques Pierrard, à cause de Marie Hudron, sa femme, pour trois jours de terre en fief à Julvécourt, 29 août 1748.
• Droits seigneuriaux prétendus par le sieur Martin, conseiller au parlement de Metz, 1762.
• Mémoire sur le fief de Julvécourt et admission de la noblesse des enfants mineurs de Claude-François-Antoine Martin et de la marquise de Jobal, sa veuve ; juin 1776.
Liquidation du droit de relief, 19 juin 1776 : après la mort de François-Joseph Martin, sa succession avait été partagée entre ses enfants et petits-enfants, savoir, le fief de Julvécourt pour deux cinquièmes et droits d'aînesse à Paul-François Martin, fils aîné, pour deux cinquièmes aux enfants de Claude-François-Antoine Martin, pour un cinquième aux enfants de Marguerite Martin, femme de M. de Hambrussel, conseiller au parlement de Metz ; Paul-François vendit sa part en 1775 à M. de Foucault de Jumiliers.

1-E-010 FOUR-EN-BIENNOIS SOUS Clermont.
• Arrentement fait à Thierry Bigault, verrier, du four en Biennois, 26 mai 1495. Lettres de Bigault, 18 mai 1496.
• Concession d'un emplacement, pour y ériger un four à verre, accordée à Jean Warin, « écuyer de l'art de verrerie », demeurant au Four-en-Biennois ; 1er août 1527.
• Bail du Four-en-Biennois à Warin et à Nicolas des Androuyns, fils de feu Warin ; 28 septembre 1532.
• Autre bail à Jonas des Androuyns et à Jean des Guyotz, écuyers ; 16 avril 1558.
• Lettres de Jonas des Androuyns, à qui le bail du four a été prorogé ; 27 novembre 1563.
LE NEUFOUR.
• Donation faite par le duc Antoine à Bertrand des Androuyns, verrier demeurant à la verrerie du Neuf-four, d'un arpent de bois à la vallée de Parfouru ; 18 juillet 1541.
Permission octroyée à Bertrand des Androuyns pour ériger un four à faire cristallin dans les bois de la prévôté de Clermont ; 18 juillet 1541 ; lettres de Bertrand du 10 janvier 1541 [1542].
Concession de bois à essarter, faite à Claude des Androuyns, demeurant au

Neuf-four, fils de Jean des Androuyns ; 7 septembre 1568.
Lettres obligatoires du 30 octobre 1577.
• Lettres obligatoires de Claude de Bras, écuyer, demeurant au Neuf-four, et d'Antoinette des Androuyns, veuve de Pierre de Tailly, écuyer, demeurant audit Neuf-four, pour le renouvellement accordé, le 20 février 1579, à défunt Claude des Androuyns des concessions faites à son père Warin le 28 décembre 1539 et à lui-même le 7 septembre 1568 ; 30 avril 1579.
• Acensement de 16 arpents de bois à Nicolas Baillet pour les essarter et y construire maison et bâtiments ; 5 octobre 1580.
Autre acensement de 10 arpents, 5 octobre 1580; lettres du 16 janvier 1581.
• Acensement de 40 arpents de bois à essarter, accordé à Nicolas Bigault, écuyer, et à Françoise Bigomère, sa femme, demeurant au Neuf-four, lesdits bois joignant les terres du Neuf-four et tenant de toutes parts à Antoinette des Androuyns et à Claude de Bras ; 9 avril 1582.
Lettres obligatoires de Nicolas Bigault, 14 janvier 1583.
• Lettres obligatoires de Chrétienne de Moncellet, veuve de Nicolas des Androuyns, pour le sixième du Neuf-four ; 26 mai 1584.
• Lettres obligatoires par Nicolas Baillet de 32 francs qu'il doit pour l'acensement de 16 arpents de bois au Neuf-four ; 21 janvier 1583.
• Lettres obligatoires de Barbe Thomas, veuve de Nicolas Baillet ; 31 décembre 1599.
• Lettres de Jean Baillet ; 13 janvier 1601.
• Lettres obligatoires de Claude et Rémi Bigault, gentilshommes verriers, pour le quart du Neuf-four acensé, le 3 juin 1603, à Nicole des Androuyns, veuve de Nicolas Bigault ; 18 octobre 1608.
• Lettres d'Antoinette des Androuyns, représentée par Salomon de Condé, gentilhomme verrier demeurant au Neufour ; 21 juillet 1609.
• Lettres d'Antoinette des Androuyns, veuve de Pierre de Gentil, seigneur de Tailly, pour l'acensement perpétuel de 75 arpents essartés, provenant de son aïeul Jean et de son père Claude ; 2 décembre 1611.
• Lettres de Claude Bigault, gentilhomme verrier, pour 6 arpents de pré acensés à son aïeul Bertrand des Androuyns ; 13 décembre 1612.
• Lettres de Jean Bigault et de son beau-frère Nicolas Brossart pour 53 arpents 56 verges au Neufour ; 19 janvier 1613.
• Lettres obligatoires de Salomon de Condé, gentilhomme verrier demeurant au Neufour, pour la tenue du four à verre de Parfouru ; 24 mars 1615.
• Lettres de Jeanne Husson, veuve de Nicolas Vaultier, demeurant au Neufour,

pour la tenue de 25 verges d'essarts ; 18 décembre 1616.

• Procès-verbal des officiers de la gruerie de Clermont à la suite d'une requête de Salomon de Condé ; 30 mars 1617.

• Acensement perpétuel de 5 arpents d'essarts à Marie Thomassin, veuve de Gédéon des Androuyns, gentilhomme verrier, mère et tutrice de Nicolas, Simon, Jacques et Claude, demeurant au Neufour ; 13 novembre 1626.

• Lettres de David des Androuyns, de Charles et Chrétien Bigault, gentilhommes verriers demeurant au Neufour, de Claude Bigault. gentilhomme verrier demeurant à La Rouverelle, et de Gédéon Bigault, demeurant à Maisoncelle, pour 5 arpents de terre et pré au Neufour ; 27 juillet 1628.

• Lettres de David des Androuyns, de Marie Thomas. sin, veuve de Gédéon des Androuyns, de Barbe de Bras, veuve de Salomon de Condé, de Charles et de Chrétien Bigault, etc., pour 7 arpents de terre au Neufour ; 27 juillet 1628.

LA HERBELOTTE.

• Lettres obligatoires des héritiers de Claude Baillet pour la jouissance de 40 arpents d'essarts sis en la contrée de la Herbelotte ; 6 janvier 1612.

• Lettres de Jean Moreau, Jean Garnier, Claude Ogier, Chrétienne Baillet, pour 26 arpents de terre à la Herbelotte ; 9 février 1622.

• Lettres d'acensement perpétuel fournies par Jean Bigault, gentilhomme verrier demeurant au Neufour, pour la tenue de 20 arpents 48 verges de taillis en la contrée de la Herbelotte ; 25 novembre 1625.

• Lettres de Charles Brunel et de Christophe Pernet pour 25 verges de terre ; 1er février 1632.

LES ISLETTES.

• Acensements et essarts en la contrée des Islettes : Nicolas des Androuyns et Simon du Lorry, demeurant au Neufour, Nicolas et Claude Baillet, demeurant à Florent, 15 mars 1581 ; Robert Maupassànt, maître de 1a forge d'Aubréville, même jour ; Antoinette des Androuyns, 4 juillet 1582 ; Chrétienne de Moncelet, veuve de Nicolas des Androuyns, demeurant au Neufour, 20 janvier 1588 ; Henriette Simon, veuve de Claude Baillet, et son fils Louis, 1er octobre 1599.

• Bail de la forge des Islettes, fait en 1597 à Sébastien Baillet ; mémoires, factums, procès-verbaux au sujet de la revision de ce bail, 1606.

• Transaction entre le duc de Bar et Sébastien Baillet au sujet des bois servant à l'affouage de la forge ; 5 janvier 1613.

• Procès-verbal de visite des étangs de la forge, 10 mai, 1624.

• Reconnaissance d'acensement perpétuel de 13 arpents de terre et pré en la contrée des Petites Islettes et de 10 arpents sur le ruisseau de Parfouru, donnée

par Claude des Guiots, gentilhomme verrier, Nicole des Androuyns, sa femme, Marie Thomassin, veuve de Gédéon des Androuyns, gentilhomme verrier, et consorts; 13 novembre 1626.

• Vente par Claude Mothelet à Antoine Thomas de sa tenue des Islettes, 29 décembre 1626.

• Reconnaissance de Jean de Condé et de Claude des Guiots, gentilshommes verriers, pour 36 arpents 76 verges de pré ; 12 janvier 1629.

• Lettres obligatoires de Jean de Condé, Jacques Rethelois et Antoine Thomas pour l'acensement perpétuel à eux fait d'une pièce de terre de 102 arpents et d'une autre de 53 arpents en la contrée des Islettes ; 9 juillet 1631.

• Lettres obligatoires de Jean Baillet, seigneur de Boncourt, demeurant aux Islettes, pour l'acensement de 10 arpents de pré ; 13 février 1633.

• Réception des ouvrages faits à l'étang et au moulin des Islettes, 14 avril 1671.

• Gens dus au prince de Condé pour les 156 arpents acensés par le duc de Lorraine le 9 juillet 1631 ; 23 juillet 1777.

BOIS-BACHIN (commune des Islettes).

• Lettres fournies par les héritiers de Nicolas Thomas pour 31 arpents de bois au bois Bachin ; 7 janvier 1606.

• Lettres fournies par Jean de Vaudy, demeurant au Bois-Bachin, pour 30 arpents d'essarts ; 8 janvier 1606.

Lettres fournies par ses héritiers le 6 et le 16 janvier 1614.

• Lettres fournies par les héritiers de Nicolas Thomas, 30 décembre 1617.

• Requête des habitants du Bois-Bachin pour la diminution des tailles ; délibération du Conseil du prince de Condé ; 1784.

LES SENADES (commune des Islettes).

• Admodiation de la contrée de broussailles nommée les Senades, contenant 100 arpents 75 verges, faite à François du Hould, Nicolas des Guyots et Jérémie Bigault ; 14 mars 1581.

• Lettres obligatoires des preneurs, 11 août 1582.

• Acensement fait à plusieurs personnes de terres situées à Biesme, aux Senades, à Puteau, au Bois-Bachin et au Jarcq, dont 120 arpents de bois à Jean Rouyer et à François du Hould ; 13 mars 1585.

• Renonciation faite par Jean Thomassin du bail et acensement perpétuel de 100 arpents de terre aux Senades ; 24 février 1588.

• Lettres fournies par François du Hould pour l'acensement de 84 arpents de bois aux Senades ; 25 octobre 1599.

• Lettres fournies par Philippe de Fresnel, écuyer, pour 39 arpents de bois à lui

concédés dans la contrée des Senades ; 9 juillet 1605.
• Lettres de Jean du Hould pour la concession de 20 arpents de bois aux Senades ; 18 novembre 1605.
• Lettres de Jérémie Bigault pour l'acensement de 57 arpents aux Senades, 24 décembre 1605.
• Lettres de Jacques Thomas, contrôleur de Clermont, pour 59 arpents qu'il a acquis !de Philippe de Fresnel et de Jean du Hould ; 13 février 1614.
• Lettres fournies par les héritiers de Jérémie Bigault, 1er mai 1622.

FUTEAU.

• Acensement de 100 arpents de bois près de la taille Futeau, consenti à Denis de Bonnet, Nicolas et Charles de Lorrin, demeurant aux Senades ; 13 mars 1585.
• Lettres fournies par Nicolas de Condé et Claude du Hould, gentilshommes verriers demeurant à Futeau, pour 110 arpents essartés en la contrée de Futeau par Denis de Bonnet et les Lorrin, avec les bâtiments construits, 1er octobre 1599.
• Lettres de Louis du Hould, écuyer, seigneur de Cheppy en partie,, demeurant à Futeau, pour 48 arpents à lui cédés par Claude Bigault, veuve de Claude du Hould ;, 18 novembre 1605.
• Lettres de Nicolas de Condé, seigneur d'Autrécourt et Waly en partie, demeurant à Clermont, pour 18 arpents de terre à lui acensés en la contrée de Puteau ; 29 septembre 1606.
• Lettres de Louis du Hould pour ses 48 arpents ; 9 décembre 1616.
• Lettres obligatoires de François et Germain du Hould, demeurant au four de La Chalade, pour la tenue de 110 arpents ; 25 février 1633.
• Papier terrier de Futeau, 1774.
• Registre censier des Islettes, du Neufour, des Senades, du Bois-Bachin, de la Herbelotte et de Futeau, 1777.

LE CLAON.

• Rogier Errard, prévôt et receveur de Clermont, baille à rente annuelle et perpétuelle, au nom du duc de Bar, à Nicolas Jacquet et Claude Chauchefort, demeurant au moulin de Florent, une maison sur la Biesme lez Le Claon ; 8 août 1548.

1-E-011 VARENNES.

• Edouard, comte de Bar, en retour de 12.000 livres à petits tournois à lui prêtées par sa sœur Jeanne, comtesse de Garennes, lui assigne une rente viagère de 2.000 livrées de terre à petits tournois sur ses revenus de Vauquois, Verry, Cheppy, Romagne, Banconville, Avocourt, Montblainville, Nantillois, Vienne-le-Châtel,

Saint-Thomas, Servon, Varennes,, bois de Vienne, de la Harazée, etc.; Ascension 1319.

• Edouard, comte de Bar, confirme aux habitants de Varennes le droit de recourir à la justice de Beaumont ; mercredi après l'octave de la Chandeleur 1320 [1321].

• Henri, comte de Bar, assigne à Henri de Vouziers, chevalier, 40 livrées de terre à petits tournois sur les fours et les moulins de Varennes, en rente annuelle ; 15 mars 1342 [1343] (copie du 21 décembre 1408).

• Lettres du roi Jean aux baillis de Vermandois et de Vitry etau-prévôt de Ravennes lui ordonnant de poursuivre et arrêter,-partout où on pourra les trouver dans le royaume, les hommes de la garnison et les habitants de Varennes, en raison des violences par eux commises sur les habitants de Florent ; Paris, 24 mars 1355 [1356].

• Sentence rendue contre le prévôt de Varennes par le Conseil de Bar au profit de Jean Benoit, emprisonné et mis à la question injustement ; 7 juin 1375.

• Robert, duc de Bar, baille à rente à Aubry le Barbier une chambre entre les deux tours de la porte du château de Varennes ; 28 juillet 1378.

• Robert, duc de Bar, en récompense de l'abandon que lui a fait sa mère, Yolande de Flandre, des seigneuries de Saint-Fargeau, Perreuse et Toucy en Puisaye, lui donne, sa vie durant, la seigneurie de Varennes, ce qu'il possède à Revigny et au Petit-Louppy, et des rentes à Bar, Stenay, Gondrecourt et Verdun ; 31 octobre 1385.

• Mémoire présenté au duc de Bar par Raimbault de Chastel et Husson Ferrant, écuyers, dans leur procès avec la communauté de Varennes au sujet de la tenue franche de leurs maisons et héritages ; s. d. (XIVe siècle).

• Vente par les habitants de Varennes d'une rente de 50 francs à Jean Lambert, citoyen de Verdun ; 13 mai 1396. Lettres d'approbation du duc Robert, 17 mai.

• Le duc Robert donne une rente de quatre reises de froment sur les greniers de Varennes à Perrinet de La Mothe à l'occasion de son mariage avec Maresson, veuve de Raulin Normant, prévôt de Varennes ; Louppy, 26 novembre 1406 (copie délivrée par Gautier de Ville, prévôt de Varennes, le 1er juin 1408).

• Le duc Robert assigne à Jean de Sampigny une rente de 30 francs sur le tonlieu et les fours de Varennes ; Bar, 3 janvier 1410 [1411] (copie du 27 décembre).

• Louis, cardinal-duc de Bar, donne à Colin de Ramburelle, prévôt de Clermont, les biens que possédait à Varennes défunte Jeanne, veuve de Jean de Vienne, bourgeois de Varennes, à lui appartenant par la forfuyance de Marson, femme

de Jean Legros, bourgeois de Verdun, fille et seule héritière de ladite Jeanne ; à l'exception d'un cens sur une maison que le cardinal a donné à Guillaume de Dampierre ; 9 mai 1425.

• Information sur les plaintes adressées au duc de Bar par les habitants de Varennes contre Christophe de Charisey (Chérisey ?), capitaine de la ville ; 27 mars 1478 [1479].

• Lettres par lesquelles Vincent Domincle, demeurant à Clermont, accepte de Pierrot Campflori, prévôt, receveur et gruyer de Varennes, la charge d'exercer ces offices en son nom ; 26 juillet 1479.

• Le roi René nomma Colin Le Clerc, de Chattancourt, sergent et chevaucheur des criées en ses prévôtés de Varennes et des Montignons ; Nancy, 24 juillet 1505.

• Acte donné par le lieutenant du bailliage de Vitry, par lequel Robert de Malbergh requiert le profit d'un second défaut contre les habitants de Varennes ; 1er mars 1528 [1529].

• Etat des dépenses de François Paviette, prévôt de Varennes, en 1551.

• Obligation de Jean des Jardins, prévôt de Varennes, pour 10 verges de terre à lui acensées au-dessus du château ; 22 décembre 1552.

• Sentence au profit du duc de Bar contre le lieutenant de Damvillers et le grand-prévôt de Montfaucon au sujet de la confiscation des biens de Jeanne Lanier, femme de corps et sujette dudit grand-prévôt ; 27 juin 1555.

• Lettres obligatoires de Thierry Buron, châtelain de Varennes, pour le droit de posséder des héritages à Varennes ; 16 février 1556 [1557].

• Vente par le baron Claude de Malbergh au duc de Bar de la partie du cours de la rivière qui lui appartient à Varennes ; 25 mars 1557 [1558].

• Lettres obligatoires de Nicolas Gillet pour l'admodiation de douze arpents de haies à mettre en labour, 27 février 1573 [1574].

• Lettres obligatoires de noble homme Jean Le Poulturier, d'Avocourt, pour la permission de posséder une maison à Varennes, devant la halle ; 28 octobre 1577.

• Enquête faite par Didier Simonin, procureur général au bailliage de Clermont, à la requête et poursuite de Jean Person, demeurant à Varennes, sur les faits reprochés à Hugues de Ville, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Varennes ; 3 février 1588.

• Lettres obligatoires de Denis Chanet, laboureur à Avocourt, pour la permission de posséder une maison à Varennes ; 13 février 1599.

Lettres obligatoires de Claude Rouyer, marchand à Varennes, 6 juillet 1599. Autres lettres, 16 juillet. Lettres de Gobert Maget, marchand à Grandpré, 16 août

1599. Lettres de Gilles Maclot, orfèvre à Verdun, 14 septembre 1599.
Lettres de Gilles Portejoye, marchand à Varennes, 4 septembre 1600.
Lettres de Christophe Heymet, laboureur à Avocourt, 3 avril 1603.
Deux lettres de plusieurs bourgeois de Varennes pour renouvellement de cens perpétuel, octobre et novembre 1605.
Onze lettres obligatoires de diverses personnes pour permission de posséder des biens dans la prévôté de Varennes en payant redevances ; 1608-1617.
• Décret attribuant à la réparation du pavé de Varennes le produit des amendes des tavernes, jurements et blasphèmes ; 22 août 1617.
• Don par le duc de Lorraine au sieur de Morgat, pour une durée de neuf ans, de cent réseaux de blé à prendre chaque année sur la recette de Varennes ; 5 mars 1622.
• Amortissement de la maison des religieux de l'Annonciade, 12 décembre 1625.
• Provisions de prévôt des maréchaux de France à Varennes pour Claude Alexandre, 28 octobre 1647 ; quittance du prix de cette charge.
Provisions de notaire à Bernard Perotel, de sergent à Jean Golson, de procureur à Nicolas Leblanc, janvier 1671, de greffier à Pierre Jolly, 7 juillet 1673.
• Fondation d'un salut dans l'église des Cordeliers de Varennes, faite par Richard-François Godinet, procureur général au bailliage, à l'occasion de la naissance du duc d'Enghien ; 27 octobre 1772.
• André-Alexandre du Grou de Rutant de Saint-André, seigneur de Cheppy, intendant du prince de Condé en Clermontois, et Marie-Elisabeth de Rutant, sa femme, vendent leur maison du château de Varennes au prince de Condé, acceptant par Jean-Baptiste-Louis de Bigault, seigneur de Préfontaine, son intendant en exercice ; 13 mars 1780. Fondations.
• Enquête au sujet de la fondation de la chapelle Saint-Christophe, 19 décembre 1500.
• Provisions de la chapelle Saint-Nicolas du château de Varennes pour Nicolas Ponsardin, 29 juin 1614.
• Six quittances du curé de Varennes et deux des Gordeliers, 1736-1746. Affaires de la commune.
• Lettres de Charles VI accordant un procès entre Jean de Moulaincourt, écuyer, et les habitants de Varennes au sujet de leurs bois ; Paris, 7 septembre 1378.
Entérinement de ces lettres au bailliage de Vitry, fait aux assises de Sainte-Menehould le 6 mai 1382.
• Déclaration des bois communaux de Varennes, 13 mai 1534. Etat des amendes faites par les bourgeois de Varennes dans leurs bois, 10 mai 1534.

• Lettres obligatoires fournies par les habitants pour la pension des pressoirs de la ville, 5 avril 1624.
• Lettres du duc de Lorraine confirmant les privilèges et droits de la communauté de Varennes ; Nancy, 3 novembre 1626.
Lettres obligatoires des habitants, 8 octobre 1627.
• Lettres obligatoires des habitants pour la réduction de la gabelle de Saint-Jean et de Noël, 19 juillet 1627 ; pour le paiement de 80 francs au lieu de 80 livres de cire à cause de la ferme du pressoir, 15 juillet 1629 ; pour le droit de nommer leurs mayeurs, 28 juillet 1629.
• Lettres de Louis XIV confirmant les droits et privilèges des habitants, 7 août 1645.
• Etat des dettes de la ville, 30 avril 1671.
• Traité entre le prince de Condé et les habitants de Varennes portant rachat de la banalité des fours, et cession des bâtiments du four d'en haut, 16 juin 1785. Arrêt du parlement de Paris portant homologation de ce traité, 23 juillet 1785.
Moulins de Varennes.
• Thiébaut, comte de Bar, confirme le don fait par son défunt frère Henri aux religieuses de Sainte-Hould (Hoïlde), de 40 reises de froment de rente annuelle sur les moulins de Varennes, octobre 1249 (copie du 18 février 1403 [1404], délivrée par Gautier de Ville, prévôt de Varennes).
• Lettres du duc Antoine confirmant la donation de Thiébaut .et réglant la redevance ; 15 mars 1510 [1511] (rappel de documents relatifs aux moulins : Robert de Vouziers (1343), Jean d'Ornes, Colin de Ramburelle (1425) et Marguerite de Chappy (Cheppy), sa femme, dont la fille, Françoise, épousa Bernard de Malbergh, qui releva les moulins ruinés).
• Procès-verbal de visite du moulin de Varennes, 19 juillet 1655.
• Arrêt du Parlement contre Lucie Bardet, veuve de Jean Herbin, greffier en la prévôté de Varennes, portant décharge des redevances qu'elle prétendait sur les moulins et le domaine de Varennes ; 30 août 1664.
• Adjudication des ouvrages à faire au moulin, 24 décembre 1671.
• Copie, faite en 1661, des pièces suivantes. Lettres de la Chambre des Comptes de Bar reconnaissant la rente des religieuses de Sainte-Hould (Hoïlde) sur les moulins de Varennes, laquelle, aussi longtemps qu'elle ne pourra être perçue, faute de revenu suffisant, sera remplacée par les 50 livres de cire et le porc que le duc de Bar reçoit annuellement des admodiateurs des moulins (Colin de Ramburelle) ; 30 décembre 1437.
• Le roi René transforme la rente en 25 livres de cire sur le tonlieu de Bar et en

25 livres de cire et un porc sur les moulins de Varennes ; 22 avril 1464.

• Lettres du duc Antoine du 15 mars 1510 [1511].

• Autre copie, faite en 1665, des documents précédents, complétés par les suivants.

Accord entre les religieux de Sainte-Hould (Hoïlde) et Marguerite de Cheppy, veuve de Colin de Ramburelle ; 30 juillet 1463.

• Lettres du duc Charles assignant la rente sur la recette du cellerier de Bar ; 26 mars 1605.

• Requêtes des religieuses et décisions du 15 décembre 1630 et du 2 novembre 1663.

• Assignation signifiée au prince de Condé pour le paiement des arrérages de la rente ; 5 janvier 1665.

Fiefs à Varennes.

• Pierre, seigneur d'Argiers, chevalier, avoue tenir du duc de Bar la seizième partie des dîmes de la ville de Varennes, et la huitième partie des dîmes de Cheppy, Verry, Charpentry et Vauquois ; 1er novembre 1417.

• Fief de Malbergh.

Aveu et dénombrement fourni par Gabrielle d'Ardres, baronne de Fricamp et de Malbergh, veuve de Charles de Haraucourt, baron de Chambley, seigneur de Germiny, général de l'artillerie du duc de Lorraine : la moitié d'une maison au château de Varennes devant la halle, en indivision avec ses cousinesgermaines Anne et Marie-Elisabeth Bayer, baronnes de Boppart ; biens à Cheppy, à Verry, à Vauquois ; 29 janvier 1626.

Procès-verbal de vérification, contenant inventaire de titres ; 28 octobre 1626, (référence à l'aveu fourni le 30 novembre 1574 par Catherine, baronne de Malbergh, mère de Gabrielle d'Ardres, etc.).

Vente de la maison de Varennes par la marquise de Chambley à Charles Alexandre ; cession du droit de retrait féodal au sieur Vauchelet, prévôt de Varennes, mars 1674.

Vente de la maison de Malbergh par Marguerite Joly, veuve de Christophe Dupré, au sieur Carré, avocat, notaire et procureur à Varennes ; 7 juillet 1741 ; octroi de lettres d'investiture, 26 mai 1746.

Vente de la maison par Marie-Françoise Bliard, veuve d'Alexandre-Louis Carré, avocat et conseiller au bailliage de Clermont, à François de Prudhomme, ancien capitaine d'artillerie, 21 mars 1785 ; octroi de lettres d'investiture, 27 juillet.

1-E-012 **BAULNY.**

• Lettres obligatoires faites au profit du duc de Bar par Guillaume Dardanne, mayeur de Baulny, pour permission à lui accordée de tenir des héritages sis au ban et finage de Baulny ; 23 avril 1605.

CHARPENTRY.

• Déclaration des héritages, terres, prés, cens, rentes et revenus de la seigneurie de Charpentry appartenant à Guillaume Toignel, prévôt de Stenay, et à Jean de Massey à cause de Catherine des Hermoises (Armoises), sa femme ; s. d. (xve siècle).

• Aveu et dénombrement de la seigneurie de Charpentry par Madeleine de Raigecourt, veuve de Jean de Florenville, au nom de ses enfants Jean, René, Catherine et Marguerite ; 24 septembre 1612.

Reçu le 15 janvier 1619, avec référence à l'aveu fourni par Claude de Rivière, seigneur d'Essey, le 27 août 1574 (voir plus loin cet aveu au dossier de Favery, prévôté des Montignons).

Autre aveu de Madeleine de Raigecourt, 19 novembre 1625.

• Lettres obligatoires de deux laboureurs de Charpentry pour le cens dû à cause de leurs héritages, avril 1629.

• Aveu et dénombrement par Gérard Gervaise, seigneur de Froidos, Charpentry et de Montblainville en partie, de ce qu'il tient en fief à Charpentry ; 4 juillet 1631 (rente due par les héritiers du sieur de Malbergh pour la prise de l'eau de la forge de Baulny, etc.)

• Vente par Marie de Gognon, dame d'Haraucourt, à Jean-Baptiste de Gruthus de Grand-Ham et à Claude Chastel, sa femme, de la part qui lui appartient dans la seigneurie de Charpentry, 6 juin 1749 ; octroi de lettres d'investiture, 2 avril 1753.

• Claude Chastel, veuve, dame de Froidos et Charpentry, vend la seigneurie de Charpentry à Nicolas Avet, demeurant à Varennes ; 26 mars 1769 ; octroi de lettres d'investiture, 20 avril.

• A la requête des créanciers de Nicolas Avet le jeune, maître de la forge de Montblainville, la seigneurie de Charpentry est mise en vente, et adjugée, le 25 novembre 1776, à Lambert Lombard, maître de la forge de Chéhéry ; fixation du droit de relief, 8 janvier et 18 juin 1777.

• Remise à la communauté de Varennes du droit d'indemnité dû au prince de Condé pour raison d'une petite ferme sise à Charpentry que Charles Collin, avocat, a léguée à la ville par testament du 20 octobre 1747 ; décision du 21 août 1782.

• Don à la communauté de Charpentry de 24 poiriers champêtres morts ou dépérissants, 28 juillet 1790.

SAUPREL.

• Lettres obligatoires de Jean Doumaget, meunier à Cernay-en-Dormois, pour la permission à lui accordée de posséder des biens à Sauprel ; 15 septembre 1588. (Sauprel, orthographié « Saulpré » dans un document de 1634, est écrit « Sopré » sur une carte manuscrite dressée pour le prince de Condé à la fin du XVIIe siècle. «Sopré » y est placé au nord-est de Varennes, entre Cheppy et Charpentry, sur le ruisseau ; un maître de forges y habitait en 1634. C'est ce lieu sans doute qui est marqué « Papeterie » sur la carte de Cassini de 1750).

VERRY.

• Mémoire pour les habitants de Verry contre les habitants d'Avocourt au sujet de dégâts commis dans les bois de Verry, 22 juillet 1557.

• Trois lettres obligatoires pour tenue d'héritages à Verry, 1599-1602.

• Obligation de Jean Jolli pour le bail du moulin banal, 21 janvier 1608.

• Bernard de Fontaine, seigneur de Commery, vend au duc de Bar ce qui lui appartient en la seigneurie de Verry ; 1er décembre 1608.

• Robert de Paviot, prévôt de Varennes, cède au duc de Bar ce qu'il possède à Verry en indivision avec lui et la baronne Catherine de Maliergh, ainsi que des rentes sur une maison à Varennes ; 9 mars 1610.

• Trois lettres obligatoires pour des héritages tenus en censive à Verry, 1611, 1618, 1621.

• Moulin banal de Verry ; droit de relief et lettres d'investiture, 1763, 1769, 1787.

CHEPPY.

• Aveu et dénombrement fourni par Bernard de Malbergh et Marguerite de Cheppy, veuve de Colin de Ramburelle, de ce qu'ils tiennent à Cheppy, Verry, Vraincourt et Moncel ; 15 novembre 1444 (original et deux copies).

• Aveu par Janot de Watines de ce qu'il tient à Cheppy, 25 octobre 1487 (original, et copie de 1584).

• Réception en foi et hommage de Jean de Watines pour ce qu'il tient à Cheppy, à Julvécourt, à Marats et à Rouvres ; 12 mars 1509 [1510].

• Aveu par Jean de Watines et Gilette de Cheppy, sa femme, de ce qu'ils tiennent à Cheppy et à Rouvres ; 24 janvier 1516 [1517].

• Aveu par Jacques de Gommery et Marie de Watines, sa femme, de ce qu'ils tiennent à Cheppy, Verry, Julvécourt, Rouvres et Marats ; 15 octobre 1536 (deux copies).

• Permission accordée à Jacques de Gommery de faire reconstruire le moulin de Cheppy, 9 juin 1537.

• Lettres de reprise accordées à Marie de Watines, veuve de Jacques de

Gommery et mère de Jean ; 30 mai 1549.

Aveu et dénombrement baillé par Marie de Watines, veuve de Jean de Reboulet, seigneur de La Vallée, son second mari ; 25 janvier 1555 [155G].

• Jean de Montigny et Gilette d'Agnel, sa femme, vendent au duc de Bar ce qui leur appartenait sur la place où a été construit le four banal de Cheppy ; 21 février 1555 [1556].

• Lettres de reprise et de foi et hommage accordées à Jean de Gommery, au nom et comme procureur de Philippe de Manuelle (Manheulles ?) et de sa femme Marie de Watines, son beau-père et sa mère ; 30 mai 1549.

Aveu par Philippe de Manuelle de ce qu'il tient, à cause de sa femme, à Marats, Julvécourt, Verry et Cheppy ; 22 juin 1549.

• Lettres de reprise et de réception en foi et hommage accordées par le duc Charles à Adam de Villers pour ce qu'il a acquis de Jean de Gommery, tuteur de Jacques de Risquières, enfant mineur de feu Gilquin de Risquières et de Gilette de Gommery ; 15 mai 1562.

• Acquisitions faites à Cheppy et Verry par Claude de Saintignon, veuve de Nicolas de Fontaine, sieur de Cierges, 1° de François Maulpois, écuyer, et de Barbe de Champion, sa femme, l6r mars 1572 [1573] ; 2° de Humbert de Moictry, écuyer, seigneur de Custine, et de Marguerite Boudet, sa femme, 9 juillet 1573 ; 3° de René Boudet, écuyer, sieur de Maligny-le-Grand, demeurant à Contrisson, et de Claude de Condé, écuyer, demeurant au Claon, 27 janvier 1572 [1573].

Lettres de reprise accordées par le duc Charles, 10 août 1573.

• Aveu par Georges de Mouzay, écuyer, demeurant à Autrécourt, de ce qu'il possède à Cheppy, ainsi qu'à Lesseville et Géry en la prévôté de Bar, partissant contre les écuyers de Cheppy ; 5 mars 1573 [1574].

Lettres de reprise, et procès-verbal de vérification.

• Aveu et dénombrement baillé par Jean de Gommery et par Bastien de Chappas à cause de Gilette d'Agnel, sa femme ; mention d'un échange fait avec François Maulpois et Barbe de Champion, sa femme, fille et héritière de Tiennette de Gommery ; 6 juin 1583.

Lettres de reprise et de réception en foi et hommage du 26 octobre 1582. Procès-verbal de vérification, août 1583.

• Lettres obligatoires de Jeannette Portejoie, veuve de Jean Froment, pour le bail de la forge et moulin de Cheppy ; 27 juin 1595.

• Aveu par Louis du Houx (ou du Hould), demeurant à la verrerie des Senades près Clermont, de ce qu'il tient à Cheppy par acquisition faite de Nicolas de Condé, de Claude de Gommery, sa femme, et d'Elisabeth de Gommery, leur

sœur ; 9 décembre 1594 ; reçu à Bar le 5 mars 1596.
• Concession de la place du pressoir de Cheppy à Jacques Herbin, à charge de le reconstruire ; 23 mars 1596.
• Traité avec Jean Perotel, curé de Cheppy, au sujet des dîmes ; 17 mars 1597.
• Lettres obligatoires de Jacques Simonnet et de Jeannette Portejoie, sa femme, et consorts, pour le bail de la forge à acier de Cheppy ; 23 janvier 1599.
• Obligation de la communauté de Cheppy pour le paiement du cens des accrues du bois ; 9 mai 1610.
• Aveu et dénombrement fourni par Simon Brouillart, écuyer, de ce qu'il tient à Cheppy et à Verry ; 19 janvier 1611.
• Lettres obligatoires pour le moulin de Cheppy, délivrées par Louis du Houx, écuyer, demeurant aux Senades, Gérard de Fontaine, écuyer, sr de Cierges et de La Grange-au-Bois, et Simon Brouillart ; 14 février 1614.
• Obligation et reconnaissance des habitants de Cheppy pour la rente des prés ; 27 décembre 1616.
• Aveu par Ferry Rufcant, écuyer, de ce qu'il tient à Cheppy par acquisition faite de Simon Brouillart ; 14 août 1619.
• Lettres obligatoires des habitants de Cheppy pour la confirmation de leurs chartes et privilèges ; 24 novembre 1625.
• Aveu de Ferry Rutant, 24 février 1627.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 10 juillet 1675, sur la proposition de retirer la terre de Cheppy des héritiers Rutant.
• 10 juillet 1710, sur les droits dus par le sieur de Buart comme héritier de Jeanne Herbin d'Ambly, sa mère.
• 27 juin 1747, sur les lettres d'investiture à accorder à Henri Lescamoussier, tuteur de son fils Pierre, écuyer, sieur de Sorbey, à cause de la donation à lui faite, 1e 30 novembre 1746, par Nicolas Lescamoussier, chevalier, seigneur de Cheppy.
• 6 mars 1749, sur les lettres d'investiture à accorder à Nicolas Le Chartreux, écuyer, pour raison des droits de terrage de Cheppy et Verry, par lui acquis, le 31 mars 1748, de Jean-Baptiste Barbier d'Increville et d'Etienne Barbier de Felcourt, frères.
• 9 juillet 1772, sur les lettres d'investiture à accorder à André-Alexandre du Grou de Saint-André, seigneur de Cheppy, et à Marie-Elisabeth de Rutant de Cheppy, sa femme, pour l'acquisition par eux faite, le 1er décembre 1763, de Nicolas Moyen de Lescamoussier et Marie-Françoise-Elisabeth Maibefer, sa femme.
• Mémoire de M. de Bonneval sur l'engagement de la terre et seigneurie de Cheppy, 22 mai 1762, et décisions du Conseil du prince de Condé sur la haute

justice de Cheppy, 15 mars 1775 et 9 juillet 1783.

Correspondance et mémoires relatifs à la forge de Cheppy, 1748-1750.

• Documents relatifs aux bois communaux de Cheppy et de Verry, 1470, 1514, 1534, 1546, 1603, 1672.

VAUQUOIS.

• Lettres de Thiébaut, comte de Bar, par lesquelles il jure la ville neuve du mont Notre-Dame de Vauquois à l'us et à la coutume de Beaumont ; juin 1255 (copie de 1568).

Confirmation par la duchesse Yolande des privilèges et affranchissement des habitants de Vauquois, 1er décembre 1480 (copie de 1568).

Rôle des habitants et mémoire de leurs privilèges, 31 mai 1572.

Requêtes des habitants et décisions du duc de Lorraine et de Bar, 1616, 1623.

Lettres obligatoires passées par les habitants, 30 janvier 1617.

Confirmation des chartes et privilèges des habitants de Vauquois, 29 mars 1629, suivie de la copie des chartes de 1255 et de 1480.

• Lettres d'Africain Lescamoussier, prévôt de Varennes, enregistrant l'obligation de Hugues de Ville, écuyer, comme ayant acquis le droit des habitants de Vauquois sur 35 arpents de bois qui leur avaient été concédés à essarter ; 2 janvier 1596.

• Lettres obligatoires des habitants pour le paiement du cens des prés, 24 juillet 1613 ; pour le paiement du cens des vignes, 8 juin 1610.

• Jouissance du moulin accordée à Jean de Magat, 13 décembre 1630.

Donation à lui faite des rentes du village, 25 octobre 1632.

NANTILLOIS.

• Jean Merlin, écuyer, vend à Gautier de Ville, prévôt de Varennes, et à Gilette, sa femme, des héritages sis à Nantillois, 4 août 1409 (copie de 1574).

• Acensement accordé à Jean de Cierges d'un bois de 12 arpents près de Nantillois, 7 octobre 1573.

• Vérification de la déclaration faite par Adam et Nicolas de Villers, écuyers, de la censé Merlin à Nantillois, 11 mars 1574.

• Acensement aux habitants de Nantillois de 212 arpents de petit bois taillis, haies et buissons ; 4 juin 1580.

• Le duc de Lorraine et de Bar vend la censé de Nantillois, dite la Orande Maison, à François de Mouzay, premier capitaine et sergent-major du régiment du sieur de Marcossey ; 17 septembre 1592 ; lettres obligatoires de François de Mouzay, enregistrées par Hugues de Ville, prévôt de Varennes ; 24 mars 1593.

• Contrat d'échange d'héritages entre le duc et François de Mouzay ; 2 mai 1593.

• Obligation des habitants de Nantillois pour les cens desdits prés, 30 décembre 1619.

• Arpentage d'un pré, 1619.

• Obligation des habitants pour la jouissance de 187 arpents de terre labourable en une pièce ; 31 décembre 1619.

SAMOGNEUX (canton de Charny).

• Lettres de l'official de la cour du prévôt de la Madeleine, archidiacre de Woëvre en l'église de Verdun, faisant connaître que Henri de Poincelet avoue tenir du comte de Bar tout ce qu'il a à Samogneux et la vouerie de Saint-Vanne au ban de Chars et de Neuville ;-1332, vendredi après la fête de sainte Catherine.

• Autres lettres notifiant l'aveu de Colin, fils de Poincelet de Samogneux ; 1332, samedi après la fête de sainte Catherine.

AVOCOURT.

• Aveu et dénombrement par Simon de Parois, sire de Marchéville, de ce qu'il tient à Avocourt du chef de sa femme, Jeanne, héritière de feu Jacques d'Avocourt, chevalier ; arrière-fief tenu par Gautier de Prornéréville à Morceiville ; 1332, mardi après la Purification [février 1333].

• Aveu de Conrais d'Avocourt, chanoine de Notre-Dame de Verdun : maison d'Avocourt, bois, terres, prés, haute justice de la ville, et la maison de Morceiville ; un étang ; le tout à cause de Simon de Marchéville ; 26 novembre 1350.

• Aveu de Mathieu de Lucey, seigneur de Cons ; la moitié d'Avocourt, l'autre moitié appartenant aux héritiers de Jean de Chambley ; 28 décembre 1458.

• Sentence du bailliage de Clermont dans un procès entre les habitants d'Avocourt et ceux de Cheppy et Verry au sujet de l'usage des bois ; 22 mars 1483 [1484].

• Admodiation par Perrin de Haraucourt, seigneur de Germiny, à Petit-Jean Jeannet, d'Avocourt, de deux fauchées et demie tant haie que pré ; 14 novembre 1498.

• Aveu par Louise du Hatois (Hautoy), veuve de Thomas de Pailly, prévôt des Montignons, de ce qu'elle tient à Avocourt en la prévôté de Varennes et à Forges en la prévôté des Montignons ; attesté par son fils Nicolas de Pailly, prévôt des Montignons ; 4 janvier 1509 [1510].

• Aveu et dénombrement par Jacob de Haraucourt, seigneur de Chambley, Germiny et Avocourt en partie, de ce qu'il tient à Avocourt et à Forges ; attesté par son cousin François de Choiseul, seigneur de Clefmont ; 15 décembre 1537.

Article spécial pour le ban d'Argeville, qui appartient en commun aux seigneurs de Haraucourt, savoir : Jean, comte de Salm ; Baudouin de Barbanson ; Gérard de Haraucourt, seigneur d'Ubexy ; les sieurs de Holnesse ; François de Choiseul, seigneur de Clefmont, à cause de Catherine de Haraucourt, sa femme ; Philippe de Haraucourt, maître d'hôtel du duc de Lorraine ; les enfants de feu Jacob de Haraucourt, bailli d'Allemagne, et Jacob de Haraucourt, auteur de l'aveu ; prétentions du chapitre de Montfaucon sur la justice du ban, et, pour conséquence, la souveraineté du roi de France, « à l'occasion de quoy procès en est meu au lieu de Varennes comme lieu neutre. »

• Extrait du compte de Varennes rendu en 1555 ; article d'Avocourt, « où Monseigneur (le duc de Bar) a la moitié et l'évesque de Verdun l'autre. »

• Lettres de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, nommant des commissaires pour régler les différends qui existent entre les officiers de Clermont et ceux de l'évêque de Verdun au sujet d'Avocourt ; Nomény, 7 mai 1556. Enquête faite à Avocourt, au sujet des droits du duc et de l'évêque, par deux conseillers des Comptes de Bar, le 27 mars 1561 [1562].

1-E-013 MONTBLAINVILLE.

• Fief du Champ de la Court. Aveu de Regnault de Charresey (Cherisey ?), attesté par Jean de Fontaine, dit le Basque, seigneur de Cierges ; 30 octobre 1509.

• Aveu de Nicolas de Fontaine, seigneur de Cierges et de La Grange-aux-Bois ; 20 septembre 1549.

• Aveu de Claude de Saintignon, veuve de Nicolas de Fontaine ; 24 juillet 1556.

• Autre aveu de Claude de Saintignon, 4 août 1573. Information faite par Jean des Jardins, prévôt de Varennes» 17 décembre. Etat des cens et rentes qui appartiennent à Claude de Saintignon sur les terres du ban des Ecuyers à Montblainville.

• Aveu de François de Villers-le-Prudhomime et de Chrétienne de Fontaine, sa femme ; 3 novembre 1612.

• Lettres obligatoires d'un franc de rente dû au duc de Lorraine par Adrien de Vigneulles, seigneur d'Ourches, et Suzanne de Villers-le-Prudhomme$_T$ sa femme ; 13 août 1621.

• Aveu de Chrétienne de Fontaine, veuve de François de Villers-le-Prud-Hômme, 26 avril 1625.

Aveu et dénombrement par Gérard Gervaise, procureur général au bailliage de Clermont, de ce qu'il tient à Montblainville par acquisition : la moitié par indivis en la seigneurie des Ecuyers et de messire Philippe de Chérisey, etc. ;

29 novembre 1610.
• Décision du Conseil sur le droit de rachat dû par M. Gervaise, premier président de Saint-Mihiel, pour son petit fief de Montblainville ; 17 octobre 1671.
• Droit de relief dû par la veuve de Pierre Blanvarlet pour des terres acquises de Nicolas-François Dupré ; 17 juillet 1776.
Charte accordée par Henri, comte de Bar, à la communauté de Montblainville, 1294, confirmée par le duc Antoine le 7 octobre 1510.
Lettres des habitants de Montblainville s'obligeant à payer une redevance annuelle au duc de Lorraine à cause de l'abandon du droit qu'il avait de prendre du bois dans les usages de la communauté pour le four banal dudit lieu ; 15 décembre 1595.
• Lettres obligatoires des habitants pour la confirmation par eux obtenue de leurs chartes ; 16 juillet 1626.
• Arpentage des prés communaux, 10 mars 1671.
• Plan des bois communaux, 1671.
• Papier terrier de Montblainville, 1616.
• Visite du moulin, 1563.
• Rachat de la banalité du four, 7 mai 1787. Forge.
• Treize documents relatifs à la création de la forge de Montblainville, admodiée à Thierry Buron, châtelain du château de Varennes, 1573.
• Lettres de Henri III permettant au duc de Lorraine de prendre en France du minerai de fer pour ses forges de Montblainville et autres ; 30 avril 1578.
• Lettres obligatoires de Thierry Buron, 2 février 1585.
• Obligation de Jean Baillet, marchand demeurant à La Herbelotte, comme caution de son frère Sébastien pour la forge de Montblainville ; 11 mars 1595.
• Lettres obligatoires de Sébastien Baillet, 24 avril 1598.
• Lettres de constitution par le duc de Lorraine, en faveur de Fleurimond d'Ardres, baron de Fricamp, d'une rente de 3.000 francs rachetable au prix de 50.000, assignée sur le revenu de ïa forge de Montblainville et les autres deniers de la recette de Varônnes ; 16 mai 1615.
• Procès-verbal de visite de la forge de Montblainville, 28 septembre 1620.
• Nombreux documents relatifs à l'exploitation de la forge de Montblainville de 1655 à 1789.

1-E-014 MONTTAUCON.

• Henri, comte de Grandpré, déclare qu'il ne peut retenir aucun des hommes des possessions de Montfaucon qu'il a vendues au comte de Bar ; de son côté, le

comte de Bar ne peut retenir en ces mêmes possessions aucun homme de la terre de Grandpré ; 28 octobre 1267 {Lesort, LIV).

• Le Chapitre de Montfaucon remet la solution des difficultés qu'il a avec le comte Thiébaut II de Bar, au sujet de redevances réclamées par lui à Montfaucon et autres lieux, à l'arbitrage d'Adam de Thourotte, écolâtre de Reims, arbitre du Chapitre, de Rainier de Paissi, arbitre du comte, et de Gérard, abbé de Saint-Etienne de Dijon, tiers arbitre désigné par Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Humbert de Beaujeu, connétable de France ; 28 août 1284 {Lesort, XCIV).

• Jean Haton, de Laon, lieutenant du bailli de Vermandois, agissant en vertu de deux mandements de Philippe VI de Valois, roi de France, en date de Rouen, 12 janvier 1333, et de Rozoy-le-Jeune, 10 juin suivant, dont il rapporte le texte, mande au prévôt, de Montfaucon d'ajourner devant lui à Laon le comte de Bar et le Chapitre de Monfaucon, pour être prononcé sur le différend qui les divise touchant la mouvance de la vouerie dudit Montfaucon ; Laon, 10 janvier 1333 [1334].

• En vertu de lettres du roi Philippe, données à Pontoisa le 10 février 1341 [1342] et dont le texte est rapporté, Godemars du Fay, gouverneur du bailliages de Vermandois, maintient le comte de Bar dans la souveraineté du fief de la vouerie de Montfaucon, que lui disputait le Chapitre ; Laon, 6 avril 1342.

• Lettres de Baudouin de La Bove,. chevalier, sire de Ville-sur-Tourbe, par lesquelles il reconnaît que, possédant la vouerie de Montfaucon du chef de Jeanne du Bois, sa femme, il l'a vendue au Chapitre comme un fief tenu de lui, alors qu'en réalité ce fief est tenu du comte de Bar ; pour réparer son erreur et dédommager le comte, il lui assigne 50 livrées de terre à petits tournois sur Linières et autres lieux ; 2 mai 1343.

• Accord entre Thomas d'Apremont, écuyer, et Geoffroy d'Apremont, grand-prévôt de l'église de Montfaucon, au sujet des hommes de corps de Montfaucon ; 17 juin 1378.

• Exploit contre les habitants de la prévôté de Montfaucon (Gesnes, Septsarges, Guisy, Gercourt et Drillancourt, Epinonville et Ivoiry) pour les obliger de payer au receveur des Montignons le droit de bourgeoisie dû au duc de Lorraine ; 15 décembre 1578.

• Sentence rendue par le juge de Montfaucon contre les habitants de Septsarges, qui refusaient de payer le droit ; 8 janvier 1580.

Sentences contre deux bourgeois de Montfaucon et de Guisy, 22 décembre 1598.

• Adjudication des offices de la prévôté de Montfaucon, 19 juin 1628. « Pièces

pour le grand-prévôt de l'église collégiale de Montfaucon, pour montrer que l'institution des officiers en la prévôté appartient au grand-prévôt en l'exercice de la justice » (s. d. XVIIe siècle ; copies de documents de 1300 à 1646).
« Mémoire des titres de l'engagement de la prévôté, qui est du domaine de Laon, qui sont es mains de Mlle Humbert, de Sainte-Menehould », 10 janvier 1661 (inventaire de titres de 1300 à 1646).
Mémoire sur le domaine de Montfaucon, appartenant par moitié au Roi et aux chanoines de Montfaucon.
Rengagement du domaine au maréchal de Marillac en 1626 ; Anne Doni d'Attichy, comtesse de Maure, légataire des Marillac, le vend en 1633 à Henri du Pin ; transport en 1646 au sieur Humbert, de Sainte-Menehould.
Documents relatifs au Chapitre de Montfaucon.
• Lettre originale, non datée, adressée à Thiébaut II, comte de Bar, par Pierre, doyen de Châlons, et Jean de Villers-le-Sec, chanoine de Reims, pour l'inviter à se rencontrer à Varennes avec le procureur de Montfaucon pour règlement d'affaires.
• Le Chapitre de Montfaucon cède au comte Thiébaut ce qu'il possède à Brabant-en-Argonne, en échange de rentes sur les terrages, les fours et les assises d'Aubréville ; octobre 1246 (copie de 1365 ; Lesort, XXIX).
• Pouvoir donné par le Chapitre à Colart de Marcy, chanoine de l'église de Verdun, pour percevoir les revenus qui lui sont dus sur Aubréville et la prévôté de Clermont ; 28 juillet 1367.
Deux ordres donnés à cet effet par la comtesse de Bar à Jean de Revigny, prévôt de Clermont, et à Jean Roillon, receveur ; 26 septembre 1366.
• Vente par le Chapitre de ses rentes sur Aubréville à la comtesse de Bar, sa vie durant ; 2 septembre 1385.
• Quittances données par le Chapitre en 1385, 1405, 1420, 1432, 1458, 1459, 1522, 1550, 1735 et 1746.
• Copie, faite en 1655, des titres de la redevance due au Chapitre ; lettres du comte Thiébaut d'octobre 1246, et de la comtesse Yolande du 20 j uin 1389.
• Arrêt terminant un procès entre le duc d'Anguien et les chanoines de Montfaucon au sujet de leurs rentes sur Aubréville ; 30 novembre 1681 (copie de 1740).
• Délibération du Conseil du prince de Condé autorisant M. de Bonneval à consentir la nullité de la foi et hommage fournie par l'homme vivant et mourant du Chapitre de Montfaucon pour raison du bois Messire Gérard d'Haraucourt, et pour le service dudit fief par les habitants de Drillancourt ; 5 mars 1788.

ROMAGNE-SOUS-MONTFAUCON.

• Henrion de dons reconnaît devant Robert, évêque de Verdun, qu'il tient en foi et hommage de Thiébaut, comte de Bar, sa maison en Beulle dessus Romagne et tout ce qu'il a à Romagne ; 1265, mardi après la fête des saints Philippe et Jacques.

• Charles, (doyen de la chrétienté de Dun, notifie que Richard Poitevin, écuyer, a vendu à Thiébaut, comte de Bar, tout le fief dont il avait l'hommage de Thiébaut, fils de Baudesson, son oncle, ledit fief situé à Romagne, à Bantheville, à Boucu et à Ladhuy (commune de Landres, Ardennes) ; 25 juillet 1270.

• Thiébaut, comte de Bar, fait savoir que Simonin de Villers, écuyer, fils de Jean Maindestre, et Poince, sa femme, ont vendu à Asselin de Bouconville, son bailli de Saint-Mihiel, le seizième de la dîme de Romagne, Bantheville et Bouru ; 2 novembre 1281.

• Agnès de Beauzée, veuve de Richard Chany, et Gautier, son fils, avouent tenir en foi et hommage du comte de Bar le huitième de la dîme de Romagne, et en doivent la garde à Clermont dix jours et demi par an ; 15 avril 1281.

• Perrin de Beulle et son fils, Jean, écuyers, vendent au comte de Bar huit reises de froment à prendre sur ce qu'ils possèdent à Romagne, à Bantheville et à Bouru ; 10 mai 1328.

• Guillaume de Tronville reconnaît tenir, à cause de sa fille Philippe, en foi et hommage du comte de Bar le huitième de la dîme de Romagne, Bouru et Bantheville ; 25 novembre 1332.

• Goles, fils de feu Husson le Bruandel, avoue tenir du comte de Bar quatre reises de froment et un reis d'avoine sur les terrages de Romagne, des terres et des prés à Nantillois, 20 sous de petits tournois sur la foire de Varennes, des arrière-fiefs tenus à Nantillois par Jean le Bruandel, son oncle, et par les quatre filles de feu Poincinat de Montfaucon, etc. ; 17 novembre 1332.

• Jacques le Goignes, de Romagne, avoue tenir du comte de Bar, à cause de Jeanne, sa femme, fille de feu Chermillon, de Romagne, des rentes sur le four, sur le moulin et sur les terrages de Romagne, des bois, terres et prés ; 19 janvier 1332 [1333].

• Jean de Beulle, écuyer, avoue tenir du comte de Bar sa maison de Beulle et des prés et bois au ban de Romagne ; janvier 1332 [1333].

• Perrin de Beulle, écuyer, avoue tenir trois seizièmes des dîmes de Romagne, Bantheville et Bouru ; 1er mars 1332 [1333].

• Aveu par Jean, chevalier, sire de Villers, de ce qu'il tient, à cause d'Agnès d'Ornes, sa femme, à Romagne, Bantheville, Guisy, Gercourt et Drillancourt; 6

avril 1333.
• Jacomet le Coignes, de Romagne, et Jeanne Chermillon, sa femme, vendent au comte de Bar 19 arpents et demi de bois ; 10 novembre 1334.
• Jean le Hideux, écuyer, vend au comte de Bar une pièce de bois au ban de Romagne ; septembre 1338.
• Aveu par Aymard de Gourville, dit de Chièvremont, écuyer, de ce qu'il tient à Romagne à cause de sa femme Gilette, fille de feu Chermillon ; 28 février 1332 [1333] (copie du 28 janvier 1404 [1405]).
Aveu de Jeanne de Courville, fille d'Aymard de Chièvremont, mai 1343 (original et copie du 28 janvier 1404 [1405]).
• Aveu de Gilbert de Romagne : la maison qui fut à Chermillon, des masures qui furent à Perrin de Beulle, rentes sur les terrages, le four et le moulin de Romagne, pièces de terre, arrière-fief tenu par Colin de Verdun ; attesté par Jean, abbé de Chéhéry, et par Nicole, curé de Romagne et doyen de la chrétienté de Verdun ; novembre 1354.
• Aveu d'Amengard, fille de feu Husson le Bruandel ; rente sur les terrages de Romagne, biens au ban de Nantillois ; septembre 1364.
• Aveu par Marie, veuve de Guillaume d'Erize, prévôt de Bar, du huitième des dîmes de Romagne, Bantheville et Bouru, par eux acquis de Jean de Chavanges et de sa femme Philippe, fille de feu Guillaume de Tronville ; 31 août 1376.
• Aveu par Regnaudin Malquarrey, écuyer, de ce qu'il tient à Romagne, maison, bois, moulins, four, terrages ; arrière-fief tenu par Hustin de Saulx ; 7 mai 1387.
• Thomas de Failly, prévôt des Montignons, et Louise du Hatoy, sa femme, donnent à leur fils Nicolas tout ce qu'ils ont à Romagne, Bantheville et Cunel ; 10 juillet 1508.
Lettres de reprise et de réception en foi et hommage accordées par le duc Antoine à Nicolas de Failly, fils de feu Thomas ; Bar, 14 décembre 1509.
Aveu et dénombrement de Nicolas : la forte maison de Romagne nommée la Cour, le gagnage de la Cour, le four banal, deux moulins, le terrage, le quart des dîmes de Romagne, Bantheville et Bouru, le bois Dame Marie, contenant 100 à 120 arpents, la moitié de la maison nommée Beulle, un gagnage à Cunel avec le siège d'une tuilerie ; 4 janvier 1509 [1510],
• Aveu de Gilette de Failly, veuve d'Aincherin Saintignon, échevin du palais de la cité de Verdun : huitième des dîmes de Romagne, moitié du four banal, des deux moulins et du bois Dame Marie ; 40 novembre 1534.
• Jeanne Ysenart, veuve de Regnault d'Allamont, sieur de Bolandre, Didier d'Allamont, sieur de Bolandre, Robert d'Allamont, son frère, sieur de Gornay,

Antoine de Verloing, sieur du Mesnil-Pouchart au bailliage de Troyes, veuf de Louise d'Allamont et père d'Alexandre, cèdent au duc de Lorraine la moitié de la censé de Beulle en échange du quart de la seigneurie de Bantheville ; 21 mars 1558 [1559].
• Echange de prés entre le duc et Antoine de Montbron, sieur de Saint-Germain, 20 décembre 1558.
• Echange de terres entre le duc et Regnault de Cierges, 19 mars 1563 [1564].
• Les religieux de Chéhéry reconnaissent que le bois de Serre près de Romagne appartient au duc de Bar ; s. d.,
• Enquête faite pour la vérification du dénombrement présenté par Adam et Nicolas de Villers des droits seigneuriaux qui leur appartiennent à Romagne, Bantheville, Bouru, du chef de Gilette de Pailly, leur grand-mère, et de biens à Cheppy acquis de Gobert de Stainville, le 23 octobre 1529, par Philippe de Villers, prévôt de Varennes, et Louise de Saintignon, sa femme ; 4 février 1593.
• Concession faite à Jean de Lescolle de 00 arpents de bois à essarter en la contrée des Allieux, joignant les 100 arpents précédemment acensés à Jean de Cierges ; 16 décembre 1576.
• Lettres obligatoires de Jacques de Frasne, écuyer, demeurant à Stenay, pour l'admodiation à lui faite de 470 arpents de terre en la contrée des Grands Allieux près Romagne ; 14 juillet 1599.
• Autres lettres de Jacques de Frasne, 1er octobre.
• Lettres obligatoires de diverses personnes pour la permission de posséder des biens à Romagne, 1600-1608 (huit pièces).
• Inféodation en faveur de Gérard de Saintignon de la maison bâtie par son père Aincherin à Romagne, 14 août 1606.
Aveu et dénombrement de Gérard, attesté par son cousin Jean de Pouilly, demeurant aussi à Romagne ; 31 août 1606.
• Aveu par Gérard de Saintignon de ce qu'il possède à Romagne, à Froméréville et au Grand-Failly ; attesté par Robert des Ancherin, seigneur de Bouligny ; 31 mars 1612.
• Obligation de plusieurs habitants de Romagne pour 100 arpents de terre aux Petits Allieux, concédés le 28 mai 1575 à feu Jean de Cierges, de qui ils ont les droits ; 2 septembre 1612.
• Obligation de Gérard de Saintignon et de plusieurs particuliers pour la rente de 15 fauchées de pré ; 2 septembre 1612.
• Aveu par Jean de Pouilly, fils de feu Alexandre, de ce qu'il tient à Romagne ; attesté par Henri de Mouzay, seigneur de Gunel, et par Jean de Fontaine,

seigneur de Cierges ; 20 février 1614. Procès-verbal de vérification, 23 juin.
• Echange de terres entre le duc de Bar et Drouet Gillet, 5 février 1618.
• Lettres de reprise et de réception en foi et hommage délivrées à Chrétienne d'Aubange, veuve de Gérard de Saintignon ; 4 juin 1625. Aveu de ce qu'elle tient à Romagne, attesté par Robert de Paviot, seigneur de Pouilly et de Cheppy en partie ; 20 juillet 1625.
• Lettres de reprise accordées à Daniel de Pouilly, seigneur de Girefontaine ; 19 février 1625.
Aveu de ce qu'il tient à Romagne par succession de son père Alexandre, attesté par Jean-Baptiste d'Haraucourt ; 15 février 1626.
• Etat des héritages du finage de Romagne tenus de payer dîme de terrage en gerbe-; 17 juillet 1628.
Lettres de Robert, duc de Bar, accordant une diminution de tailles aux habitants de Romagne ; 15 mars 1376 [1377] (copie du 3 mai 1379).
• Lettres du duc Antoine touchant les bois communaux de Romagne ; Condé-sur-Moselle, 10 août 1516. Lettres obligatoires des habitants, 17 mars 1516 [1517].
Permission d'essarter les accrues du bois, 1er décembre 1520.
• Lettres obligatoires des habitants pour le cens des prés, 5 mars 1614 ; pour une redevance annuelle en décharge du droit de petit passage, 25 juillet 1619 ; pour la remise du cinquième de l'aide Saint-Remy et des gabelles de Saint-Jean-Baptiste et Noël, 2 octobre 1620 et 6 juillet 1625.
• Acensement à la communauté des 470 arpents en la contrée des Grands Allieux qui avaient été concédés à Jean de Frasne en 1599 ; 28 septembre 1665.
• Réclamation de la terre des Grands Allieux par Henri de Heulles, seigneur de Luzy ; délibération du Conseil du duc d'Anguien, 27 février 1670 et 7 mat 1671.
Procès-verbal d'enquête au sujet du cens de quelques pièces de terre acquises par les dames de l'Annonciade de Verdun, propriétaires d'une censé à Romagne ; 10 décembre 1658.
• Echange de deux pièces de pré entre le duc d'Anguien et Alexandre Boudet, conseiller en la Cour des Monnaies ; 6 juillet 1674.
• Arpentage et plan des bois communaux de Romagne, 1672.
• Consistance du domaine seigneurial de Romagne ; état dressé par M. de Bonneval ; Varennes, 8 avril 1747.
• Fief de la maison de Pouilly (voir plus haut les aveux de Jean et de Daniel de Pouilly).
Lettres d'investiture à accorder à Louis Soidé, chirurgien, et à Henri Poncelet, serrurier à Romagne, à qui a été adjugée, le 22 avril 1732, la maison de

Pouilly, provenant de la succession de Jean-Claude Holleau, curé de Romagne ; 18 mai 1747.
Lettres d'investiture à accorder à Laurent Godet, boucher, qui a acquis une portion du fief de Louis-Nicolas Soidé, bourgeois de Romagne ; 1er septembre 1784.

ROYON (entre Berzieux et Moiremont, Marne).

• Richard, abbé de Moiremont, et ses religieux déclarent avoir acquis la maison de Royon avec l'assentiment de Henri, comte de Grandpré, en la garde de qui est cette maison, et avec le gré de Thiébaut, comte de Bar, de qui le comte de Grandpré tient ladite garde ; droits et devoirs qu'emporte cette acquisition ; déclaration de la maison et de ses dépendances ; octobre 1268.
• Henri, comte de Grandpré, donne Royon et ses appartenances à une des églises du comte de Bar ; Royon restera en la garde du seigneur de Vienne moyennant un marc d'argent par an ; ceux qui tiennent Royon doivent recevoir les malades de Vienne et de Saint-Thomas ; mars 1268 [1269].

SAINT-HILAIREMONT (commune de Courtemont, canton de Sainte-Menehould, Marne).

• Cinq mandements de Guillaume du Plessis, bailli de Vitry, à l'occasion du procès pendant entre le procureur du Roi et les habitants de Saint-Hilairemont ; 1364.
• Arrêt du Parlement de Paris dans le procès entre le procureur du Roi à Sainte-Menehould et le procureur du duc de Bar à Clermont et Varennes, touchant Rembercourt-aux-Pots, Beauzée, Saint-Hilairemont, Dannevoux, Boureuilles et Royon ; 1er avril 1405 [1406].
• Lettres de reprise et de réception en foi et hommage accordées à Philbert Godet, seigneur de Saint-Martin-aux-Champs, pour la terre de Saint-Hilairemont, qu'il a acquise d'Antoinette d'Anglure, veuve de Chrétien de Savigny ; 14 juin 1598.
• Note sur les droits que doit payer le sieur Vauchelet pour l'acquisition de la terre de Saint-Hilairemont ; 23 février 1695.
• Marguerite-Charlotte Gally de Turqueville, veuve de Pierre Chaalons, écuyer, contrôleur des commissaires ordinaires des Guerres, et ses enfants, vendent la terre et seigneurie de Saint-Hilairemont à Charles-Constantin Levavasseur, seigneur d'Etelfay, demeurant à Montdidier en Picardie ; 15 juillet 1774.
• Mémoire et décision du Conseil du prince de Condé sur les anciens droits féodaux qui doit payer le sieur Levavasseur, 2 août 1780 (rappel de la vente faite par les héritiers de Philbert Godet à Louis de Sugny en 1692, de la reprise faite par les créanciers de Philbert Godet en 1704, de la vente par eux faite en

1713 à Jean Raulin, receveur des tailles à Sainte-Menehould, dont les enfants vendirent chacun sa part à Pierre Chaalons de 1731 à 1736).
• Sentence des Requêtes du Palais qui condamne le sieur Levavasseur au paiement .des droits féodaux ; 31 mai 1781 (il avait acquis Saint-Hilairemont en juillet 1774).

1-E-015 HANS (canton de Sainte-Menehould, Marne).
• Du consentement d'Ade, dame de Hans, son fils Jacques donne en douaire à Heluis, sa femme, la moitié de la terre de Hans et de la.maison qui fut à son père ; septembre 1249.
• Henri, sire de Hans, s'oblige envers le comte de Bar à acquérir cent livrées de terre, qu'il tiendra de lui en accroissement de son fief, en retour de l'autorisation que lui a donnée le comte de reprendre en fief du roi de Navarre cent livrées de terres sises au bois de Hauzy et qu'il tenait de lui ; 11 décembre 1271 (Lesort, LXXII).
• Lettres .du roi Philippe IV recevant en foi et hommage Henri, sire de Hans, qui tenait sa terre du comte de Bar avant que celui-ci n'eût fait la guerre au roi ; mars 1301 [1302]. Autres lettres par lesquelles le roi Philippe rend au comte de Bar l'hommage de Hans, de Buzancy et de Brieulles ; Paris, juillet 1313 (en latin).
• Aubry Chardez, de Sainte-Menehould, vend au comte de Bar tout ce qu'il tenait en foi et hommage de défunt Henri de Hans à Dommartin, Hans, Somme-Bionne, Gourtemont, Berzieux, Minaucourt, Virginy, Melzicourt et Malmy ; 1317, lendemain de la Pentecôte (23 mai).
• Aveu et dénombrement baillé au comte de Bar par Jacques, sire de Hans, chevalier : château et seigneurie de Hans, droits à Dommartin, à Servon, à Somme-Bionne, étang de Royon, bois de Hauzy ; autres biens de l'héritage de feu son oncle, Jean le Moine de Hans, écuyer, dont la veuve a la moitié en douaire ; arrière-fiefs tenus par Jacques de Virginy (à Virginy, Berzieux, Minaucourt), par Jacques de Mouron (à Dommartin, Hans), par Thierry de Reines (à Gourtemont), par Jean de Chinery (à Hans, Somme-Bionne, Gourtemont), par Maubué de Juvigny (à La Neuville-au-Pont, Dommartin, Ryon, Somme-Bionne), etc., etc. ; novembre 1333.
• Guillemin de Coulommiers et sa femme Marguerite, auparavant veuve de Ferry du Presne, et Oudinet, fils du premier mari de Marguerite, avouent tenir la moitié du tonlieu du grand marché de Hans, novembre. 1334.
• Aveu et dénombrement baillé à la comtesse de Bar par Henri, sire de Hans et des

Armoises : seigneurie de Hans ; le tiers de la seigneurie de Dommartin, excepté un douzième qui appartient à sa sœur, Béatrix de Hans, dame de Ville-Sauvage ; rentes à Hans et Dommartin, provenant de dame Hellisson, veuve de Jean de Landreville ; arrière-flef tenu par Colin de Courcelles ; autre arrière-fief à Gourtemont ; douaire de Béatrix de Sarrebrûck, sa mère, dont lui et ses frères Jacques et Simon sont héritiers ; arrière-fiefs tenus par son frère Jacques, seigneur de Thénorgues, à Somme-Bionne, à Mouron, par son frère Simon à Hans, à Somme-Bionne, par sa sœur Béatrix à Dommartin, par son frère Henri de Vouziers, sire de Sorcy, à Somme-Bionne ; par Jean Barrât, seigneur de la Bove et de Montchavelon, à Minaucourt et à Ville-sur-Tourbe ; par Gobert de la Bovo à Berzieux et à Virginy, etc., etc. ; 15 mai 1392.

• Aveu et dénombrement de Jacques de Hans, 20 février 14.55 [1456].

• Pour mettre fin à un procès intenté par feu Henri de Hans, père de Jacques, à feux Henri d'Ornes, père de François, Bertrand de Landres, Henri de Chardoigne et Lambert de Sommaisne,

• François d'Ornes, tant pour lui qu'au nom de sa mère, Lise des Armoises, vend à Jacques, seigneur de Hans, des Armoises et d'Estry, la terre et seigneurie de Neuville-les-Montgon ; 17 février 1456 [1457].

• Aveu et dénombrement de Jacques, seigneur do Hans, baron de Saint-Jean-sur-Tourbe, seigneur des Armoises et d'Estry : seigneurie de Hans, partie de l'étang de Royon, tiers de la seigneurie de Dommartin, moulin de Gourtemont ; arrière-fiefs : la seigneurie de Virginy et deux tiers de la seigneurie de Berzieux, tenus par Guillaume de Dampierre et Antoine du Mayet ; la seigneurie de Minaucourt et le tiers de Berzieux, tenus par Antoine de Luxembourg, comte de Brienne ; la seigneurie de Gourtement, tenue par Jacques de Diquemue, qui possède aussi la seigneurie de Malmy ; les deux tiers de Dommartin, tenus par Gobert de Grandpré, seigneur de Gornay ; Antoine de Luxembourg tient aussi le moulin de Ville-sur-Tourbe, la seigneurie de Minaucourt, le tiers de Berzieux, des droits à Massiges et à Virginy ; 12 novembre 1492.

• Sentence du bailliage de Vitry au sujet de la saisie de la seigneurie de Hans faite par les officiers du duc de Lorraine, à laquelle saisie le procureur du Roi à Sainxe-Menehould a fait opposition ; 19 septembre 1553.

• Nicolas de Boussut, comte de Dampierre, baron de Hans et de Bazoches, héritier d'Anne de Linange, sa mère, présente au duc de Lorraine et de Bar l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Hans et de ce qu'il tient à Dommartin et à Berzieux, avec la liste des arrière-fiefs à Minaucourt, Massiges, etc. ; 25 septembre 1563.

• Lettres du duc Charles recevant en foi et hommage Jacques du Wal, sieur de Mondreville, comte de Dampierre, gouverneur de Sainte-Menehould, pour la baronnie de Hans, dont les deux tiers lui appartiennent à cause d'Anne de Boussut, sa femme, et dont il a acquis l'autre tiers de Jean de Haraucourt, sieur de Chambley ; Nancy, 28 juin 1582.

• Aveu et dénombrement de Jacques du Wal : seigneuries de Hans, Somme-Bionne, Dommartin, Courtemont, étang de Royon, moulin de Broussy, etc. ; arrière-fiefs : ce que tenait Jacques de Virginy à Virginy et à Berzieux ; la seigneurie de Malmy, à demoiselle Anne Hocquart ; les deux tiers de Dommartin, à MM. de Cornay ; seigneuries de Ville-sur-Tourbe et de Minaucourt, à Jean de Groy, etc. ; seigneurie de Maffrécourt, à Jacques de Villers et Remy de Marolles. Signé : « Du Wal Mondreville ». Fait au château de Hans, le 27 août 1582 (deux exemplaires).

• Aveu de Henri du Walk {sic), comte de Dampierre, baron de Hans, fils et héritier de son père Henri ; arrière-fiefs tenus par la marquise de Montai (garenne de Maisnieux), par M. d'Epense (Somme-Bionne), par le maréchal de Joyeuse (Virginy, Berzieux, Ville-sur-Tourbe, Minaucourt, étang de Royon), par le sieur de Mathé d'Efîrain (Malmy), par les srs de La Gérinnière et d'Escueilliers (Dommartin-sous-Hans), par Mlle de Vartigny (Dommartin, Gourtemont), par le comte de Joyeuse (Mouron), par Marie-Anne de Pont, veuve de M. de Vorme, et par Marie-Madeleine de Pont, dame de Massiges (la rivière de Tourbe) ; octobre 1705. Contrôlé en 1748 et collationné en 1782.

• Ordre à l'archiviste Dardet de délivrer au comte et au chevalier des Salles, seigneurs de Gourtemont et de Dommartin, des extraits des anciens aveux de Hans ; 19 juin 1749.

• Rôle et cueilleret des droits seigneuriaux dus par les habitants de Hans à Henri du Walk, comte de Dampierre, pour l'année 1780.

• Henri du Walk eut trois enfants, Jean-Armand, Henri, et la comtesse de Chamissot ; liquidation du droit de relief dû après la mort de Jean-Armand ; décision du Conseil du prince de Condé du 13 mars 1782.

SAINT-MOREL et BRIERES-EN-RETHELOIS (canton de Monthois, Ardennes).

• Droard, curé de Savigny, avoue tenir une grange à Saint-Morel ; novembre 1280 (en latin).

• Jean le Large de Saint-Vrain, sire de Scrupt, avoue tenir du comte de Bar, à cause de Marie d'Aunay, sa femme, la moitié de la ville de Saint-Morel et ce qui en dépend, avec le quart du four ; 1er janvier 1331 [1332]; attesté par messire Asse,

chapelain de Saint-Vrain, maître Remy, clerc et procureur de Marie de Chaumont, dame de Saint-Dizier, Guyot Goitel, « maire de Signours de le Hospital », Jean de Norrois, écuyer, Thomas le Queux, de Saint-Morel, Gillet, fils de Jean de Saint-Dizier.

• Jean de Lespine, sire des Maisons dessus Verdelot en Brie, avoue tenir du duc de Bar, à cause de Marguerite de Cramoiselle, sa femme, des bois et des terres au ban de Saint-Morel ; attesté par Jean Chaulmont, prieur du prieuré de Bar ; 25 avril 1385.

• Thierry de Savemme, seigneur de Synasse, de Priauville et d'Esnes, avoue tenir la sixième partie de la ville et seigneurie de Saint-Morel ; 18 juillet 1398.

• Etat des droits seigneuriaux dus aux seigneurs de Saint-Morel et. de Brières ; 14 janvier 1578.

• Pierre du Metz, seigneur de Vizerny et de Saint-Morel en partie, avoue tenir du duc de Lorraine et de Bar le quart de Saïnt-Morel et de Brières, les trois autres quarts appartenant à Pierre de La Rivière et aux dames de Gorbon et de Flory ; 31 mars 1615.

• Aveu de Claude de Fermont, seigneur de Selle et du Saulcy, qui a acquis de Pierre du Metz le 3 août 1621 ; attesté par Pierre de La Rivière, seigneur de Corbon et de Saint-Morel en partie ; 21 janvier 1623.

• Le duc de Lorraine donne à Louis de Guise, baron d'Ancerville et d'Apremont, ce qui lui appartient dans un quart de la seigneurie de Saint-Morel et d'un hameau de Brières; Nancy, 12 février 1615. Lettres de Lours de Guise, 26 février.

BRIERES (commune de Brécy, canton de Monthois).

• Arrêt du siège de Sainte-Menehould condamnant les habitants de Brières à payer le droit de sauvement au duc de Bar ; 10 octobre 1553.

IMEGOURT (canton de Buzancy, Ardennes).

• Hugues, abbé de Beaulieu, fait savoir que Colard d'Imécourt reconnaît tenir du duc de Bar sa maison et ses biens d'Imécourt ; 24 février 1367 [1368].

APREMONT (Ardennes, entre Gornay et Charpentry).

• Sentence du siège de Sainte-Menehould accordant souffrance au duc de Lorraine et de Bar, en raison de sa minorité, pour remplir le devoir qui est dû pour la moitié de la seigneurie d'Apremont-lez-Cornay, qui relève en plein fief du Roi, et ordonnant main-levée de la saisie ; 26 février 1550 [1551].

GORNAY.

• Isabeau, abbesse de Sainte-Ahout (Hoïlde), fait savoir que Ponsart de Cornay, chanoine de Dieulouart, fils de Reinier de Gornay, abandonne à son père et à sa

sœur Asceline la part qui doit lui revenir dudit Gornay, et accède d'avance à la paix qu'ils feront avec le comte de Bar ; novembre 1258 (Lesort, XXXIX).

• Guichard de Rampont certifie devant Martin, abbé de La. Chalade, et plusieurs autres témoins qu'il a entendu Eudes de Cornay et Milon, son fils, relever Gornay en fief lige du comte de Bar, et qu'il a été présent à divers « clains » par lesquels ils demandaient au prévôt de Clermont de les aider à défendre contre le comte de Grandpré ce fief du comte de Bar, et à une paix conclue en la cour du comte de Bar entre Eudes de Bras et Eudes de Gornay au sujet de droitures au même lieu ; 1268, le vendredi après l'an reneuf [4 janvier 1269] {Lesort, LXI).

• Jean, sire de Neuville-en-Retholois, fait savoir que, le comte de Bar lui ayant racheté Gornay et Pléville moyennant 200 livres de petits tournois, il a employé cette somme à l'acquisition de terres et biens à Osches et à Cheppy, dont il fait foi et hommage au comte; mai 1338.

• Henri de Vouziers, chevalier, envers qui le comte de Bar était tenu pour neuf livrée» de terre, fait savoir que le comte lui a livré la tour de Gornay et les appartenances, qu'il tiendra eu foi et hommage du comte jusqu'au rachat des neuf livrées ; 1339, mercredi après la Chandeleur [février 1340].

• Louis, cardinal-duc de Bar, qui avait confié le château de Gornay au feu comte de Grandpré, promet de le laisser à ses héritiers et à son frère, Edouard de Grandpré ; 16 décembre 1418 ; lettres d'Edouard de Grandpré et du prévôt de Varennes à ce sujet. AUTRY (canton de Monthois, Ardennes).

• Lettres du dauphin Charles du mois de juillet 1360 approuvant la vente et remise de la forteresse d'Autry au duc de Bar par Eustache d'Auberchicourt, chevalier, à qui le roi d'Angleterre l'avait donnée « comme terre acquise et conquestée par armes » ; vente faite le 16 juin 1360 moyennant « sept mille florins d'or au mouton avec mille dosdits florins au pardesur qui dévoient estre mis es mains de messire Gourigeux de Mauny et messire Guy de Neuville, chevaliers ».

• Robert, duc de Bar, informe Eustache d'Auberchicourt que le roi de France exige que la forteresse d'Autry soit rendue au sire de Grancey, qui la possédait avant qu'elle ne fût prise par Eustache ; il demande à celui-ci de venir en France pour débattre la chose avec le Roi, ou de lui rendre l'argent reçu ; Pont, 29 décembre 1360.

• Lettres du roi Jean au bailli de Vitry, lui ordonnant de, faire remettre la forteresse d'Autry à Eudes de Grancey ; Royallieu près Compiègne, 19 juin 1362.

• Accord entre Eudes de Grancey et le duc de Bar, 7 février 1362 [1363].

• Procès entre le duc de Lorraine et les habitants d'Autry, Condé, Lançon et Binarville ; procès-verbal de Jacob Monlut, sergent royal au bailliage de Vitry, en vertu d'un compulsoire obtenu par le duc ; février 1573.

BUZANOY.

• Lettre de Jean de Braine, chevalier, et de Jean Nicolas, citoyen de Troyes, gardes des foires de Champagne, au comte Thiébaut II de Bar, le requérant de contraindre par toutes voies et moyens Jean de Grandpré, sire de Buzancy, à payer à divers marchands de Florence la somme de mille livres tournois dont il leur est redevable depuis la foire de Troyes en octobre précédent ; exposé des procédures suivies et menace d'interdire aux sujets du comte do Bar la fréquentation des foires de Champagne si satisfaction n'est pas donnée; juin 1282 (Lesort, LXXXVIII).

• Henri de Grandpré cède à Robert, duc de Bar, la terre et seigneurie de Buzancy en échange de celle de Souilly ; 8 juin 1364 (copie du 16 juin 1537).

• Guillaume le Borgne de Landres avoue tenir du duc de Bar, à cause de son château de Buzancy, un fief à Rémonville : jeudi avant Noël 1367.

• Gobert d'Apremont, qui avait cédé Dun au duc de Bar en échange de Brouennes, n'est pas content de Brouennes, la remet au duc, et reçoit en échange la terre ei seigneurie de Buzancy ; il soumet au duc sa terre d'Apremont et ce qu'il tient à Stenay ; 13 juillet 1377 (voir au dossier de Dun, carton 21, les lettres de Robert, duc de Bar, et de Gobert d'Apremont réglant l'échange de Buzancy et de Dun ; 15 juillet 1377.

En échange de Dun, Gobert reçoit Buzancy, dont il ne jouira qu'après la mort de Henri de Grandpré, qui en a l'usufruit ; il reçoit aussi les moulins, la halle, le tonlieu et le passage de Stenay).

• Le 11 janvier 1380 [1381], Henri de Grandpré ayant renoncé à l'usufruit de Buzancy, le duc de Bar remet le château et la terre à Gobert d'Apremont ; il lui assigne en même temps une rente de 40 livres de cire sur les tonlieu, poids et passage de Stenay, et de six francs sur la rivière de la ville (vidimus du 15 septembre 1428, délivré par Jean de Walle, prévôt de Stenay).

• Lettres de soumission de Geoffroy d'Apremont, à qui son père Gobert a donné Buzancy ; 12 janvier 1380 [1381] (copie du 8 décembre 1469).

• Lettres de Gobert d'Apremont visant le rachat éventuel de Buzancy par le duc de Bar ; 6 janvier 1380 [1381] (copies dp. 1537 et de 1602).

• Aveu et dénombrement de Buzancy, présenté au nom de Gobert d'Apremont, mineur, par Jean de Saulx, sire de Servôn ; 15 mars 1390 [1391] (copie de

1537).
• Procuration donnée par Gobert d'Apremont à son fils Edouard pour faire la foi et hommage de Buzancy ; 10 mars 1444 [1445] (original).
Même procuration et acte de foi et hommage du 18 mars (copies de 1537).
• Commission donnée par Jacques du Châtelet, bailli de Saint-Mihiel, pour la saisie de la terre de Buzancy, à cause des devoirs féodaux non remplis ; 16 septembre 1535. Procès-verbal de Frémy Le Picart, sergent à cheval au bailliage de Saint-Mihiel, constatant le refus à lui opposé par les officiers du roi de France à Vitry et Sainte-Menehould ; 22 septembre 1535.
Lettres de provisions du roi de France pour ladite saisie ; Troyes, 25 octobre.
• Mémoire des officiers du duc de Bar sur la situation féodale de Buzancy, avec la copie de l'acte de foi et hommage de Henri de Grandpré du 27 novembre 1361, des lettres de Gobert d'Apremont du 11 octobre 1377, copie faite le 16 juin 1537.
• Lettre de M. d'Apremont, seigneur de Buzancy, au duc de Lorraine et de Bar, lui demandant comment il doit se comporter dans la guerre entre le Roi et l'Empereur ; Lûmes, 18 février 1537 (copie du 16 juin).
• « Inventaire des lettres et papiers (relatifs à Buzancy) délivrez à monsieur le secrétaire Boudet le 21 novembre 1539 pour porter en France ».
• Cahier de la copie des pièces concernant Buzancy. Réception en foi et hommage par le roi René de Jeanne de Quiévrain au nom de ses enfants ; 29 juin 1495.
Aveu et dénombrement de Gobert d'Apremont, mineur ; 15 mars 1390 [1391].
Main-levée de la saisie de la terre de Buzancy accordée à Jean d'Apremont, frère et héritier de défunt Euguerrand ; 28 janvier 1538 [1539].
Lettres de François Ier ordonnant la restitution à Jean d'Apremont du château et de la terre de Buzancy, pris pendant la dernière guerre : Paris, 11 janvier 1538 [1539].
Foi et hommage de Jean d'Apremont au duc de Lorraine et de Bar, 24 juin 1548.
Main-levée ordonnée par le bailli de Vitry de la saisie de la terre de Buzancy qui avait été faite à la requête du procureur du Roi au siège de Sainte-Menehould ; 10 janvier 1549-[1550].
• Délibération du Conseil du prince de Condé ordonnant la saisie féodale de la terre de? Buzancy, dont le décret se poursuit au Parlement sur Madame Anne de La Fage, qui a acquit cette terre, il y a huit ou dix ans, de M. et Mme de Montmain, héritiers de M. de Bourlemont, à qui elle était échue comme héritier de M. et Mme de Chamarande ; 27 août 1750.

CHALLEBANGE.

• Aveu et dénombrement de ce que possèdent à Challerange Aelis de Saint-t Lambert, dame de Mairy et de Challerange, et son gendre Jean Pasté, sire du Bois-Malesherbe, à cause de Marguerite, sa femme, la moitié de ces biens provenant de l'héritage de Guiot de Challerange, oncle d'Aelis, l'autre moitié acquise par elle de son beau-frère et de sa sœur, Robert de Châtillon-en-Bazois et Isabelle, dame de Montmort et de Valéry ; 24 juin 1328.

• Aveu de Marguerite d'Autrèches, dame du Bois-Malesherbes ; janvier 1332 [1333].

• Aveu d'Aelis de Saint-Lambert, dame de Mairy et de Challerange ; février 1332 [1333].

• Autres aveux d'Aelis de Saint-Lambert et de Marguerite d'Autrèches ; 1337, mercredi et samedi avant la Pentecôte.

• Robert Golart, écuyer, héritier de Jean Pasté, chevalier, vend au duc de Bar tout ce qui lui appartient à Challerange ; 27 août 1376.

• Aveu et dénombrement d'Aelis de Hans, dame de Buzancy et de Challerange (veuve de Jean Pasté) ; 20 septembre 1387.

• Aveu de la moitié par indivis de Challerange, présenté à la comtesse de Bar par Gilles de Soyecourt, dit le Borgne, seigneur de Valéry ei prévôt de Lille en Flandre ; 22 décembre 1385 (original et copie du 25 janvier 1550 [1551]).

Réception en foi et hommage de Jean La Personne, vicomte d'Acy ; 28 janvier 1389 [1390].

• Réception en foi et hommage de Aubert de Hangest (moitié de Challerange) ; 1er décembre 1392.

Accord entre Alips de Hans, veuve de Jean Pasté, et Gilles de Soyecourt. dit le Borgne, seigneur de Valéry, Robert de Dreux, seigneur de Beu, frères, héritiers en partie de Jean Pasté ; 16 juin 1377 (copie délivrée le 24 octobre 1396 par Oudart Le Fèvre, garde de par le duc d'Orléans du scel de la baillie de Vermandois, établi à Chauny).

• Aveu par Mahieu de Hangest, fils de Mahieu de Hangest, chevalier, seigneur de Genlis, de la seigneurie de Challerange, possédée par moitié indivise avec Jean La Personne, chevalier, vicomte d'Acy ; 16 janvier 1397 [1398] (original, et deux copies du 25 janvier 1550 [1551]).

• Aveu de Jean La Personne, vicomte d'Acy ; 20 janvier 1397 [1398] (original, et copie du 25 janvier 1550 [1551]).

• Aveu et dénombrement de Mahieu de Hangest, seigneur de Méricourt-sur-Somme ; 28 mai 1411 (original et copie du 25 janvier 1550 [1551]).

• Réception en foi et hommage de Jean de Hangest, seigneur de Genlis, par Edouard, duc de Bar ; « donné au logis Monsieur le Roy à La Roche devant la

Charité sur Loire le 21 juillet 1412 » (original, et copie du 25 janvier 1550 [1551]).

• Aveu de Jeanne de Nesles, vicomtesse d'Acy, au nom de son fils Guiot La Personne, vicomte d'Acy, seigneur de Nesles-en-Tardenois et de Challerange en partie ; 18 septembre 1412 (original, et copie du 25 janvier 1550 [1551]).

• Lettres de procuration données par Blanche d'Overbreuc, vicomtesse d'Acy et dame de Nesles-en-Tardenois, à diverses personnes pour ses affaires ; 10 septembre 1454.

Lettres de François de Revigny, garde du scel du duché de Bar, rappelant la main-levée de la saisie des biens de Blanche d'Overbreuc, veuve de Guillaume de Flavy (1), et recevant en foi et hommage, pour la moitié de Challerange, Jean ds Gratercul, muni des lettres de procuration de Blanche ; 25 février 1454 [1455].

• Jean de Hangest, seigneur de Genlis, nomme des procureurs pour relever du duc de Bar la moitié de Challerange qu'il vient d'acquérir ; 12 août 1464.

• Antoine, duc de Lorraine et de Bar, reçoit en foi et hommage Louis de Hangest, seigneur de Montmort et de Challerange, grand-écuyer de la Reine ; Bar, 13 juin 1512.

• Le duc de Lorraine ordonne à Louis de La Mothe, maître des Requêtes de son hôtel, de délivrer à M[me] de Vienne (Jeanne de Hangest) une copie des titres, dénombrements et aveux do Challerange, dont elle a besoin pour soutenir un procès au siège de Sainte-Menehould ; Nancy, 16 décembre 1561.

• Jeanne de Hangest, veuve de Claude d'Aguerre, baron de Vienne, donne pouvoir à Gaspard de Marcossey, bailli de Clermont, pour relever du duc de Bar la terre (1) Sur la mort de Guillaume de Flavy et la part qu'y eut sa femme, voir Pierre Champion, Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne (Paris, Champion, 1906). p. 98-111.

• Voir aussi la généalogie des Pasté dans l'Histoire généalogique et chronologique de la ma son royale de France, t. VI, p. 622 624, où l'on trouve la suite des seigneurs de Challerange jusqu'au XVIIIe siècle et seigneurie de Challerange ; 25 mai 1562.

Lettres de reprise et de réception en foi et hommage données par le duc Charles ; Nancy, 4 juin 1502.

Aveu et dénombrement de Jeanne de Hangest, 15 août 1562.

• Décision du Conseil du prince de Condé au sujet du droit de relief dû par M. Goujon de Thuisy, conseiller au Parlement, pour la terre de Challerange ; 22 décembre 1768.

Autre décision du 1er décembre 1779 au sujet du droit dû par les enfants et héritiers de M. de Thuisy.

• Sentence des Requêtes du Palais condamnant les sieurs Goujon de Thuisy au paiement des droits de quint et de requint dus pour mutation de leur fief ; 30 juillet 1781.
Fixation du montant du droif, 19 juin 1782. Lettre du chevalier Charles de Thuisy.
Droit dû par Charles-François Goujon de Thuisy, capitaine de dragons au régiment de Noailles, à cause de la donation à lui faite par son frère Jean-Baptiste-Charles, lieutenant au régiment des Gardes françaises ; 7 mai 1783.
Remboursement fait à Charles-François, 25 avril 1787.

BRIERES.

• Etang de Brières, en la commune de Brécy-et-Brières, fief mouvant de Challe-. range.
• Commission donnée par Aubriet de Récicourt, prévôt de Clermont, pour saisir et mettre en la main de la comtesse de Bar le moulin et étang de Brières, que Jean de Saulx, chevalier, sire de Servon, dit lui appartenir ; 5 mars 1387 [1388].
Procès-verbal de la saisie faite par Wautrin de Beauzée, sergent de Clermont ; 7 mars.
• Hue d'Audigny, chevalier, sa femme Henrye de Missy, et Edouard de Missy, seigneurs de Brières, vendent à Jean de Saulx, seigneur de Servon et de Bussy-le-Château, et à Jeanne de Vouziers, sa femme, l'étang de Brières et ses dépendances ; 23 mars 1377.
Acte séparé de la vente faite par Edouard de Missy à Jean de Saulx, 21 mai 1379.
Jean de Hangest, seigneur de Genlis, reçoit en foi et hommage Gobert, seigneur de Lhor et de Wartigny, pour l'étang de Brières, mouvant en fief de Challerange ; 28 février 1488 [1489] (copies du 19 mai 1584).
• Sentence du bailliage de Vitry attribuant à Jeanne de Hangest, baronne douairière de Vienne-le-Châtel, Montmort et Challerange, la mouvance de l'étang de Brières, qui lui était disputée par les seigneurs de Saint-Morel ; 9 janvier 1585.

1-E-016 VIENNE-LE-CHATEAU.

• Henri V, comte de Grandpré, engage Vienne, Servon et Saint-Thomas, sauf les bois, en garantie d'une dette de 500 livres, à Thiébaut II, comte de Bar, de qui meuvent ces domaines ; mars 1244 [1245] (Lesort, XXVII).
• Henri V, comte de Grandpré, met sous la garde du comte de Bar et de ceux de ses

successeurs qui posséderont Clermont, ses bourgeois et hommes de Vienne et de Saint-Thomas, à charge par chacun desdits hommes de payer annuellement au comte de Bar et à ses hoirs un setier d'avoine et une geline ; janvier 1267 [1268] (Lesort, LVI).

• Henri, comte de Grandpré, prie le comte de Bar d'approuver le marché qu'il vient de faire avec Jean Rouverel, prévôt de Clermont, de 380 livres, pour la sûreté de laquelle somme il lui a engagé la ville de Vienne et la ville de Saint-Thomas ; mars 1267 [1268].

• Henri, comte de Grandpré, fait savoir qu'il tient Vienne du comte de Bar, qui peut en disposer quand il en aura besoin ; mars 1268 [1269].

• Henri, comte de Grandpré, vend à Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, et à Jean Rouverel, prévôt de Clermont, le château et la ville de Vienne, Saint-Thomas et toute la châtellenie, à l'exception de Servon et de ses confins, ainsi que de tous les bois dépendant de ladite châtellenie de Vienne, qu'il a donnés à son fils Henri, seigneur de Livry ; 15 novembre 1271 {Lesort, LXX).

• Lettre du comte de Grandpré à Thiébaut, comte de Bar, pour le prier de confirmer cette vente ; 16 novembre 1271 (Lesort, LXXI).

• Roger, abbé de La Chalade, reconnaît tenir en sa possession l'acte par lequel le comte Ce Grandpré vend sa terre de Vienne à Asselin de Bouconville et à Jean Rouverel, et s'engage à le leur rendre h la Circoncision 1273 [1274] et à ne le remettre à personne d'autre sans leur consentement ou celui de leurs hoirs ; toutefois il peut le gendre avant cette date au comte de Grandpré moyennant une somme de 1308 livres et demie, prix de la vente, dont le comte de Bar aura 200 1., Asselin de Bouconville 625, et Jean Rouverel 183 et demie ; 28 décembre 1271 {Lesort, LXXV).

• Henri, comte de Grandpré, déclare avoir transporté à Thiébaut, comte de Bar, le marché qu'il avait fait de Vienne et de Saint-Thomas avec Asselin de Bouconville et Jean Rouverel ; 1274, mardi après la mi-août.

• Isabelle, fille de feu Jacquet de Saint-Alaire, avoue tenir du comte de Bar un droit sur le passage de Vienne ; attesté par Evrard, abbé de Moiremont, et Roger, abbé de La Chalade ; avril 1282.

• Lettres de Thiébaut, comte de Bar, réglant le différend entre les habitants des châtellenies de Vienne et de Hans, qui prétendaient avoir droit à l'entrecours réciproque, et Henri, sire de Hans, qui s'y opposait en vertu de lettres de Henri, comte de Grandpré, du mois ds juin 1239 (dont copie insérée) ; Thiébaut, successeur du comte de Grandpré à Vienne, Servon et Saint-Thomas, ne pourra retenir nul des hommes et femmes, bourgeois et bourgeoises de la châtellenie de

Hans ; et Henri de Hans ne pourra non plus retenir ceux de la châtellenie de Vienne ; 1284, au mois de mars, le mardi après Pâques fleuries [mars 1285].

Les lettres de Henri, comte de Grandpré, du mois de juin 1239, notifient l'accord intervenu entre lui et son oncle Jacques de Grandpré ; Jacques lui cède la garde de Royon et ce qu'il avait à Servon ; Henri donne à son oncle, en accroissement de fief, ce qu'il possède à Mouron, et Jacques sera son homme lige, après le comte de Bar, pour Chevrières et Mouron ; Henri ne pourra retenir les hommes, femmes, bourgeois et bourgeoises de Jacques, ni Jacques ceux de Henri. (La châtellenie de Hans se composait de Hans, Somme-Bionne, Courtemont, Dommartin, Malmy, Vienne-la-Ville, Melzicourt, Ville-sur-Tourbe, Virginy et Minaucourt).

• Henri III, comte de Bar, cède à sa mère Jeanne de Toucy les ville, château et châtellenie de Vienne, estimés 672 livrées de terre, et 338 livrées à prendre sur Sormery et ses dépendances, à la prisée de Thomas de Blâmont, princier de Verdun, et de Philippe, châtelain de Bar, en échange de tous les acquêts faits par elle en commun avec feu le comte Thiébaut II son mari, père dudit comte Henri; 1er décembre 1291 {Lesort, CIX).

• Henri III, comte de Bar, donne à son frère Jean de Bar, chevalier, tout ce qu'il possède à Vienne et en la châtellenie, à Servon et à Saint-Thomas, sauf l'hommage, qu'il se réserve ; l^er^ novembre 1296 (Lesort, CXV).

• Jeanne de Toucy, dame de Puisaye et comtesse de Bar, Geoffroy, sire de Termes, et Alix, sa femme, remettent à l'arbitrage de Henri, seigneur de Hans, et de Nicole dit le Gueullart des Armoises, la solution du différend qui les divise sur le droit de chasse prétendu par ledit Geoffroy et sa femme à rencontre de la comtesse dans les bois des châtellenies de Vienne, Varennes et Clermont ; 22 avril 1299 {Lesort, CXVII). Les arbitres déclarent que Geoffroy et sa femme n'ont aucun droit à la chasse ; 24 mai 1299 (Lesort, CXVIII).

• Guiot de Belloy, écuyer, fait savoir qu'il tient du comte de Bar la moitié du four de Virginy ; Guillaume de Pavresse et Alix, sa fille, tiennent de Guiot 35 setiers de blé sur la dîme de Vadenay ; Guillaume de Hans tient de lui le douzième de la dîme de Minaucourt, le douzième de la grosse dîme de Wargemoulin. De toutes ces choses Guiot de Belloy est homme lige au comte de Bar du châtel de Vienne, et n'en doit point de garde ; attesté par Jean de Vandières, prieur de Vienne ; décembre 1332, vendredi avant Noël.

• Robin de Mirvaux, écuyer, son fils Jean et ses autres enfants, Jacomin Doulce et Margueron, enfant de feu Colin Garcile, Poincet, échevin du palais de la cité de

Verdun, et Marion, sa fetnme, vendent à Edouard, comte de Bar, un étang qui fut à dame Doulce, veuve de maître Jacques La Fosse, séant au val de Vienne au-dessous de l'étang des moines du Val des Ecoliers en Argonne, avec les prés et appartenances dudit étang et tout ce qu'ils peuvent avoir entre le château de Clermont et le ruisseau de Vienne ; 20 février 1333 [1334].

• Gobert d'Ottange, écuyer, et Alix, sa femme, vendent à Henri, comte de Bar, tout ce que son père Edouard leur avait assigné, leur vie durant, à Vienne et à Saint-Thomas. Fait le 11 mai 1337 en l'hôtel des vendeurs en la ville de Cutry près Longwy.

• Robert, duc de Bar, donne à Gui de Neuville la châtellenie de son château de Vienne et 50 livrées de terre à tournois ; Saint-Mihiel, 20 avril 1360 (copie délivrée le 14 janvier 1361 [1362] par Robert de Soissons, bailli de Rethelois).

• Lettres de Robert, duc de Bar, aux officiers des terres qu'il a données à sa mère, sa vie durant : le château, donjon et forteresse de Vienne, les villes de Vienne, de Saint-Thomas et de Royon, La Grange-au-Bois et tout ce qui appartient à la châtellenie de Vienne, y compris ce qu'il avait assigné à Gui de Neuville ; les villes de Romagne, de Nantillois, de Neuvilly, de Vauquois, d'Avocourt, de Verry, de Cheppy, de Montblainville, de Servon, de Charpentry, La Rouverelle, La Harazée, et tout ce qu'y tenait Madame de Garennes (Jeanne de Bar), tante du duc Robert ; et tout ce qu'il peut avoir à Brouennes et au Petit-Louppy ; 11 février 1362 [1363].

• Les communautés de Vienne et de Saint-Thomas vendent une rente de 20 francs de France à Didier de Forges le tavernier, Gilette, sa femme, Gilette et Colin, leurs enfants, et à Didier, fils de Martin Chabesson, citoyens de Verdun ; 30 septembre 1402.

• Robert, duc de Bar, donne la jouissance de Vienne à son fils le cardinal, qui devra la remettre, un an après la mort de son père, à son frère Edouard ou à celui qui sera duc de Bar ; 17 septembre 1405.

Lettres de Louis, cardinal de Bar, acceptant ce don et promettant d'en exécuter les conditions, 18 septembre.

• Louis, cardinal de Bar, ayant assigné une rente de 100 livres tournois sur Vienne à Gui de Roye, archevêque de Reims, remboursable moyennant 1.000 livres au l^er octobre 1413, Mahieu, seigneur de Roye et de Mure ?, neveu de Gui, qui est à présent légat du Saint-Siège, proroge d'un an le remboursement ; fait au château de Vendeuil, le 23 juillet 1410.

• Lettres d'Isabelle, femme du roi René et son « lieutenant et vicaire général », adressées à son fils Louis, marquis du Pont, gouverneur des duchés de Bar et de

Lorraine, et aux gens du Conseil de Bar, les invitant à mettre Henri, dit bâtard de Bar, en possession de Vienne, qu'il a échangée avec le roi René contre la ville de L'Avant-Garde (commune de Pompey, canton de Nancy) ; donné au palais royal d'Aix, le 22 mars 1441 [1442].

• Le défunt duc de Galabre, fils du roi René, gouverneur des duchés de Lorraine et de Bar, ayant vendu, le 2 février 1448, avec faculté de rachat, la terre et seigneurie des châtel et ville de Vienne à Thiébaut, bâtard de Neufchâtel, des offres de rachat sont faites à son fils Jean de Neufchâtel, en In loge devant la porte du château de Vienne, par Pierresson Brulet, secrétaire du duc de Calabre, et Colin de Forges, prévôt de Varennes, le 17 janvier 1448 [1449].
Jean répond que son père sera au château de Vienne le 30 ou le 31 janvier.

• Le roi René donne la jouissance de Vienne à son conseiller Jean Blandin, écuyer, seigneur de Renesson, maître d'hôtel du duc de Calabre ; Angers, 28 septembre 1455 (vidimus du 20 septembre 1457 et du 26 mai 1465, et original signé du roi René);.

• Le roi René donne la jouissance de Vienne à son chambellan Saladin d'Anglure, seigneur de Nogent, et à son fils René ; Baugé, 17 mai 1469. Au verso de l'acte original, a été transcrite la renonciation de René d'Anglure et la remise de Vienne au duc René de Lorraine et de Bar, « ceste renonciation faicte moyennant certains traicté et appointement faiz entre led. sieur de Lorraine et icelluy chevalier touchant la satisfaction que led. chevalier devoit faire à la veufve de feu Didier Monsot et autres marchans du pays de Lorraine, à l'occasion de certain arrest donné en la court de Parlement à rencontre dud. chevalier, ausquelz led. sieur de Lorraine a satisfait pour led. chevalier » ; 8 juillet 1498.

• Pour s'acquitter envers Menault d'Aguerre, capitaine des villes de Nancy et d'Epinal, le roi René lui engage les château, prévôté, bans, flnages, terres et seigneurie de Vienne en Argonne au duché de Bar ; Nancy, 1er mars 1480 {1481] (copie de 1602).

• Jean Raulet, chanoine en l'église collégiale de Saint-Jean de Vertus et garde des sceaux de la prévôté de Vertus, enregistre la donation faite par Saladin d'Anglure, seigneur d'Etoges, de Nogent, de Boursault et, de Père-Champenoise, à son fils René, vicomte de Blagny, de tout le droit qu'il peut avoir en la ville, iChâtel et prévôté de Vienne-le-Château ; 15 avril 1492 [1493] ; au verso est mentionnée la renonciation de René d'Anglure, faite le 8 juillet 1498.

• Transport par Menault d'Anglure à son frère Gratien ; donation par le duc René à Gratien d'Aguerre, 8 novembre 1493 ; foi et hommage de Gratien ; enregistrement à la chambre des Comptes de Bar, 21 février 1494 [1495].

Vidimus de la donation et de l'enregistrement, 22 décembre 1503 (copie de 1687).
Aveu et dénombrement de Vienne-le-Château, baillé par Gratien d'Aguerre au duc de Lorraine et de Bar à cause de son château de Clermont ; 29 novembre 1509.
Réception de l'aveu à la chambre des Comptes do Bar, 12 novembre 1511.
Foi et hommage de Jean d'Aguerre, fils de Gratien, 18 mai 1517.
Le duc Antoine donne à Jean d'Aguerre, en augmentation de son fief, le droit de pontenage et de gerbag-3 à Vienne-la-Ville ; 22 septembre 1529.
Erection de la seigneurie de Vienne en baronnie, 6 juillet 1533 (copie du XVIIe siècle).
Extrait de l'aveu et dénombrement baillé par Claude d'Aguerre le 11 juillet 1549 (copie de 1650).
Information des officiers de Clermont pour la vérification de l'aveu, 12 août 1549.
• Lettres de Charles, duc de Lorraine, recevant en foi et hommage Antoine de Créqui, seigneur de Ganaples, baron de Vienne-le-Château à cause de Chrétienne d'Aguerre, sa femme, fille de Claude et sœur de Charles ; 19 mai 1572.
Aveu et dénombrement d'Antoine de Créqui, 0 février 1573 (original sur parchemin et copie sur papier).
A l'appui, copie, faite le 19 mars 1573 [1574], des documents suivants : donation du 8 novembre 1493 ; donation par le duc Antoine à Jean d'Aguerre de la ville, terre et prévôté de Sampigny au bailliage de Saint-Mihiel, 2Q juillet 1543 ; hommage de Vienne par Antoine de Créqui, 19 mai 1572 ; création de foires et marchés à Vienne eh faveur de Gratien d'Aguerre, 6 février 1489 [1490] ; aveu du fief de Servon présenté à Gratien d'Aguerre par Robert de Malbergh, 20 mai 1509 ; don par le duc de Lorraine à Claude d'Aguerre de la moitié des bois des Plains et du Débat, sis entre les bois de la gruerie de Vienne et ceux de la gfuerie de Varennes, 20 avril 1558; don du droit de pontenage et de gerbage fait par le duc Antoine à Jean d'Aguerre le 22 septembre 1529; vente par Claude d'Aguerre de son fief de Sampigny à Anne de Remyot, veuve de Philippe de Largecourt, seigneur de Ladonchamps, 18 septembre 1551; faculté de rachat accordée à Claude d'Aguerre par Jacques de Luz, seigneur de Neuville en Verdunois, et Agnès de Custine, sa femme, 16 février 1551 [1552].
• Foi et hommage de François-Louis d'Agoult de Montauban, comte de Sault, pour Vienne-le-Château, relevant de Clermont, pour Sampigny, relevant de Saint-Mihiel, et pour le moulin de Ronville près Marbotte, mouvant de la baronnie d'Apremont, le tout lui appartenant à cause de Chrétienne d'Aguerre, sa femme,

héritière de son père Claude et de son frère Charles ; 2 novembre 1578.
Aveu et dénombrement, 11 juin 1581 (copies du XVIIe siècle).
• Sentence du bailli de Vermandois enregistrant la déclaration faite par Chrétienne d'Aguerre que la baronnie de Vienne n'est pas mouvante du duché de Bar, souveraineté de France, mais du château de Clermont, souveraineté de Lorraine ; 28 janvier 1597.
Procuration donnée par Chrétienne d'Aguerre pour ce désaveu, 11 février 1597 ; enregistrement au bailliage de Clermont, 15 avril.
• Aveu et dénombrement de Chrétienne d'Aguerre, 21 mars 1606.
• Extrait de l'aveu et dénombrement présenté par Charles de Créqui le 22 mai 1614.
• Aveu et dénombrement rendu par Charles, sire de Créqui et de Canaples, d'Agoult, Montauban, Vesc et Montlaur, prince de Poix, duc de Lesdiguières, comte de Sault, baron de Vienne-le-Château, pair et maréchal de France, lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné, héritier de Chrétienne d'Aguerre, sa mère ; 10 juin 1628.
• Aveu de son fils Charles, duc de Créqui ; 4 novembre 1664.
• Mémoire des droits de la baronnie de Vienne.
• Foi et hommage du maréchal François de Gréqui, 29 novembre 1685.
• Décisions du Conseil du prince de Condé ; 22 novembre 1720, sur le retrait féodal de la terre de Vienne-le-Château, intenté par Gilles Jacobé, conseiller au présidial de Vitry-le-François, contre les srs Papillon et Duverdier, qui l'ont acquise du sr Jacobé par contrat du 20 janvier 1720 ;
• 29 décembre 1768, titres à demander au comte de Rougé, à qui la duchesse d'Elbeuf a donné Vienne-le-Château en faveur de son mariage, sans avoir exécuté la convention du 13 juillet 1750 qui l'obligeait à fournir l'aveu et dénombrement ;
• 30 janvier 1785, autorisation de délivrer copie de certains titres à la duchesse d'Elbeuf et aux habitants de Vienne-le-Château. Bois de Vienne.
• Henri IV, comte de Grandpré, vend à Thiébaut II, comte de Bar, moyennant 80 livres de forts, mille arpents de bois que tiennent de lui Jean de La Harazée et ses frères et qu'il tient lui-même du comte de Bar, et lui cède la moitié de la garde d'un an et un jour qui lui en était due à Vienne ; janvier 1268 [1269] (Lesort, LX).
• Louis, fils aîné du roi de France, commet Geoffroy de Balham et Guillaume de Hangest pour terminer le différend pendant entre Jean de Bar, chevalier, et les habitants de La Neuville-au-Pont, de Vienne et autres localités voisines, touchant

les droits d'usage prétendus par ces derniers dans les bois de Vienne; Maubuisson, 17 mai 1311 {Lesort, CXIX).
• Lettres de Charles V au comte de Tancarville, maître des Eaux-et-forêts ; Paris, 27 septembre 1370.
• Lettres de Jacques le Patient, abbé, et des religieux de Moiremont, du 10 novembre 1385, notifiant le droit d'usage que la comtesse de Bar, par lettres données à Clermont le 6 novembre, leur a maintenu dans les bois de Vienne-le-Château, sans préjudice de ses droits dans le procès qu'elle soutient contre les habitants de Florent, qui revendiquent aussi le droit d'usage.
• Titres du droit d'usage des habitants de Vienne : lettres du roi Jean du 10 décembre 1351 ; procès de 1329 ; arrêt des gruyers de Champagne et de Brie du 7 novembre 1351 ; vidimus du 30 avril 1410 ; jugement du 10 avril 1442 [1443] ; copie du tout délivrée le 10 décembre 1451, d'après laquelle une nouvelle copie est délivrée par Jean de Villers, prévôt de Varennes, le 26 janvier 1489 [1490].
• Pièces d'un procès entre les habitants d'Apremont, ceux de Binarville et le baron de Vienne, 1534-1535.
• Procès au sujet des bois entre le baron de Vienne et les habitants de La Neuville-au-Pont, Maffrécourt, Florent et Moiremont ; 1502.
• Autre procès au sujet des bois entre les communautés précédentes d'une part, et le baron de Vienne, les habitants de Vienne et de Ronchamp d'autre part ; intervention du roi de France et du duc de Lorraine ; lettres du roi Henri II données à Folembray le 27 et le 30 juillet 1552, à Paris le 10 décembre 1552, à Fontainebleau le 21 mars 1554 [1555] ; mai 1552 à juillet 1555.
• Le duc de Lorraine donne à Charles de Roucy, sr de Châtel, son droit sur le bois du Débat, sis au finage d'Apremont, au sujet duquel il y a procès entre plusieurs communautés ; Nancy, 22 avril 1600.
Lettres obligatoires de Charles de Roucy, passées à Bar-le-Duc en la maison du sieur de Roucy, doyen de Saint-Pierre de Bar, le 2 août 1600.
Inventaire de titres relatifs au bois du Débat.
• Arrêt du Conseil d'Etat dans le procès pendant entre les habitants de Vienne-le-Château et ceux de La Neuville-au-Pont, Moiremont, Florent et Maffrécourt ; 12 février 1613.
• Arrêt du Parlement de Paris rendu au profit du duc de Bourbon contre les habitants de Vienne et Renée de Lantigny, veuve de Jean-Gilles de Rougé, marquis du Plessis-Bellièvre, tutrice de son fils Louis et de sa fille Catherine-Innocente, héritiers de la maréchale de Créqui ; 3 juillet 1717.

VIENNE-LA-VILLE.

• Aveu et dénombrement de Colart des Armoises, écuyer, pour la ville de Vienne et toutes ses dépendances, dont la demoiselle de Hans tient la moitié à cause de son douaire ; 1332, dimanche après les Brandons (1333).
• Aveu et dénombrement de Jean de Bure, seigneur d'Aure et de Malmy, pour ce qu'il tient à Vienne, à Malmy et à Berzieux ; 15 février 1391 [1392].
• Autre aveu de Jean de Bure, 30 octobre 1396.
• Aveu par Henri de Diquemue de ce qu'il tient à Vienne ; 29 mars 1456.
• Charles, duc de Lorraine, reçoit en foi et hommage Jean Hocquart, sieur de Louvroy et de Vienne-la-Ville en partie, et Jacques d'Apremont, sieur de Saint-Loup-aux-Bois et de Vienne-la-Ville en partie ; Nancy, 13 mars 1574 [1575].
• Nicolas de Villers, seigneur d'Esnes et de Froméréville en partie, avoue tenir du duc de Bar les biens suivants, qui lui appartiennent à cause de Françoise de Bohan, sa femme, fille et héritière d'Anne de Pouilly : une partie de la seigneurie de Vienne-la-Ville, le bois dit des seigneurs de Gornay, les dîmes de Cramoiselle ; 1er mai 1575.
• Le duc Charles reçoit en foi et hommage Jacques Hocquart, sieur de La Gravière, comme héritier de Claude Hocquart, sa nièce, 8 août 1585, et comme héritier de Jacques Hocquart, son père, 25 août 1588.
• Le duc Charles reçoit en foi et hommage Thierry de Paris, sieur de Brancourt, Jean Godet, sieur de Crouy, Claude Lescarnelot, sieur de Bromby, et Olivier Hocquart, sieur de Vaux, héritiers d'Anne Errard, leur mère et belle-mère, pour la partie de la seigneurie de Vienne-la-Ville qui est en deçà de la rivière d'Aisne du côté de Lorraine ; 21 février 1601.
• Rapport de M. de Saint-Laurens sur la seigneurie de Vienne-la-Ville et sur les bois de Vienne-le-Château ; Varennes, 28 juillet 1687.
• Droits à payer par Nicolas du Baut, président en l'élection de Sainte-Menehould, pour l'acquisition qu'il a faite de Gilles-Joseph Jacobé, le 7 novembre 1744, de la totalité de la terre et seigneurie de Vienne-la-Ville du côté de l'église, et d'une portion de la seigneurie du côté des bois ; 11 février 1745.
• Droits dus au prince de Condé pour raison de deux ventes faites de la moitié moins un cinquième de la seigneurie de Vienne-la-Ville du côté des bois, l'une par François Colson à François de Cognon, écuyer, et à Catherine Colson, sa femme, le 7 mars 1740, l'autre par lesdits de Cognon à Louis-Charles de Maillard, baron de Landres, le 18 mars 1740 ; 26 mars 1745.
• Arrêt du Parlement de Paris entre le prince de Condé et Nicolas-Joseph du Baut, confirmant une sentence du bailliage de Clermont séant à Varennes, et jugeant que les fiefs situés dans la coutume de Vitry mouvant du Clermontois doivent à

chaque mutation droits de quint et requint ; 5 septembre 1780.
• Droits dus par Claude-Etienne Bonjour, contrôleur des Guerres, pour l'acquisition qu'il a faite, le 19 janvier 1759, de Louis-Charles de Maillard, baron de Landres (moitié moins un cinquième de la seigneurie de Vienne-la-Ville du côté des bois) ; 18 avril 1787.
LA HARAZEE (commune de Vienne-le-Château).
• Henri V, comte de Grandpré, vend à Thiébaut II, comte de Bar, moyennant 126 livres de forts, le fief de La Harazée, que tient de lui Jean, chevalier de La Harazée, et qu'il tient lui-même dudit comte de Bar ; mai 1268 (Lesort, LVIII).
• Echange entre le comte de Bar et Jean de La Harazée, qui cède au comte sa maison de La Harazée avec toutes ses dépendances et la maison qu'il possède au château de Vienne ; Beauchamp, 8 mars 1269 [1270] (Lesort, LXV).
SERVON.
• Henri de Grandpré, seigneur de Livry, met sous la garde du comte de Bar ses fiefs de Servon et d'Apremont, à l'estimation de Warin de Gercourt, pour un minimum de 200 livres de parisis et 40 livres de joyaux pour la comtesse de Grandpré ; Servon est mis à la loi de Beaumont, et les assises d'Apremont sont fixées au taux en vigueur ; 7 décembre 1267 (Lesort, LV).
• Henri de Grandpré, seigneur de Livry, met sa ville de Servon sous la garde du comte de Bar ; mars 1267 [1268] (Lesort, LVII).
• II octroie au comte de Bar la moitié du marché de Servon ; juin 1268, lundi après l'octave de la Trinité. Approbation donnée par son père Henri, comte de Grandpré ; même jour.
• Henri, comte de Grandpré, vend au comte de Bar, moyennant 100 livres tournois forts de Champagne, le fief qu'il a donné à son fils Henri, seigneur de Livry, et qui se compose de la ville de Servon, des forêts et de différents droits à Vienne-le-Château ; 29 novembre 1269 (Lesort, LXIV).
• Aveu par Henriette de Servon du fief qu'elle tient à Servon, relevant du château de Vienne ; 1332, jeudi après l'apparition de Notre-Seigneur.
• Aveux de fiefs à Servon par Roger, chevalier, sire de Marcey, 5 décembre 1332 ; Guillemin le Bouteiller de Châlons, sans date ; Jeannin de Saint-Etienne, vendredi après la Toussaint 1333 ; Louis de Corbon, chevalier, sire de « Coingny », (Coëgny, Ardennes, commune de Chuffilly-et-Roche), 2 février 1335 [1336] ; Goles de Waly, écuyer, 6 octobre 1389.
• La communauté de Servon vend une rente de 15 francs d'or à Melot Vène, veuve de Jean Lambert, maître échevin de Verdun, et à ses enfants, 26 octobre 1397. Approbation du duc de Bar, 31 octobre. Don de cette rente par Colart Malaizier,

échevin de Verdun, et Marguerite Lambert, sa femme, à Jean de Rivière, seigneur de Lisle, demeurant à Gernay-en-Dormois, et à Isabelle de Cuisse, sa femme, pour l'avancement du mariage de leurs « trois belles jeunes damoiselles » Guillemette, Marguerite et Nicole ; 18 avril 1447 (vidimus de 1454).

• La communauté de Servon vend une rente de 30 francs de France à Jean Waultret, sa femme Jeannette, Margueron, sœur de Jean, à Héluy et Bertrand, femme et fils de Bertrand de Mandres, écuyer, tous citoyens de Verdun, avec faculté de rachat moyennant 300 francs de France ; 8 mars 1402 [1403].

• Aincherin du Pont, écuyer, avoue tenir en fief du duc de Bar les fours banaux de Servon, qui lui appartiennent à cause de Wautrin de Friauville, son prédécesseur, qui les avait acquis, le 16 août 1343, de Baudouin de La Bove, chevalier, et de Jeanne du Bois, sa femme ; attesté par Demenge de Mirecourt, doyen de Saint-Maxe de Bar, et par Robert de Florenville, bailli de Clermont; 26 février 1455 [1456].

• Oulry de Landres, seigneur d'Ornes, avoue tenir du duc de Bar la moitié des terrages de Servon, l'autre moitié appartenant à ses neveux ; attesté par Arnoul du Pont, chanoine et chambrier de l'église cathédrale de Verdun ; 24 janvier 1487 [1488].

• Contestation entre les habitants de Servon et ceux de Cernay-en-Dormois au sujet d'un pâturage commun.

Supplique adressée au prince de Condé par ceux de Servon.

Mémoire présenté en leur nom.

Lettre de M. de Bonneval, 6 juin 1778.

Mémoire présenté au Conseil du prince le 5 mai 1779.

Décision du Conseil du 12 janvier 1785.

LA GRANGE-ROUVEREL (entre Vienne et Servon).

• Devant frère Hue, abbé de Beaulieu, Jean Wion, de la grange qu'on dit Rouverel entre Vienne et Servon, vend à Edouard, comte de Bar, tout ce qui lui est échu par succession de sa mère en la maison et tenement de ladite grange Rouverel, delez la maison Gillet de Cramoiselle d'une part, et Girard, voué d'Evres, d'autre part, etc. ; 8 juillet 1327.

Jean Wion vend aussi ce qui appartient à son neveu, fils de Colet ; jeudi avant la Saint-Laurent 1327.

Husson Wion, frère de Jean, vend aussi sa part au comte de Bar ; 4 août 1327.

• Girard de Courcelles, écuyer, vend au comte de Bar les quatre sixièmes de la grange et de tout le tenement qui fut Rouverel, séant au ban de Vienne entre Vienne et Servon ; 7 octobre 1327.

• Devant frère Othes, abbé de La Chalade, et frère Simon, abbé de Chéhéry, Baudouin, fils de €olin de Berzieux, et sa femme Emmeline, fille de feu Vion Saucerel, vendent au comte de Bar trente arpents de bois aux haies de la Grange-Rouverel ; mars 1327 [1328].

• Gilet de Cramoiselle et sa femme Philippe, fille de feu Colet de La Grange, demeurant à Mont-sur-Gourville, vendent au comte de Bar la sixième partie de la Grange-Rouverel ; 1328, samedi après la Pentecôte {lettres en latin de l'official de Reims).

SAINT-THOMAS.

• « Extraits de quelques articles concernant le village de Saint-Thomas dépendant de la prévosté de Vienne, bailliage de Clermont, tirés sur aucuns vieux comptes et registres rendus en la chambre du Conseil et des Comptes de Bar par les prévosts et receveurs de la prévosté de Vienne » ; XVIIe siècle (documents de 1403 à 1502).

1-E-017 BOUREUILLES.

• Copie, faite en 1747, des documents suivants.

• Jean du Bois et Jeanne de Coulmiers, sa femme, fille de Guillaume de Coulmiers, cèdent à titre d'échange la moitié de Boureuilles (dont l'autre moitié appartient à la comtesse de Bar) à Thiébaut de Bourmont, ainsi que les droits et fiefs qui en dépendent, ladite moitié échue à ladite Jeanne par la mort de sa mère, Alix du Bois, dame de Charbogne et de Boureuilles ; 23 décembre 1369.

• Thiébaut de Bourmont vend à Raoul de Louppy, 4 novembre 1373.

• Raoul de Louppy vend à son. cousin Jean de Morlaincourt, 29 novembre 1373.

• Robert, duc de Bar, cède à Jean de Morlaincourt tous les droits qu'il a sur Boureuilles à cause de la comtesse de Bar, sa mère, en échange de ca que Jean et sa femme Alix possèdent à Revigny ; 27 août 1380.

• Jean de Morlaincourt présente l'aveu de la moitié de Boureuilles qui relève du Roi à cause de son château de Sainte-Menehould,. l'autre moitié relevant du duc de Bar ; 30 mai 1407.

• Robert de Malbergh présente au duc de Bar l'aveu de la moitié de Boureuilles ; 10 août 1504 ;

• à Louis XII l'aveu de l'autre moitié, 20 mai 1509.

• Aveu de Claude et de Bernard de Malbergh, frères, pour la moitié qui relève du duché de Bar et de la châtellenie de Clermont ; 26 juillet 1549.

• Aveux et dénombrements baillés au Roi pour la moitié de Boureuilles par les deux filles de Claude de Malbergh : Marie, femme d'Adam Bayer, baron de

Boppart, le 17 octobre 1572, et Catherine de Malbergh, le 15 février 1574.
Enquête sur les deux aveux, 17 avril 1574.
• François-Ernest, comte de Créhange, présente au Roi l'aveu de la moitié par indivis de Boureuilles, qui lui appartient pour un quart comme héritier de Lothaire, comte de Créhange, son père, et pour l'autre quart du chef de Marie-Elisabeth Bayer de Boppart,. sa tante ; 15 février 1659.
Florimond d'Ardres, baron de Fricamp et de Malbergh, fils et héritier de Catherine de Malbergh, baille l'aveu de la moitié de Boureuilles tenue du Roi ; fait en son château d'Audun le 18 juin 1612.
Complément d'aveu pour les 500 arpents du bois du Jardinet, assis entre les bois du duc de Lorraine et ceux de l'abbaye de La Chalade ; 16 avril 1613.
Emploi du précédent aveu par Gabrielle d'Ardres, veuve de Charles de Haraucourt, baron de Chambley, héritière de Florimond d'Ardres ; 14 juin 1623 (copies du XVIIe siècle).
• « Compte vingt-cinquième que présente à Florimond d'Ardres, baron de Malbergh, d'Audun, Boureuilles, etc., Claude Maupassant, receveur de la terre et seigneurie de Boureuilles, qui appartient pour moitié aux seigneurs et dames barons et baronnes de Gréhange et de Clefmont par indivis... » ; 1612.
• Sentence de Daniel d'Allamont, seigneur de Bantheville, bailli de Vitry, en faveur de Gabrielle d'Ardres, baronne de Chambley, dame de Boureuilles, contre Adam, Thiérion, maître de forges à Saulpré (Sauprel) ; 23 juillet 1634.
• Saisie de la partie de Boureuilles qui appartient à Gabrielle d'Ardres, 26 février 1648 ; adjudication prononcée au profit de Louis de Bourbon, prince de Condé ; 3 octobre 1664.
• Plusieurs mémoires sur la consistance de la terre de Boureuilles. Bail consenti à Mathurin Gouesnel, sieur de Beauchesne, 18 mai 1667.
• Partage des bois indivis de Boureuilles entre le duc de Bourbon et Gérard Richard, écuyer, trésorier de France en la généralité de Metz, seigneur en partie de Boureuilles ; 14 janvier 1730 (original et deux copies, avec une carte topographique).
• Notes sur Boureuilles, 1740-1744.
• Mémoire de M. de Bonneval sur la terre et seigneurie de Boureuilles ; Varennes, 18 janvier 1748.
• Procédure pour la saisie de la moitié indivise de la seigneurie, 1750-1751.
• Vente de cette moitié par Gérard Richard au prince de Condé, 19 septembre 1752. Inventaire des titres et papiers remis par Richard.
Mémoires de la consistance de la seigneurie.

• Etat estimatif du revenu annuel de Boureuilles, 13 janvier 1759.
• Etat général des charges des seigneuries de Boureuilles et Brieulles-sur-Meuse pour les six premiers mois de 1791.
• Notes et mémoires sur la terre et seigneurie de Boureuilles, rédigés en 1830.
Fiefs de Boureuilles.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé. 22 décembre 1768, droits dus pour la vente faite par M. Richard, en 1752, des bois de Malbergh et du Débat à la duchesse d'Elbeuf, dame de la baronnie de Vienne-le-Château.
• 28 juin 1769, droit de quint dû par Nicolas La Ramée, maître des forges et fourneaux de Montblainville, pour 30 arpents de bois au finage de Boureuilles qu'il a acquis en 1748 de Marie-Michel de Thoisy et d'Anne-Louise d'Ambly, sa femme.
• 9 juillet 1772, droit de quint et de requint dû par M. du Grou de Saint-André pour les portions des bois dits des Petits-Seigneurs qu'il possède du chef de sa femme, fille et héritière de M. de Rutant de Cheppy.
• 26 avril 1780, demande à faire au receveur du Roi à Sainte-Menehould du remboursement de droits féodaux induement perçus sur des portions de la seigneurie de Boureuilles anciennement démembrées.
• 2 janvier 1782, reprise de portion de droits dus par la duchesse d'EJbeuf.
• 13 avril 1785, liquidation du droit de quint et requint dû par M. de Préfontaine pour acquisition par lui faite d'une partie du fief des Petits-Seigneurs de Boureuilles.
• 1786-1787, échanges de pièces de terre. Droit de congé.
• Sentence de Jacques de Forges, lieutenant-général de Saladin d'Anglure, seigneur d'Etoges, bailli de Vitry, condamnant les habitants de Boureuilles à payer à leur seigneur, Bernard de Malbergh, les droits qui lui sont dus et terminant un procès entamé par lui le 28 août 1465 ; 17 août 1474.
• Arrêt du Parlement de Paris en faveur de Bernard, 24 mars 1478 [1479]. Mandement du Parlement pour l'exécution de l'arrêt au profit de Robert de Malbergh, fils de Bernard ; 31 décembre 1484.
Procès-verbal de la signification de l'arrêt à Boureuilles, 22 juin 1485.
• Sentence du siège de Sainte-Menehould en faveur de Robert de Malbergh, 21 octobre 1528.
• Sentence de Christophe des Salles, bailli de Vitry, condamnant des habitants de Boureuilles à payer le droit de congé dû à Catherine de Brandenbourg, veuve de Claude de Malbergh ; 13 août 1579.
Sentence confirmative du 18 novembre.
Signification faite le 28 aux habitants de Boureuilles, tous nommés dans le

procès-verbal.
• Procès de 1714 à 1768 entre les princes de Condé et les habitants ; copie d'anciens documents à l'appui.
• Un 32e du droit de congé appartient en 1754 à Louis Le Febvre, marchand à Bailleul-lez-Fismes. Ses héritiers le vendent en 1769 à Claude-Saintin Le Blanc, avocat au Parlement, qui le vend au prince de Condé le 16 juin 1779.

1-E-018 **LES MONTIGNONS** (prévôté comprenant plusieurs villages).
• Généralités.
• Lettres du prévôt et du procureur des Montignons aux officiers de Damvillers, 24 juin (s. a. XVIe s.).
Procès-verbal d'arpentage des bois des communautés de la prévôté, 24 octobre 1572.
Autre arpentage des bois communaux, 27 novembre 1671.
• Droit de chasse accordé par Yolande, duchesse de Lorraine et de Bar, aux habitants de la prévôté ; 24 octobre 1480.
Requête des habitants ; droit de chasse reconnu et maintenu ; 13 octobre 1557.
Sentence du prévôt des Montignons au sujet de ce droit, 26 octobre 1571.
Confirmation du droit par le duc Charles de Lorraine, 25 juin 1626 (copies de 1669).
• Quittances d'officiers des Montignons, 1564-1617.
• Lettres obligatoires d'André Prudhomme pour le tabellionage de la prévôté, 20 décembre 1628.
Lettres de Jacques Pillement pour le greffe, 25 septembre 1628.
Commission de gruyer à André Toynart, 13 mars 1655.
Etat des amendes et confiscations jugées en la prévôté en 1671.
• Privilèges des habitants de la prévôté des Montignons ; copie de documents de 1582 à 1715.
MALANCOURT, HAUCOURT, DANNEVOUX.
• Louis, chanoine de Metz, déclare avoir eu congé du comte de Bar pour faire les charrois qu'il a effectués dans le bois de Malancourt ; 25 octobre 1263 {Lesort, XLVIII).
• Lettres de Charles VII au bailli de Vitry, lui ordonnant de s'informer au sujet du droit revendiqué par le duc de Lorraine et de Bar sur les personnes qui viennent s'établir à Malancourt, Haucourt et Dannevoux, « esquelles sitost que les diz hommes et femmes y sont assis et demourans, sont appeliez Montignons et sont tenuz, eulx et leurs successeurs, payer au duc de Bar ung gros par chacun an, etc. » ; Laon, 28 avril 1441.
• Mémoire des droits qui appartiennent au duc dans ces trois villages, s. d. (xve

s.).
• Sentence rendue par Henri de Lenoncourt, bailli de Vitry, au profit du duc de Bar contre Bonnet Terrasse, meunier de Haucourt ; 23 janvier 1537 [1538].
• Sentence du même contre des habitants de Malancourt et de Haucourt ; 4 avril 1537.
• Ajournement signifié à des habitants de Haucourt par le lieutenant du bailli de Vitry au siège de Sainte-Menehould ; 27 novembre 1575.
Sentence rendue contre eux et les condamnant à payer le droit au duc de Bar, 25 décembre 1575.
• Autre sentence du 28 janvier 1612.

DANNEVOUX.

• Jacques de Villers, seigneur de Verrières et de Dannevoux, avoue tenir du duc jde Bar, à cause de son château de Clermont, la forte maison de Dannevoux, sauf la basse cour qui est tenue en fief du roi de France, et un droit annuel d'un gros sur chaque bourgeois de la ville ; 7 octobre 1445.
• Le duc de Bar ordonne à ses officiers de communiquer les anciens dénombrements de Dannevoux à Jean de Villers afin de l'aider à récupérer toute sa terre ; Bar, 2 mars 1516 [1517].
• Le duc Charles ordonne à ses officiers de fournir une copie des anciens dénombrements au sieur de Pavant, à qui appartient Dannevoux ; Nancy, 20 avril 1564.

FORGES.

• Lettres de Jean de Sorcy, doyen de Bar, Renardin de Robert-Espagne, prévôt de Bar, Jacquet Jennet, garde du scel du duché : Dudïer, fils de Jean le Bailli, de Forges, avec le gré de Jean de Forges, chevalier, son seigneur, a épousé à Ville-sur-Saulx Catherine, qui est de Mangiennes en la prévôté d'Arlon, ville franche ; elle se donne à Jean de Forges, à qui tous deux paieront chaque année quatre gros tournois vieux d'argent d'hommage, le gros valant seize deniers ; 20 avril 1401.
• Aveu par Claude de Vaudémont, baron de Florenne, de ce qu'il tient à Forges à cause de Anne de Liocourt, sa femme ; 20 février 1538 [1539].
• Admodiation du sauvement de Forges, 14 janvier 1615.
• Aveu et dénombrement des héritages que possède au ban de Forges Anne de Vicranges, dame foncière d'Essey-en-Woëvre, gouvernante des filles de Madame de Vaudémont, veuve de Jean de Triconville, seigneur haut-justicier en la terre de Bezonvaux, Beaumont et Douaumont ; Nancy, 24 août 1615.
• Trois lettres de Claude de Mauléon, prévôt des Montignons, 1574, sept de Philippe

de Mauléon, aussi prévôt, 1577-1578, quinze d'André Toynart, prévôt et gruyer, 1596-1626, enregistrant les obligations de divers particuliers pour biens possédés à Forges.

• Arrentement de la maison de Jean Herbillon à Forges, 15 juin 1664.

• Plan des bois communaux de Forges, 1671.

Procès-verbal de visite d'un bois au ban de Forges, 12 mai 1673.

• Liquidation des droits de relief dus par Christophe de La Grelette, lieutenant-colonel du régiment de David-hussards, et son frère Didier, curé de Samogneux, pour raison des fief et seigneurie foncière et dépendances qu'ils possèdent à Forges, prévôté des Montignons, mouvant du château de Clermont, en qualité d'héritiers de Didier de Bonnaire, qui avait acquis le fief, le 7 mai 1715, de Claude de Chartogne et de Charlotte d'Epinay, sa femme ; 1er mai 1749.

CUMIERES.

• Par accord fait entre la comtesse de Bar et Geoffroy d'Ornes, écuyer, gouverneur de la forte maison de Cumières pour Perrin, fils de feu Gaucher de Cumières, Geoffroy devait informer Henri de Vouziers, chevalier, de qui il entendait tenir Cumières.

Il déclare tenir la maison, les murs et l'enceinte des fossés de la comtesse de Bar, comme faisait jadis Pierre de Cumières, qui tenait la maison du comte de Bar, dont il était homme lige après le roi de France, duquel roi il était homme avant tous autres pour une autre terre qu'il tenait de lui ; 7 octobre 1362.

• Jean de Forges, écuyer, déclare que le duc de Bar lui a donné ses droits en la forteresse de Cumières, qu'il a rachetée de ceux qui l'occupaient au nom de Philippe des Armoises ; il en est son homme lige ; s'il meurt sans laisser de fils, Cumières reviendra au duc ; 4 août 1375.

• Pierre d'Argiers, chevalier, déclare que la comtesse de Bar lui a donné la forteresse de Cumières, et qu'il la tient d'elle en fief à cause de son château de Clermont ; 8 août 1394.

• Pierre d'Argiers promet à la comtesse « de faire garder et gouverner oudit chastel et ez pasturages qui y appartiennent à son prouffit, à mes propres cous et despens, yver et esté, jusques à la somme de trente grosses bestes, buefz, vaches et autres à l'avenant, tant et sy longuement que il plaira » à la comtesse ; 8 août 1394.

• Nicole d'Argiers, dame de Chennery et de Dommartin-sous-Hans, veuve de Louis de Chennery, donne, avec le consentement de son second fils Ferry de Chennery, seigneur d'Argiers et d'Ecouviez, à son fils aîné Jean, seigneur de Chennery et de « Welmont », conseiller et chambellan du Roi, tout l'héritage qui lui est échu par la mort d'Edouard d'Argiers, seigneur de Cumières, son cousin-germain,

à savoir les terres et seigneuries d'Argiers, de Vienne, de Bouconville, de Sugny, de Trugny, d'Avançon, de Dancourt, de Berzieux, de Souain, de Tilloy, de Cumières, et les bois de Haulzy ; 24 janvier 1444 [1445] (vidimus du 9 décembre suivant).

• Jean, seigneur de Chennery, de « Wellemont » et de Cumières, avoue tenir en foi et hommage du duc de Bar, à cause de son château de Clermont, « la place où souloit estre le chastel de Cumières, ensemble les fossez doubles et xxx piez dehors par entour ladite place tant seullement » ; ce que feu Pierre de Waly tenait en foi et hommage de la forte maison de Cumières : la maison du seigneur de Waly, biens à Waly et à Autrécourt ; le fief que tient Jacquemin de Villers à Dannevoux ; une maison au château et donjon de Clermont où Jean de Chennery doit être reçu toutes les fois que besoin est ; et pour tout cela il doit la garde trois semaines au château de Clermont, avec le droit de prendre du bois dans la forêt de Clermont ; 8 octobre 1445.

• Lettres du roi René à Jean de Rivière, demeurant à Cernay-en-Dormois, un des exécutaires testamentaires d'Edouard d'Argiers : Jean de Chennery refusant de payer aux religieux de La Chalade les charges ordonnées par le testament du défunt, il le prie d'y pourvoir, en faisant saisir au besoin et vendre les seigneuries de Cumières et de Marchéville ; Angers, 25 février 1454 [1455] (copie du 12 octobre 1457).

Autres lettres du roi René à ses officiers du duché de Bar pour leur ordonner de faire exécuter le testament d'Edouard d'Argiers à l'égard de l'abbaye de La Chalade ; Angers, 17 mars 1455 [1456] (copie du 28 décembre 1458).

• Sentence de Robert de Plorenville, bailli de Clermont, au profit de Jean Blandin, seigneur de Cumières, contre les habitants du village de Marre en la prévôté des Montignons, qui prétendaient au droit d'usage dans ses bois ; 10 juin 1466 (copie de 1672).

• Jacques Blandin, seigneur de Renusson et de Cumières, acense ses bois aux habitants de Cumières et de Chattancourt ; 23 juillet 1484 (copie de 1672).

• Aveu et dénombrement de Jean Blandin : seigneurie de Cumières, biens a Chattancourt, moitié de la terre et seigneurie de Proidos ; 25 mars 1492 [1493].

• Arrêt de la cour de Saint-Mihiel sur l'instance entre Jacques Blandin et les habitants de Marre pour droits d'usage ; 11 novembre 1497 (copie de 1672).

• Mémoire judiciaire sur la terre de Cumières ; s. d. (xve s.).

Rappel de faits : Edouard d'Argiers meurt en septembre 1443, sans enfants ; sa plus proche héritière est Nicole d'Argiers, dame de Chennery ; elle transporte son droit à son fils aîné, Jean, qui fait foi et hommages en 1444 ; la terre cependant avait été saisie par les officiers de Clermont pour défaut de reprise ;

ils accusèrent Jean d'avoir proféré des paroles injurieuses contre le roi René, « pour quoy la main fut remise à icelle terre, et commis à icelle ung nommé Jehan Blandin, lors maistre, d'ostel du feu le duc Jehan. » Au cours du procès, Jean de Chennery mourut (vers 1456), laissant deux filles, Jeanne, femme d'Antoine du Bois, seigneur de Manre, et Isabelle, femme d'Arnould de Beaufort, seigneur du Haut-Châtelet-lez-Ardennes. Le partage de la succession attribua la terre de Cumières aux premiers, qui reprirent le procès, lequel fut interrompu par les guerres et est demeuré en l'état. Puis le sieur et la dame de Manre allèrent de vie à trépas, laissant pour héritier leur fils Guillaume de Roucy, dit du Bois, seigneur dudit Manre. Antoine, duc de Lorraine et de Bar, ordonne aux officiers des Montignons de laisser jouir paisiblement de la haute justice de Cumières son premier chambellan Claude de Fresneau, seigneur de Pierrefort, Trognon (aujourd'hui Heudicourt), Renusson, Cumières, gouverneur et capitaine de Châtel-sur-Moselle et bailli de Clermont, qui « a acquis et retiré la terre et seigneurie de Cumières des mains d'aucuns qui la tenoient à titre de gagière » ; Bar, 6 octobre 1535.

• René et Jean de Presneau, frères, fils et héritiers de Claude de Presneau et de Marie de Bertaucourtel, vendent à Jean de Trièves, seigneur de « Siraucourt en Lorraine » (Serocourt), la terre et seigneurie de Cumières, telle qu'elle s'étend es villages dudit Cumières, de Chattancourt, Esnes, Forges, Montzéville et Béthincourt ; Pierrefort, 9 juillet 1548.

Approbation de la duchesse de Lorraine, 29 août.

• Aveu et dénombrement de Jean de Trièves, 10 novembre 1548.

• Aveu et dénombrement -de Gilles de Trièves, 10 juillet 1558.

• Réception par la chambre des Comptes de Bar de l'aveu présenté par Gilles de Trièves, doyen de Saint-Maxe de Bar ; 30 juillet 1572.

Procès-verbal de vérification, 27 mai 1572.

• Jean Migeon, laboureur à Cumières, se porte caution de la main-levée de la succession d'André Masson, accordée à sa veuve, Bastienne Pernet, remariée à noble homme Waultrin de La Barre, demeurant à Chattancourt ; 21 janvier 1566 [1567].

• Lettres obligatoires de Hugo Gillet, marchand à Verdun, pour la possession d'un gagnage à Cumières; 15 novembre 1580.

Lettres obligatoires de Didier Jamin, marchand à Verdun ; 10 octobre 1585.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Cumières par Simon d'Ernecourt, héritier de Gilles de Trièves; attesté par Claude Drouyn, seigneur de Robert-Espagne ; 15 février 1599.

• Lettres obligatoires de Sébastien Gérardin, marchand à Verdun, pour une rente sur un gagnage sis à Cumières ; 2 juillet 1620.
• Lettres obligatoires de Catherine Gérardin, veuve de Thévenin Maclot, demeurant à Verdun ; 6 mai 1621.
• Aveu et dénombrement de Cumières par Barbe d'Ernecourt, veuve de Varin de Nivencham, baron d'Etrepy, héritière, pour les cinq sixièmes de Cumières, de Simon d'Ernecourt et de Barbe de Beurges, son père et sa mère, l'autre sixième ayant été acquis de Gaspard de Beurges, seigneur de Ville-sur-Saulx, le 23 mars 1615 ; attesté par Gaspard de Beurges ; 20 juin 1626.
Avec la copie des lettres de reprise et de réception en foi et hommage données par le duc Charles le 18 janvier 1625.
• Mémoire sur les droits de la seigneurie, présenté au Conseil du duc d'Anguien par Simon d'Igny, comte de Fontenoy, et Jean-Emmanuel de Nozon, sieur de Bazoches, à cause de Barbe d'Igny, sa femme, tous deux seigneurs de Cumières ; s. d. (vers 1670). Plan des bois communaux de Cumières, 1671.
• Transaction entre Pierre de Boutteville, curé de Buzy, Etienne-Emond de Boutteville, seigneur de Cumières, capitaine d'infanterie au régiment de Touraine, Pierre de Boutteville, clerc tonsuré, alors au séminaire Saint-Sulpice de Paris, d'une part, et les habitants de Cumières et de Chattancourt d'autre part, au sujet de la jouissance des bois de Chon et de Faussieux, 6 mai 1750.
Transaction sur le même objet entre lesdits seigneurs de Cumières et le prince de Condé, représenté par Jacques-Widieu-François Pujou, sieur de Bonneval, commissaire député à la recherche des fiefs et domaines du Clermontois, 8 mai 1750.
Ratification par le comte de Charolais et Jean-Pierre Joly, tuteurs honoraire et onéraire du prince de Condé, 25 juin 1750.

BETHINCOURT.

• Sentence de Robert de Florenville, bailli de Clermont, reconnaissant les droits du trésorier de l'abbaye de Beaulieu sur certaines rentes à Béthincourt ; 26 mai 1467.
• Information faite par André Chabrault, procureur général au bailliage de Clermont, en présence de Nicolas de Failly, prévôt des Montignons, au sujet de la justice du ban d'Argeville, sis au finage de Béthincourt, pour laquelle il y avait contestation entre les srs de Haraucourt, seigneurs dudit ban, et les officiers du Chapitre de Montfaucon ; 30 novembre 1515.
• Le duc Antoine baille à cens aux habitants de Béthincourt un petit bois nommé le bois des Tiers ; Neufchâtel, 1er décembre 1516 ; enregistrement au tabellionage de Varennes par Nicolas de Failly, prévôt des Montignons, 20

janvier 1517.
Lettres obligatoires des habitants, même jour.
• Echange de prés entre le duc de Bar et Gugny Labbé, de Béthincourt ; Bar, 26 octobre 1525 ; lettres présentées le 2 janvier suivant par Nicolas de Failly, prévôt des Montignons, à Philippe de Villers, prévôt de Varennes, et aux gardes du scel du tabellionage de Varennes et des Montignons.
• Quinze lettres obligatoires de diverses personnes pour permission à elles accordée de posséder des biens à Béthincourt ; 1575 à 1622.

RAFFECOURT.

• François d'Ornes, seigneur de Brouennes, avoue tenir du duc de Bar « la moitié du ban de Raffecourt avec les ayants-cause de Raulin de Ville, lequel ban est tant à Forges qu'à Béthincourt » ; attesté par ses cousins Jacques des Hermoises (Armoises) prévôt de Dun, et Pierre de Orey, prévôt de Stenay ; 4 mai 1493.
• Nicolas des Androuins, seigneur de Maugarny (près de Proidos), y demeurant, avoue tenir, avec les enfants mineurs de feu Nicolas de Villers, seigneur de Bourvaux (commune d'Eix), un quart et demi du moulin de Raffecourt situé en la prévôté des Montignons ; attesté par Jean de Villemorien, seigneur voué de Parois, demeurant à Aubréville ; 24 novembre 1612.
Lettres de reprise du 8 juin 1612; vérification de l'aveu, 29 janvier 1613.
• Nicolas des Androuins, seigneur de Maugarny, avoue tenir un quart et demi du moulin de Raffecourt, échu à sa femme, Jeanne-Anne de Villers, par le partage de la succession de Nicolas de Villers, seigneur de Bourvaux, et d'Antoinette de Bénavet, ses père et mère ; une portion du gros terrage de Pouilly, appartenant à sa femme par échange fait avec Humbert de Villers, seigneur de Bourvaux, et Barbe de Pérignon, sa femme ; attesté par André Drouot, écuyer, demeurant à Proidos ; 15 octobre 1627.
• François de Constant, écuyer, seigneur en partie de Moranville, demeurant à Etain, avoue tenir, tant de son chef qu'à cause de Barbe des Champs, sa femme, le quart de Moranville, les trois autres quarts appartenant au baron d'Haussonville, un bois à Moulainville (prévôté d'Etain), possédé en commun avec les enfants du baron de Bolandre; un huitième du moulin de Raffecourt (prévôté des Montignons) ; des biens au village de Béchamp (prévôté d'Etain) ; attesté par Didier de Villers, son beau-fils ; 20 février 1612.
• Jean de Pinguet, sieur de Suzemont, et Anne de Constant, sa femme, Didier de Villers et Apolline de Constant Didier de Dieue, veuf de Marie de Constant, filles et héritières de François de Constant, vendent leur huitième du moulin de Raffecourt à Robert du Moulin, écuyer, demeurant à Béthincourt ; 23 janvier

1619. Lettres d'agrément du duc de Lorraine, 5 mars 1619.
Aveu de Robert du Moulin, attesté par André Toynart, prévôt des Montignons, et par Jacques Le Moleur, son lieutenant et receveur ; Montzéville, 21 mars 1619.
• Lettres d'investiture à accorder à Madeleine Le Nourrissier, veuve de Jean Labbé, à François Monet, à Jean Henry, marchands à Béthincourt, et à Jacques Henry, prévôt et maître particulier des Montignons, propriétaires, pour un quart chacun, du moulin de Raffecourt comme étant aux droits de Jean Le Nourrissier ; 18 juillet 1748.
• Foi et hommage d'un quart par François Monet à cause de Reine Le Nourrissier, sa femme ; 7 janvier 1749. Droit de relief dû par Nicolas Robinet, chirurgien à Béthincourt, à cause de Reine Monet, sa femme, fille et héritière des précédents ; 7 mars 1765.
• Droit de relief dû par Jacques Henry, qui a acheté le quart de son frère Jean le 21 juillet 1763, et pour le quart appartenant aux héritiers de défunte Madeleine Le Nourrissier, veuve de Jean Labbé ; 18 août 1763.

1-E-019 **JOYEE** en la prévôté des Montignons (sans doute **JOUY-DEVANT-DOMBASLE).**
• Le 5 mai 1537, Antoine, duc de Lorraine et de Bar, prend en sa garde les habitants de Joyée, à charge de redevances annuelles dont ils passent lettres le 21 mai devant Gérard de Pouilly, prévôt des Montignons.
SIVRY-LA-PERCHE.
• Le chapitre de Verdun, en échange d'une femme de corps, cède au duc de Bar l'hommage de Lorence, fille d'André Le Hougnon, de Sivry-la-Perche, femme de corps et condition servile de l'église de Verdun ; 31 décembre 1522.
• L'official de la cour de Verdun et de la cour de l'archidiacre d'Argonne fait savoir que les habitants de Sivry se sont mis sous la garde, défense et protection de la comtesse de Bar ; 23 mars 1392 [1393].
• Lettres de garde et protection à eux accordées, le 7 décembre 1536, par le duc Antoine de Lorraine, moyennant certaines redevances dont ils passent lettres devant Gérard de Pouilly le 10 mai 1537.
MARRE.
• Husson de Marre, écuyer, avoue qu'il a repris de Thiébaut, comte de Bar, tout ce qu'il a en la ville de Marre et au ban et en la justice, et tout ce qu'on tient de lui en ces lieux ; attesté par Gobert d'Apremont ; septembre 1260.
• Pierre, abbé de Saint-Mihiel, et Philippe, châtelain de Bar, font savoir que Nicolas de Villaine, chevalier (peut-être Villaine-Vaux-Lepron dans les

Ardennes ; mais il faut signaler que Vilosnes-sur-Meuse s'écrivait alors « Vilainne »), a donné tout ce qu'il avait à Marre à sa sœur Nicole, qui reprend ces choses en foi et hommage de Thiébaut, comte de Bar, pour 200 livres tournois que Pierre de Narcy, son mari, avait reçues dudit comte pour employer en acquêt de fief ; garantie de Nicolas de Villaine, de Gérard de Boult (Boult-aux-Bois, Ardennes, ou Boult-sur-Suippe, Marne), chevalier, et de Jean de Villaine, écuyer, 29 avril 1285.

• Alexandre de Marchéville, écuyer, avoue tenir du comte de Bar tout ce qu'il possède à Marre à cause de sa femme, Jeanne de Guignecourt ; 2 septembre 1333.

• Aveu d'Agnès de Jametz : la moitié du ban et de la justice de la ville de Marre, la moitié du moulin, la maison le Prêtre ; 27 décembre 1396.

• Aveu de Oulry de Landres, seigneur d'Ornes et de Pierrefltte en partie : la moitié de la seigneurie de Marre, possédée avec les héritiers de feu Jean de Nancy ; attesté par Arnould du Pont, chanoine et chambrier de l'église cathédrale de Verdun ; 24 janvier 1487 [1488].

Réception de cet aveu en la chambre des Comptes du duché de Bar, 16 juillet 1489.

• Acensement de terres au finage de Marre accordé à Jean Houllon, à son gendre Petit-Jean Gringoire, et à Louis Lemaître, demeurant à Septsarges en la prévôté de Montfaucon, à condition d'y édifier maisons et d'y habiter ; conditions du cens ; 3, 4 et 5 mai 1520.

• François de Choiseul et Catherine de Haraucourt, sa femme, seigneur et dame de Clefmont, de Mars-la-Tour, Ornes, Germiny, etc., vendent à Pierre de Myers le quart qu'ils possèdent en la terre et seigneurie de Marre en indivision avec le sieur de Gombervaux et les héritiers de Claude d'Haussonville ; 3 mars 1549 [1550].

Africain d'Haussonville, baron dudit lieu et premier pair de l'évêché et comté de Verdun, donne à Pierre de Myers, seigneur de Bezonvaux, et à Isabelle d'Aiguemont, sa femme, la quatrième partie de la terre de Marre, qu'il possède en indivision avec Philippe des Salles, seigneur de Gombervaux, et avec ledit sieur de Myers ; 8 mai 1555 ; lettres d'approbation du duc de Lorraine et de Bar ; 4 janvier 1555 [1556].

Aveu et dénombrement de Pierre de Myers, seigneur de Marre et de Bezonvaux en partie ; attesté par Claude des Armoises, seigneur de Fléville ; 28 mai 1560.

• Procès entre le duc de Bar et l'évêque-comte de Verdun au sujet de la souveraineté du bois de Marre ; sentence en faveur du duc, 23 mai 1579 ;

acquiescement du duc Charles et de Nicolas Bousmard, évêque de Verdun, 24 mai (portant leurs signatures).
Dans la sentence est insérée copie de la charte du bois de Marre, donnée par le duc Antoine le 26 novembre 1517.
CHATTANCOURT.
• Admodiation faite par l'évêque de Verdun, pour quatre-vingt-dix ans, de l'emplacement du moulin ruiné de Chattancourt au meunier Jean et à sa femme, avec obligation de reconstruire un moulin et de payer les redevances mentionnées dans l'acte ; 27 août 1512.
• Lettres obligatoires d'une rente due par Jean Leblanc, mayeur de Chattancourt, à cause d'un moulin nouvellement érigé par lui au milieu du village ; 18 janvier 1551.
• Lettres obligatoires de Claude Alexandre, laboureur à Cumières, pour permission de posséder des héritages à Chattancourt ; 11 juin 1620.
BEZONVAUX.
• Jacques d'Ornes reconnaît par devant Robert de Milan, évêque de Verdun, tenir du comte de Bar les prés qu'il possède à Bezonvaux et qu'il a naguère achetés de Hawis de Longeau et de Clérembaut, son mari ; mai 1267 {Lesort, LIII).
• Marguerite, abbesse de Juvigny, vend au comte de Bar le fonds et le surpoil des bois embannis de Bezonvaux, de Beaumont et Douaumont, et du bois où les habitants de Maucourt jouissent de droits d'usage ; 17 décembre 1271 {Lesort, LXXIII).
• Autre charte relative au même objet ; même date {Lesort, LXXIV).
• Mandement de Yolande de Flandre, comtesse de Bar, à Aubriet de Recicourt, bailli de Clermont : ayant reçu la foi et hommage de Jennet de Bezonvaux, écuyer, elle lui a donné vingt francs pour racheter la partie de son,fief qui était engagée pour cette somme ; le bailli lèvera donc une taille de vingt francs sur Ja prévôté des Montignons et en remettra le montant à Jennet de Bezonvaux ; Clermont, 10 août 1389.
• Erard et Didier de Champion, écuyers, avouent tenir du duc de Bar leur maison de Bezonvaux et leurs biens de Moranville ; attesté par leur oncle Charles de Briel, demeurant à Tannois ; 16 septembre 1625.
Reçu le 11 février 1626 en la Chambre des Comptes de Bar, avec référence à l'aveu présenté en 1612 par Nicolas du Moulin, demeurant à Milly.
MOXEVILLE (Moxéville figure sur la carte de Cassini entre Thierville et Marre, au nord-ouest de Proméréville, sur le ruisseau qui, partant de Sivry-la-Perche, passe à Froméréville, Choisel, Moxéville, et se jette dans la Meuse au nord de

Thierville, en face de Wamaix).
• Thomas et Savary de Dugny, frères, avouent tenir du duc de Bar les trois quarts de la seigneurie, maison, terres, prés, rentes et revenus de Moxéville, l'autre quart appartenant à Jean de Nicey, leur oncle ; attesté par le petit Thomas de Dugny, leur cousin ; 20 janvier 1435 [1436].
• Aveu de Thomas de Failly, seigneur de Delut, prévôt des Montignons ; le gagnage du Chevalier à Moxéville ; un gagnage au ban de Forges avec un petit bois nommé le bois Raulin ; la haie de Raffecourt ; la moitié du ban de Raffecourt ; attesté par Jean de Villers, prévôt de Varennes ; 12 novembre 1506.
• Jean Ouyot, écuyer, citoyen de Verdun, avoue tenir quatre fauchées de pré à Moxéville ; attesté par Jean de Bar, sergent de « Vidampierre » (Vieil-Dampierre, Marne) et échevin du palais de la cité de Verdun ; 4 août 1535.
• Contrats d'acquisitions faites par Claude de Serocourt, écuyer, procureur général de l'évêché de Verdun, et Catherine Psaulme, sa femme : 18 mars 1563 [1564], de François de Landres, dit de Briey, sieur de Tichemont, les trois quarts du moulin de Nouillompont ; 10 décembre 1565, de Roland Marcheville, docteur en médecine à Verdun, et de Jeanne Arnould, sa femme, ce qu'ils possèdent à Bezonvaux et à Douaumont par succession de Pierron Arnould, père de Jeanne ; 19 novembre et 14 décembre 1565, de Valentin de Feret et de Barbe de Tannois, sa femme, demeurant à Dugny, de Nicolas Grandjean, écuyer, et de Jeanne d'Audenot, sa femme, demeurant à Vadelaincourt, de Christophe de Crue, écuyer, et de Marguerite de Tannois, sa femme, ce qu'ils possèdent à Autrécourt et à Waly ; 14 août 1565 et 29 janvier 1566, d'Edme du Prat, écuyer, sieur de Courcelles-la-Ville, et de Marie de Bouzy, sa femme, de Jacques de Bouzy et de ses fils Claude et Simon, enfants de sa défunte femme Eve de Stainville, ce qu'ils possèdent de la terre et seigneurie de Moxéville avec les enfants de défunts Edme de Gelée, sr de Champagne, et de Jacqueline de Stainville.
Lettres d'agrément et de réception en foi et hommage données par le duc Charles à Claude de Serocourt le 6 octobre 1566.
• François de Landres, seigneur de Tichemont, confirme la vente qu'il a faite à Claude de Serocourt, en mars 1562 [1563], de ce qu'il possédait en la seigneurie de Joudréville, Bouligny, et Amermont (canton de Spincourt), à lui échu par la mort de son père, Warin de Landres, et de sa sœur Anne de Landres, en son vivant femme de François du Haut-Triet, sieur de Nubécourt ; il demeure quitte envers Claude de Serocourt du revenu de ladite seigneurie et des trois quarts du moulin de Nouillompont, « que ledit de Serocourt n'auroit levé depuis ladite année, ains auroit esté levé par dame Blanche de Barbanson, sa mère » ;

Nancy, 15 août 1569. Jacques de Gelée, sieur de Champagne, et son frère François, demeurant audit Champagne, vendent par échange le tiers de la seigneurie de Moxéville à Claude de Serocourt, seigneur de Remhercourt et Moxéville, lieutenant général en l'évêché de Verdun ; 11 juillet 1570.
Lettres d'agrément et de réception en foi et hommage données par le duc Charles à Claude de Serocourt le 22 août 1570.
• Aveu et dénombrement par Claude de Serocourt de ce qu'il tient à Moxéville, Autrécourt et Waly ; 17 juin 1572.
• Aveu de ce que tient à Moxéville Jean d'Audevars, lieutenant d'une compagnie de gens de guerre à pied français pour le service du Roi en la garnison de Verdun sous la charge de M. de Guitant, mari de Catherine de Serocourt et beau-frère de Claude, enfants et héritiers de Claude de Serocourt, sieur de Moxéville et Rembercourt ; attesté par François de Saintignon, bailli de l'évêché de Verdun, et Gérard de Gorcy, conseiller de l'évêque et échevin du palais de la cité ; 21 novembre 1388. Avec les lettres de reprise données par le duc Charles le 22 août précédent (copie du 15 décembre).
• Autre aveu de Jean d'Audevars (un quart de la seigneurie de Moxéville provient d'acquisition par lui faite de Gérard de Gorcy, doyen séculier de Verdun) ; attesté par Jean de Saintignon, seigneur de Tailly, bailli de Verdun, et par Gaspard de Viens, sieur de Laguynie, échevin du palais ; reçu à la chambre des Comptes de Bar le 25 septembre 1600.
A l'aveu sont jointes les copies des lettres du duc Charles du 27 juillet 1600, et de l'acte du 3 janvier 1600 par lequel Gérard de Gorcy vend à Jean d'Audevars le quart de Moxéville, que lui-même avait acquis d'Ursule de Serocourt, veuve de Pierre de Serval, seigneur de Talma.
• Autre aveu de Moxéville par Jean d'Audevars, seigneur d'Audevars, Moxéville et Villers, maître d'hôtel et gentilhomme de la chambre de l'évêque-comte de Verdun ; attesté par Henri de Nettancourt, seigneur de Passavant, Autrécourt, Tichemont et Courcelles, bailli de l'évêché, et Gérard de Gorcy, doyen séculier ; 23 avril 1612.
• Autre aveu de Jean d'Audevars, attesté par Henri de Nettancourt-Passavant, premier capitaine au régiment de M. de Vaubecourt, son frère, et par Damien de Mageron, chanoine de la cathédrale de Verdun, secrétaire du prince François de Lorraine, évêque-comte de Verdun ; 15 février 1625.

MONTZEVILLE.

• Cahier contenant la copie, faite au XVe siècle, des chartes et documents de 1258 à 1447 qui établissent les droits du Chapitre de Verdun sur Montzéville :
1° Le Chapitre et Ogier, chevalier de Dannevoux, à la requête de la communauté

de Montzéville, mettent en défois le tiers du bois dudit lieu, à la charge par la communauté d'en assurer la garde ; rien n'en pourra être vendu que du consentement de tous les habitants ; les délits de nuit seront punis d'une amende de dix sols, et les délits de jour d'une amende de cinq sols ; mai 1258.
2° Renouvellement de la charte précédente par le Chapitre et Jean de Dannevoux ; samedi après les Bures 1320 [1321].
3° Accord entre Coîard de Chaumont, archidiacre de la Rivière en l'église de Verdun, et Jean de Dannevoux, d'une part, et la communauté de Montzéville d'autre part ; vendredi devant les Bures 1320 [1321].
4° Robert, duc de Bar, ordonne à Watier de Ville, prévôt de Varennes, et à Colesson Guillemot, gruyer de Clermont, de laisser les habitants de Montzéville jouir des droits que leur confère la charte de 1321 ; Bar, 3 janvier 1408 [1409].
5° « Fransques de Houze », écuyer, fils de défunt « Fransques de Houze », et Isabelle de Boulange, sa femme, demeurant à Sancy au diocèse de Trêves, vendent à Pierre Brisepapel, échevin du palais, et à sa femme Colette, citoyens de Verdun, une rente et pension annuelle et perpétuelle de dix reises de froment sur leurs biens de Montzéville ; 27 novembre 1366 ; lettres de Robert, duc de Bar, approuvant le contrat ; 8 février 1366 [1377].
6° Autre copie de la charte de mai 1258.
7° Autre copie de la charte du samedi après les Bures 1320 [1321].
8° La rente vendue par « Fransques de Houze » (Franck de Housse) en 1366 ayant été léguée plus tard à l'église de Verdun par sire Pierre du Morier, le neveu et héritier de Franck négligea pendant plusieurs années de la servir au Chapitre, d'où procès, puis transaction par laquelle cet héritier, Clausse de Noqueham, fils de Jeanne de Housse, abandonne à l'église de Verdun tout ce qu'il possède à Montzéville ; attesté par ses cousins Jean de Bouvigny, chevalier, Franck dit .le Petit Franck de Housse, et Henri de Boulange, écuyers ; Verdun, 2 décembre 1433.
9° Même contrat enregistré le 4 décembre par Jean Normant, prévôt de Varennes.
10° Lettres, d'approbation du roi René, avec amortissement des biens cédés au Chapitre ; Bar, 7 août 1434.
11° Sentence du Conseil de Bar dans un procès entre le Chapitre et quelques habitants de Montzéville au sujet des droits seigneuriaux dus au Chapitre ; 11 septembre 1437.
12° Lettres de Jean, duc de Calabre, au premier sergent de Bar, lui ordonnant d'assurer l'exécution de la sentence de 1437, Saint-Mihiel, 23 juillet 1447.
13° Accord entre Jean de Dannevoux et les habitants de Montzéville au sujet des

rentes qui lui sont dues ; octobre 1316.
14° Supplique adressée au duc Robert par les habitants sur le fait de leurs bois.
• Enquête faite par Robert de Florenville, bailli de Clermont, Jean Venredi, avocat du roi René, et Jean Lamier, procureur général du duché de Bar, sur les droits respectifs du Chapitre de Verdun et du duc de Bar à Montzéville ; avril 1464.
• Sentence du bailli de Bar, Louis de Florenville, reconnaissant les droits du Chapitre sur un homme de Montzéville (copie du temps non datée, xve s.)
• Lettres accordées par Antoine, duc de Lorraine, à plusieurs habitants de Montzéville appartenant à l'église de Verdun, qui se sont donnés à lui comme hommes et femmes de corps afin de jouir de sa protection ; 19 octobre 1536.
Lettres obligatoires des habitants, 27 mai 1537.
Accord entre les habitants de Montzéville et ceux de Chattancourt au sujet du droit d'usage dans le canton de Bouru ; 7 mai 1511.
• Accrues à essarter accordées par le duc Antoine aux habitants de Montzéville ; Nancy, 18 février 1522 [1523] ; lettres des gens des Comptes de Bar, 2 juin.
Lettres de la rente perpétuelle due par la communauté pour les essarts et accrues ; 17 juin 1523.
• Arpentage des essarts et des bois, 9 décembre 1534.
• Autres lettres obligatoires des habitants, 14 décembre 1530.
• Lettres du duc Charles confirmant les droits des habitants pour le gouvernement de leurs bois ; 15 juin 1629 (copie de 1669).
• Plan des bois communaux, 1671. Thiébaut Pierre, sergent demeurant à Montzéville, locataire du moulin du Chapitre de Verdun, demande recensement d'un terrain appartenant au duc de Bar pour y édifier un second moulin.
Ordonnance d'enquête, 23 septembre 1512.
Avis favorable du prévôt et du clerc juré des Montignons, 2 octobre.
Sur observations du Chapitre, le Conseil de Bar ordonne un supplément d'information ; 26 octobre.
• Dix-huit lettres obligatoires de diverses personnes pour permission de posséder des héritages à Montzéville ; 1581-1628.
Fief du pré Lavaux.
• Droit de relief dû par Pierre Boisdebout, maître des Eaux-et-forêts de la prévôté des Montignons ; 13 août 1672.
Droit de relief dû par Robert Doyen, sieur de Lavaux, docteur en médecine demeurant à Montfaucon ; 11 avril 1672.
Lettres d'investiture à accorder à François Blandin, laboureur à Montzéville,

propriétaire d'un quart du fief ; à Marie-Anne Forget, veuve de Charles Dommartin, et à Louis Baudin, héritiers de la dame Joly; 19 juin 1749.
Liquidation du droit de relief dû par Alexandre Sthème, trésorier en la généralité de Metz, qui, le 27 novembre 1781, a acquis la moitié du pré Lavaux des héritiers de François et Jean Blandin ; 30 juillet 1782.

Fief d'Hadigny.

• Réception en foi et hommage du sieur Hémard, trésorier de France honoraire en la généralité de Metz, et d'Elisabeth Gollard, sa femme, pour raison d'une maison-fief sise à Montzéville, par eux acquise, le 14 décembre 1722, du sieur Baignault ; 31 août 1747.
Droit de relief dû par Rose-Françoise Samson, veuve de Pierre d'Halanzy, qui a acquis le fief, le 27 octobre 1776, de Jean-Pierre Hémard, ancien trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Metz en Alsace ; 27 avril 1777.
Le fief appartient, après la mort de Mme d'Halanzy et celle de son fils, à sa fille, femme de Charles-Louis d'Heineken, aide-major de la place de Verdun, qui vend, en avril 1780, à Jean-Baptiste Boutroux, ancien officier au régiment Royal-des-Vaisseaux, demeurant à Montzéville ; liquidation du droit de relief et octroi de lettres d'investiture, 12 décembre 1781.
Un enclos de trois arpents, faisant partie du fief d'Hadigny, dépend d'une ferme que Jean-Baptiste Chaalons, conseiller au bailliage de Sainte-Menehould, et Marguerite Mazillier, sa femme, ont vendue, le 12 juillet 1777, à Nicolas Joyeux, laboureur à Sivry-la-Perche ; liquidation du droit de relief et octroi de lettres d'investiture, 24 juillet 1782.

1-E-020 BETHELAINVILLE et VIGNEVILLE.

• Le duc de Lorraine accorde à la communauté de ces villages la juridiction de leurs bois, à l'exclusion du gruyer des Montignons, avec ressort au bailliage de Clermont ; 16 juin 1581.
Le duc Henri confirme les privilèges des habitants, et leur accorde le droit de chasse ; 28 février 1613.
Jugement de Jean-Baptiste Saillet, lieutenant général de Clermont, qui maintient les habitants dans le droit de faire examiner leurs comptes de mairie par leurs mayeurs modernes, 21 février 1067 (copies de 1670).
Plan des bois de la communauté, 1671.
• Dix-huit lettres obligatoires de rentes perpétuelles dues par diverses personnes sur des héritages situés dans ces villages, 1581-1628.

ANCEREVILLE (fief d') (situé entre Béthelainville et Vignéville).

• Aveu et dénombrement de Claude Le Moleur, attesté par Simon d'Ernecourt, seigneur de Remicourt, Vaux-la-Grande, Broussey, Cumières, etc., gentilhomme de la maison du duc de Lorraine ; 19 décembre 1606.

Autre aveu de Claude Le Moleur, attesté par Jean de Villemorien, seigneur de Vraincourt et Parois ; 18 février 1614.

Autre aveu de Claude Le Moleur, attesté par Joachim de Richier, seigneur de Waly ; 2 décembre 1625.

• Décisions du Conseil du prince de Condé au sujet des droits de mutation du fief, 1744-1788.

Le fief est possédé au XVIIe siècle par Marie Vuilleaume, veuve Ganot, qui le vend au sieur de La Maisonnière. Celui-ci a pour héritière, le 19 juin 1696, Rose-Prançoise Robert, femme de Charles Hallot, conseiller au parlement de Metz ; ils eurent deux filles, Anne-Charlotte Hallot, qui épousa Joseph de Fayolle, avocat général du parlement de Metz, et Marie-Françoise, femme de Joseph, baron de Ferrier, conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois.

Ceux-ci vendirent le fief, le 23 février 1740, à Jean-Baptiste Mazillier, négociant de l'île de Saint-Domingue.

Le 10 janvier 1770, Nicolas-Jacques Mazillier, avocat au Parlement, vend Anceréville à Alexis Emerson, gentilhomme anglais, dont la fille et héritière, Marie-Catherine, épousa Jean-Nicolas Collas, fils du procureur fiscal des Montignons.

ESNES.

• Jacomins de Tilly avoue tenir en fief du duc de Bar des rentes en argent, en grains, en poules, sur des maisons et héritages en la ville et au finage d'Esnes ; 1381, le jour des Bures [1382].

• Yolande de Flandre, comtesse de Bar, reçoit en foi et hommage Ferry d'Erize, écuyer, pour la terre d'Esnes, qui lui appartient à cause de Ferry de Thillombois ; 8 février 1391 [1392].

• Le roi René reçoit Jean d'Erize en foi et hommage, 21 avril 1445. Aveu et dénombrement de Jean, 20 août 1446.

• Aveu de Jean de Sinasse, 30 septembre 1449.

• Aveu et dénombrement par Thiébaut de Chastenoy, écuyer, de ce qu'il tient à Esnes à cause de Jeanne de Recicourt, sa femme, « par gagière autrefois faicte par feue madame Bonne, comtesse de Ligny et de Saint-Pol, pour certaine somme d'argent qui estoit deue à feu Jehan de Recicourt, » père de Jeanne ; 12 février 1450 [1451].

• Jugement du Conseil de Bar dans un procès entre Rogier de Marcé, seigneur d'Esnes, prévôt et capitaine de Longwy, et Saubelet du Hatoy, lieutenant du prévôt des Montignons, sur un conflit de juridiction ; le Conseil prononce que la justice d'Esnes appartient à Rogier de Marcé ; 17 août 1486.
• Aveu et dénombrement de Thomas de Failly, prévôt des Montignons : terre et seigneurie d'Esnes ; un gagnage à Chaumont devant Damvillers ; à Murvaux, Milly et Lion en la prévôté de Dun, le sixième d'une mairie avec Robert de Malbergh ; attesté par Jean de Villers, prévôt de Varennes ; 12 novembre 1506.
Aveu et dénombrement de Louise du Hatoy, veuve de Thomas de Failly et mère de Nicolas, aussi prévôt des Montignons ; 4 janvier 1509 [1510].
• Sentence de Biaise Prudhomme, lieutenant général du bailliage de Clermont, contre Françoise de Villers-le-Prudhomme, veuve d'Alexandre de Saintignon, en son vivant échevin du palais de la cité de Verdun, au suj et d'une fauchée de pré à Esnes ; 13 décembre 1552.
Procès-verbal d'exécution de la sentence, 23 juin 1553.
• Aveu et dénombrement de Gérard de Pouilly, seigneur de Hugne, et en partie d'Esnes, Juvigny et Han ; attesté par Robert de Gratinot, seigneur de Jupille, capitaine de Stenay ; 1er juin 1573.
Procès-verbal de vérification et contradiction de l'aveu par Didier Simonin, procureur général au bailliage de Clermont, Claude de Mauléon, prévôt des Montignons, et Claude Gervaise, contrôleur des recettes de Varennes et des Montignons ; 13 août 1573.
• Lettres de réception en foi et hommage délivrées à Anne de Saint-Beaussant, veuve d'Alexandre de Pouilly, 23 avril 1574.
• Aveu et dénombrement d'Anne de Saint-Beaussant, veuve d'Alexandre de Pouilly, seigneur d'Esnes en partie : biens à Esnes et à Romagne ; 28 mai 1575.
• Aveu et dénombrement présenté par François et Aincherin de Saintignon, Claude de Saintignon, veuve de Nicolas de Fontaine, seigneur de Cierges, seigneurs et; dame d'Esnes en partie ; attesté par Simon de Rarécourt, seigneur de Ville-sur-Cousance ; 27 mars 1574 [1575].
• Aveu et dénombrement de Nicolas de Villers, seigneur d'Esnes et de Froméréville en partie : biens à Esnes, à Romagne, à Bantheville, à Froméréville, à Vignéville, à Choisel, à Nantillois, etc., 9 avril 1574 [1575].
• Aveu d'Adam de Villers, seigneur d'Esnes et de Froméréville en partie ; 9 avril 1574 [1575].
Procès-verbal de vérification des deux aveux en ce qui concerne Esnes, 21 février 1583.

• Charles, duc de Lorraine, vend à Nicolas de Pouilly, seigneur d'Esnes, tous ses droits au village et finage dudit Esnes, son moulin de Vauquois et son moulin de Béthincourt ; 5 mai 1588 (copie du 8 avril 1589).
• Erection de la seigneurie d'Esnes en baronnie en faveur de Simon de Pouilly, gouverneur de Stenay ; Nancy, 9 janvier 1609 (copie).
• Alexandre de Rhedon de Dreux, marquis de Pransac, avoue tenir en foi et hommage du prince de Condé, à cause d'Angélique de Pouilly d'Esnes, sa femme, fille de Simon de Pouilly, le marquisat d'Esnes, composé de la terre d'Esnes, de la prévôté de Mandres-aux-quatre-Vents et de la seigneurie de Favery, ainsi que la seigneurie de Mont ; 8 janvier 1664 (Esnes avait été érigée en marquisat en 1633 en faveur de Simon de Pouilly, maréchal de Barrois ; la terre de Mont lui avait été engagée en 1618).

FAVERY (près d'Esnes).

• Claude de Rivière, seigneur d'Essey, avoue tenir du duc de Lorraine et de Bar la terre et seigneurie de Favery, et la moitié de la terre et seigneurie de Charpentry ; Dun, 8 juin 1574 ; procès-verbaux d'enquête pour vérification de l'aveu, 18 juin.
• Jean de Saintignon, seigneur de Tailly et d'Esnes en partie, avoue tenir la terre et seigneurie de Favery, qu'il a acquise, le 20 avril 1598, de Henri de Salles, sieur de Doulcon, et d'Elisabeth de Mérode, sa femme ; attesté par Gérard de Gorcy, doyen séculier de la cité de Verdun, et Philippe de Saintignon, seigneur de Saint-Maurice et Signeul-sous-les-Côtes ; 20 juin 1598.

ESNES et FAVERY (suite).

• François-Sébastien d'Halanzy, seigneur d'Esnes et de Favery, mourut en 1730, et sa veuve, Marie-Anne d'Odeigne, fit le partage de sa succession, le 21 mars 1731, entre ses fils Pierre-Sébastien d'Halanzy, capitaine de cavalerie, qui eut le marquisat d'Esnes dans son lot, et Jacques-Léopold, à qui échut la terre et seigneurie de Favery, avec quelques fiefs à Esnes.
• Jacques-Léopold eut pour héritière sa fille Marie-Anne, à qui des lettres d'investiture furent accordées par décision du Conseil du prince de Condé du 22 maft 1749, avec fixation d'un droit de relief qui fut réduit le 11 juin 1750.
• Le 19 février 1750, Pierre Sébastien d'Halanzy, « en considération des services rendus à l'Etat et singulièrement au Clermontois par Pierre-Sébastien d'Halanzy, son oncle, lorsqu'il commandait sur la ligne, lesquels services il dit avoir été agréés par feu Mgr le Prince Henry, qui fit une distinction singulière dudit sr d'Halanzy, voulut qu'on le laissât propriétaire et possesseur paisible de la terre et seigneurie (d'Esnes) sans que la rigueur de la coutume fût exercée contre lui,

et voulut même qu'il ne fût exigé de lui aucun droit utile, desquels avantages le sieur François-Sébastien d'Halanzy, frère dudit Pierre-Sébastien, a continué de jouir tranquillement », obtient que le droit de relief pour chaque mutation de la terre d'Esnes soit fixé pour toujours à 1.200 livres. (Pierre-Sébastien d’Halanzy, brigadier-général des armées du Roi, avait testé le 3 octobre 1725).

• Décision du Conseil du prince de Condé du 26 mars 1783 ordonnant le remboursement aux seigneurs d'Esnes du montant du droit du tiers denier sur les ventes faites dans les bois communaux d'Esnes de 1756 à 1757 ; procès-verbaux de ces ventes et requêtes des seigneurs ci-après nommés.

• Charles-Louis d'Heineken, officier de Royal-Bavière à Verdun, et Marie-Françoise d'Halanzy, sa femme, Pierre et Louis d'Halanzy, officiers au même régiment, et Marie-Anne, frères et sœurs, enfants de défunt Pierre-Louis d'Halanzy, seigneur d'Esnes, vendent, avec le consentement de Rose-Françoise Samson, leur mère, la terre et seigneurie d'Esnes à Alexis Emerson, gentilhomme anglais demeurant à Chaudefontaine au pays de Liège ; 15 janvier 1766.

(En 1783, M. d'Heineken est chevalier de Saint-Louis et aide-major de la place de Verdun ; Alexis Emerson, naturalisé par lettres de Louis XV d'avril 1769, est seigneur d'Ancéréville en la paroisse de Béthelainville).

• Alexis Emerson vend la terre et seigneurie d'Esnes à Nicolas-François-Charles de Bertin, seigneur de Trois-Fontaines, et à Christine-Antoinette de Choiseul-Beaupré, sa femme ; 20 mai 1767.

Celle-ci, devenue veuve avec deux enfants mineurs, Antoine-François-Guy et Anne-Marie-Victoire-Désirée, se remaria avec Alexandre-Pierre Lefebvre de Ladonchamp, major au corps royal d'Artillerie.

Par sentence rendue au bailliage de Clermont séant à Varennes le 21 juillet 1778, la terre et seigneurie d'Esnes fut adjugée, moyennant 179.000 livres, à Christophe-Hubert Drouot, chevalier, ancien officier au régiment des Gardes françaises, et à Marie-Anne-Sophie, née comtesse de Bourcier et de Montureux, sa femme, seigneur et dame de Villay et de la Cour (mariés par contrat passé devant Nicolas, notaire à Nancy, le 4 novembre 1775 ; par arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine du 25 septembre 1760, le père de Drouot, Nicolas, avait été maintenu en la qualité de noble comme étant le cinquième descendant direct d'André Drouot, lequel avait pris la noblesse et les armes de Marguerite Chabrault, sa mère, suivant la faculté que lui en laissaient les coutumes de Bar et de Clermont, et avait été maintenu, par décret du duc de Vaudémont du 16 mai 1585, en la qualité de noble comme étant fils de ladite Chabrault).

Décisions du Conseil du prince de Condé admettant la noblesse d'Hubert Drouot

et lui octroyant des lettres d'investiture pour la terre et seigneurie du marquisat d'Esnes ; 6 décembre 1780.

FIEF DES DIMES d'ESNES ET DE FAVERY.

• Le sieur Richard, seigneur en partie de Boureuilles ot de la moitié du fief des dîmes du marquisat d'Esnes, est autorisé par le Conseil du prince de Condé à conserver le colombier qu'il a fait construire dans le jardin de sa maison d'Esnes ; 8 août 1730.

• Liquidation du droit de relief dû par Jean-Baptiste Samson, président-juge honoraire des traites foraines à Verdun, pour les dîmes inféodées d'Esnes et de Favery ; 7 juin 1764 (les dîmes avaient été inféodées pour Pierre Richard, marchand demeurant à Verdun, le 11 octobre 1683 ; son fils Gérard, trésorier de France, en avait fait la foi et hommage le 6 novembre 1751 ; M. Samson avait épousé Marie-Anne Richard, petite-fille de Gérard).

• Octroi de lettres d'investiture à Michel Garande, président au présidial de Verdun, pour une métairie sise au finage d'Esnes, dite la censé Cuny Warin, qu'il a acquise de M. Samson ; 23 mai 1766.

• Délibération du Conseil du prince de Condé touchant la liquidation du droit de relief dû pour raison du fief des dîmes d'Esnes et de Favery, conclusion d'un procès avec Mme Samson qu'elle avait engagé en 1765 et qu'elle perdit définitivement en 1778 ; 20 janvier 1779.

CHAMPNEUVILLE.

• Les deux petits villages de Champ et de Neuville dépendaient du comté de Chiny, mais jouissaient de certains droits accordés par le comte de Bar à cause du droit de bourgeoisie que les habitants lui payaient à la recette des Montignons. Ces droits leur sont reconnus par lettres du duc Henri données à Nancy le 6 avril 1617 : « accordons qu'il leur soit loisible, pour le temps et espace de vingt-cinq ans à compter du jour d'huy en avant, de pouvoir tirer de nos pays tous les bois, charbons et pierres qu'il leur conviendra pour leurs usages et commodités dans lesdits deux villages, d'y mener toutes sortes de denrées et marchandises à col, à bras, chevaux, ânes et mulets pour leurs deffruits et y être usées et consommées ; de mener en nos pacages leurs porcs es glandées voisines, les ramener aux dits deux villages ensemble, d'en acheter dans nos dits pays ou autres voisins à Peffet que dessus, de conduire et mener toutes sortes de bétail pour leurs dits deffruits et usages ausdits villages de Champ et Neuville par le menu et non à gros troupeaux et sans pouvoir faire aucun trafic ; que de même ils pourront aller en foires et marchés voisins avec chevaux et toutes sortes de marchandises et denrées provenant desdits deux villages, sans

que pour toutes les choses que dessus ils soient tenus payer aucun droit d'entrée ou issue foraine, ni prendre aucun acquit de caution ou certificat, fors que ils seront tenus avertir le fermier de l'impôt des denrées et marchandises qu'ils auront menées ; à condition aussi que nos sujets pourront tirer desdits villages toutes sortes de denrées et marchandises sans payer aucun droit

». Lettres obligatoires des habitants, 11 décembre 1617.

FROMEREVILLE.

• Lettres des cens et rentes dus par les habitants de Froméréville à l'église de Sainte-Marie-Madeleine de Verdun ; 25 juillet 1427.

• Jacommet Le Hollier reconnaît tenir une pièce de terre arable chargée d'un franchard de froment de rente envers ladite église ; 3 août 1460.

Philippot Chapelain et Colin Simon reconnaissent tenir des héritages chargés de rentes ; 3 août 1460.

• Lettres de grâce accordées par la duchesse de Lorraine à Henri Richier, de Froméréville, qui avait été poursuivi et dont les biens avaient été saisis pour avoir assisté à une rixe suivie de mort d'homme dans une taverne de Froméréville ; 23 juin 1546.

• Bail et admodiation du moulin, consenti par l'évêque de Verdun, Nicolas Psaulme, à Lyon Jeanjean ; 20 janvier 1552 [1553] (vidimus du 24 mai 1577).

• Aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Froméréville, Germonville et Choisel, présenté au duc de Bar par François-Aincherin de Saintignon, Claude de Saintignon, veuve de Nicolas de Fontaine, seigneur de Cierges, Bertrand de Stainville à cause d'Hélène de Saintignon, sa femme, Adam et Nicolas de Villers, frères, Aincherin, Claude et Jeanne de La Ruelle, Jean de Guibourg à cause de Marguerite de La Ruelle, sa femme, François Constant à cause de Barbe de Champ, sa femme, Didier de Sivry, et Jeanne de La Ruelle, veuve de Humbert Pingner ; 27 mars 1574 [1575].

• Lettres de réception en foi et hommage délivrées à Hélène de Saintignon, fille de feu Alexandre de Saintignon et femme de Bertrand de Stainville, 2 juillet 1573.

• Enquête faite pour la vérification de l'aveu et dénombrement présenté par Nicolas et Adam, de Villers, 9 février 1583 ; procès-verbal signé par Philippe de Mauléon; prévôt des Montignons, et autres officiers.

• Claude de Mauléon, prévôt des Montignons, fait connaître que Jacques Charlet, praticien, a acquis de la communauté de Froméréville une petite place chargée d'une rente et cens perpétuel de deux blancs barrois, dont il passe lettres obligatoires; Montzéville, 15 février 1572 [1573].

• Philippe de Mauléon, prévôt des Montignons, enregistre les lettres obligatoires de Didier Le Poyvre, marchand à Verdun, pour la maison qu'il a acquise à Froméréville ; 23 juin 1578.
• Philippe de Mauléon enregistre les lettres obligatoires de Claudon Boucart, de Verdun, pour héritages possédés à Froméréville et Béthelainville ; 17 décembre 1579.
• Philippe de Mauléon fait connaître la sentence rendue contre des habitants de Froméréville qui ont refusé de payer les rentes ou cens dont leurs héritages sont grevés, depuis l'échange fait entre le duc de Lorraine et de Bar et l'église de Sainte-Marie-Madeleine de Verdun ; 4 octobre 1585.
• Les héritiers de Lyon Jeanjean renoncent au bail du moulin fait avant l'échange (20 janvier 1553), et le remettent au duc ; 15 mars 1587.
• André Toynart, prévôt des Montignons, fait connaître la déclaration de plusieurs habitants concernant les rentes dont leurs biens sont grevés ; Froméréville, 24 novembre 1603.
• Fleury Pérignon, écuyer, seigneur de Froméréville et du gros terrage de Souilly en partie, et Claude de La Lance, sa femme, présentent au duc Charles l'aveu et dénombrement de la sixième partie des trois quarts de la seigneurie et vicomte de Froméréville, Germonville et Choisel, par eux acquise d'Aincherin sr de La Ruelle, sieur d'Epiez, et d'Héluy de Villers, sa femme ; attesté par Robert de La Lance, seigneur de Moranville et de Monthairon en partie ; 23 mars 1606.
• Lettres obligatoires de Claudon Boucart, de Verdun ; Montzéville, 9 mai 1609.
• « Nous, Alexandre d'Avrillot, conseiller d'Estat de S. A. et auditeur de sa chambre des Comptes à Bar, satisfaisant au commandement verbal qu'il a plu à Son Altesse nous faire de recongnoistre sur les lieux les extendues et confins des villages cy après nommez, si ce sont lieux de passaiges, s'ilz se pourroient commodément céder sans intérest, et le nombre des conduitz à chacun desdits villages, nous nous serions acheminé le quatriesme jour du présent mois et an (juin 1516) au lieu de Montzéville, prévosté des Montignons, pour recongnoistre ce qui est du village de Proméréville, où il y a quatre vingtz conduictz, comprins cinq nobles, et y a cinq seigneurs dixmiers », etc. (Boncourt, Bezonvaux, Douaumont, Moulainville-la-Haute, Moranville, Châtillon-sous-les-Côtes, Sommedieue, Ambly, Lahaymeix, Troyon, Ginécourt) ; Saint-Mihiel, 8 juin 1616.
• Aveu et dénombrement de Geoffroy de Saintignon (fils d'Aincherin), seigneur de Gosne (près Longwy), du Grand-Pailly (près Longuyon), de Marre et de

Froméréville en partie ; attesté par Robert des Aincherin, seigneur de Bouligny, Cierges, Landres, etc., 31 mars 1612 (copie de 1660).
• Aveu par Claude d'Ourches, seigneur de Germiny, de ce qu'il possède à Froméréville, Choisel et Moxéville à cause de Claude de Saintignon, sa femme, par la succession du grand-père de celle-ci, François de Saintignon, pair et chef du Conseil de l'évêché de Verdun ; attesté par Gérard de Gorcy, doyen séculier de Verdun ; 25 octobre 1612.
• Aveu et dénombrement présenté par Claude Rome, sieur de Pettoncourt et Germonville en partie, demeurant à Verdun, au nom et comme tuteur de Catherine et Marie Pérignon, filles de feu Mathieu Pérignon et d'Anne Gaynot, celle-ci ayant la garde noble de son fils Mathieu, par Nicolas Pérignon, écuyer, seigneur de Germonville et de Proméréville en partie, et par Claude Lahyre, lieutenant particulier en la prévôté de Souilly, à cause de Nicole Pérignon, sa femme, tous héritiers de Pleury Pérignon et de Claude de La Lance, père et mère de feu Mathias, de Nicolas et de Nicole ; attesté par Paul des Aincherin, sieur de Moranville et de Saint-Maurice près Etain ; 6 février 1626.
• Aveu par Catherine de Stainville, femme séparée de biens de Francisque de Milan, de ce qu'elle possède à Froméréville, Choisel et Moxéville du chef d'Hélène de Saintignon, sa mère, et par acquêt fait de Gérard de Saintignon ; attesté par Nicolas de Rarécourt, seigneur de Maujouy, Beauzée en partie, etc. ; 2 avril 1613. Autre aveu de Catherine de Stainville, alors veuve ; attesté par Philippe de Saintignon, bailli de l'évêché de Verdun ; 14 janvier 1628.
• Plan des bois communaux de Froméréville, 1671.
• Ratification de l'acte de cession fait en faveur de Jean Rogé, de Montzéville, dés biens confisqués d'Etienne Aubertin, de Froméréville ; 30 juillet 1772.
• Autorisation de saisir une portion de fief qui a été donnée par Mme d'Ourches de Germiny aux religieuses Annonciades de Varennes pour la dot d'une de leurs religieuses ; 10 janvier 1781.
• Arrêt du Parlement en faveur du prince de Condé contre Jacques-Toussaint Thiébault, premier échevin de l'hôtel-de-ville de Verdun, possesseur du moulin de Choisel au ban de Froméréville, tenu en fief du prince à cause de son comté de Clermont-en-Argonne ; 29 janvier 1777 (expédition sur parchemin et imprimé de 8 p. in-folio, de l'impr. de Cl. Simon, rue des Mathurins).
M. Thiébault avait acquis la terre de Choisel, le 30 janvier 1752, de Gustave-Adolphe de Tarentenne, maître particulier des Eaux-et-forêts en la maîtrise de Dieuze, et de Charlotte de Mussay, sa femme. Il mourut en 1777. Une décision du Conseil du prince de Condé du 18 février 1778 octroya des lettres d'investiture

à ses enfants et fixa le montant du droit de relief dû par eux.

1-E-021 DUN.

• Gobert, sire de Dun et d'Apremont, jure sa ville de Dun à la loi de Beaumont ; septembre 1257 (copie de 1387). Marie de France, duchesse de Bar, supprime à toujours l'article de la charte de 1257 qui déclarait confisqués au seigneur les biens des habitants de Dun qui quitteraient la ville pour se fixer ailleurs ; Bar, 4 août 1387.

• Geoffroy, sire d'Apremont, avec le consentement d'Isabeau, sa femme, déclare tenir en fief du comte de Bar ce qu'il tenait en franc alleu : Ansaville (Ansauville) et ce que Gérard de Boux y tient de lui, (Boux, sans doute Boult, peut-être Boucq), la forêt de Woëvre, Petit-Clary, Doulcon, la rivière de Meuse depuis le ban de Saulmory jusqu'à Pont-à-Villaines (Vilosnes), vignes à Rivière ; 140 arpents au bois de Gunel et tout ce que Gérard de Louppy y tient de lui, le bois au-dessus de Mont, le sauvement de Landres, de Landreville, d'Andevanne et de Tailly, Villers-devant-Dun, Gunel, Beaufort, Beauclair, Montigny, Mont, Sassey, etc. ; septembre 1295, vendredi après la Nativité Notre-Dame.

• Geoffroy, sire d'Apremont, et Isabeau, sa femme, s'engagent, si le mariage projeté entre Gobert, leur fils aîné, et Marie, sœur de Henri, comte de Bar, vient à réalisation, à assurer une rente annuelle de 1.000 livres tournois sur la châtellenie de Dun (outre les 2.000 livrées de terre assignées en douaire) et sur la terre de Quiévrain (Belgique) à ladite Marie en cas de prédécès de Gobert, et au comte de Bar en cas de prédécès de Marie, à la condition toutefois qu'il n'y ait pas d'héritiers légitimes ; novembre 1295 {Lesort, CXIII).

• Geoffroy, sire d'Apremont, promet de faire confirmer par Jean, comte de Hainaut, la reprise par Marie de Bar, femme de Gobert d'Apremont, son fils, des terres qui pourront lui être assignées en la châtellenie de Quiévrain pour compenser ce qui manquerait aux mille livres que ladite Marie doit reprendre en la châtellenie de Dun ; il s'engage en outre à faire délivrer prochainement au comte de Bar sûreté suffisante pour les 4.400 livres encore dues sur les 16.000 livres à lui promises pour sûreté, lors du mariage dudit Gobert avec ladite Marie ; 16 septembre 1296 {Lesort, CXIV).

• Gobert, sire d'Apremont et de Dun, fait savoir que par devant lui, l'an 1317, le lundi avant la fête de saint Clément, Jean, voué de Fontaines devant Dun, fils de feu Richard Poitevin, voué de Liny et de Fontaines, a vendu à Thiesselin, bourgeois de Dun, fils de feu Milet, prévôt de Dun, le passage qu'il avait à Dun

et en la vigne dessous et tout ce qui dépend dudit passage, au prix de 208 livres de bons petits tournois noirs ; Gobert en décharge Jean et reçoit Thiesselin en foi et hommage.

• Lettres de Gobert, sire d'Apremont, à ses féables les hoirs La Quarnulle (?) de Briey, les informant que « comme par le traité et la volonté de nos cinq juges il soit accordé par eux entre Monsieur de Bar et moi que mes hommes fieffés du châtel de Dun et des fiefs que je tiens dud. Monsieur de Bar jureront et fianceront en sa main ou en la main de son commandement en nom de lui, que ils obéiront à lui et à ces cinq juges quand led. Monsieur de Bar aura délivré l'héritage et le fief de Dun à ceux ou à celui que lesdits cinq juges y députeront », il leur commande de faire le serment en la manière dessus dite ; si ledit héritage et fief revient en la main de M. de Bar par la sentence desdits cinq juges ou selon ce qui est contenu en la lettre de la paix, ils jureront et seront tenus d'aller en la foi et hommage dudit comte ; Dun, vendredi après la Saint-Martin d'hiver 1318.

• Robert, archevêque de Reims, déclare que le décime biennal accordé par le pape à Charles, roi de France et de Navarre, ne sera pas levé dans les paroisses de Dun, Brandeville, Liny, Doulcon, Mont, Montigny et Saulmory ; samedi avant la mi-carême 1326 [1327] (en latin).

• Marie de Bar, dame de Dun, avoue tenir en foi et hommage du comte de Bar le château de Dun, qui peut toujours être repris par le comte et dont elle lui a remis les clefs à l'entrée de la porte du château ; le bourg Saint-Gilles devant Dun, la ville nommée la Vigne dessous Dun, Doulcon, Cléry-le-Petit, la moitié de Cunel, la moitié de Brieulles-sur-Meuse, Villers-devant-Dun, Sassey, Milly, Lion, Merval (Murvaux), les fiefs de Jupille, de Doulcon, du Grand-Cléry et de Gunel, les sauvements et fiefs de Landreville, de Tailly, de Landres, d'Andevanne, de Liny, de Fontaines, de Vilosnes, de Moulainville ; le fief de Moirey et tout ce que Jean de Chaumont tient à Chaumont (près Damvillers) et ailleurs ; les fiefs de la vouerie de Remoiville et de Juvigny ; la moitié de la ville et du ban de « Bourrouvre » (Bouru ?) ; les fiefs tenus à Montigny par le fils de Malisset de Montigny, par les hoirs Licherie, Bichard de Mouzay et Guyotin Navel ; le fief de Boulain (comm. de Wiseppe) ; le fief que ceux de Marlier tiennent à Montigny ; le fief de ce que Polekins tient sur le moulin de Beaufort ; la garde de tout ce que possède le chapitre d'Andenne, la garde du prieuré de Dun, etc. ; le tout composant le douaire de Marie de Bar. Dun, 1337, le lundi après le mois de Pâques.

• Geoffroy, sire d'Apremont, ajoute aux dix livrées de terre que son père Gobert

avait données à Girard d'Ecouviez, soixante-deux souldées de terre pour lesquelles il lui assigne cinquante-deux quartels de froment à prendre à son grenier de Dun ; 5 décembre 1345 (cette rente appartenait en 1463 à Guillaume de Sampigny).

Rachat de cette rente par la duchesse de Lorraine : lettres de procuration données à cet effet, le 20 juin 1528, à Maurice, curé de Cutry, par Alexandre de Waldecker, prévôt d'Arlon, à qui la rente appartient à cause de sa femme, Jeanne de Mercy, héritière des srs d'Apremont.

• Paiement de 160 francs fait au curé de Gutry le 13 novembre 1528.

• Geoffroy, sire d'Apremont, assigne à Jeanne, veuve de Jacques de Marcq, une rente de dix livres tournois sur le tonlieu de Dun ; janvier 1360 [1361] (original, et copie du 30 juin 1416).

Rachat de cette rente moyennant une somme de cent livres versée à Claude de Rivière le 14 février 1528 [1529].

• Geoffroy d'Apremont assigne à Jeanne, veuve de Jacques de Marcq, une autre rente de dix livres sur le passage de Dun ; 10 février 1361 [1362] (original, et copie du 30 juin 1416).

Rachat fait de Claude de Rivière le 14 février 1528 [1529].

• Geoffroy d'Apremont assigne à Huart de Bezonvaux une rente de dix livres sur le passage et ponton de Dun ; 20 mars 1362 [1363] (copie du 30 mars 1451 [1452], au verso de laquelle est écrit : « Robert de Sampigny et Jehan du Hattoy tiennent ceste rente, assavoir led. Robert à sa cause, et l'autre à cause de sa femme, en douaire de Bon de Recicourt »).

• Geoffroy d'Apremont assigne à Huart de Bezonvaux une rente de dix livrées de terre sur les fours de Dun et de la Vigne ; 14 mars 1363 [1364] (deux copies du xve siècle, dont une du 30 juin 1416).

• Geoffroy d'Apremont, en présence du duc de Luxembourg et de Brabant, s'accorde avec « Jehan Claez, sire de Gris », au sujet d'une dette contractée par Geoffroy, sire d'Apremont, son tayon (aïeul), et lui assigne une rente de neuf moutons d'or sur la recette de Dun, avec faculté de rachat ; 15 décembre 1363 (copie du 24 mai 1404, année où la rente appartient à Girard de Chauffour).

• Accord entre Renaud d'Ecouviez et Geoffroy d'Apremont sur la valeur monétaire des dix livrées de terre de rente dont Renaud a des lettres ; 21 avril 1365.

Mêmes lettres de Geoffroy, du même jour (copie du 8 mars 1450 [1451]).

• Geoffroy d'Apremont, en raison des dettes qu'il a contractées envers Geoffroy d'Ornes, lui assigne des rentes sur les revenus de Dun, rachetables au prix de 450

petits florins de Florence, montant de sa dette ; 16 mai 1365.
La rente en vin n'ayant pu être perçue en 1367 à cause de la mauvaise récolte, Geoffroy promet de payer à Geoffroy d'Ornes 107 petits florins de Florence ; jeudi après la Saint-Barnabé 1368 (copie de cette année, copies de 1394 et de 1452, et copie sur papier du 10 août 1602).
• Rachat de rentes. Procuration donnée par Jean d'Ammeville à plusieurs mandataires pour recevoir, en son nom et au nom de Marguerite de Savigny, sa femme, à la Chambre des Comptes de Bar les deniers du rachat de certaines rentes en blé et en vin sur la recette de Dun qui appartiennent à lui-même à cause de sa femme, à Jean, Edouard et Thierry de Sampigny, fils de feu Geoffroy, à Jean de Neufchâtel dit de Sillery à cause de sa femme, seigneurs de Rembercourt-aux-Pots ; 23 septembre 1499.
• Jean de Saulx, seigneur de Rembercourt en partie, donne à l'abbaye de Lisle-en-Barrois la moitié du tonlieu et vente de Dun ; 7 février 1452 [1453]. Approbation du duc de Bar, avec réserve de la faculté de rachat moyennant 400 francs, 3 octobre 1456 ; réserve acceptée par les religieux le 24 mai 1457.
Robert, duc de Bar, ayant répondu des 3.000 florins dus à Henri de Grandpré par son cousin Henri de Bar, seigneur de Pierrefort, pour l'achat du château de Souilly, assigne, jusqu'au paiement de cette somme, à Henri de Grandpré une rente de 300 florins sur la ville de Dun ; 15 juin 1364.
• Pour liquider tout ce que lui doit Gobert d'Apremont, tant de son chef que du chef de son père Geoffroy et de son oncle Jean d'Apremont, Robert, duc de Bar, fait avec lui l'échange suivant : Gobert reçoit Buzancy, dont il ne jouira qu'après la mort de Henri de Grandpré, qui en a l'usufruit ; il reçoit aussi les moulins, la halle, la vente, le tonlieu, le poids et passage de Stenay ; en échange, il abandonne au duc de Bar Ie château, ville, baronnie de Dun et tout ce qui en dépend ; 15 juillet 1377.
• Lettres de Gobert d'Apremont pour le même échange ; même jour (vidimus du 24 janvier 1423 [1424]).
• Louis, cardinal-duc de Bar, donne Dun à sa sœur Bonne de Bar, comtesse de Ligny et de Saint-Pol ; Bar, 14 octobre 1417.
• René, roi de Sicile, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, reconnaissant les services de son chambellan Colart du Saulcy, qui lui a sauvé la vie « à la piteuse bataille qui fut près de Bulligneville en Lorraine » (Bulgnéville, 2 juillet 1431), lui donne les « tour, maison, ville, chastellerie, prévosté, villages, seigneurie, appartenances, appendances et deppendances de Dun-le-Chastel sur la rivière de Meuse » ; Pont-à-Mousson, 3 mars 1436 [1437].

Lettres de confirmation du 28 juin 1438.
• En mariant sa fille Jeanne à Robert de La Marck, Golart du Saulcy, seigneur de Pleuranges, lui donne la moitié par indivis de Dun ; le roi René approuve le don, avec une clause portant que Dun pourra être racheté par lui ou ses successeurs moyennant 10.000 florins du Rhin ; 7 janvier 1446.
Ratification de la clause de rachat par Jean de La Marck, père de Robert, seigneur d'Arenberg.
• Le roi René reprend Dun et octroie 12.000 livres tournois, payables en cinq années, à son chambellan et grand maître d'hôtel Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigny, et à Yde du Châtelet, sa femme, auparavant veuve de Golart du Saulcy ; Angers, 20 janvier 1451 [1452].
Autres lettres d'assignation données par le roi René ; Angers, 26 septembre 1455.
Quittances données par Bertrand de Beauvau et Yde du Châtelet : Launay près Saumur, 25 juillet 1452 ; Angers, 16 juin 1453 ; Angers, 10 octobre 1455 ; 24 septembre 1457.
Autre quittance du 21 juin 1455 rapportée dans un cahier contenant la copie des lettres de 1437 et 1438.
Accord et traité entre Yde du Châtelet, dame de Précigny et de Pleuranges, Robert de La Marck, seigneur dudit Pleuranges, du Saulcy et de Jametz, et Jeanne du Saulcy, sa femme ; Jametz, 28 avril 1456 (copie du temps sur papier).
• Louis de La Màrck, seigneur de Rochefort et de Neufchâtel, fait alliance avec le duc de Lorraine dans la guerre contre Robert de La Marck, seigneur de Sedan ; 3 décembre 1493.
Evrard de La Marck, seigneur d'Agimont, de Durbuy, etc., Englebert de La Marck, seigneur d'Orchimont, et Philippe de La Marck, seigneur de Plorenville, font alliance avec le duc de Lorraine contre Robert de La Marck, seigneur de Sedan ; 1er février 1493 [1494].
• « Inventaire des lettres prinses au trésor de la chambre des Comptes à Bar en la layette de Dun pour les porter au roi de Sicile (duc de Lorraine) à Nancy, qui les avoit mandé lui porter pour instruire et advertir ceulx qui yront devers le Roy à la journée acceptée devant lui et son conseil pour la seigneurie de Dun, que messire Robert de La Marck dit lui appartenir » ; 19 avril 1493.
Rentrée des documents au trésor de Bar le 3 avril 1494.
• Appel du procès devant Claude de Lenoncourt, bailli de Vitry ; comparution des représentants du duc de Lorraine ; assignations au seigneur de Sedan, qui ne comparaît pas et est déclaré contumax ; février 1495 -mars 1496 (13 pièces).
• Sur les instances du maréchal Jean de Baudricourt, envoyé près de lui par le

roi de France, Robert de La Marck se désiste de ses prétentions sur Dun et sur Ranconval (sans doute Ranguevaux, au nord-est de Briey), qu'il revendiquait aussi ; attestation de son frère Evrard, protonotaire du Saint-Siège apostolique ; 25 octobre 1497 (vidimus du 5 juillet 1511).
Robert de La Marck donne quittance au duc de Lorraine de 10.000 florins qui lui ont été promis selon l'appointement ménagé par le maréchal de Baudricourt ; de cette somme, 4.000 florins ont été destinés au bâtard de Vaudémont à cause de son mariage avec la cousine de Robert ; 12 avril 1498 (vidimus du 18).
• Evrard de La Marck, comte de Rochefort, seigneur d'Agimont, de Durbuy, haut voué héritable de Dinant, etc., Englebert de La Marck, seigneur d'Orchimont et de Neufchâtel, et Philippe de La Marck, seigneur de Plorenville, promettent au duc de Lorraine de le servir bien et loyalement envers et contre tous, sauf contre le roi des Romains, l'archiduc son fils, et Jean de Hornes, évêque de Liège ; 20 décembre 1500.
• Traité entre Antoine, duc de Lorraine, et Jean de La Marck, seigneur de Jametz et du Saulcy, et Robert de La Marck, seigneur de Sedan, comte de Braisne et de Maulevrier, à cause de leurs prétentions sur Dun : Antoine leur assigne une rente de 2.400 francs sur la recette de son duché de Bar, rachetable moyennant 24.000 francs ; 21 octobre et 12 novembre 1539.
A l'acte sont attachées les quittances du remboursement effectué par le duc Charles en 1581 : 12.000 livres à Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon (Sedan, 31 mars), et 12.000 à Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havre, à cause de Diane de Dompmartin, sa femme (Nancy, 9 juillet).
Vidimus du traité de 1539, délivré par Georges Dartois, prévôt de Sedan, le 6 janvier 1539 [1540].

Marchands lombards à Dun.

• Copie, donnée sous le scel de la cour de Reims le 10 janvier 1367 [1368], des documents de la procédure suivie contre les Lombards de Dun, bourgeois de Milly, qui refusent de reconnaître la suzeraineté de Geoffroy d'Apremont et se réclament du duc de Bar ; lettres de Guillaume le Borgne de Landres, bailli des châtellenies d'Apremont et de Dun, mardi après l'octave de la Saint-Martin d'hiver 1367 ; assignation donnée aux Lombards, qui font défaut, 9 décembre 1367 ; sentence de Jean de Brieulles, lieutenant du bailli, prononçant leur condamnation, 3 janvier 1367 [1368].
• Jean Limesson, demeurant à Lion, reconnaît qu'il est tenu de payer à Geoffroy d'Apremont, à cause de la condamnation des Lombards, 55 florins qu'il leur devait ; 22 mars 1367 [1368].

Même déclaration de Husson Herbin, bourgeois de Dun, qui leur doit 60 petits florins de Florence ; 31 mars.

• Robert, duc de Bar, prend sous sa garde et protection les marchands lombards de Dun pour une durée de douze ans et leur permet de commercer dans son duché aux conditions spécifiées dans la charte ; Paris, 25 décembre 1371 (copie délivrée par l'abbé de Belval le 8 janvier suivant).

• Robert, duc de Bar, et Marie de France, sa femme, érigent en fief un gagnage que Clarin de Crépy a racheté des héritiers de Pierre de Mar, à qui Geoffroy d'Apremont l'avait engagé, ledit gagnage ayant été tenu auparavant par les Lombards de la table de Dun ; Bar, 15 février 1382 [1383] (copie du 24 octobre 1406).

Hôpital de Dun.

• Gobert, seigneur d'Apremont et de Dun, et Julienne, sa femme, donnent à l'hôpital qu'ils ont fondé à Dun tout ce qui leur appartient dans la dîme de Lion et de Murvaux, à l'exception de douze reis de blé qu'ils ont assignés au chapelain pour sa subsistance, avec une rente annuelle de 4 livres ; ils donnent en outre à l'hôpital, pour la subsistance des pauvres, le revenu que Gilet de Landreville percevait sur les moulins de la Meuse et une vigne sise sous la ville de Dun ; enfin ils approuvent l'acquisition d'une vigne faite par les frères de l'hôpital ; août 1234 (en latin, copie du XVe siècle ; Lesort, XXIV).

• Gilles, fils de feu Dudet, donne à l'hôpital, du consentement et sous la garantie de Gobert d'Apremont, une rente annuelle d'un setier de froment sur ses arages de Dun ; mars 1236 [1237] (en latin ; Lesort, XVII).

• Les frères et les sœurs de la Maison-Dieu de Dun louent à Estevenin, dit Touvenel, et à Emmelot, dite Patenostre, sa femme, leur vie durant, une maison sise au château de Dun, moyennant un cens annuel de 4 s. de petits tournois ; 29 mai 1293 {Lesort, CX).

• Godefrin et Choffin, bourgeois de Dun, vendent leur pré à la Maison-Dieu, qui accepte par son gouverneur Pierre, du bourg de Saint-Gilles, dit le Rogier ; approbation de Geoffroy d'Apremont ; 24 août 1359.

• Robert, duc de Bar, autorise messire Jean Guioth, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite à la Maison-Dieu, à donner à perpétuité sa maison de la grande rue de Dun au chapelain qui desservira cette chapelle ; Bar, 15 juin 1380.

• Le gouverneur de l'hôpital se plaignant que le seigneur de Dun lui refuse le service de la rente de six reis et deux quartels de froment que l'hôpital a toujours perçue sur les revenus de Dun, Louis, marquis du Pont, lieutenant général de son père aux duchés de Lorraine et de Bar, ordonne la recherche et la

communication des titres de la rente ; Pont, 26 février 1439 [1440].
• Ferry de Lorraine, gouverneur du duché de Bar, ordonne de payer à Jean Boucher, chapelain de la chapelle de l'hôpital, la rente de 4 livres sur le marché de Dun donnée à l'hôpital par Gobert d'Aprement en 1234, et dont le service a été interrompu depuis la prise de possession de Dun par Golart du Saulcy ; Bar, 30 septembre 1456 (vidimus du 2 novembre).
Autre copie des lettres précédentes, délivrée à Claude Lallemant, prêtre, commandeur de l'hôpital de Saint-Antoine de Pont-à-Mousson et chapelain de la chapelle de l'hôpital de Dun, le 15 décembre 1587.
• Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant le paiement à l'hôpital Sainte-Marguerite de Dun des rentes qui lui sont dues en vertu du titre de fondation de 1258 ; 15 novembre 1645 (copie de 1740).
• Quittances données par les administrateurs de l'hôpital en 1672, 1736, 1745 et 1746. Gobert, seigneur de Dun, confirme la donation d'une rente perpétuelle de 20 sols faite par sa mère Aelidis à l'église de Belval ; sans date (copie de 1740). Quittance donnée par le procureur de l'abbaye de Belval, 1735.
• Gobert d'Apremont et Julienne, sa femme, donnent à l'abbaye du Mont-Dieu une rente de 40 sols de forts sur le domaine de Dun ; juin 1231 (copie de 1696).
Deux quittances données par le procureur de la Chartreuse du Mont-Dieu, 1672, 1737.

Confrérie de Saint-Léonard de Dun.

• Geoffroy d'Apremont et Marguerite de Sully, sa femme, fondent en la chapelle Saint-Nicolas de Dun une confrérie en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Léonard ; règlement de cette confrérie ; 14 août 1345 {Lesort, CXXIX).
• Geoffroy d'Apremont donne à la confrérie une maison et grange à Dun ; 16 août 1345.
• Renaud de Lion, écuyer, donne une pièce de terre ; 13 décembre 1345.
• Jacques, fils de feu Huin de Mont, chanoine d'Apremont, donne quatre reis de froment, un demi-muid de vin et une fauchée de pré sur l'héritage de ses parents à Mont ; 17 août 1345 (en latin).
• Colin de Milly, serviteur de Marie de Bar, dame de Dun, et Audierne, sa femme, donnant à la confrérie des rentes en froment et en vin et cent souldées de terre ; 23 octobre 1346 (en latin).
• Geoffroy d'Apremont, considérant le don fait par Colin de Milly, règle le nombre de messes que la confrérie doit célébrer, et en confie le service à Gautier, fils de Colin de Milly, en lui affectant une rémunération personnelle prise sur

les biens donnés à la confrérie ; 2 mars 1355 [1356].

Prieuré de Saint-Gilles de Dun.

• Sentence arbitrale de Geoffroy Chausson, gouverneur de Mouzon, dans un procès entre Robert de Sampigny, prévôt de Dun, tant en sa qualité de prévôt qu'au nom de Nicole Braulx, prieur du prieuré de Saint-Gilles, « lequel prioré led. Robert tient à présent à ferme et admodiation dudit prieur », d'une part, et Jeannin Vallet, prévôt de Mouzon, d'autre part, à cause d'un exploit injustement fait par ledit prévôt de Mouzon dans l'hôtel du prieuré à Villers ; 19 janvier 1454 [1455].

• Bulle de Clément VII délivrée à Antoine de Beaumont, clerc du diocèse de Limoges ; 6 des calendes de décembre 1523.

A la bulle est attaché le certificat de confirmation et de cléricature donné par Armand de Gontaut, évêque de Sarlat, à Antoine de Beaumont, de la paroisse de Proissans (près de Sarlat), le 21 décembre 1500.

• Bulle de Clément VII donnant le prieuré de Saint-Gilles à frère Jacques de Beaumont, religieux de l'abbaye de Saint-Gilles en Provence, au diocèse de Nîmes, sur la résignation de son frère Antoine, clerc, qui l'avait reçu en commende ; 9 des calendes de novembre 1533. Jacques demande au duc de Lorraine la permission de prendre possession du prieuré ; elle lui est accordée le 14 janvier 1533 [1534].

• Autre bulle de Clément VII donnant le prieuré de Saint-Gilles de Dun, qui dépend de l'abbaye de Saint-Gilles au diocèse de Nîmes, ordre de saint Benoît, à Adrien Chartier, moine de Saint-Nicaise de Reims, sur la résignation de Pierre de Prancia, clerc du diocèse de Reims, qui en avait été investi en cour de Rome après procès contre Jacques de Beaumont, moine de ladite abbaye de Saint-Gilles ; 12 des calendes de mai 1537.

Permission de prendre possession donnée par le duc Antoine ; Fontainebleau, 20 juin 1537.

Acte de prise de possession, 26 juin.

• Procès entre Antoine de Beaumont, protonotaire du Saint-Siège, et Adrien Chartier, au sujet de la possession du prieuré de Saint-Gilles ; jugement rendu en faveur d'Antoine par Biaise Breton, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Eloi en l'église paroissiale de Saint-Mihiel, Nicole Gervais, procureur général du Barrois, et Hubert de Bannoncourt, procureur général en l'évêché et comté de Verdun ; 2 mai 1538.

Continuation du procès ; autre sentence des mêmes juges en faveur d'Antoine de Beaumont, 28 juillet 1546.

Eglise de Dun, chapelle du château, couvent des Minimes.

• Robert, duc de Bar, et Marie de France, sa femme, fondent deux chapelles en la vieille église qui fut l'église paroissiale de Dun, située à côté de leur hôtel ; 7 juin 1402 (original, et copie du 30 avril 1660 d'après un vidimus du 19 août 1547).

• Provisions de la chapelle du château de Dun en faveur d'Antoine Dartye, 17 décembre 1546.

Mise en possession, 20 janvier suivant.

• Henri de Lorraine, comte de Chaligny, fonde une messe au couvent des Minimes de Notre-Dame de Lorette à Nancy, et donne une rente annuelle de 100 livres ; Pont-Saint-Vincent, 30 janvier 1598.

Approbation du duc de Lorraine et ordre de payer la rente sur les deniers de la recette de Bar qui reviennent à son cousin le comte de Chaligny ; 14 mai 1599.

Lesdits Minimes de Nancy, « ayant été depuis quelque temps canoniquement pourvus du prieuré de Saint-Gilles érigé au faubourg de Dun pour y faire construire et ériger un couvent de leur ordre », demandent au duc de Lorraine l'échange des revenus du prieuré.

Le duc renvoie la requête à son Conseil le 29 novembre 1608, et donne l'ordre d'effectuer l'échange le 12 avril 1609. L'échange est conclu au profit du couvent des Minimes de Stenay, qui percevra chaque année, sur la recette de Stenay, seize reis de froment, faisant quatorze muids deux setiers et un bichet à la mesure de Bar ; 26 mai 1609.

Confirmation de l'échange par le chapitre provincial des Minimes, 29 septembre.

• Henri, duc de Lorraine, donne aux Minimes la chapelle érigée en l'église appelée le vieux moustier (dite ancienne église paroissiale dans l'acte de fondation de 1402), et une autre chapelle en l'église paroissiale, avec le jardin joignant ledit vieux moustier qui servait du passé de nef, « pour jouir dès à présent dudit vieil moustier et jardin à condition de bastir dedans huit ans proche dudit vieil moustier un logement pour deux ou trois religieux que lesdits pères Minimes seront obligez avoir et tenir actuellement en résidence audit Dun... » ; Nancy, 14 janvier 1611.

Lettres obligatoires des Minimes, 9 juillet ; ratification des supérieurs de l'ordre, 28 septembre.

Le duc Charles donne au couvent des Minimes de Dun « une pièce de terre en forme de jardin située à demi-quart de lieue de Dun, fermée de hayes et proche d'une fontaine appelée Proye, à condition que les Minimes continueront de fournir ce qui est accoustumé estre baillé, après que les prières sont

achevées, aux prestre et escholliers qui vont en procession solennelle audit lieu le jour de la translation saint Nicolas », et à la charge de deux services annuels à célébrer dans leur église de Dun ; Nancy, 1er novembre 1629.
Lettres obligatoires des religieux, 5 décembre ; approbation du provincial de Nancy, 30 novembre ; approbation du chapitre provincial, 28 septembre 1630.
• Renouvellement des lettres patentes et des lettres obligatoires pour les chapelles données par le duc Henri en 1611; janvier 1630.
Renouvellement de la concession des chapelles par le prince de Condé ; Chantilly, 18 juin 1663.
• Requête des Minimes de Dun au duc d'Anguien, lui demandant d'être maintenus en possession « d'une place où estoient autrefois le chasteau et jardin de Dun proche et joignant leur couvent », qui leur a été donnée par le Roi le 6 juillet 1646 ; sans date (vers 1664).
• Mémoire des rentes dues aux Minimes, 1643 ; deux quittances de 1672 et 1746.

1-E-022 Pièces diverses concernant DUN.

• Lettres de Marie de France, duchesse de Bar et dame de Dun, absolvant Jacquemin La Maque, maire de Dun, des accusations contre lui dirigées à propos de la répartition de l'impôt entre les habitants de la ville ; Louppy, 10 décembre 1389.
• Accord entre le prévôt de Mouzon et celui de Dun au sujet des biens laissés par feu Colignon La Maque, bourgeois de Dun ; 18 septembre 1404.
• Par devant Jean de Rarecourt, prévôt de Dun, Regnaudin Malquarré, sieur du Vivier, fait donation à Marguerite de Manonville, sa femme, de tous les biens acquis depuis leur mariage, sis à Dun et ailleurs (détaillés dans l'acte) ; 23 juin 1429.
Approbation du roi René ; Saint-Mihiel, 31 mars 1429 [1430].
• Accord entre la ville de Dun et les héritiers de Colart de Mandres pour le rachat d'une rente acquise par Colart en 1410 ; 20 août 1437.
• Absolution des faits de guerre accordée par le roi René à Erard de Chaumont ; Angers, 22 décembre 1445 ; enregistrée par Colin Jacque, prévôt de Dun, avec la promesse faite par Erard de ne plus porter aucun dommage au roi ni à ses sujets ; 1er avril 1446.
• Même absolution accordée à Raoulin, bâtard de Boureuilles, enregistrée par le prévôt de Dun le 14 avril 1446.
• Jean de Seraucourt, demeurant à Longeville, et Didier Thiébault, dit l'Ecorcheur, demeurant à Givrauval, se constituent pleiges et cautions de Didier Gaillard,

clerc, pourvu de l'office de receveur et gruyer de Dun ; 8 février 1467 [1468].
• Husson Raulet, tailleur et valet-de-chambre du duc de Bar, se constitue pleige et caution de Thévenin Perceval, receveur et gruyer de Dun ; 9 octobre 1543.
• Gontier de Bobée, seigneur de Marcq, reconnaît avoir reçu de Thévenin Perceval la somme de 83 francs 4 gros pour le rachat d'une rente de 7 francs et demi qu'il prenait sur la recette de Dun ; 7 mars 1555 [1556].
Lettre de Robert Gratinot, clerc juré de Dun, au Conseil de Bar au sujet d'hommes de Brieulles et de Cunel emprisonnés à Sainte-Menehould pour délits de bois ; Dun, 20 août 1540.
• Lettres du roi Henri II mettant en surséance, pendant la minorité du duc de Lorraine, les procès intentés aux habitants de la prévôté de Dun par ses officiers chargés de la perception des droits d'imposition foraine et domaine forain ; 30 avril 1553 (deux copies du temps).
• Arpentage des terres et prés appartenant au domaine du duc de Lorraine dans la prévôté de Dun ; 1574.
• Le duc de Lorraine nomme Louis Légier receveur et gruyer de Dun sur la résignation d'Adrien Perceval, auquel il donne la ferme du tabellionage de Dun pour douze ans, avec un délai pour le paiement du reliquat de ses comptes ; Nancy, 24 mars 1587.
Information faite par Claude Bertignon, contrôleur de Dun, sur la requête présentée par Antoine Simon, sergent des finances de Barrois, au Conseil de Bar à rencontre d'Adrien Perceval ; 5 mars-10 avril 1587.
• Charles, duc de Lorraine, assigne à Jean Jappin, mayeur de Marville, qui lui a prêté 16.123 francs 5 gros, une rente de 1.128 francs 9 gros sur la recette de Dun ; Bar, 1er novembre 1589.
Vidimus, donné le 29 septembre 1590, des lettres précédentes et du reçu donné à Jean Jappin, le 11 novembre 1589, pour la somme par lui prêtée au duc.
Autre vidimus du 26 octobre 1606.
• Visite des bois de la gruerie de Dun, 26 juillet 1610.
• René Poiresson, gruyer et receveur de Dun, présente comme caution Jacquesson Dubois, laboureur demeurant à la Tuilerie de Lion ; 18 mars 1623.
• Lettres patentes du duc Charles créant la confrérie des tonneliers de Dun sous le patronage des saints Simon et Jude ; Nancy, 31 octobre 1629.
Lettres obligatoires des tonneliers, 22 novembre.
• Permission donnée aux habitants de Dun d'élire leur maire, à charge d'une redevance annuelle de 15 francs barrois ; lettres d'Albert de Orey, seigneur de La Neuville, Inor, Luzy, Manteville, gouverneur, capitaine et prévôt de Dun ; 10 mai

1630.
• Liste des impôts de l'office de Dun pour l'an 1632.
• Provisions de la chapelle de Warinvaux pour Jean Brasselet, 1671.
• Travaux aux petites écluses du moulin de Dun, 1671.
• Etat des bois vendus en la contrée du Deffois en 1672.
• Etats des amendes jugées en la maîtrise de Dun en 1672 et 1673.
• Bail des terres et seigneuries de Dun et de Brieulles pour six années, 27 janvier 1678.
• Etat des revenus du domaine de Dun dans les villages de delà la Meuse vers l'orient (Milly, Murvaux, Lion) et dans les villages de l'autre côté de la Meuse vers l'occident (Doulcon, Gunel, Petit-Cléry, Grand-Cléry, Sassey, Mont, Montigny, Brieulles-sur-Meuse) ; sans date (XVII[e] siècle).
• Procès entre Henri de Milly, receveur du domaine de Dun pour le prince de Condé, et Pierre Guny, pêcheur de poissons demeurant à Brieulles, fermier du Chapitre de Verdun, au sujet d'actions de pêche ; sentence de Jean Le Petit, gruyer de Dun, 29 août 1661 ; arrêt de conclusion rendu en Parlement le 21 juillet 1662.
Treize lettres d'acensement et d'arrentement à Dun, 1587, 1598, 1600, 1602, 1603, 1625, 1628, 1664.
• Ferme de l'impôt dit Fredaut pour Dun et Stenay, 1610-1611.
• Lettres de Henri III exemptant des traites foraines les habitants de Dun, Varennes, Rembercourt-aux-Pots, Ligny-en-Barrois, etc. ; Paris, 5 avril 1578 ; enregistrées au bureau des traites foraines de Mouzon à la requête des habitants de Dun le 22 octobre 1578.
• Affaire administrative ; mémoire sur une rente assise sur le domaine de Dun et appartenant à Léonard de Ficquelmont (Fiquémont, comm. de Thuméréville, arr. de Briey), seigneur de Mars-la-Tour, qui en demande le service au prince de Condé ; s. d. (vers 1662).
• Acensement de terrains dans les anciens fossés dans la ville haute de Dun, 1766-1769.
• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet des droits dus aux. pressoirs banaux de Dun par les habitants de Murvaux, Dun, Milly, etc. ; 6 mars 1782.
Prétentions du comte Charles d'Apremont sur la terre et seigneurie de Dun, 1655-1663.
• « Extrait de l'inventaire des titres, papiers et autres enseignements concernant la terre et seigneurie d'Apremont, tirés de la chambre du trésor des chartes des

duchés de Lorraine et de Bar au château de Nancy et donnés par ordre de M. Le Jay, intendant desdits duchés, au sieur Charles, comte d'Apremont », 20 mars 1656.

• « Mémoire pour faire voir que S. A. Monseigneur le Prince (de Condé) doit être maintenu en la possession et jouissance de la terre de Dun nonobstant l'arrêt obtenu au Parlement de Paris par M. le comte d'Apremont au mois de septembre 1655 ».

• Commission donnée par le prince de Condé au sieur Caillet, son secrétaire, pour prendre possession du Clermontois ; 3 mars 1660. Procès-verbal, dressé par Henri de Milly, lieutenant en la prévôté de Dun, de la prise de possession de Dun par le sieur Caillet, nonobstant les prétentions du comte d'Apremont sur Dun et celles de Philippe de Suevel sur Milly ; 13 mars 1660.

• « Mémoire pour faire connaître le juste fondement de la défense des droits de Mgr le Prince sur la terre de Dun-le-Château et ses dépendances ».

• Arrêt du Conseil d'Etat pour le duc de Lorraine contre le comte d'Apremont, portant cassation de l'arrêt du Parlement du 7 septembre 1655 obtenu pour la restitution des terres d'Apremont et de Dun ; Noměny, 31 août 1663.

• Requête adressée à la Chambre de l'Edit par Armand-Charles, duc Mazarin, contre les prétentions du comte d'Apremont sur la terre d'Apremont ; imprimé de 56 p. in-folio .

• « Inventaire des pièces qui ont été tirées pour être mises dans le sac d'Apremont. »

DUN (fiefs de).

• Robert, duc de Bar, reçoit en foi et hommage Jean de Gresse, écuyer ; 21 septembre 1379 (vidimus délivré le 11 octobre par Jean, curé de Wolkrange, doyen de la chrétienté d'Arlon).

• Edouard de Bar, marquis du Pont, seigneur de Dun, reçoit en foi et hommage Jean du Chàmpy, écuyer ; Dun, 28 février 1403 [1404].

• Le même Edouard reçoit en foi et hommage Colart Hutin, écuyer ; même jour.

DUN {fiefs à).

• Jean de Brieulles reconnaît tenir en foi et hommage de Geoffroy d'Apremont une maison à Dun, derrière la nouvelle église, entre la porte de maître Jean et la grange du terrage ; 1267.

Au verso : « Recongnessance sus le seeil de la court de Reins dou fiel de la maison de davant la porte saint Nicolas, que petit Jehan de Brieulles a eschangiet à Jehan de Brieulles son père, et est le fief lige ».

• Jean de Brieulles le jeune, fils de Jean le vieil, écuyer, vend à Jacques

d'Ecouviez, chevalier, sa maison au châtel de Dun, sise devant la vieille église entre la maison de Henri de Grandpré et la maison qui appartient à son père Jean de Brieulles et à Jean Bernard, des biens à Mouzay, à Lion, à Fontaines, à Chassogne ; toutes lesquelles choses Jacques d'Ecouviez reconnaît tenir en foi et hommage de Geoffroy d'Apremont ; juillet 1372.

• Jean Bernard, de Dun, écuyer, avoue tenir du duc de Bar les maisons qui furent à feu Jean de Mouzay derrière le moustier de Dun, la moitié de la maison qui fut à Jean de Dugny en la rue du vieux moustier, six jours de terre et quatre fauchées de pré devant Proiville, une mairie en la ville de Liny, la moitié de la crowée qui fut au voué de Murvaux, un gagnage à Lion, le quart du bois dessus le Jay ; des terres et des prés ; 22 janvier 1377 [1378].

Edouard de Bar reçoit en foi et hommage Jacquemin Bernard ; Dun, 28 février 1403 [1404].

Aveu et dénombrement de Jacquemin Bernard, 4 avril 1404 : maisons à Dun, terres, prés et bois ; 10 livres de petits tournois et 52 quartels de froment provenant de son cousin Renaud d'Ecouviez, à prendre chaque année sur la terre de Dun ; le jardin dit des Lombards devant la porte messire Jean, etc.

Aveu d'André de Landzécourt, gendre de feu Jacquemin Bernard ; 15 juin 1412.

• Girard de Chauffour avoue tenir en fief neuf moutons d'or qu'il prend chaque année sur les revenus de Dun à cause de défunts Jean et Claez de Gris, frères ; 24 mai 1404.

• Bon de Récicourt avoue tenir 40 livres tournois de rente sur les revenus de Dun, dix reis de froment sur les terrages de Brieulles, les fours banaux du Grand Cléry, une maison et des biens à Murvaux, vignes, terres, prés et bois ; une maison à Dun devant la halle, une maisonnette tenant à la halle, un petit meix derrière l'église paroissiale, etc. ; 15 février 1451 [1452].

• Jean du Hattoy avoue tenir 20 livres de rente sur les revenus de Dun, 15 gros sur le moulin du Grand-Cléry, la moitié du four dudit Grand-Cléry, cinq reis de blé sur les terrages de Brieulles ; 26 octobre 1455.

• Geoffroy de Sampigny, écuyer, avoue tenir la moitié de treize reis et le tiers d'un reis de blé sur la recette de Dun, la moitié de 13 livres et le tiers d'une, la moitié de treize muids et le tiers d'un muid de vin, « le tout partant à rencontre de monsieur le bailli de Vitry à cause de damoiselle Marguerite de Lavaux, ma mère » ; attesté par Jean de Sampigny, son frère ; 21 novembre 1456 (on rencontre tantôt Lavaux, tantôt Laval ; il y a Lavaux en Belgique, au-dessous de Hives).

• Aveu de Robert de Sampigny, capitaine et prévôt de Dun, et de son fils Jean

; plusieurs maisons à Dun, des biens à Montigny, à Murvaux, à Lion ; la moitié des rentes qu'avait Bon de Récicourt sur Dun et Brieulles ; biens à Doulcon, à Saulmory ; deux gagnages à Lion qui furent à Jean de Mouzay, etc. ; 1er mars 1456 [1457].

• Thierry de Lenoncourt, bailli de Vitry, avoue tenir, à cause de Marguerite de Laval, sa femme, une rente de treize reis de blé et de 13 livres parisis dont Geoffroy et Jean de Sampigny, enfants de sa femme, ont la moitié ; le quart de Vilosnes, le quart du Grand Cléry, le huitième de Cunel, « laquelle ville de Gunel est pour le présent inhabitée » ; deux reis de froment au ban d'Argeville appartenant aux seigneurs de Haraucourt au finage de Gercourt ; rentes sur Bourrouvre (Bouru ?), congé de faire un étang audit Bourrouvre ; 3 novembre 1456.

• Georges Isnart, écuyer (il signe « George » tout court), avoue tenir une maison derrière l'église de Dun, entre la porte Saint-Nicolas et une maison qui est à la dame d'Olizy ; des maisons et biens à Milly, etc. ; attesté par Didier Richard, commandeur de Saint-Antoine de Bar ; 22 octobre 1462.

• Jean de Sampigny, seigneur de La Bruyère (La Brière, près Dun) et de Quincy, avoue tenir deux maisons à Dun, des biens à Liny, à Murvaux, à Montigny, à Saulmory ; 10 livres de petits tournois vieux et 52 quartels de froment qui furent à Golart d'Ecouviez ; le jardin des Lombards ; bois de Boulain ; gagnage de Jupille ; 12 novembre 1463.

• Jean de La Tour, seigneur de Chaumont-sur-Aire, avoue tenir une rente de 20 francs sur les revenus de Dun, à rachat ; attesté par son cousin Didier de Thiaucourt, seigneur de Villette ; 15 janvier 1487 [1488] (original, et copie de 1602).

Cette rente de 20 francs fut rachetée en 1574 d'Aliénor de Dompmartin, veuve d'Antoine de Chahanay (Rietstap donne la forme Chahany), seigneur de Pléville, moyennant une somme de 266 francs dont elle donna quittance, le 13 octobre, à Adrien de Perceval, gruyer et receveur de Dun.

• Antoine de Heulles (écrit souvent Huiles, puis Hulse), écuyer, avoue tenir, à cause de Jeanne Isnart, sa femme, le quart d'une maison située devant la grande église, tenant à la muraille de Dun, dite la maison George (George Isnart), ledit quart possédé par indivis avec Geoffroy Isnart, écuyer, et Watrin de Nettancourt, bailli de Clermont, à cause de Marguerite Isnart, sa femme ; sur une pièce de terre étant de présent en vigne, vulgairement appelée Pied-de-bœuf, sise sous les murs de Dun, contenant demi-jour, les trois pieds à tout le poil du plus haut bœuf qui se tue chaque année le jour de Noël en la halle de Dun, que

doit audit jour de Noël, de droit cens, celui qui tient la vigne ou terre, laquelle terre était jadis de la susdite maison, ces trois pieds possédés avec Watrin de Nettancourt à cause de sa femme, à qui appartient le quatorzième ; le quart d'un petit meix au faubourg de Saint-Gilles, les trois quarts de 60 arpents au bois de Mont, touchant aux bois de la terre de Prouaville (Proiville) ; des biens à Milly et à Murvaux ; 18 mars 1493 [1494].

• Geoffroy Isnart, écuyer, avoue tenir ce que dessus avec ses beaux-frères Antoine de Heulles, seigneur des Autels (dans le canton de Rozoy-sur-Serre, Aisne), et Watrin de Nettancourt ; même jour.

• Emglubert de Dasle ou Dalle, écuyer, avoue tenir une grande maison au châtel de Dun, entre la maison de Giles Jaquesson, qui est au-dessous, et la maison des héritiers de Bon de Récicourt, en montant au château ; une autre maison en la grande rue près de la porte de Milly, indivise avec les héritiers de Jacques de Bronville ; une vigne au finage de Dun ; des biens à Lion et à Doulcon ; 1er décembre 1496.

• Jacques des Hermoises (Armoises), seigneur d'Essey en partie, avoue tenir 20 francs de rente sur la recette de Dun, le gagnage de La Brière près Dun, comprenant maisons, prés, terres, étang et bois, le pré du Saulcy devant Dun, etc. ; 20 décembre 1499.

• Autre aveu d'Antoine de Heulles, écuyer, demeurant à Dun, mari de Jeanne Isnart ; attesté par Pierre d'Angy, seigneur de Sorcy, et Jean de La Tour, seigneur de Chaumont ; 6 janvier 1509 [1510].

• Procuration donnée par Jacques de Heulles, écuyer, seigneur des Autels en Thiérache, à Robert de Gratinot, prévôt de Dun, et à Jacques de Heulles, son fils, pour remplir son devoir féodal à cause de ce qu'il tient en fief en la prévôté de Dun ; 8 juillet 1549.

• Pierre Rutant, demeurant à Saint-Mihiel, avoue tenir un fief en la châtellenie de Mandres-aux-quatre-tours, un autre en la prévôté de Saint-Mihiel, et le sixième du tonlieu et hallage de Dun ; 12 juin 1612.

• Antoine de Roucelz, primicier de la cathédrale de Metz, Nicolas de Roucelz, seigneur de Vernéville, François de Roucelz, Anne de Warsberg, veuve de Jean de Roucelz, seigneur d'Aubigny, et tutrice de ses enfants Jean, Philippe, Madeleine et Ursule, avouent tenir deux petits bois près de Dun, un meix dans la ville, un meix et un jardin au bourg Saint-Gilles, des biens à Sassey, à Mont, à Moulins devant Mouzon, au ban de Mouzay et au ban de Stenay, provenant d'acquisitions faites par leur père, Philippe de Roucelz, sr de Vernéville ; attesté par Nicolas des Armoises, seigneur de Jaulny et de Fléville ; 6 janvier

1613. Signé : « A. de Roucelz-Vany, primicier de Metz, N. de Roucelz-Vernéville, F. de Roucelz chevalier de Vernéville, A. de Warsberg. »

• Françoise de Vicrange, dame d'Andevanne et de Vilosnes, veuve d'Africain de Chamissot, avoue tenir une place-masure à Dun derrière l'église paroissiale, communément appelée la maison des Autels, et trois pieds de bœuf en dépendant (voir l'aveu d'Antoine de Heulles du 18 mars 1494) ; la censé de Coulmane, dont une partie appartient au chevalier d'Andevanne, etc. ; attesté par Jacques de Pouilly, seigneur de Villers-devant-Dun ; 15 décembre 1663 (l'aveu est baillé tant en son nom qu'au nom de Jacques de Tassard, seigneur de Ballay, son petit-fils).

• Déclaration des droits appartenant au Chapitre de Montfaucon à Dun, Milly, Murvaux, Vilosnes, Gunel ; signée par le chanoine Claude Preminet, 7 septembre 1663.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé : 15 janvier 1676, confirmation de l'acquisition faite par Thomas de Milly, notaire à Dun, de Jacques-François de Tassard, seigneur de Ballay, d'une place et masure en fief appelée la maison des Autels, sise à Dun près la grande église (contrat du 25 octobre 1675, pour lui et Marie Rodière, sa femme). 22 mai 1749, droits de mutation du fief à payer par Antoine de Milly et par Jeanne de Milly, veuve de Henri Robinet (Marie Rodière était morte en 1695, et Thomas de Milly en 1703 ; ils avaient trois enfants, Augustin, Jeanne et Jean. Jeanne épousa Antoine Faucheux ; ses enfants vendirent sa part à leur cousin Antoine, fils d'Augustin.

Jean de Milly eut une fille, Jeanne, qui épousa Henri Robinet).

• 18 octobre 1763, inféodation d'une maison sous le nom de fief de Saint-Quentin, accordée à Joseph-Nicolas Lalouette de Saint-Quentin, avocat aux conseils du Roi et au Parlement. Cette maison, située près de la porte aux Chevaux, appartenait en 1573 à Robert de Gratinot, à Henri de Milly en 1662 ; Henri de Milly eut quatre filles, dont les héritiers vendirent la maison à Lalouette par divers contrats passés en 1761, 1762 et 1763.

• 26 mars 1783, octroi de lettres d'investiture pour le fief de Saint-Quentin, et changement du nom en celui de Du Plessis.

La fille de Lalouette de Saint-Quentin épousa le sieur Vassé, procureur fiscal à Stenay. Ils vendirent la maison à Jean Henriquez, procureur fiscal de Dun, et à Marguerite-Louise Le Lorrain, sa femme.

Ceux-ci vendirent à leur tour, le 8 mars 1782, à Marie-Françoise Rochard, femme de Jean-Baptiste-Hilaire de Bregeot de Treher, ancien officier, pensionnaire du Roi, demeurant à Pierrefitte, et à Chrétienne Rochard, fille

majeure.
• 10 avril 1766, octroi de lettres d'investiture à Charles-Robert Carré, maître particulier des Eaux-et-forêts de Stenay, pour le bois la Dame, mouvant en fief du château de Dun, qu'il a acquis, le 15 juillet 1757, de Gédéon de Condé, seigneur d'Avocourt. 22 février 1786, droit dû par le sieur Carré fils.

MILLY.

• Gobert, sire d'Apremont et de Dun, donne à Haberant de Breux trente livrées de terre sur les terrages, rentes et bourgeoisies de Milly, rachetables pour 300 livres ; 1325, mercredi après la Madeleine.

Lettres d'Haberant de Breux, même jour (original, et plusieurs copies).

Edouard de Bar, marquis du Pont et seigneur de Dun, reçoit Henri de Breux en foi et hommage ; Dun, 28 février 1403 [1404].

Aveu de Henri de Breux, 2 janvier 1461 [1462].

Autre aveu de Henri de Breux, 1er septembre 1488.

• Déclaration du maire et des échevins de Milly au sujet de la pièce de terre sur laquelle les ministres de l'église Saint-Pierre prennent deux quartels de froment par an ; en présence de Jean de Brieulles, de Jaquet de Proiville et de Vyet le Lombard ; février 1360 [1361].

• Louis et Henri de Mouzay, écuyers, frères, vendent à Pierre Montdidier, de Marcq, et à Mahaude, sa femme, quinze livrées de terre sur les terrages et rentes de Milly ; septembre 1364 (le père des vendeurs, Alardin de Mouzay, avait acquis cette rente de Colart des Armoises, à qui elle était venue de sa sœur, femme de Haberant de Breux) (copies de 1373 et 1412).

Aveu de Louis Bobé, seigneur de Marcq et de Tailly : la rente précédente de 15 livres tournois, une autre rente en grains sur les terrages de Milly, et la seigneurie de Tailly ; 24 janvier 1453 £1454].

Aveu de Regnault Bobé, seigneur de Marcq et de Tailly en partie : la rente de 15 livres sur Milly, la rente en grains sur les terrages, partagée avec Ferry de Chinery (Chennery ?) et Henri de Breux ; la seigneurie de Tailly ; des biens à Ronluc et Lanhères en la châtellenie d'Etain ; attesté par Jean de Villers, prévôt de Varennes ; 6 octobre 1487.

• Golard, seigneur de Dun et du Saulcy, et Eude du Châtelet, sa femme, cèdent leur gagnage de Jupille à Robert de Sampigny et à Marguerite de Landzécourt, sa femme, en échange de seize fauchées de pré au ban de Milly ; attesté par Marguerite de Manonville, dame d'Olizy ; 24 juin 1441.

• Isabelle de La Charmoye, veuve de Jean d'Iré, avoue tenir deux muids de froment sur les terrages de Milly et trois arpents de pré au ban de Lion ;

attesté par ses cousins Raulin de Ville et Jean de Orey dit de Liège ; 6 mai 1469.
Aveu des mêmes biens par Mengin Masson, de Stenay, à cause d'Alix d'Iré, sa femme, 6 août 1488.
• Aveu de Jaquesson de Viasne : maisons, terres et prés à Milly ; part de la dîme de Maucourt à Murvaux ; 22 octobre 1487.
• Procès entre les habitants de Milly et les bouchers de Dun ; enquêtes pour les deux parties, mai 1498.
• Aveu de Jacques Bertignon, de Dun : maisons, terres et prés à Milly ; part de la dîme de Maucourt à Murvaux ; attesté par Henri de Pouilly et Jean de Orey ; 24 octobre 1534.
• Aveu de Jean Le Queux, receveur de Hattonchâtel : maison, terres et prés à Milly ; part de la dîme de Hannonville-sous-les-Côtes ; 25 avril 1537.
Aveu de François de Villers-le-Prudhomme et de Jean Warion de Pareid, héritiers de Jean Le Queux, receveur général de l'évêché de Verdun ; 2 février 1538 [1539].
• Par devant Claude de Rivière, seigneur d'Essey et de Villecloye en partie, prévôt de Dun, les habitants de Milly s'engagent à payer chaque année neuf blancs d'argent à cause du bois de la Garenne, situé à la côte Saint-Germain, à eux de nouveau laissé et acensé ; 24 octobre 1542.
• Jean de Vandrehart, seigneur de Bezonvaux en partie, avoue tenir le gros gagnage de Milly, consistant en terres labourables, prés et chennevières ; attesté par Louis de Groys, seigneur de Sorbey ; 15 mars 1549 [1550].
• Aveu de Jean de Vandrehart, seigneur de La Moncelle, etc. ; maison et biens à Milly ; attesté par Jacques de Heulles, seigneur des Autels et de Vilosnes en partie ; 15 janvier 1573 [1574].
Enquête de vérification, 14-22 janvier ; document à l'appui : copie des lettres de Robert, duc de Bar, et de Marie de France, sa femme, affranchissant, en faveur de Clarin de Crépy, leur secrétaire et conseiller, le gagnage de Milly donné autrefois par Geoffroy d'Apremont à Pierre de Marcq ; février 1382 [1383].
Lettres de reprise accordées par le duc Charles ; Nancy, 23 janvier 1573 [1574].
• Aveu de Philippe Le Prévost, seigneur de Beaumont, détenteur du fief de Milly à cause de Philippe de Vandrehart, sa femme ; attesté par Jean-Philippe de Suevel, gouverneur de Dun, et Philippe de Mouzay, sr de La Magdelaine ; 17 janvier 1612.
• Enquête pour la vérification du dénombrement présenté par François de Beauvois, sieur de Landreville, comprenant des biens à Milly ; 14 janvier 1573

[1574].
Adrien de Perceval, seigneur d'Artaise et du Vivier en partie, gruyer et receveur de Dun, et Guillemette d'Allonville, sa femme, vendent au duc de Lorraine et de Bar leurs droits sur les terrages de Milly, « qui est la moitié des grains provenant d'iceluy terrage, laquelle souloit appartenir à François de Beauvois, sieur de Landreville, partant à rencontre de Jacques de Heulles, sieur de Vilosnes-sur-Meuse en partie » ; Bar, 7 février 1576 [1577].
Pouvoir donné par Guillemette d'Allonville à son mari, 4 février.
Commission donnée par le duc pour l'acquisition ; Nancy, 15 décembre 1576.
• Lettres obligatoires des habitants de Milly pour l'acensement du bois de la Garenne, 16 septembre 1603.
• Acensement de 14 arpents de terre en nature de vigne à Lambert Gillesson, laboureur à Milly ; 2 septembre 1587.
• Nicolas du Moulin, écuyer, demeurant à Milly, avoue tenir en fief un pré provenant de feu Guillaume de Saint-Laurent ; attesté par Jacques de Heulles, seigneur de Tailly en partie, demeurant à Mouzay ; 7 avril 1612.
• Erection en fief de la maison que Jean-Philippe de Suevel (de Zweiffel-Suevel), lieutenant au gouvernement de Dun, a fait bâtir à Milly ; Nancy, 3 mai 1606.
Aveu et dénombrement de Jean-Philippe, attesté par son beau-père, Louis Léger, gruyer et receveur de Dun, et par son beau-frère, Philippe de Mouzay ; 8 juin 1606.
Le duc Henri vend le terrage de Milly, avec clause de rachat, à Jean-Philippe de Suevel, capitaine et prévôt de Dun ; 13 juillet 1610 (lettres passées à Dun le 23 août).
Admodiation d'un pré au sieur de Suevel, 2 juillet 1616.
Aveu de Jean-Philippe de Suevel, 25 janvier 1612.
• Arrêt du Conseil d'Etat au sujet du terrage de Milly, 11 août 1646 : procès entre Claude Limozin, fermier du domaine du Clermontois, et Aincherin de Saintignon et Madeleine de Suevel, sa femme, appelant des sentences et jugement des 14 décembre 1644 et 26 janvier 1645.
• Aveu et dénombrement présenté au prince de Condé par Jeanne de Zweiffel-Suevel, dame de Cierges, Aincreville, Cunel et Pouilly en partie, veuve d'Aincherin de Saintignon, demeurant à Romagne-sous-Montfaucon ; 14 septembre 1663.
Aveu de Jacques-Philippe, comte de Savigny, grand-maître de l'artillerie du duc de Lorraine, mari de Madeleine de Zweiffel-Suevel ; 25 septembre 1663.
Les deux aveux sont attestés par Jean-Philippe de Zweiffel-Suevel, seigneur de

Pouilly, frère de Jeanne et de Madeleine.
Dans la réception des aveux à Stenay, on mentionne l'aveu baillé en 1612 par leur père, Jean-Philippe de Zweiffel-Suevel, et des actes d'acquisition.
• Daniel de Wignacourt, seigneur de Warnécourt, avoue que sa mère, Bonne de Tige, veuve de Jean de Wignacourt, tient en fief une portion du terrage de Milly, provenant de la succession de sa mère, Henriette de Rarécourt ; attesté par François de Heulles, seigneur de Vilosnes et Luzy ; Luzy, 28 novembre 1664.
• Acensement à Claude Adam, vigneron, d'une maison à Milly ; 14 août 1663.
• Saisie des fiefs appartenant à Louise-Elisabeth d'Estivaux, dame de Voncq, demeurant à Sedan, et bail judiciaire, 1672.
• Octroi de lettres d'investiture à M. Masson, prévôt de Marville, qui a acquis le fief de Vandrehart ou de la Beaumont, le 13 décembre 1757, des dames d'Increville et de Beaumont ; 5 janvier 1764.

1-E-023 MURVAUX.
• Robert de Grandpré, évêque de Verdun, fait connaître que Simon, seigneur de Murvaux, est homme lige du comte Henri II de Bar après l'évêque de Verdun pour le château de Murvaux ; 1214 (en latin ; Lesort, VII).
• Aveu et dénombrement par Warrin de Hémemont (ou Haymemont ; Hennemont ?) de ce qu'il possède à Murvaux et à Lion ; 7 septembre 1449 (il était chanoine et chambrier de l'église Notre-Dame de Verdun).
• Aveu et dénombrement par Jean de Viasne, demeurant à Varennes, de ce qu'il tient à Murvaux et à Milly ; attesté par Gilet de Cheppy, écuyer ; 15 août 1451.
• Guillaume de Boulant, seigneur de Villers et de Dave, avoue tenir du duc de Bar, à cause de son château de Dun, la dîme de « Rollers », huit reis de grain sur le terrage, et 20 sols tournois sur les rentes de ladite ville de Murvaux ; 17 décembre 1456 ; mention au dos de l'acte : « dénombrement par Guillaume de Roley » (Guillaume de Boulant, d'une famille noble de la province de Liège, était seigneur de « Rollers » ou « Rolley », peut-être Rollé au-dessus de Bastogne ; son père Henri avait épousé en 1384 la fille de Garnier, seigneur de « Daule (ou Davle) en la comté de Namur », nom orthographié « Daue » (ou Dave) en plusieurs documents et que je propose d'identifier avec Dave, à 6 kilom. de Namur).
• Colart de « Hainnemont » (Hennemont), dit de Pou, écuyer, et Louise de « Wamelz » (Wamaix près de Thierville ?), sa femme, seigneur et dame de Murvaux en partie, vendent à Jean de Villers, dit Balant, demeurant à Pareid en

Woëvre, et à Jeanne de « Hainnemont », sa femme, et fille dudit Colart, tout ce qu'ils possèdent à Murvaux, Lion, Milly, Fontaines, Liny et Dun ; 23 juin 1494. Ratification par le duc René ; Pont, 2 juillet.

• Aveu et dénombrement de Jean de Villers, attesté par Didier de Villette, capitaine de Bar ; 22 janvier 1494 [1495].

• Aveu et dénombrement de Thierry Balant, seigneur de Murvaux en partie ; attesté par Jean de Sampigny, seigneur de Guerpont et des Trois-Villes en partie ; 15 mars 1509 [1510].

• Les chanoines de Verdun cèdent au duc de Bar l'hommage de Jacques Bauldre, praticien, et de Mariette Le Pelletier, sa femme, de Sivry-sur-Meuse, qui désirent s'établir à Murvaux, et reçoivent en échange deux autres sujets ; 29 juillet 1577.

• Aveu et dénombrement par Guillaume de Saint-Laurent, écuyer, sieur de la Folie d'Inor et de Murvaux en partie, de ce qu'il tient dans les châtellenies de Dun et de Stenay, tant de son chef qu'à cause de Claude de Orey, sa femme : la maison dite la Cour de Murvaux, avec ses dépendances ; biens à Murvaux, à Lion, à Milly, à Montigny, relevant du château de Dun ; maison à Stenay et biens au finage ; la tour de la Folie et ce qu'en dépend ; biens à Inor, à Martincourt, à Charmois, à La Neuville (châtellenie de Stenay) ; attesté par Jacques de Heulles, seigneur de Vilosnes-sur-Meuse ; 16 novembre 1573.

• Testament de Guillaume de Saint-Laurent, seigneur de Goigny et de La Folie, veuf de Claude de Orey ; il lègue ses biens de Murvaux à ses grands et petits neveux et nièces ; fait à Betheniville, au logis du seigneur de Son, Barbe de Saint-Quentin, le 7 novembre 1588.

Le duc de Lorraine accorde des lettres de reprise et de foi et hommage aux héritiers de Guillaume, détenteurs de Murvaux : Guillaume et Arnould de Maucourt, seigneurs de Thénorgues, Etienne de Hanin, sieur de Richecourt, à cause de Marguerite du Lory, sa femme, Jacques d'Escannevelle, sieur de Quilly, à cause de Hélène de Maucourt, sa femme, Jacques de Hault, sieur de Marcheromesnil, demeurant à Chardeny, à cause de Judith de Barat, sa femme, Jean de Barat, demeurant à La Neuville-au-Pont, Georges Diogeny, sieur du Pont-en-Pîle près La Neuville-au-Pont, à cause d'Hélène de Barat, sa femme, demeurant à Possesse ; Nancy, 8 janvier 1589.

Aveu et dénombrement présenté par Guillaume de Maucourt, 10 mai 1589.; il ajoute aux noms précédents ceux de Jean, Anne et Suzanne d'Apremont, demeurant à Betheniville, Jeanne d'Apremont, demeurant à Ballay.

• Aveu et dénombrement de Barbe de Tige, veuve de Guillaume de Maucourt et

tutrice de ses cinq enfants mineurs ; attesté par Jean-Philippe de Suevel (de Zweiffel-Suevel), gouverneur de Dun, et Philippe de Mouzay, sieur de La Magdelaine ; Dun, 5 mai 1612.

• Travaux au pressoir de Murvaux, 1671-1673.

• François Denis, bourgeois de Murvaux, est dispensé d'obtenir des lettres d'investiture pour l'acquisition de 36 verges de vigne qu'il a faite, le 24 avril 1780, de Henri-Louis, abbé de Chamissot ; 22 décembre 1784.

LION-DEVANT-DUN.

• Jean le Pourcelet, écuyer, avoue tenir les trois quarts de la moitié des terrages de Lion, la moitié du four, des biens à Murvaux, à Montigny, des rentes à Brieulles, une partie des dîmes de Moirey devant Damvillers ; attesté par dom Raymond, prieur de Saint-Gilles de Dun ; 30 novembre 1377.

• Aveu de Perrin de Lion, écuyer ; biens à Lion et à Montigny ; attesté par son cousin Jean Bernard, de Dun ; 1382, vendredi après Quasimodo.

• Edouard de Bar, marquis du Pont, reçoit en foi et hommage Françoise, veuve de le Poncelet de Sassey, pour ce qu'elle tient à Lion et ailleurs ; Louppy, 21 septembre 1401.

• Henri de Moirey avoue tenir, de son chef, le douzième des dîmes de Moirey, Crépion, Flabas, maison et biens à Moirey ; à cause d'Isabelle, sa femme, le tiers des terrages de Lion et du four, provenant de ce que le Pourcelet y avait, dîmes et biens à Moirey ; 3 novembre 1404 (Isabelle était sans doute fille de Jean le Pourcelet).

• Aveu de Jacquemin le Pourcelet, 5 avril 1404.

• Aveu de Renaudin, fils de feu Jean de Beaumont, de Damvillers : la moitié du four de Lion, le huitième du terrage, une grange, des terres et des prés ; 24 septembre 1404.

• Edouard de Bar, marquis du Pont, seigneur de Dun, reçoit en foi et hommage Alexandre de Landres, au nom d'Alexandre et Jeanne, enfants mineurs de feu Jean de Lachaussée et de Marie de Landres, pour la terre qu'ils possèdent à Lion ; Dun, 28 avril 1409.

• Aveu d'Isabelle, veuve de Henri de Moirey ; 15 février 1510 [1511].

• Aveu de Jean Tardi : la moitié du four de Lion, le huitième des dîmes, grange en masure, etc. ; 31 mars 1450 [1451].

• Jean de Varange, dit Monferrant, seigneur de Varney et d'Autrécourt, avoue tenir des cens sur des héritages à Lion et à Murvaux à cause d'Isabeau de Nettancourt, sa femme, sœur de Jean ; 21 décembre 1487.

• Déclaration des rentes dues à l'église Saint-Germain du mont dessus Lion ; s.

d. (XVIe siècle).
• Lettres de censive de Pierron Le Soiron pour une maison à Lion, et de François Godet pour une autre maison ; 12 janvier 1535 [1536].
• Guillaume Gentil, de Lion, vend au duc de Bar une rente de 30 gros sur les cens des prés, 9 mai 1535.
• Reconnaissance de Robert de Gratinot, prévôt de Dun, pour l'arrentement d'une pièce de terre à Lion ; 18 novembre 1549.
• Adrien de Waldecker, seigneur de « Mettandal », avoue tenir la Chassogne Robert, comprenant 39 jours de terre et 25 arpents de bois entre Murvaux et Fontaines ; le quart du terrage de Lion et la moitié du four banal ; le bois Geoffroy d'Apremont, contenant 24 arpents défrichés et en nature de terre, sis près le Grand Boulain ; le dixième de la dîme des grains de Saulmory ; attesté par Robert de Gratinot, seigneur de Jupille, capitaine de Stenay ; 12 juillet 1573.
Procès-verbal de l'enquête de vérification ; production de l'aveu de Robert de Sampigny du 12 novembre 1463.
• Lettres de reprise et de réception en foi et hommage accordées par le duc de Lorraine à Philippe de Naives, prévôt de Pont-à-Mousson, au nom et comme procureur « d'Adrian de Waldech, seigneur de Metendal », héritier de Jeanne de Mercy, sa mère ; Nancy, 31 août 1570.
• Echange de bois entre le duc de Lorraine et Bar et les habitants de Lion ; 17 septembre 1576.
• Adrien de Perceval, gruyer et receveur de Dun, avoue tenir le quart du four banal de Lion, partagé avec les sieurs de Waldecker et autres ; six setiers de grain sur le terrage des Ecuyers, sur la part de Philippe Gentil, dit de Lion, écuyer, sieur de Tailly .en partie, demeurant à Mouzay ; des rentes à Tronville ; 7 mars 1582. Pièces à l'appui.
Echange entre Adrien de Perceval et Guillemette d'Allonville, sa femme, d'une part, Nicolas de Mecquenem et Marguerite de Perceval, sa femme, d'autre part ; les premiers cèdent aux seconds tout ce qu'ils possèdent à Artaise et à Vivier, provenant de Jeanne de Mandres, mère de Guillemette, et d'échanges faits avec François, Adolphe et Catherine d'Allonville, frères et sœurs de Guillemette ; les seconds cèdent aux premiers la part de l'héritage de Marguerite de Perceval, sœur d'Adrien, dans la succession de leurs père et mère, Thévenin de Perceval, gruyer de Dun, et Madeleine de Beauvois, par partage fait avec leurs autres frères et sœurs ; fait à Artaise, en l'hôtel d'Adolphe d'Allonville, le 17 mars 1581.
Acte par lequel Nicolas de Mecquenem, écuyer, seigneur de Mezendal, Artaise et

Le Vivier en partie, demeurant audit Vivier, et Marguerite de Perceval, sa femme, vendent à Adrien de Perceval et à Guillemette d'Allonville tout ce qu'ils possèdent à Tronville, à Salmagne, à Luzy et à Martincourt, provenant de la succession de Thévenin de Perceval et de Madeleine de Beauvois ; 17 février 1580.

Lettres de confirmation et de reprise accordées par le duc Charles à Adrien de Perceval ; Nancy, 14 juillet 1581. (Le « Mezendal » de Nicolas de Mecquenem paraît être le même lieu que le « Mettandal » ou « Metendal » d'Adrien de « Waldecker » ou « Waldech » ; serait-ce Metzendahl en Prusse rhénane ?).

• Lettres par lesquelles Ponce Mannuy, habitant de Lion, non noble, et demoiselle Catherine de Rochefort, sa femme, s'engagent à payer un droit de relief au duc d'Anguien pour les biens fieffés qu'il leur a permis de posséder : droits sur le terrage de Lion avec le sieur de Tailly de Lion et Marguerite de Rochefort, sa femme, sœur de Catherine, etc. ; 3 mars 1674.

• Octroi de lettres d'investiture à Louis de Gentil, seigneur du Vivier, pour les biens suivants : la maison de la Saucée à Lion, acquise le 29 mars 1733 de Gabriel de Saint-Vincent, seigneur de Murvaux ; le 24e des droits seigneuriaux du Grand-Cléry, acquis le 6 août 1734 de Claude-Reine de Pouilly, veuve de Jacques-Gabriel Renart de Fuchsamberg ; le 24e du terrage de Lion, acquis le 30 mai 1746 de Jean Millard et de Madeleine Henrion, petite-fille de Catherine de Rochefort ; 19 juin 1749.

• Lettres d'investiture accordées à Marie-Josèphe-Barbe-Claire de Lamock, épouse non commune en biens de Charles-Antoine, baron du Blaisel, demeurant à Stenay, pour les portions du terrage de Lion et du terrage de Mouzay qu'elle a acquises de divers particuliers ; 10 septembre 1767.

• Procès entre le prince de Condé et les habitants de Lion, Milly et Murvaux, au sujet du droit d'ébarbage, qui consiste dans le prélèvement d'une portion des marcs des raisins pressurés dans les pressoirs banaux. Mémoire imprimé pour le prince de Condé contre les habitants de Milly, in-4° de 18 p. (Paris, imp. de C. F. Simon, 1764).

Expédition sur parchemin de l'arrêt du Parlement du 18 août 1764.

BALLAY-LAISON (au-dessus de Lion).

• Jean de Dalle, écuyer, demeurant à Laison, prévôté de Dun, avoue tenir du duc de Bar le gagnage de Laison avec ses appartenances, maison et grange, 50 jours de terre, 16 fauchées de prés, héritages en haies et buissons à cause des guerres « qui ont régné du passé », un petit bois nommé Malcarré ; 18 blancs sur une maison de Dun, cinq reis de froment sur le terrage de Mouzay ; attesté

par Deinenge Thierret, doyen de Saint-Maxe de Bar ; 24 juillet 1517.
• Jean de Beauvau, seigneur d'Epense, au nom de son fils Samuel, héritier de sa défunte mère Sarah des Salles, avoue tenir au ban de Lion la censé de Laison, maison, terres, prés et bois ; un quart du four banal de Lion, des cens et rentes dont le détail est donné dans l'aveu ; 4 décembre 1612.
• Lévy des Salles, seigneur de La Roquevieille, demeurant à Son-en-Porcien, avoue tenir, à cause de Marie de Zweiffel-Suevel, sa femme, la terre et seigneurie de Ballay, alias du Laison, proche de Lion, maison, terres, prés et bois, et la mairie de Malcarré, le tout advenu à sa femme par succession de son père et de sa mère, Jean-Philippe de Zweiffel-Suevel, gouverneur et prévôt de Dun, et Barbe Léger ; attesté par son beau-frère Jean-Philippe de Zweiffel-Suevel, seigneur de Pouilly ; 23 juillet 1663 ; reçu le 5 mars 1664, avec référence à l'aveu du père de Marie, vérifié en la Chambre des Comptes de Bar en 1612.

SASSEY.

• Le 13 janvier 1462 [1463], Gérard de Seron, prévôt et chanoine de l'église Sainte-Marie de Sclayn au diocèse de Liège, à la requête du prévôt, du doyen et de tout le chapitre de l'église séculière de Sainte-Begghe d'Andenne au même diocèse, délivre copie des documents suivants :
1° Sentence contre Gautier, voué de Sassey, qui avait usurpé les droits de l'église ; sceaux de Thierry, duc de Metz, du duc Godefroid, du comte Albert de Namur, du comte Gérard, etc., etc. ; l'an 1095, Henri régnant (Henri IV) ; présence de Godefroid, gouverneur du duché et de la marche du royaume de Lorraine.
2° Lettres de Jean I" d'Apremont, évêque de Verdun, parlant au nom du seigneur d'Apremont et de Dun, son frère : accord avec l'église d'Andenne au sujet de ses hommes de Sassey et de Proiville ; intervention de Richard de Proiville ; juillet 1213.
3° Gobert, seigneur d'Apremont et de Dun, déclare qu'il n'a aucun droit sur les biens de l'église d'Andenne à Sassey et dans son domaine de Dun, qui sont libres et exempts de toutes charges ; il déclare libres le maire et les échevins de Sassey, et s'engage en son nom, au nom de sa femme Julienne et de ses héritiers ; septembre 1237 (vidimus du 10 mars 1403 [1404]) (le tout en latin).
• Gobert, sire d'Apremont et de Dun, après avoir rappelé que Geoffroy, son père, a donné franchise et mis à une mairie commune ses hommes de Mont et de Sassey, déclare qu'avec le consentement des bourgeois des deux villes il retire ses bourgeois de Sassey de la mairie et de la communauté de ceux de Mont, et les met à la loi et à la franchise de Beaumont, aux conditions énoncées dans la

charte ; 1307, dimanche après les octaves de la Nativité de saint Jean-Baptiste.

• Lettres obligatoires des habitants de Sassey pour l'acensement perpétuel à eux fait des bois de la Vachière et de la Pillatte ; 15 février 1532 [1533]. Autres mêmes lettres du 21 août 1603.

• Lettres obligatoires de Jean Le Fabvier, demeurant à Stenay, pour l'acensement qui lui a été fait de 33 fauchées 26 verges d'accrues, tant en nature de pré, gravier qu'autrement, « acquises à Son Altesse par le débordement des eaux depuis quelques années, sises sur le cours de la rivière de Meuse au ban de Sassey » ; 7 mars 1607.

• Lettres obligatoires des habitants de Sassey pour la reconstruction de leur pressoir; 9 août 1610.

• Mémoire de M. de Bonneval sur le prétendu droit d'un setier de froment sur le terrage de Sassey revendiqué par les dames chanoinesses d'Andenne ; Varennes, 11 juillet 1754 ; décision du Conseil du prince de Condé, 8 août. Renouvellement de la demande des chanoinesses en 1779.

• Dispense de lettres d'investiture demandée par Nicolas Etienne, marchand à Sassey, pour la masure de l'ancien four banal dudit lieu, et liquidation du droit de relief ; 12 juin 1769.

• Rachat par les habitants de Sassey des corvées domaniales moyennant une rente annuelle de 50 livres ; 1784.

MONT-DEVANT-SASSEY.

• Geoffroy d'Apremont cède à Milon de Mutigny, fils de feu Wautrin de « Gogniville » (Gorniéville ?), la moitié des terrages des vins et du pressoir de Mont, en échange des hommes et femmes et de la moitié des dîmes d'Apremont et de « Thiégiville » ; Geoffroy et ses héritiers pourront racheter les choses cédées par Milon moyennant 175 livres de petits vieux tournois ; contrat passé à Dun, en présence de Louis, prieur de Dun, Guillaume le Borgne de Landres, Jean de Gogniville, et Perrin de Joy (Jouy), le 3 juillet 1358 (en latin).

• Jeanne de Bezonvaux, fille de feu Huart de Bezonvaux, avoue tenir du duc de Bar la moitié des terrages des vins et du pressoir de Mont près Dun au diocèse de Reims ; 5 novembre 1377.

• Jean Barey, prévôt de Dun, fait connaître que Laurent de Chaalon et Béatrix, sa femme, auparavant femme de feu Perrin de Lyons, écuyer (Lion ?), vendent à la duchesse de Bar tout ce qu'ils peuvent avoir au pressoir et aux terrages des vins ; 17 février 1390 [1391] (original, et copie du 12 août 1423).

• Bonne de Bar, comtesse de Ligny et de Saint-Pol, pour récompenser les services que Marie de Fains a rendus à sa défunte mère et lui rend à elle-

même, lui donne une rente de 60 sols sur une maison sise à Mont delez Pourcelet ; Marie recevra en outre chaque année, tant que Bonne de Bar vivra, deux queues de vin du cellier de Dun ; Ligny, 6 mai 1425.

• Etat et déclaration des profits qui sont revenus à la recette de Dun de 1582 à 1599.

• En rappelant la concession de bois et accrues à eux faite par Bonne de Bar le 1er juillet 1425, les habitants de Mont passent de nouvelles lettres obligatoires au duc de Lorraine et de Bar, le 18 septembre 1603.

• Le duc Charles engage le village de Mont à Nicolas Regnault dit Maigret, lieutenant au gouvernement de Stenay ; 12 février 1607 ; mise en possession, 2 mars.

• Les héritiers de Maigret vendent le village de Mont à Simon de Pouilly, baron d'Esnes, et à Françoise de Bermand, sa femme ; 6 février 1618.

Lettres de confirmation données par le duc Henri, 12 février.

Lettres obligatoires du baron d'Esnes, 9 juin.

• Les habitants de Mont demandent la permission d'engager le tiers des bois communaux, 10 mai 1662.

• Déclaration faite par les dames et chapitre du collège d'Andenne des biens qu'elles possèdent à Mont, Sassey, Doulcon, Grand et Petit Cléry ; reçue par les officiers de Stenay le 17 novembre 1666.

• Mémoire de M. de Bonneval sur l'engagement de la terre et seigneurie de Mont ; "Varennes, 22 mai 1762.

MONTIGNY-DEVANT-SASSEY.

• Edouard de Bar, seigneur de Dun, reçoit en foi et hommage Pierre Vousselot, écuyer, pour la terre qu'il tient à Montigny à cause de demoiselle Aalix, sa femme ; Dun, 28 avril 1409.

• Louis, cardinal-duc de Bar, dispose des biens que son père a acquis à Montigny-lez-Saulmory de feu Jean Temporel et de sa femme Alix, et les donne à son féal écuyer et conseiller Alardin de Mouzay, avec faculté de rachat ; Bar, 31 mai 1416 ; lettres d'Alardin (original, et copie de 1602).

• Claude de Lenoncourt, bailli de Vitry, fait savoir qu'à sa requête le duc de Lorraine et de Bar a remis à ses hommes et sujets de Montigny leur quote-part de l'aide par lui imposée dans ses duchés pour son voyage de Naples ; 19 mars 1487 [1488].

• Colart de La Clizeulle, seigneur de Saint-Marcel-sur-le-Mont, donne l'aveu et dénombrement de ce qu'il tient en fief à Montigny à cause d'Aliénor de Harzillemont, sa femme ; attesté par Jean. Bourguignon, seigneur de This en partie

; 28 juillet 1493.
• Claude de France, régente et gouvernante des pays de Lorraine et Barrois pendant l'absence du duc, confirme l'acquisition faite par Adrien de Perceval, gruyer et receveur de Dun, de tout ce que possédaient à Montigny son beau-frère et sa sœur, Ferry de Monbaru et Jeanne de Perceval, et le reçoit en foi et hommage ; Nancy, 13 juillet 1570.
• Lettres de reprise et de réception en foi et hommage données par le duc Charles à Antoinette de Harzillemont, veuve de Ponsart de Beauvois, tutrice de ses enfants François, Christophe, Louis et Marie, pour ce qu'elle tient en fief à Montigny ; Nancy, 28 juillet 1573.
Aveu et dénombrement d'Antoinette : les quatre septièmes d'un neuvième en toutes les dîmes de Montigny, les quatre septièmes d'une vigne, le tout en indivis avec Adrien de Perceval, son neveu ; Bar, 29 janvier 1573 [1574].
• Nicolas Garnier, curé de Montigny et doyen rural de Dun, se soumet au droit de relief pour le vingt-quatrième des dîmes de Montigny qu'il a acquis, le 5 octobre 1665, de Joachim de Failly et consorts ; Stenay, 13 mars 1672.
• Partage entre Jean-Baptiste de Mageron, prêtre, seigneur de Montigny, de la Cour sous Saulmory et du bois de Boulain, et son neveu Jacques-Gabriel Renart de Fuchsamberg, seigneur de Montrenart, capitaine au régiment de Normandie, des biens de la succession d'Abraham de Mageron, leur père et grand-père, et d'Elisabeth du Toupet, leur mère et grand-mère. Jean-Baptiste de Mageron garde Montigny, La Cour et Boulain ; M. de Montrenart a Saulmory et Beauclair (il recueillera plus tard toute la succession de son oncle) ; 27 décembre 1697 (copie délivrée le 11 avril 1726 par Nicolas Hubinet, notaire à Montigny, en présence de Jean-Baptiste Mazy, chapelain du château de Beauclair, et de Pierre Brugnon, régent des écoles de Montigny).
• Mémoire présenté au Roi et à son Conseil par les habitants de Montigny, contre l'arrêt du 23 août 1775 qui a accordé le tiers-denier de leurs bois communaux à la dame de Moriolles, dame de Montigny ; imprimé de 58 p. in-4° {de l'impr. de Stoupe, rue de la Harpe, 1775).
Délibération du Conseil du prince de Condé sur la contestation pendante entre les Minimes de Dun, la comtesse de Moriolles et le sieur Mathieu au sujet du droit de tiers-denier sur le bois Le Prieur ; 22 janvier 1783 (Marie-Gabrielle Renart de Fuchsamberg avait épousé en premières noces le marquis de La Rochefoucauld, et en secondes noces le comte de Moriolles. Le marquis de Lenoncourt (Joseph Sublet d'Heudicourt) avait vendu son quart de la seigneurie de Montigny à la comtesse de Moriolles).

Le mémoire imprimé mentionne la charte par laquelle Geoffroy d'Apremont a mis les habitants de Montigny à la loi de Beaumont (avril 1285), laquelle loi de Beaumont est de l'année 1182.

JUPILLE (entre Dun et Villers).

• Poincignon de Jupille, fils de damoiselle Odyon, veuve de Henrion de Jupille, devait à son beau-frère Jacquemet Cézile, de Marville, 20 livres de bons vieux tournois, et chaque année, à la Chandeleur, une rente de 34 quartels de froment. Après accord avec Poincignon, et avec le consentement de damoiselle Odyon et de ses enfants Jean, Thierry, Odyon, Isabeau, Husson et Mahaud, Jacquemet Cézile vend ses droits à Wautrin le Billotel, bourgeois de Dun ; 1312, lundi après Pâques closes. (Parmi les biens assignés par Poincignon à Jacquemet, figure « tout le bois séant en la coste deseur Jupille, qui meut de Sainte-Marie »).

La mention écrite au verso de l'acte au XIVe siècle indique que ces choses « sont revenues à Monsieur par le transport que messire Jehans d'Aspremont li ait fait dou droit qu'il avoit à Jupille ».

• Robert de Sampigny, veuf de Marguerite de Landzécourt et père de Guillaume, mineur, avoue tenir un gagnage à Jupille qu'il a acquis par échange de Colart du Saulcy et d'Eude du Châtelet, sa femme, pendant que ceux-ci étaient détenteurs de la terre et seigneurie de Dun ; attesté par Robert de Florenville, bailli de Clermont ; 7 mars 1449 [1450],

• Jacques-Nicolas de La Cour, écuyer, seigneur de Jupille, Grand-Cléry, Cunel et Doulcon en partie, avoue tenir le fief de Jupille, sis au ban de Doulcon : maison, terres, prés et bois ; attesté par Jacques de Pouilly, seigneur de Villers ; 6 septembre 1663. Le certificat de réception de l'aveu mentionne :

1° l'acte de partage de la succession de Louis de La Cour et de Marguerite de Pouilly, sa femme, entre leurs fils Nicolas, Philippe, Henri et Louis, 25 janvier 1660 ;

2° l'aveu et dénombrement fourni par Robert de Gratinot, seigneur de Jupille et de Villers-devant-Dun, le 24 mai 1573, des biens qui sont échus par sa mort à Béatrix de Gratinot, sa fille, aïeule maternelle dudit défunt Louis de La Cour.

VILLERS-DEVANT-DUN.

• Jean de Bagarnes, prieur de Saint-Gilles de Dun, permet à ses sujets de Villers de prendre sauvegarde du comte de Bar et non d'autre ; approuvé par Geoffroy, sire d'Apremont et de Dun ; 21 septembre 1330.

• Sentence du bailliage de Vitry prononçant main-levée de la saisie qui avait été faite de la terre et seigneurie de Villers à propos d'un conflit de

juridiction entre les officiers du roi de France et ceux du roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar (Villers était terre française, en la prévôté de Sainte-Menehould) ; 28 juillet 1469.

• Charles, duc de Lorraine, cède à Robert de Gratinot, seigneur de Jupille, capitaine du château de Dun, le village de Villers en échange de ce que ledit Robert possède à Cunel ; et Robert s'engage à tenir Villers en foi et hommage du duc ; 4 février 1563 [1564].

• Aveu et dénombrement de Robert de Gratinot : terres et seigneuries de Villers, du Grand-Cléry, de Jupille ; maison à Dun près de la porte aux Chevaux ; 24 mai 1573.

Procès-verbal de vérification, 25 mai, et copie des lettres de reprise accordées à Robert de Gratinot le 15 mai 1562.

• Lettres de reprise accordées à Philippe de Pouilly, seigneur de Villers, 16 décembre 1611.

Aveu et dénombrement de Philippe : la seigneurie de Villers-devant-Dun ; un douzième en la seigneurie de Tailly ; une partie du bois des Dames entre les bois de Tailly et ceux de Montigny ; le quart du terrage de Baâlon en la prévôté de Stenay ; un jardin ou meix au lieu dit le châtelet de Baâlon, dans lequel il lui est permis de faire bâtir une maison avec colombier par les lettres d'inféodation dudit jardin du 23 septembre 1582 ; droits à Morfontaine en la châtellenie de Longwy ; attesté par Henri de Mouzay, seigneur de Gunel et du Grand-Cléry ; 18 janvier 1612.

• Les officiers de la justice de Morfontaine attestent que M. de Villers a le douzième de la grosse dîme de Morfontaine, et M. de Herbeumont aussi un douzième, et chacun d'eux un dixième au four banal ; 6 février 1612.

• Henri Robinet, mayeur de la justice de Villers, certifie les droits que possède en la seigneurie de Tailly Philippe de Pouilly, seigneur de Villers ; 21 mai 1612.

• Mémoire des officiers de Dun sur les entreprises faites par les officiers dans les villages de Villers et d'Aincreville ; s. d. (XVIIe siècle).

• Aveu et dénombrement fourni par Jacques de Pouilly de tout ce qu'il possède à Villers, Tailly, Mont, Sassey, Pouilly et Baâlon ; attesté par Jacques-Nicolas de La Cour, seigneur de Jupille ; Villers, 6 septembre 1663.

Le certificat de réception de l'aveu, donné à Stenay le 13 août 1666, se réfère à l'aveu présenté en 1612 par Philippe, père de Jacques, et à l'aveu fourni la même année par Barbe du Puy-du-Fou, dame de Lenoncourt, et Claude de Fresneau, dame de Serres, au nom de leur fils et petit-fils Charles de

Lenoncourt.

DOULCON.

• Jean de Nicey présente l'aveu de ce qu'il possède à Doulcon et à Montigny avec les hoirs de Jean du Champy ; 26 octobre 1451.

• Lettres de Robert de Gratinot et de Thévenin Perceval, prévôt et receveur de Dun, enregistrant l'acte d'obligation de Henri Valot, naguère tailleur du cardinal de Lorraine, demeurant à Cernay, pour le pré de vingt-cinq fauchées que le duc Antoine lui avait acensé au ban de Doulcon le 4 février 1545 [1546] ; Dun, 28 janvier 1549 [1550].

• Thévenin Perceval, receveur de Dun, fournit l'aveu de ce qu'il possède à Doulcon et à Montigny, attesté par son oncle François de Pouilly, seigneur d'Inor ; 27 septembre 1557.

• Lettres de reprise et de réception en foi et hommage accordées par le duc Charles à Adrien de Perceval, seigneur de Sorbon, d'Artaise et du Vivier en partie, tant en son nom que comme tuteur et curateur de son frère Robert et de sa sœur Marguerite, pour les fiefs qu'ils tiennent à Doulcon, Lion, Grand-Cléry, Petit-Cléry, mouvant de Dun, et à Tronville, mouvant de Bar ; Nancy, 28 juillet 1573.

Aveu et dénombrement fourni par Adrien de Perceval, seigneur d'Artaise et du Vivier en partie, receveur de Dun, fils et héritier (avec son frère et sa sœur) de Thévenin de Perceval et de Madeleine de Beauvois ; attesté par François de Paviette, garde du scel du duché de Bar ; 19 janvier 1573 [1574].

• Foucault de Joyeuse, comte de Grandpré, avoue tenir en fief la mairie foncière de Doulcon dite Malquarré ; un tiers des amendes foncières, partageables avec le duc de Lorraine et les dames d'Andenne ; un petit bois au-dessus de la censé de Jupille ; six jours de terre devant la maison du gagnage de La Brière ; 28 août 1573.

Enquête de vérification, 19 octobre.

Ferry de Jaulny et Marguerite de Rivière, sa femme, vendent à Foucault de Joyeuse, comte de Grandpré et à Catherine de Harange, sa femme, la censé de La Brière au finage de Doulcon, la mairie foncière dudit Doulcon, un petit bois au dessus de Jupille, appartenant aux vendeurs du chef de Marguerite de Rivière ; 17 décembre 1572.

Lettres de confirmation et de réception en foi et hommage données par le duc Charles le 25 janvier 1572 [1573].

• Jacques de Heulles, seigneur de Vilosnes, Luzy, etc., donne procuration à son fils Albert pour faire la foi et hommage des dîmes de Doulcon et du Grand-

Cléry qu'il a acquises d'Adrien de Perceval ; 26 août 1587.

• Confirmation pour Mme de La Pesche, veuve de M. Jeannot de Beaumont, lieutenant-général au bailliage de Verdun, petit-fils de M. Jeannot, prévôt de Dun en 1678, et fils de M. Jeannot, aussi prévôt de Dun, et pour ses enfants mineurs, de la liquidation du relief du fief de Malquarré à Doulcon, du 48e des dîmes dudit lieu, d'une portion de dîme au Petit-Cléry et d'un douzième au terrage de Milly ; 13 mars 1766.

PROIVILLE.

• Jean de Brieulles, écuyer, avoue tenir du duc de Bar le gagnage de Prouoiville (Proiville), la moitié du gagnage de Jupille (possédé avec Jean Bernard), deux reis de froment sur les terrages de Brieulles, demi-reis de froment et 4 sols de cens à Liny, la maison derrière le moustier de Dun qui fut à Jean de Brieulles, son père, la moitié d'une autre maison à Dun avec Jean Bernard, un gagnage en Poullemance, sept fauchées de pré qui furent à Renard de Lion ; la moitié du tout tenue en douaire par Agnès de Donnevoth (Dannevoux ?), sa marâtre; 1er décembre 1377.

• Pierre de Loison, citoyen de Verdun, avoue tenir, à cause de Mahaud de Signeul, sa femme, la maison de Prouoiville (Proiville) et toutes ses dépendances, le gagnage de Poullemance, le gagnage de Jupille qui fut au prévôt Bernai (Bernard) et à Jean de Brieulles ; 20 septembre 1410.

• Le duc Charles accorde à Jean Claude, curé de Doulcon, et à ses successeurs, les dîmes de la censé de Proiville, à la réserve d'un sixième ; Nancy, 19 mars 1590 ; lettres passées à Dun le 11 août suivant.

Don de ce sixième de la dîme à la cure de Doulcon ; 5 août 1613 ; lettres passées à Dun le 30 septembre (Charles Lambquin est alors curé de Doulcon).

• Le duc Henri donne la censé et métairie de Proiville à Nicolas de La Roche, lieutenant au gouvernement de Jametz, avec faculté de rachat ; Nancy, 24 novembre 1620.

Lettres de Bernard de Raigecourt, baron des Etangs, seigneur d'Ancerville, gouverneur et bailli de Jametz, rapportant les lettres de donation, l'acquiescement au rachat et la foi et hommage de Nicolas de La Roche ; 7 décembre 1620.

1-E-024 **LINY-DEVANT-DUN et FONTAINES.**

• Le Chapitre de l'église de Verdun quitte le duc de Bar de tout ce qui pouvait lui être demandé en réparation des dommages causés aux biens de l'église pendant les guerres que ses prédécesseurs et lui-même ont soutenues ; en retour, le duc Robert abandonne au Chapitre tout ce qu'il possède à Liny-devant-Dun ; 21 novembre

1378 (en latin).

• Dénombrement et foi et hommage au duc de Bar par le Chapitre de Verdun de tout ce que l'église possède à Liny et à Fontaines ; 10 mai 1452.

• A la requête du Chapitre de Verdun, le roi René prend sous sa garde et protection les villages de Liny et de Fontaines comme duc de Bar et seigneur de Dun ; les habitants de Liny verseront annuellement cinq reis d'avoine au grenier de Dun, et ceux de Fontaines un ; fait au château de Louppy le 1er mai 1464. Lettres obligatoires des habitants pour cette redevance, 4 mai.

• Lettres obligatoires des habitants pour la permission à eux accordée par le duc de Lorraine de tirer de ses pays grains et autres vivres pour leur usage seulement et sans en commettre abus ; 22 mars 1632.

• Extrait des comptes de Dun touchant la redevance versée par les habitants de 1623 à 1628 ; 16 janvier 1670.

• Renier Verzieux, de Dun, écuyer, avoue tenir en fief du duc de Bar le tiers de la vouerie de Liny, cinq jours de terre et quatre fauchées de pré ; huit jours de terre, prés, jardin, à Lion ; le bois de Mardesson, contenant de 40 à 50 arpents ; 1377, dimanche après la fête de saint Vincent, martyr [janvier 1378].

• Edouard de Bar, marquis du Pont, seigneur de Dun, reçoit en foi et hommage Renier Verzieux, écuyer ; Dun, 28 février 1403 [1404].

• Aveu et dénombrement de ce que possède à Fontaines et à Liny demoiselle Marie, femme d'Antoine de Monbek, écuyer, donné par elle parceque son mari est allé en Lombardie avec ses maîtres et que les biens viennent de son propre lignage ; 1377, dimanche après la fête de saint Vincent, martyr [janvier 1378].

• Guillaume Parisy, demeurant à Dun, avoue tenir, à cause de sa femme Agnès, fille de feu Jean Le Jeune, de Dun, la moitié de la vouerie de Fontaines, le tiers de la vouerie de Liny, des maisons, terres, prés et bois ; 13 avril 1446.

VILOSNES.

• Henri de Gommery avoue tenir la moitié de la maison et tours de Vilainne (Vilosnes), la moitié des trois quarts de toute la seigneurie de Vilainne (Vilosnes), du moulin, de la rivière, des amendes communes ; droits sur les hommes et femmes de condition de mortemain et de formariage, etc. ; le tiers de la grosse dîme ; terres, prés, bois et vignes ; 20 octobre 1441 (aveu fourni à Golart du Saulcy, seigneur de Dun).

• Même aveu et dénombrement présenté au roi René par Henri de Gommery, « pour et au nom de Marie de Laval », sa femme, fille de feu Erard de Laval, écuyer : la moitié de la tour et forteresse de Villone-sur-Meuse (Vilosnes), etc. ; 1er août 1448.

• Autre aveu de Henri de Gommery ; mercredi après la Saint-Luc 1453.
• Aveu de Marie de Laval, veuve de Henri de Gommery : mêmes biens à « Villaine-sur-Meuse », et des prés au ban de Martincourt en la châtellenie de Stenay ; attesté par Jean Pierre, curé de Saint-Léger et doyen de la chrétienté du doyenné de Longuyon ; 20 janvier 1458 [1459].
• Jean de Lavaux (Laval) avoue tenir le quart de la seigneurie de Vilosnes (le nom est écrit dans cet acte Villomne et Velomne) ; la moitié de la tour avec ses neveux, fils de feu François de Laval, son frère ; la moitié du four, un quart et demi de la rivière ; un quart et demi au bois de la ville avec ses neveux « et ceux de Sampigny » ; un gagnage « auquel ceux de Sampigny ont leur part, que tient à présent Jacques des Hermoizes (Armoises), capitaine de Dun, et moy, et mesdits nepveux le demorant » ; un quart et demi du moulin ; un quart des dîmes ; attesté par son cousin Jean du Mesnil ; 15 octobre 1487.
• Aveu des mêmes biens fourni par Warry de Laval, seigneur de Sorbey et de « Villonne-sur-Meuse » en partie, pour lui et sa sœur Marie ; la part de « ceux de Sampigny » est tenue par « M. de Rivière à cause de sa femme » ; attesté par son cousin Gérard d'Awamey, curé de Saint-Mard et Villers-le-Rond ; 7 décembre 1509.
• Le duc Antoine accueille favorablement la requête de Warry de Laval, écuyer, seigneur de Sorbey et de « Villonne-sur-Meuse » en partie, demeurant à Marville, qui demande délivrance d'une copie des dénombrements de toutes les terres et fiefs que tenait Jean de Laval, son père, à cause des difficultés qu'il a avec ses co-partageants ; Nancy, 30 avril 1516.
• Lettres d'inhibition adressées par l'empereur Maximilien au Chapitre de Verdun, à Jacques Bertignon, prévôt de Dun, et Simon de Rarécourt, juges délégués par le duc de Lorraine, et aux habitants de Vilosnes, à propos de la sentence rendue contre les habitants de Sivry et de Soutreville ; Spire, 17 août 1565.
• Claude de Chamissot, écuyer, sieur de La Chapelle, homme d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du duc de Lorraine, avoue tenir une partie de la seigneurie de Vilosnes ; 30 juillet 1568.
Warry de Chamissot, sieur d'Andevanne, avoue tenir une autre partie ; 2 août 1568.
• Vérification de l'aveu et dénombrement présenté par Ferry de Jaulny le 20 mai 1574 : il possédait des biens à Vilosnes à cause de Marguerite de Rivière, sa femme, fille et héritière de feu Claude de Rivière, sénéchal de Barrois.
• Lettres de reprise et de réception en foi et hommage délivrées par le duc

Charles à Jacques de Heulles, seigneur de Vilosnes et du Grand-Cléry, pour les fiefs qu'il tient tant de son chef qu'à cause de Françoise de Pouilly, sa femme ; Nancy, 3 juillet 1573.
Aveu et dénombrement de Jacques : seigneurie de Vilosnes, maison à Dun, dix-huitième de la seigneurie du Grand-Cléry, avec un arrière-fief tenu par les héritiers de Jean de Dalle ; dénombrement très détaillé ; attesté par Guillaume de Saint-Laurent, seigneur de Coigny; 28 septembre 1573.
Procès-verbal de vérification de l'aveu : les autres seigneurs de Vilosnes étaient les héritiers de Warin de Chamissot et d'Antoine de Lavaux (Laval) ; le dix-huitième du Grand-Cléry avait été acquis des srs de Haraucourt et autres.
Pour la maison de Dun, Jacques de Heulles produisit : un acte de vente par Jacquemin Vernaux, écuyer, demeurant à Dun, à Clarin de Crépy, conseiller et secrétaire du duc Robert de Bar, du 2 septembre 1395 ; un acte de la donation du sixième de cette maison faite à Clarin de Grépy par Marie de France, duchesse de Bar, le 6 septembre 1399, ledit sixième à elle échu par la mort de Jacques de Proiville.
Pour le bois de Mardesson séant au-dessus de Jupille, Jacques de Heulles produit un acte de la vente dudit bois faite par Guyot de Lion, écuyer, et Isabelle, sa femme, fille de Mahieu de Proiville, à un nommé Huin des Ayvies (?), prévôt de Dun, en l'an 1330, vente confirmée par Geoffroy d'Apremont en 1332.
Le droit sur les terrages de Milly, mentionné dans l'aveu de Jacques de Heulles, a été par lui acquis de feu Claude de Fresnel, (Fresneau), seigneur de Louppy-aux-deux-Châteaux, le 4 février 1567 [1568].
• Aveu et dénombrement d'Albert de Heulles, seigneur de Vilosnes, Luzy, Moulins et Sart, chambellan du duc de Lorraine : long détail de ce qu'il possède à Vilosnes, suivi de la déclaration de ce qu'il tient dans la châtellenie de Stenay, à Luzy, « tant d'acquests par moy faits d'Antoine de Villers, sieur de Barbezan (?), et de Jeanne de Pouilly, sa femme, et Antoine d'Allamont, sieur de Massiges, que partage fait entre Philippe de Rarécourt, sieur de Ville-sur-Cousance, et Guillemette de Heulles, sa femme, Claude de Chamissot, sieur d'Andevanne, et Marguerite de Heulles, mes beaux-frères et sœurs, du consentement de Jacques de Heulles et de Françoise de Pouilly, sieur et dame des Autels, Inor et Luzy, mes père et mère ».
Attesté par Jean de Mouzay, sieur de Pouilly en partie, gruyer et receveur de Stenay ; 11 avril 1602.
Reçu à la Chambre des comptes de Bar le 18 avril, avec référence à l'aveu de

Jacques de Heulles de 1573, et à l'aveu d'Albert de Heulles reçu le 9 novembre 1602.

• Autre aveu d'Albert de Heulles, tout aussi détaillé, attesté par M. d'Assy (« J. de Assy »), seigneur de Luzy ; 3 août 1627.

• Aveu et dénombrement fourni par Philippe de Tige, seigneur du Grand et du Petit-Failly, mari de Jeanne-Françoise de Villecholle, fille et héritière d'Ursule d& Heulles : le cinquième dans tous les droits qui appartenaient à Albert de Heulles à Vilosnes et à Luzy, exposé en grand détail ; attesté par Henri de Heulles, seigneur de Luzy ; 15 janvier 1664 (le partage des biens d'Albert de Heulles avait été fait le 16 novembre 1627 entre Marguerite de Pouilly, sa veuve, au nom de son fils Pierre, encore mineur, et leurs deux autres enfants, Philippe de Heulles, seigneur de Vilosnes, Luzy, etc., et Ursule, femme de François de Villecholle, seigneur d'Attilly).

• Philippe-Bernard de Neyon, écuyer, demeurant à Vilosnes, donne l'aveu de ce qu'il possède à Vilosnes par suite de l'acquisition faite, le 21 octobre 1668, d'Elisabeth Dey, veuve de Jean de Chamissot, seigneur de Sivry-sur-Ante, et mère de Robert, mineur ; attesté par Louis de Mouzay, sieur du Champy ; 22 mai 1671.

• Aveu et dénombrement fourni par Françoise de Heulles, dame de Vilosnes, Luzy, Andevanne, etc., veuve de Louis de Chamissot et mère et tutrice de Marguerite ; énumération de ses droits à Vilosnes ; mention de divers contrats passés :

1° au profit du défunt le 11 juillet 1667 par Jean de Mouzay, seigneur de Forges, et Catherine de Chamissot, sa femme ;

2° pendant son veuvage, le 1er juillet 1668, par Jean d'Ivoiry, seigneur d'Escordal, Villers-devant-Raucourt, etc., et Nicole de Villecholle, sa femme ;

3° le 7 août 1668 par François et Jean de Gorcy et par Claude de Saint-Quentin, seigneur d'Harzillemont, lieutenant-de-roi à Marville, et Gabrielle de Xonot, sa femme ; exposé des droits appartenant à elle seule comme héritière en partie de Philippe de Heulles et de Guillemette de Tige, ses père et mère ; à sa fille seule appartient un quart en la moitié du terrage en grains de Milly comme représentant son défunt père, héritier de Jacques de Chamissot, seigneur de La Chapelle, Bronelle, etc., aïeul de la dite mineure ; fait à Vilosnes le 14 septembre 1672.

• Lettres du droit de relief sur les héritages acquis par Christophe Le Clerc, de Vilosnes, le 12 juin 1664, de François-Louis des Hesselines, sieur de Gacourt, demeurant à Saint-Pierremont ; 14 mars 1672.

• Différend entre M. de Lisle, officier retiré à Vilosnes, et Christophe Paul, habitant de ce lieu ; 1728.

AINCREVILLE.

• Henri de Grandpré, sire de Buzancy, donne à Pierre de Haraucourt, chevalier, vingt livrées de terre à tournois sur les terrages d'Aincreville ; 22 novembre 1357.

• Robert, duc de Bar, confirme la vente du moulin et du four d'Aincreville, faite par Henri de Grandpré à Jean de Huy, prévôt de Marville ; Bar, 16 mai 1381.

Les lettres de vente sont du A et furent passées à Dun sous le scel de la châtellenie, Jean Barrey étant prévôt.

• Jean de Huy cède son acquisition à Jacques de Moinne, maître d'hôtel du duc de Bar ; 5 octobre 1385.

Ratification du duc, donnée à Dun le 31 mai 1387.

• Le duc de Lorraine et de Bar vend à Jean de Cierges et à Jean Georges, marchands demeurant à Romagne, la superficie et tonture de 84 arpents de bois appelés le bois du Four, sis au finage d'Aincreville ; 15 avril 1573.

• Le duc de Lorraine engage son domaine d'Aincreville et de Cunel à François de Mouzay, seigneur de Pouilly, Cierges et La Grange-au-Bois, moyennant 27.000 francs, avec faculté de rachat ; 5 mai 1632.

Le duc s'était réservé une censé et des droits sur le bois du Four ; il les cède à François de Mouzay, moyennant 3.000 francs, le 3 juin 1632.

• Déclaration et dénombrement des terres et bois de la censé appelée Chassogne, provenant de Henri Leblanc et de Mariette Rousseau, sa femme, et appartenant à Henri Henry, Jean Lombard, Marguerite Leblanc et consorts, demeurant à Doulcon, Fontaines et La Chalade. Reçu par les officiers de Stenay le 12 mars 1664.

SAULMOHY.

• Jean de Grandpré, écuyer, sire de Buzancy, cède en échange au comte Thiébaut de Bar ses possessions de Saulmory, Montigny, Sassey et le bois de Boulain, à l'exception des fiefs tenus de lui aux dits lieux, en retour de terres d'égale valeur, à la prisée de Jean Le Hideux et Husson, bailli de Bar ; 21 juin 1281 (Lesort, LXXXIV).

• A l'occasion d'entreprises que Henri, comte de Bar, a faites sur sa terre, Gaucher de Montil, chevalier, seigneur de Saulmory, s'engage à s'en rapporter au jugement de Huart de Bauffremont et de Pierre de Heu, chevaliers ; 24 août 1344.

• Lettres obligatoires des habitants de Saulmory pour le bois Furtin, contenant 50 arpents, que Geoffroy, sire d'Apremont et de Dun, leur a acensé ; 9 juin 1353.
• Gilles, bâtard de Luxembourg, seigneur de La Tour en Ardenne et de Saulmory, avoue tenir en fief du duc de Bar les seigneuries de Saulmory, Beaufort, Montigny et Beauclair ; attesté par Henri de La Rappe, abbé de Saint-Michel de Saint-Mihiel ; 27 janvier 1390 [1391] (original, et copie, du XVIe siècle, d'un vidimus du 11 juillet 1452).
• Copie, faite au XVe siècle, de « plusieurs lettres touchant la terre de Saulmory » :
1° Sentence rendue aux grands-jours de Saint-Mihiel dans un procès entre Petit Thierry, de Saulmory, et la justice de Wiseppe ; 3 février 1374 [1375].
2° Trois sentences rendues aux grands-jours le 4 février 1374 [1375].
3° Sentence du bailli de Vitry au sujet de la justice de Saulmory, sur poursuite de Gaucher de Nanteuil, seigneur de Saulmory ; les habitants demeureront en la sauvegarde et protection du roi de France à toujours ; mercredi devant l'Ascension 1338.
4° Autre sentence du bailli de Vitry confirmant la sauvegarde et protection du Roi sur les habitants de Saulmory et en ordonnant la signification aux seigneurs dont les habitants disent avoir à se plaindre, nommément à Geoffroy d'Apremont, seigneur de Buzancy, Anne de Sarrebrûck, Ansel de Beaupré et ses enfants, Henri de Sy, Husson de Tronville et ses enfants, Regnaud de Richardménil et Jean d'Epinal ; 2 février 1387 [1388],
5° Procès-verbal du sergent royal qui est allé à Saulmory le vendredi avant le dimanche de la mi-carême 1387 [1388] pour y apposer les panonceaux et bâtons royaux, et, le 17 juin suivant, à Commercy pour signifier la sauvegarde à Anne de Sarrebrûck, ce qu'il fit en présence de Jean de Sommedieue, de Perrinet des Armoises, de Jacquemart, receveur et gouverneur pour le comte de Nassau, de Golart Poliart, receveur pour Simon de Sarrebrûck, de Jean de Gran et Jacoppart, messagers de M. de Bar ; acquiescement d'Anne de Sarrebrûck ; « et avec ce me dit que monsieur Simon, son frère, avoit pareillement fait signifier à noble homme, monsieur Gile Bastart (Gilles, bâtard de Luxembourg), seigneur dudit Saulmory, que leurs terres estoient en la garde du Roy, et que par la sainte mort Dieu il se garderoit bien de premièrement meffaire contre ladite garde, mais si ledit messire Gile lui meffaisoit avant, il lui mefferoit après... ».
6° Lettres du bailli de Vitry au prévôt de Passavant-en-Argonne, lui rappelant que les habitants de Saulmory sont sous la sauvegarde et protection

du Roi et lui ordonnant de le signifier ; 3 octobre 1396.
7° Jean de Vassy, prévôt de Passavant, répond au bailli de Vitry que signification a été par lui faite le 5 octobre au château d'Apremont, et le 6 en l'hôtel du duc de Lorraine à Nancy.
• Par devant Robert de « Queures » (Kœur), prévôt de Dun, Hawis, veuve de Gérard Baillard, de Mons, déclare que feu Moet de Susenne (Suzanne, Ardennes ?), son cousin, lui a donné, le 14 juillet 1440, le dixième des dîmes de Saulmory ; comme elle n'est pas noble, elle a remis ce fief au duc de Bar, qui, par lettres du 11 avril 1450, lui a donné permission de le tenir ; elle en passe obligation le 24 août 1450.
• Thierry de Lenoncourt, bailli de Vitry, avoue tenir en foi et hommage du duc de Bar les villes et seigneuries de Saulmory, Beaufort, Montigny et Beauclair ; 14 février 1456 [1457].
• Charles, duc de Lorraine, ordonne à Thierry Alix, auditeur et greffier des comptes de Lorraine, de rechercher dans la layette de Saulmory et de lui envoyer les titres nécessaires pour répondre à l'assignation que « Françoise de Lenoncourt, veuve de Philibert de Saint-Amand, nous a fait donner à Sainte-Menehould pour voir procéder à l'entérinement d'aucunes lettres royaux par elle impétrées pour avoir main-levée de la seigneurie de Beaufort, qu'elle veut maintenir estre des fiefs du Roy, ce que non, mais est des fiefs de nostre duché de Bar à cause de nostre seigneurie de Saulmory » ; Gondreville, 19 août 1568. Inventaire des titres envoyés par Alix.
• Ordre du duc à Alix d'envoyer à Adrien Perceval, receveur de Dun, la copie de l'acte d'acensement du bois Purtin consenti aux habitants de Saulmory ; Nancy, 7 août 1583.
• Aveu et dénombrement fourni par Antoine de Lenoncourt, primat de Lorraine, abbé de Beaupré, grand chancelier de Remiremont, seigneur de Richecourt et du douzième des terres et seigneuries du Val de Saulmory et Montigny, conseiller d'Etat de Son Altesse (le duc de Lorraine) et bailli de Saint-Mihiel : droits à Saulmory et à Beauclair, en indivision avec Barbe du Puy-du-Pou, veuve de Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres et grand-maître en l'hôtel de Son Altesse, et Claude de Fresneau, dame de Pierrefort, veuve de Louis-Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres, bailli de Saint-Mihiel, au nom de son fils Charles ; grand détail ; à noter le droit de passage sur la Meuse, « et à cet effet avons un bac et ponton proche et sous la ville de Villefranche » ; « une maison seigneuriale proche dudit Saulmory, communément appelée la Cour, qui souloit estre un chasteau, maison forte, fossoyée et fermée de murailles,

contenant en circuit quatre arpents, de laquelle dépendent les seigneuries de Saulmory, Beauclair et Montigny » ; « dépend de ladite maison une pièce de terre arable appelée le bois de Boulain, qui souloit estre par cy devant un bois de haute futaie contenant 275 arpents... » ; etc., etc. ; le village de Beauclair, le village de Montigny, avec détail des biens ; 1612.

• « Recueil et sommaire de la déclaration des rentes et revenus de la terre communément appellée le Val de Saulmory, Montigny et Beauclair, pour l'égard des deux tiers et demy seulement communément appelles les cinq parts, les six faisant le tout » ; s. d. (vers 1630).

• Décisions du Conseil du prince de Condé. 4 juin 1733, ordre au sieur Lesueur, garde des archives du prince, de délivrer à M. de Lenoncourt une copie des anciens aveux et dénombrements de Saulmory et Montigny, pour lui permettre de prouver que le bois Boulain (terres et prés) est ancienne Lorraine, aujourd'hui Clermontois, régi par la coutume de Saint-Mihiel et justiciable des officiers du Clermontois, tandis qu'on lui soutient que ce bois est situé en France dans l'étendue du bailliage de Sainte-Menehould, qui est royal.

• 15 juillet 1738, sur la foi et hommage demandée à M" de Montrenart pour Saulmory et Beauclair ; note sur le procès existant dès 1703 entre le prince de Condé « et la veuve et les héritiers Montrenart de Puchsamberg ».

• 22 mars 1775, contestation entre les fermiers du prince et la comtesse de Moriolles, dame de la terre et seigneurie de Saulmory, au sujet des nouvelles accrues de la Meuse qui se forment et qui commencent, par des sables dont une partie est en prés fauchables, à se joindre aux accrues devant Villefranche et de la Sergière.

• 2 juillet 1777, au sujet du fief du bois Boulain, dont la comtesse de Moriolles « demande la permission de se jouer à prix d'argent et moyennant la redevance d'un champart seigneurial sur chaque portion aliénée » ; rappel que les anciens titres de ce fief ne s'accordent pas sur sa situation ; que cependant, comme il est certain que ce fief est placé à l'extrémité de la seigneurie de Saulmory, précisément sur la frontière de l'ancien Barrois et de la France, il ne peut être régi que par la coutume de Saint-Mihiel ou par celle de Vitry.

• 10 décembre 1777, approbation, exigée par la coutume de Vitry, de l'acensement que la comtesse de Moriolles a fait du tiers de son fief de Saulmory.

VILLEFRANCHE.

• Information faite à Villefranche, en 1577, par Jacques Viole, commissaire du Roi, au sujet de la traite foraine, du droit de passage des bateaux sur la

Meuse, de la propriété et des revenus du bac, des droits du seigneur de Saulmory, sur la terre de qui Villefranche a été bâtie en 1545 par ordre de François I[er] ; rapport de Jacques Viole, 6 octobre 1577 (deux copies du temps et une copie du XVIIIe siècle).

• Note sur la donation de Villefranche par Louis XIII à M. de Ligny-Baricourt en février 1636.

BOULAIN (commune de Wiseppe).

• Gautier de Boulain avoue tenir du comte de Bar la maison de Boulain avec ses appartenances, terres, prés et bois, le dixième des dîmes de Saulmory, une mairie de condition à Saulmory et quatre jours de terre et pré ; attesté par son oncle Jean Bernard, de Dun, et par damp Raymond, prieur de Dun ; 24 février 1377 [1378].

• Robert, duc de Bar, fait savoir à Georges de Serrières, bailli de Saint-Mihiel, et à Jean Barrey, prévôt de Dun, que Ponsardin de Boulain, fils de feu Gautier, est entré en sa foi et hommage pour la maison de Boulain, la mairie de Saulmory, et un gagnage à Lion ; Bar, 14 avril 1399.

• Jean Noiregoule, écuyer, au nom de Marguerite d'Allamont, sa femme, et comme tuteur des frères et sœurs de celle-ci, Jean, Colart, Jean, Eudion et Bonne, tous enfants de feu Pierresson d'Allamont et de Philippe de Chauffour, avoue tenir du duc de Bar tout ce que Ponsardin de Boulain avait à Boulain et à Saulmory (et dont le détail est donné dans l'aveu) ; 8 septembre 1456.

• Jean de Gorcy, écuyer, archer de corps du duc de Lorraine, demeurant à Longuyon, tant au nom de sa femme Marguerite Lescuyer que comme procureur de Gérard Lescuyer, protonotaire de l'évêque de Metz, et comme tuteur testamentaire de Didier et d'Agnès d'Auche, mineurs, ses beaux-frères et belle-sœur, avoue tenir la moitié de la forte maison et forteresse de Tailly, la moitié d'une forte maison fossoyée tout à l'entour de doubles fossés, appelée la Grande Boulain, et toutes les appartenances, la moitié du moulin sis au bord des dits fossés, la moitié d'un bois auprès de ladite maison, « qui souloit estre fosselé tout à l'entour, du costé devers Saulmorel (Saulmory) et Montigny, contenant environ 300 arpents de bois », dont la plus grande partie a été défrichée pour être convertie en terres labourables, l'autre moitié de tout ce que dessus appartenant à la tante des susdits frères et sœurs, Madeleine Guyot, femme de Nicolas Jacques, prévôt d'Amermont ; attesté par François Constant, écuyer, seigneur de Moranville en partie, prévôt, gruyer et receveur d'Etain ; 16 octobre 1536.

• Le 3 juin 1575, les officiers de Stenay délivrent à Philippe de Mouzay, seigneur de la Grande et de la Petite Boulain, la copie d'un article du dénombrement

présenté, le 5 octobre 1573, par Henri d'Escannevelle, seigneur de Suzanne-en-Rethelois ; cet article concerne la moitié du fief de la Grande-Boulain.

• Charles, duc de Lorraine, approuve l'acquisition du fief de la Grande-Boulain, faite par Philippe de Mouzay de Henri d'Escannevelle, seigneur de Tailly, et de droits sur une censé à La Neuville, le 3 juin 1575, et le reçoit en foi et hommage ; mars 1576 [1577].

Copie des contrats passés entre Philippe de Mouzay et Henri d'Escannevelle, et 13 juin 1575.

Aveu présenté par Philippe de Mouzay, et attesté par son -cousin Philippe de La Fontaine, seigneur de Pouilly en partie ; 28 juillet 1578.

• Aveu et dénombrement présenté par Jacques de Mouzay, seigneur des Grande et Petite Boulain seul et pour le tout, de La Neuville, Pouilly, Luzy et Halles en partie, demeurant à La Neuville, fils unique de feu Philippe de Mouzay ; 28 'avril 1612 (copie du 23 avril 1717).

• Robert Jehannot, prévôt de Dun, Jean-Gabriel Robinet, procureur fiscal, déclarent à Jean-Ange Dessaulx, chevalier, seigneur de Ballay, Boulain et autres lieux, que la terre et seigneurie de Boulain est mouvante de la châtellenie de Dun et de la coutume de Saint-Mihiel ; 4 avril 1716.

BANTHEVILLE.

• Frère Herbert, abbé de Saint-Paul de Verdun, de l'ordre de Prémontré, fait savoir que Jacomin de Brueles (Brieulles), fils de feu Herbesson de Brueles, a promis tenir en foi et hommage du comte de Bar tout ce que celui-ci lui a permis d'acquérir au ban et au flnage de Bantheville, outre ce qu'il y a déjà acquis et acquerra encore, et qu'il « puisse monter jusques à un cherruage et puisse aincor aquester et faire une maison et une grange et les apartenances tels comme il affiert au dit charruage, et li ait ottroié que il puisse aquester as parceniers le dit conte dou dit ban la lour partie que il ont en terrages dou dit cherruage » ; 1282, jeudi après Pâques fleuries [8 avril 1283].

• Le duc de Lorraine cède le quart des dîmes de Bantheville à Françoise de Joyeuse, dame de Tourteron, veuve de Robert d'Allamont, baron de Gornay, seigneur de Bantheville et de Landreville, en échange de ce qu'elle possède au village d'Aincreville ; 20 janvier 1616.

GRAND-CLERY.

• Lettres de reprise et de réception en foi et hommage accordées par le duc de Lorraine à Philippe Wolff de La Haye, écuyer (qui signe : « Philips Wolff vom Hage ») ; Nancy, 21 septembre 1573.

Aveu et dénombrement présenté par Philippe Wolff de La Haye, seigneur de «

Sanem, Holvestz, Brandeville en partie, etc. » : un dix-huitième en la moitié de la seigneurie du Grand-Cléry, en indivision avec « messeigneurs le comte Claude de Salm, Haraucourt, Villemont, de Rivière, Rograve et la baronne de Créhange, le seigneur de Jupille et autres » ; énumération des droits ; gagnage composé de maison, terres, etc. ; un dix-huitième en la moitié de ce que possédait feu Jean de Dalle à Cléry, gagnage, maison, terres, etc. ; droits à Moulins et à Quincy en la châtellenie de Stenay ; autres droits en la prévôté de Longwy, et à Forges (bailliage de Clôrmont) ; attesté par son frère Jean-Louis de La Haye, seigneur de La Mothe, commissaire ordinaire à Trêves pour Sa Majesté Impériale (celui-ci signe : « Johann Ludwig vom Hagen ») ; 1er octobre 1573.

Vérification de l'aveu pour ce qui concerne les droits en la prévôté de Longwy, 21 juin 1574.

• Le duc Charles reçoit en foi et hommage Henri d'Etrépigny, seigneur de Gorcy, au nom et comme procureur de Catherine de Brandenbourg, veuve de Claude, baron de Malbergh, Audun, Boureuilles, etc., de Marie de Malbergh, veuve d'Adam de Bayer, baron de Boppart, seigneur de Château-Brehain, Launoy, La Tour-lez-Virton, etc., et sa sœur Catherine de Malbergh ; Nancy, 19 mai 1574.

Aveu et dénombrement présenté par Marie et Catherine de Malbergh (elles signent : « Maelbergh ») : un dix-huitième en la moitié de la seigneurie du Grand-Cléry ; droits à Cunel, Murvaux et Dun, à Inor, Stenay et Louppy, à Remoiville, Quincy, à Juvigny, à Vraincourt sous Clermont et à Varennes (une maison au château de Varennes, devant la halle, tenant à Bernard, baron de Malbergh, leur cousin) ; attesté par leur cher allié et voisin « Guillaume d'Aultel », seigneur de Tixéllet, Bertrange, etc. (il signe : « Wilhem Bernhart von Oeter ») ; 30 novembre 1574.

Trois procès-verbaux d'enquête pour vérification de l'aveu, 26 et.31 janvier 1574 [1575], 2 mars 1575.

• Aveu d'Anne de Créhange, baronne dudit lieu, de Pittange, dame de Holvestz, etc., fille et héritière de Georges de Gréhange, maréchal héréditaire des duché de Luxembourg et comté de Chiny : un dix-huitième en la moitié de la seigneurie du Grand-Cléry, droits à Gunel et à Dun ; attesté par son oncle Werry, seigneur de Créhange et Pittange, conseiller de Sa Majesté Catholique, justicier des nobles des duché de Luxembourg et comté de Chiny ; 13 juillet 1573 (elle signe : « Anna, geboren fryelen zu Chyegyen und Pyettylyen ». Créange ou Kriechingeri est en Lorraine, Pittange ou Pettingen dans le Luxembourg).

• Procès-verbal de vérification de l'aveu d'Anne de Créhange et de l'aveu de Robert de Gratinot, seigneur de Jupille, pour le même Grand-Cléry, 19 mai 1573, enregistré par les officiers de Dun le 14 août.

• Aveu de Claude de Rivière, seigneur d'Essey : le quart de la seigneurie du Grand-Cléry, le huitième de la seigneurie de Cunel, une maison à Dun, le petit bois de Hez, la censé de Laison au finage de Lion, le bois de Laison, un huitième des grains, vins, chaumes et lins au ban et finage de Lion, un quart du four banal, la mairie Malquarré, etc. ; attesté par Robert de Gratinot, seigneur de Jupille, capitaine et prévôt de Stenay ; 8 juin 1574.

Enquête de vérification, 14 juin.

1-E-025 **GRAND-CLERY (suite).**

• Aveu et dénombrement présenté par Béatrix de Gratinot, veuve de Claude de Granne, dame de Jupille, du Grand-Cléry et de Cunel en partie : le tiers et un trente-sixième de la seigneurie du Grand-Cléry ; le tiers et le trente-sixième de ce que Jean de Dalle tenait audit Cléry ; le fief de Jupille au ban de Doulcon ; une maison à Dun près la porte aux Chevaux ; le neuvième en un quart de la seigneurie de Cunel ; attesté par Henri de Mouzay, seigneur dudit Cléry et Cunel ; Dun, 27 février 1612.

• Le duc Henri délivre des lettres de reprise et de réception en foi et hommage à Nicolas de La Cour, demeurant à La Brière (représenté par Jean de Granne, son beau-frère), pour ce qu'il possède au Grand-Cléry, à La Brière et à Doulcon ; Nancy, 24 janvier 1612.

Aveu de Nicolas de La Cour : le sixième de la seigneurie du Grand-Cléry, le fief de La Brière au ban de Doulcon, la mairie foncière du village de Doulcon appelée la mairie Malquarré (long détail) ; attesté par Jean de Cranne, son beau-frère, seigneur du Grand-Cléry, Cunel, Jupille, etc. ; 28 février 1612.

Enquête de vérification pour ce qui concerne La Brière seulement ; description très complète de ce fief ; 9 mai 1612. (Nicolas de La Cour avait acquis La Brière, le 25 mai 1599, de Madeleine d'Epense, veuve de Elophe (Alof) de Beauvau. Il est dit aussi que La Brière appartenait auparavant au comte de Grandpré, puis à M. de Jaunel et à ses hoirs, qui l'ont vendue à M. de La Cour).

• Aveu et dénombrement présenté par Philippe de Pouilly, seigneur du Grand-Cléry, Gunel, Viviers, Villette, Golmey en partie, etc., chambellan du duc de Lorraine, tant en son nom qu'au nom de sa femme, Hélène de Custine, fille et seule héritière de Claude de Custine et de Philippe de Lellich : le tiers de la

seigneurie du Grand-Cléry avec Béatrix de Gratinot et autres ; la terre et seigneurie de Viviers (près Longuyon) ; la terre et seigneurie de Villette en la châtellenie de Sancy ; en la seigneurie de Golmey, « le tiers en un sixième pour le côté qui mouvoit du duché de Luxembourg, ressort de Saint-Mard, avant les partages et échanges faits entre le duc de Lorraine et l'archiduc d'Autriche, contrepartant contre deux autres tiers en un sixième appartenant aux sieurs de Lellich et de Gorcy, mes oncles et cousins... » ; attesté par son oncle Jean de Lellich, seigneur de Villette et Golmey en partie ; 12 avril 1612.
Enquête de vérification en ce qui concerne le ressort et dépendance de Dun ; 4 juin.
• Aveu et dénombrement présenté par Philippe, Henri et Louis de La Gour (petits-fils de Nicolas), seigneurs de La Brière, du Grand-Cléry et Doulcon en partie : le sixième du Grand Cléry, possédé avec Philippe de Pouilly, Henri de Mouzay et Béatrix de Gratinot ; le fief de La Brière ; la mairie foncière de Doulcon dite Malquarré ; sans date, reçu à Stenay le 14 novembre 1665.
• Charles de Toully, écuyer, avoue tenir en fief un vingt-quatrième aux droits seigneuriaux du Grand-Cléry, le douzième de la tour, du terrage, la vieille tour brûlée, etc. ; des biens à Mouzay acquis en 1661 de Jean de Mouzay, sieur de Montblainville ; attesté par le sieur de Mouzay du Champy, demeurant à Mouzay ; 3 septembre 1663.
Une partie des biens de Cléry avait été cédée à Charles de Toully et à Comtesse Godard, sa femme, le 22 décembre 1661, par Elisabeth des Bernards, femme de Gilles de Tige, sr de La Raminoise, du Grand-Cléry, etc. ; le surplus était venu à Charles par son père Claude, héritier du côté paternel de Nicolas de Granne, seigneur du Grand-Cléry (référence à l'aveu de Claude de Rivière de 1599).
• Lettres du droit de relief pour Charles de Toully, demeurant à Stenay ; 5 décembre 1671.
• Lettres du droit de relief dû par Nicolas Villers, marchand à Dun, pour une censé au Grand-Cléry, que lui a engagée Claude de Pouilly, seigneur du Vivier, par contrat du 19 août 1667 ; Stenay, 14 mars 1672.
• Lettres d'investiture à accorder aux enfants de Drouet Richard et aux petits-enfants de Pierre Godet, pour des héritages en fief sis au Grand-Cléry, et liquidation des droits de relief ; 12 juin 1766. Origine : censé vendue par Claude de Pouilly et Jeanne de Mouzay, sa femme, le 10 avril 1685, à Alexandre Plantois, marchand au Grand-Cléry.
• Lettres d'investiture à accorder à Guillaume Lamacq, marchand au Grand-Cléry,

et liquidation des droits de relief ; 12 juin 1766. Origine : censé vendue par Nicolas de La Cour de Germainville et Marguerite Gillot, sa femme, le 20 avril 1727, à François Lamacq, marchand demeurant à la métairie de Proiville, et à Barbe Philippot, sa femme, père et mère de Guillaume ; M. de La Cour de Germainville avait acquis d'Antoine de Toully, seigneur d'Etrépigny, le 18 mars 1702.

PETIT-CLERY.

• Jean Barrey, prévôt de Dun, avoue tenir un gagnage qui fut à Petit-Jean de Brieulles, maisonSj terres et prés, sis au ban du Petit-Cléry ; 1377, jeudi après la Conversion de saint Paul [janvier 1378].

• Ferry Petitpas, manouvrier au Petit-Cléry, et Hawyette Mouzon, sa-femme, vendent au duc de Lorraine, stipulant par Louis Léger, son gruyer et receveur de Dun, une petite maison sise audit village ; 13 juillet 1605.

• Reconnaissance de cens par Gillet Colin pour une grangette ; 24 janvier 1607.

• Lettres .obligatoires des habitants du Petit-Cléry pour l'acensement d'un canton de bois que le duc de Lorraine leur a permis d'essarter et de mettre en pâturage ; 24 juin 1616.

• Renouvellement des lettres d'arrentement perpétuel des bois à essarter, 29 juin 1664.

• Décisions du Conseil du prince de Condé. 19 juin 1749, lettres d'investiture à accorder à Jean-Baptiste, Jeanne et Anne de Villers pour la moitié de la ferme du Trentième au Petit-Cléry, leur appartenant en qualité d'héritiers de Henri de Villers et de Catherine Le Clerc, leurs père et mère, qui avaient acquis ladite moitié de François Cresplot le 13 juin 1701.

L'autre moitié appartient à Nicolas Brion et Jean-Baptiste Ponsin.

• 18 août 1763, Brice Chollet, laboureur au Petit-Cléry, et Marguerite de Villers, sa femme, sont dispensés d'obtenir des lettres d'investiture pour l'acquisition qu'ils ont faite de la moitié de la ferme, le 29 novembre 1760, de Jean-Baptiste Brion, marchand à Dun, et de Thérèse Ledard, sa femme (Jean-Baptiste était fils de Nicolas, marchand tanneur à Dun, et il avait un frère, Jean-Julien).

• 18 août 1763 et 5 janvier 1764, droit de relief dû par Jean Henriquez, procureur fiscal à Dun, pour l'acquisition qu'il a faite de la moitié du fief du Trentième de Jean de Villers le 11 mai 1758.

CUNEL.

• Usages de Cunel, bois donnés à cens aux habitants par le duc de Lorraine, 31 mars 1562.

• Echange entre le duc et Robert de Gratinot, capitaine de Dun ; celui-ci cède

au duc le quart en la moitié de la seigneurie de Cunel, le reste de ladite moitié appartenant déjà au duc ; et le duc cède à Robert tous ses droits à Villers-devant-Dun ; 3 février 1563 [1564].

• Jacques de Heulles, seigneur de Vilosnes-sur-Meuse, et Françoise de Pouilly, sa femme, vendent à Guillain de Mair et à Béatrix de Gratinot, sa femme, demeurant au Grand-Cléry, un trente-sixième en la seigneurie de Cunel ; 6 avril 1570 (les vendeurs se réservent la partie du bois de la Mitaille qu'ils ont acquise de François de Haraucourt).

• Le duc de Lorraine vend la coupe de bois de la Mitaille à Jean Georges, marchand demeurant à Romagne, 5 juillet 1572.

• Le duc Charles reçoit en foi et hommage Béatrix de Gratinot, veuve de Guillain de Mair, au nom de ses enfants mineurs, Marguerite, Françoise, Guillemette et Robert ; Nancy, 17 juillet 1573.

Aveu de ce qu'elle possède à Cunel : un neuvième en la moitié, avec les seigneurs de Haraucourt, Rivière et autres ; attesté par son père, Robert de Gratinot, capitaine et prévôt de Stenay ; 19 septembre 1573.

• Lettres de censive de Nicolas Aubry, laboureur, pour une maison à Cunel ; 27 juin 1601.

• Lettres obligatoires des habitants de Cunel pour l'affouage des bois, 28 octobre 1606.

• Le duc de Lorraine cède son bois de la Mitaille et de la Pelletière à Cunel à Henri de Mouzay, seigneur de Gunel, Grand-Cléry, Pouilly, etc., en échange du bois du Petit-Hez près de Dun ; 5 août 1608.

• Lettres obligatoires (cinq) d'habitants de Cunel pour les cens ou rentes d'héritages qu'ils possèdent, 1615-1616.

• Réception en foi et hommage de Henri de Mouzay, seigneur de Cunel et du Grand-Cléry en partie, veuf de Marie de Pouilly et tuteur de ses enfants, 4 juin 1625. Aveu et dénombrement présenté par Henri de Mouzay : maison à Dun que tenait par ci-devant en usufruit Catherine de Harange, dame de Grandpré, sise entre les Pères Minimes et la rue Bussault ; rentes sur deux autres maisons à Dun, sur des prés près de Dun et à Sassey ; un huitième en la seigneurie de Gunel, possédée avec le duc de Lorraine, les s" de Pouilly et le sieur de Granne ; les bois de la Mitaille et de la Pelletière ; un trente-sixième en la seigneurie du Grand-Cléry, longue énumération de terres et prés ; des biens au ban de Stenay ; le huitième de la seigneurie de Moulins ; une partie de la seigneurie d'Autrécourt, dépendant de Clermont ; attesté par François de Mouzay, seigneur de Pouilly, Nantillois, etc., chambellan du duc de Lorraine,

lieutenant au gouvernement de Clermont, et par Philippe de Pouilly, seigneur de Villers, Tailly, etc. ; Dun, 13 juillet 1625.

• Aveu et dénombrement présenté par Claude de Lire, sr d'Ixermont, seigneur de Cunel et du Grand-Cléry en partie à cause de Marie de Mouzay, sa, femme, fille de François, petite-fille de Henri, et petite-nièce de François de Mouzay qui était lieutenant au gouvernement de Clermont en 1625.

Il déclare tenir en fief : les deux tiers de la seigneurie de Cunel, partageables avec Marie de Mouzay, veuve de Georges de La Tour (un 36e appartient à MM. de Pouilly de Viviers, et un 36e à MM. de La Cour) ; les deux tiers en un 36e de la seigneurie du Grand-Cléry (détails) et de ce que tenait autrefois Jean de Dalle (composition de ce dernier fief, qui comprend la maison de la veuve et des héritiers de Guillain de Mair, assise près de la maison dudit Cléry et tenant aux fossés d'icelle maison) ; attesté par Charles-François de Mouzay, seigneur d'Autrécourt ; Nantillois, 30 juillet 1663.

• Henri-François de Mouzay (héritier de sa tante de Mouzay d'Acheville) et Marie-Louise de Parisot, sa femme, vendent leur part de la terre et seigneurie de Gunel à Joseph Bouillard, maître des forges et fourneaux de Champigneulle ; 15 décembre 1741 et 17 juin 1742.

Lettres passées entre le prince de Condé et Joseph Bouillard, 17 juillet 1744.

Présentation de ces lettres par Bouillard et acte de foi et hommage à Jean-Baptiste du Grou, seigneur de Grandville, intendant et commandant pour le prince de Condé en Clermontois ; 26 octobre 1744.

Il déclare « que les autres propriétaires des portions de la terre et seigneurie de Gunel qui n'ont point été par lui acquises sont le srs de Pouilly de Viviers ou ses représentants et ayants-cause pour un dix-huitième dans la totalité de ladite terre, le sieur de La Cour ou ses représentants pour un trente-sixième, que Gabrielle-Françoise de Mouzay, épouse du sieur Taragon, a un neuvième dans le tiers, Anselme de Suevel, Agathe de Mouzay, sa femme, et Barbe de Mouzay ont entre eux un neuvième dans ce tiers, leur procédant du partage fait avec Henri-François de Mouzay de la succession de la dame de Mouzay d'Acheville le 7 décembre 1742 ».

• 15 janvier 1753, fixation du droit de relief dû par Charlotte-Françoise de Heulles, veuve de Claude-Henri-François du Hautoy, pour l'acquisition qu'elle a faite de la terre et seigneurie de Cunel, à elle vendue par Joseph Bouillard le 19 juin 1748.

• Mémoire de M. de Bonneval sur l'engagement de la terre de Cunel et de la justice d'Aincreville, fait par le duc de Lorraine à François de Mouzay le 5 mai

1632 ; Varennes, 22 mai 1762.

• Par contrat du 8 octobre 1777, Catherine du Hautoy de Vaudoncourt, chanoinesse du chapitre royal de Saint-Louis à Metz, fait donation entre vifs à son neveu Philippe-Théodore-Alexandre-Joseph de Coudenhove de la terre de Gunel et de tout ce qui lui appartient à Vilosnes et à Luzy comme héritière de Charles-Nicolas du Hautoy, son neveu ; octroi de lettres d'investiture au comte de Coudenhove, chevalier, seigneur de Vaudoncourt, officier au régiment de Royal-Cravates, demeurant à Nancy, et fixation du droit de relief, 13 mai 1779.

Admission des preuves de noblesse fournies par le comte, qui était né le 4 mai 1756 de Philippe-François, baron de Coudenhove, et de Catherine-Angélique du Hautoy, et baptisé le même jour par le curé de Loison et Vaudoncourt ; il s'était marié par contrat du 8 août 1778.

BRIEULLES-SUR-MEUSE.

• Copie de la charte de Brieulles, donnée aux habitants de ce village, au mois de juillet 1261, par Robert, sire d'Apremont et de Dun, et par Anseau de Garlande, sire de Tournan (copie du XVIIIe siècle).

• Anseau de Garlande reconnaît tenir en fief du comte de Bar ses possessions de Brieulles (à l'exception de ce qu'il y tient du Chapitre de Montfaucon), de Vernancourt et de Rancourt ; septembre 1285 {Lesort, XCVI).

• Lettres de Geoffroy d'Apremont terminant un procès à lui intenté à la cour de Mons en Hainaut par son cousin Colart de Chaumont, archidiacre de la Rivière en l'église de Verdun, qui lui réclamait quarante livrées de terre à tenir en héritage en la comté de Hainaut, selon l'assignation donnée par Geoffroy d'Apremont, tayon dudit Geoffroy, à son frère Thomas de Chaumont, dont Colart est l'héritier naturel ; Geoffroy assigne à son cousin soixante livrées de terre à tournois à prendre annuellement sur ses revenus de Brieulles, et fait confirmer l'acte par Jean d'Apremont, son frère ; 1331, dimanche après la Chandeleur [février 1332] (vidimus délivré le 26 janvier 1378 [1379] par Jean d'Autrèches, sergent d'armes du Roi, garde du scel de la prévôté de Château-Thierry, et Jean du Rocher, tabellion en ladite prévôté).

• Husson, fils de feu Geoffroy de Brieulles, écuyer, reconnaît tenir en fief du duc de Bar, à cause de sa châtellenie de Dun, des rentes en froment et en avoine sur les terrages de Brieulles, et dix-neuf vieux petits tournois à Liny ; 10 mars 1377 [1378].

• Accord entre Gobert, seigneur d'Apremont, et son frère Geoffroy, grand prévôt de Montfaucon et archidiacre d'Argonne en l'église de Verdun, au sujet de la pension annuelle de 150 vieux florins d'or que leur père Geoffroy avait

assignée audit Geoffroy ; Gobert donne à son frère soixante livrées de terre à prendre annuellement à Brieulles, « pour lui et pour ses enfans bastars que notre chier et amé frère a heut de. Jehanne, fille feu Gobert Grouzet, de Montfaucon, et à leurs hoirs » ; Geoffroy les tiendra en fief du duc de Bar ; 12 juillet 1380 (copie du temps sur papier).
• Jeanne et les enfants bâtards de Geoffroy, Golignon et Jean, vendent au duc de Bar une terre au ban de Brieulles, provenant de la défunte dame de Chaumont-en-Porcien, en son vivant comtesse de Meaux ; Montfaucon, 15 mars 1381 [1382].
Minute sur papier de l'acte par lequel lesdits Mtards vendent au duc de Bar ce qui leur est venu de Geoffroy d'Apremont à Brieulles.
• Edouard de Bar, marquis du Pont et seigneur de Dun, reçoit en foi et hommage Huart de Brieulles ; Dun, 4 avril 1405 [1406].
• Jean de Ville, seigneur de « Moncourtin », avoue tenir, à cause de sa femme Armenga, fille de Jean de Bassompierre, des rentes sur Brieulles : huit reis de froment sur les terrages, huit livres de petits tournois sur les rentes, et cent sols tournois ; 2 juin 1456.
• Autre aveu de Jean de Ville, seigneur de « Mont-Quentin » ; huit reis de froment, onze francs huit gros sur Brieulles ; un gagnage à Aincreville ; attesté par Jean de Naives, avocat du duc de Bar ; 24 octobre 1488.
• Sentence de Charles de Villemorien, lieutenant du bailli de Vitry à Sainte-Menehould, condamnant Jean de Bourolles, laboureur à Brieulles, à payer au duc de Bar .dix quartels de froment qu'il doit « pour raison du droit de corvage et assise de cinq chevaux trayans » ; 25 septembre 1515.
• Lettre des officiers de Sainte-Menehould aux officiers de Dun : « Pour ce que le Roy nostre sire et monsieur le duc de Lorraine et Bar sont seigneurs par indivis de la terre, seigneurie et finage de Brieulles-sur-Meuse, et que avons esté advertis que le maistre d'hostel de monsieur de Jametz et ses gens ont entreprins et entreprennent sur ladite seigneurie, mesmes en certain lieu et contrée de bois et usaiges des habitans dudict lieu, aussi en la papeterie et au pré de Herbin de Nemptilloy » (Nantillois ?), les convoquent à Sainte-Menehould pour aviser ensemble ; 13 septembre 1540.
• Saisie, au nom du roi de France, de la terre et seigneurie de Brieulles par défaut de foi et hommage ; 7 septembre 1573.
Main-levée accordée par Charles IX au duc de Lorraine de la moitié qui lui appartient ; Saint-Germain-en-Laye, 15 novembre 1573.
Procès-verbal de la main-levée, 18 mars 1574 (originaux, et copie de 1758).

• Bail consenti au nom du duc de Lorraine de la moitié de Brieulles à Drouet Jacqueminet, 7 août 1570 (original et copie de 1758).
• Lettre adressée au duc de Lorraine par Cauchon, lieutenant général du Vermandois à Reims, au sujet d'un cas de justice à Brieulles ; 1er août 1583 ; accompagnée d'une copie de l'acte.
• Henri III engage sa moitié de la terre de Brieulles, qui faisait auparavant partie du douaire de Marie Stuart, reine d'Ecosse, à Pierre de Saint-Remy, élu de Sainte-Menehould, à Jean Godet, sieur de Champouillan, et à Claude Senocq, bourgeois de Verdun ; 13 juillet 1587.
• Foi et hommage au roi de France, aveu et dénombrement par le duc et la duchesse de Lorraine, Charles et Nicole, de ce qui leur appartient dans la terre et seigneurie de Brieulles, 23 février et 8 mars 1625.
• Le duc de Lorraine transporte sur les revenus de Brieulles une rente de 1.260 francs que possédait sur les salines de Marsal Henri-Frédéric de Bildestein, doyen de l'église collégiale de Rozoy-en-Thiérache, comme héritier de Claude de Joyeuse, sa mère, ladite rente rachetable pour 18.000 francs ; 11 juin 1629.
• Par l'intermédiaire du R. P. de Cadenet, prêtre de l'Oratoire de Jésus, conseiller et aumônier du Roi, seigneur engagiste de la moitié de Brieulles qui appartient à Sa Majesté, les habitants de Brieulles se mettent sous la protection et sauvegarde du prince de Condé, seigneur de l'autre moitié comme successeur du duc de Lorraine, en lui payant une redevance annuelle ; 2 décembre 1649.
• Pierre de Gadenet, prêtre de l'Oratoire, Guillaume de Louvroy, sieur d'Auvelet, et Marguerite Le Vassau, sa femme, auparavant veuve en secondes noces du sieur de La Forest et en premières noces d'André de La Boulaye, seigneur de Fessarvillers, et Pierre de La Boulaye, seigneur des Petits-Bois de Lors et y demeurant, seigneurs engagistes de la moitié en la moitié de la seigneurie de /Brieulles provenant du domaine du Roi, vendent ce quart au prince de Condé, propriétaire de l'autre moitié de Brieulles à cause de son domaine de Dun ; 22 septembre 1662 (l'autre quart appartenait à Jean-Claude de Jourland, major en la ville de Soissons et capitaine des gardes du maréchal d'Estrées).
• Jean-Claude de Jourland vend son quart au prince de Condé le 3 juillet 1663.
• Le prince donne la jouissance de cette moitié, pour sept années moyennant 500 livres par an, à Mathurin de Gouesnel, sieur de Beauchesne, receveur général du Clermontois ; 30 avril 1663.
• Déclaration des droits dépendant de la seigneurie de Brieulles.
• Etat du domaine de Brieulles suivant les anciens comptes du domaine de Sainte-Menehould.

• Charles Renart de Fuchsamberg, seigneur de Saint-Basle, grand-maître des Eaux-et-forêts au département de Champagne et de Metz, fait savoir qu'il sera procédé, au siège de la justice de Brieulles, le 26 juin 1675, à la vente et adjudication de 300 arpents de futaie de chênes en la forêt de Brieulles et au Rond-Bois, appartenant par indivis au Roi et au duc d'Anguien (les bois n'avaient pas été compris dans l'engagement de 1587).
Procès-verbal de la vente de cent arpents de vieux bois ruinés et sur le retour sis en la forêt de Brieulles, 26 juin 1675.
Vente des bois de Brieulles en 1678.
• Transaction entre le duc d'Anguien et les habitants de Brieulles au sujet des droits qu'ils ont à payer, avec copie de la charte de 1261 ; 17 septembre 1681.
Mémoire sur la terre et seigneurie de Brieulles, XVIIIe siècle.
• Lettre de Le Clerc de Lesseville à Maret de La Loge, commandant dans le Clermontois ; 6 août 1712.
• Visite des bois de Brieulles, 1733.
• Mémoire sur la terre et seigneurie de Brieulles, 1740.
• Etat des titres servant à établir par le prince de Condé qu'il est propriétaire de la terre de Brieulles, dépendante du domaine du comté de Dun, moitié patrimonialement comme représentant les anciens ducs de Lorraine, et moitié par engagement.
• Arrêt du Conseil d'Etat sur le partage des bois de Brieulles, 5 juin 1759.
• Adjudication des bois, 10 septembre 1760. Lettre sur l'estimation des chablis, 1764.
• Banalité des moulins (voir plus haut la transaction du 17 septembre 1681 avec les habitants de Brieulles).
Désistement donné par Jeanne-Marie Hodanger, veuve de Henri de Jourland, sieur de Brienne, demeurant à Brieulles, dans le procès qu'elle soutenait contre le prince au sujet du droit de banalité, 31 octobre 1762.
Désistement donné par les habitants, 28 novembre 1762.
Arrêt du Parlement qui'donne acte au prince de ces deux désistements et le maintient dans la jouissance du droit de banalité, 20 mai 1765.
• Arrêt du Parlement qui maintient le prince dans la possession du droit de terrage sur le territoire de Brieulles ; 23 février 1769.
• Ratification des actes et procès-verbaux d'abornement des terres sujettes et non sujettes au droit de terrage, 5 avril 1770. Echange d'un pré avec les religieux Prémontrés de Brieulles, 14 décembre 1774.
• Mémoire de M. de Bonneval sur les lods et ventes ; Varennes, 23 janvier 1786.

1-E-026 TAILLY (Ardennes).

• Jean de Grandpré, seigneur de Buzancy, cède à Thiébaut, comte de Bar, le bois de Boulain et toutes ses possessions de Saulmory, Montigny et Sassey, en échange des possessions du comte à Tailly et de dix-sept reis de froment à prendre annuellement aux moulins de Romagne-sous-Montfaucon ; 23 mai 1284 (Lesort, XCIII).

• Jean de Grandpré met ses bourgeois et ses bourgeoises de Tailly au sauvement et en la garde du comte de Bar, qui accepte, et promet de les maintenir au droit et en la loi de Beaumont ; redevances qu'ils paieront au comte, etc. ; samedi devant Pâques fleuries 1284 [10 mars 1285].

• Jean de Grandpré reconnaît tenir en fief du comte de Bar ce qu'il a récemment acquis de Hue, fils de feu Jean de La Porte, et d'Ydette, sa femme, à Nouart et à Barricourt en échange de ses possessions de Tailly, qu'il tenait dudit comte ; 12 août 1287 {Lesort, C).

• Lettres de Gautier de Ville, prévôt de Clermont, faisant connaître que Guillaume de Dampierre, écuyer, ayant reçu du duc de Bar, par lettres données à Clermont le 20 octobre 1401, la jouissance des sauvements de Tailly, mouvant de Stenay, dont il disposera aussitôt après la mort de Pierre de Moncel, chevalier, qui les tient actuellement, il quitte le duc de tout ce qui pouvait lui être dû pour ses services, pertes de chevaux, harnais, etc. ; 27 octobre 1401.

• Gobert de Dampierre, écuyer, a reçu en don du duc de Bar huit reis de froment à prendre chacun an, pendant quatre ans consécutifs, par la main du receveur de Varennes, sur « les trois sezines de Beulles que mondit seigneur prent chacun an ez villes » de Romagne et de Bantheville, ce don fait tant de sa grâce que parceque Gobert a récemment repris de lui en foi et hommage lige, à cause de son château de Dun, la forte maison de Tailly ; il déclare avoir reçu des mains de Gautier de Ville, prévôt de Varennes, la première annuité ; il ne peut encore donner son aveu et dénombrement de la forte maison de Tailly « pour ce qu'elle n'est pas aincor parfaite, et que aincor ne puis-je savoir le pourprins de ladite maison pour ce que j'ay entencion de la fossillier autour et de y faire un baille tout hors des fossez » ; toutefois il déclare tenir du duc, à cause de son château de Dun, la forte maison de Tailly « et tout ce que je entens y faire et édiffîer environ et autour d'icelle, c'est assavoir les fossez, le baille et autres édifices » ; 17 juin 1412.

• Gillet de Cheppy et Jacquemin de Pierrejus, autrement dit Credo, écuyers, avouent tenir du duc de Bar, à cause d'Isabelle et de Marguerite de Dampierre,

leurs femmes, la seigneurie de Tailly, avec les dépendances dont ils donnent le détail, la moitié de la petite seigneurie, le moulin de Tailly, « lequel de long temps est ruyné » ; le tiers de la tour de Vaudoncourt avec tous les aisements et appartenances d'icelle, « partant contre les enffans de feu Bon de Récicourt » ; 10 mai 1456.

• Charles, duc de Lorraine, délivre des lettres de réception en foi et hommage à Henri d'Escannevelle, seigneur de Tailly ; Nancy, 7 juillet 1573.

Aveu et dénombrement fourni par Henri d'Escannevelle, seigneur de Suzanne-en-Rethelois ; la maison forte et la garenne de Tailly, la forge de Tailly et le moulin du Wez de Chémery assis au ban dudit Tailly, chargés d'un demi-millier de fer et de douze gros barrois envers Jean d'Urre, seigneur de Teyssières (Drôme) ; une part de la seigneurie, avec ledit sieur de Teyssières et les autres seigneurs dudit Tailly ; droit sur les terrages, etc. ; deux neuvièmes des dîmes de Montigny ; la moitié du fief de la Grande Boulain, sis entre Montigny et Wiseppe, un pâquis devant la maison, la moitié du moulin et du ruisseau appelé la Wiseppe, le gagnage dudit lieu, contenant 48 arpents de terre, 18 arpents de pré et 18 arpents de bois, que tiennent à présent Simon de Mauretour et ses consorts avec ladite maison, aisances et pâquis, l'autre moitié dudit fief de la Grande Boulain appartenant à Jean de La Tour, seigneur de Puxe ; le bois de Roz, enclavé dans les terres du ban de Villers-devant-Dun, contenant 27 arpents 60 verges, chargé envers le duc de Lorraine de deux blancs de cens par arpent ; le bois des Dames, contenant 63 arpents 61 verges, où le duc a le tiers des amendes ; le tout relevant du château de Dun ; 16 arpents de pré en la prairie de Mouzay, l'étang du Saintsartel (Cincertel) au ban dudit Mouzay, contenant dix arpents et situé entre le bois de Sainsartel (Gincertel) et les bois d'aisances de Mouaay ; le tiers en la rivière du bied qui prend depuis le cours de la Meuse au ban de Sassey et jusqu'à la dite rivière de Meuse au-dessous de Mouzay; attesté par Jacques de Heulles, seigneur de Vilosnes et du Grand-Cléry ; 5 octobre 1573.

Procès-verbal d'enquête pour la vérification de l'aveu, 9 novembre.

• Charles, duc de Lorraine, reçoit en foi et hommage Jean d'Urre, sr de Teyssières, maître d'hôtel ordinaire de sa maison, pour ce qu'il possède en la terre et seigneurie de Commercy pour la partie de Sarrebrûck, tant en son nom que des enfants mineurs de lui et de sa défunte femme, Antoinette de Villeneuve, et pour tout ce qu'il a aux duchés de Lorraine et Barrois et baronnie d'Apremont ; Nancy, 5 juin 1573.

Aveu et dénombrement fourni par Jean d'Urre : la terre et seigneurie de Tailly,

« à rencontre de Henry d'Escannevelle, écuyer, et plusieurs autres seigneurs comparsonniers », relevant de Dun ; la terre et seigneurie de Moncel$_{r}$ biens aux villages de Brainville et Porcher en la chàtellenie de Conflans, et à Saint-Marcel, village de l'abbaye de Gorze.
« Et l'occasion qui me meult d'insérer en icelluy aucunes choses comme dessus dont je ne jouys présentement est qu'avec le temps j'ay espérance recouvrer tiltres et enseignemens pour en avoir plus ample congnoissance, parceque les tiltres ont esté esgarés, ayant esté par l'espace de quarante ans entre les mains de la dame de Clermont, qui depuis ont esté advenuz entre mains estrangères d'autres que celles des héritiers de Gérard d'Auvilliers, par le décès duquel et à cause de luy mes enfans ont eu en partage les terres que dessus, desquelles depuis six ou sept ans moy et eulx en joyssent ». Attesté par Antoine de Prontenay, seigneur de Sorcy et Saint-Martin en partie ; 18 octobre 1573.
Autre aveu détaillé pour Tailly seul, même jour. Enquête pour la vérification de l'aveu en ce qui concerne les biens de Moncel, Brainville, Porcher et Saint-Marcel ; 14 décembre.
Enquête pour ce qui concerne Tailly, 21 décembre.
• Charles, duc de Lorraine, reçoit en foi et hommage Jean de Saintignon, seigneur de Tailly et d'Esnes en partie, bailli de l'évêché de Verdun ; Nancy, 2 mars 1596.
Aveu et dénombrement fourni par Jean de Saintignon des parties de la seigneurie de Tailly et de la seigneurie d'Esnes qui lui appartiennent ; long et minutieux détail ; attestation de Gérard de Gorcy, doyen séculier de la cité de Verdun, et de Nicolas de Rarécourt, seigneur de « Vidempierrè » (qui signe « Nicolas de Rarécourt Vieudampierre », Viel-Dampierre) ; 4 avril 1596.
• André de Sapogne (il signe « Sappongne »), écuyer, seigneur de Tailly en partie, capitaine et prévôt d'Ivoix (Garignan) et y demeurant, avoue tenir du duc de Lorraine, à cause de ses châteaux de Dun et Stenay, un dix-huitième de la terre et seigneurie de Tailly, advenu à sa femme, Marguerite de Cheppy, par le décès de Jean de Cheppy, son père, qui l'avait eu lui-même « par succession de feu le sieur Françoys de Cheppy, fils de feu Cristofle de Cheppy, nostre oncle » ; terres et prés au ban de Stenay et au ban de Mouzay, acquis par Jean de Cheppy de Claude de Pouilly ; moitié d'un gagnage et censé au ban de Nepvant, l'autre moitié appartenant à Jean de Hayon ; vignes au ban d'Inor ; attesté par son cousin Adrien de Milière ; 5 avril 1612.
• Autre aveu d'André de Sapogne, attesté par son cousin Jean de Hezecques, seigneur de Messancourt en partie ; 25 octobre 1625.

• Aveu de Guillaume de Dermy, écuyer, seigneur de La Tour, Saint-Pierremont, Fontenoy, Tailly, etc., demeurant à Saint-Pierremont : la moitié en la totalité de la seigneurie de Tailly, avec le neuvième en l'autre moitié, partagée avec les sieurs de Tailly de Mouzay, de Lion et dudit Tailly, et les s" de Streifî et de Ville ; le moulin du Saucy (du Saassoy sur la carte de Cassini), avec l'étang, canal et écluse ; redevances des habitants ; droits sur la tuilerie de Raux, sur la forge de Belly, sur le moulin, l'étang et les prés de la vallée de Belly, appartenant aux héritiers du feu sieur d'Escannevelle ; attesté par le sieur de Riclot de Tailly, seigneur dudit Tailly, gentilhomme servant du Roi ; 30 septembre 1663.
Reçu à Stenay le 9 juillet 1664, avec référence à l'aveu baillé en 1596 par Jean de Saintignon, qui a vendu ses biens de Tailly à Guillaume de Dermy.
• Aveu de Jacques de Riclot, écuyer, demeurant à Tailly : la maison seigneuriale de Tailly, sise au devant de l'église ; le sixième en la seigneurie, etc. ; attesté par François de Herbemont, seigneur de Charmois ; 2 septembre 1663.
Reçu à Stenay le 27 novembre, avec référence à la sentence du siège de Sainte-Menehould qui, le 10 septembre 1649, adjugea les biens de Gilles de Tige, sieur de La Raminoise, à Jacques de Riclot.
• Aveu de Louis de Vassinhac, seigneur de Malmaison, Imécourt, etc. : la maison forte de Tailly, un tiers et un sixième en la seigneurie, le bois de Roz, le bois des Dames, etc., etc., ledit bien donné en mariage à Julienne de Streiff, sa femme. Attesté par le sieur Bigot, écuyer, demeurant à Beauclair ; 12 octobre 1663.
Reçu par les officiers de Stenay le 9 juillet 1664, avec rappel des documents suivants :
1° 6 janvier 1619, vente par Jean de Savigny à Jean de Schelandre, dont la fille a épousé le sieur de Streiff, père de Julienne (le bois de Roz est compris dans la vente) ;
2° ventes faites à Schelandre et à Streiff par Valentin, Marguerite, Anne et Marie de Bezanne en 1621, 1633 et 1647 ;
3° vente d'un dix-huitième de la seigneurie faite par Nicole de Beauclin, veuve de Christophe du Four, à Jean-Raimbeir Streiff de Lauenstein, seigneur de Duidorff, le 3 juin 1662.
• Délibérations du Conseil du prince de Condé, 12 août 1762, saisie féodale du fief des Forgettes à Tailly, faite sur Françoise de Moy de Sons de Vandières, veuve de Louis d'Arodes, et sa fille Marie-Madeleine, prenant la qualité de dames de Tailly en partie et de la totalité du fief des Forgettes.

• 5 avril 1775. Liquidation des droits dus par M. Roland de Gruthus d'Elfincourt pour les quatre dix-huitièmes de la seigneurie de Tailly qu'il possède du chef de sa femme, Marie-Madeleine de Riencourt.
• 2 juillet 1777. Droits dus par la comtesse de Moriolles pour un dix-huitième de la seigneurie de Tailly et le fief des Forgettes en la vallée de Veilly (orthographié Belly en 1663), qu'elle a acquis de Mme d'Arodes et consorts.
• 16 juin 1788. Droits dus par Prosper Béchet, seigneur de Villers-devant-Dun, Andevanne et Harbeuville (près d'Aincreville), pour la portion de la seigneurie de Tailly qu'il a acquise de François-Louis-Joseph de La Cour, seigneur de Jupille, Tailly et autres lieux, officier au régiment de Turenne-infanterie, et d'Amélie-Josèphe de Romance, sa femme ; ce bien avait été donné en mariage à M. de La Cour, en 1780, par son père et sa mère, Gilles-Joseph de La Cour et Marie-Elisabeth de Marcellin.

LANDREVILLE (comm. de Bayonville, canton de Buzancy, Ardennes).

• Henri, seigneur de Landreville, avoue tenir d'Edouard de Bar, marquis du Pont, à cause de son château de Dun, la maison et seigneurie de Landreville, bois, terrages, droits dus par les habitants, le fief de Givaudel que tiennent Richier d'Auflance et Perrotin de Billet, la seigneurie de Villemontry ; 1er avril 1404.
• Claude de Maillard, seigneur de Gruyères, Landreville, Chennery, Nouart et autres lieux, avoue tenir du duc d'Anguien la terre et seigneurie de Landreville en plein fief, la terre et seigneurie de Villemontry avec la maison de Givaudeau en arrière-fief ; attesté par Nicolas d'Anglure, comte de Bourlemont ; 22 janvier 1667.
L'acte de réception se réfère à l'aveu de 1404, et mentionne les titres qui attestent que le fief de Givaudel ou Givaudeau et Villemontry relève de Landreville :
1° aveu baillé par Pierre, seigneur de Givaudel et de Villemontry, à Jean, seigneur de Landreville ; 1345 :
2° Donation mutuelle entre Pierre de Givaudel et Rambourg, sa femme, 17 février 1378 [1379].
3° Aveu baillé au seigneur de Landreville par Pierre de Boudan, receveur du Roi au domaine de Mouzon ; 1415.
4° Deux sentences rendues à Sainte-Menehould en faveur du seigneur de Landreville, 1643 et 1645.
5° Sentence de 1634 en faveur de M. de Pouilly, seigneur de Landreville, contre le sieur de Tardy, seigneur de Givaudeau et de Villemontry.
6° Aveu présenté à Claude de Maillard par les héritiers du sieur de Tardy, 7

octobre 1658.
• Intervention du duc d'Anguien dans un procès au sujet de la mouvance de Givaudeau et Villemontry, 1672.
• Innocent-Hector de Maillard, comte de Landreville, vend la terre et seigneurie de Landreville à son cousin César-Hector de Maillard, baron de Landres, 20 mars 1773.
Procès intenté à l'acquéreur par le prince de Condé au sujet des devoirs féodaux et des droits à acquitter ; délibérations du Conseil du prince, mémoire imprimé, condamnation du baron de Landres ; 1775-1783.
MOULAINVILLE (canton d'Etain, Meuse).
• Aveu d'Oudin de Moulainville, fils de feu Jean Alix, écuyer : maison, grange, jardin, terres, prés ; 31 août 1364.
• Aveu de Heilins de Moulainville, veuve de Thomas de Hennemont, 4 juin 1379.
• Aveu d'Androuin, fils de feu Thomas de Hennemont, attesté par Jean Bernait, de Dun, et Perrin de Lion ; 18 avril 1382.
• Edouard de Bar, marquis du Pont et seigneur de Dun, reçoit Henri de Moulainville en foi et hommage ; Dun, 28 février 1403 [1404].
• II reçoit aussi Jean Baudet de Moulainville ; même jour.
• Aveu de Jean de Moulainville, écuyer : une maison à Moulainville, close de fossés ; une autre maison et grange, terres et prés ; arrière-fief tenu par Jean de Serrières, écuyer, et comprenant une maison à Moulainville qu'on appelle la forte maison ; 6 août 1404.
• Jean, duc de Galabre, reçoit en foi et hommage Bertrand de Hennemont, dit de Loutre ; Nancy, 25 janvier 1448 [1449].
Aveu de Bertrand et Golart de Hennemont, fils de feu Petit-Jean de Loutre, écuyer : six pièces de bois, des terres et des prés, une maison et grange ; 26 mai 1449.
• Aveu de Colin d'Eix, écuyer : le bois du Mainsel, contenant 50 arpents, sis au finage de la haute Moulainville ; 19 février 1451 [1452].
• Aveu de Jean de Chantraine, noble homme : maison, terres, prés et bois ; 24 novembre 1454.
• Aveu d'Alips de-Ville, veuve de Jean de Landrixecourt (Landzécourt), écuyer : maison en la haute Moulainville, terres, prés et bois ; attesté par son fils Jean de Landrixecourt et par Thierry des Hermoises (Armoises), seigneur de Richardménil ; 12 mai 1464.
• Aveu de Jean Petit (Petit-Jean) de Hennemont, autrement dit de Loutre ; attesté par Gérard de Haraucourt, sénéchal du duché de Bar ; 21 juin 1468.

• Aveu de Phelippot de Bohan, à cause de Melinette d'Artel, sa femme ; 2 octobre 1485 (même aveu que le précédent : la maison aux fossés, terres, prés et bois).

• Aveu de « Loys de Belchamps » (il signe ainsi), 29 novembre 1489 (même aveu que les deux précédents).

• Aveu de Gérard de Belchamps, 3 juin 1506.

• Echange entre le Chapitre de Verdun et le duc de Bar d'une sujette de Moulainville contre une de Belleville ; 11 janvier 1523 [1524].

• Aveu de Warry de Hennemont, écuyer, seigneur de la maison forte dudit lieu et de Saint-Remy en partie : la moitié de la maison forte appelée la maison aux fossés, etc.; 28 mars 1537 [1538].

• Aveu de Nicolas de Rarécourt, seigneur de Ville-sur-Gousance, etc. : partie de la seigneurie de Moulainville, maison, terres, prés et bois ; 22 mai 1625 (copie de 1660). MOIREY (canton de Damvillers).

• Gilet du Hastoy (Hattoy, Hautoy) avoue tenir du duc de Bar, à cause de son château de Dun, un gagnage à Moirey, comprenant maison, terres et prés ; 6 juillet 1455.

• Aveu de Collignon de Moirey, écuyer : deux maisons et deux granges à Moirey, avec terres, prés et bois ; 24 décembre 1449.

REGNEVILLE et MOIREY.

• Robert, duc de Bar, déclare qu'il a reçu en foi et hommage Jean Hercelin de Nixéville pour tout ce qu'il tient à Regnéville et à Moirey, mouvant de la châtellenie de Dun, du chef de sa femme Poincette, sœur de feu Baudouin de Regnéville ; Dun, 3 novembre 1396.

• Robert, duc de Bar, déclare qu'il a reçu en foi et hommage Ferry de Guisy, écuyer, pour ce qu'il tient à Regnéville et à Moirey à cause de Jeanne du Buisson, sa femme ; 28 mars 1397 [1398].

GONDREVAL dessus Moulainville et CHAUMONT près Damvillers.

• Edouard de Bar, marquis du Pont, seigneur de Dun, déclare qu'il a reçu en foi et hommage Colin Keel, citoyen de Verdun, pour ce qu'il tient en fief « es bois de Gondreval dessus Molainville, avec les parrières, et en une maison séant à Chaumont devant Damvillers appellée Mal-Estoffée, à cause de damoiselle Jehanne, fille le maire Guernel dudit Damvillers, sa femme » ; Bar, 6 août 1408.

VILLERS-LEZ-MANGIENNES.

• Acensement fait par les officiers de Dun, mandataires du duc de Bar, à Jean de Venderhert (Vandrehart dans un autre acte), écuyer, seigneur de Villers de-

vant Mangiennes, de 120 verges de terre « auprès de la halle du pressoir de rivière au-dessus du, ponthon », pour les mettre et planter en nature de vigne ; 1er mai 1556.

BRANDEVILLE (canton de Damvillers).

• Lettres obligatoires des habitants de Brandeville pour le privilège à eux accordé par le duc de Lorraine, le 12 juillet 1578, et confirmé le 12 janvier 1599, de « pouvoir librement mener, vendre en la ville de Dun, vins, grains et aultres danrées de leurs creu et concreu, illecques achapter, tyrer et amener tout ce qu'il leur sera nécessaire pour leur défruict seulement, sans en payer aucuns droictz de tonneux (tonlieu) et droictz des nouveaux impostz » ; Dun, 29 décembre 1599.

• Renouvellement de ces lettres, 22 août 1614.

• Autre renouvellement, 7 septembre 1628.

JAMETZ.

• « Catalogue des seigneurs de Jametz depuis l'an 1430 jusques à présent 1664 » : Colart du Saulcy, mort en 1449, et Ide du Châtelet, sa femme ; leur fille Jeanne épouse en 1455 Robert de La Marck ; descendance : Evrard et Robert, le maréchal de Pleurange, Jean, son fils, mort en 1561, puis Henri-Robert, son neveu, qui épousa Françoise de Bourbon, sœur du duc de Montpensier, dont il eut deux enfants, Guillaume-Robert, mort jeune, et Charlotte, morte quelques jours après son mariage avec Henri de La Tour, marquis de Turenne et prince de Sedan (1588), ensuite Henri de Bourbon, duc de Montpensier (1592), qui vend Jametz au duc de Lorraine en 1596 ; Jametz est cédé à Louis XIII par le traité du 29 mars 1641, etc.

• Transaction passée entre Ide du Châtelet, remariée à Bertrand de Beauvau, et son gendre et sa fille, Robert de La Marck et Jeanne du Saulcy ; 28 avril 1456 (copie du XVIIE siècle).

• Protestation des envoyés du duc de Lorraine, présentée à Robert de La Marck, seigneur de Sedan, le 23 août 1549, « contre l'octroy et assignation de camp donné aux barons de "Vienne (d'Aguerre) et de Fantilles pour leur combat, au préjudice du droit et authorité de Monseigneur, qui seul peut donner telles permissions entre la Meuse et le Rhin ».

• Documents relatifs aux privilèges accordés par les rois de France aux seigneurs de Sedan et Jametz ; permission de tirer des grains et vins du royaume sans payer l'impôt forain ; 1535-1584.

• Articles de la capitulation de Jametz, arrêtés entre le sieur de Selander (il signe « Theyn de Selander ») et Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres, général de

l'armée de Lorraine ; articles de la trêve ; 29 décembre 1588. (Robert de Thin, seigneur de Selander ou Schelandre, fils aîné de Jehan Thin von Schelnders ou de Schlanders, vieux capitaine de reîtres à qui Jean de La Marck, duc de Bouillon, avait donné l'investiture des fiefs de Soumazannes et de Gomvaux, avait été préposé à la garde de la forteresse de Jametz en 1584 ; il la défendit pendant deux ans contre le duc de Lorraine).

• Henri de Bourbon, duc de Montpensier, vend la terre et seigneurie de Jametz au duc de Lorraine 14 décembre 1596.

• Admodiation de la grande censé de Jametz à Jean Jappin, receveur et gruyer de Jametz, 1597..

• Sur le prix d'acquisition de Jametz, 29.746 écus 8 sols 2 deniers sont payés, le 8 août 1600, à Jacques de La Peyre, secrétaire du duc de Montpensier, et 10.702 écus, le 11 janvier 1602, à Jean Gprnand, conseiller de Louise-Julienne d'Orange-Nassau, électrice palatine du Rhin.

• Arrêts du parlement de Paris relatifs au paiement des dettes du duc de Montpensier et aux accords conclus entre lui et le duc de Bouillon pour éviter toutes revendications de celui-ci sur Jametz ; 1598-1602.

• Pièces d'un procès entre le duc de Montpensier et le duc de Lorraine, 1607-1610.

• Lettres obligatoires de plusieurs habitants de Jametz au sujet des droits de cens et autres dus au duc de Lorraine pour l'acquisition par eux faite des 54 arpents 21 verges de terre en nature de haies et buissons que la communauté de Jametz a eu permission, en novembre 1596, d'aliéner, à la charge par les acquéreurs de les essarter et mettre en nature de terres labourables et prés fauchables ; 14 janvier 1600.

• Caution présentée par Jean Jappin, receveur de Jametz, 23 juin 1601.

• Création d'un cimetière pour les protestants à Jametz, 2 octobre 1617.

• Inventaire des armes et munitions de guerre qui se sont trouvées au château de Jametz lorsque Gaspard d'Anglure a pris possession du gouvernement de la place ; 2 octobre 1617.

• Donation faite par le duc de Lorraine à Gaspard d'Anglure sur la recette de Jametz ; 4 janvier 1618 (deux cents réseaux de blé et deux cents réseaux d'avoine). Cette rente est vendue par le tuteur des enfants mineurs de Gaspard, le 25 juin 1624, à Simon de Pouilly, baron d'Esnes, maréchal de Barrois et gouverneur de Stenay. Il lui vend aussi les biens que le duc de Lorraine avait acquis de M. de Schelandre à Jametz et qu'il avait également donnés à M. d'Anglure le 16 août 1620.

Confirmation par le duc de Lorraine et clause de rachat.

• Nicolas de La Roche, lieutenant au gouvernement de Jametz, vend au duc de Lorraine une grange et un jardin à Jametz, rue des Moulins ; 29 mai 1627.
• Lettres d'acensement, 1629, 1631.
• Procès-verbal de l'adjudication aux enchères des fermes du domaine de Jametz, 1649.
• Réparations au moulin de Jametz, 1672.
• Bail de la terre et seigneurie de Jametz et de la censé de Proiville, 5 février 1678.
• Etat des revenus du domaine de Jametz, s. d. (XVIIe siècle). Provisions d'offices.
• Adrien de Perceval, receveur et gruyer, 1592. Didier Guillemin, greffier, 1627. Charles de Saint-Quentin, sieur de Manimont, capitaine et gouverneur de 1656 à 1663. Hugues Thiébault, procureur, 1671. Henri Wautrin, notaire, 1671. Bénéfices.
• Extrait d'un anniversaire fondé en l'église de Remoiville par Robert de La Marck, 1544.
• Déclaration des revenus des bénéfices de Jametz dont la présentation appartient au duc de Lorraine, 1628.
• Provisions de la chapelle du château de Jametz pour François Damloup, prêtre du diocèse de Trêves, 1666 ; prise de possession, 1667. Pièces diverses.
• Transaction pour le curement du canal du moulin de Jametz, 1743. —• Arrêt du Parlement qui condamne les habitants de Jametz à payer au prince de Condé le droit appelé « les avoines de feu » ; 3 février 1767.
• Transaction passée entre le prince et plusieurs habitants de Jametz au sujet des grosses et menues dîmes, 13 juin 1779.

1-E-027 FIEF DE LA COUR.
• Catherine Denes, dite de Walsin, veuve d'Evrard Copin de La Grenetrie, prévôt de Jametz, vend à Phelippe de La Marck, bâtarde de feu Guillaume de La Marck, seigneur de Jametz, une maison audit Jametz, avec cour devant, meix et jardin derrière, tenant d'un côté au chemin qui va à Sainte-Marie-Mont, du devant à la rue du Moulin, et du derrière à une sente qui va à Sainte-Marie-Mont, avec les terres et prés qui en dépendent ; 24 juin 1534.
• Phelippe de La Marck déclare qu'ayant dix-sept à dix-huit ans et étant en âge de se marier, elle veut que son futur mari ait la jouissance de la maison après elle, si elle meurt sans enfants ; la maison reviendra ensuite au seigneur du château de Jametz, et de même si elle ne se marie pas ; 25 juin 1534.
• Evrard Jacquin, bourgeois de Jametz, vend à noble homme « Jehan Thin de

Selande », maître d'hôtel de monseigneur de Jametz, et à Phelippe de La Marck, sa femme, plusieurs pièces de terre ; 15 octobre 1538.
• Jean Guernette et Mariette, sa femme, vendent à « Jehan Thin de Selande » et à sa femme trois fauchées de pré au ban de Jametz ; 29 novembre 1538.
• Jean Jacquin leur vend des terres, 16 mai 1539.
• Jean de La Marck, seigneur de Jametz, érige en fief, sous le nom de la Cour, la maison de « Jean de Scheylendert », son maître d'hôtel, et de Phelippe de La Marck ; 1er mai 1540.
• Damp Alexandre, abbé de Notre-Dame de Châtillon-en-Woëvre, en vertu d'une procuration (jointe à l'acte) à lui donnée par Jacques de Marcey, seigneur dudit lieu, Jean de Marcey, sieur de Friauville, et Nicolas de Marcey, sieur de Clemarex, vend à « Jehan Thin de Selande » et à sa femme un pré, dit le pré au Lion, sis au finage de Jametz et contenant douze fauchées ; 23 août 1540.
• Jean de La Marck, seigneur de Jametz, annexe divers héritages au fief de la Cour ; Jametz, 1er juillet 1545 (en faveur de « Jehan de Schelendert, escuier, cappitaine, soubz nous, de nostre chastel dudict Jametz »).
• Claude de Marolles, seigneur de Salvange, bailli de Jametz, fait savoir qu'Antoine Tonnelin, marchand à Jametz, a vendu neuf quartiers de pré en la prairie de Jametz à « Jehan, de Sellender, escuier », seigneur de Soumazannes, capitaine et gouverneur de Jametz ; 2 juillet 1567.
• Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon, permet à « Jehan de Schelandert » de bailler à cens perpétuel un jardin à arbres sis à Jametz en la grand'rue, près et au-devant de la halle, tien que ce jardin dépende de son fief de la Cour ; 20 mai 1571.
• Claude de Marolles, seigneur de Salv'ange, bailli de Jametz, fait savoir que « Jehan Theyn van Schelander », seigneur de Soumazannes, du fief de la Cour à Jametz, et de Chaumont-lez-Damvillers en partie, a baillé à cens une partie du jardin (sis en la rue du Gourtizel dite à présent la grande rue de la Halle) à Antoine Boyata, apothicaire ; 1er juillet 1571.
Acensement d'autres parties à Robert Carré, soldat, à Antoine de Neufchâtel, écuyer, demeurant à Jametz ; même jour.
• Françoise de Bourbon, duchesse douairière de Bouillon, permet à « Frantz Thin de Schelender », sieur de La Cour et de La Tour, de bailler à cens un jardin en la grande rue, dépendant de son fief de la Cour ; Sedan, 4 septembre 1579.
• Sentence du Conseil de Jametz réglant deux différends entre Judith de Miremont, veuve de François de Schelandre, et les habitants de Jametz ; 20

novembre 1596.
• Claude de Housse, seigneur de « Wallecourt », bailli de Jametz, maître d'hôtel du duc de Bar, fait savoir que Philippe de Vandrehert (écrit aussi Vandrehart dans le même acte), femme de Philippe Le Prévost, seigneur de Beaumont, demeurant à Villers-devant-Mangiennes, auparavant veuve de Louis d'Estivaux, gouverneur de Sedan, déclare que, pour subvenir aux dettes laissées par son premier mari, elle a vendu, il y a environ trois ans, à Judith de Miremont, veuve de François Thin de Schelandre, seigneur de Wydebourse, tous consorts et héritiers de damoiselle Hélène de Schelandre, veuve de Jean de Vandrehart ; 7 octobre 1606.
• Aveu et dénombrement présenté au duc de Lorraine par Judith de Miremont, veuve de François de Schelandre, seigneur de Wydebourse, et des fiefs de La Tour et de la Cour, tutrice de ses enfants mineurs Jean, Françoise, Régina et Louis : la tour appelée la tour de Schelandre, sise à Jametz, joignant le retranchement au devant de la place et maison forte dudit Jametz, boutant sur le chemin qui conduit à la porte du Robin, laquelle tour est de présent entièrement démolie des guerres dernières ; le fief de la Cour en la rue du Moulin, comprenant une maison et ses dépendances, et d'autres maisons bâties sur des parties du jardin baillées à cens perpétuel ; énumération des droits, des terres et des prés qui font partie du fief ; 5 mai 1607.
• Même aveu, présenté par Jean Thin de Schelandre (ainsi signé) ; 24 mars 1612.
• Jean de Schelandre vend le fief de La Cour au duc de Lorraine moyennant 23.000 francs ; 17 octobre 1618.
Ratification par sa femme, Marie Le Goullon, 19 novembre.
• Droit de quint dû par François-Théodore de Custine, comte de Wiltz, pour le fief de la Cour, qu'il a acquis en même temps que le comté de Louppy, le 12 mai 1741, de Monique-Mélanie-Joséphine de Mérode, épouse non commune en biens du comte d'Apremont (décision du Conseil du prince de Condé du 30 mai 1748).
• Le 9 avril 1772, le Conseil décide que le comte de Wiltz ne doit pas les droits de quint et requint, aux termes des différents titres par lui rapportés, et conformément à la donation qui a été faite du fief de la Cour par le duc de Lorraine aux enfants mineurs de Gaspard d'Anglure le 16 août 1620.
MANGIENNES et ROMAGNE-SOUS-LES-COTES.
• Accord entre la duchesse de Bouillon, au nom de son fils Guillaume-Robert de La Marck, seigneur de Jametz, et Nicolas Bousmard, évêque de Verdun, conclu à Mangiennes le 30 novembre 1577 ; au seigneur de Jametz est attribué le village

de Romagne et la huitième partie de tous les bois de la forêt de Mangiennes ; à l'évêque die Verdun, le reste des bois, et la prévôté et seigneurie de Mangiennes. L'évêque assurera le droit d'affouage ci-devant octroyé par le feu duc de Bouillon à Nicolas du Hautoy, sieur de Récicourt, pour sa maison de la Folie. Les dîmes d'Azannes dépendent de la seigneurie de Thil, qui appartient au duc de Bouillon, mais celui-ci n'aura aucun droit de souveraineté ou de juridiction sur Azannes. La portion de la seigneurie de Loison acquise par le duc de Bouillon du sieur de Récicourt appartiendra à l'évêque.
Droit réciproque d'entrecours et de libre commerce. Signé par Robert Thin de Schelender, gouverneur de Jametz, Pierre Baudouyn, avocat, Thierry de Marolles, bailli de Jametz, au nom de la duchesse, Africain d'Haussonville, chef du conseil de l'évêché de Verdun, François de Saintignon, bailli, et Jacques de La Roche, chancelier.

MANGIENNES.

• Le duc de Lorraine donne à Simon de Pouilly, seigneur d'Esnes, gouverneur de Stenay, le huitième qui lui appartient en la forêt de Mangiennes et qui consiste en 540 arpents ; et Simon cède au duc la somme de 344 écus que, par obligation à lui faite par le sr de Clinchamp, il avait droit de prendre sur sa part des moulins de Stenay ; Nancy, 10 octobre 1604.
Lettres de Simon de Pouilly, qui reconnaît tenir les 540 arpents en fief du château de Jametz ; 27 avril 1606.
• Le duc de Lorraine permet à Thierry Laurent, demeurant à Saint-Laurent, de tenir en roture les 540 arpents de bois, qu'il a acquis de Simon de Pouilly, et d'ériger un moulin à blé sur le ruisseau qui passe au milieu du bois ; 10 février 1609.
Lettres obligatoires de Laurent pour la redevance à payer, 16 mai 1611.
• Proposition faite au duc d'Anguien par le sieur Husson, conseiller à Verdun, pour retirer par achat ce huitième de la forêt de Mangiennes ; 14 mai 1671.

ROMAGNE-SOUS-LES-COTES.

• Ordonnance de Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon, pour la confection du terrier de Romagne ; 13 avril 1582.
• Bastien Piéron, bourgeois de Romagne, vend une masure destinée à être jointe à la grange de la dîme à Romagne ; les acquéreurs sont le duc de Lorraine pour une moitié, Catherine de Choiseul, abbesse de Saint-Maur de Verdun, pour un quart, et Arnould Hannequin, curé de Romagne, pour l'autre quart ; 11 septembre 1607.
• Lettres obligatoires des Jésuites du collège de Verdun pour un gagnage au ban

de Romagne que le duc leur a amorti ; 2 mai 1611.

• Ferme des dîmes du terrage de Romagne, 1613. Censé du Jay près Romagne.

• Lettres obligatoires de Pierre de Dorival, écuyer, demeurant à Sedan, pour la jouissance à lui accordée par le duc de Lorraine, pour une durée de vingt-deux ans, d'une censé appelée le Jay de la Cramette proche de Romagne ; 28 septembre 1600.

• La fabrique de l'église de Romagne vend au duc de Lorraine le pré dit la Noue Rambault, pour être joint à la censé du Jay ; 23 décembre 1602.

• Catherine Vanden Dame, veuve de Pierre de Dorival, demeurant à Bazeilles, donne procuration à son frère Jacques Vanden Dame pour vendre au duc de Lorraine le droit qu'elle a encore pour vingt-et-un ans en la censé du Jay ; 31 octobre 1605.

Acte de vente, 31 décembre.

Ratification par Catherine.

• Placet présenté par les fermiers de la censé du Jay, 1623. Entretien de l'étang de Romagne ; visites faites en 1742 et 1751 ; correspondance au sujet des soumissions pour l'entretien, décision du Conseil du prince de Condé, 1743. Acensement perpétuel de l'étang, correspondance et mémoires, 1756-1758.

• Arrêt de la cour des Aides, rendu entre les habitants de Romagne et le prince de Condé, par lequel le prince est maintenu dans la jouissance des droits d'impôts Fredault et de petits passages sur tous les grains qui sortent du Clermontois ; et cependant, attendu que les habitants de Romagne sont obligés, faute de moulin banal, de faire sortir leurs grains pour les faire moudre aux moulins des villages les plus voisins situés en France, les décharge desdits droits, en prenant par eux au bureau de Romagne des acquits à caution de représenter lesdites farines et de les employer à la consommation desdits habitants de Romagne ; 26 mai 1762.

• Baux du moulin à vent, 1764-1790.

THIL (Meuse, canton de Damvillers, comm. d'Azannes). Biens de l'hôpital Saint-Nicolas de Gravières.

• Warneson de Thil abandonne aux frères de la Maison-Dieu du pont de Gravières tout l'héritage qui lui vient de sa mère à Thil ; témoins : « Petrus li Turs, Garsuns, Boninus, Perrins fîlius Hecelmi de Plabasio (Plabas), et Habiluns sororius suus, Guilermus de Molenville (Moulainville), Hodins d'Asenne (Azannes) ; mai 1216 (en latin).

• Hayldis, sœur de Poncin de Thil, et Julien, son mari, vendent aux frères de la Maison-Dieu tout l'héritage qu'ils possèdent avec Poncin, à l'exception de ce

qu'ils ont à Jametz ; mai 1217 (en latin).
• Jacques de Moiremont et sa sœur Poncia vendent leurs biens, terres, prés et bois, aux frères de la Maison-Dieu ; avril 1220 (en latin).
• Richard « Rufus de Foro » leur vend aussi ce qu'il possédait à Thil avec Jacques de Moiremont et ses sœurs Poncia et Alydis ; juin 1220 (en latin).
• Les frères donnent en jouissance viagère à Gocelin de Ponz et à sa femme Beceline une maison à Thil moyennant sept sols par an ; octobre 1222 (en latin).
• Jean d'Apremont, évêque de Verdun, donne l'église de Thil et d'Azannes à la Maison-Dieu du pont de Gravières, et Renard de Villers leur abandonne les droits qu'il disait avoir sur cette église ; 1223, calendes de septembre (en latin). (L'acte de la donation de Renard ou Renaud Mandestre, chevalier de Villers, ne figure pas dans le dossier ; la donation est rappelée plus loin, dans les lettres de l'évêque Robert de Milan de janvier 1266).
• Rigaud et sa femme Sophie abandonnent à la Maison-Dieu leurs biens sis dans la paroisse de Thil et Azannes ; octobre 1223 (en latin).
• Pierre, chevalier « de Mella » (Merles), sa femme, sa fille et son gendre et ses autres enfants, cèdent aux frères leurs droits sur un pré situé derrière la maison desdits frères à Thil ; août 1226 (en latin).
• Accord entre les frères de la Maison-Dieu et Thomas d'Azannes au sujet d'une terre au finage d'Azannes qui est dans la mouvance de l'église Sainte-Marie-Madeleine de Verdun ; mai 1232.
• Marie de Villers confirme le don fait par Renard, son mari, en 1223, don contre lequel s'élevaient ses enfants ; novembre 1232.
• Raoul, évêque de Verdun, envoie les frères de la Maison-Dieu du Pont-à-Gravières de Verdun en possession de tout ce que leur ont vendu à Thil Nicolas et Raoul, frères, chevaliers de Proméréville, avec le consentement de leurs femmes Héluys et Marguerite ; juillet 1242 (en latin).
Nicole Mouton et son frère Raoul, chevaliers de Froméréville, ont vendu à la Maison-Dieu la sixième partie de la dîme de Thil et de ce qui append en bois, en terres et en prés, et déclarent en avoir eu bon paiement; la vente devra être approuvée plus tard par les enfants, encore mineurs, de défunt Ourron de Crépy, de qui mouvait ce fief ; s'ils ne peuvent la faire approuver, ils rendront à la Maison-Dieu neuf vingts livres de forts ; 1242, jeudi après la fête de saint Pierre et saint Paul, apôtres.
En cas de rupture de la vente susdite, Jean Le Hongre et Bertrand Gunées (Gunel dans un document de mai 1244), bourgeois de Verdun, rendront 20 livres de forts

aux frères de la Maison-Dieu ; 1242 (Lesort, XXII).
Robert, évêque de Verdun, fait savoir que Warin, fils de Raoul, chevalier de Dieue, sa femme Alix, et la sœur de celle-ci, Marguerite, toutes deux filles de feu Ulric de Crépy, ont approuvé la vente faite à la Maison-Dieu, en 1242, par Nicolas et Raoul de Froméréville ; décembre 1256 (en latin, copie du 26 avril 1650).
Accord entre les frères de la Maison-Dieu d'une part, Husson Boudet, Ronsin et Milon, enfants de feu Milon Mouton de Froméréville, d'autre part ; ceux-ci se plaignaient du tort qui leur avait été fait en ce que leur mère Julienne, pendant leur minorité, avait vendu à la Maison-Dieu la part des dîmes de Thil et d'Azannes qui faisait partie de l'héritage de leur père ; ils abandonnent leur réclamation contre le paiement d'une somme d'argent qu'ils déclarent avoir reçue des frères de la Maison-Dieu ; septembre 1257.
• Accord entre les frères de la Maison-Dieu et Jean, fils de feu Adignon de Villers, au sujet du partage des dîmes de Thil ; mai 1244.
• Robert, évêque de Verdun, donne, sa vie durant, aux frères de la Maison-Dieu, pour leur maison de Thil, autant de bois mort, à prendre dans ses bois, qu'en pourront transporter six bœufs une fois par jour ; mai 1245 (en latin).
• Les maire et échevins et la communauté d'Azannes ont ôté la voie qui était par delez la maison de Thil qui appartient à la Maison-Dieu et la font aller par dessous le poirier à Bernard ; ils ont acquitté à toujours à ladite Maison-Dieu le sart qui est au chanel entre Thil et Azannes ; juin 1245.
• Maltenpreiz, fils de Buevin Haveie, abandonne, moyennant une somme d'argent, ses réclamations sur l'héritage à Thil que son père a donné à la Maison-Dieu ; juin 1247.
• Jacques, doyen de Landres, notifie que dans le différend qui existe entre la Maison-Dieu d'une part, et Houdiette, veuve de Bouchart de « Sarajorge », et ses enfants Hasequine, Alardin, Bonnette, Poncignon, Hues et Miles, d'autre part, au sujet de la terre qui dépend de l'héritage de Bouchart à Thil, les parties s'en rapporteront au jugement de Brochars d'Azannes et de Jeannin de Romagne-en-Woëvre ; juin 1248.
• Margot, sœur de Jean le Bel d'Azannes, donne à la Maison-Dieu tout l'héritage qui lui vient de son père et de sa mère à Thil et à Azannes ; 1259, mercredi après la Trinité. Robert, évêque de Verdun, notifie que les biens qui composent cette donation de Margot ont été par lui vendus à la Maison-Dieu pour une somme d'argent qu'il en a reçue ; mai 1263, mercredi avant la Pentecôte.
• Bucuelas de Soumazannes, ses frères Gautier et Robin, et leur mère Aubours,

cèdent à la Maison-Dieu une fauchée de pré à Thil ; 21 septembre 1263.

• Echange entre la Maison-Dieu et Heimmelet et ses fils ; 25 novembre 1263.

• Serons, veuve de Robert Lalemant, et ses enfants Thierry, Jehennas et Alison, approuvent la vente faite par Robert à la Maison-Dieu de tout ce qu'il avait depuis le chemin qui vient de Romagne à Verdun par devers Thil ; 14 janvier 1265 [1266].

• Robert de Milan, évêque de Verdun, notifie que Robert, chevalier, seigneur de « Miroant » (peut-être Mureaux, château et ferme dans la commune de Damvillers), renonce au procès qu'il avait intenté aux frères de la Maison-Dieu au sujet des donations faites en 1223 par Renard Mandestre, chevalier de Villers, et en 1242 par Nicolas et Raoul Mouton de Proméréville, sous prétexte que les choses données étaient du fief de Miroant et devaient tomber en sa main comme ayant été données sans son consentement ; mais les frères de la Maison-Dieu lui serviront une rente de 40 reis de froment, outre la somme d'argent qu'ils ont payée ; la transaction est approuvée par Emffielot, femme de Robert ; 1265, le jour des octaves de l'Apparition, au mois de janvier [1266] (copie du XVIIe siècle).

• Le maître et les frères de la Maison-Dieu font savoir que le droit de présentation à l'église de Thil leur appartient ; 25 août 1268.

• Robert de Milan, évêque de Verdun, met à la loi de Beaumont les bourgeois d'Azannes, Soumazannes et Thil ; 29 juin 1269 (deux copies du XVIIe siècle, mentionnées par Lesort, LXIII).

• Robin le Tourneires, de Romagne, et Filleron, sa femme, vendent à la Maison-Dieu ce qu'ils possèdent à Thil ; 1271, lundi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste.

• Héluys, veuve de « Buevin de la Chaucie Gorvisier », vend à la Maison-Dieu ce qu'elle possède au finage d'Azannes et de Thil ; 1271, le dimanche avant la Nativité de Notre-Dame.

• « Dudas, li fiz Grapin de Lenemont qui fut, et Alisans, sa famé », vendent à la Maison-Dieu une demi-fauchée de pré au finage de Thil ; mai 1272.

• Perreson et sa femme Diliette cèdent à la Maison-Dieu une pièce de terre au finage de Thil en échange d'une pièce de terre au finage d'Azannes ; 8 septembre 1272.

• Jehennin le Bagnes le Hungres et Françoise, sa femme, citoyens de Verdun, vendent leurs biens de Thil à la Maison-Dieu ; octobre 1277.

• Ourrias, fils du défunt prévôt de Chaumont, déclare qu'il doit faire une « menandie » dans un lieu dont le dîmage appartient à la Maison-Dieu ;

conditions de l'installation, défrichements, dîmes et redevances à payer, etc. ; 1287, vendredi après la Trinité.
• Margueron de Romagne, veuve de Thiébaut le Lièvre, vend à la Maison-Dieu une pièce de pré au finage de Thil ; jour de l'Ascension 1299 (en latin).
• Ourrias, prévôt de Chaumont, et Colette, sa femme, vendent à la Maison-Dieu des terres et des prés au finage de Thil ; 1299, vendredi avant la Trinité.
• Colin et Jacquier, fils de Jeinnin, de Thil, vendent à la Maison-Dieu une pièce de terre arable au finage, d'Azannes ; 1300, samedi après la Saint-Nicolas en hiver.
• Jacomin le Blanc, d'Azannes, et Marion, sa femme, vendent à la Maison-Dieu une pièce de terre arable au flnage de Thil ; 10 avril 1309.
• Chelot le Charpentier et Margueron, sa femme, de Billy, vendent à la Maison-Dieu une pièce de terre à Thil ; 1er avril 1315.
• Barnabe Malaspina, primicier et mayeur de l'archidiaconé de l'église de Verdun, qui avait droit de percevoir les revenus de l'église de Thil, pendant la vacance qui a suivi la mort du recteur Habran, les abandonne au nouveau recteur de la paroisse, frère Nicolas ; 29 juillet 1316 (en latin).
• Lettres de Hugues de Bar, évêque de Verdun, terminant un procès pendant entre les frères de la Maison-Dieu de Gravières et le Chapitre de l'église de Verdun au sujet du moulin de Maujouy à Plabas, que les frères avaient pris à rente du Chapitre en avril 1315 ; les frères garderont la jouissance du moulin, paieront une redevance annuelle de douze reis de froment au lieu de seize, et obligeront pour la sûreté du paiement leur propre moulin, situé au-dessous, sur la même rivière, et leur maison de Thil avec toutes ses appartenances ; 2 octobre 1360 (copie du 5 août 1599).
• Procès au sujet de la dîme d'un gagnage en la ville d'Azannes ; sentence en faveur de l'hôpital Saint-Nicolas du Pont-à-Gravières en Verdun ; 4 juin 1400.
• (II ressort des pièces qui vont suivre que le domaine de Thil fut usurpé sur l'hôpital Saint-Nicolas par les seigneurs de Jametz, je ne sais comment ni à quellle époque).
Procès-verbal de délimitation entre le ban de Thil, appartenant au duc de Bouillon comme seigneur de Jametz, et le ban de Ville-devant-Chaumont, dont la seigneurie appartient au Chapitre de Verdun ; 16 avril 1565.
Plan en couleurs du domaine de Thil : église entourée du cimetière, maison curiale à côté, grande maison des fermiers, grange ; terres labourables, prés, ruisseau, étang et bois.
• Bail à ferme de la censé de Thil, consenti par la duchesse de Bouillon à Jean de Maranges, écuyer, demeurant à Thil ; 22 juin 1581.

• (L'hôpital de Saint-Nicolas de Gravières, avec ses dépendances et biens, fut donné aux Jésuites qui s'établirent à Verdun pour y fonder un collège, et ils se mirent aussitôt à la recherche de leurs droits).
Procès-verbal de l'enquête faite au sujet de la censé de Thil par l'ordre de l'évêque de Verdun, 19 août 1591 : les déposants l'ont toujours vue aux mains du seigneur de Jametz, mais rapportent les propos des anciens affirmant qu'elle avait été usurpée par Robert de La Marck moyennant une somme d'argent donnée au religieux qui l'occupait alors ; il y est question de l'église : « où est située une église matrice tant de Thil que d'Azannes, Soumazannes et Ville-devant-Chaumont ».
Requête des Jésuites au duc de Lorraine pour demander la restitution de Thil ; renvoyée par le duc à son conseil le 25 octobre 1592.
Autre requête complémentaire visant les dîmes ; renvoyée au conseil le 28 novembre 1592.
• Le duc Henri donne aux Jésuites de Verdun la moitié des dîmes de La Gramette, d'Azannes et de Ville, et déclare unie à son domaine de Jametz la censé, terre et seigneurie de Thil, avec les dîmes qui en dépendent ; Nancy, 20 mars 1610.
• Diminution du prix du fermage de la censé, accordée au fermier à cause des dîmes du Thil données au curé par le duc de Lorraine ; 22 janvier 1626.
• Rapport de la Chambre des Comptes de Lorraine sur la requête présentée par les Jésuites du collège de Verdun, prétendant avoir le droit de patronage de la cure de Thil ; 11 avril 1631.
• Arrêt du Parlement qui maintient en la possession de la cure de Thil Dominique Papelier, nommé par le recteur du collège de Verdun ; 26 juin 1638.
• Copie, faite en 1639, de douze titres de 1216 à 1277 (les originaux ont été analysés ci-dessus).
• Arrêt du Conseil privé du Roi qui remet les Jésuites en possession de la censé de Thil ; 20 mai 1642.
• Procès-verbal de la remise, 20 février 1643.
Accord avec Claude Limozin, fermier des comtés de Clermont, Stenay et Jametz ; 27 février 1643.
• Arrêt du parlement de Metz maintenant les Jésuites au droit de patronage de la cure de Thil ; 2 juin 1643.
• Jugement définitif du bailliage de Verdun en faveur des Jésuites contre Jean Blanzy, vicaire de Thil ; 19 octobre 1649.
• Arrêt du Parlement contre Jean Blanzy, 9 juillet 1650.
• Revendication de la censé de Thil et des dîmes d'Azannes et de Ville par le

prince de Condé ; bail de la censé ; enquête ; juillet 1651.
• Arrêt du Conseil du Roi qui maintient les Jésuites dans la possession et jouissance de la censé et des dîmes de Thil et lieux en dépendant, et dans le droit de nomination à la cure ; 24 novembre 1653.
• Ordonnance des trésoriers de France, 28 novembre.
• Adjudication du bail de la censé au nom du Roi, 4 septembre 1654.
• Revendication de la censé par les administrateurs des biens confisqués sur le prince de Condé ; arrêt rendu en la Chambre Saint-Louis contre les Jésuites, 26 avril 1657.
• Factum des Jésuites, et autres pièces relatives au procès (six), dont un mémoire imprimé de 22 p. in-4°.
• Arrêt du Conseil d'Etat en faveur des Jésuites, 5 mars 1659.
• Revendication par le prince de Condé remis en possession de ses biens ; procès ; 1660 et années suivantes (onze pièces).
• Transaction entre le duc d'Anguien et les Jésuites, qui lui abandonnent Thil, avec la moitié des dîmes d'Azannes, Soumazannes, La Cramette et Ville moyennant 20.000 livres tournois ; 20 avril 1665.
• Inventaire des titres de Thil, et remise de ces titres au prince, décembre 1667.
• Traité entre le duc d'Anguien et Guillaume Courtois, curé de Thil, qui abandonne ses droits sur les dîmes et les novales de Thil moyennant une rente de 600 livres ; 15 juillet 1666.
• Le prince donne deux ans du revenu de la censé de Thil à Mathurin de Gouesnel, sieur de Beauchesne ; novembre 1667.
• « Mémoire ample et déclaratif pour savoir au vrai depuis quel temps la terre et seigneurie de Thil dépend du domaine de Jametz ».
• « Mémoire qui justifie que la maison de la seigneurie foncière de Thil où réside présentement le sieur Courtois, curé dudit lieu, est par lui occupée par usurpation, et qu'il doit faire sa résidence au presbytère d'Azannes comme au chef-lieu de sa cure » ; décembre 1669.
• Procès-verbal de l'examen des comptes des revenus de la censé de Thil de 1663 à 1669 ; 21 septembre 1670.
• Recette et dépense des grains de la censé, 1671.
• Vente des bois, 1672.
• Note sur l'arrêt du parlement de Metz du 2 juillet 1643 qui déclare de la dépendance de l'évêché de Verdun et non de la principauté de Jametz la terre de Thil et les villages d'Azannes, Soumazannes et Ville.
• Quittances de la somme de 600 livres données par Courtois, curé de Thil, le

10 mai 1672, et par P. Picquart, aussi curé, le 18 avril 1736.

• Pierre Picquart résigne sa cure à Jean-Baptiste Herbelet ; consentement de la duchesse de Bourbon et du comte de Charolais, tuteurs du prince de Condé, 27 juillet 1740 ; procès-verbal de la prise de possession de la cure de Saint-Martin de Thil par Herbelet, janvier 1741.

Ses prétentions sur les dîmes, 1742.

Requête de son successeur Joseph-Jacques Loison sur le même objet ; correspondance, mémoires ; 1776.

Prix de livres liturgiques payés au curé Loison pour son église, 1781.

• Contestation avec Mme de Boisset, à cause de la faculté par elle donnée de faire des fourneaux de charbon sur un terrain comme à elle appartenant et qui est de la ferme de Thil, 1766.

• Travaux de réparations à la censé de Thil, 1767, 1777, 1779.

Adjudication au rabais de la reconstruction de la ferme, 1783.

Réparations faites au chœur de l'église, 1784.

Paiement des travaux de reconstruction de la ferme, 1784, 1787, 1788, 1789.

1-E-028 **STENAY.**

• Etat de la valeur de la terre et du revenu de Stenay, 1372.

• Etat des seigneurs, gentilshommes et bourgeois de la prévôté de Stenay ; s. d. (xv° s.).

• Etat du domaine et du revenu de la prévôté ; s. d. (xv° s.).

• Etat des deniers levés en la prévôté pour les ouvrages de Pont-à-Mousson, 4 octobre 1481.

• Etat des villages de la prévôté, du nombre des feux, des facultés, moyens, grandeur et étendue de leurs finages ; 21 mai 1580.

• Etat des revenus du domaine de Stenay dans les villages situés au-delà de la Meuse du côté de l'orient ; s. d. (XVIIe siècle).

Obligation par les habitants de Stenay d'une somme de 1.200 francs au profit de dame Alisette Dieuami, à elle assignée par le duc de Bar en paiement d'une partie de ce qu'il lui devait, ladite somme due par la ville au duc à cause des fouages et impositions du mois d'août 1381 jusques à quatre ans ; 12 mai 1382.

Lettres par lesquelles les habitants de Stenay reconnaissent devoir 750 francs d'or à divers particuliers, parmi lesquels Alisette Dieuami ; 17 mars 1386.

• Lettres par lesquelles les habitants de Stenay s'engagent à payer à la comtesse Yolande de Flandre, sa vie durant, une rente annuelle de cent petits florins, pour aider à l'échange fait entre elle et son fils le duc de Bar ; 18 octobre 1385.

Lettres de grâce accordées par le duc aux habitants, 22 octobre.

• Obligation par les habitants de Stenay d'une somme de 1.000 francs d'or au

profit de Jean de Vaudrevanges, citoyen de Metz, à lui assignée par le duc de Bar sur les fouages et impositions de la ville ; 10 août 1399.
Lettres du roi René ordonnant le paiement à dame Perrette, veuve de Jean de Vaudrevanges, d'une pension annuelle de 100 francs sur la ville de Stenay, avec les arrérages dus ; 31 juillet 1435.
Lettres de Perrette, même jour.
• Lettres du roi René exemptant les habitants de Stenay d'aides et de subsides pendant trente ans ; 23 octobre 1463.
• Poursuites du sire de Craon, commis par Louis XI à la saisie du duché de Bar, contre les habitants de Stenay, qui se réclament de la justice du duc de Bar ; lettres de Louis XI ordonnant la production des pièces du procès, 18 octobre 1476 ; lettres du chancelier de France, 6 novembre.
• Procès entre Robert de La Marck, seigneur de Sedan, et les habitants de Stenay, qui avaient tué sept de ses sujets ; commission donnée à Robert de Malbergh par le duc de Lorraine, 22 mars 1492 [1493] ; lettres de Robert de Malbergh condamnant les habitants de Stenay à payer 6.000 florins au seigneur de Sedan, 8 avril 1493 ; quittance donnée par le seigneur de Sedan, 22 avril (vidimus du 5 juillet 1512) ; inventaire des pièces envoyées au duc de Lorraine, à Bar, le 5 septembre 1493.
• Cession de la ville et prévôté de Stenay par le duc Antoine au roi de France.
Lettres de François Ier, 3 novembre 1541.
Lettres du duc, 15 novembre.
Intervention de Charles-Quint ; instructions données à son ambassadeur ; 15 janvier 1544 [1545].
Lettres de François Ier pour la restitution de Stenay au duc de Lorraine, 3 mars 1544 [1545], enregistrées le 18 par les officiers de Stenay.
Lettres originales de François Ier et de son fils Charles, duc d'Orléans. ; Chambord, 3 et 4 mars 1544 [1545].
Commission donnée par le duc François de Lorraine pour la reprise de Stenay, 12 mars ; lettres de reddition et réception, 17 mars.
• Acensement d'une écrue « où d'ancienneté souloit estre ung canal yssant du cours de la rivière de Meuse », consenti par le duc de Lorraine aux habitants de Stenay, 12 mai 1571 ; lettres obligatoires des habitants, 13 novembre.
• Lettres relatives à l'admodiation de la tuilerie de Stenay faite à la communauté de la ville, 28 mai 1571.
• Appel de quelques marchands de Stenay contre une sentence du bureau des traites ; mandement d'assignation de la part du roi de France, 7 avril 1579.

• Assignation portée aux habitants de Stenay à la requête de Nicaise de Tige, sieur de Beauregard, demeurant à Bronelle, 25 août 1586.
• Pension accordée par le duc Charles à Philippe de Mouzay, sieur de Boulain, capitaine et gouverneur de Stenay, pour avoir préservé la ville des attaques de la garnison de Sedan ; 7 février 1589.
• Vente par Thiébault de Brie, chevaucheur des salines, au duc de Lorraine, d'une petite maison avec jardin située dans la citadelle de Stenay ; 29 décembre 1596.
Au nom de Marguerite de Gratinot, veuve d'Albertin de Pouilly, Jean de Pouilly, sieur d'Inor, vend au duc une maison sise en la citadelle de Stenay ; 8 janvier 1598.
• Nicolas Guillaume, tisserand, vend au duc une maison sise en la citadelle de Stenay ; 29 décembre 1596.
• François Gilet, maître des hautes œuvres, vend au duc une petite maison située dans le circuit de la citadelle près de la grange du donjon ; 29 janvier 1599.
• Les habitants prennent à bail du duc de Lorraine, pour vingt-cinq ans, la tuilerie de Stenay, à la charge de la reconstruire et entretenir ; 14 février 1598.
• Jean Arnoulet vend au duc un jardin situé dans le circuit de la citadelle, 25 février 1599. Isabelle Lembinet, veuve de Pierre Gobert, vend au duc « une masure qui cy devant souloit estre maison, grangelle et estable à elle appartenant, sise dans le circuit de la citadelle (de Stenay), ruyné par le sieur de Buillon, et les molnages restans l'an nonante huit prins de l'ordonnance de nous receveur, controlleur et ingénieur de Sathenay (Jean de Mouzay), pour employer aux murailles de la citadelle » ; 27 février 1599.
• Lettres de Simon de Pouilly, seigneur d'Esnes, Louppy, etc., gouverneur de Stenay, Jean de Mouzay, gruyer et receveur, Jacques de Mouzay, contrôleur du domaine de Stenay, notifiant la vente faite au duc par Clément Blancpain, bourgeois de Stenay, d'un jardin fermé de murailles sis en la citadelle ; 6 juillet 1604.
• Prorogation du don fait par le duc, le 19 décembre 1600, aux habitants de Stenay des deniers des gabelles, des autres deniers venant es mains des mayeurs, avec l'aide ordinaire de Saint-Remi, pour leur donner moyen de réparer les murailles, portes, ponts et chaussées de Stenay, moyennant une redevance de 40 francs par an ; Nancy, 27 juin 1612.
Lettres d'engagement des habitants, 28 mai 1613.
• Privilèges accordés aux habitants de Stenay par le duc Henri : lettres patentes du 11 août 1616 ; déclaration et ampliation du 9 mars 1617 ;

présentation à la Chambre des Comptes de Bar, 29 janvier 1618 ; lettres d'entérinement données à Saint-Mihiel le 1er février 1618 ; vidimus donné par les officiers de Stenay, 14 février 1619.

• Lettres de censive de 80 verges en la prairie haute de Stenay, 10 février 1620.

• Prorogation accordée aux habitants de Stenay, pour quinze ans, du bail de la tuilerie de Dieulet ; 25 avril 1623.

Lettres par lesquelles les habitants reconnaissent tenir des grâces du duc de Lorraine le profit qu'il leur a permis de tirer pour dix ans des foires de Stenay ; 30 août 1630 (création de deux foires franches de six jours chacune, 6 mai 1602, remplacées par trois foires franches de trois jours chacune, 5 février 1604 ; suspension de la franchise pour dix ans, 16 mai 1630).

• Levée de la petite gabelle donnée par le duc de Lorraine aux habitants de Stenay pour leur permettre d'entretenir les murailles, portes, ponts et chaussées de la ville ; 3 août 1630.

Lettres obligatoires du 5 décembre.

• Prorogation accordée par le duc aux habitants, pour neuf années, de la levée de 6 gros sur chaque pièce de vin vendue au détail à Stenay et Cervisy ; 13 août 1630.

Lettres obligatoires du 5 décembre 1630, contenant aussi copie des lettres du duc Henri du 9 mars 1617.

• Arrêts et mémoires relatifs au droit de 10 sols levé sur chaque pièce de vin qui entre à Stenay, 1665-1682.

• Mairie de Stenay ; correspondance, 1714 ; arrêt en faveur de la communauté, 5 mai 1723.

• Hôtel des fermes, 1744, 1749.

• Difficultés entre M. de Mézera, lieutenant-de-roi, et la municipalité ; 1773-1775.

• Fortifications. Mémoire des terres et héritages pris et enfermés dans les fortifications de Stenay depuis l'année 1677, estimés et payés suivant le procès-verbal dressé par l'intendant Renart de Fuchsamberg en 1679.

Décision de Roi attribuant au prince de Condé la propriété des terrains provenant de la démolition des fortifications, 17 avril 1759.

Mémoire de M. de Bonneval sur ces terrains, avec un plan ; 1762.

Etat des terrains loués ou acensés le 13 octobre 1762 et jours suivants.

Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de ces terrains, 1766, 1775.

Réclamation de M. de Mézera pour la non-jouissance d'une partie de ces terrains ; indemnité à lui accordée, 1778.

Acensement du reste des terrains, 1788.

• Pièces relatives à l'établissement d'une forge et fonderie sur la Meuse dans la banlieue de Stenay ; délibérations du Conseil du prince de Condé à ce sujet en 1773 et 1774 ; traité passé avec Charles-Henri-Alphonse Boudet, maître de forges, 20 juillet 1774.
Autres documents relatifs à la forge, 1777-1784.
Echange de prés avec la ville de Stenay pour la commodité de la forge, 17 avril 1779, approuvé par lettres-patentes du mois d'août 1780.
Etat des cens perpétuels chargés d'anniversaires à l'église Saint-Grégoire de Stenay, XVIe siècle.
Déclaration des héritages, cens et rentes donnés à la chapelle des Trépassés de ladite église, XVIe siècle.
Dénombrement des héritages appartenant à ladite église, XVIe siècle. Godefroid III le Barbu, duc de Basse-Lorraine et marquis d'Anvers, donne à l'abbaye de Oorze, sur la demande de sa femme Béatrice, l'église de Saint-Dagobert de Stenay avec ses dépendances ; Bouillon, 1069 {Lesort, I).
• Godefroid de Bouillon remet l'abbaye de Gorze en possession de l'église Saint-Dagobert de Stenay, qui lui avait été enlevée par le comte Arnoul ; Bouillon, 1093 {Lesort, II).
• Hillin, archevêque de Trêves, confirme à l'abbaye de Gorze la possession de ses biens de Stenay et de Mouzay, détermine les droits et les devoirs des prêtres de ces deux paroisses, et donne à l'abbaye tout ce qui lui appartient dans l'église de Baâlon ; Trêves, 1157 {Lesort, III).
• Alain le Prévôt, de Stenay, déclare remettre à l'abbé de Gorze et au prieur de Stenay tout ce qu'ils lui doivent ; 25 février 1301 [1302].
• Accord mettant fin à un procès entre Louis de Jandelincourt, prieur de Stenay, et Richard, recteur de l'église paroissiale ; juillet 1335. -
• Lettres de Robert, duc de Bar, reconnaissant le droit de pêche du prieuré de Saint-Dagobert de Stenay dans la rivière de Meuse, et ordonnant la levée de tout empêchement ; Bar, 20 octobre 1399.
• Procès au sujet de la collation du prieuré de Saint-Dagobert, 1722-1759 ; mémoire manuscrit, 1744 ; mémoire imprimé, 1759 ; documents à l'appui, copiés en 1744 dans les manuscrits de la Bibliothèque du Roi (chartes de l'abbaye de Gorze et du prieuré, pièces établissant les droits régaliens du roi de France sur le Clermontois).
• Quittance du fermier du prieuré, 1737.

1-E-029 **STENAY.**

• Vente par Gautier de La Perte à Adam de Laimont d'une rente de 114 s. 3 d. sur les rentes des bourgeois de Stenay ; juillet 1253 (copie, délivrée le 21 février 1466, d'un vidimus du 19 avril 1354).
• Thiébaut H, comte de Bar, donne à Garsile de La Ferté, chevalier, une rente de grains sur le terrage de Stenay, en échange de droits divers à Inor et au val de Soupy, provenant d'Alix d'Inor ; décembre 1257 {Lesort, XXXVII).
Copie de cet acte vidimée le 12 septembre 1404 par Thierry de Linay, prévôt de Stenay, Jean Robinet, prêtre, tabellion, et Jean Berlise, clerc juré.
• Lettres de Thiébaut, comte de Bar, confirmant la rente de 38 livres que Jean Hazard a recueillie de l'héritage de son père Jacques l'Ermite sur les fours et le tonlieu de Stenay ; 1268, le dimanche après l'an reneuf [janvier 1269] (deux copies vidirtiées en 1404 et en 1448).
• Renaud, écuyer, de Châtillon-sur-Bar, reconnaît tenir en fief du comte de Bar un revenu annuel de cent sols tournois sur les vinages de Stenay et quatre fauchées de pré, à charge de six semaines de garde chaque année au château de Stenay ; 1268, 28 octobre {Lesort, LIX).
• Ermengarde de Chardeny reconnaît devant Gerbaux, abbé de Mouzon, et Jacques, officiai de Stenay, tenir en fief et en hommage du comte Thiébaut II de Bar sept livrées et sept soudées au passage de Stenay, une maison en la ville, six fauchées de pré en la prairie de Stenay, et quarante franchards de froment aux terrages du comte à Mouzay ; elle reconnaît, en outre, en devoir la garde à Stenay une demi-année chacun an ; 28 septembre 1281 {Lesort, LXXXVI).
• Thiébaut II, comte de Bar, certifie que Gautier de La Ferté a vendu à Henri de Laimont un demi-muid d'avoine et quatre franchards de froment de revenu annuel sur les terrages du comte à Stenay ; 6 mars 1281 [1282] {Lesort, LXXXVII).
• Thiébaut II, comte de Bar, donne à Henri de Laimont, écuyer, la maison de feu Regnaut, curé de Cesse, et confirme l'acquisition faite par ledit Henri, sur Gautier de La Ferté, chevalier, d'un revenu annuel de trente quartels d'avoine, à la mesure de Beaumont, à prendre au terrage de Stenay, à charge par ledit Henri de tenir tous ces biens en fief du comte de Bar et de lui céder quatre franchards de froment naguère acquis de Gautier de La Ferté ; 20 avril 1284 {Lesort, XCII).
• Jeannot de Malandry, Oudin et Millon, frères, écuyers, assignent à Hélot, leur sœur, le four de Martincourt et divers revenus sur les terrages et. le passage de Stenay ; 21 octobre 1290 {Lesort, CVI).

• Edouard, comte de Bar, certifie que Henri de Bièvre, fils de feu Perrotin, écuyer, a vendu à Pierre de Lamouilly, chevalier, soixante-deux franchards de froment sur les moulins de Stenay, d'autres rentes à Gesse et à Stenay, moyennant cent livres tournois ; réception de l'hommage de Pierre, qui doit quinze jours de garde à Stenay ; 1er octobre 1316.

• Edouard, comte de Bar, après information, renonce aux redevances qu'il avait demandées sur la maison de la Borde devant Stenay, appartenant aux religieux de l'église Notre-Dame de Belval, en retenant ladite maison en sa garde ; octobre 1326 (vidimus du 4 janvier 1411).

• Edouard, comte de Bar, certifie la vente faite par Henri de Hugne (Hugne, près de Louppy-sur-Loison), chevalier, et Alix, sa femme, fille de feu Huon de Vaudoncourt, à Jeannot de Chauffour, fils de feu Mennessier de Chauffour, chevalier, et à Domeline, sa femme, de divers revenus sur le passage, le tonlieu et le terrage de Stenay ; 1328, lundi après la fête de saint Luc l'évangéliste (copies vidimées le 5 avril 1398 et le 31 janvier 1412).

• Aveux et dénombrements baillés au comte de Bar :

• Guillaume de Laimont, rentes sur les moulins de Stenay ; 1332, miardi après la Saint-Mathias [février 1333].

• Gérardin de Malandry, rentes sur les terrages et le passage de Stenay, moitié du four de Martincourt, etc. ; 25 novembre 1332

• Werris de Failly, rentes sur les prés et sur les moulins de Stenay ; 26 novembre 1332.

• Marguerite, veuve d'Albertin Flochet, de Stenay, écuyer, maisons à Stenay, rentes sur les terrages de Mouzay et de Stenay, etc. ; 2 décembre 1332.

• Jean de Lamouilly, fils de feu Pierre, rentes sur les moulins de Stenay, sur les cens des prés, sur les rentes de Stenay, sur le sauvement de Malandry, etc. ; 27 décembre 1332.

• Hawis de Lamouilly, veuve de Pierre et mère de Jean, rentes sur les moulins de Stenay, sur les cens des prés, sur les terrages de Stenay, au sauvement de Gesse, au terrage de Baâlon, sur les fours de Stenay, sur les moulins de Brouennes, etc. ; 27 décembre 1332.

• Thiébaut Hazard, une partie de la seigneurie d'Inor, la maison qui fut à Jean Hazard à Stenay, des prés, des rentes sur les moulins et le tonlieu de Stenay, biens à Wiseppe, à Cervisy, à Baâlon, rentes sur le moulin de Brouennes, arrière-fiefs tenus par son frère Huard ; 1333, lundi après Quasimodo (12 avril).

• Domeline, fille de feu Jacques de Bouvigny, veuve de Jeannot de Chauffour,

rentes sur les terrages, le tonlieu et les passages de Stenay, dont une partie tenue par Osanne, fille dudit Jeannot et femme d'Albertin l'Allemand ; 1333, dimanche avant la séparation des Apôtres.

• Jeanne, veuve d'Adam de Cesse, rente sur les terrages de Stenay, prés en l'île du Chien devant Gervisy, masure à Stenay, cens sur la maison de la halle, rentes de la Saint-Jean-Baptiste à Stenay, partie de la seigneurie de Pouilly, terres à La Neuville ; mai 1333.

• Jacques de la Faloize, à cause d'Amelot, sa femme, tiers de 7 1. t. sur les rentes des bourgeois de Stenay, de six fauchées de pré au ban de Stenay, d'une place séant au châtel de la ville, cens et rentes sur les prés et les terrages de Mouzay ; 1er juillet 1333.

• Habrans de Landres, terres et prés au finage de Stenay, maison en la ville devant la halle, « qui fut Jean de Clermont », biens à Mouzay ; juin 1333.

• Jean le Bègue de Villy, à cause de sa femme, le tiers de 7 1. t. sur les rentes de Stenay, de six fauchées de pré, etc. ; 5 août 1333.

• Gautier Goeis de Huy, chevalier, rente sur les moulins de Stenay ; avril 1333.

• Androuin de Dommary, maison à Stenay, terres à Mouzay et à Stenay, le quart du four de Cervisy, rentes sur les terrages de Baâlon ; 25 novembre 1333.

• Comtesse de Massiges, veuve de Colin de Jametz, rente sur les moulins de Stenay, sur les cens des prés, etc. ; décembre 1333.

• Jean le Bègue de Villy, le tiers de 7 1. t. sur les rentes de Stenay, de 16 s. t. sur les cens des prés de Mouzay, de 40 franchards de froment sur les terrages de Mouzay, d'une masure au châtel de Stenay, etc. ; 1333, jeudi avant Noël.

• Etienne de Tassigny, maison au châtel de Stenay, prés, rentes sur les terrages de Stenay, sur le four de Baâlon ; novembre 1333.

• Gérard de Jametz, châtelain de Stenay, et les enfants de feu Geoffroy de Saint-Amant, son frère, rentes sur le tonlieu, le passage, les fours et les moulins de Stenay, maison de la châtellenie à Stenay, etc. ; 1333, mardi après la Chandeleur [février 1334].

• Thiébaut de Blacey, pour sa fille Aderon, héritière de défunte Isabelle de Montigny, sa mère, maison à Stenay, rente sur les terrages de Mouzay, etc. ; 29 juin 1334.

• Edouard, comte de Bar, donne 40 livrées de terre sur le tonlieu de Stenay à Jacques d'Angimont, chevalier ; juillet 1335.

Foi et hommage de ces 40 livrées de terre par Regnaut, sire de Rufflestert et de Beldebourg, à cause de sa femme Marie de Loos, fille de feu Jacques d'Angimont ; 4 octobre 1387.

• Edouard, comte de Bar, donne 10 livrées de terre sur le tonlieu de Stenay à Guillemin de Launoy, écuyer ; juillet 1335.

Copie de ces lettres de don vidimée le 8 décembre 1408.

• Foi et hommage de Jacquemin Maillard, clerc juré de Stenay, au comte Henri de Bar de ce qu'il tient à Stenay et à Mouzay ; 13 mai 1337.

• Aveu et dénombrement de Jean des Loges : rentes sur les eaux de Stenay et de Mouzay, sur les moulins de Mouzay, sur les terrages et les rentes de Stenay, moitié du four de Martincourt ; juin 1338.

• Henri, comte de Bar, donne à Jean d'Angimont, chevalier, 30 livrées de terre sur les issues et revenus de la prévôté de Stenay ; 13 mai 1340.

Copie vidimée de ce don, 26 avril 1361. Foi et hommage à Robert, duc de Bar, par Jean de Valcourt, maréchal de Hainaut, à cause de sa femme Jeanne, fille de feu Jean d'Angimont ; 5 juillet 1357.

• Henri, comte de Bar, certifie que Guillaume de Laimont et Poncette, sa femme, ont vendu à Husson de Merval une rente en froment sur les moulins de Stenay ; 22 janvier 1340 [1341] (vidimus du 2 mai 1391).

• Vente d'une rente en froment sur les moulins de Stenay, faite par Warris de Failly, écuyer, et Jeanne, Sa femme, à Poncelet Mallard, de Stenay, clerc, et à Jeanne,.sa femme ; juin 1348.

• Aveu de 20 livrées de terre sur les rentes et issues de Stenay, baillé par Geoffroy Rostocht, sire de Dronestorp ; 3 juin 1353.

• Quittance donnée à Jean de Salm par Berthemins de Moirey, écuyer, pour l'imposition de Stenay du mois de mai 1361 ; 14 juin 1361.

• Lettres d'engagement de Gérard Potignons, écuyer, et de ses pleiges, à la suite de l'élargissement de Jean Chinet, bourgeois de Mouzon, de la prison de Longwy, pour la réintégration dudit Chinet dans la prison de Stenay au lendemain de la mi-août ; 3 juillet 1363.

• Androuin du Bois et Alix, sa femme, demeurant à Mouzay, vendent au duc de Bar des rentes sur les terrages et le tonlieu de Stenay, et la moitié du four de Martincourt, 8 mars 1366. Robert, duc de Bar, assigne à Jean de Villers une rente de 30 francs sur les revenus de Stenay; 8 juillet 1372.

• Gobert d'Apremont, chevalier, fils de feu Geoffroy d'Apremont, vend à Liébaut de Baudricourt, écuyer, et à Isabelle de Maugré, sa femme, une rente de 20 francs sur les revenus du passage et du tonlieu de Stenay ; 5 mars 1379 [1380].

• Récépissé par Richard des Armoises, chevalier, d'une somme que lui devait Geoffroy d'Apremont ; novembre 1381.

• Aveu et dénombrement baillé à la duchesse de Bar par Thomas de Belume

(?), seigneur en partie de la Faloize et de Luzy, de ce qu'il possède sur les rentes, bourgeoisies, terrages, moulins, prés de Stenay, etc.; 4 mai 1386.

• Aveu de Jean Gautier, de Stenay, de ce qu'il possède à Stenay ; 13 février 1390 [1391]. En échange de 60 florins assignés sur la vente de la haute forêt de Clermont, Husson de Ville, prévôt de Stenay, délaisse au duc de Bar ses droits sur une maison de Stenay qui fut à feu messire Jean de Moulins, séant devant la fontaine, tenant à la maison-Dieu ; 20 mars 1396 [1397].

• Lettres d'engagement de Jean d'Orgeau (Orgéo, Belgique ?), châtelain de Bouillon, envers le duc de Bar, qui l'a retenu de son hôtel comme écuyer et conseiller ; 4 septembre 1394.

Même engagement passé devant les officiers de Bar ; même jour. Assignation d'une pension de 50 1. t. faite par le duc Robert à Jean d'Orgeau, 13 juin 1399 ; lettres obligatoires de Jean, 30 juin.

Permission donnée à Jean d'acquérir des héritages jusques à la somme de 50 livrées de terre, 13 juin 1399 ; lettres obligatoires, 30 juin.

Lettres du duc Robert assignant les 50 1. t. sur diffédents revenus du domaine de Stenay, 14 août 1399 (vidimus du 18 février 1403, du 26 février 1437, et du 15 novembre 1444).

Lettres du roi René recevant Jean d'Orgeau en foi et hommage ; Saint-Mihiel, 10 mars 1436 [1437] (vidimus du 15 novembre 1444).

Aveu et dénombrement baillé par Jean d'Orgeau, chevalier, châtelain hérédital de Bouillon, fils et seul héritier de feu Jean d'Orgeau ; 17 avril 1437.

Autre aveu du même Jean, 5 juin 1442.

Lettres du receveur de Stenay certifiant avoir fait recette des rentes que Jean d'Orgeau percevait sur les terrages de Mouzay, « pour ce que icelui seigneur d'Orgeau avait défailli de faire son service au mandement » du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine ; 23 décembre 1444.

Aveu et dénombrement de Jacques d'Orgeau, 23 mars 1455 [1456].

• Aveu de Golart de La Clizeulle, seigneur de Saint-Marcel-sur-le-Mont et gruyer de Rethelois, au nom de son fils mineur François, lequel est héritier de sa mère Catherine d'Orgeau, fille de Jacques d'Orgeau : 15 francs de rente sur le tonlieu, les poids et le passage de Stenay, 15 francs de rente sur les rivières de Stenay, rente sur les terrages de Mouzay ; 1er septembre 1487.

• Procès entre Thierry de Linay, sa femme Marguerite, demandeurs, et Jacquemin de Chauffour, écuyer, Isabelle, sa femme, fille de feu Thierry de Lamouilly, défendeurs, à cause d'un titre de rente sur les bourgeoisies et terrages de Stenay ; sentence arbitrale du 18 juin 1399, vidimée le 12 septembre 1404.

• Jean de Rarécourt, fils de feu Jacquemin de Rarécourt, vend au duc de Bar 24 reis de blé faisant partie d'une rente de neuf muids quatre setiers et demi de blé sur les moulins de Stenay, qu'il possède comme hoir et successeur de feu dame Heluis, femme l'Ermite, qui ladite rente prenait sur lesdits moulins en vertu de certaines lettres données par le feu comte Thiébaut, lesquelles lettres ledit Jean a rendues audit seigneur ; 5 décembre 1399.

Lettres par lesquelles Jean de Rarécourt renonce en faveur du duc au reste de la rente qu'il avait sur les moulins de Stenay ; 5 décembre 1399.

• Dons faits par le duc Robert à Jeannot Francart de Moirey, écuyer ; Dun, 12 septembre 1399 (original et vidimus du 12 décembre 1401) ; Bar, 19 février 1401 [1402] (deux vidimus du 10 octobre 1404).

• Garnier, « seigneur de Daulez en la comté de Namur », donne à sa fille, à l'occasion de son mariage avec Henri de Boulant, « seigneur de Rolers », les terres qu'il tient au duché de Bar ; 30 décembre 1384 ; lettres par lesquelles il présente ledit Henri au duc et à la duchesse de Bar pour tenir lesdites terres ; Namur, 13 septembre 1393 (vidimus donné par les officiers de Bar le 29 septembre).

Assignation faite par le duc de Bar à Henri de Boulant, « seigneur de Rolley », d'une rente de 50 francs sur les revenus du domaine de Stenay ; Bar, 22 avril 1401 (lettres scellées par Henri de Boulant à Bar le 23 avril ; vidimus du 4 août 1450, du 4 décembre 1484, et du 10 août 1602).

Procuration donnée par Guillaume de Boulant, « seigneur de Rouley », à son cousin François d'Ornes pour faire la foi et hommage au duc de Bar ; Luxembourg, mercredi après les fêtes de Noël 1445.

Aveu des 50 francs de rente sur la recette de Stenay, présenté au duc de Bar par Guillaume de Boulant, « seigneur de Rolley et de Daule », 20 février 1446.

Autre aveu de Guillaume de Boulant, « seigneur de Roley et de Daule », pour la rente de 50 francs, et pour la huitième partie de la seigneurie de Froidos au bailliage de Clermont ; 9 août 1446.

Aveu de Jean de Boulant, « seigneur de Rolé et de Daue » (Rollé et Dave, Belgique ?), fils de Guillaume, de la rente de 50 francs sur Stenay et de rentes à Murvaux en la prévôté de Dun ; 10 juin 1468.

• Jean de Biourge, écuyer, et sa femme Jeanne, fille de feu Jean d'Orgeau, cèdent au duc de Bar 12 livres de rente annuelle sur les fours de Stenay, et reçoivent en échange tout ce que défunte demoiselle Jeanne, jadis femme de feu Pierre de Strubert, possédait à Pouilly ; 24 juillet 1405.

• Pierre de Sereix et sa femme Heillin de Saint-Amant, seule héritière de

Jean de Broussey, jadis fils de Geoffroy de Saint-Amant, cèdent au duc de Bar la moitié de la châtellenie de Stenay au prix de 250 francs d'or ; 6 juillet 1407.

• Don par Jean de Launoy à son cousin Guiot de Marqueny d'une rente de 10 livrées de terre sur le tonlieu et les eaux de Stenay ; 8 décembre 1408 (vidimus du 30 janvier 1408 [1409]).

• Foi et hommage au duc de Bar par Evrard de La Marck, seigneur <le Neufchâtel-en-Ardenne et d'Arenberg, de cent livrées de terre que le duc lui a données ; Stenay, 12 novembre 1412.

• Accord entre le duc de Bar et Guiot de Marqueny, mari d'Ermengon, auparavant femme de feu Jean Perrenet, de Stenay, écuyer, au sujet de la rente de 10 livrées de terre provenant de Guillemin de Launoy, et au sujet de rentes sur les terrages de Stenay provenant d'Ermengon et de Jean Perrenet ; lettres du duc de Bar, 20 novembre 1412, comprises dans les lettres de Guiot de Marqueny du 14 février 1412 [1413] (Marqueny, comm. de Coulommes, Ardennes).

• Lettres de Louis, car(dinal-duc de Bar, recevant en foi et hommage Henri Golinet, écuyer, pour ce qu'il tient en la prévôté de Stenay ; Verdun, 23 août 1417.

• Don du pré le Comte, entre Stenay et La Neuville, fait par le cardinal de Bar à Henri de La Tour, écuyer ; Etain, 22 novembre 1417.

• Don du pré le Comte par Henri de La Tour, seigneur de Pierre fort et de Pleurange, à Jean Thiérion, secrétaire du roi de Sicile et son trésorier général en ses duchés de Lorraine et de Bar ; 20 mai 1439.

• Aveu et dénombrement par Othon de Vendisy, seigneur d'Inor en partie, de rentes sur les fours de Stenay, de la moitié des terrages de Baâlon et de prés au Grand-Saulcy ; 26 juillet 1441.

• Aveu et dénombrement par Raulin de Ville et Yolande d'Amassé, sa femme, de ce qu'ils tiennent à Stenay, Luzy et Pouilly ; 25 septembre 1441.

• Aveu par Jean du Hatoy le jeune de rentes sur les fours de Stenay et sur les terrages de Baâlon ; 12 octobre 1441 (Hatoy ou Hattoy fut plus tard orthographié Hautoy ; la carte de Gassini place Hattoy tout près de Margny, Ardennes).

• Aveu par Guillaume de Sapogne, au nom de sa femme Jeanne la Gelue, auparavant femme de Jean de Marigny, et d'Isabelle, fille de ceux-ci, d'une maison à Stenay et de rentes sur les fours et les moulins de la ville ; 22 octobre 1441.

• Aveu et dénombrement baillé par Jean d'Apremont, seigneur de Remenoncourt, de ce qu'il possède sur les terrages, le tonlieu et le passage de Stenay, à Baâlon, à La Neuville, à Mouzay, à Brouennes, à Quincy et à Chamois ; 7 décembre 1441.

• Aveu de Jean du Hatoy : rentes sur les fours de Stenay, sur les terrages de Baâlon ; 12 mai 1445.
• Aveu de Simon Tardy, écuyer, et de Méline, sa femme, fille de Jean Labbé, de Mouzon, écuyer : maison à Stenay, rentes sur les moulins, sur les cens des prés, sur les sauvements de Cesse, etc. ; 9 mars 1441.
Autres aveux des mêmes, 12 mai 1445 et 10 octobre 1462.
• Arrêt condamnant Jean Alizette, bourgeois de Stenay, à payer le droit de terrage pour les terres qu'il détient ; 7 février 1453.
• Dénombrement baillé par Jean du Hatoy de ce qu'il tient à Stenay et à Inor ; 10 mai 1456.
• Aveu de Marguerite de Mouzay, veuve de Jacquemin Gagnar : biens à Stenay et au finage ; 24 juin 1456.
• Aveu de Marie de Landres, veuve de Jean, seigneur de Beaurain et de Dercy ; rente sur les fours de Stenay, moitié des terrages de Baâlon, tiers de la seigneurie d'Inor, la moitié des héritages laissés par Alexandre de Landres, son oncle, à Stenay et à Pouilly (douaire de Marie de Boulange, veuve d'Alexandre), prés à Stenay, rente sur le moulin de Brouennes ; 29 mars 1456.
• Aveu de Gobert de Boulogne à cause de sa femme Isabelle, fille de feu Jean de Marigny : rentes sur les fours, moulins et tonlieu de Stenay, biens à Villers-dëvant-Orval, maison à Stenay, prés au finage ; 29 mars 1456.
• Autre aveu baillé par Jean de Boulogne, prêtre et chanoine, au nom de ses neveux et nièce Gobert, Jean, Guiot et Catherine, enfants de Gobert, son frère, et d'Isabelle de Marigny ; 18 janvier 1463.
Autre aveu baillé par Jean de Boulogne, châtelain perpétuel de Stenay et seigneur de Villers-devant-Orval ; 2 septembre 1485.
• Aveu de Jacques d'Apremont, seigneur de Remenoncourt et de Marchéville-en-Woëvre : rentes sur les terrages, le tonlieu et le passage de Stenay, sur les terrages de Baâlon, sur les eaux et rivières de Stenay et de Mouzay, sur le moulin de Mouzay, sur les terrages de Mouzay, de Brouennes, de La Neuville, la sixième partie de la seigneurie de Quincy ; 3 avril 1456.
• Aveu de Jacques d'Apremont, seigneur de Remenoncourt et de Marchéville-e<nWoëvre, de ce qu'il tient à Stenay, à Mouzay, à Baâlon, à Brouennes et à Quincy ; 31 octobre 1457.
• Aveu de Charles Perrenet : maison à Stenay et terres en dépendant ; 10 avril 1461.
• Aveu de Jean de Mouzay : maison à Stenay, biens à Mouzay, à Pouilly, etc. ; 6 septembre 1462. Aveu des mêmes biens par un autre Jean de Mouzay, 28 juin

1495.
• Aveu de Henri Bayer de Boppart, chevalier, seigneur de Châtel et de La Tour, à cause de Catherine de La Tour, sa femme, fille et héritière de feu Wainchelin de La Tour, chevalier : rente sur les terrages de Stenay ; 13 juin 1464.
• Aveu d'Aubertin de Pouilly ; maison et biens à Stenay et à Inor ; 14 mai 1469.
• Aveu de Gilet du Hatoy de ce qu'il tient à Stenay et à Inor ; 1er juin 1472 (maison ruinée de la Motte à Inor, avec tout ce qui en dépend, acquise par Gilet du Hatoy de Marie de Landres, veuve de Jean de Custine).
• Autre aveu de Gilet du Hatoy, 8 octobre 1484. Aveu de Jean du Hatoy, seigneur d'Inor et de Pouilly en partie ; 22 août 1495.
• Vente par François Tardy, écuyer, à Golard de Pouilly, seigneur d'Inor en partie, et à Françoise de Manteville, sa femme, de rentes sur les moulins et les cens des prés de Stenay, sur les sauvements de Cesse, etc. ; 14 juillet 1485 (voir les aveux de Simon Tardy de 1441, 1445 et 1462).
Retrait féodal de ces biens par le duc de Bar, et engagement à Florentin de Nancy et Isabelle du Hatoy, sa femme, demeurant à Marville ; 22 octobre 1487.
Remboursement fait à Florentin de Nancy, 16 juin 1528 ; procuration de Florentin pour recevoir le prix, 12 juin.
• Aveu et dénombrement baillé par Henri de La Fontaine au nom de Marguerite Jennet, sa femme : maison au châtel de Stenay, terres au flnage de Stenay et au finage de La Neuville ; 14 octobre 1487.
• Aveu et dénombrement d'Oulry de Landres, seigneur d'Ornes et de Pierrefltte : rentes sur les fours et sur les bourgeoisies de Stenay, terres au finage de Stenay et à Mouzay ; 24 janvier 1487 [1488].
Lettres de la Chambre des Comptes de Bar, 16 juillet 1489.
• Aveu et dénombrement baillé par Henri de Saint-Laurent : maison à Stenay, terres et prés au ban de Stenay, à La Neuville, à Gesse, la tour de la Folie près Nepvant et les biens en dépendant ; 7 avril 1450.
Aveu de Jean de Saint-Laurent : mêmes biens, et une partie de la seigneurie de Luzy, biens à Luzy et à Martincourt ; 26 août 1487.
• Aveu et dénombrement de Jean Aubertin de ce qu'il tient à rencontre de son frère Christophe et de sa sœur Didette, mariée à noble homme Gilles Pesmy, tous demeurant à Verdun : maison au châtel de Stenay, biens au flnage de Stenay, à La Neuville et à Mouzay ; 28 mars 1495.
Aveux de Christophe Aubertin et de Gilles Pesmy, même jour.
• Franchise du passage des vins à Stenay, accordée aux habitants de Longeville par le roi René ; 21 novembre 1503.

• Aveu et dénombrement baillé par Gautier de Mouzay, écuyer, au nom d'Isabelle de Rethel, sa femme, et de Mélinette de Rethel, veuve de Philippot de Bohammeiz, demeurant à Stenay : maison à Stenay, biens au flnage de Stenay, à La Neuville et à Mouzay ; 27 août 1495.
Aveu de Gautier de Mouzay, mêmes biens, et biens à Pouilly et à Contrisson provenant de Jean de Mouzay, son père ; 5 avril 1510.
• Madeleine de Grandpré, comtesse de Dampierre, baronne d'Arzillières et de Saint-Jean-sur-Tourbe, dame de Hans et douairière d'Apremont, donne quittance au duc de Bar de la sommie de 250 francs pour le rachat de 22 francs et demi de rente sur la recette de Stenay ; 3 août 1530.
Bail du domaine de Stenay, 26 février 1560 [1561].
• Aveu et dénombrement baillé par François de Beauvois, sr de Landreville, de ce qu'il tient à Stenay, à Inor et à Pouilly ; 4 novembre 1563.
Lettres de reprise et de foi et hommage accordées par le duc Charles à François de Beauvois et à Lucie de Chamissot, sa femme ; Nancy, 15 mai 1562.
• Aveu par Pierre de la Cléreau de ce qu'il tient au finage de Stenay par acquisition faite de Jean de Herbemont et de Marguerite de Gudenert, sa femme ; 5 février 1567 [1568].
• Arrentement consenti à Bon Platel à Stenay, 15 août 1570.
• Aveu par Guillaume Quarré, écuyer, sieur de La Neuville et de Luzy en partie, de ce qu'il tient à Stenay, La Neuville et Luzy ; 3 février 1573 [1574].
• Aveu par Jean des Murtins et Pierre d'Assenois, écuyers, de ce qu'ils tiennent à Stenay et à Pouilly ; 4 décembre 1573.
• Aveu de Jean de Chappy, écuyer, demeurant à Mouzay, tant en son nom qu'à cause de Marguerite de Thonne-le-Thil, sa femme, de ce qu'il tient à Stenay, à Mouzay et à Nepvant ; 28 octobre 1573 ; lettres de foi et hommage du 7 juillet (Cheppy, canton de Varennes, est souvent orthographié Chappy dans les documents anciens ; mais il y a aussi Chappy ou Chapy près de Longuyon, commune de Viviers).
• Pouvoir donné à Florentin du Bucquoy, écuyer, demeurant à Stenay, par Robert La Lance, écuyer, et Nicolle Penchet, sa femme, demeurant à Gussainville, tant pour eux que pour Jean et Marie Penchet, enfants mineurs de feu Claude Penchet, d'hypothéquer es mains des officiers de Stenay leur maison de cette ville à cause de la permission à eux accordée par le duc de succéder aux biens de Marie de Orey, mère de ladite Nicolle et grand-mère des mineurs, demeurant en son vivant à Verdun, lesdits biens situés dans la terre, châtellenie et prévôté de Stenay ; 29 décembre 1576.

Lettres obligatoires de Florentin du Bucquoy, 4 janvier 1576 [1577].
• Acensement accordé à Jean Langlois, 21 novembre 1578 ; lettres obligatoires de Jean, 26 décembre.
• Pouvoir donné par le duc Charles à Africain d'Haussonville pour régler avec les agents du roi de France la question de l'entrecours entre le bailliage de Vermandois et les prévôtés de Stenay et Dun ; Nancy, 7 juin 1578.
• Jean de Laix et Françoise Chesnart, sa femme, vendent à Guillaume Lardenoy de Ville, seigneur d'Abronval, capitaine et prévôt de Herbemont (Herbeumont, Belgique), leurs biens au flnage de Stenay et à Cervisy ; 28 novembre 1580.
Lettres de ratification et de réception en foi et hommage, 12 mai 1581.
Aveu de Guillaume Lardenoy de Ville (écrit plus tard Lardenois), 20 mai.
• Arrentement accordé à Jean Mathelin, manouvrier à Stenay ; 22 mars 1582.
• Permission accordée à des particuliers absents de succéder aux biens de leurs parents à Stenay ; lettres obligatoires, 10 décembre 1584.
• Arrentement accordé à Henrion Floncel, laboureur à Stenay ; 14 janvier 1585.
• Lettres obligatoires de Gilles Habrary pour l'acensement d'une portion d'héritage à Stenay, 14 janvier 1586.
• Lettres ce cens et rente données par Jean Le Fabvier et Colette, sa femme, pour une place vague à Stenay ; 18 janvier 1588.
Aveu et dénombrement par Jean du Lory de ce qu'il tient à Stenay, à La Folie et à Milly ; 26 octobre 1589.
• Lettres de Perrenot Debrye pour l'arrentement d'une place au château de Stenay, près du donjon ; 9 janvier 1591.
• Rente assignée par le duc de Lorraine à Jean de Herbemont, sieur de Charmois ; 6 mai 1591.
• Rente assignée par le duc de Lorraine à Jacques Bertignon, 1er mars 1591.
Lettres de la Chambre des Comptes de Bar, 2 mars 1594.
• Constitution de rente en faveur de Humbert Mouzay, 22 juin 1591. Lettres du 28 août.
• Lettres obligatoires pour la permission de succéder aux biens de Bon Platel ; 16 novembre 1596.
• Pension assignée à Robert de Granne, sortant de la charge de capitaine et prévôt de Stenay ; 6 mars 1598.
• Lettres de Didier Henry pour l'arrentement d'une masure à Stenay, 1er février 1599.
• Vente de biens au ban de Stenay, faite par Jean d'Assenois à Marguerite du Mont, veuve de Jacques Bertignon, seigneur de Truix-lez-Cervisy ; 25 octobre

1601.
Lettres du duc Charles, 24 janvier 1602.
Aveu et dénombrement de Marguerite du Mont, 10 février.
• Décret de main-levée obtenu par le baron de Mâle en faveur de ses enfants, seigneurs de QuinGy du fait de Diane d'Apremont, sa femme, pour des rentes qu'ils ont droit de prendre sur les terrages de Stenay et de Mouzay ; 11 février 1605.
Baux des accrues d'eau au finage de Stenay, 1607-1611.
• Vente entre particuliers d'une cave à Stenay, 1607.
Acensement d'une place vague, 1609. Cens dus par Chenin Le Saulhignon sur des prés acquis du feu sr de Granne, 12 février 1610.
• Aveu et dénombrement baillé par Nicolas des Murtins, seigneur du Metz et de Pouilly en partie, de ce qu'il tient au ban de Stenay et à Pouilly ; 19 février 1612.
• Aveu de Marie de Briot, veuve de Claude de Bernard, de ce qu'elle tient au ban de Stenay ; 7 avril 1612.
• Lettres de foi et hommage accordées par le duc Henri à Florent de Ville et Marguerite de Mouzay à cause d'une censé située au ban de Stenay ; Nancy, 3 mars 1612.
Aveu et dénombrement baillé par Florent de Ville, capitaine et prévôt de Herbeumont, fils et héritier de Guillaume Lardenoy de Ville et de Nicole de Lireneuf : biens à Stenay et Cervisy ; 10 avril 1612.
Procès-verbal de vérification, 14 mai.
• Aveu d'Anne de Ville, veuve du sieur de Walle, sieur de Landzéçourt, capitaine et prévôt de Chauvency-le-Château, de ce qu'elle tient à Walle (prévôté de Longuyon) et au ban et finage de Stenay ; signé par Philippe de Mouzay, demeurant à Mouzay, et Jean d'Assy, demeurant à Pouilly ; 16 avril 1612.
• Acensement d'une petite place sous la halle de Stenay, fait à Laurent Brancourt, maréchal ; 7 février 1619.
• Lettres obligatoires de Gérardine de Sanlis, femme de noble homme Jean Foulon, dit le capitaine Maizière, capitaine des portes de Villefranche, et autres, pour le paiement du cens d'un pré sis en la prairie haute de Stenay ; 10 février 1620.
• Acquisition d'une censé au finage de Stenay, faite par Jacques de Mouzay, seigneur de la Grande et Petite Boulain, Luzy, La Neuville, etc., d'Albert de Heulles, seigneur de Vilosnes, Luzy, etc., et de dame Adrienne de Breytscheytt, Sa femme, en 1620 ; lettres d'approbation et de réception en foi et hommage, 25 janvier 1621.
Aveu et dénombrement de Jacques de Mouzay, seigneur seul des deux Boulain,

Halles, La Neuville-lez-Stenay, Luzy, Pouilly en partie, demeurant à La Neuville ; 26 février 1621.

• Lettres de Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine, recevant en foi et hommage Philippe de Walle, seigneur de Woeste, Tanières, etc., pour ce qu'il tient à Walle et au ban et finage de Stenay ; Nancy, 5 juillet 1625.

Aveu et dénombrement de Philippe de Walle, 17 juillet.

• Aveu et dénombrement de Florent de Ville, seigneur de Dohan (Belgique), fils et héritier de Guillaume Lardenoy, seigneur de Ville, et de Nicole de Lireneuf : biens au ban de Stenay et à Mouzay ; 16 septembre 1627.

1-E-030• Aveu et dénombrement de Pierre de Orey, seigneur de La Charmoye (Charmois) et de Pouilly en partie : biens à Stenay, à la Charmoye, à Pouilly, à Milly ; 16 juin 1573.

• Aveu et dénombrement de Guillaume de Orey, seigneur de La Neuville, Luzy et Inor en partie : biens à Stenay, Mouzay, Baâlon, La Neuville, Inor, Luzy, Doulcon, Grand-Cléry et Montigny ; 19 septembre 1573.

• Aveu et dénombrement d'Albert de Orey, seigneur de La Neuville, Inor, Luzy et Manteville en partie, veuf de Marguerite d'Allamont : biens à Stenay, Baâlon, Le Neuville, Inor, Luzy, Montigny (châtellenie de Dun), Manteville (châtellenie de Longuyon), et Pouilly; 18 juin 1612.

• Vente d'une pièce de pré au Grand-Saulcy en la prairie haute de Stenay, faite par André des Porcellets, seigneur de Maillanne, Ville, Gussainville, Delut et Quincy, à Albert de Orey, seigneur de La Neuville, Luzy et Manteville, demeurant à Stenay ; 28 avril 1618. Lettres d'approbation du duc Henri, 27 juillet. Vérification du dénombrement de ces prés, 9 novembre 1618 (André des Porcellets, de Maillanne en Provence, fut maréchal de Barrois et avait épousé en 1597 Elisabeth Le Danois de Cernay).

• Autre aveu d'Albert de Orey, 15 septembre 1627.

• Lettres obligatoires de Simon de Pouilly, baron d'Esnes et de Manonville, seigneur de Louppy-aux deux-Châteaux, Haucourt et Malancourt, gouverneur de Stenay, pour 300 arpents de bois que le duc de Lorraine lui a donnés en la forêt du Chesnois près de Stenay, sur la pointe qui regarde la citadelle ; 10 avril 1625.

Autres lettres de Simon de Pouilly, 20 juin.

• Aveu et dénombrement de Jean de Tardy, seigneur de Villemontry, fils et héritier de Nicolas de Tardy : maison à Stenay et biens au finage de la ville ; 8 octobre 1625.

• Aveu de Nicolas de Sandras, dit de Meurtin, sieur du Metz et de Pouilly en

partie : maison et biens à Stenay, partie de la seigneurie de Pouilly ; 22 juin 1627.

• Lettres obligatoires de Jacques Arnoulet pour une rente annuelle de 50 francs à cause du bail à rente à lui donné, sa vie durant, du greffe de la prévôté et gruerie de Stenay ; 18 décembre 1627.

• Lettres obligatoires de Jean Lepouillon, mercier, pour l'arrentement d'une place dépendant de la halle de Stenay ; 29 janvier 1629.

• Etat des impôts du six deniers par franc et du dixième pot de vin, bière et autres boissons, des villages de la prévôté de Stenay pour l'année 1628 ; Stenay, 28 février 1629.

• Lettres de cautionnement de l'office de receveur et gruyer de Stenay, fournies par Simon de Pouilly, baron d'Esnes, le 7 février 1631.

Lettres par lesquelles Mathurin de Gouesnel, sr de Beauchesne, obtient du prince de Condé la permission pour Richard François, laboureur à Wiseppe, de posséder en roture 300 verges de pré en la prairie haute de Stenay, nature de fief, acquises le 11 juillet 1652 de Claude de Lire, seigneur d'Ixermont et de Nantillois, et de Marie de Mouzay, sa femme ; 22 mai 1663.

• Aveu et dénombrement par Marguerite de Moilzay, veuve en dernières noces de Jean de Neufville, seigneur de Marinsart : biens à Stenay, Inor, Pouilly et La Neuville ; 15 septembre 1663.

• Déclaration des biens de Barbe Neufville, veuve de Claude Pierre, au fînage de Stenay, acquis en 1652 de Louis de Perry, sieur de Boisrozier, et de Françoise d'Assy, sa femme ; 17 avril 1664.

• Déclaration des biens de Jean Gillet, greffier au bailliage de Stenay ; 17 avril 1664.

• Trois contrats de cens annuel et perpétuel, 14 août 1663.

• Aveu et dénombrement de César de Pouilly, baron de Cornay, Charles et Jean de Pouilly, seigneurs de Pouilly : maison et biens à Stenay, à Nepvant, à Pouilly ; 6 novembre 1663.

• Déclaration des biens possédés à Stenay par Mathieu Didier, écuyer, à cause de Claude de Lamouilly, sa femme ; 1er septembre 1663.

• Déclaration des biens possédés par Jean de Gentil à Stenay, à Montigny, à Tailly et à Lion ; 1er septembre 1663.

• Aveu par Robert de Henriet de La Vallée, seigneur de Sommerance, de biens au ban de Stenay acquis par lui, en 1640, de Paul, François et André de Mouzay ; 14 décembre 1663.

• Aveu par Ignace de Walle, baron de Woeste, d'une censé au ban de Stenay ; 6

mai 1665.
• Aveu baillé par Marie-Madeleine de Zeibrich, veuve de Christophe de Culs, seigneur du Magny, et Marie-Elisabeth de Zeibrich, veuve d'Alexandre de Prouvoust, seigneur de Pilouzey, dame de Disdorff, héritières de leur cousin-germain Paul de Mouzay, fils et héritier d'Adrienne de Breytscheytt, fille de Jean de Breytscheytt, qui avait présenté son aveu et dénombrement le 25 avril 1574 : rentes sur les fours et les moulins de Stenay, sur une maison de la ville, biens au ban de Stenay, à Mouzay, à La Neuville, à Gesse et à Luzy ; 5 novembre 1665.
• Déclaration des biens appartenant à la commanderie de Saint-Antoine de Bar au ban de Stenay, et des biens dépendant de l'hôpital de Dun assis au ban de Dun, à Milly, à Mouzay et à Villers-devant-Dun ; 12 novembre 1665.
• Aveu et dénombrement de maison, cens, rentes, terres, prés et vignes assis à Stenay, Mouzay, Nepvant et Inor, baillé par Jean de Gircourt, seigneur de Touraille, Linay, Traveron et Abienville, à cause de sa femme Anne-Yolande des Fours, sœur de Nicolas, ceux-ci enfants de Christophe des Fours, dont la mère, Marguerite de Chappy, avait présenté son aveu en 1625 par les mains de son second mari, André de Sapogne, seigneur de Tailly en partie, capitaine et prévôt d'Yvoy (Carignan) ; 13 janvier 1666.
• Acte par lequel Esmond Jacquemet dit Saint-Martin et Jeanne de Tourelle, sa femme, demeurant à Montmédy, s'engagent à payer le droit de relief pour les biens qu'ils possèdent à Stenay et à Mouzay ; 12 mars 1672.
• Droit de relief dû par Jean Adrian, échevin de Stenay, 13 mars 1672 ; par Pierre Chollet, 14 mars ; par Guillaume George, avocat, 14 mars ; par Jean Robinet, marchand à Stenay, 14 mars 1672.
• Permission à Anselme Mariez, apothicaire à Stenay, de tenir en fief les biens qu'il a acquis de Pierre de Failly, seigneur de Dommely, et consorts ; 26 mars 1674.
• Confirmation de l'acquisition faite par Nicolas Jacquemin de Marie de Serpes, 21 août 1675.
• Droit de relief dû par Catherine Simonnard, veuve de Jean Fernerol, marchand à Stenay ; 14 juillet 1676.
• Adjudication par décret d'une maison près la porte de Bourgogne, 1665.
• Arrentement d'un terrain au lieudit la Carpière, 1766.
• Retrait lignager par Nicolas-Bernard de Herbemiont, seigneur de Charmois, d'un corps de ferme sis au ban de Stenay, vendu par André de Pouilly, seigneur de Cornay, le 9 avril 1771, à Robert Michef, officier de l'hôtel-de-ville de Stenay

; décision du Conseil du prince de Condé, 21 mai 1772.
• Moulins de Stenay.
• Charles de Pouilly, seigneur de Fléville, Charmois, etc., et Anne de Herbemont, sa femme, Simon de Herbemont, seigneur de Charmois et Rieine de La Fontaine, sa femme, Ferry de Herbemont, seigneur de Charmois et de Villers-devant-Orval, et Charlotte de La Fontaine, veuve de X. de Herbemont, tous demeurant à Charmois, vendent à Henry-Jules de Bourbon, duc d'Anguien, comte de Clermont-en-Argonne, Dun, Stenay et Jametz, des rentes sur les tonlieu, hallage, poids et passages de Stenay, sur les terrages de Mouzay, sur les fours banaux de Stenay, 15 setiers de froment et 15 setiers d'orge de rente annuelle sur les moulins de Stenay, avec six anguilles et le droit d'y moudre franc ; 13 août 1664. Suivent les titres de propriété remis par les vendeurs à Mathurin de Gouesnel, représentant du prince.
• 1° Lettres de Thiébaut, comte de Bar, reconnaissant les droits du châtelain Henri sur les fours, le tonlieu et les moulins de Stenay ; février 1243 [1244] (Lesort, XXIV).
• 2° Aveu et dénombrement de Jean de Boulogne au nom des enfants de son frère Gobert et d'Isabelle de Marigny, 18 janvier 1463 [1464], reçu en la Chambre des Comptes de Bar le 5 juin suivant.
• 3° Aveu de Jean de Boulogne, châtelain perpétuel de Stenay et seigneur de Villers-devant-Orval ; 2 septembre 1485, reçu à la Chambre des Comptes de Bar le 12 juin 1492.
• Aveu de Gobert de Boulogne, prêtre, 29 août 1536, reçu à la Chambre des Comptes le 25 octobre.
• 4° Aveu de Jean de Orey à cause de Jeanne Bertignon, sa femme, nièce et héritière de Gobert de Boulogne ; 9 décembre 1539, reçu à la Chambre des Comptes le 7 février 1539 [1540].
• 5° Aveu de François de Orey, seigneur de Villers-devant-Orval ; 16 juin 1573.
• 6° Lettres du duc Henri approuvant l'acquisition faite par Jean de Herbemont des s" de Varneville ; Nancy, 27 mai 1614.
• Procès ; arrêt contre M. de Fléville au profit du duc d'Anguien, 20 janvier 1672.
• Plan du canal des moulins de Stenay, XVIIIe siècle. Henri, châtelain de Stenay, prend l'engagement, pour lui et ses hoirs, de garder jusqu'au retour ou jusqu'à la mort du comte de Bar ses droits sur le moulin de Stenay, tels qu'ils ont été fixés d'accord avec ledit comte avant son départ pour la Croisade ; juin 1239 {Lesort, XVIII).

• Don de deux muids de froment de rente sur les moulins de Stenay, fait par Edouard, duc de Bar, à Colin de Ramburelle, 20 août 1411, vidimus du 7 février 1428 (copie du 10 août 1602).
• Copie, de la fin du XIVe siècle, des lettres de Thiébaut, comte de Bar, de février 1243 [1244], par lesquelles il règle les droits du châtelain Henri sur les fours, le tonlieu et les moulins de Stenay (Lesort, XXIV).
• Autre copie du 17 juin 1420, délivrée à Jean de Marigny par Colin de Ramburelle, prévôt de Stenay, Jean Boudet, commis à la recette de la ville, et Jeannin Thomas, tabellion et garde du scel de la prévôté.
Autre copie du 7 juin 1444.
• Aveu et dénombrement de Jean de Marigny, 3 juin 1416.
• Aveu et dénombrement d'Emglubert de Dalle : rente sur le moulin de Stenay, en indivis avec les héritiers de Jacques de Bronville ; rente sur les terrages de Mouzay; rente sur une grande maison à Stenay séant devant Valenson ; certifié par Didier de Thiaucourt, sr de Villette ; 1er décembre 1496.
• Copie des lettres de février 1243 [1244] délivrée à Jean de Orey, le 28 janvier 1538 [1539], par Jean d'Allamont, sieur de Malandry, lieutenant de Guillaume Tongnel, capitaine et prévôt de Stenay, et Pierre de Lhostel, clerc juré, et Jean de Orey, gardes du scel du tabellionage des ville, prévôté et châtellenie de Stenay.
Aveu et dénombrement de Jean de Orey, sieur de Charmois, à cause de Jeanne Bertignon, sa femme, nièce et héritière de Gobert de Boulogne : maison à Stenay ; rente sur les fours, tonlieu, poids et passages ; quinze setiers de froment et quinze setiers d'orge sur les moulins, avec six anguilles et le droit franc de moudre ; prés au ban de Stenay ; 9 décembre 1539.
• Aveu et dénombrement de François de Orey, seigneur de Villers-devant-Orval ; même que dessus, et, en plus : un gagnage à Stenay possédé en indivis avec Guillaume Quarré, Antoine Huerne à cause de Françoise de Orey, sa femme, et Barbe et Marie de Orey, ses feues sœurs ; rentes à Mouzay ; partie de la seigneurie de Villers-devant-Orval ; rentes à Milly (prévôté de Dun) ; 16 juin 1573.
• Vérification de l'aveu, 17 août 1573 (le cahier contient aussi la vérification de l'aveu de la seigneurie de Charmois et de partie de la seigneurie de Pouilly, présenté par François et Pierre de Orey ; à ce cahier est joint la copie, délivrée le 21 septembre 1573, des lettres de reprise données par le duc Charles, le 15 janvier 1568, à François et Pierre de Orey, seigneurs de Charmois).
• Aveu et dénombrement d'Hélène de Walle, veuve de François de Orey, seigneur

de Villers-devant-Orval en partie ; mêmes Mens que ci-dessus, avec, en plus, une censé à Stenay acquise par François, le 1er juillet 1583, de Robert de Villers, seigneur d'Etrépigny, et de Guillemette de Noirfontaine ; 7 mars 1585 (à l'aveu sont joints le procès-verbal d'enquête, la copie de l'acte d'acquisition de la censé et des lettres accordées à ce sujet par le duc Charles à Hélène de Walle, ayant la garde de ses enfants mineurs, Jacques, Anne et Nicole de Orey, le 14 juillet 1584).

• Africain de Mailly, sr de Clinchamp, vend au duc de Lorraine les moulins et usines à eau de la ville de Stenay, lui appartenant par le partage fait, le 30 mars 1602, avec le sieur d'Osches, son frère, et les autres héritiers d'Antoinette d'Apremont, en son vivant femme de René d'Anglure, baron de Bourlemont ; 20 juillet 1602. Simon de Pouilly, seigneur d'Esnes, vend au duc de Lorraine, entre autres biens, une créance qu'il avait sur le sieur de Clinchamp et qui était assignée sur les moulins de Stenay ; 27 avril 1606.

• Simon de Pouilly et Françoise de Berman, sa femme, vendent à Albert de Heulles, seigneur de Vilosnes et Luzy en partie, et à Marguerite de Pouilly, sa femme, tous leurs droits sur les moulins de Stenay, une partie de la seigneurie de Moulins et la censé de Soiry ; 20 février 1602.

Lettres de réception en foi et hommage, 24 avril 1602.

Autre vente par les mêmes aux mêmes, 5 novembre 1603.

Extrait d'un article du dénombrement baillé par Henri de Heulles, seigneur de Luzy et Vilosnes, et vérifié le 12 septembre 1664.

Philippe de Tige, seigneur des Grand et Petit Failly, et Jeanne-Françoise de Villecholle, sa femme, vendent à Nicolas de Thouvenin, seigneur de Rehon, le cinquième des droits sur les moulins de Stenay qui appartenaient à feu Albert de Heulles, seigneur de Vilosnes, ledit cinquième échu à Ursule de Heulles, fille d'Albert et mère de Jeanne-Françoise de Villecholle ; 22 avril 1663.

Rachat de ce cinquième par le prince de Condé, 3 octobre 1663.

• Rente de 117 livres sur les moulins de Stenay.

Quittance donnée par François de « Hulse », fils et héritier de Philippe de « Hulse », sieur de Vilosnes et Luzy ; 11 janvier 1673 (il signe : « De Hulse Vilosne » ; c'est alors que Heulles se transforme en Hulse et Huiles).

• Raoul Bigault, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Carignan, vend à Edme Goqain, sieur de La Bretonnière, aide-major de Stenay, seigneur de Landzécourt, une rente de 117 1. 5 sols sur les moulins banaux de Stenay, qu'il avait acquise de Daniel de « Hulse », seigneur de Luzy ; celui-ci et son frère Robert, seigneur de Vilosnes et de Luzy, renoncent à la faculté de rachat, 8

janvier 1701 (signé : « De Hulse Villonne, le chevalier de Villonne », etc. ; copie de 1741).
Quittance donnée par M[me] de Montviel, unique héritière du sieur de La Bretonnière ; Stenay, 17 avril 1736 (elle signe : « La Bretonnière de Montviel »).
• Quittance d'une rente de 117 livres sur les moulins banaux de Stenay, donnée par « Henry de Hulse, fils et héritier de Pierre de Hulse, chevalier, sieur de Luzy » ; Clermont, 13 octobre 1672 (il signe « Luzy »). Henri de « Huiles », seigneur de Luzy et Vilosnes, vend une rente de 117 1. 5 sols sur les moulins de Stenay à Etienne Millet, procureur au bailliage de Clermont à Varennes ; 5 février 1698 (signé « De Huiles Luzy » ; copie délivrée en 1741 à Richard Godinet le jeune, gendre et héritier d'Etienne Millet).
Quittances données par Godinet et Jeanne Millet, sa femme ; 14 décembre 1735 et 16 avril 1746.
• Aveu et dénombrement de Christophe de Custine, seigneur d'Auflance, neveu et héritier de Théodore d'Allamont, comte de Brandeville : rente sur les moulins de Stenay, prés en la prairie ; 23 juin 1671.
Quittance de la rente de 76 1. 10 s. sur les moulins, donnée par Christophe de Custine le juin 1673, comme neveu et héritier de l'abbé de Beaupré, frère du feu comte de Brandeville. Théodore de Custine, comte de Wiltz, seigneur d'Auflance, capitaine de grenadiers au régiment de Toulouse, vend la rente à Edme Goqain, sieur de La Bretonnière, aide-major de Stenay, et à Catherine Simonnard, sa femme ; 23 octobre 1698 ; vente ratifiée le 17 novembre par sa femme, Françoise de Choiseul d'Autel (copie de 1741).
Quittances données le 11 mai 1736 et le 12 juin 1737 par les héritières de la demoiselle Simonnard, épouse en secondes noces du sieur de La Bretonnière ; elles signent : « La Bretonnière de Goste, Bretteville de Penerolle, de Fenerolle-Maret ».
Autres quittances données le 30 janvier 1746 par Christine-Françoise de Fenerolle de Mondésir, Scolastique de La Bretonnière de Coste, et Marie-Rose Fenerolle de Mercey, qui signent : « La Bretonnière de Coste, Fenerolle de Mercey, Fenerolle de Mondésir ».
• Marguerite.de Mouzay, veuve du sieur de Neuvilly, donne quittance de deux rentes sur le domaine de Stenay, l'une de 15 1. 15 s. comme représentant Mme de Fresne, l'autre de 7 1. 17 s. 6 d. comme héritière pour moitié de Marguerite de Bertignon, sa mère ; 10 avril 1672.
Jean de Circourt, seigneur de La Neuville, et Anne du Mont, sa femme, Nicolas de Saint-Beaussant, seigneur d'Imonville, et Marguerite de Gircourt, sa femme,

déclarent posséder les trois cinquièmes d'une rente de 15 1. 15 s. sur le moulin de Stenay comme héritiers de leur mère Marguerite de Mouzay, veuve du sieur de Neuvilly (Gircourt), adjudicatrice des biens de Barbe de Mouzay par sentence du 1er mars 1655, et d'une rente de 7 1. 7 s. 6 d. ayant appartenu à ladite Marguerite de Mouzay comme héritière pour moitié de Marguerite de Bertignon, sa mère ; les deux autres cinquièmes appartenant à Nicolas-François de Circourt, seigneur de La Neuville, leur co-héritier ; ils composent du capital, soit 220 livres, avec Guillaume George, prévôt de Stenay ; 15 février 1678.
Nicolas-François de Gircourt et Françoise d'Estoquoy, sa femme, composent aussi du capital de leur part, soit 146 livres, avec Guillaume George ; 19 février 1678.
Marie-Gabrielle Le Géant, veuve de Pierre George, prévôt de Stenay, rétrocède à Robert Jehannot, prévôt de Dun, cette rente de 23 1. 12 s. 6 d. à prendre sur les moulins de Stenay ; Verdun, 6 juillet 1694 (copie de 1740).
• Deux quittances de Robert Jehannot, héritier de Barbe Jehannot, veuve du sieur de Julvécourt, trésorier de France en la généralité de Metz ; 1745.
• Copie (de 1740) de l'aveu et dénombrement fourni le 27 novembre 1663 par Louis de Pouilly, seigneur de Pouilly et autres lieux, complété le 24 octobre 1664 par la déclaration d'une rente de 15 1. 16 s. sur les moulins banaux de Stenay, lui appartenant comme héritier de Jacques de Pouilly, son beau-père.
Quittance de cette rente donnée par Louis de Pouilly le 30 mai 1672.
Autre quittance donnée par M. de Pouilly, « seul et unique héritier de Jacques de Pouilly », le 17 septembre 1736.
Autre quittance du même du novembre 1745.
• Quittance donnée par Nicolle-Ernestine de Ville, femme de M. de Gourtenin, capitaine au régiment de Picardie, d'une rente de 18 1. 12 s. 6 d. sur les fours et moulins de Stenay, la dite rente à elle donnée par contrat de mariage et venant du propre de Louise de Orey, sa mère ; La Neuville, 6 février 1672.
Quittance de cette rente donnée par « la baronne du Blaisel, née marquise d'Yve », tutrice des enfants mineurs provenant de son mariage avec Antoine, baron du Blaisel, seigneur de La Neuville et Luzy, lieutenant-colonel du régiment de Picardie, gouverneur du château d'Hardelot, fils et héritier d'Antoine, baron du Blaisel, lieutenant. de-roi du château de Sedan, et d'Ernestine de Lardenois de Ville ; château de La Neuville, 2 août 1736.

FIEF DE JARDINET.

• Aveu et dénombrement du fief du Chesnois, « à qui Monseigneur a taillé le nom de Jardinet », fourni au prince de Condé par Nicolas Martinet, seigneur de Luzy en partie, prévôt et maître des Eaux-et-forêts au comté de Stenay ;

terrages à Baâlon, prés à Stenay, partie de la seigneurie de Luzy ; 10 novembre 1663. (Rappel de la vente faite par Simon de Pouilly, le 2 août 1625, à Claude Martinet, sieur de Jardinet, père de Nicolas, de 300 arpents de bois au lieudit le Chesnois-lez-Stenay, et du décret d'érection de fief).

Foi et hommage au duc d'Anguien par Nicolas Martinet, 20 août 1671.

• Décision du Conseil du prince de Condé ordonnant la saisie du fief du Chesnois ou de Jardinet, qui appartient par moitié au sieur Mellon de Beaufort et aux héritiers de M[me] de Grangemont ; 4 mars 1750.

• Vente par Joseph Mellon de Beaufort à Claude Bayard, avocat, 11 juin 1750. Lettres d'investiture accordées à Claude Bayard, 31 décembre 1751.

• Droit de relief dû par François Bayard, curé de Cesse, frère et héritier de Claude, 24 juillet 1755.

• Acquisition du fief par Joseph de Coste ; liquidation du droit de relief ; insuffisance des preuves de noblesse ; décisions du 22 janvier 1767.

• Droit de relief dû par les enfants du feu sieur de Coste ; décision du 22 février 1786.

LA NEUVILLE-SUR-MEUSE.

• Thiébaut II, comte de Bar, jure sa ville neuve de la Chaussée devant Stenay à la loi de Beaumont, comme ses prédécesseurs l'ont tenue, sauf qu'il ne peut exiger de charrois sans le consentement des bourgeois et qu'il se réserve la demourance de ceux des bourgeois qui, partis en terre d'Empire, au royaume de France, à Metz ou à Verdun, n'auraient pas, dans l'année de leur départ, cédé ladite demourance à bourgeois ou bourgeoise de la ville ; 17 février 1243 [1244] (copie du 14 mars 1406 ; Lesort, XXV).

• Aveu et dénombrement de Willemin du Champy pour la moitié de la seigneurie de La Neuville, sa maison, etc. ; 1333, lundi après Pâques.

• Lettres de Louis de Jandelaincourt, prieur de Stenay, et de Richard, curé de Stenay, certifiant l'aveu fait au comte de Bar par Werris d'Iré, écuyer, de ce qu'il possède sur les terrages et les rentes de La Neuville du chef de sa femme Jacquette, auparavant femme de feu Pierresson du Champy ; 10 avril 1333.

• Aveu de Renaudin Maillart, passé par devant Pierre Hazard, prieur de Saulcy, et Jean, bailli de Mouzay, de ce qu'il tient à La Neuville, à Baâlon et à Mouzay ; 1333, vendredi après la Nativité de saint Jean-Baptiste.

• Vente de revenus sur les terrages, les fours et les moulins de La Neuville, sur les terrages de Baâlon et de Mouzay, faite par Jacquemin Rochefort, de Stenay, et Halbrette, sa femme, Bernard Boilart et Alix, sa femme, et Jean Thomassin, de Stenay, à Alexandre et Jeannot de Chauffour, écuyers, frères ; 6

septembre 1364. Lettres de Robert, duc de Bar, approuvant la vente et recevant les Chauffour en foi et hommage ; 12 mars 1366 [1367] (copie du 6 décembre 1404).

• Lettres du duc Robert au sujet d'un conflit de juridiction soulevé par les officiers du Roi à Beaumont, qui ont exercé à La Neuville contre tout droit et à son préjudice ; Bar, 22 juin 1410.

• Aveu et dénombrement par Huet du Champy de ce qu'il tient à La Neuville et à Stenay, 28 septembre 1441.

• Aveu et dénombrement par Jean du Champy de ce qu'il possède à La Neuville, au Petit-Cléry, à Doulcon et au Grand-Cléry ; 2 août 1462.

• Aveu et dénombrement de Jean de Orey, mari de Poncette du Champy, sœur de Jean : biens à La Neuville, à Stenay, à Mouzay, et à Montigny (prévôté de Dun) ; 4 août 1462.

• Aveu de Pierre de Orey : biens à La Neuville selon le contenu du dénombrement baillé par Willemin du Champy en 1333, le lundi après Pâques ; ce que sa grand'mère Alix de Montfaucon avait à Pouilly et à Luzy, contenu en son dénombrement du 15 avril 1461 ; prés dans la prairie de Stenay, maisons au châtel de Stenay ; biens à Montigny ; le tout à lui échu par le décès d'Alix de Montfaucon, sa grand'mère, de Jean de Orey, son père, et de Poncette du Champy, sa mère ; 15 février 1471 [1472].

Même aveu de Guiot de Orey, frère de Pierre, 17 février (copie du 9 février 1587 ; à cette copie est jointe la copie, du même jour, d'une sentence du 18 juillet 1423 relative au droit de four des héritiers du Champy à La Neuville).

Autres aveux de Pierre et de Guiot de Orey, 2 avril 1484 et 7 novembre 1487.

• Procuration donnée par Médard de Circourt, seigneur de La Neuville en partie, demeurant à Inor, à Robert de Gratinot, sieur de Jupille, pour remplir en son nom le devoir féodal ; 22 décembre 1561.

• Admodiation de la tuilerie de La Neuville, 24 décembre 1561.

• Procuration donnée par Guillaume Quarré, seigneur de La Neuville en partie, à Guillaume de Orey, seigneur de ladite Neuville, pour s'acquitter en son nom de la foi et hommage ; 9 avril 1562.

• Acensement de bois à défricher, accordé par le duc de Lorraine à Médard de Gircourt, 30 juillet 1567. Lettres obligatoires de Médard, 6 septembre 1569.

• Aveu baillé par Philippe de Mouzay, sieur de Boulain, de ce qu'il tient à La Neuville, à Stenay, et à la Petite Boulain ; 4 décembre 1573 (original, et copie du 7 février 1608).

• Aveu et dénombrement fourni par Adam Durlin, sieur de Flassigny, à cause

de Marie de Gesse, sa femme, Watier des Champs, à cause de Jeanne de Gesse, sa femme, les enfants de Pierre de Briot et de défunte Alix de Gesse, sœur de Marie et de Jeanne : partie de la seigneurie de La Neuville, censé à La Neuville, maison au châtel de Stenay, censé et prés à Stenay, biens à Mouzay, à Baâlon, à Doulcon ; 8 décembre 1573 (succession d'Isabelle de Orey, mère de Marie, Jeanne et Alix de Gesse).
Vérification de l'aveu, dépositions de témoins. Lettres de réception en foi et hommage, 5 août 1573 (copie du 5 octobre).
• Aveu d'Albert de Orey, seigneur de La Neuville en partie ; signé par Albert et par son cousin Pierre de Orey, sieur de Charmois ; 3 février 1J587.
• Lettres du duc Charles recevant Albert de Orey en foi et hommage pour ce qu'il a acquis de Jeanne de Gesse le 5 décembre 1585 ; Nancy, 22 novembre 1587.
Vérification du dénombrement (qui manque) fourni par Albert ; 30 janvier 1587 [1588].
• Aveu fourni par Albert de Orey, seigneur de La Neuville, Inor et Luzy en partie, de biens à La Neuville à lui vendus par Jacques de Mouzay, seigneur de la Grande et Petite Boulain, et par Claude de Mouzay, seigneur de Châtillon-sur-Bar, le 7 septembre 1593 et le 7 juin 1594 ; signé par Albert de Orey et par Jacques Bertignon, ci-devant receveur et gruyer de Stenay, « à Villefranche, lieu de notre refuge, le 20 janvier 1596 ».
Lettres de foi et hommage, 8 octobre 1594.
Copie des actes d'acquisition.
• Censé à La Neuville vendue par Claude de Mouzay à Jacques de Mouzay le 19 mars 1607 ; ratification de Claude, et de Madeleine de Thonne-le-Thil, sa femme, 20 avril ; lettres de foi et hommage, 27 septembre ; aveu et dénombrement de Jacques, 20 octobre ; vérification de l'aveu, 4 décembre 1607.
Pièce à l'appui : aveu de Philippe de Mouzay du 28 juillet 1578 (copie du 7 février 1608).
• Aveu et dénombrement de Jacques de Mouzay de ce qu'il tient à La Neuville, à Stenay, à Mouzay, à la Grande et à la Petite Boulain, à Pouilly et à Luzy, tant de son chef qu'à cause d'Adrienne de Breytscheytt, sa femme, fille de feu Jean, seigneur en partie de Pouilly et Luzy ; 28 avril 1612.
• Aveu baillé par Jeanne de Cesse, veuve de Watier des Champs, seigneur de Luzy, et Alexandre Durlin, seigneur de la Grande Plassigny et de La Neuville en partie, de ce qu'ils tiennent à La Neuville, à Mouzay, à Doulcon et à Cléry ; 1er août 1612.

• Aveu baillé par Nicolas de Ferault, seigneur des Vergers, de ce qu'il tient à La Neuville et à Stenay à cause d'Antoinette de Huerne, sa femme ; certifié par Philippe de Mouzay, seigneur de La Magdelaine, et par Antoine de Gircourt, seigneur d'Inor et de La Neuville en partie, qui ont signé ; 8 juin 1612.
Lettres de réception en foi et hommage, 8 mars.
• Simon de Pouilly, baron d'Esnes, gouverneur de Stenay, Jean de Mouzay, gruyer et receveur, Jacques de Mouzay, contrôleur du domaine de Stenay, notifient que les habitants de La Neuville ont reconnu devoir une redevance annuelle au duc de Lorraine à cause des terrains qu'il leur a permis de racheter et de réunir à leur communauté ; 28 décembre 1612.
• Décision du Conseil du prince de Condé approuvant le projet des lettres d'investiture à accorder à Marguerite Herbillon, veuve de Jean Henry, et à ses enfants pour le fief du Champy, communément appelé la Maison carrée, sis à La Neuville ; 14 décembre 1747.
• Autorisation de recevoir en foi et hommage Pierre Lambert, laboureur à La Neuville, pour la maison du moulin de La Neuville, par lui acquise, le 3 novembre 1743, d'Albert-Antoine-Anne du Blaisel ; 6 juin 1761.
• Approbation du projet d'aveu et dénombrement présenté par le marquis du Blaisel pour ce qui lui appartient dans la seigneurie de La Neuville, 6 mai 1766.
• Papiers relatifs à l'acensement demandé par le comte du Blaisel (et refusé) des droits de chasse, de pêche, et de troupeau à part sur le ban et finage de La Neuville ; avril-mai 1778.
• Vente par le comte du Blaisel (Joseph-Auguste-Louis) à Jean-Claude de Failly, seigneur de Chennery, et à Agathe-Charlotte de Watronville, sa femme, de ses biens à La Neuville, Gesse et Stenay ; 29 mai 1778.
Admission de la noblesse de Jean-Claude du Failly et octroi de lettres d'investiture, 12 août 1778.

CERVISY.

• Lettres du duc Charles érigeant en fief la maison que Jacques Bertignon, receveur et gruyer de Stenay, a fait construire à Cervisy, et le recevant en foi et hommage ; Nancy, 13 août 1576.
Aveu de Jacques Bertignon, certifié par son neveu Pierre de Orey, seigneur de Charmois ; 22 octobre 1576.
• Lettres obligatoires de Bon Thomas, capitaine-enseigne des bourgeois de Stenay, et de Marie Mouzay, sa femme, pour l'arrentement perpétuel à eux accordé d'une place vague à Gervisy ; 13 janvier 1618.

CHARMOIS.

• Aveu et dénombrement de Jean d'Iré à cause d'Isabelle de La Charmoye (de Charmois), sa femme ; 26 septembre 1441.

Aveu d'Isabelle de La Charmoye, 9 avril 1456 (certifié par Raulin de Ville et Jean du Champy).

Autre aveu d'Isabelle, veuve de Jean d'Iré ; 6 mai 1469 (certifié par Raulin de Ville et Jean de Orey, dit du Liège).

Aveu de Mengin Masson, demeurant à Stenay, à cause d'Alix d'Iré, sa femme ; 6 août 1488.

Aveu de Pierre de Orey, demeurant à Stenay, à cause de Nicole, sa femme ; 16 août 1515.

• Aveu et dénombrement de ce que Pierre de L'Hostel tient à La Neuville, à Stenay et à Mouzay, par héritage de Henri de L'Hostel, son frère, et d'Isabeau Masson, sa mère ; 8 décembre 1536.

• Aveu de Jean de Herbemjont de ce qu'il tient à la Charmoye et à Stenay, tant d'héritage que d'acquêt fait de Jean Lescamoussier, et aussi à cause de Marguerite de Gudenert, sa femme ; 10 février 1571 (certifié et signé par Guillaume de Orey, seigneur de La Neuville en partie).

• Aveu et dénombrement de Jean de Herbemont de ce qu'il tient à Charmois, Baâlon et Stenay, ainsi qu'à La Folie devant .Longwy, sous le mont Saint-Martin, du chef de Madeleine de Mahieu, sa femme ; 14 avril 1612 (copie du 3 décembre 1660).

• Aveu de Ferry de Herbemont de ce qu'il tient à Charmois, à Stenay, à Mouzay, à Milly, à Pouilly, tant de son chef qu'à cause d'Anne de Orey, sa femme ; 24 avril 1612 (certifié par Albert de Orey, seigneur de La Neuville).

• Autre aveu de Ferry de Herbemont, 23 septembre 1627 (certifié par Albert de Orey).

• Aveu et dénombrement de Charles de Pouilly, seigneur de Fiéville, mari d'Anne de Herbemont, certifié par Simon de Herbemont, seigneur de Charmois : biens à Charmois, Mouzay, Stenay, Pouilly, Murvaux, Mont et Sassey ; 13 novembre 1663.

• Accord entre Charlotte de Pouilly, veuve d'Oger-Charles de Lardenoy, vicomte de Duremort, Charlotte-Antoine de Pouilly, veuve d'Adrien-Joseph de « Zueffelle de Suève » (Zweiffel-Suevel), et André de Pouilly, baron de Cornay, au sujet de l'héritage de Charles-Antoine de Pouilly, père desdites dames (terres de Charmois et de Fléville, terrages de Mont) ; 2 septembre 1775.

Approbation du projet de lettres d'investiture en faveur de Mme de Suève, 13

mars 1776.
• Vente par Mlle de Suève à Henri de Herbemont, 8 janvier 1778 ; lettres d'investiture, 30 septembre.
• Mémoire sur la demande faite par le sieur de Herbemont au Conseil du prince de Condé de fixer la forme à observer pour purger les hypothèques qui grèvent sa terre de Charmois.
Etablissement d'une chancellerie à Varennes pour purger les hypothèques de la province du Clermontois ; janvier 1779.
Trois imprimés à l'appui.
1° Arrest du Conseil d'Etat du Roi qui ordonne que M. le duc d'Anguien jouira des droits de formules et des greffes des hypothèques dans toute l'étendue du Clermontois ; 30 décembre 1673.
2° Edit du Roi portant création de Conservateurs des hypothèques sur les immeubles réels et fictifs, et abrogation des décrets volontaires ; juin 1771 (à Paris, de l'Imprimerie Royale, 1772).
3° Arrest du Conseil d'Etat du Roi et lettres-patentes sur icelui, pour la régie des droits d'hypothèques, 7 juillet 1771 [à Paris, de l'impr. de Prault, 1778). Tarif des droits (Paris, Prault).

1-E-031 MOUZAY.
• Julienne, dame de Dun, déclare posséder la moitié de Mouzay, dont l'autre moitié appartient à Thiébaut II, comte de Bar ; aucun d'eux ne doit accroître sa part, sans que celle de l'autre ne soit accrue dans les mêmes proportions ; avril 1246 (Lesort, XXVIII).
• Assignation de rentes sur les terrages de Mouzay faite par Thiébaut II, comte de Bar, à Richard de Brieulles en échange de ce qu'il tient au val de Soupy et à Inor et de tout ce qui doit lui échoir d'Alix d'Inor ; décembre 1257 (vidimus du XIVe siècle, et autre vidimus du 1er avril 1396).
• Jean, dit le Villain, écuyer, de Try, et Marie, sa femme, vendent au comte de Bar ce qu'ils tiennent de lui à Mouzay ; avril 1287 {Lesort, XCIX).
• Geoffroy, sire d'Apremont, pour mettre fin à un procès avec Colart de Chaumont, son cousin, archidiacre de la Rivière en l'église de Verdun, à propos de 60 livrées de terre assignées par son grand-père Geoffroy d'Apremont, sur la terre de Brieulles, à son frère Thomas de Chaumont, de qui Golart est l'héritier, transforme cette rente en l'engagement des fours et des moulins de Mouzay jusqu'à la mort de Marié de Bar, sa mère, qui a la terre de Brieulles dans son douaire ; si sa grand'mère Isabeau de Quiévrain, qui a la terre de

Mouzay dans son douaire, n'approuve pas cet engagement, elle pourra payer 60 livres par an audit Golart ; après la mort d'Isabeau, Golart aura l'assignation des fours et des moulins de Mouzay jusqu'à la mort de Marie de Bar, après laquelle il prendra les 60 livrées de terre sur la terre de Brieulles-sur-Meuse ; approbation d'Edouard, comte de Bar, et de Jean d'Apremont, frère de Geoffroy ; 1331, dimanche après la Chandeleur [février 1332] (vidimus du 15 juin 1353, délivré par Jean Morel, garde du scel de la prévôté de Sainte-Menehould).

• Aveu baillé par Jean le Bègue de Villy, écuyer, au comte de Bar, d'un fief sur les terrages de Mouzay, sur les rentes de Mouzay et de Stenay ; 1320, le vendredi après la Saint-Gilles, au mois de septembre

• Aveu de Jacomin, fils de Ourriet de Hugne et neveu de Henri de Hugne : 4 livrées de terre sur les cens des prés de Mouzay, 40 souldées de terre sur les tonlieu, poids et passage de Stenay ; samedi après la Madeleine au mois de juillet 1333.

• Aveu de Geoffroy, fils de Guyot de Wanon : fief sur les terrages de Mouzay et sur les cens des prés, et trois fauchées de pré au ban de Stenay ; 1333, jour de fête saint Clément en hiver (23 novembre).

• Aveu d'Androuins et Rolet Gesniers, de Mouzay, écuyers : maisons, prés et terre à Mouzay ; 1333, mercredi après Pâques.

• Aveu de Bertrand, curé d'Andernay, et de ses sœurs : rente sur les fours de Mouzay et de Baâlon et sur le moulin de Mouzay ; 1333, lundi devant la fête de saint Rémi et de saint Hilaire [janvier 1334].

• Aveu de Renaudin de Lombut, fils de feu Renaud : fief sur les terrages de Mouzay et sur les rentes de Stenay ; 1333, mercredi avant Noël.

• Aveu de Jean de Mouzay, écuyer : fief sur les terrages, les fours et les moulins de Mouzay ; 1333, lendemain de la fête saint Mathias au mois de février [25 février 1334].

• Aveu de Geoffroy de Wamme (Wame ou La Wame, commune de Pouilly), écuyer, fils de feu Guiot : fief sur les terrages et les cens des prés de Mouzay, prés au ban de Stenay ; 1334, mercredi avant la Saint-Jean-Baptiste [juin].

• Perrignon le Cellier, de Stenay, clerc, fils de feu Gérardin le Cellier, vend à Henri Malquarré, de Cléry, écuyer, ce qu'il possède en franc alleu sur les terrages de Mouzay ; août 1334 (mercredi après l'Assomption).

• Henri, comte de Bar, assigne une rente sur les moulins de Mouzay à Woirin de Merval, écuyer ; 8 septembre 1339 (vidimus du 13 décembre 1426).

• Donation de rentes sur les revenus de Mouzay à Jacomin le Paillereul de Clémency ; Ascension

1340 (copies de la veille de la Pentecôte 1403, et du 10 octobre 1430).
• Lettres de sauvegarde échangées entre le roi Jean de Bohême, comte de Luxembourg, et le comte de Bar pour un certain nombre de leurs villes, dont Mouzay, Gervisy et Luzy du côté du comte de Bar ; 1er janvier 1342 [1343].
• Acquisition par Husson de Merval de 62 s. 4 d. de rente sur les fours de Mouzay ; 1342, mardi après la Pentecôte (vidimus du 2 mai 1391).
• Jean de Villy reconnaît que Geoffroy d'Apremont lui a donné dix livrées de terre en la ville de Mouzay, avec faculté de rachat ; 1346, lundi après la Toussaint.
• Jean de Villy reconnaît que Geoffroy d'Apremont lui a remis, par la main de la justice de Mouzay, cent florins à l'écu du roi Philippe pour acquérir dix livrées de terre dans l'espace de trois ans ; 1356, jeudi après Noël.
Jean de Villy reconnaît que Geoffroy d'Apremont lui a donné un répit de deux ans pour cette acquisition, qu'il s'engage à faire dans la terre de Dun ; 22 mars 1359 [1360].
• Aveu de Jean de La Tour, écuyer : rentes sur les terrages de Mouzay, maison à Dun, biens à Vilosnes-sur-Meuse ; 3 novembre 1377.
• Lettres de Robert, duc de Bar, confirmant Gillet d'Iré, écuyer, dans la possession de rentes sur le domaine de Mouzay ; Dun, 11 août 1390.
• Aveu et dénombrement par Alard de Mouzay, seigneur d'Agincourt, de ce qu'il tient à Mouzay et à Montigny ; 1er décembre 1396.
• Aveu par Jean Gabuche de ce qu'il tient au ban et fînage de Mouzay ; 2 décembre 1399.
• Jean de Pailly, écuyer, et Poincette, sa femme, vendent au duc de Bar des rentes sur les terrages de Mouzay ; 25 août 1401.
• Gilles de Chaumont, écuyer, et sa femme Ameline, fille de feu Adam de Boulain, vendent à Jean Habert, de Mouzay, des rentes sur les terrages de Mouzay ; 22 juin 1405.
• Aveu par Jacomet du Hatoy de ce qu'il tient à Mouzay ; 25 septembre 1441.
• Aveu par Marie, femme d'Alardin de Mouzay, de ce qu'il tient à Stenay, à Mouzay et Baâlon, à Romagne en la prévôté de Varennes, à Tailly et à Nouillompont ; 30 novembre 1441.
• Aveu par Jean de Orey, dit du Liège, de ce qu'il tient à rencontre des enfants de défunte Jeanne du Champy : rentes sur les terrages et les cens des prés de Mouzay ; 1er avril 1446.
• Aveu par Jean de Gorcy, dit le Chanoine, écuyer, de tout ce qu'il tient au ban et flnage de Mouzay, qui fut à Raulet Regnault, écuyer ; 10 mai 1446.

• Aveu et dénombrement de Warry de Gesse, écuyer : maison, terres et prés à Mouzay, maison au châtel de Stenay, prés au flnage ; 12 mars 1455 [1456].
• Aveu de Jean Thierrion, conseiller du duc de Bar : biens à Mouzay, à Stenay, à La Neuville ; 1er juillet 1456.
• Aveu par Jean de Harzillemont de ce qu'il possède à Mouzay et à Montigny, et deux maisons au châtel de Stenay dont l'une fut à Alard de Mouzay, son oncle, et l'autre à Regnaudin de Luzy ; 9 juin 1463.
• Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, gouverneur du duché de Bar, confirme les droits d'usage des bois accordés aux habitants de Mouzay et de Lion en 1388, 1391 et 1419 ; Bar, 26 mai 1463.
Lettres du roi René étendant les droits d'usage des habitants de Mouzay ; Bar, ler décembre 1463.
Articles du droit d'usage « que les habitans de la ville de Mouzay ont de si long temps qu'il n'est point de mémoire du contraire » (copies de 1466 ; autre copie de 1715).
• Aveu baillé par Jean de Grippey à cause de Jeanne du Mesnil, sa femme, de tout ce qu'il -tient à Mouzay, et de tout ce qu'Aubert de Mouzay possédait à Gervisy et à Stenay ; 19 août 1464.
• Aveu de Guiot de Orey, héritier d'Alix de Montfaucon, sa grand'mère, de Jean de Orey et de Poincette du Champy, ses père et mère : rentes à Mouzay, possédées avec les hoirs de Robert de Sampigny ; biens à La Neuville, selon le dénombrement de Willemin du Champy du lundi après Pâques 1333 ; biens à Pouilly et à Luzy énoncés dans l'aveu d'Alix de Montfaucon du 15
•avril 1461 ; maisons à Stenay, etc. ; 15 février 1471 [1472].
• Aveu de Jacques d'Orgeau ; rentes à Mouzay et à Stenay ; 5 mai 1484.
• Aveti de Jean de Harzillemont, 9 mars 1484 [1485].
• Aveu de Colart de La Clizeulle, seigneur de Saint-Marcel-sur-le-Mont, au nom d'Aliénor de Harzillemont, sa femme ; 28 juillet 1493.
• Aveu de Jacques des Hermoises (Armoises), seigneur d'Essey, en partie : rentes sur les fours, les moulins, les terrages de Mouzay et de Baâlon, partagées avec René de Plorenville et Jean de La Tour à cause de Béatrix, sa femme ; etc. ; 20 décembre 1499.
Chrétienne de Danemarck et Nicolas de Vaudémont, mère et oncle du jeune duc Charles de Lorraine, reçoivent en foi et hommage Robert Gervaise, contrôleur de la recette du domaine de Varennes, au nom de Françoise de Dalle, sa femme, de Guillemette de Rumont, veuve de Jean de Dalle, sr de Ballay, et de Nicolas de Granne, écuyer, demeurant au Grand-Cléry, à cause de Catherine de Dalle, sa

femme, pour trois reis et demi de froment sur les terrages de Mouzay ; Nancy, 30 juillet 1549.
Aveu et dénombrement des mêmes, avec, en plus, Marguerite, fille mineure d'Arnould de Monflin et de défunte Nicole de Dalle ; 22 septembre 1549.
Lettres d'information, 13 février 1549 [1550].
Vente de cette rente par les mêmes à Jean de Orey, sieur de Charmois, receveur de Stenay, et Jeanne Bertignon, sa femme ; Dun, 13 février 1550 [1551].
• Lettres des habitants de Mouzay qui s'engagent, en retour de la concession qui leur a été faite de 40 arpents de bois et broussailles, à payer annuellement à la recette de Stenay 40 gros, et deux gerbes sur quatorze pour ce qu'ils mettront en terre labourable ; 22 juin 1568.
• Aveu de Jacques Bertignon, gruyer et receveur de Stenay : biens à Mouzay acquis de Jean de Herbemont, sieur de Charmois, et de Marguerite de Gudenert, sa femme ; biens à Sainte-Marie-aux-Chênes et ailleurs, du chef de Marguerite du Mont, sa femme ; 25 janvier 1570 [1571].
• Aveu par François de Han, écuyer, de ce qu'il tient à Sainte-Marie-aux-Chênes du chef de Nicole du Mont, sa femme ; 8 mars 1570 [1571].
• Acensement d'une place à Mouzay fait à Jean de Mouzay, soldat sous la charge du comte de Salm à Nancy, 4 avril 1570 [1571] ; lettres obligatoires, 7 juin 1571.
• Adjudication de terres essartées, chargées de rentes, sises au ban de Mouzay ; 28 février 1575.
• Aveu et dénombrement de cens, rentes, terres et prés par Marie de Laitre, fille de Henri, veuve de Didier Durlin, sieur de Flassigny, au nom de ses enfants mineurs ; 13 janvier 1573 [1574].
• Lettres du duc Charles recevant en foi et hommage Jean de Mouzay et Marguerite de Lavaux, sa femme, pour ce qu'ils possèdent à Mouzay, à Pouilly et dans la prévôté de Longuyon ; Pont-à-Mousson, 5 août 1573.
Aveu de Jean de Mouzay, 6 septembre ; procès-verbal de vérification, 11 décembre.
• Lettres du duc Charles recevant en foi et hommage Philippe Gentil, écuyer, demeurant à Mouzay, et Manon de Chappy, sa femme, pour ce qu'ils tiennent à Mouzay, à Pouilly et à Lion ; Nancy, 7 juillet 1573.
Aveu de Philippe Gentil, 26 septembre. Procès-verbal de vérification, 16 novembre.
• Aveu de Guyot de Verneuil (Guyot de Tourelle, dit de Verneuil) de ce qu'il tient à Mouzay et à Pouilly ; 8 novembre 1573.

• Acensement à Jean Gollesson, curé de Mouzay, et à Jean Melot, laboureur, d'une pièce de 220 verges de terre à eux vendue à cri public par les habitants de Mouzay « pour employer aux affaires de la communauté » ; 19 décembre 1585.
• Jean et Jacques de Mouzay, receveur et contrôleur de Stenay, louent pour vingt ans à François François, marchand à Stenay, le moulin de Mouzay, brûlé et ruiné par la guerre, avec obligation de rebâtir sur l'emplacement deux moulins, etc. ; fait à Villefranche, « y estant réfugiés », le 2 mars 1596.
• Claude des Verrières, seigneur d'Amanty, et Louise des Salles, sa femme, vendent à Jacques Bertignon et à Marguerite du Mont, sa femme, des rentes sur les terrages de Mouzay, de Stenay, et sur le four de Baâlon, échus à Louise des Salles par le trépas de Marguerite de Rivière, dame de Jaulny, sa tante ; 17 décembre 1598.
Lettres de réception en foi et hommage, 18 janvier 1599.
Aveu et dénombrement, 29 janvier.
• Lettres du duc Charles recevant la foi et hommage de Jean de Magery, écuyer, pour des terres et prés sis à Mouzay, acquis le 12 mars 1599 de Jacques Bertignon, sieur de Truix, et de Marguerite du Mont, qui les possédaient d'acquêt fait de Ferry de Herbemont, sieur de Charmois, d'Anne de Orey, sa femme, et de Jean de Herbemont, son frère ; Nancy, 9 octobre 1599.
Aveu de Jean de Magery, 16 octobre. Procès-verbal de vérification, 15 janvier 1600.
• Deux actes d'arrentement, 1604 et 1607.
• Lettres du duc Henri recevant la foi et hommage d'Anne de Ville, veuve du sieur de Walle, pour les fiefs qu'elle possède au ban de Mouzay ; Nancy, 3 mars 1612.
• Réception en foi et hommage de Jacques de Gentil, sieur de Tailly, pour ce qu'il possède à Mouzay ; 16 février 1612. Aveu et dénombrement, 4 mars.
• Réception de la foi et hommage de Baudouin de Monflin, sieur d'Aigremont, au nom de Marie de Penchet, sa seconde femme, et au nom de Claude, François, Marguerite et Florence, enfants mineurs de Françoise Bertignon, sa première femme ; 20 février 1612.
Aveu et dénombrement de Baudouin de Monflin : biens à Mouzay, Baâlon, Stenay, et à Sainte-Marie-aux-Chênes dans le ressort de Briey ; 13 avril 1612.
• Dénombrement des biens possédés à Mouzay par Nicolas de Tourelle, Henri d'Assay et Anne de Tourelle, sa femme, héritiers de Guiot de Tourelle, dit de Verneuil, leur père, et par Jean de Verneuil, héritier de son père Jean ; 16 mai 1612.

• Philippe de Mouzay, seigneur du Champy, vend au duc de Bar une partie de son jardin de Mouzay ; 8 mars 1617.

• Bail des moulins de Mouzay, 22 janvier 1618.

• André des Porcellets, seigneur de Maillanne, gouverneur de Marsal, vend ses biens de Mouzay à Philippe de Mouzay, seigneur du Champy ; il les possédait par retrait lignager fait de Florent de Ville, qui les avait acquis de Jean Loppe Gallo, de la lignée du seigneur de Maillanne ; 12 avril 1616.

Lettres de réception en foi et hommage, 21 février 1617.

Aveu et dénombrement de Philippe de Mouzay, attesté par Albert de Orey, son oncle, seigneur de La Neuville, Luzy et Inor en partie ; 13 février 1619.

• Réception en foi et hommage de Nicolas de Tourelle, écuyer, demeurant à Verneuil, Henri d'Assay à cause d'Anne de Tourelle, sa femme, demeurant aussi à Verneuil, enfants et héritiers de Guiot de Tourelle, dit de Verneuil, et Pierre de Tourelle, fils et héritier de Jean, demeurant au Brûlis, pour ce qu'ils possèdent à Mouzay ; 18 juillet 1625.

Aveu et dénombrement, 21 septembre.

• Philippe de Mouzay, seigneur de La Magdelaine et Pouilly, et Marguerite de Bertignon, veuve de Jacques de Mouzay, seigneur dudit Pouilly, tutrice de sa fille Claude, vendent au duc de Lorraine une pièce de pré sise au-dessus du moulin de Mouzay ; 2 septembre 1623.

• Réception en foi et hommage de Baudouin de Monflin, 6 juillet 1625.

Son aveu et dénombrement, 15 juillet.

• Réception en foi et hommage de Nicolas de Gentil, sieur de Tailly, agissant tant pour lui qu'au nom de sa mère, Jeanne de La Cour, veuve de Jacques de Gentil, de son frëfe Jean et de sa sœur Nicole ; 6 juillet 1625.

Aveu et dénombrement de Nicolas : maison et biens à Mouzay, terres et prés au ban de Stenay ; biens à Montigny, Lion, Tailly en la châtellenie de Dun ; 4 septembre 1625.

• Réception en foi et hommage de Philippe de Mouzay, seigneur du Champy, pour ce qu'il tient de son chef à Mouzay, et, du chef d'Anne du Lory, sa femme, à La Folie-lez-Nepvant, à Nepvant, à Stenay ; 14 mars 1612.

Aveu et dénombrement, 11 avril 1612.

Aveu et dénombrement d'Anne du Lory, veuve de Philippe de Mouzay, ayant la garde noble de ses enfants Jean, Ferry, Louis et Marguerite ; 5 septembre 1625 (accompagné des pièces suivantes) : acquisition par Philippe de Mouzay, de Jacques d'Escannevelle, sieur de Quilly et Goucy, du tiers de la censé de La Fol ie-lez-Nepvant, 19 octobre 1621 ; confirmation de la vente retardée « par le

massacre commis en sa personne au mois d'août 1622 par les soldats de l'armée du sieur comte Mansfeld » ; confirmation accordée à sa veuve, Anne du Lory, avec réception en foi et hommage, le 19 juin 1626.
Procès-verbal de vérification, 22 août 1627.
• Réception en foi et hommage de Marguerite de Bertignon, veuve de Jacques de Mouzay, seigneur de Pouilly en partie, contrôleur du domaine de Stenay, mère et tutrice de François, Claude et Elisabeth de Mouzay ; 6 juillet 1625.
Aveu et dénombrement : les terrages de Baâlon appartiennent aux enfants de Jacques de Bertignon et de Marguerite du Mont, c'est-à-dire à ladite veuve de Jacques de Mouzay et à ses beaux-frères et sœurs, Jean de Mouzay et Jeanne de Bertignon, Jean de La Faloize et Anne de Bertignon, Claude de Bertignon, veuve du sieur de Magery, Baudouin de Monflin, seigneur d'Aigremont, veuf de Françoise de Bertignon, père et tuteur de Claude, François, Marguerite et Florence ; provenant de l'échange fait en 1271 entre le comte de Bar et Jean Hazart ; acquis, par Jacques de Bertignon et Marguerite du Mont, de Balthazar de Mouzay, seigneur de Luzy, et de Jacques de Paviette, seigneur d'Inor, capitaine de Varennes.
Droits sur les terrages de Mouzay et de Stenay.
Terres et prés à Mouzay.
Seigneurie de Pouilly, divisée en cinq cinquièmes, et chaque cinquième en quatre vingtièmes (famille de Mouzay, détail des transmissions).
Censé à Pouilly.
Moulin de Pouilly (François de Mouzay, père de Jacques, et Jeanne des Bordes, sa femme).
Héritages au ban de Stenay, « à moy obvenus de partage fait contre mes enfans, héritiers de feu mondit sieur et mari, et damoiselle Anne du Lory, veuve de Philippe de Mouzay, sieur du Champy, iceux héritages procédantz d'acquest fait, constant nostre mariage, d'Antoine de Sapogne, seigneur de Lombut, demeurant à Nepvant » ; etc., etc. 1er novembre 1625.
Procès-verbal de vérification, 1er septembre 1627.
• Commission de mayeur de Mouzay, donnée par le duc Charles à Watrin Colas ; Nancy, 5 avril 1631.
Lettres de finance dudit état, 16 avril.
• Procès entre le fermier général des comtés de Clermont, Stenay, Dun et Jametz, et les habitants de Mouzay au sujet du droit de terrage sur des terrains par eux défrichés ; 1643-1651.
• Aveu et dénombrement baillé par Edmond Jacquemet de ce qu'il tient à

Mouzay du chef de Jeanne de Tourelle, sa femme (fille du Nicolas de 1612) ; Grand-Verneu il, 31 août 1663.

• Aveu baillé par Louis de Mouzay, seigneur du Champy, (fils de Philippe et d'Anne du Lory), de ce qu'il tient à Mouzay de son chef, et à La Neuville, Mouzay et Stenay du chef de sa femme, Philippe-Gabrielle-Françoise de Mouzay, fille de Charles de Mouzay, seigneur d'Autrécourt, et de Claude de Durlin, et petite-fille d'Alexandre de Durlin, seigneur de la Grande Flassigny ; 1er septembre 1663.

• Aveu et dénombrement baillé par Gilles de Mozet, seigneur de Grune (Belgique), de ce qu'il tient à Baâlon et à Mouzay du chef de sa femme, Marthe de Magery, fille de Jean de Magery et de Claude de Bertignon ; il avoue aussi au nom de ses petits-neveux Jacques, Salomon, Marthe et Jeanne de La Cour, enfants de Jacques de La Cour et de Françoise d'Assenois, celle-ci fille de Jean d'Assenois et de Françoise de Magery ; septembre 1663.

• Aveu et dénombrement de Marguerite de Bertignon, veuve de Jacques de Mouzay : part dans les terrages de Baâlon ; biens à Mouzay ; seigneurie de Pouilly (voir aveu du 1er novembre 1625) ; 1er septembre 1663.

• Aveu de Nicolas de Gentil, seigneur de Tailly ; 1er septembre 1663.

• Contrat de cens annuel et perpétuel sur les terres appartenant à Pierre Piedfort, 14 août 1663. Déclaration de terres par Jean Hannequin, 14 août 1663 ; Jean-Pierre Lesnel, 17 avril 1664.

• Confiscation et prise de possession des biens de Mathieu-Ignace de Walle, baron de Woeste, 1671-1672.

• Extraits de contrats de vente, 1674-1675.

• Actes de soumission et relief faits par Jean Robinet, 3 février 1677, et par Anne Blondelet, veuve de Baltazar Martelot, 20 mars 1677.

• Fief de la Cour à Mouzay. Marie-Anne du Bosc, veuve d'Etienne de Monceaux, héritière d'Adrien-François-Alexandre du Bosc, ancien officier d'infanterie, vend à Jean-Baptiste Gollin, échevin de Stenay, la maison dite le fief de la Cour ; 3 novembre 1777.

Liquidation du droit de relief et lettres d'investiture, janvier 1778.

• Vente par Collin à François Jolly, officier au régiment de Boufflers-dragons, 26 décembre 1786.

Liquidation du droit de relief et lettres d'investiture, janvier 1788.

Bois DU CINCERTEL dans les Usages de Mouzay.

• Robert, duc de Bar, reçoit en foi et hommage Thomas de Bourg, écuyer, demeurant à Brisy-sur-Esnes, pour ce qu'il tient en la prévôté de Stenay à cause de

Marie de Brisy, sa femme ; Dun, 28 novembre 1409.

• Le roi René reçoit en foi et hommage Alexandre de Margueil, demeurant à Stenay ; Saint-Mihiel, 12 octobre 1463.

• Jacquemin de Margueil, demeurant à Gand, héritier d'Alexandre de Margueil, son frère, vend à Guiot de Orey, demeurant à Stenay, la moitié d'un bois nommé le Cincertel et un lieu nommé l'Escanche, sis au ban de Mouzay, à eux échus par la mort d'Alexandre de Samogneux, dit La Poulette ; 25 août 1493.

• Pouvoir donné par Nicole de Chappy, veuve de Jean de Villiers, dit d'Artaise, à Henri d'Escannevelle, seigneur de Tailly, pour vendre ou échanger sa part du bois du « Saint Sartel » ; 17 novembre 1560.

• Pareil pouvoir donné par Marie de Chappy à Henri d'Escannevelle, son mari, et par Manon de Chappy à Philippe de Lion, son mari, aussi seigneur de Tailly ; 13 janvier 1560 [1561].

• Echange du bois, cédé au duc de Bar contre le bois des Dames, proche des Usages de Montigny, et le bois de Retz, enclavé dans les terres de Villers-devant-Dun ; 20 août 1561.

MONTCHAMP, au ban de Mouzay.

• Vente de terre à Montchamp par G. Le Chaisne, bourgeois de Mouzay, à Henri George, demeurant à Mouzay ; 13 mai 1475.

• Sentence arbitrale du procureur général du duché de Bar par laquelle les habitants de Lion sont reconnus avoir droit de vaine pâture au ban de Mouzay, et maintenus dans le droit de pouvoir essarter les terres qui sont en haies et buissons au lieu de Montchamp ; 7 octobre 1494.

• Ventes de terres entre particuliers, 1562, 1568, 1571.

• Partage fait entre les habitants de Mouzay et ceux de Lion d'une contrée de terre arable contenant 56 journaux 10 verges, appelée la Montchamp ; 5 mars 1582.

• Contrats de terres entre particuliers, 1582-1583.

• Ordonnance du Conseil des Comptes de Bar en vue de l'arpentage du bois de la Haye et de la contrée de Montchamp, 7 mars 1585.

Procès-verbal d'arpentage, déclaration des habitants de Mouzay et de Lion, etc., 7 octobre 1585.

Enquête faite pour vérifier les droits de divers particuliers dans la propriété des terres sises à Montchamp ; 28 octobre 1585.

1-E-032 **BAALON.**

• Thiébaut, comte de Bar, donne à Jean Hazart, de Stenay, en échange d'autres biens, les terrages de

Baâlon et deux muids de froment sur le moulin de Brouennes ; avril 1261 (vidimus du 27 août 1452).

- Vente par Jean Maillart, de Stenay, et damoiselle Ermengarde, fille de feu Jacques du Champy, à Jeannot de Chauffour de rentes sur les terrages de Baâlon, les terrages et le moulin de La Neuville, et les terrages de Mouzay ; 12 novembre 1366 (vidimus de 1404 et de 1418).
- Jean de Clémency, écuyer, demeurant à Sommethonne, et Marie, sa femme, fille de feu Ponce Hazart, chevalier, vendent au duc de Bar des rentes sur les terrages de Baâlon ; 1er février 1405 [1406].
- Déclaration des maisons, granges, jardins, terres et prés qui furent à Alix Ronsart, de Baâlon, appartenant aux églises Saint-Pierre de Baâlon et Saint-Grégoire de Stenay ; 20 août 1527.
- Concession du moulin de Baâlon à Guillaume et Bon Platel, de Stenay ; 5 février 1573 [1574] ; lettres obligatoires, 22 janvier 1580.
- Deux lettres de 1604 relatives à l'admodiation du moulin.
- « Déclaration des terres débochées et extirpées au ban de Baâlon qui nous ont été réclamées et prouvées appartenir à aucuns particuliers », mesurées et arpentées par Christophe et Charles de Villers par ordre de Jacques Bertignon, gruyer et receveur, et Jacques de Mouzay, contrôleur et clerc juré de Stenay ; 2 novembre 1582.

  Lettres obligatoires d'habitants de Baâlon pour l'arrentement de 176 arpents de terre, 22 novembre 1582.

  • Trois lettres de Robert de Gratinot, sieur de Jupille et de Villérs-devant-Dun, prévôt et capitaine de Stenay, notifiant des aliénations de terres faites par la communauté de Baâlon, 20 et 24 décembre 1582, 4 janvier 1583.

  • Lettres du prévôt et des officiers de Stenay portant arrentement de terres usurpées au finage de Stenay ; 3 mars 1583.

  • Aveu fourni par François d'Allamont, seigneur de Chauffour, gouverneur de Damvillers, d'un huitième des terrages de Baâlon, par lui acquis de Charles de Bohan, seigneur d'Agincourt, et de Louise de Villers, sa femme, le 8 juin 1582 ; 19 novembre 1582.

  Réception de cet aveu par la Chambre des Comptes de Bar, 2 novembre 1583.

  • Aveu par Robert de Gratinot du quart des terrages de Baâlon, acquis par lui, le 30 juin 1582, de Robert de Villers, seigneur d'Etrépigny, et de Guillemette de Noirefontaine, sa femme ; d'un jardin au lieu dit le Châtelet de Baâlon, où le duc de Lorraine lui a permis d'édifier une maison avec colombier par lettres du 26 septembre 1582, comme aussi de relever le colombier de sa maison de

Rarécourt à Stenay ; 28 janvier 1583.
• Le duc Charles engage le village de Baâlon à Jean de Herbemont, seigneur de Charmois, et à Robert de Gratinot, seigneur de Jupille, qui lui ont prêté 12.000 francs pour la levée de troupes et pour la fortification de Nancy ; 13 août 1587. Lettres des officiers de Stenay, 1er et 3 septembre. Lettres de Robert de Granne, seigneur du Grand Cléry en partie, capitaine et prévôt de Stenay, de Jacques Bertignon et de Jacques de Mouzay, notifiant la déclaration des engagistes quant à la faculté de rachat et quant aux bois et droits d'usage de la communauté de Baâlon ; 15 septembre 1587.
• Aveu par Jacques Bertignon du quart des terrages de Baâlon, par lui acquis de Balthazar de Mouzay, sieur de Luzy, et d'un seizième acquis de Jacques de Paviette, seigneur d'Inor ; 6 novembre 1598.
• Rapport des officiers de Stenay sur la requête des habitants de Baâlon au sujet de leurs droits d'usage dans les bois de la Woëvre de Mouzay ; 20 mai 1620.
• Aveu et dénombrement fourni par Claude de Bertignon, veuve de Jean de Magery, demeurant à Magery, duché de Luxembourg, du cinquième des terrages de Baâlon et de Mouzay, à elle échu par succession de Jacques de Bertignon et de Marguerite du Mont, ses père et mère, et par partage fait avec ses sœurs et beaux-frères (voir plus haut, au dossier de Mouzay) ; 1625 ; reçu le 21 octobre à la Chambre des Comptes de Bar.
Copie, du 12 novembre 1625, des lettres de réception en foi et hommage du 6 juillet 1625.
• Aveu par François-Louis de Monflin, seigneur de Bondorf, d'une partie des terrages de Baâlon lui appartenant du chef de Françoise de Bertignon, sa grand'mère, et du quart de la censé Tardy au ban de Stenay, qu'il partage avec les sieurs de Charmois, de Fléville, du Metz et Mme de Sandras ; certifié et signé par le comte de Hasselt, baron de Jamoigne ; 1er septembre 1663.
• Lettres du droit de relief dû par François Tubeuf, sieur de Rainville, et Jeanne de La Cour, sa femme, demeurant à Brandeville, Salomon et Marthe de La Cour, frère et sœur de Jeanne, demeurant à Magery en Ardenne, héritiers de Françoise d'Assenois, leur mère, à cause de leurs droits sur les terrages de Baâlon et de Mouzay ; 14 mars 1672 (Magery et Assenois sont en Belgique).
• Confiscation et prise de possession des biens de Gilles de Mozet, sieur de Grune, à Baâlon, Mouzay et Stenay ; 1672.
• Engagement de la terre et seigneurie de Baâlon à Jacques Maclot, receveur de l'évêché de Verdun ; 24 août 1680 (deux copies du 1er décembre 1746).

• Note sur l'engagement de Baâlon depuis 1587, rédigée par M. de Bonneval le 22 mai 1762.
• Délibération du Conseil du prince de Condé du 18 avril 1787 sur la liquidation du droit de relief dû par M. Maret pour la terre de Baâlon et le fief de Bronelle.
La terre de Baâlon avait été acquise en 1705 par Jean Fénerolle, seigneur de Bronelle. François Maret, intendant du prince de Condé en Clermontois, épousa une d^{elle} Fénerolle, qui lui apporta le fief de Bronelle.
La terre de Baâlon, passée en d'autres mains, fut acquise du sieur d'Ablancourt par leur fils, François-Guillaume-Dagobert Maret.
Le petit-fils, Augustin-Dieudonné Maret, possède les deux terres en 1787.

LA FOLIE (près Nepvant).

• Aveu d'Isabelle de Saint-Laurent, veuve d'Alexandre de La Folie, chevalier ; août 1330.
• Vente d'une part de la censé de La Folie par Henri d'Apremont, sieur de Gonchery, à Antoine de Sapogne, sieur de Lombut et d'Auflance ; 18 janvier 1582. Lettres de confirmation et de réception en foi et hommage, 15 mai.
• Aveu baillé par Jacques d'Escannevelle, seigneur de Coucy et Quilly, pour le tiers de La Folie, les deux autres tiers appartenant au sieur de Sapogne et au sieur de Mouzay du Champy ; 9 avril 1612 ; avec la copie, du 14 avril, des lettres de réception en foi et hommage du 3 mars. (Voir plus haut, au dossier de Mouzay).
• Aveu baillé par Gabriel de Lean-Leemputte de la seigneurie de La Folie, par lui acquise de Louis de Mouzay, seigneur du Champy ; 10 août 1663.
• Droits de mutation dus par le sr Thierry-Pierre pour la censé de La Folie près Nepvant, 7 novembre 1746.
• Vente de la censé de La Polie par Thierry Pierre, receveur de la marque de fer au département de Sedan, demeurant au Grand-Verneuil, à Robert Henrion, marchand à Stenay, et à Anne-Ursule Gouret, sa femme ; 17 octobre 1746 ; droit de relief.
• Vente du fief par Catherine Henrion, fille de Robert et femme d'Antoine Lallemand, à Charles Lecomte, marchand à Stenay ; 10 février 1764.
Droit de relief et lettres d'investiture.

NEPVANT.

• « Jacques li Périers de Baselles, chevalier, et Armanjars, sa femme », reconnaissent tenir en foi et hommage du comte de Bar quarante livrées de terre (dont le détail est donné dans l'acte) à Nepvant et à Martincourt, et devoir

la garde une demi-année par an au château de Stenay ; novembre 1287, lundi après la Saint-Martin.

• Par devant Garnier d'Etain, prieur de Stenay, et Ponsars de Vaux, officiai de Montmédy, Husson le Clerc, fils de feu le Banni de Nepvant, cède ses biens de Nepvant au comte de Bar en échange d'une rente sur le four de cette localité ; janvier 1288 [1289], lundi après la fête de saint Hilaire.

• Aveu et dénombrement fourni par Henri de « Baiselles », écuyer, de ce qu'il tient à Nepvant par héritage d'Alexandre de « Baiselle », son oncle ; il en doit la garde le quart d'un an au château de Stenay ; après la mort de sa tante Isabelle, veuve d'Alexandre, tout ce qu'elle tient en douaire à La Folie, à Nepvant, à Martincourt et à Stenay reviendra à son frère Werri ; 1333, lundi avant Noël.

• Jean de Nepvant, écuyer, reconnaît tenir du comte de Bar six livres de petits tournois sur le four de Nepvant, la maison qui fut à son père, une redevance en avoine sur chaque feu de la ville, une rente sur les fours de Mouzay et de Baâlon, une rente sur les moulins de Mouzay ; octobre 1333, mardi après la Saint-Remi.

• Aveu fourni par Jean de Nepvant de ce qu'il tient à Nepvant avec ses frères Hue et Henri, son beau-frère Gérard de Bièvre, et Albertin de Pouilly à cause de ses enfants ; 8 mars -1335 [1336].

• Aveu de Robert de Nepvant, écuyer, fils de Renaudin Bacheler : maison à Nepvant, terres et prés ; 20 septembre 1399.

• Aveu de Jean d'Iré, écuyer : maison à Nepvant « où souloit jadis demorer feue damoiselle Aveline de Nevant » ; terres et prés ; 17 mars 1460 [1461].

• Autre aveu de Jean d'Iré, 18 septembre 1464.

• Jean d'Iré reconnaît tenir en foi et hommage du duc de Bar un gagnage à Nepvant qu'il a acquis de Thierry de Sourvalles en échange d'un autre gagnage sis à Iré-les-Prés sous Montmédy ; 17 avril 1472.

• Réception en foi et hommage de Henri d'Apremont et de Jeanne de Sapogne, sa femme, demeurant à Bétheniville ; 17 juillet 1573.

Aveu fourni par Henri d'Apremont de ce qu'il tient à Nepvant à cause de sa femme et par acquêt, avec Jean d'Apremont et Jean de Cuminel à cause de leurs femmes : maison, terres et prés ; 21 octobre 1573.

• Procès-verbal de vérification, 21 octobre.

• Aveu par Antoine de Sapogne, seigneur de Lombut, de ce qu'il tient à Nepvant par acquisition faite de Henri d'Apremont et de Jeanne de Sapogne ; 7 mai 1582 (signé : « Anth. de Sappoingne »).

• Aveu par François de Custine, seigneur d'Auflance, de tout ce qu'il possède au ban et finage de Nepvant, dépendant d'une censé dite la censé des seigneurs de Strainchamp (Belgique), par lui acquis, le 27 janvier 1622, de Ferry de Pouilly, seigneur de Ginvry, Inor, etc., demeurant à Inor ; Auflance, 20 juillet 1622.
• Déclaration par le mayeur et les échevins de Nepvant des terres et prés qui sont fiefs sur le ban dudit Nepvant appartenant à Anne de Pouilly, dame d'Inor en partie ; 8 juillet 1625.
• Déclaration de la censé appartenant à Madeleine de Pouilly, dame d'Inor, 8 février 1659.
Déclaration de la censé Routure, appartenant à ladite dame ; même jour.
• Aveu et dénombrement par René-Louis de Hézecques des deux tiers des droits seigneuriaux de Nepvant, lui appartenant par transaction faite avec Charles de Hézecques, sieur de .Saint-Pierre-Mont, le 6 avril 1660, au sujet de la succession d'Anne de Hézecques, leur tante, décédée à Stenay en 1641, veuve de Guillaume de Habert, seigneur en partie d'Inor, qui avait acquis ces deux tiers, le 15 juillet 1630, d'Adolphe de Millendonck, premier président à Spire ; 18 décembre 1663.
• Aveu de la censé de la Blanche-Maison à Nepvant, appartenant à Jean d'Hollier, sieur de La Goste, à cause d'Anne d'Apremont, sa femme, petite-fille de Henri d'Apremont (aveu du 21 octobre 1573), et fille de Marguerite d'Apremont, qui avait fait foi et hommage le 10 mars 1612 ; 3 septembre 1663.
• Droit de relief dû par Jean Genotel, sieur de La Neuville et admodiateur des revenus de la seigneurie de Brouennes, pour seize journaux de terre à Nepvant acquis de Marguerite de Pouilly et autres ; 13 mars 1672.
• Confiscation et saisie des biens d'Alexis de Chaumont à Nepvant ; août 1672.
Remboursement à Nicolas Jacquemin, à qui le fief était engagé ; 1674.

POUILLY.

• Par devant Thierry, abbé de Saint-Vanne de Verdun, Habert, abbé de Saint-£aul de Verdun, officiai de l'archidiacre de Trêves en « romance » terre, et l'official du princier de Verdun, dame Douce, veuve d'Albert de Stenay, et ses fils Bertrand, Perrignon, Aubert et Thierry, exhibent les lettres suivantes :
1° lettres de Thiébaut, comte de Bar, notifiant la vente faite à Albert, prévôt de Stenay, par Robinet de Goucy et Marie, sa femme, de tout ce qu'ils ont à Pouilly ; 1265, mercredi après les octaves de Pâques ;
2° Thiébaut, comte de Bar, donne à Aubertin de Stenay et à ses hoirs tout ce qui est de son domaine à Pouilly ; mai 1270 ;
3° Thiébaut, comte de Bar, notifie qu'Asselin de Bouconville, bailli de Saint-

Mihiel, a échangé à Aubertin de Stenay, sergent du comte, tout ce qu'il avait acheté à l'abbé et au couvent de l'église de Mouzon, à savoir la maison de Wame (commune de Pouilly) avec toutes ses appartenances et dépendances, contre des biens sis à Brouennes ; le comte accorde qu'Aubertin ait ses aisements pour sa maison de Wame et pour sa maison de Pouilly dans les bois de Stenay ; il lui donne en outre 40 arpents dans les bois de Jaunel ; novembre 1271.
Dame Douce et ses fils possèdent aussi, en fief du comte de Bar, la grange de Sappy près Longuyon, ainsi qu'une autre grange qu'on appelle ûrigny, qui meut de Jean de La Tour, et en arrière-fief du comte.
Pour toutes ces choses tenir, dame Douce, ses fils et leurs héritiers seront vassaux du comte et des seigneurs de Stenay qui lui succéderont ; si l'un d'eux s'en départait pour se placer sous une autre seigneurie, ses biens seraient acquis au comte de Bar ou seigneur de Stenay ; ils ne pourront rien aliéner de ces biens sans la permission du comte ou de ses successeurs ; mars 1286 [1287].
• Héluis, veuve de Henri de Bièvre (Belgique), écuyer, avoue tenir du comte de Bar, sans garde, les deux parts du tiers de la grosse dîme de Pouilly, une maison audit lieu, et trois setiers de blé sur le sauvement de Cesse ; 1332, mardi devant fête Notre-Dame en mars [1333].
• Aveu de Rolet de Mouzay, écuyer : le neuvième de la grosse dîme de Pouilly, le tiers des menues dîmes, une maison à Pouilly ; il ne doit pas de garde ; 1333, mercredi après Pâques.
• Aveu de Simon de Guignecourt, écuyer : le cinquième et le dixième de la seigneurie de Pouilly, justice, four, terrages, terres, prés, dont une partie est affectée au douaire de Jeanne de Cesse, ainsi qu'une maison derrière le moûtier ; il ne doit pas de garde de ville ; avril 1333, mercredi après la Saint-Marc.
• Jean de Gilbervillers, écuyer, tient du comte de Bar, sans garde, une maison devant le moûtier de Pouilly dite la forte maison, avec toutes ses appartenances, grange et bergerie au devant, dont Geoffroy, fils de feu Fourquet de Berceiz, écuyer, tient la moitié ; le cinquième en toute la ville de Pouilly, dont Ourris de Wales (Walle ?), écuyer, tient la moitié pour son fils mineur ; 1333, mardi devant l'Ascension.
• Jean Perrinet, écuyer, tient du comte de Bar le moulin de Pouilly, un dixième et un vingtième en toute la ville, la moitié du grand étang delez Wigneron, des terres et des prés ; 1333, vendredi après la Pentecôte.
• Isabelle de Pouilly, veuve de Gérardin Haubert, écuyer, tient du comte de Bar, sans garde, le cinquième en la ville de Pouilly, dont la moitié, par partage d'héritage, est tenue en fief d'Isabelle par sa sœur Marguerite, veuve de Pourquet

de Berciez, pour son douaire, par son fils Geoffroy, et par Sébille, fille de défunte Marie de Pouilly ; terres, prés, maison, etc. Certifié par Geoffroy, curé de Pouilly, et par Jean Perrinet. 1333, mardi après la fête du Saint-Sacrement.
• Aveu d'Aubert de Pouilly, clerc, fils de feu Aubert ; novembre 1333.
• Poncin du Belloy avoue tenir du comte de Bar le sixième des dîmes de Pouilly ; certifié par Guy dte Magreit, doyen de la chrétienté d'Yvoy ; 1er octobre 1334.
• Aveu de Werry de Gulmont, écuyer : la moitié de la maison qui fut à « demoiselle Isabelle, jadis femme à Gérardin dit Haberjon » (Isabelle de Pouilly, veuve de Gérardin Haubert, 1333) ; terres, prés, terrages, vingtième en la justice ; arrière-fief tenu par Marguerite de Berceiz ; octobre 1336.
• Vente par Werry de Guignecourt, écuyer, et Marie de Verton, sa femme, et par Jean de Guignecourt, frère de Werry, à Gobert d'Auflance, écuyer, et à Lise des Hermoises (Armoises), sa femme, de ce qu'ils possèdent à Pouilly et à Inor, moyennant deux cents francs, avec faculté de rachat pour le duc de Bar ; 24 avril 1389.
• Lettres de Charles VII au prévôt de Mouzon pour ordonner la démolition du pont de Pouilly ; Tours, 10 avril 1450 [1451].
Aveu d'Aubertin de Pouilly : maison et biens à Inor, maison et biens à Pouilly, biens en la prévôté de Longuyon et à Mussy ; 27 septembre 1434.
• Aveu de Guillaume de Pouilly, fils d'Aubertin et frère d'Aubertin : biens à Pouilly, à Inor et à Baâlon ; 29 septembre 1441.
• Aveu de François de Pouilly, fils de Guillaume, tant pour lui qu'au nom de sa sœur Françoise, femme de Jean de Noirefontaine : biens à Pouilly, Inor, Stenay, Baâlon et Luzy ; 30 mai 1456.
• Aveu d'Alix de Montfaucon, veuve en premières noces de Guillaume de Pouilly, et en secondes noces de Jean des Hermoises (Armoises), mère de François et de Françoise de Pouilly, héritière de sa tante Ermenjon, jadis femme d'Aubertin de Pouilly : biens à Pouilly, Inor, Stenay, Luzy et Baâlon ; 15 avril 1461.
• Aveu de François de Pouilly, pour lui et les enfants de sa défunte sœur Françoise ; 12 septembre 1463.
• Procuration donnée par Alix de Montfaucon, veuve de Jean des Hermoises (Armoises), à François de Pouilly, son fils, pour remplir le devoir féodal ; 14 septembre 1463.
• Aveu de François de Pouilly, 22 juin 1496.
• Aveu de Henri de Pouilly, 1er mars 1501 [1502].
• Aveu de François de Pouilly, 20 mars 1509 [1510].

• Aveu de Jean, Gobert, Claude et Marie de Pouilly, enfants et héritiers de Jean de Pouilly : biens à Pouilly et à Stenay ; 13 mai 1535.
• Aveu d'Aubertin de Pouilly, certifié par son beau-père Robert de Gratinot, seigneur de Jupille et de Villers-devant-Dun, capitaine-prévôt de Stenay ; 16 janvier 1563 [1564].
Aveu de Jean de Strainchamp, sieur de Clercambaux, au nom et commte tuetur de Jean de Pouilly, fils mineur de feu Aubertin, en son vivant capitaine-prévôt de Stenay ; biens à Pouilly, à Inor, à Auflance, à Baâlon ; 4 décembre 1573. Procès-verbal de vérification par les officiers de Stenay.
• Réception en foi et hommage de Médard de Circourt, au nom et comme procureur d'Hélène de Walin, veuve de Didier de Pouilly, prévôt d'Yvoy (Carignan), tutrice de ses enfants Claude, Jean, Henri, Mathieu, Charles, Guillemette, Idelette et Marthe ; 31 juillet 1573.
Aveu et dénombrement : un sixième et un vingtième de la seigneurie de Pouilly par la succession d'Aubertin, père des enfants ; un autre seizième par la succession de Godefroy de Pouilly, leur oncle, sauf un septième de ce seizième qui appartient à Rhodicq de Thonne-le-Thil par ladite succession ; maison à Pouilly, terres et prés ; biens à Stenay et à Mouzay ; 20 novembre 1573. Procès-verbal de vérification de l'aveu, 12 janvier 1573 [1574].
• Réception en foi et hommage de Louis de Pouilly, sieur de Cornay, tant pour lui que comme tuteur de Louis et Jeanne, enfants de feu Jean de Pouilly ; 8 juillet 1573.
Aveu de Louis de Pouilly, sieur de Cornay, pour les biens qui lui sont échus de son père Henri à Pouilly, à Stenay et à Inor, et pour lés biens, sis à Pouilly et à Stenay, appartenant à Louis et Jeanne, enfants mineurs de son défunt frère Jean, sieur de Cornay ; 21 janvier 1573 [1574]. Procès-verbal de vérification, même jour.
• Aveu de Jean de Pouilly, seigneur de Pouilly en partie : biens à Pouilly, à Nepvant, à Inor et à Longuyon ; certifié par son cousin Rhodicq de Thonne-le-Thil ; 10 octobre 1573.
• Aveu et dénombrement par Nicolas de Naïves, seigneur de Pouilly en partie, des biens qui lui appartiennent à Pouilly, tant par la succession de Madeleine de Pouilly, sa mère, que par partage fait avec Nicole de Naives, sa nièce ; 21 novembre 1573.
• Aveu et dénombrement de Jean de Pouilly, fils d'Aubertin et de Claude de Strainchamp : un demi-vingtième de la seigneurie de Pouilly (qui se divise en vingt vingtièmes), rentes, terres et prés ; partie de la seigneurie d'Inor, rentes,

terres et vignes, partie du château, etc. ; cens et gagnage provenant de la succession de François de Pouilly, son grand-père, dont les héritiers de Manon de Pouilly et de Claude de Pouilly ont la moitié ; biens acquis de Bernardine de Brun à Pouilly et à Inor ; rentes sur des maisons à Inor ; gagnage à Martincourt ; partie de la seigneurie de Luzy ; attesté par son cousin Antoine de Pouilly-Nouvion ; fait à Inor, 13 avril 1612 ; reçu le 18 par le Conseil de Bar, avec références aux dénombrements de Prudent de Chamissot, sieur de Vilosnes, reçu le 27 octobre 1587, et d'Albert de Heulles, sieur de Vilosnes, reçu le 9 novembre 1602.

• Aveu de Marguerite de Pouilly, fille d'Aubertin, certifié par ses cousins Antoine de Sapogne, sieur de Lombut; et Antoine de Pouilly, sieur de Nouvion ; fait à Inor, 22 mai 1612.

• Aveu de Jacques de Pouilly, fils d'Aubertin et de Marguerite de Gratinot, et petit-fils d'Aubertin : partie de la seigneurie de Pouilly, de celle de Luzy, prés à Stenay et à Mouzay ; attesté par Jacques de La Fontaine, seigneur de Pouilly en partie ; fait à Pouilly, 24 mai 1612.

Avec les lettres de réception en foi et hommage, 3 mars.

• Aveu et dénombrement par Nicolas de Villers, seigneur d'Esnes et de Froméréville, demeurant à Varennes, de ce qu'il tient à Pouilly à cause de Françoise de Bohan, sa femme, fille et héritière d'Anne de Pouilly ; 8 février 1574 [1575].

• Aveu et dénombrement par Antoine de Villers, seigneur de Barbaize, Villers-le-Tourneux, etc., de ce qu'il tient à Pouilly à cause de Jeanne de Pouilly, sa femme ; 8 mars 1612.

Reçu à la Chambre de Bar le 15, avec référence à l'aveu de Louis de Pouilly, sieur de Cornay, reçu le 5 mars 1573 [1574].

Autre aveu d'Antoine de Villers, 7 septembre 1625. Mise en roture d'une maison à Pouilly, vendue par Antoine de Villers ; lettres obligatoires du cens ; 19 juin 1629. Robert d'Orgol (Orgeau, Orgéo, en Belgique ?), seigneur de Givogne, avoue tenir des biens à Pouilly, à Luzy et à Stenay, à cause de sa femme Lise de Ville, fille et héritière, avec son frère Jean, de Raulin de Ville et de Claude d'Amassé ; 1er août 1493.

• Gobert de Marqueny, au nom et comme ayant le droit de son père Guiot et de son cousin Valentin de Savigny, héritiers de Lise de Ville, avoue tenir trois vingtièmes de la terre et seigneurie, de Pouilly ; 2 janvier 1509 [1510].

• Aveu d'une partie de la seigneurie de Pouilly par Nicolas d'Orgeau, Nicolas de Nonancourt et Bonne d'Orgeau, Riquel de Beauclair et Catherine d'Orgeau, Nicolas

de Bertrix et Nicole d'Orgeau ; 28 décembre 1573.
• Colignon de Rochefort, seigneur de Pouilly en partie, demeurant à Bertrix (Belgique), avoue tenir une partie de la seigneurie de Pouilly par retrait fait, à cause de Nicole d'Orgeau, sa femme, de Guillaume d'Assy, demeurant à La Wame, qui avait acquis des héritiers de Guillaume de Besonville ; 5 novembre 1584. Procès-verbal de vérification, 3 novembre. Acte de la vente faite par Guillaume d'Assy à Colignon de Rochefort, 23 juillet 1584 ; lettres du duc de Lorraine et de Bar portant approbation et réception en foi et hommage, 12 septembre.
• Aveu de Jean de Nonancourt, 10 avril 1612 (Pouilly et Luzy).
Aveu par Jean de Nonancourt, au nom de son fils Jean-Pierre, de la partie de la seigneurie de Pouilly que celui-ci a acquise de Jacques de La Fontaine ; 6 juin 1623.
Aveu de Jean et de Jean-Pierre de Nonancourt, 16 août 1625.
• Aveu et dénombrement fourni par Maximilien du Faing, seigneur de Termes (Belgique), du Mesnil, de Pouilly et Luzy en partie, tant en son nom qu'au nom d'Anne-Marie de Nonancourt, sa femme, petite-fille de Jean, et comme tuteur de Salomon, Werner, Jean-François et François de Nonancourt, enfants mineurs de feu Salomon de Nonancourt et neveux d'Anne-Marie ; 26 octobre 1663.
Confiscation et prise de possession des biens de Maximilien du Faing à Pouilly et Luzy, faute de justification de noblesse, juillet-octobre 1672.
Jean de « Wamey », seigneur de Villette, avoue tenir du duc de Bar le cinquième de la seigneurie de Pouilly, « la forte maison d'emmy la ville qui fut arse par la guerre du comte de Vaudémont », l'arrière-flef tenu par Henri de Triconville, etc. ; 8 octobre 1445.
• Adam de « Waumeix » et Gérard de Thonne-le-Thil, dit de Heumont, à cause de Françoise de Thonne-le-Thil et de Marguerite Boudan, sœurs utérines, leurs femmes, filles d'Isabelle de Martelange, reconnaissent tenir en foi et hommage du duc de Bar la cinquième part indivise de la seigneurie de Pouilly, dont Henri de Triconville emporte la quarte part qui fait un vingtième ; deux vingtièmes sur la part, de ceux d'Artaise ; forte maison dite la maison blanche, dont dépendent des maisons ruinées par la guerre du comte de Vaudémont ; terres et prés, dont Adam de « Waumeix » prend d'abord le sixième à cause de sa femme Françoise, fille de Jean de Thonne-le-Thil ; trois parts d'un vingtième de la seigneurie à cause d'un acquêt fait par Isabelle de Martelange de Jean de Custine le vieux, qui le possédait du chef de Marie de Landres, sa femme ; redevances dues par les habitants de Pouilly ; 31 janvier 1458 [1459].

• Même aveu et dénombrement baillé par Guillaume de Sapogne à cause de Marguerite Boudan, sa femme, sœur utérine de Françoise de Thonne-le-Thil ; 3 mars 1460 [1461].
• Même aveu par Françoise de Thonne-le-Thil, veuve d'Adam de « Wamey », dame de Villette en partie ; scellé du scel de Jean de Wamey, son fils ; 10 décembre 1463.
• Aveu de Guillaume « d'Awomey », qui partage certaines choses avec Jeanne « d'Awomey », sa sœur, et avec Marguerite Boudan, sa tante ; 10 octobre 1487.
• Aveu de Marguerite Boudan, veuve de Jean d'Auflance ; elle partage certaines choses avec Guillaume et Jeanne « de Womey », ses neveu et nièce ; 6 octobre 1487.
• Aveu de Jean « d'Awomey », seigneur de Villette et de Pouilly en partie ; 31 janvier 1499 [1500].
• Aveu de Gérard « d'Awammey », prêtre et curé de Saint-Mard au diocèse de Trêves : le cinquième de la seigneurie de Pouilly, dont le quart appartient à Guillaume et Baudoche de Trionville, frères germains ; une forte maison appelée la blanche maison, etc. ; sur ce cinquième, ceux de Landres emportent un seizième, et François de Pouilly, à cause de Jeanne « d'Awaumey », sa femme, sœur de Gérard, emporte un huitième ; 2 septembre 1504.
• Autre aveu de Gérard « d'Awamey », prêtre, seigneur dudit « Awamey » et Villette en partie ; 7 décembre 1509. (Voir l'aveu de François de Pouilly du 20 mars 1510). « Awamey, Wamey, Awomey » figure sous le nom de « Wamaix » sur là carte de Cassini, au-dessus de Belleville, au nord de Verdun, sur la rive droite de la Meuse, tout près du hameau de Montgrignon. Réception en foi et hommage de Ferry de La Fontaine, « jeune fils » demeurant à Marville, au nom et comme procureur de : Paulus de Breytscheytt et Catherine de Pouilly, sa femme, Marguerite de Pouilly, veuve de Pierre Fontaine, Nicolas de La Fontaine, receveur de Marville, et Alix de Pouilly, sa femme ; 9 juillet 1549.
• Aveu et dénombrement d'Alix de Pouilly, veuve de Nicolas de La Fontaine, seigneur de Cheppy et de Pouilly en partie ; outre ce qui lui appartient par la succession de ses père et mère, elle a acquis la part de sa sœur Marguerite, veuve de Jean d'Erize, seigneur de Thillombois, en lui cédant en échange ce qui lui appartenait en la seigneurie de Narwamey au duché de Luxembourg ; certifié par Philippe de La Fontaine, son fils unique, par Ferry de La Fontaine, son beau-fils, et par son cousin Nicolas de Naives, seigneur de Pouilly en partie ; 10 août 1569.
• Aveu et dénombrement de Philippe de La Fontaine, 26 août 1573.

• Aveu baillé par Jacques de La Fontaine, fils de Philippe, de ce qu'il tient à Pouilly, à Stenay, à Mouzay, à Luzy, la part de Simon de Naives à Pouilly, acquise le 29 janvier 1609, la part de François d'Ambly, seigneur des Ayvelles (Ardennes), acquise le 16 février 1608, et enfin de ce qui lui appartient à Sampigny, à cause de sa femme, Jeanne de Burten, héritière de son oncle Adrien de Waldecker, seigneur de « Mettandal » ; Stenay, 26 mai 1612.
Lettres de confirmation et de réception en foi et hommage pour le contenu des contrats de 1608 et 1609 ; 3 septembre 1609.
• Autre aveu de Jacques, 22 août 1625. Dans ce document, sa femme est appelée Jeanne de Burthe (forme française de Burten).
Aveu et dénombrement fourni par Nicolas des Ayvelles, seigneur des Grandes et Petites Ayvelles, gouverneur de Sedan et de Donchery, au nom de Rosé de Mandie, sa femme, auparavant veuve de Joachim de Noirefontaine, seigneur de Chennery, Landreville, Pouilly et Inor en partie, ayant la garde noble de Guillemette de Noirefontaine, sa fille mineure et unique : biens à Pouilly, Inor, Baâlon, Villers-devant-Orval, et Stenay ; 4 décembre 1573.
Procès-verbal de vérification, 25 décembre.
• Aveu et dénombrement fourni par Nicolas des Ayvelles, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, héritiers de leur mère Françoise de Walle, fille et héritière en partie de Henri de Walle, seigneur de Pouilly et de Ginvry en partie : biens à Pouilly, à Inor, à Ginvry ; 4 décembre 1573.
• Lettres de réception en foi et hommage accordées par le duc Charles à Madeleine de Walle, veuve de Louis de Custine, ayant la garde noble de ses enfants, et au nom de Lise de Musson, sa mère, veuve de Jacques de Walle ; Pont-à-Mousson, 13 août 1573.
Aveu et dénombrement de Madeleine de Walle, dame de Villers-le-Rond et Pouilly en partie, veuve de Louis de Custine, seigneur d'Auflance et de Villers-devant-Orval : biens à Pouilly en la prévôté de Stenay ; à Walle-la-Basse en la prévôté de Longuyon, à Golmey, à Fresnois ; à Buré-lez-Saint-Pancré en la châtellenie de Longwy ; attesté par Nicolas de Manteville, seigneur de Manteville et de Pouilly en partie ; 25 novembre 1573.
• Lettres de réception en foi et hommage accordées par le duc Henri à Ferry de Custine, seigneur d'Auflance et de Villers-le-Rond, demeurant à Auflance ; Nancy, 15 février 1612.
Enquêtes pour la vérification des déclarations, 14, 17 et 19 avril.
Aveu et dénombrement fourni par Ferry de Custine, seigneur d'Auflance, Villers-devant-Orval, Pouilly, Fresnois-la-Montagne, Walle, Bellefontaine, etc., tant en

son nom que de Claude de Beauvois, sa femme : biens à Pouilly et à Stenay ; à Epiez et à Fresnois-la-Montagne en la prévôté de Longuyon ; à Walle en la châtellenie de Mussy ; à Bellefontaine en la même châtellenie, prévôté de Longuyon ; Auflance, 25 mai 1612.
Lettres de reprise accordées par le duc Henri à Ferry de Custine pour la censé de Thonne-le-Thil à la Basse-Walle, par lui acquise de Jean de Gircourt et d'Anne de Foullon, sa femme; Nancy, 27 juillet 1612.
• Aveu et dénombrement baillé par Ferry, Jean et Claude de Manteville, fils et fille de feu Gabriel de Manteville, seigneur de Manteville (commune d'Epiez, canton de Longuyon), Villers-le-Rond, Flassigny et Pouilly en partie : biens à Epiez en la châtellenie de Sancy, prévôté de Longuyon, et à Auflance en la prévôté de Stenay ; 8 décembre 1601.
• Aveu et dénombrement baillé par Jean de Manteville de ce qu'il possède à Pouilly, à Inor et à Martincourt ; 16 juin 1612.
Lettres de foi et hommage, 9 mars.
Procès-verbaux d'enquête pour vérification, 8 et 18 juin.
• Fragment de l'aveu fourni par Claude de Manteville, mari d'Elisabeth de Pouilly, et par Albert, son frère, fils de Nicolas de Manteville, neveux de Gabriel et cousins-germains de Jean ; Nicolas et Gabriel étaient fils de Louise de Walle : biens à Pouilly, à Inor, à Bronelle, à Stenay ; rente sur les moulins de Stenay à cause de Marguerite de Gratinot, veuve d'Aubertin de Pouilly et mère d'Elisabeth, femme de Claude de Manteville ; biens à Fresnois-la-Montagne et à Manteville ; 16 juin 1612 ; vérification pour les biens situés dans la prévôté de Stenay, 9 juin.
• Lettres de reprise accordées à Jean de Manteville, 21 février 1625.
Son aveu et dénombrement, 7 juin ; signé : « J. de Manteville-Flassigny. »

1-E-033• Aveu et dénombrement de Jean de Orey : biens à Pouilly à lui seul, avec le quart d'un vingtième de la seigneurie. Il tient en outre, avec ses sœurs germaines Barbe, Marie et Françoise, la moitié de ce qui suit, partissant par indivis contre Guillaume, Françoise, Catherine et Helleby de Orey, ses frères et sœurs non germains, mineurs, tous héritiers de Pierre de Orey, leur père : partie de la seigneurie de La Neuville, biens à Montigny, à Mouzay, à Stenay, à Charmois. Biens à Villers-devant-Orval possédés par Jean du chef de Jeanne Bertignon, sa femme. 20 octobre 1536.
• Aveu d'Antoine Huerne, écuyer, à cause de Françoise de Orey, sa femme : biens à Pouilly, à La Neuville, à Stenay, à Mouzay, à Lion ; attesté par son

neveu François de Orey, seigneur de Villers-devant-Orval ; 14 juin 1573.
Lettres du duc Charles, 20 juin. Procès-verbal d'enquête pour vérification, 10 août.
Aveu d'Alexandre de Mouzay, fils de Jean : un quart et demi d'un vingtième en la seigneurie de Pouilly ; un demi-quart au moulin ; un gagnage ; la dixième partie de la terre et seigneurie de Contrisson ; 5 avril 1510.
• Lettres de Charles, duc de Lorraine et de Bar, approuvant l'acquisition faite par François de Mouzay, de Gilles de Mouzay et de Michelle d'Estivaux, sa femme, de biens à Mouzay et à Pouilly ; Nancy, 23 janvier 1569 [1570].
Aveu et dénombrement de François de Mouzay : biens à Pouilly, à Stenay, à Mouzay et à Vilosnes ; 20 janvier 1570 [1571].
• Aveu et dénombrement baillé par Jean de Breytscheytt, pour lui, son frère Guillaume, sa sœur Jeanne, femme d'Adam Bentzecoiet, enfants de Catherine de Pouilly : partie de la seigneurie de Pouilly, biens à Pouilly, à Mouzay, à Stenay, à Luzy ; attesté par son cousin-germain Philippe de La Fontaine, fils d'Alix de Pouilly (sœur de Catherine) ; 25 avril 1574.
Lettres du duc Charles, 6 novembre 1573. Procès-verbal d'enquête, 3 mai 1574.
• Aveu de Marie de Breytscheytt, fille de Catherine de Pouilly ; certifié par Jean de Triconville, seigneur de Bezonvaux ; 20 juin 1574.
• Autre aveu de Jean de Breytscheytt pour lui, son frère Guillaume et sa sœur Jeanne ; 15 janvier 1580.
• Aveu et dénombrement baillé par Jean de Mouzay, seigneur de Pouilly en partie, gruyer et receveur de Stenay, de ce qu'il possède tant par succession de son père François, d'acquêts faits par lui-même, que du chef de sa femme Jeanne de Bertignon, fille de Jacques de Bertignon, sieur de Truix-les-Gervisy, et de Marguerite du Mont : biens à Pouilly, Stenay, Mouzay et Baâlon ; 8 mars 1612.
• Aveu et dénombrement de Jacques de Mouzay, fils de François, mari de Marguerite de Bertignon, et frère de Jean, François, Henri et Pierre de Mouzay, dont il a racheté les parts ; 28 avril 1612.
Enquête de vérification, 23 juillet.
• Lettres de reprise et foi et hommage accordées à un autre Jacques de Mouzay comme tuteur des enfants de sa défunte femme, Adrienne de Breytscheytt ; 12 novembre 1625.
Aveu et dénombrement baillé par ces enfants, Jean, Paul, Marguerite, Elisabeth et Jeanne de Mouzay, seigneurs et dames de la Grande et de la Petite Boulain, La Neuville et Halles, demeurant à La Neuville : biens à La Neuville, Boulain, Halles, Pouilly, Stenay, Mouzay ; 12 mars 1628.

• Aveu et dénombrement de Jacqueline de Mouzay, fille de feu Jean de Mouzay et de Jeanne de Bertignon, et héritière de son frère Simon : biens à Pouilly, Inor, Mouzay, Stenay ; 1er septembre 1663.
Extrait d'une partie de cet aveu, fait le 21 janvier 1722.
• Aveu et dénombrement fourni par Jean-Baptiste Robinet, avocat au Parlement de Paris, de ce qu'il tient à Pouilly par acquisition faite, en juin 1660, de Christophe de Culs, seigneur du Magny, et Madeleine de Zeibrich, sa femme, et des sœurs de celle-ci, héritières de Paul de Mouzay, seigneur de Boulain et fils d'Adrienne de Breytscheytt ; 5 novembre 1665.
Aveu et dénombrement fourni par Colart « du Trèpe » de ce qu'il tient à Pouilly à cause de Nicole de Villers, sa femme ; 9 mars 1509 [1510].
• Aveu et dénombrement fourni par Robert Lalance, écuyer, à cause de Nicole Penchet, sa femme, et comme tuteur des enfants mineurs de feu Claude Penehet et de Bastienne de Lombart, de biens à Pouilly, à La Neuville, à Mouzay et à Lion ; 20 janvier 1573 [1574].
• Aveu de Jean de Tardy, prêtre, doyen de Mouzon, Antoine de Seein et Jeanne de Tardy, sa femme, et Jean de Tardy, leur neveu ; 18 août 1573.
• Aveu de Jeanne Thierry, veuve de Guillaume de Besonville, et mère de Jean, François et Marie ; 7 décembre 1573.
• Aveu de Robert de Lamock, seigneur de Pouilly en partie à cause de Claude d'Auly, sa mère, en son vivant femme de Nicolas de Lamock, seigneur dudit Pouilly et Vesqueville (Belgique) en partie ; sans date ; reçu à Bar le 15 octobre 1625.
Appuyé des pièces suivantes. Aveu de Jean d'Auly, seigneur de Vesqueville et Pouilly en partie, 7 décembre 1573 ; lettres de reprise et de réception en foi et hommage, 17 juillet 1578 ; enquête de vérification, 3 décembre (les biens déclarés avaient appartenu auparavant « à Guillaume Tongnel, capitaine de Stenay, à cause de sa femme, à laquelle led. d'Auly a succédé »). Lettres de reprise et de réception en foi et hommage accordées à Robert de Lamock, 8 août 1625.
• Aveu et dénombrement fourni par noble homme Louis Léger, gruyer et receveur de Dun, de ce qu'il tient, à cause de Jeanne de La Borde, sa femme, à Pouilly, à Milly, à Vilosnes, à Mouzay et à Stenay ; attesté par Philippe de Pouilly, seigneur de Villers-devant-Dun, et par Henri de Mouzay, seigneur de Gunel ; 8 janvier 1612.
Lettres de reprise et de réception en foi et hommage, 14 décembre 1611.
Enquête de vérification, 17 avril 1612.

• Aveu de Jean de Saint-Vincent, seigneur de Létanne, au nom des enfants de sa défunte femme, Marguerite d'Assy ; attesté par son cousin Louis de Sandras, sieur du Metz ; 17 septembre 1663 ; reçu le 11 décembre à Stenay, avec renvoi au dénombrement fourni le 16 septembre 1625 par Jean d'Assy, aïeul maternel des enfants, seigneur de Pouilly, La Neuville et Luzy en partie.
• Saisie féodale et prise de possession des biens de Hubert de L'Hostel, sieur du Sart, 1672.
Contrats de retenue de la cense-fief appartenant à Jean Robinet le jeune, mayeur de Pouilly, et de la cense-fief appartenant à Jean Habrant, laboureur.
Contrats de cens annuel et perpétuel sur des terres appartenant à Jean Robinet l'aîné, marchand, et à d'autres habitants de Pouilly ; 1663.
• Seize contrats de soumission et droit de relief sur des héritages sis au ban de Pouilly, 12 et 13 mars 1672.
Censé des Pilliers à Pouilly, adjugée au duc de Bourbon par déshérence contre Marie de Pouilly, veuve de Louis de Pouilly, et Claude de Pouilly, seigneur de Sainte-Marie, par arrêt contradictoire du 2 août 1726.
Sentence du bailliage de Varennes du 5 mars 1723. Déclaration des biens dépendant de la ferme des Pilliers, 29 avril 1725.
Bail de la censé, 26 janvier 1727.
Contrats d'acensement, 1728.
Copie de pièces de 1625.
Lettres d'investiture accordées à Louis-Joseph de Pouilly pour la ferme des Pilliers, par lui acquise de Théodore-François de Custine, comte de Wiltz, seigneur et comte de Louppy ; 4 avril 1748.
Approbation de l'échange proposé par M. de Pouilly de la moitié du terrage en grains de La Neuville contre la ferme des Pilliers et un quatre-vingtième en la justice de Pouilly ; 13 février 1772.
Intervention du prince de Condé dans un procès entre M. de Pouilly et la veuve Ponsard sur une demande en déclaration d'hypothèque formée contre M. de Pouilly, propriétaire de la ferme des Pilliers ; 26 juin 1782.
Extrait d'un inventaire de titres produits par Henriette de Pouilly, dame de Lançon, à l'effet d'entrer chanoinesse dans la communauté de Remiremont ;1736.
• Permission donnée par le lieutenant de Varennes à Louis-Joseph de Pouilly, seigneur de Vilosnes, Andevanne, Chauffour, Quincy et de fiefs à Pouilly, demeurant au château de Pouilly, d'entrer en possession des biens à lui donnés audit Pouilly par son oncle Claude de Pouilly de Sainte-Marie, demeurant aussi à Pouilly ; 13 avril 1741.

• Vente par Jean-Baptiste de L'Hostel, seigneur de La Raminoise, à Louis-Joseph de Pouilly de tout ce qui lui appartient à Pouilly ; 2 août 1741.

Lettres d'investiture, 11 décembre 1742.

• Vente par Charlotte de L'Hostel, veuve de Nicolas de Husson, seigneur de Fresnes-en-Verdunois, à Louis-Joseph de Pouilly et à Luce-Louise de Hézecques, sa femme, de tout ce qui lui appartient à Pouilly ; 18 mai 1744.

Lettres d'investiture, 1er novembre.

• Vente à titre d'échange par Philippe-Godefroy-Joseph Lardenois, baron de Botendre, à Louis-Joseph de Pouilly des trois quarts en un vingtième de la seigneurie et droits seigneuriaux de Pouilly ; 4 février 1745.

Lettres d'investiture, 9 mars.

• Acquisition d'un corps de censé faite du baron de Botendre et d'Adolphe-Louis-Conrard Lardenois, seigneur de Dohan (Belgique) ; 4 février 1745.

Lettres d'investiture, 9 mars.

Aveu et dénombrement fourni par Pierre d'Assenois, au nom et comme tuteur de Jean de La Faloize, fils de feu Jean, d'une partie de la seigneurie de Pouilly et de divers biens, et d'un droit en la seigneurie de Luzy, 7 décembre 1573.

• Aveu de Jean de La Paloize : biens à Pouilly et à Luzy ; autres biens à Stenay, à Mouzay, à Baâlon, lui appartenant du chef de sa femme, Anne Bertignon, fille de Jacques et de Marguerite du Mont ; 14 avril 1612.

Enquête de vérification, 4 juillet.

• Autre aveu de Jean, 2 août 1625.

• Aveu de Rosé de La Faloize, fille de Jean, veuve de Jacques de Doncourt, seigneur de Montjouy ; 15 septembre 1663.

LOUPPY-SUR-LOISON.

• Aveu et dénombrement par Simon de « Warmerenges » (Volmerange ?), sire de Louppy, de ce qu'il tient à Louppy, à Villers-devant-Orval et à Auflance ; 9 mars 1332 [1333].

• Aveu de Philippe de Presnel, tant de son chef qu'à cause de Bernardine de JSorbey, sa femme : biens à La Mothe, à Louppy, à Villers-devant-Orval, à Beuville, à Nouillompont, à Saint-Pierrevillers, à Othe, à Sorbey, à Hugne ; 24 juillet 1474.

• Aveu par Thierry d'Autel, seigneur de Hollenesse, de ce qu'il tient à Rockange, à Aix en la prévôté de Longwy (Aix-sur-Cloix, Luxembourg), à Charaise, à Marville, et de ce qu'il possède avec ses cousins d'Haraucourt à Louppy et au Grand-Cléry ; 28 octobre 1474.

• Aveu de Philippe de Presnel, mari de Bernardine de Sorbey ; 1er octobre 1484.
• Aveu par Evrard de Haraucourt, seigneur en Germiny, bailli de Nancy, de ce qu'il possède à Germiny, à La Tour-en-Woëvre, à La Ville-au-Pré, à La Ville-sur-Iron, à Hannonville-au-Passage ; à Louppy, à Remoiville, à Juvigny ; à Marville, à Pierrepont, à Malzécourt, à Duly ; à La Marche et à Saint-Julien ; à Laimont, au Grand et au Petit-Cléry ; 4 juillet 1497.
• Aveu par Baudouin de Barbanson, seigneur de Villemont, de ce qu'il tient à Louppy, à Juvigny, à Remoiville, à Quincy, à Moulins, au Grand-Cléry, à Gunel ; à Chenières en la prévôté de Longwy ; à Argeville et Forges en la prévôté des Montignons ; 14 juin 1527.
• Aveu de Baudouin de Barbanson, seigneur de Villemont et de Louppy en partie ; 18 septembre 1573 ; quatre procès-verbaux d'enquête de vérification, novembre-décembre.
• Aveu et dénombrement de Henri de Barbanson, 29 novembre 1587.
• Lettres de reprise et de réception en foi et hommage accordées à Claude, comte de Salm, baron de Brandebourg ; 6 juin.
Deux procès-verbaux de l'enquête pour vérification de l'aveu, novembre 1574 (l'aveu manque).
• Aveu et dénombrement de François d'Allamont, seigneur de Chauffour, de Breux, etc., gouverneur de Damvillers : biens à Louppy, Juvigny et Han, Remoiville, Stenay ; 24 février 1599.
• Lettres du duc Charles approuvant l'acquisition faite par Claude de Verrières, seigneur d'Amanty, de François d'Allamont, et le recevant en foi et hommage ; 11 mars 1598.
Aveu et dénombrement de Claude de Verrières, 11 août 1599.
• Aveu et dénombrement fourni par George de Waha (Waha, au-dessous de Marche, Belgique), dit Baillonville, capitaine et prévôt de La Roche, au nom et comme administrateur général des biens de Marie et Bonne de Barbanson, filles mineures de feu Evrard de Barbanson, vicomte de Dave, seigneur de Villemont : partie des seigneuries de Louppy, Juvigny, Remoiville en la châtellenie de Stenay ; partie de la seigneurie de Chenières en la châtellenie de Longwy ; 28 septembre 1612.
• Etablissement de foires et marchés à Louppy, accordé par le duc de Lorraine à la requête de Philippe de Pouilly, baron d'Esnes et seigneur de Louppy ; 1621, 1622.
• Erection de la terre de Louppy en comté en faveur de Simon de Pouilly, baron d'Esnes ; 8 mai 1633.

• Aveu et dénombrement fourni par Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, au nom de sa belle-mère Gabrielle-Angélique de Pouilly, fille de Simon de Pouilly, et veuve de Claude de Comminges, marquis de Vervins ; 13 février 1669.

• Foi et hommage par Joséphine-Monique-Mélanie de Mérode, femme de Denis-Christophe-Antoine, comte des Ursins, le comté de Louppy lui appartenant par donation de son frère Louis-Joseph de Comminges, marquis de Vervins ; 14 février 1723.

• Joséphine de Mérode, veuve du comte des Ursins, remariée à Henri-Ange, comte d'Apremont, vend sa terre de Louppy à François-Théodore de Custine de Wiltz ; 12 mai 1741.

Lettres d'investiture, 20 mai 1741.

Acte de foi et hommage, 2 avril 1743.

HUGNE (commune de Louppy).

• Jacquinet de Hugne avoue tenir en foi et hommage de Simon de Warmerenges (Volmerange ?), seigneur de Louppy, sa maison de Hugne et toutes les dépendances ; mardi avant la Saint-Georges 1333.

JUVIGNY.

• Aveu par Guillaume de La Ferté au comte de Bar de son fief de Juvigny ; 1333, samedi après la Saint Nicolas.

• Délibérations du Conseil du duc d'Anguien au sujet de la mutation du fief de Hugne et d'une portion de la seigneurie de Juvigny ; 1670.

• Délibération au sujet de la mouvance du fief, 23 juillet 1777 (exposé des titres).

1-E-034 **INOR.**

• Thiébaut II, comte de Bar, donne à Garsile de La Ferté, chevalier, une rente annuelle sur le terrage de Stenay en échange de droits divers à Inor et au val de Soupy provenant d'Alix d'Inor ; décembre 1257 (copie du samedi après Noël 1396) (l'original est au dossier de Stenay ; Lesort, XXXVII).

• Aveu et dénombrement baillé par Jean de Rochefort, écuyer, de ce qu'il tient à Inor, à Stenay, à Baâlon et à Brouennes ; mai 1333.

• Robert, duc de Bar, donne à Hennequin de Belrewart (Beauregard) et à Alix de Wascey (Vassy ?), sa femme, fille de feu Jean de Frampas, 12 florins de Florence de terre et rente annuelle sur les revenus d'Inor ; 13 janvier 1373 [1374] (original et copie du temps).

• Aveu "et dénombrement par Robert de Vendisy, seigneur d'Inor en partie, de ce qu'il tient à

Inor, Stenay et Baâlon ; 5 mai 1449.
• Aveu par Jean de Noirefontaine de ce qu'il tient à Inor, à Stenay, à Baâlon, à La Besace, à Amblimont et à Villers-devant-Orval ; attesté par ses frère et beau-frère Jean du Champy et Jean de Orey dit du Liège ; 5 juin 1460.
• Autre aveu de Jean de Noirefontaine pour Inor, Stenay et Baâlon ; 2 août 1462.
Aveu par Louis de Noirefontaine de ce qu'il possède à Inor, Baâlon, Amblimont, Villers-devant-Orval, Muno, et Pouilly ; 20 mars 1509 [1510].
• Réception en foi et hommage de Marie de Boulange, veuve d'Alexandre de Landres, pour ce qu'elle tient aux duchés de Bar et de Lorraine ; 23 août 1445.
• Aveu et dénombrement par Jean de Custine de ce qu'il tient à Inor, Stenay et Mouzay à cause de Marie de Landres, sa femme ; 2 avril 1459.
Erection en fief des héritages qu'Aubertin de Pouilly et Poincette de Walle, sa femme, possèdent en roture dans les prévôtés de Stenay et de Longuyon ; 1er mai 1460 (copie du 20 février suivant).
• Procuration donnée par Aubertin de Pouilly, seigneur d'Inor en partie, à son fils Colart ; 12 février 1460 [1461].
• Aveu et dénombrement par Aubertin de Pouilly de ce qu'il tient à Inor, à Pouilly, à Stenay et dans la châtellenie de Longuyon ; 10 août 1461.
• Aveu de Poincette de Walle, veuve d'Aubertin, 14 mai 1469 (attesté par ses fils Aubertin et Colart).
• Aveu par Guillaume de Maisy de ce qu'il tient à cause de sa femme, Jeanne de Pouilly, fille de feu Aubertin ; 8 mars 1469 [1470].
• Aveu par Guillaume de Touly de ce qu'il tient à cause de Françoise de Maisy, sa femme ; 5 janvier 1487 [1488].
• Aveu et dénombrement par François de Pouilly, fils d'Aubertin et de Poincette de Walle, (oncle de Françoise de Maisy et cousin d'un autre François de Pouilly), de ce qu'il tient à Inor, à Baâlon, à Martincourt, et, à cause de Lise du Four, sa femme, à Auflance ; et aussi de ce qu'il possède avec ses frères Aubertin et Golart en la prévôté de Longuyon par succession de Marguerite de Walle, fille de Ferry de Walle, son oncle ; 14 mai 1469.
• Autre aveu de François de Pouilly, sans date.
• Aveu et dénombrement par Golart de Pouilly de ce qu'il tient à Inor, Pouilly et autres lieux ; 5 janvier 1487 [1488].
Lettres du duc Charles approuvant l'acquisition faite par Didier de Pouilly et Jeanne de Circourt, sa femme, de Claude de Tige, sieur de Bronelle et de Villers-devant-Raucourt, et de Marguerite de Beauvau, sa femme, le 8 juillet 1572, de biens à Inor et à Pouilly ; Condé-sur-Moselle, 31 juillet 1573.

• Aveu et dénombrement de Didier de Pouilly, frère de feu François et d'Yde, oncle d'Yde de Moncel : biens à Inor, à Pouilly, à Baâlon et Auflance ; attesté par Médard de Circourt, seigneur de La Neuville et d'Inor en partie ; 20 novembre 1573.
• Aveu et dénombrement d'Aubertin de Pouilly, seigneur d'Inor, Pouilly, Luzy et Vilosnes-sur-Meuse en partie, cousin de feu François de Pouilly et de son petit-fils et héritier Jean de Pouilly, cousin aussi de Didier de Pouilly, et père d'Aubertin : château et biens à Inor, à Martincourt, à Pouilly, avec sa sœur Jeanne) et à Luzy, et à Vilosnes (à cause de Marie de Failly, sa femme) ; 5 février 1573 [1574].
• Aveu et dénombrement par Prudent de Chamissot, seigneur de Vilosnes, Andevanne, Sivry-la-Chapelle, Beaufort, Inor et Pouilly en partie, de ce qu'il tient, à cause de Bernardine de Brun, sa femme, fille d'Yde de Moncel, à Inor, Martincôurt, Pouilly, Auflance et Ginvry ; 29 mai 1587.
Acquisition de biens faite par Prudent de Chamissot et sa femme des autres héritiers d'Yde de Moncel, dame de Beauzée ; 22 juin 1586.
Procès-verbal de vérification de l'aveu, 1er juillet 1587.
• Aveu et dénombrement baillé par Antoine, Henri et Louise de Pouilly, enfants de Mathieu, de ce qu'ils tiennent à Inor, Martincourt, Pouilly, Stenay, Mouzay, La Neuville, Luzy, Charmois, Baâlon, Auflance et Milly ; 28 avril 1612.
• Aveu et dénombrement baillé par Philippe de Pouilly, fils de Jean, seigneur d'Amblimont, et de Claude de Strainchanxp, et petit-fils d'Aubertin de Pouilly, de ce qu'il tient à Inor, Luzy, Pouilly, Ginvry et Nepvant ; attesté par son cousin Aubertin de Pouilly, seigneur d'Inor en partie ; Inor, 2 mai 1612 ; reçu à Bar le 25, sur la production des aveux de Jean de Strainchamp de 1573 et 1576 et d'Aubertin de Pouilly de 1574.
• Lettres de Charles et Nicole, ducs de Lorraine et de Bar, recevant en foi et hommage Aubertin de Pouilly au nom et comme procureur de Dina d'Orth, veuve de Philippe de Pouilly, seigneur d'Amblimont et Saint-Marceau, et tutrice de Claude et Madeleine de Pouilly, ses filles ; Nancy, 19 mai 1625.
Aveu par Dina d'Orth de ce qu'elle tient à Inor, Pouilly, Luzy et Longuyon ; 28 juillet 1625.
• Réception en foi et hommage d'Anne de Pouilly, dame d'Inor en partie ; 19 mai 1625.
• Réception en foi et hommage d'Aubertin de Pouilly et de Madeleine de Pouilly, sa femme ; 28 janvier 1625.
Aveu et dénombrement d'Aubertin : biens à Inor, Martincourt, Pouilly, Nepvant ;

attesté par son cousin Balthazar de Mouzay, seigneur de Luzy et d'Inor en partie ; 24 août 1627 (dans l'aveu, Aubertin nomme : Antoine de Pouilly, baron de Cornay, son beau-frère ; Madame d'Inor, sa mère ; feu Jean de Pouilly, sieur d'Amblimont, son grand-oncle ; feu Jean de Pouilly, sieur de Voncq, son beau-père).

• Aveu de Marguerite de Strainchamp, dame de Sainte-Marie, Ginvry et Petit-Failly, veuve de Jean de Pouilly : biens à Inor, Lion, Pouilly, Luzy et Ginvry ; 22 mai 1612.

Autre aveu de Marguerite au nom de ses enfants Aubertin et Ferry de Pouilly, 25 juillet 1625.

Aveu et dénombrement de Jean du Hattoy, seigneur d'Inor en partie ; 6 août 1462.

• Aveu de Jean du Hattoy, mari de Bonne de Pouilly, 14 avril 1510.

• Aveu de Guillemin du Hattoy, 16 décembre 1534.

• Aveu de Médard de Ciroourt, seigneur d'Inor et de La Neuville en partie, capitaine du château de Sedan, et d'Alix du Hautoy, sa femme : biens à ïnor, à Pouilly, « à nous escheu de feu François du Hautoy, nostre père-grand », à La Neuville, à Stènay, à Mouzay ; 20 25 novembre 1573. (Hatoy ou Hattoy se transforme en Hautoy).

• Aveu de Pierre de Circourt, mari de Bonne du Hautoy ; 20 janvier 1573 [1574].

• Aveu de Médard de Circourt, au nom et comme tuteur de François, Manon, Alix, Marguerite et Marie du Hautoy, enfants mineurs de feu Henri du Hautoy et de Claude de Pouilly ; 10 mars 1573 [1574].

• Aveu de Henri de Circourt : biens à Inor, acquis de Guillaume de Saint-Laurent, sieur de Coigny, demeurant en son vivant à Murvaux ; attesté par François de Chappy, sieur de Tailly et Luzy ; 31 octobre 1589.

• Aveu fourni par Antoine de Circourt, seigneur d'Inor, La Neuville, etc., tant en son nom qu'à cause d'Antoinette de Mouzay, sa femme, comme aussi au nom de sa mère Hélène de La Cour, veuve de Henri de Circourt, et au nom de ses frères et sœurs mineurs : biens à Inor, à La Neuville, et, à cause de sa femme, héritière de son grand-père Jean Bertignon, prévôt de Dun, et de sa grand'mère Claude du Mont, des biens à Sainte-Marie-aux-Chênes en la châtellenie de Briey et autres lieux; attesté par Antoine de Pouilly, seigneur d'Inor et de Nouvion ; 18 juin 1612.

• Autre aveu d'Antoine de Circourt, 3 novembre 1625.

Aveux et dénombrements baillés par Jean de Hollier à cause d'Annesson Chesnart, sa femme, par Jean de Laix à cause de Françoise Chesnart, sa

femme, par Guillaume La Caille à cause de Bonne Chesnart, sa femme : biens à Inor et à Stenay ; 20 janvier 1573 [1574].

Lettres du duc Henri recevant en foi et hommage Claude de Mouzay et Madeleine de Thonne-le-Thil, sa femme, pour ce qu'ils possèdent à Inor et dans la prévôté de Stenay ; Nancy, 26 juillet 1613.

Aveu de Claude de Mouzay : biens à Inor, à Stenay et à Mouzay ; 14 août 1613. Certains de ces biens proviennent de Rhodicq de Thonne-le-Thil et de Nicole de Chappy, père et mère de Madeleine.

Aveu de Rhodicq de Thonne-le-Thil et de Nicole de Chappy, 28 octobre 1573 : censé de l'Echange à Nepvant, partagée avec les beaux-frères de Rhodicq, François et Jean de Chappy, à cause de leurs femmes ; prés à Brouennes ; biens à la Basse-Walle en la prévôté de Longuyon ; biens à Inor du chef de sa femme.

• Aveu et dénombrement de Jean du Hayon, mari de Suzanne de Thonne-le-Thil, fille de Rhodicq et de Nicole de Chappy : biens à Inor, à Nepvant, à Mouzay ; 3 mars 1612.

Autre aveu de Jean du Hayon, 26 août 1625.

• Aveu de Mathieu de Gaulme, mari d'Anne de Thonne-le-Thil, fille de Rhodicq et de Nicole de Chappy : biens à Inor, à Stenay, à Mouzay ; reçu à Bar le 4 juillet 1612.

Autre aveu de Mathieu de Gaulme, 26 août 1625.

• Réception en foi et hommage de Madeleine de Thonne-le-Thil, veuve de Claude de Mouzay, seigneur de Châtillon et d'Inor en partie ; 6 juillet 1625.

Aveu de Madeleine, 27 août.

• Aveu de Nicolas de Grenet, seigneur de Florimont et d'Inor en partie, mari de Marguerite de Gaulme ; 18 février 1664.

• Saisie et prise de possession des biens de Marguerite de Gaulme de La Varenne, dame d'Inor en partie, 1672.

Aveu et dénombrement de Marin de Gorgias : biens à Inor et à Pouilly provenant de Madeleine du Hautoy, mère de sa femme Bonne de Hézecques ; biens à Soiry et à Moulins, acquis de feu Claude de Fresnel, seigneur de Louppy ; 1er juin 1571.

• Aveu et dénombrement de Thiébaut de Hézecques, seigneur de Messan court en partie : biens à Inor, à Stenay, à Pouilly, provenant de Madeleine du Hautoy, sa mère, de Jean de Hézecques, son frère, et de partage fait avec sa sœur Ade, femme de Jean des Fossés ; 23 novembre 1573.

• Aveu de Jacques du Vasseur, écuyer demeurant à Beaumont en Argonne : biens à Inor et à Pouilly du chef de sa femme, Jeanne de Hézecques, fille de

Madeleine du Hautoy ; 12 juin 1574.

• Lettres de foi et hommage accordées à Guillaume Habert pour ce qu'il tient à Inor, à Pouilly, et à Moulins tant à cause .d'Anne de Hézecques, sa femme, fille de Thiébaut, que d'acquisitions faites de Jacques et Jean de Hézecques, ses beaux-frères, de Madeleine de Gorgias et de Henri de Circourt ; 10 juin 1604.

[Vente par Jacques de Hézecques et Elisabeth de La Pierre, sa femme, à Guillaume Habert ; 2 décembre 1603.

Vente par Henri de Circourt et Hélène de La Cour, sa femme, à Guillaume Habert de la part de la succession de Madeleine du Hautoy qu'ils avaient acquise de Barthélémy du Moulin et de Nicole de Gorgias, sa femme ; 10 juin 1604.

Vente par Madeleine de Gorgias, femme de Jean de Bézuchet, sieur de Montignon, de ce qu'elle possède à Inor et à Pouilly, par succession de sa mère, Bonne de Hézecques, et de ses frères Albert, Jean et Pierre de Gorgias ; 2 décembre 1593.

Vente par Jean de Hézecques et Catherine de Vienne, sa femme, à Guillaume Habert ; 2 juillet 1603.

Aveu et dénombrement baillé par Guillaume Habert, 3 septembre 1604.

Autre aveu de Guillaume Habert, 14 avril 1612.

• Aveu et dénombrement par Jean de Mouzay, seigneur de Pouilly et d'Inor en partie, des biens à Inor acquis le 25 juillet 1620 de François de Paviot, seigneur de Luzy en partie, et de la veuve de Jacques de Paviot, Elisabeth de Mouzay : deux septièmes et demi à prendre dans la moitié d'un tiers de toute la seigneurie d'Inor, dit le tiers de La Mothe, l'autre moitié dudit tiers appartenant à Guillaume Habert à cause de sa femme ; 12 février 1622.

• Lettres du duc Henri accordant aux héritiers présomptifs de Guillaume Habert, qui habitent Mouzon, la permission de recueillir ses biens après sa mort ; 3 juin 1622. Enregistré par les officiers de Stenay le 25 juin 1624.

• Lettres de Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine et de Bar, recevant la foi et hommage de Guillaume Habert pour ses fiefs d'Inor, Pouilly et Moulins, et pour le fief d'Autel au linage de Martincourt ; Nancy, 12 février 1625.

Aveu et dénombrement de Guillaume, 12 mars 1625.

• Aveu et dénombrement par Jean de Tardy, seigneur de Villemontry, Inor et Pouilly en partie, de ce qu'il tient à Inor, Pouilly, Murvaux et Stenay ; 14 avril 1612 ; reçu à Bar le 18 avril, avec référence à l'aveu de Jean de Tardy, doyen de Mouzon, reçu le 12 décembre 1573, et à l'aveu de Thiébaut de Hézecques, reçu le 10 février 1573 [1574].

• Autorisation donnée par le duc d'Anguien à Pierre de Vailleux de posséder les biens par lui acquis, le 9 décembre 1675, de Nicolas-Louis de Hézecques, seigneur de Suzancourt, lesdits biens sis à Inor, Pouilly et Martincourt ; 27 juillet 1677.
Déclaration des héritages de la censé appartenant aux enfants d'Aubertin de Pouilly et de Madeleine de Pouilly, sa femme ; 15 février 1659.
Déclaration des héritages qui restent à Madame d'Inor de la censé sise audit lieu, après distraction de 26 jours 62 verges de terre et 2 faur chées 26 verges de pré qu'elle a fournis de son propre pour faire la censé du château d'Inor, et la maison qu'elle fournit aussi pour loger le censier ; 25 février 1659.
Déclaration des héritages dont a été composée la censé du château, 25 février 1659.
• Aveu et dénombrement de Gédéon de Vassinhac, seigneur d'Imécourt, et d'Inor en partie à cause de Claude de Pouilly, sa femme : biens à Inor, à Luzy, à Soiry, à Nepvant et à Brouennes ; 15 juillet 1664.
L'aveu est aussi baillé au nom des sœurs de Claude, Anne, Innocente et Marguerite, toutes filles et héritières de leur père Albert de Pouilly et de leur mère Madeleine de Pouilly. Madeleine était fille de Jean de Pouilly, qui avait baillé son aveu le 13 avril 1612, et nièce de Philippe de Pouilly, dont l'aveu avait été vérifié à Bar le 2 mai 1612 ; elle avait fait des acquisitions, en 1645 et 1647, de Jean de Pouilly, sieur d'Amblimont, son cousin-germain, et de Claude et Madeleine de Pouilly, ses cousines-germaines.
Aveu reçu à Stenay le 18 novembre 1664, avec référence au dénombrement baillé en 1574 par Aubertin, père d'Albert, et à l'acte de foi et hommage d'Albert du 26 mai 1627.
• Aveu baillé par Anne, Innocente et Marguerite de Pouilly de ce qu'elles ont acquis en 1661 de François-Louis de Housse, seigneur de Watronville, et de sa femme, fille et héritière de Jean de Manteville, seigneur d'Inor en partie ; reçu à Stenay le 18 novembre 1664, avec référence à l'aveu de Jean de Manteville en 1625.
• Aveu et dénombrement fourni par Alexandre de Suyn, sieur de Moueslin, seigneur d'Inor, Pouilly et Luzy en partie à cause d'Anne de Pouilly, sa femme, fille d'Antoine ; 15 juin 1664.
Sentence rendue contre eux par le commissaire des fiefs le 14 juillet 1672. Aveu et dénombrement baillé par eux le 8 janvier 1683.
Retrait féodal exercé au nom du duc d'Anguien sur le tiers d'une cense-flef acquise par Pierre Blanchard, marchand à Luzy, le 20 novembre 1656, de Théodore Oudet, écuyer, demeurant à Rouville en Lorraine ; 12 novembre 1663.
• Sept reconnaissances du droit de relief dû au prince à cause d'héritages tenus en

fief, 12-15 mars 1672-

• Droit de relief dû par Jean Jacot, sieur de Vernoble, 26 août 1672 ; par Marguerite, de Gaulme, veuve de Nicolas de Grenet, sieur de Plorimont, 28 septembre 1672.

Vente par Antoine-Innocent de Vassinhac d'Imécourt à son frère Jean de ce qui lui appartient en la seigneurie d'Inor, 12 mars 1720.

Foi et hommage de Jean de Vassinhac, seigneur d'Imécourt, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de Montmédy, 13 juin 1721.

• Copie de son aveu et dénombrement, s. d.

• Lettres d'investiture des biens sis à Inor, Martincourt, Luzy, Soiry et Nepvant, donnés par César-Hector de Vassinhac d'Imécourt à son fils Innocent-Marie en faveur de son mariage avec Marie-Thérèse de Custine de Wiltz ; 5 mars 1741.

Décision du Conseil du prince de Condé pour les lettres d'investiture à accorder à ceux-ci à cause des biens qu'ils ont acquis, le 12 avril 1747, de Simon de L'Hostel, seigneur de Sart, et de Marie-Hélène Grandjean de Muno, sa femme ; 6 juillet 1747.

• Maison féodale vendue par Simon de L'Hostel à Jean-Chrysostôme Lamy et à Marie-Anne de Licourt, sa femme, et par ceux-ci, le 10 novembre 1766, à Nicolas Thiébaut, prêtre habitué au village d'Inor ; décision du Conseil pour la tenue féodale et les lettres d'investiture à délivrer, 21 mai 1772.

• Extrait du compte des droits seigneuriaux d'Inor, appartenant tant au prince de Condé qu'à Madame d'Imécourt, tutrice de Charles-Marie-Ferdinand de Vassinhac d'Imécourt ; 11 janvier 1766.

• Arrêt de la Cour des Aides maintenant le prince de Condé dans le droit de percevoir à Inor 14 s. par queue sur les vins fabriqués dans le Clermontois ; 2 août 1776.

• Procès entre le prince de Condé et le comte d'Imécourt, au sujet des entreprises du comte sur la rivière de Meuse au ban d'Inor et de Martincourt ; mémoires ; 1777-1778.

Mémoires et rapports sur le projet d'échange, présenté par M. d'Imécourt, du tiers de la seigneurie d'Inor et de celle dé Martincourt ; juin-juillet 1781.

MARTINCOURT.

• Lettres des habitants de Martincourt contenant les charges et conditions sous lesquelles il leur est permis d'ériger des pressoirs particuliers ; 10 janvier 1618.

• Rapport des officiers de Stenay sur des terres demandées à cens par des habitants de Martincourt, 6 juillet 1613.

• Déclaration de la censé de Martincourt appartenant à Madeleine de Pouilly, 10

février 1659.
• Décision du Conseil du prince de Condé pour la confection du papier terrier de Martincourt, 17 juillet 1722.
• Abonnement aux habitants des fours et pressoirs banaux, 1727.

1-E-035 **LUZY.**

• Arnoul, comte de Looz et de Chiny, fait savoir que par devant lui Richard de Luzy a repris de Thiébaut, comte de Bar, en foi et hommage tout ce que son père Richier tenait à Luzy, excepté ce qu'il avait acquis de Simon de Chennery, et en doit la garde à Stenay quarante jours par an ; 23 juillet 1263.
• Partage des biens de Richier de Luzy entre ses fils Richard de Luzy et Simon, dit Moine. Richard tient du comte de Bar tout ce que Richier avait à Luzy, excepté ce qu'il avait acheté à Simon de Chennery, qui n'est pas du fief du comte.
Chacun d'eux tient la moitié de Poinceron, que le comte de Bar leur a donné, et ce qui lui appartient de l'achat fait par eux de Gérardet d'Iré. Ils doivent chacun trois semaines de garde. Avril 1269.
• Aveu et dénombrement de Guillaume de Luzy ; arrière-fiefs tenus par son fils Richard, par ses neveux Alardin de Mouzay, Jean et Geoffroy de Luzy, frères, par son cousin Oudard de Luzy, et Renaudin de Luzy, fils dudit Oudard, par Bertrand de Ballay, beau-frère de Jean de Luzy, par Simonin de Cugny, par Jean Miles, d'Yvoy; le quart du tout est tenu de Jean de Chennery ; il doit la garde trois semaines par an au château de Stenay ; attesté par Louis de « Gendelaincourt », prieur du prieuré de Stenay ; avril 1333. (La plupart des documents donnent « Jandelaincourt » ; Jandelaincourt ou Jeandelaincourt est dans le canton de Nomény, arr. de Nancy).
• Aveu baillé par Henri de Ballay à Colesson de Pillon, seigneur de Luzy en partie ; 30 mai 1396.
• Golesson de Pillon et Catherine, sa femme, vendent à Husson de Ville et à Lise, sa femme, quatre francs de France, de bon or et de juste poids, de rente annuelle sur ce qu'ils possèdent à Luzy, au prix de 40 bons florins nommés francs de France ; 22 avril 1405.
• Aveu de Melot de la Saulx, veuve de Regnaudin de Luzy : biens à Luzy et à Gesse tant de son chef qu'à cause de son dôiiaire ; arrière-fiefs tenus par Gérard de Ronchières, Colesson de Pillon et Thiérion Maricot ; 25 septembre 1411.
Edouard, duc de Bar, notifie le transport à lui fait par Colesson de Pillon de tout ce qu'il possédait à Luzy ; le comte en abandonne l'usufruit à Colesson et à sa femme, et promet de racheter les quatre francs de rente vendus à Husson de

Ville ; Bar, 6 avril 1415.
• Aveu et dénombrement baillé au duc de Bar par Aude de Luzy, veuve de Gérard de Ronchières ; 7 mai 1415.
• Aveu par Colart Boutefeu, écuyer, de ce qu'il tient à Luzy à cause de Philippe de Luzy, sa femme (sœur d'Aude) ; 2 septembre 1415.
• Lettres d'André de Bussy, lieutenant général de Guillaume d'Angy, bailli de Clermont, ordonnant l'exécution des lettres de reprise de la terre de Luzy accordées par le duc de Bar à Jean d'Erize, seigneur de Thillombois ; 23 mai 1445.
• Aveu fourni par Henri de Triconville de ce qu'il tient à Luzy à cause de Jeanne de Clémency, sa femme ; 22 juin 1461.
• Aveu de Henri Le Haussaire, 6 janvier 1489 [1490].
• Lettres du Conseil de Bar ordonnant aux officiers de Marville de faire le procès de deux femmes de Luzy accusées de meurtre et sortilèges, afin d'éviter un différend entre les seigneurs de Luzy et les officiers de Stenay ; 9 septembre 1505.
• Lettre au sujet du droit de justice de l'abbaye de Mouzon à Luzy, 8 novembre (s. a.). Lettre des officiers de Stenay au Conseil de Bar au sujet des droits de l'abbaye à Luzy ; 3 novembre 1513.
• Aveu de Ferry de Mouzay, 25 octobre 1487.
Aveu de Rampignon d'Avioth, dit de Thonne-la-Long, écuyer, seigneur de Luzy en partie, demeurant audit Avioth, tant en son nom qu'à cause de sa femme Alix, fille de feu Ferry de Mouzay, et de Jeanne de Mouzay, sœur d'Alix : biens à Luzy et à Charaise-la-Basse (prévôté de Longwy) ; 10 novembre 1495.
Aveu de Jean de Mouzay, 25 août 1573.
• Aveu et dénombrement fourni par Christophe de Chappy, seigneur de Signeux, Saint-Remy et Tailly en partie : en son nom, biens à Tronville, à Longeville, à Géry ; du chef de Claude du Champy, sa femme, sœur de Catherine, filles et héritières de Jean du Champy, biens à Pouilly et à Luzy ; 24 août 1487.
Aveu fourni par François de Chappy, seigneur de Luzy en partie, à cause de Claude de Thonne-le-Thil, sa femme : partie de la seigneurie de Luzy, qui se divise en trois tiers ; biens à Nepvant, à Tronville, à la Basse-Walle ; 28 octobre 1573.
Aveu de François de Chappy, seigneur de Tailly et de Luzy en partie ; 7 avril 1612.
Aveu de Guillaume du Hautoy, 20 août 1495 : biens à Luzy, moitié des terrages de

Baâlon, rente sur les fours de Stenay.
Autre aveu de Guillaume du Hautoy, 15 avril 1510 : mêmes biens, et, du chef d'Alix de Failly, sa femme, biens à Ville-sur-Yron et à Ville-aux-Prés, mouvant de Conflans-en-Jarnisy.
Aveu de Gautier, Pierre et Marie de Champ, frères et sœur : biens à Luzy partissant contre les héritiers de Georges du Hautoy, leur oncle ; biens à Baâlon, à Moulainville (prévôté d'Etain), à Forges (prévôté des Montignons) et à Raffecourt, 23 novembre 1574.
• Lettres de reprise et de foi et hommage accordées par le duc Henri à Balthazar de Mouzay, seigneur de Luzy et d'Inor en partie, au nom et comme procureur de sa sœur Elisabeth, veuve de Jacques de Paviot, capitaine et prévôt de Varennes, mère de Pierre, François, Elisée, Charlotte et Jeanne de Paviot, pour ce qu'elle tient à Luzy, Inor et Pouilly ; 5 mars 1612.
Aveu et dénombrement d'Èlisabeth de Mouzay, 2 juin.
• Aveu et dénombrement de ce que tient à Luzy Jacques de Paviot, soigneur de Nantillois, fils de François ; attesté par Henri de Heulles et Henri de Fresnes, seigneurs de Luzy ; 9 octobre 1663.
Aveu et dénombrement de Balthazar de Mouzay, seigneur de Luzy, Inor et Pouilly en partie, demeurant à Luzy : biens à Luzy, d'échange fait le 17 janvier 1597 avec Charles de Roucy et Philippe du Hautoy, sa femme ; biens à Inor ; 20 janvier 1597.
• Aveu de Balthazar de Mouzay et de Charlotte de Saubourel, sa femme : échange avec Charles de Roucy, seigneur de Châtel, qui a délaissé à Balthazar le tiers de tous les biens provenant de Georges du Hautoy, grand-père de sa femme, le 17 janvier 1597 ; attesté par ses cousins François de Chappy et Guillaume d'Assy ; 28 mai 1612.
• Autre aveu du même jour, complété par un article concernant Pouilly.
• Autre aveu de Balthazar de Mouzay, 29 juillet 1625.
• Aveu et dénombrement fourni par Henri de Fresnes, seigneur de Luzy et Pouilly en partie, au nom d'Adenette de Mouzay, sa femme, douairière de Balthazar de Mouzay, son premier mari, et mère de Philippe-Charlotte de Mouzay, issue de son premier mariage ; 21 septembre 1663 ; reçu à Stenay le 24 septembre, avec référence au partage fait le 26 mai 1631, après la mort de Balthazar de Mouzay, entre sa veuve Adenette de Mouzay et Eric de Sauborel, seigneur d'Arlange, capitaine de Dieuze.
Aveu et dénombrement par Pierre d'Esth (Ethe près de Virton ?), seigneur de Heumont et de Luzy en partie, de ce qu'il tient à Luzy à cause de sa femme,

Claude de Mouzay ; 17 août 1573.

• Aveu de Geoffroy d'Esth, sieur de Heumont, Rehon et Luzy en partie, fils de Claude de Mouzay ; 31 décembre 1601.

• Aveu du même, 14 avril 1612.

• Autre aveu du même, alors gouverneur de Damvillers pour le roi d'Espagne : biens à Luzy ; biens à Haucourt en la prévôté de Longwy, comme ayant les droits de Péter-Ernest de Mercy, prévôt de Longwy, et de Pierre de Lamouilly, sieur de La Magdeleine, receveur de Longwy ; 3 février 1625.

• Aveu et dénombrement par Nicolas de Thouvenin de ce qu'il tient à Luzy par acquisition faite, le 1er juillet 1656, de Corneille d'Esth, fille de feu Geoffroy, à présent sa femme ; 18 septembre 1663.

Aveu et dénombrement par Jacques d'Allamont, seigneur de Massiges, Champy, Monthois et Luzy en partie, de ce qu'il tient à Luzy ; attesté par son cousin François de Beauvois, sieur de Landreville ; 6 novembre 1573.

• Aveu par Guillaume d'Assy, Annette d'Assy, veuve de Jean des Mores, Elie et Marie d'Assy, frères et sœurs, de ce qu'ils tiennent à Luzy ; 8 juin 1574.

• Aveu par Jean d'Assy de ce qu'il tient à Luzy, Pouilly, Stenay, Mouzay et Martincourt ; 10 avril 1612 ; lettres de reprise du 3 mars.

• Autre aveu de Jean d'Assy, 6 septembre 1625.

• Aveu par Louis de Perry, sieur de Boisrozier, de ce qu'il tient à Luzy, à La Neuville et à Stenay à cause de Françoise d'Assy, sa femme, fille de Guillaume ; 17 septembre 1663 ; reçu à Stenay le 19, avec référence au partage fait le 11 juin 1622 entre Jean, Aubertin et Guillaume d'Assy, fils de Guillaume, et Jean d'Assenois, leur neveu.

• Droit de relief dû par Louis de Perry, trois pièces de 1672. Déclaration d'un jour de terre tenu en fief par Jacques Husson, laboureur à Luzy ; 17 avril 1664.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé. 13 juillet 1747, droit de relief dû par le sieur Serre pour les portions de la seigneurie de Luzy qu'il a acquises du sieur de Prepeau le 10 avril. 1744 (Nicolas Martinet de Jardinet en 1671, puis son fils Nicolas-Joseph, curé de Stenay, qui fit donation au sieur de Prepeau).

• 7 novembre 1760, envoi à M. de Bonneval des onze aveux et dénombrements baillés pour Luzy en 1663, 1664 et 1665.

• 29 décembre 1779, lettres d'investiture à accorder à Albert-Louis de Pouilly, baron de Chauffour, pour l'acquisition par lui faite de Remacle-Joseph Grofîey, ancien avocat au conseil provincial de Luxembourg, propriétaire du chef de Marie-Scolastique-Elisabeth Chardon, sa femme.

• 3 décembre 1783, lettres d'investiture à accorder à Marie-Thérèse de Custine de

Wiltz, comtesse de Brandeville, douairière d'Innocent-Marie de Vassinhac d'Imécourt, qui a acquis :
1°, le 30 avril 1782, un corps de ferme au ban de Stenay de Henri et de Marie-Françoise de Herbeumont ;
2°, le 29 avril 1783, des portions de la seigneurie de Luzy de Philippe-Théodore-Alexandre-Joseph, comte de Coudenhove, héritier de Nicolas-Charles, comte du Hautoy de Vaudoncourt.
• 21 décembre 1785, lettres d'investiture à accorder à Marie-Thérèse de Custine de Wiltz, pour l'acquisition par elle faite des portions de la seigneurie de Luzy qui appartenaient à Catherine, comtesse du Hautoy.

BROUENNES.

• Ludemars, sire de La Ferté, sa femme Mahaut, et leurs enfants Jean, Henri, Perrin, Huart et Isabeau, vendent à Huart de Martincourt, cellerier du comte de Bar, tout ce qu'ils ont à Sivry, à Brouennes, à Nepvant et à Cervisy ; juin 1260, mercredi après saint Barnabe.
• Les mêmes, et le même jour, abandonnent au comte de Bar les mêmes biens, en échange d'une rente sur le passage de Stenay.
• Par devant Sorbers, prieur de Stenay, et Jacques Vestit, de Stenay, Bertrand de Brouennes, chevalier, vend au comte de Bar tout ce qu'il a à Brouennes, en échange de ce que désigneront messire Macaire, messire Gilles d'Iré et messire Guerry de Villers ; 1270, mardi après la mi-carême [1271].
• Jacques Vestit, de Stenay, officiai de Thierry de Blanquenain, archidiacre de Trêves, et Simon, prieur de Stenay, notifient que Bertrand de Brouennes et ses fils Jean et Thiébaut ont cédé au comte de Bar le manoir et leurs biens de Brouennes contre d'autres biens et masures au même lieu, des rentes sur le terrage et le moulin ; 12175, le jour de la fête de saint Mathieu (21 septembre).
• Par devant Nicolas, abbé d'Orval, et Nicolas, doyen de la chrétienté de Juvigny, Thiébaut de Brouennes, fils de feu Bertrand, et Béatrix, sa femme, vendent au comte de Bar le champ arable situé devant la forte maison de Brouennes ; 1285, lendemain de la fête saint Pierre entrant août (2 août).
• Par devant Bertrand, abbé de Mouzon, Jean et Poinsignon, frères, fils de feu Bertrand de Brouennes, chevalier, vendent au comte de Bar tout ce qu'ils ont à Brouennes et au ban ; 1291, lendemain des octaves de la fête saint Jean-Baptiste (2 juillet).
• Jacquinet de Hugne, écuyer, avoue tenir du comte de Bar une rente annuelle de cinq muids de blé sur les terrages de Brouennes, et en doit la garde cinq semaines à Stenay ; attesté par Jean, abbé de Châtillon, et par Jacques, doyen de

la chrétienté de Longuyon ; 1313, vendredi après la mi-août.
• Jacquinet de Hugne, écuyer, avoue tenir du comte de Bar cinq muids de blé sur les terrages de Brouennes, ou, à défaut des terrages, sur le moulin ou le four, et doit la garde un mois par an au château de Stenay ; attesté par Louis, prieur de Stenay ; 1332, mardi devant mi-carême (1333).
• Edouard, comte de Bar, donne à Jean Sarrazin, écuyer, sa vie durant, la forte maison de Brouennes et des biens à Brouennes, Nepvant et autres lieux ; septembre 1328, mardi après l'Exaltation de la Sainte Croix ; copie délivrée en 1330, le mardi après les octaves de saint Mathias (mars 1331).
• Robert, comte de Bar, en échange de ce que le comte Edouard avait assigné à Jean Sarrazin, sire du Châtelet en Ardenne, sur les eaux, le tonlieu et le passage de Stenay, lui donne, sa vie durant, la tour de Brouennes et tous les biens qui en dépendent ; 22 août 1354 (original et copie du 2 mai 1361).
• Par devant Robert, abbé d'Orval, et Baudouin, abbé de Belval en Dieulet, Wallerand de Breumont, écuyer, et Aliénor, sa femme, reconnaissent tenir du comte de Bar la moitié de la châtellenie de Brouennes ; 1332, samedi devant la Saint-André.
• Robert, duc de Bar, assigne à Henri de Breux, écuyer, des rentes sur Brouennes, Nepvant, Sivry et Bronelle ; 18 mars 1361 [1362] (original et deux copies de 1602).
• Varrion, dit Coterel de Merval, et Gilette, sa sœur, enfants de feu Varin de Merval et d'Alix de Briey, vendent à Jeannot de Chauffour 80 franchards de blé sur les terrages de Brouennes ou, à défaut des terrages, sur le moulin ou les rentes de la ville ; 7 août 1371 ; approuvé par le duc Robert le 2 juillet 1372 (vidimus du 3 juillet 1404).
• Lettres obligatoires de Gui de Neuville, chevalier, que le duc .de Bar a établi pour trois ans châtelain, garde et gouverneur de la forteresse, ville et terre de Brouennes, avec jouissance de tout ce qui en dépend, à l'exception de ce que tient Richard des Hermoises (Armoises) à cause de sa femme ; Bar, 2 février 1373 [1374].
• Richard des Hermoises (Armoises), chevalier, avoue tenir du duc de Bar la tour de Brouennes et ce qui en dépend, 140 arpents de bois, etc. ; 20 mai 1388. Attestation de son scel par Jean de La Mothe, abbé de Jandeures au diocèse de Toul ; 27 juin 1388.
• Le duc Robert donne le château et le domaine de Brouennes à Henri d'Ornes, chevalier ; Clermont, 24 octobre 1401.
• Lettres fournies par Henri d'Ornes 25 octobre.
• François d'Ornes avoue tenir en foi et hommage la terre et seigneurie de Brouennes, que le roi René lui a transportée par lettres du 19 décembre 1463

(dont le texte est transcrit dans l'acte) ; 27 février 1463 [1464].

• Aveu par Henri de Breux de ce qu'il tient à Brouennes, Bronelle, Sivry, Nepvant, Baâlon ; 17 avril 1464 (original et copie de 1602).

• Le roi René donne une somme d'argent à François d'Ornes pour racheter diverses portions de la terre de Brouennes ; Châlons, 30 août 1464.

• Lettres par lesquelles Henri de Breux consent au rachat de ce qui lui appartient à Brouennes ; 10 février 1464 [1465].

• Aveu de François d'Ornes, 4 mai 1493.

• Permission donnée à Georges de Liancourt de prendre du bois dans les bois de Woëvre au ban de Mouzay pour l'usage de sa maison de Brouennes ; 22 août 1537.

• Lettres d'usage du bois de Woëvre de Mouzay octroyées par le duc Charles à Marie de Choer, dame de Orey, tutrice de Claude, Hermann et François de Choer, seigneurs de Brouennes ; 14 avril 1580.

• Réception en foi et hommage de Hans de Millendonck, 9 juin 1612 ; de Hermann de Millendonck, 16 juillet 1625.

• Aveu et dénombrement baillé par Marie de Failly, dame de Bernissard, veuve de Claude-Hermann de Millendonck, baron de Pesches, de Brouennes, seigneur de Nepvant, Ginvry, Choer, etc., au nom et comme tutrice de son fils puîné, Maximilien-Henri : les deux tiers de la seigneurie de Brouennes, l'autre tiers appartenant à la succession d'Adolphe de Millendonck ; les seigneuries de Nepvant et de Ginvry ; fief à Murvaux ; reçu à Stenay le 11 décembre 1663.

• Requête de Maximilien-Henri de Millendonck, seigneur de Brouennes, demeurant à Pesches au pays de Liège, contre la saisie de Brouennes, 1672.

• Décision du Conseil du duc d'Anguien prononçant la confiscation des biens du baron de Pesches, mort au service du roi d'Espagne ; 1er mars 1684.

• Déclaration par les habitants de Brouennes des droits qui appartiennent à la princesse douairière de Groy, 7 février 1731.

• Marguerite-Louise de Millendonck, veuve de Philippe-Alexandre-Emmanuel de Groy-Solre, né prince du Saint-Empire, vend la terre de Brouennes à Marie-Françoise-Christine de Fénerolle, veuve de François Maret de la Loge, dame de Bronelle et de Baâlon, résidant en son château de Bronelle ; 11 février 1735. Lettres d'inféodation, 31 mai.

• Confirmation accordée par le prince de Condé à Mme de Mondésir, veuve de M. Maret, dame de Brouennes, du droit de prendre du bois dans les bois communaux de Brouennes et dans le bois de Mouzay ; 13 mai 1738.

LA TOUR LAMEY sur la rivière de Chiers près du château de Brouennes.

• Rachat de la tour et de ses dépendances fait par le duc de Bar de Richard des Hermoises (Armoises) et d'Alix, sa femme, qui la possédaient depuis la mort de Henri de Breux ; 29 avril 1388.

• Aveu par Gilette de Sebreis, veuve de Jean Marendel, de ce qu'elle tient à Brouennes, (la tour Lamey et ses dépendances), à Lamouilly (le quart du four), et à Ginvry (le tiers du four) ; 6 février 1429 [1430].

• Aveu de Jean Gontar, dit de Tencey, écuyer, et de Marguerite du Lorcignol, sa femme : la tour, Lamey et ses dépendances, bois et rivière ; la seigneurie de Ginvry ; rente sur le four de Brouennes ; le quart du four de Lamouilly; deux étangs entre Baâlon et Brouennes ; sept jours de terre à la maladerie de Stenay ; un gagnage à Bronelle ; 7 février 1453 [1454] (original et copie de 1602).

• Autre aveu de Jean de Tencey, dit Gontar, et de Marguerite du Lorcignol ; 22 mai 1456.

• Aveu baillé par Henri de Walle et Françoise de Noirefontaine, sa femme, de ce qu'ils tiennent dans les prévôtés de Mussy, Longwy et Longuyon (la Basse-Walle, Presnois devant dons, Golmey, etc.), et dans la prévôté de Stenay : à Brouennes (la tour Lamey et ses dépendances), à Bronelle, à Ginvry et à Lamouilly ; 14 avril 1475 (copie de 1578).

BRONELLE.

• Jacques Vestit, de Stenay, officiai de Thierry de Blanquenain, archidiacre de Trêves, fait connaître que son neveu Jean, fils de Bon Sersant, son frère, a cédé au comte de Bar tout ce qu'il possède à Bronelle, contre douze muids de blé à prendre annuellement sur les terrages ou sur le moulin de Mouzay ; 1277, mercredi après Saint-Marc (fin avril 1278).

• Procès-verbal d'estimation et déclaration des justices et seigneuries de Bronelle et de Baâlon, 26 juillet 1587.

• Blanche d'Apremont, veuve de Nicaise de Tige, seigneur de Bronelle, mère de Gobert, Françoise, Nicole et Julianne, mineurs, avoue tenir du duc de Bar la maison forte de Bronelle avec ses dépendances, 630 jours de terres, prés, haies, buissons et étang, et 230 arpents de bois ; 12 octobre 1602.

• Suppression d'un chemin et établissement d'un autre chemin sur la terre de Bronelle, à la requête de Jean-Augustin-Dieudonné de Maret, seigneur de Brouennes, Bronelle, Baâlon, Nepvant, Bantheville et autres lieux ; août 1783.

GINVRY.

• Kuno (Gonon) de Mussy cède à Henri II, comte de Bar, le fief que tient de lui; Guillaume de « Prisneio » à Delut et à Ginvry ; novembre 1238 (en latin).

• Robert de Mussy, écuyer, fils de feu Gonon, cède à Thiébaut H, comte de Bar, douze franchards de froment à la mesure de La Ferté et six sous de « fleves » de rente annuelle au terroir de Ginvry ; 6 mars 1286 [1287] (Lesort, XCVIII).
• Gobert d'Othenges (Ottange?), écuyer, et Alix, sa femme, vendent à Jean de Lamouilly, écuyer, et à Aliénor, sa femme, leurs biens de Ginvry et des rentes sur le four de Brouennes, mouvant en fief de Guillaume de Delut et en arrière-fief du comte de Bar ; janvier 1317 [1318].
• Gobert de Tige, seigneur de Villers devant Raucourt, de Ginvry près de Brouennes, et de Bronelle en partie, demeurant audit Villers, donne procuration à Robert de Gratinot, seigneur de Jupille et capitaine de Dun, pour présenterau duc de Lorraine et de Bar la foi et hommage qu'il doit pour Ginvry et Bronelle ; 4 mai 1562.
• Aveu de Jean de Strainchamp : maison de Clercambaux près de Chauvency-Saint-Hubert, prés et terres ; le quart de la seigneurie de Ginvry, prés, etc. ; bois partissant avec ses cousins de Walle et de Flassigny et avec Nicaise de Tige ; 5 décembre 1573. Procès-verbal d'information.
• Aveu par Jean de Strainchamp de ce qu'il tient à Ginvry, à Nepvant et à Longuyon ; 30 janvier 1575 [1576].
Information à Longuyon.
• Aveu par Claude de Baral, seigneur de Saint-Germain, de ce qu'il tient à Ginvry A cause d'Anne de Durlin, sa femme ; 4 juin 1612.
• Aveu par Jean de Dohan, seigneur dudit lieu, Montigny et Sugny aux Ardennes, de ce qu'il tient à Ginvry et à Longuyon du chef de sa défunte femme, Barbe de Strainchamp, et au nom de ses dix enfants mineurs ; 10 avril 1612.
Autre aveu de Jean de Dohan, 8 juillet 1625.
• Aveu de la seigneurie de Ginvry par Albert de Pouilly, 1er septembre 1663, reçu à Stenay le 18 novembre. (Albert était fils de Frédéric de Pouilly et de Lucie de Maillard, et petit-fils par son père de Marguerite de Strainchamp, dame d'Inor et de Ginvry, qui avait baillé aveu en 1612 et en 1636).
• Le fief de Ginvry, appartenant à M. de Pouilly, est démembré dé la haute justice de Brouennes, appartenant à M. de Maret ; 1779.

QUINGY, MONT-SAINT-MARTIN, CHAUPFOUR.

• Aveu par Domeline, fille (de feu Jacques de Boùvigny et veuve de Jeannot de Chauffour, de ce qu'elle tient à Quincy, Mont-Saint-Martin et Chauffour ; attesté par Gérard de Louppy, chevalier, et Geoffroy de Mont-Saint-Martin, écuyer ; novembre 1332.

• Aveu d'Alexandre de Chauffour, septembre 1364.
• Aveu de Jean Noiregoule, écuyer, au nom de Marguerite d'Allamont, sa femme, et des frères et sflBur de celle-ci, tous enfants de Pierresson d'Allamont et de Philippe de Chauffour, défunts ; 6 août 1456.
(Jean Noiregoule avait été reçu en foi et hommage par Guillaume d'Angy, bailli de Saint-Mihiel, le 6 mars précédent, à Briey).
Réception et copie de l'aveu par Taffin de la Porte, receveur et gruyer de Stenay ; 9 août 1456.
• Aveu de Jean d'Allamont : le sixième de la seigneurie de Quiûcy, le gagnage de Chauffour, un gagnage à Lamouilly, le moulin et la rivière de Lamouilly; 22 juillet 1474.
• Aveu de Jean de Sampigny, seigneur de La Brière et de Quincy en partie : les deux tiers de la seigneurie de Quincy, un tiers provenant de Marguerite de Boulain, l'autre de Thierry de Chauffour, père et mère de Thierry de Quincy, grand-père de Jean de Sampigny ; attesté par son père Robert de Sampigny, capitaine et prévôt de Dun ; sans date.
• Aveu d'Antoine d'Allamont, sieur de Malandry, gouverneur et capitaine de Montmédy : prés à Stenay, un douzième en la seigneurie de Quincy, la maison de Chauffour et ses dépendances, une part de la seigneurie de Pouilly et divers biens au finage, etc. ; attesté par Robert de Gratinot, seigneur de Jupille et de Villers-devant-Dun, capitaine et prévôt de Stenay ; 22 juin 1563.
• Aveu d'Arnaud de Romain, seigneur de Quincy en partie ; 28 juillet 1573 ; avec les lettres de reprise et de foi et hommage du 20 juin.
• Permission donnée par le duc Charles à Antoine d'Allamont de prendre du bois dans les bois de Woëvre et Mouzay pour sa maison de Chauffour ; 27 avril 1580.
• Aveu par Jean d'Allamont, seigneur de Quincy en partie, gouverneur de Montmédy, d'un douzième de la seigneurie de Quincy qu'il a acquis d'Antoine de Bajollet, écuyer, et de Marie de Villers, sa femme ; 11 mars 1581.
• Copie de l'acte de vente par Marie de Villers, fille de feu Warin de Villers, 24 novembre 1580, et des lettres de reprise du 30 janvier 1581.
• Aveu par Jean d'Allamont, seigneur de Malandry et de Quincy, gouverneur de Montmédy, de biens acquis d'Evrard de Barbanson et de Bonne d'Ognies, sa mère, seigneur et dame de Villemont : rentes et prés à Stenay, un dix-huitième de la seigneurie de Quincy, etc. ; 1er décembre 1603.
• Aveu de Jacques d'Allamont, grand-doyen d'Yvoy (Garignan) : partie de la seigneurie de Quincy ; 2 mai 1612.

• Aveu de François d'Allamont, seigneur de Chauffour, Breux, Missy, capitaine et prévôt de Damvillers : seigneurie de Chauffour, deux tiers en un douzième de la seigneurie de Quincy, biens audit lieu, partie des terrages de Baâlon ; attesté par Jean de La Fontaine, seigneur de Sorbey et du Petit-Failly, prévôt, gruyer et receveur de Marville ; 2 mai 1612.

• Aveu des trois frères d'Allamont, Jean, seigneur de Malandry, gouverneur de Montmédy, Antoine, chanoine de l'église primatiale de Nancy, et Théodore, seigneur de Brandeville, grand-prévôt d'Ardenne : un douzième de la seigneurie de Quincy ; rentes et biens audit lieu ; bois partissant contre François et Jacques d'Allamont, leurs oncles, et les héritiers de la maison de Marchéville ; biens acquis par Jean d'Allamont d'Evrard de Barbanson (1603), etc. ; attesté par Jacques de Failly ; 2 mai 1626.

• Aveu de Florimond, baron d'Allamont, seigneur des Cinq-Villes, Joppécourt, Rosselange, Breux, Chauffour, Quincy, Champ et Neuville-sur-Meuse, gouverneur de Pont-à-Mousson : maison forte et seigneurie de Chauffour, prés en la prairie de Quincy, sixième des terres, prés et bois dépendant du Mont-Saint-Martin, partie de la seigneurie de Quincy et des terrages de Baâlon ; attesté par François de Housse, seigneur de Hugne ; 18 août 1663 ; reçu à Stenay le 25 septembre, avec référence aux aveux baillés par François d'Allamont, gouverneur de Damvillers, en 1599, 1603 et en 1612.

• Aveu de Théodore d'Allamont, comte de Brandeville, grand-prévôt d'Ardenne : rentes et prés à Stenay ; biens à Quincy à lui échus par succession de feu Antoine d'Allamont, abbé de Beaupré, son frère ; partie de la seigneurie de Quincy autrefois acquise d'Evrard de Barbanson, etc. ; attesté par Christophe de Custine, seigneur d'Auflance ; 15 septembre 1663 ; reçu à Stenay le 10 sepiembre 1664, avec référence à l'aveu du 2 mai 1626.

• Aveu et dénombrement baillé par Anne-Marguerite d'Argenteau, épouse séparée quant aux biens de Florimond d'Allamont, seigneur des Cinq-Villes, etc. ; Champ-Neuville, 15 mars 1672.

• Aveu d'Anne d'Allamont, comtesse de Mérode, héritière de Théodore d'Allamont, comte de Brandeville ; Malandry, 27 mai 1671.

• Lettres d'investiture à accorder à Henriette-Innocente de Vassinhac d'Imécourt pour l'acquisition de la seigneurie de Quincy faite de Louis-Joseph de Pouilly (10 août 1746), qui lui-même l'avait acquise de Charles-Ferdinand de Gustine, comte de Wiltz (29 septembre 1745) ; décision du Conseil du prince de Condé, 1er septembre 1746.

• Autre décision du 15 janvier 1753 : lettres d'investiture à accorder à Louis-

Joseph de Pouilly pour l'adjudication qui lui a été faite, le 7 septembre 1751, de la moitié de la terre et seigneurie de Quincy.

CESSE.

• Thierry, curé de Cesse, reconnaît tenir du comte de Bar, comme seigneur de Stenay, les biens par lui acquis à Cesse et à Luzy, et que ledit comte avait saisis parceque cette acquisition avait été faite sans son consentement ; après la mort de Thierry, ces biens devront revenir à Mahaut, fille de Melinon, à Jacquemin et Jean, fils de Perrin de Cesse, et à Héluis, sa femme ; décembre 1287 (Lesort, CI).

• Aveu par Alardin de Mouzay, écuyer, de rentes en grains sur les sauvements de Cesse ; attesté par Louis de Gendelaincourt, prieur du prieuré de Stenay ; décembre 1332.

• Jean Perrenez, de Stenay, écuyer, et sa femme Isabelle, fille de feu Pierre de Lamouilly, chevalier, vendent à Alardin de Mouzay des rentes en grains sur les sauvements de Cesse ; 1329, samedi avant Saint-Luc au mois de septembre.

Alard de Mouzay et Marguerite, sa femme, vendent à Colart de Hornus et à Isabelle, sa femme ; septembre 1356, vigile de saint Michel.

Lettres de Robert, duc de Bar ; 1356, samedi après la Saint-Luc (copies du 15 février. 1385 [1386], du 5 février 1397 [1398] pour Rasse de Plorenville, et du 22 novembre 1404).

• Charles, roi de France, à la requête du duc de Bar, interdit au bailli de Vitry d'exercer aucune juridiction à Cesse, s'il est établi que la ville de Cesse fait partie de la terre que le duc de Bar tient en fief du Roi, dite la nouvelle reprise, laquelle est de la juridiction du bailli de Sens ; Paris, 8 décembre 1380.

• Lettres de rémission accordées par le duc de Bar à Pierresson, « fils le maire Jaquemet, de Cesse », qui avait tué Sohier d'Orainville, écuyer ; 29 août 1390.

Bertrand, abbé de Mouzon, reconnaît que toutes les possessions, de son monastère à Cesse, Luzy, Wame, Autréville et Soupy sont sous la garde du comte Thiébaut II de Bar ; 27 juin 1291 {Lesort, CVII).

• Lambert, abbé de Mouzon, déclare que les franchises et exemptions accordées par le comte de Bar à Werry de Sorbey, moine de son couvent et prévôt de Cesse, cesseront dès qu'il ne sera plus prévôt ou gouverneur de Gesse ; avril 1340.

Conférences tenues à Beaumont entre les officiers du roi de France et ceux du roi de Sicile, duc de Bar, au sujet du ressort et souveraineté de Cesse ; 10 avril et 1er septembre 1470.

Pièces produites pour le duc de Bar : extrait des registres d'assises et grands

jours de Saint-Mihiel en 1294, de 1333 à 1338, en 1401, 1446, 1449, 1453 et 1456 ; duplicata des extraits des registres de 1333 à 1338, avec deux chartes du cartulaire de l'abbaye de Mouzon, de l'année 1271 (samedi avant la Chandeleur 1270), relatives à la vente faite par l'abbaye à Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, de la maison de Wame, de biens à Gesse, à Autréville, etc.
Procuration donnée par Isabelle de Orey, veuve de Jean de Cesse, à Guillaume de Orey, et à Pierre de Bérault, son gendre ; Stenay, 7 mai 1562.
• Lettres du duc de Lorraine, contrat d'abonnement, et lettres des habitants de Cesse, pour le paiement en argent des rentes en grains dues annuellement au duc ; 30 octobre, 12 novembre et 1er décembre 1583.

Prieuré de Cesse.

• Aveu et dénombrement du prieuré de Cesse, dépendant de l'abbaye de Mouzon, baillé au roi de France par le prieur Claude Boitet ; 9 mai 1682 (copie du 20 septembre 1687).
• Vente des bois du prieuré de Cesse, 1782.
• Requête adressée à Jean-Baptiste-Louis Bigault de Préfontaine, grand-maître des Eaux-et-forêts du Clermontois, par Charles Magnier, prêtre, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, prieur commendataire de Cesse, et en cette qualité seul seigneur de Cesse et pour moitié de Luzy, pour obtenir le paiement du prix de ses bois vendus en 1782.
Requête du fermier, Henri Hanotel. Décision du Conseil du prince de Condé autorisant le paiement, 10 décembre 1783.

1-E-036 JUVIGNY.

• Aveu et dénombrement de biens à Juvigny baillé à Thiébaut de Bourmont, seigneur de Manicamp, par Jean de Jumelles, dit Flotons, chevalier, sire du Bosquel, à cause de Jeanne de Sermaize, sa femme ; 17 mai 1378.
• Louis, cardinal-duc de Bar, donne à Jean de Landres, écuyer, les biens que possédait à Juvigny feu Guillaume de La Preste ; Verdun, 23 août 1417 ; lettres de Jean de Landres, même jour.
• Aveu et dénombrement baillé au duc de Bar par Gobert de Sorbey, chevalier, seigneur de Louppy, et ses nièces Marguerite et Bernardine, filles de son frère Jean ; 7 février 1453 [1454].
• Procès entre Claude de Fresnel, seigneur de Louppy en partie, et Gérard de Pouilly, seigneur d'Esnes et de Hugne, au sujet de la seigneurie de Hugne et de droits sur Juvigny et Han ; sentence du 20 février 1566 [1567].
• Aveu et dénombrement de Gérard de Pouilly pour Juvigny et Han ; 6 mai 1573.

• Aveu de Jean de Housse; 1er octobre 1611. Il avait acquis Hugne, Juvigny et Han, de Nicolas de Housse et d'Antoinette de Pouilly, son père et sa mère, seigneur et dame de Permont, celle-ci héritière de Jean de Pouilly, son frère. Enquête et évaluation faites par les officiers de Stenay, 28 juin et 9 septembre 1611.

• Aveu et dénombrement de l'abbaye de Juvigny et des biens lui appartenant à Juvigny, Iré-le-Sec, Remoiville, Luzy, Baâlon, Mouzay et autres lieux ; 3 août 1667.

• Transaction passée entre le prince de Condé et les habitants de Juvigny au sujet du droit de sauvement ; 2 décembre 1731.

• Don de 3.000 livres aux habitants pour la construction d'une nouvelle église, 1er avril 1773.

REMOIVILLE.

• Rentes de Remoiville dues au terme de mai 1620.

• Ordre aux officiers du duc d'Anguien de prendre le pas sur les officiers de l'abbesse de Juvigny à Remoiville ; 25 juin 1671.

• Etat des lieux du corps de ferme de la seigneurie de Remoiville, 23 février 1739 ; état des héritages composant la ferme.

• Au nom du prince de Condé, Jean-Baptiste de Grou, seigneur de Grandville, intendant du Clermontois, vend la moitié d'une maison, sise à Remoiville, à Anne Person, veuve de Jean Desjardins ; 10 juillet 1742.

SAINT-MONTANT (près d'Iré-le-Sec).

• Bornage de ce qui compose le fief de Saint-Montant, au ban et finage d'Iré-le-Sec, appartenant à l'abbaye de Juvigny ; 22 juillet 1687.

Terrier du fief, 1688. Baux, 1713, 1723, 1730.

Transaction entre le duc de Lorraine et l'abbesse de Juvigny au sujet d'une pièce de terre dépendant de la censé de Vaulandon et revendiquée par l'abbesse ; 27 août 1731.

• Christophe de Waupernou, seigneur de Bazailles, vend une pièce de terre à l'abbaye ; 29 octobre 1731.

• L'abbaye cède au prince de Condé le fief et seigneurie de Saint-Montant en échange des droits du prince à Remoiville ; 8 juillet 1738.

• Le prince achète la censé de Vaulandon, 1746.

• Deux cartes du fief de Saint-Montant, XVIIIe siècle.

WAME OU LA WAME (comm. de Pouilly).

• Aubert et Thierry, clercs, fils de feu Aubert de Stenay, déclarent tenir du comte de Bar quatre muids de blé de rente annuelle sur les moulins de Mouzay et 24 livres de petits tournois sur les fours du même lieu, rente qu'ils ont reçue du

comte en échange de leur maison de Wame et de ses dépendances ; 18 juillet 1291 {Lesort, CVIII).

• Bornage séparatif des bois de Jaunel et de La Wame ; 1573.

• Déclaration par les religieux de Mouzon de leur censé de La Wame ; 1er octobre 1663.

LAMOUILLY.

• Aveu et dénombrement par Jean de « Lavaux », seigneur de Vilosnes, de ce qu'il tient à Lamouilly et à Nepvant ; attesté par son cousin Jean du Mesnil, écuyer ; 16 octobre 1487.

• Aveu de Warry de « Laval », seigneur de Sorbey et de Vilosnes ; attesté par Gérard d'Awamey, curé de Saint-Mard, son cousin ; 3 novembre 1507.

• Autre aveu du même, 7 décembre 1509.

• Jean Tassigny du Faing, écuyer, avoue tenir du duc de Bar une maison sise au bout du village de Lamouilly vers La Ferté, qu'il a acquise de Guillaume de Sapogne, seigneur de Villers-devant-Orval ; 5 juin 1579.

HALLES.

• Onze pièces relatives à un différend soulevé entre Nicolas-Joseph Le Crique, chantre et maître d'école de Halles, et plusieurs habitants du lieu ; 1773-1777.

WISEPPE.

• Admodiation du moulin de Wiseppe à Martin de Mauretour, 16 septembre 1557.

• Adjudication du four banal, 24 mai 1596.

• Acensement de 300 verges de pré à Richard François, 28 juillet 1663.

• Déclaration des droits seigneuriaux appartenant à l'abbaye de Belval, 14 **novembre 1663.**

• Assignations de l'abbé de Belval pour la visite du moulin, endommagé par les eaux ; 1703-1704.

MOULINS.

• Lettres de compassion de Henri de Sohan, abbé de Saint-Hubert et seigneur de Moulins, en faveur des enfants de Guillermin Batillot, qui s'est tué en tombant d'un arbre ; 4 septembre 1493.

Annulation de ces lettres en reconnaissant la suzeraineté du duc de Bar, 27 décembre 1494.

• Aveu et dénombrement de ce que possède à Moulins Robert de Gratinot, seigneur de Jupille et de Villers-devant-Dun ; 24 mai 1573.

• Aveu de ce qu'il a acquis à Moulins et à Mouzay de Ferry de Jaulny et de Marguerite de Rivière, sa femme ; 20 janvier 1573 [1574],

• Anne, baronne de Créhange, fille et héritière de Georges, présente au duc de Bar

l'aveu et dénombrement de ce qu'elle possède à Moulins, Stenay, Remoiville, Juvigny et Louppy ; attesté par son oncle Werry, seigneur de Créhange et de Pittange ; 13 juillet 1573. Signé : « Anna geboren fryelen zu Chyegyen und Pyettyen », et « Werry sieur de Creehange et de Pittange ».

• Adrien de Milière, seigneur de Maffort, présente l'aveu et dénombrement de ce qu'il a acquis récemment de Henri des Salles, seigneur de Conxay, de Claude de Berriers, seigneur d'Amanty, mari d'Anne-Louise des Salles, et de Jean de Beauvau, seigneur d'Epense, mari de Sarah des Salles, à Moulins, au bois de la Riotte, dans les prairies de Stenay et de Mouzay ; attesté par Jean t'Serclaes, seigneur de Tilly, et Philippe de Fornyesy ; 24 avril 1600. (Henri des Salles, baron de Rorté, etc., Anne-Louise et Sarah des Salles, étaient enfants de Claude des Salles, baron de Mercy, maréchal des camps et armées du Roi, et de Catherine de Rivière. Jean de Beauvau était fils puîné d'Alof de Beauvau, baron de Rorté, et de Madeleine d'Epense, sa seconde femme).

• Aveu par Adrien de Milière de tout ce qu'il possède à Moulins, y compris ce qu'il a récemment acquis de M. d'Allamont, gouverneur de Damvillers ; attesté par François de Chappy, seigneur de Tailly et Luzy en partie ; 7 avril 1612. Signé : « A. de Milière » et « F. de Chayppy ».

• Aveu par Claude de Milière, seigneur de Moulins devant Mouzon et de Luzy en partie, de ce qu'il possède à Moulins, à Luzy, à Inor, à La Neuville et à Mouzay ; 1er octobre 1663.

Reçu par les officiers de Stenay le 9 novembre, avec référence à l'aveu d'Adrien de Milière, père de Claude, et à l'aveu d'Antoine de Circourt, son beau-père, présentés en 1625.

Arrêt de la Cour des Aides qui maintient le prince de Condé dans le droit d'aides sur les vins, condamne les habitants de Moulins aux dépens et les déboute de leurs demandes ; 6 septembre 1770.

• Sentence des Requêtes de l'Hôtel rendue entre le prince de Condé et les différents seigneurs de Moulins, les habitants dudit lieu et les religieux de Saint-Hubert, qui maintient le prince et lesdits seigneurs dans la possession du droit de quatre oies et quatre flans dus par les habitants, condamne les religieux à la restitution des arrérages perçus et aux dépens ; 24 septembre 1776.

• Décision du Conseil du prince de Condé, du 31 juillet 1776, sur les lettres d'investiture à accorder à Albert-Louis de Pouilly, baron de Chauffour, et à Marie-Antoinette-Philippine de Custine, sa femme, en raison des actes suivants : vente par Nicolas-Charles, comte du Hautôy de Vaudoncourt, à Marie-Françoise de Chamissot, veuve de Félix de Gratinot, seigneur de Lucemont, de ce

qui lui appartient en la seigneurie de Moulins, 30 avril 1772 ; retrait lignager par Albert-Louis de Pouilly, 13 novembre 1772 ; vente par François de Reignier à M. de Pouilly de ce qui lui appartient à Luzy, 8 mars 1776.

• Jean-Baptiste-Madeleine de Failly, seigneur de Villemontry et Moulins en partie, Louis-Guillaume de Vassaux et Charlotte-Louise de Failly, sa femme, vendent à Antoine Saulce, marchand à Moulins, ce qui leur appartient en la terre et seigneurie de Moulins ; 9 décembre 1784.

Décision du Conseil du prince touchant la liquidation des droits de relief et les lettres d'investiture à délivrer ; 1er août 1787.

Fief des Saris et bois de la Riotte au finage de Moulins.

• Sentences des officiers de Mouzon dans le procès pour le partage du fief des Sarts et du bois de la Riotte entre Marin de Gorgias, seigneur de La Viéville, propriétaire de la moitié du fief et du bois, et les propriétaires de l'autre moitié : Robert de Gratinot, Aubertin de Pouilly, Adrien de Parceval, Ferry de Jaulny, les seigneurs de Villemont, de Malbergh, de Gréhange, de Laix et de Dannevoux ; avril-juin 1570.

• Extraits de quatre dénombrements de 1573 et 1574 qui font mention du bois de la Riotte ; Bar, 10 août 1582.

• Le sieur de Bymont certifie, le 1er septembre 1582, avoir reçu du président des Comptes de Lorraine le contrat du partage provisionnel du ban du Sart et du bois de la Riotte, sous le scel de la prévôté de Paris en date du 23 juillet 1578, lequel il promet rendre.

• Aveu et dénombrement d'une partie de la seigneurie de Moulins et du fief de la petite Sart, baillé par Jean-Baptiste de L'Hostel, grand bailli du bailliage de la ville de Mouzon, seigneur de La Raminoise, Le Vivier-Artaise, Villers-devant-Raucourt, des grande et petite Sart, et en partie de Moulins ; 29 février 1768. Sentence de vérification, 14 juin (copie de 1785).

LANDZECOURT.

• Aveu d'Albertin de Landzécourt, écuyer ; 25 novembre 1332.

Aveu de Jean, fils de Collignon, de Landzécourt ; même jour. Attestés par Louis de Jandelaincourt, prieur de Stenay.

• Aveu de Henri de Gommery, écuyer ; 3 septembre 1415.

• Aveu de Henri de Gommery, attesté par Henri Johart, doyen de la chrétienté de Longuyon ; 2 mars 1455 [1456].

• Aveu d'Alix de Ville, veuve de Jean de Landzécourt : le quart de la seigneurie (la moitié appartient au duc de Bar, l'autre quart à Henri de Gommery et à Robert de Sampigny) ; la moitié de la seigneurie de Quincy ; attesté par Raulin

de Ville, son frère ; 1er septembre 1446.
Autre aveu baillé par Alix de ce qu'elle tient à Landzécourt ; attesté par son fils Jean et par Thierry des Hermoises (Armoises), seigneur de Richardménil ; 12 mai 1464.
• Aveu de Henri de Luz, dit Moral : huitième partie de la seigneurie, etc. ; 20 janvier 1458 [1459].
• Aveu de Jacques de Luz, seigneur de Neuville-en-Verdunois, gentilhomme de la chambre du cardinal de Lorraine : huitième de la seigneurie de Landzécourt, etc. ; 26 novembre 1549.
• Louise d'Allamont, veuve de Jacques de Laitre, demeurant à Chauvency-le-Château, donne procuration à Robert de Gratinot, seigneur de Jupille, pour faire la foi et hommage de ce qu'elle tient en fief à Landzécourt et à Lamouilly ; 7 mai 1562.
• Aveu de Nicolas de Pouilly, seigneur en partie de Landzécourt ; 6 juin 1573.
• Aveu par Philippe de Walle, sieur de Rossignol, de ce qu'il tient de son chef à Burey et à la Basse-Walle en la prévôté de Longuyon, et, à cause de sa femme, Anne de Laitre, à Landzécourt ; 31 janvier 1573 [1574].
• Lettres d'acensement fournies par Jean-Pierrot Bontemps, François Balon et Jean Thiéry, habitants de Landzécourt, 1587 et 1598.
• Aveu et dénombrement fourni par Jean de Walle, capitaine de Chauvency-le-Château, de ce qui lui appartient à Landzécourt et à Quincy tant par succession que par transaction et acquêt faits avec Nicolas de Housse et Antoinette de Pouilly, son beau-père et sa belle-mère, et avec ses frères, beaux-frère s et sœurs ; 15 juin 1627.
• Lettres d'investiture au sieur Robert Michel pour des portions du fief de Landzécourt, 30 août 1775.

BEAUFORT.

• Charte donnée à la nouvelle ville de Beaufort par Thiébaut, comte de Stenay, et Henri, comte de Grandpré ; 1188 (copie du 9 mars 1514 [1515]).
• Françoise de Lenoncourt, veuve de Philibert du Châtelet, baron de Cirey et Saint-Amand, dame de Beaufort, Mont et Sassey, avoue tenir en foi et hommage du duc de Lorraine et de Bar la moitié de la seigneurie de Beaufort, l'autre moitié appartenant aux sieurs de Rarécourt ; rappel des articles de la charte de Beaufori. Droits à Mont et à Sassey. 22 avril 1570.
Procès-verbal de vérification, 26 juin.
• Auîre aveu de Françoise de Lenoncourt, 20 février 1573 [1574].
• Procès avec Nicolas-Joseph de Melon, seigneur de Beaufort, 1716-1719.

• Décision du Conseil du prince de Condé ordonnant de faire opposition au décret de la terre de Beaufort, 25 novembre 1745 (rappel des deux aveux précédents et de l'aveu baillé le 27 janvier 1390 par Gilles, bâtard de Luxembourg).
• Autre décision du 29 décembre 1763 au sujet des droits de quint et requint dus par M. de Maillard, baron de Landres, pour la moitié de la terre de Beaufort, qu'il a acquise de Louis-Armand d'Ambly le 18 novembre 1740.
En 1755, Louis-Charles de Maillard et Marie-Anne-Scolastique de Wassinhac, sa femme, acquirent de Melle de Grangemont l'autre moitié de Beaufort. Ils eurent pour successeur leur second fils, Innocent-Marie de Maillard d'Haneffe, qui épousa Melle d'Ivoiry de La Malmaison.
Le 7 février 1787, la terre et seigneurie de Beaufort fut acquise par le marquis Alexandre de Moriolles (délibérations du Conseil du prince de Condé du 24 janvier et du 7 mars 1787).

CHAUVENCY-SAINT-HUBERT.

• Guillaume d'Avrignicourt, écuyer, avoue tenir du comte de Bar tous les « alues » que son frère Gui de Colonvaux avait à Chauvency-Saint-Hubert ; attesté par frère Simon, prieur de Stenay, et par Jacques Vestit, de Stenay, officiai de Thierry de Blanquenain, archidiacre de Trêves ; 1279, samedi après les Bures [mars 1280].

IRE-LE-SEC.

• Isabelle, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, de Lorraine et de Bar, inclinant à la prière du Chapitre de Notre-Dame de Verdun, propriétaire de la ville d'Iré, laquelle était en la garde des comtes de Bar et payait pour cela une redevance annuelle de huit reis d'avoine, abolit cette redevance pour engager les habitants, chassés par la guerre, à rentrer chez eux, à la condition que chaque conduit paiera annuellement quatre franchards d'avoine ; Bar, 13 juillet 1442 (copie du 13 février 1486 [1487]).

OSCHES.

• Isabeau, dame de Marville, fait savoir qu'elle a donné à son neveu Thiébaut, comte de Bar, tout ce qu'elle possédait à Osches ; juillet 1261.
• Jacques, seigneur de Hans et des Armoises, avoue tenir du duc de Bar le tiers de la seigneurie et des appartenances d'Osches ; 24 avril 1462.
• Saisie de la terre d'Osches au nom du roi de France sous prétexte qu'elle est du ressort de Sainte-Menehould ; 14 septembre 1549.
Mémoire des officiers de Stenay au Conseil de Bar : au village d'Osches, le duc de Bar a un tiers ; les deux autres tiers, appartenant à la comtesse d'Apremont, dame de Hans et des Armoises, relèvent du château de Stenay.

Titres à l'appui : copie de l'aveu du 24 avril 1462 ; copie de l'aveu présenté au nom de Jeanne d'Assy par son neveu en novembre 1332 (le tiers d'Osches).

BELLEFONTAINE (près de Rouvrois-sur-Othain).

• Henri de Villers, chevalier, seigneur de Sy, est remboursé par le duc de Bar de sommes qui lui étaient dues à cause de sa défunte femme, Isabelle de La Neuville-au-Bois, auparavant femme de Gérard de Gomberval ; il reçoit en outre du duc la maison de Bellefontaine, pour laquelle il fait foi et hommage ; 12 août 1403 (trois pièces).

• Aveu et dénombrement baillé par François et Gratien de Lavaux, François du Mont, seigneur de La Barre, et Agnès de Lavaux, sa femme, d'une partie de la terre et seigneurie de Bellefontaine, de celle de Velosnes, et d'autres biens dans la châtellenie de Norroy-le-Sec et dans celle d'Etain, etc. ; 27 décembre 1573.

• Aveu et dénombrement baillé par la famille de Chamissot pour l'autre partie de Bellefontaine, une partie de Velosnes, une censé à Stenay, des biens dans la prévôté de Norroy (Domremy, etc.) ; 28 avril 1574. L'aveu est présenté par : François de Beauvois, sieur de Landreville, et Lucie de Chamissot, sa femme ; Jacques d'Allamont, sieur de Massiges, et Nicole de Chamissot, sa femme ; Claude de Chamissot, sieur d'Andevanne ; Anne de Cuissot, veuve de Warry de Chamissot, mère de Prudent, mineur ; Jean de Tige, sieur de Villers-devant-Raucourt, et Marie de Chamissot, sa femme ; Thiédricq des Armoises, sieur de Hannoncelles, et Marguerite de Chamissot, sa femme.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet d'un prétendu fief de Bellefontaine dans la forêt de Dieulét, avec rappel des titres du véritable fief ; 26 avril 1736 et 27 novembre 1755.

Lettre de Nicolas de Melon, sieur de Beaufort, au sujet de ce fief ; 9 janvier 1740.

MOUZON (Ardennes).

• Reçu donné par Henri Bardinelli, doyen de la chrétienté de Mouzon et administrateur de la léproserie ; 5 mars 1426 [1427].

• Pièces d'un procès entre le duc de Bar et les habitants de Mouzon au sujet de droits de passage et autres qui appartiennent au duc. Minute d'un mémoire rédigé pour le duc de Bar.

Lettres de Charles VII au bailli de Chaumont et au gouverneur de Mouzon, leur ordonnant de faire rendre justice au duc et à ses officiers; Gannat, 9 septembre 1456.

Ordonnance et lettres d'assignation aux intéressés, 29 octobre et 4 novembre 1456.

Lettres de Jean de Suzanne, gouverneur de Mouzon, au bailli de Saint-Mihiel ;

3 et 16 juillet 1466.
• « Déclaration de la ville, faulxbourgs et villages de la terre de Mouzon et Beaumont » ; s. d. (XVIe siècle).
• Lettres d'appointement entre les habitants de Stenay et ceux de Mouzon ; 5 septembre 1567.
• Requête au Roi au sujet d'une contestation entre les officiers de Mouzon et ceux de Stenay à propos d'un terroir appelé le Sart sis au ban de Moulins ; ordre d'informer, signé de L'Aubespine, évêque de Limoges, 8 février 1569.
• Requête au Roi au sujet du droit d'entrecours, communiquée au procureur général le 30 avril 1579 ; avis donné le 24 mars 1580 en faveur de la jouissance du droit d'entrecours entre les habitants de Mouzon et Beaumont d'une part, et ceux de Stenay et Dun d'autre part.

BREVILLY (en la seigneurie de Mouzon).

• Requête du duc de Lorraine au juge de Mouzon au sujet d'un droit de sauvement qu'il dit lui être dû par les habitants de Brévilly.
Ordre d'informer.
Assignation aux habitants.
Sentence maintenant le duc dans son droit. Septembre 1567.
Autre sentence de la cour souveraine du Roi en son château de Mouzon, 26 octobre 1569.

BEAUMONT.

• Henri de Dreux, archevêque de Reims, et Renaud de Stenay font la paix et règlent leurs droits respectifs à Beaumont et à Létanne ; octobrfe 1234 (Lesort, XV).
• Hugues, comte de Rethel, fait savoir que son frère Jean, sire du Châtelet, est l'homme lige, après lui, de Thiébaut de Bar, fils du comte Henri, et de sa mère la comtesse de Bar pour le moulin de Bergnicourt, et s'engage à parfaire la valeur de quinze livrées de terre à parisis au cas où ledit moulin ne les vaudrait pas ; 9 septembre 1240 (Lesort, XX).
• Jean de Rethel, seigneur du Châtelet, se reconnaît l'homme lige de Philippe, comtesse de Bar, et de son fils Thiébaut, après le comte de Rethel, son frère, pour le four de Beaumont et les « assenées » qui en dépendent dans les bois de la comtesse ; réglementation pour la « vente » de ce four ; février 1240 [1241]. {Lesort, XXI).
• Gaucher, comte de Rethel, « acquitte » au comte de Bar et à ses hoirs tout ce qu'il tenait de lui à Beaumont ; 31 juillet 1252 (Lesort, XXXIV).
• Duecars, bourgeois de Reims, ancien sergent à Stenay, certifie devant Jean,

abbé de Beaulieu, et Henri, seigneur du Bois, que les comtes Thiébaut et Henri de Bar prenaient le tiers de la justice de Beaumont, dont l'archevêque de Reims prenait les deux autres tiers, qu'ils y exerçaient le droit de chevauchées sur les habitants de la ville, que le comte Thiébaut les mena devant Neufchâtel, Verdun, Toul et en la terre du comte de Vianden, et le comte Henri devant Pierrepont, que les comtes Thiébaut et Henri les menaient à la semonce, enfin que les bateaux remontaient jusqu'à Stenay, en payant péage à Pouilly. Vendredi après Pâques (29 mars) 1258 (Lesort, XXXVIII).

• Thomas de Beaumetz, archevêque de Reims, promet au comte Thiébaut de né jamais mettre hors de ses mains, sa vie durant, les terres de Mouzon et Beaumont ; au cas où il faillirait à cet engagement, les conventions passées avec le comte au sujet de la terre de Beaumont, de l'ost et de la chevauchée audit lieu, et du passage des bateaux à Mouzon, seraient résiliées de plein droit, et il devrait payer au comte la somme de 500 marcs d'argent ; Gourville, 15 septembre 1259 {Lesort, XLI).

• Thiébaut, comte de Bar, donne à Thonias de Beaumetz, archevêque de Reims, pour une période de quinze ans, tout ce qu'il possède à Beaumont, sauf le fief tenu par Jean du Tour, que l'archevêque doit payer ; en cas de « défaillance » de la part de Thomas, le tout reviendra au comte ou à ses hoirs ; 1er août 1200 (Lesort, XLV).

• Lettres de paix mettant fin aux désaccords survenus depuis 1322 entre les habitants de Beaumont et le comte de Bar, ses gens et sa terre ; 1330, jeudi avant Pâques (28 mars 1331).

• Jacques de Saux, sire de Fosses, chevalier, avoue tenir du duc de Bar seize muids de grain sur les terrages de Beaumont ; 25 octobre 1364.

• Certificat du scel de Jacques de Saux, 27 octobre.

• Alexandre de Clémency abandonne à Robert, duc de Bar, les quinze livrées de terre èf petits tournois, à prendre annuellement sur les moulins et sur le tonlieu de Beaumont, que le comte Henri avait jadis données à Jean de Clémency, son père ; 17 février 1367 [1368].

• Lettres de Charles VI ordonnant de laisser jouir le duc de Bar de la tierce partie qui lui appartient en la seigneurie et justice de Beaumont ; Paris, 16 août 1382.

• Jean, sire de Beaumont, jure de bailler confort et réception en sa forteresse de Beaumont au duc de Bar et à ses héritiers envers et contre tous, excepté le duc de Luxembourg à cause du duché de Luxembourg seulement ; il recevra aussi le roi de France et le duc de Bourgogne, mais avec l'autorisation du duc de Bar ; 22

janvier 1388 [1389].

• Enguerrand de Cuisse, seigneur de Fosses, avoue tenir du duc de Bar des rentes en grain sur les terrages de Beaumont ; attesté par Gobert d'Apremont, seigneur de Buzancy ; 20 juillet 1437.

• Gobert d'Apremont avoue tenir seize muids de grain sur les dîmes et terrages de Beaumont ; 13 décembre 1441.

• Autre aveu de Gobert d'Apremont, 13 janvier 1443 [1444].

• Lettres de Charles VII ordonnant de laisser jouir le duc de Bar de la tierce partie qui lui appartient en la seigneurie et justice de Beaumont ; 1459. LA BESACE (canton de Raucourt, Ardennes).

AMBLIMONT (canton de Mouzon, Ardennes). MUNO et VILLERS-DEVANT-ORVAL (Belgique).

• En compensation de 20 livrées de terre sur Beaumont que le comte Edouard avait données à Jean d'Orgeau et dont celui-ci ne peut jouir par empêchement de l'archevêque de Reims, le duc Robert lui donne ce qu'il possède en gelines et en avoine à cause de garde et sauvement à La Besace, Amblimont, Muno et Villers-devant-Orval ; 13 février 1361 [1362] (copies de 1396, 1402, 1429 et 1602).

Lettres d'hommage de Jean d'Orgeau, même jour.

• Aveu baillé par Jeanne d'Orgeau, veuve de Jean de Bondenge : rentes à La Besace, Muno, Vîllers, et à Pouilly-sur-Meuse ; 22 janvier 1441 [1442].

AMBLIMONT.

Lettres des maire et échevins d'Amblimont reconnaissant les droits de garde et sauvement dus au comte de Bar ; 31 janvier 1316 (en latin).

VILLERS-DEVANT-ORVAL.

• Aveu de ce que Ferry de Jametz, son frère et sa sœur liennent à Villers ; novembre 1332.

• Aveu de Marguerite de Jametz, veuve de Flastré de Failly ; attesté par Geoffroy de Jametz, son oncle, et par Jacques, curé de Jametz ; dimanche devant la Conversion de saint Paul 1332 (janvier 1333).

• Aveu de Jacomin de Failly, notifié par Robert, abbé d'Orval, et par Henri de Failly : quart de la justice de Villers, la forte maison, etc. ; droits à Auflance (Ardennes) ; 1333, mardi devant la fête de saint Rémi et saint Hilaire [janvier 1334].

• Aveu de Gualleris de Vaux : la moitié de Villers, etc. ; novembre 1333.

• Aveu de Jean de Villers, fils de feu Robert : la huitième partie de Villers, etc. ; 1333, mercredi avant Noël.

• Lettres signées de Richard Jonville, prévôt d'Etain, par lesquelles Thiébaut de Bouligny, fils de feu Jean de Bouligny, reconnaît tenir du duc de Bar la forteresse, forte maison, ville, terre et appartenances de Villers-devant-Ôrval ; il reconnaît aussi avoir reçu du duc la somme de 120 francs (à douze gros deniers par franc), que les habitants du ban de Pareid lui ont payée en son nom par la main de Jean, dit le Beau Jean, jadis prévôt d'Etain ; 11 juillet 1411.
• Aveu et dénombrement de Jean de Bouligny, fils de feu Thiébaut : seigneurie de Villers, rente annuelle de 12 francs sur le pressoir et la bourgeoisie d'Etain ; 3 octobre 1430.
• Aveu de Richier de Rumont : seizième de la seigneurie de Villers et divers revenus, quart de quatre bois ; 3 mars 1451 [1452].
• Aveu de Tassignot de Croix : cinquième de la seigneurie de Villers, rentes et prés ; bois possédés avec Henri de Boulange, les héritiers de Jean de Beaurain, et Richier de Rumont ; 19 mars 1455 [1456].
• Aveu de Thiébaut de Bouligny, tant pour lui que pour sa tante Alix de Bouligny, son frère Jean et sa sœur Marguerite : la forte maison et le quart de la seigneurie de Villers ; des bois ; 24 mars 1455 [1456].
• Aveu de Tassinot de Croix, 4 septembre 1462.
• Aveu de Richier de Rumont, certifié par Jean Asselin, doyen de Saint-Pierre de Bar ; 4 septembre 1462.
• Aveu de Thiébaut de Bouligny : la tour et forte maison de Villers ; le quart de la seigneurie, les trois autres quarts appartenant à Tassinot de Croix, aux héritiers de Gobert de Boulange et à Jean d'Auflance ; le petit terrage d'Auflance ; 25 novembre 1462.
Autre aveu de Thiébaut de Bouligny, 6 octobre 1487.
• Aveu de Martin de « Soulongourem » (il signe « Martin de Sulongouy »), seigneur de Messancourt : la forte maison et la seigneurie de Villers, biens à Hannonville-sous-les-Gôtes et Thillot ; 29 décembre 1498.
• Aveu de Jean d'Apremont, seigneur de Villers en partie à cause de Catherine de "Sapogne, sa femme : biens à Villers, à Malmy, à Nepvant ; 21 octobre 1573.
• Aveu de Jean de Champs, seigneur de Villers-devant-Orval en partie et prévôt de La Perte : biens à Villers acquis de François et Guillaume de Sapogne, seigneurs dudit Villers, de Claude de Tige et de Jean Tardy, écuyers ; 15 juillet 1579.
• Lettres obligatoires des habitants de Villers pour la permission à eux accordée d'user d'autre sel que de celui des salines de Lorraine ; 8 juillet 1587 (leur requête •avait été présentée au duc par Antoine de Sapogne, seigneur de Villers).

• Déclaration et consistance des terres et seigneuries de Villers-devant-Orval, Tassigny et Auflance ; mai 1602 : liste <des bourgeois et des héritages ; nobles à Villers, Jean et Charles d'Apremont, Pierre Brigand ; à Tassigny, le sieur de La Bastière ; à Auflance, Ferry de Custine, Paul de Tremblay, Jean-Henri dé Sermonne, Thierry de Habay.

1-E-037 AUFLANCE (canton de Carignan, Ardennes).

• Aveu et dénombrement de Richier d'Auflance, comprenant les fiefs tenus de lui par son fils Lambert, par Godefrin de Clémency, par Lambequin d'Ancessart, par Bertrand, fils de Lambequin d'Auflance, et par Ferrand, fils de Jacomin d'Ancessart ; 1333, le lundi après les octaves Notre-Seigneur (original et copie du 16 août 1452).

• Aveu de Jean du Four le jeune, écuyer, tant pour lui qu'au nom de Lise, sa femme : la moitié d'Auflance, avec terres, prés et bois ; attesté par Jean du Four, son père ; 16 septembre 1446 (original et copie du 16 août 1452).

Autre aveu de Jean du Four attesté par Jean de Tassigny, son cousin ; 3 avril 1456.

• Pièces d'un procès entre les officiers du duc de Bar et Jean du Four, qui prétend que deux gagnages.de la seigneurie d'Auflance sont des fiefs du duché de Luxembourg et qu'Auflance est de la prévôté d'Yvoi (Carignan).

Mémoire par articles dressé contre lui, par lequel on voit que Lise, femme de Jean du Four, était la sœur de Richier et de feu Henri de Sermonne, dont la mère, Jeanne, avait épousé Tonnart de Raduel, puis Jean de Landres. Jean du Four habitait Yvoi (Carignan).

Son beau-père Richier avait vendu sa part d'Auflance à un nommé Chardel, dont la fille épousa Jean Dippre, lequel céda par échange sa part d'Auflance à Jean Robert, dit « Qui danse », cousin de Jean du Four ; etc. (sans date).

• Information faite par Guiot Morel, clerc juré de Stenay, et Jean Choppart, receveur de Dun, sur la main-levée requise par Jean du Four, demeurant à Yvoi, de gagnages et terres à Auflance ; 11 juin 1461.

Richier de Sermonne et Jeanne, sa femme, vendent à Wautrin Godefrin, dit Chardel, juré la forte maison d'Auflance telle que la tenait autrefois Gobert d'Auflance, tayon (bisaïeul) de Richier, sauf une chambre et une cuisine réservées à son frère Henri ; deux gagnages, etc. ; 12 août 1437 (copie du 26 février 1449 [1450]).

Lettres de faculté de rachat délivrées par Wautrin Godefrin, 14 août.

• Notification des lettres de main-levée accordées par le duc de Bar à Wautrin

Godefrin, dit Chardel, demeurant à Virton, sous la condition de réédifier dans l'espace de deux ans la forte maison d'Auflance, sous peine de perdre tout ce qu'il tient en fief du duc à Auflance et à Villers-devant-Orval ; 4 août 1448.
Chardel étant mort, Jean Dippre, son gendre, demeurant h Yvoi, obtient d'autres lettres du duc de Bar, avec un délai de trois ans pour reconstruire la forte maison ; 10 novembre 1453.
Aveu et dénombrement de Jean Dippre, 18 novembre 1454.
• Aveu par Jean de Vais, écuyer, de ce qu'il tient en fief du duc de Bar à cause de Marson d'Auflance, sa femme; à rencontre de Jean de Strainchamp et de Rausequin ; 5 avril 1456.
• Aveu des héritiers de Henri de Sermonne : Jean, Isabelle, femme d'Arnoul de Termes, demeurant à Termes, et leur neveu Alexandre de Gesse, fils de Thierry de Gesse et de leur défunte sœur Marie ; 20 juillet 1463.
• Aveu de Jean de Strainchamp : maison, cour, jardins qui furent aux père et mère de défunte damoiselle Alix d'Auflance, terres, prés, bois qui fut à Bertrand d'Auflance ; 3 mai 1469.
• Aveu de Colart de Custine, seigneur de Lombut et de Dommery : la huitième partie de Villers-devant-Orval, la-forte maison d'Auflance et tout ce qui en dépend, « partant contre ceux de Sermonne et de Plouy » ; 9 novembre 1499.
• Aveu de Jean Thomas de Ptincourt, à cause de Jeanne de Sermonne, sa femme : biens à Auflance et à Nepvant ; 31 octobre 1536.
• Echange entre Jacques de Plouy et Jean de Sermonne, frères non germains, fils de Jeanne de Sermonne : Jacques cède à Jean ce qu'il possède à Auflance du chef de sa mère ; Jean, demeurant à Auflance, cède à Jacques, demeurant à Gesse, ce qu'il possède à Nepvant ; 10 juin 1560.
Marguerite de Plouy, veuve d'Enguerrant de Mouzay, cède à son frère utérin, Jean de Bertincourt, dit de ëermonne, ce qui lui revient de la succession de leur mère, Jeanne de Sermonne, à Auflance, à Nepvant et à Bazailles ; 1er octobre 1560. Jean de Gueur, demeurant à Commercy, et Gertrude de Sermonne, sa femme, vendent à Jean de Sermonne ce qu'il leur revient de la succession de Jeanne de Sermonne, grand'mère de Gertrude, à Auflance, à Nepvant et à Bazailles ; 30 novembre 1568.
Aveu et dénombrement de Jean de Sermonne, 12 avril 1572.
• Regnaud d'Yvoi, à cause de Jeanne Toussaint, sa femme, avoue tenir du due de Bar les. maisons, terres, prés et autres héritages qu'il possède en la ville et,au ban d'Auflance ; 17 avril 1572.
• Lettres de reprise et de réception en foi et hommage délivrées par le duc

Charles à Poncin de Vaux, demeurant à Auflance, et à Henri de Vaux, son frère, à cause des terres de fief sises à Auflance qui leur sont échues par le décès de Toussaint de Vaux, leur père ; Nancy, 17 octobre 1571.
Aveu et dénombrement, 12 janvier 1573 [1574].
Procès-verbal de vérification, 12 janvier.
TASSIGNY et SAPOGNE (canton de Garignan, Ardennes).
• Robert, abbé de Notre-Dame d'Orval, et Henri de Failly, écuyer, font savoir que Girard de Tassigny, écuyer, reconnaît tenir du; çomrte de Bar sa maison de Tassigny, des terres et des prés, rentes et terrages à Sapogne ; 1333, mardi après la fête de saint Rémi et saint Hilaire.
• Colles de Tassigny, écuyer, avoue tenir du comte de Bar sa maison de Tassigny, et en arrière-fiefs lesmaisons de ses frères Jacomin et Henri ; 30 novembre 1333.
• Aveu et dénombrement de Jean de Tassigny : biens à Tassigny et Sapogne ;12 août 1462.
• Le duc Antoine reçoit en foi et hommage Nicolas Le Gouverneur» conseiller secrétaire de l'Empereur et son receveur général de Luxembourg, à cause de la forte, maison de Tassigny avec ses appartenances et dépendances ; Nancy, 21 mars 1537 [1538].
Aveu et. dénombrement de Nicolas Le Gouverneur, conseiller de l'Empereur et son gouverneur en la terre et seigneurie de Gorze ; 16 mai 1550.
• Aveu de Jean-Biaise de Mauléon, seigneur de La Bastide, capitaine des gardes du duc de Lorraine, mari de Madeleine de Tassigny ; 7 janvier 1603. L'acte contient la donation de la haute justice de Tassigny par le duc de Lorraine à M. de Là Bastide, du 23 novembre 1602.
LINAY (canton de Garignan, Ardennes).
• Henri, évêque de Verdun, notifie que Clérembaùt de Billy, écuyer, a reconnu tenir du comte de Bar tout ce qu'il a à Linay sur Chiers, en la ville et au finàge ; 3 janvier 1335 [1336] (original et copié du 16 août 1452).
• Jacquemin du Pour, écuyer, avoue tenir du duc de Bar ce qu'il possède en la ville et au ban de Linay, qui fut jadis à Jacques Le Pailleur, chevalier ; atteste par Alexandre de Landres et Parceval de Sapogne ; 14 janvier 1408 [1409].
• Remise sur le fermage des dîmes de la seigneurie de Linay, accordée à Nicolas Noël, bourgeois d'Yvoi (Gorignari) ; 16 décembre 1622.
Yvoi (Garignan).
• Oudin Ribou, Thomassin de La Halle et Perrot La Brue, gardes du scel de la prévôté d'Yvoi, font savoir que Thîérion d'Yvoi, fils d'Ysembart, et Mariette, sa

femme, ont vendu leur maison d'Yvoi à Watier de Maugré, écuyer ; 1296 au mois de février, le vendredi après les Chandelles [février 1297].

• Jacques Le Pailleur, chevalier, Jean Ribou, chapelain d'Yvoi, et Wàtignon, jurés et gardes du scel de la prévôté d'Yvoi, font savoir que Madame Yde, veuve de Richier d'Auflance, a donné à Gobert d'Auflance, écuyer, fils de Lambert et petit-fils dudit Richier, tous les héritages qu'elle possédait à Yvoi, à Sailly, et à Vaux devant Mouzon ; 28 mai 1337.

• Gérard de Villy, Jean Rogier et Watignon, jurés d'Yvoi, notifient que Henrion d'Yvoi, fils de Lambesson dit des Champs, a arrenté et acensé à Gobert d'Auflance, écuyer, fils de feu Lambert, une maison à Yvoi ; 13 février 1340 [1341].

VILLY (près de Garignan).

• Alix des Armoises, dame de Breux, avoue tenir du comte de Bar ce qu'elle possède à Villy, acquis de Jean le Bègue ; 1333, lundi devant Noël.

• Robert, abbé d'Orval, et Louis de Jandelaincourt, prieur de Stenay, notifient que Jacomin de Villy, écuyer, seigneur de Neufchâtel en Ardenne, avoue tenir du comte de Bar une maison et des terres à Villy, qui furent à Jean le Bègue ; 4 mai 1334.

• André de Nancy, écuyer, fils de Geoffroy de Nancy, chevalier, promet à Edouard, aîné fils de Bar, marquis du Pont, seigneur de Dun, qu'il ne fera la paix avec son beau-frère Guillaume Gehey que lorsque celui-ci aura avoué tenir dudit Edouard et de ses successeurs la forte maison, ville et appartenances de Villy près d'Yvoi ; attesté par Jean et Henri d'Ornes ; 15 mars 1409 [1410].

• André de Nancy avoue tenir d'Edouard la tour et forteresse de Villy, la moitié de la ville, ban et finage, etc. ; en présence de Pierre d'Argiers, .seigneur de Cumières, de Guiot de Savigny, prévôt de Stenay, de Husson de Sorcy, de Robert de **iSalvanges, écuyers, et de plusieurs autres témoins ; 15 mars 1410 [1411].**

VERRIERES (près de Sy, Ardennes).

• Gérardin de Verrières, écuyer, avec l'assentiment de "Willernïin, son frère, avoue tenir du comte de Bar tout ce qu'il possède à Verrières, maison, terres et prés ; attesté par Erard, abbé de Saint-Vanne de Verdun ; 1343, mardi après la Toussaint.

• Henri de Villers, chevalier, seigneur de Sy, avoue tenir du duc de Bar tous les sauvements et appartenances de Verrières et de Pontenoy, ainsi que tout le droit qui appartenait au duc dans ces deux villes, rachetable pour 26 écus d'or ; 13 août 1403.

Attestation du sceau de Henri de Villers. par Gillet La Moque, garde du scel de

la prévôté de Mouzon ; 12 juillet 1408.

FLORENNES (Belgique).

• Guillaume, abbé de Florennes, reconnaît avoir reçu de Thiébaut II, duc de Lorraine, seigneur de Rumigny et de Plorennes, 800 livres tournois sur les 25.000 livres qu'il doit au monastère ; 17 novembre 1297 (Lesort, CXVI).

ROCHEFORT (Belgique).

• Thierry, seigneur de Rochefort, assure à Thiébaut, comte de Bar <et de Luxembourg, l'aide de sa forteresse et bourg et de tout ce qui s'y trouve en hommes et munitions, et le comte pourra s'en servir envers et contre tous ; se portent garants de cette promesse le père et le frère de Thierry, et Thierry, seigneur de Houffalize ; sans date (xme siècle ; en latin).

ORVAL (abbaye d') (Belgique).

• Thiébaut, comte de Bar, amortit tous les biens que l'abbaye d'Orval possède dans les pays de sa juridiction, et en retient la garde, « sauf le droit le comte de Chiny et la garde de Buré et de Boëmont qui est garde commune et de monseigneur Henri de Luxembourg, notre neveu, pour la raison de Marville » ; août 1280, mercredi devant la Saint-Laurent (copie délivrée par Alexandre de Manteville et Henri de Boulezy, prévôts de Marville, le 23 juillet 1446).

• Robert, duc de Bar, amortit le gagnage d'Icourt, sis au ban de Musson, acquis par l'abbaye d'Orval ; 16 décembre 1402 (copie délivrée par Jean Jaquet, doyen de la chrétienté d'Yvoi, le 12 novembre 1461).

FLORENVILLE (Belgique).

• Jean, sire de Plorenville, écuyer, avoue tenir du comte de Bar la forte maison et la ville de Plorenville, la ville de Martinwez (Martué), l'hommage de Sapogne, l'hommage de Ramponsel, ce qu'il a près de Termes appelé Willebertille, lesquels fiefs lui sont venus par partage de la baronnie de Chiny ; attesté par Henri, évêque de Verdun, et par Nicolas, abbé de Saint-Paul de Verdun, de l'ordre de Prémontré ; juin 1333, lundi après la fête de saint Barnabe.

• Par devant Guillaume de Luzy, écuyer, prévôt de Stenay, les maire, échevins et habitants de Plorenville se mettent en la garde du duc de Bar, moyennant une redevance annuelle par chaque feu, « réservés les Franquillons » ; 22 septembre 1385.

• Jean de La Marck, seigneur d'Arenberg, donne pouvoir à son cousin François d'Ornes, seigneur de Meisenbourg, pour relever en son nom la place de **Florenville du duché de Bar ; 30 décembre 1445.**

CHASSEPIERRE (Belgique).

• A la prière de sa cousine et féale demoiselle Marguerite, fille de Jean de

Vervins, dame de Sainte-Cécile, Henri, comte de Bar, prend en sa garde, moyennant une redevance annuelle, les habitants de Sainte-Cécile, de Chassepierre, des deux Termes, de Fontenoille, de Frammoit, de Âzy, du Ménil, de Laiche et de Rennemont ; juin 1293 (copie du 24 juin 1417, délivrée par Gilet La Moque, garde des sceaux de la prévôté de Mouzon).

• Jean, sire de Rodemack, avoue tenir en plein fief et en hommage du comte de Bar la censé de Chassepierre et toutes les appendances de la ville de Marfué, du partage du comté de Chiny ; 9 septembre 1333.

• Gilles de Rodemack, sire de la terre de Chassepierre qui est tenue en foi et hommage de la comtesse de Bar, ayant engagé à Hennequin de Romemack trente livrées de terre rachetables en l'espace de dix ans pour la somme de 400 petits florins de Florence, accorde, s'il ne fait pas le rachat dans le laps de temps précité, que la comtesse de Bar ou ses héritiers le pourront faire ; 1346, samedi avant l'Ascension.

• Louis de La Marck, seigneur de Herbeumont, Neufchâtel-en-Àrdenne, Chassepierre, etc., renonce à toutes poursuites contre le duc de Lorraine et de Bar à cause de la démolition ou dommage fait en la maison et seigneurie de Chassepierre, qu'il promet de tenir en fief du duc ; 20 octobre 1528 ; lettres signées par Louis de La Marck, par Hector d'Ailly, évêque de Toul, et par Gérard de Haraucourt, sénéchal de Lorraine.

CHEHERY (Ardennes).

• Yolande de Flandre, comtesse de Bar, prend l'abbaye de Chéhéry «ri sa garde pour une durée de trois ans ; 7 avril 1358.

VERDUN.

• Jean, roi de fiohême et comte de Luxembourg, et Henri IV, comte de Bar, mettent en commun tous leurs biens et leurs droits sur la cité et l'évêché de Verdun, notamment en ce qui concerne la garde de la ville ; 10 mars 1342 [1343] (Lesort, CXXVIII).

• Accord et transaction entre Edouard, comte de Bar, et le Chapitre de Verdun, touchant la jouissance et possession commune des villages de Harville, Pareid, Moulotte, \Vayrille, Tnimeville et Villers-en-Woëvre ; avril 1315 (copie du XVIIe siècle).

• Testament par lequel Marguerite Jennet, citoyenne de Verdun, femme de Gilles Parp&l, chevalier, doyen séculier de la cité de Verdun, fonde une chapelle dans l'église de Verdun ; 21 août 1438 (copie du 28 septembre 1440).

• Mémoire pour le Chapitre de Verdun, exposant ses droits sur le ban de Pareid (villages de Harville, Pareid, Moulotte, Wayrille), sur Villers-en-Woëvre, sur

Thimeville et Herméville, sur Neuvilly, Montzéville et Dombasle ; 1461.
• Traité entre le duc de Lorraine et Bar et le Chapitre de Verdun au sujet de la justice du ban de Pareid et des villages ci-dessus mentionnés ; le Chapitre cède au duc ses droits sur Montzéville, Brabant et Neuvilly en échange d'autres biens à Butgnéville, Wadonville, Saint-Hilaire et autres lieux ; Nancy, 11 septembre 1564.
• Autre traité entre le duc de Lorraine et le Chapitre au sujet des villages de Saint-Maurice-sous-les-Gôtes et Signeul, Avillers, Muzeray près Nouillompont, Neuvilly, Saint-Hilaire, Butgnéville, Moncel, Wadonville-en-Woëvre, Woël, Bullly-sous-les-Côtes, Viéville-sous-les-Côtes et Bassocourt ; 24 septembre 1605.
• Accord entre Françoise de Bourbon, duchesse de Bouillon, et Nicolas Bousmard, évêque de Verdun, au sujet de Mangiennes et de Romagne-sous-les-Côtes ; 10 janvier 1578.
• Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, évêque de Verdun, donne à bail pour six ans à François de Pulligny, châtelain de son château de Woimbey, tout le revenu de la châtellenie de Woimbey ; 1er septembre 1585.

Eglise de Verdun. Chapelle Sainte-Elisabeth.

• Thiébaut, comte de Bar, fonde une chapellenie dans l'église de Notre-Dame de Verdun et en assigne les revenus sur les terrâmes et les fours d'Aubréville ; 14 avril 1259 (copie du 24 juillet 1402, autre copie de 1740).
Paiement de la rente à Nicole Milet, chapelain de la chapelle Saint-Martin, 27 juillet 1402 ; au même Nicole Milet, chapelain de la chapelle Sainte-Elisabeth fondée à l'autel Saint-Martin, 10 mai 1419.
Reçu donné le 1er novembre 1419 par Nicole Milet, alias .Boypuis.
Reçu donné par le chapelain Mathieu de La Triboille, 20 novembre 1458.
Lettres de Philippe de Lenoncourt, seigneur de Gondrecourt en Woëvre, ordonnant le paiement de la rente à messire Hémonet, chapelain de la chapelle Sainte-Elisabeth ; Bar, 12 janvier 1474 [1475] (copie de 1740).
Reçus donnés par le chapelain Geoffroy Gobert en 1542, 1543 et 1550. Mort du chapelain Claude Nicolas, paiement de la rente à ses héritiers, 1672.
Reçus donnés par les chapelains L'Homme, 1736, A. Goulet, 1738, Louis Bachelier, 1745 et 1746.

Chapelle Saint-Jean-Baptiste.

• Yolande de Flandre, comtesse de Bar, fonde une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste en l'église de Verdun et lui assigne des revenus sur Varennes et sur Neuvilly ; 24 mars 1389 [1390] ; confirmation par le duc Robert, 6 avril 1390, et par le duc Edouard, 3 décembre 1408 (copie du 25 juin 1415).

Autre copie de 1740.
Quittances données par le doyen du Chapitre le 27 février 1401 [1402], par Jean Masselier de Pulligny en 1416, et par Jacques Henry en décembre 1433.
Lettre de Jean Chollet, « principal », au prévôt de Clermont pour lui présenter « le chappellain de monsieur mon oncle l'archidiacre auquel mon frère, Monsieur Richard Chollet, a résigné la chapelle de sainct Jehan Baptiste de nostre église de Verdun » ; Clermont, 2 décembre 1550.
Reçus donnés par les chapelains G. Gillet, 4 décembre 1550, D. Vernier, 31 mars 1672, Hubert Génin, 1736, 1737, 1745 et 1746.

Abbaye de Saint-Vanne de Verdun.

• Lettres par lesquelles Simon, abbé de Saint-Vanne, et Thiébaut, prieur de Muno, placent sous la garde d'Edouard, comte de Bar, le prieuré de Muno et tous les biens qui en dépendent ; juillet 1317.
Lettres du comte Edouard à ce sujet, juillet 1317 (copie du 23 mai 1442).
• Sentence de Louis de Florenville, bailli de Clermont, ajournant le jugement d'un procès pendant entre l'abbé de Saint-Vanne et Jean Errard, prévôt de Clermont ; 4 janvier 1473 [1474].
• Cahier des chartes du prieuré d'Auzécourt, dépendant de l'abbaye de Saint-Vanne, (copie du XVe ou XVIe siècle) ; historique du prieuré, droits du prieuré à Sommeilles, chartes du pape Pascal, 1115, du comte Thiébaut de Bar, 1200, 1207, de Robert, abbé de Trois-Fontaines, 1208, de Renaud, évêque de Toul, 1212, de Thiébaut, comte de Bar, 1212 ; charte de la ville d'Auzécourt, mars 1213 [1214], copie latine et traduction française.
• Nicolas Boucher, évêque de Verdun et abbé de Saint-Vanne, loue et admodie pour neuf ans à un marchand de Dun les revenus de l'abbaye à Milly, Liny et Dun ; 6 août 1590.
Autre bail du 26 janvier 1601.
Jean Mérault, intendant de Verdun, Clermont, Stenay, Dun et Jametz, ordonne à Claude Limozin, fermier desdits domaines, de payer aux receveurs de l'évêché de Verdun, auquel l'abbaye de Saint-Vanne est unie à perpétuité, les rentes dues à l'abbaye sur le domaine de Dun ; 15 janvier 1643 (copie de 1740).
Reçus donnés par les fermiers du domaine de l'évêché et de l'abbaye en 1672, 1736 et 1746.

PIÈCES ÉTRANGÈRES AU CLERMONTOIS

PONT-A-MOUSSON.

• Reçu délivré à M. Masselin, receveur des finances du cardinal de Vautlémont, par

sœur Philippe des Armoises, abbesse de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson ; 20 décembre 1585.

• Remontrances adressées par le fermier du domaine de Pont-à-Mousson aux fermiers généraux de Lorraine et Barrois ; s. d. (vers 1675).

NOGENT-SUR-AUBE (canton de Ramerupt, Aube).

• Erard de Brienne, seigneur de Ramerupt, se reconnaît l'homme lige du comte de Bar, après les comtes de Champagne, de Nevers, de Brienne, et Garnier de Trainel, pour 40 livrées de terre à Nogent devant Ramerupt ; novembre 1226 (en latin ; Lesort, X).

THOREY (canton de Vézelise, arr. de Nancy).

• Lettres d'engagement du village de Thorey,, dépendant du comté de Vaudémont, en faveur de François de Tavagny et de Louise de Plorainville, sa femme ; Nancy, 29 décembre 1590.

REVIGNY (Meuse).

• Aveu et dénombrement présenté au duc de Lorraine par François de Camus, sieur de Courcelles, seigneur de Domgermain, Olley, Taillancourt et Grandcourt, demeurant à Revigny, tant en son nom que pour Nicole de Vigneulles, sa femme, de ce qu'il tient ten fief du duché de Bar : la censé et métairie de Grandcourt, ci-devant appelée le fief de la Folie-lez-Fevigny, et la seigneurie de Basban à Domgermain ; 3 avril 1664.

CLERMONT-EN-BASSIGNY (Haute-Marne).

• Simon V, seigneur de Clefmont-en-Bassigny, se reconnaît l'homme lige de Mathieu II, duc de Lorraine, après les comtes de Bourgogne et de Champagne ; 10 juillet 1233 (Lesort, XIII).

• Hugues, comte palatin de Bourgogne, et Alix, sa femme, donnent à Thiébaut II, comte de Bar, le fief de Clefmont-en-Bassigny en accroissement des fiefs déjà tenus d'eux par ledit comte et ses prédécesseurs ; septembre 1249 (Lesort, XXXII).

• Régnier de Chôiseul, sire d'Aigremont, avoue tenir en fief du comte Edouard de Bar ses possessions dé Daillecourt sous Clefmont-en-Bassigny ; 25 juillet 1325 (Lesort, CXXV).

PIERREFITTE-SUR-AIRE (arr. de Commercy, Meuse).

• Eudes de Clefmont, sire dé Pierrefitte, se reconnaît l'homme lige du comte dé Bar après le comte de Champagne et l'évêque de Verdun, duquel il est homme lige par sa femme ; il reprend tout ce qu'il possède a Pierrefitte du comté de Bar, qiii.en accroissement de fief, s'engage à ne pas retenir dans ses terres hommes ou femmes dudit Eudes ; mars 1243 [1244] (Lesort, XXVI).

SEROCOURT et MAREY (Vosges).

• Aubert Boulée et Girardin, son filsj reconnaissent par devant Hugues, abbé de Flabémont, avoir accompagné le comte Thiébaut II de Bar en tous leurs biens de Serocourt, M,arey et Hairevel ; février 1259 [1260] [Lesort, XLIII).

QUINGY-SOUS-LE-MONT (canton de Braisne, Aisne).

• Echange entre l'abbaye de Chartreuve et Renaud de Bar, chevalier : le monastère cède à Renaud le moulin de Quincy-la-Ville avec ses appartenances et les rentes dont il est grevé jusqu'au maximum de dix-huit deniers maille, et reçoit en retour une rente annuelle de 4 livres tournois sur la taille de Chéhéry-la-Ville ; février 1265 [1266] (Lesort, LII).

BERTRAMEIX (commune de Domprix) et PIENNE (canton d'Audun-le-Roman, Moselle, arr. de Briey).

• Thierry, hoir de Muranvaux, fils de feu Henri de Muranvaux, fait connaître qu'il a vendu à Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, tout ce que lui, son beau-père Henri de Bellecote et sa mère Béatrix possèdent à Bertrameix et à Pienne ; janvier 1278 [1279].

SENS (Yonne).

• Lettres de l'offlcial de Sens faisant connaître que Guillaume de Friquenvaux, chevalier, et sa femme Jeanne approuvent la vente faite par Jeanne, dame de Martray, mère de la précédente Jeanne, et par ses autres enfants au comte de Bar de tout le droit d'usage qu'ils possédaient dans la forêt dudit comte ; janvier **1278 [1279] (en latin).**

TOUCY (Yonne).

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Toucy, présenté à l'évêque **d'Auxerre par Robert, duc de Bar (minute non datée, xrve siècle).**

SORMERY (Yonne).

• Henri II, comte de Bar, accorde à Milon de Sormery pour son héritier légitime la faculté de racheter Sormery et ses dépendances, qu'il avait acquis de lui, contre le remboursement de 700 livres de forts, prix d'achat, et des sommes dépensées par lui pour l'amélioration de la maison forte dudit lieu jusqu'au maximum de 500 livres ; mars 1236 [1237] (en latin ; Lesort, XVI).

• Claude de Sormery vend à Thiébaut II, comte de Bar, une maison et tout ce qu'il possède à Sormery sous la mouvance dudit comte, moyennant une rente viagère de 15 livres tournois ; 16 juin 1278 (en latin ; Lesort, LXXX).

• Jean, fils de feu Guillaume des Bordes, écuyer, vend au comte de Bar toute la terre qu'il possède à Sormery, moyennant 40 livres tournois ; 3 mars 1283 [1284] (en latin ; Lesort, XCI).

• Geoffroy de Vichier, visiteur général de l'ordre du Temple aux royaumes de

France et d'Angleterre, donne plein pouvoir à Henri de Soupi, commandeur de Coulours, pour traiter avec le comte de Bar et terminer les différends pendant entre eux au sujet de leurs droits dans le bois de Sormery ; juin 1288 {Lesort, CIV).

• Gaucher de Châtillon, chevalier, à qui le comte Edouard de Bar a donné la jouissance viagère de Sormery, s'engage à respecter les us et coutumes de la ville et à ne rien innover ; 1322, mercredi après la fête de saint Mathieu, apôtre.

• Accord entre Edouard, comte de Bar, et l'abbaye de Pontigny au sujet de leurs possessions et droits à Sormery ; lettres du comte, mardi avant la Purification 1332 [fin janvier 1333] ; lettres de Thomas, abbé de Pontigny, avec approbation de l'abbé de Cîteaux, 2 février.

Ratification de l'accord par Guillaume, abbé de Pontigny, successeur de Thomas ; 1335, mercredi après l'apparition de Notre-Seigneur (original, et vidimus du 5 avril 1456).

• Robert, duc de Bar, avoue tenir du roi de France, à cause du château de Saint-Florentin, la ville de Sormery et tout ce qui en dépend (long détail) ; 21 mai 1391.

• La ville de Sormery ayant été détruite à l'occasion des guerres, les habitants dispersés et les héritages abandonnés, il en est résulté des entreprises de la part des seigneurs voisins ; le roi René ordonne à ses conseillers de Bar de se transporter à Sormery pour délimiter ses possessions et régler toutes choses ; Angers, 13 décembre 1455.

• Foi et hommage de la terre de Sormery par les fondés de pouvoir du duc de Lorraine au bailli de Saint-Florentin, représentant du duc de Nemours ; 11 avril 1491 [1492].

BLONDEFONTAINE et VILLARS-LE-PAUTEL (Haute-Saône, arr. de Vesoul, canton de Jussey).

• Information faite, sur l'ordre du duc de Bar, par les officiers de Châtillon-sur-Saône, au sujet de la saisie faite par les habitants de Blondefontaine de porcs appartenant à ceux de Villars ; 6 janvier 1499 [1500].

CONFLANDEY (Haute-Saône, arr. de Vesoul, canton de Port-sur-Saône).

• Lettres du garde du scel de la prévôté des Montignons faisant connaître que Jacques, sire de Conflandey, chevalier, renonce à tous discords, querelles, demandes et actions qu'il avait contre le comte de Bar à cause de sa femme Clémence, auparavant femme de Jacques de Bourmont, chevalier ; septembre 1334.

BRAINVILLE (Haute-Marne, canton de Bourmont).

Minute d'une lettre relative au droit de pâturage des habitants de Brainville ; 21

mai 1506.

BAR-LE-DUC (Meuse).

Lettres d'acensement d'une place en la halle de Bar, en la rue de la Porte-au-Bois ; 4 décembre 1414.

REMBERCOURT-AUX-POTS (arr. de Bar-le-Duc).

Lettres du duc Antoine de Lorraine au Conseil de Bar au sujet de la donation faite à la duchesse sa femme de ce qu'il possédait à Rembercourt-aux-Pots ; Nancy, 28 janvier 1531 [1532].

MAIZIERES-LEZ-METZ.

• Accord mettant fin à un procès entre les religieux de Saint-Vincent de Metz et le duc de Lorraine et de Bar au sujet d'un bois nommé le bois l'Abbé, appartenant auxdits religieux au ban de Maizières ; 24 mars 1580.

ROMBAS et SILVANGE (Rombas, canton de Briey ; Silvange, commune de Marange-Silvange, près de Metz).

• Lettres du roi René adjugeant aux religieux de Saint-Paul de Verdun la haute justice de Rombaix (Rombas) et Silvenges (Silvange) ; 5 novembre 1426.

MERLANGE et RANOONVAL (sans doute Morlange, commune de Plorange, et Ranguevaux, dans le canton de Thionville).

• Les hoirs de Jacques de Bouvigny tiennent trente livrées de terre à petits tournois en la terre de Merlange et de Ranconval, que le comte de Bar a données audit Jacques, avec faculté de rachat ; conditions du rachat ; foi et **hommage au comte, après la ligée de messire Erard de Bar. Sans date (deuxième quart du xrve siècle).**

SOGNES, ANGIN et BAXEY.

• Wirion de Sognes reconnaît tenir en foi et hommage de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, tout ce qu'il possède à Sognes, Ancin et Baxey ; 4 décembre 1327 (en latin, copie du XVIe siècle).

• Je n'ai pu identifier ces noms, peut-être altérés par une mauvaise lecture dans cette copie. On peut les rapprocher de LOGNES (commune de Rurange), de BOUSSE (au-dessous de Thionville) et d'ANCY-suR-MOSELLE (près de Gorze).

GONDRECOURT (Meuse).

• Henri, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, donne à Thiébaut, comte de Bar, en accroissement des fiefs tenus de lui, le fief de Gondrecourt, tenu par Jean de Gondrecourt, tout ce que le dit roi peut avoir à Horville, à Baudonvilliers, avec le domaine qu'y possèdent les moines de Trois-Pontaines ; suppression de l'entrecours de la ville de « Chaumontois » ; février 1272 [1273] (copie du 2 août 1392).

• « Ordonnances et limitations faictes par les gens du Roy et de nionsieur le duc de Bar sur pluseurs entreprises faictes par les officiers desdiz seigneurs sur pluseurs de leurs demaines et juridictions de certaines villes assises au bailliage de Chaulmont et es environs, le XXVIIIe jour de février mil CCCC et un et autres jours ensuivant » (février 1402) ; localités de Goussaincourt, de Saint-Germain (canton de Vaucouleurs), de Mauvages (canton de Gondrecourt), de Bure (canton de Montiers-sur-Saulx), et de Baudonvilliers (canton d'Ancerville).

• Lettre des officiers du bailliage de Chaumont au comte de Vaudémont, gouverneur du duché de Bar ; Chaumont, 8 mai (s. a.) : sur l'arrêt de marchandises à Gondrecourt par l'ordre du maître des passages des bailliages de Sens et de Chaumont.

• Lettre des officiers de Joinville au Conseil du duc de Bar au sujet de marchandises arrêtées en la prévôté de Gondrecourt ; 23 mai 1460.

• Lettres du roi René accordant, à la requête de Vincenot de Saïnt-Ouain, son conseiller, seigneur en partie de Demange-aux-Eaux en la prévôté de Gondrecourt, bailliage de Bassigny, et de Robert-Espagne et de Beurey au bailliage de Bar$_r$ que les hommes et femmes de ces trois localités pourront se marier entre eux sans que le seigneur perde ses droits sur eux ; 6 janvier 1472 [1473].

• Mémoire sur une question pendante entre le procureur général du Bassigny et le seigneur de Démange au sujet des biens d'une fille de joie morte à Démange ; s. d. (XVe siècle).

• « Mémoire ou substance de ce que l'on pourra mettre en forme pour faire remonstrance au Roy touchant le décime pour Gondrecourt » ; s. d. (xve siècle).

• Lettres de Louis XII au bailli de Chaumont accordant prorogation de souffrance au duc de Bar pour bailler l'aveu et dénombrement de Gondrecourt et autres terres qu'il tient au bailliage de Chaumont ; Lyon, 17 février 1503 [1504].

• Lettres de Louis XII prononçant main-levée de la saisie de Gondrecourt ; 1505 (minute).

• Autres lettres de répit accordées par Louis XII, 22 octobre 1511.

• Procès entre le bailli de Sens et le prévôt de Gondrecourt, janvier-février 1512.

• Ordonnance du bailli de Chaumtont pour la recherche du salpêtre, 28 juillet 1512.

• Lettres de François Ier sur l'office d'enquêteur au bailliage de Chaumont ; Moulins, 31 juillet 1516.

• François Ier fait savoir qu'il a reçu en foi et hommage le duc de Lorraine et

de Bar pour la terre et seigneurie de Gondrecourt ; Saint-Germain-en-Laye, 14 août 1520.
• Lettres de François Ier au bailli de Chaumont sur le refus qu'ont fait les gens d'église de Gondrecourt de comparaître devant les commissaires des francs-fiefs et nouveaux acquêts (copie sans date).
• Mémoire sur le moyen d'obtenir les fruits de la terre de Gondrecourt, saisie et mise en la main du Roi ; sans date.
• Commission et exploit pour la levée des revenus de Gondrecourt ; 19 juin 1535.
• Ordre de convocations pour l'installation du siège présidial de Chaumont ; 4 juillet 1553. Protestation présentée de la part du duc de Lorraine comme seigneur haut-justicier de Gondrecourt.
• Etat des conduits et feux du bailliage de Bassigny (dont la prévôté de Gondrecourt), établi en vue de la levée de l'aide ; 2f mars 1558 [1559] (copie de 1570).
Extrait du compte du prévôt de Gondrecourt en 1499 (copie de 1570). Extrait des feuilles des deniers de l'aide ordinaire Saint-Remy de 1541 à 1569.
• Cahier de 10 feuilles d'un inventaire des titres de Gondrecourt.
PIECES DIVERSES.
• Débuts de chartes de Godefroid le Barbu et de ses successeurs jusqu'à l'année 1124, copie du XVIe siècle.
• Thomas de Beaumetz, archevêque de Reims, s'engage à garantir le comte de Bar de toutes réclamations qui pourraient lui être faites pour les biens occupés ou les dommages causés par lui dans les propriétés du Chapitre de Reims et dans celles qui sont sous la garde de l'archevêché, lors de la guerre entre l'archevêque Juhel de Mathefelon, son prédécesseur, et le comte de Rethel ; 22 novembre 1251 {Lesort, XXXIII).
• Henri III, comte de Bar, promet d'assigner viagèrement à sa tante Jeanne de Bar, comtesse de Chiny, 40 livrées de terre en la prévôté d'Etain, et 500 livrées à Brouennes, et à Louis V, comte de Chiny, 40 livrées à Etalle ; le comte de Chiny tiendra en outre du comte de Bar, son neveu, le surplus des possessions de ce dernier à Etalle ; 8 juin 1294 {Lesort, CXI).
• Baudouin, archevêque de Trêves, Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, Ferry IV, duc de Lorraine, et Edouard 1er, comte de Bar, contractent alliance entre eux contre les habitants de Metz ; Remich, 25 août 1324 {Lesort, CXXIV).
• Jean, roi de Bohême, et Edouard Ier, comte de Bar, concluent entre eux la

paix, remettent au comte de Hainaut la solution de leurs différends et conviennent du mariage du fils du comte avec la fille du roi ; Marville, 13 août 1329 {Lesort, CXXVI).

• Lettres de l'empereur Charles IV donnant à Yolande de Flandre, comtesse de Bar, le gouvernement des biens de son fils Robert jusqu'à ce qu'il soit en âge de les administrer lui-même ; Metz, 12 des calendes de janvier 1358 (en latin).

• Lettres de Robert, roi des Romains, approuvant le douaire établi par Adolphe, duc de Berg et comte de Ravensperg, en faveur de Yolande de Bar, sa femme ; Heidelberg, samedi après sainte Lucie 1409 (décembre ; en allemand ; sceau en cire jaune de grand module).

• Goles Cabreiz, sergent de Bar, reconnaît devoir à Humbelet de Gondrecourt, demeurant à Saint-Mihiel, la somme de quinze petits florins vieux de Florence ; 4 mars 1367 [1368].

• Quittance donnée aux bourgeois de Sierck par Hinselin de Lichtenberg, 1370 (en allemand).

• Lettres de Yolande de Flandre, comtesse de Bar, ordonnant à Milet de la Mote, receveur de Clermont, de payer cent petits florins à Renaud le Taulier, citoyen de Verdun ; Clermont, 30 juillet 1379.

• Règlement promulgué par Robert, duc en Bavière, par Jean, duc de Lorraine, Jean, comte de Spanheim, Ferry et Emich, comtes de Linange, Philippe, comte de Nassau et de Sarrebrûck, le comte de Deux-Ponts, les seigneurs de Bitche et de Sierck, pour les marchands qui iront de Metz à Oppenheim et vice versa, avec le taux des droits à payer aux différents lieux de leur passage ; janvier 1386.

• Accord entre Robert, duc de Bar, et Philippe, comte de Nassau et de Sarrebrûck, au sujet de la succession de leur cousin Pierre de Bar ; 2 août 1390.

• Jean Machireis, sire de Royde, prévôt de Bouillon, reconnaît avoir reçu du duc de Bar par la main d'Ancel de Quarei, Lombard demeurant à Stenay, la somme de 212 florins et demi appelés francs de France, qui lui étaient dus pour la cause de damoisel Ernoult, sire de Boulant ; dimanche après Pâques 1388.

• Charles VI fait savoir aux baillis et receveurs de Sens, Troyes, Orléans, Vitry et Chaumont, que son oncle le duc de Bar lui a fait la foi et hommage de tout ce qu'il tient de lui en fief dans le royaume ; Compiègne, 11 mai 1391.

Autres lettres de Charles VI recevant en foi et hommage son cousin le cardinal-duc de Bar ; Paris, 16 janvier 1415 [1416].

• Quittance donnée par Guillaume de Dampierre, écuyer, des pertes et dommages par lui encourus du fait de la guerre entre le duc de Bar et le duc de Lorraine ; 8 février 1415 [1416].

• Lettres de la paix faite entre Jean, seigneur de Dollendorf, et Louis, cardinal-duc de Bar ; Saint-Mihiel, 14 mai 1420.

• Lettres de Charles VII au sujet des aveux et dénombrements non rendus pour les terres sises aux bailliages de Vitry, Chaumont et Sens qui relèvent de Clermont et de Bar ; Montils-les-Tours, février 1446 {1447].

• Etat des chevaux, vaches et porcs enlevés par des coureurs ennemis en 1452, certifié par le clerc juré de Longwy le 26 décembre.

• Lettres de Louis XII recevant en foi et hommage René, duc de Lorraine, pour ce qu'il tient de lui en deçà de la Meuse, tant au bailliage de Bar qu'au bailliage du Bassigny ; Laon, 31 mai 1498.

• René, duc de Lorraine et de Bar, reçoit en foi et hommage Thierry de Lenoncourt, bailli de Vitry, héritier de Jean de Baudricourt, maréchal de France, pour ce qu'il tient de lui aux bailliages de Saint-Mihiel et du Bassigny ; Bar, 19 septembre 1499.

• Lettres de procuration données par Jean Fouret, çellerier de Bar ; 2 juin 1531.

• Compte des fondations dans une église de Bar-le-Duc pendant l'année 1571.

• Procès-verbal de la mission remplie par le sieur de Maillanne, de la part du duc de Lorraine, auprès de l'archiduc en décembre 1597 ; 10 janvier 1598 (plaintes contre les incursions des gens de l'archiduc dans les états du duc de Lorraine, traité de neutralité, etc. ; quatre exemplaires).

• Accord pour la restitution de Dun et de Stenay, et la reddition de Villefranche et de Jametz, 24 février 1596 ; mémoire de la mission de M. d'Haussonville auprès du duc de Bouillon à ce sujet.

• Lettre de l'archiduchesse Isabelle au duc de Lorraine, qui s'était plaint des entreprises des officiers du Luxembourg dans ses états ; Bruxelles, 31 mars 1609.

1-E-038 **MARVILLE et ARRANCY (Meuse).**

• Thiébaut Ier, comité de Bar, partant pour la croisade contre les Albigeois, dispose de ses biens en faveur de sa femme Ermesinde, de ses fils Renaud et Henri, et de sa fille Elisabeth (Marville, Arrancy, Briey, Argancy, Louppy, Riste, Pierrepont, etc., etc.) ; 3 avril 1211 (Lesort, IV).

• Après le décès de son fils Renaud et d'une de ses filles, Thiébaut modifie le testament qu'il avait fait avant son départ pour la croisade (MarvilleVezin, Louppy) ; février 1213 [1214] (Lesort, VI).

• Waleran, sire de Montjoie et de Marville, donne à Flastré de Petit-Failly, en accroissement de fief, cent soudées de terre à prendre chacun an sur les fours

et les passages de Marville ; 26 juillet 1267 (copies de 1421 et de 1442).

• Accord entre Henri Ier, comte de Luxembourg et de la Roche, marquis d'Arlon, Marguerite sa femme, et Thiébaut II, comte de Bar, sur les conditions dans lesquelles ils doivent posséder Marville et Arrancy, qu'ils ont achetés en commun ; 2 avril 1270 (deux copies du xve siècle) (Lesort, LXVII).

• Marguerite, comtesse de Luxembourg et marquise d'Arlon, et Henri, son fils, reconnaissent que le comte Thiébaut de Bar a droit de prendre annuellement et à perpétuité, pour la garde de Flassigny, trois mines de froment sur le moulin de Marville ; Marville, 4 mai 1270 (Lesort, LXVIII).

Cahier de copies faites.en 1521 d'après les originaux conservés dans le trésor des chartes du duché de Luxembourg, selon l'ordre de l'Empereur et par le garde de ses chartes, Nicolas de Naives.

• Waleran, sire de Fauquemont et de Montjoie, voulant payer les dettes considérables, laissées par son père Thibaut, vend à son oncle Henri, comte de Luxembourg, moyennant 30.000 livres tournois, avec faculté de réméré, les fiefs qu'il tient de lui à Marville et à Arrancy ; 17 mai 1269 (Lesort, LXII).

• Le même Waleran vend Marville et Arrancy, moyennant 25.000 livres tournois, à son oncle et à sa tante Henri et Marguerite, comte et comtesse de Luxembourg, et à Thiébaut II, comte de Bar ; avril 1270 (Lesort, LXVI)

• Accord entre ceux-ci sur les conditions de possession, 2 avril 1270 (Lesort, LXVII)

• Henri, comte de Bar, reconnaît tenir de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, la moitié de Marville et d'Arrancy, le quart de Conflans, et ce qu'il a à Mairy ; décembre 1337.

• Même déclaration par Yolande de Flandre, comtesse de Bar, 21 novembre 1345.

• Extrait d'un accord entre Isabeau de Bar, dame de Poilvache et de Montjoie, et le comte Henri I" de Luxembourg, son frère utérin, pour le partage de la succession d'Ermesinde de Luxembourg, leur mère ; Isabeau et son fils Waleran de Montjoie conservent Marville et Arrancy ; Stavelot, 10 mars 1253 [1254] (Lesort, XXXVI).

• Thiébaut II, comte de Bar, fait connaître que Henri, comte de Luxembourg, et Marguerite, sa femme ont donné à leur fils Waleran Ligny et la chàtellenie ; il en rendra l'hommage au comte de Bar, qui reçoit en outre du comte de Luxembourg et de sa femme, en accroissement de fief, la moitié de Marville et d'Arrancy que tient d'eux. Waleran, sire de Marville ; 13 décembre 1262 (Lesort, XLVI).

• Agnès, duchesse de Lorraine, reconnaît avoir reçu en fief du comte de

Luxembourg le château de Stenay ; 7 juillet 1222 (Lesort, VIII).
• Thiébaut II, comte de Bar, accompagné par Henri Ier, comte de Luxembourg, pour tout ce qu'il possède dans les ville, château et chàtellenie de Conflans et dans toutes les villes du Jarnisy, tient cet accompagnement en fief et en hommage dudit comte de Luxembourg en accroissement des fiefs et arrière-fiefs qu'il tient déjà de lui en ladite chàtellenie en raison de l'accompagnement qu'il a avec Geoffroy, sire d'Esch ; 23 mai 1277 (Lesort, LXXIX).
• Ferry III, duc de Lorraine, reconnaît tenir de son oncle Henri, comte de Luxembourg, son château d'Amance avec toute la chàtellenie, et cent livrées de terre en sa chàtellenie de Longwy ; 5 août 1264 (Lesort, L).
• Autre copie collationnée par Nicolas de Naives et intitulée « Coppie des lectres de l'accompaignement de l'acquest faict des villes, places, terres et seigneuries de Marville et d'Arrancy, appelées, terres communes, par lesquelles appert que le duc de Bar tient sa moitié desdites seigneuries acquestées du duc de Luxembourg, et que le duc de Bar n'y peult avoir que la moitié, et si plus y accroist par quelque sorte que ce soit, le duc de Luxembourg y auroit la moictié en rendant les. deniers » (Lesort, L, LXVII, LXXIX, et aveu du comte de Bar de décembre 1337).
• Copie, faite au XVIe siècle, des deux documents latins suivants. Lettres d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg et marquise d'Arlon, notifiant les conditions du mariage de son fils Henri avec Marguerite, fille de Henri, comte de Bar : Ligny, Marville et Arrancy ; juillet 1231.
Don par Thiébaut, comte de Bar, des dîmes de Marville à l'église de Saint-Pierre « Rebatensis » ; Montfaucon, 1128 (?). Jean, roi de Bohême et de Pologne et comte de Luxembourg, et Edouard Ier, comte de Bar, remettent à Guillaume, comte de Hainaut, et à son frère Jean de Hainaut, comte de Beaumont, la solution du conflit qui les divise, s'engagent réciproquement, sous peine d'une amende de 30.000 livres, garantie par leurs possessions respectives à Marville, à accomplir le jugement des arbitres, et replacent leurs vassaux dans les fiefs qu'ils tenaient de chacun d'eux avant la guerre ; 3 juin 1322 {Lesort, CXXIII).
• Lettres de Charles, roi des Romains et de Bohême, aux officiers du comté de Luxembourg, leur ordonnant de laisser les habitants de Marville jouir de leurs lois et franchises sans y apporter empêchement ; Bonn, 16 juillet 1349.
• Lettres de l'empereur Charles IV, roi de Bohême, en faveur des habitants de Marville ; Metz, calendes de janvier 1357 (en latin ; copie de 1390).
• Gomme complément à l'acte de vente des châtellenies et prévôtés de Longwy, Marville, Arrancy, Etalle, Longuyon et ban de Musson, que Robert, duc de Bar,

a cédées, avec faculté de rachat, à Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, de Brabant et de Lorraine, le vendeur donne la liste des rentes et aumônes qui grèvent ces domaines, avec engagement auquel s'associe Marie de France, sa femme ; 1370.

• Le duc de Bar et sa femme ordonnent à leurs officiers de mettre les officiers du duc de Luxembourg en possession des biens vendus ; 2 juillet 1370.

• Le 17 octobre 1370, Simon de Pou, doyen de Bar, accuse réception des pièces suivantes, qu'il a déposées au chartrier de Bar :

1° lettres du duc de Luxembourg accordant au duc de Bar le rachat de ces domaines au bout de trois ans, moyennant dix mille francs de France, 29 juin 1370 ;

2° lettres de rachat de Longwy moyennant dix autres mille francs ;

3° le duc de Luxembourg s'engage à payer chaque année au duc de Bar 391 francs et 7 gros tournois, pour le défaut de ce que les terres et prévôtés de Marville, Arrancy, Longuyon, Etalle et ban de Musson n'ont pas été prisées la somme de mille francs d'or chacun an (Bruxelles, 28 juin) ;

4° lettres de 269 francs pour le défaut de la prisée de la terre de Longwy ;

5° reconnaissance par le duc de Luxembourg des aumônes et rentes qu'il doit payer (Bruxelles, 29 juin) ;

6° le duc de Luxembourg promet de contraindre toutes personnes et officiers qui sont tenus du temps passé au duc de Bar ; 9 juillet ;

7° lettres de la paix faite à ceux de Metz, scellées des sceaux des ducs de Bar, de Bourgogne, de Luxembourg, de Lorraine, du comte de Ligny, du seigneur de Blâmont et de Jean d'Apremont le 9 août 1370 ;

8° lettres de Ferry, comte de Linange, de Robert de Harvilly, de Pierre de Cronemberg, d'Arnoul de Pittange, de 1270, par lesquelles ils s'engagent à ne rien demander au duc de Bar pour dommages subis du fait de la guerre entre le duc de Bar et la ville de Metz ;

9° lettres de la paix entre le duc de Bar et l'abbaye de Gorze, du 9 août 1370.

• Lettres de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, autorisant la ville de Marville à établir des gabelles et des impositions sur les vins, draps et toutes marchandises pour subvenir à ses charges ; 30 octobre 1374 (copie du 5 novembre 1412).

Accord entre Robert, duc de Bar, et Hainzekone Pflug, capitaine général au duché de Luxembourg, au nom de Wenceslas, roi des Romains et de Bohême ; entre autres choses, le roi laisse au duc la gagière de Marville, à savoir tout ce que le duc avait avant ladite tgagière es villes, châtellenies et prévôtés de Marville,

d'Arrancy, de Longuyon, de Musson et d'Etalle ; le duc laisse au roi le droit de l'acquisition qu'il avait au comté de Chiny ; 29 novembre 1387 (deux expéditions sur parchemin, une copie sur parchemin du 25 février 1388, et une copie sur papier du 24 mars 1404).

Procuration donnée par le roi Wenceslas à Hainzekone Pflug ; Nuremberg, 17 août 1387 (copie sur parchemin du 25 mars 1398).

• Copie sur papier du traité de Zurich, conclu en 1477 entre Maximilien d'Autriche et René de Lorraine ; celui-ci garde les quatre châteaux qu'il a conquis en Luxembourg, nommément Marville pour la moitié, Damvillers, Chauvency et Virton.

Copie, faite en 1497, des pièces suivantes :

Lettres du duc Antoine ordonnant que les héritages de bourgeoisie à Marville qui payaient autrefois l'impôt continueront de le payer même s'ils appartiennent à des gens d'église, à des nobles ou à des officiers du duc ; Luxembourg, ler février 1411 [1412] ;

Mêmes lettres de Guillaume de Bracquemont, lieutenant-général du duc d'Orléans, gouverneur du duché de Luxembourg ; Yvoi, 4 avril 1404 ;

Mêmes lettres de Gornille, bâtard de Bourgogne, gouverneur du duché de Luxembourg pour le duc de Bourgogne ; Luxembourg, 15 avril 1445. Le duc René, ayant pris possession de la moitié de Marville qui appartenait à son ennemi le défunt duc de Bourgogne, promet aux habitants de les maintenir en leurs privilèges, droits et coutumes ; Epinal, 21 janvier 1476 [1477].

Lettres du duc Robert de Bar maintenant l'impôt sur les héritages de bourgeoisie passés aux mains de nobles, gens d'église et officiers ; Bar, 30 novembre 1394. Louis, cardinal-duc de Bar, ayant donné à René d'Anjou, marquis du Pont et comte de Guise, à l'occasion de son mariage avec Isabelle, fils de Charles, duc de Lorraine, plusieurs villes et terres, parmi lesquelles Marville, dont il a confié le gouvernement au duc Charles en attendant que René ait atteint l'âge de quinze ans, le duc Charles confirme aux habitants de Marville leurs chartes, privilèges et usages ; 15 octobre 1420.

Lettres du duc René maintenant l'impôt sur les héritages de bourgeoisie passés aux mains de nobles, gens d'église ou officiers ; Saint-Mihiel, 16 mai 1445. Le roi René donne mission à son fils le duc de Calabre, son lieutenant aux duchés de Bar et de Lorraine, de relever et reprendre de main et de bouche, en son nom comme duc de Bar, du duc de Bourgogne comme duc de Luxembourg, la moitié de la ville, terre et seigneurie de Marville ; Angers, 24 décembre 1446.

• Commission donnée par Ferry de Lorraine, gouverneur du duché de Bar, à

Guillaume d'Angy, bailli de Saint-Mihiel, et au conseil de Bar d'imposer une aide sur les sujets taillables de Marville, Arrancy, Etalle et du ban de Musson ; Saint-Mihiel, 19 septembre 1456.

• Le 9 octobre 1489, l'official de Toul délivre copie à Jean, bâtard de Calabre, seigneur de L'Avant-Garde, de deux lettres de son grand-père le roi René, qu'il exhibe en la cour :

1° le roi René lui donne Briey, Sancy et Pierrepont ; Tarascon, 4 octobre 1478 ;

2° il donne l'ordre à ses officiers de Bar de mettre Jean en possession ; Tarascon, 7 avril 1478 [1479].

• Le roi René donne à Jean, bâtard de Calabre, fils naturel de son défunt fils Jean, duc de Calabre et de Lorraine, les villes, terres et seigneuries de Marville et d'Arrancy, terre commune lui appartenant à cause de son duché de Bar ; Marseille, 22 janvier 1477 [1478] (original, et copie délivrée par l'official de Toul le 9 octobre 1489).

• Supplique adressée au duc de Lorraine et de Bar par les gens des trois états de la ville de Marville, pour eux et tous les sujets de la terre commune, lui demandant garde et protection au cours de la guerre entre le roi de France et l'Empereur, et le maintien de la neutralité ; 1543.

• Lettre de Charles, duc de Lorraine, au sujet de la publication d'édits du roi d'Espagne que veulent faire à Marville et dans les terres communes les gens du Conseil de Luxembourg ; Nancy, 15 avril 1570.

• Lettre du roi d'Espagne à ses officiers de Luxembourg pour la recherche de son domaine ; au sujet de Marville et des terres communes, il leur ordonne de s'entendre avec le duc de Lorraine ; 8 mars 1571 [1572] (copie du 29 avril).

• « Bref discours pour monstrer que la ville, terres de Marville et Arrancy, meuvent de leur premier origine des comtes de Bar et non des comtes de Luxembourg » (XVIe siècle).

Fiefs de Marville.

• Habrant de « Brues » (Breux ?), chevalier, avoue tenir des revenus sur les moulins et les fours de Marville ; attesté par Hue, doyen de la chrétienté de Longuyon ; décembre 1333.

• Thiébaut de Failly, écuyer, tient du comte de Luxembourg et du comte de Bar; une maison à Marville et quinze livres ; 20 janvier 1333 [1334].

• Girard de Louppy, chevalier, tient cent sous du comte de Bar à Marville ; 20 janvier 1333 [1334].

• Isabelle d'Autel tient du roi de Bohême et du comte de Bar la moitié de ce que

son défunt mari, Arnoul d'Allondrelle, tenait en la ville d'Allondrelle ; 25 sous sur les rentes de Marville ; dix muids de froment à Thonne-les-Prés, venant de son père ; février 1333 [1334].
• Lucette, fille de défunte Mahaut de La Malmaison, tient six livrées de terre à prendre chaque année dans le château de Marville ; attesté par Hue de Sorbey, doyen de la chrétienté de Longuyon ; mars 1333 [1334].
• Henri, comte de Bar, donne à Louis d'Angemont (Agemont ?), chevalier, 80 livrées de terre à prendre sur les revenus de Marville, Saint-Laurent et Fillières ; Louis devient son homme lige après les ligées du roi de France, du roi de Bohême et comte de Luxembourg, et de l'évêque de Liège ; 22 janvier 1342 [1343] (copie du 27 février 1396 [1397]).
• Yolande de Flandre, comtesse de Bar, donne à Thiérion, fils de feu Jean Ragocel de Velosnes, 20 livrées de terre à prendre chaque année sur la recette de Marville, pour quoi il sera son homme lige après le comte de Luxembourg ; 2 avril 1346 [1347] (copies du 27 février 1387 [1388] et du 7 février 1389 [1390]).
• Robert, duc de Bar, ordonne au prévôt de Marville de payer à Evrard de La Marck, seigneur d'Arenberg et de Neufchâtel-en-Ardenne, les rentes sur Marville, Saint-Laurent et Fillières, dont il a des lettres et qu'il tient en fief de Marville ; 2 juillet 1363 (copie du 15 février 1365 [1366]).
• En vertu d'un traité de 200 livrées de terre passé avec Henri de Grandpré, Robert, duc de Bar, lui donne, sa vie durant, sa maison de Brouennes, ses droits sur le tonlieu, les poids et le passage de Marville, sur le moulin à blé, sur les terrages, sur le moulin à draps, avec sa partie des gelines de Marville ; 7 mai 1367 (voir le dossier de Buzancy, carton 15).
• Lettres de Henri de Grandpré sur le même sujet ; même jour.
• Guillaume Bobey, écuyer, avoue tenir du duc de Bar une rente de 19 franchards de froment et de 35 sols sur les revenus de Marville ; attesté par dom Jacques de Barenzy, abbé d'Orval ; Marville, 1er juin 1388.
Son fils Guillaume, rappelant que cette rente a été acquise par son père et sa mère Agnesson d'Arnoul Gornical, écuyer, et de Lorette, sa femme, avoue à son tour la tenir en fief du duc de Bar, qui peut la racheter pour 25 florins de Florence ; attesté par Jean de Revigny, doyen de Bar ; 25 mai 1409.
• Robert, duc de Bar, donne à Philippe des Hermoises (Armoises), chevalier, une rente annuelle de 25 francs de terre sur le tonlieu de Marville, rachetable pour 250 francs d'or ; 3 avril 1380 (copie du 20 juin 1381).
Aveu de Philippe, 20 avril.
Le duc René confirme cette rente à Jean des Hermoises, seigneur de Delut ; Bar,

15 avril 1426 (original, et copie du 27 juin 1441).
Aveu d'Aubert de Stainville, seigneur de Possesse, qui tient la rente de 25 francs à cause de Claude d'Apremont, sa femme ; 11 septembre 1474.
Aveu de Philippe des Hermoises, écuyer ; attesté par frère Warry de Laval, abbé de Saint-Michel de Saint-Mihiel ; 10 octobre 1487.
Claude de Stainville, veuve de Philippe des Hermoises, seigneur d'Eix, reconnaît que le duc de Bar lui a racheté le fief en lui payant 250 francs) 28 août 1505.
• Robin de Wisparch, chevalier, avoue tenir en fief du duc de Bar une rente annuelle de 31 francs de terre sur le moulin et les revenus de Marville, rachetable pour 300 francs, que le duc lui a donnée par lettres (insérées dans l'aveu) du 22 septembre 1411 ; 24 septembre 1411.
• Le 10 juillet 1410, Huet de Jametz, écuyer, fait savoir que, le même jour, Robert, duc de Bar, lui a confirmé une rente annuelle de « quatre livres et dix solz escus Johannes pour xx s. valens en somme toute quarente solz six deniers meel courans à présent à Metz », sur ses rentes et revenus de Marville, dont il avait lettres de ses prédécesseurs qui ont été perdues, ladite rente rachetable pour 45 livres, escus pour 20 sols ; attesté par Jean, seigneur d'Ornes, chevalier.
Autre copie des lettres de Robert, duc de Bar, donnée le 27 août 1418 par Huet de Jametz, dit d'Allondrelle, écuyer, avec attestation de Jean de Laire et de Bertrand de Landres, chevalier.
• Wautrin du Bois, écuyer, demeurant à Neuville-sur-Meuse, fait savoir que le roi René lui a racheté une rente de 10 petits florins qu'il avait sur la recette de Marville ; attesté par Etienne de Buix, prieur de Neuville ; 4 février 1466 [1467].
• Gobert de Barbanson, chanoine de Trêves, et ses frères Jean et Jacques, font connaître le taux des rentes qu'ils ont à recevoir chaque année à Marville et à Virton ; 11 octobre 1494.
• Baudouin de Barbanson, seigneur de Villemont, avoue tenir du duc de Lorraine et de Bar « le sixiesme de l'asseing jadis assigné à ceulx de Haraucourt sur la recette de Marville et en la partie de Bârrois seulement », sur les terrages de Saint-Laurent en la prévôté de Marville, et sur les terrages de Pillières en la prévôté d'Arrancy ; 14 juin 1527.
Jean de Moulainville, fils de feu Henri, écuyer, vend à Jean de Récicourt, maître d'hôtel de la comtesse de Ligny et de Saint-Pol, dame de Dun, et à Agnès de Vaudoncourt, sa femme, une rente annuelle de 20 francs sur le tonlieu de Marville, tenue en fief du duc de Bar, qui avait été engagée à Henri de Moulainville par feu Millet de Saint-Beaussant, jadis mari d'Agnès de

Vaudoncourt ; septembre 1426.
Approbation du duc René, 4 octobre, et réception en foi et hommage de Jean de Récicourt, 15 octobre (vidimus donné à Dun le 11 mars suivant).
• Procès au sujet d'une maison à Marville ; sentence des « gens de conseil des duchez de Lucembourg et de Bar ordonnez et commis à tenir les assises au lieu de Marville pour la terre commune » ; 27 février 1452 [1453].
• Ordonnance des gens du Conseil, 24 novembre 1456.
• Jacquemin de Cesse, mercier à Marville, se porte caution de Jacquemin de Marquel, pourvu par le duc de Bar de l'office de receveur de Marville ; 10 mars 1463 [1464].
• Adrien de Haraucourt, conseiller du roi René, pour reconnaître sa libéralité abandonne les arrérages qui lui étaient dus d'une rente de 31 francs, monnaie de Metz, qui lui appartient sur le moulin et les revenus de Marville du chef de Marguerite, sa femme, héritière de Jean de Dollendorf ; 20 février 1464 [1465].
• Lettre du prévôt et du clerc juré de Marville aux gens du conseil de Bar au sujet de l'office de haut-sergent d'Arrancy ; 31 août 1476.
• Attestation des notables de Marville sur « Testât, vocation, dignité et famé de feu messire Jehan Goynel, jadis curé de Remoiville » ; 18 mai 1497.
• Le prieur de Marville étant mort, le Conseil de Luxembourg ordonne aux officiers de Marville de préposer quelqu'un à la garde et au gouvernement du prieuré jusqu'à ce qu'il ait été pourvu, de par l'Empereur et le duc de Bar, au remplacement du défunt ; 17 juillet 1560.
• Lettres de l'acensement de 180 jours de terres communes joignant le bois de la Grange en la gruerie de Marville, fait par le duc de Lorraine et de Bar à Jacques Merjay, contrôleur et clerc juré es dites terres communes en la partie de Barrois ; Nancy, 25 avril 1582.
Lettres obligatoires de Jacques Merjay, 1er mars 1587.
• Lettres du duc Henri de Lorraine acceptant la démission de Lambert Migette, qui avait succédé à son beau-père Jacques Merjay dans l'office de contrôleur et clerc juré, et donnant sa succession à Jacques Migette, son fils ; Nancy, 1er août 1617.
• Le prévôt et les officiers de Marville attestent que Lambert et Jacques Migette font bien leur devoir, ainsi que Walery Brion, Pierre Le Messager et Henri Regnauld, gardes établis par le contrôleur aux détroits des pays du duc de Lorraine pour le passage du sel de Malines qui se conduit à Damvillers ; 24 octobre 1619.
• Déclaration de la terre de Marville (vers 1660).

Commanderie et hôpital de Saint-Antoine de Marville.

Pièces du procès entre frère Jacques Saublet, nouveau commandeur, et frère Nicole Simon, commandeur révoqué par décision de la cour de Rome, au sujet **de la possession de la commanderie ; 1547-1550.**

ARRANCY.

• Les religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz et Waleran, sire de Montjoie et de Marville, jurent la ville d'Arrancy à la loi de Beaumont ; droits des religieuses et de Waleran spécifiés dans la charte ; mai 1265 (copie du 10 décembre 1386).

• Dame Catherine, veuve d'Odon de Pierrepont, chevalier, vend au comte de Bar la vouerie d'Arrancy et de Saint-Pierrevillers ; novembre 1311.

• Colin, fils de Simon de Pierrepont le sourd, vend atf comte de Bar ses biens d'Arrancy ; août 1313.

• Copie des deux documents précédents, du 7 mars 1405 [14,06].

• Jean de « Coulemeir », écuyer, fils de feu Jean de « Franoit », chevalier, vend au comte de Bar les rentes qu'il possède sur les fours et les terrages d'Arrancy ; mars 1313 [1314].

Henri, comte de Bar, donne à Husson de Mur vaux, son écuyer, une rente annuelle de 40 livrées de terres sur les terrages d'Arrancy, rachetable moyennant 400 livres de petits tournois ; janvier 1340 [1341] (copies du 20 juin 1404 et du 18 septembre 1456).

REMENONCOURT (commune de Saint-Pierrevillers, Meuse).

• Requête de Didier Lambert au sujet d'un gagnage à Remenoncourt, engagé par Martin Piérat, son beau-père, dix-sept ou dix-huit ans auparavant, et qu'il n'a pas pu racheter à cause de la guerre ; 14 août 1529.

• Supplique de Jean Le Parmentier, bourgeois de Saint-Pierrevillers, qui a acquis, quinze ou seize ans auparavant, le grand gagnage de Remenoncourt, dont les bouveries et les jardins sont ruinés et où les habitants de Remenoncourt et de Saint-Pierrevillers se sont créé un passage contre sa volonté; renvoyée aux officiers de l'Empereur à Marville le 28 juin 1541.

CONFLANS-EN-JARNISY (arr. de Briey).

• Guillaume, évêque de Metz, fait savoir « que de dix mile livres de fors que nous devons à Perri, duc de Lorraine et marchiz, dont nos avons mis en plege et arendor por nos nostre chier uncle Th. conte de Bar en la main mon signor Walerant de Jullei en non dou duc, se li devandiz cuens de Bar ne cil qu'il en a mis en pièges et arendors des dix mile livres desusnomeiz i avoient ne couz ne domages par la defaute dou paiement des deniers demandez, nos li renderiens, et de ce l'en avons mis en main Yy (Vie)

et Conflans et les chastelleries et toutes les issues et les proages de ces leuz, et les issues des salines de Marsal et de Moienvy (Moyenvic) à tenir jusqu'à tant que tuit li paiement seront fait des deniers desusnomeiz et li domage rendu et les coustanges se nuls en i avoit, ne il ne sui plege » ; 1264, vendredi devant la Division des Apôtres.
Cahier de la copie, faite au XIVe siècle, des documents suivants.
• Lettres de Henri, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon, notifiant l'accompagnement ou communauté avec Thiébaut, comte de Bar, de tout ce qu'il a à Conflans et es villes du Jarnisy ; le comte de Bar tiendra sa moitié en fief du comte de Luxembourg ; de tout ce que Geoffroy d'Esch possède à Conflans, la moitié sera tenue du comte de Luxembourg et l'autre moitié du comte de Bar, qui la tiendra lui-même du comte de Luxembourg ; 23 mai 1277.
• Lettres d'Adhémar de Monteil, évêque de Metz, notifiant l'accord intervenu avec Edouard, comte de Bar, au sujet des 26.000 livres dues à celui-ci : 18.000 pour les pertes par lui faites à Pagny devant Prouard, où il défendait les droits de l'évêché avec Renaud de Bar, alors évêque de Metz ; pour sa rançon et celle de plusieurs gentilshommes qui furent pris avec lui, pour gage de laquelle somme il tenait Rambervilliers et Condé-sur-Moselle ; et 8.000 livres pour les pertes subies audit Pagny par Gobert d'Apremont, pour gage de laquelle somme celui-ci avait reçu Conflans, créance cédée par son fils Geoffroy au comte de Bar : Rambervilliers et Condé reviennent à l'évêque, qui engage Conflans au comte de Bar, avec faculté de rachat moyennant 22.000 livres. L'évêque reconnaît en outre devoir 15.000 livres au: comte de Bar en vertu d'un accord passé entre Laurent, jadis évêque de Metz (1270-1279) et le comte Thiébaut. L'évêque réserve la garde de l'abbaye de Gorze. 1328, le jeudi vigile de la Division des Apôtres.
• Jean d'Apremont, fils de feu Gobert, avoue tenir du comte de Bar la moitié de Conflans-en-Jarnisy ; 1334, mardi après la Saint-Mathieu.
• Jean d'Apremont déclare qu'après sa mort le quart de Conflans doit revenir au comte de Bar, qui le lui a donné ; 1342, dimanche après la Saint-Nicolas d'hiver.
• Jean d'Apremont vend Conflans et toute la châtellenïe au comte de Bar ; 13 mars 1343 [1344].
• Henri, comte de Bar, avoue tenir de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, la moitié de Marville et d'Arrancy, le quart de Conflans, et ce qu'il a au fcan de Mairy ; 1337, vendredi après la fête de saint Nicolas en décembre.
Robert, sire de Beine, vend à son cousin Geoffroy, seigneur d'Apremont, tout ce qu'il possède à Confïans et en Jarnisy, provenant de l'héritage de Geoffroy,

seigneur d'Esch, son oncle ; juillet 1297 (copie du XVIe siècle).
• Lettres de Renaud de Bar, évêque de Metz, notifiant l'accord conclu avec Gobert d'Apremont au sujet de Conflans ; 1er mai 1308.
• Renaud de Bar, évêque de Metz, engage à Gobert d'Apremont tout ce que l'évêché possède à Gonflans et en Jarnisy, en garantie d'une somme de 8.000 livres de petits tournois prêtée par Gobert ; 1314, le vendredi après l'Apparition de Notre-Seigneur.
• Original des lettres d'Adhémar de Monteil, évêque de Metz, dont la copie a été précédemment mentionnée et analysée (1328, veille de la Séparation des Apôtres).
• Geoffroy et Jean d'Apremont, frères, vendent au comte de Bar ce que leur aïeul Geoffroy avait acquis de Robert de Beine à Conflans ; ils lui cèdent aussi le revenu des biens de l'évêché de Metz «ngagés à leur père Gobert ; 13 avril 1328.
• Geoffroy, sire d'Apremont, reconnaît avoir reçu d'Edouard, comte de Bar, 6.000 livres de petits tournois vieux pour l'acquêt des biens engagés de l'évêché de Metz à Conflans ; 29 septembre 1328.
• Jean d'Apremont, chevalier, sire de Forbach, déclare qu'après sa mort le quart de Conflans doit revenir au comte de Bar, qui le lui a donné sa vie durant ; 1342, dimanche après la Saint-Nicolas d'hiver.
• Jean d'Apremont vend Gonflans au comte de Bar ; 13 mars 1343 [1344].
• Trois lettres de Robert, duc de Bar, au sujet de l'engagement à lui fait par Adhémar de Monteil, évêque de Metz, des forteresses et châtellenies de Conflans-en-Jarnisy et de Condé-sur-Moselle, et des conditions du rachat moyennant 20.000 florins d'or ; 14, 16 et 17 janvier 1360 [1361].
Lettres de l'évêque de Metz, sur le même sujet ; 13 janvier.
• Charles, duc de Lorraine, au nom de son fils le duc de Bar, pour terminer le conflit soulevé entre son frère le cardinal de Bar et Wainchelin de La Tour, écuyer, engage à celui-ci Conflans et Damvillers en nantissement d'une créance ; Nancy, 7 juin 1421.
• Wainchelin de La Tour et Catherine de Lenoncourt, sa femme, vendent au maître échevin, aux treize jurés et à toute la communauté de Metz le quart par indivis de Confïans-en-Jarnisy et de La Tour-en-Ardenne près de Virton, avec faculté de rachat ; 16 octobre 1432.
Cahiers contenant la copie, faite au XVe siècle, des documents suivants.
• Lettres de Henri, comte de Luxembourg, concernant l'accompagnement de Conflans ; 23 mai 1277 (autre copie rapportée plus haut).
• Henri, roi des Romains, pour accroître le fief que son cousin Gobert d'Apremont tient de son comté de Luxembourg en la ville de Conflans et au ban du Jarnisy,

lui donne "tout le droit que lui-même y possède ; Spire, 13 des calendes d'octobre 1309 (en latin).

• Aveu fourni au comte de Bar par Jean d'Apremont, fils de Gobert ; 1334, mardi après la fête de saint Mathieu.

• Jean d'Apremont vend Conflans au comte de Bar ; 13 mars 1343 [1344].

• Geoffroy et Jean d'Apremont, frères, vendent au comte de Bar ce que leur aïeul Geoffroy avait acquis de Robert de Beine à Conflans ; etc. (voir plus haut) ; 13 avril 1328.

• Déclaration de Jean d'Apremont, sire de Forbach ; 1342, dimanche après la Saint-Nicolas d'hiver (voir ci-dessus).

• Contrat d'échange passé entre Robert, duc de Bar, et Gobert d'Apremont, qui cède au duc, entre autres choses, tout ce qu'il possède à Conflans par la succession de Jean d'Apremont, sire de Forbach, son oncle ; 29 septembre 1377.

• Robert, duc de Bar, donne à Pierre de Moncel, chevalier, un gagnage à Conflans qui lui est échu par la mort de son cousin Jean d'Apremont, lequel l'avait eu après le décès de son écuyer Fasson, celui-ci n'ayant pas laissé d'héritier ; 5 avril 1378 [1379] (vidimus du tabellion de Sancy du 20 février 1384 [1385]).

• Lettres de Jean d'Apremont, sire de Forbach, exposant les conditions auxquelles il jouit de Conflans ; 18 septembre 1367.

• Huart, sire d'Aulteix (Hue d'Autel) reconnaît que le duc de Bar lui a donné ce qu'il avait à Conflans par la mort de Jean d'Apremont ; il en fart la foi et hommage ; clause de rachat ; 27 juin 1406.

• En nantissement des sommes que lui a prêtées Wainchelin de La Tour, bailli de Saint-Mihiel {et dont le détail est exposé dans l'acte), Louis, cardinal-duc de Bar, lui engage tout le droit qu'il a; en la châtellenie de Conflans ; Bar, 31 décembre 1421 (à noter le rachat fait de messire Anne de Sarrebrùck, avec paiement à Marie de Châteauvillain, sa veuve, de ce qui avait été engagé à Hue d'Autel en 1406).

• Lettres de Louis, cardinal-duc de Bar, reconnaissant ce qu'il doit à Wainchelin de La Tour ; 25 octobre 1418.

• Lettres de Charles, duc de Lorraine, du 7 juin 1421 (analysées plus haut).

Mémoire « pour démonstrer et clairement faire apparoir que la forteresse et seigneurie de Conflans appartient au duc de Galabre sans parçon d'autruy » (contre Huet d'Autel et Jean de Souleuvre, 12 f.).

« Abrégié touchant Conflans-en-Jarnisy » (partie du précédent mémoire).

• Jean, duc de Calabre, pour récompenser les servives de son chambellan Jean de Bouligny, lui donne la baronnie, châtel et forte maison de Conflans-en-

Jarnisy, la moitié de Dompierre, la youerie d'Allamont et toute la mairie du Jarnisy ; Nancy, 15 mars 1464 [1465].

• Jean, duc de Calabre, donne à son fils Jean, bâtard d'Anjou, la terre et seigneurie de Gonflans ; Barcelonne, 12 janvier 1467 [1468].

• Trois mémoires sur Conflans, XVI[e] siècle.

CHINY, VERDUN, ROCHEFORT, FLORENVILLE.

• Cahier de copies, 13 f. écrits et 5 blancs, XIVe siècle.

• Louis IV, comte de Chiny, reconnaît être homme lige du comte de Bar, et tenir de lui son château de Chiny avec les autres fiefs que son père tenait dudit comte de Bar ; celui-ci pourra se servir contre tous de son château et de ses hommes ; octobre 1204 (en latin).

• Arnoul III, comte de Looz et de Chiny, fait savoir que son château de Chiny est fief lige du comte de Bar, ainsi que tous les autres fiefs qu'il tient de lui, et lui est jurable et rendable à grande force et à petite à tous ses besoins, envers et contre tous ; et de ce lui doivent faire féauté les chevaliers, les bourgeois et les francs hommes de la châtellenie de Chiny ; octobre 1227.

• Même aveu de Jeanne, comtesse de Chiny, octobre 1227.

• Autre même aveu de Jeanne, comtesse de Looz et de Chiny ; avril 1228.

• Aveu et dénombrement (détaillé) présenté à Thiébaut, comte de Bar, par •Louis, comte de Chiny ; jeudi devant Pâques fleuries, avril 1270 [1271].

• Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et Henri, comte de Bar, font connaître l'accompagnement dont ils sont convenus pour Verdun, pour Chiny, pour Montmédy, pour Etalle, et les conditions de l'accompagnement ou communauté ; 10 mars 1342 [1343].

• Henri Phlug, gouverneur du duché de Luxembourg, fait savoir qu'en vertu de l'accord fait entre lui, au nom du roi des Romains et de Bohême,, pt le duc de Bar, celui-ci a scellé de son sceau les lettres de l'acquêt du comté de Chiny qu'avait. fait le défunt duc de Luxembourg et de Brabant ; de son côté, le roi doit fournir des lettres mentionnant qu'il tient le comté de Chiny en fief du duc de Bar ; Marville, 16 décembre 1387.

• Jean, sire de Florenville, reconnaît tenir en foi et hommage du comte de Bar la forte maison et la ville de Florenville, la ville de Martinwez (Martué), avec l'hommage de Sapogne, de Ramponcel, et tout ce qu'il a au pré de Termes appelé Villebertille ; attesté par Henri d'Apremont, évêque de Verdun, et par frère Nicole, abbé de Saint-Paul de Verdun, de l'ordre des Prémontrés ; juin 1333, lundi après la Saint-Barnabe.

• Thierry, seigneur de Rochefort (Theodericus, dominus de ftupe forti), fait

savoir que Thiébaut I[er], comte de Bar et de Luxembourg, pourra se servir de son château et de sa ville de Rochefort envers et contre tous ; il promet de ne jamais être homme de l'évêque de Liège ; consentement de son père Werry et de spn frère Werry (Videricus), témoignage de Thierry, seigneur de Houffalizé. Sans date (avant 1214).

• Jacques, seigneur d'Orchimont, fait savoir qu'il est homme lige de Thiébaut I", comte de Bar et de Luxembourg, pour son château de la Roche {castrum de Ruppe), après le comte de Rethel, à qui il doit son premier nommage ; il lui assure en outre Faide de son château d'Orchimont contre ses ennemis ; mais s'il y a guerre entre le comte de Rethel et le comte de Bar, c'est le premier qui aura l'aide du château d'Orchimont.

Enfin Jacques a reçu en fief du comte de Bar et de Luxembourg son alleu de la forêt de Bellefontaine, de Membre, de Membrette, de Cherisey et de Malvoisin ; mai 1313.

• Lettres de l'accompagnement de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et de Henri, comte de Bar, pour la garde de la cité de Verdun, 10 mars 1342 [1343], faisant suite au traité conclu (et rapporté au long dans les nouvelles lettres) entre Jean et les citoyens de Verdun au mois d'août 1337.

• En retour des lettres d'accompagnement pour la garde de Verdun, Henri de Bar avait promis au roi de Bohême la moitié de l'hommage du comté de Chiny, la moitié des gardes de Sivry-sur-Meuse et de Haudainville, et plusieurs autres choses ; à la requête de Robert, duc de Bar, Charles IV, roi des Romains et de Bohême, fils du roi Jean, confirme et renouvelle le traité ; Metz, 2 des nones de janvier 1357 (copie du 10 novembre 1377, en latin).

• Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et Henri, comte de Bar, mettent en commun tous leurs biens et leurs droits sur la cité et l’évêché de Verdun, notamment en ce qui concerne la garde de la ville ; 10 mars 1342 [1343] (Lesort, CXXVIII).

CHINY (Belgique).

• Louis IV, comte de Chiny, reconnaît être homme lige du comte de Bar ; octobre 1204 (copie de 1580).

• Louis, fils du comte de Looz et de Chiny, mande à Richard de Sur-le-mur, Philippe de Raigecourt, Mathieu de Chambres, et Huguignon, fils de Bonvallet de Port-Saillis, de relever désormais du comte Thiébaut II de Bar les fiefs qui relevaient de lui et qu'il a cédés audit comte de Bar ; 23 juillet 1263 {Lesort, XLVII).

• Pierre Romphouz, prévôt de Stenay, donne à Thiébaut II, comte de Bar, 300 livres tournois sur la somme de 387 livres et demie que lui doit le comte de

Chiny, et lui remet la lettre de reconnaissance de ce dernier en garantie des sommes qu'il peut lui-même lui devoir ; 1er septembre 1275 {Lesort, LXXVIII).

• Louis de Looz, comte de Chiny (Louis IV), assigne le douaire de Marguerite de Lorraine, sa femme, sur Chiny et Yvoy (Garignan) ; il réserve le château de Monlmédy et les autres forteresses du comté de Chiny ; approbation du comte de Bar ; août 1313, jeudi après la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste (copie de 1580 d'après un vidimus de 1336).

• Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et Henri, comte de Bar, font connaître l'accompagnement dont ils sont convenus pour Verdun, Chiny, Montmédy et Etalle ; 10 mars 1342 [1343] (copie du temps).

• Henri, comte de Bar, en exécution du traité d'accompagnement, fait savoir à Thierry de Heinseberg, comte de Looz et de Chiny, qu'il ait à entrer en la foi et hommage du roi Jean ; 10 mars 1342 [1343].

Foi et hommage de Thierry pour la moitié de ses fiefs et arrière-fiefs de Chiny, Montmédy et Etalle ; 15 juin 1343.

Lettres de Thierry pour en informer tous ses hommes de fiefs, bourgeois et communautés, 14 juin (copie du XVIe siècle).

• Inventaire de titres concernant Chiny (fin du XVIe siècle).

PIERREFORT (commune de Martincourt, canton de Domèvre, arr. de Toul).

• Bertrand de Pompaing se reconnaît homme lige de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort ; juillet 1329.

• Lëtres de Pierre de Bar, fils de Henri de Bar, pour la reddition de la forteresse de Pierrefort au duc de Bar, à la requête de l'évêque de Metz et du duc de Lorraine, parceque Geoffroy de Serrières, leur ennemi, y avait été reçu avec ses gens ; 27 août 1366.

• Lettres de Henri de La Tour, écuyer, au sujet de l'engagement de la forteresse de Pierrefort que lui a fait le duc de Bar, avec faculté de rachat moyennant 6.500 florins ; 11 juin 1321.

• Le duc René renonce au rachat et abandonne Pierrefort à Henri de La Tour et à Jeanne de Lenoncourt, sa femme ; Cleririont, 13 novembre 1434. Colart du Saulcy, leur héritier (fils de Jeanne et beau-fils de Henri), relève la clause de rachat en faveur du duc de Bar et de ses successeurs, au prix de 7.000 florins ; 14 novembre 1434.

• René, duc de Lorraine, à qui son grand-père le roi René, duc de Bar, a cédé Pierrefort par lettres datées de Taraseon le 30 juillet 1478, le donne à son conseiller et maître d'hôtel Jean de Brori, dit de Vaudémont ; Nancy, 22 août 1478.

• Inventaire de titres produits pour montrer que Pierrefort fait partie du duché de

Bar ; XVIe siècle.

GREHTERËS (au-dessus de Mars-la-Tour, entre Ville-sur-Yron et Bruville, canton de Conflans).

• Jean Badoiche, chevalier, fils du seigneur Nicole Badoiche, citoyen de Metz, veut « que toutes les fois que li sire Jehans d'Aspremont vorroit faire lou franc maiour en la ville de Greheires ni ou ban, que c'est bien mes greiz et ma vollanteiz touz les charteiz qu'il doit ne qu'il ressoit dou ban de Greheires doient venir en ma main, tout ainsi coin li lettre que je ay dou dit mOns* Jehan d'Aspremont lou devizet... » ; 1334, lundi avant la Saint-Thomas avant Noël.

BOEMONT (commune de Vittarville, Meuse).

• Lettres de Claude de Housse, seigneur de Valfrecourt, gouverneur et bailli de Jametz, notifiant que Jean de Pouilly, seigneur de Hugne, Juvigny et Han, a déclaré que le 12 juillet 1602 il avait pris à titre de bail et admodiation, pour neuf années, de l'abbé et des religieux de Notre-Dame d'Orval la censé et métairie de Boëmont, sise en la terre et prévôté de Marville ; il cède au duc de Lorraine et de Bar les années du bail qui restent à courir ; 31 janvier 1606.

DELUT (canton de Damvillers, Meuse).

• Eràrd et Clérembaut Toyse, seigneurs de Delut, se sont plaints au comte de Bar parceque les habitants de Delut se sont mis, sans leur congé et sans droit, en la garde de Marville, qui est terre commune au roi de Bohême et audit comte ; celui-ci ayant incliné à leur supplication, ils ont promis que les habitants ne se mettraient en la garde d'aucun seigneur ; s'ils le font, eux-mêmes les en ôteront, leur « feront laisser leur garde ou faire mettre arrière en la garde de Marville qui est terre commune » ; en foi de quoi ils ont obligé et mis en la main du comte tout ce qu'ils tiennent de lui et ce qu'ils ont à Ginvry et à Chauvency ; attesté par leur cousin Henri de Bazailles ; 7 mars 1333 [1334].

CHOPEY (commune de Marville).

• Henri de La Fontaine avoue tenir du duc de Bar, à cause de Marville le quart du grand gagnage de Chopey et la moitié du petit, partissant avec son neveu Alexandre de La Fontaine ; le reste du gagnage, provenant de son frère Jean, défunt, et de sa défunte sceur Marguerite, jadis femme de feu Golart de Failly, est engagé à Sophiette, veuve de Jacquemin de Boncourt, et à Jean du Mesnil ; « et n'en fait on nulz prouffitz à cause des guerres qui dès piéçà sont et ont esté au pays » ;: attesté par Didier de Thiaucourt, seigneur de Villotte devant Louppy ; 15 décembre 1487.

RUPT-SUR-OTHAIN.

• Alexandre de Manteville, prévôt de Marville pour la partie de Luxembourg, avoue

tenir du duc de Bar, à cause de la châtellenie de Marville, la moitié d'un quart en la Ville de Rutlï (Rupt) au ban des Ecuyers ; 2 avril 1456.

• François de Custine, seigneur de Lombut et de Romery, avoue tenir du duc de Bar la moitié de ce qu'il possède en la seigneurie et ville de Ruth (Rupi) près de Grand-Failly, au ban des Ecuyefs, que tenait autrefois feu Thomas d'Artaisô et damoiselle Marie, sa femme ; 17 mars 1455 [1456].

• Colin La Samousse avoue tenir du duc de Bar là moitié de ce qu'il possède à Ruz la ville près de Grand Failly (Rupt) au ban des Ecuyers ; l'autre moitié est tenue en fief du duc de Luxembourg ; attesté par Demenge de Mirectfuft, doyen de Saint-Maxë de Bar ; 3 septembre 1456.

• Alexandre de Manteville présente l'aveu de ce qu'il possédé au ban des Ectryers ; attesté par son cousin Jean de Saint-Maurice, curé de Yiliérs devant Mâfville } 10 décembre 1463.

• Jean de Custine avoué ce qu'il tient au ban des Ecuyers, « auquel nous sommés beaucoup de seigneurs et plus que de bourgoys, car messire Georges de La Boetie, Cotiàrd et Henry de Custine, mes frères, Jehan de Manteville, Jehan Le Wage, les lioirs Jàquemin Miéhaèl font part, lès ungs plus et les autres inaînè » ; attesté par son cousin Gérard d'Awamey, curé de Saint-Mard ; 7 novembre 1499.

• Aveu de Henri de Custine, seigneur de Romery et de Lombut en partie ; 4 mai 1495.

• Aveu de Colart de Custine, seigneur de Lombut et de Daumey ; 9 novembre 1499.

• Procès entre des habitants de Rupt au sujet d'un gagnage ; lettres du Conseil de Luxembourg à Baudouin de Roon, chevalier, et Jean Martini Stella pour l'évocation du procès à Marville, de concert avec les officiers de Bar ; 9 décembre 1556.

Commission donnée par Baudouin de Roon et Jean Martini Stella au premier sergent de Marville, 12 décembre ; lettre du sergent François Langlois, 18 décembre.

SPINCOURT.

• Régnier de Xennelles (Senelle ?), écuyer, fils de Jennesson de Xennelles, Fourquignon de Bolenge (Boulange ?), écuyer, fils de feu Jean de Horgne, et sa femme Hillowis, fille de Jennon d'Aviou (Avioth ?), vendent à Pourcignon Dieuami, citoyen et aman de Metz, le septième de la ville de Spincourt et tout ce qui en dépend, ainsi que des rentes à Saint-Laurent et à Marville ; 1364, mardi après la Division des Apôtres au mois de juillet.

Lettres d'approbation de Robert, duc de Bar, 25 septembre 1364.

• Alixette Dieuami, citoyenne de Metz, veuve de Pourcignon Dieuami, et son fils Jean, donnent au duc de Bar ce que Pourcignon avait acheté à Spincourt, sauf les 20 sols de petits tournois de rente sur Saint-Laurent et Marville ; 4 octobre 1382.

NOUILLOMPONT (canton de Spincourt, Meuse).

• Aveu présenté au comte de Bar par Henri de Longwy, chevalier, de ce qu'il tient à Nouillompont ; 5 janvier 1323 [1324].

• Aveu de Gonrard de Briey, écuyer, fils de feu Jacques de Briey, de ce qu'il tient à cause de Marguerite de Longwy, sa femme ; 13 décembre 1333.

• Edouard, comte de Bar, donne à Thiébaut de Sorbey, chevalier, vingt livrées de terre sur les fours et les bourgeoisies de Nouillompont, rachetables moyennant 200 livres de petits tournois ; 25 juillet 1330 (copie du 15 avril 1388).

• Robert de Housse, seigneur de Fermont, avoue tenir du duc de Bar le tiers d'une rente de 10 petits florins sur les fours et rentes de Nouillompont, et, à cause de Jeanne de Norroy, sa femme, huit reis de froment sur les terrages de Saint-Pierrevillers ; 19 février 1450 [1451].

• Claude de Villers-le-Prudhomme, écuyer, seigneur dudit Villers, avoue tenir du duc de Lorraine et de Bar, à cause de sa prévôté de Marville, « les deux reedz de blé sur le terrage de Noullompont que souloit tenir feu Henry de Clebay » ; attesté par Jean de Raffecourt, seigneur de Vaudoncourt, son cousin ; 8 octobre 1487.

• Jean de Failly, prévôt de Sancy, avoue tenir à Nouillompont onze reis de blé à prendre chacun an sur le terrage, à cause de Catherine de Norroy, sa femme ; 4 mars 152ft [1527].

• Aveu de Christophe de Failly, 5 mars 1550 [1551].

1-E-039 SORBEY.

• Tassinot de Croix, seigneur de Boncourt en partie, avoue tenir du roi René, duc de Bar, à cause de sa châtellenie de Mussy-lez-Marville, les deux tiers de la seigneurie de Sorbey, « que souloit tenir en son vivant feu Henry de Boulange, venu et descendant du costé et ligne d'Artaise, duquel Henry j'ay le droit par acquest fait par moy et damoiselle Jehanne des Hermoises (Armoises), ma femme, de Richier de Rumont, escuier, et Julien Doynel, et de Henri le Moine de Boncourt et damoiselle Jehanne de Harnoncourt, sa femme », le 23 février 1456 [1457] ; les deux parts de trois bois de 66, 27 et 53 arpents ; attesté par Jean Asselin, doyen de Saint-Pierre de Bar ; 4 septembre 1462.

• Thomas de Croix, écuyer, seigneur de Sorbey et d'Auflance en partie, avoue

tenir une partie de la seigneurie de Sorbey avec son cousin Ferry de Fresnes, seigneur de Louppy ; attesté par son cousin Arnould de Gorcy, prévôt de Longuyon ; 5 février 1536 [1537].

• Ferry de La Fontaine, écuyer, seigneur de Sorbey et de Chopey, prévôt, gruyer et receveur de Marville pour le côté de Barrois, avoue tenir le tiers du ban et seigneurie d'Artaise, alias de Mussy, au village et finage de Sorbey ; attesté par Ferry de Failly, seigneur de Failly et de Villecloye ; 20 février 1578 [1579]. Ce tiers lui avait été donné par le duc Charles le 10 janvier précédent, et dépendait de la prévôté de Longuyon.

SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN.

• Husson de Arembercourt, ancien prévôt de Clermont, et sa femme Gilette, fille de feu Erard de Saint-Laurent, demeurant à Pierrepont, vendent à Robin Maupillat et à Isabelle, sa femme, citoyens de Verdun, la moitié du moulin de Saint-Laurent et le quart des terrages de Saint-Laurent, tenus en fief de Poinsignon de Saint-Laurent, écuyer ; 1er janvier 1314 [1315].

• Jean Maupillat, clerc, fils de feu Robin, et Françoise, sa femme, vendent le quart du moulin et le huitième des terrages à Edouard, comte de Bar ; 23 novembre 1331.

BUZY (canton d'Etain, Meuse).

• Jean, baron de Wiltz, gouverneur de Thionville, donne pouvoir à Jean Malpiat, son prévôt de Buzy, pour reprendre et relever en fief du duc de Lorraine le château et seigneurie de Buzy ; Thionville, 9 mars 1604.

ETRAYE, DAMVILLERS, WAVRILLE.

• Charles, élu roi des Romains, roi de Bohême et comte de Luxembourg, considérant que son père avait donné à Gaucher de Montil, chevalier, en récompense de ses services, une rente de 100 livrées de terre à tournois à asseoir sur certains revenus, rachetable pour une somme de 1.000 livres, asseoit cette rente sur les dîmes d'Etraye, de Damvillers et de Wavrille ; Gaucher et ses successeurs tiendront cette rente en foi et hommage de lui «t de ses successeurs comtes de Luxembourg, après l'hommage de l'évêque de Metz et du comte de Bar ; 1er octobre 1346.

DAMVILLERS.

• A la requête de la duchesse douairière de Lorraine, qui s'est plainte de la contrainte imposée aux sujets de la terre commune de travailler aux ouvrages et fortifications de Damvillers au pays de Luxembourg, Marie, reine-régente des Pays-Bas, ordonne au comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, de faire tenir en surséance lesdites corvées ; Bruxelles, 9 octobre 1548.

• Copie, faite à Nancy le 10 août 1602, des lettres par lesquelles Charles, élu roi des Romains, roi de Bohême et comte de Luxembourg, fît don à Gaucher de Montil, seigneur de Saulmory, de cent livrées de terre à tournois sur les revenus de Damvillers, le ler octobre 1346.

• Mémoire sur la ville de Damvillers et la consistance de la seigneurie, XVIIe siècle.

THONNE-LES-PRES (canton de Montmédy).

• Jean d'Auflance avoue tenir, à cause de Jeanne de Thonne-le-Thil, sa femme, en foi et hommage des ducs de Bar et de Luxembourg à cause de leur château de Marville, la moitié de la ville, terre et seigneurie de Thonne-les-Prés ; 19 février 1460 [1461].

• Bernard de Grémecey avoue tenir, à cause de Blanche de Fresnoy, sa femme, la moitié du gagnage de la Cour de Thonne-les-Prés, partissant avec les seigneurs de Villette, avec le quart de la seigneurie dudit lieu ; 28 juillet 1490.

• Marguerite d'Awamey, veuve de Henri de Beauclair, avoue tenir du duc de Bar la moitié de la terre et seigneurie de Thonne-les-Prés ; long détail des droits seigneuriaux ; arrière-fief tenu par les hoirs de damoiselle Marie, veuve de Henri de Villers-la-Chèvre ; attesté par Robert Saulcet, procureur de Marville, et par Gérard d'Awamey, curé de Saint-Mard, frère de l'avouante ; 7 décembre 1509.

ECOUVIEZ.

• Jean, seigneur de Chinery, avoue tenir du duc de Lorraine et de Bar à cause de son château de Marville, sa ville, terre et seigneurie d'Ecouviez en toute justice haute, moyenne et basse, « en laquelle ville souloit avoir une forte maison », etc. ; 31 août 1488.

• Requête adressée aux députés tenant les assises de Marville pour les prier d'approuver la déclaration des droits qui appartiennent à M. de Naives, seigneur de Chinery, Montigny, etc., et à ses consorts en la seigneurie d'Ecouviez ; septembre 1575.

FLASSIGNY.

• Gérard de Louppy, écuyer, fils de feu Gérard, chevalier, et Marie, sa femme, vendent à Pierresson Petit, bourgeois de Marville, à Marguerite, sa femme, et à leurs deux fils Jean et Pierresson, leur ville de Flassigny dit la Grande Flassigny ; détail des appartenances et dépendances ; deux lettres du mois de mai et du premier lundi de juin 1311 (copies de 1464).

XIVRY-LE-FRANC (canton d'Audun-le-Roman, arr. de Briey).

• Jugement des députés aux assises de Marville dans une contestation entre le

curé de Xivry-le-Pranc et ses paroissiens au sujet du taux du droit de mariage ; 27 novembre 1516.

• Jugement rendu à Marville dans le procès entre Nicole Bousmard, chanoine de Verdun, et Jean Desideri, chanoine de Metz, au sujet de la jouissance et possession du bénéfice et cure de Xivry-le-Franc ; juin 1569.

FERMONT (commune de Montigny-sur-Chiers, canton de Longuyon).

• Robert de Housse, écuyer, fils de feu Henri de Housse, chevalier, avoue tenir du roi René à cause de Marville la moitié de la forteresse et château de Fermont, le quart en toutes les appendances d'icelle maison, le quart en toute la ville, etc. ; 26 mars 1455 [1456].

• Aveu de Gilles de Housse, seigneur de Fermont, attesté par Laurencin Aincherin, seigneur de la forte maison de Fresnes ; 4 février 1488 [1489].

XIVRY-LE-PETIT (canton de Longuyon).

• Lettres de Jean, duc de Calabre, exemptant le maire de Xivry-le-Petit de la garde des prisonniers à Longuyon, mais lui retirant l'exemption du pied de terre, d'aides et de subsides ; Saint-Mihiel, 11 juillet 1447 (vidimus du 17 juin 1448).

CHARENCY et VEZIN (canton de Longuyon).

• Jean, sire de Cons, fait connaître qu'il a vendu à Henri, fils aîné du comte de Bar, tout ce que Thierry, voué de Charency, tenait de lui en fief à Charency et à Vezin ; février 1285 [1286].

LA FOLIE-SUR-VEZIN.

• L'an 1342, le mardi après l'octave de la Saint-Denis, Gollesson de Tassigny, écuyer, a repris de Thiébaut de Bar, sire de Pierrepont, la maison de la Folie-sur-Vezin avec toutes appartenances, maisons, granges, four, terres arables, bois, et prés sur la rivière de Chiers entre le moulin de Tirotel et la fontaine à Luwon, au finage d'Epiez ; et est ladite maison séant dessus Manteville entre le ban de ceux de Torgny d'une part, et le ban de l'abbesse de Juvigny -d'autre part ; etc. ; témoins : Henri de Benelle, chapelain de Mme de Pierrepont ; Jean Clignet, châtelain de Pierrepont ; le voué de Charency ; Gillet le Borgne d'Ecouviez ; Vuillemin, fils de Villot de Xivry, maître varlet de monsieur Thiébaut de Bar, le prévôt de Pierrepont et plusieurs autres ; attestation de Hue, doyen de Longwy et curé de Marville ; 7 juin 1343.

VILLETTE (canton de Longuyon).

• Aveu présenté au duc de Bar, à cause de Marville, par Gérard d'Awamey, curé de Saint-Mard, seigneur de Villette en partie, de ce qu'il tient à Villette, à Manteville, à Charency et à Vezin ; 2 septembre 1504.

FRESNOIS-LA-MONTAGNE.

• Aveu et dénombrement baillé par Henri de Walle, écuyer, de ce qu'il tient du duc de Bar tant de son chef qu'à cause de Françoise de Noirefontaine, sa mère : à la Basse-Walle, à Fresnois, à Golmey dans les prévôtés de Mussy et de Longuyon ; à Buré dans la prévôté de Longwy ; à Brouennes et à Lamouilly dans la prévôté de Stenay ; des biens à Pouilly avec les enfants de feu Jean de Noirefontaine, son oncle ; des biens en la prévôté d'Etalle avec son oncle Didier de Walle ; attesté par son cousin Jean du Mesnil ; 12 mai 1496.

Cahier contenant la copie, faite au XVe siècle, des documents suivants.

• Sentence de Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, et de Gobert, sire d'Apremont, chargés par le roi de France d'accorder le comte de Luxembourg et le comte de Bar dans leur contestation au sujet de Hayange, du finage et du fief de Fresnois, du ban de Rure et de Mussy-la-Ville « et de moult autres querelles » ; mercredi devant Pâques fleuries au mois d'avril 1270 [1271] (d'après un vidimus du 3 août 1474).

• Accord entre Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et les co-seigneurs de « Frainoy devant Gons » (Fresnois-la-Montagne) ; 31 octobre 1343.

• Lettres de la prévôté de Longuyon notifiant la querelle soulevée contre les habitants de Fresnois par M. du Fay, gouverneur du Luxembourg et seigneur engagiste de la moitié de Fresnois, et le recours des habitants vers Golard de Custine, Didier de Walle et maître Gérard d'Awamey, seigneurs de l'autre moitié, qui acceptent « un gracieux pot-de-vin » de quarante francs, monnaie de Barrois ; 15 mai 1487.

• Mémoire sur la ville de Fresnois et les contestations entre M. du Pay et les co-seigneurs ci-devant nommés.

• Lettres d'Elisabeth, comtesse palatine dessus de Rhin en Bavière et de Luxembourg, au sujet d'un différend entre les habitants de Fresnois et leurs petits seigneurs ; 27 mars 1427 [1428].

• Procès-verbal d'une conférence tenue à Marville entre Collignon de Mance, prévôt de Longuyon, Jean de Nave, clerc juré de Marville, Henri de Boulezy, prévôt de Marville, Jean de Chinery, prévôt de Saint-Mard, accompagné de Jean du Hattoy le vieil, Henri Moral le vieil et Colin Huart dit La Samousse, hommes de fief de Saint-Mard ; Jean d'Erize, prévôt de Marville pour le duc de Bourgogne, et Jean Richard, son sergent ; « touchant plusieurs requestes faictes par le prévost de Longuion au prévost de Saint-Mard pour la prinse et détention faicte par ledit prévost de Saint-Mard de la personne d'une nommée l'Allemande, naguères demourante à Fresnoy devant Lonwy et bourgeoise dudit

lieu » ; 3 mars 1474 [1475].

FILLIERES (canton de Longwy).

• Marie et Jacomette, filles de feu la Blonde, de Jametz, vendent au comte de Bar ce qu'elles possèdent à Fillières ; septembre 1303.

Ainsi fait Jean de Jametz, clerc, et sa femme Colette, fille de « la Blonde qui fut » ; avril 1303 [1304].

Les deux actes sont attestés par dom Jean, abbé de Châtillon au diocèse de Verdun, et Jacques de Marville, officiai de "Verdun.

• Jean, abbé de Châtillon, et Martin, curé d'Andernay et doyen de la chrétienté de Bazailles au diocèse de Trêves, font connaître que Jeannet de Sancy, écuyer, et Marie, sa femme, fille de feu Oulry de Mussy, chevalier, ont vendu au comte de Bar leurs biens de Fillières pour la somme de 65 livres de bons petits tournois, qu'ils ont reçue par la main de Jacomin de Thiaucourt, bailli en la comté de Bar ; Marie renonce au douaire à elle assigné par Husson de Jametz, son premier mari ; juillet 1305.

BAZAILLES (canton de Longwy).

• Charte de Bazailles, donnée par Thiébaut, comte de Bar, et Henri de Luxembourg, comte de La Roche et seigneur de Marville : dépendance du chapitre de Metz, droits des seigneurs, garde de la ville, devoirs des habitants ; août 1275 (copie du XVIe siècle).

MUSSY-LEZ-LONGUYON.

• Isabelle, veuve de Jean Guiot d'Ix, avoue tenir du comte de Bar, à cause de son château de Mussy, cinquante jours de terre arable et dix jours de bois en la haie Maradel ; attesté par Hue de Sorbey, doyen de la chrétienté de Longuyon, et Ode, curé de Longuyon ; 12 mai 1333. (Ce même Mussy est désigné plus haut, au dossier de Sorbey, sous le nom de Mussy-lez-Marville).

GRIMILLY et LOISON (canton de Longuyon) ; LA FOLIE près Vaudoncourt (canton de Spincourt, Meuse).

• Gérard du Hattoy, écuyer, avoue tenir du roi René, duc de Bar, à cause de sa châtellenie de Sancy et de Pierrepont, le quart de la terre et seigneurie de Grimilly (dont le reste appartient audit roi, à Evrard de Haraucourt, bailli de Nancy, du chef de sa femme, et à Jean d'Haussonville à cause aussi de sa femme) ; le huitième de la terre et seigneurie de Loison. Il tient aussi du roi René, à cause de sa ville d'Etain, une maison sise près de Vaudoncourt, appelée la Folie, avec toutes les appartenances et dépendances d'icelle.

Attesté par Jean de La Tour, seigneur dudit lieu ; 8 novembre 1499 (copie du 18 mars 1562 [1563]).

CONS-LA-GRANDVILLE (canton de Longuyon).

• Jean de Cons déclare, par devant Gobert d'Apremont, prendre comme pleige envers Geoffroy le Gronais, citoyen de Metz, le comte Thiébaut de Bar, auquel il donne garantie sur le fief qu'il tient de lui ; fait à Trognon (aujourd'hui Heudicourt, Meuse), au mois d'août 1259 (Lesort, XL).

PIERREPONT (canton de Longuyon).

• Jean Jacques, prévôt d'Etain, fait savoir que Claude d'Angy, seigneur de Sorcy, a vendu à Gérard d'Epinal, seigneur de Cons en partie, son gagnage de Pierrepont, son gagnage de Doncourt et son gagnage de Ville-au-Montois, « et généralement tout ce que le roy de Sicile avoit par autrefois mis es mains de feu Saubelet de Dun, lors son prévôt de Marville, pour une certaine somme de deniers... » ; 26 mars 1479 [1480].

Consentement de Nicole de Mandres, femme de Claude d'Angy, à l'engagement de la terre de Pierrepont ; 28 mars 1479 [1480] (copie du 20 décembre 1494).

MANTEVILLE.

• Gabriel et Nicolas de Manteville, tant pour eux qu'au nom de leurs femmes, Manon de Pouilly et Alix de Thonne-le-Thil, avouent tenir du duc de Lorraine, à cause de son duché de Bar, la seigneurie de Manteville en la châtellenie de Sancy ; la partie de la seigneurie de Pouilly (mouvant de Stenay) qui leur vient de leur grand-père maternel, Henri de Walle ; biens à Inor (mouvant de Stenay), à Presnois-la-Montagne (prévôté de Longuyon) ; héritage de Manon de Pouilly, femme de Gabriel, à Inor, Martincourt, Auflance, Ginvry et Baâlon ; héritage d'Alix de Thonne-le-Thil, femme de Nicolas, à la Basse-Walle et à Longuyon ; à Nepvant (châtellenie de Stenay), biens possédés avec Rhodicq de Thonne-le-Thil, beau-frère de Nicolas, Jean de Strainchamp, et Jean de Pouilly à cause de Claude de Strainchamp, sa femme ; attesté par Claude de Beauchamp, seigneur de Hyoncquemine et Moulainville ; 25 novembre 1573. (La carte de Cassini donne Hyacquemine et le place près de Thonne-le-Thil).

EPIEZ et MANTEVILLE.

• Sentence prononcée par François d'Ornes, seigneur de Brombinance et de Gerbeville, prévôt de Stenay, François de Custine, seigneur de Lombut et de Romery, Jean Venredi et Pierson Brûlé, arbitres dans le procès pendant entre Wautier de Failly, demeurant à Marville, et Alexandre de Manteville, prévôt dudit Marville, au sujet de la justice d'Epiez-le-Bas et de Manteville, qui formaient autrefois une seule seigneurie appartenant à la famille de Manteville ; la justice d'Epiez appartiendra à Wautier de Failly, celle de Manteville à Alexandre de Manteville, seigneur de la moitié de Manteville, et à Adam

d'Awamey, seigneur de l'autre moitié ; 21 décembre 1456 (copie de 1573).

GOMMERY.

• Henri de Lucy, écuyer, de Pilleninteux, présente l'aveu et dénombrement de ce qu'il tient du duc de Bar à Gommery en la prévôté de Longuyon à cause de Marguerite de Gommery, sa femme, fille de feu Jean de Gommery ; attesté par Clément Jacquot, seigneur d'Eix, receveur et gruyer de Longwy ; 28 juillet 1573.

DIVERS FIEFS.

• Colard de Custine, seigneur de Viviers et de Villette en partie, avoue les fiefs qu'il tient en la châtellenie de Longwy : bois entre le Grand-Failly et Merles ; maison et gagnage de la Folie-lez-Longwy ; seigneurie de Piémont, village et domaine ; attesté par son cousin Arnould de Gorcy, prévôt de Longuyon ; 1er septembre 1572 (copie du 5 juin 1612).

• Barthol de "Wischeinrode, dit Buslein, déclare avoir reçu du receveur de Longwy la somme de vingt francs sur celle de quarante que le duc de Bar lui a assignée sur la recette de Longwy par chacun an ; 8 décembre 1413.

• Marguerite de Xivry, dame de Colmey, veuve de Jean de Lamouilly, tué au siège de Stenay, avoue tenir du duc de Lorraine et de Bar : un gagnage au village de Buré en la prévôté de Longuyon, des bois, le tiers de la seigneurie de Colmey en la même prévôté, provenant de son père, feu Didier de Xivry, et le gagnage du Gay dépendant de Jametz ; attesté par ses cousins Claude de Custine, seigneur de Villette et de Viviers, et Claude de Beauchamp, seigneur de Moulainville et Hyoncquemine ; 24 septembre 1592 (copie du 3 décembre 1660).

• Aveu plus complet de Marguerite de Xivry, veuve de Jean de Lamouilly : la seigneurie de Lahayville en la prévôté de Richecourt dépendant de Saint-Mihiel ; en la prévôté de Bouconville, les dépendances de Lahayville que tenait Henri de Xivry, son oncle, et que son mari et elle ont achetées ; un gagnage faisant partie de la seigneurie de Lahayville et relevant du château d'Apremont ; biens dans les prévôtés de Longuyon, Longwy et Jametz détaillés dans l'aveu précédent ; 24 septembre 1592 {original).

• Concordat entre le duc de Lorraine et le Chapitre de Trêves au sujet de la justice du ban de Viviers et du ban de Chappy ; 3 janvier 1603.

• Transaction entre les habitants de Longuyon et ceux de Noers au sujet des tailles, subsides, corvées, pâturages, etc. ; 29 mars 1591 (copie de 1620).

• Arpentage des bois communaux de la prévôté de Longuyon ; 1584.

• Procès-verbal de visite des bois communaux de la prévôté de Longwy ; 1604.

• Procès-verbal des affaires réglées à Longuyon par Jean Prudhomme, conseiller en la Chambre des Comptes de Bar, au mois de juin 1616.

• Adjudication des prés appartenant au duc de Bar au flnage de Longuyon ; S mai 1616.
• Lettre du prévôt de Briey aux procureurs généraux de Bar et de Saint-Mihiel au sujet d'un serviteur de Didier des Armoises emprisonné au château de Briey ; 1er février (s. a., XVe siècle).
• Information faite par Mengin Caillot, sergent de Briey, à la requête d'habitants de Conflans-en-Jarnisy, au sujet d'entreprises faites sur le gagnage de Hatrize par Arnoult Thiérot, chanoine de Metz ; 1462.
• Lettres de rémission accordées par le roi René à Jacquemin de Ragecourt, emprisonné à Longwy à la suite d'une rixe survenue à Ville près Signeulx ; 10 août 1463.
MARVILLE et TERRES COMMUNES.
• Mémoire « pour faire paroistre de l'origine des terres de Marville et Arrancy, comme elles viennent du duché de Bar » ; XVIe siècle.
• Traité de paix, accord et transaction entre Philippe, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, de Luxembourg, etc., et René, duc de Lorraine ; promulgué par René le 25 mai 1501, et par Philippe le 3 juin.
Articles ajoutés le 19 juin.
• Règlement de plusieurs difficultés par les députés de l'archiduc et du duc ; Sierck, 12 et 13 août 1504.
• Renouvellement du traité ; Metz, 21 février 1518 [1519] (au sujet des villes et terres communes) (deux expéditions sur parchemin et une sur papier).
Articles arrêtés le même jour par les députés des deux princes pour le règlement et la police de la terre commune (plusieurs expéditions sur parchemin et sur papier).
Articles complémentaires, 22 février (parchemin et papier).
• Traité entre l'Empereur et le duc de Lorraine, 14 mai 1522.
• Articles arrêtés entre les commis des deux princes le 10 septembre 1533, ratifiés par l'empereur Charles V le 6 février 1536 et le 1er octobre 1540.
• Copies des lettres d'accompagnement d'avril 1271 ; des articles du 21 février 1519 ; du traité de 1533 approuvé par l'Empereur le 1er octobre 1540, envoyé par lui au duc de Lorraine le 23 octobre, et remis à la Chambre des Comptes de Bar le 31 janvier 1541 ; des lettres par lesquelles le duc Antoine reconnaît tenir de l'Empereur, à cause de son duché de Luxembourg, ce qu'il possède es terres communes de Marville et Arrancy, et le quart de la terre et seigneurie de Conflans-en-Jarnisy ; 4 juin 1542.
• Traité de Nuremberg, 26 août 1542 (deux copies en allemand).

• Lettres du Conseil de Luxembourg et Chiny aux officiers de l'Empereur à Marville, Nicolas de La Fontaine et Nicolas de Naives ; Luxembourg, 7 septembre 1549.
• Lettres du Conseil au duc de Lorraine pour la tenue des assises de Marville, 10 février 1560.
• Lettres du duc de Lorraine à ses officiers de Marville, leur Ordonnant de s'enquérir de la façon dont les paroisses sont desservies (résidence des curés, etc.) ; Nancy, 12 février 1560 [1561].
• Ordre de Perrin de Watronville, seigneur de Maizey, bailli de Saint-Mihiel, au premier sergent de la terre commune, pour assigner François Langlois, sergent pour le roi catholique, à la requête de Ferry de La Fontaine, receveur de Marville pour le côté de Bar ; 11 août 1560.
Réponse du sergent François Pierre, 9 septembre.
• Six lettres de Marguerite, duchesse de Parme, au duc de Lorraine ; Bruxelles, 1562-1565.
Une lettre du duc de Lorraine au sénéchal de Lorraine et au lieutenant général du bailliage de Bar, commis aux assises de Marville ; Nancy, 4 septembre 1565.
• Assignation donnée de la part de Ferry de La Fontaine, seigneur de Chopey et Sorbey, prévôt de Marville pour le côté de Barrois, à Nicolas de Naives, lieutenant prévôt pour le côté de Luxembourg, à Jean de Varennes, lieutenant prévôt pour le côté de Bar, pour comparaître aux assises à cause de l'affaire de la confrérie de Notre-Dame de l'église paroissiale de Marville ; 20 novembre 1568.
• Lettre du duc d'Albe au duc de Lorraine sur les affaires de Marville ; Bruxelles, 24 septembre 1569.
• Assignation aux maire et échevins de Marville pour comparaître aux assises pour appel d'un jugement rendu par eux ; 25 août 1572.
• Lettre du comte de Mansfeld au duc de Lorraine ; Luxembourg, 27 août 1574.
• Lettre du grand-commandeur don Luis de Requesens invitant le duc de Lorraine à envoyer ses députés à Marville le 5 septembre ; Anvers, 25 juillet 1575.
• Commission donnée par le duc de Lorraine à Jean de Lenoncourt et à Jean Le Poignant pour le représenter aux assises de Marville ; Paris, 29 août 1575.
Autres pouvoirs plus amples à eux donnés par le duc ; Nancy, 17 septembre.
Procès-verbal dressé par eux de leurs opérations à Marville du 13 au 24

septembre : difficultés avec les députés du Luxembourg au sujet du ban de Bazailles, au sujet de la présidence, etc. ; renvoi des assises.

• Jean de Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel, fait déclaration par devant les notaires de Longwy qu'il a vainement remontré au président et aux conseillers de Luxembourg le danger qu'il couraient d'être pris par des gens de guerre s'ils voulaient aller à Marville, leur offrant de demeurer à Longwy ; il décline toute responsabilité dans ce qui pourra leur arriver ; 2 janvier 1582.

• Lettre du duc de Parme au comte de Mansfeld, le priant de retirer les gens de guerre allemands des terres communes pour faire plaisir au duc de Lorraine ; Tournay, 19 janvier 1582.

Documents relatifs au partage des terres communes.

• Quatre cartes de la région, avec légendes.

• « Déclaration des villages esquelz y a terre par indivis ou meslée avec le roy catholique à cause de la prévosté de Longuyon et ressort d'icelle, en ce seulement qu'est sur les limites du duché de Luxembourg et en partie enclavé » ; janvier 1580.

• Copie d'une lettre du roi d'Espagne à la duchesse de Parme sur la question du partage des terres communes ; 20 février 1681.

• Procuration donnée par le roi à la duchesse, 20 février 1581 (copie sur parchemin faite à Nancy le 5 juillet).

• Instructions données au député du duc de Lorraine par « Monseigneur de Metz » (Charles de Lorraine, cardinal de Bar), son lieutenant général pendant son absence.

• « Abrégé de la négociation faite à Marville en l'an 1581 ».

• Copie de la lettre écrite par le duc de Lorraine à son fils l'évêque de Metz, de Paris, le 1er novembre 1581.

• Copie des lettres de la duchesse de Parme à ses députés, 19 et 22 janvier 1582.

• « Inventaire des tiltres, enseignemens et papiers servans pour vérifier les droits que Son Alteze (de Lorraine) a es terres communes, comté de Chiny et dépendances » ; 27 octobre 1581.

Second inventaire de titres ; 28 décembre. Inventaire des titres tirés du trésor des chartes de Nancy et remis à M. de Lenoncourt le 29 janvier 1582.

Inventaire des titres remis au secrétaire Guérin le 23 février 1582. Inventaire des titres de Conflans-en-Jarnisy envoyés aux députés à Marville le 17 mars 1582.

Inventaire des titres de Pierrefort, envoyés aux députés le 17 mars 1582 ; mémoire et instruction sur la terre et seigneurie de Pierrefort.

• « Articles que le sieur de Lenoncourt représente à Leurs Altesses Sérénissîmes

de la part de Son Altesse de Lorraine » ; en marge, les observations des archiducs, avec les signatures autographes « Albert » et « Ysabel » ; Bruxelles, 22 janvier 1600 (original et quatre copies).

1-E-040• Mémoire sur la nature et condition de la ville de Marville et terres communes d'Arrancy.
• « Inventaire général de tous les tiltres, mémoires, instructions et enseignemens concernant les terres communes toutes lesquelles pièces ont esté mises aux mains du sieur Alix, sieur de Veroncourt, conseiller et secrétaire de Son Altesse, garde du trésor de ses chartes », le 24 juillet 1602.
Inventaire des titres des fiefs, juillet 1602.
Autre inventaire de titres, 1601.
• Avis de Perry de La Fontaine, prévôt de Marville, et de Clément Jacquot, receveur de Longwy, sur le partage projeté.
Mémoire du prévôt de Longuyon, 1er septembre 1601.
Projet de partage des terres communes.
Avertissement donné par Clément Jacquot, sieur d'Eix, gruyer et receveur de Longwy. Mémoire de Clément Jacquot intitulé : « Forme des moiens que l'on pouroit tenir au partage des terres communes, tant Marville, Arrancy qu'autres terres indivises, affln que rien ne fût entremêlé ».
Rapport de Théodore de Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel, sur la conférence tenue à Marville en août et septembre 1601.
Pouvoirs donnés par les archiducs à Gilles du Faing, Jean-Guillaume Febve, Gérard Cimont et Jean Weiltheim ; Nieuport, 16 mars 1602.
Pouvoirs donnés par le duc de Lorraine à Théodore de Lenoncourt, Jean Le Pongnant, Warin de Gondrecourt et Alexandre d'Avrillot ; Nancy, 17 avril.
Tarif de la valeur des espèces d'or et d'argent ayant cours dans les terres communes, promulgué par les députés des deux parties, à Marville, le 8 juin 1602.
Procès-verbaux des commissaires sur le projet de partage, 15 juillet 1602.
• Mémoires et informations sur tous les lieux, villes et villages des terres communes, en vue du partage, 1602-1603 (36 pièces ou cahiers).
• Documents relatifs au partage définitif, 1603 (15 pièces).
• « Procès-verbal de la prise de possession et pleine exécution des partages, échanges, traités et accords faits entre » les archiducs et le duc de Lorraine « touchant les terres communes, villages mêlés et enclavés es pays l'un de l'autre » ; Longwy, 25 novembre 1603.
Procès-verbal dressé et signé par les commissaires des deux parties le 31 juillet 1604.

MARVILLE (fin).

• E'dit de Charles, duc de Lorraine, établissant les impositions nécessitées par la levée de l'aide de douze cent mille francs que lui ont accordée les trois états de ses pays pour la paie et entretien de quatre mille hommes de pied et de six cents chevaux pendant un an ; Nancy, 21 mars 1591.

• Copie des ordonnances des assises tenues à Marville en l'an 1602.

• Lettre de l'archiduc Albert au duc de Lorraine au sujet des difficultés qui se sont élevées entre leurs officiers au pays de Luxembourg ; Bruxelles, 31 mars 1609.

Réponses aux remontrances du duc de Lorraine, signées par l'archiduc le 30 mars.

• Rapport de Vian Pistor Le Bègue sur la mission à lui confiée par le duc de Lorraine auprès du Conseil de l'Archiduc à Bruxelles ; Nancy, 6 juillet 1610.

• Copie du procès-verbal de la conférence tenue à Marville en juin 1613 entre les députés des archiducs et ceux du duc de Lorraine : Gilles du Faing, chevalier, siehr de La Crowée, gentilhomme de la bouche des archiducs et leur conseiller de courte robe de Luxembourg, capitaine, prévôt et gruyer du comté de Chiny, Etalle, et gouverneur de Florenville ; Adrien Gondinet, conseiller au conseil de Luxembourg ; Théodore de Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel, et Pierre Gallois, conseiller d'Etat du duc de Lorraine (trois copies).

• Remontrances adressées aux archiducs par les députés du duc de Lorraine ; en marge, les réponses, signées par l'archiduc Albert, à Marimont, le 215 juin 1616. (Sur le libre passage, par les détroits des frontières des duchés de Lorraine et de Bar, du sel destiné aux habitants des lieux enclavés et mêlés dans lesdites frontières) (original et copie).

• Copie du procès-verbal de la conférence tenue à Marville en juillet 1619 entre les députés des archiducs et ceux du duc de Lorraine.

• Copie du procès-verbal de la conférence tenue à Marville le 28 octobre 1626.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

1-E-041 COMPTES.

• Registres et fragments de registres des comptes du receveur de Clermont-en-Argonne pour les années 1411, 1412-1414, 1419-1420, 1496, 1511-1512, 1536-1537, 1541-1550.

• Fragments des comptes de la prévôté de Varennes, 1418-1420, 1539-1540, 1621-1623 ; de la prévôté des Montignons, 1567-1570.

• Comptes du receveur de Jametz, 1618, 1624, 1626.

• Etat des sommes dues à diverses personnes par Colet Le Gellerier pendant qu'il a été receveur de Stenay ; s. d. (XVe siècle).
• Compte du décime des gagnages et censés de roture de la ville, prévôté et châtellenie de Stenay, levé par Jacques Bertignon en l'année 1587.
• Compte rendu par Jean de Mouzay, receveur de Stenay, des deniers provenant du second décime levé sur les ecclésiastiques, accordé par Sa Sainteté à Son Altesse pour quatre années finissant au jour de Saint-Georges 1595.
• Etats des revenus du domaine de Dun et de la terre de Jametz, 1649.
• Comptes des revenus des prévôtés de Clermont, de Varennes et des Montignons en 1653 et 1655.

1-E-042• Fragments des comptes du receveur de Stenay, 1470-1476, 1502.
• Ordonnances et pièces comptables du XIVe et du XVe siècle.
• Deux ordonnances de paiement de Yolande de Flandre, comtesse de Bar ; 1354. Pierre de Monceaux, chevalier, reconnaît devoir à la comtesse de Bar la somme de 888 francs d'or du coin de Flandre, qu'elle a payée pour sa rançon ; 5 août 1363 (copie délivrée à Clermont le 13 octobre 1389 par Perrot Raulin d'Aubréville, prévôt de Clermont, Jean Choisel, châtelain, et Jean Colesson, clerc juré).
• Vingt-six quittances données en 1389 pour travaux exécutés au château de Clermont : réparation de la tour brûlée, construction d'un pavillon sur le gros pilier près de la chambre pavée de Madame au donjon.
• Quarante-quatre ordonnances de paiement de Robert, duc de Bar, et certificats de paiements faits par Herbillon d'Aubréville, receveur de Clermont ; 1396-1398.
• Cent-trente-cinq ordonnances de paiement et quittances délivrées de 1400 à 1404 (Gautier de Ville, prévôt et receveur de Clermont, appelé aussi Gautier Bouquin) ; quatorze de 1409-1411 (Colesson Guillemot, gruyer de Clermont) ; quatre-vingt-quatre de 1412 à 1416 (travaux à la tour de Dun en 1416 ; Jean Poigny, prévôt et receveur de Dun).
Quatre-vingt-six ordonnances et certificats de paiement de 1419 à 1422 : Louis, cardinal-duc de Bar ; Warin de Cheppy, prévôt de Clermont. Soixante-quinze de 1430 à 1433 : René et Isabelle, duc et duchesse de Bar ; Colin de Forges, prévôt et receveur de Clermont ; Colin de Ramburelle, bailli de Clermont.
• Robert de Sarrebriick, seigneur de Commercy, comte de Roucy et de Braisne, permet à Jean d'Erize, maître d'hôtel du marquis du Pont, de recueillir à Commercy et ailleurs ce qui lui revient par le testament de Ferry d'Erize, fils de

Baudouin ; 27 septembre 1439.
Cinq ordonnances des duc et duchesse de Bar en faveur de Jean d'Erize, 1444-1449.
• Quatorze pièces de 1458-1460 ; Jean Errard, prévôt et châtelain de Clermont.
• Quarante-deux pièces de 1479-1483 ; Jean Errard, prévôt de Clermont ; Louis de Florenville, bailli ; Jean de Keures (Kceur), secrétaire du duc de Lorraine ;Wautrin de Nettancourt, bailli de Clermont en 1483.
• Ordonnance de paiement adressée par le duc Antoine à Jean de Faulx, prévôt et receveur de Clermont ; 30 novembre 1509.

1-E-043• Résidu de pièces comptables et de pièces administratives, 1522-1628.

1-E-044• DOCUMENTS JUDICIAIRES.
• Interrogatoires de Thomas Moinne, accusé d'avoir participé au meurtre de Pierre Dupont, prêtre, assassiné à l'instigation du comte de Ligny ; Clermont, janvier 1520 [1521].
Frais du procès de Henri Husson dit Margotel, exécuté à Clermont le 13 août 1547.
Pièces diverses, 1548, 1550. Délit de bois, 1562.
Frais de justice. Information au sujet d'un habitant de Waly emprisonné à l'abbaye de Beaulieu, 1570.
Information faite au sujet des « excès, batteries, ports d'armes, entreprises et autres faits » reprochés à Gérard de Pouilly, seigneur d'Esnes, et à ses fils et serviteurs ; février 1572 [1573].
Enquête sur les faits reprochés à Hugues de Ville, prévôt, gruyer et receveur de Varennes ; septembre 1590.
Amendes arbitraires prononcées au bailliage de Jametz, 1620.
Recueil des amendes arbitraires, extrait des comptes de la prévôté de Clermont de 1401 à 1552 (copie de 1627).
Extrait de jugements rendus aux assises de Saint-Mihiel de 1327 à 1340 (copie de 1627).
ENTRECOURS.
• Sentence du bailliage de Vermandois affirmant que l'entrecours est d'usage entre ce bailliage et le Barrois, mais non entre le bailliage de Vitry et ledit Barrois ; 20 mars 1508 [1509].
Evocation au Conseil du Roi d'une affaire d'entrecours, le duc de Lorraine s'étant plaint que les habitants d'Evres ont imposé à la taille un sujet de son

village de Nubécourt sous prétexte qu'il possède des biens au flnage d'Evres ; Blois, 14 août 1599.

Arrêt du Conseil d'Etat sur cette affaire, 7 septembre 1604.

ORDONNANCES, DECLARATIONS, ARRETS.

• « Articles du laix et fermes de l'impôt accordés et octroyés à Gérard Predault de Chastenois le xi may 1563 soubs le nom de nouveaux impôts » (origine de l'impôt Predault).

• Edit de Charles IX exemptant les sujets du duc de Bar de l'imposition foraine pour le transport et conduite des denrées provenant de leur crû ; ler octobre 1569.

• Autres lettres d'exemption accordées par Henri III en 1578 et en 1580.

• Ordonnances du duc de Lorraine pour l'impôt Fredault, 27 janvier 1597, 10 juillet 1603.

• Tarif des droits de l'impôt d'entrée et issue foraine, 14 décembre 1604.

• Ordonnances du duc de Lorraine : impôts sur les marchandises qui se vendent à Bar, 16 mars 1605 ; droit de petit passage, 16 mars 1605 ; licence de tavernes et cabarets, 10 novembre 1607.

• « Ordonnances de Lorraine concernant la faciende de bierres », 1609 à 1736 ; imprimé de 9 p. In-folio {Paris, C. F. Simon, 1750).

• Ordonnance touchant les corvées pour les réparations des fours, moulins, pressoirs et autres usines ; 25 avril 1615.

• Arrêt du Conseil d'Etat prononçant l'exemption d'impôts pour les fermiers généraux du prince de Condé au Clermontois, leurs préposés et commis ; 11 mai 1661.

• Arrêt du Conseil d'Etat rendu au profit des maîtres de forges de Lorraine et de Barrois pour la marque de fer ; 23 juillet 1664.

• Requête imprimée présentée au prince de Condé par les habitants de Stenay et de Dun pour être exempts de l'impôt de six deniers pour franc des conduits, et de la gabelle du sel, et demandant que les commis du fermier du domaine ne jouissent d'aucune exemption.

Mémoire manuscrit en réponse.

• Arrêt du Conseil d'Etat prononçant l'exemption du droit de passage des vins ; 20 mai 1665 (imprimé).

• Lettres patentes de Louis XIV confirmant les habitants du Clermontois « en tous leurs anciens droits et privilèges, exemptions, libertés et immunités, consistant en la liberté de faire passer du Barrois en Lorraine, et de Lorraine au Barrois, par nos terres enclavées entre lesdites deux duchés, leurs denrées et marchandises du crû ou fabrique desdits états ; et aux sujets desdits ducs de

Lorraine et de Bar qui cultivent des terres à eux appartenantes dans nos états limitrophes d'une lieue, d'emporter leurs bleds en gerbes, leurs raisins en vendanges, et leurs foins en meules réciproquement, .sans payer aucuns droits, comme nos sujets jouissent présentement de pareils droits esdites duchés de Lorraine et de Bar, dont ci-devant lesdites comtés de Clermont, Stenay et leurs dépendances faisoient partie... » ; juillet 1665 (original et imprimé).
A ces lettres est annexée une copie des concordats conclus entre les rois de France et les ducs de Lorraine de 1553 à 1611.
• Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que M. le Duc d'Anguien jouira du droit de Contrôle des Exploits dans toute l'étendue du Clermontois ; 12 septembre 1671.
• Arrêt du Conseil d'Etat par lequel le Roi confirme les privilèges des habitants du Clermontois, casse et annule une sentence des juges des Traites de Montfaucon, etc. ; 25 mai 1725.
• Etat des droits que l'on paye en sortant du Clermontois.
• Etat général de la petite gabelle et aide Saint-Remy.
• Compte des conduits, petite gabelle et aide Saint-Remy pour l'année 1728.
• Mémoire sur l'impôt Fredault, l'issue foraine, le passage, etc.
• « Recueil de lettres patentes et concordats au sujet de la réciprocité des passages par emprunt de territoire pour la facilité du commerce entre les habitants de Champagne, ceux de Lorraine et Barrois, et pays limitrophes » (1553 à 1671 ;
In-folio de 43 p. A Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, imprimeur de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1745).
• « Arrest de règlement de la Cour des Aides, qui ordonne qu'il sera pris des acquits à cautions pour les marchandises qui passeront de Clermontois en Clermontois en empruntant un territoire étranger... » ; 1er septembre 1761 » (De l'Imprimerie de C. F. Simon, Imprimeur de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, rue des Mathurins, 1761).
• « Arrest de la Cour des Aides qui maintient et garde S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé dans la propriété, possession et jouissance des droits d'impôt Fredeau, issue-foraine et petit passage qui lui sont dus dans le Clermontois », 26 mai 1762 (De l'Imp. de C-F. Simon, 1762, in-folio ° de 8 p.).
Copie manuscrite de cet arrêt.
• « Arrest de la Cour des Aides portant établissement de la livraison du sel au poids dans l'étendue du Clermontois, et défenses de se servir des mesures » ; 3 septembre 1764 {De l'Impr. de C. F. Simon, 1764, in-folio de 7 p.).
• « Déclaration du Roi portant suppression du droit de six deniers pour franc du

prix des marchandises et denrées qui se vendent, revendent et échangent dans le Clermontois, et du droit de petit passage d'une prévôté à l'autre du Clermontois ; et établissement ou augmentation de différens droits pour tenir lieu desdits droits supprimés » ; Compiègne, 15 août 1769 (De l'Impr. de la Veuve Simon et fils, rue des Mathurins, 1769, in-4° de 8 p.).

• « Arrest de la Cour des Aydes qui ordonne que les différens Règlemens concernant la régie des impôts Fredeau et petit Passage seront exécutés ; que les fermiers du Clermontois ne pourront percevoir lesdits impôts suivant les tarifs que sur les marchands seulement, et non autres ; ordonne que les droits induement perçus et payés par toutes les parties depuis le commencement de la contestation leur seront rendus et restitués sur la représentation des quittances » ; 8 juillet 1775 (De l'imp. de la Veuve Ballard, rue dies Mathurins, 1775, in-4° de 12 p.).

• « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, et Lettres-patentes, qui ordonnent que le droit de Traites et Issues Foraines, dit Impôt Fredeau, continuera d'être perçu dans toute l'étendue du Clermontois, sur toutes sortes de personnes et sur toutes espèces de marchandises et denrées » ; 20 mars 1778 (de l'Imp. de Cl. Simon, rue dés Mathurins, 1778, in-4° de 7 p.), et original manuscrit.

JURIDICTION.

• Concordat entre le roi de France et le duc de Lorraine touchant les droits de régale et de souveraineté es terres du bailliage de Bar, prévôtés de la Marche, Châtillon, Conflans et Gondrecourt, tenues et mouvant du Roi ; 25 janvier 1571. Déclaration du Roi pour l'observation de ce concordat, 18 novembre 1572. Déclarations du Roi pour l'éclaircissement du concordat, 13 février 1573 et 8 août 1575 (copies du XVIIe siècle).

• Lettres-patentes du Roi par lesquelles il est défendu à tous huissiers et sergents royaux d'exploiter dans le bailliage de Bar, fors le cas de ressort par appel ; 23 mai 1578.

• Arrêt du Conseil d'Etat cassant un arrêt du parlement de Metz qui s'attribuait le ressort des juridictions des comtés, terres et seigneuries de Stenay, Dun, Jametz et Clermont-en-Argonne ; 2 mars 1661 (imprimé).

• Règlement pour l'exercice de la justice au Clermontois, 18 avril 1665, homologué en Parlement le 12 avril 1669 (imprimé, deux éditions).

• Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que le duc d'Anguien jouira des droits des Formules et des Greffes des Hypothèques ; 30 décembre 1673 (imprimé).

• Mémoire des villages et autres petits lieux où il y a haute justice, moyenne et basse tout ensemble dans le comté de Clermont ; 20 novembre 1676.

• « Lettres-patentes portant concession et establissement en faveur de Monsieur le Duc d'Anguien d'un Bailliage du Comté de Clermont en Argonne, séant à Varennes, et suppression des anciens Bailliages de Clermont, Stenay et Jametz » ; janvier 1677 (original sur parchemin, et imprimé, 5 p. in-folio).
• Arrêt du Parlement sur l'opposition des officiers en exercice, 24 janvier 1678 (imprimé de 11 p. in-4°, et copie manuscrite).
• Mandement du duc d'Anguien en faveur des nouveaux officiers, 31 juillet 1682.
• Déclaration du Roi qui règle le ressort des appellations des jugements rendus par les prévôts du Clermontois ; 14 juin 1704 (original sur; parchemin) ; imprimée sous ce titre ; « Déclaration du Roy portant que toutes les appellations des sentences rendues sur le fait des aydes et gabelles par les prévôts de S. A. S. Monseigneur le Prince dans l'étendue de ses comtez de Clermont, Stenay, Dun, Jamets et les Montignons relèveront nuement à la Cour des Aydes, sans que lesdites appellations puissent estre relevées au bailliage desdits comtez, ny ailleurs qu'à lad. Cour des Aydes » (in-4° de 7 p.).
• Arrêt du Conseil d'Etat sur l'élection des maires et échevins dans les prévôtés du Clermontois (copie sans date, vers 1720).
• « Projet de règlement pour tous les frais qui ont rapport à la poursuite et aux condamnations des amendes », 1750.

TABELLIONAGE.

• Liste des ordonnances des ducs de Lorraine sur le tabellionage et scel des actes.
• Ordonnance du duc Robert sur la création des tabellions du duché de Bar, 14 février 1408 [1409] (copie du XVIIIe siècle).
• « Ordonnance du duc Charles de Lorraine du premier mars 1605, concernant la perception du droit de tabellionage » (imprimé de 1741, 3 p. in-4°).
• « Ordonnance de Son Altesse pour l'établissement des garde-notes et règlement touchant les minutes et grosses des contrats », 10 février 1632 (copie du XVIIIe siècle).
• « Arrest du Parlement, obtenu par M. le Duc (de Bourbon), qui ordonne l'exécution du Règlement fait au sujet des Minuties des Greffes et des Notaires, et en conséquence que les Particuliers qui tiennent à ferme le Tabellionage, et leurs veuves, seront obligés de remettre à ceux qui leur succéderont les minuttes qu'ils auront reçues pendant leurs fermes. Du 6 May 1722. » (De l'Imprimerie de la Veuve Charles Guillery, au bout du Pont de S. Michel, du côté de la rue S. André des Arts, au Bon Protecteur). S. d., in-4° de 3 p.
• « Déclaration du Roy, concernant les Insinuations des Donations au Comté de Clermont en Argonne. Donnée à Versailles le 6 janvier 1734 ». (A Paris, chez Pierre

Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe. 1734) ; in-4° de 3 p.

• « Arrest du Conseil Royal des Finances (de Lorraine), concernant le droit de Tabellionnage et de Sceau dans les duchez de Lorraine et de Bar » (A Nancy, de l'Imprimerie de Claude Chariot, Imprimeur vis-à-vis les Trois Maures), s. d. ; placard

In-folio contenant l'arrêt du Conseil du 4 septembre 1739, ratifié le 30 par le roi Stanislas, et l'ordonnance du duc Léopold du 10 août 1718.

• Contestation entre les fermiers sortants et entrants au 1er janvier 1751, sur la perception du droit de tabellionage.

Observations et trois mémoires en questions et réponses sur le droit de tabellionage ; 1751.

• Projet d'une Déclaration du Roi, février 1758.

CAPITATION.

• Quittances données par le garde du Trésor royal au trésorier du prince de Condé, des deniers provenant de la capitation du Clermontois pour les années 1701 à 1707 (25.566 livres chaque année) : 24 avril 1704, Pierre Gruyn, garde du Trésor, et Raymond de La Garde, trésorier du prince ; 17 avril 1704, Jean de Turmenyes de Nointel, garde du Trésor ; 18 février 1705, M. de Turmenyes et M. de La Garde ; 12 octobre 1708, Pierre Gruyn, garde du Trésor, et André Flory de Lessart, trésorier du prince ; 1er octobre 1707, Jacques Poulletier, garde du Trésor, et Plory de Lessart ; 14 mars 1708, Jean de Turmenyes et Flory de Lessart.

DETTES DES COMMUNAUTES.

• Copie de la commission donnée par Louis-François Le Febvre de Gaumartin, intendant de Champagne, à Nicolas Josseteau, conseiller au bailliage et siège présidial de Châlons, et à André Vauchelet, prévôt de Varennes, pour la vérification des dettes des communautés du Clermontois ; 18 mai 1670.

Instructions du 21 octobre 1670.

• « Estât général des debtes des communautez des comtez de Clermont et Sthenay, liquidez et jugez es années 1670 et 1671 par maistre André Vauchelet..., dans lequel estât sont compris les termes qui ont esté donnez pour le payement desdites debtes, avec un mémoire sommaire des Usages et aysances de quelqu'unes des dittes communautez suivant les déclarations qu'elles en ont faictes ».

• « Estât des debtes des villes et bailliages de Clermont, Jametz et Stenay suivant la vériffication faicte par messieurs les Subdéléguez ».

• « Estât général de la liquidation des debtes des communaultez des comtez de

Clermont, Jametz et Stenay, avec la déclaration des Usages desdites communaultez ».

• « Mémoire des créances qui restoient à juger de la vérifflcation qui a esté faicte des debtes du Clermontois, et qui ont esté jugées à Chaalons au mois de juillet 1672 suivant les ordres que Monseigneur le Duc avoit donnés ».

TAXE POUR LA REPARATION DES ROUTES.

• Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne l'assiette d'une taxe de 6.000 livres qui sera imposée annuellement, au marc la livre de la taille des conduits, sur tous les habitants des comtés de Clermont, Stenay, Dun et Jametz et dépendances, pour la construction et l'entretien des ponts et chaussées ; 30 mars 1767.

GENTILSHOMMES VERRIERS.

• Privilèges accordés par les ducs de Lorraine aux gentilshommes, verriers le 19 juin 1597 et le 29 mars 1618 (copie de 1709).

• Le 29 mars 1618, le duc de Lorraine, confirmant les privilèges accordés par son père le 19 juin 1597, et « en faveur de l'excellence de l'art de verrerie », déclare les gentilshommes des verreries « francz et exemptz de toutes impositions pour la vente et distribution de verres en gros ou en détail, comme aussy les particuliers qui achepteront d'eulx », les exempte encore des droits d'entrée et d'issue foraine « pour ce qui touche la vente et distribution des verres seulement », à condition que « lesditz gentilshommes de verreries seront tenus de comparoir en armes audit Clermont, soit à pied ou à cheval, chascun selon ses facultez, aux occurrances nécessaires qui se pourront présenter, dont ilz seront tenus passer lectres obligatoires et reversables ».

Ces lettres sont passées les 24, 30 et 31 juillet 1621 par Gédéon des Androuins, Salomon de Condé, Jean Bigault, Bertrand Brossard, demeurant au Neufour, Louis du Hould, Jérémie Brossard, Nicolas Bigault dit de Gesnes, François Bigault, François du Hould, Claude de Bonnet, demeurant à Futeau, Louis de Bigault, Ferdinand des Androuins, Ferry des Thiéris, demeurant aux Senades, Claude de Foucault, demeurant à Bellefontaine, Jean de Condé, Claude d'Oudet, demeurant au Bignois, Ferry de Condé, Nicolas de Foucault, demeurant à La Harazée, Jacques de Condé, Nicolas de Condé, Guillauton de Condé, Pierre des Guiotz et Christophe des Guiotz, demeurant au four de La Chalade, Raulin des Guiotz, demeurant à La Placardelle, Isaïe de Juilliot, demeurant au Neufour, Godefroy de Bongart, demeurant au four les Moines, Charles de Lacquarelle, demeurant au four de La Chalade, Claude des Thiéris, demeurant à La Harazée, Bertrand Brossart, Théodore de Condé, demeurant à Futeau, tous gentilshommes des verreries du bailliage de Clermont.

ARTS ET METIERS.

• Lettres accordées aux drapiers de Dun par Marie de France, duchesse de Bar, en août 1399, et par le duc René le 24 mars 1494 [1495] (copie de 1737).

Lettres du duc Charles confirmant les privilèges octroyés aux drapiers de Dun, 11 décembre 1565 (copie du XVIIIe siècle).

• Office de maître tisserand à Clermont octroyé à Edme Regnard, 20 mai 1625.

• Office de maître-tailleur d'habits au bailliage de Clermont, vacant par la mort de Charles Husson, octroyé à Nicolas Dunesme dit Lardenois, 28 mai 1638 ; puis à Jean Mauregard, l'état de maîtrise étant vacant par l'absence de Lardenois, 28 mai 1643.

Statuts de la confrérie des tailleurs d'habits de Clermont sous le vocable des saints Séverin et Homobon, communiqués le 4 octobre 1671 par les tailleurs à Jean-Baptiste Saillet, lieutenant général au bailliage, avec la proposition de conférer l'état de maîtrise, vacant par la mort de Mauregard, à Jean Martignon.

• Office de maître maçon au bailliage de Clermont, vacant par la démission de Bastien Person, octroyé à Nicolas Callardet ; 14 novembre 1620.

• Lettre de M. Aubouin relative aux maîtrises des arts et métiers ; Clermont, 23 octobre 1674.

Liste des arts et métiers dont le duc d'Anguien peut donner la maîtrise.

• Dix-sept lettres de 1692-1693 relatives à l'application des édits du Roi dans le Clermontois ; résistance du prince de Condé et de ses agents ; démarches de M. de Gourville auprès de M. de Pontchartrain.

TOILES PEINTES.

• « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, faisant deffenses de porter aucunes robes et vestemens de toile peinte, furies et étoffes des Indes, et d'en faire aucun commerce, sur les peines y contenues. Du 27 aoust 1709 » ; publication ordonnée par César-Charles Lescalopier, intendant de Champagne, le 3 novembre 1714.

Affiche imprimée, apposée à Stenay le 22 janvier 1715 par ordre de François Maret de La Loge, commandant pour le duc de Bourbon en Clermontois.

• « Arrest du Conseil d'Etat du Roy, portant règlement sur les toiles de coton peintes ou blanches, mousselines et étoffes des Indes, de la Chine et du Levant, et injonction de faire marquer tous les meubles qui en sont composez : avec nouvelles deffenses d'en faire aucun commerce ni usage, tant en meubles qu'en habits. Du 11 juin 1714 ».

Affiche imprimée, publiée dans la prévôté de Jametz et apposée dans les carrefours de Jametz le 29 janvier 1715.

• Toiles peintes. Ordonnance de François Maret de La Loge pour l'exécution des

arrêts et édits des 27 septembre 1719 et 8 octobre 1726 (affiche imprimée, non datée).

1-E-045 **IMPOTS DU CLERMONTOIS** : six deniers pour franc sur toutes marchandises, dixième pot sur le vin, bières et autres boissons, droits de taverniers, droits de passages et péages, jaugeage des vins, faciende des bières, aides de Saint-Remy, droits de conduits, impôt Fredault.

• Ordonnances des ducs de Lorraine, 1589-1665 (celle de 1665 est imprimée, 13 p. in-4°).

• Arrêt de la Cour des Aides du 11 avril 1669 portant règlement pour la perception des droits de gabelles, six deniers pour franc, dixième pot de vin et bière, etc., et autres droits non domaniaux, dans les comtés de Clermont, Stenay, Dun et Jametz.

• Sentences de la prévôté de Clermont de 1654 à 1674. Arrêts de 1676, 1678 et 1693.

• Gros dossier de pièces produites dans un procès entre le prince de Condé et les habitants du Clermontois.

Extrait du bail général fait à Claude Boutet en 1680.

Abonnement des habitants de Nubécourt, 1684, 1703.

Bail du domaine de Waly, 1684, 1691.

Abonnement des habitants du Grand-Cléry, 1702.

Bail du domaine de Montigny, 1702.

Abonnement de la ville de Dun, 1691. Bail des six deniers de Dun, 1702.

Baux de la prévôté de Varennes, 1651-1709.

Baux du domaine des Montignons, 1649-1701.

Registre d'abonnement des habitants des vallées de la prévôté de Clermont : Futeau, les Islettes, La Noue Saint-Vanne, les Senades, Bois-Bachin, Neufour, Florent ; 1703-1705.

Registre de déclarations faites par les habitants de Servon, 1700-1702.

Abonnement des habitants des villages de la prévôté de Stenay, 1684-1702.

Abonnements faits avec les habitants de Brabant, Récicourt, Aubréville ; 1691-1703.

Vienne-le-Château. Sentence de la prévôté de Varennes pour les six deniers, 3 août 1693.

Etablissement du bureau, 22 janvier 1697.

Abonnement pour les six deniers et dixième pot de vin, 1701-1704.

• Sentence de la prévôté de Stenay à propos de l'impôt Fredault, 15 décembre

1706.
• Lettres patentes de Louis XIV renvoyant les causes du Clermontois à la Cour des Aides, 19 mai 1708, annexées à un arrêt du Conseil d'Etat du 8 mai (deux parchemins).
Arrêt du Parlement du 9 juillet 1708 qui ordonne l'enregistrement des lettres patentes du 19 mai pour les six deniers pour franc, etc. ; même arrêt de la Cour des Aides, 11 juillet (deux parchemins).
Ces quatre documents imprimés, avec ce titre de départ : « Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne que les parties procéderont à la Cour des Aydes sur les appellations des sentences des juges des comtez de Clermont, Stenay, Dun et Jamets, Varennes et les Montignons,. concernant les droits de six deniers pour franc, dixième pot de vin, bierre, aydes et autres droits de même nature. Du 8 may 1708 » (11 p. in-folio).
• Arrêt de la Cour des Aides du 1er septembre 1712. Autre arrêt du 21 juin 1713.
Signification faite à la requête des habitants de Marville de leur prétendue exemption du droit d'impôt Fredault ; 28 mai 1715 (contenant copie de documents de 1574, 1575, 1570, et autres).
• Mémoire sur l'affaire des six deniers pour franc.
Arrêt du Conseil d'Etat contre les maires de Dun et de Stenay, 4 mai 1661 (copie de 1682).
• Arrêt du Conseil sur requête du 10 décembre 1715 ; lettres-patentes sur icelui du même jour, portant attribution à la première chambre de la Cour des Aides des contestations mues et à mouvoir au sujet des 6 deniers pour franc et 10e pot de vin et de bière; arrêt d'enregistrement, 4 janvier 1716.
• « Arrest contradictoire de la Cour des Aydes qui condamne les Gommunautez et Habitans du Clermontois à payer les droits de six deniers pour franc et dixième pot de vin et de bière. Du 17 juillet 1717 » (imprimé de 48 p. in-4°).
• Tarif pour la perception des droits de six deniers pour franc (imprimé).
• Arrêt de la Cour des Aides contre des habitants de Varennes ; 6 février 1728.
• Arrêt de la Cour des Aides qui reçoit les communautés de Varennes et d'Esnes parties intervenantes dans le procès pendant entre le prince de Condé et les communautés de Murvaux, Mont, Sassey, Forges et Milly, au sujet du droit de 6 deniers pour franc ; 20 mars 1758.
• Arrêt de la Cour des Aides qui maintient le prince de Condé en la propriété et jouissance du droit de six deniers pour franc sur toutes les marchandises vendues dans le Clermontois ; 6 août 1759.
• Autres arrêts de la Cour des Aides du 22 mai 1760 et 31 août 1761.

• « Arrêtés de Messieurs de la Cour des Aydes, signés de M. Boyctet, Conseiller-Rapporteur, sur les defférens Chefs de demandes des Communautés et Habitans du Clermontois. Dans l'Interlocutoire prononcé par l'Arrêt du 17 luillet 1717. Déposés au Greffe de la Cour en exécution de l'Arrêt. Et par Procès-verbal du même jour 19 Avril 1768. Six deniers pour franc, et dixième Pot de Vin et Bierre ». A Paris, De l'Imprimerie de la Veuve Simon et Fils, Imprimeurs-Libraires de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, rue des Mathurins. M. DCG. LXVIII. In-folio de 26 p.

1-E-046 SELS ET DROIT DE GABELLES.

• Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant au sieur Coryisier, fermier des salines de Lorraine, de vendre le sel aux habitants des comtés de Clermont, Stenay, Dun et Jametz, Varennes, les Montignons, au même prix que le duc de Lorraine le vendait la. dernière année avant la guerre, c'est-à-dire à raison de 38 francs barrois le muid, revenant à 16 1. 6 s. monnaie de France ; Fontainebleau, 20 août 1661 (imprimé de 3 p. in-folio, deux éditions).

• Arrêt du Conseil d'Etat rendu au profit d'Antoine Montanget, ci-devant adjudicataire des fermes des gabelles et fournitures des sels dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, terres et pays de Luxembourg et Lorraine, contre Nicolas Saulnier, fermier général des gabelles de France ; 19 novembre 1678 (parchemin de 30 p. in-folio).

• Certificat constatant que le sel a toujours été vendu à Dun à toutes sortes de mesures, savoir vasel, demi-vasel, tiers, quart, demi-quart, pot, pinte et autres plus petites, contre les fermiers du grenier à sel de Dun qui ne veulent mesurer le sel à plus grande mesure que la pinte ; 24 décembre 1694.

Même certificat pour la ville de Varennes, 22 février 1695.

• Commission donnée à Henri Hucherat, fermier du prince de Condé, pour saisir à Metz les sels nécessaires au Clermontois, qui en est en grande disette ; sommation faite à M. de Sombreuil, intéressé au bail des gabelles et domaine de Lorraine sous le nom de Le Moyne ; 3 janvier 1699.

• Compte du sel de Metz, 1635 (copie de 1699).

• Arrêt du Conseil d'Etat nommant des commissaires pour connaître des contestations entre le prince de Condé et le duc de Lorraine au sujet de la fourniture des sels de Lorraine pour le Clermontois ; 15 juin 1699.

Recueil de mémoires sur les salines de Lorraine et les sels du Clermontois, formé par Mathieu Luillier, archiviste du prince de Condé, composé de 191 feuillets numérotés de 183 à 374, et comprenant les documents suivants :

F. 183, extrait du traité des Pyrénées, art. 70.
F. 183 v°, extrait du traité fait entre le Roi et le duc de Lorraine le 28 février 1661.
F. 187, abrégé de l'histoire du comté de Clermont-en-Argonne, de la saline de Moyenvic, et des traités entre le Roi et le duc de Lorraine (annoté par Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé).
F. 209, abrégé des troubles de Lorraine.
F. 215, extrait de l'Histoire généalogique de la maison de France de Monsieur de Sainte-Marthe (passage relatif à Charles Ier, roi de Naples, frère de saint Louis).
F. 217, sommation de la part du sieur Hucherat au sieur de Pombillot, directeur de la saline de Rosières, 4 décembre 1698.
F. 219, saisie dans Metz des sels de Lorraine au nombre de 649 tonneaux ; 3 janvier 1699.
F. 223, ordonnance de M. Turgot, intendant de Metz, 4 janvier 1699.
F. 225, sommation faite dans Nancy au sieur de Sombreuil, fermier général de Lorraine, de fournir les sels nécessaires pour la consommation du Clermontois à raison de 16 1. 6 s. le muid ; 5 janvier 1699.
F. 227, réponse au mémoire de M. Turgot.
F. 231, Mémoire pour Monsieur le Prince contre le duc de Lorraine.
F. 235, copie d'avis au sujet de l'emprisonnement de Hucherat en Lorraine. F. 239, sur l'affaire des sels pour le Clermontois ; articles des traités et. autres pièces principales, avec les apostilles.
F. 255, possession (mémoire annoté par le prince de Condé).
F. 275, mémoire de l'envoyé de Lorraine.
F. 277, réponse.
F. 281, (autre) réponse au mémoire de l'envoyé de M. le duc de Lorraine, sur les sels du Clermontois.
F. 293, réflexions d'un logicien sur le procès des sels de Lorraine (annoté par le prince de Condé).
F. 320, mémoire sur le fait des sels prétendus par Monsieur le prince de Condé.
F. 333, « Factum pour Monsieur le Prince contre Monsieur le Duc de Lorraine. Pour montrer que Monsieur le Duc de Lorraine est obligé par l'Article 70 du Traité des Pyrénées, ratifié et approuvé par l'Article premier du Traité de 1661, de faire fournir à Monsieur le Prince dans les Salines de Rosières, Chasteausalins, Dieuze et Marsal, toute la quantité de Muids de Sel qui sera

nécessaire pour les Peuples du comté de Clermont et des Prevostez de Stenay, Jamets et Dun, à 38 francs Rarrois par Muid » (imprimé ; in-folio de 58 p., avec de nombreux cartons non paginés).
• Liasse de documents relatifs à l'administration des salines de Lorraine de 1656 à 1673.
Baux de la ferme des sels et gabelles du Clermontois, de 1667 à 1744.
• Baux des tabacs, de 1686 à 1744.
• Rail des sels et des tabacs, 1753.
• Bail général des droits réservés, comprenant les grandes gabelles et la vente exclusive des sels dans la province du Clermontois, la vente exclusive des tabacs, le haut conduit ou grand passage, l'impôt Fredault ou traites foraines et acquits à caution, le droit de quatorze sols par queue de vin consommé dans le Clermontois, le droit de faciende de bière, le droit de huitième des boissons qui se vendent en détail, le droit de formule tant du papier et parchemin timbré que du papier d'acquit, le contrôle des exploits, le contrôle des actes, les actes de voyage, le tabellion âge, et la moitié des droits de lods et ventes ; 10 septembre 1770 : à dater du 1er janvier 1772, pour finir le 31 décembre 1777.
Autre bail des mêmes droits, passé le même jour 10 septembre 1770, au même Anne-Claude Conty, bourgeois de Paris, pour six années qui commenceront le 1er janvier 1778 et finiront le 31 décembre 1783.
Avance de 200.000 livres faite par les fermiers généraux le 18 octobre 1777.
Autre avance de 200.000 livres faite le 4 janvier 1781.
Conditions pour l'exécution du bail, 6 mars 1781.
Augmentation du prix du sel, porté de 5 s. 8 d. la livre à 8 s. 6 d. par l'édit du mois d'août 1781 ; délibération du Conseil du prince de Condé dii 19 octobre 1783.

1-E-047• Etats de la composition et des revenus du domaine du Clermontois, XVIIe et XVIIIe siècles.
• Baux généraux, 1660-1763.

1-E-048-049• Baux particuliers des domaines des diverses prévôtés, 1770-1790.

1-E-050 **Régie.**
Pièces diverses, 1657-1727.
Correspondance de M. de Lalande, 1719-1730.
Pièces comptables, 1733-1748.
Documents d'administration générale, 1769-1789.

1-E-051 **Offices.**

• Le duc Antoine nomme Jean Maquin messager au bailliage de Clermont, 20 juillet 1541.

Le duc Charles nomme le sieur d'Esnes prévôt de Stenay à la place du sieur de Granne, 17 mai 1598.

Provisions de procureur du Roi au bailliage de Clermont pour Christophe Simonnet, 1641, 1655.

Etat des officiers du Clermontois, 1660.

Provisions de capitaine de Clermont, Varennes, Vienne et les Montignons pour le sieur de La Planchette, 18 février 1666.

Révision de toutes les provisions de l'office de sergent, faite par Balthazar de Castillon, conseiller et aumônier du prince de Condé, député par le duc d'Anguien ; octobre 1670.

Provisions de grand-maître des Eaux-et-forêts du Clermontois pour le sieur de La Planchette (Jacques Hopil), avril 1670.

• Autres provisions d'offices données par le duc d'Anguien en 1671 (neuf pièces).

• Charles-Albert Renart de Puchsamberg, grand-maître des Eaux-et-forêts de Champagne, se démet entre les mains du duc d'Anguien du droit d'exercer dans la prévôté de Clermont ; 23 février 1673.

• Plusieurs états des offices du Clermontois, avec l'évaluation de la finance, 1670-1686.

• Etats du droit annuel des offices, 1683-1686.

• Feuilles de provisions d'offices dans le Clermontois, 1763-1789.

1-E-052• Documents relatifs au service de M. de Bonneval, commissaire à la recherche des fiefs.

Droits et profits féodaux, 1745-1789.

• Documents relatifs à quelques procès, XVIIIe siècle.

• Droit de jauge, 1778-1780.

• Ponts-et-chaussées, 1761-1784.

• Conduits, gabelles, aides, capitation, 1765-1778.

1-E-053. -• Amendes de fol appel ; compte du greffe de Clermont, 1771-1784.

• Dépenses pour l'habillement des gardes et pour l'armement, 1765-1781.

• Paiements à l'imprimeur Meurant, de Stenay, 1774-1790.

• Frais de procédure criminelle, de garde de prisonniers, etc., 1762-1789.

• Pensions d'enfants naturels, 1778-1785.

• Travaux dans les bâtiments du domaine, XVIIIe siècle.

1-E-054• Travaux de réparations aux bâtiments et rivières du domaine, XVIIIe siècle.

1-E-055• Travaux de bâtiments (fin).

• Règlement sur la comptabilité des biens et revenus des communes, 1774 (manuscrit et imprimé).

Affaires relatives à quelques communes.

Mairie de la ville de Clermont, 1776-1778.

Religieuses Annonciades de Clermont, établies dans la ville en 1747 : agrément du comte de Charolais, 12 février 1748 ; lettres-patentes du Roi, mars 1748 ; arrêt du Parlement, 27 novembre 1748 {imprimé de 11 p. in-folio).

Biens des religieuses, chauffage et secours à elles accordés, 1759-1781.

Suppression du monastère, 1782.

• Acensement, 1774.

• Frais occasionnés par le passage du roi de Danemarck à Clermont les 10 et 11 décembre 1768.

• Transaction avec le curé de Clermont au sujet des bancs du prince de Condé dans l'église, 8 février 1775.

• Concession d'un terrain, 1777.

• Rachat par les habitants de Clermont de la moitié du droit de banalité du four (l'autre moitié appartenait au prieuré de Beauchamp) ; 1784.

1-E-056• Affaires diverses des communes d'Autrécourt et d'Auzéville, 1772-1787.

• Affaires diverses des communes de Varennes, Verry, Nantillois, Montblainville, Romagne, Servon, Dun, Liny et Fontaines, Jametz, La Neuville, Stenay ; deuxième partie du XVIIIe siècle. Cartons

1-E-057-058-059.• Comptes de la régie du Clermontois, 1763-1791.

• Gages, charges foncières, 1779-1791.

1-E-060• Bois.

• Généralités. Mémoire sur les bois du Clermontois. Etats des bois, 1693.

• Arrêt du Parlement sur la justice des bois, 15 juin 1695 (imprimé In-folio de 11 p.).

• Mémoire, règlement, arrêt du Parlement, lettres patentes, 1723.

• Correspondance administrative, états, 1728.

• Règlement général sur l'administration des bois, 1767.
• Droits d'assistance aux ventes attribués à divers officiers, 1767-1770.
• Vérification de l'emploi des arbres accordés à divers particuliers, 1767-1770.
• Permissions de chasse, 1775.
• Gardes : commissions, habillement, chauffage, XVIIIe siècle.

Bois du bailliage de Clermont.
• Droits d'usage accordés et confirmés aux habitants de Clermont en 1260, 1339, 1413, 1469, 1484 et 1488 (copies de 1534).
Arpentage des bois de la gruerie de Clermont, 1556, 1563.
Procès-verbal de la visite des bois, 1566.
Procès-verbaux d'arpentage et de visite des bois, 1570-1572.
Acensement d'essarts, 1581.
Acensement aux habitants de Clermont de 512 arpents de bois, 1584.
Remontrances du curé de Clermont touchant les dîmes des bois essartés au Jarcq, 1586.
Arpentage d'une contrée de bois appelée les Recrétières en la forêt de Clermont, 1587.
Procès-verbaux de visite et de vente de bois, 1611-1612.

1-E-061• Ordonnance de Nicolas Chevalier, Michel Ferrand et Jean Doujat, conseillers au Parlement, commissaires députés pour l'administration des biens qui ont appartenu au prince de Condé, enjoignant de faire la publication des terres incultes de la gruerie de Clermont pour être baillées à nouveau cens et rentes ; 30 janvier 1656.
• Procès-verbal de la visite générale de la gruerie, 27 juin 1659.
• Procès-verbal de la composition de la gruerie, 8 mai 1661.
• Etat des grueries du comté de Clermont.
• Arpentage, 18 novembre 1665.
• Etats de jugements et amendes, pièces de procédure, 1670-1672.
• Mémoire sur la réformation des forêts.
• Etats de ventes et adjudications, 1670-1673.
• Récolement des bois vendus, 1695 à 1702.
• Ordonnance du prince de Condé, 1698.
• Ventes et récolements, 1717-1722.
• Procès contre les habitants de Waly, 1762.
• Visite et ventes des bois, états, ordonnancements, et pièces diverses relatives à l'administration des forêts, 1763-1790.

1-E-062• Remises d'amendes ; affouage des verreries et tuileries ; procès-verbaux d'adjudication des bois ; 1763-1790.

Gruerie de Varennes.

• Arpentage des bois, 1572, 1616, 1672, 1673.

Procès-verbal de visite, 1659.

Rôles des amendes, 1672-1673.

« Arrest du Parlement qui maintient dans ses fonctions le Grand-Maistre des Eaux et Porests du Clermontois et les officiers du Bailliage de Clermont séant à Varennes, dans le droit de connoistre des appellations du Gruyer de Vienne-le-Chasteau. Du 3 Juillet 1717 » (imprinié de 12 p. in-4°).

Etat des bois à vendre en 1728.

Etat des bois de 1731 à 1756.

Procès-verbaux de visite générale de vérification et d'abornement dressés de 1771 à 1774.

Résultats du Conseil autorisant la délivrance de bois pour réparations et chauffage, 1765-1775.

Procès-verbaux de balivage, martelage, éclaircissement, etc., 1767-1768.

1-E-063 **Maîtrise de Varennes (suite).**

• Généralités ; états ; décisions du Conseil ; 1763-1789.

Cahiers des charges et procès-verbaux d'adjudication, 1766-1783.

Maîtrise des Montignons ; administration des bois, 1763-1789.

1-E-064 **Maîtrise de Dun et maîtrise de Jametz.**

• Administration des bois au XVIIe et au XVIIIe siècle.

1-E-065 **Maîtrise de Stenay.**

Etats des bois au XVIIe siècle ; administration au XVII[e] et au XVIIIe siècle.

Procès entre le prince de Condé et les habitants de Stenay, La Neuville, Cesse et Beaufort ; arrêt du Parlement maintenant le prince dans la propriété de la forêt de Dieulet et le déchargeant du droit d'usage envers les habitants ; 27 août 1776.

1-E-066 **Maîtrise de Stenay.**

• Procès-verbaux d'adjudication, 1765-1783.

• **Gruerie de Boureuilles**, administration des bois, XVIIe et XVIIIe siècles.

1-E-067• Documents généraux relatifs aux désignations, ventes et éclaircissements des bois du prince de Condé de 1749 à 1791.

1-E-068-069• Bois communaux ; généralités ; 1750-1784.

1-E-070• Bois communaux ; généralités (suite), 1784-1790.

• Dossiers particuliers.

Bois communaux de Clermont, Bellefontaine, Auzéville, Waly, Aubréville, Brabant, Bulainville, bois du prieuré de Beauchamp ; administration par les officiers du prince de Condé au XVIIIe siècle.

1-E-071• Bois de Neuvilly, Ville-sur-Gousance, Froidos, Nixéville, Récicourt, de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun à Récicourt, de Jubécourt, de l'abbaye de La Chalade, de Parois, Ippécourt, Brocourt, Blercourt, Julvécourt, de Montcel, des Grandes et des Petites-Islettes ; bois pour les verreries des Senades, de Neufour, des Trois-Pontaines et de Lochères.

1-E-072• « Arrest contradictoire du Parlement, obtenu par Monseigneur le Duc contre les maire, échevins et habitans de la ville de Varennes, par lequel Maistre Jean Mauclerc, en qualité de gruyer et maistre particulier des Eaux et Porests de Varennes, a esté maintenu et gardé dans le droit et entière jurisdiction des bois communaux dudit Varennes.Du 19 septembre 1715 » {imprimé de 8 p. in-4°).

• Administration des bois communaux de Varennes, Verry, Cheppy, Vauquois, Nantillois,, Avocourt ; 1763-1790.

1-E-073 Administration des bois communaux de Montblainville, Romagne-sous-Montfaucon, Vienne-le-Château, Saint-Thomas et Servon, 1763-1790.

1-E-074 Administration des bois communaux de Béthincourt, Montzéville, Forges, Chattancourt, Cumières et Marre, 1763-1790.

1-E-075 Administration des bois communaux de Béthelainville, Germonville, Vignéville, Esnes ; de Dun, Milly, Murvaux et Lion ; 1763-1790.

1-E-076 Administration des bois communaux de Sassey, Mont, Montigny, Jupille, Vil1ers, Doulcon, Vilosnes, Saulmory, Grand et Petit-Cléry, Gunel et

Brieulles ; 1763-1790.

1-E-077 Administration des bois communaux de Jametz, de Romagne-sous-les-Côtes, de Stenay, La Neuville, Mouzay, Baâlon, Nepvant ; 1763-1790.

1-E-078• Pouilly ; procès entre la commune et le prince de Condé, 1742. « Mémoire pour Georges Gougenot, Secrétaire du Roy, Tuteur onéraire de Monsieur le Prince de Condé, prenant le fait et cause du Grand-Maître des Eaux et Forêts du Clermontois et des Officiers de la Maîtrise Particulière de Stenay, Intimé et Appellant. Contre Messire Albert de Pouilly, prenant le fait et cause des Maire et Echevins, exerçans la Haute-Justice de Pouilly, Appellant et Intimé ». A Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1743 ;
In-folio ° de 12 p.
• « Arrest de la Cour du Parlement, qui fait défenses à tous Juges exerçans la Haute-Justice de Pouilly, de prendre aucune connoissance, exercer aucune jurisdiction et de faire aucun martelage et délivrance de la futaye et balivaux sur taillis, des Bois communaux de la paroisse de Pouilly, sous les peines portées par l'Ordonnance. Du 7 May 1743 ». A Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, Imprimeur de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, 1743. In-folio de 13 p.
• Grosse en parchemin de cet arrêt.
• Administration des bois communaux de Pouilly, Louppy, Inor, Iré-le-Sec, Martincourt, Luzy, Brouennes et Quincy, 1763-1790.
• Procès avec l'abbaye de Juvigny en 1729 ; bois de l'abbaye de 1770 à 1790.

1-E-079• Administration des bois communaux de Juvigny et Han, de Remoiville, Wiseppe, Gesse, Moulins, Landzécourt, Beaufort, Beauclair, des bois des abbayes de Mouzon, de Saint-Paul de Verdun, d'Orval ; 1763-1790.

1-E-080• Inventaire du XIXe siècle.
Reprise de possession par le prince de Condé en 1814-1815.
Domaines et bois, correspondance de M. Dargent, 1814-1818.
Ponts et chaussées, 1816.
Pâturages, glandées, 1818.
Ferme de Pierreville, 1815.
Verreries des Senades et de La Chalade, 1820.
Rentrée en possession de terres à Milly, 1821.

Lisières indivises à Récicourt, 1819-1825.
Opposition au fermage du moulin de Boureuilles, 1815.
Remise en possession de la ferme de Luzy, 1817-1821.
Correspondance des sieurs Carré et Moreau, 1814-1825.
Correspondance relative au versement de fonds, 1819-1828.
Etats de recettes et dépenses, 1825-1828.

1-E-081• Statistique des fonds.
Lois sur la déchéance du jugement de 1792.
Soumission originaire, pièces diverses, 1814.
Note sur le Clermontois.
Domanialité ; rapports, soumissions, circulaires.
Domaines engagés ; arrêts, 1828-1836.
Notes et mémoires, 1832.
Expertise, 1829-1830.
Bois engagés.
Correspondance de M. de Préfontaine, 1828-1832.
Domaines engagés.

1-E-082-083• Soumission originaire et supplémentaire.
Droits d'engagement, droits de mutations.
Aliénations.
Actes de vente des bois.
Terres et fermes.
Echanges, adjudications, etc., XIXe siècle.

1-E-084-085• Forêt de la Woëvre : mémoires, correspondances, notes et renseignements, pièces diverses ; communes usagères.

1-E-086-087• Forêt de Dieulet : correspondances, communes usagères, pièces de procédure.

1-E-088-091. • Procès-verbaux d'arpentage et autres ; bois vendus ; correspondance de M. de Préfontaine et pièces diverses ; XIXe siècle.

1-E-092• Produit des amendes pour délits. Aménagements des bois et forêts. Procès-verbaux de récolement, XIXe siècle.

1-E-093-100• Inspection de Stenay ; transactions sur délits ; coupes de bois ; 1815-1852.

1-E-101• Comptes des régisseurs, 1816-1852.

1-E-102• Ventes de bois, correspondances, etc.

1-E-103• Pièces diverses relatives à la régie

1-E-104• Permis de chasse, comptabilité, travaux, contributions, XIXe siècle.

Série E
REGISTRES

2-E-001 • I. « Inventaire des tiltres, papiers, documentz, contrats, adveus, dénombremens et autres pièces concernant les terres, domaines et seigneuries, baillages, prévôtez et chastellenies de Clermont, Stenay, Dun, Jametz, Varenne, les Montignons, Vienne et autres lieux compris en la donation faite par Sa Majesté par lettres patentes du mois de décembre 1648 à Monseigneur Louis de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maîstre de France, duc d'Anguien, Chasteauroux, Montmorency, Fronsacq, etc., fait par nous Hector Chanut, conseiller du Roy, trésorier de France au Bureau des finances en Auvergne, commis de la part de Monsieur le procureur général, trésorier général des Chartres, et par nous Jean Laigneau, aussy conseiller du Roy, bailly de Chaalons, à ce commis de la part de mondit seigneur le Prince, pour satisfaire à l'ordre du Roy cy devant transcrit (du 20 avril 1661), auquel inventaire nous avons suivy l'ordre des procez verbaux faits par Monsieur de Saint Pouanges, intendant de Lorraine, qui a par commandement du Roy tiré lesdits tiltres des trésors de Nancy et de Bar aux mois d'octobre et novembre derniers, et avons néantmoins fait plus ample et plus particulière description desdits tiltres et enseignemens ainsy qu'il ensuit » (du 11 mai au 7 juin 1661), 220 pages.
• II. « Inventaire des tiltres, papiers et documents, comptes, adveux et desnombrementz concernans la place, jurisdiction, prévosté et domaine de Marville demeurée au Roy, en ce qui en apartenoit au Roy Gatolique des Espagnes et à Monsieur le Duc de Loraine, par les derniers traitez de paix faits

aux Pirénées en novembre 1659 et à Paris en febvrier 1661, lesquels tiltres ont esté tirez des trésors de Nancy et de Bar, suivant les ordres du Roy du XXVIIe novembre 1660 par Monsieur de St Pouanges, intendant en Lorraine, dont il a esté dressé des procez verbaux et envoyez à Monsieur le procureur général du Roy, par les ordres duquel a esté faite une plus ample description desd. tiltres ainsy qu'il ensuit » (du 13 au 23 juin 1661). Signé : H. Chanut, Laigneau. Récépissé donné par le prince de Condé le 22 juillet 1661. 73 pages.

• **III.** « Inventaire des tiltres, papiers et enseignemens concernans les terres et seigneuries de Clermont en Argonne, Stenay, Dun et Jamets et leurs dépendances, dont Sa Majesté a fait don » au prince de Condé, « lesquels -ont esté tirez, de l'ordre exprès de Sa Majesté dont copie est cy dessus transcripte (du 18 février 1662), et extraits du trésor des Chartes de Sad. Majesté estant en la Ste Chapelle à Paris, par nous Achilles de Harlay, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et son procureur général, et inventoriez avec Maître Jean Laigneau, aussi conseiller du Roy, bailly de Chaalons » (du 4 au 23 mars 1662). Signé : Laigneau.

Récépissé donné par le prince de Condé le 30 mars 1662. 61 pages.

• Les trois parties en un volume

In-folio de 367 pages (seconde pagination unique), recouvert en vélin blanc (reliure originelle).

2-E-002 « Inventaire des tiltres et enseignemens concernant les terres et seigneuries de Clermont, Varenne, Vienne et les Montignons, Stenay, Dun, Jamets, Thil et leurs droits, autres rentes et deppendances, qui ont esté recouverts d'autre endroit que du trésor des tiltres de Lorraine, et lesquels tiltres seront reserrez au trésor de S. A. S. Monseigneur le Prince, en lieu séparé .d'avec les autres tiltres desquels S. A. S. est chargée envers Sa Majesté ».

In-folio de 98 f., reliure originelle en vélin blanc.

F. 1. « Cens et rentes deues à Varenne ».

F. 9-14, blancs.

F. 15, « touchant Brieulle sur Meuze ».

F. 17-20, blancs.

F. 21, « diverses pièces pour la conservation d'aucuns droits des terres de S. A. S. assizes aux frontières de Champagne ».

F. 28-32, blancs.

F. 33, « touchant la terre et seigneurie de Thil, décimes, patronnage de la cure dud. lieu, dîxmes d'Azanne, Somme-Azanne, La Cramette et Wille devant

Chaumont, deppendances du domaine de Jamets, lesquelles choses ont «sté contestées à S. A. S. par les pères Jésuites du Collège de Verdun, auquel est uny l'hospital de St Nicolas de Gravières de lad. ville ».

F. 40-44, blancs.

F. 45, « tiltres primordiaux et principaux par lesquels tous droits de propriété ont esté acquis à S. A. S. sur les terres de Clermont, Stenay, Dun, Jamets et leurs deppendances, et la possession et jouissance confirmées et conservées avec droit de ressort au Parlement de Paris ».

F. 51-58, blancs.

F. 59, « touchant les bois et grueries de Clermont, de Stenay et de Jamets ».

F. 60-70, blancs.

F. 71, « touchant les fiefs mouvans des comtés de Stenay et Clermont, et des terres et seigneuries de Dun et de Jamets ».

F. 73-75, blancs.

F. 76, « touchant la terre et seigneurie de Dun le Chasteau et les biens et bénéfices en dépendans ».

F. 77-80, blancs.

F. 81, « pièces touchant la jouissance des biens et drois desd. terres durant le bail d'icelles fait au sieur Mathurin de Gouesnel à commencer en l'année 1661 ».

F. 82-92, blancs.

F. 93, « touchant la terre de Boureuil, assize entre Varenne et Clermont, acquise par S. A. S. ».

F. 94-98, blancs.

Annexe sur deux feuillets ajoutée : « Mémoire des pièces qui sont en déficit dans le 1er Inventaire fait par les sieurs Chanut et Laigneau aux mois d'octobre et novembre 1660.

Autres pièces qui sont aussy en déficit dans le 2e Inventaire ».

2-E-003 « Inventaire général de tous les tiltres que se trouvent dans la Chambre des Comptes de Lorraine et de Bar, présentement transférée en la citadelle de Metz, concernant les comtés de Clermont, Stenay, Dun et Jametz et leurs dépendances ».

In-folio de 126 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-E-004 Quatrième inventaire de titres.

In-folio de 188 pages, reliure originelle en vélin blanc.

• **1**. « Inventaire des tiltres, comptes et papiers concernans les comtez de Sthenay

et de Clermont et leurs dépendances, délivrés à Monseigneur le Duc (d'Anguien) ensuitte de la lettre de cachet du Roy transcrite à la suite du présent inventaire.

• Premier inventaire desdits tiltres, comptes et papiers tirés du thrésor des Chartres de Lorraine et Barrois par Mieur du Hautoy, seigneur de Récicourt, du vivant de Maître André Marsal, conseiller du Roy, assesseur civil et criminel au bailliage royal de Metz et préposé à la garde dudit thrésor ».

117, « Second Inventaire desdits titres, comptes et papiers tirez du thrésor depuis la mort dud. Maître André Marsal par Monsieur Michel Jourdain, advocat au parlement de Metz et préposé à la garde desdittes Chartres suyvant sa commission du 17e décembre 1676 ».

147, « coppie de la lettre de cachet dont est fait mention au titre du présent inventaire » (du 5 décembre 1676).

Paraphé à Metz le 8 avril 1677, signé : Jourdain.

• Adjonctions.

1° Procuration donnée par le duc d'Anguien à Nicolas Bollioud, greffier en chef du parlement de Metz, 27 janvier 1677 ; récépissé des titres donné par Bollioud, 8 avril.

2°. « Inventaire des pièces qui se sont trouvées parmy celles que Monsieur de Morangis a fait venir de Metz et qui ne sont pas comprises dans les inventaires qui en avoient esté faits par Monsieur du Hautoy et Monsieur Bouillou ».

3° « Mémoire des pièces qui se sont trouvées de manque de celles qui estoient comprises dans les inventaires qui ont esté faits par les s" du Hautoy et Bouillou (Bollioud) des titres que Monsieur de Morangis a fait venir de Metz ».

2-E-005-006 « Inventaire des titres et papiers concernant toutes les terres du Clermonfois, avec les pièces qui regardent aussy le général desdites terres et de celles de Stenay, Dun et Jametz, qui ont esté aportés par le sr Laigneau en l'année 1660 et par le sr Boulliou (Bollioud) en l'année 1677, qui avoient faict plusieurs inventaires, lesquelz ont esté réduitz à celuy-cy, qui est général et pour un plus grand ordre. Fait en l'année 1679 ».

2 vol. in-folio de 733 et 680 f., reliés à nouveau en toile grise et munis de l'ancien dos de veau à compartiments de dorures.

• J'ai fait d'après cet inventaire le récolement des titres de la collection ; j'ai noté au crayon les documents qui subsistent, et marqué def. à côté de ceux qui ont disparu. L'ordre de cet inventaire a été celui de la collection jusqu'au classement définitif que j'en ai fait en 1917 (Gustave Maçon).

2-E-007-008 Autre inventaire des titres qui « sont dans le Trésor de S. A. S. Monseigneur le Duc en son hôtel de Condé à Paris ».

2 vol. in-folio de 818 et 885 pages, reliure originelle en veau, dos orné.

2-E-009 Inventaire des titres dont les copies furent faites par Mathieu Luillier, archiviste du prince de Condé, dans les années 1687, 1688 et 1689 et envoyées à M. de Saint-Laurent, intendant du Clermontois, au mois de mai 1689.

In-folio de 198 f., toile grise.

2-E-010 Droits du Roi sur le Clermontois. Recueil de documents produits dans le procès de Claude de La Vallée, etc. Ms. du XVIIe siècle,

In-folio de 486 f., recouvert en veau marbré {reliure ancienne).

• (Voir Henri Stein et Léon Legrand, *La Frontière d'Argonne (843-1659). Procès de Claude de La Vallée {1535-1561)*. Paris, Alph. Picard, 1905. Et André Lesort, *Les Chartes du Clermontois*, Introduction, p. 13-17 ; Paris, Champion, 1904).

• F. 1. « Prise de possession pour le Roy de la terre et seigneurie et chastel de Clermont, 1373 ».

• F. 3. « Plaidoyer du sieur Cappel, advocat général du Roy en la cour de Parlement de Paris, par lequel il est soustenu que Clermont en Argonne est de la souveraineté du Royaume, et l'arrest de ladicte cour donné sur ledit plaidoyé l'an mil cinq cens trente huict, le seizième juillet ».

• F. 58 v°. « Remonstrance au roy François premier en son Conseil privé par le sieur Cappel, son advocat général au Parlement de Paris, de la part de son procureur général, l'an mil cinq cens trente-neuf, le 18e avril. Touchant le duché de Bar et autres terres et seigneuries scituées ez frontières de Champagne, tant deçà que delà la rivière de Meuse ».

• F. 67. « Remonstrances faictes au Roy nostre souverain seigneur de la part de son procureur général touchant le faict de Lorraine, Barrois et frontières de Champagne et des entreprises faictes sur les limittes du Royaume ; avril 1539 après Pasques ».

• F. 73. « Ensuivent lesdictes remonstrances proposées de bouche par ledit Cappel au conseil privé du Roy tenu à Revilly près Troyes le dix-huictiesme jour d'avril mil cinq cens trente neuf après Pasques, auquel conseil estoient monseigneur le Connestable, messeigneurs les cardinaux de Tournon, de Mascon et de Lenoncourt, monsieur l'évesque de Soissons, monsieur d'Humières, monsieur le président Bertrand, messieurs les secrettaires Breton et Bayard, deux

chambellans de monseigneur le duc de Lorraine avec les gens de son conseil ».
• F. 129. « Mémoire servant d'inventaire et explication des pièces que l'on envoyé ».
• F. 138. « Mémoires et explication des tiltres concernans les droicts de la souveraineté du Roy à Clermont et frontières de la rivière de Meuze ».
• F. 254. « Faicts et articles pour informer des usurpations, 1561 ».
• F. 287. « Lettre de surséance au Parlement de Paris. Extraict des Registres du Parlement, du 4e juillet 1538 ».
• F. 289. « Coppie de l'arrest du 3e mars 1541. Extraict des Registres du Parlement. En la cause d'entre la vefve Claude de La Vallée ».
• F, 295. « Clermont en Argonne, abbaye de La Chalade, Challerange. Ruisseau nommé la Vienne (la Biesme) séparant Bar de la France ». Sentence de Jean Bocard, prévôt de Sainte-Menehould, du 29 octobre 1515, et autres informations sur les limites de France et de Bar.
• F. 300. « Procès-verbal touchant la saisie des terres et seigneuries de Challerange et la Joyeuse-Garde, assises au siège et ressort de Sainte-Menehoult, bailliage de Victry » (réflexions à ce sujet, et non copie de la pièce).
• F. 301 v°. « Que Villefranche sur Meuse est de tout temps du royaume de France et de la jurisdiction et grenier à sel de Ste Menehoult ».
• F. 302 v°. « Lettres de rémission pour Jean de La Loge, chevalier, et Jean du Moncelz, escuyer, de la garnison de Clermont en Argonne » ; données par le dauphin Charles en janvier 1362 [1363].
• F. 306 v°. « Du jeudi 9e may 1538. Extraict du registre de plaidoyez qui commence l'an 1538 le XXVe avril et finit le cinquiesme novembre audit an ».
• F. 311. « Procès-verbal de la conférence de Sainte-Menehoult en l'an mil cinq cens cinquante un entre les députés du roy Henry deuxiesme et ceux de Charles second, duc de Lorraine. Pour raison de Clermont en Argon ne, le duché de Bar, Ypécourt, Ville-sur-Cousance, Bauzey, Gilvescourt, Mozéville, Gibescourt, Valley, Nevilly, Domballe, Commercy, La Mothe, Passavant en Vosge et autres seigneuries. Mis par escrit par M" Pierre Séguier, premier advocat-général du Roy en la cour du Parlement à Paris et puis président audit parlement, l'un des députez dudit roy Henry second ».
• F. 350. « Procès-verbal de la conférence de Sainte-Menehoult en l'an mil cinq cens cinquante un. Mis par escript par Dominique Champenois, sieur de Neuflotte, l'un des députez dudit Charles second ».
• F. 402. « Instruction de la part de Charles second, duc de Lorraine, à ses

députez en la conférence de Paris en l'année mil cinq cens soixante trois. Touchant les droicts royaux prétendus par ledit duc au duché de Bar et en la proprietté et souveraineté de la forest de Passavant en Vosge ».
• F. 418. « Procès-verbal de la conférence tenue à Paris en l'an mil cinq cens soixante trois entre les advocats généraux du Roy et le'sieur Bourdin, procureur général du Roy en Parlement de Paris, d'une part, et les députez de Charles second, duc de Lorraine, d'autre. Touchant les droicts royaux prétendus par led. duc au duché de Bar et en la propriété et souveraineté de la forest de Passavant en Vosge. Mis par escrit par Thierry de La Motte, lieutenant-général au bailliage de Bar, l'un des députez dud. duc Charles ».
• F. 442 v°. « Procès-verbal des remonstrances faictes en l'an mil cinq cens septante au Conseil d'Estat du roy Charles neufîesme de la part de Charles, duc de Lorraine, pour obtenir dudit roy Charles pour ledit duc la jouissance des droicts royaux au bailliage de Bar et ez prévostez de la Marche, Chastillon-sur-Sarsie, Gonflans en Bassigny et Gondrecourt. Avec la Responce du sieur de Pibrac, premier advocat du Roy au Parlement de Paris, depuis président audit Parlement. Mis par escrit par Jacques Bournon, procureur général au bailliage de Clermont en Argonne et l'un des députez dudict duc Charles ».
• F. 481 v°. « Des droicts du Roy sur la ville et chastellainie de Clermont en Argonne ».
• F. 486. « Extraict des Mémoires de Monsieur le procureur-général de La Guesle ».

2-E-011 « Description généralle des comtés de Clermont en Argongne, Stenay, Dun et Jametz, appartenans à S. A. S. Monseigneur le Prince, des baillages, prévostés, chastellenies, villes, bourgs, villages et hameaux qui les composent, des fiefs, bénéfices et offices qui en dépendent, ensemble des domaines, maisons, usines, gaignages, héritages, droicts régalliens, souverains et seigneuriaux, cens, rentes, coustumes et autres biens esquels consistent les revenus desdits comtés et seigneuries. Dressé par le sieur Laigneau, bailli de Chaalons, 1660 ».
In-folio de 174 f., vélin blanc.

2-E-012 Autre exemplaire, 164 f., toile grise.

2-E-013 Registre des feux et ménages des comtés de Clermont et Stenay et seigneuries de Dun et Jametz.

In-folio de 227 f., vélin blanc.

2-E-014-015 **CARTULAIRE DE LA CHATELLENIE DE CLERMONT**, copié au XVII[e] siècle en deux vol.

Petit in-folio de 436 et 215 f., recouverts de toile grise.

Tome I.

• F. 1. « Chartes des habitans du chasteau de Clermont ». Lettres de Thiébaut H, comte de Bar ; novembre 1246 (en latin ; Le sort, XXX) ; d'après une copie du 16 février 1366 [1367],

• F. 2 v°. « Chartes et privilèges des habitans du chasteau de Clermont et Vraincourt ». Mêmes lettres, confirmées par le duc Robert le 1er décembre 1401, et vidimées par Jean Errard, prévôt de Clermont, le 11 mars 1490 [1491].

• F. 5. Lettres d'Edouard, duc de Bar, du i" janvier 1412 [1413], vidimées le 11 novembre 1490.

• F. 8. Lettres du duc René du 8 juillet 1488, vidimées par Jean Errard le 8 janvier 1498 [1499].

• F. 10 v°. « Don par Thibauld, comte de Bar, à Girard, prévost de Clermont, d'un prey et d'une carpière sises desoub ledit Clermont » ; 15 mai 1288 (Lesort, CII).

• « Thibauld, comte de Bar, cède à Jean dit le Bourguignon, de Clermont, en contreschange de ce que luy estoit escheu de par Joffroy de Bourmont et Jeanne, sa femme, soixante jours de terre assis delà la grange dudit Clermont et huit libvres tournois sur les fours dudit Clermont » ; 11 février 1287 (n. st.) {Lesort, XCII).

• F. 11. « Réversales de Girard Notelle, prévost de Clermont, du don à luy faict d'un prey et d'une carpierre sises desoub ledit Clermont » ; Pentecôte 1288 (c'est Gérard Nocette ; voir Lesort, CIII).

• « Acquest du bois des hayes de la grange Rouverel » par Edouard, comte de Bar ; mars 1327 [1328],

• F. 12 v°. « Acquest d'un estang séant dessoub Clermont » par le comte de Bar de Jean, fils de feu Jean le Bourguignon ; le mercredi avant la Pentecôte 1327.

• F. 13 v°. « Acquest de plusieurs héritages au ban de Clermont », par le comte Edouard de Husson Vion de la grange Rouverel ; 4 août 1307.

• F. 14 v°. « Acquest d'un estang séant ou val de Vienne », par le comte Edouard ; février 1333 [1334].

• F. 15 v°. « La Grange le Comte dessoub Clermont », acquise par Henri de Vouziers, qui déclare la tenir en fief du comte de Bar ; 21 septembre 1334.

• F. 17 v°. « Henry de Vouziers, chevallier, rendt et remet ez mains du comte de Bar la grange Le Comte », 10 mai 1338.

• F. 18 v°. « Mandement de dame Yoland de Flandres, comtesse de Bar et dame de Cassel, au bailliage de Clermont pour imposer un ayde sur les subjeetz de la prévosté des Montignons » ; 10 août 1329.

• F. 19. « Acquest du tiers d'une carpierre size au ban et flnage de Clermont », par Yolande de Flandre ; 10 janvier 1391 [1392].

• F. 20. « Copie du testament de Jean Godart de Clermont, prévost de Souilliers » (Souilly), 1er mars 1399 [1400].

• F. 23 v°. « Assignation de xx livres tournois de rente sur la prévosté de Clermont à Guillaume de Dampierre à charge d'homage et à rachapt de deux cens livres » ; 21 février 1420 [1421].

• F. 25 v°. « Faculté de rachapfc de la gaigière faicte à Robert de Sampigny, bailly de Clermont, de la succession immobilière de damoiselle Marguerite de Courcelle, jadis femme de Jean de Receycourt (Récicourt), demeurant audit Clermont » ; 2 octobre 1440.

• F. 28 v°. « Affranchissement de Jacquemin Gauchon, mareschal, demeurant au bailliage de Clermont » ; 4 avril 1470 [1471].

• F. 30. « Vidimus des lettres de franchise et exemtion octroyées par le duc René aux habitans du bourg de Clermont et Vraincourt » le 20 août 1484 ; 31 décembre 1484.

• F. 32 v°. « Réversales des habitans du chasteau de Clermont et Vraincourt pour l'entérinement du contenu ez lettres précédentes » ; 28 décembre 1484.

• F. 35 v°. « Réversales des habitans de Romagne de l'escensement à eulx faict d'un bois appelle Reccon, contenant deux cens arpants, parmy un gros de redevance par chacun conduict » ; 17 mars 1516 [1517].

• F. 36 v°. « Vidimus du don faict à Nicolas de Maulion, lieutenant le capitaine à Clermont, d'une maison et ses despandances assize au chasteau dudict Clermont, venant de la confiscation de feu Claude de La Vallée, prévost dudit lieu » ; 2 juin 1540.

• F. 39. « Lettres réversales et de contrabout de l'ascensement faict à Collesson Pernet et Jean-Didier Henry, demeurans à Clermont, d'un jardin contenant environ deulx faulcées, scitué audit Clermont, parmy trois frans et quatorze blancs de cens » ; 17 janvier 1542 [1543].

• F. 40. « Lettres reversâtes et de contrabout de l'escensement faict à Estienne Thomassin, cordonnier demeurant à Clermont, d'un lieu communément appelle les Carpières pour y faire une tannerie, parmy cinq gros de cens » ; 23 janvier

1545 [1546].

• F. 41 v°. « Assencement d'une maison joignant le moulin de Pleurent (Florent) à Nicolas Jacquest et Claude Chauchefort, demeurans audit molin, parmy trois frans de cens » ; 8 août 1548.

• F. 43. « Acquest pour nostre très redouté et souverain seigneur Monsieur le duc de Galabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., de noble Monsieur Epvon Viart, licencié ez loix, advocat ez sièges de Bar, et damoiselle Catherine Lescossois, sa femme, de la quantité de LXIII cens xvm verges i quart et demy de terres arrables et trois cens verges de preix scis au finage et confînage de Soumesne » (Sommaisne) ; 4 novembre 1580.

• F. 52. « Patentes du roy Hanry pour laisser jouyr Monseigneur le Duc nostre souverain seigneur de la terre et bailliage de Clermont comme d'ancienneté » ; 22 juillet 1548.

• F. 53. « Mandement du roy Hanry aux gens tenans la court de Parlement à Paris pour procéder à l'antérinement et vérification des lettres patentes transcrites d'autre part » ; 21 septembre 1548.

• F. 54. « Clermont ». Vidimus délivré par Gérard de Robert-Espagne, chanoine de Bar, et Coles de Condé, prévôt de Bar, le 6 février 1383 [1384], des lettres par lesquelles le roi Charles V, le 7 décembre 1377, lève la saisie de Clermont et en rend la jouissance à Yolande de Flandre, comtesse de Bar.

• F. 55. « Commission du roy Henry pour retirer du chasteau de Clermont la garnison de soldatz françois y estans, et remectre icelluy ez mains de nostre souverain seigneur » ; 30 juin 1556.

• F. 56 v°. « Act des remonstrance et protestations faictes par Maître Blaise Preudhomme, lieutenant général au bailliage de Clermont, à monsieur le Duc de Nivernois, lieutenant général pour le Roy au camp étant au lieu et ez environs dudit Clermont » ; 19 novembre 1552.

• F. 60. « Act des remonstrances, interpellations et sommations faictes par M" Biaise Preudhomme à monsieur le Duc de Nivernois sur certaines entreprinses faictes contre les droictz et auctoritez de nostre souverain seigneur » ; 20 novembre 1552.

• F. 64 v°. « Robert, duc de Bar, promest au roy de France de ne recepter, conforter ny ayder ses ennemys, couvertement ny en appert, en ses forteresses, nommément en celle de Clermont » ; 23 janvier 1356 [1357].

• F. 66. « Don du fied de Clermoat par Hugues, comte palatin de Bourgogne, et Alix, sa femme, à Thibault, comte de Bar » ; septembre 1249 (c'est Clermont-en-Bassigny ; Lesort, XXXII).

• F. 66 v°. « Dispens d'aage octroyée par l'empereur Charles le quart à Robert, marquis du Pont » ; 12 des calendes de janvier 1356.
• F. 68. « Lettres d'institution faictes par le roy Charles à Eudes de Savoisy, bailly de Vitry, au gouvernement de Clermont en Argonne, de Vienne et de Queminières » (Cumières) ; Vincennes, 14 octobre 1377.
• F. 70. « Pardon octroyé par le Roy Charles, à requêtes de Yoland de Flandres, de plusieurs particuliers qui détenoint les chasteau de Clermont en Argonne, les forteresse de Vienne et de Queminières » (Cumières) ; Paris, 6 avril 1378 [1379].
• F. 72. « Réversales de Loys, cardinal de Bar, du don à luy faict par le duc Robert, son père, sa vie durante, de la terre et seigneurie de Vienne » ; Bar, 18 septembre 1405.
• F. 73 v°. « Copie de certain exploict faict par les officiers du Roy au lieu de Rarécourt », 14 octobre 1446.
• F. 82. •« Attestation touchant la souveraineté du bailliage de Clermont, et la seigneurie appellée la Vicomte au lieu de Ville-sur-Cousance » ; 26 janvier 1511 [1512].
• F. 87 v°. « Procès-verbal sur l'exécution de certaines lettres rogatoires du Roy requérant luy estre deslivrés Nicolas Davannes, Pierre Thibault dit Trotet et Thomas Moynes, détenuz ez prisons de Clermont, pour advérer l'homicide commis en la personne de Me Pierre Dupont, dit Dauvergne » ; 26 février 1520 [1521].
• F. 94. « Eschange de Clermont », cédé par Raoul de Clermont et ses frères au comte Thiébaut I" de Bar contre des biens au ban de Chaumont-sur-Aire ; juillet 1212 (en latin : Lesort, V, d'après l'original).
• F. 95. « Mandement pour Goffroy de Gondrecourt, maistre de la monnoye de Clermont », par Yolande de Flandre ; sommes à payer ; Clermont, 9 octobre 1354.
• F. 96. « Lettres touchant l'usage des habitans de Clermont et Vraincourt ez bois de la gruyerie dudit Clermont » ; 15 mai 1415.
• F. 99 v° « Vidimus des reprises faictes par Thibault et Edouart, comtes de Bar, des évesques de Verdun touchant Clermont, Varennes, Vienne, Trongnon (Heudicourt) et Mussey » (Mussy-lez-Longuyon) : foi et hommage du comte Thiébaut, 4 août 1240, vidimus du 7 juillet 1383 ; foi et hommage du comte Edouard, 22 mai 1322.
• F. 103 v°. « Confirmation de Liébault de Cousance, évesque de Verdun, du don et enhéritement faict par Robert, duc de Bar, à Edouart son filz, des chasteaux, terres et seigneuries de Clermont, Varennes, Vienne et Trongnon » le 18 mars 1403

[1404] ; 19 mars 1403 [1404].

• F. 106. « Don par Henry, comte de Bar, à Jean de Bar, son frère, de telle part et portion qu'il avoit au chasteau de Vienne, en la chastellainie, à Servon et Saint-Thomas » ; 1er novembre 1296 (Lesort, CXV, d'après l'original).

• F. 106 v°. « Henry, comte de Grandpré, recongnoit avoir mis en la garde de Thibault, comte de Bar, et de ses hoirs qui tanront Clermont, tous ses hommes de Vienne et Saint-Thomas » ; janvier 1267 [1268] (Lesort, LVI, d'après l'original).

• F. 107. « Réversales des abbé et couvent de Rorimont (Moiremont) pour certain usage à eulx octroyé ez bois et bâtis de la chastellenie de Vienne » ; 10 novembre 1385.

• F. 108. « Promesse de Loys, cardinal duc de Bar, pour l'enhéritement des chasteaux, prévostez et chastellenies de Sathenay, Clermont et Varennes » à son neveu René d'Anjou ; 13 août 1419.

• F. 110 v°. « Attestation touchant l'entrecours d'entre le duché de Bar et le bailliage de Vermandois » ; lettres de Jean de La Goste, chanoine de Laon, garde du scel de la baillie de Vermandois, 20 mars 1508 [1509].

• F. 112. « Vidimus de l'assensement fait à Jean Houillon, Lois Le Maistre, et Petit-Jean Grégoire d'une partie du ban Jenin Olivier, scitué en la prévosté des Montignons, parmy douze francs de cens » ; 3 mai 1520.

• F. 116. « Réversales de Jean Huillon, Loys Le Maistre et Petit-Jean Grégoire de l'ascensement à eulx faict d'une partie du ban Jennin Olivier » ; 4 mai 1520.

• F. 118. « Sentence du lieutenant de bailly de Vermandois au siège de Chaalons contre Jacques Husson, demeurant à Lavoix, terre de Beaulieu » ; 18 mai 1565.

• F. 122. « Sentence du lieutenant de bailly de Vermendoye au siège de Chaalons, contre certains particuliers de Clermont, Froidos, Nubescourt et Souilly » ; 1566.

• F. 127. « Retenue de Lombars à Clermont et Auzéville » ; lettres de garde et protection pour sept ans accordées par Yolande de Flandre aux Lombards établis à Clermont et à Auzéville ; 20 avril 1363.

• F. 136. « Acquest de cinq arpens de bois ez bois de Valez » (Waly) par le comte Edouard de Bar de Warnesson de Fleury ; novembre 1303.

• F. 137. « Accompagnement du village de Lonchamps lez Clermont, fait par les abbesse et couvent de Poursay (Poursy) à Thibault, comte de Bar », février 1261 [1262] (c'est Longchamp-les-Millières près de Clermont-en-Bassigny).

• F. 138 v°. « Walleran de Luxembourg, comte de Ligny et de St Paul,

recongnoit la chastellenie, terre et seigneurie de Nogent-le-Rotrou avoir esté donné à dame Bonne de Bar, sa femme, pour la somme de dix mil frans, en déduction du pris de son mariage, laquelle il ne peut vendre ny alliéner sans l'exprès consentement de ladite dame » ; 16 août 1402.

• F. 140 v°. « Mainlevée aux habitans de Beurey des accreues d'eaues dudit lieu pour y mener pasturer leur bestail, à condition qu'ilz ne peuvent vendre, alliéner ny mettre hors de leurs mains ». Lettres de Robert, duc de Bar, du 3 février 1405 [1406].

• F. 141 v°. « Transaction et eschange entre Edouart, comte de Bar, et les abbé et couvent de Beaulieu en Argonne, touchant Vaubecourt, Arambercourt, Broncourt, Gibécourt, Avoncourt, Bois d'Arcefaiz, Evres, Flurey, Lavoix, Bertaucourt, Ruaucourt, Prelle, Sommaine, Senart, Chamontois, Fouquaucourt, Truaucourt, Menoncourt, Esclaires, Briseaux, Brabant » ; novembre 1312 {Lesort, CXX, d'après l'original, ainsi analysé : Hugues, abbé de Beaulieu, et toute la communauté dudit couvent, font la paix avec le comte de Bar, réduisent à 3.000 lb. l'indemnité à laquelle ce dernier avait été condamné envers eux, lui cèdent divers biens et droits à Vaubecourt, Rembercourt, Brocourt, Jubécourt, Avocourt et Arcifays, en échange d'autres biens et droits à Evres, Fleury-sur-Aire, Lavoye, Berthaucourt, Riaucourt, Pretz, Sommaisne, Senard, Charmontois-l'Abbé, Foucaucourt, Triaucourt, Menoncourt, Eclaires, Brizeaux et Brabant-le-Roi).

• F. 159. « Accord, transaction et partage de la maison qui fut dame Doulce près Rarécourt et ses appartenances entre dame Yoland de Flandres, comtesse de Bar, et les abbé et couvent de Beaulieu en Argonne », 22 janvier 1345 [1346].

• F. 168. « Ratification de la transaction et eschange d'entre Edouart, comte de Bar, et les abbé et couvent de Beaulieu en Argonne », par Philippe le Bel, roi de France, novembre 1312 (Lesort, CXXI, d'après l'original).

• F. 186. « Mainlevée donnée à Nicolas des Androuins aux noms et comme tuteur de Philbert et Perette, enfans mineurs de feu Jean de Fuise, en son vivant demeurant au four en Bignois, à charge de paier dix-huict gros, monnoye de Barrois, à la recette de Clermont » ; 6 juin 1574 (Philbert était fils de Jean de Fuise et de Chrétienne des Androuins, Perrette était fille de Nicolas Rolland, en son vivant bailli de Brieulles-sur-Bar, et de ladite Chrétienne).

• F. 191. « Réversales de Jean Watronville de ce qu'il tient à Blercourt, en paiant par chacun an à la recette de Clermont la somme de deux frans » ; 9 décembre 1576.

• F. 194 v°. « Réversales de Claude des Androuins de la quantité de quarante

jours de terre joingnant et contigu le Nuef Four, en payant par chacun an à la recepte de Clermont la somme de six gros pour chacun jour » ; 30 octobre
• F. 200. « Anéantissement de certain appel interjecté et relevé en la court de parlement à Paris par les habitans de La Neufville-au-Pont, Mofrecourt (Mafîrécourt), Florent et Morimont (Moiremont), sur l'exécution de certaines lettres royaulx portans surcéance des différentz d'entre les susdits habitans et ceux de Vienne et Ronchamps, touchant certains bois par eulx respectivement prétendus » ; 7 janvier 1552 [1553].
• F. 203 v°. « Lettres réversales de Jacques Pieron, laboureur demeurant à Fresne, de ce qu'il tient à Nixéville, en payant par chacun an à la recette de Clermont la somme de neuf gros » ; 18 octobre 1597.
• F. 208. « Lettres réversales d'Estienne Maucurier de ce qu'il tient à Neuvilly, en payant par chacun an de rente annuelle à la recepte de Clermont la somme de douze gros » ; 23 décembre i577.
• F. 214 v°. « Lettres réversales de Claude Thomassin, marchand demeurant à Verdun », pour ce qu'il tient à Clermont ; 25 juin 1577.
• F. 219. « Lettres réversalles de Gérard Legendre, demeurant à Consawez, de ce qu'il tient au ban de Forges, en paiant par chacun an à la recette de Clermont deux sols de rente » ; 2 juillet
• F. 224 v°. « Lettres réversales de Jean Didier, demeurant à la thuillerie du Jarcq, et consors, en paiant par chacun an de rente à la recepte de Clermont, à cause de ladite thuillerie, la somme de neuf vingtz frans » ; 22 janvier 1580.
• F. 231. « Lettres réversales de Jean Martin, Gérard Legendre, Jean Garault, Didier Simbert, de dix fauchis de preix qu'ilz tiennent au ban de Forges en paiant de rente par chacun an à la recepte de Clermont la somme de dix gros » ; 7 juillet 1578.
• F. 237. « Lettres de réversales, promesses et asseurances des vénérables prieur et religieux de Beauchamp en Argonne d'un service solennel qu'ilz sont attenu de célébrer à pareil jour au décès de Son Altesse » ; 6 octobre 1582.
• F. 244. « Lettres de promesses et réversales des vénérables prieur et religieux de Beauchamp en Argonne pour dire et célébrer par chacun an au mois de febvrier un service solempnel » ; 6 octobre 1582.
• F. 251 v°. « Lettres réversales et obligation de Nicolas Bigault du Neuf-Four pour quarante arpens de taillis essarté qu'il tient près le Neuf-Four, au prix de dix-huict gros chacun » ; 14 janvier 1583.
• F. 256 v°. « Lettres de réversales et asseurances de trente frans que doit Nicolas Baillet, demeurant à [la] Herbelotte, de ce qu'il tient au ban de Neuf-

Four » ; 21 janvier 1583.

• F. 262. « Lettres d'asseurance de damamoiselle Anthoinette des Androuyns, gouvernante des filles de Madame de Vaudémont, de vingt-cinq 33 $$ 258

• arpens de bois qu'elle tient en la gruyerie de Clermont, en paiant par chacun an douze frans de rente à la recepte dudit Clermont » ; 4 juillet 1582.

• F. 268. « Lettres réversalles de damoiselle Chrestienne de Moncellet, vefve de feu Nicolas des Androuyns, luy vivant escuyer demeurant au Neuf-Four, du sixième audit Neuf-Four, en paiant par chacun an à la recette de Clermont la somme de huict frans de rente » ; 22 mai 1584.

• F. 274. « Lettres réversales de Robert Maupassant, maistre des forges d'Aubréville, demeurant audit lieu, de trente-trois arpens de bois qu'il tient en la gruerie de Clermont, en paiant par chacun an à la recette dudit Clermont la somme de six francs six gros pour chacun arpent » ; 15 mars 1581.

• F. 279 v°. « Lettres réversales et asseurances de Nicolas des Androuins et consors de vingt-sept arpens de bois qu'ilz tiennent en la gruerie de Clermont, en paiant par chacun an à la recepte dudit lieu la somme de six francs six . gros pour chacun arpent » ; 15 mars 1581.

• F. 285. « Lettres de réversales et vidimus des manans, habitans et communauté de Brabant des lettres de confirmation à eulx faites par Son Altesse » le 20 avril 1568 ; 12 janvier 1582 (confirmation de la charte d'Edouard, comte de Bar, de 1329, copiée dans l'acte).

• F. 296. « Réversales de Huguet Gillet, marchant, citoyen de Verdun, d'un gaignage qu'il tient au finage de Gumenière (Cumières) avec dix fauchées de preix, en paiant par chacun an à Son Altesse cinq francs, monnoie de ses pays » ; 15 novembre 1580.

• F. 300 v°. « Lettres réversales de Jean Mercy, notaire au bailliage de l'évesché et comté de Verdun, de certains immeubles qu'il possède au lieu d'Auzéville, Récicourt et autres lieux de la prévosté et ressort de Clermont, en payant par chacune année la somme de douze gros de cens annuel à la recepte dudit Clermont » ; 16 décembre 1580.

• F. 305 v°. « Amortissement de dix frans de rente sur les terres de Rarécourt fait par Gérard du Hattoy », veuf de Marguerite de Franqueville ; fondation en l'église de Rarécourt ; lettres du duc René, 10 juin 1503.

• F. 307. « Lettres réversales de Jean Cordault, laboureur demeurant à Brocourt, d'un gagnage qu'il tient au lieu, ban et finage de Brocourt, en paiant par chacun an à la recette de Clermont la somme de douze gros barrois de rente » ; 25 janvier 1576.

• F. 311 v°. « Lettres d'acquêt et transport faict par M" Biaise Preudhomme, lieutenant général au bailliage de Clermont, d'un gaignage scitué au ban de Gilbescourt (Julvécourt) venant de la confiscation de feu Claude de La Vallée, jadis prévost dudit Clermont »t à lui vendu par le duc Antoine le 14 janvier 1541 [1542].
• Revente du gagnage par Biaise Prudhomme au duc de Lorraine, 13 janvier 1556 [1557].
• F. 322 v°. Acensement par le Conseil des Comptes de Bar aux habitants de Ville-sur-Gousance de cent arpents de haies et buissons dits les haies de Memelet et le bois la Brocarde, sis en la prévôté de Souilly ; 18 octobre 1507.
• F. 326 v°. « Lettres réversales de François du Hautoy, sieur de Nubécourt et Bulainville, pour la donation à luy faicte par Son Altesse des hommes de retenue qu'elle avoit audit Bulainville » ; 2 juillet 1579.
• F. 331. « Lettres d'asseurance faictes par George de Nettancourt, escuyer (sieur de Nubécourt), de la permission à luy faicte de faire construire et édifier un bastard, escluse et cheutte d'eau sur la rivière d'Aire » dans un jardin à lui appartenant au finage de Courcelles-lez-Aubréville ; 13 novembre 1561.
• F. 334. « Vendage, cession et transport faict par Jean Masson, demeurant à Auzéville, au proffict de nostre souverain seigneur », d'un jardin joignant le moulin d'Auzéville ; 18 mars 1565 [1566].
• F. 336. « Lettres réversales de Noé Goffet, demeurant à Balliay lez Verdun (Belleray), pour la permission de tenir immeubles ez pays de Son Altesse en paiant par chacun an six gros de rente en la recette de Clermont » ; 15 janvier 1583.
• F. 340. « Lettres de cession et transport fait au proffit de Son Altesse par Jacques de La Vallée, escuier, prévost, receveur et gruyer de Clermont, de plusieurs pièces de pré prinses et occupées par sadite Altesse aux fosses de la forge d'Aubréville » ; 15 janvier 1583.
• F. 345. « Lettres réversales de Michel Geoffroy, marchand demeurant à Verdun, des héritages qu'il possède aux lieux, bans et fînages de Brocourt et Brabant, en paiant par chacun an à la recette de Clermont la somme de deux gros, monnaie barrois, de rente annuelle « ; 2 janvier 1582.
• F. 348 v°. « Lettres reversâmes de Jean Didier dit l'Escossois, prévost de Mangiennes, au nom et comme ayant la garde noble de Jacques et Nicolle, ses enfans (et de défunte Claude de Rome, sa femme), des biens qu'ilz possèdent au lieu de Clermont, en payant par chacun an à la recette dudit Clermont trois gros de cens annuel » ; 5 février 1578.

• F. 352 v°. « Assencement faict par » le duc René « aux habitans de Neuvilly de certains accreuz d'eaux avec le petit bois estant entre les bastis d'Aubréville, en payant par chacun an les habitans dudit Neuvilly à la recette de Clermont une corbeille d'avoine » ; lettres des habitants, 3 mars 1493 [1494].

• F. 354 v°. « Affranchissement faict par le roy René aux habitans de Clermont pour le terme et espace de six ans » (exemption de certaines redevances) ; Aix, 29 mars 1476 [1477].

• F. 360. « Vidimus de la seigneurie de Bulainvillé conférée par nostre souverain seigneur à Monsieur du Haultois, pour la redevance des assizes en deniers et en grains que les habitans dud. lieu ont accordé payer aud. sieur du Haultois » ; 9 avril 1580 (François du Hautoy, seigneur de Nubécourt, Bulainvillé et Beauzée en partie).

• F. 364. « Extraict des registres aux causes du bailliage de Vermandois à Chaalons du lundi 2 juin 1559 » (compétitions au sujet de la cure de Rampont).

• F. 366 v°. « Fondation de la chapelle monsieur saint Oricle faicte au lieu de Clermont par Yoland de Flandre, comtesse de Bar » ; 9 juillet 1364 (service confié aux religieux de Beauchamp).

• F. 371. « Vidimus de la fondation de l'église de Belchamps » ; charte de Henri, comte de Bar, du mois de mars 1238 [1239] ; vidimus du 23 octobre 1409.

• F. 372 v°. « Donation faicte par Madame la comtesse de Bar, dame de Cassel, aux prieur et religieux de Belchamps de la chapelle, rentes et revenu monsieur St Oricle scitué ou chastel et donjon de Clermont » ; lettres du prieur et des religieux de Beauchamp, 20 avril 1396.

• F. 374. « Sauvegarde pour l'abbaye de Chéhéry durant le plaisir de l'abbé » ; lettres par lesquelles l'abbé et les religieux se mettent sous la protection de Yolande de Flandre, comtesse de Bar, et du duc Robert, son fils, à partir du 7 avril 1358 pour trois ans, avec renouvellement de trois ans en trois ans s'il plaît à l'abbé, en payant 35 florins d'or, par an ; 7 avril 1358.

• F. 375 v°. « Dénombrement de Arnould du Pont, chanoine de l'église de Verdun, de ce qu'il tient en la prévosté de Clermont en Argonne » (maison au château de Clermont) ; 22 septembre 1439.

• F. 376. « Acquest faict par nostre souverain seigneur de Jean Drouet, demeurant à Clermont, et. Christophe Herbin, demeurant à Brabant, des héritages qu'ils avoient en la prévosté de Clermont » (une pièce de terre dans la forêt de Hez) ; 28 janvier 1566 [1567].

• F. 378. Jean Fourault et Claude de La Tour, sa femme, Nicolas de Dombasle

et Ermenie Hardy, sa femme, vendent au duc de Lorraine 372 verges et demie de terres labourables près de la tuilerie du Jarcq ; 13 janvier 1563 [1564].
• F. 382. Françoise de Quenouille, veuve de Philippe d'Andelin, vend aussi sa part desdites terres ; 12 juin 1563.
• F. 379. Nouvel acensement aux habitants de Ville-sur-Cousance, renouvelant celui du 18 octobre 1507 (voir f. 322 v°) ; 8 janvier 1536 [1537].
• F. 383 v°. Acensement fait aux habitants de Neuvilly par le duc René, 1er février 1492 [1493] ; vidimus du 25 avril 1494 (voir plus haut, f. 352 v°, les lettres des habitants).
• F. 385 v°. Lettres par lesquelles Charles VII autorise le roi René à fournir de sel blanc, pendant dix ans, ses greniers à sel de Reims, de Châlons, Chaumont, Saint-Dizier, Portien, Grandpré et Damvillers ; Ruffec, 24 mars 1441 [1442].
• F. 388 v°. « Admodiation faicte à Jonas des Androuyns et Jean des Guyots, escuyers, demeurant au Four-en-Bignois, dudit four en Bignois, maisonnement, aysances, terres, preix et chennevières en deppendans » ; 16 avril 1558.
• F. 391 v°. « Eschange faict par nostre souverain seigneur avec Nicolas Le Rouyer, laboureur demeurant à Ville-sur-Gousance » ; 28 décembre 1566.
• F. 395 v°. « Admodiation faicte à Claude de Bras, escuyer, demeurant au Neuf-four, et damoiselle Anthoinette des Androuins, vefve de feu Pierre de Tailly, du Neuffour et toutes ses appartenances, en paiant par chacun an à la recepte de Clermont la somme de trente frans barrois » ; 20 octobre 1579.
• F. 407. « Permission à Guyon Bailliot, recepveur pour les vénérables daines du couvent de Saint-Maur, demeurant à Verdun, de tenir et posséder au bailliage de Clermont tous les biens qui lui pourroient eschoir par succession audit bailliage en paiant par chacun an à la recepte dudit Clermont la somme de six gros » ; 26 janvier 1585.
• F. 410. « Lettres réversales de François du Hoult, escuyer, demeurant à Binois, et consors, de la rente de deux frans chacun an pour arpent d'une contrée de terre appellée Senade, contenant 100 arpens 75 verges » ; 11 août 1582.
• F. 414. « Lettres réversales de Loys Saillet, laboureur demeurant à Souhesme, de ce qu'il tient ez pays de Son Altesse » ; 15 janvier 1581.
• F. 417. Lettres réversales de François Simon, écuyer, demeurant à Verdun, pour le gagnage qu'il tient à Nixéville ; 16 novembre 1580.
• F. 421 v°. Lettres réversales des enfants de Jean Noël, demeurant à Pretz-en-Argonne, pour ce qu'ils tiennent par succession de Nicole Noël, leur tante ; 25

octobre 1586.
• F. 423 v°. Lettres, réversales de Jacques Golson et de Fremine Salentin, demeurant à Sainte-Menehould, pour ce qu'ils tiennent au bourg et au flnage de Clermont ; 23 décembre 1586.
• F. 426 v°. Lettres réversales de Nicole Ponsignon, curé de Sappey en Champagne, pour ce qu'il tient à Neuvilly par succession de Jacques Ponsignon et de Marguerite Maucurier, ses père et mère ; 30 septembre 1580.
• F. 430. Lettres réversales de Jonas des Androuins, écuyer, demeurant au Four-en-Bignois, pour la verrerie dudit Four ; 27 novembre 1563.
• F. 432. Le duc de Lorraine cède à Jean de Villemorien, écuyer, archer de ses gardes, demeurant à Aubréville, une pièce de vigne à Auzéville, en échange de trois fauchées de pré en la gruerie de Clermont ; 17 janvier 1583.
• F. 434. François d'Ornes et Marguerite de Boulant, sa femme, vendent leur terre et seigneurie de Proidos à Jean Blandin,, écuyer, seigneur de Renusson, maître d'hôtel du duc de Galabre ; 7 mars 1456 [1457].

Tome IL

Fiefs de la châtellenie de Clermont.

• F. 1. **Rampont.**
Aveu de Jean de Rampont, fils de Varin Bonnefille ; 20 avril 1378. Aveu de Colin Henriet de Rampont, avril 1378.
Aveu de François Huet de Souhesmes, 10 mai 1381.
Aveu de Colin Henriet de Rampont, 12 avril 1391.
Aveu de Gilles de Souhesmes, 14 mars 1455 [1456].
Aveu de Jean du Bois, 15 avril 1456.
Aveu de Wautrin du Bois, 5 juillet 1468.
Aveu de Thomas de Pailly, 12 novembre 1506.
• F. 12. **Parois et Vraincourt.**
Aveu de Gérard de Pierrepont, décembre 1497.
• F. 14 v°. **Courcelles et Parois.** Aveu de Regnault de Charresey au Charisey (Chérisey), veuf de Jeanne de Nettancourt et tuteur de Marguerite, sa fille mineure ; 30 octobre 1509.
• F. 16. **Froidos.**
Aveu de Jeanne de Pleury, 6 octobre 1389.
Mainlevée accordée par le duc Robert à Jean du Pont, de Longuyon, écuyer, et à sa femme Agnès, fille de feu Juliot de Fleury ; 26 septembre 1400.
Aveu de François du Pont, 4 mars 1436 [1437].

Aveu de Claudine Boussart, 15 juillet 1542.

Aveu de Jean Carrette, écuyer, 15 novembre 1509.

Aveu de Roger d'Ancemont, chanoine de Verdun, 8 octobre 1510.

Aveu de Nicolas Mauvary de La Vallée, 5 mai 1517.

Aveu de Claudine Boussart, 30 mai 1546. Aveu de Thierriet Pierron, 11 avril 1570 (à cause de Marie Boussart, sa femme, sœur de Claudine).

• Aveu de Coles de Valley (Waly), 24 mars 1377 [1378].

Vente de cinq francs de rente sur Froidos, faite par Pierre de Creux à Colin de Forges, 23 septembre 1437 ; cession par Colin de Forges à Jean Blandin, 4 novembre 1450.

• F. 35. **Clermont.**

Procès-verbal de la mission remplie de la part de Roger Errard, prévôt, de Clermont, auprès de Jean Dupuis, huissier du Roi en sa cour de Parlement, en désaveu de la saisie du cheval dudit Dupuis à Clermont cinq mois auparavant ; 10 juillet 1539.

• F. 37. **Souhesmes, Autrécourt, Rampont, Waly, Osches, Bulainville, Blercourt.**

Aveu de Jean Pillon, écuyer, demeurant à la Petite Souhesme ; 11 septembre 1512.

• Souhesmes. Aveu de Gilles de Souhesmes ; .décembre 1332.

• F. 41. **Dombasle.**

Aveu de Nicolas de Véronnes et Jacques de Verroncourt, avril 1499.

Aveu de Nicolas de Dombasle, 8 septembre 1550.

• F. 50. **Ville-sur-Cousance.**

Aveu de Jean de Moncel, à cause de Marie de Failly, sa femme ; 12 mars 1455 [1456].

• F. 51 v°. **Ville-sur-Cousance et Neuvilly**.

Aveu de Jean Gollart, 25 septembre 1486.

• F. 52 v°. **Ville-sur-Cousance.**

Conflit de juridiction entre les officiers du trésorier de Beaulieu et ceux de Clermont, 1512.

• F. 54. **Ville-sur-Cousance, Waly.**

Aveu de Louis-Nicolas Thiébault et Thierry de La Tour, 18 décembre 1534.

• F. 56. **Nubécourt.**

Aveu de François du Hautoy, 1er septembre 1566.

• F. 62. **Ville-sur-Cousance.**

Aveu de François de Gourcy, seigneur de Ville-sur-Iron ; 5 novembre 1573.

Aveu de Thiébault de La Tour, 29 septembre 1574.

• F. 68 v°. **Autrècourt, Bulainville.**

Aveu par François du Hautoy, seigneur de Nubécourt, Bulainville et Beauzée en partie, de ce qu'il a acquis à Autrècourt et à Bulainville de Claude de Travaulx et de Lucie de Neufville ; reçu à Bar le 4 juin 1576.

• F. 76. **Julvécourt, Osches, Ippécourt, Jubécourt, Ville-sur-Cousance.**

Aveu de Simon et de Nicolas de Rarécourt, et d'Yde de Moncel, veuve de Didier de Rarécourt ; 16 avril 1574.

• F. 97. **Bulainville.**

Aveu d'Anne de Harange, veuve de Jacques de Clémery ; 12 décembre 1575.

• F. 113. **Dannevoux.**

Aveu de Jacques de Villers, seigneur de Verrières et de Dannevoux ; 7 octobre 1445.

• F. 114. **Servon.**

Aveu de Louis de Servon, seigneur de Goigny ; février 1335 [1336].

• F. 115. « Plusieurs acquestz de Claude de La Vallée à Sorbey, Beauzée, La Vallée, Moxéville, Neuvilly, Loutre et autres, au bailliage de Clermont », de 1516 à 1526, quinze actes.

• F. 143. **Brabant-sur-Meuse.**

Aveu de Jacomin de Brabant ; 1332, samedi après les Bures [1333].

• Aveu de Guiot de Brabant; 1332, jour des Bures [1333].

• Aveu de Jean de Brabant, fils de feu Louis ; 1332, samedi après la fête de la Purification [février 1333].

• F. 146. « Appointement touchant Brabant », entre Edouard, comte de Bar, et l'abbaye de Beaulieu ; 29 mars 1326.

• F. 154. **Beaulieu (abbaye de).**

Arrêt du Parlement condamnant le comte de Bar à indemniser l'abbaye de Beaulieu des ravages qu'il a exercés dans ses domaines durant les années 1286-1288, etc ; juin 1294 (Lësort, CXII, d'après l'original).

• F. 157, Lettres de Thomas de Morfontaine, garde de la baillie de Sens, pour l'exécution des lettres de Philippe-le-Bel confirmant l'accord entre l'abbaye de Beaulieu et le comte de Bar ; novembre 1312.

• F. 158. « Quictance de Guillaume de Dampierre des pertes et dommages par lui encourus en suivant le parti des ducs de Bar en la guerre qu'ils faisoient à Charles, duc de Lorraine » ; 8 février 1415 [1416].

• F. 161. **Verrières.**

Aveu de Gérardin de Verrières, novembre 1344.

• F. 162. **Fermont (forteresse de).**

Aveu de Pierre de Moncel, 13 juillet 1361. Buré et Parois.

Aveu de Jean de Nant, prévôt de Ligny, pour la dîme de Buré et le four de Parois ; février 1325 [1326].

• F. 164 v°. **Stainville, Montplonne (prévôté de Bar), Waly, Autrecourt, Rampont (prévôté de Clermont).**

Aveu de Gérard de Stainville, 23 décembre 1461.

• F. 167 v°. **La Harazée.**

Henri V, comte de Grandpré, vend à Thiébaut II, comte de Bar, le fief de La Harazée, mai 1268 {Lesort, LVIII, d'après l'original).

• F. 168. **Auzéville.**

Mémoire pour Jean Le Maingnien, curé de Fléville, appelant d'une sentence d'Aubriet de Récicourt, prévôt de Clermont, contre damoiselle Agnès de Neuville, au sujet de la jouissance des biens de la chapelle de Saint-Nicolas d'Auzéville ; sans date.

• Vente de 30 francs de rente par la communauté d'Auzéville à Jacomin Guyot, de Verdun ; 30 octobre 1403.

• Yolande de Flandre engage les fours d'Auzéville à Golart de Saulx, 12 octobre 1346 (vidimus du 13 février 1377 [1378], et du 14 octobre 1393).

• Le comte de Bar achète de Jeanne, fille de Colart, bailli de Clermont, ce qu'elle possède à Clermont et Auzéville ; 1324, jour de la Conversion de saint Paul [25 janvier 1325].

• F. 179 v°. **Marre.**

Aveu de Husson de Marre, septembre 1260.

• Aveu de Nicolas de Villaines, avril 1285.

• Aveu d'Alexandre de Marchéville, à cause de Jeanne de Guignecourt, sa femme ; septembre 1333.

• Aveu d'Aignel de Jametz, 27 décembre 1396.

• F. 183. **Aubréville.**

Contrat entre particuliers, 15 mars 1361 [1362].

• F. 184. **Imécourt.**

Aveu de Colart d'Imécourt, 24 février 1367 [1368].

• F. 185. **Ansaville et autres lieux.**

Aveu de Geoffroy d'Apremont, septembre 1295.

• F. 186 v°. **Clermont.**

Aveu d'Asseline de Neuf ville pour trois reises de froment sur les greniers de Clermont ; 14 décembre 1337.

• P. 187. **Remoiville.**

Aveu de Guillaume de Landres, décembre 1367.

• F. 188. **Nogent près Ramerupt.**

Aveu d'Erard de Brienne, seigneur de Ramerupt ; novembre 1226 (en latin).

• **Sivry.**

Aveu de Geoffroy de Sivry pour les hommes de Beaulieu demeurant à Sivry ; 1283, samedi avant la Madeleine (en latin).

• F. 189. **Esnes.**

Aveu de Jean d'Esnes, 20 août 1446.

• F. 191. **Courcelles et Neuvilly.**

Aveu de Gérard de Courcelles, décembre 1332 (vidimus du 15 janvier 1360 [1361]).

• F. 192 v°. **Neuvilly.**

Aveu de Renaudin, voué d'Esnes, 18 mai 1339.

• Aveu de Renaudin de Châtel, 18 mai 1339.

• Vente par Oulry de Châtel à Jean de Clermont dit le Bourguignon, 22 juin 1378. Approbation de Yolande de Flandre, comtesse de Bar, 2 mars 1381 [1382].

• F. 197. **Neuvilly.**

« Vidimus de cinq paires de lettre de quatre livres que Jean de Haucourt prent chacun an sur la bourgeoisie de Neuvilly », 22 novembre 1382.

• F. 199 v°. « Coppie d'une lettre de six reises de froment de pancion que plusieurs de Neuvilly doivent chacun an au sieur Colard Malaizié et Marguerite, sa femme, citoyens de Verdun » ; 14 novembre 1409 (vidimus du 15 mai 1430).

• F. 203. « Dénombrement de Husson de Failly de vu sous de forts sur les rentes de Neuvilly » ; 1er mai 1411.

• F. 203 v°. **Neuvilly, Parois, Récicourt.**

Dénombrement de Milet de Failly, 4 novembre 1453.

• P. 206. **Waly.**

Vente par Warnesson de Fleury au comte de Bar de cinq arpents de bois au ban de Waly ; novembre 1333.

• F. 207 v°. Sentence du lieutenant du bailli de Vermandois au siège de Châlons contre Nicolas Thomas, de Clermont, Simon André, dit le Magnien, de Souilly, et Jean Jacquemin, de Nubécourt, pour homicide ; 1565.

• F. 212 v°. « Lettres de surséance pour Clermont » : lettres du roi Henri II pour surseoir au jugement dans le procès entre Claude d'Aguerre, baron de Vienne, les habitants de Vienne et de Ronchamp d'une part, et les communautés de Florent, La Neuville-au-Pont, Monthiécourt et Moiremont, d'autre part, au sujet des bois de Vienne ; Paris, 7 janvier 1552 [1553].

2-E-016 **CARTULAIRE DE LA CHATELLENIE DE VARENNES**, copié au XVIIe siècle en un vol. petit in-folio de 384 f., recouvert de toile grise.

• F. 1. « Varennes. Chastellainie et prévostez de Varennes, Montignons, Quemières (Cumières), pour le domaine et pour les fledz ».

• « Varennes. Mandement du Roy pour requérir la restitution de certain bestail et autres biens prins par la garnison de Varennes sur les habitans de Florent » ; Paris, 24 mars 1355 [1356].

• F. 2 v°. « Acte de l'entérinement de certaines lettres royaulx impétrées par les habitants de Varennes contre Jean de Moulaincourt, touchant certains bois situez proche dudict Varennes » ; donné aux assises de Sainte-Menehould le 5 mai 1382.

• F. 3 v°. « Mandement de la comtesse de Bar pour mettre à néant certaine procédure intentée au lieu de Varennes à l'occasion d'une maison située au chasteau dudit lieu, à elle escheue par droict de forfuyance et vendue à un nommé Husson Senault » ; 26 août (s. a.).

• F. 4. « Robert, duc de Bar, donne à Madame Yoland de Flandre, sa mère, sa vie durant, la ville et prévosté de Varennes, et huict cent frans d'or de rente sur les villes de Bar, Gondrecourt, Sathenay (Stenay) et Verdun » ; 31 octobre 1385.

• F. 10 v°. « Commission du roy Charles pour informer sur certaines difficultez meues entre le roy de Sicile et le comte de Richemont, conestable de France, touchant Dennevou (Dannevoux), Honcourt (Haucourt) et Malaincourt (Malancourt) » ; Laon, 28 avril 1441.

• F. 12. « Confirmation d'un accord faict entre Jean de Moulaincourt, escuier, et les habitans de Varennes touchant certains bois situez près la ville dudict Varennes » ; lettres du roi Charles données à Paris le 7 septembre 1378.

• F. 14. Procès entre Nicole Bousmart, archidiacre d'Argonne, grand-prévôt de Montfaucon, et Louis de Cordouan, sieur de Gesnes, lieutenant du sieur de Rabodanges, gouverneur de Damvillers, au sujet de la saisie des meubles d'une maison située au château de Varennes ; jugement du 5 novembre 1555.

• F. 23. Assignation de 12.000 livres de petits tournois faite par Edouard, comte de Bar, à sa sœur Jeanne, comtesse de Garennes ; 18 mai 1319.

• F. 26. « Sentence rendue au profit de Son Altesse contre les habitans de Bruyères » (Brières) ; 15 octobre 1553.

• F. 29 v°. « Acquest par Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, du seizième des dismes de Romagne, Banfheville et Borruz » ; 2 novembre 1281.

• F. 30 v°. « Acquest de dix-neuf arpents et demy de bois situez au ban de

Romagne au lieu dit le bois Chermillon » ; 11 novembre 1334.
• F. 31 v°. « Acquest du bois Chermillon, séant au ban de Romagne » ; 7 septembre 1338.
• F. 32 v°. « Réduction et modération de la taille du village de Romagne » ; 15 mars 1367 [1368].
• F. 34 v°. « Vendage de certains héritages faict par les abbé et couvent de l'abbaye Nostre-Dame de La Chalade à Charles, duc de Lorraine » ; 27 septembre 1573,
• F. 38. Thierry Buron, châtelain de Varennes, maître des forges de Montblainville, vend au duc de Lorraine une maison et des prés situés près de la forge ; 29 septembre 1573.
• F. 40. Guillaume Estienne, curé de Montblainville, vend au duc de Lorraine des prés sis au finage dudit lieu ; 28 septembre 1573.
• Cinq autres actes d'acquisition de prés à Montblainville en 1573.
• F. 49. « Assensement faict à Jean de Lescole de 60 arpens de bois taillis en la contrée des Allieux, gruyerie de Varennes » ; 16 décembre 1576.
• F. 53 v°. « Appointement fait entre le duc de Lorraine et Claude, baron de Malberg, touchant le différent d'une chaussée nouvellement érigée pour la conduite de l'eaue au moulin de Varennes » ; 27 mars 1557 [1558].
• F. 56. « Assensement perpétuel faict à Jean de Cierges, demeurant à Romagne, de cent ou six vingtz arpens de bois taillis en la contrée des Allieux, gruyerie de Varennes » ; 28 mai 1575.
• F. 60 v°. « Faculté de réachapt d'un moulin assis sur le ruissel de Cousance, prévosté de Clermont » ; 7 décembre 1550.
• F. 63. Dénombrement de Nicolas de Villers, seigneur d'Esnes et de Froméréville, pour ce qu'il tient à Vienne-la-Ville ; 4 avril 1582.
• F. 66. Dénombrement de ce qu'il tient à Pouilly, même jour.
• F. 68 v°. Transaction et accord entre le duc de Lorraine et l'évêque de Verdun au sujet d'un certain nombre de villages et terres ; 29 janvier 1566 [1567],
• F. 78. Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Favery par Claude de Rivière, seigneur d'Essey ; 20 août 1574.
• F. 81 v°. Arrêt obtenu par le duc Antoine contre plusieurs particuliers de Haucourt et de Malancourt au sujet de leurs redevances ; 15 avril 1537.
• F. 85 v°. « Réversales de la garde des habitans de Montzéville de l'ascensement à eulx faict des accreues de bois et d'un ban appelle le ban Borru situé au flnage dudit Montzéville, moyennant deux gros par chacun conduit de

redevance annuelle » ; 14 décembre 1536.
• F. 95 v°. « Sentence des juges commis et députez à la décision du procès et différent meu entre les procureurs généraux de Clermont et de l'évesché et comté de Verdun et les habitans de Marre, touchant le bois de Marre » ; 24 mai 1579.
• F. 103. « Réversales des habitans de Montzéville de l'ascensement à eulx faict des essartz et accreues de bois du ban dudict Montzéville, moyennant un gros par chacun conduict de redebvance annuelle » ; 17 juin 1523.
• F. 108. « Réversales de la sauvegarde des subjectz du Chapitre Nostre-Dame de Verdun au lieu de Montzéville » ; 19 octobre 1530.
• F. 110 v°. « Réversales de Thierry Buron, châtelain de Varennes, maître des forges de Montblainville » ; 2 février 1585.
• F. 112 v°. « Vidimus et réversales de l'ascensement faict aux habitans de Béthincourt d'un petit bois appelé le bois des Tiers, moyennant trois frans six gros de redebvance annuelle » ; 20 janvier 1516 [1517].
• F. 116. Aveu et dénombrement de Claude de Vaudémont, baron de Florence, pour ce qu'il tient au ban de Forges ; 20 février 1538 [1539].
• F. 118. Aveu et dénombrement de Bazeilles par Antoine du Fay ; 5 janvier 1545 [1546].
• F. 125 v°. « Ratification du Roy de l'acquest faict par le duc de Bar de la ville et forteresse d'Autry d'Eustache d'Auberchicourt, à qui la forteresse avoit esté donnée par le roy d'Angleterre » ; juillet 1260 (lettres de Charles, régent du royaume de France).
• F. 129 v°. « Mandement du duc Robert à Eustache d'Auberchicourt à ce qu'il ait à se transporter en France pour débattre la forteresse d'Autry contre le sieur de Grancey, lequel Eustache avoit promis garentir ladicte forteresse audit seigneur duc par le vendage qu'il en avoit faict » ; 29 décembre 1360.
• F. 130 v°. « Copie du mandement que Jean, roy de France, a faict addressant au bailly de Vitry, à ce qu'il ait à remettre le sieur de Grancey en possession de la forteresse d'Autry » ; Royallieu-lez-Compiègne, 19 juin 1362.
• F. 131 v°. Accord entre le duc de Bar et Eudes de Grancey ; 7 février 1362 [1363].
• F. 134. Droits de l'église Sainte-Marie-Madeleine de Verdun à Froméréville ; 5 juillet 1427.
• F. 137. « Sentence pour le procureur général au bailliage de Clermont contre Françoise de Villers-le-Prudhomme, veuve d'Alexandre de Saintignon », au sujet de la propriété d'une demi-fauchée de pré au finage d'Esnes ; 23 juin 1553.

• F. 141. « Procès-verbal pour le procureur général au bailliage de Clermont contre Françoise de Villers-le-Prudhomme », 23 juin 1553.
• F. 144. Obligation d'un cens annuel de deux blancs par Jacques Charlet, praticien demeurant à Froméréville ; 15 janvier 1572 [1573].
• F. 145 v°. « Sentence rendue contre les habitans de Haucourt et Malancourt pour le droit de bourgeoisie » ; 5 mai 1573.
Sentence contre plusieurs particuliers de ces villages, 25 décembre 1575.
• F. 149. « Sentence rendue par le juge de Montfaucon contre les habitans de Septsarges qui refusent de payer leur bourgeoisie » ; 28 janvier 1580.
• F. 150 v°. « Lettres de vingt franchars de froment de rente perpétuelle chacun an, que Jacomin Le Hollier, de Froméréville, doit pour une pièce de terre à luy laissée de par l'église de la Magdeleine de Verdun » ; 3 août 1460.
• F. 152 v°. « Lettres de quatre franchars de froment de rente perpétuelle chacun an à la St Remy, que Philippot Chappelain et Colin Simon, de Froméréville, doivent pour certains héritages à eulx laissés par Messieurs de l'église de la Magdeleine de Verdun » ; 3 août 1460.
• F. 154 v°. « Lettres obligatoires et d'assencement à Jean Leblanc, maieur de Chattancourt, et Lucie, sa femme, pour le moulin dudit Chattancourt, moyennant seize quartels de froment chacun an de rente » ; 18 janvier 1551 [1552].
• F. 157 v°. « Vidimus du moulin de Froméréville », 24 mai 1577.
• F. 160. « Obligation de la somme de quatorze cens soixante quinze frans unze gros deux blans appartenant à nostre souverain seigneur au village de Chattancourt » ; 21 janvier 1566 [1567].
• F. 161 v°. Lettres réversales et obligation de neuf gros de rente annuelle et perpétuelle à la recepte des Montignons sur un gaignage à Forges appartenant à Nicolas Senocque, marchand, bourgeois de Verdun » ; 24 mars 1573 [1574].
• F. 164 v°. « Lettres réversales et obligation de quatre gros de rente annuelle et perpétuelle à la recepte des Montignons sur un gaignage à Forges appartenant à Jean Joly, citoyen de Verdun » ; 27 août 1574.
• F. 166 v°. « Lettres réversales et obligation de douze gros de rente annuelle et perpétuelle sur un gaignage à Forges, prévosté des Montignons, appartenant à Jean de Stenay, citoyen de Verdun » ; 27 août 1574.
• F. 169 v°. « Lettres de donation et ascensement faict par Henry Tranche, demeurant à Béthincourt, pour un sixiesme en un gaignage sis audit lieu » ; 30 mai 1575.
• F. 172 v°. « Lettres réversales pour Jean Lepoivre, marchand demeurant à Verdun, pour un gaignage au lieu de Forges » ; 3 janvier 1577.

• F. 175. « Lettres réversales de François Jacquet, laboureur à Forges, pour quelques biens situez audit lieu, en rendant deux frans par chacun an de rente » ; 9 janvier 1577.

• F. 178. « Lettres réversales de Nicolas Fournier et Isabelle de Tremont, sa femme, demeurant à Verdun, pour un gaignage situé au lieu de Béthincourt, en rendant chacun an six gros barrois de rente » ; 22 août 1577.

• F. 180. « Lettres réversales de discrette personne Mr François Husson, curé de St Pierre le Chéry à Verdun », pour des héritages au ban de Forges ; 12 septembre 1577.

• F. 184. « Lettres réversales de Didier Lepoivre, marchand demeurant à Verdun, pour un cinquiesme en quelques biens sis à Froméréville, en rendant trois gros par chacun an de rente » ; 23 juin 1578.

• F. 187. « Lettres reversâtes de Nivolas Malchauffé et Marguerite Boucart, sa femme, pour huict faulchées de preiz au ban de Forges, en rendant neuf gros par chacun an de rente » ; 30 octobre 1578.

• F. 190. « Lettres réversales de Maître Jean Vautrin, advocat demeurant à Verdun, pour quelques héritages situez au ban de Forges, en paiant six gros par chacun an de rente » ; 13 novembre 1578.

• F. 192 v°. Lettres réversales de Claudon Boucart, demeurant à Verdun, pour des biens à Béthelainville et à Froméréville » ; 17 décembre 1579.

• F. 196 v°. « Lettres réversales de Nicolas Jacquet, drapier à Verdun, pour quelques héritages à Vignéville et Béthelainville » ; 13 janvier 1581.

• F. 199. « Acquest faict au proffict de nostre souverain seigneur d'une place sur laquelle le four bannal de Cheppy est basty » ; 21 février 1550 [1551].

• F. 200. Dénombrement de Bastien de Chappas et de Jean de Gommery, seigneurs en partie de Cheppy ; 31 janvier 1584.

• F. 204 v°. Dénombrement par Claude de Saintignon, veuve de Nicolas de Fontaine, seigneur de Cierges, de ce qu'elle possède à Montblainville, Cheppy et Verry ; 11 janvier 1573 [1574].

• F. 207 v°. Robert, duc de Bar, confirme la vente d'une rente de 50 francs de France par les habitants de Varennes à Jean Lambert, citoyen de Verdun ; 17 mai 1396.

• F. 210 v°. Acte de la vente précédente, 13 mai 1396.

• F. 217 v°. Robert, duc de Bar, donne une rente de quatre reises de froment sur les greniers de Varennes à Perrinet de La Mothe à l'occasion de son mariage avec Maresson, veuve de Raulin Normant, en son vivant prévôt de Varennes ; 26 novembre 1406 (vidimus du 1er juin 1408).

• Acte en latin, émané de la cour de Verdun, de la vente d'une rente de 50 francs faite par les habitants de Varennes à Jean Lambert, citoyen de Verdun ; 13 mai 1396.

• F. 226. « Fiedz des chastellainie et prévostez de Varennes, Montignons et Quetminières » {Cumières).

• Romagne. Aveu d'Agnès, veuve de Richard Chany, et de son fils Gautier ; 11 avril 1284.

• Aveu de Haymart de Gorville, 28 février 1332 [1333].

• Aveu de Jacques Le Coigne, de Romagne, 22 janvier 1332 [1333].

• Aveu de Aymard de Courville, mai 1343 (vidimus du 8 janvier 1480 [1481]).

• Aveu de Jeanne de Gourville, mai 1343.

• Aveu de Gilbert de Romagne, novembre 1354.

• Aveu de Regnaudin Malquarré, 7 mai 1387.

• Aveu de Colette de Failly, veuve d'Ancherin Saintignon, 10 décembre 1534.

• F. 233. Romagne, Bantheville, Borru. Aveu de Perrin de Beulle, 1er mars 1332 [1333].

• F. 233. Romagne, Nantillois, Varennes. Aveu de Coles, fils de Husson Le Bruandel, 17 décembre 1332.

• F. 234. Romagne, Bantheville, Borru et autres lieux. Aveu de Jean de Villers, mari d'Agnès d'Ornes, 16 avril 1333.

• F. 236 v°. Romagne, Nantillois. Aveu d'Amengars, fille de Husson Le Bruandel, septembre 1334.

• F. 237 v°. **Romagne, Borru, Bantheville.**

Aveu de Guillaume de Tronville, 25 novembre 1332. Aveu de Marie, veuve de Guillaume d'Erize, prévôt de Bar, 31 août 1376.

• F. 238 v°. **Romagne, Bantheville, Borru, Beulles.**

Aveu de Nicolas de Failly, 4 janvier 1509 [1510].

• F. 239 v°. « Eschanges faictz entre Son Altesse et Regnault de Cierges, dit Saint-Gris, de certains héritages sis au finage de Romagne » ; 19 mars 1563 [1564].

• F. 242. « Acquest de huict reiz de froment sur des dismes de Romagne, Bantheville et Bouruz, au profit d'Edouard, comte de Bar, de Perrin et Jean de Beulle » ; 1328.

• F. 243 v°. **Samogneux.**

Aveu de Colinet, fils de Poincelet de Samogneux, novembre 1332.

Aveu de Henri, fils de Poincelet de Samogneux, novembre 1332.

• F. 244 v°. **Beulle, Romagne.**

Aveu de Jean de Beulle, janvier 1332 [1333].

Aveu de Henrion de Cons, mai 1265.

• **Saint-Morel.**

Aveu de Jean de l'Espine, sire des Maisons dessus Verdelot en Brie ; 25 avril 1385.

• F. 247. **Marre.**

Aveu de Pierre de Myers, seigneur de Marre et de Bezonvaux en partie ; 28 mai 1560.

• F. 252. **Montblainville.**

Admodiation de la forge de Montblainville, avec le moulin dudit lieu, faite à Thierry Buron, châtelain de Varennes, pour vingt-cinq ans ; 5 mars 1573 [1574].

• F. 252 v°. Obligation de Jean Le Poulturier, demeurant à Avocourt, pour une maison tenue au château de Varennes .28 octobre 1577.

• F. 256. « Assencement faict à la communauté de Nanlillois de 212 arpens de bois », 4 juin 1585.

• F. 259. Lettres obligatoires de Nicole Poinsignon pour des biens possédés au finage de Verry, 27 février 1573 [1574].

• F. 262. **Esnes, Froméréville, Germonville, Choisel.**

Aveu de Nicolas de Villers, 5 mai 1583.

• F. 289. Aveu et dénombrement fourni par Adam de Villers, seigneur d'Esnes et de Froméréville en partie, demeurant à Vauquois ; 9 avril 1574 [1575].

• F. 319 v°. **Cumières, Esnes, Forges, Chattancourt, Bèthincourt, Montzévïlle.**

Aveu de Jean de Trièves, seigneur de Siraucourt en Lorraine et de Cumières ; 10 novembre 1548.

• F. 336 v°. **Cumières, Froidos.**

Aveu de Jacques Blandin, chevalier, seigneur de Renusson et de Cumières ; 25 mars 1492 [1493].

• F. 338 v°. Cumières, Marcheville.

Pour l'exécution des fondations faites par Edouard d'Argiers en l'abbaye de La Chalade, le roi René autorise l'aliénation des seigneuries de Cumières et Marchéville ; 26 février 1454 [1455] (vidimus du 12 octobre 1457).

• F. 340 v°. Autres lettres du roi René sur le même sujet ; Angers, 17 mars 1455 [1456] (vidimus du 26 décembre 1458).

• F. 345. Lettres de Robert de Plorenville, bailli de Clermont, sur l'acquisition de la terre de Cumières par Jean Blandin ; 19 mars 1458 [1459].

• F. 346. Actes de transmission de la terre de Cumières, 1456-1458.

• F. 355 v°. Lettres de Pierre d'Argiers pour la terre de Cumières, à lui engagée

par la comtesse de Bar ; 8 août 1394.

• F. 356. Vente des biens d'Edouard d'Argiers par ses héritiers ; 24 janvier 1444 [1445].

• F. 360. Engagement de la forteresse de Cumières à Jean de Forges, 4 août 1375.

• P. 360. Accord entre la comtesse de Bar et Geoffroy d'Ornes au sujet de la forteresse de Cumières ; 7 octobre 1372.

• F. 361 v°. Les sieurs d'Allamont de Bolandre cèdent au duc de Lorraine la moitié de la censé de Beulle au finage de Romagne ; 21 mars 1558 [1559].

• F. 366 v°. Echange de prés à Romagne entre le duc de Lorraine et Antoine de Montbron, seigneur de Saint-Germain ; 11 septembre 1568.

• F. 369. Lettres obligatoires de Jean de Gierges, laboureur à Nantillois, pour la concession de la haie Villepré, contenant douze arpents ; 7 février 1574 [1575].

• F. 372. Souffrance accordée au duc de Lorraine pour faire la foi et hommage de la moitié de la seigneurie d'Apremont-lez-Gorney, mouvant du Roi ; 26 février 1550 [1551] .

• F. 373 v°. « Obligation de Thierry Buron, châtelain de Varennes, d'une rente de dix-huict gros par an sur demi-fauchée de pré au finage de Varennes » ; 16 février 1556 [1557].

• F. 375. « Gunette, fille de Nicolas Le Gardeur, dit Chappiron, confesse estre femme de corps de Monseigneur le duc de Galabre comme sont les autres femmes de corps de sa prévosté de Clermont » ; 22 novembre 1547.

• F. 376. « Obligation de M" Jean des Jardins, prévost de Varennes, de trois blancs de cens à la recette de Varennes » ; 22 décembre 1552.

• F. 377. « Varin Brodeur, charpentier demeurant à Varennes, doibt par chacun an à l'altesse de nostre souverain seigneur en sa recepte de Varennes trois gros barrois pour une petite place séant audit Varennes » ; 22 février 1587.

• F. 378. « Coppie des lettres de Henry, cuens de Bar, par lesquelles il assigne à Henry de Vouziers quarante livrées de terre à petits tournois à prendre à Varennes, à rachapt de quatre cent livres de petits tournois » ; 15 mars 1342 [1343] (vidimus du 21 décembre 1408).

• F. 379. « Lettres de Maître Aubry Le Barbier pour le cens de sa maison, assise entre les deux tours du chastel de Varennes » ; 28 juillet 1378.

• F. 381 v°. « Vidimus de la lettre de donation que Monseigneur Thiébault, comte de Bar, a faict et octroie aux abbesse et couvent de Ste Hoult (Hoïlde) de quarante reiz de bief, moitié froment et avoine, à prendre sur le moulin de Varennes » ; octobre 1249 (vidimus du 18 février 1403 [1404]).

• F. 383 v°. « Acte donné par le lieutenant au bailliage de Vitry par lequel

Robert de Malbergh requiert le profit d'un second defiault contre les habitans de Varennes » ; 1er mars 1528 [1529].

2-E-017 **CARTULAIRE DE LA CHATELLENIE DE DUN**, copié au XVIe siècle. Petit in-folio de 201 feuillets, recouvert de toile grise.

• F. 1. Titre de départ : « Chastellainie de Dun. Pour le domaine ».

• « Dun, RanconvaL Transaction entre monseigneur le duc Antoine et Jean et Robert de La Marck, seigneurs de Jametz et Sedan, touchant les villes, chasteau et chastelainie de Dun » ; 11 octobre 1539.

• F. 5 v°. « Cession par Robert de La Marck, seigneur de Sedan, au droict et action qu'il pouvoit avoir ez villes, chasteau, terres et seigneuries de Dun et Ranconval » ; 25 octobre 1497.

• F. 9. « Dun. Mandement du Roy aux bailly de Vitry et connestable de Garcassone pour passer outre à l'instruction du procès d'entre nostre souverain seigneur et Robert de La Marck touchant la seigneurie de Dun, nonobstant l'incomparation dudit de La Marck » ; Paris, 28 février 1494 [1495].

• F. 13 v°. « Gontumax obtenu par monseigneur le Duc nostre souverain seigneur contre Robert de La Marck, sieur de Sedan » ; s. d.

• F. 16 v°. « Relation de Pierre Philippe, sergent au bailliage de Vitry, sur l'assignation par luy faicte à Robert de La Marck, seigneur de Sedan, du contumax cy-devant », le 17 juillet 1495.

• F. 18. « Acte du second défaut obtenu contre Robert de La Marck », 4 février 1494 [1495].

• F. 19 v°. « Acte de l'adjudication du proffit du second deffaut obtenu contre Robert de La Marck, avec readjournement » ; mardi après les Brandons en mars 1494 [1495].

• F. 21. « Relation du sergent exécuteur de l'acte précédent » ; 10 avril.

• F. 22 v°. « Acte du tiers deffaut obtenu contre Robert de La Marck, portant readjournement » ; 5 mai 1495.

• F. 24. « Relation du sergent exécuteur de l'acte précédent » ; 6 juin.

• F. 26. « Accord entre le roy de Sicile et Bertrand de Beauvau, sieur de Présigné (Précigny), touchant la seigneurie de Dun » ; Angers, 19 janvier 1451 [1452].

• F. 29. « Loys de La Marck, sieur de Rochefort, promet de servir le roy de Sicile en la guerre qu'il a contre Robert de La Marck, sieur de Sedan » ; 3 décembre 1493.

• « F. 30. « Evrard, Englebert et Philippe de La Marck, sieurs d'Agimont, d'Orchimont et Florenville, promettent servir le roy de Sicile en la guerre qu'il a

contre le sieur de Sedan » ; 1er février 1493 [1494].

• F. 31. « Acte de surséance en la cause d'entre monseigneur le duc nostre souverain seigneur et Robert de La Marck » ; Vitry, 3 octobre 1495.

• F. 31 v°. « Surséance en ladite cause », 1er mars 1495 [1496].

• F. 32. « Autre surséance », 12 avril 1496.

• F. 33. « Relation du sergent qui a signifié le contenu ez actes précédentz », 19 avril.

• F. 34. « Promesse d'Evrard, Englebert et Philippe de La Marck de servir le roy de Sicile envers et contre tous » ; 20 décembre 1500. F. 36. « Dun, Buzancy, Sathenay (Stenay).

• Don aux abbé et couvent de Lisle-en-Barrois de la moictié des tonlieu et vente de Dun, à charge d'un service solemnel par chacun mois, ladite moictié à réachapt de cccc francs » ; 24 mai 1457.

• F. 41. « Acquest du passage de Dun par Thiesselin, bourgeois dudit lieu » ; 1317, lundi avant la Saint-Clément.

• F. 43. « Eschange des villes, chasteau, terre et seigneurie de Dun contre la forteresse, terre et seigneurie de Buzancy, et les tonneu (tonlieu), poix (poids), passage, moulins foulans et battans de Sathenay » (Stenay), entre Gobert d'Apremont et le duc de Bar ; 15 juillet 1377 (vidimus du 24 janvier 1423 [1424]).

• F. 54. « Assignation de dix livres de rente sur le passage de Dun, à réachapt de cent livres » ; 10 février 1361 [1362] ; « le rachat en a esté faict le xnn" febvrier M. VC. XXVIII » [1529], de Claude de Rivière.

• F. 55 v°. « Assignation de dix livrées de terre à Regnault d'Escouviez à réachapt de cent livres » ; 21 avril 1365.

• F. 57. « Obligation de la somme de cent et sept petits florins de Florence deuz par Joffroy d'Apremont, sieur de Dun, à Joffroy d'Ornes, escuyer » ; 12 janvier 1451 [1452].

• F. 59. « Accord entre les prévosts de Mouzon et de Dun touchant la succession de feu Gollignon la Maque, bourgeois dudit Dun » ; 18 septembre 1404.

• F. 61. « Assignation de trois cens florins de rente sur la recepte de Dun à M" Henry de Grandpré », par le duc Robert de Bar ; 15 juin 1364.

• F. 62. « Promesses pour le mariage de damoiselle Marie, sœur de Henry, comte de Bar, avec Gobert d'Apremont » ; novembre 1295. F. 64.« Chapelles de Dun.

• Collation de la chapelle castrale de Dun », 17 décembre 1546.

• F. 66 v°. « Fondation de deux chapelles en l'église parochial de Dun », 7 juin 1410.

• F. 70. « Gonfrairie Sainct-Liénard de Dun. Don par Jacob de Mont, chanoine d'Apremont, de quatre réseaulx par moitié blé et avoine, et un demi-muid de vin à la confrairie Saint-Liénard de Dun, assignés sur plusieurs héritages au lieu de Mont » ; 7 août 1344 (en latin).

• F. 74 v°. « Don par Geoffroy d'Apremont à la confrairie d'une maison et grange séantes à Dun, appellée la maison Gilet le Barbier » ; 16 août 1345.

• F. 75. « Assignation de rentes au chapellain de la confrairie » par Geoffroy d'Apremont et Marguerite de Saulx, sa femme ; 2 mars 1355 [1356].

• F. 78. « Lectres de fondation de la confrairie » par Geoffroy et Marguerite, 14 août 1355. F. 87. « Hospital de Dun.

• Assencement à vie d'une maison seize au chasteau de Dun, appartenante à l'hospital dudit lieu » ; 1293, vendredi après la Trinité.

• F. 88. « Acquest de quatre faulcées de preys pour l'hospital de Dun », juillet 1359.

• F. 91. « Les Lombards de Dun.

• Obligation de Husson Herbin, bourgeois de Dun, pour soixante petits florins de Florence par luy deubz à Joffroy, seigneur d'Apremont et dudit Dun » ; 31 mars 1368 [1369].

• F. 92 v°. « Retenue de Lombars à Dun », par Robert, duc de Bar, 8 janvier 1371 [1372].

• F. 100. « Confiscation des biens des Lombars de Dun », 13 janvier 1367 [1368]. F. 107. « Dun.

• Transaction entre monseigneur le Duc Antoine et Jean et Robert de La Marck touchant la chastellenie de Dun ; 2.400 francs de rente sur la recepte générale de Bar à réachat de 24.000 francs » ; 21 octobre 1539.

• F. 113. « Mont. Acquest du pressouer de Mont » par la duchesse de Bar ; 17 février 1390 [1391].

• F. 114 v°. « Vidimus des lectres précédentes », 12 août 1423.

• F. 117. « Autréville. Confirmation du vendage des four et moulin d'Autréville, faict par Jean de Huy, prévost de Marville, à Jacques des Moynes » ; 31 mai 1387.

• F. 118. « Acquest des fours et moulins d'Autréville par Jacques des Moynes, maistre d'hostel du duc Robert » ; 25 octobre 1385.

• F. 121. « Vendition des four et molin d'Autréville par Monsieur Henry de Grandpré à Jean de Huy, prévost de Marville> du gré et consentement de Robert, duc de Bar » ; 4 mai 1381.

• F. 124 v°. « Don en fled de xx livrées de terre sur les terrages d'Autréville à Maître Pierre de Haraucourt » par Henri de Grandpré,, seigneur de Buzancy ; 22

novembre 1357.
• F. 127. « Sassey. Chartres des habitans de Sassey », données par Gobert, seigneur d'Apremont et de Dun, en 1307, le dimanche après les octaves de la Nativité saint Jean-Baptiste (vidimus du 10 juillet 1462).
• F. 129 v°. « Reversâtes des habitans. de Sassey de l'assencement à eulx faict d'un bois appelle la Vacherie, en paiant deux gros de cens par chacun conduict » ; 11 février 1532 [1533].
• F. 135. « Buzancy, Apremont. Vidimus de certaines lectres touchant Apremont et Buzancy ».
Accord entre Gobert d'Apremont et le duc de Bar après l'échange de Dun ; au lieu de Brouennes, il préfère Buzancy, dont il aura la jouissance après la mort de Henri de Grandpré ; il s'engage à ne rien aliéner de la seigneurie d'Apremont,, sous peine de voir revenir au duc de Bar ce qu'il possède à Buzancy et à Stenay ; 15 juillet 1377 ; confirmation par Geoffroy d'Apremont, fils de Gobert, 12 janvier 1380 [1381] (vidimus du 8 décembre 1469).
• F. 142. « Buzancy ». Lettre adressée à Thiébaut, comte de Bar, par le garde des foires de Champagne et de Brie, au sujet d'une somme de mille livres tournois que doit Jean de Grandpré, seigneur de Buzancy, à des marchands de la dernière foire de Troyes ; juin 1282.
• F. 147. « Brieulles, Aincreville, Mouzay.
• Accord entre le procureur de Monseigneur le Duc nostr© souverain seigneur et Jean de Bourolles, laboureur demeurant à Brieulles-sur-Meuse », au sujet des redevances dues par ce dernier ; 25 septembre 1515.
• F. 149 v°. « Aincreville, Brieulles, Bourry, Villers-devant-Dun ». Requête du duc de Bar contre la saisie de ces terres au nom du roi de France ; mainlevée provisoire accordée par le lieutenant-général du bailli de Vitry ; 20 décembre 1526.
• F. 152. « Assignation à Golart de Chaumont, archidiacre de Verdun, de soixante livrées de terre sur le revenu de la seigneurie de Brieulles » ; lettres de Geoffroy d'Apremont de février 1331 [1332].
• F. 155. « Brieulles, Mouzay ». Autres lettres de Geoffroy au sujet de l'assignation faite à Golart de Chaumont sur Brieulles, février 1331 [1332] (vidimus de 1353 et de 1379).
• F. 158. « Lettres de mainlevée du Roy de la moitié de Brieulles », 11 novembre 1560.
• F. 159. « Procès-verbal sur les lectres de mainlevée cy devant escrites », 18 mars 1574.

• F. 160 v°. « Commission des députez du Roy pour saisir les fiedz mouvans de Sa Majesté au dedans du bailliage de Vermandois à faute de dénombrement » ; 1er août 1573.

• F. 162 v°. « Saisie de la seigneurie de Brieulles », 7 septembre 1573.

• F. 165. « Villers. Permission aux habitans de Vil1ers de prendre sauvegarde du comte de Bar », 21 septembre 1330.

• P. 167. « Greheires ». Lettres de Jean Badoiche, chevalier, en faveur de Jean d'Apremont ; décembre 1334.

• F. 168. « Saumorey » (Saulmory). Lettres de Philippe VI au bailli de Vitry pour le maintien des droits de Gautier de Montil, seigneur de Saulmory ; 20 novembre 1339.

• F. 170. « Villers. Rapport du gouverneur de Mouzon, arbitre choisy sur certain différent estant entre les prévostz de Dun et dudit Mouzon à cause d'un exploit faict en la maison d'un prieuré de Dun audit Villers » ; 19 janvier 1454 [1455].

• F. 174. « Liney (Liny), Fontaines. Garde héréditaire des villages de Linay (Liny) et Fontaines ». Lettres du roi René du 1er mars 1464 [1465].

• F. 178. « Mervaulx (Murvaux). Don en fled et hommage lige à Varnier, seigneur de Daules, de vingt livrées de terre de petitz tournois assignées à Mervaulx », par Gobert, seigneur d'Apremont et de Dun ; 10 novembre 1316 (vidimus délivré à Guillaume de Balant, seigneur de Roley, par Ferry de Houffalizé, ministre de l'hôpital de Bastongne, le 14 février 1456 [1457]).

• F. 181. « Villers-devant Dun ». Mandement du lieutenant-général du bailli de Vitry au sujet d'une saisie faite à Villers ; 28 juillet 1469.

• F. 185. « Moulainville ». Echange de femmes de corps entre le duc de Bar et le chapitre de Verdun ; 11 janvier 1523 [1524].

• F. 187. «Doulcon. Reversâtes de Henry Rolé, demeurant à Gournay, de l'assencement à luy faict d'une pièce de prey située près de Doulcon, parmy xxv gros de cens » ; 28 janvier 1549 [1550].

• F. 190. « Lion. Don par Regnaut de Lion, escuyer, à la confrairie Sainct-Liénard de Dun, d'une pièce de terre au ban de Lion » ; 13 décembre 1345.

• F. 191. « Assencement perpétuel à François Goudet, demeurant à Lion, de deux tiers d'une maisière sise audit lieu, parmy deux francs de cens » ; 12 janvier 1535 [1536].

• F. 192 v°. « Réversales de Robert Gratinot, prévost de Dun, de l'assencement à luy faict d'une pièce de terre contenant trois jours, sise au lieu de Lion, parmy neuf gros de cens » ; 18 novembre 1549.

• F. 195. « Milly. Trente livrées de terre à Milly à rachat de trois centz livres à

remployer », données par Gobert d'Apremont à Haberan de Breux ; 1325, mercredi après la Madeleine.
• F. 196 v°. « Affranchissement d'une pièce de terre séante au ban de Milly », février 1360 [1361].
• F. 198. « Eschange du gagnage de Jupille contre seize faulchées de preis au ban de Milly », entre Golart du Saulcy et Robert de Sampigny ; 24 juin 1441.
• F. 190 v°. « Réversales faicts de l'assencement traicté aux habitans de Milly d'un bois scis à la coste Saint-Germain, appelle le bois de Garenne, parmy neuf blancs de cens pour chacun conduict » ; 24 décembre 1542.

2-E-018 CARTULAIRE DU PRIEURE DE BEAUCHAMP.

• « Coppies des lettres et tiltres du prieuré de Belchamps en Argonne », 1468. In-4° de 20 feuillets de parchemin, recouvert de vélin blanc (reliure moderne).
• F. 1. Couverture avec titre.
• F. 2. « Sy après ensuit l'inventoire des lettres de fondation, d'amortissement et autres de l'esglise et prioré de Beauchamp en Argonne ou diocèze de Verdun, bailliage de Clermont, de l'ordre du Val des Escolliers ; ensemble de la chappelle de saint Oricle située ou chastel de Clermont et de la cure de Veraincourt appartenant à icellui prioré ; toutes icelles lectres mises et rédigez par escript en la manière qui s'ensuit. Premiers. Les lectres de fondacion de ladite église et admortissement en icelles, donnez par le comte Henry de Bar, contenant ce qui s'ensuit » ; en latin ; 8 mars 1225 [1226].
• F. 2 v°. « Item les lectres de fondacion de la chappelle saint Oricle scituée ou chastel de Clermont, et les lectres d'amortissement ennexé en icelles, donnez de madame Yoland de Flandre, contenant ce qui s'ensuit... » ; 17 octobre 1377.
• F. 4 v°. « Item les lectres de testament de feu de bonne mémoire monseigneur Henry, conte de Bar, faisant mencion de xv reiz de blez qu'il donne ausdis de Beschamp à prandre sur les molins de Varennes » ; extrait du testament, daté de l'an 1249, vendredi avant la fête de Notre-Dame en septembre.
• F. 5. « Item les lectres d'eschange dudit blefz contenu oudit testament, ensemble du molin d'Avocourt, à rencontre des terraiges d'Aubréville ». Lettres de Thiébault, comte de Bar, du mois de juin 1252.
• « Item les lectres de la motié des dismes du teritoire de Heiz ». Lettres de Henri, comte de Bar, mars 1229 [1230] (en latin : medietatem decimatum de territorio de Heiz juxta Aubricivillam).
• « Item les lectres d'eschange d'ung muid de bief froment qu'ilz avoient droit de prenre à Sommedieue à rencontre d'ung reix froment sur les terraiges

d'Aubréville ».
Lettres de Thiébaut, comte de Bar, avril 1276.
• « Item unes lectres de deux muidz de blez, moitié froment et l'autre tresmoix, qu'ilz ont droit de prendre sur les héritaiges de St Hilliermont » (Hilairemont).
Lettres de Thiébault, comte de Bar, 1276, samedi de Pâques (en latin).
• F. 6. « Item unes lectres touchant le don des mouchectes du duché de Bar ».
Lettres de Marie de France, duchesse de Bar ; 28 mars 1396 [1397] : « mouchectes portans cire, mouches à cire ».
Confirmation par le duc Robert, même jour.
• « Item les lectres d'ung muid de bief qu'ilz ont droit de prendre sur le tiers des dîmes de Louppy appartenant aux chappellains dudit Louppy ».
Lettres de Jean de Louppy, 1219 (en latin) ; le prieuré est ainsi désigné : « domui quam H. cornes Barri incepit edificare juxta Clarimontem ».
• « Item unes lectres de deux reiz de bief à prendre sur tout le disme de Gibécourt » (Jubécourt).
Lettres de Thiébaut, comte de Bar, approuvant la vente faite par Ransins, voué de Rarécourt, aux frères de Beauchamp ; juin 1257.
• « Item unes lectres de ung nuefisme des dismes gros et menus des villes de Naix et de Menoncourt » (Menaucourt).
Lettres de donation de dame Tiphaine de Bulainville, janvier 1230 [1231] (en latin).
• F. 7. « Item les lectres d'un reiz de bief sur le terraige de Paroye » (Parois).
Donation de Richard de Rampont, avril 1258.
• « Item le don d'un reiz de bief sur le moulin d'Avocourt donné du conte Henry » de Bar en mars 1220 [1221] (en latin).
• « Item les lectres de deux reiz de bief à prendre sur les dismes de Veraincourt ».
Donation par Richard de Haucourt à l'abbaye de La Chalade, mars 1229 [1230] (en latin).
• « Item les lectres de vendaige desdiz deux reiz de bief fait par lesdiz de la Chalaide ausdiz de Beschampt, ensemble du four dudit Veraincourt », 1251, 12 des calendes de janvier (en latin).
• « Item unes lectres de don de L S. de petits tournois sur plusieurs héritaiges fait par Husson, filz Aubriet, gruyer de Clermont » ; 6 avril 1366.
• F. 8. « Item unes lectres de quatre reiz de bief sur les terraiges d'Arnencourt » (Arnaucourt) ; don de Raoul Chevalier, voué de Rarécourt ; lettres du comte Thiébaut de Bar de juillet 1256.
• F. 9. « Item les lectres d'un reiz de froment à prendre sur les terraiges de

Ville-sur-Cousance », vendu au prieuré par Jacquemin de Ville-sur-Cousance et sa femme Hodierne avec l'octroi de Raoul de Jubécourt, chevalier ; lettres de Thiébaut, comte de Bar, de septembre 1260.

• « Item les lectres d'ung estant à eulx donné par le comte Thiébault » ; lettres de juillet 1256.

• « Item unes lectres par lesquelles appert que Bauduin de La Tour a vendu ausdiz religieux tout ce qu'il avoit au ban d'Aillencourt », du chef d'Agnès, sa femme, et de l'héritage de Raoul de Jubécourt ; lettres de Thiébaut, comte de Bar, avril 1259.

• « Item les lectres du four de Beffort, ung vidimus d'icelles, et l'admortissement du conte Thiébault ».

Lettres d'Agnès, duchesse de Lorraine, donnant à l'église de Sainte-Marie de Beauchamp la moitié du four banal de Beaufort ; 1225 (en latin).

Vidimus de Jean de Revigny, prévôt de Clermont, 19 janvier 1362 [1363].

Lettres de Thiébaut, comte de Bar, notifiant que Amenos, veuve de Raimbaud de Varennes, a déclaré devant lui que la moitié du four de Beaufort près Stenay que son mari et elle tenaient des religieux de Beauchamp doit revenir après sa mort auxdits religieux ; mai 1248 (en latin).

• F. 10. « Item unes lectres de sentence donnée de Perrin de Vaucoix (Vauquois), balli de Clermont, au profit de la cure de Veraincourt », 17 mars 1370 [1371] : contre Gautier de Bras, écuyer, qui prétendait avoir droit « de pranre ez maisons, bergeries et appartenances du douaire de l'église de Veraincourt disme de toutes bestes grosses et menues toutes et quantes fois que en icelles demouroient gens séculiers qui norison y faisoient ».

• F. 11. « Item les lectres de xxv s. tournois que a donnez chacun an à toujours à ladite église de Beschant Simonnet Sommillon, de Clermont », le 17 janvier 1456 [1457].

• « Item les lectres d'un reix de froment que Jacquot de Ville-sur-Cousance donna sur les terraiges dudit lieu » ; lettres de l'official de Verdun, du mois d'août 1236, notifiant la vente (et non le don) faite au prieuré par Jacques de Ville (en latin).

• F. 12. « Item les lectres de la moitié des dismes du territoire de Heiz auprez d'Aubréville ». Lettres de l'évêque de Verdun approuvant le don fait au prieuré de Beauchamp par le comte de Bar de la moitié des dîmes du territoire de Heiz et de tout ce que possédait Richard de Haucourt dans la dîme de Vraincourt ; novembre 1239 (en latin).

• « Item les lectres de quatre reises de bief à pranre aux terraiges d'Arnecourt

» (Arnaucourt). Lettres du voué de Raucourt, 1253, mercredi après la fête de saint Pierre.

• « Item les lectres de vendaige que messires Bauduins de La Tour a faiz ausdiz de Beaulchamp de tout ce qu'il avoit au ban et finage d'Ailloncort », de l'héritage de Raoul de Gibercourt (Jubécourt), avec le consentement de sa femme Agnès ; avril 1259.

• F. 13. « Item les lectres touchant le don des mouchectes trouvéez que Pierre de Moncelz, chevalier, a fait ausdiz de Beaulchamp ». Don de « toutes mouches faisans cire qui ont estes trouveis d'espaves qui sont en la ville de Gilevecort » (Julvécourt) ; 7 mars 1367 [1368].

• « Item une lectres par lesquelles appert comment débat et question fut mehu entre lesdiz de Beaulchamp et ceulx de chapitre de l'église de Verdun et de Saint-Mor » au sujet des dîmes du territoire de Heiz près d'Aubréville ; accord du 17 juillet 1458.

• F. 14. « Item les lectres de fondation par lesquelles appert que feuz les contes de Bar donnèrent ausdiz religieux quinze reises de froment sur les terraiges d'Auzéville ». Lettres de Yolande de Flandre, 1391.

• « S'ensuivent les obis déclarés et escrips ou livre du marthologe (sic) dudit Belchamp » (services annuels pour les donateurs, 17 articles).

• F. 16 v°. « C'est la déclaration des aulmosnes et legas fais et donnez par les personnes trespassées cy après dénommez à l'église Nostre-Dame de Beauchamp soubz Clermont en Argonne pour le salut et remède de leurs âmes et leurs amis trespassées et faire les anniversaires et services cy après déclairez, extraiz du maistreloges (sic pour martyrologe) de nostre dite église, ouquelle des testamens faiz par iceulx trespassez ont esté rédigés et mis par articles que baillié avons à mes très honnourés seigneurs mess" les auditeurs en la chambre des comptes à Bar, moy frère Pierre Ganoit, prieur de Beauchamp, icelle déclaration faicte le huitiesme jour du moix de novembre mil quatre cens et soixante et ung en la manière qui s'ensuit » (cinq articles de biens déclarés).

• F. 17. « Le curé de Vraincourt. C'est la déclaration des héritaiges du douoir de l'église de Vraincourt appartenant au curé, extrait du messel de ladite église, que baille à vous, mes très honnourés seigneurs mess" les auditeurs en la cnambre des comptes à Bar, frère Jaques Hodille, curé de Vraincourt, içelle déclaration faicte le vingtiesme jour de février mil quatre cens et LXI ».

• F. 18 v°. « Collation a esté faicte par nous Pierresson Brûlé et Mengin Thiérion, conseillers et secrétaires du Roy de Sicile, duc de Bar, etc., aux lectres et cartulaires appartenans au prioré de Notre-Dame de Belchamp en Argonne, ou

bailliage de Clermont, nous estans audit lieu, le XXI jour de novembre mil IIIIC LXVIII ».

2-E-019 **CARTULAIRE DE VIENNE-LE-CHATEAU**, XIVe siècle ; petit in-4° de 37 pages écrites, contenant les pièces suivantes :

• F. 1. « Lettres comment Madame hérita Monsigneur dou chastel et de la chastelerie de Vienne ». Jeanne de Toucy, comtesse de Bar et dame de Puisaye, donne à son fils Jean de Bar, chevalier, le château et toute la châtellenie de Vienne en héritage ; 1294, mardi après l'Annonciation.

• « Lettres comment messires de Hans mit mons* Jehan de Bar en possession dou chastel et de la chastelerie de Vienne, de Saint-Thomas, de Servon et de toutes les apartenances dou commandement especiaul Madame ». Jeanne de Toucy fait savoir que Henri, seigneur de Hans, présent à Clermont le mercredi après la quinzaine de Pâques 1296, a mis Jean de Bar en possession de ce qu'elle lui a donné.

• F. 2. « Lettres comment messires de Lièges, messires de Mes [Metz], Erars et Pierres cognurent par devant l'offlciaul de Toul qu'il quittent à Monsieur le don dou chastel et de la chastelerie de Vienne ». Lettres de l'official de Toul notifiant que Thiébaut, Renaud, Erard et Pierre, fils de feu Thiébaut, comte de Bar, approuvent le don fait par Jeanne de Toucy à son fils Jean ; septembre 1296.

• « Lettres comment messires de Lièges et messires de Mes quittent monsieur Jehan de Bar et conferment le don dou chastel et de la chastelerie de Vienne ». Lettres de Thiébaut et Renaud de Bar, données en 1296, le jeudi avant le 1er octobre.

• « Lettres comment li cuens Henris dona et quita à monsieur Jehan de Bar tout le droit qu'il pooît avoir ou chastel et en la chastelerie de Vienne, de S. Thomas et de Servon, sauf le fié ». Lettres du comte Henri de Bar, du 1er novembre 1296 {Lesort, CXV, d'après l'original).

• F. 3. « Lettres comment Madame dona et quita à monsieur Jehan de Bar les conques dou chastel et de la chastelerie de Vienne et .des apartenances et de la terre de Puisoie » [Puisaye]. Lettres de Jeanne de Toucy donnant à son fils Jean de Bar tous les conquêts qu'elle a faits en la châtellenie de Vienne et en la terre de Puisaye ; 1299, jeudi après les Brandons [mars 1300].

• F. 4. « Lettres comment Madame quita et donna à monsieur Jehan de Bar les uffruis dou chastel et de la chastelerie de Vienne et des appartenances pour la quitance de VIII l. t. que Madame li devoit chascun an à prendre en ses coffres ». Jeanne de Toucy abandonne à son fils l'usufruit de Vienne, qu'elle avait

retenu par les lettres du don, et Jean renonce à la rente de 800 livres qu'elle devait lui servir sa vie durant ; mai 1305, vendredi après l'Ascension.

• « Lettres comment li cuens Henris bailla à Madame le chastel et les apartenances de Vienne pour mil livrées de terre qu'il li devoit pour les conques qu'elle li avoit quité ». Henri III, comte de Bar, cède à sa mère Jeanne de Toucy les ville, château et châtellenie de Vienne, estimés 672 livrées de terre, et 338 livrées àprendre sur Sormery et ses dépendances, à la prisée de Thomas de Blâmont, princier de Verdun, et de Philippe, châtelain de Bar, pour les 1.000 livrées de terre dont il est tenu envers elle, en échange de tous les acquêts faits par elle en commun avec feu le comte Thiébaut, son mari, père dudit comte Henri ; 1er décembre 1291 {Lesort, CIX, d'après l'original).

• F. 5. « Lestres de l'éritage Monsieur en la terre de Puisoie [Puisaye] et comment la terre revenroit à Madame se messires moroit sens hoirs de son corps, seellés dou seau le comte de Joigny ». Lettres de Jeanne de Toucy, comtesse de Bar, jadis dame de Puisaye, et de son fils Jean de Bar, seigneur de Puisaye ; don de la terre de Puisaye fait par Jeanne à son fils, avec réserve d'usufruit ; engagement de Jean qui garantit à sa mère la jouissance dudit usufruit ; agrément de Jean, comte de Joigny ; 1304, dimanche après saint Barnabe, apôtre.

• F. 7. « Lettres cornant madame de Bar quicte à monsieur Jehan de Bar touz les uffruiz de la terre de Puisoie » ; 1305, jeudi après la fête de saint André, apôtre.

• F. 8. « Lestres cornant messires de Lièges, messires de Mez et messires Herrarz de Bar quictent monsieur Jehan de Bar de quanque il peunt avoir en la terre de Puisoye et en la chastellerie de Vienne ». Thiébaut de Bar, évêque de Liège, Renaud de Bar, évêque de Metz, Erard de Bar, seigneur de Pierpont, frères, abandonnent à leur frère Jean tout ce que lui a donné leur mère Jeanne de Toucy ; mais si Jean meurt sans héritiers de son corps, le tout leur reviendra et à leurs hoirs, sauf le douaire de Jeanne, comtesse de Roucy, femme dudit Jean ; avril 1307, le lundi après la quinzaine de Pâques.

• F. 9. « Lettres comment madame de Bar recognoit qu'elle [a confié à] Pierre de Bar une lettres de la quitance qu'il avoit faite pour aviser i point, et il ne l'i vout puis rendre la dite lettre ». Pierre de Bar avait approuvé les partages faits avec ses frères et sœurs, Henri, Thiébaut, Jean, Erard, Alix et Marie, et surtout il avait approuvé la donation de Puisaye et en avait donné des lettres ; la comtesse Jeanne de Toucy notifie qu'il lui a redemandé ces lettres sous un prétexte quelconque et qu'il n'a pas encore voulu les lui rendre ; août 1306.

• F. 10. « Lectres dou descort de monsieur Jehan de Bar et de Pierre, de souz le sael de la court de Verdun, dou compromis fut fait par devant les tabellions

de Rome et le tabellion de la court le roy d'Allemaingne » ; 27 décembre 1306, 9 avril 1307.

• F. 14. « Lettres dou raport que madame de Bar, messires de Lièges, messires de Mes, messires Erars, messires de Hans, firent de la quitance que Pierres de Bar fist à monsignor Jehan de Bar de la terre de Pusoie et de la chastelerie de Vienne » ; 1307, le dimanche à la quinzaine après Pasques.

• F. 16. Lettres de Pierre de Bar touchant sa part d'héritage ; 1302, lundi avant la Pentecôte ; vidimus du jeudi devant la Madeleine 1304.

• F. 19. Accord entre Edouard, comte de Bar, et son oncle Jean, seigneur de Puisaye : l'oncle rend au neveu, sans en rien retenir, les terres de Souilly, Stenay, Beaumont, Rosières, Hannonville sous Clermont, de Toucy, trois cents livrées de terre à prendre en la comté de Flandre, et dix-huit vingts livrées de terre sur les bois de la châtellenie de Bar, que le comte Henri, son frère, lui avait assignées pour les deux mille livrées de terre qu'il devait tenir durant la vie de Jeanne de Toucy, leur mère, et qui, après le décès de celle-ci, devaient revenir audit comte Henri et à ses hoirs ; en échange, le comte Edouard promet de payer chaque année deux mille livres de petits tournois à Jeanne de Toucy ; septembre 1311.

• F. 20. « Lectres cornant Madame promit à monsieur Jehan de Bar que elle ne donroit point de son héritage sans la volonté d'iceluy » ; avril 1302.

• « Lectres dou don de la propriété de la terre de Puisoie et des appartenances, fait par devant le roi de France », par Jeanne de Toucy à son fils Jean de Bar ; 1304, jeudi après la Pentecôte.

• F. 22. « Lestres dou don de la propriété de la terre de Puisoie fait par devant l'évesque de Aucerre » (Auxerre), même jour.

• F. 24. « Lectres cornant Madame hérita monseigneur Jehan de Bar et retint les uffruiz toute sa vie, par devant le conte de Nevers et l'évesque d'Aucerre », 1304, dimanche après la fête de saint Barnabe, apôtre.

• F. 27. « Premièrement les lectres et li compromis de touz les enfanz Madame de lor partage ; commant il s'en tinsrent en la volante et l'ordenance de Madame ». Ils s'en remettent à la volonté de Jeanne de Toucy, leur mère, pour le partage de la succession de leur père, le comte Thiébaut, et pour ce qu'il peuvent avoir en l'héritage de leur nièce Alix, fille de leur sœur Philippe, comtesse de Bourgogne, et pour ce qui leur reviendra plus tard de leur dite mère ; 1291, mercredi après la Toussaint.

• F. 31. Partage fait par Jeanne de Toucy entre ses enfants ; 11 novembre 1291.

• F. 34. « Lectres commant madame de Bar quitte à monsigneur Jehan de Bar

les uffruiz de la terre de Puisoye » ; jeudi avant la Purification de Notre-Dame, l'an (date disparue par une déchirure du feuillet).

• F. 36. Henri, comte de Grandpré, avoue tenir du comte de Bar Vienne et toute la châtellenie, et ce qu'il a à Saint-Thomas et à Servon, ce qu'on tient de lui à Hans, les hommes d'Apremont, ce qu'il a à Romagne et la garde de Royon, le fief tenu par Henri de Hans, ce qu'il a en l'abbaye et en la vouerie de Montfaucon, ce qu'on tient de lui dans les Montignons, etc., etc. ; novembre 1260.

• Henri, comte de Grandpré, vend à Thiébaut, comte de Bar, moyennant 100 livres tournois forts de Champagne, le fief qu'il a donné à son fils Henri, seigneur de Livry, et qui se compose de la ville de Servon, des forêts et de différents droits à Vienne-le-Château ; 29 novembre 1269 (Lesort, LXIV, d'après l'original).

• F. 37. Henri, comte de Grandpré, vend à Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, et à Jean Rouverel, prévôt de Clermont, le château et la ville de Vienne, Saint-Thomas et toute la çhâtellenie ; 16 novembre 1271 (Lesort, LXX, d'après l'original).

• Henri de Grandpré, seigneur de Livry, vend au comte de Bar Servon et les forêts de Vienne ; 1274.

2-E-020 « Registre des foys et hommages rendus à S. A. S. Monseigneur le Prince de son comté de Clermont par les hauts justiciers, gentilshommes et autres possédans fiefs dans ledit comté, ez mains du sieur de Gouesnel en vertu de la commission de S. A. S. en l'année 1663 ».

In-folio ° de 71 f. de parchemin, recouvert en vélin blanc aux armes du Grand Condé, filets, fleurons, tranches dorées.

• F. 2. Robert de Richier, seigneur de Waly, Autrécourt et Proméréville en partie.

• F. 3. Nicolas Le Moleur, seigneur en partie d'Autrécourt et Waly.

• Henriette des Armoises, veuve de François de Nettancourt, seigneur de Passavant, Jubécourt, Autrécourt, Waly, etc.

• F. 4. Guy-Philippe de Ville, seigneur de Porcheresse et de Ville-sur-Gousance en partie.

• F. 5. François de Vignolles, seigneur de Froméréville et Germonville, lieutenant-colonel au régiment du comte de Dampierre.

• F. 6. Louis de Hézecques, seigneur de Lombut, Moxéville et Nepvant.

• F. 7. Claude de Fourault, seigneur de Maffrécourt et en partie de Parois.

• Les religieux de Saint-Vanne de Verdun pour le ban de Saint-Vanne à Parois.

• F. 8. Jean Saillet, conseiller en l'évêché et comté de Verdun ; vouerie de Saint-Vanne à Parois.
• Les chanoines de l'église cathédrale de Verdun.
• F. 9. Philippe de Chamissot, seigneur de Forges.
• F. 10. Jean des Champs, seigneur en partie de Parois, ban le Chevalier.
• F. 11. Charles de Pourault, sieur du Châtelet, Saint-Hilairemont, Parois et Belair.
• Noël Esmery, sieur de La Pommeraie, fiefs à Montblainville.
• F. 12. Nicolas Gérardin, seigneur d'Anceréville, conseiller au bailliage royal de Verdun.
• F. 13. Jean de Mouzay, seigneur en partie de Montblainville.
• F. 14. Charles-Gristophe de La Vallée de Pimodan, sieur desdits lieux, seigneur de la ville de Foug et seigneur voué de la ville de Toul, seigneur de Vraincourt, des Espercheries, Anglèbes, Arrigny, le Bois-le-Comte, Boucq, Jubainville, etc.
• F. 15. Jean Saillet, conseiller en l'évêché de Verdun, seigneur en partie de Vraincourt.
• F. 16. Gérard de Paviot, seigneur d'Ain creville et Cheppy en partie, demeurant à Varennes.
• F. 17. Claude Saillet, procureur général de S. A. S. au bailliage de Clermont, seigneur en partie de Vraincourt.
• F. 18. Simon d'Igny, comte de Fontenoy, seigneur de Cumières.
• F. 19. Robert de Paviot, seigneur de Nantillois et y demeurant.
• F. 20. Claude de La Vallée, seigneur dudit lieu et de Vraincourt en partie.
• F. 21. Jean-Baptiste Bournon, seigneur de Charpentry.
• F. 22. Jacques Saillet, seigneur en partie de Vraincourt et de Souhesme-la-Petite.
• F. 23. Jacques Saillet, seigneur en partie de Vraincourt, demeurant à Nixéville.
• F. 24. François de Champion, seigneur dudit lieu et de La Vallée.
• F. 25. Claude du Hautoy, seigneur de Récicourt et de Parois en partie.
• F. 26. Clément de La Rue, sieur de La Plante, seigneur en partie de La Vallée lez Rarécourt.
• F. 27. Prudente de Pourault, veuve de Nicolas de Dardenet, seigneur de Boncourt, Mandres et autres lieux, est représentée par son gendre, Monsieur Jacques Le Cocq, seigneur de Jtobert-Espagne, qui déclare qu'elle possède des fiefs à Vraincourt.
• F. 28. Nicolas du Hautoy, seigneur de Bulainville.
• F. 30. Charles de Mouzay, seigneur d'Autrécourt et Waly, représenté par son fils Georges.

• F. 31. Catherine de Sivry, veuve de Nicolas-Geoffroy de La Vallée, déclare qu'elle n'a que la jouissance en douaire de ce qu'elle tient à Ville-sur-Cousance et à La Vallée, et que la propriété en appartient aux religieux de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun et au sieur de Champion, donataires et héritier de son mari.

• Jean de Rarécourt, seigneur de Julvécourt en partie.

• F. 32. Jean de Mouzay, seigneur de La Magdeleine et de Forges en partie.

• F. 33. Antoine de Grutus, seigneur de Grand-Ham, au nom et comme tuteur de Louis Gervaise, fils mineur de feu François Gervaise, seigneur de Froidos.

• F. 35. Antoine Gollicquet, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Louppy-le-Château, déclare posséder des fiefs à Neuvilly.

• F. 36. Marie de Saint-Mauris, veuve de François de Doncourt, seigneur de Julvécourt en partie.

• F. 37. Les religieux de Saint-Paul de Verdun, fiefs à Nixéville.

• Charles de Mircourt, seigneur de Villotte, Ville-sur-Cousance et La Vallée.

• F. 38. Charles de Créqui, prince de Poix, pair de France, gouverneur de Hesdin, représenté par Claude Raoul, son prévôt à Vienne-le-Château.

• F. 40. Pierre Gervaise, seigneur en partie de Charpentry.

• F. 41. Nicolas Gervaise, président au parlement de Lorraine, fiefs à Montblainville.

• F. 42. Charles Gillet de La Vallée, capitaine et prévôt de Rupt, seigneur de La Vallée et d'Autrécourt en partie.

• F. 43. Jean-François de Mercy, seigneur de Blercourt.

• F. 44. Catherine du Puis, dame en partie de Parois, ban le Chevalier.

• F. 4G. Nicolas de Rutant, seigneur engagiste de Cheppy.

• F. 47. Louis de Condé, seigneur de Dieue, Waly et La Vallée lez Rarécourt en partie.

• F. 48. Luce de Beauvois, veuve de Jean de Saintignon, demeurant à Romagne, tutrice de Jean-Philippe et Anchelin, ses fils ; fiefs à Romagne.

• F. 49. Jeanne de Suevel, veuve d'Anchelin de Saintignon, seigneur de Cierges, Aincreville, demeurant à Romagne, belle-sœur de la précédente.

• F. 51. Charles-Christophe de La Vallée de Pimodan, seigneur desdits lieux, seigneur de la ville de Poug, seigneur voué de la ville de Toul, seigneur de Vraincourt, des Espercheries, Anglèbes, Arrigny, le Bois-le-Comte, Boucq, Jubainville, etc.

• F. 52. Henri de Walk, comte de Dampierre, baron de Hans et de Bazoches.

• F. 53. Françoise de Pavant, veuve de Charles, baron d'Apremont, dame de Suzanne en partie, représentée par François de Hulse, seigneur de Vilosnes, qui

déclare pour elle des fiefs à Ville-sur-Cousance et Julvécourt.
• F. 55. Bonne de Tige, veuve de Daniel de Wignacourt, est aussi représentée par François de Hulse, qui déclare pour elle des fiefs à Ville-sur-Cousance et Julvécourt.
• F. 56. Marie de Mouzay, veuve de Georges de La Tour, dame de Gunel, représentée par Georges de Mouzay, seigneur d'Autrécourt et de Waly en partie.
• F. 58. François de Hulse, seigneur de Vilosnes, Luzy, Andevanne et autres lieux, demeurant à Luzy.
• F. 59. Christine de Ville, veuve de Robert de Mengin, sieur de La Bardelle, demeurant à Varennes, représentée par Robert de Morin, sergent de bataille, premier capitaine et major du régiment de Vendôme, demeurant à Varennes, son gendre, qui déclare pour elle des fiefs au ban et finage d'Autrécourt.
• F. 60. François de Vignolles, seigneur de Froméréville et Germonville, lieutenant-colonel au régiment du comte de Dampierre ; fiefs à Germonville-la-Petite.
• F. 62. Catherine de Perignon, veuve de Mathieu de La Lance, seigneur de Moranville, demeurant à Ancemont, représentée par son cousin François de Lamezan, sieur de Jomelle, qui déclare pour elle des fiefs au ban et finage de Froméréville.
• F. 63. Jean-Baptiste de Zeddes, gentilhomme du prince de Conti, seigneur de Vaux, représenté par Richard Thomas, avocat au bailliage de Clermont, qui déclare pour lui des fiefs à Froméréville et Choisel.
• F. 64. François de Lamezan, seigneur de Jomelle et de Froméréville en partie.
• F. 66. François-Ernest, comte de Créhange, baron de Pittange, seigneur de Château-Brehain et La Tour, représenté par Nicolas de Thouvenin, seigneur de Rehon, demeurant à Varennes.
• F. 67. Gabrielle d'Ardres, marquise de Chambley, représentée par Antoine du Châtelet, marquis de Trie-Château.
• F. 69. Pons-Alexandre Boudet, sieur de Romagne, commissaire en la Cour des Monnaies, représenté par Richard Thomas, qui déclare pour lui un fief à Romagne et demande que ce fief soit appelé Pont-Boudet. Tous ces actes de foi et hommage reçus du 20 août au 3 octobre 1663 par Mathurin dé Gouesnel, sieur de Beauchesne, directeur des domaines du Clermontois, assisté de Jean Saillet, seigneur de Julvécourt et Ville-sur-Cousance, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Clermont, Jean Saillet, seigneur de Vraincourt, lieutenant particulier, et Claude Saillet, procureur-général audit bailliage.

2-E-021 « Dun. Registre contenant les actes des foy et hommages qui ont esté faiuts à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince par ses vassaux de la seigneurie de Dun entre les mains de noble Mathurin de Gouesnel, sieur de Beauchesne, conseiller secrétaire de Sad. Altesse Sérénissime, directeur de ses domaines es comtez de Clermont et Stenay et seigneuries de Dun et de Jamets, commissaire député par Sad. Altesse Sérénissime pour recepvoir lesd. foy et hommages, à l'assistance de Robert de Henriet de La Vallée, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Stenay, et de noble homme Claude Thiéry, procureur-général de Son Altesse Sérénissime audict bailliage », du 20 juillet au 3 octobre 1663.

In-folio de 60 f. de papier, recouvert en cuir brun (reliure originelle).

• F. 1. Abraham de Mageron, seigneur de Montigny, Beauclair et Saulmory, représenté par son fils François.

• F. 2. Charles de Pouilly, seigneur de Fléville.

• F. 3. Jean-Philippe de Zweiffel-Suevel, seigneur de Pouilly en partie, à cause de deux maisons féodales à Milly et du bois de Ballay près de Lion.

• F. 4. Philippe de La Cour, seigneur du Grand-Cléry.

• F. 5. Les Minimes de Dun ; biens à Murvaux.

• F. 5 v°. Les religieux de Saint-Hubert-des-Ardennes.

• F. 6. Henri de Milly, receveur du domaine de Dun ; maison-fief à Dun acquise le 21 août 1661.

• F. 6 v°. François de Hulse, seigneur de Vilosnes, Luzy et autres lieux.

• F. 7 v°. Philippe de Hulse, seigneur de Vilosnes, père du précédent.

• F. 8 v°. Le même Philippe, veuf de Guillemette de Tige, comme ayant la garde noble de ses filles Françoise et Marguerite.

• F. 10. Henriette des Armoises, veuve de Henri de Nettancourt, seigneur de Passavant, ayant la garde noble d'Antoine, Nicolas et Henriette de Nettancourt.

• F. 11 v°. Jean de Saint-Vincent, sieur du fief de Murvaux.

• F. 12. Jacques de Riclot, seigneur de Tailly, et Guillaume de Durmy, sieur de La Tour.

• F. 13 v°. Henri Creplot, détenteur d'une censé au Petit-Cléry.

• F. 14. Jacques-Nicolas de La Cour, seigneur du Grand-Cléry, Cunel, etc. (il signe : J. N. de La Cour, sieur de Jupille).

• F. 15. René-Louis de La Cour, seigneur du Grand-Cléry.

• F. 16. Nicolas Warnesson, marchand à Dun ; pré au Petit-Cléry.

• F. 16 v°. Les marguilliers de la Fabrique de Dun.

• F. 17. Nicolas de Gentil, seigneur de Tailly, représenté par Jacques de Riclot,

son gendre.

• F. 18. Henri de Baudrande, bachelier en Sorbonne, patron du patronage de Doulcon, représenté par Nicolas Warnesson, fermier du revenu dudit patronage : dîmes à Doulcon, au Grand et au Petit-Cléry.

• F. 18 v°. Les dames du chapitre d'Andenne.

• F. 19. Jean de Gentil, seigneur de Tailly, Warnécourt et Harzillemont, représenté par son fils François, seigneur de Biermes, qui signe : Bierme de Jeantille.

• F. 20. Nicolas de Thouvenin, seigneur de Rehon.

• F. 21. Lévy de Salce, seigneur de La Roquevieille.

• F. 22. Les religieux de Saint-Antoine de Bar.

• F. 22 v°. Henri de La Cour, seigneur du Grand-Cléry, etc.

• F. 23 v°. L'église cathédrale de Verdun et l'église collégiale de la Madeleine de cette ville.

• F. 24. L'abbaye de Saint-Vanne dé Verdun.

• F. 25 v°. Marie de Mouzay, dame de Gunel, Aincreville et Grand-Cléry, représentée par son gendre, Charles de Mouzay, qui signe : Ch. de Mouzay Aultrécourt.

• F. 26 v°. Charlotte de La Fontaine, dame de Charmois, représentée par Simon de Herbemont, son fils.

• F. 28. Les chanoines de Montfaucon.

• F. 28 v°. Simon de Herbemont, sieur de Charmois.

• F. 29. Ferry de Herbemont, sieur de Charmois ; il signe : Ferry de Herbemont Villers.

• F. 30 v°. Charles de Toully, seigneur de Cléry.

• F. 31 v°. Pierre Richier, curé de Gremigny, chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité en l'église paroissiale de Dun.

• F. 32. Jacques de Pouilly, seigneur de Villers-devant-Dun.

• F. 33. Claude de Lyre, seigneur de Cunel et Cléry, demeurant à Nantillois.

• F. 34. Henri Henry, Jean Lombard et Marguerite Leblanc, propriétaires d'une censé près des bois de Dun et Murvaux.

• F. 35. Jeanne de Zweiffel, veuve d'Anchelin de Saintignon, seigneur de Cierges, Aincreville, représentée par Ferry de Herbemont, seigneur de Charmois, Villers, etc.

• F. 36 v°. Alexandre de Redon de Dreux, marquis de Pranzac et de Montfort, comte de Châtillon, de Trie et des Gonds, souverain d'Arzillières, mari de Claude-Françoise-Angélique de Pouilly, marquis d'Esnes, baron de Manonville, seigneur

de Haucourt, Malancourt, Mont et autres lieux ; représenté par Jean d'Autigny, sieur de Dampierre en partie.

- F. 38. Philippe de Tige, seigneur du Grand et du Petit Cléry.
- F. 39. Barbe de Mouzay, veuve de René de Rochefort, seigneur de Colombier, représentée par Louis de Mouzay du Champy.
- F. 40. Louis de Toully, seigneur de Cléry.
- F. 41. Louise et Elisabeth d'Estivaux, dames de Voncq en partie et y demeurant, filles et héritières de Louis d'Estivaux, gouverneur de Sedan, et de Philippe de Vandrehert, propriétaire d'une cense-fîef à Milly.
- F. 42 v°. Marie de Failly, baronne de Pesches, veuve de Claude-Hermann, baron de Millendonck, de Pesches, seigneur de Brouennes, etc., et tutrice de son fils Maximilien-Henri : dîme de Murvaux.
- F. 44. Louis de Vassinhac d'Imécourt.
- F. 45. Marguerite Arnould, veuve de Claude de Champion et tutrice de sa fille Marguerite, demeurant à Bezonvaux, représentée par François Hainzelin, écuyer, demeurant audit Bezonvaux : une fauchée de pré au ban de Milly.
- F. 46 v°. Jacques de Chamissot, seigneur d'Andevanne, Vilosnes, Pouilly et Bronelle, demeurant à Vilosnes, représenté par son fils Louis : seigneurie de Vilosnes, cense-fief au ban de Dun, fief de la Cour à Murvaux, part au terrage de Milly.
- F. 48. Elisabeth de Dey, veuve de Jean de Chamissot, seigneur de Sivry-sur-Ante, Andevanne et Vilosnes, demeurant à Sivry-sur-Ante, tutrice de son fils Robert, représentée par Louis de Chamissot.
- F. 49 v°. Henri de Hulse, seigneur de Luzy et de Vilosnes en partie.
- F. 51. Maître Jacques Alton, patron de Montigny, demeurant à Paris, représenté par Jean Barricourt, fermier du revenu temporel du patronage : dîmes à Montigny et à Wiseppe.
- F. 51 v°. Anne Tassard et ses frères et sœurs, propriétaires de la cense-fief de Coulmance au ban de Dun.
- F. 52 v°. Nicolas Gervaise, seigneur de Maizey et de Montblainville, propriétaire d'un tiers au tonlieu et hallage de Dun, hérité de Pierre de Rutant, son beau-père, seigneur de Maizey.
- F. 54. Article ajouté le 21 janvier 1667. Réception en foi et hommage de Claude de Maillart, seigneur de Gruyères, Landreville et autres lieux, demeurant à Landreville.
- F. 56. Table des noms.

2-E-022 Autre exemplaire. Copie sur parchemin,

In-folio de 68 f., recouvert de vélin blanc aux armes du Grand Condé, filets, tranches dorées, lacs de soie rosé.

2-E-023 « Stenay. Registre contenant les actes des foy et hommages qui ont esté faictes à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince par ses vassaulx du comté et chastellenie de Stenay entre les mains de noble Mathurin de Gouesnel, sieur de Beauchesne, conseiller secrétaire de Sadicte Altesse Sérénissime, directeur de ses domaines et comtez de Clermont et de Stenay et seigneuries de Dun et de Jametz, commissaire député par Sadicte Altesse Sérénissime pour recepvoir lesdictes foy et hommages », 1663.

In-folio de 126 f. de papier, basane {reliure originelle)

• F. 1. Charles de Pouilly, seigneur de Fléville.

• F. 2. Jean de Zweiffel-Suevel, seigneur de Pouilly en partie.

• F. 3. César de Pouilly, seigneur de Cornay.

• F. 4. Louis de Mouzay, seigneur du Champy.

• F. 5. Les religieux de Saint-Hubert des Ardennes.

• F. 5 v°. François de Hulse, seigneur de Vilosnes et Luzy en partie.

• F. 6 v°. Philippe de Hulse, seigneur de Vilosnes (père de François).

• F. 7 v°. Philippe de Hulse, seigneur de Vilosnes, veuf de Guillemette de Tige, tuteur de Françoise et Marguerite, ses filles mineures.

• F. 9. Jacqueline de Mouzay, dame de Pouilly et d'Inor.

• F. 10. Jean de Mouzay, seigneur de La Magdeleine et de Pouilly.

• F. 11. Nicolas de Gentil, sieur de Tailly, représenté par son gendre Jacques de Riclot, seigneur de Tailly.

• F. 12. Jean de Gentil, seigneur de Tailly, Warnécourt et Harzillemont, demeurant à Lion, représenté par son fils François de Gentil, seigneur de Biermes, qui signe : Bierme de Jeantille.

• F. 13. Gilles de Mozet, seigneur de Grune, représenté par son fils Gilles, seigneur de Namiche.

• F. 14 v°. Jacques de La Court, seigneur de Magery et de Villecloye en partie.

• F. 15 v°. Albert Lardenoy de Ville, seigneur de Dohan, représentant son père Guillaume, seigneur de Dohan, La Neuville, Luzy, Pouilly en partie, etc.

• F. 17. Nicolas de Thouvenin, seigneur de Rehon et Heumont, de Luzy en partie.

• F. 18. Jean de Saint-Vincent, seigneur de Létanne et Vincy en partie, veuf de Marguerite d'Assy, père et tuteur de Jean, Henri, François et Marie.

• F. 19. Roland de Laire, seigneur de Lamorteau.

• F. 20. Robert de Henriet de La Vallée, seigneur de Sommerance, Bourvaux, Eix, Damloup, etc.
• F. 21. Jean-Baptiste Goppin, religieux de Saint-Antoine, résidant en la commanderie de Saint-Antoine de Bar.
• F. 21 v°. Mathieu Didier, demeurant au Grand-Verneuil.
• F. 22 v°. Jean d'Archanne, mayeur de Marville.
• F. 23 v°. Marguerite de Bertignon, demeurant à Stenay, représentée par Jean de Mouzay, seigneur de La Magdeleine.
• F. 25. Marguerite de Mouzay, dame de Neuvilly.
• F. 26. Jean Floncel, curé de Stenay, titulaire de la chapelle Sainte-Anne en l'église de La Neuville.
• F. 27 v°. Marie de Mouzay, dame de Gunel, Aincreville et Grand-Cléry, représentée par son gendre Charles de Mouzay, seigneur de Flassigny et d'Autrécourt.
• F. 28 v°. Charlotte de La Fontaine, dame de Charmois, représentée par son fils Simon de Herbemont, seigneur dudit Charmois.
• F. 30. Simon de Herbemont, seigneur de Charmois.
• F. 31. Ferry de Herbemont, seigneur de Charmois.
• F. 32. Charles de Toully, seigneur de Cléry.
• F. 33. Henri de Fresnes, seigneur de Luzy et Pouilly en partie, natif de Romagne au Clermontois.
• F. 34 v°. Claude de Millière, seigneur de Luzy en partie, tant en son nom que comme ayant pouvoir d'Elisabeth et de Marguerite de Circourt, demeurant à Londres en Angleterre : biens nobles à Luzy, Inor, La Neuville et Moulins.
• F. 36. Jean de Saint-Vincent, seigneur du fief de Murvaux.
• F. 37. Jacques de Pouilly, seigneur de Villers-devant Dun.
• F. 38. Guillaume de Grutus, seigneur de Saint-Morel et La Neuville, maréchal-des-logis dans la compagnie du sieur de Lançon, alors en Dauphiné, ayant donné pouvoir à Madeleine du Moulin, sa femme, qui se fait représenter par Jean-Baptiste Robinet, avocat au parlement de Paris et au bailliage de Stenay.
• F. 39 v°. Gabriel de Léan-Leemputte, demeurant à Nepvant, possesseur de la censé de la Polie.
• F. 40 v°. Jean de Lamouilly, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service du roi catholique : terres au ban de Mouzay.
• F. 42. Hubert de L'Hostel, seigneur de Pouilly, Inor, Sart et Moulins ; il signe : de Sar.
• F. 43. Jean de Saint-Vincent, seigneur du fief de Murvaux, représentant son

beau-frère mineur Louis d'Hesselin, seigneur de Gacourt, demeurant audit Gacourt, possesseur d'un quart de censé à Brouennes.

• F. 44. Claude de Pouilly, seigneur du Vivier, possesseur de biens nobles au Grand-Cléry.

• F. 45. Jean d'Hollier, sieur de La Coste, demeurant à Gesnes, possesseur d'un fief à Nepvant.

• F. 46 v°. Jean Jaquot, sieur de Vernoble, seigneur d'Inor en partie.

• F. 47 v°. Marguerite de Gaume de La Varenne, dame en partie d'Inor.

• F. 48 v°. Philippe de Tige, seigneur des Grand et Petit-Failly.

• F. 50. Les religieux de l'abbaye d'Orval.

• F. 51. François de Buxy, curé de Mouzay, chapelain de la chapelle Saint-Eloi en l'église de Stenay.

• F. 51 v°. Les religieux de l'abbaye de Mouzon, possesseurs de la métairie de La Wame.

• F. 52 v°. Barbe de Mouzay, veuve de René de Rochefort, seigneur de Colombier, demeurant à Lion, représentée par Louis de Mouzay, seigneur du Champy, possédant des fiefs au ban de Stenay.

• F. 53 v°. Charles d'Aguisy, seigneur d'Agnicourt, demeurant à Rumel, terre d'Orchimont, possesseur d'un demi-vingtième en la seigneurie de Pouilly.

• F. 54 v°. Gédéon de Vassinhac, seigneur d'Imécourt, propriétaire de fiefs à Inor, Soiry, Pouilly, Nepvant, Martincourt, Brouennes et Luzy.

• F. 56. Madeleine de Pouilly, dame d'Inor, veuve d'Aubertin de Pouilly, représentée par Gédéon de Vassinhac d'Imécourt.

• F. 57. Anne, Innocente et Marguerite de Pouilly, filles de feu Aubertin.

• F. 58 v°. Nicolas de Hézecques, seigneur d'Inor et Pouilly en partie.

• F. 59. Charles de Hézecques, sieur de Saint-Pierremont, possesseur d'héritages nobles à Brouennes, représenté par son fils Nicolas, seigneur d'Inor et de Pouilly.

• F. 60 v°. Pierre Langlois, sieur de Landzécourt.

• F. 62. Nicolas de Saubourel, seigneur d'Arlange, possesseur de biens nobles à Luzy et Inor.

• F. 63 v°. Louis de Pouilly, seigneur dudit lieu, Sainte-Marie, etc., possesseur de biens nobles à Pouilly, Inor et Luzy.

• F. 64. Albert de Pouilly, seigneur de Ginvry.

• F. 65. Nicole de Bauclain, veuve de Christophe des Fours, seigneur de Tailly, mère de Nicolas et Yolande, propriétaire de biens nobles à Mouzay et Nepvant et d'une vigne à Inor.

• F. 66 v°. Louis de Sandras, seigneur du Metz et de Pouilly en partie, et possesseur du fief de Tardy à Stenay.
• F. 67 v°. Henri de Villelongue, sieur de Monchouet, représenté par Louis de Sandras, possesseur d'une portion de la seigneurie de Pouilly et du fief de Tardy du chef de Jeanne de Sandras, sa femme, fille et héritière de Nicolas.
• F. 69 v°. Les religieuses de Juvigny, représentées par leur abbesse, Gabrielle-Marie de Livron de Bourbonne, dame de Juvigny.
• F. 70 v°. Alexandre de Suin, sieur de Moislins, représenté par Anne de Pouilly, sa femme : droits seigneuriaux à Pouilly, Luzy, Inor, maison noble de La Motte et héritages nobles au ban d'Inor, héritages nobles au ban de Martincourt, adjugés à ladite Anne au bailliage de Stenay en l'année 1655.
• F. 72. François-Louis de Monflin, seigneur de Bondorf, capitaine d'une compagnie de cavalerie pour le service de Sa Majesté Catholique, possesseur d'un quart en une censé au ban de Stenay, à partager contre les sieurs de Charmois, et de deux portions au terrage de Baâlon.
• F. 73. Louis de Perry, sieur de Boisrozier, Luzy et La Neuville en partie du chef de Françoise d'Assy, sa femme.
• F. 74. Christophe de Custine, seigneur d'Auflance, Pouilly, etc., propriétaire de biens nobles à Pouilly, Stenay, Nepvant.
• F. 75. Théodore d'AUamont, comte de Brandeville, seigneur de Quincy, grand-prévôt d'Ardenne.
• F. 76 v°. Florimond d'AUamont, seigneur de Preutin, Champneuville, Quincy, Chauffour, représenté par Bernard de Vendrepoel, écuyer, demeurant à Mercy-le-Bas : maison forte de Chauffour, partie de la seigneurie de Quincy, droit au terrage de Baâlon.
• F. 78. Jean de La Faloize, seigneur de Truix et autres lieux, propriétaire de la maison féodale de Truix à Cervisy, faubourg de Stenay, une part aux terrages de Baâlon et de Mouzay.
• F. 79. Nicole de Sandras, dame de Vaux, demeurant au Breuil, représentée par Louis de Sandras du Metz, propriétaire d'un quart de la censé de Tardy au ban de Stenay.
• F. 80. Louis d'Alloncourt, seigneur de Saint-Clément, y demeurant, Henri d'Alloncourt, seigneur de Saint-Germain, demeurant à Sagny, fils et héritiers de Madeleine de Sandras et de Hugues d'Alloncourt, son mari, seigneur de Magny ; et Anne de Ligny, dame d'Arnicourt, y demeurant, fille et héritière d'Antoine de Ligny d'Arnicourt et de ladite Madeleine de Sandras ; représentés par Louis de Sandras du Metz : portion en la seigneurie de Pouilly et quart en la censé de

Tardy.
• F. 81 v°. Jacques Testu, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, abbé commendataire de l'abbaye de Belval, représenté par Nicolas de Viton, capitaine du château de Raucourt : moitié de la seigneurie de Wiseppe appartenant à l'abbaye.
• F. 83. Maximilien du Faing, seigneur du Mesnil, de Pouilly et Luzy en partie du chef d'Anne de Nonancourt, sa femme.
• F. 84. Maximilien du Faing, au nom et comme tuteur de Salomon, Werner, Jean-François et François de Nonancourt, seigneur de Pouilly en partie, et d'Anne du Faing.
• F. 85. Rosé de La Faloize, dame de Pouilly en partie, veuve de Jacques de Doncourt, seigneur de Montjouy-la-Neuve, demeurant audit lieu, représentée par Jean de La Faloize, seigneur de Truix, Manse et Thonne-les-Prés, demeurant audit Manse.
• F. 86 v°. Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Verdun : portions de fiefs à Juvigny et Remoiville à elles cédées pour la dotation d'une religieuse sous la faculté de rachat au profit du sieur d'Allamont de Preutin.
• F. 87 v°. Marie de Failly, baronne de Pesches, veuve de Claude-Hermann, baron de Millendonck, Pesches, etc., seigneur de Brouennes, tutrice de son fils Maximilien-Henri ; représentée par Louis de Toully, seigneur de Cléry : seigneurie de Brouennes, partie de Ginvry et de Nepvant.
• F. 89. Marie-Madeleine de Zeibrich de Disdorff, veuve de Christophe de Guis, seigneur du Magny : biens nobles à Stenay, Luzy et La Neuville.
• F. 90 v°. Marie-Elisabeth de Zeibrich de Disdorff, veuve d'Alexandre de Prouvoux, seigneur de Pilouzey.
• F. 91 v°. Jean-Baptiste Robinet, avocat au parlement de Paris : maison et héritages à Pouilly.
• F. 93. Alexis de Chaumont, seigneur de Lombut et du fief de Nepvant, demeurant audit Nepvant.
• F. 94. René-Louis de Hézecques, seigneur de Lombut, Nepvant et « Monceville » (Montzéville), demeurant audit « Monceville », propriétaire des deux tiers de la seigneurie de Nepvant.
• F. 95. Jacques de Paviot, demeurant à Vaudrevange, bailliage d'Allemagne, propriétaire de biens nobles au finage de Luzy.
• F. 98 v°. François de Housse, seigneur de Han : seigneurie de Han et fiefs à Juvigny.
• F. 99 v°. Marguerite de Mouzay, héritière de Jean de Mouzay, seigneur de

Pouilly.
• F. 101. Jean-Guillaume du Mont, sieur de Bruville et d'Inor en partie, demeurant à Stenay : partie de la seigneurie d'Inor et de celle de La Neuville.
• F. dO2. Marie-Claire de Loutzen dit Roben, veuve de François de Mouzay de Boulain, seigneur d'Inor, et mère et tutrice de Louis de Mouzay.
• F. 103 v°. Jacques de Chamissot, seigneur d'Andevanne, Vilosnes, Pouilly, etc., demeurant audit Vilosnes, représenté par son fils Louis.
• F. 105. Henri de Hulse, seigneur de Luzy et Vilosnes en partie ; il signe : De Luzy.
• F. 106. Nicolas Martinet, seigneur de Jardinet, Luzy en partie, etc., maître des eaux et forêts et prévôt au comté de Stenay.
• F. 107. Mathieu-Ignace de Walle, baron de Woeste, demeurant à Marchiennes-au-Pont, propriétaire d'une censé au ban de Mouzay.
• F. 108 v°. Jeanne de Tourelle, femme d'Emond Jaquemet, sieur de Saint-Martin, demeurant à Montmédy, représentée par son fils Mathieu Didier, écuyer, demeurant au Grand-Verneuil, propriétaire d'un fief au ban de Mouzay.
• F. 109 v°. Claude Boitet, prieur de Gesse, seul seigneur de Cesse, et seigneur de Luzy pour moitié, chapelain de la chapelle de Saint-Etienne fondée en l'église de Notre-Dame de Paris, représenté par Charles Grestot, son fermier, demeurant en la maison dudit prieuré de Cesse.
• F. 111 v°. Jean Robinet le jeune, maire de Pouilly, propriétaire d'une petite censé au village et ban de Pouilly.
• F. 112 v°. Salomon de Nonancourt, sieur du Mesnil, demeurant à Lignières, duché de Luxembourg, comté de La Roche en Ardenne, seigneur de Pouilly et de Luzy en partie.
• F. 114. Jacques-Philippe, comte de Savigny, conseiller d'Etat du duc de Lorraine et capitaine-général de son artillerie, représenté par son beau-frère Jean-Philippe de Zweiffel-Suevel, seigneur de Grobin, Durbuy, Pouilly, etc., demeurant à Milly près Dun : droits de seigneurie foncière, terrage, cens, rentes et autres fiefs à Lion en la châtellenie de Dun.
• F. 115. Jean de Gircourt, seigneur d'Inor et La Neuville, demeurant à Bienville, représenté par Claude de Millière, seigneur de Luzy, demeurant audit Luzy.
• F. 116. Louis de Gomminges, marquis de Vervins, châtelain de Marie, conseiller du Roi, premier maître de son hôtel, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, comme curateur créé par justice à la personne et aux biens de sa mère, Gabrielle-Angélique de Pouilly, veuve de Claude-Roger de Gomminges, marquis de Vervins, baron de Voulpaix, seigneur de Rozoy, Saint-Aubin et autres lieux ;

ladite dame fille et héritière de Simon de Pouilly, marquis d'Esnes ; dame du comté de Louppy et dépendances, et en partie de Pouilly, Juvigny, Han, Remoiville, Quincy, et pour le tout de Mont-Saint-Martin, dame du fief de la Cour à Jametz ; comparant par Claude de Morel, vicomte dudit lieu, président au présidial de Sedan.

• F. 118. Nicolas Martinet, seigneur de Jardinet, Luzy en partie, etc., maître des eaux et forêts au comté de Stenay, possesseur d'un dixième en la totalité du fief du Chesnois par acquisition dont il a obtenu confirmation de S. A. S. le 8 septembre 1663.

• F. 118 v°. Les religieux de Saint-Paul de Verdun, chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré, possesseurs d'une portion des dîmes du Petit-Cléry et de Vilosnes.

• F. 121. Table des noms. Tous ces actes de foi et hommage reçus du 21 juillet au 28 septembre 1663 par Mathurin de Gouesnel, sieur de Beauchesne, assisté de Robert de Henriet de La Vallée, seigneur de Sommerance et de Bourvaux, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Stenay, et de Claude Thiéry, procureur-général audit bailliage.

2-E-024 Autre exemplaire. Copie sur parchemin,

In-folio de 131 f., recouvert de vélin blanc aux armes du Grand Condé, filets, tranches dorées.

2-E-025 Compte des recettes et des dépenses du receveur de Clermont-en-Argonne pendant l'année 1353-1354.

Petit in-folio de 79 f. de papier. Cartonnage moderne.

2-E-026 Affaires du Clermontois. Registre

In-folio de 285 f. de papier, écrit vers 1686 ; maroquin rouge aux armes de Condé, dentelle, dos orné, tranches dorées, fermoirs en cuivre {reliure originelle).

• F. 1 à 16, blancs.

• F. 17. « Estât de toutes les villes et villages dépendans de la terre de Clermont et de Varenne en Argonne, réduits en un seul bailliage, subdivisé en 7 prévostez ».

• F. 21. « Estât des dépendances de tous les droits du domaine de Clermont et Vraincourt ».

• F. 35. « Estât des dépendances de tous les droits du domaine de Stenay ».
• F. 42. « Estât des revenus du domaine de Dun et des villages en dépendans ».
• F. 46. « Estât en quoy concistent les revenus de Monseigneur le Duc en la prévosté de Jametz ».
• F. 48. « Estât des fiefs nobles, roturiers et gens de mainmorte qui les possèdent au comté de Clermont, debtes de communauté, colombiers et vollets, des mutations survenues dans lesd. fiefs, usages engagez et les noms des engagistes, employs de deniers, des ennoblis depuis l'année 1611 », 1686.
• F. 75. Même état pour les comtés de Stenay, Dun et Jametz, décembre 1686.
• F. 102. « Mémoire des sentences rendues au bailliage de Clermont pour les soumissions de fiefs suivant la coutume du Vexin françois, lesquelles sont dans le compte du sieur Gauthier au nombre de vingt » (1671).
• F. 104. « Mémoire de ceux qui possèdent des fîefs dans les terres de Clermont, Stenay, Dun et Jametz, et qui sont soumis à la coutume du Vexin françois, ou qui ont esté condamnez par sentence avec les revenus de quelqu'un de ces fiefs ».
• F. 109. « Extrait de la répartition des conduits et aydes St Remy fait par M. de Saint-Laurens par l'ordre de S. A. S. des prévostez de Clermont, Varennes, les Montignons, et Vienne-le-Château, Stenay, Dun et Jametz ».
• F. 113. « Mémoire des revenus du Clermontois suivant les baux faits pour six ans pendant les années 1679 à 1684 ».
• F. 117. « Estat général des revenus de Clermont, Stenay, Dun, Jametz, Varennes, les Montignons et autres lieux en dépendans, suivant les baux faits pour trois ans pendant les années 1685, 1686 et 1687 ».
• F. 118. « Estât général du revenu de Clermont ».
• F. 120. « Bail du comté de Clermont, fait à Cauchon et Navarre pour six ans » en 1684. Bail du sel, ferme du tabac, 1686.
• F. 134. « Bail de la forge de Montblainville passé à M. Coulon du 16 avril 1682 » ; autre bail du 12 août 1687.
• F. 140. Baux des fermes du domaine faits en 1684.
• F. 145. Etat des charges foncières, 1685.

• F. 150. Etat des gages des officiers, 1685.
• F. 155. Etat des bois, fait par le sieur de Castillon.
• F. 166. Etat des bois, fait par le sieur de St Laurens en septembre 1686.
• F. 169. « Lettres patentes portant concession et establissèment en faveur de Monsieur le duc d'Anguien. d'un bailliage du comté de Clermont en Argonne séant à Varennes et suppression des anciens bailliages de Clermont, Stenay et Jametz », janvier 1677, suivi de l'acte d'enregistrement au Parlement.
F. 179. « Révocation des officiers qui n'ont point pris de nouvelles provisions », 20 octobre 1678.
F. 180. « Déclaration pour l'annuel du bailliage du comté de Clermont », 1677.
F. 183. « Ordonnance pour deffendre de postuler dans les justices sans provisions de S. A. S. ».
• F. 184 à; 206, blancs.
• F. 206. Copie des lettres échangées entre le duc d'Anguien et le comte de Bourlemont, bailli et grand-gruyer des forêts de Stenay, 1678.
• F. 208. « Estât des noms et des gages des officiers du bailliage et des eaux et forests du comté de Clermont séant à Varennes, et des prévostez qui en dépendent ». Etat du bois accordé aux officiers de la place de Stenay. Etat des officiers « que S. A. S. entend estre exempts de logemens de troupes et des conduits et autres charges publiques », 1679.
• F. 232. « Mémoires des plus importantes choses qui sont à exécuter dans le Clermontois » : acquisitions, ventes, retraits de terres, dettes des communautés, usages aliénés, bois, affaires avec les fermiers des domaines du Roi, maire et échevins de Stenay, offices,, etc.
• F. 254 à 265, blancs.
• F. 266. « Lettres patentes du Roy qui confirment l'accord fait avec les habitans des comtez de Clermont, Stenay, etc. qui ont des terres enclavées dans celle de France à une lieue, pour les faire valoir et pour amener chez eux leurs denrées réciproquement sans payer aucuns droits » ; juillet 1665.
• F. 269. « Mémoires donnés par le sieur du Hautoy ».

2-E-027 « Etat des fiefs nobles, roturiers, et gens de mainmorte qui les possèdent au comté de Clermont, debtes de communautés, colombiers et vollets, des mutations survenues dans lesdits fiefs, usages engagés et les noms des en gagistes, employs de deniers, des anoblis depuis l'année 1611 » ; dressé en

1686. (Copie des f. 48 à 100 du registre précédent).
In-folio de 145 pages, toile grise.

2-E-028 Description de la terre et seigneurie de Clermont, 1777. Deux parties : extrait des titres, et rédaction faite par M. de Bonneval, accompagnée de cartes en couleurs.
In-folio de 284 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-E-029 Description de la terre et seigneurie d'Auzéville, 1778.
Deux parties : extrait des titres, et rédaction faite par M. de Bonneval.
In-folio de 77 f., reliure originelle en vélin blanc.

CP-R-0001 Carte de la seigneurie, plan du moulin, plan des bois communaux.
« Première feuille du plan de la seigneurie de Neuvilly ». Ce plan accompagnait autrefois une Description de la seigneurie de Neuvilly dont le registre a disparu.

2-E-030 Description de la terre et seigneurie de Varennes, 1763.
Extrait des titres et rédaction par M. de Bonneval.
In-folio de 312 f., reliure originelle en vélin blanc.
Plan en couleurs.

2-E-031 Description de la terre et seigneurie de Nanlillois, 1775.
Extrait des titres et rédaction par M. de Bonneval.
In-folio de 81 f., reliure originelle en vélin blanc.
Plan en couleurs.

2-E-032 Description de la terre et seigneurie de Romagne-sous-Montfaucon, 1780.
Extrait des titres et rédaction par M. de Bonneval.
In-folio de 147 f., reliure originelle en vélin blanc. Plan en couleurs.

2-E-033 Description de la terre et seigneurie de Vauquois.
Extrait des titres et rédaction par M. de Bonneval, 1762.
In-folio de 229 pages, toile grise. Plan en couleurs.

2-E-034 Description de la terre et seigneurie de Montblainville.
Extrait des titres eè rédaction par M. de Bonneval, 1773.
In-folio d e 126 f., reliure originelle en vélin blanc.

Plan en couleurs.

2-E-035 Décret de la moitié de la terre et seigneurie de Boureuilles, adjugée au prince de Condé, 29 avril 1762.
In-folio de 56 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-E-036 Description de la terre et seigneurie de Boureuilles, 1779.
Extrait des titres et rédaction par M. de Bonneval.
In-folio de 280 f., reliure originelle en vélin blanc.
Plan en couleurs en plusieurs feuilles.

2-E-037 « Mémoires pour servir contre les prétentions de Monsieur le comte d'Apremont sur la terre de Dun et ses dépendances ».
In-folio de 160 f. écrits et 25 blancs, reliure originelle en vélin blanc.
• F. 1. « Mémoire pour S. A. S. Monseigneur contre la prétention de Monsieur le comte d'Aspremont sur la terre et seigneurie de Dun-le-Chasteau et ses dépendances », signé : Laigneau.
• F. 25. « Discours servant d'inventaire avec induction des tiltres qui peuvent estre produits pour S. A. S. Monseigneur contre la prétention de Monsieur le comte d'Aspremont ».
• F. 37. « Table généalogique de partie de la maison d'Aspremont en Lorraine ».
• F. 41 à la fin, copie de titres de 1211 à 1581.

2-E-038 Description de la terre et seigneurie de Dun, chef-lieu de prévôté, 1787.
Extrait des titres et rédaction par M. de Bonneval.
In-folio de 167 f., toile grise.
Plans en couleurs.

2-E-039 Description de la terre et seigneurie de Sassey, 1768. Extrait des titres, et rédaction par M. de Bonneval.
In-folio de 123 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-E-040 Terrier de Brieulles-sur-Meuse, 1681.
In-folio de 302 f. de papier, reliure originelle en vélin blanc.

2-E-041 Description de la terre et seigneurie de BrieullesAsur-Meuse, 1/771.

Inventaire des titres, rédaction par M. de Bonneval,
In-folio de 187 f., reliure originelle en vélin blanc.
Cartes en couleurs.

2-E-042 « Remembrement des cens de Jametz faict en l'an 1628 par noble François Girard, conseiller d'Estat de S. A. et auditeur des Comptes de Lorraine ».
Petit in-folio de 73 f., toile grise.

2-E-043 « Extrait des titres et description de la terre et seigneurie de Stenay », par M. de Bonneval, 1785.
In-folio de 362 f., carte et dos en veau (reliure moderne)

2-E-044 Aveu et dénombrement de ce que Claude, comte de Salm, tient en fief du duc de Lorraine et de Bar
1° à cause de son château de Stenay : partie de la seigneurie de Louppy, la terre et seigneurie de Remoiville, biens à Han et Juvigny, maison, cens et rentes à, Stenay, partie de la terre du Mont-Saint-Martin ;
2° à cause du château de Dun, partie de la seigneurie du Grand-Cléry ;
3° en la prévôté des Montignons, ban d'Argeville et biens à Forges ;
4° en la prévôté de Longwy, partie de la seigneurie de Chénières et de la seigneurie de Saint-Pancré ; 10 septembre 1574.
Grand in-4° de 12 f. de parchemin, avec sceau ; couverture moderne en -vélin blanc.

2-E-045 Inventaire des titres et description de la terre et seigneurie de Mouzay, par M. de Bonneval, 1766.
In-folio de 182 f., reliure originelle en vélin blanc.
Carte en couleurs.

2-E-046 Registre des rentes et revenus de l'abbaye de Saint-Hubert à Moulins et Autrévïlle, 1607-1608 ; copie de 1663.
Petit in-folio de 49 f., reliure originelle en veau noir à compartiments à froid.

2-E-047 Obituaire de l'hôpital de Saint-Nicolas de Gravièrès à Verdun, xrve

siècle.
In-4° de 24 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-E-048 « Information faicte par moy, Jehan de Gondrecourt, procureur du Bassigny et clerc juré dudict Gondrecourt, pour sçavoir et enquérir la vérité des drois seigneuriaulx que le Roy nostre seigneur, duc de Bar et de Lorraine, a en la ville dudict Gondrecourt et es villages de ladicte prévosté, et aussy quelles terres et seigneuries sont tenues et mouvantes de ses fiedz en icelle ville et prévosté... », etc. 1er septembre 1504.
Petit in-folio de 95 f., couverture originelle en parchemin blanc.

2-E-049 Passavant (Haute-Saône, arr. de Vesoul, canton de Jussey). Recueil de pièces copié au XVIIe siècle,
In-folio de 456 f., reliure originelle en veau brun, dos orné.
• Procès-verbal dressé par les commissaires du Roi au mois de mai 1574.
Partage de la forêt de Passavant, 1584.
Avis des officiers de Passavant, 10 juin 1603.
Dépendances de la prévôté de Passavant, 1604.
Droits de la terre de Montreuil-sur-Saône, 1605.
Lettres patentes de Louis XI, octobre 1465.
Mémoire des droits du Roi dans les châtellenies de Neufchâtel-sur-Meuse, Châtenay, Montfort, Frouard, moitié de Grand et de Passavant-en-Vosge.

2-E-050 Recueil des baux des domaines et impôts des duchés de Lorraine et de Bar passés en 1671 et 1672.
In-folio de 357 f., toile grise.

2-E-051 Etat général des domaines et droits seigneuriaux du prince de Condé dans le Clermontois, affermés ou soumis à la recette du receveur général, dressé par M. de Bonneval en 1778.
In-folio de 210 f., reliure originelle en vélin vert.

2-E-052-069 Mémoires de M. de Bonneval sur les affaires administratives des domaines du Clermontois, 1746-1782.
18 vol. in-folio avec une numérotation unique de 7564 feuillets, recouverts de toile grise.

2-E-070-079 Lettres de M. de Bonneval sur les affaires du Clermontois, 1746-1782.
10 vol. in-folio ° avec une numérotation unique de 6461 f., recouverts de toile grise.

CP Deux procès-verbaux d'abornement de bois, 1768.
Deux feuilles doubles de très grand format.

2-E-080 Registre des décisions relatives à l'administration des bois, 1772-1790.
In-folio de 106 et 131 f., toile grise.

2-E-081-082 Administration des bois communaux.
Etats des arbres accordés pour réparations, 1766-1768, 1771-1774.
Deux registres in-folio de 92 et 193 f. ; toile grise.

CP Tables de la contenance des coupes dans les grueries de Varennes et de Boureuilles, avec des plans.
Trois feuilles doubles de très grand format.

CP Seize plans particuliers des bois du Clermontois au XVIIIe siècle.

2-E-083 Estimation et plans des biens, bois et forêts de l'ancien Clermontois appartenant au duc de Bourbon, 1829.
In-folio de 329 f., cartonné.

2-E-084 Atlas et description des forêts de l'ancien Clermontois ; dédié au duc d'Aumale par J. J. Lobraux, géomètre forestier à Nancy, 1830. Grand in-4° de 44 f., maroquin vert, dos orné, filets et tranches dorées.

2-E-085 Plans des bois et forêts appartenant au duc d'Aumale dans l'inspection de Stenay.
Grand in-4° composé de 15 plans, reliure en chagrin rouge.

SÉRIE EA

I. CHARLEVILLE

1-EA-001• Inventaire général des archives de la souveraineté d'Arches et Charleville, 1745.
Autres inventaires, fin du XVIIIe siècle.
• Partage fait par François de Clèves, duc de Nevers, entre ses fils et ses filles, 24 mars 1560.
Transaction au sujet du partage entre Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, femme de Ludovic de Gonzague, et Catherine de Clèves, femme d'Antoine de Croy, prince de Portien, 1er mars 1566.
• Arrêt du Conseil d'Etat qui règle la dot de la reine de Pologne et celle de la Princesse Palatine (Marie et Anne de Gonzague), franches et quittes de toutes dettes, 7 novembre 1645.
• Contrat de transaction entre la reine de Pologne, représentée par Jean de Choisy, et Charles II, duc de Mantoue, de Nevers et de Rethelois, souverain d'Arches et de Charleville, représenté par Jacques-François Palpera, marquis de Lûmes, 30 août 1655.
• Contrats de constitution passés par le duc de Mantoue au profit d'Edouard, Prince Palatin, avec hypothèque sur Charleville, 18 septembre 1655 et 17 juin 1656.
• Donation par la reine de Pologne à la Princesse Palatine des sommes qui lui restent dues par le duc de Mantoue, 20 juin 1659.
• Arrêt du Conseil d'Etat du Roi évoquant tous les procès et différends existant entre les héritiers du Prince Palatin, 21 août 1671.
• Lettres (en italien) relatives à Charleville, adressées de Mantoue au résident Balliani à Paris en 1679.
• Arrêt du Conseil d'Etat accordant main-levée au duc de Mantoue des saisies faites sur Charleville, 2 mars 1682.
• Arrêt contre Charles-Ferdinand, duc de Mantoue, au profit de Henry-Jules de Bourbon, duc d'Anguien, agissant au nom de sa femme et de ses belles-sœurs la duchesse de Brunswick et la princesse de Salm, filles et héritières de la Princesse Palatine, 5 juillet 1685.
• Arrêt au profit des créanciers du duc de Mantoue, 6 septembre 1687.
• Relation (en italien) du voyage du marquis Balliani à Charleville en octobre 1688.
• Prétentions du duc de Lorraine et du duc de Mazarin sur Charleville ; procès à ce sujet avec le prince et la princesse de Condé ; mémoires pour les

parties, etc., 1708-1709 ; mémoire sur Charleville ; copies de pièces anciennes communiquées au procès, terminé par l'arrêt du 12 décembre 1709 qui adjuge Charleville à la princesse de Condé et à ses soeurs.

• Vente par la duchesse de Brunswick, au duc de Bourbon du tiers de la principauté d'Arches et Charleville, 31 octobre 1725.

Acquisition de l'autre tiers par échange avec le prince de Conti contre la basse forêt d'Anguien (Montmorency), le tiers de la baronnie d'Ivry et d'autres objets, 12 juin 1734 ; pièces relatives à cet échange, février-avril 1734.

• Arrêt ordonnant de livrer au procureur du prince de Condé les titres et inventaires des papiers de Charleville, 21 août 1745.

• Documents anciens : Charte de Baudouin, sire d'Autry, relative au bois d'Arches et autres biens, octobre 1239 (copie de 1680).

• Bail de la prévôté de Mézières, etc., février 1279 [1280 n. st.] (copie de 1668).

• Vente d'Arches, 1293, et cession de la mouvance, 1301, tirées du cartulaire du duché-pairie de Mazarin en 1709.

Autre copie (de 1601) de l'acquisition d'Arches par le comte de Nevers et de Rethel en 1293.

• Rente sur la terre d'Arches appartenant au sieur de Saint-Vallier, vendue en 1516 à Jean, bâtard de Poitiers, seigneur de Mailly en Champagne.

• Accord et transaction entre le duc et la duchesse de Nevers (comte et comtesse de Rethel) et les habitants du bourg et faubourg d'Arches, 16 février 1573.

• Registre des baux à cens passés en 1573.

• Arrêt de vérification des lettres d'érection du duché de Rethelois, 20 juillet 1582.

• Don d'une accrue d'eau de la rivière, fait au monastère de Bethléem en la souveraineté d'Arches par Ludovic de Gonzague et Henriette de Clèves, duc et duchesse de Nevers et de Rethel, 1584.

• Baux du domaine d'Arches, 1584, 1596, 1602.

• Comptes des revenus et dépenses du domaine, 1601-1609.

• Copie, faite en 1586, de titres de 1193 à 1324 concernant la terre, justice et seigneurie de Raucourt, mouvant de Rethel.

Extrait d'un compte de l'année 1520 ; copie extraite d'un registre des archives de la duchesse de Mazarin pour prouver la souveraineté d'Arches (XVIIIe siècle).

• « Previleges que Nous, Charles, Duc de Nivernois et Rethelois, Pair de France, par la grâce de Dieu Prince du Sainct Empire, et d'Arches, Accordons et concedont à toutes personnes de quelque estât, qualité et condition qu'elles

soyent qui viendront s'habituer en nostre ville de Charleville que nous avons fait construire et bastir dans nostre Principauté souveraine d'Arches, sur la navigable rivière de Meuze proche de Meizières, par laquelle tres-commodément et en peu de temps on peut aller et traffiquer es villes de Dinan, Namur, Liège, Mastricht, Grave, Dordrecht, Amsterdam et autres villes et lieux maritimes », 6 mai 1621 (imprimé, in-4° de 4 f., s. 1. n. d.).

• « Arrest du Conseil d'Estat du Roy » exemptant les habitants de Charleville du logement des gens de guerre, 18 août 1656 (imprimé de 2 f., petit in-folio, s. 1. n. d., titre de départ).

• Lettres de Charles II, duc de Mantoue, déclarant inaliénable le domaine d'Arches et de Charleville, et y réincorporant tout ce qui en a été aliéné depuis 1628, 24 novembre 1664.

• Ordonnance de Ferdinand-Charles, duc de Mantoue, pour la création et la garde des archives, 23 novembre 1675.

• Mandement du duc pour la création du grenier à sel de Charleville ; Mantoue, 22 octobre 1682 (imprimé en format d'affiche).

• « Arrêt du Conseil d'Etat déchargeant les habitants de Charleville des tailles et autres impositions esquelles ils pourroient estre compris à l'avenir, par droit de suite, dans les parroisses taillables de la domination de Sa Majesté d'où ils ont transféré leur domicile pour aller demeurer en ladite ville et principauté de Charleville », 16 mai 1702 (imprimé, in-4° de 4 p.).

• « Arrest du Parlement, rendu en faveur de leurs AA. SS. Monseigneur le Prince et Madame la Princesse (de Condé),contre Monsieur le Duc de Lorraine ; qui déclare nulle la prise de possession, faite par les porteurs de procuration de Monsieur le Duc de Lorraine, d'Arches, Charleville et dépendances. Du 15 janvier 1709 » (imprimé de 4 p. in-4).

• « Arrest contradictoire du Conseil d'Etat du Roy, rendu en faveur de S. A. S. Madame la Princesse. Qui ordonne de son consentement que les Fermiers des Gabelles jouiront de la vente et distribution des sels dans la ville, terre et seigneurie d'Arches, Charleville, paroisses et lieux en dépendans, en payant par eux à Madame la Princesse par chacun an la somme de cinq mille livres, suivant le bail qu'elle leur en passera. Du 8 avril 1710 » (imprimé de 5 p. in-4°).

• « Arrest du Conseil d'Etat du Roy, et Lettres patentes sur iceluy, qui ordonne que S. A. S. Madame la Princesse jouira de tous les droits utils à Charleville et dépendances, comme en jouissoit M. le Duc de Mantoue, à l'exception du Ressort et de la Souveraineté ; que les Habitans desdits lieux jouiront de tous les Privilèges à eux accordés, dans lesquels ils sont confirmés ; et que les

appellations des jugemens rendus par les juges de Charleville concernant les matières d'Aydes et Gabelles resortiront à la Cour des Aydes, et que les appellations de ceux qui seront rendus concernant les droits domaniaux desdites terres ressortiront au Parlement de Paris. Des 15 avril et 24 may 1710 » (imprimé de 8 p. in-4°).

• « Lettres patentes en faveur de Madame la Princesse, de Madame la Duchesse de Brunswick et de Monsieur le Prince de Salm, portant suppression des Justices de Charleville, et établissement d'une seule Justice. Du mois de janvier 1718 » (imprimé de 4 p. in-folio).

• « Mémoire à Monsieur le Duc d'Orléans, Régent du Royaume », par lequel la princesse de Condé demande l'exécution des arrêts et lettres patentes des 15 avril et 24 mai 1710 (imprimé de 3 p. in-folio).

• « Lettres patentes données par le Roy Louis XV, conflrmatives de celles du 24 may 1710 données par le feu Roy. Du mois d'aoust 1719 » (imprimé de 7 p. in-4°).

• Paiement de la somme de 30 livres à l'imprimeur Simart pour 212 exemplaires « de l'arrest du Conseil et Lettres patentes obtenues au mois d'avril 1724 concernant les privilèges de la ville de Charleville » (décision du 17 juin 1724).

• Mémoire concernant le gouvernement de Charleville, s. d. (XVIIIe siècle).

• Notes diverses sur Charleville.

1-EA-002• Vente de maisons et pavillons par le duc de Mantoue à Charleville, moyennant cens et rentes : 19 septembre 1609, une maison à plusieurs bourgeois de Mézières en la rue Sainte-Catherine ; 24 avril 1620, deux pavillons en la rue Saint-Charles à Claude de Guyot, sieur de Richecourt et de Charbogne.

• Donation d'une maison à Charleville par les habitants de Mouzon aux Pères Jésuites pour « achever le dessein du bastiment du collège », 17 mai 1621.

• Marché des travaux de menuiserie du couvent des Carmélites, 10 mai 1623, avec vente d'une maison aux entrepreneurs, 10 mai 1623.

• Marché pour les travaux des fossés de l'enceinte de Charleville, avec vente de maisons aux entrepreneurs, 17 juillet 1623.

• Marché pour les travaux de menuiserie au bâtiment du Palais, avec vente d'une maison aux entrepreneurs en la rue Saint-Charles, 6 février 1625.

• Marché pour le pavé, avec vente d'une maison en la rue Sainte-Catherine, 23 septembre 1626 ; quatre paiements de 1629 à 1633 ; pouvoir donné par le duc de Mantoue à son trésorier, Gabriel Moulin, 4 juin 1633.

• Saisie de la maison de Nicolle Monguenot, femme de Claude Briaux, par défaut de restitution des sommes reçues d'avance pour travaux à exécuter aux fortifications du Mont-Olympe et ailleurs, 16 octobre 1627.
• Maison de Jean Lalbaltreaux, 1630 ; pièces consécutives au marché des fossés de Charleville passé le 17 juillet 1623.
• Maison en la rue Saint-Charles vendue à Jean Liévin, maçon, et Pierre Bonnet, dit la Carrière, couvreur d'ardoises, « créanciers des vieux estats du temps de feu Monsieur Robert Midrous, vivant ordonnateur des bastimens de Charleville », 15 décembre 1629.
• Vente de la moitié d'un pavillon en la rue Saint-Charles à Pierre Lefebvre, blanchisseur, 17 décembre 1629 ; « rente rachetable sur la moitié du prix des ouvrages de grisage et blanchissage esquels ledit Lefebvre est employé aux bastimens de Son Altesse » ; obligation d'entretenir « tant la devanture que le toit en la forme, figure et proportion qu'ils sont et ont esté bastys suivant le dessein de Son Altesse ».
• Vente à Claude David, procureur et notaire, d'une maison en pavillon, rue Saint-Charles, du côté des Capucins, « qui est le troisième pavillon » ; obligation de conserver « la forme, figure et proportion » ; 17 décembre de l'an 1629, « et de la fondation de Charleville le vingt-trois ».
• Donation d'un pavillon de la rue Saint-Charles à Pierre Salaberi, premier valet de chambre du fils du duc de Mantoue, 4 janvier 1630.
• Don à Jean de Muciffet, maître menuisier, du derrière de la maison qu'il possède en la rue Saint-Charles, « en considération des voyages qu'il a faits à Paris, Reims et Châlons pour le service de Son Altesse », 31 décembre 1631.
• Vente d'un pavillon à Henri Guisterneux, arquebusier, et Jean de Maizières, tailleur d'habits, 14 février 1633.
• Quittance du prix des travaux de Jean de Muciffet sur le prix de sa maison ; travaux de menuiserie aux Carmélites ; 3 décembre 1633.
• Maison vendue à Charles Meunier, peintre, chargé des ouvrages de peinture et dorure en l'église des Carmélites, 22 août 1633.
• Maison en la rue Sainte-Marie vendue à Pierre Lyedet, orfèvre ; la maison avait été donnée à Guillaume Marceau, menuisier, pour prix des ouvrages à faire aux bâtiments du Mont-Olympe ; le dessein desdits bâtiments ayant été interrompu, la maison lui fut donnée comme récompense pour dix ans, dont il n'a fait que trois et a cédé les sept autres à Pierre Lyedet.
• Contrat de rente sur la maison de Benoît Noël en la rue Sainte-Catherine, proche le collège des Jésuites, 3 septembre 1633.

• Maison vendue à Nicolas Lemerle, serrurier, 3 septembre 1633.
• Pavillon sur la place Ducale, sous les arcades, vendu à Pierre Esberard, consul de Charleville, 8 novembre 1633.
• Maison en pavillon en la rue Saint-Charles, vendue à Jean Philippes, vitrier, le prix devant entrer en déduction du montant de ses travaux de vitrerie, 31 août 1623 ; règlement le 16 novembre 1633 d'après les mémoires arrêtés de 1628 à 1631 : vitres neuves fournies à la place Ducale et aux pavillons de la rue Saint-Charles, au pavillon de l'angle du côté du Saint-Sépulcre, au logement du côté de la rue Sainte-Marie, au pavillon joignant la grande hôtellerie du côté des Capucins.
• Vente à Pierre Salaberi, un des directeurs de la police de Charleville, d'une maison en pavillon en la rue Saint-Charles, « faisant coin de ladite rue aux remparts, tournant du côté des Carmélites », 7 août 1634.
• Don d'une maison par le duc de Mantoue à Simon Desmarest, contrôleur de la maison de l'abbesse d'Avenay, 8 novembre 1634.
• Vente à Sébastien Le Roy, capitaine d'une compagnie de gens de pied dans le Montferrat et commissaire de l'artillerie, demeurant à Charleville, « d'un pavillon en la place Ducale, faisant l'encognure de la rue de la Porte de France, où est pour enseigne le Heaulme », 13 mars 1636.
• Don à Raoul Coichon, procureur général en la souveraineté d'Arches, du pavillon qu'il habite a Charleville, 25 avril 1636.
• Vente d'une maison en la rue Sainte-Catherine à Jean Henry, maître charpentier, en échange du paiement des travaux exécutés pour l'hôpital et pour les Carmélites, 25 mars 1636.
• Vente d'une maison sur le quai à François Gilles, crédencier de Son Altesse de Mantoue et de la princesse Marie de Gonzague, 8 juillet 1636.
• Vente à Charles Biguet, marchand, d'une maison en la rue Sainte-Catherine où pend pour enseigne la Ville de Mantoue, 16 juin 1637.
• Contrat de la maison d'Antoine du Mesnil, conseiller de Son Altesse en la souveraineté d'Arches, 22 janvier 1638.
• Don à Robert Oudin, sommelier de la princesse Marie, d'une maison au coin de la place Ducale, vis-à-vis l'Aigle d'Or, 18 avril 1637 ; vendue par Oudin à Collart le 22 mars 1640.
• Donation à Denis Lebourg, dit Langlois, de la rente dont est chargée la maison de la rue Sainte-Catherine qu'il a acquise de Charles de May le 14 mars 1640.
• Vente de rentes par les consul et directeurs de Charleville au maître charpentier Jean Henry en paiement des travaux exécutés par lui pour la ville,

30 avril 1643 et 3 mai 1649.

• Don par le duc de Mantoue aux Jésuites du collège, « du pavillon dit la Pomme de pin, le cinquième de la rue Sainte-Catherine à main droite en montant de la rivière à la place Ducale », appartenant aux héritiers du vicomte de Ville, 20 novembre 1647.

• Vente à Jean Hiner du dôme de la place Ducale au quartier du Saint-Sépulcre, 21 novembre 1648.

• Vente à Pierre Macquillet, chapelier, du dôme « qui est assis et situé au devant de la grand'place Ducale, celui du costé de la vieille Verrerie, consistant en piliers et arcades, etc., tenant d'une part à l'imprimeur Budant, lequel dôme appartenoit cy devant à M. le baron de Termes et a esté réuni au domaine de S. A. », 21 janvier 1650.

• Modération de la rente de la maison de Pierre Bordois, greffier en la cour souveraine d'Arches, 6 février 1652.

• Vente à Louis Bevissin, maître menuisier, d'un pavillon sur la place Ducale qui a $$ 289

• -appartenu au comte d'Aigremont et a été réuni au domaine, 17 janvier 1652.

• Réparations ait pavillon de la veuve Barré « en la place Ducale, faisant coin en la rue Sainte-Catherine, au quartier Saint-Ignace », 1652-1653.

• Extrait de l'arrêt d'ordre du 15 juillet 1653 pour la vente de la Maison Blanche, rue du Quai.

• Vente à Toussaint Pournier, marchand, d'un demi pavillon en la place Ducale au quartier Saint-Ignace, 9 avril 1655.

• Rente payée par Jean Picolet pour la maison qu'il occupe en la place Ducale, 24 avril 1656.

• Rentes payées par Frédéric Carbon pouf sa maison de la rue Saint-Charles, 1659.

• Exhibition des titres d'une maison de la rue Saint-Charles, demandée aux sieurs de Lagnicourt et de La Michenoys, 1664.

• Maison du Commerce, appartenant à François Gilles, huissier, 1666.

• Lettres d'Isabelle-Claire, archiduchesse d'Autriche, duchesse de Mantoue, ordonnant la réunion de plusieurs pavillons au domaine, 16 juillet 1666.

• Etat général des rentes dues à Son Altesse par chacun an sur les maisons et pavillons lui appartenant en la ville de Charleville, 2 octobre 1666.

• Bail à loyer d'un pavillon, 1667.

Enregistrement au greffe de la cour souveraine d'Arches et Charleville des lettres patentes de la duchesse de Mantoue nommant Basile Morel conseiller d'Etat

président en ladite cour, 30 juillet 1666.
• Baux du domaine, septembre 1666.
• Registre des actes administratifs de 1020 à 1734.
• Inventaire de pièces de procédure, XVIIe siècle.
• Registre des cens et rentes, 1694.
• Décisions du Conseil du prince de Condé de 1741 à 1763.
• Baux généraux du domaine, 1736 à 1779. Régie, 1783.
• Bail du droit de travers et pancarte, 1715.
Bail des octrois, 1763.
Bail du mobilier des casernes, 1775.
Bail des droits de bourgeoisie, 1783.
Baux des tabacs, 1731-1784.
Baux des postes et messageries, 1698, 1742.
Concessions de terrains à bâtir dans la ville de Charleville, 1711-1773 (agrandissement des -Carmélites, 1767, de la manufacture d'armes, 1769).
• Autres concessions sur le terroir de Charleville, 1725-1788 (projet d'établir une verrerie, 1727 ; projet d'établir « une blanchirie de cire », 1780).
• Maisons construites « dans l'étendue du projet et enceinte du palais », 1744, 1777.
• Acquisition de terrain par les chanoinesses du Saint-Sépulcre, 1784.

1-EA-003• Titres nouveaux des rentes seigneuriales dues au prince de Condé à Charleville, 1743-1746, 77 pièces ; noms principaux : François Collot, marchand, ancien directeur de la ville et police de Charleville ; Michel Drouet, maître fondeur ; Jean Pariset, directeur de la ville et police de Charleville ; Jean Baptiste, avocat, ancien directeur ; René Lancereau, ancien consul ; Guillemette Miet, veuve de César-Antoine de Bedeuil d'Ardecourt de Caumont, ancien capitaine au régiment de Mailly, et Marguerite Miet, veuve d'Armand-Charles de Rouby, chevalier de Saint-Louis ; Daniel d'Entremeuse, architecte et voyer de la principauté ; Augustin Valdory, marchand, un des capitaines de la bourgeoisie de la ville ; Jean-Nicolas Benissein, avocat ; Etienne Lecarme, capitaine de la bourgeoisie ; Jacques Mourant, ancien directeur et l'un des fermiers généraux de la principauté ; Pierre Thesin, imprimeur de S. A. S. et marchand libraire ; les dames filles séculières et communauté de la Providence, rue de Lorraine ; Charles Pierd'houy, conseiller au bailliage de Charleville ; Jean-Baptiste Le Mercier, sieur de Saint-Laurent ; Melchior Le Féron, capitaine des chasses, héritier de son oncle François Namurois, seigneur de La Francheville ; Nicolas-Antoine Chevalier, avocat général fiscal et consul

de la ville ; etc.

• Etat des cens et rentes dus par les maisons, jardins, terres et prés de la dépendance de Charleville, pour les concessions qui en ont été faites depuis la fondation de la ville jusqu'au 15 août 1780 ; liste des habitants par rues : quartier Saint-François, rue haute Saint-Charles, rue basse Saint-Charles, 41 articles ; place Ducale, 34 ; rue haute Sainte-Catherine, 10 ; rue basse Sainte-Catherine, 30 ; rue Sainte-Marie, 28 ; rue Saint-Jean, 6 ; rue de Nevers (la manufacture d'armes), 8 ; rue Saint-Luc, 4 ; rue d'Aubilly, 18 ; rue des Juifs, 22 ; rue Rethelois, 11 ; rue Saint-François, 11 ; rue d'Autriche, 7 (la Providence, les Carmélites) ; rue de Clèves, 7 ; rue Bourbon, 58 ; rue Saint-André, 7 ; rue Sainte-Marguerite, 5 ; rue de Longueville, 12 ; rue haute Notre-Dame,. 6 ; place de Nevers, 6 ; rue basse Notre-Dame, 14 ; rue Saint-Paul, 5 ; rue Saint-Barthélémy, 12 ~ rue de Gonzague, 9 ; rue Saint-Dominique, 26 (les Chartreux du Mont-Dieu ; les Carmélites, une maison servant d'hôpital militaire) ; rue de la Madeleine, 3 ; place Saint-Ignace, 5 ; enceinte du Palais, 16 ; rue Saint-Mathieu, 7 ; rue Saint-Michel, 13 ; rue Saint-Louis et de Lorraine, 9 (le Sépulcre, deux jardins ; la Providence, une maison et un jardin). Tout ce qui précède concédé jusqu'en 1753.

• Cens et rentes pour concessions de terrains faites dans l'enceinte de la ville de 1753 au 14 août 1780, 10 articles (les Carmélites, terrain de la maison qu'elles ont bâtie sur la; place Saint-François ; l'Hôtel-Dieu de Mézières, terrain joignant la ferme et maison y bâtie, etc.)

• Cens et rentes dus pour concessions de terres et terrains hors l'enceinte de la ville, 18 articles (terrains des anciennes fortifications, prés, cours d'eau de moulins, etc.).

• Autres cens et rentes non renseignés au papier terrier, les concessions ayant été faites depuis, 16 articles.

• Cens dus au Pont d'Arches, faubourg de Charleville : Grande rue, 33 maisons ; rue de la Chapelle, 21 maisons ; rue Collette, 15 maisons, le four banal, 6 jardins.

• Etat des personnes qui redoivent, des cens et rentes pour l'année 1783 ; extrait du compte de 1784.

• Lods et ventes, 1783-1790. Ensaisinements, 1784-1788. Dépris pour acquisitions, 1783-1787.

• Acquisition du moulin banal d'Arches par le duc de Bourbon, 1736 ; titres du moulin depuis 1685.

• Moulins banaux : travaux, 1748-1791 ; baux, 1777-1790.

• Ordonnance pour la boucherie, 28 mars 1774 (imprimé en format d'affiche).
• Bois accordés pour la reconstruction de la maison des Capucins, 1781.
• Droit de banalité du four du Pont d'Arches, 1777.
• Bois accordés pour la construction d'un bâtiment qui doit servir d'atelier commun pour la filature de coton, 2 avril 1788.
• Projet d'une nouvelle plantation du petit bois qui sert de promenade publique, 1773.
• Plan du Petit Bois, levé par l'architecte Poulain en 1786.
• Plan de l'ancien hôpital militaire et du voisinage, 1756.
• Carte d'une partie des triots situés au-dessus du Calvaire près de la forêt de la Havetière, 1779.
• Plan des nouvelles fortifications du Pont d'Arches et des terres voisines jusqu'au couvent des Récollets, 1731.
• Mémoire historique sur la nomination des marguilliers ou mainbourgs de l'église de Charleville, 1769 (Imprimé de 16 p. in-4°).
• Délibération sur la réparation et l'exhaussement de la nef de l'église paroissiale, 7 mai 1774.
• Prétentions des Pères Jésuites du collège sur les îlots et gains d'eaux qui ne sont pas compris dans la concession à eux faite en 1647 ; délibérations du 6 septembre 1742 et du 30 mai 1753.
• Rente de 500 1. due à l'économe-séquestre du collège des Jésuites en vertu de la fondation d'une chaire de philosophie faite par une princesse de Mantoue ; délibération du 29 mars 1764.
• Exemption des droits d'entrée en faveur des régents du collège, 18 mars 1773.
• Délibération repoussant la demande du collège faite par les Prémontrés de la Val-Dieu, 2 janvier 1782.
• Etablissement d'un quatrième frère à l'école chrétienne et gratuite, 2 avril 1772. Don d'un jardin à l'école avec obligation d'y construire une maison, 1777.
• Lettres de Ferdinand-Charles, duc de Mantoue, confirmant l'établissement des Filles séculières de la Providence à Charleville, 30 décembre 1694 (copie de 1788).
• Permission demandée par les religieuses de la Providence, « destinées à l'enseignement gratuit des filles »r, d'acquérir une maison pour agrandir leur établissement, avec exemption de droits ; rapport du 8 janvier 1788.
• Lettre de M. Dentremeuze, voyer de Charleville, à M. Le Roy, architecte du duc ;de Bourbon à Chantilly, sur les plans de l'Hôtel-Dieu, 19 juin 1736.
• Lettres patentes de confirmation d'établissement d'un Hôtel-Dieu à Charleville,

septembre 1742 (Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, imprimeur de S. A. S. Mgr le Prince de Condé, 1744,
In-folio de 18 p.).
• Acquisition d'une rente de 300 1. pour l'Hôtel-Dieu, 8 août 1760.
• Refus de la demande présentée par Jean-Marie Navelet, contrôleur des deniers communs de la ville, pour assister aux assemblées des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, 2 juillet 1761.
• Décision pour la mise en ordre et l'inventaire des titres et papiers de l'Hôtel-Dieu, 25 novembre 1762.
• Nominations d'administrateurs : Jean-Marie Navelet, 13 février 1766 ; Augustin-Jacques-Philippe Dumesnil de Chamblaye, 26 «vril 1770 ; Charles-Nicolas Chevalier, 29 juin 1771 ; Nicolas Bailly, 14 avril 1787.
• Approbation des comptes des années 1766-1769.
• Autorisation à l'Hôtel-Dieu de prêter 8.000 1. à la Ville, 4 février 1773.
• Autorisation à la Ville de vendre à l'Hôtel-Dieu le terrain de l'ancien cimetière, 6 juillet 1785.

1-EA-004• Ordonnancements de dépenses : travaux de bâtiment, charges et gages, habillement, gratifications aux agents des forêts, aumônes, entretien des enfants trouvés, frais d'administration, XVIIIe siècle.
• Régie ; récépissés du trésorier général, comptes du régisseur, 1782-1790.
• Comptes des droits sur les boissons, 1783.
• Exemption de droits accordée à M. de Montrozier, 1766, à l'empereur de l'oiseau de l'arquebuse, 1769.
• Suspension du droit de pancarte en faveur des habitants de Mézières, 1789.
• Provisions d'offices : consul, contrôleur, conseiller et lieutenant-général, procureur fiscal général, substitut du procureur-général, avocat-général fiscal, procureurs, notaires, huissier, greffier, receveur des consignations et commissaire aux saisies réelles, garde-conservateur des archives, imprimeur et libraires, capitaine de la milice bourgeoise, messager de Charleville à Sedan, conseiller d'église et conseiller d'épée, offices des Eaux-et-forêts ; XVIIIe siècle.
• Pièces et frais de procédure, XVIIIe siècle.
• Délivrance des effets de la succession de Marguerite Cercelet, 6 juillet 1785.
• Permission aux manufacturiers de la Draperie de Sedan de rechercher dans le Clermontois et la principauté de Charleville les laines qui leur ont été volées, 21 décembre 1785.

1-EA-005• Garde de la ville de Charleville, milice bourgeoise, 1711-1757. Garnison, logement de troupes, exemptions de logement, 1716-1746.

Construction des casernes, 1735-1745.

Manutention, fournitures à la troupe, 1733-1743.

Réjouissances militaires, feux de joie, 1739, 1744.

II. DEPENDANCES DE CHARLEVILLE.

1-EA-006• Acquisition par le prince de Condé d'une rente sur le moulin de Rouvroy-les-Potées, 1774.

• Concession à Pierre Lhoste, tanneur à Charleville, directeur de la ville, d'un terrain de 10 arpents 50 perches au lieu dit le Viridon, 10 mai 1762.

• Etat abrégé du revenu des terres de Lûmes, Romery, Vautrincourt, Theux et Nouvion-sur-Meuse, 1605.

• Lûmes.

Contrat de vente entre particuliers, 1559.

Transaction entre le duc de Nevers et les habitants au sujet du droit d'usage, 8 novembre 1572.

Bail de la seigneurie, 23 juin 1615.

Concession à cens et rente du grand jardin de Lûmes à Poncelet Lamblot, marchand de tabac, 16 octobre 1677 ; délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de la redevance, 24 février 1746.

Terrage induement prétendu par le fermier sur plusieurs pièces appartenant aux Carmélites de Charleville, 1763.

Concession de terrain au sieur Chevalot, voyer de la principauté, 1771.

Augmentations à faire aux bâtiments de la ferme, 1773.

Bail de la seigneurie, 1781 ; mémoires sur le composé de la ferme.

Réparations au château, 1789.

• Ville-sur-Lumes.

Déclaration des droits seigneuriaux et du domaine, 1615. Bail de la ferme, 1781.

• Les Sauvements de la Grandville, bail à ferme, 1781.

• Vautrincourt dit Saint-Laurent.

Accord entre Colars, sire de Rume, et les habitants de Vautrincourt et de Ville, au sujet du droit d'usage, 12 juin 1365 (copie de 1680).

Compte du domaine de Vautrincourt, 1620.

Acensement de terrains, 1765-1766.

Remboursement d'une rente à la fabrique de Charleville, 1769.

• **Romery et Theux**.

Concessions de terrains, 1726, 1736.

Concession d'un cours d'eau et d'un terrain entre Romery et Theux pour établir une scierie de marbres, 1753.

• Bail de la ferme, 1781.

• **Nouvion-sur-Meuse.**

Transaction entre le duc de Nevers et les habitants, 22 août 1572 (copie du XVIIIe siècle).

Déclaration des maisons, jardins, droits seigneuriaux, rivières, moulins, terres et prés appartenant à Jacqueline de Wailly, veuve de Pierre de Villelongue, seigneur du Petit-Bois de Neuvizy, XVIIe siècle.

Moulin à vent de Nouvion, 1723-1726.

• **Saint-Menges près Sedan (souveraineté de).**

• Mémoire historique, XVIIIe siècle.

Inventaire des titres de la moitié du four banal, 1761, et mémoire historique depuis 1536.

Documents, lettres et mémoires relatifs aux privilèges de la souveraineté de Saint-Menges, 1749-1779, parmi lesquels deux imprimés :

1° « Concordat de Saint-Menges. Extrait des registres du greffe de la Cour souveraine de Sainct-Menges. Reiglement de la Justice, de la Terre et Seigneurie Souveraine de Sainct-Menges, accordé au Conseil de Messeigneurs les Ducs et Souverains dudict Sainct-Menges » (1573). A Bouillon, chez J. Brasseur et A. Foysié, 1761, in-4° de 8 p.

2° « Lettres patentes du Roi, qui confirment les Privilèges des Habitans de la Ville de Sedan et ceux des Villages dépendants tant de la Principauté du même nom que des Souverainetés de Raucourt et de St. Manges » (décembre 1776). A Bouillon, de l'Imprimerie de J. Brasseur, s. a. (permis d'imprimer du 12 juin 1777).

• Permis aux habitants de la Souveraineté de Saint-Menges, indivise entre le Roi et le prince de Condé, d'exploiter une lisière incendiée des bois communaux, 18 février 1773.

Permis de vendre une autre lisière de bois, 9 août, 1775.

Permis de vendre un canton de bois pour employer le prix à la refonte des cloches de l'église, 2 septembre 1778.

• Délibération du Conseil du prince de Condé arrêtant que les arrêts rendus par le Conseil des co-souverains de Saint-Menges en 1748, 1758 et 1780 seront inscrits sur les registres du Conseil : copie des arrêts rendus, le 27 juillet 1748,

par Jean-François de Creil, marquis de Creil, commissaire du Roi, et Claude de La Michodière, commissaire du prince de Condé ; le 19 août 1758 par Jean-Louis de Bernage, seigneur de Vaux, et Claude de La Michodière ; le 26 avril et le 1er mai 1780 par Jean de Pont, seigneur de Manderoux, et Etienne Berthelot de Saint-Alban.

Autre arrêt qui retient l'appel d'une sentence rendue au bailliage de-Saint-Menges, 27 mars 1781.

• Bail de la ferme de Saint-Menges, 22 octobre 1781.

Permis aux habitants de faire vendre en la maîtrise de Reims une lisière de leurs bois, 24 septembre 1788.

Lettre de M. Auclaire, procureur fiscal, à M. Simonnard, procureur-général, implorant la charité du prince de Condé en faveur des habitants, 29 décembre 1788.

• Provisions d'offices : Pierre Brazy, bailli et gruyer, François-Joseph Rollin, procureur fiscal, 2 juillet 1767 ; Adrien-Pierre-Barthélemy Cochelet, avocat-général, 2 août 1780 ; Antoine-Félix Auclaire, procureur fiscal, 5. décembre 1781 ; Chevalier, notaire, 13 avril 1769 ; notaire et greffier : résignation de Jean Billy,. 27 février 1773 ; Jean-François Mathieu, 1er avril 1773 ; Jean-Baptiste Longis, 29 janvier 1783 ; Louis Richard, 13 août 1788 ; huissiers en la cour souveraine et sergents au bailliage : Louis Bonhomme, 11 octobre 1784, Mesnie Mathieu, 6 juillet 1785, Charles-Jean-Baptiste Bonhomme, 5 mars 1788.

Bois d'Agnival dit le Petit-Bois, forêt de la Havetière, bois du Rossignol, bois de la garenne de Ville. Carte du bois d'Agnival, 1751.

Acquisition par le prince de Condé de 20 arpents du bois d'Agnival, faite de Charles de Beaumont, seigneur de La Cerleau et de Clavy, 1752.

Acquisition d'un tiers dans 17 arpents du bois d'Agnival, faite de M. d'Ivory en échange du quart de la seigneurie de Rume-Issancourt, 1784.

Plan du bois de la garenne de Ville, 1743.

Exploitation des bois, comptes, etc., 1746-1791.

1-EA-007• Reprise de biens par le prince de Condé en 1814.

Traité de régie, 1815.

Aliénations, 1821-1824.

Contributions, 1816.

Etat des coupes annuelles faites sous la Révolution.

Réclamation du prince Constantin de Salm-Salm, 1824.

Correspondance et comptes de M. Gailly, régisseur, exploitation des bois, 1814-

1825.

SÉRIE F
BRETAGNE

I. CHATEAUBRIANT ET ANJOU

1-F-001• Inventaire de titres. Généalogie des barons de Châteaubriant, rédigée à la fin du XVIIe siècle.

• Droits et devoirs appartenant au prince de Condé ; extrait de la déclaration de la baronnie de Châteaubriant du 26 juillet 1680.

• Procès pour le partage des terres de Bretagne «entre les héritiers de Louis III de Bourbon, prince de Condé, mort en 1710 ; deux mémoires imprimés. Mémoire sur la consistance des biens de Bretagne et d'Anjou, XVIIIe siècle. Projet d'aliénation (vers 1780). Autre état de la consistance du domaine depuis 1660. Inventaire de décisions du Conseil du prince de Condé de 1748 à 1788.

• **Ville de CHATEAUBRIANT**. Délibération du Bureau de l'Hôpital et supplique des directeurs, 1702. Titres de l'école de la ville, 1462-1635, établissant le droit du seigneur à nommer les régents, mémoire du 3 juin 1708. Décisions en faveur de l'école de•charité, 1786-1788. Etablissement d'un marché aux chevaux et moutons, 1769. Lods et ventes, concessions, travaux, etc., décisions du Conseil du prince de Condé de 1763 à 1791 (la dernière, du 13 avril 1791, autorise la mise en sécurité des archives de Châteaubriant, qui furent ensuite détruites par les paysans alors qu'on les transportait à Nantes).

• Afféagements, 1763-1775.

• « Etat des terres, seigneuries et domaines nobles mouvant de S. A. S. en Bretagne et Anjou » (XVIIIe siècle). Délibérations du Conseil relatives à ***divers fiefs :*** Fief de Vanaise, 1669, 1671 ; fief appelé le Verger Martin Thibarle, à Mme de Dreux, 1671 ; fief Saint-Antoine, au s^{r} Sévigné, 1673 ; fief de la Galissonnière, à M. Dreux, conseiller, 1673 ; fief de la Bourgonnière, au s^{r} Grimaudet, 1680 ; terre de la Garenne, acquise par M. des Trelières, conseiller au parlement de Bretagne, 1681 ; fief du Val, vendu par la veuve Ragon à M. Gotion, conseiller au parlement, et par celui-ci à M. Hamel,1688 ; maison de La Teillaye et moulin de Haut-Breil, à M. de La Bothelière, 1706 ; baronnie de«Château-Guyon, à René Le Prestre, seigneur de Maisonnette, président au parlement, 1712. Baronnie de La Roche-Giffard, blâme de l'aveu fourni par la maréchale de Gréqui, 1691 ; marquisat de Fougères et baronnie de La Roche-Giffard, acquis de la duchesse

d'Elbeuf par M. Loquet de Grandville, 1748 ; retrait féodal de La Roche-Giffard par Mme de Lavau, 1749. Métairie noble du Bourgérard, à Mme de La Chevière, 1763.
Terre du Chambalan en la paroisse de Rougé, vendue par l'abbé de Boislève du Chambalan, président honoraire au parlement de Bretagne, le 14 août 1761, à M. de Goyon de Beauvais, mort le 26 septembre 1764 ; décision du Conseil au sujet des droits, 21 février 1765.
Terres du Chambalan, de La Minière et du Rouvre, dans les paroisses de Rougé, Soulvache, Ruffigné, Saint-Aubin, Fercé, Béré, etc., vendues le 4 octobre 1765 par Joseph-Bruno de Goyon, seigneur de Beauvais, et ses fils Luc-Jean, comte de Beaufort, et Joseph, chanoine de Rouen, à Joseph-François-Marie de Gesril, seigneur du Papin ; droits dus au prince de Condé, 28 novembre 1765.
Liquidation des droits dus par les Goyon à cause de la terre du Chambalan et des fiefs du Bois-Aulnay,de La Borderie et du Tertre ; décisions des 26 juin 1766, 2 avril et 23 juillet 1767.
Fiefs de La Rigaudière, de La Rouverais, de Sucé et du Loroux, appartenant aux héritiers du comte de Donges et du marquis de Montmorency-Fosseuse, 1767.
Droit de rachat dû par Louis Legrand de La Griolaye pour la terre de Creneux, 1768.
Château et terre des Fougerais, vendus en 1770 par Jean-Louis-Barthélemy Béchence de Bœuves à Nicolas-Guillaume-François du Fresne.
Métairie de Bellêtre, vendue en 1776 par Françoise Le Ray des Guillardais, veuve de Louis Landry de Volandry, à Charles-Guy Normand de La Bagnais.
Terre de La Robinais, acquise par M. de Coniac, 1781.
Droits dus par Pierre de La Fosse, directeur des Devoirs de Bretagne à Châteaubriant, pour son acquisition de trois métairies au village de La Champellière, 1784.
Droit de rachat sur la terre des Fougerais après la mort du fils aîné de M. de Renac, 1786.
Remise de droits à M. Le Lasseur pour son acquisition de la terre de Portricq, 1787.
Droits dus par Pierre-René Le Bastard, seigneur de Villeneuve, 1788.
Terre de la Mabonnière, échue à Henri-François-Marie Picot, capitaine de cavalerie, par le décès d'Anne-Catherine Lambert, dame de Lorgeril, morte le 12 janvier1789 ; vente de cette terre à Louis-Guy de Langle, ancien président au parlement de Rennes, le 29 mai 1791.
• **Lalleu-Saint-Jouin *:*** contestation entre les habitants et les héritiers de Brice Hamart, sieur de La Locherie, au sujet du droit de banc dans l'église, 1662.

VIOREAU (baronnie de).

• Procès-verbal de visite du moulin de Gouesbet, 1634.

Bois des fiefs de Launay et de Maupiron, 1687.

Terres de La Rivière et du Haut-Bois, vendues par M. Crapado, 1691.

Procès avec Henri Fournier, seigneur de Taron, 1714.

Compromission avec les tenanciers vassaux de Joué, 1774.

• Droits de lods et ventes dus par M^elles^ Duval de La Potterie pour l'acquisition de la métairie de la Prévôté, 1776.

• **Auverné.** Garenne, 1750.

Afféagement à Augustin-Joseph Le Maignan, ancien capitaine au régiment Royal-infanterie, demeurant à Hurlebise, 1763.

Banc dans la nef de l'église d'Auverné pour le s^r^ Cathelinays du Marais, 1763.

Contestation entre les officiers du prince de Condé et les seigneurs et fermiers de la terre de La Rivière, au sujet des droits d'étalonnage perçus par ces derniers à l'assemblée qui se tient au petit bourg de Saint-Sulpice d'Auverné le 11 juin de chaque année ; septembre 1767.

Réformation des rôles de Vioreau et d'Erbray ; contestation entre le sénéchal et le procureur fiscal au sujet des débornements en plein, septembre 1767.

Afféagement fait à Etienne Le Métayer, prêtre, vicaire au petit bourg d'Auverné, décembre 1769.

Droit de relief sur la terre de La Haye par suite du décès de Gabriel-Regnault de Boisgelin, marquis de Gucé, président au parlement de Bretagne, 1777.

Liquidation des droits dus à cause de la mutation de la terre de La Haye, acquise par Michel-François Cathelinays du Marais, conseiller au présidial de Nantes, de Marie de Boisgelin, ancienne chanoinesse de Remiremont, héritière de Regnault-Gabriel de Boisgelin et de Jeanne-Marie-Françoise de Roscouet, marquis et marquise de Gucé, 1786.

Remise de droits accordée à Louis Poullain de La Furtière pour l'acquisition de la métairie nommée l'Hôtel Guilleaume Raoul, située au haut du bourg de Saint-Sulpice d'Auverné, 1787.

• **MOISDON.** Abonnements de la communauté de Moisdon pour le paiement en argent des rentes seigneuriales, 1768, 1778.

Acensement, 1772.

Maison dite des Pouriatz, située à la forge neuve de Moisdon, acquise en 1760 par Michel Rocher fils, maître fondeur ; retrait féodal exercé par le prince de Condé en 1762.

• Droits dus par Pierre-Jean-Baptiste Lefebvre pour l'acquisition de la métairie

de la Piraudais en la paroisse de Moisdon, 1780.
• **MELLERAY (abbaye de N. D. de),** en la paroisse de Moisdon.
Aveux baillés par les religieux : à Jean de Laval, sire de Châteaubriant, de Condé et de Vioreau, 24 avril 1521 (copie de 1743) ; à la duchesse de Montmorency, 19 mai 1580 (copie de 1743) ; au connétable Henri de Montmorency, 1er juillet 1605 ; au duc Henri II de Montmorency, 2 et 13 septembre 1628 ; aux princes de Condé, 10 juin 1692, 26 août 1697, 27 juin 1703, 9 mars 1743.
• **LA MEILLERAIE.** Gratification à la communauté pour la réparation de l'église et le soulagement des pauvres, 1783.
• **JUIGNE-DES-MOUTIERS.** Droit d'indemnité dû par la fabrique délaissé aux pauvres, 1780.
Rapport au Conseil du prince de Condé sur la demande du droit d'usage dans la forêt faite par les habitants, août 1816.
• **ISSE.** Transaction entre Jean du Piau, sieur de Lommeau, intendant du prince de Condé, et le fermier du moulin à la suite de la visite des bâtiments, 1635.
Décision du Conseil sur le bail des moulins d'Issé et Montbazon, 1780.
Abonnement de la communauté pour le paiement des droits, 1780.
• **CHOISEL.** Visite du moulin, 1717 ; réparations, 1788.
• **SION.** Décision du Conseil sur l'acquisition à faire, par échange, de la terre et seigneurie de Sion, appartenant au marquis de Juigné, et sur le bail à en passer, 24 mai 1786 ; décision pour le paiement des droits d'insinuation et de prise de possession, 28 juin 1786.
Lettre du prince de Condé à M.Lambert, contrôleur-général des Finances, pour demander une remise sur les droits dus à cause de l'acquisition de la terre de Sion, mouvant du Roi à cause de son comté de Nantes, 7 juin 1788.
Décision sur l'adjudication au rabais des réparations à faire aux bâtiments, usines et dépendances de la terre de Sion, 27 mai 1789.
NOZAY et NORT.
• Déclaration et dénombrement des maisons, terres, fiefs et seigneuries dépendant de la châtellenie de Nozay, qui appartient au prince de Condé, 26 septembre 1680 (copie de 1768).
Réparations à l'auditoire de Nozay, 1769.
Afféagements à divers particuliers, 1775.
Réparations à l'auditoire et à la halle, 1779, aux ponts et pavés, 1780.
Afféagement de 250 journaux de terres vagues aux environs du château de Villeneuve dans les paroisses d'Abbaretz et de Puceul, accordé à M. Dumatz de Villeneuve, décembre 1783.

Action contre M. Moulnier, qui prétend aux prières nominales au prône de la paroisse de Nozay comme seigneur propriétaire de la terre de La Grutière, 1785.
Liquidation par modération des droits dus par le s[r] Walter Worlock pour l'acquisition de la terre de La Grutière, faite de François Moulnier le 10 septembre 1788.
Autorisation donnée à Robert-Thomas Le Bolloch, prieur de Notre-Dame-de-Beaulieu, de céder à titre de rente foncière les terres vagues dépendant du prieuré, 1788.
• Procès entre le prince de Condé et Olivier, marquis de La Musse, au sujet de la mouvance du fief du Fayau et domaine de la Basse-Cosmère après le décès de François de Montullé, sieur de Longlée, qui en était propriétaire, 1682-1684.
Pièces à l'appui : procès de Guillaume, seigneur du Fayau, 1494 ; aveu de Hardy de Jaucourt et de Françoise Hamon, sa femme, 15 novembre 1526 ; aveu de Françoise Hamon et de Guy de Jaucourt, 2 mars 1563 ; assignation donnée à Renée de La Motte, dame de Longlée et du Fayau en la paroisse de Nort, femme de Claude du Plantiz, seigneur de La Guyonnière, 6 juillet 1608.
• Aveu du fief de Rieux-en-Nort et de partie de la seigneurie de Nozay, mouvant de la baronnie de La Roche-en-Nort, baillé par Jacques Chotard, au nom du prince de Condé, à Jean-Baptiste de Cornullier, seigneur de Lorrière, Lucinière et du fief et baronnie de La Roche-en-Nort, 1er février1690.
Traité fait à 2.500 livres avec M. de Cornullier pour les droits à lui dus à cause des terres de Beauregard et Nozay, en ce qui relève de son fief de La Roche-en-Nort, 13 mai 1694 ; droits de rachat de ces terres, 1711-1712.
Note sur le retrait par le duc de Bourbon de la terre de LaRoche-en-Nort, vendue par M. de Cornullier au président de Rochefort, 28 mars 1720.
Lettre sur le contrat d'acquêt du greffe de La Roche-en-Nort, 9 février 1748.
Droits dus par M. Robineau de Rochequairie pour sa terre de La Motte-Glain, tenue en fief de La Roche-en-Nort, 1777.
• Moulins de Quiquengrogne en la paroisse de Nort ; procès entre Guillaume Le Porc, seigneur de Larchaz et de La Barillière, et Guillaume Hamon, seigneur de « Luissinière » ; plainte de Guillaume Le Porc, 13 mai 1494 ; procès-verbal d'enquête et dépositions de témoins, mars 1495.

ROUGE (Loire-Inférieure), THOURIE, COESMES, LE THEIL (Ille-et-Vilaine).

• Réparations à l'église de Rougé, 1684.
Mouvance du fief de La Plumante appartenant à M. de La Villeblanc, 1702.
Procès entre le prince de Condé, seigneur de Rougé, et René-François de

Thierry, seigneur du Plessis, Prévalais et Saint-Aubin, au sujet de la mouvance du moulin de Beauchène, 1711 -1712.
Frais de la réformation du rôle de Rougé, 1766.
Droit de bâtardise acquis au prince de Condé par le décès de Mathurin Lauron, 1766.
Abonnement de la communauté de Rougé pour le paiement des droits, 1768.
Construction d'une maisonnette près du moulin à vent de Septvent en Rougé, paroisse de Ruffigné, 1786.
• Aveu de la vicomte et paroisse de Thourie, baillé par le connétable de Montmorency à Guy et Guyonne, comte et comtesse de Laval, seigneurs vicomtes de Vitré, 4 juin 1563 (copie de 1744).
Chapelle du Guesclin en l'église de Thourie : nomination de Jean-Christophe Mion, 1752, de Louis Hazard, 1767.
Abandon aux pauvre» de Thourie du droit d'indemnité dû par le recteur, 1769.
Transaction passée avec M. et Mme de Trédern au sujet de leur fief du Bois-Hamon, 1771.
Redevances dues par Mlle de Lorgeril, 1777.
Lods et ventes dus par Jean-Baptiste Bougérard de Grandmaison et Marie-Catherine-Hilaire-Roberte Corbeau de Mazure, sa femme, pour l'acquisition de la métairie de La Béguinais en la paroisse de Thourie, faite deJeanne Gascher de Kerbolle le 7 avril 1777.
• Lods et ventes dus par Louis-Bertrand Rolland du Rocher-Noday, propriétaire pour moitié indivise des métairies des Granges, de la Haute-Fontaine, et d'une maison nommée la Truie-qui-file, en la paroisse de Thourie, et héritier du sieur Hévin pour l'autre moitié, 1780.
Gratification à la communauté de Thourie pour la reconstruction de la tour de l'église, 1788.
Vente de la métairie de la Basse-Béguinais ou Boudetterie en la paroisse de Thourie, faite par Julienne-Marguerite Ernault, veuve de Jacques-Philippe Jameu, sieur de Feudon, à Joseph-Toussaint Meneust, 1791.
• Droits dus pour la vente faite par Gédéon de Refuge de la terre de Coesmes, mouvant de Rougé ; intervention de sa femme, Louise de Chaumont, en nullité de contrat, 1682.
Taxation de droits pour l'acquisition de la terre de Coesmes que M. d'Andigné, conseiller au parlement de Bretagne, se propose de faire de Melle de Refuge, 20 février 1727.
• Travaux de réparation à la halle du Theil, 1634.

Bail des casuels du Theil, 1697.
Abandon aux pauvres du droit d'indemnité dû par la fabrique, 1780.
Banc aux armes du prince de Condé à placer dans l'église, 1780.
Ordre de faire rentrer aux archives de Châteaubriant les 2577 titres, tant originaux que copies collationnées, qui sont entre les mains du s^r Duchrest, procureur fiscal du Theil, 10 mai 1780.
Ordre de vendre les halles du Theil et de dresser un devis des réparations à faire à l'auditoire et aux prisons, 7 décembre 1785.

MARTIGNE-FERCHAUD (Ille-et-Vilaine).

• Aveu et dénombrement de la terre, seigneurie et châtellenie de Martigné-Ferchaud, baillé au Roi en la cour de Rennes par Henri II, duc de Montmorency (vers 1615), confirmé en 1635 par Henri II de Bourbon, prince de Condé (copie de 1768).
Réparations aux bâtiments du domaine, 1634-1635.
Afféagement accordé à Isaac de Boispéan, 1718.
Avis sur l'aveu de la terre du Tertre, présenté par Etienne de Goyon au nom de son fils, héritier de M. Gascher, son aïeul maternel, 1761.
Afféagements faits à divers particuliers, 1775.
Retrait féodal du fief de La Rochère, acquis de Mlle de Rhuis par Mme Gardin de Bois-Hamon, 1782.
Déplacement de la chaussée du moulin à foulon ou pile à draps appelée la pile de La Goulinière en la paroisse de Fercé, 1784.
Conflit avec des vassaux du fief de La Chouannière au sujet de la contenance de la mesure de Martigné, 1784.

1-F-002• DERVAL (baronnie de).

• Délibérations du Conseil dû prince de Condé relatives à divers fiefs.
Bois du Lugat, réclamé par Anne Bouvier, veuve de M. du Halgouet, 1701.
Fief d'Ardillon, 1705.
Manoir noble du Grand Plessis, acquis par M. Potiron de Bois-Pleury de René Légal, s^r de Launay, 1745 ; poursuites contre M. de Bois-Pleury, 1768.
Dépri accordé à Mme Bertrand de Gœuvres pour l'acquisition qu'elle veut faire de la terre de La Touche de la marquise de Carcado, 1766.
Procès avec M. de La Massue pour la mouvance du fief de La Daviais, 1745.
Remboursement par l'évêque de Clermont, seigneur de La Garlaye-en-Derval et propriétaire des moulins de Derval, de la rente foncière de 500 livres dont sont grevés les moulins, 1768.
Réclamation par M. Hochedé de La Pinsonnais, propriétaire de La Guémerais près

Derval, de la propriété de la chênaie de La Guémerais, 1768-1769.
Transaction avec Gorentin de Boislève et Louise-Renée Fardy, sa femme, qui renoncent à toutes prétentions d'usage, pacage et communage dans les bois et landes de la baronnie, moyennant un afféagement de 74 journaux de terre, 1775.
Dépri accordé à Pierre-François Dumaz, conseiller au parlement de Bretagne, pour l'acquisition qu'il se propose de faire de la terre de La Rivière en Abbaretz, 1783.
Vente des terres de La Garlaye et de Lorme, situées dans les paroisses de Derval, Sion et Luzanger, faite par M. Devay de La Fleuriais à M. Lemoine de La Tour, 17 août 1791 ; liquidation des droits de lods et ventes, 21 décembre.
Procès entre la dame de La Goyère et le s^r Thuillier de La Coquerie au sujet de la lande de La Treslais, repris par M. Hochedé de La Pinsonnais, héritier de Mme de La Goyère, 1783.
Maison du Foix des Bois, acquise par Julien Jousselin, s^r de La Haye, de Louis-Claude de Carvoisin d'Armancourt et d'Angélique-Géeile Beschayes de La Place, sa femme, par contrat du 12 avril 1768 ; liquidation des droits, 28 juillet 1784.
Métairie de Launay-Bourue, vendue le 28 mars 1789 à Louis Poullain de La Furtière par Joseph-Antoine-Hubert, comte de La Massue ; liquidation des droits, 22 avril.
Dépri accordé à M. de Becdelièvre pour l'acquisition de la métairie de La Bigotais, 1791.
Liquidation des droits dus par Jean-Baptiste-Sébastien de Querrhonnet pour l'acquisition de la terre de La Haye, 1791.
DERVAL.
• Afféagement du Druillay, 1731.
« Arrêt rendu au Parlement de Bretagne le 19août 1750, qui déboute un Particulier de son opposition à un afféagement fait le 13 décembre1731, par S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, d'un terrain vague et commun faisant partie des Landes situés près Derval » (de l'Imprimerie de J. Yatar, 1750, in-4° de 8 p.).
Deux afféagements à M. de La Haye-Jousselin, 1772.
Cinquante-trois actes d'afféagement de terrains en la paroisse de Derval ; 1774-1775 ; délibérations du Conseil du prince de Condé autorisant ces afféagements.
Trois actes d'afféagement en 1780-1781.
Décision du Conseil pour un afféagement, 30 avril 1783.
• Réparations à l'auditoire et aux prisons, 1777-1779.
Formation des rôles rentiers, 1781.

Remise du droit d'indemnité à M. Potiron, recteur de Derval, 1786.

AVESSAC.

• Douze contrats d'afféagement, 1774.

Seigneurie de Penhouet en la paroisse d'Avessac, acquise par Rose-Elisabeth Orthion de La Pénissière, veuve de Pierre-Louis de Becdelièvre, le 21 octobre 1777, de Bon-Georges-Alexandre Maudet ; liquidation des droits, 10 décembre.

• Contestation sur la propriété des îles et marais de la rivière de Vilaine ; mémoire du 20 octobre 1780.

Mémoire sur l'opposition du prince de Condé à la vente et aliénation au profit du Roi des marais d'Avessac et autres, 1er août 1781.

Etat des pièces remises à M. Huart du Parc pour la suite de l'affaire des marais d'Avessac, 10 août 1781.

Procès entre le prince de Condé et Marie-Louise Turmel de La Chaise au sujet des îles, îlots et marais situés aux environs des paroisses de Brain, Renac, Masserac, Avessac, etc. (rappel d'actes de 1754 à 1757).

Procuration du prince de Condé dans l'instance pendante au parlement de Rennes entre Mlle de La Chaise, Mclle de Carmois et les habitants d'Avessac, 17 décembre 1788.

Titres originaux : aveu du fief Hardy et du fief Macé en la paroisse d'Avessac, baillé au connétable de Montmorency le 22 février 1549 [1550].

Aveu de plusieurs fiefs en la paroisse d'Avessac, baillé au duc de Montmorency par Paul de Sorin, sieur de La Minaie, et un certain nombre de particuliers habitant les villages de cette paroisse, 13 novembre 1605.

Arrêt condamnant les habitants de Brain à fournir au cardinal de Richelieu, comme abbé de Redon, l'aveu des îlots et marais qu'ils tiennent de l'abbaye, 18 janvier 1636 ; arrêt mettant au néant l'appellation des habitants de Brain, 21 juillet 1636.

Aveu d'héritages en la paroisse d'Avessac baillé à la princesse de Condé le 26 septembre 1649.

Arrêt des Requêtes du Palais, 8 novembre 1651.

Aveu de tenues en la paroisse d'Avessac, baillé au prince de Condé le 30 avril 1664.

Autre aveu du 4 juin 1664.

LUZANGER.

• Aveux de tenues baillés par Jean et Michel Crochet et par Simonne Ventroux, 13 mars 1629, 6 janvier 1634 et 12 janvier 1635 (cinq pièces).

Acensement de 102 journaux de terre, 1772.

Droit d'indemnité dû par les habitants pour des legs faits à la paroisse, 1788.

JANS. Douze actes d'afféagement, 1774-1775.

• **GONQUEREUIL**. Sept actes d'afféagement, 1775.

• **GUEMENE-PENFAO**. Seize actes d'afféagement, 1775.

Afféagement à Guéméné et autres paroisses, procès en annulation, 1776-1789.

• **TREFFIEUC.** Dix actes d'afféagement, 1774-1775.

Rejet d'une requête des habitants pour la réparation de leur pont, 1783.

• **SAINT-VINCENT.** Trois actes d'afféagement, 1774-1776.

1-F-003• OUDON.

• Aveu et dénombrement de René du Bellay, sire d'Oudon, 6 mai 1550 (copie de 1768 d'après l'original délivré par la Chambre des Comptes de Bretagne au procureur du duc de Montmorency le 13 décembre 1611).

Bail du greffe, 1661.

Procès avec les fermiers, 1703-1714.

Réparations aux moulins, 1714.

Nomination de la chapelle de Saint-Jean d'Oudon pour Jean-François Jouffroy, 1740.

Prétention du contrôleur ambulant des Domaines du Roi à la visite des registres et minutes du greffe, 1752.

Réparations aux bâtiments du domaine, 1752.

Frais criminels, 1768.

Traité pour l'arpentage des terres du domaine, 1774.

Afféagements, 1769-1779.

Droits dus par Mathurin Chéron pour la maison, terres et prés dans l'île Macrière acquis le 16 juin 1777 de la famille Ysambert.

Droits dus par Pierre-Anne Libault pour les îlots de Buzet et de Montpiron situés dans le bassin des moulins d'Oudon, acquis le 14 juillet 1778 de René-François-Jean, comte de Doisnel, et de Madeleine Lesné, sa femme.

Bâtiments du bénéfice de l'Aumônerie, 1777-1782.

Bail des rentes dépendant de la seigneurie d'Oudon, 1778.

Réparations aux greniers de la seigneurie, 1779.

Droits dus par Julien Richard, directeur des Postes d'Oudon, pour les maisons, terres, vignes et prés acquis le 20 avril 1780 de René-François-Jean de Doisnel et de Madeleine Lesné de Torchamp, sa femme.

Droits dus par le s^{r} Hamelin pour les héritages acquis des demoiselles Richard de La Piverdière le 28 mars 1787.

• **LE CELLIER.** Vente des branchages des chênes abattus en la forêt du Cellier pour les réparations du château, des ponts et des moulins d'Oudon, 1635.
Procès avec M. Kerkrois d'Avaugour au sujet de la mouvance du village de Belloçais et de la métairie de la Basse-Rolandière en la paroisse du Cellier, 1673.
Transaction avec le s[r] d'Avaugour sur la mouvance de la terre du Cellier, 1681.
Moulin du Champ-Briand, 1719-1720.
Difficultés sur le fond des landes et terres vagues de la paroisse, 1772.
Concession de terres vaines et vagues, landes et pâtis, faite aux habitants du Cellier par le prince de Condé le 15 septembre 1772.
Réparations à la maison du garde de la forêt, 1782.
Supplique d'un habitant de la Basse-Branchoire dont la maison a été incendiée, 1786.
• **COUFFE.** Subvention pour les réparations de l'église, 1772.
Acte d'abornement des droits de dîme, 1774.
Droits dus par Jean Hamon et Gilles Corbineau, demeurant au prieuré de Saint-Philbert, pour l'acquisition de la métairie du Rondier, 1791.
CHAMPTOCEAUX (Maine-et-Loire).
• Mémoire, historique sur Champtoceaux, 1732.
Etat de la consistance de la baronnie, XVIIe siècle.
Enquête pour le péage de Champtoceaux sur la rivière de Loire, faite à la requête de Jean de Bretagne, duc d'Etampes, contre le procureur du Roi, 1551.
Arrêt sur le droit de péage, à la suite de la saisie, par les fermiers d'Oudon, Champtoceaux et Ancenis, de « quatre batteaulx chargez de plusieurs espèces de poissons et aultres marchandises menées et conduictes par la rivyère de Loyre » par les poissonniers et pourvoyeurs de la famille royale, 4 avril 1357 [1558] ; signifié le 26 août 1559 à Charles de Culant, maître d'hôtel du duc d'Etampes.
Accord et marché entre Jean du Piau, sieur de Lommeau, intendant du prince de Condé, et Jacques Toublanc, sous-fermier de la baronnie de Champtoceaux, pour les réparations à faire aux bâtiments du domaine, 7 octobre 1634 ; accord sur le règlement des dépenses, passé entre Jacques Toublanc et Louis Chotard, agent des affaires du prince de Condé en Bretagne et Anjou, 7 novembre 1635.
Procès de chasse, 1638.
Procédure en réformation d'aveu, 1639.
Procès contre des habitants de Champtoceaux pour pâturage prétendu en l'île du port Hamelin, 1640.
Bail de la baronnie de Champtoceaux et de la seigneurie de La Galloire, 1685.
Vente de ces domaines par M[elle] de Vermandois à son frère le duc de Bourbon, 3

septembre 1732.
Transaction au sujet d'une redevance due à la seigneurie de Champtoceaux, 29 novembre 1737.
Prétention du vérificateur des Domaines de la généralité de Tours sur la visite des greffes, 1743.
Plans de la Loire et des grèves entre Oudon et Champtoceaux ; concession.
Afféagement de grèves et îles, 1726-1744.
Ratification de l'arrentement des moulins de La Duranderie et de Beauvais, 1774.
Remboursement de frais d'administration, 1775.
Réparations aux métairies, 1778.
Frais de la foi et hommage à rendre au Roipour la baronnie de Champtoceaux, mouvant du duché d'Anjou, 1779.
Contestation avec la ville de Nantes au sujet de l'entrée des vins de Champtoceaux, 1779.
Gratification à la paroisse de Saint-Laurent-des-Autels pour la réparation du presbytère, 1779.
Recette de frais de procédure, 1781.
Remise de lods et ventes à M. Bretel d'Aigrefeuille, 1781.
Réparations à faire à l'auditoire et aux prisons, 1781.
Gratification aux habitants de Champtoceaux pour la reconstruction du presbytère, 1781.
Permission d'établir un moulin à blé sur bac sur la Loire, 1782.
Ordonnances de paiement, 1785-1788.
Autorisation à M. Michelin de prendre des pierres dans l'ancienne masse de moulins à eau attenant aux coteaux de Champtoceaux pour construire sa maison, 1788.
Remise sur le prix du bail du greffe, 1790.
Vente de la seigneurie de La Galloire par François de Maillé à René du Bellay, seigneur de Lire, 24 décembre 1539.
Vente de la tierce partie de la seigneurie par René du Bellay, seigneur de Lire et d'Oudon, à Jean de Bretagne, duc d'Etampes, 6 juillet 1546.
Adjudication faite par le sénéchal d'Anjou du retrait féodal de La Gailoire en faveur du duc d'Etampes, 2. août 1546.
• Procès entre le prince de Condé et René de La Poëze, seigneur de La Collassière, en la paroisse de Saint-Sauveur de Landemont, 1646.
Procès avec Gabriel de La Poëze, seigneur de La Gollassière, au sujet du droit de pacage dans la forêt du Parc, 1706.

• Prieuré de Champtoceaux et droit d'usage appartenant à l'abbaye de Marmoutiers dans la forêt du Parc.

Copie du titre de fondation, échange de biens avec le duc de Bretagne, novembre 1231 ; ordre donné par le duc Jean de Bretagne au receveur de Champtoceaux en faveur du prieur, 23 septembre 1367 (copie) ; mémoire sur ce droit d'usage, XVIIe siècle ; arrêt entre le prince de Condé et les religieux de Marmoutiers, 11 août 1701 ; requête des religieux au prince de Condé pour l'observation de leurs droits ; mémoire des religieux et observations contradictoires de M. Fournier, écrit à Châteaubriant le 4 juillet1726 ; transaction avec les religieux, 31 décembre 1734 ; transaction projetée avec l'abbaye de Marmoutiers sur divers objets, 16 juin 1779.

MESANGEAU.

• Vente des terres nobles, fiefs et seigneuries de Mésangeau et de la Grande Rallière, sis es paroisses de Drain, Saint-Laurent-des-Autels, Lire et Champtoceaux, faite par Julien de La Bourdonnaye, seigneur de Gourteaudil et de La Chesnaye, à Marie du Breil, veuve de Jean de La Bourdonnaye, seigneur de Bratz, et à François de La Bourdonnaye, seigneur de Lire, demeurant en leur château de La Turmelière en la paroisse de Lire, 9 août 1698.

Composition de droits demandée par M. de Lire, mai 1702.

LES TOUCHES.

• Transaction sur le blâme de l'aveu des terres et fiefs des Touches et Pierre Baudron, baillé par Georges de Vaudrey, seigneur de Saint-Phal, le 4 février 1634, au prince de Condé à cause de sa baronnie de Champtoceaux, 5 mars 1646.

Liquidation du droit de relief dû par M. de Rochebouët pour ses fiefs de la Pierre Baudron, des Touches, Grenade, Préty et du Bois, mouvant de Champtoceaux, lui appartenant par son mariage avec Adélaïde de Grimaudet,6 novembre 1778.

• **LA GIRARDIERE ET SAINT-SAUVEUR.**

Transaction entre le prince de Condé et Julien Prezeau, s^r de La Guilletière et Belle-Rivière, terminant un long procès touchant la fondation de l'église paroissiale de Saint-Sauveur et le blâme de l'aveu des terres de La Guilletière et Belle-Rivière rendu le 21 mars 1600 ; nouveaux aveux à rendre, conformes à ceux de 1541 et 1565 ; 15 juin 1640.

Procès entre Julien Prezeau et René de La Poëze, s^r de La Gollassière, au sujet de la féodalité de la terre de La Girardière, 1646-1647 ; pièces à l'appui, copie d'actes de 1425, 1503, 1509 et 1518.

• **DRAIN.** Transaction entre le prince de Condé et René de La Chenière, s[r] de Mésangeau, et son fils François, s[r] de La Terrinière, au sujet de la mouvance du pré des Fresnais, 7 mars1646.
Pacage de Drain, 1701, 1775, 1784.
• **LA BRETESCHE (terre de),** vendue par M[me] de La Bretesche au s[r] Marie ; opposition des créanciers, vente judiciaire, question des droits, 1700-1702.
• **LA BOURGONNIERE.**
Mémoire sur les mutations de cette terre, XVIIIe siècle (M. de Saint-Phal, M. de Boislève, le duc de Brissac).
Mouvance demandée à Armand-Charles-Gabriel d'Armaillé, 17 février1739.
Acquisition par M. de Grimaudet, 1748.
• SAINT-LAURENT-DES-AUTELS.
Droits dus pour l'acquisition de la métairie des Fourches, faite par Joseph-Avoye de La Bourdonnaye, le 4 mars 1777, d'Anne-Jacquette Aubert de Ternant, femme de Jean Seguin, qui l'avait acquise de M. Paulin de Landemont le 23 janvier 1769.
• **LE PONTCEAU.**
Droits dus par M. de Jasson, gendre et héritier de Marie-Françoise de Saint-Blain, veuve de Jean de Martel, morte le 9 janvier 1750.
Droits dus par M. de La Blotière, propriétaire de la terre du Pontceau du chef de sa femme, 29 août 1760.
• **LEPLESSIS-CLAIRAMBAULT.**
Droits dus par la dame Le Roux de La Roche-des-Aubiers, veuve du s[r] de-La Villautrais, 1752-1757.
• **MONTREVAULT.**
Droits dus par le maréchal de Contades pour l'acquisition de Montrevault et Bohardy, faite le 2 mars 1776 des héritiers de Guillaume de Lamoignon et de Louise-Claire de Lamoignon, veuve d'Armand-Marc-Antoine-Pierre de Gourgues.
• **LA VARENNE et LA PETITE-TRANCHAIS.**
Droits dus par Joseph-Avoye de La Bourdonnaye de La Bretesche, seigneur de Mésangeau, et Jeanne Gibon du Pargo, sa femme, pour l'acquisition de ces terres, faite le 23 septembre 1746 de Louis-Jean-Baptiste-Benoît-Claude de Bruc, seigneur de La Varenne.
• Pièces et transaction avec M. de La Bretesche au sujet d'une boire par lui réclamée à La Varenne, 1752-1756.
• **SAINT-LAURENT-DES-AUTELS.**
Droits dus par Joseph-Avoye de La Bourdonnaye, seigneur de La Varenne, pour

l'acquisition de la métairie de La Bossaire et de l'étang de Malvoisine, par lui faite, le 21 septembre 1776, de Prosper-François-Anne Brillet, seigneur de Villemorgé.

• **LIRE.**

Demande (repoussée) du marquis de La Bourdonnaye en remboursement des droits de lods et ventes payés pour la vente de la terre de Lire par lui faite en 1772 au s^r Thoynet et consorts, 6 juillet 1785.

• **LE MARAIS** en la paroisse de La Varenne.

Droits dus par Anne-Julien-Joseph de La Bourdonnaye, vicaire-général du diocèse de Nantes, pour l'acquisition par lui faite, le 8 novembre 1785, de la terre, fief et seigneurie du Marais.

• **CHAMPTOCEAUX et LANDEMONT.**

Retrait féodal, prononcé en faveur de Pierre-Jean-Baptiste Lefebvre, des métairies de la Sabinière, de la Boulaire, du Cartron et de la Haute-Goindière, vendues en 1772 par Rosalie et Alexandre-Fidèle de La Bourdonnaye à Augustin-Joseph de Goyon et à Joseph-Gabriel de La Pommerais, seigneur de Kambart ; 24 février 1779.

• **CHAMPTOCEAUX et DRAIN**.

Droits dus par M. de Goyon pour l'acquisition des biens faite en 1772 de M. de La Bourdonnaye de Lire et de Mmes de La Bourdonnaye du Guesclin et de La Bourdonnaye des Jamonières, juillet 1779.

• **LANDEMONT.**

Décisions du Conseil du prince de Condé sur la pose de l'écusson du prince dans l'église et la suppression des armoiries de M. de Kambart, août 1779.

• **CHAMPTOCEAUX.**

Droits dus par le s^r Oger, notaire, pour l'acquisition faite d'Augustin-Honoré Morin Lefebvre de Chasle le 9 novembre 1779.

Droits dus par Armand-Jean de Fayau pour l'acquisition de la métairie de La Frémondière, faite le 15 septembre 1783 de Jeanne-Françoise-Madeleine de La Bourdonnaye, veuve de Joseph Rouaud des Sceaux.

• Projet de requête pour la suppression du monastère de **LA PRIMAUDIERE**, 1784.

• Dépris accordés à M. Michelin et à M. de Goyon pour les acquisitions qu'ils veulent faire, 1786 et 1791.

• Terre de **BELLE-RIVIERE** en la paroisse de Champtoceaux, acquise le 23 juillet 1791 par Claude-Jacques-Joseph Couault ; liquidation des droits, 8 février 1792.

CANDE (Maine-et-Loire)

• Procès entre Urbain Turpin de Crissé et Timothée Brillet et consorts au sujet des droits honorifiques dans l'église de Loire ; intervention du prince de Condé comme baron de Candé, 1663 ; nouvelles prétentions du s[r] Brillet à cause de son fief de La Mothe-Cesbron situé en la paroisse de Loire, 1702.

Mouvance de la terre de Rochedière, appartenant au président Fouquet, 1671.

Requête de Henri de Chuisne, s[r] du Genetay, pour l'érection en comté de sa terre de Saint-Michel-au-Bois, mouvante de Candé, 1690.

BRANCIEN et LE CHASTELIER (en la paroisse de Lanrelas, canton de Broons, Côtes-du-Nord).

• Demande en paiement de droits par M. de Brionne, propriétaire de la seigneurie de Beaumanoir, de laquelle relève la terre du Chastelier appartenant au duc de Bourbon, juin 1711.

Pièces d'un procès entre Gilles Rouault, sieur de La Noë, sous-fermier général de la terre et seigneurie de Brancien et Le Chastelier, et les ci-devant fermiers généraux des terres du duc de Bourbon, Henée Le Texier, veuve de Georges Saget, sieur de La Jonchère, René Chaillou, s[r] du Clos, et René Le Texier, sieur de Bellebat, 1713-1715.

Travaux de réparation aux moulins de la seigneurie, à la métairie de Brancien, à la halle du Chastelier, 1713-1721, quittances de paiement.

Juridiction de la seigneurie, pièces de procédure, 1713-1715.

Droits dus par la comtesse de Keravion pour l'acquisition de la terre de La Touche-Meleur, mouvante de Brancien, 1720.

Lettre de M. de La Bretonnière demandant à faire l'acquisition de Brancien et du Chastelier, écrite de Guillerieu près Broons le 19 juin 1730.

Décision du Conseil du duc de Bourbon ordonnant la remise des titres et papiers de la seigneurie à M. de La Bretonnière en vertu des termes du contrat de vente, 16 juillet 1733.

Autre décision pour la remise des titres restés à Châteaubriant, 11 janvier 1742.

1-F-004• MILLY, TREVES, THEVALLES, etc., biens situés en Anjou et au Maine et provenant•des Brézé par Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé (résidu de papiers).

• Etat détaillé des châtellenie de Milly, baronnie de Trêves, Thevalles, etc., s. d. (début du XVIIIe siècle).

• Pièces de l'administration des biens mis sous séquestre après la condamnation du Grand Condé.

Solde de la garnison du château de Brézé, commandée par Louis de Fullarton, sieur de Bordeaux, 1654.
Paiement à François du Filiard, sieur des Ormes et des Varennes, de cinq années de ses appointements d'enseigne au château de Saumur, 1655.
Procès contre Antoine Porcheret, s[r] de La Gagnerie, fermier de La Mimerolle et de Milly, 1652-1658.
Créance de Marguerite Damours, veuve de Claude Comtain, pourvoyeur du maréchal de Brézé, 1655.
Paiement aux arpenteurs des bois, 1658.
Poursuites contre les fermiers du Grand Pocé, de la terre de Brézé, de la terre de Villeneuve-Maillart, des moulins de Presle, 1656.
Réclamation de droits de mutation par les fermiers du domaine de Saumur pour les terres qui en relèvent, 1656.
• **Saumoussay *:*** bail au rabais et réception des travaux de réfection d'une brèche faite par le vimaire des eaux à la chaussée au-dessus des trois moulins de la châtellenie sur la rivière du Touet, novembre 1656.
Poursuites dirigées contre le fermier de la châtellenie par Michel Ferrand et Jean Doujat, délégués à l'administration des biens du prince de Condé, et par le sénéchal du marquisat de Brézé, 1657.
Réparation du puits du château, 1657-1658.
• ***Saugray ;*** compte du fermier, 1655.
Travaux au grand logis et à la métairie de Virallais, 1656-1657.
• ***Thevalles*** (paroisse de Chemeré au Maine).Marché des travaux de réparation à faire aux moulins, métairies et closeries, 7 octobre 1656 ; paiement, 1657-1658.
Trois lettres du fermier Goignard à M. Chotard, intendant du prince de Condé, 1674-1677.
• ***Marson*** et ***Baucheron,*** terres acquises par le maréchal de Brézé de M. de La Duffrie le 21 octobre 1644.
Procès en usurpation de biens intenté par divers particuliers au prince de Condé ; mémoire, transaction en 1653.
Compte du fermier de Baucheron, 1652 ; travaux aux métairies, 1652 ; paiements, 1653.
Comptes du fermier de Marson et Baucheron, 1655 ; reçus des paiements effectués par le fermier, 1654-1655.
Droits de lods et ventes dus pour l'acquisition de 1644, mars 1657.
Procès contre le fermier de Marson, 1709.
TREVES (baronnie de), vendue au cardinal de Richelieu, le 16 mars 1642, par

Hilaire de Laval., marquis de Laval-Lezé.
• Procès en paiement du prix, intenté par Françoise du Puy-du-Fou,femme du marquis de Laval et cessionnaire de ses droits, à la duchesse d'Aiguillon, héritière ducardinal, et à la princesse de Condé, sa nièce, 1654 ; procès intenté par les fermiers du domaine de Saumur pour le paiement des droits de mutation de la baronnie, 1656.
Travaux de réparation au château de Trêves et au château de Brézé, 1657-1658.
• Fiefs relevant de la baronnie de Trêves.
Fief de Pimpeau, à M. de La Tremblaye, 1678, 1701.
Fief d'Estiaux, à Renée Gautier, dame desBottelorières, 1685.
Procès contre René Robin, seigneur de La Tremblaye, pour la mouvance du fief de La Bruère, 1689 ; arrêt de 1692.
Fief de Boisnoblet, à Pierre Fournier, s[r] de Boishéraud, 1691.
Fief de La Richardière, à M[elles] de Vaugirault, 1715.
Fief de Maisangé, vendu par Guy-André, comte de Laval, et Marie-Anne de Turmenis, sa femme, le 15 avril 1744, à Louis-Alexandre Croiset, marquis d'Estiau.
• Pièces comptables, correspondance et actes relatifs à l'administration du domaine de Milly et autres terres de 1666 à 1703.

BREZE.

• Le Grand Condé et son fils vendent à Thomas Dreux, seigneur de La Galissonnière, le marquisat de Brézé, les terres nobles de La Grilloire, Petit-Pocé, Saumoussay, La Petite-Grézille, La Varenne, Bouchardière et Munet, relevant pour la plus grande partie du château de Saumur, en échange de la terre et seigneurie de La Galissonnière, sise en la paroisse de Saint-Jean-de-Béré près Châteaubriant, et de la somme de 210.000 livres, 31 juillet 1682.

FIEFS DIVERS.

• Terre de Jorreau, relevant de Milly ; procès contre Jean-Baptiste du Laurens, 1659, et contre Urbain du Laurens, seigneurs de Jorreau, 1696.
• Fief de Félins, relevant de Pocé, appartenant à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, 1695.
• Fief Morin, relevant de Pocé, appartenant à M. de Vantelet, seigneur de Fourneux, 1714.
• Fief de la Rue de Denezé, relevant de Doué, appartenant à M. de Carava, 1702, 1711.
Fief de Bué, à M. de Garava, 1707.
• Retrait féodal de la terre et seigneurie de Mazière, accordé à François

Merceron, fermier de la châtellenie de Milly, 1714.
• Métairie de la Prouverie, dans la censive de Thevalles, 1690.
• Pièce de terre du Vivier, dans la censive de Thevalles ; mouvance revendiquée par M. Chantepie, s[r] de Préaux, à cause de son fief du Grand-Gillé, 1703.
• Prétention du comte de La Suze sur la mouvance du fief de Pruigné, 1675.
• Rachat dû par le prince de Condé pour le domaine de La Rollandière, relevant du fief de La Galopinière qui appartient à M. de Valori, 1747.

VERNOU en Poitou.

• Bail de la terre de Vernou par le maréchal de Brézé à Alain Allard, 22 juillet 1643.

Arrêt interlocutoire donné entre M. et M[me] de Saint-Sauveur (Louis de Gourbon et Anne de Jalesne) et les héritiers d'Hercule de Charnacé, par lequel il est dit que les héritiers de M[me] de Charnacé (Jeanne de Maillé-Brézé) seront appelés pour voir dire en vertu de quoi ils jouissent de la terre de Vernou, 13 juillet 1651 ; pièce à l'appui : partage de la succession de M[me] de Charnacé, 24 octobre 1622, par lequel la terre de Vernou doit revenir au marquis de Brézé si M. de Charnacé meurt sans laisser d'enfant.

Permission de saisir les fruits de la terre de Vernou pour le marquis de Saint-Sauveur (Jean-Louis de Courbon), 28 décembre 1652.

Requête du marquis, muni des créances d'Eléonore de Maillé-Brézé, sa belle-mère, aux fins de défendre de dégrader les bois de haute futaie de Vernou, et de faire saisie entre les mains des fermiers, 31 décembre1652.

Procès-verbal des dégradations faites dans les bois, 4 janvier 1653 ; information à ce sujet, 7 janvier.

Protestation de M. de Saint-Sauveur contre la saisie faite par le procureur du roi à Fontenay-le-Comte, jusqu'à ce qu'il soit payé de la somme de 30.000 livres, avec les intérêts, contre laquelle la terre de Vernou avait été laissée au maréchal de Brézé par l'arrêt du 27 mars 1643 ; 13 janvier 1653.

Recette de la ferme de Vernou, 1653 (extrait du compte des domaines provenant du maréchal de Brézé, rendu au prince de Condé, son gendre).

Requête du marquis de Saint-Sauveur aux commissaires chargés de la liquidation des dettes du prince de Condé.

Mémoire des fermiers de Vernou, 1703.

Affaire contre le s[r] Souvet, avocat, à cause des rentes dont ses fiefs de La Vairie et de La Ménardière sont chargés envers la terre de Vernou, 1690.

Foi et hommage demandés au duc de Bourbon par le duc de Mazarin pour la terre de Vernou, qui relève de Parthenay, 1727.

Vente par le comte de Charolais,, au nom du prince de Condé, des terres de Milly, baronnie de Trêves, etc., au maréchal de Noailles et au comte d'Estrées, en échange du comté de Nanteuil-le-Haudouin, avec une soulte, 23 mars 1747 ; revente, le même jour, par le maréchal et le comte au chevalier Jean de Stapleton ; délibérations du Conseil du prince de Condé du 16 mars 1747 et du 16 décembre 1778 : remboursement de droits à Agnès O'Shiell, comtesse de Trêves, veuve de Jean de Stapleton, mort en 1776.

BEAUFORT-EN-VALLEE (Maine-et-Loire).

• Accord entre le comte d'Anguien et le comte de Tende au sujet des baux à cens et rente des terres vagues du comté de Beaufort appartenant audit comte de Tende, 27 février 1553 [1554].

Aliénation, à titre d'engagement, du comté de Beaufort, membre du domaine royal ; adjudication en faveur de Pierre Le Royer, sieur de Beauchamp, 12 août 1586.

Procès au sujet des droits de charuage et plumage des porcs et oies, accordés le 3 novembre1606 à Scipion de Sardini, comte de Beaufort, et donnés à bail par sa veuve, Elisabeth de LaForce, le 3 septembre 1607 ; rappel de titres ; arrêt du 4 septembre 1608, jugement du 18 août1609.

Adjudication du comté à Renée de Cossé, duchesse de Damville, 19 août 1620.

Procès-verbal de l'état des bâtiments du comté, 17 février 1622.

Revente du comté à Louis Gouffier, duc de Roannois, 26 mars 1626.

Cession par le duc au cardinal de Richelieu, 1er avril 1628.

Compte rendu par le fermier pour l'année 1630 ; état des dégâts causés par la grêle, 16 novembre 1630.

Extrait, délivré en 1634, d'un titre de 1355 relatif à la foire de Saint-Georges.

Procès au sujet des droits de charuage et plumage, 1640-1641.

Procès-verbal et adjudication des réparations à faire aux édifices du comté, 1647.

Dégâts causés par le débordement de la Loire le 12 janvier 1649 ; procès-verbal, ordonnances pour les travaux à exécuter, avril-juillet 1649.

Diminution accordée au fermier sur le prix du bail, 29 juillet 1651 ; transaction entre le prince de Condé et le fermier, 10 septembre 1652.

Bail à ferme du comté de Beaufort, 9 décembre 1660.

Cinq lettres écrites de Beaufort à M. Chotard, intendant du prince de Condé, 1670-1674.

Rente due à l'abbaye de Fontevrault sur le domaine de Beaufort ; cinq quittances des abbesses, 1664-1674.

Réunion de Beaufort au domaine du Roi et remboursement de la finance de l'engagement, juillet 1674.

1-F-005• Administration des domaines de Bretagne et d'Anjou.

Résidu de pièces administratives, XVIIe siècle.

« Estât de ce que sont affermées les terres de S. A. S. Mgr le Prince en Bretagne, ce qui a esté receu par MM. Chotard et Maret pour l'année 1694, ce qui reste à recouvrer,et ce qui est en pertes ».

Etat des casuels envoyé par M. Chotard ; plaintes de M. Maret de La Loge contre M. Chotard, 1699.

Instructions envoyées à M. Chotard, 1701 ; lettre-rapport de celui-ci, 6 octobre 1701.

Mémoires sur les bois, les offices et les charges ; juridiction de la baronnie de Châteaubriant, personnel, 1702.

Mémoire des terres comprises dans le bail des domaines ; revenus des terres, 1700-1702.

Baux généraux, 1712-1722.

Dépenses administratives, 1768-1791.

Frais de procédures criminelles, 1763-1791.

Frais de réparations de bâtiments, 1771-1791.

Secours aux pauvres et aux paroisses, 1710, 1771-1783.

Délibérations du Conseil du prince de Condé relatives à des affaires administratives ou contentieuses, 1741-1791.

1-F-006• Etats des rentes dues à la baronnie de Châteaubriant, à la baronnie de Derval et à la châtellenie de Nozay de 1773 à 1787.

• Procès en conflit de juridiction à propos de la succession de René Saget, ouverte à Châteaubriant en 1689 ; 1766-1769.

• Baux particuliers des moulins, métairies, prés, etc., 1784.

• Quatre plans, projets de ponts sur l'Erdre à Joué, XVIIIe siècle.

• Etat des juridictions et des offices de Châteaubriant, Rougé, Derval, Martigné, Nozay, Brancien, Oudon et Champtoceaux, avec les noms des titulaires, 1702.

• Provisions d'offices, 1748-1790.

• GUIGNEN (canton de Guichen, arr. de Redon, Ille-et-Vilaine).

• Contrat de vente de terres entre Claude de Saint-Amadour, seigneur de Launay, et François Le Long, seigneur de La Morandaye, mars 1529 [1530].

Quittances de paiement données à Mlle Préaux, fermière générale de la vicomte de Guignen, 1745.

Frais de procédure, 1764, 1768 ; provisions d'offices,1769-1770 ; réparations aux

moulins, 1769-1770 ; afféagement, 1770.
Vente de la vicomte de Guignen par le prince de Condé, agissant au nom de son fils, à Claude-Fabien du Bouëxic, seigneur de Pinieuc, 1774.

LE BREF et SABLEAU (commune du Clion, canton de Pornic, arr. de Paimbœuf, Loire-Inférieure).

• Pièces comptables, 1740-1753. Baux, 1754-1785. Décisions administratives, 1768-1786. Offices, 1768-1779.

• Relief de la terre du Bref dû aux seigneurs de la baronnie de Retz et de la châtellenie de Boisjoly par le duc de Bourbon et M[lle] de Condé, sa sœur, héritiers de la princesse de Condé, née Rohan-Soubise, leur mère ; délibération du 14 avril 1779 qui liquide la portion dudit relief qui doit revenir au seigneur de Retz pour la partie de la terre du Bref qui est dans sa mouvance.
Extrait des aveux rendus le 30 juin 1647 par Pierre d'Escoubleau, au nom et comme tuteur d'Anne d'Escoubleau, dame du Bref et de Sableau, au seigneur de La Rigaudière du Boisjoly et à Pierre de Gondi, seigneur du duché de Retz.

• Tenue des Rigaudières ; combat de mouvance entre le duc de Bourbon à cause de la terre du Bref et le marquis de Brie-Serrant à cause de sa châtellenie de Bourgneuf dépendant de son duché de Retz, 1782 : mémoire historique, délibération du Conseil, copie d'un acte de 1521.

• Vente de la terre du Bref au marquis de Juigné en échange de la terre de Sion, 26 mai 1786.

1-F-007• DOMAINE DE BRETAGNE. Pièces comptables ; annexes aux comptes de 1763 à 1791.

1-F-008• Administration des eaux et forêts, 1731 à 1791.

1-F-009• Forges. Baux des forges de Châteaubriant, 1697-1710.
• Forge Péan, 1674,1704.
• Projet de construction d'une nouvelle forge à Soulvache, 1774.
• Forges de La Hunaudière sur la rivière de Chère, paroisse de Sion, acquises par le prince de Condé en 1776 ; baux et exploitation jusqu'en 1809.
• Baux et traités de régie des forges de Moisdon et de Gravotel, 1723-1769.
Pièces comptables de 1745 à 1770.

1-F-010-019• Comptes de l'exploitation des forges, 1761-1790.

1-F-020• Comptes de l'exploitation des bois pour les forges, 1742-1790.

1-F-021-039• Reprise de possession par le prince de Condé en 1814.

Acquisitions de parties de l'ancien château et du parc de Châteaubriant par le duc de Bourbon et le duc d'Aumale. Administration du domaine de 1815 à 1873, date de l'aliénation définitive et totale faite par le duc d'Aumale.

II. COMTÉ DE GOËLLO

1-F-040• Inventaires de titres, documents généraux, XVe et XVIe siècles. Claude de Bretagne, baron d'Avaugour ; sa succession, 1610-1638.

Succession de Louis de Bretagne, 1680-1681.

Succession de Charles de Créqui, comte de Canaples, 1650 ; transaction entre Claude de Bretagne et ses sœurs Constance et Anne, 1673.

Arrêt sur le compte de tutelle de Claude de Bretagne, 1692.

Exécution par Claude du testament de sa sœur, Melle de Chantocé ; procès, 1697-1701.

• Inventaires des tenues du comté de Goëllo, XVIe et XVIIe siècles.

1-F-041• Aveu et dénombrement des fiefs, justices et juridictions qui relèvent du comté de Goëllo, 1678.

Aveu et dénombrement de la baronnie d'Avaugour et du comté de Goëllo, XVIIe siècle.

Inventaire de titres, XVIIe siècle.

Mémoires et instructions concernant la régie et les affaires du comté, état des revenus, 1603-1620.

Apurement du compte des afféagements, 1664.

Justice et offices du comté.

Fragments de comptes, 1526-1686.

Ferme générale des revenus, 1481, 1482,1541, 1582 et 1617, lettre de 1772.

Baux à ferme ; correspondance et pièces relatives à la régie, XVIIe et XVIIIe siècles.

1-F-042• Documents relatifs aux forêts, du XVe au XVIIe siècle.

Séquestre et régie sous la Révolution.

Régie au XIXe siècle.

• Registres des rentes du comté de Goëllo, XVIe au XVIIIe siècle.

1-F-043• Registres des rentes du comté, XVIII[e] siècle.

• Châtellenie de **CHATELAUDREN** : rôles des vassaux, 1561, 1654 ; états des rentes et revenus par paroisses ; lods et ventes, 1603-1621 ; justice, pièces de procédure, XVIIe siècle.

1-F-044• CHATELAUDREN (ville de).

• Vente d'une maison par Guy de Rosmar à Madeleine d'Estrac, comtesse de Vertus; qui la cède le même jour (8 juillet 1549) à François de Rosmar, sieur de Beaupré ; accord à ce sujet avec Jacques, Pierre, Jean et Christophe de Boisgelin, 3 février 1550.

• Maison de la Seigneurie, requête du fermier, 1678.

• Greffe de Chatelaudren, 1542, 1598 ; procès contre M. de Servigné, 1709.

• Sergenterie de Châtelaudren, 1612.

• Ferme de la coutume des foires et marchés, de la halle, de la maison seigneuriale, 1652-1805.

• Halle, construction et revenus, 1631, 1671-1675.

• Four à ban, procès contre Robert Boullays et consorts, 1614-1629.

• Moulins, 1553-1800.

• Contagion de 1630, transfert de la juridiction et du marché.Document relatif à la contagion de 1638.

• Geôle des prisons, 1644.

• Champ de foire, 1791.

• Ferme des boues, 1791.

• Rôle de la répartition de la rente féodale, 1789.

• Place du marché aux cochons ; procès contre Franquet pour empiétement d'immeuble, 1779-1782.

• Chapellenie de Claudery, 1657-1784.

• Baux à féage et à cens, 1642-1785.

• Contrats entre particuliers, 1571-1784.

• Aveu du lieu noble de Kerbanos, 23 avril 1431.

• Manoir noble de Kerhoz, 23 août 1658.

1-F-045-046-047. • Aveux de maisons et d'héritages situés dans la ville et les faubourgs de Châtelaudren, 1647 à 1740.

• PLELO.

• Bourg de Plelo, aveux, 1536-1786.

Village de Kergariou, aveux, 1578-1766.

Procès entre le comte de Vertus et le fils d'Yves Lestic, sieur de Kergariou, procureur fiscal du comté de Goëllo, 1636.

Droits dans l'église de Saint-Gilles prétendus en 1643par M. de La Ville-Geffroy ; seigneurie de Saint-Bihy, 1612.
Lieu noble du Perron dans la paroisse de Plelo, 1738-1782.
Contrats entre particuliers, XVIIe et XVIIIe siècles.
Plainte des hommes de Plelo à la suite d'une rixe survenue à Châtelaudren avec les hommes de Plouagat, Lanrodec, Boqueho et Goudelin, 1635.
Suzuniou en Plelo, 1759.
Pièces de procédure, XVIIIe siècle.

1-F-048• PLOUAGAT.

• Juridiction de Creheren dans les paroisses de Plouagat, Plouvara et Châtelaudren, 1453-1785.
• Don de la seigneurie de Plouagat par Jean, duc de Bretagne, à Pierre Eder, 12 janvier 1423.
• Biens en Plouagat du couvent des Trois-Maries à Boudon près Vannes ; accords de 1470 et 1473, prise de possession en 1476.
• Don de la juridiction de Plouagat par Gilles Eder au duc François de Bretagne, 17 février 1482.
Donation par le duc à son fils François de Bretagne, 17 février 1482.
Donation par le duc à son fils François, baron d'Avaugour, 10 décembre 1482.
Donation par Jean de Bretagne, duc d'Etampes et comte de Penthièvre, à François de Rosmar, s[r] de La Ville-Geffroy, 1558.
Procès entre les barons d'Avaugour, comtes de Vertus et de Goëllo, et MM. de La Ville-Geffroy, seigneurs de Plouagat, 1612-1668.

1-F-049-050• Copies d'aveux, de contrats, de transactions de 1442 à 1580 et de 1620 à 1643, délivrées en 1645 pour le procès pendant entre Louis de Bretagne, baron d'Avaugour, et Philippe Boterel, sieur de La Ville-Geffroy.
• Etat des villages des dîmeries de la paroisse de Plouagat, XVIIe siècle.
Cahier des tenues de Plouagat.
Inventaire d'aveux fournis en 1670-1673.
Cahier d'aveux fournis en 1737-1738.

1-F-051• Dîmerie de l'Eglise ou du Bourg. Aveux. Divers villages, 1491-1739. Manoir de Pontveden, 1635. Kernabat, 1495-1738 ; procès, 1773-1778. Le Carpont près Kernabat, 1641-1683. Kerrouault, 1610-1683. Kergornou, 1541-1761.

1-F-052• Dîmerie de Maros, aveux.
Divers villages, 1495-1739.

Le Quinquis, 1632-1739.

Rue-Bourgeois, 1632-1738.

Kerlay, 1548-1738.

Rudoret, 1632-1643.

Ruveret, tenue de Lost-Louarn, 1623-1633.

Runbron et le Cartayou, 1632-1683.

Kerabel, 1643-1738.

Bois de Houallan, 1558-1632.

Kerlogodon, 1632-1683.

La Villeneuve-Maros, 1654-1683.

Kerjan, 1548-1673.

Kerlast, 1499-1683.

Gartz-Kerduan, 1541-1739.

1-F-053• Dîmerie de Kerhamon, aveux de tenues, 1494-1740.

• Dîmerie des Deux-Noes, aveux.

Divers villages, 1494-1671.

Villages de Crist, 1495-1671, de Kergollio, 1541-1738, de Kerbizien, 1495, 1557, 1602-1634, du Rumeur, 1495-1643, de Couetmorvan, 1602-1654, de Kerlan, 1499-1684, de Kermorvan, 1497-1671.

1-F-054• Dîmerie de Bodandiec, aveux. Village de Bodandiec et autres, 1495-1738 ; villages de La Villeneuve-Perret, 1496-1738, de Kerriou, 1507-1654, de Kerhervé, 1495-1738, du Mooero, 1548-1738, de Pebel, 1632-1654, de Kerascouet, 1499-1738, de Kernir, 1500-1683.

1-F-055• Villages de Kermiquel, 1632-1738, de Pont-Berthon, 1654, des Fontaines, 1548-1683, de Kerleff, 1654-1683, de Kerouso, 1497-1739, de Kernandu, 1525-1654.

• Dîmerie de Kerouzien, aveux ; village de Kerouzien et divers lieux, 1484-1739 ; villages de Kerbarbo, 1602-1762, de Kerusano, 1544-1773, de Kermerien, 1495-1738.

1-F-056• Villages de Kerantout, 1478-1740, de Guerrouault, 1486-1739, de Guernonio, 1540-1739, de Kermapierres, 1508-1548, du Logo, 1540-1655.

• Fief noble de Forunebelo en Plouagat, 1673-1779.

• Biens de la famille noble Guillou, 1685-1736.

• Seigneurie de La Ville-Chevalier en Pleîo, Plouagat et Bringolo, 1520-1739.

• Métairie noble de Kerbaoul-Plouagat, 1605 ; adjudication en 1637 ; procès en 1641.

• Baux à cens, 1642-1783.

1-F-057• Contrats entre particuliers sur des biens situés dans l'étendue de la paroisse de Plouagat, 1554-1775.

1-F-058• Suite des contrats, 1776-1788.

• Fief de Maros ; procès contre M. de La Villermoisan, 1678-1684, contre M. de Servigné, 1737-1780.

• Fief de Beaupré ; procès contre M. de Servigné, XVIIIe siècle.

• Procès contre Jeanne La Serre, femme de François Pommeret, au sujet de ce qu'elle tient en fief de Châtelaudren, 1642-1645.

• Procès contre les religieux de Nazareth, 1643.

• Autres pièces de procédure.

1-F-059• LANRODEC.

• Dîmerie de Coat-Pérennes, aveux de tenues : divers villages, 1479-1738 ; bourg et environs de Lanrodec, 1486-1654 ; fabrique de Lanrodec, 1782 ; village de La Villeneuve-Malaunay, 1495-1738.

1-F-060• Villages de Kerguinerien, 1497-1739, de Pors-Héry, 1602-1654, de Kerouarin, 1511-1739, de Restmarec, 1527-1683.

Seigneurie de Goudemail, 1602-1783.

Villages de Goudemail, 1632-1659, de Kersteun, 1558-1683, de Kermabon, 1495-1543.

• Dîmerie de Pellain, aveux ; divers lieux, 1496-1738 ; villages de Kerhor, 1541-1673, de Guernadon, 1548-1632, de Kerleniou, 1494-1683.

1-F-061• Dîmerie de Perrien, aveux ; divers lieux et villages, 1480-1738, villages de Crechmatern, 1495-1641, de Quenquis-Guégan, 1495-1632, de Kergoust, 1540-1548, de Saint-Nenen, 1548-1673.

• Afféagements dans la paroisse de Lanrodec, 1555-1783.

1-F-062• Forêt de Coëtmeur, afféagements, aveux, 1562-1774.

• Biens de l'abbaye de Beauport, procès, aveux, 1636-1785.

• Seigneurie de Coëttando : aveu, 1541 ; armes du seigneur de Coëttando effacées sur la cloche de Lanrodec, procès, 1734-1738 ; suppression de ses armoiries dans l'église de Plouagat, procès, 1738 ; mémoire sur la seigneurie, 1774.

• Seigneurie du Restol, 1513-1782.

• Seigneurie de Perrien, aveux, 1541-1602.

Procès avec les seigneurs de Perrien, XVIIIe siècle.

1-F-063• Procès contre M. Hamon, seigneur de Porville, 1755.

• Contrats entre particuliers sur des biens assis dans la trêve de Lanrodec, 1570-1788.

SAINT-JEAN-KERDANIEL.

• Dîmerie de Saint-Guinien, aveux de tenues, 1495-1739.

1-F-064• Aveux de tenues dans les villages du Louc'h, 1496-1632, de Kergaz, 1548-1680, de Kerouriou, 1602-1738, de Kergrés, 1548-1738, du Toullou, 1541-1752, de Kerguenech, 1548-1738, de Kergallet, 1466-1642, de Kernonnes ou Guernonnes, 1495-1683, de Saint-Quignan, 1507-1739.

1-F-065• Manoir noble de Keranroué, 1632-1688, 1740.

• Prétentions du seigneur de Kerdaniel dans l'église de Plouagat, 1583.

• Procès de juridiction contre le seigneur de Kerdaniel, XVIIe et XVIIIe siècles.

• Afféagements, 1673, 1753-1783.

• Contrats entre particuliers, 1641-1788.

• Bois de Malaunay ; afféagements, rentes, baux de la dîme, 1496-1707 ; notes de 1793 et du XIXe siècle. Ventes dans le bois de Malaunay, 1748-1752.

1-F-066• Ventes dans le bois de Malaunay, 1753-1794.

1-F-067• PLESIDY.

• Bois Lehart dans la paroisse de Plésidy.

Rentiers des seigles de Lehart et Coëtmeur, XVIIIe siècle ; état des tenanciers, 1632.

Afféagement du taillis d'Avaugour, 1642, du bois Lehart, 1645 ; autres afféagements, 1666-1673.

Aveux de biens tenus à féage, 1738-1781.

Pièces relatives aux bois Lehart, d'Avaugour et Meur, 1718-1728.

• Contrats entre particuliers, 1546-1787.

• Mme de La Trémoille vend à M. du Humain le moulin d'Avaugour et le moulin du bois Lehart, 1629.

• Afféagement des moulins de la seigneurie de Lehart par le marquis de Crenan à Mme de Kerlan, 1654.

• Forges d'Avaugour en la paroisse de Plésidy, 1623-1662.

• Procès entre le meunier du moulin des forges d'Avaugour et Prigent Berthelot et consorts, 1767-1775.

PLOUVARA.

• Aveux, contrats, juridiction, 1527-1779.

Poursuites contre des tenanciers qui ont abattu des arbres sur leurs convenants, 1784-1786.

• **SAINT-DONAN.** Contrat, 1785.

• **PLOUISY.** Contrats, 1770, 1788.

1-F-068• BOCQUEHO.

• Aveux, 1431-1738.

Maison noble de Kerriparz, 1511.

Manoir noble de la Bouxière, 1548.

Manoir noble de Kernizien, 1497, 1541, 1602.

Métairie noble de Kernizien, 1758-1768.

Lieu noble de Keravis, 1542-1651.

Métairie noble de Keravis, 1768.

Lieu noble de Kermendret, 1602-1639.

Maison noble de Kerverder, 1602.

Manoir noble de Kernabat, 1769.

Lieu noble de Kerlousaouen, 1632, 1672.

Métairie noble de Kerhor, 1651-1738.

Lieu noble de Kergroix, 1632.

• Seigneurie de Liscouet en Bocqueho, 1548-1618, 1695.

• Fief noble de La Boulaye, 1483-1671.

Métairie noble de La Boulaye, 1769.

• Afféagements dans la paroisse de Bocqueho, 1612-1784 ; contrats entre particuliers, 1602-1618, 1747-1785.

• Procès contre le recteur et les paroissiens de Bocqueho, 1711-1737.

1-F-069• GOUDELIN.

• Aveux de la seigneurie de Goudelin, 1450-1671.

• Maison noble de Mesanforch, aveux de 1632 et 1673.

• Fief noble de Kergadiou, 1733, 1776.

• Seigneurie de la Grandville, 1760.

• Inventaires de tenues et de contrats, XVIIe siècle.

• Aveux de tenues à Kervénou, 1431-1548, à Kerriou, 1497-1602, à Sainte-Marguerite, 1548-1786, en divers villages et lieux, 1478-1773.

1-F-070• COHINIAC.

• Aveux de tenues en divers villages, 1431-1632, dans ceux de La Ville-Auvé, .1499-1632, et de Kercouan, 1497-1632.

Biens de la Fabrique, 1786.

Contrats entre particuliers, 1642-1645, 1737-1782.

• Métairie noble de La Ville-Auvé, aveux de 1496 à 1683, vente en.1751.

• Fief noble du Rumain, aveux de 1547 à 1661, note de 1771.

1-F-071• BRINGOLO.

• Aveux et contrats : villages de Kervisio, 1619-1673, et de Kerousée, 1462-1787, dîmerie de Melard, 1602-1632. Contrats, 1756-1793.

BEAUREGARD (en la paroisse de Saint-Glet), LE PAOUET, QUINTIN-AU-GUEMENEE.

• Aveu et dénombrement de Beauregard et du Paouët, rendu au comte de Richemond à Châtelaudren par Jean,seigneur de Quintin et du Perrier, 25 mars 1452.

• Liste des convenants de la seigneurie de Beauregard, XVe siècle.

• Aveu de la baronnie de Quintin et de la seigneurie de Beauregard rendu à François de Bretagne, baron d'Avaugour, par Pierre de Rohan et Jeanne du Perrier, sa femme, 11 mars 1498.

• Compte rendu à Pierre de Rohan par le receveur des seigneuries de Beauregard et du Faouët, 1505.

• Aveu et dénombrement du comté de Quintin et de la seigneurie de Beauregard, rendu au baron d'Avaugour par Guy, comte de Laval, 5 juin 1515.

• Ferme muable des terres de Beauregard, 10 juillet 1544.

• Procès entre Odet de Bretagne, baron d'Avaugour, et Renée de Rieux, comtesse de Laval, au sujet de la mouvance du comté de Quintin, 1550 ; suites du procès, enquêtes, 1564.

• Procès contre les tenanciers de Beauregard, 1568.

• Etat des rentes dues à la seigneurie de Beauregard dans les paroisses du Faouët, de Quemper-Guézennec et de Saint-Illet, 1612.

• Procès contre Charlotte de Nassau, dame de La Trémoille, tutrice de Guy de Laval, seigneur de Beauregard, 1613.

• Autre procès en octroi d'aveu contre Henri-Guy de Laval, seigneur de La Trémoille, 1625-1629.

• Pièces, mémoires, arrêts relatifs à la mouvance du comté de Quintin, 1635-1637.
• Vente du comté de Quintin par le duc de La Trémoille à Amaury Gouyon, marquis de La Moussaye, 1638.
Pièces relatives à l'aveu dû au baron d'Avaugour ; déclaration du marquis de La Moussaye, 25 novembre 1643.
• Foi et hommage à Claude de Bretagne, baron d'Avaugour, par Henriette-Catherine de La Tour d'Auvergne, marquise de La Moussaye, et par Henri Gouyon, comte de Quintin, baron de Nogent, 27 octobre 1670.
Mémoire présenté par Marie et Elisabeth Gouyon, filles et héritières du marquis de La Moussaye.
• Conflit de juridiction, 1677.
• Mémoire du maréchal de Lorges au sujet de l'aveu dû pour Quintin et Beauregard, par lui acquis le 29 septembre d681.
• Lettres relatives à la mouvance de Quintin, Beauregard et Pommerit-le-Vicomte, 1721-1724.
• Blâme de l'aveu de Beauregard baillé par le duc et la duchesse de Praslin le 23 juillet 1785, 6 septembre 1790.
• Famille Le Cardinal, seigneur de Kernier, de Kerglas et•de la métairie noble de Beauregard, 1613-1673.

POMMERIT-LE-VICOMTE.

• Contrat de mariage entre Maurice de Perrien et Marguerite LeRoux ; biens nobles à Pommerit, 24 juillet 1559.
Bail à convenant par Maurice de Perrien, 1579.
Extraits de contrats d'acquêts, 1682.
Contrat de vente, 1753.
Vente de biens à Saint-Gilles-le-Vicomte, relevant de Pommerit, 1779.

LE FAOUËT.

• Bail à convenant du lieu noble de Kerverouignant par Françoise Berthelot, comtesse de Briailles, 1715.
Terre noble du Grand-Parc-Kerloret au village de Kergrist, vendue par Jean-Jacques-Henri Turmier et Marie-Jeanne du Gast, seigneur et dame de La Guyhommerais, 1768.

GOMMENEG'H, dépendant de Pommerit.

• Aveu d'une tenue, 1445. Manoir et lieu noble de Porz-Hammonet, 1448-1768.

LE QUELLENEG (seigneurie en la paroisse du Vieux-Bourg près Quintin).

• Droits d'usage dans les forêts de Coëtmeur, de Lehart et d'Avaugour, 1549-1668.

Aveu et dénombrement rendu à Odet de Bretagne, baron d'Avaugour, de ce que Charles du Quellenec, seigneur du Pont et vicomte du Fou, tient dans les paroisses de Bocqueho et de Gohiniac, 15 octobre 1555.

Dépendances de la seigneurie du Quellenec dans la paroisse de Plouagat, 1568.

• Sommation faite à M. de Pont-Courlay de fournir aveu, 1632 ; permission de saisie, 1633.

• Aveu et dénombrement de laseigneurie du Quellenec baillé à Henri Gouyon, marquis de La Moussaye, comte de Quintin, par Marie-Françoise de Guémadeuc, veuve de François de Wignerod, marquis de Pont-Courlay, remariée à Charles de Gamache, 5 novembre 1672.

• Procuration donnée par Marie-Thérèse de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, à Antoine Varin, sieur de Beaupré, pour remplir le devoir féodal dû à cause de la seigneurie du Quellenec, 1er février 1678.

1-F-072• PLOUMAGOAR.

• Inventaires des tenues, XVIIe siècle.

Aveux de tenues dans les villages de Lautremen, 1453-1738, du Rest-Huelan, 1442-1664, de Kerespers, 1548-1673, de Kerbazlanen ou Kerhalanen, 1465-1644, de Rumorvezen, 1602-1738, en d'autres villages et lieux, 1431-1739.

Manoir noble de Botezlan, 1602.

Manoir noble de Kerguern, 1602.

1-F-073• Manoir noble de Kerhuel, 1540-1673.

Seigneurie de Locmaria, 1444-1773.

Afféagements et baux, 1742-1784.

Contrats entre particuliers, 1580-1788.

Pièces de procédure, XVIIe et XVIIIe siècles.

1-F-074• SAINT-AQATHON.

• Aveux de tenues, 1431-1742 ; villages de Goët-Briant, 1431-1673, et de Guern-en-Punczou, 1464-1738.

1-F-075• Villages de Rest-Quelen, 1453-1739, de Kernoble, 1465-1673, de Kervannou, 1598-1561, de Kermarec, 1456-1665, de Saint-Patern, 1456-1662, de Kerhor, 1465-1673, de Kerber, 1443-1671, de Saint-Serff, 1453-1671, de Keronniou, 1497-1602, de Kermenou, 1431-1548, de La Villeneuve, 1621-1632, et de Kerlaino, 1591-1643.

Bois de Malaunay, 1548-1738.

Manoir noble de Kerlaino, 1451-1658.

Lieu noble de Kerlan, 1602.

1-F-076• Manoirs nobles de Kermorvan, 1466-1767, de Rucaez, 1661-1682, de Kervern et de Coatlosquet, 1582 et 1602.

Lieu noble de Kerennes, 1541-1786.

Maison noble de La Villeneuve-sur-Trieux, 1541-1773.

Chapelle de Malaunay, 1773.

Communauté de Saint-Agathon, 1789.

Moulin à vent, 1758-1780.

Biens des bourgeois de Guingamp dans la trêve de Saint-Agathon, 1443-1753.

Biens de l'Hôtel-Dieu de Guingamp, 1785.

Moulin du Bois, procès contre Jeanne Gigeon, dame de Vaudairou, 1753-1757.

Contrats entre particuliers, 1598-1786.

1-F-077• PABU.

• Aveux de tenues en divers lieux, 1542-1670, dans les villages de Grec'h-an-Herven, 1541-1665, de Kermin, 1544-1561, de Saint-Séverin, 1430, 1663-1664, de Kerdell, 1543-1679, de Mingueval, 1541, 1655 ; dans la dîmerie de Trivis, 1632-1678 ; dans le village de Kergrez, 1431-1670.

1-F-078• Village de Kerrez, 1462-1683.

Maison noble de Runevarec, 1673, 1756.

Village de Munehorre ou Menez-Horre, 1480-1671.

Seigneurie de Munehorre, 1444-1756.

1-F-079• GARENNE DE GOELLO. Paroisses de PLEURNEUF, LA MEAUGON et TREMUSON.

• Ga-renne de Goëllo, baux à convenant, baux à ferme, contrats, 1431-1588.

Etat des baux à féage de la Garenne, XVIIIe siècle.

Retrait de la dîme de la Garenne ; procès avec les héritiers de Michel Pommeret, 1610-1622.

Baux de la dîme de la Garenne, 1631-1644, 1757, 1782.

Cahier d'aveux de tenues dans les paroisses de Pleurneuf, La Meaugon et Trémuson, 1599.

TREMUSON.

• Seigneurie de Bouesneloux, aveu par René Tournemine, seigneur de La Guerche, 1541.

Baux à féage et aveux, 1548-1632.

Seigneurie de La Morandaye, 1528-1639.

Baux à féage, 1639-1642.

Aveux, 1666-1683.

Rentier de Trémuson, XVIIe siècle.

Aveux, 1738.

Contrats entre particuliers, 1720, 1744-1787.

Bail à péage, 1774.

1-F-080• PLEURNEUF.

• Aveux de tenues aux fiefs de la Haie-Croisse, 1431-1738, de la Garde, 1548-1683, de la Ville-Guénomard, 1431-1673, de Kercucu, 1431-1683, du Bois-Morin, 1431-1738.

1-F-081• Fief et tenues de la Saudrais, 1548-1738.

Tenues du Bain-aux-Biches, 1602-1738, de Belle-Issue, 1632-1738, de Boëgan, 1574-1738, du Bois, 1632-1672, de la Cassoire, 1482-1738, de la Chênaye, 1489-1738, du Chêne-Guénette, 1548-1738, du Croix-Chemin, 1602-1683, des Cloistres, 1632-1670, de la Croquillaie et de Beaufeu, 1567-1738, des Cruchets, 1632-1738, des Douves-Heurtault, 1602-1738, de l'Epinette, 1632-1673, des Pontenelles et de Guéthebault, 1577-1738.

1-F-082• Tenues de la Fosse-au-Toué, 1602-1738, du Gaitibi, 1602-1632, de la Goupillière, 1602-1683, du Gué-Perroust, 1632-1740, du Guyouri, 1602-1683, de Lagadeuc, 1632-1738, de la Landelle Blanche, 1643-1683, de la Maison-Neuve, 1632-1739, de Malassis, 1633-1739, des Marais, 1612-1671, du fief Marmoy au village du Quartier, 1548-1683, de Michel, 1602-1738, de la Perrière Cadiou, 1632-1683, du Pré de l'Aune, 1489-1738, du Pré Geffroy, 1670-1684, de Pitrelaye, 1527-1778, de la Pruelle, 1671-1738, des Prés-au-Comte, 1602-1738, de la Prinse-au-Buhan, 1602-1738, des Prinses au Feuvre et au Faucheur, 1612-1738, de la Prinse Pedron, 1541-1683, du Pristel Cadiou, 1602-1738, du Pristel Garel, 1602-1683, des Quartiers Mahéas, 1602-1612, des Roches-Moisies, 1632-1671, des Rolands, 1632-1671, du Tertre du Tertion, 1492-1738, de la Tombe-au-Mort, 1602-1683, de la Viéville, 1633-1740, de la Ville-Gaborel, 1492-1597, de la Ville-Urvoy, 1531-1540.

1-F-083• Aveux de tenues diverses, 1433-1739.

• Afféagements, 1642-1746.

• Contrats entre particuliers, 1642-1670, 1724-1788.

• Procès contre Guillaume Le Moulinier, 1621, contre Yves Le Dorre, 1637-1639, contre la fabrique de Pleurneuf, 1783, contre le recteur, 1786-1789.

1-F-084• LA MEAUGON.

• Aveux de tenues au fief Pontnazen, 1431-1671, au fief Fouré,1632, au fief Bernier, 1540-1632, au fief Pillart, 1447-1683, au fief Bouhougre, 1482-1740, au fief Pommier, 1486-1742, au fief Coudray, 1495-1632, au fief Herlot, 1431-1739, au fief Jégu, 1431-1738.

1-F-085• Aveux de tenues en divers fiefs, 1431-1740.

Village de Basse-Ville, 1632-1670.

Tenues des Bassières, 1666-1738, de Bauger, 1666-1671, du Beaufeu, 1602-1738, du Bec du Quartier,1632-1738, de la Belle-Ante, 1489-1671, de Bignon-Brunette, 1588-1738, du Bouillon, 1602-1738, du Bout-du-Bois, 1602-1671, de la Bruière, 1666-1670.

1-F-086• Aveux des tenues du Cartier, 1602-1738, du Cerf à la Biche, 1632-1733, des Champs du Tertre, 1666-1671, des Chesnais, 1632-1672, de la Chouhannière, 1494-1673, de la Côte-Aloye, 1631-1760, de la Côte-au-Bigot, 1602-1739, de la Côte-Rohan ou du Rocher-Blanc, 1644-1738, de la Couldre Pilouze, 1602-1666, de la Courbe de l'Aune, 1602-1683 ; maison noble de la Croix-Herlot, 1632-1666 ; tenues de la Fontenelle, 1504-1778, des Fortes Terres et de la Prinse Gonnet,1632-1738, du Four de la Rue, 1632-1738, du Fournil des Vergers, 1666-1738, du Graindor, 1509-1738, de la Houssaye, 1666-1738, du Houx, 1602-1738, de la Lande aux Loups, 1561-1738, de la Lande Sèche, 1632-1738, des Madrets et de Videloup, 1528-1670, de Malvoisine, 1632-1739, de la Grande et de la Petite Noë-Morgant, 1602-1738, du Nostre, 1666-1671, du Petit-Hôtel, 1632-1680, de Pitrelaye, 1575, de la Prinse Etesse, 1666-1738, du Pristel, des Vergers, de la Ville-Gaborel, 1632-1666, de la Roche-Cornet, 1632-1739, du Rocher, 1642-1738.

1-F-087• Tenues de Rohan et du Moulin-au-Verd, 1631-1740, de la Rosaye, 1632-1738, de la Sorelle, 1602-1739, du Tertre-au-Loup, 1632-1683, du Tertre Marquer à Malvoisine, 1632-1738, du Tertre Raoul, 1632-1738, du Vaulivart, 1489-1738, du Vaulorgan, 1602-1740, de la Ville-Rault, 1630-1738, du Pré de Villo et du Four de Villo, 1632-1738 ; maison noble de la Ville-Jagu, 1633 ; tenue du Clos du Four à la Ville-Jégu, 1632-1670 ; tenues de la Fourmiouze, 1632-1738, de la Ville-Boutier, 1577-1620.

Tenue Bobinet ; maison de la Garenne autrefois appelée la Grande Ville-Brexel ; la Petite Ville-Brexel, la Prinse Neuve, les Landes Sèches, la Mariousse, les

Prinses Bernabé, 1602-1738.

Tenues diverses, 1431-1739.

1-F-088• Maison noble de la Brousse, 1540-1731.

Maison noble de la Gravelle, 1602-1740.

Seigneurie de Chemillé, 1540-1660.

• Vente par François de Bretagne, comte d'Avaugour, 1526.

• Etat des rentes dues en 1608.

• Pièces de procédure, 1610-1642.

• Afféagements, 1622-1775.

• Biens de la fabrique, 1650-1779.

• Pièces de procédure ; empiétements de terrain, abattage d'arbres, XVIIIe siècle.

• Procès entre le meunier du moulin de la Salle et des particuliers.

Terrains de la queue de l'étang de la Salle revendiqués par des voisins.

Tenue de l'Isle-Briant ; 1724-1773.

Documents à l'appui, 1485, 1602-1639 (garenne de Goëllo).

1-F-089• Contrats entre particuliers, 1738-1789.

• Chef-rentiers de la Garenne de Goëllo de 1611 à 1756.

1-F-090• Chef-rentiers de la Garenne de Goëllo, 1757-1790.

1-F-091-092• LANVOLLON.

• Aveux de tenues, de 1447 à 1658.

1-F-093• Aveux de tenues, de 1663 à 1787.

• Tenue du Ru aux villages de Le Veuzit en Lanvollon, Le Veuzit en Lannebert, Rubihan en Lanvollon, 1477-1633.

• Manoir noble de Kercadiou, 1445-1654.

Maison noble du Poullou-Hingant, 1679-1782.

Manoir noble de Kernaudry, 1654.

Manoir noble de Pennellan, 1633-1768.

Maison noble du Colombier, 1633-1772.

1-F-094• Tenue de Kernechliou ou Kersalliou, 1636-1642.

Copies de contrats concernant Keruzaré, 1602-1785.

Kerouzern, 1655.

Inventaires de tenues et d'aveux, XVIe et XVIIe siècles.

Ville de Lanvollon, revenus et baux, 1621-1787.

Gages dus par la seigneurie de Lanvollon aux officiers du présidial de Rennes, 1736-1780.

Biens des Carmes de Quintin à Lanvollon, 1679-1780.

Procédures au sujet de tenues à rente et d'aveux, XVIIe et XVIII[e] siècles.

Vente par justice des biens de Charles Goz et consorts, août 1685.

Moulins, baux, procès, XVIIe et XVIIIe siècles.

Bois de Lanvollonet de Bùhen, 1511.

Acquisition d'une maison pour l'auditoire et la prison, 1755-1771.

1-F-095• Contrats d'afféagement, baux à convenant, 1524-1784.

Landes de Lanvollon, afféagement, procès, 1753-1780.

Lods et ventes, contrats entre particuliers, 1614-1788.

1-F-096• LANLOUP OU SAINT-LOUP.

• Aveux de tenues, 1506-1671.

Contrats et aveux, 1744-1782.

Moulin, procès, XVIII[e] siècle.

Maison noble de Kervegan, 1602-1782.

La Noë-Verte, 1602-1655.

Manoir noble de Kerguistin, 1602-1772.

Lieu noble de Kerouriou, 1632.

• **LANNEBERT.** Aveux, 1454-1673.

Contrats et aveux, XVIIIe siècle.

1-F-097• LANTIG. Aveux, 1476-1530.

• **TRESSIGNAUX.** Contrats, 1745-1767.

• **TREVENEUC.** Aveux, 1448-1450. Contrats, 1739-1763. Manoir noble de Pommorio, 1621-1671.

• **PLOURHAN.** Aveux, 1478-1526. Contrat, 1762. Terre de Beauvoir près Plourhan, actes de vente de 1635 et de 1766.

• **PLUDUAL.** Contrat, 1768.

• **PLEHEDEL.** Maison noble de Kerbinzon, aveu par Jean de Tuongoff, 28 février 1499 [1500].

Seigneurie de Langarzeau à Pludual et Plehedel, 1528-1570.

• **PLEQUIEN**. Aveu de Maurice de Quelen, 19 mai 1529.

Aveu de la seigneurie du Bois de la Salle par François Le Chapponnier, 8

novembre 1602.

• **TREGUIDEL.** Aveux, 1495, 1540.

Procès avec Gabriel de Bricqueville au sujet de la seigneurie de Tréguidel, 1632.

Aveu de Gabriel pour la terre de Tréguidel, la seigneurie de Chemillé en Pleurneuf et La Meaugon, les seigneuries de Kermartin et Villeneuve-sur-Trieux en Plouagat et Ploumagoar, 1659.

Aveu d'une tenue en Tréguidel, 1662.

1-F-098• SAINT-QUAY.

• Mesurages des tenues de la Grande tenue de Goëllo en la paroisse de Saint-Quay, 1581.

Registre des tenues et arpentage, 1640.

Chef-rentiers de la Grande tenue, XVIIIe siècle.

Contrats, 1623, 1657.

Pour à ban, 1756.

Inventaire d'aveux fournis de 1755 à 1759.

Bail à féage, 1778.

Moulin à vent, 1755.

Bail à ferme, 1745.

Compte de tutelle des enfants de Thomas Philippes, 1628.

Pétition des habitants de Portrieux pour l'établissement d'un marché hebdomadaire et de deux foires franches, 1757.

• Biens de la famille Boterel : 1507, Pierre Boterel, fils de Christophe et de Béatrice de Kergorlay ; 1554, Prigent Boterel, seigneur de Beauvoir en Plourhan.

• Aveux de tenues en la Grande tenue, bourg de Saint-Quay et environs, 1450-1541, 1602.

1-F-99• Aveux de tenues, de 1632 à 1672.

• Village et havre de Portrieux, aveux, 1477-1643.

1-F-100• Portrieux ; aveux, 1654-1773. Villages de la Ruloie, 1517-1755, de Porcuro, 1602-1633, de la Horvais, 1541-1671, de la Ville-Frehour, 1632-1755, de la Ville-Anjart, 1602-1755.

1-F-101• Villages de la Ville-Sero, 1602-1755, des Besaces, 1632-1755, de Ruello, 1632-1755, de Kertugal, 1511-1755.

1-F-102• Manoir des Fontaines, 1584, 1747.

Maison noble de la Ville-Robert, 1602-1774.

Manoir noble du Tertre, 1602-1755.

Maisons nobles de Minihy, 1632-1671, de Fontenic, 1655-1755, de la Ville-Basse, 1602-1671, manoir noble de la Ruloie, 1602-1768.

Seigneurie de Ville-Mario, 1501-1655.

Contrats entre particuliers ; biens à Saint-Quay et environs, 1734-1789, à Portrieux, 1742-1787, à Kertugal, 1742-1788, à la Ville-Frehour, les Besaces, la Ville-Sero, la Ville-Anjart, la Ruloie, la Horvais, 1735-1789.

1-F-103• CHATEAULIN-SUR-TRIEUX et LA ROCHE-DERRIEN.

• Juridiction, 1481. Ferme, 1484, 1532, 1610. Revenus, 1757-1762. Inventaire de contrats passés de 1610 à 1620. Contrats et rachats dans les seigneuries de Paimpol, Châteaulin et La Roche-Derrien de 1685 à 1713. Juridiction de Châteaulin-Pontrieux, pièces de procédure, XVIIe et XVIIIe siècles. Aveux de tenues sans désignation de noms de paroisse, présentés à la cour de Châteaulin-sur-Trieux en 1471 et de 1523à 1558.

PONTRIEUX (ville de).

• Aveux de maisons et biens à Pontrieux, 1472-1691.

Lieu noble de Penan-Fantan près Pontrieux, 1589-1772.

Baux à féage et convenant, 1755-1786.

Recette des rentes censives, 1747-1790.

Pavage des rues et places, 1760-1763.

Four banal, procès, 1761-1791.

Droits dus à la chapelle Saint-Yves de Pontrieux, 1758 ; mémoire ; extraits de titres depuis1408.

1-F-104 • Contrats entre particuliers, 1566-1787. Moulins de Châteaulin et Trieux, 1545-1771. Procès au sujet des moulins et pêcheries, 1717-1718.

• Chef-rentiers de Châteaulin, Plouec,Ploëzal, La Roche-Derrien, xvi° et xvn" siècles.

1-F-105• Registres rentiers de Châteaulin, Ploëzal, Plouec, Pleubian, XVIe-XVIIIe siècles.

1-F-106-107-108• PLOËZAL.

• Aveux de tenues, de 1477 à 1674.

1-F-109• Aveux de tenues, de 1678 à 1788.

• Manoir noble de Kerouarn, 1503-1770.

Lieu noble de Kergroviec, 1766.

Lieu noble de Pen-an-Hay, 1549-1766.

Lieu noble de Pen-Lan, 1602-1731.

Le Hayou, 1602.

Lieu noble de Kerustollet (Kerbistollet), 1602-1772.

Lieu noble du Héo, 1632.

Lieu noble de Kerguizice, 1561-1655.

Manoir noble de Kermouden, 1568-1763.

Manoir noble de Lisquilly, 1656-1774.

Manoir noble de Launay, 1506-1767.

Métairie noble de Prat-Foen, 1671, 1776.

Biens de la famille Kerbouric, 1548-1629.

1-F-110• Lieu noble de Keranguel, 1632-1671.

Métairie noble de Kerleniou, 1602.

Maison noble de Kerlabin, 1782.

Lieu noble de Prat-Lan, 1767.

Lieu noble de Kerbasquiou, 1748.

Lieux nobles de Goatzour et Kerguiniou, 1771.

Maison noble de Kercabin, 1784.

Manoir noble de Kericuf, 1590-1788.

Manoir noble de Quirihamon, 1424-1782.

Maison noble de Kermanquer, 1489-1760.

• Fondation en l'église de Ploëzal, 1627.

Pièces de procédure, 1752, 1773.

Baux à féage, 1524-1628, 1751-1779.

Contrats entre particuliers, 1525-1672.

1-F-111• Contrats entre particuliers, 1701-1784.

• Seigneurie de La Roche-Jagu en Ploëzal. Aveux et dénombrements. Pièces de procédure, 1444-1762.

1-F-112• QUEMPER-GUEZENNEC.

• Seigneuries de Quemper-Guézennec, Frinandour, Carnavalet, Kerriou, 1543-1762.

• Lieux nobles de Trauenenes, 1547, et de Kergario, 1663-1665.

• Contrats portant sur des biens situés dans la paroisse de Quemper-Guézennec, 1740-1768.

• Paroisse de Saint-Clet, pièces diverses, 1673-1782.

PLOUEC.

• Registres rentiers, XVIIIe siècle. Etats de tenues à rente, XVIe et XVIIe siècles.

1-F-113-114-115• PLOUEC. Aveux de tenues, de 1440 à mai 1671.

1-F-116• Aveux de tenues, de juin 1671 à 1789.

• Lieux nobles de Coatausant, 1560-1753, de Kernizan, 1632-1748, de Villebasse, 1602-1632, de Kerwoal, 1744.

1-F-117• Lieux nobles de Keralbin, 1642-1779, de Mesnote, 1501-1783.

• Kercabin : afféagement au seigneur de Kercabin, en 1552, de la dîme de Plouec et de divers convenants ; procès entre le comte de Vertus et le seigneur de Kercabin, 1568-1572, 1621-1625 ; procès entre le seigneur de Kercabin et le seigneur de Kerprovost au sujet d'héritages en la paroisse de Plouec, le seigneur de Châteaulin intervenant comme suzerain, XVIIe et XVIIIe siècles.

1-F-118• Manoirs nobles de Kerprovost et Kerrichard, aveux de 1478, 1602, 1682.

Procès en blâme de l'aveu de 1682, 1684-1696.

Autre procès, 1717-1730.

• Afféagements concédés par Odet de Bretagne, 1552-1563.

• Héritages afféagés à Pierre de Kerjagu, sieur du Runiou, 1552-1558.

• Baux à féage, 1641, 1702, 1746.

• Afféagements accordés par le prince de Soubise, 1755-1786.

1-F-119• Contrats entre particuliers, 1634-1697, 1700-1789.

• Procès pour la prévôté de Plouec, 1574.

• Pièces de procédure, 1670-1723.

• **SQUIFFIEC.** Aveux et contrats, 1632-1762.

1-F-120-121• RUNAN (anc. Runargan).

• Aveux de tenues, de 1492 à 1787.

• Manoir de Lestrezec, 1548-1632.

Procès contre Jean d'Acigné, seigneur de Carnavalet, au sujet de la métairie de Lestrezec et de la ferme de Kerhuon, 1681-1689.

Lieu noble de Kermapellou, 1632-1767.

Métairie noble de Kerbellec, 1542-1781.

Procès contre M. de Kerbellec et ses héritiers, 1754-1764.

Biens de la fabrique de Runan, 1659-1759.

Afféagements, 1755-1787.

Procès contre Marie d'Acigné, dame de Kernabat, au sujet d'une pièce de terre nommée Liors-Roual, 1691-1714.

Contrats entre particuliers, 1628-1661, 1728-1788.

1-F-122• BRELIDY.

• Procès contre Vincent du Parc, seigneur marquis de Locmaria, Brelidy, Launay, etc., 1632-1642.

Contrats, 1758-1769.

• **PLEUMEUR-GAULTIER.** Aveux de tenues, 1548-1771.

• **LANMODEZ.** Aveux de tenues, 1540-1782.

• **PLEUDANIEL.** Un aveu, 1549.

• **PLEUBIAN.**Aveux, 1482-1549.

1-F-123-126• PLEUBIAN.

• Aveux de tenues de 1550 à 1788.

• Lieux nobles de Rochmorvan, 1549-1780, de Kerhuel ou Kerbuzic, 1776-1778.

Fief de Kermel, 1762-1766.

Maisons nobles de Penkaer et de Kermoda, familles Le Juiff et Derien, 1632-1767.

Maison de Luzuredic-Yselaff, appartenant à Raoul Le Juiff en 1642 ; aveux en 1714 et 1767.

1-F-127• Lieux nobles de Pencrech, 1632-1750, de Kerdandraou, 1640-1679, de la Ville-Helliou, 1632, de Gozker, 1602-1632, de Keruran, 1632-1756, de Kerharscoet, 1632, de Hautcanauff, 1540-1755, de Keraubran, 1548.

• Maison de Kerquelestre ; reconnaissance de rentes dues à Yvon de Launay, seigneur de Keraubran, 1615-1623.

• Manoirs de Kergadaran, 1485-1768, de Kerjacob, 1632, de Ponnazen, 1602, 1672.

• Biens de la famille de Kerguech en 1558 (Anne Le Roux, veuve de Henry de Kerguech, sieur du Rochdu).

• Métairie noble de Keraliou, 1522-1779. Manoir noble de la Ville-Basse, 1549, 1680. Lieux nobles de Gorzmont, 1602-1606, de Kerrach, 1548-1752, de Keran-merault, 1523-1612. Métairie de Kergomar, 1606.

• Afféagement en la paroisse de Pleubian, 1528-1554, 1756-1786. Cahiers de recettes de cens, XVIIe et XVIIIe siècles.

• Moulins, 1784.

• Pièces de procédure, XVIIe siècle.

1-F-128• PLEUBIAN.

• Contrats entre particuliers, 1617-1788.

PAIMPOL.

• Etats des rentes et revenus de la seigneurie, XVIIe et XVIIIe siècles.

• Bail du devoir de coutume en 1659 et en 1670 ; procès entre le fermier entrant et le sortant, 1704 ; état du devoir de coutume, 1622.

• Baux à féage, 1773-1785. Contrats, 1649-1650. Greffe, 1777.

• Réception des aveux du prieur de Beauport, 1777.

• Pièces de procédure, XVII[e] siècle, et pièces diverses.

• Moulins de Paimpol, 1470-1632.

1-F-129• Aveux de tenues, 1525-1687.

• Procès contre la famille Boisgelin de la Garenne au sujet de rentes dues aux seigneuries de Châtelaudren et de Paimpol sur des héritages situés dans les paroisses de Ploumagoar et de Paimpol, 1696-1739.

• Contrats entre particuliers, 1725-1792.

PORDIG.

• Aveux de tenues, 1495-1634.

1-F-130• LA ROCHE-DERRIEN.

• Inventaires des fiefs et tenues. Chef-rentiers, XVII[e] et XVIIIe siècles.

• Enquête sur la décroissance de la ville de La Roche-Derrien, décembre 1470.

• Montant des baux, 1491.

• Fermes ; le devoir de coutume, 1483, 1607, 1771 ; moulins et four banal, XVIIe et XVIIIe siècles.

• Rente des bourgeois de Guingamp sur la coutume de La Roche-Derrien, janvier 1511 [1512].

• Juridiction ; arrêt du parlement de Bretagne, 1515.

• Baux à cens et rente, 1475, 1481, 1765.

• Comptes des procureurs-syndics de la ville pour les années 1616, 1627-1628, 1630.

• Défense aux boulangers de La Roche-Derrien de vendre à Tréguier, 1635.

• Régie, pièces diverses.

• Contrats entre particuliers, 1538-1788.

1-F-131• Afféagements, XVIIIe siècle.

• Procès criminels, XVIIe siècle.

• Procédures au sujet de déclarations de tenues ou de successions, 1605-1664, 1759-1760.

• Inventaires après décès d'habitants de La Roche-Derrien, 1622-1663.

1-F-132-133• Aveux de tenues, de 1483 à 1688.

1-F-134• POMMERIT-JEAUDY.

• Inventaires d'aveux et de tenues, XVI[e] et XVII[e] siècles.•Contrats de féage, 1561-1582. Pièces diverses, XVIIe siècle. Aveux de tenues, 1484-1645.

1-F-135• Aveux de tenues, de 1650 à 1787.

• Village et frairie de Trézéan, 1466 à 1780.

1-F--136• Village et quartier de Kerozet, 1527-1787.

Village de Pen-Bizien, 1518-1783.

Village de Kerdourien, 1515-1760.

Tenue de Primarec, 1526-1662.

Prairie de Kermez, 1617-1779.

Biens de l'église de Pommerit, 1671-1787.

Lieu noble du Chef-du-Bois, 1525.

1-F-137• Manoir de Pen-Bizien, 1548-1768.

Lieu noble de Kerozet, XVIe siècle-1760.

Lieu noble de Kersaliou, 1389-1757.

Contrats entre particuliers, 1578-1671, 1722-1788.

1-F-138• Procès pour déclarations de contrats ou de successions, XVIIe siècle.

• Landes de Lannemeur et de Kerozet en Pommerit-Jeaudy et en Runan-Plouec, dépendant de Châteaulin et de La Roche-Derrien ; documents de 1559 à 1642 ; procès de 1771 à 1786.

1-F-139• PENVENAN. Assignation aux tenanciers, 1632.

• **LANGOAT.** Contrats, 1647-1788.

• **QUEMPERVEN.** Manoir de Kerlastre, 1543.

• **TROGUERY.** Contrat d'échange, 1389. Fondation dans l'église, 1487.

• **TREGUIER.** Contrat, 1653. Aveu, 1679.

Arrêt du parlement de Bretagne qui maintient le baron d'Avaugour dans le droit de percevoir 2 s. 6 d. sur chaque tonneau de vin qui entre et est déchargé dans la rivière de Tréguier et La Roche-Derrien, 1684.

Franchises de Tréguier ; procès, 1690.

Rentes dues à l'évêque de Tréguier, 1731-1775.

Documents divers annexés aux archives du comté de Goëllo.

• Documents de 1485, 1511 et 1621 relatifs à la famille de Penhoët-Kerruel, à Coatfret, etc.

• Succession d'Augustin de La Haye, sieur de Quenhoët, 1702.

• **PLOUARET,** juridiction de Vieux-Marché, 1619.

• **PLUFUR** près Plouaret, contrat de 1543.

• Aveu de la seigneurie de **GOEFFRET** en la paroisse de Ploubezre, rendu au seigneur de Runefau par Charles de Bretagne, comte de Vertus, 26 mars 1605.

• **ROSPEZ** (canton de Lannion). Aveu d'une tenue, délivré à Pierre de Penhoët le 15 octobre 1505. Autre aveu de 1586.

• **LANNION**. Contrat d'héritages à Cavan près Lannion, 1576. Meubles inventoriés en la maison du sieur d'Usquiriou à Lannion le 8 décembre 1628.

• **MORLAIX.** Contrat d'admission de Claude Le Guennec au couvent de Notre-Dame du Mont-Calvaire, 1641.

• Résidu de pièces judiciaires.

1-F-140• CLISSON.

• Pièces d'un procès entre François de Bretagne, baron d'Avaugour et comte de Vertus, le chapitre de l'église et le chanoine Blandin au sujet de prébendes et de bénéfices, 1673-1698.

Procès entre le chanoine Blandin et le bourgeois Perrard, 1696-1737.

Procès entre Callet, fermier de Clisson, et des habitants, 1697-1701.

Pièces diverses.

Procès entre le baron d'Avaugour et le chapitre de Clisson au sujet du presbytère de Saint-Gilles, 1700-1705.

Procès avec les Bénédictines de Loudun au sujet de la saisie de la seigneurie de Vernelle en la paroisse de Boussay, 1700-1701.

Autre procès au sujet de la mouvance de la métairie de Vernelle, 1703-1714.

Procès au sujet de la mouvance du presbytère de Sainte-Lumine près Clisson, 1687-1703.

Procès au sujet de la mouvance et de la juridiction de Cugand, 1695-1697.

• Procès au sujet de la mouvance du presbytère de Saint-Georges, 1697-1703.
Procès au sujet de la mouvance de la maison de la Bourgeoisie à Vallet, 1701.
• Vente des halles de Clisson par le duc de Bourbon au profit de-la commune, 1819.

Série F
REGISTRES

2-F-001 « Inventaire des titres et papiers des terres de Bretagne, Anjou et le Maine qui sont dans le trésor de S. A. S. Monseigneur le Prince à Paris », XVIII[e] siècle.

In-folio de 218f., veau ancien, dos orné, armes de Condé sur les plats.

2-F-002 « Estât et mémoire de la consistance des baronnies, terres et seigneuries de S.A. S. Monseigneur le Prince situées en Bretagne, et des baronnies de Condé et de Chantoceaux en Anjou, comprenant les droits, mouvances et prérogatives desdites seigneuries ; fait et dressé par ordre de S. A. S. Monseigneur le Duc. 1676 ».

In-folio de 83 f., vélin blanc, dos orné, filets dorés.

2-F-003 Autre copie, faite en 1732.

Petit in-folio, 186 p., toile grise.

2-F-004 Etat et description des bois du prince de Condé en Bretagne et Anjou, par M. Quin, 1754.

In-folio de 171 f., auquel a été annexé un Etat général de ces bois dressé en 1694 par Chotard, intendant du prince de Condé à Châteaubriant, 16 f. ; toile grise.

2-F-005 Etat général des revenus des domaines de Bretagne et d'Anjou de 1742 à 1758.

In-folio de 114 f., toile grise.

2-F-006 « Etat et relevé général de toutes les terres tenues noblement et aux devoirs de foy, hommage et rachat de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé dans ses terres de Bretagne et d'Anjou, distinguées par chaque terre et paroisse, à l'exception cependant de plusieurs bénéfices et terres en mainmorte dont sera

fait aussy un état particulier à la suite du présent. 1760 ».
In-folio de 102 f., toile grise.

2-F-007 « Bois de Bretagne, 1753. Cahier contenant l'état dressé par le sieur André, arpenteur, de plusieurs parties de bois avec les plans figuratifs, ainsi que leur éloignement des forges de Moisdon et Gravotel », XVIIIe siècle.
In-folio de 31 f., toile grise.

2-F-008-009-010 Procès-verbal et plans des métairies dépendant des baronnies de Châteaubriant et de Martigné et des châtellenies de Nozay et du Teil ; faits en 1774 par Jean-Louis Demolon, arpenteur juré aux bailliage, bois et forêts du duché de Guise.
In-folio de 32, 32 et 14 f., toile grise.

2-F-011-013 Trois atlas des forêts de Bretagne, XVIIIe siècle.
(2-F-013 : absence constatée en juillet 2007)

2-F-014 Etat des bois de Châteaubriant, 1752.
In-folio de 76 f., toile grise.

2-F-015 Procès-verbal et plans des forêts Pavée et d'Issé, d'une partie de celle «de Juigné, de Vioreau, d'Arches et Villevert, des Miniers, des Rochais et de Villeville. 1778.
In-folio de 15 f., toile grise.

2-F-016-043 Comptes des forges de Bretagne, XVIIIe siècle.
28 vol. in-folio.

2-F-044 Registre d'afféagements et baux, 1771-1789.
In-folio de 167 f. écrits, le reste blanc, toile grise.

2-F-045 Registre des actes relatifs à la régie des bois, 1771-1790.
In-folio de 41 f. écrits, le reste blanc, toile grise.

2-F-046 Comptes du receveur Pierre-Jean-Baptiste Lefebvre, 1786-1791. In-folio de 140 f., toile grise.

2-F-047 Registre des rentes de Châteaubriant, 1786-1791.
In-folio de 19 f., toile grise.

2-F-048 Atlas des forêts de l'inspection de Châteaubriant, XIXe siècle.
Six plans sur papier en un vol. grand in-4°, chagrin rouge.

2-F-049-050 Comptes du receveur, 1815 à 1842.
2 vol. in-folio.

2-F-051 Recherches sur les forces et les charges de la fortune publique de l'arrondissement de Châteaubriant, par Blondin, ancien receveur des finances à Châteaubriant, 1847.
Grandd in-4° de 73 f., demi-reliure, maroquin vert olive.

2-F-052 Administration du domaine de Châteaubriant, 1872-1873.
In-folio de 6 f. écrits et 131 blancs, demi-reliure, mouton vert.

2-F-053 Aveu et dénombrement de la châtellenie, terre et seigneurie de Champtoceaux, baillé par Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et d'Etampes, au roi François I" à cause de son château d'Angers ; mars 1536 [1537].
Petit in-folio de 75 f., toile grise.

2-F-054 Aveu rendu au prince de Condé par les religieuses de Marmoutiers pour ce qu'elles tiennent en fief de Champtoceaux, 1634.
Grand in-4° de 90 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-F-055 « Inventaire des titres, papiers et enseignemens des terres et seigneuries de Créans, Semur, Pringé, La Grizardière, L'Arthuisière et dépendances, estans au trésor du chasteaude Milly, appartenans à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince » ; début du XVIIIe siècle.
In-folio de 191 f., veau ancien.
Gréans est dans la commune de Clermont, carton de La Flèche ; L'Arthuisière dans la commune de Saint-Germain-du-Val, même canton ; Pringé fait partie de la commune de Luché-Pringé, canton du Lude, à 17 km. de La Flèche.
A la fin de l'inventaire, cette mention : « Nous soussigné, prestre de la

compagnie de Jésus, procureur du collège Roïal de ladite compagnie à la Flèche, en vertu de la procuration à nous envoiée par Son Altesse Sérénissime Mademoiselle de Sens, laquelle est demeurée jointe au registre de dépost du château de Milly, reconnaissons avoir retiré de Monsieur Renault, receveur des terres de Son Altesse Sérénissime Mademoiselle de Clermont, tous les titres compris dans l'inventaire ci-dessus et des autres parts concernant la propriété de la Baronnie de Gréans et de ses dépendances, par nous acquise de Sadite Altesse Sérénissime Mademoiselle de Sens par contract passé par Mellin et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le dix-sept septembre mil sept cens trente quatre..., lesquels titres ledit sieur Renault avoit retiré du thrésor dudit Milly en conséquence des ordres de Monsieur Héron de Villefosse pour nous estre remis, dont nous l'avons déchargé... Fait à Milly ce onzième jour d'aoust mil sept cens trente cinq. Tiphoche, S. J. ».

2-F-056 Inventaire des papiers concernant la baronnie de Gréans et dépendances, trouvés chez le notaire Jacques Le Loyer, procureur fiscal de la baronnie, décédé à La Flèche-le 7 mars 1724.

Petit in-folio de 44 f., toile grise.

COMTÉ DE GOELLO.

2-F-057 Compte de Guillaume de Rosmar, receveur de Goëllo pour François de Bretagne, sire d'Avaugour, de Goëllo et de Clisson, du 1er septembre 1480 au 26septembre 1482.

In-folio carré de 96 f. de parchemin, reliure mod. en vélin blanc.

2-F-058 Compte du receveur Bertram Geguen du 26 septembre 1482 au 1er octobre 1485.

In-folio carré de 127 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

Note sur la couverture : Le 10 mars1493 [1494] « entre dix et unze, trembla la terre estrangement ».

2-F-059 Compte du receveur Jean Rolland pour la fin de 1485, les années 1486, 1487, 1488, 1491 et le premier trimestre de 1492, « sans comprendre les levées des ans 1489 et 1490, desquelles madamoiselle Françoise par certaines causes et moyens a jouy, ne aussi sans comprandre aucuns termes de fermes cy amprès desclarés escheus durant led. temps,

desquieuls François Becquart, soy portant lieutenant général de la Royne, lors duchesse, Alain Guyon, receveur du ressort de Goëllou, et chacun d'eux ont jouy... ». « Ce compte fait et conclut à Chastelaudren le xxe jour d'avril avant Pâques 1491 [1492] ».

In-folio carré de 85 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-060 Compte de Guy Lelièvre, receveur de Goëllo pour François de Bretagne, comte de Vertus, sire d'Avaugour et de Clisson, pour deux années commençant le 6 août 1489.

In-folio carré de 120 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-061 Compte de Jean Rolland, receveur envers Jeanne Main, veuve d'Etienne de Monthéri, sieur de La Ripvière, fermier de « la revenue » de Goëllo appartenant à François deBretagne, comte de Vertus, de Pâques 1493 à Pâques 1496.

In-4° carré de 58 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-062 Compte du receveur Jean Espivent pour deux années, de Pâques 1496 à Pâques 1498.

In-folio carré de 80 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-063-064-065 Comptes du receveur Jean Gelin de Pâques 1505 au 1er avril 1511.

3 vol.In-folio carré de 67, 73 et 47 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-066 Compte du receveur Amaury de Rosmar pour l'année 1511-1512.

In-folio carréde 41 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-067 Recueil de vingt-six aveux et dénombrements de 1478 à 1548 ; copie du XVIIe siècle.

In-folio de 81 f., toile grise.

2-F-068 Aveu et dénombrement des baronnies, terres et seigneuries d'Avaugour, Châteaulin-sur-Trieux et La Roche-Derrien, présenté par François de Bretagne, sire d'Avaugour et de Clisson, « à Monseigneur le Dauphin, duc de Bretagne » ; 10 octobre 1544.

In-folio carré de 80 f.de parchemin, reliure en mouton.

2-F-069 Assignations des hommages de la baronnie d'Avaugour, tenues en la ville deChâtelaudren par Madeleine d'Estrac, comtesse de Vertus, dame d'Avaugour, Ingrande et Clisson, le 31 octobre 1548.

Petit in-folio de 146 f., toile grise.

2-F-070 Aveu et dénombrement de la baronnie d'Avaugour, 20 février 1549 [1550].

Grand in-4° de 39 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-071 Compte des années 1549-1551, rendu à Odet de Bretagne par Pierre Lepaige, receveur de la baronnie d'Avaugour, terres et seigneuries de Châtelaudren, Lanvollon et Paimpoîen Goëllo.

Petit in-folio de 75 f., toile grise.

2-F-072 « Enqueste faicte par Regnault de Botloy, séneschal de Lannion, commis par le Roy et sa court de parlement de Paris, à la requeste de Odet de Bretaigne, comte de Vertus, premier baron de Bretaigne et baron d'Avaulgour, demandeur, contre Loys de Sainte More (Maure), marquis de Nesle, et Guyonne de Laval, cy devant dicte Renée de Rieux, sa femme, héritière de feu Guy, comte de Laval, et monsieur le procureur général du Roy, défendeurs », au sujet de la mouvance du comté de Quintin, revendiquée par Odet de Bretagne ; 13 décembre 1550.

In-folio carré de 24 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-073 Registre des dépenses faites à la forge d'Avaugour en 1560.

Petit In-folio de 46 f., toile grise.

2-F-074 Aveu et dénombrement de la baronnie d'Avaugour, rendu au Roi par Odet deBretagne, 6 mars 1584 (copie de 1658).

Petit in-folio de 91 f., toile grise.

2-F-075 « Mémoire des procès de monseigneur le comte de Vertus qu'il a au parle-ment de Bretaigne », mars 1610.

Petit in-folio de 49 f., toile grise.

2-F-076 Afféagements d'Avaugour rendus à Louis de Bretagne, comte de Vertus et deGoëllo, 1666-1669.

In-4° de 32 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-F-077 Aveu et dénombrement de la baronnie d'Avaugour et du comté de Goëllo, rendu au Roi par Louis, baron d'Avaugour, premier baron de Bretagne, comte de Vertus etde Goëllo, fils et héritier de Claude ; 28 juin 1669.

In-4° de 103 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-F-078 « Déclaration de la baronnie d'Avaugour et comté de Goëllo, fournie pardevant Mrs les commissaires députés pour la confection du papier terrier et réformation desdomaines de Sa Majesté au ressort de Goëllo », 28 octobre 1681.

In-folio de 146 f., reliure en vélinblanc.

2-F-079 « Inventaire des adveus, tenues et déclarations fournys et baillés de diverstemps par les nobles et particuliers qui tiennent terres en et au dedans de la terre et chastelenye de Chastelaudram en Gouello appartenans à messire Claude de Bretaigne, comte de Vertuz et de Gouello, premier baron de Bretaigne, baron des barronnyes d'Avaugour, Ingrande, Monfaucon, Couetfret, Gombon, et Neufbourgc, vicomte de Tilly et de Guignen, seigneur de Clisson, Champtocé, la Tousche, Touaré, Cermisson, Launay, etc., conseiller du Roy en ses conseilz d'estatet privé, gouverneur de Rennes, et lieutenant pour Sa Majesté es éveschez dudit Rennes, Dol, Saint-Malo et Vennes ; lequel inventaire a esté fait à Rennes par Monsieur de Kergario, procureur fiscal de Chastelaudran, Monsieur du Bois et Nicole, secrétaires de mondit seigneur, lesdix, unze et jusques au vingt et deuxiesme de febvrier mil six cens unze, lesd. tiltres choisiz et mins à part d'avecq les autres papiers de Basse Bretaigne que mondit seigneur a fait venir deClisson à Rennes en trois bahudz dès le douziesme jour de janvier mil six cens unze ».

In-folio de172 f., toile grise.

2-F-080 Péages des paroisses de Plerneuf, La Meaugon, Trémuzon, Châtelaudren, desjuridictions de Châtelaudren et La Roche-Derrien, des forêts de Goëllo ; registre d'expéditions, de contrats du 18 octobre 1639 au 15 septembre 1654.

Petit In-folio de 464 f., toile grise.

2-F-081-082 Hommages des tenanciers de la paroisse de Châtelaudren, rendus à Claude de Bretagne, comte de Goëllo, baron d'Avaugour, du 10 octobre au 8 novembre 1670.
2vol. Petit in-folio de 526 et 442 f., toile grise.

2-F-083 Déclarations de la paroisse de Plouagat, 1588-1591.
Petit in-folio de 142 f., toilegrise.

2-F-084 Terrier de Lanrodec, 1739.
Petit In-folio de 173 f., toile grise.

2-F-085 Aveu et dénombrement de la seigneurie de Munehorre en la paroisse de Ploumagoar, baillé par Jean-Marie-Yves-Séverin Bizien, seigneur de Munehorre, à Henri-Françoisde Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus et de Goëllo, 30 août 1738.
In-folio de 42 f. deparchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-086 Registre des fois et hommages rendus par les habitants de Plesidy en la juridiction de Châtelaudren à Henri-François de Bretagne, baron d'Avaugour, 1737.
In-folio de 40 f., reliure moderne en vélin blanc.

2-F-087 « Minu, déclaration et dénombrement des héritages, manoirs, maisons qui appartiennent à Claude de Boiséon, dame douairière de Retz et propriétaire des seigneuries etchastellenies de Cheff-du-Bois, Goudelin, Etuel, la Grand'Ville, Quermoysand, Quergoulleau, Goazfroment, Querriou et autres lieux tant en la paroisse dudit Goudelin qu'en la paroisse deTreverec, lesquels ladite dame cognoist tenir soubs la jurisdiction de Chastellaudren, principalmembre et siège du comté de Gouello appartenant à Louis de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus et de Gouello .... » ; 19 août 1658.
In-folio carré de 43 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-088 Rentier de la baronnie d'Avaugour et du comté de Goëllo en la seigneurie deChâtelaudren, 1684-1693.
Petit in-folio de 125 f., toile grise.

2-F-089-090 Deux registres des rentes, XVIIIe siècle.
2 vol. In-folio de 237 et 56 f., toile grise.

2-F-091 Rentier de la garenne de Goëllo pour les années 1775 et 1776.
Petit in-folio de56 f., toile grise.

2-F-092-093 Rentiers des paroisses de La Meaugon, Plerneuf, Trémuzon, Plouagat, 1774 et 1776.
2 vol. In-folio de 59 f., toile grise.

2-F-094 Aveu et dénombrement de la seigneurie de La Villeneuve-sur-Trieux, dite autrefois la Pièce de La Villeneuve, en la paroisse de Ploumagoar, rendu à Henri-François de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus et de Goëllo, par Joseph-Yves-Thibault de La Rivière-Mur, marquis dudit nom, comte de Corlay, baron de Crapodo, de La Villeneuve-sur-Trieux, châtelain de la châtellenie de Saint-Michel, Kermoroch et Goatanhaier, du Pellenic, seigneur de Kerauffret, du Disquay, Saint-Quioait et autres lieux, demeurant le plus ordinairement en son château de Kerauffret, trêve de Saint-Adrien, paroisse de Bourbriac ; 2 octobre 1743.
In folio de 54 f., toile grise.

2-F-095 Taux et amendes de la cour de Châtelaudren, 1482.
Petit in-folio de 48 f., toile grise.

2-F-096 Taux et amendes de la cour de Châtelaudren, 1509.
Petit in-folio de 60 f., toile grise.

2-F-097-139

R

egistres du greffe de la cour de Châtelaudren de

1

531 à 1689.
43 vol in-folio de 625, 267, 336, 262, 346, 122, 453, 429, 387, 306, 130, 230, 169, 204, 325, 271,234, 167, 382, 284, 196, 233, 237, 141, 246, 251, 283, 188, 147, 300, 202, 284, 189, 190, 237, 172, 190, 188, 142, 247, 90, 368, 186 f., toile grise.

2-F-140 Registre des hommages de Lanvollon, 1670.

Petit in-folio de 331 p., toile grise.

2-F-0141 Taux et amendes de la cour de Lanvollon, 1505-1506.

Petit in-folio de 33 f., toile grise.

2-F-142 « Dellivrances ordinaires de la cour de Lanvollon », 1633-1634.

Petit in-folio de285 f., toile grise.

2-F-143-145 Registres du greffe de la cour de Lanvollon, 1637, 1643, 1652.

3 vol. Petit in-folio de 190, 230 et 284 f., toile grise.

2-F-146 « Inventaire général des lettres, tiltres et enseignemens des terres, chastellenies et seigneuries de Châteaulin et La Roche-Derrien au comté de Goëllo, appartenant à messire Claude de Bretaigne, comte de Vertus et de Goëllo ; ledit inventaire fait par Me Jean Nicole, secrétaire de Monseigneur, le 15e jour de décembre 1619 ».

Petit in-folio de 125 f., toile grise.

2-F-147 Inventaire des lettres, titres et enseignements de la seigneurie de Châteaulin et Pontrieux, 1647.

Petit in-folio de 93 f., toile grise.

2-F-148 Compte des rentes dues au seigneur de Châteaulin en 1515.

Petit In-folio de 115 f., toile grise.

2-F-149 Rentier des seigneuries de Châteaulin et La Roche-Derrien, dressé par lereceveur Jean Lestic en 1566.

Petit In-folio de 110 f., toile grise.

2-F-150 Autre copie, 122 f., toile grise.

2-F-151 Registre du greffe de la cour de Châteaulin et Pontrieux, 1562.

Petit in-folio de 190 f., toile grise.

2-F-152 « Rentier pour l'attouchement des rentes convenancières suivant les bauxconsentis par le procureur fiscal de Châteaulin », 1766-1791.

Petit In-folio de 108 f., toile grise.

2-F-153 Rentier de la paroisse de Plouec, 1783-1791.

Petit In-folio de 89 f., toilegrise.

2-F-154 Rentier de la paroisse de Pleubian, 1791.

Petit in-folio de 89 f., toile grise.

2-F-155 Rentier de la paroisse de Ploërac, 1791.

Petit In-folio de 67 f., toile grise.

2-F-156 « Adveu, déclaration et dénombrement des chastellenie et vicomte de Pontrieu, Prinaudour, Quemperguézenec, fief, jurisdiction haute, moyenne et basse, ferme droit, rentes, chef-rentes, noblesses, privilèges, prérogatives, prééminances et ancien domaine en dépendants, que ... Marie-Anne, comtesse d'Acigné, épouse séparée de biens de Jean Léonard, chef de nom et d'armes d'Acigné, chevalier, seigneur de Bouille, Amenart et autres terres, … fille unique, héritière sous bénéfice d'inventaire et créancière de deffunt… Honorât-Auguste d'Acigné, comte de Grand-Lois, dame desdites châtellenie et vicomte de Pontrieu, Frinaudour, Quemperguézenec, des baronnies, châtellenies et seigneuries de la Villemarie, Botloy, Lezardrieu, La Touche-à-la-Vache, LaMotte, Cleff, La Roche-Behuart, Kerveniou, Kergariou, Le Rascot, Le Rouazle, Keraldanet, Kersaluden, et autres lieux, possède et tient noblement, ligement et prochement », de Claude de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, baron d'Avaugour, etc., « sous sa cour, jurisdiction et seigneurie de Chastelaudren, principal siège de la comté de Goëllo » ; 11 octobre 1688.

In-folio ° de 70 f., toile grise.

2-F-157 « Aveu et déclaration des seigneuries, terres et héritages appartenant à Joseph du Gozquaer, chevalier, seigneur de Rosambo, Kernechrio, Kerdeozer, Kerrouarn, Launay, Lavallain, conseiller au parlement de Bretagne, tenus en fief proche et lige de Louis de Bretagne, comte de Vertus et de Goëllo, à cause de sa terre et seigneurie de Châteaulin-sur-Trieux *» ;* 25novembre 1660. Signé : Joseph du Cozkaer. (Terre et

châtellenie de Kerouarn en la paroisse dePloëzal, métairie noble de Launay, et divers convenants tenus de Kerouarn).

Grand in-4° de 10 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-F-158 « Registre et papier pour servir au rapport des causes civiles et criminelles en la cour de La Roche-Derrien », 1639.

Petit in-folio de 293 f., toile grise.

2-F-159 Registre du greffe de la cour de La Roche-Derrien, 1663.

Petit in-folio de 117 f., toile grise.

2-F-160 Registre des audiences de la cour de La Roche-Jagu tenues en la ville de Pontrieux, 1660-1661.

In-folio de 185 f., toile grise.

2-F-161 Aveu et dénombrement de la terre, seigneurie et baronnie de Pordic, « que René Le Porc de Laporte, baron de Vezins, de Pordic et La Tour-Landry, seigneur de Larchal, La Noue, Villeneufve, La Barrillière, etc., tient prochement du Roy à debvoir de foy, hommage et rachat quand le cas y échet, soubz la jurisdiction royalle de Saint-Brieuc au ressort de Goëllo, qui lui est advenue depuis vingt-quatre ans de la succession de feu Messire Jacques Le Porc deLaporte, seigneur baron de Vezins, son père ; quel adveu dame Anne de La Tour-Landry, espouse et curatrice dudit s[r] baron de Vezins, interdit autrefois par justice à la poursuite de ses droits, fournist et baille à Sa Majesté par devant vous nos seigneurs de ses comptes en Bretagne,ainsi qu'il sera cy après déclaré » ; 30 novembre 1611.

Petit In-folio de 60 f., toile grise.

2-F-162 Registre du greffe de la cour de Pommerit, 1594-1598.

Petit in-folio de 110 f., toile grise.

SÉRIE FA
NOIRMOUTIER

1-FA-001 **1.**

• « Inventaire général de tous les titres, papiers et enseignements concernant le domaine du marquisat et seigneurie de l'île de Noirmoutier, qui se sont trouvés dans deux coffres de sapin dans le cabinet du château... », 29 décembre 1722.

• « Mémoire concernant les titres et papiers de la seigneurie de Noirmoutier », XVIIIe siècle.

• « Mémoire concernant les archives et assises de Noirmoutier », 1723.

• « Mémoire des domaines, revenus et droits dépendant de la terre et duché de Noirmoutier », XVIIIe siècle.

• Vidimus, délivré en 1720, de l'aveu et dénombrement de Noirmoutier, baillé le 23 octobre 1618 à Henriette de Rohan, dame de La Garnache, par Louis de La Trémoille, marquis de Noirmoutier.

• « Idée générale de l'île de Noirmoutier ». Description de l'île, XVIIIe siècle.

• « Observations sommaires faites sur différentes choses importantes pour le soutien des droits et intérêts de S. A. S. Monseigneur le Duc » (de Bourbon).

• Etat des revenus de Noirmoutier, XVIIIe siècle.

2.

Documents antérieurs à l'acquisition de Noirmoutier par le duc de Bourbon.

• Contrat d'acquisition par Amaury, chevalier, seigneur de Graon et de Sablé ; jeudi avant Pâques 1314 [1315].

• Acquisition d'une maison par François de La Trémoille, marquis de Noirmoutier, janvier 1592.

• Accord entre le marquis de Noirmoutier et René de Nouzillac au sujet de fiefs, 27 avril 1596.

• Vente par Pierre Pineau, chirurgien, au marquis de Noirmoutier de ses droits sur une maison, 15 novembre 1603.

• Acensement à Thomas Sorin et Louis Bodin d'une « écluse ou marzelle aux ancres appelée le Devin, située en Bressuire », 5 avril 1610.

• Arrentement d'un terrain au sieur Pineau, avec obligation de bâtir, 1615.

• Sentence du procureur fiscal de Noirmoutier sur le droit de lods et ventes dû au marquis, 4 mars 1624.

• Vente d'une maison par Charles Coillon à Nicolas Laurans, 31 août 1624.

• Fragment d'un terrier de Noirmoutier.

- « Extrait des acquêts faits par Monseigneur en son île et marquisat de Noirmoutier aux mois de septembre et octobre 1642 ».
- Contrat d'amortissement et d'extinction de rente sur une maison consenti par Louis de La Trémoille à Françoise Devineau, femme de maître Pierre Gerbaud, 12 août 1645.
- Rente due par les propriétaires de la Gourlanderie en la rue de Bourgneuf, 1659.
- Pièces relatives au paiement des cens et rentes ; sommation, saisie de biens, acquits, déclarations ; 1659-1665. Baux à rente, 1671-1672. Contrat soumis au droit de lods et ventes, 1673. Autres contrats et acensements, 1699-1711.
- Bail des droits et revenus du marquisat de Noirmoutier, consenti à Nicolas La Vallée, bourgeois de Noîrmoutier, par François de La Trémoille, duc de Noirmoutier, agissant au nom et comme procureur de Marie-Anne de La Trémoille, princesse des Ursins, 20 décembre 1711.

3.

Pièces relatives à une fondation de M. Josse d'Hertsfelt pour l'agrandissement de la chapelle de Notre-Dame du Refuge, située dans la paroisse de Saint-Nicolas-de-Barbastre, et au droit d'indemnité réclamé à Mme d'Hertsfelt par le duc de Bourbon, 1722-1731.

4.

Baux de la terre et île de Noirmoutier, de 1722 à 1766 : 1722, Nicolas Joly des Mattes, de Châteaubriant ; Sébastien Joly de La Roussière, de Noirmoutier ; Duporteau et Duplessis, marchands à Nantes ; factum imprimé de Sébastien Joly de La Roussière, adressé au Roi en 1732 (contre les excès des agents du duc de Bourbon).

- 1729, Martin Potel, bourgeois de Paris.
- « Mémoire des fermiers de l'île de Noirmoutier dont le bail a fini le 31 décembre 1739 ».
- 1740, Jean Guénard, bourgeois de Paris.
- Soumissions pour le bail de 1749 ; note de M. des Marais, gouverneur de l'île ; bail consenti à Jean-Baptiste Gavé, bourgeois de Paris. Lettre de M. Bevier, directeur et receveur, aux fermiers de Noirmoutier, sur les droits, taille, etc ; observations de M.des Marais, novembre 1749.
- Bail de 17B8, consenti à Jean Barotte, bourgeois de Paris, moyennant 30.100 livres par an.
- Bail de 1766, consenti à Antoine Picard, bourgeois de Paris, moyennant 30.500 livres par an.

5.

Pièces relatives à l'administration de l'île de Noirmoutier.

- Mémoire touchant le fief des Châtaigniers, acquis par M. d'Hertsfelt en 1699 et appartenant à ses héritiers.

- Lettres des fermiers Duplessis et Duporteau, 1730-1731.
- « Estât et situation de l'îsle de Noirmoutier depuis l'année 1729 au mois de février, auquel temps le sieur Giraud des Marais entra dans cette dite îsle, jusqu'à présent [1741], en rapportant le plus exactement les actions dudit sieur des Marais... ».
- Lettre de M. des Marais, 18 novembre 1740.
- Description de l'île de Noirmoutier ; état des revenus ; « mémoire des droits appartenant à S. A. S. » (le prince de Condé).
- « Extraits des déclarations rendues par les sieurs Dugast au seigneur de Noirmoutier touchant leurs marais de la Portière en 1648 et 1665 » (marais acquis par Jean Dugast en 1645).
- Etats des droits de lods et ventes perçus en 1749 et 1750.
- Polie de Louis-Josse Glenet, notaire et procureur ; inventaire de ses papiers ; lettre de M. d'Hauterive, gouverneur de l'île ; 1756.
- Protestation de M. Bouhier du Sableau contre l'acensement d'un terrain fait par M. d'Hauterive au s^{r} Pavreul, procureur fiscal ; résumé des pièces de procédure, 1756-1757 ; inventaire de titres de1594 à 1672.
- « Délibération pour parvenir à l'imposition de 5.000 livres », 1er octobre 1762.
- Remboursements de dépenses à MM. d'Hauterive et Favreul de 1761 à 1768.
- Baptême de la grosse cloche de Saint-Philibert à Noirmoutier, 1764.
- Adjudication de chablis, 1763.

6.

Acensements de terrains consentis au nom du duc de Bourbon par Nicolas Joly, sieur des-Mattes, 1727, et par M. des Marais, 1732-1739.

- Acensement d'un terrain fait par M. d'Hauterive, 1762.
- Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet de 400 boisselées de terrain vague, dit les Sartières, acensés à M. d'Hauterive, 1764-1766.
- Demande du négociant Jacobs de planter deux rangées d'arbres devant sa maison, sur la place du château, 1766.
- Arrêt du Conseil d'Etat, et lettres patentes du Roi portant inféodation au prince de Condé de l'île de Ré ou de la Grosnière, janvier-février 1766 ; procès-verbal d'arpentage, mars 1766. Bail d'acensement à perpétuité de l'île de Ré aux sieurs Jacques-Augustin Joly du Berceau, enseigne de vaisseau, et Corneille Jacobs, négociant, 25 avril 1766.

7.

Travaux et réparations. Frais de la visite des chaussées et digues de mer éprouvées par l'ouragan des 7 et 8 février 1746.

- Construction d'un puits près du château, 1762.

• Réparation des ouvertures faites par la mer ; autorisation du 2 décembre 1762.

• Remboursement des dépenses faites pour réparer la couverture de la maison du Château, la maison du Moulin et le marais Garnier, 24 novembre 1763. Réparations au marais des Trois-Coëfs, 1763 ; à la boulangerie.de la maison de la Petite Lande, 1764 ; aux chaussées des îlots, aux coëfs des dessèchements de la Fosse et de Barbâtre, 1765 ; à la maison de la Grande Lande appelée la Bosse, 1766. Remise de papiers concernant les réparations de l'île, 1778.

8.

Offices.

• Gratification à M. des Marais, gouverneur, 1745. Mort de M. des Marais, 12décembre 1750 ; son remplacement par son neveu, M. d'Hauterive, 4 février 1751. Demande de survivance pour M. d'Hauterive fils, 1764.

• Provisions de notaire et procureur accordées à François-Nicolas Favreul des Girardières, fils du procureur fiscal, 1764. Office de notaire et procureur accordé à Jean Lucas, 1764.

• Proposition d'obtenir un arrêt ordonnant qu'après la mort des notaires et greffiers leurs minutes et papiers seront déposés aux archives du château.

• Remboursement de frais de procédure et gratification au sieur Vaugelade, procureur du prince de Condé en la sénéchaussée de Poitiers, 1768.

9.

Moulins.

• Traité entre Pierre Gellée, sieur de Beaulieu, gouverneur de l'île, et Georges Charuyaud, maréchal et taillandier, pour l'entretien de douze moulins, 15 juin 1724.

• Mémoires de travaux, 1744-1745. Lettre de M. des Marais, 1er septembre 1745.

• Procès-verbal des réparations à faire à la digue du moulin de la Lande, endommagée par l'ouragan des 7 et 8 février 1746.

• Marchés avec Charles Charuyaud pour l'entretien de douze moulins, avec Louis Semelin pour l'entretien de quatre moulins à Barbâtre, mars 1746, avec le charpentier Jacques Gautier pour l'entretien des seize moulins, mai 1746. Décompte des serruriers-maréchaux, 1747. Paiement de réparations et achat de bois, 1763.

10.

Etats des charges, gages et entretiens dus sur la seigneurie de Noirmoutier, 1761-1763.

11.

Lettres du duc de Choiseul, ministre de la Marine, au prince de Condé et à M. d'Hauterive, gouverneur de l'île de Noirmoutier sur « le détail des classes » (levée des gens de mer), 6 décembre 1764 : abus reprochés au gouverneur.

Réponse du prince, 19 décembre.

Lettre justificative de M. d'Hauterive, 26 décembre.

12.

Naufrage, le 9 février 1745, de *l'Adélaïde*, navire de La Rochelle chargé de sucre et d'indigo ; procès-verbal des frais occasionnés par le sauvetage du personnel et de la cargaison.« Etat ou taxe des frais ». « Observations sur la taxe des frais faits à l'occasion du naufrage du navire *l'Adélaïde* ».

13.

Echouement du *Maidstone*, navire de guerre anglais de 50 pièces de canon, portant 400 hommes d'équipage, commandé par M. Keppel, petit-fils de Lord Albemarle, 8 juillet 1747.

Relation de l'échouement, 10 juillet.

Etat nominatif des 333 officiers et hommes qui ont été sauvés.

Copie des lettres écrites par le duc de Penthièvre et par M. de Maurepas à M. des Marais, gouverneur de l'île, 19 et 21 juillet.

Procès-verbal dressé par les autorités de l'île du 9 au 30 juillet.

14.

Mémoire adressé au Conseil du prince de Condé sur le **naufrage de la barque la *Marie-Jeanne*,** d'Audierne, et sur les poursuites intentées contre des habitants de l'île accusés de pillage et vol.

15.

Vente de l'île de Noirmoutier au Roi par le prince de Condé, 18 août 1767.

Documents relatifs à cette vente.

Etat des titres remis à la Chambre des Comptes.

Indemnité aux fermiers.

Quittances du prix de vente, 1767-1778.

SÉRIE G
BERRY ET BOURBONNAIS

I. BERRY.

1-G-001• Etats des terres et domaines du Berry ; états des charges, XVIIe et XVIII[e] siècles.
• Pièces relatives à la régie, entre autres : copie des lettres du prince de Condé, Henri II, à Grasset, capitaine de la tour de Bourges, 1642-1646 ; saisie du domaine de Bourges et du domaine de Dun-le-Roi à la requête de Jacques Doujat, créancier du Grand Condé, 27 janvier 1653 ; pièces comptables de l'année 1655 à l'appui du compte présenté par les commissaires délégués à l'administration du domaine après la condamnation du Grand Condé ; quittances de paiements faits par l'intendant du prince en 1667 ; dépenses de l'intendant en 1683 et 1688 ; ordonnances de paiement par Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé, 1702 ; bail des forges de Berry, de la terre de La Prune-au-Pot, 1710 ; bail des fournitures des étapes de troupes, 1713.
• Travaux et réparations aux bâtiments des domaines, quittances des entrepreneurs, 1657, 1709-1710.
• Droits de contrôle, 1777-1781.
• Petits sceaux de Berry et droits y joints, baux et régie, 1742-1790 ; pièces du compte de 1790.

1-G-002• **POINCHY** (commune de Soye, à une lieue de Bourges). Mémoire imprimé, intitulé *l'Abonnement de Poincy*, sans date (vers 1650).
• **MONTROND**. Réparations au château en 1622, quittances d'entrepreneurs.
Reçus de sommes versées par le fermier des seigneuries d'Orval et de Montrond à Claude Stample, trésorier de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé ; ordres de paiements adressés au fermier par le trésorier, 1647-1648.
Reçus de M.de Maultour, gouverneur du château de Montrond, 1650.
Commission de garde-général des bois de Saint-Amand, Montrond, Orval, Epineuil, Bruyères, etc, donnée à Claude Duret par Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé, juillet 1651.
Diminution accordée à Foliet de Hautefeuille, fermier général de Montrond, pour dépenses extraordinaires en l'année 1650, « à cause des gens de guerre qui estoient audit Montrond », etc., 27 septembre 1651.

Dépenses faites par le fermier au château de Montrond et paiements faits aux officiers de la maison de la princesse de Condé et du duc d'Anguien pendant l'année 1651 ; quittances et ordonnances.
Pièces comptables des années 1654-1656.
• « Extrait des recognoissances contenues au papier terrier de Montrond », inventaire de titres, XVIIe siècle.
Bail des domaines d'Orval, Montrond, Saint-Amand, Epineuil, Bruyères, La Perche et Beauchezal, consenti par Henri II de Bourbon, prince de Condé, à Jean Coutange le 13 mai 1621.
Lettres de provisions d'un office de procureur à Epineuil, 1645.
Provisions de lieutenant en la justice de Saint-Amand, 1647.
Pièces relatives à l'administration du domaine de Montrond de 1654 à 1659.
Baux de 1666 et de 1677.
Contrats entre des habitants de Saint-Amand ; pièces de procédure, 1645-1659.
• **EPINEUIL.** Sentence du lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais dans un procès entre le baron d'Epineuil et André Rizard, 5 février1546 [1547].
Baux, pièces de procédure, foi et hommage d'un fief, 1644-1661.
• **LE MAGNY** près La Châtre. Bail par le prince de Condé, au nom de l'abbé de Déols, à Jacques et François Garcat, marchands demeurant au châtel du Magny, des fruits et revenus de la terre, seigneurie et prieuré du Magny, membre dépendant de l'office de Chambrier en l'abbaye de Déols, 18 avril1613.
• Délibérations du Conseil des princes de Condé motivées par des mutations de fiefs en Berry, 1671-1746.
• **NOHANT.** Extrait du compte de M. Lorimier : somme de 1.000 livres reçue le 14 août 1719 de Claude-Guillaume Testu, marquis de Balincourt, pour le droit de rachat dû par lui et sa femme à cause de la terre de Nohant, relevant de La Châtre, à eux échue en qualité de légataires universels de Claude de Sève, veuve d'Antoine Girard, comte de Villetaneuse.
• **LE CHATELET.** Bail général de la terre et baronnie du Chatelet, 23 mai 1621.
• **CULANT.** Bail général de la terre et baronnie de Culant, 19 mai 1621.
• **VALLIERE.** Cession par échange de la terre et seigneurie de Vallière, mouvant du château de Vailly, par François de La Grange à Pierre du Houssay, 1604.
Foi et hommage, aveu et dénombrement baillés au prince de Condé par Louise Dujon, veuve de Guy du Faur, 1666.
• **SANCERRE.** Délibérations du Conseil du prince de Condé motivées par les mutations des fiefs du comté de Sancerre, 1670-1728.

ISSOUDUN.

• Office de procureur et certificateur de criées au siège royal d'Issoudun, donné à Jean Dehaust par Claude de Lorraine, prince de Joinville, duc de Chevreuse, seigneur par engagement des terres d'Issoudun, Vierzon et Chinon, 1617.

Bail judiciaire de la baronnie de Liniers, saisie à la requête du prince de Condé, seigneur par engagement d'Issoudun, 1667.

• Arrêt qui maintient Melle de Vermandois (sœur du duc de Bourbon) dans la possession des droits de contrôle des actes des notaires d'Issoudun, 1729.

• Lettre de M. Dodart, intendant du Berry, à la princesse de Conti, au sujet des amendes de police de Vierzon, 1754.

• Délibérations du Conseil des princes de Condé motivées par les mutations des fiefs d'Issoudun, 1670-1724, des fiefs de La Châtre, 1671-1728, et des fiefs de Vierzon, 1675-1723.

• Vente de la terre de Lazenay à Charles-Léonard Aubry, conseiller au Parlement, par Barbe de Chaudette de Lazenay, veuve de Jacques de Bernard, seigneur de Champigny, 1719.

CHATEAUROUX.

• Vente du duché-pairie de Châteauroux au roi Louis XV par Louis de Bourbon, comte de Clermont, 26 décembre 1736.

• Remise des titres des duchés de Chateauroux, Berry, Angoulême et comté de Ponthieu, par M. Dardet, garde des archives du prince de Condé, à M. Radix de Sainte-Foy, intendant des finances du comte d'Artois, 18 février 1777.

• Résidu de pièces sans intérêt provenant des archives du duché de Châteauroux.

• Délibérations du Conseil des princes de Condé motivées par les mutations des fiefs de Chateauroux, 1671-1730.

II. BOURBONNAIS.

1-G-003• Documents antérieurs à l'échange du Bourbonnais contre le duché d'Albret en 1661.

Etat des revenus du domaine du Bourbonnais en 1412 (copie du XVIIe siècle).

Contrat entre particuliers, 1467.

Procès en réclamation de gages et subsistance intenté par Jérôme, bâtard de Castres, aux duchesses de Bourbon et de Lorraine, héritières de Jean, duc de Nemours, mort en 1501 ; factum de 1511.

• Créance de Thomas Bohier sur le connétable de Bourbon, 1519 (Vodables, canton d'Issoire).

• Etat des terres de Bourbonnais et de Provence cédées par Louise de Savoie en

vertu du pouvoir qu'elle avait d'en disposer par la transaction du 25août 1527.
• Note sur Saint-Bonnet en Bourbonnais, 1557.
• Extrait du bail du duché de Bourbonnais pour la reine Catherine de Médicis en 1556.
• Etat abrégé du revenu du duché en 1574.
• Extrait des aliénations de partie du domaine en 1575.
• Donation des duchés de Bourbonnais et d'Auvergne à la reine Elisabeth, veuve de Charles IX, 1577.
• Traité entre le Conseil du Roi et Antoine Douet pour le rachat de rentes, domaines, greffes et droits divers dans la généralité de Moulins ; arrêts consécutifs à ce traité ; 1608-1621 (imprimés).
• Donation du domaine non engagé du Bourbonnais à la reine Marie de Médicis, 1611 ; états de la valeur du domaine, 1611-1617 ; bail du domaine, 1626.
Minute de commission pour faire les terriers, 1629. Bail général, 1637.
• Note de la main de Henri II de Bourbon, prince de Condé ; mémoires à lui adressés (projet d'acquisition du domaine de Bourbonnais).
• Bail du domaine au nom du Roi, 1643.
• Etat de la valeur du domaine du duché de Bourbonnais, tant des châtellenies aliénées par donation, vente, engagement, que de celles qui sont dans la main du Roi, 1644.
Etat du revenu des châtellenies non engagées ; autres états et mémoires.
• Bail par Anne d'Autriche du domaine non engagé, 1649.
• Bail général du domaine de Bourbonnais par la reine Anne d'Autriche, 1655 (copie manuscrite et exemplaire imprimé) ; état de la valeur du domaine d'après ce bail. Note sur le domaine de la Marche et les autres domaines délaissés à la reine Anne.
• Contrat et pièces relatives à l'échange des duchés d'Albret et de Bourbonnais, entre le Roi et le Grand Condé, 26 février 1661.
Procès-verbal de la visite des châteaux, maisons, jardins, parcs et autres biens dépendant des domaines du duché de Bourbonnais, 20 septembre 1661 ; état des châtellenies comprises dans l'échange.
• Pièces relatives aux châtellenies de Bourbon, Verneuil, Montluçon, Hérisson, Souvigny, Ainay-le-Château, engagées en 1576 à Diane de France, duchesse de Montmorency, et rachetées parle Grand Condé en 1662.
Lettres patentes de l'engagement, février 1576.
Evaluation détaillée des biens engagés, 23 août 1576 ; lettres du Roi relatives à l'évaluation, 29 octobre.

• Complément accordé par le Roi à la duchesse à la suite de l'évaluation de Coucy et de Folembray, 4 août 1578.
• Bail général, 1603.
• Procuration donnée par Diane de France, duchesse d'Angoulême et douairière de Montmorency, pour la prise de possession des biens confisqués sur les sieurs de Champeroux, de Beauregard, de Grozsanne, de Saint-Aubin, de Menetou et de Pouzy, condamnés à mort pour l'assassinat de Jean de Lévis, vicomte de Charlus, de son fils aîné et de leur page Bassinât ; 4octobre 1612.
• Prise de possession de la seigneurie des Bordes, confisquée sur Jean Saulnier, sieur du Plex, condamné à mort par contumace pour « avoir ravi la pudicité et honneur à damoiselle Isabelle de Monard » ; 7 octobre 1613.
• Vente de la dîme Potet et d'une autre dîme dépendant de la chapelle de Baussay, 1618.
• Revente des châtellenies de Montluçon, Hérisson, Bourbon, Verneuil, Souvigny et Ainay à Louis de Valois, comte d'Alais, 1645.
• Procès de juridiction entre Montégu et Chaveroche, soulevé par Henriette de La Guiche, comtesse d'Alais, 1647.
• Bail des terres du Bourbonnais par le comte d'Alais, 1650.
• Taxation des châtellenies par le Conseil d'Etat en conséquence de l'édit du 30 décembre 1652 ; paiement en 1654.
• Etat des sommes dues par les receveurs du Bourbonnais à Noël 1654.
• Constitution de rente par Henriette de La Guiche, duchesse d'Angoulême, et sa fille Marie-Françoise de Valois, duchesse de Joyeuse, en faveur de Claude Fustel, bourgeois de Paris ; 31 juillet 1655. Remboursement le 30 janvier 1662.
• Etat des charges dues sur les châtellenies appartenant par engagement à la duchesse de Joyeuse.
• Acte de délaissement de la justice de Vallon à Jean Denis par la duchesse, 26 octobre 1658 ; reconnaissance par Jean Denis du droit de justice de la duchesse sur les héritages du s^r^ de Villeneuve dépendant de la collecte de Vallon en Hérisson, 4 février 1659.
• Bail général passé par Louis Pailhoux, intendant de la duchesse, 23 juin 1660.
• Concession de terrain avec permission de bâtir accordée à un habitant de Bourbon, 1er avril 1661.
• Remboursement fait à l'intendant Pailhoux par les fermiers du domaine pour l'amortissement de la rente Fustel, 29 décembre 1661.
Fustel cède sa rente à M. de La Salle, 13 janvier 1662.
• Etat de la recette des droits annuels pour l'année 1661, certifié le 1er février

1662.
• Acquisition des six châtellenies par le Grand Condé, 26 octobre 1662.
Prise de possession, 1663. Etat des châtellenies.
• Emprunt fait par le Grand Condé à Etienne Jehannot, sieur de Bartillat, pour payer le retrait féodal de la terre des Barres en Bourbonnais, 1663.
• Indemnité demandée au Roi par les princes de Condé pour non-jouissance de différents droits cédés par le contrat d'échange du duché de Bourbonnais, 1672-1694.
• Lettres patentes et arrêts relatifs à une rente sur les entrées de Paris qui fait partie du duché de Bourbonnais, 1682-1717.
• Arrêts du Conseil d'Etat relatifs aux charges locales du Bourbonnais, 1684-1693.

1-G-004• Administration. Notes de M. Bocaud sur les fermes et les affaires en 1663.
« Mémoire concernant le duché », par M. de Lingendes.
Notes remises à M. de Gourville.
Mémoire rédigé par M. Pailhoux.
Arrêt du Conseil d'Etat défendant d'exécuter l'ordonnance des trésoriers de France de Moulins sur le sujet des droits du duché, 6 mai 1687.
Arrêt du Conseil qui maintient le duc de Bourbon dans la possession et jouissance des amendes de fol-appel du Présidial de Moulins et autres justices royales du duché, 13 décembre 1695 (imprimé).
Arrêt du Conseil qui ordonne que les réparations du domaine de Bourbonnais seront adjugées au rabais et que le prix en sera payé par le sous-fermier des Domaines du Roi, 17 avril 1717 (imprimé).
Vente du duché de Bourbonnais par le comte de Charolais à son frère le duc de Bourbon, 28 janvier 1730.
Inventaire des archives du duché en 1721.
Délibération du Conseil du prince de Condé sur la prétention émise par des particuliers de retenir le dixième sur les rentes qu'ils ont constituées au Domaine, 6 août 1744.
Etat du produit en espèces de chacune des châtellenies du Bourbonnais, 1757.
Etat des revenus du domaine suivant les baux, 1758.
Etat général de la consistance, droit et revenus du duché au 1er avril 1766, par le sieur Godin, lieutenant-général de police de la ville de Bourbon l'Archambault.
Etat des concessions, acensements et baux à long terme passés depuis le 1er janvier 1755, 6 janvier 1766.
Domaines corporels, évaluation de leurs revenus en 1766.

Arrêt du Conseil d'Etat qui réunit au Domaine de la Couronne le château et le parc de Moulins, et la présentation, nomination et casuels de différents offices, etc., 10 mai 1769 (imprimé).
Décision du Conseil du prince de Condé nommant des chargés d'affaires en Bourbonnais, 17 décembre 1772.
Délibération sur la demande en indemnité du fermier, 3 février 1774.
Mémoires au sujet de l'indemnité que le prince de Condé a à demander pour l'éviction qu'il souffre dans le Bourbonnais d'après les dispositions de l'édit du mois de février 1771.
Mémoire pour le Roi et son Domaine contre les habitants du Bourbonnais.
Affiche imprimée émanant de l'intendant de Moulins et visant les taxes imposées, 20 février 1774.
Remise des titres de l'Auvergne au comte d'Artois, 1774.
Mémoire contre un jugement du Bureau des Finances, présenté au Roi par le receveur général des domaines et bois de la généralité de Moulins.
Mémoire sur les charges en grains et vins à convertir en argent.
Observations sur le partage des biens laissés par le prince Henry-Jules de Bourbon et son fils.
Mémoire sur les lods et ventes.
Mémoires sur le duché de Bourbonnais, 1781-1783.
Mémoires sur le renouvellement des terriers, sur les cens, sur le prétendu franc-alleu du Bourbonnais, sur les concessions ; dépouillement du sommier des devoirs en argent ; état des bénéfices ecclésiastiques.

1-G-005• Baux des châtellenies du Bourbonnais, 1662-1674, 1686.
Baux généraux, 1692-1766.

1-G-006• Dépenses ; ordonnances de paiement, pièces comptables, 1697-1775.
Expiration des baux en 1775 ; études pour un nouveau bail.
Récapitulation générale des produits du Bourbonnais de 1768 à 1775.
Etats détaillés des produits des châtellenies de Moulins, Bourbon, Ussel, Belleperche, Ainay, Bessay, Chantelle, Grenier de Charroux, La Bruyère-Laubépin, Souvigny, Riousse et des Basses-Marches, 1775.
Traité de régie pour neuf années entre le prince de Condé et Pierre-François Miget, 25 janvier 1776.
Comptes de Miget pour les années 1776-1779.

1-G-007• Comptes de la régie, 1779-1790.

• Registre d'ampliations pour la recette du droit annuel des offices du Bourbonnais de l'année 1690.

Offices du Bourbonnais, nominations, droit annuel, traités, arrêts du Conseil d'Etat, 1683-1783.

1-G-008• Droit d'aubaine, succession Aymart, 1675-1685. Pièces judiciaires, 1673-1723.

1-G-009• Pièces judiciaires, 1723-1725.

• Dépenses pour le pain et la paille des prisonniers, 1749-1769.

Inventaire des procédures.

Frais de justice, arrêts du Conseil d'Etat, états de frais, 1722-1786.

• Quittances de paiements pour entretien d'enfants trouvés, 1685-1725, 1749-1750.

1-G-010• Eaux et Forêts. Documents généraux : états des forêts du Bourbonnais, du XVIe au XVIIIe siècle ; arrêts du Conseil d'Etat, exploitation, etc.

• Documents particuliers sur les maîtrises de Moulins, Montmarault, Cérilly, Riom.

1-G-011• Petites forêts du Bourbonnais.

• Pêche, bacs et bateaux.

• Pacages, panages et glandées ; concessions, adjudications, XVIIIe siècle.

• Châtellenie de Moulins. Concessions, acensements, 1772-1789.

Bail à rente perpétuelle du parc de Beaumanoir, 1739.

Documents relatifs à Toullon et Avernes.

Saisie de la terre de La Feuillée, 1682.

Procès contre les habitants de Saint-Symphorien, 1720-1732.

Acensement de l'île Boulet, 1763-1764.

Acquisition des terres de La Chauvinière et de La Chaussière, 1672.

1-G-012• VILLE DE MOULINS.

Don par Louis XIII au maréchal d'Effiat des anciens murs et fossés de Moulins, matériaux et emplacements, octobre 1621.

Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant la démolition des anciens murs et le comblement des fossés, juin 1632.

Don par Louis XIII à M.de Saint-Géran des places vaines et vagues situées entre

les vieilles murailles et les nouvelles, des fossés et contrescarpe, etc., 13 décembre 1638.

• Sédition et troubles à Moulins en 1640 ; procès-verbaux et mémoires.

• Contrat de noviciat de Hilaire et Isabelle Roy aux Carmélites de Moulins, 1651.

• Requête des Chartreux de Moulins.

• Acquisition d'une maison par l'Hôtel-Dieu de Moulins ; placet pour l'obtention de la remise des droits de lods et ventes, 1665.

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des terrains vides, 1671.

• Placet des Capucins demandant la confirmation du don à eux fait par Henri IV d'une place aux faubourgs de Moulins, 1672.

Quittance des gages de M. de Lamote, capitaine du château, 1677.

• Pièce d'un procès contre des habitants de Moulins pour usurpation de terrains, 1687.

• Quittance de Claude Gillet, charpentier, pour la réparation du pont de bois sur le fossé de Moulins, 1715.

• Travaux de réparations à la Conciergerie et aux prisons, 1715-1719,1749.

• Pièces d'un procès contre les chanoines de Moulins, 1733 : extraits des terriers de 1460 et 1681.

• Marché pour l'entretien des conduites d'eau et des fontaines, 1743.

• Mémoire sur l'arrentement de la maison dite de la Fourrière, 1744.

Lettre de M. de Lamote, gouverneur du château, 21 mai 1744.

• Quittances du fontainier Jean Pilliaudi, du serrurier Louis Ampux et du maçon François Rolle, 1750.

• Arrêt du Parlement contre les marchands tanneurs de Moulins au sujet du Poids-le-Roi, 7 juillet 1762 (imprimé).

• Exécutoires de dépens contre les maire et échevins de Moulins, 1763, 1764.

• Arrêt du Conseil d'Etat qui réunit au domaine de la Couronne le château et le parc de Moulins, etc., 10 mai 1769; (imprimé).

• Lettre de Bertrand Dupoux, curé de Moulins, 31 décembre 1781.

• Mémoire pour les arquebusiers de la ville de Moulins (s. d.).

• Déclaration des terres en roture dépendant de la seigneurie de ***Thémire-lez-Moulins,*** 1630.

• Acensement de terrains à ***Neuvy,*** 1773-1786.

• Pièces relatives à ***Montilly,*** XVIIIe siècle.

• Délibération du Conseil du prince de Condé sur la saisie des fruits de la seigneurie de ***Bressolles,*** 15juin 1728.

• Délibération sur la saisie de la terre ***des Hormais,*** 29 août 1691.

• Délibération sur la mouvance de la terre de ***Dompierre-sur-Bèbre,*** 1er mars 1684.

• Vente par Jean de Bretagne,duc d'Etampes, à Antoine du Lyon, auditeur en la Chambre des Comptes, de la terre et seigneurie ***des Landes*** (commune de Couleuvre), 23 juillet 1951.

• Etat des feux de ***Pouzy-Mézangy,*** 1581.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT.

• Dépendances de la châtellenie.

• Supplique pour l'obtention d'un canonicat de la chapelle royale, XVIIIe siècle.

• Collation de la chapelle de Saint-Marc de Limoise, XVIIIe siècle.

• Chapelle ou vicariat de Saint-Michel dans l'église paroissiale de Bourbon, 1769.

• Hôpital de la Charité, dons et concessions, XVIIIe siècle.

• Pièces relatives à l'office de chantre en la Sainte-Chapelle de Bourbon. Mémoire de 1789 ; rappel d'anciens titres ; copie d'actes de fondation en 1315 et en 1493 ; règlement de conflits entre les chanoines en 1739 ; adjudication de la Sainte-Chapelle et du vieux château, à l'exception des tours, qui servent de prison, 8 pluviôse an IL

• Inventaire des quittances des charges locales pour l'année 1692.

• Don par le duc de Bourbon à Mansart, comte de Sagonne et intendant des bâtiments du Roi, des droits et redevances qui se lèvent dans les paroisses du Veurdre et de Château-Mornay, 1702 et 1706.

• Recette des blairies de la châtellenie de Bourbon ; extrait du compte de 1494, fait en 1741.

• Procès-verbal d'un emplacement concédé à Antoine Papon, taillandier à Bourbon, 1744.

• Acensement de terrain à Audigny-sur-Allier, 1772.

• Demande d'acensement d'un terrain à la queue de l'étang de Bourbon, 1775.

• Etat d'offres d'afféagement, 1775 ; soumissions pour deux petites maisons à Bourbon, baillées à rente à Jean Boussac ; soumission pour la prise à ferme des aides et dîmes de Bourbon.

• Paiement d'une rente aux religieuses de Saint-Menoux, 1777.

• Indemnité au fermier des moulins de Bourbon, 1777.

Gratification aux habitants pour la reconstruction du presbytère, 1778.

Frais de l'acquisition de la maison des Moulins, 1778.

• Paiement à M. Le Groing de La Romagère d'une rente sur la dîme de la Coudre, 1786.

• Intervention du prince de Condé dans le procès entre le fermier du four banal et les boulangers de Bourbon, 1781.

• Délibérations du Conseil du prince autorisant des concessions de terrains, 1787-1789.

• Bâtiments de la châtellenie de Bourbon.

Procès-verbal de visite de la halle et des moulins de Bourbon, 1673.

Arrêt du Conseil qui ordonne que les réparations à faire à la chaussée de Bourbon l'Archambault seront faites aux dépens du Roi, 29 mai 1696 (imprimé).

Travaux dans les bâtiments de la ville et de la châtellenie, 1715-1717, 1749, 1772-1787.

• Droit de l'aide dans la paroisse de Buxière-la-Grue,conflit avec le seigneur de Sarragousse, 1766.

Châtellenie de LA BRUERE-LAUBEPIN séante à CERILLY.

• Collation de la chapelle de Sainte-Catherine, 1742.

Loyer de l'auditoire de Cérilly, 1750.

Adjudication des réparations au four banal, 1772 ; paiement, 1775.

Réparation des pavés, 1780-1781.

SOUVIGNY.

• Aliénation de redevances dues à la châtellenie de Souvigny, 1548.

Procès entre le curé et les religieux bénédictins de Souvigny, 1641.

Bail des revenus de la châtellenie de Souvigny, 17 juin 1731.

Pièces de procédure, 1721-1723 ; procès au sujet de cens.

Concession de terrains, 1767-1786.

Paiement de travaux de pavage dans la ville de Souvigny et dans l'église, 1774.

HERISSON.

• Procès contre M. de Villelume au sujet de la justice de Vallon.

Copie de pièces anciennes : 1343, acquisition à Vallon par Pierre de Troussebois ; 1462, accord entre les héritiers de Jean de Troussebois, seigneur de La Roche-Authon ; 1497, aveu baillé par Guillaume de Villelume, seigneur de La Roche-Authon ; 1612, aveu de la justice de Vallon par Philippe de Villelume.

• Certificat du greffier d'Hérisson sur le néant des droits féodaux en 1651.

• Pièces concernant la confiscation et la réunion au domaine de Bourbonnais de la justice de la forêt de Monvoisin en la châtellenie d'Hérisson, 1661.

• Factura pour le prince de Condé contre les habitants de plusieurs paroisses justiciables de la châtellenie d'Hérisson, 1671 (imprimé).

• Délibérations du Conseil du prince au sujet de l'échange de la châtellenie de La Chaussière contre la terre de Souvigny, 1672.

• Pièces relatives à la dîme d'une vicairerie fondée en l'église d'Hérisson, 1677-1683.

• Location de la maison servant d'auditoire, 1741, 1749.

• Lettres patentes portant réunion du chapitre d'Hérisson à celui de Moulins, août

1767.
• Paiement d'arrérages d'une rente perpétuelle sur la châtellenie, 1774.
• Concession d'un terrain dans les ruines du château d Hérisson, 1774.
• Projet de requête au Roi pour obtenir la démolition du château et l'utilisation des matériaux, 1783.
• Contestation avec M. de Vichy sur les limites d'Hérisson et de La Chaussière, 1747.
• Proposition d'échange de la châtellenie de Cosne-sur-1'Oeil, 1671.

1-G-013• MONTLUÇON.
• Réparations au four banal de Montluçon, 1671.
• Règlement des mesures de la châtellenie, 1711.
• Provisions de canonicats en l'église de Montluçon, 1767-1768 ; démission d'un chanoine, 1769.
• Frais de justice, 1669-1671.
Office de procureur en la châtellenie, 1709.
Gardes de la maîtrise, 1750-1773.
• Réparations aux bâtiments, château, four banal, etc., 1764-1787.
• Concession de terrains, 1773-1787.
• Ordres de paiement, 1773-1777.
• Conciergerie du château, 1784-1785.
• Autorisation aux officiers municipaux de faire construire une boucherie publique, 1786.
• Rachat de papiers concernant les droits de la châtellenie, 1787.
• Baux des châtellenies de Montluçon et Hérisson, 1775-1788 ; état des droits de blairie des paroisses des deux châtellenies.
• Dîme du prieuré de Dommerat, 1775.
• Droit de signature du prince de Condé contesté par le greffier de Montluçon, 1762.
• Extraits de différents terriers qui établissent les droits dus à la châtellenie de Montluçon en la baillie de Ronnet, 1681-1779.
• Factum pour le prince de Condé contre les habitants de Barochais, 1665 (imprimé).
• Confiscation de la terre de Vernaussoux au profit du prince de Condé, 1702.
VERNEUIL.
• Etat des dommages causés par l'inondation de 1707 dans la châtellenie de Verneuil, dressé en 1710.

• Réparations aux moulins Berland à Verneuil, 1717.
Afféagement des moulins Berland, 1735.
• Etats d'exécutoires payés par le fermier de la châtellenie, 1715-1716.
• Réparations au pressoir de Saulces, 1762.
• Réparations à l'auditoire, au grenier de la recette de la châtellenie, et au pressoir de Saulces, 1775.
• Baux des fermes de la châtellenie, 1785.
• Concessions de terrains, 1774-1789.
Concessions dans les paroisses de Châtillon et Noyant, 1772-1773.
• Dîmerie de Souitte, 1778.
• Rentes dues au prieur de Souvigny sur des biens dans la châtellenie de Verneuil, 1780.
• Devoir féodal dû par le comte d'Albon pour la terre de Chazeuil, 1672.
• Copies de pièces relatives à Saint-Gérand-de-Vaux, 1344-1713.
• Demande d'acensement de laisses de l'Allier à Châtel-de-Neuvre, 1744!

AINAY-LE-CHATEAU.

• Bail à rente du grand étang d'Ainay par la duchesse de Joyeuse à Philippe de Chainbrun, 1658;
• Procès-verbal de visite du château et de l'étang d'Ainay, 1663.
• Quittance donnée par le gardien des Récollets d'Ainay pour la desserte de la paroisse, 1717.
• Exécutoires de frais de justice; 1717-1720.
• Location d'un immeuble pour servir d'auditoire, travaux d'aménagement, 1749-1750,.
• Paiement d'une rente au collège de Bourges, 1780.
• Rente de 30 livres due à la châtellenie d'Ainay par la prévôté de La Chapelle et la terre et seigneurie de Bannegon : reconnaissance par Louis des Barres, dit le Barrois, maître d'hôtel de François Ier, 1er juillet 1535, comme ayant le droit de Jean du Mas, seigneur de L'Isle, donataire en 1483 ; assignation au comte de Brichanteau, et pièces y relatives, 1675 ; quittance donnée à sa veuve, Marie Le Conte de Voisinlieu, 20 avril 1676.

CHANTELLE, USSEL et GRENIERS DE CHARROUX.

• Arrêt du Parlement qui ordonne la fixation des mesures pour le payement des censives et redevances en gros bleds et avoines dues aux châtellenies de Chantelle, Charroux et Ussel, etc., 2 septembre 1747 (imprimé).
Baux des châtellenies, 1740 et 1749.
Soumissions pour le bail des châtellenies, 1775.

• Ordres de paiement pour travaux de réparations aux bâtiments, 1749-1786.

• Concessions de terrains, 1789.

• Affaire avec le commandeur de la Marche pour des terrains par lui acensés près de sa commanderie, mais qui dépendent de la châtellenie de Chantelle, 1775.

• Bail de droits perçus dans l'étendue des paroisses de Deneuille et Fleuriel, 1767.

Lettre du prieur-curé de Deneuille demandant à prendre ces droits à titre d'afféagement, 1774.

Bail consenti au curé en 1775.

• Abbaye d'Ebreuil : aveu et dénombrement donné par l'abbé en 1673 ; factum pour les religieux contre leur abbé (imprimé).

• Justice de Bellenave, procès, 1686.

• Rente due à l'abbaye de Bellaigue : procès, mémoire historique, jugement, 1701. Copie de documents anciens sur le même cahier : traité entre le duc de Bourbon et le duc de Berry pour le contrat de mariage du comte de Clermont et de Marie de Berry, comtesse d'Eu ; 1386, 1400, 1401.

Paiement de la rente à l'abbaye de Bellaigue, 1781-1785.

• Bail d'un terrain vague à Etroussat, 1781.

• Mémoire sur la terre de Barbignat près Monestier, 1745.

• Procès au sujet des bruyères du Bouchet, près Charroux, 1676.

• Note sur le procès avec le comte de Saint-Seran au sujet de la terre de Jensat, 1678.

• Sentence de la Chambre du Domaineau sujet de la propriété de la rivière de Sioulle dans l'étendue de la justice de Rochefort et édifices construits sur la rivière, 20 décembre 1680.

• Délibération du Conseil du prince de Condé au sujet de la terre de ***Châtel-Montagne,*** saisie sur Paul-Etienne Brunet de Rancy, 1716.

• Déclaration des tailles et autres devoirs qui sont dus à la seigneurie de ***La Boutresse*** (dans la paroisse de Melleret), appartenant à Marguerite de Buffevant, 1609.

• Pièces relatives à la commune de ***Lenax*** (canton de Donjon, arr. de La Palisse), 1771-1828.

• Terre et seigneurie de ***Chavroche ;*** lettres de François Ier en faveur de Marie de Melun, veuve du maréchal Jacques de Chabannes, seigneur de La Palisse ; 16 septembre 1536.

1-G-014• ***Terres du Fretay et de La Guillermie*** (arr. de La Palisse) : vente par Geoffroy d'Aydie à

Antoine de La Tour, seigneur de Saint-Vidal, 2 juillet 1550 ; vente par Antoine de La Tour au maréchal de Saint-André, Jacques d'Albon, 16 octobre 1556.

• ***Châtellenie des Basses-Marches.*** Droit de signature du greffe, 1777, 1782. Concessions de terrains, 1788.

• ***Châtellenie de Murat :*** assignations au prince de Condé de payer au marquis d'Antin et à Marie-Chrétienne Zamet, sa femme, héritiers de Jean Zamet, le prix de l'engagement de la châtellenie, fait en 1596 à Zamet ; 1662-1665.

Mémoire pour le duc d'Uzès et la duchesse, Marie-Josèphe-Victoire de Pardaillan de Gondrin d'Antin, contre le prince de Condé, sur l'exécution de la transaction passée le 8 octobre 1674 entre le prince de Condé et le marquis de Montespan, seigneur engagiste de la châtellenie ; délibération du Conseil du prince à ce sujet, 22 mars 1781.

• Nomination de l'office de conseiller procureur du Roi en la châtellenie de Murât, 1708.

• Fief de ***la Chevrotière,*** 1703.

• Vente par Joachim de Fayn de Rochepierre à Pierre Lauvergne, trésorier de France, de la baronnie de ***Châteldon, comté de Ferrière,*** etc. 1723.

• Vente par le Chapitre de Moulins à Guillaume-Gabriel de La Grange de la terre et seigneurie de ***La Coudre,*** à lui attribuée après la suppression des Célestins de Vichy, 3 avril 1784.

• Mouvance de la terre de ***Garnefort,*** 1698.

• Notes sur la terre de ***La Salle,*** 1670-1671.

• Baronnie de ***La Motte-Saint-Jean*** ; fief du Péage ; bois de la baronnie, 1777-1780.

BELLEPERCHE.

• Vente par les commissaires du Roi à Guillaume Bourgoing de la châtellenie de Belleperche et du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, 1537.

Vente par Jacques Bourgoing et Marie Desfriches, sa femme, à Catherine de Rochefort, 1586.

Décret de Belleperche pour Catherine de Rochefort, dame de Nohant, 1602.

Revente et engagement de la châtellenie de Belleperche à Catherine de Rochefort, 1604.

Rachat de Belleperche et retour au domaine du Roi, 1609.

Vente de Belleperche à Gabriel de Guénégaud, 1620.

Vente par François de Guénégaud à André Roy, seigneur de Villars, et à Claude de Saint-Aubin, seigneur de Saligny, 1655.

• Bail de la prairie de Belleperche, 1773.

Mémoire pour l'acensement de la prairie, de l'emplacement du château, des corvées des paroisses de Bagneux et Montilly.

• Acquisition de la terre de ***Villars*** par le marquis d'Alègre en 17.42 ; blâme de l'aveu et procès à ce sujet de 1761 à 1788.

1-G-015• Acquisition par Claude Babou, dame du Ryau, d'un pré dépendant de sa terre de Villars, 1573.

• ***Lucenay-les-Alx :*** remise à la communauté d'une partie des arrérages du droit de blairie, 1787 ; concession de terrain, 1787.

• Note relative à l'adjudication de l'île ***d'Imphy,*** 1784.

• Concession à Eusèbe de Barbançois, marquis de Sarzay, seigneur de Dornes, des terrains vagues et bruyères des paroisses de ***Dornes*** et ***Saint-Ennemond,*** 1773.

• ***Villeneuve-sur-Allier :*** extrait du papier terrier de 1507, pour un procès en 1661 ; plan des environs de l'île aux Blondeaux, 1682 ; procès entre le prince de Condé et des habitants de Villeneuve, 1696 ; gratification pour les réparations de l'église, 1780.

• ***Lucenat :*** contestation pour le droit de blairie, 1788.

• Concessions de terrains à ***Tresnay,*** et d'une île près ***d'Aubigny,*** 1787-1788.

CHATELLENIE DE BESSAY.

• Rente sur le greffe de Bessay, due par le prince de Condé en 1622, rachetée en 1733.

Etat des poursuites et diligences de Claude Dumont, fermier de la châtellenie de Bessay, contre Bon Jacob, receveur des finances à Moulins, 1669.

Concession d'une île.

Mémoires sur la concession des bruyères de ***Breux,*** XVIIIe siècle.

Procès-verbal de visite des parcs de ***Beanmanoir*** et de ***Chevagne,*** 1661.

Bail à ferme du parc de Chevagne, 1731.

Procès-verbal d'estimation du château de ***La Motte*** et du parc de Chevagne, 27 prairial an 2.

Acensement des justices de ***Theil*** et de Chevagne fait par le prince de Condé à Michel de La Barre, baron des Troches, 31janvier 1739 ; mémoires à ce sujet.

CHATELLENIE DE GERMIGNY-SUR-LOIRE.

• « Estât de la seigneurie de Germigny dans son origine ».

Donation par François Ier à Babou de La Bourdaisière, 1524 ; autres lettres du roi du 24février 1547 ; confirmation par Henri IV en faveur de Jeanne et Alphonse de Sagonne, petits-enfants de Philibert Babou, 20 février 1595.

Vente par la comtesse de Sagonne à François Babutte, s^r^ de Saint-Père-du-Mont, 1603.

• Brevet de conseiller-secrétaire de la Maison et Couronne de France accordé par Louis XIV à Séraphin de Mauroy, seigneur de Germigny, 15 juillet 1660.
• Procès entre Séraphin de Mauroy d'une part, Pierre de Monsaulnin, baron de Fontenay, Laurens Moreau, sieur de Villiers, et Charles de Bar, seigneur de Bonnebuche, d'autre part, 1669.
• Droits dus pour la mutation de Germigny après la mort de M. de Mauroy, 1671.
• Mémoires sur la réunion projetée de la terre de Germigny au domaine de Bourbonnais, 1671-1672.
• Procès entre le prince de Condé d'une part, Anne de Mauroy, marquise de Paulmy, et les créanciers de Séraphin de Mauroy, d'autre part, factums imprimés, etc., 1673-1682.
• Vente par le prince de Condé à Bernard Briçonnet, marquis d'Oysonville, des droits qui pourront lui être dus par la première vente et adjudication qui sera faite de la terre et seigneurie de ***Germigny,*** saisie réellement sur la succession de M. de Mauroy, 1er juin 1683.
• Procès entre le prince de Condé et le marquis de La Frézelière au sujet des droits dus par le marquis pour l'acquisition d'une partie de la terre et seigneurie de Germigny le 2 avril 1704 ; mémoires et avis d'avocats. Délai accordé à M. de La Prézelière pour présenter son aveu et dénombrement, 1711.
• « Estat et abrégé de dénombrement de la terre et seigneurie de Germigny », 1770.
• Fief de ***Grossouvre,*** 1675-1676.

FLEURY-SUR-LOIRE ET LA MOTTE-FARCHAT ; ROZEMONT ET LA VEVRE.

• Aveu et dénombrement de Fleury, baillé au duc de Bourbon par Jean de Saint-Palais, seigneur de Rozemont, 26juillet 1367 (copie de 1675).
• Vente de Fleury par Louis Trousseau, seigneur de Rozemont, à Charles Popillon, seigneur du Réau, président en la Chambre des Comptes du duc de Bourbon, 22 mai 1495 (copie de 1676).
• Foi et hommage de la terre de La Motte-Farchat, par Jean de La Rivière-Bastard et sa femme, Anne de Follet, dame de La Motte-Farchat, à Charles Popillon, seigneur de Fleury, 14 septembre 1496.
• Accord entre Nicolas Popillon, seigneur du Réau, et Simon Taillandier, argentier de la Reine, au sujet du retrait féodal de la maison, lieu et tenement de la Bergerie-Fourrain en la paroisse de Lucenat-sur-Allier, 9 septembre 1508.
• Fois et hommages de fiefs de Fleury, 1509.
• Acquisition de la terre et seigneurie de Fleury par Guillaume de Villaines,

maître des Comptes de la duchesse de Bourbon, 22 février 1522.
• Acquisition de la terre de La Motte-Farchat par Guillaume de Villaines, 6 mai 1530 (copie de 1676, délivrée au procureur du prince de Condé par le procureur de Jérôme de La Chassaigne, sieur de Rozemont, et de Jacques de Villaines, seigneur de Fleury et de La Motte-Farchat).
• Vente par Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, à Christophe de La Chassaigne, des terres de Luthenay, Rozemont et La Vèvre, 2 avril 1597 (copie de 1674).
• Accord au sujet de la mouvance du fief de La Motte-Farchat, qui relève directement de Rozemont, et en arrière-fief de Nevers et non du Bourbonnais, 24 avril 1599 (copie de 1676).
• Foi et hommage de Rozemont par Jérôme de La Chassaigne et ses frères à Marie-Anne de Gonzague, duchesse de Nevers, 10 avril 1643.
• Sentence de la Chambre du Domaine qui déclare le fief de La Motte-Farchat arrière-fief du Bourbonnais et plein fief de Fleury, 12 mars 1664.
• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de La Vèvre en la paroisse de Luthenay, rendu au Roi à cause de son duché de Bourbonnais par Jérôme de La Chassaigne, sieur de Rozemont, 17 juillet 1673.
• Don du tiers de la justice et des droits utiles de la paroisse de Trizy-Vitry-sur-Loire, fait par le duc de Bourbon au sieur Bougarel, propriétaire des deux autres tiers, 3 décembre 1724.

1-G-016• Reprise de possession des biens et forêts rendus au prince de Condé par l'ordonnance du 24 mai 1814.
Documents généraux.
Forêts, documents historiques.
Remise des titres, 1814-1816.
Correspondance avec M. Collot, agent du prince, 1814-1816.
Comptes, 1815-1816.
Inventaires des titres et papiers remis par les héritiers de M. Collot, 1816.
Ordonnance du Roi qui accorde au prince de Condé une modération d'un tiers sur la contribution foncière des bois et forêts, correspondance à ce sujet, 1815-1816.
Mort de M. Collot, avril 1816, son remplacement par M. Tourret.
Correspondance de M. Tourret, 1817-1833.
• Réclamation par M. Fontenay d'une rente sur le duché de Bourbonnais, 1816 et 1829.

• Commune de Bourbon l'Archambault, terrains usurpés de 1793 à 1819 ; trois lettres du comte de Choulot.
• Comptes du régisseur, 1815-1832.

1-G-017• Expertise du domaine engagé, faite en vertu de la loi du 14 ventôse an VII ;1829-1830 ; arrêté préfectoral, 1831 ; frais d'expertise, 1832 ; copies de documents anciens à l'appui, titres de propriété ; réclamation du prix de futaies abattues depuis l'expertise, 1835-1847.
• Recherche et revendication de biens usurpés, 1829-1833.
• Haute futaie, 1829-1831.
• Ile de Nomazy, 1829-1839.
• Remise du château de Montluçon ; concession faite à la ville le 2 décembre 1816 moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 100 francs ; offre de remboursement du capital de cette rente par la ville en 1821.
Restitution du capital de la rente à la ville de Montluçon, 1841-1842.

1-G-018• Forêt de Tronçais ; revendication de terres vagues et incultes ; mémoires, correspondance, procès, jugement ; 1829-1851.
• Pacages, panages et glandées : adjudications faites au nom du prince de Condé en 1814-1816 ; concessions du droit de pacage par le prince,1816-1821 ; difficultés soulevées par l'Administration en 1821-1822 ; réclamation par le duc de Bourbon en 1830 ; décision défavorable du Ministre des Finances, 1831 ; mémoires au Conseil d'Etat, 1832-1833 ; correspondances, 1831-1835 ; abandon des revendications.

1-G-019• Droit de pêche, 1814-1834.
Bois de Mondry, 1817-1834.
Bois des Buissons-Seigneuriaux dans la châtellenie d'Ainay ; correspondance, 1816-1819 ; aliénation, 1828.
Réclamation relative à des bois qui n'ont pas été restitués, 1831.
Bois Dieu, 1825-1831.
Bois des Brosses de la Louëre, 1831-1836.
Bois des Briettes, 1823.
Bois de Grémoire, 1773-1834.
Tours de Bourbon-1'Archambault, 1831-1849.
Moulins Berland, 1830-1831.
Domaine de La Chauvignière, 1776-1830.
Aliénation d'un petit terrain à Moulins, 1830-1835.

Bruyères au terroir de Dornes, 1830.

Réclamation de rentes domaniales, 1831-1832.

Parc de Chevagne et domaine de La Motte, 1821-1844.

Parc de Beaumanoir, 1831.

Réclamation d'une somme de 30.000 francs par les héritiers de M. Lhuillier de Senneval, régisseur du Bourbonnais de 1782 à 1787, guillotiné en 1793.

Dossier d'un aliéné, le s[r] Burand, se prétendant héritier du prince de Condé, 1834.

Gardes des bois du Bourbonnais, 1829-1849.

• Aliénations du domaine par l'administration du duc d'Aumale, 1832, 1835, 1850 (seules, les tours de Bourbon-l'Archambault n'ont pas été aliénées).

SERIE G REGISTRES

2-G-001 « Inventaire des titres et papiers des terres et domaines de Berry qui sont au trésor de l'hôtel de Condé à Paris », XVIIIe siècle.

In-folio de 418 f., veau ancien aux armes de Condé.

2-G-002 « Inventaire des titres et papiers des terres de S. A. S. Monseigneur le Prince sçituées en Bourbonnais, qui sont Orval, Saint-Amand, Montrond, Bruyères, Epineuil, Beauchesal et Trenay », XVIII[e] siècle.

In-folio de 160 f., veau ancien aux armes de Condé.

2-G-003 Enquête relative aux revenus de la terre de La Pérouze, faite en la ville de Sainte-Sévère, bailliage de Berry, siège d'Issoudun, par Jean Viole, conseiller au parlement de Paris, à la requête de René, bâtard de Savoie, comte de Tende et de Villars, comme tuteur de René de Batarnay, baron du Bouchage et d'Authon, contre René de Bretagne, comte de Penthièvre,comme administrateur de son fils Jean, seigneur de Laigle ; mai 1524.

Grand in-4° de 206 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-G-004 Inventaire des titres du duché de Châteauroux, 1742.

In-folio de 197 f., toile grise.

2-G-005 Inventaire des titres concernant les fiefs mouvant du duché de Châteauroux, 1760.

In-folio de 522 f., reliure en vélin blanc.

2-G-006 Inventaire des titres et papiers des terres et domaines du Bourbonnais, fait par Mathieu Luillier en 1707.

In-folio de 400 f., frontispice dessiné par A. Goquart, dos orné en veau ancien, plats en toile, armes de Condé découpées sur l'ancienne reliure et collées à l'intérieur.

2-G-007 Autre inventaire dressé par Luillier.

In-folio de 232 f., veau ancien aux armes de Condé.

2-G-008 Autre inventaire dressé en 1745.

In-folio de 578 f., reliure en vélin vert.

2-G-009 Registre des actes relatifs à la régie du domaine du Bourbonnais, 1771-1791.

In-folio de 17 f. écrits, le reste du registre en blanc, toile grise.

2-G-010 Recette des pâturages et glandées des forêts et bois du duché de Bourbonnais, 1776-1781.

In-folio de 228 f., toile grise.

2-G-011 Recettes des concessions du duché, 1788.

In-folio de 300 f., reliure en vélin blanc.

2-G-012 Etats des droits et revenus du duché, XVIIIe siècle.

Grand In-folio de 126 f., toile grise.

2-G-013 Description et état général du duché, XVIIIe siècle.

In-folio de 240 p., vélin vert.

2-G-014 « Extrait du terrier abrégé de la chastellenie de Montluçon en parchemin estant en la chambre du trésor du duehé de Bourbonnois ... » ; avril 1692.

Petit in-4° de 285 f., toile grise.

2-G-015 Compte de la recette des cens, rentes et autres droits dus au prince de Condé en la châtellenie de Verneuil, 1667-1676.

In-folio de 68 f., toile grise.

2-G-016 Sommier de la consistance des bois et forêts du duché de Bourbonnais appartenant au prince de Condé, XIXe siècle.

In-folio de 57 f. écrits et 47 blancs, dos de mouton vert.

SÉRIE GA
CIVRAY, USSON-DE-POITOU, MELLE

1-GA-001• Inventaires de titres, dressés au XVIIIe siècle.

• Erection du comté de Civray, juillet 1526 ; suppression, octobre 1533 ; rétablissement, juin 1541.

• Adjudication par Gaucher de Sainte-Marthe, commissaire du Roi, à Léger de Laage d'une rente de 24 boisseaux de froment et 8 boisseaux d'avoine due à la seigneurie d'Usson sur la terre de Mousseaux, 5 juillet 1587 ; cession et transport par Léger de Laage à Emery de Barbesières, 11 septembre 1593.

• Adjudication par Gaucher de Sainte-Marthe à David de Ponteneau, seigneur du Perrou, d'une rente de 13 boisseaux de froment et 14 boisseaux de seigle due par les tenanciers du village du Perrou à la seigneurie d'Usson, 14 avril 1588 ; cession par David de Ponteneau à Emery de Barbesières, 19octobre 1593.

• Adjudication par Gaucher de Sainte-Marthe à René Boyvin, seigneur de Messignac, du greffe d'Usson, de la grande dîme et d'autres revenus de la châtellenie, 17 juillet 1588 ; cession par René Boyvin à Emery de Barbesières, 11 septembre 1593.

• Adjudication par Gaucher de Sainte-Marthe à Bertrand Imbert de prés, eaux et pêcheries faisant partie du domaine de Civray, 26 avril 1588 ; quittance du 2 mai ; cession à Emery de Barbesières, 23 septembre 1593.

• Adjudication par Gaucher de Sainte-Marthe à Jean Gacault d'une rente de 64 boisseaux de seigle dite rente de la Gotterie due à la seigneurie de Civray en la paroisse de Blanzay, 26 avril 1588 ; quittance du 25 juillet ; revente à Jean Gacault, 15 septembre 1592 ; cession par Gacault à Emery de Barbesières, -23 septembre 1593.

• Adjudication par Pierre Le Faure, commissaire du Roi, à Robert Dixmier, sieur du Rocq, de rentes et prés faisant partie du domaine de Civray, 15 septembre 1592 ; cession à Emery de Barbesières, 7 octobre 1593.

• Adjudication par Jacques Vallée, sieur des Barreaux, commissaire du Roi, à Emery de Barbesières et à Claude de L'Aubespine, sa femme, de certaines portions du domaine de Civray, rentes dues aux seigneuries de Civray et d'Usson, 14 septembre 1593.

• Vente par Gaucher de Sainte-Marthe à Georges Chesse, sieur de Pindray, du domaine de la baronnie de Melle, 24 avril 1589 ; quittance du 28 avril.

Revente du même domaine par Pierre Le Faure audit s[r] de Pindray, 6 décembre 1591.
Acquisition du domaine par Emery de Barbesières, 25 août 1593.
Transaction entre Georges Chesse et Emery de Barbesières, 27 août.
• Adjudication par Pierre Le Faure à Pierre Gourjault, s[r] de La Millière, de la rente due à la seigneurie de Civray sur la métairie du Temple en la paroisse de Champeur, 31octobre 1591 (revente suivant une adjudication de 1588 dont le titre a disparu). Cession et transport à Emery de Barbesières, 27 septembre 1593.
• Adjudication par Pierre Le Faure a Antoine Miget et Charles de Nyort du huitième du vin qui se vend en détail en la ville et les faubourgs de Melle, 17 mars 1592 ; quittance du 19 ; enregistrement, 2 septembre ; consentement des trésoriers de France à Poitiers, 6 novembre.
Revente par Jacques Vallée, sr des Barreaux, à Emery de Barbesières et Claude de L'Aubespine, sa femme, 28 septembre 1593 ; quittance du 28 ; signification de l'acte à Charles de Nyort, 6 octobre ; quittance du remboursement par Emery de Barbesières à Antoine Miget et Charles de Nyort, 8 octobre.
• Rente due à la seigneurie de Civray par l'abbé de la Maison-Dieu de Montmorillon : adjudication par Gaucher de Sainte-Marthe à Jean Greffier, 17 octobre 1787 ; acquisition par Emery de Barbesières, 14 septembre 1593.
• Greffe des présentations d'Usson et place de clerc au greffe : adjudication à Alexandre Pasqueron, 17 mai 1581 ; cession et transport à Emery de Barbesières, 12 juin 1593 ; nouvelle adjudication par Jacques Vallée des Barreaux à Emery de Barbesières, sieur de Chemerault, 16 novembre 1593 ; quittance du 19.
• Greffe royal de Civray : adjudication à Antoine Barlot, 10 juillet 1588 ; cession à Emery de Barbesières, 16 septembre 1593.
Greffe des présentations et place de clerc : adjudication à Barlot, 16 septembre 1593 ; vente par Barlot à François Sansault, 26 novembre 1594 ; cession par François et Jean Sansault à Emery de Barbesières, 7 septembre 1598.
• Adjudication globale de tout le domaine de Civray, Melle et Usson à Emery de Barbesières et Claude de L'Aubespine, 14septembre 1593.
Nouvelle adjudication sur surenchère, 26 mai 1595.
Adjudication définitive, 3mars 1610.
• Paiement par Claude de L'Aubespine, veuve de M. de Chemerault, de 5.056 livres 17 sols 6 deniers pour les épices employées au compte de l'acquit des charges du domaine de Civray, Usson et Melle, pour dix-sept années (1593-1611); 31 mai 1611.

• François de Barbesières, sieur de Chemerault, neveu d'Emery, constitue une rente de 3.000 livres à Claude de L'Aubespine, seigneur de Verderonne, sur ses biens patrimoniaux et sur le tiers du comté de Civray, 10 février 1614. Acquisition de cette rente par le vicomte de Turenne, janvier 1656.
• Thierry Sevin, héritier des deux autres tiers du comté de Civray, les vend à François de Barbesières le 15 février1614.
• Documents relatifs à la revente des greffes, 1618-1619.
• Revente des domaines de Civray, Melle et Usson à Charlotte de Fontlebon, dame de Chemerault, veuve de François de Barbesières, novembre 1620.
• Revente à Mme de Chemerault du greffe des présentations de la sénéchaussée et siège royal de Civray, 1622.
• Titre nouvel par Mme de Chemerault de la rente de 3.000 livres due à M. de Verderonne, 20 mai 1624.
• Extrait des comptes du domaine de 1593 à 1626, délivré le 21 août 1628 à Charles de Barbesières, comte de Chemerault.
• Office de contrôleur au greffe ordinaire de la sénéchaussée de Civray : adjudication à Jean Fourvillon, 18 mai 1630 ; tiercement et cession, 1631-1633 ; revente, et acquisition par Mme de Chemerault, 1634:
• Revente des comté, baronnie, terres et seigneuries de Civray, Melle et Usson, par les commissaires du Roi à Pierre Mutigny, 23 décembre 1641 ; déclaration de Mutigny pour Achille de Barbesières, s^r^ de Chemerault, 16 janvier 1642 ; ordonnance des trésoriers de France pour l'enregistrement de l'acte, 20 mars 1643 ; réception par eux des trois actes de foi et hommage, 13 avril.
• Enregistrement de la quittance donnée en 1635 par Mme de Chemerault comme propriétaire du greffe civil et criminel de la sénéchaussée de Civray et siège royal d'Usson, pour en jouir héréditairement, 6 juillet 1644.
• Quittance donnée le 6 juillet 1646 à Charles de Barbesières, comte de Chemerault, propriétaire et engagiste de Civray, Melle et Usson.
• Vente au maréchal de Turenne par Claude de L'Aubespine, marquis de Verderonne, Nicolas Lambert de Thorigny et Marie de L'Aubespine, sa femme, de la rente de 3.000 livres constituée en 1614 à Claude de L'Aubespine, seigneur de Verderonne, par François de Barbesières et Charlotte de Pontlebon, sa femme ; 11 janvier 1656.
Quittance donnée à M. de Turenne pour les frais de l'adjudication à lui faite le 2 décembre 1655 des domaines de Civray, Melle et Usson, et quittance du droit de sol pour livre attribué aux officiers des Chartes,12 janvier 1656.
Requête et conclusions du procureur du Roi portant que Charles de Barbesières,

comte de Chemerault, remettra les titres, au nombre de cent-onze pièces, à M. de Turenne, 28 février 1656.

• Arrêt de liquidation de la finance d'engagement à 137.374 livres 10 sols, 6 avril 1656 ; quittance donnée à Turenne, 15 mai.

Arrêts de la Chambre du Domaine pour l'inventaire et la remise des titres, 31 août 1656, 8 février et 12 avril 1657.

Quittance d'une finance de 13.000 livres payée par Turenne pour être confirmé dans la nomination des offices de Civray, Melle, Usson, Chize et Aulnay, 29 novembre 1657.

Paiement par Turenne à MM. de Verderonne et Lambert de Thorigny du complément du capital de la rente de 3.000 livres, 11 janvier 1662.

Arrêt de la Chambre des Comptes pour la vérification du contrat d'engagement, 4 août 1665.

• Vente du domaine de Civray-Melle-Usson par le cardinal de Bouillon à Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, 5 février1679 (promesse) et 25 août (contrat).

Pièces relatives à cette acquisition, 1680-1683.

Procès-verbaux de la visite du domaine, 1683.

« Mémoire instructif de la valeur et consistance de la comté de Civray et des baronnies de Melle et Usson, tant pour le revenu certain que pour les droits de justice et autres ».

« Mémoire instructif de la dépendance de Civray appartenant à M. le marquis de Dangeau par engagement ».

« Mémoire des dépendances d'Usson ».

• Pouvoir pour la régie du domaine donné par le marquis de Dangeau à Michel Loizeau, sieur de Cheray, 26 décembre 1694.

• Modération de la taxe pour baliveaux manquant dans le bois des Touches, 17 janvier 1696 ; quittance, 12 juillet 1698.

• Augmentation de gages aux officiers de justice de Civray et d'Usson, 1697-1705.

• Finance payée par le marquis de Dangeau pour être maintenu dans la jouissance des droits d'échange, nomination aux offices, etc. ; 23 juin 1699.

• Office de greffier de police de Civray, 1701.

• Rachat des charges locales, 1707.

• Extrait, délivré en 1708, des articles de plusieurs comptes rendus au Roi de ses domaines de Civray, Melle et Usson de 1369 à 1583, dans lesquels articles il est fait mention des ventes, péages et autres droits, dîme d'Usson et terrages, eaux et pêcheries, pacage, étalage, foire, marchés, poids et balances.

• Succession du marquis de Dangeau.
Centième denier pour le délaissement fait à Madame de Dangeau des terres de Civry, Melle et Usson, par le partage de communauté, 1729.
• Paiement par la marquise de Dangeau du droit de confirmation dû au Roi à cause de son avènement à la Couronne, 1733.
• Arrêt du Conseil d'Etat déchargeant Marie-Sophie de Courcillon, princesse de Rohan, de l'amende prononcée par la Maîtrise de Poitiers pour la mauvaise exploitation du bois des Touches, 8 février 1746.
• Lettres du Roi ordonnant les voies de justice pour le recouvrement des redevances dues à la princesse de Rohan, 13 juillet 1748.

1-GA-002• Mémoires, consultations, etc., pour parvenir à la liquidation de la succession de la princesse de Rohan, 1757-1759.
Copies et rappel de titres et d'actes, contrats de mariage et de partage.
• Etat des rentes et pensions viagères dues par la succession.
Etat général des dettes.
Registre des créanciers.
• Correspondance et mémoires, 1766-1767 : le prince de Lœvenstein, le comte de Giovanni, le prince de Condé.
• Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge le prince de Condé des gages d'officiers, frais de procédures criminelles, etc., 25 mai 1773.
• Etat des titres du comté de Civray communiqués le 28 août 1773 à M. Bro, notaire, séquestre de la succession de la princesse de Rohan.
Extrait de titres et actes, « pour parvenir à la liquidation de la succession ».
• Partage anticipé et provisionnel entre le prince de Condé et Jean-Joseph-Thomas, comte de Giovanni de Verclos, comme tuteur de sa fille Léopoldine-Marie-Thérèse, celle-ci héritière de sa mère Léopoldine, princesse de Lœvenstein-Wertheim, 4 mars 1777.
Partage et liquidation de la succession de la princesse de Rohan entre tous ses héritiers, 11 mars 1778 ; pièces relatives à cet acte, mémoires, paiements, 1778-1787.
• Projet par le prince de Condé de la vente des terres de Civray, Melle et Usson ; état d'évaluation du produit, 1781.

I. CIVRAY.

• Cahier en parchemin contenant vingt-cinq arrentements faits par le maréchal de Turenne en 1659 (muraille de la ville et terrains y attenant, parties du bois des

Touches).
• Contrats d'acquisition du gardoir du pont Perrin à Civray, tenu à rente, 1663-1664.
• Arrentement du droit d'appui sur les murailles de Civray, y compris la place où était la petite tour ou corps-de-garde du petit pont des Barres, 12 février 1666.
• Arrentement du droit d'appui sur une partie des murailles de Civray, 26 avril 1706.
• Arrentement de plusieurs pièces de terre au lieudit le Champ-au-Verdier, 4 octobre 1711.
• Arrentement de l'écluse appelée le Grand Achenault, 1722.
• Arrentement d'un emplacement dans l'extérieur des vestiges des murs de Civray, et des eaux, pêcheries et écluses entre le moulin neuf et le Grand Achenault, 30 avril 1728.
• Autres arrentements, 1770-1783.
• Procès contre les religieux augustins du couvent de la Maison-Dieu de Montmorillon au sujet de la rente qu'ils doivent.à la seigneurie de Civray, 1617-1638.
Copie de la charte de l'arrentement accordé aux religieux en 1301 par Jean, comte d'Eu.
Factum pour Charlotte de Pontlebon, dame de Chemerault, 1620 (imprimé).
Autres pièces du procès.
• ***Moulin Neuf de Civray.***
Vente de rentes par Emery de Barbesières à Charles et Jean Sapineaux, écuyers, sieurs de Fayolle et de Roche, propriétaire du moulin Neuf, 17 octobre 1593.
Vente du moulin et des rentes par les Sapineaux à François Chitton, s[r] des Combes, 20 octobre 1612.
Aveu rendu par François Chitton au seigneur de Fayolle, 12 décembre 1634.
Bail du moulin Neuf : rétrocession par Georges Guérin à Pierre Chaigne, 1654 ; bail consenti par Philippe Niotte à Pierre Chaigne, 1659.
Pièces d'un procès intenté par le maréchal de Turenne à Philippe Niotte, propriétaire du moulin Neuf, à Jacques du Rousseau, seigneur de Fayolle, et à Charles de Barbesières, seigneur de Chemerault, 1660-1661.
Procès entre le marquis de Dangeau et Philippe-Henri de Cran, propriétaire du moulin Neuf, au sujet de la rente aliénée en 1593.
Mémoires sur cette affaire, 1726.
• Prisons et auditoire de Civray ; immeubles, travaux, 1687-1782.
• Halle de Civray, 1607-1785.

• Echange de -terre entre les seigneurs engagistes de Civray et Louis Vaillant, 1778.

• Rente due aux religieux augustins de Mortemart sur la terre de Civray : lettres du duc Jean de Berry, 14 mars 1407, promulguées par la Chambre des Comptes de Bourges le 27 juin suivant (copies de1665) ; arrêt au profit des religieux, 24 décembre 1584, exécuté en 1596 (copie de 1665).

• Fief de la Lombrie et métairie de Parzac ; frais de l'adjudication faite aux héritiers de Charles Leroy le12 juillet 1769.

• Don et remise par le cardinal de Bouillon à Paul Dutiers des droits dus su rl'adjudication de la terre de Panicure, 1678.

• Etat et consistance des terre, fiefs et seigneurie de Boisseguin, relevant du château de Civray, 1780.

• Aveu du château et châtellenie de la Tabarière, baillé par Jeanne-Suzanne Le Vasseur à Louise de Groisilly, veuve de Georges Gillier, marquis de Mermande, à cause de sa baronnie de Chantaunay, 16 juillet 1673.

Bail de la Tabarière par la princesse de Rohan à Etienne-Jérôme de Lhommeau, sieur de La Saullaye, et Marie-Anne Texier, sa femme, 28 février 1750.

Autre bail par Théodore-Alexandre de Bavière, prince de Lœvenstein-Wertheim, héritier de la princesse de Rohan quant aux propres venant du chef de Sophie de Bavière, princesse de Lœvenstein, marquise de Dangeau, 23 avril 1763.

II. USSON DE POITOU.

• Mémoire d'usurpations faites sur le domaine d'Usson par quelques seigneurs, fin du XVIIe siècle.

• Etat des rentes dues à la baronnie d'Usson, XVIIIe siècle.

• Contestation entre le marquis de Dangeau et le sieur de Lavau, seigneur du fief de la Cour d'Usson, au sujet de la directe seigneurie sur un jardin situé près de la place publique d'Usson, appartenant à Pierre Pasqueron, 1679 ; acte d'acquisition du jardin par Pasqueron, 1653.

• Mémoire d'une contestation au sujet de la rente due par les tenanciers de la Tinelière, 1779 ; déclaration de cette rente en 1575.

• Prise de possession par Achille de Barbesières des bois, forêts, terres vaines et vagues de la baronnie d'Usson, 1643.

• Mémoire sur les bois des Cartes ou de Saucilles faisant partie de la terre de La Boissière, paroisse de Saint-Secondin, 1737.

• Rente due à l'abbaye de Fontevrault sur la grande dîme d'Usson ; procès en 1763 ; mémoires imprimés, un pour le duc de Chevreuse, l'autre pour Marie-Louise de Thimbronne de Valence, abbesse ; arrêt en faveur de l'abbesse, 11 août 1763.

• Rente due par le prieuré d'Usson, contestations et jugements, 1704-1710, 1754.
• Droits de mutation du fief d'Azac, 1770.

III. MELLE.

1-GA-003• Etat de ce qui compose le revenu de la baronnie et châtellenie de Melle, XVIIIe siècle.
Mémoire des jardins à arrenter dans les fossés du château et de la ville de Melle, 1665.
Contrats de vingt-et-un arrentements accordés par le maréchal de Turenne les 31 décembre 1665, 1er et 2 janvier 1666.
• Arrentement fait par le marquis de Dangeau en 1706.
• Etat des rentes dues au château de Melle et perçues par les fermiers en 1722.
• Arrentement fait par la marquise de Dangeau en 1730.
• Concession de terrain, 1784.
• Etats des cens et rentes, XVIIIe siècle.
• Travaux de réparations aux halles de Melle et de Civray, 1778-1786.
Production de titres pour parvenir à la vérification des droits de minage et de halles, 1786.
• Dons aux ateliers de charité établis à Melle et à Civray d'une somme de 150 livres chacun pour être employée à des travaux publics, 17 janvier 1787.
Fiefs de Melle.
• Moulin de Mardres ; cahier de pièces d'un procès en 1699, dont l'acte d'arrentement par Charles, comte du Maine, le 15 janvier 1468, un aveu et dénombrement de 1676, etc.
• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Gascougnolles par Louis de Rochechouart, seigneur de Montpipeau, 20 août 1561.
• Aveu de Briou et Theillou par Charles de Nossay, seigneur de la Forge, 16 septembre 1565.
• Aveux de Bonneuil par Jean et Louis Vernon, seigneurs de La Rivière et de Bonneuil, 1565 et 1594.
• Aveu du Bourgneuf par Armand du Vigier, marquis de Lisle, 1705.
• Aveu de la maison noble, terre et seigneurie du Breuil de Baussay par Jacques de Nouzières, 20 mars 1620.
Droits féodaux dus par Marie-Louis-Joseph Frottier, comte de La Goste, pour l'acquisition de la métairie du Breuil de Baussay, 1770.
• Procès entre le marquis de Dangeau et Antoine Jouques, marquis de Baussay,

au sujet d'une rente féodale due à Melle, 1710-1715.
• Procès au sujet d'une rente sur le tenement du Quaireux, 1706.
• Procès entre le marquis de Dangeau et les habitants de la paroisse de Couture, 1698.
• Pièces relatives à la saisie des terres du Grand et Petit Vezançay et autres héritages de défunt Pierre Gigon, s[r] de Vezançay, 1690.
Procès relatif à ces terres, 1701-1707.
• Accord entre le marquis de Dangeau et le prieur-curé de Paizay-le-Tort au sujet d'une rente due au château de Melle par le prieur-curé, 1707.
• Procès entre le marquis de Dangeau et Charles Gilliers, comte de La Villedieu, au sujet d'une rente due au château de Melle sur la métairie de Javarzay, 1714.
• Droits dus à cause de la mutation de la terre et seigneurie de La Motte-Le Roux, 1771.
• Contestations avec les habitants de Périgné au sujet de terrains incultes nommés les Prés Réau, 1778-1785 ; acensement en 1786 ; plans.
Régie du domaine de Civray-Melle-Usson. Lettres du régisseur ; états du domaine ; notes et renseignements, XVIIIe siècle.
Baux à ferme, 1760-1795.
Comptes du régisseur, 1778-1789.
Offices, 1768-1771.
Justice, procédures, 1764-1782.
• Pièces relatives à la reprise de possession par le prince de Condé des parties non vendues du domaine, 1814 et années suivantes : palais et prisons de Civray ; four banal, prisons et halles d'Usson ; halles de Melle.
Brandes du Roi dans la commune de Château-Garnier, mémoire historique, acte de cession en 1827.
Forêt des Cartes, en la paroisse de Saint-Laurent de Jourdres.
• Les Prés Réau en la commune de Périgné ; mémoires ; procès, plan.
Les Chaumes Montchevrier dans les communes de Brulain et de Secondigny ; revendication par le duc de Bourbon, 1830.

Série GA REGISTRE

2-GA-001 **Usson.** Compte du receveur Jacques Pastoret, 1386-1387.
Petit in-folio de 36 f., toile grise.

SÉRIE GB
BOURGOGNE

1-GB-001• Inventaires de titres.

• Lettres de Charles VII envoyant Jacques Pot, seigneur de ***Thorey*** et de ***La Roche-Nolay,*** en possession de l'héritage de son père Renier, sous la caution de son oncle Gui de La Trémoille, comte de Joigny, 4 août 1432, 2 juillet 1433.

• Accord entre Jacques Pot, seigneur de La Roche-Nolay et de Cortiambles, et la Confrérie de Saint-Crépin de Chalon-sur-Saône, au sujet d'une rente due par la Confrérie sur une vigne et une maison à Givry, 21septembre 1441.

• Aveu d'une pinte de vin de rente due à Jacques Pot et à Marguerite de Cortiambles, sa femme, par Guillaume Bourelier, 8 septembre 1446.

• Lettres de Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, mettant fin à un procès entre la Commanderie de Saint-Antoine de Châlon et Jacques Pot et Marguerite de Cortiambles, au sujet d'une rente de 14 setiers et demi de vin due par la Commanderie au père de Marguerite, Jacques de Cortiambles, à cause de sa maison de Cortiambles située près de Givry-en-Châlonnais, 20 juillet 1458.

• Foi et hommage à Philippe Pot de biens relevant de la seigneurie de ***Givry,*** 12 juillet 1488.

• Inventaire des biens de Jehannot Pignolet, demeurant à La Roche-Nolay, fait à la requête de Marguerite de Cortiambles, veuve de Jacques Pot, 30 septembre et 1er octobre 1461.

• Signification de la prise de possession de la terre et seigneurie de ***La Roche-Nolay*** par Philippe Pot, 17 septembre 1464.

• Saisie, faite à la requête de Philippe Pot, seigneur de La Roche-Nolay, de la terre et seigneurie de ***Nolay*** sur Jean d'Aumont et consorts, 15 septembre 1489.

Chazilly.

• Aveu baillé par Pierre de Poquières à Catherine de Châteauneuf, 9 novembre 1446.

• Vente par Pierre de Poquières à Claude de Dinteville, 2 septembre 1450.

• Vente par Claude de Dînteville à Philippe Pot, seigneur de La Roche-Nolay et de Châteauneuf, 14 mars1461.

• Accord entre Anne de Montmorency et Girard de Vienne, seigneurs de Chazilly-le-Bas, d'une part, et Jean de La Paluz, seigneur de Meilly, d'autre part, au sujet du bois du Petit-Leusson, 10 décembre 1525.

Terre de Saint-Romain à Meursault-sous-Beaune.

• Vente par Jean de Salon, seigneur de Saint-Romain, à Robert, duc de Bourgogne, du château et de la terre de Saint-Romain, 3 août 1300 (copie collationnée le 6 février 1560).
• Lettres de Charles VIII confirmant le don de la terre de Saint-Romain fait par le duc Philippe de Bourgogne à Philippe Pot, seigneur de La Roche-Nolay ; Blois, 4 novembre 1483 ; enregistrement à la Chambre des Comptes de Dijon, 26 novembre.
• Vente par Jean de Ruffey, seigneur de Coulonges, à René Pot, seigneur de La Roche-Nolay et baron de Châteauneuf, du rouage de Saint-Romain, « avec les langues des grosses bestes que l'on tue audit Saint-Romain », 15 septembre 1500.
• Arrêt de la Cour du Roi prononçant la levée de la saisie et la restitution des fruits de la terre de Saint-Romain en faveur de François de Montmorency, seigneur de La Rochepot, 18 février 1532 [1533].
• Arrêts prononçant la levée de la saisie de la terre de Saint-Romain, rendus en faveur d'Anne de Montmorency, connétable de France, et d'Anne de Laval, dame de La Roche-Guyon, seigneur et dame de Saint-Romain, 9 août et 20 octobre 1561.
Meursault-sous-Beaune.
• Renonciation de Jean de Poitiers, seigneur d'Arcis et de Dormans, à la succession de Jeanne de Paillart, dame de Passy, sa tante, après la mort du fils de celle-ci (Louis, seigneur de Passy et de Nanteuil-le-Haudouin), ladite renonciation faite en faveur de Jean d'Aunay, dit le Galois, seigneur d'Orville et de Goussainville, aussi neveu de ladite dame ; 29 mai 1456.
• Donation par Jean d'Aunay à son cousin-germain Miles, seigneur de Paillart et de Meursault, de ses droits sur des terres et seigneuries situées dans les bailliages de Châlon et de Bligny, 21 avril 1464.
• Dénombrement donné à Philippe Pot, seigneur de La Roche-Nolay, par Philippe de Poitiers, seigneur d'Arcis, son frère Adrien, protonotaire du Saint-Siège Apostolique, et leur sœur Isabeau, de ce qu'ils tiennent à Viry, mouvant de ladite Roche, 30 novembre 1489.
• Acquisition par Philippe Pot de Guillaume de Montmorency : du tiers par indivis des terres de Meursault et Auxy, les deux autres tiers appartenant à Philippe de Poitiers, seigneur d'Arcis, et ses consorts, et à Miles de Dampierre, seigneur de Plancy et de Gussy ; de la moitié par indivis des terres de Viry et Sassenay, l'autre moitié appartenant à Miles de Dampierre ; en échange, Philippe Pot cède à Guillaume de Montmorency une rente de 100 livres tournois à lui due par son frère Guy Pot, seigneur de La Prune et de Thorey-

en-Tonnerrois ; 31 janvier 1491.
• Foi et hommage à Philippe Pot, seigneur de La Roche-Nolay, de Châteauneuf, de Thorey-sur-Ouche, de Nesles et de Givry, par Miles de Dampierre, seigneur de Plancy et de Viry-les-Châlon, de tout ce qu'il tient à Viry, « qui est la moitié par indivis de ce que feu messire Miles de Paillart avoit et tenoit audit Viry », 6 novembre 1491.
• Bail pour trois ans par Philippe Pot à Mathias de La Croix, demeurant à Meursault, de ce qui lui appartient à Meursault, Viry et Sassenay en vertu de l'acquisition faite de Guillaume de Montmorency, 13 octobre 1492.
• Rentes sur Meursault vendues par Philippe de Poitiers à Philippe Pot en janvier, février et mars 1492 [1493].
• Vente de la terre de Meursault par Philippe de Poitiers à Philippe Pot, 16 mars 1492 [1493] ; approbation par sa sœur Isabeau.
• Foi et hommage de Meursault à Guillemette de Vergy, dame d'Antigny, par Georges Pot, abbé de Saint-Michel sur Tonnerre, au nom de son frère Guy Pot, seigneur de La Prune, de La Roche-Nolay, de Châteauneuf-en-Auxois et de Damville, seul héritier de l'autre frère, Philippe Pot, seigneur de ladite Roche et dudit Châteauneuf ; 3 novembre 1494 ; procuration donnée à Georges Pot le 12 février précédent.
• Mémoire d'instructions demandées à René Pot (s. d.).
• Vidimus, délivré le 2 janvier 1502 [1503], de l'acte de partage de la terre de Meursault, le 18 février 1409 [1410], entre les seigneurs par indivis : « Jeanne d'Oiselays, dame de Bonnencontre », veuve de l'amiral Jean de Vienne, et son fils Philippe ; Jeanne de Grancey, femme de Philibert de Saint-Ligier, et Miles de Paillart, fils de ladite Jeanne de Grancey.
• Cinq baux à rente et vin accordés par René Pot en 1502 et confirmés en 1507.
Thorey-sur-Ouche.
• Compte de la recette de ce qui restait dû à feu Perrenot Borde, receveur de Philippe Pot, 1491.
• Compte du receveur de Guy Pot à Châteauneuf et Thorey-sur-Ouche pour l'année 1494.
• Comptes de l'année 1510 et de l'année 1512, rendus à Guillaume de Montmorency.
• Compte des ventes faites par le sergent-forestier en 1513.

1-GB-002• ***Thorey-en-Tonnerrois.***
• Compte du receveur de la seigneurie pour l'année du 1er octobre 1494 au 1er octobre 1495, rendu à René Pot, seigneur de La Roche-Baron, de Châteauneuf, de

Damville, de La Prune, de Thorey, Rugny, Melisey, Chamelard, Bernon et Lignières.
• Compte de l'année du 1er octobre 1505 au 1er octobre 1506, rendu à Guillaume de Montmorency.
• Quelques quittances de l'année 1548.
• Correspondance et pièces administratives de 1563 à1603, dont : état des censitaires de Thorey en 1563 ; pièces signées du connétable Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie ; office de procureur donné à Claude Menegoult (1567) ; office de juge à Edme Cerneau (1566) ; baux à ferme (1580).
• Travaux au château et aux bâtiments de Thorey, 1548-1567.
• ***Villon.*** Pièces d'un procès entre le seigneur de Thorey et les habitants de Villon, 1548.
• ***Rugny.*** Recette des contrats faits à Rugny en 1547-154S.
Etat des grosses amendes perçues en 1581.
Liste des habitants de Rugny en 1581.
Chamelard et Melisey.
• Censives perçues à Melisey en 1543, mises en compte en 1547.
• Etat des feux de Melisey et Chamelard en 1547.
• Montant des blés des terres et des censives en 1563.
• Gages des forestiers en 1563.
• Quittances des religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Quincy, 1566-1567.
• Rôle des feux de Melisey en 1566.
Rôle des habitants de Melisey et Chamelard dont les maisons et granges doivent censive, 1566.
• Commissions de sergent en la justice des bois de Melisey, Châtillon et Chamelard données par Anne de Montmorency à Rigaud Dutartre et à François Chauvelet, 1566.
• Etat des feux de Melisey et Chamelard en 1581.
• Enchère des bois en vente en 1584.
• ***Cussangy.*** Ferme des exploits et amendes, 1567. Recette de droits en 1581.
• ***Bernon.*** Pièces administratives, 1563-1581. Cahier des lods et ventes perçus en 1565-1566.
État des habitants qui paient censive, 1566.
Offices de sergent donnés par Anne de Montmorency à Jean Colin et à Guyot Brûlé, office de procureur fiscal à André Tiney, 1566.
Etat des feux, baux et fermes, vente des bois en 1581.
• ***Prusly-sur-Ource.*** Etat de dépenses, 1547-1548.

Frais d'un procès, 1548.

Rôle des feux, 1566.

• ***Lignières.*** Rôles des feux, 1566, 1581.

Ferme des exploits, 1580.

Enchère des dîmes, 1581.

Nesle.

• Partage de l'héritage de Jean, seigneur de Nesle, chevalier, entre ses fils Guillaume et Colin, juin 1305.

• Contrat d'échange entre Colin de Nesle et ses enfants, André et Marguerite, mars 1320 [1321].

• Donation faite par Jean de Nesle à Jean de Talant, 15 août 1383.

• Etat et prisée des biens sur lesquels Guillaume de Nesle, écuyer, veut bailler et asseoir à Jean de La Brosse, écuyer, 80 livrées de terre (s. d. XIVe siècle).

• Accord entre les religieux de Quincy et Jacques de Cortiambles, seigneur de Nesle, 24 octobre 1418.

• Donation faite par Jean, duc de Bourgogne, à Jacques de Cortiambles, 4 mai 1419 ; lettres de la Cour des Comptes de Dijon, 29novembre ; lettres de foi et hommage, 11 mars 1420.

• Vente par Guillaume de Coublan à Marguerite de Cortiambles de tout ce que sa défunte mère, Anne de Saint-Loup, possédait à Nesle, 19 mai 1460.

• Bail d'héritages à cens et rente par Marguerite de Cortiambles, dame de La Prune en Berry, de La Roche-Nolay et de Nesle, à Jacob Viardot, de Savoisy ; 27 janvier 1464 [1465].

• Donation par dame Philippe Pot à ses frères Philippe et Guyot Pot de ses droits à la succession paternelle, à condition qu'elle jouira de l'usufruit des terres de Nesle et de Bissey, 29 novembre 1483 (leur père, Jacques Pot, avait épousé Marguerite de Cortiambles).

• Accord entre Philippe Pot et les habitants de Nesle, et baux à cens accordés par Philippe, 12 juillet 1489.

• Déclaration de biens tenus à cens par des habitants de Nesle, 24 juillet 1491.

• Accord et transaction entre François de Montmorency, seigneur de La Rochepot, et les habitants de Nesle, pour raison des redevances par eux dues pour les chevaux « trayant la charrue », converties en la tierce partie de tous les grains récoltés à Nesle, 2 février 1531 [1532].

• Registre censier de Nesle, 1558.

• Bornage entre les bois de Nesle, appartenant au connétable de Montmorency, et ceux de Balot, appartenant à François de Nogent, 14 avril 1558.

• Documents administratifs, 1568-1570 : ordres de Madeleine de Savoie, rapports avec le fermier, ventes de bois, travaux au château, quittances de sommes payées, etc.
• Achat d'une grange au nom de Charles de Montmorency, duc de Damville, seigneur de Nesle, 4 mai 1600 ; autres acquisitions d'héritages en 1603 et 1606.
• Bail à cens perpétuel accordé par Henri de Montmorency, 1626.
• Vente de la baronnie de Nesle et dépendances (Bissey-la-Pierre, Marcenay, Coulmier-le-Sec, etc), faite par le Grand Condé à ses neveux Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, et Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Paul, 31 janvier 1671.
• Vente de la baronnie de Nesle par Mlle de Longueville, héritière d'un de ses fils et curatrice de l'autre, à ses neveux les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon, 26 décembre 1675.
• Foi et hommage au Roi, au nom des jeunes princes, par leur oncle et tuteur honoraire, le Grand Condé, et leur tuteur onéraire, Antoine Jasse de Pommerie ; 18 mars 1676.
• Acensement d'un bois en friche, 1678.
• Bornage entre les bois de Nesle, appartenant au prince de Conti, et ceux de Laignes, appartenant au marquis de Louvois, 1691.
• Terrier de la baronnie de Nesle, 1695-1696.
• Bornage entre les bois de Nesle et ceux de Fontaine-les-Sèches appartenant à l'abbé de Fontenay, 1699.
• ***Massoult.*** Pièce d'un procès entre la duchesse de Montmorency, les habitants de Massoult et les religieux de Quincy au sujet du droit d'usage dans la forêt de Nesle, vers 1580 (procès jugé en 1583).
Accord entre Charles de Montmorency, duc de Damville, et les habitants de Massoult, 29 décembre 1599.

1-GB-003• ***Bissey-la-Pierre.***
• Partage de la succession d'Isabelle de Blaisy, femme de Hue de Saigny, entre son frère Jean de Blaisy, seigneur de Manoillay, et sa sœur Agnès, femme de Robinet de Florigny (Bissey est attribué à Jean de Blaisy) ; 15 avril 1383.
• Aveu et dénombrement de Bissey, baillé à Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey, par Robert de Chalus, seigneur d'Entraignes, au nom et à cause de Jeanne de Tanlay, dame douairière de Bissey, sa femme, 31 décembre 1406.
• Extraits des déclarations contenues dans l'aveu de 1406, relevées au XVe siècle pour Jacques Pot, Etienne de Saint-Loup et Antoine de Seigney, seigneurs de

Bissey (copies du XVIe siècle).
• Vente d'une pièce de terre par Guiot de Seigney, seigneur de Bissey en partie, à Martin Babelon, habitant de Bissey, 1er juillet 1410.
• Lettres par lesquelles Jacques de Cortiambles et Jaquote de Blaisy, sa femme, achètent par échange la terre de Bissey des enfants de feu Alexandre de Blaisy, 27 juin 1420.
• Contrat du mariage de Jacques Pot, fils de Régnier Pot, seigneur de La Prune et de La Roche, avec Marguerite de Cortiambles, fille de Jacques, seigneur de Commarien, 7 janvier 1523 [1424].
• Vente d'une maison à Bissy par Jehannot Dutorge à Jehan le Prélat, 1445.
• Jean l'Ermite, dit le Prélat, et sa femme Denise prennent à ferme et admodiation, pour leur vie durant, de noble Jacques Pot, une maison et des héritages à Bissey, 9 janvier 1450 [1451].
• Accord entre Jacques Pot et des habitants de Bissey au sujet de cens et rentes, 1450.
• Minute de l'aveu et dénombrement baillé par Jacques Pot à Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey, 1450.
Dénombrement baillé à Miles de Grancey, 22 janvier 1457 [1458].
• Deux baux à cens, 1451.
• Vente d'une maison par Marguerite de Cortiambles, 1465.
• Délaissement par Philippe et Jacques Pot, fils de feu Jacques, à leur mère Marguerite de Cortiambles, sa vie durant, des revenus des terres de Nesle, Bissey-la-Pierre, Villars-Pautras-lez-Semur, etc., 4avril 1473 [1474].
• Deux reconnaissances de biens tenus à cens, 1489.
• Aveu baillé par Philippe Pot à Miles de Grancey, 20 août 1490.
• Terrier de Bissey, 1536.
• Bail à cens d'une grange, 1543.
• Visite des greniers de Bissey à la suite du passage des gens de guerre, février 1569.
• Rôle des cens dus en 1570 à Antoine de Brullard, co-seigneur de Bissey.
• Achat de terres par Charles de Montmorency, duc de Damville, 1598, 1601.
• Bail à cens, 1604.
• Bail emphytéotique par Mme d'Esguilly, co-seigneur de Bissey, 1607.
• Etat et dénombrement des droits et revenus appartenant au duc de Montmorency et à la duchesse de Luxembourg, héritiers du duc de Damville, s. d. (vers 1612).
• Terrier de Bissey dressé pour Gabriel de Saint-Belin, co-seigneur de Bissey, 1629.

• Acquisition par Henri de Bourbon, prince de Condé, du quart de la seigneurie de Bissey, de Charles de Senevois, seigneur de Ballot, 30 avril 1633.
• Aveu et dénombrement fourni par le prince de Condé à Antonin de Gramont, comte de Toulongeon, 22 octobre 1633.
• Reconnaissances de Bissey en forme de papier cueilleret, 1636.
• Acquisition par Pierre Pauverney d'un terrage au finage de Bissey, 14 juin 1650 ; rétrocession du terrage à Abraham de Fabert, seigneur de Poinçon, Gérilly et Bissey en partie, 1er juin 1651.
• Transaction entre le maréchal de Pabert et ses fermiers au sujet de sa métairie de Bissey, 14 août 1661.
• Etat des revenus de Bissey et soumission d'admodiation, 16 juin 1777.
• Déclarations des habitants de Bissey, en vertu de la sentence du 17 octobre 1686.
• Déclaration générale des habitants, 6 février 1696.
• Terrier de Bissey, 1701.
• Délibération des habitants de Bissey et supplique au prince de Conti pour modification des droits et établissement de la tierce générale, 28 janvier 1709.
• Déclaration générale par les habitants de tout ce qui est dû au seigneur, 24 juillet 1717 et 24 mai 1721.
• Acceptation par les habitants de l'uniformité de la levée des tierces, 1727.
• Reconnaissance des droits généraux de la seigneurie de Bissey, faite par les habitants le 30 mai 1760 (copie délivrée par le garde des archives du prince de Condé, Dardet de Minerais, le 19 février 1786, ainsi qu'une copie de la déclaration générale du 24 mai 1721).
• Copie, faite en 1790, d'une déclaration des droits seigneuriaux de Bissey au XVIe siècle.
• Documents relatifs aux redevances dues au seigneur de Bissey par les religieux de Molesme sur leur seigneurie de Marcenay, 1662-1733.

Larrey.

• Vente par Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey, d'une pièce de pré à Jean Boissot de Poisson, chapelain de la chapelle du château de Larrey, « pour et au profit d'icelle chapelle et des chapelains qui de présent sont et qui pour le temps à advenir seront » ; fait au château de Larrey, le jour de sainte Catherine 1402.
• Testament de Jean de Toulongeon, seigneur de Larrey, 27 août 1513.
• Acensement d'une pièce de vigne à Robert Jacquinet par Charlotte de Toulongeon, femme de Jacques de Toulongeon, dit de Vienne, 23 août 1575.
• Vente d'un pré par Nicolas Couchot à Jean Thoulouse, 13 février 1609.

• Fondation par Regnault Martin, natif de Larrey, chanoine d'Auxerre, d'une rente perpétuelle de 12 livres en faveur de la chapelle Saint-Michel et Saint-Roch, « que puis naguères il a fait à ses propres frais et despens bastir, construire et édifier audit lieu de Larrey », 17 août 1614.
• Fondation par Jean Milot, curé de Channay et chanoine au château de Larrey, d'une messe hebdomadaire à perpétuité pour le repos de son âme dans la chapelle dudit château, 17 août 1614.
• Bail emphytéotique de 14 arpents de marécages fait à Edme Baillot, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Larrey, par Antoine de Gramont-Toulongeon, comte de Gramont et de Louvigny, seigneur de Larrey, le 30 mars 1635, homologué le 22 février 1638.
• Vente d'un pré par Edme Gonvers à François Massus, 27 mai 1639.
• Pouvoir donné par René Mignon, secrétaire de M. de Châteauneuf, pour recevoir du duc de Gramont la somme de 26.504 livres 12 sols 11 deniers assignée sur la vente des bois de Larrey, 8 février 1644.
• Acquisition de prés par Edme Bridard, fermier judiciaire de la terre de Fabert-Larrey, 29 juillet 1650.
• Acquisition d'une chennevière par Pierre Lenet, marquis de Larrey, 18 mars 1664. Trois achats d'autres biens par le même, 1666.
• Succession de Pierre Lenet.
Saisie du marquisat de Larrey.
Créanciers, Bail judiciaire. Criées judiciaires ; 1667-1676.
Adjudication aux princes de Conti et de La Roche-sur-Yon, neveux du Grand Condé, le 18 août 1677.
• Acquisition d'une pièce de pré par les chanoines de Larrey, 1678.
Bornage entre la forêt de Larrey et les bois du seigneur et de la communauté de Villedieu, 1699.
Bail à cens de la vigne de Larrey, bornage, 1710.
• Documents relatifs aux étangs de Larrey.
Grand étang de Larrey ; procès avec l'abbaye de Molesme et la communauté de Marcenay ; rappel et copie de titres : 1224, donation par Eudes de Grancey, seigneur de Larrey ; extrait du cartulaire de Molesme ; charte de février1259 [1260], par laquelle Renaud de Grancey se reconnaît homme lige des religieux de Molesme pour un étang qu'il a fait faire au finage de Marcenay, qui est de leur justice ; foi et hommage par Miles de Grancey à l'abbé de Molesme, 29 juillet 1495.
Procès entre les habitants de Marcenay et ceux de Larrey au sujet du pâturage

près de l'étang ; transaction du 10 septembre 1573.
• Autre procès au sujet du pâturage, 1624.
• Nouveau procès entre le seigneur de Larrey et les habitants de Marcenay, 1676.
• Accord entre l'abbaye de Molesme, les princes de Conti et les héritiers de Pierre Lenet au sujet de la mouvance de l'étang, avril 1677.
• Pièces relatives à l'étang de Bailly, au finage de Villedieu, mouvant du comté de Tonnerre, 1572-1676.
• Administration des étangs, baux, pêche, etc., 1649-1711.

1-GB-004• ***Larrey et Nesle.***
• Correspondance administrative, 1675 à 1698, 1702 à 1719, 1740.
• Prieuré de Saint-Barthélémy de Lévy, 1697.
• ***Poinçon-les-Larrey.*** Contrats et déclarations d'héritages, 1621-1684.
Etat des revenus appartenant à l'abbé de Châtillon-sur-Seine, XVIIe siècle ; procès, 1605.
Terre de Pabert à Poinçon ; contrats d'héritages, 1651-1655.
• ***Cérilly.*** Etat des droits seigneuriaux du seigneur de Larrey.
• ***Chamesson.*** Vente d'un terrain par le prince de Conti à Nicolas Brûlart, premier président au parlement de Dijon, seigneur de Chamesson, 1690.
• ***Sainte-Colombe.*** Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Sainte-Colombe, baillé par Alexandre Legrand au seigneur de Larrey, 20 août 1658.
• ***Marcenay.*** Bail par François-Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, à Albert Frérot, bourgeois de Châtillon, à titre de rente perpétuelle, d'une maison sise à Marcenay, 19 juin 1684.
• ***Villedieu.*** Neuf déclarations de biens à Villedieu, 1619.
Quatre contrats d'héritages, 1666.
• ***Vaugimois*** (commune de Villaines-en-Dues-mois). Transaction entre la duchesse de Montmorency et les habitants de Vaugimois, par laquelle elle les affranchit des droits de mainmorte, tailles, corvées, etc., moyennant une redevance de 25 livres par an, 1er juillet 1573.
• ***Coulmier-le-Sec.*** Acensement pris par Simon Chappuis de Jacques Pot et de Marguerite de Cortiambles, seigneurs de Nesle, 14 mai 1451.
Reconnaissance de biens tenus en censive, délivrée à René Pot par Jean Messaiger, dit Laurent, 25 juin 1496.
Aveu et dénombrement de ce que Guillaume de Montmorency tient à Coulmier, relevant d'Hélion (de Granson à cause de « son château du Puys » ; sans date (début du XVIe siècle).

Aveu et dénombrement baillé par Henri de Montmorency à Hercules de Villars-La Faye à cause de « sa seigneurie et maison forte de Poix », 14 avril 1631.
Aveu et dénombrement bailllé par Henri de Bourbon, prince de Condé, à Hercules de Villars-La Faye, seigneur de Poix, 30 avril 1633.
Four banal de Coulmier, 1777-1785.
• ***Larrey et Nesle.*** Délibérations du Conseil du prince de Condé, correspondance et documents relatifs à l'administration des domaines de Larrey et Nesle de 1777 à 1791. Offices, 1776-1788.

1-GB-005• ***Savoisy.*** Liasse de déclarations au terrier de Savoisy, 1567.
• ***Montbard.*** Lettres de Louis XIII autorisant le prince de Condé à retirer la terre de Montbard sur Christophe du Plessis, avocat au Parlement de Paris, à qui elle a été adjugée, 4 août 1638.
• ***Villier s ou Villiers-les-Semur,*** aujourd'hui ***Villars-Pautras-et-Villenotte.*** Trois documents de 1418 établissant qu'Adam Tripey, de Villeneuve, « homme de mainmorte et de condition serve » de Guy de La Trémoille, comte de Joigny, seigneur de Montigny et de Villeneuve, le désavoue, et s'avoue homme de Jacques de Cortiambles, seigneur de Villers près Semur.
• Perrin Marquet, homme mainmortable et de serve condition d'Antoine de Diou, seigneur de Saint-Beury, le désavoue, et s'avoue homme de Jacques Pot, seigneur de Villiers, 1435.
• Pierre Baigneux, homme mainmortable et de condition serve du monastère de Monstier-Saint-Jean, le désavoue, et s'avoue homme de Jacques Pot, 1448.
• Lettres de Jacques Pot relatives au désaveu de Girard Guéritat, 1442.
• Bail à rente du pressoir de Villers à Pierre Baigneux, 1449.
• Donation par Jacques Pot à Pierre Baigneux, s. d.
• Sentence de châtiment corporel et de bannissement contre Adam Tripey, convaincu de nombreux vols, 1455.
• Contrat d'association de biens entre deux habitants de Villers, 1458.
• Déclaration de prise de biens en censive, faite par Jean Menart à Marguerite de Cortiambles, 1460.
• Contrats au sujet d'une pièce de vigne, 1459, 1467.
• Lettres par lesquelles Guillaume Le Niepz et sa femme se reconnaissent mainmortables et justiciables de Philippe Pot, seigneur de Villers, 1484.
• Baux à cens, 1488-1516.
• Etat des biens de M. de Couches à Villers, par lui donnés à l'église d'Autun en vertu de la fondation d'Odet de Lespinasse, seigneur de Champallement (s. d.).

Vente de ces biens par l'église d'Autun à Philippe Pot, 1485.

Morey.

Recettes et dépenses du closier de Morey de 1481 à 1487.

Déclaration des biens possédés par Anne de Monmorency à Morey, 1530.

• ***Cuiseaux.*** Saisie sur le Grand Condé à la requête de Jacques Doujat, 25 février 1653.

Baux du domaine de la baronnie par le Grand Condé et son fils, 1681 et 1690.

Adjudications des réparations, 1692-1695.

Correspondance administrative, 1696-1701.

Traité entre le prince de Condé et les habitants de Cuiseaux pour le partage des bois communaux, 1703.

Baux du domaine, 1705-1711.

• ***La Colombière*** près Dijon.

Vente par Gilles Berthet au Grand Condé de la terre et seigneurie de Chevannes ou Eschevannes, autrement dite la Colombière, 13 juillet 1649.

Inventaire des titres et papiers remis à Condé. Bail de la Colombière, 1656.

Charmilles, buis et lilas plantés dans le parc, 1683-1684.

Rente d'une émine de froment due à l'hôpital de Dijon, 1684.

Bail de la Colombière au jardinier Joseph Monseigneur, 1686.

Rixe entre le jardinier et des gentilshommes, 1689.

Quittances des gages du jardinier en 1691.

Baux pour l'entretien du parc de la Colombière, 1694, 1697, 1710.

Paiements au jardinier Charles Mongeot, 1750 ; bail au même, 1751.

Baux à Jean-Baptiste Chaignet, 1772, 1779.

Travaux aux pavillons, 1783.

Renouvellement du bail, 1787.

Pièces diverses.

• ***Fauverney.*** Travaux de réparations aux moulins, 1645.

• ***Bretenières,*** forêt dite le Bois-le-Duc. Vente de bois, 1642, 1718.

• ***Couches*** (Couches-les-Mines). Aveu et dénombrement de la terre de Couches, relevant de Sombernon, baillé par « Claude, seigneur de Blesey et de Goulches pour la moitié », à « Charles de Beffroymont, chevalier, seigneur de Sombernon », 9 décembre 1487.

• Accord entre Eustache de ***Voudenay*** et Pourceot de Châteauneuf au sujet des conventions du mariage de ce dernier avec Marguerite de Voudenay, 30 août 1384.

• Baux des revenus de la terre de ***Meloisey,*** 1712, 1716.

• ***Chaussin.*** Sommes payées au meunier pour travaux faits à la rivière du moulin,

1648-1649.
Saisie des terres de Chaussin et de Meloisey, faite sur le prince de Condé le 28 février 1653.
Paiement des réparations du moulin de Chaussin, 1684.
Transaction entre le duc de Bourbon et les habitants de Chaussin au sujet de cens, 1707.
Concession d'un terrain pour la construction d'un moulin, 1725.
Mémoire adressé à Melle de Charolais, marquise de Chaussin, par les habitants au sujet de leurcontribution aux travaux publics (s. d.).
• ***Chamblanc.*** Quittances de sommes reçues pour travaux exécutés au château par l'ordre de la princesse douairière de Condé, 1648-1649.
• ***Seurre.*** Quittances de sommes reçues pour travaux, 1648.
Lettre de M. de Thésut sur la valeur de la terre de Seurre, 1689.
Baux des revenus du marquisat de Seurre, 1698, 1704, 1712.
Acte de récolement des bois, 1717.
Etat des sommes reçues des receveurs du marquisat de 1713 à 1718.

1-GB-006• ***Charolais.***
• Délibération du Conseil du prince de Condé sur le projet d'ordonnance au nom du prince pour la confirmation des cinq foires et des marchés de la ville de Charolles, 25 avril 1691.
• Procès entre les officiers du Roi et les officiers du prince de Condé ; conflit de juridiction ; arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 1699 (imprimé).
• Bail des revenus du comté de Charolais, 1707.
• Pièces administratives.
• Lettre sur les entreprises des officiers des cas royaux de Charolles sur les droits de juridiction du bailliage du comté de Charolais, 10 janvier 1716.
• Bail des revenus du comté de Charolais, 19 septembre 1716.
• Lettre du curé de Toulon-sur-Arroux demandant à être nommé élu aux états du Charolais, 1er février 1726.
• Fiefs du Charolais. Délibération du Conseil du prince de Condé sur l'ordonnance du sieur du Hautoy, bailli d'épée du comté de Charolais, obligeant les vassaux à faire leurs fois et hommages entre ses mains, 25 avril 1691.
• Décisions du Conseil du prince au sujet de la foi et hommage des fiefs de Cloudeau, d'Azu, de Chevenizet, des Buissons, 1693-1705.
• Vente par les créanciers des successions de Claude-Eléonor de Damas, marquis de Thianges, et de Gabrielle de Rochechouart,sa femme, à Eléonor-François,

palatin de Dio, de la terre, comté et palatinat de Dio, comté de Montpeyroux, de la terre du Vaux de Chiseuil, et de la terre et seigneurie de Troucy, 1er juin1711. Lettres et documents au sujet de cette vente, 1714.

Vallery. Mémoire des réparations faites au château, 1659.

Titre nouvel d'une redevance sur le moulin des Bergeries, 22 avril 1714.

Mémoire de travaux, 1743.

Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet du devoir féodal de fiefs de Vallery, 1672-1720.

• ***Sens.*** Adjudication du domaine engagé de Sens au prince de Condé, 8 novembre 1649.

Baux du domaine de Sens, 1682, 1688.

Décisions du Conseil du prince de Condé au sujet du devoir féodal de fiefs mouvant de la grosse tour de Sens, 1672-1720.

• ***Malay-le-Vicomte.*** Baux des droits et revenus de la terre de Malay, 1645, 1655, 1707, 1716.

• ***Auxerre.*** Taille du comté d'Auxerre, sur le principal de laquelle trois sols pour livre appartiennent au prince de Condé, 1781-1785.

• ***Chablis.*** Engagement de Chablis au prince de Condé, 1641.

Greffe de Chablis au prince de Condé, 1641.

Greffe de Chablis, éminages, offices, correspondance administrative, 1690-1725.

• ***Mailly-le-Châtel, Coulanges, Ver-menton, Montigny-le-Roi :*** quelques pièces administratives.

• ***Malvoisine*** et ***La Ohapelle-les-Champigny-sur-Yonne :*** déclaration de la consistance de ces terres, appartenant à Guillaume de Haubereau, s. d. (XVIIe siècle).

• Pièces diverses.

• Domaines, fermes, administration ; documents généraux, parmi lesquels : Lettres de François Ier autorisant la sortie des vins et du bétail de Bourgogne, données à Paray-le-Monial le 31août 1546.

• Lettres et documents administratifs, XVIIe siècle.

• Compte du receveur de la princesse-douairière de Condé en Bourgogne et Bresse, 1647-1648.

• « Mémoire sur les affaires des terres de Leurs Altesses Sérénissimes situées en Bourgogne » (Pontailler, Chaussin, Seurre,Charolles, Cuiseaux, Gex, Montluel), s. d. (fin du XVIIe siècle).

• Mémoire sur les bois du princede Condé en Bourgogne et Charolais, 1697.

• Mémoires sur les fermes des terres de Bourgogne et Bresse, états des revenus, etc.

(entre 1695 et 1705). Pièces diversesXVIIIe siècle.
Contrat passé en 1828 entre le duc de Bourbon et M. Cottin, ancien notaire à Paris, pour la recherche de biens ayant appartenu avant la Révolution aux princes de Condé en vertu de l'aliénation à titre d'engagement faite par Louis XIII, le 13 septembre 1631,
1° des revenus des châtellenies de ***Rouvres, Argilly*** et ***Pontailler,***
2° du marquisat de ***Versoix*** et du domaine de ***Gex,***
3°du revenu de la terre de ***Montluel.***
Nota : « la terre de Montluel a été vendue, le 7 juin 1743, à M. Nicolas de Jussieu par Melle Louise-Anne de Bourbon-Condé.
Les traités de 1814 ont attribué à la république de Genève le marquisat de Versoix et une portion de la baronnie de Gex démembrée ».
• Copie (du XVIIe siècle) de l'acte d'aliénation de 1631.
Suit l'inventaire du résidu des documents relatifs à ces terres.
Rouvres.
• Mémoire de travaux de couverture au logis de la basse-cour du château et au four banal ; paiement ; 1648 ; autres quittances pour travaux, 1648.
• Quittance du chapelain de Rouvres d'une somme de 55 1. 10 s. « à cause du service que j'ay faict faire d'une messe basse chacune semaine durant l'année dernière 1647 dans la grande esglise de Rouvres pour ce que la chapelle du chasteau a esté ruinée par les gens de guerre ennemis », 22 juin 1648.
• Contrat d'engagement de terres abandonnées, 1692.
• Bail du moulin de Pauverney, 1703.
• Baux des revenus de la terre de Rouvres, 1711, 1717.
• Dossier des « matroces » de Rouvres, redevance en grains dont une partie appartenait aux religieux d'Epoisses, au chapitre de Beaune, aux chapelains de Rouvres, à l'abbaye de Clairvaux, à celle de Pontigny et à celle de Maizières ; paiement des arrérages de la redevance de 1660 à 1700 ; traités avec les abbayes ; 1698-1700.
« Mémoire sur la redevance des matrosses de Rouvres ; moyens pour l'éteindre ou la diminuer » ; « mémoire pour Monseigneur le Duc contre les parties prenantes assignées sur le domaine de Rouvres » ; procès en1713 ; correspondance, avis du Conseil, 1714.
• Supplique et mémoire du fermier Brochot, 1720.
• Lettre de M. Amelot de Chaillou, intendant de Bourgogne, demandant la préférence pour l'engagement des domaines de Rouvres et de Brazey, 1786.
Argilly.

• Baux des revenus de la terre et châtellenie d'Argilly, 1627-1656.
• Pièces de comptabilité, acquits, 1647-1648.
• Cens et redevances du domaine d'Argilly ; déclarations de biens à Antigny, Palleau, Chivres, Balot, Quincey, Villebichet, Villy-le-Brûlé, Villy-le-Moutier, Braigny, Corberon, Gerland, Auvillars, Longnay, Prissey, Moux, 1700-1701.
Pontailler.
• Pièces comptables, 1647-1648.
• Baux des revenus de la terre et du greffe de Pontailler, 1657-1716.
• Bail à cens des moulin et étang de Soisson et des prés de la Pantaine, 1691-1731.
• Lettre relative à un extrait du terrier de Pontailler, 1718.
• Supplique de Claude Michel, châtelain royal, et de Pierre Joly, maire de Pontailler, s. d.
• Rétrocession du moulin de Perrigny par Jean Maupinot à Samuel Daliès, sieur de La Tour, « commis par le Roy aux fournitures de ses vaisseaux et establissement des manufactures nécessaires pour la construction desdits vaisseaux », 1668.
• Note sur la justice de Montmançon, membre de Pontailler, 1698.
Montluel.
• Acte de réception de Louis de Blaton en la lieutenance de la châtellenie de Montluel, 1639.
• Procès-verbal pour fait de chasse, dressé par Claude Barbier, capitaine des chasses et concierge de Montluel, 1641.
• Requête des Augustins de Montluel en vue de la reconstruction de leur église.
• Deux lettres à M. de Blaton, 1642.
• Ordres du prince de Condé concernant Claude Barbier, concierge de Montluel, 15 octobre 1643 (« il luy est deffendu de jouer à aulcun jeu ny d'aller aux cabarets sous peine de prison », etc.).
• « Mémoires addressans à Monseigneur le Prince pour l'establissement d'un duché en la terre de Montluel soubz les acquisitionset recouvrement de l'ancien domaine jadis tenus et posseddez par ceulx de la maison de Savoye avant la permutation du marquisat de Saluées ».
• Actes relatifs à l'établissement du « trezein de tout le vin qui se vendra et débitera dans les paroisses » du mandement de Montluel, accordé par le prince de Condé aux religieux Augustins, 1643.
• Information contre un individu qui avait proféré des injures contre le prince de Condé, 1640.

• Plaintes contre les violences de Claude Barbier, 9 octobre 1646.
• Opposition à la nomination d'un syndic, 11 novembre ; lettre des consuls et syndics de Montluel au prince de Condé, 12 novembre.
• Lettre de Claude Barbier, 12 novembre.
• Requête des religieux Augustins, s. d.
• Lettres et procès-verbaux relatifs à l'établissement des Ursulines de Sainte-Marie à Montluel, novembre 1646.
• Correspondance au sujet des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, qui demandent à enclore dans leur couvent un espace du fossé de la ville ; opposition des syndics de Montluel et du chapitre de l'église de Notre-Dame des Mares, octobre 1686.
Lettre de M. d'Ambléon, 1er novembre 1686.
• Lettre sur les albergeages, 24 janvier 1689.
• Taxe sur le greffe de Montluel, octobre 1689.
• Correspondance administrative, 1691-1692, 1701.
• Mémoire du fermier de Montluel sur le droit de cartelage, 1713.
• Redevance due par les Habitants de Billignieux pour les bois et broussailles du Brissel, 1665, 1705-1706.
• Fiefs de Montluel : seigneurie de Sainte-Croix en Bresse, 1625 ; fief de Billignieux, 1670-1671 ; Anton et La Valette, 1680 ; terre du Soleil, 1701 ; lettre du comte de Tanay-Sainte-Croix, 1714.

1-GB-007• Domaines sortis de la maison de Condé avant la Révolution.
Arnay-le-Duc et ***Pouilly-en-Auxois.***
• Vente de ces terres à Henri II de Bourbon, prince de Condé, par Françoise de Bernard de Montessus, veuve de Charles Chabot, seigneur de Charroux, et mère de Jacques Chabot, comte de Charny, 21 mars 1634.
• Donation par le prince de Condé à Antoine Comeau, sieur de Pauthier et de Créancey, conseiller au parlement de Bourgogne, 22 mars1634.
• Testament de Jacques Chabot, comte de Charny, en faveur de sa mère, 20 février 1644 ; codicille du 13 août ; ouverture du testament, 13 juillet 1645.
• Transaction entre Marguerite de Cambout, comtesse douairière d'Harcourt et de Charny, et Louis de Lorraine, comte d'Armagnac,à qui Mme d'Harcourt cède le comté de Charny, ainsi que les terres d'Arnay et de Pouilly, au sujet desquelles il y a procès contre le prince de Condé et autres, 18 octobre 1671 (imprimé).
• Transaction au sujet des terres d'Arnay et de Pouilly entre le Grand Condé, le duc d'Elbeuf, le comted'Armagnac et le comte de Marsan, 2 mai 1675.

• Pièces diverses : quittances et travaux en1647 ; pièces judiciaires, 1657 ; contrat entre particuliers, 1727.

Avallon.

Don d'une maison au prince de Condé par la ville d'Avallon, 1641 ; ratification et déclaration du prince, 2 et 3 janvier 1642.

Gergy.

• Déclarations d'héritages à Gergy et à Bougerot, faites à Anne de Moreau, dame de La Berchière, 1530 (copie de 1600).

• Rente de 100 livres constituée au profit de Philiberte Saine par Jean de Saint-Ligier, baron de Rully, seigneur de Gergy et Villars, 18 janvier 1589 ; transport de la rente à Melchior de Bernard de Montessus, 1er octobre 1596 ; transport par Philibert de Ber-nard, s^r de Sarrigny, fils de Melchior, à Philippe Deschamps, syndic des états de Bourgogne, agissant au nom de M. de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, marquis de Seurre, 18 décembre 1619.

• Bail des revenus de la terre et baronnie de Gergy par le duc de Bellegarde à Bernarde Roy, veuve de Joseph Boileau, 13 mai 1645 ; confirmation du bail, le 27 septembre 1646, par le prince de Condé, qui avait acquis la terre de Gergy du duc de Bellegarde le 7 juillet précédent.

• Saisiede la baronnie de Gergy sur le Grand Condé à la requête de Jacques Doujat, 1653.

• Bail de la baronnie de Gergy, 28 avril 1660 ; vente de la baronnie par le Grand Condé à Augustin Languet,seigneur de Montigny, chanoine de l'église Saint-Vincent de Châlons, 1er décembre 1660 ; arrangements pour le bail.

La Perrière.

• Cahier de la vente des bois de La Perrière, 1600-1602.

• « Mémoire des dépenses effectuées par René Esnault, s^r de Saint-Laurens, capitaine du château de La Perrière,pour le charroi des ponts de Seurre, 1648.

• Quittances de sommes payées pour travaux, 1648.

• Pourvoi en garantie près de la succession de Condé des poursuites de l'Administration des Domaines, qui considère comme provenant d'engagement les bois de la Bauche et du Cul de Fays, dépendant de l'ancienne terre de La Perrière, échangée par le prince de Condé suivant acte du16 août 1661 ; signification à M. de Surval du 27 octobre 1831 : inventaire de titres de 1482 à1757; copie des titres de 1482, 1493, 1503, 1516, 1526, 1529, 1560, 1741, conservés aux Archives Nationales.

Lux et ***Spoy-sur-la-Tille.***

• Cinq actes d'acensement accordés en 1528 par Henry de Malain, seigneur

d'Orville, de Lux et de Spoy.

• Procès contre Honoré Febvre et consors à propos de censives, 1565-1573.

Procès contre Prudent Midonne, 1572-1587.

• Mémoires de travaux au teau et aux bâtiments de Lux, 1639-1648.

Tanay.

Quatre actes d'acensement de terrés et prés sur le terroir de Tanay, consentis en 1490 par Jacques de Malain, seigneur de Lux, de Vaudenay et de La Conche.

Venizy.

Déclaration des deux tiers de la seigneurie de Venizy par Léonard Poart, notaire et secrétaire du Roi, Antoine Poart, Jean Poart, conseiller en la chambre du Trésor à Paris, Pierre de Longeire, Marguerite Poart, Nicolas et Jacques Poart, 25 mars 1540.

• Déclaration du tiers de la seigneurie par Jacques Raguier, 1er avril 1540.

• Déclaration d'un fief par Nicolas Poart, héritier de Pierre de Lalande et d'Aliénor de Hermeu, 9 avril 1540.

• Déclarations de fiefs à Turny par Jacques de Puiseaux, Olivier Adam et Jean Crépin, 14 avril 1540, par Michel de Hermeu, 13avril 1540, par Robert de Montigny, 13 avril 1540, par Antoine de Lespinace, 11 avril 1540, par Jeanne de Montigny, 13 avril 1540, par Jean de Pallery, 14 avril 1540, par Jean et Robert de Germigny, 13 avril 1540, par Florentin de Pourny, 3 avril 1540.

• Déclaration du fief de La Mothe à Guchot par Galles de Bezulle, seigneur de Bailly, 3 mai 1540.

Déclaration de fief à Guchot, Turny et Basly par Jacques de Bezulle, 10 avril 1540.

Déclaration de fiefs à Guchot par Jean Petit et Colas Coussey, 13 avril 1540.

• Déclaration d'un fief à Venizy par Alain de La Villette, héritier pour un quart de Pierre de Hermeu, 9 avril 1540.

• Déclaration du fief de Gourchamp par Philibert et Jacques des Réaulx, 20 avril 1540.

• Déclaration du fief de Verron par Pierre Thierriat, 6 avril 1540.

• Déclaration du fief de Bouloy par Claude des Essartz, 14 avril 1540.

• Foi et hommage deTurny en 1585.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Bouloy, baillé par Louis de Langeac, abbé de Saint-Antoine-en-Viennois, commandeur de Saint-Antoine-lez-Troyes, à Adrien du Bois, seigneur de Venizy, 11 juillet 1585.

• Baux de la terre de Venizy, consentis par le prince de Condé de 1637 à 1646 et par le prince de Conti en 1654.

• Documents relatifs à l'administration de Venizy de 1655 à 1665.

1-GB-008• Documents relatifs au gouvernement de la province de Bourgogne.

• Généralités, XVIIe siècle.

• Lettres de Louis XIII ordonnant des impositions pour la subsistance des troupes, 26 août 1631.

• Ordre pour le paiement de la garnison de Bletterans, 10 septembre 1637.

• Ordre du duc d'Anguien pour le logement du régiment de La Motte à Tournus, 21 janvier 1639.

• Compte de la main du prince de Condé ; M. Collot, trésorier général des fortifications de Bourgogne, 1641.

• Note pour l'exemption des terres de M. de La Roquette.

• Lettre de Louis XIII au sujet du procès du président Girou, 15 mars 1641.

• Requête au prince de Condé par les habitants de Bey, mandement de Pont-de-Veyle.

• Inventaire des états de dépense des garnisons de Bourgogne, 1641.

• Note de la main du prince de Condé pour le logement du régiment de Conti et des compagnies franches.

• Arrêt du Conseil réglant la subsistance des armées de Catalogne et d'Italie, 28 mars 1641.

• Arrêt du Conseil privé sur la requête de Pierre Groyer, trésorier des guerres en Bourgogne, 3 mai 1641.

• Lettre du parlement de Bourgogne au prince de Condé contre M. d'Orgères, 31 mai 1641.

• Mémoire de ce que doit M. Berthet, receveur général de Bourgogne, 1643.

• Ordres du Roi pour le logement de troupes, 15 et 16 janvier 1645.

• Procès-verbal de la visite du régiment de cavalerie de Mazarin dans ses garnisons, janvier 1645.

• Plaintes contre les désordres des cavaliers en garnison à Saint-Florentin, 5 avril 1646.

• Lettre de M. Bernard au prince de Condé, Lyon, 5 juin 1646.

• Mémoire sur la distribution des deniers des contributions, 28 mars 1646.

• Edit du Roi ordonnant la vérification des édits et déclarations par le parlement de Dijon avant toute exécution, mai 1648.

• Etat des troupes qui doivent se rendre en Bourgogne, signé par Louis XIV, Versailles, 1er mai 1686.

• Troupes du camp de la Saône, mai 1688.

• Distribution des étalons envoyés en Bourgogne ; lettres et états, 1686.

• Ordonnance du Roi pour le désarmement des nouveaux convertis ; ordres

pour la faire exécuter en Bourgogne ; octobre 1688.
• Lettres et ordres du prince de Condé, 1688-1689.
• Lettre de l'évêque de Chalon, 16 juin 1688.
• Lettre de M. Quarré sur la charge d'élu, 24 juin 1689.
• Lettre de Louis XIV informant le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, de la déclaration de guerre du prince d'Orange, 27 juin 1689.
• Arrêt du Conseil d'Etat supprimant les offices de jaugeurs de vins et boissons dans la province de Bourgogne moyennant 200.000 livres, 30 octobre 1696.
• Lettre au prince de Condé contre les prétentions des fermiers des coches, 13 mai 1699.
• Note sur les prétentions des entrepreneurs du tirage des sels des gabelles du Lyonnais, juin 1699.
• Revues de la compagnie des gardes de Bourgogne faites à Dijon en 1686 et en 1689.
• Etat des capitaines et lieutenants des places de Bourgogne et Bresse (incomplet ; fin du XVIIe siècle).
• Lettres adressées au prince de Condé par M. de Thésut de Ragy, son agent général à Dijon, 1686-1703.
• Correspondance générale relative aux affaires de Bourgogne, XVIIIe siècle.
• Etats des particuliers qui jouissent de l'exemption de la taille et du logement des gens de guerre dans les villes de Bourgogne, 1736.

1-GB-009 ***Gouvernement de Bourgogne.***
• Correspondance et documents relatifs à la ville de Dijon, 1648-1788.

1-GB-010• Correspondance et documents relatifs aux villes de Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Auxonne, Autun, Saint-Jean-de-Losne, Charolles, Buxy près Chalon, Seurre, Baigneux-les-Juifs, Châtillon-sur-Seine, Saulx-le-Duc, Châtel-Girard, Bligny-sur-Ouche, Bar-sur-Seine,Montbard, Semur, Beaune, Auxerre, et divers lieux.

1-GB-011• Correspondance et documents relatifs au pays de Gex, à la Bresse et au Bugey; dossiers spéciaux pour les villes de Bourg et de Bagé-en-Bresse.

1-GB-012• Tenues des états de Bourgogne de 1703 à 1739, et de 1769 à 1787 ; dépenses, gratifications, etc.

Série GB REGISTRES

2-GB-001 Comptes rendus par Jean le Maire de Colombier, receveur de Thorey-sur-Ouche et Buisson, à René Pot, seigneur de La Roche et dudit Thorey, sénéchal de Beauvais, 1501-1506.

Petit in-folio de 115 f., toile grise.

2-GB-002 Compte de l'année 1508-1509 rendu à Guillaume de Montmorency par NicolasDenneguy, receveur de Thorey-en-Tonnerrois, Rugny, Melisey, Chamelard, Bernon.

Petit in-folio de 183 f., toile grise.

2-GB-003 Etat du domaine de Bourgogne et Bresse, valeur, revenu, etc., XVIIe siècle.

In-folio de 179 f., toile grise.

Absence constatée en juillet 2007.

2-GB-004 Inventaire des titres et pièces concernant les terres de Bourgogne, XVIIIe siècle.

In-folio de 275 f., vélin blanc.

2-GB-005 « Inventaire des titres et papiers concernant les terres de Bourgogne appartenant à Monseigneur le Prince qui sont dans le trésor de S. A. S. à Paris », XVIIIe siècle.

In-folio de 396 f., veau ancien aux armes de Condé.

2-GB-006 Terrier de la terre et seigneurie de Bissey, 1555.

In-folio de 97 f., toile grise.

2-GB-007 Déclarations passées au terrier de Bissey, 1555.

In-folio de 90 f., toile grise.

2-GB-008 Reconnaissances du revenu de Bissey, 1555.

In-folio de 140 f., toile grise.

2-GB-009 Déclarations passées par les habitants de Bissey, 1691.

In-folio de 89 f., toile grise.

2-GB-010 Délivrance faite au parlement de Dijon de la somme de 950 livres sur

lesbiens immeubles de Claude Boisseau, de Chazilly-le-Bas, au profit de l'amiral de Damville, janvier 1607.

In-folio de 75 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-GB-011 Décret de la terre et seigneurie de Gergy, 1608.

In-folio de 196 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-GB-012 (XIV-F-022)

Cartulaire de Nesle, dressé en 1269 par ordre de « Jehans, sires de Neelles, escuiers, qui l'u fils monsignour Andrieu, signour de Neelles, chevalier » ; avec un état des cens et convenants appartenant aux seigneurs de Nesles, dressé en 1271.

Petit in-4° de 117 f. de parchemin, reliure en maroquin vert au chiffre du duc d'Aumale.

2-GB-013 Aveu et dénombrement de Larrey, rendu au Roi à cause de son duché de Bourgogne par Miles de Grancey, écuyer, seigneur de Larrey et en partie de Poinçon ; 27 décembre 1491 (copie du XVIIe siècle).

In-folio de 74 f., toile grise.

2-GB-014 Terrier de Larrey, Bissey, Poinçon et Cérilly, dressé en 1574 pour Jacques de Toulongeon, seigneur desdits lieux.

In-folio de 704 f., dos de veau fauve.

2-GB-015 Aveu et dénombrement de Larrey, rendu au Roi par Antonin de Toulongeon, comte de Gramont, 1618.

In-folio de 44 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-GB-016 « Adveu et dénombrement que messire Abraham de Pabert, conseiller du Roy en ses conseilz d'estat, privé et de finances, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté des ville, chasteau et souverainetés de Sedan, Raucourt et St Mange, mareschal de camp es armées du Roy et maistre de camp d'un régiment d'infanterie, marquis de Pabert, présente au Roy nostre sire, aux personnes de Nosseigneurs de la Chambre des comptes à Dijon, dudit marquisat de Fabert, composé des terres et seigneuries de Larrey, membres et despendances, Cérilly, Poihsson, Bissey-les-Pierres et lieux circonvoisins, tant en fiefs, arrière-fiefs qu'autrement,

par luy acquises de messire Anthoine de Gramont Toulonjon, mareschal de France, lesdites terres et seigneuries érigées en marquisat par ses lettres patentes du mois de may dernier » ; Sedan, 24 octobre 1650 ; signé : Fabert.

In-folio de 60 f. de parchemin (les sept derniers blancs), reliure moderne en vélin blanc.

2-GB-017 Terrier des droits seigneuriaux de l'abbaye de Châtillon à Poinçon, 1571.

Petit In-folio de 165 f., toile grise.

2-GB-018 Déclarations au terrier de Fabert (Larrey), 1652.

Petit In-folio de 91 f., toile grise.

2-GB-019 Déclarations au terrier de Poinçon, 1652.

In-4° de 56 f., toile grise.

2-GB-020 Autres déclarations au terrier de Poinçon, 1652.

Petit in-folio de 584 p., ancienne reliure en vélin blanc.

2-GB-021 Déclarations des habitants de Poinçon, 1690.

Petit in-folio de 19 f., toile grise.

2-GB-022 « Déclarations faictes par les habitants de Poinçon, de Larrey, Gérilly et de Bissey-les-Pierres des terres qui doivent cens de grain, chapon et argent au finage de Poinçon, qu'ils doivent à Monseigneur le prince de Conty, seigneur dudit Poinçon », 1693-1699.

In-folio de 219 p., toile grise.

Gouvernement de Bourgogne.

2-GB-023 « Estât au vray de tout le Domaine en l'estendue de la généralité de Bourgogne et Bresse », XVIIe siècle.

In-folio de 178 f., toile grise.

2-GB-024-025 Recueil des documents relatifs à l'administration de la province de Bourgogne, 1647-1702.

In-folio de 648 et 383 f., reliure originelle en veau brun aux armes de Condé.

2-GB-026-038 (XIX-E-002-014)

Registres du gouvernement de Bourgogne de 1671 à 1784.

Précieuse collection contenant la transcription de tous les documents, correspondances, provisions, mémoires,tenues d'états, etc., relatifs au gouvernement de la province.

13 vol. grand in-folio de 355 f., 724 p., 732 p., 738 p., 555 p., 607 p., 572 p., 596 p., 604 p. (ce volume offre une lacune de quatorze années, 1739-1754, au cours desquelles le gouvernement fut exercé par le duc de Saint-Aignan à cause de la minorité de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé), 600 p., 600 p., 287 p., richement reliés en maroquin rouge aux armes des princes de Condé.

2-GB-039 (XIX-E-005)

Registre des tenues d'états et des voyages d'honneur sous le gouvernement de Louis-Henry, duc de Bourbon, décembre 1728-avril 1739.

Grand in-folio de 337 p., maroquin rouge aux armes de Condé.

2-GB-040 (XIX-A-002)

« Registre des revenus casuels provenant du gouvernement de Bourgogne, suivant les états arrestez chaque année par S. A. S. Monseigneur le Duc, à commancer en 1727 »(continué jusqu'en 1787).

Grand in-folio, 73 p. écrites, le reste du volume en blanc, maroquin rouge aux armes de Condé.

2-GB-041 « Bourgogne. Registre des provisions sur lesquelles S. A. S. a donné son attache » (provisions de charges et offices de 1730 à 1789).

Grand In-folio de 490 p. ch., dont 223 seulement sont écrites, maroquin rouge aux armes de Condé.

2-GB-042 « Registre des provisions et brevets des charges de maréchaussée», 1730-1778.

Grand In-folio de 461 p., maroquin rouge aux armes de Condé.

2-GB-043-046 Registres des lettres adressées par M. Girard, secrétaire du duc de Bourbon pour la province de Bourgogne, à MM. de Bierre (Antoine Chartraire) et de Montigny (François Chartraire), trésoriers généraux des états de Bourgogne ; 1728-1739.

In-folio de 181, 116, 366 et 515 p., reliure en vélin blanc.

2-GB-047-049 Registres des lettres adressées par M. Girard au comte de Tavannes (Henri-Charles de Saulx), commandant en Bourgogne, 1728-1761.

In-folio de 184, 296et 143 p., reliure en vélin vert.

2-GB-050 Registres des lettres adressées par MM. Girard et Roullin, secrétaires du prince de Condé, à M. Rigoley d'Ogny, trésorier général des états de Bourgogne, 1760-1773.

In-folio de 422 f., reliure en vélin blanc.

SÉRIE GC
NORMANDIE
AUMALE - POIDS DE NORMANDIE – GRAVILLE

I. AUMALE.

1-GC-001• Aveu et dénombrement du comté d'Aumale, servi au Roi par Claude de Lorraine, duc de Guise, 16 mars 1538 [1539].

Vérification de l'aveu aux assises de Neufchâtel, à la requête de Gaston de Grouchy, procureur du duc de Guise, 29 mai 1539.

• Aveu et dénombrement par Henri de Savoie, duc de Nemours, 1er août 1624.

• Aveu et dénombrement par Jeanne-Baptiste de Savoie, duchesse de Savoie, 20 juillet 1673.

• Mandement de la Chambre des Comptes de Rouen, après vérification de l'aveu de 1673 et rappel de nombreux titres anciens, ordonnant la main-levée du duché d'Aumale et la libre jouissance par la duchesse de Savoie, 19décembre 1684. (Ce document mentionne : un inventaire rédigé en 1600 « par lequel il paroît que les tiltres dudit duché d'Aumale ont esté pillez et mis en désordre par les Espagnols lors de la surprise de la ville d'Amiens » ; une charte donnée le 26 novembre 1480 sur « la remontrance faite par Mr Jean, comte de Rieux et d'Aumale, que les Bourguignons, ayant ravagé la France, avoient incendié et consommé par le feu le chasteau dudit Aumale, au moyen de quoy tous les tiltres d'iceluy auroient esté perdus et bruslez »).

• Articles convenus entre Gaspard de Pieubet, commis par le Roi pour traiter de l'acquisition du duché d'Aumale au profit de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, et dom Félix-Thomas Ferrero, marquis de la Marmora, au nom de Madame Royale, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie ; 13 juillet 1685.

• Copie collationnée du procès-verbal de publication et affiches des biens du duché d'Aumale, 13 août 1686.

Nomination d'un tuteur au duc du Maine mineur, 29 août 1686 (imprimé).

Adjudication du duché d'Aumale au profit du duc du Maine par arrêt du 3 septembre 1686 ; transaction entre le duc du Maine et Madame Royale, 9 septembre, et diverses conventions du même jour consécutives à la vente du duché.

Procès-verbal pour la liquidation du tiers coutumier, de Madame Royale sur le prix du duché d'Aumale, 16 septembre.

Lettres de Louis XIV faisant don au duc du Maine des droits régaliens dus

pour l'acquisition du duché, 30 septembre.
Patente (en italien avec traduction française) de Madame Royale pour le remploi de son tiers coutumier, mars 1688.
Paiement du prix d'acquisition, mars-juin 1688.
Arrêt du Parlement sur les oppositions faites à la vente du duché et la distraction d'une somme sur le prix d'acquisition pour être répartie aux termes de l'arrêt, 31 janvier 1688 (imprimé).
Quittance donnée par le fermier du domaine de la généralité de Rouen, de la somme de 3.000 livres pour toutes ses prétentions à cause de l'adjudication du duché d'Aumale, 23 juillet 1689.
• Arrêt qui déclare nulle la saisie féodale du duché d'Aumale faite à la requête du procureur-général de la Cour des Comptes de Rouen.
Arrêt qui ordonne que les fois et hommages du duché seront faits à la Chambre des Comptes de Paris comme relevant du château du Louvre, 11 juillet 1721.
• Etat des châteaux, maisons et autres bâtiments appartenant au comte d'Eu dans son duché d'Aumale.
Etat des fermes.
Etat des prairies.
Etat des champarts.
Etat des rentes passives et charges foncières du duché.
Etat général des domaines et droits du duché.
• Vente du duché par le comte d'Eu au Roi, 14 septembre 1773.
Vente par le Roi au duc de Penthièvre en 1775.
Lettres patentes de confirmation du duché-pairie d'Aumale en faveur du duc de Penthièvre, juillet 1776 ; enregistrées au Parlement le 7 février 1777.
Exemplaire imprimé des lettres patentes (A Paris, de l'Imprimerie d'Antoine Boudet, M. CC. LXXVIII).
« Arrêt de la Cour du Parlement qui entérine les Lettres à terrier du Duché d'Aumale », 25 février 1789 (imprimé).
• Baux généraux des revenus du duché d'Aumale, 1688-1768.
• Régie du duché, 1772-1792.
• « Etat des moulins appartenant à Monseigneur le comte d'Eu dans son duché d'Aumale ».
Moulin d'Aumale, baux, 1768, 1777.
Moulin d'Haudricourt, baux, 1768, 1777.
Launay : autorisation de construire un moulin accordée au s^{r} de Mesnival, 1704 ; baux des moulins, 1768, 1777.

Moulin des Chaussées, baux, 1768, 1777.
Moulin à vent de Richemont, mémoire de travaux, 1727.
Moulins de Guverville, de Griel, de Sept-Meules, de Grandcourt, mémoires de travaux, 1727.
Poucarmont : travaux de réparations au moulin, à la halle et à l'école, 1727.
Moulin et ferme de Pléville, baux, 1768, 1777.
• Offices et juridictions. Déclaration faite par le s[r] Guilloreau au profit du duc du Maine des offices de commissaire aux saisies réelles, de receveur des consignations, et de notaire royal pour le duché d'Aumale, 8 mai 1688.
Arrêt du Conseil privé du Roi qui interdit aux officiers royaux de Neufchâtel de troubler la juridiction des officiers d'Aumale, 10 décembre1688.
Inventaire des registres provenant de l'exercice de Louis-François Magnier, greffier des juridictions d'Aumale, de 1742 à 1751.
Provisions d'huissier sergent du plaid de l'Epée dans l'étendue du duché d'Aumale en faveur de Jean-Charles Le Bon, 1754.
Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que les officiers des duché d'Aumale et comté d'Eu feront seuls et à l'exclusion de tous autres, dans l'étendue desdits duché et comté, les prisées et ventes de tous biens, meubles et effets mobiliers, 19 mai 1778 (parchemin et deux imprimés, affiches et in-quarto).
Bail du tabellionage d'Aumale, bail du greffe du bailliage et des Eaux-et-forêts, 10 octobre 1778.
• **Fondations.** Vidimus par le roi Philippe IV, juillet 1328, de lettres de Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, de l'an 1291, faisant une donation au couvent de Saint-Martin d'Aumale.
Fondation par Charles de Lorraine, duc d'Aumale, en faveur des Minimes d'Abbeville (29 mars 1588), confirmée par son gendre et sa fille, Henri de Savoie, duc de Nemours, et Anne de Lorraine (24 juin 1622).
Fondation par Charles de Lorraine et sa fille Anne d'un couvent de Minimes à Anderlecht près Bruxelles,1615 ; quittances de sommes perçues par les religieux, 1623-1624.
Fondation en faveur des Pénitents d'Aumale par Elisabeth de Vendôme, veuve de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, 1657.
Fondation de la chapelle des prisons d'Aumale par Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, 1673.
Vidimus, donné en 1739, de chartes exhibées par les religieux de Saint-Martin d'Auchy-lez-Aumale et relatives au patronage de la cure d'Elcourt.
Fondation par le duc de Penthièvre en l'église d'Aumale en vertu du testament du

comte d'Eu, 1776.
Mémoire des sommes données annuellement à la maison des filles orphelines d'Aumale, et à l'hôpital de Blangy, fondé par Mlle d'Orléans le 18 décembre 1785.
Transfert dans la chapelle du château d'Aumale d'« un tombeau en plomb contenant les ossements de différents princes et princesses des maisons de Lorraine et de Savoie », retiré du caveau du chœur de l'église de Saint-Martin d'Auchy, 31 octobre 1792.
• **Eaux-et-Forêts.** Mémoire sur la levée des droits de fouage dans l'étendue du duché d'Aumale, 1691.
Arrêt au sujet de la pêche dans les rivières de Fleuzy et de Bresle, rendu contre Jean de Chézy,seigneur de Lignières et de Fleuzy, à la requête et en faveur du duc du Maine, 1728.
Adjudication de bois, 1761-1762.
Etat des bois et buissons appartenant au comte d'Eu dans son duché d'Aumale, avec observations sur leur aménagement et administration.
Sentence de réformation concernant la rivière d'Aumale, 17 février 1780.
« Mémoire sur l'administration actuelle des bois du duché d'Aumale, dressé sur les lieux par M. Guiot, commissaire du Conseil de S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre pour l'inspection de tous ses bois et forêts, en vertu des délibérations du Conseil des 24 avril 1780 et 23 avril 1781 ».
Réformation générale des bois du duché d'Aumale, faite et rédigée par M. Guiot en 1782 et 1783.
Carte des bois du duché d'Aumale, gravée par Glot en 1783.
Observations sur l'étendue, la nature et la consommation des bois du duché d'Aumale et du comté d'Eu, mai 1785.
Procès à propos de la vidange d'une coupe de bois, 1787.
Etats du produit des bois d'Aumale de 1770 à 1790.
Choix d'un arbre de la Liberté pour la place de Blangy, 18 mai 1792.
Documents relatifs aux bois communaux de la ville d'Aumale : arrêt du Parlement attribuant aux habitants le tiers du bois de Boistel, 31 octobre 1587 ; procès-verbal de partage du bois entre les habitants et le duc d'Aumale, novembre 1587 (copie moderne) ; juridiction des officiers des Eaux-et-forêts du duché, 1735 ; contestations et mémoires, 1742-1747.

1-GC-002• Copie de 1672 des trois chartes de Charles V (1367), Charles VIII (1489) et Charles IX (1572) relatives aux foires et marchés de la ville d'Aumale.

Arrêt du Conseil du 12mars 1683 qui rapporte et annule l'arrêt du 10 mars 1682 autorisant l'établissement d'un marché à Lignières.
Arrêt qui défend au duc de Gréqui de faire tenir un marché à Poix le samedi et maintient la duchesse de Savoie au droit de faire tenir un marché franc tous les samedis à Aumale, 2 mai 1684.
• Extrait des comptes du comté d'Aumale de 1388 à 1612 « qui justifient qu'audit comté appartiennent différents droits de sceaux, aunages et courtages sur les draps et toiles ».
Edit de mars 1571 pour la réformation, police et règlement sur .les façons des draps, serges et autres étoffes de laine.
Arrêt du 27 octobre 1636 portant condamnation du paiement de droits dus à l'office de contrôleur, visiteur et marqueur des draps et serges.
Extrait du tarif et pancarte des droits dus à Madame Royale en son duché d'Aumale (copies collationnées en 1711).
Lettres de confirmation de l'établissement de la halle aux serges d'Aumale, décembre 1685.
Arrêt du Conseil d'Etat portant que Jérôme de Voulges, sieur de Boisroger, sera maintenu en l'exercice des offices d'auneurs,visiteurs et marqueurs de la prévôté de Grandvilliers, 29 mai 1696.
Mémoire sur le marché d'Aumale.
« Arrest du Conseil d'Etat du Roy, portant règlement pour les manufactures d'étoffes de laine de l'étendue du duché d'Aumalle et de la prévosté de Grandvilliers. Du 13 may 1698. A Paris, chez Estienne Michallet...., M. DC. XCVIII » (imprimé).
Mémoire sur l'arrêt du Conseil du 13 mai 1698.
Mémoire sur les manufactures du département d'Aumale.
Arrêt du Conseil d'Etat concernant le droit de 2 s. 6 d. par chaque pièce ou morceau de serge qui se vendra dans la halle d'Aumale, 8 août 1711.
Lettres patentes pour l'établissement de ce droit, 23 août 1711 (affiche imprimée).
Autres lettres patentes sur le même sujet, 12 février 1712 (affiche imprimée).
Ordonnance de l'intendant Louis de Bernage pour l'exécution des lettres patentes, 31 décembre 1713.
« Arrest du Conseil d'Etat concernant la manufacture des serges d'Aumale. Du 2 février 1720. [Paris], de l'Imprimerie de la Veuve de Charles Guillery, vis-à-vis le Pont S. Michel, à l'entrée de la rue S. André des Arts » (in-4° de 25 p.).
« Arrest du Conseil d'Estat du Roy, en interprétation de celuy du 30 juin 1733

qui règle la manière dont les Draps et autres Etoffes de laine, ou meslées de laine, soye, poil, fil, coton et autres matières, doivent être marquées et plombées. Du 30 janvier 1734 », (affiche imprimée).
Arrêt du bailli d'Aumale qui condamne Labitte et consors au paiement des sommes qui leur ont été demandées par le receveur du duché d'Aumale pour le droit d'aunage et de plombage des serges qu'ils ont fait fouler aux moulins du duché d'Aumale, 31 mars 1778 ; arrêt du Conseil d'Etat sur l'appel interjeté par les condamnés, 24 juillet 1781.
• Statuts de la corporation des bouchers d'Aumale, 24 décembre 1457, renouvelés et confirmés le 16 octobre 1581(copie de la fin du XVIe siècle, et autre copie du XVIIe).
Réformation des statuts des bouchers parlé duc du Maine, s. d.
Mémoire pour les charcutiers d'Aumale, 7 juillet 1691.
« Statuts pour un corps de mestier de chaircuittiers, que les vendans lards et porcqs salles de la ville d'Aumale supplient très humblement Monseigneur le duc du Maine et dudit Aumale leur accorder et donner pouvoir d'establir... ».
• Etat des droits appartenant au comte (puis duc) d'Aumale, extrait du chartrier de 1532 et du terrier de 1645.
Etat des droits de toute espèce appartenant à Monseigneur le comte d'Eu dans l'étendue de son duché d'Aumale.
Ferme de la Palette d'Aumale, d'après le compte de 1595.
Adjudication des droits d'aunage et courtage, 1610, 1616.
Mention de la ferme de la halle au blé et aux merciers dans l'acte d'acquisition du duché le 3 septembre 1686.
Baux des droits d'aunage, hallage, contrôle des draps, travers et autres, 1694-1769.
Ferme des poids et balances, droits d'aunage, hallage, étaux, 1778, 1786.
• Vente par Louis-Firmin Huger de Bacquencourt et Pierre-Joseph-Amable Le Sieure de Groissy, mari de Louise-Jeanne-Renée Huger de Bacquencourt, et Pierre-Joseph-Amable Le Sieure de Groissy, mari de Louise-Jeanne-Renée Huger de Bacquencourt, à Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu et duc d'Aumale, « des droits de jauge, visite et réforme sur les poids, aunes, mesures, bancarts de moulins dans la ville et dans toute l'étendue du duché d'Aumale », 2 mai 1765.
« Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 7 décembre 1784.
Lettres patentes de Sa Majesté, et Enregistrement d'icelles au Parlement de Rouen, portant maintenue de la propriété des droits de la jauge et réforme des poids, mesures et bancards des moulins dépendans patrimonialement du fief de Lardinières dans la province de Normandie. A Caen, de l'Imprimerie de G. Le

Roy, Imprimeur du Roi » (in-4 de 20 p.).
« Lettres patentes données au mois de Février mil sept cent quatre-vingt-six, sur Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 7 décembre 1784, et Enregistrement d'icelles au Parlement de Rouen, portant maintenue de la propriété des droits de la jauge et réforme des poids, mesures et bancarts de moulins dépendans patrimonialement du fief de Lardinières dans la province de Normandie. A Caen, de l'Imprimerie de G. Le Roy, Imprimeur du Roi « (en forme d'affiche).
• Fondation du collège d'Aumale par Charles de Lorraine, mai 1595. Entre autres choses, le prince donne « le revenu intégral de la Maladerie de Monsieur Saint-Lazare près de ce lieu d'Aumale à la charge que le Principal du Collège sera tenu nourrir les pauvres lépreux de ce dit lieu d'Aumale si aucuns s'en présentent en ladite Maladerie cy après...».
Arrêt du Conseil qui maintient le duc du Maine en la possession et jouissance des droits de fondateur de la Maladerie d'Aumale, 5 août 1695.
Pièces du XIXe siècle :
Inventaire des titres de la fondation du collège, 1594, 1595, 1600, 1680.
Transaction pour le paiement en argent de la rente de 180 boisseaux de blé due par le duc du Maine au collège, 22 octobre 1735.
Rapport au Conseil du Domaine privé du roi Louis-Philippe sur la réclamation de la ville d'Aumale, qui demande le remboursement des rentes constituées en 1595.
Accord entre la Ville et l'administrateur du Domaine privé, 17 février 1835.
Trois reçus du trésorier du collège, 1836-1839.
Arrangement définitif entre la ville d'Aumale et le Domaine privé du Roi, 1839.
• Droit d'usage réclamé par l'hospice d'Aumale ; mémoire et correspondances, 1821.
• Eaux minérales d'Aumale : mémoire, plan, lettres du médecin Marteau, dissertation, 1756-1757.
Etats des fiefs mouvant du duché d'Aumale, XVIIIe siècle.
• Arrêt qui ordonne qu'il sera procédé au Parlement de Paris sur la demande en combat de fief de dom Robin, prieur de ***Saint-Eparche de Fleuzy,*** 31 janvier 1721.
• Fief de ***Beaucamps-le-Jeune*** ; difficultés entre le comte d'Eu et le marquis d'Estrades sur un droit de champart, 1758.
• Fief de ***Beaufresne.*** Extraits des aveux donnés par Hugues de Caullières au XVIe siècle et par Charles de Caullières au XVIIe.
Arrêt en faveur du duc du Maine contre Claude Langlois de Duranville au sujet

des prières nominales dans l'église de Beaufresne, 1712.
Arrêt du Parlement qui maintient Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu et duc d'Aumale, dans la qualité de seigneur de la paroisse de Beaufresne, et condamne aux dépens Charles-Claude Langlois, vicomte de Maizicourt et seigneur de Beaufresne, 1747.
Mémoire des fiefs que possède M. de Maizicourt à Beaufresne et Ploques, février 1748.
Mémoire sur le domaine de M. de Maizicourt, dont le comte d'Eu désire faire l'acquisition, 1748.
• Fief de ***La Fresnoie :*** aveux de Gabriel Depoix, 1615, de Pierre Depoix, 1642, des dames religieuses d'Aumale, 1688, 1730.
• Mémoires sur le « plain fief de haubert de ***Rothois*** », dont les deux tiers appartiennent au duc d'Aumale, et le reste à M. de Creny, 1762.
Bail à rente de la ferme de Rothois par Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, à Pierre Lambert, garde de ses bois et chasses, 1780.
• Fief de ***Ronchois.*** Bail à titre de fief et rente foncière perpétuelle par les héritiers de Philippe d'Aussy, à Claude Dorange, capitaine du château de Riberpré, du fief, terre et seigneurie de Ronchois, 10 janvier 1721.
Vente par Claude Dorange au comte d'Eu, 22 décembre 1740.
Note sur la créance d'une rente foncière de 650 livres que possède René de Maçon sur la terre de Ronchois, août 1753 ; vente de cette rente par René de Maçon à Alexandre Engren, 31octobre 1753 ; mémoire présenté au duc de Penthièvre par le fils de l'acquéreur, Charles-Alexandre-François Engren.
Bail de la ferme de Ronchois, 1777.
• Ferme ***d'Illé*** dans la paroisse d'Illois; baux, 1776, 1785.
• ***Bailly.*** Vente par François de Chézy au comte d'Eu de l'emplacement des moulins incendiés et d'autres bâtiments et herbages, 1741.
Bail de la ferme du Petit Bailly, 1777.
Echange de masures et prairies entre le duc de Penthièvre et François Quatresous, 1781.
• ***Pierrecourt et Nesle-Normandeuse,*** relevant de la Vicomté de Neufchâtel.
Fois et hommages par Jean-François et Louis-François Le Conte de Nonant ; délais d'aveu ; 1724-1727.
Transaction entre les deux frères, marquis et comte de Pierrecourt, 1739. Ils étaient fils de Louis-Jacques Le Contede Nonant, marquis de Pierrecourt, et de Françoise de Mirre, qui, en 1665, avaient emprunté 82.200 livres à Jean d'Hiel, comte des Hameaux ; d'où transaction passée le 1er juin 1744 entre

Anne-Marie de Beuzelin de Bosmelet, duchesse de La Force, héritière du comte des Hameaux, d'une part, et, d'autre part : Jean-François-Gaston et François-Louis Le Conte de Nonant, fils du marquis Jean-François, son petit-fils Jean-Joseph, marquis de Néry, et Alexis-Bernard, fils du comte François-Louis.

Foi et hommage par Alexis-Bernard, 1745.

Vente des terres de Pierrecourt et Nesle-Normandeuse au comte d'Eu par Alexis-Bernard Le Conte de Nouant, seigneur de Pierrecourt, conseiller au Parlement de Rouen et président aux Requêtes du Palais, 18 mars 1747.

• Arrêt du Parlement qui condamne Antoine Le Varlet à des dommages et intérêts pour dégradations faites aux fermes de Pierrecourt et Nesle, 12 juillet 1762.

• Bail de la ferme de Pierrecourt, 1777.

• Estimation des biens de Jérôme Léger, faite en vue du remboursement au duc de Penthièvre des rentes et droits seigneuriaux qui les grèvent, 4 août 1791.

• Etats estimatifs du bois de Nesle-Normandeuse, appartenant au duc de Penthièvre, et des pièces de terre que M. Boutry offre en échange, avec plan, 12 mars 1792.

• Fief au hameau de ***Roménil,*** paroisse de ***Nesle*** ; aveux rendus aux seigneurs de Pierrecourt et de Nesle : 11 octobre 1622, à Louis de Mouy par Jean Caresmel, chanoine de Rouen ; 25 octobre 1632, à Louis de Mouy par Anne Lévesque ; 18 juillet 1657, à Louis-Jacques Le Conte, marquis de Pierrecourt, héritier de son aïeule Françoise de Mouy, par Jean Caresmel, archidiacre du Vexin français en l'église de Rouen ; 5 août 1675, à Françoise de Mirre, veuve de Louis-Jacques, par François Lévesque et Marie Caresmel, veuve d'Anne Lévesque ; 23 mai 1736, à Jean-François Le Conte de Nonant par Elisabeth Rocuchon, héritière de Suzanne Lévesque, sa mère ; 9 juillet 1736, au même par Anne-Rose Roger, veuve d'Adrien de Blanc-Batton, fille et héritière d'Antoine Roger, s^{r} de Montégut, et de Charlotte Lévesque ; 8 septembre 1736, à Jean-François et à Louis-François Le Conte de Nonant, marquis et comte, de Pierrecourt, par Elisabeth Rocuchon.

• Pièces relatives à la reprise de possession du domaine d'Aumale par la duchesse d'Orléans, fille du duc de Penthièvre, en 1814.

Quelques papiers relatifs à ***Eu.***

• Inventaire de titres et documents concernant le duc du Maine et ses enfants, rédigé vers 1715.

• Inventaire sommaire des titres du comté d'Eu en 1818 ; transfert des archives au

Palais-Royal à Paris en 1827.
• Pouvoir de receveur général du comté d'Eu donné par Catherine de Clèves à Claude Lucas, seigneur de Hamancourt, 15 juillet 1566.
• Engagement de Claude Lucas envers Martin Le Gresle, sieur de La Herbaudière, receveur général de la princesse à Paris, 9 juillet 1567.
• Pouvoir donné par Catherine de Clèves, princesse de Portien et comtesse d'Eu, à Richard Landry, vicomte d'Eu, 2 octobre 1567.
• Pouvoir donné par Martin Le Gresle, seigneur de La Herbaudière, à son commis Sébastien Bruneau, 11 mars 1569.
• Quelques quittances de 1727 à 1729.
• « Etat des maisons basties sur anciens fondements des masures du village de Réalcamp qui ont droits d'usage en la forest du comté d'Eu suivant le procès-verbal de Mr Tillette, lieutenant d'Abbeville, expédié le 20 juillet 1584, fait en exécution de l'arrest de réformation du 1er décembre 1581 » (copie de 1776).
• « Etat des maisons usagères de Réalcamp auxquelles il est dû un franc-bâtir en bois blanc », 1er janvier 1749.
• Vente des bois de l'ordinaire 1796.
• Procès contre les verriers, 1879-1880.

II. POIDS DE NORMANDIE.

1-GC-003• Inventaires de titres.
• Office de contrôleur héréditaire de tous les poids et balances qui pèseront les marchandises dans les villes et faubourgs de Rouen, Honfleur, Dieppe, Le Havre et Harfleur, créé par édit du mois de mars 1637.
Provisions en faveur de Michel Le Masle, juillet 1639.
Paiement de 200.000 livres par Michel Le Masle (qui agissait pour le compte du cardinal de Richelieu, qui eut pour héritier en partie le fils de sa sœur, Armand de Maillé, duc de Brézé, mort en 1646, frère de la duchesse d'Anguien).
Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge la duchesse d'Anguien d'une taxe de 96.000 livres sur le contrôle des Poids de Normandie, 24 novembre 1646.
Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge la princesse de Condé du quart de la taxe faite sur les Poids de Normandie, au moyen du paiement qu'elle a fait de 39.525livres, 4 mai 1658 ; quittance donnée par le trésorier général des Domaines de France, 21 novembre 1659.
Transaction entre le prince de Condé et le duc de Richelieu, 2 mai 1674 : le prince garde la propriété du marquisat de Graville et de la ferme des Poids de

Normandie ; le duc reçoit le duché de Fronsac et le comté de Coutras en Guyenne, ainsi que le comté de Beaufort en Anjou.
• Arrêt du Conseil d'Etat établissant le ***droit de Parisis,*** revenant à cinq sols pour livre, sur les droits et fermes du royaume, 21 juillet 1655.
Arrêt pour l'adjudication des droits, 2 décembre 1655.
Adjudication des droits de parisis dans la province de Normandie à Pierre Girardin, janvier1656.
Paiement d'une finance de 3.500 livres par Marie de Maupeou, veuve de François Foucquet, mai 1657.
Arrêt du Conseil qui ordonne que les propriétaires des droits de parisis paieront un supplément de finance, 15 août 1657.
Arrêts du Conseil obtenus par le prince de Condé, qui ordonnent que la veuve Girardin et autres adjudicataires du droit de parisis rapporteront leurs contrats et quittances en vue de procéder à la liquidation, 12 août et 6 novembre 1660.
Arrêts et contrats relatifs à la reprise de possession par le prince de Condé, avril-mai 1661.
• « Estât des charges des Poids de Normandie qui se payent en diminution du prix des baux et qui sont ordonnés estre payez pour l'année 1710 », signé par la princesse de Condé, Anne de Bavière, 16 juillet 1711.
Transactions entre les héritiers du prince de Condé, 1714 ; mémoires sur le droit de contrôle et le droit de parisis des Poids de Normandie, 1714.
Vicomte de l'Eau de Rouen ; contrôle et parisis ; juge du droit au Havre ; mémoire de 1719.
Arrêt du Parlement de Paris qui ordonne que la propriété et jouissance des droits de contrôle des Poids de Normandie et du parisis desdits droits, dépendant de la succession de Marie-Elisabeth de Bourbon, duchesse de Vendôme, décédée le 11 avril 1718, appartiennent, à dater de ce décès, à Louis-Henry de Bourbon, prince de Condé, duc de Bourbon, et à ses frères les comtes de Charolais et de Clermont, 28 avril 1725.
• Adjudication des domaines de la Vicomté de l'Eau de Rouen et droits de barrages, faite par les Commissaires du Conseil au profit du duc de Bourbon et de ses frères et sœurs, le 24 novembre 1718 (parchemin et imprimé).
Pièces relatives à cette acquisition, remboursement d'emprunts, 1718-1730.
• Registre de la pesée des fers et plombs en 1715.
Lettre du président de Pontcarré, Rouen, 16 juin1722.
Sentence du vicomte de l'Eau de Rouen sur la prétention d'Alexandre de La Rochefoucauld, abbé commendataire du prieuré de Notre-Dame de Bonne-

Nouvelle, à jouir de la moitié des droits de la Vicomté pendant la semaine du Prey, 12 mai 1722.
Permission d'établir un poids dans la halle pour y peser les fils et cotons filés, 16 décembre 1747.
Contestations entre les receveurs des droits des poids de Normandie et la Chambre de Commerce de Rouen, 1724-1749.
Condamnation des prétentions de la Municipalité de Rouen contre la compétence de la juridiction de la Vicomté de l'Eau, 1759.
« Etat des droits du domaine du Roi dus à cause de sa Vicomté de l'Eau à Rouen et aliénés à Monseigneur le prince de Condé, pour être remis à M. le Vicomte de l'Eau au désir de sa lettre du 1er décembre 1760 v.
Mémoire sur les droits de la Vicomté de l'Eau à Rouen, 1761.
Déclarations du Roi sur la juridiction de la municipalité de Rouen et celle de la Vicomté de l'Eau, 1767.
• Pièces relatives aux baux des droits de la Vicomté de l'Eau, 1744-1790.
• Permission au sr Méry de faire passer un tuyau par le larmier de la cave du bâtiment de la Vicomté de l'Eau, 1767.
• Mémoire sur le domaine de la Vicomté de l'Eau et des Poids de Normandie, 1781.
• Travaux aux bâtiments de la Vicomté, 1784.
• Produit de la semaine de Saint-Wandrille, de la semaine de Saint-Gilles et de la semaine du Prisonnier en 1784.
• Remboursements de dépenses, 1772-1789.
Procès, 1783-1788.
Correspondance, 1773-1786.
• Bail des poissons de coutume du Tréport, XVIe siècle.

1-GC-004• « Etat des titres et pièces relatifs aux grands et petits Poids de la Vicomté de l'Eau de Rouen et aux trois offices de francs-brouettiers de ladite vicomte appartenant à S. A.S. Mgr le prince de Condé, envoyés en 1785 par M. Dardet de Minerais, conseiller de S. A. S.et garde de ses archives, à M. Pournier de Viverne, directeur des droits de ladite Vicomté à Rouen ».
Fief du Grand Poids de la Vicomté de l'Eau de Rouen.
• Mention de la concession faite en mars 1317 à Pierre des Essarts de l'office du Grand Poids de Rouen *(officium majoris ponderis Rotomagensis).*
• Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris qui maintient Jacqueline Gorron en la propriété de « l'office ou service du Grand Poids de Rouen », 3 juillet 1405

; extrait du compte de la Vicomté de Rouen de l'année 1405 : « Revenus, proffits et esmolumens de l'office ou service du grand Poidz à la laine de la Vicomté de l'Eau de Rouen ».
• Cession par Antoine Surreau à son frère Romain de la moitié du fief du Grand Poids après la mort de leur père Robert, 20 décembre 1512.
• Foi et hommage par Robert du Bosc, tant pour lui que pour ses frères, héritiers de Louis Surreau, 25 octobre 1560 ; aveu et dénombrement, 22 octobre 1566 ; commission pour informer sur ledit aveu, 31 octobre 1566 ; arrêt de dernière main-levée du fief, 19 août 1567 ; sentence du bailli de Rouen portant main-levée du fief, 26 juin 1572.
• Extrait du registre du ban et arrière-ban du bailliage de Rouen : le fief du Grand Poids de la Vicomté de l'Eau, valant par an 400 livres, appartenant aux enfants sous-âgés de noble homme Robert du Bosc, sieur de Radepont, 16 juillet 1597.
• Pierre Le Garon, sieur dés Vaux, et Anne du Bosc, sa femme, vendent le fief du Grand Poids à Philippe Thorel, 17 juin 1599. Foi et hommage, 26 avril 1602.
• Jugement des commissaires pour la revente du domaine, qui accorde main-levée à Philippe Thorel de Son fief et office du Grand Poids comme n'étant du domaine, 14 juin 1622.
Arrêt de la Chambre des Comptes portant main-levée en suite de la foi et hommage, 19 septembre 1625 ; autre arrêt accordant main-levée à Philippe Thorel, fils de feu Philippe, 18 décembre 1627.
Aveu et dénombrement par Philippe Thorel, 14 janvier 1628.
Arrêt de la Chambre des Comptes de Rouen portant main-levée,19 décembre 1633.
• Revendication d'Antoine Maldent, fermier du domaine de Normandie, contre Philippe Thorel ; jugement des commissaires députés pour la réunion, vente et revente du domaine du Roi, maintenant Philippe Thorel en la possession et jouissance des droits et des locaux du Grand Poids de Rouen, 9 février 1637.
• Foi et hommage par Jean Thorel, 8 janvier 1638 ; aveu,12 janvier ; arrêt de la Chambre des Comptes de Normandie portant dispense d'information, 21 avril 1638.
Arrêt du Conseil d'Etat confirmant le jugement rendu en 1637 en faveur de Philippe Thorel contre Antoine Maldent, 17 novembre 1638.
• Arrêt en faveur de Jean Thorel contre Pierre Cellier, chargé du recouvrement des taxes faites sur le domaine, 14 juillet 1645.
• Vente du fief par Jean Thorel à son frère Samuel, 13 avril 1646 ; foi et

hommage par Samuel, 18 juillet1648 ; aveu, 14 août.
Arrêt de la Chambre des Comptes de Rouen accordant main-levée à Samuel Thorel, 9 juin 1654.
• Arrêt du Conseil d'Etat imposant aux détenteurs du Domaine une taxe d'une année du revenu, 14 octobre 1654 (imprimé) ; arrêt donnant main-levée de la taxe à Samuel Thorel, 11 décembre 1655.
• Lettres royales donnant à Etienne Congnard la garde-noble des enfants de Samuel Thorel et de Marie de La Rive, 30 mai 1659.
• Foi et hommage par Samuel II Thorel, 18août 1666 ; aveu, 19 novembre ; arrêts de main-levée, 1666-1667 ; réception de l'aveu au bailliage de Rouen, 25 septembre 1671 ; extrait de l'aveu du 11 mai 1601.
• Réception de Jean Thorel de Charlemont en l'office de peseur au Grand et au Petit Poids dont il a traité avec Samuel Thorel, son cousin issu de germain, 3 mars 1698.
• Samuel Thorel, sieur du Gennetay, fils et héritier de Samuel Thorel, sieur du fief des Grand et Petit Poids de la Vicomté de l'Eau à Rouen, et de damoiselle Anne Antoine, vend à Pierre Périer, vicomte de l'Eau, deux chambres et un grenier faisant partie des bâtiments de l'enclos de ladite vicomte, 17 mai 1698 ; cession par Pierre Périer à Jean Thorel, s^r de Charlemont, demeurant dans l'enclos desdits bâtiments, 22 août 1698.
• Vente par Samuel Thorel à Jean Chabrol, archer de la maréchaussée de Gisors demeurant au Grand Andely, de l'office et fief noble de haubert des Grand et Petit Poids, et la maison dépendant dufief, 22 août 1698 ; cession par Chabrol à Jean Thorel de Charlemont, 7 octobre 1698.
• Pierre Périer, vicomte de l'Eau, certifie que Jean Thorel de Charlemont, propriétaire de l'office et fief noble de haubert des Grand et Petit Poids, fait seul la fonction de peser les marchandises qui s'y doivent peser, 31 août 1703.
• Demande de délai pour l'accomplissement du devoir féodal par Jean Thorel, sieur de Charlemont, chevalier de Saint-Louis, « ayant toujours été occupé au service de Sa Majesté en Italie », 16 juillet 1736.
• Vente par Jean Thorel de Charlemont à Louis Duval, marchand à Rouen, de l'office et fief noble des Grand et Petit Poids, avec la maison, dont il lui appartient la moitié comme héritier de son père, 21 décembre 1737.
Réception de Louis Duval dans la fonction de peseur royal, 23 décembre 1737.
• Extrait de l'acte de partage de la succession de Jean Thorel de Charlemont et de Marie Chabrol, sa femme, entre Jean Thorel de Charlemont, capitaine de cavalerie, et son frère Charles : à Jean est échu le second lot, comprenant le fief

du Poids de la Vicomté de l'Eau, 21 février 1738.
• Aveu du fief du Grand Poids par Louis Duval, 8 septembre 1738.
Lettres royales octroyant à Robert Fréret un office de franc-brouettier en la vicomté de l'Eau vacant par la mort de Nicolas Le Prévost, 13 juin 1738 ; paiement de 600 livres par Fréret ; prestation de serment et réception, 23 juin.
• Lettres royales octroyant un office de franc-brouettier à Cardin Belard, le dernier possesseur, Jean Thorel de Charlemont, étant mort ; 5 décembre1738 ; paiement de 880 livres par Belard, plus 40 livres 10 sols pour le marc d'or de l'office ; serment et réception en la Vicomté de l'Eau, 28 juin 1743 ; paiement par Belard en 1749 et 1750.
• Acte par lequel Robert Fréret déclare que son office de franc-brouettier appartient à Louis Duval, propriétaire du fief du Grand Poids, 3 avril 1742 ; paiement par Duval au greffier de la Vicomté, 1746.
Procuration de Cardin Belard pour la résignation de son office, 7 février 1750.
Vente de l'office par Belard à Louis Duval, peseur royal en la Vicomté de l'Eau, 7 février 1750 ; reçu de la somme de 4.000 livres délivré à Duval par Belard.
Réception de Louis Duval aux deux offices de franc-brouettier, 22 avril 1750.
Extrait baptistaire de Louis Duval, né le 28 février 1704.
Quittance du paiement du droit de centième denier délivrée à Duval, 9 février 1750.
Procuration de Louis Duval pour la résignation de ses deux offices de franc-brouettier en faveur d'Etienne-Louis Lefebvre du Coudray, 8 juillet 1778.
Vente par Duval à Lefebvre du Coudray de l'office et fief noble de haubert des Grand et Petit Poids de la Vicomté de l'Eau de Rouen, y compris la maison dépendant dudit fief, et de ses offices de franc-brouettier, 8 août 1778.
• Vente par M. du Coudray à Thomas-Sébastien Paysant de La Fosse, bourgeois de Rouen, 7 août 1779.
• Vente par Paysant de La Fosse à Michel Dumont, receveur du comte de Boufflers, 11 janvier1780 ; réception de Dumont, 4 mars 1780.
• Bail de la maison par la veuve de Dumont, Marie-Rose Lefèvre, à M. Montigny, inspecteur des droits de la Vicomte, 15 février 1781.
• Foi et hommage pour le fief du Grand Poids par Marie-Rose Lefèvre, 21 mars 1782.
• Acte par lequel Jean-Michel et Nicolas Dumont, frères, et leur mère Marie-Rose Lefèvre, remariée à Thomas Doury, vendent au prince de Condé l'office et fief noble de haubert des Grand et Petit Poids de la Vicomté de l'Eau de Rouen et l'extension du neuf marché de Rouen, la maison annexée audit office, et les

offices de franc-brouettier, 4 octobre 1783.
• Foi et hommage par le prince de Condé du fief des Grand et Petit Poids, 10 août 1784.
Décision sur les titres à envoyer au s[r] Fournier pour parvenir au nouveau service féodal du fief, 29 décembre 1784.
Ordre à Dardet de Minerais, garde des archives du prince, d'envoyer tous les titres au s[r] Fournier, directeur des droits de la Vicomté de l'Eau, 19 mars 1785.
Copie de l'aveu du 8 septembre 1738, délivrée au prince de Condé par la Chambre des Comptes de Rouen le 5 août1785.
Aveu du prince de Condé, 22 août 1787.
Extrait des pièces communiquées au directeur des Domaines du Roi le 22 août 1787.
Commission pour informer sur l'aveu, 10 septembre.
Arrêt qui dispense de l'information par témoins, 28 septembre.
Réception de l'aveu par la Chambre des Comptes de Rouen, 5 novembre.
Réponse aux difficultés soulevées par M. de Trésy, directeur des Domaines, au sujet de l'aveu de 1787, 9 juin 1789.
Arrêt de la Cour des Comptes de Rouen sur la correction d'un terme de l'aveu, 19 juin 1789.
Arrêt prononçant la main-levée du fief, 30 juin1789.
• Procuration donnée par le prince de Condé à Guillaume Fournier de Giverac pour la régie des droits de peseur royal et brouettiers royaux, 1er mars 1784.
Pièces relatives aux comptes de Fournier en 1783, 1784 et 1785.
Huitième de fief de haubert nommé le Petit Poids, qui s'exerce en la paroisse de Saint-Denis de Rouen aux halles et marché de la vieille tour.
• Aveu de Louis des Essarts, vicomte d'Andely, 20 janvier 1656 : héritier de son père Martin, échevin de Rouen ; celui-ci fils de Jean des Essarts et de Jacqueline de Quincarnon, à qui Jean Eudes avait vendu le fief le 26 janvier1569, ledit Jean Eudes héritier de Baudouin Eudes, sieur de Bois-le-Comte.
• Paiement par M. des Essarts de la taxe à lui imposée « pour son fief des poids des lins et chanvre et fil, qui est un huitiesme de fief sis en la Vicomté de Rouen», 15 novembre 1669.
• Aveu de Bonaventure Guilbert, sieur de Rouville, lieutenant général criminel au bailliage de Caux, vicomte d'Arqués, fils de Pierre Guilbert, sieur de La Villette, et d'Eléonore des Essarts, 5 mars 1677.
Arrêt de la Cour des Comptes donnant main-levée à M. de Rouville « du fief du

petit poids à peser lin, fil et chanvre et fillaces en la halle de la vieille tour » ; Rouen, 1er septembre 1678.

• Foi et hommage de César-Alexandre de Nollent, gendre de M. de Rouville, 24 mai 1730 ; son aveu, 4 septembre 1730 ; commission pour informer, 4 septembre ; arrêt de dispense d'information, 23 août 1751 ; arrêt de dernière main-levée, 20 novembre.

• Foi et hommage de Charles-Nicolas Hellouin, seigneur de Menibus, propriétaire du fief à cause de Louise Guilbert de Rouville, sa femme en premières noces, 10 décembre 1747 ; son aveu, 22 mars 1749 ; réception par la Cour des Comptes de Rouen, 27 mars.

Copie des aveux de 1656, 1677, 1730 et 1749, signée « Hellouin de Menibus ».

• Vente du fief au prince de Condé par Charles-Nicolas Hellouin, seigneur de Menibus, capitaine général de la côte de Normandie, et sa femme Marie-Anne-Rose Croisé, « resté seule fille de Marie-Anne Avisse, femme de Laurent Croisé, seule fille de Anne Guillest, femme de Jean Avisse, laquelle était fille d'Eléonore des Essarts, femme de Pierre Guilbert et sœur de Bonaventure Guilbert de Rouville, père de Louise Guilbert de Rouville » ; 7 octobre 1765.

• Foi et hommage par le prince de Condé, 21 janvier 1778 ; son aveu, 22 août 1787 ; commission pour informer, 10 septembre ; arrêt qui dispense de l'information par témoins, 28 ; autre arrêt, 5 novembre ; avis du directeur des Domaines du Roi, 17 février 1789 ; réponse pour le prince de Condé, 9 juin ; lettres de la Cour des Comptes de Rouen ordonnant main-levée, 19 et 30 juin 1789.

• Extrait mortuaire de Charles-Nicolas Hellouin de Menibus, colonel d'infanterie, époux en secondes noces de Marie-Anne-Rose Croisé, mort à l'âge de 78 ans le 24 octobre 1790, à Dieppe, inhumé le lendemain en présence de Claude-Alexis-Laurent Hellouin de Menibus et de Charles-Nicolas Hellouin de Vassy, ses fils.

Reçu donné par Mme de Menibus *(Croisé-Menibus)* au trésorier du prince de Condé de la rente perpétuelle à elle due en vertu du contrat de vente de 1765, 4 octobre 1790.

III. GRAVILLE.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Graville, « près la ville françoise de Grâce », baillé par Jacques Ligier, sire et châtelain de Graville, au Roi à cause de ses vicomtes de Montivilliers et Caudebec, bailliage de Caux, 6 septembre 1602.

Procès-verbal de vérification de l'aveu par la Cour des Comptes de Normandie, 12

septembre 1602. [Acquise peu après par Georges de Brancas, seigneur de Villars et baron d'Oise, la seigneurie de Graville fut vendue par lui et sa femme, Hippolyte d'Estrées, au cardinal de Richelieu le 23 octobre 1626 ; le neveu du cardinal, Armand de Maillé-Brézé, eut pour héritière sa sœur Claire-Clémence, femme du Grand Condé].

• Bail par le Grand Condé à Jacob Guéroult, bourgeois de Paris, de tous les revenus du marquisat de Graville, sis proche le Havre-de-Grace, 13 septembre 1660.

• Arrêt du Conseil d'Etat au sujet de la rade du Havre, 23 septembre 1666.

• Documents relatifs aux terres du marquisat de Graville prises pour l'extension et fortification de la ville du Havre et pour la construction du canal de la rivière d'Harfleur, 1669-1672.

• Compte de Jacob Guéroult pour les années 1662-1670.

• Concession de terrain à Ingouville, janvier 1670.

• Mémoire du procureur fiscal de Graville sur les affaires du marquisat, 19 juin 1670.

• Délibérations du Conseil du duc d'Anguien au sujet de fiefs, 1671.

• Lettres du procureur-fiscal Combard au duc d'Anguien et à M. de Gourville, 1671-1673.

• Bail du droit de pêche de Graville, 3 septembre 1672.

• Réparations au moulin de la vallée de Lillebonne, 1673.

• Etat de dépenses envoyé par Claude de Landemarre, procureur spécial du duc d'Anguien, 1674.

• « Etat des saisies faites es mains des sous-fermiers et redevables au s[r] de Landemarre », 1675.

• Etat des ventes de bois, 1675. Etat de recettes, 1675.

• Sommation faite par le procureur fiscal à Claude de Landemarre, 1675.

• « Estat particulier ou description du marquisat de Graville, de ses circonstances et dépendances, de son bien et revenu, de ses rentes seigneuriales, des droits et privilèges y attachés », envoyé par le s[r] Combart à M. de Gourville en novembre 1681.

• Reçus donnés à M. Guéroult par M. de La Nogerette, trésorier du prince, 1681-1683.

• Décisions du Conseil du prince au sujet de fiefs, 1674, 1682, 1684.

• [Vente du marquisat de Graville par le prince de Condé au chevalier de Longueville, 1687. Acquisition par le prince de Conti].

• « Inventaire des titres concernans le marquisat de Graville qui se sont trouvez

dans le trésor de S. A. S. Monseigneur le Prince pour estre remis à S. A. S. Monseigneur le prince de Conty, à présent seigneur de Graville », 18 mars 1697.

Religieux de Saint-Augustin du prieuré de Sainte-Honorine de Graville.

- Donation faite au prieuré par Jean, seigneur de Graville et de Marcoussis, 8 octobre 1460.
- Sommation faite par Jacques Ligier, seigneur de Graville, aux religieux de déclarer leurs biens et d'en payer les redevances, 20 octobre 1602 ; refus des religieux, 10 septembre 1603 ; arrêt du 29 avril 1606.
- Sommation faite aux religieux au nom de Georges de Brancas, seigneur de Villars, gouverneur du Havre et de Pont-de-1'Arche, seigneur incommutable de Graville, de ne plus tenir de plaids seigneuriaux, 3 avril 1609.
- Arrêt dans un procès entre le receveur de Graville et le prieur du couvent, 20 novembre 1609.
- Lettres patentes pour le rétablissement de la haute justice de Graville, 3 décembre 1611.
- Donation au prieuré par Georges de Brancas et sa femme, Hippolyte d'Estrées, 8 novembre 1625.
- Procès au sujet des droits réclamés par les religieux, 1650-1651.

  Autre procès, 1662 ; transaction, 2 septembre 1665.
- Mémoire au Conseil du duc d'Anguien sur les demandes faites par les religieux, 1674.
- Pièces d'un procès entre les religieux de Gravilleet Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé, 1690-1697.

Série GC REGISTRES

2-GC-001 Grosse du décret du duché-pairie d'Aumale, saisi sur Anne de Lorraine, veuve de Henry de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, et adjugé, le 19 juillet 1645, à Charles-Amédée de Savoie et à Elisabeth de Vendôme, duc et duchesse de Nemours.

In-folio de 245 f. de parchemin, reliure originelle en veau, dos orné.

2-GC-002 « Inventaire des titres du duché et pairie d'Aumalle trouvez dans ***l'ormoire de vicomte*** estant dans la chambre du trésor et archives du château dudit lieu, et autres endroits d'où ils ont esté tirez pour les mettre audit trésor et comprendre au présent inventaire, fait par M Jean Saunyer, advocat et procureur fiscal dudit duché, en vertu de l'ordre de très haute, très excellente et très puissante Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye, duchesse de Savoye, princesse de Piedmont, reyne de Chypre, duchesse dudit Aumalle, etc., autorisée en ses droits par arrest du Parlement de Paris du troisième aoust mil six cens soixante six, du

consentement de très haut, très excellent et très puissant prince Monseigneur Emanuel, duc de Savoye, prince de Piedmont, roy de Chypre, etc., son époux, ledit ordre expédié à Turin par un brevet de gratification de Son Altesse Royalle faite au dit Saunyer le trentième jour d'octobre mil six cens soixante et onze, signé Marie-Jeanne-Baptiste, scellé d'un sceau 'de ses armes en cire rouge et contre-signe Meauly ».

In-folio de349 f., reliure originelle en mouton vert.

2-GC-003 « Inventaire des tiltres et escriptures du duché et pairrye d'Aumalle trouvés dans *l'ormoire de bailliage* estant dans la chambre et trésor des archives dudit duché au chasteau dudit lieu, fait par Me Jean Saunyer ».

In-folio de 222 f., reliure originelle en mouton vert.

2-GC-004-005 Etat et déclaration du duché et pairie d'Aumale, 1685.

Deux copies de 270 et 258 f. in-folio, reliure en vélin blanc.

2-GC-006 Grosse du décret du duché-pairie d'Aumale, saisi sur Madame Royale de Savoie (Marie-Jeanne-Baptiste), duchesse douairière de Savoie, héritière d'Elisabeth de Vendôme, duchesse de Nemours, et adjugé le 2 septembre 1686 à Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine.

In-folio de 446 f. de parchemin, reliure originelle en veau aux armes du duc du Maine.

2-GC-007 Minute de l'aveu et dénombrement du duché d'Aumale, tenu par le duc du Maine du Roi à cause de son duché de Normandie, 1686.

In-folio de 86 f., toile grise.

2-GC-008 « Mémoire sur l'administration actuelle des bois du duché d'Aumale, dressés par les lieux par M. Guiot, commissaire du conseil de S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre pour l'inspection de tous ses bois et forêts en vertu des délibérations du conseil du 24 avril 1780 et 23 avril 1781 ».

Petit In-folio de 95 f., veau ancien, dos orné, tranches rouges.

2-GC-009 Procès-verbal de l'estimation des forêts et bois du comté d'Eu et du duché d'Aumale, 19 novembre 1812.

Petit In-folio de 262 p., veau vert olive, filets, dos orné.

2-GC-010 Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Pierrecourt, baillé au duc du Maine par Jean-François Le Conte de Nonant, seigneur de Pierrecourt, baron et châtelain de Pauguernon, seigneur de Betteville, marquis de Néry et autres lieux, et Louis-François Le Conte de Nonant, seigneur de Pierrecourt, châtelain de Mâlon, Le Brévedent, Le Béchet, Silly et autres lieux, fils et héritiers de Louis-Jacques Le Conte de Nonant ; 10 février 1702.

Petit in-folio de 92f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-GC-011 Copie du précédent aveu.

In-folio de 60 f. de papier, toile grise.

2-GC-012 Autre aveu baillé au duc du Maine par Jean-François Le Conte de Nonant, marquis de Pierrecourt, Nesle-Normandeuse, etc. ; 10 novembre 1733.

In-folio de 254 f., toile grise.

SÉRIE GD
PROVENCE ET DAUPHINÉ

1-GD-001• Généalogie de la maison de Simiane, dressée vers 1780.

• Constitution de la dot pour l'entrée en religion d'Anne-Suzanne et Gabrielle-Renée de Simiane, filles de Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, et de Gabrielle de Pontevès ; 13 octobre 1633.

Quittance donnée parles religieuses de Sainte-Colombe, 30 août 1641.

• Quittance générale de la somme de 75.000 livres de la dot constituée par le marquis de Gordes à sa fille Marguerite, marquise du Thor ; 21 mai 1642.

• Déclaration d'une dette due par la ville d'Aix à Madame de Gordes ; Carcès, 26 mai 1638.

• Pièces relatives au prieuré de Saint-Lô de Rouen, dont le prieur est l'abbé de Gordes (Louis-Marie de Simiane), 1646.

• Pièces relatives à la succession de Guillaume de Simiane, marquis de Gordes, 1644-1647, et aux dépenses de son fils François, 1646.

• Pièces de la succession de Guillaume, 1648-1649 (mémoires, procédures, estimation des biens, intérêts des mineurs, douaire de la veuve).

Consultation pour François de Simiane, marquis de Gordes, au sujet des difficultés que présente le règlement de la succession de son père, 27 septembre 1651.

Comptes de 1642à 1647, rendus à Gabrielle de Pontevès de Carcès, en 1651, par Antoine Vilhon, agent des affaires du défunt marquis.

• Assignation de 3.000 livres sur la terre de Bayard, donnée par la marquise de Gordes à demoiselle Catherine Miribel en récompense de ses services, 1643.

• Quittances de la somme de 2.126 livres due à Esperit de Clapiers, baron de Gréoux, par Jean de Pontevès, comte de Carcès, 1648-1649.

• Réclamation intentée à François de Simiane, marquis de Gordes, par sa grand'mère Eléonore de Montpezat, comtesse de Garces, 1648 ; contrat de transaction, 20 avril 1656.

• Obligation par Melchior de Vins d'Agoult, marquis de Vins, débiteur de la succession de Gordes, d'une somme de 3.000 livres en faveur de la comtesse de Carcès, 17 août 1650 ; quittance de la comtesse, 9 mars 1655.

• Poursuites faites par Jacques de Simiane, sieur de Vennes, contre Gabrielle de Pontèves de Garces, marquise de Gordes, tutrice de ses enfants, pour le paiement

des arrérages d'une rente de 300 livres constituée le 22 juin 1630.

Copie du contrat de mariage de Guillaume de Simiane, seigneur de Gordes, avec Gabrielle de Pontevès, fille de Gaspard de Pontevès, comte de Carcès, et d'Eléonore de Montpezat, 19 février 1612.

• Obligation de 10.000 livres passée par Jean de Pontevès, comte de Carcès, en faveur de Jacques Perru, payée le 4 mai 1651 à Anne Perru, femme de Louis Andrault, s[r] de Brouilly.

• Transport par François de Simiane, marquis de Gordes, à Marie de Jonghe d'une somme de 24.000 livres qui lui est due par Jean de Pontevès, comte de Carcès, 10 décembre 1653.

• Sentence condamnant le marquis de Gordes à racheter une rente de 2.000 livres par lui due à Edme-Claude de Simiane, comte de Montcha, héritier de Jacques de Simiane, seigneur de Vennes, 11 décembre 1663.

Mémoire des fermiers de la ferre de Laval en Dauphiné, sur laquelle le service de la rente avait été assigné.

• Créance de Henri de Bonair-Stuart, historiographe du Roi, 1655-1679.

• Recherche de Mme de Sourdis, Anne d'Escoubleau, par le marquis François de Gordes ; opposition du père, Pierre d'Escoubleau, marquis de Sourdis ; mémoire, requêtes, procédure, mariage ; 1649.

1-GD-002• Opposition par Anne d'Escoubleau, marquise de Gordes, aux criées, vente et adjudication par décret des biens de sa défunte mère, Antoinette d'Avaugour, 27 novembre 1649.

Pièces relatives à la poursuite de ses droits à la succession de sa mère, 1653-1655.

• Revendication du douaire reconnu à Antoinette d'Avaugour par le contrat de mariage du 9 octobre 1629.

Procès, transaction, paiements, 1660-1693.

Procès à ce même sujet avec la famille Le Lièvre au XVIIIe siècle.

Sentence des Requêtes du Palais en 1740.

Note sur la rente restant due, dite le Douaire de Gordes, qui suivit le sort des biens de la maison de Gordes et finit par appartenir au duc de Bourbon et à Mlle de Condé, sa sœur.

• Mariage d'Anne-Marie-Thérèse de Simiane de Pontevès de Gordes, veuve de François-Louis de Simiane, comte de Montcha, avec Chariot Pot, marquis de Rhodes ; contrat du 9 avril 1692.

• Requête au nom de Jacques de Simiane, marquis de Gordes, habile à se dire et

porter héritier et créancier de Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque-duc de Langres, 1693.

• Procès entre la marquise de Rhodes et Louis Delacroix, exécuteur du testament de Claude Loiselier, cocher de la marquise, 1717.

• Mariage d'Anne-Marie-Christine de Simiane de Gordes de Montcha, fille issue du premier mariage de la marquise de Rhodes, avec Emmanuel-Théodose de La Tour, duc de Bouillon, 1720.

• Réclamation par la marquise de Rhodes d'une somme de 12.000 livres provenant de la succession de sa fille Marie-Louise Pot de Rhodes, princesse d'Isenghien ; 1734.

Lettres adressées à la marquise de Rhodes, surtout de ses terres de Provence, et à son intendant, M. d'Antoine, 1721-1735.

Succession du marquis de Rhodes ; pièces de procédure, 1730-1740.

• Succession de la marquise de Rhodes.

Vente des meubles du château de Carcès, 1740-1741. [L'héritière de la marquise fut sa petite-fille la princesse de Soubise, fille du duc de Bouillon et mère de la princesse de Condé, Charlotte-Elisabeth-Godefride de Rohan-Soubise. Celle-ci mourut en 1760, laissant les biens de Provence à ses jeunes enfants, le duc de Bourbon et la princesse Louise de Condé].

GORDES (Vaucluse, arr. d'Apt).

• Sentence arbitrale entre Giraud de Simiane, seigneur de Gordes, et la communauté dudit lieu, 13 octobre 1319.

• Transaction entre Bertrand-Raimbaud de Simiane et les habitants de Gordes, 13 novembre 1336.

• Bail de terres par Jacques de Simiane, 4 octobre 1490.

• Procédures entre Bertrand-Raimbaud de Simiane, seigneur de Caseneuve, Pierre de Pontevès, sa femme, d'une part, et Olande Gérente, seigneur de Senas, Marguerite de Pontevès, sa femme, d'autre part, au sujet du château de Cabanes, 1539-1558 (Cabanes, canton d'Orgon, Bouches-du-Rhône).

• Mémoire sur les déclarations que les sujets et justiciables du marquis de Gordes doivent lui faire, 1670.

• Copie de la reconnaissance faite à François de Simiane, marquis de Gordes, par les habitants de Saint-Pantali, 11 mai 1673.

• Bail d'héritages à Gordes, 1674.

• Liasse de pièces concernant la décharge de 5.000 livres qui étaient demandées au marquis de Gordes par le fermier du 8e denier pour les fours de Gordes, 1683.

• Compte du fermier de Gordes de 1669 à 1681 ; compte de 1681 à 1684, arrêté le

30 avril 1686.

• Transaction entre Jacques de Simiane, marquis de Gordes, comte de Carcès, et les héritiers Gaudin, de Gordes, 1694.

• Pièces relatives au prieuré de Gordes, possédé par Louis-Marie-Armand de Simiane, évêque-duc de Langres, 1678-1694.

• Lettres de l'intendant M. d'Antoine à M. Gruau, notaire à Grenoble, écrites de Gordes en 1734, 1737 et 1738.

1-GD-003• Mariage et dot de pauvres filles à Gordes, 1754-1776.

• Travaux ; réparations au château, aux fours banaux, etc., construction d'un réservoir, 1730-1788.

• Procès-verbal de la ruine de maisons par des éboulements de roches, 21 septembre 1763.

• Frais de justice, 1745-1774.

• Ordonnances de paiement, 1770-1788.

• Baux, concessions, 1757-1787.

• Offices, 1765-1787.

CASENEUVE (canton d'Apt, Vaucluse).

• Louis-Marie-Armand de Simiane, évêque-duc de Langres, au nom de son neveu Jacques, marquis de Gordes, vend à Claude Pellevé, prêtre, un bâtiment, des terres et un pré, 5 avril 1690.

• Baux de la terre de Caseneuve, 1750, 1759.

• Bail à rente des moulins, 1753.

• Exécution d'une transaction passée en 1499 entre le seigneur de Caseneuve et les religieuses de Sainte-Catherine d'Apt, 1785.

• Quittances de gages, 1746.

• Réparations au château, 1752-1773.

• Mariage et dot de pauvres filles, 1754-1784.

• Offices, 1778-1787.

• Remises d'amendes infligées pour faits de chasse, 1783-1787.

GARGAS (canton d'Apt, Vaucluse).

• Régie ; moulins, ferme, gages, 1721, 1746, 1769.

• Baux, 1750, 1759.

• Mariage et dot de pauvres filles, 1746-1775.

• Travaux de réparations aux bâtiments du domaine, 1754-1791.

• Frais de procédure, 1775.

• Erection en arrière-fief demandée par M.d'Anselme pour son domaine à Gargas ; refus, 14 juillet 1784.

• Offices, 1782-1785.

GARCES (Var).

• Etat des domaines du comté de Carcès (Garces, Flassans, Cotignac, Tavernes), vers 1740.

• Réclamation du s[r] Garnier au sujet des biens mis en dépôt entre les mains de Gaspard de Pontevès, comte de Carcès, par le capitaine Honoré Rigaud en 1596 ; mémoire adressé en 1745 au Conseil de la princesse de Soubise.

• Acquits de fondations donnés par les Minimes de Carcès, 1746.

• Vente des arbres du Mail, 1742.

• Travaux de bâtiment, 1746-1787.

• Quittances de gages, 1746-1761.

• Baux et concessions, 1754-1789.

• Ordonnances de paiement, 1768-1784.

• Travaux à l'écluse de Caramy, 1742-1788.

• Offices, 1717-1789.

• Régie des bois, ventes, comptes, 1768-1788.

1-GD-004• COTIGNAG (Var). Régie, travaux, construction d'un aqueduc, frais de justice, concessions, plan, offices, XVIIIe siècle.

• **FLASSANS** (Var). Régie, baux, concessions, travaux, offices, XVIII[e] siècle.

Régie des bois, ventes, comptes, 1746-1788.

• **TAVERNES** (Var). Extrait des baux de 1679 à 1741.

Frais de justice, offices, XVIIIe siècle.

• **LE REVEST** (Var). Baux, 1750-1768.

• Projet de mise en valeur d'un canton inculte qui serait appelé Condé-sur-Revest, 1756.

• Plan d'un bail emphytéotique de la terre du Revest, 1768.

• Observations sur les nouveaux baux des seigneuries du Revest et de la Montagne de La Valette, 1770.

• Projet de construction d'une ferme.

• Réparations à faire aux bâtiments, 1775.

• Procès-verbal de la vente des vins du Revest, 1778.

• Remise du cens dû pour l'emplacement de la maison curiale, 1785.

• Autorisation d'effectuer des travaux de réparations, 1786.

• Provisions d'offices, 1788.

• Pièces relatives aux bois, 1763-1784.

MONTAGNE DE LA VALETTE (Var).

• Plan, 1771.

Quittances de la taille, 1768-1774.

Paiement des affiches pour le renouvellement du bail, 1769.

Réparations aux cabanes, 1773.

HYERES (Var).

• Reconnaissance d'une redevance annuelle de 6 florins, baillée à Jean de Pontevès, baron de Cotignac, par Pierre de Perneys, fils de feu Mr Loys, médecin de la ville d'Hyères, pour une vigne au terroir d'Hyères, lieudit aux Grès, 26 septembre 1560 ; paiement fait « à Madame, en la salle du château de Carcès », le 13 juin 1570.

• Arrentement et bail à ferme d'une petite olivette et d'une vigne au terroir d'Hyères, consenti à Jean Penailh par Claude de Glandèves, abbesse de Saint-Pierre d'Hyères, au nom du comte de Garces, 12 avril 1597.

• Bail à rente annuelle et perpétuelle par Eléonore de Montpezat, comtesse de Carcès, à Jacques Armellin, de tout le bien qu'elle a en la ville et au terroir d'Hyères, « excepté les salins », 2 janvier 1617.

• Arrentement des salins au s^{r} Chevalier, 25 mai 1617.

• Arrentement par Jean de Pontevès, comte de Carcès, à Anne de Paule, dame de Mantayer, du salin de Carcès à Hyères, 7 juin 1646.

1-GD-005 **MOUSTIERS-SAINTE-MARIE** (Basses-Alpes).

• Liste en plusieurs peaux de parchemin de déclarations d'héritages à Moustiers, délivrées à « Latilo Latilorum, domino de dictoloco » en l'année 1313 (en latin).

• Autre liste de reconnaissances délivrées à Pierre de Grota en1314-1315 (en latin).

• Autre liste, en vingt-et-une peaux de parchemin, de déclarations faites à Arnaud de Villeneuve en 1358 (en latin).

• Chartes complètes des années 1340, 1378 et 1400, ayant servi de couverture à trois registres de reconnaissances de Moustiers qui ont été reliés à nouveau et classés aux registres.

Importants fragments d'un registre de reconnaissances féodales baillées à Jean de Pontevès, seigneur de Cotignac et de Carcès, en mars-mai 1514 (en latin).

CHATEAU-NEUF (Basses-Alpes).

• Baux, frais de justice, bois, 1751-1787.

PUIMICHEL (Basses-Alpes).

• Offices, 1770-1778.

Projet d'acte pour un bornage avec le marquis d'Oraison, 1778.

1-GD-006 **LAVAL-SAINT-ETIENNE** (Isère, arr. de Grenoble, canton de Goncelin).

• Hommage à faire au Roi par la princesse de Condé, janvier 1759 ; rappel de l'acte de foi et hommage présenté le 9 août 1724, au nom de Jacques de Simiane, marquis de Gordes, interdit, par sa sœur la marquise de Rhodes et par Joseph-François d'Ancezune, duc de Gaderousse, ses curateurs.

• Approbation de l'adjudication des bois de Laval, 15 mai 1766.

• Procès au sujet de rentes dépendant du domaine, 1773.

• Vente d'un petit bois appelé les Revoirs du château, 1777.

• Inventaires de titre anciens envoyés de Laval aux archives du prince de Condé à Paris ; délibérations du Conseil du prince à ce sujet, 8 avril et 6 mai 1778.

• Projet d'acquérir la partie de la terre de Laval qui appartient à M. de Tencin, 1770 ; reprise de la négociation en 1780 avec ses héritiers, Marie-Just-Antoine de La Rivière, marquis de La Tourette, et Louise-Ursule-Félicité de Guérin de Tencin, sa femme ; transaction en désistement de procédure et abandon de tous droits sur Laval au duc de Bourbon et à sa sœur, 3 février 1781 ; acquisition par les princes du domaine de M. de La Tourette à Laval, 20 février.

• Vente par les princes à Louis Mécou des prairies, terres, treillages et hautins ou vignes leur appartenant dans la plaine de Froges, 16 mars 1781.

• Vente de prairies par les princes à Bruno Micoud et Léonard Hélie, 16 mars 1781.

• Concession d'un moulin ou scierie à faire des planches, 1781.

• Fragment de l'acte de partage des biens de la princesse de Condé ; Laval est attribué au duc de Bourbon ; 15 juin 1784.

• Plans topographiques de Laval.

• Etat de la terre et baronnie de Laval, 20 juillet 1785.

• Vente de la terre de Laval à M. Périer, 21 mars1787 ; mémoire sur les conditions de la vente, intitulé « Observations sur le tableau ».

• Régie de la terre de Laval au XVIIIe siècle.

• Comptes, 1702-1742.

• Réparations au château de 1730 à 1740.

Travaux aux moulins, fours, pressoir, etc., 1733-1782.

• Baux, 1752-1787.

• Impositions à la charge des princes à Laval, à Froges et à Versoud, 1774-1775.

• Ordonnances de paiement, 1778-1788.

• Régie générale des biens de Provence au XVIIIe siècle : procurations, comptes, états des revenus, ordonnances de paiement.

• Baux généraux, 1770-1786.

1-GD-007• Procès-verbaux de reprise de possession des biens du duc de Bourbon en Provence, 1814.

• Pièces diverses, 1817-1824.

• Administration de M. Lambot, sa correspondance avec l'intendant du prince, 1814-1819. M. Lambot mourut le 17 juillet 1819 et fut remplacé par M. Gérard.

Lettres de M. Gérard, 1819-1820.

Comptes rendus par M. Lambot pour 1814 et1818.

Comptes rendus par M. Gérard pour les années 1819 à 1827.

Ventes des bois, 1818-1828.

• Société industrielle de l'île des Embiez ; patronage demandé au duc d'Aumale, 1835.

• Communication de M. de Roquebrune au sujet de l'ancienne seigneurie du Revest, 1847.

• Abandon parle duc d'Aumale d'une cave de l'ancien château de Caseneuve, seule portion du château invendue sous la Révolution ; 1845.

Série GD REGISTRES

2-GD-001 « Etat des titres du marquisat de Gordes et des terres de Saint-Pantaly, Caseneuve, Gargas et leurs dépendances, situées en Provence, qui ont été remis aux archives de S. A. S.Monseigneur le prince de Condé par M. Larceneux dans le courant du mois d'octobre 1753 et dont il lui a été donné une décharge le 30 du même mois ».

In-folio de 131 p., reliure en vélin blanc.

2-GD-002 « Recognicioces pro magistro domino de Gothiniaco in villa Monsteriarum ».Déclarations de maisons et biens en la ville de Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes), faites au seigneur de Cotignac, août 1386-mars 1387.

In-folio de 96 f., toile grise.

Absence constatée en juillet 2007.

2-GD-003 « Recogniciones pro magistro domino de Gothiniaco in villa Monsteriarum, sumpte per magistrum Johannem Ferrerii ». Déclarations des habitants de Moustiers au seigneur de Cotignac, août 1386-mars 1387.

In-folio de 96 f., toile grise.

2-GD-004 Reconnaissances de Moustiers (en latin), 1386-1388.

In-folio de 28 f., toile grise.

2-GD-005 Reconnaissances de Moustiers

• 1° « Extractio summaria recognicionum villeMonsteriarum » (terminé en 1456, 20 f.).

2° « Extractio summaria recognicionum... ; inceptum per Raynaudum Atanulphi, notarium, sub anno 1391 » (12 f. écrits et plusieurs blancs).

3° « Extrac-tum... de cartulariis magistri Aymeti Gompanhoni, notarii in villa de Monsteriarum » (reconnaissances de 1400 à 1440, 11 f.).

• 3 ms. sur papier en 1 vol.

Petit In-folio, dos de vélin blanc.

2-GD-006 « Recogniciones magnifîci domini de Cotiniano quas habet in loco de Monsteriis, sumpte per magistrum Jacobum Cadri, notarium ». (Reconnaissances de Moustiers, mars-avril 1405).

Petit in-folio de 98 f., toile grise.

2-GD-007 Reconnaissances de Moustiers (en latin), 1417-1419.

Petit in-folio de 8 f., reliure moderne en vélin blanc.

2-GD-008 « Recogniciones magniflci et potentis viri domini Johannis Baptiste de Pontevès, domini de Cotinhiaco et de Blenis, censuum et feudorum quos percipit et habet in territorio et villaMosteriarum, 1464 ».

In-folio de 40 f., dos de vélin blanc.

2-GD-009 « Recogniciones in villa Monsteriarum pro magnifico domino de Cotiniaco » (Jean-Baptiste de Pontevès), 1464-1475.

In-folio de 291 f., toile grise.

2-GD-010 Recogniciones pro magnifico domino de Gothiniaco ïn villa Monsteriarum, sumpte per magistrum Anthonium Bertety, notarium, 1405-1479».

In-folio de 70 f., toile grise.

2-GD-011 Reconnaissances de Moustiers (en latin), 1404-1465.

In-folio de 17 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-GD-012 Reconnaissances de Moustiers (en latin), xve siècle (vers 1468).
In-folio de 66 f., toile grise.

2-GD-013 Reconnaissances de Moustiers (en latin), 1468.
In-folio de 11 f., dos de vélin blanc.

2-GD-014 « Livre des reconnoissances générales et hommages des habitans et possédants biens au lieu de Gaseneufve et son terroir et Massieyes, pour Monseigneur le marquis deGordes, comte de Careès, baron et seigneur dudit lieu de Caseneufve, Massieyes et autres terres, receues par moy Guilheaume Delapierre, notaire royal à Apt, en l'an 1673 » (le marquis de Gordes est François de Simiane de Pontevès).
In-folio de 353 f., toile grise.

2-GD-015 Procès-verbal de visite et de délimitation de terres contestées sur le territoire de Lurs entre les habitants et les seigneurs dudit lieu, Marguerite de Brancas, femme du seigneur de Garces, Gaspard de Montauban, seigneur de Montmaur, et Jean de Montauban ; août-octobre1548.
Petit In-folio de 102 f., toile grise.

2-GD-016 Procès-verbaux de l'état et consistance des terres de Sion, Le Revest et dépendances, avec plans, 1783-1788.
In-folio de 48 f., toile grise.

2-GD-017 Procès-verbal de l'état de la terre et seigneurie de Sion, 1788.
In-folio de 79 f., toile grise.

SÉRIE GE
DOMAINES DIVERS

I. BIENS DE LA MAISON DE MONTMORENCY

1-GE-001 **OFFEMONT.**

• Compte du receveur d'Offémont pour l'année 1481-1482 (incomplet), rendu le 15 mars 1482 [1483] à Louise de Nesle, dame d'Offémont, Mello, Ancre, Bray, etc., en présence de sa tante Jacqueline de Nesle, dame de Contay, de Guillaume Delamarre, élu de Gisors, de Mahieu de Brucamp, receveur de Mello, de Jean Croquant, lieutenant du gouvernement d'Ancre et receveur de. Bray, et de Jean Gonnet, receveur d'Ancre.

• Acquits à l'appui des comptes du receveur de 1489 à 1500 (26 pièces) ; 1521-1522 (4 pièces).

• [Le 13 avril 1524, Louise de Nesle, dame de Mello et d'Offémont, veuve de Jean de La Gruthuise, donna ses biens au second mâle de la maison de Montmorency, c'est-à-dire à François de Montmorency, seigneur de La Rochepot,qui épousa Charlotte d'Humières]. Dix acquits de 1528-1529, dont deux signés « Loyse de Neelle ».

• 58 acquits à l'appui du compte de 1530, dont cinq signés « Loyse de Nelle » « La Rochepot » et« Charlotte de Humyères » ; acquit des Célestins de Sainte-Croix-sous-Offémont, signé « Antoinede Graincourt, religieux et procureur », avec une liste intitulée : « Ce sont les noms des frères et oblatz trespassez depuis le dernier compte » ; cette liste comprend 57 noms et se termine par celui de « Madame Loyse de Neelle, nostre bonne mère et fundaresse » ; acquit d'Antoine de Graincourt pour lès services funèbres, 28 mars 1529 [1530].

• Liste des habitants de Saint-Crépin-aux-Bois qui doivent droit de four.

• Extrait du registre de la justice de Saint-Crépin « touchant des dessaisinnes et saisinnes venus et eschuz depuis la Sainct-Remy l'an mil cinq cens et ving neuf jusques à la Sainct-Remy v° et xxx ».

• Reçu d'une somme de 45 sols tournois, donné à Mme d'Offémont par « Regnault Brullé, prebtre commis à la thésàurie de l’esglise Nostre Dame de Liesse », pour l'entretien d'un cierge allumé aux fêtes solennelles et tous les samedis.

• Mémoires pour le commissaire chargé de recevoir le dixième denier du revenu des fiefs, 13 décembre 1529 : les terres de Tracy-le-Mont et Ollancourt, relevant du Mont-Raouland à Noyon, sont en propriété à M. de La Rochepot et en usufruit à Louise de Nesle ; la seigneurie d'Offémont relève du Roi à cause de sa tour de Compiègne ; la moitié est tenue en douaire par « Madame Marie de Moy » ; l'autre moitié, possédée par Louise de Nesle, est chargée d'une rente de 350 livres tournois envers le Seigneur d'Ableiges et sa femme, «auparavant luy femme de feu Charles de Billy, tant en son nom que comme ayant la garde noble de Loys de Billy, son fïlz » ; la terre de Saint-Crépin-aux-Bois est tenue en plein fief d'Offémont ; reçus donnés par Marie de Pleury, dame d'Ableiges, et par Nicolas de Pillays, seigneur d'Ableiges, juin 1530.
• Acquits à l'appui du compte rendu en 1532, 79 pièces : ménage, travaux, gages, etc. ; acquit des Célestins de Sainte-Croix, du sous-prieur du monastèrede Notre-Dame-de-la-Joie pour une messe hebdomadaire, des religieux d'Ourscamps « à cause du travers de Thourotte » ; liste des habitants de Saint-Crépin-aux-Bois qui ont payé le droit de four ; produit de la pêche des viviers de Saint-Crépin, etc.
• 32 pièces de l'année l533, la plupart signées de M. de La Rochepot et de Charlotte d'Humières.
• 15 pièces des années 1534 et 1535. Compte du receveur d'Offémont pour l'année du 1er octobre 1534 au 1er octobre 1535, signé « F. de Montmorancy « (M. de La Rochepot).
• 39 pièces de l'année 1536 : travaux de réparations au château, vignes, chiens, ménage ; acquit donné par « Oudard Savereulx, prebtre, maistre de l'ospital et chapelle Sainct-Jehan l'Evangéliste de Tourotte » ;droit de forage reçu des taverniers de Tracy-le-Mont et Ollancourt.
• 15 pièces de 1540 ; acquit donné par Jean Louvet, licencié en lois à Compiègne, d'une somme de 44 1. 14 s. 9 d. t. « qui deube m'estoit à raison de certains linges, platz, potz d'estain et autres pièces de mesnaige baillez par ma femme pour au train et estat dudit seigneur (de La Rochepot) et de madame sa femme, le Roy estant à Compiègne au moys d'octobre mil ve trente neuf ». Compte du receveur d'Offémont pour l'année 1540.
• 12 pièces de 1541-1543.Compte du grenetier d'Offémont pour l'année 1543.
• 27 pièces des années 1544-1546 : deux billets de Charlotte d'Humières au receveur ; « chasses faites dans la forêt de Laigle par les veneurs de Monseigneur » ; recette des droits seigneuriaux ; justice ; liste des habitants de Saint-Crépin qui doivent le droit de four.
• 4 pièces de l'année 1559 (le connétable Anne de Montmorency a succédé à son

frère La Rochepot) ; vente de la pêche des deux étangs d'Offémont aux religieux de Sainte-Croix par Regnaud de Lavoizier, procureur du Roy à Meaux, ayant la charge et gouvernement des terres et seigneuries d'Offémont et de Saint-Crépin.
• 13 pièces des années 1570-1572 : travaux de réparations au château et au parc, confiés par Madeleine de Savoie, veuve du connétable, à son maître-maçon de Chantilly, Pierre Desilles.
• Prise de possession d'Offémont par le second mâle de la maison de Montmorency, Charles, seigneur de Damville et de Méru, en vertu de l'acte de donation de 1524 ; 2 mai 1580.
• Etat des baux à ferme passés le 4 janvier 1593. Recette des droits seigneuriaux en 1593.
• 1594, acquits des religieux de Sainte-Croix et du chapelain de la chapelle Saint-Nicaise d'Offémont ; recette des sur cens en argent et des chapons, poules et avoine, faite par le capitaine et receveur Sens de Garegaray ; lettre de M. de Marly (Charles de Meaulx) au capitaine Sens.
• 1595, 55 pièces à l'appui du compte de l'année ; ordres signés par Louise de Budos, duchesse de Montmorency ; réparations au château et aux murailles du parc ; pêche des étangs ***;*** haras ; soldats de la garnison ; recette des cens par tête d'habitant ; réparations aux moulins et prisons, etc.
• 1602 à 1603, 19 pièces ; compte des receveurs pour l'année 1602-1603.
• 1607, acquit du paiement de la messe hebdomadaire dans la chapelle Saint-Nicaise du château d'Offémont.

1-GE-002• 49 pièces comptables des années 1620-1623.
• Visite du château et des bâtiments d'Offémont et marchés des réparations, passés par Guillaume de Mazerat, sieur du Mas, capitaine de Chantilly, 1620.
• Réception de travaux par Nicolas Charmolue, bailli et capitaine d'Offémont, 1621.
• Droits féodaux payés pour la mutation du fief de Beauval par Philippe Marcotte, conseiller du Roi au bailliage de Vermandois à Noyon, 1622.
• Procès-verbaux d'adjudication de travaux, 1622, etc..
TRACY-LE-MONT.
• Bail à cens du moulin à vent à Pierre Carbonnet par Louise de Nesle, dame usufruitière, et François de Montmorency, seigneur de La Rochepot, propriétaire des terres d'Offémont, Mello, Ancre et Bray-sur-Somme, 25 février 1529 [1530].
• Rôle des saisines des terres de Tracy et Ollancourt pendant l'année 1529-1530.
• Rôle des saisines de l'année 1558-1559.

• Certificat de Clément Watebot, lieutenant de Jacques de Barthélémy, bailli de Tracy et Ollancourt, au sujet d'une amende arbitraire, 9 octobre 1559.
• Ferme du criage des biens et vins vendus en détail, 12 octobre 1559.
• Papier cueilloir des cens et surcens en argent, avoine et chapons perçus à Tracy et Ollancourt en, 1594-1595 par le capitaine Sens de Garegaray.
• Supplique de Jean Marchand, fermier de Tracy, à Louise de Budos, duchesse de Montmorency, exposant « les pertes et pilleries que ci devant durant ces troubles il a souffertes et souffre encore du présent par les Ligueurs ennemis et rebelles à Sa Majesté... » ; remise d'un tiers du prix du bail, 18 juillet1595.
• Supplique de Georges de La Barre, fermier du mesurage des grains qui se vendent au marché de Tracy : à cause des guerres civiles, il n'y a eu aucun marché depuis Pâques jusqu'à la fin d'août ; le village a été brûlé, les habitants se sont enfuis ; remise accordée par Louise de Budos le 12 septembre 1595.
• Mémoire des droits des officiers du comté de Noyon pour la réception des dénombrements baillés par le duc de Montmorency des fiefs et terres de Tracy, d'Ollancourt et de la Chasse ; 3 mai 1630.

FORET DE LAIGUE.

• Sentence de François d'Alègre, comte de Joigny, grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux-et-forêts, reconnaissant les droits de Louise de Nesle, dame d'Offémont, sur la moitié de la forêt de Laigue, et lui attribuant la moitié du prix des chablis produits par l'ouragan du 16 mars 1520 ; rappel de titres depuis le XIIIe siècle ; 27 mai 1521.
• Lettres de François d'Alègre reconnaissant les droits d'usage et de pâturage revendiqués par Louise de Nesle à cause de ses maisons d'Offémont et de Saint-Crépin ; rappel de titres anciens ; 14 et 30 août 1521.
• Comptes des bois vendus en 1526, 1531, 1534, 1540 et 1543.
• Lettres de François Ier reconnaissant les droits de M. de La Rochepot en la forêt de Laigue, 11 juillet 1545.
• Adjudication de la paisson, partissant par moitié entre le Roi et le seigneur d'Offémont, août 1545.
• Bail du droit de poisson pour 80 porcs appartenant à la seigneurie de Saint-Crépin, août 1545.
• Liste des usagers de la forêt de Laigue et droits dus par chacun d'eux, 1546.
• Lettres de Pierre de Warty, grand-maître des Eaux-et-forêts, reconnaissant les droits de M. de La Rochepot dans la forêt de Laigue, 13 mai 1546.
• Règlement donné aux habitants du Plessis-Brion, usagers de la forêt, par les juges de « la Chambre des Eaux-et-forêts au siège de la Table de marbre », 19

juin 1551.
• Règlement donné aux habitants de Saint-Léger-au-Bois, 10 juin 1551 ; déclaration fournie par les habitants, 20 septembre 1952 (liste des maisons et des habitants).
• Main-levée de la moitié des profits de la forêt, donnée au connétable Anne de Montmorency le 2 août 1560.
• Procès-verbaux de visite et d'arpentage de la forêt, 1568, 1573, 1601.
• Déclaration du droit de 80 porcs en la forêt à cause de Saint-Crépin, 1594.
• Observations des officiers du Roi sur le mémoire par lequel le connétable Henri de Montmorency demande le partage de la forêt, s. d. (vers 1600).
• **MARGNY.** Réparations au moulin, 1530, 1572 ; quinze acquits.
• BRAY. Aveu et dénombrement du fief de Jean Gasset, mouvant de Mme d'Offémont et des Célestins de Sainte-Croix, 15 août1510.
• **GRECOURT.** Aveu de la seigneurie, baillé par Jean de Crèvecœur, seigneur de Poyart, à cause de Marguerite de Nesle, sa femme ; s. d. (XVe siècle).
Comptes du receveur de la seigneurie de Grécourt, années 1509-1512, et 1518-1522.

1-GE-003 **CIRES-LEZ-MELLO.**
Aveu et dénombrement d'un fief à Cires, baillé à Herpin d'Erquery par Clément Aude au nom de Jeannin et Perrin Aude, fils de feu Pierre, 21 juillet 1382.
• « Ce sont les héritages, possessions et revenues appartenans à damoiselle Agnez la Blondelle, vefve de deffunct Philippe d'Erquery, jadis escuier, séans à Chires, Merlo, Balengny, Mouy; et l'Esglentier et autres lieux... La moitié en appartient à ladite damoiselle, et l'autre moitié à Regnault de Roquemont, escuier » ; s, d. (XIVe s,).
• « Ce sont les héritages que Pierre deBeugny, escuier, et damoiselle Agnez la Blondelle, sa femme, par avant femme de deffunct Philippe d'Erquery, dit Herpin, ont séans en la ville de Chires les Merlo et ou terrouer et pays d'environ » ; s. d. (fin du XIVe siècle).
• « C'est la déclaracion du fief messire Jehan de Marie, chevalier, qui fut Jehan Herpin d'Erquery, escuier, séant en la ville, terroir et appartenances de Cires, tenu et mouvant du fief du Coulombier de Persent (Persan), que soulloit tenir feu messire Jehan de Menou, chevalier, de monsr de Mouchy à cause de la chastellerye de Mouchy », s. d.
• Aveu et dénombrement par Jean de Marie, avocat en parlement et seigneur de Cires-lez-Mello en partie, à Charles de La Rivière, seigneur du Mesnil-Saint-Denis, de Sainte-Geneviève et du Coulombier de Persan, à cause de sa

seigneurie dudit Persan, d'un fief assis à Cires, au terroir d'environ et autres lieux,qui fut autrefois à Herpin d'Erquery, puis à Henri de Marie, chancelier de France, et à Arnault de Marie, président en la cour de Parlement, grand-père et père de Jean ; 27 décembre 1452 ; copie en un cahier, f. 1 à 71 ; arrière-fiefs, 1452-1480, f. 71 à 91.

• Lettres de réception en foi et hommage, de quittance de droits de relief et autres, et de main-levée du fief, délivrées par Mathelin Le Vicomte, mari de Catherine de Malingues, auparavant femme de feu Charles de La Rivière, à Jean Le Picart, notaire et secrétaire du Roi, à Yves Brinon, examinateur au Châtelet de Paris, à cause de Gilette Picart, sa femme, à Jeanne Picart, veuve de Jean Chevalier, maître des Comptes,et à Marie Picart, femme de Denis de Hacqueville, avocat en Parlement, héritier de damoiselle Martine Boucher, leur aïeule ; 22 juillet 1498.

• Lettres de réception en foi et hommage données à René Brinon par Jean de La Rivière, dit de Menou, 6 mai 1538.

• Minute de l'aveu et dénombrement baillé à Charles de La Rivière par Guillaume Brinon, avocat en Parlement, au nom des enfants mineurs de René Brinon, président au parlement de Bordeaux ; s. d. (cahier de 66 f.).

• Foi et hommage à Charles de La Rivière au nom de Claude Chappellier, veuve de René Brinon et tutrice de ses enfants mineurs, 17 décembre 1549.

• Réception en foi et hommage par Roland de La Rivière du connétable Anne de Montmorency, qui a acquis la terre et seigneurie de Cires-lez-Mello d'Yves, Nicolas et Claude Brinon, enfants de feu René ; 17 juillet 1567.

• Réception en foi et hommage par Roland de La Rivière de Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne, 9 mars1570.

• Echange de biens entre Henri de Montmorency, seigneur de Damville et de Mello, et le chapitre de l'église de Mello, 13 juillet 1572.

CAGNIERE (près Mello).

• Guy de Nesle, seigneur d'Offémont et de Mello, donne à son serviteur Jean de Mont-Regnier la régie et les profits de la moitié du fief de Cagnière, qui fut à Jean de Chaumontel et a été saisi par faute d'homme et de relief ; Mello, 7 septembre 1455.

• Paiement du relief fait à Guy de Nesle par Colart de Gaulnes et Blanche de Chaumontel, sa femme, fille de Jean de Chaumontel et de Jacqueline de Lespine ; 7 septembre 1455.

• Accord entre Jean de Mont-Regnier et Nicolas du Ru, huissier en Parlement et seigneur de Chaumontel, juin 1456.

• « Ce sont les héritaiges qui furent à feu Jehan de Chaumontel, criez à la requeste de Nicolas du Ru » (fief de Cagnière) ; adjudication par décret à Nicolas du Ru ; accord entre Nicolas, qui garde le fief Vitel à Chaumontel, et Jean de Mont-Regnier, qui garde le fief de Cagnière ; août 1459. Ensaisinement donné à Jean par Guy de Nesle, 24 octobre 1459.

• Acquisitions de rentes sur la moitié du fief de Gagnière par Yves Brinon, seigneur de Cires, de Madeleine de Mont-Regnier et de ses deux maris, Jean de Paris et Jean Oudet, 1511-1512.

• Autre vente de rente par Jean Le Maire, dit le Bâtard, et Louise de Mont-Regnier, sa femme, 19 novembre 1517.

• Jean Le Maire cède à Yves Brinon le quart du fief, qui fut à Jean Oudet et qu'il a acquis de Pierre Coupran, 10 août1523.

Sentence des Requêtes du Palais qui condamne Jean Le Maire à délivrer ce quart à Pierre Brinon et à faire le partage, 19 février 1524.

Exécution de la sentence, avec la copie d'un aveu baillé par Jean de Paris et Madeleine de Mont-Regnier, Jean Le Maire et Louise de Mont-Regnier, non daté ; 15 novembre 1524.

Accord entre Yves Brinon et Jean Le Maire au sujet de l'exécution de la sentence, 2 mai 1525.

• Baux à rente consentis par Yves Brinon, 1527.

• Accord entre Françoise des Monts, veuve d'Antoine de Brucamp, et Jean Le Maire et Louise de Mont-Regnier, au sujet des fruits d'une quarte partie indivise du fief de Cagnière, 24 octobre 1583.

• Acquisition par René Brinon, seigneur de Cires, d'une rente sur une maison à Cagnière, 1er avril 1535.

• Vente d'une rente sur une maison et quatre arpents de terre, faite à René Brinon par Philippe Dessouslemoutier, 11 novembre 1535.

• Ventes de rentes à René Brinon par Jean Le Maire et Louise de Mont-Regnier, 13 avril l535 et 13 novembre 1536.

• Réception en foi et hommage, par René Brinon,de Françoise des Monts, veuve d'Antoine de Brucamp, et d'Adrien de Boubers, comme mari de Catherine de Brucamp, pour la quarte partie du fief de Gagnière, 25 septembre 1539.

• Bail à cens consenti par René Brinon ; 12 août 1548.

• Foi et hommage à René Brinon par Christophe de Pimont, seigneur du Mont et de Cagnière, au nom de Gillette Le Maire, sa femme, fille de Louise de Mont-Regnier, 9 mai 1549.

• Sentence du Présidial de Senlis ordonnant l'exécution d'arrêts du Parlement

obtenus par Yves Brinon contre Christophe de Pimont au sujet du paiement de rentes, 29 juillet 1563.
• Aveu et dénombrement des trois quarts de la terre de Gagnière, baillé par Guillaume de Pimont à Henri de Montmorency, baron de Mello ;4 avril 1571. Aveu de l'autre quart par Adrien de Boubers, seigneur de Ribeaucourt, fils et héritier de Catherine de Brucamp ; 26 octobre 1571.
• Foi et hommage par Guillaume de Pimont, 23 janvier 1581.
• Aveu et dénombrement du quart du fief, baillé au duc de Montmorency par Antoine Le Fournier, seigneur de Vergemont, Graincourt, Ribeaucourt, à cause de N. de Boubers, sa femme, fille de Jean ; 13 novembre 1620.
• Dénombrement d'Olivier Le Maréchal, bourgeois de Paris, qui a acquis de la demoiselle de Boubers, veuve d'Antoine Le Fournier ; 30 septembre 1627.
CRAMOISY (près Mello).
• Vente d'une ferme, d'une métairie et d'un moulin à Cramoisy, faite par Henri de Montmorency à Annibal Milan, contrôleur de la maison du duc de Ferrare ; décembre 1568.
LA VILLENEUVE, LE TILLET et LE PLESSIS-GODARD (près Mello).
• Sentence condamnant Catherine Thibault, veuve de Jean Le Maistre, à payer à Guillaume de Montmorency les redevances dues pour les héritages qu'elle détient à La Villeneuve ; 13 mai 1531.
• Terrier du Tillet, XVIe siècle.
• Pièces administratives, 1574.
• Deux suppliques de fermiers, avec décisions signées « Madelene de Savoye », veuve du connétable Anne, 1586.
• Délivrance de bois, 1619.
• Mémoire sur les fiefs de la Tour et de Trossy, sis au Tillet, 1625.
• Pièces d'un procès entre le duc de Montmorency, seigneur du fief du Marc d'argent, Le Tillet, La Villeneuve et Le Plessis-Godard, contre René de Maricourt, baron de Mouchy, 1626-1630.
• Décisions du Conseil du prince de Condé au sujet du fief du Marc d'argent au Tillet, relevant de Mouchy, 1670.
• Vente du Tillet par le duc de Bourbon à Firmin de Monsure, 14 janvier 1728.
VILLERS-EN-VEXIN.
• Bail à ferme accordé à Jean Lambert par Anne de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, de « la terre et seigneurie de Villers-en-Vexin, puis ung an en çà acquise de Madame la comtesse de Villars, et d'ung fief audit Villers acquis du seigneur de Biville » ; 7 janvier 1533 [1534].

BELLAY-EN-VEXIN.

• Deux contrats entre particuliers, 1459, 1472.

• Contrats de rentes constituées par Madeleine de Savoie, duchesse de Montmorency, sur la terre de Bellay et sur l'hôtel neuf de Montmorency à Paris, 1582-1583.

L'ISLE-ADAM (Seine-et-Oise).

• Mémoire des frais faits par les agents d'Anne de Montmorency, grand-maître de France, Sébastien Le Roullié et l'abbé d'Hérivaux (Richard Le Roullié), pour aller de Chantilly à L'Isle-Adam « prendre la possession des terres que monsieur de Limoges (Charles de Villiers) avoit données à monseigneur le grant maistre », 27-29 septembre 1527.

• Travaux et réfection du pont du château de L'Isle-Adam, 1622.

PRESLES, PREROLLES, NERVILLE, VILLIERS-ADAM (Seine-et-Oise).

• Recette de l'avoine de Presles et Prérolles et des poules de Saint-Brice de l'année 1510.

• Liste des habitants de Presles, Prérolles et Nerville qui doivent par chacun an une poule et un minot d'avoine à M. de Montmorency, 1531.

• Liste des habitants de Villiers-Adam qui doivent par chacun an un pain à M. de Montmorency, 1531.

• Sentence condamnant les habitants de Presles à payer chacun une poule et un minot d'avoine par an au baron de Montmorency pour l'usage des 400 arpents de bois dont ils jouissent dans la basse-forêt de Montmorency, 11 décembre 1540.

• Liste des habitants de Presles, Prérolles et Nerville qui doivent le droit annuel, 21 janvier 1548 [1549] et 12 janvier 1549 [1550].

• Liste des habitants de Villiers-Adam qui doivent chacun un pain par an au connétable à cause de leurs usages dans la forêt de Montmorency, 12 janvier 1549 [1550].

• Arrêt de la Chambre des Eaux-et-forêts de la Table de marbre pour le règlement des usages de Presles, Prérolles, Nerville et Villiers-Adam, dans la cause d'entre le connétable de Montmorency d'une part, les habitants desdits villages et les religieux du Val-Notre-Dame près L'Isle-Adam d'autre part ; 11 juillet 1553.

• Arrêt de la Chambre des Requêtes condamnant les habitants de Presles et Nerville à payer chaque année à la duchesse de Montmorency, veuve du connétable Anne, chacun « une poule grasse, bonne, loyale et marchande » ; 26 janvier 1571.

• Liste des habitants de Presles, Prérolles et Nerville qui doivent payer le droit pour l'année échue à Noël 1579.
• **CONFLANS-SAINTE-HONORINE.** Mesurage et bornage des prés du connétable dans les deux îles de Conflans, 1549.
• **FOLLEMPRISE.** Deux quittances de sommes reçues par Pierre Massin, receveur de L'Isle-Adam, à cause des terres et prés de la seigneurie de Follemprise appartenant à Anne de Montmorency, 1532-1533.

1-GE-004 **BEAUMONT-SUR-OISE.**
• Lettres patentes de François I[er], 5 janvier 1526 [1527] et31 mai 1532, de Henri II, 12 avril 1547, de Charles IX, 15 juin 1564 et 16 février 1568, portant donation du comté de Beaumont-sur-Oise en faveur d'Anne de Montmorency et de ses héritiers.
MASSY (Seine-et-Oise).
• 47 pièces relatives à la régie de la terre et baronnie de Massy en 1568-1570 ; la plupart sont des acquits de sommes payées pour travaux.
A signaler quatre mémoires de travaux au château de Massy, au four banal, et à l'étang, vérifiés par « Me Jehan Bullant, controlleur général des bastiments de la Royne, commis par Madame la Connestable à faire la Visitation des ouvrages cy-dessus », et signés par lui le 21 novembre 1569 ; mémoires peu importants au reste : 32 1. 2 s., 51 1. 14 s., 32 1., et 11 livres.
DAMVILLE (Eure). 40 pièces relatives à l'administration de la terre de Damville de 1618 à 1623, la plupart pièces comptables, acquits de sommes reçues pour travaux, etc.
DIERREY-SAINT-JULIEN (Aube). Terre acquise par Anne de Montmorency de Prégent et Catherine Lucas, 10 décembre 1549.
Prise de possession par ses mandataires, Edme de Courtenay,seigneur de Villars, et Nicolas de Berville, sieur de Bailly, 18 janvier 1550 [1551].
LE ROULET (commune de Saint-Flovier, Indre-et-Loire).
• Opposition rencontrée par Etienne Berthereau, procureur du connétable de Montmorency, à la prise de possession de la terre et seigneurie du Roulet, vendue au connétable par Antoinette d'Eschelles et Jean Chenu, son mari, le 11 janvier 1546 [1547] ; constat fait par Berthereau devant Mathieu Cornuau et Mathurin Launay, notaires en la baronnie de Preuilly, 5 août 1552.
• Acte de prise de possession du château et des métairies du Roulet par Jean Endé, seigneur du Vivier, procureur du connétable, en présence de Charles Tollineau, seigneur de La Valette, et de Jeanne Chenu, sa femme ; 20 février 1553 [1554].

AUVERGNE (terres en).

• Donation par Antoine Bohier et Anne Poncher, sa femme, au connétable Anne de Montmorency, des baronnies et terres de Saint-Cirgues, Champeix, Chidrac, Pardines et Perrier, du Mas et de la Tour-Bohier ; 19 septembre 1555 ; insinuations, 3 octobre ; procuration d'Anne de Montmorency, 29 septembre. Enregistrement par le bailli de Saint-Cirgues et prise de possession, 29 octobre 1555. Prise de possession de la Tour-Bohier par Jérôme de Villemonteix, abbé de Vallette, procureur du connétable, 30 octobre 1555.

• Déclaration des droits, revenus et émoluments, des cens et rentes de Saint-Cirgues, Chidrac, Pardines, Perrier, Saurier, Champeix, Le Mas et la Tour-Bohier, s. d. (Saint-Cirgues, Saurier, Chidrac, Pardines, Perrier sont dans le canton de Champeix, Puy-de-Dôme. Le Mas est dans le canton de Saint-Amand-Tallende. La maison forte dite la Tour Bohier était à Saint-Amand même).

MONTBRON (Charente).

• Compte de la terre et baronnie de Montbron pour l'année 1471-1472, rendu par Penot de Lacombe à Marguerite, comtesse d'Angoulême et dame de Montbron (incomplet).

Compte de l'année 1472-1473.

Deux réceptions en foi et hommage par Claude du Durant, sieur de La Mairie, maître d'hôtel d'Anne de Montmorency et de sa femme Madeleine de Savoie, dame de Montbron :

1° de Gérauld Tastenache, prêtre, héritier de son père Jean ;

2° de Guillaume du Chièvre et de Guillelmine Chambalu, sa femme, fille et héritière de Jean Chambalu, qui avait acquis ce que feu Jean Troubat tenait en fief de la baronnie de Montbron ; 26 mars 1527 [1528].

• Confirmation de l'office de notaire à Jean Guerry, 27 mars 1527 [1528].

• Mémoire des « procès que monseigneur le grant-maistre (Anne de Montmorency) a à cause de sa chastellenie de Montbron », signé « Du Chièvre », s. d. (vers 1528).

• Bail par Claude du Durant, sieur de La Mairie, au nom d'Anne de Montmorency, à Martial Besson, procureur de Jean du Chièvre, clerc, fils de Pierre du Chiévre, des profits, revenus et émoluments de la terre et seigneurie de Mautresses, 21 mai 1529.

• « Mémoires pour Montbron à monseigneur de Meudon » (le cardinal Antoine Sanguin) : les pièces relatives au revenu de Montbron ont été envoyées à l'élu Berthereau (secrétaire d'Anne de Montmorency) ; foi et hommage à demander au sieur de Ruffec à cause de la seigneurie de La Grange ; s. d..

GOURVILLE (Charente).

• Administration de la terre de Gourville en 1589-1590 : bail et visite des moulins, entretien de la vigne, vente des blés, extrait des contrats d'acquisition notifiés au greffe, ferme du four à ban, bail des fermes muables, acquits.

• Bail judiciaire de la baronnie de Gourville, ratifié le 16 juin 1632 par Marguerite de Montmorency, duchesse douairière de Ventadour.

• Celle-ci vend la baronnie de Gourville, le 28 décembre 1640, au prince de Condé, qui la délaisse à son fils le duc d'Anguien ; procès-verbal de prise de possession, 4 juin 1641.

Visite et estimation des réparations à faire au château, 5 juin 1641.

• Arrentement d'héritages, 23 mai 1642.

• Contrat d'échange avec François du Boullet, sieur de La Broue, 24 mai 1643.

• Bail de Gourville, 1642 ; quittance de ce bail, remis au duc de Longueville par son contrat de mariage avec Anne-Geneviève de Bourbon, fille du prince de Condé, 22 juin 1642.

PROVENCE (biens en).

• « Inventaire des pièces envoyées à Monseigneur le Connestable concernans ses biens, terres et seigneuries de ce pays de Prouvence, par le conseiller Ambroys » : maison à Marseille, baronnie des Baux, données par François Ier à Anne de Montmorency le 18 décembre 1527 et le 2 janvier 1528, dons confirmés par Henri II le 20 avril 1547.

Des pièces mentionnées dans l'inventaire, une seule subsiste au dossier : rachat de censives sur des biens au terroir des Baux par Claude de Mauville et Philippe de Brion, sa femme, 19 mars 1544.

LERS et ROOHEPORT (Gard).

• Succession de Laurens et d'Antoine d'Arpajon.

Procès entre Anne d'Arpajon et François de La Baume, comte de La Suze, 1569-1589. Anne d'Arpajon choisit pour héritier Henri de Montmorency, connétable, qui jouit, avec sa fille la duchesse de Ventadour, de la terre de Lers depuis 1592. Réclamation après sa mort contre son fils Henri ; poursuite intentée en 1618 par Mme de Panât, cousine d'Anne d'Arpajon ; fragment d'un factum imprimé pour le duc de Montmorency.

• Ile d'Auriac près Roquemaure : arrentement par Laurens d'Arpajon à André Machart, 24 juin 1568 ; demande de levée de séquestre par Barthélémy de Rodes, sieur d'Auriac, dans la cause entre François de La Baume, comte de La Suze, et Anne d'Arpajon, dame de Lers, 9 décembre 1575 ; arrentement de l'île par Barthélémy de Rodes à plusieurs particuliers, 15 août 1582.

II. BIENS DE LA MAISON DE CONDÉ

1-GE-005 **LE PLESSIS-DE-ROYE** (ou Plessier).

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie du Plessis-lez-Lassigny, baillé à l'évêque de Noyon par Mahieu de Roye, « sire d'Aunoy et du Plessier lez Lachegny », 15 février 1372 [1373].

• Autre aveu et dénombrement ; minute originale non datée, XVe siècle.

• Cession par l'évêque de Noyon, François d'Estrées, à Adrien Le Paige et Maurice de Caisne, du revenu annuel de la terre du Plessis, ayant appartenu au cardinal de Bourbon et saisie par faute de foi et hommage, 18 novembre 1595.

• Cession par l'évêque des droits de quint et requint à Dreux Parent, s^r du Fresnoy, 29 février 1596.

• Compte du revenu du Plessis-de-Roye pour l'année 1595-1596.

• Procès-verbal des réparations à faire au château, rédigé en présence des officiers du prince de Condé, héritier de son oncle le cardinal de Bourbon, 5 novembre 1596.

• Ratification par Charles de Balsac, évêque de Noyon, du contrat de transport des droits de quint et requint fait par son prédécesseur à Dreux Parent, 8 mars 1597.

• Procès-verbal de la consistance et valeur de la terre du Plessis, 10 novembre 1597.

• Trois pièces concernant la saisie et les criées de la terre du Plessis, à la requête de Nicolas Parent, créancier ; février-mars 1603.

CRAPEAUMESNIL (Oise, canton de Lassigny). Etat et certificat des réparations faites en la seigneurie de Crapeaumesnil, appartenant au prince de Condé, 1580.

BRETEUIL, LA FALAISE et FRANOASTEL (Oise).

• Fondation d'une chapelle à Breteuil par Clémence de Muret; lettres du roi Philippe VI pour l'amortissement des rentes données, mars 1333 (copiedu XVIe siècle).

• Remise par Jeanne Le Maistre, veuve de Jacques de Montonvillers, au prince de Condé, de 50 journaux de terre, dits le fief des Chollets, dépendant de la châtellenie de Breteuil, que son père, Gobert Le Maistre, avait pris à rente de Jean de Roye, ne pouvant payer la redevance annuelle « pour la malice du temps et des guerres advenues depuis l'an 1589 et qui continuent encore en ce pays de Picardie, contrainte de laisser en friche lesdites terres... » ; 28 août 1595.

• Procès-verbal des réparations à faire au moulin de Breteuil, 8 avril 1596.

• Accord entre Nicolas d'Aumale, seigneur de Haucourt, gouverneur du jeune prince de Condé, et Claude Philippe, conseiller ordinaire du prince, au sujet du partage des revenus des terres de Breteuil et Francastel qu'ils ont fait saisir «

pour se faire payer de plusieurs grandes sommes de deniers qui leur sont dues par Monseigneur le Prince et Mademoiselle de Bourbon, sa sœur, comme héritiers par bénéfice d'inventaire de feu Monseigneur le prince de Condé, leur père » ; 4 décembre 1596.

• Ordre de faire démolir le colombier à pied qu'Antoine Bourée, hôtelier à Breteuil, a fait établir au milieu de sa cour ; 21 juillet 1598.

• Provisions de sergent et garde-bois à Breteuil pour Antoine Fougère, 14 mars 1603.

• Déclaration par le menu du revenu des terres de Breteuil et Francastel (vers 1600).

• Déclaration du fief de Crèvecœur, Conteville et Le Mesnil.

• Extrait de la valeur du dénombrement de la terre et seigneurie de Crèvecœur, Gonteville et Le Mesnil.

• Revenu de la terreet seigneurie de Crèvecœur, Breteuil, des Alleux, Gonteville et Le Mesnil ; s. d. (vers 1600).

• Bail à ferme de la châtellenie de Breteuil, 7 novembre 1618.

• Décret de Breteuil et Francastel à la requête de Claude Philippe ; adjudication au prince de Condé, 27 août 1627 ; scellé le 11 mai 1629.

• Remise du décret de Breteuil et de celui de La Falaise (celui-ci du 19 mars 1621 et scellé le 11mai 1629) à Rachel de Cochefilet, duchesse de Sully, 24 mai 1629 ; quittance de Maximilien de Béthune, duc de Sully, 12 novembre 1630.

• Contrat entre le prince de Condé et Nicolas de Moy,seigneur de Riberpré, baron de Boves, au sujet des droits seigneuriaux de la terre de La Falaise, fief de la baronnie de Boves ; 19 octobre 1629 (rappel de la constitution d'une rente de 1.500 livres sur la terre de La Falaise par le prince de Condé à Nicolas d'Aumale, sieur de Haucourt ; de l'abandon par Charlotte-Catherine de La Trémoille, princesse douairière de Condé, de son droit de douaire à M. de Haucourt, 13 septembre 1599 ; de la cession par M. de Haucourt de ses droits à Antoine Aucamus, 10 mars 1613 ; d'un traité entre le prince de Condé et Charles d'Albert, duc de Luynes, le 12 décembre 1620 ; de la vente faite par le prince de Condé au duc de Sully le 23 février 1628).

• Quittance du paiement des droits, donnée au prince de Condé par Nicolas de Moy et Anne Courtin, sa femme, 8 janvier 1630.

MAILLY (Somme).

• Projet d'acquisition du domaine de Mailly par le duc de Bourbon ; correspondance, 1820-1823. « Estimation de la terre et château de Mailly, arrondissement de Montdidier ».

CONTY (Somme).

• Donation de la terre et châtellenie de Conty par Madeleine de Mailly, dame de Roye, à Louis de Bourbon, prince de Condé, son gendre ; 21 juillet 1553.

Réception en foi et hommage du prince de Condé par le Roi comme comte de Clermont, 14 mars 1555.

Cession de l'usufruit de Conty par Madeleine de Mailly à son gendre ; lettres d'envoi en possession, 3 avril 1562.

Lettres de prise de possession par le prince de Condé, 9 mai 1562.

ALLERY, FONTAINE-LE-SEC et LIMEUX (Somme, arr. d'Abbeville, canton d'Hallencourt).

• Travaux de réparations aux moulins à vent, 1578.

AILLY-SUR-NOYE et SOURDON (Somme).

• Aveu et dénombrement de la terre d'Ailly, 25 août 1454 (copie de 1615).

• Vente par le prince de Conti du greffe de la châtellenie d'Ailly à Elie Allain, 11 mars 1606.

• Adjudication par décret des terres d'Ailly et de Sourdon à Henri de Bourbon, prince de Condé, février 1622.

• Vente par le prince de Condé à René Gouffier, seigneur de Catheux, Epagny et Saulchoy, 11 mai 1626.

ARTOIS (terres en).

• Engagement par Louis de Bourbon, prince de Condé, Eléonore de Roye, princesse de Condé, et Madeleine de Mailly, dame de Roye et de Buire-au-Bois, à Pierre Moucheron, marchand, bourgeois d'Anvers, du revenu de la terre de Buire-au-Bois, sise au bailliage d'Hesdin, de la terre de La Bazecque, sise en la comté de Saint-Pol, des droits de transport de Flandre à prendre sur plusieurs villes dudit pays ; 12 mars 1561 ; accord au sujet du revenu de ces biens entre Pierre Moucheron fils et Henri de Bourbon, prince de Condé ; 7 février 1572.

• Traité entre le prince de Condé et ses créanciers, des bourgeois de Strasbourg ; assignation de la créance sur les Transports de Flandre, les terres de La Bazecque et de Buire-au-Bois ; 17 octobre 1580.

• Vente des bois de Buire, février 1580, janvier 1581.

• Bail à ferme du moulin de Wavrans, passé par le receveur des terres de Béalcourt, Buire, Wavrans et Erembaucourt, appartenant au prince de Condé ; 27 novembre 1582.

• Bail du .moulin de Béalcourt, 27 novembre 1582.

• Compte du fermier des terres de Buire, Erembaucourt, Wavrans et Béalcourt pour les années 1583-1585 ; transaction avec le fermier, 5 mars 1585 ; quittance

du fermier.

• Quittance des arpenteurs qui ont mesuré les terreset les prés de la censé de Buire, 13 mars 1585.

• Vente des bois de Buire, 12 mars 1585.

• Quatre baux d'arrentement de parties du domaine de Buire, mars 1585.

• Vente de la terre de Béalcourt à Louis de Prouville, sieur de Harponlieu, 26 mars 1585 ; reçu du prix par Siméon Bellanger, trésorier général du prince de Condé, 13 juin.

• Vente de la terre de Wavrans à Philippe de Bourdin, seigneur de Nœux, 3 avril 1585.

• Bail à ferme pour douze ans de la terre de La Bazecque, 20 avril 1585.

• Paiement fait à Michel de La Huguerie, créancier du prince de Condé, 4 mai 1585.

• Sept contrats d'arrentement de terres à Buire, 24 mai 1585 ; autre contrat, 2 août 1585.

• Transaction entre le prince de Condé et Jeanne Arnoul, veuve d'Emond Boucherat, dont la créance est assignée sur la terre de La Bazecque, 18 décembre 1587.

• Lettres patentes rétablissant Henri II de Bourbon, prince de Condé, en ses terres du pays d'Artois, 5 mars 1641 ; arrêt de vérification de ces lettres, 30 juillet 1641.

DAMMARD et MONTEMAFROY (Aisne, canton de Neuilly-Saint-Pront).

• Remise faite par Jacques Viguier, administrateur des biens du prince de Condé, à Robert et Antoine Warel de la somme de 400 livres sur ce qu'ils doivent au prince du revenu de sa terre et seigneurie de Dammard et Montémafroy ; 18 août 1618.

• Vente de la seigneurie par le prince de Condé à Jacques Viguier, 22 mai 1624 ; vente par Viguier à Louis Potier, baron de Gesvres, comte de Tresmes, 30 septembre1624.

Poursuite en retrait lignager par le prince de Condé contre M. de Gesvres, 1626.

Décret de la seigneurie, adjugée à M. de Gesvres, 24 avril 1630.

CHAOURCE (Aube, arr. de Bar-sur-Seine).

• Vente par Vincent David au prince de Condé d'une maison à Chaource, et prêt d'une somme, moyennant une rente de 666 écus, 2 mai 1578.

Non-paiement de la rente, saisie de la maison ; procès.

Transaction du 5 mars 1582, constitution d'une rente de 2.000 livres tournois.

Réclamation des arrérages de cette rente, faite le 4 janvier 1597 par Claude de Bury et Jacques d'Allonville, héritiers de Vincent David, président et trésorier de France en Champagne.

VAUDES (Aube, canton de Bar-sur-Seine).

• Déclaration des habitants de Vaudes par laquelle ils quittent le prince de Condé et ne prétendent rien de la somme de 1.500 livres qu'ils ont payée pour l'acquisition de la terre de Vaudes, faite à son profit d'Etienne de Beurey et d'André du Tiers, 30 mars 1638.

• Quittance donnée au prince par Joachim Bazin, demeurant à Troyes, des droits de quint et requint dus pour l'acquisition de la terre de Vaudes, qui relève de sa « seigneurie et tours Sainte-Parise de Chassenay », 13 juin 1638.

• Bail du revenu de la terre de Vaudes, 15juin 1638.

• Adjudication du revenu en 1647 et en 1658.

LA FERTE-SOUS-JOUARRE (Seine-et-Marne).

• Lettres de Henri III autorisant le prince de Condé « à faire faire presche et tout aultre exercice libre de la religion prétendue réformée en ses maisons assizes en la ville de La Ferté-au-Goul, soit qu'il fust présent audit lieu ou absent » ; Paris, 15 et 19 décembre 1577.

Lettres du bailli de La Ferté enregistrant la protestation des catholiques de la ville, 21 décembre.

Etablissement de l'exercice de la religion réformée au château de La Ferté par le bailli, 17 février 1578.

Autres lettres de Henri III au Parlement, mettant au néant l'appel formé par Picard, curé de La Ferté, et confirmant ses lettres du 19 décembre ; Paris, 27 mars 1578.

Autres lettres ordonnant au Parlement de procéder sans délai à la vérification et à l'entérinement des lettres du 27 mars ; Paris, 22 juillet 1578.

Arrêt du Parlement ordonnant la convocation du curé et des habitants de La Ferté, 29 août ; signification de l'arrêt, 5 septembre.

Assemblée des habitants, maintien de la protestation, nomination de procureurs, 7 septembre.

Autre assemblée des habitants devant le bailli et les officiers du prince, 13 octobre.

Lettres royales ordonnant au grand-prévôt de France de se transporter à La Ferté pour établir au château l'exercice du culte de la religion réformée ; Paris, 2 mars 1579.

Procès-verbal de l'établissement par le lieutenant du grand-prévôt, 1er avril 1579.

• Lettres de terrier accordées au prince de Condé, 7 mai 1572.

• Réparations à la couverture du pressoir, 1582.

• Donation par le prince de Condé à Frédéric d'Adam, son écuyer, des deniers provenant de l'office de bailli lorsqu'il sera vacant ; Saint-Jean d'Angély, 17 avril 1583.

• Vente de la terre de La Perté-sous-Jouarre par le prince de Condé à François de Bourbon, prince de Conti, 18 juillet 1585.

• Dettes du prince de Condé payées sur le prix d'acquisition de La Ferté :

1° à Denis Bodin, sieur de Monchy-Saint-Eloi, 21 juillet 1586 ;

2° à Jean Dagre, de La Rochelle ;

3° à Jean Lucas, écuyer ; 4° à Pierre Dulac, sieur de Vendeuil (remboursement d'une rente assise sur les terres de Breteuil et Francastel) ;

5° à Claude Delaistre, marchand passementier à Paris (fournitures à la princesse de Condé).

GERMIGNY-SOUS-COULOMBS (Seine-et-Marne).

• Pouvoir donné par le connétable Anne de Montmorency à Regnault de Lavoizier, procureur du Roi à Meaux, pour acquérir du prince et de la princesse de Condé la terre et seigneurie de Germigny au prix de 26.500 livres tournois ; Ecouen, 4 août 1560.

Contrat d'acquisition, 15 février 1561.

Procuration donnée à Regnault de Lavoizier pour prendre possession ; Chantilly, 13 février 1561.

Consignation d'une partie du prix d'après convention annexée à l'acte, 10 août 1561.

Remboursement du prix total par le prince de Condé au connétable de Montmorency, et reprise de possession de la terre de Germigny, 22 janvier 1562.

GUERCHEVILLE (Seine-et-Marne).

• Délibérations du Conseil des princes de Condé relatives à quelques fiefs de Guercheville, 1688, 1689, 1728 ; à la cession de la terre de Guercheville par le duc de Bourbon à Mme de La Roche-sur-Yon (née Bourbon-Conti), et à la remise des titres, 19décembre 1724.

REMALARD (Orne).

• Paiement pour travaux en l'auditoire, 1551.

• Paiement au geôlier des prisons, 1554.

• Office de greffier de Remalard donné par Jean de Bourbon, comte d'Anguien et de Soissons, à son secrétaire Jean Robert, 18 mai 1554.

• Travaux à l'auditoire et aux halles, 1554-1555.

• Office de sergent donné par le comte d'Anguien à Jean Moreau, 1555.

• Paiement de copies de pièces pour un procès, 1555.

• « Estat du compte contenant la déclaration des frais, mises, paines, journées, sallaires et vaccations » faits par les adjudicataires des fruits de la terre et seigneurie de Feuillet (commune du Mage), saisie à la requête du procureur de Remalard, « desquelz fruictz nous n'avons peu jouyr en totallité parce que le seigneur de Brosses, ses gens, complices et alliez nous ont faict et donné plusieurs empeschemens... » ; 1554-1555.

1-GE-006 **CHATEAUNEUP-EN-THYMERAIS et CHAMPROND** (Eure-et-Loir).

• « Estât de l'arpentage et apréciation des forestz et bois taillis de la baronnye de Chasteauneuf-en-Thumerais et de la chastellenye de Champrond, faicte par arpenteurs et apréciateurs acordez de la part de haulte et puissante dame la Royne de Navarre, tant en son nom que comme tutrice et curatrice de mon segneur le prince de Navarre et madame Catherine, ses enffens, que par hault et puissant prince Loys de Bourbon, duc d'Anguyen-le-François et prince de Condé, pour parvenir au partage actuel desdictes baronnye et chastellenye et deslivrance actuelle de la quarte partye desdictes segneuryes à mond. segneur le prince de Condé » ; 21 juillet 1566.

• Vente par Henri de Bourbon, prince de Condé, à son maître d'hôtel Jean Auchez, sieur de Villenelles, de 300 arpents en la forêt de Champrond, contre session de la seigneurie de Brannay, dépendant de son comté de Vallery ; 2 octobre 1584.

• Bail de la terre et seigneurie par le prince de Condé (Henri II de Bourbon) à Jacques Gueffier, son boulanger ; 1er mai 1621.

• Arrêt du Conseil privé du Roi rendu contre Jacques Garsaulan, fermier général de l'ancien domaine de Navarre, et maintenant le prince de Condé dans la possession de la terre de Champrond ; 17 février 1634.

LA NEUVILLE-EN-GATINAIS.

• Bail par le prince de Condé à Michel Desbordes, marchand poissonnier du Roi, bourgeois de Paris, du revenu temporel de l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul de Perrières et du revenu de la terre et seigneurie de La Neuville, situées en Gâtinais ; 6 décembre 1618.

ESCRENNES (Loiret).

• Aveu et dénombrement de la seigneurie d'Escrennes, baillé à l'évêque d'Orléans par Louis de Bourbon, prince de Condé ; 7 mai 1566.

CRAON (Maine-et-Loire).

• Cinq lettres et documents relatifs à l'administration de la baronnie de Craon en 1602-1604, parmi lesquels un mandement de Charlotte-Catherine de La Trémoille, princesse de Condé, faisant don et remise au sieur de Montataire (Jean de

Madaillan) et à Judith de Chauvigny, sa femme, des droits dus pour la mutation de leurs fiefs ; 15 mars 1604.

MONTMIRAIL, AUTHON et LA BAZOCHE-GOUET (Eure-et-Loir).

• Délibérations du Conseil du prince de Condé au sujet des fiefs qui relèvent de ces seigneuries ; dix documents, 1682-1685.

FRONSAC (duché de) (en Guyenne).

• Baux à ferme consentis en 1645 par Armand de Maillé, duc de Brézé et de Fronsac.

• Pièces administratives des années 1658-1659.

• Bail du duché de Fronsac par le prince de Condé à Dominique Bastard, 15 septembre 1660.

• Transport des archives de Fronsac au château de Coutras et attestation d'inventaire ; 29 novembre 1670.

• Délibérations duConseil du prince de Condé sur la mouvance de la terre de Branda, 1671.

COGNAC et MERPINS (Charente).

• Vérification de l'arrêt obtenu par le prince de Condé pour la main-levée des terres et seigneuries de Cognac et Merpins, 7 août 1581.

ALBRET (duché d').

• Lettres d'érection du duché d'Albret en faveur du roi et de la reine deNavarre, 14 avril 1556 [1557] ; lettres d'enregistrement, 2 juillet 1557 (copies de 1628).

• « Edict du Roy pour la vente et revente de ses domaines de Languedoc, Quercy, Guyenne, Navarre, et de la feue Reyne Marguerite. A Paris, M. DC. XXXIX », in-4° de 19 p.

• « Edict du Roy sur la vente et revente de ses domaines de Languedoc, Quercy, Guyenne, domaine de Navarre, et de la feu Reine Marguerite, situés dans les ressorts des Cours de Parlement de Tolose et Bordeaux. Avec l'Arrest de vérification d'iceluy de la Cour de Parlement de Tolose, du 9 septembre 1639, et Commission de sa Majesté pour ladite vente. A Tolose, par Arnaud Colomlez, Imprimeur ordinaire du Royet de l'Université, près l'Eglise du Taur, 1639 » ; in-4 de 15 p.

• 19 pièces relatives à l'acquisition du duché d'Albret par Henri II de Bourbon, prince de Condé, janvier-mai 1641.

Procès-verbaux de prise de possession, juin-juillet 1641.

• Procès-verbal de la prise de possession des villes et consulats de Nogaro, Barcelonne, Riscle et Plaisance, 1er octobre 1641.

• Contrat d'engagement de la justice et autres droits d'Aignan, 21 octobre 1641 ;

mise en possession, 26.

• Acquisition par le prince de Condé de la charge de capitaine des parc et garenne du Roi de la ville de Nérac, 3 décembre 1641 ; de la charge de gouverneur des ville et château de Nérac, 22 février 1642 ; des charges de jardinier, garde et contrôleur des jardins de Nérac, 24 janvier 1643 ; des offices du présidial de Nérac et du présidial du duché d'Albret, avril 1643.

• Arrêt portant décharge des charges locales du duché d'Albret, rejetées sur l'élection de Condom, 14 décembre 1644.

• Lettres patentes ratifiant l'engagement du duché d'Albret, 8 avril 1645 ; arrêt d'enregistrement en la Cour des Comptes, 13 octobre 1645.

• Arrêt du Conseil d'Etat sur les greffes alternatifs et triennaux des justices du duché, 7 décembre 1645 (imprimé : A Paris, de l'impr. de P. Rocolet, 2 p. in-f).

• Vente par M. de Pardailhan (Armand d'Escodeca de Boysse) à Mme de Chillac (Jacquette de Justal) de la maison noble de Lavergne dans la paroisse de Casseuil et de trois métairies, 15 mai 1645 ; révente par Mme de Chillac au prince de Condé, 30 juin 1645.

• Vente par Raymond de Loupiac, seigneur de Montcassin, de la baronnie de Durance au prince de Condé, en échange d'autres biens, dont la terre de Lavergne ; 30 juin 1645 ; prise de possession de la baronnie, 2 juillet ; ratification de l'acte par le prince de Condé, 25 juillet.

• Acquisition du jardin du capitaine Etienne Léglise à Gasteljaloux, 19 juin 1645.

• Acquisition des greffes de Castelmoron, 20 juillet 1644, avec les titres de propriété de 1621 à 1638.

• Echange fait par le Roi avec le duc de Bouillon du duché d'Albret, du duché de Château-Thierry, des comtés d'Auvergne et d'Evreux, etc., contre les terres et seigneuries de Sedan et de Raucourt, 20 mars 1651 ; ms. et imprimé, in-4 de 16 et 3 p. ; pièces à l'appui : mémoire sur les intérêts du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne ; « Estat sommaire des droits et revenus domaniaux et seigneuriaux des souverainetez de Sedan et Raucourt pour l'année escheuë le dernier Juin 1641 » (imprimé, In-folio de 4 p.)-

• Lettres patentes portant commission pour traiter avec le prince de Condé (Louis II de Bourbon) de l'échange du du«hé d'Albret contre le duché de Bourbonnais ; 9 août 1651.

Etat de la dépense faite par le feu prince de Condé pour l'acquisition du duché d'Albret, septembre 1651.

• Procès-verbal de l'évaluation du duché d'Albret, 15 avril 1655.

• Contrat d'échange des duchés d'Albret et de Bourbonnais, 26 février 1661

(imprimé, in-4 de 16 p.).

• Arrêt du Conseil d'Etat du 19 septembre 1744 déclarant, à la requête du duc de Bouillon, que les offices du duché d'Albret ne sont pas compris dans la Déclaration du Roi du 3 décembre 1743.

• Procès entre le marquis de Cornulier et le marquis de Monti, acquéreurs de toutes les propriétés de l'ancien duché d'Albret ayant appartenu au duc de Bouillon, et M[elle] Véronique de Coudroy et autres détenteurs des terrains composant les bois et landes de l'ancienne forêt de Mauco ; deux mémoires imprimés à Mont-de-Marsan en 1841 ; intervention de l'administration du duc d'Aumale, appelée à fournir des pièces d'archives, 1842.

REMIREMONT (Vosges. Papiers provenant de la princesse Louise de Condé, abbesse de Remiremont).

• Copie de 1771 de lettres de Ferri, duc de Lorraine, de l'année 1295, portant accord et transaction avec l'abbaye de Remiremont.

• Acensement du moulin Gebelat, sis au ban de Diarville, consenti par les dames de Remiremont à Mengin le Redouté, 17 juillet 1421.

Autre acensement du moulin à Henri Parisat, 24 juillet 1426.

Autre acensement à Jean de la Hache, 30 mai 1452.

• Acensement des bois de Charmes et d'Essegney, 7 mai 1521 (copie de 1716).

• Accord entre les habitants de Maroncourt et ceux de Valleroy au sujet de pâturages, 19 août 1555 (copie de 1720).

• Accord entre les dames de Remiremont et le duc de Lorraine au sujet de la propriété des montagnes, côtes et pâturages des Hautes Chaumes, situés dans les prévôtés et recettes d'Arches et de Bruyères ; 13 mars 1558 (copie de 1769).

• Bail perpétuel du moulin de Gebelat au ban de Diarville, 9 mars 1611.

• Terrier de la Haute-Rue de Destord, 1718.

• Trois plans du XVIIIe siècle relatifs aux séparations des bans et fînages de Himont, Valleroy-aux-Saules et Maroncourt (domaine près de Mirecourt).

1-GE-007 **VATAN** (Indre).

• Constitution d'une rente de 500 livres faite par Félix Aubery, marquis de Vatan, à Paul-Sulpice Feydeau de Brou, 25 janvier 1730.

Don de la rente par Feydeau de Brou à sa fille Louise-Julie à l'occasion de son mariage avec Jean-Nicolas de Boullongne, 1573.

Transport de la rente par ceux-ci à Denis-André Rouen des Mallets, 4 juillet 1769. Cession par Rouen des Mallets à Gabriel-Marie Palate d'Ercy, 27 août 1772.

• Vente du marquisat de Vatan par Joseph-Palamède de Forbin, marquis de Janson, et Louise Aubery, sa femme, à la princesse Louise de Condé, 14 septembre 1774.

Pièces relatives au règlement du prix, 1774-1778.

Paiements faits à diverses personnes à cause de l'acquisition de Vatan, 1774.

Liquidation des droits dus au Roi pour la mutation de la terre de Vatan, relevant de son château de Blois, 24 décembre 1777.

Remboursement à Pineau, procureur au bureau des Finances de la généralité d'Orléans, des frais faits pour parvenir à la ventilation des profits dus au Roi, 28 janvier 1778.

Fragment d'un imprimé in-folio intitulé « Arrest du Conseil et Lettres patentes portant établissement d'une foire en la ville de Vastan le 27 juin de chaque année. Des 14 septembre et 15 décembre 1779 » (à Paris, chez Cl.Simon, 1780).

• Comptes de la régie de Vatan de 1775 à 1781.

Délibérations du Conseil de la princesse Louise de Condé relatives à la régie de Vatan, 1778-1779.

• Reprise de possession de Vatan en 1815. [La princesse Louise mourut en 1824 et légua Vatan aux religieuses Bénédictines du Temple].

III. BIENS DE LA MAISON DE CONTI

1-GE-008 **FERE-EN-TARDENOIS** (Aisne).

• Pièces d'un procès intenté par Louis-François de Bourbon, prince de Conti, à Charles Cleret, fermier du droit de hallage et minage de Fère, et à plusieurs marchands de grains de cette ville ; 1746-1750.

• Etat général de la consistance des domaines, bois et revenus de la baronnie de Fère, 1752.

• Etats des produits et charges pendant vingt ans, 1758-1777.

• Evaluation de la baronnie de Fère faite à l'occasion du partage de la succession de la duchesse d'Orléans, née Conti, belle-mère du duc de Bourbon ; délibération du Conseil du prince de Condé, 21 avril 1779."

FIEFS RELEVANT D'ANGUIEN ET DE CLERMONT-EN-BEAUVOISIS.

• Délibération du Conseil du prince de Condé arrêtant les droits féodaux qui sont dus au prince par la succession du prince de Conti à cause des fiefs qui relèvent d'Anguien (Montmorency) et de Clermont-en-Beauvoisis, 10 mai1780 : fief de Mortefontaine à Parmain, fief du Galois d'Aunoy au terroir de Nogent, sixième du fief de Clerbourg à Hérouville, acquis par le prince de Conti du marquis de

Verderonne le 26 juillet 1746, relevant du duché d'Anguien; terre et seigneurie d'Enancourt, acquise en 1720 par la princesse de Conti, relevant du comté de Clermont ; 140 arpents de bois faisant partie du fief de la Malmaison, acquis par le prince de Conti le 20 avril 1748, relevant d'Anguien ; les deux tiers de la terre et seigneurie de Baillet, acquis du comte de Lauraguais par le prince de Conti le 24 avril 1769, relevant de Clermont ; la terre et seigneurie de Montauglan, acquise par le prince de Conti le 16 avril 1777, mouvant d'Anguien pour une partie.

TRIE (Oise).

• Pièces judiciaires et administratives, 1666.

• Visite des bois et du domaine, 1761.

LATTAINVILLE (Oise).

• Bail de la terre de Lattainville à Toussaint Housselin par Jean Chanlatte, sieur de Hainval, seigneur de Lattainville, 25 octobre 1687.

• Saisie et criées de la terre de Lattainville, bail judiciaire, 1691.

PONTOISE.

• « Mémoires des affaires à examiner pour Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Conty dans le comté de Pontoise qui lui appartient » (droits et prétentions de différents seigneurs et des bourgeois de Pontoise) ; s. d. (XVIIIe siècle).

• Mémoire sur la terre d'Eragny, dont le seigneur de Conflans revendique la haute justice.

• Droits des religieuses du grand Hôtel-Dieu de Pontoise ; lettres patentes de 1598.

• Paiement du droit annuel de la Paulette fait par Pierre Gurin, juré vendeur, contrôleur et visiteur des marées à Pontoise, 1755.

• Supplique du Chapitre de la collégiale de Pontoise, qui demande la suppression du doyenné, dont les biens suppléeraient à la modicité des canonicats.

• Demande d'acensement d'un terrain.

Lettre de l'expert et arpenteur royal en chef du Conseil du prince de Conti, 1766.

MANTES et MEULAN.

• Mémoire sur le contrat d'échange du 19 septembre 1747, par lequel le Roi a cédé au prince de Conti le domaine de Mantes et Meulan contre les seigneuries d'Ivry et de Garennes.

• Commission donnée à Me Ducorps de Lagrave, notaire à Mantes, pour percevoir les revenus du domaine, 21 janvier 1754.

• Lettres de l'intendant sur le défaut de paiement des frais de justice dans les villes de Mantes et Meulan, 31 janvier 1756.

• Lettre de Pierre-Christophe Desmé, maire perpétuel de Mantes, au sujet de droits d'ensaisinement par lui dus, 13 mai 1758.

• Etat de recettes de droits et dépenses en 1758.

• Etat des contrats soumis au droit de lods et ventes,1758 ; dépri accordé au s[r] Paul Leuilliée, 3 mars 1758.

• Demandes d'acensement de terrains, 1758.

• Mémoire sur la vente d'une portion des fossés, 1764.

• Projet de construire deux pavillons aux abords du nouveau pont à l'entrée de la nouvelle rue de Mantes, décembre 1765.

• Prières nominales dans les églises, 1761.

• Nourriture et éducation des enfants trouvés, 1762.

• Offices d'arpenteur, 1761.

• Amendes, 1763.

• Mémoire sur le fief de Denemond, mouvant du château de Mantes, 1758.

• Cession d'une rente au couvent de Meulan, 1664.

IVRY-LA-BATAILLE (Eure).

• Acquits de travaux pour la réparation des moulins d'Ivry, 1667.

• Mémoire adressé au Conseil du prince de Conti par le fermier de la baronnie d'Ivry, 1738.

GARENNES (près d'Ivry).

• Balivage et vente des bois en 1725.

• Mémoire des réparations à faire à Garennes, 1732.

• Etats de travaux, paiements, 1732.

• Vente de bois, 1732.

• Liste des droits de travers ; mauvais état du pont, 1732.

• Acquits, 1732.

BAUGY (Cher).

• Pièces relatives à l'étang de Baugy, appartenant au prince de Conti, 1661.

CERIZIERS (bailliage de Sens).

• Procès entre le prince de Conti, seigneur de Ceriziers, et quatre habitants de ce village, jugé par la maîtrise de Sens et évoqué à la Table de marbre ;1758-1759.

ORANGE.

• Don par le Roi au prince de Conti des fruits, rentes et revenus des biens des « fugitifs pour fait de religion » de la principauté d'Orange, 16 octobre 1703.

• Cession à Pierre Bouyer, par le procureur du prince, de « la portion dominicale des fruits et revenus d'une grange avec son tenement délaissée par noble Louis de Langes, sieur de Beauvezer » ; 16 avril 1704.

IV. BIENS DE LA MAISON DE VENDOME

1-GE-009 **VENDOME** (duché de).

• Vente par le mandataire de Henri IV à René Bouchereau des greffes civil et criminel du Bas-Vendômois, de la métairie et de l'étang du Berger situés dans la châtellenie du Haut-Vendômois, et de la métairie de la Couture, 20 juin 1594 ; déclaration de Bouchereau au profit d'Antoine Durand, « contrôleur de la double traite de Saumur », 24 juin.

Vente par Antoine Durand à Jacques de Saint-Germain et sa femme, Elisabeth de Mornay, 2 juin1603.

Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, et Charlotte Arbaleste, sa femme, Elisabeth de Mornay, femme de Jacques de Saint-Germain, seigneur de Pontenay en la Vicomté de Mortagne, donnent pouvoir à celui-ci pour vendre au tuteur du duc de Vendôme, Beaufort et Etampes, les greffes civil et criminel du Bas-Vendômois et les autres biens aliénés le 20 juin 1594 ; 2 janvier 1606.

• Vente par les procureurs du roi de Navarre à Georges Viau, avocat à Vendôme, de 250 livres tournois de rente sur le revenu et ferme du greffe du bailliage de Vendôme, 29 août 1587.

Remboursement, 1603.

• Rachat fait de Jacques Le Jay par le duc de Vendôme des tabellionage, lettres obligatoires, greffe des remembrances du Bas-Vendômois, adjuts, poids et mesures de Montoire, métairie de La Touche, greffes civil et criminel du bailliage et justice ordinaire de Vendôme, acquis le 28 juin 1596 par ledit Le Jay et Marie de La Croix, sa mère ; 3 janvier 1602.

• Rachat, fait au nom du duc de Vendôme, de 120 arpents du bois Breton et de la haute et moyenne justice de la terre du Vignau, vendus le 31 décembre 1596 à François de Racynes, sieur de Villegomblin, et à Martin de Racynes, abbé de La Vernusse, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges ; 30 mars 1602.

• Vente par Jacques Giroust, « secrétaire du Roy en sa maison de Navarre, demeurant à Beaufort », au procureur du duc de Vendôme de 15 arpents de bois en la forêt de Vendôme, aliénés le 16 septembre 1595.

• Provisions de greffier de la Chambre des Comptes de Vendôme en faveur d'Isaac Matras, signées de Henri IV le 4 décembre 1589.

Vente par Henri IV à Paul Baranger de La Chalotière et à Isaac Matras de 200 arpents de bois en la forêt de Vendôme et de 40 arpents de terres vaines, 19 juin 1595 ; lettres de ratification de cette vente, données par Henri IV le 25 juillet 1596.

Transaction portant cession de ces biens par Isaac Matras au mandataire du duc de Vendôme, 22 mars 1604.

• Vente par le mandataire de Henri IV à Judith de Guinnes, veuve d'Albert Matras, greffier en la Chambre des Comptes de Vendôme, de 146 arpents de bois taillis le 6 septembre 1595 et de 34 arpents le 2 octobre 1595.

Rachat au nom du duc de Vendôme le 2 août 1604.

• Vente par le mandataire de Henri IV à Guillaume Thouart, receveur du domaine de Vendôme, de 20 arpents de bois taillis, 5 septembre 1595, et à Jeanne Thouart, veuve de Michel Buffereau, greffier des Eaux-et-forêts de la chàtellenie de Vendôme, de 10 arpents de bois taillis, 2 octobre 1595.

• Dommages et intérêts payés à Guillaume Thouart, 1599, 1604 .

•Jeanne Thouart vend ses 10 arpents à Jean Dupuy, un des Cent chevau-légers de la compagnie du Roi, demeurant à Vendôme, 23 avril 1608.

• Jacques du Rozan, un des Cent chevau-légers de la compagnie du Roi, et Jeanne Thouart, sa femme, Jean Dupuy, de la même compagnie, et Françoise Thouart, sa femme, Hector Bourru et Marie Thouart, sa femme, Charles Le Tellier, sieur de Paradis, et Anne Thouart, sa femme, tous héritiers de Guillaume Thouart et de Madeleine de Courcelles, vendent au mandataire du duc de Vendôme les 30 arpents acquis en 1595 ; 3 avril 1610.

• Vente au mandataire du duc de Vendôme par François du Rozier, chirurgien ordinaire du Roi, et Pricille de Nonvilliers, sa femme, Pierre Paillart, sergent du bailliage de Vendômois, et Marie de Nonvilliers, sa femme, Jean Guibert et Jeanne de Nonvilliers, sa femme, et Madeleine de Nonvilliers, veuve de Jean de Montulé, de 33 arpents de bois taillis acquis le 16 septembre 1595 par Simon de Nonvilliers, concierge et garde du château de Vendôme, père desdites dames ; 20 août 1605.

• Arrêt du Parlement portant que 168 arpents de bois vendus à Jean Grimaudet en la forêt de Gâtines le 6 septembre 1593 reviendront au duc de Vendôme, tandis que les 100 arpents de haute futaie acquis dans la forêt de Vendôme le 18 décembre 1592, et les 100 arpents de bois acquis en la forêt de Gâtines le 28 juillet 1593, demeureront aux héritiers de Jean Grimaudet ; 7septembre 1624.

• Jeanne Galland, femme de Jean du Perrây, sieur de Beaulieu, vend au duc de Vendôme 29 1. 19 s. 2 d. t. de rente à prendre sur certains détenteurs de terres en la forêt de Montoire, lesdites rentes à elle vendues le 28 décembre 1605 par Jean Boisdron, s^r de Gruais, qui les avait acquises du mandataire de Henri IV le 22 mai 1595.

• Vente du four à ban de Montoire à Gaillard Galland, sieur de Vallières, 10 mai

1595.

Vente par celui-ci au mandataire du duc de Vendôme, 10 septembre 1602.

• Aliénation et rachat de la métairie de la Touche-Sereine et des prés de Villavard près Montoire, 1595-1602.

• Terre et seigneurie de **La Cour-en-Gâtinais** *:* vente par les mandataires de Henri IV à Daniel du Temps, s[r] de La Rouhaudière, 18 novembre 1593 *;* ratification par Henri IV, 28 novembre ; transport à Blaise Méliand, 18 décembre ; accord entre Blaise Méliand et Ephraïm Gallant, sieur de La Binardière, au sujet de la capitainerie de Ladour-en-Gâtines, 20 janvier 1594.

Rachat de la maison et seigneurie par le duc de Vendôme ; prise de possession par ses agents, Jean et César Porget, le 20 mars 1606.

• Fief **d'Aubemarre** près La Cour, fiefs de **Montrouveau** et de **Gâtines** (canton de Montoire) : vente à Blaise Méliand, 24 mars1593 ; ratification du Roi, 18 janvier 1594.

• Remboursement des offices de notaires de la ville et châtellenie de Vendôme, 1631.

• Vente par Pierre Mellot, curé de Busloup, au duc de Vendôme, de la moitié indivisée du fief de **La Senaudière,** autrement dit **le Colombier,** sis en la paroisse de **Busloup,** l'autre moitié appartenant aux héritiers de son frère Jacques Mellot ; 12 février 1640.

Paiements par le métayer du Colombier, comptes, 1650-1654 ; bail de la métairie, 1658.

• Bail à rente du moulin de la Senaudière dans la paroisse de Busloup, 1584.

• Acquisition du moulin des Branloires, autrement dit de la Senaudière, par Antoine de Loménie, seigneur de La Ville-aux-Clercs, 10 février 1626 ; quittances du paiement de l'acquisition,. 1628-1631.

Vente d'une maison et de terres à **La Ville-aux-Clercs,** 1640.

• Acquisition par Pierre Luce des Marais, agent des affaires de Leurs Altesses de Vendôme, d'une maison à **Villemardy,** 1673 ; ratification par Louis-Joseph, duc de Vendôme, et par Philippe de Vendôme, 15 décembre 1673.

• Baronnie de **Preuilly** (Indre-et-Loire).

Recette de la vente des bestiaux des métairies, 1616.

Vente de rentes en grains, 1608.

Extrait des assises de la baronnie, 1616.

Office d'avocat et procureur fiscal, 1616.

• Terre et seigneurie de **Fontaine** en la paroisse de Roziers (Indre-et-Loire) ; aveu et dénombrement baillé à Louis-Joseph, duc de Vendôme, par Louis-Thomas-

Olivier de Fiennes, marquis de Leuville, 11 décembre 1710.

1-GE-010 **SAINT-CALAIS** (Sarthe).

• Aveu de la châtellenie de Saint-Calais, relevant de la baronnie de Montdoubleau, baillé à Jean de Bourbon, comte de Vendôme, par Jean de Bueil, comte de Sancerre, 25 octobre 1465 (copie du XVIIe siècle).

• Vente de la châtellenie par Antoine de Bueil à François de Bourbon, comte de Vendôme, 29 janvier 1491 [1492].

• Don de la terre et seigneurie de Saint-Calais fait par Henri IV à Jeanne de Montmorency, dame du Bourg-Guérin près Châteaudun, 18 décembre 1593.

• Vente de Saint-Calais par Jean de Beauxoncles, sieur de La Brosse et du Bourg-Guérin, veuf de Jeanne de Montmorency et tuteur de ses enfants mineurs, à Denis Le Sueur, au nom et comme tuteur comptable de César, duc de Vendôme, 9 avril 1601.

• Mémoire sur la mouvance de la terre et châtellenie de Saint-Calais, 1638.

• Extrait de quelques aveux de fiefs relevant de Saint-Calais (1407 à 1516), dressé le 12 juillet 1665.

• Fief de **La Chênage** (commune de Saint-Mars-de-Locquenay).

Aveu baillé à Jean de Bueil par Jean de Corbin, 31 janvier 1466 [1467].

Réception en foi et hommage de Jean de Corbin par Antoine de Bueil, 7 janvier1480 [1481].

Aveu baillé par Médard de Corbin à Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, 19avril 1498.

Aveu baillé à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, par Richard Le Moyne, seigneur de Saint-Mars-de-Locquenay et de La Chênaye, 16 décembre 1541.

Recueil d'actes fait vers 1550 : aveu de 1467, foi et hommage de 1481, déclarations de terres ou fiefs délivrées au seigneur de La Chênaye, 1493, 1495 (Médard de Corbin), 1541 à 1548 (Richard Le Moyné).

Vente de La Chênaye par Pierre Beudin à Pierre de Baigneux, seigneur de Gourcival, et à Madeleine de Fromentières, sa femme, 12 avril 1616.

Partage entre leurs fils René, Antoine et Jean, 9 octobre 1632.

Saisie féodale faite sur Jean de Baigneux, 22 août 1633; mémoire à ce sujet, 25 août ; accord entre le duc de Vendôme et Jean de Baigneux au sujet de la mouvance de la terre de Saint-Mars-de-Locquenay et du fief de La Chênaye, 24 novembre 1639.

Sentence contre Eloi Buffet, curé de Saint-Mars, qui a fait planter un poteau aux armes du comte de Soissons et de la comtesse, dame de Lucé, dans le

carrefour situé près de l'église paroissiale, dans le fief de La Chênaye qui relève de Saint-Calais ; 5 mai 1640.
Aveu et dénombrement de Saint-Mars et de La Chênaye, baillé au duc de Vendôme par Jean de Baigneux, 19 février 1643.
• Fief de **Maisoncelles** (canton de Bouloire). Foi et hommage de Robert Chabot, baron d'Apremont, à la comtesse de Vendôme, pour ses fiefs de Maisoncelles, Bouloire et Saint-Mars, 3 juillet 1511.
Foi et hommage pour les mêmes fiefs par Antoinette d'Illiers, 17 juin 1525.
• Bordage de **Barbegault** et moulins de **Vaux.**
Foi et hommage à la comtesse de Vendôme par Jacques Ronsard, sieur de Roches, au nom et comme procureur de Mathurin de Saint-Mars, vicomte de Breteau, 3 juillet 1511 (signé : J. Ronssart).
Foi et hommage de Jacques Le Normant, sieur des Vignes, au nom et comme procureur de Jean de Laval, seigneur du Bois-Dauphin, vicomte de Breteau, 9 juin 1519.
• Fief du **Pressoir à Courcelles.** Aveu et dénombrement baillé à Jean de Bueil par Gervais de Tussay, 3 juillet 1476.
Aveu baillé à Antoine de Bueil par Jean de Coutances, 31 janvier 1490 [1491].
Aveu baillé à Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, par Claude de Coutances, 11 décembre 1499 (copies de 1641).
Offre de foi et hommage par Claude de Coutances, et par Marie du Bois, veuve de Hardouin de Coutances, 18 juillet 1631.
• **Savigny-sur-Braye** (Loir-et-Cher). Pièces relatives au droit d'usage dans les terres vagues de la châtellenie de Savigny, l561-1562.
Lettres du roi de Navarre, duc de Vendôme, confirmant la vente à réméré, faite le 14 octobre 1578 à son premier médecin le sieur de La Mézière, d'une métairie, des terrages des monts d'Asnières et de la châtellenie de Savigny-sur-Braye ; Montauban, 22 juin 1579.
Vente de la châtellenie par les mandataires de Henri IV à Pierre Forget, sieur de Fresnes, 4 juillet 1594 ; quittance du paiement, 12 septembre ; ratification par le Roi, 2 mars 1595 ; autres lettres royales ordonnant l'enregistrement du contrat à la Chambre des Comptes de Vendôme, 1er octobre 1595.
Présentation tardive des lettres de ratification à la Chambre des Comptes, qui diffère de passer outre vu la surannation, 1er mai 1598 ; lettres de Henri IV ordonnant de procéder sans retard à la vérification et à l'enregistrement; Nantes, 8 mai 1598.
Vente de Savigny par M. de Fresnes au duc de Vendôme, mai 1602.

• Acquisition au nom du duc de Vendôme du fief du **Jardin,** situé en la paroisse de **Savigny,** 7 avril 1606 ; prise de possession, 30 mai.

• Bail des moulins de Savigny, 8 juin 1617.

• Mémoire sur la borde de la Turpinière, sise en la paroisse de Savigny, baillé à rente en 1482 par Antoine de Bueil ; s. d. (XVIIe siècle).

CHENONCEAUX, CHISSEAU et CIVRAY (Indre-et-Loire).

• Etat de la terre et seigneurie de Chenonceaux, mars 1697.

• Donation par Louis-Joseph, duc de Vendôme, à François d'Illiers, seigneurd'Aunay, sa vie durant, de la terre et seigneurie de Chenonceaux, et de la terre et ferme de Civray sises dans la châtellenie d'Amboise, 30 avril 1697.

• Mémoire des réparations faites par M. d'Aunay et reconnaissance délivrée par le duc de Vendôme ; Anet, 22 juin 1709.

• Vente de la terre et seigneurie de Chenonceaux, Chisseau et Civray, faite par Anne de Bavière, princesse douairière de Condé, héritière de sa fille la duchesse de Vendôme, à son petit-fils Louis-Henry, duc de Bourbon, 14 septembre 1720.

• Acte par lequel le chevalier d'Aunay se désiste de l'usufruit de Chenonceaux, 20 septembre 1720.

• Récolement des titres de Chenonceaux et Civray, remis au Trésor de l'Hôtel de Condé à Paris par M. Bruslé, garde des archives de la succession de Vendôme, suivant le récépissé que lui en a donné le s^r Luillier, garde des archives de l'Hôtel de Condé, le 31 août 1723.

• Procès-verbal des réparations à faire à la maison acquise à Chisseau pour loger le fermier de Moulinfort, 4 décembre 1725.

• Seize quittances de sommes payées pour travaux, 1728-1729.

• Compte du fermier de Chenonceaux, 1723-1733.

• Vente de Chenonceaux par le duc de Bourbon au fermier-général Claude Dupin et à Marie-Françoise Guillaume de Fontaine, sa femme, 9 juin 1733.

LIFFONTAINE et VANDEUIL (Aisne).

• Extraits de titres anciens, collationnés sur les originaux par Antoine Bossuet, seigneur de La Cosne et d'Azu, maître des Requêtes, le 17 juillet1684 : compte de la châtellenie de Vandeuil, 1452 (comte de Saint-Pol, mari de Jeanne de Bar) ; compte de 1505 (Charles de Luxembourg, évêque de Laon) ; compte de 1515 (Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme) ; compte de 1537 (Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Vendôme) ; compte de 1560 (Antoine de Bourbon, roi de Navarre) ; compte de 1566 (Jeanne d'Albret, reine de Navarre, tutrice de son fils) ; aveu de 1633, rendu au Roi par le duc de Vendôme ; aveu du fief de Ramonture, baillé par Louis-Joseph, duc de Vendôme, au chapitre de

l'église collégiale de Saint-Quentin, 1683,
• Baux des fermes de la châtellenie de Vandeuil, appartenant à la reine Marguerite de Navarre, 1585 (copie de 1685).
• Cueilleret du droit de terrage au terroir de Liffontaine, 1664.
Compulsoire du droit de terrage, 1669-1673.
Sentence pour le duc de Vendôme contre les détenteurs du fief de la Mairerie basse de Remigny, 23 août 1685.
Mémoire de Philippe Edouart, procureur du duc.
BEAUFORT en Champagne (aujourd'hui Montmorency, dép. de l'Aube, canton de Chavanges).
• Par le contrat de mariage, du 14 janvier 1547 [1543], de Charles de Luxembourg, vicomte de Martigues, et de Claude de Foix de Lautrec, celle-ci donne à son mari le comté de Beaufort, la châtellenie de Larzicourt (Marthe), la châtellenie de Soulaines (Aube), les terres et seigneuries de Saint-Florentin, de Dannemoine (Yonne) et d'Ervy (Aube).
Enregistrement des donations, six pièces ; actes de prise de possession, cinq pièces, de l'année 1548.
• En 1596, Beaufort, Soulaines et Larzicourt appartiennent à Catherine de Clèves, duchesse de Guise, comme héritière de Mme de Bourbon,sa nièce. Le 6 avril 1596, elle donne à bail la terre et seigneurie de Larzicourt (une pièce).
• Vente du duché-pairie de Beaufort par le duc de Vendôme à Charles-François-Frédéric de Montmorency, prince de Luxembourg, duc de .Montmorency, prince de Tingry, 18 mars 1688 ; actes relatifs au paiement du prix d'acquisition, 1692-1695.

V. BIENS DE LA MAISON DE VALOIS-ANGOULÊME

ANGOULEME.
• Enregistrement au bureau des finances de Guyenne à Bordeaux du don du duché d'Angoulême, des châtellenies de Cognac et Merpuis et du comté de Ponthieu, fait par le roi Charles IX à son fils naturel Charles de Valois, comte d'Auvergne, don confirmé par Louis XIII au mois de janvier 1619, avec ordre d'enregistrement adressé aux trésoriers généraux de France en Guyenne le 14 septembre 1637 ; Bordeaux, 9 novembre 1637.
MAINTENAY, BUIRE, WAILLY, WABEN et TANCARVILLE (Pas-de-Calais, arr. de Montreuil).

• Différend entre les habitants de Maintenay et ceux du village des Préaux (Somme) au sujet du pâturage commun, 1620.
• Procès entre Antoine de Créqui, abbé commendataire de N. D. de Valloires (commune d'Argoulès, Somme), et Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon, Maintenay,au sujet de redevances revendiquées par l'abbaye sur le territoire de Maintenay; accord du 5 juillet 1530.
Autre procès entre l'abbaye et le duc de Montmorency au même sujet : accord du 17 décembre 1610. (Maintenay, Buire, Wailly, Waben et Tancarville appartenaient alors au duc de Damville, frère du connétable de Montmorency, et revinrent à celui-ci en 1612).
• Procès au sujet d'un moulin sur l'Authie, 1623 ; procès-verbal de visite des lieux, 11 novembre 1623 ; rappel d'un procès de 1549 entre l'abbaye et Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon, Blainville, Maintenay, etc..
• Bail des terres et seigneuries de Tancarville, Buire, Maintenay, Wailly et Waben, consenti à Gérard Boucher, procureur et notaire royal au bailliage de Montreuil, par Antoine Le Tonnelier,sieur de Voyennes, intendant de Louis de Valois, comte d'Alais ; 7 juin 1647.
Autre bail consenti à Pierre du Buisson et François du Castel par Philbert Aberlenc, sieur de Gennerac, juge général du comté d'Alais, procureur général et spécial de Françoise-Marie de Valois, duchesse douairière de Joyeuse, fille et héritière de Louis de Valois, duc d'Angoulême, comte de Ponthieu et d'Alais ; 22 janvier 1658.
Autre bail par la duchesse de Joyeuse à Gérard Boucher, 19 décembre 1666.
• Travaux au château de Maintenay et aux bâtiments du domaine, 1667.
• Quittances et pièces justificatives du compte rendu à la duchesse de Joyeuse par Gérard Boucher à la décharge de François du Castel et Jean du Buisson, 1668-1669.
• Moulin de Maintenay, 1668-1671.
• Comptes de Gérard Boucher, 1672-1674.
CHAUMONT (commune d'Oyé, arr. de Charolles, Saône-et-Loire).
• Testament de Philibert de La Guiche, grand-maître de l'artillerie, seigneur de La Guiche, Chaumont et Maignac, 15 décembre 1584 (copie de 1682).
• Bail de la terre de Chaumont, consenti à Pierre Chanot par Henriette de La Guiche, duchesse douairière d'Angoulême, 12 avril 1656 ; additions du 30 avril 1656 et du 8 juin 1658 (copie de 1681).
Continuation du bail à Philibert Chanot, fils de Pierre, 30 janvier 1682.
• Requête de Charles Sébire, sieur de Boislabé, curateur à la personne et aux

biens de Marie-Françoise de Valois, duchesse de Joyeuse, au sujet des réparations à faire au château et au moulin de Chaumont, mars 1684.
• Bail de la terre de Chaumont à Philibert Chanot, 25 septembre 1684.
LA GUICHE (arr. de Charolles, Saône-et-Loire).
• Bail de la terre et seigneurie de La Guiche, consenti à Benoit Marchand par Antoine Grandjean, sieur de La Vernelle, intendant des affaires de la duchesse d'Angoulême, 28 juillet 1678.
SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANÇAISE (Lozère).
• Bail de la baronnie de « Saint-Etienne de Val-francesques », consenti à Henry Valmalette par Jacques de Gauffredy, président au parlement de Provence, procureur de Louis de Valois, comte d'Alais ; 25 août 1649.
Autre bail à Léon Valmalette par Henriette de La Guiche, duchesse douairière d'Angoulême et comtesse d'Alais ; 3 juin 1664.
ALAIS (comté d') (Gard).
• Fondation de Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, comtesse d'Alais, en faveur de la chapelle Sainte-Anne du château comtal d'Alais... « Le château comtal dans lequel ladite chapelle se trouve fondée ayant esté depuis peu rasé et démoly par ordre de Sa Majesté..., le service religieux sera fait à une des chapelles de la grande église et paroisse d'Alais, jusques à ce qu'il y soit autrement pourvu par Sa Sainteté... » ; 4 décembre 1634 (copie de 1694).
• « Mémoire sur le droit qu'a le seigneur comte d'Alais de nommer un juge commun en ladite ville tant pour luy que pour le sieur baron ».
Mémoire sur les offices du comté.Pièces à l'appui : transaction entre le comte et le baron d'Alais (en latin), 25 mars 1348 (copie de1087) ; extrait d'une transaction du 11 janvier 1527 ; « Articles traictez entre les officiers et procureurs de Monseigneur le Connestable comte d'Allez, et Monsieur de Cambis, baron d'Allez, sur l'exécution du contrat de cession et remission de la baronnie d'Allez que Monseigneur le Connestable a fait audit seigneur de Cambis, et ce soubs le plaisir de mondit Seigneur le Connestable et jusques à ce qu'il aye ordonné son commandement et volonté », 29 août 1599 ; imprimé in-4° de 4 p., et copie de 1687 ; trois arrêts de 1609 dans un procès au sujet de la nomination du juge entre Charlotte de Montmorency, comtesse d'Auvergne, à qui le connétable son père avait délaissé le comté d'Alais, et Georges de Cambis, baron d'Alais (copies de 1687).
• Bail à ferme des greffes d'Alais, 1663.
Bail à ferme des revenus du comté d'Alais, 1668 ; quittances, 1669-1670.
• Poursuites intentées par Jean d'Aubanel, sieur de Saint-Roman, contre la

duchesse d'Angoulêmeet ses fermiers, pour le remboursement de certaines charges, 1680-1683.

• Ordonnance des commissaires du terrier de Languedoc qui réunit la comté d'Alais au domaine du Roi, 30 octobre 1682.

Règle pour le séquestre d'Alais, 5 mai 1683.

VI. BIENS DES MAISONS DE CLEVES-GONZAGUE-NEVERS

1-GE-011• INGELMUNSTER, VIVE-SAINT-EI.OI, ROUSBRUGGE (Flandre, Belgique).

• Lettres de Louis de Clèves, comte d'Auxerre, accordant une indemnité à Philippe de Grook, pour non-jouissance des terres d'Anglemoustier (Ingelmunster) et Vive-Saint-Eloi qu'il lui avait baillées à ferme en 1514 et en 1521, « de laquelle ferme ledit de Crocq n'auroit peu joyr au moyen des guerres, mais auroit jouy du revenu d'icelles le sieur de Ravastin (Ravenstein) à cause du don par luy prétendu luy avoir esté faict par l'empereur... » ; 22 avril 1527.

• Lettres du prévôt de Paris, Antoine du Prat, enregistrant la constitution de 500 livres de rente au capital de 7.000 livres faite par Louis de Clèves à Philippe de Grook sur les terres d'Anglemoustier, Vive-Saint-Eloi et Rouartbrugge (Roedsbrugghe, aujourd'hui Rousbrugge, sur l'Yser, au-dessous de Furnes) ; 22 avril 1527.

• Lettres du garde de la prévôté de Paris, Jean de La Barre, 22 avril 1527, auxquelles sont attachées les lettres d'enregistrement à Denremonde (pièce en flamand) du 1er mai suivant.

• Lettres du prévôt de Paris, Antoine du Prat, notifiant que Philippe de Crook reconnaît devoir à Louis de Clèves 2.252 livres sur le prix de la rente de 500 livres que celui-ci lui a vendue ; 22 avril 1527 ; lesdites lettres « regrossoyées » le 21 avril 1559 à la requête du duc de Nevers, héritier de son oncle Louis de Clèves.

• « C'est la déclaration de la grandeur et valleur des terres et seigneuries de Pont-Rouart (Rousbrugge) avec leurs appartenances et deppendences, que Pierre du Grocq, receveur et fermier d'icelles terres, donne par escript à hault et puissant prince Françoys, duc de Nyvernoys,conte d'Eu, per de France, s[r] d'Anglemoustier, Vive-Sainct-Eloy et dudict lieu de Pont-Rouart, esmains de monsr de Vez, son maîstre d'hostel » ; s. d..

• Prolongation de bail accordée pour trois ans à Pierre de Grocq (Crook) par le duc de Nevers, 9 octobre 1545.

• Pièces de l'instance poursuivie devant la cour de Malines par Louis de Clèves, puis par son neveu François, en demande de dommages et intérêts pour la non-jouissance

de ses terres de Flandre, 1540-1551.

• Lettres de Philippe II confirmant le bail « d'Anglemoustier et Pont-Rouaert » fait par la reine de Hongrie, régente des Pays-Bas, le 30 août 1555, à Adref de Bourgongne, dit Chapelle, Jacques Hessele et Rogier Pathie ; Bruxelles, 2 avril 1557 [1558].

NEVERS (duché de).

• Lettres du roi Philippe VI en faveur de Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, rattachant à sa baronnie de Donzy la terre et seigneurie de Saint-Vrain ; donné au Moncel-lez-Pont-Sainte-Maxence, août 1337.

• Accord entre le comte de Nevers, baron de Donzy, et le duc de Bourbon, au sujet des limites du Bourbonnais et du Nivernais, septembre 1389, vidimus de 1408.

• Lettres de Charles VII recevant en foi et hommage Charles, comte de Nevers et de Rethel, pour toutes ses terres ; Bourges, 10 mai 1436 (copie de 1650).

• « Inventaire de ce que produit de nouvel Monseigneur le comte de Nevers, seigneur d'Orval, à rencontre de Engelbert, Monsr de Clèves » (procès du milieu du XVe siècle).

• Donation mutuelle entre Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, baron de Donzy, et sa troisième femme, Françoise d'Albret, 14 novembre 1481.

• Jean, duc de Brabant, comte de Nevers, etc., partage ses biens entre ses deux filles : Elisabeth, issue de son premier mariage avec Jacqueline d'Arly, mariée à Jean, duc de Clèves, et mère de Jean, présent duc de Clèves, d'Alof, Engelbert et Philippe de Clèves ; Charlotte, issue de son second mariage avec Paule de Brosse-Penthièvre (Charlotte a dans son lot le comté de Nevers et la baronnie de Donzy) ; fait au château de Donzy le 1er avril 1486.

• Lettres de Charles VIII recevant en foi et hommage Engelbert de Clèves, comte d'Auxerre, pour ses comtés de Nevers, Eu, Rethel, etc. ; Lyon, 23 novembre 1490 (copie de 1650).

• Lettres de Louis XII recevant en foi et hommage Charles de Clèves, comte de Nevers ; Grenoble, 3 avril 1506 (copie de 1650).

• Lettres de François Ier recevant Charles de Clèves en foi et hommage ; Paris, 22 avril 1515 (copie de 1650).

• Lettres de François Ier recevant en foi et hommage Marie d'Albret, comtesse de Nevers ; Chambord, 18 septembre 1526 ; lettres de la Chambre des Comptes, 22 novembre (copie de 1650).

Bail de la châtellenie de Decize par la comtesse de Nevers à Jean Dugué, 1er septembre 1531.

• Lettres de l'évêque de Châlons accusant réception des droits à lui dus à cause de la donation de la baronnie de Baye faite par le duc de Nevers à sa sœur la

comtesse de Beaufort, ladite baronnie mouvant en plein fief de l'évêché de Châlons ; 22 mai 1564.

• Lettres de Charles IX recevant en foi et hommage Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers, comte de Rethel, et Henriette de Clèves, sa femme ; Moulins, 20 mars 1566 ; lettres de la Chambre des Comptes, 10 juin (copie de 1650).

• Serment de pair de France prêté au Parlement par Louis de Gonzague, 22 juin 1566 (copie de 1650).

• Transaction entre Charles de Gonzague, duc de Nevers, et Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, au sujet de la succession de Henriette de Gonzague, sœur du premier et femme du second, 23 juillet 1601.

Fiefs.

• Lettres de Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, baron de Donzy, recevant en foi et hommage Jean de Chabannes, seigneur de Saint-Fargeau, pour les terres et seigneuries mouvant de Clamecy, Donzy, etc. ; Nevers, 26 juin 1481.

• Lettres d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, recevant en foi et hommage Pierre Odeneau pour sa terre de Latrault (comm. de Beugnon, Nièvre) relevant de Corvau d'Ambernart (Gorvol-d'Embernard), 29 avril 1472.

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Latrault, baillé par Jean Odeneau père et fils à François de La Rivière, seigneur de Corvau d'Ambernart ; s.d.

• Pièces d'un procès entre Marie d'Albret, duchesse de Nevers, et Madeleine de Savoisy, dame de Champlemy (canton de Premery, arr. de Gosne, Nièvre), avril 1543.

• Pièce d'un procès entre le duc de Nevers et Philippe Rossignol au sujet d'un fief, 1611.

• Aveu et dénombrement du fief des Couez dans la paroisse de Champlemy, baillé par Anne de La Guiche, veuve du maréchal de Schomberg, à Charles de Gonzague, duc de Mantoue, de Nevers, Mayenne et Rethel, « à cause de sa châtellenie de Châteauneuf au Val de Bargier, sise en son duché de Nivernois » ; 17 août 1648.

• Saisie féodale du fief de Chalon dans la paroisse de Chaulgnes (canton de La Charité, arr. de Gosne), 23 avril 1659.

• Usage du bois de Montalembert, appartenant aux habitants de Lucy et de Posseaux et prétendu par les habitants de Glamecy ; procès-verbal d'enquête et dépositions de témoins, XVI[e] siècle (incomplet).

• Requête adressée au Parlement contre l'agent du duc de Mantoue par Jean de

La Saleine, juge de la châtellenie de Clamecy, 27 février 1659.
• Registre du greffe de Donzy, 1584.
• Arrêt de la Cour de Parlement entre Charles de Gonzague, duc de Nevers, prenant cause pour ses officiers de Donzy, et les officiers royaux d'Auxerre, 18 mai 1604 ; pièces à l'appui : arrêt du 23 mai 1523 pour les limites des juridictions d'Auxerre, de Sens et de Villeneuve-le-Roi ; arrêt du 27 septembre 1583 contre le duc de Nevers en faveur des officiers d'Auxerre.
• Vente du duché de Nevers et de Donzy par le duc de Mantoue au cardinal Mazarin, 11 juillet 1659 ; paiements faits à Anne de Gonzague,princesse Palatine.
Pièces judiciaires relatives à la succession du duc de Mantoue en ce qui concerne le duché de Nevers ; actions intentées par Anne de Gonzague, 1659-1673.
BEAUJOLAIS (terres en).
• Transaction entre le duc et la duchesse de Nevers (Louis de Gonzague-Mantoue et Henriette de Clèves), et Pierre Barthon, vicomte de Montbas, au sujet de la propriété des terres et seigneuries d'Amplepuis, Chavagny, Le Lombard et Ranchal (dép. du Rhône), cédées au duc par le vicomte ; 11 juillet 1577.
LIGNIERES (Cher, arr. de Saint-Amand).
• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie d'Hauterive, baillé par Charles de L'Aubespine, marquis de Châteauneuf, garde des Sceaux de France, à Claude de Meaulx, veuve de Philippe de Brichanteau, seigneur de Lignières ; 21 décembre 1648.
• Vente de la baronnie de Lignières par François de Brichanteau, baron de Gurcy, Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, et les autres membres de leur famille, à Hiérosme de Nouveau et à Catherine de Girard, sa femme ; 11 juin 1653.
• Acquisition de Lignières par Annede Gonzague, princesse Palatine, des créanciers de M. de Nouveau, 9 août 1668 ; remise de titres, 8 juillet 1669.
• Arrêt ordonnant le remboursement d'une rente de 200 livres due par les héritiers de Hiérosme de Nouveau à Michel Bassolet et à Renée Naudin, sa veuve, qui a cédé ses droits à François du Saugnier, 29 janvier 1670.
• Inventaire des meubles de Catherine Picard, veuve de François Desgouttes, décédée sans héritiers à Lignières, 8 avril 1668.
• Procès entre le procureur fiscal de Lignières et Jean et Claude de Segry, 1670.
• Greffe du bailliage de Lignières ; bail à François Mercier, 1664 ; poursuites pour défaut de paiement, 1669.
• Poursuites intentées par la princesse Palatine contre des individus convaincus de sévices sur la personne de Jean Bardelot,son sergent forestier, 1671.

• Rente due par le curé de Condé à la seigneurie de Lignières, 1674.

• Procès avec le fermier de Thevet, 1671-1673.

• Procès avec les chanoines de Lignières, 1674.

• Autres pièces judiciaires relatives à l'administration des seigneuries de Lignières, Thevet et Rezay, 1671-1672.

• Arrêt du Conseil d'Etat permettant à la princesse Palatine de faire abattre des bois dans la forêt des Deux-Centiers, dépendant de sa terre de Lignières, 22 décembre 1678.

1-GE-012 **ASNIERES-SUR-SEINE et LE RAINCY** (Seine-et-Oise).

• Conciergerie du Raincy et ferme de Bondy, 1665-1678.

Ferme du Raincy, 1668-1678.

Procès à propos d'une vente de bois dans le parc du Raincy, 1676.

• Mémoires de travaux au château d'Asnières, 1663-1676.

Mémoires et quittances de dépenses faites à Asnières de 1664 à 1684.

• Contrat entre particuliers, 1645.

• Ferme d'Asnières, 1656-1673.

BOURGOGNE.

• Huit pièces relatives aux droits seigneuriaux du comté d'Auxerre et des pays de Bresse, Gex et Bugey, donnés en 1660 par Louis XIV à la princesse Palatine ; 1673-1676.

SENONCHES et BREZOLLES (Eure-et-Loir).

• Transaction entre la princesse Palatine et le comte de Broglie au sujet du retrait lignager des terres de Senonches et Brezolles, vendues au comte par le duc de Mantoue, neveu de la princesse ; 16 mars 1655.

Ordonnance de l'intendant général du duc de Mantoue en France ; Nevers, 22 octobre 1657 (imprimé).

Poursuites contre l'adjudicataire des bois de la forêt de Senonches, 1669.

• Opposition aux criées de la terre de Senonches par les créanciers du comte de Broglie ; remboursement du prix par le duc d'Anguien, gendre de la princesse Palatine, 1666-1667.

• « Arrest du Conseil d'Estat du Roy portant décharge des taxes demandées à M. le Duc d'Anguien pour raison des biens aliénez d'Eglise... Du 15 juin 1680 (Paris, imp. Simon, 1745, in-4 de 4 p.).

• Délibérations du Conseil du prince au sujet de la mutation de fiefs relevant de Senonches, de Brezolles, et de la châtellenie de Dampierre-sur-Blévy, 1669-1721.

• Adjudication de taillis dans la forêt de Senonches, 1708.

• Requête de Charles-Guillaume, marquis de Broglie, héritier substitué de François-Marie, comte de Broglie, son aïeul, contre les princes et princesses des maisons de Condé et de Conti, à fin de désistement pur et simple des terres de Senonches, Brezolles et Tardais, 26 juillet 1746 (in-folio de 3 pages ; de l'Imprimerie de Montalant sur le Quai des Augustins, 1746).

• Procès entre le prince de Condé et le marquis de Broglie, 1767-1760.

DORNECY (canton de Clàmecy, Nièvre).

• Inventaires des titres de Dornecy, XVIIIe siècle.

• Mémoires sur cette terre, dont les seigneurs sont le prince de Condé et le cardinal de Tencin en qualité d'abbé de Vézelay.

• Lettres patentes de François Ier accordant aux habitants de Dornecy la permission de faire clore leur bourg de murailles et de fossés, décembre 1542.

Consentement de Marie d'Albret, duchesse de Nevers, 8 janvier 1543.

Procès-verbal d'enquête, 10 janvier (copie du XVIIIe siècle).

• Terrier de la terre de Dornecy, décembre 1607.

• Vente par le duc de Mantoue à Samuel de Grandry de sa part de Dornecy, 12 juillet 1652 ; requête des habitants à la princesse Palatine, Anne de Gonzague, la priant d'en exercer le retrait lignager, 11 décembre 1653 (copies).

• Vente et rachat du greffe, 1628-1661.

• Reconnaissance des droits de l'abbé de Vézelay, 18 juin1659.

• Compte du revenu de la ferme de la châtellenie pour les années 1661-1662.

• Affaires de la communauté ; assemblées des habitants ; ventes de terres, etc. ; 1655-1666.

• Nomination d'un greffier par le juge de la justice de Dornecy, 18 décembre 1742.

• Bail de la terre de Dornecy, 1744; résiliation du bail, 1746.

• Déclaration par les habitants des droits qui appartiennent au prince de Condé, 26 octobre 1745.

Bornage pour délimiter la justice du prince et celle de l'abbé de Vézelay, 27 octobre.

• Etablissement de six foires par an et d'un marché par semaine à Dornecy, 1768-1769.

• Mémoire sur les droits seigneuriaux et proposition de les faire revivre.

Autorisation donnée au s[r] Frottier, juge, le 12 juillet 1775.

Bail par adjudication, 27 décembre 1775.

• Concession des fossés de la ville aux habitants, 12 juin 1776.

• Projet de lettres de terrier à obtenir, 1776.

• Bornage entre le prince de Condé et l'abbé de Vézelay, 1777.

• Offices, 1768-1782.

VII. BIENS DE LA MAISON DE GUISE

1-GE-013 MAYENNE.

• Juridiction de Mayenne ; liasses d'actes et appointements judiciaires, 1499, 1502 à 1505.

• Sentences de mort, 1503-1507.

• Bail du revenu de la baronnie de Mayenne consenti par Pierre d'Armagnac et Yolande de La Haye, en ce qui leur appartient à cause du douaire de celle-ci, à Pierre Bureau, s^r de La Grange, 9 juillet 1509.

• Procès entre la duchesse de Lorraine et la duchesse d'Alençon, 1509-1510.
Arrêt en faveur de la duchesse de Lorraine, 5 septembre 1510.

• Poursuites du bailli de Mayenne contre Jean de Sée et Henri Georget pour violences et excès ; plainte et information, janvier 1512.

• Procès entre la duchesse de Lorraine et le chapitre du Mans, 1513.

• Lettres de François Ier sur la juridiction de Mayenne, accordées à la requête de Claude de Lorraine, duc de Guise, 7 juin 1533.

• Lettres royales pour la réformation de la forêt de Mayenne, 27 mars 1547 [1548].

• Vente de la sénéchaussée fieffée et héréditaire de Mayenne à François de Lorraine, duc de Guise, par Baulemin de Champaigne et Jeanne de La Chapelle, 5 juin 1551.

• Procès entre le duc de Guise et les religieux de Fontaine-Damel au sujet du droit d'usage dans la forêt de Mayenne ; sentence du 23 janvier 1555 [1556].

• Concession parle duc de Guise à Thomas Dufour d'un lieu pour édifier une forge, avec usage de 30 arpents dans la forêt de Mayenne, et droit de mine, 8 janvier 1557 [1558].

• Aveu du fief de **la Baillée** au Bedel, septembre 1387.

• Aveu et dénombrement de la terre **d'Aron,** par Pierre des Arglentiers, 17 avril 1458.

• Poursuites contre le seigneur de La Feuillée, 1537.

• Déclaration de la terre et seigneurie de **Gorron,** XVIe siècle.

• Terre et seigneurie du **Parc d'Avaugour,** mouvant de Mayenne, 1541-1542.

• Aveu et dénombrement du domaine de **Bercon,** baillé au duc de Guise par « Anne de Montejean » (Montjean), baronne de Montjean, Combourg, Malestroit et Selle ; 15 novembre 1556.

• Aveu et dénombrement de la terre **d'Astillé** par Guillaume Mahey, 11 juin 1573.

• Aveu et dénombrement baillé à Henri de Lorraine, duc de Guise, par Jean des Vaux pour ses ferres de **Levaré** et du **Buron,** mouvant de la châtellenie du Pont-Main au marquisat de Mayenne, 10 février 1573.

Forge ***d'Andovillé,*** 1575, 1578.

• Forges de ***Chailland,*** 1551-1658.

• [Acquisition des duchés de Mayenne, Nevers et Rethel par Charles de Gonzague, duc de Mantoue]. Bail général des revenus du duché de Mayenne, 22 octobre 1630.

• Vente du duché au cardinal Mazarin par le duc de Mantoue, 30 mai 1054 ; transaction au sujet du paiement, 1er mai 1658 ; inventaire des titres remis au cardinal, 24 juin 1658.

LA FERTE-BERNARD (Sarthe).

• Donation faite par Jean, comte d'Harcourt et d'Aumale, seigneur de La Ferté-Bernard, à Charles d'Anjou, comte du Maine, de Mortain, de Guise et de Gien, 28 janvier 1445 [1446].

• Procès entre Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine, et son receveur, Christophe de Maumusson, au sujet d'une somme payée par celui-ci au chapitre du Mans sur les revenus de La Ferté-Bernard, 1513-1514 ; procès repris par son fils Claude de Lorraine, duc de Guise ; sentence du 5 avril 1531 ; rejet de l'appel de Guillaume de Maumusson et de Pierre Bodier, 27 juin 1531.

• Procès contre les trésorier, chapelains et clerc de la chapelle du Gué de Maulny, 1523.

• Déclaration par Etienne Peschart d'un domaine tenu à rente, 1520.

• Foi et hommage de François de Montmorin, seigneur de Saint-Hérem, pour la terre et seigneurie de **la Marche,** 7 mars1531 [1532].

• Procès entre Antoine et Jean de Souvré, représentant les héritiers de Jean de Murdrac, seigneur de Bellon, et le duc de Guise, au sujet du bois des Hayes, dit le petit bois de **Bellon** ; sentence du 23 août 1544 en faveur du duc ; lettres de Henri II données à la requête de François de Lorraine, duc de Guise, et ordonnant l'exécution de la sentence de 1544, 18 avril 1553.

• Vente de la sergenterie fieffée de **Nogent-le-Bernard** par Pierre Girart au duc de Guise, 25 novembre 1551.

• Vente de la terre et seigneurie de **Nogent-le-Bernard** au duc de Guise par Antoinette de Clinchamp, veuve de François du Melay, sieur de Cerisay, 12 juillet 1559.

• Etat de la consistance du domaine de la baronnie de La Ferté-Bernard, XVIe siècle.

• Baux du domaine, 1620, 1622.

1-GE-014 **SABLE** (Sarthe).

• Lettres de fondation de l'abbaye de « Bockanulphe » par Guillaume des Roches, seigneur de Sablé, et Marguerite, sa femme, 1209 (copie de 1504).

• Procès au sujet de la terre et seigneurie de ***Champchevrier,*** relevant de Sablé, entre les deux gendres de François de Maillé, François de Batarnay et Gilles de Laval, baron de La Haye, 1509-1510.

• Aveu et dénombrement baillé à Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine, comtesse de Guise, dame de Sablé, par Jean de Champchevrier, 16 février 1511 [1512].

• Procès entre Claude de Lorraine, comte de Guise, et Louis de Champchevrier, 1528.

Vente du fief du Mourier par Louis de Champchevrier au duc de Guise, 23 septembre 1548.

• Lettres de Charles IX confirmant le droit du duc de Guise de prendre un minot de sel sur tout bateau chargé de sel passant sous les ponts de Sablé ; Blois, 30 avril 1572.

• Bail à ferme de la baronnie de Sablé, 26 septembre 1548.

LOYAUX (Loire-Inférieure).

• Lettres de Henri II (signées) par lesquelles il donne à François de Lorraine, duc de Guise, sa vie durant, la vicomte, terre et seigneurie de Loyaux près Nantes, dont son père Claude jouissait par don de François Ier ; Saint-Germain-en-Laye, 12 juin 1550.

Lettres d'entérinement données par Guy Arbaleste, vicomte de Melun, général des finances au duché de Bretagne, 12 décembre 1550.

AUVERS (Manche).

• Cession par Claude de Lorraine, comte de Guise, à Robert d'Auxais, seigneur d'Auxais et de Méautis, de « la puissance et faculté de réméré de retirer des héritiers de Jehan d'Orglandes, seigneur du Pretot, la terre et seigneurie d'Auvers, située au pays de Normandie et viconté de Carentan », 10 juillet 1526.

Cession de ce droit de réméré et faculté de rachat dans le délai de cinq ans, faite au comte de Guise par Robert d'Auxais, prêtre, curé de Granvilleet de Méautis, seigneur temporel d'Auxais et de Méautis, 11 août 1526.

Consultation donnée à ce sujet par le Conseil du comte.

MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire).

• Donation par François de Lorraine, duc de Guise, à Simon de Grantmont, son écuyer d'écurie, des revenus de la terre et seigneurie de Montreuil-Bellay, mouvant de Saumur, qui lui son dus depuis le trépas du duc de Longueville ; 4 janvier1551 [1552].

CALAIS (Pas-de-Calais).

• Jacques de Montpelle, marchand à Dieppe, a estimé à 600 livres la valeur des maisons et édifices que le duc de Guise a fait faire « sur la terre, ferme et métairie de Marckassise au pays d'Oye près Calais » ; si la prisée qui en sera

faite monte plus haut, il s'engage à payer le surplus ; 31 mai 1572.

• Vente par Henri de Lorraine, duc de Guise,à Bonjean Tadey, habitant de Calais, d'une grande maison assise en ladite ville de Calais, appelée l'hôtel de Guise, avec toutes ses dépendances, à l'exception de la censé de Campagne déjà aliénée, 16 avril 1575.

• Vente par Bonjean Tadey à Maurice Lambert, lieutenant des Eaux-et-forêts de Calais, et Jacques Martin, garde de l'artillerie dudit lieu, d'une censé assise au village de Marck, 11 mai 1575.

• Vente par Bonjean Tadey à Edme de La Gogue, naguère contrôleur pour le Roi en la ville de Calais et pays reconquis, de trois censés assise au village de Guemps, 19 mai1575 ; déclaration au profit de Jean Le Gay, marchand et bourgeois de Calais, 8 juin.

• Vente par Bonjean Tadey à Jean Marchandeau, greffier du siège royal de Calais, et Jean Morand, marchand demeurant à Oye, de quatre censés assises en la paroisse d'Oye, 28 mai 1575.

• Vente par Bonjean Tadey à Pierre Le Clerc d'une censé à Guines, 4 juin 1575.

• Garantie donnée aux acquéreurs par le duc de Guise, 24 juillet 1575.

• Sommation de paiement faite à Bonjean Tadey de la part du duc de Guise, 1er mars 1577.

DAMPMART (Seine-et-Marne).

• Vente des terres et seigneuries de Dampmart et de La Voivre faite à Anne d'Esté, veuve de François de Lorraine, duc de Guise, par Georges d'Urre, seigneur de Venterol, veuf de Marguerite de Broyés, comtesse de Nanteuil-le-Haudouin ; 30 septembre 1564.

SORMERY (Yonne, arr. de Tonnerre).

• Vente de 50 livres tournois de rente par le roi René, duc de Lorraine, à « Gaucher du Broulard », avec garantie de la terre et seigneurie de Sormery-en-Othe, 2 juillet 1493.

• Baux à cens et rente consentis par « Gaucher du Bruillart », seigneurde Coursan et de Sormery, 11 janvier 1510 [1511].

• Acte de production de titres dans un procès entre Claude de Lorraine, comte de Guise, et Jeanne Potart ou Jautard, veuve de « Gaucher du Breullard », François du Breullard, son fils, Gauchère du Breullard et Gallois de Chaumont, sa fille et son gendre ; 11 juillet 1525.

• Arrêt du Parlement attribuant la terre de Sormery au comte de Guise, 27 mars 1525 [1526].

• Déclaration des biens du prieuré de Sormery, 22 février 1526 [1527].

• Procès entre le duc de Guise et les tuteurs des enfants de M. de Lautrec, qui réclament la gruerie du bois des Fontaines, sis au terroir de Sormery, à cause de leurs terres etseigneuries de Villemur et Maraye.

Procès-verbal de reconnaissance des lieux, 14 septembre 1532.

Trois lettres adressées par Pierre Pithou, de Troyes, à Jacques Le Picart, avocat en la cour de Parlement à Paris.

Copie des titres du bois des Fontaines, propriété de l'église Saint-Martin deTroyes : donation d'Etienne de Gomery, 1173 ; vidimus de l'acte de donation, 1317 ; lettres de Robert, duc de Bar, 21 mai 1388 ; extrait des registres de la gruerie de Sormery, 13 mai 1524 ; déclaration des religieux de l'église et abbaye de Saint-Martin de Troyes, 22 février 1526 [1527].

• Bail à ferme de la terre et seigneurie de Sormery, 4 janvier 1540 [1541].

• Sentence des Requêtesdu Palais condamnant les fermiers de Sormery à réparer le moulin, 17 avril 1545 [1546].

MONTARGIS (Loiret).

• Bail des greffes de Montargis à Antoine Chéron, marchand d'Orléans, par Philippe de Gastille, seigneur de Chenoise, qui en a fait l'acquisition de la duchesse de Nemours ; 24 février 1605.

• Bail à ferme du domaine de Montargis consenti à Thomas Guyon par le duc de Mayenne et le duc de Guise, héritiers de la duchesse de Nemours, leur mère, 16 février 1608.

• Bail des réparations des moulins, 27 avril 1610 ; acte de réception des travaux, 29 juillet 1610.

• « Estât de la distribution que Monseigneur (le duc de Guise) veult et entend estre faicte par Me Daniel Martin, son trésorier, tant de la somme de 94.000 livres qui lui reviennent des deux tiers de la vente des bois de Montargis faicte à Jehan Gourby, marchand à Montlehéry le 10e du présent mois d'avril 1611, l'autre tiers appartenant à Monseigneur le duc du Mayne (de Mayenne), que de la somme de 30.000 livres que luy preste le sieur Douelle pour deux ans sans intérest ».

• Vente de la terre, seigneurie, château et forêt de Montargis par le duc de Guise et le duc de Mayenne au roi Louis XIII, 17 février 1612.

• Pièces relatives à la distribution du prix de vente, 1612-1613 ; transaction entre les deux princes et le duc de Nemours, 9 mars 1613.

• Droit d'usage de l'abbaye de Ferrières dans la forêt de Montargis ; copie des titres de l'abbaye de 1300 à 1611.

CHEVREUSE et DAMPIERRE (Seine-et-Oise).

• Inventaire de titres de 1545-1546 concernant la terre de Dampierre.

Prieuré de Chevreuse, pièce d'un procès, 18 janvier 1541 [1542].
Poudre et arquebuses achetées par le capitaine du château de Dampierre, 1569.
Prix des grains vendus au marché de Chevreuse en septembre-décembre 1569.
Pièces relatives aux fermes de Dampierre, de l'Ave-Maria et de Domvilliers, 1569-1572.
Arpentage et vente des bois du duché de Chevreuse en 1570 et 1571.
Etat de la dépense du duc de Chevreuse et de son train à Dampierre du 1er au 9octobre 1580.

BRAZEE et SAINT-JEAN-DE-LOSNE (Saône-et-Loire).
• Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf, dame de la châtellenie de Brazée et de la prévôté de Saint-Jean-de-Losne ; procès avec son fermier, 1645-1649.

LILLEBONNE (Seine-Inférieure).
• Quittances de sommes payées par le receveur général ducomté de Lillebonne, 1670-1700.
Pièces de procédure, 1692.
Nomination du prévôt du fief et seigneurie de Saint-Denis de Lillebonne, 1687.
42 lettres écrites de Lillebonne en 1700-1702.

BLAISE-SOUS-HAUTEVILLE (Marne, canton de Thiéblemont).
• Vente de la seigneurie de Blaise-sous-Hauteville par Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise, à Guillaume de Champaigne, conseiller du Roi et receveur général de ses finances en la province de Champagne, 25 juin 1577 (copie de 1583).

SAINT-DIZIER (Haute-Marne).
• Donation de la terre et seigneurie de Saint-Dizier par Henri II à François de Lorraine, duc de Guise ; 12 juin 1550 ; lettres de la Chambre des Comptes, limitant le don à neuf années, 5 août ; lettres de Henri II affirmant le don pour la vie durant et ordonnant l'entérinement des lettres sans restriction, 10 août ; lettres de la Chambre des Comptes, 22 août, et des Trésoriers de France, 23.
• Sept pièces relatives à l'administration du domainede Saint-Dizier, 1606, 1653, 1673, 1680, 1696-1697.

VASSY-SUR-BLAISE (Haute-Marne).
• Sept pièces d'un procès entre Claude de Lorraine, ducde Guise, et les habitants de Vassy, Brousseval et Dommartin, 1529.

1-GE-015 **VAL-DE-ROGNON** (terre et seigneurie comprenant les villages de Doulaincourt, Bettaincourt, Roche-sur-Rognon et Cultru ; Haute-Marne, arr. de Vassy).
• Acquisition des moulins de Doulaincourt et Bettaincourt par l'église Notre-Dame de Reims en

1274 (copie du XVIIe siècle).
• Historique et résumé des titres de la seigneurie de 1369 à 1638, et copie de quelques titres : lettres de Charles V accordant aux habitants du Val-de-Rognon l'usage dans la forêt, 28 août 1369 ; lettres des gens des Comptes ordonnant au maître des Eaux-et-forêts de laisser les habitants jouir de leurs droits d'usage, pâturage et pêche, 25 février 1377 [1378] ; déclaration des droits des habitants, 5 octobre 1551 (copie délivrée par la Chambre des Comptes à la duchesse de Guise en 1051) ; lettres de Charles IX confirmant ces droits, octobre 1572 ; lettres de Henri III, avril 1581 ; de Henri IV, février 1606 ; de Louis XIII, juillet 1613 ; adjudication du domaine du Val-de-Rognon, 9 mai 1617 ; contrat du greffe de la maîtrise de Vassy comprenant le greffe du Val-de-Rognon, 24 décembre 1620 ; bail de la ferme des amendes, 6 septembre 1620 ; bail de la ferme des amendes par le comte de Bourlémont, seigneur du Val-de-Rognon par engagement, 20 août 1632 (Claude d'Anglure, marquis de Scey, comte de Bourlémont).
• Mémoire des finances payées pour différents actes concernant le Val-de-Rognon de 1588 à 1636.
• Contrats pour l'office de clerc de l'audience du greffe de la prévôté du Val-de-Rognon, 1628-1630 (copie de 1642).
• Provisions du Roi pour le gruyer du Val-de-Rognon, 1639 (copie de 1645).
• Ferme des exploits et amendes du village de Bettaincourt, 9 mai 1642.
• Ferme du moulin de Bettaincourt, 28 janvier 1643.
• Arrêt du Conseild'Etat qui autorise la vente de 1.200 arpents de bois au profit des habitants de Doulaincourt, Bettaincourt, Roche et Cultru, s. d.
• Cession par le Roi au duc de Guise et sa fille de la terre etseigneurie du Val-de-Rognon (avec d'autres biens) en échange des terres souveraines de Château-Regnault, 2 mai 1646 ; transaction entre Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, et son fils aîné Henri, duc de Guise, 17 août 1646 ; prise de possession du Val-de-Rognon au nom de Henriette-Catherine, 7 mai 1647.
• Adjudication des fermes dépendant du domaine du Val-de-Rognon, 25 mai 1649.
• Vente de l'office de clerc d'audience, 1649.
• Proclamation des droits de justice de la duchesse de Guise, 1652.
• Mémoire pour les affaires du Val-de-Rognon, 23 avril 1652.
• Autorisation demandée par les habitants pour vendre 300 arpents de bois, s. d.
• Arrêt en faveur des habitants contre le Chapitre de Notre-Dame de Reims, seigneur pour moitié par indivis de la terre et seigneurie du Val-de-Rognon, 12

juillet 1665 ; commission pour l'exécution de l'arrêt, 10 octobre.

Assignation donnée par le Chapitre au duc de Guise pour l'arpentage des bois de la seigneurie, 8 octobre 1666 ; mémoires à ce sujet.

Etat et consistance de la terre et seigneurie du Val-de-Rognon ; projet de partage.

JOINVILLE (Haute-Marne).

• Suppliques adressées au duc de Guise, 1583-1584.

• Quittances de paiements, 1583-1603.

• Compte de l'année 1600.

• Quittances de paiements, 1657-1665.

• Fragments des comptes de 1657 à 1663.

• Fermes du domaine, 1661-1663.

• Prêt aux habitants de Joinville, 1657.

• Moulins, 1583.

• Travaux au château et aux bâtiments du domaine, 1555, 1598, 1602, 1658-1663.

• Nouveau moulin de Joinville, 1660-1661.

• Four banal, 1584.

• Travaux au four de Chevillon, 1660-1665.

• Moulins banaux de Donjeux, 1583.

• Rôle des habitants de Courcelles sujets aux droits, 1594.

• Prieuré d'Epineuseval, 1659, 1663, 1690.

• Four de Charmes-la-Grande, 1689.

• Vente d'une partie de la terre de Thonnnance-les-Moulins par François de Saulcière à Nicolas-François de Maillet, seigneur de Senoncourt, 1689.

• Travaux au château de Doulevant, 1656-1664.

• Pièces relatives à Sailly ; vente d'un bois par les habitants au duc de Guise, 1657 ; pièces diverses.

• Réparations au moulin et aux usines de Mussey, 1664.

• Charmes-en-l'Angle : quittance du maître de la forge, 1584 ; bail du revenu du village, y compris « les forgeset fourneaux à fondre et battre fer, maison, halles, granges et autres bastimens et édiffices en dépendans », 3 octobre 1660.

• Paiements au collège de Joinville, 1657, 1661, 1663, à l'hôpital, 1581, 1657-1661, aux églises et couvents de la principauté, XVIIe siècle.

1-GE-016• Gages d'offices, XVIIe siècle.

• Pièces diverses : bois d'usage, droits desofficiers, procédures, tarif des grains, 1657-16.64.

• Réception en foi et hommage de Mme deGuise (Marie de Lorraine), 2 juillet 1675.

Brevet de l'office de procureur-général fiscal, 1678.
Règlement pour les officiers de la princesse et ceux de la ville, 1679.
Documents de l'administration de la princesse, 1685-1687.
• Pièces relatives à la prise de possession de Joinville et d'Eclaron par Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé, héritier de Mlle de Guise, 1688.
• Pièces diverses concernant l'administration d'Eclaron, surtout pièces de comptabilité et de procédure, 1571-1584, 1604, 1616, 1659-1665 ; compte de 1669-1675 ; brevet du greffe des grueries d'Eclaron et des Roches, 1687.
ANCERVILLE (Meuse).
• Acte de partage entre Antoine, duc de Lorraine, et son frère le duc de Guise, attribuant à celui-ci, outre les biens situés en France, la châtellenie et seigneurie d'Ancerville, Cousancelle, Saudron, Brillon, Haironville, Bazincourt, Aulnois, etc. ; 27 octobre 1530 (copie de 1621).
Accord spécial au sujet de la baronnie d'Ancerville, faisant partie du duché de Bar (même jour).
• Lettres de Henri III accordant aux habitants de la baronnie la permission de tirer du royaume et de la province de Champagne les blés et les vins qui leur sont nécessaires, sans payer de droits, 7 novembre 1582 (copie de 1598).
• Lettres de Charles, duc de Lorraine, confirmant la transaction de 1530 à la requête de Henri de Lorraine, duc de Guise, 10 février 1585 (copie de 1621).
• Blâme de quelques articles de l'aveu et dénombrement d'Ancerville, présenté à la Chambre des Comptes de Bar le 19 février 1618.
• Assignation par Claude de Lorraine, duc de Guise, aux chanoines de Saint-Max de Bar, d'une rente sur Ancerville en exécution d'une fondation faite par sa mère le 6 novembre 1519, 6 août 1540 (copie de 1616).
Quatre quittances données par les chanoines de 1640 à 1655.
• Etat des revenus et bail de la baronnie d'Ancerville, 1601.
• Impôts, 1603, 1645. Pièces de procédure, 1601-1610.
• Procès-verbal de l'adjudication de la ferme générale du domaine, 29 avril 1631.
• Ferme et revenus, 1646.
• Moulins, 1646-1647.
• Paiement du legs fait par la duchesse de Montpensier à sa nièce Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, 1647.
• Demande de diminution sur la ferme de l'enclos d'Ancerville, 1647.
• Rôle des hôteliers et cabaretiers de la baronnie, 1648.
• Paiements faits à l'église d'Ancerville, 1648, 1649, 1658.
• Mémoires et paiement de travaux, 1602-1650.

• Comptes du gruyer et receveur de la baronnie pour les années 1640, 1650, 1651, 1655.
Quittances de paiements, 1572-1656.
Quittances de gages d'officiers, 1602-1603, 1641-1657, 1695.
• Gruerie : ventes de bois, 1601-1611, 1640-1655.
• Forge de Haironville, 1640-1641.
• Paiement au capitaine du château de Montiers-sur-Saulx, 1583.
Adjudication « des états et offices de greffier es bailliage, prévôté et gruerie de Montiers-sur-Saulx, mairies de Biencourt et Juvigny », 1598.
• Engagement de la terre et seigneurie de Bazincourt, fait par Charles de Lorraine, duc de Guise, à Isabelle d'Arne, veuve de Joannès de Rigbuyn, 8 août 1599.
BAYE (Marne).
• Foi et hommage et paiement des droits féodaux à l'évêque de Châlonspar Jean de Nesles, écuyer, seigneur de Nesles et de Châteauneuf, pour la part de la ville de Baye qui lui est échue par la mort d'Eustache de Boudenay, frère de sa femme Marguerite, 8 août 1391.
• Aveu de Baye baillé par Robert de Béthune à l'évêque de Châlons, 31 janvier 1458 [1459].
• Aveu de Jean de Béthune, 31 janvier 1509 [1510]. (Copies de 1583).
• Foi et hommage par Jean de Béthune, 20 février 1548 [1549].
• Reçu donné par l'évêque de Châlons à Henriette de Clèves, comtesse de Beaufort, vicomtesse de Saint-Florentin, dame d'Ervy-le-Châtel et de Baye, de la somme de 400 livres tournois, pour le rachat et profit à lui dû à cause de la donation de la baronnie de Baye, à elle faite par le duc de Nevers, son frère (Jacques de Clèves) ; 22 mai 1564.
• Aveu du fief des Bouleaux, baillé par François de Brigard, avocat au Parlement de Paris, à Henri de Bourbon, prince de Condé, et à Mlle de Bourbon, sa fille, à cause de leur baronnie de Baye, 25 mai 1580.
• Lettre écrite de Châlons, le 11 avril 1602, à Catherine de Clèves, duchesse de Guise, par les chanoines de Saint-Etienne de Châlons, au sujet de la redevance annuelle dont la terre de Baye est chargée envers leur église en vertu de la fondation de Simon de Châteauvillain ; avec l'envoi de la copie des titres suivants à l'appui de leur réclamation : fondation de Jean de Châteauvillain pour l'obit de son père, mai 1261 ; sentence condamnant Jean de Béthune à payer la redevance, 27 mars 1548 [1549] ; assignation à Louis de Bourbon, prince de Condé, pour le paiement des arrérages de la rente de 1569 à 1574, 1er septembre 1574.

1-GE-017 **MONTRESOR** (Indre-et-Loire).

• Vente de la terre et seigneurie du Liège par Charles de La Châtre, seigneur de Paray, à Imbert de Batarnay, baron du Bouchage, seigneur de Montrésor, 15 mars 1519 [1520].

• Procès entre René de Batarnay et les détenteurs des moulins de Trehans et Bonnet, 1539.

• Procès entre Louis Viau, chapelain de la chapelle de Préaulx au château de Loches, et Françoise de Batarnay, dame du Bouchage, de Montrésor et du Liège, au sujet d'une rente sur la terre du Liège, 1592.

• Vente de la seigneurie de Montrésor par Françoisede Batarnay à Jean-Paul de Morin, sieur de Perdillan, 14 janvier 1592.

• Acte de prise de possession des terres et seigneuries du Liège, de Biard et de La Hutière au nom de Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse douairière de Montpensier, 14 août 1608.

• Inventaire des déclarations faites par les tenanciers des héritages sujets aux rentes et devoirs dus à la seigneurie du Liège ; état de la consistance de la seigneurie, 1610.

• Vente de la seigneurie de Montrésor par Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, à Henri de Bourdeilles et à Madeleine de La Châtre, sa femme, 23 mai 1623.

• Vente de la terre et seigneurie de Biardeau, sise en la paroisse de Chemillé-sur-Indrois, faite à Henri de Bourdeilles par René Lutier, s^r de Saint-Martin, 30 avril 1635.

• Partage de la métairie de la Hernotière au village des Mouzay, paroisse de Chemillé, entre les Chartreux de Notre-Dame-du-Liget près Loches et Claude Dubois, tanneur, 20 septembre 1655.

• Vente du comté de Montrésor à Melle de Guise par François de Bourdeilles, marquis de Bourdeilles, avec les terres du Liège, de Biard et de La Hutière, 21 novembre 1671.

• Bail du comté de Montrésor, février 1678.

• Etat de la consistance du comté, 15 janvier 1680.

• Adjudication faite à Mlle de Guise des droits seigneuriaux appartenant au Roi sur les fiefs et héritages mouvant du comté de Montrésor, 29 août 1680.

• Compte du fermier de Montrésor pour les années 1678-1680.

• Bail du comté de Montrésor appartenant au duc d'Orléans, 1694.

BIARD (Biard-la-Chapelle, commune de Céré, canton de Bléré, Indre-et-Loire).

• Contrats entre particuliers, 1346-1402, 1487-1506.
• Baux à rente, contrats d'acquisition ou de vente passéspar les seigneurs de Biard : Guillaume de La Vallière, 1384-1409, Jacques de La Vallière, 1443-1459, Catherine de La Vallière, 1485-1486, Pierre Morin, neveu de Jacques de La Vallière, 1491-1495.
• Lettres de Louis XII faisant droit à une requête de Jean Morin, fils de Pierre, qui demande l'annulation d'un contrat d'arrentement passé par son père en 1491 ; 7 janvier 1500 [1501].
• Aveu et dénombrement de la terre de Biard, baillé par Jean Morin à Imbert de Batarnay, baron du Bouchage et seigneur de Montrésor, 19 juin 1504.
• Baux à rente, contrats d'acquisition ou de vente passés par Jean Morin de 1502 à 1513.
• Ventes de rentes par Jean Morin à Aymard de Prie le 27 juin 1504 et le 2 mai 1505, rachetées par Morin le 26 juin 1507.
• Vente de 100 livres de rente à Imbert de Batarnay, 10 janvier 1507 [1508].
• Vente par Morin à Mathurin Gaberot du fief de Bossay, sis aux paroisses de Luzille et du Liège, 14 mars 1512 [1513].
• Vente de 60 livres de rente par Morin à messire Fiacre Beauchesne, 10 mars 1512 [1513] ; rachat, 11 juin 1516.
• Vente de 120 écus d'or de rente à Aymard de Prie, baron de Toussy, 27 mars 1514 [1515] ; rachat, 11 juin 1516.
• Vente par Jean Morin à Denis Davy, curé de Vallières, de 12 livres de rente sur Biard et de la métairie de la Menerie en la paroisse de Géré, 13 septembre 1513 ; cession par Denis Davy à Alexandre Straton, archer de la garde écossaise du Roi, et à Bertrande de Rilly, sa femme ; demande en retrait lignager par Pierre Morin, frère de Jean, septembre 1514 ; nomination de procureurs par Pierre Morin pour effectuer le retrait, 8 novembre 1514 ; rachat et remboursement à Straton, 18 avril 1515.
• Vente par Jean Morin à Denis Davy de la métairie de Prevault en la seigneurie de Biard, 15 janvier 1514 [1515] ; rachat, 2 mai 1516.
• Vente de la seigneurie de Biard par Jean Moriri à Imbert de Batarnay, baron du Bouchage et seigneur de Montrésor, 30 mars 1516.
Etat de la consistance de la seigneurie.
Accord entre le vendeur et l'acquéreur, 8 avril 1516.
• Bail à ferme de la terre de Biard, 19 avril 1516.
• Demande en retrait lignager dela seigneurie de Biard par Jean Morin au nom de son fils Louis, 20 mai 1516 ; assignations de comparution et de remboursement

faites inutilement au père et au fils en juin-juillet 1517.
• Arpentage du domaine de Biard, avril 1539.

1-GE-018• Déclarations de biens tenus en censive de la seigneurie de Biard, 1511-1515, 1525-1528, 1535-1543, 1545-1551, 1553-1599, 1603.

LE BOUCHAGE et ANTHON (Isère), et autres biens provenant des Batarnay.

• Donation, avec réserve d'usufruit, du comté du Bouchage et de la châtellenie de Batarnay à Henri de Joyeuse par René de Batarnay, qui avait perdu son fils unique, Claude, baron d'Anthon, mort le 8 novembre 1567 des blessures reçues à la bataille de Saint-Denis, et de sa femme Isabeau n'avait plus que des filles : Françoise, veuve sans enfants de François d'Ailly, vidame d'Amiens, Marie, femme de Guillaume de Joyeuse, Jeanne, non mariée, Gabrielle, veuve de Gaspard de La Châtre, seigneur de Nançay, et Anne, non mariée ; 13 novembre 1579.
• Compte de la ferme générale du comté du Bouchage et de la baronnie d'Anthon de 1585 à 1592, reçu par Françoise de Batarnay le 13 août 1593.
• Acte de sommation par la dame de Jons aux sous-fermiers d'Anthon, 25 février 1599. • Règlement de police pour la baronnie d'Anthon, émané de Henri de Bourbon, duc de Montpensier (mari d'Henriette-Catherine de Joyeuse), 16 décembre 1599.
• Mémoires sur la baronnied'Anthon, dressés en vue de la vente de la baronnie ; s. d. (vers 1600).
• Projet, non daté, de l'acte de vente de la baronnie au nom du duc et de la duchesse de Montpensier, du cardinal, du duc et du maréchal de Joyeuse.

Autres biens provenant des Batarnay.

• Partage des biens paternels entre Françoise de Batarnay, vidame d'Amiens, et ses sœurs Mesdames de Joyeuse et de Nançay, 9 septembre 1593.
• Confirmation de ce partage provisionnel par le cardinal de Joyeuse, fils aîné et principal héritier de Mme de Joyeuse, 27 mars 1597.
• Vente, par le cardinal de Joyeuse et sa mère, de la baronnied'Auberive en Dauphiné à Humbert de Bourrillon, seigneur de Mures, 16 juin 1595.
• Procès-verbal du partage des biens de la succession de René de Batarnay situés en Dauphiné, 4 juin 1602.
Documents relatifs à la consistance et à l'aliénation du lot échu à la duchesse de Montpensier, 1602-1603.
Arrêt du parlement de Grenoble, à la requête d'Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve du duc de Montpensier et remariée au duc de Guise, touchant la rescision des contrats de ventedes terres à elle échues par le partage de 1602 ; 5 août 1611.

• Procès entre le Chapitre de l'égliseSaint-Silvain de Levroux (Indre) et Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage et de Moulins en Berry ; jugement du 7 septembre 1492 ; signification à Imbert de Batarnay, 17.

1-GE-019 **JOYEUSE** (Ardèche).

• Permission donnée par le cardinal de Joyeuse à Gaspard de Chanaleille, s[r] de La Saumès, d'achever sa maison à La Saumès avec culs-de-lampe et mâchicoulis, « sans toutefois faire aucune autre fortification ou maison de noblesse » ; 7 août 1615.
• Transaction entre Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise et de Joyeuse, et Gaspard de Chanaleille, au sujet des droits seigneuriaux dans l'enclos de la ville de Joyeuse, 22 mai 1623.
• Vente par Pierre de Borne à Pierre Champetrier du mas de Guigous en la paroisse de Grospierres, 30 mai 1645.
• Don du duché-pairie de Joyeuse fait par Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, à son second fils, Louis de Lorraine, 12 février 1647.
• Bail à ferme de la métairie d'Auruolle, consenti par le procureur de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, à Jean Pascal, habitant de Joyeuse, 13 octobre 1647.
• Procès-verbal de la visite du château de Joyeuse, 4 octobre 1650.
• Bail à ferme des revenus du duché de Joyeuse, 15 juillet 1654.
• « Mémoires du renouvellement des hommages » ; extraits du livre des fois et hommages de 1559.
• Accord entreJoseph-Louis de Lorraine, duc de Joyeuse et d'Angoulême, et noble Raymond Gigord au sujet du moulin à blé du Goussat, 11 septembre 1661.
• Cahier des affaires administratives réglées à Joyeuse en septembre 1661.
• Déclarations des biens de la famille Lebret, 1486, 1665.
• Minute du dénombrement et déclaration du duché de Joyeuse par le duc d'Alençon et de Guise, s. d.
• Information sur l'attentat dirigé contre Simon Boissel, laboureur, 1667.
• Mémoire sur la succession au duché de Joyeuse, s. d.
• Réparations au moulin neuf de Joyeuse, 1674.
• Rapport au sujet des sieur Gâche et Gascon, nommés commissaires par M[elle] de Guise (vers 1677).
• Consulat de Joyeuse, élections de 1678 et de 1681.
• Plainte de François Duroure contre les violences du sieur Merlet fils, 20 août 1680.
• Plaintes de particuliers déposées devant l'avocat Jean de Pontier, 1680-1681.
• Commandement fait à Louis Gascon, un des fermiers généraux du duché de

Joyeuse, de payer les arrérages de sa ferme, 28 novembre 1682.

• Mémoire sur le château de La Selve près de Joyeuse, et projet de le vendre au s[r] Belet, trésorier de France ; s. d.

• Plaintes des habitants de Vernon contre les fermiers ; plaintes contre les commissaires du terrier ; difficultés avec les habitants de Labeaume, etc., 1675-1679.

• Offices, 1682-1687.

• Inventaire des titres de l'hôpital de Joyeuse, 1675.

• Maison des prêtres de l'Oratoire de Joyeuse, fondée en 1620 ; documents de 1620, 1633, 1670, 1682.

• Vente par Antoine Bastide à François de La Garde, marquis de Chambonnas, d'une métairie au Petit-Paris, paroisse de Montselgues, 19 janvier 1663 ; paiement des droits de lods et ventes, 1669.

BROSSE (vicomte de).

• Procès entre les fermiers du vicomte de Brosse et Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Joyeuse, comtesse du Bouchage, duchesse de Montpensier et de Guise; 1621-1623.

ROQUEMAURE (Gard).

• Lettres de Henri II ordonnant l'aliénation de certaines portions du domaine royal, 23 décembre 1553.

Documents relatifs à l'acquisition de la terre et seigneurie de Roquemaure par Guillaume de Gadagne, seigneur de Saint-Victor, et Thomas de Gadagne, seigneur de Beauregard, 1555.

• Autre aliénation de Roquemaure à titre de rachat perpétuel, et acquisition par le duc de Joyeuse, 13 juillet 1573.

Réclamation du duc au sujet de l'usage de la forêt de Clary, compris dans son acquisition, 1577.

• Arrentement de la baronnie de Roquemaure, 10 août 1576.

• Inventaire des armes du château, 27 octobre 1579.

• Registre censier de la baronnie.

• Inféodation des terres de Lasprelles faite à Jeanne Porcelli, fille et héritière de Baptiste Porcelli, maître ingénieur des ouvrages et réparations du Roi au gouvernement de Languedoc, 19 octobre 1584.

• Procès-verbal d'enquête sur la forêt de Clary, janvier 1585.

• Pouvoir pour recevoir du cardinal duc de Joyeuse la somme de mille écus pour l'adjudication de la baronnie de Roquemaure, 11 décembre 1595.

• Arrentement de la baronnie, 28 décembre 1597.

• Revente et adjudication de Roquemaure à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, 15 juillet 1599.
Extrait du compte rendu à la Chambre des Comptes de Montpellier.
• Contrat pour l'assèchement de l'étang de Pujaut, 10 mai 1603.
• Consentement par Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, à la jouissance du s[r] de Guillomont sur les cent saumées de terre de l'étang de Pujaut unies au domaine du Boi, décembre 1611.
• Remise faite aux fermiers de Roquemaure par la duchesse de Guise, 1623.
• Sommation à la duchesse d'exhiber les titres grâce auxquels elle jouit de Roquemaure, 11 octobre 1623.
Inventaire de ces titres.
• Acquit donné par Georges Scarron à la duchesse du montant de l'adjudication de la terre et seigneurie de Chassonneresse, 7 septembre 1624.
• Nouveau contrat d'engagement de Roquemaure, 25 septembre 1624 ; quittance donnée par Georges Scarron, 7 décembre.
• Vente de la coupe du bois de la forêt de Clary, 19 juillet 1627.
Sentence qui maintient la duchesse de Guise dans la jouissance de la forêt de Clary, 10 avril 1628.
• Bail de la fermede la baronnie de Roquemaure, 14 août 1628 ; transaction entre la duchesse de Guise et les fermiers, 8 novembre 1631.
• Revente et adjudication de Roquemaure, le 31 décembre 1641, à Louis Le Boursier, bourgeois de Paris, qui, le 15 janvier 1642, fait déclaration au profit de noble homme Jacques Sauvan.
• Bail du greffe de Roquemaure, 9 mars 1642.
• Vente par la duchesse de Guise à Paul Barillon du montant de l'engagement de Roquemaure d'après les contrats de 1573 et de 1624 ; 29 août 1642.
• Bail des lods, cens et péage de Roquemaure et Pujaut, consenti par la duchesse de Guise le 26 janvier 1647.
• Vente des greffes alternatifs et triennaux, 1648-1649.
• Bail du greffe de Roquemaure, 1[er] octobre 1655, des lods, cens et péage, même jour.
• Arrêt du Conseil d'Etat pour l'établissement du droit de Parisis, 24 mars 1656 (imprimé).
• Pouvoirs donnés par Mariede Lorraine, fille aînée et héritière de la duchesse de Guise, 5 avril 1656.
• Publications pour la revente et adjudication de Roquemaure, mai-juin 1656 ; requête de Marie de Lorraine au sujet d'une surenchère faite à son insu, sentence

du 17 juin 1656.
• Procès contre le marquis Dominique de Castellane en réclamation de droits féodaux sur des terres inféodées, 1656-1657.
• Constitution d'une rente de 3.000 livres par le duc de Guise sur tous ses biens au profit de Charles de Guillon,conseiller au Parlement de Paris, moyennant une somme de 60.000 livres destinée à rembourser Jacques Sauvan ; 17 mai 1656. Contrat du 2 décembre 1658 par lequel le duc de Guise est déchargé de cette somme envers Melle de Guise.
• Restitution faite au duc de Guise par Madeleine de Pleurigny, veuve de Jacques Sauvan, seigneur d'Aramon, de la quittance de l'Epargne délivrée à Louis Le Boursier le 31 décembre 1641.
• Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que Mlle de Guise sera rétablie en la possession et jouissance du domaine de Roquemaure, 27 juillet 1667.
• Procès-verbal d'une vente de bois dans la forêt de Clary, 27 octobre 1672.
• Franchise de droits accordée par l'intendant général de la marine du Levant pour le transport des bois de marine par eau (2 janvier 1674), d'où diminution demandée par le fermier du péage de Roquemaure sur le montant de son bail.
• Arrêt du Conseil d'Etat signifiant à Mlle de Guise la production des titres en vertu desquels elle jouit de la forêt de Clary, 16 avril 1678.
• Etat des revenus de la baronnie de Roquemaure.
• Bail à ferme, 29 novembre 1679.
• « Estât des titres d'engagement de la terre et seigneurie de Roquemaure et de la finance qui en a esté payée, au moyen de quoy Mademoiselle de Guise jouit du revenu dudit domaine et de la coupe de trente arpens de bois par chacun an, qui font la vingtiesme partie de six cens arpens à quoy se trouve monter la totalité du bois de ladite seigneurie ».
• Réclamation des héritiers de Mlle de Guise, qui se disent troublés dans leurs droits par le fermier des domaines de la généralité de Montpellier, 1745.
LAUDUN et LASCOURS (canton de Roquemaure, Gard.)
• Contrats pour la réfection et l'entretien des couvertures des châteaux de Laudun et Lascours, 3 décembre 1618 ; réception des travaux, quittances de paiement, 1619-1620.
• Procuration donnée par Marie de Lorraine à Pierre Poisson, chanoine de Narbonne, « pour compter avec les fermiers des baronnies de Laudun et Lascours et du petit domaine de Roquemaure », 29 mars 1656.
MONTFAUCON (canton de Roquemaure).
• Aveu et dénombrement (en latin) baillé au Roi ou à son représentant par Jeanne

de Montfaucon, femme de Guillaume « de Panissis », fille et héritière de Jean de Montfaucon ; 2 mars 1464 (n. st.) ; copie de 1664.

1-GE-020 **ARQUES et PUIVERT** (Aude).

• Vente de la baronnie de Puivert par le cardinal François de Joyeuse à François de Pressoires, seigneur de Sainte-Colombe, 24 octobre 1608.

Demande en rescision de contrat, sous prétexte de lésion, par Henriette-Catherine de Joyeuse, du-chesse de Guise, 1618 ; procès.

Transaction entre les parties, 21 septembre 1652.

• « Inventairedes tiltres, papiers et documents qui sont dans les archifz du chasteau de Couisan (Couiza) appartenant à Madame Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise et de Joyeuse », dressé par Jean Chanard, notaire royal à Limoux, en mai et juin 1630 (titres des baronnies d'Arqués et dePuivert depuis 1330).

CHALABRE (Aude).

• Etat des arrentements de la baronnie de Chalabre faits en 1590.

• Vente de la moitié de la baronnie de Chalabre par le cardinal de Joyeuse à Jean-Antoine de Bruyères,sieur de La Fitte, 14 avril 1602 ; transaction mettant fin à un procès intenté par Jean-Antoine, dont le père, François de Bruyères, avait vendu Chalabre au maréchal Guillaume de Joyeuse, père du cardinal.

• Arrêt du Conseil ordonnant que, de la saisie faite de la baronnie sur Jean-Antoinede Bruyères, main-levée de la moitié soit donnée au cardinal, 11 février 1610.

• « Inventaire des livres, terriers, papiers et documens servans pour la maison de Chalabre et ses deppendances », s. d. (titres de 1230 à 1580).

• Transport par Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise et de Joyeuse, à François Issoire, docteur en droits habitant à Laudun, de la somme de 45.000 livres à elle due par M. de Chalabre, 10 mai 1635.

Lettre de François Issoire à M. Bruneau, secrétaire de la duchesse ; Laudun, 11 août 1638.

LAMBESC, ORGON et EYGALIERES (Bouches-du-Rhône).

• Cession par Jean des Baux au roi René, duc de Lorraine, de tout ce qu'il possède à Lambesc et Orgon, 6 janvier 1504.

• Bail à cens de divers héritages consenti à Louis Erquery, de Lambesc, le 14 juin 1516, par Jean du Prévost, chargé de l'administration des terres de Lambesc, Orgon et Eygalières en vertu d'une procuration de Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine, du 13 octobre 1494.

• Arrentement du domaine par Louis de Lorraine, comte de Vaudémont, à François et Alexandre Girolami, citoyens de Florence, 6 mars 1626.
• Transaction mettant fin à un procès entre le comte de Vaudémont et Claude Gérante, seigneur de Senas, fils et héritier de Thomas, ayant droit de Guillaume des Baux, 16 novembre 1526.
• Vente du domaine par le comte de Vaudémont et ses frères à Guillaume et Thomas du Prévost, 31 décembre 1526.
• Donation de l'usufruit du domaine par le comte de Vaudémont à Jean Urban, son maître d'hôtel, 30 septembre 1527.
• Bail à cens annuel et perpétuel d'un grand jardin près de Lambesc au lieu dit « au portai de la fontaine », consenti à Jean Urban, capitaine du château de Lambesc, par Claude de Lorraine, duc de Guise, stipulant par Antoinette de Bourbon, sa femme ; 6 juin 1543.
• Bail à ferme de la baronnie de Lambesc, et desterres d'Orgon et Eygalières, à Jean Urban, 6 juin 1543.
• Bail à ferme à noble Gaspard Fiasco Botto, demeurant à Marseille, 31 mars 1561.
• Extrait d'un état des biens de la seigneurie de Lambesc, 1608.
• Bail à ferme du domaine, moyennant 6.600 livres par an, consenti à Jean Seguin, bourgeois de Tarascon, par Louis de Forbin et Claude du Périer, au nom de Charles de Lorraine, duc de Guise ; 1er mars 1611.
• Reconnaissance des droits du duc de Guise par la communauté d'Eygalières, ***22*** septembre 1614.
• Vente des bois de pin de la forêt de Vaubonette dans la baronnie de Lambesc, 1619.
• Accord entre le duc de Guise et Charles du Prévost au sujet des biens que celui-ci possède dans la baronnie d'Orgon, 17 mars 1626.
Reconnaissance passée par François du Prévost, fils de Charles, 11 janvier 1633.
• Bail à ferme de tout le domaine à Jean André, bourgeois d'Aix, 21 novembre 1633.
• Bail perpétuel de la palun d'Eygalières à la communauté de ce bourg, 25 juin 1647.
• Requête adressée par Henri de Lorraine, duc de Guise, prisonnier du roi d'Espagne à Ségovie, à ses sujets de Lambesc, Orgon et Eygalières, leur demandant aide pour payer sa rançon, 27 septembre 1650 ; procès-verbal du prêt consenti, 14 novembre.
• Vente de la terre et seigneurie de Lambesc par le duc de Guise à son premier

gentilhomme François de Porbin, seigneur de La Marthe, 23 décembre 1663.
• Transaction entre les habitantsde Lambesc et Marie de Lorraine, sœur et héritière de Henri, duc de Guise, 2 septembre 1664.
• Désistement par François de Forbin de son acquisition du 23 décembre 1663 ; prise de possession de la ville et du comté de Lambesc au nom de Marie de Lorraine, 2 octobre 1665.

VII. BIENS DE LA GRANDE MADEMOISELLE, DU DUC DE PENTHIÈVRE ET DE LA MAISON D'ORLÉANS

1-GE-021 **MONTPENSIER** (duché de), en Auvergne.
• Compte rendu par Jean Moncel aucomte de Montfort des compositions faites avec des paroisses et des particuliers, de 1357 à 1360, par le capitaine du château de Lépaud (Creuse.) et le procureur de Combrailles (en latin, 24 f., incomplet de la fin).
• Documents et correspondance relatifs à l'établissement d'une communauté de Capucins à Montaigut-en-Combrailles (Puy-de-Dôme), 1619-1621.
• Baux de la seigneuried'Auzance (Creuse), 1684, 1690 ; pièces comptables, 1683-1697 ; quittances délivrées par le curé de Sermur, le curé-prieur de Roche-d'Agoux, les Chartreux du Port-Sainte-Marie d'Auvergne, les prêtres de l'église Saint-Jacques d'Auzance, 1687-1697 ; copie de lettres données en faveur de l'église d'Auzance par François de Bourbon et Henri de Bourbon, ducs de Montpensier, le 7 octobre 1586 et le 10 juillet 1606.
• Poursuites intentées en reconnaissance de droits féodaux par Antoine Massia, fermier général de la baronnie de Montaigut, 1733-1736.
• Poursuites intentées par le procureur fiscal d'Evaux aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Riom en paiement d'une aumône aux pauvres d'Evaux, dont la Sainte-Chapelle est chargée par suite de la réunion à ses revenus de ceux du monastère d'Evaux, 1738.
• Pouvoir donné par George de Bauffremont pourl'acquisition à faire du duc de Montpensier de la seigneurie du Brugelait (commune de Chassagne, Puy-de-Dôme) ; 24 mars 1607.
AUGE (vicomte d') et RONCHEVILLE (commune de Saint-Martin-aux-Chartrains, Calvados).
• Accord, mettant fin à des procès de successions mentionnées dans l'acte, entre

Jean d'Estouteville, seigneur de Hambuye, Louis d'Estouteville, protonotaire du Saint-Siège, et Antoine d'Estouteville, frères, fils de Jacques d'Estouteville et de Marie d'Albret, au sujet de la propriété de la terre et baronnie de Roncheville, assise en la Vicomté d'Auge ; 31 mai 1512.

• Vente de la baronnie de Roncheville par François d'Orléans, comte de Saint-Paul, à Catherine du Val, veuve de François d'Orléans, marquis de Rothelin, 21 mai 1605.

• Assignation donnée à Charles Desplanches, sergent en la forêt de Touques, de la part de Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, vicomtesse d'Auge, 22 juillet 1609.

• Décision du Conseil de Melle de Montpensier portant l'envoi de titres concernant la Vicomté d'Auge et la baronnie de Roncheville au commissaire établi pour la direction de la confection du terrier ; liste des pièces ; récépissé ; 1673.

DOMAINES DU DUC DE PENTHIEVRE.

• Résidu de papiers du XVIIIe siècle relatifs au prieuré de Saint-Ouen, à Châteauneuf-sur-Loire, à Tournan et Champrose-en-Brie, à Crécy-en-Brie, à Saint-Georges-du-Vièvre (Eure), au duché de Penthièvre (Bretagne), à Fougères, à la baronnie deGarencières (mouvant de Gisors), au marquisat d'Albert (Somme, pièces de procédure), et à Vernon-Bizy (Eure) ; deux pièces de 1406 : reconnaissances de rentes en vin dues à l'abbaye de Jumièges par Jean Tubeuf et par Michaut Delacroix, de Bizy.

1-GE-022 **CHATEAUVILLAIN** (Haute-Marne).

• Transaction entre Ludovic d'Adjacette, comte de Chateauvillain, et les habitants dudit lieu au sujet du droit d'usage dans les bois, 1er juin 1583.

• Signification de la main-levée de la saisie de la terre de La Ferté, faite par Louis Le Moyne, bourgeois de Paris, ayant les droits de Claude d'Avaugour, comte de Vertus et de Goëllo, à François-Marie de L'Hôpital, duc de Vitry, comte de Châteauvillain, marquis d'Arc, au comte de Morstin (Jean-André) et à la comtesse (Catherine de Gourdon), acquéreurs du comté de Châteauvillain etdu marquisat d'Arc ; 17 octobre 1680.

• Quittances de paiement de travaux délivrées à M. du Tremblay, intendant de Jean-André, comte de Morstin et de Châteauvillain, 1680-1690.

• Lettre par laquelle M. Martine informe M. Robinot que le comte de Toulouse l'a nommé concierge de Châteauvillain, 29 octobre 1700 (le comte de Toulouse avait acquis Chateauvillain de Michel-Adalbert, comte de Morstin, fils de Jean-André).

• Administration de Châteauvillain au XVIIIe siècle.

Inventaires de titres : Latrecey et annexes, 1399-1723 ; Créancey, 1316-1777 ; Montribourg, 1486-1600 ; La Ferté-sur-Aube, 1231-1748 ; Ville, 1232-1375; Arc-en-Barrois, 1392-1788; Orges, 1478-1792 ; Aubepierre, 1485-1722.

• « Copie du procès-verbal de visite fait en 1781 des bâtimens, fermes, moulins, pressoirs, hallages, bauchages, minages, jardins, colombiers, basses-cours, vergers, foulons, terres labourables, prez, vignes, chennevières et autres objets composant le domaine du duché-pairie de Chateauvillain, à l'exception néantmoins des forges, fourneaux et autres usines à fer, dont la visite ne doit se faire que dans l'été prochain, le tout à la sortie de François Maigrot et à l'entrée de Didier Isselin, fermiers généraux dudit duché-pairie ».

• « Procès-verbal de la rendue des forges, fourneaux, fonderie, fîleries et lavoirs à mines du duché de Chateauvillain, compris dans les trois baux successifs de François Le Grand, Pierre Simon et François Maigrot, faite du 30 juin au 10 août 1781 ».

• « Mémoire pour constater l'âge des bois taillis exploités pendant les derniers baux du duché », septembre 1781.

Sommaire du procès-verbal d'aménagement des forêts du duché.

« Etat des titres quiétablissent la propriété des bois de Gurgy-la-Ville dans les mains de Madame d'Orléans ».

Carte de différents cantons de bois.

• Pouvoirs donnés pour le bornage de portions du domaine, 1785-1787.

• Réparations à la grande salle du château de Châteauvillain, 1787.

LA FERTE-SUR-AUBE.

• Charte d'affranchissement de Thibault de Champagne, 1231 (copie de 1784).

• Compte du receveur de la châtellenie de La Ferté-sur-Aube pour la comtesse d'Etampes et de Vertus, 1465-1566.

• Procès-verbal d'enquête au sujet de la limite des terroirs de La Ferté, Ville et Juvancourt, 1542 (copie du XVIIIe siècle).

• Extrait du décret de la châtellenie de La Ferté en 1704.

• Acquisition du moulin de La Ferté par Pierre Aubry, 1709 ; titre nouvel donné au comte de Toulouse.

• Lettres patentes portant union de la terre de La Ferté au duché de Châteauvillain, avril 1728.

• Mémoire sur les bois de la communauté de La Ferté, présenté au Conseil du duc de Penthièvre.

Mémoire sur les accrues contigues aux 17e et 18e coupes des bois de la châtellenie, situées sur le terroir de Moranville, 1789.

VILLE-SOUS-LA-FERTE.

• Procès entre les habitants et l'abbaye de Clairvaux, arrêt de 1541 (copie de 1784).

• « Extraits d'anciens titres originaux (1274 à 1622) déposés au chartrier de l'abbaye de Clairvaux, touchant la séparation de la justice et fînage de la terre de Ville sous La Ferté, appartenant à S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre, contre le finage de Juvancourt dépendant du marquisat de Dinteville, faits sous les yeux de dom André Le Boullenger, gardedes archives de ladite abbaye », 1787.

• Limitation des finages de Ville et Dinteville, 1773.

• Bornage entre un bois de la forêt Haut-le-Comte et les bois de Dinteville, 1787.

• Lettres de Mme de Lanty ; hommage du fief de la Belle-Détrape, 1788.

COURCELLES-SUR-AUJON.

• Délibération du Conseil de tutelle du duc de Penthièvre sur une réclamation de terrains faite par les habitants de Courcelles, 14 juin 1742.

• Lettres et plan relatifs à une contestation de terrain, 1781-1785.

• Mémoire sur les droits seigneuriaux de la paroisse de Courcelles et sur l'offre des habitants de racheter ces droits par l'abandon d'un canton de bois, 1788.

• Note historique sur le moulin de Saint-Loup et un titre de 1226.

• Bail du moulin de Ternat, 1781.

• Mémoire des habitants de Courcelles sur le rôle de 1790.

• Revendication de bois par la commune, 1793.

AUBEPIERRE.

• Procès-verbal de bornage des territoires de Dancevoir et d'Aubepierre, 8 novembre 1514 (copie de 1783).

• Arrêt du Parlement dans un procès entre le comte de Vertus et les habitants d'Aubepierre, 23 décembre 1524 (copie de 1783).

• Transaction entre les habitants et le comte au sujet des terres défrichées, 23 mai 1528.

• Procès entre Antoine Crozat et François de Rohan, prince de Soubise, héritiers de Constance de Bretagne de Clisson ; décret d'adjudication du tiers des terres d'Aubepierre et Silvarouvres, 22 juillet 1721.

• Mémoire sur le compte du revenu des terres d'Aubepierre, Silvarouvres et Haut-le-Comte, dont les deux tiers appartiennent au comte de Toulouse, et l'autre tiers au prince de Rohan et au comte de Vertus (François de Bretagne), celui-ci comme héritier d'Anne de Bretagne de Goëllo.

Acte par lequel le comte de Vertus autorise M. d'Héricourt (Bénigne du

Troussel), procureur du comte de Toulouse, à disposer des revenus qui lui appartiennent moyennant un loyer annuel de 333 livres ; 26 août 1723.
Note sur le partage du 15 décembre 1683 entre Claude de Bretagne et ses sœurs, M[elles] de Chantocé, deClisson et de Goëllo.

• Arrêté de compte entre Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, et Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Epinoy, duc de Rohan-Rohan, 21 avril 1787.

• Projet de liquidation du tiers revenant à la succession du prince de Soubise dans le produit du bail de la forge d'Aubepierre et dans le cens sur les terres labourables de Haut-le-Comte au territoire de Silvarouvres pendant les années 1786, 1787 et 1788. Evaluation de ce tiers.

• Déclaration faite par l'administrateur des biens du « citoyen Penthièvre » au directoire du district de Chaumont, 17 mars 1793.

ORGES.

• Sentence qui condamne le fermier de la baronnie d'Orges à payer la dîme au curé, 10 janvier 1702.
Enquête sur la dîme que les religieuses de Châteauvillain doivent au curé d'Orges à cause de leur propriété dite le Champ-aux-Nonnes, 10 avril 1702.

• Etat des terres et prés qui composent le domaine seigneurial d'Orges.

• Bail à cens, 1780.
Inventaire des pièces d'un procès contre le meunier, 1779-1790.
Procès-verbal d'arpentage d'un terrain litigieux, 1789.
Signification aux fermiers d'Orges à propos du moulin, 1790.

• Pouvoir donné par « le citoyen Louis-Jean-Marie de Bourbon-Penthièvre au citoyen Collot, administrateur de ses biens de Châteauvillain », pour le représenter dans un procès contre la commune d'Orges, 3 février 1793.

• **CHATEAUVILLAIN.** Vente par le comte de Toulouse à J. B. Geoffroy de la maison des Varennes, autrement du moulin Bizet, 11 avril 1709.

• **GIEY-SUR-AUJON.** Pièces relatives à l'indemnité due au fermier de Giey pour la réduction de certains droits, 1786.

• **SAINT-MARTIN.** Lettres relatives à l'aveu et dénombrement de la terre de Saint-Martin rendu par M. de Briancourt, 1777-1788.
Extraits des aveux de 1503 et 1584.

• **PETIT-VITRY.** Déclaration des terres du gaignage du Petit-Vitry, s. d.

• **GOUPRAY.** Déclaration des terres que les habitants de Goupray possèdent dans les cantons tierçables de leur fïnage, 1779.

• **HAUT-LE-COMTE.** Désistement d'un essart dans la forêt Haut-le-Comte par un

habitant de Villars-en-Azois, 14 février 1761.

• **SILVAROUVRES.** Lettres à propos d'un terrain vendu au duc de Penthièvre, 1792.

• **ARC-EN-BARROIS.** Titres du droit de l'abbaye de Clairvaux en la Perrière d'Arc ; copie des chartes du comte palatin Henri, 1154, de Guillaume deVienne, 1420, et de Philippe de Hochberg, 1498 (XVIIIe siècle).

• Délibération des habitants d'Arcau sujet de l'usage de leurs bois, 2 mai 1791.

Pièces diverses : Partage des successions de la famille Pothenot, de Châteauvillain, 1773.

• Plainte du marchand de bois Simon Mortet, 1787.

• Opposition déposée par les régisseurs des forges de Châteauvillain aux paiements à faire à Jacques Maréchal, serrurier, leur débiteur, 1789.

• Appel des habitants de Richebourg contre une sentence de la justice de Châteauvillain, 1785-1789.

• Affiche et publication des lettres patentes concernant les délits commis dans les forêts, 16 janvier 1790, et de celles du 25 janvier concernant la constitution des municipalités.

• Délibération du conseil général de Blessonville au sujet du droit de tierce perçu au profit du duc dePenthièvre ; sommation faite au prince d'exhiber ses titres de propriété ; 20-23 juillet 1790.

• Supplique du fermier de Créancey au tribunal de Chaumont relativement à la suppression desdroits féodaux, 10 décembre 1790.

• Note sur le domaine d'Arc, 1790.

• Signification aux habitants de Richebourg au sujet de leur droit de pâturage dans les bois du duc de Penthièvre, 8 octobre 1791.

• Opposition des habitants d'Eriseul aux réclamations du fermier de Courcelles jusqu'à exhibition des titres justifiant la demande des droits à payer, 17 janvier 1791.

• Délibération des habitants de Blessonville pour le rachat du droit de tierce, 15 juillet 1792.

• Protestation des habitants de Créancey contre le paiement du droit de tierce et demande d'exhibition de titres de propriété, 29 juin 1792.

• Procès entre la commune de Bugnières et les fermiers au sujet du paiement des droits féodaux, 1792.

• « Mémoire à Messieurs du Directoire du département de la Haute-Marne séant à Chaumont-en-Bassigny sur la cotte de M. de Bourbon-Penthièvre aux rolles des vingtièmes de Châteauvillain et de Marmesse de l'année 1790 ».

• « Mémoire sur les friches du parc de Châteauvillain », s. d. (vers 1789).

• « Mémoire à Son Altesse Sérénissime Madame la duchesse douairière d'Orléans et à MM. de son Conseil sur des redevances d'avoine, et sur d'autres redevances soit en grains soit en argent, dues à cette princesse dans son duché de Châteauvillain », 12 novembre 1814.

1-GE-023 **LIVRY-BONDY** (forêt de) (près Paris).

• Acte du partage des Usages de Bondy entre les habitants et Jacques Bordier, seigneur du Raincy et de Bondy, 11 mai 1654.

• Adjudication faite par les commissaires du Roi à François Raveneau, bourgeois de Paris, de 700 arpents de bois taillis dans les forêts de Livry et de Bondy, et de 700 arpents de terres vagues y enclavées, 14 juin 1657.

• Ordonnance royale pour la visite générale de la forêt de Livry-Bondy, 31 mai 1664.

• Plan de la forêt.

• Modèle des permissions de chasse dans la forêt de Bondy, délivrées au nom du Roi par le duc de Penthièvre, grand-veneur de France.

Commission de conseiller du Roiau siège de la Varenne du Louvre, donnée par Louis XV à Etienne-Edme Boudot, 5 décembre 1771.

LIVRY (Seine-et-Oise).

• Lettres patentes obtenues à la requête du duc d'Orléans et portant établissement de foires et marchés à Livry, octobre 1775.

Arrêt préparatoire du Parlement, 16 décembre.

Consentement des habitants, 8 février 1776.

Information de commodo, 28 mars.

Arrêt du Parlement qui ordonne l'enregistrement et l'exécution des lettres patentes, 2 avril.

Sentence du bailliage de Livry qui ordonne tant l'enregistrement que l'impression et publication, 23 mai.

• Arrêt du Conseil et lettres patentes qui ordonnent l'établissement d'une étape à Livry pour le marché des vins le premier jeudi de chaque mois et de deux foires pour le vin, les bestiaux et autres marchandises, aux mêmes franchises que les foires déjà établies, 30 mars et juin 1779 ; arrêt d'enregistrement, 17 août.

VINCENNES.

• Commission de secrétaire général de la capitainerie royale des chasses de Vincennes, accordée par le duc d'Orléans, capitaine, à Antoine-Charles Guiller de Gerville, 11 février 1763.

VALOIS (duché de).

• « Duché de Valois, Détails historiques. Copié d'après M. Hochart, garde des archives de Soissons » (XVIIIe siècle).
• Compte du receveur de la terre et seigneurie de La Ferté-Milon, appartenant à Jean de Chalon, prince d'Orange, comte de Tonnerre, pour l'année 1494-1495 (incomplet).
• Mémoire des offices d'Oulchy-le-Château et de Neuilly-Saint-Pront, XVIe siècle. Officede prévôt de Neuilly, 1604.
• Procès-verbal de reconnaissance et bornage des bois des religieuses de Saint-Remy-Saint-Georges (près Villers-Cotterêts) en la forêt de Retz, 22 août 1671.
• Procès-verbal de la visite et reconnaissance des bornes des bois du seigneur du Plessis-aux-Bois, JacquesPaget, en la forêt de Retz, 26 août 1671.
• Foi et hommage de Nicolas Hennequin, conseiller au Parlement, et de Jean Lévesque pour la terre et seigneurie de Cury, mouvant d'Oulchy, 18 juin et 28 septembre 1647.
• Six lettres adressées de Neuilly-Saint-Pront, en 1677, à M. Hermand, intendant de la duchesse de Montbazon.
• « Frais extraordinaires de criées du décret de La Ferté-Milon », 3 juin 1716.
• Quittance de M. Durey pour la seigneurie de Bourneville, 31 décembre 1733.
• Jugement ordonnant le paiement des droits de péage de Verberie aux fermiers du duc d'Orléans (pièce incomplète) ; lettres relatives à cette affaire, 1744-1746.
• Poursuites contre un marchand de bois de Nanteuil-le-Haudouin, 1749.
• « Lettres patentes du Roy pour la confection du terrier du duché de Valois, des comtés de Soissons et de Vermandois, et du marquisat de Coucy ; du 13 juin 1751 » (imprimé, in-4 de 8 p.).
• Arrêt d'enregistrement en la Chambre des Comptes des lettres patentes qui ordonnent la vente de 798 arpents de bois en la forêt de Villers-Cotterêts, 8 juillet 1751.
• Contrainte décernée sur le bail de Louis Caritte, fermier général des deniers et apanages du duc d'Orléans, 1751.
• Requête adressée au Parlement par les religieuses de l'abbaye de Saint-Jean-aux-Bois transférées au prieuré de Saint-Louis de Royallieu, au sujet de droits qui leur sont contestés par le duc d'Orléans, 16 octobre 1754.
• Requête adressée au Parlement par le duc d'Orléans au sujet de blés sortis en fraude de La Ferté-Milon, 1756.
• Etat des droits de passage de la rivière d'Oise perçus à Verberie, 1762.
• Lettre d'envoi de la Déclaration qui accorde au duc d'Orléans la conservation de la chasse sur la plaine de Villers-Cotterêts, 1764.

• Exploit pour le fermier général des domaines du duché de Valois contre François Macron, écuyer, demeurant à Géresme, paroisse de Bouillant près Crépy, 1767.

• Assignation donnée à Nicolas-Aloph-Félicité Rouault, comte de Rouault, 1er avril 1765.

Délibération du Conseil du duc d'Orléans sur l'opposition à faire à l'enregistrement des lettres patentes obtenues par la marquise de Gamaches (Jeanne-Gabrielle de La Mothe-Houdancourt) au sujet de la justice du Fayel et de Rucourt, 6 mai 1777.

• Réclamation des habitants de Latilly contre le défrichement d'une partie de prairie qui appartient à la communauté, 1779.

COUCY (Aisne).

• Compte du receveur de la seigneurie de Coucy, 1585 (incomplet, 50 feuillets).

• Procès entre le receveur du domaine de Coucy et Jean-Baptiste Fayard, seigneur de Sinceny, 1754-1755.

• Procès contre Benoît Coëtquin, fermier des droits de travers de Jaulzy, 1760-1761.

• Procès de chasse ; intervention du sr Massary de Lille, maître de la verrerie royale de Charlefontaine, paroisse de Saint-Gobain, 1768.

• Procès contre les notaires royaux de Coucy, 1768.

• Inventaire des pièces d'un procès entre le duc d'Orléans, demandeur, Jacques-Marie-Louis Fayard, seigneur de Sinceny, les religieux de Barisis, et Jean-François Lefebvre, greffier criminel au bailliage de Coucy-le-Château, défendeurs, 19 janvier 1784.

SOISSONS.

• Contrat d'acquisition du comté de Soissons par le duc d'Orléans sur les créanciers de Victor-Amédée de Savoie, prince de Carignan, 26 juin 1750.

• Lettres patentes portant acceptation de l'abandon fait au Roi par le duc d'Orléans de la moitié patrimoniale du comté, 28 janvier 1751.

• Lettres patentes qui ordonnent la vente de 798 arpents de bois de la forêt deVillers-Cotterêts, dont le prix sera employé à rembourser le duc d'Orléans de l'acquisition par lui faite de la moitié patrimoniale du comté de Soissons et des finances d'engagement de l'autre moitié ; 4 mars 1751.

CHAUMONT-EN-BASSIGNY.

• Requête du duc d'Orléans au Parlement au sujet de la redevance que le prieur de Moiron prétend lui être due sur le domaine d'Agerville, lequel fait partie du comté de Chaumont, tenu en engagement par le duc ; 26 juillet 1777.

ORLEANS (duché d').

• Intervention du duc d'Orléans dans un procès entre des marchands d'Orléans et le

fermier des aides, domaine et péage de la ville, 1708.
• Intervention du duc d'Orléans dans un procès entre Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil et la veuve et les héritiers Du Ris au sujet des limites du fief de Manchecourt, relevant en plein fief de son duché d'Orléans, 1722-1723.
• Etat des frais d'un procès entre le receveur général du duché et les religieux Célestinsde Sens, 1776.
• Mémoire sur la construction du nouveau pont d'Orléans, commencé en 1751 et livré au public en juillet 1760 ; déposé aux archives du Palais-Royal en 1763.
• Mémoire d'un procès entre le duc d'Orléans et les fermiers des bateaux-coches de Nogent et de Montargis, 1738.
• Procès entre le prince et les maire et échevins de Montargis, 1769.
• Bail du revenu de l'hôtel-Dieu de Baugency, 19 novembre 1640.
• Assignation devant le juge du canal d'Orléans, 1726.
Paiement de droits au receveur du canal du Loing, 1729.
Procès contre François Pelletier, marchand de bois, pour refus de payer les droits du canal du Loing, 1731.
Autre procès contre un voiturier par eau, 1764.
NEMOURS (duché de).
• Procès entre le duc d'Orléans et Nicolas-François Guérin au sujet de l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Corbeil, relevant du duché de Nemours, 1732-1733.
Mémoire sur le retrait féodal de la seigneurie du Metz-le-Maréchal, dépendant du duché de Nemours, 1765.
• **CHARTRES.** Procès pour un droit de terceau dû au domaine de Chartres, 1784. Poursuite de droits à payer à cause d'une acquisition, 1788.
• **ROMORANTIN.** Bail des moulins, 1667.
Procès contre René du Lac au sujet du dénombrement du fief de Mongault, 1684.
ETAMPES.
• Cahier de déclarations d'héritages tenus à cens et rente du domaine d'Etampes, 1678.
• Procès entre Pierre Berceau, chirurgien à Etampes, et le grand-vicaire des commandeurs de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, qui réclame une redevance pour la maladerie de Saint-Lazare d'Etampes sur des terres acquises par Berceau à Brières-les-Scellés, 1674.
• Procès avec le Chapitre d'Etampes, 1656.
Acquits d'honoraires de messes, 1714, 1715, 1745.

• Procès-verbaux : enfants trouvés, constats de décès, 1713-1715.
• Compte rendu à la duchesse de Vendôme et d'Etampes, 1715.
• Mémoires d'ouvrages faits au château d'Anet, 1713-1715.
• Etat des recettes faites en 1727 par M. de La Caille, capitaine du château d'Anet. Remise du droit annuel faite aux officiers d'Etampes, de La Ferté-Alais et de Dreux, 1727 ; acquits donnés aux officiers.
Compte du fermier des anciens droits d'aides des élections de Vendôme et de Baugency, 1728.
Cahier des ampliations des quittances d'annuel pour l'année 1728 des charges de la juridiction du bailliage et de la juridiction des eaux-et-forêts de Dreux.
• Requête adressée au Parlement par le fermier des domaines et droits du duché d'Etampes pour le duc de Chartres et M[elle] d'Orléans, au sujet du droit de minage et mesurage des grains qui se vendent dans la ville d'Etampes, 1770.
• Réclamation par le Conseil du duc d'Aumale d'une maison à Etampes provenant de la succession du prince de Condé, 1845.
CARENTAN.
• Procès entre le duc d'Orléans, seigneur engagiste du domaine de Carentan, et l'abbaye de Marmoutiers, propriétaire du prieuré et seigneurie de Bouhon, au sujet de la mouvance d'un fief appartenant à Robert de Ventigny, 1760-1763.
• **MORTAIN.** Lettres de 1727-1728 relatives à des droits dus au duc d'Orléans, seigneur engagiste du domaine de Mortain.
Assignation donnée au prince par Pierre Bazin du Clos, fermier de la coutume des foires et marchés de Mortain, 1749.
Procès entre Gabriel Doisnel, seigneur de Montigny, et Grégoire-Antoine de Nanton, grand-chantre en l'église collégiale de Mortain, 1753-1754.
Déclaration du Conseil du duc d'Orléans sur un mémoire de M. de La Rosière, chargé du renouvellement du terrier de Mortain, 21 février 1764.
Procès au sujet de fiefs entre le duc d'Orléans et Michel-Dominique de Granlemeuil, seigneur du Presne, 1776.
• **SAINT-LO** (domaine de). Procès entre le duc d'Orléans et le sieur Charles deThieuville au sujet de la vente de la terre et seigneurie de Graigne faite à Philippe-Antoine de La Mothe-Angot, chevalier de Fiers, le 19 février 1756, et des droits à payer au prince ; 4 juillet 1758.
COTENTIN (domaine du).
• Mémoire sur la concession des terres vaines et vagues, marais et laisses de mer situés dans la province de Normandie, faite en 1761 au sieur Girardin de Vauvré.

• Série de pièces copiées aux Archives du Royaume à la requête du duc d'Orléans de 1823 à 1829, toutes relatives aux concessions faites dans le Cotentin : arrêt qui règle les droits des prétendants à la propriété des marais, terres incultes, îles, moulins et pêcheries des vicomtes de Valognes, Carentan, et autres bailliages de Caen et du Cotentin, 24 février 1588 ;
• arrêt qui maintient les habitants de Marchesieux et d'Aubigny dans la possession de leurs usages et marais, 21 juillet 1674 ; arrêt attribuant au duc de Penthièvre la jouissance des rentes et redevances du domaine de Granville comme faisant partie de son engagement, 13 décembre 1746 ; arrêt portant révocation de la concession faite au s[r] Boulon-Moranges des terres vaines et vagues de la généralité de Caen,7 août 1784 ;
• arrêt ordonnant l'inféodation, 27 juin 1785 ;
• concession au duc de Coigny et à M. d'Osberg des marais de Carquebut, Blosseville et Liesville, 7 juillet 1786 ;
• concession des marais et landes de Ham aux habitants, 31 août 1786 ;
• arrentement de la lande du Plessis aux communautés du Plessis, de Saint-Jores et de Lastelle, 10 septembre 1786 ;
• concession des marais de Ver aux habitants, 21 décembre 1786 ;
• concession des marais deRougeval, paroisse de Carentan, 21 décembre 1786 ;
• arrentement des grèves de Vierville, 22 janvier 1787 ;
• concession aux habitants d'Houesville, 6 avril 1787 ;
• concession à Pierre-Bon-Antoine Le Sauvage, seigneur d'Houesville, 6 avril 1787.
• Etat des concessions.
• Décision de M. de Villèle, ministre des Finances, reconnaissant les droits du duc et de Mlle d'Orléans, 23 janvier1827 (imprimé).
• Traité avec M. Vallet pour la recherche des rentes dépendant des domaines engagés du Cotentin, de Carentan et de Saint-Lô, auxquels ont droit le duc et Mlle d'Orléans comme représentant le comte de Toulouse et la reine Marie de Médicis ; 3 mars 1830.
Lettres à M.Vallet, 1830.
• Consultation de M. Merlin sur la domanialité des lais et relais de la mer, surl'engagement qui en a été fait aux auteurs de la maison d'Orléans dans le Cotentin, Carentan et Saint-Lô, et l'application à leur égard des dispositions de la loi du 14 ventôse au 7 ; 10 janvier 1831 (imprimé de 20 p. in-4).

1-GE-024• AVESNES et autres biens des princes de Chimay venus dans la maison d'Orléans.

Titres de la maison de Chimay.

• Intitulés de dossiers d'affaires.

• Délibération de la Courde Mons touchant la requête de la princesse de Chimay, veuve du prince Albert, au sujet de l'administration des terres d'Avesnes et Beaumont, novembre 1644.

Décision de la cour de Mons, 16 mars 1647 ; ordonnance du prévôt d'Etrœungt, 28 mai.

• Liquidation des prétentions de la princesse douairière de Chimay (Claire-Eugénie d'Arenberg), faite par le grand-bailli d'Avesnes, 1654.

• Partage de biens fait par Eugène, comte de Boussu, et Anne-Caroline de Croy-Chimay, sa femme, entre leurs enfants, 16 décembre 1656.

• Contrat par lequel Philippe de Croy-Chimay se reconnaît héritier de son père Alexandre, 26 avril 1658.

• Vente de la terre et seigneurie de Straden par Philippe, prince de Chimay, à Jean-Baptiste de La Paille, seigneur d'Assenède, 27 mai 1664.

• Pièce d'un procès entre Claude de Groy, « curateur aux maisons mortuaires des feuxcomte et comtesse de Rœux, ses père et mère », et Philippe, prince de Chimay, 24 mars 1665.

• Donation de la terre de Marcoing, relevant de Cambrai, faite par Philippe, prince de Chimay, et Théodore de Gavre, sa femme, à Ernest-Dominique, leur fils unique, 28 décembre 1666.

• Testament du prince de Chimay, 1675.

• Arrêt du conseil de Malines entre le prince de Chimay et les créanciers de son père, 20 septembre 1681.

• Extrait mortuaire de Philippe-Louis d'Alsace, comte de Boussu, prince de Chimay, 25 mars 1688.

• Vente par Charles-Louis-Antoine d'Alsace, comte de Boussu, prince de Chimay, à des marchands d'Anvers du moulin de la Dender et d'autres biens, 18 novembre 1699.

• Pièces relatives à la baronnie d'Impden ; accord entre Anne-Louise de Verreycken, comtesse douairière de Boussu, et Charles-Louis-Antoine d'Alsace, comte de Boussu ; vente de la baronnie ; 1681-1704.

• Mémoire sur la terre de Liedekerke, s. d.

• Procurations donnéespar Alexandre-Gabriel d'Alsace-Boussu-Chimay, marquis de la Verre, et son frère Thomas-Philippe, dit le cardinal d'Alsace, 30 octobre 1724.

• Donation de biens par Charles-Louis-Antoined'Alsace, comte de Boussu, prince de Chimay, à son frère Alexandre-Gabriel, baron de Liedekerke, 14 octobre 1735.

• Codicille au testament de Madeleine d'Egmont, princesse douairière de Chimay, 21 juillet 1051 (copie de 1739).

• Extrait du testament et de l'inventaire de Marianne-Césarée de Lanty de la Rovere, veuve de Jean-Baptiste-François de Croy, duc d'Havre, 1753.

COMINES, HALLUIN.

• Procès-verbal de saisie et criées de la terre de Comines, à la requête des créanciers de Philippe, prince de Chimay, 1649.

• Extrait du compte rendu par le séquestre pour les années 1654-1658.

• Transport de créances sur les terres de Comines et Halluin, 5 septembre 1665.

• Arrêt du Conseil privé sur une requête des fermiers judiciaires, 23 juin 1683.

• Procès entre les créanciers du prince de Chimay d'une part, la duchesse de Montpensier et les duchesses de Guise, cessionnaires de la créance de M. de Bercy, d'autre part, 1686.

BEUVRAGES.

• Procès entre le duc d'Orléans, le prince d'Epinoy et Théodore de Brias, archevêque de Cambrai, créanciers du prince de Chimay, à propos de la terre de Beuvrages, 1689-1703.

AVESNES et autres terres.

• Actes du fermier judiciaire de la terre d'Avesnes, 1688-1691.

• Adjudication des terres d'Avesnes, Chimay, Beaumont, Etroeungt, Esclaibes, Sauzelles, Comines et Halluin, faite au duc d'Orléans comme plus ancien créancier du prince de Chimay, 1706-1707.

Opposition des autres créanciers, pièces de procédure, 1710-1713.

• Apposition de scellés et inventaire après décès de la princesse de Chimay, 1716.

Etat des frais dus par le duc d'Orléans pour procédures et vacations dans les affaires de Chimay, 1716.

Reprise des procédures, 1719-1723.

Contrat d'union des créanciers du prince de Chimay, 1725.

Procédures, 1726-1734.

Inventaire des pièces produites au Parlement par le duc d'Orléans, 25 février 1734.

• Fragment d'un arrêt relatif à Comines et Halluin, 1735.

• Extrait de saisies et oppositions tant sur le prince de Chimay que sur la duchesse d'Estrées, 1736.

• Contrat d'union des créanciers de la duchesse d'Estrées (Adélaïde-Philippine Mazarini-Mancini), 1737.

1-GE-025• Procès entre l'abbaye d'Hautmont et les habitants de Vieux-Reng, XVIIIe siècle.
• Jugement rendu contre un habitant de Trélon, 1722.
• Règlement pour la chasse dans la terre d'Avesnes, 1735 (imprimé).
• Arrentement à Payt-le-Château, 1744.

REVIN et PUMAY.

• Procès entre le duc d'Orléans et Engelbert-Frédéric, comte de Brias, 1725-1727.
• Recueil des titres principaux des terres de Fumay et Revin de 1629 à 1728, dressé en 1734.
• Rébellion contre les officiers nommés par le duc d'Orléans et l'électeur de Trêves ; correspondance, mémoires ; 1733-1740.
• Requêtes du curé de Pumay en vue de « l'incorporation des fonds de deux jardins de sa cure dans une société en faveur de son église pour une fosse ardoisière ».
• Famille Marchot ; affaire de succession ; plaintes contre les juges de Pumay ; 1734-1735.
• Poursuites, à la requête du duc d'Orléans, contre Charles-Nicolas La Ramée, ancien receveur des terres de Revin et Pumay, 1747-1748.
• Note sur les possesseurs de ces terres : maison de Croy, maison de Chimay, M. de Brias ; droits de l'électeur de Trêves.
• Affaires criminelles ; suppliques au duc d'Orléans.
• Commandement des villes de Revin et Fumay donné au capitaine Renard, 1771.

DOMAINE DU ROI.

• Ordonnance de François Ier portant réunion au Domaine de toutes les usurpations faites depuis moins de cent ans, 30 juin 1539 (copie).
• Ventes de greffes et d'offices, 1627-1637, 1654.
• Bail des domaines de la généralité d'Orléans, 1681.
• Edit confirmant la possession de ceux qui détiennent des biens dépendant du Domaine, octobre 1691 (copie).
• Arrêt du Conseil d'Etat concernant les offices d'inspecteurs aux boucheries et aux boissons, 6 mai 1722.
• Etat des revenus du Roi pendant l'année 1724.
• Etat des domaines engagés, 1719.
• Etat des domaines revendus de 1726 à 1736.
• Baux des domaines de Sens, Garenne et Achères, 1745-1759.
• Inventaire des titres des vicomtes de Caen, Bayeux et Falaise, remis à l'agent général de l'administration des domaines du Roi par M. Dardet, garde des

archives du prince de Condé, le 19 juin 1779.
• Quelques documents des archives des apanages du comte de Provence et du comte d'Artois, frères de Louis XVI : Alençon, Domfront, Mortagne, Argentan, Coutances, Valognes, L'Isle-Jourdain, Grosbois,
• Berry, Argenton au duché de Châteauroux.

1-GE-026-027. BLOIS (domaine de).
• Vente de la Vicomté de Blois par Regnaud de Gracay au comte de Blois ; s. d. (XVe siècle).
• Registres d'audiences des assises de Blois, 1412, 1437, 1449-1450, 1475-1477, 1546, 1547.
• Etats des cens dus au Roi, 1550-1564, 1577.
• Cens des Groix, XVIe siècle.
• Compte du receveur du domaine de Blois, 1578.
• Fragments de registres censiers, XVIIe siècle.
• Ville de Blois : censif des Montils, 1558-1680 ; censif de la paroisse Saint-Solenne, XVIIe siècle ; cens du Cloux de la Nozillette en la paroisse Saint-Honoré, XVIe siècle ; cens de la pa-roisse Saint-Victor, 1612-1629.
• Censif du village de la Chaussée-Saint-Victor, près Blois, XVIe et XVIIe siècles.
• Terrier du censif des Maillards audit village, 1560 ; pièces relatives au censif des Maillards, 1619-1625.
• Papier des cens de Saint-Denis, Massay, Ménars, la Chaussée Saint-Victor, 1547-1590.
• Contrats et déclarations de cens à Blois, XVIIe et XVIIIe siècles.
• Cens à Mer, Hervilly et Avaray, à Averdon, à Sellettes, XVIe et XVIIe siècles.
• Registre des cens d'Herbilly, 1577 ; de Fontaine-en-Sologne, 1537.
• Cens à Villerbon, à Ménars, à Gour-sur-Loire, à Villy, XVIe et XVIIe siècles.
• Déclaration d'héritages à Léris, 1668.
• Cens à Villersphin, XVIe et XVIIe siècles.
• Contrat d'héritages à Saint-Nicolas-lez-Blois, 1602.
• Visite des étangs de la forêt d'Amboise, 1663.
• Concession à Vienne-lez-Blois, 1575.
• Etat des frais de l'arpentage des terres de Trembleny et Villebrosse, 1601.
• Foi et hommage des terres de Buretin et Bouchetin par Antoine-François de La Trémoille, duc de Noirmoutier, 1711.
• Baux de la poissonnerie de Blois, 1591, 1600, 1615, 1663, des amendes, 1616, du

four banal des Bureaux, 1613, des vignes de la closerie desMontils, 1644, 1646, du droit de boucherie d'Huisseau, 1613, 1614, du droit de boucherie de la Chapelle des Novelles en la paroisse de Vineuil, 1613, du droit de boucherie en diverses paroisses, 1613, du moulin de la Chaussée-le-Comte, 1617, des dîmes de Neuvy, 1656.

• Vente des « blés et grains du Roi et de Monseigneur le duc d'Orléans », comte de Blois, 1643 à 1647, 1653.

• Bail à rente de terres en la forêt de Blois, 1577, 1578.

• Cens dus par la famille Fabrezan pour des terres en la forêt, 1627.

• Liasse de baux à cens en la forêt, 1578-1579.

• Pièces diverses, XVIIe siècle.

• Requêtes, 1687, 1711-1716.

• Ordonnance concernant les droits de passage du pont provisoire de Blois, « les treize premières arches du côté de la ville ayant été renversées par les glaces », 28 mars 1716.

Série GE REGISTRES

2-GE-001 « Inventaire de plusieurs lettres d'acquisition et autres enseignemens au nom de monseigneur Anne de Montmorency, grant maistre et mareschal de France, estans en divers sacs, coctées ainsi qu'il s'ensuict ».

In-folio de 26 f., dos de vélin blanc.

Liste des pièces inventoriées :

• Acquisition par Guillaume de Montmorency, au nom de son fils Anne, de la terre de Boissy-lez-Taverny, acquise de Robert Anthonis, qui l'avait acquise de Jean Prévost, 21 décembre l527.

• Anne de Montmorency acquiert de Pierre de Valenciennes une pièce de bois de 40 à 42 arpents en la forêt de Montmorency au lieu dit les Brosses, 5 septembre 1526.

• Les chanoines de Notre-Dame de Paris lui cèdent une rente annuelle de 100 liv. par. Que leur avaient constituée Philippe de Montmorency, seigneur de Saint-Leu, et Marie de Hornes, sa femme, 12 février 1527 [1528].

• Claude de Villiers et Jeanne de Sablé, sa femme, lui vendent une rente de 100 liv. tournois qu'ils avaient sur la terre de L'Isle-Adam, 9 février 1527 [1528].

• François Ier, en faveur du mariage d'Anne de Montmorency, lui donne la terre et seigneurie de Montbron en Angoumois, acquise par son aïeule Marguerite de Rohan (la date n'est pas mentionnée). Il lui cède aussi, avec faculté de rachat, le

comté de Beaumont-sur-Oise en paiement des 24.000 écus soleil qu'il lui a donnés en faveur de son mariage avec Madeleine de Savoie, 5 janvier 1526 [1527].
• Accord entre Anne de Montmorency et le grand-maître de Rhodes au sujet de la succession de frère Bernardin des Baux, 17 mars 1527 [1528].
• Charles de Villiers, évêque de Limoges, lui donne la terre de L'Isle-Adam, Nogent, Valmondois, etc., avec réserve d'usufruit, 10 septembre 1527.
• Anne acquiert de Marie de Hornes, veuve de Philippe de Montmorency, et de ses enfants, la quarte partie de la baronnie de Montmorency, de la terre d'Ecouen et de Conflans-Sainte-Honorine, 2 janvier 1527 [1528].
• Son contrat de mariage, 10 janvier 1526 [1527].
• Il rachète de Françoise Brachet, veuve de Nicolas Herbelot, seigneur de Ferrières, une rente de 200 liv. tournois constituée à celui-ci par Philippe de Montmorency, seigneur de Nivelle et de Saint-Leu, 25 janvier 1527 [1528].
• Acquisition de Villiers-le-Bel, 1521, 1522, 1526.
• Rachat d'une rente de 20 liv. par. constituée en 1495 par Philippe de Montmorency à Philippe Turquan, conseiller au Parlement, et à Marie Boucher, sa femme, 1er février 1527 [1528].
• Rachat d'une rente constituée en 1508 par Philippe de Montmorency à Antoine Lapostolle, 31 janvier 1527 [1528].
• Anne acquiert une maison à Fontainebleau d'Antoine de Rançon, écuyer de cuisine et garde du haras du Roi, 6 juillet 1528.
• Le Roi lui donne la baronnie de Fère-en-Tardenois, 22 août 1528 ; Robert de La Marck, comte de Braisne, le reçoit en foi et hommage, 7 juin 1529 (Anne de Montmorency avait donné sa procuration à cet effet à Richard Le Roullié, abbé d'Hérivaux) ; Fère avait été vendu parGaucher de Châtillon, le 24 mars 1394 [1395] à Louis de France et à Valentine de Milan, duc et duchesse d'Orléans.
• Anne de Montmorency acquiert la seigneurie de Manteresses de François de Blanchefort, baron de Saint-Jeanvrin, 22 février 1528 [1529].
• Partage des biens de feu Philippe de Montmorency, seigneur de Nivelle, entre ses fils Joseph et Robert, 16 octobre 1529 (Joseph est représenté par sa femme, Anne d'Egmont, fille aînée du comte de Buren).
• Bail à ferme de la seigneurie de Montbron par Claude du Durant, seigneur de La Mairie, maître d'hôtel d'Anne de Montmorency, à Pierre Gorandin, 1528.
Foi et hommage à l'évêque d'Angoulême pour Montbron, 26 février 1526 [1527].
Seigneurie de Froissines dépendant de Montbron : aveu donné par Hélias de Lastrade, seigneur de Froissines, à Jacques de Montbron, 6 février 1393 [1394] ;

main-levée de la seigneurie de Froissines donnée par Jacques de Montbron à Aimery Chauvin, 1er décembre 1413 ; aveu d'Aimery Chauvin à François de Montbron, 1454.

• Anne de Montmorency, au nom de François Ier et de Louise de Savoie, et Claude de Fresneau, seigneur de Pierrefort, avec Alexandre Guyot, président des Comptes de Barrois, au nom d'Antoine, duc de Lorraine, et de Renée de Bourbon, sa femme, pacifient et accordent le différend soulevé à cause du droit successif que Renée de Bourbon prétendait avoir en la maison de Bourbon et Montpensier après le décès de ses frères ; la baronnie de Mercœur en Auvergne est attribuée au duc et à la duchesse de Lorraine ; 23 juillet 1529.

• Anne de Montmorency, au nom du Roi, engage à Alphonse d'Esté, duc de Ferrare, représenté par son fils Hercule, duc de Chartres et comte de Gisors, les vicomtes et seigneuries de Caen, Falaise et Bayeux pour la somme de 91.454 écus soleil et 8 sols que le duc avait prêtée au Roi ; 1er juillet 1529.

• Remise par Anne de Montmorency à la Chambre des Comptes de toutes les pièces relatives à la délivrance du Dauphin et du duc d'Orléans.

• Jean de La Barre, comte d'Etampes, gouverneur, prévôt et bailli de Paris, donne quittance à Anne de Montmorency de la somme de 300 liv. tournois, dixième partie du revenu annuel de ses fiefs nobles en la ville, vicomté et prévôté de Paris (somme levée pour la rançon des enfants de France).

• Transaction au sujet du douaire d'Anne de Boulogne, veuve de Jean de Montmorency, seigneur d'Ecouen, frère aîné d'Anne, remariée avec François de La Tour, vicomte de Turenne ; celui-ci reçoit la garde et capitainerie des châteaux et lieux du Bois de Vincennes, de Beaulté et de la Conciergerie dudit lieu et Bois deVincennes ; 13 juin 1523.

• Anne de Montmorency acquiert d'Adrien de La Haye, seigneur de Croixmare en Normandie, et de Marie de Louvain, sa femme, tout ce qui peut leur appartenir es terres et seigneuries de Nesle, Mareuil, Bâillon, Neufville, huit poinçons de vin à Chivres et Condé-sur-Aisne et le pressoir d'Acy devant Soissons, 25 septembre 1529.

• Actes de foi et hommage faits par Anne de Montmorency après la mort de son père, 1531.

• « Ce qui est dedans le sac que maistre Jehan Vigoureuls a apporté d'Angolesme » : François Ier donne à Montmorency mille livres tournois de rente sur la Vicomté d'Aulnay, novembre 1531 (et pièces annexes, procès-verbal de la chambre des Comptes d'Angoulême, etc.).

• Acquisition du moulin de Jagny, de bois en la forêt de Montmorency, etc.,

1531.

• Le Roi donne à Montmorency le revenu de la châtellenie de Compiègne, 21 septembre 1526 ; la succession de frère Bernardin des Baux, mars 1527 [1528] ; la baronnie des Baux en Provence, 18 décembre 1527 ; la maison que possédait à Marseille Bernardin des Baux, 2 janvier 1527 [1528].

• Acquisition de maisons et prés à Saint-Firmin (parc de Chantilly), 1531, de bois en la forêt de Montmorency, d'une rente sur la seigneurie de Chavercy, 1532.

2-GE-002 Autre expédition du précédent inventaire.

In-folio de 23 f., dont 7 blancs, dos de vélin blanc.

2-GE-003 « Papier registre de toutes et chacune les expéditions de provisions d'offices, foy, hommaige, souffrance et autres choses concernans les affaires de Madame la Connestable, commançant en janvier mil v[c] quatre vingtz et deux », et finissant au 13 juin 1586.

Petit in-folio de 34 f., toile grise.

2-GE-004 « Livre inventaire général de tous les livres, instruments, lettres et papiers contenans les tiltres et droicts des héritages, rentes et aultres biens que les feus seigneurs de Montmorency, et ceulx desquelz ont droict et cause, ont eu, et à présent très hault et très puissant seigneur messire Henry, duc de Montmorency, pair et conestable de France, leur vray et légitimesuccesseur, ha en la **ville et terroir de Paris,** estans lesd. livres, instruments, lettres et papiers dans le trésor ou archifves du chasteau de Chantilly de mond. seigneur ». Dressé en 1600 par PierreAberlenc.

In-folio de 58 f., reliure originelle en vclin blanc.

2-GE-005 Inventaire des titres « des terres, seigneuries et juridiction de **Presles, Presrolles, Nerville** et **Villiers-Adam** ». Dressé en 1600 par Pierre Aberlenc.

In-folio de 46 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-GE-006 Inventaire des titres de « **Neufville** ou **Villeneufve-sur-Oyse** ». Dressé par Pierre Aberlenc en 1599.

In-folio de 29 f., reliure originelle en mouton violet.

2-GE-007 « Dénombremens des fiez de haulte justice de la conté de **Beaumont-sur-Oise** », xv[e] siècle.

In-folio de 66 f., toile grise.

F. I. Aveu et dénombrement de **Persan,** présenté par Jean de Vienne, seigneur d'Epargny et de Persan, à la duchesse d'Orléans, comtesse de Valois et de Beaumont, 13 septembre 1376.

Fiefs tenus de Persan : un fief tenu à **Bruyères** par Guillaume de Bruyères, avec quatorze arrière-fiefs tenus par Jean de Hardivilliers, Jean de Blaincourt, Erart de Medun, Philippot de Bruyères, Adamde la Sergenterie, Jean Goillier, Alips de Drucy, Guillot Blanchart ; fiefs tenus par Drouet de Orrouy à Persan et Chambly, par Marguerite du Mesnil à Bernes, par Robert de Vinguoy à Persan et au Mesnil-Saint-Denis, par Richard de Pons à Bruyères (fief « qui fu Guillaume de Bruièresdit de la Ruelle »), par Geoffroy de Leschelle au Mesnil-Saint-Denis, par Jean de Careu à Persan, par Gérard Le Vassal au Mesnil-Saint-Denis et à Persan, par Bertaut de Fresnoy à Morangle, par Jean Manecier à Chambly, par Gilles Le Haguez à Maincourt, par Jean Taillement à Champagne, par Jean de Compiègne à Persan et à Champagne, par Pierre Langlois au Mesnil-Saint-Denis, par Pierre Mares à Persan, par Gervais de Fresnoy à Nully, par la femme de Thomas d'Orgemont à Chambly.

• F. 5. Aveu de **Renouval** (près Ronquerolles), baillé par Jean de Silly, prêtre, comme procureur de Raoul de Gavres, chevalier, seigneur d'Esternay, ayant la garde et administration d'Arnoul de Gavres, écuyer, son fils et de défunte Jeanne de Roye, 11 septembre 1376.

• F. 6. Aveu de **Ronquerolles** par Guillaume Calletot, chevalier, seigneur de Fleury-la-Forêt et de Ronquerolles en partie, 8 septembre 1376.

• F. 8. Aveu de **Villiers-Adam** par Jean Gaillonnel, chevalier, 2 septembre 1376.

• F. 10. Aveu de **Houdancourt** par Charles de Chambly, chevalier, seigneur de Livry et de Houdancourt, 3 septembre 1376.

• F. 12. Aveu de **Morangle** par Bertaut deFresnoy, chevalier, 1er septembre 1376.

• F. 13. Aveu de **Baillon** par Marie Le Bouteiller de Senlis, dame de Chevigny et de Vineuil, 1er septembre 1376.

• F. 14. Aveu de **Chambly** par Margueritede Clermont, dame de Montgobert, 1er septembre 1376 ; trois arrière-fiefs tenus par les hoirs de Jourdain du Mesnil, par les hoirs de Gervais de Bornel et par les hoirs de Philippe de Pons ; un fief au Mesnil-Saint-Denis, duquel sont tenus cinq arrière-fiefs par Guy de Méry, chevalier (au Plessis-Cornefroy), par Gonrard de « Truffetel », chevalier, par les hoirs de Jean de Guisencourt, par les hoirs d'Etienne Cousin et Louis de Bruyères, etc.

• F. 16. Aveu de la moitié de **Noisy-sur-Oise** et du fief de **Valdampierre,** appartenant à Regnault de Marolles, 1er septembre 1376.

• Aveu de l'autre moitié indivise de **Noisy,** appartenant à Jean Le Bouteiller, enfant mineur de feu Adam Le Bouteiller, chevalier, et de Jeanne du Châtel, remariée à Jean de Tournebu, seigneur de Mar-beuf, 1er septembre 1376.

• F. 18. Aveu de **Fresnoy** (près de Morangle) par Gervais de Fresnoy, 1er septembre 1376 ; arrière-fiefs tenus par Girard de Fresnoy (à la Lande), par Mme de Fresnoy, par Henri et Pierre de Lihus (fief de Roulleval), par Pierre de Goully (à Bornel), par Vitasse duFayel (à Méru), par Pierre de Fresnoy, par Raoulin Le Fèvre, par Adam de Chaillour, par Mahieu de Fresnoy, par Sausset de Fresnel, par Bertaut, oncle de L'avouant (à Bornel et â Nerville), etc.

• F. 21. Aveu de **Gonducourt,** appartenant à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, baillé par frère Raoul de Quarronnay, commandeur du manoir de Gonducourt, 1er septembre 1376.

• F. 22. Aveude **Mortefontaine** par Guillaume de Chantemelle, 1er septembre 1376.

• F. 23. Aveu de deux fiefs sis au **Plessis-Godard** et à **Blincourt,** appartenant à Jean de Blincourt, 1er septembre 1376.

• F.26. Aveu de **Bailleul-sur-Esches** (aujourd'hui **Fosseuse)** par Guillaume Poncin, chevalier, 18 août 1376.

Arrière-fiefs tenus par Jean de Ravenel, par Arnoul de Gavres, seigneur de Dieudonne, par les hoirs Jaquet Le Charpentier (à Bailleul), par Jean Baillevaust (à Chambly), par Cordelier Durant (à Puiseux et à Bailleul), par frère Jean (la terre de Oultrevoisin), par Jean de Lille (à la Ruelle près Belle-Eglise), par Guillaume de Hame, seigneur de Lestaut, oncle de l'avouant (à Hamecourt), par Hue de Dampont (à Hamecourt, au Plais et à Bailleul).

• F. 30. Aveu de **Nointel-lez-Beau-mont** par Gilles de Gaillonnel, et du fief des Arbalétriers, 1er septembre 1376.

• F. 32. Aveu de **Lesche (Esches ?)** par Huet de Dampont, 1er septembre 1376 ; arrière-fiefs tenus par Guillaume Poncin l'aîné (à Lesche), par Jean Durant dit Cordelier (à Méru), etc.

• F. 33. Aveu de **Méru** parPhilippe de Beaumont, chevalier, seigneur de Luzarches, 1377, mercredi veille du Saint-Sacrement.

Fiefs tenus de Philippe de Beaumont :

1° deux fiefs assis à Méru « que soulloit tenir madame Guillaume de Luzarches ou temps que elle vivoit, dont Erard de Luzarches et Philippe de Guiencourt en tiennent à présent les deux pars et la tierce partie est de mon demaine » ;

2° PierreDomont (d'Aumont), deux fiefs à Méru, dont relèvent trois arrière-fiefs tenus par Pèlerin de Méru, Guillaume de Guillemont et Jean Ogude de Fayel ;

3° Erard de Luzarches tient en fief la terre de Jouy, et de lui Philippe Prudhomme tient un arrière-fief audit Jouy ;
4° Jean de Péronne, un fief à Jouy ;
5° « le seigneur d'Aumarcs » un fief à Bornel, dont relèvent un fief à Puiseux tenu par Drouet « d'Aumarcs », deux fiefs à Puiseux tenus par « Estenot de Limesouz », un fief à Belle-Eglise tenu par Perrinet de La Queue, un fief à Bornel tenu par Perrin de Montigny, un fier à Bornel tenu par Pierre Bateste à cause de sa femme ;
6° la dame de Montgobert, deux fiefs importants à Méru et au Buchoy ;
7° Regnault de Saucoy, un fief à Cobelessart (aujourd'hui Corbeil-Cerf) ;
8°« la dame de Bourench », la haute justice de « Bourencq » (Boran) ;
9° Jean de Guiencourt, un fief à Méru, dont relèvent deux arrière-fiefs tenus par Philippe de Guiencourt et Regnault de Floury ;
10° Sausset de Fresnoy, deux fiefs à Puiseux ;
11° Gillot du Déluge, le fief du Déluge ;
12°Guillaume Le Monnier, un fief à Méru ;
13° Jean de Parray et sa mère, deux fiefs à Puiseux ;
14° Perrin Le Roy, un fief au Buchoy ;
15° Agnès de La Fontaine, de Pontoise, un fief es bois de Puiseux.
• F. 37. Aveu de **Presles** et du **Val-Saint-Germain** par Jean de Chambly, dit Tristan, seigneur de Wirmes (Viarmes), 1er août 1377 ; arrière-fief à Presles et Courcelles appartenant au « sire d'Yvetot » (Jean, sire et roi d'Yvetot), prisé 60 livres parisis environ.
• F. 38. Aveu du fief du **conduit de Bruyères** par Jean de Chambly, dit Tristan, 1er août 1377 ; arrière-fiefs tenus par Richard de Pons, bourgeois de Paris, à Bruyères et Chambly, par les hoirs de Guy de Voisins et par le sire de Flavy ; de celui-ci tiennent des fiefs Guillaume de Bruyères, écuyer, Gonrard « Trufars, » chevalier, Adam de La Sangle, prêtre, Witasse de Vauvillers, chevalier.
• F. 40. Aveu de **Crouy** par Henri de Lihus, chevalier, seigneur de Lihus, 11 juin 1377 ; arrière-fiefs tenus par Jean de Guignières dit Brunet, à Persan, par Isabelle de Fresnoy à Persan, par Philippe du Mesnil à Bernes, par Pierre et Guillaume de Chennevières à Bernes.
• F. 41. Aveu de **Houdacourt** par Jean de Genry, écuyer, demeurant à Grandru près Noyon, au nom de sa fille mineure Gilette, 20 août 1377 ; arrière-fiefs tenus par Henri Aucher et Pierre Bibermaulx.
• F. 43. « Dénommemens des fiez de basse justice de la conté de Beaumont-sur-

Oyse ».

Fief de **Fresnoy «** que tient Guiot de Tregniel, escuier, comme garde de Jehan, Jacqueline, Perrette, ses enfans mendres d'ans, lequel fief leur est venu et escheu par la mort de demoiselle Jehanne d'Obecourt, jadiz leurmère » ; arrière-fiefs tenus par Guasse d'Anserville à Chambly, par Pierre Domont (d'Aumont), chevalier, à Chambly, par Jacques Le Faucheur à Chambly, par Pierre Garnier à Chambly ; 11 septembre 1376.

• F. 44. Fief en la paroisse de **Méru** tenu par Pierre Domont (d'Aumont), chevalier, chambellan du Roi, seigneur de Chars et de Méru, 24 septembre 1376 ; arrière-fief à Sandricourt tenu par Pierre de Hédouville, écuyer.

• F. 45. Aveu par Guillaume Brunel d'un fief à **Beaumont** et du fief du moulin de **Toussat** à **Persan,** 8 septembre 1376.

• F. 46. Fief à **Ronquerolles** tenu par Jean d'Abancourt, chevalier, seigneur d'Abancourt et de Ronquerolles en partie, 8 septembre 1377.

• F. 47. Fief à **Chambly** tenu par Baudet d'Ivors, écuyer, au nom de sa fille Colette, 31 août 1376 ; arrière-fief tenu par Geoffroy de Senlis.

• F. 47. Fief à **Champagne** tenu par Jean Ballevault, 4 septembre 1376.

• F. 48. Fief à **Précy** tenu par Philippe, sire de Précy, chevalier, 30 août 1376.

• F. 50. Fief à **Beaumont** dit la maison de Hideuse, tenu par Jean de Villers, 31 août 1376.

• F. 51. Fief à « Leurs Maisons » **(Lormaison)** tenu par Gassot de Chaumont, écuyer, 1er septembre 1376 ; trois arrière-fiefs tenus par Estiennot de Lormaison et la demoiselle de Lormaison, sa mère.

• F. 52. Fief à **Bruyères** tenu par Guillaume de Bruyères, écuyer ; lettres de Geoffroy de Senlis, garde du scel de la châtellenie de Beaumont, 31 août 1376.

• F. 53. Fief à **Crouy** tenupar Jean de Paris, 1er septembre 1376.

• F. 54. Fief des fours de **Chambly,** tenu par Jean Fouchart, bourgeois de Paris, 1er septembre 1376.

• F. 54. Fief à **Fresnoy** tenu par Jean de Fresnoy, dit Breton, écuyer, ler septembre 1376 ; arrière-fief tenu par Dreux de Fresnoy, prêtre.

• F. 55. Fief à **Hédouville** tenu par Marguerite de Pacy, dame de Hédouville, 1er septembre 1376 ; arrière-fiefs tenus par Pierre de Hédouville, Pierre de Grisy, Guillaume de Brécourt, Jean Menessier de Chambly.

• F. 56. Fiefs à **Beaumont** tenus par Pierre Mares, boucher à Beaumont, 1er septembre 1376.

• F.57. Fief à **Beaumont** tenu par Pierre Grochart, 1er septembre 1376.

• F. 57. Fief à **Champagne** tenu par Simon Achin, demeurant à Blaincourt en la

paroisse Notre-Dame de Chambly, 30 août 1376.

• F. 58. Fief à **Beaumont** tenu par Gérard Le Normant, 31 août 1376.

• F. 58. Fief sur le travers de **Beaumont** tenu par Perrenelle la Renarde, veuve de Robert de Senlis, bourgeois de Beaumont, 20 août 1376.

• F. 59. Fief de la Sergenterie de **Beaumont,** tenu par Pierre Quingot dit Porrus, 31 août 1376 ; à l'appui, vidimus donné par Fremin de Bernes, garde du scel de la prévôté de Beaumont, le 8 août 1363, des lettres du 23 août 1355 par lesquelles Philippe, duc d'Orléans,comte de Valois et de Beaumont, avait érigé en fief la Sergenterie de Beaumont en faveur du sergent Aleaume Potin.

• F. 61. Fief de « Boulonville » **(Bournonville,** entre Nesles et Champagne), tenu par Philippe de Beaumont, seigneur de Luzarches, 8 avril 1377.

• F. 62. Fief à **Chambly** tenu par Jean de Paiement, 29 août 1376.

• Fief à **Haraville (Hereville sous Arronville ? Hararvilliers** ?) tenu par Jean de Vallangoujard, chevalier, 30 juin 1377.

• F. 64. Fief au **Plessis-Godard** qui fut jadis à Guillaume de Beaumont, tenu par Pierre Poncin, écuyer, dit Boort Poncin, 15 juin 1377.

2-GE-008 Registre des fiefs de **Beaumont,** double du précédent ; copie faite en 1556 pour le connétable de Montmorency sur le registre original de la chambre des Comptes de Blois.

Petit in-folio de 156 f., toile grise.

2-GE-009 Terrier de la terre et seigneurie de ***Bellay-en-Vexin*** appartenant au connétable de Montmorency, dressé en janvier-février 1554 [1555].

In-folio de 139 f., toile grise.

2-GE-010 Aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de **Cires-lez-Mello,** appartenant à Madeleine de Savoie, veuve du connétable, et à ses enfants, baillé à Roland de La Rivière,seigneur du Mesnil-Saint-Denis, Sainte-Geneviève, et du fief du Coulombier à Persan, duquel relève le fief de Cires aux us et coutumes de la baronnie de Mouchy-le-Château ; 15 août 1583.

In-folio carré de 87 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

Arrière-fiefs tenus de Cires.

1° le fief de Camp Bordel, qui fut à Guiot Pot, situé au terroir de Tillet et appartenant à la connétable ;

2° les fiefs de Jean de Macault, de Jean de Chaumontel, de Lucette de Villars, de Jean de Guingnemont et des champarts Regnault Perier, appartenant aux

enfants de feue Gilette Le Maire, en son vivant femme de feu Christophe de Piémont, écuyer ;

3° le fief de Martelay et le fief appelé le Quart de Cagnière, appartenant à Jean-Jacques de Boubert, seigneur des Bouleaux, héritier d'Antoinette de Brucamp, sa mère ;

4° le fief Laurensdu Buisson, appartenant aux héritiers de Jean Regnard, procureur au Châtelet de Paris ;

5° lefier Thieullier, appartenant à Jean Maillart ;

6° le fief du Pont Daguenet, appartenant à Michel Durant ;

7° les deux fiefs de Boincamp, appartenant à Claude de Poix, lieutenant-général du bailli de Mello ;

8° le fief de Moyencourt, appartenant aux héritiers de Nicolas d'Engoudessent, seigneur de Latache, avec des terres qui lui avaient été baillées à cens en 1535 par René Brinon, président à Bordeaux, seigneur de Cires.

2-GE-011 « Compte septiesme que rend Jacques Dufresnoy, commis à la recepte et revenu de la chastellenie de **Compiengne,** ses appartenances et appendances, appartenant en usuffruict, au moien du don faict par le Roy nostre sire de lad. chastellenie de Compiengne, à messire Anne de Montmorency, connestable de France » ; de la Saint-Jean-Baptiste 1536 à même jour 1537 ; arrêté à Paris le 24 mai 1538.

In-folio de 586 f., recouvert de vélin vert.

2-GE-012 Inventaire des titres du duché de **Damville** en Normandie, avec ses annexes et dépendances : Breteuil, les Minières, fief des Chérettes, bois du Mont-Morin, bruyères de Mandres, bois de Coulonges, Gros-Mesnil, Le Breuil, Le Gérier, Hellenvilliers, Gouville, Grandvilliers, Greigneuseville, Tillières, etc. ; dressé en 1630 par Pierre Aberlenc, « notaire apostolique et royal héréditaire en Languedoc, garde d'archifz général de Monseigneur le duc de Montmorency en son chasteau de Chantilly ».

In-folio de 136 f., reliure originelle en mouton jaune.

2-GE-013 « Compte premier que Pierre Herbelot rend à Madame Loyse de Nelle, dame d'**Offémont,** de la terre de **Haultcfontaine** pour ung an commenchant le jour saint Remy 1512, finissant ledit jour 1513 ».

In-folio de 92 f., toile grise.

2-GE-014 Inventaire des titres de la terre et seigneurie de **Préaux** au bailliage de Rouen, appartenant au connétable de Montmonrency, dressé par Pierre Aberlenc en 1608.

In-folio de 226 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-GE-015 Inventaire des titres des terres et seigneuries de **Vigny,** Longuesse, Epiais, Avernes, Thémericourt, Grisy, etc., appartenant à Marguerite de Montmorency, veuve d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, 1633.

In-folio de 150 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-GE-016 « Inventaire des titres trouvés à **Muret** au bailliage de Soissons, acquis par échange du prince de Condé par le duc de Sully le 28 février 1624 (inventaire des papiers de la **maison de Roye).**

In-folio de 108 f., toile grise.

2-GE-017 « Inventaire des lettres, titres et enseignemens tant en papier qu'en parchemin concernant les droits des terres et seigneries de **Breteuil,** Prancastel, La Falaise, Conty et vicomté de Meaux trouvés dans le chartrier de Muret ». Fait à la requête de Noël Daragon, capitaine du château de Muret, le 9 août 1626. (Cet inventaire mentionne surtout les titres des fiefs deBreteuil).

In-folio de 47 f., toile grise.

2-GE-018 Inventaire des titres du duché de **Fronsac** et **Coutras** trouvés dans le trésor du château de Coutras, 1670.

In-folio de 34 f., toile grise.

2-GE-019 Inventaire des titres et papiers concernant la baronnie de **Montmirail,** XVIIe siècle.

In-folio de 164 p., reliure en vélin blanc.

2-GE-020 « Inventaire des titres, papiers et enseignemens qui se sont trouvés dans le trésor de Chantilly concernans les terres, seigneurie et baronnie de **Fère-en-Tardenois,** Léger,Villers-sur-Fère, Saint-Gilles, Sainte-Restitue, Vaux-en-Tardenois et autres lieux en dépendant, pour estre rendus à Monseigneur le prince de Conty, à présent propriétaire desdites

terres... », XVIIe siècle (vers 1663).
In-folio de 64 f., toile grise.

2-GE-021 « Inventaire général des tiltres et papiers qui se sont trouvés dans le trésorde Chantilly touchant et concernant la terre et seigneurie de **L'Isle-Adam** appartenant à Monseigneur le prince de Conty », 1664.
In-folio de 116 f., toile grise.

2-GE-022 Inventaire des titres de la ville et châtellenie de **Méru,** livrés par le prince deCondé à sa sœur la duchesse de Longueville le 13 avril 1665.
In-folio de 75 f., toile grise.

2-GE-023 **Senonches** et **Brezolles.** Arrêt définitif rendu contre le marquis de Broglie et la comtesse de Lignerac au profit du prince de Condé, 3 mars 1769.
In-4° de 145 f. de parchemin, reliure en vélin blanc.

2-GE-024 Marquisat de **Valan** en Berry. Conseil de M[elle] de Condé (Louise-Adélaïde deBourbon) ; décisions du 9 avril 1783 au 28 juin 1786.
In-folio de 24 f. écrits, le reste du vol. en blanc, reliure en veau brun fleurdelysé.

2-GE-025 Compte de la gestion du domaine de **Vatan** du 5 août 1814 au 31 décembre 1823, rendu par Jacques-Raphaël Gaudeffroy à M[r]. J. L. de Courson, fondé des pouvoirs généraux de la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé.
In-folio de 28 f., toile grise.

2-GE-026 Compte de Guillaume Dufour, receveur des seigneuries de **Cayeux** et **Boulincourt,** du 1[er] octobre 1511 au 2 septembre 1512, présenté à Charles de Clèves, comte de Nevers, seigneur de Saint-Valéry et du pays de Cayeux.
In-folio de 145 f., toile grise.

2-GE-027 « Papier terrier et déclarations tant du domaine que revenus par le menu des terres et seigneuries de **Gicourt** et **Boulincourt** (commune **d'Agnetz** près de Clermont-en-Beauvaisis), appartenans à Jehan

de Bellestat, escuier, et à dame Françoise de Clèves, son espouse », 1613-1618.
In-folio de 170 f., toile grise.

2-GE-028 Registre des contrats passés en **Rethelois** par Jean Bodin, seigneur de Montguichet, pour le duc de Nevers, comte de Rethel, en 1572-1573.
In-folio de 321 f., dos de vélin blanc.

2-GE-029 Acte judiciaire de la consistance et des limites de la terre et seigneurie de **Lignières** (Cher), en vue de l'adjudication par décret, 1669.
Petit in-folio de 177 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-GE-030 « Inventaire de tous les titres, lettres, papiers et enseignemens concernans la terre, fief et seigneurie de **Dampierre** (près Chevreuse), ses appartenances et deppendances, qui sont au chartrier de Monseigneur Ill^me^ cardinal de Lorraine en son hostel de Fescang (Fécamp) à Paris ou au logis de Monsieur l'abbé de Chemynon au Pallais dudit Paris », XVIe siècle.
In-folio de 67 f., reliure originelle en vélin blanc.

2-GE-031 Inventaire des titres du duché de **Chevreuse,** terres et seigneuries en dépendant, août 1615.
In-folio de 120 f., toile grise.

2-GE-032 « Inventaire de plusieurs lettres, tiltres, papiers et enseignemens concernans le duché de **Chevreuse** et appartenances, lesquels ont esté mis au trésor ou chartrier de Monseigneur Ill^me^ cardinal de Lorraine en son hostel de Cluny à Paris », XVIe siècle.
In-folio de 173 f., dos de vélin blanc.

2-GE-033 Etat de la consistance, des revenus, des domaines et des bois de la principauté de **Joinville** et de la baronnie d'**Ancerville,** 1689.
In-folio de 89 f., toile grise.

2-GE-034 Compte du receveur du marquisat et baronnie de **Mayenne,** appartenant au duc de Guise, pour l'année 1559.
In-folio de 165 f., toile grise.

2-GE-035 « Inventaire des lectres, déclaracions, adveuz, remembrances et autres

enseignemens de la baronnie, terre et seigneurie de **Maienne la Juhées** estans en ung coffre ou chastel dudit lieu ; pour très haulte et très puissante dame et princesse la Royne de Sicile, duchesse de Lorraine et de Bar, dame de ladicte baronnie de Maienne » ; début du XVIe siècle.

Petit in-folio de157 f., toile grise.

2-GE-036-037 Vendôme. « Inventaire faict par nous Auguste Galland, conseiller du Royen son Conseil d'Estat et privé, des tiltres, papiers et aultres adveuz trouvés au trésor du chasteau de Vendosme concernant les droicts du duché de Vendosmois, terres et seigneuries qui en dépendent, pour estre par nous délivré à Monseigneur le duc de Vendosmois ou ses procureurs », 1604.

2 vol. in-folio de 404 f. chacun, toile grise.

2-GE-038 ***Martigues.*** « Estât et inventaire des tiltres, papiers et escritures concernant tant la principauté de Martigues en Provence, apartenante à Monseigneur Louis-Joseph, duc de Vendosme, que les baronnies de Berre, Istre, Entresens, Lanson, St Mitre et leurs dépendances,démambrées et vendues par mondit seigneur duc de Vendosme à noble homme Maximilien Titon, conseiller et secrétaire du Roy, maison, couronne de France, par contract passé par devant Savallette et son confrère, notaires à Paris, le .... jour de mil sept cens deux ».

Note à la fin : « Nous, maréchal duc de Villars, pair de France, reconnoissons que Monsieur Bruslé, trésorier de la succession de Madame de Vendôme et garde des archives, nous a présentement remis tous les titres, papiers et mémoires mentionnés au présent inventaire, suivant le résultat du Conseil de lad. succession, à l'exception néantmoins de la cotte 49 dud. inventaire, qui manque entièrement. Fait à Paris le vingt-six septembre mil sept cens dix-huit. (Signé) Le m^{r} duc de Villars ».

In-folio de 77 f., ancienne reliure en vélin blanc.

2-GE-039 **Roncheville** (commune de Saint-Martin-aux-Chartrains, Calvados).

• « Inventaire des tiltres et papiers de la Vicomté de Roncheville estans à Honfleur » (ce titre se trouve sur la couverture. Le registre débute au f. 1 par le long titre suivant). « Inventaire des lettres, tiltres, documents et enseignements concernants les droicts et revenu de la baronnie et viconté de Roncheville, apartenant à très haute et illustre princesse Madamoizelle Marie de Bourbon, fille et héritière unique de feu très haut, très illustre et puissant prince Monseigneur Henry de Bourbon, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy

en Normendie, duchesse de Montpensier, de Sainct-Fargeau, et de Chastellerault, souveraine de Dombes, dauphine d'Auvergne, princesse de La Roche-sur-Yon, contesse de Castres, de Bar-sur-Seine et de Mortaing, viscontesse d'Auge et deBrosse, dame de Honnefleur, Champigny et des pays de Combrailles et Beaujollois, dame dud. Roncheville ; faict par nous François Troussel, licentié es droicts, viconte dud. Roncheville, Thomas Bigot, lieutenant général en icelle viconté ; ce requérants Mes André Villon et Jehan Jourdain, advocat et procureur de mad. damoizelle, par commandement de messire François de Montholon, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, tuteur honoraire ordonné par le roy à mad. damoizelle ; lesdicts tiltres et enseignements exhibez par led. Jourdain, procureur de mad. damoizelle, chargé de la garde et recouvrement d'iceux pour servir à mad. damoizelle ; led. Inventaire commencé dès le dix huict^me^ jour du mois d'octobre mil six cens et huict et continué jusques au présent mois d'octobre de l'année mil six cents neuf, à mesure qu'ils ont esté recouverts de divers lieux ou diverses personnes ».

In-folio de 329 f., reliure molle en vélin blanc ancien avec lacs

SERIE H
MÉLANGES

I. PAPIERS DE LA VILLE DE PARIS

1-H-001• Dix certificats de paiement délivrés par Simon Duval, « maître des œuvres de pavement » de la ville de Paris ; ordres de paiement donnés au receveur de la ville ; 25 juin 1484-24 mars 1485.

• Certificat de paiement délivré par Gautier Hubert, maître des œuvres de charpenterie, 3 août 1502 ; ordre de paiement, même jour.

• Paiement au sergent du Parloir aux Bourgeois, 2 janvier 1502 [1503].

• Certificat depaiement délivré par Jean Defelin et FrançoisMangot, maîtres des œuvres de maçonnerie et charpenterie ; ordre de paiement ; 12 janvier 1502 [1503].

• Quittance de rentes sur le Parloir aux Bourgeois, donnée par Guillaume de Meleun, prêtre, au nom de la communauté des sept chapelains fondés en la chapelle de sire Jacques de Pacy en l'église paroissiale de Saint-Gervais, 1er juin 1503.

• Certificat de paiement délivré parJean Defelin et ordre de paiement, 2 juin 1503.

• Paiement du bois fourni pour le feu de la Saint-Jean, 30 juin 1503.

• Paiement à la confrérie des Six-vingts archers pour avoir assisté au feu de la Saint-Jean, 3 juillet 1503.

Gages de Guillaume Valentin, sergent de la marchandise de l'eau, 4 juillet 1503.

Rente à l'abbaye de Chaalis, 16 juillet 1503.

Rente de la Sainte-Chapelle sur la Villeet le Parloir aux Bourgeois, 9 décembre 1503.

Rente de l'abbaye de Notre-Dame du Liz lez Melun sur le Parloir aux Bourgeois, 26 décembre 1503.

• Cahier des quittances données au receveur de laVille du 17 juin 1504 au 19 février 1505.

• Paiement aux dix sergents de l'Hôtel-de-Ville, 12 août 1514.

Dépense du dîner fait à l'Hôtel-de-Ville le 16 août 1514, jour de l'élection d'un

prévôt des marchands et de deux échevins.
Dépense du dîner fait le 17 août, jour où le prévôt des marchandset les échevins allèrent en procession à Notre-Dame « pour la paix criée le jour précédent à Paris entre le roy de France et le roy d'Angleterre ».
Dépense des « ypocras et espicez » livrés à l'Hôtel-de-Ville la veille de la Toussaient 1514 ; dépense des torches de cire fournies le même jour; des « espicez et ypocras » fournis la veille des Rois (5 janvier 1515), la veille de carême prenant (27 février 1515).
Dépense du dîner servi à l'Hôtel-de-Ville au retour de la procession à Notre-Dame le 2 avril 1515 ; du déjeuner et du dîner le jour de la messe de « la réduction » (de Paris en 1436), 13 avril 1514.
Paiement à Jean Olivier pour son voyage à Blois auprès du Roi, 15 juin 1515.
Souper du feu de la Saint-Jean, 23 juin 1515.
Paiement à Jean Hesselin pour deux voyages à Blois, juin 1515.
Remise accordée à Guillaume Rosé, fermier des chaussées des portes Saint-Honoré et Montmartre», 7 août 1515.
• Vente par Jean de Saintyon et sa famille à Nicolas Fromentin d'une maison et de biens tenus en censive de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, de l'église Sainte-Opportune, et d'Olivier Alligret, seigneur de Clichy, 23 septembre 1521.
• Dépense du dîner et goûter de Messieurs de la Ville le 17 août 1523.
• « Seine au dessus de Paris, par Gilles Haret, sergent de l'ostel de laVille sur le fait de la marchandise de l'eaue » (dépenses pour la vente des bois de la haute Seine), 15 septembre 1523.
• Fournitures faites par Pierre Seguier, apothicaire, la veille des Rois 1523 [1524].
• Paiement à Claude Denis, organiste, pour avoir joué de l'épinette à l'Hôtel-de-Ville le jour de l'arrivée du Roi en France, 20 septembre 1526.
• Cahier de paiements faits sur le domaine de l'Hôtel-de-Ville en août 1528.
• Cahier de paiements faits du 19 décembre 1537 au 15 mai 1538.
• Fragments d'un registre de rentes sur l'Hôtel-de-Ville, 1544-1546.
• Dépense du dîner fait à l'Hôtel-de-Ville le 27 octobre 1547 à cause de la procession solennelle.
Paiements à l'apothicaire Pierre Seguier, 7 et 10 juillet 1548.
Dépenses des buvettes de l'Hôtel-de-Ville en juillet et août 1548.
Dépense du dîner du 6 août 1548 au retour de la procession faite à cause de la paix.
Paiements à Thomas Lelorrain, clerc du greffe, à Jean Lyon, à François de Vigny, procureur en la Chambre des Comptes, à Nicolas de Lacroix, huissier

au Châtelet, aux héritiers de Jean de Passavant, tapissier, 11 août 1548.
Gratification à Adam Denon, 14 août.
Dépense du banquet du 12 août, du dîner du 14 et du dîner du 16.
Indemnité aux sergents de la Ville et à Nicolas de Lacroix, huissier du Châtelet, 16 août.
Dépense des buvettes pendant le mois d'août.
Dépense du dîner fait le 16 septembre au Pré-Saint-Gervais « à cause de la Visitation des fontaines dudit lieu et de Belleville sur Sablon ».
Paiement à Pierre Seguier, apothicaire, 19 septembre.
Dépense des buvettes pendant le mois de septembre.
Torches données le 29 septembre aux commissaires des francs fiefs et nouveaux acquêts.
Dépense des buvettes pendant le mois d'octobre.
Paiement de la dépense d'un dîner, 8 novembre.
Fournitures par l'apothicaire Pierre Seguier la veille de la Toussaint et la veille de la Saint-Martin.
Dépense des dîners faits à l'Hôtel-de-Ville les 19, 20, 21 et 22 novembre.
Indemnité à Etienne Poignart pour avoir surveillé l'arrivage des bois de chauffage aux ports de Grève, de l'Ecole-Saint-Germain, des Célestins et Place Maubert du 1er juin au 30 novembre.
Dépense des buvettes de l'Hôtel-de-Ville pendant le mois de novembre.
Dépense du dîner fait le 4 décembre à cause de l'entrée de la princesse de Ferrare.
Paiement d'exploits à Nicolas de Lacroix, 29 décembre.
Dépense des buvettes pendant le mois de décembre 1548.
Fournitures faites par l'apothicaire Pierre Seguier la veille de Noël 1548 et la veille des Rois 1549.
Recette de 25écus d'or par le receveur de la Ville, 11 janvier 1549.
Feux de joie et libations le dimanche 5 février 1549 pour la naissance du duc d'Orléans (qui mourut le 4 octobre 1550).
Frais des buvettes en février 1549.
Paiements à l'apothicaire Pierre Séguier, février-mars.
Gratification à Paris Chrestien et Michel Gaultier, crieur et trompette, 22 mars.
Dépense des buvettes pendant le mois de mars.
Indemnité à Pierre Séguier, 13 avril.
Dépense du dîner du 26 avril au retour de la messe de la réduction.

Dépense des buvettes pendant le mois d'avril.
Paiement à Paris Chrestien et Michel Gaultier, 18 mai.
Requête de Jacques Porte, fermier des portes et chaussées de Saint-Denis et Saint-Martin, juillet ; information à ce sujet ; réduction sur le prix du fermage, 14 août.
Information sur une requête de Marceau Lacoste, fermier de la chaussée de La Chapelle Saint-Denis, octobre 1549.
• Fournitures pour la buvette de l'Hôtel-de-Ville pendant le mois de juillet 1553.
• Registre du greffe de Paris ; enquête sur les taverniers, 1556 ; 48 f. (incomplet).
• Dîner à l'Hôtel-de-Ville le 11 octobre 1557.
Ordre aux voituriers par eau de se rendre à l'île Louvierspour assister à la visite de Messieurs de la Ville, 5 février 1558.
Paiement à Jean Delabruière, marchand apothicaire, 28 mai 1558.
Frais d'un voyage à la cour (à Villers-Cotterêts), 2 juillet.
Ordre d'informer sur les excès commis sur les quais par les déchargeurs de bois, 6 juillet.
Dépense du dîner et du souper faits chez le président de Thou à l'occasion de l'audition des comptes de la Ville, 10 juillet.
Paiement à Jean Delabruière, apothicaire, 8 août.
Dîner à Saint-Laurent le 10 août à cause de la foire ; souper le même jour à Belleville-sur-Sablon à la suite de la visite des tranchées ouvertes pour trouver de nouvelles sources.
Paiement à Claude de Passavant, tapissier, 13 août.
Ordonnance pour le chauffage et l'éclairage des commissaires des pauvres, 9 novembre.
Indemnité à François Beaugendre, sergent de la Ville, 13 janvier 1559 ; à Antoine et Brancas Chabot, commis à la poste de Paris ; à Jean-Antoine Lombard, maître de la poste ; à François Jacob, 16 janvier.
Paiement à François Jacob des dépenses par lui faites lors du voyage de Messieurs de la Ville à Villers-Cotterêts, 11 avril 1559.
Paiement au chirurgien Nicolas Ango pour avoir soigné une pauvre femme qui s'est cassé la jambe le jour de la publication de la paix (7 avril), 7 mai.
Etat des frais faits du 7 avril au 10 mai par Jean Durant, fondeur et canonnier ordinaire du Roi et maître de l'artillerie de la Ville.
Paiement au trompette juré, 11 mai.
Dépenses pour le feu de la Saint-Jean.
Paiement de rentes, 22 mars 1559 [1560],

• Quatre quittances de rentes sur la Ville délivrées par Jacques Grenier, avocat en Parlement, à Françoisde Vigny, receveur, 1565-1566.
Note du tailleur de M. de Villeroy, 8 janvier 1567.
Dépense du buvetier de la Ville le jour de la foire Saint-Laurent 1567.
Déjeuner et dîner de Messieurs le même jour.
Paiement à François Beaugendre, sergent de l'Hôtel, 13 août.
Indemnité à Guillaume Mersant, substitut du procureur du Roi et de la Ville, 14 août.
Paiement à Jean de Blois, un des cent arbalétriers de la Ville, 23 novembre.
Paiement à Abraham Traversier, maître plumassier, pour un panache fourni pour M. de Villeroy, 18 décembre 1567.
Paiement à Guillaume Dollé, maréchal, pour le montage de l'artillerie, 11 janvier 1568.
Paiement à Jean de Blois, arbalétrier, 10 février ; à Charles Lespicier, sergent de l'Hôtel, 11 mai.
Fournitures du buvetier de la Ville pendant le mois de juin.
Dépenses du bureau des pauvres, 23 décembre.
Paiement des gages de Pierre du Ru, capitaine des cent archers, et de Jean Ragueneau, capitaine des cent arbalétriers-pistoliers, 19 juillet 1569.
Contrat de rentes sur les domaines du clergé, 23 novembre 1570.
• Cent-une requêtes d'habitants de Paris demandant modération ou décharge de la taxe assise sur leurs maisons pour le fait des fortifications, du 23 janvier 1569 au 12 octobre 1571 ; à citer les noms de : Jérôme de Varade, médecin du Roi, demeurant en la rue du Coq ; M. de Roissy, Jean-Jacques de Mesmes, conseiller du Roi et maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, « comme de sa maison du Séjour d'Orléans assize aux fauxbourgs St Marcel il ayt faict plusieurs baulx esquelz ont esté construictes et édifiées plusieurs maisons aujourd'huy habitables, esquelles toutesfois il a réservé une maison et quelque jardin pour luy » (20 mai 1569) ; Prosper Bavyn, conseiller en Parlement, demeurant « en une maison assise près la Croix neufve Saint Eustace, rue de Séjour, en laquelle par cy devant demouroit Mr Mathieu Congnet, ambassadeur... » ; Pierre Devalles, maître des Comptes en la rue de Sorbonne ; Bourdin, procureur général du Roi ; Simon de la Cousture, valet de chambre ordinaire du Roi ; Claude Bresson, huissier du Trésor ; Philippe Vuarancors, relieur ; Jean Le Noir, avocat en Parlement et au Châtelet ; Séraphin Thielement, notaire et secrétaire du Roi ; Jean Benoist, docteur régent en la Faculté de Théologie et doyen d'icelle, proviseur du collège Me Gervais

Chrestien, et les prieur, principal, chapelains et boursiers du collège, « ung des moindres et de plus petit revenu de l'Université de Paris » ; Pierre Meresse, « grand bedel de la nation de France en l'Université » ; Gabrielle des Touches, veuve de Claude Gilles, notaire et secrétaire du Roi ; Jacques de Saintyon, avocat en Parlement.

• Fragment d'un registre de recettes faites par François de Vigny, receveur de la Ville, en 1569, 1570 et 1571, des mains de Henri Simon, percepteur de la taxe imposée pour la nouvelle fortification.

1-H-002• Paiement aux fourriers du Roi à l'occasion du mariage de Madame avec le roi de Navarre, 23 août 1572.

Paiement aux fossoyeurs du cimetière des Saints-Innocents pour avoir enterré les corps morts qui étaient au couvent de Nigeon pour éviter toute infection et mauvais air en la ville de Paris, 9 septembre.

Paiement aux sergents de la Ville pour avoir assisté à la messe de la réduction, 11 septembre.

Paiement à Jean Ragueneau, Pierre du Ru et Guichard Grandrémy, capitaines des arbalétriers, archers et arquebusiers, pour avoir accompagné le corps de ville à la procession générale du 2 septembre.

Paiement à Nicolas Bastillart, commis à la distribution du gros bois arrivant aux ports de Paris, 3 octobre.

Commandement au cuisinier et au porte-chape de la Ville d'apporter l'état des dépenses faites pour les banquets depuis Pâques, 14 octobre.

Paiement à Jean Jaquet, portier du petit bureau et buvetier de l'Hôtel-de-Ville, 30 octobre ; au sergent Jean Popineau, 31 ; à Michel Tamponnet, clerc du receveur François de Vigny, à Pierre Gilbert, serviteur du concierge, 10 novembre.

Paiement à Denis Yvon, secrétaire de la Poste, « pour avoir fourni deux courriers exprès qui ont porté en toute diligence lettres missives au Roy nostre sire estant à la Houlsaye, et la Royne et Monsieur à Nantoillet, et jusques à Meaulx », 26 novembre.

Paiement à Georges Régnier, capitaine commis à la rivière devant le Louvre au bateau du Roi, à Simon Grignon, capitaine commis à la garde de la Tournelle, et à Charles Pouldrac, capitaine commis à la garde du boulevard près la volière du Roi, pour les frais de garde du mercredi 19 et du jeudi 20 novembre.

Paiement à Michel Noiret, trompette juré du Roi, à l'occasion de l'entrée du légat le 23 novembre.

Paiement à Jean Jacquet, buvetier, 24 décembre ; à Nicolas Bastillart, commis à la

distribution du gros bois, 29.
• Etrennes aux huissiers de salle du Roi, 7 janvier 1573 ; paiements au sergent Heurtault, 10 ; au serviteur du concierge, 19 ; au buvetier, 6 mars.
Paiement à Guillaume Thibergue, armurier de la ville, pour ses services « en l'Hôtel-de-Ville pour raison du feu amiral et complices » ; ordonnance du 1er décembre 1572, quittance du 9 mai 1573.
Frais d'un voyage à Fontainebleau vers le Roi, 12 juin 1573.
Paiements à Nicolas Bastillart, commis à la distribution du bois, 13 août ; au substitut du procureur du Roi, 2 septembre ; au sergent Georges Lasnier, 14 décembre.
• Mémoire de la dépense faite au voyage de la cour à Saint-Germain-en-Laye le samedi 2 janvier 1574.
Paiement au buvetier Jaquet, 26 janvier.
Etatsdes bateaux saisis et mis en la main du Roi et du prévôt des marchands, 28 février et 5 mars 1574.
Frais d'un voyage de Jean Durant, maître de l'artillerie de la Ville, à Clermont-en-Beauvaisis, au sujet du choix de 80 pieds d'arbres en la forêt de Hez, dont le Roi a fait don à laVille pour remonter l'artillerie, février et mars 1574.
Paiements à Jacques Blutte, archer du guet,pour un voyage à Oudon, 15 novembre 1574 ; à Geoffroy Dufour pour un voyage à Corbeil et à Melun, 26 novembre ; à Simon Perrot, commis de M. de Vigny, pour un voyage à Clermont-en-Beauvaisis, 27 janvier 1575.
Permission à Robert Doviliers, graveur, de « graver les carreaux pour monnoyer les jetons aux armoiries de la Ville », 29 janvier.
Paiement de 60 livres tournois à Jean Dorât, « poète du Roy en lettres grecques et latines », 7 février 1575 ; quittance de Dorât, 8 février.
Paiements à Gabriel Hurtaut, sergent de la Ville, pour son voyage à Reims, 3 mars ; à Mathurin Paulmier pour avoir porté des lettres à Auxerre, Sens et Villeneuve-le-Roi, 14 mars.
Augmentation d'indemnité aux bénéficiers et chantres de l'église de Paris pour la messe du vendredi après Pâques, 8 avril.
Dépenses pour le feu de la Saint-Jean 1575 par Jean Durant, maître de l'artillerie, et Charles Lecomte, maître des œuvres de charpenterie.
• Indemnité à François Poncet, clerc des capitaines de la Ville, 22 décembre 1579.
Cinq nominations de dizainiers, 1581-1582.
Quatre quittances de rentes sur l'Hôtel-de-Ville données par Pierre Lefer, 1583-1584.
Quatre quittances d'Anne Hotman, veuve de Guillaume Pichonnat, 1583-1584.

Quittances des gages de Guillaume Chevance et d'Arnoul Mouton, sergents du Parloir aux Bourgeois, 10 et 13 janvier 1584.
Quittance de rentes donnée par René Hennequin, seigneur de Sermoises, maître des Requêtes, 15 janvier 1584.
Nomination d'un dizainier, 16 janvier.
Quittance de rentes par René Hennequin, 13 juillet.
Quittance de gages par Louis de Saintion, avocat-conseil de la Ville, 18 juillet.
Quittances de rentes par Jean de Cordes, notaire et secrétaire du Roi, par Pierre Girard, avocat au Châtelet, par François Chavenon, avocat en Parlement, par Guillaume Martin, auditeur des comptes, par Pierre Nicolas, orfèvre, 1484-1485.
Frais faits par Jean Quiquebeuf, porte-chape, pour le banquet du 16 août 1584.
Assignation aux locataires de la maison à l'enseigne des Perroquets sur le Pont-Notre-Dame, « qui ont effacé ou fait effacer la marque du maistre d'hostel de laVille faicte en ladite maison pour M. de Villequier, gouverneur de ceste ville, pour y estre le jour de caresme prenant » ; 5 mars 1585.
Sept nominations de cinquanteniers et de dizainiers, 1584-1586.
• Constitution de rentes au profit de Marie Tissart, veuve de Claude Delaistre, 1591.
• Ordonnance pour l'évacuation des maisons du pont Notre-Dame, dont les baux sont expirés, 21 juin 1593.
Commandements faits nominativement aux locataires des 68 maisons, 22 juin.
Frais payés au sergent Nicolas Foucher, 2 septembre.
• Frais de la « collation de Messeigneurs lesPrinces » la veille de la Saint-Jean, 1593.
• Paiements à Claude Noël, maître tapissier, à FrançoisLimosin, clerc de M. Pichonnat, aux clercs du greffe, à Pierre Hébert, substitut du procureur du Roi, juillet 1593.
Visite des ponts et arches de Saint-Cloud, 30 septembre.
Paiement aux commisdu greffier et aux sergents de la Ville, 22 octobre.
Frais de procédure, 30 octobre 1593.
• Travaux de Jean Fontaine, maître des œuvres de charpenterie ; ordonnances, certificats, paiements, 1589-1594.
• Indemnité aux officiers de la Ville « pour leurs droits de foire Saint-Germain-des-Prés », 15 février 1594.
Frais du buvetier pour le dîner du 29 mars 1594 au retour de la procession générale.
• Trois pièces sans date, XVIe siècle : dépense du bureau des pauvres en juin ;

frais d'un dîner et d'un souper pour la Saint-Laurent ; fourniture de « torches, ypocras et espices » livrés au prévôt des marchands et aux échevins « la vigile de la Toussaint pour leurs droits anciens ».
Documents relatifs à la taxe des fortifications, 1579-1586.
• Lettres patentes données àSaint-Maur-des-Fossés le 27 avril 1584, par lesquelles le Roi ordonne aux prévôt des marchands et échevins de Paris de faire travailler en toute diligence aux fortifications de la ville (copie collationnée le 26 février 1587).
Autres lettres patentes données à Paris le 9 avril 1585 et renouvelant l'ordre (copie collationnée le 26 février 1587).
Cinq mandements adressés à François et à Hector Gédoyn pour qu'ils aient à lever la taxe des fortifications, 1582-1586.
Recette de la taxe, fragment du registre de quittances de François de Vigny, receveur de la Ville, 1582-1587.
Privilèges accordés aux officiers de la reine Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, 28 novembre 1576-14 mars1586.
• Demandes de modération ou d'exemption de la taxe, 152 pièces de 1579 à 1594.
Principaux noms : Pierre André, avocat en la cour de Parlement ; Jeanne Chariot, veuve de Philippe Valton, conseiller du Roi et auditeur des causes du Châtelet ; Jacques Nicolas, conseiller au Châtelet ; Pierre Lebert, maître fourbisseur sur le pont Saint-Michel ; Jean Lamy, docteur en la Faculté de Médecine ; François Bouteroue, avocat au Châtelet ; Jean Huguet, docteur régent en la Faculté de Médecine en l'Université de Paris ; les enfants mineurs de feu Jean Gueffier, secrétaire de la duchesse de Ferrare ; Nicolas Bridou, avocat en Parlement ; Nicolas Robin, conseiller au Châtelet ; Nicolas de la Croix, baron du Rupperreux, fils du feu baron de Plancy ; Louis Vallue, secrétaire de la Chambre du Roi ; Etienne de Navières, avocat au Grand Conseil ; Jean Amelot, maître des Requêtes ; Marguerite Guiguard, veuve de Louis Lebrun, chirurgien juré ; Riolle Poireau, valet de chambre ordinaire du Roi ; Guillaume Guillain, maître des œuvres de maçonnerie ; Léonne Lombart, veuve de Claude Baillif, docteur régent en la Faculté de Médecine en l'Université de Paris ; Renée de Montmirail, veuve d'Odet de Selve, conseiller du Roi en son privé Conseil d'Etat ; Pierre André, avocat en Parlement ; Jean Gouppé, auditeur en la Chambre des Comptes ; Anne Rolland, veuve de Guillaume Rozée, référendaire en la Chancellerie ; Pierre Belot, notaire au Châtelet ; Guichart Paure, secrétaire de la Chambre du Roi ; Catherine de Beaumont, veuve de François Brigard, docteur en la Faculté de Médecine ; François de Maulevault, conseiller au

Parlement;André Le Picart, auditeur des Comptes ; Robert Becquet, général en la Cour des Monnaies ; François Le Vasseur, notaire au Châtelet ; Jean Lusson, notaire au Châtelet ; Pierre Delamotte, maître joueur d'instruments ; François Tardif, grenetier de Cosne-sur-Loire ; Pierre Lugolly, lieutenant général de la prévôté de l'Hôtel ; François Moymier, concierge du Louvre ; Charlotte Fère, veuvedu sieur de Souches, gentilhomme de la Fauconnerie du Roi ; Robert de Roger, valet-de-chambre du Roi ; Robert Coulombel, libraire demeurant au Mont-Saînt-Hilaire ; le collège des Trois-Evêques, dit de Cambrai ; François de Vigny, receveur de la Ville ; Gérarde Rofîet, veuve de Lucas Beayes, libraire ; M. Hotman, conseiller du Roi au siège présidial du Châtelet, échevin de la ville ; Pierre Charlet, auditeur en la Chambre des Comptes ; Maurice Huet, secrétaire de la Chambre du Roi ; Guillaume de Maulevault, fils de M. de Maulevault, conseiller au Parlement.

1-H-003• Mémoire des travaux faits à l'Hôtel-de-Ville par Louis Le Texier, maître vitrier, 1606.

Compte des rentes dues par la ville de Paris, 1608 (incomplet).

Contrat de constitution de rentes au profit de Claude Guyot, 23 octobre 1610.

Rôle des étaux de la grande boucherie de Paris, 4 avril 1612.

Arrêt rendu par le prévôt des marchands et les échevins dans un conflit de mur mitoyen entre locataires du Petit-Pont, 30 janvier 1617.

Mention de concessions de terrain faites en 1614 et en 1618 sur le quai du grand cours de la rivière de Seine, dit quai des Morfondus ou de l'Horloge.

Indemnité aux dix sergents de la Ville pour avoir assisté le corps de ville, « vestusde leur robe mi-partye, à porter les présens à Monseigneur le prince major de Savoye », 23 février 1619.

Indemnité demandée par Gilbert Remy, propriétaire d'un arpent de terre sis au plus haut de la montagne de Belleville-sur-Sablon, à cause des tranchées ouvertes sur sa terre ; certificat d'Augustin Guillain, maître des œuvres de la ville ayant la charge des fontaines, 26 juillet 1619.

Paiements à Pierre Clavier, sergent, à Jean Dorival, serviteur de la Ville, 14 août 1619.

Indemnité à Jean Lair, un des commissaires des quais, 17 août.

Gratifications aux ouvriers qui travaillent aux voûtes de la cour de l'Hôtel-de-Ville, 2 septembre 1619, 2 janvier 1620.

Indemnité aux sergents qui ont assisté le corps de Ville aux étrennes, 6 janvier 1620.

Etat des étrennes données, 8 janvier.

Ordonnance à l'effet de faire payer aux locataires du pont Notre-Dame le loyer de leurs logements ou boutiques, 15 et 16 janvier ; paiement à l'huissier Antoine de Bougainville pour lescommandements à eux faits, 10 février.
Dîner de l'élection des échevins le 16 août 1619, compte arrêté le 20 janvier 1620.
Indemnité au religieux augustin, frère Jean Depois, qui célèbre journellement la messe devant Messieurs de l'Hôtel-de-Ville, 29 février 1620.
Paiement aux sergents pour leur dîner au retour de la procession générale qui s'est faite de Notre-Dame aux Augustins pour remercier Dieu de la guérison de la Reine, 14 mars 1620.
Paiement aux sergents pour leur dîner au retour de la procession qui s'est faite « pour rendre grâces à Dieu de la réduction de la ville de Paris des Espagnols en l'obéissance du Roi », 26 mars 1620.
Mémoire du tapissier Jean Langoisseur, ordonnancé le 6 avril 1620.
Indemnités à Jean Lair, commissaire des quais, 10 avril, à deux sergents de la Ville, 15 avril.
Paiement aux sergents pour leur dîner au retour de la procession commémorative de la sortie des Anglais de Paris, 5 mai 1620.
Dépenses pour le feu de la Saint-Jean : mémoire des travaux de charpenterie, mémoire du capitaine de l'artillerie, frais de la collation donnée au Roi et à la Reine.
Mémoire des besognes de peinture de François Henry, peintre ordinaire de la ville, ordonnancé le 9 juillet 1620.
Paiements à Jean Morize, sergent, à Nicolas Camus, portier de la porte de Nesle, 10-11 juillet.
Dîner des sergents au retour du *Te Deum* chanté le 20 juillet à Notre-Dame à cause de la réduction du château de Caen en l'obéissance du Roi.
Indemnité à Jean Lair, commissaire des quais, 7 août ; paiement à Jean Dorival, 12 ; indemnité à Guillaume Charrier, sergent, 14.
Paiement aux paveurs de la cour de l'Hôtel-de-Ville, 1ert et 10 septembre.
Mémoire des exploits faits pour la Ville en 1620 (incomplet).
Indemnité aux sergents Jean Prévost et Pierre Clavier, décembre.
Etat des étrennes du 1er janvier 1621.
Indemnité à Jean Morize, sergent, 9 février, au frère Jean Depois pour la messe célébrée chaque jour, 25 février ; aux sergents pour la messe de la réduction du 22 mars.
Dépenses pour le feu de la Saint-Jean.
• Quittance donnée par Denis Maillet, avocat en Parlement et échevin de la

ville, de la somme de 100 livres pour son droit de robe, 26 avril 1628.
Quittance d'une rente due par la Ville au chapelain de la chapelle de la Trinité fondée par MM. de Passy en l'église Saint-Gervais, 19 juillet 1628 (plus haut « sire Jacques de Pacy », paiement du 1er juin 1503).
Paiements à Nicolas de Bonnefons, maître-d'hôtel de la Ville, pour le dîner du 11 novembre 1628 ; pour la distribution des étrennes de 1629 ; pour le bois fourni pendant l'hiver.
Paiement au portier de la porte Saint-Victor, 14 mai 1629.
• Election de deux échevins, 15 août 1635.
• Certificats de bonnes vie et mœurs en faveur de personnes proposées pour remplir des fonctions dans la milice bourgeoise, 1639-1640.
Fragment du compte du receveur de la ville pour les années 1638-1639.
Paiement d'une rente à l'Hôtel-Dieu, 20 juillet 1641.
• Prix des grains vendus à Paris de 1654 à 1664.
• Procédure pour parvenir au bail judiciaire d'une maison saisie sur Michel-Antoine Scarron, 1660.
• Deux acquits de la taxe des boues et de la taxe des lanternes, 1676, 1679.
• Certificat de décès à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, 1689.

PARIS, XVIIIe siècle.

• Réception de Charles-Alexandre Greslez comme maître boursier-gibecier, 1745.
• Contrat de vente d'un office de dizainier, 1755.
• Nominations de dizainiers et cinquanteniers, contrats de ces charges, procurations pour toucher des rentes, 1756-1762.
• Arrêt concernant la distribution des sommes saisies sur Jean-Baptiste-Augustin Beausire, maître général des bâtiments de la Ville et maître des œuvres de charpenterie de l'Hôtel-de-Ville, 19 juillet 1762.
Extrait d'actes relatifs à Jean-Baptiste Beausire et à sa famille, 1764.
Honoraires de Laurent Destouches, inspecteur des bâtiments de la Ville, 1765.
• Nombreuses pièces relatives aux charges et offices de la Ville, quarteniers, dizainiers, cinquanteniers, etc., aux rentes sur l'Hôtel-de-Ville, de 1762 à 1770. Noms principaux mentionnés dans ces documents : Pierre de Varenne,avocat au Parlement ; Edme-Antoine Robert, seigneur de Tourneville, maître en la Chambre des Comptes ; Joachim-Félix-Léon Blanchard de Changy, mousquetaire noir, fils de François-Claude, contrôleur général de la Marine ; Jeanne-Angélique Roque de Varengeville, veuve du maréchal de Villars, morte le 3 mars 1763 ; famille de Chabenat de Bonneuil ;
• vente d'un office de cinquantenier par Noël Halle, peintre du Roi, professeur à

l'Académie royale de Peinture, demeurant cloître et paroisse Saint-Benoît, Jean Restout, recteur et ancien directeur de ladite académie, et Marie-Anne Halle, sa femme, demeurant aux galeries du Louvre, Marie-Catherine Halle, fille majeure, demeurant cloître Saint-Benoît, enfants et héritiers de Claude Halle, peintre du Roi et recteur de l'Académie, leur père, et de dame Boutet, leur mère ;

• Clément-Denis Poultier, avocat au Parlement ; Michel Duc, chevalier de Saint-Louis, colonel des compagnies, de la Ville ; vente des offices de l'architecte Laurent Destouches à l'architecte Pierre-Louis Moreau ; Barthélémy de Vanolles, conseiller d'Etat ;

• Nicolas-Félix Adam, marbrier, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc, mort en juillet 1759, laissant cinq enfants : Jacques-Félix, sculpteur marbrier, de l'Académie de Saint-Luc, mineur émancipé d'âge par lettres obtenues le 21 juillet 1759, Jeanne-Marguerite, mariée à Claude-Louis Cardin, maître parfumeur, Suzanne-Cécile, mariée à Charles-Laurent Poullain, sculpteur marbrier, de l'Académie de Saint-Luc, Honorée-Agnès, mariée à Charles-Symphorien Jacques, sculpteur, de l'Académie de Saint-Luc, et Marie-Thérèse, mineure ;

• Joseph-Jean Bruant de Belair, conseiller en la Cour des Aides, mort le 10 décembre 1764 ; Jean-Baptiste-Jacques-Charles du Deffand, marquis de la Lande, mort le 13 décembre 1764 ; Claude Nozet, fondeur de caractères d'imprimerie ; Loup-Eustache-François, comte du Deffand ; Jean Haye de La Haye, maître chirurgien ; Marie-Elisabeth Coûtant, veuve d'Eugène-François Magny, maître peintre et ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc.

• Quittances de taxes et impositions, 1735-1789.

• Droits sur les offices d'inspecteurs des boucheries, distribution aux hôpitaux, etc., 1760-1765.

• Quelques pièces de l'époque révolutionnaire.

Processions de l'Université de Paris.

• Querelles de préséance entre les religieux de Saint-Germain-des-Prés et les religieux de Saint-Martin-des-Champs, mémoires de la fin du xve siècle, jugement de 1498 (en latin).

Ordres à l'abbé de Saint-Germain de prendre part aux processions, 1542-1563 (32 billets en latin).

Querelle de préséance entre les Bénédictins et les Augustins, 1611-1612 (trois pièces imprimées, sentence en manuscrit).

Autre querelle en 1637 entre les religieux de Saint-Germain, Saint-Martin et des Blancs-Manteaux, bénédictins, d'une part, et les chanoines réguliers de Sainte-

Geneviève, de Saint-Victor et de Sainte-Catherine, augustins, d'autre part ; mémoires, compromis.

« Escrit des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève prétendants la presséance au dessus des religieux bénédictins, spécialement de ceux de Saint-Germain des Prez, avec deux responses à cet escrit faites par Dom Luc d'Achery en 1646 ». Exemples tirés de cérémonies de 1534 à 1610.

II. LOCALITÉS DIVERSES

1-H-004 **CHARENTON** (Seine).

• Lettres de Louis XI exemptant des tailles l'hôpital de Mesy près le Pont de Charenton ; données à la Victoire (près Senlis) le 17 octobre 1475.

BOURG-LA-REINE (Seine).

• Lettres patentes de juillet 1610, obtenues à la requête de Louis Potier, sieur de Gesvres, comte de Tresmes, seigneur de Bourg-la-Reine, portant érection de foire et marché ; autres lettres du 9 septembre qui fixe le marché au lundi de chaque semaine.

Lettresde décembre 1611 qui réunit les justices de Sceaux et de Bourg-la-Reine et les érige en une seule châtellenie (copie de 1638).

SEVRAN (Seine-et-Oise).

• Aveu du fief de la Fossée au terroir de Sevran, mouvant du fief et seigneurie des Vieilles Vignes de Messy dit Dannemarie, assis au terroir de Neuilly-sur-Marne, baillé par Charles Maheut, seigneur haut justicier de Sevran et des fiefs du Vivier et de Compiègne, à Hugues de La Fontaine, greffier en la Chambre des Comptes, et à Madeleine Regnard, sa,femme, seigneurs du Raincy en partie et du fief des Vieilles Vignes, 16 août 1584.

• Acquisition de terres par Charles Maheut, 18 avril 1587.

• Retrait lignager de terres par Claude Merault, auditeur en la Chambre des Comptes, seigneur de la Possée, 22 août 1602.

LA ROCHE-GUYON (Seine-et-Oise).

• « Mémoire des lectres et Chartres touchant le port et acquict de la Rocheguion qui sont devers messrs d'Estouteville et de Briquebec » (XVe siècle, inventaire de titres de 1158 à 1438).

Mémoire « pour monseigneur le prince de Saint-Pol » contre damoiselle Philippe de Sarrebruche, Louis, Jacques et Catherine de Silly, au sujet des terres d'Anceau, Rochefort (en Yvelines) et La Roche-Guyon, 1543.

ANGERVILLIERS (Seine-et-Oise) et famille Sanguin.
• Aveu du fief Thomelin de Vatouen par Martin Le Baille, 15 janvier 1483 [1484].
Lettres de saisie des héritages qui doivent des droits à Martin Le Baille, 1er octobre 1488.
Procès entre Martin Le Baille et Antoine Sanguin, seigneur d'Angervilliers, qui prétend avoir acquis le fief de Vatouen ; information ordonnée par lettres royales du 29 août 1489 ; deux attestations affirmant l'acquisition, 11 et 16 mars 1489 [1490] ; attestation pour Martin Le Baille, 13 avril 1491.
• Procès-verbal dressé par Louis Marjault, huissier sergent des Requêtes de l'Hôtel, de l'opposition apportée par Jean Sanguin, fils du seigneur de Meudon, à l'exercice de ses fonctions sur une pièce de terre au terroir de Meudon, 18 mars 1498 [1499].
• Rente due à Jean de Longueil, à Jean Sanguin « à cause de feu sire Guillaume Sanguin », à Andry Pelé et Philippe Lalement sur une maison « assise à Paris en la rue de (blanc) où souloitpendre pour enseigne les *Trois Coquilles* », 1454.
GIVRY (forêt de) (canton de Houdan, Seine-et-Oise).
• Assises tenues à l'auditoire du bailliage et châtellenie de la forêt de Givry, 1540, 1554, 1557, 1571, 1583 à 1592.
Procès-verbal de la visite d'une pièce de bois dont la propriété est revendiquée par Jean du Chaussis, sieur de La Quinguère, 18 février 1631.
TRIEL (Seine-et-Oise).
• Etat des revenus de la terre et seigneurie de Triel, acquise par la marquise de Montperon au mois d'août 1719.
MAULETTE (canton de Houdan, Seine-et-Oise).
• Aveu d'héritages tenus en fief de la seigneurie de Maulette, baillé à Jacques Pruville le 5 décembre 1549.
Rentes dues à la fabrique de Houdan sur des terres détenues par Gédéon Petau, sieur de Maulette, arrêt du 22 décembre 1608.
FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne).
• Saisie de l'hôtel de Soissons sur le prince de Carignan (Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie), à la requête de Germain Gautier de La Perrière, bourgeois de Paris, 10 janvier 1699.
BOISSY-AUX-CAILLES (Seine-et-Marne).
• Déclaration du fief de Vezeul à Boissy par Denis Delyon, marchand drapier demeurant à Nemours, et Jean Fouchart, laboureur à Boissy, avec reconnaissance des cens et rentes qui appartiennent à Marie de Loynes, veuve de François

Errault, seigneur de Hément, garde des sceaux de la Chancellerie de France ; 6 mai 1551.

LA CHAPELLE-GAUTHIER (Seine-et-Marne).

• Vente de 300 livres de rente sur la terre et seigneurie de La Chapelle-Gauthier, faite à Jean Lambert, conseiller du Roi et ci-devant receveur général des gabelles de la généralité de Soissons, par Mercure de Saint-Chamans, sieur du Pesché, et Isabelle des Ursins, sa femme, 7 mai 1605.

TIGEAUX (près Crécy-en-Brie, Seine-et-Marne).

• Vente de la ferme et métairie de Bellevue, sise à Tigeaux, par les héritiers de Guillaume Denis du Choisel, contrôleur général de l'extraordinaire des Guerres, à Christian des Courtils, représenté par son frère Jean-Baptiste, seigneur de Bessy, 1737-1739.

BOISSY-FRESNOY (Oise).

• Lettres du grand-bailli de Valois (Jean-Charles Le Desmé, baron de Saint-Elix) notifiant un titre nouvel d'héritages passé par Jean-François Thué au profit de Pierre Duchesne, 1er octobre 1769.

LOUVRES (Seine-et-Oise).

• Contrats entre particuliers, XVIIe et XVIIIe siècles. Maison dite du Bouteiller, contrat de 1833 (don de M. Amédée Margry, vice-président du Comité archéologique de Senlis, dont le père était notaire à Louvres ; 1914).

VILLERON (Seine-et-Oise).

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Villeron, relevant de la châtellenie de Gonesse, présenté par Jean Le Picart, contrôleur général des finances de Bourgogne, seigneur d'Attilly et de Villeron-lez-Louvres, 19 décembre 1538.

NOIRCOURT (Aisne, entre Rozoy et Moncornet).

• Cession de la terre et seigneurie de Noircourt par Louis de Guilhem, comte de Clermont, baron de Castelnau, à Charles de Longueval, seigneur de La Brosse, 11 juillet 1663 (arrangement pour le partage des successions de Nicolas, Charles et Elisabeth de Margival, aïeul, oncle et mère de M. de Longueval, et de Louis Plorimond de Margival, frère de la comtesse de Clermont et fils de Florimond de Margival de Saint-Beaussean, seigneur d'Halluin).

VENDEUIL (Aisne).

• « Estât des quittances que les ouvriers ont données pour les ouvrages qu'ils ont faits au château de Vendeuil », 1707-1708.

DOMART-SUR-LUCE (Somme).

• Nantissement de la terre et seigneurie de Domart consenti par Jacques de

Villiers et Louise de Torcy, sa femme, pour sûreté de la vente de la terre et seigneurie de Cœuvres, par eux faite, le 29 juillet 1552, à Jean d'Estrées, seigneur d'Estrées et de Wallieux ; 26 novembre 1552.
Opposition de M. d'Estrées à la vente par décret de la terre de Domart, poursuivie par Jean de Bannast, sieur de Pommeras, 1573.

ABBEVILLE.

• Provisions de sergent en l'élection de Ponthieu établie à Abbeville, en faveur de Paul Le Cat, 1er août 1607.

YZENGREMER (Somme).

• Information judiciaire au sujet d'une rixe à Yzengremer le jour de la fête de saint Médard, juin-juillet 1644.

PERONNE (Somme).

• Notes extraites de titres relatifs à cette ville, de 886 à 1571.

• Procès-verbal des incidents qui marquèrent l'entrée des équipages du Roi à Péronne le 31 août 1746.

SOLENTE (Oise, canton de Guiscard).

• Bail de terres au terroir de Solente, consenti par Jean-François de Lignières, seigneur de Marteville, 22 février 1749.

1-H-00*5* **CREPY-EN-VALOIS** (Oise).

• Rôle de la recette des tailles de l'élection de Crépy, 1702.

• Assiette des tailles sur les contribuables de la paroisse de Rouville, 1751.

• Aveux et dénombrements du fief du Grand-Puisieux à Béthisy-Saint-Martin par Marc-Gyrus et Charlesde Brion, 1677, 1703.
Aveu et dénombrement des fiefs de la Douye, du Grand-Hôtel et du Petit-Puisieux à Béthisy-Saint-Martin et Béthisy-Saint-Pierre par Françoise de Léry, veuve de Louis de Baurin, tutrice de ses enfants Louis, enseigne au régiment des Gardes, Antoine, Anne, Elisabeth et Geneviève, 1678.

• Opérations du District de Crépy, 1793-1795 : Inventaire et vente des meubles de l'émigré Traizet, ancien curé d'Ormoy-le-Davien.
Inventaire du mobilier de l'émigré Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc de Juigné au château d'Auteuil.
Scellés apposés au château deBoursonne, appartenant à François-Emmanuel de Capendu, présumé émigré ; requête de sa femme, Aglaé-Marie Hennequin d'Ecquevilly ; contrat du mariage du marquis de Boursonne, fils defeu Amable-Paul-Jean-Baptiste de Capendu et de Marguerite-Françoise-Victoire de Ligny, avecMelle d'Ecquevilly, fille d'Augustin-Louis Hennequin, marquis d'Ecquevilly, et

d'Honorée de Joyeuse, 2 mai 1772 ; décision de l'Administration du département de l'Oise.

Estimation des meubles des ci-devant Sœurs de Charité à Betz.

Appositions de scellés chez la princesse de Monaco et le duc de Valentinois à Betz.

Pièces relatives aux moulins de Marolles, provenant des religieux de Bourgfontaine, à des fermes desdits religieux à Thury et à Cuvergnon.

Quitus donné au citoyen LouisChoart, ancien receveur général des finances de la généralité de Bordeaux.

Rachat d'une rente due à la fabrique d'Ivors.

Créance sur la fabrique de La Villeneuve.

Paiement de la rente due par le meunier d'Antilly au ci-devant duc d'Orléans et aux ci-devant chanoines de Saint-Thomas de Crépy.

Procès-verbal dressé par Joseph Benoît, garde et conservateur des propriétés de la ci-devant seigneurie d'Antilly.

DUCY (Oise, canton de Crépy).

• Actes de la justice et prévôté de la terre et seigneurie de Ducy, appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre de Lagny-sur-Marne ; pièces judiciaires, registres du greffe, 1726-1778.

ESTREES-EN-SANTERRE et WALLIEUX (Somme).

• Vente par Jean Le Boucher, dit de Mouchy, et Marie de Halloy, sa femme, auparavant femme de Nicolas de Lancry, fille aînée et principale héritière d'Antoine de Halloy, « seigneur de Bains et d'Estrées en Sangters », à Jean Merlin, seigneur de Mazancourt, et à Michelle Le Fort, sa femme, de la terre et seigneurie dudit « Estrées en la chaussée au pays de Sangters », tenue et mouvant de la terre et seigneurie de Précy (-sur-Oise)« qui fut à messire Gilles de Saint-Simon, bailly de Senlis »,

• d'un fief à Belloy et Assevillers lez ledit Estrées, 19 octobre 1499.

• Lettres de relief données au procureur des acheteurs par Jean Laisié, seigneur de Baugy, du Quesnel-Aubry et de Goudun, le fief d'Estrées étant « tenu et mouvant en foy et hommage de nous à cause de nostre terre et seigneurie que avons audit Coudun », 14 novembre 1499.

• Foi et hommage par Adrien de Mazancourt à Jean Laisié le 11 août 1506, rappelé dans les lettres de réception en foi et hommage délivrées à Charles de Mazancourt, pour la seigneurie « d'Estrées en Gauchie », par Raoul Le Féron, élu à Compiègne, ayant le droit de Philippe de Bénisse, petit-fils de Jean Laisié, « et en cette qualité seigneur du fief d'Onyvant de Précy », 31 janvier

1550 [1551].
• Lettres de François I[er] au premier huissier de sa cour de Parlement en faveur de Jean d'Estrées, seigneur de Vierzy, un des Cent gentilshommes de sa Maison sous la charge du s[r] de Ganapes, 3 septembre 1538.
• Bail à ferme du manoir et du domaine de Wallieux (commune de Soyécourt) consenti à Johel Rogère par Jean d'Estrées, chevalier de l'ordre du Roi, grand-maître et capitaine général de son artillerie, vicomte de Soissons, seigneur de Goeuvres, 7 mai 1561.
Bail à cens et rente à Johel Rogère d'un jardin à Wallieux, 7 mai 1561.
Autre bail à ferme de Wallieux, 17 novembre 1569.
• Exemption du ban et de l'arrière-ban à Jean d'Estrées, appelé au lieu d'Antoine d'Estrées pour les fiefs de Wallieux, d'Estrées et de Déniécourt, février 1570.
• Bail à ferme des terres d'Estrées, Belloy et Assevillers consenti par Antoine d'Estrées à Antoine Rogère, 12 mai 1575.
• Bail à ferme de Wallieux à Antoinette Mimerel, veuve de Johel Rogère, 31 décembre 1576.
• Aveu et dénombrement du fief de la Motte, sis à Wallieux, baillé par Antoine d'Estrées aux doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame d'Amiens à cause de leur seigneurie de Vauvillers, 16 décembre 1579.
• Bail à ferme de Wallieux, Estrées en Gauchie, Belloy, Assevillers, etc., consenti par Antoine d'Estrées, marquis de Gœuvres, à François du Fay, écuyer, et Marguerite Massé, sa femme, 29 mai 1586.
• « Inventaire des tiltres, papiers et enseignemens concernans les terres et seigneuries de Walieu et Estrées, fait au chasteau de Gœuvres le 7 avril 1601 ».
• Vente par Victor-Marie, duc d'Estrées, et Marie-Lucie-Félicité de Noailles, sa femme, à Mlle Elisabeth-Rosalie d'Estrées de Tourbes, de 1.250 livres de rente, moyennant la somme de 25.000 livres, partie d'une somme à payer à la veuve de Louis-Armand, duc d'Estrées, sur le prix du duché d'Estrées ; 23 mars 1733. Emprunt par les mêmes de 25.000 livres à Guillaume Raynal, bourgeois de Paris, pour payer à la duchesse d'Estrées et au marquis de Lauzières, 13 août 1729 (copie délivrée en 1748).
Fiefs d'Estrées.
• Fief de l'église Saint-Médard de Lihons à Vauvillers ; aveux baillés à Jean Merlin le 10 mai 1502 et le 30 août 1506.
• Fief à Herleville ; aveux baillés par Pierre Sontieu à René de Fay le 18 juillet 1446 et à Charles d'Athies le 12 juillet 1454.
• Fiefs à Foucancourt ; aveux baillés par Granchon Bardet à Charles d'Athies le

21 novembre 1438, par Jean de Dompierre, seigneur de Liéramont, à Jean Merlin le 10 janvier 1501 [1502], par François de Dompierre, seigneur de Liéramont, à Jean Merlin, le 28 février 1510 [1511].

• Fief à Assevillers ; aveux baillés par Gilles Clevet à Gérard d'Athies le 20 juillet 1409, par la veuve de Jean Basset à Nicolas de Lancry le 16 février 1481 [1482], par Jean Taste à Antoine de Halloy le 23 novembre 1494, par Pierre et Nicolas Taste à Charles de Mazancourt le 14 juin 1564.

• Fief à Déniécourt ; aveu baillé par François Le Caron, de Linons, à Charles de Mazancourt le 12 mars 1555 [1556].

• Fiefs à Belloy ; aveux baillés par Françoise Souchet, veuve de Michel Ponchin, à Jean d'Estrées le28 juillet 1573 ; aveu baillé par Germain Berthault le 13 novembre 1574.

• Fief à Berny, Fresneet Villers-Carbonnel, dit le fief de Macquerel ; échu par déshérence à Antoine d'Estrées et par lui donné en 1598 à Hugues de Nicolardot, seigneur d'Aconin au Soissonnais ; confirmation parAnnibal d'Estrées le 28 février 1608 ; accord entre Hugues de Nicolardot et Claude de Neufville, seigneur de Misery-en-Santerre, 9 septembre 1608 ; vente de la moitié indivise du fief par Hugues de Nicolardot à Claude de Neufville, 16 janvier 1609 ; contrat d'annulation de la vente, et partage du prix de six journaux de terre reçu d'Ezéchiel Wyon, maître des Comptes, 20 juin 1609.

Fiefs de Wallieux.

• Fief à Herbécourt ; aveu baillé par Jean Picard à Jean d'Estrées, 31 juillet l545.

• Fief à Assevillers ; aveu baillé par Jean Lefebvre à Jean d'Estrées, 26 avril 1552.

• Fief à Foucancourt et Wallieux ; aveu baillé par Claude Thiébault à Jean d'Estrées, 20août 1554.

• Fief à Assevillers ; aveu baillé par François Gaujot à Jean d'Estrées, 31 juillet1555.

• Fief à Foucancourt ; aveu baillé par Claude Dubruille à Jean d'Estrées, 11 juillet 1562, avec le certificat du droit de chambellage payé par Claude après la mort de Louise Lévêque, sa mère, le 12 mars 1535 [1536].

• Fief à Soyécourt ; aveux baillés par Foursy Thiébault, chanoine deSaint-Géry de Cambrai, à Jean d'Estrées le 25 juillet 1533, et par Nicole Thiébault, chanoine deSaint-Foursy de Péronne, en novembre 1566.

• Fief à Buire et Tincourt ; aveu baillé par Laurens Le Caron, marchand drapier à Péronne, à Jean d'Estrées le 10 mars 1562 [1563].

• Aveu et dénombrement de plusieurs fiefs appartenant à Johel Rogère, 21 mars 1570.

AMIENS (Somme).

• Arrêt du Parlement ordonnant l'arrestation et l'emprisonnement de « aucuns manans et habitans de la ville d'Amiens et environs (tous nommés dans l'arrêt) qui se sont eslevez et pris les armes contre le Roy, portant faveur et ayde aux rebelles », 23 mars 1569.

ONIVAL (commune de Woignarue, canton d'Ault, Somme).

• « Déclaration particulière et en brief du revenu de la terre et seigneurie d'Onival et des tenues d'icelle », s. d. (XVIe siècle).

NEUVIRELLE (près Méaulte, Somme).

• Déclaration par Marie-Anne-Elisabeth-Colette Bellot de biens en roture tenus de maître Waring Frazier à cause de son fief de Neuvirelle, 4 juin 1744.

• Déclaration de terres provenant de Pierre Ducrocq, notaire au bailliage de Péronne, et appartenant à Antoine Frazier, avocat en Parlement, situées au village de Méaulte au lieu de Neuvirelle, 17 avril 1720.

MEAULTE (Somme).

• Saisie du fief Couteyille à Méaulte par le procureur fiscal du marquisat d'Albert, 24 septembre 1671.

LE BRUGNOBOIS (Pas-de-Calais, entre Bainghen, Rebergues et Surques).

• Frais et dépensde la cause poursuivie au bailliage de Tournehem par Antoine d'Estrées, fils et héritier de Jean, contre Isabeau du Val, veuve de Jean Varron, demeurant au Brunobois (Brugnobois), et frais de la visite du château du Brunobois, « dont prisée a esté faicte des démolissemens, ruynes et détérioremens d'icelle plache (place), maison et chasteau, et à quel fond de deniers le tout poldroit (pourroit) estre réparé et restauré », 1578.

TOURPES (Seine-Inférieure).

• Procès entre Jean d'Estrées, grand-maître de l'artillerie, ayant droit de feu Joachim de Thibivillers, et Suzanne de Boissay, dame de Mesnières, veuve de Nicolas de La Croix, seigneur de La Salle, au sujet de la seigneurie de Tourpes, membre de la baronnie de Mesnières ; mémoire pour Jean d'Estrées, 1542.

1-H-006 **MONVILLE** (Seine-Inférieure).

• Comptes du receveur de la baronnie de Monville, appartenant à M. Le Monnier, fermier général, et pièces de comptabilité, 1755-1757.

SIGY (Seine-Inférieure).

• Correspondance relative à la démolition du chœur de l'église deSigy, 1768.

BOURDONNE (Seine-et-Oise).

• Réception en foi et hommage de Charles de Cocherel, seigneur de Bourdonné, par Simon Fouet, seigneur de Pruncé (Eure-et-Loir), 6 juin 1664.

Vente d'une maison à Chartres par Charles de Cocherel à Pierre Thoret, chanoine de la cathédrale, 10 juin 1664.

VILLOISEAU (commune de Soizé, Eure-et-Loir).

• Aveu du bordage et métairie de Villoiseau en la paroisse de Soizé, comprenant neuf fermes, baillé à Henri Houeau, sieur de Villoiseau, 19 septembre 1640.

BONCOURT près Anet (Eure-et-Loir).

• Prise à titre de rente annuelle et perpétuelle par Yvon Bobée, de Boncourt, d'une maison avec terres et prés appartenant au prieuré de Saint-Aignan de Goussainville, membre dépendant de l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée, 26 mars 1472 [1473].

CHAMPIGNY en la paroisse de CHAIGNES (près Pacy-sur-Eure, dép. de l'Eure).

• Vente du lieu et domaine de Champigny par Guillaume de Champigny, dit Gauvain, à Jean Gasse et Ysabel, sa femme, 6 mai 1402.

Accord entre Ysabel, veuve de Jean Gasse, remariée à Jean Chabot, bourgeois de Verneuil, et son fils aîné Jean Gasse le jeune, agissant au nom de ses frères, au sujet du partage de la succession du défunt, 7 septembre 1403.

Prise à titre de rente annuelle et perpétuelle, par Jean Darmères, de Chaignes, du lieu et domaine de Champigny, appartenant à Jean Gasse l'aîné et Jean Gasse le jeune, son frère, 13 novembre 1456.

Accords du 3 décembre 1462 et du 3 février 1463 entre les membres de la famille Gasse, accords consécutifs à l'acte de partage du 7 septembre 1403.

PACY-SUR-EURE (Eure).

• Note descriptive de cette ville, XVIIIe siècle.

THUIT-SIMER (Eure).

• Vente du fief de Thuit-Simer par Jean, sire de Coulombières et de la Haye-du-Puits, à Jean Surreau, bourgeois de Rouen, 31 mars 1449 [1450].

LE NEUBOURG (Eure).

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie du Neubourg, relevant du comté de Beaumont-le-Roger, baillé par Alexandre, sire de Rieux, prince de la maison de Bretagne, marquis de Sourdéac, Ouessant et Coëtmeur, à Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, 6 septembre 1684.

HARCOURT (Eure).

• Procès aux assises de la Vicomté d'Harcourt, 1578-1580.

PAUGUERNON (Calvados, canton de Lisieux).

• Délivrance de terres faite par Jean de Montenay, seigneur de Fauguernon, à Richard Le Mire, écuyer, fils et héritier de feu Etienne Le Mire, 2 mai 1468.

• Bail des terres labourables des coutures de Pauguernon, 19 février 1477 [1478].

• Procès entre Guillaume de Cerisay et Jean Lendes au sujet du fief Baudet ; accord du 22 février1484 [1485].

• Vente de la Vicomté et seigneurie de Pauguernon par Philippe et Jeanne de Montenay à Guillaume de Cerisay, 2 avril 1489 [1490].

• Plaids de Pauguernon, 1496.

• Afféagement par Yon, seigneur de Garencières et de Pauguernon, 18 avril 1380 ; vidimus dressé pour Jean de Montenay, seigneur de Pauguernon, le 3 février 1450 [1451].

Fiefs de Fauguernon, reconnus aux plaids du 13 janvier et du 14 avril 1494.

• Causes de Christophe de Cerisay aux assises de la Vicomté d'Auge, 1495-1502.

• Retrait et annulation d'un acte de concession d'une place pour édifier un moulin à draps à Pauguernon ; accord entre Antoinette de Mornay, agissant au nom de Christophe de Cerisay, son mari, et Guillaume Coquart, demeurant à Lisieux, 8 avril 1505.

LE PIN (Calvados, canton de Lisieux).

• Plaids du château du Pin, 1528-1537.

• Arrêt cassant le bail à ferme du château du Pin et le restituant à Marie de Cerisay, juillet 1547.

OUILLY-LE-VICOMTE (Calvados, canton de Lisieux).

• Bail du domaine non fieffé de la terre et seigneurie d'Ouilly, consenti par Jacques de Rupierre à Nicolas Mauduit, marchand de Lisieux,30 avril 1534.

NOROLLES (Calvados, canton de Blangy).

• Bail à ferme de terres par Jean Borel, curé de Norolles, à Jean Picques, bourgeois de Lisieux, 8 mars 1532 [1533] ; quittance du prix du fermage, 16 mai 1534.

COQUAINVILLIERS (Calvados, canton de Blangy).

• Baux de terre consentis par Constantin et Guillaume de Bouquetot, seigneurs de Coquainvilliers, 8 novembre 1524, 31 octobre 1532, 13 mai 1534.

SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS (Calvados, canton de Blangy).

• Bail à rente par GuillaumeParey, seigneur de Combray, à Guillaume Touppelin, 22 décembre 1513.

Cession par Touppelin à Jean Noncher.

Cession par Noncher à Antoine, Abel et Jean Parey, fils de Guillaume.

Bail à rente par ceux-ci à Michel Trenchant, prêtre, 12 janvier 1537 [1538].
• « Estât et calcullement », au profit de Mathurin de Ronyl, vicomte de Fauguernon, du décret des héritages provenant de Jean, Regnault et Adam Hausey, assis en la paroisse de Saint-Philbert-des-Champs, 18 décembre 1528 et 3 juillet 1531.
• Fief de Cansemire : vente par Pierre de Bouquetot, de Norolles, à Jean de Forget, 1350 ; vente par Jean Guéroult, écuyer, à Jacques Le Portier, de Lisieux, 13 décembre 1434; vente par Jean Le Portier à Richard Lemyre, écuyer, seigneur de La Pinterie, 2 juillet 1478 ; quittance de paiement délivrée par Isabelle Borel, veuve de Jacques Le Portier et mère de Jean, à Richard Lemyre, 12 juillet 1478.
Accord entre Richard Lemyre et Christophe de Cerisay, vicomte de Fauguernon et du Pin, sur plusieurs différends, dont un au sujet du fief de Cansemire, 6 décembre 1495.

BOIS-RAVENOT en la paroisse de Saint-Philbert-des-Champs (fief du).

• Cinq baux à féage consentis par André de « Myautris », chevalier, en février-mars 1330 [1331].
Afféagement parAlain de « Lonchamp », seigneur de Fresnelles, et Jeanne de « Méautrix », sa femme, 1380.
Autre afféagement par Alain de « Beauchanip », seigneur de Fresnelles, et Jeanne de « Méautrix », sa femme, 24 avril 1386.
« Ce sont les tenements du fieu du Bost Ravenot, qui sont es paroisses de Saint-Phillebert-des-Camps [Champs], de Fauguernon, de Saint-Jehan de Varneville et de Panedepis » [Pennedepie], s. d. (XIVe s.).
• Aveux de fiefs baillés à Robert de Bérengerville, seigneurdu fief du Bois-Ravenot à cause de Guillemette de Beaumoncel, sa femme, 7.et 16 janvier, 6 février 1403 [1404], 17 octobre 1406, 2 février 1406 [1407], 17 mai 1409.
Trois baux à féage consentis par Robert de Bérengerville, 2 novembre 1412.
Vidimus du 15 juillet 1434 d'un afféagement du 24 février 1408 [1409].
Diminution de rentes, « à cause de la fortune de la guerre », accordée sur des héritages par Guillaume de Honnebault et Jeanne de « Bellengierville », sa femme, fille et héritière de Robert, 10 juillet 1445.
Afféagement, 11 juillet 1445.
Bail à rente, 28 juin 1447.
Cinq aveux de fiefs, 1409, 1446, 1447.
Diminution de rentes sur des héritages dans la paroisse d'Ecorcheville, accordée par Richard Nollent, comme procureur de Guillaume de Honnebault et de Jeanne de« Bellengerville », 15 août 1448 ; jugement au sujet de cette rente,

rendu en faveur de Michel Nollent, seigneur du Bois-Ravenot, aux plaids de la Vicomté de Fauguernon tenus à Saint-Philbert-des-Champs le 26 octobre 1501.
Bail à rente par Richard Nollent, procureur de Jeanne de « Bellengierville », 4 mai 1455.
Aveu du fief Vinet baillé à Richard Nollent, seigneur du Bois-Ravenot, 17 octobre 1473.
Jugement au sujet de rentes, 24 février 1484 [1485].
Aveu du fief Caboche, 17 mai 148. (?).
Aveu baillé à Roger Nollent, prêtre, seigneur du Bois-Ravenot, 18 mai 1512.
Bois en tiers et danger du Roi ; procès entre le procureur du Roi et Louis de Brézé, évêque de Meaux, seigneurdu Bois-Ravenot, 1563.
VESLY et LA HAYE-DU-PUITS (Manche, arr. de Coutances).
• Lettres de Richard Lévesque, vicomte de Saint-Sauveur-le-Vicomte, enregistrant la procuration donnée par Jean de « Mangneville », seigneur de La Varengière et de Gouville, à Jean Dehennot de Valognes, 31 janvier 1494 [1495].
Bail pour quinze ans du château et du domaine de Vesly, consenti par Christophe de Cerisay, seigneur de Vesly et vicomte de Pauguernon, à Jean de « Manneville », seigneur de La Varengière et de Gouville, 1er février 1494 [1495].
Transport de Vesly fait par Jean de « Magneville » à Jeanne de Coulombières, veuve de Jean du Bois, chevalier, seigneur de Pirou, 2 février 1494 [1495].
Cession par Jeanne de Goulombières à Jean de « Magneville » de 200 livres de rente sur la terre et seigneurie de La Haye-du-Puits, qui lui appartiennent par contrat de mariage et par la succession de son père Jean de Coulombières, baron de La Haye-du-Puits, et de sa mère Marie de La Chapelle, comme par accord avec son frère François de Coulombières en date du 26 juin 1466, moyennant 2.000 livres dont 1.200 sont représentées par la jouissance par Jeanne, sa vie durant, du manoir et du domaine de Vesly, 3 février 1494 [1495].
Ratification de Jean de « Manneville », 9 février.
MONTREUIL (Manche, arr. de Saint-Lô).
Bail à rente de terres par Laurent de Montreuil à Pierre Durant, 11 juin 1408.
Contrats entre des habitants de Saint-Lô ; 1434, 1438, 1489.
Rente sur la seigneurie de Montreuil, revendiquée par Jean de Pierrepont, seigneur d'Etienville, comme faisant partie de la dot de sa femme, Jeanne d'Ouville, 1453.
Reçu de rentes par Jean de Montreuil, 25 avril 1463.
Bail à ferme de la terre et seigneurie de Montreuil consenti par Guillaume de

Cerisay, seigneur de Montreuil, à Jean Gosselin, demeurant à Montreuil, 8 mai 1473.

Procuration donnée par Pierre de Cerisay, seigneur de Montreuil, à Hélie Houteville, s[r] de Cutesson, et à Philippe Simon, 24 octobre 1486.

Baux de Montreuil, consentis par Pierre de Cerisay le 4 novembre1490, et par Christophe de Cerisay, seigneur de Vesly et de Montreuil, baron de La Haye-du-Puits, vicomte de Fauguernon, chambellan du Roi et bailli du Cotentin, le 5 décembre 1493.

• Vente par Michel Burnouf, demeurant en la Vicomté de Coutances, à Guillaume de Cerisay et à ses fils Christophe et Pierre, de tout ce qu'il possède en la terre et seigneurie de Pont-Roger, 11 novembre 1488.

FALAISE (Calvados).

• Vente par Thomas Le Prieur, sieur des Clos, bourgeois de Falaise, à Pierre Le Bailly, sous-chantre de l'église de Saint-Gervais de Falaise, d'une portion de terre et jardin près de la paroisse, 5 août 1660.

Afféagement de ce jardin consenti à Pierre Morel par François Fleury, bourgeois de Falaise, propriétaire du chef de Jeanne Le .Bailly, sa mère, laquelle était héritière de son oncle Pierre Le Bailly, 9 février 1725.

Contestations entre les fermiers de la ferme du Tarif de la ville de Falaise ; arrêt du Conseil d'Etat privé du Roi du 6 septembre 1746.

RAVETON (Orne).

• Mémoire sur les 300 arpents de bois du fief de Fresnai-le-Samson unis au fief de Raveton en 1561 ; succession de François de Viel, seigneur de Raveton ; désunion des 300 arpents, érigés en fief en 1774 sous le nom de La Motte-Feuillet ; opposition de la baronne deMontbray, dame de Raveton ; délibéré à Rouen le 26 février 1775.

VILLEDIEU-LES-BAILLEUL (Orne).

• Etat des causes évoquées aux assises de Villedieu le 11 octobre 1679.

ESCOUCHY (sans doute Ecouché, Orne).

• « Monstres de partie des gens d'armes et de traites tans hors de garnisons venuz par le mandement du Roy nostre sire à Escouchy, prinses et receues illec le vingt septiesme jour de juillet l'an mil cccc quarante cinq par nous Richart Haryngthon, chevalier, bailli de Caen, Guillaume Plompton, viconte de Faloize, Thomas de Louraille, vicomte de Caen..., etc. » (16 lances, 48 archers, tous Anglais).

VERT-PRE (Orne).

• Aveu de la métairie du Vert-Pré, baillé par François de Groignaux, s[r] de

Rouilly, à cause de Gratienne de Vallée, sa femme, à Odet de Saint-Denis, baron de Hertraz, 19 janvier 1603 (copie du XVIII[e] siècle).

BEUVRIGNY (Manche).

• Aveu rendu par Pierre du Monstier à Jean Titon, seigneur de Beuvrigny, sans date (XIV[e] siècle).

VILLEDIEU (Manche).

• Cahier des sentences du bailli de Villedieu sur le fait de la police des poids et mesures, 1725.

CHAUVIGNY ET L'ISLE (paroisse d'Athée, canton de Craon, Mayenne).

• Procès entre Judith de Chauvigny et Etienne Aubry et René Mocquereau au sujet d'une mouvance de la seigneurie de L'Isle d'Athée, s. d. (vers 1625).

• Procès entre Philippe de Madaillan, seigneur de Chauvigny et Louis Bruneau, prieur de la Rouandière, seigneur de la Gaullerie en la paroisse d'Athée, 1669.

Procès entre Philippe de Madaillan et François Paillard, marchand, 1675.

Bail de la métairie dela Buffandière en la seigneurie de L'Isle d'Athée, consenti par Suzanne du Bourguihéneuc, femme d'Amaury de Madaillan, demeurant au château de Chauvigny, 8 mars 1693.

Sentence obtenue par Amaury de Madaillan au sujet d'une rente sur la Basse-Gaullerie, 19 octobre 1716.

LA FOULLIERE (près Gossé, Maine-et-Loire).

• Contrats entre particuliers, baux d'héritages à rente, 1632, 1665.

CERNUSSON (canton de Villiers, arr. de Saumur) **et LASSAY** (commune de Faveraye, arr. d'Angers, Maine-et-Loire).

• Procès-verbal de l'état des seigneuries de Cernusson et Lassay, appartenant à Pierre de Rohan, prince de Guéméné, et à Antoinette de Bretagne, sa femme, 2 juin 1617.

• Autre procès-verbal de la consistance du domaine des terres de Cernusson et Lassay, appartenant à Anne d'Escoubleau de Sourdis, fille d'Antoinette de Bretagne, 2 novembre 1648.

• Aveu rendu à la seigneurie de Cernusson au nom de René Pelletier, prieur du prieuré de Notre-Dame de Passavant, 16 décembre 1623.

SUCE (arr. de Nantes, Loire-Inférieure).

• Aveu et dénombrement du fief de Procé, baillé par les héritiers de Jean Chappel à Gabriel de Beauvau, seigneur de Sucé, 25 octobre 1660.

LANDREVARZEO (Finistère).

• Contrats d'héritages au village de Guerbriant, paroisse de Landrevarzec, 1577, 1581.

RHUYS (commune de Sarzeau, arr. de Vannes, Morbihan).

• En exécution des lettres royales données pour la réunion et reformation de la seigneurie de Rhuys et pour l'aliénation des terres vaines et vagues, marais, etc., le commissaire du Roi, Antoine Matharel, vend seize journaux de terre à titre de rente, 6 juillet 1571.

SARZEAU (Morbihan).

• Ventes à titres de rente et féage par les commissaires du Roi, 1561.

SAINT-JAGUT (Morbihan).

• Contrat d'échange entre particuliers, 20 avril 1610.

TROVERN (paroisse de Guidel, Morbihan).

• Propriété, vassalité, fois et hommages, saisies de la seigneurie de Trovern : damoiselle Claude de Chefdubois, 1622 ; Jean de Chefdubois, demeurant au manoir de Trovern, Marguerite de La Haye, douairière de Trovern, demeurant audit manoir, 1630 ; Louis de Chefdubois, 1679, 1683 ; sommation faite à Louis de Chefdubois par Olivede La Haye, femme de Jacques de Guernasic, seigneur de Kersalio, 1697 ; Louis-Samuel de Chefdubois, 1720, 1729.

• Juridiction de La Rochemoisan à Pont-Scorff ; procès entre François de Mousyc et Marguerite de La Haye, sieur et dame de Puirobin, d'une part, et Charles et Jean de Chefdubois d'autre part, 1640.

1-H-007 **COURTENAY** (Loiret).

• Cahiers des recettes de la châtellenie de Courtenay en l'an 1400 (copie du XVIe siècle). Pièces de procédure, XVIe siècle.

• Poursuites pour la saisie des fiefs de Villars et de la Gravelle, faute de foi et hommage après la mort de Jacques Allegrin, conseiller au Parlement ; requête adressée à la comtesse de Dammartin, dame de Courtenay, par les commissaires établis au gouvernement de ces fiefs, 1536.

• Requête adressée au Parlement par le procureur général du Roi dans le but de faire réunir au domaine du Roi la terre et seigneurie de Courtenay, Chantecoq et Champignolles après la mort de Philippe de Boulainviller, comte de Dammartin, et de Françoise d'Anjou, sa femme ; opposition des héritiers, Philippe de Boulainviller, comte de Fauquembergue, Perceval, baron de Chanceaux, Préaux et Le Pin, Philippe de Rambures et Jean de Rambures, qui se sont mis en possession en vertu d'un arrêt du 30 juin 1536, au préjudice de Louis de Boulainviller, fils mineur de leur frère Anne, « qui a esté exécuté à mort par arrest et jugement de la cour » de Parlement, 1571.

• Procès-verbal d'enquête après « la prise et invasion du chastel de Courtenay par aulcuns

vagabonds gens incongneuz portans armes comme espées, dagues, hacquebuses et pistollés... », 11 mai 1571.

- Procès-verbal contre René de Boulainviller, fils de Philippe, comte de Fauquembergue et seigneur de Verneuil, qui occupe le château en dépit de l'arrêt qui a prononcé la réunion de Courtenay au domaine du Roi, 3 septembre 1571.
- Suite du procès entre le procureur général du Roi et les héritiers Boulainviller, 1572-1573.
- Pièces concernant la difficulté d'exécuter l'arrêt touchant Courtenay, « les chemins n'estant pas de sûr accès et encores pleins de gens de guerre qui se gectent sur ung chascun, signaument par les enffans de Philippe de Boulainviller », 1575.

Lettres relatives aux affaires de Courtenay, adressées de Sens au trésorier de France et au procureur général à Paris, octobre 1575, mai 1576, décembre 1578 ; requête du fermier de Courtenay, 1579.

VENISY et TURNY (Yonne).

• Arrêt de la Table-de-marbre entre l'abbaye de Pontigny et les habitants de Venisy et Turny au sujet du droit d'usage dans les bois, 29 mars 1548 [1549].

COURSON-SUR-YONNE (Yonne).

• Arpentage de 36 arpents de bois à la requête de Françoise Miron, veuve de Charles Hue, baron de Courson, 22 mai 1629.

CHASTELLUX (Yonne).

• Procès au sujet des rentes de la cure, 169C.

SIGY-LE-CHATEL (Saône-et-Loire).

• Bail de la terre et seigneurie de Sigy, appartenant à la duchesse douairière de Montbazon, 1706.

VAUVRY (Saône-et-Loire).

• Comptes rendus au comte de Bissy par son fermier de Vauvry, 1728-1730.

DIJON (Côte-d'Or).

• Pièces relatives à une maison appartenant à Françoise Chabot, comtesse de Cheverny, 1602-1604.

VAREY (commune de Saint-Jean-le-Vieux) et **JUJURIEUX** (Ain).

• Arrêt dans un procès entre Renée de Laubespin, dame de Varey et de Jujurieux, et différents particuliers qui lui disputaient des parties de son domaine, 3 juillet 1621.

REIMS (Marne).

• Arrêt du Parlement en faveur du chapitre et de la ville de Reims contre l'archevêque Armand-Jules de Rohan, au sujet des droits d'étalage sur les grains qui se vendent dans la ville, 27 juillet 1737.

BASLIEUX-LEZ-FISMES (Marne).

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Bas-lieux-lez-Fismes, relevant de Laon, baillé au Roi par Nicolas Alexandre de Fougère, seigneur de Gourlandon, 27 août 1742.

CHAPELAINE (Marne).

• Lapins fournis par les fermiers de la garenne de Montepreux à Jacques Le Muet, capitaine du château de Chapelaine, 1610-1612.

• Procès-verbal de l'incendie survenu au château dans la nuit du 8 au 9 décembre 1638.

SOMSOIS (Marne).

• Acquisition de moitié de la terre et seigneurie de Somsois par le chai de L'Hôpital (François) et Charlotte des Essarts, sa femme, des héritiers, de Pierre de Ramerup, 5 janvier 1644.

LA MOTHE et BOURMONT (Haute-Marne).

• Recette des revenus des sénéchaussées de La Mothe et Bourmont, levés en 1671 par le sieur de Roncourt, sénéchal, gruyer et receveur.

TROYES (Haute-Marne).

• Bail d'une maison à Antoine-Denis d'Alsace de Hénin-Liétard, commandeur d'Ableville, 1775 ; rétrocession du bail, 1783.

DONCHERY (Ardennes).

• Arrêt du Conseil du Roi rendu au profit des habitants de Donchery contre les officiers de la maîtrise de Reims, 30 avril 1737.

LIGNY (Meuse).

• Compte des revenus et des dépenses du collège de Ligny en 1703 (in-folio de34 f., dont les 4 premiers manquent).

• Compte de l'église de Ligny en 1615-1616 (f. 16 à 113 ; incomplet du début et de la fin).

MAIGNAN (Aube).

• Vente de la terre et seigneurie de Maignan par Philippe, marquis de Lenoncourt, à Antoine Vallot, premier médecin du Roi, 4 mai 1654.

CHALIGNY (Meurthe-et-Moselle).

• Compte rendu par Dominique-François de Mille, capitaine, prévôt, gruyer et receveur du comté de Chaligny, des revenus et dépenses dudit comté pendant l'année 1672.

RAMBERVILLERS (Vosges).

• Procès criminel de Claude Pans, maître menuisier, bourgeois de Rambervilliers, et de Marie-Anne Porcheron, sa femme, accusés de vols, 1776.

REICHWILLER et MORSWILLER (Alsace).

• Donation par l'empereur des seigneuries de Reichwiller et Morswiller près Mulhouse à Jérôme « Manickhor », conseiller de la Régence des pays inférieurs d'Autriche, 18 décembre 1601 et 7 janvier 1609 (copies délivrées à Colmar en 1715).
Reprise des fiefs par Louis « de Manicor » après la mort de son père, 10 janvier 1632.
Déclaration de Louis XIV pour la présentation des titres de propriété des châteaux, domaines et terres d'Alsacedont les anciens possesseurs ont quitté le pays, novembre 1662.
Donation du Roi à François de Ferrette ; revendication de Ferdinand de « Manikor », 1674.
Requête adressée au Conseil souverain d'Alsace par Jean-André de Manikor, 1680.
Donation des fiefs par Louis XIV à Hubert-Nicolas de Reinach, mars 1680 ; aveu et dénombrement par lui donné au Conseil souverain d'Alsace, 30 octobre 1686 (copie de 1715) ; revendication de la famille Manikor.
Après la mort de M. de Reinach, tué en Catalogne en 1696, le Roi donne les fiefs au maréchal d'Huxelles (septembre 1696).
Après la paix de Ryswick, revendication de Jean-George, baron de « Manickhor », conseiller à la Régence d'Insprùck ; mémoires par lui présentés au Conseil souverain d'Alsace en 1723 et 1724.
Donation des fiefs par Louis XV à Joseph-Balthazar de Bergeret, capitaine aide-major au régiment d'infanterie d'Enghien, mai 1730.
Protestation du baron du Manickhor, sa mort, reprise du procès par ses fils Sébastien et Otto-Georges, 1750 ; mémoires adressés par eux à Louis XV de 1751 à 1754 ; attestation délivrée en faveur de Sébastien de « Manikor » par le Conseil de régence des pays antérieurs d'Autriche à Fribourg-en-Brisgau, 26 octobre 1754.

1-H-008 **MONTBOISSIER** et autres seigneuries en Auvergne.
• Compte rendu par Charlotte de Vienne, veuve de Jacques de Beaufort, comte d'Alais, marquis de Canillac, baron de Montboissier, de l'administration des biens de ses enfants François, Jean, Gilbert, Louis, Françoise et Marguerite de Beaufort, depuis la mort de son mari (7 septembre 1540) jusqu'au 14 juillet 1543.
LE CHESNE, métairie en la paroisse des Landes-Genusson, châtellenie de Tiffauges (Vendée).
• Bail consenti par Louise de Ployer, veuve de Jean Chasteigner, seigneur de Saint-Vincent, à Michel Gendron, marchand demeurant aux Essarts, 26 août

1536.

ANGLIERS (Vienne).

• Cinq lettres relatives à la négociation du bail de la terre d'Angliers, écrites de Loudun au propriétaire (qui n'est pas nommé) par P. Mestayer en 1734.

BRIVE (Corrèze).

• Adjudication de travaux a faire au château et aux bâtiments de Brive et à la ferme du Noyer dépendant de la seigneurie, 26 avril 1657 ; réception des travaux, 28 mai.

SAINT-SANTIN (Aveyron).

• Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Saint-Santin baillé au commissaire du Roi par François de Crussol, duc d'Uzès, et Marguerite d'Apcher, sa femme, 5 mai 1672.

LABATUDE (Lot).

• Assemblée du 2 juillet 1639 pour le ban de la noblesse de Quercy.

BAUSSAC (Lot).

• Acquisition du domaine de Baussac par Jacques de Genouillac, seigneur d'Assier, grand-maître de l'artillerie et grand-écuyer de France, 21 septembre 1536.

BOISSORN (Lot).

• Mémoire historique sur la seigneurie de Boissorn du XIVe siècle à 1662.

SARLAT (Dordogne).

• Procès criminel pour vols instruit et jugé à Sarlat de 1772 à 1776.

FLEURY (Aude).

• Pièces de procédure, 1761. (Procès du fermier de l'étang, appartenant au duc de Fleury).

PERIGNAN (Aude, commune de Fleury).

• Procès au sujet de droits féodaux revendiqués par Pierre de Fleury, baron de Pérignan, sur deux pièces de terre vendues en 1633 à Jean Ferrier par la marquise de Clermont, veuve de Guillaume de Gravier, 1657, 1658.

• Procès du même genre intenté par Hercules de Thézan, baron de Saint-Geniès et de Pérignan, à Raphaël Daragonet Jean Espaignac, 1640-1646 ; reprise du procès par Pierre de Fleury en 1658 et 1670.

• Procès entre Anne de Massannes, veuve de Louis de Maistre, seigneur de Saint-Félix, et Jean de Fleury, receveur des tailles du diocèse de Lodève, qui se prétend créancier du défunt, 1661.

• Procès entre Gabriel et Henri de Fleury et les habitants de Pérignan, 1687-1695.

• Règlement de compte entre Henri de Ranchin, seigneur de Prades, et Gabriel de Fleury, baron de Pérignan, 1693.

• Procès entre Gabriel de Fleury, héritier de son oncle Pierre, et Anne Darnau de La Cassaigne, femmed'Antoine de Tilloy, seigneur de Montezargues, 1684-1694.
• Comptes du fermier de Pérignan avec les membres de la famille Fleury, 1692-1694.
• Procès intentés par les créanciers de Henri de Fleury : Madeleine Le Vieux, veuve de Jacques Focard de Montpellier, Marguerite de Ranchin, veuve de Gabriel de Fleury, Jean de Mahieu, intendant de la province de Luxembourg, M. de Manse, le chapitre de Lodève, Bernardin de Rosset, seigneur de Geilles, Marie Focard, femme de Pierre Prat, etc., 1683-1698.
• Procès entre Henri de Fleury, baron de Pérignan, et les maire et consuls de Vendres, 1697-1701.
• Affaires diverses, 1705-1709.
LESPIGNAN (Hérault).
• Requête en revendication de rentes par le tuteur des enfants mineurs d'Antoine Mercier de Lespignan, 1596.
• Testament de Pierre de Vallat, seigneur de Lespignan, 14 juin 1604.
• Mémoire d'un procès relatif à la possession de Lespignan, consécutif au testament de Pierre de Vallat.
• Requête des dames de la congrégation de la Miséricorde de Montpellier pour avoir paiement de la somme de 2.000 livres léguée par Mme de Garlincas ; assignation donnée à M. de Juvignac, frère de la défunte, 17 août 1667.
• Legs fait à la Charité de Montpellier par Madeleine de Griffy, femme d'André de Foretz, sieur de Garlincas, 18 décembre 1653 ; recours contre son frère, Antoine de Griffy, s^r^ de Juvignac, puis contre François de Mercier, s^r^ de Lespignan, débiteur de M. de Juvignac, 1666-1668.
• Transport de la créance de la Charité à Fulcrand d'Arène, conseiller en la cour des Comptes de Montpellier, 29 mai 1669 (Fulcrand d'Arène avait épousé Colombe de Griffy, fille de M. de Juvignac).
Saisie de la terre de Lespignan à la requêtede M. d'Arène.
Sentence du sénéchal de Montpellier pour François de Mercier, seigneur de Lespignan, contre MM. d'Arène et de Juvignac, 24 juillet 1669.
Paiements par Fulcrand d'Arène à la Miséricorde et à la Charité de Montpellier, 5 avril et 16 mai 1670.
• Requêtes des créanciers deFrançois de Mercier, s^r^ de Lespignan, et de François-Antoine de Griffy, s^r^ de Juvignac, 1671 ; intervention de Fulcrand d'Arène, 1672.
• Procès entre François de Mercier et M. d'Arène, 1673-1674, 1677-1680 ; arrêts contre François de Mercier ; procès-verbal de visite du château de Lespignan,

1679 ; intervention de Joseph de Garcin, gendre de François de Mercier, et de la dame de Boide, sa seconde femme ; procédures de 1680 à 1706.
Mémoire historique de l'affaire depuis le mariage de Pierre de Vallat en 1587 jusqu'à l'arrêt du 31 mars 1706.
• Affaire relative au domaine de l'Illiotet, 1731 ; copies de lettres de 1658-1659.
Procès entre le duc de Fleury et M. d'Arène de Lespignan, 1741.
BEZIERS (Hérault).
• Arrêt de la Chambre de l'Edit en faveur de Charles de Combes de Montagut, sieur de Combas, contre les autres créanciers et cessionnaires de la somme due par Pierre Cazalèdes sur le diocèse de Béziers, 1665.
DAUPHINE.
• « Edict du Roy pour la vente et alliénation du Domaine de Dauphiné. A Paris, chez Pierre Des-Hayes, rue de la Harpe à la Limace, M. DC. XXXVII » (in-4 de 13 p.).
BRIANÇON (Hautes-Alpes).
• Requête et arrêt relatifs à l'évacuation des ducats briançonnais, 1537-1538.
LA VOUTE (Isère).
• Mémoire des raisons pour lesquelles le seigneur de La Voûte ne doit pas faire hommage au Chapitre de Valence ; s. d. (XIVe siècle).
LA MURE (Isère).
• Requête adressée au parlement de Dauphiné par les habitants de La Mure, qui demandent qu'une information soit faite sur l'état misérable de leur ville : incendie considérable en août 1556 ; autre incendie en janvier 1563, « du temps des troubles, estant la dite ville toute pleine de gens de guerre » ; sac et pillage de la ville « par les capitaines et gens deguerre tenant le parti de la religion catholique » ; autre incendie le 7 avril 1567.
Procès-verbal d'information et dépositions, mai 1567.
SAINT-MARCELLIN (Isère).
• Finance de l'office de lieutenant-général d'épée au bailliage de Saint-Marcellin, 1709-1722 ; quittances données à Melchior-Antoine de Beaumont, 1716-1719.
Provisions de lieutenant particulier données à Etienne Boisset, 3 mai 1731 ; quittance de finance, 1733.
PERTUIS (Vaucluse).
• Lettres de Louis XIV confirmant les franchises et privilèges de la ville de Pertuis ; Aix, février 1660.
PROVENCE.
• Arrêt du parlement de Toulouse qui adjuge au Roi les îles du Rhône, 8 mars 1493 [1494] (copie du XVIIe siècle).

• Procès entre les habitants de Mornas, et Mme d'Elbeuf et le duc de Saint-Aignan, donataires de la jouissance pendant trente ans des îles, îlots et pêche du Rhône ; arrêt en faveur des habitants de Mornas, 22 décembre 1668.

III. DOSSIERS PERSONNELS

1-H-009 **AUBRY.**

Apposition et levée de scellés après la mort de Gabriel-Etienne Aubry des Lombards, trésorier général de l'argenterie de la Chambre du Roi, 1747.

AUTICHAMP.

• Lettre du comte d'Autichamp au comte d'Aillecourt, mestre-de-camp de dragons, au sujet de la rentrée au régiment de son fils le chevalier Charles de Beaumont d'Autichamp, capitaine réformé en 1788 ; Paris, 26 avril [1789 ?].

BASTIDE.

• Attestation de bonnes vie, mœurs, religion et capacité, délivrée à Jean Bastide, praticien à la suite du Palais ; Nîmes, 22 juin 1676.

BETHISY.

• Lettre de Catherine-Eléonore-Eugénie de Béthisy, femme de Charles de Rohan-Guéméné, prince de Montauban ; s. d..

Lettre de sa sœur N. de Béthisy, princesse de Ligne, 23 octobre 1754 (en faveur de leur frère, qui a tué un homme en duel).

BEVY.

• Requête adressée au duc d'Aiguillon par le chevalier de Bévy, major du régiment provincial de Senlis, ci-devant capitaine au régiment des Grenadiers de France (s. d.).

BONNAYE.

• Cession par Charles Bonnaye, maître menuisier à Paris, et Marguerite Devilliers, sa femme, à leur gendre et leur fille Gabriel Mallet, maître peaussier à Paris, et Marie-Marguerite Bonnaye, de leurs droits à la succession de Marie-Christophe Bonnaye, leur autre fille, décédée ; 9 mars 1684.

BONNEUIL.

• Mémoire pour le s^r Guesnon de Bonneuil, à qui les fermiers généraux ont ôté laplace d'entrepositeur du tabac à Bordeaux ; s. d..

BORMES.

• Lettre du baron de Bormes sur le titre de baron attaché à sa terre de Bormes ; Fontarabie, 10 juin 1767.

BOTEREL.

• Compte de la tutelle de René Boterel, sieur de Kerneval, à lui fourni, pour être examiné par les juges de la cour d'Hennebond, par sa mère Claude de Chefdubois, dame douairière de la Porte, 1597.

BOULA.

• Office de trésorier général des Ecuries et Livrées du Roi, résigné par François Boula et donné à son fils François-Galliot, 1740.

BOURDEILLES.

• Prise à bail par Claude de Bourdeilles, seigneur de Montrésor, de la maison du président Jacques Mérault, rue neuve Saint-Louis à Paris, 9 juillet 1650.

BRISSET.

• Vente du moulin de Mignaux-lez-Poissy, faite au meunier Louis Boullet par Catherine Legrand, veuve de François Brisset, secrétaire du prince de Condé, avec le consentement de Louis de Goullard, gouverneur de Saint-Denis, et de Marie Brisset, sa femme ; 9 novembre 1643.

BRUNET DE MONTJAMONT.

• Extrait du testament de Claude-François Brunet de Montjamont, ci-devant payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 19 novembre 1722.

BUDES DE GUEBRIANT.

• Brevet des armoiries de Jean-Baptiste Budes, seigneur de Blanche-lande, et de celles de Jeanne-Thérèse de Kerouzy, sa femme, délivré par Charles d'Hozier le 27 septembre 1698.

• Brevet de sous-lieutenant d'artillerie pour le chevalier de Guébriant, 1er octobre1731 ; brevet de lieutenant de vaisseau pour le même, 1er juillet 1735 ; commission de capitaine de compagnie franche d'infanterie de la Marine, donnée au lieutenant de vaisseau de Guébriant après la mort de M. de Coëtlogon, ler mai 1741 ; commission de capitaine de vaisseau, 1746.

BURY.

• Note sur les terres vendues par M. Bury, surintendant de la Musique du Roi, à François-Claude Bouvet, laboureur à Châtenay, le 2 novembre 1772.

CAPRIOL.

• Pièce d'un procès entre Charles de Capriol, sieur de Bousquilhon, et Isabeau et Françoise de Capriol, sœurs, 1642.

• Pièce d'un procès entre Sébastien d'Adhémar, sieur de La Vergne, demandeur, Isabeau et Françoise de Capriol, Jeanne d'Anticamarets et Alexandre de Soubiran, sieur d'Arifat, défendeurs, au sujet de la terre de Serviers, cédée par les défendeurs à Pierre de Castelnau, 1651.

CASAMAJOR.

• Mémoires et documents relatifs à la demande faite par Joseph de Casamajor d'être admis aux Etats de Béarn à cause de sa seigneurie d'Oneix, 1760.

CASTELLANE.

• Requête adressée au Parlement par Rosé de Castellane-Mazaugue dans un procès contre son frère Joseph, 1768.

CATHERINE DE BOURBON, sœur de Henri IV.

• Règlement ordonné par elle pour la diminution de sa dépense ; Fontainebleau, 12 septembre 1596.

CHARPENTIER.

• Joseph Charpentier, seigneur du Charmoy, de Marchefray et autres lieux ; procuration par lui donnée à sa femme, Elisabeth de Godeffroy, 13 septembre 1789.

CHASTELAIN.

• Certificat de bonnes vie, mœurs et édification, délivré par Justin Pecoul, prieur du couvent et hôpital de Saint-Denis de la Charité de Senlis, à M. Chastelain, chanoine de Luzarches, « qui a choisi notre maison pour sa retraite », 7 avril 1753 ; visa de Jean-Baptiste Junquières, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Senlis.

CHASTELLUX.

• Saisie de la terre et seigneurie de La Feuillée, à la requête de René Le Fèvrede La Faluère, président en la quatrième chambre des Enquêtes, sur Suzanne de Malnos, femmede Gilles Desnotz, seigneur de Ménard ; intervention de Charles-Armand, duc de Mazarin, et desautres créanciers de Mme de Ménard ; décembre 1677.

• Lettres de délai pour le paiement de sesdettes obtenues du Roi par Suzanne de Malnos, fille du sieur de Malnos et d'Eléonore de Bellay, en considération des services de son père et de ses oncles, Magdelan et René de Bellay ; 22 décembre 1678.

• Appel fait par Mme de Ménard de la sentence obtenue le 6 novembre par M. de La Faluère pour la vente par décret de la terre de La Feuillée, 5 décembre 1678 ; signification du 31 décembre.

Protestation de M. de La Faluère contre l'intervention du duc de Mazarin, 7 janvier 1679.

• Instance du duc de Mazarin contre Charles Desnotz, seigneur de La Feuillée, et sa sœur Jeanne, héritiers de Suzanne de Malnos, 1687.

• Inventaire des pièces produites dans le procès entre Judith de Barillon, veuve

de César de Chastellux, et Charles Desnotz, seigneur de La Feuillée, 7 décembre 1699.

• Adjudication à la comtesse de Chastellux de la terre de La Feuillée, saisie sur Charles Desnotz et sa sœur ; réclamations des autres créanciers sur l'ordre de la distribution du prix de la vente : MM. de La Trémoille, de Sévigné, etc., 1705-1707 ; appel de Jacques-Christophe de Sévigné, comte de Montmoron, capitaine de vaisseau, d'une sentence contre lui rendue au profit de la comtesse de Chastellux, septembre 1710 ; assignation à lui donnée par la comtesse, 7 novembre 1710 ; autre assignation, 19 février 1714.

• Procès au sujet de la saisie dela terre de Bois-Thibault et du fief du Hazay, 1691-1702 : Philippe-César, comte de Chastellux, puis sa veuve, Judith de Barillon, héritière pour un quart de Jean-Jacques de Barillon, seigneur de Châtillon, président aux Enquêtes, et de Bonne Fayet, sa femme.

• Requête de Judith de Barillon, veuve de César-Philippe de Chastellux, héritier du côté maternel de Philippe de Lerioncourt, abbé de Rebais, à propos d'une transaction passée en 1691 avec Marie-Renée de Blaigny-Cazillac-Gessac, femme de François Voisin, marquis de Milhars ; 1696.

CHEVERNY.

• Requête de Louis de Clermont-Montglas; comte de Cheverny et de Provins, demandant l'enregistrement de l'acte de foi et hommage du comté de Cheverny, par lui acquispar décret ; mai-juin 1678.

CHOART.

• Charge de président en la Cour des Aides accordée, sur la démission de son père, à Jean-Baptiste-Louis Choart, conseiller en ladite Cour, âgé de 27 ans et 8 mois ; 1778.

CHUPPIN.

• Survivance de l'office de trésorier général ancien et triennal du Marc d'or des Ordres du Roi, dont le titulaire est Nicolas-Augustin Chuppin, accordée à son neveu Nicolas, garde des rôles des offices de France, 1743.

COIGNAC.

• Lettres de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, en faveur de Louis de Coignac, lieutenant en premier dans le régiment de cavalerie de la Reine, 24 août 1783.

COURSEULLE.

• Pièce d'un procès entre Charles de Courseulle, s[r] de Saint-Remy, et Gabrielle de Courseulle, dame de Heurnard, 1611.

CROS DE LAMOUZIE.

• Réception de Jean-Honoré Cros de Lamouzié dans l'office de conseiller avocat du Roi au Bureau des finances de la Généralité de Toulouse, 1er mars 1759.

DANRE.

• Pouvoir donné pour les affaires de la succession de Louis Danré, procureur en la Cour à Paris, par sa veuve, Barbe de La Bretèche, 1717.

DARTIS.

• Supplique de Jean Dartis, lecteur et professeur du Roi, et secrétaire de M. le Premier Président, pour obtenir paiement de ce que lui doit Jacqueline Prévost, veuve Le Lièvre, 1626.

DAVID.

• Requête de Joseph et Henry-Louis David, fils et héritiers de Gabriel David, secrétaire du prince de Condé, 1571.

DELAGUETTE.

• Neuf lettres adressées à Madame veuve Delaguette, imprimeur libraire, rue Saint-Jacques à Paris, 1757-1760.

DESFEVRES.

• Onze documents relatifs à des travaux faits dans une maison sise à l'Estrapade, appartenant à M. Desfèvres, 1723-1724.

• Mémoire de travaux de maçonnerie exécutés sousla conduite de M. Bourgeois, architecte, dans deux maisons sises à l'Estrapade, appartenant à Madame Desfèvres, 1775.

DESORMEAUX.

• Requête adressée au duc de Choiseul par le sr Desormeaux, baron de Lindenbaum, colonel commandant du régiment de Chamborant-hussards ; sans date.

DROUYN.

• Procuration donnée par Jean de Montallier, valet-de-chambre ordinaire du duc d'Orléans, à Jeanne Drouyn, sa femme, pour liquider les affaires de la succession de Barthélémy Drouyn, maître des œuvres de charpenterie, 1619.

Du BOUCHAGE.

• Pièce d'un procès soutenu par Isabeau de Savoie, veuve de René de Batarnay, comte du Bouchage, 1583.

Du CHATELET.

• Dix-huit lettres adressées à Joseph-Gabriel de Borde, baron du Châtelet, 1771-1780.

Du CHATELET.

• Arrêt du Parlement condamnant Alexis Lascaris d'Urfé, marquis du Châtelet, et

Adélaïde-Marie-Thérèse Lascaris d'Urfé, sa femme, à des dépens dans un procès engagé au sujet de l'estimation d'une maison sise rue Saint-Guillaume à Paris, 31 janvier 1760.

Du CHEMIN et Du CLOS.

• Quittance donnée à M. Joguet de La Chapelle par Pierre Du Chemin fils, comédien du Roi, 15 juillet 1729.

Reconnaissance envers M. Joguet de La Chapelle d'une somme de 100 livres, de lui reçue « pour employer à l'usage de la Comédie », 3 octobre 1729.

Autrere connaissance d'une somme de 201 livres, « prêtée en mon particulier pour employer en habits pour la Comédie et autres usages pour icelle », 15 février 1730.

Acte passé entre Christophe Joguet de La Chapelle, contrôleur des Guerres, et « Pierre-Jacques Chemin, cy devant comédien ordinairedu Roy dans la Comédie françoise, tant en son nom que comme mari et maître des actions de damoiselle Marie-Anne de Châteauneuf Du Clos, son épouse », 27 juin 1730 : pour faciliter le paiement de la somme de 5.200 livres dont ils se sont reconnus redevables envers M. de La Chapelle le 17 septembre 1729, ils autorisent celui-ci à toucher du duc de Coislin, évêque de Metz,la somme de 1.500 livres pour deux quartiers de la rente et pension viagère de 3.000 livres par an que ledit évêque s'est obligé de leur payer, la vie durant de ladite damoiselle Chemin, réductible à 2.500 livres au profit dudit sieur Chemin après le décès de ladite damoiselle, par transaction du 8 avril 1726.

Autre acte du 27 juin 1730 autorisant M. de La Chapelle à toucher la somme de 800 livres sur ce qui est dû aux Chemin par la Comédie française, et la somme de 200 livres par mois, plus ou moins, revenant à ladite damoiselle « pour ses droits de représentation à la Comédie ».

Acte par lequel Melle Du Clos, « actuellement en instance en la Grand'Chambre du Parlement au sujet de l'appel comme d'abus par elle interjeté tant de l'acte de célébration de mariage d'entre elle et Jacques-Pierre Chemin que de tout ce qui s'en est ensuivi », se reconnaît redevable envers M. Joguet de La Chapelle, solidairement avec le sieur Chemin, de la somme de 5.200 livres,dont 2.000 livres personnellement touchées avant son prétendu mariage ; signé : « Marianne de Châteauneuf Duclos » ; 28 décembre 1730.

Paiement fait à Chemin par la Comédie française en vertu de l'arrêt de main-levée obtenu par lui au Parlement, 18 septembre 1731.

Sauf-conduit accordé par le Roi, pour trois mois, au s^r^ Chemin, emprisonné au Petit-Châtelet ; levée d'écrou ;25 mars 1723.

Du HARDAZ.

• Certificat de vie délivré à Charles du Hardaz de Hauteville, 1759.

Du LAU.

• Mémoire des services du vicomte du Lau, lieutenant de vaisseau, de1755 à 1766.

DUQUESNE.

• Instruction à M. Duquesne, chef d'escadre, commandant les vaisseaux *le Henry* et *la Vestale ;* copie faite dans la rade de Toulon à bord du *Henry* le 21 novembre 1717 et signée : Duquesne.

Armement du *Henry,* commandé par M. Duquesne, et de la frégate *la Vestale,* commandée par le chevalier de Nangis.

Ordre de Duquesne pour les chaloupes qui descendront à Alger, 17 janvier 1718.

« Estât où se trouvent les vaisseaux du Roy *le Henry* et *la Vestale* dans la baye de Caillery » (Cagliari ?), 12 février 1718.

Ordre de M. Duquesne pour la route des vaisseaux de la rade de Caillery à la rade de Toulon, 25 février.

Du THIL (Georges Jubert, marquis).

• Pièces d'un procès, 1686-1687.

ESCABANNES.

• Mémoire des services du sieur d'Escabannes, lieutenant-colonel du régiment de Bretagne-infanterie, rédigé pour l'obtention du grade de brigadier ; 18 octobre 1769.

ESMONIN.

• Requêtes adressées au maréchal duc de Belle-Isle et au garde des Sceaux par Antoine Esmonin, commissaire provincial de l'artillerie, pour l'érection en marquis et ou en comtéde sa terre de la Chassagne en Bourgogne.

Généalogie et services de ses ancêtres.

PALLON.

• Compte et partage de la succession de Jacques Pallon ; Châlons, 3 novembre 1698.

FILLASSIER.

• Partage de la succession de Suzanne-Hippolyte Pillassier entre son père, Michel Pillassier, bourgeois de Paris, et sa tante, Hippolyte Le Bercher, 20 juin 1691.

POUCQUER.

• « Extraict des actes se trouvant aux archives de Brisach pour les terres etseigneuries de Messieurs les comtes de Foucquer situées au Sundgau et en

Alsace », XVIIe siècle.

POUQUET DE BELLE-ISLE.

• Testament et héritiers de Charles-Louis-Auguste Fouquet, duc deBelle-Isle et de Gisors, 1779-1780.

FRANSSURE.

• Mémoire de sieur de Franssure de Villers pour faire admettre un de ses fils à l'Ecole royale militaire, 1772.

FREDET.

• Testament rédigé par Alain Fredet avant d'entreprendre un voyage dans lesAllemagnes pour rechercher son fils, 8 mars 1582.

FREREAU.

• Acte du mariage religieux de Nicolas Fréreau et d'Elisabeth Blanchefort, à Châlons, le 5 septembre 1701.

GAULTIER.

• Acte du mariage de Louis-Antoine Gaultier de Saint-Lambert, ancien capitaine au régiment de Médoc-infanterie, et de Françoise-Louise Mouret, veuve de Pierre de Margeret, ancien officier aux Gardes françaises, en la paroisse Saint-Roch, le 21 janvier 1766.

GENICOURT.

• Copie des pièces d'un procès entre Jean de Génicourt, baron d'Autry, d'une part, Noël Lhoste, sieur du Jar, et Barbe-Vincent de Génicourt, sa femme, Anne de Génicourt, veuve de Nicolas de Haraucourt, d'autre part, au sujet de la propriété des terres d'Autry, Aucour(Ardennes) et Génicourt (Meuse), 1620.

GENSAY.

• Pièces relatives à la succession de Jean Gensay, marchand fruitier oranger à Paris, 1774.

GILLOTEAU.

• Lettres et documents relatifs à Louis Gilloteau, notaire, 1653-1655.

GOMBAULD.

• Certificat de l'inventaire fait après le décès d'Amador de Gombauld, seigneurde La Guilleterre, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi et son envoyé extraordinaire en Italie, mort le 3 novembre 1688 ; à la requête de sa veuve, Andrée Godeffroy, et de sa sœur, Elisabeth de Gombauld, veuve d'André de L'Estoile, trésorier de France en la généralité de Guyenne ; 12 novembre 1689.

GUILLEMY.

• Reconnaissance par Jean Guillemy, de Jouarre, de redevances dues sur les biens qu'il a recueillis après la mort de son père Laurent, 19 décembre 1525.

HARDY.

• Réception d'Olivier Hardy, au serment de l'office de conseiller du Roi, trésorier payeur triennal des gages des officiers de la prévôté de l'Hôtel et grande Prévôté de France, 31décembre 1749.

HERIOT.

• Mémoire de François Hériot, seigneur de Bettancourt, officier de la Reine depuis 1736, protestant contre le refus opposé par les secrétaires du Roi à sa réception dans la charge dont il a traité, sous prétexte qu'il est fils de marchand de vin ; 1770.

HUET.

• Pièces relatives à Clément-François Huet, négociant au Havre, et à sa famille, 1765.

LA BICHE.

• Vente de rentes par Jean La Biche, ancien directeur des vivres et fourrages de la ville de Metz, à Jean Meslier, bourgeois de Paris, 8 mai 1749.

Vente par Jean Meslier àAnne Hébert, 18 décembre 1750.

LA BORDE DE MEREVILLE, banquier de la Cour.

• Lettres à lui écrites en 1762, 1766, 1777. Bons de caisse, 1786-1789.

LA FONTAINE (Gabriel de), maréchal-des-logis des Gardes françaises.

• Pièces relatives à sasuccession, 1717.

LA GUICHE (Philibert de).

• Inventaire des meubles du château de Montégu dans la châtellenie de Billy, dressé après la mort de Philibert de La Guiche à la requête de sa veuve, Antoinette de Daillon, 7 septembre 1607.

LAMOUROUX.

• Engagement par Mme Lamouroux d'une somme de 10.000 livres sur le vaisseau *la Raison*, armé à Lorient à destination de l'Ile-de-France, 13 janvier 1766.

LANGEAC DE LESPINASSE (Alexandre-Joseph).

• Son extrait de baptême, du 29 octobre 1756, délivré le 2 mars 1776.

LA RUE (Louis de), capitaine des chasses de Chantilly.

• Son testament, 18 avril 1690.

LAS CASES.

• Testament de Ferdinand de Las Cases *(las Casas),* seigneur dudit lieu, 7 des calendes de juin 1294 (original en latin).

• Sentence rendue par Amalric de Narbonne en1298, Pierre de las Cases *(Petrvùs de Casis)* présent (original en latin).

• Provisions d'une commanderie en faveur de Pierre-Jean de las Cases de Beauvoir, marquis de las Cases, 15 mai 1788.

LA SIFFLETIERE.

• Prononcé des maréchaux de France dans une querelle de préséance entre les sieurs de La Siffletière et de Brucourt, 1776.

LAVERNOT.

• Pièce d'un procès soutenu par Judith Richer, veuve de François de Lavernot, au nom de ses enfants mineurs, 1670.

LAVIGNE.

• Embarquement de caisses de livres expédiées en Espagne par M. Lavigne ; trois pièces de 1756-1757.

LE BAS DE MONTARGIS (Claude), marquis du Bouchet, conseiller d'Etat.

• Obligation passée au profit de Toussaint Le Queux de Noblaine, bourgeois de Paris, 5 mars 1729.

Dépens d'unprocès entre Le Bas de Montargis et Antoine Bosc, 1727.

LE BOUTEILLER DE SENLIS (Henri), comte de Vineuil.

• Dettes de sa succession, à la charge du marquis Henri d'Apremont, son gendre, 1673.

LE CLERC.

• A la requête d'Anne Féris, veuve de Pierre Le Clerc, seigneur du Vivier, un tuteur et curateur est choisi par les parents et amis pour sa fille Marie, femme de Paul Aymeret, s^{r} du Gazeau, conseiller en la Chambre des Comptes, 18 mai 1602.

LE FEBVRE (Pierre).

• Affaires de sa succession ; avis du 20 août 1591.

LE FEBVRE (Charles-Louis).

• Diplômes à lui délivrés par la Faculté de Médecine en 1820 et 1822.

LE GRAS.

• Cession de rentes par Marie Qumette, veuve de Guillaume Le Gras, seigneur de Charmontray, bourgeois de Paris, à son fils François, auditeur en la Chambre des Comptes, 30 août 1571.

LE MAIRE.

• Certificat de décès d'Adrien Le Maire, bourgeois de Saint-Germain-en-Laye, mort le 21 mars 1763,

LESCACHER (François), avocat en Parlement.

• Saisie et vente de ses biens, 1690-1691.

1-H-010 **LE PRIEUR (P. Alexandre),** imprimeur-libraire à Paris, *à l'Olivier*, rue Saint-Jacques.

• 112 lettres à lui adressées de 1752 à 1760.

LE ROY DE FONTIGNY, écuyer du Roi, à Paris, rue de La Feuillade.

• 14 lettres à lui adressées de 1752 à 1760.

LESNE (Charles-François), chirurgien à Paris.

• Extrait de son testament, et acte mortuaire, juin 1752.

LEVEQUE (Pierre), marchand gantier à Paris.

• Affaires de sa succession, janvier 1766.

LISSERY.

• Procès entre Pierre, Jean et Arnaud de Lissery, héritiers de Pierre de Lissery, bourgeois de Toulouse, et leurs tuteurs Martin de Lissery et Arnaud de Villebourg, marchands de cette ville, 1543.

LUILLIER (Jean), seigneur de Boulencourt, président en la Chambre des Comptes.

• Pièces d'un procès, 1550.

LUSSAN D'AUBETERRE (François Bouchard de), marquis d'Aubeterre.

• Pouvoir donné envue d'un arrangement avec son frère Pierre, exclu d'hérédité par la maréchale d'Aubeterre, leur mère, 11 juillet 1648.

MANSART.

• Redevance annuelle perçue par le Domaine du Roi sur les quatre maisons qui appartiennent à M. Mansart à Paris, rue Saint-Louis, près le Palais, 30 août 1660.

Paiement de la taxe du Nettoiement des quartiers Saint-Antoine et Saint-Paul, 28 janvier 1661.

Maison louée à Bottin et Tabart, 1665.

« Mémoire pour M[r] Hardouin Mansart », 1682 (frais de procédure).

Extrait, délivré le 22 avril 1693, du contrat de mariage d'entre Jules Hardouin Mansart, architecte du Roi, et Anne Baudin, passé par devant Sadot et Gigot, notaires au Châtelet de Paris, le 3 février1668 : maison de la rue des Petits-Champs donnée à Anne Baudin par ses parents, Nicolas Baudin, trésorier de la prévôté de l'Hôtel et grande prévôté de France, et Madeleine Adam.

• Procès entre Jacques Hardouin Mansart, comte de Sagonne, et ses créanciers ; saisie et adjudication de son office de maître des Requêtes ; 1709-1712.

• Procès entre Anne Baudin, veuve de Jules Hardouin Mansart, et Michel Legendre, bourgeois de Paris, poursuivant la saisie et vente par décret de trois maisons sises à Paris, rue des Tournelles, sur Jacques Hardouin Mansart, comte

de Sagonne, à qui ces maisons ont été assurées par son contrat de mariage avec Madeleine Bernard en janvier 1701 ; 1720-1721.

• Procès entre Anne Baudin, veuve de Jules Hardouin Mansart, Madeleine Dugueny, une aventurière épousée en 1726 par Jacques Hardouin Mansart, d'une part, Claude Le Bas de Montargis et Catherine-Henriette Hardouin Mansart, sœur de Jacques, d'autre part, 1728-1731.

• Contrat entre Christophe Joguet de La Chapelle et Madeleine Dugueny au sujet des dettes de Jacques, 23 mai 1730.

• Mémoire sur « les faussetés de la Dugueny », 1732.

• Procès entre Mme Mansart, la Dugueny et l'avocat François Avenat, créancier de Jacques, 1735.

• Procès entre la Dugueny et son mari, entre elle et Le Bas de Montargis, 1738-1739.

• Procès avec Jean Galpin, avec Charlotte Le Bas de Montargis, veuve de Louis, marquis d'Arpajon, 1747-1748.

• Créances de Mme de Noailles.

• Procès pour la succession de Mme Mansart, 1751.

• Procès entre Jacques Mansart et Jean-Baptiste Piat, fermier du marquisat de Lévy-Lurcy, 1758-1760.

• Assignation signifiée à Jacques Mansart par la marquise d'Arpajon, 1763.

• Déclaration de Le Bas de Courmont en faveur de la marquise d'Arpajon, 1767.

MAUGARNY.

• Pièces d'un procès entre Alphonse de Maugarny, bourgeois de Paris, et Pierre Dorigny, 1580.

MAUROY.

• Remboursement de rentes effectué par Antoine de Mauroy, abbé de Saint-Vincent de Bourg, comme héritier de sa mère Bonne Le Lièvre, décédée veuve d'Honoré de Mauroy, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, 25 mai 1652.

MAZIERE.

• Echange de biens aux environs de Paris entre Jérôme Mazière, conseiller du Roi, receveur des décimes à Pontoise, et ci-devant conseiller de la maison de la Reine, et Jacques Guillemot, bourgeois de Paris, 1665.

MINTIER.

• Mémoire de M. de Mintier, gentilhomme breton, frère du chevalier de Mintier, écuyer du prince de Condé.

Exposé de ses services aux Indes de 1751 à 1760 ; demande la croixde Saint-Louis.

MONTAIGU.

• Deux actes en latin relatifs à l'emprunt fait à Etienne de Bonpuys, marchand de Paris, par Jean de Montaigu, chevalier, seigneur de Coulches, pour payer la rançon deson fils Claude, 1433-1434.

MORANGIS.

• Pièces relatives aux affaires de Catherine Boucherat, veuve d'Antoine Barillon, comte de Morangis, 1695, 1717, 1725.

Quittances données à son fils, 1726-1742.

MOREAU (François-Thomas), seigneur de La Rochette, directeur-général des pépinières de France.

• Concession à lui faite « du terrain sur lequel est assis l'ancien bâtiment du Châtelet de Melun », 1775.

MORTAGNE.

• Papiers relatifs aux affaires de Jacques-André, comte de Mortagne, 1726, d'Ernest-Louis, comte de Mortagne, 1741, et de la comtesse de Mortagne, 1764 à 1795.

MOTET (Pierre).

• Paiement pour l'office de greffier de la subdélégation de Richelieu, 1716.

NOAILLES.

• Papiers de la maison de Noailles, mémoires de travaux, pièces de comptabilité, lettres, 1707-1779.

Règlement signé par le maréchal duc de Mouchy et sa femme, 1783.

NOBLET D'OZONVILLE.

• Contrat du mariage de René-Charles Noblet d'Ozonville avec Louise-Françoise Darbon, 7 février 1673.

OSMONT (Charles), libraire à Paris, rue Saint-Jacques, à l'Olivier.

• Deux lettres à lui adressées de Rouen pour lui demander un livre, 1759-1760.

1-H-011• PAILLET (Charles), brodeur.

• Mémoire de la broderie faite et livrée pour Monseigneur le duc d'Anguien (le Grand Condé) en 1646.

Autre mémoire de fournitures faites au prince en 1647 par Charles Paillet et Charles Clément, brodeurs.

Créance transportée à NicolasDubois, brodeur et valet-de-chambre du Roi, 1648. Procès ; saisie des revenus des terres de Mouy, Ansac, Le Plessis-Billebault et Cambronne entre les mains de Radegonde de La Grange,veuve de Nicolas Gayant, receveur desdites terres ; pièces du procès, 1652-1653.

Instance reprise en 1660 par Michel Levavasseur, ayant droit par transport de Louise Dubois, veuve de Charles Paillet, brodeur et valet-de-chambre du Roi, héritière de Nicolas Dubois, son père, aussi brodeur du Roi.
Saisies prononcées contre les receveurs de Montmorency et de Dammartin à la requête de Michel Levavasseur, ayant droit par transport de Louise Dubois, et des héritiers de celle-ci, Antoine Paillet, peintre ordinaire du Roi et professeur de l'Académie royale, Henri Paillet, chirurgien du corps du Roi, et Marie Paillet ; nombreuses pièces de procédure, 1665-1667.
Reprise du procès en 1669 ; intervention de Charles Clément, brodeur ; poursuites de Jean Duverger, bourgeois de Paris, ayant droit par transport de Michel Levavasseur ; saisie de rentes sur l'Hôtel-de-Ville et des revenus de la ferme des Poids de Normandie, 1669-1670 ; défenses de Daniel Ricous, premier maître-d'hôtel du prince de Condé ; exploits de Duverger contre les fermiers du prince, 1670-1671.
• Autre procès entre Henri Paillet, ayant droit par transport d'Angélique Loreau, et François, marquis de Presnoy, fils et héritier de son père Henri, 1666-1667.
• Poursuites dirigées par Antoine, Henri et Marie Paillet, contre Jean Mutel, procureur en Parlement, au sujet d'une maison sise au faubourg Saint-Lazare, appelée la Montjoie, qui appartenait à Charles Paillet, père des poursuivants, et dont Mutel a usurpé la possession, 1667-1668.

1-H-012 **PAPILLON DE FONPERTUY (Jean-Jacques).**
• Information au sujet de sa nomination à l'office de receveur alternatif des tailles de l'élection de Bordeaux, 1740.

PLATEAU (François), oiselier du Roi demeurant dans le château des Tuileries.
• Paiement à lui fait pour l'entretien des oiseaux de la volière, 1656.

POILLEY (Henri, baron de), gentilhomme de la chambre du Roi.
• Somme par lui due à Pierre Amelot, bourgeois de Paris, beau-père de Michel Noblet, « marchand chandellier en suif », 1619.

PREVOST (André) et Duchâtel (Anne), habitants de Moulins.
• Contrat de mariage, 1638.

QUILLET (Jean), contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris.
• Pièce relative à sa succession ; Catherine-Agnès Bridaul, sa veuve ; tutelle de son fils Etienne, 1710.

REY DE SOUPAT (Gaspard de) et Gilette Bauchier, sa femme.
• Pièce de leur procès ; requête après leur détention à Montdidier et leur transfert à Bicêtre et à la Salpétrière ; 1747.

ROBINET DE GRENON (Gabriel-Pierre), bourgeois de Paris.

• Acte de décès, 1770.

RODAREL (Martin de), seigneur de Lyde et La Gardonne, conseiller en la Cour des Aides de Guyenne.

• Extrait de son contrat de mariage avec Marie Gaultier, veuve d'Yves de Foix, seigneur de La Neufville, 1675.

ROHAN (Henri, duc de).

• Mémoire de dépenses faites pour lui en 1605, arrêté et signé de sa main.

ROQUEFEUIL.

• Procuration donnée au château de la Barthe en Quercy par Antoine de Roquefeuil à son cousin Antoine de Roquefeuil pour assister au traité de mariage qui se doit faire entre son fils Antoine-Alexandre et Claude de Saint-Anian, 17 septembre 1624 (il signe :« Roquefueil ».).

RYE.

• Vingt-six lettres écrites par M. de Rye, du château de Rye, à M. Bugnon, chez M. le marquis du Thil à Paris, de 1735 à 1757.

SAINTE-MAURE.

• Arrêt du Parlement entre Louise de Sainte-Maure, veuve de Gilles de Laval, et Louis de Sainte-Maure, au sujet du partage de la succession de leur père, Jean ; 1er octobre 1569 (copie du XVIIIe siècle).

SAINTIONON (Jean-Antoine-Joseph, comte de).

• Jugement rendu en sa faveuç contre les habitants de Bouzonville par le bailli d'Etain, 1771.

SAINT-PRIEST (Madeleine du Prat, veuve de Gilbert de Châlus, marquis de).

• Princesse d'Orange, héritière substituée aux biens de la maison de Chalon-Orange du chef d'Anne d'Alègre, sa quatrisaïeule, fille de François d'Alègre et de Charlotte de Chalon, celle-ci arrière-petite-fillede Jean de Chalon et de Marie des Baux, prince et princesse d'Orange.

Procès au sujet de ces biens, 1706-1708.

SAINT-VALLIER (comte de).

• Mémoire de fournitures pour le service de sa table, 1587.

SASSIN (François), avocat au Parlement de Paris.

• Inventaire après son décès, 1678.

SERRES (Bon de), oncle de Juste de Serres, évêque du Puy.

• Main-levée de saisie de rentes accordée à l'évêque, comme héritier de son oncle, par Henri Le Prestre, général en la Cour des Aides, 7 février 1628.

SOYER (Claude), sr du Chesne et de Grignon, détenu dans la prison de Saint-

Eloi près le Palais.

• Requête au Parlement, 1662.

TASTET.

• Lettres de Louis XIV autorisant Richard de Tastet, de l'ancienne famille de Tastet du Mont-de-Marsan, à ajouter deux fleurs de lis à son blason, en récompense de ses services et de ceux de son frère Timothée, 1692 (copie de 1787).

TERNAUX (Robert).

• Enregistrement des lettres patentes par lesquelles le Roi l'a commis au recouvrement des deniers imposés sur le Boulonnois en 1740.

TEISSIER (Jean-Pierre).

• Certificat de décès et permis d'inhumation de Jean-Pierre Teissier, banquier à Paris, originaire d'Alais en Languedoc, mort dans les sentiments de la prétendue religion réformée, 23 mars 1753.

THOMAS (Guillaume), avocat au parlement et doyen des docteurs agrégés en la faculté de Droit de l'Université de Bordeaux.

• Le Roi lui accorde la survivance et l'exercice conjoint de la chaire de professeur en la faculté dont est pourvu le s^r de Saint-Martin, 6 juillet 1772.

TROUVE (Nicolas), étudiant.

• Mémoire de ses dépenses en 1534.

TURGIS (Henriette de), veuve de Claude des Durans, seigneur de Vaucourtois.

• Acte de son inhumation à Rozoy-le-Vieil (Loiret), 13 juillet 1716.

VERDIERE.

• Pièces relatives au marquis de Verdière, maréchal de camp, 1759-1790 ; mémoire de ses services de 1740 à 1770 ; affaires aux Indes ; lettres de sa famille.

VIALART (Michel), président au Grand Conseil.

• Pièce d'un procès, ordonnance de paiement en sa faveur, 1573.

VIVIEN.

• Pièces judiciaires relatives aux affaires de Jean-Baptiste Vivien, bourgeois de Paris, 1665 à 1709.

VOSGIEN (Pierre), veneur du prince de Condé à Bourbonne, 1672.

Dossier de pièces relatives aux familles senlisiennes Truyart, de Bréda, Bidault de Rochefort de Bonqueval, Mérien, Chipault des Ormeaux, 1706 à 1840. (Don de M. Amédée Margry, de Senlis, à M. Macon, 1913).

IV. ABBAYES, ORDRES RELIGIEUX, ÉGLISES

1-H-013 **ABBAYE DE MONTMARTRE.**

• Lettres du pape Innocent à l'abbesse et aux religieuses de Saint-Denis de Montmartre, 1137 ; copie faite en 1586 à la requête de Jacques Ligier, seigneur de Clignancourt, qui était en procès avec l'abbaye.
• Jugement de Tanneguy du Châtel, prévôt de Paris, ordonnant que les religieux seront payées par le receveur de la ville de Paris des rentes qu'elles avaient sur la grande boucherie « assise devant le Châtelet, laquelle le Roy a naguères faict démolir et abattre », 30 décembre 1416.
• Envoi par le Conseil du Roi au prévôt de Paris d'une requête des religieuses, 16 avril 1453.
• Assignation portée aux religieux de Morigny à la requête des religieuses de Montmartre, 27 décembre 1480.
• Taxe d'un procès, 1484.
• Pièce d'un procès entre les religieuses de Montmartre et les religieux de Saint-Martin-sur-Oise, 1505.
• Déclaration des biens de l'abbaye, XVIe siècle.
• Sept pièces de comptabilité ou de procédure, 1545-1581.
• Justice de l'abbaye ; registre du greffe, 1605-1614.
• Réclamation de la pension viagère de sœur Perrette Rouillard à la succession vacante de Claude Rouillard, 1607.
• Pièces administratives et pièces de procédure du XVIIe et du XVIIIe siècle : lettres de terrier obtenues en 1687 par l'abbesse Marie-Anne de Lorraine et les religieuses, dames de Montmartre, Clignancourt, les Porcherons, Menus et Boulogne près Saint-Cloud, Bourg-la-Reine et Barbery près Senlis ; bail du moulin des Porcherons, 1694 ; accord arbitral entre l'avocat Jacques Cornuty et l'abbesse Marie Gigault de Bellefonds, 1703 ; arrêt du Conseil d'Etat concernant les privilégiés de la ville et des faubourgs de Paris, 11 mars 1727 (imprimé), signifié aux religieuses pour la production de leurs titres.
Pièces de divers procès : contre François Le Compte, trésorier extraordinaire des guerres, et sa veuve Marie Le Clerc, fille de Louis Le Clerc, seigneur de Monchy-Saint-Eloi, et de Geneviève Charbonnière, 1652-1654 ; contre Pierre Huault, marquis de Bussy, 1651 ; contre Catherine Houdin, veuve de Jacques Duval, valet-de-chambre ordinaire du Roi, 1658 ; contre Claude d'Assigny, sieur de Carnavalet, 1660 ; contre Claude de Remilly, sieur du Goudray, créancier de Marie des Salles, 1671 ; contre Nicolas Rouget, bourgeois de Paris, et Guillaume

Arnault, chirurgien, directeurs des créanciers de Charles Riotte, prêtre, héritier de sœur Gabrielle Pournier, religieuse de Montmartre, 1667 ; contre les héritiers de Jean-Baptiste de Meaux, seigneur de Meaux, Douy, la Ramée, etc., à cause de la pension de Catherine de Meaux, religieuse de Montmartre, 1681 ; contre Marie-Louise Pot de Rhodes, veuve de François-Marie de L'Hôpital, duc de Vitry, à cause du loyer d'une maison précédemment occupée par Denis Marin, intendant des Finances, et contre Thomas Marin, aumônier du Roi, abbé de Pibrac, héritier de Denis, 1680-1681 ; contre ClaudeGarrot, « pour être les religieuses et les habitants de Montmartre et de Clignancourt réintégrés en la possession d'une fontaine qu'ils ont il y a plus de deux cens ans, laquelle a esté démolie en vertu d'un arrêt surpris par simple requeste », 1683 ; contre Jean Dugour, avocat, 1694 ; contre Marguerite-Thérèse de Bautru, veuve de Nicolas de Bautru, marquis de Vaubrun, 1695 ; contre la communauté des chargeurs de bois de Paris, 1698 ; contre les héritiers de Gilbert Paignon à caused'un contrat par lui passé en 1694 avec le comte de Montault et Marie-Félice de Gourdon de Genouillac de Vaillac, sa femme, 1708 ; contre des habitants des Porcherons, 1713 ; contre Gaspard Le Secq, comte de Montault, 1721 ; contre Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, 1725-1726 ; contre Jean-Louis Le Verrier, notaire, 1736 ; contre Julie Guillemot d'Alby, héritière de son oncle maternel René Compagnon, curé de Montmartre, 1761 ; contre le perruquier Duflos, demeurant rue des Martyrs aux Porcherons, 1770 ; contre les syndics et adjoints de la communauté des maîtres traiteurs, rôtisseurs et pâtissiers de Paris, 1779.

• Procès entre l'abbaye et Nicole du Périer, curé de la cure et église paroissiale de Montmartre, XVIe siècle.

• Procès avec le curé Pierre Martin, 1543, avec le curé Nicole Mesnart, 1552, avec le curé Florentin Marchart, 1560, avec le curé Sébastien Leroy, 1642-1650.

• Différend entre Louis-René Compagnon, curé de Montmartre, et les marguilliers de la paroisse, 1760.

• Prieuré de Notre-Dame de Grâce en la Ville-1'Evêque-lez-Paris, dépendant de l'abbaye de Montmartre ; contestations au sujet de l'élection de la prieure, 1631-1632.

1-H-014• Pièces relatives aux cens et rentes dus à l'abbaye à **Montmartre,** 1491-1785.

• Rentes sur des maisons à Arcueil et autres héritages légués par Gilles Martin, chanoine de Saint-Thomas du Louvre et curé de Montreuil-au-val-de-Gallye, 1508-1525.

• Procès avec l'abbaye de Saint-Denis au sujet de la dîme des vignes de **Clignancourt,** 1528-1530.

• Procès avec Jacques Ligier, seigneur de Clignancourt et de Montmartre, dont le père a acquis les droits de l'abbaye de Saint-Denis le 13 mai 1569 ; 1585-1586.

• Extrait du terrier de Clignancourt, 1646.

• Justicedu fief du **Fort-aux-Dames** à Paris, 1499-1694.

• **Clichy-la-Garenne** ***;*** procès contre Macé Bertrand de La Bazinière, 1664-1695.

• Terroir de **La Chapelle** ***;*** procès contre les frères et soeurs de Saint-Lazare, XVIe siècle.

• Droits de l'abbaye à **Bourg-la-Reine ;** pièces du XVIe siècle.

• **Le Bourget :** acquisition d'héritages par Jean Nicolas, bourgeois de Paris, 1490 ; assignation en production des lettres d'acquisition, à la requête des dames de Montmartre, 1504 ; sentence du prévôt de Paris prononçant l'exhibition des titres des cens et rentes dus à l'abbaye, 14 novembre 1542.

• **Boulogne et Menus.** Inventaire de titres, XVIe siècle.

Baux des seigneuries, 1505, 1510.

Titres de propriété, depuis 1460, d'une maison à Menus près Boulogne-la-Petite, acquise par Pierre Séguier le 24 février 1513.

Extraits du bailliage du Fort-aux-Dames touchant la justice de Boulogne et de Menus, 1595-1597.

Etat de recettes de droits seigneuriaux en 1608 et 1609.

Liste de censitaires à Boulogne en 1611 ; à citer : Jacques Prévost, curé d'Auteuil ; Henry Phelippes, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu et maladerie de Saint-Cloud ; Constantin Vachot, prêtre, « l'un des boursiers du collège du Trésorier Notre-Dame de Rouen fondé en l'Université de Paris », etc..

Bail du greffe et tabellionage de Menus et Boulogne à François Phelippes, greffier et tabellion de Saint-Cloud, 1611.

Assises tenues à Boulogne par le bailli du Fort-aux-Dames, 1607.

Recette des cens, 1611-1614.

Sentence contre Adrien de La Pierre, 1618.

Recette des cens en 1618 et 1619.

Premier feuillet de la recette de 1625.

Bail de 68 arpents de terre au terroir de Menus et Boulogne, de 4 arpents de pré en la prairie d'Auteuil, de 7 quartiers de vigne à Boulogne, des bâtiment et grand clos appelés le lieu seigneurial, des menues et grosses amendes, de la levée et mesurage aux quatre bonnes fêtes de Notre-Dame, de tout le droit

d'usage, pacage, pâturage et voirie, 1627.
Procès contre Noël Bertin, juré crieur de corps et de vins, 1673.
Procès contre Jean Arnault de Mauvillain, docteur en médecine, au sujet d'une maison acquise à Boulogne, 1674.
Lettres de terrier, 1692.
Compte de François Cherfix, receveur de Boulogne-les-Menus, 1693.
Publication des lettres de terrier à Saint-Cloud, 1694.
Arrêté d'un compte de François Cherfix, 1699.
Bail de la seigneurie de Menus et Boulogne à François Cherfix, 1700.
« Assises tenues en la prévosté de Mesnus et Boulogne par Adrien Chachignon, advocat en Parlement, lieutenant au bailliage du Fort-aux-Dames à Paris, transféré à Montmartre par lettres patentes de. Sa Majesté », 13 décembre 1703.
Comptes de François Cherfïx, 1707, 1711, 1714, 1722, 1723, 1728, 1732, 1735, 1740, 1742.
Rôle pour les assises du 24 octobre 1726.

1-H-015• Chaumontel (Seine-et-Oise, près de Luzarches). Pièce de procédure, 30 septembre 1491. Saisie de terres faute de paiement de droits, 1498.
• **Chelles.** Bail de 10 arpents de pré, 1670.
• **Auvers.** Bornage entre le dîmage d'Auvers et celui d'Hérouville, 1457.
Procès entre le fermier des grosses dîmes d'Auvers, appartenant aux religieuses de Montmartre, et le fermier du prieuré de Saint-Germain-en-Laye, 1507.
Procès, au sujet des dîmes, entre l'abbaye de Montmartre, et le prieur de Sainte-Marie d'Auvers, 1545-1547.
Saisie d'héritages à Auvers, 1651.
Arrêté du compte du fermier des dîmes, 1724.
Marché de travaux à faire au chœur de l'église d'Auvers, 1742.
• **Torfou** (seigneurie de). Contestations avec l'abbaye de Morigny près Etampes, 1480-1483, avec les officiers royaux de Montlhéry, 1499 ; pièce de procédure, 1508 ; procès contre des fermiers, 1542-1543 ; poursuite des lods et ventes d'une acquisition, 1557 ; quittance donnée au receveur de Torfou, 1561 ; autre quittance donnée par Catherine de Clermont, abbesse de Montmartre, 1570.
• **Herbauvilliers, Boissy-le-Repos, Mainbervilliers** (Seine-et-Marne).
Pièces, surtout de procédure, relatives à l'administration des terres de l'abbaye de Montmartre en Gâtinais au XVIIe et au XVIIIe siècle.
• **Chevreuse.** Procès entre l'abbaye et Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse,

1656-1664.

• **Torcy-en-Brie.** Procès contre les Bénédictines de Torcy et contre Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, 1696-1716.

• **Barbery** et fief de la Sassière (Oise, arr. de Senlis). Procès entre les religieuses de Montmartre, dames de Barbery, et frère Jean Petit, prieur du prieuré de Bray, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris, au sujet de la maison et du lieu dit le Hamel, 1485.

Bail de la seigneurie de Barbery pour douze ans à partir de la Saint-Martin 1510, passé le 16 décembre 1505.

Procès entre l'abbaye et Jean « Berthoul », docteur en médecine, seigneur du fief de la Sassière à Barbery, au sujet de terres relevant de son fief, 1511-1521.

Assises de Barbery, 9 août 1512.

Procès-verbal contre des habitants de Montépilloy pour vol de bois, 8 janvier 1544.

Procès contre Anne de Montmorency, seigneur de Montépilloy, 1545.

Fief de la Sassière ; maison de Charles « Barthoul » vendue par décret, acquise par Jean Le Gay, docteur régent en la faculté de Médecine, 1558 ; poursuite des fermiers contre Le Gay pour le paiement des droits, 1561 ; ferme acquise par Le Gay de Jacques de Montholon en 1565 ; procès entre Le Gay et les religieuses de Montmartre, 1572.

Procès contre les religieuses du Moncel au sujet d'un pré de 6arpents en la prairie de Pontpoint, dépendant de la seigneurie de Barbery, 1580-1584 ; autre procès en 1604 à cause de ces prés.

Procès avec les religieux de Saint-Nicolas d'Acy à cause de leur ferme de Barbery, 1624.

1-H-016 **COUVENT DES MINIMES DE NIGEON A CHAILLOT.**

• Achat de rentes sur la Ville de Paris par François de Rougier, baron de Ferrais, sieur de Malras, trésorier de France à Lyon et maître d'hôtel ordinaire de la Reine, 2 février 1562.

Cession de 50 livres de rente par François Rougier et par Jean Morin, seigneur de La Chênaie et de Champs-sur-Marne, maître des Comptes, à Arnoul de Lisle, bourgeois de Paris, au nom et au profit du couvent des frères minimes de Nigeon, 13 août 1563.

• Jugement contre Jean Camus, détenu au Châtelet, débiteur du couvent, 11 février 1563 ; saisie des biens de Camus, pièces du procès, 1564-1565.

• Vente de 77 1. 10 s. t. de rente par Antoine Dubois, seigneur de Fontaine

près Tours, conseiller du Roi et secrétaire de ses finances, aux Minimes de Nigeon, 19 juillet 1571.

• Donation de rentes, à charge de fondation, au couvent des Minimes de Notre-Dame de Nigeon dit les Bonshommes, par Hélène de Chapponay, veuve de Zacharie Gaudart, légataire de Guillaume de Chapponay, son frère, contrôleur général des bâtiments de la Reine, 12 juillet 1593 ; titres de la rente, 1564-1576 ; paiement aux religieux par François de Vigny, receveur de la Ville de Paris, 1597.

• Rente sur une vigne à Fontenay près Bagneux, 1603.

• Procès entre Olivier Chaillou, religieux minime au monastère de Nigeon, ses beaux-frères Frédéric Versoris et Antoine de Saintion, et son frère Jean Chaillou, à cause du partage de la succession paternelle et de la donation faite par Olivier à son monastère, 1605-1611.

• Assemblée des religieux et procuration pour obtenir le paiement de rentes léguées par Alain Fredot, 1601.

• Deux suppliques adressées aux députés du Clergé de France par « les pauvres religieux Minimes de l'ordre de saint François de Paul du couvent Notre-Dame de toutes grâces de Nigeon lez Paris », à l'effet d'obtenir le paiement de leurs rentes, s. d. (vers 1610).

• Acquisition d'héritages de la famille Picot, 1613.

• Donation de rentes par Jeanne de La Noue,veuve de Jean Dupuis, bourgeois de Paris, aux Minimes de Nigeon et de Compiègne, 1614.

• Remise faite aux Minimes de Nigeon par M. de Clermont d'Antraguete, 161,6.

• Procès entre le couvent et les héritiers de Bernard Guerreau, sergent à verge au Châtelet, 1617.

• Procès contre Anselme Guillaume, contrôleur au bailliage de Chaumont, 1620.

• Pièces de divers procès, 1620-1623.

• Déclaration d'héritages appartenant aux religieux au terroir de Chaillot, dans la censive de Madame Guynet, 1624.

• Mémoire de travaux de plomberie au couvent de Nigeon, 1627.

• Legs fait au couvent par Bon de Serres, maître d'hôtel ordinaire du Roi, 1628.

• Legs fait parJean Le Duc, sergent à verge au Châtelet, 1631.

• Transaction avec Geneviève Devaux, dont le mari défunt, Charles Dubicot, marchand et bourgeois de Paris, avait choisi les religieux de Nigeon pour ses légataires universels, 1633.

• Reprise de possession, faute de paiement, d'héritages baillés à rente à

Colombes, 1633.
• Divers procès, 1634-1640.
• Mémoires de fournitures, poisson, etc., mémoires de travaux, 1642-1645.
• Procès contre Simon Lefebvre, avocat, et Marguerite Deslions, sa femme, 1646.
• Requête des religieux pour modération de taxe, 1647.
• Onze requêtes adressées par les religieux aux prévôt des marchands et échevins de Paris, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire décharger du bois à la porte de leur couvent, 1637-1648.
Procès entre les religieux et les jurés mouleurs et déchargeurs de bois, 1647-1657.
• Procès contre Jean Gamuzet, bourgeois de Paris, ses enfants mineurs, ses créanciers, à propos d'une maison de la rue Saint-Denis, 1647-1680.
• Procès au sujet des criées et adjudication d'héritages à Trotigny près Chevreuse, 1647-1653.
• Pièces diverses, 1654-1659.
• Erection de **Chaillot** en faubourg de Paris dit de la Conférence, juillet 1659.
• Procès en revendication de rentes intenté par les Minimes de Nigeon à Jacques de Beauvau, sieur du Rivau et de Lassay, et à Elisabeth de Clermont, sa femme, 1645-1671.

1-H-017 Pièces de procédure, mémoires de fournitures et de travaux, 1665-1691.
• Droits sur le vin ; procès contre les jurés jaugeurs de vins, 1672-1694.
• Eglise de **Chaillot,** 1708.
• Procès contre Jean Chariot, couvreur de maisons, 1713.
• Emprunts sous forme de constitution de rentes, 1720-1723, 1747.
• Pièces de procédure, 1726-1746.
• Requête des habitants de **Passy,** 1723.

MINIMES.

• Pièces relatives aux Minimes de la place Royale, aux Minimes du Bois de Vincennes (maison dans la rue Saint-Martin, 1526, ferme de Coupvray, 1632-1633), au prieuréd'Aulnay (mémoire historique), aux Pénitents de Courbevoie, aux Minimes d'Abbeville, aux Minimes de Nevers (testament de Philibert Guéheau, avocat à Nevers, 1643), XVIIe et XVIIIe siècles.
• Mémoire de livres fournis par le libraire Cramoisy, de 1618 à 1624, à divers couvents de Minimes.

TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS.

• Procès entre les religieux de Picpus, de Nazareth, de Courbevoie et de

Franconville, 1650-1663.

ABBAYE DE LONGCHAMP (religieuses de Sainte-Claire).

• Rôle des recettes et des dépenses pendant la cinquième année de l'abbatiat de sœur Agnès la Chevrelle, 1364-1365.

• Compte des rentes et autres droits de l'abbaye hors Paris, dressé par Nicolas Tohanet pour l'année 1446-1447.

• Cahier de la recette des cens et rentes à Viry, Morsang, Juvisy et Grigny (Seine-et-Oise, canton de Lonjumeau), 1520-1522.

Bail desdits cens et rentes, 1532 (copie du XVIIIe siècle).

• Transaction avec les héritiers d'une religieuse, 1550 (copie du XVIII[e] siècle).

• Déclaration par Noël Buynard d'héritages à Palaiseau tenus en censive des dames de Longchamp et du duc d'Angoulême à cause de sa commanderie de Saint-Jean de Latran, 1er octobre 1584.

• Adjudication des grains saisis, faute de paiement, sur le fermier de Viry, 1708.

• Compte des recettes et dépenses de l'abbaye en 1742. (Jeanne de Tourmont, abbesse ; Thérèse de Tourmont et Jeanne-Geneviève de La Barre, trésorières).

• Trois lettres de 1759-1761 relatives à une dette des dames de Longchamp envers une dame Honoré.

• Etats des recettes et des dépenses de l'abbaye pour les années 1761 et 1762.

1-H-018 **ORDRE DE SAINT BENOIT.**

• Documents généraux ; réforme bénédictine ; union d'abbayes à la congrégation de Saint-Maur.

• Acte de l'assemblée tenue à Saint-Sulpice de Bourges le 14 avril 1505 (union d'abbayes pour l'observation de la règle de la congrégation de Sainte-Justine de Padoue).

• Liste des dignitaires élus de 1608 à 1630.

• Arrêts du Parlement pour l'enregistrement des bulles, lettres-patentes, etc., délivrées aux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1631-1633.

• Bref du pape Innocent X, 12 mai 1645 (imprimé).

• Apologie pour la réformation de l'ordre de saint Benoît en France, 1651.

• Documents relatifs à l'union à la congrégation de Saint-Maur des abbayes de Saint-Remi de Reims, de Chezal-Benoît, de Sainte-Vanne de Verdun, de Saint-Mihiel, du Mans, de Saint-Jacut-de-1'Isle, de la Grasse, de Caunes, de Turpenay, du prieuré de Saint-Robert de Cornillon, membre dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu ; XVII[e] siècle.

• Bref d'indulgences pour les missions de la congrégation de Saint-Maur, 28 février 1668.

• Long mémoire du frère Joseph Mège contre un livre publié par un religieux de la

Congrégation ; Paris, 25 mai 1672.

• Requête du procureur syndic des Bénédictins de Franche-Comté pour éviter le démembrement de cette province, 1680.

• « Règlements nouveaux du Chapitre général de la Congrégation de saint Maur, Ordre de saint Benoist, tenu dans l'Abbaye de Mairmoutier en 1708 » (imprimé de 3 p. in-4°).

• « Règlemens nouveaux du Chapitre général tenu en l'Abbaye de Mairmoutier-les-Tours en l'année 1726 » *(imprimé* de 4 p. in-4°).

• Personnel : ordinations, professions, provisions, adhésions à la condamnation des propositions de Jansénius, quittances de pensions ; XVIIe et XVIIIe siècles.

• « Modèles de différens actes », formulaire, 1753-1757 (cahier de 14 f., incomplet).

• Pièces relatives aux affaires de l'abbaye de **Saint-Martin-des-Champs,** 1632-1654.

• Pièces relatives aux affaires et aux domaines de l'abbaye de **Saint-Germain-des-Prés,** du XVIe au XVIIIe siècle : dépenses pour le service de feu M. le Premier Président, célébré le 14 avril 1657 ; construction de la chapelle de saint Casimir, Bullet architecte, Magnier sculpteur, 1682 ; monument du comte de Vexin par Jérôme Derbais, 1683 ; procès contre les jurés crieurs de la ville de Paris, 1683 ; transport de rente par Jean-Daniel de Bonnail, seigneur du Fesquet, au cardinal de Bissy (Henri de Thiard), abbé commendataire, 1728 ; censives sur une maison à Paris, 1732 ; terrain en censive acheté par le duc de Biron, 1753 ; actes de l'administration du comte de Clermont, abbé commendataire, etc.

• Cure primitive de **Suresnes,** XVIe siècle.

• Droits sur le territoire de **Bagneux,** 1191 (copie du XVIe s.).

• Procès entre le prieuré de Chelles et le prieuré de Bailly, membre de l'abbaye de Saint-Germain, au sujet de dîmes, 1344.

• Chasse sur le territoire du **Breuil** et **d'Epinay,** XVIIIe siècle.

• **Avrainville *;*** acquisitions, retrait, 1388 ; inventaire de titres de 1130 à 1679.

• **Villeneuve-Saint-Georges,** cens, rentes, lods et ventes, XVIIIe siècle.

• Cure de **Villeneuve-sur-Cher,** 1628.

• Prieuré de **Saint-Marlin-le-Noir** au diocèse de Bourges, 1566-1597.

• Lettres relatives à l'administration des biens de l'abbaye de **Saint-Nicaise de Reims,** membre dépendant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 1694-1698.

• Eglise **Saint-Cloud de Courgens,** 1678.

• Hommage de Guillaume de La Roche pour la terre de **Jonzac** (en latin, sans date).

1-H-019 **ABBAYE DE SAINT-DENIS.**

• Arrêt au sujet du droit du travers du sel passant sur la rivière de Seine, 1270 (copie du XVIe

siècle).

• Accord entre les religieux de Saint-Denis et ceux de Saint-Germain-des-Prés au sujet de la justice de la Celle, 1336 (copie du XVIIe siècle).

• Registre d'ensaisinements, XVI[e] siècle.

• Procès entre les religieux de Saint-Denis et Henri Gossart, sous-fermier des Aides du plat pays de l'élection de Paris, 1679.

• Droits seigneuriaux, justice, XVII[e] siècle.

• Compte général du revenu temporel de la communauté du monastère de Saint-Denis pour l'année 1717.

• Journal de la recette tant ordinaire qu'extraordinaire de la communauté du monastère de Saint-Denis en 1717.

• Chapelle Saint-Martin et Saint-André ; revenu sur le moulin de la Planche à **Gonesse,** 1622-1625.

• Domaine. Pièces relatives au **Bois des Maréchaux** (au-dessus de Cernay, Seine-et-Oise), XVI[e] siècle ; procès avec le curé de **Senliss*e*** (au-dessusde Cernay), 1544 ; fief du Ruault à **Garges,** 1698 ; dîmes **d'Aubervilliers,** 1569-1747 ; procès sur la mouvance **d'Auvers,** 1638 ; seigneurie de **Cormeilles,** XVIII[e] siècle ; **Villejuif,** mouvance de l'abbaye de Saint-Denis, 1743 ; procès avec les Bénédictins du monastère de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans, 1686 ; procès avec l'abbaye de la Cour-Dieu en la forêt d'Orléans au sujet de champart sur des terres près de **Nivelle** (Loiret), 1521.

• Paroisse **Saint-Martin de l'Estrèe,** 1558-1769.

• Prieuré de **Saint-Denis de l'Estrèe** ; domaine, procès, dîmes de **Clichy-la-Garenne,** droit de forage, baux, 1571-1724.

1-H-020• Eglise **Saint-Paul de l'Estrèe :** fondation, donations, domaines, procès, administration ; documents du XVIe siècle au XVIII[e] siècle.

BLANCS-MANTEAUX (église Saint-Guillaume dite des), à Paris.

• Maison à **Fontenay-sous-Bois** tenue à rente de l'église ; titres de 1461 à 1532.

BEC-HELLOUIN (abbaye du).

• Papiers de l'administration du comte de Clermont, abbé commendataire, XVIIIe siècle.

• Prieurés de **BIENCOURT** et de **BOUERE**, appartenant au comte de Clermont. Pièces comptables, XVIII[e] siècle.

• MARMOUTIERS (abbaye de). « Lettres d'évocation générale pour l'abbaye de Marmoutiers. Du dix-sept mars 1722 » (de l'imprimerie de la Veuve Charles Guillery, au bout du Pont Saint-Michel), 6 p. in-4°.

• Pièces diverses.
• « Mémoire de frais detoutes les affaires que Mgr le comte de Clermont a au Grand Conseil en qualité d'abbé de Marmoutier contre le Chapitre de l'église cathédrale de Chartres, 1733 ».
• **SAINT-CLAUDE (abbaye de).** « Fonctions du s^r^ Dalloz, préposé par S. A. S. Monseigneur le comte de Clermont pour estre son agent garde des archives et receveur des droits réservez dans l'abbaye de Saint-Claude », 1732.
Etat de ce qui est dû au comte de Clermont par les fermiers de Saint-Claude dès le 1er janvier 1718 jusqu'au 1er janvier 1729.
• **CERCAMPS (abbaye de).** Etat de ce qui est dû et payé sur la ferme de l'abbaye de Cercamps jusqu'à la Saint-Jean 1729.
CHAALIS (abbaye de).
• Lettres de donation d'Albéric, comte de Dammartin, 1162 (copie de 1757).
• Inventaires de titres, XVIIIe siècle.
• Pièces de procédure du temps de l'abbé de Lionne.
• Etat des cens et rentes dûs à l'abbaye, 1720.
• Vente de bois accordée pour le chauffage de l'abbé et des religieux, 1723.
• Extrait du procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments et dépendances de l'abbaye, 1733-1734.
• Etat des créanciers de l'abbaye, 1746.
• Mémoire des travaux de maçonnerie faits à l'abbaye de 1753 à 1756, « non compris les ouvrages au bâtiment neuf, commencé le 29 mai 1752 ».
• Lettres administratives, 1759.
• « Mémoire pour les Prieuret religieux de l'abbaye royale de Châlis, ordre de Cîteaux, filiation de Pontigny, demandeurs, et pour dom de Moyria, procureur général de l'ordre de Cîteaux, intervenant et demandeur, contre M. le Comte de Clermont, prince du sang, abbé commendataire de ladite abbaye, défendeur ». De l'imprimerie de Chardon, rue Galande, 1763, In-folio de 30 p. (mémoire tendant à rompre le concordat de 1736 à l'effet d'obtenir un partage canonique).
• Détail des menues charges de l'abbaye (1763).
• Actes d'inhumation, 1776-1785.
• Mémoire de médicaments fournis, 1788.
• **Sainte-Eusoye.** Copie des titres de 1485 à 1646 (déclarations, aveux, cens et rentes).
• **Rotangy.** Pièce de procédure, 1733.
• **Villeron ;** cahier des cens, 1604 ; champarts de Louvres, déclaration de terres, pièce de procédure, XVIIe siècle.

• Inventaire des titres de la terre et seigneurie de **Stains.** Procès entrel'abbaye et les dames de Villeneuve-sous-Dammartin ; plan des terres de la ferme de Stains ; mémoire imprimé ; 1760.

1-H-021• Vingt-sept chartes de 1155 à 1299 relatives à la ferme du **Tranloy (de Trembleyo),** domaine de l'abbaye de Chaalis ; une charte de 1270 relative à la ferme de **Fourcheray,** autre domaine de l'abbaye ; déclaration et bail de la ferme du Tremblay ou Tranloy (nom écrit Tranois sur la carte de Cassini, entre Moyvillers, canton d'Estrées-Saint-Denis, et Blincourt.canton de Clermont), 1512.

• Précieuse collection donnée au Musée Condé en 1914, par M. lechanoine Eugène Mûller, aumônier de l'Hospice Condé et chapelain de l'oratoire Saint-Louis au Musée Condé, qui a publié ces chartes dans le *Bulletin* du Comité Archéologique de Senlis, troi-ième série, tome VI, année 1891, p. 26-48.

1-H-022 **ABBAYES BENEDICTINES.**

• Documents relatifs aux abbayes de Saint-Waast d'Arras (1710), de Saint-Sauveur d'Anchin, (1708), de Jarcy (1763) et de Vernelle (1703) au diocèse de Paris, de Saint-Fiacre en Brie (1667), de Rebais (1747-1778), au prieuré de Saint-Saturnin de Chevreuse, membre dépendant de l'abbaye de Bourgueil (1542), aux abbayes de Bernay (1489, 1784), de Conches (1682), aux prieurés de Beaumont-le-Perreux (1664), de Saint-Nicolas du Rosnel (1702)et de Saint-Silvestre de Clères (1701) au diocèse de Rouen, à l'abbaye de Trouart (1699), aux prieurés de Saint-Gabriel (1701) et de Saint-Martin-des-Deux-Jumeaux (1702) au diocèse de Bayeux, aux abbayes de Beaumont (Calvados, 1758), de Saint-Pierre de la Couture (Sarthe, XVIIe siècle), de Saint-Florent-lez-Saumur (1657, 1658, 1682), aux prieurés de Saint-Martin-de-Limay (1702), de Saint-Pierre de Montreuil-Bellay (1649) et de Notre-Dame de Préenpail (1702) au diocèse du Mans, à l'abbaye de Notre-Dame d'Angers (lettres de Charles VII et de Charles VIII octroyant du sel, 1429, 1436, 1494), aux prieurés de Saint-Quentin en Mauge au diocèse d'Angers (1703), de Nanteuil au diocèse de Tours (1701), à l'abbaye de Tiron (1618), au prieuré de Saint-Ouen près Tournan en Brie, membre dépendant de l'abbaye de Tiron au Perche (1487), au prieuré de Saint-Laumer de Moustier au diocèse de Chartres (1695), aux abbayes de Saint-Sulpice de Bourges (1505), de Saint-Pierre de Vierzon (1681, 1685, 1757, 1758), aux prieurés de Saint-Aubin de Meron (1704), de Notre-Dame de Villiers (1703), de Saint-Nicolas de Couture d'Argenson (1703) et de Sainte-Catherine de Grandchaume (1701) au diocèse de Poitiers, au monastère de

Beaulieu en Limousin (1684), au prieuré de Saint-Martin de Sally au diocèse de Périgueux (1702), au couvent de Bassac (Charente,1665), au prieuré de Saint-Eutrope à Saintes (1595, 1641, 1645, 1646), à la cure de Saint-Jean-d'Angély (1704-1714), au monastère de Sainte-Croix de Bordeaux (1683), à l'abbaye de Saint-Sever (Landes, 1616, 1771-1785), à l'abbaye de Sorèze (Tarn, 1685), au couvent de Saint-Chinian de La Corne (Hérault, 1657), à l'abbaye de Montmajour-lez-Arles (1664), à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (1585-1697), au couvent de Saint-Allire près Clermont-Ferrand (1689), à l'abbaye de La Chaise-Dieu (1687), au prieuré de Saint-Robert de Montferrand, dépendant de La Chaise-Dieu (1702), à l'abbaye de Savigny en Lyonnais (compte des dépenses de l'année 1460), au prieuré de Saint-Pierre de Tisy au diocèse de Mâcon (1701), au prieuré de Notre-Dame de La Charité-sur-Loire (1711), à l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny (Nièvre, 1663), à l'abbaye de Saint-Seine (Côte-d'Or, 1697, 1710), au prieuré de Lacheux dépendant de l'abbaye de Molesme (Côte-d'Or, 1648), à l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons (1638, 1683), aux prieurés de Saint-Barthélémy de Léry (1697, 1710) et de Notre-Dame de Choiseul (1702) au diocèse de Langres, à l'abbaye de Montier-en-Der (Haute-Marne, inventaire de titres de 1489 à 1629), au prieuré de Radonvilliers (Aube, 1629-1706).

1-H-023 SAINT-ANTOINE (ordre des chanoines réguliers de).

• Généralités. Mémoire de la dépense faite pour les affaires de la procure de l'ordre en 1697-1099.

Recette des deniers destinés pour les frais des affaires communes de l'ordre, 1699-1712.

Affaires, fragment d'un registre, 1728.

Registre de la recette faite pour les affaires de la procure générale, 1732-1740.

Déclarations des biens de l'ordre, 1739, 1746, 1761.

Cahier de recettes, 1736-1745.

« Registre ou sommaire des affaires que traite à Paris le procureur général de l'ordre de Saint-Antoine pour les maisons en particulier », 1741-1747.

« Livre des recettes faites par le procureur général pour le compte des maisons de l'Ordre », 1744-1766.

Registre de dépenses, 1746-1747.

« Etat des biens, revenus et charges, ensemble des dettes actives et passives de la maison de Saint-Antoine de Paris, pour être présenté à la visite de l'année 1751 ».

Même état pour 1753, 1757, 1759, 1766, 1770.

Mémoire de plomberie, 1770.

Registre de recettes et dépenses, 1774-1777.

• Quittances de paiements faits à l'archevêché de Paris, au Chapitre de l'église métropolitaine de Paris, 1754-1777 ; quittances de la capitation, 1753-1781 ; quittances des décimes, rentes et autres impositions, 1750-1775 ; quittances du chapitre de Saint-Louis-du-Louvre pour la manse de Saint-Maur, 1746-1777 ; quittances données par les religieuses de Longchamp et celles de l'Assomption, 1758-1776.

• Maisonde **Paris ;** mémoires de travaux, pièces comptables, 1723-1783.

• Ferme de **Catenoy** (Oise), mé-moires de travaux, dépenses diverses, 1748-1774.

• **Saint-Antoine de Bourdonne,** 1682.

• **Saint-Antoine de Reims ;** système proposé pour la réédification des bâtiments, taxes imposées, 1738.

• Commanderie de **Boussy-Saint-Antoine ;** baux, travaux, XVIIIe siècle.

• Couvent de **Saint-Antoine-de-Viennois** à Toulouse. Procès contre Jean de La Croix, seigneur de **Chevrières,** 1645-1647. Pièces administratives, XVIIIe siècle.

• **Saint-Antoine de Montferrand *;*** pièces de procédure, 1691-1687.

1-H-024 ORDRE DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL ET DE SAINT-LAZARE DE JERUSALEM.

Procédures consécutives à l'édit royal de décembre 1672 qui réunit à cet ordre les biens de toutes les maladeries de France ; recherche de ces biens, réclamations, mémoires, procès, 1674-1685.

1-H-025 ORDRE DE MALTE.

• Généralités, pièces diverses, 1770-1790.

Dépenses des ambassadeurs de Malte, bailli de Fleury, 1773-1774, et bailli de Breteuil, 1784-1785.

Saint-Antoine-de-Viennois, 1786-1789.

Quittances, 1772-1790.

Pièces diverses, 1762-1782.

Commanderie de **Saint-Jean de Montpellier** ; procès, 1476.

Commanderie de **Biches en Nivernais** ; procès au sujet du moulin, 1770-1775 ; extraits des terriers depuis 1542, et transaction de 1490.

Commanderie de **Saint-Jean de Senlis ;** moulin Thiéry à Barbery, 1605.

Commanderie de **Slype ;** états de recettes et dépenses, 1772-1783.

Commanderie de **Saint-Jean-en-Lisle lez Corbeil ;** informations judiciaires par le notaire royal de Corbeil, bailli de Saint-Jean-en-Lisle, 1676-1694.

Pièces du XVIIIe siècle relatives à diverses commanderies.

JESUITES.

• Requête des Jésuites du collège de Fribourg en Brisgau pour être déchargés de la taxe imposée sur les prieurés de Saint-Morand et d'Ellemberg, 1680.

Requête des Jésuites d'Ensisheim pour être déchargés de la taxe imposée en 1678 sur les prieurés et abbayes de Valdieu,Verbac, Froide-Fontaine et La Madeleine.

1-H-026 **EGLISES ET ABBAYES DIVERSES.**

• Eglise **Notre-Dame de Paris :** rentes sur des immeubles à Châtenay, 1622-1623 (maison vendue à « noble homme Widelin Hoppel, agent du seigneur de Saxe »).

• Abbaye de **Sainte-Geneviève.** Affaires, 1757, 1762.

• Seigneurie de Nanterre, 1664, 1685, et diverses pièces du XVIIIe siècle.

• **L'Oratoire d'Aubervilliers,** pièces de 1663 à 1711.

Fabrique de Notre-Dame des Vertus à Aubervilliers ; procès avec le marquis de Plancy, 1713-1715.

Fabrique de l'église Saint-Christophe d'Aubervilliers ; affaires, procès, 1644-1746.

• Sœurs de l'Adoration perpétuelle à **Charonne :** nouvelle chapelle, 1691 ; nouveau cimetière, 1702 ; procès, 1728.

• **Fontenay-aux-Roses :** fragment d'un compte de l'église, 1677 ; certificats de l'inventaire du mobilier de l'église, 1790-1793.

• Couvent de **l'Annonciade à Saint-Denis *:*** constitution de rentes, 1656 ; recettes et dépenses, 1708-1709.

• Cure de **Puteaux,** 1717.

• Cure de **Pantin,** 1665-1672.

• Eglise **Saint-Martin de Bonneuil-sur-Marne *:*** compte de fabrique, 1575-1576 ; fragment du compte de 1571 et de celui de 1572 ; comptes de 1582 a 1595.

• Abbaye de **Saint-Pierre de Lagny *:*** arrêt de 1575.

• Paroisse de **Notre-Dame d'Etampes :** accord entre les curé, marguillierset habitants d'une part, et les chanoines du chapitre d'autre part, 1666.

• **Hôtel-Dieu de Mantes :** ordonnances de 1536 (copie de 1760).

• **Tournan en Brie :** mesurage des terres de l'église, 1635 ; estimation des terres, 1686 ; diverses pièces du XVIIIe siècle.

• Prieuré **d'Evergnicourt** (Aisne), 1669.

Abbaye de **Saint-Corneille de Compiègne.**

Copie de pièces fournie aux commissaires du Roi en 1639 : charte de fondation par Charles le Chauve, 877 ; aveu et dénombrement, 1383.

Fief de Groutoy près de Jaulzy : baux de 1580 à 1604 ; consistance du fief, XVIIIe siècle.

Eglises de **Saint-Loup de Villethierry** et de **Notre-Dame de Charmoy** (Yonne) : bulle papalede 1528.

• Abbaye de **Clairvaux** (Haute-Marne) : acquisition de terrage, 1659.

• Abbaye du **Val d'Osne** (Haute-Marne) : domaine à Noncourt, Maconcourt, Annonville et Menoncourt, XVIe et XVIIe siècles.

• Abbaye de **Saint-Claude** (Franche-Comté) : état de recettes et dépenses de 1722 à 1738.

• Chapitre de **Notre-Dame d'Arras** : rentes sur le terroir de Pys (Somme, canton d'Albert), 1530-1618.

• Abbaye de **Notre-Dame d'Avesnes** à Arras : bail à cens, 1610.

• Chapitre de la cathédrale de **Chartres *:*** acquisition de terres, 1666.

Papiers de l'évêque de Chartres (Charles-Françoisdes Monstiers de Mérinville), 1716-1724.

• Abbaye de **la Trappe :** coupe de bois, 1758.

• Abbayede **Saint-Savin en Poitou :** pension d'un religieux, 1680.

• Eglise de **Vannes** (Morbihan) : comptede la confrérie du Saint-Sacrement, 1600.

• Prieuré de **Cestayrols près Gaillac** (Tarn) : requêteen décharge de taxe, 1681.

• **Mezin, Sainte-Catherine de Rambœuf** (Lot-et-Garonne) : procès-verbal de visite, 1640.

• Carmes de **Langon** (Gironde) : requête des religieux au duc d'Antin, sans date.

1-H-027 Chapelle Saint-Nicolas dite **Qusesumus** en l'église de **Saint-Aignan à Senlis *:*** baux des terres de la chapelle, 1774-1783.

• **Saint-Remi de Senlis :** charte de 1248 (copie de 1602).

• Comptes de l'église **Saint-Rieul de Senlis,** 1715, 1767 à 1775, 1779, 1788.

• Titres de l'abbayede **Saint-Vincent de Senlis** et du moulin de Saint-Etienne, documents du XIe au XVIe siècle ; dossier donné à M. Macon par M. Amédée Margry, de Senlis, en 1914. Les principaux documents ont été publiés, et une belle charte de 1041 reproduite en fac-similé, par M. Margry, dans le *Bulletin* du Comité Archéologique de Senlis, année 1877, p. 229-331 : **Moulin de Saint-Etienne ou de Saint-Vincent.**

• Les **Cordeliers de Senlis :** donation à eux faite par Fromond Lengelier, deux chartes.de 1268 (don de M. Margry).

• **Notre-Dame de Senlis :** notes de M. Margry, et copie de sa main d'une

plaquette imprimée à Paris en 1672 et intitulée *Arrestz notables de la Cour de Parlement en faveur des Curez, contre les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'église de N. D. de Senlis.*

• **Senlis :** charte enregistrant la procuration donnée par Jeanne de Floques, veuve de Gilles de Rouvroy dit de Saint-Simon, seigneur de Rasse et de Précy, à plusieurs mandataires pour s'occuper de ses affaires, 29 décembre 1477 (don de M. Margry).

• Registre de la Confrérie de **Saint-Fiacre de Senlis,** 1827-1887 (don de M. Margry).

• Obituaire de l'église **Saint-Justin de Louvres** (Seine-et-Oise) et titres des fondations, 1603-1629 ; registre en parchemin de 81 f. écrits (don de M. Margry).

1-H-028• Louvres : titres des fondations faites en l'église de Louvres du XVIIe au XIXe siècle (don de M. Margry).

1-H-029• Gondreville (Oise, canton de Betz). Titres de propriété de la ferme de Gondreville, comprenant des biens à Ormoy-le-Davien et à Lévignen, du XIVe au XIXe siècle ; ancienne propriété des **Chartreux de Bourg fontaine** (Aisne), chartes avec sceaux depuis 1356. Dossier donné par M. Margry, qui l'a analysé dans le *Bulletin* du Comité Archéologique de Senlis, année 1882-1883, 2e partie, p. LVI).

1-H-030 **EAUX ET FORETS.**

• Papiers de l'administration des Eaux et forêts, surtout des maîtrises de Rouen, Caudebec, Arques, Pont-de-1'Arche, Pacy-sur-Eure, au XVIIIe siècle.

GARDE DES SCEAUX.

• Papiers et correspondance du Garde des Sceaux au XVIIIe siècle. Généralités et département de Paris.

1-H-031• Papiers du Garde des Sceaux au XVIIIe siècle : Flandre, Artois, Picardie, Normandie, Bretagne, Anjou, Poitou, Aunis et Saintonge.

1-H-032• Papiers du Garde des Sceaux au XVIIIe siècle : Beauce, Orléanais, Touraine, Berry, Bourbonnais, Auvergne, Limousin, Périgord, Angoumois, Gascogne, Guyenne, Languedoc, Béarn, Roussillon.

1-H-033• Papiers du Garde des Sceaux au XVIIIe siècle : Alsace, Lorraine, Champagne, Franche-Comté, Bourgogne, Lyonnais, Dauphiné, Provence, Corse, Saint-Domingue.

1-H-034-035 **OPERATIONS JUDICIAIRES SOUS LA PREMIERE REPUBLIQUE :** Troyes, Bar-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Ervy, Nogent-sur-Seine, Bar-sur-Aube ; districts de Grenoble, Vienne, des Thermopyles (Saint-Marcellin), de la Tour-du Pin ; quelques documents des départements de la Dordogne, du Loiret, de la Moselle, de l'Eure, de la Haute-Marne, de la Charente-Inférieure, de l'Aude, de la Gironde, du Var et de la Creuse.

Série H REGISTRES

2-H-001 **BOURG-LA-REINE** (Seine).
• Foires et marchés.
• Inventaire des pièces produites au Parlement en la troisième chambre des Enquêtes par Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, seigneur de Sceaux, contre les habitants de Bourg-la-Reine, ensuite de sa requête du 15 décembre 1670.
In-folio de 181 f., toile grise.

2-H-002 Registre des causes du bailliage de **VALOIS,** 1405-1407.
Petit in-folio de 94 f., toile grise.

2-H-003 Légende pour servir d'instruction au plan général des terres et seigneuries de **LÉVIGNEN,** Saint-Blaise, et du donjon de Lévignen (Oise), levé par N. Rousseau, géomètre, en 1786.
In-folio de 63 f., toile grise.

2-H-004 Légende pour servir d'instruction au plan général de la terre et seigneurie de **MACQUELINES** (Oise), levé par N. Rousseau, géomètre, en 1785.
In-folio de 11 f., toile grise.

2-H-005 Légende pour servir d'instruction au plan général de la terre et seigneurie d'**ORMOY-LE-DAVIEN** (Oise), levé par N. Rousseau, géomètre, en 1785.
In-folio de 34 f., toilegrise.

2-H-006 Etat de la consistance de la terre et seigneurie de **WALLIEUX** (comm. de Soyécourt, Somme), appartenant à Jean d'Estrées, capitaine général de l'artillerie, 1560.

In-folio de 28 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

• Arrière-fiefs tenus par Gaucher de Caulaincourt, fils de Gilles de Caulaincourt, seigneur de Marteville, par Claude Thiébault, par Jacques Rogère, par sire Jean Blondel, par le seigneur de Degurecourt, etc.

2-H-007 Déclaration de la terre et seigneurie d'**ESTRÉES-EN-SANTERRE** (Estrées-Deniécourt), **BELLOY et ASSEVILLERS**, baillée à Antoine d'Estrées par Antoinette Mimerel, veuve de Joël Rogère, fermier d'Estrées et de Wallieux.

In-folio carré de 28 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

• Arrière-fiefs tenus par François de Dompierre, seigneur de Liéramont (au terroir de Foucaucourt), par Philippe de Broully, par Charles de Lestrée, par Richard de Mouchy, élu d'Amiens (au terroir de Rousseville et Lihons), par Jean du Plessier, seigneur de Biache, par Jean de Monjan, seigneur de Montoban, par Pierre Louvet, seigneur de Fontaines, par Frédéric Tassart, seigneur de Belloy, etc., etc.

2-H-008 « Journal qui contient les comptes faicts avec les redevables et tenanciers des terres, maisons et héritaiges tenus à censive des seigneuries de **PONCEAU, MONTREUIL(-SUR-BRECHE,Oise), FRESNEAU et QUIEVREMONT** (comm. de Bucamp, Oise), pour la moitié appartenant à Charles Le Paige selon le partaige faict entre luy et Pierre Monmonnier, pour les années... » 1650 à 1657.

Petit in-folio de 85 f., toile grise.

2-H-009 Registre des cens et rentes de **HALLOY** (canton de Grandvilliers, Oise), XVIIIe siècle.

Petit in-folio de 84 f., toile grise.

2-H-010 Fragment d'un registre du greffe de la gruerie des forêts de **BOULOGNE**et de **RUSSY** au comté de **BLOIS**, du 21 juin 1455 au 2 juillet 1457.

In-folio de 24 f., reliure moderne en vélin blanc.

2-H-011 « Minu des terres, rentes, héritaiges, droictz, previllaiges, prémynences, foyres, coustumes, auctoritez, debvoirs et revenuz de la terre et seigneurie de **LA MUCE** es paroissesde LIGNE, **PETIT-MARS** et **LES TOUCHES** (Loire-Inférieure), cheues en rachapt à la baronnye **d'Ancenis** par le deceix de noble et puissant Jehan Chauvyn, en son vivant seigneur de La Muce et de La Chèze-Géraud, qui décebda le vingt cinquiesme jour de may 1537, et lequel minu baille noble et

puissant Jacques Chauvyn, à présent seigneur desdits lieux de La Muce et de La Chèze-Géraud, frère et héritier principal et noble dudict Jehan Chauvyn, à très haulte et puissante dame madame Susanne de Bourbon, dame de Rieux, de Rochefort, de ladicte baronnie d'Ancenis et de Largouet, comtesse de Harcourt et vicomtesse de Donges » ; 8 mars 1537 [1538].

Copie faite en 1614 pour Laure du Bois, dame de La Muce, ayant la garde noble de son fils David de La Muce, seigneur banneret dudit lieu, par les soins de René Michel, sieur de La Gaillerie, procureur fiscal de la baronne d'Ancenis pour Marie de Luxembourg, dame de Mercœur et d'Ancenis.

In-folio de 228 p., toile grise.

2-H-012 Registre des procès-verbaux de l'aliénation, à titre de baux à cens et rente, des « fiefs, landes et places désertes, vagues et inutiles » faisant partie du domaine du Roi dans les provinces d'**ANJOU** et du **MAINE**, août-novembre 1550.

In-folio carré de 33 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

• En tête du volume, original des lettres patentes du roi, données à Vendôme au mois de mars 1550 [1551], ordonnant l'homologation et l'enregistrement des actes d'aliénation.

2-H-013 Aveu et dénombrement de la châtellenie de **LA CHENAIE** (s'étendant sur les paroisses de **PARIGNE, LOUVIGNE** et **MONTAULT**, arr. de Fougères, Ille-et-Vilaine), des terres et seigneuries des Coudrais et Marigné dépendant de ladite châtellenie, tenues du Roi à cause de la cour et baronnie de Fougères par François Harpin, chevalier, président au parlement de Bretagne ; 25 janvier 1601.

In-folio carré de 25 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

• Lemanoir et seigneurie de **Marigné** (aujourd'hui Marigny, comm. de **Saint-Germain-en-Cogles)** est tenu directement de la baronnie de Saint-Brice-en-Cogles. La maison et seigneurie **des Coudrais** est en la paroisse de **Villamée** et s'étend sur la paroisse du **Châtellier.**

2-H-014 Registre des actes de la vente de la baronnie d'**ERVY** (Aube), faite par François Nerli, comte de Valderre, au nom du duc de Mantoue, à Louis Phelypeaux, seigneur de La Vrillière, 31 mars 1648.

In-folio de 211 f., toile grise.

2-H-015 Registre des actes de la vente de la vicomte, terre et seigneurie de **SAINT-FLORENTIN**,

située en la province de Champagne, faite par François Nerli, comte de Valderre, au nomdu duc de Mantoue, à Michel Particelli, seigneur d'Hémery, La Chevrette et autres lieux, 31 mars1648.

In-folio de 102 f., toile grise.

2-H-016 **SAINT-JULIEN-DES-POINTS** (Lozère). Terrier, contrats, etc. ; XVIIe et XVIIIe siècles.

Petit in-folio de 137 f., toile grise.

2-H-017 Registre des déclarations des habitants de **NUITS** (Côte d'Or) tenant des meix, maisons, jardins, terres, vignes et autres héritages pour lesquels ils doivent cens et aberjages au Roi à sa recette d'Argilly, 1532-1533.

In-folio de 334 f., ancienne reliure en veau, dos orné.

2-H-018 Terrier de la seigneurie de **LAVERSINE** (Aisne), appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, 1508.

In-folio de 44 f. de parchemin, reliure moderne en vélin blanc.

2-H-019 « Déclaration du fief et noble tenement nommé le fief ancien Nostre-Dame que ont à **CAMPEAUX, COURCELLES** (Oise) et terroir d'environ Messieur de chapitre et chanoines de l'église collégialle Nostre-Dame ou chastel de Beauvais... », 1627.

Petit in-folio de 37 f., toile grise.

2-H-020 Inventaire des pièces produites au Parlement par les Minimes de **Nigeon** et de **Fublaines-lez-Meaux** contre Jacques de Beauvau, sieur du Rivau, au sujet d'arrérages de deux rentes de 400 et 300 livres constituées aux religieux en 1606 et 1611 par Charles-Henri de Clermont, comte de Tonnerre, et Catherine-Marie d'Escoubleau, sa femme, dont la fille Elisabeth épousa le père de Jacques de Beauvau ; 1665.

In-folio de 105 f., toile grise.

2-H-021 Compte de Hugues Antheaume, receveur de la manse abbatiale de **REBAIS** (Seine-et-Marne), 1757-1765.

In-folio de 48 f., cartonné.

2-H-022 Autre compte de Hugues Antheaume pour les années 1766-1775.

In-folio de144 f., cartonné.

2-H-023 Inventaire des titres de l'abbaye de **CHAALIS** (Oise), dressé en 1740 par dom Robinet, archiviste de l'abbaye.

In-folio de 372 f., ancienne reliure en vélin blanc.

2-H-024-028 Comptes de l'abbaye de **CHAALIS** de 1751 à 1770.

5 vol. in-folio de 158, 219, 251, 197 et 238 f., toile grise.

2-H-029 Terrier du domaine de **ROTANGY** (Oise) appartenant à l'abbaye de Chaalis, XVIIe siècle.

Petit in-folio de 53 f., toile grise.

2-H-030 Terrier de **ROTANGY** aux terroirs de Crèvecœur, Viefvillers, Francastel, Auchy, La Borde, XVII[e] siècle.

In-folio de 57 f., toile grise.

2-H-031 Autre terrier de **ROTANGY**, XVIIIe siècle.

In-folio de 511 f., toile grise.